(3)

REVUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

LVII

REVUE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

CINQUANTE-SEPTIÈME ANNÉE

LIBRAIRIE
DU
RECUEIL SIREY
(SOCIÉTÉ ANONYME)
22, rue Soufflot, PARIS, 5e

1947

REVUE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

LES ERREURS DE LA THÉORIE GÉNÉRALE DE LORD KEYNES

I. Résumé de la thèse keynésienne. — II. Les traits particuliers de la *Théorie générale*. — III. Les effets de la demande d'encaisse. — IV. Les origines de l'erreur keynésienne. — V. La théorie générale, philosophie imparfaite de la rigidité inavouée. — VI. Les conséquences politiques de la *Théorie générale*.

La théorie de Keynes — telle qu'elle est exposée dans son ouvrage de 1935 : *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* [1] — domine toute la pensée économique de notre temps. Son auteur ne dissimule pas qu'elle prouve l'inanité de la théorie classique et qu'elle est destinée à la remplacer.

« Nous démontrerons, dit-il, que les postulats de la théorie classique ne s'appliquent qu'à un cas spécial et non au cas général... Au surplus, les caractéristiques du cas spécial auquel cette théorie s'applique se trouvent ne pas être celles de la société économique où nous vivons réellement. Son enseignement ne peut donc être que trompeur et néfaste si on prétend appliquer ses conclusions aux faits que nous connaissons. »

Mais la théorie nouvelle n'a pas seulement un objet philosophique. Elle conduit à des règles d'action, notamment dans la lutte contre la principale maladie des sociétés modernes : le chômage permanent.

C'est surtout par cet aspect qu'elle s'est imposée à l'opinion. Elle est la doctrine du « plein emploi ». Expliquant le mal et apportant le moyen de le guérir, elle a été pour le monde un immense soulagement.

En tant que remède contre le chômage, elle a vite débordé la science économique pour devenir un véritable instrument de

1. Traduit en 1939 par J. de Largentaye (Payot).

gouvernement. Elle a suscité, en Angleterre et au Canada, deux livres blancs, aux Etats-Unis un projet de loi, « le bill Murray pour le plein emploi » (1945), qui prétendent lier les Gouvernements à ses prescriptions. La nouvelle constitution française oblige le Gouvernement à présenter chaque année « un plan économique national ayant pour objet le plein emploi des hommes et l'utilisation rationnelle des ressources matérielles ». Le Comité économique des Nations unies s'appelle « Comité des questions économiques et de l'emploi ». Enfin, la Conférence internationale qui doit établir le statut des échanges et dont la première session s'est tenue à Londres en octobre-novembre 1946 est la Conférence du commerce et de l'emploi.

La philosophie keynésienne est incontestablement, aujourd'hui, le fondement d'une politique mondiale. Demain, si, comme il est probable, le spectre du « sous-emploi » apparaît de nouveau sur le monde, elle sera l'universel recours des peuples et des gouvernements.

Si elle est vraie, elle aura sauvé le monde. Si elle est fausse, elle pourra le conduire à des catastrophes, en le vouant à des remèdes inefficaces, susceptibles d'aggraver immensément le mal.

Pour tous ceux que préoccupe l'avenir des sociétés humaines, il n'est donc pas actuellement de questions plus importantes que celles que soulève la théorie de Lord Keynes, ni de devoir plus pressant que celui de porter un jugement sur la valeur des explications qu'elle propose et l'efficacité des remèdes qu'elle suggère.

C'est ce devoir que, pour ma part, j'accomplis ici.

Cependant, en formulant les critiques que me paraît appeler la théorie keynésienne, j'ai le vif regret de ne le faire — au moins par écrit — qu'après la mort de son auteur. Heureusement, ses partisans sont si nombreux, si actifs et si puissants que mes scrupules s'en trouvent quelque peu atténués. Au surplus, j'ai déjà eu l'honneur d'une polémique avec Lord Keynes. Bien loin de fuir la discussion, il m'avait, en 1929, ouvert les colonnes de l'*Economic Journal*, qu'il dirigeait, en publiant un article intitulé : « Les idées de M. Keynes sur le problème des transferts » [2].

2. *Economic Journal*, septembre 1929; *Rev. d'économie politique*, juillet-août 1929.

A l'égard de la théorie nouvelle, il a de même appelé la critique : « L'auteur d'un livre comme celui-ci, dit-il dans sa préface, était obligé de cheminer en des sentiers inconnus; la critique et l'échange d'idées lui sont d'une utilité extrême s'il désire ne pas commettre un nombre excessif d'erreurs. On est surpris des absurdités qu'on peut admettre lorsqu'on réfléchit trop longtemps seul. »

En publiant le présent article, c'est donc à l'invitation de Lord Keynes lui-même que je réponds.

I. — Résumé de la thèse keynésienne.

Pour ne pas risquer de trahir la pensée de l'auteur de la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, je prends le résumé de sa doctrine dans son propre ouvrage (p. 49 de la traduction française) :

« Les grandes lignes de notre théorie peuvent être décrites comme suit : lorsque l'emploi croît, le revenu réel augmente. Or, l'état d'esprit de la communauté est tel que, lorsque le revenu réel global croît, la consommation globale augmente, mais non du même montant que le revenu. Par suite, les employeurs réaliseraient une perte si l'emploi supplémentaire était consacré en totalité à produire des biens de consommation. Pour qu'un certain volume d'emploi soit justifié, il faut donc qu'il existe un montant d'investissement courant suffisant pour absorber l'excès de la production totale sur la fraction de la production que la communauté désire consommer lorsque l'emploi se trouve à ce niveau. Car, faute d'un tel montant d'investissement, les recettes des entrepreneurs seraient inférieures au chiffre nécessaire pour les décider à offrir ce volume d'emplois. Il s'ensuit que, pour une valeur déterminée de ce que nous appellerons la propension de la communauté à consommer, c'est le montant de l'investissement courant qui détermine le niveau d'équilibre de l'emploi...

» Ainsi, la propension à consommer et le montant de l'investissement nouveau étant donnés, il n'y aura qu'un seul volume de l'emploi compatible avec l'équilibre... Mais, en général, il n'y a pas de raison de penser qu'il doive être *égal* au plein emploi... *Le système économique peut donc se trouver en équi-*

libre stable pour un volume de l'emploi inférieur au plein emploi. » (P. 52, l'italique est de moi.)

Telle est la base fondamentale de toute la construction keynésienne, l'explication de « l'inaptitude remarquable de la théorie classique à la prédiction scientifique » et la démonstration de l'illégitimité du « fameux optimisme de la théorie traditionnelle... fondé sur la méconnaissance de l'obstacle qui peut être opposé à la prospérité par l'insuffisance de la demande effective ».

Il s'agit donc bien d'une révolution de la théorie économique et d'une modification profonde des règles d'action qu'elle inspire.

La théorie classique prétend qu'aucun équilibre permanent ne peut exister tant qu'il existe du chômage. La théorie keynésienne affirme, au contraire, qu'un état social peut indéfiniment subsister avec de larges effectifs de travailleurs sous-employés, et c'est par ce trait qu'elle se présente comme l'explication de ce phénomène nouveau dans le monde : le chômage permanent.

II. — Les traits particuliers de la « théorie générale ».

L'analyse keynésienne repose tout entière sur une hypothèse psychologique : l'insuffisante propension à consommer des producteurs. Suivant cette hypothèse, l'augmentation de revenu que pourrait entraîner une éventuelle augmentation de l'emploi n'augmenterait la demande de biens de consommation que dans une mesure inférieure à son montant.

A concurrence du revenu ne donnant pas lieu à demande de biens de consommation, et à défaut d'initiatives gouvernementales suscitant une dépense d'investissement de même montant, le supplément de production issu de l'augmentation de l'emploi ne pourrait trouver preneur. Faute de débouché, la production correspondante prendrait fin, et avec elle disparaîtrait le supplément de revenu qu'elle eût été susceptible d'engendrer.

Ainsi se trouverait établi, par limitation simultanée de la production et du revenu permettant de l'acquérir, l'état d'équilibre dans le sous-emploi, dont l'explication est donnée comme

la grande découverte et l'apport essentiel de la théorie keynésienne.

Dans cette explication, il est un trait qui surprendra, dès le premier abord, tous ceux qui sont habitués aux analyses de l'économie classique : c'est qu'un état économique laissant subsister, en permanence, une offre de travail non absorbée puisse être, sans qu'aucune mesure de blocage de prix ait été expressément prévue, un état d'équilibre.

Mais, s'il en est ainsi, c'est que, dans l'hypothèse keynésienne, il est impossible que cette offre de travail soit acceptée, parce qu'elle ne suscite, dans quelque direction que ce soit, aucune demande susceptible de l'absorber. Le chômage, alors, est la seule solution offerte aux travailleurs dont elle émane.

Pour qui veut juger la *Théorie générale*, la question est donc la suivante : est-il possible qu'une offre effectivement formulée sur le marché n'entraîne aucune demande de même montant ? Si oui, la théorie de Keynes peut expliquer l'équilibre dans le sous-emploi, donc le chômage permanent, et fournir le moyen d'y parer. Si non, l'explication qu'elle propose doit être reconsidérée.

Pour Lord Keynes, l'enchaînement d'idées paraît être le suivant : par suite de leur insuffisante propension à consommer, les travailleurs susceptibles de bénéficier d'une augmentation d'emploi ne sont disposés à majorer leurs dépenses de consommation que d'une fraction du revenu supplémentaire qu'ils pourraient obtenir. Comme, par ailleurs, ils n'ont aucune propension à investir, ils ne demanderont rien pour tout le supplément de ressources qu'ils ne consacreront pas à des consommations supplémentaires.

Je dis que cette analyse présente une lacune grave.

S'il y a vraiment sous-emploi, ce n'est pas que certains travailleurs peuvent travailler davantage, mais c'est que, dans les conditions offertes par le marché, ils veulent travailler davantage. S'ils offrent effectivement un supplément de travail sur le marché et s'ils entendent ne pas consacrer à des dépenses de consommation ou d'investissement l'intégralité du supplément de ressources que peut leur valoir un supplément d'emploi, c'est qu'ils entendent majorer leur encaisse du montant du supplément de ressources qu'ils ne dépensent pas. Dans la mesure où ils offrent du travail sans demander des biens de

consommation ou d'investissement, ils sont demandeurs de monnaie et ne peuvent pas ne pas l'être.

C'est là une conclusion fondamentale, dont il faut bien percevoir la nécessité, car on va voir que, si on l'admet, elle ébranle toute la construction keynésienne.

S'il y a sous-emploi, c'est que des travailleurs désirent travailler davantage. S'ils offrent effectivement du travail sur le marché, c'est qu'ils désirent obtenir un supplément de rémunération, et, s'ils ne veulent pas consacrer à une augmentation de leurs dépenses de consommation ou d'investissement leur supplément de ressources, c'est qu'ils entendent majorer la quantité de monnaie qu'ils détiennent.

S'il n'en était pas ainsi, leur offre de travail serait purement platonique. Il pourrait y avoir possibilité, il n'y aurait pas volonté de travail supplémentaire et on ne serait pas en état de sous-emploi.

Ceci étant, je dis que la demande d'encaisse supplémentaire est équivalente, dans ses effets économiques, à une demande de biens de consommation ou d'investissement et, par suite, qu'elle est susceptible de fournir un débouché aux forces de travail offertes sur le marché dans les mêmes conditions que la demande de ces biens.

Pour le montrer, je vais être obligé d'étudier en détail l'effet de la demande de monnaie. Ce sera l'objet du paragraphe suivant. On trouvera peut-être qu'il est hors de proportion avec la faible importance pratique du cas qu'il envisage. Il n'est pas douteux que l'augmentation des encaisses individuelles ne saurait jamais être, en fait, que d'un montant limité et que, très vite, dès que les individus auront atteint la limite des encaisses qu'ils désirent détenir, ils consacreront tout supplément de ressources à l'augmentation de leur demande de biens de consommation ou d'investissement. Mais, comme l'hypothèse du non-emploi de ce supplément de ressources à pareille demande est le centre même de l'hypothèse keynésienne, il est indispensable, pour juger celle-ci, d'étudier avec soin la portée de celle-là.

III. — Les effets de la demande d'encaisse.

Je dis que Lord Keynes se trompe en affirmant que les revenus qui ne donnent pas lieu à demande de biens de consommation ou d'investissement, c'est-à-dire qui suscitent demande d'encaisses supplémentaires, manqueront d'une façon permanente à la masse des revenus nécessaires pour l'absorption de la production susceptible de les engendrer et, par là, créeront un équilibre permanent dans le sous-emploi.

Pour le montrer simplement, je me placerai, en premier lieu, dans l'hypothèse d'un régime où la monnaie serait entièrement métallique. J'envisagerai, immédiatement après, le cas général.

Si un travailleur bénéficiant d'une augmentation d'emploi majore son encaisse, toutes autres conditions et, notamment, le montant des encaisses désirées par les autres membres de la collectivité restant inchangés, l'augmentation d'encaisse réalisée par le titulaire de revenus majorés et non dépensés aura nécessairement pour conséquence d'abaisser l'encaisse d'autres membres de la collectivité au-dessous du niveau de l'encaisse qu'ils désirent détenir.

Pour ramener leur encaisse effective au niveau de leur encaisse désirée, ceux-ci n'auront d'autre solution que d'offrir sans demander.

Ce faisant, ils tendront à provoquer une baisse de toute l'échelle des prix[3].

Mais, puisque l'on est en régime de monnaie convertible, un prix demeure stable parmi tous les prix décroissants : le prix de l'or, maintenu automatiquement au niveau de la parité légale par les achats de l'Institut d'émission.

De ce fait, la baisse de l'échelle des prix tend à provoquer le transfert de facultés de production des richesses aux prix déprimés vers la richesse dont le prix n'a pas varié, donc diminution de la production des premières et augmentation de la production de l'or.

Mais la Banque d'émission prend toutes les quantités de

3. J'ai analysé en détail dans le chapitre IV de mon ouvrage : *L'Ordre social* (Sirey, édit.), le mécanisme par lequel cette baisse s'accomplit.

métal jaune offertes et non demandées et, par là, fournit, en monétisant la production supplémentaire de métal, des excédents d'encaisse.

Comme la baisse des prix, donc le transfert de facultés de production, s'accentuent tant que n'a pas disparu la cause qui les a provoqués, à savoir l'insuffisance des encaisses effectives relativement aux encaisses désirées, ce double mouvement ne peut pas ne pas avoir pour effet de ramener celles-là au niveau de celles-ci, par augmentation de la quantité de métal monétisée, et, en même temps, de rétablir, entre le prix de l'or maintenu immobile au niveau de la parité légale et les autres prix du marché, leurs rapports antérieurs.

Ainsi, la demande d'encaisses supplémentaires aura eu pour effet de détourner les forces de travail offertes à une augmentation de l'emploi de la production des biens de consommation ou d'investissement qui eussent été indésirés, pour les orienter vers la production de métal destiné à la monétisation, et, par là, générateur des suppléments d'encaisse désirés.

Il est donc impossible d'admettre, avec Lord Keynes, que, dans le cas envisagé, l'insuffisance de la demande de biens de consommation ou d'investissement fait obstacle à l'augmentation de l'emploi. S'il y a véritablement offre d'un supplément de travail sur le marché, et si seuls des suppléments d'encaisse sont désirés par les personnes auxquelles l'augmentation de l'emploi vaudra un supplément de revenu, les forces de travail offertes se trouveront spontanément, mais inévitablement, orientées, par le seul jeu du mécanisme des prix, vers la production des suppléments d'encaisse désirés.

Ainsi, le supplément de production susceptible de résulter d'une augmentation de l'emploi n'aura pas manqué de débouchés, puisqu'il aura pris la forme sous laquelle les titulaires de revenus supplémentaires étaient disposés à l'absorber.

Il est donc faux que la limitation de la propension à consommer, si elle n'est pas compensée par des dépenses d'investissement de montant approprié, soit cause d'une limitation de l'emploi.

Il est plus faux encore qu'elle soit génératrice d'un équilibre dans le sous-emploi, puisque les forces que, spontanément, toute augmentation de l'offre de travail suscite, tendent à adapter la structure économique à l'utilisation que les travailleurs

nouvellement employés entendent faire de leurs suppléments de revenu.

Un état économique en voie d'adaptation ne saurait être, quel qu'il soit, un état d'équilibre. Une théorie qui néglige les influences tendant à susciter ces adaptations ne saurait être une « théorie générale » et, moins encore, une théorie vraie.

Les fidèles de la thèse keynésienne objecteront, il est vrai, que l'analyse précédente est purement théorique. Ils marqueront, en premier lieu, que c'est seulement par des mouvements de prix que l'adaptation nécessaire pour qu'un supplément de production puisse être absorbé tend à être provoquée, et que, faute de ces mouvements, ou faute d'action des mouvements de prix sur la structure de l'appareil productif, aucune augmentation de l'emploi ne pourra intervenir. On se trouverait donc bien, en pareil cas, en état d'équilibre dans le sous-emploi.

Ceci est vrai. Mais il n'est pas moins vrai que, en fait, dans la plupart des systèmes économiques qui existaient avant la guerre, les mouvements spontanés des prix pouvaient se développer et qu'ils affectaient efficacement la répartition des facteurs de production. Les variations considérables du taux de la production de l'or entre les périodes de boom et les périodes de dépression montraient surabondamment la sensibilité de l'appareil productif aux mouvements de prix.

J'envisagerai dans le paragraphe V de cette étude les effets du blocage des prix et de l'immobilisation des facteurs de production. Mais, en aucune des parties de la *Théorie générale*, blocage des prix et immobilisation des facteurs de production ne sont expressément indiqués comme conditions fondamentales de l'équilibre dans le sous-emploi. S'ils en étaient conditions fondamentales, il eût été indispensable que ce fût dit, car, parmi les remèdes possibles, il eût fallu compter, à côté des interventions suggérées par Lord Keynes, la suppression des causes de la rigidité économique.

Et même si cela avait été dit, on n'eût pu considérer comme « théorie générale » une théorie fondée sur des hypothèses aussi particulières.

En tout cas, même dans les économies peu sensibles aux forces qui tendent à déplacer les équilibres économiques, ces forces, tant que les prix ne sont pas rigoureusement bloqués,

existent et interdisent de tenir pour un état d'équilibre une structure économique soumise à des influences qui tendent à la modifier.

On pourra observer, cependant, que le raisonnement précédent ne vaut qu'autant qu'il existe des mines d'or exploitables dans la collectivité envisagée. Mais l'absence de gisements accessibles modifie la forme du phénomène régulateur, elle n'en supprime pas l'existence et en laisse subsister toutes les conséquences.

En effet, la baisse des prix suscitée par l'état de sous-emploi, si elle n'est pas arrêtée par l'absorption dans les industries productrices de métal jaune des effectifs sous-employés, tend à les orienter vers la production des richesses susceptibles de trouver un débouché à l'étranger[1]. Par là, elle tend à mettre en excédent la balance des paiements du pays considéré. Elle suscite, comme dans le cas précédent, des offres supplémentaires de métal sur le marché, donc, à due concurrence, des monétisations supplémentaires. Celles-ci fournissent les suppléments d'encaisse désirés par les travailleurs nouvellement employés qui ne remplissent pas de biens de consommation ou d'investissement leurs suppléments de revenu.

Ainsi, en ce cas encore, le fait que les travailleurs susceptibles d'un supplément d'emploi ne sont disposés à consacrer qu'une fraction de leurs excédents de revenu à la demande de biens de consommation ou d'investissement ne crée pas un manque de débouché pour les suppléments de production que ces travailleurs peuvent fournir. Il oriente seulement une partie de la production supplémentaire vers les marchés extérieurs, où elle procurera, par voie d'échange, les suppléments de métal générateurs des excédents d'encaisse désirés par les travailleurs nouvellement employés. Dans ce cas encore, la production supplémentaire aura été soumise à des forces tendant à lui procurer un débouché. Tant que prix et facteurs de production n'auront pas été bloqués, aucun état d'équilibre dans le sous-emploi n'aura pu exister.

L'analyse précédente ne s'applique, il est vrai, qu'à un cas très particulier : celui d'une collectivité à monnaie uniquement métallique. Reste à envisager le cas général d'une collectivité

1. Ce mécanisme aussi a été analysé en détail dans le tome I de mon *Ordre social*, p. 380.

pourvue d'une monnaie non convertible ou d'une monnaie susceptible d'être obtenue aussi bien par monétisation de métal que par escompte d'effets de commerce.

Comme dans le cas précédent, la non-utilisation d'une partie du supplément de revenu issu de l'augmentation de l'emploi conduira les bénéficiaires des suppléments de revenus non utilisés à augmenter leur encaisse.

De ce fait, toutes autres conditions restant égales, l'encaisse de certains membres de la collectivité envisagée se trouvera inférieure à celle qu'ils désirent détenir. Pour ramener leur encaisse effective au niveau de leur encaisse désirée, ceux-ci n'auront d'autre solution que d'offrir sans demander.

C'est l'existence de ces offres non compensées qui va déclencher un phénomène de régulation, analogue dans son principe, sinon dans sa forme, à celui que nous a révélé l'étude du régime purement métallique.

L'excédent d'offres peut porter, soit sur des richesses proprement dites, soit sur des créances. Dans le premier cas, il provoque baisse des prix; dans le second, hausse de taux. S'il affecte richesses proprement dites et créances dans la proportion où celles-ci entrent dans l'offre totale, l'excédent d'offres consécutif à la non-utilisation d'un excédent de revenu entraîne baisse de prix et hausse de taux.

Cette première constatation suffit à faire percevoir l'étroite relation qui ne peut pas ne pas exister entre les deux mouvements opposés.

Je vais montrer — et ceci est essentiel pour la suite de l'exposé — qu'ils sont indissolublement liés.

En effet, si l'offre sans demande porte seulement sur des richesses proprement dites, elle affecte les marchés au comptant, à l'exclusion des marchés à terme, puisqu'elle a pour objet de fournir des excédents actuels d'encaisse. Elle suscite donc baisse des prix au comptant. Mais la baisse des prix au comptant incite les arbitragistes à acheter au comptant pour revendre à terme, en se procurant par escompte des effets tirés de la deuxième transaction les ressources nécessaires au règlement de la première. L'augmentation des demandes d'escompte provoque hausse de taux sur le marché monétaire, hausse qui ne prend fin que lorsque le niveau général des prix cesse de baisser[5].

Inversement, toute hausse de taux incite, toutes conditions égales, les arbitragistes à vendre au comptant pour racheter à terme, en plaçant sur le marché les fonds tirés de la première transaction jusqu'à règlement de la seconde. Elle provoque donc une baisse du niveau général des prix au comptant.

L'analyse qui précède montre que l'excédent d'offre consécutif à l'existence de revenus non utilisés provoque, dans tous les cas et simultanément, baisse du niveau général des prix et hausse du taux du marché monétaire.

Je sais que l'affirmation que pareille relation existe surprendra certains lecteurs, qui sont habitués à voir dans les périodes de boom, donc de hausse de prix, des périodes de taux d'intérêt élevé. Mais la hausse de taux qui a généralement accompagné, dans le passé, les périodes de boom, était suscitée par les augmentations de taux d'escompte décidées par les autorités monétaires, presque toujours en raison des craintes que leur inspirait la diminution de leurs réserves métalliques. En fait, dans tous les pays du monde, les périodes de hausse de prix consécutives au déficit budgétaire des dernières années ont été des périodes de très faible taux d'intérêt. Que l'on veuille bien observer d'ailleurs qu'à défaut de la relation ci-dessus énoncée le fonctionnement d'un système de monnaie inconvertible serait simplement inconcevable, puisque le besoin d'encaisse ne saurait y provoquer émission de monnaie nouvelle.

Au surplus — et c'est là, me semble-t-il, l'argument essentiel — la possibilité, pour tout excès d'offre, de porter aussi bien sur des créances que sur des richesses proprement dites, suffit à faire de cette affirmation, au premier abord paradoxale, une vérité de sens commun.

Si, à la lumière de la relation ainsi établie, on suit le déroulement des phénomènes consécutifs à une insuffisance d'encaisse, on observe que, dans la première phase, la baisse du niveau général des prix fournit, par réduction des encaisses nécessaires au règlement des transactions, les suppléments d'encaisse désirés.

5. Le taux ne dépend pas du niveau absolu des prix, mais seulement de ses variations. Les mathématiciens diraient qu'il est fonction de la dérivée du niveau général des prix par rapport au temps (p. 61 du tome I de *l'Ordre social*).

Mais le taux d'escompte de la Banque d'émission est toujours très proche du taux du marché. Dès que, dans son ascension, le taux du marché bute contre le taux d'escompte, il cesse de croître, puisque, à ce taux, la Banque prend tous les effets offerts et non demandés. A partir de ce moment, tout l'excédent de l'offre sur la demande d'effets à court terme est détourné du marché vers la Banque d'émission. Celle-ci monétise les effets qu'elle a achetés et, par là, fournit les excédents d'encaisse désirés.

Mais les effets de commerce sont représentatifs de richesses de même valeur, richesses qui sont, ou stockées, ou, plus généralement, en voie de transformation dans le processus de production.

Tout se passe donc comme si les droits qui contenaient ces richesses, au lieu d'être vidés sur le marché, étaient vidés hors marché dans les actifs de la Banque d'émission, celle-ci les revêtant de l'uniforme monétaire qui les fait réapparaître sous la forme d'encaisses supplémentaires.

Ainsi, en régime de monnaie inconvertible comme en régime métallique, la non-utilisation de certains revenus ne crée pas un manque de débouchés. Des richesses de même valeur que celles qui ne sont pas demandées sont spontanément détournées du marché vers la Banque d'émission. Là, elles sont utilisées à la fabrication des suppléments d'encaisse demandés par les titulaires de revenus supplémentaires non consommés et non investis.

Ainsi, tant qu'il y aura majoration d'encaisses, les suppléments de production trouveront un débouché; l'abstention des titulaires de revenus supplémentaires n'aura pas entraîné sous-emploi.

L'analyse précédente montre que, en régime de monnaie inconvertible, le phénomène est analogue, dans son principe, sinon dans sa forme, au phénomène caractéristique du régime métallique. Mais, en raison de la grande mobilité des taux d'intérêt, le premier phénomène est évidemment plus sensible que le second. Il jouera donc plus facilement et plus vite. Par là, il assurera avec moins de perturbation l'adaptation de l'appareil productif aux débouchés que lui offre le marché.

Si l'on est dans un régime mixte, régime de monnaie susceptible d'être obtenue tant par monétisation d'or que par

monétisation d'effets de commerce, les deux phénomènes peuvent jouer simultanément, et la conclusion, du point de vue qui nous occupe, n'est pas modifiée.

Il est un cas, cependant, où monnaie et créances n'habillent pas des richesses d'égale valeur : lorsqu'elles sont émises en contrepartie d'engagements qui ne tirent leur valeur que de l'acte d'autorité obligeant la Banque d'émission à les acheter à un cours nominal, entièrement différent de celui auquel ils pourraient être vendus sur le marché. C'est la situation caractéristique de tout régime de déficit financé par recours à l'Institut d'émission.

Mais, en pareil cas, les droits qui contiennent les fausses créances s'ajoutent, lorsque leurs titulaires veulent les remplir de vraies richesses, à ceux d'où les richesses offertes sur le marché ont été vidées. La demande est majorée à due concurrence. On ne peut donc imaginer que le pouvoir d'achat s'exerçant sur le marché soit insuffisant pour absorber les richesses qui s'y trouvent offertes.

Ainsi, dans tous les cas, toute demande de liquidité implique demande de richesses d'égale valeur. Ces richesses peuvent être, suivant le cas, métal ou créances, elles-mêmes représentatives de biens stockés ou vendus à terme.

On n'est donc pas fondé à considérer que la « préférence pour la liquidité » diminue de son montant le pouvoir d'achat qui s'exerce sur le marché. Celui-ci reste toujours déterminé, toutes conditions égales, par la valeur de la production qui y est offerte. La demande de liquidité a seulement pour effet — comme toute demande, quelle qu'en soit la nature — de faire naître des forces tendant à imposer à l'appareil productif la spécialisation susceptible de la satisfaire.

Demander de la monnaie, ce n'est pas, comme Lord Keynes le croit, ne rien demander, c'est demander les richesses susceptibles d'être monétisées dans le cadre du système monétaire existant.

De ce fait, la préférence pour la liquidité offre, comme toute autre demande, un débouché aux forces de travail effectivement offertes sur le marché. Contrairement à la conclusion keynésienne, elle ne saurait être, au moins tant que prix et facteurs de production ne sont pas entièrement immobilisés, une cause de sous-emploi dans la collectivité qu'elle affecte.

IV. — Les origines de l'erreur keynésienne.

La théorie keynésienne de l'équilibre permanent dans le sous-emploi repose donc essentiellement sur une idée fausse : l'idée que tout revenu qui n'est pas rempli de biens de consommation ou d'investissement fait défaut pour l'absorption de la production dont il est issu.

Cette idée est, elle-même, la conséquence des deux erreurs fondamentales, qui caractérisent la pensée de Lord Keynes dans le domaine monétaire.

La première est fondée sur cette opinion simpliste que monnaies et créances ne sont que des signes vides de valeur. C'est là, pourrait-on dire, l'effet d'un nominalisme monétaire dont la *Théorie générale* est tout entière imprégnée. Le passage le plus caractéristique, à cet égard, est celui qui traite des provisions financières (p. 116 et s. de l'édition française) :

« Lorsque la provision financière excède la somme réellement dépensée pour l'entretien courant, on ne mesure pas toujours les conséquences pratiques qui en résultent pour l'emploi. Le montant de cet excédent, en effet, n'engendre pas directement d'investissement courant, et il n'est pas non plus disponible pour la consommation...

» Les amortissements et les autres provisions analogues peuvent donc réduire le pouvoir de dépense des consommateurs longtemps avant qu'intervienne le besoin des dépenses de renouvellement en vue desquelles ils sont constitués; en d'autres termes, ils diminuent la demande effective courante et ne l'accroissent qu'au cours de l'année où le renouvellement est réellement effectué. » (P. 117.)

Rien ne montre plus clairement que, pour Lord Keynes, constituer des provisions, c'est-à-dire accumuler monnaie ou créances à court terme, c'est diminuer à due concurrence la demande effective courante, donc créer le sous-emploi.

La fausseté de cette thèse apparaît immédiatement lorsque la provision est constituée de métal. J'ai montré, dans le paragraphe précédent, que le phénomène propre à une circulation uniquement métallique était général et que la thèse keynésienne était également insoutenable lorsque la provision était faite de monnaie inconvertible ou de créances à court terme.

Au début du chapitre XVI : « Observations diverses sur la nature du capital » (p. 226 de la traduction française), notre auteur présente la thèse plus clairement encore :

« Un acte d'épargne individuelle signifie — pour ainsi dire — une décision de ne pas dîner aujourd'hui. Mais il n'implique pas nécessairement une décision de commander un dîner ou une paire de chaussures une semaine ou une année plus tard, ou de consommer une article déterminé à une date déterminée. Il produit donc un effet déprimant sur l'industrie intéressée à la préparation du dîner d'aujourd'hui sans stimuler aucune des industries qui travaillent en vue d'un acte futur de consommation. Il ne consiste pas dans la substitution d'une demande pour la consommation future à une demande pour la consommation présente, mais seulement dans une diminution nette de cette dernière demande. »

Ici, il n'est pas possible de douter que, pour Lord Keynes, épargner, c'est ne rien demander. Il ne sait pas qu'accumuler monnaie ou créances c'est demander les valeurs dont monnaie ou créances sont la représentation, alors que diminuer l'encaisse que l'on détient c'est libérer les mêmes valeurs, donc les faire offrir sur le marché.

Le phénomène de régulation ainsi négligé est pourtant un phénomène essentiel, indispensable à la compréhension du mécanisme monétaire.

Si on ne l'admet pas, il va de soi que, comme Keynes le croit, la préférence pour la liquidité, c'est-à-dire l'accumulation de réserves monétaires, tend à rompre l'équilibre du marché par insuffisance de demande, comme leur utilisation le rompt par excès. Toute variation des réserves et provisions serait alors exclusive du maintien de l'équilibre économique.

Si, au contraire, on l'admet, l'augmentation des réserves et provisions tend seulement à détourner vers la fabrication de monnaie les forces productives antérieurement consacrées à la production des richesses qui ont cessé d'être demandées, alors que l'utilisation de ces provisions tend à libérer les forces productives qui étaient utilisées à la production des richesses représentées par de la monnaie, pour les orienter vers la fabrication des biens nouvellement demandés.

Je crois bien, d'ailleurs, que le phénomène de régulation monétaire, s'il est généralement admis en ce qui concerne la

monnaie métallique — bien que pas toujours très consciemment — est ignoré par la plupart des théoriciens de la monnaie en ce qui concerne les systèmes inconvertibles.

J'ai eu, pour ma part, beaucoup de peine à le dégager, à en montrer — dans le tome I de mon *Ordre social*[6] — la généralité. Je le tiens maintenant pour indiscutablement établi, et je crois, en outre, qu'il est la pièce maîtresse de toute théorie de la monnaie.

Je ne vois pas, en particulier, comment on pourrait expliquer, sans recourir à la théorie de la régulation, le lien qui ne peut pas ne pas exister entre le montant total des encaisses individuelles et la quantité de monnaie en circulation.

Chaque individu fixe, en toute liberté, plus ou moins consciemment, le montant de l'encaisse qu'il détient. Il ignore généralement l'existence des procédures par lesquelles on peut créer de la monnaie. Et, cependant, pour que son désir d'encaisse puisse être servi, il faut qu'il puisse, par sa décision, faire varier, en régime de monnaie inconvertible aussi bien qu'en régime métallique, la quantité de monnaie en circulation. Seule, la théorie de la régulation monétaire, fondée sur le mécanisme dont j'ai exposé ici le principe, me paraît susceptible de fournir l'explication indispensable et de montrer comment chaque individu, en fixant le montant de l'encaisse qu'il détient, concourt à déterminer la quantité globale de monnaie émise.

Le problème du lien entre montant des encaisses individuelles et quantité globale de monnaie en circulation n'a pas échappé à Lord Keynes. Mais, comme il ignore et nie le phénomène de régulation monétaire, il élabore, pour le résoudre, une explication obscure du mécanisme par lequel :

« ... la liberté appartenant à chaque individu de faire varier quand il lui plaît la somme de monnaie qu'il détient se concilie avec la nécessité, pour le montant total de monnaie auquel se monte la somme des encaisses individuelles, d'être exactement égal au montant de la monnaie *que le système bancaire a créé* »[7]. (L'italique est de moi.)

Ainsi, pour Keynes, la quantité de monnaie que le système bancaire a créée est une donnée. Le montant total des encaisses

6. Chapitres XVII à XX.
7. Page 104 de la traduction française.

individuelles doit y être adapté. Je suis convaincu, au contraire, que c'est le montant des encaisses désirées par les individus qui, par le mécanisme de la régulation, détermine la quantité de monnaie en circulation. Mais j'ai montré aussi que le mécanisme de la régulation, si l'on admet qu'il existe, exclut toute possibilité d'équilibre dans le sous-emploi, et, par là, sape dans ses fondements la théorie keynésienne.

Ce ne sont pas seulement les paragraphes que j'ai cités, mais toute la *Théorie générale* qui confirment que la position de Lord Keynes est entièrement dominée par l'idée que la quantité de monnaie en circulation est une donnée, librement fixée par les autorités monétaires, et sur laquelle la demande du marché est sans action.

Sa théorie de l'intérêt notamment (chap. XIII) repose sur ce fondement :

« Le taux de l'intérêt est le prix auquel le désir de maintenir la richesse sous la forme liquide se concilie avec la quantité de monnaie *disponible*. » (P. 182 de la traduction française.)

« *La quantité de monnaie n'est pas déterminée par le public.* Tout ce que la propension du public à thésauriser peut faire, c'est déterminer le taux de l'intérêt auquel son désir global de thésauriser est compatible avec la quantité de monnaie mise à sa *disposition*. » (P. 189 de la traduction française.)

Bien plus, Lord Keynes croit que les autorités monétaires peuvent faire varier la quantité de monnaie en circulation : « Si nous devons gouverner l'activité du système économique en *faisant varier* la quantité de monnaie... » (P. 187 de la traduction française.)

Est-il conception plus arriérée et plus simpliste ? Parmi les hommes qui ont réfléchi aux questions monétaires, en est-il beaucoup qui croient, aujourd'hui, qu'une Banque d'émission fixe la quantité de monnaie en circulation ? Tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé, les yeux ouverts, à la gestion d'une banque d'émission savent bien que l'open market peut modifier la contrepartie de la circulation, substituer, au grand profit de la Banque, des bons du Trésor à une avance à l'Etat, abaisser le taux de l'intérêt, mais non modifier directement la quantité de monnaie en circulation.

J'ai connu, comme directeur du mouvement général des fonds, des périodes d'égal déficit où la circulation augmen-

tait, d'autres où elle diminuait, sans que les autorités monétaires se soient préoccupées en rien de susciter ces mouvements, et malgré tout ce qu'elles pouvaient tenter pour les contrecarrer. J'ai passé mon temps, comme sous-gouverneur de la Banque de France, à assister aux vains efforts de la Banque centrale pour résister à l'augmentation de l'émission.

Ainsi, la quantité de monnaie en circulation, contrairement à ce que croient les profanes, n'est pas fixée par les autorités du marché, et l'erreur fondamentale de Lord Keynes me paraît résulter de l'idée toute superficielle qu'il se fait du mécanisme monétaire.

Si l'on admet l'existence — que je crois avoir démontrée — du mécanisme de la régulation monétaire, le sous-emploi ne peut être un état permanent d'équilibre, puisque le mécanisme de la régulation tend précisément à susciter les transferts de facultés de production susceptibles de le faire disparaître, même lorsque, par préférence pour la liquidité, la demande des travailleurs nouvellement employés ne porte que pour partie de son montant sur des biens de consommation ou d'investissement.

Ainsi, ou la quantité de monnaie en circulation est une donnée — et la théorie de Keynes peut être vraie — ou la quantité de monnaie est fixée par le montant des encaisses que les usagers de la monnaie désirent détenir et l'explication keynésienne de l'équilibre permanent dans le sous-emploi s'effondre.

V. — La « théorie générale », philosophie imparfaite de la rigidité inavouée.

On observera, il est vrai, que les tendances issues d'une augmentation des revenus non utilisés — c'est-à-dire non consommés ni investis — n'éviteront le chômage que si elles détournent effectivement des forces productives de la production de richesses proprement dites vers celle de richesses susceptibles d'être monétisées : or ou effets de commerce. Tant que le transfert ne sera pas intervenu, les productions nouvelles amèneront au marché des richesses qui n'y seront pas demandées et, par là, voueront au chômage ceux qui étaient disposés à s'y consacrer. Le sous-emploi ne sera que l'expres-

sion du refus des titulaires de revenus d'accepter ce qu'ils ne demandent pas.

Ainsi, au moment où se produira l'augmentation d'emploi, si elle n'est pas orientée dans une voie qui lui permette de fournir les suppléments de monnaie désirés par les bénéficiaires de suppléments de revenu non dépensés, la situation pourra être celle qu'envisage et qu'explique la théorie keynésienne. La seule différence sera qu'alors que Keynes tient cette situation pour une position d'équilibre dans le sous-emploi, je la considère comme un état temporaire, que les forces issues du phénomène de régulation tendent à modifier.

Mais, si l'action de ces forces était paralysée, si elles étaient impuissantes à déplacer des facultés de production, la théorie de Keynes pourrait alors apparaître comme l'explication fidèle de la réalité.

Ainsi, la théorie de l'emploi que Keynes qualifie de « générale » ne vaut que pour des économies très particulières : celles qui sont entièrement insensibles aux mouvements de prix et de taux.

Encore faudrait-il, en ce cas, pour que la théorie rendît vraiment compte de la réalité, qu'elle fût l'objet d'une profonde généralisation.

S'il peut y avoir chômage permanent dans une économie entièrement rigide, ce n'est pas seulement parce que la demande d'investissement peut n'être pas suffisante pour compenser l'excès d'une éventuelle augmentation de revenu sur l'augmentation de consommation que celle-ci est susceptible de susciter, mais parce qu'il peut arriver, de façons très diverses, que l'augmentation de production que pourrait fournir une augmentation éventuelle de l'emploi, dans les voies où elle est pratiquement possible, ne soit pas constituée des produits que souhaiteraient obtenir les bénéficiaires des augmentations de revenus correspondantes.

Un exemple précisera mieux ma pensée :

Je suppose un état de sous-emploi généralisé, autrement dit un état dans lequel des effectifs importants de travailleurs seraient ou inemployés, ou employés moins qu'ils ne souhaiteraient l'être. Keynes dit que, faute d'une augmentation systématique de l'investissement, cet état pourra être un état d'équilibre permanent, parce que, si l'emploi augmentait, partie

des excédents de revenus afférents aux productions nouvelles ne susciterait aucune demande, par suite de la disposition psychologique des individus à ne consacrer à des augmentations de consommation qu'une fraction — variable avec leur propension à consommer — de leurs augmentations de revenu.

J'ai montré qu'en pareil cas les individus qui ne consomment pas demandent de la monnaie et que les excédents d'encaisse que leur attitude les conduit — consciemment ou non — à souhaiter ne pourraient leur être fournis que par une orientation convenable de la production, orientation que le mécanisme de la régulation monétaire tend à susciter. De ce fait, dans l'hypothèse, qui est implicitement à la base de la théorie de Keynes, d'une économie rigide et d'une propension à consommer insuffisante, non compensée par une augmentation d'investissement, le sous-emploi n'est permanent que parce que, alors que les titulaires de revenus supplémentaires ne seraient disposés à accepter que des suppléments d'encaisse, les suppléments de production qu'une majoration d'emploi pourrait leur fournir ne sont que des richesses proprement dites : biens de consommation ou d'investissement.

Que les effectifs inemployés se mettent à produire ce qui est demandé, à savoir de l'or dans un pays susceptible d'en produire, des richesses exportables dans un pays dépourvu de gisements de métal jaune, ou des richesses susceptibles d'être absorbées dans un processus productif générateur d'effets de commerce, et l'emploi pourra augmenter.

Ainsi, dans l'hypothèse keynésienne, le chômage ne résulte que d'une impuissance de l'appareil productif à s'adapter à la demande du marché.

Mais ce défaut d'adaptation — essentiellement temporaire, puisque, de toute évidence, personne n'est disposé à thésauriser indéfiniment des suppléments de revenu — n'est qu'une forme très particulière et très exceptionnelle des défauts d'adaptation possibles.

Le sous-emploi, dans l'hypothèse envisagée par Keynes, n'est pas nécessairement la conséquence d'une insuffisante propension à consommer. Il résultera également de toute divergence entre les productions supplémentaires qu'un excédent d'emploi pourrait fournir et les demandes supplémentaires que l'excédent de revenus correspondant susciterait.

Supposons, par exemple, que la situation dans laquelle Keynes voit la cause essentielle du sous-emploi n'existe pas, tout titulaire de revenus supplémentaires étant décidé à demander des produits de consommation pour la totalité de ses ressources nouvelles. Et bien, dans une pareille situation, où la propension à consommer serait de 100 %, toute augmentation d'emploi serait impossible si les travailleurs susceptibles d'être nouvellement employés étaient uniquement disposés à fabriquer des biens d'investissement ou des biens de consommation autres que ceux que les titulaires de revenus supplémentaires souhaiteraient. L'état de sous-emploi, malgré une totale propension à consommer, subsisterait.

Inversement, dans une collectivité où les travailleurs sous-employés ne seraient prêts à produire que des biens de consommation — ce qui est le cas, notamment, des chômeurs spécialisés dans la production agricole — toute demande de biens d'investissement, si importante soit-elle, serait sans action sur l'emploi. Le remède keynésien serait entièrement inefficace.

Ainsi, Lord Keynes n'a envisagé, parmi toutes les causes de sous-emploi possibles, attribuables toutes à la rigidité économique, qu'un cas infiniment particulier : celui du chômage dû à une inaptitude de l'organisme économique à fournir les excédents d'encaisse ou de créances à court terme qui lui sont temporairement demandés. Il a donné à cette cause de sous-emploi une importance dont elle est très généralement dépourvue, le chômage pouvant résulter de tout défaut d'adaptation entre la production et la demande susceptible de l'absorber — et durer autant que l'adaptation n'a pas été opérée. Il a, en outre, négligé de marquer que la totale rigidité économique, nécessaire pour que sa théorie puisse être partiellement vraie, n'était pas une caractéristique générale des collectivités économiques, mais, au contraire, un état très exceptionnel, que seules des mesures particulières d'immobilisation ou de blocage pouvaient engendrer.

L'omission dans la *Théorie générale* des effets essentiels de la rigidité économique est, évidemment, d'une extrême gravité, puisqu'elle dissimule le véritable caractère de l'explication keynésienne et écarte partie des remèdes au sous-emploi que celle-ci eût dû suggérer.

Les considérations développées dans le présent chapitre conduisent à une vue d'ensemble du mécanisme du chômage.

Contrairement à ce que croit Lord Keynes, le chômage ne résulte pas d'une insuffisance de revenu. Le revenu n'est jamais insuffisant pour l'absorption de la production existante, car, sauf circonstances particulières dans le détail desquelles je ne peux entrer ici, il est engendré par cette production, et son montant est, en chaque période, identiquement égal à la valeur de ladite production [8].

Par contre, si les produits offerts ne sont pas, en nature, ceux que souhaite le marché, leur valeur peut se trouver réduite à zéro, en même temps que le revenu des producteurs à l'activité desquels ils sont dus. Alors, le revenu global n'est pas rendu insuffisant pour l'absorption de la production, car la valeur de celle-ci est réduite dans la même mesure que le montant de celui-là. Mais, si les productions indésirées prennent fin, l'état de chômage qui en résulte n'est pas un état d'équilibre, car il engendre des forces qui tendent à le modifier pour restituer aux facteurs de production leur productivité normale. Et c'est seulement lorsque ces forces sont systématiquement paralysées que le sous-emploi peut devenir une caractéristique permanente de la collectivité envisagée.

VI. — Les conséquences politiques de la « Théorie générale ».

Les vues qui précèdent permettent de porter un jugement sur l'efficacité et les conséquences probables des remèdes au chômage que la théorie keynésienne suggère.

Ces remèdes reposent tous sur cette idée centrale que le sous-emploi est dû à une insuffisante propension à consommer. Pour augmenter l'emploi, il suffit donc, ou d'augmenter la propension à consommer, ou de combler, par une augmentation systématique de l'investissement, l'insuffisance de la demande de consommation.

Afin d'augmenter la propension à consommer, Lord Keynes recommande une répartition des revenus propre à décourager le déplorable esprit d'épargne :

« L'abstinence de la classe aisée est plus propre à contrarier

8. *L'Ordre social*, chap. X : La production et les théorèmes du revenu.

qu'à développer le développement de la richesse. » (P. 387 de la traduction française.)

Il envisage aussi une politique fiscale et une politique de taux d'intérêt appropriées.

Si le niveau de l'investissement est fixé, c'est seulement de la propension à consommer, donc des mesures tendant à la développer que dépend le revenu global.

« Toute augmentation de la propension marginale moyenne à consommer, dit un de ses disciples, augmentera le niveau de revenu susceptible d'être supporté par un niveau donné de l'investissement et des dépenses publiques. »[9].

L'analyse précédente montre que ces remèdes ne sauraient affecter d'une manière permanente le niveau de l'emploi, lequel est indifférent à l'utilisation des revenus qu'il engendre. Elle montre aussi que les interventions correspondantes n'atténueront le chômage temporaire, issu de la rigidité économique, que dans l'exacte mesure où l'augmentation de la propension à consommer suscitera demande des biens que les forces de travail sous-employées sont prêtes à produire. Si celles-ci ne peuvent ou ne veulent offrir que des biens d'investissement, l'augmentation de la propension à consommer les laissera inemployées. En tout cas, leur adaptation aux débouchés nouveaux que leur offrirait une éventuelle augmentation de la propension à consommer ne serait ni moins difficile, ni moins douloureuse, que celle qui eût permis de résorber le chômage par adaptation à l'utilisation que les titulaires de revenus entendaient en faire, que celle-ci réponde à un désir d'épargne ou à un désir de thésaurisation.

Mais le remède fondamental et quasi universel de la théorie keynésienne, c'est la dépense d'investissement, assumée par l'Etat pour parer à la prétendue insuffisance de la demande privée. A chaque niveau de l'investissement correspondrait un certain niveau de revenu, donc de l'emploi. Si l'emploi décline, c'est que le volume d'investissement nécessaire pour soutenir l'emploi existant n'est pas atteint. Pour parer au chômage, il faut et il suffit que l'Etat assume les dépenses d'investissement que l'initiative privée ne consent pas.

Toute l'analyse précédente montre que cette conclusion est

9. Thomas C. Schelling, *Econometrica*, juillet 1946, p. 227.

fausse. Le niveau des dépenses d'investissement, publiques ou privées, ne définit pas le niveau de l'emploi, parce que, à tout niveau de l'emploi, correspond un revenu susceptible d'absorber la production correspondante, sous la seule condition que celle-ci soit adaptée, quant à sa nature, à la demande effective des titulaires de revenus.

Si l'on admet « comme une caractéristique permanente de la nature humaine » l'existence d'une fonction de consommation analogue à celle qu'envisage l'analyse keynésienne, il n'en résulte pas que des dépenses d'investissement soient indispensables pour assurer le plein emploi, car toute demande qui ne s'exercera pas sur le marché des biens de consommation se retrouvera sous forme de demande de biens d'investissement ou de thésaurisation.

Encore faut-il marquer qu'une demande d'encaisses supplémentaires sera toujours de montant limité et que, dès qu'elle sera satisfaite, la demande correspondante réapparaîtra sur le marché de l'investissement ou de la consommation.

Il est vrai, cependant, que des dépenses d'investissement peuvent apporter une atténuation à une crise de chômage temporaire, mais seulement dans une étroite limite. Elles peuvent fournir un débouché aux forces de travail inemployées disponibles pour la production des biens d'investissement dont elles provoqueront la demande. Tout supplément de dépenses d'investissement peut augmenter l'emploi dans les industries d'investissement et dans celles-là seulement. Encore ne faut-il pas considérer en bloc les industries d'investissement. C'est seulement aux facteurs de production spécialisés dans les industries qui bénéficient d'une demande supplémentaire que les dépenses d'investissement fournissent un débouché supplémentaire, en leur évitant le chômage qui les eût incités à l'adaptation requise par la consistance de la demande sur le marché.

Toutefois, si des dépenses d'investissement peuvent ainsi atténuer un chômage temporaire dans les industries qu'elles affectent, elles entraînent des effets seconds qu'il est indispensable de considérer si l'on veut porter un jugement d'ensemble sur les conséquences qu'entraînera la politique du plein emploi lorsqu'elle sera l'objet d'une application généralisée.

Ces effets seconds varieront suivant que les dépenses d'investissement seront accomplies dans le cadre d'une trésorerie

en équilibre ou en déficit, autrement dit suivant qu'elles seront financées par impôts et emprunts ou par remise de bons du Trésor rendus éligibles à l'escompte, parce que le marché n'en aurait pas, à lui seul, assuré l'absorption.

Dans le premier cas, il y a prélèvement sur la collectivité des ressources que l'on consacre au financement du programme d'investissement. Si le pouvoir d'achat dont on prive ainsi les individus est celui que ceux-ci entendaient remplir de richesses non offertes sur le marché (par exemple, dans l'hypothèse keynésienne, d'encaisses supplémentaires) et si le supplément de demande issu du programme d'investissement porte sur des richesses que les facteurs de production sous-employés sont disposés à produire, le programme d'investissement augmentera l'emploi. Mais il n'y a aucune chance pour qu'en fait il en soit ainsi. Il est probable que, dans une large mesure, la demande d'articles non produits — par exemple, de suppléments d'encaisse — subsistera, et que les prélèvements accomplis auront, pour une fraction importante de leur montant, réduit des demandes qui s'exerçaient sur d'autres compartiments du marché.

Par là, le programme aura augmenté l'ampleur des adaptations requises pour une résorption spontanée du chômage, et retardé le moment où celle-ci sera susceptible d'intervenir. Dans l'hypothèse — improbable — où le programme d'investissement public aurait absorbé toutes les forces de production sous-employées — c'est-à-dire dans la mesure où il aurait atteint son objet — il aurait fait disparaître toute influence susceptible d'assurer ultérieurement une reprise spontanée du marché.

Mais, en outre, si les dépenses d'investissement impliquent utilisation de matières premières ou de richesses effectivement demandées sur le marché, elles auront, en augmentant la demande, donc le prix de ces richesses, contribué à réduire les débouchés que leur offrait spontanément le marché. Dans la mesure où elles auront servi à absorber ces richesses, les dépenses d'investissement n'auront pas contribué à augmenter l'emploi sur le marché.

Pour ces deux raisons, l'efficacité d'un programme d'investissement financé par l'impôt ou par l'emprunt, se trouvera grandement atténuée.

Enfin, dans la mesure où le programme d'investissement détournera des moyens de production des domaines où ils sont désirés vers des emplois moins utiles, il aura réduit le niveau de vie de la collectivité.

Toutefois, il est peu vraisemblable qu'un large programme d'investissement, survenant en une période où la dépression économique aura grandement réduit les rendements fiscaux, soit jamais financé dans le cadre d'une trésorerie équilibrée. Dans la majorité des cas — sinon dans tous — c'est par la remise de bons du Trésor éligibles à l'escompte que les ressources seront obtenues.

Si l'on se trouve dans la situation prévue par l'hypothèse keynésienne d'une dépression causée par le refus de certains travailleurs d'utiliser l'éventuel supplément de revenu que leur vaudrait un supplément de l'emploi, l'inflation peut leur fournir les excédents d'encaisse qu'ils désirent obtenir. Par là, dans la mesure où l'offre d'emploi sera acceptée par les travailleurs sous-employés, soit qu'elle réponde à leur spécialisation antérieure, soit que ces travailleurs acceptent les modifications d'activité qu'elle implique, un programme d'investissement financé par l'inflation pourra entraîner une augmentation de l'emploi.

Toutefois, les individus ne sauraient, toutes conditions égales quant aux prix, augmenter indéfiniment leurs encaisses. Il arrivera nécessairement un moment où les signes monétaires nouvellement émis deviendront indésirés. Alors, ils provoqueront, avec une hausse du niveau général des prix, tous les désordres économiques et sociaux de l'inflation. Si l'on veut éviter ceux-ci sans renoncer à la mise en œuvre du programme d'investissement qui les a engendrés, il ne sera d'autre solution que de limiter la demande par la procédure du rationnement généralisé.

Ainsi, la mise en œuvre d'un vaste programme de travaux publics, si elle est poursuivie pendant une période prolongée, réinstallera dans le monde le régime économique inventé par Hitler, et dont la victoire devait nous libérer. Nous verrons progressivement se resserrer et s'étendre les contraintes, et le déroulement imperturbable du processus bien connu de l'inflation entraînera progressivement, à nouveau, la suppression de toutes les libertés humaines.

Par là se trouvera démontré, une fois de plus, qu'il n'est de choix pour le gouvernement des sociétés humaines qu'entre deux solutions : laisser l'appareil productif s'adapter à la structure que, par les mouvements de prix, la volonté des consommateurs tend à lui imposer, ou adapter la volonté des consommateurs, par voie d'autorité, à la structure de l'appareil productif que l'on entend ne pas modifier.

L'analyse précédente éclaire les phénomènes observés au cours de la dernière décade et explique pourquoi le développement des industries de guerre a fait disparaître le chômage, alors que les plans d'investissement appliqués en temps de paix semblaient impuissants à y réussir.

Les programmes du temps de guerre ont créé une demande pratiquement illimitée. Ils ont résorbé le chômage parce que les travailleurs disponibles ont été transférés, volontairement ou par contrainte, dans les emplois que cette demande faisait naître. Quant au financement, il était assuré, pour toute la part qui n'était obtenue ni de l'impôt ni de l'emprunt, par recours à la Banque d'émission. L'inflation ainsi engendrée était, dans une large mesure, neutralisée par le rationnement, c'est-à-dire par la suppression de la liberté des demandeurs dans l'utilisation de leur pouvoir d'achat.

Les activités nouvelles restreignaient évidemment, par les utilisations de matière et d'énergie qu'elles impliquaient, les productions antérieures, mais personne ne songeait à s'en plaindre, puisque, dans le même moment, l'impôt, l'emprunt et le rationnement restreignaient les possibilités d'achat.

En temps de paix, le même résultat — si peu satisfaisant qu'il soit, puisqu'il implique et exige la suppression de toute liberté économique — peut-il être espéré ? Je ne le crois pas.

Il est peu probable, en premier lieu, que l'autorité administrative soit en mesure d'imposer, en temps de paix, les transferts de main-d'œuvre que pareil programme implique. Ces transferts ne seraient probablement, ni moins amples, ni moins douloureux que ceux qui eussent assuré la résorption spontanée du sous-emploi. Et puisque ceux-ci sont tenus pour inacceptables, il est peu probable que ceux-là soient acceptés, même si l'autorité prétend les imposer.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'un large programme d'investissement diminuera sensiblement, par l'utilisation de

matière et d'énergie qu'elle exige, la production d'articles effectivement demandés. L'opinion admettra difficilement d'être privée de ce qu'elle désire par la production de ce qu'elle ne désire pas.

Les privations que le programme d'investissement entraînera seront beaucoup plus sensibles qu'en temps de guerre, car il ne sera pas possible d'élever les prélèvements fiscaux au niveau auquel ils avaient été portés pendant les hostilités, ni d'obtenir des prêts volontaires de montant aussi élevé, ni enfin d'imposer, par rationnement de la demande, une neutralisation de pouvoir d'achat suffisante.

Pour toutes ces raisons, il subsistera sur le marché une demande non satisfaite, et celle-ci suscitera, plus ou moins rapidement, suivant sa grandeur relative, tous les troubles de l'inflation.

Malgré ces perspectives, il est probable que la prochaine période de dépression entraînera application généralisée dans le monde de la politique suggérée par Lord Keynes. Je ne crains pas de me tromper en affirmant que cette politique ne réduira le chômage que dans une faible mesure, mais qu'elle aura des conséquences profondes sur l'évolution des pays dans lesquels elle sera appliquée. Par les désordres économiques qu'elle provoquera, elle réinstallera dans le monde un régime de planification généralisée, analogue au régime de guerre, et fondé sur la suppression de toute liberté individuelle.

Du fait de Lord Keynes, la prochaine crise cyclique sera, vraisemblablement, l'occasion des profonds changements politiques, que certains espèrent, que d'autres redoutent. En tout cas, fondés sur une théorie fausse, les remèdes qui seront mis en œuvre entraîneront des répercussions profondément différentes de celles qu'ils étaient appelés à promouvoir. Leur inefficacité sera, pour une grande partie de l'opinion, une raison nouvelle de réclamer la subversion d'un régime qui, en se reniant, se sera lui-même détruit.

Ceux que Jupiter veut perdre, il les rend fous.

Jacques Rueff.

LA THÉORIE DE L'INFLATION A LA LUMIÈRE DES EXPÉRIENCES MONÉTAIRES CONTEMPORAINES

Rapport présenté par M. Bertrand Nogaro,
Professeur à l'Université de Paris,

au Congrès des économistes de langue française (mai 1947).

Notre regretté collègue Jean Lescure avait demandé à l'auteur de ces pages de se charger de l'un des rapports prévus pour la prochaine conférence des économistes de langue française. Il avait proposé le sujet suivant : *La théorie de l'inflation à la lumière des expériences monétaires contemporaines.* Son dernier ouvrage, *Principes d'économie rationnelle*, paru quelques jours avant sa mort, éclaire sa pensée. Dans de nombreux passages, où il évoque des données statistiques récentes, il signale le démenti que les faits semblent infliger à la théorie traditionnelle.

A vrai dire, ce n'est pas à ces toutes dernières années qu'il se réfère. Sans doute, il ne lui aurait pas été difficile de montrer que, en France notamment, entre 1938 et 1946, en dépit d'une concordance générale entre la hausse des prix et l'accroissement du stock monétaire, il s'en faut de beaucoup que l'évolution des deux courbes soit parallèle [1], ou, plus exactement, que le mouvement des prix varie régulièrement avec le rapport stock monétaire/production, tel qu'il est établi selon les méthodes courantes [2]. Le niveau de prix théorique qui correspondrait à ce rapport aurait dû atteindre un maximum au moment de la libération, pour fléchir notablement ensuite, alors que nous voyons,

1. Voir notamment *Etudes et conjoncture*, décembre 1946-janvier 1947, p. 143.
2. On pourrait faire des observations analogues concernant d'autres pays, notamment l'Angleterre et les Etats-Unis.

au contraire, le niveau des prix effectifs s'élever lentement jusqu'en mars 1945, pour monter en flèche après cette date [3]. Mais, bien que les prix taxés soient parfois influencés par ceux du marché libre [4], il n'est guère recommandable de se placer dans un climat d'économie dirigée pour étudier des phénomènes caractéristiques du fonctionnement d'une économie individualiste.

Aussi Jean Lescure s'est-il borné à évoquer la période d'entre deux guerres, en signalant notamment le défaut de concordance entre l'indice des dépôts et l'indice des prix en Angleterre, d'une part, et entre l'évolution du stock d'or mondial et celui des prix aux Etats-Unis, d'autre part [5].

En vérité, les économistes n'ignorent pas que, depuis un certain temps déjà, il a fallu au moins autant d'art que de science à ceux de leurs collègues qui ont entrepris la démonstration pour faire cadrer les faits constatés avec la théorie traditionnelle, notamment pour expliquer par les variations du stock d'or mondial la hausse des prix de 1920 et la baisse des prix consécutive, puis la baisse des prix postérieure à 1929 [6].

Aussi bien, les exemples de variations de prix qui ne correspondent pas, du moins à première vue, à la théorie traditionnelle sont nombreux, et trop présents à l'esprit des économistes pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici. Qu'il nous suffise d'évoquer le cas de la Tchécoslovaquie, après la première guerre mondiale, où les prix eurent, pendant une longue période, une ascension très marquée, en dépit d'une politique rigoureusement déflationniste, et où, après avoir été stabilisés, grâce à une stabilisation du change, ils se gardèrent de remonter lorsque cette politique fut abandonnée.

***

A vrai dire, cette apparente antinomie entre les faits constatés et la doctrine n'est pas de nature à émouvoir beaucoup

3. Voir *Etudes et conjoncture*, décembre 1946-janvier 1947, p. 303.
4. Ainsi, par exemple, en France, il a paru nécessaire de relever le prix du blé pour tenir compte des prix auxquels se vendent d'autres produits agricoles sur le marché noir.
5. Jean Lescure, *Principes d'économie rationnelle*, p. 126, 134, 275, 280, 281 et surtout 285.
6. Voir le premier *Mémoire de la délégation de l'or* du Comité financier de la Société des Nations, paru en 1930, et Ch. Rist, *Interprétation de la chute des prix depuis 1925*, Mélanges Mahaim.

les économistes. En ce qui concerne les esprits déductifs, nous savons que, lorsqu'on leur signale une telle discordance, ils ne manquent pas de trouver dans la théorie quantitative elle-même quelque argument pour l'expliquer[7]. Quant aux autres, comme ils se gardent de donner à la théorie quantitative une rigueur mathématique, ils sont souvent enclins à penser que les faits ont bien le droit de prendre quelque liberté avec elle, tout en la confirmant suffisamment pour qu'elle puisse rester un guide de notre pensée, lorsque nous posons le problème des relations entre monnaie et prix.

Aussi bien, sous cette forme empirique, le simple bon sens ne suffit-il pas à la justifier ? Il est, en effet, manifeste que, lorsqu'on crée de la monnaie sans créer de la marchandise en contrepartie, on crée, par là même, entre la demande et l'offre, un déséquilibre qui joue dans le sens indiqué par la théorie quantitative.

Il peut donc, au premier abord, sembler assez vain de prétendre remettre en discussion, une fois encore, un principe que les économistes sont, pour la plupart, d'accord, quoique à des degrés divers, pour considérer comme un des fondements de la théorie économique.

Cependant, c'est en raison même de ce consentement quasi-unanime que l'on se croit généralement autorisé à appliquer ce principe, comme on ferait d'une règle d'algèbre, sans chercher à le justifier, ni à l'analyser, ni même, bien souvent, à l'énoncer correctement. Or, une telle attitude d'esprit n'est guère recommandable. Il importe, au contraire, de se mettre d'accord sur les fondements de la théorie quantitative, sur sa signification exacte et sur sa portée, si l'on veut savoir quelles déductions il est, ou non, permis d'en tirer.

Nous examinerons donc ici trois questions :

I. — *Comment convient-il de poser le problème des relations entre quantité de monnaie et prix ?*

II. — *En quelles circonstances une variation de la quantité de monnaie peut-elle se produire, qui soit de nature à réagir sur le niveau des prix ?*

7. Rappelons, à cet égard, l'argumentation de G. Cassel. Voir B. Nogaro, *La méthode de l'économie politique*, p. 123.

III. — *Dans quelles conditions nous est-il possible d'enregistrer les variations du rapport* $\frac{\textit{quantité de monnaie}}{\textit{quantité de marchandises}}$ *et celle des prix ?*

I

Comment convient-il de poser le problème des relations entre quantité de monnaie et prix ?

La théorie quantitative nous est suggérée par l'observation. C'est d'abord celle d'un marché de concurrence dans une économie où la monnaie est en usage, et où il nous est donné de constater que, lorsque la quantité de monnaie mise en circulation par les demandeurs augmente, sans augmentation correspondante de la quantité de marchandises offerte, les prix tendent à s'élever, et inversement. C'est aussi l'expérience que nous avons de la hausse des prix qui se produit dans un pays où l'on procède à des émissions déréglées de papier-monnaie (cas-type des assignats). C'est encore l'évocation de ces mouvements généraux des prix, qui concordent plus ou moins avec la progression du stock de monnaie métallique.

L'interprétation de ces constatations grossièrement enregistrées appelle des réserves, qui seront formulées dans la troisième partie de cet exposé. Mais il suffit de retenir ici qu'elles sont à la base d'une théorie que le raisonnement s'est ensuite proposé de préciser et de justifier.

*
* *

Pour de nombreux auteurs, la théorie quantitative se présente avec une évidence et une rigueur mathématiques. « Supposons, dit David Hume, que les quatre cinquièmes de la monnaie qui existe en Grande-Bretagne soient anéantis en une nuit..., le prix du travail et des marchandises ne devra-t-il pas baisser *en proportion ?* » Puis il poursuit en supposant que le stock monétaire de la Grande-Bretagne a été quintuplé en une nuit, et il énonce la proposition inverse. Il ne formule, à vrai dire, aucun raisonnement pour justifier son affirmation. Mais il ne fait aucun doute que ce soit un raisonnement mathé-

matique, que nous pouvons reconstituer aisément. Si, par exemple, une certaine communauté a 100.000 unités de marchandises à échanger — que nous supposerons, jusqu'ici, homogènes — et qu'elle dispose d'un stock d'un million d'unités monétaires, le prix moyen *résultant de l'échange* de ce million d'unités monétaires contre 100.000 unités de marchandises sera 10 unités monétaires. Si la quantité de monnaie s'élève à 5 millions, le prix moyen de l'unité de marchandises s'élèvera à 50 unités monétaires; et si la quantité de monnaie est réduite à 200.000 unités, le prix moyen tombera à 2 unités monétaires.

On peut, d'ailleurs, passer aisément de cet exemple numérique à une formule générale, en recourant à une notation algébrique. Soient M la quantité de monnaie, Q la quantité de marchandises et P le prix. Nous avons $P = \frac{M}{Q}$ ou $M = PQ$. Si la quantité de monnaie est réduite dans une proportion quelconque, autrement dit divisée par un nombre quelconque n, et si l'on veut que l'équilibre, ou, plus exactement, l'égalité entre les deux membres de l'équation soit maintenue, il suffira d'écrire, par exemple : $\frac{M}{n} = \frac{P}{n}\,Q$. De même, si la quantité de monnaie est multipliée par un coefficient quelconque, nous pourrons maintenir l'égalité entre les deux membres de l'équation en multipliant le prix par ce même coefficient : $Mn = (Pn)Q$.

Ces formules indiquent manifestement que, avec un stock monétaire réduit, on peut effectuer des transactions portant sur une même quantité de marchandises, à la condition que les prix soient réduits dans la même proportion que la quantité de monnaie, et inversement.

C'est par une expression algébrique de ce genre que Léon Walras pense avoir fourni la démonstration mathématique de la théorie quantitative. « Il nous a suffi, écrit-il, de rendre tous les prix n fois plus faibles pour réaliser l'équilibre avec une quantité de marchandise monnaie n fois plus faible. Il nous aurait, de même, suffi de rendre tous les prix n fois plus forts pour rétablir l'équilibre avec une quantité de marchandises monnaie n fois plus forte. Il est certain que : *Toute augmentation de la quantité de monnaie a pour effet une augmenta-*

tion ou une diminution sensiblement proportionnelle dans les prix. »[8].

Irving Fisher, à son tour, donnera à la théorie quantitative une expression mathématique, en prenant en considération non plus le *stock monétaire*, pris dans l'instantané, mais la *circulation monétaire*, au cours d'une certaine période, ce qui l'amène à affecter le stock monétaire M d'un coefficient V, qui exprime le nombre de déplacements moyens de chaque unité au cours de la période, ou, selon l'expression consacrée, la *vitesse de circulation*. Il croit devoir, en outre, désigner séparément la monnaie fiduciaire et scripturale et sa vitesse de circulation propre, ce qui donne la célèbre formule $MV + M'V' = PQ$. $P = \frac{MV + M'V'}{Q}$, qui prétend traduire la théorie quantitative, dans l'hypothèse où c'est M qui varie.

Quoiqu'un peu plus complexe, cette formule se prête au même traitement que la précédente.

Est-ce à dire que la théorie quantitative, sous la forme rigoureuse d'une variation du niveau des prix proportionnelle à la quantité de monnaie, soit, comme l'affirme Walras, mathématiquement démontrée ?

On remarquera d'abord que l'évidence du raisonnement arithmétique par lequel on peut certainement illustrer la pensée de David Hume est liée au fait que nous prenons en considération les quantités de monnaie et de marchandises *échangées* : si les 100.000 unités de marchandises s'échangent contre 1 million d'unités monétaires, le prix sera égal à 10 unités monétaires; si les 100.000 unités de marchandises s'échangent contre 5 millions d'unités monétaires, le prix sera égal à 50 unités monétaires, etc. Irving Fisher, d'ailleurs, indique très explicitement que son raisonnement se réfère aux quantités *échangées*. Mais, lorsqu'on énonce la théorie quantitative, on envisage une certaine quantité de monnaie et une quantité de marchandises, *non pas échangées, mais disponibles pour l'échange*. Pour pouvoir substituer la première notion à la seconde, il faudrait admettre que l'on est autorisé à confondre la quantité de monnaie *disponible* et la quantité de monnaie *dépensée*, la quantité de marchandises *à vendre* et la quantité

8. *Etudes d'économie politique appliquée*, 1936, p. 98.

de marchandises *vendue*. Autrement dit, il faudrait que l'on pût raisonner comme si toute la quantité de monnaie disponible s'échangeait contre toute la quantité de marchandise offerte. Et, en effet, le raisonnement arithmétique qui précède *suppose que le stock monétaire, quel qu'il soit, doit nécessairement suffire aux échanges et être intégralement absorbé par eux*.

Or ce n'est certainement pas ce qui se passe sur chacun des marchés où la monnaie s'échange contre des marchandises. A chaque séance, une partie seulement, indéterminée *a priori*, de la quantité de monnaie, s'échange contre une partie, également indéterminée, des marchandises offertes. Si, un jour, l'offre consiste dans 100 hectolitres de blé, et si la quantité de monnaie dont disposent les demandeurs est 10.000 francs, puis si, à la séance suivante, la quantité de blé offerte est encore de 100 hectolitres, tandis que la quantité de monnaie s'élève à 15.000 francs, nous ne saurions conclure que le prix du blé s'élèvera de $\frac{10.000}{100} = 100$ à $\frac{15.000}{100} = 150$ fr. Car il est vraisemblable que les hectolitres de blé offerts à chaque séance ne seront pas tous vendus, ni les 10.000 ou 15.000 francs intégralement dépensés. *Et il en est ainsi sur tous les marchés*. Sans doute peut-on observer que, au bout d'un temps plus ou moins long, les marchandises produites sont bien destinées à être vendues et les sommes de monnaie disponibles à être dépensées. *Mais cela ne signifie pas du tout que toute la monnaie disponible s'échange intégralement contre tous les biens et services disponibles au cours d'une même période.*

Ainsi la *substitution de concepts* — substitution de quantité *échangée* à quantité *disponible* — sur laquelle repose la démonstration mathématique de la théorie quantitative *n'est pas légitime*.

Ce n'est pas tout. Il est bien vrai qu'il est possible, avec un stock monétaire réduit ou accru, de payer une même quantité de marchandises, en réduisant ou en augmentant d'autant le prix moyen : $M = PQ; \frac{M}{n} = \frac{P}{n}Q; Mn = (Pn)Q$. Mais, *outre que la possibilité mathématique d'un tel ajustement n'implique nullement que tel est, économiquement, l'effet d'une variation du stock monétaire*, il convient d'observer qu'*il y a d'autres solutions mathématiques du problème, non moins valables*,

mais dont la signification économique est tout à fait différente. Ainsi, nous pouvons aussi bien écrire : $\frac{M}{n} = P\frac{Q}{n}$; $Mn = P(Qn)$, ou encore : $\frac{M}{n} = \frac{PQ}{n}$; $Mn = (PQ)n$.

Ce qui signifie que, lorsque la quantité de monnaie augmente ou diminue, l'égalité entre la somme de monnaie qui assure les paiements au cours de la période et la valeur des transactions effectuées au cours de la même période *peut être aussi bien réalisée, le prix restant constant, par une variation correspondante de la seule quantité de marchandises, Q, ou par une variation correspondante du produit PQ*.

Ainsi, non seulement Léon Walras ne nous a donné aucune démonstration mathématique de la théorie quantitative, mais il suffit de se référer aux règles les plus élémentaires de l'algèbre pour démontrer que le problème qu'il a ainsi posé admet d'autres solutions.

La vérité est que les économistes, même mathématiciens, sont très souvent victimes du *mode de présentation* usuel de la théorie quantitative, qui est *elliptique et fallacieux*. On a, en effet, l'habitude de formuler la théorie quantitative en ces termes : « Quand la quantité de monnaie augmente, les prix montent, autrement dit sa valeur diminue, et inversement. » Or il va de soi que, si la quantité de marchandises, au même moment, varie dans le même sens et dans la même proportion, rien n'est changé dans le rapport entre l'un et l'autre, et qu'il n'y a, dès lors, aucun motif pour penser que la variation qui s'est produite dans la quantité de monnaie doit réagir sur le niveau des prix. Il est donc manifeste que l'énoncé donné ci-dessus *sous-entend* cette condition essentielle : « *la quantité de marchandises restant constante* ». Mais, comme cette condition n'est pas explicitement formulée, il arrive qu'on l'oublie. Comme nous le verrons plus loin, quand on cherche à vérifier la théorie quantitative, on se borne généralement à considérer une courbe représentative de la quantité de monnaie et une courbe des prix, comme si l'évolution des prix ne dépendait que de celle du stock monétaire.

Sans doute, les formules mathématiques, comme celles de Léon Walras et d'Irving Fischer, ont-elles l'avantage de placer en face du prix P le *rapport* $\frac{M}{Q}$; mais, comme nous venons de

le voir, si les mathématiciens se gardent d'omettre Q, ils sont enclins à admettre qu'il est constant et que le rapport $\frac{M}{Q}$ varie avec M seul. C'est ce que fait notamment Walras, qui, pour maintenir l'égalité entre les deux membres de l'équation, divise ou multiplie à la fois M et P, mais ne songe pas à diviser ou multiplier Q.

Or ce n'est pas seulement de relations mathématiques qu'il s'agit ici; c'est aussi de réactions économiques. Si, en effet, les acheteurs disposent de moins de monnaie, on peut présumer que beaucoup de vendeurs, — ceux, surtout, qui ont acheté pour revendre — aiment mieux *maintenir leurs prix, en réduisant les quantités vendues*, que de revendre à perte; et si la quantité de monnaie dont les acheteurs disposent augmente, il se peut que beaucoup de vendeurs aiment mieux augmenter les quantités vendues que de rehausser leurs prix en proportion; et ceci ne peut qu'avoir l'agrément des acheteurs.

Au total, en adoptant l'hypothèse d'une quantité de marchandise constante, tandis que la quantité de monnaie varie seule, on peut trouver *un procédé d'exposition commode; mais il faut se garder d'y voir une expression exacte des données du problème*. En réalité, la théorie quantitative, correctement formulée, doit s'énoncer ainsi : *lorsque le rapport de la quantité de monnaie disponible à la quantité de marchandises ou services qui s'offrent sur le marché varie, les prix tendent à varier dans le même sens que ce rapport*. Et si nous voulons donner à cette proposition une expression mathématique, nous pouvons écrire : $P = F\left(\frac{M}{Q}\right)$.

On doit, d'ailleurs, observer que cette formule exprime aussi bien la loi de l'offre et de la demande, dans une économie où les échanges s'accomplissent par l'intermédiaire de la monnaie. La seule différence est que la loi de l'offre et de la demande vaut pour un marché, tandis que la théorie quantitative se réfère à une communauté économique considérée dans son ensemble. Il s'agit, d'ailleurs, de savoir si cette sorte d'extrapolation dans l'abstrait est légitime.

*
* *

Le plus souvent, on raisonne sur la théorie quantitative comme sur un principe admis, une fois pour toutes, dont on est autorisé à tirer des déductions, *sans se demander comment s'établissent, en fait, les relations supposées entre* P *et* $\frac{M}{Q}$. En raisonnant ainsi dans l'abstrait, *sans se représenter clairement un processus de liaison concret*, on est souvent amené à opérer *comme si la relation entre monnaie et prix s'établissait en dehors des marchés concrets, sur lesquels se manifeste l'action de l'offre et de la demande.* Lord Keynes lui-même, dans sa *Théorie générale de l'emploi*, avoue qu'il avait, jusque-là, raisonné ainsi, et c'est seulement dans ce dernier ouvrage qu'il envisage l'action de la monnaie sur les prix comme s'exerçant *à travers les divers marchés.* A vrai dire, cette notion était, depuis longtemps, familière à certains économistes français. Il n'en est pas moins vrai que l'on a longtemps raisonné comme si le rapport entre quantité de monnaie et quantité de marchandises — et services — s'établissait sur un immense et unique marché, et souvent comme si c'était la monnaie elle-même qui faisait l'objet de l'offre et de la demande.

Léon Walras a donné de cette dernière conception une expression particulièrement claire, en supposant que la monnaie intervient d'abord comme « numéraire », c'est-à-dire comme simple instrument de mesure des valeurs, ce qui lui permet, en multipliant les quantités de marchandises à acquérir par les prix, de déterminer la valeur des transactions auxquelles la monnaie doit faire face, autrement dit, selon son expression, l'*encaisse désirée;* après quoi le niveau des prix dépendrait du rapport entre la quantité de monnaie nécessaire et la quantité de monnaie disponible.

Une telle conception a l'avantage d'être claire, mais elle a le défaut majeur de ne correspondre en rien à la réalité : la monnaie, en effet, ne joue le rôle de commune mesure des valeurs, de « numéraire », au sens walrasien, qu'à l'occasion de sa fonction d'intermédiaire des échanges, et l'on ne commence pas par établir le montant des transactions à effectuer, pour se procurer ensuite la monnaie nécessaire.

En vérité, le rapport entre quantité de monnaie et quantité de marchandises, ou services, dont les variations réagissent sur les prix, *s'établit sur les divers marchés;* la quantité de monnaie qui se présente traduit, *sur chacun d'eux*, le montant de la *demande, sauf sur le marché de l'épargne, où elle constitue, au contraire, une offre.* Si nous considérons une nouvelle quantité de monnaie introduite dans une communauté économique, nous devons admettre qu'elle *se distribuera inégalement sur les divers marchés et qu'elle aura aussi une action inégale, de l'un à l'autre.* Ainsi, il est à présumer que le supplément de monnaie ne se portera guère sur les marchés où la demande est très peu extensible, comme celui du pain. Elle n'aura donc pas d'action *directe* sur le prix d'un produit de ce genre. D'autre part, elle se portera sur des marchés où non seulement la demande, mais l'offre, est assez *extensible*, comme c'est le cas de beaucoup de produits manufacturés, de l'automobile, par exemple. En temps normal, l'accroissement de la demande, s'il ne dépasse pas les possibilités de production, ne provoque pas, sur un marché de ce genre, une hausse des prix; car une offre accrue répond à une demande accrue, soit grâce aux stocks préalablement constitués, soit grâce à une augmentation corrélative de la production. Il arrive même que l'accroissement de la demande, en provoquant celui de la production, favorise le progrès technique et aboutisse, par la diminution des prix de revient et le jeu de la concurrence, à la baisse des prix de vente.

D'autre part, l'afflux de la monnaie sur le marché de l'épargne, où il augmente l'offre, est de nature à favoriser la baisse du taux de l'intérêt et, par là, l'abaissement des coûts. En tout cas, il peut faciliter le bon agencement des moyens de production. Il convient donc de considérer que l'introduction d'un supplément de monnaie dans l'économie est de nature à provoquer, sur les divers marchés, *un ensemble d'actions et de réactions complexes, dont la résultante ne saurait être dégagée à priori en toute hypothèse.*

Ainsi, s'il s'agit d'un *faible accroissement* de la quantité de monnaie, qui s'introduit progressivement dans l'économie, *de telle sorte que l'augmentation de la demande puisse être accompagnée d'un développement correspondant de l'offre, il convient de se garder de toute affirmation à priori.*

Si, au contraire, il s'agit d'un *accroissement* du stock monétaire *si massif que la production ne puisse manifestement croître en proportion*, comme il s'en produit, en bien des cas, lors d'une *émission de papier-monnaie*, on peut présumer que *la création d'un pouvoir d'achat sans contre-partie est de nature à créer, entre la demande et l'offre, un déséquilibre, qui jouera dans le sens indiqué par la théorie quantitative.*

Il reste bien entendu, ici encore, que la monnaie se répartira inégalement sur les divers marchés et que l'action exercée sur chacun d'eux sera inégale. La demande de pain n'augmentera pas; et si la demande d'automobiles augmente, elle ne provoquera sans doute pas *directement*, une hausse des prix. Mais la demande de viande, de sucre, de vin, d'alcool, augmentera, provoquant la hausse du coût de la vie; celui-ci se répercutera sur les salaires, et la hausse des salaires se répercutera sur le prix des denrées, des matières premières et des produits manufacturés.

En résumé, si l'on considère la théorie quantitative, ainsi qu'on le fait souvent, comme exprimant une action, en quelque sorte mécanique, que les variations de la quantité de monnaie exerceraient sur les prix, indépendamment des facteurs qui affectent l'offre et la demande sur les divers marchés, il convient de reconnaître qu'elle ne correspond à aucune réalité.

Si, au contraire, on considère que les variations dans la quantité de monnaie affectent un grand nombre de marchés, et, par solidarité, leur ensemble, dans un sens conforme à la loi de l'offre et de la demande, on peut admettre qu'elle correspond à la réalité dans la mesure où la création d'un pouvoir d'achat sans contre-partie peut provoquer la hausse, ou le retrait d'un pouvoir d'achat correspondant à la production peut provoquer la baisse.

En bref, la théorie quantitative doit être *rejetée*, en tant que *principe distinct*. Elle doit, au contraire, être retenue, *non sans nuances ni réserves*, en tant qu'*expression synthétique* de l'influence qu'un changement dans la quantité de monnaie peut exercer, *conformément à la loi de l'offre et de la demande*, sur la formation des prix.

II

En quelles circonstances une variation dans la quantité de monnaie peut-elle se produire, qui soit de nature a réagir sur le niveau des prix ?

Nous venons de rechercher comment il convient de poser le problème des relations qui peuvent exister entre un changement dans le rapport quantité de monnaie à quantité de marchandises — ou services — et le niveau des prix. Il nous reste à nous demander *comment peut se produire une variation de la quantité de monnaie mise en circulation dans une communauté économique.*

Considérons d'abord le cas de la *monnaie métallique*. Soit une communauté, où nous constatons d'abord l'existence, à un moment donné, d'un certain *stock monétaire*, réparti entre les « sujets économiques ». Chacun d'eux, en faisant ses achats, met en circulation, au cours d'une certaine période, la quantité de monnaie qu'il détient, après l'avoir acquise en vendant des biens ou des services [9]. Si donc il met en circulation une certaine somme de monnaie, c'est, en règle générale, parce qu'il a fourni une quantité équivalente de biens, ou services; et, si la production est bien orientée, il recevra en échange une autre quantité, encore équivalente, de biens ou de services. Selon la célèbre formule de J.-B. Say, « les produits s'échangent contre les produits », sans que la monnaie, simple intermédiaire des échanges, apparaisse d'abord comme un facteur possible de déséquilibre.

Cependant, comme l'échange entre marchandises ou services n'est plus immédiat, un certain laps de temps s'écoule entre la perception d'une somme de monnaie et la dépense qui suit; et il se peut que, au cours de la période considérée, ce laps de temps diminue ou augmente, autrement dit que la *vitesse de circulation* de la monnaie augmente ou diminue. Si elle augmente, *la quantité de monnaie mise en circulation au cours*

9. On pourrait dire, en ce qui concerne les particuliers : « la quantité de monnaie correspondant à leurs revenus ». Cette conception est exposée et complétée plus loin.

de la période — ce que nous appellerons la *circulation monétaire*, par opposition au *stock monétaire*, considéré en un instant donné [10] — aura augmenté également; elle aura diminué dans le cas contraire. Il peut y avoir ainsi des alternances de thésaurisation et de « déthérausisation », qui font que, pour une production donnée, avec un stock monétaire constant, la demande de marchandises et de services décroît ou croît, *exerçant sur les prix une action conforme à la théorie quantitative, entendue au sens large, qui a été retenu ici.*

Toutefois, l'accroissement de la vitesse de circulation ne provient pas seulement de ce que le détenteur d'une somme de monnaie se décide spontanément à la dépenser plus vite qu'il ne le faisait précédemment. Cela peut provenir aussi de ce que, ayant d'abord accru sa production, le producteur offre plus vite les biens ou services en échange desquels il reçoit de la monnaie. Inversement, une réduction de la vitesse de circulation peut provenir, non de ce que la demande se restreint d'elle-même, mais de ce que la production se ralentit, et que l'offre diminue en conséquence.

Ainsi, on peut admettre que, dans une certaine mesure, *la vitesse de circulation de la monnaie tend à varier avec la production elle-même et que, dans la mesure où il en est ainsi, les variations de la circulation monétaire n'affectent pas le niveau des prix.*

Envisageons, à présent, l'hypothèse *d'un accroissement du stock monétaire lui-même*, provenant, soit de la production des mines d'or ou d'argent, soit d'une importation de métaux précieux. Le stock monétaire s'accroît. La monnaie nouvellement introduite dans l'économie est mise en circulation. *Elle augmente la demande, sans être accompagnée d'un accroissement immédiat de l'offre;* car la monnaie, même métallique, n'est pas un bien de jouissance à l'égard des « sujets économiques ». Il y aura donc, de ce fait, entre la demande et l'offre, un *déséquilibre*, tant que la production ne se sera pas accrue, à moins que la monnaie nouvellement introduite ne soit épargnée, sans être placée, autrement dit *thésaurisée.*

10. Il me paraît indispensable, pour la clarté du raisonnement, de toujours distinguer la quantité de monnaie *existant à un moment donné*, ou *stock monétaire*, et la quantité de monnaie *circulant au cours d'une certaine période*, ou *circulation monétaire*.

Cependant, si elle va sur le marché de l'épargne, son introduction dans l'économie favorisera la production, et elle pourra, après avoir accru la demande des biens de production, provoquer, *dans une phase seconde*, une augmentation de l'offre, exerçant ainsi une influence opposée à celle qu'envisage la théorie quantitative.

*
* *

Examinons, à présent, le cas de la *monnaie fiduciaire* et celui de la monnaie scripturale. Et considérons-le, d'abord, abstraction faite de toute émission de monnaie pour le compte de l'Etat.

La banque d'émission émet des *billets* pour effectuer des opérations de crédit, et notamment d'escompte. Les sommes de monnaie émises sous cette forme sont prêtées, c'est-à-dire qu'elles devront être remboursées; et, selon que les remboursements seront inférieurs ou supérieurs aux sorties de billets, le stock de *monnaie fiduciaire* doit croître ou décroître. En tout cas, il se substitue à la partie du stock de monnaie métallique qui retourne dans les caves de la banque d'émission et s'ajoute à celle qui est répartie dans les caisses des services publics, des entreprises et des particuliers.

Mais cette adjonction d'un stock nouveau au stock monétaire préexistant est-elle de nature à troubler l'équilibre entre l'offre et la demande?

Lorsqu'une banque escompte une traite, elle fait au tireur un crédit, qui compense celui que le tireur a fait au tiré. Ce dernier, au lieu de payer aussitôt la marchandise reçue, conserve sa monnaie jusqu'au jour de l'échéance. La banque, en intervenant, assure cependant le paiement immédiat de la somme due au tireur. Ainsi, ayant, à cet effet, mis de la monnaie en circulation, elle a procédé à un dédoublement de la somme en question. Il y a donc bien augmentation de la quantité de monnaie mise en circulation [11], sans accroissement cor-

11. Dans la mesure où le crédit fait par les banques escompteuses consiste à faire circuler la monnaie déposée par ses clients, la monnaie avec laquelle est faite le crédit est un élément du *stock monétaire existant, dont la circulation seule est accélérée*. Dans la mesure où la banque crée de la monnaie pour faire le crédit, il y a bien, en fin de compte, accroissement du stock monétaire. En ce qui concerne la création de monnaie par les banques et la fameuse formule « loans make deposits », je me réfère aux développements donnés dans mon *Cours d'économie politique*, 4e éd., t. I, p. 495 et s., et à mon récent ouvrage : *La monnaie et les systèmes monétaires*, p. 22 et s.

respondant de la quantité de marchandises offerte sur le marché.

On n'a, cependant, pas l'habitude de dénoncer cette création de monnaie comme une cause de trouble dans l'économie. Du moment que la traite escomptée n'est pas un « effet de complaisance », du moment que l'opération de crédit se réfère à une transaction commerciale, on ne considère pas cette émission comme un élément d'« inflation ». Peut-être est-ce parce que, lorsque l'introduction d'une quantité nouvelle de monnaie est immédiatement liée à une opération de crédit, on conçoit mieux le rôle qu'elle peut jouer dans le développement de la production et, ainsi, dans cette action seconde, dans le sens d'un accroissement de l'offre, qui ne tarde pas à compenser son action première sur l'accroissement de la demande.

Quoi qu'il en soit, lorsque la création de monnaie fiduciaire est provoquée par des opérations de crédit, et principalement d'escompte, *on admet que la quantité de monnaie ainsi émise varie avec les « besoins des transactions ». Cela ne veut cependant pas dire que la demande, en ce cas, ne puisse devancer l'offre, qu'elle stimule :* d'où une tendance possible, *pour commencer*, à la hausse des prix, celle que l'on constate notamment dans les périodes ascendantes de la conjoncture, quand le portefeuille commercial des banques se gonfle et quand l'émission des billets augmente corrélativement.

*
**

Il en est de même de la *monnaie scripturale*, que toutes les banques, et non pas seulement les banques d'émission, ont le pouvoir de créer. *Si la production se développe et si sa valeur augmente*, le montant des effets soumis à l'escompte ou remis à l'encaissement, au cours de la période correspondante, augmente, toutes choses égales d'ailleurs, en proportion [12]. Ainsi, *les soldes créditeurs s'accroissent également, autrement dit, le stock de monnaie scripturale*. L'inverse se produit dans le cas contraire. On peut dire que la vitesse de circulation varie dans des conditions analogues, encore que la relation entre les

12. *La monnaie et les systèmes monétaires, ibid.*

variations du stock de monnaie scripturale et celles de sa vitesse de circulation soit un peu plus complexe [13].

On peut donc admettre que la création de monnaie scripturale, comme celle de la monnaie fiduciaire, *accompagne — tout en pouvant le précéder un peu — le développement de la production;* et comme monnaie fiduciaire et monnaie scripturale forment, depuis longtemps déjà, la majeure partie du stock monétaire total, dans les grandes nations industrielles, on peut admettre que, dans les périodes où la création de monnaie pour le compte de l'Etat n'intervient pas comme élément perturbateur, la création des monnaies de banque n'est pas de nature à troubler gravement l'équilibre entre la demande et l'offre. Dès lors, on peut présumer que l'action prévue par la théorie quantitative n'a pas l'occasion de s'exercer fortement et que la monnaie moderne n'est pas très éloignée d'être une monnaie neutre [14].

Sans doute ne faut-il pas entendre par là que la création de monnaie scripturale, aussi bien que fiduciaire, est sans influence sur les prix. Nous venons, au contraire, de reconnaître qu'elle est de nature à exercer d'abord une action conforme à la théorie quantitative; car le développement du crédit précède celui de la production. Mais son apparition n'est pas liée, comme celle de la monnaie métallique, à des circonstances techniques, donc, en partie, extra-économiques, telles que la découverte de nouvelles mines ou de nouveaux procédés d'extraction. La création de monnaie scripturale, aussi bien que fiduciaire, *est provoquée par ceux-là mêmes qui dirigent la production*. La donnée initiale est donc dans un facteur psychologique, et la monnaie créée est neutre d'abord en ce qu'elle n'est plus qu'un

13. On trouvera dans la publication annuelle *Monnaie et banques*, de la Société des Nations, des études qui font ressortir le synchronisme entre, d'une part, l'évolution de la production, d'autre part, celle du montant des soldes créditeurs et de leur vitesse de rotation. C'est ainsi que, dans les années de dépression qui suivent le krach d'octobre 1929 à la bourse de New-York, on voit se restreindre à la fois le stock de monnaie scripturale et sa vitesse de rotation; puis celle-ci, au début de la reprise, s'accélère; puis encore le montant des soldes créditeurs augmente, et alors la vitesse de rotation diminue. Voir notamment *Monnaie et banques*, année 1936, *Aperçu de la situation monétaire*, p. 115-116.

14. C'est une idée que l'auteur du présent rapport a déjà formulée à plusieurs reprises (voir notamment *Cours d'économie politique*, t. I, 4e éd., p. 493, et *La monnaie et les systèmes monétaires*, p. 216) et que Jean Lescure soutient avec fougue dans son dernier ouvrage (voir *Principes d'économie rationnelle*, p. 126-134 et 275-286).

ntermédiaire passif. Au surplus, si sa création suscite d'abord a demande, elle appelle une offre, qui peut ne pas tarder à établir l'équilibre; et, en cela encore, elle tend, si l'on fait bstraction d'actions et de réactions qui, au cours d'une période lus ou moins longue, peuvent se compenser, à être une mon-aie neutre.

Il convient d'ajouter que, quand, sous une influence autre ue l'action quantitative de la monnaie, la valeur des tran-actions s'élève, non du fait d'un accroissement des quantités le marchandises et services négociés, mais du fait de la hausse les prix — qui peut résulter notamment d'une crise de change — *la quantité de monnaie scripturale*, aussi bien que fiduciaire, *'adapte aussi au niveau des prix nouveaux*, selon le processus ui vient d'être indiqué.

On a, il est vrai, longtemps considéré que le stock de mon-aie fiduciaire et le stock de monnaie scripturale étaient sous a dépendance du stock métallique. Etant donné que le billet été longtemps convertible en or dans la plupart des pays, t que, d'autre part, la monnaie scripturale doit, à son tour, tre, dans une certaine mesure, convertible en monnaie réelle, ette thèse a pu paraître théoriquement soutenable. Mais il y bien longtemps que l'émission de monnaie fiduciaire et celle le monnaie scripturale sont largement indépendantes de l'évo-ution du stock métallique [15]. Et depuis que, dans la plupart des ays, les billets ont cessé d'être convertibles en métal, la ques-ion ne se pose plus guère.

*
* *

Ainsi, pour nous représenter les circonstances dans lesquelles eut s'exercer, de façon évidente, l'action d'une variation de a quantité de monnaie sur les prix, il faut envisager l'hypo-hèse dans laquelle *un facteur extra-économique provoque la réation de monnaie*. C'est ce qui arrive quand on procède à ne création massive de monnaie fiduciaire et scripturale, pour es besoins financiers de l'Etat, notamment dans une période le guerre prolongée. Mais encore faut-il ajouter que, dans une elle circonstance, *la production des biens de consommation et*

15. C'était déjà le cas au milieu du XIXe siècle. *A fortiori* est-ce vrai au début u XXe siècle (voir, sur ce dernier point, la publication annuelle de la Société es Nations, *Monnaie et banques*, et notamment *Les banques commerciales*, 935, p. XI et s.).

d'usage destinés aux particuliers se réduit considérablement. Dès lors, les prix montent par suite du déséquilibre entre l'offre et la demande, *non seulement en raison de l'émission de signes monétaires, qui créent des revenus factices, mais aussi du fait de la raréfaction des produits offerts, sans que l'on puisse définir à priori la part qu'il faut faire au facteur monétaire.*

Et le problème se complique encore lorsque intervient une direction de l'économie, qui nous éloigne des hypothèses auxquelles la théorie quantitative peut se référer, puisque les prix sont alors souvent fixés directement par l'autorité publique.

III

Dans quelles conditions est-il possible d'enregistrer les variations du rapport quantité de monnaie a quantité de marchandises, et celle des prix ?

Ainsi le raisonnement ne suffit pas pour élaborer une théorie des relations entre les variations de la quantité de monnaie ou, plus exactement, du rapport *quantité de monnaie à quantité de marchandises* et celles des prix. On voudrait donc pouvoir compléter une analyse telle que celle qui vient d'être esquissée par une étude plus détaillée des faits.

En général, on se contente, faute de mieux, de comparer, au cours d'une longue période, l'évolution des prix et celle du stock de monnaie métallique. C'est ainsi que l'on retient la concordance, déjà signalée par Jean Bodin, de l'afflux en Europe des métaux précieux venus du Nouveau Monde et une hausse de prix constatée au XVI[e] siècle. C'est ainsi également que l'on retient la concordance signalée au début du XIX[e] siècle entre la baisse des prix constatée jusqu'en 1850 et le « faible accroissement » de la production de l'or; puis la hausse constatée à la suite de la découverte de gisements aurifères en Californie et en Australie; puis encore la baisse postérieure à 1873, qui correspond, dit-on, à un ralentissement dans le rythme de la production de l'or, et enfin la nouvelle hausse survenue à la fin du XIX[e] siècle, qui correspond, avec quelque retard, à l'exploitation de nouveaux gisements aurifères, notamment dans l'Afrique du Sud.

Mais, si l'on retient le parallélisme entre l'accroissement u stock métallique à la fin du XVIe siècle et la hausse des prix nregistrée à cette époque, on se garde de retenir les discor-ances dans l'évolution des deux phénomènes qui ont eu lieu ans la suite. D'autre part, au XIXe siècle, une bonne partie des oncordances qu'il est convenu d'admettre se transforment, uand on y regarde d'un peu plus près, en discordances. Ainsi, a *baisse* des prix de la première moitié du XIXe siècle, qui ne orte d'ailleurs guère que sur les produits industriels, coïncide vec un *accroissement progressif de la production des métaux récieux, notamment de l'or.* D'autre part, la fameuse hausse les années qui suivent 1850, et qui se manifeste en France et n Angleterre, ne se manifeste pas aux Etats-Unis, où, cepen-lant, une grande partie de l'or de Californie avait été immé-liatement monnayé. Bien plus, cette hausse fait place à une aisse, à partir de 1857, en France, au moment où l'or des tats-Unis commence à affluer...

Au surplus, on commet un anachronisme quand on n'enre-istre que les fluctuations de la production de l'or au XIXe siècle, lors que, jusqu'en 1873, et même au-delà, l'argent tient une rès grande place dans l'ensemble du stock de monnaie métal-ique mondial. On en commet une autre lorsque, dans la seconde moitié du XIXe siècle et au-delà, on considère les varia-ions du stock d'or comme un indice suffisant des variations le l'ensemble du stock monétaire.

Il n'est, d'ailleurs, généralement tenu aucun compte des variations de la production des marchandises. Ainsi, on com-pare les *variations annuelles* de la production de l'or avec le aux d'accroissement annuel *moyen* de la production des mar-chandises [16]. Ou encore, on se borne à affirmer que la produc-ion des marchandises s'est accrue avec une régularité remar-quable, alors que, dans certaines périodes, elle varie plus que celle de l'or.

C'est seulement dans les travaux les plus récents que l'on émoigne d'un souci constant de confronter les variations des prix, non avec celles de la seule quantité de monnaie, mais avec celles du rapport quantité de monnaie à quantité de mar-handises. Encore est-on enclin à confondre, comme le fait

16. C'est la singulière méthode de comparaison employée par la Délégation le l'or dans le mémoire précité.

Irving Fisher, quantité de marchandises et somme des *transactions*[17]. Or la somme des transactions représente la quantité des marchandises *échangées*. La confusion se conçoit chez Irving Fisher, qui emploie indistinctement la notation $P = \frac{M}{Q}$ ou la notation $P = \frac{M}{T}$; car sa formule se réfère aux quantités échangées; mais *c'est précisément pour cela qu'elle est inadéquate*.

Ce qu'il nous faudrait atteindre, ce ne sont pas les quantités de marchandises échangées, mais les quantités de marchandises *destinées à l'échange*, c'est-à-dire — au moins dans une première approximation — des marchandises *produites*.

Mais ici apparaît une autre difficulté.

La totalisation, à un titre ou à un autre, de quantités de marchandises diverses procède d'une vue de l'esprit bien floue à laquelle ne peut correspondre aucune donnée statistique; car il n'existe aucune unité commune — même quand elles ont une même mesure physique — à laquelle elles puissent être ramenées : on n'additionne pas plus des hectolitres de blé et des hectolitres de vin que l'on n'additionne des carottes et des choux. On ne peut faire la totalisation des quantités, mais seulement des *valeurs*. Et si c'est en valeur que l'on définit la « somme des transactions », ce n'est plus à T ou à Q que l'on se réfère, mais à PT ou PQ, ce qui fait qu'à l'expression $P = \frac{M}{Q}$ ou $P = \frac{M}{T}$, on substitue, sans y prendre garde $P = \frac{M}{PQ}$ ou $P = \frac{M}{PT}$.

Or, la *valeur des transactions réalisées* — PQ ou PT — à supposer que nous puissions, grâce à une taxe sur les transactions ou sur le chiffre d'affaires bien assise, arriver à la connaître exactement, serait, non pas un indice de la quantité de *marchandises disponibles* pour l'échange, mais l'équivalent de la *somme de monnaie ayant circulé*, autrement dit de la *circulation monétaire* au cours de cette période; car celle-ci est, par définition, égale au total des paiements; et, au sens où Fisher entend Q ou T, c'est-à-dire au sens de quantités *échangées*, il est évident que nous avons PT ou PQ = MV.

Au total, les données statistiques qu'il nous faudrait pour

17. Voir par exemple *Etudes et conjoncture*, décembre 1946-janvier 1947, p. 161 et s.

voir confronter, pour vérifier la théorie quantitative, — le marché de l'épargne étant, jusqu'ici, réservé, — seraient les suivantes : moyenne des prix, d'une part; et, d'autre part, quantité de marchandises et services *disponibles* pour la vente, autrement dit *offerts*, et quantité de monnaie *disponible* pour les acheter. Pour bien faire, il nous faudrait connaître ces deux quantités disponibles « à l'ouverture de chaque marché », et enregistrer ensuite le prix du marché. La vérification de la théorie quantitative consisterait ainsi dans la vérification de la loi de l'offre et de la demande sur les divers marchés. En voulant procéder à une vérification globale, nous nous heurtons d'abord à une difficulté d'ordre statistique — impossibilité de ramener des marchandises différentes à une commune mesure, autre que celle de la valeur — qui souligne, d'ailleurs, le grave à-peu-près que nous commettons quand nous raisonnons comme si nous étions en présence d'un immense et unique marché, où tous les biens et services s'échangeraient contre de la monnaie.

Il est vrai que, sous cette réserve, qui se réfère à la position même du problème, nous pouvons, pour comparer *l'évolution respective à travers le temps* des prix, de la quantité de monnaie et de la quantité de marchandises, tourner la difficulté. Nous pouvons, en effet, élaborer un indice des variations physiques de la production, de mois en mois, ou d'année en année, *de chaque bien ou service*, et établir ensuite la moyenne de ces indices [18]. Nous pouvons aussi établir un *indice en valeur*, corrigé de manière à éliminer l'influence des variations de prix, autrement dit un indice *pondéré, à la base, par les valeurs, mais n'enregistrant, à travers le temps, que les variations des quantités* [19]. Quoi qu'il en soit, il importe de n'utiliser aucun indice sans savoir comment il a été construit.

Cela fait, on peut confronter cet indice avec un indice des variations de la quantité de monnaie; mais ici se présente une

18. En fait, les variations physiques de la production ne sont directement connues que pour les produits primaires — matières premières industrielles et produits agricoles. Pour la production manufacturière, il faut se contenter — à défaut des indices en valeur — d'indices indirects de l'activité industrielle.

19. C'est la méthode adoptée notamment par Warren et Pearson et par Carl Snyder, aux Etats-Unis. Sur la méthode d'élaboration des indices de production en valeur constante, voir Bertrand Nogaro, *Cours d'économie politique*, t. I, 4e éd., p. 171.

nouvelle difficulté : la quantité de marchandises produites se réfère à une certaine *période*, le plus souvent une année. Au contraire, la quantité de monnaie que nous atteignons par la statistique, ce n'est pas la quantité de monnaie qui se présente sur les divers marchés au cours de cette période, c'est le *stock* existant *en un instant donné.* Et ce stock n'est pas un indice suffisant de la quantité de monnaie qui vient sur les divers marchés au cours de la période.

Nous connaissons, par contre, grâce à la statistique — avec une approximation plus ou moins grande suivant les pays — le total des *revenus* perçus au cours de cette période, et, par là, des sommes de monnaie dont ont pu disposer les consommateurs. *Or, ce qui agit sur la formation et l'évolution des prix, ce n'est pas, comme on l'imagine trop souvent encore, le stock de monnaie considéré dans l'abstrait; c'est la quantité de monnaie qui vient sur les marchés.* Il semble donc qu'il y ait grand intérêt à confronter les indices de la production avec ceux des revenus. Mais, outre que ceux-ci reposent sur des estimations assez grossières, ils ne sont établis que par tranches annuelles; et il est toujours délicat de comparer des données enregistrées dans un intervalle de temps un peu long, à l'intérieur duquel la relation d'antécédent à conséquent peut jouer dans un sens ou dans l'autre. Le total des revenus est approximativement égal à la valeur globale de la production : $R = PQ$ [20]; et si l'augmentation de PQ vient de P, on peut, en certains cas, attribuer la hausse de P à un accroissement de R : par exemple, dans l'hypothèse d'une émission de monnaie pour le compte de l'Etat, qui ajoute des revenus factices au total des revenus préexistants. Mais on peut aussi, en d'autres cas, attribuer, au contraire, l'accroissement de R à une hausse de prix, provenant, par exemple, d'une perte au change, et qui entraîne une augmentation de la quantité de monnaie fiduciaire ou scripturale.

20. Le total des revenus n'est rigoureusement égal à la valeur totale de la production que s'il s'agit de la production *vendue* et des revenus *dépensés* pour l'acheter; or, il s'agit ici, en principe, des revenus perçus, autrement dit disponibles, et non des revenus dépensés. (En fait, dans la mesure où les statistiques des revenus sont obtenues en multipliant les quantités de produits par leur prix — comme c'est le cas, en France, pour les revenus agricoles —, et sans distinguer entre quantités vendues et non vendues, l'estimation n'est plus exactement celle des revenus perçus.)

Au surplus, ce ne sont pas seulement les consommateurs qui chètent, ce sont aussi *les entrepreneurs*, et les sommes de ionnaie mises en circulation, au cours d'une certaine période. e sont pas seulement celles qui constituent les *revenus* des articuliers, *au cours de la même période*. Ainsi, la clientèle u boulanger, en lui achetant son pain, lui *rembourse* l'acquiition de la farine, les salaires de ses ouvriers, le loyer de sa outique, l'amortissement de son capital, et lui abandonne un urplus, qui est son profit. Il est donc bien vrai que la valeur u produit fini correspond au total des revenus de ceux qui ont, irectement ou indirectement, participé à la production : PQ = R. Mais la quantité de monnaie mise en circulation a été lus grande que R, car la valeur du pain vendu ne correspond as seulement au profit du boulanger, au salaire de ses ouvriers, u loyer de son propriétaire; elle rembourse aussi ses achats, iotamment le prix de la farine *qu'il a payée une première fois*. le même que le minotier avait acheté à la bourse du commerce in blé déjà acheté et payé par un marchand de grains, etc. Beaucoup de marchandises, en effet, sont vendues plusieurs fois, vec ou sans transformation. *Ainsi, la quantité offerte, au cours l'une certaine période, dépasse la quantité produite; et, de nême, la quantité de monnaie qui vient sur les divers marchés st supérieure au total des revenus.*

Est-ce seulement parce que la somme de monnaie corresondante change plusieurs fois de mains? Une fois que l'entrerise est en marche, les recettes provenant des dépenses des cheteurs balancent à peu près les débours de l'entreprise : le oulanger paie la farine qu'il achète avec la valeur du pain qu'il vend, le meunier paie le blé sur le produit de la vente de a farine, etc.; mais, à l'origine, il fallu faire une *avance;* il fallu prélever la monnaie nécessaire aux premières acquisiions de l'entreprise sur *l'épargne* de l'entrepreneur ou sur celle l'un tiers, *donc sur un revenu antérieur* — à moins que, recouant au crédit bancaire, l'entrepreneur n'ait provoqué une *créaion de monnaie* fiduciaire ou scripturale.

Retenons donc d'abord *que la quantité de marchandises offerte est supérieure à la quantité de marchandises produite et que la quantité de monnaie qui vient sur les divers marchés est supérieure au total des revenus de la période considérée*, parce qu'une partie des marchandises produites et une par-

tie de la monnaie destinée à les acheter change plusieurs foi de mains au cours de cette période.

Retenons ensuite que *la somme de monnaie qui circule au cours de la période n'est pas seulement celle qui correspond aux revenus de la même période*. On peut, sans doute, admettre qu'il y a, *en gros*, *compensation* entre l'épargne dépensée au cours de la période qui provient de revenus antérieurs et l'épargne formée au cours de la période qui sera dépensée ultérieurement. Cependant, il y a des *phases* — notamment les phases ascendantes de la conjoncture cyclique — où une plus grande quantité de monnaie — produit de l'épargne ou création des banques — est mise à la disposition des entrepreneurs, d'autres — notamment les phases descendantes de la conjoncture cyclique — où c'est l'inverse. *Et ces variations dans la quantité de monnaie ne sont pas sans affecter les prix*. Comment? c'est ce que nous allons voir en examinant le problème des variations de la quantité de monnaie offerte sur le marché de l'épargne. Mais il nous faut retenir d'abord qu'*il ne suffit pas*, pour déterminer la quantité de monnaie disponible au cours d'une certaine période, de connaître le montant des *revenus qui se sont formés dans cette période*[21].

Ainsi donc, si, faute de pouvoir suivre la quantité de biens et services et la quantité de monnaie disponibles à l'ouverture de chaque marché, et les prix qui se forment sur chacun d'eux, nous cherchons à atteindre, par la statistique, des données globales, valant pour l'ensemble des marchés, au cours d'une certaine période, nous ne trouvons aucun indice qui soit parfaitement adéquat.

21. Déjà, dans la première édition de mon livre : *La monnaie et les phénomènes monétaires contemporains*, paru en 1924, j'avais indiqué que l'action de la monnaie sur les prix dépendait du montant « des revenus des particuliers et des fonds de roulement des entreprises ». Dans son livre : *Monnaie, prix et change*, M. Aftalion a consacré des développements très intéressants à cette idée que ce sont les revenus qui agissent sur les prix. Je suis d'accord avec lui sur l'essentiel, et notamment sur la nécessité de substituer à la notion confuse d'une action des variations du stock monétaire s'exerçant, en quelque sorte, dans l'abstrait, celle d'une action exercée par les variations des quantités de monnaie *dont disposent les acheteurs*, c'est-à-dire, en ce qui concerne du moins les particuliers, des variations de *leurs revenus*. Il m'apparaît, toutefois, qu'il faut compléter cette théorie du revenu en indiquant le rôle que jouent dans la détermination des prix les variations dans la quantité de monnaie mise à la disposition des entrepreneurs pour créer ou développer leurs entreprises; et celle-ci dépend de l'emploi donné à l'épargne et de la création de monnaie de banque. Par où l'on rejoint la théorie wicksellienne.

En ce qui concerne les *prix*, nous disposons, sans doute, de moyennes annuelles et même mensuelles, mais portant sur un nombre restreint de marchandises et services[22].

En ce qui concerne la quantité de marchandises, nous disposons d'indices de la *production*, utilisables sous les réserves qui viennent d'être indiquées, mais qui ne représentent pas toutes les quantités offertes au cours de la période considérée, puisqu'il n'est pas fait état des mises en vente successives des mêmes marchandises.

Sans doute disposons-nous d'indices relatifs à la somme des *transactions*, indices, d'ailleurs, médiocres; car la statistique fiscale ne saisit pas toutes les transactions. Mais ces indices correspondent aux transactions *accomplies*, aux quantités *échangées*, et non aux quantités *offertes*. En outre, ce sont des statistiques *en valeur*, et non pas, comme les statistiques de la production, en valeur constante, mais en valeur *variant avec les prix*. On ne saurait donc les employer comme indices des quantités de biens et services offerts; ce sont, au contraire, en raison de l'égalité : $PQ = MV$, des indices de la quantité de monnaie ayant circulé au cours de la période, autrement dit de la *circulation monétaire*, au sens indiqué ci-dessus.

Mais, si nous nous proposons d'atteindre la *quantité de monnaie* qui représente la *demande* de biens et de services au cours de la période, cet indice n'est *pas adéquat;* car il nous indique la quantité de monnaie *échangée* au cours de la période, et non celle qui se présentait à l'ouverture de chaque marché, pour être, en partie seulement, échangée. Nous en sommes donc réduits à nous contenter de la statistique du *stock monétaire*, mais qui ne nous offre aussi qu'un *indice très imparfait* de la quantité de monnaie disponible au cours de la période considérée, — puisque nous ne savons pas combien de fois, en moyenne, les unités de ce stock sont prêtes à se présenter sur le marché, au cours de la période considérée. On bien encore il nous faut recourir aux statistiques des *revenus*, qui, pour autant qu'elles se réfèrent aux revenus *perçus*, représentent les

22. Ce qui fait qu'il est un peu hasardeux de prétendre trouver dans leurs variations l'expression d'un « mouvement général des prix ». Mais, d'autre part, si l'on faisait entrer en compte, pour l'élaboration de ces moyennes, les prix les plus divers, de gros ou de détail, de biens ou de services, qui ne se forment pas tous sous l'influence des mêmes facteurs, ni au même moment, on peut se demander quelle serait la signification d'une moyenne ainsi établie.

sommes dont ont pu disposer les acheteurs définitifs, au cours de la période considérée. Mais nous avons vu que leur interprétation est délicate.

*
* *

Enfin, il nous faut prendre en considération la *quantité de monnaie* qui, au lieu de représenter la demande sur les marchés de biens et de services, représente *l'offre sur le marché de l'épargne*. Ici, il apparaît que « *augmentation* de la quantité de monnaie », du fait qu'elle représente *l'offre*, signifie *baisse* du prix, autrement dit du taux de l'intérêt, et inversement. Mais le marché de l'épargne réagit sur les autres marchés : en effet, l'épargne qui y afflue est destinée à être investie, c'est-à-dire à acheter des biens de production ou des services producteurs. *Ainsi la réaction première exercée sur ces marchés s'exerce dans le sens indiqué par la théorie quantitative* [23]. Mais un accroissement de l'épargne disponible et un abaissement du taux de l'intérêt sont des facteurs favorables à l'accroissement de la production et à l'abaissement des coûts, donc à *la baisse des prix, qui peut se manifester ensuite.*

Le théoricien voudrait donc demander à la statistique de l'aider à dégager, ici encore, la résultante d'un ensemble d'actions et de réactions. Pour cela, il lui faut d'abord distinguer le *marché de l'épargne* proprement dit, où viennent les sommes épargnées par les particuliers ou par les entreprises sur leurs revenus, et ce que les gens de la pratique appellent le *marché monétaire*, c'est-à-dire les sommes de monnaie dont disposent les banques, soit parce qu'elles leur ont été remises en dépôt, soit parce qu'elles les créent.

En ce qui concerne l'offre de monnaie, normalement destinée aux emprunts à court terme, qui est faite par les banques, nous trouvons des données statistiques assez satisfaisantes dans leurs bilans. Par contre, l'offre de monnaie faite par les épargnants nous est assez mal connue, et nous n'en savons guère l'ordre

23. C'est cette première réaction que retient Knut Wicksell, pour qui l'action de la monnaie, dans le sens indiqué par la théorie quantitative, s'exerce essentiellement par l'intermédiaire du marché de l'épargne.

de grandeur que par les investissements[24] : c'est-à-dire que, ici encore, ce que nous connaissons, c'est le montant de la transaction accomplie, de la chose échangée et non de la chose offerte.

La conséquence de tout ceci, c'est que l'ensemble des instruments statistiques auxquels nous pouvons recourir, pour tenter de dégager les relations complexes qui existent entre prix, d'une part, et, d'autre part, rapport de la quantité de monnaie à la quantité de biens et services est si médiocrement adéquat qu'il ne faut pas en attendre un trop grand secours pour élucider un problème qu'un raisonnement fondé sur la seule analyse de ses données ne permet pas de résoudre d'une façon pleinement satisfaisante. Aussi nous bornerons-nous ici à nous référer aux conclusions prudentes et un peu réservées auxquelles nous nous sommes arrêtés dans la première et dans la seconde parties de cette étude.

*
* *

Peut-être certains les jugeront-ils un peu décevantes. On a déjà reproché à l'auteur de ce mémoire d'avoir, dans ses travaux antérieurs, manqué de respect à la théorie traditionnelle[25], qui semblait si précise et, par là même, si précieuse. Convient-il vraiment de faire grief à un homme de science de s'efforcer de substituer à une théorie trop sommaire une théorie moins affirmative, sans doute, mais plus complexe et plus conforme à la réalité qu'il s'agit d'expliquer? Serait-il interdit aux économistes français ou de langue française d'innover quelque peu? Leur rôle devrait-il se borner à commenter les travaux

24. En ce qui concerne les valeurs mobilières, nous disposons de la statistique des émissions. Nous n'avons pas de document semblable pour les placements immobiliers. Mais, dans les pays qui possèdent des statistiques de la production assez détaillées, on peut, si l'on connaît *la valeur des biens de production vendus* au cours de la période, se faire indirectement une idée des sommes consacrées aux *investissements*. Encore faut-il souvent distinguer la valeur de la production consacrée à l'*entretien ou au remplacement* de l'outillage et celle qui correspond à son *accroissement*. Celle-là seule est, en quelque sorte, la contrepartie de l'épargne investie, car l'épargne ne commence qu'après la reconstitution du capital, qui est, par définition, un élément permanent du patrimoine.

25. Par contre, un de nos collègues, M. J. Lejeune, a bien voulu, après en avoir fait un exposé très objectif, donner son adhésion aux théories que j'ai soutenues jusqu'ici sur ce sujet dans un article paru dans la *Revue des sciences économiques*, en décembre 1946, sous le titre : *La théorie quantitative de la monnaie*.

écrits en d'autres langues? Les hommes de ma génération n'ont jamais imaginé que la mission de la pensée française dans le monde dût être si modeste.

En vérité, si ceux qui s'en prennent à des théories dont le principal mérite est d'être simples et de se prêter à des déductions faciles font figure d'iconoclastes, c'est parce qu'ils semblent briser, non seulement des idoles, mais des instruments de travail. Si nous renonçons à la théorie quantitative, sous sa forme apparemment rigoureuse et mathématique, que deviennent les théories séduisantes comme celles de la monnaie stable ou de la monnaie neutre? Que deviennent ces projets financiers par lesquels on prétend, sans se soucier de la manière dont se forment et réagissent les revenus, ramener et stabiliser les prix au niveau voulu par une réduction du stock monétaire savamment calculée?

Que devient aussi cette théorie classique de la monnaie qui prétendait expliquer tous les phénomènes monétaires passés et contemporains par la notion de monnaie marchandise et par la théorie quantitative? Assurément, elle est fort ébranlée. Mais ne peut-on, par la méthode d'observation, lui substituer une construction autrement vaste et solide? La théorie quantitative n'y est pas retenue sous sa forme rigide, et elle y tient assez peu de place. L'ensemble des phénomènes monétaires apparaît désormais surtout dominé par les relations qui s'établissent entre systèmes monétaires différents, et leur explication tient, pour une très grande part, dans une théorie complexe et nuancée du change. D'autre part, la notion même de monnaie se transforme à mesure que l'on cherche à interpréter ainsi les rapports de valeur entre les deux métaux précieux et entre des monnaies nationales qui n'ont pas toutes une base métallique. On est alors conduit à l'idée que la monnaie n'est pas essentiellement une marchandise et que — sous certaines réserves, dans lesquelles la théorie quantitative, prudemment entendue, a son mot à dire — on peut concevoir des systèmes monétaires parfaitement rationnels, dont la monnaie métallique est absente[26].

Ces dernières conclusions sont-elles trop hardies pour des économistes de langue française? Ou bien leur refuserait-on

26. Voir Bertrand Nogaro, *La monnaie et les systèmes monétaires*. Il apparaît, d'ailleurs, que les travaux de M. Aftalion le conduisent à des conclusions assez analogues.

ne place dans la théorie parce qu'elles procèdent d'une longue
nalyse des faits et de patientes recherches? « On » ne sait pas
rand chose sur la monnaie, disait modestement un écono-
iste mathématicien, sinon peut-être la théorie quantitative.
t un autre économiste s'étonnait récemment que la théorie
ionétaire fût si en retard sur la théorie économique générale!
Faut-il entendre qu'il n'y a de théorie digne de ce nom que
elle qui s'obtient par une méthode purement déductive, et
'il se peut, avec des enluminures faites de courbes plus ou
noins enchevêtrées et de symboles mathématiques? Certes,
économiste a grandement raison d'utiliser le mieux qu'il peut
ous les instruments de travail qui peuvent être à sa dispo-
ition. Mais si l'attention de certains économistes, au dehors,
'est portée, en ces derniers temps, par exemple sur les prix,
t si la nature de leurs travaux comporte l'utilisation d'un
ertain appareil mathématique ou graphique, ce n'est pas une
aison pour conclure, les yeux fermés, que des théories portant
ur d'autres sujets sont dépassées et que les méthodes de travail
e l'économie politique ont été renouvelées.

La méthode d'observation peut prendre bien des formes : on
a trouve dans la théorie de la valeur de Stuart Mill, dans les
nes analyses d'Alfred Marshall et de certains de ses disciples,
omme on la trouvait déjà dans Cantillon, dans Smith, dans
.-B. Say, aussi bien qu'on la trouve chez les économistes
ontemporains, qui s'efforcent d'élaborer la théorie avec le
oncours de la recherche historique et statistique. Et, sous tou-
es ces formes, la méthode d'observation contribue à l'élabo-
ation d'une science positive. Cependant, s'il se trouve que
uelques jeunes auteurs pensent faire du neuf en ramenant la
héorie à un ensemble de déductions faites dans l'abstrait, en
artant de ce que chacun peut savoir de la réalité économique,
ans prendre la peine de l'étudier de près, je n'hésiterai pas
leur dire qu'ils se trompent de direction et que, en pensant
'orienter vers l'avenir, ils se tournent vers le passé. Et si c'est
ur ce terrain qu'ils pensent pouvoir opposer une génération
une autre, j'accepte le défi et je relève le gant[27].

27. Cf. *American economic Review*, juin 1946, p. 307. Dans un compte rendu
o mon ouvrage sur *Le développement de la pensée économique*, l'auteur,
. S. Bloch, qui vient d'Europe est qui a séjourné plusieurs années en France,
crit ce qui suit : « The last chapter, *The conflict of methods*, is a swan song

Mais, en vérité, le débat n'est pas entre une génération et une autre génération. Ouvert par J.-B. Say[28], dans sa controverse avec Ricardo, il se poursuit encore : c'est la lutte entre la science positive et une discipline purement déductive, qui dégénère en une scolastique indigne de notre temps[29].

Bertrand NOGARO.

of an epoch. It is a plea for scientific analysis based on logical deduction and empirical investigation, but a rejection of abstract models and theories, particularly of the mathematical variety. » Et il joute : « Nogaro is an erudite more than an analyst. He has given training in classical economics to thousands of students, but some of his pupils went abroad and came home with new ideas. His students will challenge Nogaro as he challenged his elders when he talked to them about the teaching of Marshall, Clark and Mitchell. He will find discussion with the new generation quite stimulating. » L'auteur de ce compte rendu, en mettant sur le même plan que J. B. Clark non seulement A. Marshall, mais W. C. Mitchell, que je représente comme le type accompli de l'économiste scientifique, atteste qu'il a lu l'ouvrage qu'il commente d'une façon un peu rapide ou distraite.

28. « L'économie politique, écrit-il dans le *Discours préliminaire* de son traité, n'est devenue une science qu'en devenant une science d'observation », et il précise ainsi sa pensée : « Il ne suffit pas de partir des faits, il faut se placer dedans, marcher avec eux, et comparer incessamment les conséquences qu'on en tire avec les faits qu'on observe. L'économie politique doit... découvrir la chaîne qui les lie et toujours constater par l'observation les deux points où la chaîne du raisonnement se rattache. »

29. Je me réfère, sur ce point, à ce que j'ai écrit dans *La méthode de l'économie politique*, dans *Le développement de la pensée économique* et dans un troisième ouvrage qui vient de paraître : *La valeur logique des théories économiques*.

LES PRINCIPAUX COURANTS DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE SUÉDOISE CONTEMPORAINE.

Les bouleversements qui ont ébranlé l'ordre capitaliste et libéral du XIXe siècle eurent, entre autres conséquences, celle de faire passer la science économique du XXe siècle par un stade critique, en lui donnant pleinement conscience de ses propres limites. Tout fut remis en question. Aucun économiste n'osa plus attacher son nom à une « loi » qui risquait trop d'être démentie par les faits. Devant cet enchevêtrement de causes et d'effets, deux attitudes scientifiques également modestes s'imposaient. La première se bornait à un domaine restreint, suivant le réel pas à pas, collant aux faits, mais renonçant par là même à accéder à des conceptions générales. La seconde, au contraire, sacrifiant la réalité et la sécurité à la généralité, cherchait à élaborer, par voie abstraite et déductive, un système d'explication plus ou moins vaste, mais ne lui attribuait plus qu'une valeur d'hypothèse et renonçait à en faire la preuve en le confrontant avec la réalité.

Le caractère mondial de la crise de 1929 fut sans doute l'un des facteurs qui contribua à faire prédominer la deuxième méthode, puisque, seul, un système d'explication du type macroscopique pouvait répondre aux questions qui se posaient alors. La période entre la crise et la deuxième guerre mondiale marqua l'apogée de ce type d'approche des phénomènes économiques avec le *Traité sur la monnaie* (1930) et la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936) de Keynes. C'est à cette époque qu'appartiennent également les ouvrages les plus importants de Bertil Ohlin[1], Gunnar

1. Les travaux de Bertil Ohlin, son principal ouvrage, *Interregional and International Trade*, et ses articles publiés en anglais, ont fait l'objet d'une importante analyse dans *L'histoire des doctrines économiques* de Gide et Rist, édition 1946. C'est pourquoi nous ne leur consacrons pas ici d'étude spéciale, malgré leur très grand intérêt.

Myrdal[2], Erik Lindahl[3], Dag Hammarskjöld[4], Ingvar Svennilson[5], Erik Lundberg[6].

D'autres facteurs, plus décisifs encore, devaient pousser l'école économique suédoise dans la voie de la théorie abstraite. Ce fut d'abord l'influence de Wicksell, trop longtemps méconnu. Car il est curieux de noter que si les économistes de l'école de Stockholm furent en fait les élèves de Cassel, et si celui-ci fut, jusqu'à une époque récente, le seul économiste suédois qui eût été lu en France, grâce notamment à la traduction de son *Traité d'économie politique* par M. Laufenburger, il n'en reste pas moins que, dans sa retraite de Lund et après sa mort, ce fut Wicksell qui inspira la plupart des découvertes réalisées par les économistes suédois pendant ces vingt dernières années.

Enfin, à l'influence de Wicksell, il faut ajouter celle d'une forte culture mathématique dont aucun économiste suédois n'est dépourvu, le sens de l'objectivité, un scrupule scientifique très poussé qui, joint à un certain scepticisme nuancé d'humour, porte volontiers les disciples de Wicksell, comme Wicksell lui-même, à minimiser la portée de leurs recherches. Construire une hypothèse de travail (Wicksell) dégager un « ensemble cohérent de questions à poser aux faits » (Myrdal), fournir un « entraînement plus varié pour la pensée économique que la méthode aussi abstraite des courbes d'offre et de demande » (Lundberg), tels sont les buts modestes qu'au terme de leurs ouvrages, les économistes de l'école de Stockholm se targuent d'avoir atteint.

S'ils considèrent le raisonnement abstrait comme essentiel avant toute autre chose pour organiser les observations, ils n'en méconnaissent pas, tout en le remettant à plus tard, l'importance du travail de recherche empirique, historique ou statistique. Comme le dit Lindhal, en des termes qui rappellent

2. *Der Gleichgewichtsbegriff als Instrument der Geldtheoretischen Analyse* (1933), traduit en anglais sous le titre *Monetary Equilibrium* (1939).

3. *Penningpolitikens Mal* et *Penningpolitikens Medel* (1930) (*But et Moyens de la politique monétaire*), ainsi qu'un ouvrage écrit directement à l'intention du public anglais et qui est une sorte de synthèse de la pensée de l'auteur, *Studies in the theory of money and capital* (1939).

4. *Konjonktur spridningen* (1934) (*La transmission des mouvements de la conjoncture*).

5. *Ekonomisk Plannering* (1938).

6. *Studies in the theory of economic expansion* (1937).

ceux de Pigou, « la théorie économique n'a pas de fin en elle-même; elle est uniquement la servante de ces parties de la science économique qui sont consacrées au traitement des problèmes économiques concrets. Mais elle est une indispensable servante ».

Or, de même qu'une circonstance historique, la crise mondiale, avait contribué à pousser la pensée économique dans la voie de la théorie abstraite, une autre circonstance historique, la guerre de 1940, avec pour conséquences l'isolement politique, économique et intellectuel de la Suède, devait obliger les économistes à restreindre le domaine de leurs investigations, à se concentrer sur eux-mêmes, à étudier minutieusement et dans son détail la structure de leur économie nationale. C'est un fait que, de 1940 à 1946, aucun ouvrage important n'a vu le jour en Suède, si ce n'est ceux du professeur Johan Åkerman [7], qui, précisément, se montre l'adversaire résolu de la méthode purement déductive.

Si l'on veut dégager des courants opposés dans la pensée économique suédoise contemporaine, on aura donc à mettre en lumière moins un conflit de doctrines ou de théories que des divergences purement méthodologiques.

Les économistes suédois ne sont nullement des doctrinaires. Sur le plan de l'application pratique, en effet, il est intéressant de noter que le programme du professeur Myrdal, enfant terrible du parti social-démocrate, se signale, en ce qui concerne les projets de nationalisation, par son réalisme et son souci d'efficacité. Quant aux anciens libéraux, devenus « parti populaire », ils se sont ralliés sous l'égide de leur chef, le professeur Ohlin, au principe d'une économie « encadrée » : leur programme actuel est, à peu de chose près, le programme social-démocrate de 1932.

Sur le plan théorique, tous les économistes suédois se veulent héritiers de Walras et, dans une certaine mesure, par l'intermédiaire de Wicksell, de la première école de Vienne. Ils adoptent presque tous la théorie de Keynes, mais en faisant des réserves sur la « keynesian approach ». Dans la préface des *Studies*, Lundberg qualifie son travail d' « essai pour appliquer

7. *Ekonomisk Teori*, I, 1939; *Ekonomisk Teori*, II, 1944; *Ekonomisk skeende och politiska förändringar*, 1946 (*Le développement économique et les changements politiques*).

les méthodes de Wicksell au système d'explication formulé par Keynes ». Seul le professeur J. Åkerman se montre résolument antikeynésien.

Ces divergences méthodologiques se sont résolues tout d'abord, nous l'avons dit, par la prépondérance absolue de la théorie abstraite, spécialement pendant la période de 1927 à 1937, où l'école de Stockholm a véritablement existé en tant qu'école et a brillé d'un vif éclat. Vers la fin de cette période, une tendance s'est affirmée de plus en plus nettement à l'intérieur de l'école abstraite, tendance qui visait à rejeter les conceptions d'équilibre et à découvrir une formule purement dynamique, inspirée de Wicksell. Certes, les Suédois n'étaient pas les seuls ni les premiers à apercevoir l'insuffisance des formules statiques, si complexes soient-elles, pour expliquer les phénomènes économiques où la notion de temps revêt une importance primordiale. Bien des auteurs ont insisté sur cette opposition fondamentale et sur la difficile synthèse entre la théorie économique qui dégage des relations fonctionnelles, statiques, abstraites, irréelles, et la méthode inductive et statistique qui met en évidence des liens de causalité, des « lois dynamiques, concrètes, réelles »[8]. La solution de ce dualisme fut recherchée dans plusieurs directions.

Les uns se contentèrent de juxtaposer ou de superposer à la théorie statique une dynamique purement descriptive. C'est, en somme, la méthode préconisée par Knight, qui distingue trois manières d'aborder l'explication des phénomènes économiques : 1° la statique, qui détermine les conditions de l'équilibre à un instant donné; 2° la cinétique, qui montre comment l'équilibre se réalise entre des forces agissant non plus à un instant donné, mais dans une courte période, les conditions générales restant par ailleurs inchangées; 3° la dynamique, qui se place en longue période et prend en considération les changements dans les données elles-mêmes, cette dernière ne pouvant être l'objet d'une science et consistant en une étude historique et institutionnelle[9].

D'autres, épris d'unité et fidèles à la ligne de Ricardo et de

8. Voir Henri Guitton, *Economie rationnelle, économie positive, économie synthétique.*

9. G. Pirou, *Les nouveaux courants de la théorie économique aux Etats-Unis*, III, p. 143.

Walras, pensèrent découvrir les lois de l'évolution économique dans la théorie de l'équilibre elle-même, résorbant, en somme, la dynamique dans la statique[10].

Une troisième solution, plus hardie et plus élaborée, prétendit conférer un caractère dynamique, par l'introduction des anticipations et d'une notion non plus objective mais subjective du temps, à un système d'équilibre demeuré statique en soi. Tel est le cas de la théorie de Keynes, qu'on a pu qualifier de « statique comparative » ou « d'équilibre mobile », ou encore de la tentative de « dynamisation » de Myrdal.

Un dernier pas plus décisif devait être fait par E. Lindahl et E. Lundberg. L'un et l'autre rejettent les constructions d'équilibre comme impuissantes à expliquer comment une situation donnée dérive de la précédente et engendre la suivante, et à dégager le lien causal entre les diverses manifestations de la vie économique réelle. Pour Lindahl, toute théorie économique qui poursuit son objet doit avoir un caractère dynamique, et la dynamique ainsi entendue est tellement large qu'elle inclut aussi le problème statique. La méthode préconisée par le professeur Lindahl consiste donc à partir d'une théorie générale dynamique et à suivre les voies menant d'une part à la théorie statique au moyen de termes de plus en plus simplifiés et, d'autre part, à la théorie dynamique spéciale au moyen de termes de plus en plus complexes et différenciés.

Les « modèles de séquence » du professeur Lundberg illustrent une forme voisine de cette dynamique générale, théorique, indépendante. Ils posent le problème d'une expansion économique en des termes globaux, quantitatifs, donc précis, tout en demeurant hypothétiques, irréels et largement simplifiés. Avec les modèles de séquence imaginés d'E. Lundberg — qu'il serait intéressant de comparer avec les modèles concrets et statistiques construits par le professeur Tinbergen — nous arrivons, semble-t-il, à l'extrême limite du domaine de la théorie abstraite, de telle sorte qu'on peut se demander si, pour aller plus avant, un retour à la réalité historique et statistique n'est pas nécessaire.

De ce retour à la réalité, par la méthode inductive et statis-

10. R. Marjolin (*Prix, monnaie et production*, p. 276) croit trouver dans un ouvrage déjà ancien de J. Akerman, *Economic progress and economic crises* (1932), une conception de ce genre. Nous en discuterons plus loin.

tique, dont le professeur Åkerman, de Lund, s'est fait le champion, même les théoriciens de l'école de Stockhom ont donné l'exemple dans ces dernières années.

En somme, dans l'histoire de l'école économique suédoise durant ces vingt dernières années, nous distinguerons trois phases :

1° la naissance de l'école abstraite de Stockholm et les constructions d'équilibre;

2° l'apogée de l'école abstraite de Stockholm et l'apparition d'une dynamique indépendante;

3° la tendance à une revanche de la méthode inductive et statistique à propos de laquelle nous parlerons de l' « école de Lund ».

I. — La première phase de l'école abstraite de Stockholm et les constructions d'équilibre.

L'école de Stockholm a surtout été rendue célèbre en France grâce à la brillante controverse soutenue dans l'*Economic Journal* par le professeur Bertil Ohlin, qui réussit à donner une forme concrète et une portée plus grande à la fameuse distinction « ex-ante-ex-post », imaginée par G. Myrdal [11]. Wicksell lui-même, qui fut à bien des égards le précurseur et le père spirituel de l'école de Stockholm, est généralement considéré comme obscur. Il est exact que l'essentiel de ses idées se trouve dilué et réparti à la fois dans *Intérêt et prix* et dans les *Lectures*, et que ses disciples ont fait beaucoup pour préciser et clarifier sa pensée.

A. — *L'apport de base de Wicksell.*

Comme l'a montré très clairement le professeur Ohlin [12], pour comprendre l'importance des théories monétaires de Wicksell, il faut se reporter aux controverses des dix dernières années du XIXe siècle. On assistait alors à une chute continuelle des

11. Cette distinction existait déjà en germe chez Wicksell, et on en trouve des traces chez Marshall.
12. *Interest and Prices*, introduction.

prix. Le vieux débat entre la « Currency-School » et la « Banking-School » s'était terminé par la victoire de cette dernière. La théorie quantitative était discréditée et beaucoup reconnaissaient que si les crédits étaient garantis avec la sécurité voulue selon le « Banking-Principle », l'offre de moyens de paiement ne pourrait excéder les besoins du marché.

Deux choses déterminèrent Wicksell à adopter une attitude différente à l'égard du problème monétaire. D'abord, il était un admirateur de l'école classique anglaise et surtout de Ricardo. Dans l'esprit mathématique de Wicksell, la théorie quantitative de la monnaie, telle qu'elle était présentée par Ricardo, rencontrait un écho plus profond que les vagues généralisations de la controverse « Currency-Banking », qui, en somme, ne résolvait pas le problème essentiel aux yeux de Wicksell, celui de savoir pourquoi les prix montent ou descendent. En soulignant l'influence de la politique de l'escompte sur la quantité de monnaie et sur les prix, l'école de Ricardo lui semblait avoir une vue parfaitement juste. Mais, par contre, il était obligé de constater que le taux d'intérêt avait été bas dans la période de chute des prix et haut à l'époque de la hausse [13], alors que la théorie de Ricardo semblait suggérer le contraire. La solution de cette contradiction, Wicksell la découvrit alors dans l'étude et le prolongement de la théorie de Böhm-Bawerk.

Nous pouvons donc souligner dès maintenant que c'est en utilisant des matériaux empruntés d'une part aux classiques anglais et, d'autre part, à l'école autrichienne, que Wicksell est parvenu à réaliser une reconstruction véritablement originale. Il le put grâce à un esprit puissamment synthétique et à « ce sentiment esthétique de l'ordre et de la proportion qui est essentiel pour une synthèse théorique sur une grande échelle » que Keynes lui reconnaissait et déniait à Marshall. De la valeur de cette synthèse, Wicksell n'était pas lui-même profondément convaincu, nous l'avons dit, mais ses disciples virent clairement tout le parti qu'on en pouvait tirer. Entre la théorie générale de formation du prix qui étudiait la valeur relative d'échange, abstraction faite de la monnaie, et la théorie monétaire, il existait, jusqu'à Wicksell, une ligne de démarca-

13. *Interest and Prices*, p. XXVIII.

tion bien tranchée, et la théorie quantitative n'avait pas fourni le « facteur multiplicatif » dont la théorie générale avait besoin pour transformer les prix relatifs en prix absolus. De plus, l'une et l'autre étaient insuffisantes pour expliquer le crédit et les cycles, car elles négligeaient l'élément de temps et les facteurs de changement. Ce fut le mérite de Wicksell d'avoir cherché le premier à franchir le fossé entre théorie générale et théorie monétaire. Ainsi il ouvrait la voie à Keynes, qui put alors réaliser une véritable intégration de la théorie monétaire dans la théorie générale, en faisant du taux d'intérêt, non plus le prix de l'épargne, mais un phénomène purement monétaire, le prix de la liquidité.

Wicksell soutint donc, d'une manière assez hérétique, que, contrairement à la loi des débouchés, l'équilibre peut être rompu entre l'offre et la demande de tous les biens, c'est-à-dire entre l'épargne et la consommation, l'investissement et la production de biens de consommation. C'est ce qui arrive, selon lui, si le rapport de prix entre les biens futurs et présents (taux monétaire d'intérêt) n'est pas égal à la productivité physique marginale du processus détourné de production (taux naturel).

Ainsi, Wicksell bouleversait la vieille théorie quantitative. Au lieu de s'hypnotiser sur le lien causal entre le niveau des prix et le montant des moyens de paiement, il faisait dépendre les changements de l'un et de l'autre d'un facteur externe au mécanisme : la divergence entre les deux taux. Selon l'expression du professeur Lindahl, il « transportait l'accent principal du niveau superficiel du mécanisme de paiement au niveau plus profond du mécanisme de la formation des prix ».

Si cette correspondance entre taux monétaire et taux naturel n'existe pas, d'après Wicksell, un « processus cumulatif » se produit. Supposons une hausse du taux naturel par rapport au taux monétaire. Il en résulte un accroissement de la valeur du capital, puisque cette valeur est égale aux futures recettes totales escomptées moins les dépenses totales effectuées. Les entrepreneurs prévoyant la hausse des prix s'orientent plutôt vers la production de biens capitaux que de biens de consommation et vers des méthodes de production plus capitalistes. Les prix des biens de consommation s'élèvent alors et leur accroissement est encore augmenté par l'accroissement des

revenus, dû aux plus hauts prix et salaires que les entrepreneurs acceptent de payer en raison des plus grandes possibilités de profit. Les prix en hausse entraînent des prévisions plus optimistes des entrepreneurs qui réagissent sur les valeurs de capital, et ainsi de suite.

Or, ce processus cumulatif est défini par Wicksell comme une déviation à partir d'un équilibre monétaire. Cet équilibre monétaire est, notons-le, quelque chose de tout différent de l'équilibre des prix relatifs dans la théorie centrale de formation des prix. Il est de nature instable. Alors que l'équilibre des prix relatifs est à peu près stable et peut être comparé à celui d' « une balle au fond d'un bol », le niveau général du prix est dans une « position, pour ainsi dire, d'équilibre indifférent, tel que celui d'une balle sur une surface plane »[14]. En second lieu, l'équilibre monétaire exige seulement la fixité de certaines conditions spécifiques, tout le reste pouvant, par ailleurs, subir des changements (prix relatifs, prix d'équilibre, etc.).

Quelles sont donc, d'après Wicksell, les conditions spécifiques de l'équilibre monétaire ? Elles sont au nombre de trois : le taux « normal » d'intérêt doit : 1° être égal, nous l'avons dit, à la productivité technique marginale du capital; 2° réaliser l'égalité de l'offre et de la demande d'épargne; 3° garantir un niveau de prix stable et d'abord dans les biens de consommation.

Nous touchons ici à cette partie de la théorie de Wicksell, qui a été le plus critiquée, même par ses disciples. Alors que l'idée du processus cumulatif devait s'imposer et inspirer les travaux ultérieurs du professeur Lindahl sur « l'analyse du développement » et du professeur Lundberg sur « l'analyse de séquence », les trois conditions d'équilibre wickselliennes furent bientôt passées au crible non seulement par l'école suédoise, mais aussi par Von Mises et Hayek. Quant au concept d'équilibre lui-même rejeté, nous l'avons vu, par Lindahl et Lundberg, il fut conservé par Myrdal, qui spécifia d'ailleurs que ce concept n'avait qu'une signification purement instrumentale pour l'analyse des processus réels et qu'il ne signifiait ni une réalité virtuelle, ni une tendance[15].

14. *Lectures*, t. II, p. 196-197.
15. G. Myrdal, *Monetary Equilibrium*, p. 40.

Nous examinerons donc d'abord l'apport de Gunnar Myrdal à la conception de l'équilibre monétaire de Wicksell, avant d'aborder les contributions d'Erik Lindahl et d'Erik Lundberg à l'analyse du processus cumulatif wicksellien.

B. — *L'équilibre monétaire de G. Myrdal.*

Dans *Monetary Equilibrium*, G. Myrdal entend se livrer à une critique « immanente », à une critique interne de la théorie monétaire de Wicksell. Reprenant une à une les trois conditions de l'équilibre, il s'attaque d'abord à la première. Il remplace la notion abstraite et irréelle de « taux naturel » par un taux de productivité calculé en unités monétaires qu'il appelle « yield » ou « ertragsquota », et que nous pourrions traduire par « rendement » du capital réel [16]. Ce rendement y est égal au rapport entre le produit net e d'un bien capital et sa valeur en capital c. Si nous envisageons une firme individuelle, le produit net e' est alors égal à la somme escomptée de toutes les anticipations de produit brut b', moins la somme escomptée de toutes les anticipations de coût brut m', moins les anticipations de changement de valeur d', auxquelles on donne un signe positif pour le cas ordinaire où le changement de valeur est une diminution de valeur, une appréciation étant considérée comme une dépréciation négative :

$$e' = b' - (m' + d'),$$

$$\text{et } y'_1 = \frac{e'}{c'_1}\ ^{17}.$$

En réalité, y, chez Wicksell, représente non le rendement

16. Voir à ce sujet : R. Marjolin, *Prix, Monnaie et Production* (1941), p. 83, et J. Domarchi, *La pensée de J.-M. Keynes* (1943), p. 149-150 (note). La traduction de M. Domarchi nous paraît défectueuse lorsqu'il dit : « Ce produit (yield ou ertragsquota) exprime le rapport entre le rendement net (net return ou nettoertrag) d'un bien capital et sa valeur en capital. » Il nous paraît plus logique d'inverser les termes et de qualifier de « rendement » l'expression qui, précisément, désigne le rapport entre le *produit* net du bien capital et sa valeur en capital.

17. Les lettres majuscules représentent les valeurs totales.

Les lettres minuscules et les accents (′) désignent les valeurs appartenant à différentes firmes individuelles.

Les indices $_1$ et $_2$ signifient que ces valeurs se rapportent respectivement au capital réel existant ou au nouvel investissement.

du capital fixe, mais le rendement des investissements projetés, y_2 : il faut donc remplacer c'_1 par r'_1, qui représente le coût de reproduction du capital réel existant. Dans l'état d'équilibre, le taux monétaire i est égal à y_2, et la valeur du capital c_1 est égale au coût de reproduction r_1. La marge de profit q exprimant la différence entre y_2 et i peut également être représentée par la différence entre la valeur anticipée du capital et le coût anticipé de production des investissements projetés, $c_1 - r_1$ (par approximation au lieu de $c_2 - r_2$, pratiquement impossibles à calculer). Lorsque $c_1 - r_1 = 0$, selon Wicksell, il n'y a pas de nouvel investissement, et $Q = 0$ représenterait la première condition d'équilibre.

Mais, en réalité, dans une analyse dynamique, l'équilibre monétaire ne peut être défini par le profit nul, et il devient donc nécessaire de déterminer la première condition d'équilibre d'après la seconde et de déduire l'équilibre du profit des conditions de l'équilibre sur le marché du capital — lesquelles s'expriment par la formule : $R_2 = W = (S + D)$ [18].

Pour Wicksell, le second critérium de l'équilibre est celui-ci : un taux monétaire est qualifié de « normal » lorsqu'il réalise l'égalité entre l'offre et la demande d'épargne, entre l'épargne et l'investissement. L'idée que l'épargne et l'investissement ne sont pas identiques, mais seulement comparables, constitue l'essence même de la théorie de Wicksell, bien qu'il ne l'ait pas clairement mise en valeur. A l'aide d'exemples abstraits, Myrdal montre qu'à une épargne augmentée peut correspondre un investissement stable, si la marge de profit reste inchangée, et même une diminution de la formation de capital [19]. C'est que cette discussion des concepts d'épargne et d'investissement est inséparable, selon Myrdal, de la notion d'anticipation, et de cette fameuse distinction ex-ante-ex-post, que nous devons maintenant aborder.

Jusqu'à présent, en effet, dans l'établissement de la première formule d'équilibre, tous les facteurs quantitatifs ont été calculés ex-ante, c'est-à-dire tels qu'ils existent dans le cerveau d'un homme d'affaires qui prévoit ce qui doit arriver dans la période suivante, et non pas ex-post, c'est-à-dire tels qu'ils sont enregistrés dans la comptabilité d'une entreprise, pour

18. Myrdal, *op. cit.*, p. 49 à 86.
19. Myrdal, *op. cit.*, p. 92 et 107.

une période révolue. Il est évident que ce sont les profits attendus qui déterminent les programmes des entrepreneurs et non les profits déjà réalisés. Mais si, au lieu de calculer le rendement ex-ante, comme nous l'avons fait, nous l'avions calculé ex-post, alors nous aurions trouvé une différence entre les deux résultats provenant des incertitudes dans le calcul des anticipations et se manifestant par des gains et des pertes.

Ces gains et ces pertes sont de trois sortes : 1° gains et pertes de capital, car la valeur du capital s'accroît ou diminue selon les anticipations plus ou moins optimistes des entrepreneurs concernant les revenus et les coûts; 2° gains et pertes de revenus ou de coûts, si ceux-ci se trouvent réalisés avec une valeur différente de celle qui était prévue; 3° gains et pertes d'investissement, si les biens capitaux nouvellement créés ont une valeur plus grande ou plus petite que leur coût de construction.

C'est par l'intermédiaire de ces deux dernières sortes de gains et de pertes que se réalise la correspondance ex-post [20] entre l'épargne et l'investissement. Entre une épargne croissante et un investissement stable ou décroissant, tels qu'ils peuvent apparaître dans un calcul ex-ante, l'équilibre qui se réalise ex-post à tous moments provient non d'un accroissement d'investissement, mais de pertes qui détruisent une certaine portion des revenus qui doivent être calculés ex-post, dont précisément la part non consommée, appelée épargne, que nous supposions croissante au début de notre raisonnement.

Ceci posé, revenons à la deuxième formule d'équilibre corrigée par Myrdal : le taux monétaire d'intérêt est normal s'il réalise une égalité entre l'investissement réel brut d'une part, et l'épargne plus le total du changement de valeur anticipé, c'est-à-dire plus la diminution de valeur attendue moins l'accroissement de valeur prévu du capital réel existant, d'autre part. D'où l'équation :

$$R_2 = W = (S + D),$$

dans laquelle R_2 représente l'investissement réel, W, ce que

20. Cette correspondance est bien évidente, car autrement on trouverait un accroissement des titres de propriété abstraite qui ne serait pas équilibré, pour toute l'économie, par un supplément correspondant de créances et de dettes individuelles.

Myrdal appelle « Waiting » ou « disposition de capital libre » et qui contient, en plus de l'épargne proprement dite, S, le terme changement de valeur anticipé D (dépréciation moins appréciation).

Envisageons une période wicksellienne d'essor : les gains de revenus (ou de coûts) excèdent les pertes. Si la consommation reste inchangée, l'épargne calculée ex-post se trouve supérieure à celle du calcul ex-ante d'une quantité qui couvre la différence entre la disposition de capital libre ex-ante et la disposition de capital investie ou investissement réel ex-post, qui lui est supérieure. Si le processus est à la baisse, les pertes prédominent, la différence entre disposition de capital libre ex-ante et capital disponible investi ex-post est, dans ce cas, comblée par les pertes.

Quant aux gains d'investissement, ils ont la même place dans le mécanisme que les gains de revenus ou de coûts, tout en étant généralement de sens opposé. Dans une période d'essor, la différence entre coût actuel de production et coût anticipé est positive, d'où un élément de perte qui doit être déduit de l'accroissement d'épargne dû aux gains de revenus. Inversement, si le processus est à la baisse, une partie de la diminution de l'épargne est compensée par l'élément de gain que représente un coût diminué de construction du capital.

Myrdal montre aussi, en partant d'une position d'équilibre, comment réagissent les différents termes de l'équation $R_2 = W = (S + D)$ à des changements dans une direction plus optimiste des anticipations des entrepreneurs. Il suppose tout d'abord que ces changements sont en liaison avec un resserrement des conditions de crédit qui empêche la hausse des valeurs de capital. Les produits et les revenus augmentent, puisque des taux d'intérêt plus élevés sont calculés sur des valeurs de capital inchangées et que la dépréciation diminue. Si l'on suppose alors une consommation stable, l'épargne sera accrue du montant exact de l'augmentation du revenu qui résulte précisément de la diminution de la dépréciation ; c'est-à-dire que $W = (S + D)$ demeurera inchangé, le surplus d'épargne étant alors « investi » dans la diminution de la dépréciation. La consommation étant stable, les prix des biens de consommation ne monteront pas, et les perspectives de profit restant inchangées, il n'y aura pas de stimulant supplémen-

taire à l'investissement. Ni W, ni R_2, ne subiront de changement et l'équilibre ne sera rompu à aucun moment.

Si l'on suppose, au contraire, des conditions stables de crédit, des prévisions plus optimistes entraîneront la hausse des valeurs de capital, des taux d'intérêt inchangés seront calculés sur des valeurs de capital plus élevées et la dépréciation diminuera, quoique moins que précédemment [21]. En supposant toujours une consommation inchangée, l'épargne s'accroîtra, comme le revenu, du montant exact de la diminution de la dépréciation. S + D, donc W, demeureront inchangés comme dans le cas précédent. Par contre, la marge de profit s'élèvera avec l'augmentation des valeurs de capital. Un déséquilibre se produira donc entre l'investissement stimulé par l'accroissement de la marge de profit et la disposition de capital libre inchangée [22] : un processus cumulatif de hausse sera déclenché.

Après avoir examiné, toujours *in abstracto*, le cas d'un accroissement de la consommation, puis d'une baisse du taux de l'intérêt, etc., Myrdal montre également comment un accroissement d'épargne — toutes choses égales d'ailleurs — peut provoquer ou intensifier une dépression, en ce sens que la diminution de la demande et la chute des prix des biens de consommation influe sur les anticipations de profit, et par là sur les investissements.

L'importance des anticipations dans l'explication des phases d'essor et de dépression est donc absolument essentielle dans le système de Myrdal. « La grandeur de notre revenu courant, utilisable à des fins de consommation ou d'épargne, dépend, dit-il, en dernière analyse, de nos propres calculs subjectifs reliant le présent au futur par l'imputation. » [23]. Et ceci demeure vrai même si ces calculs ne sont pas déterminés par des circonstances objectives.

La troisième condition d'équilibre de Wicksell est celle qui a suscité le plus de critiques. Elle s'exprime ainsi : le taux

21. En effet, dans le cas précédent, la dépréciation avait diminué à la fois en raison des prévisions plus optimistes et du taux d'intérêt plus élevé. Dans ce dernier cas, seules les prévisions plus optimistes interviennent.

22. Les gains de capital qui apparaissent ex-post correspondent à une augmentation de la valeur comptable du capital et non à une augmentation de la disposition de capital libre. C'est pourquoi seuls les gains de revenus ou d'investissement interviennent dans la compensation ex-post du déséquilibre ex-ante entre R_2 et W.

23. Myrdal, *op. cit.*, p. 95.

normal d'intérêt est le taux monétaire nécessaire pour maintenir constant le niveau général du prix des produits finis. Là, Wicksell rencontra tout de suite l'objection de Davidson : si la productivité augmente, le niveau du prix doit baisser pour conserver l'équilibre, ce qui prouve que la troisième condition d'équilibre est incompatible avec les deux premières. Myrdal va plus loin que Davidson; pour lui, les conditions d'équilibre monétaire sont indépendantes du développement du prix : elles fixent pleinement certaines relations de prix sans déterminer le mouvement du prix absolu. Ce n'est pas en stabilisant le niveau soi-disant général du prix qu'on peut espérer stabiliser le mouvement des affaires, et inversement, si les conditions spécifiques de l'équilibre sont réalisées, aucun mouvement du niveau de prix ne détruira cet équilibre. La troisième formule n'a qu'une valeur de corollaire. Selon Myrdal, elle exige la valeur la plus stable possible d'un niveau de prix pondéré selon la « viscosité » (rigidité) des divers prix et leur importance pour les perspectives de profit et l'investissement[24].

Ayant ainsi discuté et reformulé les trois conditions de l'équilibre monétaire de Wicksell, Myrdal montre l'inefficacité relative du taux d'escompte et la résistance de l'équilibre à un changement des conditions de crédit, due à différents facteurs institutionnels (stabilité des habitudes de consommation, maintien par l'Etat du pouvoir d'achat des salariés grâce à une politique de travaux publics, etc.). Puis il discute de l'équilibre monétaire non plus en tant qu'instrument d'analyse, mais en tant que norme de politique monétaire.

Dans sa conclusion, l'auteur rend hommage à la « théorie de la connaissance » de Wicksell et prend position à la fois contre ce qu'il appelle « l'empirisme naïf » des institutionnalistes et contre la « décadence classique » de ceux qui prétendent combiner l'induction et la déduction et se contentent « d'illustrer par des exemples choisis » la loi générale établie déductivement. Mais il reconnaît en même temps la portée

24. La « viscosité » (rigidité) des prix est généralement forte pour les facteurs de production (salaires) et faible pour les produits finis. Mais elle dépend aussi de circonstances institutionnelles qui se présentent sous forme de taxation administrative ou qui favorisent les éléments de monopole tant du côté de l'offre que du côté de la demande, sur le marché du travail ou sur le marché des produits.

limitée de sa propre contribution, devançant par là d'autres critiques. « Il n'y a pas de raison de cacher, dit-il, que cette analyse a mieux réussi à découvrir le problème qu'à le résoudre...; elle est loin d'être un instrument applicable à l'organisation des observations et à l'analyse d'un développement actuel. »[25]. « Celui qui, comme l'auteur de cet ouvrage, voit l'idéal de la théorie abstraite dans un cercle logique, fermé, cohérent..., ne peut pas sérieusement espérer aboutir à une connaissance de la réalité par le moyen du seul raisonnement abstrait. »[26].

En second lieu, après avoir montré que la détermination de l'équilibre formule le problème du trajet parcouru par un changement d'une situation à l'autre, et rend possible l'analyse de ce problème proprement dynamique, Myrdal reconnaît que son ouvrage se borne à l'analyse préliminaire des situations instantanées qui permet seulement de définir les facteurs quantitatifs à utiliser dans l'analyse dynamique ultérieure[27].

C'est, en somme, à ces deux objections essentielles, dont la première est que la théorie monétaire, issue de Wicksell et corrigée par Myrdal, n'est pas un instrument applicable à l'analyse d'une situation actuelle, et dont la seconde est qu'elle ne résout pas le problème proprement dynamique d'un développement causal dans le temps, que Lindahl et Lundberg devaient se charger de répondre.

II. — La deuxième phase de l'école abstraite de Stockholm et l'élaboration d'une dynamique autonome[28].

A. — L'évolution de pensée qui a conduit les économistes suédois à se détacher peu à peu des schémas d'équilibre, pour adopter une approche plus réaliste, ou du moins plus directement applicable aux problèmes économiques actuels, s'exprime

25. Myrdal, *op. cit.*, p. 204.
26. Cette position est à rapprocher de celle de Knight.
27. Myrdal, *op. cit.*, p. 40 à 48.
28. L'exposé qui suit nous a été grandement facilité par une traduction des *Studies in the theory of economic expansion* de Lundberg, obligeamment prêtée par l'I. S. E. A., et plus encore par une étude demeurée jusqu'ici manuscrite de Y. Séguillon consacrée aux *Fondements de la théorie du développement économique dans l'école suédoise contemporaine*, à laquelle nous nous sommes fréquemment référé. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre gratitude.

fort bien dans l'ouvrage du professeur E. Lindahl, *Studies in the theory of money and capital.*

Cet ouvrage se compose, en réalité, de trois études écrites à des époques différentes. La première en date (1929), qui constitue la troisième partie du livre, est la traduction d'un article de l' « Ekonomisk Tidskrift » sur *Le problème de la formation des prix du point de vue de la théorie du capital.* Cette étude constitue un effort pour fusionner, d'une part, les théories de la formation des prix de Walras et Cassel et, d'autre part, les théories du capital de Böhm-Bawerk et Wicksell. L'auteur part d'une analyse statique simplifiée qui suppose une prévision parfaite et des conditions stationnaires, et introduit successivement des hypothèses plus compliquées sous forme de conditions dynamiques, puis d'événements imprévus.

La deuxième étude dans l'ordre chronologique (partie II), qui est un résumé de l'ouvrage *Les moyens de la politique monétaire* (1930), est tout à fait dans la ligne de Wicksell et Myrdal. Le niveau des prix y est déterminé par les relations entre consommation et épargne d'une part, volume des biens de consommation et volume des biens capitaux d'autre part, relations qui sont elles-mêmes déterminées par le taux d'intérêt et les prévisions concernant l'avenir. Lindahl y analyse les divers processus cumulatifs engendrés par les variations du taux d'intérêt, insiste sur l'importante distinction de taux à long et à court terme et discute le concept wicksellien de « taux normal ». Comme dans l'étude précédente, Lindahl utilise une méthode simplificatrice consistant à analyser le processus dynamique en une série d'équilibres temporaires entre lesquels se produisent des événements imprévus, générateurs de gains et de pertes [29].

C'est seulement dans la première partie de l'ouvrage écrite en 1939 que l'auteur, renonçant à greffer des hypothèses dynamiques sur le système statique traditionnel, opte délibérément pour un « accès dynamique à la théorie économique ». Seule, la première partie des *Studies* nous retiendra donc.

Pour Lindahl, la théorie économique a un double but. Elle doit fournir des constructions théoriques montrant comment des conditions initiales données engendrent certains dévelop-

29. **Lindahl**, *Studies in the theory of money and capital*, introduction.

pements. Ce faisant, elle élabore un instrument d'analyse des problèmes historiques et pratiques. La théorie économique doit donc être conçue de manière à pouvoir dès le début s'appliquer à la réalité. Or, une théorie simplifiée, construite en se référant à des exemples concrets d'un caractère simple et spécial, devient dangereuse lorsqu'il s'agit de l'appliquer à d'autres cas concrets. Il est donc nécessaire d'élaborer des constructions d'un caractère assez général pour être applicables approximativement à tous les cas actuels. De plus, ces constructions générales, si elles veulent atteindre leur objet, qui est d'expliquer les rapports entre certaines conditions données et les développements correspondants, doivent avoir un caractère dynamique. Une théorie générale dynamique a aussi l'avantage d'inclure tous les cas réels, depuis le cas simplifié, étudié par la théorie statique, d'une communauté stationnaire, jusqu'aux cas complexes et différenciés constitués par toutes les communautés en évolution. Et l'auteur d'invoquer à l'appui son expérience des difficultés rencontrées, lorsque l'on veut introduire le facteur temps dans un schéma walrasien. Ceci d'ailleurs n'enlève rien à l'utilité des constructions statiques dans les cas simples, et comme instruments d'analyse ou en manière d'introduction aux problèmes plus difficiles de la dynamique.

Comment construire une théorie générale dynamique ?

Tout d'abord, cette construction doit être basée sur certaines hypothèses relatives au comportement humain, qui doivent correspondre à notre connaissance de la réalité. Dans la conception de Lindahl, l'hypothèse de base est que les actions des individus, durant une certaine période dans le futur, représentent l'accomplissement de certains plans donnés au commencement de la période. Ces plans sont établis en fonction de certains buts à atteindre (ex. : revenu net maximum) et basés sur des prévisions concernant l'avenir qui sont à leur tour influencées par l'interprétation individuelle du passé. Si l'on suppose connus : *a*) les plans des sujets économiques à l'instant initial; *b*) les principes selon lesquels ils les modifieront dans l'avenir en différentes hypothèses; *c*) les conditions externes, il doit être possible de résoudre le problème du développement qui sera l'aboutissement de la condition initiale, étant entendu que la difficulté réside dans le fait

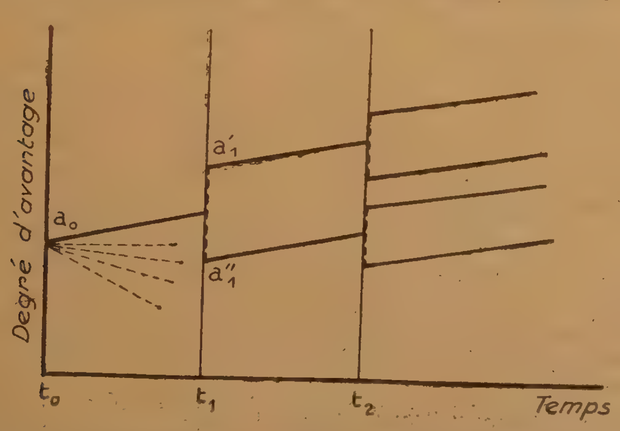
que ces plans ne sont entièrement compatibles, ni entre eux, ni avec les conditions externes, d'où surprise pour les sujets économiques et nécessité d'ajuster leurs plans de période en période.

L'exposé systématique d'une théorie générale dynamique — si l'on fait abstraction des conditions techniques, institutionnelles et psychologiques (relation entre « input » et « output », motifs économiques, attitude d'évaluation), étudiées par ailleurs — comprend deux parties : la première est la théorie de l' « economic planning », qui traite du contenu des plans et des principes de leur altération au cours du temps; la seconde est celle du « développement économique » qui explique comment le processus dynamique dérive de la confrontation des plans des individus avec leurs résultats et avec les conditions externes.

1° *La théorie du « planning ».*

Dans une première phase, le sujet économique prévoit les conséquences de ses actions au moyen d'hypothèses alternatives, en concentrant son attention sur l'alternative la plus probable. Dans une seconde phase, il porte un jugement de valeur, il évalue les avantages relatifs de ces différentes alternatives[30].

Ceci s'exprime assez bien dans le schéma suivant[31] :



30. Cette « attitude d'évaluation » peut se traduire par un système de courbes d'indifférence révélant à la fois la réaction de l'individu aux facteurs d'incertitude et aux combinaisons de différents phénomènes entre lesquels il doit faire un choix. Voir Svennilson, *Ekonomisk Plannering*, chap. v.

31. Voir Lindahl, *op. cit.*, p. 43, diagramme II, et Séguillon, *op. cit.*, p. 44.

Le planning est supposé entrepris à un instant donné t_0 et couvrir un certain nombre de périodes $t_0\ t_1$, $t_1\ t_2$, etc. Ces périodes ne correspondent pas forcément aux divisions habituelles du temps : heure, jour, mois, année; ce sont des périodes subjectives et variables qui correspondent au temps nécessaire pour que l'individu prenne conscience des changements qui s'opèrent autour de lui. Lindahl les appelle « périodes individuelles d'enregistrement »[32]. Dans la première période, la ligne choisie a_0 représente la meilleure solution possible et détermine les lignes d'action pour la période suivante; mais elle est aussi elle-même déterminée : l'inclinaison de la ligne a_0 est conditionnée par la prévision de deux effets alternatifs possibles a'_1 et a''_1, et ainsi de suite. Ce schéma montre, en outre, que tout comportement pendant une période est assez étroitement limité par le comportement de la période immédiatement antérieure; mais que, par contre, pour une période plus éloignée, les alternatives possibles sont très nombreuses.

Jusqu'ici, nous avons étudié le planning à un instant donné. Voyons maintenant quels changements peuvent affecter le planning au cours du temps. Ces changements sont nombreux, mais ceux qui intéressent surtout l'économiste sont les changements se rapportant à l'immédiat, changements qui ne consistent pas en un simple accroissement de la précision du plan primitif, mais tirent leur origine de rectifications dans les prévisions suscitées par le cours des événements. L'enchaînement des faits qui aboutira à une modification du plan se fera comme suit : *a*) développement effectif des facteurs; *b*) vision que le planificateur a de ce développement; *c*) changements qui en résultent dans les anticipations des conditions futures qui doivent déterminer ses actions; *d*) altération du plan. Le chaînon *a*) étant supposé connu, nous rappellerons que la vision du planificateur est discontinue et intermittente, même si le développement effectif des facteurs est continu. Quant au lien entre cette vision *b*) et les changements dans les anticipations *c*), il est très variable, et il pose l'important problème de l'élasticité des anticipations, étudié par Hicks dans *Value and Capital*. Il faut noter toutefois que Hicks et Lindahl donnent de ce terme deux définitions différentes. Pour Hicks,

32. Nous aurons l'occasion d'en reparler plus loin, et spécialement lorsque nous aborderons l'étude des modèles de séquence de E. Lundberg.

l'élasticité des anticipations s'exprime par le rapport, au cours d'une même période, entre le pourcentage de hausse du prix futur attendu de X, et le pourcentage de hausse de son prix courant. Pour Lindhal, elle s'exprime par le rapport entre le changement proportionnel attendu pour la prochaine période et le changement proportionnel réalisé pendant la période passée. L'élasticité des anticipations est, disions-nous, très variable. Lindahl distingue les trois cas les plus courants : 1. on suppose que le changement (ex. : hausse de prix) se poursuivra au même taux, ce qui correspond à une élasticité égale à l'unité chez Hicks, celle qui engendre un équilibre instable de type wicksellien; 2. on suppose que la hausse du prix s'arrêtera : élasticité = 0, ce qui engendre un système stable d'équilibre; 3. on prévoit, pour la prochaine période, un mouvement de baisse égal au mouvement de hausse : élasticité négative.

Quant à l'influence des anticipations sur le plan d'action (chaînon *d*), il faut noter qu'elle se produit généralement après quelque délai, et que, par conséquent, les intervalles entre les instants où s'effectuent les changements de plan seront plus longs que les périodes individuelles d'enregistrement.

2° *La théorie générale du développement.*

Les processus étudiés en science économique sont, en général, de caractère macro-économiques, c'est-à-dire qu'ils sont des résultats d'actions exécutées par un grand nombre de sujets économiques, constituant un groupe. Les grandeurs macro-économiques résultent soit de l'addition, soit de la moyenne des termes micro-économiques correspondants. Comme tous les sujets économiques ne réagissent pas en même temps aux mêmes événements, et que, de plus, ils s'ignorent, il en résulte que, dans un développement macro-économique, la période durant laquelle tous les plans individuels restent inchangés, est très courte. Lindahl la suppose toutefois assez longue pour être d'un intérêt pratique.

Si l'on suppose connus : *a*) les totaux de tous les plans inconditionnés ou conditionnés, déterminés selon une ligne unique d'action ou selon un champ d'action; *b*) les relations entre ces données et certaines variables; *c*) les conditions dues à des facteurs non économiques (climat, politique), il devient possi-

ble de déterminer les variables constituant le développement économique au cours d'une première période.

Pour les périodes suivantes, il nous faut connaître : *a*) les variables ainsi déterminées; *b*) les événements non économiques qui influencent les plans; *c*) les dispositions des individus à modifier leurs plans sous l'action de *a*) et de *b*); *d*) les relations entre ces actions et les variables de la période suivante, et ainsi de suite.

Pour faciliter la solution du problème ainsi posé, Lindahl préconise certaines « hypothèses simplificatrices » : il néglige les événements non économiques, suppose des relations constantes entre les actions et leurs résultats, entre les actions inconditionnées et les actions conditionnées d'une période, entre les variables et les plans de la période suivante. Lindahl montre une application de cette « méthode de déséquilibre » à l'analyse des mouvements de prix. D'un point de vue dynamique et réaliste, on peut distinguer, d'une part, le moment où les prix sont proposés par les vendeurs ou les acheteurs, et, d'autre part, le moment où ils sont acceptés par l'autre partie, étant entendu que l'offre est maintenue jusqu'au moment où elle rencontre l'acceptation. Un processus de prix est donc discontinu, aucun mouvement ne s'effectuant au cours d'une période, mais seulement aux points de transition entre les périodes. Supposons un processus divisé en périodes brèves, des journées par exemple. Au matin d'un certain jour, devant l'annonce des prix par les vendeurs, les entrepreneurs et les consommateurs modifient en conséquence leurs plans d'achat, de production et de consommation pour la journée et les exécutent dans toute la mesure du possible. Au soir du même jour, chaque individu totalise ses expériences. Les commerçants et les producteurs examinent leurs stocks et leurs commandes. L'un, ayant plus de commandes qu'il ne l'avait prévu, élèvera ses prix; l'autre, pour la raison inverse, les baissera. Au matin du jour suivant, les nouveaux prix étant annoncés, le processus se poursuivra.

Ainsi, ce sont toujours les écarts entre les transactions anticipées par les vendeurs et celles réellement exécutées, ainsi que les changements correspondants dans les stocks et les commandes, qui déterminent les décisions des vendeurs de modifier leurs prix d'une période à l'autre.

Une telle analyse réaliste du développement des prix est grandement facilitée par la distinction entre évaluation ex-ante et ex-post, imaginée par Myrdal, ou encore, selon la terminologie adoptée par Lindahl, entre grandeurs prospectives et rétrospectives. Lindahl base sur cette distinction capitale une partie importante de la « discussion algébrique des relations entre quelques concepts économiques fondamentaux » qui suit l'exposé de sa méthode dynamique — et sur laquelle nous n'avons pas le loisir d'insister [33].

Cet effort original de Lindahl en vue d'appliquer la notion d'anticipation à l'analyse du comportement des individus, des entreprises ou des institutions publiques [34], sous la forme d'une étude du planning et de ses modifications au cours du temps, constitue un progrès très marqué dans la voie d'une théorie plus dynamique, plus réaliste que celles de Wicksell et Myrdal. Néanmoins, comme l'auteur le dit lui-même, cette position du problème et la discussion algébrique qui suit, ne sont qu'une manière d'introduction à des études plus poussées des relations qui peuvent exister non plus seulement entre valeurs prospectives et rétrospectives, reliées à une période donnée, mais entre les mêmes valeurs au cours d'une véritable séquence de périodes. Car Lindhal prétend plutôt faire un choix entre certaines périodes et certaines variables typiques que suivre un développement continu de période en période.

Il restait donc à poser les principes d'une véritable analyse de séquence économique et à les appliquer sous une forme précise : ce mérite devait revenir à Lundberg.

*
* *

B. — L'ouvrage du professeur Erik Lundberg, *Studies in the Theory of Economic Expansion*, comporte tout d'abord une partie critique, dans laquelle il montre les limites rencontrées dans leur application par les méthodes d'équilibre partiel et même d'équilibre total pour expliquer une évolution dans le temps.

33. Voir Lindahl, *op. cit.*, p. 74 à 136.
34. Lindahl envisage aussi l'application de cette méthode d'analyse à une communauté totalement ou partiellement socialisée, *op. cit.*, p. 69 à 73.

1° *Critique des méthodes d'équilibre partiel.*

La méthode la plus simple consiste à prendre comme données à l'intant t_0 les courbes d'offre et de demande, et à déterminer le prix d'un produit sur un marché restreint, et à faire de même à l'instant t_1, t_2, $t_3 \ldots$, t_n. Mais ceci, qui équivaut à photographier des états d'équilibre statique successifs, ne constitue nullement une analyse dynamique. Le problème proprement dynamique, qui est de savoir comment une situation donnée dérive de la précédente et engendre la suivante, n'est pas abordé, puisque les changements dans ces situations sont provoqués par des impulsions extérieures au système.

Une méthode plus élaborée consiste, au lieu de considérer l'offre et la demande comme données, à s'efforcer de suivre l'évolution de celles-ci dans leurs rapports avec leurs propres facteurs déterminants. Ainsi, dans le secteur des biens de consommation, les quantités offertes d'un produit pendant une période sont fonction des gains *g* réalisés par les entrepreneurs au cours de la période précédente, qui sont eux-mêmes égaux à la différence entre le montant des ventes et celui des coûts de production — lesquels dépendent à leur tour du taux du salaire et du volume de l'emploi, des taux d'intérêt et d'amortissement du capital. Les quantités demandées, de leur côté, sont fonction des prix et du pouvoir d'achat total, lequel s'exprime par la différence entre le revenu total E (dépendant du taux du salaire et du volume d'emploi, du taux d'intérêt et du volume de capital et enfin des gains réalisés pendant la période précédente) et l'épargne volontaire S des individus (fonction du revenu total et de l'intérêt). Ainsi, les facteurs tenus pour donnés dans le premier cas sont transformés en variables, permettant ainsi de suivre plus en détail le processus d'adaptation.

Mais cette méthode d'analyse partielle, même sous sa forme la plus élaborée, encourt une double critique.

Tout d'abord, elle suppose implicitement que toutes les variables s'adaptent instantanément aux données. Or, cette hypothèse est contraire à la réalité. Une demande accrue peut n'exercer qu'une action retardée sur la production en raison

de l'existence des stocks, du facteur d'inertie et des délais nécessaires à la construction de nouveau capital technique. Lorsque le produit arrive enfin sur le marché en quantités massives, le prix peut tomber brusquement au-dessous du niveau d'équilibre avant de retrouver cet équilibre. Quant à la demande des consommateurs, ce n'est qu'au bout d'un certain temps qu'elle réagit aux variations du prix ou du pouvoir d'achat; ou alors elle ne s'y adapte que lorsque les variations de ceux-ci dépassent un certain seuil. Ainsi, dans une analyse partielle, se produisent des ruptures d'équilibre dues à l'inégalité des temps de réaction des variables.

Mais ce qui est plus, c'est que la théorie d'équilibre partiel est toujours soumise à la clause *ceteris paribus* pour les autres circonstances extérieures dont dépendent pourtant les fonctions et coefficients de réaction sur lesquels est basée l'analyse. Plus l'on combine de systèmes d'équilibre partiel afin d'obtenir une explication complète, plus la période d'adaptation est longue et moins la stabilité de ces fonctions et coefficients est probable. Dans le domaine très limité de l'offre et de la demande d'un produit particulier sur un marché restreint, les variables mises en œuvre n'influencent guère les données, qui ont un caractère si général que l'on peut, sans trop d'arbitraire, les supposer constantes. L'équilibre entre quantités offertes, q'_1 (g'_{0-1}), et quantités demandées, d'_1 (E - S; p'_1), se réalise sans que la catégorie totale E - S soit influencée par le processus d'adaptation. Mais si l'on considère, au contraire, l'ensemble des produits q'_1, q'_2, ... q'_n et l'économie dans son entier, ce sont les causes et les effets des changements dans les catégories totales (revenu global, consommation, épargne totales) qui deviennent le problème principal.

Il nous faut donc nous référer à un système posant directement les relations entre les catégories totales, mais il reste à savoir si une séquence économique totale peut être tirée mécaniquement d'un système d'équilibre total.

2° *Critique de la méthode d'équilibre total de Keynes.*

Keynes — auquel par ailleurs Lundberg rend un juste hommage — prétend appliquer son système d'équilibre, valable évidemment pour la situation actuelle qu'il veut expliquer, à

l'analyse d'une séquence du cycle commercial. Or, il se trouve précisément que des facteurs qui peuvent être tenus pour donnés dans un système statique ont de nombreuses possibilités de varier au cours du cycle.

Rappelons brièvement que Keynes pose un système d'équations qui détermine les conditions de plein emploi de la main-d'œuvre, étant donné un certain volume de capital. Pour ce faire, il se base sur la stabilité de trois réactions psychologiques : *a*) la préférence pour la liquidité, qui indique comment les ressources totales en capital des individus sont réparties entre l'encaisse (argent liquide et comptes en banque) et le placement; *b*) l'efficacité marginale du capital, qui exprime les prévisions des individus concernant le rendement des nouveaux investissements [35]; *c*) la propension à consommer, c'est-à-dire le rapport entre les dépenses de consommation et le revenu (lequel rapport décroît lorsque le revenu augmente).

Comme dans l'état d'équilibre, la différence entre le revenu total Y et les dépenses de consommation courante C, est égale au coût des nouveaux investissements I, et que ces derniers sont déterminées par le taux d'intérêt, le volume du revenu total se déduit par une simple multiplication au moyen du « multiplicateur », qui dépend directement de ce que Keynes appelle la propension à consommer [36].

Ceci étant posé, on connaît l'enchaînement : la préférence pour la liquidité étant connue, l'offre totale de monnaie détermine le taux d'intérêt, l'efficacité marginale du capital étant connue, le taux d'intérêt détermine les investissements nouveaux qui, au moyen du multiplicateur, déterminent le revenu ($k\Delta I = \Delta Y$), et par là l'emploi.

Or, tout ceci, critique Lundberg, repose sur une définition spéciale du revenu et sur la supposition de l'identité entre épargne et investissements, ces trois grandeurs étant calculées ex-post. Keynes ne tient pas compte de ce que les éléments

35. Elle correspond à y_3 dans la formule de Myrdal. Voir ci-dessus, p. 75.

36. La propension à consommer s'exprimant par $\frac{\Delta C}{\Delta Y}$, le multiplicateur est égal à : $\frac{1}{1 - \frac{\Delta C}{\Delta Y}} = k.$

de gains et de pertes [37] qu'il inclut dans le revenu ne sont pas forcément disponibles, pendant la période, pour être répartis, au gré des sujets économiques (selon une propension à consommer supposée constante), entre consommation et épargne. Dans la formule ex-post de la propension à consommer $\frac{\Delta C}{\Delta Y}$ ou $\frac{\Delta C}{\Delta C + \Delta I}$ [38], la valeur I des nouveaux investissements se trouve automatiquement accrue ou réduite de ces éléments de gains et de pertes, qui se traduisent en investissements ou désinvestissements involontaires, alors que les dépenses de consommation C ne s'en trouvent pas fatalement affectées. Or, comme le souligne Lundberg, ce sont précisément les variations, dues à l'importance des gains et des pertes, de cette relation entre la valeur des nouveaux investissements I et des dépenses de consommation C qui caractérisent le cycle commercial. L'hypothèse de constance de la propension à consommer, et par là du multiplicateur, ne tient donc plus. La condition d'équilibre, qui exige un rapport fixe entre le revenu et les placements et suppose l'identité épargne-investissements, est rompue.

Lundberg modifie alors le système d'équilibre de Keynes en posant l'égalité épargne-investissements comme une condition de l'équilibre au lieu d'une identité, et en introduisant ces deux éléments comme variables dans le système [39]. Il montre ainsi que les investissements ne sont pas déterminés par un taux d'intérêt lié à la quantité de monnaie, mais que le taux d'intérêt dépend lui-même du rapport entre épargne et investissements. Quant au rendement marginal du capital, il dépendra non seulement de l'offre existante de capital, mais aussi de sa demande totale qui est liée aux changements dans le pouvoir d'achat total, dans la nouvelle épargne et généralement dans le niveau du revenu. Les variations du rendement entraîneront donc des variations du volume de placement. La quantité de monnaie, à son tour, sera influencée par des divergences entre placements et épargne. En conséquence, le taux d'intérêt devra être inclus comme variable dans le système.

37. Tels qu'ils ont été précisés ci-dessus.
38. C représente indifféremment dépenses totales de consommation et valeur totale des biens de consommation vendus.
39. Voir E. Lundberg, *op. cit.*, p. 39 à 43, et Y. Séguillon, *op. cit.*, p. 33 à 35.

Bref, le système général d'équilibre de Keynes ne tient plus. D'une part, les hypothèses concernant les facteurs tenus pour donnés (multiplicateur, taux d'intérêt, quantité de monnaie, volume d'investissement) ont dû être écartées. D'autre part, les conditions d'équilibre permettant l'adaptation mutuelle des variables ont été rompues.

La rupture de l'interdépendance générale des facteurs ne signifie pas toutefois indétermination. Il faut seulement abandonner l'idée de l'interdépendance totale d'un processus d'adaptation simultané. Une véritable analyse dynamique doit « prendre en considération les éléments de temps entre les facteurs déterminant une réaction et les résultats de cette réaction : ces résultats indiquent les changements qui ont affecté les facteurs déterminants et ont provoqué à leur tour une réaction et ainsi de suite dans une séquence de temps ».

Avant d'aborder la partie positive de l'ouvrage d'E. Lundberg, c'est-à-dire la construction des modèles de séquence, il nous faut d'abord résoudre un certain nombre de problèmes.

3° *Problèmes posés par une analyse de séquence.*

Le plus important réside dans le choix d'une unité de période. On pourrait soutenir sans doute que cette période unitaire doit être infiniment courte; mais c'est un fait que les individus ne réagissent pas immédiatement à des changements minimes et qu'une certaine accumulation de changements est nécessaire pour amener l'individu à modifier ses plans : il s'ensuit fatalement un processus de caractère discontinu. L'unité de période, étant une notion subjective et relative, ne peut être réglée par un mouvement d'horlogerie. Ainsi, dans un enregistrement, par exemple, quotidien d'événements, les jours sont des dates et non de véritables unités de période, car les résultats pendant une journée sont souvent occasionnés par des décisions et opérations d'individus s'écoulant sur un nombre considérable de jours. L'unité de période doit donc être définie comme une sorte de « temps d'opération » et choisie en considération des relations dynamiques fondamentales existant entre les catégories totales : rapport dans le temps entre le revenu et la dépense, entre l'achat et la vente, entre changements dans les recettes et changements dans l'activité de pro-

duction, etc. Lundberg, analysant l'unité de période choisie par Wicksell, Keynes, Johansson, Robertson, constate qu'ils se réfèrent presque tous au temps de production (seul, Dag Hammarskjöld utilise l'intervalle entre les enregistrements successifs de profit).

Le temps exigé par la production fait qu'au cours d'une même période, les coûts de production des marchandises vendues ne coïncident pas avec les débours des consommateurs, d'où éléments de bénéfices ou de pertes qui provoquent ce que l'on appelle « cycle de crédit ». Lundberg démontre alors géométriquement comment la fraction ou « quotient de pouvoir d'achat », découlant du paiement des coûts pour la même période, subit d'importantes variations (de 0 à 3/4) et réagit différemment à une expansion de la production selon les longueurs relatives de la période de production, de la période de consommation et de l'unité de période[40]. Ayant ainsi analysé le degré d'instabilité d'un système économique, dû au retard de temps entre production et consommation, l'auteur en vient à examiner les retards de temps entre le moment où le revenu est reçu et celui où il est dépensé pour la consommation, entre le moment où sont faits ces débours et celui où, en passant du détaillant au grossiste, du grossiste au producteur à travers plusieurs stades de production, ces dépenses deviennent à nouveau du revenu. Ceci pose le problème de la vitesse de circulation de la monnaie qui, selon certains, constituerait l'élément capable de « dynamiser » un système statique. Pour Lundberg, la vitesse avec laquelle la quantité de monnaie traverse la sphère-revenu n'a aucune relation avec la période réelle de génération du revenu qu'il désire déterminer. La vitesse de circulation de la monnaie n'est pas un facteur causal dans une analyse de séquence : elle peut seulement à tous moments être calculée comme un résultat secondaire. Le problème est donc bien plutôt de savoir comment et à quelle vitesse le revenu est engendré au moyen d'épargnes et de placements.

Si l'on considère l'épargne comme un résidu sans importance, on élimine la possibilité de distinguer entre les effets variés que peuvent avoir diverses formes d'épargne (active, passive) sur les facteurs déterminants de l'investissement. Les

40. Voir Lundberg, *op. cit.*, p. 89 à 116.

décisions d'épargner et d'investir étant prises par des individus différents sur des bases différentes, les deux termes doivent être séparés et replacés dans un système de séquence défini, ce qui permettra d'analyser comment l'épargne influence les autres facteurs et par là détermine les placements et est déterminée par eux.

De même, au lieu de considérer le volume des investissements comme déterminé par l'afficacité marginale du capital, laquelle est liée à la fois, nous l'avons vu, à des circonstances fortuites et à des facteurs rationnels, on s'attachera spécialement aux effets que le montant de ces divers types d'investissements peuvent avoir sur le revenu et la production. Dans une analyse dynamique, l'efficacité marginale du capital n'a de sens que si, étant plus grande que le taux d'intérêt donné, elle implique un taux de placement suffisant pour maintenir le rythme de la progression nécessaire.

Nous voici maintenant arrivés au point central de l'ouvrage de Lundberg, c'est-à-dire à l'analyse d'un système économique pendant une période d'expansion, au moyen de modèles de séquence.

4° *Construction et explication des modèles de séquence.*

a) *Hypothèses de base.* — Au cours de la phase ascendante du cycle économique, les bénéfices accrus entraînent une augmentation de la production et de l'emploi, donnant lieu à des revenus et à des dépenses de consommation croissantes, qui rendent possible une plus grande expansion de la production. La continuation d'un tel « processus cumulatif » ne peut se concevoir que dans la mesure où, selon la formule de Wicksell, le taux nominal d'intérêt demeure plus bas que le taux naturel, ou encore dans la mesure où la valeur des nouveaux investissements est plus grande que celle des nouvelles épargnes.

Mais il n'y a là que des conditions de pure forme. Il faut aller plus loin et savoir si l'expansion peut se poursuivre indéfiniment et si les taux d'augmentation des différents éléments ne vont pas créer un déséquilibre qui mettra fin au processus.

Envisageons le cas le plus simple. Le revenu total et l'emploi — les taux de salaire étant supposés constants — augmentent dans le temps en ligne droite. Les dépenses des consomma-

teurs et l'épargne sont supposées être des proportions constantes du revenu. A l'état d'équilibre, les débours des consommateurs sont égaux à la valeur de la production des biens de consommation. Pour chaque période, la condition d'équilibre est alors donnée par l'égalité fondamentale de Keynes : I = S.

Mais on suppose une augmentation constante de la demande et de la production des biens de consommation. Ceci nécessite évidemment une augmentation du volume du capital réel. En supposant que la productivité et la proportion des différents facteurs de la production restent inchangés, on peut admettre qu'il y aura augmentation proportionnelle dans l'utilisation du capital réel et de la main-d'œuvre. S'il n'y a pas de changements dans les prix, les coûts ou la proportion relative des divers biens capitaux, l'expansion, pour chaque période, nécessite alors, au début de chacune d'elles, une addition constante au volume du capital existant.

Si l'équilibre existe au début (I = S), l'épargne doit nécessairement augmenter et s'élever au-dessus des investissements pendant les périodes successives. La production accrue des biens de consommation sera vendue à des prix décroissants. Les bénéfices diminueront, des pertes apparaîtront qui feront baisser le taux de production primitif. L'expansion elle-même aura ainsi provoqué des décalages, rendant impossible la continuation du processus supposé.

D'autre part, supposons que l'on réalise l'égalité entre les investissements et l'épargne (en diminuant par exemple le taux d'intérêt). L'offre totale du capital augmentera. Mais si la production et la vente des biens de consommation conservent la même progression, une capacité de capital en excédent apparaîtra, empêchant les nouveaux investissements de se poursuivre au taux requis. En admettant que cette capacité soit complètement utilisée, la production des biens de consommation augmentera. On sera alors ramené au premier cas : l'épargne, augmentant, dépassera les nouveaux investissements, des pertes apparaîtront dans les industries de biens de consommation et une rupture se produira dans le développement.

La condition de ce type d'équilibre dynamique est donc celle-ci : le montant des nouveaux placements doit être assez grand pour équilibrer le montant de l'épargne survenant à ce niveau de l'emploi et du revenu, ce qui assure l'utilisation

complète du nouveau capital à des prix rémunérateurs. Ceci ressemble quelque peu à la théorie du multiplicateur, mais il existe une différence importante : Keynes se réfère au revenu et à l'emploi total, alors que Lundberg se réfère au capital total. Il s'agit pour lui non de rechercher la position d'équilibre du revenu et de l'emploi en se basant sur un volume d'investissements arbitrairement donné, mais de définir l'équilibre en termes d'un développement continu dynamique en mettant en lumière le lien qui existe entre le volume des nouveaux investissements d'une part, et le volume et le degré d'utilisation du capital d'autre part.

Puisque, nous l'avons dit, l'égalité entre épargne et investissement ne peut pas caractériser un développement économique, il faut donc rechercher quels sont les facteurs déterminants des investissements et si le développement contient une incitation suffisante à procéder aux nouveaux placements nécessaires au maintien de l'équilibre.

L'analyse de séquence est basée non seulement sur des hypothèses concernant les causes déterminantes des investissements, mais aussi sur des hypothèses concernant les réactions des producteurs de biens de consommation. Nous avons vu que l'inégalité entre les recettes et le paiement des coûts pouvaient fournir le point de départ d'une analyse de séquence. Or, l'augmentation des dépenses des consommateurs provoque des réactions très diverses de la part des producteurs des biens de consommation : les uns vendront des stocks sans modifier la production, d'autres augmenteront les prix, d'autres augmenteront immédiatement la production dans la mesure où l'offre de matières premières le leur permettra.

On peut supposer qu'au début, l'accroissement des recettes n'entraînera aucun effet sur l'activité productive. Le supplément de recettes sera utilisé par l'entrepreneur pour régler les dettes, accroître les encaisses et dépôts en banque ou pour payer une consommation accrue. Mais si l'augmentation des dépenses en biens de consommation se poursuit, on peut supposer qu'après un certain délai, les producteurs intensifieront leur production. C'est ce délai que l'on choisit comme unité de période. Cet intervalle de réaction mesure la distance moyenne entre l'augmentation de la demande et l'augmentation de l'activité productive. Cette unité de période exprime

l'inertie des producteurs aux changements dans les recettes et bénéfices.

Ayant été déterminée quant à son délai, la réaction des industries de biens de consommation aux changements de la demande doit être déterminée quant à son volume. En état d'équilibre, le revenu total gagné en produisant des biens de consommation se monte à R, qui est égal aux dépenses totales des consommateurs. Cette somme correspond aux coûts calculés pour la production plus les profits normaux. Si les dépenses des consommateurs augmentent du montant *a*, quelle va être la réaction des entrepreneurs ? S'il s'agissait d'un organisme collectif, on pourrait supposer une réaction telle que : l'accroissement attendu dans les recettes, *a*, plus l'augmentation dans les dépenses des consommateurs créée par l'expansion, $k.a'$, soit égale à l'augmentation des coûts qui doivent être couverts, a'. Mais dans une système comprenant un grand nombre de producteurs indépendants, la supposition la plus simple est que chaque producteur estime la demande effective égale aux recettes pendant la période précédente, et que c'est conformément à cette prévision qu'il se décide. Ainsi, au début de chaque période, le producteur analyse le marché, qui lui indique, par exemple, l'augmentation de la demande de son produit pendant la période qui vient de prendre fin. Il révise alors ses plans. Il élargit sa production ou augmente les prix des facteurs de production, ou les deux à la fois, jusqu'à ce que les coûts calculés, c'est-à-dire le prix total de l'offre, aient atteint son devis de recettes futures.

Mais il faut noter que toutes les recettes (coûts) ne se transforment pas en revenus pendant la période suivante. En principe, la production et l'emploi augmenteront en proportion des recettes accrues. Mais si la production des biens capitaux reste inchangée, l'expansion dans les industries de biens de consommation aura en général créé une augmentation de revenu moindre que l'augmentation prévue dans les recettes. Il y a des coûts non générateurs de revenu, un déficit de formation de revenu dans la production de biens de consommation. Ces coûts non générateurs de revenu comprennent l'amortissement, les intérêts et dividendes sur le capital nouvellement formé, les bénéfices évalués. Sont à l'inverse générateurs de revenu, les salaires, les intérêts et dividendes sur le capital existant

au début de la période précédente, les achats de marchandises en cours de fabrication[41].

En raison de ce déficit de génération de revenu, une expansion de production ne peut être maintenue sans un courant suffisant de revenus provenant des investissements.

b) *Premier exemple de modèle de séquence : expansion de la production de biens de consommation pour un volume constant d'investissement.* — Dans ce modèle que Lundberg expose tout d'abord, il suppose, pour les besoins de la recherche, que l'activité d'investissement reste constante en dépit de l'expansion : c'est ce qui peut se produire à la fin d'une période d'expansion commerciale. Il suppose aussi que, lorsqu'une augmentation dans les recettes est prévue, les entrepreneurs limitent l'extension de la production, eu égard à l'accroissement des coûts d'intérêt et d'amortisesement que le capital placé nécessite. C'est aussi une hypothèse vraisemblable.

Expansion de la production de biens de consommation avec des investissements constants.

1 Périodes	2 Ct	3 Et	4 Nt	5 St	6 (Et — St)	7 C	8 Rt
0							1.000
1	1.000	800	200	80	720	350	1 070
2	1.070	856	214	86	770	350	1.120
3	1.120	896	224	90	806	350	1.156
4	1.156	925	231	93	832	350	1.182
5	1.182	946	236	95	851	350	1.201
n	1.250	1.000	250	100	900	350	1.250

Ct représente les coûts pour chaque période.
Et représente les revenus pour chaque période.
Nt représente les coûts non générateurs de revenus.
St représente le montant de l'épargne volontaire.
C représente les dépenses nées de l'activité de placement.
Rt représente la valeur des ventes totales.

Pour chaque période, l'épargne S est présumée être une proportion constante du revenu : Lundberg l'évalue à 10 %. En outre, les coûts non générateurs de revenus sont supposés se monter à 25 % du revenu.

41. Voir Lundberg, *op. cit.*, chap. VII, p. 149 à 167.

Ceci étant, la valeur des ventes totales Rt de chaque période détermine les coûts calculés Ct pour la période suivante. Soit Rt = 1.000 pour la période O. Ce chiffre 1.000 exprime alors les coûts pour la période 1. Pour cette opération, Et est égal aux 4/5 de 1.000, soit 800, Nt représentant 1/5, soit 200. L'épargne volontaire se chiffre à 80 (10 % de E). Et — St = 800 — 80 = 720, qui représentent les dépenses de consommation auxquelles il faut joindre les dépenses supposées constantes nées de l'activité de placement, soit 350, pour obtenir la valeur des ventes totales, Rt, de la période 1, qui, à leur tour, détermineront les coûts de la période 2, et ainsi de suite.

Ce tableau montre une approche successive à un taux décroissant vers un état définitif d'équilibre, dans lequel R = 1.250, et E = 1.000. Cet équilibre est stable. En effet, on peut montrer que si les entrepreneurs, au début de la période 4 par exemple, intensifiaient leur production en sorte qu'elle correspondît à des coûts et recettes anticipés (non-réalisés) d'une valeur de 1.300 au lieu de 1.156, ils obtiendraient pour Et,: 1.040, Nt : 260, St : 104, Et — St : 936, C : 350, Rt : 1.286. Cela signifie que des pertes apparaîtraient, la valeur des ventes totales ne reconstituant pas le total des coûts. Ces pertes obligeraient les producteurs à restreindre leur production jusqu'à ce que l'équilibre soit à nouveau atteint.

c) *Deuxième exemple de modèle de séquence : Expansion déterminée par des investissements en capital d'exploitation.* — Dans la période où les affaires sont réduites, il peut y avoir des stocks suffisants à chaque stade de production, de telle sorte que l'augmentation de la production peut avoir lieu sans aucune augmentation du capital d'exploitation total. L'accroissement de la production peut donc se réaliser aux dépens du capital circulant. Il n'en reste pas moins qu'au-dessous d'un certain niveau, il devient impossible à l'entrepreneur de réduire encore ce capital circulant sans entraver le rythme régulier de la production et sa faculté d'adaptation aux changements de la demande. Il en résulte que, ce niveau « normal » une fois atteint, on peut s'attendre à ce que l'expansion de production s'accompagne d'un accroissement continu du capital d'exploitation.

Expansion déterminée par des investissements en capital d'exploitation.

1 Période	2 Ct	3 E't	4 It	5 E"t	6 Et	7 St	8 (Et-St)	9 C	10 Rt	11 Kt
0	»	»	»	»	»	»	»	»	1.000	500
1	1.000	800	»	»	800	80	720	300	1.020	480
2	1.020	816	30	24	840	84	756	300	1.056	474
3	1.056	845	54	43	888	89	799	300	1.100	484
4	1.100	880	66	53	933	93	840	300	1.140	510
5	1.140	912	60	48	960	96	864	300	1.164	546
6	1.164	931	36	29	960	96	864	300	1.164	582
7	1.164	931	0	0	931	93	838	300	1.138	608
8	1.138	910	0	0	910	91	819	300	1.119	627
9	1.119	895	0	0	895	90	805	300	1.105	644
n	1.071	857	0	0	857	86	771	300	1.071	»

Ct représente les coûts totaux tels qu'ils résultent des ventes totales réalisées dans la période précédente Rt.

E't représente la portion de ces coûts génératrice de revenus (4/5).

It représente les coûts des nouveaux investissements en capital d'exploitation.

E"t représente la portion de ces coûts d'investissements génératrice de revenu (4/5).

Et représente la somme de E't et E"t.

St représente le montant de l'épargne volontaire (10 %).

C représente les dépenses nées de l'activité de placement en capital fixe.

Kt représente la valeur du capital d'exploitation (stocks).

Lundberg suppose que la valeur du capital circulant se monte « normalement » à 50 % de la valeur des biens de consommation produits pendant la période.

Au cours de la période 2, les entrepreneurs augmentent le capital d'exploitation, afin qu'il demeure dans le même rapport avec le volume de la production accru. Or, l'augmentation imprévue de la vente des biens de consommation au cours de la période 1 a réduit les stocks de 20 unités. La valeur totale du capital d'exploitation a donc baissé de 500 à 480. Le volume de production 1.020 prévu pour la période 2 correspond (50 %) à un besoin de capital d'exploitation de 510 unités. Pour amener le capital d'exploitation à ce niveau normal, un nouvel investissement de 30 unités (510 — 480) est donc nécessaire.

Calculons le revenu résultant à la fois du volume de production courant et de ce nouvel investissement. Le volume de

production courant 1.020 donne comme coût générateur de revenu (4/5) : 816. Le nouvel investissement 30 ne donne, lui aussi, que les 4/5, soit 24. Ce qui, au total, donne : 816 + 24 = 840. De ce chiffre, il faut retirer l'épargne volontaire (10 %), soit 84, ce qui donne 756. C restant constant et égal à 300, la dépense totale en biens de consommation est alors de 756 + 300, c'est-à-dire 1.056, au lieu de 1.020 prévu. Le résultat est une diminution de 36 dans les stocks. La valeur totale du capital d'exploitation s'abaisse ainsi de 510 à 474. Pour atteindre la production de 1.056 prévue pour la période 3, il est nécessaire de posséder un capital d'exploitation de 528 unités, ce qui exige un nouvel investissement de 528 — 474 = 54. Et ainsi de suite.

En poursuivant les calculs, on constate qu'à partir de la période 5, les investissements en capital diminuent jusqu'à devenir nuls. Il se produit donc, dans le cas envisagé, une variation cyclique dans le revenu et la production : 1.000... 1.164... 1.071, au lieu d'une marche progressive vers un état d'équilibre.

Nous ne pouvons, dans le cadre restreint de cet article, présenter les autres modèles de séquences construits par E. Lundberg. Tous ont pour but de dégager l'influence des divers types d'investissements (capital d'exploitation, capital fixe) sur le développement économique. A partir du sixième exemple de modèle de séquence, l'auteur se trouve amené à envisager aussi l'effet des changements dans le taux d'intérêt et à montrer l'influence active d'une offre d'épargne déterminée indépendamment de la demande d'épargne. Précisons et rappelons que, dans les cinq premiers modèles de séquence, l'épargne, traitée selon la conception keynésienne, était d'un caractère entièrement passif et pouvait aussi bien être exclue de l'analyse. L'auteur arrive à cette conclusion que « les épargnes brutes ont relativement une importanre plus grande pour déterminer la demande directe de nouveaux objets d'investissement que la demande indirecte par l'intermédiaire des dépenses de consommation » [42].

Enfin, Lundberg examine l'expansion déterminée par un processus de rationalisation. Il recherche quelle est l'augmen-

42. Voir E. Lundberg, *op. cit.*, p. 204 à 235.

tation des investissements qui est nécessaire pour maintenir l'utilisation complète de la capacité de production, le revenu total devant être augmenté de telle sorte qu'une demande suffisante couvre le rendement accru.

En terminant, E. Lundberg reconnaît que la méthode des modèles de séquence prête le flanc à la critique, surtout par les simplifications et les hypothèses irréelles sur lesquelles elle repose. Néanmoins, dit-il, ces suppositions ne sont pas plus abstraites que celles sur lesquelles Spiethoff, Cassel, Hayek, Keynes, basent leurs conclusions théoriques. « Le modèle de séquence montre comment, dans la détermination successible des variables, l'expansion peut produire les mésajustements soulignés par les diverses théories du cycle commercial... Le tableau ultra-simplifié de l'expansion économique que donnent les modèles de séquence fait ressortir déjà une pénétration insuffisante des relations causales de la phase d'expansion dans les théories qui attribuent la cause de la crise à un excès d'épargne et à un manque de pouvoir d'achat ou — alternativement — à une raréfaction des capitaux et à une trop grande dépense de biens de consommation. L'explication du cours des événements, dans un modèle de séquence, doit tenir compte des interrelations dans le temps entre la croissance et l'accélération des variables impliquées. La demande de biens de consommation doit augmenter à une certaine cadence, afin de donner naissance à un volume de nouveaux investissements, qui doit être assez important pour engendrer à son tour une augmentation de revenu, qui donne l'impulsion nécessaire à la demande de biens de consommation. » La possibilité d'atteindre un tel « équilibre dynamique » dépendra évidemment du montant de certaines constantes (proportion du revenu individuel épargné, proportion des coûts calculés générateurs de revenus, rapport entre besoin de nouveaux biens capitaux et production de biens de consommation), qui ne le sont d'ailleurs, comme nous l'avons vu, qu'en première approximation.

Ayant ainsi défini les grandes lignes de sa méthode, Lundberg en dégage les résultats. Les modèles de séquence représentent deux types de crise, qui diffèrent par le type prédominant d'investissements. Dans le premier cas, les investissements sont directement liés aux débours des consommateurs

et la rupture de l'expansion peut être attribuée à un excédent d'épargne et à un manque de pouvoir d'achat. Dans l'autre type de crise, l'expansion est déterminée par un type d'investissement, qui n'est pas étroitement rattaché à la demande courante de biens de consommation. L'offre d'épargne peut alors être « d'importance stratégique » lorsqu'elle devient trop rare par rapport à la demande de nouveaux investissements. On pourrait envisager d'autres cas où les deux types d'investissement auraient lieu simultanément, mais dans des proportions différentes : l'expansion ne pourrait alors continuer, parce que le volume de l'épargne serait tout à la fois et trop important et trop faible.

Cet accent, mis sur le rôle actif de l'épargne, est, avec sa méthode d'approche résolument dynamique, ce qui sépare le plus Lundberg et les disciples de Wicksell, de Keynes et de son école. Mais il ne faut pas non plus sous-estimer leurs points de rencontre. C'est probablement à Wicksell et aux discussions avec l'école de Stockholm que Keynes et Hicks doivent d'avoir donné dans leurs travaux une importance de plus en plus considérable aux anticipations. De même, on ne peut que constater l'attirance des Suédois vers les constructions macro-économiques, présentées en termes abstraits — c'est-à-dire déduits logiquement et non pas tirés de l'observation — sous des hypothèses passablement irréelles et largement simplifiées. Mais bornons là ce parallèle entre l'école de Stockholm et celle de Cambridge, car nous le retrouverons à propos d'un ouvrage du professeur J. Akerman, dont nous devons maintenant marquer la position quelque peu hérétique en face du « néo-classicisme ».

III. — La tendance à une revanche de la méthode inductive. L'école « hérétique » de Lund.

Il serait injuste de prétendre que les économistes de l'école de Stockholm ne se soucient pas de savoir si leurs schémas abstraits coïncident ou non avec les phénomènes réels[43]. Leur

43. E. Lundberg, par exemple, retrouve dans l'évolution économique des Etats-Unis, pendant la période d'expansion de 1922 à 1929, des similitudes avec son premier type de modèle de séquence, c'est-à-dire celui où les investissements sont liés aux dépenses de consommation. L'autre type de développement, dû à une pénurie de capitaux, est réalisé selon lui en Allemagne pendant la même période.

ambition est seulement de préparer et faciliter le travail de recherche empirique — qui, disent-ils, demeure la chose la plus importante — en lui fournissant un cadre théorique. Mais, pour eux, l'organisation des observations doit toujours précéder les observations elles-mêmes. Comme le dit G. Myrdal, « les observations sur le vif ne fournissent pas la connaissance. Sans une théorie soigneusement élaborée pour organiser les observations, la connaissance devient nécessairement fausse, car elle s'insère alors dans une théorie incontrôlée et beaucoup trop simple ».

On peut dire ainsi que c'est autant par fidélité à leurs principes que par souci de l'intérêt national que les économistes de l'école de Stockholm, après avoir pris position dans des études hautement abstraites, se sont plongés résolument dans le réel pendant ces dernières années. Tandis que les professeurs Ohlin et Myrdal étaient élevés aux fonctions de ministre du Commerce, les professeurs Lundberg et Svennilson devenaient respectivement directeur de l'Institut de Conjoncture et directeur de l'Institut de Recherches industrielles. Ces derniers sont actuellement chargés de prévoir l'évolution générale de l'économie jusqu'en 1960 et d'établir un plan en fonction de cette évolution; ils se proposent également d'étudier statistiquement la structure des industries, la naissance et le développement des entreprises, les causes et les conséquences de l'accroissement insuffisant et de l'instabilité de la main-d'œuvre, etc. Le professeur Lindahl lui-même, tout en se consacrant à son enseignement, a été chargé d'évaluer le revenu national de 1861 à 1930.

Cet hommage, rendu à l'observation et à la recherche statistique par les adeptes de la méthode déductive, n'a pas convaincu cependant le professeur Johan Åkerman. Ce dernier n'hésite pas à dire que « le problème de la réalité, du contact entre les théories et les phénomènes de structure et de conjoncture, ne constituent pas de véritables problèmes pour l'école de Stockholm. Celle-ci élabore une théorie logique d'une part, et des statistiques d'autre part, mais sans envisager réellement le lien entre les deux ».

Or, pour J. Åkerman, c'est précisément ce contact entre la théorie et la réalité qui constitue le problème essentiel. Si nous voulons essayer de mettre en lumière son apport per-

sonnel — ce que nous ne pourrons faire que d'une manière très schématique et probablement infidèle[44], puisque ses derniers ouvrages n'ont été traduits ni en anglais, ni en allemans — nous devons nous rappeler que J. Akerman, tout en demeurant par certains côtés disciple de Walras, possède une vaste culture historique, une connaissance approfondie des structures géographiques, sociales et politiques des divers pays, qui le rapproche des institutionnalistes. Mais nous devons nous souvenir aussi qu'il est avant tout théoricien des mouvements de la conjoncture, qu'il a une grande expérience du maniement des statistiques et qu'il manifeste un intérêt marqué pour les travaux des économètres[45]. Nous noterons enfin que J. Akerman a, comme tous les économistes suédois, une grande admiration pour Wicksell — qui le précéda dans la chaire de Lund — et qui lui inspira peut-être ce besoin d'unité et ce désir de réaliser la synthèse entre les diverses formes de la connaissance économique.

On retrouve aussi, dans l'œuvre déjà considérable de J. Akerman, mais avec plus de force, l'évolution qui a poussé la plupart des disciples de Wicksell à abandonner les schémas d'équilibre pour des conceptions plus dynamiques. C'est, du moins, ce qu'on peut conclure de l'analyse faite par R. Marjolin[46] d'un de ses ouvrages déjà ancien dont nous n'avons eu que tardivement connaissance : *Economic progress and Economic crises* (1932). R. Marjolin découvre dans cet ouvrage une tentative d'ensemble pour fondre en une seule théorie les thèses de la statique et de la dynamique économique, ou plutôt pour ramener celle-ci à celle-là. L'auteur, dit-il, pense découvrir le germe du mouvement de longue durée dans la théorie classique elle-même. « Chacune de ces périodes (au cours desquelles se rétablissent les équilibres rompus) peut être regardée comme formant un tout complet correspondant à l'instant de l'économie classique de l'équilibre. Ainsi, l'on peut concevoir que la théorie dynamique dérive du processus d'oscillation (balancing process) à l'intérieur de périodes économiques de durée variée. Ces périodes, nous pouvons maintenant les appeler

44. Nous nous en excusons d'avance auprès de l'auteur.

45. Le Français Lenoir lui paraît être, dans ce domaine, un véritable précurseur.

46. *Op. cit.*, p. 276 et s.

périodes d'oscillation (balancing periods) ou périodes fermées, par quoi nous voulons dire que l'on peut les considérer comme formant un cercle complet. Production et consommation peuvent être considérées comme se nivelant, pour ainsi dire, à l'intérieur de ces périodes, de même que tous les facteurs restent en état d'équilibre les uns par rapport aux autres dans la théorie intemporelle. » Cette citation appelle quelques commentaires. Tout d'abord, l'auteur restreint cette explication au seul mouvement de longue durée : « La théorie statique peut être directement appliquée aux changements séculaires mais non aux périodes cycliques et plus courtes. La théorie des cycles économiques doit prendre en considération le facteur même que la théorie statique néglige : les changements actuels », précise-t-il dans un article paru à la même époque [47]. J. Akerman pense que, dans l'avenir, l'économie de temps prendra la place de l'économie d'équilibre. Il cherche donc à « transposer le contenu théorique de la construction intemporelle, de telle sorte qu'elle puisse être plus ou moins appliquée à la réalité déterminée temporellement ». Sa conception de l'équilibre, ainsi élargie, se rapproche de celle de Mitchell [48] : il substitue à la notion mathématique d'un équilibre instantané une notion de balance approximative au cours du temps.

Ainsi, J. Akerman, pris d'abord, comme tous les disciples de Wicksell, entre la nostalgie de l'équilibre classique et l'évidence de plus en plus manifeste du rôle joué par le facteur temps, est sorti de ce dilemme d'une manière beaucoup plus radicale.

Dans *Ekonomisk Teori*, I, l'auteur, avant d'analyser les différents principes et procédés du calcul économique, met tout d'abord en lumière le dualisme fondamental qui sépare calcul économique et analyse causale [49]. Ce dualisme peut se résumer ainsi : 1° avec les modèles de calcul, il n'y a pas de prévision possible, car le calcul établit le fondement de l'action, au lieu de prédire passivement le développement futur; dans l'analyse causale, la théorie se confond avec la prévision et, comme telle, est susceptible d'être corrigée d'après le développement de fait des facteurs, et, par conséquent, de donner

47. J. Akerman, *Some Lessons of the World Depression* (1931), p. 11.
48. Voir G. Pirou, *Les nouveaux courants...*, t. III, p. 109 et s.
49. J. Akerman, *Ekonomisk Teori*, I, p. 73.

naissance à une nouvelle prévision basée sur de nouvelles prémisses; 2° le modèle de calcul expose l'alternative d'action avec des prémisses et un but donnés, alors que l'analyse causale décrit un développement déterminé dans le temps et structurellement, avec un enchaînement causal illimité; 3° le calcul économique est dirigé en avant vers un point imaginé dont la place n'est pas déterminée sur l'échelle des temps, tandis que l'analyse causale est dirigée à la fois en avant et en arrière et limitée seulement par le manque de matériel empirique; 4° le calcul économique est discontinu alors que l'analyse causale est, en principe, continue; 5° les processus dégagés sont réversibles à l'intérieur de la sphère logique, mais ils sont irréversibles dans le domaine réel.

Dans *Ekonomisk Teori*, II, l'auteur prend nettement position. Il affirme que « l'antinomie entre la conception ricardienne d'un ordre naturel et atomistique, d'une part, et le développement malthusien, d'autre part, se prolonge en une nouvelle antinomie opposant d'un côté l'analyse alternative des écoles de Stockholm et de Cambridge, et, d'un autre côté, l'analyse causale économétrique et institutionnelle »[50].

Pour lui, en effet, les économistes des écoles de Stockholm et de Cambridge sont des classiques. Chez eux, les problèmes sont conçus en des termes généraux et purement mathématiques, les structures sont « imaginées dans la macrosphère » et compatibles avec l'idée d'un ordre naturel[51], l'épreuve économétrique des résultats est inexistante. Les questions mêmes sont posées d'une manière normative, selon la tradition classique : pour Marshall, la question posée se résume ainsi : « Quelle est la relation prix-coût qui donne le maximum de revenu net total ? » — pour Keynes : « Quel taux d'intérêt assure le plein emploi en tenant compte de la propension à consommer et du rendement du capital réel ? » — pour Myrdal : « Quel changement dans l'équilibre général des prix résulte des anticipations particulières du prix et du coût ? » — pour Lundberg : « Quel est le processus d'expansion qui détermine les relations de grandeur dans une conception totale, lorsque des taux diffé-

50. J. Akerman, *Ekonomisk Teori*, II, p. 213.
51. J. Akerman reproche également à Myrdal, Lindahl et Lundberg de construire une théorie générale des anticipations sur la base d'une économie d'entreprise généralisée, confondant ainsi micro-économie et macro-économie. Voir *Ekonomisk Teori*, II, p. 597.

rents d'augmentation sont appliqués à certains facteurs ? » Ainsi, dans chaque cas, le problème est bien de savoir comment une situation dérive d'une autre situation donnée. Mais Akerman estime qu'il y a une différence fondamentale entre la question de savoir comment une situation résulte d'une conception idéale d'un ordre naturel, et celle de savoir comment une situation de fait résulte de la situation de fait antérieure.

Il ne faut donc pas s'étonner, dit-il, que chez Keynes et chez les économistes de Stockholm, l'étude des cycles [52] et des facteurs institutionnels soit à peine esquissée. Akerman consacre, au contraire, aux uns et aux autres, de larges développements, passant en revue historiquement et statistiquement les diverses crises de 1825 à 1937 et analysant en un long chapitre l'influence du développement technique, de l'accroissement démographique, des variations doctrinales, des bouleversements politiques, de l'organisation du crédit, du degré de concentration de la production, des modifications dans l'équilibre de l'agriculture et de l'industrie, des déplacements dans la répartition des revenus.

J. Akerman opte donc délibérément pour l'analyse causale. Cette analyse, dit-il, ne doit être ni purement déductive, car alors elle enfermerait dans ses questions mêmes la réponse anticipée, ni purement inductive, car alors elle manquerait de questions, et par là même de réponses [53]. L'analyse causale préconisée par le professeur Akerman doit donc être à la fois déductive et inductive et réaliser en quelque sorte la synthèse entre la méthode économétrique issue de Ricardo, Walras, Fisher, Moore, et la méthode institutionnelle issue de Malthus, Comte, Veblen, Mitchell [54].

Pour illustrer cette méthode déductive-inductive, le professeur J. Akerman a publié tout récemment (1946) une étude intitulée *Le développement économique et les vicissitudes politiques*, où il recherche statistiquement des corrélations entre ces deux catégories de phénomènes. Il examine pour la période 1850-1940, en Angleterre, aux Etats-Unis, en Allemagne, en

52. Sur ce point, J. Akerman estime qu'il faut faire une place à part à E. Lundberg, qui se distingue par une compétence certaine en ce qui concerne les phénomènes de conjoncture.
53. *Ekonomisk Teori*, II, p. 16.
54. *Ekonomisk Teori*, II, p. 214.

Suède, des courbes de production, d'emploi, de revenus, d'émigration, etc., dans leurs rapports avec les changements de gouvernement. Choisissant à dessein deux nations offrant des ressemblances géographiques, mais à l'antipode l'une de l'autre sur le plan politique et économique, il fait un parallèle entre la production et la politique économique en U. R. S. S. et aux U .S. A. de 1917 à 1945. Cet ouvrage a soulevé des critiques de la part des professeurs de « Science d'Etat » (H. Tingsten, E. Heckscher), qui lui reprochent entre autres une méconnaissance des questions politiques, par exemple de ne pas tenir compte du fait qu'en général le président des Etats-Unis est élu à une infime majorité de suffrages, ce qui ne justifie pas le terme de « changement de régime ». En 1880, il y eut 48,2 % de voix démocrates et 48,3 % de voix républicaines; en 1884, 48,9 contre 48,3; en 1888, 48,7 contre 47,8, etc. Cet ouvrage a été également critiqué par les représentants de la théorie économique abstraite.

Il n'en reste pas moins que la méthode déductive-inductive, repoussée par Myrdal, pour la raison qu'elle consisterait seulement « à établir déductivement des lois générales et à les illustrer après coup par des exemples choisis », ne doit pas être sous-estimée. En un sens d'ailleurs, les conceptions méthodologiques de « l'Ecole hérétique de Lund » sont plus proches des conceptions françaises.

***

En disant que la méthode de la majorité des économistes français se rapproche de la méthode dont J. Akerman s'est fait le champion en Suède, il n'est naturellement pas dans notre dessein de minimiser la valeur des travaux des représentants en France de l'économie purement mathématique, en particulier les travaux de F. Divisia et M. Allais. A notre point de vue, nous déplorons au contraire le fossé qui trop souvent sépare, dans notre pays, économistes sans formation mathématique suffisante et mathématiciens sans véritable culture économique [55].

A l'extrême opposé, il semble bien que la méthode purement

55. Ceci est aussi le point de vue de B. Nogaro, qui, dans son livre sur *La méthode de l'économie politique*, préconise pour le futur économiste une formation à la fois historique, philosophique et mathématique.

empirique préconisée par Simiand ne rencontre plus guère de partisans, même en France. R. Marjolin, qui fut élève de Simiand et lui rend hommage, par ailleurs, en présente une critique très pertinente[56]. Il montre que tout en préconisant de laisser parler les faits d'eux-mêmes, sans idée préconçue, sans hypothèse, Simiand suit effectivement une méthode qui ne diffère guère de celle des théoriciens, car ses observations sont « dirigées par les rapports implicitement contenus dans la terminologie utilisée, sinon par une hypothèse globale sur les relations des variables économiques entre elles ». Nous retrouvons ici la formule de Myrdal : « La théorie impliquée dans la façon même dont les questions sont formulées « brûle » la première station de contrôle, qui est l'inéluctable exigence logique de l'absence de contradictions internes. » Et R. Marjolin conclut ainsi : « En dehors de cette reconstruction dans une hypothèse intelligible de la réalité observée, il n'a pas de voie ouverte à l'économiste. »

Une belle application de cette méthode, qui part de l'observation statistique, en confronte les résultats avec des hypothèses successives jusqu'à pouvoir formuler une théorie qui rende un compte exact de la réalité observée, nous est fournie en France par A. Aftalion, en particulier dans *Monnaie, prix et change*.

Un écueil cependant guette la méthode déductive-inductive qui provient de l'insuffisance fatale de matériel empirique à la fois en étendue et en profondeur. Le risque n'est pas grand tant qu'on se limite à un domaine partiel ou à un système fermé, mais alors l'hypothèse qui se dégage n'a qu'une valeur partielle et ne doit pas être appliquée telle quelle à n'importe quel cas concret[57]. D'autres hypothèses sont nécessaires pour aboutir à l'élaboration d'une théorie d'ensemble qui demeure en fin de compte le but de la science économique. Pour éviter le passage embarrassant de l'hypothèse particulière à une hypothèse d'ensemble, on peut être tenté, comme l'ont fait les économistes de l'école de Stockholm, de sauter par-dessus la première des trois phases traditionnelles de la recherche scientifique, en substituant à l'observation directe et minutieuse des

56. R. Marjolin, *op. cit.*, p. 360.
57. Nous avons résumé ci-dessus les critiques faites aux théories partielles par Lindahl et Lundberg. Voir également ce qu'en dit Y. Séguillon, *op. cit.*, p. 5 à 11.

faits une hypothèse sur le comportement humain rationnel. Dans ce cas, la première étape est donc la construction de l'hypothèse appuyée sur le raisonnement logique et sur une connaissance du comportement humain tirée d'une expérience souvent plus subjective qu'objective. La deuxième étape est la vérification de l'hypothèse, vérification qui n'a rien de commun avec celle des sciences physiques et qui consiste à rechercher si la théorie peut effectivement rendre compte de la réalité, si « les cases vides de la théorie ont la capacité de contenir les observations ».

Or, il est exact que Wicksell a pu émettre en 1890 des hypothèses dont l'efficacité a été prouvée quarante ans plus tard. Mais aujourd'hui nous sommes à un tournant de l'histoire économique; l'évolution des faits et des structures est si rapide et si générale que le contenant théorique semble toujours trop étroit et menace d'éclater sous la pression du contenu. Au moment où les théoriciens se flattent d'avoir trouvé la formule du plein emploi, les pays d'Europe se trouvent précisément aux prises avec le problème du suremploi et du manque de main-d'œuvre. De même, la question de l'optimum de satisfaction, de rendement, d'équipement, est résolue par le calcul économique, au moment où celui-ci devient, dit-on, quasi-impossible par suite de l'intervention de l'Etat dans l'économie. Faut-il le déplorer ou s'en réjouir ? Il n'est pas de repos ni de solution définitive pour un économiste; ce sont toujours les faits qui commandent la méthode et contraignent la pensée économique à un perpétuel renouvellement.

André Marchal.

DEUX EXPRESSIONS STATISTIQUES DE LA RÉALITÉ SOCIALE : LE TOTAL ET LA MOYENNE

Quand la statistique, pour répondre à son objet propre, veut traduire le réel, elle a le choix entre diverses expressions. Parmi les plus importantes figurent l'établissement d'un *total* et l'établissement d'une *moyenne*. Point n'est besoin de définir l'un ni l'autre, car il s'agit là de procédés très courants et dont la structure générale n'offre aucune difficulté d'interprétation [1].

La présente recherche a pour but de comparer le total et la moyenne, de déterminer les rapports entre ces deux expressions, en tant qu'elles représentent un effort d'adaptation à la réalité.

Précisons encore que la seule réalité dont il sera question, au cours de ces lignes, sera la réalité *sociale*. D'autres pourraient être envisagées, qui auraient aussi beaucoup d'intérêt, par exemple la réalité « scientifique », au sens le plus strict de ce terme [2], ou la réalité biologique [3], etc. Faute de temps, nous nous en tiendrons au domaine social, où d'ailleurs la recherche a chance de se révéler particulièrement instructive.

*
* *

Une objection préliminaire vient s'offrir : s'agit-il bien, avec le total et la moyenne, de deux expressions *statistiques* ?

Pour la moyenne, aucun doute possible; et l'on songe si peu

1. Nous disons bien : la structure générale. Car naturellement la technique même pourra donner lieu à des discussions. Par exemple, la technique statistique servant à la construction des moyennes.

2. Cf. Louis de Broglie, *Sur la notion de lois rigoureuses et de lois statistiques*, *Revue de l'économie contemporaine*, mai 1944.

3. Dufrénoy, *Conception statistique de la liberté en biologie*, *Journal de la Société de statistique de Paris*, juillet 1937.

à nier le caractère statistique de la moyenne que tels auteurs, comme Bowley [4], définiront précisément la statistique en disant qu'elle est la « science des moyennes ». Pour le total, en revanche, la discussion est ouverte. Simiand déclare que « tout comptage, même d'un grand nombre d'unités ou de cas, ou même d'une pluralité variable, n'est pas une statistique » [5]. Il donne comme exemple le comptage du nombre des personnes passant sur un pont. Ce comptage, dit Simiand, ne prend une valeur statistique que dans la mesure où il apparaît comme n'étant pas instable.

Sachons clore rapidement une controverse aussi formelle, en distinguant entre un *but* et une *méthode*. Non, le simple amateur qui s'avise de compter les personnes passant sur un pont, qui n'a d'autre objectif qu'une curiosité sans doute fugitive et qui n'a pas en vue le moindre établissement d'une régularité [6], celui-là ne fait pas de statistique en ce sens que son activité n'a pas un but statistique, c'est-à-dire un but scientifique. Pourtant, on ne saurait nier que l'emploi d'un procédé — le comptage — relève bien de la technique statistique : y a-t-il autre chose qu'une différence de degré entre le relevé (négligent, approximatif) effectué par notre amateur et les recensements quinquennaux de la population pratiqués en France ? Le caractère massif, officiel aussi, de la seconde opération, l'emploi qu'elle implique de la mécanographie, des fiches perforées, etc., tout cela vient voiler son identité profonde avec la première. Le comptage n'est donc pas nécessairement statistique par son but (qui peut être de pure fantaisie, de simple distraction), il l'est par sa méthode. Il conduit, dans tous les cas, à l'établissement d'un total. En dépit donc de l'autorité qui s'attache aux opinions de Simiand, nous inscrirons le total parmi les expressions statistiques de la réalité.

*
* *

Reste à comparer ces deux expressions. Nous n'essaierons pas d'opposer des ressemblances et des différences, car, on

4. *Elements of Statistics*, 4e éd., 1920, p. 7.
5. *Statistique et expérience, remarques de méthode*, 1922, p. 14.
6. Cf. les définitions de la statistique données par Aftalion, *Cours de statistique*, 3e éd., p. VI-VII, et Julin, *Principes de statistique théorique et appliquée*, t. I, 1921, p. 44.

pourra s'en rendre compte, les unes et les autres s'imbriquent de la façon la plus étroite : au moment où tel caractère semble éloigner le total de la moyenne, un examen plus attentif révèle qu'un nouveau rapprochement se dessine entre les deux notions étudiées.

Nous procéderons donc d'autre façon, en commençant par dégager les rapports *externes*, formels, entre total et moyenne. L'étude des rapports *internes*, concernant le fond, viendra ensuite. Elle sera naturellement plus étendue, elle se révélera plus instructive aussi que la première.

*
* *

§ I. — Rapports externes.

Dans la marche des opérations intellectuelles de l'homme, il y a précession du total par rapport à la moyenne. La connaissance de la moyenne suppose celle du total.

Du moins dans le domaine de ce que les auteurs contemporains appellent assez volontiers le monde *macroscopique*, celui qui est à notre échelle, pour l'opposer au monde *microscopique*, où les phénomènes sont tellement petits que nous ne pouvons saisir que leurs manifestations d'ensemble. Les faits microscopiques ne peuvent être étudiés individuellement, en raison de leur petitesse. Dès lors, point de comptage en ce qui les concerne, ni par conséquent de totaux.

M. Penglaou estime en conséquence que le total n'est pas « une articulation essentielle de la méthode statistique » [7]. Mais, au cours de la discussion qui a suivi son exposé, il s'est orienté vers l'idée que, dans le monde macroscopique, « il y a presque toujours comptage préalable » [8], alors que, dans le monde microscopique, la possibilité d'un comptage et d'un total faisant défaut (du moins au début), on y supplée par des approximations successives, par des généralisations plus ou moins étendues.

7. *Le champ d'application de la méthode statistique*, *Journal de la Société de statistique de Paris*, juillet 1946, p. 152.
8. *Op. cit.*, p. 158.

La distinction est, dans son principe, fort intéressante. Toutefois, nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de la reprendre ici, puisque le social seul doit nous retenir. Et le social appartient bien au domaine du macroscopique, il comporte des faits susceptibles d'être individualisés, comptés, totalisés. Les moyennes, lorsqu'il en sera établi à propos de faits sociaux, le seront bien *à partir* d'un total.

La chose apparaît avec évidence lorsque la moyenne étudiée est la moyenne *arithmétique*. Mais celle-ci est « à la fois la plus usitée et, dans de nombreux cas, la plus sûre de toutes les expressions synthétiques employées pour caractériser une série »[9]. De sorte que, lorsque le mot « moyenne » est employé seul, on entend presque toujours par là la moyenne arithmétique[10]. D'ailleurs, la détermination des autres sortes de moyennes — géométrique, harmonique — implique un comptage préalable, à partir de quoi la simple addition permettrait de passer sans difficulté à un total.

On observera cependant que, dans quelques cas, nulle opération intellectuelle n'est nécessaire pour nous faire obtenir la moyenne. Celle-ci se dégage d'elle-même et constitue une donnée brute de l'expérience. Par exemple, remarque M. Rueff[11], les cours des changes ou des valeurs mobilières « composent en un chiffre unique les opérations individuelles d'achat et de vente ». Aucun calcul n'est ici nécessaire et, *sur un marché libre*, les actions et les réactions se combinent pour donner un résultat des offres et des demandes qui est en effet un résultat moyen. Nous soulignons l'idée que le marché doit être libre. Ecrivant en 1927, M. Rueff pouvait se passer de la précision. Plusieurs années, riches d'une expérience nouvelle, nous ont montré que les marchés des changes ou des valeurs mobilières pouvaient ne pas être libres. Ce qui s'inscrit alors sur la cote, ce n'est plus un résultat moyen, sans aucun doute, c'est une donnée fournie plus ou moins arbitrairement par l'autorité compétente, chargée de diriger soit les changes, soit la Bourse des valeurs.

En laissant à part ces cas — qui n'ont rien eu d'exceptionnel autrefois et dont peut-être l'avenir nous fournira encore de

9. Julin, *op. cit.*, p. 365.
10. La remarque est de Udny Yule, *An Introduction to the theory of Statistics*, 6e éd., 1922, p. 109.
11. *Théorie des phénomènes monétaires*, 1927, p. 19.

nombreux exemples — il reste que, dans le cadre de la logique, la construction d'un total précède la construction d'une moyenne. C'est ce qu'a bien vu un logicien allemand, Christoph Sigwart[12]. Au point de départ, dit-il, se trouve la perception, qui permet la description et, à travers cette dernière, le jugement. Mais quand les faits étudiés sont nombreux (cas particulièrement intéressant pour nous, dans la mesure où les phénomènes économiques sont précisément des phénomènes « nombreux »), nous nous contentons de les assembler en catégories d'unités semblables, ou jugées telles[13]. Autrement dit, nous formons des *totaux*, en répartissant les perceptions individuelles sous des rubriques uniformes.

Telle est la première phase. Elle est indispensable, mais n'offre malgré tout qu'une forme élémentaire de la connaissance scientifique. Pour passer à une forme supérieure, nous devons faire intervenir des calculs et, parmi eux, le calcul de la *moyenne*. Seuls ces calculs assureront une nouvelle étape de la démarche logique; seuls ils permettront de découvrir des rapports, des régularités, des lois enfin, objet ultime de la science[14].

Sigwart a ainsi excellemment démonté le mécanisme de nos opérations intellectuelles et il convenait, après lui, de remarquer le caractère antécédent du total quant à la moyenne. Mais ce caractère ne nous fait apercevoir, malgré tout, qu'un rapport d'ordre externe et nous devons maintenant insister sur les rapports internes, beaucoup plus intéressants pour nous, qui unissent le total à la moyenne.

*
* *

§ 2. — Rapports internes.

Total et moyenne sont l'un et l'autre des expressions générales, ou plus exactement génériques, valables pour un groupe social considéré dans son ensemble et uniquement considéré

12. *Logik*, 5e éd., Tübingen, 1924, revue par H. Maier. V. le tome II, § 101, p. 682-715.
13. On reviendra bientôt sur la notion d'unités homogènes.
14. Sigwart, *op. cit.*, t. II, p. 689.

sous cet aspect. Expressions qui font toutes deux la synthèse d'une masse d'observations isolées.

Je dis par exemple que la collectivité « France métropolitaine » est formée de 40 millions de personnes. C'est un total. J'ajoute que la taille de ces 40 millions de personnes est de 165 centimètres en moyenne[15]. Voilà deux constatations qui s'appliquent à un même ensemble social et qui, l'une et l'autre, tendent à donner de cet ensemble une expression d'un certain ordre, d'ordre statistique.

Dans les deux cas, nous faisons abstraction des différences entre les individus qui forment l'ensemble social, nous nous en tenons à une représentation « de masse ». Nous savons bien que tous les Français, au nombre de 40 millions, ne sont pas absolument semblables, et aussi que la moyenne de leur taille, 165 centimètres, ne correspond sans doute à la taille effective que d'un petit nombre d'entre eux. Il n'est même pas exclu qu'aucun Français n'ait exactement cette taille et que toutes les tailles effectives se répartissent autour de cette moyenne. Nous admettons par conséquent les différences individuelles, nous les sous-entendons. Mais, afin d'avoir une vue d'ensemble sur la réalité étudiée, nous les négligeons provisoirement, sous réserve d'un examen portant sur d'autres caractères. Examen en vue duquel les considérations jusqu'alors retenues pourraient bien devenir sans importance. Ainsi, pour une étude géologique ou climatologique de la France, la notion de « nombre des habitants » perd tout à fait son intérêt, de même que perdrait son intérêt la notion de taille, si c'était le revenu par tête des Français qui devait former l'objet de l'étude.

Au premier abord, donc, les relations semblent étroites entre le total et la moyenne, expressions génériques et synthétiques d'une même réalité. Cependant, l'on est conduit à se demander si l'expression est malgré tout de nature identique dans les deux cas. La moyenne fait, comme le total, abstraction des différences individuelles ? Sans doute : mais l'abstraction (c'est-à-dire le choix) suit-elle, dans la pensée, le même chemine-

15. Il existe plusieurs sortes de moyennes et plusieurs procédés permettant d'établir chacune d'elles. Inutile de revenir pour le moment sur des distinctions que nous avons faites ailleurs (dans notre *Essai sur la valeur conceptuelle des moyennes statistiques*, *Mélanges Truchy*, 1938, p. 256-257). Il suffit de savoir que la moyenne dont on s'occupera désormais sera la moyenne *stricto sensu* (élimination faite de la médiane et du mode), moyenne *subjective*.

ment ? Les résultats sont-ils semblables ? C'est beaucoup moins certain et, abordant ainsi le fond même du débat, nous en venons à l'analyse du processus d'abstraction, qui conduit d'une part à un total, d'autre part à une moyenne.

I. — On n'a le droit d'opérer que sur des grandeurs supposées homogènes, des grandeurs ramenées à un même type. Par exemple, des tonnes ne seront ajoutées à des kilogrammes qu'après conversion préalable des tonnes en kilogrammes, ou des kilogrammes en tonnes, en tout cas après réduction à une commune unité.

De même, on a reconnu de nos jours que des caractères comme la *mortalité*, au sein d'une population, ne présentaient rien d'homogène. Les personnes qui disparaissent appartiennent à différentes catégories d'âges : il meurt des vieillards, des adultes, des enfants. Or, l'influence de ces divers décès quant au renouvellement de la population n'est pas du tout la même. Un vieillard meurt : voilà qui est regrettable pour ses proches, mais qui ne modifie en rien la façon dont la population évoluera par la suite. Au contraire, la mort d'un adulte, d'un enfant, fait disparaître des possibilités indéfinies de renouvellement. De pareilles raisons ont conduit à reprendre sur une nouvelle base les calculs démographiques. On ne se contente plus aujourd'hui des « taux de survie » déterminés par simple différence entre la natalité et la mortalité, car on a reconnu que si la natalité est quelque chose d'homogène (tous les enfants qui viennent au monde ont en principe d'égales chances de survie), la mortalité offre au plus haut degré un caractère hétérogène [16].

Donc, nécessité de ramener à l'homogène les grandeurs étudiées : telle est la constatation majeure de laquelle il faut partir, à propos du total. Et ainsi se dégage l'idée, elle aussi fondamentale, que la formation d'un total *suppose l'homogénéité* des groupes sociaux auxquels il s'applique. La notion d'homogénéité est absolument inhérente au total. L'expression statistique : « le nombre des Français est de 40 millions », comporte, à son origine, la détermination d'un élément commun

16. Ces considérations amènent à remplacer les taux « bruts » par des taux « rectifiés ». Nous y reviendrons ultérieurement.

à tous les Français, élément homogène et invariable dans toutes les parties du groupe considéré.

La détermination en question offre des difficultés variables. Elle s'effectue suivant des critères qui s'adapteront à la recherche entreprise et qui, valable pour l'une, cesseront de l'être pour l'autre. Tous ne sont pas d'égale valeur. Pour reprendre l'exemple commode des recensements d'une population, il est entendu que l'on prend pour unité *un* homme vivant, *une* personne vivante. En général, les statisticiens ne vont pas au-delà. Une réflexion même sommaire révèle cependant que trois sortes de critères au moins peuvent se trouver à la base d'un pareil choix :

a) Un critère *biologique* : l'existence d'une *vie* distincte;

b) Un critère *religieux, métaphysique* : l'existence d'une *âme* distincte;

c) Un critère *juridique* : l'existence d'un *sujet de droits* distinct.

Ce serait un jeu de faire voir que ces critères ne se recouvrent pas, qu'ils donnent lieu à des incertitudes (les matérialistes nieraient la valeur du second) ou à des contestations. Les morts ne sont plus comptés, évidemment. Mais les enfants à naître ? Le droit rejoint curieusement la biologie, quand il admet comme nés des enfants encore à naître, pour peu qu'ils soient conçus. Il s'en sépare non moins curieusement, quand il restreint la reconnaissance de ces existences distinctes au cas où ce sont les intérêts de l'enfant conçu qui sont en jeu. Les articles 725 et 906 du Code civil appliquent en effet l'adage latin : *infans conceptus pro nato habetur quoties de commodis ejus agitur*. La statistique démographique ignore de pareilles fictions et s'en tient en somme à une attitude qui s'inspire plutôt du critère biologique : existence d'une vie distincte.

Le statisticien arrête là sa recherche, même si l'économiste, le sociologue, la poussent plus loin. Ces derniers devront d'ailleurs faire alors intervenir des considérations fort éloignées de la statistique, et M. Landry fournit à cet égard un exemple bien instructif[17]. Au cours du quatrième trimestre

17. *La statistique en démographie, Septième semaine internationale de synthèse*, 1935, consacrée à la statistique. V. p. 310-311.

de 1938, en Autriche, le nombre des naissances enregistrées dépasse de 20 % le nombre correspondant du quatrième trimestre de 1937. Pourquoi ? Le rapprochement des deux totaux ne saurait à lui seul fournir la réponse. Celle-ci doit être recherchée par une hypothèse qui serait la suivante : l'*Anschluss*, ou réunion de l'Autriche à l'Allemagne, a eu lieu en mars 1938, c'est-à-dire dans l'intervalle compris entre les deux recensements. Or, la législation nazie était beaucoup plus sévère pour l'avortement que la législation autrichienne. Il est donc possible que cette sévérité accrue ait eu pour effet (au moins immédiat) une augmentation du nombre des naissances en Autriche. L'hypothèse devrait naturellement être confirmée par des enquêtes effectuées tant auprès des cliniques gynécologiques qu'auprès des milieux judiciaires [18].

Laissons de côté ces interprétations, ces hypothèses concernant un total; elles sont sans doute utiles et peut-être indispensables, mais elles ne sont plus du ressort de la statistique. Pour nous en tenir au total, séparé de toute interprétation, répétons que le total reste rigoureusement lié à l'homogène, cet homogène fût-il mal défini, parfois sujet à contestation. Il ne va pas au-delà, s'en tient, comme le disent les logiciens, « à tout le défini et au seul défini ». Les auteurs des recensements de la population n'ignorent certes pas qu'il y a des différences entre les 40 millions de Français recensés; mais ils font comme si ces différences n'existaient pas et choisissent, dans leur représentation générique du groupe social, un seul critère, en dehors de quoi ils ne veulent rien connaître, au moins provisoirement. Parmi les multiples éléments qui pourraient caractériser les Français, le recensement en retient un et ne s'occupe que de celui-là. L'abstraction est ainsi poussée au plus haut degré qui puisse se concevoir. L'homogénéité du groupe social est admise sans restriction.

L'attitude du statisticien établissant une moyenne est bien différente. Dès l'abord, la moyenne est conçue comme s'appliquant à des ensembles qui *peuvent* être hétérogènes.

A vrai dire, cette opinion n'a pas l'appui de tous les auteurs,

18. Autre exemple fourni encore par M. Landry, *loc cit.;* en France, au cours de l'année 1936, la mortalité masculine a notablement dépassé la mortalité féminine. Cause supposée : l'alcoolisme. A vérifier d'après la consommation d'alcool.

et Julin, par exemple, définit la moyenne[19] en disant : « Elle vient des diverses mesures se rapportant, non à un même objet, mais à plusieurs objets homogènes. »[20]. Le dernier mot est de trop si, comme nous le pensons, on doit avec Bertillon[21] distinguer entre une « moyenne typique », qui concerne en effet un groupe homogène, et une « moyenne-indice » qui concerne un groupe sans aucune homogénité. Bertillon donne lui-même l'exemple de la moyenne calculée pour la hauteur des maisons dans une rue, lorsque cette hauteur n'est fixée « ni expressément par l'édilité, ni indirectement par les hauts prix des terrains ». L'exemple est excellent, il montre fort bien que des moyennes peuvent se calculer à propos d'éléments réunis de la façon la plus fortuite, sans perdre pour cela leur intérêt.

Nous donnons donc raison à Bertillon contre Julin; l'existence d'une hétérogénéité reconnue comme telle nous paraît être au point de départ pour l'établissement de toute moyenne : si aucune hétérogénéité n'existait, personne ne songerait à calculer la moyenne, ou bien elle s'établirait d'elle-même[22]. Lorsqu'en conformité avec une tradition fortement établie dans notre droit public on respecte le principe de l'égalité des droits, lorsqu'on admet que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », il est tout à fait inutile d'ajouter, quand on a dit qu'il existe 40 millions de Français, qu'il existe en France 40 millions de sujets de droits (de sujets individuels de droits). L'équivalence s'institue sans autre calcul. Les choses n'iraient pas de même si, au contraire, le principe de l'égalité des droits n'était pas reconnu, si par exemple certaines personnes étaient privées de droits, soit en raison de leur âge, soit en raison de leur appartenance à telle catégorie ou classe sociale, soit enfin par suite de telle déchéance prévue par la loi[23], il y aurait lieu de reprendre le total, désormais non

19. Du moins la moyenne *subjective*, la seule qui nous intéresse ici, parce qu'elle concerne plusieurs objets. La moyenne *objective* concerne, on le sait, les différentes mesures d'un même objet.

20. *Op. cit.*, p. 355.

21. *Journal de la Société de statistique de Paris*, 1876, p. 268.

22. Morris R. Cohen (*The statistical view of Nature*, *Journal of American Statistical Association*, 1936) remarque en effet que « lorsque l'homogénéité est totale, une seule expérience est suffisante » (*op. cit.*, p. 333).

23. Cf. la « mort civile » qui existait dans l'ancien article 25 du Code civil, texte abrogé par la loi du 31 mai 1854. Ce n'est pas ici le lieu d'envisager les simples *diminutions* de droits qui peuvent résulter de diverses circonstances (ex. : la minorité) ou de diverses condamnations (ex. : l'indignité nationale).

homogène, et de dire que, sur les N millions de personnes vivant dans le pays considéré, n sont sujets de droits et que $N - n$ ne le sont pas.

Ne faut-il pas pousser alors l'idée encore plus loin que ne l'a fait Bertillon et dire que l'établissement d'une moyenne implique toujours l'hétérogénéité de son objet ? Repousser par conséquent jusqu'à la distinction entre « moyenne typique » et « moyenne-indice », en disant que seule la seconde existe réellement ? Ce serait sans doute aller trop loin. On doit bien admettre l'existence d'*un* élément homogène, parmi les objets étudiés, sinon le calcul de la moyenne risquerait de devenir fort arbitraire. Pour reprendre l'exemple des maisons dont on cherche à déterminer la hauteur moyenne, le groupe étudié comprend bien un élément commun : la « maison ». En cela, il est homogène. Il cesse de l'être, en revanche, lorsque la hauteur même des maisons n'a dépendu que de la volonté des constructeurs. Et c'est bien vers une conclusion de ce genre que s'est orienté Julin lui-même.

Quelques pages après la définition donnée tout à l'heure, il renonce à l'idée d'une homogénéité totale et s'exprime ainsi : « Les unités composant la série doivent présenter le caractère *le plus homogène possible*. Si les phénomènes sont influencés visiblement par des causes différentes, la moyenne qu'on en tirera sera dénuée de signification scientifique véritable; elle n'exprimera qu'un complexus inintelligible et ne se prêtera pas à des comparaisons lógiquement déduites. »[24].

Pour préciser cette opinion, à notre sens encore un peu flottante, nous pouvons dire que les termes de la série étudiée doivent comporter à la fois deux éléments :

1° Un élément homogène;

2° Un élément hétérogène.

Le total ne porte que sur le premier, la moyenne insiste sur le second. Quarante millions de Français, voilà le total. Mais

24. *Op. cit.*, p. 380. C'est nous qui soulignons la formule par quoi se résume l'hésitation et le retour en arrière de Julin. Il y aurait lieu d'apporter des restrictions du même ordre à l'opinion émise, voilà quelques années, par Jean Ullmo, qui évoquait « la nécessité d'analyser la population en groupes homogènes » (cf. sa conférence du 31 janvier 1939 au Centre polytechnicien d'études économiques, p. 14). Il faudrait préciser que l'homogénéité en question ne doit porter que sur un élément.

40 millions de personnes ayant une taille moyenne de 165 centimètres : voilà maintenant l'accent mis sur l'hétérogène, voilà comment la moyenne met en lumière les différences de taille existant entre les Français.

La moyenne donc ne suppose pas seulement l'hétérogénéité; *elle en tient compte* et s'efforce même de la rendre « pensable », susceptible d'être pensée. On l'a remarqué bien souvent : l'infirmité de notre esprit ne nous laisse appréhender que des objets restreints. L'abstraction et la généralisation n'ont d'autre but que de nous permettre l'appréhension d'objets trop complexes, que nous simplifions pour notre usage, mais non peut-être (c'est un autre problème que nous retrouverons) sans déformation. Sachant que tous les Français n'ont pas la même taille, que toutes les familles ne comprennent pas le même nombre d'enfants, nous nous basons sur cette hétérogénéité pour en déterminer l'importance. Ainsi, lorsque nous parvenons à dire que la taille moyenne des Français est de 165 centimètres, que le nombre moyen des enfants par famille est de 2,2, nous ne nous contentons pas d'admettre l'hétérogène, c'est sur lui, c'est *en fonction de lui* que nous travaillons. Tout naturellement, après le calcul de la moyenne, viendra celui de l'écart moyen et des divers autres procédés qui permettront de serrer de plus près la réalité.

Or, la réalité *sociale*, celle qui doit plus particulièrement nous retenir, est fort peu homogène : vérité reconnue depuis longtemps et sur laquelle pourtant la nature même de notre sujet nous incite à revenir. L'homogène et l'hétérogène se mélangent, dans la social, de la façon la plus embarrassante. Voici un groupe de 1.000 Français. Tous sont sujets de droits et sujets de droits *égaux*, conformément au principe évoqué tout à l'heure. Le total représenté par ces 1.000 personnes nous paraît homogène. Il cesse d'offrir le même aspect si les 1.000 personnes en question se trouvent être des contribuables, car les principes de la fiscalité moderne conduiront à les taxer de façon fort différente, en tenant compte, par exemple, de leur capacité contributive [25]. Il y aurait encore hétérogénéité si les 1.000 individus se trouvaient être les clients d'un chemin de

25. Ce n'est là qu'un des critères possibles, et c'est le plus moderne. Cf. notre article sur *La notion de justice fiscale*, dans les *Mélanges Gonnard*, 1948.

fer, les clients d'une banque, etc. Tous n'auraient pas, bien entendu, les mêmes besoins de transport, de crédit, les mêmes réactions en présence des prétentions du chemin de fer, des exigences du banquier. En somme, lorsque nous calculons une moyenne, nous admettons l'existence d'un élément commun à tous les objets étudiés. C'est sur lui que nous faisons porter notre effort.

Exemple : quelles que soient les différences physiques, psychiques, qui séparent les Français, il y a entre tous ces derniers un caractère commun : la taille. Caractère *commun, mais différent*. La communauté du caractère correspond à l'homogénéité, ses différences correspondent à l'hétérogénéité. Tous les Français ont une taille (en ce sens que, placés debout, ils représentent une partie de l'espace susceptible d'être mesurée d'après des mètres divers), mais ils n'ont pas tous la même taille. La recherche du total concerne la première idée, la recherche de la moyenne concerne la seconde. Le total fait un bloc de ce qui est homogène et de ce qui ne l'est pas : 40 millions de Français, sans doute, mais ayant des tailles différentes, bénéficiant de revenus différents, appartenant à des confessions religieuses différentes, etc. La moyenne évite un groupement aussi dangereux, fait porter l'attention sur un caractère et sur lui seul. Elle permettra d'étudier le phénomène « taille » en l'isolant de tous les autres, d'étudier le phénomène « revenu » à part. Et peut-être n'est-il pas exclu qu'on en arrive à une sorte de moyenne, même pour cet élément, à première vue tout à fait insusceptible de mesure, que constitue le sentiment religieux dans un milieu social donné. Nous songeons ici aux études entreprises par M. Le Bras et dont cet auteur a déjà fourni de notables échantillons, avec son *Introduction à l'histoire de la pratique religieuse en France*[26]. En appliquant la statistique à des objets qui paraissaient jusqu'alors l'exclure, M. Le Bras a pu mettre en pleine clarté de bien curieuses données sur la pratique religieuse en France. Mieux encore, lorsqu'il dessine le cadre de ses présentes et prochaines recherches[27], on le sent avide de passer d'une con-

26. T. I, 1942; t. II, 1945. On consultera également, du chanoine Boulard, les *Problèmes de la France missionnaire*, 1945.

27. *Secteurs et aspects nouveaux de la Sociologie religieuse*, dans les *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. I, 1946, p. 39-66.

naissance globale à une connaissance expressive, avide en somme de remplacer le total par la moyenne. M. Le Bras nous donnera-t-il quelque jour une expression « moyenne » du sentiment religieux en France pour une époque définie ? Pas plus que lui-même sans doute, nous n'oserions l'affirmer, et pourtant sa confiance dans les procédés statistiques s'affirme avec tant de force[28] que la perspective ne saurait être entièrement écartée. Les résultats obtenus garantissent que l'effort ne se relâchera pas.

La combinaison des diverses remarques qui précèdent permet de conclure, sur ce premier point, de la façon suivante : les deux expressions, total et moyenne, correspondent toutes deux à une synthèse de la réalité, mais la synthèse se pratique de façon différente dans les deux cas :

1° Avec le total, la synthèse est *complète;* tous les caractères, même hétérogènes, se trouvent bloqués. Avec la moyenne, synthèse seulement *partielle*, qui s'accompagne paradoxalement d'une analyse, portant seulement sur un caractère choisi entre plusieurs autres.

2° Le total demeure plus abstrait, il efface l'hétérogène et tend à le faire oublier, puisqu'il suppose l'homogénéité des groupes étudiés, alors que la moyenne admet bien l'homogénéité, mais postule que celle-ci puisse se combiner avec une certaine hétérogénéité. Elle correspond par conséquent à un *moindre degré d'abstraction* que le total.

3° D'où il suit enfin que la moyenne représente, dans le sens de la *précision*, quelque chose de bien supérieur au total. La connaissance qui résulte d'elle est plus profonde. Tout cela montre en somme qu'en passat du total à la moyenne on serre de plus près le phénomène concret.

Mais une autre question se pose alors : la moyenne ne nous éloigne-t-elle pas de la vérité scientifique, dans la mesure même où elle nous rapproche de la réalité utilisable ? N'est-ce pas au prix d'un sacrifice sur la valeur de l'idée que nous obtenons un progrès dans la voie de la connaissance ? On le sent, toute l'opposition kantienne entre le noumène et le phénomène reparaît au travers de cette discussion, que nous ne saurions,

28. Article cité à la note précédente, p. 44.

bien entendu, pousser jusque-là. Seule doit nous retenir la comparaison entre le total et la moyenne, étudiée en fonction des réalités sociales dont ils prétendent tous deux être l'expression.

***

II. — Tout ce qui vient d'être dit jusqu'à maintenant semble creuser le fossé entre le total et la moyenne. Cependant, l'examen du caractère logique de ces deux expressions conduit à se demander si, par une autre voie, le rapprochement ne peut pas être tenté.

La moyenne suppose le total, on l'a vu. Le calcul de la moyenne ne correspondrait-il pas alors à la simple *extériorisation* des résultats préalablement inclus dans un total ou dans plusieurs totaux ? Par exemple, je recense d'abord la population française, 40 millions d'habitants; puis le revenu de cette population, et je trouve un chiffre, disons de 400 milliards de francs, valable pour telle date. Au fond, la moyenne du revenu par tête existe déjà. C'est une simple opération arithmétique qui me permet de l'extraire et de dire, en rapprochant les deux chiffres précédents, que le revenu moyen de chaque Français, au moment considéré, est de 10.000 fr.[29]. Le calcul n'a rien donné qui fût vraiment nouveau. Un tel résultat était inscrit dans les données aussi sûrement que l'énoncé du nombre 12 implique une série d'égalités telles que :

$$12 = 12 + 0 = 11 + 1 = 10 + 2\ldots$$
$$12 = 1 \times 12 = 2 \times 6 = 3 \times 4\ldots$$

Autrement dit, le fait d'avoir établi les éléments du calcul « engage » déjà les résultats. L'essentiel, c'est l'existence des données, savoir 40 millions de personnes disposant ensemble d'un revenu de 400 milliards. Ce n'est pas en divisant l'un des deux nombres par l'autre (ou en les multipliant, etc.) que j'obtiens quelque chose de nouveau. Comparaison bien souvent faite : le calcul ne rend que ce qu'on lui a fourni, comme un moulin ne saurait fournir autre chose que ce qu'on lui a donné à moudre. Les opérations arithmétiques qui conduisent à l'établissement de la moyenne n'auraient, en définitive, d'autre

29. Pour employer la terminologie de Bertillon précédemment adoptée par nous, c'est là une « moyenne-indice ». Mais il importe peu pour la valeur du raisonnement que la moyenne étudiée soit celle-là ou une « moyenne typique ».

portée que de nous permettre d'expliciter des connaissances déjà incluses dans le total d'où nous sommes partis. Le total serait l'expression fondamentale de la réalité, la moyenne n'en serait que l'expression dérivée, seconde.

Mais l'observation ainsi formulée ne vaut pas, ou du moins n'est pas complètement valable. Elle néglige en effet des opérations nouvelles qui interviennent pour donner à la moyenne tous les caractères dont l'importance est spécialement grande en matière sociale. Reprenons toujours le même exemple, relatif au revenu.

Se contentera-t-on de calculer le revenu moyen « par tête » ? C'est possible; mais en agissant ainsi, on mettra en lumière une notion qui sera peu satisfaisante à divers égards :

a) Dans l'ordre *statistique*, on établira une confusion assez dangereuse entre les deux critères qui auront respectivement servi de base à la computation de chaque total : critère de la « vie indépendante », quant à la population; puis critère du nombre des unités monétaires recueillies à titre de revenu. Il apparaît sans peine que les deux critères ne sont pas du même ordre : l'un est biologique, l'autre est économique. L'adoption simultanée des deux critères conduit à penser soit que tout homme vivant peut être en possession d'un revenu, soit que tout possesseur d'un revenu est un homme vivant. Propositions dont la première est sans doute exacte, mais dont la seconde est certainement fausse. Songeons seulement aux revenus dont disposent les « personnes morales », qui ne sauraient aucunement être assimilées à des personnes physiques, pas plus dans notre droit privé que dans notre droit public, pas plus d'après nos conceptions fiscales que d'après nos conceptions économiques.

b) Passons en effet à l'ordre *économique*. Tous ceux qui se sont préoccupés de ces questions ont remarqué depuis longtemps que le calcul du revenu « par tête » donnait lieu précisément à des objections d'ordre économique [30]. Très logique-

30. Cf. Jostock, *Wieweit sind Volkseinkommen international vergleichbar ?* (Dans quelle mesure les revenus nationaux peuvent-ils faire l'objet d'une comparaison internationale ?), *Welwirtschaftliches Archiv*. 1939, vol. I, p. 242 et s. V. aussi les observations de A. Angelopoulos, *Charges fiscales et dépenses publiques*, *Revue de science et de législation financières*, 1931, p. 279 et s.

ment, on a considéré que la masse des ressortissants d'un pays, si elle est homogène d'un certain point de vue (critère biologique servant aux recensements : vie indépendante), cesse de l'être si l'on se place au point de vue économique, celui de la perception des revenus. En conséquence, le revenu moyen cessera d'être calculé « par tête d'habitant quelconque ». On le calculera par habitant actif, par habitant adulte, par chef de famille ou chef de ménage. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher ce que valent de semblables méthodes, ni de choisir l'une ou l'autre [31]. Seule l'idée qui les inspire est susceptible de nous retenir.

Or, cette idée est extrêmement intéressante. Elle revient en somme à corriger un total par une moyenne, à renoncer à l'hétérogénéité de total comme à l'homogénéité de la moyenne, à établir un compromis entre elles, qui fait (ou qui s'efforce de faire) leur part exacte à chacune. Le critère biologique devenant insuffisant, on l'adapte en fonction de l'objet étudié, on le modèle sur ce dernier. On le remplace par un critère plus étroit, par exemple celui du chef de ménage ou de famille. Ce qui permet de tenir compte des enfants, normalement dépourvus d'un revenu autonome, et de retenir seulement ceux, parmi les nationaux, qui peuvent être considérés comme bénéficiant d'un revenu qui leur soit propre [32].

Comment ne pas voir là une subtilité nouvelle de la moyenne, un effort pour assurer un rapprochement plus rigoureux avec la réalité ? Malgré les apparences, la moyenne fait bien autre chose que d'*expliciter*, sans plus, les résultats inclus dans un simple total. Au sein du réel, elle opère les « filtrages » nécessaires, ceux du moins qui nous paraissent tels. Et voilà qui va enfin nous amener à des considérations d'un genre voisin, encore que différent.

31. La plupart de ces méthodes sont étudiées et critiquées par Jostock, article cité à la note précédente, p. 265 et s.

32. On pourrait encore songer à la différence que font les statisticiens modernes entre les statistiques *brutes* et les statistiques *rectifiées*. Morris R. Cohen (article cité du *Journal of American Statistical Association*, p. 332) marque la différence entre une statistique des naissances dont le dénominateur est simplement formé par la population totale (statistique brute) et une autre dont le dénominateur représente le nombre des femmes en état de concevoir (statistique rectifiée). Et l'on rapprochera enfin toutes ces idées du « taux de reproduction nette » ou « taux de remplacement », tels que les calcule par exemple M. Depoid (*Perspectives démographiques de la France de demain*, 1946).

***

III. — On a vu ci-dessus dans quelle mesure et de quelle façon le calcul de la moyenne correspondait, en même temps qu'à une synthèse, à une analyse. Parmi les divers caractères hétérogènes du total étudié, nous en choisissons un, en vue de faire porter sur lui une étude plus approfondie. C'est une analyse, c'est un choix. De même que constitue un choix le processus qui vient d'être décrit et par lequel la moyenne se sépare du total pour nous faire connaître mieux et plus que lui.

Or, qui dit choix dit aussi, dans une certaine mesure, arbitraire. Il n'est pas sûr que nous soyons en droit d'opérer cette discrimination et, si ce droit nous est reconnu, il n'est pas sûr que nous n'en abusions pas.

Telle est l'objection déjà entrevue par von Mayr[33], qui faisait de la moyenne une « simplification arbitraire de la réalité ». Maurice Halbwachs la présentait de façon tout à fait précise un peu plus tard[34], en raisonnant ainsi : nous cherchons à constituer des groupes homogènes[35] pour calculer à leur sujet des moyennes. Mais nous ne saurions valablement constituer ces groupes, si nous ne les avions, au préalable, étudiés. Il y a là un cercle vicieux, et l'objectivité de la recherche risque de n'être qu'apparente, elle recouvre en réalité beaucoup d'*a priori*.

Pour éclairer cela, utilisons encore les exemples qui nous ont servi : je calcule la taille moyenne, le revenu moyen des Français, préalablement comptés. C'est donc que j'abstrais un des caractères appartenant aux Français : caractère physique, s'il s'agit de leur taille, et caractère économique, s'il s'agit de leur revenu. Mais peu importe. L'essentiel, c'est que je me croie autorisé à séparer ainsi un caractère de tous les autres, pour essayer de le fixer indépendamment de tous les autres. N'est-ce pas rompre, et de la façon la plus arbitraire, une unité profonde que je soupçonne plus ou moins nettement quand je considère

33. Et que Eppstein examine dans un article : *Die Durchschnittsfiktion, eine theoretische Untersuchung zur Methodologie des Statistik* (Schmollers Jahrb., 1929, II, p. 195-237; v. en particulier p. 203).
34. *Septième semaine internationale de synthèse*, déjà citée. V. sa conférence sur la statistique en sociologie dans ce recueil, p. 113-134, en particulier p. 116.
35. On a vu ci-dessus que cette homogénéité ne pouvait être que partielle.

les Français en tant qu'individus ? Qui m'affirme que le caractère que je sépare de tout le reste n'est pas lié à tel autre par des liens ignorés de moi ? Evidemment, nous ne saurions guère imaginer qu'une relation quelconque puisse unir deux éléments comme la taille et le revenu. Il nous semble avéré que les hommes les plus riches ne sont pas les plus grands, ni d'ailleurs les plus petits. Mais la démonstration est trop facile, quand on s'attache à des caractères aussi dissemblables (ou qui nous paraissent tels) que ceux-là.

Elle deviendrait certainement moins aisée si nous prenions pour exemples des caractères plus voisins, appartenant au même ordre de connaissance : une certaine relation nous semble bien exister entre le poids et la taille des hommes, d'une part, et, d'autre part, entre leur revenu et leur fortune. Il est entendu que ces relations sont peut-être assez lâches; mais nous les soupçonnons tout au moins, et sans doute serait-il aisé à des spécialistes de les fixer avec précision. En attendant, le choix que nous adoptons en faisant porter notre recherche sur tel élément, envisagé à part et sans que les autres éléments nous retiennent — du moins pour le présent — comporte une part d'arbitraire. Nous aurions tort de l'oublier, quand nous nous attachons à construire des moyennes, comme nous aurions tort d'oublier, en retenant ou en construisant des idées générales, que ces dernières ne sont qu'une représentation abstraite, donc arbitraire elle aussi, de la réalité [36].

Que cet arbitraire existe à un degré bien moindre dans le total, voilà qui est hors de contestation. Quand nous totalisons, nous ne faisons aucun choix, à part celui de l'unité « de compte », dont il a déjà été question ci-dessus et qui représente en quelque sorte un minimum irréductible. Comme il faut bien penser, agir et, pour cela, se décider, le choix est encore le moins arbitraire de ceux qui s'offrent : on risque moins de déformer le réel en adoptant la « vie humaine indépendante » comme élément d'un recensement de la population, qu'en décidant d'établir la moyenne relative à un élément tel que la taille ou le revenu.

36. Sur les rapports entre la moyenne et l'idée générale ou concept, v. notre étude précitée dans les *Mélanges Truchy*.

Conclusion.

Toutes nos observations convergent vers une même idée ou vers des idées qui se rejoignent naturellement : le passage du total à la moyenne nous *semble* indispensable; la moyenne nous *paraît* un instrument de connaissance supérieur au total. Mais il est possible que cette supériorité soit seulement apparente, peut-être n'est-elle que le reflet de nos ambitions, sinon le voile flatteur de nos illusions. Et nous venons de découvrir enfin qu'on « risque » moins à se contenter d'un total qu'à se hasarder jusqu'à la moyenne.

Risque, incertitude. Ces deux termes alternés reviennent sans cesse à chaque détour de la pensée, ils ne font en somme que traduire la grande aventure en quoi se résout toute connaissance, ou plutôt la tentative éperdue qui nous pousse à connaître.

Aussi la discussion qui s'ouvre désormais est-elle une discussion sans issue. A la recherche de la vérité, l'esprit humain se dépasse perpétuellement lui-même et s'essouffle. Un moment vient où, lassé de son effort, il s'interroge sur la valeur des résultats acquis et redoute de n'avoir franchi des obstacles que pour en faire surgir d'autres, plus élevés que les premiers. La poursuite du mieux ne nous entraînerait-elle pas, en contradiction avec ses propres ambitions, à tourner en cercle sur une voie sans fin ?

C'est à l'infirmité de nos connaissances que nous devons de nous poser de pareilles questions. Pourtant, que nous ayons à nous les poser, que nous puissions nous les poser, cela fait aussi la force de l'esprit humain comme son honneur, et Prométhée fut puni en effet : mais il avait d'abord dérobé aux Immortels le secret du feu.

Jean Lhomme.

NOTES ET MEMORANDA

I

« LA PAIX CALOMNIÉE » D'ÉTIENNE MANTOUX

« C'est à la nouvelle génération que M. Keynes, il y a vingt-cinq ans, dédiait son livre : le livre que voici est une réponse venue de cette génération. » Cette phrase qui termine le livre d'Etienne Mantoux, *La Paix calomniée*, en définit parfaitement le sens et la portée. Keynes s'était fait le grand accusateur de la paix de Versailles. Il avait sans pitié critiqué ses auteurs, que leur nom fussent Wilson, Clemenceau ou Lloyd George. Etienne Mantoux lui répond en 1944 : « Que reste-t-il de vos critiques et de vos prévisions à la lumière des faits ? Est-ce eux, ces grands calomniés, qui se sont trompés ? Ou n'est-ce pas plutôt vous ? Voyez les chiffres, voyez les faits ». Cette réponse est d'autant plus émouvante pour le lecteur qu'aucun des deux interlocuteurs n'est plus là. Lord Keynes est mort à la tâche, après avoir combattu pour arracher son pays aux conséquences économiques d'une guerre affreuse déchaînée par cette Allemagne qu'il avait cru pouvoir réconcilier. Etienne Mantoux a été tué dans cette Allemagne qui a livré son pays et sa race à la plus effroyable destruction dont l'Europe jamais ait été le témoin. Son témoignage posthume en acquiert un prix que tous les lecteurs ressentiront, et tout spécialement ceux des Français, et ils sont nombreux, qui ont vu leurs enfants fauchés, en défendant la même cause, par une inexorable et détestable fatalité.

Je ne me propose pas d'analyser dans le détail l'ouvrage d'Etienne Mantoux. Il est parfaitement documenté, plein d'informations précieuses pour tous ceux qui n'ont pas vécu les événements ni suivi les négociations des dix années qui ont suivi la première guerre, écrit avec une maturité et une maîtrise qui font sentir plus vivement le vide laissé par sa disparition. C'est à cet égard un témoignage de premier ordre. J'en veux simplement indiquer les idées essentielles.

Toute la première partie du livre est consacrée aux clauses politiques du traité. Ici, sa critique de Keynes sera, je pense, acceptée par tout le monde. L'ouvrage a été publié d'abord en anglais. C'est bien, en effet, pour un public anglais qu'il était utile de souligner

à quel point la pensée de Keynes était étrangère aux réalités politiques du moment. Keynes ignorait l'Allemagne; il en connaissait les statistiques économiques, il en méconnaissait complètement l'esprit. Economiste, il n'a voulu voir dans la paix qu'un moyen de rétablir la prospérité économique de l'Allemagne et de l'Europe. Il est resté complètement aveugle devant ce que les Allemands appellent eux-mêmes leur dynamisme et que nous appellerions plus volontiers leur esprit d'agression. Il n'a pas moins oublié que la revanche est un sentiment profond au cœur de toute nation militairement battue. Comme beaucoup d'Anglais et d'Américains, Keynes estimait que, la guerre finie et détruite la force militaire allemande, la paix était définitivement assurée. Après Herbert Spencer, il voyait dans l'Allemagne militariste une survivance d'un âge disparu. La défaite, à ses yeux, devait ramener le Reich dans le grand courant qui poussait irrésistiblement l'évolution du monde vers une organisation industrielle et pacifique. De la préoccupation essentielle des négociateurs de Versailles, celle de libérer l'Europe et les pays opprimés du continent d'une longue oppression, il n'a rien voulu savoir. Pologne, Yougoslavie, Roumanie, Alsace-Lorraine, étaient pour lui des mots. Cette méconnaissance de l'impérialisme allemand lui a fait juger avec une partialité incroyable Clemenceau, Wilson et même Lloyd George.

Sur tous ces points, Etienne Mantoux triomphe sans réserve à la lumière des événements d'après guerre.

Mais le livre de Keynes a frappé surtout par ses thèses économiques. Ici encore les événements donnent presque toujours raison à Etienne Mantoux, lorsqu'il s'en prend aux conclusions de Keynes. L'appauvrissement de l'Allemagne annoncé par Keynes ne s'est pas produit. Sa production industrielle, en particulier sa production minière, n'a cessé de s'accroître. Le commerce international dont il annonçait la ruine, en raison des nouvelles barrières introduites dans une Europe compartimentée, s'est au contraire développé jusqu'en 1930 bien au-delà des niveaux antérieurement atteints. L'Allemagne y a largement participé. La crise de 1930 a affecté les prix beaucoup plus que les quantités échangées, et ce ne sont certes pas les réparations qui ont été la cause du cataclysme.

Tout cela est vrai. Il était bon et nécessaire de le rappeler. Keynes lui-même, esprit singulièrement versatile et souple, émotif autant que raisonneur, et qui souvent a reflété, plus qu'il ne les a suscitées, les variations de l'opinion anglo-saxonne, aurait sans doute dans les dernières années de sa vie reconnu ce désaccord entre l'évolution réelle et celle qu'il avait prédite.

Et pourtant, si l'on se replace dans l'atmosphère passionnée qui a suivi la guerre de 1914, il faut admettre aujourd'hui encore que Keynes a bien souvent touché la note juste. De cette atmosphère, la génération nouvelle de 1940 ne peut guère se souvenir, justement dominée qu'elle est par le spectacle de la psychose allemande et de l'agression hitlérienne à partir de 1934. C'est une atmosphère

toute différente qui entourait les négociateurs de 1918. Ils n'étaient que trop portés à croire que l'économie mondiale se prêterait à tous leurs désirs comme si l'économie se laissait modeler au gré des volontés politiques. De là les erreurs que Keynes a soulignées et dont la répétition ne serait pas moins funeste à la paix de demain, si elle devait se produire. C'est pourquoi la lecture du livre de Keynes et celle du livre de Mantoux sont si opportunes.

Je ne veux ici que souligner deux points particulièrement importants. D'abord, les rédacteurs du traité, n'ayant qu'une confiance limitée dans leur propre fermeté et dans la continuité de leur union, ont cru visiblement que ses clauses économiques serviraient de substitut à leur faiblesse. Ils se sont plu dans la pensée que l'affaiblissement économique du vaincu leur éviterait tout déploiement ultérieur d'énergie militaire. Ajoutez qu'en France, et plus encore en Angleterre, des courants puissants d'intérêts poussaient les Gouvernements à briser la concurrence allemande si vivement ressentie par eux dans les années précédant 1914. Par une erreur semblable, les Etats-Unis ont cru pouvoir combattre l'impérialisme éventuel de l'Angleterre et de la France en leur imposant le remboursement des dettes interalliées. La pression du créancier devait se substituer à la pression politique ou militaire.

La suite des événements a montré l'inanité de tous ces projets. Rien ne serait plus grave que de voir aujourd'hui se renouveler la même erreur. Si une sorte de défaitisme politique faisait craindre aux Alliés vainqueurs de ne pouvoir maintenir intacte leur entente militaire et s'ils comptaient à nouveau sur des clauses économiques pour prévenir une future agression allemande, ils témoigneraient du même aveuglement et se heurteraient aux mêmes déceptions qu'après 1918. Les Etats-Unis et l'Angleterre ont refusé en 1918 la garantie *politique* que Clemenceau leur demandait. Ils ont ouvert ainsi la porte à toutes les agressions futures. L'Allemagne ce jour-là aurait pu illuminer. Sans doute Keynes, en protestant contre une partie des clauses économiques du traité, ne s'est pas placé entièrement au point de vue que j'envisage ici. Il n'est pas douteux cependant qu'il ait senti fortement l'impuissance finale des clauses économiques du traité pour réaliser les objectifs politiques des alliés.

Sur un deuxième point encore, l'argumentation de Keynes garde même aujourd'hui une partie de sa valeur, c'est la question des réparations. C'est sur ce point qu'il a surtout concentré ses efforts. Là encore, il faut évoquer l'atmosphère de l'époque. Anglais comme Français avaient mis en avant les chiffres les plus fantastiques. C'est Lord Cunliffe, gouverneur de la Banque d'Angleterre, qui envisagea le premier une somme de 600 milliards de marks-or, comme représentant la capacité de paiement de l'Allemagne. MM. Klotz et Loucheur ont, de leur côté, empoisonné l'opinion française par des évaluations absurdes. Keynes, en rappelant à ces hommes politiques qui n'y avaient jamais réfléchi qu'à défaut de crédit les réparations ne pouvaient se payer qu'en nature, a rendu un grand service. Le premier

également, il a mis en relief la contradiction intime entre l'exigeance de réparations énormes et le refus simultané de l'Angleterre, des Etats-Unis et de la France de recevoir ces mêmes produits par crainte de voir leurs industries menacées par la concurrence de l'Allemagne. Cette contradiction entre l'imposition d'une énorme indemnité financière et la décision bien arrêtée de la part des vainqueurs d'exclure l'importation des marchandises allemandes a empoisonné toutes les négociations relatives aux réparations et au remboursement des dettes interalliées. Il faut se rappeler cette atmosphère d'insincérité pour comprendre le retentissement de l'ouvrage de Keynes. Seulement — et c'est là qu'Etienne Mantoux reprend le dessus — Keynes lui-même s'est trompé sur l'avenir des réparations. Il n'a pas prévu que les crédits accordés grâce aux plans Dawes et Young allaient renverser la situation au point que l'Allemagne, au lieu de rester débitrice des grands pays capitalistes, allait recevoir d'eux des sommes énormes, lui permettant de satisfaire ses propres besoins avec l'argent des autres et d'acquitter ultérieurement ses dettes, à condition qu'elle l'eût voulu.

Quand le président Hoover, dans un geste de mauvaise humeur, a mis fin en 1931 aux réparations allemandes, espérant par là sauver les capitaux américains prêtés à l'Allemagne, il n'est plus resté qu'un seul problème : celui des dettes interalliées, dont l'acquittement difficile n'a cessé de peser sur l'économie anglaise comme sur l'économie française.

La logique économique de M. Keynes s'est donc trouvée en défaut. Des forces qu'il n'avait pas prévues ou qu'il avait sous-estimées sont venues modifier les sombres perspectives que, dans sa conception exclusivement économique de l'Europe, il avait fait surgir devant les yeux d'un public trop empressé à oublier au plus tôt la guerre et toutes ses conséquences.

Les événements ont donné tort à ses raisonnements trop abstraits. L'Allemagne ne s'est pas effondrée, sa richesse n'a fait que croître, et l'Angleterre a beaucoup plus souffert de ses paiements à l'Amérique et de ses avances financières à l'Allemagne que de l'importation des marchandises allemandes dont Keynes annonçait l'afflux. Le grand mérite du livre d'Etienne Mantoux est d'avoir mis en relief cette discordance entre les faits historiques et les prévisions logiques d'un économiste de premier rang.

La guerre actuelle a laissé l'Angleterre en face de difficultés qui ne sont pas moindres que celles nées de la précédente guerre. Par un curieux renversement des circonstances économiques, l'Angleterre est aujourd'hui chargée d'une dette extérieure dont le poids pèse lourdement sur toute sa politique. Sa dette à l'égard de son Empire est à peine inférieure à celle que l'Allemagne devait à ses vainqueurs, et le problème du remboursement des crédits accumulés à Londres par les Dominions et les Colonies domine aujourd'hui le problème du change de la livre. L'emprunt que l'Angleterre vient de recevoir des Etats-Unis ressemble fort à celui que le plan Dawes avait procuré

à l'Allemagne. Il en résulte des problèmes purement économiques en apparence, mais qui se résoudront, espérons-le, si les Etats-Unis le veulent bien, par des considérations politiques plutôt que financières.

L'accueil fait en Angleterre au livre d'Etienne Mantoux a été extrêmement favorable. Il est faux de prétendre que l'Angleterre n'ait rien appris. Elle a révisé ses jugements sur le livre de M. Keynes. Elle est toute prête à admettre que l'enthousiasme suscité chez elle par ce livre était basé sur des idées dont beaucoup étaient erronées et qu'il a encouragé les sentiments de lassitude d'une partie du public. Elle est bien décidée à ne pas commettre à nouveau les erreurs d'appréciation qui ont empoisonné les années postérieures à la première guerre mondiale. La France ferait bien de son côté d'examiner si elle n'a pas contribué à ces erreurs et de faire le sérieux examen de conscience auquel les plus perspicaces des Anglais n'ont pas hésité à se soumettre. Le livre d'Etienne Mantoux y contribuera largement. Ce sera un dernier et grand service que ce jeune esprit, si plein d'enthousiasme et de bonne volonté, aura rendu à son pays avant de se sacrifier pour lui.

Charles Rist.

LA THÉORIE DE LA MATURITÉ ÉCONOMIQUE A PROPOS D'UN LIVRE AMERICAIN[1]

Cet ouvrage de M. Terborg, sous une apparence de pure polémique, est, en réalité, riche en données positives sur un sujet très discuté mais mal éclairci : les fluctuations de l'épargne et de l'investissement. C'est par là qu'il mérite d'être signalé.

Qu'entend-on par « maturité économique » ? C'est une conception purement américaine. C'est l'une des innombrables hypothèses construites pour expliquer la dépression de 1929-1934. Pendant les années 1926-1928, des Américains prophétisaient une prospérité indéfinie. D'autres se font aujourd'hui les annonciateurs d'une irrémédiable décadence.

La théorie de la maturité, née vers 1939, a pour principal propagandiste un économiste américain, M. Hansen, dont le nom est bien connu au-delà même des frontières des Etats-Unis. M. Terborg la résume dans le passage suivant, que je cite presque textuellement :

1. G. Terborg, *L'épouvantail de la maturité économique*. Edité par « Machinery and Allied Products Institute », 221, North La Salle Street, Chicago, 260 p. Publié en 1945. (*The bogey of economic maturity.*)

« L'économie américaine est devenue *mûre*. Il n'y a plus de terres à coloniser. L'expansion de la population s'est arrêtée. En matière économique, il y a de moins en moins de place pour des inventions révolutionnaires comparables à celles des chemins de fer, de l'électricité ou de l'automobile. D'où réduction des occasions d'investissements de l'épargne dans les entreprises privées. Celles-ci se bornent dorénavant au remplacement du capital existant au fur et à mesure de son usure, remplacement qui peut être financé par les seuls amortissements réalisés par les entreprises elles-mêmes, sans l'intervention de l'épargne extérieure. En conséquence, ces épargnes s'accumulent, les fonds inemployés surabondent avec, pour conséquence, une diminution des revenus et de la production elle-même. Une surépargne chronique est donc en train de conduire l'Amérique vers une ère de stagnation séculaire marquée par des crises de plus en plus profondes, dont elle ne pourra sortir sans l'intervention du gouvernement. Celui-ci doit investir lui-même en travaux publics cette épargne inutilisée en la recueillant par l'impôt ou l'emprunt. Dans un monde où l'économie privée, devenue boiteuse, ne peut survivre qu'en s'appuyant sur des béquilles, l'initiative du gouvernement est le seul salut. »

On reconnaît dans ces formules la pensée même de M. Keynes. dont la théorie du sous-emploi repose tout entière sur l'affirmation d'une épargne excessive et d'une insuffisance des occasions de placement, surtout dans les pays déjà suréquipés. Même identité entre les conclusions pratiques que M. Hansen et ses amis tirent de leurs conceptions et celles de M. Keynes : substitution du gouvernement aux entreprises défaillantes pour stimuler par des travaux l'activité industrielle. Aux Etats-Unis, ces conceptions ont acquis auprès du gouvernement un crédit suffisant pour que M. Terborg ait cru devoir y consacrer un volume important qu'il publie sous les auspices de l' « Institut de Mécanique et de Produits similaires de Chicago ». L'ouvrage est écrit avec une compétence indiscutable, et contient sur les méthodes d'amortissement des industries des considérations originales et importantes.

J'ai eu l'occasion ailleurs, en exposant les théories de Keynes et de Wicksell, de souligner les conclusions et les équivoques auxquelles la notion d'épargne a donné lieu depuis quelques années. Les discussions sur l'inégalité entre l'investissement et l'épargne reposent sur de simples confusions de mots. Epargne et investissement sont identiques, dès qu'on envisage l'ensemble d'une communauté. M. Terborg accepte sur ce point les points de vue continentaux. Il définit l'épargne et le placement, comme le font aujourd'hui les écrivains scandinaves, français, ou italiens et comme les économistes anglais sont seuls à ne plus vouloir le faire. D'ici quelques années, les controverses suscitées par un irrépressible besoin chez Keynes de forger des définitions nouvelles apparaîtront comme parfaitement futiles. M. Terborg remarque avec esprit qu'en fait, lorsque l'on veut mesurer l'épargne, on ne dispose comme instrument que de la statistique des investissements. Nul ne conteste que l'investissement ne puisse dépasser *momen-*

tanément l'épargne disponible. Cela arrive toutes les fois que le crédit bancaire se substitue à l'épargne réelle, ce qui est l'une des sources de crises si bien décrites par M. Haberler. Inversement, quand l'épargne est très abondante, elle peut rester plus ou moins longtemps placée dans les banques, qui l'utilisent alors à des emplois à court terme. Elle n'est donc pas pour cela thésaurisée. L'épargne est toujours entièrement et complètement utilisée. Quant à la thésaurisation, que Keynes confond avec l'épargne, ses effets sont connus depuis longtemps, et j'ai cité ailleurs un passage significatif de Dupont de Nemours, qui déjà, il y a plus d'un siècle et demi, attire l'attention sur le renforcement des crises par la thésaurisation. Cette dernière est un effet et non une cause des crises. Sur tous ces points, M. Terborg se place résolument sur le terrain des définitions « continentales », exemple intéressant de la diminution de plus en plus marquée de l'emprise anglaise sur l'économie politique américaine.

Ayant consacré quelques pages d'une lumineuse clarté à ces définitions, M. Terborg procède à la critique de la théorie de ceux qu'il appelle les « stagnationistes ». Un de leurs arguments essentiels est la tendance stationnaire de la population, d'où résulterait d'après eux l'insuffisance des occasions de placement. M. Terborg n'a pas de peine à montrer statistiquement qu'il n'y a aucune corrélation entre l'accroissement des investissements et celui de la population dans les différents pays. Comment soutenir, par exemple, que l'accroissement rapide de la population en Russie ait été accompagné d'investissements plus rapides que l'accroissement beaucoup plus lent de la population en France ou en Angleterre. C'est l'augmentation plus rapide des revenus dans les pays les plus actifs et les plus progressifs qui facilite à la fois l'épargne et les occasions d'investissements.

Plus imprécis est l'argument d'après lequel les Etats-Unis étant maintenant colonisés d'un bout à l'autre entre les rives des Océans Atlantique et Pacifique et n'offrant plus une marge de territoires inoccupés aux entrepreneurs, les occasions d'investissements y ont diminué. Mais depuis quand ce phénomène s'est-il manifesté ? La « frontière », remarque M. Terborg, en entendant par ce mot la limite des territoires occupés et inoccupés, a cessé d'exister dès l'année 1880. Le développement des Etats-Unis n'en a été nullement retardé. Pour des Européens, il sera difficile d'admettre que les Etats-Unis (dont beaucoup d'Etats avec une superficie égale à celle de l'Angleterre ou de la France n'ont cependant pas plus de 1 million d'habitants) se trouvent à la limite de leurs possibilités, alors que l'Europe occidentale, surpeuplée depuis cent ans, n'a cessé d'investir et de créer de nouvelles industries. Des pays comme la Hollande, la Belgique ou l'Allemagne ne paraissent pas avoir été arrêtés dans leurs progrès par une « frontière » quelconque. D'ailleurs, le commerce extérieur ne constitue-t-il pas une « frontière » constamment mouvante ?

Voici un autre argument des stagnationistes : les grandes inven-

tions qui, à différentes périodes, ont donné un élan nouveau à la production : chemin de fer, électricité, industrie automobile, etc., ne paraissent devoir trouver dans l'avenir aucun équivalent comparable. L'essor industriel qu'elles ont provoqué est donc un fait unique qui ne se reproduira plus.

A différentes reprises déjà, dans l'histoire des opinions économiques, on avait vu surgir des affirmations semblables. M. Terborg cite un passage célèbre de l'inspecteur général du travail aux Etats-Unis, Caroll Wright, qui, en 1895, annonçait la fin de l'ère des grandes inventions et, avec elle, celle des grands essors industriels. La lecture, à cinquante ans de distance, de cette page célèbre, citée par M. Terborg, fait sourire. Une prédiction semblable a été faite par M. Keynes à la veille de la découverte de la bombe atomique, laquelle semble cependant ouvrir des horizons nouveaux à l'industrie mondiale. Il y a, sans doute, dans l'histoire des découvertes elles-mêmes, des alternances de stagnation et de fécondité. Mais nul ne peut dire à l'avance à laquelle de ces périodes nous nous trouvons. M. Terborg fait ici une remarque très juste : dans un monde industriel où les laboratoires sont généralisés, les grandes transformations techniques sont généralement préparées par une multitude d'améliorations de détail qui surgissent à chaque instant dans l'ensemble des entreprises et dont chacune, à son tour, rend possibles des améliorations nouvelles dans d'autres domaines. Un problème technique résolu sur un point permet des progrès sur une multitude d'autres. Consultez un ingénieur. Il vous dira qu'il se produit à chaque instant dans le monde entier une germination d'inventions qui, au bout d'une ou deux décades, renouvellent l'industrie et lui permettent d'aborder des problèmes qui, vingt ans auparavant, paraissaient insolubles. Au cours de la dernière guerre, des innovations radicales ont vu le jour, qui préparent, de l'avis de beaucoup d'industriels, une révolution comparable à la révolution mécanique du début du XIX[e] siècle. L'argument des « stagnationistes » se heurte, ici encore, à des faits bien connus qui ne paraissent pas justifier leur pessimisme.

Un autre argument consiste dans la constatation que, depuis quelques décades, une tendance croissante se manifeste de la part des grandes entreprises à se financer elles-mêmes. Cette évolution, d'après eux, tendrait à rendre inutilisable l'épargne créée en dehors de ces entreprises. M. Terborg, à cette occasion, fait des remarques instructives sur le financement des grandes firmes américaines, qui tantôt est autonome, tantôt réalisé par l'intermédiaire du marché. Pour l'économiste, ces épargnes font un bloc. Quelle conclusion peut-on tirer du fait qu'une entreprise prélève elle-même sur ses bénéfices les sommes nécessaires à son agrandissement ou laisse à ses actionnaires le soin de faire sur leurs dividendes les économies qu'ils offriront ensuite sur le marché de l'épargne ?

Parmi les nombreuses et intéressantes observations de M. Terborg, en voici encore une qui mérite d'être signalée : il fait remarquer que le volume de l'épargne et celui de l'investissement ont une ten-

dance à augmenter ou à diminuer parallèlement. Par exemple, dans les périodes de crises où les revenus diminuent et où les occasions d'investissement se réduisent, l'épargne diminue également, de sorte que le prétendu écart entre les facultés d'épargne de la population et ses possibilités d'investissements, loin de s'accroître, se réduit.

J'ai signalé seulement ici quelques-uns des points les plus intéressants de l'ouvrage de M. Terborg. Il est surtout remarquable par sa connaissance approfondie des méthodes et des procédés d'investissements dans l'industrie. La confrontation de la théorie des « stagnationistes » avec les faits forme l'objet principal de son ouvrage. Elle aboutit à mettre en lumière les mécanismes réels de l'épargne et de l'investissement d'une manière infiniment plus précise qu'on ne le fait d'ordinaire.

A cette analyse, je voudrais ajouter quelques brèves observations.

Visiblement, la crise de 1919-1930 pèse encore lourdement sur les esprits de tous les économistes aux Etats-Unis. On continue à en méconnaître le vrai caractère. La crise de 1930 est semblable à toutes celles auxquelles les grandes guerres ont donné lieu après une période d'inflation mondiale. Qu'on regarde les graphiques des niveaux internationaux des prix depuis cent cinquante ans. Partout (sauf en France après les guerres napoléoniennes, parce que l'Empereur avait empêché l'inflation), les guerres se caractérisent par une hausse rapide suivie d'une baisse prolongée des prix. Les prix-or de 1929 étaient très au-dessus d'un niveau normal. La crise de 1920 n'avait pas suffi pour les ramener au niveau convenable. L'accroissement formidable de la production entre 1922 et 1930 s'en est chargé.

La plupart des écrivains anglais refusent de reconnaître cette influence de la guerre et de l'inflation sur la crise de 1930. Ils préfèrent construire des hypothèses compliquées sur l'exagération de l'épargne par rapport aux investissements au moment même où, dans certains pays comme la France, l'épargne, pompée par le gouvernement, ne laissait plus aux entreprises privées que des sommes insuffisantes pour permettre leur reconstitution. Or, la baisse des prix a été le phénomène originaire, celui qu'a déterminé tous les autres aspects de la crise. On s'apercevra, dans quelque temps, que le rajustement des prix, aujourd'hui dissimulé par des hausses momentanées (comme d'ailleurs il a été pendant un an ou deux après la guerre mondiale n° 1), est aussi inévitable qu'il y a vingt-cinq ans.

Une autre remarque mérite de prendre place ici. La théorie des « stagnationistes » n'est qu'un exemple nouveau de ce genre malencontreux de philosophie, qu'on appelle la philosophie de l'histoire. La liste est longue de toutes les philosophies semblables qui ont occupé les esprits depuis plus d'un siècle. Condorcet, les Saint-Simoniens, Karl Marx, Auguste Comte, Herbert Spencer, Oscar Spengler, s'y sont tous essayés. La plus récente, au moins en Amérique, est celle du professeur Hansen, héraut du stagnationisme. Elles ont toutes ce trait commun de s'attacher à un fait social important pour le présenter comme l'aboutissement nécessaire de toute l'histoire anté-

rieure et la préfiguration de l'histoire future. Cette préfiguration correspond, bien entendu, aux désirs ou aux préférences individuels de l'auteur, qui projette dans l'avenir ses intuitions personnelles et y subordonne l'histoire du passé. Renouvier, à propos des Saint-Simoniens, avait fait une critique décisive de cette méthode de penser. Le plus bel exemple en a été fourni par le général allemand Jodl, au cours de cette guerre. Dans un discours prononcé en 1943, il s'est écrié : « Si l'Allemagne est battue, l'histoire du monde n'a plus de sens. » Ce naïf militaire prétendait que le sens de l'histoire se confondit avec l'axe de ses préférences professionnelles. En réalité, l'histoire de chaque époque est faite de la rencontre fortuite d'événements intellectuels, techniques, moraux, sociaux et nationaux pour la plupart surgis indépendamment les uns des autres. La survenance, au même moment, d'un nationalisme hystérique en Allemagne, des découvertes les plus récentes de la physique sur l'énergie atomique, de la réorganisation de la Russie par la tyrannie industrialiste d'un Staline, enfin de la formidable expansion industrielle américaine associée à la présence d'un Roosevelt et d'un Churchill a eu pour résultat la guerre 1939-1945. L'histoire est imprévisible; tout au plus, peut-on deviner le rôle de certaines grandes forces, nationales, sociales ou techniques dont le poids ne peut manquer de peser sur l'évolution prochaine des événements. Assurer aujourd'hui que l'ère des nouveaux investissements est close est aussi futile que d'affirmer que cette ère se poursuivra toujours au même rythme.

Mais si elle se ralentit, est-ce l'Etat qui pourra lui rendre un élan nouveau ? Rien ne le prouve et rien n'est moins probable. Il y a des entreprises d'intérêt commun dont le financement, à cause de sa grandeur même, ne peut être effectué que par le gouvernement. C'est un fait qu'il serait puéril de contester. Mais si ce financement est obtenu par l'emprunt, l'Etat devra envisager un rendement suffisant pour pouvoir payer l'intérêt aux capitalistes qui lui prêteront. Et si, par contre, le financement ne peut être obtenu que par l'impôt, on risque de décourager l'épargne elle-même : celle des citoyens surtaxés.

La grande erreur des stagnationistes est de s'élever, en principe, contre l'épargne tout en demandant que l'Etat se serve de cette même épargne pour remplir les fonctions qu'on lui attribue. L'accroissement de l'épargne entraîne automatiquement une baisse du taux d'intérêt. Cette baisse rend possible une foule d'entreprises qui n'existaient pas auparavant; elle stimule donc automatiquement les investissements nouveaux, qu'ils soient étatiques ou privés, et l'on ne voit pas ce que l'on peut gagner à affaiblir l'instrument même sans lequel ces investissements ne seraient pas possibles.

Quant à stimuler la consommation, il est bien clair que celle-ci, par son accroissement même engendrera une épargne nouvelle. A son défaut, l'offre accrue des produits pour laquelle la création de nouvelles entreprises s'imposera ne serait pas possible.

Charles Rist.

L'ŒUVRE SCIENTIFIQUE D'ALBERT AFTALION (1)

Enumérons, dans l'ordre suivi par la table des matières, les auteurs de ce recueil d'hommages. Ce sont, à la suite du regretté Gaëtan Pirou, qui en a rédigé la préface : MM. Jean Lhomme, Jean Marchal, François Perroux, G.-H. Bousquet, Gérard Marcy, Emile James, René Courtin, Jean-Marcel Jeanneney, Maurice Byé, Jean Weiller, André Garrigou-Lagrange, Gaston Leduc, André Piettre, tous professeurs dans nos diverses Facultés de droit.

Les conditions dans lesquelles cette œuvre collective a pris naissance méritent d'être rapportées. Entre 1928 et 1938, Gaëtan Pirou était maître de conférences à l'Ecole pratique des Hautes Etudes; chargé de la préparation des candidats à l'agrégation d'économie politique, il guidait ses auditeurs, année après année, dans l'étude des œuvres étrangères les plus représentatives. Pour mieux dégager la portée des théories en question, il les situait par rapport aux enseignements de l'Ecole de droit, et, en particulier, à celui du professeur Aftalion. Une idée naquit alors parmi les membres, ou plutôt les anciens membres de ce « séminaire » : celle de refaire, en sens inverse, le chemin parcouru sous la direction de leur maître de conférences, et de marquer ainsi la place occupée dans la science économique internationale par les principaux écrits d'Albert Aftalion.

En août 1939, le recueil était achevé et prêt pour l'impression. Survint la guerre, l'occupation. L'entreprise, restée en suspens, ne put être menée à bonne fin qu'en 1945. Or, dans l'intervalle, Albert Aftalion avait été la victime d'une odieuse loi d'exception. L'hommage qu'on souhaitait lui rendre se chargeait donc d'une signification nouvelle. Ce n'était plus seulement le savant qu'il s'agissait d'honorer, c'était l'homme à qui l'on souhaitait manifester un respect, un attachement personnel encore accrus. Toute la Faculté de droit de Paris s'unit aux auteurs du livre en un geste d'affectueuse réparation...

Très différent des recueils d'hommages du type courant, le livre se présente comme l'analyse objective et méthodique de l'œuvre scientifique d'A. Aftalion. Dans celle-ci, un certain nombre d'orientations principales ont été distinguées, d'après lesquelles les coauteurs se sont partagé la tâche à accomplir. Orientations distinctes, mais non pas orientations divergentes. Il s'agit, au contraire, du développement organique — sous l'influence conjointe des circonstances de la vie individuelle et de l'évolution économique générale — d'une pensée exceptionnellement féconde.

(1) Un vol. in-8°, 224 p., Editions Domat-Montchrestien, Paris, 1945.

A la première de ces orientations se rattachent les divers travaux portant sur l'*économie industrielle* ou l'*organisation du travail.*

On peut distinguer en second lieu les écrits réflétant plus spécialement une préoccupation « sociale »: c'est, dès 1899, la thèse sur l'œuvre économique de Sismondi; puis, en 1923, l'étude critique sur les *fondements du socialisme.*

Une troisième orientation se marque dans la première grande œuvre théorique du maître : le traité de 1913 sur les *crises périodiques de surproduction.*

Dans la première après-guerre, le spectacle du bouleversement économique consécutif au conflit de 1914-1918 semble ouvrir à la méditation scientifique d'A. Aftalion de nouvelles perspectives. Le fruit de cette méditation, c'est, en 1927, un autre écrit de première importance : *Monnaie, Prix et Change, Expériences récentes et Théorie.*

Cinquième orientation, directement dérivée de la précédente : l'étude des conditions dans lesquelles se réalise, ou ne se réalise pas, l'*équilibre des relations économiques internationales.*

Enfin, recoupant, si on peut dire, tous les courants de cette riche pensée, une sixième orientation trouve plus particulièrement l'occasion de s'affirmer le jour où la Faculté de droit de Paris confie à Albert Aftalion le cours de doctorat sur la *Statistique.* La publication, en 1928, de la première édition de ce cours, porte témoignage en ce sens.

En correspondance avec la classification ci-dessus esquissée, nous noterons les titres suivants :

A. Garrigou-Lagrange, *Les études d'économie industrielle dans l'œuvre d'Albert Aftalion;*
G. Leduc, *Le socialisme et la théorie économique d'après A. Aftalion;*
R. Courtin, *La théorie des cycles;*
J.-M. Jeanneney, *Albert Aftalion et l'inventaire des cycles économiques;*
G. Marcy, *Valeur et prix dans l'œuvre d'Albert Aftalion;*
E. James, *La théorie psychologique de la monnaie et les dévaluations d'avant guerre;*
M. Byé, *Les relations économiques internationales en régime d'étalon-or, d'après Albert Aftalion;*
J. Weiller, *Dépréciation monétaire et balance des comptes, d'après Albert Aftalion;*
J. Marchal, *La statistique devant l'économique : l'enseignement et l'exemple d'Albert Aftalion.*

A quoi s'ajoutent quatre essais moins spécialisés que les précédents :

J. Lhomme, *La méthode des recherches chez Albert Aftalion;*
F. Perroux, *Le rôle de l'appareil de la théorie moderne dans l'œuvre d'Albert Aftalion;*
G.-H. Bousquet, *Albert Aftalion et l'école psychologique autrichienne;*
A. Piettre, *L'aspect social de l'œuvre d'Albert Aftalion.*

Ces diverses études, tout en rappelant que l'ensemble de l'œuvre d'Albert Aftalion se situe dans le cadre de la théorie marginaliste, témoignent que le maître français ne s'est pas borné à emprunter telle quelle à l'école de Vienne cette notion clé de l'utilité marginale comme fondement de la valeur d'échange. Envisageant divers problèmes à la solution desquels il était le premier à l'appliquer, il l'a creusée, enrichie de beaucoup de nuances nouvelles; si bien que, non seulement dans le parti qu'il a su en tirer, mais également dans son élaboration même, il a fait œuvre originale et féconde.

Ici intervient un aspect particulièrement important des écrits d'Aftalion : le recours très large à la statistique. Au départ, l'appareil théorique fournit une hypothèse de travail. Un deuxième temps, poursuivi dans un esprit strictement expérimental et positif et dans lequel s'affirme toute l'originalité de pensée de l'auteur, éprouve la valeur de cette hypothèse en la confrontant avec la réalité. Après quoi intervient un effort de synthèse, cet effort ayant pour but de reconstruire un système explicatif qui tienne compte de toutes les nuances de cette réalité, de toute la complexité des comportements humains. Le cas échéant, d'ailleurs, le théoricien préférera confesser son impuissance à ordonner les faits observés, plutôt que de sacrifier l'expérience au raisonnement.

Reste à replacer les thèses scientifiques d'Aftalion dans ce qu'on pourrait appeler leur climat moral. Un sens aigu des valeurs humaines, un grand souci de progrès social, un haut idéal de justice, finalement — et nous reprenons ici une très fine notation de M. André Piettre — une philosophie de l'être et non du devenir qui donne aux principes professés par Aftalion une résonance classique, tels sont les principaux éléments entrant dans la composition de cette ambiance. Ils semblent devoir garantir à l'œuvre, même si certains de ses aspects techniques sont appelés à vieillir, une longue survie.

Passons maintenant du maître aux disciples, et notons en toute brièveté les principaux mérites respectifs de ces divers essais.

J. Lhomme, se plaçant au point de vue méthodologique, esquisse un suggestif rapprochement entre le cheminement de pensée d'Aftalion et celui de François Simiand; l'un et l'autre lui apparaissent comme des adeptes de la méthode inductive ou positive, mais Simiand, observe-t-il, pousse l'application de cette méthode jusqu'à ses conséquences les plus rigoureuses, tandis que chez Aftalion une documentation plus discrète, un barrage moins systématique à l'encontre des vues de l'esprit, s'ils donnent à la recherche une apparence moins philosophique, lui assurent l'avantage d'une plus grande rapidité sans nuire sensiblement à sa profondeur.

J. Marchal, à la lumière de l'enseignement et de l'exemple d'Aftalion, développe brillamment la thèse de la division du travail entre le mathématicien, théoricien de la statistique, et l'économiste, simple usager. « Il n'est pas besoin, écrit-il, que l'usager soit capable de se substituer au théoricien. Peut-être n'est-ce même pas désirable. Le mathématicien apporte des outils, l'économiste les utilise. » Certes,

cette utilisation comporte des risques. Ayant pour objet de mettre en lumière les faits les plus intéressants, puis de les interpréter, elle exige de la part de l'opérateur une entière bonne foi, et postule une grande habileté technique. Conclusion : il n'y a pas de « méthode parfaite et automatique, il n'y a que des économistes. Tant vaut l'homme, tant vaut la méthode ».

François Perroux, en quelques pages vraiment magistrales, résume l'essentiel des théories de l'équilibre et des théories du marginalisme. « Interprétations unitaires de la vie économique, et toutes deux, quoique peut-être à des degrés différents, vues synthétiques de son déroulement, la théorie de l'équilibre et la théorie de l'utilité marginale, livrent, écrit-il, des enseignements communs ». L'une et l'autre fournissent « un système lié de concepts qui... sont à la base de toutes recherches économiques, même la plus monographique, un ensemble de relations entre phénomènes simplifiés qui... permet de situer la découverte de toute nouvelle relation... et par conséquent d'en faire mieux et avec plus de sécurité la critique ».

Après avoir ainsi — qu'on nous permette l'expression familière — tiré la couverture du côté de la théorie, une deuxième partie de l'étude fait apercevoir dans l'œuvre d'Aftalion « une contribution de premier ordre à l'application et à la révision de l'appareil théorique moderne ».

G.-H. Bousquet, plus proche personnellement de l' « école de Lausanne » que de l' « école de Vienne », cherche à mesurer l'influence exercée par les maîtres du marginalisme sur la pensée d'Aftalion. Manifestant une grande indépendance d'esprit, il conclut en félicitant son maître de n'avoir pas été un disciple orthodoxe des marginalistes, mais au contraire d'avoir gardé à leur égard une large indépendance scientifique.

G. Marcy met en relief avec beaucoup de pénétration les enrichissements apportés par Aftalion à la théorie marginaliste, notamment grâce à l'introduction des notions d'attente et de désutilité. Marquant l'importance pratique de ces facteurs psychologiques, il se demande si leur méconnaissance ne serait pas à l'origine de l'échec des politiques de monnaie dirigée.

E. James étudie les dévaluations monétaires intervenues successivement entre 1931 et 1938 en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, en Belgique et en France. Appliquant la méthode même du maître, il confronte avec ces expériences nouvelles la théorie « psychologique » d'Aftalion, conclut que celle-ci est justifiée par celles-là, et suggère des prolongements intéressants.

R. Courtin rapproche de la théorie d'Aftalion relativement aux crises périodiques les théories plus récentes, et montre que ces diverses interprétations se complètent sans se contredire. D'autre part, il aperçoit dans la notion de revenu, telle qu'Aftalion l'a dégagée lui-même par la suite, le moyen à la fois de simplifier et de compléter l'analyse offerte en 1913.

J.-M. Jeanneney, en une brève note, souligne la complexité de

la réalité économique, et doute qu'on puisse jamais résoudre le problème des cycles à l'aide d'une explication unique.

M. Byé, à propos des relations économiques internationales, souligne l'importance théorique générale de la notion d'équilibre, confronte la conception d'Aftalion avec les autres théories dominantes, montre dans les analyses si soigneusement conduites par le maître à la fois des raisons péremptoires pour renoncer aux solutions hâtives ou rigides et le moyen, malgré tout, d'agir sur certains phénomènes, de remédier à certaines inerties.

J. Weiller pose en termes généraux un grand problème méthodologique : comment passer des schémas statiques de l'économie pure à des explications présentant un caractère dynamique, c'est-à-dire plus proches de la réalité vivante ? L'effort en ce sens lui paraît à la fois désirable et malaisé. Déjà le premier temps, qui consiste à déceler les faiblesses ou erreurs des théories dominantes, demande une grande maîtrise intellectuelle. Mais le novateur arrivera-t-il à faire beaucoup mieux que ses devanciers lorsque, à son tour, il s'appliquera à ordonner en un système rationnel la décourageante complexité du réel ?

Envisageant sous cet angle l'œuvre d'Aftalion, et, en particulier sa théorie psychologique du change, J. Weiller y voit le modèle duquel il convient de s'inspirer pour persévérer dans la voie ainsi ouverte.

A. Garrigou-Lagrange, traitant des études d'économie industrielle, n'a pas l'occasion de s'élever à des considérations d'ordre général. Son analyse n'en est pas moins fort instructive.

G. Leduc, après avoir marqué la parenté intellectuelle et morale qui unit aux *Systèmes socialistes* de Bourguin les *Fondements du socialisme* d'Aftalion, situe l'œuvre de ce dernier par rapport aux principales manifestations de la théorie économique contemporaine. Après quoi, il précise le sens dans lequel a évolué, depuis la révolution russe, le problème du régime économique. La question essentielle n'est plus celle de l'imputation ou de l'attribution du produit social, mais bien celle de la production optima, tant en quantité qu'en qualité. Aftalion tenait le socialisme pour incapable de l'effort spontané d'épargne indispensable au progrès économique. L'exemple soviétique a démontré qu'on pouvait par différents moyens arriver à prélever sur le revenu national une proportion d'épargne forcée considérable. La thèse d'Aftalion appelle donc des retouches. Mais cela ne veut pas dire, loin de là, que son intérêt soit périmé.

A. Piettre enfin, partant à son tour de l'étude sur le socialisme, elle-même rapprochée de l'étude sur Sismondi, montre très ingénieusement comment les théories « psychologiques » construites à propos des divers phénomènes économiques et insistant sur l'aspect qualitatif de ces phénomènes, sont au fond de la même veine morale que les écrits plus proprement « sociaux ».

Le substrat commun à toute la production d'Aftalion lui paraît être la notion qui fait de la propriété un service social. Les termes

dans lesquels il expose cette notion, la conviction avec laquelle il marque sa fécondité aussi bien dans le plan théorique que dans le plan pratique, manifestent l'adhésion qu'il lui donne lui-même.

Au total, on le voit, ce recueil d'hommages ne témoigne pas seulement en faveur du savant à qui il a été dédié, mais également en faveur de ses auteurs. Ce ne sont que des esquisses, mais vigoureuses, pénétrantes, imprégnées de clarté. Aux économistes étrangers, parfois insuffisamment informés des travaux de l'école française, nous en recommandons la lecture.

Max Lazard.

AUTOUR DE LA DEFINITION DE LA VALEUR CONCEPTUALISME ET RATIONALISME A LA BASE DE LA SCIENCE ECONOMIQUE

(*Suite et fin.*)

---

§ 8. — La relation fondamentale de la science économique.

Nous sommes édifiés maintenant *en première approximation* sur la place qu'occupe la valeur dans la constellation psychique et sur son rapport nécessaire avec la désirabilité et la facilité (difficulté). Nous savons que le sentiment de la valeur naît de *l'interférence* entre les deux grandes catégories psychiques : *désirabilité* et *difficulté. La désirabilité* (comme je voudrais !) et *la difficulté* (que c'est inaccessible !) sont les deux leviers qui font monter concurremment et spontanément devant les yeux de notre âme *la valeur* de la chose convoitée. La désirabilité la rehausse, l'indifférence la rabaisse; la difficulté la rehausse, la facilité la rabaisse. Tout ceci fait que la relation parallèle : *désirabilité-valeur*, d'un côté, et la relation inverse : *facilité-valeur*, de l'autre, revêtent un tel caractère de *certitude* et de *généralité* qu'on peut sans hésitation leur donner à toutes les deux une formulation précise. Et cette formulation prend corps dans ce que nous appelons *la relation fondamentale de la science économique*. Elle est la suivante :

A n'importe quelle entité connue, l'individu (respectivement la collectivité) accorde un attribut subjectif (respectivement social), qui augmente avec la désirabilité de l'individu (respectivement de la collectivité) de disposer de cette entité et diminue avec la facilité de réaliser ce but.

Cet attribut s'appelle valeur (individuelle, respectivement sociale).

Voici la relation qui se trouvait derrière le rideau chez tous les économistes qui ont voulu définir la valeur.

Mais leur embarras venait du fait qu'ils n'osaient pas mettre à la base d'une définition *une relation, une fonction*. On était tellement habitué à trouver les définitions dans les différences spécifiques sim-

ples et directes exprimées par des adjectifs *qu'on ne pensait même pas qu'il serait possible de remplacer les adjectifs par une relation-fonction.* Au contraire, on définissait *d'abord*, tant bien que mal, le concept de valeur avec un substantif pour le *genus proximus* et différents adjectifs pour les *différences spécifiques* et l'on cherchait *ensuite* les relations du concept ainsi défini avec la désirabilité et la difficulté, sous leurs formes *concrètes quantitatives* et *socialisées* de demande et d'offre ! Et l'on « découvrait » ainsi, avec beaucoup de peine, « la loi » de l'offre et de la demande !

Mais, en procédant de la sorte, on était tout simplement victime d'un préjugé et on n'arrivait *jamais* à définir correctement la valeur, faute de vouloir reconnaître que *cette notion est inconcevable* autrement que comme *une fonction*, donc indéfinissable, *en dehors de sa corrélation directe avec la désirabilité et de sa corrélation* **inverse** *avec la facilité.* Du moment que le sentiment de la valeur naît dans l'esprit de l'homme *seulement* sous les poussées *opposées* de la désirabilité (qui le rehausse) et de la facilité (qui le rabaisse), *il est impossible de définir la valeur autrement qu'en* **enregistrant** *tout simplement comme « différence spécifique » (dans le cadre : « attribut accordé par les hommes »), cette loi de dépendance et de variation. C'est cette loi seule qui constitue l'essence de la valeur*, et tout artifice ayant pour résultat de masquer qu'*elle est le point de départ dans la constitution même du concept de valeur* ne peut qu'échouer.

La valeur étant une relation-fonction, il faut la définir comme telle : voilà tout.

Que ce soit là un cas exceptionnel, voire même unique, dans le domaine des notions *psychiques* et *sociales*, nous en convenons. Mais si ceci explique pourquoi on a pataugé jusqu'ici dans les ténèbres, ce n'est pas une raison pour ne pas se libérer enfin des liens des préjugés et ne pas s'engager courageusement sur la seule voie qui, en partant de la vérité, mène à la clarté [28].

28. Dans notre relation fondamentale, nous avons constaté que l'attribut appelé valeur *augmente* avec l'intensité du désir et *diminue* avec la facilité de sa réalisation. Ici, c'est le cas de remarquer que le sens de variation de la valeur n'est pas nécessairement celui de *proportionnalité* avec la désirabilité ou de *proportionnalité inverse* avec la facilité (ce qui n'aurait d'ailleurs aucun sens du moment que ni *la valeur* [pure] ni le *désir* et *la facilité* ne sont des quantités), mais tout simplement le sens de variation *concomitante* ou *inverse.*

C'est une erreur que l'on commet souvent dans le langage courant, même quand il s'agit *des quantités*, de confondre une variation *dans le même sens* avec *la proportionnalité directe* et une variation *de sens contraire* avec *la proportionnalité inverse.* (Voir dans ce sens, aussi, Cournot, *Principes de la théorie des richesses*, 1863, livre I, chap. VI.)

La fonction de *proportionnalité directe* entre y et x est : $y = kx$ et celle de *proportionnalité inverse* : $y = \frac{K}{x}$, tandis que la variation de y dans le même sens que x s'exprime tout simplement par la dérivée constamment positive : $\frac{dy}{dx} > 0$ et la variation de y dans le sens contraire de x, par la dérivée constamment négative : $\frac{dy}{dx} < 0$.

D'ailleurs, il y a des logiciens, comme Goblot, qui pensent que « *toute équation est, en un sens, une définition* » et que « une équation entre variables est *la meilleure manière de définir* tout concept *qui consiste en une relation définie entre des quantités* » (p. 121 et 122). Et Goblot ajoute cette observation infiniment précieuse, qui semble être formulée exprès comme pour confirmer notre thèse : « Cependant, *on n'a pas coutume* (!) de ranger parmi les définitions toutes les équations, ni toutes les transformations qu'on leur fait subir. »

*
* *

Le résultat auquel nous avons abouti est surprenant, parce qu'il signifie que l'on pose à la « porte d'entrée » de la science économique non pas *une notion*, mais — d'abord et avant tout — *une relation-fonction*. Il constitue, comme tel, un défi jeté à nos habitudes de pensée, qui supposent comme un dogme la *priorité et l'antériorité des notions par rapport aux relations.*

Malgré ce caractère nouveau et en quelque sorte paradoxal, notre manière de procéder est justifiée non seulement en elle-même, mais — par un cas curieux de simultanéité intellectuelle — aussi par l'exemple que nous offre la philosophie contemporaine. En effet, tandis que, autrefois, *le concept* était considéré comme un point *de départ* et comme une condition *préalable* pour formuler et pour interpréter *une relation*, aujourd'hui il arrive souvent qu'une relation *entre des concepts non encore définis* constitue le point de départ et le moyen de rendre compréhensible ces concepts mêmes. *La relation pure, la relation en soi*, commence à devenir une entité communément admise, malgré l'effort que doit entreprendre l'esprit humain pour s'accommoder à cette manière de voir.

Il est vrai que même la formation d'un concept implique un procès psychique assez complexe et non exempt de controverses, mais *la relation en soi* apparaît à l'esprit encore plus abstraite et plus... artificielle. Et pourtant, dans notre cas, la formulation de la relation fondamentale sur le seuil même de la science économique se présente non seulement comme très opportune, mais aussi comme infiniment féconde dans ses conséquences. *Le relationnisme l'emporte sur le conceptualisme.*

*
* *

§ 9. — Le procès psychique de l'échange. L'opinion publique économique.

Notre schéma est loin d'être complet, tant que la constellation psychique — même quand elle se rapporte au social — ne nous donne que le tableau psychique *des consommateurs*, et tant que la comparaison d'où naît la valeur pure (comparaison entre la désirabilité et la facilité) n'est faite que du seul point de vue de ceux-ci. Ainsi, tandis que notre constellation économique est complète, parce que

les producteurs s'y expriment entièrement dans la catégorie *offre* et *les consommateurs* s'y expriment entièrement dans la catégorie *demande*, la constellation psychique a été jusqu'ici, de notre part, l'objet d'une application *unilatérale* concernant les consommateurs seuls.

En effet, la valeur sociale pure ne saurait être seulement le fait des consommateurs; les producteurs (les offrants) [29] participent aussi à sa formation et constituent, ensemble avec les consommateurs, ce que nous pourrions appeler *l'opinion publique économique.*

Il y a même des collectivités ou, *pour certains biens*, le nombre des producteurs (c'est-à-dire des sujets économiques paraissant sur le marché comme tels) est plus grand que le nombre des consommateurs. Par exemple, en Roumanie, le nombre des paysans propriétaires (chefs de familles) qui offrent des produits agricoles sur le marché est de l'ordre de quatre millions, tandis que le nombre des citadins (chefs de famille) qui les consomment est à peine de l'ordre d'un million.

Il est alors de première importance de rechercher *quelle est la valeur sociale pure vue du côté des producteurs et de vérifier si elle prend naissance et varie de la même manière que la valeur sociale pure vue du côté des consommateurs.* Il n'y a que dans le premier cas que le concept de *valeur sociale pure* serait raffermi et confirmé comme tel.

*
* *

Avant d'entreprendre cet examen, il est indispensable de présenter une remarque de première importance pour la compréhension du procès *psychique* de l'échange.

Quand un consommateur acquiert un bien B en cédant à un producteur une récompense R (qui *peut* consister en une somme d'argent, donc en un *prix*), *il n'est ni nécessaire, ni même normal, que la valeur individuelle pure du bien acquis B soit égale pour ce consommateur à la valeur individuelle pure de la récompense cédée R. L'égalité des valeurs d'échanges n'implique aucunement l'égalité des valeurs pures échangées, vues chacune du point de vue subjectif des individus coéchangistes.*

Si la valeur individuelle pure du bien acquis B était toujours égale à la valeur individuelle pure de la récompense R cédée, *il n'y aurait jamais de mécontents dans les transactions économiques*, et tout échange serait soldé par *un sentiment permanent de parfaite indifférence !*

Mais, en réalité, il y a tant de consommateurs et de producteurs qui reviennent du marché *libre* — où personne ne les a obligés de force d'acheter ou de vendre ! — *profondément mécontents* ou même

29. Sous le nom générique de producteurs, on comprend aussi les commerçants et les transporteurs, c'est-à-dire tous ceux qui s'appliquent à préparer les biens en les présentant, dans les lieux et temps voulus, aux consommateurs.

malheureux, tandis que d'autres manifestent une très grande satisfaction.

Ceci prouve que, pour les premiers, s'ils sont des consommateurs, la valeur individuelle pure du bien acquis est *plus petite* que la valeur individuelle pure de la récompense cédée (prix), et, s'ils sont des producteurs, que la valeur individuelle pure du bien cédé est plus grande que la valeur individuelle pure de la récompense obtenue (prix).

Dans des cas particuliers, le mécontentement prend des formes extrêmes et dramatiques. Ainsi, par exemple, quand quelqu'un a dû vendre un bijou ou une maison de famille, qui avait pour lui une inestimable valeur individuelle pure, *l'inégalité subjective* dans **l'échange est encore plus manifeste !**

(Entre parenthèses, nous devons souligner encore une fois qu'on peut parler d'égalité ou d'inégalité, même quand il s'agit d'entités purement *qualitatives*, vu que celles-ci n'excluent pas les comparaisons *de degré* et *d'intensité*. Ce qui est impossible, c'est seulement de *mesurer* une de ces entités au moyen d'une autre entité de même nature, dont elle serait *le multiple*.)

Donc, la réalisation de l'échange — même en dehors de toute contrainte *directe* — ne signifie rien autre chose, ni pour le consommateur, ni pour le producteur, que l'existence d'un équilibre *économique*, mais non pas d'un équilibre *psychique* des coéchangistes. L'égalité économique dans l'échange, effet purement *social*, n'exclut pas au fond de graves déséquilibres et des sentiments de déception sur le plan *psychique* individuel !

En réalité, pour le consommateur, le bien acquis B ne représente pas nécessairement *l'équivalent psychique* de la récompense cédée R, de même que pour le producteur la récompense obtenue R ne représente pas *l'équivalent psychique* du bien cédé B. Pour chacun d'eux, ce qu'il a obtenu par l'échange sur un marché libre c'est ***le maximum qu'il a pu obtenir dans les circonstances données***. C'est tout. Rien ne nous autorise à affirmer *a priori* que ce maximum obtenu représente, *du point de vue psychique individuel*, une valeur égale, ou plus petite ou plus grande que celle du bien cédé en échange, c'est-à-dire *que l'égalité des valeurs* ***d'échanges*** entraîne aussi, soit pour le consommateur, soit pour le producteur, *l'égalité des valeurs* ***individuelles pures*** *échangées*. Contrairement à la conviction de beaucoup d'économistes que dans l'échange les *deux* coéchangistes trouvent leur convenance, *il peut arriver que les deux soient mécontents du marché*, car ils n'auraient pas obtenu de biens en échange qui vaillent — *au point de vue de la valeur pure individuelle* — les biens cédés par eux.

De même, il est faux de supposer que si l'un des coéchangistes est mécontent, l'autre doit être nécessairement content du marché (parce que « le malheur des uns fait le bonheur des autres » !) Cette conception naïvement mécaniste de la compensation n'a rien à voir avec la réalité psychique. La *seule* chose qu'on puisse légitimement

affirmer sur les deux coéchangistes, c'est *que sur un marché libre* chacun obtient *le maximum* de satisfaction ***possible;*** mais personne ne pourrait prouver d'une manière péremptoire que *le maximum de satisfaction* ne soit pas en réalité un *minimum de mécontentement !*

Ce que nous avons constaté pour la valeur pure *individuelle* est vrai aussi — *mutatis mutandis* — pour la valeur pure *sociale,* qui *ne se confond nullement avec la valeur d'échange.*

Sans répéter les raisonnements déjà faits, contentons-nous de remarquer que, dans une période de crise économique, comme celle de 1931, les producteurs cédaient *au marché libre* leurs produits agricoles à des prix vils, qui étaient loin d'atteindre la valeur sociale pure de ces produits, ce qui jetait les producteurs dans le désespoir, de même qu'après l'éclosion de la guerre de 1939, ils obtenaient des prix inattendus et exceptionnels, qui dépassaient de beaucoup *la valeur sociale pure* qu'ils accordaient *eux-mêmes* à leurs biens ! Dans les deux cas, la non-correspondance entre la valeur d'échange et *la valeur sociale pure* était évidente.

La valeur sociale pure, fait d'opinion, est donc une grande réalité, que notre schéma a très opportunément enregistrée *à côté et en dehors de la valeur d'échange.*

*
* *

Poussons maintenant plus loin l'analyse du procès psychique des consommateurs et des producteurs pour nous rendre compte si la formation de la valeur pure mène pour *les deux* catégories aux *mêmes* résultats et à une *concordance* qui pourraient nous autoriser à parler d'une *valeur sociale pure* et d'une *opinion publique* économique.

1. La valeur pure individuelle du bien B se constitue *pour chaque consommateur* par un procès *analogue.* Il n'y a que *les degrés d'intensité* des différentes entités figurant dans ce procès qui varient d'un consommateur à l'autre.

2. Que savons-nous de cette valeur individuelle pure du bien B ? *Nous n'avons pas le droit de connaître autre chose que ce que nous dit sa définition,* à savoir d'abord que cette valeur est déterminée exclusivement par la désirabilité *du consommateur* d'acquérir B et par la facilité qu'il éprouve à satisfaire son désir, et ensuite que cette valeur pure *augmente avec la désirabilité et diminue avec la facilité du consommateur d'acquérir B.*

3. La facilité (la difficulté) est une entité *individuelle* et *subjective* qui contient *tout* ce qui favorise et tout ce qui empêche le consommateur *d'acquérir le bien désiré B.*

4. Quand un consommateur arrive à acquérir le bien *B,* en donnant en échange la récompense R, la facilité (difficulté) *subjective et individuelle d'acquérir B* s'exprime pour lui *entièrement* dans la facilité (difficulté) qu'il rencontre *en lui-même* de *se séparer* de la récompense R en la cédant au producteur. En effet, *l'acte* nécessaire et

suffisant qui lui *ouvre l'accès au bien B* est la cession de R, donc c'est dans cet acte seul que se reflète ***d'une manière complète*** la facilité (difficulté) d'acquérir B.

Si le consommateur se sépare facilement de R, la valeur pure individuelle de B est pour lui petite s'il s'en sépare difficilement, cette valeur est grande.

Donc, *pour le consommateur, la valeur pure individuelle de B diminue* avec la facilité et *augmente avec la difficulté de céder au producteur la récompense R.*

5. Mais la difficulté de *céder* la récompense R est un sentiment de même nature que la désirabilité de garder cette récompense ou — ce qui revient au même — que la désirabilité *d'acquérir* (le cas échéant) une pareille récompense. *Elle varie donc dans le même sens que ce dernier sentiment* (cette dernière désirabilité).

Donc, suivant le point précédent 4, *la valeur pure individuelle de B augmente pour le consommateur quand la désirabilité de garder la récompense respective R augmente,* ou — ce qui revient au même — *quand la désirabilité d'acquérir* (le cas échéant) *R augmente.* Si l'on supposait — ce qui est assez près de la vérité — que la désirabilité de *garder* le bien R (qui peut être une somme en argent ou *un prix*) augmente avec ce prix même, on pourrait poser aussi que *la valeur individuelle pure augmente avec le prix* ! 30.

30. En général, quand il s'agit de la formation de la valeur, l'élément qui représente dans l'opinion des économistes *la difficulté d'acquisition* d'un bien par l'individu est *la rareté*. Mais, en réalité, la rareté n'est en quelque sorte que la cause *première* de la difficulté d'acquisition d'un bien par l'individu. Dans un état économique primitif, où il n'y aurait pas d'organisation sociale, ni de production artificielle, ni de commerce, et où les seules choses convoitées par l'homme seraient les produits *de la nature*, la rareté agirait *directement* sur l'individu, en lui faisant percevoir exclusivement à travers elle la difficulté d'acquisition.

Mais dans une économie évoluée, l'individu perçoit la difficulté d'acquisition d'un bien *d'une manière concluante et ultime*, d'après *le prix*, donc d'après *le sacrifice* tangible qu'il doit s'imposer à lui-même pour faire l'acquisition. La difficulté d'acquisition se trouve cette fois-ci concrétisée d'une manière *exhaustive* dans le prix. En dehors du prix, il n'y a aucune autre difficulté dans le chemin de l'acheteur le prix exprime concrètement et « mesure » exactement la difficulté d'acquisition. Il n'y a donc pas à chercher *ailleurs* ce qui est déjà entièrement inclus dans le prix. *La rareté* des produits naturels qui ont servi à la fabrication du bien respectif, *le travail* appliqué à sa production, etc., le tout y est.

Tandis que la rareté n'est qu'un seul facteur (initial) dans l'ensemble de ceux qui constituent la difficulté d'acquisition, le prix est *la synthèse* de tous ces facteurs.

En conséquence l'individu ne se trouve pas normalement, comme s'imaginent la plupart des économistes, devant une *rareté* (d'ailleurs insaisissable et inévaluable, dont souvent il n'a pas de connaissance exacte !), mais devant *un prix*, très concret et très sensible, qui lui annonce clairement *le degré de difficulté* qu'il faudra vaincre en lui-même pour acquérir le bien désiré.

On pourra, pourtant, objecter à ces considérations que le prix ne représente

6. En reliant les résultats des points 2 et 5, nous arrivons à la conclusion suivante, que nous pourrions appeler ***le théorème de la valeur pure.***

La valeur pure individuelle d'un bien B, acquis par le consommateur contre la récompense R cédée au producteur, augmente avec la désirabilité du consommateur d'acquérir B et avec la désirabilité du même consommateur de garder R.

7. Procédons maintenant à une vérification empirique de ce théorème, en le confrontant avec les faits connus de l'expérience commune.

Supposons d'abord que la désirabilité d'acquérir B reste *constante*, *intensité* le besoin, par exemple, d'avoir un kilo de pain. Si un jour la récompense R qu'il doit payer augmente considérablement (et *le prix* du pain monte, par exemple, à 100 francs), alors *la valeur individuelle pure du pain augmente aussi énormément* et le consommateur commence à regarder chaque morceau de pain comme un objet précieux, en l'entourant de toutes sortes de précautions pour ne pas le perdre ou le dissiper ! On vérifie ainsi le fait que, si le facteur *désirabilité d'acquérir B* reste constant, la valeur individuelle pure de B augmente avec l'autre facteur : *la désirabilité de garder* (posséder R).

Supposons maintenant que la récompense R que le consommateur doit sacrifier pour acquérir le bien B reste constante, mais que celui-ci éprouve un besoin chaque jour plus intensif, par exemple, d'avoir un kilo de pain. Dans ce cas, *la valeur individuelle pure du pain augmente aussi parallèlement* et le consommateur commence à entourer les morceaux de pain des mêmes soins que tout à l'heure. On vérifie ainsi le fait que, si la désirabilité de garder R reste constante, la valeur individuelle pure de B augmente avec le seul facteur : ***désirabilité d'acquérir B.***

* * *

8. Le théorème des valeurs pures met en lumière un autre résultat intéressant, savoir *le contraste qui existe entre celle-ci et la valeur d'échange.* En effet, si l'on change entre eux les biens B et R, alors la valeur d'échange de B par rapport à R est *l'inverse* de la valeur d'échange de R par rapport à B. Entre les deux valeurs d'échange

pas seulement le résultat de la rareté (difficulté), mais aussi celui de la désirabilité... car les *deux* catégories de facteurs y concourent à sa formation.

Ceci n'est pas contestable. Mais *une fois le prix constitué comme résultat « social »*, il apparaît *pour « l'individu »* comme une concrétisation définitive et parfaite de la difficulté qu'il éprouve, « *lui* » *comme individu*, de s'approprier le bien respectif. Le prix apparaît donc comme le représentant *unique*, légitime et incontestable du facteur *difficulté*, dans la formation de la valeur pure *individuelle.*

de B et de R, il y a donc une certaine *opposition*, qui fait en quelque sorte que ces deux valeurs sont soumises à un jeu de bascule. Par contre, pour le consommateur qui cède R afin d'obtenir B, la *valeur individuelle pure de B augmente avec la désirabilité d'acquérir B et avec la désirabilité de garder R.* D'une manière plus brève, on peut dire que *la valeur pure augmente non seulement avec la désirabilité, mais aussi avec le prix* (expression de la *difficulté d'acquisition) du bien désiré.* Entre les deux désirabilités qui concernent B et R, il y a donc une *coopération*, qui fait qu'elles sont, en quelque sorte, conjuguées dans la réalisation de la valeur individuelle pure.

9. Faisons maintenant une hypothèse risquée, dont le seul but est de fournir une métaphore suggestive et utile pour une meilleure compréhension des idées développées dans ce chapitre. *Supposons* que la désirabilité, la facilité (difficulté) et la valeur pure soient des entités *quantitatives* et que la valeur pure augmenterait *proportionnellement* (en raison directe) avec la désirabilité et *inversement proportionnellement* (en raison inverse) avec la facilité. En ce cas, un raisonnement analogue à celui qui a été développé aux points 1-8 nous mènerait à la conclusion que, pour le consommateur du bien B, *la valeur individuelle pure de ce bien, échangé avec un autre bien R, serait proportionnelle* **au produit** *de la désirabilité d'acquérir B, par la désirabilité de garder R*, ou, plus simplement, *la valeur individuelle pure d'un bien échangé contre un autre serait proportionnelle au* **produit arithmétique** *des désirs de posséder l'un et l'autre.*

Ceci rappelle la loi newtonienne, selon laquelle l'attraction entre deux corps dans l'espace est proportionnelle au produit arithmétique de leurs masses !

10. Nous avons établi plus haut, sur notre schéma, quel est le procès de formation de la valeur pure et quelle est la relation — d'ailleurs très complexe — entre celle-ci et le prix.

Dans ce chapitre (voir le point 5), nous aboutissons à une autre relation particulièrement importante, à savoir : *la valeur individuelle pure* d'un bien augmente avec la désirabilité d'acquérir ce bien et *avec son prix.*

D'un autre côté, la désirabilité, *si elle est générale*, augmente *par elle-même* le prix d'un bien. Il en résulte que la valeur individuelle pure de ce bien augmente *d'une manière accélérée*, sous la *double* poussée : *de la désirabilité* individuelle et *du prix.* Ceci revient à constater que les *choses chères comme valeur d'échange (par leur prix) sont encore plus chères comme valeur individuelle pure.* Il existe donc un pouvoir d'attraction particulier et progressif que les choses chères exercent sur les hommes !

On peut appliquer, ainsi, à la valeur des biens la parole de l'Evangile : « A celui qui a quelque chose, on lui donnera davantage. »

11. Du moment que *tous* les consommateurs sont sujets au même

théorème des valeurs pures que nous avons présenté au point 6, avec les seules différences *d'intensité* dans leur désirabilité d'acquérir le bien et de garder pour eux la récompense correspondante, alors tous composent *leurs* propres valeurs individuelles pures concernant ce bien par des procès qualitativement *identiques* et dans une dépendance *de même sens* par rapport *aux mêmes* facteurs.

En d'autres termes, *toutes* ces valeurs augmentent avec la désirabilité d'acquérir le bien et avec la désirabilité de garder le bien d'échange respectif, donc *il existe vis-à-vis de tous les biens une opinion publique des consommateurs formée d'après le même type de procès psychique individuel et aboutissant à un conformisme de sentiments assez général.*

12. Si nous voulons maintenant établir *le théorème de la valeur pure*, du point de vue des producteurs, alors il suffit de remarquer que pour ceux-ci le bien R (la récompense) prend la place du bien désiré B et que, inversement, le bien B prend la place du bien R donné en échange.

Dans ce cas, en répétant exactement les raisonnements développés aux points 1 à 6, nous aboutissons à formuler : *le théorème de la valeur pure, du point de vue des producteurs.*

La valeur pure individuelle de la récompense R obtenue par le producteur, contre le bien B cédé au consommateur, augmente avec la désirabilité du producteur d'acquérir R et avec sa désirabilité de garder B.

13. Par un raisonnement identique à celui que nous avons déployé au point 11, nous pouvons démontrer *qu'il existe une opinion publique économique des producteurs formée d'après le même type de procès psychique et aboutissant à un conformisme de sentiments assez général.*

14. Les deux théorèmes de la valeur pure présentés aux points 6 et 12 offrent un intérêt particulier par leur coïncidence évidente. Ils montrent que la valeur psychique individuelle de la récompense R se constitue dans l'esprit du producteur par un procès *identique* à celui de la constitution de la valeur psychique individuelle du bien B dans l'esprit du consommateur. Bien plus, chacune des *deux* valeurs pures dépend des *mêmes* facteurs : *la désirabilité d'obtenir* (*ou de garder*) *R et la désirabilité d'acquérir* (*ou de garder*) *B*, et notamment *chacune augmente avec l'un et avec l'autre.*

Nous nous trouvons donc devant un fait très concluant, c'est que, dans l'échange de deux biens, chacune des deux valeurs sociales pures qui sont attribuées à ces biens est constituée de la *même* manière, selon la *même* fonction et dépendant des *mêmes* entités variables, autant dans le cas où on la regarde du point de vue des consommateurs que dans celui où on la regarde du point de vue des producteurs.

On peut donc déduire que la valeur *sociale* pure d'un bien, vue

par les producteurs, est assez concordante avec la valeur *sociale* pure du bien donné en échange, vue par les consommateurs, on est donc en droit d'affirmer *qu'il existe une opinion publique économique suffisamment homogène et conformiste.*

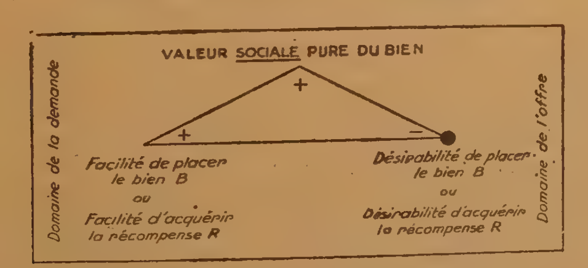
La base commune d'appréciation de *la valeur sociale pure* de deux biens qui s'échangent entre eux est *la variation concomitante et parallèle de cette valeur avec la désirabilité d'acquérir le bien et avec celle de garder la récompense correspondante.*

Cette base commune et générale donne *une assiette propre* et *une autonomie* à la valeur sociale pure et la rend *parfaitement indépendante de la valeur d'échange.*

Remarquons, enfin, que la coïncidence entre l'opinion des consommateurs et celle des producteurs n'a pas un caractère *mécanique*, mais un caractère *psychique*, parce qu'elle résulte nécessairement de deux procès psychiques *identiques*, développés *selon la même relation fondamentale* qui est à la base de la définition de la valeur pure. Il suffit donc d'appliquer aux deux catégories économiques essentielles — consommateurs et producteurs — *la même relation-fonction fondamentale* concernant les objets *différents* de leurs désirs, pour découvrir *la coïncidence de leurs opinions*. En d'autres termes, il suffit de faire une application *conséquente* de cette *relation-fonction* aux deux grandes catégories économiques : consommateurs et producteurs, pour arriver à des résultats parfaitement cohérents et — autant que la diversité des hommes et des situations le permet — coïncidents.

SCHEMA III

Constellation psychique des producteurs.

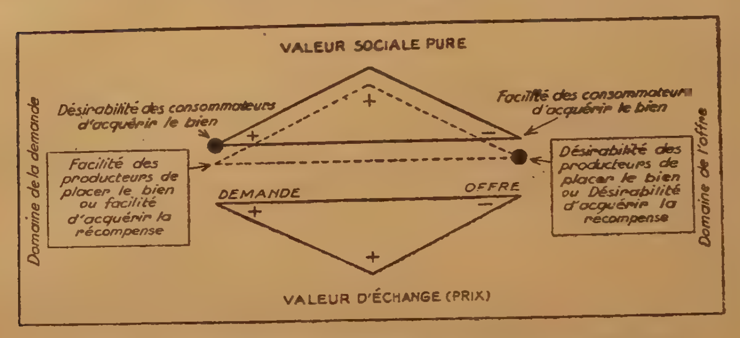


Pour synthétiser tous les résultats obtenus jusqu'ici, on peut *superposer* la constellation psychique des producteurs à celle des consommateurs, *en un seul et unique schéma*. Les deux constellations ont comme point commun la valeur sociale pure.

Il n'y a que de cette manière qu'on a une vision *complète* de *tous* les éléments psychiques et économiques de la valeur et du rôle des deux grandes catégories de participants — consommateurs et producteurs — à sa formation.

SCHEMA IV

Plan et constellation *psychiques*, abstraits, qualitatifs, régis par la relation fondamentale. (Le côté des hommes.)



Plan et constellation *économiques*, concrets, quantitatifs, régis par la loi de l'offre et de la demande. (Le côté des biens.)

LÉGENDE : ——— Constellation des consommateurs. — — — — Constellation (superposée à la première) des producteurs.

Le schéma, assez suggestif, exprime le fait que, sur le plan psychique, *la valeur* résulte de la *relation fondamentale*, tandis que, sur le plan économique, le prix résulte de *la loi de l'offre et de la demande*. La relation fondamentale apparaît dans une certaine symétrie par rapport à la loi de l'offre et de la demande, *mais ne se confond nullement avec elle*.

En effet, *la relation fondamentale se présente en quelque sorte comme une forme généralisée de la loi de l'offre et de la demande*. Car, malgré la corrélation entre la désirabilité des consommateurs d'acquérir un bien et la demande concrète de ce bien, la première est une notion primordiale et *plus large* que la seconde, de même que la facilité des consommateurs d'acquérir le bien est une notion primordiale et *plus large* que l'offre concrète. La théorie, de même que l'observation économique et statistique, se proposent d'établir *comment* la désirabilité des consommateurs et des producteurs se manifeste en *quantités* demandées et offertes et *comment* ces dernières réagissent réciproquement sur ces entités psychiques. C'est ici, à la connexion entre la désirabilité des consommateurs et *la quantité* demandée et à la connexion entre la désirabilité des producteurs et la *quantité* offerte, que se placent toutes les explications importantes de la science économique.

Des enchaînements compliqués de causes y contribuent. Pour la verticale : *désirabilité des consommateurs-quantité demandée*, c'est notamment *l'utilité marginale* qui compte; pour la verticale : *désira-*

bilité des producteurs-quantité offerte, c'est notamment *la rareté et le prix de revient*.

La définition de la valeur ne peut pas *et ne doit pas* contenir *d'explications et de théories* concernant la valeur; elle se contente d'être distincte, claire, adéquate et surtout *non préjudicielle*, pour laisser libre carrière aux économistes d'y mettre toutes leurs découvertes déjà connues ou *futures*, sans entraver les progrès de la science et sans que ces progrès mêmes arrivent un jour à réclamer la modification de la définition une fois donnée.

Que, par exemple, les économistes supposent la difficulté comme résidant dans la rareté ou dans le prix de revient, qu'ils se réfèrent aux biens non reproductibles ou reproductibles, *notre définition — basée sur la relation fondamentale — et son schéma sont assez larges pour laisser la place libre à n'importe quelle de ces alternatives et à n'importe quelle théorie et explication.*

Que les économistes conçoivent la demande selon la conception marginaliste ou selon n'importe quelle autre conception, ils n'auront pas besoin de sortir du cadre de notre définition et de notre schéma pour pouvoir développer leurs idées.

*
* *

Une seconde observation que le schéma impose, c'est *le caractère assez lointain et indirect du lien qui relie la valeur pure à la valeur d'échange (prix)*. Pour établir la liaison entre *la valeur* (pure) comme notion psychique (individuelle ou sociale) et *la valeur d'échange* (prix), il faut prendre comme point de départ la désirabilité des consommateurs d'acquérir le bien et la désirabilité des producteurs de placer le bien (ou d'obtenir la récompense). Ces deux catégories de désirs constituent *les centres d'impulsion* des *deux* constellations : psychique et économique. (Nous avons noté sur le schéma ces centres d'impulsion par de grands points noirs.)

Le premier centre d'impulsion, constitué par la *désirabilité des consommateurs d'acquérir le bien* contribue sur le plan psychique à la création de la valeur sociale pure, d'abord en fournissant l'une des composantes de l'opinion *des consommateurs;* ensuite — et toujours sur le plan psychique — elle crée une facilité *équivalente* pour les producteurs de placer leur bien (et d'obtenir la récompense), ce qui contribue aussi à la formation de la valeur sociale pure, en fournissant *l'une* des composantes de l'opinion *des producteurs* enfin, la même désirabilité d'acquérir le bien contribue sur le plan économique à la constitution de la demande concrète en se « quantifiant » en elle [31] et en fournissant ainsi l'une des composantes de la valeur d'échange.

31. On sait que cette « quantification » ne signifie pas une quantité unique et fixe que l'on demande, mais *une série* de quantités, toutes également plausibles, selon le degré de difficulté rencontré, car à chaque facilité (ou à chaque difficulté, donc à chaque *prix*) correspond une certaine quantité demandée. C'est cette *série de quantités* qui constitue la courbe de la demande, dont il est prématuré de parler ici.

Le second centre d'impulsion, constitué par *la désirabilité des producteurs de placer le bien* (ou par leur désirabilité d'obtenir la récompense), contribue sur le plan psychique à la création de la valeur sociale pure, d'abord en fournissant la seconde composante de l'opinion *des producteurs;* ensuite — et toujours sur le plan psychique — elle crée une facilité *équivalente* pour les consommateurs d'acquérir le bien, ce qui contribue aussi à la formation de la valeur sociale pure, en fournissant la seconde composante de l'opinion *des consommateurs;* enfin, la même désirabilité de placer le bien (et d'obtenir sa récompense) contribue sur le plan économique à la constellation de l'offre concrète en se « quantifiant » en elle [32] et en fournissant ainsi la seconde composante de la valeur d'échange.

De la sorte, *la désirabilité des consommateurs* d'acquérir le bien se « quantifie » sur le plan économique sous forme de *demande*, et *la désirabilité des producteurs* de placer le bien se « quantifie » sur le même plan sous forme d'offre, la demande et l'offre donnant naissance *à la valeur d'échange* (*prix*).

Ainsi, *la valeur sociale pure*, d'un côté, et la *valeur d'échange* (prix), de l'autre côté, résultent *toutes les deux* des mêmes centres d'impulsion, mais le système de relations qui les relie n'est ni simple ni direct.

En aucun cas on ne pourrait confondre *la valeur sociale pure*, qui est *un fait d'opinion*, donc *qualitatif* et *psychique*, avec *la valeur d'échange*, qui est un *résultat économique concret et quantitatif*.

Devant ces faits, on se rappelle très opportunément la conclusion de Turgeon, conçue peut-être dans un autre sens que la nôtre, mais très adéquate aussi dans notre cas : « *l'offre, la demande et les prix s'engendrent les uns les autres sans engendrer la valeur* », car — disons-nous — la valeur se trouve bien *de l'autre côté*, sur le plan psychique et non sur le plan économique.

Notre schéma, qui sépare d'une manière si catégorique et si tranchante la *valeur* d'un côté et le *prix* de l'autre, aurait provoqué l'indignation de Pareto. Car, devant l'opinion bien innocente d'un auteur que « le prix est *la manifestation concrète* de la valeur », il s'écriait : « Nous avions des incarnations de Bouddha, voici que nous avons des incarnations de la *valeur !* Que peut-être bien cette entité mystérieuse ? » [33].

Et pourtant, cette entité mystérieuse *existe;* elle est en *dehors* du prix, *avant* le prix et *au-dessus* du prix.

*
* *

Il est, d'autre part, bien évident que notre définition et notre schéma

32. Cette fois aussi, cette « quantification » ne signifie pas l'existence d'une quantité *unique* et *fixe* que l'on offre, mais *une série de quantités*, toutes *également* plausibles, car à chaque facilité (donc à chaque prix), correspond une certaine quantité offerte. C'est cette *série de quantités* qui constitue la courbe de l'offre, dont il est prématuré de parler ici.

33. Pareto, *Manuel d'économie politique*, p. 242.

n'auraient pas été possibles si la science économique n'avait dépassé l'explication primitive et simpliste de Smith et de Ricardo, qui attribuaient la valeur *exclusivement* au coût — et même au travail seul ! — en ignorant *le dualisme essentiel de la valeur*, représenté par les deux grandes catégories respectivement psychique et économique : désirabilité et facilité, demande et offre [34].

*
* *

Une autre remarque — que nous avons déjà effleurée plus haut — c'est que la constellation psychique n'a de corrélatif *direct* dans la constellation économique que dans le cas où elle est *sociale* et non pas *individuelle*. On ne saurait, en effet, trouver un corrélatif économique *direct* à la constellation psychique individuelle, car ce serait un non-sens de parler d'offre et de demande individuelle ou par rapport à un seul individu !

Par contre, il existe sur le plan psychique une désirabilité *individuelle* et une facilité *individuelle* (c'est-à-dire une facilité appréciée du point de vue particulier d'un individu) qui donnent naissance, par leurs effets combinés, à la valeur *individuelle* (ou *subjective*).

L'existence d'une facilité individuelle ne saurait être contestée et il y a des auteurs qui admettent même que « la rareté économique est, comme l'utilité, *personnelle et subjective*. Elle peut varier d'un homme à l'autre » [35].

*
* *

Une observation essentielle qui doit être toujours présente à l'esprit de ceux qui veulent interpréter et utiliser notre schéma est que, sous les termes de demande et d'offre, on ne doit pas entendre tout simplement les *quantités* demandées ou offertes (qui d'ailleurs ne peuvent se préciser que sur la base *d'un certain prix*), mais les deux grandes *catégories* où se classent *toutes* les influences qui agissent sur le prix. C'est la conception de Senior, qui y comprend : « toutes les *causes* qui peuvent accroître ou réduire les quantités demandées et les quantités offertes » [36], et celle de Malthus. Elle relève de cette « symétrie fondamentale » et de ce « dualisme essentiel » dont parle Marshal [37].

Le rôle de l'offre et de la demande est, comme l'a montré avec une remarquable vigueur intellectuelle M. Oulès, *de quantifier* « l'action de *tous* les facteurs, *si divers et multiples qu'ils soient*, qui peuvent agir sur la valeur d'échange » [38], et notamment de quantifier *l'utilité* (nous disons plus généralement *la désirabilité*) sous

34. C'est le mérite de Malthus d'avoir le premier fondu en quelque sorte la théorie de la valeur dans celle des prix. (Turgeon, *op. cit.*, p. 155.)
35. Turgeon, *op. cit.*, p. 523.
36. Cité par Turgeon, *op. cit.*, p. 176.
37. Id., *ibid.*, p. 304.
38. Oulès, *op. cit.*, fasc. II, p. 112.

forme de *demande sociale* et de quantifier *la rareté* (nous disons plus généralement *la difficulté*) sous forme *d'offre sociale* [39].

§ 9. — Considérations sur la relation fondamentale et ses conséquences.

La définition de la valeur sur la base de la relation fondamentale présente, comme on l'a pu déjà remarquer, un cadre très large. Elle s'applique à la valeur individuelle de même qu'à la valeur sociale, et, indirectement, à la valeur d'échange.

Ce qu'il y a de plus précieux, c'est qu'elle embrasse non seulement les biens économiques, *mais aussi les valeurs idéales*. La vertu revêt pour la collectivité l'attribut de valeur, au même titre que l'or, selon sa désirabilité et sa... rareté. De même, toutes les autres valeurs sociales d'un ordre supérieur telles que l'équilibre social, la paix ou la légalité ! Si hétérogènes qu'elles soient, toutes ces entités matérielles et immatérielles reçoivent de la part des hommes une note, et une *seule*, qui leur soit commune : c'est *leur valeur*.

On pourrait reprocher à la relation fondamentale et à la notion de valeur qui en ressort de constituer *un truisme*, car on a dit aussi que la loi de l'offre et de la demande « n'est qu'un *truisme*, constaté par toutes les cuisinières » (Laveleye) ou que « c'est un *truisme* d'affirmer que la valeur dépend de la demande et de l'offre » (Seligmann). Mais ce qui aurait pu constituer éventuellement un reproche *pour une loi* constitue un hommage *pour une définition !* Car plus la définition est familière à l'esprit des hommes, plus elle est *adéquate*, dans le sens que nous avons déjà donné à ce mot.

*
* *

La notion de valeur (pure), telle que nous l'avons définie, inclut parfaitement, à côté de la valeur sociale (pure), la valeur *individuelle* (pure), dont beaucoup d'économistes nient l'existence. Certains réduisent cette dernière à la notion *d'utilité* individuelle, et même Oulès fait la même chose [40], quand il recommande d'employer l'expression de « *valeur* individuelle » pour désigner la valeur d'usage (subjective), qui n'est en somme que *l'utilité* individuelle !

Pour nous, la valeur individuelle est différente de l'utilité individuelle, mais elle est tout aussi réelle, car l'homme, devant une chose utile (désirable), ne manque jamais de se poser *en même temps* le problème des obstacles (difficultés) qui surgissent devant son désir

39. Voir à ce sujet Colson (*Cours d'économie politique*, livre Ier, p. 48 et 50), qui démontre que, dans la détermination des prix, *les idées et les sentiments n'interviennent pas autrement que sous la forme de l'offre et de la demande*, en sorte que « l'offre et la demande *résument* et *englobent* les effets de *toutes* les influences susceptibles de modifier les prix ».

40. Mémoire Oulès, p. 26.

de se l'approprier et, en composant *ce désir* avec ses difficultés, il forme *un jugement de valeur.*

Avec beaucoup de justesse, von Wieser[41] pense que « *la valeur subjective* (individuelle) est *la première en importance*, car *c'est par son intermédiaire que la valeur d'échange peut être atteinte. La valeur subjective est la forme primitive et parfaite de la valeur;* la valeur d'échange, considérée en elle-même *et non rattachée à la valeur subjective*, est imparfaite et inintelligible... Les théories qui se sont bornées à l'examen de la valeur d'échange... ne pourront jamais développer *la nature réelle* de la valeur ».

* * *

Un problème qui se pose toujours quand il s'agit de la combinaison de plusieurs notions en une autre nouvelle, c'est de savoir si la nouvelle est ou non de la même *substance* ou *nature* que l'une des notions composantes.

D'abord, du point de vue de la logique pure, le mot *substance* — réservé exclusivement aux objets concrets — n'est pas acceptable quand il s'agit *des notions*. Ensuite, dans notre cas, la valeur n'est pas une *combinaison* de désirabilité et de facilité, mais une entité distincte *qui varie dans un certain sens par rapport aux variations de la désirabilité et de la facilité*, ce qui n'implique *aucune identité de nature, ni avec l'une, ni avec l'autre.*

Il est donc très discutable si l'on peut dire tout simplement (comme nous l'avons dit nous-même dans l'article déjà cité de la *Revue d'économie politique !*) que la valeur est une utilité mesurée, de même que la longueur est une ligne mesurée, le volume une étendue mesurée et le poids une pesanteur mesurée. Car la valeur est *de même nature* que l'utilité *seulement* dans le cas où cette dernière est conçue — comme nous l'avons déjà expliqué au début de cet article — dans le sens *marginaliste*, c'est-à-dire dans le cas où l'on y tient compte *implicitement* de la rareté (difficulté). Dans ce cas particulier, l'utilité *coïncide* tout simplement avec la valeur et l'identité de nature des deux entités devient un truisme !

Mais, en général, la valeur possède *sa nature propre, différente de la nature des éléments* (désirabilité et facilité) *avec lesquels elle se trouve en relation fonctionnelle*, et cette constatation doit être tenue en évidence au cours de toute investigation qui la concerne.



Nous avons reconnu déjà l'analogie frappante qui existe entre la relation fondamentale et la loi de l'offre et de la demande. On pourrait en tirer la conclusion qu'il est en principe inadmissible et dangereux de mettre le sort d'une *notion* économique — par la manière

41. Cité par Oulès, *op. cit.*, fasc. II, p. 121 et 122.

de la définir — dans un certain rapport, si lointain qu'il soit, avec une *loi* économique quelconque. Car cela revient en quelque sorte à ne plus donner à sa définition le caractère *non préjudiciel.*

Heureusement, la loi de l'offre et de la demande — conçue dans un esprit large, qui fait des deux entités : offre et demande, deux catégories économiques universelles — présente un tel caractère de généralité qu'on peut la considérer non pas comme **une** *loi économique quelconque, mais comme* **la loi** *essentielle de l'économie, indiscutable et irréfutable, quant à sa portée générale.*

C'est avec raison que Oulès écrit : « La loi de l'offre et de la demande n'est pas une loi économique comme les autres, *mais une loi nécessaire et universelle*, à la fois par le caractère de « catégories économiques » que constituent les notions d'offre et de demande et par la relation qui doit exister *dans tous les cas*, entre ces catégories, dans une économie d'échange. » [42].

« Ce rôle d'ordonnateur et d'éclaireur, les notions d'offre et demande doivent le remplir d'autant mieux dans le domaine économique *qu'elles constituent* (comme nous le verrons) *les « coordonnées », en quelque sorte, sans lesquelles il n'est pas possible de concevoir nettement et surtout de mesurer l'action des faits économiques qui influent sur les valeurs échangeables.* »

Nous avons fait de si longues citations parce que tout ce qui est vrai pour les critiques concernant la loi de l'offre et de la demande est tout aussi vrai pour les critiques concernant notre relation fondamentale, qui est à l'origine de la valeur pure. Cette relation a aussi un caractère d'universalité, autant grâce aux notions *universelles* sur lesquelles elle repose (désirabilité et facilité) que grâce au sentiment *général* humain : *le sentiment de la valeur*, qu'elle met en lumière.

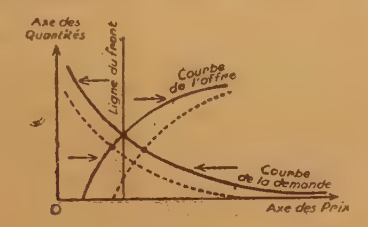
On peut dire aussi de la valeur pure, comme de la valeur d'échange, qu'elle ne peut pas être conçue sans les *coordonnées* essentielles (désirabilité et facilité) fournies par la relation fondamentale — et que celles-ci classent aussi séparément — de même que fait la loi de l'offre et de la demande — « les facteurs qui tiennent *aux personnes* et ceux qui tiennent aux choses » [43], les uns ayant une action opposée par rapport aux autres.

Ces actions opposées prennent un caractère particulièrement concret dans le cadre de la loi de l'offre et de la demande, où l'on peut les suivre sur le graphique classique qui représente la courbe de la demande et celle de l'offre, avec leur intersection qui détermine le prix.

Entre les offrants et les acheteurs, il y a une guerre, manifestée par des pressions contraires, exercées par les deux groupes, pour déplacer dans un sens ou dans un autre l'intersection qui fixe le prix. Si les acheteurs deviennent plus forts et, comme tels, peuvent *résister* aux offrants, ils décident de n'acheter qu'à des prix plus bas,

42. Oulès, *op. cit.*, fasc. I, p. 35 et 36.
43. Oulès, *op. cit.*, fasc. I, p. 108.

c'est-à-dire ils poussent la courbe de la demande vers l'axe des quantités, tandis que la courbe de l'offre reste immuable. Le nouveau point d'intersection entre les deux courbes se déplace vers l'axe des quantités, en laissant apparaître un prix plus petit. Le prix est ainsi *comprimé* par la pression des acheteurs. Inversement, si les offrants deviennent plus forts, ils poussent la courbe de l'offre en l'éloignant de l'axe des quantités. *La verticale, qui — en passant par l'intersection des deux courbes (offre et demande) — fixe le prix, constitue*



ainsi *la ligne du front — toujours provisoire et toujours mouvante ! — dans la guerre entre les deux camps adverses.* Le front se déplace soit en défaveur des offrants (producteurs), sous la poussée des acheteurs (consommateurs), en déterminant un prix plus bas, soit en défaveur des acheteurs (consommateurs), sous la poussée des offrants (producteurs), en déterminant un prix plus haut.

Le même jeu se retrouve aussi sur le plan psychique, où *l'intensité du désir* d'acquérir une chose, d'un côté, et *le degré de facilité* de l'obtenir, de l'autre, s'opposent réciproquement, comme des pressions (forces) exercées sur les deux faces d'un même piston. La position d'équilibre (momentané) entre ces deux facteurs marque et détermine notre sentiment et l'attribut que nous accordons à la chose et que nous appelons *valeur.*

Ainsi, *le dualisme des forces opposées est de l'essence de la valeur pure, de même qu'il est de l'essence de la valeur d'échange (prix)* et ne saurait être traité en élément discutable comme certains lois aléatoires de la science économique.

*
* *

Comme question de vocabulaire, nous avons établi déjà que la désignation *valeur d'usage* est inutile et incorrecte, du moment qu'elle ne veut pas dire autre chose que : *utilité.* Car le mot valeur reste consacré *exclusivement* à la notion qui s'exprime comme une relation-fonction des *deux* éléments variables et *essentiels :* désirabilité (utilité) et facilité (abondance), *ne pouvant jamais être conçue unilatéralement comme étant fonction d'un seul de ces éléments (l'utilité).*

En échange, on doit garder — pour les raisons déjà développées ci-dessus — la désignation : *valeur individuelle, qui ne se confond nullement ni avec la notion de valeur d'usage, ni avec celle d'utilité,* car elle implique une relation-fonction avec les *deux* facteurs indis-

pensables : désirabilité et facilité, et exprime le résultat *synthétique* de leur estimation.

*
* *

Quoique dans cette étude nous nous soyons constamment abstenu de traiter de questions qui dépassent la nécessité de trouver *la définition* de la valeur, il est pourtant nécessaire de déroger à cette règle et d'entreprendre aussi la description du procès *de formation* de la valeur, *d'autant que celui-ci nous fait mieux comprendre cette définition même.*

D'ailleurs, notre schéma n'étant pas autre chose qu'une description suggestive des différentes liaisons entre les entités qui font naître la valeur pure, ainsi que la valeur d'échange, il n'est que trop naturel de compléter ce schéma par une description *directe* du « *phénomène* de la valeur ».

Dans cette direction, la première chose à faire est d'interpréter le phénomène de la valeur sur l'échiquier de la causalité et *de la successivité* des manifestations qui constitue la valeur pour voir quelles sont les manifestations qu'il faut considérer comme *primaires* et *originaires* et quelles sont celles que — dans la naissance de la valeur — on doit considérer comme *secondaires* et *dérivées*. L'entreprise n'est pas facile, car il y a dans les deux constellations de la valeur non seulement des liaisons *causales*, c'est-à-dire enchaînées les unes aux autres avec un sens déterminé, unique et *irréversible*, mais aussi des liaisons *d'interdépendance*, c'est-à-dire se conditionnant les unes les autres et ayant un caractère *réciproque* et *réversible*.

Pourtant, si nous examinons ce qui se passe à *un instant donné* dans la collectivité et si, « en suspendant le vol du temps », nous nous arrêtons pour examiner où se trouvent à cet instant *les centres d'impulsions* qui donneront naissance aux phénomènes ultérieurs (en faisant, pour ainsi dire, une « section » dans « le fleuve du temps », comme on en fait une dans un organisme vivant, pour se rendre compte des agencements des différents organes et de leur dynamique), alors on doit se rendre compte que, de toutes les entités afférentes à un bien donné et contenues dans les deux constellations de notre schéma, il y en a *deux* qui peuvent être considérées comme des *centres d'impulsion* et qui semblent *déterminantes* pour les actions et les réactions ultérieures; ce sont : *a) la désirabilité des consommateurs d'acquérir le bien*, et *b) la désirabilité des producteurs de placer le bien et d'en obtenir la récompense*, les deux centres étant situés sur le plan psychique.

En effet, quels sont les facteurs *qui mettent en mouvement* tout le système du bien déterminé, c'est-à-dire la constellation psychique autant que la constellation économique ?

Sur le plan psychique, c'est-à-dire du côté *des hommes*, le moteur de tout mouvement, c'est *la désirabilité* des consommateurs (provoquée particulièrement par *l'utilité*) d'acquérir le bien déterminé, *désirabilité que nous surprenons à l'instant donné* dans la collectivité.

Ce désir de posséder le bien en question se manifeste *d'abord* sur le plan psychique, en contribuant — *partiellement* et dans le cadre de son rôle *limité* — à la formation de *la valeur pure* de ce bien. Mais il se manifeste aussi en provoquant sur le plan économique *la demande*, qui à son tour contribue — partiellement et dans le cadre de son rôle *limité* — à la formation de *la valeur d'échange* (prix). Ainsi, tout ce qui se passe dans la moitié gauche de notre schéma (domaine de la demande) est provoqué par le centre d'impulsion psychique : *désirabilité des consommateurs d'acquérir le bien.*

Si la désirabilité des consommateurs augmente [44], la valeur pure augmente aussi (par définition); en même temps augmente la demande sur le plan économique et, par conséquent, — grâce à la loi de l'offre et de la demande — la valeur d'échange (prix).

En même temps, dans la constellation des producteurs et toujours sur le plan psychique, donc du côté des *hommes*, le moteur de tout mouvement, c'est la désirabilité *des producteurs* (provoquée particulièrement par l'utilité *de la récompense* qu'ils attendent) de placer leur bien et d'acquérir cette dernière, désirabilité *que nous surprenons à l'instant donné* dans la même collectivité. Ce désir de placer le bien et d'obtenir la récompense se manifeste *d'abord* sur le plan psychique, en contribuant partiellement et dans le cadre de son rôle limité à la formation *de la même valeur pure* (voir plus haut) *que celle qui est formée dans l'opinion des consommateurs.*

Mais ce désir se manifeste aussi en provoquant sur le plan économique *l'offre* du bien, qui à son tour contribue — partiellement et dans le cadre de son rôle limité — à la formation de *la valeur d'échange* (prix). Ainsi, tout ce qui se passe dans la moitié droite de notre schéma (domaine de l'offre), est provoqué par le centre d'impulsion psychique : *désirabilité des producteurs d'obtenir la récompense de leur bien.*

Si cette désirabilité des producteurs de placer leur bien et d'obtenir la récompense *diminue*, la valeur pure de la récompense *diminue* (voir le point 8 ci-dessus) et la valeur pure du bien — qui varie pour ces mêmes producteurs, naturellement, en sens contraire de celle de la récompense — *augmente;* en même temps *diminue* l'offre sur le plan économique et, par conséquent, grâce à la loi de l'offre et de la demande, *augmente* la valeur d'échange (prix).

On voit donc que l'augmentation de la désirabilité d'acquérir le bien du côté des consommateurs, en même temps que la diminution de la désirabilité de placer le bien (et d'obtenir la récompense) du côté des producteurs, c'est-à-dire *les deux mouvements* **contraires** *des deux centres d'impulsion*, mènent *à des résultats* **concordants** et **conju-**

44. Sur notre schéma, nous avons désigné avec un + (plus) toutes les entités que nous supposons en cours d'augmentation et avec un — (minus) celles que nous supposons en cours de diminution. D'ailleurs, ces signes correspondraient mathématiquement aux signes (positifs ou négatifs) des *dérivées* des fonctions afférentes à chacune de ces entités, *si elles étaient quantitatives*, donc susceptibles d'être exprimées comme les variables d'une fonction algébrique.

gués, en provoquant *toutes les deux* l'augmentation simultanée de la valeur pure et de la valeur d'échange.

Le contraire arriverait s'il y avait diminution de la désirabilité des consommateurs en même temps qu'augmentation de la désirabilité des producteurs; les deux mouvements *contraires* des centres d'impulsion mèneraient toujours à des résultats *concordants* et *conjugués,* en provoquant tous deux *la diminution* simultanée de la valeur pure et de la valeur d'échange.

Dans le cas où les deux centres d'impulsion subiraient des mouvements *dans le même sens,* c'est-à-dire où tous les deux augmenteraient ou bien où tous les deux diminueraient *à la fois,* les influences reçues de ce fait par la valeur pure et par la valeur d'échange seraient de sens contraire et *on ne pourrait pas dire, sans un examen quantitatif particulier à chaque cas, si ces deux valeurs devraient augmenter ou diminuer.*

*
* *

Comme une dernière remarque et comme un dernier fait qu'il faut enregistrer, soulignons la solidarité *directe* dans le mouvement des couples : *désirabilité-demande* et *facilité-offre,* qui varient toujours dans le même sens, et la solidarité *indirecte et lointaine* dans le mouvement du couple : *valeur pure-valeur d'échange.*

*
* *

Une conséquence importante mais naturelle de la définition de la valeur basée sur la relation fondamentale est que la présentation des premiers chapitres de la science économique devra subir des changements profonds.

En particulier, la loi de l'offre et de la demande ne pourrait plus être présentée sous sa forme classique. Cette loi, *limitée bien entendu à la seule valeur d'échange,* devrait être formulée et présentée peut-être *dès le début* des ouvrages d'économie politique, en même temps que la définition de la valeur et que la relation fondamentale dont elle est le corrélatif concret. Ainsi, la loi de l'offre et de la demande ne perdrait aucunement son importance théorique et pratique et sa valeur comme instrument de pensée, surtout dans l'interprétation de l'offre et de la demande comme des *catégories économiques,* interprétation dont M. Oulès s'est fait de nos jours le champion.

Dans ce cadre, il serait bien entendu opportun d'entreprendre des études détaillées sur les *causes* proches ou lointaines qui influent sur l'offre et sur la demande pour chaque bien et pour les différents milieux économiques, en examinant quantitativement les répercussions respectives de l'utilité, de la rareté, du prix, du coût, etc.

Rien ne changerait quant au fond des recherches actuelles de la science économique; il n'y a que *l'entrée en matière* de cette science, qui se ferait d'une manière différente et — osons le croire ! — plus heureuse que jusqu'ici.



Tout ce qui précède nous autorise à confirmer la définition (déjà formulée plus haut sous une autre forme) de la valeur, conçue comme valeur pure :

La valeur est un attribut subjectif (ou respectivement social) *accordé par l'individu* (ou respectivement par la collectivité) *à n'importe quelle entité connue, attribut qui augmente avec la désirabilité de l'individu* (ou respectivement de la collectivité) *de disposer de cette entité et diminue avec la facilité de l'obtenir.*

Mihaïl MANOÏLESCO.

REVUE DES LIVRES

Ouvrages généraux de théorie économique.

Dieterlen (Pierre), *Au-delà du capitalisme*. Un vol. de 460 p., Paris, Presses Universitaires de France, 1946.

Le livre de M. D. est si plein d'idées et d'observations intéressantes qu'il est difficile d'en donner un résumé. Ce sont les vues d'un esprit très libre et informé à la fois de la pratique quotidienne et des théories les plus modernes. Tout le monde tirera profit de sa lecture.

Bien entendu, ses préoccupations sont influencées par l'histoire contemporaine. Le dernier chapitre, intitulé : « Economie et Liberté », le montre assez. Mais il refuse de se laisser enfermer dans la stérile opposition entre libéralisme et dirigisme. A la page 442, il écrit : « L'option entre l'anarchie totale et l'oppression absolue est aussi théorique que la double hypothèse de la concurrence parfaite et de la planification intégrale. Dans la réalité, la symbiose du principe de liberté et du principe d'autorité est aussi intime que celle des lois de la concurrence parfaite et des lois du monopole. »

La liberté économique, à ses yeux, est essentiellement la liberté de consommer et de s'assurer un niveau d'existence tel qu'on le désire. La liberté économique, c'est l'affranchissement des servitudes matérielles. Ce n'est donc pas l'organisation juridique d'un régime qui est essentielle, c'est la capacité de ce régime de fournir les jouissances auxquelles le public est habitué ou qu'il désire.

En fait, l'économie a toujours été dirigée. Mais l'autorité n'est qu'un *moyen*, non une *fin*, et il convient qu'elle se fasse aussi discrète que possible.

Ces considérations générales sont loin d'épuiser l'intérêt de cet ouvrage, qui touche à quelques-uns des problèmes théoriques les plus intéressants de l'économie politique. L'auteur connaît tous les ouvrages français et étrangers autour desquels les controverses actuelles se sont déclenchées : Keynes, Hicks, Lipmann, Wicksell, lui sont familiers. Il n'a pas lu moins attentivement Say et Walras. C'est à faire une sorte de triage entre le vrai et le faux de ces conceptions que M. D. s'est efforcé.

Je lui suis reconnaissant en particulier de la critique qu'il a bien voulu faire de la théorie de l'épargne proposée par moi après d'autres il y a une vingtaine d'années. Mon exposé n'avait pour but que de montrer comment, dans un système économique où toutes les forces de travail sont occupées, l'épargne fournit le moyen de faire néanmoins progresser l'ensemble du système en accroissant la quantité des biens. M. D. montre que mon schéma est trop simple et, qu'en réalité, dans l'économie telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, c'est à travers le crédit que l'épargne est rendue possible sans trop grands renoncements de la part des épargnants, puisque le crédit fournit au début le pouvoir d'achat manquant. Le mécanisme qu'il décrit est certainement mieux calqué sur la réalité moderne que

celui trop simplifié que j'avais proposé. Le crédit a une fonction créatrice que M. D. expose avec beaucoup de pénétration. Toute cette partie de son livre est à la fois neuve, juste et importante.

Plus difficile à suivre me paraît son exposé des relations entre le profit et l'épargne. Le profit se confond dans sa pensée avec l'épargne elle-même et l'investissement. Ici, je ne puis que renvoyer à un exposé extrêmement serré et vigoureux, qui ne peut s'analyser ou se résumer commodément, mais qui mérite toute l'attention des économistes.

Le chapitre sur les transformations du marché est particulièrement intéressant. Une économie de marché n'est pas libérale au sens absolu du mot, puisque, depuis le commencement des temps, tous les grands marchés se sont toujours *organisés* tantôt spontanément, tantôt avec le concours de l'autorité. Depuis cent ans et plus, c'est-à-dire pendant l'ère dite libérale, ni le marché des Halles, ni celui des Bourses de Commerce, ni celui de la Bourse des valeurs, n'ont jamais été livrés à eux-mêmes. Ils ont toujours été soumis à certaines réglementations, précisément pour assurer le bon fonctionnement et l'équité des échanges. Il y a là quelque chose d'analogue à ce que M. D. remarque très justement à propos de la circulation des automobiles : la liberté de chacun est sauvegardée par les règlements qui s'appliquent à tous. S'il n'y avait pas une réglementation de la route, les embouteillages, les rencontres, les accidents, les atteintes à la liberté seraient bien plus nombreux qu'avec cette réglementation à laquelle tout le monde se plie. Une certaine réglementation constitue donc la sauvegarde même de la liberté dans un monde où l'individu n'est pas isolé, mais se heurte à chaque pas à d'autres individus. C'est ce que montre M. D. avec beaucoup de pénétration et de verve.

En résumé, son ouvrage est une ample méditation sur les transformations de l'économie d'aujourd'hui et sur l'évolution des idées qui l'accompagne, méditation très personnelle et très originale où l'auteur ne laisse jamais son indépendance d'esprit plier devant aucune autorité, qu'il s'agisse de celle de Keynes ou de celle de Jean-Baptiste Say.

Charles Rist.

Hazlitt (Henry), *Economics in one lesson (L'économie politique en une leçon)*. Un vol. de 222 p., Harper and brothers, édit., New-York et Londres.

Ce petit livre est un chef-d'œuvre. Son auteur, rédacteur financier au *New-York Times*, a trouvé moyen, en 200 pages écrites avec la plus lucide simplicité, de passer en revue les principaux sophismes qui constituent aujourd'hui ce qu'il appelle lui-même une « orthodoxie nouvelle » dans presque tous les pays. Ces sophismes sont nés du besoin de protection des divers groupes d'intérêt (agriculteurs, industriels, syndicats ouvriers), qui cherchent chacun à son tour à orienter la politique économique dans un sens qui leur soit favorable. Il a bien fallu qu'ils se créent à cet effet des théories où leur intérêt particulier paraisse s'harmoniser avec l'intérêt général.

D'autres sophismes, nés de la guerre ou de la dernière grande crise, se sont ajoutés de nos jours à ces conceptions déjà anciennes du protectionnisme intérieur ou extérieur. La théorie du « plein emploi basé sur l'inflation », l' « assaut donné à l'épargne », le « rôle des travaux publics comme remède au chômage », la « malédiction des machines », fournis-

sent à M. H. autant de chapitres où chaque sujet est traité avec une sagacité et une concision que lui envieront tous les économistes connaissant la difficulté d'exposer simplement ces questions complexes.

Le lecteur français sera frappé de voir que toutes les conceptions si brillamment décortiquées par l'auteur — et qui sont courantes aux Etats-Unis — sont exactement les mêmes que celles qu'il rencontre quotidiennement dans les journaux ou les discours politiques de chez nous. L'universalité des sophismes dont il s'agit, leur influence sur la politique non seulement des Etats-Unis, mais de la France, de l'Angleterre ou de l'Italie, est un phénomène digne d'attention. Il se rattache à l'universalité même de l'évolution économique en Europe et dans le monde, universalité dont on ne soulignera jamais trop l'importance historique.

Le lecteur français remarquera aussi que, parmi les sophismes exposés et réfutés avec une si élégante rigueur par M. H., beaucoup doivent leur origine à M. Keynes. Qu'on lise, en particulier, le chapitre sur l'épargne. A la place des étranges et confuses logomachies sur l'épargne et le placement suscitées par les deux derniers ouvrages de M. Keynes, on trouvera résumées en quelques pages lumineuses les notions essentielles sur ce sujet difficile. M. H. montre que l'épargne est une *dépense*, qu'elle ne doit pas se confondre avec la thésaurisation, que cette dernière est une conséquence et non pas une cause des crises, etc. Quel dommage qu'un esprit aussi vigoureux, aussi original que celui de Lord Keynes ait pris à tâche de soulever tant de poussière et d'obscurité autour de ce problème, depuis si longtemps discuté. Il faut bien reconnaître que cet écrivain remarquable, mais versatile a eu tendance à défendre successivement des thèses conformes aux secrets désirs de l'opinion publique britannique, aux différents moments de l'évolution économique de ces dernières années. Il s'est fait successivement libéral pour critiquer le traité de Versailles, puis mercantiliste pour offrir aux chômeurs anglais des solutions qu'ils devait naturellement préférer à un laisser faire désespérant. Mais il n'était pas nécessaire pour cela de bouleverser quelques-unes des notions les mieux fondées de l'économie politique et de soulever ainsi de bien inutiles polémiques.

Le petit livre de M. H. marque une fois de plus un contraste qui s'affirme toujours plus nettement depuis une cinquantaine d'années entre l'économie politique anglaise et l'économie politique américaine. La première s'est faite de plus en plus britannique, la deuxième se rapproche au contraire de plus en plus de l'économie politique continentale dans la mesure où elle cherche (chez les Français, les Italiens ou les Scandinaves) à être véritablement universelle. M. H. ne cache pas du reste ce qu'il doit à Bastiat. Il le fait, à mon sens, avec trop de modestie. Car, s'il a de Bastiat la clarté et l'élégance du style, il y ajoute une pénétration et une sûreté de raisonnement très supérieures à celles du vieux polémiste français chez lequel le bon sens s'apparente trop souvent à la trivialité. Ce qu'il lui doit, c'est essentiellement la fameuse distinction entre ce qui se voit et ce qui ne se voit pas. Et la leçon essentielle qu'il veut nous inculquer, c'est précisément de regarder dans toute décision économique, non seulement le résultat apparent, mais tous les résultats moins visibles qui sont généralement les plus importants. On se tromperait en pensant que M. H. est adversaire de toute intervention de l'Etat, au nom d'une liberté abstraite. Il demande simplement qu'avant de les décider, l'Etat balance les avantages et les inconvénients de ces interventions.

Faut-il dire ici que M. H. n'est pas seulement un journaliste de premier ordre, mais qu'il est en même temps critique d'art ? Cette variété d'aptitudes n'enlève rien à sa compétence d'économiste, bien au contraire.

Espérons que ce petit volume sera prochainement traduit en français et rendu accessible à un public, qui, plus que jamais, a besoin de trouver des guides qualifiés dans la confusion générale où l'opinion est savamment entretenue par les hommes de parti comme par les simples naïfs.

Charles Rist.

Papi (Giuseppe Ugo) (1), *Introduction to post-war reconstruction programmes*. Un vol. in-8° de XII-265 p., International Institute of Agriculture, Rome, 1944.

Cet important ouvrage contient plusieurs parties, dont chacune forme une étude se suffisant à elle-même, à savoir : revenu, alimentation, chômage, monnaie, finances, planification. Le texte est dense et le style clair; il se lit aisément.

L'étude consacrée au revenu, accompagnée d'un intéressant appendice, traite de la conception de revenu et des moyens d'accroître le revenu réel. Celle qui concerne l'alimentation est basée sur les rapports de l'Institut international d'agriculture antérieurs à la récente guerre et sur des documents établis par la Société des Nations, elle gagnerait à être mise à jour par des références aux faits survenus depuis 1940 et aux ouvrages contemporains. On est un peu surpris d'apprendre, par exemple, que la demande des aliments énergétiques est rigide, mais que celle des aliments de protection est élastique : le consommateur chercherait à se procurer à tout prix les graines, les céréales, le sucre, mais non le beurre, le lait et les œufs.

Les développements consacrés au chômage sont particulièrement instructifs. Les conditions nécessaires pour éliminer le chômage à la longue sont d'abord la libre concurrence, ensuite un accroissement du revenu réel, plus rapide que celui de la population, enfin des facilités pour les échanges avec les autres marchés. Envisageant le même problème à court terme, l'auteur aborde la théorie cyclique du « sous-investissement »; il explique que la préférence pour la liquidité est due au fait que les entrepreneurs envisagent un réduction de profit en raison d'un accroissement des risques. L'essentiel, dans ce cas, dit M. G. U. P., c'est d'accroître le revenu des chefs d'entreprises grâce à une baisse du taux de l'intérêt, à des facilités dans le domaine des impôts ou des crédits, à une politique inspirant confiance. De nos jours, à notre sentiment, c'est sur ce dernier point qu'il conviendrait d'insister : l'Etat est le principal responsable de l'aggravation des risques et les prévisions dépendent surtout de son attitude.

Après des notes sur le problème de la restauration monétaire, M. G. U. P. étudie les questions financières et termine l'ouvrage par un examen de la planification : dès qu'il y a action rationnelle, il y a plan, et tous les systèmes économiques comportant une prévision exigent des plans. Ceux-ci, lorsqu'ils sont dressés par des particuliers, reposent sur une série d'éléments : valeurs marginales, escompte du futur, assu-

(1) Une édition en langue italienne de cet ouvrage a paru sous le titre : *Preliminari ai piani per il dopo guerra*.

rance contre les risques, conformité aux conditions réelles du marché. Lorsque l'Etat les établit, il n'est pas strictement guidé par des considérations d'utilité économique, et il ignore les facteurs que nous venons d'énumérer, aussi les conditions dans lesquelles il opère sont-elles moins favorables que celles dans lesquelles agit l'individu, producteur ou consommateur. Il devrait toujours, en dernière analyse, s'efforcer d'aider à créer ou à augmenter le revenu global réel.

Les phrases suivantes résument la pensée de l'auteur (p. 116). « La liberté est incontestablement l'irrésistible aspiration de l'esprit humain... Les individus libres de préjugés idéologiques et à l'abri des pressions politiques comprendront que la cause de la liberté individuelle et nationale sera mieux assurée dans la période d'après-guerre si les individus et les gouvernements confèrent toute leur valeur aux facteurs économiques, qui devront être harmonisés avec d'autres de non moindre importance. A cet effet, une exacte connaissance devra être acquise des restrictions à la liberté qui seront graduellement levées au fur et à mesure que le revenu national augmentera et de la voie qui devra être suivie pour encourager une reprise des affaires et un emploi plus abondant et plus stable, bref pour accroître le potentiel de la personnalité humaine, qui est le but suprême de toutes les sociétés civilisées. »

Louis Baudin.

Histoire des doctrines économiques.

Vène (André), *Vie et doctrine de Karl Marx.* Un vol. in-8° de 400 p., Paris, Editions de la Nouvelle France, 1946.

M. A. V. nous donne enfin en France un portrait vivant de Karl Marx et une vue aussi complète que possible de sa doctrine et de son influence.

Pour la première fois, je crois (car qui pourrait prétendre avoir parcouru toute l'immense littérature marxiste ?), la figure du grand théoricien du socialisme nous apparaît dans sa vérité.

Karl Marx n'est pas le père de famille, bonhomme et casanier, sous les traits duquel M. Gide l'a décrit. C'est un écrivain orgueilleux, dominateur, sans indulgence pour ses contradicteurs, convaincu de la supériorité de son esprit, le plus souvent méprisant, amer et dédaigneux. Il est plein de tendresse pour sa famille. Mais son amour pour le genre humain, nous dit M. V. dans une formule frappante, s'exprimait surtout par la colère, « une colère qui a été l'élan initial d'un mouvement qui a convulsivement agité toute l'Europe continentale et une partie de l'Asie ».

Révolutionnaire par tempérament, comme les prophètes de l'Ancien Testament, Karl Marx toute sa vie a attendu la Révolution. Toute sa vie, il a été déçu. Il ne comptait guère, vers la fin, que sur un conflit armé entre les grandes puissances pour réaliser sa doctrine. Ce grand ennemi des Russes (car en cela Marx est spécifiquement Allemand) n'a pas vu le triomphe de ses disciples russes, ni l'exil du plus intelligent des interprètes de la philosophie matérialiste de l'histoire, Léon Trotsky.

On ne peut s'empêcher de noter chez Marx quelques-uns des traits les plus frappants du caractère israélite non seulement dans sa personne, mais dans sa méthode. Il mériterait à cet égard d'être mis en parallèle avec un autre grand nom de l'économie politique, israélite également, David Ricardo, dont les thèses ont été pour l'école classique anglaise ce

que celles de Marx ont été pour le socialisme. Heureusement pour le monde, il y a plus de choses sous le ciel que n'en rêvait leur philosophie à tous deux. Que reste-t-il des thèses de Ricardo ? Bien peu de chose. Que reste-t-il des thèses de Marx ? M. V., dicrètement, mais avec beaucoup de sûreté de jugement, en fait la critique la plus objective.

L'un des points les plus intéressants de son livre est cette constatation que l'influence directe de Marx sur les doctrines de la Révolution russe s'est exercée beaucoup moins à travers son grand ouvrage *Le Capital* qu'à travers sa critique beaucoup moins connue du *Programme de Gotha*, c'est-à-dire à travers quelques pages de circonstance où Marx traçait une vague esquisse de la société communiste de l'avenir. Ce sont ces pages que Lénine a reprises pour les développer.

Le livre de M. V., résultat d'une étude approfondie de l'œuvre, de la vie et de la correspondance de Marx, est d'une lecture extrêmement attachante et agréable, ce qui le distingue nettement de la plupart des livres écrits sur le même sujet.

On ne peut s'empêcher de penser en le fermant que le marxisme d'aujourd'hui *date* autant que l'utopisme de 1848. Entre le monde économique que Marx a observé et sur lequel il a fondé à la fois ses analyses et ses prédictions d'avenir, et le monde tel que nous le connaissons après la deuxième grande guerre mondiale, il n'y a presque aucune commune mesure. Au moment où Marx écrivait, les Etats-Unis n'avaient pas plus de 30 millions d'habitants, la Russie était encore purement agricole, la Sibérie n'était qu'un bagne, l'Asie ne s'était pas réveillée; les nationalismes exacerbés n'avaient pas encore montré à quel point les rivalités nationales déterminent la marche du monde et dépassent par leur portée historique les conflits de classe les plus aigus. Les classes ouvrières, depuis cinquante ans, ont assis leur influence non pas sur une participation toujours plus active à la vie politique des démocraties. Le vrai conflit d'aujourd'hui est entre les pays industriels et les pays militaires. La révolution du machinisme s'effectue d'abord dans les armements, et le monde n'a pas fini de voir des dictatures de soldats. Ce n'est pas tout à fait cela que Marx avait prédit.

Ch. Rist.

Agriculture et économie rurale.

Augé-Laribé (Michel), *Situation de l'agriculture française* 1930-1939; *ses capacités de développement; sa part dans les échanges internationaux d'après les documents officiels* (avec 3 graphiques et 28 cartes). 2e éd. revue et augmentée. Un vol. in-8° de 309 p., Paris, Berger-Levrault, 1945.

La *Revue d'économie politique* n'a pas rendu compte, et pour cause, de la première édition de cet ouvrage parue en 1941. L'abondance des chiffres, des tableaux, des cartes, des énumérations, l'aspect un peu sévère de « rapport officiel » que semble présenter cette étude, ne doivent pas faire oublier qu'elle constitue d'abord un acte de courage civique : écrite à la demande des pouvoirs publics d'alors, elle devait, dans leur pensée, démontrer que la France peut accroître considérablement sa production agricole en imitant l'exemple allemand, et disposer de gros excédents de produits agricoles qui lui permettront de devenir à la fois le grenier, l'étable, le jardin et le verger de l'Europe. On reconnaît facilement ici

les inspirateurs du thème. Or, contrairement à leurs espérances, l'analyse de l'auteur aboutit à cette conclusion que la production ne peut augmenter que dans des proportions modestes (10, 20, 30 %, au maximum), et avec beaucoup de lenteur. C'était une fin de non-recevoir, et les Allemands ne s'y trompèrent point.

Quant au lecteur actuel, il aura plaisir à retrouver dans cet ouvrage les qualités qu'il est habitué à rencontrer chez M. A. L. : une documentation extrêmement précise et étendue et cependant dominée; une analyse patiente; un souci constant des réalités (même et surtout lorsqu'elles sont désagréables et empêchent d'édifier des « plans » magnifiques); un jugement équilibré. Signalons comme particulièrement précieux le tableau de la situation agricole en 1939 (le territoire, les agriculteurs, les propriétés et les exploitations, les moyens de production, les produits), et une analyse qui n'avait jamais été faite avec un tel soin des échanges agricoles internationaux. Dans une note complémentaire, l'auteur expose ses vues sur la reconstruction de l'agriculture française, et donne à nos bouillants planificateurs quinquennaux une leçon de sagesse en proposant un plan... décennal. Souhaitons, quant à nous, que la génération qui monte l'exécute en trente ans : elle aura bien mérité du pays.

Pierre Fromont.

Durand (Alfred), *La vie rurale dans les massifs volcaniques des Dores, du Cezallier, du Cantal et de l'Aubrac.* Un vol. in-8° de 530 p., Aurillac, Imprimerie moderne, 1946.

Après avoir décrit le cadre physique, l'auteur a consacré 400 pages à l'étude de l'économie rurale et des populations. Cette étude, poursuivie d'une façon fort complète et suivant les bonnes méthodes, intéresse les économistes. Il serait à souhaiter qu'une brochure puisse être extraite de ce gros livre pour diffuser parmi les éleveurs des observations et des critiques, trop fondées, sur l'ignorance des techniques modernes et sur le défaut d'organisation commerciale. Des progrès ont été réalisés; ils sont trop lents.

Michel Augé-Laribé.

Maspétiol (Roland), *L'ordre éternel des champs: essai sur l'histoire, l'économie et les valeurs de la paysannerie.* Un vol. in-8° de 587 p., Paris, Librairie de Médicis, 1946.

Le sous-titre indique avec précision le contenu de l'ouvrage, mais tend à le faire paraître quelque peu hétéroclite, alors que le dessin de l'ensemble est très net : l'auteur retrace l'histoire de l'agriculture française depuis les temps préhistoriques (le chapitre Ier traite des terroirs à champs irréguliers et des terroirs à champs allongés et parallèles) jusqu'à l'époque contemporaine (l'avant-dernier chapitre nous renseigne sur la C. G. A.).

Pour peindre une telle fresque, il a été fait appel à tous les chercheurs qui se sont penchés sur la terre de France, aux historiens comme Roupnel et Marc Bloch, aux géographes comme Dion et Musset, aux historiens économistes comme Henri Sée et Labrousse, aux économistes ruraux comme Léonce de Lavergne, Daniel Zolla ou Joseph Hitier. A ce point de vue, l'ouvrage peut valoir comme une excellente initiation à l'énorme

littérature qui existe sur notre activité rurale; rien d'essentiel ne paraît avoir échappé à l'auteur.

M. M. insiste sur les incessantes transformations qui affectent le monde agricole, dans sa structure juridique comme dans sa structure économique (la deuxième partie est intitulée « La révolution agricole »); il n'est donc pas de ceux qui pensent naïvement qu'agriculture est synonyme d'immobilité. Cependant, l'évolution actuelle l'inquiète. Elle lui paraît atteindre le paysan lui-même dans sa vitalité physiologique et dans sa vigueur morale (« c'est l'homme lui-même qui est menacé, et c'est bien plus grave parce que le monde moderne ne fera plus de paysans lorsqu'il aura achevé l'actuelle paysannerie » p. 579). L'auteur en voit la cause dans la contradiction foncière qui existerait entre les valeurs terriennes traditionnelles et la rationalité qui tend à envahir tous les domaines de l'activité humaine, et qui est « à la veille de submerger l'ordre éternel des champs » (p. 582).

Une telle inquiétude n'est pas dénuée de fondement. Elle eût gagné à être précisée et analysée. Toute menace dans le domaine de la production agricole doit être écartée; les progrès techniques qui se préparent nous apporteront une production plus abondante que jamais. Ce qui est en cause, c'est le maintien ou la disparition d'un certain état d'esprit qui est celui du producteur agricole traditionnel. Analyser cet état d'esprit, en reconnaître les vertus et les faiblesses, chercher ce qui pourrait être maintenu, par quoi pourrait être remplacé ce qui disparaîtra, voilà une tâche à laquelle ne s'est pas livré l'auteur, mais à laquelle il nous conduit.

Pierre Fromont.

Cycles, crises et conjoncture.

La conjoncture, économie mondiale, publiée par le Service de la conjoncture et des études économiques de l'Institut national de la statistique et des études économiques. Un vol. Presses universitaires de France, édit.

Le nouvel « Institut national de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer » nous donne les deux premiers numéros d'une nouvelle publication, intitulée *La conjoncture*, qui est destinée à remplacer *Le point économique*, qui n'avait que le défaut d'être réservé à un trop petit nombre d'intéressés.

La nouvelle publication veut s'adresser à un public beaucoup plus large. L'esprit dans lequel elle a été conçue nous est présenté, dans la courte note liminaire du premier numéro, en ces termes : « A l'intérieur du ministère de l'Economie nationale, l'Institut national assure une unité de direction entre les domaines distincts de la statistique et de l'observation économique.

» Les deux disciplines sont différentes, mais complémentaires. L'étude économique ne peut se concevoir sans la base que lui donne la statistique, et les travaux statistiques, tout en conservant leur haute objectivité et leur caractère scientifique, doivent être orientés au sein d'un service public vers l'observation qui dégage les données nécessaires à la préparation de toute décision, de l'action... »

On ne peut que se féliciter de ce premier effort tenté pour le regroupement et la coordination des services de la statistique et de l'information, aujourd'hui encore disséminés dans les ministères les plus divers. Quand aurons-nous, en France, un service « unique » de la statistique et de l'information ?

Pour aujourd'hui, contentons-nous de prendre acte de l'effort entrepris et des résultats obtenus.

Les deux premiers numéros de *La conjoncture, économie mondiale* qui viennent de paraître (15 juin et 15 juillet-15 août 1946) contiennent, dans une première partie devenue la seconde dans le second numéro, des *études d'actualité*, d'une très grande variété (le quatrième plan quinquennal soviétique, le marché mondial de l'étain, la crise cotonnière en Egypte depuis la guerre, l'industrie du chocolat en Suisse, etc.). Toutes sont dignes de retenir l'attention non seulement des spécialistes mais du grand public, plusieurs sont excellentes.

Les notices consacrées dans l'autre partie (qui me semble devoir devenir la principale) à *l'évolution de la situation économique* sont établies par pays d'abord et pour chaque pays, suivant un plan général qui nous est présenté en tête du premier numéro (situation économique, politique économique, démographie, agriculture, ravitaillement, rationnement, industrie, main-d'œuvre et salaires, monnaie et finances, prix et politique des prix, commerce intérieur, relations économiques internationales, transports et communications, questions sociales).

En vérité, ce plan n'est pas respecté avec une très grande rigueur dans les deux premiers numéros.

Le classement lui-même des pays étudiés ne paraît pas définitivement arrêté : dans le premier numéro, sont présentées successivement des notices sur la Finlande, la Belgique, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, les Etats-Unis, l'Argentine, l'Australie. Dans le second numéro, le classement est déjà plus méthodique : Europe centrale, Péninsule ibérique, Empire britannique, Amérique du Nord, Proche-Orient, Extrême-Orient.

Sans doute, les prochains numéros réaliseront de nouveaux progrès dans le même sens. Un service d'informations économiques n'est vraiment utilisable que s'il groupe ses informations, pour les rendre comparables, dans un cadre immuable.

Par ailleurs, le service d'informations doit constamment s'appuyer sur des statistiques, elles-mêmes établies dans un cadre immuable et puisées à la même source. Pour permettre les vérifications, il importerait, me semble-t-il, que tous les tableaux statistiques utilisés et présentés, dans les études d'information, fussent accompagnés de l'indication de la ou des sources. C'est à ces conditions seulement que le service d'informations économiques gardera le caractère vraiment scientifique qui doit être le sien, en dehors de tout souci de propagande.

Je prie le directeur et les collaborateurs de la nouvelle publication de ne point voir là des critiques, mais simplement le souci d'aider à la mise au point d'un excellent instrument de travail qui nous manquait jusqu'ici.

Etienne ANTONELLI.

Rôle de l'Etat dans la vie économique.

Baudin (Louis) et autres, *Pour une économie libérée.* Introduction de Jacques Lacour-Gayet, 1 vol. de 189 p. Paris, Editions SPID, 1946.

Cet ouvrage contient le texte intégral des conférences organisées l'hiver dernier par le *Comité d'action économique et douanière*, et prononcées par MM. Louis Baudin, Daniel Villey, André Marchal, Pierre Fromont, Pierre Benaerts, René Courtin, Pierre Naudin, Henri Solente et Charles Rist.

Les mots « économie libérée » ne désignent pas un système économique nouveau : ce n'est que l'économie libérale, sous une parure plus proche de la mode 1945, et les idées défendues dans ce livre ne sont pas sensiblement différentes de celles en lesquelles s'analysait le néo-libéralisme de 1938. Certaines réformes de structure sont admises, notamment à l'égard des sociétés anonymes par actions, pourvu que les marchés restent libres; l'intervention de l'Etat y est même parfois demandée, pourvu que ce soit pour mieux assurer le maintien d'une situation concurentielle, et qu'il n'impose pas un plan général de la production. Mais, le plaidoyer ainsi présenté, bien que sous une forme parfois plus oratoire que rigoureusement scientifique (les conférences reproduites ici s'adressaient à un très large public), reste très vigoureux.

Il s'en faut pourtant de beaucoup que la pensée des divers auteurs de ces conférences soit identique.

Celle de M. Louis Baudin est naturellement celle qui rappelle le plus le néolibéralisme de 1938 : « L'Etat a mission d'intervenir si le monopoleur cherche à rançonner le consommateur : il n'y a pas de plus grand adversaire des trusts que le libéral, puisque les trusts risquent de fausser le mécanisme des prix. » L'Etat doit encore prendre sous sa protection les déshérités et les faibles. Mais M. L. B. attaque avec ardeur la politique de direction des prix et celle des nationalisations.

M. Daniel Villey s'est ensuite attaché à établir que le libéralisme était à la source de vertus morales particulièrement précieuses. Il est vrai que « les hommes libres sont des hommes moralement supérieurs ». Il nous paraît moins démontré que « l'économie libérale fait les hommes libres », qu'elle assure à tous les hommes l'exercice positif de leur liberté théorique. Il nous paraît surtout que M. D. V. s'abuse quand il considère comme étant dans la pure logique du libéralisme certaines interventions de l'Etat pour, au nom de la morale, rectifier certains niveaux de prix, par exemple interdire « d'abaisser les salaires au-dessous d'un certain niveau ». N'y a-t-il pas dans toute ces conférence une constante assimilation entre les notions de libéralisme et de capitalisme ou encore entre celles de liberté et de concurrence, assimilation qui appelle certaines réserves ?

Pour certains autres auteurs, par exemple M. Marchal ou M. Fromont, la critique qu'ils portent à l'égard de l'économie dirigée nous paraît beaucoup plus prudente. C'est le mauvais usage que l'on a fait du dirigisme qu'ils incriminent, bien plus qu'ils ne condamnent en principe toute forme d'intervention. Ils admettent que l'on ne puisse revenir immédiatement en France au libéralisme traditionnel.

M. Solente, au contraire, s'est fait l'interprète d'une doctrine libérale nettement teintée de conservatisme social, et peut-être pourra-t-on s'éton-

ner de ce qu'après avoir demandé la libération fiscale des « travailleurs », il demande surtout une réduction massive de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, et de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières.

La plus intéressante de ces conférences (et aussi la plus importante, puisqu'elles avaient été organisées par le Comité d'action économique et douanière) est celle de M. Rist sur « La reconstruction du commerce mondial ». Elle contient une série de propositions positives sur notre future politique douanière. Nous ne devons pas revenir immédiatement au libre échange, mais nous rapprocher progressivement de l'idéal qu'il nous propose. Pour l'avenir immédiat, nos importations gagneraient à être conformes non pas à un plan trop rigoureux établi par une autorité politique, mais bien aux vœux des consommateurs français. M. Rist craint que les importations d'objets de consommation n'aient été sacrifiées à l'excès aux importations d'outillage, et que la politique ainsi adoptée n'ait pas toujours obéi à des mobiles désintéressés. Dans l'avenir un peu plus lointain, il lui semble que peu à peu va réapparaître une intense concurrence entre les nations, plus après même qu'avant la guerre, parce que les nations jeunes se sont industrialisées, que les Etats-Unis ont développé leur potentiel de production et donc d'exportation, et que toutes les vieilles nations d'Europe, appauvries, devront dorénavant exporter des marchandises pour vivre. Ainsi se vérifierait cette loi que toute grande guerre amène une baisse des prix-or. Dans ces conditions, il souhaite que les entreprises françaises cherchent à réduire leurs prix de revient, et croit que cela ne peut être obtenu que dans une atmosphère de libre initiative. En ce qui regarde la politique douanière proprement dite, il souhaite la suppression des contingents et préconise la formation de grandes « fédérations » économiques par voie de libres ententes, que l'Etat ne ferait que sanctionner. Il faudra aussi rétablir aussi vite que possible une monnaie internationale qui ne peut être qu'une monnaie-or, et les accords de Bretton Woods lui semblent se rapprocher de cet idéal. Des accords de crédit internationaux devraient pendant quelques années aider les pays ruinés par la guerre à accepter la rude discipline de l'étalon-or.

Les divers conférenciers ont aussi fait le tour de toutes les questions que pose la reconstruction de notre économie. Malgré quelques différences de détail, leur accord sur les principes à suivre est complet.

Emile James.

Protection de l'enfance.

Sutter (Dr Jean), *La protection alimentaire des écoliers*. Un vol. in-8° de 181 p., Paris, Librairie de Médicis, 1945 (Fondation française pour l'étude des problèmes humains).

La période relativement courte de l'enfance prépare tout l'avenir physique de l'homme. Puisque la science de l'alimentation a réalisé à l'époque contemporaine de grands progrès, il serait bon d'en profiter pour modifier les habitudes alimentaires défectueuses constatées dans tous les pays. La nourriture des enfants est généralement à la fois insuffisante et déséquilibrée.

Toutes les expériences attestent que le lait est indispensable pour obte-

nir une croissance normale. Le Dr J. S. recommande l'adoption d'une mesure qui a fait ses preuves en Norvège : l'Etat profite de la présence de l'enfant à l'école pour lui fournir les aliments capables de lui apporter les calories et les vitamines nécessaires. Ce « petit déjeuner d'Oslo » comprend du lait, du fromage, du pain de seigle, de la margarine, des biscottes, une carotte crue ou une demi-pomme. Les cantines scolaires doivent être réformées de manière à satisfaire à ces exigences, le Dr J. S. se plaint que trop de fantaisie existe actuellement dans leur gestion.

D'autres problèmes se greffent sur celui dont nous venons de parler : la réfection des retards de croissance, dus en France aux restrictions alimentaires, et l'éducation de la famille, aujourd'hui dangereusement ignorante. Nous aimerions voir se développer une campagne en faveur de cette éducation que nous avons à maintes reprises préconisée.

Louis BAUDIN.

Syndicalisme.

Marchal (André), professeur à la Faculté de droit de Paris, *L'action ouvrière et la transformation du régime capitaliste*. Un vol. de 144 p., Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1944.

L'action des groupements professionnels, et particulièrement celle des syndicats ouvriers, a profondément marqué la vie sociale moderne. M. A. M. s'est proposé de rechercher dans quelle mesure l'action ouvrière a entraîné une transformation du régime capitaliste.

Une idée générale domine son interprétation. Les syndicats ont d'abord pensé que le jeu du régime capitaliste pourrait, par leur intervention, être amélioré et corrigé. Ils sont intervenus dans une pensée de justice, sans altérer les cadres capitalistes : à cette tendance se rattachent les grèves et les conventions collectives. Telle fut la politique des syndicats jusqu'à la guerre de 1914. Puis les groupements ouvriers se sont orientés dans une voie nouvelle. En manifestant leur volonté d'éliminer le patronat et de conquérir l'Etat, ils ont prétendu détruire le capitalisme pour instaurer un régime syndicaliste : d'où la pratique des grèves générales, et la participation des syndicats à l'action gouvernementale, sous la forme consultative ou réglementaire. Mais il arrive un moment où l'Etat, si faible soit-il, se rend compte que, s'il ne veut pas disparaître comme groupement politique, il doit se prémunir contre l'emprise de la classe ouvrière. L'Etat en canalise l'action dans le cadre d'un régime corporatif.

Les éléments de cette analyse sont anciens. Mais, indépendamment du schéma d'interprétation, présenté dans un style élégant et clair, avec un grand art de la composition et des contrastes, on aimera dans ce livre l'analyse originale et neuve des grèves et des résultats qu'elles ont obtenus. La statistique a utilement complété sur ce point les observations de la science sociale, tandis que l'ouvrage ouvrait une voie que M. Lajugie devait prolonger dans un travail ultérieur de l'I. S. E. A.

Peut-être eût-il été plus exact de substituer à une analyse *historique* des positions prises par le mouvement ouvrier une analyse *logique*. La tendance la plus nette à la décomposition du régime capitaliste est celle

du syndicalisme révolutionnaire de Sorel et de l'anarcho-syndicalisme, tous deux antérieurs à la guerre de 1914. D'autre part, l'annulation de la Charte du travail, l'effondrement de l'hitlérisme et du fascisme, contredisent après coup l'existence d'une évolution historique. Mais, sur le plan logique, l'analyse reste juste; elle serait même confirmée, si l'on décrivait le régime des syndicats soviétiques. L'épreuve de force entre les syndicats et le pouvoir politique a été plusieurs fois entreprise depuis la libération. Elle sera, tôt ou tard, résolue. Et l'on peut craindre que certains excès du syndicalisme conduisent à affirmer de nouveau la primauté de l'intérêt collectif devant les prétentions des groupements particuliers.

Paul Durand.

Sociologie.

Huxley (Aldous), *La science, la paix, la liberté.* Traduit de l'anglais par J. Castier. Ed. du Rocher (Monaco), 100 p., 1947.

Raymond (Fred I.), *The Limitist.* Ed. Norton and Company, New-York, 166 p., 1947.

Nous sommes à l'époque des mastodontes. Elie Halévy, après la dernière guerre, avait annoncé l'ère des tyrannies. Ce sont les mastodontes qui nous menaçent aujourd'hui. En politique, ils portent les noms d'U.R.S.S., d'Etats-Unis et d'Empire Britannique. En économie politique, leurs noms sont légion. Ce sont tous les grands « trusts » industriels, financiers, maritimes, aériens, que la nécessité d'abaisser les prix de revient et de rationaliser les ventes ont peu à peu suscités dans le monde. La guerre a encore étendu leurs pouvoirs. Et voici que d'excellents esprits se demandent si le progrès ne consisterait pas à fractionner les mastodontes au lieu de les consolider et à retourner ainsi le sens d'une évolution dont l'aboutissement nous effraye.

Aldous Huxley est un romancier célèbre, un philosophe et un savant. Les économistes ont souvent intérêt à écouter ces voix du dehors. Il propose, pour échapper au règne des mastodontes et aux compétitions guerrières que provoquent les monopoles nationaux de matières premières, que les savants, auxquels aujourd'hui, pense-t-il, tout est devenu possible, orientent dorénavant leurs efforts vers la découverte dans chaque pays de sources d'alimentation et de sources d'énergie qui lui permettraient de vivre sans risquer d'être la proie de ses voisins ou sans chercher à en faire sa proie, si ceux-ci possèdent de l'uranium ou du pétrole. Chacun pouvant se suffire à lui-même en fait d'alimentation et d'énergie, on reviendrait à un régime de propriété et de production qui réhabiliterait les entreprises moyennes, favorables à une plus grande égalité des revenus et rendant possible la liberté de chacun.

Il adjure les savants d'orienter dorénavant tous leurs efforts vers les recherches qui pourraient promouvoir ce résultat, ne doutant pas qu'avec les moyens dont la science dispose ils ne puissent y parvenir. Il propose aussi que les savants se lient entre eux par un nouveau serment d'Hippocrate, à l'instar des médecins, et promettent de ne se servir de leurs connaissances et de leur pouvoir qu'en vue du bien de l'humanité, sans

jamais les abandonner à la fantaisie malfaisante de ce qu'il appelle le « gangster jouvenceau qui reste tapi au fond de tout nationaliste patriote ».

L'autre ouvrage, également publié en Amérique, est dû à un homme d'affaires. Il est intitulé : *Le Limitiste*, et ce titre indique suffisamment sa tendance. L'auteur est un industriel longtemps directeur d'un des grands trusts américains et qui, après expérience, s'élève contre le gigantisme de l'industrie de son pays et ses effets néfastes. Ayant créé lui-même, au milieu d'obstacles sans nombre, une industrie moyenne, convaincu de la nocivité des mastodontes au point de vue de la distribution comme de la production des richesses, il propose de limiter par la loi leur extension. Comme dans une forêt les arbres géants empêchent les semences qui naissent sous leur ombre de se développer, de même les énormes entreprises empêchent les petites de naître. Elles accroissent ainsi les inégalités de revenus en même temps qu'elles amputent les possibilités d'initiative et de travail personnel. De là une critique incisive et pénétrante du gigantisme industriel aboutissant à un projet de loi très étudié tendant à limiter l'extension de toute entreprise au-delà d'un certain point. Il n'est pas sans intérêt de constater, venant d'hommes si différemment préparés, cette préoccupation nouvelle (au moins dans les pays anglo-saxons) de s'opposer à la concentration étatique ou technique dont le succès en U.R.S.S. et aux Etats-Unis hypnotise tant de gens. Ce ne serait pas la première fois qu'on verrait une évolution nouvelle se substituer à une évolution ancienne en apparence irréversible et des formes de production plus individualistes succédant à des formes monopolistiques. Ce ne serait pas la première fois non plus qu'on verrait de grands Empires se fractionner et revenir à une forme fédérative, laissant plus d'autonomie à chacune de leurs fractions. Est-ce vers ce résultat que nous nous orientons ? Qui peut le savoir ? Ou bien trouverons-nous à l'intérieur de ces mastodontes, comme Jonas au creux de sa baleine, des possibilités d'individualisme et de liberté que nous n'apercevons pas encore ?

Charles Rist.

Valarché (Jean), *L'universalisme*. Collection d'études économiques sous la direction de Louis Baudin. Un vol., Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1945.

Par ce livre, M. V. entend faire connaître au public français la vraie figure intellectuelle d'Othmar Spann, que seuls quelques sociologues nous avaient jusqu'alors présentée, et en l'interprétant de façon peut-être un peu trop conforme à leurs propres idées. Certes, dans Spann, le philosophe et le sociologue sont intéressants. L'anti-individualisme, l'affirmation que l'individu n'est que le membre de « totalités », de communautés plus amples; le mélange d'universalisme (au sens politique et restreint du mot) et de nationalisme, tout cela devait attirer sur lui l'attention bienveillante du parti allemand qui fut maître de toute l'Europe Centrale pendant les années de la seconde guerre mondiale. Pourtant, Spann leur résista par horreur du racisme, et par esprit catholique, et préféra l'emprisonnement à l'asservissement de sa pensée. — Mais, en cet auteur, c'est l'économiste surtout qui nous intéresse. Il y parvient surtout par la façon qu'il a de suggérer un dépassement du marginalisme.

Disciple de Menger, certes, mais en contact permanent (et en *discussion* permanente) avec les derniers représentants de l'esprit « historiste »: Max Weber ou Werner Sombart, il a tenté, sur un terrain tout à fait nouveau, une réconciliation entre les deux courants économiques de langue allemande. La science économique doit pour lui renoncer à l'interprétation mécaniste de la société, et donc à la recherche des causes des phénomènes sociaux; il faut voir en la société un organisme, et n'étudier que les relations fonctionnelles entre ces atomes différentiels et hiérarchisés que sont les membres de la société. Elle doit aussi renoncer à voir dans la valeur la résultante d'évaluations humaines subjectives, et même à cette base du marginalisme qu'est la thèse de la stabilité progressive de chacun de nos besoins. Ce n'est pas l'homme qui crée la valeur. Elle existe en dehors de lui. Ce n'est pas l'action des individus qui détermine le niveau des prix, ni les quantités offertes ou demandées. Sur tous les marchés, il y a pour la fixation de tout prix une zone d'indétermination, et, dans la mesure où les prix sont déterminés, l'influence qui s'exerce sur eux de façon dominante, c'est l'aptitude du bien considéré à répondre aux besoins sociaux. Spann, enfin, se sépare des économistes traditionnels en ce qu'il se refuse à voir dans « l'économie d'échange pur », c'est-à-dire ce que nous appelons l'économie du marché, un type d'économie meilleur ou plus normal que les autres. Son effort pour voir dans les institutions sociales elles-mêmes l'un des objets des études *théoriques* économiques est certainement à approuver.

Othmar Spann, même traduit, est difficile à lire. Son vocabulaire, très abstrait et toujours assez particulier, peut rebuter le lecteur. Le petit livre de M. V. peut excellemment faciliter la tâche de ce dernier.

Emile James.

Le gérant : De Peyralade.

Dépôt légal effectué en 1947 (2e trimestre).

24225. — Imprimeries Delmas, Bordeaux (31.0192). — 1947.

REVUE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RECONSTRUCTION DES ÉCONOMIES NATIONALES

Rapport présenté par M. B. S. Chlepner,
Professeur à l'Université de Bruxelles,
au Congrès des économistes de langue française (mai 1947).

1. — Lorsque je commis l'imprudente promesse d'introduire le débat sur la reconstitution des économies nationales, je ne me rendais pas compte de la difficulté de la tâche. Ce sujet domine aujourd'hui toutes les préoccupations politiques ou économiques et revient à tout instant dans la plupart des discussions. Cependant, quand on y réfléchit systématiquement en vue d'un exposé synthétique, on s'aperçoit que la tâche est à peu près insurmontable.

En effet, le sujet se présente sous des aspects tellement multiples et complexes, il touche à tel point à tous les compartiments de la vie collective qu'il en devient presque insaisissable.

Certes, il s'agit de la reconstitution des *économies* nationales, ce qui, à première vue, circonscrit le sujet. Faut-il rappeler cependant que dans la vie réelle, et à notre époque moins que jamais, il n'existe pas de séparation entre l'économique et le politique ?

Il résulte de ces observations préliminaires que les pages qui suivent ont uniquement pour but de présenter quelques observations générales concernant les aspects fondamentaux du problème. Il s'agit simplement d'amorcer un débat.

2. — Je voudrais d'abord attirer l'attention sur l'imprécision du terme même de reconstruction. Dans les multiples écrits qui ont été consacrés à cette matière, plusieurs points de vue

sont traités et souvent confondus. *Grosso modo*, il est possible de distinguer d'abord le problème de ce qu'on pourrait appeler la restauration dans le sens étroit du terme : réédification des immeubles détruits, rétablissement du cheptel, etc. C'est ce qu'on appelle généralement dans les discussions parlementaires, en se plaçant surtout au point de vue financier, le problème de la réparation des dommages de guerre.

3. — Mais dans la plupart des pays dévastés par la guerre, particulièrement en France, en Grande-Bretagne ou en Belgique, un deuxième problème vient s'y greffer, problème qui est aussi généralement inclus dans le terme générique de reconstruction. Il s'agit cette fois-ci de compléter et de développer l'outillage économique du pays. Il ne suffit donc pas de restaurer ce qui a été détruit ou usé, on veut aller au-delà. Pour justifier cette nécessité, on invoque deux arguments : il faut rattraper l'avance prise pendant la guerre par les pays neutres ou même par les belligérants qui ont pu intensifier et perfectionner leur outillage malgré les hostilités, les Etats-Unis notamment.

On ajoute, en deuxième lieu, que même indépendamment du retard subi durant les années de guerre, en envisageant la situation de 1939, l'outillage industriel des pays précités était déjà plus ou moins vétuste.

Dès lors, au problème de la restauration vient s'ajouter celui de la modernisation et du développement, problème appelé souvent en Belgique le rééquipement. C'est surtout la solution de cet aspect du problème que recherchent le plan Monnet en France, plan De Groote en Belgique, plan hollandais, etc.

4. — Le plus souvent cependant, le terme de reconstruction implique encore un troisième élément, plus vaste et même surtout plus imprécis que les deux précédents. Il s'agit non seulement de restaurer et de développer l'outillage économique, mais encore réformer, réorganiser la structure même de l'économie ou même de tout l'ensemble des relations sociales. Suivant les moments et suivant les auteurs, les écrits concernant la reconstruction traitent donc en même temps de toutes sortes de réformes plus ou moins profondes, visant les aspects les plus variés de l'organisation économique et politique, nationale et même internationale.

5. — Ainsi, les auteurs américains, qui durant la guerre rédigeaient des travaux sur la « post war reconstruction », bien

souvent visaient beaucoup moins la situation de leur pays que les modifications à apporter dans les rapports entre pays, la création d'organismes économiques internationaux, etc.

6. — Il faut signaler enfin que bien souvent les discussions concernant la reconstruction négligent même complètement l'aspect « restauration » ou « développement » et ne traitent que des réformes, des réorganisations plus ou moins profondes préconisées pour les problèmes les plus variés de la vie économique, politique, intellectuelle, etc.

Les nombreux aspects de ce qu'on appelle la reconstruction et les confusions multiples qui règnent à ce sujet ne contribuent nullement à clarifier les discussions et rendent particulièrement difficile la tâche du rapporteur.

7. — La question de la reconstruction ne s'est pas posée seulement à l'occasion de la guerre qui vient de finir. De tout temps, les guerres, surtout les guerres malheureuses, ont été l'occasion, sinon la cause, de réformes ou même de révolutions. Sans même invoquer des exemples aussi célèbres que la chute des Empires de Napoléon Ier, de Napoléon III, de Nicolas II, de Guillaume II, etc., on pourrait rappeler les réformes réalisées en Prusse après Iéna, ou en Russie après la guerre de Crimée.

8. — Cependant, avant celle de 1914-1918, les guerres ont été surtout l'occasion de réformes politiques, en prenant ce terme dans son sens très large, y englobant par exemple la libération des serfs en Russie (1861). Les réformes pouvaient évidemment avoir des conséquences économiques, mais elles visaient rarement l'économie comme telle.

9. — Ce n'est pas à dire évidemment qu'avant le xxe siècle les guerres n'avaient pas d'effets économiques. Elles ont toujours semé dévastations et désastres, même si — suivant une thèse fameuse de Sombart — les guerres, ou plutôt leurs préparatifs, contribuèrent à l'expansion de la grande industrie. Cependant, en règle générale, les pouvoirs publics laissaient se panser d'elles-mêmes les plaies de guerre. La productivité économique était trop faible et l'appareil administratif trop rudimentaire pour permettre aux gouvernements de jouer un rôle quelque peu important dans le relèvement des ruines. La population elle-même, graduellement, rebâtissait les demeures détruites et remettait le sol en valeur.

10. — C'est donc seulement lors de la première conflagration mondiale qu'apparurent les problèmes économiques d'après guerre, qui furent étudiés, bien avant la cessation des hostilités. Diverses causes expliquent cette nouvelle attitude :

a) Les hostilités ayant pris un caractère plus destructif et se déroulant dans des pays industrialisés, il fallait prévoir un effort massif de reconstitution;

b) Le sentiment national, accentué par l'évolution du XIX[e] siècle, a donné à la guerre de 1914-1918 un caractère plus national que n'en avaient généralement les guerres précédentes, surtout celles antérieures à la Révolution française; d'où l'idée de la solidarité devant le sacrifice et la mise de la réparation des dommages à charge de la communauté nationale;

c) Enfin, il faut tenir compte de ce que, durant le quart de siècle qui précéda la guerre de 1914-1918, de grandes puissances industrielles nouvelles (surtout l'Allemagne et les Etats-Unis) apparurent sur le marché mondial, et que la lutte pour les débouchés, comme on disait alors, devenait de plus en plus vive. Cette lutte semblait devoir être plus vive encore après la guerre; il fallait s'y préparer, d'autant plus que nul, jusqu'au milieu de 1918, ne prévoyait l'effondrement militaire complet de l'Allemagne. Même ceux qui escomptaient ou espéraient une victoire des Alliés s'attendaient cependant à une paix négociée.

Par conséquent, il semblait que, même après la cessation des hostilités, la lutte continuerait, cette fois sur le terrain économique.

11. — Ceci m'amène à dégager brièvement les différences qui existent dans la manière d'envisager les problèmes d'après-guerre en 1914-1918 et en 1940-1944.

La première guerre mondiale survint à un moment où le monde dans son ensemble venait de passer par un quart de siècle d'expansion économique, de prospérité et d'amélioration du « standard of living ». Le régime économique était critiqué dans la littérature socialiste, mais ces critiques ne dataient pas de la veille, on y était habitué. Les partis socialistes, comme les mouvements syndicaux, avaient un caractère plutôt « réformiste ». Nul ne s'attendait à des bouleversements sociaux. En général, les hommes politiques aussi bien que les économistes s'attendaient à ce qu'après la guerre

l'évolution économique et sociale se poursuivît selon les modes précédents. De sorte qu'on était surtout préoccupé — je viens d'y faire allusion — des questions concernant la future concurrence internationale.

Les hommes de ma génération se souviennent du rôle joué vers 1916-1918 dans la littérature économique anglaise, française ou allemande par tout ce qui touchait les « batailles économiques de l'avenir », « the coming struggle for foreign trade », etc.

12. — La tendance était particulièrement manifeste en Angleterre. Le ministère de la Reconstruction était avant tout animé du désir d'équiper l'économie anglaise pour les compétitions ultérieures; ce même esprit animait les divers comités qui étudiaient les problèmes d'après guerre. La plupart des suggestions auxquelles ils aboutissaient (le rétablissement de l'étalon-or, la création de la « British Trade Corporation », les changements d'orientation dans la politique commerciale, etc.) poursuivaient le même objet. Même les Whitley Councils, qui devaient régulariser les relations entre employeurs et salariés, étaient envisagés beaucoup moins comme instrument de réforme sociale (comme à présent les conseils d'entreprise) que comme moyen de maintenir la paix industrielle, paix nécessaire au fonctionnement régulier de l'économie et à son expansion au dehors.

13. — Il serait erroné cependant de croire que cet état d'esprit était propre à la Grande-Bretagne. En Allemagne même, tout le bruit fait autour de la « Mittel Europa » s'expliquait en grande partie par le désir de se réserver un champ d'expansion, dans la crainte de voir les débouchés d'outre-mer disparaître ou se restreindre par suite de l'hostilité anglo-saxonne.

Même courant aux Etats-Unis. Voir, par exemple, le Webb-Export Act de 1918, qui portait la première atteinte à la législation antitrust en autorisant les industriels à se grouper en vue de l'exportation. Voir aussi, dans le même ordre d'idées, les modifications au Federal Reserve Act en 1916 et en 1919, en vue de permettre et de faciliter la création d'organismes destinés à se livrer aux opérations internationales dans le domaine du crédit et de la finance.

14. — Concernant la France, je n'ai pas souvenance de mesures spéciales prises dans ce sens, et mon temps est trop

limité pour faire quelques recherches. Mais je me souviens du grand nombre d'articles et d'ouvrages consacrés aux luttes économiques de l'après-guerre. L'esprit caractérisant la plupart de ces publications peut être illustré par les phrases suivantes, qu'on trouve dès la deuxième page d'un volume qui eut à cette époque beaucoup de succès : « C'est une erreur de croire qu'une victoire militaire pourra anéantir la concurrence de nos voisins de l'Est... Nous devons donc nous préparer à la lutte de demain... Dans ce travail de préparation, l'une des principales questions à envisager est l'expansion du commerce extérieur de la France... » [1].

15. — Il est compréhensible qu'avec un tel état d'esprit l'idée de coopération économique internationale ait été complètement négligée. Même limitée aux relations entre Alliés, la coopération, qui fonctionnait tant bien que mal — plutôt mal — pendant la guerre, se heurtait à beaucoup de résistance dès qu'il s'agissait de projets d'après guerre. A la Conférence économique interalliée de 1916, on avait surtout envisagé des mesures de représailles contre l'Allemagne. Dans la dernière phase de la guerre, certains projets de coopération avaient été présentés au Conseil suprême par les représentants français. Le principe même de la coopération semble avoir été approuvé, d'une manière générale tout au moins, par les autorités britanniques et même par certains représentants des Etats-Unis. Mais dès la cessation des hostilités, toute idée d'action économique commune a été rejetée par les autorités américaines [2].

16. — Il est vrai que les représentants français semblent avoir surtout été hantés par l'idée de l'insuffisance des matières premières. Aussi insistaient-ils tout particulièrement sur la

1. Ch. Berrogain, *L'expansion du commerce extérieur et l'organisation bancaire*, Delagrave, 1916.

Un article publié en 1916 par A. Lebon, ancien ministre du Commerce et président de la Fédération des industriels et des commerçants français, était intitulé *La guerre économique de demain* (reproduit dans son volume *Problèmes économiques nés de la guerre*, Payot, 1918).

On se souvient aussi du succès retentissant qu'obtint le livre du regretté H. Hauser, *Les méthodes allemandes d'expansion économique*, Colin, 1916. Notons que par « expansion économique » l'auteur entendait exclusivement l'expansion extérieure.

2. E. Clémentel, *La France et la politique économique interalliée* (Presses Universitaires de France, 1931); H. B. Brodee and K. W. Kapp, *The Breakdown of inter-allied economic collaboration in 1919* (*National Planning Association*, Washington, Pamphlet, n° 6, 1941); H. P. Whidden, *Why Allied Unity Failed in 1918-1919* (*Foreign Policy Reports*, 15 novembre 1943).

nécessité de maintenir certains contrôles interalliés en vue d'accorder des priorités aux régions dévastées. Le nœud du problème n'était pas là cependant. Une coopération interalliée et le maintien de certains contrôles de guerre auraient été justifiés avant tout par la nécessité de prévenir la hausse vertigineuse des prix et le désordre financier, surtout l'anarchie des changes, qui allaient suivre.

On peut considérer cependant que les représentants français n'auraient pas eu plus de succès si leur argumentation avait été différente.

17. — Dès les premiers mois de 1919, la situation économique internationale était dominée par les déficits budgétaires et la chute des monnaies. Aussi les discussions et les projets portaient-ils avant tout un caractère financier. Il est caractéristique que la première conférence internationale convoquée par la S. D. N. fut la Conférence *financière* de Bruxelles en 1920 [3]. Celle-ci insista particulièrement sur la nécessité de rétablir partout et au plus tôt l'équilibre budgétaire. Elle élabora aussi un projet en vue de l'organisation d'un système d'emprunts internationaux (le plan Ter-Meulen), qui resta cependant sans effets pratiques. C'est seulement à partir de 1922 que le Comité financier de la S. D. N. put organiser des emprunts en faveur de quelques petits pays.

18. — La reconstitution économique, telle qu'elle se déroula après la première guerre mondiale, semble pouvoir être caractérisée comme suit : les pays ayant subi des ravages ont dû réaliser la restauration par leurs propres efforts. L'aide venant de l'extérieur, sous forme de réparations par exemple, n'a joué qu'un rôle très faible. D'autre part, cette reconstitution — tout au moins dans l'Europe Occidentale — s'est déroulée dans un

3. Il n'est pas sans intérêt de rappeler à ce propos un détail curieux. La Conférence de 1920 était due en grande partie à l'initiative d'un groupe de banquiers et d'hommes d'affaires de divers pays, qui remirent à leurs gouvernements un mémorandum rendu public en janvier 1920. Le mémoire insistait entre autres sur le caractère anormal pris par l'endettement international et se demandait s'il ne faudrait pas l'apurer de certains de ses éléments fictifs. C'était une timide allusion aux dettes de guerre. Le passage était omis dans le texte publié aux Etats-Unis, texte qui portait cependant en tête les signatures de W. H. Taft, l'ancien Président des Etats-Unis, E. Root, l'ancien Secrétaire d'Etat, et de M. Hoover, suivies d'un grand nombre de signatures de présidents de banques, de chemins de fer, d'Universités, etc. Il est certain qu'à présent pareille hésitation de mettre l'opinion américaine en face des réalités ne se concevrait plus.

climat économique qui ne différait pas fondamentalement de celui qui régnait avant 1914.

En France et en Belgique, les tentatives de maintenir certains contrôles (des changes notamment) n'ont guère eu d'effets pratiques. En fait, l'esprit d'initiative et d'entreprise individuelle n'avait pas été jugulé. La promesse faite par les pouvoirs publics de prendre à leur charge les « dommages de guerre » contribua à hâter les travaux de restauration avant même que les Etats n'aient commencé à dédommager effectivement les sinistrés [4]. Les sociétés industrielles notamment purent obtenir facilement des ressources — par émission d'obligations ou par augmentations de capital — grâce à la perspective de toucher des « dommages ». On doit signaler aussi que la dépréciation de la monnaie, tout en créant une situation malsaine dont il sera question plus loin, contribua cependant à attirer des capitaux vers les entreprises industrielles anciennes ou nouvelles.

19. — En n'envisageant que la situation de l'Europe Occidentale et Centrale, on peut dire que si la période suivant immédiatement la guerre 1914-1918 a été caractérisée par les perturbations sociales résultant de la hausse des prix, de l'instabilité monétaire, etc., il n'en reste pas moins que la restauration s'est accomplie assez rapidement, puisque vers 1925 déjà la capacité productive de 1914 avait été atteinte, et même dans certains domaines dépassée.

20. — En fait, c'est donc surtout l'action des intéressés dans une atmosphère de liberté à peu près complète qui fut l'agent fondamental de la restauration rapide après la guerre de 1914-1918. Mais cette restauration se fit dans des conditions d'instabilité économique et de dépréciation monétaire qui affectèrent gravement certains groupes de la population, et qui contenaient des germes des déséquilibres ultérieurs.

21. — L'expérience de la décade qui suivit la première guerre mondiale montra que la restauration matérielle proprement dite était plus rapide — et plus aisée en somme — que le rétablissement d'un certain équilibre national et international.

4. Peut-être les Parlements auraient-ils hésité de mettre l'intégralité des dommages à charge de la commune sans l'illusion « l'Allemagne payera ». On peut se demander si à côté de tous ses méfaits cette illusion n'a pas eu aussi un effet utile en hâtant la restauration.

Au point de vue national, le déséquilibre se manifestait surtout par les désordres budgétaires et les fluctuations violentes des prix; au point de vue international, il se faisait jour surtout par l'anarchie des changes, l'accroissement anormal de l'endettement international, les mouvements massifs des capitaux à court terme et la position instable des balances des payements d'un grand nombre de pays [5].

Si la crise de 1929-1931 et la Grande Dépression qui suivit n'étaient pas dues à la guerre, comme on l'a écrit trop souvent, il est cependant certain qu'elles ont été aggravées par les déséquilibres issus de cette guerre.

22. — La seconde guerre mondiale est survenue dans une ambiance sociale et une atmosphère psychologique bien différentes de celles qui régnaient en 1914.

Insistons d'abord sur ce fait qu'elle éclatait à un moment où le Monde venait de passer par une décade traversée seulement par de courtes périodes de reprise et d'activité normale. Dans l'ensemble, c'était une décade de dépression, de chômage et d'interventions gouvernementales de toute espèce. La foi dans l'action spontanée des mécanismes économiques et dans le redressement automatique des déséquilibres était sinon disparue, du moins éclipsée. Les leaders anciens de l'économie étaient discrédités. La majorité de l'opinion publique était habituée à l'action de l'Etat dans tous les domaines de la vie économique. Un peu partout — même aux Etats-Unis — l'éventualité d'une nouvelle dépression profonde et d'un chômage intense était devenue un véritable cauchemar. Non seulement dans les milieux de « gauche », mais même dans les milieux modérés, voire conservateurs, on était prêt d'accepter des interventions très prononcées de l'Etat afin de prévenir pareille éventualité [6].

23. — D'autre part, durant les hostilités déjà, il apparut que les destructions matérielles seraient cette fois infiniment supérieures à celles de 1914-1918, et que la dislocation de la plupart des économies nationales allait prendre des proportions jamais atteintes.

5. Il va de soi que je dois me limiter à des observations très sommaires.
6. Voir, par exemple, de nombreux articles très interventionnistes dans *L'Economie internationale*, la revue de la Chambre de commerce internationale, surtout vers 1935-1937.

De même, c'est aussi durant les hostilités déjà qu'apparut nettement la position économique tout à fait exceptionnelle que les Etats-Unis allaient occuper au lendemain de la guerre.

Enfin, il faut tenir compte de ce que, du moins en Europe, la « radicalisation » non seulement des masses populaires, mais encore de certaines fractions des classes moyennes (des milieux intellectuels notamment), a fait des progrès considérables.

24. — Aussi constatons-nous cette fois que, durant les hostilités déjà et un peu partout, les problèmes économiques d'après guerre sont l'objet des préoccupations les plus vives non seulement des gouvernements, mais encore de l'opinion publique avertie. Un peu partout on voit s'élaborer des projets de reconstruction, qui se placent tantôt au point de vue national, tantôt au point de vue international et qui envisagent non seulement la restauration proprement dite, mais encore l'expansion et — surtout — la réorganisation, la refonte plus ou moins radicale de la structure économique et sociale.

25. — Il semble utile d'insister immédiatement sur le rôle exceptionnel joué par les projets et les réalisations dans le domaine international. La différence d'avec la situation au lendemain de la première guerre mondiale est particulièrement frappante. Les considérations développées plus haut aux paragraphes 15 et 16, au sujet d'un manque complet de coopération internationale au lendemain de la première guerre mondiale, prennent toute leur signification quand on les compare avec des réalisations telles que le Fonds Monétaire International, la Banque Internationale, l'U. N. R. R. A., etc. Je ne parle pas du « prêt-bail », qui est essentiellement une mesure de guerre; je dois cependant souligner que l'esprit dans lequel les comptes du « prêt-bail » sont liquidés est bien différent de celui qui présidait il y a un quart de siècle aux négociations relatives aux dettes de guerre.

26. — Je n'ignore pas que nombreux sont ceux qui trouvent cette coopération internationale très insuffisante. Il suffirait de signaler à titre d'exemple que, dans le domaine monétaire, le projet Keynes impliquait une collaboration internationale autrement vaste que celle du projet White, qui servit de base au plan définitivement admis à Bretton Woods. De même, d'aucuns avaient espéré que les opérations du « lend lease » auraient été prolongées — un certain temps du moins — après la cessa-

tion des hostilités, et que les dettes qui en découlent seraient purement et simplement effacées.

27. — Je sais aussi que les réalisations en ce domaine ne sont pas dues exclusivement à un esprit altruiste. En somme, ce qui a été réalisé dans la voie de la collaboration économique est dû surtout au changement survenu dans la mentalité des dirigeants américains, qui, contrairement à ce qui se passait en 1919, se sont aperçus qu'à un certain degré de stabilité de l'économie internationale est un facteur très important de la prospérité américaine.

28. — Mais on peut soutenir que la coopération internationale se développera précisément dans la mesure où elle trouvera son appui non pas dans l'esprit d'altruisme ou d'abnégation, mais dans l'intérêt bien compris des divers pays.

Quoi qu'il en soit, malgré toutes nos impatiences, ce serait une erreur de faire fi de ce qui a été réalisé jusqu'à présent. Nous devons nous féliciter de ce que, dans l'œuvre de restauration économique telle qu'elle se déroule après la deuxième guerre mondiale, la coopération internationale, sans prendre l'ampleur que nous souhaiterions, a joué et surtout, espérons-le, jouera un rôle non négligeable.

29. — Il reste cependant évident que, quel que soit le degré de coopération internationale, la restauration ou la reconstruction des économies nationales est et sera avant tout l'œuvre des pays intéressés eux-mêmes.

En abordant l'examen de la manière dont cette œuvre se poursuit, je me trouve devant la partie la plus difficile de ma tâche. La situation varie considérablement suivant les pays. Il faudrait presque passer en revue chacun d'eux. Même si j'en avais le loisir, et si je disposais de la place nécessaire, la documentation me ferait bien souvent défaut. Plus que jamais je suis donc obligé de me limiter à des observations générales.

30. — Nous devons d'abord délimiter quelque peu le champ auquel s'appliquent nos observations.

Nous pouvons négliger le cas des Etats-Unis où le problème de la reconstruction ne se pose pas, du moins en tant que problème résultant de la guerre. Seul le rôle des Etats-Unis dans l'économie internationale serait à envisager ici.

Pour des raisons différentes, nous ne pouvons pas tenir compte de la situation en Allemagne, dont le cas trop particulier et trop complexe sort des cadres de ce rapport.

31. — Le cas de la Russie, ou de l'U. R. S. S. si l'on préfère, ne peut être discuté ici non plus, pour des raisons encore différentes. Si paradoxal que cela paraisse, la situation en Russie est la plus simple, du moins du point de vue auquel se place ce rapport. Car si la Russie est sans doute le pays qui a supporté le plus de destructions et de dévastations, la question de la reconstruction y est essentiellement sinon exclusivement une question de possibilités matérielles.

En effet, toute l'économie russe étant pratiquement une économie d'Etat, pour ne pas dire du Gouvernement, la reconstruction est un problème — ou plutôt une tâche immense — qui vient s'ajouter aux autres tâches, dont son chargés les organismes de l'Etat. C'est donc essentiellement un problème matériel ou technique. Tandis que, dans l'Europe Occidentale, l'aspect politique et social du problème est au moins aussi important que son aspect matériel.

32. — C'est donc de la situation dans l'Europe Occidentale qu'il sera question dans les dernières pages de ce rapport. Il nous faut essayer de dégager les aspects principaux de la reconstruction qui se poursuit dans ces pays.

En envisageant l'évolution économique récente de ces pays, car cette évolution se confond avec la reconstruction, on est avant tout frappé par l'immense développement de ce qu'on a appelé l'économie dirigée ou le dirigisme.

Les circonstances étaient telles que pareil développement était inévitable. Les dévastations, la pénurie complète de stocks et d'approvisionnement, ainsi que le délabrement de la situation monétaire et financière résultant de l'occupation, exigeaient des contrôles et des directives et même l'action gouvernementale directe (en matière d'importations urgentes, par exemple).

En outre, l'action des facteurs psychologiques esquissés plus haut (§ 23) faisait que l'opinion publique admettait et même exigeait une action énergique des gouvernements et poussait au dirigisme.

33. — On pourrait évidemment soulever à ce propos une querelle de terminologie résultant de l'imprécision des termes. Car, si même l'économie dirigée n'implique pas nécessairement une planification intégrale et centralisée, elle semble cependant devoir comporter une certaine politique d'ensemble résultant

d'un programme général et se manifestant avec une certaine continuité. En réalité, sauf peut-être en Angleterre, nous ne nous sommes pas trouvés en présence d'une politique de ce genre. Nous voyons plutôt se dérouler des mesures nombreuses prises au jour le jour, nous assistons à une « planlose Planwirtschaft », suivant l'expression qu'on employait dans l'Allemagne weimarienne.

Il n'en reste pas moins que les pouvoirs publics ont essayé et essaient partout d'imprimer à l'économie une direction ou tout au moins de lui imposer certaines directives, et dans ce sens on peut parler d'un dirigisme plus ou moins accentué.

34. — Or, quelles sont les manifestations les plus importantes de ce dirigisme ? Puisque je ne parle pas de la situation du moment mais de l'évolution générale depuis la libération, je crois devoir citer en premier lieu l'ensemble des mesures qui ont été prises dans le domaine monétaire. Elles sont intéressantes non seulement par leurs effets, mais encore par l'état d'esprit qu'elles révèlent.

Après la première guerre mondiale, les pouvoirs ne se sont efforcés à enrayer la dépréciation des monnaies que vers 1925-1926. En revanche, on est frappé par les mesures monétaires radicales parfois brutales qui ont été prises dans un grand nombre de pays européens en 1944-1945.

En France, la grande opération de conversion de juin 1945 avait exclusivement pour but un recensement des avoirs liquides, préparatoire aux mesures fiscales, mais sans réduire la masse des moyens de payement dont disposait le public. Au contraire, les mesures monétaires prises dans les autres pays visaient le plus souvent à réduire immédiatement (généralement par blocages) le volume total de la monnaie, et en second lieu seulement à préparer le terrain pour les impositions futures. On sait que ces mesures, surtout celles prises en Belgique, qui a ouvert la voie en quelque sorte, ont donné lieu à des discussions nombreuses. Il n'est pas possible de reprendre ici ce débat. Je voudrais cependant dire qu'à mon avis les adversaires de ces mesures ont eu tort de parler de déflation. Si les émissions massives pratiquées sous l'occupation avaient abouti non seulement à une hausse des prix, mais encore à un relèvement sensible des revenus (surtout des salaires), une politique consistant à réduire les prix et les revenus aurait pu être qualifiée de déflation.

Mais en 1944-1945, salaires et traitements avaient à peine monté et les prix avaient haussé beaucoup moins sous l'influence de l'abondance monétaire que par l'effet de la pénurie générale.

En fait, une grande partie du volume monétaire restait inactive et; en la stérilisant, il s'agissait beaucoup moins de provoquer une déflation que d'empêcher la continuation de l'inflation.

En Belgique, d'ailleurs, certains adversaires de ce qu'on appela l'expérience Gutt ne niaient pas la nécessité de réduire rapidement la masse monétaire, mais soutenaient qu'il fallait le faire par des emprunts publics. J'admets que pareille méthode aurait été supérieure à celle des blocages; toute la question est de savoir si elle aurait été suffisamment efficace.

35. — Sans examiner ici la question à fond et surtout sans discuter les détails de la politique monétaire, je voulais avant tout essayer d'analyser l'état des esprits que ces mesures révèlent, état des esprits des gouvernements qui prirent les décisions et du public qui les admit.

En premier lieu, cette politique, qui contraste avec celle suivie après 1918, s'explique par la différence de l'ambiance. La libération constituait une rupture nette avec la phase précédente que le mot « occupation » suffit à caractériser. Il s'agissait de liquider ce passé, ce qui prédisposait les gouvernements aux mesures radicales. D'autant plus que ces mesures devaient aider à dépister les bénéfices de guerre et, éventuellement, la propriété ennemie. Je pense cependant que cette politique doit être expliquée aussi par l'expérience des crises monétaires passées et par le désir de les faire éviter dans la mesure du possible. C'est peut-être le seul domaine où les amères leçons du passé ont porté des fruits.

36. — C'est aussi cette même volonté d'éviter des perturbations monétaires qui conduisit les gouvernements à introduire ou à maintenir la réglementation des changes avec toutes ses implications concernant le contrôle du commerce extérieur, du trafic des voyageurs, etc. Même là où il fut impossible de maintenir les taux des changes admis au moment de la libération et où un repli s'imposa, on a tâché de le faire d'une manière ordonnée et de défendre les positions nouvelles.

Certes, ces réglementations et contrôles n'ont pas été d'une

efficacité parfaite. Mais le fait même qu'on ait essayé ces méthodes fait ressortir l'importance attachée au principe de la stabilité monétaire.

37. — L'opinion publique et bien des dirigeants politiques ont une manière simpliste d'envisager les problèmes économiques. Les nuances, les circonstances de temps et de lieu — si importantes pour la politique économique — leur échappent bien souvent. En Belgique, par exemple, l'intangibilité de l'unité monétaire est devenue un dogme absolu, dogme qui plus tard pourrait donner lieu à des complications, si les circonstances exigeaient une politique monétaire plus souple.

Mais il n'en reste pas moins que, dans les conditions économiques et sociales actuelles, le principe de la stabilité monétaire, la volonté de « sauver le franc », a été un facteur très utile, si même son action n'a été que partielle. Il a certainement exercé une influence modératrice sur la politique des salaires et, — dans une mesure moindre —, sur la politique budgétaire.

38. — Pour réduire au minimum les perturbations économiques, le point de vue strictement monétaire n'était évidemment pas le seul à prendre en considération. Ce qui a été dit dans les paragraphes précédents au sujet de la stabilité monétaire visait — faut-il le dire ? — la valeur externe de la monnaie, le cours des changes. Mais son pouvoir d'achat interne — le niveau des prix — a une importance plus grande encore. Dans les circonstances qui ont suivi la libération, le maintien du contrôle des prix s'imposait, ainsi que celui du rationnement, seule méthode efficace de rendre ce contrôle réel dans un régime de pénurie extrême.

Le contrôle des prix entraînait celui des salaires et des traitements. Le mécanisme est trop connu pour s'y arrêter. Mais c'est ici que la politique économique d'après guerre se heurtait aux plus grandes difficultés. C'est dans ce domaine qu'il y eut le plus de tendances divergentes, voire contradictoires, que des intérêts opposés se heurtèrent le plus violemment et exercèrent des pressions sur les gouvernements. En un mot, c'est ici que l'économique et le politique étaient et sont le plus enchevêtrés. C'est aussi d'après les résultats acquis dans ce domaine qu'on jugera l'action des gouvernements. Mais aussi c'est ici qu'un jugement objectif sera particulièrement difficile.

39. — En somme, le nœud des difficultés se trouvait en ce que les masses populaires aspiraient à revenir immédiatement au niveau de vie de 1939, indépendamment des possibilités de la production et de l'importation. D'où la croyance que l'indice des salaires doit être au même niveau que l'indice des prix. La principale erreur des gouvernements est de ne pas avoir suffisamment combattu cette idée. Au contraire, on fit même, plus ou moins nettement, des promesses dans ce sens.

Dans la phase récente de l'évolution, la formule admise, au lieu d'impliquer l'adaptation des salaires aux prix, vise plutôt le procédé inverse; il s'agit, comme on dit, de revaloriser les salaires par la baisse des prix. Ce dont on ne se rend pas suffisamment compte, c'est que la baisse générale et quelque peu prononcée des prix, sans accroissement de la production, soulève les mêmes difficultés que la hausse générale des salaires.

40. — Certes, on se rend bien compte, et on le répète assez souvent, que le seul remède à la situation réside dans l'accroissement de la production. Mais on n'a pas toujours pris les mesures adéquates à cet accroissement. Je ne vois pas qu'on ait cherché à combattre efficacement l'absentéisme, dans les charbonnages notamment. Et cependant on sait quels en sont les effets sur le rendement de l'industrie houillère, et par ricochet sur la production générale. Je ne vois pas qu'on ait pris des mesures pour étendre le système des salaires basés sur le rendement ouvrier. Et cependant on aurait pu citer l'exemple de la Russie, où le salaire basé sur la productivité est devenu un des piliers du système économique. On peut se demander aussi s'il n'aurait pas été possible d'obtenir une certaine prolongation de la journée de travail, à titre temporaire évidemment. Peut-être aussi certaines mesures en matière d'assurances sociales ont-elles été trop généreuses dans les circonstances présentes, en accordant notamment une indemnisation à peu près immédiate en cas de chômage ou de maladie, ce qui n'encourage évidemment pas l'assiduité au travail.

41. — J'ai déjà été amené à faire allusion à la radicalisation des masses, il faut y ajouter l'extension du mouvement syndical et le renforcement de son influence politique. Ces facteurs ont été parmi les influences déterminantes des réformes touchant la sécurité sociale et la structure des économies.

Concernant la sécurité sociale, qui s'est exprimée surtout

par l'extension des assurances sociales, nous nous trouvons certes en présence d'une tendance ancienne qui s'était déjà fortement accentuée entre les deux guerres mondiales. Mais elle a pris un développement brusque, dans des proportions insoupçonnées autrefois. Personnellement, j'en ai toujours été partisan; on peut se demander seulement si le développement n'a pas été trop brusque et n'a pas dépassé les limites imposées par la prudence.

Abstraction faite de ses modalités techniques, un système général d'assurances sociales se ramène à garantir à l'ensemble des assurés, c'est-à-dire à la majeure partie de la population, un standard de vie minimum dans n'importe quelles circonstnces économiques et quel que soit l'usage que les assurés fassent du système [7].

L'avenir seul montrera si, vu les circonstances actuelles, le minimum n'a pas été fixé trop haut.

42. — Au surplus, on ne peut nier qu'il existe un certain danger de voir la notion de sécurité sociale s'élargir et aboutir à la sécurité ou plutôt à la protection des positions individuelles. On en arriverait là si, comme résultat de l'action syndicale ou législative, chaque producteur (employeur ou salarié) considérait qu'il avait le droit de maintenir son occupation avec un minimum de profit ou de salaire, quels que soient les changements dans la situation économique. Il y aurait là un danger de rigidité, d'ossification économique auquel il convient de faire attention [8].

43. — Tout aussi importante, sinon davantage, a été la tendance vers les réformes de structure. Je vise par là avant tout les nationalisations. C'est là certainement la tendance qui serait pour l'économiste indépendant, sans penchant dogmatique, la

7. Je m'aperçois que l'allusion à « l'usage fait par les assurés » est trop imprécise. Je vise par là la manière dont les assurés abuseront ou n'abuseront pas des facilités offertes par l'assurance-maladie, par exemple, ou par l'assurance-chômage. L'attitude personnelle des assurés ou des assujettis, comme on dit souvent, est une question capitale, étant donné les difficultés du contrôle. La méthode d'organisation adoptée joue évidemment un certain rôle, mais il est impossible de s'y arrêter.

8. Voir sur ce sujet les travaux de A. G. B. Fischer, *The Clash of Progress and security*, 1935, et *Economic Progress and Social Security*, 1945.

En ce qui concerne les employeurs, pareille tendance peut se trouver en germe dans certains projets d'organisation professionnelle. L'arrêté belge du 13 janvier 1935 sur la « réglementation économique de la production et de la distribution » pourrait aboutir au même résultat si l'on en faisait une application trop large.

plus difficile à juger en quelques mots. La seule appréciation générale qu'il pourrait émettre serait de signaler l'erreur consistant à soutenir que, par définition, toute nationalisation est un progrès. Son attitude ne serait pas la même suivant la nature de la branche économique nationalisée et suivant la manière dont l'exploitation de cette branche serait organisée.

Il pourrait aussi faire observer que, dans bien des cas, les nationalisations ont été trop hâtives et que le régime de leur exploitation présente beaucoup de défauts. On lui répondrait probablement que les nationalisations en question ont été décidées plutôt pour des raisons extra-économiques. Il n'aurait alors qu'à s'incliner.

44. — Comme il n'est pas possible de signaler, même sommairement, tous les aspects de l'évolution récente, je voudrais m'arrêter encore à un problème, celui de la situation budgétaire. Inutile de souligner l'importance de ses répercussions sur la monnaie et les prix. Je signalais plus haut que la plupart des gouvernements — il faudrait ajouter : et des Parlements — se rendaient compte de l'importance de la stabilité monétaire. D'une manière générale, ils se rendent compte aussi des répercussions du déficit sur la monnaie et les prix. C'est certainement une des raisons qui les font se montrer bien plus hésitants que jadis dans l'indemnisation des « dommages de guerre » [9]. Cependant, sur le continent tout au moins, on se trouve encore un peu partout en présence de déficits budgétaires, d'amplitude variable il est vrai.

45. — La persistance des déficits budgétaires reflète quelques-unes des difficultés majeures de la situation actuelle. D'un côté, l'impuissance des gouvernements à réduire les administrations gonflées; d'un autre côté, la persistance de la politique des subsides pour maintenir certains prix, même quand cette politique ne se justifie plus.

Concernant particulièrement la politique des subsides, on ne se rend pas suffisamment compte que, pour justifiée qu'elle ait pu être durant la période transitoire, des efforts doivent être faits pour la liquider au plus tôt.

Dès que la période de grande pénurie est dépassée, mieux

9. Une autre raison étant évidemment fournie par le fait que, cette fois-ci, nul n'a l'illusion que « l'Allemagne payera ». Ou du moins on se rend compte que l'Occident, en tout cas, ne touchera pas grand chose.

vaut d'abandonner les subsides, même si cet abandon devait entraîner une certaine hausse des prix et des salaires. La persistance des subsides fausse toute la situation; non seulement elle impose le maintien de mesures de contrôle et de rationnement, mais elle fausse les rapports respectifs des diverses branches industrielles, crée une situation anormale avec des profits parfois anormaux dans les industries transformatrices, surtout les branches exportatrices, et empêche le rétablissement d'une situation équilibrée [10].

Cependant, cette méthode persiste, soit qu'on recule devant des mesures énergiques, soit même qu'on veuille donner satisfaction à certains groupes de producteurs [11].

46. — En manière de conclusion, j'essaierai de présenter quelques observations synthétiques qui pourraient peut-être servir d'amorce au débat.

Envisageant toujours la situation dans l'Europe Occidentale, particulièrement sur le continent, on peut dire — semble-t-il — que les dévastations ont porté principalement sur les moyens de transport et les immeubles d'habitation. L'outillage industriel a souffert relativement peu.

Si nous examinons la situation deux années après la fin des hostilités, nous constatons qu'un progrès sensible a été fait dans le rétablissement des transports, que la reconstruction ou la construction des immeubles est à peine commencée, et qu'enfin la production industrielle semble s'élever à quelque 80-85 p. 100 du niveau d'avant-guerre.

Et cependant on se trouve un peu partout en régime de « plein emploi », la main-d'œuvre disponible étant rare ou même insuffisante.

47. — Quelles raisons expliquent le niveau insuffisant de la production ? On pense immédiatement aux difficultés d'approvisionnement en matières premières. Il faut évidemment aussi évoquer la baisse du rendement individuel et l'insuffisance d'ouvriers qualifiés dans certaines branches [12].

10. On pourrait ajouter que généralement les détails de cette politique échappent complètement au contrôle des Parlements et de l'opinion publique.

11. Des considérations purement électorales ont joué un rôle dans le maintien de certains subsides.

12. La désaffection envers certains travaux — dans les charbonnages surtout, mais aussi dans certaines industries lourdes — est un phénomène qui s'est fortement accentué depuis la guerre et qui soulève des problèmes extrêmement complexes. Toute la question de la « mobilité » de la main-d'œuvre serait à soulever à ce propos.

Ces raisons suffisent-elles à expliquer l'insuffisance de la production ?

48. — On ne manquera pas, évidemment, de soulever à ce propos tout le problème de la politique économique et du dirigisme. Les uns diront probablement que celui-ci a entravé les investissements et la production; d'autres, au contraire, estimeront sans doute qu'il n'a pas été poussé assez loin.

Comme nous l'avons dit plus haut (§§ 23 et 32), les conditions objectives au lendemain de la guerre étaient plutôt favorables au développement du dirigisme économique. Mais celui-ci s'est aussi heurté à de graves obstacles.

Tout d'abord, aussi longtemps qu'on se trouve en période de pénurie, le « dirigisme » ne consiste pas seulement à essayer de diriger la production, mais encore — et même surtout — à diriger la répartition. Tâche particulièrement délicate et difficile se heurtant à des difficultés nombreuses (marchés noirs, contrôles tracassiers, difficulté d'éviter l'arbitraire, dangers de corruption, etc.), difficultés qui à la longue discréditent l'idée même de l'économie dirigée.

49. — D'autre part, les circonstances politiques d'après guerre ont amené au pouvoir des gouvernements de coalition, dont chaque membre se considérait comme le défenseur de certains groupes ou de certains intérêts. Le plus souvent, la cohésion faisait défaut. N'avons-nous pas entendu un premier ministre dire, presque textuellement, que chaque ministre était maître chez lui ? Au surplus, ces gouvernements étaient et sont essentiellement instables, leur politique est généralement « à court terme ».

Au fond, l'économie dite dirigée ne l'était pas.

50. — Aussi, à mesure que la pénurie s'atténue, l'opinion publique s'insurge-t-elle de plus en plus contre les diverses formes de dirigisme. J'ai l'impression que l'opinion publique est surtout impressionnée par le danger du maintien des administrations surpeuplées, telles qu'elles se sont formées pendant la guerre et au lendemain de la libération. L'expérience récente nous montre, en effet, qu'un des dangers de l'économie dirigée consiste précisément dans les « vested interests » de certains producteurs et intermédiaires et surtout de certaines administrations qui tendent à maintenir des réglementations et des contrôles devenus superflus ou à en créer de nouveaux à seule fin de conserver les postes administratifs.

51. — Il serait cependant trop facile de conclure par la condamnation pure et simple de toute idée d'économie dirigée. L'évolution économique contemporaine tend inévitablement vers le développement de certaines formes de dirigisme; l'attitude rationnelle consisterait non pas à les condamner en bloc — condamnation qui resterait platonique — mais à dégager celles qui peuvent s'intégrer dans une économie progressive, sans entraver les initiatives, la formation de l'épargne et la marche régulière des entreprises.

Il faut surtout réagir contre la forme de dirigisme qui amène les pouvoirs publics à se mêler de tout, agir au jour le jour, sans vue d'ensemble et sans continuité dans l'effort [13]. Un dirigisme intelligent ne s'attaquerait qu'à certains problèmes fondamentaux, tels que la politique de la régularisation de la conjoncture ou la lutte contre certaines formes de la centralisation économique et des abus de la puissance économique, ce qui entraînerait, par exemple, une revision sérieuse de toute la législation sur les sociétés anonymes.

Il est vrai qu'une politique économique intelligente et à longue vue exigerait un climat politique plus stable et moins orageux.

52. — Quoi qu'il en soit, la lenteur dans la reprise industrielle, jointe aux raisons exposées plus haut (§ 3), a poussé à l'élaboration des plans de « rééquipement ».

Quelles que soient les modalités de ces plans, ils visent tous à intensifier les investissements tant dans le secteur public ou semi-public (transport, électricité, etc.) que dans le secteur privé (industrie et agriculture).

A cet effet, on recherche des méthodes pour faire accroître l'épargne [14] et pour lui imprimer une certaine direction, l'orientant d'abord vers les branches vitales, les « secteurs-clefs ».

53. — A ce propos, la question se pose de savoir d'abord dans quelle mesure il est possible, en régime démocratique, de limiter la consommation et de forcer la population à pratiquer l'épargne. J'ai d'ailleurs l'impression que souvent les auteurs

13. Un exemple frappant de l'insuffisance des méthodes actuelles est fourni par les législations sur les loyers, qui non seulement aboutissent à des injustices criantes, mais, en outre, entravent la reprise de la construction immobilière.

14. Je néglige l'appel à l'emprunt extérieur, malgré les problèmes intéressants que cette méthode soulève.

de ces plans sont quelque peu impatients. Je me demande s'il ne faut pas tenir certains investissements publics « en réserve », en vue d'y procéder plus tard quand les investissements privés se ralentiront. De plus, une atmosphère politique moins chargée contribuerait beaucoup plus à stimuler les investissements que certains plans très vastes et très difficiles à appliquer.

Je ne suis nullement opposé à l'idée même d'un plan. Mais personnellement je l'aurais limité au secteur public et semi-public, et je l'aurais envisagé surtout comme un des moyens de régulariser la conjoncture [15].

54. — Dans les paragraphes qui précèdent, j'ai critiqué certains aspects de la politique récente de reconstruction; toutefois, je me hâte d'ajouter que les gouvernements peuvent invoquer des circonstances atténuantes, — les difficultés extraordinaires devant lesquelles ils se sont trouvés —, enfin tout n'est pas à critiquer dans leur politique. On peut dire que, malgré des circonstances beaucoup plus complexes et très pénibles, ils ont voulu éviter certains écueils auxquels on s'est heurté après la première guerre mondiale, notamment prévenir ou du moins endiguer les hausses des changes et des prix. Sans doute, l'intervention ne fut-elle pas toujours adroite, mais les intentions étaient louables.

En somme, la politique suivie a probablement ralenti la reconstitution, mais en revanche elle a peut-être écarté certains germes de déséquilibres futurs, du moins si la phase prochaine de l'évolution s'oriente vers une certaine normalisation, notamment vers l'équilibre des budgets [16].

55. — En somme, l'évolution de ces dernières années a fortement accentué une tendance qui se manifestait déjà depuis la première guerre mondiale, et surtout depuis la Grande Dépression : la « politisation » de l'économie. Beaucoup d'économistes avaient une tendance à ne plus appeler leur discipline scientifique : économie politique. Ils la baptisèrent, avec raison, la science économique (« economics » pour les Anglo-Saxons). Toutefois, dans la réalité, l'économique et le politique sont de plus en plus enchevêtrés.

15. Je me permets de renvoyer à mon article *Investissements publics et conjoncture économique* (*Revue Economique internationale*, mai 1939).

16. Ceci ne veut pas dire qu'il faille nécessairement ériger l'équilibre budgétaire en une sorte de fétiche. Un déficit budgétaire peut parfois se justifier, surtout s'il s'incorpore à une politique d'ensemble. Actuellement, cependant, l'équilibre budgétaire est incontestablement une des tâches les plus urgentes.

Ceci rend la tâche de l'économiste de plus en plus complexe, même s'il se cantonne sur le terrain purement scientifique — celui de l'analyse et de la théorie — et évite de prendre position quant aux problèmes de la politique économique.

56. — Ce rapport serait vraiment trop incomplet si je n'ajoutais quelques observations au sujet de l'aspect international de la reconstruction.

J'ai signalé (§§ 26 et s.) que, contrairement à ce qui se passait après 1918, la coopération internationale a pris à présent une extension appréciable. Il est certain cependant que les organismes internationaux récemment créés seront impuissants à établir un équilibre suffisant si les Etats, surtout les Etats créanciers, ne suivent pas une politique appropriée.

Ici encore, le problème se présente sous des aspects très complexes. D'un côté, la politique d'économie dirigée, surtout quand elle s'accentue, tend vers un haut degré de nationalisme économique ou tout au moins veut-elle imprimer une « direction » au commerce extérieur. A présent, la tendance dirigiste en cette matière (bilatéralisme, systèmes préférentiels, etc.) est encore renforcée par des considérations politiques (resserrer les liens impériaux) et par le déséquilibre des balances de payements. Cela explique certaines tendances en Grande-Bretagne, naguère encore champion du « free trade ». Quant aux Etats-Unis, ils sont poussés par leur position actuelle à promouvoir le multilatéralisme, sans pour cela renoncer à leur protectionnisme. Au contraire, ils viennent même d'affaiblir le système de la « réciprocité », introduit par C. Hull, en 1934, qui cependant atténuait à peine le protectionnisme américain.

De plus, certains pays continentaux, ou du moins certains groupes dans ces pays, semblent vouloir combiner une économie interne assez fortement dirigée avec une large participation dans un commerce international à base libérale. On ne semble pas apercevoir les contradictions inhérentes de pareille méthode.

Ces tendances contradictoires, déjà sérieuses en elles-mêmes, sont aggravées par l'extraordinaire déséquilibre des balances de payements et par la position anormale des Etats-Unis dans l'économie internationale.

Les mouvements de nationalisme économique en Amérique du Sud, comme les mouvements nationalistes tout court en

Asie et l'instabilité générale de la politique internationale, viennent encore ajouter à la complexité du problème.

Dans ces circonstances, l'économiste peut seulement exprimer l'espoir de voir se développer encore les diverses méthodes de coopération internationale, et surtout de voir une politique commerciale et financière appropriée — tenant compte notamment de la position des pays débiteurs et créditeurs — tâcher de rétablir l'équilibre international. Mais il faut constater qu'ici encore, l'économique et le politique sont de plus en plus enchevêtrés.

B. S. Chlepner.

Avril 1947.

UNE THÉORIE «SIMPLE» DES FLUCTUATIONS ÉCONOMIQUES [1]

Dans la théorie célèbre de l'équilibre général, Léon Walras [2] suppose que la demande et l'offre de chaque bien et service dans une économie sont fonctions de tous les prix. Il est nécessaire de généraliser cette théorie pour obtenir un équilibre dynamique. C'est ce que nous tenterons de réaliser dans la présentation d'une théorie « simple » des fluctuations économiques.

Supposons que la demande et l'offre de chaque bien ne dépendent pas des prix existants mais des prix anticipés. Tel est le point de vue de la théorie dynamique d'Evans [3] et de Roos [4], par exemple. Ces théoriciens supposent que les anticipations sont définitives. Chaque anticipation a une valeur unique [5]. La généralisation de cette théorie est la théorie du risque économique de Frank Knight [6]. Il n'y a qu'une distribution des probabilités des prix possibles. Un cas plus général est la théorie de l'incertitude économique [7]. Il n'y a non seulement une unique distribution des prix, mais plusieurs distributions possibles. La probabilité de chaque distribution est une probabilité à priori. Cette théorie ressemble à la théorie classique de Bayes dans le calcul des probabilités.

Mais comment sont formées les anticipations des prix ? Ou quelle est la base des probabilités ou même des probabilités à priori ? Nous ne nous tromperons pas trop si nous supposons

1. J'adresse mes remerciements à M. G. Lussier pour l'aide qu'il m'a apportée dans la rédaction de cet essai.

2. L. Walras, *Eléments d'économie politique pure*, éd. définitive, Paris, 1926.

3. G. C. Evans, *Mathematical Introduction to Economics*, New-York, 1930, p. 36 et s.

4. C. F. Roos, *Dynamic Economics*, Bloomington, Indiana, 1934, p. 14 et s.

5. J. R. Hicks, *Value and Capital*, Oxford, 1939, p. 115 et s.

6. F. H. Knight, *Risk, Uncertainty and Profit*, reprint, London, 1933, p. 197 et s.

7. G. Tintner, *The Theory of Choice under Subjective Risk and Uncertainty* *Econometrica*, t. 9, 1941, p. 298 et s.: *The Pure Theory of Production under Technological Risk and Uncertainty*, *ibid.*, p. 305 et s.

que l'expérience passée forme la base des anticipations ou des probabilités. Il y a de nombreuses méthodes pour déduire ces anticipations ou ces probabliités. Dans notre théorie, nous adopterons un schéma qui nous semble être la généralisation dynamique la plus simple possible du système de l'équilibre général.

I

Nous allons supposer que les anticipations des prix dépendent des prix existants eux-mêmes et des dérivées des prix. Ainsi admettons-nous que les individus extrapolent le prix et le changement du prix au cours du temps pour former leurs anticipations [8].

Pour obtenir des conclusions complètes, il est également nécessaire de supposer, comme premières approximations, que les fonctions de la demande et de l'offre sont linéaires. Naturellement, il ne s'agit pas là d'une hypothèse très réaliste.

Il y a n biens et services dans l'économie. La demande pour le bien ou service i est :

$$(1) \qquad D_i = a_i + \sum_{j=1}^{n} a_{ij} p_j + \sum_{j=1}^{n} b_{ij} \dot{p}_j . \qquad i = 1, 2, \ldots, n.$$

Les prix sont notés par p_j et leurs dérivées par $\dot{p}_j = dp_i/dt$. Le temps est la variable t. Les a_i, a_{ij} et b_{ij} sont des constantes.

Supposons qu'une situation semblable existe pour l'offre de tous les biens et services. L'offre de chaque bien ou service ne dépend pas des prix existants, mais est une fonction des prix anticipés. Nous supposons encore que les prix anticipés dépendent eux-mêmes des prix existants et de leurs dérivées.

L'offre du bien ou service i est :

$$(2) \qquad S_i = a_i' + \sum_{j=1}^{n} a'_{ij} p_j + \sum_{j=1}^{n} b'_{ij} \dot{p}_j . \qquad i = 1, 2, \ldots, n.$$

Les a_i', a'_{ij} et b'_{ij} sont encore des constantes. Au moment où l'équilibre est réalisé, la demande est égale à l'offre :

$$(3) \qquad D_i = S_i \ (i = 1, 2, \ldots, n).$$

Nous abrégeons :

$$A_i = a_i - a_i', \ A_{ij} = a_{ij} - a'_{ij}, \ B_{ij} = b_{ij} - b'_{ij} \ (i, j = 1, 2, \ldots, n).$$

8. Voir aussi B. Chait, *Les fluctuations économiques et l'interdépendance des marchés*, Bruxelles, 1938.

Les A_i, A_{ij} et B_{ij} sont aussi des constantes. Nous dérivons des égalités (3) le système [9] :

(4) $$A_i + \sum_{j=1}^{n} A_{ij}\, p_j + \sum_{j=1}^{n} B_{ij}\, \dot{p}_j = 0. \qquad i = 1, 2, \ldots, n.$$

C'est un système d'équations différentielles du premier ordre linéaire à coefficients constants [10]. Nous supposons la solution du système (4) de la forme :

(5) $$p_i = c_i + \sum_{k=1}^{n} d_{ki}\, e^{\lambda_k t}. \qquad i = 1, 2, \ldots, n.$$

Les c_i et les λ_k sont des constantes. Les c_i sont donnés par le système :

(6) $$A_i + \sum_{j=1}^{n} A_{ij}\, c_j = 0. \qquad i = 1, 2, \ldots, n.$$

Nous posons :

(7) $$p_i = c_i + x_i. \qquad i = 1, 2, \ldots, n.$$

Nous obtenons par cette substitution un système homogène sans les constantes A_i :

(8) $$\sum_{j=1}^{n} A_{ij}\, x_j + \sum_{j=1}^{n} B_{ij}\, \dot{x}_j = 0. \qquad i = 1, 2, \ldots, n.$$

Les $\dot{x}_i$ sont les dérivées des x_i. Nous tirons de la formule (5) :

(9) $$x_i = \sum_{k=1}^{n} d_{ki}\, e^{\lambda_k t}. \qquad i = 1, 2, \ldots, n.$$

(10) $$\dot{x}_i = \sum_{k=1}^{n} \lambda_k\, d_{ki}\, e^{\lambda_k t}. \qquad i = 1, 2, \ldots, n.$$

Nous combinons (9) et (10) avec (8) et déduisons :

(11) $$\sum_{j=1}^{n} (A_{ij} + \lambda_k B_{ij})\, d_{kj} = 0. \qquad j, k = 1, 2, \ldots, n.$$

C'est un système linéaire et homogène pour déterminer les coefficients d_{kj}. Une solution non triviale n'est possible que si le déterminant du système (11) est nul :

(12) $$\begin{vmatrix} A_{11} - \lambda B_{11} & A_{12} - \lambda B_{12} & \ldots & A_{1n} - \lambda B_{1n} \\ A_{21} - \lambda B_{21} & A_{22} - \lambda B_{22} & \ldots & A_{2n} - \lambda B_{2n} \\ \ldots & \ldots & \ldots & \ldots \\ A_{n1} - \lambda B_{n1} & A_{n2} - \lambda B_{n2} & \ldots & A_{nn} - \lambda B_{nn} \end{vmatrix} = 0.$$

L'équation (12) est une équation en λ de degré n.

9. G. Tintner, *A « Simple » Theory of Business Fluctuations*, **Econometrica**, t. 10, 1942, p. 317 et s.

10. E. Goursat, *Cours d'analyse mathématique*, 2e éd., Paris, 1911, t. 2, p. 488 et s.

Si les n racines de (12) sont distinctes, nous pouvons obtenir les constantes d_{kj} en substituant successivement dans le système (11) les racines λ_k ($k = 1, 2, \ldots, n$) de l'équation (12). Si une des racines de (12) est multiple, le d_{kj} correspondant devient un polynôme en t. Le degré du polynôme est le degré de multiplicité de la racine λ_k moins un.

Si quelques-unes des racines de l'équation (12) sont complexes conjuguées, elles peuvent être combinées et produisent des termes sinusoïdaux. Si les racines sont purement imaginaires, les fluctuations auront une amplitude constante. Si les racines sont des nombres complexes, les fluctuations vont augmenter ou diminuer avec le temps. Nous obtiendrons des amplitudes qui augmenteront si les termes réels des racines complexes sont positifs. Si les termes réels des racines complexes sont négatifs, nous obtiendrons des amplitudes qui diminueront avec le temps.

Les racines de l'équation (12) seront toujours réelles si les conditions suivantes sont réalisées :

(13) $$A_{ij} = A_{ji}. \qquad i, j = 1, 2, \ldots, n.$$

Ce sont les conditions de symétrie de Hotelling [11]. Les autres conditions de symétrie qui doivent être satisfaites sont :

(14) $$B_{ij} = B_{ji}. \qquad i, j = 1, 2, \ldots, n.$$

Les conditions (14) sont des conditions intéressant les coefficients des termes dynamiques dans les équations (4). Les constantes B_{ij} caractérisent la nature des anticipations. Si les conditions (13) et (14) se réalisent, les solutions du système (4) sont des sommes de termes exponentiels, et il n'y a jamais de fluctuations périodiques.

II

Cette théorie « simple » des fluctuations économiques a été vérifiée sur un modèle simplifié de l'économie des Etats-Unis [12]. Celui-ci comporte trois variables seulement : p_1 est un indice des prix des actions, p_2 est un indice des prix des produits

11. H. Hotelling, *Edgeworth's Taxation Paradox and the Nature of Demand and Supply Functions*, *Journal of Political Economy*, t. 40, 1932, p. 577 et s.
12. G. Tintner, *The « Simple » Theory of Business Fluctuations : A Tentative Verification*, *Review of Economic Statistics*, t. 26, 1944, p. 148 et s.

agricoles, p_3 est un indice des prix non agricoles. Tous les indices sont annuels, avec l'année 1926 comme base. La période des observations est 1920-1942. Les variables sont représentées dans la figure 1.

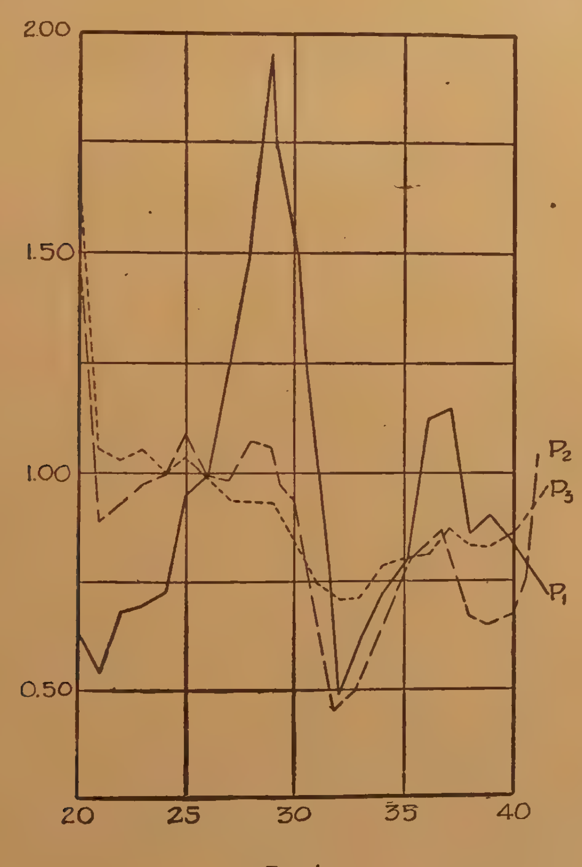


FIG. 1.

Une analyse statistique donne, après plusieurs transformations, le résultat suivant, qui correspond au système (8) :

$$\dot{p}_1 = -0{,}48\, p_1 + 2{,}16\, p_2 - 1{,}29\, p_3;$$
$$\dot{p}_2 = -0{,}24\, p_1 + 0{,}45\, p_2 - 0{,}17\, p_3; \qquad (15)$$
$$\dot{p}_3 = -0{,}07\, p_1 + 0{,}15\, p_2 - 0{,}03\, p_3.$$

L'équation (12) est dans notre cas :

$$(16)\qquad \begin{vmatrix} -0.48-\lambda & 2,16 & -1,29 \\ -0,24 & 0,45-\lambda & -0,17 \\ -0,07 & 0,15 & -0,03-\lambda \end{vmatrix} = 0.$$

On obtient les solutions avec les méthodes numériques d'Aitken [13]. Les trois racines de (16) sont :

$$(17)\qquad \begin{aligned} \lambda_1 &= -0,0510 + 0,4901\, i; \\ \lambda_2 &= -0,0510 - 0.4901\, i; \\ \lambda_3 &= 0,042. \end{aligned}$$

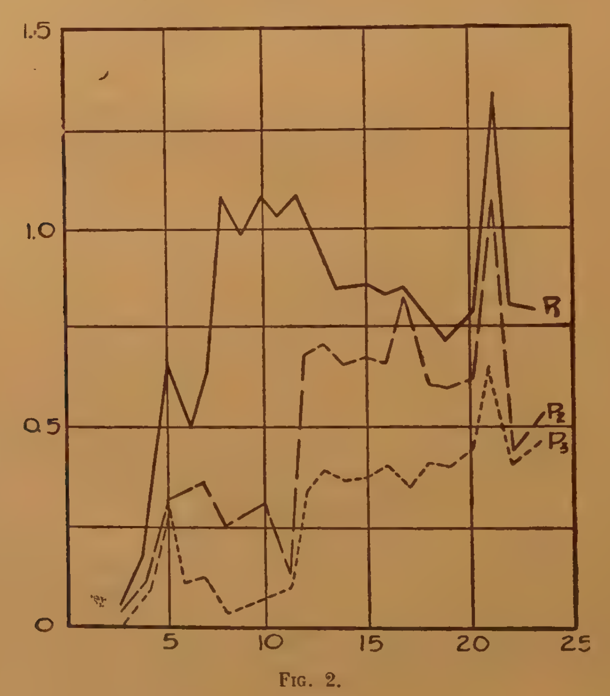


Fig. 2.

Le symbole $i = \sqrt{-1}$ représente l'unité imaginaire. Les deux premières racines λ_1 et λ_2 sont combinées dans un terme périodique avec une amplitude qui diminue avec le temps. La troisième racine λ_3 donne un mouvement séculaire exponentiel.

Les mouvements périodiques des trois prix ont une période de 12,82 années. Ce résultat doit être comparé avec les résul-

13. A. C. Aitken, *Studies in Practical Mathematics, Proceedings Royal Society of Edinburgh*, t. 57, 1936-1937, p. 269 et s.

tats d'une analyse harmonique. Le périodogramme fait apparaître les maxima suivants : pour p_1 (prix des actions) : 8, 10, 12, 15 années. Pour p_2 (prix agricoles) : 7, 10 et 13 années. Pour p_3 (prix non agricoles) : 7 et 13 années. Les périodogrammes sont représentés dans la figure 2. Il est évident que

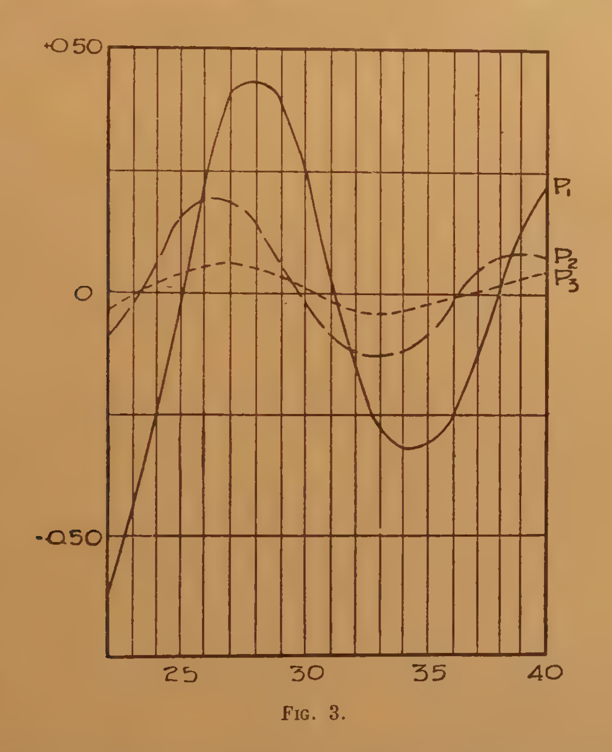


Fig. 3.

notre analyse donne une approximation assez bonne pour les fluctuations périodiques observées des trois prix.

Nous indiquons dans la figure 3 les fluctuations périodiques dérivées de notre théorie pour les trois prix. Elles doivent être comparées avec les séries des prix données dans la figure 1.

G. Tintner.

IMPOT ET EMPRUNT[1]

I

1. — On sait le large usage que, de plus en plus, les sciences de la matière ont été amenées à faire de considérations statistiques empruntées au calcul des probabilités. Elles y ont trouvé d'une manière générale un intermédiaire; un « pont » permettant de relier sans contradiction le monde de la molécule ou de l'atome dans lequel les phénomènes élémentaires se présentent comme individuellement indéterminés à notre univers familier où les ensembles formés par ces phénomènes apparaissent comme déterminés et obéissent à des lois [2].

Pour s'en tenir à l'exemple à la fois le plus ancien et le plus simple, que l'on se rappelle seulement les constructions de la théorie cinétique des gaz. A l'échelle de l'homme, il existe une relation parfaitement bien établie reliant la température, la pression et le volume d'une masse gazeuse donnée (la première et la plus simple de ces relations est la loi de Mariotte, remplacée depuis par des relations plus précises). Cependant, le comportement individuel de chaque molécule du gaz (direction de la trajectoire, vitesse, chocs avec les autres molécules) nous est inconnu, bien que la somme de certains de ces comportements constitue l'un ou l'autre des éléments observables de la masse donnée. Mais si l'on substitue aux problèmes de la détermination du comportement de chaque molécule en particulier — problèmes dont la solution complète nous donnerait le comportement de la masse, mais problèmes à jamais inabordables à cause de leur complexité — si l'on y substitue, disons-nous, la recherche des comportements les plus fré-

1. Ce travail, rédigé en captivité, est présenté sans retouches. On voudra bien se le rappeler pour excuser l'insuffisance et, sur certains points, l'absence de la documentation (notamment en ce qui concerne le § II de cette étude).

2. Cf. entre autres ouvrages : L. de Broglie, *Matière et lumière. Continu et discontinu en physique moderne;* J. Thibaud, *Vie et transmutation des atomes;* J. Vendryès, *Vie et probabilité;* Borel et Deltheil, *Probabilités, erreurs;* Max Planck, *Initiations à la physique* (trad. franç.).

quents de la masse, alors on retrouve les lois de la physique des gaz chaque fois qu'un nombre suffisant de molécules est mis en jeu. A vrai dire, ces lois n'apparaissent plus que comme hautement probables, mais la probabilité contraire est si faible qu'elle est tout à fait négligeable.

Ainsi, des considérations statistiques et probabilistes permettent de relier l'irrégularité des phénomènes élémentaires à la constance et au déterminisme du phénomène global.

2. — On voudra bien excuser le rappel de ces données. Sans doute est-il schématique, voire caricatural; et par ailleurs l'on peut douter que, même regardé comme un point de départ, il ait un rapport quelconque avec les problèmes du droit. On se dira pourtant que, pour aller au-delà de ce simple rappel d'un « climat » scientifique, il aurait fallu des développements hors de propos, et qui, depuis des années déjà, sont, grâce à des livres remarquables, familiers à un public étendu. D'autre part, en retenant des données évoquées moins l'appareil mathématique et la technique qu'elles supposent que l'idée ou, pour mieux dire, l'inspiration dont elles procèdent, il n'est peut-être pas sans intérêt de les confronter avec certains aspects des problèmes juridiques. Sous sa forme la plus générale et la moins étroitement technique, cette idée, cette inspiration, se ramènerait sans doute à ceci : entre le monde du déterminisme et celui de l'indéterminisme, il n'y a pas une antinomie qui en ferait deux univers séparés, mais au contraire un lien; une somme d'indétermination distribuée autour d'une valeur moyenne peut donner lieu à une détermination parfaitement rigide à une échelle supérieure. Une loi peut n'être que l'expression statistique d'un ensemble d'irrégularités. Ne peut-on penser qu'une telle idée peut se montrer féconde en dehors des sciences de la matière ?

Et, de fait, de telles considérations ne sont pas nouvelles en sociologie et en économie politique où elles trouvent un terrain d'élection. Elles permettent en effet, sinon de résoudre, du moins de reculer le dilemme qui s'offre entre le libre arbitre de chaque individu, perçu comme une donnée immédiate de la conscience, et le déterminisme des comportements humains, nécessaire pour que ceux-ci puissent être ramenés à des lois et devenir objets de science. Liberté ou en tout cas indétermination à l'échelle de l'individu; déterminisme et lois à

l'échelle des ensembles sociaux : deux affirmations non contradictoires. Ce sont là des considérations élémentaires sur lesquelles il est inutile d'insister [3].

3. — Il faut remarquer cependant qu'un énorme problème philosophique demeure ouvert : le fond des phénomènes humains est-il fait de déterminisme ou de liberté ? On peut s'étonner à première vue que la question demeure posée après ce qui vient d'être dit de la parfaite compatibilité entre des comportements individuels indéterminés (au moins dans une certaine mesure) et des ensembles sociaux déterminés et soumis à des lois. Pourtant de ce que le libre arbitre est possible, il ne s'ensuit pas qu'il existe.

En fait, il s'agirait de savoir si, dans l'indétermination des comportements individuels, il y a rupture des rapports de causalité habituels et vraie liberté, ou seulement impossibilité pour l'observateur et pour le sujet lui-même de prévoir avec certitude ce qui va se passer, faute seulement d'une connaissance complète de tous les événements qui précèdent et conditionnent l'acte à prévoir.

Chose curieuse, la physique, que l'on évoquait tout à l'heure, se trouve, dans l'étude de la matière, placée devant un point d'interrogation analogue.

Elle se demande, elle aussi, si l'indétermination dont elle fait état pour certains phénomènes élémentaires se ramène à une impossibilité de fait de connaître dans leurs détails tous les antécédents qui conditionnent les phénomènes en question, impossibilité tenant à l'infirmité des moyens humains, ou si cette indétermination correspond à une liberté réelle de l'élément (atome par exemple). Autrement dit, l'indétermination dépend-elle d'une raison de fait subjective tenant à l'insuffisance des observateurs ou d'une raison de droit objective tenant à la liberté de l'objet ? [4].

3. Pour un rappel de ces idées particulièrement développées par des statisticiens (A. Quetelet, J. Lottin), cf. le volume d'introduction de M. G. Pirou au *Traité d'économie politique* de G. Pirou et M. Byé.

4. Le problème évoqué au texte ne se pose pas dans l'exemple simple donné au début de cette étude : celui de la théorie cinétique des gaz. En effet, on admet sans difficulté que si le comportement de chaque molécule de gaz est impossible à connaître, ce n'est pas qu'il échappe aux lois de la causalité : l'indétermination de ce comportement est purement relative à l'observateur. Mais il existe d'autres hypothèses où l'interprétation de l'indétermination rend douteuse la causalité elle-même. Cf. les exemples donnés par L. de Broglie dans *Matière et Lumière*, p. 252; *La crise du déterminisme*, p. 275; *Les idées nouvelles introduites par la mécanique quantique*, et dans *Continu et discontinu*, p. 59; Réflexion sur l'indéterminisme en physique quantique.

Les réponses sont variées, nuancées, et en général remettent en cause les cadres même de notre connaissance (espace, temps, causalité). Il ne servirait à rien de les rappeler ici [5].

Ce que l'on voulait seulement indiquer, c'est que les considérations probabilistes ou statistiques, si elles n'ont pas résolu le problème final de l'option entre déterminisme et liberté — problème pour lequel elles ne sont pas faites — en ont du moins déblayé le champ proprement scientifique en reculant la difficulté aux limites de la science et de la philosophie.

Pour les disciplines telles que la sociologie ou l'économie politique, c'est un bénéfice considérable, car la conciliation opérée entre l'indétermination des éléments individuels et la détermination des ensembles permet à ceux-là mêmes qui ne renoncent pas au libre arbitre d'espérer cependant de voir ces disciplines se constituer en véritables sciences.

L'économie politique en particulier a, depuis longtemps, et comme instinctivement, admis une telle base méthodologique en insistant sur le caractère probabiliste et tendanciel, valable pour de grands ensembles, des constantes qu'elle énonce et en abandonnant à l'indétermination les comportements individuels concrets. On remarquera même que, lorsque, dans la théorie, on construit l'économie à partir de comportements individuels, il y a là une confirmation et non un démenti de ce qui vient d'être avancé : les individus sur lesquels on raisonne en ce cas sont des types abstraits, offrant des comportements moyens, probables, mais d'une probabilité qui ne deviendra vérifiable, expérimentale, réelle que par la mise en jeu de grands nombres, c'est-à-dire d'ensembles sociaux. C'est très différent d'une recherche visant à connaître un comportement individuel concret [6].

4. — De quel usage et de quel profit pourrait être pour les disciplines proprement juridiques « l'inspiration méthodologique » dont on vient d'esquisser à grands traits la signification, dans le domaine des sciences de la matière et de certaines sciences sociales ?

Il ne faut pas dissimuler le palier que l'on franchit en posant

5. Aux références déjà données aux livres de L. de Broglie, ajouter : J. Thibaud, *op. cit.*, chap. VIII, et X, et dans M. Planck, *op. cit.*, *Lois statistiques et lois dynamiques*, p. 52; *La loi causale et le libre arbitre*, p. 87; *La causalité dans la nature*, p. 226.
6. Cf., par exemple, A. Murat, *Initiation à la théorie économique*, p. 10.

une telle question. En effet, jusqu'ici, l'application des thèmes probabilistes s'est faite dans le domaine des sciences du type descriptif et explicatif. La physique, la sociologie, la biologie (pour laquelle un livre récent [7] vient de poser la question de la valeur des méthodes probabilistes), s'efforcent de connaître des faits, et les lois qu'elles dégagent ne sont que des synthèses de faits. Pour reprendre une expression d'Henri Poincaré, elles s'expriment à l'indicatif.

Que peut signifier l'usage de leurs méthodes quand on veut les appliquer à des disciplines normatives qui ne connaissent pas des lois, mais des normes, et qui s'expriment à l'impératif ?

Il va de soi qu'une transposition pure et simple, générale et abstraite, ne pourrait se faire qu'au prix de confusions de vocabulaire et d'erreurs de pensée, et n'aurait même aucun sens. On se détournera sans hésiter d'une entreprise aussi sommaire et aussi sûrement vouée à l'échec.

Pourtant, moins simplistes, plus difficiles peut-être, d'autres directions s'ouvrent à la recherche.

5. — La première d'entre elles est suggérée par un ouvrage récent auquel on vient de faire allusion. En conclusion d'une étude destinée à éclairer certains faits physiologiques par des considérations probabilistes, l'auteur se pose le problème de la vie mentale et de la vie morale et est amené à voir dans la règle morale un « système régulateur *contraléatoire* ». « La morale limite le nombre des cas possibles entre lesquels le choix peut se faire. Dans toute sa rigueur, elle les réduit à l'un d'entre eux. Par l'impératif catégorique de Kant, le devoir prescrit l'action à choisir. La règle morale, c'est bien un système régulateur, et elle est bien *contraléatoire*. Elle évite que le sujet n'agisse au hasard de ses goûts ou de ses idées personnelles. Elle est donc l'élément coordinateur de la vie mentale; c'est elle qui la construit. » [8].

De telles vues pourraient être transposées de la morale au droit sans avoir ici à franchir un palier aussi considérable que lorsqu'il s'agissait de passer de l'ordre des sciences descriptives à celui des disciplines normatives.

Entre la morale et le droit, les différences sont sans doute

7. Le livre de P. Vendryès précité.
8. P. Vendryès, *op. cit.*, p. 369. On notera que M. Vendryès esquisse à peine l'idée qu'il propose. Pour être utilisée, elle demanderait de sérieuses précisions.

essentielles; du moins l'une et l'autre constituent-elles des ordres normatifs, et de l'une à l'autre on peut raisonner par analogie.

Que donnerait une réflexion sur le droit conçu comme un ensemble de règles contraléatoires destinées à maintenir dans la vie des groupes les comportements individuels autour de moyennes idéales en réduisant le plus possible le nombre et l'importance des écarts à la moyenne ?

Il faut dire tout de suite que ce n'est pas cette question que l'on se propose d'aborder ici. Elle est trop vaste; elle met en jeu le tout de la règle de droit; elle invite à analyser une fois de plus la nature de la norme juridique, et à la traiter il faudrait le faire complètement, c'est-à-dire très longuement. On ne peut pas dire si un tel effort serait récompensé par des résultats à sa mesure. Tout au plus est-il permis d'entrevoir dans cette direction un rapprochement entre les règles nées de la vie en société et les mécanismes régulateurs de la biologie; plus loin peut-être une possibilité de synthèse qui montrerait dans les normes juridiques, produits directs des conditions sociales, la conséquence indirecte mais profonde d'exigences biologiques; beaucoup plus loin enfin, au-delà de la sociologie et de la biologie, comme le reflet d'une loi fondamentale valable pour tout le réel, qu'il soit physique, biologique, social ou mental, sorte de principe ontologique qui combinerait et alternerait en quelque manière déterminisme et liberté.

Mais chercher dans cet axe et, le cas échéant, réfléchir sur les résultats de cette recherche suppose pour qui s'y risque le loisir de vastes pensers.

6. — C'est dans une autre direction de recherche, beaucoup plus modeste, que notre travail s'engage.

On laissera de côté le problème global de la nature de la règle de droit. L'on se demandera seulement ce que des considérations probabilistes du genre de celles que l'on vient d'évoquer peuvent, en certaines hypothèses, apporter de secours à l'analyse juridique. Il ne s'agit donc pas d'utiliser ces considérations pour prendre un nouveau point de vue sur la règle de droit en général, mais de s'en servir au sein même de la recherche juridique dans la mise en œuvre d'un ordre normatif sans que l'on se pose la question de la nature de celui-ci.

Ce dessein doit être précisé de deux manières.

D'abord, il s'agit, comme on l'a déjà dit, de retenir essentiellement une « inspiration », une certaine manière de voir les choses, une certaine façon de composer et de sommer entre eux des éléments pour les étudier comme un ensemble, et non pas du décalque ou de la transposition servile d'une technique. En somme, la question que l'on veut se poser est celle-ci : Existe-t-il des ensembles juridiques dont la nature soit différente des situations juridiques individuelles qui les composent ? En particulier existe-t-il des hypothèses ou des situations qui, au plan de l'individu, s'analysent en une faculté d'option, une liberté, acquièrent, si l'on considère l'ensemble qu'elles forment, une nature juridique différente ?

Deuxième trait à préciser de notre dessein : c'est par un exemple concret que l'on tentera d'éprouver l'inspiration méthodologique proposée. Parce que, ainsi, nous ferons mieux saisir en quoi elle consiste. Parce que, ensuite, l'on a peut-être trop abusé de considérations à priori dans les questions de méthodologie et de principiologie juridiques. Qu'il s'agisse de définir la nature du droit, son objet, ses méthodes, trop souvent l'on a voulu poser ces problèmes abstraitement et, ce faisant, l'on a été victime d'une illusion, qui a pour elle d'ailleurs la logique, mais la logique seule.

Logiquement, il est exact que la solution des problèmes de principes et de méthode commande la construction de toute science. Pratiquement, c'est le travail quotidien de la science qui, peu à peu, dégage, à la lumière des réussites et des échecs, les principes et les méthodes valables. En physique, en biologie, ce ne sont pas en général des vues à priori sur la nature de la matière ou de la vie qui ont conditionné le progrès scientifique, c'est au contraire l'expérience de la recherche au jour le jour qui a permis d'avancer dans la connaissance des problèmes d'objet ou de méthode.

Il n'en va pas autrement, semble-t-il, en droit. Le meilleur moyen, par exemple, de déterminer avec précision la nature de la règle de droit, ce serait de faire l'histoire des disciplines juridiques elles-mêmes et de voir comment, peu à peu, s'est formée dans la recherche juridique quotidienne, par une suite d'apports et d'éliminations, un objet d'étude qui est le droit. Ce ne sont pas, on le sait déjà, ces grands problèmes que nous voulons aborder. Mais, même dans le cadre beaucoup plus

modeste du travail que nous entreprenons, il existe une égale nécessité de traiter concrètement la question de méthode que l'on se pose, c'est-à-dire de ne pas la séparer d'une recherche précise qui mette en œuvre l'inspiration méthodologique étudiée [9].

7. — C'est aux finances publiques que nous demanderons justement de fournir la matière sur laquelle nous essaierons la méthode proposée. Les finances publiques constituent, en effet, un terrain assez favorable à cette tentative, et ceci pour plusieurs raisons.

En premier lieu, l'on sait assez qu'une étude complète de toute question de finances publiques doit se faire de deux points de vue : le point de vue économique et le point de vue juridique [10]. Théoriquement, ce sont deux points de vue bien distincts. L'un appartient à une science du type descriptif, à l'ordre du « Sein », l'autre à une discipline du type normatif, à l'ordre du « Sollen ». Mais, en fait, entre les deux points de vue, les frontières, en matière de finances publiques, sont assez souvent difficiles à tracer [11].

Or, par son aspect économique, l'étude des finances publiques se prête, comme l'ensemble de la science économique, à des

9. Dans l'un des derniers articles sortis de sa plume, le doyen Bonnard prenait parti pour une théorie générale du droit faisant appel à des concepts à posteriori tirés de l'expérience (*Revue de droit public*, 1943; *Les concepts de la science de l'Etat*). Nous croyons qu'il faut peut-être aller plus loin et demander les concepts du droit non seulement à l'expérience juridique *lato sensu*, mais plus précisément à l'expérience que constitue la formation des disciplines juridiques elles-mêmes. C'est par une méthode de cet ordre qu'Emile Meyerson a renouvelé certains aspects de la philosophie des sciences.

10. Cf., par exemple, Trotabas, *Précis de science et de législation financière*, 7e éd., 1942, nos 1 et s.; J. Marchal, *Cours de science financière*, doctorat Paris, 1940-1941 (polycopie, p. 2 et 3). La distinction est également familière aux auteurs italiens et allemands (H. Müller et W. Eckhardt, *Finanzwissenschaft*, Leipzig, 1941, p. 31).

11. Ainsi l'on expose généralement, dans le cadre de l'étude des finances publiques, certaines règles de « technique budgétaire », telles que l'unité, l'universalité, l'annualité, etc. (Trotabas, *op. cit.*, nos 63 et s.; A. Bisson, *Finances publiques françaises*, 1941, p. 3 et s.). Il semble que le qualificatif de « technique » appliqué à ces règles dissimule l'embarras où l'on est de déterminer leur nature exacte. Elles ne sont juridiques qu'autant que la pratique budgétaire s'y attache, et celle-ci pourrait s'en détourner, comme elle le fait d'ailleurs partiellement, sans que la légalité constitutionnelle fût violée. Elles n'auraient le caractère de principes d'économie financière qu'à la condition d'être justifiées par des arguments plus sérieux que ceux que la tradition fournit. Elles existent cependant au moins de manière précaire comme si la faiblesse des concepts juridiques et la faiblesse des conceptions économiques qui leur correspondent se prêtaient mutuellement appui. Sur la critique de ces règles « techniques », cf. Laufenburger, *Précis d'économie et de législation financière*, t. I : *Revenu et impôt*, p. 3 et s.

considérations probabilistes ou statistiques. D'autre part, par la contiguïté existant dans les finances publiques entre point de vue économique et point de vue juridique, l'application de l'inspiration probabiliste à l'analyse économique de telle ou telle institution prépare un recours analogue à la même inspiration quand il s'agira d'analyser cette institution d'un point de vue juridique.

Ensuite, et cette seconde remarque recoupe la précédente, les phénomènes que recouvrent les finances publiques offrent le caractère de mettre en jeu des ensembles extrêmement vastes composés de nombreux éléments individuels. Certains de ces ensembles (par exemple, comme on le verra, la dette publique) offrent le caractère d'être des ensembles renouvelables, ce qui veut dire qu'on peut les considérer comme des grandeurs statistiques dont on suit l'évolution dans le temps en négligeant les variations des éléments individuels de sens contraire qui se compensent entre elles, à l'instar des ensembles renouvelables que connaît la science économique (population, billets de banque, comptes courants créditeurs, etc.) [12].

Enfin, c'est au crédit public et à l'emprunt que l'on va s'efforcer d'appliquer les considérations déduites plus haut. Les raisons de ce choix apparaîtront clairement, nous le croyons du moins, dans la suite de nos développements. On dira seulement ici que ce qui invite à ce choix, c'est le mouvement général de révision des notions classiques admises en la matière, mouvement qui s'accentue en ce moment sous l'influence des expériences financières entreprises avant la guerre dans certains pays et que la guerre a généralisées.

On est assez loin à l'heure actuelle, semble-t-il, de la conception de l'emprunt, ressource anormale et extraordinaire qui était une des bases des finances publiques classiques, assez loin aussi des corollaires que cette conception comportait. Rappeler quelques-uns des apports des recherches économiques récentes sur ce sujet à la lumière de « l'inspiration » probabiliste; tenter de les élargir à la même lumière jusqu'à retoucher la théorie juridique du crédit public, tel est notre propos. En voulant à la fois étudier une méthode possible d'analyse économico-juridique et traiter par cette méthode le problème de l'emprunt

12. Ainsi, M. Rist applique la notion d'ensemble renouvelable au stock monétaire (Ch. Rist, *Histoire des doctrines relatives au crédit et à la monnaie*, p. 17).

public, on s'expose peut-être à ne réussir complètement ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux desseins. Nous avons cependant dit pourquoi nous n'avions pas voulu les séparer, au risque — délibérément accepté — de les compromettre l'un pour l'autre.

8. — La notion de l'emprunt public admise dans les finances publiques classiques peut être ramenée à trois séries de caractères, dont la juxtaposition et la combinaison traduisent d'ailleurs la nécessité de faire appel, pour prendre une vue complète de la matière, à la fois à l'analyse économique et à l'analyse juridique. La première série de caractères retenue par l'analyse classique est centrée sur un point de vue économique [13]. L'emprunt est caractérisé par le fait qu'il ne constitue pas un mode définitif de couverture des dépenses publiques, puisque l'Etat devra ultérieurement faire le service des intérêts et, le cas échéant, assurer le remboursement ou l'amortissement des sommes empruntées. Ramené à la technique budgétaire, ceci revient à dire qu'aux recettes présentes provenant de la souscription aux emprunts publics devront correspondre dans les budgets futurs des dépenses à couvrir à leur tour par de nouvelles recettes. Elargie en théorème de politique financière, la même proposition se formule de la manière suivante : « L'emprunt rejette sur l'avenir les charges, d'ailleurs accrues, du budget présent », ou encore : « L'emprunt n'est qu'un impôt différé » [14].

La deuxième série de traits admise par l'analyse classique est centrée, elle, sur un point de vue juridique. L'emprunt public revêt la forme juridique d'un contrat entre l'Etat et chacun des souscripteurs. Il a donc le double caractère d'être volontairement consenti par ceux-ci et de donner naissance à des obligations à la charge de l'Etat en contrepartie des sommes prêtées. Sans doute, on ne peut pas, sur tous les points, traiter le contrat d'emprunt public comme un contrat ordinaire. Pourtant l'élément consensuel constitue le trait juridique

13. A vrai dire, on part plus généralement de l'analyse juridique pour aller à l'analyse économique de l'emprunt. C'est plus logique. Nous avons adopté l'ordre inverse pour pouvoir, dans ce travail, examiner d'abord le point de vue économique qui, comme on le dira un peu plus bas, est déjà en pleine révision, alors que les juristes demeurent plus attachés aux conceptions classiques. Nous graduons ainsi nos difficultés.

14. Trotabas, *op. cit.*, nos 24, 26, 208.

dominant de l'emprunt public et le différencie irrévocablement de l'impôt, réquisition sans contre-prestation.

C'est à une synthèse du point de vue économique et du point de vue juridique que parvient l'analyse classique avec la troisième série de caractères qu'elle attache à l'emprunt. Les dépenses publiques doivent normalement être couvertes par des recettes définitives, qui ne dépendent pas de la seule bonne volonté des citoyens, c'est-à-dire par l'impôt.

L'impôt est donc, selon la célèbre et brève définition de M. Jèze, « le procédé de répartition des charges publiques entre les individus ». Seul, l'impôt mérite véritablement cette qualification. Face à l'impôt, l'emprunt n'est qu'un procédé anormal et provisoire de couvertures des charges publiques et se définit ainsi à contrario et comme négativement.

Ce sont les trois plans de cette analyse classique que nous voudrions maintenant reprendre en utilisant les considérations de méthode développées plus haut. La tâche n'est pas d'ailleurs la même pour chacun des trois.

Au premier plan, celui de l'analyse économique, de nombreuses études ont tracé la voie et remis en cause les conclusions classiques. On ne pourra que les évoquer et le reproche à encourir peut- être, ce faisant, sera celui de la banalité.

Au deuxième plan, celui de l'analyse juridique, les notions classiques sont, au contraire, bien vivantes dans la doctrine et, à les retoucher, nous nous exposons à nous voir taxer de paradoxe.

Au dernier plan enfin, celui de la définition synthétique de l'emprunt face à l'impôt, on aura à tirer les conclusions d'une évolution déjà en grande partie acquise dans l'analyse économique de l'emprunt, et des nouveaux aspects de l'analyse juridique proposés dans cette étude.

II

9. — Il n'est pas question de reprendre l'analyse économique de l'emprunt, mais seulement de rappeler brièvement certains résultats acquis par le mouvement de révision déjà évoqué. Ils montrent, selon nous, que certaines notions indéniablement valables pour un emprunt donné, considéré comme élément, ne sont pas applicables telles quelles à l'ensemble

des emprunts, à la dette publique considérée comme un phénomène global.

On ne s'attardera pas à définir ce qu'est l'ensemble de la dette publique. On y comprendra aussi bien la dette flottante que la dette inscrite, les engagements de toute sorte du Trésor que les emprunts d'Etat proprement dits (ou des services publics d'Etat possédant l'autonomie financière). Cependant, on en déduira les avances de l'Institut d'émission, et ceci pour de pures raisons de commodité. Les avances de l'Institut d'émission sont un des éléments de la dette publique, mais elles offrent certains traits particuliers — elles ne portent pas intérêt; elles ont des incidences immédiates sur la circulation monétaire, etc., et notre raisonnement sera simplifié sans perdre, croyons-nous, de sa pertinence si l'on n'est pas obligé à tout instant de tenir compte de ces particularités qui, d'ailleurs, ne modifieraient pas le fond du problème.

De même — et cette fois plus pour des raisons de fond que pour des raisons de commodité — on ne s'attachera qu'à la dette intérieure [15].

L'ensemble ainsi constitué ne peut être exprimé complètement par une mesure unique. Entre toutes les diverses façons de le mesurer, trois sont particulièrement à retenir.

La première, très simple, utilise un chiffre qui est le montant nominal de la dette publique et exprime celle-ci en capital à une date donnée.

La deuxième fait appel à un autre chiffre ou à une série d'autres chiffres qui correspond au montant de la charge annuelle représentée par le service des intérêts de la dette pour une année ou une série d'années déterminée (à l'exclusion de tous versements comptant pour des opérations d'amortissement ou de remboursement).

La troisième, plus complexe, est donnée par un chiffre ou une série de chiffres qui mesurent, eux aussi, une charge annuelle, mais en faisant masse à la fois du paiement des intérêts de la dette et de l'exécution des amortissements ou des remboursements pour une année ou une série d'années déterminées.

15. On sait assez que la dette extérieure, en faisant intervenir le problème des transferts et en créant des mouvements entre deux systèmes économiques et financiers distincts, pose de tout autres questions que la dette intérieure (H. Laufenburger, *Précis d'économie et de législation financière*, t. II : *Dette publique et richesse privée*, p. 12).

Ainsi mesuré, l'ensemble de la dette publique évolue dans le temps. C'est proprement un de ces ensembles renouvelables que connaît la statistique. Tel de ses éléments peut disparaître (en cas d'amortissement par exemple), tel autre apparaître (un nouvel emprunt ou engagement), tel autre se transformer (consolidation ou conversion).

10. — La notion d'amortissement ou de remboursement parfaitement claire quand on la rapporte à un élément de l'ensemble, à tel emprunt ou à tel engagement du Trésor pose un problème quand on veut la transposer au plan de la dette publique conçue comme un ensemble. Que signifie l'amortissement rapporté au tout de la dette publique, c'est-à-dire quand on compense les amortissements ou les remboursements réalisés par les engagements nouveaux et qu'on ne retient que le solde de cette opération ?

La réponse à cette question ne peut être donnée dans l'abstrait, mais en considérant des époques et des pays déterminés. Elle a un caractère essentiellement concret et expérimental.

Sans doute, l'on peut bien raisonner sur un certain concept idéal de l'emprunt et soutenir que des finances publiques « saines » ou « normales » doivent mettre en œuvre une politique d'amortissement qui permette de réduire le volume de la dette publique plus ou moins rapidement, mais de façon continue. On en est quitte alors pour déclarer « malsaines » ou « anormales » les finances publiques qui, du fait des excédents d'emprunts ou d'engagements nouveaux sur les remboursements ou amortissements, voient au contraire croître le volume de la dette publique. Ainsi, la notion d'amortissement ou de remboursement garderait toute sa valeur et pourrait être transposée sans difficultés du plan de l'élément au plan de l'ensemble. Mais c'est qu'alors elle serait conçue comme un idéal, ou mieux comme un dogme.

Cependant, quelle que soit la puissance d'un dogme, elle ne peut prévaloir indéfiniment contre les faits. Lorsque, pendant une longue période, « ce qui se passe » est tout juste le contraire de « ce qui devrait se passer », on en vient à penser que l'idéal proposé est purement mythique.

Que, dans une nation et pendant un certain temps, les finances publiques soient mal gérées, c'est évidemment possible. Mais que, dans de nombreux pays et pour des durées de l'ordre

du tiers de siècle ou du demi-siècle, on doive, pour préserver un idéal ou un dogme, considérer que la gestion financière a été malsaine, le propos devient excessif.

Dans tous les ordres de l'expérience historique [16], quand une situation regardée comme anormale se généralise et se prolonge, on finit par se trouver devant un dilemme : ou bien conclure à une subversion générale des nations et de leurs dirigeants qui les fait — inexplicablement — se détourner du normal; ou admettre qu'il y a eu erreur sur ce que l'on croyait normal, mieux encore admettre que le normal a évolué. Des deux positions, c'est la seconde qui est la bonne. Procuste seul peut penser que, en cas de désaccord entre le lit et le dormeur, c'est le dormeur qui a tort, et ce faisant il méconnaît une loi d'économie des moyens qui est souvent le critérium décisif des choix scientifiques [17].

11. — Il ne servirait de rien, pour récuser d'avance la leçon des faits, de faire observer que l'évolution des dettes publiques est, depuis des décades, sous la dépendance étroite d'événements exceptionnels : deux guerres mondiales, et, dans leur intervalle, une crise économique extrêmement profonde et étendue. Ce serait encore équivoquer sur le mot « normal » en admettant que de telles catastrophes sont « anormales », « extraordinaires », et que, par suite, leurs conséquences ne sauraient être retenues pour en déduire des règles ou des lois, fût-ce de pur fait. Ce que l'on disait à l'instant de la vaine confrontation entre « ce qui se passe » et « ce qui devrait se passer » garde ici toute sa valeur.

Il est, en effet, possible que, pour une durée imprévisible, l'évolution de l'humanité se fasse par grandes crises politiques ou économiques. Ce ne serait pas la première fois que cela arriverait. Ce n'est qu'au prix d'un jugement très arbitraire que l'on peut affirmer que telles ou telles périodes de l'histoire sont à tenir, en droit, pour nulles et non avenues, et à mettre, pour ainsi dire, hors la loi.

Entre le normal et l'anormal, la seule pierre de touche est la fréquence [18], et les faits interrogés à la lumière de ce crité-

16. Nous laissons ici de côté les problèmes de la vie morale, précisément parce que nous ne croyons pas au caractère exclusivement historique ou social de la règle morale, dont l'essentiel, pour nous, transcende l'évolution historique.
17. Cf. Henri Poincaré, *La science et l'hypothèse.*
18. Sauf ce que l'on vient de dire (note 16) de la vie morale.

rium, nous apprendraient peut-être que le normal n'est pas du côté où on l'imagine volontiers.

D'ailleurs, l'uchronie, entendons par ce terme savant l'exercice qui consiste à rebâtir l'histoire en faisant abstraction de certains événements ou de certains hommes, est un genre faux. Il est vain et, à la lettre, sans signification, de discerner ce qui, dans un phénomène comme l'évolution des dettes publiques, est imputable aux guerres ou crises économiques et ce qui ne leur est pas imputable [19].

L'expérience historique est un tout indissociable fait d'événements aux causalités compliquées et réciproques formant un tissu infiniment serré. Tout n'y est pas normal sans doute; certains faits très rares et généralement fortuits s'excluent d'eux-mêmes du train ordinaire des choses. Mais qu'un même phénomène se répète longtemps et dans beaucoup de pays, on perd par là même tout droit à le regarder comme anormal.

12. — Or, en gros, dans les trente dernières années pour à peu près tous les pays, dans les cinquante ou soixante dernières années pour nombre d'entre eux, l'augmentation des dettes publiques est un phénomène constant et à peu près aussi bien établi que l'accroissement des charges publiques reçu comme une loi dans la science financière [20].

Les dettes publiques, considérées comme des ensembles statistiques, évoluent dans le sens d'un accroissement, extrêmement accéléré par la guerre actuelle.

Sans doute, outre la complexité qui tient à la dispersion du phénomène entre de nombreux pays, cet accroissement ne peut s'exprimer de façon absolument simple. La manière la plus directe de le mesurer, c'est de suivre l'évolution du montant nominal des dettes publiques. On obtiendrait, selon les

19. On ne veut pas dire que l'on ne puisse pas mettre en parallèle, par exemple, le cycle économique et les phénomènes de finances publiques (Cf., par exemple, J. Lescure, *Des crises générales et périodiques de surproduction*, 5e éd., 1938, t. I : Appendice; Section I : Crise et finances publiques, p. 405-418, ou J. Marchal, *Rendements fiscaux et conjoncture*). Ce qui nous paraît vain, c'est d'imaginer ce qui se serait passé si les crises ou les guerres n'étaient pas survenues, car alors se pose un faux problème qui, par définition, n'a pas de solution.

20. On a dit plus haut (note 1) les raisons pour lesquelles il ne nous a pas été possible de produire, à l'appui de cette affirmation, une étude statistique cohérente et continue. Le fait est communément admis (cf. Laufenburger, *op. cit.*, t. II : Introduction, et S. Schulze, *Wandlungen in der staatlichen Kreditpolitik der grossmächte*, Iéna, 1940).

divers pays, des graphiques d'allure variée : certains offriraient une ascension de la dette publique, tantôt rapide, tantôt plus lente, mais à peu près continue [21], d'autres présenteraient des phases d'ascension accentuée (guerres, crise), mais aussi, dans l'intervalle de ces phases, des paliers légèrement descendants [22]; d'autres enfin montreraient, après des ascensions vertigineuses, une discontinuité brutale correspondant à une quasi-annulation de la dette publique par la liquidation de la dépréciation monétaire [23]. Si on laisse de côté ce dernier cas, sur lequel on reviendra [24], tous ces graphiques auraient cependant en commun un trait fondamental : c'est que leur allure générale — leur « trend » — est incontestablement et uniformément ascensionnelle. Même là où le détail de l'évolution montre des régressions, des répits dans l'accroissement de la dette, chaque nouvelle phase ascendante monte plus haut que la précédente et annule l'effet du palier légèrement descendant qui a pu l'en séparer.

Plus difficile à interpréter seraient peut-être les graphiques correspondant à l'évolution de la charge annuelle des intérêts. C'est que, en effet, la charge annuelle des intérêts est affectée non seulement par les variations du montant nominal de la dette publique, mais aussi par les variations du taux de l'intérêt sur les deux marchés, monétaire et financier. Au fur et à mesure que l'ensemble se renouvelle par amortissements, remboursements, conversions, consolidations d'anciens emprunts ou apparition d'emprunts nouveaux, la charge des intérêts conçue, elle aussi, comme un ensemble statistique, subit l'influence des variations du taux de l'intérêt. Comme au surplus des relations réciproques unissent le taux de l'intérêt et le volume des émissions d'emprunt, on conçoit que l'évolution dans le temps de la charge des intérêts soit un phénomène moins simple que l'évolution du montant nominal en capital de la dette publique.

Enfin la complexité de la mesure et de sa représentation atteindrait son maximum si l'on considérait l'évolution de la charge annuelle globale de la dette publique en faisant masse à la fois du service des intérêts et de l'exécution des amortis-

21. Pour la France, par exemple, depuis 1870 (sauf la période 1926-1931).
22. Par exemple : la Grande-Bretagne, de 1923-1924 à 1931-1932; les Etats-Unis, de 1920 à 1930.
23. L'Allemagne par exemple.
24. *Infra*, n° 13.

sements ou remboursements. Dans ce cas, en effet, aux incidences nées des variations du capital nominal et du taux de l'intérêt s'ajouteraient celles dues aux modalités d'échelonnement des amortissements ou remboursements [25].

13. — Prise dans son ensemble, la dette publique ne se rembourse pas, ne s'amortit pas, au moins à l'époque contemporaine. Mais il peut arriver qu'elle s'annule par l'effet de la moderne banqueroute d'Etat, la dépréciation monétaire.

Les seuls cas que l'on connaisse à l'époque moderne de dette publique ramenée aux environs de zéro sont dus à des pertes de valeur de la monnaie.

Les relations entre les variations de la valeur de la monnaie et les variations de la dette publique sont multiples et comme enchevêtrées. On ne saurait ici les décrire, même sommairement. Il faudrait tenir compte de l'influence que l'évolution de la dette publique exerce sur la monnaie, soit par l'action directe qu'elle peut avoir sur ses éléments quantitatifs (masse monétaire ou vitesse de circulation), soit par les courants psychologiques auxquels elle donne naissance. Inversement, les périodes de dépréciation monétaire sont peu favorables à l'équilibre du budget et provoquent souvent à leur tour l'accroissement de la dette publique.

Pourtant, en général, tant que la dépréciation monétaire progresse lentement, une sorte d'équilibre grossier tend à se maintenir entre dette publique et monnaie : la dépréciation croissante de celle-ci compense la charge croissante de celle-là. Mais il peut venir un moment où les facteurs psychologiques (notamment l'anticipation de la dépréciation future) jouent le rôle essentiel dans la crise monétaire et impriment une accélération énorme à la chute de la monnaie qui distance de loin l'augmentation de la dette publique.

Celle-ci peut alors se trouver pratiquement annulée, mais par

25. On suppose dans tout ce qui précède que l'évaluation de la dette (en capital ou autrement) se fait en utilisant toujours la même unité monétaire légale, quelles que soient d'ailleurs les variations de valeur que peut subir cette unité monétaire, variations de fait (sur le marché des changes ou sur le marché intérieur) ou variations légales (dévaluation). Il va de soi que si l'évaluation était faite par rapport à un autre étalon (or, niveau général des prix mondiaux ou nationaux), l'allure des graphiques pourrait être différente. Le mouvement ascensionnel apparaîtrait alors comme fortement freiné et, en certains cas, annulé par la dépréciation monétaire qui allège la dette publique. Mais c'est très différent de l'amortissement des finances publiques classiques, qui se mesure par la diminution du montant de la dette publique en unités monétaires.

un détour où l'on aurait quelque peine à reconnaître le schéma de l'amortissement classique[26].

Retenons donc le fait : l'ensemble de la dette publique d'un pays n'a pu, depuis bien longtemps, être ramené aux environs de zéro ou simplement comprimé dans une mesure considérable que par la dépréciation monétaire profonde.

Ne répétons pas pourquoi l'objection de l'anormal serait vaine.

Complétons la conclusion négative esquissée plus haut par une conclusion positive : Il n'y a pas de nos jours, avait-on dit, de remboursement de la dette publique. Ajoutons maintenant que, parfois, la dette publique s'anéantit par une sorte de mutation brusque en cas de chute verticale de la monnaie.

14. — Ainsi, les notions traditionnelles d'amortissement ou de remboursement qui ont un sens clair et précis lorsqu'on les applique à un emprunt ou un engagement déterminé perdent toute signification quand on les rapporte à l'ensemble des emprunts ou des engagements de l'Etat.

Tout se passe comme si la dette publique, prise dans sa totalité, était non seulement perpétuelle par nécessité, mais encore en voie d'accroissement constant. C'est d'ailleurs pourquoi l'expression de la dette publique d'un pays en capital présente un intérêt au fond secondaire[27], sinon précisément pour vérifier cette tendance à l'augmentation. Le chiffre du montant nominal de la dette publique en capital est, comme on l'a déjà dit, simple et commode. Mais il mesure surtout l'effort qu'il faudrait faire pour rembourser ou amortir la totalité ou une fraction déterminée de la dette publique. Se référant au fond à une opération peu imaginable, il est dépourvu de réalité pratique.

Que l'on essaie d'interpréter ces données à la lumière de l'« inspiration » méthodologique définie plus haut. On dira alors que l'emprunt ou l'engagement individualisé, élémentaire, implique certaines zones de liberté ou d'indétermination au

26. L'annulation quasi totale de la dette publique résulte d'un fait financier et économique, qui est l'avilissement de la monnaie. Mais, généralement, cette annulation est mise en forme juridique (ce qui est une occasion de faire un traitement un peu plus favorable à certaines catégories de prêteurs, qui bénéficient d'une revalorisation partielle de leur créance). En Allemagne, les textes de liquidation après l'inflation et la stabilisation furent les deux lois du 16 juillet 1925 (Aufwertungsgesetz et Anleiheablösungsgesetz) (cf. R. Stuken, *Deutsche Geld und Kreditpolitik*, Hambourg, 1937, chap. IV).

27. Laufenburger, *op. cit.*, t. II, p. 206.

profit de l'Etat qui y recourt : possibilité d'opter entre l'emprunt perpétuel et l'emprunt amortissable, entre l'emprunt à long terme et l'emprunt à court ou à moyen terme; possibilité d'aménager de bien des façons les amortissements, les consolidations, les conversions, etc. Mais l'ensemble constitué par la réunion de tous les éléments de la dette publique obéit au contraire, sur le point qui nous intéresse, à un déterminisme certain, au moins à l'époque contemporaine.

Une somme d'indéterminations élémentaires n'est pas une indétermination globale; des phénomènes individuellement inconstants peuvent être gouvernés par une loi statistique. C'est ce que nous a permis de vérifier cette réflexion rapide sur l'amortissement de la dette publique, en concordance avec l'inspiration méthodologique que l'on essaie de mettre en œuvre dans ce travail.

15. — Ce qui demeure le plus réel, le plus tangible, dans une dette publique considérée comme un ensemble perpétuel, gouverné au surplus par une tendance générale à l'accroissement, c'est le service des intérêts. La charge des amortissements ou des remboursements ne prend en effet son plein sens qu'après une compensation avec les éléments de sens contraire (engagements ou emprunts nouveaux) qui, au moins pour une période suffisamment longue, se fait au profit de ces dernières.

Une telle analyse aboutit ainsi, par élimination, à faire du service des intérêts le trait économique essentiel de l'emprunt. Elle laisse du moins subsister, semble-t-il, l'axiome de politique financière rappelé plus haut : « L'emprunt rejette le poids des dépenses publiques présentes sur les générations futures. »

Or, l'on commence à douter sérieusement de la véracité de cet axiome en tant qu'il affirme le déplacement du « fardeau » des dépenses publiques d'une génération aux générations suivantes par le seul fait du seul emprunt.

On fait observer d'abord que, dans la mesure où il n'y a pas d'amortissement de la dette publique dans son ensemble en raison de l'excédent des engagements nouveaux sur les amortissments ou remboursements, la charge de l'amortissement n'existe pas plus pour une génération que pour l'autre, ou, ce qui revient au même, qu'elle est indéfiniment ajournée de génération en génération [28].

28. Laufenburger, *op. cit.*, t. II, p. 143 et s.

Reste le service des intérêts, qui est le phénomène essentiel de la vie de la dette publique. Il semble que la génération présente en le léguant à celles qui la suivent rejette sur celles-ci un fardeau qu'elle aurait dû supporter si les dépenses à couvrir avaient été financées par l'impôt.

Mais, même sur ce point, la position traditionnelle est vivement contestée, et ceci pour des raisons diverses.

On fait valoir, par exemple, que : « la surcharge est purement nominale lorsque la dépréciation de la monnaie allège le fardeau réel des versements annuels. » [29]. On peut encore avancer que, en cas d'accroissement constant de la production et du revenu national concret, la charge des intérêts de la dette publique n'augmente pas réellement tant qu'elle ne s'accroît pas plus vite que la production et le revenu national [30].

Nous laisserons de côté ces considérations pour prendre la question sous un autre angle, et pour essayer de voir dans quelle mesure on peut imaginer qu'une génération s'épargne un sacrifice pour le rejeter sur l'avenir.

Au moment où il est émis et couvert, l'emprunt met à la disposition de l'Etat, pour financer la production de biens ou de services jugés nécessaires, des moyens de paiement, du pouvoir d'achat, détourné de ses emplois privés. Ceci peut impliquer un sacrifice immédiat pour la génération présente dans la mesure où les biens ou services ainsi produits l'ont été à la place d'autres biens ou services vers la production desquels se serait dirigé le pouvoir d'achat prélevé par l'emprunt s'il était demeuré à la disposition des souscripteurs. La génération présente s'est privée de certaines « commodités » (qui peuvent être d'ailleurs des biens de consommation ou des biens d'équipement). Or, il n'en aurait pas été différemment si le financement s'était fait par l'impôt : le sacrifice de ces « commodités » n'aurait été ni plus ni moins considérable, ni plus ni moins immédiat que dans le cas de l'emprunt [31].

29. *Ibid.*, p. 145.

30. Cf. A. Sauvy, *Richesse et population*, Paris, 1943, chap. VIII. M. Sauvy définit même une situation où le financement de la totalité des dépenses publiques par l'emprunt est théoriquement possible. C'est le cas où le taux de l'intérêt est égal ou inférieur au taux d'accroissement annuel du revenu national concret.

31. Il est vrai que le sacrifice n'aurait pas été supporté par les mêmes individus, dans la mesure où l'impôt et l'emprunt atteignent des individus différents et atteignent différemment le même individu. Il y aurait beaucoup à dire

Le sacrifice, le « fardeau » imposé par la couverture des dépenses publiques, si on l'apprécie en termes concrets, ne dépend pas, en effet, du mode de financement, mais du fait que l'Etat substitue la production de certains biens ou services à la production de certains autres, vers lesquels se serait spontanément portée l'économie privée. Que ce soit par l'impôt ou par l'emprunt que l'Etat se procure les moyens d'opérer cette sorte d'arbitrage, le sacrifice n'en est pas moins actuel [32].

16. — On objectera que, cependant, les générations futures supporteront, dans le cas de l'emprunt, un fardeau qu'elles n'auraient pas eu à supporter si l'on avait fait appel à l'impôt, puisque l'emprunt laisse au moins une séquelle : la charge des intérêts.

Remarquons d'abord que l'objection est suspecte, car elle aboutit à une demi-arbsurdité. Si l'on admet, comme on vient de le montrer, que toute dépense publique implique une privation de « commodités » pour la génération qui la fait, et ceci qu'elle soit financée par l'impôt ou par l'emprunt, l'objection tendrait à prouver que l'emprunt a cette vertu, non pas d'épargner un sacrifice à la génération présente pour le reporter sur les générations à venir, mais de prolonger et de répéter indéfiniment le sacrifice déjà subi. Ainsi, l'option entre l'impôt et l'emprunt aurait un effet presque métaphysique : le premier couvrirait les dépenses publiques en imposant un sacrifice immédiat; le second ne dispenserait pas de ce sacrifice immédiat, mais en outre le rendrait perpétuel en le renouvelant partiellement (dans la mesure de la charge des intérêts) pour chaque génération, et, plus exactement, pour chaque année.

là-dessus : le prélèvement d'une certaine quantité de pouvoir d'achat a des répercussions sur ceux-là mêmes qu'il n'atteint pas directement. Il nous suffit de constater qu'il y a un sacrifice, et qu'il est supporté de toute façon par des individus appartenant à la génération présente.

32. On a considéré jusqu'ici que l'emprunt est un prélèvement de pouvoir d'achat. Il l'est évidemment de manière plus ou moins provisoire, selon qu'il est à court ou à long terme. Mais l'observation ne vaut que pour les éléments de la dette publique; celle-ci étant au contraire dans son ensemble à regarder comme perpétuelle, le pouvoir d'achat n'est donc en fait pas rendu sous forme de capital. Il n'y aura qu'une redistribution de revenus provoquée par le paiement des intérêts (*infra*, n° 16).

Une objection plus sérieuse pourrait être tirée du fait que les titres d'emprunt à très court terme seraient de véritables instruments monétaires utilisés comme moyens de paiement dans les transactions. Si c'était vrai, il n'y aurait pas prélèvement de pouvoir d'achat par l'emprunt à très court terme, mais dédoublement du pouvoir d'achat. Mais le fait n'a pas l'ampleur qu'on lui attribue, surtout dans une économie autoritaire, et il est contrebattu par une politique de consolidation (sur la question, cf. Laufenburger, *op. cit.*, t. II, p. 168-170).

Mais on peut démontrer plus directement le défaut de pertinence de notre objection. Le service des intérêts suppose un prélèvement de pouvoir d'achat destiné à acquitter les arrérages de la dette. Ce prélèvement va être redistribué aussitôt aux souscripteurs d'emprunts. Contrairement à ce qui se passait au moment de l'émission pour les sommes souscrites, les sommes destinées au service des intérêts vont directement à des particuliers sans avoir servi à mobiliser au profit de l'Etat la production de biens ou de services. Du fait du service d'arrérages, l'économie privée, considérée dans son ensemble, n'aura donc subi aucune privation de « commodités ». Ceci ne veut pas dire que la charge des intérêts n'aura pas modifié la répartition des revenus au sein de l'économie privée, considérée par exemple pendant une année donnée.

C'est une autre question que nous retrouverons. Ce que l'on veut dire, c'est que, pour la génération à qui il incombe, si on la considère dans son ensemble, le service des intérêts est une opération « blanche ».

Notre raisonnement peut choquer. Prenons garde qu'il se ramène en fin de compte à une vérité de gros bon sens : savoir que si, aujourd'hui, il faut faire un réseau routier, une ligne fortifiée, des canons, le procédé financier choisi pour couvrir la dépense correspondante n'empêchera jamais que ce soit aujourd'hui que les forces productives doivent s'y employer, et que ce soit aujourd'hui qu'il faudra se priver d'autres biens ou services qui auraient pu être désirés et produits à la place de ceux que l'Etat a choisis[33].

17. — Conclura-t-on qu'une dépense publique ne laisse jamais une charge aux générations à venir ?

Notre raisonnement paraît y conduire, et cependant l'expérience est là pour montrer que l'effort financier fait par les Etats pendant les guerres retentit lourdement et longtemps sur

33. Il est nécessaire de répéter ici que l'on n'a en vue que *la dette intérieure*. La dette extérieure a, au contraire, l'effet de faire produire à l'économie de pays étrangers les biens ou services dont le pays emprunteur a besoin aujourd'hui, et qu'il devra compenser demain par la mise à la disposition de l'étranger d'autres biens ou services. Alors que l'emprunt intérieur ne met en jeu que l'ensemble constitué par l'économie d'un pays et entraîne un service d'intérêts qui se traduit par des déplacements de pouvoir d'achat au sein du même ensemble et se compensant par là même, la dette extérieure, en jouant sur deux ou plusieurs économies nationales, entraîne des phénomènes dont la compensation ne s'opère pas au sein du même ensemble national, et ne peut être perçue qu'en adoptant un ensemble plus vaste : l'économie mondiale par exemple.

la vie des nations. Serait-ce que notre façon de raisonner est radicalement fausse ?

Nous ne le croyons pas. Nous n'avons pas besoin, pour maintenir notre manière de voir, d'affirmer que les guerres enrichissent les belligérants, notamment par les efforts d'équipement qu'elles leur imposent et qui leur resteront acquis la paix revenue [34].

Il suffira de faire valoir que les charges léguées par les guerres aux générations futures ne dépendent nullement du procédé de financement auquel on recourt pour couvrir les dépenses de guerre, mais de la manière dont sont produits les biens ou services concrets auxquels correspondent ces dépenses. Si ces biens ou services ont été produits seulement au lieu et place et par amputation d'autres biens ou services (plus agréables) destinés à la consommation immédiate, c'est la génération de la guerre, sur qui pèse cette substitution, qui aura supporté le sacrifice, et elle ne léguera pas de charge aux générations futures. Mais, bien souvent, une bonne partie de la production de guerre aura été obtenue au détriment des biens d'équipement, principalement du fait que ceux-ci auront été usés et non remplacés pendant la guerre. L'usure du matériel roulant et des voies ferrées, du parc automobile, des machines, l'épuisement des stocks, pèseront sur les générations à venir, qui devront les reconstituer. C'est parce que la génération de la guerre n'a pas voulu ou plutôt n'a pas pu comprimer de façon suffisante la production de ses biens de consommation pour libérer toutes les forces productives nécessaires à son effort de guerre que celui-ci retentira encore sur les années à venir.

Autrement dit, si l'on considère le revenu national et la fortune nationale réels ou concrets [35], abstraction faite de toute expression monétaire de l'un ou de l'autre, la répartition réelle des charges de la guerre entre générations dépendra non du procédé de financement utilisé, impôt ou emprunt, mais de la mesure selon laquelle la production de guerre aura été pré-

34. Thèse soutenue notamment par B. de Jouvenel, *L'économie mondiale au XXe siècle.*

35. On ne s'attache pas ici aux controverses sur les notions de fortune nationale et revenu national. Elles n'ont pas d'intérêt pour éclairer l'idée très simple évoquée au texte. Cf. l'article de A. Sauvy et R. Rivet dans le numéro de la *Revue d'économie politique* de janvier-février 1939, « De la France d'avant-guerre à la France d'aujourd'hui », et le livre très suggestif de P. Jostock, *Die Berechenung des Volkseinkommens und ihre Erkenntniswert.*

levée sur le revenu national ou sur la fortune nationale[36], c'est-à-dire, en définitive, des conditions techniques de cette production[37].

Donc le passif légué par les efforts du temps de guerre aux générations à venir n'est pas, par essence, financier, mais économique. Il trouve sa mesure dans les pertes éprouvées par l'équipement national et non pas dans le montant des nouveaux emprunts intérieurs contractés.

18. — Cependant, la conception traditionnelle de l'emprunt est si claire, et si apparemment évidente, qu'elle ne se laisse pas facilement chasser de l'esprit. Elle a pour elle une constatation irréfutable : le financement par l'impôt se fait en un seul temps, au moment où la dépense publique à couvrir est faite; le financement par l'emprunt se fait en deux temps : d'abord, au moment de la dépense; ensuite, pendant tout le temps qu'il faudra pour faire le service des intérêts et amortir l'emprunt. L'emprunt lègue donc quelque chose comme une charge, un fardeau aux générations à venir; une dépense financée par ce procédé laisse des séquelles.

Aussi est-il peut-être nécessaire de serrer de plus près ces idées de « rejet », de « legs », et de voir ce que, schématiquement, elles signifient, rapportées à la notion de « génération ».

Au moment où une dépense est financée par l'emprunt, comment peut s'analyser l'opération ? D'abord, pour la « génération » qui opère cette dépense, il y a transfert d'un pouvoir d'achat normalement destiné à l'économie privée au profit de l'Etat, d'où privation de certains biens ou services en contrepartie de ceux auxquels la dépense publique correspond. Si maintenant on se place à l'intérieur de l'ensemble constitué par la génération, et qu'on y distingue deux classes abstraites[38], celle des contribuables et celle des souscripteurs d'em-

36. Ce point de vue a été développé, avec de nombreuses références, aux faits de la guerre 1914-1918, par K. Burckheiser, *Finanzierung des Totalen Kriegs*, 1941, Band Verley, Berlin. Cf. également Laufenburger, *op. cit.*, t. II, p. 113 et s.

37. Ne pourrait-on pas dire que l'impôt étant principalement un moyen de mobiliser le revenu national, et l'emprunt un moyen de mobiliser la fortune nationale, on retrouve finalement, après un détour, l'idée traditionnelle ? Non, car, sauf des cas exceptionnels, l'emprunt ne grève pas la fortune nationale, mais le revenu national (cf. Laufenburger, *op. cit.*, II, p. 203 et s.). Et, en sens inverse, il se peut que, dans certaines hypothèses, l'impôt grève la fortune nationale.

38. Classes abstraites, théoriques, car, en fait, tout le monde appartient peu ou prou à l'une et à l'autre. Mais il suffit, pour que ces classes puissent être conçues, que le montant du pouvoir d'achat prélevé sur un individu donné par l'impôt ou par l'emprunt à un moment déterminé ne soit pas identique.

prunts, le sacrifice est supporté principalement par la seconde[39]. Si la dépense avait été financée par l'impôt, le sacrifice global rapporté à l'ensemble de la génération eût été le même, on le sait déjà[40]. Mais le sacrifice eût été principalement supporté par les contribuables. La différence entre l'impôt et l'emprunt n'est donc pas à ce point de notre raisonnement dans la manière dont ils opèrent la répartition dans le temps, entre générations, du sacrifice représenté par la dépense publique, mais dans la manière dont ils le répartissent dans l'espace au sein de la même génération, entre contribuables et souscripteurs d'emprunts[41].

Plaçons-nous maintenant dans la période où le service de l'emprunt devra être assuré. Comment peut s'analyser l'opération pour la ou les générations qui feront le service des intérêts ? Supposons que les arrérages soient acquittés à l'aide de ressources dites normales, c'est-à-dire pratiquement des recettes fiscales. Pour l'ensemble de la génération, il n'y a pas de sacrifice réel, puisque l'Etat restitue à l'économie privée sous forme d'arrérages des sommes perçues au titre des impôts sans les utiliser pour son compte. A l'intérieur de la génération, il y a transfert de pouvoir d'achat des contribuables aux souscripteurs d'emprunt (ou à leurs ayants droit). Au cas où la dépense publique aurait été en son temps financée par l'impôt, ce transfert ne serait pas nécessaire. L'emprunt n'a pas opéré un transfert dans le temps d'une charge, mais entraîne une répartition dans l'espace au sein de la même génération d'un pouvoir d'achat prélevé sur les uns pour être redistribué aux autres sans être utilisé dans l'intervalle[42].

39. Principalement, mais non exclusivement, car tout comme l'impôt a des incidences sur d'autres que les contribuables au sens juridique du mot, l'emprunt en a sur d'autres que les souscripteurs.

40. Cf. *supra*, n° 15.

41. Une objection à notre raisonnement est encore possible : l'emprunt, en dérivant l'épargne vers des emplois imposés par l'Etat, en priverait l'économie du pays, tarirait les investissements privés, et par là, en appauvrissant le pays en biens d'équipement, rejetterait les conséquences des dépenses publiques sur les générations futures, suivant le schéma que nous avons nous-même tracé (n° 17). C'est bien possible, mais en eût-il été autrement si la dépense avait été financée par l'impôt ? C'est toute la question. Au moins dans un système d'impôts inspiré des conceptions modernes de la justice fiscale, l'impôt doit opérer une contraction des revenus qui produit des effets assez analogues à ceux de l'emprunt, et réduit d'autant l'épargne à la disposition de l'économie privée. D'ailleurs, l'argument que nous supposons reviendrait en un sens à dire que l'emprunt hypothèque la fortune nationale. Sur ce point, cf. *supra*, note 37.

42. L'idée que le service des intérêts est une simple redistribution de pouvoir

19. — Ainsi, le sacrifice réel représenté par le prélèvement de l'Etat sur la production au moment où se fait la dépense publique est supporté par la génération qui fait la dépense, sauf le cas où le capital national concret est atteint, et en ce cas, nous le savons [43], le fait n'est pas imputable au mode de financement, mais aux conditions techniques de la production. Il n'y a pas de transfert du fardeau aux générations à venir. La différence entre l'emprunt et l'impôt réside tout entière dans la manière dont ce sacrifice est réparti entre contribuables et souscripteurs d'emprunt à chaque génération. Autrement dit, l'emprunt ne déplace pas le fardeau de la dépense d'une génération à l'autre, mais crée pour l'avenir l'obligation de répartir le pouvoir d'achat futur d'une certaine manière. L'hypothèque qu'il fait peser sur l'avenir n'est pas économique mais juridique. Il n'a pas dispensé la génération passée d'un sacrifice économique, il n'en imposera pas aux générations futures; mais à l'intérieur de celles-ci et sans affecter les ensembles qu'elles constituent, il oblige à certaines règles de répartition. Ne serait-ce pas un bien long détour pour retrouver l'analyse classique de l'emprunt ? Car enfin, peut-on dire à ce point de notre développement, tout revient à dire que la génération qui finance la dépense publique lègue au contribuable futur une charge, et comme tout le monde est plus ou moins contribuable, ceci revient à dire qu'il la lègue à la génération future. Nous voici au rouet. Il s'en faut de beaucoup. D'abord si tout le monde est contribuable, tout le monde est aussi plus ou moins souscripteur d'emprunt. Si bien qu'il serait aussi juste de dire que la génération qui fait la dépense publique lègue à la génération future le bénéfice des intérêts qui lui seront versés. Au fond, elle ne lui lègue rien du tout du point de vue économique; elle lui lègue un certain cadre juridique, dans lequel devra se faire la répartition du pouvoir d'achat, mais ceci n'affecte pas direc-

d'achat *sans plus* est fort importante. En effet, toute dépense publique est une redistribution de pouvoir d'achat sous forme de traitements, salaires, paiements divers. Mais normalement une dépense publique est autre chose : elle sert à financer la production de biens ou de services, et ainsi le pouvoir d'achat prélevé revient aux individus après avoir été utilisé. Ce qui caractérise le service de la dette (avec certaines dépenses d'assistance, et peut-être la dette viagère pour laquelle la question est discutable), c'est que la redistribution se fait purement et simplement sans financement d'aucune production de biens ou de services (cf. article de A. Sauvy et R. Rivet cité plus haut, note 35).

43. *Supra*, n° 17.

tement[44] la masse des biens et des services que la génération future considérée comme un ensemble aura à sa disposition.

En fait, le raisonnement classique est entaché d'un vice, symétrique de celui qui altérait les conclusions touchant l'amortissement. De ce que beaucoup d'emprunts sont amortissables on en déduisait que l'amortissement caractérisait la dette publique considérée dans son ensemble, et ceci sans prendre suffisamment garde aux compensations qu'introduit l'émission incessante de nouveaux emprunts, compensations dont une sommation correcte et complète des éléments de l'ensemble doit tenir compte.

Ici, de ce que le contribuable des générations à venir supporte la charge des intérêts des emprunts contractés antérieurement; on en déduit, par généralisation, que les générations futures héritent un fardeau de leurs devancières. Mais une généralisation correcte et complète ne doit pas omettre l'autre face de l'opération — qui fait compensation — et qui est la redistribution pure et simple des sommes prélevées sur les contribuables au profit des souscripteurs (ou de leurs ayants droit) et qui font partie, eux aussi, des générations futures considérées. Dans les deux cas, le vice du raisonnement nous paraît tenir à une méconnaissance des principes de la sommation statistique.

20. — Si l'on admet les conclusions qui viennent d'être proposées ou plutôt rappelées (car elles ne sont pas nouvelles), on voit s'effacer quelques-unes des différences entre impôt et emprunt traditionnellement admises.

Il va de soi qu'elles ne s'effacent que pour faire place à d'autres, beaucoup moins simples mais non moins certaines, car impôt et emprunt demeurent dissemblables. Le problème de l'option entre les deux procédés de financement subsiste. Il n'est nullement indifférent de financer des dépenses publiques par l'un ou par l'autre. On ne se propose pas ici de reconstruire une théorie de l'impôt et une théorie de l'emprunt, fût-ce pour marquer seulement les traits qui les différencient. Au surplus, ce travail est-il déjà entrepris[45] ?

44. Nous disons bien *directement*, car le mode de répartition du pouvoir d'achat peut affecter indirectement les modalités de la production (choix des biens et des services à produire; répartition entre investissements et dépenses de consommation); cf. *infra*, n° 20.

45. Les deux volumes parus à ce jour (v. note 1) du *Précis d'économie et de*

Tout au plus peut-on indiquer sommairement les problèmes qui se posent. Les effets de l'emprunt doivent s'apprécier à deux moments : au moment de l'émission et pendant la période correspondant au service des intérêts. A chacune de ces époques, la répartition du pouvoir d'achat est affectée par l'emprunt. Au moment de l'émission, la question de déterminer quelle est l'incidence économique du prélèvement du pouvoir d'achat effectué par l'Etat selon que c'est la « classe » des souscripteurs (cas de l'emprunt) et la « classe » des contribuables (cas de l'impôt) qui supporte ce prélèvement.

On saisit toute l'énorme complexité de la question. Il faudra d'abord déterminer comment chacune de ces deux classes est composée, et ceci variera suivant le pays considéré, sa structure économique, suivant le moment (période d'ascension ou période de dépression du cycle économique), suivant les circonstances (temps de paix ou temps de guerre), suivant l'ambiance économique et politique, suivant bien d'autres facteurs. Il faudra ensuite examiner dans quelle mesure la prise en charge des dépenses publiques par l'une ou l'autre classe orientera par l'intermédiaire de la circulation monétaire, des prix, du taux de l'intérêt, la production demeurant à la disposition de l'économie privée et les effets seront différents selon que les réactions à l'un ou à l'autre des procédés de financement seront spontanées dans une économie libérale ou influencées par une direction économique. Bien plus, il faudra tenir compte des limites techniques au-delà desquelles à un moment donné le rendement de l'impôt ou de l'emprunt ne peut être poussé. Il faudra même tenir compte des idées reçues par le public, idées qui peuvent être fausses en elles-mêmes, mais qui, dans la mesure où on y croit, exercent une action réelle [46]. Au surplus, les problèmes posés se fragmentent avec la multiplicité des sous-distinctions que proposent les divers types d'impôts ou d'emprunts possibles.

législation financière de M. Laufenburger sont, en fait, consacrés à cette tâche. Chacune des phrases du développement qui suit devrait être accompagnée d'une référence à cet ouvrage (surtout à son tome II), mais il vaut mieux renvoyer en bloc au livre.

46. Un exemple typique à cet égard est fourni par l'emprunt en temps de guerre. L'emprunt n'évite pas le sacrifice de certaines « commodités » à la génération qui l'utilise. Mais il suffit que, dans son ensemble, celle-ci croie à la théorie traditionnelle pour que le recours à l'emprunt soit plus populaire que l'impôt.

Des questions analogues et tout aussi complexes apparaissent si l'on se place dans la période du service des intérêts. Comment seront composées à ce moment-là la classe des souscripteurs et la classe des contribuables ? En quoi le changement dans la répartition du pouvoir d'achat opéré par le service des intérêts influencera-t-il l'orientation de l'économie du pays ? Ces problèmes ont la même forme que ceux que pose l'émission de l'emprunt, mais leur solution dépend de facteurs futurs et difficiles à prévoir au moment où il faut opter entre l'impôt et l'emprunt [47].

Enfin, à supposer que les effets respectifs de l'impôt et de l'emprunt puissent être déterminés avec précision, il faudra les confronter avec l'idéal que les gouvernants ont en vue au moment où l'option leur est proposée. Idéal de justice, idéal de rendement ou de commodité, désir de finances publiques neutres ou actives à l'égard de l'économie du pays, ces critériums et bien d'autres commanderont l'option.

21. — Avec cette énumération combien sommaire et incomplète des simples têtes de chapitre d'une distinction entre l'impôt et l'emprunt, on mesure combien on est loin de la simplicité de la théorie classique et des règles claires et précises selon lesquelles elle permettrait de choisir entre les deux modes de financement. La comparaison entre l'impôt et l'emprunt au point de vue économique n'acquiert donc une exactitude plus grande qu'au prix d'une complexité et d'une fragilité singulièrement accrues.

Pour en terminer avec ces considérations d'ordre économique, marquons de quelques traits la direction vers laquelle semble s'orienter la théorie générale de l'emprunt public.

47. Il n'y a pas de contradiction entre ce qui a été dit plus haut (n[os] 15 à 19) et le fait que l'emprunt peut avoir sur la production et sur l'économie en général des effets différents de ceux de l'impôt. Ce que l'on avait voulu montrer précédemment, c'est que, par lui-même, il ne grève pas d'une hypothèque la production des biens futurs. Mais, ceci dit, les modifications qu'il introduit dans la répartition du pouvoir d'achat au sein de l'économie privée au moment de son émission, par la suite, influencent la production. Elles l'affectent qualitativement (quant aux types de biens et de services produits); elles peuvent même l'affecter quantitativement (quant à sa masse globale) en freinant ou en stimulant lel plein emploi des forces productives par l'intermédiaire d'une multitude de facteurs à réactions réciproques, tels que la monnaie, les prix, le taux de l'intérêt, l'épargne, etc.

Seulement, ce qui est très différent de la position classique, c'est que l'effet de l'emprunt n'est pas donné d'avance, une fois pour toutes, toujours le même et dans tous les cas. En particulier, il n'est pas nécessairement vrai qu'il favorise la génération présente et sacrifie la génération à venir, pas plus qu'il n'est nécessairement vrai que l'impôt ait le résultat contraire.

La théorie classique émettait une proposition générale et absolue : que l'emprunt rejette la dépense publique, qu'il finance sur les générations à venir. A cette proposition générale se substituent des analyses concrètes, relatives au temps et au pays considérés et dont les résultats ne sont valables que pour le problème précis qui a donné naissance à chacune d'elles.

Deuxième trait à souligner : la théorie classique, par la formule qui vient d'être rappelée, établissait des relations directes entre un petit nombre de facteurs (le procédé de financement, la génération présente, les générations à venir). A ces rapports directs entre facteurs peu nombreux se substitue un entrelacs de rapports de causalité réciproques, dont le centre est constitué par la manière différente dont chacun des procédés de financement affecte la répartition du pouvoir d'achat, mais qui s'étend dans toutes les directions et oblige à considérer à peu près tous les phénomènes économiques pour avoir une image exacte des effets comparés de l'impôt ou de l'emprunt [48].

Un troisième trait est encore à marquer : dans le système traditionnel, le choix de l'un ou de l'autre procédé de financement détermine de manière rigide des rapports entre le présent et le futur. En multipliant les chaînons de causalité intermédiaires par lesquels impôt ou emprunt se répercute dans le temps, une analyse plus exacte oblige à tenir compte de la façon dont ces chaînons intermédiaires peuvent être eux-mêmes affectés par la durée [49]. L'avenir n'est plus donné comme une fonction simple du présent.

Résumons enfin ce qui précède par une dernière observation : l'option entre l'impôt et l'emprunt ne peut résulter que d'un examen attentif et très étendu des répercussions de l'un ou

48. La détermination des effets économiques de l'emprunt public revient en partie au problème de son incidence. Les recherches sur l'incidence de l'impôt ont toujours été, au fur et à mesure qu'elles avançaient, dans la voie d'une complication croissante par la mise en jeu de facteurs toujours plus nombreux, et elles se sont toujours davantage écartées des lois simples primitivement formulées (incidence constante sur telle ou telle classe sociale, répercussion indéfinie). Il est normal que le même fait se produise pour l'emprunt. On est, en cette matière, porté par une grande tendance de l'analyse économique (qui se vérifie, par exemple, par le passage de théories quantitatives à des théories psychologiques en matière de monnaie) et qui correspond à la fois à une complexité sociale accrue et à un affinement de la méthode scientifique.

49. Par exemple, la valeur de la monnaie peut être affectée par le recours à l'impôt ou à l'emprunt, et à son tour elle commande les effets de l'un ou de l'autre. Il va de soi que les variations monétaires dans le temps infléchiront dans tel ou tel sens les effets de l'option faite dans le passé entre l'un ou l'autre des deux procédés de financement.

de l'autre de ces procédés de financement : examen étendu dans l'espace, si l'on peut dire, du fait qu'il faut suivre les répercussions de l'impôt ou de l'emprunt dans tous les secteurs de l'économie et à travers la totalité des phénomènes économiques; examen étendu dans le temps du fait que la prévision doit embrasser concrètement une longue durée. Ceci revient à observer pour le cas particulier des procédés de financement la solidarité et l'interconnexion toujours plus serrées et plus durables des finances publiques et de l'économie générale [50].

Que l'on ne s'y trompe pas : qu'ils soient socialistes, dirigistes ou libéraux, les gouvernants ne se trouvent pas, au moment d'opter entre l'impôt et l'emprunt, devant un problème que leur idéal politique ou économique rendrait plus ou moins facile. Sa difficulté est égale pour tous. A qui veut, par le levier des finances publiques, exercer une action sur l'économie, il est nécessaire de connaître de manière précise les conséquences multiples que peut emporter chacun des partis qui s'offrent à lui. Mais ce n'est pas moins nécessaire au libéral qui aspire à des finances publiques « neutres », car, à défaut d'une telle connaissance, il risquerait de faire du dirigisme involontaire le moins bon de tous les dirigismes possibles.

Il faut s'y résigner. Il ne servirait à rien de regretter la simplicité, la précision et l'élégance des axiomes traditionnels de la science financière. La voie nouvelle, plus tourmentée, moins bien tracée, plus raboteuse sur laquelle il faut s'engager nous est imposée à la fois par l'évolution historique qui complique les sociétés et par le progrès scientifique qui rend toujours plus exigeant notre effort vers la vérité.

50. Cf. à cet égard les pages que M. Jean Marchal consacre à cette question (*Rendements fiscaux et conjoncture*, Introduction, p. 13-17). Il montre que l'accroissement énorme des masses budgétaires a pour effet de faire franchir aux relations entre finances publiques et économie générale une sorte de « seuil ». En deçà d'un certain ordre de grandeur des budgets, ces relations peuvent être relâchées, et on peut isoler en grande partie finances publiques et économie. Au-delà de cet ordre de grandeur, tout change, et la solidarité qui unit ces derniers se resserre toujours davantage. « Jadis, on pouvait étudier ces grands phénomènes que sont le budget, l'impôt et l'emprunt, en quelque sorte en eux-mêmes... Aujourd'hui, toutes ces constructions craquent. Le budget, l'impôt et l'emprunt ne sont plus des phénomènes autonomes, mais la partie d'un tout. » (P. 17.)

III

22. — Le moment est maintenant venu d'aborder, toujours à la lumière de l'inspiration méthodologique précédemment définie, l'analyse juridique de l'emprunt public.

Traditionnellement, cette analyse est conduite en partant de l'idée que la souscription aux emprunts publics est libre, et que, par sa rencontre avec l'offre de l'Etat emprunteur, elle réalise un contrat. Sans doute s'agit-il d'un contrat d'adhésion dont les souscripteurs ne peuvent discuter les clauses; mais enfin ils demeurent libres de l'accepter ou de ne pas l'accepter, et c'est une différence capitale entre l'emprunt et l'impôt, le débiteur de l'impôt étant tenu en vertu de la seule règle de droit, sans aucune adhésion ou acceptation de sa part.

Il y a là une évidence que nous ne songeons pas à nier.

Nous voudrions seulement nous demander ici encore, et cette fois sur le plan juridique, si ce qui est vrai d'un élément est aussi nécessairement vrai de l'ensemble; ou si, au contraire, en passant de l'un à l'autre (d'un contrat d'emprunt à l'emprunt en général) ne se produisent pas certains phénomènes de compensation, analogues dans l'ordre juridique à ceux que l'on a rencontrés dans l'analyse économique, et qui substituent à la liberté ou à l'indétermination individuelle de l'élément une détermination statistique de l'ensemble.

Autrement dit, de ce que chaque contrat d'emprunt public est souscrit librement, s'ensuit-il qu'il y ait pour l'ensemble constitué par les détenteurs de capitaux une véritable liberté de souscrire ou de ne pas souscrire ? De ce que chaque souscription suppose le consentement individuel de l'intéressé, peut-on déduire que l'émission des emprunts dans son ensemble n'ait pas, à certains égards au moins et en certains cas, le caractère d'une réquisition ?

23. — Que l'on ne croie pas trop vite à un paradoxe, car si paradoxe il y a, il est au moins en germe dans tous les traités, et les plus classiques, de finances publiques.

On admet bien en doctrine que les dépenses publiques ont un caractère de nécessité inéluctable, et ceci se traduit techniquement par la priorité du budget des dépenses sur le budget des recettes. On admet également que le rendement

de l'impôt a des limites. On n'est pas moins d'accord pour voir dans les manipulations monétaires des procédés de financement regrettables, et, dans la plupart des hypothèses, condamnables. Ceci revient à accorder, par élimination, que, en certains cas, le recours à l'emprunt n'a pas un caractère facultatif.

Raisonnement grossier, objectera-t-on, et qui équivoque sur le sens des mots « obligatoire » et « facultatif ». Sans doute est-il des cas où le recours à l'emprunt est inévitable; les périodes de préparation à la guerre, de guerre et d'après-guerre n'en offrent que trop d'exemples. Mais qu'à cette nécessité de fait corresponde une règle juridique, c'est toute la question. De ce que les gouvernants sont dans la nécessité de recourir à l'emprunt, s'ensuit-il qu'ils aient une obligation juridique de le faire ? S'ensuit-il surtout que les détenteurs de capitaux aient une obligation juridique de prêter à l'Etat ?

S'il est permis de poursuivre ce dialogue imaginaire, nous répondrons qu'entre une nécessité de fait et une règle juridique la distance peut être aisément franchie dès lors que les individus vivant en société prennent de la première une conscience assez impérieuse pour lui donner un caractère normatif. L'assistance publique, au sens le plus large du mot, a sa source dans une intégration à la conscience juridique des peuples civilisés de l'idée qu'il faut bien que tout le monde vive — d'une manière ou d'une autre. A quoi un mauvais plaisant répondait « qu'il n'en voyait pas la nécessité ». Mais c'est précisément parce que la masse des individus vivant en société voit cette nécessité qu'a été organisée l'assistance publique.

Il n'est donc pas abusif, à notre sens, de parler d'une obligation juridique à la charge des gouvernants de pourvoir aux dépenses publiques, et dans le cas où aucun autre mode de couverture n'est en vue, de recourir à l'emprunt. Ce ne serait qu'un cas particulier du devoir général qui incombe aux gouvernants d'assurer la vie de la nation et de l'Etat [51].

On peut nous concéder d'autant plus facilement ce premier point que, en fait, il n'est pas décisif. Il n'entraîne pas de

51. Ceci se vérifie indirectement par le fait qu'il existe une théorie juridique du refus de budget, ce qui revient à dire que si l'appréciation des circonstances est largement discrétionnaire pour les gouvernants investis de la compétence budgétaire, l'exercice de cette compétence n'est pas discrétionnaire dans sa totalité et donc est régi par une règle de droit.

conséquences essentielles sur le fond du problème que l'on examine. Comme le marquait tout à l'heure notre contradicteur hypothétique, à supposer que, pour les gouvernants, le recours à l'emprunt soit, en certains cas, juridiquement obligatoire, ceci ne modifierait pas pour autant le caractère contractuel de l'emprunt public. Car il y a l'autre face de l'opération, celle qui regarde du côté des souscripteurs. Et à la considérer, on retrouve le dilemme classique : ou bien l'emprunt sera émis, à telles conditions aussi tentantes que l'on voudra, mais en laissant chacun libre de souscrire ou de ne pas souscrire; ou bien il y aura pour certains individus une obligation de souscrire.

Dans le premier cas, l'analyse juridique habituelle de l'emprunt, tout entière tournée vers l'élément consensuel, garde sa pleine valeur. Dans le second cas, on a affaire à l'emprunt forcé, catégorie juridique particulière et toujours soigneusement distinguée de l'emprunt normal [52].

L'argumentation est irréprochable.

Pour la contester, nous ne dissimulerons pas qu'il faut « faire un saut » et admettre dans la théorie juridique une notion nouvelle que l'on pourrait baptiser du nom d'« impératif statistique », et qui trouverait précisément une de ses applications dans l'analyse de l'emprunt public.

Mais, avant d'essayer une définition et une justification de l'« impératif statistique », nous croyons utile de souligner certains caractères de la pratique des emprunts publics, préparant par là le terrain à notre tentative.

24. — Il n'est pas sans intérêt à cet égard de réfléchir sur certaines situations politiques qui se sont présentées entre les deux guerres, notamment en France, et qui se résument dans une opposition entre les idées et les hommes investis de la confiance des électeurs et les idées et les hommes jouissant de la confiance des épargnants, des milieux financiers et de leurs conseillers [53].

Il est arrivé que certains gouvernements, pris dans la majorité parlementaire dégagée par les élections générales, aient dû se retirer faute de pouvoir faire face à la situation finan-

52. Cf. Trotabas, *op. cit.*, n°s 451 et s.; Laufenburger, *op. cit.*, t. II, p. 170 et s.

53. Nous pensons en particulier à certains moments de la crise financière de 1925 et de 1926 en France, et accessoirement aux années 1936 et 1937 qui ont reproduit quelques-uns des aspects politiques et financiers de 1925-1926.

cière. Cette situation financière avait plusieurs aspects. Elle avait notamment un aspect monétaire que nous laisserons de côté pour ne pas parler de la question des avances de l'Institut d'émission, ni des problèmes qui se posaient sur le marché des changes. Nous ne nous attacherons qu'à ce qui concerne le crédit public *stricto sensu*, c'est-à-dire aux rapports de l'Etat avec les détenteurs de capitaux [54].

Prise sous cet aspect, la situation des finances publiques postulait un large appel au marché financier, à son défaut au marché monétaire, ne fût-ce que pour consolider ou du moins entretenir une énorme dette flottante très largement diffusée dans le public du fait de la guerre et des besoins du Trésor.

Une expression a été lancée, qui fait une très juste image : c'est « le plébiscite des porteurs de bons ». Image juste, car elle évoquait les deux investitures et les deux contrôles auxquels le gouvernement se trouvait soumis : l'investiture et le contrôle du Parlement représentant les électeurs; l'investiture et le contrôle de l'épargne et de ceux qui l'orientaient.

Bien entendu, cette superposition de la confiance financière à la confiance parlementaire n'a pas été sans provoquer des réactions et des polémiques. Si on les évoque ici, c'est qu'elles ne sont pas dépourvues d'enseignements.

Eliminons d'abord de la controverse un premier chef de discussion, non qu'il manque d'intérêt, mais parce qu'il n'a pas de rapport direct avec notre sujet. Certains hommes, certains partis, ont prétendu que la défiance de l'épargne à leur égard n'était pas spontanée, mais artificiellement provoquée par des minorités agissantes, par une certaine presse, par certaines banques, par certains groupements d'intérêts [55]. Par leur in-

54. Il va de soi que ce n'est qu'assez artificiellement que l'on peut isoler tel ou tel aspect de la situation financière. Il y a interaction réciproque des phénomènes de crédit public et des phénomènes monétaires. Par exemple, la méfiance de l'épargne à l'égard des émissions publiques rend plus impérieuse la nécessité de recourir aux avances de l'institut d'émission. Un pont est, par ailleurs, créé entre la circulation monétaire et la dette flottante, lorsque l'institut d'émission réescompte les titres de la dette flottante. D'autre part, la « confiance » est un climat qui exerce son influence à la fois sur le crédit public, sur les échanges, sur les prix, et par là sur la circulation monétaire (Aftalion, *Monnaie, prix et change*).

55. De plus, une bonne partie des porteurs de bons était constituée par les banques elles-mêmes, utilisant ainsi leurs disponibilités : « Ce que l'on a parfois nommé le plébiscite des petits porteurs », c'est partout en réalité « la pression plus ou moins occulte que les grandes banques, en certaines circonstances, exercent sur l'Etat, à l'aide des titres de la dette flottante qu'elles détiennent

fluence, ces forces hostiles à la majorité issue du suffrage universel arrivaient, disait-on, à créer à l'égard de celle-ci une défiance, même dans les rangs des petits épargnants qui, souvent, lui avaient fourni des électeurs. La chose est possible. Mais nous ne la rappelons que pour l'éliminer du débat, dont l'essentiel est ailleurs.

Ce que nous voulons, en effet, mettre en lumière, c'est le fond même de l'antagonisme évoqué.

Les milieux plus ou moins larges qui se voyaient reprocher leur défiance envers le gouvernement et leur refus de lui fournir les ressources nécessaires pour faire face à la situation financière alléguaient d'une manière générale que la confiance ne se commande pas. Puisque l'emprunt en particulier fait appel à la bonne volonté des détenteurs de capitaux, il est normal que, dans certaines circonstances, ceux-ci refusent de souscrire parce qu'ils estiment qu'ils ne feraient pas un bon placement, et parce qu'ils pensent au surplus que ce serait un mauvais service à rendre à la nation que de fournir au gouvernement les moyens de conduire une politique néfaste. Echec à la souveraineté nationale ? Non pas, mais simple jeu d'une loi naturelle. Si la volonté des électeurs et de leurs élus était contrecarrée, l'atteinte qui lui était faite était du même ordre que celle qu'elle eût subie si elle avait prétendu contrarier la pesanteur.

De l'autre côté, on alléguait que la direction politique du pays appartient au Parlement, et par-delà aux électeurs qui avaient clairement manifesté leur volonté. Il était inadmissible que cette volonté pût être tenue en échec du fait des détenteurs de capitaux, et surtout de leurs conseillers, par le biais de la confiance financière. Quant à prétendre que l'on se heurtait seulement à une espèce d'impossibilité de fait, comme l'eût été la pénurie de capitaux, ce n'était pas soutenable, puisque, du jour au lendemain, d'autres hommes ou d'autres partis pouvaient voir mettre à leur disposition, pour gouverner, les ressources financières refusées aux gouvernements qui les

pour l'amener à céder à leurs vues. » (A. Dauphin-Meunier, *La banque* [1919-1925], p. 80.) A quoi les banques visées ne manquent pas de répondre que leur attitude à l'égard des titres de la dette flottante dépend du mouvement de leurs dépôts, qui est lui-même favorablement ou défavorablement influencé par l'atmosphère de confiance ou de défiance qui prévaut dans leur clientèle, atmosphère qu'elles subissent, loin de la déterminer.

avaient précédés. Il y avait là une situation directement contraire au principe démocratique et à l'autorité de l'Etat.

25. — Comme toujours quand deux manières de penser s'opposent radicalement entre elles sans manquer ni l'une ni l'autre de bons arguments, ces deux attitudes antagonistes se rattachaient à deux conceptions fondamentales contraires, bien que non franchement déclarées.

Ces conceptions fondamentales s'opposaient à trois plans différents : celui de la doctrine économico-politique, celui des finances publiques en général, celui de l'emprunt en particulier.

Pour ce que l'on pourrait appeler les milieux directeurs de l'épargne, la doctrine économico-politique de référence était le capitalisme libéral, avec son corollaire : l'existence, au sein du droit de propriété, d'un vaste domaine réservé interdit à l'Etat : Les épargnants du marché financier ou du marché monétaire n'ont pas d'autre devoir que celui d'employer leurs capitaux au mieux de leurs intérêts; la recherche par chacun de son intérêt individuel étant d'ailleurs le plus sûr moyen de promouvoir l'intérêt collectif, ce qui est l'axiome de base de la doctrine. Les finances publiques sont normalement alimentées par l'impôt, contenu au surplus dans des limites assez étroites. En votant l'impôt, les représentants de la nation épuisent leur pouvoir de contrainte en matière financière. Les ressources d'emprunt ne peuvent provenir que du libre consentement des épargnants à la recherche de placements avantageux, et ce libre consentement est accordé selon le crédit dont jouissent l'Etat et ses dirigeants.

De son côté, la position de certains milieux de la majorité parlementaire s'étageait, elle aussi, sur les trois plans de la doctrine économico-politique, de la conception des finances publiques, de la notion d'emprunt.

Sans tous répudier clairement le capitalisme libéral, les porte-parole de ces milieux se refusaient à admettre que le devoir des détenteurs de capitaux s'identifiât à la recherche de leur avantage maximum.

Il y avait un « civisme » et un « patriotisme » des capitaux, ce qui revenait à dire que le droit de propriété ne renfermait pas dans son sein de domaine absolument réservé. En matière de finances publiques, la volonté du peuple souverain ne pouvait être bornée par les limites étroites qu'assigne à l'action

de l'Etat le rendement possible de l'impôt. Le succès de la politique d'emprunt ne pouvait dépendre uniquement de la bonne volonté des minorités, fussent-elles formées par la masse des détenteurs de capitaux [56]. Il y avait à certains égards un devoir de souscrire, pour permettre à l'Etat de vivre et aux volontés de la majorité des électeurs de s'accomplir.

Ce qui compliquait tout évidemment, c'est qu'aucun de ces deux grands thèmes antagonistes n'était développé ni peut-être conçu complètement.

D'un côté, la belle netteté des purs libéraux de l'âge d'or était altérée, et l'on concédait que le patriotisme et le civisme étaient des vertus valables pour les capitaux [57] — ce qui, pour tout esprit logique ayant compris une fois l'essence du libéralisme, est proprement sans signification.

De l'autre côté, l'on était habitué à marier démocratie et libéralisme, et il était difficile de concevoir que ce mariage pût être un compromis réalisé par les circonstances historiques beaucoup plus que l'union de deux idéaux complémentaires. Sans doute, dans la mesure où la réalisation de la volonté nationale exigeait un contrôle plus étendu de l'Etat sur les capitaux privés, ce qui était le cas, l'accord entre la démocratie et le libéralisme était menacé. Mais l'on analyse mal les transformations que l'on vit, et celle-là ne faisait pas exception à la règle.

Aussi, sauf de rares occasions, le débat n'alla-t-il pas au fond des choses et renferma-t-il toujours une bonne part d'équivoque.

Sur le problème même de l'emprunt d'ailleurs, la thèse classique et libérale l'emportait. En acceptant ou en provoquant lui-même le retrait des ministres ne jouissant pas de la « confiance financière », le Parlement admettait que l'emprunt était, par essence, à base de libre consentement.

26. — On verra dans un instant comment la question devait évoluer à la faveur d'abord de la constitution d'économies

56. L'objection tirée de ce que les porteurs de bons représentaient peut être une majorité dans le pays eût été sans pertinence. En effet, constitutionnellement, c'est par le bulletin de vote que les citoyens font connaître leur volonté, et non par leur attitude comme détenteurs de capitaux.

57. Le principe était admis, mais l'on niait qu'il trouvât dans les circonstances du moment une occasion de s'appliquer, puisque précisément la politique projetée par les gouvernants mis en cause était jugée néfaste au pays.

autoritaires et autarchiques et de la préparation à la guerre, puis de la présente guerre.

Toutefois, avant d'en venir là, nous voudrions faire une remarque au sujet d'un phénomène afférent à la vie de l'emprunt, se développant en plein capitalisme libéral; nous voulons parler de la conversion.

Ce qui est visé ici, ce n'est pas la conversion forcée, suivant le langage traditionnel, mais la conversion libre par offre de remboursement [58]. Laissons de côté ses modalités techniques [59] pour ne nous attacher qu'à son essence juridique.

Elle s'analyse en une option ouverte à chaque porteur d'un titre d'emprunt atteint par la conversion; option entre le remboursement du capital et l'échange du titre ancien contre un titre nouveau dont le régime est plus avantageux pour l'Etat (presque toujours, l'avantage pour l'Etat consiste dans une diminution de la charge des intérêts). Pour que l'opération soit juridiquement correcte, il faut en premier lieu qu'elle ne se heurte pas à des stipulations du contrat d'emprunt l'interdisant de manière absolue ou jusqu'à l'expiration d'un certain délai [60]. Il faut ensuite que l'option individuelle offerte à chaque porteur soit vraiment libre, en particulier que le délai ouvert pour prendre parti ne soit pas trop court [61].

Cependant, si tel est le mécanisme juridique de la conversion, son mécanisme économique repose, on le sait, sur le fait qu'elle est proposée aux porteurs à un moment où, à raison de la baisse du taux de l'intérêt, ceux-ci ont dans leur ensemble avantage à accepter les titres nouveaux qui leur sont proposés, plutôt que de se faire rembourser un capital qu'ils ne pourraient réemployer que dans des conditions plus défavorables. Certes, dans la masse des porteurs de titres, certains pourront bien opter pour le remboursement, mais la possibilité de souscriptions nouvelles est prévue qui permettra de substituer de nouveaux capitaux à ceux des anciens prêteurs défaillants.

On admet couramment que cette situation de fait, de laquelle

58. Cf. Trotabas, *Précis de science et de législation financière*, 7e éd., 1942, nos 486 et s.; Laufenbuger, *op. cit.*, t. II, p. 26 et s.

59. Conversion au pair, au-dessous du pair, avec soulte, par échelons, etc.

60. Cf. Trotabas, *op. cit.*, nos 472 et 485.

61. Par exemple, la conversion Germain-Martin de 1932 s'est vu reprocher par certains le délai prétendument trop court qu'elle ouvrait, pour opter, aux porteurs de titres (délai de six jours s'ouvrant deux jours après la promulgation de la loi de conversion).

dépend d'ailleurs toute la possibilité des opérations de conversion, ne retentit pas sur la nature juridique de celle-ci, et en particulier qu'elle ne fait pas obstacle au caractère libre de la conversion. Cependant, l'idée d'une option dite libre du point de vue juridique, mais déclenchée à un moment où la grande majorité des chances du choix est en faveur d'un certain parti, ne va pas parfois sans un certain malaise intellectuel.

A cet égard, nous ne retiendrons pas certaines réactions de l'opinion publique dénonçant dans la conversion un simple fait du prince, et sinon une spoliation ouverte des porteurs de titres, du moins un procédé douteux pour alléger, à la faveur des circonstances, les charges de l'Etat emprunteur. Ces réactions ont leurs racines dans l'intérêt personnel ou dans les passions politiques; elles reposent d'ailleurs sur une analyse juridique et économique trop sommaire pour que l'on s'y attarde.

En revanche, il est plus significatif de relever que, dans le langage des finances publiques, le terme de « conversion par consentement mutuel » ou de « conversion facultative » est réservé à une catégorie d'opérations différente de celle que nous venons de rappeler. On vise par là une offre de l'Etat caractérisée par « la liberté laissée au rentier d'accepter la conversion ou de conserver ses titres », cependant que la conversion analysée précédemment se voit réserver le nom de « conversion par offre de remboursement » [62]. Cette distinction de vocabulaire constitue comme l'indication d'un doute sur la liberté réelle de l'option ouverte aux porteurs de titres en cas d'offre de remboursement.

27. — La difficulté vient peut-être de ce que la liberté de l'opération de conversion, considérée du côté des porteurs de titres, peut être définie de deux points de vue différents.

Il y a d'abord une liberté élémentaire qui réside dans le fait que chaque porteur de titres pris individuellement a la possibilité juridique de choisir à volonté entre la conversion et le remboursement. Il peut y avoir de fortes probabilités pour que chacun des intéressés considérés adopte le premier parti; mais à l'échelle de l'individu ces probabilités n'équivalent pas à une détermination ni à une contrainte; la liberté ne peut

62. Trotabas, *op. cit.*, n° 486. Dans le même sens, Laufenburger, *op. cit.*, t. II, p. 26.

être niée, et la preuve en est que certains des porteurs de titres optent pour le remboursement.

Mais — et c'est toute la question — le point de vue de l'élément n'épuise peut-être pas tout le problème. A l'échelle de l'ensemble, une somme de libertés ou d'indéterminations élémentaires affectées de certaines probabilités peut équivaloir à une loi statistique, c'est-à-dire à une détermination.

Pour un pourcentage élevé du capital soumis à l'opération [63], il existe une détermination véritable en faveur de la conversion. Considérée de ce point de vue, la conversion ne peut être regardée comme libre — de là peut-être les réticences de vocabulaire soulignées plus haut. On ne peut pas parler d'une véritable contrainte individuelle exercée sur chaque porteur de titres dont le choix personnel est seulement probable, mais on peut parler d'une contrainte statistique résultant de la sommation de ces probabilités élémentaires.

Il est vrai que l'on pourra nier que cette contrainte statistique ait un caractère juridique. Les probabilités élémentaires qui affectent le comportement des individus sont dues à une situation de fait. Il est fréquent que, dans certaines circonstances, on puisse considérer comme probable telle attitude de la part des individus, et donc comme certaine la même attitude pour une proportion élevée de l'ensemble qu'ils constituent. Par exemple, dans la théorie économique, on admettra que, malgré certaines exceptions, l'ensemble des hommes est mû par la recherche de l'avantage économique maximum au prix de l'effort minimum. Mais nul n'a jamais songé à en déduire des conséquences sur le plan juridique et à soutenir que la recherche de l'intérêt personnel ait le caractère d'une règle de droit.

L'objection est pertinente en elle-même; elle n'est pas dirimante pour notre hypothèse. En effet, dans le cas de la conversion, la contrainte statistique exercée sur l'ensemble des porteurs de titres se rattache directement à un acte juridique, qui est la loi de conversion. La préparation de la conversion en certains cas [64], le choix du moment et des conditions de l'opé-

63. Par exemple, pour la conversion Germain-Martin, le pourcentage des conversions par rapport à la masse de titres atteints par l'offre de l'Etat a été, compte non tenu de la compensation des remboursements par les souscriptions nouvelles, de 94,8 %.

64. L'Etat peut préparer la conversion par une politique d'abaissement du taux de l'intérêt et d'assainissement du marché financier.

ration en toute hypothèse, sont décisifs pour sa réussite; en fait, ce sont eux qui créent la contrainte statistique. Celle-ci n'est pas détachable de l'acte juridique par lequel la conversion est décidée et organisée; elle est à la fois le motif antécédent et le but de cet acte [65]. Dès lors, ne s'intègre-t-elle pas à l'ordonnancement juridique ?

Nous voici encore au contact d'une notion déjà aperçue — réalité ou fantôme ? — celle d'impératif statistique. Notons cette nouvelle rencontre en nous réservant pour plus tard une investigation plus détaillée de l'idée entrevue.

28. — Nos observations ont porté jusqu'ici sur la pratique de l'emprunt public dans un milieu libéral ou semi-libéral. Elles vont se renforcer si nous considérons maintenant les phénomènes de crédit public tels qu'ils se sont développés dans certains pays — notamment en Allemagne — pendant les années qui ont précédé cette guerre et tels qu'ils se sont généralisés, à la faveur de cette dernière, dans la plupart des pays belligérants.

Disons tout de suite que nous n'entreprendrons ni une étude, ni même une description sommaire de ces phénomènes. Les travaux qui leur ont été consacrés, la place qu'ils tiennent dans les publications d'actualité, les ont suffisamment fait connaître pour qu'on puisse les évoquer par de simples allusions [66]. On soulignera seulement qu'ils présentent trois caractères essentiels.

D'abord l'emprunt public est intégré à une économie dirigée et prend place non seulement comme partie des finances publiques, mais comme élément de l'économie générale, dans un vaste système organique. On emploie le mot d'organique parce que, entre l'emprunt public et les autres phénomènes financiers ou économiques, les relations de finalité et de causalité

65. Cette idée sera reprise et développée plus loin, nos 30 et s.

66. Sur l'ensemble de la question, cf. Laufenburger, *op. cit.*, t. II, et *Cours de doctorat de science financière* (1942-1943) sur le sujet : « Financement privé et financement public », polycopie; S. Schulze, *Wandlungen in der staatlichen Kreditpolitik der Grossmächte*, Iéna, 1940. Pour l'Allemagne, cf. Stucken, *Deutsche geld und Kreditpolitik*, Hambourg, 1937; Marczewski, *La politique financière et monétaire de l'Allemagne depuis* 1933; Dauphin-Meunier, *L'économie allemande*. Pour l'évolution d'ensemble des problèmes pendant cette guerre, nous avons pu nous tenir au courant au moins en gros à l'aide de la *Revue d'économie contemporaine*, de *Finances françaises*, de la *Vie industrielle*, etc. Une bibliographie de la question comporterait d'ailleurs des dizaines et des dizaines d'autres indications.

ne sont pas à sens unique. L'emprunt est à certains égards une fin, et, de ce point de vue, d'autres éléments de l'ensemble économique seront traités par les dirigeants comme des moyens propres à le faciliter. Mais l'emprunt aussi est, par un renversement de perspective, un moyen mis en œuvre pour obtenir certains résultats touchant ces mêmes éléments considérés à leur tour comme fins. Un exemple très simple : le contrôle des prix et le rationnement facilitent l'emprunt en ne permettant pas l'utilisation complète des revenus par les individus; l'emprunt facilite le contrôle des prix et le rationnement en absorbant le pouvoir d'achat inemployé.

On notera ensuite que la mise à la disposition de l'Etat des capitaux privés (notamment à court terme) ne résulte pas — sauf exception — d'un recours à l'emprunt forcé au sens traditionnel du mot [67]. Individuellement chacun est libre de souscrire ou de ne pas souscrire. Mais sur l'ensemble de la nation considérée pèse une détermination d'ordre statistique du genre de celle que nous avons rencontrée déjà en matière de conversion, encore renforcée du fait que les moyens mis en œuvre pour créer des conditions de probabilité élémentaire favorables à l'emprunt sont extrêmement nombreux et convergents.

C'est cette convergence des moyens qui constitue le dernier trait que l'on voulait signaler à propos de la nouvelle pratique de l'emprunt public. Les probabilités élémentaires et donc la détermination statistique globale sont créées grâce à tout un faisceau de procédés se prêtant un mutuel appui. On ne saurait les décrire (un livre n'y suffirait pas) [68], d'autant que leur emploi ne s'est pas fait dans tous les pays au même moment et que, même pendant la guerre, si le principe général du système est le même un peu partout, il est mis en œuvre de manière assez différente selon les nations considérées.

29. — L'exemple le plus intéressant, non pas peut-être en soi, mais par sa netteté, est celui de l'Allemagne où l'on voit, à partir de 1933, se monter pièce à pièce, et comme au ralenti,

67. Il existe, bien entendu, des cas-limites où l'on peut se demander dans quelle mesure il y a emprunt libre ou emprunt forcé au sens classique du mot. Pour déterminer, par exemple, si dans tel système « d'épargne d'airain » appliquée aux salariés on a affaire à une épargne volontaire ou à une épargne forcée, l'on est assez embarrassé. On résout d'ailleurs généralement la difficulté en utilisant le terme de « semi-forcée ».

68. Cf. les ouvrages cités note 66.

un système financier et économique de guerre qui, dans d'autres pays, ne se constituera que plus tard et plus brusquement. Encore l'image est-elle insuffisante; car pendant le temps même où se mettait en place le mécanisme, il commençait déjà à fonctionner. On devrait plutôt penser à la croissance d'un être vivant. S'il était possible de suivre au moins dans ses grandes lignes le développement du phénomène, l'on verrait au départ (en 1933) l'Allemagne aux prises avec le problème du financement des grands travaux destinés à opérer le démarrage de son économie.

Pour de nombreuses raisons, elle écarte l'inflation monétaire comme solution du problème. Elle scinde alors en deux la difficulté posée, rejette à plus tard le financement définitif de sa politique (que d'ailleurs la reprise économique assurera en partie), et s'adresse au crédit à court terme pour couvrir provisoirement les dépenses de démarrage. Pour réussir auprès du marché monétaire, elle doit réaliser certaines conditions générales qui se résument dans la confiance des détenteurs de capitaux. Elle doit, en plus, proposer les instruments techniques nouveaux qui seront la traite de création de travail, les bons fiscaux, puis plus tard les bons de livraison [69]. Enfin des instituts financiers spéciaux sont créés pour servir d'amortisseurs entre le marché monétaire et la Reichsbank et éviter une inflation par contrecoup.

Jusqu'en 1935, il n'y a guère eu sur le marché financier que des opérations préparatoires : baisse de l'intérêt des dettes agricoles, remise en ordre des finances locales (conversions d'emprunts communaux à intérêts très élevés), possibilité donnée à la Reichsbank de faire de l'open-market. Cependant, des procédés d'action plus directs et moins classiques sont déjà mis en jeu : blocage à la Golddiskontobank des dividendes supérieurs à 6 %, traitement discriminatoire des actions par rapport aux valeurs à revenu fixe (régime fiscal, limitations à la liberté de négociations des actions), nécessité d'une autorisation pour les émissions nouvelles. La « petite conversion » de 1934 est une épreuve destinée à tâter les dispositions du marché financier encore réticent.

69. L'énumération n'est pas complète. En outre, le régime juridique des instruments de crédit énumérés au texte a varié très fréquemment depuis la première esquisse qu'en avait donnée en 1932 le gouvernement von Papen jusqu'à la guerre.

Avec le succès de la politique de reprise aboutissant à une résorption partielle des crédits à court terme par la baisse des dépenses d'assistance et les plus-values fiscales, avec l'installation de l'Allemagne dans une autarchie autoritaire qui la soustrait aux causes d'instabilité venues de l'extérieur, avec le développement des revenus lié à la reprise, les dirigeants pourront, à partir de 1935, s'attaquer de façon plus hardie au problème du marché financier. « Grande conversion » de 1935 d'un type nouveau [70], émission de nouveaux emprunts à moyen terme et à long terme, d'abord auprès des caisses d'épargne, puis sur le marché libre [71], perfectionnement des relais entre le marché financier, le marché monétaire et l'Institut d'émission [72], telles sont les nouvelles étapes parcourues.

L'année 1938 qui coïncide avec ce que l'on a appelé « le plein rendement » de l'économie allemande marque un intermède un peu hésitant, une tentative de retour à des finances publiques plus classiques, et dans le domaine du crédit, à un essai de réduction des appels à l'emprunt sous toutes ses formes.

Pour des raisons à la fois politiques et économiques, c'est dans une toute autre direction que s'orienta l'Allemagne dès le début de 1939. Elle demanda de nouveau à des crédits à court terme de financer une partie des dépenses publiques.

Mais comme, pour de multiples motifs, le recours exclusif aux instruments de crédit du type 1933-1938 menaçait cette fois de provoquer une inflation monétaire et surtout un gon-

70. Le régime de la conversion de 1935 est assez compliqué (loi du 24 mars 1935). Les porteurs de titres ont à opter entre une réduction d'intérêt accompagnée d'une prime de dédommagement et le blocage des titres anciens. Il n'y avait pas d'offre de remboursement. Bien que la conversion se soit appliquée à des titres qui n'avaient pas atteint le pair en bourse, elle a réussi en raison même des conditions de l'option. Cette conversion est souvent présentée comme une conversion de type nouveau en ce qu'elle n'a pas consacré de baisse du taux de l'intérêt, mais qu'au contraire elle était destinée à la provoquer.

71. A noter que même les emprunts sur le marché libre faisaient un large appel aux caisses d'épargnes et aux organismes d'assurances.

72. Nous faisons allusion au mécanisme qui permettait à la Golddiskontobank, à l'aide des « Solawechsel », d'éponger les disponibilités du marché financier venant s'offrir sur le marché monétaire en attendant le moment où elles pourraient s'investir à terme plus long, c'est-à-dire le moment des émissions d'emprunts. Par l'intermédiaire de la Golddiskontobank, les disponibilités ainsi épongées faisaient retour à l'institut d'émission. En sens inverse, au moment des emprunts, la baisse des liquidités du marché monétaire était compensée par le non-renouvellement des « Solawechsel », au besoin par l'intervention d'un organisme de blocage de certains capitaux (la caisse de conversion, disposant de sommes considérables, exceptionnellement par l'escompte par la Reichsbank d'effets à court terme (sur ce mécanisme, cf. Marczewski, *op. cit.*).

flement excessif du pouvoir d'achat, on créa des bons fiscaux d'un nouveau modèle, dont l'originalité résidait en ce qu'ils pouvaient servir de monnaie dans les relations de certains producteurs entre eux. Ainsi, comme on l'a remarqué, une partie du pouvoir d'achat provenant des commandes de l'Etat était dérivée, hors du marché des biens de consommation, dans un circuit spécial de producteurs [73].

Parallèlement à cette organisation progressive et à cette évolution des crédits à court et à long terme sous leur forme les plus traditionnelles et sous leurs aspects les plus nouveaux, la politique économique et la politique financière générale venaient apporter un secours puissant à la mobilisation du crédit par l'Etat. N'insistons pas sur ce que l'isolement autarchique a pu donner à cet égard, ne serait-ce qu'en supprimant la concurrence des placements à l'étranger. Mais toute une série de mesures qu'on ne peut qu'énumérer ont évidemment concouru à diriger l'épargne : la limitation et le contrôle des émissions privées, et même dans certains secteurs de l'auto-financement, la limitation des dividendes, l'autorité croissante de l'Etat sur l'Institut d'émission, les banques, les institutions d'épargne, de prévoyance et d'assistance, sur la bourse, les avantages fiscaux conférés aux détenteurs de titres du crédit public, le contrôle des prix, les nombreux procédés de direction de la consommation, le curieux système de financement de la « voiture populaire », une propagande extrêmement active mobilisant depuis les ministres jusqu'aux écoliers en passant par le Parti, on ne peut que citer quelques-uns des éléments aboutissant à la direction de l'épargne. Il y en a bien d'autres.

En retraçant par grandes touches l'évolution générale de la politique de crédit public en Allemagne, notre but n'était pas de faire connaître un ensemble de faits déjà remarquablement et souvent exposé, familier d'ailleurs à tous ceux qui s'intéressent aux questions de notre temps, mais de provoquer une réflexion sur la nature d'un tel système. L'emprunt forcé proprement dit n'y a que très peu de place, le concours apporté par les détenteurs de capitaux au crédit public dépend presque toujours, au strict point de vue juridique et au plan individuel, de leur seule volonté. Qui pourrait croire pourtant qu'une telle analyse rende un compte exact de la situation ?

73. En outre, l'autorité de l'Etat sur la Reichsbank était renforcée (loi du 15 juin 1939), et celle-ci mobilisée au service du Trésor.

Si maintenant l'on se penchait sur l'utilisation de l'emprunt en temps de guerre qui pour l'Allemagne est à la fois un épanouissement et une simplification [74] de l'évolution qu'on vient de retracer, si l'on s'attachait au fonctionnement du fameux « circuit » en élargissant le problème à l'ensemble des pays engagés dans le conflit, on en viendrait à noter une fois de plus un thème unique sur lequel on découvrirait certes de nombreuses variations, mais dont la simplicité fondamentale s'impose à nous : l'ensemble des procédés de direction de l'économie, sans exercer le plus souvent une contrainte juridique individuelle et directe en faveur de la souscription aux emprunts, en faveur des dépôts au Trésor et plus généralement en faveur du crédit public, crée des conditions de probabilité telles qu'elles aboutissent à une détermination statistique pour l'ensemble des citoyens.

30. — De l'idée de contrainte statistique peut-on passer à celle d'impératif ou de norme statistique ? C'est maintenant la question qui se pose à nous, et il est temps de proposer une réponse.

Sous le vocable de norme statistique, l'on pourrait précisément entendre un élément ou des éléments de l'ordonnancement juridique qui, sans imposer normativement aux individus des comportements personnels déterminés, imposeraient normativement, par la sommation des probabilités de comportements individuels qu'ils créent, un comportement statistique de l'ensemble.

Nous posons tout de suite cet essai de définition par commodité et par loyauté, car, de ces deux points de vue, il y a intérêt à savoir tout de suite ce dont il s'agit.

Il s'agit d'abord d'envisager la règle de droit sous un angle auquel l'analyse juridique n'est pas habituée.

Les probabilités de comportement entraînées par l'émission de règle de droit peuvent être le motif antécédent ou le but de cette règle considérée comme acte juridique, elles n'en sont pas l'objet [75]. Par exemple, les textes du Code pénal réprimant le

74. Laufenburger, *Précis d'économie et de législation financière*, t. II, p. 69.
75. Nous adoptons ici la terminologie du doyen Bonnard (*Le pouvoir discrétionnaire des autorités administratives et le recours pour excès de pouvoir*, *Revue de droit public*, 1923, p. 363 et s.; *Précis de droit administratif*, p. 29 et s.), qui a précisé et retouché sur ce point la pensée de Duguit (*Traité de droit constitutionnel*, t. I). Dans notre thèse de doctorat (*Essai sur la notion de cause en droit administratif français*, Toulouse, 1934), nous avions abouti à

vol peuvent bien avoir comme motif antécédent la probabilité qui existe que des vols soient commis s'ils ne sont pas réprimés, et comme but la probabilité qu'un gros pourcentage de voleurs éventuels soient effrayés par la répression possible. Mais l'objet même de l'acte juridique examiné (en l'espèce la loi pénale dont s'agit) ne peut être autre que l'impératif lui-même, la norme de conduite pure et simple dégagée de toute considération extérieure à elle-même. De même, un texte qui limite par exemple les émissions privées peut bien avoir pour motif antécédent la probabilité que ces émissions détournent certains capitaux du marché des emprunts publics, pour but la probabilité que les capitaux, une fois privés de tout autre emploi, s'investiront en fonds publics, l'objet en revanche ne peut être que la limitation des émissions privées elles-mêmes.

Ainsi, les éléments de probabilité statistique peuvent bien être intégrés aux éléments les plus extérieurs de la règle de droit, motif antécédent ou but, ils n'en sont pas l'objet, et c'est pour cela que la contrainte statistique demeure de pur fait et n'acquiert pas un caractère normatif, n'accède pas à la vie juridique.

A supposer qu'il y ait d'ailleurs des normes statistiques, on ne concevrait pas quels sont leurs destinataires. Toute règle de droit a pour destinataires des individus donnés. Même les actes — règles qui formulent des règles de droit dites générales et impersonnelles s'adressent en fait à une collection d'individus qu'il est logiquement possible de déterminer individuellement. Même les règles de droit qui s'adressent à des personnes morales s'analysent en fin de compte, que l'on admette ou que l'on n'admette pas la personnalité morale, en des injonctions adressées à des personnes physiques déterminées [76]. Or, la norme statistique se caractériserait précisément en ce qu'elle aurait pour destinataire un ensemble d'individus, sans imposer à aucun de ceux-ci un comportement obligatoire ou, ce qui revient au même, sans que l'on puisse préciser quels sont parmi les individus de l'ensemble ceux que concerne l'impératif.

une analyse de l'acte juridique voisine de celle du doyen Bonnard, à quelques différences près, qui, pour notre sujet actuel, sont sans importance. (Nous avions préféré notamment le terme de cause, utilisé par la jurisprudence du Conseil d'Etat, à celui de motif antécédent.)

76. Cf. pour les règles pénales, A. Mestre, *Les personnes morales et le problème de leur responsabilité pénale*, thèse Paris, 1899.

Autre étrangeté encore : l'existence d'une norme statistique dépendrait directement de son efficacité. Celle-ci serait la mesure de celle-là. On ne pourrait parler de norme statistique qu'autant qu'il y aurait une détermination pour une « grande » partie de l'ensemble visé, c'est-à-dire de « fortes » probabilités élémentaires en faveur d'un certain comportement. « Grand » et « fort » sont des adjectifs imprécis; à partir de quel chiffre pour cent serait-on en présence d'une norme statistique ? Tout choix de tel chiffre : 70 ou 80 ou 90, serait arbitraire, et si on recule devant un tel choix, on en arrive à admettre que la règle peut exister plus ou moins suivant la dose de probabilités qu'elle met en œuvre. Or, ceci est juridiquement impensable; la validité d'une règle de droit ne dépend pas de son efficacité; peu importe qu'elle soit plus ou moins obéie, elle n'en existe pas moins, elle n'existe pas plus ou moins.

Tels sont les obstacles que la logique juridique semble élever contre la conception d'une norme ou d'un impératif statistique. Nous ne nous en dissimulons pas l'importance.

31. — Seulement il existe deux méthodes pour résoudre toute difficulté de l'ordre de celle qui s'offre à nous.

La première consiste à partir de définitions à priori relatives, par exemple, aux caractères de la règle de droit et, en présence des phénomènes qu'offre la vie juridique, d'examiner s'ils s'adaptent ou non à la conception de base définie, et, selon le cas, à les accepter ou à les rejeter.

La seconde consiste, sans nier la valeur des cadres et des principes comme moyens de synthèse et comme rempart contre les caprices de l'imagination, à donner toujours la préférence au réel quand il y a désaccord entre lui et les définitions, à retoucher plutôt celles-ci qu'à rejeter celui-là [77]. Nous la croyons préférable. Malgré les apparences, c'est elle qui est scientifique; la première n'est que scolastique, au mauvais sens du terme.

Or, l'interprétation juridique du réel a besoin d'une notion qui rende compte de ce qui, dans le domaine de la contrainte statistique, échappe à l'analyse conduite selon la méthode habituelle. Sans nous presser de répondre aux objections que l'on vient de formuler, c'est par là que nous commencerons, car

77. Cf. ce qui a été dit plus haut des méthodes de la théorie générale du droit (n° 6) et, dans le même esprit, des dogmes financiers (n° 11).

c'est l'essentiel. Cela reviendra à mesurer l'utilité de la notion que nous proposons, utilité qui s'identifie avec son adéquation au réel.

Elle nous paraît utile d'abord parce qu'elle fait entrer dans l'ordre juridique un ensemble de phénomènes que l'analyse habituelle ne peut expliquer que très imparfaitement, et encore au prix de beaucoup de flottements dans les termes et dans la pensée. Nous avons relevé plus haut [78] comment, dans la matière des conversions orthodoxes et libérales, le vocabulaire usuel traduisait un certain embarras et le désir de distinguer entre la conversion absolument libre (« par consentement mutuel ») [79] et la conversion par offre de remboursement qui, *a contrario*, n'impliquerait pas un égal consentement. Que l'on n'objecte pas que la liberté plus réduite laissée au porteur de titres par ce deuxième mode de conversion n'est que le résultat d'une contrainte de fait, non d'un impératif juridique. Si ce n'était que cela, l'analyse juridique ne devrait pas distinguer des degrés de liberté, qui n'existeraient que dans l'ordre du pur fait et n'auraient pas d'incidences en droit.

Et si, changeant de milieu, l'on passe aux phénomènes de crédit public dans une économie dirigée, plus encore dans une économie de guerre, l'on en vient à multiplier les mots vagues, les termes de compromis; on dira que tel système d'épargne est « semi-volontaire »; que tel autre est « semi-forcé »; les termes de « virtuel » ou d'« implicite » ne seront pas moins employés.

Ce n'est pas que tout cela soit condamnable en soi, tant s'en faut, il est des cas où on ne peut faire autrement. Mais quand on voit tout un secteur, et des plus importants, de la réalité se brouiller à travers l'instrument qu'on utilise pour le regarder, il peut y avoir intérêt à mettre au point ce dernier. C'est ce que nous proposons.

Admettre les notions de norme ou d'impératif statistique

78. *Supra*, n°s 26 et 27.

79. Type de conversion d'ailleurs mythique en pratique, car elle doit offrir aux porteurs de titres l'option entre le régime ancien des titres et le régime nouveau de la conversion. Si le premier est plus avantageux pour les porteurs, la conversion échouera; si c'est le second qui est plus avantageux, l'Etat n'a pas intérêt à convertir. Aussi, en fait, n'est-ce pas le maintien pur et simple du régime ancien qui est proposé comme premier terme de l'option, mais le régime ancien aggravé de modalités nouvelles, telles que le blocage des titres non convertis (cf. *supra*, note 70). Il y a alors, en réalité, modification par voie d'autorité du contrat d'emprunt (cf. Trotabas, *op. cit.*, n° 486).

permettrait de rendre à l'analyse des phénomènes de crédit public une certaine précision. En effet, elles conduiraient en certains cas à une observation sur un double plan : le plan de l'élément, de l'individu, où l'on pourrait s'attacher à un concept strictement juridique de la liberté, sans tenir compte des probabilités de pur fait qui existent pour que le choix individuel s'exerce en faveur de la souscription, du dépôt, de la conversion, etc.; le plan de l'ensemble où l'on sommerait ces probabilités [80] et où la contrainte statistique s'analyserait en un impératif juridique. Nous croyons que la pensée y gagnerait en clarté et le vocabulaire en précision, et que l'on pourrait sacrifier ces notations équivoques et vagues, faisant allusion à des situations de demi-liberté ou de demi-contrainte.

Un autre avantage serait de procurer une manière de composer entre elles, en les ramenant à l'impératif statistique que constitue leur somme, des normes juridiques du type habituel. Par exemple, l'impératif statistique de la couverture d'une partie des dépenses publiques par le crédit permettrait de ramener à l'unité la multiplicité ci-dessous évoquée des règles de détail destinées à le mettre en œuvre. En faisant la somme des buts fragmentaires que poursuivent la limitation des émissions privées, les avantages fiscaux concédés aux titres d'Etat, le contrôle des banques et de la Bourse, etc.; en l'élevant au rang d'objet d'une norme statistique, on aurait une vue plus cohérente et plus satisfaisante de l'ensemble et de ses détails.

Un troisième mérite de la notion proposée serait de faciliter, en matière de finances publiques, et peut-être dans d'autres domaines, la synthèse des règles ou des institutions particulières au profit de principes généraux. On sait, en effet, que les constructions les plus satisfaisantes du droit sont celles qui ramassent et résument la multiplicité d'un corps de règles en un principe supérieur, qui se diversifie en ces règles techniques destinées à le faire vivre, mais, pour sa part, les explique.

Ainsi on a trouvé dans le principe de l'égalité devant les charges publiques une base commune pour fonder les diverses

80. C'est d'ailleurs au plan de l'ensemble que les probabilités élémentaires qui, pour chaque individu, se réduisent à des phénomènes psychologiques, donc intérieurs et difficiles à trouver, prennent une valeur objective, observable, mesurable même par les proportions respectives des comportements en tel ou tel sens.

constructions techniques élaborées par le droit administratif en matière de responsabilité de la puissance publique [81].

Pour les finances publiques, la synthèse des divers procédés de financement pourrait se faire autour de l'idée que « les dépenses publiques doivent être couvertes ».

Le hiatus que la doctrine classique laisse béant dans cette synthèse [82], du fait que l'emprunt serait un procédé de financement purement volontaire, prendrait sa pleine signification et serait dépouillé de toute équivoque.

Dans la mesure où effectivement, dans un pays et à une époque donnés, l'Etat libéral ne serait pas en mesure d'émettre un impératif statistique en faveur de l'emprunt [83], le principe de synthèse ne serait pas celui que l'on vient d'énoncer, mais un autre dont une des formules pourrait être celle-ci : « Les dépenses publiques doivent être couvertes dans la limite des ressources fiscales et domaniales possibles et, éventuellement, des ressources d'emprunt consenties librement par les détenteurs de capitaux. » Dans le cas où l'Etat, soit du fait de sa doctrine politico-économique, soit du fait des circonstances (guerre), recourrait à l'impératif statistique, la formule absolue pourrait être énoncée comme principe de synthèse : « Il faut que les dépenses publiques soient couvertes. » La netteté et la logique y gagneraient dans les deux cas.

Ainsi, à vouloir résumer les rapports qui existent entre le principe général affirmant la nécessité de la couverture des dépenses publiques et les règles techniques de l'emprunt, on arriverait sans doute à dire que « l'emprunt est une réquisition consentie ».

Peut-être, si l'on se rappelle que c'est aussi par la « réquisition consentie » que le doyen Hauriou [84] caractérisait la situation des fonctionnaires publics, sera-t-on moins dépaysé par les conclusions qui viennent d'être proposées; peut-être se dira-t-on qu'elles peuvent avoir un intérêt en dehors du problème particulier auquel nous nous sommes attachés dans ce travail.

32. — S'il fallait revenir sur les objections que l'on a déve-

81. Cf. P. Duez, *La responsabilité de la puissance publique*, 2e éd., p. 312 à 314.

82. Cf. *supra*, nos 23-25.

83. Par exemple, dans l'exemple historique évoqué plus haut (no 24).

84. Cf., par exemple, *Précis élémentaire de droit administratif*, 5e éd. (par André Hauriou), p. 76.

loppées plus haut à l'encontre des notions de norme et d'impé-ratif statistiques [85], nous dirions qu'elles sont, non pas réso-lues, mais dépassées. Prétention pleine d'orgueil, pourrait-on penser. Simple affirmation logique, répondrions-nous. Qu résultait-il, en somme, de l'ensemble de ces objections ? Qu la conception traditionnelle de la règle de droit ne permettai pas de concevoir une norme élevant une contrainte de fai au rang d'impératif juridique, une norme ne s'adressant pa à des destinataires individualisés, et dont l'existence, en tan que règle, serait mesurée par son efficacité ? Tout revient savoir si la principiologie traditionnelle est donnée à prior par la pure raison, et si tout ce qui la contredit ne peut êtr admis, ou si, au contraire, elle n'a d'autre valeur que cell que lui confère son accord avec le réel. Si l'on opte dans c dernier sens, il est possible et désirable de l'élargir, de l modifier, pourvu, bien entendu, que, lui accordant une larg présomption d'excellence (ce que commandent à la fois la pru dence scientifique et la peur du ridicule), on ne le fasse qu pour des raisons solides.

Nous avons dit quelles étaient, selon nous, les raisons qu militaient en faveur de l'admission de considérations probabi listes et statistiques dans la théorie juridique. Nous les croyon valables. Le sont-elles ? A d'autres de le dire. A réfléchir su la solution proposée, on s'apercevrait peut-être qu'elle vis plus à ajouter à la théorie classique qu'à la bouleverser, à intégrer des éléments nouveaux qu'à retoucher les éléments tra ditionnels. Et entre ceux-ci et ceux-là, la dissemblance n'es peut-être pas telle qu'aucun rapprochement ne soit possibl et qu'un ordre commun entre eux soit exclu. Dans cette pers pective, pour se borner à une suggestion, est-il si certain qu la liaison existant dans l'impératif statistique entre l'efficacit et la validité de la règle ne se retrouve pas en germe dans l'im pératif juridique traditionnel ? Les théories générales du droit les plus attachées à la norme seule, les plus jalouses de leu pureté, n'arrivent pas, de leur propre aveu, à poser la validit de la règle de droit en dehors de toute considération d'effi cacité [86].

85. *Supra*, n° 30.
86. Cf., par exemple, H. Kelsen, *Les rapports de système entre le droit inte national et le droit interne*, *Recueil des Cours de l'Académie de La Haye*, t. Il est d'ailleurs inévitable de revenir à un moment donné à des considératio

Pourtant, quels que soient les rapprochements entrevus et les possibilités d'aplanir certaines différences entre les nations traditionnelles et celles que l'on a avancées dans cette étude, il ne peut y avoir identité pure et simple entre elles. La difficulté majeure subsistera : juger le réel à la lumière des principes; ou juger les principes à la lumière du réel. C'est une position fondamentale à prendre. Si l'on donne la préférence aux principes à priori, ou si seulement l'on croit que nous avons mal observé le réel, les obstacles qui se dressent sur notre chemin sont insurmontables; si l'on accepte d'élargir les principes en faveur de ce que la réalité exige, selon nous, ils sont franchis. Dans aucun de ces deux cas, ils ne peuvent être purement et simplement supprimés, sinon comme Diogène supprimait l'argument de Zénon et prouvait le mouvement en marchant.

IV

33. — Nous avions défini notre dessein au seuil de cette étude. Il s'agissait d'éprouver une méthode, ou plutôt une inspiration méthodologique, puisée dans les tendances de la science contemporaine, en l'appliquant à un objet. Que conclura-t-on de celui-ci et de celle-là ?

L'objet était l'emprunt public. On était parti de la conception reçue dans les finances publiques classiques. Elle demeure valable au plan élémentaire ou individuel. Mais à considérer l'ensemble formé par l'emprunt public dans un pays donné, à observer son évolution dans le temps, on est conduit à penser, du point de vue économique, que l'amortissement n'est pas, de nos jours, un caractère essentiel ni même réel attaché à l'emprunt public. Semblablement, l'emprunt n'est pas, par lui-même, un procédé financier opérant un déplacement dans le temps de la charge des dépenses publiques. Son caractère économique fondamental, en revanche, réside dans le service d'intérêts qu'il entraîne et dans le déplacement de pouvoir d'achat que celui-ci implique. Ceci le distingue de l'impôt, mais de manière complexe, par une différence entre les incidences res-

d'efficacité, car, à la limite, c'est par un minimum d'efficacité que l'on peut distinguer les ordres juridiques réels des ordres juridiques purement imaginaires. Toute la théorie des « reconnaissances » en droit international suppose ce point de départ.

pectives de l'un et de l'autre procédés de financement, différence qui ne peut être ni affirmée à priori, ni déduite une fois pour toutes dans une formule simple valable dans tous les cas.

Du point de vue juridique, le recours à l'emprunt recèle, même en économie libérale, un élément de réquisition, perceptible dans la pratique des conversions, bien que ce germe soit par ailleurs largement neutralisé par le milieu politico-économique. Dans une économie dirigée ou dans une économie de guerre, le caractère de réquisition s'épanouit. Il se réalise non par la contrainte directe de normes renfermant des impératifs individuels, mais par des normes statistiques impliquant, pour l'individu, une liberté affectée de probabilités, et impliquant, pour l'ensemble, un impératif. L'emprunt est une « réquisition consentie », réquisition et consentement se situant l'un au niveau de l'ensemble, l'autre au niveau de l'individu.

Ainsi ce qui faisait de l'impôt dans les finances publiques classiques le procédé par excellence de répartition des charges publiques — à savoir, du point de vue économique, son caractère de mode de couverture définitif, et du point de vue juridique son caractère autoritaire — se retrouve, différemment, mais essentiellement, dans l'emprunt.

Il faut peut-être renoncer à définir les procédés de couverture des charges publiques à partir d'un type privilégié qui serait l'impôt.

La définition de chacun des grands modes de financement des charges publiques : impôt et emprunt, sans oublier les manipulations monétaires (que nous avons laissées en dehors de notre sujet, mais qu'il ne faut pas omettre), acquerrait ainsi plus de complexité, du fait qu'elle ne pourrait pas se référer à un axiome élémentaire, du fait aussi que l'analyse économico-juridique de l'objet qu'elle vise devrait être menée parallèlement d'un point de vue élémentaire et d'un point de vue statistique.

En revanche, la matière des finances publiques gagnerait en réalisme économique et en unité juridique : en réalisme économique parce que, une fois écartée l'idée d'un procédé purement financier permettant par lui-même la répartition des charges publiques dans le temps, l'attention se porterait sur les phénomènes proprement économiques que les procédés financiers recouvrent[87], et qui ont seuls une signification essentielle; en

87. Par exemple, la technique concrète de production des biens de guerre imputés sur le revenu national ou sur la fortune nationale. *Supra*, nº 17.

unité juridique, parce que tous les procédés de financement s'ordonneraient à un principe impliquant le caractère soit absolu, soit seulement relatif de la nécessité des dépenses publiques [88], c'est-à-dire en fin de compte au régime politico-économique du pays et de l'époque considérés [89].

34. — La méthode ou, pour demeurer fidèle à nos prémisses, l'inspiration méthodologique utilisée se caractérise par le recours aux considérations probabilistes et statistiques dans le domaine économique, ce qui n'est pas une nouveauté, et dans le domaine juridique, ce qui est moins usuel.

Sa valeur, si elle en a une, doit ressortir des résultats qu'elle a permis d'obtenir dans la matière sur laquelle on a voulu l'éprouver. Il va de soi que, si on l'accepte, cette méthode peut être étendue à d'autres objets de recherche. Elle aura son domaine d'élection dans toutes les hypothèses où une organisation juridique combine, par l'utilisation des probabilités élémentaires, des situations individuelles de liberté ou d'option et des impératifs statistiques.

De ce point de vue, elle pourrait apporter quelque lumière sur des phénomènes comme les votes plébiscitaires où l'analyse traditionnelle éprouve quelques difficultés à définir clairement ce qu'est la liberté et ce qu'est la contrainte.

Elle trouverait un domaine d'application bien plus étendu dans l'économie dirigée. Au fur et à mesure que se multiplient et s'étoffent les expériences dirigistes, elles font apercevoir clairement que l'on obtient plus facilement des résultats en agissant sur les phénomènes qui conditionnent ces derniers qu'en prescrivant directement le but à atteindre. Un exemple classique se présente à l'esprit : celui de la lutte pour la stabilité des prix qui réussit beaucoup plus par une action sur les conditions de la formation des prix que par la taxation impérative de ceux-ci. Nous avons vu, à propos du crédit public, que le rendement de l'emprunt est plus normalement développé par la création de conditions orientant vers les titres publics les détenteurs de capitaux que par l'emprunt forcé. Or, agir sur les conditions de production d'un phénomène humain, c'est toujours, non pas le déterminer absolument, mais créer en sa

88. Cf. *supra*, n° 31, *in fine*.
89. On retrouve ici l'idée développée par M. J. Marchal sous un autre aspect de la correspondance étroite des systèmes de finances publiques et du milieu économique (J. Marchal, *Rendements fiscaux et conjonctures*, p. 212 et s.).

faveur des conditions de probabilité élémentaires équivalant à une détermination statistique.

S'il est permis de passer à la limite, on peut imaginer, avec certains observateurs [90], une marche des sociétés vers un état où, par l'éducation, par l'uniformité des habitudes sociales et la cohésion croissante des liens politiques et économiques, les individus eux-mêmes seraient en très grande partie « conditionnés ». En de tels individus les comportements socialement désirables seraient latents, non par l'effet d'impératifs personnels, mais sous forme d'habitudes invincibles et d'instincts acquis. En pareil cas, l'organisation juridique du type traditionnel se dissoudrait dans un ordonnancement statistique appuyé sur de hautes probabilités élémentaires.

Les uns apercevront dans cette direction le moment où disparaîtra l'antique conflit de l'individu et de la société par le remodelage insensible de l'un à l'image de l'autre, le moment où le poids de la contrainte sociale s'évanouira en sortant des limites de la conscience, le temps de la vraie liberté; les autres dénonceront l'avènement d'une civilisation d'insectes, où les hommes n'auront plus le sentiment de leur liberté et de sa valeur unique.

En tant que juriste, nous avons proposé une méthode. En tant que juriste, nous n'avons pas à dire s'il faut souhaiter que l'évolution des sociétés lui procure un domaine d'application plus ou moins vaste.

Oflag XVIII-A, Wagna-Leibnitz, juillet 1944.

Georges VEDEL.

90. Le témoignage de la littérature est instructif sur ce point, d'autant plus instructif qu'il s'applique à des pays de régime libéral (par exemple, G. Duhamel, *Scènes de la vie future*) et met en cause non les seuls régimes politiques ou économiques, mais l'avènement d'une civilisation mécanique.

L'ÉVOLUTION DE LA THÉORIE DES COÛTS COMPARÉS DANS LES VINGT-CINQ DERNIÈRES ANNÉES

(Théorie des valeurs internationales.)

La théorie du commerce international occupe dans l'ensemble de la théorie économique une position paradoxale. Un des premiers chapitres élaborés, elle devait par la suite rester plus longtemps que tout autre à son stade de départ. A l'aube du XX[e] siècle encore, Edgeworth ne pouvait-il s'écrier : « De toute l'œuvre de Mill, sa théorie du commerce international est la partie la moins susceptible de changement. » [1].

Et, de fait, il fallait attendre la fin de la première guerre mondiale pour voir les économistes tenter de renouveler le problème de l'échange entre nations. Jusqu'alors, la théorie du commerce international ne devait pas bénéficier des progrès réalisés par les théories de la monnaie et de la valeur, qui, des classiques à nos jours, s'étaient complètement transformées; les théoriciens du commerce international continuaient imperturbablement à traiter leur sujet à la lumière de conceptions de base entièrement dépassées.

Position bien surprenante si l'on songe que doctrinaires et hommes d'Etat, au contraire, s'étaient depuis longtemps inscrits en faux contre les conclusions de la théorie classique pour justifier des politiques commerciales opposées à celles en découlant normalement. C'est une politique libre-échangiste qu'elle postulait. Or, partout, dès la fin du XIX[e] siècle, s'affirmaient des tendances protectionnistes, partout se multipliaient les pratiques restrictives.

Quelle vertu avait donc cette théorie pour résister ainsi aux assauts combinés de la doctrine et de la politique ?

1. F. Y. Edgeworth, *The pure theory of international value*, *Economic Journal*, 1894; article reproduit dans *Papers relating to political economy*, Macmillan, 1925, vol. II, p. 3-60.

1° L'ÉLABORATION DE LA THÉORIE CLASSIQUE. — « Théorie des coûts comparatifs », c'est sous cette forme qu'elle était présentée par Ricardo, celui des auteurs classiques qui, exploitant la notion de division internationale du travail, dont A. Smith n'avait pas tiré toutes les conséquences [2], devait, sur les traces de R. Torrens [3], expliquer pourquoi l'échange international est possible et avantageux.

Coûts comparatifs, que faut-il entendre par là ? Tout simplement que l'échange international est possible et profitable pour deux pays, non seulement quand il y a entre eux une différence absolue des coûts de production, certains biens étant moins chers dans le premier et d'autres dans le second, mais encore lorsque dans un pays toutes les marchandises sont produites à un coût plus élevé que dans l'autre. Il suffira qu'existe une différence entre les coûts relatifs de ces marchandises dans chaque pays. S'agissant par exemple du drap et du vin, tous deux obtenus à meilleur compte au Portugal qu'en Angleterre, Ricardo explique que, si l'on s'en tenait à la comparaison des coûts absolus de production, un mouvement de marchandises ne serait possible que du pays le moins cher vers le pays le plus cher, du Portugal vers l'Angleterre. Or, au contraire, l'Angleterre, malgré ses prix plus élevés, pourra faire avec le Portugal des échanges avantageux et pour elle et pour lui. Il le démontre par un exemple numérique bien connu, en comparant non pas les coûts absolus, mais les coûts relatifs de production des deux marchandises.

2. Cf. A. Smith, *The wealth of nations*, 7e éd., 1793 : « Quoiqu'il soit certain que, dans le cas de libre-échange entre la France et l'Angleterre, la balance serait en faveur de la France, il ne s'ensuivrait pas nécessairement que ce commerce serait désavantageux pour l'Angleterre. » (Vol. II, p. 211.)

« Le commerce qui, sans stimulant et sans contrainte, intervient naturellement et régulièrement entre deux pays, est toujours avantageux pour les deux, bien que parfois dans des proportions inégales. » (*Ibid.*, p. 236.)

3. Cf. R. Torrens, *The economists refuted*, London, 1808, ch. v, et *The principles and practical operations of Sir Robert Peel's Act*, 2e éd., 1857, préface, p. xiv-xvi; cf. aussi *An essay on the external coal trade*, 1815 : « Si l'Angleterre avait acquis dans l'industrie une habileté telle que, avec une partie donnée de son capital, elle pût préparer une quantité de vêtements pour laquelle le cultivateur polonais donnerait une quantité de blé supérieure à celle qu'elle pourrait produire sur son propre sol avec le même capital, alors elle négligerait des régions de son territoire égales, voire supérieures en qualité, aux terres polonaises, pour importer de Pologne une partie du blé qui lui est nécessaire. Cela, quoique le capital consacré à la culture dans le pays puisse rapporter un bénéfice plus élevé que celui qui y est affecté à l'étranger, car, dans l'hypothèse retenue, le capital investi dans l'industrie rapporterait un supplément de profit encore plus élevé. » (P. 264-265.)

Supposant que la fabrication du drap en Angleterre représente le travail de 100 hommes pendant un an et la production du vin celle de 120 hommes, alors qu'au Portugal les chiffres correspondants seraient 90 pour le drap et 80 pour le vin, il estime qu'un courant d'échange s'établira malgré la supériorité absolue des coûts britanniques. L'Angleterre se spécialisera dans la production de drap, qui lui coûte relativement moins cher que celle du vin, tandis que le Portugal aura tout intérêt à se consacrer à la production du vin et à faire venir son drap d'Angleterre.

Pourquoi, dira-t-on, le Portugal va-t-il importer d'Angleterre des biens qu'il lui coûterait moins cher de fabriquer lui-même (90 au lieu de 100) ? Parce que, du fait de la différence des rapports existant entre les prix dans chaque pays, sa supériorité est plus grande encore en ce qui concerne le vin : 80 contre 120, soit 1/4 au lieu de 1/10. La vente de ce vin lui permettra d'acquérir une plus grande quantité de drap qu'il n'en produirait lui-même en consacrant à sa fabrication tout le travail et le capital qu'il affecte à la viticulture [4].

Si les coûts dans les deux pays, tout en différant en chiffres absolus, avaient différé dans la même proportion, il n'y aurait pas eu d'échange, on le conçoit aisément. Le Portugal seul aurait vendu les deux produits à l'Angleterre, il n'aurait eu intérêt à lui en acheter aucun [5].

4. D. Ricardo, *Works*, éd. Mac-Culloch, Murray, 1888, *Principles of political economy and taxation*, chap. VIII, p. 76-77. Cet avantage, Ricardo se contente de l'affirmer (*op cit.*, *ibid.*). On peut le démontrer par le raisonnement suivant :

Le vin produit au Portugal par 80 ouvriers, envoyé en Angleterre, y sera échangé contre du drap pour la valeur correspondante soit, au maximum, le travail de 120 ouvriers. Or, la quantité de drap produite en Angleterre par 120 ouvriers est égale à celle que produiraient au Portugal : $\frac{90 \times 120}{100} = 108$ ouvriers. L'échange se soldera donc, pour le Portugal, par un bénéfice égal au travail de 108 — 80 = 28 ouvriers.

5. Si les coûts avaient été, par exemple : Angleterre : drap, 100; vin, 120; Portugal : drap, 90; vin, 108; l'Angleterre aurait eu intérêt à importer à la fois drap et vin, mais le Portugal, lui, n'aurait eu avantage à importer ni l'un, ni l'autre.

Supposons, par exemple, qu'il tente d'importer du drap en échange de son vin. Le vin produit au Portugal par 108 hommes équivaudrait en Angleterre au travail de 120 hommes. Or, le travail en drap de 120 Anglais est égal à celui de : $\frac{90 \times 120}{100} = 108$ Portugais, ce qui ne laisse donc aucun bénéfice.

Inversement, l'importation de vin en échange de drap ne serait pas plus avantageuse. Le drap produit par 90 Portugais s'échangerait en Angleterre contre le rendement en vin de 100 hommes, mais cela ne serait jamais que le vin correspondant à la production de $\frac{108 \times 100}{120} = 90$ Portugais.

On voit tout de suite la confusion qu'il convient d'éviter soigneusement sur la nature des coûts à comparer. Il ne s'agit pas des différents coûts de la même marchandise dans les pays échangistes, mais des coûts dans chaque pays des divers produits échangés. Bien plus, ce que l'on compare ce ne sont pas ces coûts eux-mêmes, mais les rapports existant entre eux.

En somme, la théorie des coûts comparés se ramène aux deux points suivants :

Il s'agit d'abord d'établir les rapports existant à l'intérieur de chaque pays entre les coûts des divers produits.

Il faut ensuite comparer ces rapports à ceux des autres pays.

Si l'échelle des coûts est différente d'un pays à l'autre, l'échange est possible et avantageux [6], et l'on voit quel séduisant soubassement théorique est ainsi donné à la doctrine libre-échangiste. La libre circulation des produits d'un pays à l'autre assurera à chacun d'eux des bénéfices substantiels. Il suffira de n'entraver cette circulation par aucune restriction pour qu'elle se développe pour le plus grand profit de toutes les parties en cause.

Mais si, par là, Ricardo détermine les conditions de l'échange international, il n'en précise pas le taux. Il indique seulement une zone à l'intérieur de laquelle l'échange est possible, zone limitée par les coûts des deux pays intéressés.

Ce sera l'apport de Stuart Mill de déterminer le taux exact auquel se fera l'échange en montrant quelles quantités de sa propre marchandise cédera chaque pays en échange des quantités par lui désirées des marchandises de l'autre. Il le fait en ajoutant au schéma ricardien l'*équation de la demande réciproque* ou *théorie des valeurs internationales*.

Pour lui, l'offre d'une marchandise est faite en vue de la demande d'une autre. Le rapport d'échange dépend finalement du rapport entre les demandes des deux Etats échangistes, « de la demande réciproque des deux pays ».

« La valeur dans un pays d'une marchandise étrangère dépend de la quantité de marchandise indigène qu'il faut céder en échange au pays étranger. » [7]. Or, plus vifs seront les goûts

6. James Mill soutiendra le même raisonnement avec des exemples différents : *Elements of political economy*, 3e éd., 1844, p. 119-120.

7. J. S. Mill, *Principles of political economy*, Routledge, 1903, chap. XVII : « On international trade ». Ces idées de Mill avaient déjà été exposées auparavant dans ses *Essays on some unsettled questions of political economy*, Parker, 1844, Essay I, p. 1-47.

et les désirs des consommateurs à l'égard d'une marchandise à importer, plus grand sera le sacrifice qu'ils seront disposés à faire. Ils accepteront donc, pour l'obtenir, de donner une plus grande quantité de la marchandise par eux produite.

Mais les divers producteurs et les divers consommateurs, dans chaque pays, ont, comme en matière d'échange ordinaire, des besoins et des moyens d'achat variés. Aussi, selon que le taux d'échange sera plus ou moins favorable pour l'une ou l'autre marchandise, les quantités offertes à l'échange seront plus ou moins grandes.

De tous les taux d'échange possibles, celui qui finalement l'emportera sera celui permettant d'égaliser l'offre et la demande respective des deux marchandises [8].

Ainsi se trouve complétée la théorie classique du commerce international [9]. Elle explique à la fois pourquoi l'échange est possible (coûts comparatifs) et dans quelles conditions il intervient (valeurs internationales). Elle rend compte à la fois des phénomènes dans la courte période (valeurs internationales) et dans la longue période (coûts comparatifs).

Sous cette forme, la théorie repose sur trois postulats essentiels :

a) Elle implique d'abord une *mobilité* des facteurs de la production parfaite à l'intérieur de chaque pays et imparfaite, voire presque nulle, de pays à pays. On ne comprendrait pas sans cela que, dans un pays, les coûts puissent rester supérieurs à ceux d'un autre [10]. Sous cette réserve, nos auteurs

8. « On peut considérer établi que lorsque deux pays font commerce entre eux de deux marchandises, les valeurs d'échange de ces marchandises s'ajusteront d'après les désirs et les possibilités des consommateurs des deux côtés, de manière que les quantités d'articles demandées à chaque pays soient exactement suffisantes pour payer ses propres achats. » (*Ibid.*, p. 398.)

« Les produits d'un pays s'échangent contre ceux d'autres pays aux valeurs nécessaires pour que la totalité de ses exportations paie la totalité de ses importations. » (*Ibid.*, p. 402.)

9. On trouvera un bon exposé et une critique intéressante de la théorie classique dans : B. V. Damalas, *Essai sur l'évolution du commerce international. Les théories, les faits*, thèse Paris, 1940, et F. Oulès, *Essai sur la théorie de l'échange international*, thèse Paris, 1934.

10. « On ne peut échanger le travail de 100 Anglais contre celui de 80 autres Anglais, mais le produit du travail de 100 Anglais peut être échangé contre celui du travail de 80 Portugais, de 60 Russes ou de 120 Hindous. Cela tient à la difficulté avec laquelle le capital se déplace d'un pays dans un autre pour y chercher un emploi plus profitable et à la facilité avec laquelle il passe constamment d'une province à l'autre dans le même pays. » (Ricardo, *op. cit.*, p. 77.)

« S'il y avait un avantage spécial à fabriquer des chaussures sur la rive

n'en supposent pas moins l'existence d'un régime de libre concurrence internationale.

b) Toute la théorie repose sur l'hypothèse du *troc*, de l'échange marchandise contre marchandise. Pour les classiques, l'échange de nation à nation peut et doit être étudié abstraction faite de la monnaie. La monnaie est un simple intermédiaire. Elle remplit la même fonction que l'huile en mécanique, elle diminue le frottement : elle est donc, à ce point de vue, utile, mais elle n'affecte pas l'essentiel de l'échange [11].

c) Enfin, la formule des coûts comparés constitue un effort pour édifier une *théorie de la valeur spéciale* à l'échange international, indépendante de la théorie interne de la valeur [12].

Celle-ci, on le sait, repose pour les classiques sur le coût de production des marchandises. Or, ce ne sont pas ces coûts

gauche de la Tamise, on n'en fabriquerait pas sur la rive droite. Les cordonniers se seraient établis, dès l'origine, sur la rive gauche ou s'empresseraient d'y transporter leur travail et leur capital, car, étant en concurrence sur le même marché avec ceux de la rive gauche, ils ne pourraient compenser leur désavantage, au détriment des consommateurs, par une hausse des prix de vente. Leur infériorité se traduirait donc par une baisse de leurs profits, et ils ne se contenteraient pas de ce profit plus faible quand, par la simple traversée d'un fleuve, ils peuvent l'augmenter. Mais, entre lieux éloignés et spécialement entre pays différents, les profits peuvent au contraire rester très inégaux parce que travail et capital ne se déplacent pas d'une manière courante vers un pays lointain sans un motif exceptionnel. » (St. Mill, *op. cit.*, p. 390.)

11. « Si une cause quelconque élevait le prix de quelques marchandises seulement, cela empêcherait ou freinerait leur exportation, mais si la même cause agissait sur toutes les marchandises, l'effet en serait purement nominal. Il ne modifierait point la valeur relative de ces produits et n'entraverait pas le commerce de troc qu'est en réalité tout échange national ou international. » (Ricardo, *op. cit.*, p. 137.)

« Puisque tout commerce est en réalité un troc, la monnaie étant un simple instrument pour échanger les choses les unes contre les autres..., nous allons, pour simplifier, commencer par supposer que le commerce international se présente sous la forme de ce qu'il est toujours en réalité, un troc d'une marchandise contre une autre. » (St. Mill, *op. cit.*, p. 395), et ailleurs : « Nous arrivons ainsi à la même conclusion en n'admettant l'usage de la monnaie que sous l'hypothèse du troc. » (*Essays*, p. 16), ou encore : « Il est démontré que la loi des valeurs de nation à nation, et par conséquent les avantages de la répartition du commerce international, sont les mêmes avec l'usage de la monnaie que dans l'hypothèse de l'échange en nature. » (*Principles*, p. 168.)

12. « La loi qui règle la valeur relative des marchandises dans un pays ne règle pas la valeur relative des marchandises échangées entre deux pays ou plus. » (Ricardo, *op. cit.*, p. 75.)

« La loi selon laquelle la valeur permanente est déterminée par le coût de production vaut-elle entre marchandises produites à des endroits différents comme entre celles produites à des endroits adjacents ? Nous trouvons que non. Une marchandise peut parfois être vendue meilleur marché tout en étant produite dans un pays autre que celui bénéficiant des coûts de production et des conditions de fabrication les plus favorables. » (St. Mill, *op. cit.*, p. 389.)

absolus, mais bien les rapports de ces coûts qui détermineraient les valeurs internationales. La différence est fondamentale.

2° DES CLASSIQUES ANGLAIS AUX AUTEURS CONTEMPORAINS. — Ces positions seront acceptées par les auteurs qui, à la suite des classiques, vont reprendre le problème. Leurs premiers disciples se contenteront de perfectionner leur théorie sur quelques points de détail, sans abandonner l'hypothèse de base du troc. C'est un peu plus tard seulement que se fera jour la nécessité d'introduire dans l'analyse le facteur monétaire, et il faudra attendre longtemps encore pour que l'on songe à faire profiter la théorie de l'échange international des progrès réalisés par la théorie de la valeur. Mais jusqu'à la fin de la première guerre mondiale, ces divers points seront simplement entrevus et les problèmes correspondants seront loin d'être résolus.

C'est ainsi que des premiers auteurs reprenant la théorie après Mill pour préciser certains points particuliers, Cairnes insistera sur le fait que les Nations forment le plus souvent des groupes non concurrents en ce qui concerne les facteurs de la production. Cela expliquerait que le prix des produits échangés entre elles dépende essentiellement de leur demande réciproque, les coûts de production en fixant tout au plus les limites extrêmes [13].

De son côté, Bastable, tout en enrichissant la théorie d'une analyse approfondie des effets des variations de l'élasticité de la demande et des rendements croissants et décroissants [14], reste obstinément fidèle à l'hypothèse de l'échange en nature [15]

13. J. E. Cairnes, *Some leading principles of political economy*, 1874, p. 88 et s. : « Les produits des Nations qui font du commerce ne s'échangent pas en fonction de leur coût de production. Il n'y a aucune raison qu'il en soit ainsi dans la mesure où la concurrence industrielle n'est pas effective entre Etats... Aussi le principe qui détermine les valeurs internationales doit-il être celui qui joue en l'absence de concurrence industrielle effective, savoir la demande réciproque... Mais quoique le coût de production ne soit pas dans ce cas la cause déterminante, il n'en exerce pas moins une influence importante sur le commerce international en contrôlant les écarts excessifs de valeurs qui seraient possibles sous un régime où domine le monopole. » (*Ibid.*, p. 349.)

14. C. F. Bastable, *The theory of international trade*, 4e éd., 1903, p. 176-179.

15. « La monnaie est simplement un dénominateur commun des valeurs, qui, par lui-même, ne les affecte pas et, puisque les choses qui sont égales à une même chose sont égales entre elles, les valeurs des articles échangés l'un contre l'autre par l'intermédiaire de la monnaie seront nécessairement égales. » (*Ibid.*, traduction française, p. 76.)

et raisonne toujours en termes de coûts et non pas de valeurs [16].

Analogue encore est la position de Mangoldt, l'un des premiers au surplus à donner une démonstration mathématique de la loi de l'offre et de la demande internationales et même, en dépit des apparences, celle de Cournot. Le premier raisonne sur l'hypothèse simplifiée du troc, le facteur monétaire n'apparaissant, comme chez Ricardo, qu'après coup dans le processus de la répartition automatique des métaux précieux [17]; le second estime que l'intervention de la monnaie ne change rien à la question, n'introduit aucun élément nouveau dans le raisonnement [18].

Enfin, c'est l'ensemble des postulats de base : troc, imparfaite mobilité des facteurs de la production entre pays différents, spécificité de la loi de la valeur internationale qu'adoptera celui qui donnera de la thèse classique la meilleure présentation en langue française, Cherbuliez [19].

Vers la même époque, cependant, un grand nombre d'éco-

16. Les coûts comparatifs sont encore « le principal facteur réglant l'échange international » (*ibid.*, p. 15), et il précise : « On peut dire que la comparaison porte non sur des prix, mais sur des sacrifices. »

17. J. C. E. Mangoldt, *Grundriss der Volkswirtschaftslehre*, 2e éd., Stuttgart, 1863 : « Même si les coûts absolus de production sont entièrement les mêmes, l'échange d'un article donné est encore possible si l'on dispose d'un autre article d'un coût de production différent » (p. 98), et plus loin : « Les rapports d'échange des biens pour lesquels existe dans d'autres pays la demande la plus forte relativement sont déterminés selon la potentialité de l'offre des divers biens. » (P. 209.)

18. Tout en recourant à un raisonnement en termes monétaires, il affirme : « La théorie serait la même quand l'usage de la monnaie n'existerait pas, parce qu'en effet l'usage de la monnaie est un phénomène accidentel dans la théorie des richesses. » (Cournot, *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses*, éd. Rivière, 1938, p. 189.)

19. A. Cherbuliez, *Précis de la science économique*, 2 vol., Paris, 1862 : « Dans l'intérieur d'un même pays, les conditions générales de la production... s'égalisent parce que les forces productives, c'est-à-dire les capitaux et l'activité dont le pays dispose, peuvent toujours se transporter vers les emplois qui leur offrent le plus d'avantages. Il en est tout autrement sur un marché qui embrasse plusieurs pays, surtout lorsque ces pays n'ont ni les mêmes lois ni les mêmes gouvernements. Quoique les progrès de la civilisation aient rendu plus générales et plus intimes qu'elles ne l'étaient jadis les relations de peuple à peuple, il s'en faut bien que le transfert des capitaux et des travailleurs d'un pays dans un autre soit devenu assez facile et assez fréquent pour y égaliser les conditions générales de la production. » (P. 276.)

« Pour rentrer maintenant dans les réalités de la vie pratique, admettons l'intervention du numéraire... Le commerce extérieur en devient plus facile, mais il demeure soumis aux mêmes lois et aboutit au même résultat. » (P. 383.)

« Tous les produits que nous pouvons obtenir à volonté à l'étranger ou produire nous-mêmes ont pour nous deux valeurs normales différentes, l'une nationale, l'autre internationale. » (P. 377.)

nomistes, de Pantaleoni [20] à Barone [21], en passant, pour ne citer que les principaux, par Nicholson [22], Cunynghame [23] et le professeur Nogaro, souligneront que le facteur monétaire est susceptible de modifier fondamentalement le problème.

Ce dernier, en particulier, faisant de l'équation de la demande de Mill la plus pertinente critique jamais présentée, montrera que la simplification apportée par le raisonnement en économie de troc constitue une abstraction excessive ne correspondant plus aux données complexes de la réalité [24].

Enfin, les économistes de l'Ecole de Lausanne vont montrer la nécessité d'adapter la théorie des valeurs internationales à la théorie moderne de la valeur.

Si Walras se contente de noter incidemment que ni Ricardo, ni Stuart Mill, n'ont pu démontrer et énoncer correctement leur théorie du commerce international faute d'une théorie

20. M. Pantaleoni, *Principii di economia pura*, Florence, 1899.

21. E. Barone, *Principii di economia politica*, Rome, 1908, p. 103-128.

22. « Il est illogique de poser en principe que le commerce international est réalisé par voie de troc, alors qu'en fait il l'est en monnaie. » J. S. Nicholson, *Principles of political economy*, 1897, vol. II, p. 268.

23. H. H. Cunynghame, *A geometrical political economy*, Oxford, 1904, chap. x.

24. B. Nogaro, *Le rôle de la monnaie dans le commerce international et la théorie quantitative*, thèse Paris, 1904.

« Le commerce international ne peut, en ce qui concerne l'équilibre de la balance des comptes, se réduire à la conception d'un troc. » (P. 36.)

« Lorsqu'il (St. Mill) affirme que la valeur dans le commerce international s'établit entre les deux éléments d'un troc, qui sont les importations et les exportations, il ne suppose pas seulement l'équivalence des importations et des exportations, il suppose en outre que le rapport dans lequel s'établit leur équivalence — la proportion des quantités fournies de part et d'autre — dépend de la considération et de la comparaison préalables, par chacune des parties, des marchandises offertes et des marchandises demandées... Etant donné qu'il s'agit d'un troc, que les marchandises ne peuvent être échangées que dans la mesure où elles seront jugées équivalentes, la proportion dans laquelle elles seront jugées équivalentes pourra dépendre de l'intensité comparative de la demande.

» Mais en réalité cette *nécessité* n'existe pas; la monnaie, grâce à sa parfaite « échangeabilité », propre à satisfaire toute espèce de besoin, est une marchandise qui peut toujours être offerte en échange d'une demande de produits et qui est toujours acceptée; il n'est donc pas nécessaire, tant qu'il existe un stock de monnaie, de limiter les transactions à l'offre et à la demande des produits que chaque pays est momentanément apte à fournir à l'autre; il est possible de vendre et d'acheter pour la satisfaction d'un besoin unilatéral... Et non seulement la nécessité, mais la *possibilité même* de déterminer la valeur d'échange dans le commerce international, suivant la formule de St. Mill, n'existe pas... Le rôle de la monnaie dans la détermination de la valeur d'échange ne dépend pas de son intervention matérielle; il suffit qu'elle existe comme monnaie de compte pour qu'il ne soit pas permis logiquement de faire abstraction de son rôle. En effet, la monnaie brise le troc : elle le résout en deux opérations indépendantes, qui s'ignorent réciproquement. » (P. 53-55.)

rigoureuse de l'utilité [25], Pareto ne s'en tient pas à cette position négative et élabore une construction doctrinale qui est sans doute la plus originale opposée jusqu'alors à celle des auteurs classiques. Dans le *Manuel*, il a bien encore recours à des schémas analogues à ceux de Ricardo, fondés sur le rapport des coûts en travail [26], mais, dans le *Cours*, il rejette tout essai de mesurer les coûts en termes objectifs, s'opposant par là à la théorie classique. « La société, note-t-il, se compose d'hommes différents, et les sacrifices qu'ils font en concourant à la production sont des quantités hétérogènes que l'on ne saurait sommer ensemble. Une chose n'a pas un coût objectif en ophélimité, elle a des coûts subjectifs différents suivant les différents individus » [27], et l'application de ce principe aux échanges internationaux l'amène à la conclusion que c'est la recherche du maximum d'ophélimité qui déterminerait les quantités échangées entre nations comme entre individus. Ainsi la théorie des valeurs internationales se trouve-t-elle intégrée dans la théorie de l'utilité marginale au lieu de reposer sur une conception spécifique de la valeur.

A la même époque, Edgeworth adoptera une position analogue en précisant que le commerce national est au fond un simple cas particulier du commerce international, puisque, historiquement, le second a précédé le premier sous la forme de commerce intertribal. C'est donc la théorie générale de la valeur qui, pour lui, sera valable dans les deux cas [28].

25. Dans une note à sa théorie du libre-échange : *Etudes d'économie appliquée*, Lausanne, éd. 1936, p. 286, note 1.

26. W. Pareto, *Manuel d'économie politique*, 2e éd., Giard, 1927, p. 506-513.

27. « Pour un quelconque de ces individus, le coût en ophélimité est égal aux sacrifices d'ophélimité qu'il doit faire pour se procurer la chose », mais, précise aussitôt l'auteur : « L'homme, en faisant un échange, ne considère pas seulement l'ophélimité directe des biens qu'il cède et de ceux qu'il reçoit; il considère aussi leur ophélimité indirecte, c'est-à-dire l'ophélimité qu'il peut se procurer en transformant ces biens, soit économiquement par l'échange, soit matériellement par la production. En pratique, on peut même dire que ce sont des ophélimités indirectes que l'échangeur compare bien plus souvent que des ophélimités directes. » (*Cours d'économie politique*, Pichon, 1897, t. II, p. 211-212.)

28. « Le principe fondamental du commerce international se trouve dans la théorie générale que Jevons appelait la théorie de l'échange et que le professeur Marshall définit comme une étude de l'équilibre entre les forces de la demande et de l'offre. » F. Y. Edgeworth, *The pure theory of international value*, *Economic Journal*, 1894, article reproduit dans *Papers relating to political economy*, Macmillan, 1925, vol. II, p. 6 : « Les conditions générales qui déterminent l'équilibre sont les mêmes pour les deux sortes de commerce : la principale différence est que, dans le cas du commerce intérieur, il y a une ou deux équations de plus. » (P. 5.)

C'est dans les trois voies ainsi tracées par les premiers successeurs des classiques que les auteurs modernes vont pousser leur analyse. Approfondissant des idées parfois simplement suggérées jusque-là, ils vont s'efforcer, les uns de préciser encore le jeu des coûts comparés dans l'hypothèse originaire du troc, les autres de dégager plus complètement les conséquences de l'introduction de l'élément monétaire dans la théorie des valeurs internationales, d'autres enfin d'achever l'unification de la théorie de la valeur sur les deux plans : interne et international.

I. — Le développement des coûts comparés dans l'hypothèse d'une économie de troc.

Tous les auteurs qui restent fidèles au mode d'approche classique feront porter leurs efforts sur une étude plus minutieuse du rôle des facteurs de la production dans l'échange international. Les uns insisteront sur l'élasticité de ces facteurs, les autres sur leur proportionnalité, d'autres enfin sur leur mobilité.

A. L'ÉLASTICITÉ DES FACTEURS DE LA PRODUCTION (A. Marshall). — C'est sur l'élasticité des facteurs de la production que Marshall, dans son ouvrage de 1923, *Money, credit and commerce*, après avoir affirmé avec force non seulement la légitimité, mais la nécessité de poser le problème de l'échange international sous forme de troc [29], fournit de la théorie des valeurs internationales une interprétation raffinée sinon absolument neuve.

A. Marshall, pour déterminer le niveau auquel s'établit l'échange de deux marchandises, recourt à une notion qui deviendra courante par la suite dans les exposés anglo-saxons :

29. « Quoique la monnaie fournisse une assez bonne mesure des coûts réels relatifs des marchandises fabriquées dans le même pays, elle ne fournit pas un moyen de comparer les coûts réels de marchandises fabriquées en des lieux entre lesquels il n'y a pas une circulation ample et libre de travail et de capital... » (P. 156.)

« La monnaie, même fermement gagée sur l'or, ne permet pas une bonne mesure des valeurs internationales et n'aide pas à expliquer les changements de ces valeurs qui sont provoqués par d'amples variations de la demande internationale; au contraire, elle les déguise et les cache, car elle mesure les changements de valeur au moyen d'étalons qui sont automatiquement modifiés par les variations mêmes de la demande internationale dont il faut mesurer les effets. » (P. 157.)

celle des « conditions du commerce » (terms of trade). Par terms of trade, il entend le rapport d'échange existant entre deux biens, drap et vin par exemple. La théorie ricardienne déterminait seulement les limites entre lesquelles ces rapports d'échange pouvaient osciller. Cela ne suffit pas. Il importe de déterminer aussi le point exact auquel cet échange va se réaliser.

On y parvient en faisant appel à la théorie de l'offre et de la demande de Mill, perfectionnée par l'introduction de la notion d'élasticité.

1° *L'élasticité de la demande.* — Ce sont d'abord les variations de l'élasticité de la demande qui modifieront à l'avantage ou au détriment de l'un des pays considérés « les conditions du commerce ». Marshall définit l'augmentation de la demande d'un pays comme « l'augmentation proportionnelle de cette demande qui viendra de tout changement en sa faveur des conditions auxquelles il peut obtenir ses importations » [30]. Elle dépend non seulement de sa richesse et de l'élasticité des désirs de sa population, mais aussi de son aptitude à ajuster l'offre de ses propres biens à la demande des marchés étrangers, par conséquent de l'élasticité de ses facteurs de production.

Or il y a, à cet égard, une nette différence entre grandes et petites nations, entre pays évolués et pays neufs. Par exemple, un pays pauvre ne peut se permettre d'acheter des marchandises à l'extérieur qu'exceptionnellement, lorsqu'elles lui sont pratiquement indispensables, tandis qu'un pays riche achètera bien des choses dont il pourrait se passer. Aussi, les pays riches sont-ils ceux qui tirent généralement le moins de bénéfice du commerce international. Leur demande globale de produits étrangers étant plus importante, cela modifiera à leur désavantage les conditions du commerce. Les pays qui obtiennent les conditions les plus avantageuses sont ceux dont les produits sont les plus demandés par les pays étrangers et dont la propre demande de produits étrangers est la plus faible [31].

30. *Ibid.*, p. 168.

31. « Pour la même raison que lorsqu'un homme riche fait un échange loyal avec un pauvre, lui donnant un objet qui vaut une livre pour un autre valant aussi une livre, l'utilité pour le riche de ce qu'il reçoit a peu de chances d'être aussi grande que l'est, pour le pauvre, celle du bien donné en échange. Ceci simplement parce que l'utilité réelle du pouvoir d'achat de chaque livre est relativement faible pour celui qui en a beaucoup. » (*Ibid.*, p. 168.)

2° *L'élasticité de l'offre.* — Cela, Stuart Mill l'avait déjà vu [32], mais, souligne Marshall, cette tendance peut être contrebalancée et souvent surmontée par la variété et les ressources de l'offre du pays riche. « Des possibilités étendues d'offre sont une cause d'élasticité de la demande. » [33]. Un grand pays industriel peut assez facilement adapter les ressources de travail et de capital abondantes et variées dont il dispose à des besoins faisant appel aux diverses parties du monde. S'il est obligé d'importer davantage, il sera en mesure d'accroître assez rapidement ses propres exportations pour pouvoir obtenir les biens qu'il désire sans que les conditions du commerce lui deviennent trop défavorables.

Au total, « l'élasticité de la demande internationale effective dépend de l'élasticité des besoins et des ajustements de l'offre qu'elle provoque : cependant la demande d'un pays industriel énergique sera généralement élastique » [34]. Il n'est donc pas inévitable qu'il soit désavantagé dans l'échange international.

B. La proportionnalité des facteurs de la production (F. D. Graham). — Il pourra l'être d'autant moins que, Graham allait le montrer dans un article du *Quarterly Journal of economics* de la même année [35], les échanges entre deux pays évoluent différemment selon que la production des marchandises en jeu est soumise à la loi des rendements croissants ou à celle des rendements décroissants.

1° *Pays agricoles et pays industriels.* — Il insiste spécialement sur le cas des pays échangeant des produits agricoles (rendements décroissants) contre des produits industriels (rendements croissants). Au début du courant d'échange s'établira un taux favorable pour les deux pays, conformément au schéma ricardien. Mais, petit à petit, au fur et à mesure que la spécialisation des deux pays se fera plus poussée, le pays industriel sera favorisé par le développement du commerce international qui aura entraîné une baisse de ses prix de revient avec l'accroissement de sa production. Au contraire, le pays agricole verra sa situation rendue toujours plus difficile puis-

32. *Principles*, livre III, chap. XVIII, 8.
33. A. Marshall, *op. cit.*, p. 171.
34. *Op. cit.*
35. *Some aspects of protection further considered.* Q. J. E., 1923, p. 199-211.

que l'augmentation de la production y devient sans cesse plus onéreuse [36].

Ainsi, en substituant à la notion de coût moyen celle de coût effectif des nouvelles unités produites, Graham, tout en restant fidèle à la méthode d'analyse classique, aboutit à des conclusions pratiques tout à fait différentes. Alors que Stuart Mill déclarait : plus un pays va exporter, plus favorable sera sa position dans le commerce international, Graham conclut que la situation optima peut se trouver pour un pays agricole en deçà du maximum d'exportation.

2° *Grands et petits pays.* — L'application de cette idée va permettre au même auteur, dans un article ultérieur [37], d'épauler en quelque sorte la réfutation tentée par Marshall des idées de Mill sur la situation privilégiée des petits pays ou des pays pauvres dans l'échange international.

Il commence par s'attaquer à l'idée que plus grande est la variété de biens exportables dont dispose un pays, plus forte sera sa position dans l'échange international. Il montre qu'au contraire la diversité des exportations n'est pas une cause, mais un effet des conditions de l'échange [38] et que ces conditions seront vraisemblablement plus défavorables pour le pays à exportations multiples que pour le pays plus spécialisé.

Chaque pays, en effet, va exporter d'abord la marchandise pour laquelle il jouit de l'avantage relatif le plus grand, et c'est seulement dans la mesure où il y sera contraint pour faire face à sa propre demande d'importations qu'il exportera encore des biens de deuxième ou troisième catégorie, des biens pour lesquels sa supériorité est moins forte. A mesure que cette extension se réalise, son gain par unité exportée diminue. « Le taux de gain le plus élevé sera donc obtenu par le pays qui peut faire face à toutes ses importations par l'exportation d'une seule marchandise, car cette marchandise unique sera celle que le pays peut produire avec le plus grand avantage relatif. » [39].

36. « Si la demande des marchandises produites à coût décroissant augmente par rapport à celle des marchandises produites à coût croissant, les conditions d'échange deviendront encore plus favorables aux producteurs bénéficiant des coûts décroissants. » (*Ibid.*, p. 216.)

37. F. D. Graham, *International values reexamined, Quarterly Journal of economics*, 1923-1924, p. 63 et s.

38. « Le fait qu'un pays peut offrir une vaste diversité de biens à l'exportation ne présume pas que les conditions de l'échange lui seront favorables, mais prouve plutôt qu'elles lui ont été défavorables. » (*Ibid.*, p. 63.)

39. *Ibid.*, p. 67.

Les exemples du Chili avec son nitrate, des Indes orientales avec le caoutchouc, de Cuba avec le sucre, le démontrent clairement. Chacun de ces pays peut faire face à ses importations par l'exportation d'une seule marchandise. Plus éloquent encore est l'exemple du Brésil qui, voyant au cours de la première guerre mondiale se fermer le marché de son café, dut développer une grande variété d'exportations qu'il ne pratiquait pas à l'époque de sa prospérité. La spécialisation des exportations, loin d'être un signe de faiblesse, est donc au contraire une preuve de supériorité.

Il en découle que c'est seulement dans la mesure où elles pourront se spécialiser ainsi que les petites Nations seront mieux placées que les grandes en matière de commerce international. Mais cela ne tiendra ni à leur petite superficie, ni à leur pauvreté, qui, en elles-mêmes, ne leur confèrent aucun avantage. Ce sera la conséquence seulement de cette spécialisation dont des pays vastes et riches tireraient le même avantage [40]. Par conséquent, « la prétendue tendance selon laquelle un petit pays s'assurerait le plus clair des gains de son commerce avec de grands pays est sans fondement scientifique dans un monde qui comporte plusieurs pays et où les échanges portent sur plusieurs marchandises » [41]. Le facteur essentiel reste la spécialisation plus ou moins poussée de chacun des pays échangistes.

C. La mobilité des facteurs de la production (J. H. Williams). — Il appartenait enfin à l'économiste américain J. H. Williams de souligner, dans l'*Economic Journal de* 1929 [42], l'erreur de la théorie classique en ce qui concerne le mouvement international des facteurs de la production.

Elle posait en thèse, on le sait, qu'il existe une différence fondamentale entre la mobilité des facteurs de la production à l'intérieur d'un pays et leur mobilité sur le marché mondial. A peu près parfaite dans le cadre national, cette mobilité serait presque nulle d'un pays à un autre. Les deux affirmations sont

40. La mesure dans laquelle chaque pays pourra rechercher cet avantage « est affaire de sol, de climat, de ressources naturelles, de situation et de bien d'autres facteurs, la superficie ne représentant que l'un d'entre eux » (*ibid.*, p. 84).
41. *Ibid.* p., 82.
42. *The theory of international value reconsidered*, *Economic Journal*, juin 1929, p. 195-209.

également fausses, et la seconde, pour l'auteur, plus encore que la première [43].

1° A *l'intérieur d'un pays*, la mobilité des facteurs de la production est contrariée par des obstacles divers. Cairnes, nous l'avons vu, mettait déjà en relief l'existence dans l'économie de groupes non concurrents. On sait, au surplus, que les travailleurs ne se déplacent pas sans hésitation d'une profession à une autre, d'une province à l'autre.

Aussi, rappelle le professeur Williams, Bagehot, recherchant les conditions nécessaires pour la mobilité interne des facteurs de la production, pouvait-il conclure que les théories de la valeur fondées sur cette base ne pouvaient s'appliquer à aucun pays au monde avant la période classique. A ce moment même, elles n'étaient valables que pour les conditions de « haut commerce », qui caractérisaient l'Angleterre, très en avant sur les autres nations. Les pays agricoles, au contraire, connaissaient, à l'intérieur de leurs propres frontières, des différences sensibles de salaires, de prix, de conditions économiques dues à une mobilité très imparfaite des facteurs de la production [44].

Mais Williams va plus loin, car, aujourd'hui encore, estime-t-il, même les pays les plus industrialisés, l'Angleterre, les Etats-Unis, donnent des exemples nombreux de frappantes variations de ce genre [45].

2° *Entre pays différents.* — Inversement, la mobilité des facteurs de production d'un pays à l'autre n'est pas absolument inexistante. Une première preuve en est dans les mouvements incessants de population enregistrés entre Nations, qu'il s'agisse de migrations définitives vers les pays neufs ou de migrations frontalières périodiques.

Mais plus grande encore apparaît la mobilité internationale des capitaux depuis la création de grandes sociétés anonymes dont les actions se négocient sur toutes les Bourses du monde.

Au surplus, le degré de mobilité des facteurs de production

43. *Ibid.*, p. 197.
44. *The postulates of english political economy*, Londres, 1885.
45. « Même pour l'Angleterre, il n'est que de comparer le Nord et le Sud, la côte Est et la côte Ouest, ou encore les Lowlands d'Ecosse et les Highlands, bien que, dans tous ces cas, la distance par rail ou route soit courte d'une région à l'autre. Même dans les Etats qui... se caractérisent par une mobilité interne très grande..., on est loin de réaliser une égalité approximative des salaires, des prix et des profits. » (Williams, *loc. cit.*, p. 199.)

est affecté par l'inégalité de développement des régions considérées. « Les mouvements du capital et, à un moindre degré, ceux du travail seront plus faciles d'un pays avancé vers un pays moins évolué, qu'ils ne le sont à l'intérieur même de ce dernier. »[46]. La moins bonne organisation des marchés du travail et du capital dans le pays arriéré, son système bancaire moins perfectionné, ses moyens de communication moins développés, sont, pour le déplacement interne de ses propres facteurs de production, des obstacles dépassant de beaucoup ceux auxquels peuvent se heurter les facteurs provenant du pays évolué.

Il n'y a donc pas, à cet égard, entre commerce intérieur et commerce international, la différence fondamentale annoncée par les classiques. Tout, en la matière, est affaire de circonstances; tout est question d'espèce[47]. La grande erreur de St. Mill et de ses disciples est d'avoir voulu ériger des observations valables pour l'Angleterre de leur époque, en conclusions générales valables pour tous les temps et pour tous les pays. « Le commerce international des marchandises, les moyens de transport et la mobilité des facteurs de la production réagissent continuellement l'un sur l'autre — dans l'économie interne de chaque pays comme sur le plan international. C'est en analysant ces interactions dans le monde d'aujourd'hui, grandissant et changeant, que nous pouvons espérer jeter la lumière sur les causes et les effets des échanges internationaux. »[48].

Mais par là apparaît l'impossibilité de maintenir le raisonnement dans le cadre de l'économie de troc, hypothèse inconciliable avec la réalité du monde moderne. Par là s'affirme la nécessité de raisonner désormais en termes monétaires.

II. — La transposition de la théorie des coûts comparés dans une économie monétaire.

Dans une économie essentiellement monétaire comme la nôtre, la nécessité devait fatalement s'imposer un jour d'aban-

46. *Ibid.*, p. 201.
47. « On ne peut dire si le capital se déplace plus facilement à l'intérieur des pays qu'entre eux (entendons avec une facilité suffisamment plus forte pour constituer une différence essentielle en ce qui concerne l'analyse de la valeur), sans considérer auparavant la nature et l'importance des obstacles industriels et autres opposés à sa mobilité interne. » (*Ibid.*, p. 203.)
48. *Ibid.*, p. 197.

donner l'hypothèse irréelle de l'échange marchandise contre marchandise. Le professeur Cannan, dans son discours présidentiel de 1933 à la réunion annuelle de la Royal Economic Society, proclamait avec force : « Nous devons abandonner entièrement l'assertion stupide selon laquelle le commerce international serait virtuellement un troc... Loin d'éliminer la monnaie, le commerce international implique généralement l'intervention non seulement d'une monnaie, mais de deux. »[49].

Il ne faisait par là qu'entériner les résultats auxquels étaient parvenus un certain nombre d'auteurs modernes, et en particulier Taussig, Angell et B. Ohlin. Tous les trois s'efforcent d'introduire dans le schéma ricardien le facteur monétaire et de montrer les conséquences qui en découlent pour la théorie des valeurs internationales. Mais cette « monétarisation » des coûts comparés ne se réalise que progressivement, par voie d'approximations successives.

Taussig se contentera de mettre en vedette l'influence sur les courants internationaux du niveau relatif des revenus monétaires dans les pays échangistes, mais sans toucher à l'essentiel de l'explication ricardienne. Angell tirera les conséquences logiques de ces prémisses en substituant à la notion de coût en travail celle de prix en monnaie. Enfin, sur ses traces, B. Ohlin couronnera l'édifice en faisant intervenir la monnaie comme un facteur actif susceptible, par son influence sur les prix et sur les changes, d'agir sur les conditions et le volume du commerce international.

A. L'IMPORTANCE DES REVENUS MONÉTAIRES (F. Taussig). — Taussig, dans son *Commerce international* de 1927, donne de la théorie des coûts comparés une formulation nouvelle en montrant comment les conclusions valables en économie de troc le restent encore pleinement en économie monétaire[50].

Il insiste seulement sur l'importance que présentent, en matière de commerce international, les niveaux relatifs des revenus monétaires dans les pays en cause. C'est le pays dont les revenus monétaires sont relativement le plus élevés qui tire le plus grand profit de l'échange international. Avec ces reve-

49. Discours reproduit dans *Economic Journal*, 1933 : *The Need for simpler Economics*, p. 377.

50. F. W. Taussig, *International Trade*, Macmillan, New-York, 1928, chap. IV, p. 23-34.

nus supérieurs, il achète des marchandises étrangères qui lui reviennent moins cher que s'il devait les produire lui-même. Ses importations sont bon marché, « relativement » à ses coûts intérieurs[51].

En effet, ces coûts intérieurs élevés n'empêcheront pas nécessairement l'échange international. Il suffira pour les compenser que soit suffisamment efficace le travail consacré à la production des biens à exporter ou, si l'on préfère, ce sont les pays dont les exportations sont les plus demandées qui auront la possibilité de payer les plus hauts salaires, pourvu que la productivité du travail y soit suffisamment élevée.

Et même, précise l'auteur, « la cause déterminant le taux général des revenus et salaires monétaires dans un pays doit être cherchée dans les industries exportatrices. Ce sont elles qui tracent la voie, non pour les salaires réels, mais pour les salaires monétaires. Le taux payé par elles tend, sous l'effet de la concurrence, à devenir la règle dominante dans tout le pays, dans les autres industries comme dans les industries d'exportation ».

Mais, au fond, c'est la notion de coût qui reste, chez Taussig comme chez les classiques, l'élément fondamental. Dans un exemple célèbre, Taussig transpose le schéma ricardien de l'échange Angleterre-Portugal. Si sa démonstration porte sur le blé et le lin aux Etats-Unis et en Allemagne, le déroulement du raisonnement reste le même que chez Ricardo[52]. La seule originalité réside en ce que, après un exposé en termes réels, en unités de travail, il multiplie ces unités par le taux des salaires de manière à obtenir une expression du coût en monnaie.

Progrès minime à première vue. Cette méthode, cependant, présente un sérieux avantage. Elle permet de tenir compte des différences de salaires de pays à pays et de leurs conséquences dans la formation des prix de revient. Or, on l'a vu, les salaires peuvent être très élevés dans un pays sans que le prix des produits exportés soit supérieur à celui des produits étrangers similaires fabriqués par des ouvriers moins bien payés. Jouent un

51. « Des salaires et des revenus monétaires élevés sont l'indication de conditions du commerce favorables et constituent le mécanisme par lequel des gains sont rendus possibles. Les pays ayant ces conditions favorables les réalisent concrètement en achetant avec leurs revenus monétaires plus élevés des marchandises étrangères qui sont meilleur marché que si elles étaient produites chez eux. » (P. 36-37.)

52. *Ibid.*, p. 88-96.

rôle important en la matière les différences de développement industriel, la qualité de l'outillage, l'organisation de la production, qui peuvent accroître sensiblement la productivité des travailleurs. Il suffira d'évoquer ici les résultats de la politique des hauts salaires aux Etats-Unis, politique parfaitement compatible avec le développement des exportations grâce à une rationalisation très poussée de la production.

Si l'on tirait toutes les conséquences de cette démarche nouvelle du raisonnement, on devrait tenir compte de l'incidence sur le commerce international des conditions économiques générales des pays en cause : conditions naturelles, conditions techniques, conditions sociales et même conditions fiscales. C'est par les prix et leurs multiples composantes, bien plus que par les coûts, que l'on expliquerait alors les échanges internationaux.

Taussig ne va pas jusque-là dans son souci de respecter l'armature de la construction classique. Tout en en voyant les insuffisances, il s'en tient à cette simplification « héroïque » [53]. C'est Angell qui, le premier, exploitera à fond les possibilités offertes par le calcul en termes de prix, sans craindre de dépasser l'analyse traditionnelle.

B. La substitution du prix monétaire au coût en travail (Angell). — Le titre même de l'ouvrage d'Angell est caractéristique de sa position. Ce n'est pas une théorie du commerce international qu'il nous présente, comme les auteurs précédents, mais une « Théorie des prix internationaux » [54].

Il pose en thèse que « la doctrine classique des valeurs internationales, qui était orientée essentiellement sur le principe des coûts en travail comparés, n'est pas soutenable quand on l'interprète dans un sens assez précis ou assez concret pour qu'elle ait une signification véritable. Une autre analyse doit être élaborée, basée sur les coûts monétaires et les prix monétaires » [55].

Or, fait-il observer, la substitution d'un raisonnement en

53. La plupart des vues de Taussig ont été reprises par l'économiste américain Jacob Viner, qui, dans ses *Studies on international trade*, Allen Unwin, Londres, sans rien apporter d'absolument nouveau à la théorie des coûts comparés, en a donné la systématisation la plus parfaite sous ses formes anciennes ou modernes.

54. Angell, *Theory of international prices*, Harvard University Press, 1926.

55. *Ibid.*, p. 473.

termes monétaires au raisonnement en termes réels va aboutir à une modification des éléments reconnus comme déterminants de l'échange international.

En régime de troc, les seuls déterminants étaient les courbes d'offre et de demande dans chaque pays pour les marchandises considérées. Seule une modification de ces courbes pouvait affecter le déroulement des échanges. Mais si l'on passe aux conditions effectives du commerce moderne, deux intermédiaires nouveaux apparaissent et deux sources nouvelles de troubles : l'un est la présence de la monnaie, l'autre l'existence d'un marché et d'un taux du change.

Sans doute, les courbes d'offre et de demande des diverses marchandises vont-elles continuer à dominer l'évolution du commerce, mais des changements dans l'un ou l'autre de ces intermédiaires (monnaie ou change) peuvent modifier complètement le mode et le degré d'action des courbes d'offre et de demande d'un pays sur les conditions du commerce de l'autre.

1° *Le rôle de la monnaie.* — On comprend aisément comment sont introduites des modifications par la présence de la monnaie. On cesse d'exprimer la valeur des articles échangés en termes de marchandises réciproques pour les exprimer en une commune mesure : la monnaie. Il en résulte « une tendance bien plus forte et bien plus rapide à l'égalisation des prix puisqu'on peut désormais comparer les prix en différents pays avec la certitude que l'étalon de mesure est le même »[56].

Il en découle deux autres conséquences dues au fait que cette commune mesure est elle-même variable.

A l'intérieur d'un pays, le niveau absolu des prix est sans importance. Mais entre pays pris deux à deux, tout changement du niveau général des prix de l'un, s'il n'est pas accompagné d'une variation équivalente du taux de change, aura le même effet dans l'autre qu'un changement des courbes d'offre et de demande.

En outre, si l'on envisage les changements des prix relatifs et non plus des prix absolus à l'intérieur d'un pays, il est bien évident encore que la présence de la monnaie aura un effet sensible sur le déroulement et les conditions du commerce international. « Des changements du niveau général des prix, c'est-

56. *Ibid.*, p. 463.

à-dire de la valeur de la monnaie, modifieront très fortement dans la courte période les conditions qui déterminent le cours des échanges, et, en dépit de corrections ultérieures partielles, ils peuvent laisser les courbes d'offre et de demande de tel ou tel article dans des positions nouvelles, de façon permanente. »[57].

2° *Le rôle du change.* — Tout aussi évidentes sont les modifications dues au mécanisme du change. Les articles produits dans un pays cessent d'être échangés directement contre ceux d'un autre pays. Ils sont échangés contre la monnaie du pays d'origine. Celle-ci, à son tour, donne droit à des devises de l'autre pays, qui, elles-mêmes, seront échangées contre ses produits. Certes, l'échange international reste bien un échange réciproque de biens, mais le caractère du mécanisme est fondamentalement différent.

L'échange ne consiste plus en une série d'opérations jumelées, chaque exportation étant accompagnée d'une importation équivalente. Il devient un double flot d'importations et d'exportations, au sein desquels sont noyées les transactions individuelles. Les deux groupes d'opérations sont réalisées plus ou moins simultanément, n'étant liés les uns aux autres que par leur incidence sur la balance des paiements.

Par conséquent, conclut l'auteur, « dans les circonstances actuelles, trois intermédiaires s'interposent entre le coût et les courbes d'offre et de demande et peuvent en contrarier l'interdépendance. Ce sont d'abord les niveaux des prix monétaires dans un pays et leurs variations, ensuite les taux de change, enfin les niveaux et variations des prix monétaires dans l'autre pays »[58].

Il peut se faire que les changements intervenus dans ces intermédiaires se compensent mutuellement. Dans ce cas, les conditions du commerce seront ce qu'elles auraient été en régime de troc, à cela près que la monnaie, en facilitant le commerce, rend possibles des échanges plus importants et plus rapides et permet des ajustements plus étroits. On peut garder alors l'essentiel de la doctrine classique.

Mais si les variations des intermédiaires ne s'annulent pas l'une l'autre, alors évidemment les conditions du commerce

57. *Ibid.*, p. 457.
58. *Ibid.*, p. 454.

international seront différentes de celles prévalant en régime de troc. Angell le montre en analysant successivement le cas de deux pays dotés du même standard métallique, de pays l'un à l'étalon-or, l'autre à l'étalon-argent, enfin de pays dont l'un a une monnaie inconvertible. Les changements dus à l'intervention des facteurs monnaie et change, conclut-il, sont indépendants des variations antérieures des courbes d'offre et de demande, ils constituent un élément distinct de la situation. « Les taux de l'échange international de marchandise sont déterminés non seulement par les courbes d'offre et de demande non monétaires des articles considérés dans chaque pays, à des niveaux donnés de prix, mais par les variations effectives de ces courbes imposées par les mouvements des prix et les taux de change eux-mêmes. »[59].

C'est dire l'erreur de la théorie classique pour laquelle l'intervention de la monnaie ne changeait rien aux conditions du commerce international. C'est ce que va souligner avec plus de force encore Bertil Ohlin, qui approfondira, en même temps, le rôle du change dans le commerce entre pays.

C. L'influence intérieure et extérieure de la monnaie (B. Ohlin). — Pour Ohlin, les économistes ricardiens ont cru, à tort, simplifier la théorie du commerce international en écartant la monnaie de leurs préoccupations. Ce faisant, ils l'ont au contraire compliquée[60]. Mieux vaut se rapprocher de la réalité et prendre en considération la double influence qu'exerce la monnaie sur les échanges internationaux : par son rôle dans la formation des prix intérieurs et dans les fluctuations du change.

1° *Les prix monétaires intérieurs.* — « Le coût de production, affirme-t-il dans son *Interregional and international Trade*, est réellement sinon formellement calculé en termes de monnaie »[61], et tout essai de l'exprimer en termes d'unités tech-

59. *Ibid.*, p. 469. Cf. une intéressante analyse des conditions dans lesquelles se fait « l'accrochage » des échelles de prix au moment de l'échange et des changements apportés ensuite par les échanges eux-mêmes dans J. Weiller, *Problèmes d'économie internationale*, I, Les échanges du capitalisme libéral, Presses universitaires de France, 1946, p. 72-81.

60. B. Ohlin, *Interregional and international Trade*, p. 419, Harvard University Press, 1935.

61. *Ibid.*, Appendice I, p. 578.

niques doit être abandonné. A la fois le taux des salaires et le taux de l'intérêt jouent, en la matière, un rôle qui ne peut être négligé.

Il est faux, en effet, que, selon les affirmations de la théorie classique, les diverses catégories de travail soient payées d'après une échelle de rémunération fixe et qu'un jour de travail qualifié puisse être converti en autant de jours de travail non qualifié. Il est certain, au contraire, que des changements dans le rapport entre les salaires des divers groupes de travailleurs affectent d'une manière différente le coût de production des divers biens et qu'en conséquence ils influent sur le commerce international dont ils peuvent modifier les courants [62].

Il est faux également que travail et capital concourent dans la même proportion à la production de tous les biens. L'expérience montre que certaines marchandises exigent, pour leur production, beaucoup plus de capitaux que d'autres, et surtout que le taux de l'intérêt varie de pays à pays. Il en résulte que les pays à faible taux d'intérêt peuvent produire relativement moins cher les biens exigeant des quantités importantes de capitaux, tandis que les pays où il y a pénurie de capitaux

62. « Supposons que, dans le pays A, les ouvriers du dernier groupe (non qualifiés) reçoivent des salaires aussi élevés que les ouvriers qualifiés, tandis que, dans le pays B, ils en reçoivent seulement la moitié. Dans ce cas, la méthode orthodoxe consisterait à compter en B un jour de travail qualifié comme équivalent à deux jours de travail non qualifié, tandis qu'en A le travail qualifié ne recevrait pas de coefficient spécial, et toutes les journées seraient seulement additionnées. Le coût de production de tous les biens serait ainsi exprimé en jours de travail non qualifié. Les coûts comparés, calculés sur cette base, détermineraient le commerce international.

» Si, au contraire, on calcule en termes monétaires, sans abandonner les prémisses classiques, on obtient les résultats suivants : supposons que le pays A paie chaque ouvrier 5 dollars par jour et que B donne 3,5 dollars aux non-qualifiés et 7 aux spécialistes. Dans ce cas, les marchandises dont la production exige seulement des ouvriers qualifiés seront plus chères en B qu'en A, tandis que les biens produits surtout par les autres seront plus chers en A qu'en B.

» Supposons maintenant que l'offre de travail qualifié augmente graduellement en B par suite des progrès de l'éducation, de mesures gouvernementales, etc. Cela réduira peu à peu la différence entre les salaires des deux catégories de travailleurs. Eventuellement même, cette différence pourra disparaître tout à fait, comme c'était déjà le cas en A, de sorte que les deux groupes : spécialistes et non-spécialistes, recevront par exemple 5 dollars par jour. Ce changement, naturellement, affectera fondamentalement certaines industries. Les marchandises antérieurement importées de A en B, parce que leur production demandait beaucoup de travail qualifié, peuvent maintenant être produites aussi bon marché en B. Les biens jusqu'alors exportés de B parce que leur production exige surtout du travail non qualifié, ne peuvent plus être vendus à un prix plus faible que leur coût en A parce que le salaire des non-spécialistes s'est élevé. »

produisent, toutes choses égales d'ailleurs, les mêmes marchandises à un prix relativement plus élevé.

Il est évident que « tous les facteurs affectant le coût de production dans un pays doivent aussi avoir une influence sur son commerce international »[63]. Et l'auteur voit la condition du commerce international dans des différences de pays à pays entre les prix relatifs des facteurs de la production, différences se répercutant sur les prix relatifs des marchandises[64], Il faut, pour qu'un commerce durable s'établisse entre deux pays, non seulement que leurs prix diffèrent, mais que l'échelle des prix relatifs soit différente dans chacun d'eux.

C'est ce que M. C. Rist, commentant l'ouvrage de B. Ohlin dans la dernière édition de son *Histoire des doctrines économiques*[65], démontre par un exemple beaucoup plus clair que le raisonnement laborieux de l'auteur : « Supposons qu'en France les prix des denrées a, b, c, d, s'échelonnent de la manière suivante : 1, 2, 4, 8, 16, tandis qu'en Angleterre l'échelle, pour les mêmes denrées, est : 3, 6, 12, 14, etc. Tous les prix anglais sont supérieurs aux prix français, mais les relations des prix intérieurs entre eux sont les mêmes dans les deux pays. La France exportera donc en Angleterre, mais n'en importera rien. Il n'y aura pas d'échange. Grâce à ce commerce unilatéral, le change sur Paris montera à Londres (supposons, pour simplifier, avec B. Ohlin, que les deux pays sont au papier-monnaie), faisant ainsi hausser le prix de toutes les marchandises françaises pour les Anglais. Supposons maintenant que la hausse se poursuive jusqu'au point où les prix de toutes les marchandises françaises exprimés en monnaie anglaise auront triplé. Les prix absolus seront devenus les mêmes dans les deux pays. Les ventes s'arrêteront, et il n'y aura plus de raison d'échanger. » En d'autres termes, « l'inégalité des prix relatifs des marchandises est une condition nécessaire de l'établissement du commerce »[66].

63. *Ibid.*, p. 577.
64. *Ibid.*, p. 13.
65. C. Gide et C. Rist, *Histoire des doctrines économiquès des physiocrates jusqu'à nos jours*, 6e éd., Sirey, 1944, p. 730.
66. B. Ohlin, *op cit.*, p. 14. L'auteur insiste aussi d'une manière toute particulière sur l'existence des différences de prix à l'intérieur même des pays. Il estime que c'est une simplification excessive que de « considérer dans les comparaisons internationales de prix que les conditions de prix sont uniformes à travers chaque pays » (p. 284). Dans bien des cas, estime-t-il, les différences entre régions d'un même pays sont plus grandes que les différences entre régions

2° *Les fluctuations du change.* — Mais ainsi, en même temps qu'il démontre la nécessité de raisonner en termes monétaires, l'auteur souligne le rôle prédominant que jouent les variations du change dans les échanges internationaux. Elles peuvent provoquer des changements brusques dans le courant des importations et des exportations de deux pays en dotant l'un d'entre eux de pouvoir d'achat supplémentaire et en réduisant la capacité de paiement de l'autre.

L'importance de cette contribution de B. Ohlin à la théorie des valeurs internationales a été, elle aussi, parfaitement mise en relief par M. Rist dans l'ouvrage précité : « Dans la conception des économistes récents, écrit-il, comme M. Ohlin ou M. Aftalion, la monnaie retrouve son rôle normal. La liaison nécessaire entre les achats et les ventes extérieures d'un pays que les classiques voulaient rendre sensible en assimilant leurs échanges au troc, apparaît alors, grâce à l'intervention de la monnaie, beaucoup plus clairement. Ils font justement remarquer que toute vente supplémentaire à l'étranger effectuée par la France, par exemple, met ce pays en possession de monnaies étrangères, c'est-à-dire d'un pouvoir d'achat supplémentaire à l'étranger. Ce pouvoir d'achat doit s'exercer, d'une manière ou d'une autre, absolument comme le pouvoir d'achat supplémentaire qu'une industrie à l'intérieur d'un pays acquiert grâce à l'extension de ses ventes, s'exerce nécessairement vis-à-vis des autres industries en leur achetant un supplément de produits. La seule différence entre les deux cas est que, dans le premier (celui de vente à l'étranger), l'accroissement du pouvoir d'achat (étant représenté par des monnaies étrangères) ne peut se dépenser qu'à l'étranger. Le pays créancier se verra par là même en mesure d'acquérir à l'étranger soit des marchandises, soit des services, soit de l'or, soit des capitaux. Le pays débiteur ne sera pas forcé de les « offrir » d'abord à meilleur prix, comme l'admettent, avec St. Mill, les écono-

de pays différents, en dépit du fait que travail et capital soient généralement plus mobiles à l'intérieur des pays qu'entre eux. Les régions écartées tendent vers des prix bas si les produits qu'elles expédient aux autres sont difficiles à transporter. Les régions dotées d'un équipement productif orienté dans un seul sens tendent au contraire à être chères. La densité de la population joue aussi. C'est pourquoi, conclut B. Ohlin, « on ne peut avoir une image vraie des rapports de prix que si l'on tient compte de l'influence que jouent les différences internes aussi bien que les différences internationales dans l'équipement en facteurs productifs et en moyens de transport » (p. 284).

mistes qui décrivent le mécanisme du troc international. Car l'abondance de devises étrangères dont dispose le pays créancier fait automatiquement baisser le prix de celles-ci en sa monnaie nationale et, en outre, sur l'énorme marché international des changes, il se trouvera presque sûrement un preneur disposé à acquérir un objet, un service ou une créance dans le pays dont il s'agit. Quant au pays importateur, il se prive, au profit de l'étranger, et pour un montant correspondant à ses importations supplémentaires, d'une partie de son propre pouvoir d'achat à l'égard des marchandises produites chez lui-même, ce qui doit faire baisser le prix de celles-ci et faciliter leur exportation à l'extérieur.

La considération du « pouvoir d'achat » a remplacé fort heureusement, dans la théorie moderne, le mécanisme compliqué (d'ailleurs purement imaginaire) par lequel deux Nations étaient supposées agir globalement à la façon de deux individus troquant entre eux leurs produits » [67].

On voit la différence essentielle avec la forme classique de la théorie. Dans celle-ci, l'élément moteur était le mouvement des marchandises. Le facteur monétaire n'était pas évoqué ou seulement à titre accessoire; il n'était pas essentiel au déclenchement des échanges. Ici, ce même facteur monétaire devient l'élément moteur : il peut provoquer et orienter les échanges de marchandises, et c'est en tirant les conséquences logiques de ce raisonnement que l'on arrive à justifier le recours à la dévaluation monétaire pour stimuler les exportations.

Cependant, la plus grande originalité de Berthil Ohlin n'est pas de montrer l'importance de ce rôle de la monnaie, puisque d'autres l'avaient souligné avant lui. Son mérite essentiel est d'avoir essayé de faire bénéficier la théorie classique des progrès réalisés par la théorie moderne de la valeur.

III. — L'intégration de la théorie des coûts comparés à la théorie moderne de la valeur.

La théorie classique des coûts comparés reposait sur une troisième hypothèse de départ : une conception de la valeur spéciale au commerce international. Déterminée par le niveau

67. Gide et Rist, *op. cit.*, p. 744-745.

même des coûts de production sur le marché interne, la valeur le serait par le rapport de ces coûts sur le marché international.

Il était fatal que, du jour où la théorie générale de la valeur allait être dessinée sur des bases entièrement nouvelles par la mise au premier plan de la notion d'utilité, cette évolution se répercutât sur la théorie des valeurs internationales.

Dès 1926, Mason insistait sur le fait que la doctrine des coûts comparés est fondée sur une théorie périmée de la valeur [68] et, quelques années plus tard, E. Cannan poursuivait sa critique de la théorie classique en ces termes : « L'erreur première des économistes, depuis Ricardo jusqu'à aujourd'hui, a été d'essayer de constituer une théorie spéciale du commerce international distincte et séparée de la théorie du commerce à l'intérieur d'un pays » [69].

Dès lors, un effort d'intégration des valeurs internationales à la théorie moderne de la valeur allait se poursuivre dans deux directions différentes. Certains utilisaient les schémas de l'équilibre fonctionnel mis au jour par Walras et Pareto. D'autres préféraient suivre ceux découlant de la théorie subjective de la valeur de l'école autrichienne.

Au premier courant de pensée se rattache encore B. Ohlin, le second est représenté par Haberler.

A. L'ÉQUILIBRE DES PRIX INTERNATIONAUX (B. Ohlin). — C'est toujours dans son même ouvrage fondamental que B. Ohlin, après avoir substitué la notion de prix à celle de coût en travail, va construire une théorie de l'équilibre des prix internationaux susceptible d'expliquer l'existence d'échanges de pays à pays. Il est nécessaire, pour cela, d'élaborer pour les échanges extérieurs comme pour les échanges intérieurs un système d'équations montrant que ces prix, mutuellement dépendants les uns des autres, sont tous déterminés. Il faut compléter la théorie de l'équilibre sur un seul marché par une théorie de l'équilibre sur plusieurs marchés.

68. Dans un article du *Quarterly Journal of economics*, 1926-1927, *The doctrine of comparative costs*, p. 63-93 : « Le problème posé par la doctrine des coûts comparés est précisément le même que celui de la théorie générale de la valeur, d'où deux méthodes possibles : réhabiliter la théorie du coût et l'appliquer aux problèmes généraux autres que le commerce international. Ou, d'autre part, abandonner l'emploi des coûts réels dans la théorie du commerce international et traiter le problème des valeurs internationales de la même façon que le sont les problèmes similaires dans la théorie générale de la valeur. » (P. 92.)

69. E. Cannan, *loc. cit.*, p. 377.

Ohlin commence par mettre en relief l'importance de deux facteurs négligés par la théorie classique : le rôle de la demande et celui de l'inégale répartition des facteurs productifs.

1° *Le rôle de la demande.* — Il souligne la nécessité de prendre en considération le rôle de la demande dans la formation des prix intérieurs et, partant, dans les échanges internationaux qui en sont la conséquence. Dans la production intérieure comme dans le commerce extérieur, les goûts et les revenus des acheteurs sont un facteur déterminant du choix des productions.

« En Europe méridionale, écrit-il, on cultive en beaucoup d'endroits du blé sur des terrains qui ont un moindre rendement que ne pourraient avoir des terrains cultivés en vigne, s'ils étaient affectés au blé. » Pourquoi ? « Parce que la demande de vin est si forte que ces terrains rapportent plus (en monnaie) que si on les cultivait en blé. »[70].

La demande va donc contribuer à expliquer la formation des prix, mais elle ne suffit pas seule à rendre compte des causes qui déterminent le commerce international et la spécialisation internationale. Un pays exporte des marchandises qu'il peut produire à un coût monétaire plus faible qu'un autre et importe celles que les autres pays peuvent produire à meilleur compte. Or, le rapport des coûts monétaires de production des diverses marchandises dans un pays dépend du rapport des prix des divers facteurs de production, de leur productivité, de l'intensité de la production dans les diverses industries, et certains de ces éléments, à leur tour, dépendent de la demande nationale ou étrangère.

2° *Le rôle des différences de structure économique.* — L'expérience montre cependant que l'élément le plus important de la spécialisation internationale est l'abondance relative des divers facteurs de la production. « Il n'y a pas de doute que les différences dans l'équipement productif sont la principale cause des inégalités de coûts monétaires et de prix qui provoquent l'échange. »[71].

De la diversité des structures économiques des pays échangistes (main-d'œuvre, matières premières, épargne, etc.) résultent, quand elles ne sont pas compensées par les conditions

70. B. Ohlin, *op. cit.*, p. 46.
71. *Op. cit.*, p. 29-30.

de la demande, des prix différents pour les mêmes produits ou pour des produits similaires. Peu importe l'origine de cette diversité, naturelle ou historique, peu importe sa nature, quantitative ou qualitative. Il suffit que les pays soient inégalement dotés en facteurs de production pour que leurs prix diffèrent. De ces différences de prix, à leur tour, naissent les échanges.

3° *La formation des prix internationaux.* — Sur ces bases, Ohlin va, dans un Appendice, préciser le processus de formation des prix internationaux par la formulation d'équations simultanées, analogues à celles de Cassel, dans sa *Theoretische sozial Okonomie.*

Ohlin part des équations de l'équilibre de la production dans un pays isolé. La première est celle des coefficients techniques; elle représente la quantité de chaque facteur nécessaire pour la production d'une marchandise, et cette quantité elle-même dépend évidemment du prix relatif de ces facteurs. De là, on passe à l'équation exprimant les coûts de production des marchandises, ce qui, dans un état d'équilibre et de mobilité parfaite, correspond à leurs prix. Ces prix sont fonction à la fois du prix et de la quantité des facteurs de production nécessaires. A leur tour, ils déterminent le volume de la demande (3e équation) en liaison avec l'échelle des besoins des consommateurs et avec leurs revenus individuels. Ces revenus, de leur côté, sont déterminés par la quantité des facteurs de production dont chaque individu tire son revenu et par le prix unitaire de ces facteurs (4e équation). Enfin, si l'équilibre est réalisé, la production des biens est juste suffisante pour satisfaire la demande. C'est ce qu'exprime la 5e équation, celle de la demande des facteurs de production, égale à leur offre par hypothèse [72].

Le nombre des hypothèses étant bien égal au nombre des inconnues, le système des prix est ainsi déterminé. Les données de base qui le gouvernent sont celles soulignées précédemment : l'offre des facteurs productifs, les conditions physiques de la production, les besoins et désirs des consommateurs.

Pour passer de l'équilibre interne à l'équilibre international, il suffit de modifier les équations précédentes pour tenir compte du cours du change et d'en ajouter une 6e exprimant l'équilibre nécessaire des importations et exportations de marchandises,

72. *Id.*, p. 554-563.

toute opération de crédit étant, par hypothèse, exclue du raisonnement. On arrive ainsi à une explication cohérente et logique des valeurs internationales, explication ayant l'avantage d'être en parfaite harmonie avec la théorie moderne de l'équilibre fonctionnel.

Reste seulement alors à tenter un effort analogue d'adaptation des coûts comparés à la théorie de la valeur dégagée par les marginalistes. Ce sera l'œuvre de Gottfried von Haberler, qui substituera au coût de production classique la notion plus élaborée de coût de substitution.

B. L'EXPLICATION DES VALEURS INTERNATIONALES PAR LE COÛT DE SUBSTITUTION (G. von Haberler). — Alors qu'Ohlin, fidèle à sa position première, poussait jusqu'à ses conséquences extrêmes la substitution du raisonnement en termes de prix au raisonnement en termes de coût, c'est à ce dernier que revient Haberler; mais en le faisant bénéficier de tous les raffinements d'analyse introduits par l'école psychologique autrichienne.

Dans sa *Théorie du commerce international*[73], il reconstruit le principe des coûts comparés en partant de la notion de coût de substitution. C'est un renversement complet de la position classique. Le coût, ici, ne représente plus une dépense proprement dite, mais une utilité, entendons l'utilité des facteurs de production, et cela qu'il s'agisse du marché intérieur ou du marché extérieur.

1° *Sur le marché intérieur.* — La théorie de la valeur travail postule, souligne Haberler, qu'il existe seulement un facteur de la production : le travail, et du travail homogène. Or, en réalité, un pays a un grand nombre de facteurs différents de production, toute une gamme de qualités différentes de travail, de terre, de ressources naturelles et d'autres moyens de production (bâtiments, machines, équipement, matières premières).

Il est techniquement impossible de mesurer tous ces facteurs en une unité commune de quantité. En particulier, ils ne peu-

73. G. von Haberler, *Der internationale handel*, 1933. Nous citons d'après la traduction anglaise par A. Stoner et F. Benham, *The theory of international trade*, Hodge Cy, Londres, 1936; cf. surtout p. 175-208.
La contribution de Haberler a été analysée et approfondie par H. Denis dans un article de la *Revue d'économie politique*, janvier 1940 : *Le sens et la portée du principe des coûts comparés*, p. 16-63.

vent certainement pas être tous ramenés à du travail non qualifié.

D'ailleurs, quel que soit le nombre de ces facteurs, les prix relatifs de deux marchandises seront déterminés par leur coût, mais, selon l'école autrichienne, on doit mesurer ces coûts non pas d'après le montant absolu de travail nécessaire à telle ou telle production, mais d'après les productions auxquelles on a renoncé pour la réaliser.

Tout entrepreneur, en effet, doit choisir, lorsqu'il met en route ses productions, entre diverses affectations possibles des facteurs de production dont il dispose. S'il renonce à fabriquer une unité de la marchandise A, c'est une possibilité qui lui est offerte de fabriquer un certain nombre d'unités de la marchandise B. La définition du coût de substitution apparaît aussitôt. Le coût de substitution d'une unité de la marchandise A est égal à x unités de B, et inversement [74]. C'est cette faculté de choix laissée au sujet économique qui a fait préférer par certains auteurs le terme de coût d'opportunité [75].

2° *Sur le plan international.* — Ces notions, définies d'abord pour simplifier sur le plan de la théorie interne de la valeur, sont pleinement valables dans le cadre de l'échange international.

Au lieu de parler d'un entrepreneur déterminé qui peut choisir entre plusieurs productions, on va parler désormais de pays qui peuvent orienter de diverses manières leurs activités productrices. Leur décision sera guidée, non pas, comme l'exprimaient les classiques, par la considération de coûts objectifs, mais par l'appréciation du sacrifice subjectif qu'ils sont obligés de subir de ce fait.

74. « Le coût marginal d'une quantité donnée X de marchandise A doit être regardé comme la quantité de marchandise B qui doit être abandonnée pour que X unités de A au lieu de X-1 puissent être produites. » (Haberler, *op. cit.*, p. 182), et M. H. Denis précise : « Si la production d'une marchandise A exige beaucoup de travail humain, telle autre marchandise B qui réclame beaucoup de capital aura un coût de substitution très élevé par rapport à la première... Si, au contraire, les facteurs de production sont utilisables dans la même proportion et avec le même rendement pour produire A ou B », le coût de substitution peut être nul. « En règle générale, d'ailleurs, le coût de substitution ne sera pas le même pour une unité quelconque d'une marchandise. En effet, les coûts varient suivant les qualités produites de chaque marchandise. Ils croissent ou ils décroissent. On aura alors une véritable courbe de substitution. » (*Loc. cit.*, p. 44-45.)

75. Cf. Green, *Pain cost and opportunity cost*, *Quarterly Journal of economics*, 1894. — F. H. Knight, *A suggestion for simplifying the statement of the general theory of prices*, *Journal of political Economy*, 1928, p. 356 et s.

Le coût d'opportunité permettra de comparer les avantages naturels dont jouit un pays donné dans la production d'une marchandise à ceux dont il jouit dans la production des autres. Il suffira ensuite de calculer dans chaque pays le coût de substitution de chaque produit par rapport à une marchandise type pour déterminer les possibilités et les avantages respectifs de l'échange.

Mais est-il possible de chiffrer un élément aussi subjectif que le coût de substitution ? Haberler le croit et croit aussi pouvoir démontrer que les prix pratiqués sont, dans chaque pays, proportionnels à ces coûts de substitution. Sa méthode est analogue à celle utilisée par les marginalistes pour mesurer l'utilité [76].

76. M. H. Denis résume comme suit la démonstration d'Haberler (*loc. cit.*, p. 46-7) : « Si, par exemple, le coût (de la marchandise A) est de 10 unités de la marchandise type dans le pays I et de 15 unités dans le pays II, le rapport de leur coût naturel sera de 10/15... Si, pour une autre marchandise B, le rapport des coûts de substitution (par rapport à la même marchandise-type) est de 10/12, on peut dire que le pays I a un avantage comparatif dans la production de A et que, sur cette base, il pourra s'établir un échange réciproque des deux marchandises entre les deux pays.

» Avant cependant que nous soyons autorisés à une telle conclusion, il reste un point important à démontrer, c'est que les prix dans chaque pays sont proportionnels aux coûts de substitution. Cela est indispensable pour que l'avantage comparatif en nature donne lieu à des différences de prix telles qu'un échange réciproque soit possible.

» Or, rien n'est moins évident. Le prix d'une unité de marchandise est égal, en régime de concurrence, à son coût marginal, c'est-à-dire à la valeur des facteurs de production qui ont servi à produire la dernière unité de cette marchandise.

» Si ces facteurs de production pour chaque marchandise étaient précisément ceux qui sont utilisés pour produire la dernière unité de la marchandise-type, le coût unitaire de A serait évidemment 15 fois la valeur totale de ces facteurs, le coût unitaire de B 12 fois la même valeur, etc. On verrait immédiatement que les prix sont proportionnels au coût de substitution.

» En réalité, il n'en est pas ainsi. Chaque marchandise est produite avec la combinaison de facteurs de production la plus favorable, étant donné les prix des facteurs. Les dernières unités de chaque marchandise ne sont pas produites à l'aide de la même combinaison de facteurs dont tous les éléments sont multipliés par 15 ou 12. Mais chacune emploie une plus grande proportion des facteurs qui sont les mieux appropriés à sa production si le prix de ces facteurs le permet. Si même on considère que la terre, le travail, le capital, représentent chacun plusieurs facteurs de production distincts à raison de leurs diverses qualités et aptitudes, il faut dire que certains facteurs employés dans la production d'une marchandise ne le seront pas dans la production d'une autre.

» Supposons, par exemple, que la dernière unité de la marchandise-type soit produite avec x facteurs F et y facteurs F', la dernière unité de la marchandise A est produite, par exemple, avec x' facteurs F et y' F''.

» Mais, d'autre part, on sait qu'en régime de concurrence la valeur d'un facteur de production est égale à la valeur de son produit marginal, c'est-à-dire à la valeur de tout supplément de marchandise qu'il peut créer si on l'insère

Ceux-ci admettaient que si une mesure directe de l'utilité marginale n'est pas possible, on peut l'obtenir indirectement en prenant en considération les désirs des consommateurs, exprimés en termes de demande. De même, ici, c'est en faisant intervenir la notion d'appréciation subjective, exprimée par la courbe d'indifférence de la demande, et en la confrontant avec la courbe d'indifférence de l'offre que l'on peut arriver à un calcul à peu près précis du coût d'opportunité. Celui-ci se ramène à l'utilité des biens alternatifs, et Haberler se croit autorisé à affirmer : « Le taux d'échange de deux marchandises sera égal à leur taux de substitution ou coût d'opportunité relativement l'un à l'autre. »[77].

C'est donc le même principe qui détermine la valeur dans tous les échanges. La loi de l'offre et de la demande tend sur le marché international comme sur le marché intérieur à ramener les prix — abstraction faite des frais de transport — au coût de substitution marginal. Sous cette forme, le principe des coûts comparés s'applique à l'échange entre individus d'un même lieu, comme à l'échange entre régions ou villes d'un même pays ou à l'échange entre nations, toutes les fois que l'un des échangistes possède des avantages naturels ou acquis influant sur l'efficacité de son travail et qui ne peuvent être facilement transférés de l'un à l'autre.

Dès lors, s'estimant fondé à dire que les prix qui s'établissent dans un pays sont proportionnels aux coûts de substitution, Haberler peut affirmer sans crainte que le pays jouissant d'un avantage comparatif dans la production d'une marchan-

dans une production donnée. Il en est de même pour une combinaison de facteurs productifs.

» On sait aussi que la valeur de tout facteur de production ou de toute combinaison de facteurs doit être égale dans quelque branche qu'ils soient employés : il en résulte que si les sommes des facteurs 15 (xF + yF') et x'F + y'F'' peuvent être substitués, c'est-à-dire donnent le même produit marginal, ces deux sommes ont aussi la même valeur, et, comme elles déterminent le prix d'une unité de chacune des deux marchandises considérées, ces prix sont bien dans le rapport de 15 à 1, comme les coûts de substitution.

» Puisque les prix qui s'établissent dans un pays sont proportionnels aux coûts de substitution, nous avons parfaitement le droit de dire que si un pays jouit d'un avantage comparatif dans la production d'une marchandise, il pourra réaliser un échange réciproque avec un second pays dans les conditions mêmes posées par Ricardo... »

77. Haberler, *op. cit.*, p. 182. Avant Haberler, l'idée de courbe d'indifférence avait été appliquée en la matière par A. Lerner, *The diagrammatical representation of cost conditions in international trade*, *Economica*, 1932, p. 346, 356, et W. W. Leontieff, *The use of indifference curves in the analysis of foreign trade*, *Quarterly Journal of economics*, 1933, p. 493-503.

dise pourra réaliser un échange réciproque avec tout autre pays exactement dans les conditions indiquées par Ricardo.

Conclusion.

Ainsi, après un long cheminement qui lui a permis « d'assimiler » les acquisitions de la théorie économique générale, la théorie des valeurs internationales revient à ses sources rénovée et renforcée, mais avec une portée scientifique et doctrinale toute différente.

1° *Sur le plan scientifique*, ce qu'elle gagne en rigueur logique, elle le perd en étendue.

Certes, elle permet de construire une échelle de préférence des productions entreprises dans chaque pays en vue de l'échange extérieur, mais ce sont les avantages existant à un moment donné et dans un état déterminé des relations économiques internationales qu'elle arrive seulement à déceler.

La portée de la théorie se trouve limitée dans le temps et dans l'espace :

— Dans le temps, car toute modification dans les mouvements de marchandises modifie, *ipso facto*, les avantages comparatifs des deux pays échangistes.

— Dans l'espace, car toute modification des relations internationales, par exemple sous l'influence de variation des frais de transport ou de changements dans la localisation des entreprises, va aboutir aussi à une modification des échelles de préférence.

Les prix relatifs des facteurs de production employés et, partant, les combinaisons productives utilisées dans l'un et l'autre pays sont sans cesse changeants. Par conséquent, si les coûts comparés permettent d'expliquer les courants d'échange existant dans des conditions déterminées (telles barrières douanières, tels frais de transport, tels niveaux de rendement), ils ne permettent nullement de prévoir l'évolution des échanges en cas de changement de ces conditions.

Au surplus, certains auteurs contemporains ne reconnaissent même pas à la théorie des coûts comparés cette portée scientifique restreinte. M. Landry, par exemple [78], part du point

78. *L'autarcie*, p. 37-66, *Revue d'économie politique*, 1936.

de vue que le problème des avantages de l'échange international est un problème d'utilité et non de coût, et ce n'est point, précise-t-il, simple affaire de présentation : « Il n'y a pas coïncidence entre le coût de production et l'utilité d'un bien. »[79]. Ce problème, il le résout au fond en recourant à des notions bien proches de celles d'Haberler[80], mais il n'en pose pas moins en thèse que le schéma de Ricardo nous éloigne trop de la réalité et « ne peut même pas être retenu comme une base utilisable moyennant des corrections ou des compléments. Il faut l'abandonner entièrement et reprendre toute la discussion d'une autre manière »[81].

2° Mais, dans la mesure cependant où elle conserve une certaine valeur explicative, la théorie modernisée des coûts comparés compense cette diminution scientifique par une *portée doctrinale* bien plus considérable.

Traditionnellement, elle fournissait le soubassement de la politique libre-échangiste, puisque chaque pays avait intérêt à se spécialiser dans la production où sa supériorité relative était la plus forte ou son infériorité la plus faible. Cette spécialisation, entendait-elle démontrer, se réalise automatiquement si les échanges restent libres et elle est à l'avantage réciproque de tous les pays participants.

Or, dans sa dernière forme, la notion de coût remplacée par celle de valeur, et celle-ci reflétant à la fois l'utilité marginale et le coût marginal lui-même ramené à l'utilité des biens alternatifs, la théorie des valeurs internationales n'est pas nécessairement un instrument partial au service d'une politique libre-échangiste. Elle peut tout aussi bien fournir les bases, non pas certes d'une politique protectionniste du type tradi-

79. *Ibid.*, p. 45.

80. S'agissant des exportations : « La privation correspondant à l'exportation considérée ne peut pas être mesurée par le coût de production des marchandises exportées. Il faudra alors en chercher la mesure dans l'utilité de ce qu'on eût produit, pour le marché national, à la place de ces marchandises ou dans l'utilité qu'elles auraient eue elles-mêmes, absorbées par le marché national selon que la première quantité sera plus grande ou la deuxième. » (P. 50.) Quant aux importations : « L'utilité primaire d'une importation ne doit pas se mesurer uniquement en elle-même... Il faudrait, pour bien faire, tenir compte de la diminution d'utilité subie, en raison même de cette importation, par tels autres biens. D'autre part, si l'importation augmente, par exemple, la quantité de blé offerte à la consommation d'un pays, les changements qui pourront intervenir dans la production seront conditionnés, entre autres choses, par la diminution d'utilité que le blé plus abondant aura provoquée dans les denrées formant avec lui un groupe plus ou moins substituable. » (P. 48-9.)

81. *Ibid.*, p. 45.

tionnel, mais d'une politique dirigiste des échanges internationaux.

Cela se vérifie en particulier dans l'hypothèse d'accords plurilatéraux de compensation et mieux encore de monopole du commerce extérieur. Les opérations avec l'étranger sont alors centralisées par un office d'Etat qui se retrouve dans la situation du co-échangiste ricardien et règle les échanges dans le sens le plus favorable au pays, c'est-à-dire compte tenu des coûts comparés des diverses marchandises. N'est-on pas même alors beaucoup plus près du schéma théorique de l'échange international, puisque celui-ci ne risque plus d'être faussé par des erreurs de calcul ou de prévision individuelles ? Ce n'est plus des particuliers, mais de l'organisme planificateur, que relève le calcul d'opportunité. La connaissance des capacités productrices du pays n'a-t-elle pas alors des chances d'être plus parfaite, leur orientation conforme aux intérêts collectifs de la Nation d'être mieux assurée ?

J. LAJUGIE.

NOTES ET MEMORANDA

NECROLOGIE

JEAN LESCURE (1882-1947).

Jean Lescure a eu la mort la plus digne de sa vie. Pris d'un malaise subit, il fut frappé dans sa chaire, devant ses étudiants, alors qu'il poursuivait son enseignement d'économie sociale comparée. Retenu depuis six années par la maladie dans sa Dordogne natale, il venait de reprendre son poste à la Faculté de droit sans que rien ne laissât pressentir une fin aussi soudaine. Il avait d'ailleurs poursuivi sans défaillance le cours régulier de ses travaux scientifiques, portant un intérêt spécial aux tâches de la reconstruction.

Sa disparition, survenant moins d'un an après celle de Gaëtan Pirou, frappe à nouveau d'un coup sensible la science économique française.

A la recherche et à la diffusion du savoir économique, il avait voué son existence entière. Son départ avait été un coup de maître : la soutenance, devant la Faculté de droit de Bordeaux, en 1906, de sa thèse sur les crises générales et périodiques de surproduction. Il y affirmait un sens aigu des réalités, un rare souci des contingences. Mais un effort de synthèse non moins louable accompagnait l'exposé historique, si remarquable et nouveau pour l'époque. Poursuivant une tradition qu'avait illustrée Juglar, le jeune économiste s'assignait comme tâche l'explication des mouvements rythmiques de l'économie capitaliste. Dès le début, il estima la tenir par les oscillations alternées des profits d'entreprises, des divergences périodiques dans les fluctuations des prix et des coûts.

L'enseignement et les conseils d'un Maître, dont on ne dira jamais assez toute la valeur et le désintéressement avaient sans doute permis un succès aussi rapidement assuré : par François Sauvaire-Jourdan, dont les efforts s'apparentaient si étroitement à ceux d'un Alfred Marshall en Angleterre, l'étudiant bordelais avait été initié aux efforts de conciliation pour une mise au point de la statique économique, par une combinaison judicieuse des théories du coût et de celles de l'utilité, et orienté sans doute vers le domaine de la dynamique, jusqu'alors quasiment inexploré.

Reçu premier au concours d'agrégation d'économie politique en 1910 et nommé professeur à la Faculté de droit de Bordeaux, après

un court passage à Poitiers, Jean Lescure n'interrompit jamais, depuis lors, la série de ses publications. La guerre de 1914, qu'il fit magnifiquement, ne fut pas pour lui une surprise. Observateur perspicace des problèmes d'Outre-Rhin, il savait l'Allemagne capable, économiquement et financièrement, de poursuivre une guerre prolongée.

Rendu à la vie civile en 1919 et appelé à Paris quelques années plus tard, il y dispensa un enseignement dont la matière fit l'objet des nombreux ouvrages qu'il publia sur les principales expériences sociales de l'après-guerre, depuis le communisme russe jusqu'au corporatisme de Mussolini et au national-socialisme allemand. Mais l'historien des crises demeurait en lui : l'actualité quotidienne fournissait une ample matière à ses observations et à sa réflexion de savant. A intervalles réguliers, dans les diverses éditions successives de son grand ouvrage, il s'efforçait de faire le point. Les événements consécutifs au renversement de 1929 retinrent longuement son attention. Mais ils ne lui parurent pas devoir justifier une modification aux explications théoriques qu'il avait données du phénomène un quart de siècle auparavant, bien avant Mitchell et son école.

Dès 1911-1912, dans des études parues dans cette revue, il avait appelé l'attention sur l'existence des fluctuations cycliques dites de longue durée, auxquelles il se refusait d'ailleurs à assigner une origine monétaire. La matière était neuve et encore malaisée à saisir, eu égard aux insuffisances de la documentation statistique. C'était faire là œuvre de pionnier. Si donc, conformément aux propositions d'un J. Schumpeter, le nom de Clément Juglar paraît très légitimement devoir être associé à la désignation des fluctuations quasi décennales de la conjoncture, pourquoi celui de Jean Lescure ne le serait-il pas à celle des mouvements à période longue ? Savant modeste, celui-ci se fut étonné d'une telle proposition. Il se préoccupait peu d'action publicitaire. Comment expliquer autrement que, dans tel ouvrage consacré à l'exposé des principales théories explicatives des cycles courts et publié en plusieurs langues et éditions renouvelées par les soins de la Société des Nations, son œuvre ne soit pas même citée ?

A ses travaux d'observation et d'analyse, Jean Lescure souhaitait un couronnement théorique. La dernière étape de sa carrière scientifique fut précisément constituée par un effort d'approfondissement systématique dans le sens de « l'économique fondamentale », vers la mise au point des liaisons nécessaires, donc supérieures à tous les systèmes, transcendantes par rapport à toutes les oppositions de doctrines, à tous les conflits d'idées, à tous les désirs, à toutes les velléités de la politique. Les principes fondamentaux de cette « économie rationnelle », annoncés dès 1936, devaient faire l'objet d'un ouvrage que son auteur eut la satisfaction de voir sortir des presses quelques jours à peine avant sa mort.

Il ne nous appartient pas d'analyser ici les thèses maîtresses de ce véritable testament scientifique. Mais le raidissement théorique dont il porte témoignage mérite d'être souligné. Réaction naturelle de la part de celui qui se déclare lassé par la « stérilité » des débats doc-

trinaux et qui, par-delà les systèmes, s'efforce, au soir de sa vie, de pénétrer jusqu'à ses fondements les plus intimes la véritable nature du fait économique, issu d'un déséquilibre essentiel (besoins-ressources), et celle de l'activité humaine qui se propose d'en réduire au maximum la tension.

Jean Lescure fut aussi un grand professeur, animé, dans ses activités les plus diverses, par la passion de son métier. Persuadé que l'association de l'enseignement économique avec les études de droit répondait aux exigences de la raison, tout comme aux nécessités de la pratique, il ne négligeait rien, par ailleurs, pour corriger les déficiences reconnues dans la formation des générations nouvelles d'économistes, pour multiplier les contacts avec l'extérieur, susciter les mouvements d'échanges, éveiller et entretenir les curiosités. Il était l'animateur principal du Congrès annuel des économistes de langue française, interrompu depuis 1939, mais dont il préparait ardemment la reprise. Il siégea plusieurs fois au jury d'agrégation et le présida en 1936. Directeur de la Salle de travail d'études économiques et statistiques de la Faculté de droit de Paris, il s'efforça sans cesse d'améliorer l'organisation et le rendement d'une institution dont il mesurait toute l'importance pour la formation des jeunes équipes. Cette revue, dont il fut jadis le secrétaire, et à laquelle il ne cessa jamais de collaborer activement, lui doit beaucoup.

Amis et disciples conserveront avec fidélité la mémoire de cet homme de bien, dont la vie offre l'exemple d'une constante fidélité à la science et d'un labeur opiniâtre et toujours désintéressé.

Gaston Leduc.

Michel Huber (1875-1947).

Michel Huber est décédé le 29 avril dernier après une courte maladie, qui n'était peut-être que la conséquence de la soudaine et brutale attaque que la Mort lui avait portée deux années auparavant. La Statistique et la France perdent en lui un serviteur exceptionnel. Il leur a consacré avec bonheur la totalité de ses forces pendant près d'un demi-siècle. Le vide créé par son départ sera seulement comblé lorsque les meilleurs de ses jeunes disciples auront eu le temps d'acquérir, avec les connaissances étendues et variées qui étaient les siennes, l'extrême rigueur scientifique qui le caractérisait, alliée à une parfaite probité.

C'était un esprit d'une clarté extraordinaire, d'une rare puissance de concentration et de réflexion. Pour lui, aucune question n'était résolue ausi longtemps que toutes ses difficultés n'avaient pas été complètement levées, que sa solution complète n'était couchée sur le papier de la façon la plus précise, ne laissant aucune place à la moindre ambiguïté. Il déchirait le voile des nuées dont, consciemment ou non, certains entouraient les réalités qu'il avait à atteindre ou à présenter. Toutes ces qualités, jointes à une conscience scrupuleuse, en faisaient un professeur parfait. Elles donnent à ses livres d'ensei-

gnement un caractère de plénitude dans leur concision et de limpidité qui ne pourra jamais être qu'égalé.

De sa double origine alsacienne et limousine, de sa forte éducation familiale et universitaire reçue dans les années 1880 à 1897, il avait un amour passionné de la France, de sa grandeur dans le monde, et de la liberté. Jamais, aux heures les plus sombres de la dernière guerre, les coups les plus durs n'ont pu même effleurer sa foi et son optimisme raisonné dans la victoire finale des Nations Unies. Et il croyait que tous les Français seraient ensuite unis dans le travail, pour rendre rapidement à notre pays le rang que lui assignent sa situation, ses qualités, sa culture et sa civilisation.

Formé au Lycée de Tulle et au Lycée Michelet, il était entré à l'Ecole Polytechnique en 1895. Sa vue défectueuse l'ayant empêché de sortir dans l'armée et dans le cadre des ingénieurs, il suivit les cours de l'Ecole supérieure d'électricité. Quelques semestres ensuite, il forma des ingénieurs des travaux publics de l'Etat. C'est en 1900 que Lucien March l'appela auprès de lui à la Statistique générale, qu'il avait obtenu de réorganiser, tout en dirigeant les travaux du recensement des industries de 1896. Tout était à faire. Et dans la limite des faibles crédits accordés, tout était déjà solidement édifié lorsque quatre nouveaux statisticiens, dont je fus, vinrent en 1908 leur apporter le concours de leur bonne volonté et de leur inexpérience.

Dans cette première période, March et Huber ont dressé, pour les recensements démographiques et industriels français, le plan détaillé qui, appliqué jusqu'en 1936, a donné les résultats précis, comparables et nouveaux que l'on connaît; ils établirent, pour les statistiques du mouvement naturel de la population, une nouvelle méthode d'élaboration encore inchangée; ils ont fait de l'*Annuaire statistique de la France* l'ouvrage nécessaire que l'on attendait en notre pays.

C'est aussi dans ces mêmes années qu'Huber rédigea la *Statistique internationale du mouvement de la population des origines de l'état civil jusqu'en* 1905, à laquelle doivent nécessairement se reporter tous les démographes qui poursuivent des études historiques. Pour faciliter les comparaions internationales entre les recensements industriels, il établit le *Répertoire technologique des noms d'industrie et de profession*, qui lui demanda un labeur continu de plusieurs années. Pour la première fois, un seul ouvrage fournissait une description résumée complète des méthodes utilisées dans les différentes industries; en même temps, il donnait les équivalents en langues anglaise et allemande de tous les noms d'industrie et de profession dont les descriptions éclairaient les traductions.

Nommé directeur de la *Statistique générale* en 1921, au départ de Lucien March, il conserva le poste jusqu'à la fin de 1936. Son activité se partagea entre ce service, l'Institut de statistique de l'Université de Paris, où il professa d'abord la démographie, puis la statistique appliquée aux affaires, la Société des Nations, à Genève, où il se rendait souvent comme expert-statisticien, et l'Institut international de statistique. Ces derniers temps, il était encore vice-président de

l'Institut international de statistique et président de l'Institut de statistique de l'Université de Paris, dont il avait été jusqu'en 1945 le secrétaire général et le directeur des études.

De ses nombreux articles et travaux, nous ne retiendrons que les trois plus importants de ses ouvrages, ceux où paraissent le mieux son érudition et ses qualités : *La population de la France pendant la guerre* 1914-1918, paru dans la collection Carnegie; ses deux cours de *Démographie et de statistique sanitaire* et de *Statistique appliquée aux affaires*, publiés aux Actualités scientifiques et industrielles.

Depuis la fin de la première guerre mondiale, il appartenait au Comité de direction de cette Revue, à laquelle il avait amené la plupart de ses jeunes collaborateurs. Comme dans toutes les réunions auxquelles il prenait part, il s'y faisait remarquer par la connaissance approfondie des sujets dont il parlait, sa précision et sa clarté, l'aisance de sa parole, l'esprit de conciliation dont il faisait toujours preuve. Sous un aspect froid et réservé, qui tenait à la fois à sa concentration et à sa vue défectueuse, il était infiniment sensible, d'un caractère plutôt souriant quand on le connaissait bien et que relevait parfois une pointe d'humour.

Il a tenu une grande place dans les réunions internationales de statisticiens et y a représenté notre pays d'une façon exceptionnellement sûre et brillante. Il s'était fait des amis fidèles des nombreux savants étrangers qu'il y rencontrait. Ils ne sauraient l'oublier, non plus que ceux d'entre nous qui ont eu l'honneur et la joie de le fréquenter ou de collaborer avec lui.

Henri Bunle.

LE DEBUT DU FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

Les accords de Bretton Woods établis en juillet 1944 avaient fourni le plan de reconstruction des relations monétaires internationales. L'année 1946 aura vu mettre sur pied l'institution internationale destinée à remplir consciemment une tâche jadis dévolue aux automatismes de l'étalon-or ou aux interventions à courte vue des Etats souverains. Un peu plus d'un an se sera écoulé entre la première réunion du Conseil des gouverneurs du Fonds à Savannah et la première inscription sur les livres de comptabilité du Fonds.

I. — L'organisation du Fonds Monétaire.

Les conférences de Savannah et de Washington marquent les principales étapes de l'organisation.

La Conférence de Savannah (Georgia), tenue du 8 au 18 mars 1946, a réuni pour la première fois les gouverneurs du Fonds Monétaire, ainsi que de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement. On sait que le Conseil des gouverneurs comprend un représentant par pays membre, assisté d'un gouverneur adjoint. La Délégation française, conduite par M. Pierre Mendès-France, gouverneur du Fonds et gouverneur adjoint de la Banque à la fois, comprenait : M. Emmanuel Monick, gouverneur de la Banque de France, comme gouverneur adjoint du Fonds, ainsi que MM. de Largentayé, Valensi, Boris, de Bresson et Back.

Le Conseil des gouverneurs avait d'abord à prendre certaines décisions capitales concernant le siège de l'institution, le mode d'élection des directeurs exécutifs et leur statut. Les Anglais préféraient New-York à Washington, les Américains l'inverse. Les Anglais concevaient le rôle des directeurs exécutifs comme une fonction temporaire et accessoire, et rémunérée comme telle, les Américains comme une occupation permanente et hautement payée. En fait, deux conceptions du Fonds s'opposaient à Savannah; club discret pour directeurs de banques centrales dans la ligne de l'accord anglo-franco-américain de 1936, ou institution internationale représentative des gouvernements autant que des techniciens. La seconde conception, l'américaine, domine dans le compromis élaboré.

La Russie, un des principaux signataires, n'avait pas encore ratifié les accords de Bretton-Woods au cours de la Conférence de Savannah. Pour lui laisser un délai supplémentaire de réflexion, le Conseil décida d'étendre jusqu'au 31 décembre 1946 la période où les signataires des accords pouvaient se joindre à la nouvelle institution comme membres fondateurs.

Les demandes d'entrée présentées par le Liban, la Syrie, l'Italie et la Turquie furent renvoyées pour examen au Conseil des directeurs exécutifs.

Le Conseil des directeurs exécutifs se réunit pour la première fois le 1er mai 1946. Le 6 mai, il élit comme directeur général du Fonds M. Camille Gutt, ancien ministre des Finances de Belgique.

Lors de la première réunion annuelle du Conseil des gouverneurs, les directeurs exécutifs, dans leur premier rapport annuel 1, pouvaient annoncer des progrès tangibles.

Cuba, El-Salvador, Nicaragua et Panama s'étaient joints aux 35 Etats déjà membres du Fonds au moment de l'entrée en vigueur des accords de Bretton-Woods, le 27 décembre 1945.

Le Fonds était sorti du stade des plans pour entrer dans celui des réalisations. L'immeuble situé 1818 H street, à Washington, abri-

1. *First Annual Meeting of the Board of Governors, Report of the Executive Directors and Summary Proceedings*, International Monetary Fund, Washington, novembre 1946.

fait sous le même toit la Banque Internationale et le Fonds, signe de l'étroite collaboration des deux jumeaux de Bretton-Woods, comme les appelait Lord Keynes.

L'organisation interne du Fonds est la suivante : à la tête, le Conseil des directeurs exécutifs, présidé par le Directeur général, qui est également le chef de l'administration, celle-ci comprenant un secrétariat, dirigé par M. Frank Coe (U. S. A.), et l'Office du Contrôleur financier. En dessous, on trouve trois départements : le département des recherches, dirigé par M. Edward M. Bernstein (U. S. A.), chargé de toutes les études d'ordre économique et financier; le département des opérations, dont le chef est M. John L. Fisher (Grande-Bretagne), et le département juridique, à la tête duquel est M. A. van Campenhout (Belgique).

Le personnel du Fonds comprend 266 personnes appartenant à 17 nationalités. Le recrutement de ce nombreux groupe d'experts s'est avéré délicat, et a conditionné le fonctionnement effectif du Fonds. Néanmoins, l'expérience a prouvé l'efficacité de cette organisation originale en ce que les fonctionnaires du Fonds sont permanents, et doivent consacrer leur activité exclusivement à leurs obligations internationales. Les méthodes de travail sont supérieures à celles des organismes à réunions temporaires, soumises à la publicité, dont les membres agissent comme représentants de leurs gouvernements et parlent plus souvent pour le compte rendu que pour atteindre les buts assignés. Les organes de l'exécutif international ne peuvent agir que dans la mesure où ils rompent avec des méthodes de travail d'assemblée.

Sur la recommandation des directeurs exécutifs, le Conseil des gouverneurs admit le Liban, la Syrie, la Turquie et l'Italie et fixa leurs quotas. Ces Etats seront membres à dater du jour où ils auront soumis au Fonds les instruments de ratification, avant le 15 avril 1947.

L'augmentation des quotas du Paraguay et de la France fut accordée, le quota français passant de 450 à 525 millions de dollars; était ainsi fait partiellement droit à la requête française, qui cherchait à corriger la discrimination subie par la France à Bretton-Woods.

Trente-neuf Etats étaient donc membres du Fonds à cette époque. Ce sont les suivants :

Afrique du Sud.	Danemark.	Guatemala.	Panama.
Belgique.	République Dominicaine.	Honduras.	Paraguay.
Bolivie.	Ecuador.	Islande.	Pays-Bas.
Brésil.	Egypte.	Inde.	Pérou.
Canada.	El-Salvador.	Iran.	Pologne.
Chili.	Etats-Unis.	Iraq.	Philippines.
Chine.	Ethiopie.	Luxembourg.	Royaume-Uni.
Colombie.	France.	Mexique.	Tchécoslovaquie.
Costa-Rica.	Grèce.	Nicaragua.	Uruguay.
Cuba.		Norvège.	Yougoslavie.

Il faut y ajouter maintenant l'Italie, la Turquie, la Syrie et le Liban. L'Australie a présenté une demande d'admission.

Le rapport du Conseil des directeurs exécutifs contient les fruits de cinq mois de travail assidu, sous formes des « Règles et Procédures » et des vues générales sur la politique du Fonds exposées sous la forme d'une déclaration commune. Les Règles et Procédures (Rules and Regulations) explicitent les termes de l'accord de Bretton-Woods et formulent le règlement intérieur du Conseil exécutif.

Les règles les plus intéressantes concernent les opérations. Elles décident que New-York, Londres, Paris, Shanghaï et Bombay seront agréés comme lieux de dépôt de l'or; que pour la part des avoir en monnaie nationale des membres qui excède 10 % du quota, des billets spéciaux à l'ordre du Fonds, non transmissibles et sans intérêt, pourront être substitués à la monnaie.

Sur les demandes de devises présentées par les membres, le Fonds doit prendre position dans les deux jours ouvrables subséquents. Toutefois, si un membre désire acheter une somme considérable, il doit en donner connaissance dans un délai raisonnable.

Si un Etat membre subit des sorties de capitaux continues et importantes :

a) L'Etat membre ou tout autre peut avertir le Fonds et présenter toute information nécessaire; il peut demander l'opinion du Fonds sur lesdits mouvements de capitaux;

b) Le Fonds peut présenter au membre ou aux membres un rapport contenant ses vues et demander au membre de fournir un rapport sur la situation dans un délai raisonnable.

II. — L'ACTION DU FONDS MONÉTAIRE.

Le premier acte du Fonds Monétaire a été la détermination des parités initiales des monnaies des Etats membres.

La fixation des parités monétaires initiales.

Conformément aux accords de Bretton-Woods, article XX, section 4, le Fonds devait entreprendre préalablement au début de ses opérations la formidable tâche de déterminer les taux de change applicables entre les monnaies des Etats membres.

Le 12 septembre, les membres furent invités à communiquer avant trente jours la parité monétaire choisie, exprimée en or et en dollars des Etats-Unis au taux de 35 dollars l'once d'or. Le Fonds disposait de quatre-vingt-dix jours pour donner son avis sur la parité proposée.

Ce fut l'occasion pour le Conseil exécutif d'une revue exhaustive des conditions monétaires dans la plupart des pays du monde. Il pouvait paraître ambitieux de fixer la valeur des monnaies de nombre d'Etats encore plongés dans un chaos économique, plus ambitieux encore de proposer des changements aux parités choisies par les Etats membres. Le Fonds était parfaitement conscient de ces deux dangers. Il estima préférable de sanctionner même certaines parités sujettes à discussion, au risque de devoir consentir par la suite à des

changements pour lesquels les accords de Bretton-Woods prévoient une procédure régulière. Mais il s'interdit prudemment de trop user de sa jeune autorité en imposant ou même en proposant lui-même des modifications. En fait, 30 parités furent acceptées purement et simplement. Pour l'Uruguay, la procédure juridique nationale est encore en suspens. Pour huit autres monnaies, celles du Brésil, de la Chine, de la République Dominicaine, de la Grèce, de la Pologne, de la Yougoslavie, de l'Indochine et des Indes Néerlandaises, une prolongation de délai a été consentie.

Il est bien évident que l'échelle des taux de change constatée plutôt qu'établie par le Fonds n'est pas définitive, mais elle a le mérite d'exister et de fournir les points de repère par rapport auxquels mesurer les déviations. En donnant au moins l'apparence de la rigueur, elle contribue à ramener les pratiques monétaires vers la stabilité et l'unicité du taux de change.

Même lorsque les marchés des changes sont libres et se servent d'un étalon métallique commun, il n'est pas aisé de s'assurer que les parités monétaires sont économiquement correctes; à plus forte raison dans la période actuelle de contrôle des changes quasi universel, qui permet de maintenir des parités arbitraires, un critère est-il difficile à établir. Une autorité internationale ne peut déclarer publiquement une monnaie surévaluée ou sous-évaluée sans une certitude entière que le fait est exact, et qu'en plus cette déclaration est dans l'intérêt du membre en question ainsi que des autres. Dans le doute, l'abstention est toujours préférable.

Le Fonds est destiné à devenir l'autorité internationale en matière monétaire; mais cette autorité ne se fondera pas sur des moyens de contrainte. Le Fonds donnera des avis, plus souvent il préférera qu'on les requière; cela sera dans la mesure où les Etats membres auront la certitude de trouver auprès de lui un conseil désintéressé et discret, prêt à se pencher avec sympathie sur leurs problèmes.

En relation avec la détermination des parités, le Conseil exécutif a procédé à une large enquête sur les marchés des changes et les méthodes de contrôle en usage dans le monde. Certaines parités sont nominales, étant remplacées en fait par des taux de change multiples, la différenciation des prix d'achat et de vente des devises, les taxes sur les transactions sur devises, etc. Cette enquête a révélé combien diverses étaient les combinaisons employées pour varier les taux de change ou leurs incidences économiques. Il faudra élaborer un code des pratiques correctes, pour commencer l'élimination de ces mesures restrictives, qui est un des objectifs des accords de Bretton-Woods.

La politique de crédit du Fonds.

Les opérations du Fonds consistent à fournir à ses membres une aide financière. Quoique les accords de Bretton-Woods évitent soigneusement de parler d'opérations de prêt et ne parlent que d'achat et de devises par le Fonds, en fait ce dernier fonctionne comme une

mutuelle de crédit. Les membres s'engagent à céder leur devise jusqu'à concurrence de leur quota, moins le montant de leur contribution en or, et ont le droit d'acheter les devises des autres membres jusqu'à concurrence de leur quota, plus leurs contributions en or.

Il est prématuré de décrire la politique de prêts du Fonds, car celle-ci ne se formera qu'à l'usage. Néanmoins, une bonne partie du travail des directeurs exécutifs a été consacrée à rechercher ce qu'une telle politique doit être, et les principes en sont excellemment exposés dans le rapport soumis au Conseil des gouverneurs à Washington.

Bien des discussions ont déjà porté sur le caractère automatique des opérations du Fonds [2].

Dans la conception « automatique », le Fonds ne serait qu'une sorte de guichet auquel tout Etat membre peut obtenir des devises contre sa propre monnaie, sans autre limitation que celle des 25 % annuels du quota, comme spécifié par les accords de Bretton-Woods.

Si, par contre, le Fonds doit fonctionner comme une banque, il peut exercer un certain pouvoir d'appréciation; l'Etat client du Fonds aura beau être appelé acheteur (purchaser) par les accords de Bretton-Woods, il sera bel et bien traité pratiquement comme emprunteur, et soumis comme tel à une appréciation de son crédit.

Le Fonds ne peut suivre complètement l'un ou l'autre de ces systèmes sans trahir son objet. L'automatisme complet aboutirait sans doute à immobiliser complètement les crédits accordés; une fois les quotas épuisés, il n'y aurait plus qu'à fermer le Fonds et à transférer ses actifs bloqués à une société internationale de liquidation des Etats en faillite. A l'inverse, une politique bancaire recherchant la sécurité à 100 % enlèverait l'usage du Fonds aux membres qui en ont le plus besoin; ce n'est certes pas cela qui a été conçu à Bretton-Woods.

Il importe donc que le Fonds exerce un jugement sur les opérations de ses membres en s'assurant que celles-ci sont conformes à ses objectifs. Cette formule, assez vague, par bonheur, est celle même des accords de Bretton-Woods. Son interprétation définira la politique du Fonds.

Il serait futile de vouloir apprécier l'usage que les Etats membres feront des ressources de change procurées par telle opération avec le Fonds. Les emprunteurs, en effet, pourraient toujours s'arranger pour effectuer les opérations mises sur la liste noire, par exemple des transferts de capitaux ou des importations somptuaires, à l'aide de leurs ressources personnelles et pour réserver au Fonds le financement des bonnes intentions.

C'est la situation d'ensemble de la balance des comptes d'un pays qui détermine son crédit; par là, le volume de ses opérations importe plus que leur nature. C'est ce qu'exprime le rapport des directeurs exécutifs (p. 24) : « Le critère essentiel du bon usage des ressources

2. Cf. Alice Bourneuf, *Lending operations of the International Monetary Fund, Review of Economic Statistics*, vol. XXVIII, n° 4, novembre 1946.

du Fonds ne réside pas dans la nature des biens importés, mais dans les chances que la balance des paiements du pays considéré (y compris les mouvements de capitaux à long terme) se rétablisse assez vite pour que l'usage des ressources du Fonds soit de durée relativement brève. »

Ce souci de la liquidité transparaît dans tous les travaux sur la politique du Fonds, d'autant plus légitimement que le Fonds opère à sens unique: il est habilité à acheter la monnaie d'un Etat membre (en d'autres termes, à lui prêter); mais il ne peut, de sa propre initiative, lui vendre sa propre monnaie (en d'autres termes, exiger le remboursement). Pour assurer sa liquidité, le Fonds doit donc compter, en dehors des règles de rachat obligatoire, sur la volonté des membres de racheter leur monnaie, sur leur capacité de le faire qui dépend de la situation des échanges internationaux et sur la politique d'accumulation de l'or; le Fonds, en effet, n'est pas obligé de vendre de l'or, tandis qu'il perçoit en or une fraction des quotas, qu'il l'achète librement et que les membres sont obligés de lui accorder un droit de préemption pour toutes les ventes de métal jaune, à condition qu'il accorde des conditions aussi favorables que les autres acheteurs.

Le rapport des directeurs exécutifs se termine sur une note d'humilité. Le Fonds ne peut résoudre à lui seul la crise des transactions monétaires internationales, dont une principale cause, qui réside dans l'inflation déréglée subie par de nombreux pays, échappe à son action. Si ses ressources étaient illimitées, il pourrait assurer une liquidité internationale entière et n'aurait d'autre limite à observer qu'une juste proportion entre les moyens de paiement internationaux fournis et les biens effectivement disponibles pour le commerce international. Mais il est loin d'avoir les ressources qui permettraient ce rôle de banque centrale mondiale. Le total des quotas, déduction faite de celui des Etats-Unis, qui ne seront certainement pas acheteurs, atteint 4.956 millions de dollars. Là-dessus, un quart, soit 1.229, sera libéré la première année et viendra alléger principalement la pression sur les demandes de dollars au cours des douze prochains mois. Ces réserves donnent la mesure du pouvoir d'action du Fonds sur l'équilibre des balances des comptes.

C'est beaucoup relativement aux réserves monétaires de la majorité des membres; jusqu'à la fin de 1945, les réserves des dix-sept pays membres, représentant ensemble 31 % du commerce mondial de 1938, possédaient des réserves qui n'excédaient pas le double de leurs quotas [3]; depuis, le peloton de ces indigents s'est notablement accru.

C'est peu relativement aux crédits nécessaires pour combler le déficit probable des balances des comptes pendant la période de reconstruction. Le succès du Fonds est lié à celui du rétablissement des prêts à long terme, sous l'égide de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.

XXX.

3. Cf. Alice Bourneuf, article cité, p. 241.

LES MOUVEMENTS DE PRIX ET LE TAUX DE L'INTERET

Je ne pensais pas avoir à intervenir dans la controverse courtoise qui s'est instituée entre MM. Jacques Rueff et Charles Rist sur la nature des liens qui unissent mouvements de prix et variations du taux de l'intérêt [1]. En faisant allusion par deux fois à quelques observations que je lui avais présentées à titre personnel, M. Rueff m'incite à sortir de cette réserve non sans que j'en éprouve quelque confusion. Le lecteur me trouvera peut-être quelque circonstance atténuante dans le fait que les objections soulevées par M. Rist ont été présentées sous une forme extrêmement cursive.

Comment les prix et l'intérêt varient-ils relativement l'un à l'autre ?

I. — LES DEUX THÈSES.

A ce problème très général, deux solutions opposées ont été successivement données.

Selon une conception ancienne, qui reste en général celle des financiers, les variations du taux nominal d'intérêt sont inverses de celles de la circulation, et donc du niveau des prix. L'inflation notamment, en augmentant les disponibilités du marché, accroît l'offre de capitaux, c'est-à-dire détermine une baisse du taux de l'intérêt.

C'est cette théorie, généralement abandonnée par les auteurs modernes, qui a été reprise, précisée et approfondie par M. Rueff. Malheureusement pour les commentateurs, dans l'*Ordre social*, le problème n'a pas été abordé directement et à titre principal. Sa solution est seulement présentée comme corollaire de la théorie de la régulation monétaire, élaborée dans l'hypothèse d'un état monétairement neutre, et d'une simple modification du désir d'encaisse. Cette présentation savante mais inhabituelle ne facilite pas le débat.

En fonction de cette théorie générale, le mécanisme de l'inflation serait le suivant : l'Etat, en distribuant de faux droits, accroît les revenus nominaux. Les encaisses supplémentaires ainsi constituées sont, dans une forte proportion, indésirées; la demande augmente [2]. Cette demande se porte à la fois sur les biens et sur les créances. Si

1. *Revue d'économie politique*, juillet-septembre et octobre-décembre 1946.

2. Pour M. Rueff, cependant, toute émission excédentaire, même provenant d'un déficit budgétaire, est résorbée presque immédiatement par le fait que les encaisses supplémentaires ainsi créées sont indésirées. Ces encaisses sont utilisées à effectuer des prêts, ou à rembourser des emprunts. Du même coup, le portefeuille de la banque d'émission diminue, ce qui implique un abaissement du taux de l'escompte. Il y a compensation jusqu'à ce que le portefeuille de la banque soit réduit à néant. A partir de ce moment, la régulation moné-

la répartition de ce pouvoir d'achat supplémentaire entre biens et créances ne se modifie pas, hausse des prix et baisse de l'intérêt sont symétriques. Or, en fait, il n'y aurait aucune raison générale pour que cette répartition soit modifiée. Des mécanismes d'arbitrage tendraient même à maintenir un absolu parallélisme dans la variation des deux phénomènes.

On voit que, pour M. Rueff, le problème est posé en termes monétaires.

*
* *

La plupart des auteurs contemporains l'abordent au contraire en termes économiques, en analysant le long terme plutôt que le court terme.

Pour les écrivains qui se rattachent à l'école psychologique, c'est-à-dire pour l'ensemble des économistes, les variations du taux de l'intérêt sont inverses de celles du niveau général des prix, et donc de la circulation.

Cette conséquence découle implicitement des analyses de Böhm-Bawerk et de Landry; elle a été expressément dégagée par Marshall [3], et Fisher lui a consacré d'importants développements aujourd'hui classiques [4]. L'un des graphiques de cet auteur, que nous reproduisons ci-dessous, illustre concrètement le rapport théorique existant entre les variations relatives du niveau des prix et le taux nominal de l'intérêt : les taux d'intérêt sont élevés (mais non en hausse) lorsque les prix s'élèvent, et faibles (mais non en baisse) lorsque les prix fléchissent.

L'intérêt, en effet, a pour fonction de rétablir l'égalité entre la valeur des biens présents et celle des biens futurs moins estimés. Ce principe est, du reste, reconnu par M. Rueff, qui écrit excellemment : « Pour le prêteur, le prêt est une opération indésirable par le sursis de jouissance qu'il oblige à consentir, mais désirable par la rémunération que, sous forme d'intérêt, il lui vaut.

» Pour l'emprunteur, il est une opération désirable par la faculté

taire cesse de jouer et il y a hausse des prix. *Ordre social*, I, p. 307, *Revue d'économie politique*, 1946, p. 483-484.

Il ne nous est pas possible, dans le cadre de cette brève étude, de discuter ce mécanisme. Observons seulement qu'en cas d'inflation d'Etat, l'émission excédentaire correspond à la distribution de revenus supplémentaires qui sont dépensés dans une proportion importante et continuent de circuler comme revenus. La monnaie qui y correspond n'est donc pas disponible pour relayer la banque d'émission. Il y aura donc, simultanément et dès le début, hausse des prix et réduction du portefeuille de la banque. Cette interprétation nous paraît rejoindre celle de M. Rist (*Revue d'économie politique*, p. 344).

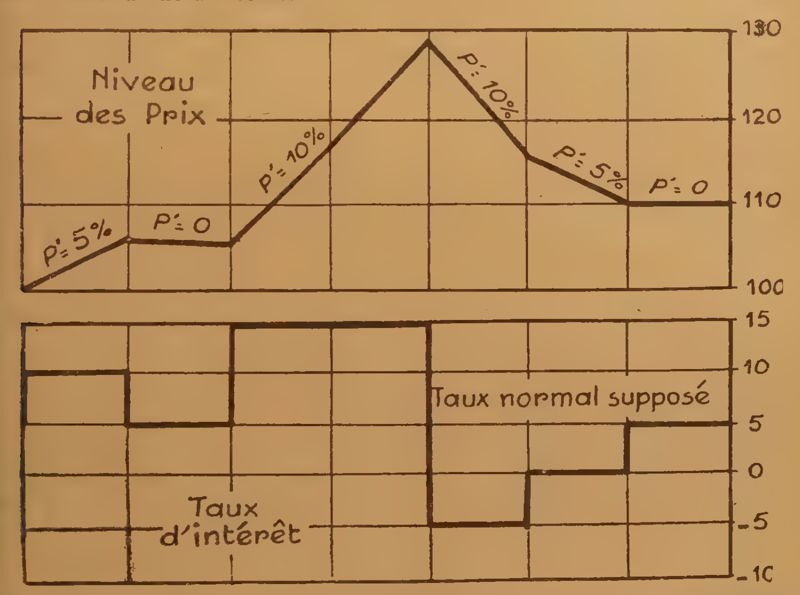
Quoi qu'il en soit, les analyses de M. Rueff et les nôtres coïncident à partir du moment où, pour l'auteur, le portefeuille de la banque centrale est comprimé au minimum.

3. *Principes d'économique*, traduction française, t. II, p. 386-387.

4. *La théorie de l'intérêt*, chap. XIX. La thèse est déjà exposée dans *The Rate of interest*. Elle a été adoptée par M. Charles Rist dans son article *La hausse du taux de l'intérêt*, publié en 1913 et reproduit dans *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires*; voir notamment les pages 322 à 324.

de jouissance qu'il confère, mais indésirable par le sacrifice de monnaie que le versement d'intérêt implique. Lorsque l'emprunteur est un entrepreneur, la désirabilité de l'emprunt est mesurée par le revenu supplémentaire qu'il permet d'obtenir, son indésirabilité, par la majoration de frais généraux qu'il entraîne. » [5].

Ce principe posé, il paraît impossible d'en écarter une des conséquences essentielles : la hausse des prix détermine une hausse du taux nominal de l'intérêt.



On suppose des prix stables. Des biens actuels sont estimés 105. Des biens identiques, mais livrables un an plus tard, 100 seulement. L'intérêt réel est de 5 %.

Si j'acquiers pour 100 une créance remboursable dans un an à 105, l'intérêt nominal est aussi de 5 %. En attendant un an, je pourrai acquérir avec 100 francs actuels l'exacte quantité de biens qui, livrables immédiatement, m'auraient coûté 105; intérêt nominal et intérêt réel coïncident.

L'argent étant estimé seulement en fonction de l'utilité des biens qu'il permet d'acquérir, le maintien d'un taux réel de 5 % impliquera, en cas de mouvements de prix, un ajustement correspondant du taux nominal d'intérêt. Si les prix montent de 10 % en un an, le prêteur n'obtiendra la quantité physique dont il s'est privé que si le taux d'intérêt est lui-même de 10 %. La compensation subjective ne sera donc obtenue que si le taux d'intérêt s'élève à 15,50 % [6].

5. *Ordre social*, I, p. 58-59.

6. Le bien à acquérir vaudra, en effet : $\frac{105 \times 110}{100} = 115{,}50$.

Fisher observe du reste qu'en fait, parce que les prévisions ne sont pas parfaites et que les individus sont victimes de l'illusionnisme monétaire, les variations en hausse et en baisse de l'intérêt nominal sont moindres que ne l'impliquerait le maintien d'un taux réel constant. A quoi il faudrait ajouter, en reprenant une observation essentielle de Böhm-Bawerk, que la monnaie étant un bien durable susceptible d'être conservé (sauf dans l'hypothèse théorique où elle serait fondante), l'intérêt nominal ne peut normalement tomber au-dessous de zéro. L'intérêt réel croît en période de baisse des prix et diminue en période de hausse; mais les variations de l'intérêt nominal sont toujours de même sens que les variations de prix.

*
* *

Les deux thèses sont-elles inconciliables, comme il paraît à première vue ?

Pour les comparer, il importe de les projeter sur le même plan : pour M. Rueff, l'intérêt diminue en période d'inflation, parce que l'offre de capitaux monétaires augmente sans que s'accroisse la demande; pour les partisans de la thèse adverse, l'intérêt s'élève parce que la demande de capitaux monétaires augmente plus que l'offre, qui peut même diminuer.

Si les thèses d'ensemble restent bien opposées, les mécanismes sur lesquels elles s'appuient ne sont pas nécessairement inconciliables. Ils peuvent jouer simultanément. Mais l'action de l'un est, en général, plus puissante que celle de l'autre. En cas d'inflation, le taux d'intérêt varie. Dans quelle direction ?

II. — La place des deux théories dans la réalité concrète.

Nous nous efforcerons d'établir concrètement que ce qu'on pourrait appeler « l'effet Rueff » peut être déterminant pendant la très courte période, mais que « l'effet Fisher » devient rapidement décisif.

A. — L'objection qu'il est possible d'élever à l'encontre de la théorie de M. Rueff n'est pas de caractère logique. L'auteur de l'*Ordre social* nous semble seulement avoir réduit abusivement le nombre des options possibles en plaçant l'individu nanti d'une encaisse supplémentaire indésirée en face d'une simple alternative : acquérir des biens de consommation ou des titres *déjà émis*. De ce fait, il a, par hypothèse, exclu toute possibilité d'accroissement de la demande de capitaux. D'autre part, nous ne croyons pas qu'il ait suffisamment distingué parmi ces titres entre promesses de livraison à terme et effets de commerce (auxquels il y a lieu de joindre bons, obligations et titres de rente déjà émis).

1° Lorsque l'individu peut uniquement opter entre l'achat de biens de consommation au comptant ou à terme, les éléments de sa décision

ne sont pas modifiés par l'accroissement des encaisses et l'attente de la hausse des prix. Si, dans la période de stabilité des prix, une automobile livrable immédiatement vaut 105.000 francs, et 100.000 francs seulement, si elle est livrable dans un an, l'accroissement des encaisses doit susciter une hausse proportionnelle du prix au comptant et du prix à terme. Le taux de l'intérêt réel et nominal reste inchangé [7].

2° Lorsqu'au contraire, le porteur de francs doit opter entre l'achat de biens de consommation au comptant et l'acquisition de créances remboursables dans l'avenir, non en marchandises mais en monnaie, ce qui est le cas général, l'intérêt réel et l'intérêt nominal divergent. Il n'est pas possible de prévoir à priori si ce dernier augmentera ou diminuera.

Maintenons l'hypothèse précédente en l'adaptant à l'hypothèse étudiée : dans la période de stabilité des prix, une automobile livrable immédiatement vaut 105.000 francs; une créance de 105.000 francs remboursable dans un an et permettant en conséquence d'acquérir, au terme de ce délai, une automobile identique vaut 100.000 francs. Intérêt nominal et intérêt réel sont à 5 %.

Si les prix montent, les créances seront-elles plus recherchées, c'est-à-dire l'intérêt baissera-t-il ? On en peut douter, et les mécanismes d'arbitrage, s'ils jouent, ne fonctionneront pas comme dans le cas précédent.

Disposant d'encaisses plus abondantes, les porteurs de monnaie n'accroîtront simultanément leurs achats de biens de consommation et de créances que s'ils ne se rendent pas compte de l'inflation et de ses effets. Si, au contraire, ils sont parfaitement avertis, lucides et décidés, les créances seront délaissées du fait qu'à l'échéance, en raison de la hausse des prix, la somme remboursée ne permettra d'acquérir qu'une quantité réduite de biens de consommation. Les arbitrages tendront à la fois à précipiter la hausse des prix au comptant et à réduire le prix des créances. C'est là une stricte application des idées de Fisher : l'opération capitalistique devient désavantageuse.

Le jeu de ce mécanisme, toutefois, paraît assez théorique. En fait, la modification de répartition dans l'emploi du pouvoir d'achat sera peu importante. Depuis Cassel et Keynes, nous savons, en effet, que le volume de l'épargne est peu sensible aux fluctuations du taux de l'intérêt. Les habitudes sont ici souveraines, ainsi que l'expérience de ces dernières années nous l'a montré avec une netteté nouvelle. C'est donc seulement dans la mesure où des options seront possibles entre différents placements que le taux d'intérêt montera. Ces options sont nombreuses.

B. — On montrera à cet égard que l'inflation détermine une hausse du taux de l'intérêt non seulement, ainsi que le veut la théorie

7. *Ordre social*, p. 57. L'analyse que l'auteur consacre au jeu de l'arbitrage (p. 62 et 228) couvre cette seule hypothèse.

néo-classique, lorsqu'une hausse future des prix est escomptée, mais encore lorsque cette hausse vient de se produire, et à défaut de toute prévision sur l'avenir.

1° On peut d'abord imaginer, comme dans le cas précédent, que l'option n'est possible qu'entre capitaux juridiques, obligations et effets de commerce; mais on suppose également, ce qui devient vite conforme à la réalité, que les opérations ne portent pas seulement sur des titres émis avant le gonflement des encaisses; de nouveaux effets de commerce, de nouvelles obligations sont progressivement offerts. Comment le taux se fixera-t-il ?

Escomptant la hausse progressive des prix, spéculateurs et commerçants chercheront à accroître leurs stocks et jugeront avantageux d'emprunter pour effectuer des achats. Le comportement des industriels sera identique. Ils emprunteront pour développer leurs outillages, puisqu'ils savent que la charge des intérêts et du remboursement doit s'alléger avec le temps. La concurrence des emprunteurs détermine donc une hausse du taux de l'intérêt qui se répercute sur les titres déjà émis. Ceux-ci, moins avantageux, sont abandonnés, et leur valeur baisse.

2° Les épargnants peuvent choisir entre l'achat de créances et l'achat de stocks de marchandises et de capitaux réels, tels que des actions, des fonds de commerce, des maisons, des domaines fonciers. L'attente de la hausse les porte ainsi à préférer des capitaux réels dont les revenus nominaux sont appelés à augmenter. Cette désaffection pour les titres à revenu fixe fait baisser la valeur des obligations et oblige les candidats emprunteurs à offrir un intérêt plus élevé [8].

3° La théorie néo-classique, pour autant qu'elle fait abstraction du profit, ne permet pas d'aller plus loin. Mais l'analyse concrète porte à penser que, même sans attendre de hausse ultérieure, l'augmentation des prix, dès qu'elle s'est produite, doit suffire à elle seule à déterminer la hausse du taux de l'intérêt.

En effet, lorsque les prix viennent d'augmenter, la marge de profit s'accroît du fait qu'un certain nombre de charges demeurent inchangées ou ne progressent que lentement (salaires notamment). Dans ces conditions, les entrepreneurs cherchent à accroître leur production et se portent demandeurs de capitaux. Le fait est mis en lumière par Fisher [9].

* * *

Une question reste cependant posée : les analyses précédentes tendent à montrer qu'en cas d'inflation l'offre et la demande de capitaux augmentent l'une et l'autre. Le taux d'intérêt ne s'élèvera

8. M. Rueff ne méconnaît pas l'existence de cette tendance, mais estime que son action est paralysée par le jeu plus important du mécanisme qu'il décrit (*Revue d'économie politique*, p. 483).

9. *La théorie de l'intérêt*, p. 436.

que si l'accroissement de la demande est plus important que l'accroissement de l'offre. Cette condition sera-t-elle toujours assurée ?

Dans la période de début, lorsque les prix n'ont pas encore augmenté, les porteurs de monnaie, disposant d'encaisses plus importantes, mais fidèles à leurs habitudes anciennes de dépense, ne sont pas tentés d'accroître beaucoup l'importance de leurs achats: l'offre de capitaux peut bien augmenter plus vite que la demande. Mais la situation change avec la hausse des prix.

Alors, dans une approximation optimiste, on peut tout au plus admettre que, lorsque le revenu monétaire passe de 100 à 120, la demande de biens de consommation monte de 80 à 96, et l'offre de capitaux monétaires de 20 à 24. C'est là, du reste, l'hypothèse de M. Rueff lorsqu'il admet que la modification des encaisses n'affecte pas la répartition du pouvoir d'achat. La propension à consommer et la propension à épargner restent identiques.

Mais la demande de capitaux augmentera dans une proportion plus forte. Ce phénomène est la manifestation même du mécanisme d'amplification de la demande de biens de production (ainsi du reste que des biens d'usage et des stocks), qui, découvert par Aftalion en 1913, est placé aujourd'hui par de nombreux auteurs au centre de la théorie des cycles.

Ainsi, pour nous résumer : dans la mesure où on admet l'existence du mécanisme d'amplification, l'accroissement relatif de la demande de capitaux est supérieur à l'accroissement relatif de la demande de biens de consommation; or, l'accroissement relatif de la demande de biens de consommation est égal à l'accroissement relatif de l'offre de capitaux; donc, l'accroissement relatif et absolu de la demande de capitaux est supérieur à l'accroissement relatif et absolu de l'offre de capitaux. L'intérêt monte.

Conclusions.

Ces conclusions seront nuancées. Il semble possible d'admettre avec M. Rueff que, dans les débuts de l'inflation, le taux d'intérêt baisse. Alors les individus, dont les disponibilités monétaires s'accroissent, ne se préoccupent pas encore de la hausse qui suivra; les entrepreneurs n'ont pas encore réalisé les profits importants qui les détermineront à accroître leurs investissements; enfin, les opérations financières portent essentiellement sur des titres déjà émis.

Au contraire, la théorie néo-classique se vérifie dès que, la hausse durant depuis un certain temps, les opérations relatives aux titres déjà émis cèdent le pas aux opérations portant sur des engagements nouveaux; alors les entrepreneurs réalisent des profits accrus et cherchent à accroître leurs investissements; prêteurs et emprunteurs escomptent enfin la continuation de la hausse.

Cette interprétation permet de rendre compte de la complexité des faits observés. Il est parfaitement concevable, ainsi que le suggère

M. Rueff, qu'il y ait, au début de chaque phase du cycle, liaison inverse entre mouvement des prix et intérêt. Mais cette liaison est de courte durée [10]. Fisher, s'appuyant sur des observations statistiques très nombreuses, a montré que, dans la généralité des cas, les mouvements sont de même sens. Toutefois, la corrélation maxima est obtenue avec un décalage. Les variations de prix sont antérieures aux variations de l'intérêt, situation normale, puisque la liaison est essentiellement imputable à une prévision et à l'évolution des profits.

Reste, il est vrai, à expliquer la faiblesse du taux de l'intérêt depuis la guerre, c'est-à-dire pendant une longue période. La réponse nous paraît découler des interprétations précédentes. L'Etat, tout en créant de faux droits, a renoncé à emprunter à long terme, et les investissements privés sont devenus impossibles. En même temps, la politique de rationnement et de stabilisation des prix a accru artificiellement les disponibilités. Des interventions autoritaires ont ainsi empêché la demande de capitaux de se développer plus rapidement que l'offre. Mais cette expérience nous fait sortir du cadre d'un marché libre dans lequel M. Rueff, tout autant que Fisher, a entendu se placer.

René COURTIN.

ECONOMIE POLITIQUE ET DETERMINISME

(En réponse à *Déterminisme et marché*, de Henri GUITTON et G.-Th. GUILBAUD [1].)

Tout lecteur du travail de MM. Henri Guitton et G.-Th. Guilbaud, paru dans un récent numéro de la *Revue d'économie politique*, aura certainement apprécié l'élégance et la clarté de leur analyse. Mais sur le point de porter un jugement quant au fond, il sera sans doute resté perplexe. C'est que l'affaire est d'importance. Les auteurs de l'article pensent avoir donné une solution nouvelle au problème du troc entre deux échangistes, ou au problème du monopole bilatéral, sur lequel ont pâli tant de leurs prédécesseurs, et non des moindres : Edgeworth, Marshall, Pigou, etc. Ainsi se trouverait comblée l'une des dernières lacunes dans l'imposant édifice de « l'économie pure », et dans le sens le plus heureux, puisque, nous dit-on, la solution du problème serait exactement la même que celle qui depuis longtemps est donnée dans le cas de la concurrence entre un grand nombre d'échangistes. Désormais, l'ambition suprême de l'école de l'équilibre

10. Cassel (*Traité d'économie politique*, t. II, p. 350) observe que le minimum du taux d'intérêt coïncide avec la fin d'une période de dépression.

1. *Revue d'économie politique*, octobre à décembre 1946, p. 409 à 436.

économique et de l'école marginaliste serait réalisée : donner de la totalité des faits économiques observés ou observables une interprétation exhaustive à partir de l'analyse du comportement d'un *homo oeconomicus* toujours identique à lui-même. Désormais, on pourrait prétendre cheminer du cas le plus simple, celui de Robinson, au plus complexe, celui du capitalisme américain, par exemple, en utilisant un même système de concepts, un appareil de lois fondamentales qui seraient toujours et partout valables. Mais tout cela n'est-il pas « trop beau pour être vrai »: nous présente-t-on vraiment une solution nouvelle du problème du troc ? Voilà la question.

A l'aide d'un savant appareil, qui apporte des modifications ingénieuses et d'utiles précisions terminologiques à l'appareil classique des courbes d'indifférence, on nous propose, en somme, une idée très simple. Dans le cas, nous dit-on, où deux échangistes seulement sont en présence, nous avons bien encore une courbe d'offre et de demande, étant entendu que ces courbes indiquent les *réponses* qui seraient faites à celui qui demanderait aux échangistes quelles quantités ils préfèrent acheter ou vendre aux différents prix. Admettons que les courbes se rencontrent en un point seulement. Il en résulte qu'un prix et un seul permet de faire coïncider les réponses des échangistes. C'est le prix qui sera fixé, nous dit-on, si les échangistes se soumettent à une convention leur interdisant de faire autre chose que répondre passivement aux questions qui leur sont posées en termes de prix. Mais c'est précisément une telle convention qui permet la détermination du prix dans le cas de la concurrence entre un grand nombre d'échangistes. Le prix est donc déterminé, en régime de monopole bilatéral, exactement de la même manière qu'en régime de concurrence parfaite.

Ayant consacré nous-même beaucoup de temps et un petit ouvrage à rechercher une solution au problème de la détermination du prix en régime de monopole bilatéral [2], nous pourrons difficilement être suspecté d'être animé d'un préjugé défavorable à l'égard de l'idée même de cette détermination. On voudra bien aussi ne pas nous soupçonner de ressentiment à l'égard de bons camarades qui auraient découvert une solution à laquelle nous-même n'aurions pas pensé. Alors nous nous permettrons de dire très simplement qu'à notre avis MM. Henri Guitton et G.-Th. Guilbaud ont beaucoup trop méprisé tous ceux qui, avant eux, se sont penchés sur le problème du troc, et que, loin de donner une solution nouvelle à ce problème, ils l'escamotent purement et simplement. Il n'est pas inutile peut-être de développer en détail ces affirmations, car elles conduisent à des réflexions de portée générale sur la valeur de l'économie pure.

Il nous paraît tout de même un peu fort de laisser entendre que Marshall, Edgeworth et les autres seraient passé, par mégarde, à côté de la « solution » indiquée plus haut. Ces auteurs peuvent-ils avoir ignoré que, dans le cas de deux échangistes, on peut déterminer

2. *Le monopole bilatéral*, Presses universitaires, 1943.

des offres et des demandes et un prix qui rend égales l'offre et la demande ? Non, évidemment. Mais alors pourquoi se sont-ils posé le problème du troc comme un problème distinct de celui de la concurrence ? Sans aucun doute parce qu'ils ont estimé que la fameuse « convention » qui garantit l'attitude passive des échangistes n'est pas *en fait* adoptée lorsqu'il n'y a que deux échangistes, et qu'elle *ne peut pas* être adoptée, parce que l'intérêt de chaque individu ne le pousse pas à l'adopter. Lorsqu'un grand nombre d'individus se trouvent sur le marché, on peut admettre que chacun d'entre eux, se sentant incapable d'agir sur le comportement des autres, estime avoir intérêt à répondre passivement aux propositions de prix par des propositions de quantités. Mais, dans le cas du monopole bilatéral, il n'en est pas de même, et *c'est pourquoi* il y a un problème du monopole bilatéral.

Cependant, ne soyons pas, à notre tour, trop sévère pour MM. Henri Guitton et G.-Th. Guilbaud. Comment ont-ils pu s'imaginer avoir trouvé une solution à un problème discuté, sans grand succès en somme, pendant trois quarts de siècle ? C'est simplement qu'ils ont suivi, de façon plus intrépide encore que leurs devanciers, la tendance propre à l'économie pure, qui consiste à déshumaniser au maximum la recherche économique. L'une de leurs phrases, de ce point de vue, est révélatrice : « Il est bien évident, disent-ils, qu'*humainement* parlant, l'adoption de la discussion sur tarifs a plus de chances d'être acceptée dans une société nombreuse et organisée que dans le cas du troc pur et simple. » [3]. Mais ils ne s'efforcent pas de parler « humainement »; ils s'efforcent de parler « mathématiquement »; ils ne le cachent nullement, et leur aveu est bien significatif. Car, en somme, ils nient que l'économie politique soit une science humaine et ils s'efforcent d'expulser tout trait proprement humain de l'objet de leurs analyses, plus complètement encore que ne le faisaient leurs devanciers.

Les théoriciens de l'équilibre économique et les marginalistes acceptent encore de tenir compte d'un facteur humain, d'un seul : l'intérêt personnel. C'est parce que l'action de l'intérêt personnel ne leur semblait pas avoir les mêmes conséquences dans le cas du troc et dans celui de la concurrence qu'ils posaient deux problèmes et cherchaient deux solutions. Mais MM. Henri Guitton et G.-Th. Guilbaud veulent réduire encore la portée explicative de l'intérêt personnel. Ils ne veulent plus s'en servir que pour déterminer les « préférences » des sujets. Une fois que les « courbes d'indifférence » sont tracées, il faut que l'explication des phénomènes économiques se déroule de façon purement mécanique, sans intervention supplémentaire du facteur humain.

Certes, on peut ainsi simplifier considérablement la science; mais seulement à la condition de jeter par-dessus bord l'objet même de la science, l'homme. De même, on peut se féliciter d'avoir éliminé

3. P. 434.

l'influence du « nombre », et ramené toute la science au point de vue de l'individu, de « l'unique » [4]. On peut penser avoir trouvé une confirmation du génial pressentiment de Tarde, disant que « le cas où il n'y a qu'une offre et une demande en présence est... le point de départ de l'évolution économique et l'explication de tout ce qui a suivi » [5]; mais c'est seulement à la condition d'oublier que l'homme vit toujours dans la société de ses semblables et que tous les faits économiques sont des faits sociaux. Et si la science économique n'est ni une science de l'homme ni une science sociale, que peut-elle bien être ?

Voilà donc que des économistes français tentent de marcher sur les traces de nos gloires nationales si longtemps négligées : Cournot et Walras. Nous avons déjà assisté à la tentative de Maurice Allais, d'une virtuosité étourdissante [6]; elle aboutit aujourd'hui à des propositions pratiques si manifestement dédaigneuses des contingences humaines, sociales, politiques, que la réalité nous semble suffisamment vengée du mathématicien [7]. Mais nous voici en présence d'une nouvelle manifestation de la même tendance; il est temps de pousser le cri d'alarme.

Certes, nous n'avons aucune indulgence pour l'économie simplement « littéraire », et nul n'est plus soucieux que nous de voir s'épanouir dans notre pays la véritable science économique. Encore faut-il que les méthodes de la science ne détruisent pas l'objet de la science. Que dirions-nous d'un biologiste qui ne travaillerait que sur des cadavres ? En réalité, l'héritage de Descartes pèse lourd sur nos épaules; la hantise du mécanisme universel nous tient depuis trois siècles et risque de stériliser notre intelligence scientifique dans bien des domaines.

Quel maître nous rendra donc le sens de la diversité des phénomènes, et le sens d'une logique plus souple que la logique cartésienne ? Nous n'en voyons qu'un seul : Karl Marx. Sa méthode dialectique, en effet, est l'antidote spécifique du mécanisme cartésien; et son œuvre économique jette les bases de la seule science qui accepte les faits économiques tels qu'ils sont, c'est-à-dire comme des faits humains, sociaux et historiques.

Certes, Marx ne refuse pas de passer par l'abstraction pour mieux expliquer le réel : on lui a assez reproché d'être illisible par excès d'abstraction. Ce n'est donc nullement le principe de ce détour que nous reprochons à MM. Henri Guitton et G.-Th. Guilbaud. Mais il y a abstraction et abstraction. L'hypothèse marxiste de la réduction du travail complexe au travail simple est une abstraction. Mais,

4. P. 432.
5. P. 433, note 10.
6. Cf. *A la recherche d'une discipline économique*, 1943.
7. Cf., par exemple, *Prolégomènes à la reconstruction économique du monde*. Sirey, 1945.

malgré tout, ce que l'on a pu dire, c'est une abstraction féconde, car elle permet de formuler la loi de la valeur-travail et de dégager ainsi la tendance la plus fondamentale du régime capitaliste. Au contraire, l'hypothèse d'un *homo oeconomicus* ayant dans sa tête, avant tout contact social, ses courbes d'indifférence, est une abstraction désastreuse puisqu'elle aboutit (et nul ne le montre mieux que MM. Henri Guitton et G.-Th. Guilbaud) à assimiler deux phénomènes aussi distincts que l'échange entre deux primitifs dans la brousse et le marché des valeurs sur la place de New-York.

Combien de fois n'a-t-on pas accusé Marx de sombrer dans le déterminisme ? Et pourtant il est clair aujourd'hui que sa méthode seule peut préserver les économistes d'une transposition ruineuse des déterminismes mécaniques dans le domaine des faits humains.

Henri Denis.

En réponse à Henri Denis.

Il existe une théorie du marché qu'on peut appeler classique; elle prétend établir le déterminisme des échanges en régime de concurrence dite parfaite. « On démontre que... », dit-on facilement. Nous avons pensé qu'il était nécessaire de revenir à cette trop fameuse démonstration. Exercice pédagogique, si on veut, auquel Henri Denis a fait beaucoup trop d'honneur. Il ne s'agissait nullement de théorie nouvelle, ni de solutions nouvelles à des problèmes anciens, et moins encore de combler des « lacunes dans l'imposant édifice de l'économie pure », beaucoup moins imposant qu'on veut bien le croire, et dont le problème du troc n'est certainement pas la « dernière lacune ».

Nous pensions alors, en écrivant les pages incriminées, rencontrer l'assentiment de tous ceux qui, comme Henri Denis, n'ont « aucune indulgence pour l'économie littéraire ». Notre article, en effet, a pour but de dénoncer l'intrusion de cette méthode de pensée facile dans bon nombre d'exposés qui croient faire mieux que Pareto. Si la forme mathématique est parfois mal utilisée, elle a au moins cet immense avantage d'obliger à expliciter les hypothèses. Précisément, quand on le fait dans la théorie de la concurrence parfaite, on s'aperçoit que le déterminisme n'est pas dû au grand nombre des échangistes, et encore moins, bien entendu, à nous ne savons quelle vague idée (vague, c'est-à-dire intraduisible en forme mathématique) de « l'intérêt de chaque individu à rester passif », mais bien à une règle du jeu dont on ne voit absolument pas qu'elle soit liée dans la théorie susdite au nombre des échangistes.

Notre conclusion est donc : la théorie vaut aussi bien, et peut-être vaudrait-il mieux dire aussi mal, pour deux individus et deux marchandises que pour n individus et m marchandises, quels que soient m et n. On nous dit alors : vous prétendez de la sorte donner une solution au vénérable problème du monopole bilatéral sur lequel ont pâli tant de chercheurs de génie. Laissons l'argument d'autorité : on

a toujours avantage, il est vrai, à parler *après* quelqu'un. Cela ne signifie point qu'on le croie sot. Et ce n'est pas non plus une injustice, puisqu'après n'importe qui il y en aura toujours un autre, et que personne n'aura jamais le dernier mot. Progrès des sciences : le nain sur les épaules du géant.

Mais l'essentiel n'est pas là. Ce n'est pas le problème du monopole bilatéral que nous nous sommes posé. Nous exposons une théorie de l'échange, et, disons-le encore bien nettement : elle n'est nullement originale : tout est dans Pareto. Nous faisons remarquer (ce n'est pas notre faute, c'est ainsi) qu'elle est logiquement valable quels que soient les nombres m et n. Mais « en fait », nous dit-on. Robinson, le capitalisme américain... C'est le procès de l'économie pure.

Pour savoir si une théorie scientifique est, comme on dit, applicable à la réalité, il y a apparemment deux méthodes, l'une *a priori*, l'autre *a posteriori*. On peut confronter le réel observable soit avec les hypothèses, soit avec les conclusions.

On ne peut se passer complètement de la première confrontation : ne serait-ce que dans l'invention des hypothèses. Mais une fois la théorie constituée, il serait dangereux de croire qu'on peut se borner à examiner le point de départ à la lumière du simple bon sens. D'autant plus dangereux que cela semble facile. Prenons la théorie de l'échange. Personne ne dit que les courbes d'indifférence sont réellement accessibles. Cela n'empêche pas les critiques de faire de la psychologie, de se demander dans quelles circonstances les échangistes « se sentent incapables d'agir autrement ». Cela n'empêche pas le « bon sens » de parler, et, comme il se croit moins abstrait que la mathématique, haro sur l'*homo oeconomicus* au nom du réel, de la diversité, de la vie, etc. Nouvelle intrusion de l'économie littéraire pour laquelle il a été convenu que nous n'aurions, ni les uns, ni les autres, aucune indulgence.

La seule réalité est expérimentale : il est plus efficace de s'attaquer aux conclusions. Il s'agit de savoir si la réalité économique, en tel lieu, à telle date, s'accorde avec telle approximation, avec tel schéma théorique. Il faut observer, mesurer, examiner si les chiffres donnés par l'observation vérifient les équations théoriques. Quelque rares qu'aient été les travaux de ce genre, nul n'ignore qu'ils ont tous donné les mêmes résultats : la théorie classique du marché ne s'applique pas à la réalité observée. Renvoyons par exemple à Schultz, *The Theory and Measurement of Demand* [1].

Au fond, il ne s'agit pas de chercher les mécanismes réels des choses, ni même s'il y a un mécanisme : *déterminisme*, dans une théorie scientifique, signifie seulement *déterminabilité*. Si l'accord permet d'espérer la prévision, la théorie est acceptable, quelles que soient les raisons péremptoires pour prouver que la réalité humaine est trop complexe pour épouser l'algèbre. En cas de succès, nul n'aurait pu contraindre les théoriciens à accepter les revendications

1. Chicago, 1938.

« humanistes ». Mais, en cas d'échec, il ne faut pas non plus accepter que les mêmes essaient de décourager toute tentative scientifique. Nous réclamons au contraire des encouragements et des suggestions positives. Ces suggestions ne venant pas assez vite, nous proposons, en attendant, un travail préliminaire à toute transformation de la théorie existante, un examen minutieux qui rende possible les généralisations et les modifications. C'est d'un premier chapitre de ce travail préparatoire que nous avons fait notre article.

Nous serons d'accord avec Henri Denis pour refuser l'hypothèse d'un *homo oeconomicus* ayant dans sa tête, avant tout contact social, ses courbes d'indifférence. Mais pour achever cette citation de notre censeur, nous nous demandons qui peut bien assimiler le troc dans la brousse et dans la Bourse de New-York ? Pouvons-nous faire humblement remarquer que nous n'avons cité ni l'un ni l'autre phénomène. Et qu'on veuille bien croire que ce n'est pas un oubli involontaire. Nous savons bien que c'est la traduction scientifique du social qui manque à la théorie classique. Il serait même facile de dire pourquoi. Nous sommes encore d'accord avec Henri Denis pour aller chercher chez Marx des exemples et des suggestions de la plus grande valeur, et nous n'avons garde d'oublier les goûts et les inquiétudes scientifiques de l'auteur du *Capital*.

Nous irons même plus loin : notre tactique sera marxiste. Nous croyons à la possibilité d'une théorie économique : ce qu'on nous propose est insuffisant. Mais nous ne pensons pas qu'on puisse améliorer la théorie existante en ajoutant dans les marges des commentaires sociologiques, historiques, psychologiques ou philosophiques. S'il y a des abstractions ruineuses et désastreuses, s'il y a un ennemi, c'est sur son propre terrain et avec ses propres armes que nous voulons combattre : les théories scientifiques se jugent scientifiquement [1].

A part certains timides efforts de généralisation, nous reconnaîtrons sans difficultés que notre article contenait bien peu d'indications sur les réformes possibles, dans le cadre délibérément choisi de l'économie « pure ». Déjà, cependant, on pourrait se demander dans quelle mesure le schéma que nous avons proposé pourrait servir de point de référence dans l'édification de structures juridiques adaptées aux marchés contemporains, de la même manière que le schéma de la concurrence dite parfaite a inconsciemment influencé l'élaboration des structures des marchés du XIXe siècle : nous pensons aux bourses de valeurs et de marchandises. En tout cas, parce qu'il n'était point polémique, notre travail a pu paraître fort peu critique. Nous n'avons pas dit comment l'*homo oeconomicus* traditionnel pouvait cesser d'être

1. Si l'œuvre mathématique (nous disons bien mathématique) de Maurice Allais doit être critiquée, ce doit être mathématiquement. A ce propos, non seulement il nous paraît indécent de comparer notre papier minuscule à l'ouvrage gigantesque de M. Allais, mais encore il ne nous semble pas qu'il s'agisse de la même tendance : il se pourrait bien, au contraire, que ce soit tout à fait l'opposé.

une monade fermée sur soi, dépourvue de contact social (la note 2, p. 412, est trop elliptique pour ne point passer inaperçue). Nous avons seulement fait l'inventaire des fenêtres encore fermées. Il faudra bien les ouvrir un jour.

Nous pensons qu'une économie scientifique est possible, nous savons très bien que tout le monde ne le pense pas, nous savons très bien aussi que nos faibles moyens ne nous permettront pas d'aller bien loin : trois raisons pour travailler, ou pour lancer un appel, sans alarme, à ceux qui peuvent l'entendre.

Henri GUITTON et G.-Th. GUILBAUD.

« MANAGERIAL REVOLUTION »
(La révolution bureaucratique.)

Tous les livres consacrés à l'avenir du capitalisme qui nous viennent d'Amérique sont pour nous précieux : c'est là que se décide son destin.

On a déjà donné ici une excellente analyse de l'ouvrage de Schumpeter : Capitalism, Socialism, Democracy [1]. Un autre livre rédigé pendant la guerre, dont le retentissement a été plus grand encore — peut-être à cause du caractère violent et publicitaire de son titre — est celui de James Burnham : *The Managerial Revolution*. Publié en 1941 aux Etats-Unis, en 1942 en Angleterre, réimprimé dans les grandes collections de vulgarisation, Penguin Books et Pelican Books en 1945, il est déjà utilisé comme « Textbook » dans certaines Universités américaines. Indiquons enfin qu'une toute récente traduction française vient de paraître avec une préface critique de M. Léon Blum.

James Burnham n'a pas la réputation internationale dont jouit depuis longtemps Schumpeter. Il n'est pas non plus un économiste de profession. Plus exactement, il est venu à l'économie par la politique et la philosophie; il appartient aujourd'hui au département de philosophie de l'Université de New-York.

Rien d'étonnant que l'ouvrage qui se propose le même but que celui de Schumpeter : établir le diagnostic du capitalisme et des pronostics sur son avenir, soit très différent. Burnham ne possède ni la même maîtrise de la théorie économique, ni la même souplesse de pensée.

En tout cas, son témoignage doit être retenu comme celui d'un Américain cultivé et curieux des choses économiques de son pays et de son temps.

1. Jean Weiller, *Capitalisme, socialisme, démocratie, d'après J. Schumpeter*, *Revue d'économie politique*, 1946, n° 1, p. 102-110.

*
* *

Le titre de l'ouvrage est important, car il résume la thèse de son auteur : partout la « managerial revolution » est faite ou est en voie de se faire, si on entend par révolution un changement rapide et important.

Malheureusement, la traduction est malaisée. Le mot « management » lui-même n'est pas fixé, et Burnham l'emploie dans un sens différent de celui auquel Berle et Means avaient habitué le lecteur français.

Le traduire par révolution des techniciens implique une confusion avec les vues des technocrates. On peut hésiter entre *révolution des spécialistes* ou *révolution bureaucratique*. Burnham sans doute fait lui-même une distinction entre la « managerial » révolution et la « bureaucratic » révolution. Nous nous risquerons cependant à préférer et à employer l'expression : « révolution bureaucratique ». C'est elle, on le verra, qui reste au fond la plus fidèle à la pensée de James Burnham, pourvu qu'on enlève au mot toute signification péjorative et qu'on comprenne qu'il s'agit d'une bureaucratie nouvelle, compétente, active, ambitieuse, confiante dans ses destinées.

Deux propositions résument les thèses essentielles de la révolution bureaucratique : les agents et les bénéficiaires de la révolution sont les « managers »; les conditions de la révolution sont l'appropriation et le contrôle par l'Etat de la majeure partie des instruments de production.

1° *Les « managers » sont les agents et les bénéficiaires de la révolution.*

Les « managers » sont ceux qui « conduisent, administrent, gèrent, organisent le processus de production ». D'une façon plus précise, Burnham distingue dans l'entreprise capitaliste quatre groupes dirigeants :

1. les dirigeants qui ont la responsabilité de la marche de l'entreprise;
2. les dirigeants qui ont pour rôle d'assurer des profits à l'entreprise;
3. les capitalistes financiers intéressés dans plusieurs entreprises;
4. les simples actionnaires.

Quelle que soit l'exactitude ce ce schème dont Burnham reconnaît lui-même l'imperfection, il faut réserver le nom de « managers » à ceux qui sont absolument *indispensables* à la vie de l'entreprise et continueraient à jouer leur rôle si l'économie capitaliste disparaissait : ce sont les dirigeants du premier groupe, les techniciens au sens strict et une partie seulement des membres du second groupe, ceux qui ont une compétence commerciale ou comptable, qui assureraient leur maintien dans une économie sans profit.

En définitive, les « managers » sont les dirigeants : *a*) qui sont

indispensables à la vie de l'entreprise grâce à leur compétence technique : technologie, administrative ou financière; *b*) qui, en règle générale, n'ont pas de part à la propriété de l'entreprise.

La thèse centrale de la « managerial revolution » se construit à partir des « managers ». Ils deviennent de plus en plus nécessaires à la vie des grandes entreprises modernes au fur et à mesure que la technique devient plus complexe. Ils éliminent progressivement les capitalistes du troisième ou du quatrième groupe de la direction effective des entreprises. En fait, le capitaliste n'est plus son propre manager que dans la petite entreprise, sous réserve de quelques exceptions.

Si nous prenons l'exemple des Etats-Unis, nous constatons que la bourgeoisie s'est tout d'abord détournée de l'activité industrielle productrice pour se consacrer à une activité purement financière. Aujourd'hui, elle tend à abandonner toute activité économique, et Burnham croit en découvrir un bon témoignage dans le nombre important des femmes, qui sont de grands capitalistes et se désintéressent pratiquement de la vie des affaires.

Sans doute, les capitalistes les plus importants ne laissent-ils pas à leurs managers des droits souverains. Ils se réservent le droit d'intervenir à l'occasion des décisions les plus graves : ils agissent surtout par une sorte de droit de veto.

Mais leur action est *plus intermittente* que continue. Les managers sont déjà beaucoup plus que de simples serviteurs des « soixante familles », leur rôle actuel est comparable à celui des Maires du Palais.

Or, les Etats-Unis nous présentent l'image d'un pays relativement peu avancé dans la voie de la révolution. A plus forte raison, le rôle des managers est-il plus important dans des pays comme la Russie soviétique ou l'Allemagne national-socialiste.

La révolution russe n'est pas une révolution socialiste qui, de toute évidence, est impossible à notre époque. Elle est une révolution « bureaucratique ». L'idéologie de Staline et Lénine ne fait que rendre supportables aux masses les nouveaux maîtres, les managers.

L'Allemagne national-socialiste — le livre est écrit en 1941 — n'en est encore qu'aux premières étapes; elle contient davantage d'éléments capitalistes. Mais, par contre, la classe bureaucratique est beaucoup plus capable et beaucoup plus nombreuse qu'en Russie.

2° *Les conditions de la révolution sont l'appropriation et le contrôle par l'Etat de la majeure partie des instruments de production.*

a) Pour que les managers prennent le pouvoir, il faut, mais il suffit que la majeure partie des instruments de production passent à l'Etat : les capitalistes perdent leurs pouvoirs de direction et leurs droits à une part privilégiée dans la répartition des produits. Ces pouvoirs et ces droits passent aux managers.

Cette condition est-elle suffisante ? Pour beaucoup, en effet, cette extension du rôle de l'Etat a pour résultat d'établir un « capitalisme d'Etat » ou un « socialisme d'Etat ». Mais, pour Burnham, on ne peut accepter ces termes qu'au prix d'une confusion voulue ou inconsciente.

On ne peut appeler *capitalisme d'Etat* un régime dans lequel il n'y a plus de capitalistes, dans lequel la propriété appartient à l'Etat, dans lequel les individus travaillent pour l'Etat, dans lequel le capital ne permet ni de lancer une affaire ni d'en tirer profit.

On ne peut non plus appeler *socialisme* un tel régime, à moins de désigner par là tout régime non capitaliste. Seule est socialiste une société sans classes.

Or, dans la nouvelle société qui se fonde, il existe *une classe dominante*, la classe des managers : ils contrôlent les instruments de production et ont une part privilégiée dans la répartition des produits, grâce à des avantages en monnaie ou en nature.

Cette transformation est plus ou moins poussée. L'Etat a achevé de la réaliser en U. R. S. S. Elle se poursuit même aux Etats-Unis où depuis le New Deal le gouvernement étend le champ de son activité, contrôle, fait des investissements.

b) Avant même que la majeure partie des instruments de production ne passe à l'Etat, l'extension du secteur public hâte l'instauration d'un régime « bureaucratique ».

Les hommes inconnus du grand public, mais agissants, qui sont au service de l'Etat dans les bureaux et les commissions, peuvent être assimilés aux « managers » de l'industrie privée. On en trouve une confirmation dans un fait nouveau — et, ajouterai-je, bien connu, même en Europe — : les jeunes gens ambitieux, les « bright young men », qui, il y a quelques années, auraient fait leur carrière dans une entreprise privée, entrent maintenant — ou restent — dans les services de l'Etat.

Bien plus, managers privés ou managers publics trouvent un appui auprès des fonctionnaires de toutes catégories qui, en fait, élaborent la législation : ce sont moins les parlements que les bureaux, les commissions et les offices (commissions du Plan, bureaux coloniaux, etc.) qui font les lois. Rien d'étonnant qu'entre hommes de formation voisine, inspirés des mêmes préoccupations, se nouent des relations, des ententes.

Qu'on ne parle d'ailleurs ni de complot ni même d'accord volontaire. Très heureusement, Burnham précise que la lutte pour le pouvoir menée par les managers et leurs alliés est le plus souvent un phénomène dont les intéressés n'ont pas conscience. Il arrive même qu'ils se croient de fidèles serviteurs du régime économique existant. On ne trouvera nulle part dans l'ouvrage d'échos de la fabulation synarchique.

La conclusion est très nette; partout les managers prennent le pouvoir effectif dans la vie économique; partout le secteur public s'étend au détriment du secteur privé. Toutes les grandes nations

s'acheminent vers un régime dont les principes fondamentaux sont identiques.

Le New Deal, le communisme et le national-socialisme sont des voies différentes par lesquelles Américains, Russes et Allemands préparent, sans s'en douter, la révolution bureaucratique : ceux qui préconisent la suppression ou la limitation de la propriété privée ignorent que les véritables bénéficiaires sont la classe des managers.

« La révolution n'est pas quelque chose que nous ou nos enfants devons attendre. Nous pouvons, si nous le désirons, suivre sous nos yeux les étapes de cette révolution. »

*
* *

Il serait aisé de montrer comment, en détail, le livre de Burnham donne prise à la critique. Son analyse des déficiences du capitalisme est un peu « naïve » et évoque les livres de vulgarisation des partis politiques; elle aurait gagné, pour être plus sévère, à s'appuyer davantage sur la théorie moderne des prix. Ses vues politiques sont souvent partielles et partiales : je pense notamment à ce qu'il dit des réactions de l'opinion française en 1939 et 1940.

A nous en tenir aux *thèses maîtresses*, les seules qui nous intéressent ici, on sait qu'il est plus difficile de déterminer avec précision le « changeant » que le « changé » : les vues de Burnham échappent aux objections parce qu'il est encore impossible de discerner dans l'évolution actuelle ce qui est — relativement — transitoire et ce qui est — relativement — durable.

Il est remarquable cependant que Burnham ne fait que mettre particulièrement en valeur un certain nombre de faits déjà relevés par de nombreux économistes ou publicistes.

Ses vues ne sont pas sans ressemblances avec celles de Berle et Means ou de Tugwell; ses conclusions ne sont pas sans analogies avec la notion de « capitalisme socialisé » de François Perroux ou avec la théorie des élites de Louis Baudin.

Surtout la convergence de pensée avec l'ouvrage de Schumpeter est remarquable. Les deux auteurs développent les mêmes idées : décadence de la fonction d'entrepreneur, accroissement du rôle des bureaux et des comités, expropriation de l'entrepreneur et de la bourgeoisie. Mais seul Burnham les pousse jusqu'à leurs extrêmes conséquences logiques pour affirmer que le régime « bureaucratique » est un régime original, seul héritier possible du régime capitaliste.

De là quelques observations :

1. — Les thèses de Burnham contiennent au départ pour le moins une part de vérité. Elles se recoupent non seulement avec les analyses les plus récentes, mais avec les témoignages personnels de tous ceux qui ont connu, de près ou de loin, les milieux d'affaires : *le rôle des managers augmente*. Rien d'étonnant que Burnham ait reçu un grand nombre de lettres dont les signataires le félicitaient d'avoir exprimé ce qu'ils pensaient eux-mêmes.

Mais il ne nous donne nulle part le moyen de mesurer l'importance des transformations déjà accomplies dans les pays dits capitalistes. Il ne dit presque rien de la Grande-Bretagne qui, dans tout l'ouvrage, ne joue guère un rôle plus important que le Honduras ou le Nicaragua. Ce qu'il écrit des Etats-Unis nous allèche, mais ne nous satisfait point. Il ne dépasse pas la zone des impressions et des approximations.

Il est possible que personne ne soit aujourd'hui en mesure de faire mieux. Mais il s'ensuit que la systématisation, quelque brillante qu'elle soit, n'est pas élaborée à partir de données assez précises. On ne peut dégager des lois de tendance à l'aide d'impressions, fussent-elles communes à toute l'opinion publique. Même si le lecteur partage les sentiments de l'auteur, il ne possède après l'avoir lu aucune raison positive de penser que la tendance est si générale et si profonde qu'elle ne peut plus être renversée.

2. — Pour avoir voulu faire avec une précision encore impossible la description du nouveau régime, Burnham pèche encore plus par impatience que par témérité.

Une de ses idées les plus intéressantes et les plus fécondes est que la disparation du régime capitaliste n'entraîne pas *nécessairement* l'instauration d'un régime socialiste.

Mais il ne nous prouve pas non plus que ce nouveau régime sera *nécessairement* le régime « *bureaucratique* ». Que ce trait soit un des traits de la société future ne nous permet pas de conclure qu'il épuise à lui seul le jeu des possibilités. La suppression de la propriété privée n'entraîne pas plus automatiquement l'instauration d'un régime bureaucratique que d'un régime socialiste. En le soutenant, on commet une erreur de même nature que celle que l'on dénonçait.

Burnham ne nous convainc pas davantage de la mort du capitalisme. Les faits récents n'établissent pas que le capitalisme ne puisse encore s'épanouir sous des formes nouvelles, du moins dans de nombreux pays neufs et aux Etats-Unis d'Amérique.

Ne prononçons pas trop vite des discours sur le capitalisme défunt et ne confondons pas trop vite nouveau régime et néo-capitalisme.

3. — Dans son louable effort pour s'évader de la vieille pensée marxiste, Burnham ne réussit qu'à demi : comme tous ceux qui ont été formés à son école, il réduit toute l'évolution historique à la conquête du pouvoir par une classe qui chasse une autre classe.

En supposant que les managers aient dès maintenant la puissance qui les mette en mesure de constituer — sans le savoir et même contre leur volonté — un régime bureaucratique, nous eussions aimé à être éclairés sur les *transformations juridiques* qui consacreront la prise du pouvoir.

Il n'est pas de classe dominante (en admettant la notion de classe) sans propriété privée ou collective. Burnham l'a bien senti, qui nous affirme que les managers « posséderont » l'Etat et se réfère à l'exemple des Maires du Palais.

Mais les formules et les analogies ne remplacent pas les explications : par quel procédé juridique les managers « posséderont »-ils l'Etat ? L'analogie n'est-elle pas aussi inexacte que séduisante, les Maires constituant une famille et non une classe ?

Faute de découvrir un procédé juridique pour consolider leur pouvoir, les managers ne peuvent prétendre au destin des Maires du Palais. Ils ne seront que les serviteurs d'un homme ou d'un parti après avoir été les serviteurs des capitalistes.

En bref, quand bien même la plupart des faits relevés me paraissent intéressants et exacts, je crois que Burnham nous entraîne au-delà de ce qu'ils eussent permis de pronostiquer avec rigueur. Ils ne nous autorisent pas à baptiser avec certitude le régime qui, un jour ou l'autre, succédera au régime capitaliste.

L'ouvrage n'en reste pas moins suggestif. Il éclaire aussi bien l'évolution de la fonction d'entrepreneur que celle de la bourgeoisie ou des régimes parlementaires. Il rejoint les efforts de tous ceux qui n'acceptent plus de poser le problème de l'évolution économique dans les termes d'une simple alternative : capitalisme-socialisme.

On aimerait surtout qu'en fissent leur profit ceux qui croient encore qu'il suffit de faire le procès du capitalisme ou de le détruire pour qu'il soit *nécessairement* remplacé par un régime *meilleur* dans lequel il n'y ait ni privilégiés, ni puissants.

Cette illusion reste assez partagée — et assez dangereuse — pour que le livre de Burnham vaille, s'il contribue à la dissiper.

Robert Goetz-Girey.

REVUE DES LIVRES

Histoire des Doctrines et des Faits économiques et sociaux.

Chevalier (Jean), *Doctrines économiques*. Un vol. de 401 p., Paris, Perspectives, 1946.

Doctrines économiques, dit le titre de l'ouvrage. Et non pas : *Histoire des doctrines économiques*, ou même simplement : *Les doctrines économiques*. Par là, il semble que l'auteur ait indiqué son intention de nous donner, plutôt qu'un exposé historique ou didactique sur lesdites doctrines, des vues ou considérations personnelles à leur sujet. En tout cas, c'est, à ce qu'il me semble, ce qu'il a réalisé.

Le livre de M. C. se présente comme une œuvre originale, assez touffue, un peu exubérante, dans laquelle les faits économiques, les doctrines, les problèmes historiques et les questions d'actualité trouvent place, non sans quelques digressions ou incidentes, non sans quelques affirmations contestables peut-être, mais d'une manière intéressante et suggestive souvent.

La première partie est intitulée : *L'évolution économique*. Elle résume, envisagée d'un peu haut, un peu à la manière d'un *Discours sur l'histoire universelle*, l'évolution dont il s'agit. Une des conclusions que M. C. croit pouvoir tirer de la contemplation de celle-ci, c'est qu'il existe des périodes alternées de liberté et d'autorité, d'une durée de deux cent cinquante ans. S'il est facile d'admettre l'alternance, je crois, en revanche, que la périodicité précise indiquée par M. C. ne soit établie que par le choix, un peu arbitraire, de dates et d'événements empruntés à l'histoire des nations les plus diverses.

Une autre affirmation me paraît un peu légèrement avancée. « Tous ceux qui ont enrichi la science économique d'observations de quelque importance, depuis Montchrétien jusqu'à J.-B. Say, tenaient, soit d'eux-mêmes, soit par leur famille, à l'industrie, au commerce ou à l'administration. A peine relève-t-on parmi eux une demi-douzaine de philosophes, comme A. Smith et Malthus... » 1. Avec Smith et Malthus, cette demi-douzaine comprendrait, je crois, Quesnay, Stuart Mill, Bastiat, Spencer, Karl Marx, Fourier, Proudhon, Sismondi, List, Le Play, Roscher, Walras, et combien d'autres! Sans parler de nos contemporains... (A moins, bien entendu, de revendiquer pour l'industrie, le commerce et l'administration, tous ceux qui auront eu un frère, un oncle ou un cousin entrepreneur, épicier ou bureaucrate...).

Autre petite chicane : M. C. fait état (p. 103) du fameux passage des *Confessions*, dans lequel Rousseau nous montre un paysan cachant son vin et ses provisions par crainte des *rats de cave*, et il en tire argument en faveur de la thèse de la misère rurale en 1732. Ne pense-t-il pas qu'en

1. Page 145.

1946, beaucoup de paysans cachent, de même, bien des choses, sans en être plus misérables pour cela ?

La seconde partie du livre de M. C. est consacrée à *L'économie positive*. Et il s'agit là beaucoup plus des faits, de leur histoire, de la législation économique, que des doctrines, qui ne sont évoquées, de temps en temps, qu'assez brièvement. Riche d'indications positives, statistiques ou autres, cette partie ne nous renseigne que très sommairement sur les doctrines concernant les matières dont il est question dans ses six chapitres consacrés respectivement à la monnaie, à la formation des prix, aux salaires, à l'intérêt, à l'impôt et aux solutions nouvelles.

René GONNARD.

Riedmatten (L. de), *Le problème social à travers l'histoire*. Un vol. de 316 p., Editions de l'Observateur, Versailles, 1945.

Cet ouvrage porte pour sous-titre : *Exposé des doctrines, des conflits sociaux et des expériences depuis Hammourabi, roi de Babylone, et les Pharaons d'Egypte jusqu'au triomphe des Bolcheviks en Russie et des Travaillistes en Angleterre*. C'est dire que le sujet en est vaste; et la tendance de l'auteur est plutôt de l'élargir encore que de rester strictement dans les limites indiquées. Au reste, il est bien difficile de traiter du problème social sans toucher à maints problèmes économiques, politiques et moraux.

Aussi, ne peut-il guère être question, dans les 316 pages du livre de M. de R., que d'un coup d'œil jeté de très haut sur le problème social et non d'une étude complète et approfondie. Beaucoup de questions sont abordées, mais à vol d'oiseau. Et parmi les 70 chapitres de l'ouvrage, il en est d'une extrême maigreur : tout ce qui concerne la question sociale dans l'Antiquité gréco-romaine tient en une quinzaine de pages. Le chapitre sur l'*Origine de la noblesse* en compte une; celui sur l'*Origine de la bourgeoisie*, trois. Les doctrines sociales (et économiques), depuis le haut Moyen Age jusqu'à nos jours, sont résumées en 63 pages.

Les dernières parties du livre (qui en compte sept), consacrées au mouvement social pendant les XIXe et XXe siècles, sont relativement un peu plus nourries. Encore l' « expérience » russe est-elle exposée en sept pages, l'allemande, en six, l'italienne, en trois.

Dans sa brièveté, cet ouvrage a, du moins, le mérite d'être d'une lecture facile. Si, parfois, le texte se réduit à quelques notations, ou au résumé d'un ou deux livres plus anciens, on y trouve des vues intéressantes, des jugements rapides, mais sensés, des appréciations souvent judicieuses.

L'auteur conclut que la solution du problème social est dans l'avènement d'une société sans classe, dont il croit trouver l'exemple aux Etats-Unis, société réalisée, dit-il, « dans un système de liberté le plus grand qui soit possible ». Il considère qu'il y a lieu, non de chercher à détruire le capitalisme, mais de le développer, « de telle sorte qu'il n'y ait plus au monde que des capitalistes, car le capitalisme pour tous, c'est le bien-être pour tous ».

Toutefois, même le problème social étant ainsi résolu, M. de R. ajoute avec raison qu'il subsistera un problème moral — celui de la sagesse — devant lequel il se récuse aujourd'hui, car ce problème, dit-il, est encore plus difficile que l'autre...

René GONNARD.

Conséquences économiques de la guerre.

Lescure (Jean), *Après la paix. La reconstruction économique* (Esquisses et réflexions). Un vol. de 157 p., Collection d'études économiques, sous la direction de Louis Baudin. Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1943.

Lescure (Jean), *Guerres et crises économiques. Face au chômage*. Un vol. de 93 p., même collection, Paris, 1944.

Il est bien tard, semble-t-il, pour faire aujourd'hui le compte rendu de ces deux opuscules, parus l'un en 1943, et l'autre en 1944.

La rédaction de ces petits livres était, à l'époque, une entreprise courageuse, audacieuse même; car, comme leurs titres l'indiquent, ils contiennent des anticipations, formulées à un moment où le cours des événements n'avait pas achevé de se dessiner et où tout pronostic ne pouvait, par conséquent, manquer d'être hasardeux.

L'auteur n'avait pu mesurer encore toute l'ampleur des destructions, ni la longue persistance de la pénurie qui allait se faire sentir, même en matière de produits agricoles. Il n'avait pas, non plus, pu prévoir ce que serait un régime d'économie dirigée, dans les conditions déconcertantes que nous avons connues. Il n'avait pas pu prévoir une politique qui s'efforcerait d'abord de rendre aux Français un pouvoir d'achat pécuniaire équivalent à celui de 1938, alors que les biens disponibles pour la consommation atteignaient à peine la moitié de ce qu'ils étaient avant la guerre.

Aussi ne faut-il pas être surpris si son souci majeur est celui de la reconversion de nos industries et s'il envisage l'éventualité d'une tendance à la baisse des prix. Mais si les contingences du moment présent nous donnent, sur ce dernier point, des préoccupations précisément inverses, cela ne veut pas dire que les problèmes que J. L. se posait dès les années de guerre ne sont pas de ceux qui seront à résoudre dans les prochaines années à venir.

On lira donc avec intérêt et profit les esquisses que contient le premier de ces deux petits volumes sur maints sujets : rétablissement de l'équilibre de la production, du régime monétaire, du commerce extérieur, etc.

Quant au second, consacré surtout à l'étude des crises de guerre, il contient des pages dont on ne saurait trop recommander la lecture à tous ceux qui désirent se faire une opinion claire d'un ensemble de phénomènes dont la présentation a été parfois faussée par un effort de systématisation prématuré. J. L. distingue non seulement les crises agricoles et les crises industrielles, mais les crises dues à la guerre. Et il a raison; car si la guerre est un fait extra-économique, elle n'en affecte pas moins la vie économique, et l'on ne saurait prétendre expliquer l'évolution économique de notre temps sans tenir compte de ce fait.

Au total, bien que cet opuscule n'ait, comme le précédent, d'autre prétention que d'être une œuvre de vulgarisation, on y trouve des pages vraiment dignes d'un homme de science, que l'étudiant méditera avec profit.

B. Nogaro.

Démographie.

Mertens (C.), s. j., *La répartition de la population sur le territoire belge (Etude de démographie sociale)*. Un vol. in-8°, 302 p., 4 cartes et 9 fig., Louvain, Editions de la Société d'études morales, sociales et juridiques, 1946.

S'il est un sujet auquel convient le néologisme de « démogéographie », c'est bien celui de la thèse de doctorat ès sciences politiques et sociales du P. M. Il s'agit avant tout d'une étude approfondie de la répartition du peuplement belge, étude envisagée sous l'angle social.

Après avoir décrit en détail les différentes répartitions régionales du peuplement de la Belgique, l'auteur s'applique à retracer l'évolution historique qui a conduit à la situation actuelle. Il se borne à rappeler l'influence des facteurs proprement démographiques de cette évolution (mouvement naturel de la population, courants migratoires internationaux), facteurs qui ont déjà fait l'objet d'importants travaux, pour s'attacher plus particulièrement à l'étude des facteurs économiques qui jouent un rôle prépondérant dans la localisation des populations : structure agraire, ressources naturelles, voies de communication, etc. Question complexe entre toutes, en raison de l'interaction constante des facteurs démographiques et des facteurs économiques. C'est l'occasion pour M. M. de montrer quelle influence ont exercée la densité et la dispersion de la population belge sur le développement économique de la Belgique.

Sur le plan social, les avantages que procurent les fortes densités du peuplement associées à sa dispersion sont considérables, et l'exemple de la Belgique, qui forme un contraste si éclatant avec la France, est à méditer par tous les malthusiens, et en particulier par les malthusiens français, auxquels on ne saurait trop conseiller la lecture de cet ouvrage.

Nous regretterons cependant que l'auteur n'ait éprouvé à aucun moment le besoin de nous donner un tableau d'ensemble de la façon dont cette population, si nombreuse pour un espace limité, parvient à se procurer ses moyens de subsistance. Quelle part revient aux importations dans la consommation des denrées nutritives ? Sur quelles bases repose l'équilibre des échanges de l'économie belge ? Ce sont là des questions qui, nous l'entendons bien, sont peut-être quelque peu en marge du sujet traité, mais que ne manqueront pas de se poser les lecteurs. Nous craignons que, faute d'y avoir répondu, la thèse de M. M., par ailleurs si solidement charpentée, perde un peu de sa force de conviction.

Paul Vincent.

Agriculture et Economie rurale.

Cépède (Michel), *Du prix de revient au produit net en agriculture. Essai d'une théorie de la production*. Un vol. in-8° de 446 p., Paris, Centre national d'information économique, Presses universitaires de France, s. d. [1946].

Pour apprécier justement cette étude, il est bon de savoir dans quelles conditions elle a été conduite. Ingénieur agronome et docteur ès sciences économiques, aussi curieux d'observations biologiques et techniques que de recherches sociales, l'auteur était revenu, il y a quelques années, d'un

voyage d'études aux Etats-Unis, chargé de notes et de documents. Au moment où il s'apprêtait à les assembler, la guerre est survenue. Pendant les premiers mois, elle l'a laissé quelque peu continuer son travail. Puis, quand l'armistice eut fait de M. C. un prisonnier, il a utilisé ses longs loisirs pour rédiger. Rentré en France, sa thèse était presque prête. Il l'a soutenue, il y a un an, avec un grand succès.

Son ouvrage se présente comme un amas, ordonné sans doute, mais copieux, hétérogène, exubérant, de connaissances très diverses. Composé dans des circonstances plus calmes, il eût été certainement moins surabondant, plus équilibré. C'est l'œuvre d'un homme qui ne sent pas l'avenir assuré et qui voudrait bien transmettre tout ce qu'il a acquis, avec juste raison, son expérience portant sur des domaines de l'économie rurale que, surtout en France, on commence à peine à explorer.

Un fonctionnaire agricole canadien avait attiré l'attention de M. C. « sur les dangers que présentaient certaines pratiques d'épuisement des sols des farmers anglo-saxons, tandis que, dans le même milieu, des exploitations canadiennes françaises assuraient une agriculture pérenne ». De cette donnée de fait est sortie la conclusion, riche de conséquences pratiques, que « le prix de revient le plus bas ne pouvait être considéré comme le critère valable de la qualité d'un système de culture ».

Des systèmes qui ne se préoccupent pas de conserver la fertilité, détruisent le fonds et, par analogie, méritent d'être appelés une « agriculture minière », offrent en exemples des cas extrêmes tout à fait saisissants, même alarmants. Sans parler des pays coloniaux, où le climat sanctionne très vite les imprudences de l'homme, les phénomènes de pulvérisation du sol abusivement cultivé aux Etats-Unis ont montré qu'un système de culture qui ne maintient pas la terre en état de production est condamnable, même s'il procure un prix de revient très bas.

Il ne suffit donc pas de considérer le produit « brut » et le bénéfice « net », en particulier le produit « brut commercial », c'est-à-dire la recette des produits vendus. Une partie de la récolte est, en effet, presque toujours consommée sur place, et elle est parfois très considérable. D'autre part, une partie de la production peut être perdue. M. C. consacre aux pertes de richesses naturelles par l'agriculture et aussi par l'industrie et les villes un chapitre nourri de faits.

Après cette étude critique, la deuxième partie est un essai d'une théorie de la production agricole.

Le chapitre Ier étudie les phénomènes naturels et leur utilisation par l'homme. Il est d'une ampleur peut-être excessive, mais il contient quantité d'observations et de réflexions : sur les différentes économies agricoles, notamment celles qui disposent d'une telle quantité de terres neuves qu'entraînées par le « concept d'infinité », elles gaspillent, parfois irrémédiablement; sur la nécessité de maintenir un « équilibre »; sur le risque des conséquences fâcheuses d'une action mal étudiée; sur les résultats de quelques grandes entreprises coordonnées (Sverd Volga Construction, Tennessee Valley Authority, U. S. Soil Conservation Service, bonifications italiennes, régularisation de la Seine et projet du Rhône); sur « les limites à l'action individuelle au nom des choses sacrées » (p. 311).

La conclusion est que lorsque nous voulons porter un jugement comparatif sur des modes de production, il ne faut pas considérer seulement le marché; outre que la recherche de la recette en argent entraîne à des fautes graves dans la production, une part de la production est destinée non au marché, mais à une utilisation communautaire.

La théorie de la production, fondée sur la valeur d'usage et le passage au stade valorisable des matières susceptibles de satisfaire à des besoins, ne peut être condensée dans une note bibliographique. Elle se résume dans cette formule : « L'efficience d'un système de culture sera d'autant plus grande que plus de travail des forces naturelles gratuites aura été incorporé dans la production par rapport, d'une part, à la population intéressée, d'autre part, au travail humain dépensé dans la production. » (P. 352.)

Le terme de produit net étant pris au sens physiocratique, cela donne à M. C. l'occasion dont il se saisit avec empressement de faire appel des condamnations prononcées par les économistes classiques contre les physiocrates.

L'étude de M. C. est d'une très grande importance par les thèses qu'elle soutient et par l'abondance des documents, oubliés et nouveaux, qu'elle rassemble. On ne fera plus de sérieuses recherches en économie rurale sans s'y référer, sans l'avoir analysée et discutée.

Michel Augé-Laribé.

Dauzat (Albert), *La vie rurale en France des origines à nos jours*. Un vol. de 134 p., Presses universitaires de France, collection Que sais-je ?, 1946.

Le livre de M. D. est un intéressant et utile résumé de l'histoire de notre vie rurale. Dans les 134 pages qu'il comporte nous trouvons, méthodiquement groupés, une foule de renseignements de sérieuse valeur, concernant, pour chaque période envisagée, le statut des personnes vivant à la terre, la constitution des domaines, l'habitation, les types de peuplement, les principales cultures et les élevages dominants, les modes d'exploitation, les instruments, les conditions de l'existence et du travail agricoles. La lecture de l'ouvrage, malgré l'abondance des détails ramassés en un petit volume, n'est nullement difficile et est au contraire attrayante.

A. Garrigou-Lagrange.

Medici (Giuseppe), *L'agricoltura e la riforma agraria...* Un vol. in-8° de 140 p. et XIV tableaux statistiques. Milan et Rome, Rizzoli, 1946 (Collana di studi economici e finanziari... pubblicata sotto gli auspici della Banca d'Italia).

L'ouvrage comporte quatre parties, dont trois de description : caractères généraux de l'agriculture italienne, production agricole, y compris les associations et les dommages de guerre, propriété foncière et modes d'exploitation; la quatrième partie est consacrée à la réforme agraire. Le principal mérite de cette étude est peut-être d'avoir dès le début distingué plusieurs régions diverses par leur sol, leur climat et leur expérience technique, et d'avoir su maintenir ces divisions méthodiques jusqu'aux conclusions. C'est une précaution à laquelle, chez nous, on ne songe pas assez, bien qu'elle soit nécessaire.

Il serait impossible, dans une note aussi brève que celle-ci, de résumer des descriptions qui ont été poursuivies avec beaucoup de soin et de précision. Elles amènent l'auteur à conclure (p. 93) qu'un problème de réforme agraire, entendu comme une revision de la structure agraire et des contrats, existe dans tout le pays; mais qu'un problème de réforme foncière se pose seulement là où la grande propriété jouit de positions

privilégiées ou ne remplit aucune fonction économique et sociale. Le nier, comme le font quelques conservateurs aveugles, ou affirmer qu'il faut exproprier toutes les grandes propriétés, sont deux manifestations de passion politique qui viennent troubler une question déjà complexe. En Italie, la question agraire se traduit par un très grand nombre de questions diverses de région à région et qui tirent leurs origines de l'extrême variété du milieu physique et des vicissitudes historiques.

On se rend compte, en étudiant le livre fort intéressant de M. G. M., que chez nos voisins la réforme juridique reste encore au premier plan. Chez nous, elle est faite depuis longtemps, et nous cherchons à améliorer la situation de l'agriculteur par le progrès technique.

Michel AUGÉ-LARIBÉ.

Savatier (René), *La législation nouvelle des baux ruraux*. Un vol. in-8° de 203 p. Paris, Librairie Dalloz, 1946.

L'auteur ne se fait pas beaucoup d'illusions sur la valeur de la législation imposée aux propriétaires qui louent leurs terres en fermage ou métayage, « résultat sans doute encore provisoire d'un long travail ». Son analyse juridique sera fort utile à ceux qui voudront essayer de défendre ce qui leur reste de propriété. Le ministre de l'Agriculture a appelé la loi nouvelle « une véritable libération des fermiers et des métayers, au point de vue de la dignité humaine, sur un plan humain ». M. S. n'a pas tort de trouver qu'il y a dans cette assertion une sorte d'injure pour les fermiers et métayers tels qu'ils étaient avant la loi de 1946, et que nous venons d'assister, sous une pression politique, à une revalorisation de l'élément travail aux dépens de l'élément capital.

M. A.-L.

La réorganisation de notre agriculture, Journées d'études du Comité national de l'Organisation française. Un vol. in-8° de 250 p., Comité national de l'Organisation française, Paris, 1946.

Il faut féliciter le Comité national de l'Organisation française d'avoir réuni des personnalités qualifiées pour exposer les problèmes agricoles essentiels et pour en discuter. Dès l'ouverture de ces journées d'études, M. C. Rosier, secrétaire général du Comité, a fait le point en termes excellents en parlant de l'opinion publique et de la revalorisation en agriculture. Les exposés ont été nombreux et les débats animés.

Cinq catégories de problèmes ont été successivement abordées concernant respectivement la situation de l'agriculture en France, les recherches et prévisions en agriculture, la main-d'œuvre et le matériel agricoles, l'habitation rurale et la sécurité de l'exploitation, les produits agricoles et denrées alimentaires.

Nous ne saurions passer en revue tous les rapports dont leurs auteurs ont donné lecture et toutes les controverses que ces rapports ont soulevées. Bornons-nous à indiquer ici quelques questions traitées avec une particulière ampleur : organisation technique, statistiques, météorologie, main-d'œuvre, machinisme, aménagement rural, normalisation du bâtiment, rôle de la ménagère rurale, prévention et protection concernant l'incendie, normalisation des produits, distribution. Parmi les idées neuves et les développements spécialement instructifs, nous citerons ceux qui

sont relatifs à l'utilisation de l'O. N. M. dans le but de prévoir les récoltes (p. 67), au chronométrage du travail (p. 116), au village-centre (p. 134), aux avantages de l'individualisme pour la paysanne (p. 160), au rôle des coopératives (p. 220), aux responsabilités des mandataires aux halles (p. 225), à la taxation (p. 241).

Mais à quoi bon ces belles études et ces patientes recherches si l'économie agricole doit être bouleversée par des lois hâtives et inopportunes comme celles qui fixent le statut du fermage et du métayage ? La première condition de la réorganisation de notre agriculture, c'est que le législateur ne s'obstine pas à la désorganiser.

Louis Baudin.

Industrie.

Pierre (Bernard), *Les textiles artificiels et synthétiques en France.* Un vol. de 273 p., Paris, Société privée d'imprimerie et d'édition.

Le développement très rapide des textiles artificiels, — au début simples produits de remplacement, aujourd'hui ayant des caractères propres parfois supérieurs aux textiles naturels —, n'a pas toujours reçu l'attention qu'il mérite tant des consommateurs que des économistes. Aussi faut-il être reconnaissant à M. B. P. de nous apporter une vue d'ensemble des conditions de production, de l'essor, de la structure et des possibilités de cette industrie. Il y a là le type d'une étude économique qu'il serait utile d'avoir pour toutes les industries françaises, sur lesquelles nous sommes si mal renseignés, et que les anciens comités d'organisation auraient avantage à publier. Sur la localisation de l'industrie, — déterminée surtout par la main-d'œuvre et l'expérience traditionnelle (plus de 50 % dans le Sud-Est), — sur la concentration, l'évolution des prix, les ententes, le comportement devant les crises d'une industrie jeune à lourdes immobilisations et en plein développement technique devant une demande en expansion, l'auteur nous fournit des indications précieuses.

On peut regretter seulement que de nombreux points soient seulement effleurés de façon générale sans qu'il soit fourni toutes les précisions désirables. On aurait aimé trouver les données exactes relatives aux prix de revient, aux amortissements spéciaux rendus nécessaires par la rapidité des perfectionnements techniques, à la comparaison des prix en France et à l'étranger, au rôle d'entrepreneur et de rationalisation assumé par le Comptoir des textiles artificiels et depuis 1940 par le Comité d'organisation, en même temps d'ailleurs, répartiteur du textile, quoiqu'il se soit sans doute plus efforcé de résister aux demandes allemandes que de rationaliser ce qui aurait libéré main-d'œuvre et machines pour l'Allemagne.

De même, la diminution des exportations à partir de 1934, la relative stagnation de l'industrie en France par rapport au rythme mondial d'accroissement, l'interpénétration de l'industrie nationale et de celle d'autres pays au moyen d'accords techniques (recherches de laboratoire, licences, matériel...) ou par voie d'ententes, posent des problèmes qui, malgré leur importance, sont laissés dans l'ombre. Tel qu'il est cependant, ce livre constitue une contribution sérieuse et intéressante à l'étude d'une industrie qui a conquis déjà une forte personnalité et dont on peut encore attendre beaucoup.

F. Trevoux.

Organisation de la production.

Planus (Paul), *Les comités d'entreprise en Angleterre.* Un vol. de 36 p., chez Plon, Paris, 1946.

L'auteur connaît très mal la législation française des comités d'entreprises, et il a fait en Angleterre une enquête bien rapide. Pourtant sa petite brochure est intéressante. Elle nous apprend de quoi se sont occupés les Joint Production Committees.

Il croit peu à leur influence sur le développement de la production, mais indique qu'ils ont eu un rôle psychologique important toutes les fois que la Direction a loyalement tenté l'entreprise. Ils ont créé un esprit de collaboration des classes et développé pendant la guerre la « religion du service ».

Emile James.

IIIe Congrès national de l'Organisation française. Un vol. in-4° de 10 dossiers, Comité national de l'Organisation française, Paris, 1946.

Les mémoires présentés au IIIe Congrès national de l'Organisation française, qui s'est tenu à Paris du 16 au 19 septembre 1946, sont trop nombreux pour que nous puissions rendre compte de chacun d'eux, malgré l'intérêt qu'ils présentent. Nous donnerons seulement une idée générale de l'œuvre accomplie lors de cette importante manifestation en signalant quelques-uns de ces travaux.

La première section débute par un essai d'élargissement de la doctrine de Fayol, et nous constatons avec plaisir que les auteurs s'efforcent de plus en plus de faire appel à la psychologie. Non seulement cette étude forme une introduction psychologique à la « doctrine administrative », mais encore la deuxième section de l'ouvrage, qui est la plus fournie de toutes, puisqu'elle ne compte pas moins de 18 mémoires, s'intitule « l'aspect humain du travail » et repose sur la psychologie. M. Wilbois, en particulier, explique qu'un test doit être précédé d'une analyse des caractères qu'il a pour rôle de déceler, car cette analyse importe plus que le test, et qu'il doit permettre non seulement d'orienter l'enfant, mais encore de le suivre dans toute son éducation et de contrôler et perfectionner ces méthodes d'éducation elles-mêmes. Mme Bourdel insiste sur la valeur du sang comme élément représentatif de notre milieu intérieur et révélateur de notre individualité. M. Meylon veut avec raison que l'organisateur soit un éducateur. M. Palmade nous donne les résultats de ses recherches et de ses expériences à l'école Bréguet sur la psychotechnique et le problème des cadres. M. Crevel nous expose sa conception des locaux de travail. M. Boulonnois approfondit le problème des rapports de la profession avec la personnalité profonde en demandant que les industriels invitent leur service social à redresser les influences exercées par la technique sur la mentalité du personnel et à harmoniser la personnalité humaine et les rythmes professionnels élémentaires. Il s'oppose au marxisme qui, sur ce point comme sur d'autres, est dépassé aujourd'hui par les faits.

Les services techniques, dont l'organisation fait l'objet de la troisième section, sont étudiés par des spécialistes qui nous renseignent sur l'adap-

tation des moyens de production à la charge du travail, la méthode du bureau des temps élémentaires, la tenue des délais de livraison, le planning des opérations courtes, le pendulage des temps de travail.

Dans la quatrième section, consacrée à l'organisation des services commerciaux et des magasins, Mme Riffault nous parle de l'enquête par sondage, qui consiste à interroger un nombre limité de clients sélectionnés, de manière à pouvoir être tenus pour représentatifs et nommés « échantillons ». Cette enquête apparaît comme une modalité de la monographie. M. Desanfans nous donne des précisions sur la manutention dans une entreprise commerciale, M. Peyron sur les cartes et le matériel destinés à l'établissement des statistiques de vente d'une maison de commerce, M. Lebègue sur le routage d'un journal de province.

La cinquième section concerne l'agriculture et les industries alimentaires.

Nous apprenons comment abaisser les frais de production agricole, comment organiser scientifiquement le travail dans l'exploitation forestière, comment déterminer des prix de revient rationnels dans les industries de matières grasses alimentaires, comment contrôler un budget agricole.

La sixième section est intitulée : L'organisation des services administratifs. A côté d'un schéma général de M. Lombard qui nous fait entrevoir dans ce domaine un large recours à l'initiative et même à l'audace, nous trouvons des informations spéciales sur le graphique « Planus », l'inventaire dans une entreprise industrielle, les machines comptables, les machines à cartes perforées, la comptabilité-clients, le classement et la sélection des documents.

MM. Béthouart, Boulonnois, Dayre, Cazin, Léo, nous renseignent sur l'organisation dans les administrations publiques (7e section). Il n'est pas douteux que l'extension du rôle de ces administrations exige de leur part une technique accrue que les principes et les méthodes de l'Organisation scientifique du Travail leur fournit : prix de conscience d'abord, rationalisation et normalisation ensuite, contrôle enfin.

L'économie domestique fait l'objet de trois mémoires seulement (8e section); par contre, l'organisation bancaire est exposée dans onze mémoires qui vont de l'évolution générale des banques françaises par M. Penglaou à la réduction de la durée de conservation des documents d'archives bancaires par M. Schottey et portent surtout sur des points particuliers : arrondissement au franc, numérotage, abréviations, etc. (9e section).

La dernière section comprend des exposés généraux, parmi lesquels plusieurs traitent du rendement : M. R. Roy nous fait connaître la « prime de bon travail » qui s'applique aux cas où l'on ne saurait mesurer la quantité de travail fournie et qui consiste dans l'attribution d'une prime maxima qui est diminuée à chaque faute, par exemple à chaque accident, pour des conducteurs d'automobiles; M. Dayre expose l'ensemble d'une politique de rationalisation en insistant sur la nécessité de développer « l'intérêt du travail ».

La revue générale que nous venons de faire demeure incomplète; quantité d'études ayant trait à des problèmes de détail mériteraient une mention : que le lecteur se reporte à elles pour se documenter.

Félicitons le Comité national de l'Organisation française d'avoir obtenu un si vif succès pour son troisième congrès.

Louis Baudin.

Echanges internationaux.

Weiller (Jéan), *Problèmes d'économie internationale : I. Les échanges du capitalisme libéral.* Un vol. in-8° de 232 p., Paris, Centre d'informations économiques. Presses Universitaires, 1946.

Depuis l'époque de sa thèse relative à *L'influence du change sur le commerce extérieur*, J. W. nous a donné une série d'excellentes études soit d'ordre théorique, soit d'actualité sur des sujets apparentés. Il s'agit ici d'un commencement de synthèse, qui reprend et développe certaines conclusions antérieures, les nourrit de constatations et de lectures faites notamment au cours d'un séjour aux Etats-Unis. Le titre et l'allure de l'ouvrage, qui n'est pas très rigoureusement « linéaire », rappellent qu'il a été préparé comme un cours de doctorat en 1936-1937, pour être repris sous forme de conférences à l'Ecole nationale d'organisation économique et sociale. Ce n'est, d'ailleurs, qu'un premier volume, un second sur la *Politique économique internationale* devant lui faire suite. Mais il marque une étape dans les études françaises sur les échanges extérieurs par son caractère original et fermement personnel.

Jusqu'à une époque toute récente, les études sur un tel sujet, les meilleures même, comme celles de Viner et de Haberler, étaient fortement dominées par le parti pris traditionnel issu des Classiques : entre deux sociétés théoriques, nommées nations et considérées comme données, comment tendent à s'établir et comment doivent s'établir les conditions de l'échange ? Théorie des coûts comparatifs, théorie des ajustements automatiques cherchent à répondre à ces deux questions. Présentant, dans sa deuxième partie, le *Modèle abstrait de la théorie classique*, notre auteur montre « l'intérêt d'école » et la *valeur normative* des *coûts comparatifs*, de même que l'intérêt théorique du mécanisme fondant l'équilibre international sur les mouvements monétaires et les variations de prix.

Mais déjà les auteurs qui s'étaient attachés, comme Boggs, Wagemann ou Rist, à décrire l'évolution de structure des pays neufs avaient, par là même, montré que, si défendable qu'elle fût d'un point de vue statique, la théorie des coûts comparatifs était incapable de rendre compte de la nature réelle des échanges internationaux déterminés par une évolution structurelle. Quant aux automatismes à fondement monétaire, ils se trouvent atteints aussi bien par les constatations objectives de White et de Taussig qui devaient convenir de l'impossibilité d'une démonstration en certains cas typiques que par les critiques théoriques qui leur étaient faites.

Celles-ci invoquant, avec Ohlin, la tradition ricardienne des « ajustements directs », avec J.-M. Keynes le rôle des résistances, avec Albert Aftalion celui des facteurs psychologiques, tendaient toutes, en définitive, à mettre en valeur la fonction du « *Revenu social* » et de son emploi comme élément de transfert et d'adaptation. Mais la « *flexibilité* » du « *revenu* » est fonction de la structure. Ainsi, la nature des échanges en longue durée comme leur adaptation en courte durée et, au total, toute considération dynamique, dépend en dernière analyse de l'évolution interne des structures. C'est ce qu'affirme justement J. W.

lorsqu'il écrit (p. 33) : « *Toute modification profonde dans la structure des échanges suppose, en dernière analyse, un changement dans la structure économique des différents pays.* »

Cette idée de la modification structurelle, c'est-à-dire « *irréversible* », clé de toute explication des phénomènes d'échange, donne à l'ouvrage de J. W. sa valeur et son unité.

Les deux premières parties sont consacrées à la description des « *condition de structure* » : à une division des productions de caractère principalement horizontal a succédé, avec l'achèvement du Capitalisme, une division de type principalement vertical. Peut-être les conditions actuelles nous ramènent-elles au premier type ? La deuxième partie se termine par un bon chapitre théorique sur la formation des prix internationaux, dans lequel on aurait souhaité voir plus largement analysé le rôle sur ces prix des « régimes » (concurrence, monopole) et des « systèmes » (capitalisme, précapitalisme...).

Les deux parties suivantes portent sur les « *facteurs d'équilibre* ». Elles conduisent, d'abord, de la critique et de la construction d'Aftalion à celles de J.-M. Keynes en insistant sur la fonction du « Revenu ». Un chapitre aborde les idées keynésiennes et le jeu du multiplicateur : il y a là une nouvelle orientation, aperçue notamment par Machlup, qui laisse ouvertes d'importantes perspectives. Ensuite est exposée la *Dynamique des investissements extérieurs* : il s'agit de *substituer à l'idée d'un mécanisme l'idée d'un entraînement dynamique*, et de trouver *dans les disparités profondes existant de pays à pays... l'origine de ce double dynamisme des phases d'expansion financière qui explique à la fois le développement du mouvement des marchandises et celui du mouvement des capitaux* (p. 123). Il n'est pas constant ni que le capital suive la marchandise, ni que la marchandise suive le capital : double critique parfaitement menée.

Les deux dernières parties sont, enfin, consacrées aux *Perturbations*. L'une, sur les *crises monétaires*, reprend les idées de l'auteur sur les expériences monétaires et de transfert de l'entre-deux guerres; l'autre, sur la *crise générale et le déséquilibre de structure*, montre que la crise de 1930 n'a pas été, autant qu'on l'a dit, une menace de disparition du commerce international, traduisant une modification profonde des structures nationales qui s'opérait alors et se poursuit aujourd'hui.

L'ouvrage ne comporte pas, à proprement parler, de conclusion. L'examen de la « politique optima » à suivre de nos jours intéresserait le deuxième volume. On constate cependant que, conformément à l'expérience des années suivant 1918, il serait vain, en période de pénurie de moyens de production, d'attendre un stimulant à l'exportation du mécanisme des prix ou de celui du change. On constate aussi que, dans un monde divisé en régimes différents, beaucoup dépend de l'option à prendre par les Etats-Unis qui, sur une zone plus ou moins large, peuvent tenter ou non de reprendre une politique d'expansion financière, réamorçant ainsi, plus ou moins, la dynamique structurelle du XIXe siècle. Leur position libérale en matière commerciale est liée à une option positive; il s'agit de savoir si la structure ruinée des pays européens est capable de s'adapter à cette liberté.

Maurice BYÉ.

Monnaie et crédit.

Alheinc (Roger), *La banque au service des échanges.* Un vol. in-8° de 326 p., Presses Universitaires de France, Paris, 1946.

Voici un ouvrage considérable et très suggestif. L'auteur, fort averti en matière bancaire, déplore la survivance de l'ancienne technique intuitive du banquier agissant dans le cercle étroit d'une petite ville, alors qu'ont surgi les grandes cités industrielles modernes. Le déclin du réescompte dû au développement du réseau bancaire et à l'accroissement des dépôts et des crédits, la multiplication de la monnaie scripturale qui n'était pas ignorée des Facultés de droit comme il le prétend à deux reprises, mais qui était désignée fréquemment par un autre nom (monnaie de crédit ou monnaie de virement, termes que nous avons nous-même utilisés autrefois et qui étaient moins prétentieux que le mot aujourd'hui unanimement adopté), la substitution des avances à l'escompte dans la pratique courante du crédit, tout a tendu à libérer les banques privées de l'emprise de la Banque centrale. L'auteur entend redonner à celle-ci la maîtrise du marché grâce à une action multiple dans le domaine du crédit à court terme.

En premier lieu, organisation de la prévision. La banque travaille dans la durée, aussi doit-elle prévoir, et le risque se trouve situé au premier plan dans la technique. La prime de risque, distinguée avec raison du loyer de l'argent, doit être correctement évaluée. L'auteur propose, au sein de l'Institut d'émission, la création d'une « Centrale des Risques », beaucoup plus puissante et efficace que celle dont parle la loi du 2 décembre 1945. Sur ce point, il déborde du cadre bancaire, car c'est le débouché de la production, toujours présumé et jamais contrôlé, qu'il entend ainsi assurer de manière scientifique en faisant de l'Institut d'émission un observatoire non seulement des prix, de la consommation, des faillites, des stocks, des investissements, mais encore des mouvements de comptes, des changes, des incidents de crédit (effets protestés, découverts prorogés, etc.). Dans le but de renseigner cet organisme central, il prévoit un système ingénieux : les banques établissent, comme elles en ont l'habitude, les autorisations et les utilisations des crédits et l'état des impayés; en outre, elles comptabilisent les « primes de risques de crédit » et communiquent ces renseignements mensuellement à l'Institut d'émission après les avoir groupés par profession et par nature de risques en apposant des timbres-primes de sécurité dont le taux est fixé par l'Institut d'émission. Les industriels et commerçants font connaître également à cet établissement les crédits accordés à leurs clients et apposent les timbres correspondants dont ils s'approvisionnent dans les bureaux de poste. Ils sont intéressés à procéder de la sorte afin de bénéficier des recours éventuels aux caisses de garantie professionnelles. Au vu de toutes ces informations, l'Institut d'émission dégage les éléments de solidarité qui existent entre les entrepreneurs d'une même profession et procède à l'étude de la conjoncture.

En deuxième lieu, politique de crédit. L'Institut d'émission informe chaque banque des facilités d'escompte qu'il lui donnera. Ainsi n'aura-t-il pas à assumer des risques, comme il le fait jusqu'à présent, sans avoir opéré par avance une prudente sélection. Il publie les risques, mais toujours par profession et nature de crédit, et en conséquence sans violer

le secret des affaires. La liberté individuelle est sauvegardée, puisque la réglementation n'affecte qu'un caractère général. Enfin, conformément aux prévisions qu'il a formulées, l'Institut d'émission établit une gamme de taux différentiels pour les crédits à court terme, par profession et nature de crédit (taux des ouvertures de crédit, des crédits d'acceptation, des découverts, des escomptes, des avances, des crédits d'extension). Cette différenciation est la clef de la politique de crédit, elle oriente les intéressés et permet à l'Institut d'émission de jouer le rôle de régulateur du crédit à court terme.

En troisième lieu, organisation de la garantie. Les intéressés deviennent leurs propres assureurs, puisque les caisses de garantie alimentées par les achats de timbres proportionnels aux risques font face à ces risques automatiquement.

En quatrième lieu, police du crédit : la Centrale des Risques est chargée d'éviter les abus individuels en additionnant les crédits accordés par diverses banques à un même client. Elle réalise ainsi un souhait formulé depuis longtemps par les spécialistes.

Dans le domaine du crédit à long terme, l'auteur entend faire jouer à l'Institut d'émission le rôle de tuteur de l'épargne; il prévoit l'octroi d'autorisations pour les émissions d'une certaine importance, le contrôle de la gestion des sociétés anonymes par des commissaires aux comptes nommés par l'Institut d'émission, le droit d'immixtion même de la part de l'Institut dans cette gestion. Il va jusqu'à penser que l'Institut d'émission « sentira » les zones de notre économie arrivées à un certain point de saturation dans leurs équipements industriels et celles où une expansion d'équipement serait possible ou souhaitable — politique d'orientation particulièrement difficile à mener à bien et au sujet de laquelle nous faisons toutes réserves.

Au total, M. R. A. estime que les chefs d'industrie et les banquiers, ainsi aidés par l'Institut d'émission, éviteront les crises. Cette partie de l'ouvrage dont nous parlons nous paraît la moins solide; la distinction n'est pas faite clairement entre le problème de l'existence du rythme et celui de l'ampleur des fluctuations rythmiques. La solution, pour l'auteur, résulte de l'organisation meilleure de la prévision, de l'accumulation de réserves dans un Trésor de crise, de la fixation des taux des timbres d'après les données fournies par l'étude de la conjoncture. Mais il y a l'autre danger : quelle tentation pour l'Etat de mettre la main sur cet Institut d'émission régulateur et orienteur, de diriger non conformément à l'intérêt général, mais en vue de la satisfaction des intérêts de certains partis politiques! M. R. A. écarte toute dictature aux crédits : les créanciers commerciaux, en cotant les risques de crédit, pèsent sur le volume des programmes de production et préparent le plébiscite des prix. Simple perfectionnement du mécanisme de l'économie libérale, le système entier, à la fin de l'ouvrage, est inséré dans le cadre du néo-libéralisme.

Louis Baudin.

Prix.

Elsas (J.-M.), *Umriss einer Geschichte der Preise und Löhne in Deutschland*, vol. II, partie A. Un vol. de 649 p., Leyde, A. W. Sijthoff's Uitgeversmaatschappij N. V., 1940.

Le professeur H. Laufenburger a rendu compte du volume I de cet ouvrage dans le numéro 3 de 1946 de la *Revue d'économie politique*. Le

volume II doit comprendre deux parties : A et B. Dans la partie B, dont la guerre a retardé la publication, on trouvera l'introduction, un chapitre sur les prix et les salaires, les catégories de salariés ainsi que les prix mensuels et trimestriels.

L'ouvrage sous revue ne comprend que la partie A.

L'auteur principal et ses nombreux collaborateurs y présentent des séries de prix extrêmement détaillées qui s'étendent en général du milieu du XIVe siècle à la fin du XVIIIe.

Les deux premiers chapitres sont consacrés à l'établissement de tables de concordances entre les monnaies et entre les poids et mesures des villes de Francfort-sur-le-Mein, Leipzig et Spire tout au long des quatre cent cinquante années étudiées.

Les sources de prix sont les livres de compte de la ville de Francfort et d'un certain nombre d'hospices. Elles ont été exploitées avec un soin et une méthode qui forcent l'admiration. Une série de monographies précise pour chaque marchandise la nature, les qualités, les sources de renseignements. Les événements politiques, voire militaires, et commerciaux susceptibles d'influer sur les prix sont notés. Des tableaux tenus année par année pour près de 200 marchandises agricoles et industrielles, ainsi que pour les salaires, fournissent au curieux de l'histoire des prix une documentation incomparable et de première main.

On regrettera peut-être que les auteurs se soient tenus si près des sources, sans doute par excès de respect pour elles, et n'aient pas tenté de confectionner un indice plus facilement exploitable. Ils se sont même abstenus de toute vue perspective sur les mouvements d'ensemble, ne gardant pour eux que la tâche la plus ingrate. Peut-être se réservent-ils de nous donner dans un autre livre l'histoire des prix dont on leur sait gré d'avoir rassemblé les matériaux.

Raymond BERTRAND.

Capitalisme, socialisme.

Nassif (Elie), *Capitalisme ou collectivisme. L'alternative présente.* Un vol. in-8° de 190 p., Les Lettres Françaises, Le Caire, et Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1946.

L'auteur, chargé de cours et de conférences à l'Ecole française de droit du Caire, déjà connu pour ses travaux sur la population égyptienne (*L'Egypte est-elle surpeuplée ?*, Le Caire, Imprimerie Nationale, 1943), se propose, dans ce nouveau livre, de comparer les deux régimes qui s'opposent aujourd'hui, collectivisme et capitalisme. Il le fait en les étudiant successivement en deux parties symétriques, qui traitent de leur description, de leurs résultats concrets, de la critique qui leur est adressée.

Menée à l'aide des ouvrages les plus récents en langue française et en langue anglaise, appuyée sur des données statistiques, cette analyse conduit M. N. à des conclusions voisines de celles des néo-libéraux.

Les défauts que l'on reproche au capitalisme (monopoles, crises, inégalités sociales) se retrouvent en Russie soviétique, malgré la suppression du marché libre et de la propriété privée. L'économie collectiviste est une économie bureaucratique. Les succès militaires de l'U. R. S. S. sont dus surtout à ses dimensions et à ses richesses naturelles.

Aussi M. N. demande-t-il qu'au lieu de poursuivre la destruction du régime capitaliste, on remédie à ses défauts en le rendant plus conforme

à l'idéal classique. Il préconise la législation antitrust, les travaux publics, la taxation de la publicité, la réforme de la législation successorale et du statut des sociétés anonymes.

Il reconnaît d'ailleurs que la tâche est difficile : « Elle requiert, outre les cadres techniques appropriés, une opinion publique en éveil et des dirigeants animés par l'intérêt général. » (P. 148.) Il n'est pas sûr non plus que les adversaires du capitalisme soient désarmés par la réforme du capitalisme.

On n'admettra pas sans réserves toutes les thèses de M. N. : n'est-il pas utopique, comme le montre fort bien Schumpeter, de vouloir revenir au schéma concurrentiel ? Le régime capitaliste n'est-il pas déjà, en fait, dépassé dans un certain nombre de pays non collectivistes ? N'est-il pas arbitraire de ne parler du corporatisme sous aucun de ses aspects ?

Mais le nouveau livre de M. N. reste un travail utile, mené avec le souci de l'objectivité, du courant de la bibliographie récente. Plus technique et plus sérieux que les livres de vulgarisation, il permettra au public cultivé de suivre les phases du procès — ou des procès — du capitalisme et du collectivisme.

L'évolution rapide des faits, en particulier celle du néo-capitalisme américain, ne saurait manquer de renouveler la controverse : on soulignera l'intérêt de l'ouvrage de M. N. en formant le vœu qu'il puisse en faire état avec le même bonheur dans une enquête ultérieure.

Robert Goetz-Girey.

Législation du travail.

Rouast (André) et Durand (Paul), *Précis de législation industrielle (Droit du travail)*, 2e éd. Un vol. de 581 p., Paris, Librairie Dalloz, 1947, Collection « Petits Précis Dalloz ».

Il est presque trop tard pour rendre compte de l'excellent *Précis de législation industrielle (droit du travail)* de MM. A. R. et P. D. La suspension de la publication de la *Revue* pendant l'occupation n'avait pas permis d'annoncer en temps utile la première édition, dont le succès fut tel qu'elle fut rapidement épuisée. La deuxième édition, parue en 1947, sera bientôt suivie d'une troisième édition, en cours de préparation, et qui sortira vraisemblablement l'an prochain.

Les auteurs n'ont pas craint, en pleine période de transformation sociale, de donner un exposé clair et vivant d'une matière terriblement embrouillée, et en constante évolution. Tâche ingrate qu'ils ont menée à bien, et à l'occasion de laquelle ils ont fait preuve d'un esprit de synthèse particulièrement remarquable.

Mais ce qui frappe surtout l'économiste, qui, par goût ou par nécessité, s'intéresse aux questions sociales, c'est que ce petit livre — petit par le format, mais dense par les idées qu'il met en œuvre — travail de juristes, est infiniment plus et mieux qu'un travail descriptif de législation. Il groupe les textes autour d'idées-forces, faisant même appel parfois à des théories économiques, comme le monopole bilatéral, qui domine la question de la fixation des salaires, et à des considérations proprement sociales et psychologiques qui, malgré tout, s'imposent au législateur s'il veut faire œuvre durable, et au juriste, s'il veut comprendre le pourquoi des lois. A cet égard, ce livre apparaît très différent des ouvrages du même

genre publiés avant la guerre (à l'exception toutefois de l'excellent petit livre, malheureusement un peu ancien, de M. G. Scelle, en tout cas infiniment plus suggestif.

Notons aussi la conscience des auteurs qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour remanier le texte de la première édition, dont l'ossature était la Charte du Travail, en fonction de la législation nouvelle qui rétablit en partie celle d'avant-guerre, et qui introduit des principes nouveaux ou des institutions rendues nécessaires par le climat économique, psychologique et social né de la libération. C'est donc un ouvrage presque entièrement refondu que nous présentent les auteurs. De larges développements sur les comités d'entreprises, les délégués du personnel, les syndicats, les conventions collectives, ont pris la place de ceux qui étaient consacrés à la Charte du Travail mort-née, à laquelle n'est plus consacré qu'un rapide rappel historique. D'autres ont été ajoutés, qui étaient rendus nécessaires par l'organisation des Nations Unies. L'institution de la Sécurité sociale a obligé à remanier toute la troisième partie relative aux risques sociaux. Certains développements intéressants ont été insérés : sur les relations du travail (n[os] 273 et 274), sur la socialisation du salaire (n° 291), sur l'influence exercée sur les salaires par les troubles survenus dans le fonctionnement de l'entreprise (n° 342).

Ce livre mérite amplement son succès. Il sera utile aux étudiants en droit, qui possèdent désormais un remarquable instrument de travail, non seulement complet, mais évocateur. Il intéressera les praticiens par l'ampleur et la précision de la documentation, par l'analyse subtile des textes législatifs, par le plan clair et commode qui facilitera les recherches. Il ne peut manquer, enfin, d'intéresser le grand public qui ne peut ignorer les grandes transformations sociales déjà réalisées et celles qui ne manqueront pas de se produire dans l'avenir.

Au total, ouvrage original, fortement pensé et conçu, bourré de faits et d'idées, qui mérite la plus large audience.

André Marchal.

Politique.

Streit (Clarence), *Union Now*. Un vol. in-8° de xx-280 p., Washington, Federal Union, 1943.

M. C. S. est un apôtre. Correspondant du *Philadelphia Public Ledger*, puis du *New York Times*, il renonça en 1939 à sa profession pour se consacrer à l'*Union fédérale* dont il est président et qui se propose d'unir les peuples en vue d'assurer la paix entre eux. Son ouvrage *Union et chaos*, traduit en français en 1939, est bien connu du public. Le présent livre est moins volumineux; l'auteur reprend les mêmes idées, mais les révise, les élague, les condense, les clarifie très heureusement. Il commence en citant de Tocqueville et termine en évoquant Platon. Son but est la constitution d'une union de l'Atlantique Nord, noyau composé de dix nations ou empires, tous démocratiques. Il sait bien qu'on ne peut pas d'emblée fédérer des peuples dominés par des idéologies différentes ou même opposées. L'union demeure d'ailleurs ouverte, et elle cherche à entretenir des relations cordiales avec tous les Etats. La Russie serait mal fondée à protester, puisqu'elle a déjà constitué, pour son propre compte, une union étroite avec les peuples orientaux et balkaniques. Le

mouvement apparaît comme analogue à celui d'où sont sortis les Etats-Unis eux-mêmes en 1787 et le plan est voisin de celui que préconise M. Walter Lippmann sous le nom de « communauté de l'Atlantique ». Une revue paraîtra prochainement aux Etats-Unis pour divulguer les idées de M. C. S. Souhaitons-lui plein succès.

Louis BAUDIN.

Tchernoff (M.-J.), avocat à la Cour de Paris, *Les démagogies contre les démocraties*. Un vol., Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence Pichon et Durand-Auzias.

Atteint au déclin de sa vie dans sa santé, que les persécutions ont ébranlée, et dans ses plus chères affections, puisque plusieurs des siens, dont deux petits neveux de 8 et 6 ans, qui étaient la joie de ses vieux jours, ont péri au camp d'extermination d'Auschwitz, Me T. a cependant eu l'énergie d'écrire ce dernier livre, qui fait suite à son *Creuset des civilisations*.

Pour que cet homme de cœur et d'intelligence, en des heures où tant d'autres eussent cédé à un immense découragement, ait pu faire un tel effort, il a fallu que, sûr de sa pensée, il fût profondément convaincu du service qu'il rendrait aux Français, ses compatriotes d'adoption, en le leur livrant, en l'offrant à leurs méditations.

Le peuple français oublie vite ses joies comme ses épreuves, ses grandeurs comme ses désastres. Il n'oubliera que trop facilement ses fautes et ses erreurs, et aussi la malfaisance de doctrines qui l'ont divisé et affaibli et que beaucoup, prisonniers de leurs ambitions ou de leurs égoïsmes, ont tolérées et acceptées, souvent même encouragées et propagées. Dans les événements qui ont précédé la deuxième guerre mondiale, nous avons des leçons à puiser, qui mûrissent enfin nos esprits, et nous apprennent à jamais à savoir discerner, en toutes circonstances, pour le mettre au-dessus de nos dissensions, l'intérêt de la patrie.

C'est pourquoi un ouvrage comme celui de Me T. est d'un prix inestimable. On y lira, dans une première partie, décrit avec une impartialité sereine, l'état des esprits en France à la veille de la grande conflagration, l'abaissement des mœurs politiques, l'affaiblissement du sentiment patriotique, les hésitations d'une partie des intellectuels, l'incompréhension égoïste d'une fraction de la bourgeoisie, l'ampleur tantôt sournoise, tantôt cynique de la propagande fasciste et pro-hitlérienne.

La deuxième partie de l'ouvrage nous présente un tableau saisissant du IIIe Reich allemand, abominable démagogie autoritaire où des aventuriers, dont l'avènement et le succès sont dus non à une mystique populaire, comme on le croit communément, mais essentiellement à l'action des grands magnats de l'industrie lourde, ont érigé en dogme la fourberie et la violence, sans rencontrer d'opposition sérieuse. Nous signalerons les chapitres particulièrement documentés sur les origines autrichiennes du nazisme, revanche des Habsbourg sur les Hohenzollern, sur le rôle des industriels et celui de l'armée, sur le rôle permanent d'Hitler, sur les moyens de propagande du nazisme et ses rapports avec les Eglises, sur les doctrines économiques et financières du IIIe Reich.

L'auteur traite, dans une troisième partie, de l'Angleterre, dont la politique extérieure, sous la conduite de Chamberlain et de la majorité du parti conservateur, s'inspira, malgré des hommes comme Churchill et Eden, d'un pacifisme persévérant, dont Hitler tira le plus grand profit;

de la Russie soviétique, que nous avons mal comprise; des Etats-Unis d'Amérique, où Franklin Roosevelt, héritier intellectuel de Wilson, après avoir brisé la politique à courte vue des isolationnistes, s'est érigé en défenseur du monde civilisé.

La quatrième partie, que l'auteur intitule « La crise de la Société des Nations »; est particulièrement émouvante. Le lecteur y suit une à une les étapes de l'entreprise hitlérienne contre la paix, l'agression italienne sur l'Ethiopie, la remilitarisation de la Rhénanie, l'Anschluss, Munich, Dantzig. Il y voit les démocraties hésitantes, divisées, incapables de se ressaisir devant le danger grandissant, jusqu'au jour où, enfin, trop tard, elles ont pris les armes.

L'auteur ne conclut pas. Mais la conclusion s'impose et tient en peu de mots : La France retrouvera sa place, la démocratie internationale et la paix triompheront, mais, pour cela, souvenons-nous !

Maurice Patin.

Le gérant : De Peyralade.

Dépôt légal effectué en 1947 (3e trimestre).

24330 — Imprimeries Delmas, Bordeaux (31.0192). — 1947

REVUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

LA QUERELLE DES CLASSIQUES ET DES MODERNES *

> « La vertu caractéristique de l'intelligence, dans la maturité de son âge, est de se maintenir prête à se corriger perpétuellement, elle-même, en créant des moyens imprévus pour s'adapter à la complexité déconcertante du monde, que l'homme, dans ses parties comme dans son tout, doit cesser d'imaginer à son format. »
>
> L. Brunschvicg, *Ages de l'intelligence*, p. 124.

La théorie classique se confond sensiblement avec l'objet de nos premiers soins, la statique [1]. Ses débuts remontent au tableau du docteur Quesnay. Elle a progressé depuis, elle progresse encore, sur les scènes dressées par les Ricardiens, les Lausannois et les Autrichiens. Leurs moyens d'expressions, leurs styles sont à l'image de leurs génies variés. Les premiers sont plus analytiques et réalistes, les deuxièmes plus synthétiques et abstraits, les derniers plus psychologues et idéalistes. En somme, trois types de tempéraments bien différenciés, mais aussi trois actes d'un même drame scientifique animés par trois courants de pensées nettement convergents.

* Conférence prononcée aux élèves prisonniers, retour de captivité, le 25 août 1945, à l'Ecole nationale d'organisation économique et sociale. Depuis la rédaction de cette conférence, j'ai pris connaissance de l'intéressante contribution de M. F. Trévoux, « Economie classique, économies romantiques, économies dirigées totalitaires », *Mélanges économiques dédiés à M. le professeur Gonnard*, Paris, 1946, p. 381-405, qui, indépendamment, a développé des idées analogues sur les rapports de l'économie et de la littérature.

1. La *théorie* classique n'est pas à confondre avec la *doctrine* classique Des rapports existent entre elles cependant; la seconde peut être considérée, dans une première atteinte, comme une philosophie sociale appuyée sur la première.

Car à aucun moment n'a surgi entre eux un conflit essentiel : ils ont emprunté des voies d'accès assez éloignées, ils se sont rejoints aux mêmes clairières. A constater ces rencontres, aucune surprise. Jusqu'à une date récente, le fonds commun où les théoriciens ont puisé leurs thèmes est la réalité économique du XIX[e] siècle convenablement transposée et stylisée. Précisément, de ces transpositions, de ces stylisations auraient pu naître les oppositions. Rien de tel, le théâtre économique que les classiques se sont donné mission de composer s'analyse, dans sa forte unité, comme le théâtre littéraire — celui de la « raison naturelle » [2].

Il y a d'abord les personnages : ils sont atomes sociaux, individualités, hommes libres égaux devant la certitude et la souffrance. Ils sont mus par l'instinct, mais non par l'intelligence, pour user de la distinction bergsonienne. L'intérêt personnel est le mobile dominant de leurs actes. Tous les rôles sont tenus par des *homines œconomici* [3].

Il y a ensuite le choix des thèmes généraux. Chez tous les auteurs, écrit Gaëtan Pirou, « même recherche de l'élément *permanent*, de l'élément *stable* qui se cache en quelque sorte derrière le momentané, le variable, le contingent » [4].

Il y a enfin les trois règles. Le lieu unique des ébats et des débats des acteurs est le marché, véritable capharnaüm des sociétés différenciées. La règle du temps est peut-être moins apparente. Encore s'agit-il d'un temps conventionnel, d'un « tour de soleil » élastique : la journée privée de bornes précises — tout comme dans un drame shakespearien [5]. Juste concession peut-être à l'effort des théoriciens anglais. Pour terminer, l'unité d'action conduit le dénouement du drame scientifique vers un haut enseignement moral [6] : *l'identité naturelle des intérêts*. Subtil calcul, en vérité, où les plaisirs et les peines se mesurent, où la somme des libertés individuelles et des contraintes sociales ménage la plus grande satisfaction à tous et à chacun. Les faits écartent-ils la société de sa voie ? Les jeux de scène reconduisent d'eux-mêmes les personnages vers l'harmonie, la félicité et le progrès. Voilà l'ordre commun pour le présent. Quant au futur, malgré le court intermède du *Banquet de la vie* de Malthus,

2. L'inventeur d' « économie politique », Montchrétien, appartient — il ne faut pas l'oublier — à la première génération des grands classiques littéraires. Ce singulier homme est l'auteur des *Tragédies* poétiques et régulières qu'a réimprimées naguère Petit de Juleville.

3. Faut-il user ici d'une opposition chère à Brunetière et affirmer que ces personnages ont le « sens individuel », mais non le « sens commun » ?

4. Gaëtan Pirou, *Les théories de l'équilibre économique, L. Walras et V. Pareto*, Paris, 1934, p. 396.

5. D. H. Robertson et J. R. Hicks entendent aujourd'hui insérer l'action économique dans un cadre chronologique défini.

6. Sur cette morale, se reporter au beau livre d'Elie Halévy, *La formation du radicalisme philosophique*, et particulièrement au tome III, *Le radicalisme philosophique*, Paris, 1904. V. également, A. Schatz, *L'individualisme économique et social*, Paris, 1907.

malgré la « malédiction divine » qu'il prophétise, ce sont encore des « traces de repentir optimiste »[7] et confiant qui l'emportent. Au-dessus des dialogues entrecroisés des acheteurs et des vendeurs, au-dessus de la comédie humaine — ou même de la tragi-comédie, puisque l'égoïsme et l'âpreté comptent parmi les mobiles essentiels — éclate le concert du bonheur universel. La leçon, nul n'en disconvient, est trop séduisante pour n'être pas attachante. Elle est à l'échelle de l'homme, de l'homme de tous les lieux et de tous les temps[8-9].

Or, avec la grande dépression, son chômage et son lot d'angoisses et de misères, voici venir un théâtre moderne. Il n'a pas dix ans. Malgré son extrême jeunesse, et peut-être à cause d'elle, il veut être original; il prétend même être novateur. Il s'estime libéré des vieilles contraintes. Il se moque de la régularité et du style de son prédécesseur. Il acclimate un genre nouveau, la *tragédie économique*, celle *des maux contemporains*[10]. La rupture des influences se manifeste par ses procédés techniques et originaux. Ils ne sont pourtant pas nombreux; d'une part, le théoricien modifie l'optique de la scène économique et, d'autre part, il enrichit cette scène d'un nouvel acteur : la Cendrillon de la statique, la monnaie.

I

Mutation externe : naissance d'une macro-économique.

Les économistes modernes ont une théorie nouvelle de la vision. Ils éloignent le centre de perspective de la scène. Ce changement de point de vue ne va pas sans détériorations. L'acteur traditionnel, *individu* ou *unité élémentaire* (le consom-

7. D. Villey, *Petite histoire des grandes doctrines économiques*, Paris, 1944, p. 65 et s., notamment p. 69.

8. Les auteurs de langue allemande, notamment ceux de l'école historique, ont insisté et ironisé sur le caractère si général du personnage classique. Cf. B. Hildebrand, *Die Nationalökonomie der Gegenwart und der Zukunft*, 1848, p. 28; W. Roscher, *Zur Gründungsgeschichte des Zollvereins*, Berlin, 1870, p. 38; K. Knies, *Die politische Okonomie vom geschichtlichen Standpunkt*, 1882, p. 270; G. Schmoller, *Social und Gewerbepolitik*, p. 143.

9. Il ne faut pas manquer de relire les pages denses de Ch. Rist dans la *Revue de métaphysique et de morale*, rassemblées sous le titre « Economie optimiste et économie scientifique », dans *Essais sur quelques problèmes économiques et monétaires*, Paris, 1933, p. 231-280.

10. S'agit-il d'évolution ou de révolution ? Il vaut mieux poser le dilemme en termes mieux définis de la biologie : s'agit-il de transformations ou de mutations ? Il faut pencher pour le second terme.

mateur, le producteur, l'entrepreneur ou l'entreprise), échappe aux regards. Seul le *groupe*, *l'unité collective* (l'ensemble des consommateurs, l'ensemble des producteurs, l'ensemble des entrepreneurs ou des entreprises, et encore de larges sous-ensembles), est aperçu. Des mondes remplacent les atomes trop distants, devenus invisibles. Aux grandeurs *microcosmiques*, définies « à personnes dénommées », sont substituées des grandeurs *macrocosmiques* liées à des ensembles, à des collectivités.

Il s'agit, en somme, de la théorie annoncée par M. Divisia, dans un important mémoire [11]. Cette économique « anonyme » n'est pas une création *ex nihilo*. Depuis longtemps déjà, les pré-modernes, occupés par les théories de la monnaie, du capital et des fluctuations de toutes natures, ont raisonné sur des grandeurs globales, sur des réalités collectives, telles que la masse des moyens libératoires, le volume total du crédit, le niveau général des prix. Ces efforts ont trouvé leur aboutissement dans l'ouvrage absolument fondamental de Lord Keynes, dans sa *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* [12]. C'est, sans aucun doute, la contribution économique la plus originale de ce siècle. Elle est le point de départ d'un nombre considérable de travaux remarquables. Aussi peut-on, à bon droit, parler d'une « Ecole Keynésienne » [13-14].

L'histoire du mouvement des idées offre maints exemples d'un changement d'optique analogue. Il en est ainsi chez les physiciens, chez les poètes, chez les philosophes, et naturellement chez les sociologues.

« Les écrivains de toute une lignée qui procède de Balzac, écrit M. Fr. Mauriac, ont voulu servir la collectivité, la cité; toute la puissance de leur art est tournée contre l'individu » [15]. Dans cette voie, aucun groupe n'a été plus loin et plus résolument que le cénacle de l'Abbaye. Aussi l'économique nouvelle peut-elle être rapprochée, à bon droit, de l'unanimisme.

11. F. Divisia, *L'indice monétaire et la théorie de la monnaie*, *Revue d'économie politique*, vol. 40, 1926, p. 71-81.

12. *General Theory of Employment, Interest and Money*, Londres, 1936; traduction française par J. de Largentaye, Paris, 1942.

13. Un autre courant de pensée macro-économique est l'*universalisme* d'Othmar Spann qu'il faut citer ici, à défaut d'une étude spéciale qui dériverait nécessairement sur un terrain philosophique. Cf. H. G. Wagner, *Essai sur l'universalisme économique*, *Othmar Spann*, Paris, 1931, et J. Valarché, *L'universalisme*, Paris, 1945.

14. Encore faut-il avoir présent à la mémoire le propos rempli de finesse de M. Pigou, tenu à M. Byé : « Qu'est-ce qu'une Ecole, si ce n'est une somme d'individus ayant chacun une hérédité, une mentalité, une vie personnelle dont l'insertion forcée dans un cadre ne peut que déformer le contour ? » *Revue d'économie politique*, vol. 93, 1929, p. 1514-1515.

15. F. Mauriac, *Le roman*, Paris, 1928, p. 36.

L'une et l'autre prennent pour sujet la vie sociale, la vie d'un groupe, *vita unae animae*. Lord Keynes et M. Jules Romains sont d'accord pour affirmer que « l'individu n'existe pas, ou tout au moins, que l'artiste n'est pas, en tant qu'artiste, intéressé par sa propre existence » [16]. Tous deux livrent leur message, juchés hardiment, comme leurs personnages, sur un « axe cosmique ». Il est possible de pousser plus loin le parallèle entre chefs d'Ecole : chez tous deux, mais à des degrés divers, une certaine propension à la mystification [17]. Gardons-nous cependant de toute généralisation ou de trop sérieux dans l'affirmation. Si cette tendance est naturelle au génie de M. Jules Romains ou de Lord Keynes, elle n'est le fait ni de la littérature unanimiste, ni de l'économie moderne. Est-il besoin de citer, à titre d'exemple, pour la première, M. Georges Duhamel, et pour la seconde, Mme J. Robinson ?

Au-delà des traits personnels et occasionnels, il y a les liens profonds qui unissent l'unanimisme littéraire à la réalité économique contemporaine [18]. M. Gilbert Guisan, qui s'est attaché avec une profonde sympathie à l'étude des poètes de l'Ecole, a fort bien aperçu « l'actualité de leur expérience et de leur message en temps de désarroi social et de primauté du collectif » [19] : « L'être ne souffre que de son repli sur soi. Loin de se retirer, qu'il s'abandonne désormais au courant de l'ensemble, il y trouvera sa place, un ordre, un destin. Et c'est là le tragique spirituel du chômage, à côté des difficultés matérielles : l'obligation, pour des hommes, de vivre hors du collectif [20]. Le chômage a fait de la possibilité de vivre en automate dans l'usine ou le bureau, un bonheur, une *chance* » [21].

Le déplacement du point de vue a des conséquences importantes et nombreuses : tout le pan de la statique psychologique,

16. A. Thibaudet, *Réflexions sur la littérature*, Paris, 1938, p. 141.

17. Pour Keynes, cf. Et. Mantoux, *La Théorie générale de M. Keynes*, *Revue d'économie politique*, vol. 51, 1937, p. 1590.

18. Les rapports de l'unanimisme et de l'Ecole sociologique française ont été indiqués plus que traités dans A. Cusenier, *Jules Romains et l'unanimisme*, Paris, 1935.

19. Gilbert Guisan, *Poésie et collectivité*, Lausanne et Paris, 1938, p. 15.

20. *Ibid.*, p. 150-151.

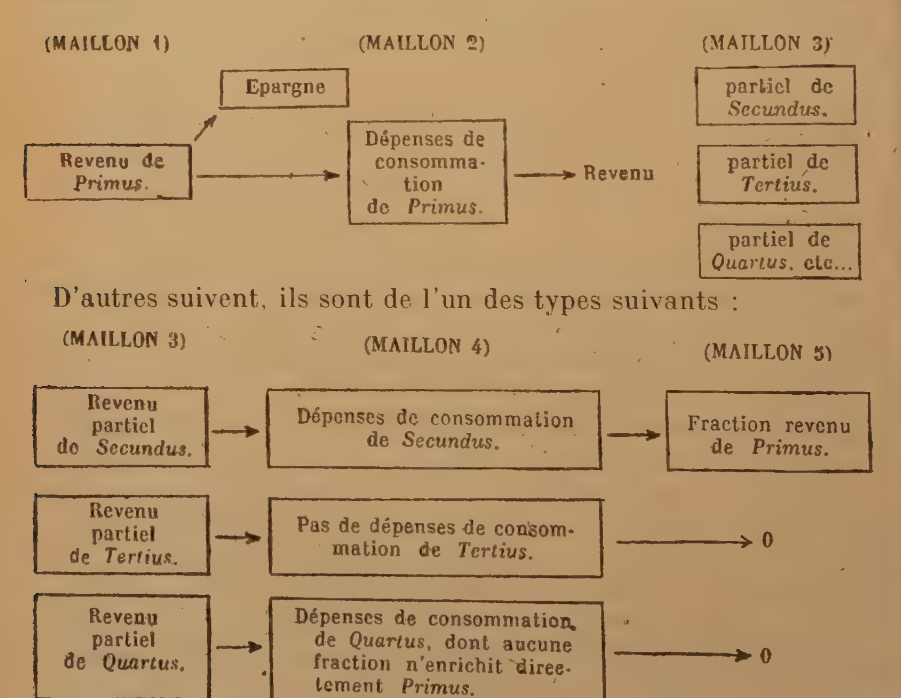
21. Transport du centre de vision également en philosophie et en physique : *a*) Un rameau de l'idéalisme anglo-saxon a progressé dans une voie analogue : « L'origine de l'absolutisme, écrit à ce propos M. Em. Bréhier, est dans une réaction à l'égard de l'individualisme; cette réaction va, chez Bradley, jusqu'à dénier à l'individu, avec sa vie temporelle et son effort quotidien, toute réalité véritable, comme Plotin, qui ne voyait la réalité vraie de l'individu que dans une intelligence éternelle que l'effort pratique essayait vainement d'imiter », Em. Bréhier *Histoire de la philosophie*, t. II, fasc. 4, Paris, 1944, p. 1054-1055;

b) En physique, les développements modernes ont trait à l'atome et à sa constitution interne. La progression s'opère ici en sens inverse : tandis que les sciences de l'homme sont allées de l'individu vers le collectif, les sciences de la nature sont parties de la masse pour aboutir à l'infiniment petit. Dans les deux cas, ce sont les faits à notre échelle de perception qui sont exposés et expliqués les premiers : d'où l'*anthropocentrisme* des premières démarches de l'esprit (déjà signalé dans le cours de première année). C'est ensuite seulement que le savant s'engage dans l'étude des faits d'un autre ordre de grandeur, vers le microcosme physique ou le macrocosme social, c'est-à-dire l'unanimisme économique.

édifié par Jevons, Léon Walras et Karl Menger, s'écroule, puisque accoté à l'individu, il s'effondre avec lui. La théorie moderne y gagne un changement de structure; elle gagne, dans le même temps, en efficacité et en autorité.

1. — Le premier soin du théoricien est consacré à définir la structure du modèle sur lequel il veut raisonner. A cette fin, il énonce les hypothèses de départ, il distingue les données et les variables, il sépare le déterminant du déterminé (même en dehors d'une formulation mathématique). Il est habituel, par exemple, de supposer *explicitement* que les opérateurs, isolément pris sur un marché étendu, sont sans action sur les prix (C'est la définition d'un marché de concurrence parfaite). Il est non moins habituel de supposer *implicitement* que le revenu individuel est une donnée indépendante de son affectation. De ces hypothèses fondamentales, rien ne subsiste désormais.

a) Un revenu est transformé partiellement ou totalement, par son bénéficiaire, en dépenses (dépenses de consommation ou épargne). Ces dépenses, à leur tour, sont des revenus pour d'autres. Une chaîne est ainsi amorcée dont voici les premiers maillons :



D'autres suivent, ils sont de l'un des types suivants :

Ces maillons peuvent être plus ou moins nombreux, mais ils sont tous solidaires (Il est évidemment possible d'établir un schéma analogue pour les dépenses d'investissement). En déduction stricte, une variation des dépenses d'un individu (accroissement de l'épargne de *Primus*, par exemple) agit, en définitive, sur son propre revenu (augmentation du volume du deuxième maillon provoquant une variation du volume du dernier maillon).

L'une des plus importantes simplifications introduites par les classiques, *à leur insu* [22], revient à désarticuler cette chaîne, à en libérer les maillons. Ils admettent qu'une variation des dépenses d'un individu a des répercussions négligeables sur son propre revenu. Il est possible de légitimer, *a posteriori*, l'hypothèse : dans les groupes sociaux fortement différenciés, le mobile de la dépense est l'apaisement d'un besoin, l'octroi d'une satisfaction et non pas la création d'un revenu pour autrui. L'individu est donc indifférent aux conséquences que peuvent avoir ses dépenses sur le revenu de ses voisins (rupture du lien des 2e et 3e maillons); il est également indifférent aux répercussions que peuvent avoir les dépenses de ses voisins sur ses propres ressources (rupture du lien de l'avant-dernier et du dernier maillon). Comment, dès lors, apercevra-t-il un lien entre ses dépenses et son revenu et particulièrement son salaire (deuxième et dernier maillon) [23] ? Chacun en ce qui le concerne considère son revenu comme *donné* et *constant*. Ce qui est établi pour l'isolé s'étend à l'ensemble : *l'économique classique est la théorie du revenu social constant.*

Avec l'introduction des grandeurs globales, les auteurs récents ne sont plus habilités à postuler cette indépendance et cette constance : le revenu social — la masse des salaires notamment — est étroitement lié aux dépenses totales. L'optique nouvelle transfigure les rouages du modèle : le revenu n'est plus une donnée. *L'économique moderne est la théorie du revenu social variable* [24].

22. L'hypothèse a été aperçue par J. Stuart Mill : « Le théorème qui établit qu'acheter des produits ce n'est pas employer du travail... est, pour le sens commun, un paradoxe... Il ne faut pas s'étonner que l'économie politique fasse des progrès si lents, lorsqu'une pareille question reste ouverte à ses origines mêmes. » *Principes d'économie politique*, trad. franç., Paris, 1873.

23. Même raisonnement et même conclusion pour l'épargne, d'où la généralisation de la proposition.

24. Le revenu n'est plus la seule donnée ancienne qui devient variable. Nous aurons l'occasion d'en signaler d'autres plus tard, l'épargne par exemple.

b) D'autre part, les classiques se sont appliqués à qualifier un marché : il est ou parfaitement concurrentiel ou absolument monopolistique. Entre ces cas limites, ils ont entrevu ou étudié toute une gamme continue de nuances distinguées suivant l'intensité du pouvoir sur les prix dont disposent les (ou qui échappe aux) opérateurs individuels. Eux disparus, il ne reste plus rien de ces définitions et distinctions. Le marché global n'appartient évidemment à aucune des configurations extrêmes : ainsi apparaît le lien intime de la théorie nouvelle avec l'analyse récente de la *concurrence imparfaite*, développée en marge de la théorie classique. Le marché est caractérisé désormais par le *degré de concentration monopolistique* — différence relative du prix et du coût marginal [25]. La notion est d'ailleurs si peu directe que le marché lui-même perd, *en apparence du moins*, la situation éminente qui lui est dévolue dans la statique. Une importance décisive est donnée aux flux et à leurs affluents et non plus seulement à leurs confluents qui sont les marchés. L'économique ancienne est débordée. Les dialogues monotones des contractants n'ont plus la seule faveur de la scène, ils doivent la partager avec les rythmes d'ensemble et muets des ballets et des farandoles des êtres collectifs. Cela n'est pas sans danger d'ailleurs, car la description du mécanisme risque de prendre le pas sur l'interprétation psychologique.

2. — La théorie gagne cependant *en efficacité* et, par suite, *en autorité*, malgré les difficultés certaines de manipulation des grandeurs nouvelles.

Les notions microcosmiques relèvent de la *psychologie individuelle* (introspection, intuition commune). Dans son cabinet de travail, Pareto s'interroge sur la forme des lignes d'indifférence : sans le quitter, il donne une réponse; du même coup et d'une manière satisfaisante, il détermine la forme des courbes individuelles d'offre ou de demande. Veut-on être plus exigeant, une expérience immédiate de laboratoire supplée [26].

Ces méthodes si simples et si directes sont désormais inopérantes. Que sont les grandeurs macrocosmiques, si ce n'est des valeurs attachées à des groupes humains ? Elles symbolisent

25. A. P. Lerner, *The Concept of Monopoly and the Measurement of Monopoly Power*, *Review of Economic Studies*, vol. 1, 1934, p. 157-175, et M. Kalecki, Essays in the *Theory of Economic Fluctuations*, Londres, 1939, p. 13-41.

26. L. L. Thurstone, *The Indifference Function*, *Journal of Social Psychology*, vol. 2, 1931, p. 139-167.

des réalités sociales, elles masquent des « représentations collectives » au sens de Durkheim. Sur la scène théorique ont surgi des acteurs aberrants. Leurs comportements, leurs réactions relèvent de la *psychologie collective* (ou de l'interpsychologie) et de ses procédés *d'enquête statistique* (statistique rétrospective et statistique des opinions). L'économiste moderne doit donc provoquer les services d'information, leurs bureaux de calculs; il doit solliciter d'eux les données numériques dont il a besoin.

Car c'est bien de chiffres qu'il s'agit : les actes, les activités, les actions, les impressions les plus fuyantes, les plus ineffables des groupes humains se traduisent par des nombres. « Tout fait social se distingue des faits de psychologie individuelle par cette caractéristique *qu'il est statistique et nombré*, étant commun à des nombres déterminés d'hommes pendant des temps déterminés. »[27]. Puisque ces grandeurs sont nombrables, elles se composent et se décomposent comme le veut l'arithmétique. Les rapports qu'elles soutiennent entre elles sont donc de nature *métrique*. Puisqu'elles sont observables et mesurables, ces rapports métriques doivent être numériquement et positivement exprimés. Aussi bien peut-on soumettre les *rapports théoriques aux vérifications expérimentales*. La statistique (avec sa technique des *tests de signification*) apporte encore en cette démarche un secours précieux. Sitôt l'épreuve réalisée, sitôt reconnu l'accord du déduit et du réel, la théorie devient un appareil d'analyse propre à comprendre la vie dans ses aspects cachés et divers, présents et futurs; elle cesse d'être un objet d'infructueuses spéculations pour devenir un *instrument de prévision*.

« La déduction logique n'est plus alors qu'un instrument d'usage intermittent qui, par l'abstraction, dissèque la réalité, éclaircit les notions confuses, isole les éléments, forge les concepts et les définitions. »[28]. L'observation et l'induction, tirées d'un relatif abandon, prennent leur revanche et offrent leurs concours. L'association intime de la déduction et de l'induction, longtemps et ardemment souhaitée, désormais possible, confère à la théorie moderne une *impression de puissance*

27. M. Mauss, *Divisions et proportions des divisions de la sociologie, Année sociologique*, nouv. série, t. II, p. 133-134. Le thème revient avec insistance dans ce mémoire. V. p. 109 et p. 151-152.
28. F. Divisia, *loc. cit.*, p. 78.

qui manque à son aînée. Cette impression va se trouver encore renforcée par l'exposé de ses autres procédés créateurs.

II

Mutations internes : promotion de la monnaie et apparition des calculs prévisionnels.

Ainsi entrevue, la théorie moderne revêt un air de nouveauté; elle ne le doit pas tant à cette manière de pousser le raisonnement économique par grandeurs globales. Des transpositions de la statique classique sur le plan macrocosmique ont été tentées. Elles conduisent à des conclusions précieuses par l'effet indéniable d'opposition qu'elles autorisent. Aussi bien son originalité foncière est-elle ailleurs. Elle réside, nous l'avons vu, dans l'abandon d'hypothèses illégitimes à l'échelle collective. Elle lui vient également de la promotion de la monnaie et de son intégration dans le système d'*interdépendance générale !*

Dans une histoire du mouvement des idées économiques, il serait intéressant de rapprocher la position de Léon Walras, et surtout celle de Pareto, de l'absolutisme philosophique, thèse fort ancienne qui a eu un regain momentané d'actualité en Angleterre à la fin du siècle dernier. En économique, elle conduit, sinon à nier, du moins à amenuiser la portée attribuée aux études des équilibres partiels — aux études que M. François Perroux appelle *départementales*.

La théorie classique a pour point de départ l'individualisme; elle aboutit à l'absolutisme, en affirmant « la prétendue nécessité de ne concevoir une réalité que comme partie d'un tout, sous prétexte que toute vérité est cohérente en elle-même et cohérente avec les autres ». Ce sont les termes mêmes de F. C. S. Schiller, d'Oxford, s'attaquant sensiblement, à la même époque, à l'absolutisme idéaliste, auquel restent attachés les noms de Bradley et de Bosanquet. Le second de ces auteurs n'a-t-il pas écrit que l'universel est « l'unité plastique d'un système incluant le détail », mot qui caractérise admirablement l'économique de Walras, et mieux encore la sociologie de Pareto. Aux yeux du théoricien moderne, le *détail* est constitué, non plus par les atomes sociaux, mais par des groupes dont l'ensemble compose l'*unité plastique*.

Cette idée d'interdépendance ou de *confluence*, dégagée dans toute sa pureté par les Lausannois, est retenue et fortement affirmée. L'apport des modernes est de l'éclairer et de systématiquement l'élargir.

1. — Sur toute la scène économique, sur l'immense gri-

saille, en apparence unie, des équations walrassiennes[29], le théoricien projette une lumière violente et crue. Il opère une sélection optique. Une zone d'ombre couvre alors les liaisons mineures, tandis que les liaisons les plus positivement significatives[30] apparaissent proéminentes. Par ce contraste, le phénomène économique schématisé, dépouillé de la solidarité des actions secondaires, est révélé dans ses parties essentielles. Les difficultés sont alors hiérarchisées. Admettre des degrés dans cette solidarité, reconnaître des intensités variables dans les relations, c'est faciliter la première tâche; c'est aussi ménager des matériaux pour de prochaines approximations et d'ultérieurs raffinements.

2. — Parallèlement, la théorie moderne élargit le domaine de l'interdépendance; elle englobe la monnaie. La statique la rejette[31]; elle restreint ses sujets d'étude en raisonnant sur une *économie amputée*, sur une *économie de troc.* Stuart Mill n'explique-t-il pas la formation des prix en se préoccupant des seuls échanges réels (des produits se troquant contre des produits); la monnaie prend là visage de tiers et passif intervenant, sans effet propre, sans action perturbatrice, à la manière d'un catalyseur qui demeure lui-même au terme des réactions. La thèse s'affirme avec le substitut théorique imaginé par Léon Walras, avec le *numéraire* : ce bien *arbitrairement* élu parmi tous les biens, dont l'unité est *artificiellement* promue à la dignité d'étalon. A l'épreuve, il a paru assez pauvre, insuffisant, inadéquat même, d'où le « réélisme » des classiques opposé au « monétarisme » des modernes. Car la monnaie — considérée comme un bien *sui generis* — est désormais établie au centre même de l'intrigue théorique : le déshonneur d'un traitement particulier et le bannissement lui sont épargnés; elle n'est plus rapportée, juxtaposée à l'ensemble théorique; elle le

29. « La plupart des ouvrages de l'économie mathématique... donnent l'impression de ces photographies qui sont peut-être une image fidèle de la réalité, mais où tous les éléments du paysage, l'azur du ciel, le vert des prés, le rouge des toitures sont uniformément teintés de gris », F. Divisia, *loc. cit.*, p. 77.

30. Pour une définition des relations les plus positivement significatives, cf. O. Lange, *Die allgemeine Interdependez der Wirtschaftsgrössen und die Isolierungsmethode*, *Zeitschrift für Nationalökonomie*, vol. 4, 1932, p. 52-78, et particulièrement p. 64 et s.

31. Sur l'incompatibilité de la statique et de la monnaie, cf. P. N. Rosenstein-Rodan, *The Coordination of the General Theories of Money and Price*, *Economica*, n. s., vol. 3, 1936, p. 269 et s.

compénètre; elle a enfin un rôle actif et primordial à jouer [32]. Son union intime avec la production et la répartition conduit à l'étude, simultanément sous l'aspect réel et sous l'aspect monétaire, d'une *économie totale* et non plus d'une économie partielle. Ce n'est pas la seule conséquence, tant s'en faut [33].

a) La monnaie — pont lancé entre le présent et l'avenir — ainsi honorée, fait surgir des variables nouvelles : les *anticipations*. Dans la théorie pénètrent dorénavant les calculs prévisionnels : ces coups de filet jetés dans le futur avec l'espoir des pêches miraculeuses et qui ménagent, bien souvent, de malheureux retours. Les collectivités de notre abstraction sont désormais sujettes à l'humaine condition du risque et à la fréquente *éventualité de l'erreur*. Voilà abandonnée l'angélique hypothèse de la *prévision parfaite*.

Pour surprenant que cela soit au raisonneur superficiel, la *prévision imparfaite* s'accommode encore d'un schéma théorique, plus exactement de schémas combinés suivant qu'il s'agit d'anticipations à court terme et à long terme des consommateurs, d'anticipations à court et à long terme des producteurs. Dans les analyses nouvelles, *le temps s'objective dans l'état instantané et actuel des prévisions échelonnées*. Pour un Keynes, la vie économique est une suite de tels états.

La théorie moderne n'est pas pour autant une dynamique — elle ne date pas ses paramètres, mais ceci est aspect superficiel — parce qu'elle est ignorante du sort fait aux anticipations, parce qu'elle est, implicitement, indifférente à leur exactitude : elle est un départ; les instants successifs sont de perpétuels départs. Sa rivale est d'un ordre différent : préoccupée également du départ et de l'arrivée, elle attache une importance essentielle à l'accomplissement du risque, au moment où il se *réalise*, comme aux moments où se manifestent ses effets immédiats d'abord, ses effets médiats ensuite. Ainsi entendue, la dynamique est *une éphéméride raisonnée des prévisions et des erreurs* qu'elles engendrent [34]. Telle est la substance même

32. « La vraie place de la théorie des prix est en annexe de notre théorie générale », J. M. Keynes, p. 53.

33. Sur la théorie monétaire, se reporter à la troisième partie du récent B. Nogaro, *La monnaie et les systèmes monétaires*, Paris, 1945. On sait que l'intégration de la monnaie dans une théorie microscopique a été tentée récemment avec bonheur par J. R. Hicks, dans son fondamental *Value and Capital*.

34. Il aurait été possible de présenter la distinction en opposant *prévisions rationnelles* et *prévisions exactes*. Avec les premières, on suppose que les antici-

de la théorie des alternances et du progrès chez un François Simiand[35].

b) Cette théorie moderne n'est cependant plus une statique. Par le biais monétaire, apparaissent les anticipations avec leur cortège de rêves, de variations, d'incohérences et d'instabilité. Elles ensemencent les modèles économiques de *ferments actifs*. Il s'agit désormais *d'équilibres mouvants* et non plus de *l'équilibre stationnaire des classiques*[36]. Ces derniers ont constamment présente à l'esprit l'idée de tendance à l'équilibre, qui conduit au concept d'*ordre stable*, plus précisément de *norme statique* autour de laquelle le réel oscille. Les fluctuations sont alors des déviations qui motivent la recherche des causes d'écart séparant le marché réel et la norme conceptuelle (K. Wicksell), séparant la monnaie réelle et la monnaie neutre. (F. Hayek, J. G. Koopmans). Rien de tel dans l'étude à entreprendre : il faut disserter sur les progressions et les fluctuations d'une économie totale, pour elles-mêmes et en elles-mêmes, sans référence à un hypothétique état stable[37].

Par là, les récentes recherches révèlent leur originalité[38]. L'économique est riche d'une partie nouvelle qui veut un nom nouveau. Il est possible d'admettre celui de *métastatique*[39].

pations sont fondées sur la connaissance de la situation économique et des lois qui la régissent, sans référence au contingent.

35. F. Simiand, *Le salaire, l'évolution sociale et la monnaie*, 3 vol., Paris, 1932; *Les fluctuations économiques à longue période et la crise mondiale*, Paris, 1932. V. aussi R. Marjolin, *François Simiand's Theory of Economic Progress*, *Review of Economic Studies*, vol. 5, 1938, p. 159-171. Exposé plus sommaire du même auteur dans *Prix, Monnaie et Production*, Paris, 1941, p. 292 et s.

36. Pour une exacte interprétation des notions d'équilibre stable et d'équilibre stationnaire, se reporter à la préface de François Perroux à J. Schumpeter, *Théorie de l'évolution économique*, Paris, 1935, p. 43-72. Ainsi que G. Pirou, *Economie dynamique et théorie abstraite*, *Revue d'économie politique*, vol. 51, 1937, p. 1177-1191.

37. Ici encore, un rapprochement entre l'économique classique et la littérature classique s'impose. Rappelons la position de Paul Hazard dans la *Crise de la conscience européenne* (1680-1715), Paris, 1935, qu'il résume dans cette phrase lapidaire : « l'esprit classique, en sa force, aime la stabilité; il voudrait être la stabilité même » (p. 3). Cette brève citation pourrait être à elle seule la preuve d'un lien intime des deux classicismes.

38. Ainsi que M. François Perroux me l'a fait observer, l'idée est déjà dans V. Pareto. Les « courbes des poursuites » présentées, pour la première fois, dans le *Cours d'économie politique*, t. I, Paris et Lausanne, 1896, p. 18, reprises, par la suite, dans le *Manuale*, sont une tentative de dépassement de la statique par introduction de l'idée d'anticipation. Mais il faut aussi observer qu'elles sont restées à l'état de velléité.

39. Elle n'est pas à confondre avec la *statique comparative* des auteurs anglo-saxons (Cf. P. A. Samuelson, *The Stability of Equilibrium : Comparative Statics and Dynamics*, *Econometrica*, vol. 9, 1941, p. 97 et s.). Dans cet ordre théorique,

L'analyse précédente justifie le choix : la théorie moderne est encore une statique, le drame se déroule dans une journée indéfinie; elle échappe pourtant à la statique lorsqu'elle s'adjoint hypothèses et variables nouvelles qui conduisent à des équilibres mouvants, à des développements à *tendance évolutive;* et cependant, elle n'est pas encore une dynamique, ignorante qu'elle est de la chronologie. Ainsi, dépassant le mot, atteignons-nous l'essence. La métastatique est la théorie d'une évolution à son départ, la théorie de l'*évolution émergente;* la dynamique est la théorie d'une *évolution s'accomplissant*, celle de l'*évolution se réalisant.*

* * *

La métastatique a sans doute, en propre, un empire. Elle possède cependant des liens intimes avec la statique. Car, suivant l'observation de M. F. Divisia, « dans tout univers économique, biologique ou autre, le microcosme est à la source du développement formidable qu'a pris dans toute la science l'application des idées communes de Leibnitz et de Newton sur le calcul intégral. Microcosme et macrocosme sont liés par une solidarité foncière dont la méconnaissance risque d'entraîner la méconnaissance même de l'univers auquel ils appartiennent. Il n'en reste pas moins que les domaines *de leur étude* appartiennent, le plus généralement, *à deux ordres distincts*, notamment quant *à la méthode* »[40]. La théorie nouvelle a une certaine *autonomie*, car le macrocosme n'est pas seulement le microcosme intégré. Il est plus que cela. Aussi, pour prospecter le domaine de la métastatique, des outils nouveaux sont nécessaires : ce sont grandeurs macroscomiques et anticipations qu'il conviendra, aussitôt que possible, de définir. Enfin, pour faire valoir son champ immense et neuf, le concours de la statistique est essentiel. Il est d'ailleurs un présage d'heureuses moissons. La théorie est ainsi descendue des régions olympiennes de l'abstraction sur notre humble terre. Il n'en faut guère plus à ce théâtre moderne pour qu'il se prévale, à bon droit, de plus de réalisme et de vie.

il s'agit essentiellement d'édifier des modèles nombreux et *comparables*. La confusion avec ce que nous nommons métastatique peut résulter d'une certaine identité *instrumentale :* l'évolution des modèles y est étudiée, non par référence à la norme statique, mais simplement par référence à l'état immédiatement antérieur des variables.

40. F. Divisia, *L'épargne et la richesse collective*, Paris, 1928, p. 41.

Sitôt reconnus les traits marquants de la métastatique, les questions se pressent en nos esprits. Quel accueil a été réservé à ce modernisme ? Et puisqu'il a séduit, quels sont ses attraits ? Les réponses s'ordonnent naturellement autour de l'initiateur d'un mouvement de pensée dense et originale : Lord Keynes. L'action qu'il exerce ne tient assurément pas dans un texte aussi difficile que la *General Theory :* il a eu un succès de scandale par son tour sarcastique et enfiévré qui, en définitive, s'en prend à un puritanisme exaspéré par un certain esprit d'épargne. Mais il doit plus encore à la *généralité*. C'est à ce caractère que certains économistes paraissent le plus attachés : *General*, panache en tête du titre de l'ouvrage; il n'est pas jusqu'à l'usage anglais qui ne vole au secours de l'auteur pour offrir la préséance au qualificatif. Au vrai, cette généralité est si variée, et le mot si usé, qu'un retour sur nos arguments n'est pas inutile.

Affirmer le caractère général de la métastatique, parce qu'elle ignore l'individu, n'est pas, à l'évidence, l'objet de ce commentaire. Il est plus fructueux de prouver qu'elle est moins singulière et moins particulière que sa devancière, qu'elle est également plus extensive et plus compréhensive.

La métastatique est *moins singulière*, car elle est libérée de nombreuses *hypothèses restrictives* de la statique. L'analyse ancienne de la consommation suppose l'homogénéité des biens, tandis que la nature offre l'hétérogène à nos explications; il résulte de là une analyse d'une lourdeur exceptionnelle qui se refuse aux applications pratiques. Observation analogue pour l'analyse ancienne de la production : elle a résisté jusqu'ici à toute extension aux fabrications conjointes; elle est limitée aux « firmes », aux entreprises livrant un type unique de biens. Autant de prémisses désormais superflues. Le raisonnement s'applique à des ensembles de biens hétérogènes ou non, à la production dans son ensemble, comme il vaut pour tous les différents types de marchés (rigides ou imparfaits).

Elle est *moins particulière* que la théorie traditionnelle qui est la théorie du revenu constant et, nous le verrons, celle du *plein emploi* tel qu'il est réalisé, quand les acquisitions permises par le salaire suffisent juste à satisfaire tous ceux qui se présentent à l'embauche. Avec les anticipations, la métastatique entend délibérément aborder l'étude du *revenu variable* et du *sous-emploi* endémique d'avant guerre, précieux enseignement pour cet après-guerre.

Elle est *plus extensive*, puisqu'elle abandonne la partie pour considérer le tout; elle révoque le point de vue étroit de l'économie réelle pour aborder délibérément l'étude de l'économie monétaire.

Elle est *plus compréhensive*, enfin, en s'adjoignant l'analyse de la concurrence imparfaite. Elle va d'ailleurs plus loin en ramenant dans le sein de la théorie économique des branches qui, tôt émancipées, ont suivi des destins solitaires : la théorie de la monnaie, les mathématiques financières qui sont partie importante de la théorie de la banque, les mathématiques actuarielles, partie intégrante de la théorie du risque, toutes trois théories qui se fondent naturellement dans celle du crédit [41]. Son impérialisme ne se borne pas là, appelant aussi la théorie de la comptabilité.

Elle n'est cependant pas *universelle*, car elle n'est pas la dynamique, ni non plus cette *économique fondamentale* à laquelle songent tant de bons esprits [42], mais dont on ignore quel sera le point de vue : microcosmique ou macrocosmique.

D'ailleurs, reculer le centre de perspective exige une révision de la table d'orientation sur laquelle s'inscrivent les centres d'intérêt qu'aiment à distinguer les économistes [43]. Avec la *General Theory*, ils découvrent des paysages nouveaux qui motivent aussitôt un vif engouement. Un convenable détachement doit accueillir sautes d'amour et sautes d'humeur. Car les théoriciens, eux aussi, ont leur mode et leur coterie. Pis ou mieux encore, ils ont leurs caractères et ils l'ont manifesté par leurs écrits.

En Angleterre et aux Etats-Unis, les « Modernes » forment un groupe compact et agissant : presque une coalition. La théorie classique est menacée d'abandon momentané — quoique relatif. Cet instant de défaveur, elle ne le doit pas tant à ses simplifications — à certains égards plus apparentes chez sa

41. M. G. Pirou, dans son *Traité d'économie politique*, t. IV, Paris, 1943, p. 12, n. 3, n'écrit-il pas « pour définir le crédit, il vaut mieux parler de prestation et de contre-prestation, séparées par un intervalle de temps » ? C'est dans ce décalage que s'insèrent les différentes formes du crédit : 1° le crédit bancaire, dont le terme et le montant nominal sont *déterminés*; 2° l'échange monétaire, dont le montant nominal est déterminé, mais dont le terme est *indéterminé*; 3° l'opération d'assurance, dont le terme et, souvent, le montant nominal sont *aléatoires*.

42. François Perroux, *Le néo-marginalisme*, Paris, 1941.

43. R. F. Harrod, *M. Keynes and the Traditional Theory*, *Econometrica*, vol. 5, 1937, p. 85.

cadette — qu'à ses exclusions trop étendues [44]. Les conquêtes récentes n'ôtent cependant pas leurs mérites aux connaissances plus anciennes [45]. Les deux analyses s'éclairent mutuellement. Aussi faudra-t-il être attentif à chercher un appui du côté de la statique, parce qu'elle représente une expérience intellectuelle prolongée et nécessairement plus sûre [46]. Et cependant, la jeune métastatique, nous l'avons vu, apporte déjà une insigne contribution en précisant les limites *théoriques* de validité de sa respectable voisine. Assurément, dans la *pratique*, des divergences peuvent s'élever sur l'opportunité d'interpréter une situation de fait en recourant à l'un ou l'autre enseignement. Des contre-sens, dans leur utilisation, peuvent être commis. Dans de telles éventualités, il faut se garder d'accuser les théories de non-sens. Elles ont chacune leur sens.

Encore ce sens doit-il être apparent. Les classiques ont ignoré la particularité de leur théorie. Elle a agi à la manière d'un philtre magique. Elle a envoûté les meilleurs penseurs de tout un siècle. « Ricardo a conquis l'Angleterre aussi complètement que la Sainte Inquisition a conquis l'Espagne... Qu'il ait pu présenter beaucoup d'injustices sociales et de cruautés apparentes comme des incidents inévitables dans la marche du progrès, qu'il ait pu présenter un essai de réformer cet état de choses comme propre, en définitive, à faire plus de mal que de bien, c'est ce qui lui a conféré une grande autorité [47] ». Une emprise si totale des esprits exige de celui qui tente sa libération un effort peu commun : une lutte constante contre lui-même, contre ses souvenirs d'école, contre son passé d'auteur. M. J. M. Keynes, par nécessité de s'orienter, a tenu à s'opposer aux « Anciens ». C'est là son excuse, mais non sa justification. Car tour à tour enjoués, satiriques, sarcastiques, agressifs

44. J. R. Hicks, *M. Keynes Theory of Employment*, *Economic Journal*, vol. 36, 1936, p. 238-253.

45. « Elles donnent des explications très satisfaisantes à des questions comme celles-ci : pourquoi le commerce continuera entre l'Etat de New-York et la Géorgie, alors que les salaires sont plus bas en Géorgie ? Pourquoi une Buick neuve coûte plus cher qu'une Ford ? Qu'advient-il à la consommation de liqueur en cas de forte réduction des droits fiscaux ? ou encore : Raisons pour lesquelles les prix des produits alimentaires ont crû, il y a un siècle, en Angleterre, par rapport aux produits manufacturés ? Une théorie qui peut répondre à ces questions mérite le respect. » A. G. Hart, *Quarterly Journal of Economics*, vol. 51, 1937, p. 274.

46. Et aussi, le cas échéant, du côté de la dynamique, malgré la pauvreté présente de son contenu théorique, parce qu'elle est la précision même.

47. J. M. Keynes, *loc. cit.*, p. 54-55.

même, ses éclats ont eu leurs échos dans des discussions d'où la sérénité a pu paraître absente.

Sans doute, croire à la supériorité des thèses traditionnelles, à la nécessité de s'inspirer de l'exemple des prédécesseurs et embrasser la cause du progrès en affranchissant le théoricien des règles reçues sont deux partis. Ils sont irréductibles, mais non pas exclusifs. Comme le soutenait Charles Perrault, opposant de Boileau, dans un débat célèbre, l'essentiel est de raisonner juste et de savoir beaucoup. Du point de vue spéculatif, il importe de persévérer dans l'étude des modèles statiques, il est non moins important de suivre son temps. Compromis éclectique ? Non pas. La variété des optiques permet d'affirmer la pluralité des aspects d'un même monde. L'opinion est modérée. C'est celle que professe probablement aujourd'hui Lord Keynes [48]. Nul besoin d'un censeur et d'une censure : les deux théories coexisteront. Elles chemineront longtemps côte à côte, mais non pas sur le même plan. Car en songeant aux devanciers, Fontenelle a rappelé opportunément « qu'étant montés sur leurs épaules, nous voyons plus loin qu'eux ». D'un étage à l'autre de la même maison s'institueront de précieux dialogues entre ceux qui ne sont pas morts et ceux qui viennent à la vie. Aussi n'y a-t-il pas et ne peut-il y avoir qu'une artificielle *querelle des classiques et des modernes*.

G. LUTFALLA.

48. Je me permets de rappeler que cette conférence a été prononcée avant la mort de l'illustre économiste. Il n'est pas non plus inutile de préciser qu'elle a été rédigée avant la publication de l'*Ordre social* de M. Jacques Rueff.

A PROPOS DE LA "THÉORIE GÉNÉRALE" DE LORD KEYNES

(Réponse à M. Rueff.)

M. Jacques Rueff a consacré un article à mettre en relief *Les erreurs de la « Théorie générale » de Lord Keynes*. Cette position critique est sans doute préférable à une attitude d'ignorance ou d'indifférence. Quels que soient d'ailleurs les progrès que Keynes ait fait faire à la pensée économique, on ne saurait prétendre que son œuvre ne demande élargissement, approfondissement et critique. Nous nous réservons le droit d'y procéder nous-même.

Mais les critiques formulées par M. Rueff contre la *Théorie générale* ne sauraient donner qu'une idée vraiment très imparfaite de l'ouvrage fondamental de Keynes. Dans un pays où les progrès récents de la science économique sont aussi peu connus, des articles de ce genre ne sont-ils pas de nature à détourner un certain nombre d'esprits de l'étude d'une théorie dont la connaissance eût peut-être évité dans le passé un certain nombre d'erreurs ? Ce qui serait pire, des critiques de ce genre pourraient être de nature à détourner d'une étude approfondie de la *Théorie générale*. Or, si l'ignorance du système keynésien est fâcheuse, sa connaissance imparfaite ne l'est pas moins : nous pourrions facilement en citer de récents exemples.

En définitive, notre dessein ne saurait être de répondre de façon complète à la critique de M. Rueff. Il faudrait pour cela procéder à un véritable commentaire de la *Théorie générale*, qui dépasserait le cadre de cette revue.

Ce que cet article a de sommaire et de limité trouve son excuse dans ce qu'avait de sommaire la critique même de M. Rueff[1].

1. Même en tenant compte du fait que M. Rueff résume sur beaucoup de points des raisonnements exposés plus en détail dans son ouvrage : *L'Ordre social.*

M. Rueff rappelle que, dans la *Théorie* de Keynes, la faiblesse de la propension à consommer, si elle n'est compensée par un volume d'investissement suffisant, a pour effet une diminution des débouchés offerts à la production et par conséquent une limitation de l'emploi.

Pour que les individus ne consacrent ainsi qu'une partie de leurs revenus à la consommation et à l'investissement, il faut supposer qu'ils désirent augmenter la quantité de monnaie dont ils disposent. Le désir d'accroître les encaisses serait donc à l'origine de la situation de sous-emploi.

M. Rueff fait remarquer que cette situation ne saurait durer, ne saurait du moins constituer un état d'équilibre : le désir d'augmenter les encaisses monétaires doit provoquer d'après lui un certain nombre de réactions susceptibles de donner satisfaction à cette demande de monnaie supplémentaire.

Pour apprécier le bien-fondé de cette thèse, il importe donc de rechercher en premier lieu si une augmentation suffisante de la quantité de monnaie peut être la conséquence du désir d'augmentation des encaisses, en second lieu si une augmentation de la quantité de monnaie, à supposer qu'elle se produise, peut être de nature à donner satisfaction au désir d'épargne des individus dans des conditions telles que le plein emploi soit assuré après une certaine période d'adaptation. Ni sur l'un, ni sur l'autre point, il ne semble que M. Rueff ait apporté une critique déterminante de la *Théorie générale* de Keynes.

*
* *

Le désir de limiter la part des revenus consacrés à la consommation et à l'investissement, c'est-à-dire d'augmenter les encaisses, doit entraîner, selon M. Rueff, une baisse des prix. Cette baisse des prix serait de nature à augmenter la quantité de monnaie en stimulant la production de l'or — ou les exportations, c'est-à-dire les entrées d'or. En elle-même, d'ailleurs, cette baisse des prix serait un facteur d'augmentation, sinon de la quantité de métal des encaisses, du moins du pouvoir d'achat qui y correspond.

Dans le cas où le pays considéré possède une monnaie inconvertible, le mécanisme serait en partie différent. Pour simplifier, nous nous contenterons de discuter le raisonnement de

M. Rueff dans l'hypothèse où il s'agit de monnaie métallique.

Pour suivre le raisonnement, il convient de se demander en premier lieu dans quelle mesure l'augmentation de la quantité « matérielle » de monnaie doit être la conséquence du désir de monnaie.

L'argumentation est présentée comme suit :

« L'augmentation d'encaisse réalisée par le titulaire de revenus majorés et non dépensés aura nécessairement pour conséquence d'abaisser l'encaisse d'autres membres de la collectivité au-dessous du niveau de l'encaisse qu'ils désirent obtenir.

» Pour ramener leur encaisse effective au niveau de leur encaisse désirée, ceux-ci n'auront d'autre solution que d'offrir sans demander.

» Ce faisant, ils tendront à provoquer une baisse de toute l'échelle des prix.

» Cette baisse des prix tend à provoquer le transfert des facultés de production vers l'extraction de l'or.

» Dans le cas où le pays en question ne possède pas de mines d'or, l'abaissement des prix suscite un excédent d'exportation, qui lui-même détermine des rentrées d'or.

» Ainsi, le supplément de production susceptible de résulter d'une augmentation de l'emploi n'aura pas manqué de débouchés, puisqu'il aura pris la forme sous laquelle les titulaires de revenus supplémentaires étaient disposés à l'absorber. »

Nous formulerons en premier lieu la remarque suivante :

La baisse des prix déterminée par l'augmentation des encaisses désirées provoque d'abord une réduction de l'emploi, et par là une diminution des revenus, qui elle-même tend à accentuer la baisse des prix. Cette baisse peut donc se prolonger pendant un laps de temps relativement considérable, entraînant une diminution de l'investissement dont la « rentabilité » est réduite par la baisse et par les perspectives de baisse. A cela, il est vrai, M. Rueff répondrait qu'il s'agit d'un « état économique en voie d'adaptation ».

Reste donc à déterminer si les facteurs destinés à réaliser cette adaptation seront suffisamment efficaces.

On doit admettre que si l'on est dans un pays de mines d'or, la baisse des prix stimulera leur production. Mais si — par hypothèse — le coût de production de l'or est très élevé, la baisse des prix peut être incapable de provoquer une augmen-

tation très sensible de la production. Supposons que le coût de production d'un kilo d'or soit égal à une tonne de blé et qu'au même instant un kilo d'or s'échange contre une demi-tonne de blé. Une baisse du prix du blé ne pourra déclencher d'augmentation de la production de l'or tant que ce prix n'aura pas baissé de moitié. Il se peut que la baisse ne soit pas assez accentuée pour qu'on en arrive là.

On peut supposer aussi — pour ne pas en rester à cette hypothèse extrême — que le coût de production de l'or ait un caractère de croissance rapide, de telle sorte que la baisse des prix ne provoque qu'une augmentation de la production de l'or insuffisante pour amener sur le marché une quantité d'or qui corresponde aux demandes d'encaisses supplémentaires.

Dans l'hypothèse où il s'agit d'un pays dépourvu de mines d'or, M. Rueff estime que les forces de production se tourneront vers l'exportation. Encore faut-il que les pays producteurs d'or acceptent cet excédent d'importations. D'ailleurs, Keynes rappelle qu'une théorie générale doit être applicable au cas d'un système fermé comme d'un système ouvert (*Théorie générale*, p. 33). En tout état de cause, les faits mêmes qui rendent l'adaptation incomplète dans les pays qui sont producteurs d'or la rendent *a fortiori* incomplète dans les pays qui ne sont pas producteurs [2].

Si l'on procède à une étude de textes, on ne saurait prétendre que Keynes ait méconnu que le désir de monnaie puisse orienter — dans une certaine mesure — les forces vers la production de monnaie.

« La monnaie... ne peut être produite aisément... dans le cas d'une circulation fondée sur l'étalon-or... le maximum de la quantité de travail supplémentaire susceptible d'être employé de la sorte est proportionnellement très petit, sauf, bien entendu, dans les pays où l'industrie principale consiste en extraction d'or...

» Si la monnaie pouvait au contraire être produite comme une céréale ou fabriquée comme une automobile, les dépressions seraient évitées ou atténuées. Lorsque les prix en monnaie des autres richesses tendraient à baisser, une plus grande

2. Est-il besoin de dire que le raisonnement de M. Rueff pourrait être étendu ? On pourrait faire observer que la baisse des prix, le chômage et le malaise qui en résultent peuvent inciter à la guerre, et que celle-ci, par les destructions qu'elle entraîne, donnera naissance à un état de plein emploi...

quantité de travail serait détournée vers la production de monnaie. »[3].

L'effet de ce phénomène est accentué par le fait que la monnaie a une élasticité de substitution très faible.

C'est pourquoi Keynes arrive à la formule imagée que voici : « Ceci revient à dire que le chômage se développe parce qu'on demande la lune. Les hommes ne peuvent être employés lorsque l'objet de leur désir (*i. e.* la monnaie) est une chose qu'il n'est pas possible de produire et dont la demande ne peut être facilement endiguée. Le seul remède consiste à persuader le public que lune et fromage sont pratiquement la même chose et à faire fonctionner une fabrique de fromage (*i. e.* une banque centrale) sous le contrôle de l'autorité. »[4].

Keynes ajoute : « Il est intéressant de noter que c'est la propriété à laquelle la doctrine traditionnelle attribue la vocation spéciale de l'or à servir d'étalon de valeur, c'est-à-dire l'inélasticité de son offre, qui se trouve être précisément la source du mal. »[5].

Keynes aurait pu remarquer que si l'argent a cessé d'être employé comme monnaie en beaucoup de pays, c'est précisément parce que son élasticité de production était importante.

On remarquera ici que des économistes ont déjà été tentés de lier sous une forme rigoureuse la production de l'or aux mouvements des prix, de façon à donner un caractère plus « rationnel » aux cycles de longue durée. Dans son ouvrage *Prix, monnaie et production*, M. R. Marjolin rappelle les idées d'Akerman, de Kondratieff. « Mais il est clair que c'est précisément au moment où la relation entre la valeur de l'or et son coût devient défavorable que le besoin de perfectionnements techniques dans l'extraction de l'or et la découverte de gisements plus riches devient beaucoup plus pressant et doit donner une impulsion nouvelle aux recherches dans ce domaine. »[6].

M. Marjolin remarque que la liaison entre les mouvements des prix et la production de l'or n'est pas — en fait — très nette. « On peut sans doute facilement découvrir dans les statistiques, pour la période récente, des traces de l'action du niveau

3. *Théorie générale*, p. 247.
4. *Théorie générale*, p. 252. Le traducteur rappelle qu'en Angleterre on raconte aux enfants que la lune est un fromage.
5. *Ibid.*
6. Kondratieff, cité par Marjolin (*op. cit.*, p. 283).

général des prix sur la production de l'or : tendance à l'augmentation de la production quand les prix baissent et *vice versa*. Mais, cela dit, on n'a pas montré grand chose. En effet :

» *a*) Cette action des prix sur l'or n'est concevable que là où il existe un calcul des prix de revient, où l'industrie est organisée sur le mode capitaliste. Or, cette organisation est tout à fait récente. Elle date seulement de la fin du XIXe siècle. Auparavant, les dépôts alluvionnaires étaient traités par des prospecteurs individuels, attirés beaucoup plus par l'espoir d'une fortune rapide que par celui de profits réguliers, et capables, par contre, de supporter pendant longtemps, sans désespérer et partir, des conditions de vie très misérables.

» *b*) Même pour la période où l'exploitation des gisements aurifères revêt un caractère industriel, il est remarquable qu'aucune des grosses augmentations dans la production des métaux précieux que le monde a connues ne puisse être imputée aux mouvements du niveau général des prix. La cause immédiate de ces augmentations a été, soit la découverte de nouveaux gisements, soit une invention révolutionnant la technique d'extraction de l'or, soit une décision politique comme la dévaluation.

» Or, la découverte des nouveaux gisements a été liée, jusqu'à la Grande Guerre, à l'exploitation et à la reconnaissance de nouveaux territoires. Que la prospection des ressources aurifères ne soit pas totalement indépendante des fluctuations de l'activité économique générale, c'est ce qu'on pourra peut-être admettre. Mais combien d'éléments de contingence subsistent : présence des gisements, date des découvertes, existence d'une technique de prospection et d'exploitation suffisante, etc.

» Pour ce qui est des nouvelles inventions techniques modifiant les conditions d'exploitation de l'or, nous examinerons plus loin la question, en relation avec le problème plus vaste des rapports entre la technique et l'économique. Disons cependant dès maintenant que la contingence n'y apparaîtra pas moins générale qu'en matière de découverte des mines d'or. »[7].

*
* *

L'examen des textes indique également que Keynes ne dénie pas à la baisse des prix un certain effet sur les exportations et par suite sur l'emploi. A propos de l'examen d'une réduction

7. Marjolin, *op. cit.*, p. 288.

des salaires nominaux, il recherche toutes les répercussions de cette baisse sur les facteurs de l'emploi. Il n'omet pas les effets suivants :

« Si on a affaire à un système ouvert et si la réduction des salaires nominaux est une réduction par rapport aux salaires nominaux à l'étranger, les uns et les autres étant rapportés à une même unité, la variation est évidemment favorable à l'investissement, puisqu'elle tend à améliorer la balance commerciale. Ceci suppose évidemment que le bénéfice ne soit pas annihilé par une modification des tarifs douaniers, des contingentements, etc. Si la croyance traditionnelle à l'efficacité d'une réduction des salaires nominaux en tant que moyen d'augmenter l'emploi est plus développée en Angleterre qu'aux Etats-Unis, c'est probablement parce que les Etats-Unis possèdent plus que l'Angleterre le caractère d'une économie fermée. »

Il précise d'ailleurs que les effets de la modification du taux de troc extérieur[8] sur les revenus de certaines catégories de la population sont également à considérer.

« Dans le cas d'un système ouvert, une réduction des salaires nominaux, tout en augmentant le solde créditeur de la balance commerciale, est de nature à rendre moins favorable le taux de troc extérieur. »

Dans le chapitre consacré aux théories mercantilistes, Keynes indique d'ailleurs à quelle réalité profonde correspondait ce désir systématique d'améliorer la balance commerciale.

Il ne manque pas non plus de rappeler tous les obstacles auxquels se heurte cette politique dès l'instant que tous les pays veulent la pratiquer et tous les effets de la compétition pour la possession des marchés et pour la satisfaction des besoins en métaux précieux.

Sans doute ces difficultés sont-elles moindres lorsqu'il s'agit de vendre des produits contre de l'or aux pays producteurs du métal précieux. Mais tout ce qui limite l'expansion de la production de l'or limite en même temps les effets à attendre de ce facteur d'adaptation réel mais limité.

*
* *

Si l'augmentation de la production de monnaie est freinée, il n'en demeure pas moins que la baisse des prix constitue un

8. On sait que la notion de *terms of trade* a fait l'objet d'études approfondies de la part des économistes anglais contemporains.

facteur de diminution des besoins de monnaie, des besoins de monnaie pour les transactions tout au moins. Keynes n'a d'ailleurs pas méconnu cet aspect du problème. Dans le chapitre XIX, il mentionne cet effet :

« La réduction des salaires nominaux, qui s'accompagne en général d'une certaine baisse des prix et des revenus nominaux, affaiblira le besoin d'argent liquide pour les transactions commerciales et le paiement du revenu; par suite, elle fera baisser d'autant la courbe de la préférence pour la liquidité relative à la communauté tout entière. Toutes choses restant égales, elle diminuera donc le taux de l'intérêt et se montrera favorable à l'investissement. Dans ce cas, l'action des prévisions sera de sens contraire à celle que nous venons d'examiner au paragraphe 4. »

Mais cette tendance à la baisse des prix risque d'être contrecarrée par la résistance à la baisse des salaires nominaux. A supposer d'ailleurs qu'il n'en soit pas ainsi, la baisse des salaires nominaux est de nature à engendrer un certain nombre de phénomènes susceptibles d'exercer des effets défavorables à l'augmentation de l'emploi.

Keynes a insisté sur le phénomène de résistance à la baisse des salaires nominaux. Il convient de rappeler qu'il caractérise les périodes de sous-emploi, c'est-à-dire de chômage involontaire, de la façon suivante : il existe des ouvriers qui seraient disposés à travailler au taux des salaires *nominaux* en vigueur et qui ne trouvent pas d'emploi. Il s'agit d'un chômage « involontaire » en ce sens que les ouvriers qui se refusent à une baisse de leurs salaires nominaux seraient disposés à travailler pour la même rémunération nominale, même s'il se produisait une légère hausse du coût de la vie, c'est-à-dire une baisse de leurs salaires réels. D'où la définition donnée par Keynes lui-même :

« Il existe des chômeurs involontaires si, en cas d'une légère hausse du prix des biens de consommation ouvrière par rapport aux salaires nominaux, l'offre globale de main-d'œuvre disposée à travailler aux conditions courantes de salaire et la demande globale de main-d'œuvre aux mêmes conditions s'établissent toutes deux au-dessus du niveau antérieur de l'emploi. »

Sans doute, la position ouvrière paraît-elle — à première vue — illogique. On sait que Simiand, dans son ouvrage *Le salaire, l'évolution sociale et la monnaie*, a donné certaines raisons de

cet attachement aux salaires nominaux. Keynes explique dans plusieurs passages, et notamment dans le chapitre Ier de la *Théorie générale*, que cette attitude n'est pas aussi illogique qu'elle paraît. L'essentiel n'est pas ici de critiquer ou d'approuver cette attitude, c'est bien de savoir qu'elle existe et de bien préciser la définition keynésienne du chômage involontaire.

D'ailleurs, Keynes envisage l'hypothèse où les ouvriers sont conduits à accepter de travailler à un salaire inférieur au salaire nominal qui était en vigueur. Dans ce cas, il estime probable que la diminution de la consommation et la baisse des prix qui sont la conséquence de cette baisse des salaires, et surtout l'expectative de cette baisse des prix, diminueront les programmes de production et les programmes d'investissement des chefs d'entreprise. La baisse des prix de vente et l'expectative de cette baisse peuvent ainsi annuler l'effet de la baisse de cet élément du prix de revient que constituent les salaires (nominaux).

Reconnaissant qu'une baisse des salaires nominaux peut avoir pour effet de diminuer le besoin d'argent liquide et peut à cet égard avoir des effets analogues à une augmentation de la quantité de monnaie, Keynes n'en estime pas moins que, par suite d'autres incidences, une politique souple des salaires a généralement des effets moins favorables à l'augmentation de l'emploi qu'une politique monétaire souple. Les raisons qu'il en donne sont les suivantes :

a) A défaut d'une réduction uniforme qui suppose un certain caractère « socialisé » de l'Economie, la réduction des salaires nominaux comporte une série de luttes, chaque catégorie professionnelle s'efforçant de se maintenir en position plus avantageuse que les autres;

b) La baisse des salaires nominaux avantage les titulaires de revenus fixes;

c) Elle accroît l'endettement;

d) La réduction progressive des salaires réduit — ainsi qu'on l'a déjà rappelé — la propension à l'investissement;

e) Un régime de salaires nominaux souples pourrait être l'origine d'une grande instabilité des prix susceptible de rendre plus difficiles les prévisions des chefs d'entreprise.

Faut-il en conclure, comme le dit M. Rueff à la fin de son

article, que la *Théorie générale* soit une philosophie imparfaite de la rigidité inavouée ? Il est exact que, raisonnant à la fois pour la courte et pour la longue période, Keynes trouve certains avantages à une certaine stabilité, disons même si l'on veut à une certaine rigidité[9] des salaires nominaux. Il ne dissimule d'ailleurs pas ce point de vue, et, à plusieurs reprises, ainsi que nous l'avons indiqué, il discute les avantages et les inconvénients de la rigidité des salaires nominaux, tout en reconnaissant que les uns et les autres peuvent être plus ou moins importants suivant les circonstances. On ne peut donc dire que Keynes ait omis là où il faisait état de certains éléments de rigidité d'en discuter le bien fondé.

*
* *

La baisse des salaires nominaux, à supposer qu'elle se produise, provoque donc, selon Keynes, une série de phénomènes susceptibles de réduire les dépenses de production et d'investissement, c'est-à-dire l'emploi. Comme le remarque Keynes, le jeu des différents phénomènes varie suivant les pays et les circonstances. Mais ne pourrait-on soutenir que les considérations qu'il développe à ce sujet sont valables pour la courte période et que, sur une durée de temps plus longue, l'adaptation nécessaire à la suppression du chômage finira par se produire ?

Il convient de pénétrer ici au cœur même du débat et de se demander si une diminution de certains besoins de monnaie ou même une augmentation de la quantité de monnaie, à supposer qu'elles se produisent, sont toujours de nature à donner satisfaction au désir d'épargne dans des conditions telles que le plein emploi soit assuré, après une certaine période d'adaptation.

Il faut rappeler que Keynes, tout en attribuant à l'augmentation de la quantité de monnaie une influence sur l'emploi, nie que, par ce procédé, on puisse — en toutes circonstances — assurer le plein emploi. Son raisonnement semble être le

9. Tout en souhaitant que « dans les industries particulières les salaires possèdent un certain degré de souplesse de manière à hâter les transferts de main-d'œuvre de celles qui déclinent à celles qui progressent, par rapport à la moyenne ». (*Théorie générale*, p. 285. Voir d'une façon générale la fin de ce chapitre.)

suivant : la baisse du taux de l'intérêt, conséquence de l'augmentation de la quantité de monnaie, peut être insuffisante pour rendre l'investissement avantageux. On peut concevoir en effet que le rendement des investissements soit négatif [10]. Plus exactement, on peut concevoir qu'il soit jugé tel. Dans ces conditions, malgré l'augmentation de leurs encaisses, ceux qui désirent épargner n'investiront ni ne prêteront (ils ne trouveraient pas d'emprunteurs), ils augmenteront encore leurs encaisses. Dans une telle hypothèse, en effet, ce que désirent certains membres de la collectivité, ce n'est pas porter leur encaisse à un niveau déterminé au-delà duquel ils dépenseront le surplus, c'est mettre en réserve un certain pourcentage de leurs revenus, sans qu'à un moment donné on puisse affirmer que l'augmentation de leurs encaisses les déterminera à changer d'attitude.

Sans doute la baisse des salaires nominaux peut-elle, en se continuant, amener la persistance de la baisse des prix, mais on ne voit pas de raison théorique pour que le régime de plein emploi s'établisse, à moins que ne soit modifiée la propension à consommer ou la propension à investir.

Il convient d'insister sur ce point. M. Rueff semble supposer que les membres de la collectivité considérée désirent porter leur encaisse à un niveau déterminé et il lui semble que, par le jeu de certains mécanismes, ils peuvent arriver — alors que Keynes se place dans l'hypothèse où les membres de la collectivité désirent consacrer une certaine fraction de leur revenu à l'accroissement de leur encaisse sans se fixer de limite à partir de laquelle ils cesseront d'agir ainsi.

Que notre interprétation de la pensée de M. Rueff soit exacte, il nous suffit, pour l'établir, du membre de phrase suivant extrait de son article :

« Mais ce défaut d'adaptation, essentiellement temporaire, puisque, de toute évidence, personne n'est disposé à thésauriser indéfiniment des suppléments de revenu... » précisément cette « évidence », est contestable. Keynes rappelle le cas de l'Inde : « l'histoire de l'Inde à toutes les époques fournit l'exemple d'un pays appauvri par une préférence pour la liquidité

10. Il n'est même pas nécessaire que le rendement de l'investissement soit négatif : on arrive au même résultat si le rendement de l'investissement est inférieur aux frais inhérents à la conclusion des prêts.

allant jusqu'à la passion, et si forte que, malgré un afflux énorme et permanent de métaux précieux, le taux de l'intérêt n'a pu baisser jusqu'au niveau compatible avec le développement de la richesse réelle ». Que l'attitude dénoncée par M. Rueff soit choquante, la réprobation de l'avarice suffit à l'indiquer, mais cette réprobation même indique que le défaut existe.

Ainsi s'explique la formule de la Théorie générale : « Il n'y a donc pas de raison de croire qu'une politique souple des salaires puisse maintenir un état permanent de plein emploi, pas plus qu'il n'y a de raison de croire qu'une politique monétaire de marché ouvert puisse à elle seule obtenir ce résultat. De tels moyens ne sauraient conférer au système économique la propriété de s'ajuster de lui-même. »[11].

En résumé, l'insuffisance de la consommation et de l'investissement peut entraîner une certaine augmentation de la quantité de monnaie sous forme de production ou d'importation d'or, mais cette réaction peut être plus limitée que ne le suppose le raisonnement de M. Rueff. La baisse des prix peut être freinée par différents facteurs dont la résistance des salaires nominaux. A supposer même que ces phénomènes d'adaptation se produisent, ils ne sont pas de nature à assurer le plein emploi si la tendance à l'épargne continue à entretenir un désir persistant d'augmentation des encaisses.

Il ne nous semble donc pas que M. Rueff ait démontré l'existence d'une erreur fondamentale dans la Théorie de Keynes.

Conclusion. — Encore une fois, nous ne prétendons pas que la *Théorie générale* ne puisse donner lieu à certaines critiques. Il nous semble que celles qui ont été formulées ne portent réellement ni contre l'idée directrice de la théorie, ni même contre l'expression qui en est donnée.

Des remarques qu'appellerait la Théorie de Keynes, certaines devraient porter bien plutôt sur l'interprétation qui risque d'en être donnée par les lecteurs superficiels. Keynes a insisté sur l'importance de la demande et sur le facteur monétaire; il a appliqué son analyse aux périodes d'insuffisance de la demande, sans porter la même attention aux périodes d'excès de la demande.

11. *Théorie générale*, p. 282.

Sa méthode d'analyse demeure valable en de telles circonstances, encore faut-il l'appliquer et ne pas omettre de considérer que — suivant Keynes lui-même — ce ne sont pas les mêmes méthodes qui doivent être employées en période de sous-emploi et en période de plein emploi. Ceci revient à dire que les mesures qui eussent été bonnes en 1935 ne l'étaient plus en 1945.

Il serait donc également fâcheux que l'autorité de M. Rueff détournât de prendre en considération les idées de Keynes et qu'elle conduisît à se contenter d'en prendre une vue superficielle.

Gabriel ARDANT.

DE L'INCIDENCE DES DOCTRINES SUR LA PRATIQUE COMPTABLE

INTRODUCTION

Il est indéniable que la pratique comptable s'est enlisée à la fin du XIXe siècle dans une routine dont on n'a pas dit tout le mal qu'on en devait penser. Malgré l'essor de l'entreprise industrielle, nonobstant la multiplication des échanges internationaux, la comptabilité n'a pas développé ses moyens techniques, n'a rien innové en matière de dispositifs pour exprimer plus adéquatement la réalité économique et pour servir plus efficacement à la gestion des organismes qui se consacrent au commerce et à l'industrie. Le comptable est resté à l'époque ce qu'il a toujours été, un artisan consciencieux, mais peu conscient des réalités extérieures à son métier, éloigné de tous les grands courants idéologiques, insensible à l'évolution des techniques. Les auteurs professionnels, qui, heureusement, n'ont jamais fait défaut, ont concentré leurs efforts sur des problèmes de médiocre importance et se sont plu à rechercher des justifications aux procédés de courante application. Encore travaillaient-ils trop souvent en vase clos. Sans doute en est-il quelques-uns dont les noms sont à retenir qui se sont essayé à conférer à la comptabilité un lustre qui lui faisait complètement défaut. Ils n'ont guère réussi par leurs efforts, au demeurant fort louables, à faire sortir le praticien de l'horizon borné dans lequel il se confinait avec quelque volupté.

Les dures réalités du commencement de notre siècle devaient secouer cette apathie et astreindre nos praticiens à quitter leur tour d'ivoire. L'instabilité de la conjoncture se traduisait plus particulièrement pour eux par des modifications continuelles de prix, par des reconversions, j'entends par des changements incessants de la production, par des dispositions fiscales qui

mettaient directement en cause les opérations comptables, soit par l'imposition des plus-values en capital, soit par la taxation des bénéfices réalisés dans les entreprises. Les problèmes de trésorerie prenaient une importance capitale du fait de l'altération des monnaies, ceux du contrôle des résultats passaient au premier plan. De surcroît, la pénurie comme l'insuffisance professionnelle de la main-d'œuvre comptable incitaient le praticien à réviser les dogmes qui avaient régi son activité pendant des lustres.

C'est à la révision de ces dogmes, à l'approfondissement des techniques professionnelles, que se sont voués dès la revenue de la paix en 1918 des hommes de bonne volonté, de culture diverse, mais soucieux avant tout de fournir à la comptabilité des bases qui apparemment du moins lui faisaient défaut. Des juristes, des économistes, se penchèrent sur le problème, qui apportèrent des préoccupations nouvelles, tentèrent *ipso facto* de modifier les points de vue jusqu'alors retenus et proposèrent aux techniciens des solutions correspondant aux nécessités de l'heure. Ceux-ci ne voulurent pas être en reste, et ce fut bien souvent une bienfaisante émulation qui résulta de ces affrontements de disciplines diverses par leur origine et leur but, dont devait s'enrichir la technique comptable.

Le propos de ce mémoire n'est pas de relater l'histoire, du reste si captivante, de ces affrontements d'idées, de ces participations d'esprits aussi divers, mais bien de rechercher quelle aura pu être l'incidence des nombreuses doctrines élaborées au cours de près d'un tiers de siècle sur l'état actuel de la comptabilité. Celle-ci a la vedette, remarque-t-on couramment. On fonde sur elle de grands espoirs pour le renouvellement de notre économie délabrée. On parle même d'une révolution dans la conduite des affaires par la puissance publique dont le point de départ ne serait autre que cette comptabilité à laquelle on donnerait une importance insigne. On propose d'assujettir nos comptabilités privées à une réglementation qui prendrait la forme d'un plan comptable et, à cette occasion, on évoque les recherches et les conclusions de nombreux techniciens pour obtenir cette normalisation. De telles réalisations constituent-elles des innovations, et ont-elles, en outre, si l'on se réfère aux doctrines publiées dans le passé, le caractère révolutionnaire dont on se plaît à les parer ? Bien mieux, cette méthode

inédite, en ce qui passe aux yeux de quelques-uns soucieux de faire du neuf pour tel, comporte-t-elle en fin de compte une possibilité de renouvellement, d'actualisation, d'adaptation, ou, ce qui serait infiniment souhaitable, de meilleure utilisation, des procédés comptables dans le but de dépasser les objectifs individuels au profit de l'intérêt collectif ?

Voilà les thèmes dont se propose de traiter ce modeste travail dans le cadre nécessairement restreint d'un article de revue.

Une première partie sera l'occasion d'échantillonner quelques doctrines comptables parmi les plus remarquables pour rechercher finalement les répercussions que les propositions incluses dans des brochures ou des livres, d'importance variée, ont pu avoir sur la pratique des comptes, aussi bien dans sa forme actuelle que dans ses dispositifs nouveaux.

Tout naturellement — et ce sera l'objet de la seconde partie — la réglementation des bilans et la normalisation des comptabilités privées par voie législative seront examinées. On ne manquera pas de déposer des conclusions sur les réformes en voie d'étude et, sans doute demain en voie d'application, pour dire finalement si les modifications entrevues comportent une utilité certaine.

Enfin seront inventoriées, au cours d'une troisième partie qui se terminera par une conclusion générale, les moyens, suggérés par les doctrines contemporaines, à mettre en œuvre pour obtenir de la technique comptable une efficacité telle que certains problèmes d'économie appliquée en puisse obtenir un concours non négligeable et si possible d'une haute portée.

PREMIERE PARTIE

LES DOCTRINES COMPTABLES

Il faut tout d'abord s'entendre sur les mots. Non pas qu'on doive considérer qu'une science n'est qu'une langue bien faite (étrange aberration des tenants d'un nominalisme qui a eu une certaine vogue il y a quarante ans), mais parce qu'il est indispensable de délimiter le sens des termes qu'on se propose d'utiliser.

Doctrine est rapprochée par beaucoup du mot *doctrinaire*, qui conserve un sens péjoratif. Celui-ci implique esprit de système, dogmatisme, sectarisme, parti pris quand il n'indique pas des vues de l'esprit superficielles ou utopistes. Pour les juristes, le mot doctrine désigne l'ensemble des productions dues à la science juridique en tant que ces travaux ont pour objet d'exposer le droit ou de l'interpréter [1]. Dans un sens plus étroit, il s'agit d'une opinion particulière admise par un ou plusieurs jurisconsultes sur un point de droit controversé.

Claude Bernard [2] oppose *doctrine et système* à *théorie*, celle-ci constituant seule l'attitude correcte de l'esprit scientifique. Gaëtan Pirou met en antithèse *science* et *doctrine*, l'une constatant et expliquant, l'autre jugeant et prescrivant [3]. La doctrine a besoin, dit-il, de lignes simples et de partis pris tranchés. C'est bien dans ce sens que le mot est ici retenu pour désigner les exposés qui tendent à décrire des procédés de comptabilisation basés sur l'idée génératrice d'une certaine systématisation, en opposition à théorie, qui n'est que la transposition abstraite d'une recette particulière sans faire appel à une notion d'ordre général. Ainsi l'exposé d'une technique de balance centralisatrice, comportant simultanément journal et grand-livre, ressortit à la théorie, tandis que la comptabilité en droits constatés, dont la structure repose essentiellement sur le droit des obligations, doit être réputée doctrine, du fait que son exposé se réfère à une idée générale et non à un point de vue technique nettement spécialisé [4].

C'est donc en raison de ces idées-forces ou de ces centres d'intérêt que vont pouvoir être groupées les doctrines comptables. Ainsi sera facilité leur rapide examen et en écartera les redites.

Premier groupe : *Les doctrines à base juridique.* — Les auteurs comme les praticiens sont d'accord pour apparenter la comptabilité à une technique, encore qu'ils parlent de temps

1. Cf. H. Capitant, *Vocabulaire juridique*, v° Doctrine.
2. *Introduction à la médecine expérimentale*, Ed. Sertillanges, p. 385. Dans un sens analogue, cf. P. Duhem, *La théorie physique*. Toute théorie est une hypothèse; au cas où cette vérification viendrait à faire défaut, la théorie deviendrait doctrine.
3. Cf. *Traité d'Economie politique*, II, *La Monnaie*, p. 388.
4. Ch. Penglaou, *Doctrines et théories*, notes dans le *Bulletin de la Compagnie des chefs de comptabilité*, juin 1928, p. 533; août 1928, p. 565; et septembre 1928, p. 576. V. aussi V. Delbos, *Figures et doctrines de philosophes*, Paris, Plon, 1921, *passim*.

à autre de science par simple automatisme sans doute, à moins qu'il ne s'agisse d'un *lapsus linguae*. Or, qui dit *technique* dit essentiellement ensemble de moyens pour parvenir à une fin, mais cette fin ne saurait se déduire bien entendu de cette technique à laquelle elle préexiste. Au demeurant, la technique s'arcboute sur une science ou une discipline qui lui fournit les instruments dont l'utilisation en vue d'une fin en constituera le caractère spécifique.

Ainsi les auteurs comptables, à quelques exceptions près, se sont-ils toujours souciés — on veut parler ici de ceux qui ont fait un effort constructif — de prendre leur point d'appui sur une science ou une discipline qui offre quelques points de connexion avec la technique qu'il s'agit d'élaborer, ou, à tout le moins, d'asseoir sur des fondements durables.

Il est superflu de rappeler les tentatives sporadiques des nombreux auteurs [5] dont les procédés allusifs n'ont qu'un intérêt restreint. En 1920, fut proposée une « méthode nouvelle de journalisation à parties doubles entièrement basées sur le droit », qui est un essai systématique pour inclure la comptabilité dans le cadre juridique et pour sortir de l'impasse dans laquelle les praticiens semblaient s'être engagés [6].

C'est au droit des obligations que se réfère principalement l'auteur. Deux cas à distinguer, dit-il. L'obligation a pour objet une prestation (de livrer ou de faire), l'obligation a pour objet une abstention (faits négatifs ou obligations de ne pas faire). Une comptabilité qui donnerait lieu à comptabilisation de toutes ces obligations — positives ou négatives — ne serait pas loin d'être parfaite.

Somme toute, il s'agit d'une annexion, d'un coup de force qui fait de l'auteur en l'espèce un nouveau Malaperte. Avec beaucoup de finesse et une haute autorité, le bâtonnier Jacques Charpentier a esquissé, dans une conférence sur le *Bilan et le*

5. Il paraît équitable de signaler le très bel effort de L. Quesnot dans son *Administration financière*, Paris, Dunod, 1re éd., 1919, qui conjugue avec maîtrise les normes juridiques avec les principes techniques comptables. Des vues très suggestives ont été exprimées par M. Amiaud dans son beau livre sur les *Réserves* (encore ne s'agit-il ici que d'un juriste qui ne fait allusion aux procédés comptables qu'à titre épisodique).

6. A. Beaumont, *La Comptabilité et les affaires*, 1920, 135 et s., 274 et s., 305 et s. Cf. la critique qui en a été faite par Ch. Penglaou, *Introduction à la technique comptable*, Paris, Presses universitaires de France, 1929, p. 45 et s. Du même auteur, sur l'impasse, *Les incertitudes de la doctrine comptable*, Compagnie des chefs de comptabilité, 1927.

droit[7], de pertinentes considérations à l'endroit des normes juridiques applicables à la comptabilité. L'éminent juriste montre que seul le droit est en mesure de fournir à la technique comptable une base objective, sans laquelle le praticien risque de s'égarer et d'égarer de surcroît les tiers, actionnaires et créanciers, intéressés à connaître de l'activité d'une entreprise. De l'aveu même d'un autre juriste non moins distingué, M. A. Dalsace[8], la résolution des problèmes posés par la pratique comptable ne peut être donnée qu'à la lueur du droit et de l'économie politique.

Que peut-on conclure de tous ces travaux ? Peut-on en espérer un approfondissement de la technique comptable dans la mesure — et dans laquelle — où les praticiens les ont médités ?

L'inventaire a été produit jadis[9], au lendemain d'un foisonnement incomparable de travaux sur les doctrines élaborées par des auteurs d'origine diverse, qui ne tendaient à rien moins qu'à fonder les assises tant souhaitées. Il ne convient pas d'y revenir, sauf pour rappeler les points qui paraissent avoir eu des prolongements aussi bien dans la littérature professionnelle que dans la pratique de tous les jours.

Une notion affleure, dont l'importance ne doit pas être sous-estimée : celle des *droits constatés*.

Le comptable à manches de lustrine n'avait de considération que pour les mouvements matériels qui se réalisaient sous ses yeux : translations de marchandises, échanges qui se concrétisaient par une double manifestation, résumés dans l'axiome classique du *qui donne et qui reçoit*. Les conventions passées entre l'entreprise et les tiers étaient hors de la portée du comptable, tout d'abord du fait qu'on ne l'en instruisait pas, parce que corrélativement la notion de lien de droit lui était quelque peu étrangère. Sans doute, la doctrine personnaliste ou fonctionnelle de Gabriel Faure était-elle une habile transcription du point juridique dans la technique comptable. Elle ne pouvait satisfaire les exigences des esprits qui bannissent l'équivoque[10]. L'un des premiers, L. Quesnot insista sur ces engagements contractuels et sur la nécessité de les comptabiliser. Le contrat

7. *La comptabilité et les affaires*, janvier 1924.
8. *Le bilan, sa structure, ses éléments*, Introduction *in fine*. Paris, Fournier, 1947.
9. Ch. Penglaou, *Introduction...*, déjà citée.
10. *Introduction*, déjà citée, p. 36 et s.

de vente était ignoré du comptable jusqu'au moment précis de la livraison de la marchandise ou du paiement anticipé, ou concomitant, ou postérieur. L'auteur attire l'attention sur l'incidence que peuvent avoir ces engagements sur la consistance de l'actif, finalement sur les résultats de l'exploitation. Les auteurs du premier plan comptable et les auteurs postérieurs à 1919 n'ont pas perdu la leçon, et à qui mieux mieux exigent du comptable l'insertion de ces *droits constatés*, qu'il s'agisse des contrats banaux de l'entreprise ou de conventions moins courantes, mais cependant fréquentes dans certains commerces, les cautions, les avals, les ducroires, les acceptations, en bref les engagements par signature. On ne saurait dire, néanmoins, qu'on ait suffisamment insisté sur le fond du problème. La notion de droit constaté est restée vague quant à son application comptable [11] : on peut se demander en effet si *tous* les engagements de cette nature sont à comptabiliser. Quoi qu'il en soit, la doctrine a eu une salutaire influence sur les travaux de ces dernières années — et c'est le fait capital qu'il faut retenir ici — en astreignant le comptable à prendre en considération des éléments importants de la vie commerciale auxquels il était resté jusqu'alors profondément indifférent.

Approfondissement encore de la pratique à la suite des nombreuses études faites sur la notion du patrimoine, d'ordre juridique, qui éclaircit la notion de capital, jadis nébuleuse pour les comptables. Le professeur Thaller avait préludé dans un article célèbre [(12)]; les spécialistes du droit maritime avaient enrichi la pensée juridique en insistant sur le dédoublement de la fortune de mer et de la fortune de terre [13]; d'autres, enfin, avaient approfondi les notions d'entreprise, de fonds de commerce..., qui pénètrent profondément la théorie comptable quand on veut bien considérer d'un peu près les problèmes qui se posent journellement aux praticiens.

Au surplus, qui eût incliné à croire que le principe de relativité assurément tant soit peu éloigné de la théorie einsteinienne fût de quelque importance pour la comptabilité. Aussi M. G. Roche [14] a-t-il utilement œuvré en dénonçant diverses

11. Pour la sélection des données, cf. Ch. Penglaou, *Les trois phases de l'élaboration en matière de comptabilité*, Paris, Compagnie des chefs de comptabilité. 1932.

12. *Annales de droit commercial*, III, 1889, p. 221 et s.

13. Parmi beaucoup d'autres, cf. G. Ripert, *Droit maritime*, Paris, Rousseau, 1929, II, nos 1228 à 1335.

14. *De la relativité des bilans*, Paris, Sirey, 1932.

erreurs juridiques qui peuvent entacher le bilan, portant sur le principe de l'autonomie des exercices, sur la nature des rapports juridiques entre entreprises et participants, sur les vices des contrats d'origine, des transports de créances et des garanties y affectées.

Ces considérations variées n'ont pas laissé de modifier heureusement le comportement des hommes de l'art. La plupart d'entre eux n'ont certes pas lu les ouvrages d'accès difficile, aux raisonnements abstraits, d'une terminologie spéciale. Mais ces notions se sont vulgarisées par le truchement des conférences, des cours, des articles de revue, des rapports, qui, bien que ne se référant pas aux travaux sous revue, ne sont pas moins imprégnés des conclusions développées par les théoriciens. On aura à le constater dans la conclusion de cette première partie [15].

Deuxième groupe : *Les doctrines à base fiscale.* — La fiscalité est à la comptabilité ce que le snobisme est à l'art. Il ne faut pas en dire de bien parce qu'elle lui a fait beaucoup de mal, mais il ne faut pas en médire parce qu'elle lui a fait beaucoup de bien. Au temps des *quatre vieilles*, en effet, la comptabilité était considérée par beaucoup de dirigeants d'entreprise comme un luxe. Le comptable, bien peu élevé dans la hiérarchie, se consolait en se livrant à des travaux de sybarite ou de consciencieux enlumineur. Il adornait, faute de mieux, les pages de ses gros livres, bardés de cuivre, de pleins et de déliés, de ronde et de bâtarde, tel le copiste des couvents moyenâgeux. Sa situation se trouva modifiée singulièrement lors de l'application dès 1917 de l'impôt sur le revenu, dans le cadre de la cédule des bénéfices industriels et commerciaux. Presque simultanément, l'impôt sur les bénéfices de guerre allait faire du comptable un personnage important, puisque c'est à lui qu'était dévolu le rôle de déterminer l'assiette de cet impôt extraordinaire.

Il ne s'agissait plus désormais pour le négociant d'entrouvrir son tiroir de caisse, à l'instar des commerçants balzaciens, pour avoir une idée — à tout le moins approximative — des résul-

15. On trouvera également de féconds rapprochements entre le droit et la comptabilité dans P. Bayart, *Les effets de l'inflation sur le bilan*, 2e éd., Paris, Sirey (1re éd., Lille, Morel, p. 13 et s.).

tats obtenus. Il fallait de surcroît présenter au fisc une comptabilité qui permît de dégager bénéfices ou pertes suivant la norme fiscale. Ce fut donc dans la gente comptable à qui se documenterait sur les prescriptions. La comptabilité se coula donc dans un moule spécial. Il y eut bientôt divorce entre le droit fiscal et le droit tout court, les dispositions du premier tenant peu compte des nécessités d'exploitation, spécialement économiques. C'est alors qu'en suivant ces prescriptions on faussa les dispositifs comptables, malgré les vigoureuses représentations de quelques bons esprits[16].

Mais, s'il faut passer condamnation, il convient de retenir en contrepartie les heureuses incidences que ne manquèrent pas d'avoir les prescriptions fiscales sur la comptabilité.

L'attention a été appelée sur la distinction entre le revenu et le capital, important du point de vue de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (loi du 31 juillet 1917). L'autonomie progressive du droit fiscal astreint les praticiens à approfondir la notion de fruit, classique en droit civil, celle de résultat économique se différenciant en outre des deux précédentes. Aussi scrute-t-on les procédés institués pour l'amortissement des actifs défectibles, le principe de l'annualité fiscale et celui de la solidarité des exercices[17]. L'Administration discute de la consistance des réserves et des provisions : d'où nécessité pour le comptable de défendre éventuellement son point de vue quant à la conjoncture et aux déficiences constatées, sans préjudice de plaider pour la fixation des coefficients utilisés.

De cet affrontement des intérêts souvent inconciliables surgissent des conflits qui forcent les antagonistes à approfondir leurs doctrines et à clarifier les principes dont ils se réclament. C'est tout bénéfice pour la pratique comptable. Le technicien est expulsé de sa tour d'ivoire et astreint à descendre dans l'arène pour y étaler en plein jour ses arguments.

Au cours des trêves, le comptable a pu méditer sur ces com-

16. Cf. G. Mayer-Bléneau, *Le bilan fiscal*, Paris, Delagrave, 1920.
17. Cf. G. Roche, *op. cit.*, p. 50 et s.; P. Bayart, *op. cit.*, p. 136 et s., 263 et s. Sur l'autonomie du droit fiscal, cf. Lalou, *Droit fiscal contre Code civil*, *Dalloz hebdomadaire*, 1927, p. 9; Eust. Pilon, *Principes et technique des droits d'enregistrement*, Paris, *Dalloz*, 1929, p. 44 et s. (t. 1er). Le problème des réévaluations a considérablement assoupli l'esprit comptable auquel il a donné au surplus beaucoup de tablature. Cf. G. Sindou, *Le problème de la réévaluation des bilans*, *Revue des impôts*, août 1929, art. 2636, p. 492. Sur toutes ces questions, v. *Introduction* précitée, p. 83-97.

bats singuliers. Doit-il assujettir sa comptabilité à tous les impératifs fiscaux ? Il ne s'y résoud pas s'il est tant soit peu raisonnable et conscient. Respectueux néanmoins des dispositions légales, il établira ouvertement deux comptes de pertes et profits. Le premier, qu'il institue en fonction des règles normales de gestion économique de l'entreprise; le second, qui prend son point de départ sur le premier, subira les retouches nécessaires pour dégager le bénéfice fiscal. Ce travail sera fécond non seulement pour l'établissement correct du résultat commercial et du résultat fiscal, mais encore pour une meilleure compréhension de la comptabilité.

TROISIÈME GROUPE : *Les doctrines à base économique.* — Que la technique comptable soit empreinte d'économique, qui pourrait en douter ? Il ne convient pas de tenir en considération les seuls truismes. Mais il reste à savoir si les résultats méthodologiques obtenus par l'économie politique ont eu un quelconque retentissement sur la théorie et la doctrine comptables. C'est ce qu'il convient de rechercher présentement.

L'Ecole italienne du XIXe siècle a pour la première fois nettement subordonné la comptabilité à l'économique. Celle-là est la traduction de celle-ci en un langage spécial, technique, symbolique. La comptabilité n'est qu'une méthode pour enregistrer les faits économiques des entreprises [18]. Comment voudrait-on qu'une telle discipline, si étroitement reliée à l'objet qu'elle se propose de décrire, n'en épouse pas les formes ou, à défaut, les préoccupations de méthode. Aussi l'école se voue-t-elle à adapter les moyens techniques à la réalité qu'il s'agit de décrire, qu'il s'agisse de faits se déroulant dans les organismes publics [19] ou dans les entreprises privées [20].

Mais nous sommes loin d'une systématisation, il ne s'agit encore que d'une ébauche que le comptographe suisse Léon Gombert va pousser en s'aidant des recherches de l'école allemande. L'économologique de Gombert étudie le développement de l'entreprise [21]. Elle est plus et mieux que la comptabilité dans son état actuel. C'est que « son objet n'est ni le travail

18. Cf. G. Rossi, *Trattato di ragioneria scientifica*, vol. I, p. 239 et s., 1880.
19. V. Giuseppe Cerboni, *Primi saggi di logismografia*, XIe Congrès scientifique, 1873.
20. Cf. Salvatore Bruno, *Le ragioneria nel pensero dei principali scrittori italiani contemporanei*, Palermo, Tipographia Fratelli Vene, 1928.
21. L. Gombert, *L'économologique (science comptable) et son histoire*, Genève, Société générale d'imprimerie, 1912, p. 9.

comptable par lui-même, ni l'activité des personnes travaillant dans l'entreprise, mais l'étude des phénomènes économiques exprimés en valeurs de compte qui découlent des actes de ces personnes »[22]. C'est sur cette notion de *valeur* que les écrivains mettront dorénavant l'accent, et cet appel à un concept auquel sociologues et économistes accordent une considérable importance ne sera pas sans influence quant à l'orientation de la recherche comptable.

Avec une maîtrise unanimement reconnue, M. J. Dumarchey reprend cette notion de valeur qu'il tient pour la pierre angulaire de la comptabilité[23]. Sur le plan économique, un produit peut être défini : une classe d'unités de valeur variable dans l'espace et dans le temps[24]. Aussi convient-il de définir très exactement ce qu'on entend par classe ou ensemble[25], car, en matière comptable, comme dans les autres domaines, nous ne ferons œuvre vraiment scientifique qu'en définissant des classes, qu'en construisant des séries[26]. De ces prises de position découleront un certain nombre de corollaires qu'il exprimera comme suit : considéré à un instant déterminé, un compte (classe d'unités de valeur qui comporte un point de vue — homogénéité des unités — et une extension — qualification) est dit à l'état statique; considéré dans la succession des instants, il est dit à l'état dynamique[27]. Ces notions doivent être étendues au bilan, c'est-à-dire au groupement des comptes en actif, passif et situation nette (le *reines Vermögen* de l'école allemande).

Gabriel Faure avait affirmé jadis que la comptabilité n'était qu'un cas d'application de la méthode de classement, mais sans insister suffisamment sur la sélection des données. Celles-ci sont définies par M. Dumarchey en se référant aux valeurs économiques qui préexistent à toute tentative de comptabilisation. Dans la doctrine classique, on s'en remettait aux classifications habituelles, celles qui résultaient de la simple tradition comptable. Ici, au contraire, on en récuse le bien-fondé et on s'en remet au travail d'élaboration des économistes. En outre, on développe cet important point de vue que les situations présentées par les comptes ou par leur groupement, le bilan, ne

22. L. Gombert, *op. cit.*, p. 10.
23. *Théorie positive de la comptabilité*, Lyon, Rey, 1914, p. 53.
24. *Ibid.*, p. 87.
25. *Ibid.*, p. 88.
26. *Ibid.*, p. 99.
27. *Ibid.*, p. 101-103.

sont que des instantanés; en les faisant se succéder dans leur cadre historique, on obtient comme une vue cinématographique qui restitue la réalité dans sa mouvance caractéristique.

La prise en considération de la *valeur* est d'une importance extrême. Si elle introduit dans la conception même de la comptabilité un élément d'incertitude, de relativité généralisée, elle astreint les praticiens à un effort pour enserrer de plus en plus près la réalité fluente, par le moyen des approximations successives. Car nous sommes loin des conceptions des économistes classiques [28]. Les sociologues de l'Ecole de Durkheim ont eu raison contre eux en démontrant que les valeurs économiques, précédemment réputées immuables, n'étaient à la vérité que choses d'opinion. Simiand devait prouver la réalité sociale de la monnaie en montrant avec un luxe d'arguments pertinents que l'or lui-même n'était que la première des monnaies fiduciaires [29]. Sans doute, en temps de stabilité économique, ainsi dans les dernières décades du XIXe siècle, les valeurs paraissent-elles étales, comme les prix qui n'en sont que la manifestation concrète. Néanmoins, des fluctuations se produisent, qui s'amplifient dès que les crises surviennent, surtout lorsqu'elles sont assorties d'accidents monétaires.

Aussi les situations fournies par les comptables, quel que soit leur degré de précision, sont-elles toujours relatives, sujettes à perpétuelle révision. On doit donc repousser toutes les conclusions dogmatiques qu'on a accoutumé à porter sur le vu d'un bilan ou d'une simple situation comptable. Les symboles numériques, les schémas sous-intitulés, recouvrent toujours une réalité en voie d'incessante transformation. L'instant où je parle, a dit le poète, est déjà loin de moi. « ... Une connaissance plus complète des réalités économiques permet vite de se rendre compte de tout ce qu'il y a d'approximatif sous l'apparente précision des écritures. En réalité, il n'y a rien de plus élastique qu'un chiffre. L'équation du bilan renferme plus d'une inconnue. Un bilan, sur bien des points, comporte des évaluations, des estimations et des prévisions, bref des conjectures sur *l'avenir*. C'est un point de repère pour le chef d'entreprise, rien de plus. » [30].

28. Yves Guyot, E. Villey, P. Leroy-Beaulieu, entre autres.
29. *Annales sociologiques*, fasc. I, série D, 1934, p. 1 et s.
30. P. Bayart, *op. cit.*, p. 44 : « Le bilan dans une large mesure, c'est un forfait. » Sur la valeur en général, cf. les intéressantes *Leçons de sociologie sur l'évolution des valeurs* de C. Bouglé, Paris, Colin, 1922, notamment p. 96 et s.

C'est l'Ecole valoisienne qui prit l'initiative en France d'insister sur les incidences monétaires dès après la première guerre mondiale[31]. Ces spéculations aboutirent sur le plan technique au petit traité de M. Emile Delavelle sur *la Comptabilité en francs-or* (Nouvelle Librairie nationale, Paris, 1922). En 1926, enfin, foisonnèrent les monographies sur le sujet[32]. La plupart de ces auteurs ont préconisé la refonte des comptabilités en fonction d'un étalon réputé immuable, l'or.

Parallèlement en Allemagne, économistes et praticiens s'ingéniaient devant l'inflation à trouver des systèmes de redressement de comptes pour créer une sorte d'algèbre qui permît de conférer à nouveau à la comptabilité des entreprises ses vertus tutélaires de représentation objective de la réalité économique. Parmi les auteurs les plus connus en France, on peut citer le professeur E. Schmalenbach[33] et le professeur D. Schmidt[34].

Il appartenait à M. Ch.-Marie Sabatier[35] de synthétiser toutes les données du problème et d'en fournir une solution qui peut passer à juste titre pour définitive. L'objectif du bilan, qualifié par le professeur Schmalenbach de dynamique, était de dégager les résultats obtenus par une entreprise, le reste paraissant illusoire, étant données les fluctuations économiques désordonnées. Heureuse tendance, observe Sabatier, qui repose néanmoins sur un raisonnement sophistique. Le plus dynamique des bilans ressemble étrangement au plus statique; dût-on multiplier les prises de vue, comme dans les caméras des studios cinématographiques, on n'obtiendra jamais que l'immobile photographie d'une attitude de mouvement, non le mouvement lui-même. Cette illusion a été dissipée depuis longtemps

31. Georges Bonnet et Roger Auboin, *Les finances de la France*, Paris, Payot, 1921; Georges Valois, *La monnaie saine tuera la vie chère*, Paris, Nouvelle Librairie nationale, 1920; Jacques Arthuys, *Le problème de la monnaie*, Paris, même éditeur, 1921.

32. F. Léger, *Le redressement des bilans en francs-papier*, Paris, Experta, 1926; Gabriel Faure, *Bilans et comptes en francs-or*, Nouvelle Librairie nationale, 1926; Gaël Fain, *Comment se défendre contre l'inflation et se protéger en cas de stabilisation*, Paris, C. C. C. 1926; P. C. Raffegeau et A. Lacout, *Etablissement des bilans-or*, Paris, Payot, 1926; P. Bayart, *op. cit.*, p. 151 et s.

33. *Grundlagen Dynamischen Bilanzlehre*, Leipzig, G.-A. Gloœckner, 1925. Les éditions ultérieures ont paru sous le titre de *Dynamische Bilanz* (4e éd., 1927).

34. *Die organische Bilanz in Rahmen der Wirtschaft*, Leipzig, G.-A. Glœckner, 1922 (2e éd.). Cf. en outre les auteurs cité par Raffegeau et Lacout, *op. cit.*, p. 147, et par Ch.-M. Sabatier, *op. cit*, p. 170 et s.

35. *La mesure des affaires*, Paris, Sirey, 1927. Sur ce livre, v. l'étude de M. P. Bayart, *Une application du bergsonisme à la science comptable*, *Revue d'économie politique*, 1929.

déjà et il n'y a qu'à se reporter au célèbre commentaire de Bergson dans ses *données immédiates de la conscience*, à l'endroit des thèses de Zénon d'Elée pour constater une fois de plus, si cela est nécessaire, l'utopie d'une telle démarche.

Discussions sybillines, diront peut-être les praticiens qui croient en l'absolu des chiffres qu'ils alignent dans le cadre des bilans, où pour un peu ils feraient apparaître, à la pleine satisfaction de leur conscience professionnelle, les plus belles collections de décimales. Mais on a trop souvent ruiné auprès de beaucoup l'audience que la comptabilité devrait trouver quand on force ses moyens d'expression et lorsqu'on veut bien lui faire prouver plus qu'il est dans ses moyens de le faire. Cette leçon de relativisme, somme toute d'humilité, ne doit pas être perdue : comprise, elle empêchera les praticiens de s'engager dans les pires aventures, dans ces révolutions qui ajoutent au mouvement désordonné d'une société qui cherche à nouveau ses équilibres fondamentaux et qui s'abandonne trop souvent aux marchands d'orviétan, aux charlatans de tous acabits, pour obtenir la formule magique, celle dont on espère tout à l'instar de l'apprenti sorcier de Gœthe[36].

QUATRIÈME GROUPE : *Les doctrines à base d'autonomie.* — Certains auteurs, de tradition classique, se sont efforcés de donner à la comptabilité une base purement spécifique.

C'est à Gabriel Faure[37] qu'on doit l'illustration d'une thèse qui consiste à personnifier les comptes et en conséquence à expliquer la comptabilité en lui appliquant la théorie *bien connue des naturalistes* des organes et des fonctions, conséquemment à repousser toute tentative d'explication par des données extra-comptables.

Sans doute, dans les intitulés des comptes, trouve-t-on trace d'une imprégnation juridique, économique... Simple épiphénomène, simple trace d'une origine qu'il s'agit d'oublier si l'on veut donner une consistance logique à une explication vraiment rationnelle. Il conviendra donc de négliger ces reflets, d'élaguer ces notions, qui n'ont rien à voir avec la technique comptable.

Bien au contraire, la qualification disparate des comptes

36. G. Roche, *op. cit.*, p. 21, 25, 58 et s., 141 et s., 196 et s., 207 et s., 211 et s.
37. *Comptabilité générale*, 13e éd., Paris, Masson, 1919, p. 53. Du même : *Considérations sur le raisonnement comptable*, Paris, Compagnie des chefs de comptabilité, 1927.

nous écarterait singulièrement d'une conception normale d'une discipline qui se veut être unifiée. Les éléments qui entrent en jeu dans le système comptable doivent comporter un caractère commun; les autres sont sans importance, doivent être négligés. « Lorsqu'on veut établir dans les sciences naturelles une classe d'êtres inanimés, on cherche à découvrir un caractère commun important et on ne considère que ce caractère et non le caractère particulier d'une espèce... Ce n'est pas en accumulant, en nombre de plus en plus grand, des objets identiques qu'on généralise, c'est en abandonnant les caractères secondaires pour ne considérer que le caractère dominant... La comptabilité, en se basant sur la commune mesure « argent », a généralisé l'expression de créance; elle ne répond vis-à-vis de tiers qu'à une situation créditrice ou débitrice « argent », vis-à-vis des comptes de valeurs, ou leur représentation, qu'à une situation argent de la valeur considérée. Les caractères *spéciaux* des différentes créances ne sont pas de son ressort, au moins au point de vue de l'extraction des résultats. »[38]. Aussi est-ce la fonction qu'il faut considérer à l'égard de tous les comptes, et non pas tel ou tel caractère secondaire.

Il est bien entendu que la comptabilité aboutit à des unités homogènes, l'expression numérique à la monnaie; par là même, elle unifie les valeurs d'origine diverse qui entrent dans son propre jeu.

Mais ces valeurs unifiées *in fine* gardent néanmoins la trace indélébile de leur origine, et c'est pourquoi elles sont rangées sous des intitulés d'appellations les plus diverses. Et cette origine rétroagit sur leur quantification en obligeant le praticien à modifier constamment ses évaluations. Une créance peut être réduite par un texte législatif, une marchandise modifiée quant à son prix sur le marché. Négliger ces altérations possibles, c'est oublier la réalité qui implique non seulement comptabilisation de certains faits, mais également modification raisonnée de la première expression numérique adoptée. Et même cette dernière, de quoi se réclamerait-elle, sinon de règles dont l'origine est incontestablement extra-comptable ?

La doctrine dite scientifique, qui pose l'autonomie de la

38. M. Trinquier, *L'établissement scientifique des bases de la comptabilité*, Paris, Compagnie des chefs de comptabilité, 1930, où l'auteur a prodigué des dons remarquables de dialecticien et d'épistémologue à l'endroit de la thèse que nous avions soutenue l'année précédente dans notre *Introduction* déjà citée.

comptabilité, s'enferme donc dans une sorte de panmathématisme, dans une considération pythagoricienne, dans un culte exclusif du nombre qui est complètement étranger — voire qui répugne — à la discipline comptable, technique qui s'en prend aux réalités pour tenir un intime contact avec elles sous peine de devenir un simple jeu, un puzzle d'éléments homogènes détachés de tout lien avec la vie économique.

Et c'est bien à quoi aboutit M. E. de Fages de La Tour [39] quand il esquisse les fondements d'une « science qui a pour objet la numération des unités en mouvement », le compte désignant « tout groupement d'unités distinctes présentant, à l'instant considéré, un caractère commun », suivi en cela par G. Faure, qui irait à imaginer, « à la rigueur, un bilan où existeraient concurremment des tonnes de marchandises, des livres sterling, des dollars, et aussi des francs, à livrer ou à recevoir » [40].

Mais là, du coup, la comptabilité perd tout caractère spécifique et entre dans le cadre habituel des statistiques.

Néanmoins, ces travaux ont eu pour effet d'assouplir l'esprit comptable, de l'astreindre à raisonner sur les procédés utilisés et, comme tels, ils ont une importance historique.

Considérations générales sur les groupes.

Au cours des précédentes pages, on s'est plu à souligner les mérites divers des thèses qui ont été proposées à la méditation des praticiens comptables, mais sans trop appuyer sur la critique qu'on peut en faire [41]. Chaque auteur avait son optique et grossissait à plaisir le facteur qui lui paraissait devoir constituer la formule normative de tout système comptable. Mais ces déformations ont au moins le mérite de porter l'accent sur les éléments qui entrent en ligne de compte quand il s'agit de créer une doctrine de la comptabilité dont la pratique journalière ne laissera pas d'en subir l'influence.

Ce sont ces incidences qui ont été brièvement signalées et sur lesquelles il convient de revenir avant de terminer.

39. *Les concepts fondamentaux de la comptabilité*, Paris, Eyrolles, 1926.
40. *Considérations..*, p 16.
41. Ce travail de déblaiement a été fait dans notre *Introduction* précitée.

DEUXIEME PARTIE

Pédagogie comptable. — Le niveau de l'enseignement s'est considérablement élevé. Sans doute trouve-t-on dans la publicité faite autour de certaines écoles des déclarations qui vaudraient d'être passées sous silence : on vous promet de vous dispenser la science en quelques semaines, qui fera de vous un parfait praticien. Nous n'avons que faire de ces caricatures.

Par contre, beaucoup de cours publiés sont excellents parce qu'ils reflètent les préoccupations des auteurs qui viennent d'être cités et qu'ils constituent une sorte de synthèse des recherches, univoques mais approfondies, qui ont été instituées.

Il convient de citer en bonne place les ouvrages de MM. A. Dalsace [42] et P. Strohl [43]. Le premier de ces auteurs, éminent juriste, n'oublie jamais dans ses savantes et claires démonstrations que les données juridiques ne constituent pas la seule matière première de la comptabilité. « L'étude de la technique comptable, écrit le second [44], gagnerait en intérêt et en pratique à s'écarter, dès les commencements, au-dessus de ces ânonnements primaires et à se réclamer plus directement de la raison et de l'expérience, de la pensée et de la vie. Elle y gagnerait aussi en clarté; car les règles de la comptabilité ne peuvent, nous semble-t-il, être bien comprises que si on les relie d'abord à quelques données essentielles de droit et de l'économie politique, et singulièrement aux notions de patrimoine et de valeur. » La suite du traité n'est pas faite pour démentir une telle prise de position.

Réalisations concrètes. — Au témoignage de nombreux experts comptables, non seulement la tenue de la comptabilité laisse actuellement beaucoup moins à désirer, mais les plans comptables sont en général judicieusement aménagés, les intitulés plus suggestifs et les résultats dégagés avec plus de précision. En outre, l'accord des praticiens sur la terminologie n'est pas loin d'être réalisé. C'est là un progrès indénia-

42. V. notamment *L'introduction à l'étude du bilan et de la comptabilité*, Paris, Sirey, 1936.

43. *Introduction à la comptabilité des entreprises*, Paris, Sirey, 1re éd., 1941; éd., 1943.

44. *Op. cit.*, p. 1 et s.

ble dont le mérite revient pour une bonne part aux doctrines qui ont été précédemment examinées, vulgarisées par un enseignement qui se perfectionne d'année en année.

Le rôle des associations a été non moins considérable. Par ses cours et ses conférences, la Société de Comptabilité de France a fourni une excellente contribution au relèvement du niveau de la profession. La Compagnie des Chefs de Comptabilité, sous l'impulsion de son fondateur Alfred Cormier, l'Association des Comptables de la Seine et d'autres groupements qui ont souvent œuvré obscurément ont été les artisans de cette rénovation. Les grandes écoles ont haussé leur enseignement et n'ont pas peu coopéré au prestige de la comptabilité dans notre pays.

Les tentatives de réforme générale de la comptabilité portent également l'empreinte de ce rehaussement. L'aménagement du plan comptable (édition Delmas) montre à l'évidence que les travaux des comptologues n'ont pas été superflus. Le bilan détaillé qui a été imposé aux banques groupées au sein de l'Association professionnelle excipe des principes rationnels qui évoquent le haut enseignement d'auteurs précités.

La vigoureuse impulsion de l'Ordre national des Experts comptables et des Comptables agréés, sous la haute autorité de M. P. Caujolle, ne sera pas sans coordonner tous ces efforts en leur conférant une indéniable efficacité.

Evolution de la doctrine. — De grandes œuvres doctrinales, il n'en est pas paru, semble-t-il, après 1932. Les auteurs avaient-ils tout dit ? Il ne saurait être répondu par l'affirmative. Une science, une technique, évoluent, et à cette évolution répondent de nouvelles préoccupations méthodologiques qui enfantent à leur tour de nouvelles doctrines. Mais voici qu'un observateur nous informe que « la révolution économique et sociale que subit le monde redonne au vieil art comptable une troisième jeunesse. Comme à la fin de l'ère patriarcale et comme au début de l'ère capitaliste, de nouveaux besoins engendrent une nouvelle technique »[45]. Cette révolution consiste notamment dans l'intervention d'un organisme collectif qui oriente l'ensemble des collectivités professionnelles[46], et ses conséquences les plus typiques sont, en matière économique, la

45. J. Fourastié, *La comptabilité*, Paris, Presses universitaires de France, 1943, p. 115.
46. *Loc. cit.*, p. 12.

création des Comités d'organisation et la surveillance des prix par le ministre de l'Economie nationale[47]. De privée par destination, la comptabilité devient publique, ou, plus exactement, elle passe du plan individuel au plan collectif[48]. En fait, l'intervention de l'Etat dans le domaine comptable entraîne « un véritable bouleversement des méthodes en vigueur; elle impose en effet des transformations profondes dans la forme et dans le fond. Dans la forme, l'Etat impose à toutes les comptabilités individuelles les mêmes catégories de comptes, la même terminologie et la présentation uniforme des résultats; quant au fond, il donne pour objet essentiel à la comptabilité la détermination des prix de revient; il affirme ainsi la prééminence du point de vue industriel sur le point de vue financier »[49]. C'est donc grâce au plan comptable, ou plutôt à la normalisation des comptabilités et aux règles et préceptes énoncés à cette occasion, que nous aurons des chances de tirer la comptabilité de l'ornière. Nous en aurons enfin terminé avec le bric-à-brac qui s'étale dans les comptes rendus d'assemblée, aux étiquettes les plus apparemment diverses. Car il y a gros à parier que les comptables, ici et là, n'ont pas appliqué les mêmes règles pour la computation des résultats. Quant au calcul des prix de revient, la commission de fixation des prix sait à quoi s'en tenir, ou, pour être plus exact, ne sait plus à quoi s'en tenir.

La réforme de ces errements, c'est celle qui consistera à choisir un certain nombre d'intitulés préalablement bien définis, de fournir le comptable de quelques bonnes recettes pour l'évaluation des postes et le calcul des prix de revient, de doter la corporation d'un vocabulaire, en vertu de l'adage qu'une science est une langue bien faite.

Mais, dira-t-on, cet inventaire n'est aucunement comparable à celui dont la première partie de ce travail a présenté l'exposé. On en conviendra aisément en remarquant que ce qui retient l'attention du non-praticien c'est avant tout les documents sociaux, singulièrement les bilans et les comptes de résultats, qui, on peut le dire sans fard, n'ont comme caractères communs d'une société à une autre que l'actif et le passif, les charges et les produits. Néanmoins, sous le bariolé des intitulés, il est

47. *Loc. cit.*, p. 13.
48. *Loc. cit.*, p. 80.
49. *Loc. cit.*, p. 82.

en général aisé de retrouver les caractères communs des éléments ainsi recouverts et, somme toute, il est peu de grimoires qui puissent résister à la sagacité du technicien. Déclarer qu'avec un bilan, même construit suivant la norme, on peut faire le point et déterminer la situation — même exclusivement financière — d'une entreprise [50], c'est une toute autre affaire qui n'a que peu de chose à voir avec la réglementation du bilan. Celle-ci a préoccupé l'opinion publique de 1912 à 1935, mais les critiques ont été si drues que les défenseurs de l'épargne, dépités, n'ont plus tenté l'aventure. Il était en effet quelque peu puéril de croire que les épargnants dotés de bilans standardisés seraient sauvegardés à jamais des mauvais placements.

Les artisans du premier plan comptable n'ont pas oublié la leçon. La normalisation du bilan n'a été pour eux que l'aboutissement d'une réglementation intégrale de la comptabilité. Non seulement on s'est soucié d'indiquer en les définissant les intitulés à utiliser, mais encore on a énuméré les opérations qui s'y rattachent (ce faisant, on énonce celles qui doivent être comptabilisées et celles qui doivent être écartées). En outre, ont été explicitées les règles d'évaluation à adopter pour le chiffrage de l'inventaire. Bref, c'est tout un traité de comptabilité que les auteurs ont entendu nous donner.

Il n'est pas dans notre propos de traiter des qualités ou des défauts congénitaux de tout système réglementé de comptabilité. Qu'il soit permis néanmoins de souligner que la tentative

50. Des auteurs réputés ont surestimé les services que pourrait rendre l'interprétation des bilans. Nous avons vécu cependant des années avec l'idée superstitieuse que le bilan était vraiment « instrument documentaire et boussole de direction pour ceux qui administrent ou dirigent » (Holbach, *Compte rendu du Congrès juridique international des sociétés par actions*, Bruxelles, 1910, p. 148). Telle est aussi l'attitude première de M. G. Roche (*op. cit.*, p. 16), qui ne tarde pas à revenir sur cette assertion (« le bilan annuel ne permet pas d'apprécier exactement une entreprise » (p. 25). La thèse ne demande pas néanmoins à être poussée. Le bilan est une situation synthétique, un ensemble de symboles, de signes, qui peuvent être le point de départ d'investigations complètes. Muni de *ratios*, c'est-à-dire d'indices numériques indiquant les rapports des postes entre eux, il attire l'attention sur les anomalies grossières. Ch. Gambero et Penglaou, *Le crédit de banque*, Paris, Ed. Banque, 1930 pour les recherches en matière de trésorerie : F. Léon-Dufour pour les graphiques synthétiques qu'on peut obtenir en partant des bilans dans un ensemble de sociétés. Les meilleurs traités du bilan (cf. notamment l'œuvre de M. A. Dalsace) ne sont en fait que d'excellents traités de comptabilité. A noter que les notions superficielles sur le bilan persistent encore dans le grand public et ailleurs (V. G. Ripert, *Aspects juridiques du capitalisme moderne*, Paris, Librairie de droit et de jurisprudence, 1946, p. 121 et s.).

d'unification est bien dans la ligne de l'évolution sociale contemporaine qui s'oppose à l'évolution dite naturelle où se produit le passage de l'homogène à l'hétérogène, de l'indifférencié au différencié. Mais le progrès de l'activité spirituelle sous toutes ses formes, sciences, morales, techniques et art, se réalise par une assimilation qui s'oppose aux variations désordonnées de la vie : la science positive assimile les esprits entre eux (et c'est bien là son objectivité); elle assimile les choses entre elles[51]. Telle est bien l'orientation du plan comptable : elle comporte des avantages comme des inconvénients.

Les avantages ont été si abondamment décrits[52] qu'il ne convient pas d'y revenir. Les inconvénients sont manifestes. Le progrès économique se fait par une suite de jonctions et de ruptures. Procédés et techniques s'unifient, mais pour se différencier par après et ainsi de suite. Qu'on s'immobilise dans une homogénéisation intégrale, et c'en est fini de tout perfectionnement. On peut craindre en l'espèce que les méthodes comptables, après avoir été unifiées, ce qui constitue l'un des anneaux du progrès technique, s'immobilisent dans un dogmatisme déprimant. « La codification, écrit H. Capitant[53], produit une sorte de mirage tout à fait défavorable aux progrès de la science juridique. Un code, une fois promulgué, acquiert un prestige tel qu'il voile pour un temps, aux yeux des jurisconsultes, le jeu de l'évolution du droit... En outre, et surtout, les jurisconsultes ne tardent pas à considérer le code comme étant la source unique de formation du droit, et comme devant fournir, en conséquence, la solution de toutes les questions que feront naître les rapports quotidiens des hommes. »[54].

En l'occurrence comptable, on peut présager à certains signes déjà patents qu'il surviendra une phase d'exégèse pure, remarquable par sa stérilité. Alors que le professeur Bugnet déclarait jadis : « Je ne connais pas le droit civil, je n'enseigne que le Code Napoléon »[55], on redoute qu'un jour prochain quelque

51. Cf. E. Bréhier, *Histoire de la philosophie*, t. IV, p. 1096, Paris, Presses universitaires de France.

52. V. l'excellente bibliographie énumérée dans le *Bulletin* de juin 1946 de l'Ordre national des experts comptables et des comptables agréés, p. 50-56.

53. *Introduction à l'étude du droit civil*, 5e éd., Paris, Pédone, 1929, p. 87.

54. Cf. entre autres J. Fourastié, *Comptabilité générale conforme au plan comptable*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1944, p. 35, 36 et 41.

55. Cité par L. Josserand, *Cours de droit civil positif français*, no 90, Paris, Sirey, 1938.

professeur parodiant la formule proclame : « Je ne connais pas la comptabilité, j'enseigne le plan comptable. »

C'est cette ataraxie qu'il faut surtout redouter, et moins la rigidité d'un plan qui est considéré pour beaucoup comme un lit de Procuste et encore moins la divulgation des renseignements sur la vie intime des entreprises.

Le praticien se tirera toujours d'affaire quel que soit l'aménagement du plan. Son idéal est de représenter les mouvements des valeurs en fonction des nécessités de direction : administration et contrôle[56]. Qui l'empêchera, le cas échéant, si le système des comptes ne lui paraît pas suffisant ou adapté au but qu'il poursuit, de créer de nouveaux comptes, quitte à les fusionner par la suite dans le bilan du type imposé ? Ainsi procédera-t-il, quand il s'agira d'instituer une *comptabilité budgétaire*[57] en liaison étroite avec le programme de direction. La référence à l'ordre du jour n'est aucunement gênante pour le praticien rompu aux ressources de son art.

L'étalage sur la voie publique ? Mais un bilan — et, croit-on, il ne s'agit pas de publier d'autre document — n'a jamais révélé de secrets de fabrication pas plus que les objectifs de l'entreprise, d'autant que le bilan sera standardisé. Et puis, nous sommes loin des pratiques archaïques, des finasseries des comptables du temps jadis. L'ère des comptabilités secrètes ou de livres de raison à usage réservé est à jamais périmée[58].

CONCLUSIONS

Révolution, comme on l'a proclamé ? Non, le plan comptable n'est que l'aboutissement logique d'un processus d'intégration qui a suffisamment été décrit pour qu'on n'y insiste pas à nouveau. Nul inconvénient à l'adopter, à condition qu'on le considère comme un stade de l'évolution et non comme un dogme que les conciles plus ou moins œcuméniques nous imposeraient *ne varietur*. La véritable révolution n'est pas dans l'aménagement d'un plan comptable ou dans l'élaboration de règles et de principes d'évaluation. Le plan comptable est

56. Cf. H. Fayol, *Administration générale*, Paris, Dunod, 1918.
57. Ch. Penglaou, *Conférence* sous ce titre à la Compagnie des chefs de comptabilité, Paris, bulletin de septembre 1946.
58. Cf. H. Fillot, *Nouvelle méthode de comptabilité : la Discrète*, Paris, Acker, 1900; J. Marchal, *Comptabilité secrète*, Lyon, l'auteur, 1897; F. Merten, *La comptabilité privée ou secrète*, Gand, Hoste, 1883; E. Pollet, *La comptabilité discrète*, Lille, Robbe, 1873.

connu et pratiqué depuis longtemps : esquissé dès le début du XXe siècle, il est devenu classique sous la plume de Gabriel Faure [59]. La terminologie comptable elle-même a fait l'objet de travaux déjà anciens [60]. L'unification comptable est donc un problème déjà posé et au moins résolu pour partie [61].

La véritable révolution consiste à se servir des éléments fournis par les comptabilités privées, spécialement pour l'appréciation des prix de revient, pour diriger l'économie d'un pays [62]. Ceci posé, il appartient aux comptographes de poursuivre leurs investigations, d'approfondir la technique, de l'adapter aux vicissitudes de la vie économique des entreprises, d'en assouplir les linéaments pour enserrer plus intimement la réalité qui en est l'objectif spécifique.

On peut craindre que la veine doctrinale des auteurs ne soit tarie si l'on considère le mutisme de nos écrivains professionnels. C'est donc par un appel aux jeunes que se clora ce mémoire. C'est vers un renouvellement des doctrines que tendent les vœux de ceux qui pensent que la littérature comptable, d'un éclat exceptionnel au cours des années qui ont précédé la guerre, doit reprendre ses thèmes favoris pour les élaborer avec une ardeur nouvelle et un esprit nouveau. C'est aux Ordres, aux Associations, aux Groupements professionnels, qu'il revient de patronner les initiatives des jeunes, de fournir de possibilité d'édition les auteurs dont les manuscrits [63] auront été agréés. La préparation d'un livre technique coûte beaucoup de peines et de temps. Il ne se vend qu'à tirage restreint. A l'auteur l'effort intellectuel, aux collectivités professionnelles l'effort pécuniaire.

Ch. PENGLAOU.

59. *Comptabilité générale*, Paris, Masson, 14e éd., 1924, p. 39, 54, 64, 68, 112, 128 et 196; *Comptabilité appliquée*, Paris, Masson, 1928, p. 12 et s., 15, note 3; Vo *Comptabilité* dans le Dictionnaire de l'organisation, Comité national de l'Organisation française, 1926 et s. Cf. aussi Ch. Penglaou, *Le Plan comptable retrouvé*, *Journée industrielle*, 21 juillet 1943.

60. A. Cormier, *Contribution à l'établissement d'un vocabulaire comptable*, *Bulletin de la Compagnie des chefs de comptabilité*, Paris, 1925, p. 33 et s.; M. Trinquier, *Les erreurs des doctrines modernes de la comptabilité et leur défaut d'établissement logique*, Compagnie des chefs de comptabilité, Paris, 1930.

61. Un *Vocabulaire comptable* est en préparation par les soins de MM. A. Dalsace, Ch. Penglaou et Callot.

62. Cf. H. Culmann, *Les services publics économiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1943, chap. III, IV et VII, Sir N. Beveridge, *Du travail pour tous*, 1945, p. 216.

63. Les œuvres à tout le moins qui ne deviendront pas ces tomes en pénitence dont le dos est définitivement tourné à la vie (Paul Valéry, *Mon Faust*, Paris, Gallimard, 1946, p. 175).

REVENU NATIONAL [1]

I. — GÉNÉRALITÉS.

L'isolement dans lequel l'occupation avait plongé la France ne lui avait pas permis de se mettre au courant des travaux théoriques et pratiques effectués à l'étranger en matière de revenu national. La dernière étude d'avant guerre restait celle parue dans le numéro spécial de 1939 de la *Revue d'économie politique* sous la signature de MM. Sauvy et Rivet.

A l'étranger, les travaux anglo-saxons avaient conduit à des présentations synthétiques. Les Anglais, en particulier, avaient, avec Meade et Stone, mis au point leur présentation dans des livres blancs successifs. Les Américains, de leur côté, établissaient des « budgets nationaux » qui leur permettaient de donner une orientation à leur politique. Les Hollandais, au contraire, étaient attirés par une comptabilité économique que mettaient au point Tinbergen et J. B. Derksen.

En France, M. André-A.-L. Vincent avait également dégagé à l'Institut de conjoncture les principes d'une comptabilité économique nationale, cependant que d'une manière tout à fait indépendante, l'Institut de science économique appliquée, sous la direction de M. François Perroux, essayait de préciser les diverses optiques du revenu national.

C'est dans ces conditions que la Section du revenu national, mise par l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques à la disposition du Commissariat général au Plan, a essayé d'élaborer un cadre pour l'étude du revenu national et de remplir ce cadre des éléments chiffrés correspondants.

1. Dans le numéro spécial, « la France économique », une rubrique nouvelle traitera du revenu national. Le présent article, qui expose la méthode d'évaluation du revenu national, en facilitera l'intelligence. [*N. D. L. R.*]

II. — Le principe.

A. *La notion commune.* — A la base de toute étude sur le revenu national se trouve une coïncidence, qui ne se dégage qu'à l'échelle nationale, entre production et consommation.

A l'échelon individuel, il n'y a matériellement aucune coïncidence entre la production et la consommation : c'est le principe même de la séparation du travail. Un individu, en tant que partie de la main-d'œuvre, collabore à une certaine production, en général bien spécialisée. Celle-ci n'occupe qu'une place négligeable, sauf pour les agriculteurs non spécialisés, dans l'ensemble des produits que consomment le travailleur considéré et ceux dont il est le gagne-pain.

Il y a toutefois en termes de valeur deux liaisons entre la production et la consommation d'un individu. Dans le prix de vente du produit, le salaire de la main-d'œuvre a une part déterminée. Mais, en outre et surtout, les achats de consommation sont faits au moyen de salaires touchés, ou, d'une manière plus large, de revenu perçu. La correspondance n'est pas complète, puisqu'il y a l'épargne et l'imposition à prélever, mais elle est meilleure que dans le premier cas.

A l'échelle nationale, au contraire, il y a en gros, pendant une période déterminée, identité physique entre la production et la consommation, à laquelle il faut ajouter l'investissement. C'est la conséquence du peu de division du travail entre les pays. Bien entendu, comme il y a un certain commerce extérieur, cette identité n'est pas absolue. Mais elle est suffisamment approchée pour permettre de dégager une notion plus large que la production et la consommation, puisqu'elle les contient toutes les deux. C'est cette notion qui est, en gros, appelée — fort mal d'ailleurs — revenu national.

En effet, cette coïncidence des deux notions en nature appelle une coïncidence des deux notions en espèces.

La vente de la production aux consommateurs produit des revenus aux agents de la production. Par ailleurs, avec l'ensemble des revenus, les consommateurs achètent la production.

On a ainsi une notion intuitive d'un ensemble évalué en espèces et correspondant à l'ensemble en nature : c'est à la fois la production, la consommation, le revenu et les dépenses de la Nation.

C'est cet ensemble qui est appelé *revenu national*. Si le terme a prévalu, c'est peut-être parce que, dès Colson et Marshall, il est apparu dans les sciences économiques; c'est aussi parce que l'image du revenu individuel s'est maintenue à l'échelle nationale, bien qu'alors la notion de production soit plus importante.

***

Si une nouvelle notion approximative a pu se dégager à l'échelle nationale, dès que l'on essaie de préciser, on voit disparaître les coïncidences qui avaient permis la synthèse des éléments différents. La notion globale apparaît alors avec un certain nombre de distorsions qui lui donnent une réalité — et une mesure — différentes selon qu'on l'examine suivant une des quatre optiques : en nature, production et consommation; en espèces, revenus et dépenses.

Aussi est-il indispensable de préciser quelles sont les données économiques qui rendent flou le concept unique de production-revenu national, et qui créeront donc des difficultés théoriques et pratiques.

1° La coïncidence entre la production et la consommation n'est pas assurée en raison de l'existence du commerce extérieur, des stocks, et de l'imprécision même de la notion d'entretien du capital, ainsi que de la limite entre les biens d'équipement et les biens intermédiaires.

2° La coïncidence entre les revenus et les dépenses souffre de la non-commercialisation d'une partie de la production et de l'émission de monnaie.

3° La coïncidence entre les optiques en nature et les optiques en espèces est diminuée par les retards apportés aux paiements, par des différences entre les notions réelles et en valeur du capital, par les variations des stocks de monnaie, et enfin par l'établissement défectueux de certains prix.

Si ces hypothèses théoriques étaient assurées, la Nation serait une somme d'entreprises où l'on pourrait dégager les relations suivantes.

B. *Le cas simplifié.* — Pour une telle entreprise, en effet, les recettes sont alors constituées uniquement par les ventes V. Les dépenses comprennent les salaires S, les intérêts du capi-

tal K et les bénéfices distribués B. Si l'on appelle F l'augmentation d'encaisse et A les achats, on a l'égalité :

$$V = S + K + B + F + A.$$

Si l'on additionne cette égalité pour toute la nation, elle reste vraie, et peut s'écrire alors :

$$V - A = S + K + B + F,$$

S représente l'ensemble des salaires distribués, K l'ensemble des intérêts du capital et B l'ensemble des bénéfices. Nous pouvons appeler ce total R, puisqu'il représente l'ensemble des revenus.

$$V - A = R + F.$$

Mais à l'échelle de la nation, et dans l'hypothèse simplifiée que nous avons envisagée, les ventes sont faites soit au consommateur, soit à d'autres entreprises. Il est évident que les ventes faites à d'autres entreprises ne sont autres, mais vues du côté du vendeur, que les achats faits par l'ensemble des entreprises. Si l'on appelle Vc les ventes aux consommateurs, on a donc, $V = Vc + A$, d'où $V - A = Vc$, ce qui donne

$$Vc = R + F.$$

Dans l'hypothèse que nous avons admise, il n'y a pas d'équipement nouveau. Les achats A à d'autres entreprises représentent les matières premières, les produits demi-finis et aussi l'entretien du matériel que nous supposons provisoirement défini sans difficulté.

S'il n'y a pas de stocks monétaires mis à la disposition des particuliers ou, plus exactement, si ces stocks sont les mêmes en commencement et en fin de période, il est bien évident que F est nul pour l'ensemble du pays, parce que les produits consommables n'ont pu être achetés qu'avec les revenus. Dans ce cas,

$$Vc = R.$$

Cette quantité représente donc l'ensemble des ventes et l'ensemble des revenus. Elle représente aussi l'ensemble de la production et celle de la consommation, notions en nature, à condition que les *prix auxquels les marchandises sont effectivement vendues soient ceux auxquels elles sont estimées dans le calcul de la production en nature.*

$Vc = R = Pc = C$, en appelant Pc la production de biens de consommation et C la consommation, c'est-à-dire l'achat de biens de consommation.

Cette condition suffit pour préciser la notion de produit-revenu national qui n'exige des prix constants ni dans le territoire de la Nation, ni dans toute la période. Cependant, des prix variables rendent inexacts le calcul de la valeur de la production comme le produit du volume de la production pour un prix moyen. Mais ce n'est là qu'une difficulté matérielle.

On devra se rappeler cette condition essentielle quand le schéma de l'économie nationale sera plus compliqué et qu'il y aura soit des taxations arbitraires, comme pour les loyers, soit des subventions, comme pour le charbon ou les chemins de fer. Dans ce cas, quelque opinion qu'on puisse avoir sur la notion de valeur, il faut accepter pour celle-ci le prix réellement adopté sur le marché, même s'il est artificiellement baissé ou augmenté pour que la valeur de production soit égale à celle des revenus distribués.

*
* *

Les égalités précédentes montrent les méthodes pratiques d'évaluation du revenu national : on peut, pour avoir Pc, recenser les biens de consommation (et comme on le verra plus loin, l'équipement neuf) produits pendant l'année; le recensement de la consommation de tous les Français par budgets de famille donne C. De même, la totalisation des revenus distribués donne R. Enfin, la recherche de la vente des objets de consommation se confond généralement soit avec le calcul de la consommation, soit avec le recensement de la production P. C'est pourquoi le professeur François Perroux a pu parler des trois optiques du revenu national, alors que, logiquement, il y en a quatre.

Mais ces optiques supposent une sommation complète des divers éléments du prix de revient des entreprises. On pourrait, au contraire, ne pas additionner toutes les égalités :

$$V - A = S + K + B + F,$$

ou

$$V - A = R + F.$$

Si l'on additionne ces égalités pour une partie seulement de l'économie, par branches d'activité par exemple, on n'a pas les deux simplifications qui ne se produisent qu'à l'échelle nationale :

$$V - A = Vc$$

$$F = 0.$$

Autrement dit, la différence entre les ventes et les achats n'est plus égale aux biens de consommation, et par ailleurs l'augmentation d'encaisse de la branche d'entreprises n'est pas forcément nulle : il peut y avoir des bénéfices non distribués F.

V — A représente la « valeur ajoutée » par la branche d'industrie et R + F l'ensemble des revenus distribués et non distribués. On appelle quelquefois cette quantité le « produit net ».

Il est pratique de calculer le « produit net » pour chaque branche d'activité, soit en évaluant V — A, soit en évaluant R + F. Et si l'on fait le total de ces quantités pour toutes les branches d'industries de la Nation, on retrouve la valeur commune à la production et au revenu.

*
* *

Même dans le cas schématique indiqué, il y a place pour deux notions de la production nationale. Parmi les ventes d'entreprises à entreprises, il y a, en effet, les ventes correspondant au maintien en état ou entretien de l'équipement He. On a pris l'habitude de considérer le total Vc + He.

Ve est appelé production nationale nette. C'est aussi le revenu national ou total des revenus distribués. Nous l'appellerons désormais Pn.

Ve + He est appelé production nationale brute. Cette somme n'a aucune correspondance avec les revenus distribués. Nous l'appellerons Pb.

$$Pb = Pn + He.$$

De ce schéma simplifié, qui seul permet de déterminer exactement la correspondance entre les différents aspects du revenu national, nous reviendrons peu à peu à la réalité complexe en introduisant une à une les complications supprimées et en voyant en quoi elles affectent les correspondances entre les différentes notions.

*
* *

C. *Il y a en général de l'équipement neuf.* — Dans ce cas, on appelle production nationale nette l'ensemble de la production de biens de consommation et d'équipement neuf.

$$Pn = Pc + Hn.$$

La production nationale brute devient égale à :

$$Pb = Pn + He.$$

$$Pb = Pc + He + Hn.$$

La somme des biens d'équipement neuf et des biens d'entretien n'est autre que l'ensemble des biens d'équipement H :

$$H = He + Hn,$$

ou

$$Pb = Pc + H.$$

Nous pouvons, dès maintenant, voir, du point de vue statistique, ce qui oppose la production nette à la production brute.

Dans le domaine des évaluations en nature, la production brute ne nécessite pas la définition d'une limite entre l'entretien et l'équipement neuf et, par là, offre un certain avantage sur la notion de production nette qui paraissait jusqu'alors beaucoup plus naturelle.

Du seul point de vue théorique, la désuétude offre une difficulté presque insurmontable à définir une telle limite. Faut-il, en effet, comprendre dans l'entretien de l'équipement les achats ou travaux faits pour conserver physiquement le capital égal à lui-même ? ou y inclure, en outre, tout ce qui est nécessaire à une conservation de sa valeur économique ? Le progrès technique rend, en effet, désuètes les installations d'outillage, et même la reconstruction des maisons ne se fait jamais à l'équivalent.

Par contre, se posera alors la question de savoir ce qui caractérise les biens d'équipement par rapport au seul entretien courant : le remplacement d'un tour est de l'entretien d'équipement, mais en est-il de même pour sa courroie ? On peut alors prendre une définition arbitraire, mais commode : est bien d'équipement tout ce qui, étant utilisé à la production, dure plus d'un an, période normale de calcul du revenu national.

Il est d'ailleurs assez facile de connaître les variations relatives de la production totale des biens d'équipement, grâce à l'évolution des indices d'activité des branches correspondantes de la production. Et c'est pourquoi la deuxième méthode de calcul adoptée par la Section du revenu national a été de faire le total de la production des biens de consommation et de la

production globale des biens d'équipement pour avoir la production nationale brute. On passe ensuite à la production nationale nette par soustraction de l'entretien de l'équipement.

Cependant, il existe encore une autre complication, si l'on considère l'aspect monétaire. On ne peut plus dire que les revenus distribués sont forcément égaux aux biens de consommation. Il existe, dans ce cas, une variation de stocks monétaires dont on peut se rendre compte dans les deux hypothèses limites suivantes.

Dans un premier cas, l'ensemble des entreprises n'a effectivement distribué des revenus que pour un montant égal aux biens de consommation produits; alors l'équipement neuf a été constitué sur des bénéfices par un auto-financement F_1 provenant de bénéfices non distribués :

$$Hn = F_1.$$

Dans un autre cas, l'ensemble des entreprises n'a pas gardé de bénéfices et les a tous répartis. Les consommateurs ont eu un pouvoir d'achat R supérieur à la valeur des biens de consommation vendus, précisément de la valeur de l'équipement neuf.

$$R = Hn + Vc.$$

Il a fallu que les consommateurs prêtent ce surplus $F_2 = En$ aux entreprises pour leur permettre de réaliser l'équipement.

En réalité, il y a toujours une combinaison de ces deux cas : un auto-financement F_1 et un financement par emprunt au consommateur F_2.

$$F = F_1 + F_2 = Hn.$$

Il n'y a plus l'exactitude théorique entre la production et les revenus, car la production nette est alors égale à :

$$Pn - R + F_1.$$

On voit que les deux méthodes de financement n'ont pas la même conséquence sur l'égalité entre la production nette et les revenus distribués. Seul l'auto-financement fait $Pn > R$ en élevant le prix de vente au-dessus du prix de revient (ce dernier comprenant tous les profits pourvu qu'ils soient distribués).

Finalement, des revenus, nets d'emprunt, $R - F_2$, achèteront une production de biens de consommation égale à $R + F_1 - Hn$.

En pratique, si l'on calcule le revenu national par les méthodes des revenus distribués, il faudra y ajouter l'auto-financement — ou plus exactement les bénéfices non distribués. Seulement on se heurte ici à l'imperfection des comptabilités. La crainte de mesures fiscales, ou simplement l'esprit de précaution, amènent la plupart des entreprises à ne pas calculer exactement leurs bénéfices. D'autre part, alors que certaines entreprises font de l'équipement, d'autres font du sous-équipement, le résultat à l'échelon national ne constituant qu'une moyenne. D'autres entreprises mettent de côté des « provisions » pour renouvellement et il est peu probable que ces provisions représentent l'entretien non effectué.

Suivant que l'on abordera l'étude du revenu national par l'optique du recensement de la production ou par celle des revenus distribués, on n'arrivera donc pas pratiquement au même résultat, en raison de la détermination du poste « bénéfices non distribués », qui, théoriquement et pratiquement, n'est pas réductible.

A la production d'équipement neuf est liée la variation de stocks. Celle-ci ne présente aucune difficulté particulière. Elle peut être considérée comme un équipement. La différence aux deux extrémités de la période de deux volumes de stocks de qualité différente présente les mêmes difficultés théoriques que les conséquences de la désuétude du matériel. Mais leur évaluation pratique est beaucoup plus simple.

Les stocks sont de deux sortes : les stocks de biens de consommation, dont la variation W est évidemment égale à $Wc = Pc - Vc$, et les autres stocks de matières premières ou de produits demi-finis Wp. Il n'y a pas de stocks de bien d'équipement We à l'échelle nationale, puisque les biens d'équipement sont nécessairement possédés par l'activité productrice, mais dans une étude par branche, on peut être amené à les considérer. Dans le cas le plus simple, $W = Wc + Wp$ et les relations du revenu national sont alors les suivantes :

— en monnaie : $Pn = R + F_1$ (1)

— en nature : $Pn = Pc + Wp + Hn$ (2)

ou

$$= Vc + W + Hn.$$

La charnière entre les deux séries d'égalités est toujours la production nette, considérée dans la première égalité comme le total des revenus provenant de cette production et dans les deux autres comme la somme des divers éléments de la production en nature.

*
* *

D. *Les relations internationales* viennent apporter à leur tour une complication. On peut tout d'abord considérer les distorsions que le commerce extérieur apporte aux notions en volume.

La première difficulté vient de ce que les matières et les produits demi-finis pouvant venir de l'étranger ou y aller, l'expression V — A ne se réduit plus à Vc.

Il ne suffira donc plus, comme il était fait dans le cas simplifié, de recenser tous les produits finaux (c'est-à-dire allant au consommateur ou à l'équipement). Il faudra tenir compte de ce que les demi-produits et les matières premières allant à l'exportation ne sont pas vendus ni stockés dans le territoire national et de ce que, inversement, la production nationale a été effectuée en partie à l'aide de demi-produits ou de matières premières importées.

Appelons Ef et If les produits finaux exportés ou importés et Ep et Ip les matières premières et produits demi-finis exportés et importés, ce qui donne :

$$E = Ep + Ef \text{ et } I = Ip + If.$$

La production nationale nette devient égale à

$$Pn = (Pc + Hn + Wp) + (Ep - Ip),$$

le deuxième crochet étant le terme correctif du commerce extérieur. On peut d'ailleurs grouper tous les termes correctifs dus aux matières premières et aux demi-produits, qu'ils soient stockés, importés ou exportés, et en posant :

$$Zp = Wp + Ep - Ip,$$

on obtient :

$$Pn = Pc + Hn + Zp.$$

La production nette est égale à la production de biens de consommation augmentée des biens d'équipement neufs, le tout

corrigé par le mouvement combiné des demi-produits et matières premières vers le stockage ou le commerce extérieur.

*
* *

Mais, en volume, une nouvelle notion intervient : c'est le volume de biens dont a disposé le territoire national. C'est pourquoi la section du revenu national a proposé le terme « disponibilités », D, qui mesure le volume de biens résultant à la fois de la production et du commerce extérieur.

$$D = Pn + I - E.$$

Il faut noter que le terme disponibilités doit être pris uniquement dans le sens de disponibilités matérielles et qu'au surplus, la quantité D n'a aucun sens en termes de revenus, comme l'a fort bien fait remarquer le professeur François Perroux. Mais, telle quelle, la notion de disponibilité individuelle n'est pas sans intérêt : les Anglais viennent de nous l'emprunter dans leur dernier livre blanc.

Comme il y a deux notions de la production nationale : nette et brute, il y a deux notions parallèles des disponibilités : les disponibilités nettes et brutes :

$$Dn = Pn + I - E,$$
$$Db = Pb + I - E.$$

On a fait l'objection que la production contenant déjà des éléments du commerce extérieur, il ne fallait pas retrancher ou ajouter le total des exportations ou des importations. Au contraire, c'est précisément pourquoi cette opération s'impose. Pour cela, développons Pn, I et E dans l'expression de Pn. Cela donne :

$$Dn = (Pc + Hn + Wp + Ep - Ip) + (I + If) - (Ep + Ef)$$

ou

$$Dn = (Pc + Hn + Wp) + If - Ef,$$

qui exprime bien que les disponibilités sont égales aux produits finaux élaborés en France, moins ceux exportés, plus ceux importés. L'addition du crochet (I — E) a éliminé les termes en Ip et Ep qui se trouvaient dans la production.

*
* *

Si le commerce extérieur est équilibré $I = E$, cette égalité n'a aucun sens en volume : elle dépend des prix relatifs des matières importées et exportées. Ainsi notre commerce extérieur actuel serait presque équilibré s'il était effectué aux prix de 1938. On voit donc comment, même équilibré, le commerce extérieur apporte une distorsion à cette notion de production-consommation qui était à la base du revenu national.

Outre le commerce, il existe des revenus provenant de l'étranger, de même qu'il existe dans le pays des revenus allant à l'étranger. La notion de territorialités que nous avions admise implicitement jusqu'à présent se révèle insuffisante. Pourtant nous l'adopterons jusqu'au bout malgré son défaut. Appelons Re le revenu provenant de l'étranger, Rd la part de revenu interne dû à des étrangers et Rr les revenus qui ne correspondent qu'à une répartition du point de vue territorial. Les revenus distribués par la production française sont $R = Rd + Rr$, mais les revenus permettant au consommateur d'acheter les disponibilités nationales sont $R' = Re + Rr$.

Si (et nous rappelons l'hypothèse simplifiée dans laquelle nous nous sommes encore placés) le déficit du commerce extérieur n'est pas égal à l'excédent des revenus provenant de l'étranger, comme cela s'est produit en 1938, il sera nécessaire que l'étranger fasse un crédit de valeur — Y_2 pour combler la différence ($Y2$ étant positif dans le cas d'un excédent et constituant un prêt (à l'étranger).

$$- Y_2 = (I - E) - (Re - Rd).$$

A ce moment, en effet, le pouvoir d'achat à l'intérieur du territoire sera $Rr + Re - Y2$ et la succession d'égalités précédentes nous permet de voir qu'il peut acheter exactement les disponibilités de biens de consommation $Pc + If - Ef$.

En effet, si nous supposons pour simplifier qu'il n'y ait ni équipement neuf, ni stocks (le raisonnement serait le même avec des stocks) :

$$Rr + Re - Y_2 = Rr + Rd + I - E$$

et $$Pc + If - Ef = Dn = Pn + I - E;$$

or, la production nationale a, dans cette hypothèse très simple, produit des revenus égaux à : $Pn = R = Rr + Rd$.

*
* *

Cependant, quel est exactement le revenu national ? C'est une question de définition. En France, on admet que c'est le revenu distribué sur le territoire métropolitain, soit $R = Rr + Rd$. Mais les Anglais ont depuis longtemps admis la notion personnelle et non territoriale, $R' = Rr + Re$. C'est là une définition de pays créditeur. Aussi n'est-il pas étonnant de voir que depuis cette année l'Angleterre a dans son livre blanc admis deux notions :

— « National Income », qui est $R' = Rr + Re$;
— « Income in the United Kingdom », qui est $R = Rr + Rd$.

Cependant, la quantité Y_2 est intéressante à bien des points de vue; elle constitue l'investissement extérieur (désinvestissement si elle est négative).

Si l'on veut faire le bilan d'une période, il est intéressant de considérer deux quantités qui ont des significations différentes qui se trouvent, si l'on peut dire, dans deux plans différents.

1° Les *disponibilités pour la consommation* Dc, qui est la partie des disponibilités nettes non consacrées à l'équipement neuf (stocks compris). Dans Ef et If, en effet, il faut distinguer les produits finaux de consommation de ceux d'équipement :

$$If = Ic + Ie,$$

et

$$Ef = Ec + Ee,$$

Alors Dc devient $Dc = Pc + Ic - Ee$.

2° L'*investissement global* Y, qui est la somme de l'investissement net Y_1 résultant tant de la production de la consommation et de l'investissement extérieur Y_2

$$Y = Y_1 + Y_2,$$

avec

$$Y_1 = Hn + Ie - Ee.$$

La première de ces deux quantités Dc mesure le niveau de vie de la population se trouvant sur le territoire pendant la période considérée. La deuxième mesure ce qui reste de l'effort

et du revenu extérieur de la nation à la fin de la période : ce qui a été économisé par elle.

A vrai dire, il faudrait peut-être faire intervenir un troisième facteur Y_3 qui serait, à côté de l'amélioration du capital matériel intérieur ou extérieur, l'amélioration du capital humain, et un facteur Y_4 qui représenterait le progrès technique effectué. Ainsi les dépenses d'amélioration de la population (en quantité et en qualité) et les dépenses de recherches scientifiques garderaient un caractère de dépenses d'investissement. De même, les postes Y' dus à d'autres événements que l'utilisation du revenu national, comme la guerre, devraient être déduits. Et le bilan final serait $Y = Y_1 + Y_2 + Y_3 + Y_4 + Y'$.

E. *L'Etat et les collectivités locales.* — Nous avons supposé que la nation était composée d'entreprises. En fait, il existe toujours un Etat et des collectivités locales dont l'activité économique se traduit ainsi :

1° Il lève des impôts (ou taxes) directs ou indirects, T = Td + Ti. Quelquefois s'y joignent des subventions Ts (en moins) et les revenus des domaines Tv. Nous appelons ici taxes indirectes celles qui sont supportées par les entreprises et taxes directes celles qui sont perçues sur les particuliers. Au point où nous en sommes, de notre retour au réel, cela ne présente encore pas de difficultés;

2° Il fait des emprunts qu'il place chez les particuliers Tt;

3° Il paie des salaires et d'autres revenus productifs Tr, ainsi que des revenus de transfert Tf. Il est d'ailleurs assez difficile de déterminer quels sont les revenus productifs et ceux de transfert. L'Angleterre admettait que les emprunts de guerre étaient des revenus de transfert. En fait, qu'il nous suffise de savoir que seul le total Tf + Tr est bien déterminé. L'Etat fait également des achats de matériel Ta. Pour le moment, nous admettrons qu'il n'y a pas d'emprunt aux banques, Tf. Le budget, forcément équilibré, sera présenté alors par l'égalité :

$$Td + Ti + Tv + Tt = Tr + Tf + Ts + Ta.$$

Les achats de matériel de l'Etat se décomposent eux-mêmes en trois catégories : l'entretien de l'équipement Te, l'équipement neuf Tn, et les achats de biens de consommation Tc, de telle sorte que Te + Tn + Tc = Ta.

*
* *

La principale perturbation apportée par l'Etat à la mesure du revenu national est sans conteste l'existence des taxes indirectes Ti. Celles-ci, en effet, s'intercalent dans le prix de revient des entreprises industrielles, de même que les subventions qui jouent le rôle d'un impôt indirect négatif. L'égalité du prix de revient est donc changée :

$Vc + Hn = R + F_1$ devient $Vc + Hn = R + F_1 + (Ti - Ts)$.

Ces taxes indirectes s'intercalent entre les revenus et le prix de vente des produits qu'elles augmentent. Chacune des deux notions qui ne sont plus égales, $Vc + Hn$ et $R + F_1$, garde le nom de production nationale.

Mais

$$P'n = R + F_1$$

s'appelle production nette au coût des facteurs.

$$P''n = R + F_1 + (Ti - Ts) = Vc + Hn$$

s'appelle production nette au prix du marché. Entre les deux est l'évidente relation

$$P''n = P'n + (Ti - Ts).$$

Les revenus du domaine de l'Etat Tv jouent un rôle un peu semblable : il est souvent difficile de les distinguer des taxes indirectes, notamment lorsqu'ils proviennent d'un monopole. Cependant, ils ne présentent pas la même difficulté, car ils ne font pas monter les prix, étant de la nature d'un revenu et non d'un impôt. Il n'y a qu'à compter cette branche d'activité étatique comme une entreprise, sous réserve de se rappeler, le moment opportun, que les revenus correspondant à Tv n'ont pas été finalement aux particuliers, mais sont venus grossir les recettes budgétaires. En France, il n'y a guère que le domaine forestier qui présente des caractéristiques de cette nature. Les autres revenus sont négatifs et on les consière alors comme des subventions.

*
* *

Cependant, l'Etat fournit des services gratuits dont il est difficile, par hypothèse, d'évaluer la valeur : X. Il est même intéres-

sant de distinguer les services gratuits X_1 qu'il fournit au citoyen qui les consomme, comme la sécurité, et les services fournis aux entreprises X_2, comme le libre passage des canaux, l'organisation de la production. Ainsi, $X = X_1 + X_2$.

Logiquement, la Nation comprenant l'Etat, la production nationale devrait être composée des productions des entreprises augmentées de $X' = X_1 - Te - Tc$, car seul X_1 va au consommateur et prive le reste de la nation de Te et Tc.

On a toutefois prétendu que la production nette $P''n$ au coût du marché, comprenant déjà les taxes indirectes Ti, devrait être augmentée seulement de $X' - Ti$. C'est mal connaître la signification de $P''n$. Cette quantité est le total d'une production matérielle : vivres, vêtements, etc..., dont chaque élément est représenté par *définition* par le prix qu'il a sur le marché. Certes, une définition homogène donnerait alors $X_1 = 0$ $X' = -(Te + Tc)$.

Mais il ne peut y avoir homogénéité entre la production de l'entreprise et celle de l'Etat. Aussi toute définition est-elle arbitraire.

On a adopté, d'après les Anglais, pour X' la valeur Tr, c'est-à-dire, en fait, le traitement des fonctionnaires. Il faut voir là une simple commodité de calcul; l'intervention de l'Etat augmentant les *revenus distribués par le travail* de Tr et la production de $X' = Tr$ ne change pas la relation entre le revenu distribué par le travail et la production. De même que l'on avait

$$Vc + Hn = R + F_1 + (Ti - Ts),$$

on a

$$Vc + Hn + X' = R + Tr + F_1 + (Ti - Ts).$$

C'est cette nouvelle quantité $Pn + X'$ que les Anglo-Saxons appellent « Net National Product ». On a préféré la traduire par produit national net : Qn, laissant le terme de production nette (mais non plus nationale) à la production au prix de marché $P''n$.

Le produit national brut (Gross National Product) Qb se définit semblablement. Mais la relation

$$Pb = Pn + Qb$$

ne se transpose pas sans une petite complication; en effet, l'Etat doit entretenir son équipement au moyen de dépenses d'entretien d'équipement Te.

La différence entre Qb et Qn doit être l'entretien total He + Te, non seulement de l'équipement de l'appareil productif, mais aussi de l'équipement de l'Etat :

$$Qb = Qn + (He + Te).$$

Ce qui donne entre Qb et Pb la relation suivante :

$$Qb = Pb + (X' + Te).$$

*
* *

F. *Les autres cas de non-commercialisation.* — Ces autres cas sont : les services payés en nature, les services rendus à soi-même, les services personnels.

Parmi les services payés en nature figurent la nourriture et le logement des domestiques. Il suffit de considérer qu'il y a deux paiements fictifs au prix courant égaux et de sens inverse : un salaire et un achat — sous réserve des difficultés que nous verrons plus loin.

Dans les services rendus à soi-même figurent notamment la nourriture de l'exploitant agricole et le logement des propriétaires dans leur propre maison. Il suffit de reconstituer la comptabilité de l'entreprise agricole ou de la maison à loyer en faisant figurer un revenu et une dépense de sens opposé.

Enfin, pour les services personnels, ceux d'un domestique, par exemple, doivent être considérés comme constituant une entreprise avec prix de vente et revenu.

Cette manière de faire ne fausse pas les considérations monétaires que l'on pourrait tirer de l'étude du revenu national, et en particulier celles relatives à l'épargne.

Il est regrettable que l'on ne fasse pas figurer les services domestiques de la femme, surtout quand elle élève des enfants. Le résultat est que le montant de la production nationale baisse chaque fois qu'un individu régularise une liaison avec sa servante.

*
* *

G. *Les phénomènes monétaires.* — Nous prenons l'expression phénomènes monétaires dans son sens le plus large : tout ce qui va animer le schéma jusqu'ici figé d'une économie théorique. Au point où nous en sommes, et malgré une complication

assez grande du schéma initial, il n'y a aucune perturbation monétaire. Il ne peut y avoir d'épargne, par exemple, que s'il y a équipement neuf, et encore faut-il que cette épargne soit prêtée à l'activité industrielle dans la mesure exacte où cette dernière n'a point couvert l'équipement neuf et les stocks par de l'auto-financement.

Ne nous y trompons pas, ces égalités théoriques de quantités globales ne sont en rien des mesures d'équilibre. Elles ne sont que l'expression d'identité évidente, de la même nature d'identité que celle qui lie le verso ou le recto d'une feuille. Elles dérivent du principe logique de l'addition.

Il était toutefois intéressant de montrer qu'à ce stade théorique, les consommateurs ne pouvaient épargner en monnaie ce qu'ils voulaient sans laisser en contrepartie augmenter les stocks de l'économie productive.

Au-delà de ce stade simple apparaissent les distorsions qui ne sont guère plus analysables par la technique du revenu national, parce qu'elles en faussent trop le principe même.

On remarquera que ni les emprunts de l'Etat ou de l'économie productive, ni l'auto-financement ne sont compris par nous dans les phénomènes monétaires, qui se résument aux prêts et à l'émission des monnaies.

Les prêts ont les formes les plus diverses : prêts officiels, mais aussi retard du paiement sur la livraison ou la prestation de services; prêt de la Banque de France à l'Etat qui permet un déficit budgétaire. Ces prêts ont les uns et les autres pour origine une émission de monnaie (émission de l'Institut national ou monnaie scripturale) ou une variation d'encaisse d'une grande catégorie de l'économie, les consommateurs, par exemple. Il faut y ajouter les ventes de biens déjà produits au cours des périodes précédentes, en particulier de l'or, ou des créances correspondant à des prêts antérieurs.

Sinon, ils ne pourraient qu'être nuls pendant l'année, le total comprenant les retards de paiements autant que les prêts officiels.

*
* *

H. *La comptabilité économique.* — Si ces prêts ne peuvent être intégrés dans une estimation d'ensemble du revenu national, ils ont leur place, au contraire, dans un tableau de la

comptabilité économique générale. Un tel tableau retrace les mouvements de valeur de différents groupes de la Nation. En général, on choisit cinq groupements :

— les particuliers;
— l'Etat et les collectivités locales;
— l'économie productive;
— le système monétaire et bancaire qui peut être réuni au précédent;
— l'étranger et les colonies.

Ces groupes représentent ceux qui se sont dégagés lors de l'étude du revenu national. Leurs problèmes de frontière sont les difficultés que nous avons déjà rencontrées. Les mouvements de valeur entre ces groupes occasionnés par l'ensemble de l'évolution économique sont recensés suivant le principal habituel de la comptabilité en partie double.

Les quatre premiers comptes correspondants (ou les trois premiers si on n'isole pas le système monétaire et bancaire de l'économie productive) représentent des comptes de patrimoines, et le dernier représente un compte de tiers. Si l'on divise le compte de l'économie productive en deux sous-comptes, dont l'un destiné aux éléments du prix de revient, on retrouve dans les colonnes de ce dernier tous les éléments du revenu national. Et pour peu qu'on prenne la peine de classer les mouvements de valeur suivant la nature des actes économiques qui leur ont donné naissance, on peut mettre en relief les diverses optiques du revenu national.

Une première série retraçant les mouvements de valeur consécutifs aux achats et ventes de biens et de services donnent les chiffres correspondants à l'optique production. Un deuxième tableau groupant les revenus et les impôts permettra au côté plus particulièrement « revenu » du revenu national de se dégager.

Complétant la trilogie, le tableau des prêts et des mouvements de capitaux permet d'opérer la rectification que la théorie du revenu national n'admettait pas.

La comptabilité économique a une « dimension » de plus que les tableaux habituels du revenu national. Elle est moins parlante au profane. Mais au spécialiste, elle permet de ne pas choisir de suite entre plusieurs interprétations; dans des colon-

nes différentes, les chiffres n'ont pas besoin d'être additionnés pour constituer une synthèse. On n'a pas, en conséquence, à choisir entre les éléments d'une addition. La comptabilité économique est ainsi à l'amont d'option théorique plus que les tableaux du revenu national. Plus que ceux-ci, elle se rapproche de l'observation économique pure.

Paris, 28 juillet 1947.

Jacques Dumontier.

NOTATIONS UTILISÉES

V	Ventes de l'Economie productive.
S	Salaires provenant de l'Economie productive.
K	Intérêt du capital de l'Economie productive.
B	Bénéfices distribués.
F	Accroissement d'encaisse.
A	Achats.
R	Ensemble des revenus.
Re	Revenus provenant de l'étranger et des colonies.
Rd	Revenus internes dus à des étrangers.
Rr	Revenus internes distribués dans le pays.
R'	Total des revenus distribués dans le pays.
Vc	Ventes au consommateur.
Pc	Production de biens de consommation.
Pn	Production nette.
P'n	Production nette au coût des facteurs.
P''n	Production nette aux prix du marché.
C	Consommation.
Pl	Production brute.
H	Total équipement.
Hn	Equipement neuf.
F 1	Autofinancement (bénéfices non distribués).
F 2	Prêts aux entreprises.
W	Variations des stocks.
Wc	Variations des stocks de consommation.
Wp	Variations des stocks de matières et produits demi-finis.
E	Exportations.
Ef	Exportations de produits finis.
Ep	Exportations de machines premières et produits demi-finis.
I	Importation.
If	Importation de produits finis.
Ip	Importation de matières premières et produits demi-finis.
Dn	Disponibilités nettes.
Db	Disponibilités brutes.
Dc	Disponibilités pour les consommations.
Y 2	Investissements à l'étranger.
Y 1	Investissements intérieurs.
Y	Investissement total.
T	Total des impôts.
Td	Impôts directs (des particuliers).
Ti	Impôts indirects (des entreprises).
Tv	Revenu du domaine.
Ts	Subventions.
Tr	Traitements.
Tf	Revenus de transfert.
Tt	Emprunts publics.
Ta	Achat de matériel pour le secteur public.
Te	Entretien de l'Equipement public.
Tn	Equipement public neuf.
Tc	Achats publics de biens de consommation.
X	Services publics gratuits.
X 1	Services fournis au consommateur.
X 2	Services fournis à l'Economie productive.
X'	Produit net des services publics.
Qn	Produit national net.
Qb	Produit national brut.

RICHESSE ET BIEN-ÊTRE DANS L'ÉCONOMIQUE ANGLO-AMÉRICAINE

La connaissance est ordonnée à l'homme : il s'agit de « savoir pour prévoir afin de pourvoir ». La science et son application sont inséparables. L'activité de l'esprit est orientée par la logique de la recherche et par la nécessité du moment. Ainsi, la substitution d'un concept à un autre dans l'objet d'une science sociale peut s'expliquer soit par un progrès théorique, soit par un changement pratique, soit par une rencontre des deux. Laquelle de ces hypothèses vaut pour le remplacement de l'idée de richesse par celle de bien-être dans l'objet de l'économie politique ?

LA PORTEE DU PROBLEME

Poser abstraitement le problème n'implique pas que sa solution intéresse seulement quelques théoriciens éloignés de la vie. Dans un monde fini qui doit s'organiser, la théorie économique ajoute à sa valeur de culture une valeur d'action. En particulier, les discussions sur l'objet de l'économie politique, qui constituent la pointe de la science économique, tombent dans le domaine public. L'appel constant des gouvernants à l'opinion n'est-il pas aujourd'hui la règle ? Or, les questions économiques ont pris une importance vitale. Il en résulte une vulgarisation de l'économie politique par la presse, voire par la radio. Que soumettent donc les journalistes au grand public : évidemment les gros titres et les préliminaires de la science économique, de préférence ce qui peut revêtir la forme facile d'un « slogan ». A cet égard, il est intéressant de constater que la référence actuelle n'est plus l'économie de richesse, mais l'économie de bien-être. De nos jours, même l'économie s'exprime en formules. Ainsi, le changement de titre des traités économiques, le remplacement de *Principes de la théorie des richesses* par *Economique du bien-être* prend aujourd'hui une importance pratique.

LA POSITION DU PROBLEME CHEZ LES ANGLO-AMERICAINS

Principes de la théorie des richesses, tel était le titre du traité de Cournot, paru en 1863. *Economique du bien-être*, tel est le titre du traité du professeur Pigou, dont la première édition parut en 1914..Il y a trente ans que la formule « économie de bien-être » l'emporte sur la formule « économie de richesse ». Elle a triomphé principalement, mais non exclusivement, dans les pays dits démocratiques. C'est surtout en Angleterre et en Amérique que les théoriciens l'ont mise à la mode. Mais dans ces mêmes pays, l'économie de richesse avait trouvé son expression la plus nette. C'est donc là que la substitution du bien-être à la richesse est la plus remarquable. Il semble qu'il y ait là une véritable opposition entre le système passé et le système présent, alors que serait irrecevable de prime abord une opposition entre, par exemple, l'économie française de 1850 et l'économie française de 1914. De Frédéric Bastiat à Charles Gide, les économistes français les plus orthodoxes (nous négligeons volontairement les socialistes français, dont l'œuvre scientifique est insuffisante) ont toujours et de toute évidence soutenu le point de vue du consommateur, c'est-à-dire à peu près la théorie récente du bien-être. Et si avec certains nous entendons par économie de bien-être avant tout une économie fondée sur l'intérêt personnel, sur une volonté individuelle de mieux-être, nous pouvons intégrer à la théorie du bien-être les premiers économistes scientifiques qui sont des Français, les Physiocrates. Au contraire, l'économie politique anglaise a toujours été « productiviste » avant tout et nationale, fondée sur une volonté effective de mieux-être. S'il y a vraiment opposition entre « welfare » et « wealth », entre le professeur Pigou et Ricardo, nous sommes en présence d'un fait nouveau et d'importance.

Section première.

Le point de départ : la richesse.

Les fondateurs de l'économie politique donnèrent à la nouvelle science comme objet d'étude la richesse — aussi bien le Français Turgot dans ses *Réflexions sur la formation et la dis-*

tribution des richesses que l'Ecossais Smith dans son *Essai sur la nature et les causes de la richesse des nations*. C'est d'eux que dérive l'habitude d'appeler l'économie politique la science de la richesse — habitude abandonnée seulement de nos jours au profit de définitions plus ou moins compliquées. Il serait d'ailleurs inexact d'expliquer cette conception classique par un désir de simplicité. Les fondateurs de la science économique voulurent que la richesse fût le centre de leur recherche et ils y furent incités par deux raisons :

1° Une raison théorique d'abord. Le milieu intellectuel de la fin du XVIIIe siècle exigeait que la nouvelle science prît pour objet d'étude la richesse, considérée comme une sorte de phénomène physique et étudiée en soi avec une rigueur et une logique mathématiques. En effet, si de nos jours nous considérons l'économie politique comme une science sociale bien distincte de la physique, de la mathématique ou de la zoologie; si à la manière des philosophes et sociologues allemands nous séparons nettement les « Geisteswissenschaften » des « Naturwissenschaften », il n'en était pas de même à l'époque de Smith et surtout de Ricardo, contemporain de Laplace. Depuis que la Renaissance avait substitué la physique à la métaphysique dans le soubassement du savoir, il n'était de science que de l'expérimental, et la méthode des sciences naturelles s'imposait à toute connaissance. L'apogée du système fut la cosmologie de Laplace : elle rendait compte de la révolution des planètes comme de celle des atomes; ses lois régissaient toutes les sciences, y compris la jeune économie politique, et par conséquent expliquaient les rapports sociaux des hommes, puisque les Anglais, fondateurs de la science économique, formulaient en même temps les premiers la théorie économique de la société. Si, d'une part, on fait de l'économie politique une physique sociale et si, d'autre part, on ramène le comportement de l'homme en société à une sorte de mécanique rationnelle, il devient normal de prendre pour objet d'étude le fait matériel de la richesse envisagé en soi comme un phénomène indépendant des besoins de l'homme.

2° Une raison pratique ensuite. De ce que les premiers économistes ont choisi cet objet et suivi cette méthode, il ne faudrait pas conclure qu'ils étaient loin du réel. Le cadre dans lequel s'est épanouie l'économie de richesse, c'est le capitalisme

naissant, cadre de grande pauvreté au point de vue économique, d'extrême rigueur au point de vue social. Tout système économique nouveau a sa dureté : les théoriciens jugèrent cette situation sociale inéluctable, elle fut pour eux une « donnée » hors de leur étude. Et s'ils choisirent comme « variable » à étudier la richesse, c'est que, à une époque où les découvertes faisaient prévoir une expansion industrielle et commerciale infinie, mais où l'outillage était encore peu développé, la rareté du capital exigeait une épargne individuelle aussi forte que possible, et l'attention se portait donc sur le capitaliste et sur la richesse. Ceci suppose évidemment l'assimilation de la richesse au capital, fait assez conforme à ce que suggère le mot (qui dit richesse évoque le bas de laine, un champ de blé, une usine...); elle convient surtout à une époque où les bras sont trop et les machines pas assez.

Ainsi, les premiers systèmes d'économie politique reposent sur l'idée de richesse et paraissent aussi loin que possible du bien-être. Car si « richesse » évoque le bas de laine, quelque chose de stable, de quantitatif, d'objectif, de strictement économique, « bien-être » suggère plutôt la mélodie captée à la radio, le journal de 20 sous qu'on parcourt et qu'on oublie, l'aménagement de l'usine par un service attentif à la beauté du travail, en bref quelque chose de fuyant, de qualitatif, de subjectif, de social. Mais la résonance différente des deux mots démontre-t-elle leur antithèse fondamentale ? Le sens commun nous dit que « richesse » et « bien-être » sont foncièrement identiques. D'ailleurs le théoricien de « La richesse des nations » déclare au début du livre : « On est riche ou l'on est pauvre, selon qu'on a plus ou moins le moyen de se procurer à soi-même ou de fournir aux autres les aises et les agréments de la vie. » Dans la mesure où l'on assimile bien-être et confort matériel, on peut donc dire que richesse et bien-être pour lui étaient, en définitive, la même chose ou du moins impensables l'un sans l'autre. Mais dans la suite de l'ouvrage, l'un et l'autre divergent. De même, l'école classique anglaise, en précisant la notion de richesse, l'a éloignée de cette signification originelle, car elle a appelé richesses seulement les choses pourvues de valeur d'échange, et elle a éloigné l'économie politique de l'homme en en faisant essentiellement une théorie des prix. Quand elle prononce le mot bien-être, c'est une simple

redondance par rapport à richesse, elle dira par exemple que la libre concurrence entraîne le maximum de richesse et de bien-être. Par ailleurs, les études de Jean-Baptiste Say sur la richesse prouvent que ce n'est pas l'économique anglaise seule qui se fondait sur elle, et la critique de Sismondi ne démontre pas le contraire. Celui-ci oriente bien l'économie politique vers le bien-être et non vers la richesse. Mais, outre qu'il est médiocre théoricien au regard des économistes classiques qu'il attaquait, il faut remarquer qu'il fit de l'économie politique une théorie de la bienfaisance bien plutôt qu'une théorie du bien-être. Les modernes ont trouvé chez lui un garantisme, des réformes de détail, mais rien qu'on puisse comparer, par exemple, à la théorie générale du bien-être du professeur Pigou.

Pour en arriver là, il fallut que l'économie politique de 1800, économie de richesse, changeât véritablement de type.

Section II.

La transformation de l'économie de richesse.

La fin de la première moitié du XIXe siècle voit le sommet de l'économie de richesse et le début de sa décadence. Au moment où paraissent les *Principes d'économie politique* de Stuart Mill, l'atmosphère scientifique et le milieu historique ont changé par rapport à 1800. Désormais la nécessité du moment et la logique de la recherche se rencontrent pour une transformation.

1° Le moment impose un élargissement de l'économie de richesse. En 1850, le capitalisme est en plein essor. Les épargnes s'accumulent. L'accroissement des biens rejoint celui des hommes. Le problème de la production paraît résolu : il s'efface devant celui de la répartition. Des enquêtes officielles ont établi l'exploitation ouvrière. Il semble que le capital, la richesse, puissent, et par conséquent doivent, passer au second plan. L'économie politique ne s'intitule plus la science de la richesse sans provoquer une accusation de matérialisme et des protestations au nom de l'homme : on réclame une préoccupation plus directe de ses besoins.

2° La logique de la recherche incite à l'élargissement de l'économie de richesse. La révélation des fêlures des systèmes

classiques d'une part, de la misère ouvrière d'autre part, met fin à l'emploi prédominant de la méthode abstraite, à l'isolement de l'économie politique et à l'idée d'immutabilité de la situation sociale. L'école historique nie l'existence de lois universelles. Carlyle et Emerson prônent l'introduction de la morale en économie politique. Enfin, libéraux et socialistes affirment également que la répartition ne fait pas l'objet de lois rigoureuses : ils amorcent par là dans la théorie économique un mouvement vers la relativité et l'interventionnisme — choses favorables à une économie de bien-être, néfastes à l'économie de richesse ricardienne. L'essentiel alors est le changement de méthode. L'école classique empêchait toute transformation de la théorie économique par la méthode qu'elle avait adoptée. En faisant de l'économie politique une science exacte, une science abstraite, elle l'isolait des contingences historiques et la fixait, semble-t-il, définitivement. Pour que l'économie de richesse pût se transformer, il était indispensable que fût d'abord introduite en économie politique l'idée de relativité. Stuart Mill en fut un promoteur. Dans *Les temps difficiles*, Dickens peignait le mal et le remords social de l'Angleterre : en donnant aux lois de la répartition un caractère institutionnel, Stuart Mill indiqua le remède. Il est vrai que s'il a permis une transformation ultérieure de l'économie de richesse, il ne l'a pas opérée lui-même. Comme les classiques, il a défini l'économie politique la science de la richesse; il n'a pas introduit l'idée du bien-être dans la théorie économique. Mais c'est immédiatement après lui que se produisit l'élargissement de l'économie de richesse, élargissement à la fois par la voie d'un complément à la théorie de la richesse et par celle d'une confusion des concepts richesse et bien-être.

I. — *Utilitarisme et bien-être.*

Pendant la seconde moitié du XIXe siècle, la théorie économique régnante, c'est-à-dire encore l'économie de richesse, annexa la notion de bien-être comme un simple complément sans grande importance, mais il se trouva que l'introduction de cet accessoire l'influença jusqu'à provoquer l'élargissement de la notion de richesse.

Le bien-être entra dans la théorie économique par le truche-

ment de l'utilitarisme. L'influence d'une école philosophique sur l'économique n'est pas pour nous surprendre. Le lien de la philosophie et de l'économie politique est resté étroit au XIXe siècle. Or, la philosophie anglaise est depuis deux siècles dominée par l'utilitarisme. L'utilitarisme ne garda pas les mêmes caractères pendant toute cette période. Sa forme primitive fut soumise vers 1850 à une triple révision : psychologique, morale et philosophique.

— Psychologique d'abord. Bentham disait que l'intérêt personnel est le principe des actions humaines. A cet utilitarisme sommaire, des penseurs comme Carlyle opposèrent un utilitarisme supérieur de l'instinct et de la vie. Ce nouvel utilitarisme interpréta l'intérêt, compte tenu des générations futures, et considéra que les émotions religieuses, esthétiques, altruistes ou nationales étaient un élément nécessaire du bien-être et du progrès. Il s'éloigna de la rigueur logique de l'ancien utilitarisme en se rapprochant des besoins de l'homme.

— Révision morale ensuite. L'ancien utilitarisme prétendait tirer de l'observation des faits que l'inclination naturelle incitant l'homme à rechercher son intérêt personnel est le principe de la morale, car il existe entre les intérêts privés une identité naturelle. Or, l'observation des sociétés industrielles pendant la première moitié du XIXe siècle démontra amplement que cette harmonie était un leurre. Le naturalisme moral fut donc discrédité. Des moralistes comme Sidgwick rénovèrent l'utilitarisme en substituant à la base empiriste qu'il tenait de Hume un fondement rationaliste emprunté à Kant. Ce nouvel utilitarisme rationnel énonça deux axiomes moraux repris par le professeur Pigou : d'une part, la satisfaction et la dissatisfaction sont les faits psychiques fondamentaux dont le rapport conditionne le bien-être individuel : d'autre part, tout bien-être supplémentaire d'un individu accroît le bien-être de la collectivité.

— Révision philosophique enfin. L'identité naturelle des intérêts particuliers reposait sur le postulat métaphysique d'un ordre naturel, d'une harmonie préétablie, lequel correspondait au fixisme d'un Lamarck, au statisme des physiocrates et des philosophes du XVIIIe siècle. Il ne correspond pas à l'idée dominante de la philosophie du XIXe siècle, c'est-à-dire l'évolutionnisme. Si l'utilitarisme a retrouvé sa vigueur théorique et

son succès pratique, c'est que des philosophes comme Spencer lui ont intégré la théorie générale de l'évolution empruntée au darwinisme. Spencer soutient que la vie est le but final du processus d'évolution, et qu'une vie agréable et heureuse, c'est-à-dire le bien-être, est la fin dernière de l'homme.

D'après l'ancien utilitarisme, les économistes classiques avaient construit leur notion de l'*homo oeconomicus*, sorte d'automate détaché de toute fin autre que la poursuite de la richesse, ce qui est l'intérêt le plus immédiat de l'homme agissant économiquement. L'ancien utilitarisme avait donc conduit l'économie politique à prendre pour fin la richesse; le nouvel utilitarisme, au contraire, l'incite à prendre pour fin le bien-être, car l'évolutionnisme qui le domine a fait du bien-être la conception centrale de sa morale.

En élargissant son champ de vision entre le début et la fin du XIX[e] siècle, en devenant moins logique, plus psychologique, plus dynamique, l'utilitarisme a favorisé le changement d'objet de l'économie politique en Angleterre et ailleurs. Il a influencé directement Alfred Marshall, l'économiste qui donna au bien-être, dans la théorie économique, une place sans doute accessoire, mais, semble-t-il, définitive.

Marshall ne fut pas novateur par une étude du bien-être en général (il emprunta cette étude à Sidgwick et à Spencer), mais il fut novateur en ce qu'il donna droit de cité au bien-être dans la théorie économique. Jusqu'à lui, cette étude était l'apanage de réformateurs sociaux qui ne se piquaient ni de logique ni parfois même de réalisme et dont les économistes pouvaient aisément mépriser l'œuvre théorique. Et s'ils pouvaient, en tant qu'individus, s'intéresser aux réformes sociales, ils le faisaient sous l'impulsion d'un humanitarisme sans lien avec leurs spéculations de professionnels. Marshall, au contraire, rattacha le bien-être à l'économie politique, élargissant ainsi considérablement l'objet de celle-ci, qui resta la richesse, mais avec une signification qui impliquait le bien-être matériel. En effet, les *Principes* de Marshall commencent ainsi : « L'Economie politique examine la part de l'action individuelle et sociale particulièrement consacrée à acquérir et à utiliser les conditions matérielles du bien-être. Elle est donc, d'un côté, une étude de la richesse; de l'autre, et c'est le plus important, elle est une partie de l'étude de l'homme. La richesse, c'est

l'ensemble des choses qui satisfont nos besoins. » Du moment où l'on définit la richesse en fonction du bien-être, même simplement du bien-être matériel, on admet que la richesse est plus que les choses qui ont une valeur d'échange. Marshall garda le mot, mais étendit le concept : par là il étendit l'objet de l'économie politique, conformément à cette idée que lui avait donnée l'étude de l'historisme et de l'évolutionnisme : l'objet d'une science passe par différents degrés de développement. Cependant, en analysant la notion de richesse, Marshall s'aperçut qu'elle coïncidait avec la notion fondamentale de l'économie politique classique, celle de capital..., et indiqua simplement qu'il convenait d'employer le mot richesse lorsqu'on pensait aux relations entre l'ensemble des choses utiles et le bien-être général, tandis qu'on emploierait le mot capital en pensant à la productivité. Il donna ainsi à la richesse une signification matérielle qui ne suffit plus lorsqu'on ne voit plus dans l'économie politique une science physique, mais avant tout une étude de l'homme. La satisfaction humaine, à laquelle pensait pourtant Marshall, en définissant la richesse, dépasse cet ensemble d'instruments matériels non humains que représente le capital. Un vêtement, c'est de la richesse, mais est-ce que son antécédent humain, le travail — qui souvent confère directement de la satisfaction — et est-ce que son conséquent psychique, l'impression de confort ou d'élégance, ne sont pas aussi de la richesse ? Marshall a eu le mérite d'introduire le bien-être dans la théorie économique, mais il ne lui a pas donné la place qui lui revient parce que son point de vue était insuffisamment psychologique. L'élargissement de l'économie de richesse par la voie d'un correctif apporté à la notion de richesse est donc insuffisant.

Le véritable apport de Marshall à cet égard est indirect. Il a démontré que le problème de la concurrence parfaite n'est pas le problème de l'optimum économique; d'où ses successeurs[1] concluront qu'une économie de bien-être doit s'attacher plutôt à la solution du problème nouveau de l'optimum économique qu'à la solution du problème traditionnel de la concurrence parfaite.

1. Par exemple J. R. Hicks.

II. — *Une synthèse des concepts richesse et bien-être.*

Le livre du professeur Fisher, intitulé *De la nature du capital et du revenu*, présente, à l'analyse, une sorte de confusion, de synthèse des deux termes. Fisher partit comme Marshall de la notion de richesse, mais il creusa le concept dans un sens psychologique, non plus technique. Il sembla réussir par cette analyse psychologique à fusionner la richesse et le bien-être, développant ainsi considérablement l'économie de richesse.

La synthèse est opérée par le concept de revenu. La richesse, pour Fisher, en première approximation, ce sont les objets matériels appropriés, y compris les hommes esclaves ou libres. Mais, en définitive, c'est le revenu subjectif ou de jouissance qui dérive de ces objets matériels, et sans lequel ils ne vaudraient rien. La richesse s'exprime donc en un flux de services, elle consiste en changements désirables effectués ou en changements indésirables empêchés. Finalement, les expériences désirables conscientes, ou le courant de la conscience individuelle, représentent la richesse et en même temps, de toute évidence, le bien-être. Ainsi, Fisher, qui ne parle pas du bien-être, qui garde les concepts classiques, donne à l'économie de richesse un élargissement considérable en y incorporant la vie mentale de l'homme. Puisque la notion de richesse, de physique, est devenue psychologique, l'existence et la disparition de la richesse ne sont pas liées seulement à des causes physiques, mais surtout à des causes mentales. Les préoccupations des économistes ne se portent plus seulement vers la production, mais vers la distribution, surtout vers cette distribution intérieure qu'est la consommation, vers l'adaptation de la richesse aux désirs. L'ancienne conception de la richesse, qui y voyait une conservation d'énergie indéfiniment incorporée à un objet extérieur, perd son sens : l'énergie se dégrade, il faut pour la maintenir une énergie humaine. La notion d'accumulation de la richesse devient absurde. L'accumulation permettait l'épargne individuelle, problème essentiel pour les classiques, car ils le confondaient avec celui de la formation du capital, mais actuellement les problèmes de la formation du capital et de l'épargne individuelle sont des problèmes distincts. La richesse n'est plus une chose, mais une série de résultats. Elle ne consiste plus dans une possession, mais dans un pouvoir de disposition —

les socialistes raisonnent donc justement en mettant au premier plan, non plus la question de la propriété, mais celle de la disposition économique. La dématérialisation de la richesse permet seule aujourd'hui de réunir richesse et bien-être, car, si l'on donne à richesse son sens matériel, si l'on entend par là les objets matériels rares, on peut dire qu'avant l'époque industrielle ces objets matériels rares représentaient à la fois la richesse et le bien-être, parce qu'ils se composaient presque exclusivement d'objets de jouissance, alors que, à l'époque industrielle où les objets matériels rares comprennent à la fois des objets de jouissance, qui sont le bien-être, et des moyens de production, qui ne le sont pas directement, il y a séparation entre la richesse et le bien-être.

Puisque cette dématérialisation de la richesse lui permet de fusionner avec le bien-être, on pourrait penser que l'évolution de l'économie de richesse vers l'économie de bien-être est parvenue à son terme logique : le remplacement de l'idée de richesse par celle de bien-être dans l'objet de l'économie politique. Il n'en est rien, et pour deux raisons.

Fisher n'est sans doute pas le seul à concevoir la richesse de façon psychologique. Au même moment, Cannan écrivait : « L'Economie politique a maintenant pour objet la satisfaction. On peut garder le mot richesse pour l'exprimer, *à condition d'y voir, comme les anciens auteurs, un état de conscience.* » Encore faut-il formuler ici une observation : Fisher opère sur un plan d'abstraction qui limite la portée de sa démonstration.

En outre, sur ce plan lui-même il prête à critique. Confondre courant de conscience et flux de services — nous pouvons ajouter et courant de bien-être — est une erreur, car le courant de conscience comporte, à côté d'expériences désirables, des expériences conscientes indésirables qu'il faudrait soustraire des premières. Ces opérations sont du domaine de la psychologie et nous éloignent par trop de l'économie politique. L'insuffisance de la conception du revenu de Fisher ne prouve rien contre l'économie psychologique. Elle prouve que la notion psychologique de la richesse, théoriquement intéressante, ne fournit aucune base pour résoudre les problèmes concrets de répartition qui se posent avec une acuité particulière depuis la fin du XIX[e] siècle.

Ainsi, l'élargissement de l'économie de richesse, poursuivi par divers auteurs pendant la deuxième moitié du XIXe siècle, n'a pas conduit à un résultat décisif. Ces auteurs ont, consciemment ou non, rapproché l'économie de richesse classique d'une économie de bien-être par une sorte de transformation interne du concept richesse, sans que le bien-être soit l'objet de la recherche, le plus souvent sans que le mot soit prononcé. Qu'il y ait évolution par rapport à 1800 et même par rapport à Stuart Mill, ce n'est pas douteux, mais nous sommes encore loin du changement d'objet de l'économie politique, dont nous constatons aujourd'hui la réalisation. Seule une attaque directe du problème du bien-être permettra cette révolution théorique apparente, et si des économistes anglais et américains s'y décideront, c'est à la suite de transformations sociales et scientifiques plus profondes que celles qui avaient déclenché l'évolution de la seconde moitié du XIXe siècle, et qui caractérisent le tournant du XXe siècle.

SECTION III.

Le remplacement de l'économie de richesse.

La réalité sociologique et la recherche scientifique ont inspiré une lente évolution de l'économie de richesse à partir de 1850. Elles expliquent également le changement plus rapide et plus complet de l'objet de l'économie politique à partir de 1900 : ce changement répond à une transformation de l'atmosphère philosophique et scientifique d'une part, du milieu historique d'autre part.

1° En philosophie, le mouvement général contre le mécanisme inauguré par Carlyle triomphe avec Bergson et Keyserling. Les sciences de la nature perdent leur prépondérance sur les sciences sociales. Par surcroît, elles perdent leur caractère de certitude. La science moderne ne distingue plus l'observation et son objet. La théorie moderne de la connaissance admet que la connaissance est une simple création de l'intellect. On entre donc dans le règne de l'approximation, de l'imprévisible : en économie politique comme ailleurs, on croit au jeu de la liberté humaine plutôt qu'à celui des automatismes. Comme les faits vont plus vite que les connaissances, on admet que les préoccu-

pations pratiques ont plus de poids que la rigueur scientifique, et qu'une notion même floue, comme le bien-être, est préférable à une notion rigoureusement définie, comme la richesse, pour peu qu'elle soit le mythe du présent, qu'elle ait une valeur d'image motrice.

2° Le milieu historique de 1900 a subi l'influence d'un fait démographique : l'accroissement de la population, et d'un fait économique : la transformation du capitalisme.

L'accroissement démographique européen est le fait majeur de la seconde moitié du XIX[e] siècle. Cet accroissement démographique, joint à une très sensible augmentation de la richesse permettant à l'ensemble de la population d'atteindre le minimum jugé vital, a produit, par l'irruption des masses sur le plan de l'histoire, un changement de notre civilisation. Le facteur dominant de la civilisation est l'homme-masse que ses analystes décrivent comme foncièrement déraciné, sans projets comme sans passé. Son empreinte sur le monde économique actuel est l'instantanéité. L'idée d'accumulation des biens qui forme la base du capitalisme « atomique » et de la théorie traditionnelle de la richesse paraît désuète à l'homme-masse; il oppose sommairement cette notion de richesse à son bien-être, à la satisfaction que lui donnent mille choses faites de rien.

Parallèlement à la multiplication des hommes et des biens, le capitalisme se transforme d'un régime principalement concurrentiel en un régime principalement monopoleur. Cette séparation du capitalisme et de la concurrence a des effets sociaux graves : elle influence la répartition au détriment des non-possédants. Les théoriciens anglais de l'économie de bien-être ont été frappés de ce que l'accumulation des richesses à l'époque victorienne se soit accompagnée d'une augmentation brusque de l'inégalité matérielle. De plus, l'empâtement progressif de l'économie, venant du caractère de plus en plus industriel de la civilisation moderne, venant du développement parallèle des entreprises de grande dimension et de la conscience de classe ouvrière, entraîne comme une application du phénomène général d'approximation déjà mentionné, l'accroissement de l'indétermination dans les marchandages et la réduction de cette indétermination par la force des échangistes. Les sociétés modernes apparaissent essentiellement instables, les individus à la fois moins personnels et plus sensibles.

Ainsi, le début du xxe siècle a vu un déclenchement massif des questions sociales. Les masses sont arrivées au pouvoir, elles veulent qu'on s'occupe d'elles et de leur bien-être.

Or, nous le savons, la théorie économique, dès avant 1900, connaissait la notion de bien-être. Seulement l'influence de cette idée était limitée pour deux raisons, une raison de théorie économique et une raison de philosophie sociale.

— D'abord (raison de théorie économique), on considérait le bien-être comme un phénomène à la fois second et secondaire. Il est, disait-on, un phénomène second, parce que c'est un phénomène dérivé. Le phénomène premier, c'est la richesse. Elle entraîne automatiquement le bien-être, et le bien-être dépend d'elle seule. Il est aussi un phénomène secondaire parce qu'inutile. Si, en effet, expliquaient les hédonistes, la concurrence implique indifférence pour le bien-être d'autrui, il n'y a pas lieu de s'en émouvoir, car le régime de concurrence parfaite, d'une part, assure le maximum de bien-être, d'autre part égalise automatiquement la rémunération à l'efficience. La justice est donc sauve.

— Ensuite (raison de philosophie sociale), le bien-être pouvait apparaître comme une fin louable, mais c'était une fin qui entrait en concurrence avec d'autres fins. Les libéraux les plus fervents fléchissaient leurs principes quand l'intérêt national était en jeu.

Ces deux raisons s'effacent au xxe siècle.

La démonstration de l'excellence de la concurrence parfaite repose sur le raisonnement marginaliste et représente l'explication la plus subtile de l'économie de richesse. Mais en dehors du fait que le marginalisme n'est pas universellement admis, il ressort de l'observation du capitalisme au xxe siècle que le régime dominant est largement monopolistique. Or, monopole et économie indifférente sont incompatibles : le monopole est un régime d'exploitation ou, au contraire, un monopole de satisfaction des besoins, comme disent les théoriciens allemands, ce qui correspond au service social que prétendent remplir les chefs d'entreprise américains. Par ailleurs, un théoricien comme Robson montrera parfaitement que ce n'est pas seulement la richesse, mais aussi la santé, l'art, l'éducation, qui ressortissent au bien-être.

La seconde raison disparaît également. L'accession au pou-

voir de l'homme-masse, les conséquences de la grande guerre (reconnaissance envers la classe ouvrière, joie de la victoire), mettent au premier plan la question sociale. Le bien-être devient la seule fin dernière.

Ainsi, l'économie de richesse apparaît au XXe siècle dépassée. Jusqu'à l'effort récent de synthèse, ce dépassement affecte deux formes : l'une modérée, l'autre radicale, selon que la notion substituée à la notion de richesse en est moins ou plus lointaine. Le cas de dépassement modéré correspond à l'emploi de la notion de bien-être économique, le cas du dépassement radical, à l'emploi de la notion de bien-être humain ou total.

I. — *Le dépassement de l'économie de richesse par l'économie du bien-être économique.*

Cette économie du bien-être, dont les principaux représentants sont les tenants de l'Ecole anglaise de Cambridge, présente avec l'économie de richesse certains points communs et certaines divergences.

Les points communs sont les suivants :

1° *L'économie de bien-être économique, comme l'économie de richesse, reste sur un plan purement économique.* Je veux dire qu'elle n'implique pas une conception générale de nature métaphysique de la société. Elle n'est pas une philosophie sociale.

2° *L'économie de bien-être est encore orthodoxe en ce qu'elle admet comme seul étalon des valeurs l'étalon « monétaire ».* Ses théoriciens pensent, comme leur maître Marshall, que l'économie politique aurait tort de négliger cette supériorité qu'elle a sur les autres sciences sociales d'étudier des manifestations de l'activité humaine mesurables par un étalon objectif. C'est pourquoi l'Ecole de Cambridge restreint son étude à une partie du bien-être. Le professeur Pigou, dans ses *Economics of Welfare*, déclare que les éléments du bien-être sont des états de conscience et non des choses matérielles — de même que les éléments du revenu de Fisher —, il déclare que ce bien-être tombe sous la catégorie du plus et du moins, mais il ajoute : « Ce n'est pas ce concept qu'étudie l'économiste. Le bien-être humain est pratiquement inaccessible, sauf à travers le bien-être économique, qui est cette partie du bien-être dont les éléments constitutifs tombent sous la mesure de l'étalon monétaire. »

3° L'économie du bien-être économique, comme l'économie de richesse, admet l'analyse marginaliste. Elle raisonne sur l'individu et sur des petites quantités.

Mais à côté de ces points communs, l'économie du bien-être économique présente des divergences profondes avec l'économie de richesse.

1° Elle a une axiomatique différente du fait que la poursuite de la richesse, qui était l'axiome de l'économie de richesse, est remplacée par la poursuite du bien-être. Ce bien-être n'est pas le bien-être humain ou bien-être en soi, mais le bien-être économique. Il peut se définir soit sous l'angle individuel, soit sous l'angle collectif. Le bien-être individuel est donné par le bilan des satisfactions et des dissatisfactions d'un individu, qui sont directement ou non susceptibles d'évaluation monétaire, c'est donc un rapport conçu quantitativement. Par conséquent, le bien-être collectif, qui est la somme des bien-être des individus isolés (ici, nous retrouvons l'utilitarisme), est une grandeur chiffrable. Ce bien-être collectif a été longuement étudié par les économistes du bien-être — et il l'a été dans le cadre national, car à l'inverse de la richesse, notion physique dont on donne une définition universelle, le bien-être notion humaine, qui est le rapport entre le total de la consommation et l'ensemble des besoins, autrement dit le niveau de vie, n'est susceptible que d'une définition locale et temporaire. La combinaison de ces deux éléments nouveaux : le bien-être et la nation, nous donne une notion fondamentale dans la terminologie de l'économie du bien-être, celle de dividende national. Il s'agit là chez Pigou, comme chez Marshall, du revenu national annuellement produit appelé dividende pour bien marquer qu'il faut considérer la production annuelle avant tout comme une grandeur à répartir.

2° *L'économie de bien-être présente avec l'économie de richesse une seconde différence capitale, celle de méthodologie.* L'économie de richesse repose dans son expression la plus récente sur la méthode marginaliste, et le marginalisme est essentiellement *wertfrei*. On peut dire que l'économie de richesse emploie une méthode scientifiquement *pure*. Or, l'économie de bien-être, même sous sa forme modérée, celle du bien-être économique, emploie une méthode *mixte*. Ainsi, les dernières éditions du traité du professeur Pigou contiennent des

raisonnements marginalistes dans l'étude de la concurrence monopolistique; par contre, d'autres problèmes sont étudiés simplement d'après les données du sens commun ou de la statistique. Les deux procédés méthodologiques sont parfois fâcheusement mélangés, par exemple dans l'étude du bien-être économique idéal de la nation. Il dépend en premier lieu, nous dit Pigou, « du volume du dividende national annuellement produit ». Or, ce volume ne peut être maximum que par un certain mode de répartition des instruments de production, et le critère pour déceler cette répartition idéale est l'égalisation des produits nets marginaux. Jusqu'ici le raisonnement marginaliste est bien employé. Mais le bien-être idéal dépend encore de l'*égalité* des parts moyennes de dividende national annuellement distribuées et de la *constance* des parts distribuées. Pigou affirme que le bien-être de la collectivité s'accroît lorsque la somme des ressources est répartie plus également et lorsque la variabilité des parts dans le temps diminue. Ces deux affirmations s'appuient sur l'utilité décroissante, donc sur le raisonnement marginaliste que paraît confirmer le sens commun : un franc a plus d'utilité pour un pauvre que pour un riche. Cependant, ces affirmations vraisemblables sont théoriquement indémontrables. Pigou s'appuie à tort sur le raisonnement marginaliste, il passe indûment de la considération d'un avantage subjectif procuré par un bien à un sujet donné à la considération d'un bien-être général. Pigou se soucie peu de la rigueur de la méthode parce qu'il cherche un résultat concret. Comme Marshall, il poursuit la solution du problème social. Aussi met-il au premier plan les problèmes de répartition et il les traite plus en fonction de l'art que de la science économique — il suit d'ailleurs ainsi la voie frayée par Stuart Mill. Même si elle ne fait pas de philosophie sociale, l'économie de bien-être peut donc difficilement passer pour une économie sans jugements de valeur.

Ce mélange de théorie et de doctrine, cette inadaptation de la méthode employée à la fin poursuivie, provoquèrent certaines *critiques*, critiques qui visent soit la méthode, soit la fin poursuivie. Les partisans de méthode rigoureuse protestent contre le passage arbitraire du bien-être particulier au bien-être général. Les tenants d'une économie du bien-être humain ou total reprochent aux économistes du bien-être économique de ne pas

arriver à une véritable économie de bien-être. « Du moment, disent-ils, que le bien-être économique représente seulement le bilan des satisfactions et des dissatisfactions susceptibles d'évaluation monétaire, le système est tout simplement axé sur la valeur d'échange et nous rencontrons le problème traditionnel de la valeur, non le problème nouveau du bien-être. » De plus, la séparation fondamentale faite par les économistes du bien-être économique entre ledit bien-être économique et le bien-être humain empêche de comprendre le véritable bien-être. Même si on saisissait ainsi convenablement le bien-être individuel, on ne comprendrait pas le bien-être social, car, pas plus que la société n'est la somme des individus, le bien-être social n'est la somme des bien-être particuliers. Encore pour juger le bien-fondé de cette dernière critique qui s'appuie sur la conception antagoniste de l'économie du bien-être économique, importe-t-il d'examiner cette conception elle-même.

II. — *Le dépassement de l'économie de richesse par l'économie du bien-être humain* (Hobson).

A la différence de l'économie du bien-être économique, l'économie du bien-être humain se sépare radicalement de l'économie de richesse. Son promoteur Hobson n'a pas, comme le professeur Pigou, subi l'influence de l'éclectisme et du syncrétisme marshalliens. Hobson était un disciple de Ruskin et de Toynbee. Ruskin s'est signalé par sa croisade antimatérialiste. Avant tout esthéticien et moraliste, il rejetait comme étriquée la définition classique de l'économie politique. Au lieu d'y voir une science dont l'objet est limité à la richesse, une technique de l'accumulation des biens, il faut y voir, disait-il, un système de direction qui régit le travail humain, la consommation humaine, en un mot la vie humaine et qui repose sur une certaine culture morale. Il ne suffit pas d'affirmer que le rôle de l'économie politique est de procurer aux hommes des biens abondants, la richesse ne signifie rien par elle-même, mais par son influence sur le développement de la vie. Toynbee prêchait l'assistance humaine comme expression de la personnalité et enseignait le coût humain de l'expansion industrielle anglaise. Hobson lui-même, d'abord sociologue, connaissait les syndicalistes et les journalistes plus que les économistes. Aussi com-

prenons-nous que la coupure soit brutale entre l'économie du bien-être humain et l'économie de richesse.

1° La première se situe non seulement sur le plan économique, mais sur celui d'une philosophie sociale. Cette philosophie sociale s'oppose à certains postulats que les économistes du bien-être humain attribuent à l'économie de richesse, en particulier sous sa forme marginaliste, bien qu'elle se prétende détachée de toute base philosophique. « Les marginalistes, disent-ils, s'appuient sur un certain rationalisme psychologique, qui conditionnerait l'activité humaine tournée vers la satisfaction des besoins matériels, sur une interprétation mécaniste des phénomènes économiques et sur une conception atomique de la société. » Contre ces postulats s'élève Hobson au nom d'une philosophie organiciste. Il soutient que le rationalisme a peu de prise sur l'homme, élément du système industriel moderne, que les phénomènes économiques réclament une interprétation organiciste et que la réalité sociale s'explique par l'idée d'ensemble.

2° L'économie du bien-être humain s'oppose encore à l'économie de richesse en ce qu'elle refuse de prendre l'étalon monétaire pour étalon des valeurs. Hobson expose que l'étalon monétaire est insuffisant pour deux raisons : D'abord, il ne permet pas de tenir compte d'un certain nombre de stimulants non monétaires, tels que ceux décrits par Veblen. Ensuite, l'étalon monétaire, même s'il permet une mesure exacte des appréciations individuelles, est inadéquat dans le domaine social, parce que le bien-être social comprend le bien-être des générations présentes et *futures*, et que certaines consommations actuelles, en minimisant les forces productrices, favorisent le présent aux dépens de l'avenir. *Mais par quel étalon remplacer l'étalon monétaire ?* A cette question, Hobson répond dans *Wealth and Life* : « L'étalon des valeurs sera trouvé dans l'homme conçu comme un organisme psychophysique avec des satisfactions variées apparentées à ses fonctions, dans l'unité organique, dans la vie bonne conçue comme un tout. » Autrement dit, au sein de l'unité organique humaine, il faut dresser un bilan des plaisirs et des peines, non pas d'après les utilités et coûts économiques mesurés par l'étalon monétaire, mais d'après les utilités et coûts *humains*. Hobson cite comme exemple de coût humain, le mauvais aménagement d'un atelier ou la monotonie du tra-

vail — facteurs non comptabilisables, mais dont l'importance est évidente.

3° Enfin, l'économie du bien-être humain s'oppose à l'économie de richesse en ce qu'elle est antimarginaliste et que même elle tend à rejeter au second plan la théorie de la valeur et du prix. Mais il importe ici de distinguer la version anglaise et la version américaine de l'économie du bien-être humain. Hobson a construit une théorie du prix valable pour la distribution des revenus, qui est donc au premier plan de l'économie politique, et cette théorie du prix ne rejette pas complètement le raisonnement marginaliste tout en intéressant directement le bien-être. La distribution des revenus s'explique par la notion de gain forcé ou de surplus. Par là, Hobson entend la part de la marge existant entre le prix de demande marginal et le prix d'offre marginal que les échangistes arrivent à s'approprier et dont le montant dépend de la connaissance du marché et de l'adresse des parties dans les enchères. L'importance de ce surplus est évidente dans un régime capitaliste principalement monopolistique, puisque la zone d'indétermination qui tend à s'annuler en cas de concurrence parfaite grandit avec l'imperfection de la concurrence. Entrepreneurs et capitalistes y détiennent des éléments de monopole, ce qui provoque la naissance de surplus socialement improductifs, car ils sont supérieurs à la rémunération nécessaire au maintien de la production existante et même à son progrès. Toute redistribution de ce surplus improductif permettrait l'accroissement du bien-être. Hobson fait donc encore appel au marginalisme pour l'explication du *marché*, mais le rejette pour l'explication de la *valeur*, car, dit-il, « les plaisirs et les peines dont le bilan constitue le bien-être humain ne se ramènent pas aux désirs et aux coûts d'utilisation qu'envisage le marginalisme ».

Par contre, l'Américain Frank Fetter, qui fut marginaliste orthodoxe puis marginaliste dissident avec une théorie de la valeur sociale, dénie toute importance au marginalisme. Si l'on veut, comme le commandent le bon sens et les nécessités pratiques actuelles, placer le problème du bien-être au centre de l'économie politique, il faut abandonner l'économie du prix parce que le bien-être est non seulement un problème économique, mais un problème d'éthique sociale que la théorie de la valeur-utilité et la théorie du prix fondée sur elle ne suffi-

sent pas à résoudre. Ainsi sont rejetées au second plan les théories de la valeur et du prix; l'économie politique cessera d'être une économie du prix pour devenir une économie du bien-être.

Bien entendu, les différences que nous avons déjà signalées entre l'économie de richesse et l'économie du bien-être économique reparaissent avec plus de force dans le cas de l'économie du bien-être humain. Celle-ci inclut en particulier un finalisme social, un normativisme chez elle foncier, puisqu'elle part d'une morale sociale. Mais la question se pose de savoir si cette différence entre une économie politique hobsonienne et une économie politique ricardienne est bien exprimée par le remplacement du mot richesse par le mot bien-être. Hobson, pour caractériser l'objet de l'économie politique, se déclare prêt à conserver le mot richesse si on lui redonnait la signification largement humaine qu'il avait au XVIe siècle et que Ruskin a essayé de lui rendre en l'assimilant à la vie.

III. — *Synthèse : le bien-être économique au centre de l'économie privée.*

La crise de 1929 et la deuxième guerre mondiale n'ont pas arrêté les controverses sur l'élaboration d'une économie du bien-être. Bien au contraire, les progrès de la théorie et les nécessités de la pratique ont placé la notion de bien-être au centre de l'économie politique. D'une part les économistes ont mis en relief l'importance de la concurrence imparfaite et ses dangers pour la satisfaction du consommateur. D'autre part la généralisation de la pénurie a contraint les hommes d'Etat à diriger l'économie, à substituer dans une certaine mesure la gestion publique à la gestion privée, donc à se référer au critère du bien-être social.

Ainsi, les discussions autour du bien-être ont pris une ampleur nouvelle. Les protagonistes sont nouveaux : L. Robbins, N. Kaldor, R. Harrod, J.-R. Hicks, au lieu de Hobson et de Pigou. Les positions ont également changé. La position de Hobson fait l'objet d'un *non possumus*. Il est entendu que le problème du bien-être économique n'est pas le problème du bien-être humain, du bien-être en soi, et que celui-ci est impossible à traiter par l'économie politique seule. De même le concept du bien-être économique de Pigou perd de sa portée. Ce concept devait exprimer les conditions matérielles du bien-être. Or, aujourd'hui,

ces mêmes conditions ont cessé d'être entièrement soumises à l'évaluation monétaire. Comme la crise, puis la guerre, ont affaibli ou ruiné dans tous les pays de larges couches de la population, la distribution partiellement gratuite d'un minimum vital tend à se généraliser. Alors les conditions matérielles du bien-être relèvent aussi bien d'un concept de besoin objectif que du concept de Pigou.

Parmi les nouveaux, deux tendances se manifestent. La tendance de L. Robbins est critique. Elle sépare l'économie du bien-être de la science économique, en lui attribuant, non pas la méthode rigoureuse de l'économie politique, mais la méthode pragmatique des finances publiques. L'économiste n'a pas à s'occuper du bien-être; il doit se borner aux problèmes qui évitent l'obstacle contre lequel a buté Pigou : les comparaisons d'utilité d'un individu à un autre. Or, suivant Robbins, il n'est pas d'économie du bien-être sans de telles comparaisons, et la solution de Pigou, consistant à introduire l'hypothèse de la capacité égale de satisfaction, est purement arbitraire. Au contraire, l'homme d'Etat, moins logicien que l'économiste, peut négliger cet obstacle, par exemple en admettant un consommateur représentatif. En somme, l'économie du bien-être existe, mais à côté de l'économie politique.

La tendance de Hicks est unitaire. Hicks estime que l'économie du bien-être est le centre de la science économique. Pour lui, ceux qui l'en excluent s'hypnotisent sur de fausses difficultés. Ils prétendent d'abord qu'un savant ne peut *prescrire*. Mais le problème économique est un problème d'*efficience*. Il s'agit de savoir, au point de vue individuel, si l'individu satisfait au mieux ses *goûts* malgré les *obstacles*, au point de vue collectif, si un système économique donné réalise l'ajustement *optimum* des moyens existants à certaines fins. L'économiste doit donc juger l'ajustement réalisé et donner des conseils pour atteindre l'optimum. Soit, rétorquent les dualistes, mais il reste que les fins en question sont personnelles. Donc l'estimation de l'efficience est arbitraire, comme exigeant une comparaison arbitraire des utilités entre les individus. Hicks répond qu'on peut, dans bien des cas, juger l'efficience d'un système économique sans faire de telles comparaisons. Il suffit de considérer le cas du système libre-échangiste. Les libéraux soutiennent qu'il est préférable au système protectionniste, parce que l'intérêt de la collectivité

est préférable à l'intérêt des propriétaires fonciers. Harrod et Robbins voient dans cette opinion un jugement éthique, non scientifique, en ce que l'intérêt des propriétaires fonciers est comparé abusivement à l'intérêt des autres producteurs. Pourtant, supposons que les propriétaires fonciers soient indemnisés de leur perte et qu'il reste quelque chose d'avantageux à la collectivité : ne pourra-t-on estimer qu'un tel système est supérieur au précédent ? La vraie difficulté n'est pas là. Pigou a présenté comme grandeur à maximiser *la valeur réelle du dividende social*, alors que cette grandeur, à proprement parler, est *la somme des surplus des consommateurs*. Le calcul de ces surplus est la véritable mesure du progrès économique. Hicks, prenant la suite de Pareto, compte y parvenir : il pense que l'économie du bien-être de Pigou, ainsi reconstruite sur des fondations parétiennes, sera à la fois logiquement cohérente et pratiquement utilisable.

Conclusion.

Le remplacement de l'expression « économie de richesse » par l'expression « économie du bien-être » paraît aujourd'hui général et définitif. Mais si l'on regarde la réalité que recouvrent ces expressions, le changement paraît mince. Aujourd'hui comme hier, les économistes étudient les conditions matérielles du bien-être. Le mot richesse, malgré la référence intempestive à la seule valeur d'échange, introduite par Adam Smith, a toujours désigné une certaine sorte de bien-être, le bien-être lié à la possession de certains objets matériels. L'emploi du mot bien-être paraît ainsi injustifiable du point de vue de la pure théorie économique. Au cours de nos développements, nous l'avons vu désigner, tantôt un courant de conscience — c'est alors un concept subjectif qui ne peut être mesuré directement, qui provoque des affirmations invérifiables et qui subordonne les démonstrations économiques à la doctrine psychologique en vogue — tantôt un ensemble d'objets matériels propres à satisfaire nos besoins, mais c'est ainsi que de nombreux économistes ont défini la richesse, et l'emploi d'un mot nouveau ne s'imposait pas. Ainsi, sur un plan purement théorique, la substitution de la formule « économie de bien-être » à la formule « économie de richesse » nous paraît offrir un intérêt limité — ou plutôt son seul intérêt est d'avoir remis en ques-

tion l'objet de l'économie politique et la notion de richesse elle-même. La substitution d'un concept à un autre inclut un renouveau théorique qui n'est pas négligeable. Toutefois, la théorie économique gagnera peu à cette discussion nouvelle. Nous n'avions pas besoin du remplacement de richesse par bien-être pour savoir que l'économie politique était plus psychologique et en apparence moins matérialiste aujourd'hui qu'il y a cent ans. En définitive, richesse et bien-être se confondent, comme l'indique le sens commun. La plupart des économistes qui ont étudié l'objet de l'économie politique ont tenu, explicitement ou non, les deux termes pour inséparables. L'objet de l'économie politique est le même aujourd'hui qu'il y a cent ans, mais ce qu'on appelait alors richesse et économie de richesse s'appelle aujourd'hui bien-être et économie de bien-être pour des raisons extra-économiques.

Maintenant, est-ce que les économistes peuvent ignorer ces raisons extra-économiques ? C'est fort douteux. Ils savent que l'évolution de la science sociale la plus pure peut tenir à un changement pratique aussi bien qu'à un progrès théorique. Une science jeune, comme la science économique, comporte encore bien des points obscurs : selon la nécessité du moment, le rayon de la recherche se posera d'abord sur tel ou tel point. En attendant que se dissipent les ténèbres, il faut faire vivre matériellement une société. Depuis cent ans, la psychologie du sujet économique et les données sociales de l'économie ont changé. En soi, la substitution du bien-être à la richesse ne correspond qu'à un simple changement d'optique. En fait, elle signale l'évolution d'une économie libérale à une économie dirigée, car elle implique le remplacement d'une conception « désintéressée » de l'économie par une conception « intéressée »; l'un des économistes du bien-être les plus représentatifs, Hobson, en rejetant l'étalon des valeurs monétaires, a proclamé que la neutralité vis-à-vis des besoins humains n'était plus possible. On a appelé économie de bien-être toute l'économie politique post-mercantiliste, parce qu'elle met au premier plan la prospérité individuelle; pour qu'elle garde aujourd'hui ce titre, il faut que cette économie de bien-être *lato sensu*, régie par des lois naturelles, cède la place à une économie de bien-être *stricto sensu*, ordonnée par la main de l'homme.

Jean Valarché.

NOTES ET MEMORANDA

NECROLOGIES

I. — La vie et l'œuvre d'Irving Fisher.

Le plus grand économiste contemporain vient de mourir. Il ne semble pas que le monde s'en soit autrement ému : telle est notre époque. Elle ne voit dans les événements que l'accidentel et non le permanent, l'accessoire et non l'essentiel. Elle donne la célébrité à telle médiocrité dont on ne parlera peut-être même plus l'année prochaine, et laisse partir une de ses plus remarquables intelligences sans que la presque totalité des grands quotidiens en fassent même une simple mention.

Irving Fisher est mort à l'âge de 80 ans, après une vie extraordinairement remplie tant au point de vue de la production intellectuelle que de son activité sur le plan pratique. De tels hommes ne se résument pas facilement en quelques lignes.

***

Irving Fisher est né en 1867. Il a fait ses études à l'Université de Yale et il se destinait primitivement aux mathématiques. A ce titre, il a été l'élève favori d'un des esprits les plus pénétrants du XIXe siècle, l'éminent mathématicien J.-W. Gibbs. Cette circonstance a été certainement pour lui une chance extraordinaire. Sa vocation pour l'économique vient de ses contacts d'étudiant avec l'économiste américain W. C. Sumner, qui l'avait, dit-il, littéralement fasciné. Après avoir présenté, en 1891, une thèse d'économie mathématique, qui marque une date dans l'histoire de la pensée économique, il enseigne, de 1892 à 1895, les mathématiques à Yale, sauf pendant les années 1893 et 1894 qu'il passe en Europe, à Berlin et à Paris. A partir de 1895, il passe de l'enseignement des mathématiques à celui de l'économique, toujours à l'Université de Yale, où il restera professeur jusqu'à sa retraite en 1935 [1].

1. Le lecteur pourra trouver des indications biographiques intéressantes dans *Who's who in America*, 1944-1945, p. 680; voir également le *Biographical Sketch of Irving Fisher*, rédigé par sa secrétaire, ainsi que la bibliographie sélectionnée de ses écrits économiques dans l'ouvrage *The Lessons of Monetary Experience* (Farrar, New-York, 1937); voir encore la note autobiographique rédigée par Fisher sur son action pratique sur la politique monétaire des Etats-Unis dans son ouvrage *Stable Money* (1934). Enfin, Pirou indique (*L'Utilité marginale*, Paris, 1938, p. 254) l'existence d'une note autobiographique de Fisher dans un ouvrage intitulé *Die Volkwirtschaftslehre in Selbstdarstellungen*, mais il ne donne aucune référence précise et nous n'avons pu nous le procurer. La présente note tient également compte d'informations verbales que nous avons reçues de personnes ayant personnellement connu le professeur Fisher.

Irving Fisher nous laisse une trentaine d'ouvrages et des centaines d'articles et d'études de théorie ou de vulgarisation. Ses ouvrages économiques les plus marquants — certains n'ont pas été traduits en moins de quatre langues — sont : *Mathematical Investigations in the Theory of Value and Prices* (1892)[2], *The Nature of Capital and Income* (1906)[2], *The Rate of Interest* (1907), *The Purchasing Power of Money* (1911)[2], *The Theory of Interest* (1930)[2], *Booms and Depressions* (1932), *Stamp Scrip* (1933), *100 % Money* (1935). Tous ces ouvrages sont d'une intelligence pénétrante et d'une clarté exceptionnelle. Ils constituent aujourd'hui la meilleure introduction à la science économique qui puisse être conseillée à un esprit scientifique.

*
* *

Mais son œuvre n'a pas été seulement technique, elle s'est traduite également dans le domaine pratique par une activité ardente et inlassable. Autant qu'un penseur, Fisher a toujours été un homme d'action. On reste confondu devant le nombre d'associations destinées à une action pratique qu'il a fondées ou présidées. Il a eu également une activité importante d'homme d'affaires.

Sur le plan économique, Fisher n'a cessé de vouloir agir sur la réalité, de perfectionner l'organisation économique. Il a su admirablement voir que les troubles économiques sont essentiellement des troubles monétaires et il n'a pas cessé de recommander une action des pouvoirs publics dans le domaine de la monnaie. Il a été l'apôtre de la monnaie dirigée et de la stabilisation du pouvoir d'achat de la monnaie.

Dans son ouvrage sur la monnaie stable, il nous rapporte que, de 1912 à 1934, il n'a pas mis au point moins de 99 allocutions, 37 lettres à la presse, 161 articles spéciaux, 9 discours devant des corps constitués, 12 circulaires et 13 volumes, soit en tout 331 documents en vue de diffuser ses idées sur la stabilisation monétaire.

Fisher s'est également intéressé depuis sa jeunesse aux problèmes de la paix mondiale et de la Société des Nations. Deux livres : *League of War* (1923) et *America's Interest in World Peace* (1924), ont marqué son action ainsi qu'un grand nombre d'articles de vulgarisation. Son influence dans ce domaine a été bien plus considérable qu'on ne le pense généralement.

Enfin, Fisher n'a cessé de mener avec une ardeur passionnée et beaucoup de courage une campagne continue pour le développement de l'hygiène, de la santé et de l'eugénisme, qui lui a pris un temps considérable.

L'origine de cette campagne vaut la peine d'être remarquée. En 1898, Fisher faillit être emporté par la tuberculose et il fut forcé de renoncer à travailler pendant près de quatre ans. Il fut ainsi conduit

2. Une traduction en français a été publiée chez Giard.

à l'étude approfondie de l'hygiène et à se passionner pour sa diffusion.

En 1913, il fonda, avec H. A. Ley et l'ancien Président Taft, le « Life Extension Institute », en vue de susciter l'intérêt du public pour l'amélioration de la santé par une vie saine et des examens médicaux périodiques. Avec le docteur Fisk, il écrivit, en 1915, un remarquable petit livre sur l'hygiène *How to Live*, qui aujourd'hui compte plus de 90 éditions successives et dont plus de 400.000 exemplaires ont été vendus aux Etats-Unis. Cet ouvrage a été traduit en 10 langues différentes.

Ces règles d'hygiène qu'il préconisait, Irving Fisher se les appliquait à lui-même, avec une énergie qui souvent voisinait avec l'ascétisme. On ne saurait contester qu'elles lui ont remarquablement réussi. N'est-il pas étonnant de voir un homme, échappant de justesse à une tuberculose fatale à 30 ans, guérir par un effort admirable d'application des règles d'hygiène qui conditionnent la vie et garder sa santé physique et sa vigueur intellectuelle jusqu'à 80 ans, avec une production et une activité de vieillesse qui, à elles seules, rempliraient avantageusement le destin de toute une existence ? Admirable exemple de ce que peuvent associées la volonté et la méthode lorsqu'elles sont systématiquement appliquées toute une vie !

Ceux qui ont essayé de tourner ses efforts en dérision auraient mieux fait, dans l'intérêt de leur santé et de leur rendement, de méditer ses enseignements.

Fisher attachait une importance exceptionnelle à ces questions d'hygiène et d'eugénisme, et à notre avis avec raison. Il a été dans ce domaine un précurseur. L'avenir montrera qu'il s'agit là de questions absolument essentielles pour le destin de l'humanité et de la civilisation. Puisse son exemple être suivi de manière que puisse être évitée, pendant qu'il est temps encore, la dégénérescence du monde civilisé par la décadence physiologique des éléments supérieurs et la reproduction excessive des éléments inférieurs.

Ainsi dans trois domaines, celui de la recherche d'une solution du problème de la paix, celui de la recherche de solutions efficaces au problème de la santé, celui de la recherche d'une organisation monétaire efficace, Irving Fisher a constamment et remarquablement associé le souci théorique et celui de l'action. Mais c'est au titre de ses travaux dans le domaine économique que son nom restera considéré comme marquant une date essentielle dans l'histoire de la pensée.

*
* *

Irving Fisher doit être considéré comme un des fondateurs de la science économique moderne, et cela à un double titre.

Tout d'abord au point de vue de la forme, il a contribué plus que tout autre à introduire le mode de pensée mathématique et ses méthodes. Il en est résulté pour ses ouvrages une clarté absolument inégalée relativement aux autres travaux de sa génération.

Par ailleurs et au point de vue du fond, il a apporté une contribution essentielle à l'élaboration des concepts et des théories qui forment la base de la science économique moderne.

A Fisher revient l'immense mérite d'avoir découvert alors qu'il était encore un tout jeune homme, indépendamment d'Edgeworth, le concept de surface d'indifférence qui constitue une des bases fondamentales de la théorie économique moderne.

C'est encore, à ma connaissance, le premier économiste qui ait fait une théorie économique du calcul actuariel et de la comptabilité qui constituent l'un et l'autre deux articulations essentielles du mécanisme économique. Ses travaux (*De la nature du Capital et du Revenu*) sont ici d'une telle qualité qu'ils constituent presque du définitif.

C'est également certainement le premier économiste qui ait vu d'une manière aussi nette, aussi précise, que le présent économique n'est que la capitalisation de l'avenir, et qu'ainsi le présent économique n'est qu'une projection synthétique de l'avenir envisagé.

I. Fisher s'est attaqué avec succès au problème le plus difficile de toute la théorie économique, au problème de l'intérêt, que n'ont même pas clairement aperçu des hommes comme Walras, Pareto et Marshall, et dont ce sera l'impérissable mérite d'un Boehm-Bawerk que de l'avoir clairement posé. Si Irving Fisher n'a pas complètement résolu ce problème, tant en ce qui concerne le fondement de l'intérêt que la liaison existant entre la productivité physique et la productivité valeur du capital, il lui a fait faire, par contre, de remarquables progrès, notamment dans l'analyse des propensions à épargner et à investir, et il a ainsi admirablement préparé le terrain pour ses successeurs.

I. Fisher a complètement renouvelé la théorie de la monnaie, et il a introduit beaucoup de clarté là où il y avait beaucoup de confusions. S'il n'est pas arrivé au concept si fécond de prime de liquidité qu'a introduit Keynes, s'il n'est pas parvenu à la synthèse de la théorie de la monnaie et des prix qu'a recherchée le grand économiste anglais, il a, par contre, donné des analyses des questions monétaires, notamment de la vitesse de circulation de la monnaie et de l'équation des échanges, qui, à de nombreux points de vue, restent définitives.

A la suite de la crise de 1929 et à plus de soixante ans, c'est-à-dire à un âge où bien des esprits même éminents sont définitivement sclérosés, I. Fisher nous donne l'exemple d'un effort considérable de pensée dans un domaine considéré universellement comme très difficile, celui des cycles économiques, et il aboutit à la solution que l'avenir reconnaîtra, à notre avis, comme juste en attribuant les cycles économiques à l'existence de comptes bancaires créditeurs à vue à découvert, d'une part, et à la thésaurabilité de la monnaie circulante, d'autre part.

*
* *

Certes, Fisher n'a découvert ni le marginalisme ni la théorie de l'équilibre; il n'a pas le premier analysé les aspects essentiels du mécanisme de l'intérêt, il n'a pas été le premier à préconiser la dévalorisation de la monnaie circulante ou le « 100 % Money ». C'est que, comme il l'a lui-même souligné dans la préface de son livre sur l'intérêt, il est difficile en économique de faire preuve d'originalité, attendu que le germe de toute idée neuve se trouve toujours chez des auteurs plus anciens. Mais le mérite des grands économistes prend dans ces conditions un double aspect : d'une part, savoir reconnaître parmi le fatras immense de la littérature les quelques idées justes perdues dans le flot montant et sans cesse renouvelé des idées erronées, et, d'autre part, savoir montrer d'une manière décisive la justesse de ces idées. *Dans cette double tâche, I. Fisher a admirablement réussi.*

La théorie du rendement social, celle des optima économiques en général (optimum de gestion, national et international, optimum capitalistique, optimum démographique), ne paraissent pas avoir retenu son attention. C'est une lacune particulièrement étonnante de la part d'un mathématicien, d'autant plus que les travaux d'un von Mises avaient démontré l'importance de ces problèmes.

Peut-être pouvons-nous en trouver l'explication dans le fait que I. Fisher orientait de préférence ses travaux théoriques vers des problèmes pratiques dont il jugeait la solution urgente. Or, Fisher est Américain, ce n'est pas un Européen et, de son temps, les problèmes théoriques du socialisme n'avaient guère aux Etats-Unis d'importance pratique.

En tout état de cause, la pensée, en science économique comme ailleurs, ne peut procéder que par étapes; on ne peut demander à un même esprit de réaliser à lui seul les progrès que seules peuvent accomplir plusieurs générations.

Pour juger objectivement un homme, il faut le replacer dans le cadre des connaissances de l'époque et voir ce qu'il lui a apporté. A ce titre, et malgré ses lacunes, l'œuvre d'Irving Fisher nous apparaît comme impressionnante tant par l'étendue que par la qualité.

Enfin, si Fisher n'a pas été un éminent philosophe comme Cournot, s'il n'a été comme Pareto un sociologue, si le problème social ne l'a pas préoccupé comme Walras, s'il ne s'est pas penché sur la philosophie de l'organisation économique et sociale de ce temps comme Keynes, d'autres domaines, par contre, non moins essentiels, peut-être plus importants pour l'avenir de l'humanité et de la civilisation, l'ont puissamment attiré; il s'agit, comme nous l'avons déjà rappelé, d'une part, de l'organisation de la paix mondiale et, d'autre part, de cette discipline qui porte un nom si peu dynamique, l'hygiène, et qui s'occupe en quelque sorte de la médecine de l'homme bien portant (santé et eugénisme).

*
* *

L'influence d'Irving Fisher a été considérable.

Dans le domaine économique et particulièrement entre les deux guerres, la publication des ouvrages de Fisher a toujours été un événement, accompagné de nombreux commentaires de la presse économique américaine. Toutefois, malgré leur énorme retentissement, certains livres de Fisher, comme *Stamp Scrip* et 100 % *Money*, ont rencontré aussi bien de la part de la majorité des économistes américains que des pouvoirs publics une défiance certaine. Il a été fréquemment considéré comme un esprit qui tire des conceptions abstraites des conclusions trop rapides et recommande ainsi l'adoption de mesures dont le succès apparaît dès lors comme assez hasardeux.
Cela montre combien les idées nouvelles, même lorsqu'elles sont justes, ont du mal à être admises. Cela montre aussi quelle jeunesse d'esprit un homme de plus de 65 ans avait pu conserver grâce à la discipline de l'esprit et du corps qu'il s'était imposée. Quel exemple, pour tous ceux qui ne cessent de s'opposer si stérilement à toute idée nouvelle que ce sexagénaire qui, en fait, n'a cessé de figurer dans les équipes d'avant-garde (qu'il s'agisse de l'économie mathématique, de la réforme monétaire, de l'organisation de la Paix ou de l'hygiène) d'un pays si extraordinairement jeune et dynamique.

L'avenir se chargera de montrer la justesse des conceptions monétaires de Fisher et la nécessité des réformes qu'il a préconisées. Il ne fait pour nous aucun doute que si les Etats-Unis ne les mettent pas en œuvre d'une manière ou d'une autre, ils ne pourront pas éviter, d'ici deux à quatre ans, une nouvelle grande crise économique, plus grave encore par ses conséquences que la crise de 1929.

L'influence de Fisher sur les jeunes économistes a certainement été particulièrement profonde. Il leur a ouvert des horizons et frayé de nouvelles voies. Pour nous, c'est la méditation fin 1940 de son ouvrage sur l'intérêt qui a décidé de notre carrière d'économiste. C'est à elle que nous devons tout ce que nous avons pu apporter de neuf en économique. Nous lui en gardons une infinie reconnaissance, et ce sera là un de nos plus grands regrets que de n'avoir pu le rencontrer.

*
* *

A la fois mathématicien et physicien de formation, Irving Fisher réunissait en lui au plus haut degré le souci éminemment anglo-saxon des faits et de l'action pratique et la qualité essentiellement latine de la clarté de l'esprit et de l'exposition. C'était tout à la fois un praticien et un théoricien. A ce double titre, il avait essentiellement la mentalité d'un grand ingénieur.

Fisher avait tout d'abord un extraordinaire souci du concret. Ainsi et par exemple, dès sa première étude sur les prix il cherche à représenter par un modèle physique l'interdépendance à l'équilibre des prix et des quantités, et il construit une machine qui est restée célèbre. De même, c'est dans l'examen des comptabilités et des opérations actuarielles qu'il va chercher les fondements de ses constructions théoriques. En fait, Fisher s'est constamment efforcé d'avoir les rapports les plus étroits avec les hommes d'affaires, d'acquérir leurs connaissances, de connaître leurs réactions et leurs soucis, de les analyser et de les confronter avec les modèles théoriques de la science économique.

Fisher est un modèle d'esprit scientifique. Souci constant de l'objectif, du concret, absence totale dans ses exposés théoriques de tout souci d'ordre moral ou politique étranger à la science, telles sont les caractéristiques de ses travaux.

Ce souci des faits était chez lui naturellement associé avec la préoccupation de l'action pratique. Pour lui, la science économique n'était pas une pure spéculation de philosophie. Il la considérait avec un esprit d'ingénieur désireux de faire servir dans le domaine concret les conclusions théoriques de la science. C'est ainsi que Fisher a été amené à préconiser la stabilisation du pouvoir d'achat de la monnaie de compte, la dévalorisation de la monnaie circulante et la couverture intégrale des comptes créditeurs à vue des banques.

Si Fisher avait un souci considérable du réel, il n'en négligeait pas pour cela l'explication théorique, tout au contraire. « Nous pâtissons encore en économique, nous dit-il dans la préface à la traduction française de ses *Recherches mathématiques sur la théorie de la valeur et des prix*, du fait que beaucoup de gens qui ont abordé cette science par le côté historique ne trouvent d'intérêt qu'aux faits en eux-mêmes et non à leur analyse ou à leur interprétation. Cela est presque aussi fâcheux que l'état de choses inverse, qui se produit lorsque des théoriciens en économique n'attachent pas d'importance à la vérification de leurs conclusions par un appel aux faits. Nous progresserons davantage le jour où tout à la fois les économistes « théoriciens » apprendront à être plus pratiques, et les économistes « praticiens » plus théoriques. »

Encore étudiant, Irving Fisher a eu le mérite essentiel de pressentir les immenses possibilités offertes aux esprits scientifiques (au sens de la physique) dans le domaine économique et les faits n'ont cessé de lui donner raison. Aujourd'hui même, les possibilités qui restent offertes dans ce domaine aux jeunes mathématiciens et physiciens apparaissent plus grandes que jamais, et nous ne saurions trop leur conseiller de faire aujourd'hui un choix analogue à celui fait par Fisher voici déjà presque 60 ans. Ils ne regretteront pas leur décision.

En fait, Fisher doit être considéré comme un des plus brillants pionniers de la cause de l'économie mathématique qui est en train

actuellement de conquérir d'une manière décisive et définitive les derniers bastions de la réaction littéraire.

I. Fisher n'a cessé de soutenir que tôt ou tard chaque science tend à devenir mathématique, que les sciences sociales sont seulement un peu plus en retard que l'astronomie, la physique et la chimie, que tous ceux qui, comme Gibbs, ont systématiquement fait appel au mode de pensée mathématique comme méthode de travail ont toujours été récompensés par de brillantes découvertes, et que c'est là qu'il faut voir la raison profonde de la tendance universelle des différentes sciences à faire appel aux mathématiques.

Il est de ce point de vue difficile de dire ce à quoi Fisher doit le plus, ou à la profondeur et à la précision de son intelligence, ou à l'exceptionnelle supériorité du mode de pensée scientifique auquel il avait été formé par un maître également exceptionnel comme J.-W. Gibbs.

Ainsi, comme la plupart des grands économistes, et ce n'est pas là à notre avis une circonstance fortuite, Irving Fisher avait reçu une formation mathématique étendue; mais dans cette lignée qui va de Cournot à Pareto en passant par Walras, c'est lui qui incontestablement est le meilleur mathématicien. L'aisance avec laquelle il use des mathématiques est remarquable.

Lorsque la proposition lui fut faite en 1929 par deux jeunes économistes mathématiciens Charles Roos et Ragnar Frisch de fonder une société destinée à diffuser dans le monde l'application du mode de pensée mathématique en économique, Fisher vit là la réalisation de ses rêves de jeunesse, et il l'accueillit avec enthousiasme. La société internationale d'économétrie fut fondée en décembre 1929, et il en accepta la première présidence. Cette société compte aujourd'hui près de 800 membres, parmi lesquels figurent la plupart des économistes de réputation mondiale. C'est dire combien les esprits ont évolué depuis l'entrée en lice d'I. Fisher en 1891, date à laquelle, selon son expression même, l'économie mathématique était presque autant sur la défensive qu'elle l'avait été pendant les deux décades précédentes où Jevons et Walras plaidèrent pour elle si ardemment, mais si vainement.

Aujourd'hui, l'utilisation du mode de pensée mathématique en économique continue chaque jour à faire de nouveaux progrès. C'est dire que l'évolution des esprits n'est pas encore terminée et qu'elle rencontre encore des résistances considérables, mais les temps ne sont plus loin où cette évolution se terminera par un triomphe à la fois éclatant et définitif.

*
* *

Esprit à la fois pratique et théorique, Fisher excellait à présenter ses idées avec une conscience et une clarté exceptionnelles.

Ses publications étaient préparées avec un soin extraordinaire et communiquées avant publication à des étudiants, des professeurs et des hommes d'affaires. Ainsi, *Booms and Depressions* n'a pas été communiqué avant publication à moins d'une cinquantaine de personnes, parmi lesquelles figurait un grand nombre d'économistes éminents. Les observations et suggestions ainsi reçues permettaient à Fisher d'améliorer considérablement la présentation de ses travaux.

La clarté d'esprit d'Irving Fisher est, à quelques rares passages près, *absolument éblouissante*, et c'est peut-être ce qui précisément, auprès de beaucoup d'esprits superficiels, diminue son extraordinaire mérite. N'ayant aucun effort à faire pour le comprendre, toutes les idées étant présentées de façon lumineuse, ils tendent en effet, à sous-estimer l'effort de réflexion et d'intelligence nécessaire pour élaborer et présenter une telle pensée.

L'œuvre d'un Keynes comme celle d'un Marx tirent la principale source de leur influence sur les esprits moyens de leurs obscurités, de leurs contradictions internes et des sens multiples qu'une habile exégèse peut leur prêter. Rien de tel chez Fisher; une pensée carrée, nette comme le fil d'un rasoir, aussi précise, aussi aiguë que celle d'un Henri Poincaré, dont il a suivi les cours lors de son passage à Paris, marque tous ses travaux.

Esprit précis et rigoureux, Irving Fisher est un auteur exceptionnellement clair. Au contraire de Keynes, sa pensée savait dépasser le stade de l'intuition, la préciser, la dépouiller de ses obscurités, de ses contradictions, pour en dégager des formules extraordinairement nettes et lumineuses.

Dans les sujets les plus difficiles, Fisher excelle à distinguer le théorique de l'expérimental, à n'utiliser que des concepts parfaitement définis, à diviser les difficultés, à traiter chacune d'elles dans des petits paragraphes dont la concision n'a d'égale que la clarté, à rejeter en annexes les éléments accessoires des démonstrations.

L'œuvre de Fisher offre ce caractère absolument remarquable qu'elle ne présente pas d'erreur essentielle. Dans l'ensemble, et mises à part quelques erreurs de détail, *il n'y a que des idées justes*, et son mérite est d'autant plus frappant que les textes de Fisher ne présentent *jamais d'ambiguïté*, ils sont toujours parfaitement clairs et catégoriques. Cette double circonstance est malheureusement trop rare, même chez les grands économistes, pour que nous ne croyions pas devoir la souligner avec la plus grande force.

***

L'opinion n'a généralement pas apprécié les travaux de Fisher à leur exceptionnelle valeur, en France particulièrement. L'avenir, n'en doutons pas, corrigera ces erreurs de jugement.

Tant par l'ampleur de son œuvre que par sa qualité, I. Fisher apparaît comme un très grand esprit, un de ces cerveaux dont il a dit lui-même que leurs contemporains gagnent des milliards de dollars en leur permettant de se mettre à l'œuvre de bonne heure et de travailler dans de bonnes conditions.

I. Fisher marque, en fait, dans l'histoire de la science économique, une étape décisive. Il est le premier à être un économiste au sens où les grands physiciens sont des physiciens. Le premier, il est, en effet, à la fois profond théoricien et puissant observateur. D'une part, il a contribué puissamment à la construction de schémas théoriques mathématiques expliquant le réel et, d'autre part, il n'a cessé, aussi bien dans l'élaboration des hypothèses que dans l'interprétation des résultats, d'avoir un extraordinaire souci du réel et de l'observer avec un sens aigu du concret.

Esprit à la fois théorique et pratique, Fisher a plus que tout autre réuni en lui-même ces deux tournures d'esprit qui, contrairement à la légende introduite par Pascal, ne sont, en réalité, que les deux faces d'une même qualité, l'intelligence.

A ce double titre, Fisher doit être considéré comme supérieur, d'une part, aux précurseurs de la science économique comme Ricardo, Stuart Mill et Quesnay, et, d'autre part, aux autres fondateurs de la science économique moderne comme Boehm-Bawerk, Walras, Pareto, Marshall et Keynes.

Il est incontestablement le premier à conjuguer avec une telle maîtrise les deux qualités fondamentales des grands physiciens. Par là même, il est le premier à être en économique de la famille des Galilée et des Newton.

La science économique, on ne saurait trop le répéter, est directement comparable à la science physique. Comme pour elle, sa compréhension nécessite à la fois l'étude de schémas abstraits et l'observation des faits. Il ne peut être, dès lors, de grand économiste comme de grand physicien que lorsque l'intelligence théorique et le souci de l'observation sont simultanément partagés. Or, ces deux qualités Irving Fisher les avait au plus haut degré, et nous ne voyons pas dans l'histoire de la pensée économique d'homme qui les ait possédées *simultanément* à ce point. A ce titre, et quelque étonnement que puisse en ressentir dès l'abord le lecteur, nous considérons qu'Irving Fisher doit probablement être placé à la première place dans le cénacle des grands économistes.

Maurice ALLAIS.

II. Olegario-Fernandez Banos.

Le 17 mars 1946 s'est éteint à Madrid, à l'âge de 59 ans, Olegario Fernández Baños, professeur à l'Université Centrale et correspondant de la *Revue d'économie politique*.

Né à Badarán, O. F. Baños fit ses études au séminaire de Logroño et à l'Université grégorienne de Burgos; il enseigna dans un collège de Logroño, entra à l'Administration des télégraphes, obtint la licence de Sciences exactes et, à la suite d'un concours, fut nommé professeur d'algèbre et de mathématiques approfondies à l'Ecole Industrielle de Valladolid. Boursier à Zurich, Rome et Bologne, disciple du célèbre géomètre Enriques, il devint docteur ès sciences en 1921 et obtint la chaire de Géométrie analytique à l'Université de Saint-Jacques de Compostelle. Poursuivant ses études avec une inlassable persévérance, il fit la licence de Droit. En 1930, il fut nommé chef de la Section des études économiques à la Banque d'Espagne, service nouvellement créé, et, en 1933, il obtint au concours la chaire de Statistique mathématique à l'Université Centrale, à Madrid. C'est lui qui établit dans son pays les premiers indices du coût de la vie et qui organisa la Section de statistique de l'Institut d'études de l'Administration locale.

Quand la guerre civile éclata, il crut devoir rester à Madrid, car il n'avait jamais fait de politique, mais il fut traqué en raison de ses convictions religieuses. Plusieurs de ses amis furent assassinés et il dut à plusieurs reprises son salut à l'attitude héroïque de sa femme. Ayant réussi à mettre sa famille à l'abri, il put miraculeusement s'enfuir et gagner la France, où il arriva démuni de tout et physiquement très affaibli. Il est mort des suites d'une intervention chirurgicale.

O. F. Baños a écrit un grand nombre d'articles relatifs à l'économie mathématique, au mouvement des prix, aux nombres-indices, au change de la peseta, à la banque. Ses deux œuvres maîtresses sont *Travail et Capital* et *Traité de Statistique*, dont nous avons rendu compte dans cette Revue.

Nous avons vu pour la dernière fois O. F. Baños en 1939 dans sa villa de Haro (Logroño), où sa femme et lui exerçaient leur inépuisable charité. Homme d'une loyauté parfaite, d'une conscience droite, d'une bonté qui éclatait dans son regard, il attirait l'estime et la sympathie. Mathématicien éminent et économiste très averti, il a donné dans son pays une vigoureuse impulsion à l'étude de l'économie politique. La France perd en lui un ami très sûr et l'Espagne son meilleur statisticien.

Louis Baudin.

LA DOCUMENTATION ECONOMIQUE REGIONALE

Je voudrais apporter quelques compléments à la note de Robert Goetz-Girey [1]. Si la 5e Région économique d'Angers a commencé un très intéressant travail, la 18e Région économique de Dijon n'est pas de son côté restée insensible à la suggestion présentée par notre collègue au début de 1945 et sanctionnée par la circulaire ministérielle du 27 février 1945. Le 1er septembre 1945, après quelques mois de conversations entre le professeur d'Economie politique de la Faculté, le secrétaire des Affaires économiques, devenu aujourd'hui inspecteur général de l'Economie nationale, le président de la Chambre de commerce, le directeur régional du Service national des statistiques et l'inspecteur de l'Urbanisme, s'ouvrait un *Bureau régional de documentation économique et sociale* (B. U. R. D. E. S.). L'absence de place empêchait ce bureau de fonctionner dans les locaux de l'Inspection de l'Economie nationale ou de ceux du Service national des statistiques, comme cela eût été naturel. L'inspecteur de l'Urbanisme, qui réalisa mieux que tout autre l'intérêt de cet observatoire, mit à notre disposition des pièces de son immeuble où nous avions, au surplus, la chance de bénéficier des possibilités de son cabinet de dessin. C'est, il faut le dire, grâce à lui surtout que nous pûmes commencer nos travaux. Ils sont encore bien modestes. Deux bulletins ont été jusqu'alors publiés, et sous forme encore simplement dactylographiée. Il reste pour l'avenir à résoudre des problèmes de crédits, qui sont d'autant plus angoissants que toute administration est, comme on sait, menacée de quelque dangereux coup de hache. Mais nos premiers tâtonnements semblent pouvoir enrichir les suggestions de Robert Goetz-Girey.

I. — Quels étaient nos buts ?

1° Assurer la *conservation* et le *classement* de tous documents intéressant l'équilibre économique de la région : journaux, revues, rapports, comptes rendus, etc. Assurer la liaison montante et descendante entre la Région et le Ministère. Permettre la consultation de ces publications à toute personne intéressée.

2° Effectuer des *enquêtes* en constituant des équipes formées à des méthodes communes à dessein d'observer par contact direct les données régionales. Intéresser si possible les étudiants à ces travaux monographiques.

3° Préparer et réaliser progressivement sous forme de tableaux et de graphiques un *inventaire* de l'activité économique régionale. Coordonner à cet effet tous les renseignements jusqu'alors épars dans les diverses administrations locales, et en assurer la synthèse sous une forme constamment mise à jour et facilement utilisable. Cet inventaire doit comprendre deux parts essentielles.

1. *Revue d'économie politique*, octobre-décembre 1946, n° 4, p. 477.

a) *Un recueil des données économiques de structure.* — Nous entendons par là la connaissance des éléments permanents ou dont la variabilité est peu changeante dans un intervalle de temps relativement court. Structure géographique, agricole, commerciale, administrative, politique, fiscale, etc.

b) *Une publication périodique des données économiques de conjoncture.* — Nous entendons par là la connaissance renouvelée des éléments variables. La variabilité dépend de la cadence des observations : semaine, mois, trimestre, année. Pratiquement, ce sont des observations mensuelles qui seront les plus courantes.

Notre effort principal doit porter sur des observations de *conjoncture*. Les observations de *structure* ont déjà été entreprises par la Direction régionale du Service national des statistiques. A la longue, nos efforts conjugués devraient utilement arriver à publier un *annuaire économique régional* (structure) et un *bulletin périodique régional* (conjoncture), tous les trois mois par exemple.

II. — Quelles sont nos difficultés ?

La documentation régionale est difficile parce que les observateurs et les observés n'en comprennent pas toujours le bien-fondé.

1° Les observateurs sont multiples. Et chaque administration fait de la documentation pour soi et non pour les autres. Cela se comprend du reste. Les chemins de fer, les P. T. T., les diverses administrations fiscales, ont leurs services statistiques dont le but est d'améliorer leur propre fonctionnement, mais non pas de renseigner les observateurs du dehors. La curiosité des incompétents ne risque-t-elle même pas d'être dangereuse ? Ainsi, les documents existent, mais ils sont cachés ou opaques, réservés à quelques privilégiés. Or, nous sommes arrivés au siècle de la transparence, mais nous en avons à peine pris conscience. Si l'économie dirigée donne tant de déboires, c'est parce que bien souvent elle est cloisonnée entre divers secteurs qui s'ignorent les uns les autres. L'économie est dispersée. Tout le monde sent, dans tous les domaines, le besoin d'une coordination. Ici, c'est le problème de la coordination des statistiques qui se pose seul. Or, quand il s'agit de coordonner, on se heurte à un complexe d'opposition. L'organe coordinateur est le dernier venu : les organes à coordonner sont plus anciens, ils se demandent pourquoi ils devraient obéir aveuglément à ce dernier venu ?

2° Si les observateurs savent pourquoi ils interrogent, les observés, au contraire, le savent très mal, et même se figurent que toute enquête est toujours le prélude d'une inquisition fiscale. On comprend fort bien qu'ils opposent le refus ou la mauvaise humeur à toute demande de renseignements. D'autant plus qu'on leur demande de plusieurs côtés la même chose. Le manque de coordination dans les questions engendre donc fatalement l'absence de réponse ou le manque de conscience. Un inventaire demande toujours un travail plus ou moins coûteux.

3° Ces remarques générales prennent plus de poids lorsqu'il s'agit de documentation régionale. Et nous entendons tout de suite l'objection. On a supprimé la région administrative. Pourquoi vous obstinez-vous à maintenir une documentation économique régionale ? La réponse est facile. Le ministère de l'Economie nationale est très préoccupé par une telle tâche. Si la formule officielle n'est pas encore trouvée, c'est parce que d'autres problèmes plus pressants se posent à l'Etat. Mais un jour viendra où l'Inspection générale de l'Economie nationale et les directions régionales du Service national des statistiques seront officiellement consacrées à ce travail. Nous faisons, sans y être obligés en somme, une œuvre de précurseur et de déblayeur.

Il reste qu'en l'état actuel des choses notre champ d'observations est mal défini. Il y a intérêt à observer sur un champ plus grand que celui du département, mais plus petit sans doute que celui de l'ancienne Région administrative. Pour le moment, nous nous bornons aux territoires intéressés par l'Inspection de l'Economie nationale de Dijon.

4° Il y a une autre objection. Beaucoup de renseignements statistiques sont envoyés directement à Paris par chaque administration qui n'en garde pas toujours trace dans les départements. Ainsi, aussi paradoxal que cela soit, c'est encore à Paris que l'on peut souvent le mieux savoir ce qui se passe en province. Alors pourquoi mettre tant d'insistance à organiser un relais provincial ? Parce que ce relais paraît beaucoup plus rationnel. Les documents en arrivant à Paris se noient souvent dans le grand tout. On ne les revoit jamais ou que très tard seulement. Il ne s'agit pas d'empêcher aux documents d'arriver à la capitale; mais en même temps qu'ils y accèdent, il conviendrait d'en envoyer une copie au Bureau de documentation régionale, et cela permettrait immédiatement des études fructueuses par la Région.

III. — Quels sont nos premiers résultats ?

Le cadre de notre *Bulletin de conjoncture régionale* n° 2, paru au mois de mars 1947, donnera un aperçu synthétique de nos premières observations :

I. — *Démographie régionale.*

1° La structure des âges de Dijon.

2° La conjoncture démographique en 1946 :
dans la Région;
dans trois départements types : Nièvre, Côte-d'Or, Doubs.

II. — *Production régionale.*

1° Production industrielle :
A. Industries lourdes : mines; ciment.
B. Industries alimentaires : biscuits.

III. — *Circulation régionale.*

1° Transports ferroviaires.
2° P. T. T.
3° Mutation de valeurs.

IV. — *Revenus régionaux.*

1° Salaires :

A. Taux des salaires;
B. Masse des salaires.

2° Revenu des capitaux : Revenu des valeurs mobilières.
3° Structure des revenus :

1. B. I. C.;
2. Impôt général sur le revenu.

4° Epargne.

V. — *Prix et consommations.*

1° Aperçu sur les prix.
2° Consommation : Vins et alcools.

***

Le Bureau a entrepris, en outre, une grande enquête démographique dans la région avec l'aide des assistantes sociales rurales. Il a été possible d'observer, dans la plupart de nos cantons ruraux, la répartition de la population selon les âges.

Le Bureau compte publier, d'ici la fin de l'année, cette étude centrée sur l'idée de vieillissement de la population.

L'œuvre est donc amorcée. Les renseignements publiés ont le mérite de l'objectivité, mais pas encore celui de la généralité. Ils sont encore très partiels. Ils ont une première valeur de sondage. Pour être effectivement poursuivie, cette œuvre gagnerait à être mieux comprise à la fois par les théoriciens et les praticiens, par les Parisiens et les provinciaux.

Il s'agit simplement de connaître le milieu dans lequel s'effectue l'activité économique. De cette seule connaissance particulière intégrée à la connaissance économique nationale, des conclusions objectives doivent résulter, qui peuvent aider à développer la prospérité régionale, et par là même nationale.

Henri GUITTON.

P.-S. — Depuis que cette note a été écrite, des difficultés nouvelles ont surgi, que nous laissions du reste pressentir. La « guillotine » s'est montrée plus sévère que la « hache ». L'Inspection de l'Economie nationale a été supprimée à Dijon, et par là même l'œuvre du Bureau de documentation est aujourd'hui compromise. Elle se poursuivra cependant, grâce à une entente avec l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques (I. N. S. E. E.).

H. G.

30 septembre 1947.

LES THEORIES MODERNES DE LA FORMATION DES PRIX

Dans un ouvrage de dimension discrète [1], M. Jean Marchal vient d'exposer, en un langage clair et souple, l'essentiel des théories modernes de la formation des prix. J. Chamberlin, Joan Robinson, H. von Stackelberg et J. R. Hicks sont les étrangers de marque qu'il a consultés, pour offrir aux étudiants, et à tous autres Français que les problèmes fondamentaux intéressent, un excellent guide d'initiation à l'analyse économique contemporaine, pratiquée par ces auteurs au moyen de la méthode mathématique.

Certes, les lecteurs qui en sont restés à la foi de leurs pères en l'explication classique par l'offre et la demande considérée *in abstracto* sur un marché supposé concurrentiel — ou à tenir les monopoles pour une exception de peu de conséquence — découvriront avec déplaisir que la structure de l'économie, telle qu'elle est en fait (et non pas toujours du fait de l'Etat), ne représente plus le cadre adéquat d'un automatisme propice au laisser faire intégral.

Le « monde de la concurrence parfaite » objet de la première partie du livre — a vu son domaine se restreindre, et progressivement envahi par la « concurrence imparfaite » — deuxième partie — où offrants et demandeurs occupent des positions variées qui sont autant d'obstacles à la réalisation d'une économie harmonieuse sous le seul empire de l'intérêt personnel. Monopole simple, concurrence monopolistique, monopole bilatéral, duopole et oligopole d'une part, d'autre part, les cas de restriction de la demande, ou encore de limitation double (offre et demande), ne laissent pas de dissiper l'illusion d'un mécanisme simple, précis, bien réglé une fois pour toutes, et démentent les conclusions du schéma classique. Ni « la production ne tend à s'établir au volume maximum pour satisfaire le plus grand nombre de consommateurs », ni « le prix ne s'abaisse nécessairement au niveau du coût ». Le système libéral ne tient pas toutes les promesses de la doctrine.

Un ami que j'avais persuadé de lire cet ouvrage, afin de rafraîchir sa connaissance économique, m'a déclaré sur un ton d'impatience contenue qu'il rendait volontiers hommage aux mérites de l'auteur, et plus généralement aux économistes mathématiciens adonnés à l'analyse méticuleuse, mais qu'il persistait à préférer le libéralisme, aussi imparfait fût-il que la concurrence, aux remèdes dirigistes qui, pour corriger les imperfections de la nature, portent l'imperfection des résultats à un niveau jamais atteint. « Un peu d'honnête analyse, me dit-il, nous avait conduits à une doctrine d'action efficace, un peu plus d'analyse en éloigne. A quoi bon tant de zèle ? » Et comme je lui représentais que la méthode mathématique n'a pas le privilège de l'analyse en profondeur, et qu'au surplus, mathémati-

1. Jean Marchal, *Le mécanisme des prix et la structure de l'économie*, Librairie de Médicis, 1946, 245 p.

ciens ou non, les économistes modernes attestent indistinctement la complexité des relations de marché, sans d'ailleurs conclure tous, tant s'en faut, en faveur du dirigisme, il eut à l'égard des économistes la réaction coutumière : « Que n'attendent-ils, avant de descendre de leur Sinaï, que les analyses soient parachevées et leur dictent une table de la loi sur laquelle enfin ils seraient tous d'accord ! Voici un livre tout chargé de science, et de la plus nouvelle assurément, mais qui aboutit à quelques suggestions assorties de réserves où se trahit l'impuissance à formuler une solution concrète et assurée. Le libéralisme a fait ses preuves; le dirigisme, la contre-épreuve. Le libéralisme n'est pas parfait, rien n'est parfait. Peut-on faire mieux ? Y a-t-il seulement un problème ? »

Autant décider qu'un problème n'existe pas tant qu'il n'a pas été résolu. Mais les hommes ont résolu pas mal de problèmes qu'ils avaient posés longtemps avant de pouvoir leur donner une solution. M. Jean Marchal montre seulement quelle peut être l'orientation rationnelle d'une politique économique plus ou moins concertée, telle que la connaissance des « lois » l'autorise.

Dirigisme ? Mais notre collègue sait bien ce que le mot recouvre de variétés et de confusions. Il ne méconnaît pas les bienfaits de la liberté quand elle est possible. Que signifie d'ailleurs aujourd'hui « libéralisme » dans l'esprit des libéraux avertis ? Excluent-ils toute intervention, même de groupes professionnels ? Ont-ils jamais condamné les syndicats et les cartels et prôné la concurrence individuelle obligatoire, c'est-à-dire un « laissez faire » conditionnel et contrôlé : « fais ce que veux, mais ne t'écartes de la règle ».

M. Jean Marchal juge inéluctables certaines interventions, à condition qu'elles soient limitées et justifiées par le monopole. Il s'en tient, et encore n'y montre-t-il aucune passion, à la nationalisation de quelques branches — on sait lesquelles — et les veut affranchies de toute sujétion politique, soumises seulement aux exigences de leurs fins économiques et sociales. La naïveté est extrême, n'est-ce pas, et l'aveuglement ?

Que dira-t-on alors de la naïveté des libéraux qui, durant un siècle, se sont refusés à des réformes de répartition qui, consenties en temps opportun, eussent accrédité un système de productivité remarquable, mais obstinément fermé aux nécessités sociales. M. Jean Marchal me semble aussi peu naïf que possible, étant fort averti des réalités, mais aussi des difficultés. Il préconise, en somme, un empirisme éclairé, invoquant Bergson, qui ne trouve pas désirable que les difficultés d'une tâche apparaissent dans tous leurs détails à ceux qui en sont chargés. Les nationalisations (limitées) sont une expérience instructive et devenue nécessaire. Elles éclaireront la doctrine de témoignages sensibles. Elles feront apparaître devant l'opinion quelques nécessités irréductibles et pourront contribuer ainsi à dissiper les illusions entretenues par le mensonge politique, à une époque où la confusion des genres est à son apogée.

La démocratie veut être « sociale ». Rien de plus légitime, mais les

fins sociales dépendent des moyens « économiques ». Il faut donc que la démocratie s'instruise des choses économiques. Les nationalisations y aideront. Ce n'est pas rien.

Dans ce même ordre d'idées, ajoutons que le livre de M. Jean Marchal rend service à la cause de l'économie politique, en démontrant que tout homme à peu près intelligent et de culture moyenne peut s'initier à ses mystères s'il est seulement capable d'application. En effet, l'auteur a utilisé des travaux qui font un large usage des mathématiques et, nous dit-il, « de mathématiques parfois fort savantes ». Ayant quant à lui « le souci de présenter une démonstration accessible à tous », il a sans doute fait usage de chiffres et de courbes, mais qui n'ont d'autre objet que « de rendre plus concret et plus facile à suivre un raisonnement qui se déroule strictement selon les procédés de la logique ordinaire ». Mais il a pris aussi la précaution de consulter un « polytechnicien » afin de contrôler son adaptation, et celui-ci a bien voulu l'assurer que, dans ses raisonnements, « la trame mathématique se reconstitue sans peine ».

Les économistes non mathématiciens, et par conséquent tenus à la modestie, en seront réconfortés, non qu'ils confondent la cause de l'économie politique avec la leur, mais ils pensaient avoir ces temps-ci sujet d'inquiétude, d'une inquiétude désintéressée, comme on va voir.

Des mathématiciens importants inclinent à croire, et parfois décrètent sans ambages, que seuls des « ingénieurs » peuvent aspirer à la connaissance économique intégrale. Il est certes des économistes mathématiciens illustres. Il en est même qui consacrent quelques chapitres de leurs ouvrages à l'exposé mathématique, et invitent le lecteur vulgaire à passer outre en l'assurant qu'il comprendra tout de même. M. Jean Marchal nous montre que ce n'est pas impossible. Et tant mieux, car la revendication mathématicienne tendrait à faire de l'économique une science hermétique et à réserver tout crédit dans les conseils à des technocrates un peu inquiétants. Il est bon que leurs formules soient rendues accessibles, pour contrôle, à des esprits simplement normaux, du moins aussi longtemps que les hommes rechercheront la culture ailleurs que dans les mathématiques, et ne pourront cumuler toutes les disciplines de l'esprit. Il est bon aussi que la connaissance économique puisse être répandue, ainsi que le souhaitait M. Ch. Rist dans ses *Mécanismes élémentaires*. Serait-ce possible si elle supposait un brevet préalable d'ingénieur ?

On nous annonce, il est vrai, une réforme de l'enseignement qui vise à élever le niveau intellectuel des masses. Pas d'autre moyen évidemment de faire que la force des masses, qui est dans le nombre, se légitime d'une autre manière. Mais si nous avons un jour une démocratie éclairée, elle ne sera pas nécessairement polytechnicienne. Devra-t-elle s'en remettre, pour les problèmes les plus vitaux, à une « élite » de grands prêtres ?

La perspective du « gouvernement des choses », substituée au « gou-

vernement des hommes » par les ingénieurs les plus éminents, nous apparaîtrait redoutable (si elle était vraisemblable) comme une menace de dictature où précisément les « hommes », assujettis à l'autorité décrétée indiscutable de la science, compteraient moins que les « choses ». La « vulgarisation » de M. Jean Marchal est bien précieuse à tous égards.

Henri NOYELLE.

MAURICE ALLAIS ET L'ECONOMIE PURE

I

En fin 1943, un jeune ingénieur au Corps des Mines, à peu près inconnu, Maurice Allais, publiait le premier volume d'un ouvrage intitulé « *A la recherche d'une discipline économique* »[1] qui, du premier coup l'a placé incontestablement parmi les tout premiers représentants de l'Economie pure, grâce à la force et à la puissance de sa pensée, qui sont irrésistibles.

Ce n'est point, à la vérité, que cet ouvrage se recommande par ses qualités didactiques. Il en est peu qui soient d'une lecture aussi fatigante, — en particulier dans ses premiers chapitres — pour l'économiste qui, sans être un spécialiste des mathématiques, cherche à comprendre ce que l'auteur a voulu dire et ce qu'il a entre autres, apporté de nouveau.

En effet, et sans parler d'un système de références exaspérant[2], l'auteur ne nous dit à peu près jamais quelle est sa contribution personnelle, pourtant considérable, à l'avancement de la science, en sorte que, pour la mesurer à sa juste valeur, il faut ou avoir les connaissances théoriques les plus étendues, ou se référer à de très nombreux ouvrages de théorie économique. De plus, il indique souvent que les vues de ses prédécesseurs sont erronées, mais il montre rarement pourquoi[3]. Or, à mon sens, la réfutation des erreurs commises par d'autres est chose des plus instructives.

D'autre part, Pareto, qui n'a jamais passé pour un modèle de clarté, s'est efforcé de rejeter ses démonstrations mathématiques, soit en notes (dans le *Cours*), soit en un appendice (dans le *Manuel*), en expliquant de façon approchée et dans la mesure du possible, les résultats auxquels il était parvenu dans le corps de l'ouvrage et en langage ordinaire. Ainsi, les mathématiciens ont tous ce qui leur est nécessaire, et les malheureux « non-géomètres » peuvent du seuil

1. En vente chez l'auteur, lequel est d'ailleurs aujourd'hui professeur à l'Ecole des Mines.

2. Le lecteur qui veut savoir à qui est emprunté une citation doit se reporter à une brochure annexe et la consulter en deux endroits différents.

3. C'est ainsi que (p. 220) Fisher et moi sommes exécutés sommairement, comme ayant soutenu des idées erronées au sujet des « dimensions économiques ».

du Temple, où ils ne sont pas admis à pénétrer, avoir pourtant une idée de ce qui s'y passe. Mais Allais n'a souci de ces contingences (voir page 29, n° 1).

Malgré ces défauts extérieurs, ce volume est un de ceux dont la lecture m'a le plus frappé au cours de ma carrière d'économiste, et je vais tenter d'expliquer pourquoi.

Ce n'est encore qu'un fragment, un quart environ de l'ensemble : l'auteur se placera d'abord dans l'hypothèse d'une économie de compte, sans médium circulant (le présent volume n'achève pas entièrement cette tâche), puis il introduira l'hypothèse d'une monnaie circulante et celle du commerce international. Il comparera ensuite les résultats de ses recherches abstraites à la réalité et formulera enfin des propositions concrètes et normatives.

Il convient, en effet, de souligner, dans l'intérêt de la science, comme pour préciser l'évolution qu'à l'avenir prendra la pensée de cet auteur [4], que, d'une part, comme dans le cas d'Auguste Comte [5], c'est bien dès le début de sa carrière qu'il indique son désir de réformer la société, qu'il n'y aura donc pas de *son* point de vue la moindre déviation de sa pensée; mais que, de l'autre, au moins au stade présent, son livre est inspiré par un esprit rigoureusement objectif et scientifique : les tendances normatives, dont il est lui-même animé, n'apparaissent guère. C'est donc de choses scientifiques que nous allons traiter.

Nous noterons que ce tome I est consacré à l'examen des matières suivantes : I. Les données économiques (théorie des biens, des individus, des entreprises). II. Analyse du comportement des individus et des entreprises dans la dynamique du déséquilibre. III. Evolution vers l'équilibre. Sa détermination Prix et Valeurs. Du rendement social. IV. Du travail et de la rente. Pour achever l'étude de l'économie de compte, il restera à examiner, au début du prochain volume, les questions du capital, de l'impôt, et de l'interdépendance générale du système économique [6].

II

Allais a entièrement assimilé l'œuvre de ses prédécesseurs et les a dépassés largement, en sorte que, par exemple, si le *Manuel* de Pareto a rendu caduc les *Eléments* de Walras, la *Discipline* d'Allais fait que le *Manuel* est périmé, car du point de vue de l'économie théorique, il faut placer les trois auteurs et leurs livres respectifs sur

4. Ce qu'Allais admire le plus dans Walras, ce sont ses tendances normatives.

5. Contrairement à ce que l'on croit d'habitude : Si Allais parle de « discipline », Comte, à 24 ans, dresse un *Plan des travaux nécessaires pour réorganiser la société*. Espérons que le parallélisme ne se poursuivra pas jusqu'à la fin !

6. Indiquons ici qu' Allais vient de publier une nouvelle étude théorique s'efforçant de donner une vue synthétique du mécanisme économique, sous le titre *Economie et intérêt*. (Deux volumes in-8°, d'environ 800 pages. Dépositaire, Librairie des Publications officielles, 40, rue de Verneuil, Paris.)

le même plan quant aux progrès historiques de l'économie pure, du moins je le crois.

Ce qui m'a, en particulier, frappé, c'est l'aisance extraordinaire avec laquelle Allais développe et étend des concepts, à peine ébauchés avant lui, ou inconnus jusque-là.

Ainsi, à côté de la valeur mesurée en monnaie, ou en marchandise, il en distingue une autre, la valeur salariale mesurée d'après le salaire du manœuvre; il donne d'ailleurs une importance particulière à ce salaire, et ainsi, compte tenu de la nature de la monnaie employée, il définit quatre étalons possibles de la valeur (p. 87 et s.).

Quant aux individus, en ce qui concerne leur comportement, Walras et Pareto n'ont posé qu'une condition relative à la satisfaction qu'ils éprouvent à consommer des marchandises. Sur la base d'ailleurs d'autres travaux, Allais y inclut, très justement, la considération de la désutilité du travail, et aussi l'adaptation de leur consommation dans le temps en fonction du taux d'intérêt [7].

En ce qui concerne l'activité des entreprises, il insiste, beaucoup mieux que Pareto, sur les transformations dans le temps et sur les opérations d'arbitrage (p. 212 et s.). D'autre part, ce dernier et Walras n'avaient jamais songé qu'à une production ne prenant pas de temps; Allais en tient compte et se rapproche ainsi beaucoup de la réalité.

Il serait aisé de multiplier les exemples de cette étonnante virtuosité; citons simplement encore ses développements sur : les satisfactions absolues, la complémentarité et les substitutes (p. 199 et s.; cf. p. 130 et s.), sur l'équilibre au cas où une ou plusieurs consommations sont nulles (p. 277), toute la théorie des moins-values, plus-values, bénéfices et profits [8] (p. 356 et s.); les pages consacrées à l'offre et la demande (p. 394 et s.), etc. Chacun pourra, à condition qu'il ait la patience, l'ardeur et la culture voulues, faire, tout en cheminant assez péniblement, de nombreuses découvertes de ce genre, et elles lui feront mesurer l'exceptionnelle valeur de l'œuvre.

III

Venons-en à certaines critiques techniques que je ferai aussi brèves que possible : elles n'apprendront rien à l'auteur, avec lequel j'ai longuement correspondu à ce propos, et certaines pourraient sembler trop abstraites aux lecteurs de la présente *Revue;* de mes très nom-

7. Il me paraît d'ailleurs très douteux que, dans la réalité, il en soit bien ainsi : la propension à l'épargne-gaspillage est, à mon sens, tout à fait indépendante des taux d'intérêt; c'est un pur instinct dont l'intensité peut dépendre de beaucoup de facteurs, mais certes pas de celui-là.

8. La distinction dans les « bénéfices » entre ce qui est dû au service rendu par l'entreprise (par exemple en cas de nouvelle invention), c'est-à-dire le « bénéfice normal » et le profit dû à toute autre cause (par exemple, augmentation de la population, etc.), est remarquable et mérite de devenir classique, sans autres.

breuses remarques (j'en ai envoyé près de 100 à l'auteur), je ne retiendrai donc qu'un minimum.

Mais à propos même de cette correspondance je ne puis m'empêcher de faire une observation : puisque quelqu'un d'aussi parfaitement ignorant des mathématiques que je le suis peut utilement formuler des remarques à un auteur qui, m'écrit-il [9], estime que Fisher et Walras n'en savaient pas assez, c'est peut-être que cette économie mathématique — nécessaire pour arriver à des conclusions précises et à des raisonnements rigoureux — doit toujours pouvoir être contrôlée par des économistes littéraires, ayant le sens scientifique et celui des réalités sociales. Par là je ne veux pas du tout plaider en faveur de l'ignorance des mathématiques, mais bien — si on doit à l'avenir, comme je l'espère, développer chez les économistes la connaissance des mathématiques — que cela devra être réalisé sans oublier une chose importante : la connaissance du réel [10].

Je négligerai, comme peu importantes, un grand nombre de remarques secondaires, que l'on peut passer sous silence.

Je m'en tiendrai à deux critiques essentielles.

A. L'usage du concept de la valeur. Il y a là un point assez extraordinaire. Je croyais depuis Pareto que l'on était débarrassé en économie politique scientifique du concept de valeur (d'échange) : celle-ci n'est qu'un simple taux d'échange, à savoir le fait qu'une marchandise s'échange ou serait, dans certaines conditions, susceptible de s'échanger contre une ou plusieurs autres. C'est là la valeur. et rien d'autre.

Or, voici (p. 80) qu'Allais cite avec complaisance M. Divisia (que je suis bien étonné de voir prendre cette position), selon lequel le « prix est la manifestation concrète de la valeur », cela est d'autant plus incompréhensible que, dans le *Manuel* (p. 242, n° 1), Pareto s'était précisément moqué de cette même formule, dont j'ignore l'inventeur, que ni lui ni Allais ne citent par son nom. Pareto dit fort bien : « De la *valeur* nous ne connaissons que la manifestation concrète » qui est le prix, et vraiment il est alors inutile de nous embarrasser de cette entité métaphysique ! C'est absolument mon point de vue, mais avec Allais nous reculons de quelque quarante ans [11]. Il m'apparaît qu'il a été très fâcheusement inspiré en traitant sans cesse d'une « valeur » comme d'un quelque chose d'objectif ou presque qui existerait dans les biens, au lieu de considérer unique-

9. A propos du problème de la stabilité de l'équilibre.

10. C'est ce que j'ai essayé de faire dans mes *Institutes.*

11. Il a été encore particulièrement malheureux dans l'emploi de son concept, en ce qu'il s'en sert dès le début de son livre, mais qu'on ne trouve qu'à la page 579, un paragraphe intitulé : « Définition de la valeur ». Il y est dit que la « valeur est au prix ce que la chaleur est à la température », cette phrase montre bien, comme le disait Pareto, l'inutilité de ce concept, car nous ne connaissons les chaleurs que par les températures. D'autre part, j'ignore pour ma part ce qu'est la chaleur d'un corps dont la température est de 272° au-dessous de 0.

ment les échanges effectués ou effectuables, des biens entre eux, à des taux donnés. A la vérité, le talent et les connaissances de l'auteur sont trop grands pour que cela l'ait entraîné dans de graves erreurs, mais tout cela est inutile, et l'on est parfois pris d'une inquiétude en se demandant si l'auteur ne s'est pas trop écarté des enseignements inébranlables de Pareto sur ce point.

B. Nous en arrivons maintenant à une thèse jugée fondamentale par l'auteur, ce qu'il nomme le théorème du rendement social. Il a d'autant plus d'importance que, dans son œuvre ultérieure, il s'en sert comme d'une base pour la politique pratique qu'il propose, à savoir que, dans le domaine de la production, il convient de rétablir partout où cela est possible, le jeu de la libre concurrence, c'est-à-dire là où le volume de la production nécessaire permet la coexistence de plusieurs entreprises; ceci n'impliquant aucune adhésion, au contraire, au libéralisme dans le domaine de la répartition. Sans entrer ici dans des détails, disons que l'auteur dit avoir établi grâce au raisonnement mathématique que, dans tout type d'économie, la gestion optimum est obtenue lorsqu'il existe un système de prix analogue à celui qui existerait dans un état de libre concurrence.

Entendons-nous bien sur la nature des critiques que je vais formuler, je suis entièrement d'accord avec Allais :

1° sur ce que la concurrence peut exister dans le domaine de la production avec intervention dans le domaine de la répartition;

2° que le dirigisme actuel est bouffon et malfaisant au plus haut point, qu'il y faut substituer la concurrence, laquelle nous conduit à un état économique meilleur que tout autre dans le domaine de la production;

3° tout en étant beaucoup plus libéral que l'auteur, j'estime qu'il faut se rallier à ses propositions dans le domaine pratique, faute de mieux, d'autant que ses propositions, qu'il a développées ailleurs [12] sont d'une intelligence et d'une pertinence remarquables.

Les objections que j'ai à formuler sont les suivantes :

a) Du point de vue purement théorique, il devrait être démontré que, dans le système d'équilibre concurrentiel, il n'existe qu'une seule position d'équilibre stable. Or, pas plus chez Walras que chez Pareto et Allais, cette question de la multiplicité possible des points d'équilibre n'est discutée alors que dans mes *Institutes* et dans mes comptes rendus, publiés ici même, de la revue hollandaise *De Economise*, j'avais attiré l'attention sur les travaux critiques remarquables de M. Koopmans sur ce point. A la vérité, l'auteur, dans sa dernière lettre, me dit avoir trouvé aujourd'hui une démonstration de l'unicité de l'équilibre stable. Ma critique est, en tout cas, valable pour le livre lors de sa parution, où il oublie complètement de traiter de cette question.

12. Voir son petit ouvrage *Abondance ou Misère. Propositions hétérodoxes pour le redressement de l'économie française*, 1947.

b) La théorie en question se trouvait déjà esquissée imparfaitement, chez V. Pareto, mais elle ne m'avait jamais convaincu [13] : à cause du caractère artificiel, du point de vue pratique des définitions. La « gestion optima », ou le « rendement maximum », est un état tel que, lorsqu'on s'en approche (d'une faible distance), personne ne perd et un certain nombre de gens, sinon même tous, y trouvent leur avantage, et tel que, si on s'en éloigne, même si certains sont appelés à gagner, au moins une personne est appelée à perdre.

En politique économique, de tels concepts sont inutilisables, de même que les théories d'Einstein sont inutilisables à l'échelle du globe terrestre, que dis-je, beaucoup de socialistes et de communistes, tous mêmes, préféreront l'état où, leurs électeurs gagnant, ils auront, *de plus*, la satisfaction de voir les bourgeois y perdre quelque chose. Même en méconnaissant ce point de vue fanatique, on est obligé, en pratique, d'agir autrement : si un individu perd x et si 99 doivent gagner x, l'homme d'Etat doit choisir la nouvelle position; de préférence à celle où un gagnant x, 99 ne perdent rien [14].

Par cela, je ne veux absolument pas diminuer le haut mérite scientifique de l'auteur, ni même en déclarer le théorème inutile, mais je crains qu'à l'échelle humaine pratique, les méfaits du dirigisme et les bienfaits de la liberté sont prouvés amplement par l'expérience de chaque jour, et que les pauvres fanatiques ou les intéressés qui en veulent la pérennité ne se laisseront pas convaincre par le théorème d'Allais.

IV

Venons-en enfin aux sommets scientifiques les plus élevés, où l'auteur nous guide. Parmi toutes ces pages si belles, je choisirai celles qui ont trait à la théorie des dimensions économiques et aux rapports entre équilibre général et équilibres partiels.

1° La théorie des dimensions est un élément indispensable dans l'élaboration de la science, puisqu'elle permet de grouper les diverses grandeurs en catégories bien distinctes et de même nature.

A certains égards, on peut presque regretter qu'Allais ait publié ces pages dans un ouvrage d'économie politique, car elles en dépassent de beaucoup le cadre et méritent avant tout l'attention des physiciens.

13. Il en va de même pour les recherches de Walras sur les questions de maximum qui, d'ailleurs, ont été critiquées par V. Pareto et ses disciples orthodoxes (Boven, entre autres).

En ce qui concerne Allais, on remarquera enfin que le monde réel étant tout autre chose qu'un système d'économie pure, il faudrait prouver qu'on peut, sans autres, lui appliquer les résultats de l'analyse mathématique.

14. Voir pourtant ce que dit l'auteur p. 26 de son *Economie pure et rendement social*. Les socialistes peuvent encore dire que, si une entreprise est nationalisée et gérée par un homme supérieur, alors que les entreprises soumises à la libre concurrence sont aux mains de gens médiocres, lur système est supérieur à celui de la liberté. Ce ne sont pas les mathématiques qui permettent de réfuter un tel argument, qui est loin d'être illogique.

J'ai, en effet, l'impression (l'impression, dis-je, car je n'ai guère d'autorité en la matière) qu'à beaucoup de points de vue, il a renouvelé la discussion de la question et soulevé de nombreux problèmes d'ordre scientifique et philosophique. Chose intéressante, l'économie politique a certainement servi ici les sciences physico-chimiques [15].

A la vérité, sur certains points, je suis en désaccord avec l'auteur, ou avec son texte [16]. Il n'en reste pas moins que toute cette théorie est de premier ordre; mais, pour en traiter, il me faudrait un espace au moins égal à celui qui m'est imparti, pour étudier l'ouvrage entier. Je pense que, durant longtemps encore, il fournira matière à discussion. En tout cas, il est à désirer que désormais tout traité même élémentaire d'économie scientifique contienne un énoncé correct des grandeurs utilisées et des rapports qui les lient entre elles, s'inspirant d'Allais.

2° Rapports entre équilibre général et lien de cause à effet. On sait que l'école de Lausanne envisage toujours l'équilibre général des éléments du système, tandis que d'autres (tels que Marshall par exemple, ou Colson) envisagent dans la théorie des prix, ou ailleurs, des rapports de cause à effet. Les deux points de vue sont certainement justifiés : au cours de mes propres travaux, je suis toujours passé de l'un à l'autre point de vue sans la moindre inquiétude intellectuelle, me disant que l'idée d'équilibre expliquait mieux l'ensemble des phénomènes et les relations de cause à effet, ses détails.

Mais, sur ce point, Allais nous a donné, je pense, une réponse décisive et définitive, éclairée, de plus, par un modèle mécanique d'une très grande ingéniosité. Lorsqu'on considère un système en équilibre, on a affaire à des relations de mutuelle dépendance; mais « dans la dynamique du déséquilibre, les phénomènes se succèdent dans un ordre bien déterminé qui fait intervenir, sans aucune contestation possible, des liens de causalité... La notion d'interdépendance ne peut s'appliquer à la dynamique du déséquilibre que dans la mesure même où cette dynamique peut être représentée en première approximation par une dynamique de l'équilibre ».

15. Déjà, dans un autre domaine, E. Perrier (*La philosophie zoologique avant Darwin*, p. 192) avait exalté avec beaucoup d'amabilité, mais peut-être un peu d'exagération, la valeur de notre science pure pour la morphologie zoologique.

16. « Avec le texte de l'auteur », lorsqu'il a bien voulu ultérieurement reconnaître qu'il est erroné. Par exemple, il est certain (p. 222) que l'accélération est bien une donnée expérimentale, et non une grandeur abstraite; car, lorsque vous êtes debout dans un autobus, vous la ressentez et vous pouvez la mesurer directement par l'angle (ou le sinus ou le cosinus, etc.) que vous faites avec la verticale. Aujourd'hui, je vais même plus loin et je me demande si la troisième dérivée de l'espace par rapport au temps n'est pas une grandeur expérimentale aussi, car, enfin, n'est-ce pas elle qui nous donne le mal de mer ?

« Avec l'auteur », lorsqu'il se range à l'avis de Poincaré (p. 229) et m'oppose dans sa correspondance le docteur Carrel, au sujet de notre conscience du temps. Je lui opposerai ici Eddington (*Nature of the Physical World*, chap. v), pour établir que nous avons conscience du temps physique, d'ailleurs l'expérience personnelle l'établit (« Consciousness, roughly measures the passage of time, it has the right of time measurement »).

En cas de déséquilibre, toutes les variations constatées expriment « un ordre constant entre un antécédent et un conséquent et, en général, les déplacements économiques correspondants sont *irréversibles* »[17].

A mon sentiment, les pages où l'auteur développe cette conception sont définitives et méritent de demeurer à côté de celles des plus grands maîtres.

V

Au moment de terminer ce compte rendu, je viens de le relire, et je dois dire que j'en suis peu satisfait. Certes, je maintiens toutes les graves critiques de forme, et parfois de fond, que j'y ai formulées, mais je crains, faute peut-être de toute la compétence nécessaire, de n'avoir pas su faire ressortir les mérites exceptionnels de ce fragment d'une œuvre d'ensemble et l'impression de respect que j'éprouve à l'égard de ce chef-d'œuvre d'économie pure [18] et de son auteur.

On ne peut que recommander au lecteur de s'y reporter lui-même, de le lire et de le relire lentement, avec patience. Deux lectures très attentives m'ont convaincu que je n'en ai pas encore extrait toute la substance, mais m'ont arraché plus d'une fois des exclamations admiratives.

Il est extrêmement difficile de plus, pour les contemporains, de juger la valeur d'un auteur; le temps se charge de donner des démentis aux jugements excessifs : Racine devait passer comme le café; Brahms devait être le troisième avec Bach et Beethoven, de la trinité des B; il fut une époque où l'on disait : « Béranger, Lamartine, Hugo. » Tandis qu'aujourd'hui, on a le droit de dire : « Musset, suivi de Vigny, puis d'Hugo. »

Dans ces conditions, je me garderai d'affirmer qu'Allais est bien un nouveau Quesnay, ou un nouveau Walras : laissons le soin d'en décider aux économistes qui sont aujourd'hui à la mamelle. Mais, pour ma part, il est peu d'ouvrages qui m'aient fait, je l'ai dit déjà, une aussi forte impression [19], et si l'on devait, un jour, résumer en trois noms l'histoire de l'économie mathématique française : Cournot, Walras, Allais, cela ne m'étonnerait pas.

*
* *

Qu'un ouvrage de cette valeur ait été apprécié immédiatement : bien plus, que cela n'ait pas entravé la carrière de son auteur, et qu'il

17. P. 557-558. Au sujet de cette irréversibilité, l'auteur aurait d'ailleurs pu me citer, car, à ma connaissance, je suis le premier à avoir, ici même, soulevé cette question.

18. Je me suis contenté de donner ici une vue d'ensemble de cette œuvre. Un spécialiste de l'économie mathématique pourrait utilement dresser un tableau, paragraphe par paragraphe, des progrès qu'Allais a fait accomplir à la théorie et en discuter la portée. Mon rôle ici a été beaucoup plus modeste.

19. Depuis *l'Entwicklung* de Schumpeter que j'ai connue en 1923, je n'ai en ce quart de siècle rien lu de pareil.

ait pu sans trop grande résistance, au contraire, être admis à enseigner en France, cela prouve qu'il y a quelque chose de changé dans ce pays, depuis l'époque des exemples scandaleux en sens contraire, celui de Walras, celui d'Aupetit, pour ne citer que d'illustres disparus. Et c'est cela qui me fait espérer que notre malheureux pays pourra dominer un jour prochain le monde par sa pensée économique.

Sur un point, cependant, je demeure nettement réticent : je ne suis certes pas suspect de m'opposer à la théorie. Je l'ai défendue âprement, à l'époque où il y avait quelque mérite à le faire, mais cela a toujours été avec une réserve que je veux encore formuler : la théorie ne suffit pas, il faut nous tourner aussi vers la réalité concrète, dont la théorie n'est qu'un schéma. Certes, il faut nous diviser la tâche, les uns feraient de l'histoire économique, ou de la statistique par exemple, les autres de la théorie, mais les premiers devront connaître la théorie, et les seconds rester en contact avec les faits [20].

Il est nécessaire d'effectuer toujours ce rapprochement. Maintenant que la génération néfaste des économistes qui barrèrent la route durant trop longtemps à Walras et à son école est enfin disparue, et qu'heureusement l'économie politique française est en pleine renaissance, il ne faut pas oublier ceci : pour comprendre la réalité physico-chimique, les équations d'un Willard Gibbs sont bonnes, mais les expériences d'un Lord Rutherford of Nelson ne le sont pas moins. Puisse la génération montante des économistes français s'inspirer de l'exemple de ces deux grands physiciens anglo-saxons, à la fois

G.-H. Bousquet.

Kînas-el-Wa'ila, février-mars 1947.

LES PRINCIPES DE VALORISTIE

Je sais le plus grand gré à M. Verdeaux d'avoir, par ses articles dans les numéros 3 et 4 de 1946 de la *Revue d'économie politique*, attiré l'attention des lecteurs de cette importante publication sur les théories valoristiques.

J'ai lu cette étude de très près. J'ai trouvé nécessaire d'y répondre, et cela non point tant pour les objections qui y sont formulées que pour la forme de la critique et les idées générales qui en découlent.

La forme n'est pas assez objective. M. Verdeaux se laisse trop aisé-

20. C'est pourquoi, et malgré ma violente opposition au bolchevisme, je me demande parfois si la connaissance de la langue russe et des institutions économiques soviétiques ne devrait pas être obligatoire pour les candidats à notre agrégation. En tout cas, une chaire d'institutions économiques russes, *confiée* *un incroyant*, c'est-à-dire à un non-communiste, doit être créée.

ment aller au sentiment qui n'est pas de mise dans un travail scientifique et que j'ai sans cesse combattu dans mes écrits. S'il trouve à redire à ma terminologie, qu'il établisse qu'elle est inutile ou mal construite, mais qu'il ne la déclare pas « indigeste »; s'il trouve mon langage non approprié à la matière, qu'il le dise et ne le qualifie pas de « jargon simili-scientifique », risquant au surplus d'être déplaisant, ce que certainement il ne cherche pas. S'il s'étonne que la vérité puisse venir de Bruxelles, encore une fois il est sentimental, car, objectivement, il doit savoir que la vérité se mesure à la justesse des raisonnements qui établissent les théorèmes et non à leur origine ni même à la langue en laquelle ils ont été écrits. S'il veut juger de l'exactitude de mes théories de l'exportation, qu'il ne dise pas qu'elles sont à la fois rigoureuses et simplistes. Seul le sentiment peut énoncer de pareilles contradictions...

C'est encore le sentiment qui amène M. Verdeaux à me reprocher d'être incomplet en certains points, puisqu'il signale lui-même l'étendue de mon ouvrage. Il a d'ailleurs perdu de vue que j'ai moi-même expressément écrit qu'il restait beaucoup à dire et que, dans des communications postérieures à mon livre, j'ai développé certaines matières laissées momentanément de côté dans ce livre de 600 pages.

Le travail de M. Verdeaux n'est cependant pas sans mérite. L'auteur a pris la peine d'étudier le gros ouvrage en question. Il a fort bien compris, analysé, expliqué et souvent approuvé bon nombre de mes propositions, telles que les « marées aurales », termes qu'à ma surprise il qualifie de « saisissants », le paradoxe mercantile, la dévalorisation technique, les théories du change, etc. Il paraît plutôt engager à les étudier, ce dont je lui suis reconnaissant.

Mais si je prends à mon tour la parole dans les colonnes que la *Revue* veut bien m'ouvrir, c'est parce que la diffusion des idées nouvelles que je m'efforce de faire connaître et que des intellectuels en nombre chaque jour grandissant, dans divers pays, approuvent et défendent avec conviction, risque d'être arrêtée ou tout au moins retardée par une présentation inexacte, et c'est le cas de celle de M. Verdeaux.

Je dois d'abord me défendre du désir que M. Verdeaux m'attribue à tort, d'avoir donné à mes exposés une *allure* scientifique. J'ai eu au contraire celui de leur donner un *fond* scientifique: d'employer le raisonnement pur et, ayant admis que les connaissances économiques peuvent constituer une science, de rechercher sur quelles bases logiques elle doit nécessairement se constituer.

C'est cette volonté originelle que M. Verdeaux semble n'avoir pas discernée, pas plus que les moyens employés pour atteindre le but proposé. Il en est résulté que ce qu'il a jugé « l'essentiel des théories valoristiques », savoir la nécessité de l'abandon de la liaison de la monnaie avec l'or et la théorie des crises économiques, n'en est que de très loin l'accessoire et que, si l'on supprime ces deux considérations, les théories valoristiques n'en subsisteront pas moins, à peine altérées.

Laissons donc de côté momentanément, tout ce que M. Verdeaux dit de ces deux objets, mais abordons le fond de la question. Exprimons d'abord le regret que, appréciant des théories non orthodoxes, il paraisse très incomplètement documenté. Les *Principes de valoristie* ont paru en 1936, mais cet ouvrage s'adressait à des lecteurs familiarisés avec l'outil mathématique.

Depuis, ont été publiés des articles dans de nombreuses revues, des ouvrages de vulgarisation, et notamment, en France, un opuscule très clair, très engageant de l'Inspecteur général des Industries navales J. Ottenheimer [1]. J'ai moi-même publié un livre éliminant autant que possible les considérations mathématiques [2] et, par contre, insistant plus que dans les *Principes* sur la succession des raisonnements qui conduisent la pensée valoristique et que des hommes ne possédant pas la formation scientifique peuvent ne pas percevoir assez nettement dans le premier ouvrage. L'étude de M. Verdeaux paraît les ignorer complètement: il y aurait trouvé sans doute des compléments utiles. En tout cas, l'étude de M. Verdeaux est muette quant à la logique dont se prévalent les théories valoristiques. Or, c'est celle-ci que le lecteur doit avant tout connaître, et pour cela le travail de M. Verdeaux ne sera d'aucun secours. J'expose donc sommairement ci-après les idées maîtresses de ces conceptions nouvelles.

*
* *

1. — Les désordres économiques sont graves et fréquents. La chute des monnaies, celle des unions monétaires, les crises économiques, la misère extrême coexistant avec l'abondance excessive, induisent à penser que si une « science économique » existe, elle est très imparfaite, puisqu'elle n'a pas su éviter ces accidents.

2. — Toutes les sciences se sont édifiées de la même manière. Elles ont conduit l'homme à des réalisations immenses. L'économie politique a-t-elle suivi ces processus si efficaces ? On s'aperçoit aisément qu'il n'en a rien été. L'insuffisance de ses bases est peut-être l'origine de son infériorité. Pénétrons-nous de la marche générale de la pensée scientifique dans des sciences qui ont fait leurs preuves. Appliquons ces méthodes aux questions économiques, et voyons ce qui en résultera.

L'expérience, certes, vaut d'être tentée. *C'est la pensée valoristique fondamentale.* M. Verdeaux semble juger vaine une pareille tentative, de même que, avant Claude Bernard, on jugeait impossible que l'homme fût soumis aux lois qui régissent la matière inanimée, et nul n'essayait de s'assurer qu'il en était bien ainsi.

1. Au sujet d'une nouvelle théorie économique, C. E. R. T. E., 43, rue de Courcelles, Paris (VIIIe).

2. *Valeur, Prix, Monnaies*. Aux Etablissements Vromant, S. A., 3, rue de la Chapelle, Bruxelles, et Office Central du Livre, 14 *bis*, rue Jean-Ferrandi, Paris (VIIIe).

3. — Prenons une science quelconque comme type. J'ai choisi la mécanique céleste. J'aurais pu prendre *n'importe quelle autre science.*

A l'origine se trouve le rassemblement de faits analogues se présentant tous de la même manière, s'ils sont examinés *scientifiquement*, c'est-à-dire *grossièrement*, et en éliminant les cas anormaux.

Ceci conduisit Galilée à admettre, d'abord, que la plupart des corps (ce terme : la plupart, se révélera plus tard inexact, puisque tous les corps obéissent à la gravitation) décrivent, en tombant, des droites parallèles (ce qui, également, apparaîtra comme faux, d'un point de vue rigoureux, puisque les trajectoires sont convergentes).

Cette observation si simple, mais géniale, avec ses erreurs inhérentes à la méthode, conduisit le grand Italien à affirmer que les corps matériels obéissaient à une loi naturelle, commune, mystérieuse.

M. Verdeaux a si peu compris cette méthode qu'il dit en substance : « Partir de lois très simples pour expliquer les phénomènes... quel rêve ! » Ne sait-il donc pas que toutes nos connaissances se sont édifiées en partant du simple vers le composé, du connu vers l'inconnu ou, comme je le dis dans les *Principes*, par approximations successives ? M. Verdeaux trouve mes méthodes périmées ! Il voudrait voir étudier *dès l'abord* les faits avec toutes leurs complications ! Décidément il n'est pas cartésien.

4. — L'application à l'économie politique de cette première phase de la recherche rationnelle conduit à une observation économique capitale, que M. Verdeaux n'a pas vue, car il n'en souffle pas mot. C'est celle-ci : Dans un pays donné, les prix de toutes les marchandises, examinés grossièrement comme étaient examinés les corps qui tombent, par Galilée, montent et baissent en même temps. Ce fait, dans son genre, est aussi mystérieux et aussi inexpliqué que l'était, avant le XVIe siècle, le parallélisme des trajectoires mentionnées.

5. — Galilée, persuadé qu'il se cachait, sous le phénomène du parallélisme, des lois insoupçonnées, étudia de près les circonstances de la chute des objets. Il découvrit les lois des espaces parcourus, celles des vitesses de chute, les particularités du plan incliné, etc., comme il avait d'ailleurs été frappé par les caractères des oscillations des lampadaires dans la cathédrale de Florence.

6. — Nous tournant vers les phénomènes économiques et agissant semblablement, nous arrivons à des résultats analogues. Vus de plus près, les phénomènes des échanges donnent lieu, en effet, à des constatations étonnantes — étonnantes, bien entendu, pour les hommes réfléchis.

D'abord, en ce qui concerne les prix, non seulement ils croissent et décroissent simultanément, mais ils restent dans les mêmes rapports.

Voici un nouveau mystère. Je cite l'extraordinaire constance des rapports constatés par l'Union minière du Haut-Katanga entre les prix du cuivre, du plomb, de l'étain, du zinc, du coton, fait que les départements de statistiques de la puissante société considèrent

comme une constatation empirique, étrange et inexplicable. Je mentionne comme en tout analogue et d'autant plus extraordinaire qu'elle s'étend sur plusieurs siècles, la constance du rapport des prix de l'or et de l'argent, rapport qui ne varie que lentement, toujours dans le même sens, ce qui fait présager un phénomène de second ordre, aussi mystérieux que le premier, et qui est expliqué dans la suite du livre.

Cette immuabilité des rapports des prix des marchandises a une conséquence curieuse, elle aussi : les marchandises s'échangent entre elles dans des proportions invariables. Les pays bimétallistes ont appliqué cette propriété à l'or et à l'argent, et les économistes ne se sont jamais inquiétés de la raison qui permettait cette pratique.

M. Verdeaux a, malheureusement, passé les pages qui parlent de ces phénomènes. Sans doute les a-t-il jugés insignifiants alors qu'ils sont capitaux. Je fais appel à tous les penseurs pour qu'ils les considèrent de cette dernière façon.

Chose digne de la plus haute attention, d'autres mystères s'ajoutent à celui des mouvements des prix, de leur synchronisme et de leur proportionnalité : c'est notamment celui de la diminution universelle, dans tous les pays, en tous les temps, des poids des représentations matérielles des unités monétaires. Je donne des exemples assez nombreux et assez variés pour que l'on puisse affirmer que ce phénomène est absolument général.

7. — La phase suivante dans la marche des sciences est l'émission des hypothèses. Phase redoutable, car elle nécessite la sagacité, l'intuition, l'imagination et aussi la chance. Certains chercheurs ont de la chance, d'autres n'en ont pas. Galilée mourut sans qu'une hypothèse eût été émise quant à la chute des corps.

A quelles conditions doivent satisfaire les hypothèses humaines ? A une seule condition. Elles doivent expliquer les faits, tous les faits. Et ici M. Verdeaux veut nous faire reculer de trente siècles. Il dit, en effet : « Pour se rendre compte de l'exactitude d'un raisonnement mathématique, il faut examiner les hypothèses ! C'est le renversement de toute la logique scientifique. Apprécier les hypothèses à la lumière de leur vraisemblance ! Quelle cote obtiendraient à cet examen la théorie des quanta, celle de l'atome de Bohr, la relativité d'Einstein, qui ont notamment conduit à la bombe atomique ? » Je ne puis suivre M. Verdeaux sur ce terrain. Quel homme cultivé le suivra ?

Un siècle, exactement, après Galilée, Newton émit l'hypothèse de l'attraction universelle. Le « bon sens », vraisemblablement, la trouva absurde, comme il a trouvé absurdes toutes les hypothèses géniales : la sphéricité de la terre, le mouvement de celle-ci autour du soleil, la circulation du sang, l'existence de corpuscules vivants, infimes, qui causent une série de maladies, etc. Mais la vérité, indifférente, poursuit sa marche, parce que la dernière phase de la constitution de la science va venir à son secours victorieusement. C'est l'explication des faits constatés. Scientifiquement, les hypothèses *les plus*

invraisemblables pour le bon sens vulgaire doivent être considérées comme étant la réalité, si elles expliquent les faits. Hiroshima, jusqu'à nouvel ordre, confirme la constitution de l'atome de Bohr.

8. — Continuant notre parallèle, nous en sommes en économie politique à émettre des hypothèses sur le jeu des éléments qui conditionnent les échanges, notamment sur le jeu des prix.

Les économistes les ont confusément expliqués par trois hypothèses exprimées peu nettement d'ailleurs :

la théorie quantitative de la monnaie;

la loi de l'offre et de la demande;

la théorie de la valeur.

La théorie quantitative de la monnaie, formellement condamnée par les théories valoristiques pour des raisons d'ordre mathématique et de logique, mise sans cesse en défaut par les expériences qui en ont été faites, presque totalement abandonnée par les économistes et notamment par le récent Congrès de Paris, est défendue, semble-t-il, par M. Verdeaux. Qu'il lise les derniers ouvrages sur la matière, qui relatent la discordance évidente qu'il y a entre la théorie et les faits.

Les variations de l'offre et de la demande ne peuvent être considérées que comme des modificatrices de second ordre des prix et nullement comme en déterminant le taux principal. Chaque marchandise, en effet, a un coût en dessous duquel le fabricant ne consent pas à la livrer, sauf en cas de liquidation. Son prix a une limite supérieure, dépendant des possibilités financières des acheteurs. Entre les deux est un certain « prix naturel » dont j'ai établi la loi de formation, que M. Verdeaux considère comme empirique, et qui, cependant, a donné lieu à des vérifications précises (apparition des courbes valoriques).

Quant à la théorie que c'est la « valeur » des objets qui en fixe les prix, il convient de dissiper la profonde erreur qui règne à ce sujet. La valeur vulgaire d'un objet, c'est-à-dire son « attrait » ou encore l'attraction qu'a pour lui un homme qui le contemple, dépend d'une série complexe d'éléments que certains économistes ont minutieusement étudiés. Ils y ont décelé l'utilité, le besoin, la beauté, la nécessité, l'agrément, le goût, la rareté, la mode, la variété, la satiété, etc. Or, tous ces constituants de la valeur ou de l'attrait diffèrent essentiellement d'un homme à un autre et, pour chaque individu, varient souvent à chaque instant de son existence. Cette « valeur » ou cet « attrait » est donc un élément mobile, fugitif, subjectif, qui ne peut être la mesure d'un phénomène dans lequel se remarque une constance étonnante, celle des proportions invariables dans lesquelles s'échangent, pendant de longs espaces de temps, les diverses marchandises. Ce ne peut être un élément aussi changeant que la valeur vulgaire qui conditionne les échanges. M. Verdeaux admet cependant, sentimentalement, car il ne donne aucun argument, qu'il en est ainsi.

Les hypothèses « classiques » sont ainsi condamnées séparément. Mais, bien plus simplement, elles peuvent l'être en bloc, puisque aucune d'elles n'explique les faits économiques fondamentaux déjà rappelés et qu'il convient d'avoir sans cesse à l'esprit, c'est-à-dire, ne craignons pas de nous répéter :

les mouvements simultanés des prix;

leur proportionnalité;

la dégradation des monnaies.

Que faut-il conclure ? Que c'est un autre élément que la quantité de monnaie, que la différence entre l'offre et la demande, et que la valeur vulgaire, qui détermine le prix des choses. *Il faut faire une autre hypothèse.*

Une étude rationnelle du mécanisme du troc élémentaire m'a conduit à émettre l'hypothèse que *normalement* (n'oublions pas cette restriction, de même que Galilée écartait la plume de ses observations) deux objets doivent s'échanger l'un contre l'autre quand ils ont nécessité les mêmes quantités de travail d'ouvriers de même qualité ou des quantités de travail inversement proportionnelles aux qualités des producteurs, si celles-ci sont différentes. A cette hypothèse doit s'ajouter celle de la constance, pendant des espaces de temps étendus, des qualités humaines. La notion « d'ouvrier » est évidemment généralisée, et M. Verdeaux l'a admis.

J'appelle cette hypothèse : le principe fondamental ou valorique du troc ou de l'échange. J'obtiens, en étudiant les conséquences de cette hypothèse, un résultat que je considère comme considérable : elle explique parfaitement les trois phénomènes fondamentaux que je rappelle et rappelle sans cesse, entre autres la dégradation des monnaies qui, jusqu'ici, avait été attribuée au hasard ou aux « coupables manœuvres des rois et des gouvernements », et que M. Verdeaux, de son côté, explique par des arguments encore une fois sentimentaux : les besoins financiers des souverains après les guerres. Or, a-t-il calculé ce que les « dévaluations » pouvaient rapporter aux souverains, si l'on admet son hypothèse ? Au plus, 10 p. 100 des espèces en circulation.

Si telle avait été la cause de ces opérations monétaires, on aurait trouvé, au cours de l'histoire, des taux de dévaluation bien plus considérables que ceux que l'on a constatés, et dont précisément j'ai souligné la faiblesse, comparativement surtout à nos taux de dévaluations modernes, provoqués, d'après les théories valoristiques, par des mouvements salariaux, eux aussi, bien plus élevés que dans le passé. Les faits sont d'une parfaite concordance, mais, voilà ! ils troublent le « bon sens ».

Je suis d'autant plus pénétré de la réalité du principe valorique de l'échange qu'il explique bien d'autres phénomènes, tels la chute des unions monétaires, la variabilité des changes et même la fatalité de certaines crises économiques.

M. Verdeaux se demande s'il est possible que des milliers d'économistes aient été aveuglés ? Non pas aveuglés, mais tout simplement aveugles. Et pourquoi pas ? Avant que l'on ait découvert n'importe quelle loi naturelle, des centaines de milliards d'hommes ont commencé par ne pas la voir.

Les conséquences des raisonnements précédents sont fort précises :

1° Puisque le principe valorique du troc explique *seul* les phénomènes économiques fondamentaux et même d'autres dont l'explication n'était pas recherchée et n'avait jamais été donnée, par exemple l'écart grandissant, depuis des siècles, entre la livre sterling et le franc français, la stabilité relative, combien plus grande, de la première de ces monnaies, etc., ce principe doit être considéré comme vrai jusqu'au moment où une nouvelle hypothèse serait émise, qui expliquerait aussi les phénomènes fondamentaux et, en outre, des faits que le principe n'expliquerait pas.

A ma connaissance, aucune hypothèse répondant à l'obligation inéluctable n'a été émise, et M. Verdeaux, qui semble contester le principe valorique du troc, ne propose rien pour le remplacer, si ce n'est une notion sentimentale de la valeur, qui n'explique rien, et que j'ai formellement condamnée par des raisonnements qui me semblent inattaquables.

2° Il y a lieu de donner un nom à cette grandeur si importante qu'est le produit de la journée de travail de l'ouvrier moyen, puisqu'elle mesure les échanges. Je l'ai appelée *valorie*, et j'ai nommé *valorité* d'un objet le nombre de valories que sa fabrication a exigées. Puisque c'est la valorité et non la valeur vulgaire qui règle le prix des objets, il convient d'éliminer le mot « valeur » du vocabulaire scientifique. Les valoristes, unanimement, ont reconnu cette nécessité.

Et quant à cette terminologie, est-elle vraiment si « rebutante », et M. Verdeaux estime-t-il qu'elle est inutile ? Ne peut-il convenir, avec moi, qu'elle simplifie beaucoup le langage ?

3° J'ai enfin émis l'opinion, partagée par nombre d'ingénieurs, de docteurs en sciences, etc. (voir ce que dit M. Marcel Boll de l'économie politique), déçus par les études économiques classiques, que ces dernières devaient dorénavant être transformées en s'appuyant sur les bases valoristiques. J'ai donné le nom de *valoristie* à la science qui s'édifie sur ces fondements nouveaux.

Retirée de la voie de garage, sans issue, où elle séjourne immobile depuis le XVIe siècle, et aiguillée sur la voie nouvelle qui mène vers l'avenir, l'économie politique connaîtra enfin la maîtrise qui lui est nécessaire. Les économistes consciencieux, désireux de faire avancer leur science, doivent saisir avec empressement l'occasion qui s'offre à eux d'entrer dans le chemin du progrès.

Ce que je viens d'exposer est le principal des théories valoristiques. Le reste est l'accessoire. M. Verdeaux n'a examiné que l'accessoire et les hommes pour qui la lecture de son article est le premier contact avec les théories valoristiques ne pouvaient en rien juger

de ce qu'elles sont réellement. Il était indispensable de le leur expliquer.

*
* *

Je ne veux pas laisser sans réponses les observations que formule M. Verdeaux, quoique ce qui précède montre l'intérêt secondaire qu'elles ne peuvent qu'avoir, mais il convient là aussi d'éviter toute interprétation inexacte.

Je n'ai pas préconisé l'abandon de la liaison de la monnaie avec une marchandise quelconque, l'or compris. J'ai condamné la fixité de cette relation, ce qui est tout autre chose. En fait, la monnaie est liée, qu'on le veuille ou non, à toutes les marchandises, puisque, toutes, elles ont un prix, et qu'à chaque instant à une certaine quantité de chacune d'elles correspond un certain nombre d'unités monétaires, nombre variable dans le temps. La garantie d'une monnaie peut, ou non, exister, à la condition que l'on ne déclare pas qu'à un nombre déterminé d'unités monétaires correspondra un poids fixé d'avance et invariable de la marchandise de garantie. C'est cette fixité qui est l'erreur ou, si l'on veut, la chimère.

En ce qui concerne les crises économiques, je n'ai pas dit que *toutes* les crises étaient d'ordre monétaire. J'ai dit, et établi par un diagramme que j'ai appelé le diagramme fatal, que la fixation empirique, par un coefficient de couverture fixe, du nombre d'unités monétaires en circulation conduisait, normalement, à des crises d'ordre monétaire. Mais quand ai-je dit que c'étaient les seules crises possibles ?

Quand M. Verdeaux dit qu'une partie des théories valoristiques prête à de nombreuses critiques et qu'il ne les explicite pas, il m'empêche par là même d'y répondre.

J'ai préconisé, pour la conservation de la valorité par l'épargnant, la constitution de l'épargne en actions de sociétés. M. Verdeaux paraît ne pouvoir y souscrire, parce que, dit-il, certaines idéologies pourraient nous priver de ce moyen. Il a parfaitement raison, mais, comme il en serait de même pour tout autre moyen et qu'un pouvoir supérieur peut toujours être craint, qui nous priverait de tous nos biens, de notre liberté et même de notre vie, avant de proposer quoi que ce soit il faut admettre le postulatum que le pouvoir du prince ne jouera pas. Il est évidemment supposé dans mes exposés que l'homme agit librement avec les seules entraves que nous connaissons actuellement, les droits de douane, par exemple.

M. Verdeaux s'inquiète de la « dévalorisation indéfinie de l'unité monétaire ». Elle est en effet regrettable, mais les regrets n'y changeront rien. Le phénomène est fatal et éternel. La livre-franc, en Belgique, ne vaut plus actuellement qu'environ 1/2.000 de sa valeur originelle, et moins encore en France. Mais ce fait ne présente pas de gravité si la dévalorisation s'effectue lentement et si les précautions sont prises pour sauvegarder l'épargne. La valoristie est précieuse pour résoudre cette nécessité.

M. Verdeaux me reproche de ne pas avoir étudié l'inflation allemande qui se produisit après la guerre de 1914-1918. Il se trompe. Je l'ai étudiée, en quelques mots, parce que, pour le valoriste, il n'y a que quelques mots à en dire. En tout semblable aux inflations française, belge, autrichienne, polonaise, etc., elle s'est produite par suite du réglage des salaires sur les prix.

Dans certains pays, en Belgique et en France notamment, on s'est arrêté à temps ou presque. En Allemagne et dans d'autres pays, on a poursuivi cette méthode insensée jusqu'à l'effondrement. Des pays, après la présente guerre, ont fait de même; d'autres sont en passe de le faire.

Le valoriste les met en garde et les avertit qu'ils connaîtront le même effondrement de leurs monnaies. Voici une prédiction facile à vérifier. C'est tout. C'est un exemple de la facilité avec laquelle la valoristie explique les phénomènes économiques.

*
* *

J'ai, en publiant les *Principes de valoristie* [3], attiré l'attention des intellectuels sur la nécessité de transformer les études économiques. C'est cela qu'il faut d'abord examiner en décidant si j'ai ou non raison. La Société royale belge des ingénieurs et des industriels s'est prononcée pour l'affirmative dans un « Appel à l'esprit scientifique » rendu public en 1940.

Je suis, dès maintenant, suivi par des hommes intelligents, instruits et désintéressés. Un Institut de valoristie s'est fondé à Bruxelles. Des travaux d'un haut intérêt y ont déjà vu le jour. La Chambre de commerce belge de Paris [4], sous l'impulsion éclairée de son président, M. l'ingénieur Marcel Morimont, a créé dans son sein une Section d'économie politique et de valoristie. Des personnalités éminentes participent aux études de ce groupement. On peut avoir de grands espoirs de ce côté, pour le bien de la communauté.

Les conceptions valoristiques ne méritent-elles pas un examen ?

24 juin 1947.

Georges MICHELET.

3. Ouvrage épuisé.
4. Rue Saint-Lazare, 82, Paris (IXe).

REVUE DES LIVRES

Cours, traités et Manuels.

Antonelli (Etienne), *Manuel d'économie politique.* Un vol. in-8° de 655 p., Montpellier, Causse, Graille, Castelnau, t. II, éd. 1946.

Nous attendions avec impatience la parution du tome second du *Manuel* de M. A. Voici nos vœux comblés. Nous disposons maintenant d'une œuvre achevée, je ne dirai pas *définitive*, car la dernière notation de l'auteur, qui reproduit en guise de conclusion l'ultime conseil donné à ses étudiants au moment où il les lance sur la grand route de la vie, est celle d'un homme de science, convaincu de la relativité des constructions humaines. « La science économique ne peut jamais être une science définitive. » (P. 628.) La suffisance d'un Stuart Mill n'est plus de mise aujourd'hui. Mais s'il a la modestie du savant, M. A. doit néanmoins ressentir la joie légitime de l'accomplissement.

Ce second tome est de la taille du précédent, ce qui, d'après la présentation adoptée, constitue un monument imposant de 1.366 paragraphes pour les deux volumes, chacun comportant une table alphabétique très détaillée et une table des matières méticuleuse renvoyant à chaque paragraphe. M. A., par contre, n'use ni du procédé de la note au bas des pages (les références d'auteurs sont données dans le corps même du texte, et souvent sans aucune indication bibliographique), ni par conséquent d'une table bibliographique récapitulatrice. Pour l'étudiant, cela est sans doute un allégement; pour les chercheurs moins pressés, le point de vue n'est peut-être pas le même.

Nous avons déjà parlé du plan général. Il n'y a pas lieu d'y revenir. L'édification de la troisième partie : l'*Economie réelle*, se complète par les troisième, quatrième et cinquième sections, consacrées à la circulation technique, à la consommation, aux crises et aux déséquilibres économiques. La quatrième partie comporte l'étude complète de l'*Economie sociale* du système économique présent. Ainsi, nous assistons au passage précis de l'Economie réelle à l'Economie sociale, à propos duquel nous avions marqué quelque inquiétude *ex ante*, pour employer le langage de l'Ecole suédoise. Cette inquiétude se trouve-t-elle atténuée *ex post* ? En toute bonne foi, je ne saurais l'affirmer.

Il y a derrière cette gêne intellectuelle deux problèmes distincts. Un problème de vocabulaire : le mot social ne s'oppose pas au terme réel; il est ambigu par soi, et gagnerait peut-être à être éliminé. Lorsque M. A. apporte des précisions sur l'économie sociale, il est conduit à des formules surprenantes au premier abord : « l'économie sociale est individualiste » (§ 1157, p. 402), ce qui se comprend du reste, mais après coup seulement. M. A. m'a confié qu'il s'était préoccupé de découvrir un

terme plus adéquat pour rendre compte de la différence des relations des sujets entre eux et des relations des sujets vis-à-vis des choses. L'immense problème de la terminologie économique n'est pas encore résolu. Mais ce n'est pas le problème le plus préoccupant : au fond, il s'agit de se demander si la distinction entre *circulation technique* et *circulation juridique* est bien, comme l'affirme M. A., la clef de l'explication des revenus fondamentaux, en particulier le seul principe de l'explication de l'intérêt; si, en dehors de cette séparation des concepts, tout le reste n'est que « littérature d'économiste » (p. 419). N'est-ce point là une manière de dire que l'intérêt n'est pas nécessaire ? Si je comprends bien la pensée de M. A., l'intérêt proviendrait uniquement de la structure juridique de la société et non pas du fonctionnement de l'économie; l'explication de l'intérêt serait de type *structurel* et non pas de type *fonctionnel*. Evidemment, je comprends en face d'un tel point de vue l'étonnement qu'exprimait M. Courtin dans son rapide compte rendu du *Monde* (13 avril 1947). Je reconnais bien avec M. A. qu'il faut soigneusement se garder du « vice de confusion entre les opérations techniques et les opérations économiques » (p. 420), mais je ne suis pas persuadé que la théorie de l'intérêt relève principalement et uniquement même de l'analyse des rapports sociaux. On est surpris de voir un disciple fervent et éminent de Walras, qui a lui-même dégagé avec une telle maîtrise la notion d'économie pure, se satisfaire d'une explication non économique de l'intérêt. Le problème nous paraît se situer à la jonction des deux grands volets de l'économie pure que sont la statique et la dynamique. Y a-t-il intérêt dans une économie purement statique ? L'intérêt n'apparaît-il, au contraire, que dans une économie dynamique dont le temps n'est pas exclu ? On voit ici se profiler sur l'horizon la haute figure d'un Schumpeter. La manière dont M. A. a posé le problème ne l'amène pas à rencontrer cet auteur.

Lorsqu'à l'intérieur de l'économie réelle M. A. traite de la question du commerce international, le disciple du professeur d'économie pure manifeste encore la même surprise. C'est après la technique commerciale, sous le paragraphe : La politique du commerce international, que sont étudiés les *doctrines* et les *faits*. Or, sous cette appellation de doctrines, il s'agit au fond d'un exposé des principales *théories* de l'équilibre international. Je sais bien que la distinction entre *théories* et *doctrines*, si chère au regretté Gaëtan Pirou, n'est pas universellement admise, ni même nécessaire. Je me suis permis moi-même de la critiquer; je me rends compte à l'usage qu'elle surprend nos collègues juristes. Mais entre économistes il est sûr qu'elle a rendu de grands services. M. A. l'utilise du reste dans le chapitre sur le change. Sans doute, et spécialement en face du problème du commerce international, les classiques étaient-ils en même temps à la fois des doctrinaires et des théoriciens. Ils prônaient une *politique* en l'appuyant sur une *théorie* implicite. M. A. a respecté leur conception. Mais les efforts actuels ne consistent-ils pas à essayer de dégager d'abord en toute pureté les bases de l'équilibre international des prix ? En pensant par exemple à la construction d'un Ohlin, je me pose à nouveau la question. Lorsqu'on part de l'économie pure avant d'en venir à l'économie réelle, pourquoi ne pas commencer à esquisser une théorie pure du commerce international ?

Du problème des crises et des déséquilibres, M. A. a fait une section très riche et très suggestive. Ses divisions sont très bien enchaînées : formes, notation, histoire, théories, thérapeutique. C'est toujours à propos

des théories que l'on voudrait poursuivre avec M. A. quelques entretiens suggérés par sa présentation. M. Courtin lui a déjà reproché d'abandonner le lecteur à soi-même en lui exposant sans le guider les théories explicatives les plus contradictoires. Là encore il apparaît que pour classer les théories selon un autre principe que leur date d'apparition : théories classiques, théories modernes, il faudrait poser le problème sur le sol de l'économie pure. L'étude des déséquilibres à travers le temps donnerait lieu à l'élaboration d'une dynamique *rationnelle* : elle se prolongerait par une dynamique *expérimentale*. C'est donc par la construction de théories dynamiques jusqu'alors balbutiantes que l'on pourrait faire progresser notre enseignement. M. A. nous répondra sans doute qu'au niveau de la licence et d'un manuel accessible à tous, il n'est pas encore possible de proposer une présentation théorique satisfaisante. M. A. a mis à la portée du lecteur français les théories de Keynes, qui, du reste, comme l'a dit Haberler (*Prospérité et Dépression*, 3[e] éd., 1943, p. 285), sont d'essence encore plus *statique* que *dynamique*. Pour bien comprendre Keynes à travers M. A., il sera nécessaire à l'étudiant de lire d'un seul trait les paragraphes 1142 (Keynes et les crises), 1177 (Keynes et l'intérêt) et 1211 (Keynes et l'emploi), car l'ordre logique du *Manuel* a obligé à décomposer une pensée qui se laisse difficilement segmenter : c'est par le paragraphe 1211 qu'il vaudrait mieux commencer.

Lorsqu'il critiquait le plan classique de l'économie politique, Gaëtan Pirou n'avait pas de peine à montrer la pauvreté du contenu de la partie terminale consacrée à la consommation. M. A. a conservé la rubrique consommation avec ses développements mis à jour, sur les modalités et l'organisation de la consommation, ou de l'épargne, son contraire. Mais il a fait une innovation heureuse en y incorporant l'étude scientifique de la demande et des besoins. C'est bien là sa véritable place. Seulement le lecteur qui veut achever l'étude de la demande est amené à revenir en arrière pour voir le prolongement logique de l'analyse dans le chapitre sur les prix qui fait partie du premier tome.

L'étude des transports constitue à elle seule un véritable manuel qui donne le dernier état d'une question capitale. Egalement aussi la toute dernière partie sur l'intervention légale en économie sociale et les conflits sociaux constitue à elle seule un traité réduit de législation ouvrière. M. A. est un spécialiste de la sécurité sociale : il nous donne au paragraphe 1325 un aperçu rapide de la législation nouvelle. On constatera à ce sujet combien la réalité est rapidement changeante. Déjà la loi du 22 mai 1946, qui est la dernière en date citée par M. A., est dépassée par la loi du 13 septembre 1946, qui a précipité la généralisation du système sans respecter les règles de prudence qu'avait posées la loi du 22 mai. Mais s'il fallait attendre l'arrêt de la germination législative, on risquerait de ne jamais publier de traité.

Ce second tome constitue donc avec le précédent une œuvre magistrale où sont accumulés à la fois les faits et les idées, et où s'épanouissent les qualités du sociologue, du philosophe et de l'économiste. Les remarques nouvelles que sa lecture nous a suggérées montreront encore à notre maître tout l'intérêt que nous avons pris à le suivre, et dans quel sens ceux qu'il a formés voudraient prolonger son œuvre.

Henri Guitton.

Ouvrages généraux de théorie économique.

Lhomme (Jean), *Utilisation, Gaspillage, Prodigalité.* Un volume de 108 pages, Paris, Librairie de Médicis, 1947.

Se donnant pour tâche une étude purement terminologique, et de contribuer ainsi à la formation d'un « vocabulaire international de la science économique » que réclamait en 1939 M. Manoïlesco entre autres, M. J. L. prend soin d'abord de circonscrire étroitement son objet, afin que le lecteur ne soit point tenté de demander plus qu'on ne veut lui accorder. Car le titre, et surtout le mot « gaspillage », évoque instantanément la controverse : productivité - rentabilité.

M. J. L. n'entend pas nous conduire aussi loin. Au reste, une centaine de pages ne sont pas à la mesure d'un tel problème. Il n'a d'autre ambition ici que de poser (ou proposer) des définitions, de signaler des confusions, prévenir des ambiguïtés, préciser enfin les notions d'utilisation, de gaspillage et de prodigalité, ce dernier terme donnant lieu à une intéressante confrontation des juristes et des économistes.

Tout lecteur, ami de la méthode, appréciera la minutie des analyses. D'aucuns se plaindront peut-être d'un excès et que l'auteur se soit refusé aux quelques prolongements qui eussent donné à son travail un appui fort utile. D'autant plus que M. J. L., tout en s'y refusant, a parfois cédé à la tentation.

Ces réserves faites au nom du lecteur dont nous essayons de prévoir les réactions, ne méconnaissons pas la difficulté délibérément affrontée par M. J. L. de procéder à des recherches exclusivement terminologiques (alors que les faits exprimés sont complexes et multiformes) sans vouloir intégrer ceux-ci dans son œuvre.

A la réflexion, il nous semble qu'un tel projet ne pouvait se réaliser que sous la forme de notations sèches, telles que nous les présentent des colonnes de dictionnaire, avec référence à d'autres expressions. Le mot « gaspillage » y serait accompagné d'un renvoi à : production, consommation, productivité, rentabilité, etc... Il reviendrait au lecteur d'obtenir consultation suivant ses besoins et par un effort de coordination. Pour avoir voulu rendre son enseignement moins aride et plus complet, M. J. L. a enfreint, sous l'empire de la nécessité, les règles qu'il s'était lui-même données, sans toutefois les violer absolument, de sorte que son plan d'étude terminologique a été débordé, non sans dommage pour la terminologie elle-même.

Par exemple, aux dernières pages du livre, il observe que son étude ne comporte, en somme, aucune conclusion, si ce n'est pour rappeler qu'un « emploi plus rigoureux des termes économiques est absolument nécessaire » — sans aucun doute — et aussi qu'« il paraît souhaitable que la théorie de la *consommation* soit reprise, et sur des bases nouvelles ». Ce vœu lui est suggéré par sa recherche présente qui, dit-il, « a eu pour domaine ce que les anciens traités d'économie politique appelaient couramment : la consommation ».

Pourtant, M. J. L. n'a-t-il pas examiné aussi, dans tel chapitre, le gaspillage dans l'œuvre de *production ?* Celle-ci implique consommation. Sans doute, mais non dans le sens que les anciens traités donnaient à l'étude spéciale de la consommation. Et le lecteur pourra se sentir désorienté. Craint-il, s'il est modeste, d'avoir mal compris, et revient-il en

arrière pour renouer les fils ? Il retrouvera tel passage où l'auteur fait apparaître derrière les mots l'antithèse : productivité-rentabilité, qui intéresse la *production*.

D'autre part, peut-on qualifier « gaspillage » la destruction de biens (qu'ils soient instrumentaux ou autres) par tremblement de terre et par incendie accidentel ? Le lecteur a cru comprendre que le problème — pour lequel on élabore une terminologie exacte — est de savoir si, dans un système économique donné, il se produit des gaspillages, à la fois du côté production et du côté consommation. L'intérêt de la recherche terminologique très précieuse à laquelle on l'invite est tout de même fonction de ce problème, lequel s'étend à la production comme à la consommation. Et au surplus, qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre, les tremblements de terre et les incendies fortuits sont un risque indépendant du système économique et ne sauraient constituer un « gaspillage », qui est le fait de l'homme.

Enfin, faut-il entendre que M. J. L., pour mieux se confiner dans une tâche purement terminologique, fait abstraction de tout système économique ? Non, car il examine les remèdes au gaspillage (comme aussi les causes de nouveaux gaspillages) dans une économie planifiée.

N'a-t-il pas succombé à la tentation de dépasser son objet ? Mais un Bénédictin économiste n'eût pas été plus vertueux. La discipline de Littré est rigoureuse, certes, plus facile aussi à observer par un lexicologue. Notre collègue et ami ne pouvait pas s'interdire de voir les faits sous les mots et de leur emprunter des exemples. Les exemples l'ont entraîné au-delà de la frontière qu'il avait résolu de ne pas franchir, et il a rencontré aussitôt la production, la consommation et le problème qu'il ne voulait pas aborder, et les systèmes économiques. Qu'il préfère néanmoins le lecteur qui s'en apercevra et le suivra au lecteur trop docile, pour qui certainement il n'a pas écrit.

Henri Noyelle.

Histoire des doctrines et des faits économiques et sociaux.

Alexinsky (Grégoire), *La Russie révolutionnaire*. Un vol. in-8° de 268 p., Paris, Librairie Armand Colin, 1947.

L'intérêt du livre de M. A., qui s'affirme déjà dans les premiers de ses onze chapitres, s'accroît surtout dans les derniers. Ceux du début, un peu sommaires, contiennent, après quelques considérations sur l'originalité de l'histoire russe, marquée surtout par une tendance à l'hypertrophie de l'Etat et un rôle effacé des classes sociales, comparativement aux pays occidentaux, — ces faits eux-mêmes résultant de la nécessité d'une lutte séculaire contre les hordes asiatiques, et de la situation géographique de la Russie, — un résumé de l'histoire des mouvements révolutionnaires antérieurs au bolchevisme, et du bolchevisme jusqu'à ce jour. Parmi ces mouvements, l'auteur distingue les mouvements *spontanés*, déjà anciens, que Pouchkine englobait sous la rubrique « d'émeute insensée et impitoyable », puis les mouvements *organisés*, d'abord agraires, puis ouvriers, et finalement intellectuels. Ces derniers sont caractérisés, en général, par « un certain extrémisme spirituel et moral.., une certaine probité logique dans le raisonnement abstrait et dans l'application logique des conclusions » (p. 40), trait qui a été, déjà, plus d'une fois signalé

par les analystes de la psychologie russe, et qui, au début, semblait, avec les Bakounine et les Kropotkine, devoir engager les intellectuels révolutionnaires dans les voies de l'anarchisme. Malgré ceux-ci, c'est une tendance toute contraire qui a prévalu, et M. A. constate, tout en signalant le fait comme « curieux » que « l'anarchisme n'a jamais réussi, en Russie, à créer un groupement d'action sérieux » (p. 63). Il ajoute que les anarchistes, à la première tentative, furent « liquidés par les bolchevistes, sans la faveur d'un encouragement, ou seulement d'un regret, de la part des ouvriers ». Le succès alla, d'abord, à deux partis, le parti socialiste révolutionnaire et le parti social démocrate, qui, jusqu'en 1917, ne crurent pas à la possibilité d'une véritable révolution sociale, et dont les aspirations « démocratiques, mais bourgeoises, *ne comportaient rien de spécifiquement socialiste* »[1]. Lénine lui-même, en 1905, « niait la possibilité, pour la Russie, de passer directement et sans transition au régime socialiste, et il insistait sur le *caractère bourgeois démocratique de la Révolution russe* »[2] (p. 69).

En quelques années, — surtout à la faveur de la guerre de 1914-1918 — ce passage, qui semblait irréalisable, s'effectua avec une rapidité surprenante. Le premier soviet[3] des députés ouvriers se forma à Pétrograd en 1905 (le 13 octobre). Douze ans après, le bolchevisme triomphait complètement. « Ce qui frappe tout historien qui étudie objectivement la Révolution russe, dit M. A. (p. 113), c'est la facilité avec laquelle le régime tsariste, âgé de plus de 300 ans, a cédé sa place au gouvernement provisoire; celui-ci s'est effacé sans résistance devant un soviet composé en majorité de mencheviks et de socialistes révolutionnaires, qui ont été, à leur tour, écartés par le bolchevisme. »[4]. Grâce à « l'incomparable » supériorité de ses chefs et de son organisation, celui-ci s'assura la victoire « avec une facilité extraordinaire » (p. 120).

Deux grandes « questions préalables » se posaient : 1° possibilité de la révolution communiste dans un Etat peu industrialisé; 2° caractère international de cette révolution. S'autorisant de la lettre du marxisme, beaucoup répondaient, avec Plekhanov, négativement à la première de ces deux questions. Lénine affirma le contraire, et déclara (*L'Etat et la Révolution*, 1918) qu'en le faisant, il restaurait la véritable doctrine de Marx, et que l'Etat, de plus, devait être, non un réconciliateur des classes, mais le prolétariat organisé en classe dominante. L'Etat démocratique, disait-il, reste un instrument d'exploitation. « *La république démocratique est la meilleure enveloppe politique du capitalisme.* »[5]. La seconde question est celle de « la possibilité du socialisme dans un seul pays », possibilité que Parvus et Trotsky niaient, et que Lénine lui-même n'admettait pas, du moins pendant une longue durée[6]. Dans les oppositions de vues qui partagèrent les bolcheviks à ce sujet, M. A. croit pouvoir reconnaître un écho des vieux conflits idéologiques qui heurtèrent jadis les premiers Russes européanisés et les vieux moscovites au XVIIe siècle, puis les « occidentalistes » et les slavophiles au XIXe. « Certains

1. C'est l'auteur qui souligne (p. 66).
2. *Ibid.*
3. M. A. rappelle que *Soviet* signifie simplement Conseil, et que la Russie tsariste connaissait plusieurs institutions officielles qui portaient ce nom (p. 78).
4. « Détail curieux, dit encore M. A., Lénine n'aimait pas le mot « bolchevik » (p. 118).
5. Cité par M. A., p. 123.
6. V. une citation de Staline à ce sujet, p. 166.

marxistes russes, dit M. A., y ont vu [dans le nouveau régime] un « marxisme orientalisé ». « Cette découverte leur a coûté cher. » (P. 132.) Tout cet exposé de la révolution soviétique est présenté de manière fort intéressante.

Il en est de même, et peut-être même davantage, de celui qui remplit la seconde moitié du livre, soit les cinq derniers chapitres. L'auteur y étudie la structure de l'Etat soviétique, les Constitutions de 1918 et de 1936, dont la dernière lui paraît « éloignée du romantisme internationaliste » de la première, et formant « le statut d'un Etat économiquement, et, par conséquent, socialement hybride » (p. 133); il brosse un tableau des *Conquêtes matérielles de l'Etat des Soviets*, et admet que, grâce à ses immenses ressources naturelles, l'U.R.S.S. peut pratiquer l'autonomie autarcique; en même temps que l'hypertrophie de l'Etat, conséquence de son évolution historique, constitue un précieux avantage pour l'application de l'économie planifiée (p. 171). Il s'efforce de dégager les grandes lignes de « l'évolution » contemporaine de la Révolution soviétique, et résume les polémiques qui se sont produites à ce sujet. Il rappelle les appréhensions d'Herzen et de Tolstoï touchant l'avènement d'un Etat hypertrophié à l'excès, qui se personnifierait en un « Gengis Khan muni du télégraphe », et les préoccupations de Marx, d'Engels, de Lénine même (p. 176), enseignant à leurs disciples que le socialisme doit être « un saut du royaume de la nécessité dans celui de la liberté »; et il constate, après un examen des conditions de la production agricole et industrielle, que, contrairement au vœu de Lénine (p. 176), l'Etat communiste, loin de s'atrophier, a continué à s'hypertrophier (p. 185) en un « pesant et vorace mécanisme étatique », et que *le saut* annoncé n'a pas été effectué (p. 211). Il signalé un « désaccord idéologique » entre les positions actuellement prises, et celles qu'occupaient les chefs bolcheviks « à l'époque romantique de la Révolution ». Il insiste sur l'étatisation de l'agriculture, la dureté de la discipline industrielle, l'atrophie de la vie syndicale, la faiblesse des salaires, l'abandon des principes égalitaires, la survivance, sinon des classes, du moins des « *états* », différents et plus ou moins privilégiés, la spécialisation de plus en plus étroite des intellectuels, désertant l'étude des grands problèmes pour celle des techniques. De même, il relève le recul de l'internationalisme en Russie, manifesté par le « hara-kiri du Komintern » en 1943 (p. 242), la réhabilitation du patriotisme et, dans une certaine mesure, de la religion orthodoxe; et, à propos d'une modification de la Constitution adoptée le 15 mars 1946, il va jusqu'à affirmer : « L'évolution réelle du premier Etat communiste se poursuit en diamétrale opposition à cet idéal » (L'idéal d'après lequel se réaliseraient l'atrophie de l'Etat et l'absolue égalité des conditions) (p. 259).

La conclusion de M. A. est la suivante : rappelant l'énorme influence exercée sur les doctrinaires du socialisme russe par la philosophie hégélienne, et notamment la fameuse triade « thèse-antithèse-synthèse », il croit constater que les deux premiers termes de celle-ci ont déjà trouvé leur expression, d'une manière frappante, dans l'histoire contemporaine de la Révolution russe. « Attendons maintenant, ajoute-t-il, la synthèse qui doit se dessiner un jour. » Il cite ce mot d'un écrivain soviétique, relevé dans un écrit récent : « Pour la première fois la Russie a ouvert ses yeux étonnés sur le monde et sur elle-même. » Et il termine :

« Le vieux roman d'amour entre la Russie et l'Occident va-t-il recommencer ?... Il est temps. »

Roman d'amour ? Souhaitons-le... A défaut, puissions-nous au moins

conclure un bon mariage de raison ! On prétend que ce sont les plus durables... René GONNARD.

Bouchary (Jean), *Les faux-monnayeurs sous la Révolution française.* Un vol. in-8° de 156 p., Paris, Marcel Rivière (Bibliothèque d'histoire économique), 1946.

M. B. est le spécialiste éminent de l'histoire des financiers français à la fin du XVIIIe siècle. Avant le présent volume, il a publié : *Le marché des changes à Paris à la fin du XVIIIe siècle* (1937), *Les manieurs d'argent à Paris à la fin du XVIIIe siècle* (3 vol., 1939-1943), *Une famille d'agents de change sous l'Ancien Régime, la Révolution, le Consulat, l'Empire et la Restauration : les Boscary* (1942), *Les compagnies financières à Paris à la fin du XVIIIe siècle* (3 vol., 1940-1942), *L'eau à Paris à la fin du XVIIIe siècle* (1946). — La contrefaçon des monnaies et des assignats sous la Révolution n'a pas été considérée seulement comme un moyen frauduleux de s'approprier le bien d'autrui, mais aussi et surtout comme une atteinte au crédit de l'Etat, comme l'un des plus graves des actes contre-révolutionnaires. Jean BOURDON.

Collection d'histoire sociale, publiée sous la direction de Georges BOURGIN et Edouard DOLLÉANS, Paris, éditions Domat-Montchrestien.

III. **Garmy (René),** diplômé de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, *La « mine aux mineurs »*, de RANCIÉ (1789-1848), préface de Georges BOURGIN. Un vol. in-8° de 289 p., 1943, 90 francs.

VI. **Chauvet (Paul),** 1789. *L'insurrection parisienne et la prise de la Bastille*, préface de G. BOURGIN. Un vol. in-8° de 237 p., 1946, 275 francs.

VIII. **Guinot (Jean-Pierre),** docteur en droit, *Formation professionnelle et travailleurs qualifiés depuis* 1789, introduction par Ed. DOLLÉANS. Un vol. in-8° de 290 p., s. d., 500 francs.

IX. **Vidalenc (Jean),** *La petite métallurgie rurale en Haute-Normandie sous l'Ancien Régime*, préface de E. COORNAERT, professeur au Collège de France. Un vol. in-8° de 250 p., cartes et planches, 400 francs.

La majeure partie de ces études proviennent des conférences d'histoire économique dirigées à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes par MM. Landry, Bourgin, Coornaert et Labrousse; elles leur font le plus grand honneur. La mine de fer de Rancié (Ariège) a été exploitée du Moyen-Age à 1931 en propriété collective et coopérative de production. M. C. tient pour des documents valables les pseudo-numéros du *Moniteur* de mai à novembre 1789, fabriqués plusieurs années après, et s'exprime assez souvent comme si avaient été exactes les interprétations populaires qui dans les causes de la disette attribuaient à l'accaparement un rôle de beaucoup supérieur à celui qu'admet M. Labrousse.

L'ouvrage de M. V. est d'une importance exceptionnelle; le développement de la petite industrie rurale a été dans le passé un des traits essentiels de la Normandie; elle expliquait sa très forte population et a longtemps retardé l'émigration normande. M. V. vient d'obtenir le grade de docteur ès lettres, avec mention *très honorable*, par une thèse, qui sera prochainement imprimée, sur *Le département de l'Eure de 1815 à 1848.*

Jean BOURDON.

Conséquences économiques de la guerre.

Chessa (Federico), *L'Economica e la guerra.* Un vol. 18 × 25, 208 p., Torino, Giappichelli, 1946.

M. F. C., professeur à l'Université de Gênes et directeur des intéressantes *Annali di Statistica e di Economia* publiées par cette Université, a déjà consacré plusieurs études à l'analyse des problèmes économiques que soulèvent les conflits armés entre nations. Son dernier ouvrage se présente comme une réélaboration et une systématisation de ces travaux, à la lumière de la récente expérience de la guerre qui vient de se terminer. Cependant, l'auteur exclut volontairement de son enquête l'examen des procédés de financement des guerres et des plans de reconstruction économique mondiale, pour consacrer toute son attention à des recherches de caractère plus abstrait.

Celles-ci sont orientées dans deux directions, à vrai dire intimement mêlées, et qui ne peuvent être distinguées que pour des raisons de commodité méthodologique. La première s'attache à déterminer les rapports existant entre la guerre et l'économie proprement dite, tandis que la seconde s'efforce de dégager les aspects sociologiques du problème.

Partant, dans un premier chapitre, de l'opinion émise par Pantaleoni, d'après laquelle la guerre n'étant pas une activité d'échange, mais de brigandage, son étude se situerait en dehors de l'économie, M. F. C. critique cette conception pour se rallier au critère de Robbins, reposant sur l'idée de choix. On peut toutefois se demander si ce critère, dont l'intérêt n'est plus à démontrer, n'appellerait pas quelques précisions, et, notamment, si on peut le transposer du domaine de l'utilité économique subjective des particuliers à celui de l'utilité politique collective des communautés nationales, sans que cela sous-entende l'acceptation plus ou moins consciente d'une finalité téléologique pour celles-ci. Quoi qu'il en soit, ceci ne constitue pour l'auteur qu'un point de départ lui permettant d'affirmer la légitimité d'une étude des guerres par les économistes, et ceci ne saurait être contesté. La guerre apparaît, en effet, à M. F. C. comme un phénomène dû à l'inégal degré de développement démographique et productif des différentes nations, c'est-à-dire comme une manifestation de ce qu'il appelle la « circulation des nations », en transposant, sur ce plan, l'idée de circulation des élites, mise en avant par Pareto, dans le cadre de chaque société nationale.

Les relations entre les préoccupations de l'économiste et la guerre étant ainsi établies, l'auteur étudie, dans un second chapitre, ce qu'il appelle les « anomalies de l'économie de guerre ». M. F. C. commence par y marquer les impératifs que postule cette économie en ce qui concerne la prééminence des besoins « collectifs », dont elle implique la reconnaissance... ou l'affirmation, par rapport aux besoins individuels. Ceci rejoint la question que nous posions plus haut, au sujet du critère des choix. A notre vif regret, l'auteur passe rapidement sur les difficultés que cela soulève pour aborder aussitôt des problèmes bien connus, comme ceux des effets de la guerre sur la structure des entreprises, les biens de substitution, l'épargne, la distribution des biens de consommation, la séparation des marchés intérieur et international, la formation du marché noir et l'inflation monétaire.

L'auteur consacre ensuite trois chapitres à dresser le bilan économique

des guerres. Les chapitres III, IV et V étudient, en effet : le premier, « le coût financier et économique direct d'une guerre »; le second, « le coût économique indirect d'une guerre », et le troisième, « les postes actifs du bilan de la guerre ». M. F. C. s'efforce, sur tous ces points, d'apporter les éclaircissements nécessaires, en précisant les deux concepts de coût économique « direct » et de coût économique « indirect ». Dans le premier, il englobe les dépenses qu'exige l'effort de guerre de la part des belligérants, ainsi que les pertes qu'ils ont à subir, en raison des destructions qu'ils se causent mutuellement. Dans le second, il range toutes les autres conséquences fâcheuses de la guerre sur l'industrie, le commerce, la population, l'état sanitaire et l'équilibre social des belligérants et des neutres. L'étude des postes susceptibles d'être inscrits à l'actif des guerres lui donne l'occasion de reprendre l'analyse de ces conséquences et de discuter des problèmes comme celui de l'opportunité des acquisitions territoriales et des indemnités de guerre.

Le dernier chapitre est très attachant. Il envisage les guerres sous leur aspect plus proprement sociologique. Cherchant à dégager la part revenant à chacun des éléments à prendre en considération comme « causes » des conflits armés qui surgissent entre les nations, M. F. C. passe en revue et critique, avec beaucoup de bonheur, les thèses de Marx et de Lénine sur le rôle joué par le capitalisme et la haute finance, le point de vue de Robbins et, d'une manière générale, ceux de tous les auteurs qui, dans leurs explications ou leurs classifications, acceptent de ne retenir qu'un élément causal parmi tous ceux qui sont susceptibles d'intervenir, au lieu de reconnaître non seulement leur complémentarité, mais encore l'impossibilité dans laquelle on se trouve de préciser la part revenant exactement à chacun d'eux dans un conflit déterminé.

L'auteur indique, en terminant, les conditions nécessaires à l'établissement de liens suffisamment durables entre les nations, pour pouvoir conduire éventuellement jusqu'aux « Etats-Unis d'Europe ». Conditions déjà formulées par Giuseppe Mazzini et qui ne se sont jamais trouvées réalisées jusqu'à présent, ainsi que le prouve un vaste tour d'horizon historique qui amène M. F. C. à une conclusion qui, sans fermer la porte à toute espérance, n'en est pas moins dépourvue d'illusion. L'ouvrage s'achève avec deux appendices, le premier consacré aux « mythes » sociaux, que l'auteur compare à ce que Puviani appelait les « illusions économiques », tandis que le second donne une chronologie des principales guerres depuis l'Hellade jusqu'à nos jours.

Gérard Dehove.

Coppola d'Anna (Francesco), *La ricostruzione economica e il suo finanziamento*. Un vol. in-8° de 175 p., Milano, Rizzoli, édit., 1946 (Collana di studi economici e finanziari diretta da Costantino Bresciani Turroni, t. I).

L'auteur, qui est bien connu dans les milieux économiques et scientifiques de la péninsule, est actuellement codirecteur de l'Association des Sociétés italiennes par actions. Son ouvrage comporte cinq chapitres.

Le premier est consacré à une *définition* de la reconstruction et à l'examen des *conditions* psychologiques et techniques qu'elle postule : volonté nationale, stabilité politique, stabilisation, au moins relative, de la monnaie, remise en ordre des finances publiques, etc. Pour les pays

vaincus, une difficulté supplémentaire tient aux menaces de réparations dues aux vainqueurs. Néanmoins, et en dépit d'apparences nettement défavorables, M. F. C. estime que l'Italie possède, dans ce domaine, des possibilités insoupçonnées de relèvement, pourvu que les Alliés apprécient sainement la situation et comprennent leur véritable intérêt. Bien que sans originalité particulière, cette première partie est intéressante parce qu'elle situe bien le problème, en indiquant ses différents éléments.

Les chapitres II, III et V ont un caractère plus technique. Le chapitre II étudie *le coût de la reconstruction*, dont il distingue opportunément le concept de ceux, voisins mais non synonymes, de « dommages de guerre » et de « coût économique de la guerre ». M. F. C. reconnaît que s'il est déjà difficile d'inventorier les éléments qui doivent entrer en ligne de compte dans le calcul du coût de la reconstruction, il est encore plus difficile d'effectuer pratiquement ce calcul. Il en tente cependant une estimation qui le conduit à un chiffre voisin de 30 milliards de dollars actuels, soit 80 % de la richesse nationale de l'Italie, au lendemain du conflit, à supposer que la reconstruction soit étalée sur une période de quinze années. Sur cette base, la dépense moyenne annuelle serait de 2 milliards de dollars, soit 36 % du revenu national actuel, ce qui amène M. F. C. à conclure à la nécessité de prêts étrangers.

Le chapitre III analyse *les possibilités et les limites de la reconstruction*. Le coût financier, précédemment dégagé, n'est, en effet, qu'une traduction monétaire d'efforts à accomplir et de sacrifices à supporter. Ces efforts et ces sacrifices dépendent à la fois de la capacité productive, de l'élasticité des consommations et des possibilités de capitalisation. Pour accélérer le rythme de la reconstruction, il convient d'accroître la production, et, simultanément, de comprimer les consommations. Tout en assurant à la population un niveau de vie suffisant pour lui permettre d'accomplir la tâche qui s'impose à elle, il y a, en effet, un effort à développer du côté des biens instrumentaux et des investissements. A cet égard, les exigences de la reconstruction rappellent les impératifs de l'économie de guerre. Elles en diffèrent cependant par la nécessité dans laquelle on se trouve désormais de ne consentir aucune atteinte au capital national, mais de veiller au contraire à sa reconstitution. Toutefois, cette reconstitution doit être comprise avec souplesse. Elle peut encore entraîner des pertes de capital dans certains secteurs, si cela permet une reconstruction plus avantageuse dans d'autres domaines, méritant la priorité. Et c'est pourquoi la véritable différence entre les deux situations tient surtout dans le mouvement général qu'elles impliquent, l'une étant nécessairement orientée dans le sens d'un essoufflement et d'un appauvrissement de la nation, tandis que l'autre travaille en vue de sa convalescence et de son retour à la prospérité. Quoi qu'il en soit, la reconstruction exigeant une production accrue, les pays qui doivent l'opérer se trouvent handicapés, au lendemain d'une guerre, en raison même de la raréfaction des facteurs de la production. Ce qui entraîne des recherches du côté des disponibilités nationales en travail (population active) comme en capital (épargne éventuellement « forcée » et capitalisation). Les « limites » apparaissent aussitôt d'un côté comme de l'autre, mais il ne faut pas oublier que le processus est appelé à un étalement dans le temps, les progrès de la technique comme les capitaux étrangers pouvant d'ailleurs en réduire avantageusement la durée.

Le chapitre V traite du *financement* proprement dit. Le problème n'est pas de fabriquer du pouvoir d'achat mais des biens.

C'est comme pour le ravitaillement. Le but ne saurait être de mettre les moins fortunés en mesure d'acquérir à n'importe quel prix des marchandises rarissimes, que seuls quelques privilégiés peuvent actuellement se procurer au marché noir, mais de permettre à toute la population d'obtenir ces mêmes marchandises à des prix beaucoup plus bas, après leur avoir enlevé le caractère de rareté qui constitue, à côté de leur utilité, la principale raison des prix exorbitants qu'elles atteignent aujourd'hui.

On ne résoudrait donc rien en ouvrant un crédit illimité à chaque citoyen auprès de la Banque d'émission. M. F. C. passe alors en revue les différentes sources de disponibilités financières. Les difficultés que soulève l'épargne privée qu'il faut contraindre, ou inciter, et à tout le moins orienter, le ramènent tout naturellement à *l'intervention des pouvoirs publics* qu'il avait examinée antérieurement dans son chapitre IV.

Posant le problème en termes réfléchis et mesurés, il s'y était refusé à toute prise de position doctrinale et à priori. L'alternative ne lui paraissait d'ailleurs pas devoir se poser entre cette intervention ou son absence, mais plutôt entre les différents degrés de cette intervention. Ne se dissimulant pas les possibilités de conflit entre l' « utilité collective » et les utilités économiques individuelles, il avait cependant pris soin d'indiquer, à cette occasion, que tout « plan » émanant des pouvoirs publics implique nécessairement une certaine contrainte, dont il lui paraissait opportun de prendre conscience.

Revenant à cette question de l'intervention des pouvoirs publics dans son chapitre V, M. F. C. appelle l'attention sur le fait que ces pouvoirs publics ont déjà tout naturellement la charge du financement d'environ la moitié de la reconstruction, rien que si l'on tient compte des biens et services dont ils assuraient antérieurement la fourniture et de leur participation inévitable aux « dommages de guerre » des particuliers. Dans ces conditions, il semble difficile à l'auteur de demander aux pouvoirs publics de financer encore le restant de la reconstruction. Cela le ramène aux prêts étrangers, dont l'impérieuse nécessité lui apparaît encore plus évidente pour l'Italie, pays pauvre et particulièrement éprouvé par les destructions de guerre. Mais on se trouve alors en présence de problèmes extrêmement délicats, aussi bien pour les pays exportateurs des capitaux que pour les pays emprunteurs. Comment les premiers pourront-ils éviter de financer des industries étrangères qui finiront par concurrencer les leurs ? Comment les seconds pourront-ils assurer le service des intérêts ? Autant de questions qui se posent et sur lesquelles se termine l'ouvrage, après les avoir habilement amenées et en avoir montré toute l'importance.

Gérard Dehove.

Hawtrey (R. G.), *Economic Rebirth*. Un vol. in-8° de 161 p., Longmans, Green & C°, Londres, 1946.

Les économistes qui ont écrit des livres réservés aux spécialistes aiment de temps à autre à trouver une audience plus large : nul doute que R. G. H. n'y réussisse avec sa dernière publication, *Economic Rebirth*, d'autant plus qu'il l'a rédigée dans une langue claire, acessible à ceux qu'aurait rebutés un vocabulaire plus hermétique.

Economic Rebirth (*Renaissance Economique*) est entièrement consacré aux problèmes immédiats de l'après-guerre. H. part du fait que la

thèse classique développée avec brio par John Stuart Mill n'est plus exacte : il est devenu impossible de soutenir que la reconstruction économique d'après-guerre est inéluctable et rapide. La « guerre totale » a modifié les perspectives : les capitaux ont été détruits, les stocks liquidés, l'équipement industriel n'a été ni entretenu ni renouvelé.

Aussi, l'effort de guerre devra-t-il continuer longtemps après la guerre : le grand problème sera de concilier cet effort avec le désir légitime d'améliorer le niveau de vie des masses.

L'intérêt de l'ouvrage est de montrer comment H. tente de résoudre cette difficulté dramatique par une série de mesures et de politiques dont les plus intéressantes sont les suivantes :

1. Les contrôles doivent être maintenus: *il est impossible de revenir immédiatement à une politique libérale.* Des plans, des priorités, des restrictions, s'imposent non seulement en matière d'importations, d'exportations, mais de construction et d'approvisionnement.

H. garde au reste la nostalgie du libéralisme : il n'admet la direction et le contrôle que pour éviter que la liberté ne soit définitivement perdue. A titre de compromis, il préconise l'établissement d'un monopole de commerce de gros avec lequel collaboreraient les commerçants. Ce monopole lui paraît avoir l'avantage de rendre inutile une série de contrôles partiels souvent tracassiers et inefficaces : mieux vaut une direction générale, appliquée à des secteurs stratégiques de la vie économique.

2. — *Les phénomènes monétaires* sont au centre des préoccupations d'H. et l'emportent de loin sur tous les autres.

Le grand mal qui menace l'Angleterre est l'excès de monnaie en entendant celle-ci au sens le plus large possible, en y incluant le « Bank Credit », disons la monnaie scripturale. « L'excès de monnaie, affirme-t-il, est un danger immédiat plus grand que le manque de richesses » (p. 47).

C'est le premier souci de H., et, pour éviter l'inflation, il recommande l'emprunt forcé, le blocage des salaires (accompagné du développement des services sociaux) et l'*élévation du taux de l'intérêt à court terme.*

Sachant bien que la politique d'« argent cher » se heurte à de nombreuses objections théoriques — ou simplement sentimentales — il s'attache à les réfuter. Cette politique d'élévation du taux de l'intérêt n'est pas une véritable déflation : elle a pour but d'arrêter la création de monnaie; appliquée à temps, elle est capable de stopper l'inflation et, par suite, de rendre inutile une déflation ultérieure. Au reste, l'élévation du taux de l'intérêt à court terme ne signifie pas nécessairement une élévation du taux d'intérêt à long terme : elle n'entraîne donc pas un arrêt des investissements en capital.

A plusieurs reprises, H. insiste sur le caractère catastrophique qu'aurait pour la Grande-Bretagne une abondance excessive de monnaie. Ces craintes s'expliquent et s'éclairent par l'importance qu'il attache au maintien de la parité actuelle de la livre sterling.

Non seulement il condamne avec violence l'éventualité d'une dépréciation de la livre de 50 p. 100, mais il affirme que le taux actuel de change (1 £ = 4 $. 03) est juste et pourrait même être amélioré pourvu qu'il n'y ait pas une nouvelle hausse des salaires. Si nous le comprenons bien, il nous semble que les divers développements du livre conduisent tous, par des voies parfois détournées, à cette conclusion : *maintenir à tout prix la valeur de la livre sterling.* L'avenir économique de la Grande-Bretagne en dépend.

Le livre de H. est très britannique : il l'est par la présentation, par le défaut de plan, par la perspective qu'il donne aux problèmes.

Cependant, certaines de ses conclusions touchent de près les pays belligérants qui sont dans une situation voisine de celle de l'Angleterre, la France en particulier. Ce qu'il dit des contrôles, de la stabilité des salaires, de la lutte contre l'inflation, de la politique du taux d'intérêt intéresse toute la politique française : on notera en particulier que le gouvernement Blum a fait une application au moins partielle de la politique d'argent cher pour lutter contre l'inflation.

Ce qu'il dit de la zone sterling n'a pas moins d'intérêt : la hausse du prix a été telle dans les pays du Proche-Orient qu'elle risque de rendre leurs exportations difficiles. Excluant la dévaluation de la livre sterling, H. est conduit à recommander des arrangements du modèle de ceux qu'envisage l'accord financier anglo-américain du 6 décembre 1945, et à préconiser la dévaluation de certaines monnaies de la zone sterling.

H. prend soin de dire que ses positions sont personnelles et n'engagent par les organismes officiels avec lesquels il collabore ou a collaboré.

Son opinion garde pourtant assez d'autorité pour que son livre soit lu et médité par tous ceux qui se soucient non seulement de l'avenir économique de la Grande-Bretagne, mais des répercussions internationales de la politique économique anglaise.

Robert Gœtz-Girey.

Démographie.

Fromont (Pierre), *Démographie économique*. Un vol. in-8° de 222 p., Payot, édit., Paris, 1947.

Les facteurs du problème démographique, nous dit M. Fromont, sont du nombre de six : facteurs religieux, politique, militaire, économique, humain, physiologique. C'est l'influence du facteur économique dans l'évolution du problème démographique qu'il a entrepris d'étudier et d'exposer.

L'ouvrage se divise en deux livres, intitulés : *Les équilibres par variation de volume* et *Les équilibres par déplacement*. Dans le premier, l'équilibre réalisé entre la population et les ressources économiques est étudié de deux points de vue symétriques : le chiffre de la population étant envisagé soit comme *conséquence*, soit comme *cause* des phénomènes économiques. M. F. recherche d'abord quelle est l'influence exercée sur la mortalité par la profession et par le montant des revenus; sur la nuptialité, par la profession et par les conditions économiques générales; sur la natalité, par la richesse.

Il présente ensuite un essai de synthèse, en se plaçant successivement dans l'hypothèse d'un progrès économique (augmentation des ressources), puis d'une régression (diminution des ressources). Dans la première hypothèse, il admet, avec Leroy-Beaulieu, aux travaux duquel il rend pleine justice, que le progrès économique peut se traduire soit par : 1° une augmentation de population; 2° une augmentation de loisirs; 3° une augmentation des consommations personnelles; 4° une augmentation de la production.

Ces quatre utilisations de l'augmentation des ressources sont en concurrence et le choix entre elles varie selon les pays. L'Allemagne et l'Italie, par exemple, admettent largement la première; de même les Russes et les

Chinois; l'Angleterre répartit judicieusement le surcroît de ressources entre les quatre utilisations. L'Espagne fait une large part à l'augmentation des loisirs. La France s'oriente surtout vers les utilisations nos 3 et 4.

Dans l'hypothèse d'une régression, nous trouvons de même quatre réactions possibles : diminution, soit de la population, soit des efforts, soit des consommations, soit des épargnes, avec des choix variant selon les peuples. M. F. conclut ce premier essai de synthèse en formulant deux constatations (p. 109-110). « La première est que l'évolution économique agit sur les mouvements de courte durée de la population, tandis qu'elle reste généralement sans action sur les mouvements de longue durée. » La seconde s'énonce ainsi : « L'économie agit (sur la population) d'une façon beaucoup plus précise et plus nette dans ses mouvements de baisse que dans ses mouvements de hausse. »

Le second titre de la première partie est consacré à l'étude du chiffre de la population, envisagé, cette fois, comme *cause* des phénomènes économiques.

M. F. résume ici les théories qui se basent sur l'hypothèse d'une population croissante (théories pessimistes de Malthus, théories optimistes synthétiques de Durkheim, d'Arsène Dumont, d'Adolphe Coste, théorie optimiste analytique de Dupréel, celle-ci la plus précise du groupe, théorie d'Effertz, dont l'optimisme se mitige de graves réserves).

Viennent ensuite les théories basées sur l'hypothèse d'une population stationnaire. Et la première partie du livre se clôt pas une étude de la notion d'*optimum* de population. M. F. souligne l'indétermination de cette notion dans l'état actuel de nos connaissances (p. 172); mais il considère qu'elle rend déjà « l'immense service de montrer que les efforts heureux ou malheureux d'un accroissement de population ne sont pas choses contradictoires, comme on l'avait pensé ».

Le second livre, beaucoup plus bref que le premier — et l'on peut regretter un peu cette brièveté, — traite du phénomène migratoire, envisagé d'abord en général, puis, plus particulièrement, en ce qui concerne l'exode rural.

En ce qui concerne la loi générale des mouvements migratoires, M. F. croit pouvoir l'énoncer ainsi : « Lorsque le revenu réel du travail dans deux endroits présente une différence supérieure au prix de transport du travailleur, il tend à se produire une migration des vendeurs de travail, de l'endroit où le revenu réel est bas, vers celui où il s'élève. » (P. 180.) Cette formule, bien entendu, ne vise que les causes économiques de la migration, qui peut en avoir beaucoup d'autres.

Quant aux effets des migrations, M. F. les étudie tels qu'ils apparaissent, soit dans le pays qui fournit, soit dans celui qui reçoit les émigrants. Il relève, en passant, le fait, paradoxal à première vue, mais réel, que la restriction brutale de l'immigration aux Etats-Unis n'y a pas empêché un formidable chômage, au contraire. Je l'avais signalé, en en indiquant les raisons, dans un article de la *Revue économique internationale*.

L'exode rural fait l'objet d'un chapitre assez court, et qui aurait pu être développé davantage. Pour l'auteur, il ne constitue pas le phénomène pathologique qu'on a souvent déploré, mais « une manifestation de vitalité d'un organisme en progrès » (p. 210).

Le dernier chapitre du livre énonce quelques considérations sur la possibilité d'une politique démographique efficace, particulièrement en France. M. F. paraît admettre cette possibilité; mais il ne s'explique ici qu'avec une sobriété peut-être excessive.

Ouvrage bien fait, méthodique, judicieux, aisé, dont il serait désirable qu'une seconde édition donne bientôt à l'auteur l'occasion d'étoffer davantage la seconde partie, parfois trop succinctement rédigée.

René GONNARD.

Institut national de la statistique et des études économiques (Direction de la conjoncture et des études économiques), *Les minorités ethniques en Europe centrale et balkanique* (Etudes et documents, série B-1). Un vol. in-8°, 93 p., 15 cartes, dont 6 hors-texte en couleurs, Paris, Presses universitaires de France, 1946.

Dans un domaine où s'affrontent passions et intérêts antagonistes, rien de plus nécessaire que le concours de la froide objectivité du statisticien. Mais comment interpréter les statistiques quand la conscience d'appartenance, essentielle à la définition d'une ethnie, ne ressort pas clairement du questionnaire d'un recensement ? L'écueil n'a pas échappé aux rédacteurs de cette brochure qui se sont mis courageusement à la tâche, sans hésiter à faire appel à d'autres sources qu'aux statistiques officielles pour compléter leur documentation. Mise au point scrupuleusement honnête, présentation des faits en s'interdisant de préconiser des solutions, tel est le but que se sont certainement assigné les auteurs, et qu'ils ont pleinement atteint.

Un chapitre est consacré à chacun des pays étudiés : Albanie, Autriche, Bulgarie, Grèce, Hongrie, Italie, Roumanie, Tchécoslovaquie, Turquie, Yougoslavie. Les statistiques disponibles sont publiées, critiquées et analysées. Chaque minorité est étudiée à part, de brefs rappels historiques permettent de replacer le problème dans son cadre, en insistant particulièrement sur les questions litigieuses. Des cartes facilitent la compréhension du texte, en particulier cinq superbes cartes ethnographiques en couleurs dressées d'après la carte ethnographique de l'Europe centrale de l'*Institut des sciences politiques* de Budapest. D'abondantes références bibliographiques complètent cette documentation.

Cet ouvrage, par les buts limités qu'il s'assigne, constitue davantage un instrument de travail qu'une somme, et ne fournit naturellement qu'une partie de la documentation nécessaire à la compréhension des problèmes soulevés par le tracé des frontières dans cette partie de l'Europe. Pour porter tous ses fruits, il exige notamment du lecteur une connaissance approfondie de la géographie, de l'économie et de l'histoire des pays en cause. Nul doute que la parution prochaine d'une brochure analogue sur *Les transferts internationaux de populations* ne vienne apporter de précieux compléments à cet intéressant travail.

Paul VINCENT.

Monnaie.

Mathieu (Henri), *Physiologie de la monnaie*. Préface de Gaël FAIN. Un vol., Presses universitaires de France, 1946.

La thèse centrale de l'auteur est que l'inflation de billets de banque ou d'instruments de crédit n'augmente pas les revenus des particuliers. Cependant, nous lisons à la page 260 de l'ouvrage que la dévaluation du

franc en 1928 « ne faisait d'ailleurs que régulariser et ratifier un accroissement irrégulier et indû de la masse des revenus existants déjà obtenu grâce à des artifices de crédit, et particulièrement grâce aux avances de la Banque de France à l'Etat ». Nous en concluons que les phénomènes jugés par M. M. « irréguliers et indus » doivent être tenus pour inexistants..., et nous sommes fixés sur le caractère de l'ouvrage.

Après beaucoup d'autres, malheureusement, M. M. entreprend de donner une définition générale de la monnaie, en dehors de toute référence à l'histoire. Cette entreprise n'a évidemment aucun sens, car la monnaie ne peut se définir que par rapport au système économique dans le cadre duquel elle est utilisée.

Depuis quelques années, nous sommes inondés d'ouvrages « révolutionnaires » sur la monnaie. L'auteur de celui-ci n'est pas moins intrépide que ses devanciers, puisqu'il va jusqu'à placer son œuvre, publiée en 1946, sous le patronage du maréchal Pétain (cf. p. 20). On souhaiterait néanmoins que, pour mettre un terme à ces exercices par trop nombreux, les auteurs de préfaces deviennent un peu plus avares de leur encre, et les éditeurs de leur papier.

Henri Denis.

Capitalisme, socialisme, économie dirigée.

Von Mises (Ludwig), *Le gouvernement omnipotent*. Un vol. de 408 p., Paris, Librairie de Médicis, 1947.

Dans cet ouvrage, très dense, riche de faits et de considérations, l'auteur, l'un des plus notoires représentants du néo-libéralisme, se propose, une fois de plus, de défendre la cause de la liberté économique, « le système reposant sur l'économie de marché » et « basé sur la propriété privée des moyens de production et l'entreprise libre » (p. 7). Il fait la critique du totalitarisme étatique, en utilisant notamment les leçons de l'histoire économique et politique de l'Allemagne contemporaine, et toute l'histoire européenne de l'entre-deux-guerres.

Dans une première partie, il retrace *l'effondrement du libéralisme allemand*, libéralisme du reste, tout d'importation car « aucun Allemand n'a en rien contribué à l'élaboration du grand système de la pensée libérale » (p. 37). Le libéralisme, resté faible en Allemagne, y fut tenu en échec et vaincu par le militarisme prussien et l'autoritarisme.

La seconde partie du livre nous montre le développement de l'étatisme sous ses diverses formes, dont les deux principales sont l'interventionnisme et le socialisme, et étudie la manière dont il se combine avec le nationalisme et la politique protectionniste, ses rapports avec le principe de nationalité, l'impérialisme colonial, la théorie des groupes linguistiques, les mythes, la doctrine de la guerre totale, etc.

La troisième partie, la plus considérable, est consacrée au *Nazisme allemand*, dont le caractère dominant est d'être non un simple nationalisme, analogue à celui d'autres peuples, mais un nationalisme animé de la conviction que la nation allemande est destinée à l'hégémonie mondiale, et de la volonté d'obtenir celle-ci. Le nazisme est pangermaniste (p. 216-217). M. V. M. remarque que, sur un programme de *dix* mesures d'action immédiate préconisées par Marx dans le *Manifeste communiste* de 1847, « huit ont été exécutées par les nazis, avec un radicalisme qui aurait

enchanté Marx » (p. 226). Il nous montre le nazisme imitant, plus tard, et copiant le bolchevisme (p. 257) et ne rejetant, en somme, celui-ci que par ce qu'il est (ou était naguère) internationaliste. Le nazisme a été favorisé dans son essor par le pangermanisme et le bellicisme qui, pour M. V. M., caractérisaient, dès auparavant, les masses allemandes, et spécialement les sociaux-démocrates (p. 242) : « Les masses approuvaient unanimement la guerre du Kaiser... Les soldats sociaux-démocrates furent les combattants les plus enthousiastes dans cette guerre de conquête et d'hégémonie... ». La France et l'Angleterre n'ont pas voulu le comprendre; et de là, la politique des partis de gauche anglais et français après 1918, politique qui s'inspirait de « l'attitude de l'autruche » (p. 271). Dans un intéressant chapitre sur *la République de Weimar et son effondrement*, l'auteur nous présente les marxistes se démasquant, en rejetant la démocratie qu'ils professaient depuis cinquante ans, pour la dictature du prolétariat; et les nazis, à leur tour, s'inspirant de la même tactique avec succès (p. 280-282).

La quatrième et dernière partie du livre est intitulée : *L'Avenir de la civilisation occidentale*. Cet avenir est-il dans une économie étatiste et planifiée? M. V. M. pose d'abord qu'aucun compromis n'est possible entre le planisme et l'entreprise libre (p. 340). Le planisme lui apparaît le rêve de « névrosés » (p. 341), dont il analyse assez curieusement l'état d'esprit [1]; le planisme monétaire, en particulier à propos duquel il dénonce le rôle néfaste de Lord Keynes et de sa doctrine (p. 355). « Tous les gouvernements ont vendu leur âme au démon de l'argent facile. »

Conclusion : les peuples devront choisir « d'être esclaves dans un système totalitaire, ou libres dans une démocratie internationale» (p. 374). La seconde solution implique le libre-échange entre des nations unies et renonçant à une part de leur souveraineté, mais gardant leur existence distincte, alors que « les diverses républiques soviétiques n'ont qu'une fausse existence » (p. 377).

M. V. M. termine en proclamant que « les théories économiques sur lesquelles est basée la doctrine libérale sont irréfutables » (p. 396), et « qu'une paix durable ne peut s'établir qu'avec un capitalisme parfait, jusqu'à maintenant et nulle part totalement réalisé » (p. 399). Nous retrouvons ainsi, au terme de son étude, la profession de foi que, d'Emeric de Crucé à Bastiat, et de Bastiat à nos jours, les plus éminents représentants du libéralisme se sont transmise, en la liaison nécessaire des idées de Liberté et de Paix mondiale.

René GONNARD.

1. A ce sujet, M. V. M. écrit : « Par sa nature, l'homme est un être asocial et antisocial », s'inscrivant ainsi en faux contre l'axiome généralement adopté, depuis Aristote, que l'homme est essentiellement un être social. Il ajoute à l'appui de sa thèse : « L'enfant nouveau-né est un sauvage. » Mais d'abord, le sauvage lui-même est-il asocial? Et si le nouveau-né est asocial, c'est évidemment à raison de son impuissance totale. Au fur et à mesure qu'il se développe, son être social s'affirme, et avec ses instincts égoïstes, ses instincts altruistes aussi. M. V. M. ne me paraît pas avoir établi ce point avec sa force démonstrative habituelle. Il pourrait peut-être, il est vrai, invoquer l'autorité de Le Play, d'après qui toute nouvelle génération de jeunes peut être comparée à une invasion de petits barbares... Encore que « asocial » et « barbare » ne soient pas nécessairement synonymes...

Finances publiques.

Dehove (Gérard), *Impôt, Economie et politique*, volume I, *Pression fiscale et équilibre économique*, préface de M. Jean Lhommé, professeur à la Faculté de Droit de Paris. Un volume in-8° de xvi-406 pages. Paris, Presses universitaires de France, 1947. Collection Nouvelle Bibliothèque économique, fondée par François Simiand.

Notre collègue G. D., de la Faculté de droit de Lille, a soutenu à Paris, le 9 juin 1945, une thèse intitulée *Pression fiscale et calcul économique dans la théorie italienne contemporaine*. C'est, avec un libellé légèrement modifié : *Pression fiscale et équilibre économique*, le premier tome d'un ouvrage dont le titre est *Impôt, Economie et Politique*.

Il me paraît être d'une très grande importance théorique dans un domaine qui a été beaucoup trop peu étudié jusqu'ici par les Français. Mais avant d'en dire tout le bien que j'en pense, il me faut attirer un instant l'attention sur un autre point.

En effet, en tout état de cause, cet ouvrage mérite déjà de retenir notre attention par les circonstances de sa rédaction : il a été entièrement rédigé en captivité. Cela seul est déjà remarquable et constitue une magnifique leçon d'énergie morale. Nous ne pouvons, je pense, nous représenter que difficilement les conditions dans lesquelles M. D. a travaillé, tant au point de vue spirituel qu'au point de vue matériel, et je m'imagine que les obstacles physiques ont dû être peut-être encore plus petits que les obstacles psychologiques. A cet égard, l'auteur mérite tout notre respect.

Mais ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que, à le juger comme on jugerait un livre écrit dans des circonstances normales, on est obligé de le déclarer de premier ordre. L'exploit accompli par l'auteur est donc étonnant : son très grand talent de théoricien n'en est que mieux souligné.

Le livre débute par une introduction sur « les éléments fondamentaux du calcul économique ». On sait ce que sont, en général, les introductions de ce genre dans la thèse banale : une compilation sans intérêt et souvent aussi superficielle qu'inexacte. Il n'en va pas de même ici : ces 110 pages constituent déjà un excellent petit ouvrage se suffisant à lui-même. Clair, bien rédigé, il donne un tableau remarquable de la théorie économique autrichienne jusque dans ses formes modernes. L'auteur explique comment s'établit un équilibre général entre les divers facteurs économiques. (Il me paraît seulement que, du point de vue didactique, il eût été préférable de ne pas traiter des progrès récents de la théorie après l'étude de l'équilibre, comme il l'a fait.)

Là-dessus, M. D. expose comme suit son sujet : lorsque la charge fiscale s'aggrave 1, l'équilibre économique est rompu, les calculs économiques des particuliers sont bouleversés. Que résulte-t-il de cette rupture d'équilibre ?

L'auteur va répondre à cette question du point de vue de la théorie italienne moderne. Il faut à nouveau le féliciter : j'ai déjà observé ailleurs qu'il se produit assez souvent, en notre science, une division géogra-

1. Du point de vue pratique, il suffit, bien entendu, de traiter de ce cas ! Il n'en est pas moins vrai que, du point abstrait où, à juste raison, l'auteur se place, l'examen de la *modification* de la charge était la formule correcte à envisager.

phique du travail (par exemple, la question de la localisation de l'industrie est allemande). Or, les Italiens, depuis un demi-siècle, et d'ailleurs hors de toute influence de Pareto, qui ne s'est jamais occupé de finances théoriques, ont étudié cette question de la théorie économique des finances publiques avec un soin tout particulier, mais principalement, sinon uniquement, dans des articles restés dispersés : aucune synthèse de ces travaux n'avait été tentée jusqu'ici.

C'est dire l'intérêt de premier plan que présente le travail de M. D. : tout d'abord, il fait connaître à ceux qui, hors des frontières de l'Italie, ignoraient ces études, leur existence et, de plus, il a fait un travail de synthèse qui sera précieux, même en Italie, puisqu'il n'y existe rien de tel, et que son ouvrage est, non une compilation, mais une réélaboration critique de toutes ces études. Encore une fois, il a été très heureusement inspiré dans le choix de son sujet.

Ajoutons qu'il ne l'a pas moins été dans l'exécution de son dessein; le seul regret que l'on ait à formuler est que la deuxième partie de l'ouvrage n'ait pas encore paru. Voici les grandes lignes de son raisonnement :

a) Comment va s'établir le nouvel équilibre économique individuel de consommation et de travail pour le contribuable ?

Après avoir réfuté quelques théories, M. D. étudie si oui ou non le contribuable va produire davantage, et indique quelles circonstances pratiques peuvent modifier les enseignements de la théorie sur ce point. Il étudie ensuite comment le contribuable va ajuster sa consommation à son nouveau budget net, compte tenu de l'impôt.

b) Mais encore faut-il que le contribuable n'ait pas le moyen de transférer à autrui la charge de l'impôt. Il nous donne alors une théorie générale de l'incidence de l'impôt. Sur ce seul point, l'auteur nous a rendu encore de grands services; à ma connaissance tout au moins, aucun Français ne s'était sérieusement attaqué jusqu'ici à ce problème (comme l'ont fait Seligman ou von Mehring, par exemple). De plus, il dépasse beaucoup ces deux savants, d'abord par sa clarté, ensuite par l'importance qu'il attribue aux idées de de Viti de Marco. Celui-ci a montré qu'il convenait de tenir le plus grand compte des modifications dynamiques de la demande après l'établissement du nouvel impôt : l'Etat va en effet, et en règle générale, dépenser *autrement* que les particuliers, les sommes qu'il a prélevées sur eux.

A très juste titre, M. D. a bien vu qu'il fallait tenir compte de ce que l'Etat faisait avec l'argent du contribuable. Certes, il n'est pas l'inventeur de la théorie, mais il a le mérite de bien la mettre en lumière et aussi de formuler quelques réserves : « il faut... intégrer la théorie traditionnelle dans la théorie nouvelle. » C'est tout à fait notre avis, et il y a fort bien réussi. On voit par là comment il ne cesse de dominer le sujet et la maîtrise avec laquelle il aborde les théories qu'il expose. Je rappelle qu'en ce faisant, il ne montre pas seulement ses grandes qualités, mais il accomplit une œuvre réellement utile pour nous.

La tâche de pure théorie économique que l'auteur s'est fixée est ainsi achevée. Il lui reste à montrer la transition par laquelle il va passer du premier tome au second, que nous attendons avec impatience.

On a adressé deux ordres de critiques à cette théorie marginaliste :

1° Il y a d'abord l'école de Lausanne, dont M. D. expose certaines thèses. Il semble se rallier à l'opinion des adversaires de cette école en ce qu'il paraît regretter, avec eux, « la perte du sens causal » au profit des relations de mutuelle dépendance, et la négation du concept de valeur.

C'est, à mon avis, la partie la plus faible de son ouvrage. Je suis peut-être inconséquent; mais, pour ma part, d'abord je ne vois point d'opposition entre les vues si magistralement exposées par M. D. et les équations de l'équilibre économique. Depuis 1944, c'est-à-dire à peu près en même temps que M. D., j'étais arrivé dans mon enseignement (avec beaucoup moins de précision, et bien plus sommairement) aux résultats généraux auxquels il a abouti lui-même, et ceci en partant des équations de l'école de Lausanne. Je ne vois donc pas d'opposition profonde entre les deux écoles.

En ce qui concerne maintenant la « perte du sens causal », je crois que les recherches de M. Allais mettent cette question définitivement au point.

Celui-ci, dans sa *Discipline économique*, a établi les liens qui existent entre les équilibres particuliers et l'équilibre général.

2° Mais d'autres critiques, qu'heureusement M. D. n'approuve pas, ont été adressées à ce marginalisme fiscal, à savoir de la part des corporatistes italiens : selon Carli, au sein de l'économie corporative tout au moins, l'idée de pression fiscale n'existe pas, parce que les citoyens éprouvent des besoins collectifs et désirent participer à la charge qu'implique leur satisfaction. C'est à la critique de cette vue absurde et à l'édification d'une théorie sociologique de l'impôt, inspirée de Pareto, que sera consacré le tome II.

En attendant, le tome I nous a déjà donné, avec la précision et l'autorité que possède l'auteur, et dans l'ordre de la spécialité croissante : un aperçu des principales thèses de l'école marginale; une théorie de l'incidence de l'impôt; une théorie des réactions d'équilibre individuel devant l'aggravation des charges fiscales.

Sans même tenir compte de la genèse de l'ouvrage, M. D. s'est affirmé, en le rédigeant, comme un économiste et un savant de valeur, dont nous attendons beaucoup.

J'adresserai cependant deux critiques à mon collègue :

Tout d'abord, il est, à mon goût, parfois prolixe, en ce sens que, je crois, s'agissant de réfuter des auteurs [2] dont l'importance n'est pas considérable, il leur fait beaucoup d'honneur en parlant d'eux trop longuement. Il eût pu en traiter plus compendieusement. C'est le seul trait qui, chez lui, nous rappelle la « bonne thèse de doctorat », où tout est fouillé avec conscience, mais ce livre dépasse tellement le niveau de ce genre de littérature qu'on oublie parfois qu'il en est issu.

Le second reproche atteint le livre, mais non l'auteur : c'est le choix même du sujet. M. D., prisonnier, a réalisé un tour de force en rédigeant, sur un sujet limité, un livre de cette valeur; mais étant donné précisément son talent de tout premier ordre, que n'aurait-il pu faire s'il avait disposé d'une bibliothèque? Il aurait pu alors nous donner une critique complète des théories économiques émises à propos des finances publiques. Certes, le sujet par lui choisi comprend les auteurs les plus importants et d'ailleurs les moins connus; mais enfin, à côté des Italiens, les auteurs anglo-saxons, d'autres encore, hollandais [3] par exemple, auraient pu uti-

2. Et à d'autres occasions encore.
3. Je songe, par exemple, au *Public Finance* de Hugh Dalton et à l'étude déjà ancienne de l'ingénieur hollandais Cohen Stuart sur l'application des théories de l'utilité finale à la science des finances. En tout état de cause, l'auteur aurait pu le citer et l'utiliser, car c'est en traduction italienne que je l'ai lu moi-même.

lement subir l'examen rigoureux et intelligent auquel M. D. a soumis les théoriciens italiens, et combien cela n'eût-il pas été précieux pour nous !

En d'autres termes, et s'agissant d'un livre rédigé en des circonstances normales, je reprocherai à mon collègue sa trop grande modestie de candidat au doctorat; en fait, même ce reproche ne peut subjectivement l'atteindre.

Par contre, il nous doit d'écrire un livre qui n'existe encore dans aucune langue : ce serait, dans le domaine des finances, le pendant de celui de Böhm-Bawerk pour l'intérêt, une histoire critique et une théorie positive économique des phénomènes financiers et qui mériterait de devenir aussi classique que l'ouvrage de Böhm. La clarté de sa pensée, la maîtrise de son exposition, l'étendue de ses connaissances linguistiques et scientifiques, permettent, en tout cas, de prédire un brillant avenir scientifique à M. G. D.

G.-H. Bousquet.

Organisation du travail.

Schaller (François-X.), *Le droit au travail*. Préface du professeur F. Oulès Un vol. in-8° de x-325 p., Aux Portes de France, Porrentruy, 1946.

Jaccard (M.), *La mobilité de la main-d'œuvre et les problèmes du chômage et de la pénurie de travailleurs*. Préface du professeur F. Oulès. Un vol. in-8° de vi-269 p., F. Rouge et Cie, Lausanne, 1944.

Ces deux ouvrages, parus dans la « Collection de La Nouvelle Ecole de Lausanne », sous la direction du professeur Oulès et sous son inspiration, traitent de deux questions intimement liées l'une à l'autre : celles du droit au travail et de la mobilité de la main-d'œuvre.

1. Dans le premier ouvrage, l'auteur, M. F. S., après avoir constaté que la revendication du droit au travail devenait plus pressante à mesure que s'accentuaient le sentiment d'insécurité du salarié et le caractère collectif de la vie économique, s'efforce de rechercher, dans l'histoire des doctrines économiques, l'attitude des différentes écoles à l'égard de ce droit.

Les libéraux — dont certains allaient jusqu'à nier la réalité du chômage — repoussent ce droit dont l'exercice ferait obstacle au libre jeu des lois économiques. Si l'on en croit Hayek, von Mises, Röpke, il contribuerait à préparer, par l'intervention de plus en plus poussée de l'Etat, l'avènement d'un régime socialiste et totalitaire. A l'opposé, les socialistes sont presque fatalement amenés à confondre droit au travail et obligation du travail : c'est ainsi que l'obligation du travail en U.R.S.S. est l'objet d'un article constitutionnel. Entre ces deux positions extrêmes, se rencontrent de nombreuses nuances d'interventionnismes.

M. S. croit possible et réalisable la reconnaissance du droit au travail dans une société où la liberté serait garantie par l'autorité, l'Etat ayant pour mission d'harmoniser les intérêts privés. Il envisage deux étapes : la première n'est qu'une condition préalable, c'est la réalisation du plein emploi par l'élimination du chômage cyclique. Dans ce domaine, le deuxième plan Beveridge, qu'il analyse un peu hâtivement, semble-t-il, lui paraît insuffisant en ce qu'il ne propose aucune réforme de structure et n'envisage que des palliatifs peut-être dangereux, tels que la politique de grands travaux. M. S. lui préfère la *Théorie synthétique des crises de*

surproduction du professeur Oulès; mais, là encore, ses allusions à un ouvrage qui n'a pas encore été publié, pour suggestives qu'elles soient, laissent le lecteur sur sa faim. Le problème du plein emploi étant ainsi résolu à ses yeux, l'auteur aborde l'objet central de son étude, le droit au travail qui est « un droit de la personne » et non « une situation économique » et qui vise à éliminer simplement le chômage dit « normal » ou « de frottement ». Il préconise les travaux publics, mais à condition de limiter étroitement leur application à ce dernier type de chômage : c'est aussi l'opinion du professeur Oulès; pratiqués sur une grande échelle, comme le préconisent Keynes et Beveridge, l'efficacité des grands travaux est vite épuisée, et ils entraînent la nation dans la voie de l'inflation et de l'autarcie.

Il préconise également la psychotechnique au service des chômeurs, une action de l'Etat sur le taux des salaires, une politique financière de compensation dans la circulation monétaire et surtout, remède capital, la double mobilité régionale et professionnelle de la main-d'œuvre.

Sur ce point, M. S. adopte aussi la position du professeur Oulès, qui est de lier le droit au travail à l'obligation de se déplacer de région à région et de profession à profession. Ce faisant, ne porte-t-il pas atteinte au principe de la liberté du travail qu'il défend par ailleurs contre les socialistes et même contre Beveridge, trop autoritaire à son gré, lorsqu'il dit : « Le travail signifie que l'on fait ce qui est nécessaire et non pas simplement ce que l'on désire faire » ? — Non, répond l'auteur, car la liberté de fait subsiste pour l'énorme majorité des travailleurs, et le chômeur « frictionnel » qui travaille momentanément dans les chantiers de l'Etat conserve toujours sa liberté de droit.

2. Ce problème de la mobilité de la main-d'œuvre, extrêmement délicat tant du point de vue économique que du point de vue social, a été étudié avec beaucoup de pénétration et une grande fermeté de pensée par Mlle J. Evitant la sécheresse d'un exposé purement théorique, elle a su néanmoins dominer les faits et les doctrines exposées, dégageant une solution personnelle et humaine qui lui a été inspirée par une excellente étude psychologique de ce qu'elle appelle « le bilan du travailleur ».

L'auteur rappelle que les économistes classiques n'ont pas tous ignoré les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre, mais que dans leur analyse du fonctionnement du système économique, ils en font abstraction et raisonnent comme si les travailleurs se déplaçaient librement sous la seule action du taux des salaires. Quant aux régimes autoritaires, ils s'efforcent au contraire d'imposer par contrainte à l'homme un genre d'activité et un lieu de résidence considérés comme les plus favorables à la société. L'écueil d'une telle politique d'affectation obligatoire provient de la sourde résistance de l'individu, contrarié dans ses aspirations les plus profondes, qui se traduit fatalement par une productivité réduite et une stagnation générale de l'économie.

Ne peut-on trouver une solution qui, dans l'ensemble, donne satisfaction à la fois au désir de l'individu de se déplacer le moins possible et à l'intérêt de la communauté d'utiliser au mieux les forces de travail de la nation ? Repoussant les procédés autoritaires, Mlle J. donne son adhésion aux méthodes basées sur la psycho-sociologie : il s'agit d'abord de convaincre les travailleurs de l'intérêt qu'ils peuvent avoir à se déplacer, convaincre les organisations professionnelles auxquelles l'ouvrier remet le soin d'agir au mieux de ses intérêts, convaincre les employeurs

qui redoutent d'être privés de main-d'œuvre, convaincre les pouvoirs publics de la nécessité, par ce moyen, de lutter contre le chômage, convaincre enfin l'opinion publique.

Il faut ensuite réaliser. La politique à suivre pour les pouvoirs publics doit être basée sur une information précise des salaires et des conditions de travail dans les différentes régions et les différentes professions. Elle doit être complétée par des mesures de financement des dépenses de transfert et de paiement éventuel d'allocations. La suppression des allocations de chômage peut être utilisée comme moyen de pression sur l'ouvrier qui, bien qu'étant sans emploi, refuse le transfert. Toutefois, pour ne pas encourir le reproche de préconiser des méthodes autoritaires, l'auteur estime que, seul, l'ouvrier devrait subir les conséquences de son refus — et en aucun cas sa famille qui continuerait à bénéficier des prestations d'assistance — et que de telles mesures coercitives ne devraient s'appliquer qu'après une période d'avertissement et dans des cas bien déterminés.

On peut regretter qu'en étudiant (p. 58 à 60) les excès de mobilité régionale ou professionnelle, l'auteur n'ait pas envisagé un aspect contemporain de ce problème qui se pose dans beaucoup de pays, en France notamment, et qui fait également en Suède l'objet d'études précises. On constate en effet, dans certains cas, une instabilité regrettable de la main-d'œuvre : on peut la mesurer en établissant le rapport du nombre des ouvriers embauchés au cours d'une période donnée, dans un établissement ou une branche d'industrie, à l'effectif total normal : ce rapport, lorsqu'on prend l'année pour base, dépasse fréquemment l'unité, ce qui signifie que les ouvriers restent en moyenne moins d'une année dans la même entreprise. L'une des causes de ce phénomène paraît être la fixation autoritaire des salaires qui incite les ouvriers à abandonner les grosses entreprises où il est pratiquement impossible de tourner les règlements, au profit des petites entreprises artisanales moins surveillées. Cet exemple, entre beaucoup, de la résurgence de la loi de l'offre et de la demande dans un système dirigé, a pour conséquence un abaissement de la productivité et un gaspillage de forces.

3. Ces deux études sur le problème de l'emploi procèdent du même courant d'idées qui a incité le Conseil fédéral suisse à nommer un « délégué aux possibilités de travail » en la personne d'un ingénieur, M. Zipfel. Il avait pour mission d'étudier les mesures propres à créer des possibilités de travail, de coordonner et de centraliser les efforts que font dans le même sens les cantons, les communes et l'économie privée. Bien que les auteurs des ouvrages que nous venons d'analyser ne soient pas toujours d'accord avec le promoteur de ce plan, tous trois restent fidèles au libéralisme, tout en assignant à l'Etat la mission bien délimitée d'harmoniser les intérêts privés entre eux et avec l'intérêt de la communauté nationale.

Comme le souligne le professeur Oulès, ces deux ouvrages sont aussi représentatifs des tendances de la « Nouvelle Ecole de Lausanne », tendances qui visent à toujours conserver l'équilibre : équilibre entre les concepts et les faits dans la recherche et l'explication, équilibre entre les intérêts en cause dans l'application. La « Nouvelle Ecole de Lausanne » rejette l'esprit de système qui, trop souvent de nos jours, défigure la pensée économique et les solutions qu'elle propose.

André Marchal.

Politique.

Closon (F.-L.), commissaire honoraire de la République, *La région, cadre d'un gouvernement moderne.* Un vol. de 162 p., Berger-Levrault, 1947.

Brièveté et excellence : l'expérience vécue a dicté la critique et inspiré les projets. La réforme de l'administration y est bien dégagée des intérêts temporaires de situation et de parti. « Dans un monde qui n'a plus rien de commun avec celui du début du XIXe siècle, l'administration, vieille d'un siècle et demi, a conservé ses cadres anciens, ses habitudes traditionnelles... Mal servi par un instrument vétuste, le gouvernement est faible, ses lois sont mal respectées. » « L'action de l'Etat ne porte plus sur des individus isolés mais sur des individus agglomérés socialement, sur des masses; elle n'est plus occasionnelle, superficielle, mais constante, profonde..., action qui intervient dans la vie des personnes », rapide, intégrant des faits et des situations économiques dans la vie administrative. Ce but impose une direction coordinatrice et à l'échelon de la conception et au stade de l'exécution.

L'archaïsme du cadre départemental le rend inadapté « sans rapport avec les nouveaux groupements de forces, d'intérêts... Les mines du Nord et du Pas-de-Calais forment un tout. Placés sous l'autorité d'un président et d'un directeur, leurs ouvriers dépendent d'un même syndicat régional : peut-on concevoir qu'elles soient contrôlées pour un tiers par le préfet du Nord résidant à Lille, pour deux tiers par le préfet du Pas-de-Calais, résidant à Arras? » On en dirait autant de l'industrie laitière dans l'Ouest, ajoutons : du vignoble languedocien, de l'économie provençale, etc. « Le nombre trop élevé de divisions départementales ne permet pas aux ministres d'assurer les relations directes indispensables avec leurs représentants; la fonction de préfet est trop réduite à la représentation du ministre de l'Intérieur, l'habitude trop ancienne pour être brisée dans le milieu départemental où elle s'est installée. »

Le cadre régional est le seul vrai et adapté. Compromis par Vichy? « Mal dirigé par des gouvernements d'occasion, entravé par la pression allemande, saboté par les patriotes, le système n'a que très imparfaitement fonctionné. » L'expérience de la France libre a été close sans vrai débat le 31 mars 1946: « La société française, orientée vers le socialisme, retourne aux cadres administratifs du règne de Louis-Philippe. » Or, « en 1939, la formule régionale était déjà fréquemment acceptée, sa réalisation étudiée sérieusement par de nombreux ministères; elle correspondait à un besoin national »... Certains ministères ont superposé à l'échelon départemental un échelon régional, d'autres ont créé un échelon régional sans échelon départemental, d'autres encore se sont refusés à organiser des services régionaux ». L'enjeu est grand : « Les commissaires régionaux de la République... sont devenus le centre des attaques des champions de l'affaiblissement provisoire du pouvoir central, de l'émiettement de la puissance publique..., la suppression de l'échelon régional a été la première étape, la suppression demandée des préfets sera le dernier pas. Dans la période intermédiaire, l'échelon départemental réadapté est, pour les partisans de l'émiettement du pouvoir central, un moindre mal qui peut être toléré provisoirement.

L'état actuel? « ... l'appareil bureaucratique est parvenu à isoler la décision de l'action. L'encombrement des services de la capitale et la dis-

persion des services de province rendent illusoire le tableau de bord parisien. Paris, qui a la prétention de diriger et d'exécuter, est incapable de donner rapidement l'ordre que lui réclame le service de province, alors que, dépourvu du droit de décider, celui-ci est suspendu à d'incertaines décisions. Le progrès réalisé par la technique des communications n'a pas entraîné pour autant un progrès dans la rapidité des liaisons. »

Viennent ensuite les projets d'une organisation régionale d'un commissariat, la compétence des fonctionnaires régionaux, le renflouement des sous-préfets : « Seul le renvoi à l'échelon de l'arrondissement des multiples travaux qui entraîne l'intervention de l'Etat est susceptible de résoudre la contradiction de l'administration moderne, agir rapidement avec souplesse dans un domaine infiniment étendu. » Le gouvernement connaîtra mieux 20 à 25 commissaires que 90 préfets, et sera mieux compris et obéi. Le Conseil régional général remplacera les conseils départementaux. La région devra rassembler les territoires qui peuvent être soumis à une même impulsion. Le Grand Paris, et le Nord mis à part, c'est 31 millions qu'il convient de répartir en 20 ou 25 circonscriptions de 1.500.000 têtes en moyenne.

Suit un tableau des régions au 31 mars 1946, leurs concordances avec les régions techniques et un état numérique des populations ainsi groupées.

On n'objectera à l'auteur que la brutalité avec laquelle sa répartition des compétences supprime d'un trait le département sans ménager aucune transition.

J. Morini-Comby.

Le gérant : De Peyralade.

Dépôt légal effectué en 1947 (4e trimestre).

24244. — Imprimeries Delmas, Bordeaux (31.0192). — 1947.

REVUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

LA VIE ET LA PENSÉE DE GAËTAN PIROU

BIOGRAPHIE

Né le 14 avril 1886 au Mans (Sarthe).

Elève du Lycée du Mans (1891-1903). Lauréat du Concours Général (1902).

Etudes de Droit à la Faculté de Rennes (1903-1909) et à la Faculté de Paris (1909-1910). Lauréat de la Faculté de Droit de Rennes (1905 et 1906). Lauréat de la Faculté de Droit de Paris (Prix de thèse, 1910).

Docteur en Droit, Sciences Juridiques, Rennes, 1909.

Docteur en Droit, Sciences Economiques, Paris, 1910.

Professeur à l'Institut Français de Londres (1913-1914).

Chargé de Cours à la Faculté de Droit de Rennes (1915-1917).

Attaché à l'Office National des Universités et Ecoles françaises (1917-1918).

Directeur de l'Institut Français de Milan (1918-1919).

Chargé de Cours à la Faculté de Droit d'Alger (1919-1920).

Reçu Agrégé des Facultés de Droit (Section des Sciences Economiques), avec le numéro 1, au concours de 1920.

Agrégé, puis Professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux (1920-1926).

Agrégé, puis Professeur, à la Faculté de Droit de Paris depuis 1927 (Chaire d'Histoire des Doctrines Economiques).

Directeur d'Etudes suppléant à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (Sorbonne) : Chaire d'Histoire des Doctrines Economiques (depuis 1928).

Directeur du Cabinet de Paul DOUMER à la Présidence du Sénat (1927-1930).

Rédacteur en chef de la *Revue d'Economie Politique* (avec M. Charles RIST) depuis 1935.

Docteur *honoris causa* de l'Université Technique de Lisbonne (1939).

Membre du Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique.

Membre du Comité Economique Permanent créé par le décret du 17 octobre 1939.

Surarbitre (en application de la loi du 4 mars 1938) dans des différends collectifs relatifs aux industries :

des produits pharmaceutiques;
du cinéma;
à l'aviation;
aux garages d'automobiles.

Sentences rendues en 1938.

Professeur à l'Ecole des Sciences Politiques depuis 1940.

Membre du Conseil de l'Université de Paris.

Missions Universitaires et Conférences à l'étranger :

En Angleterre et en Ecosse (1923) : Birmingham, Oxford, Edimbourg, Glasgow, Aberdeen, Saint-Andrews.

Au Portugal (1936) : Lisbonne et Coïmbre.

En Belgique (1939) : Bruxelles et Liége.

En Suisse (1939) : Genève et Zurich.

En Yougo-Slavie (1939) : Zagreb et Belgrade.

En Syrie et Egypte (1924 et 1939-1940) : Beyrouth, Damas, Le Caire.

Chargé d'une mission d'inspection à l'Ecole Française de Droit de Hanoï (1937).

Mort le 24 février 1946.

BIBLIOGRAPHIE

A. — Ouvrages.

Les Conceptions juridiques successives du contrat collectif de travail en France. Un vol. in-8° de 482 p. Rousseau, 1909.

Proudhonisme et Syndicalisme révolutionnaire. Un vol. in-8° de 422 p. Rousseau, 1910.

Les Doctrines économiques en France depuis 1870. Collection Armand Colin. Un vol. in-16 de 220 p.; 1re éd. : 1925; 3e éd. : 1934.

Georges Sorel. Un vol. in-16 de 67 p. Marcel Rivière, 1927.

Doctrines sociales et Science économique. Un vol. in-8° de 204 p. Librairie du Sirey, 1929.

La Crise du capitalisme. Un vol. in-8° écu de 200 p. Librairie du Sirey; 1re éd. : 1934; 2e éd. : 1936.

La Monnaie française depuis la guerre. Un vol. in-8° écu de 112 p. Librairie du Sirey, 1936.

La Monnaie française de 1936 à 1938. Un vol. in-8° écu de 129 p. Librairie du Sirey, 1938.

Economie politique et Facultés de droit. Un vol. in-8° écu de 126 p. Librairie du Sirey, 1937.

Essais sur le Corporatisme. Un vol. in-8° écu de 172 p. Librairie du Sirey, 1938.

Introduction à l'étude de l'Economie politique. Un vol. in-8° de 303 p. Librairie du Sirey, 1939.

Néo-Libéralisme, Néo-Socialisme, Néo-Corporatisme. Un vol. in-16 de 219 p. Librairie Gallimard, 1939.

L'Utilité marginale : de C. Menger à J.-B. Clark. Un vol. in-8° de 323 p. Edit. Domat-Montchrestien; 1re éd. : 1932; 2e éd. : 1938.

Les Théories de l'équilibre économique : L. Walras et V. Pareto. Un vol. in-8° de 465 p. Edit. Domat-Montchrestien; 1re éd. : 1934; 2e éd. : 1938.

Les nouveaux courants de la Théorie économique aux Etats-Unis. Edit. Domat-Montchrestien. 4 vol.

T. I : *Les précurseurs.* Un vol. in-8° de 347 p.; 1re éd. : 1934; 2e éd. : 1939.

T. II : *L'Economie institutionnelle.* Un vol. in-8° de 230 p.; 1re éd. : 1936; 2e éd. : 1939.

T. III : *De l'Economie statique à l'Economie dynamique.* Un vol. in-8° de 275 p. (autographié), 1938.

T. IV : *De l'Economie spontanée à l'Economie dirigée.* Un vol. in-8° de 162 p. (autographié), 1938.

Traité d'Economie politique :

T. I : *Les cadres de la vie économique.*
I. *Introduction à l'étude de l'économie politique.* Un vol. in-8° de 300 p. Librairie du Sirey, 1939.
II. *La Technique et le Droit. Le Capitalisme. L'Industrie,* 1940. Un vol. in-8°, 500 p.
III. *L'Agriculture. Le commerce.* 1941. Un vol. in-8°, 330 p.
IV. *Les Transports.* 1942. Un vol. in-8°, 448 p.
V. *Le Crédit.* 1943. Un vol. in-8°, 448 p.

T. II : *Le Mécanisme de la vie économique.*
VI. *La Monnaie.* 1945. Un vol. in-8°, 518 p.
VII. *La Valeur et les Prix.* Un vol. in-8° de 500 p

En préparation :

VIII. *Les revenus et l'équilibre économique.* par M. Piatier, agrégé, directeur du Service de Conjoncture.
IX. *Les fluctuations économiques,* par M. Guitton, professeur à la Faculté de droit de Dijon.

T. III :

X. *Les relations économiques internationales,* par M. Byé, professeur à la Faculté de droit de Paris.
XI. *Les doctrines économiques,* par M. Leduc, professeur à la Faculté de droit de Paris.
XII. *L'économie soviétique,* par M. Bettelheim (à paraître prochainement).

Cours des sciences politiques :

Economie libérale. Un vol. in-8° de 285 p. Editions Sedes, 1946.
Economie dirigée. Un vol. in-8° de 365 p. Editions Sedes, 1946.

Cours de 1re année de licence de la Faculté de droit :

Cours d'économie politique, tome I. Un vol. in-8° de 580 p. Editions Domat-Montchrestien, 1948.

B. — Principaux articles.

A propos du syndicalisme révolutionnaire. *Revue politique et parlementaire,* 1911.
Les interprétations récentes de la pensée de Proudhon. *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales,* 1912.
Intervention légale et Contrat collectif de travail. *Revue d'économie politique,* 1913.
La liberté individuelle et l'après-guerre. *Grande Revue,* 1918.

L'état actuel de la science des finances en Italie. *Revue d'économie politique*, 1919.

Proudhonisme et Marxisme. *Revue du Mois*, 1919. (Publié également dans le volume collectif : *Proudhon et notre Temps*, Chiron, 1920.)

Le Contrôle ouvrier sur la production. *Revue d'économie politique*, 1922.

Le Problème du contrat collectif de travail en France. *Revue internationale du travail*, 1922.

La France devant la crise des échanges internationaux. *Revue d'économie politique*, 1923.

La physionomie économique de la France d'après-guerre. *Revue des études coopératives*, 1924.

Gesamtbild der Forschung in den Einzelnen Ländern : Frankreich, dans le volume collectif : *Die Wirtschaftstheorie der Gagenwart*. t. I, Vienne, 1927.

Une Théorie positive du salaire. *Revue d'économie politique*, 1932.

La crisi del capitalismo secondo gli economisti Francesi, dans le volume collectif : *La crisi del capitalismo*, Florence, 1933.

L'Economie dirigée. Expériences et plans. *Revue d'économie politique*, 1934.

L'Economie dirigée, dans le volume collectif : *L'Economie dirigée et l'Agriculture*. Librairie de l'Institut agronomique, 1935.

Capital et Capitalisme. *Revue des cours et conférences*, 1936.

Verfall oder Wandlung des Kapitalismus. *Zeitschrift für Nationalökonomie*, Vienne, 1936.

Economie dynamique et Théorie abstraite. *Revue d'économie politique*, 1937.

Jugements nouveaux sur le capitalisme. *Revue d'économie politique*, 1938.

La Piastre et le Franc. *Revue d'économie politique*, 1938.

La Monnaie dans le passé et le présent. *Revue d'économie politique*, 1938.

La Publicité et la Théorie économique. Dans le volume collectif : *Mélanges dédiés à M. le Professeur H. Truchy*. Librairie du Sirey, 1938.

En collaboration avec M. Charles Rist : De la France d'avant-guerre à la France d'aujourd'hui. *Revue d'économie politique*, 1939.

Les Divisions de l'économie politique, dans le volume collectif : *Mélanges économiques et sociaux offerts à M. Emile Witmeur*. Librairie du Sirey, 1939.

Sciences économiques, dans le volume collectif : *La Pensée écrite. Encyclopédie française*, 1939.

Le Problème monétaire en France depuis la Libération. *Revue d'économie politique*, 1945.

La Monnaie en économie libérale et en économie dirigée. *Les Mélanges Gonnard*, 1945.

C. — Collections.

Directeur des collections suivantes :

Etudes Economiques. 6 vol. parus. Librairie du Sirey.
Etudes sur l'histoire des Théories économiques. 8 vol. parus. Librairie du Sirey.
Collection des principaux économistes. Nouvelle édition (en collaboration avec François Simiand). 4 vol. parus. Alcan.
Les doctrines économiques. Les publications techniques.

D. — Préfaces.

Préface aux ouvrages suivants :

H. Biaugeaud. — *Essai sur la théorie ricardienne de la valeur*. Sirey, 1934.
J.-M. Jeanneney. — *Essai sur le mouvement des prix en France depuis la stabilisation monétaire*. Librairie du Sirey, 1936.
H.-S. Bloch. — *La théorie des besoins de K. Menger*. Librairie Générale, 1937.
H. Guitton. — *Economie rationnelle. Economie positive, Economie synthétique*. Sirey, 1938.
O. Wormser. — *Déflation et Dévaluation*. Librairie du Sirey, 1938.
H. Denis. — *Les récentes Théories monétaires en France*. Librairie du Sirey, 1938.
F. Oulès. — *Le Rôle de l'offre et de la demande et du marginalisme dans la théorie économique*. Librairie du Sirey, 1938.
A. Walras. — *De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur*. Alcan, 1938 (réédition).
B. Damalas. — *Essai sur l'évolution du commerce international*. Presses universitaires de France, 1940.
Guitton. — *Le Catholicisme social*. Les Publications techniques, 1945.

GAËTAN PIROU[1]

INTRODUCTION

Avec Gaëtan Pirou disparaît un très grand professeur. Du professeur il avait tous les dons : autorité, clarté, accueil sympathique aux idées nouvelles, impartialité, art d'éveiller les esprits et non de les contraindre. Il en avait aussi et à un haut degré la conscience. Il n'a jamais détendu son effort pour se tenir exactement informé des idées et des faits, pour transmettre fidèlement aux jeunes générations l'acquit du passé et du présent, pour faire à chaque instant à leur bénéfice le « point » des questions abordées dans son enseignement.

Ces dons naturels et cette conscience professionnelle, on les retrouve intégralement dans son œuvre écrite. Celle-ci est considérable et laissera une trace durable dans notre littérature économique. Son grand *Traité*, dont la publication s'est poursuivie sans interruption depuis 1938, marque une date. Nous espérons que les derniers volumes sont assez complètement rédigés pour que des mains pieuses dès longtemps associées à tous les travaux de notre ami puissent en assurer l'impression. Depuis Leroy-Beaulieu et Cauwès, aucun économiste français n'avait eu le courage d'entreprendre seul une tâche aussi écrasante. Elle suppose une concentration d'esprit et de volonté, une persévérance, une variété d'information dans les domaines de la technique industrielle, agricole, financière, dont peu d'économistes sont capables. Elle exige un équilibre difficile entre la description des faits et l'analyse des notions théoriques, un choix entre l'essentiel et le secondaire, entre le passé et le présent, entre l'actuel et le permanent, où seul peut réussir un esprit lui-même équilibré sachant subordonner jusqu'à ses propres préférences à l'harmonie de l'ensemble.

L'influence de François Simiand, dont Pirou se déclarait le

1. Reproduction de l'article nécrologique paru dans le numéro 1, janvier-mars 1946, de la *Revue d'économie politique.*

disciple, est sensible dans cet ouvrage, aussi bien par la méthode suivie que par l'importance accordée aux problèmes de structure et d'évolution. Pirou n'a jamais perdu de vue l'aspect sociologique des phénomènes économiques. L'influence croissante de l'Etat comme contrôleur des activités productrices lui apparaît comme le fait dominant des cinquante dernières années. Il n'a cessé de signaler les facteurs puissants qui poussent les Etats modernes (démocratiques ou totalitaires) à s'ingérer de plus en plus dans l'économie, à la modeler en vue de fins nationales ou sociales. Un certain point de concentration ou d'unification tend à faire des grandes entreprises individuelles ou bancaires de véritables institutions nationales. Il déclenche alors l'intervention de l'Etat moins pour des motifs d'amélioration technique que pour des raisons de psychologie politique, ou même de défense nationale. De là l'intérêt suscité chez Pirou par les expériences d'économie mixte ou d'organisation corporative. Les brèves études qu'il leur a consacrées constituent les analyses certainement les plus clairvoyantes et les plus lucides qui aient paru de ces conceptions. Les tentatives inégalement réussies qui ont été faites pour les réaliser et dont il apercevait toutes les faiblesses lui paraissent cependant dans la ligne de l'évolution économique moderne. C'est cette évolution qui retient d'abord son esprit et à laquelle il a consacré les premiers volumes de son *Traité*, réservant pour les derniers l'analyse des mécanismes proprement dits.

Au spectacle des innovations qui depuis la guerre se manifestent aussi bien dans les pays totalitaires que dans ceux où s'instaure, non sans fracas, ce qu'il appelait justement une « démocratie autoritaire », on ne peut s'empêcher de constater la justesse de ses prévisions. Le régime « mixte » qui lui paraissait devoir succéder au libéralisme du XIXe siècle (en partie par les fautes et l'étroitesse du libéralisme lui-même), il l'accueillait par une inéluctable nécessité, avec beaucoup de ce fatalisme qui caractérise aussi la pensée de Simiand, si fortement empreinte de déterminisme social.

La curiosité de Pirou l'entraînait à suivre l'évolution des idées autant que celle des faits. Ce ne sont pas cependant les théories qui l'intéressent avant tout, ce sont plutôt les vues sociales, les images de l'avenir économique telles qu'elles s'élaborent dans les esprits les plus variés et de la plus inégale

culture. Dans son précieux volume sur *Les doctrines économiques en France*, il examine les idées d'un George Valois ou d'un Follin avec autant d'attention que celles d'un Gide ou d'un Aftalion. La « pensée » économique, celle qui finalement devait s'insérer dans la réalité, se composait à ses yeux de ces courants multiples et diversement purs. Il a donné sur Georges Sorel une courte et pénétrante étude, où la psychologie inquiète de cet original personnage est mise en plein relief et qui est certainement l'une des meilleures qui lui ait été consacrée. Là encore cependant l'enseignement restait sa préoccupation essentielle. Il a poursuivi à l'Ecole des Hautes Etudes, pendant de nombreuses années, l'analyse systématique des plus importantes conceptions modernes de l'économie, depuis celles de Walras et de Menger jusqu'à celles des plus récents écrivains américains. L'ensemble de ces travaux publiés chez Domat-Montchrestien représente l'un des plus beaux efforts accomplis en vue d'informer la jeune génération de l'orientation des recherches des économistes contemporains d'Amérique, d'Angleterre, d'Italie ou d'Allemagne. A ma connaissance, rien d'équivalent n'a été entrepris dans les universités étrangères pour rendre justice à toutes les tendances de la littérature économique internationale. Son dernier article, paru dans cette *Revue même*, était encore consacré à « faire le point » des opinions publiées récemment chez nous en matière monétaire. Une fois encore y apparaît son souci de ne laisser dans l'ombre aucune suggestion, de ne négliger aucune idée capable d'éclairer même passagèrement le sujet étudié par lui.

Ces qualités de compréhensive intelligence, ce besoin de justice et d'équilibre, faisaient de lui un admirable directeur pour cette *Revue*. Au cours d'une collaboration, dont la rupture est pour moi singulièrement douloureuse, j'ai eu mieux que personne l'occasion d'observer cette équité dans l'appréciation des esprits, ce souci de n'appliquer au jugement d'un article que des normes strictement objectives. Il m'a confirmé dans cette conviction que pour l'accomplissement d'une grande tâche, même intellectuelle, les qualités du caractère comptent autant que celles de l'intelligence.

Pirou, au cours d'une carrière qui lui avait fait traverser les milieux politiques, a été en contact avec une foule d'hommes et d'institutions. Il jugeait les uns et les autres avec clair-

voyance, mais sans aucune passion. Il n'était pas attiré par l'action publique. Sa pensée gardait partout son indépendance. Il la défendait avec une extrême courtoisie, mais avec la plus grande fermeté. Sa contradiction s'exprimait aussi souvent par un sourire que par une parole. Il acceptait son temps. La démocratie lui paraissait « le climat le plus favorable à la liberté de l'esprit »[2]. Rien n'était plus loin de son tempérament que l'opposition systématique. Son rôle était de comprendre et de faire comprendre les forces diverses qui s'agitent et se combattent dans un monde troublé sans se laisser entraîner par aucune d'entre elles. Il était, selon ses propres paroles, « avant tout un observateur et un homme de science ». Mais non pas un observateur indifférent.

Dans la mesure où les changements sociaux pouvaient améliorer le sort ou accroître le bien-être des masses, Pirou les accueillait avec sympathie. Il a dit de lui-même que « la démagogie lui faisait horreur autant que la ploutocratie ». Appelé à plusieurs reprises à intervenir comme surarbitre dans les conflits ouvriers qui ont précédé la dernière guerre, il a exposé dans un article extrêmement intéressant[3] son état d'esprit à l'égard de ces conflits. On y lit clairement les scrupules d'une conscience délicate en face de décisions d'où devait dépendre le sort matériel de beaucoup d'inconnus. Peu de pages révèlent aussi bien son élévation d'idées et sa sensibilité en même temps que sa fermeté. Le rôle d'arbitre était sans doute celui où il se sentait le plus à l'aise. Il l'a exercé non seulement dans les conflits sociaux mais dans les conflits intellectuels. A ce point de vue, son *Introduction à l'étude de l'économie politique* (premier volume de son grand *Traité*) et son petit livre, *Néo-libéralisme*, *Néo-corporatisme*, *Néo-socialisme*, sont particulièrement significatifs.

Cette recherche de la ligne juste n'était que l'expression de son amour profond de la vérité. Car la poursuite de la vérité a été sa grande passion. Il « avait la conviction » — c'est encore lui qui parle — « que la raison travaillant sur les don-

2. J'extrais ces mots, ainsi que les citations suivantes, d'un petit volume publié par lui en 1936, intitulé *Glanes*, et où dans la Préface il a dépeint lui-même sa position à l'égard de la religion, de la politique et de la science.
3. Republié en appendice dans le petit volume intitulé *Néo-libéralisme, Néo-corporatisme*, etc.

nées de l'expérience peut seule apporter à l'homme quelques clartés sur le monde et ses lois ».

Nous assistons aujourd'hui à d'étranges tentatives pour réduire la vérité à un rôle secondaire ou insignifiant. Les propagandes politiques les plus opposées s'accordent pour la considérer comme une ennemie de l'action. C'est la réussite, nous dit-on, qui justifie le mensonge, et si le but est noble peu importe les moyens. Beaucoup de partisans répètent avec une sorte de fierté cynique le vieux mot de Ponce Pilate : « Qu'est-ce que la vérité ? » Volontiers ils répondraient : « La vérité comme le mensonge n'est qu'un instrument et les deux s'équivalent. » Pirou, prenant la position exactement contraire, a pu dire de lui-même que « dans son échelle des valeurs il mettait au-dessus de tout la vérité ». A leur tour, les témoins de sa vie et de son activité, pour lui rendre dignement hommage, ne trouveront pas de termes plus justes à associer à son souvenir que ces deux mots tout chargés de leur respect et de leur amitié : *Veritatem dilexit*.

Charles Rist.

L'HOMME

I

GAËTAN PIROU

DIRECTEUR DE LA REVUE

Quand je m'adressai à Gaëtan Pirou pour lui demander de partager avec moi la charge de rédacteur en chef de cette *Revue*, il accepta avec sa bonne grâce habituelle, et c'est lui dorénavant qui assuma la plus grande part de la direction.

Double travail auquel il était particulièrement bien préparé par son érudition économique et par cette équité naturelle de jugement à laquelle j'atteignais peut-être moins aisément que lui et qui est cependant indispensable à qui doit décider de ce qui mérite ou non d'être publié.

Je dis double travail, car la direction d'une *Revue* implique le double rôle de solliciteur et de sollicité.

Le premier est le plus ardu. Le second est le plus délicat.

Comme solliciteur, les excellentes relations de Pirou avec les économistes du monde entier (latins, germaniques, anglo-saxons ou scandinaves) lui conféraient une particulière autorité. Il ne s'agissait pas de solliciter au hasard, mais suivant un programme soigneusement élaboré. Il fallait prévoir à l'avance les sujets qui deviendraient « actuels » et trouver pour les traiter les hommes appropriés, souvent très occupés, ou peu disposés à livrer à l'impression des idées qu'ils préféraient défendre par la parole ou par l'action. A cette tâche, Pirou réussissait parfaitement. La rédaction même de son grand traité, devoir essentiel auquel il subordonnait tout le reste, lui faisait envisager les problèmes dans leur développement futur autant que dans leur état actuel, et connaître les personnalités les mieux préparées à les exposer. Professeur, il était d'autre part en contact permanent avec les meilleurs des jeunes générations, volon-

tiers désireux de contribuer au succès d'une revue essentiellement scientifique, éclectique par définition et qui ne leur demandait aucun sacrifice de conviction ou de tendance.

La période chaotique d'entre deux guerres, si elle multipliait les sujets d'intérêt ou de curiosité, raréfiait, par contre, le nombre de ceux véritablement compétents pour les aborder. Les systèmes monétaires, celui des échanges internationaux, étaient bouleversés. Les questions sociales prenaient une acuité plus vive. Le risque était autant de prendre pour de véritables nouveautés des systèmes de fortune nés du malheur des temps, que de se refuser à voir les changements définitifs apportés par des circonstances nouvelles. Le premier me paraissait, je l'avoue, plus à craindre que le second. Aujourd'hui encore, c'est lui qui nous menace le plus gravement. La distinction du permanent et du passager en matière économique est l'une des plus subtiles qui soient. Et naturellement les générations nouvelles sont disposées à considérer comme définitif ou comme entièrement neuf ce qui se passe sous leurs yeux et qu'elles observent pour la première fois. Mais jamais sur ces points il n'y eut de désaccord entre Pirou et moi. Sa forte culture historique le défendait contre les étonnements trop naïfs suscités par le présent, sans fermer son esprit à la compréhension des possibilités (désirables ou regrettables) de l'avenir.

Mais un directeur de revue n'est pas seulement solliciteur. Il est aussi sollicité. Et c'est là que sa diplomatie et sa clairvoyance sont mises à la plus rude épreuve.

Parmi les manuscrits qu'on lui apporte, il lui faut distinguer ce qui est simple promesse de talent et ce qui est réalisation, ce qui est fantaisiste et ce qui est conforme aux critériums de la science, ce qui est nouveauté et ce qui est simple « déjà vu ». Ajoutez qu'il faut tenir compte des susceptibilités, des amours-propres, des impatiences. C'est là que Pirou, grâce à cet éclectisme et à cette ouverture d'esprit dont il était si largement pourvu, donnait toute sa mesure. Je crois bien qu'aucun économiste, fût-il débutant ou déjà chevronné, n'a jamais eu à se plaindre de son accueil, même quand il demandait une coupure, une addition ou une modification. Son extrême bonne foi, son parfait désintéressement de ses propres préférences entièrement subordonnées au succès de la *Revue* et à sa volonté d'en maintenir le « standing » international, étaient trop écla-

tants pour qu'aucun écrivain pût s'offusquer de la manière dont il exerçait son droit primordial de rédacteur en chef : le droit de choisir, de critiquer ou même de rejeter.

Tout ce travail, bien entendu, exigeait beaucoup de temps : démarches, lettres, conversations, lectures, choix des personnes les mieux qualifiées pour rendre compte d'un ouvrage important. Pirou ne s'est jamais récusé devant aucun des détails de cette tâche absorbante. Dans ma dernière conversation avec lui, quelques jours avant de se livrer au chirurgien qui devait l'opérer, c'est encore de la *Revue* qu'il me parlait. Sa remise en marche posait des problèmes nombreux, sans parler des problèmes matériels, obtention du papier, caractères d'impression, etc., que la libération posait à toutes les revues. Il n'a pas fallu moins d'un an pour que cette *Revue* (qui s'était sabordée dès l'arrivée des Allemands et dont les rédacteurs, certes, n'avaient jamais dissimulé leurs sentiments, obtînt l'autorisation de paraître. Je n'ai jamais su quel fonctionnaire hargneux ou quelle commission partisane faisait obstacle à notre résurrection. Il fallut aller jusqu'au ministre, M. Teitgen, lui-même professeur de droit, pour obtenir enfin l'autorisation demandée. C'est Pirou qui se chargea des démarches nécessaires, et qui finit par réussir. Le choix des premiers manuscrits à publier n'était pas facile. Tel auteur était pressé de compenser un long silence par des articles nombreux. Tels autres étaient trop absorbés par des occupations administratives pour livrer à temps ceux qu'ils nous avaient promis, etc. Nous cherchions à résoudre ensemble ces problèmes pratiques tout en nous entretenant des problèmes plus vastes, plus passionnants, que posait l'économie bouleversée d'un monde en ruines. J'essayais de lui dissimuler, en évoquant ces soucis d'ordre général, le souci exclusif que me causait sa santé, si visiblement menacée. Ce fut notre dernier entretien.

Charles Rist.

II

GAËTAN PIROU, L'ÉTUDIANT, LE PROFESSEUR

Voici dix-huit mois que la mort nous a enlevé Gaëtan Pirou. Comme au jour de sa disparition, si prématurée et si subite, nos regrets demeurent profonds et unanimes. Nous mesurons davantage peut-être encore la perte qu'ont subie, non seulement la Faculté de Droit de Paris, mais encore l'Université et le monde savant tout entier.

Dans ce numéro, consacré à sa mémoire, d'autres plus qualifiés que moi diront quelle fut son œuvre, ce que son dévouement de chaque jour a fait pour la propagation des sciences économiques, ce que sa lucidité et son intelligence ont apporté de nouveau en ce domaine.

Mon rôle est d'apporter ici le témoignage d'un camarade, d'un collègue et d'un ami. J'ai fait mon droit à la Faculté de Rennes en même temps que Gaëtan Pirou, et je dirai ce que fut sa vie d'étudiant, comment il s'est préparé à sa carrière universitaire et de savant; j'ai été pendant de longues années son collègue à la Faculté de Droit de Paris, et je rappellerai le succès qu'il a eu auprès de nos étudiants et le souvenir qu'il a laissé dans nos conseils. Il m'est doux de le faire et de lui manifester ainsi, une fois de plus, ma fidèle et indestructible amitié.

Pirou fut, en même temps que moi, étudiant à la Faculté de Droit de Rennes, pendant les années scolaires 1903-1904 et 1904-1905. Nous ne suivions pas cependant les mêmes cours, car son entrée à la Faculté fut d'un an postérieure à la mienne. Je le connaissais pourtant, car le bruit de ses succès le désignait à l'attention de tous, et nous avions des amis communs. J'emprunterai cependant, pour mieux peindre sa physionomie, des traits importants aux souvenirs plus personnels de son cousin, le docteur Crié, fils du professeur Crié, qui, pendant que nous étudions le droit, se préparait à la médecine et était, en même temps que le parent le plus proche, l'ami le plus intime de Gaëtan Pirou.

Ce fut après un baccalauréat de philosophie brillamment passé à l'Université de Caen que Pirou prit à la rentrée de 1903 ses premières inscriptions de Droit à Rennes, Rennes que l'inquiète sollicitude de ses parents avait choisie au moment de se séparer de lui, afin que dans l'isolement de sa nouvelle vie il retrouvât auprès de son oncle un peu de l'ambiance affectueuse du foyer qu'il avait quitté.

Le lycéen de la veille arrivait riche des acquisitions d'une enfance et d'une adolescence studieuses qu'avait étroitement surveillées et dirigées son père, professeur au Lycée du Mans. A cette rigide et austère tutelle, qui à aucun moment ne se relâcha, Gaëtan Pirou devait la méthode et la discipline de travail qui, mises au service de ses dons exceptionnels, après lui avoir valu d'être en toutes matières le premier de sa classe, allaient lui permettre de se distinguer durant ses études et de mener à bien tout au long de sa vie laborieuse, et en dépit d'une santé souvent précaire, l'œuvre qu'il souhaitait entreprendre.

Tous ses camarades avaient une grande admiration pour le sérieux avec lequel, livré maintenant à lui-même, il observait, sans jamais s'écarter de la ligne tracée, les règles d'un strict emploi du temps, où très harmonieusement s'équilibraient les heures de travail et celles de loisirs. Un mot résume l'essentiel de la méthode à laquelle il devait toujours rester fidèle : régularité, une régularité et une ponctualité parfaites, une faculté aussi de se mettre au travail sans effort, d'entrer de plein pied dans l'abstrait, sans jamais connaître le temps perdu si pénible aux esprits rebelles à l'immédiate concentration. Grâce à cela, il évitait le surmenage, car, servi par une excellente mémoire, il apprenait vite, progressait par un lent effort journalier, toujours égal et jamais excessif. Aussi arrivait-il à ses examens en toute tranquillité et ne connut-il jamais la fièvre du coup de collier final et des hâtives préparations. Attiré dès le début par l'économie politique, c'était à elle qu'il consacrait le plus volontiers son temps. Il ne négligeait cependant aucune des autres branches du droit. A la Faculté, comme autrefois au lycée, il se classait en tête dans toutes les matières, dans tous les concours. Cette faculté d'assimilation, grâce à laquelle il absorbait avec la même facilité toutes les parties du programme, devait puissamment le servir dans la poursuite des recherches d'une science qui touche à toutes les activités humaines et

englobe, en somme, la totalité des applications du génie humain à la vie sociale.

Outre cette méthode et cette régularité, nous admirions encore l'équilibre et la maturité de son esprit, son aptitude et son goût pour les spéculations philosophiques. En lui s'était marquée l'indélébile empreinte des leçons de son professeur de philosophie au Lycée du Mans, jeune maître enthousiaste qui avait su développer chez ses élèves le goût de l'analyse et le sens critique.

Aussi Pirou aimait-il se réunir avec d'autres étudiants, venus des diverses disciplines, et avoir avec eux de longues discussions sur des sujets de sociologie, de politique, de littérature... juvénile ivresse d'esprits neufs, surchargés d'acquisitions nouvelles, éblouis devant la révélation du monde ouvert à leur jeunesse. Mais tous remarquaient, dominant l'exaltation confuse des propos, la manière élégante et calme de Gaëtan, qui, doucement sceptique, savait sérier les questions et les mettre lumineusement au point; alors fleurissait déjà sur ses lèvres ce léger sourire d'une ironie si indulgente, sourire qui toute sa vie devait constituer pour ses amis le charme principal de sa physionomie. Que de soirées passées ainsi, que de promenades nocturnes le long des quais de l'Ille austère et mélancolique ! Pour l'étudiant sérieux qu'il était, ne fréquentant pas le café, ne jouant pas aux cartes, ne pratiquant même aucun sport, l'essentiel de ses loisirs restait intellectuel : la lecture, le théâtre et surtout l'amour de la musique. D'idées politiques, ces jeunes étudiants n'en avaient guère, du moins de précises, mais leurs tendances les portaient naturellement vers les doctrines et les idéologies de ceux-là qui, croyant au perfectionnement des hommes et des institutions, cherchent la solution des problèmes sociaux et l'avènement d'un mieux-être général dans une société réformée. Les idées intéressaient d'ailleurs Gaëtan Pirou plus que les hommes qui les défendaient ou les propageaient; il goûtait peu en somme les politiciens et demeurait en général très sceptique à leur égard. Le seul emballement que nous lui avons connu fut pour Jaurès, qu'il ne cessa jamais d'admirer. Sa calme critique n'avait pu résister devant le dynamisme puissant du grand tribun.

Curieux de toutes choses, ne négligeant aucune documentation, Gaëtan Pirou écoutait avec plaisir les échos que son cousin

lui rapportait de sa vie d'hôpital. Pour lui, qui amassait déjà de multiples documents pour les grosses thèses qu'il méditait, les impressions d'un étudiant en médecine, faites du contact journalier avec la misère et la maladie du pauvre, développaient chez lui l'altruisme et le fortifiaient dans l'idée qu'il était nécessaire de chercher l'amélioration d'une société où trop souvent l'aboutissement d'une vie laborieuse était l'hôpital ou l'asile.

Docteur en droit ès sciences juridiques à Rennes en 1909, c'est à Paris qu'il passa en 1910 son doctorat ès sciences économiques. Il y obtint un prix avec une thèse très remarquée sur le proudhonisme et le syndicalisme révolutionnaire.

A Paris, il continuait avec la même régularité et sans fièvre la poursuite du but immédiat qu'il s'était assigné : la conquête du titre d'agrégé. Chaque après-midi, il s'astreignait jusqu'au soir à un travail de bibliothèque, grossissant chaque jour la masse de ses fiches. Pas un jour ne le vit manquer à ce travail; rien ni personne ne l'en pouvait distraire. Il résistait par les plus beaux jours à la séduction des ombrages du Luxembourg ou à la tentation d'une excursion en bateau-mouche vers quelque verdoyant Saint-Cloud. Le soir seulement, comme tant d'autres étudiants, il retrouvait ses camarades, le long d'un boulevard Saint-Michel que l'on quittait rarement et dont on arpentait en un perpétuel mouvement de montée et de descente le « trottoir gauche », de la place Saint-Michel à la Taverne du Panthéon. Là continuaient les longues conversations sur la littérature et la musique. Rappellerai-je que Gaëtan Pirou fut un fidèle de Colette, dont il aimait tant la *Vagabonde*, et dont certain hiver il suivit avec son cousin les représentations de mimodrame.

En 1913, il partit enseigner à l'Institut de Londres. Il eût alors sans doute été reçu au concours d'agrégation si ces concours n'avaient pas été interrompus pendant la guerre. Mais sa maîtrise s'était déjà imposée. Il fut chargé de cours à la Faculté de Droit de Rennes de 1915 à 1917. Il y établit dès ce moment son cours d'économie politique, selon le plan qui sera plus tard celui de son grand *Traité* et qui témoignait alors d'une grande originalité. En 1918 et 1919, il alla diriger l'Institut français de Milan; puis, durant l'année scolaire 1920, il fut chargé de cours à la Faculté de Droit d'Alger. Là il assurait

beaucoup d'enseignements. Outre les cours d'économie politique de licence 1re et 2e années, on le chargeait de la législation financière, de la législation coloniale. Il accomplissait toutes ces besognes avec une aisance extraordinaire, subissant, d'ailleurs, le charme de la ville, de ses alentours et du climat, profitant de son séjour pour visiter Constantine, Blida, Touggourt.

Il fut reçu agrégé des Facultés de Droit (Section des Sciences économiques) au concours de 1920, où il remporta sans difficulté la première place.

* * *

C'est alors que commença sa véritable carrière de professeur. Il fut envoyé comme agrégé à la Faculté de Droit de Bordeaux, où il devait enseigner jusqu'en 1926. Tout en regrettant beaucoup Alger, Pirou fut très séduit d'aller à Bordeaux pour y rencontrer le doyen Duguit, dont la forte personnalité l'intéressa beaucoup. Il conquit tout de suite ses étudiants, se lia d'amitié avec Noailles, Margat, Vizioz, Laborde-Lacoste. Il organisa un Institut d'études économiques et sociales.

Enfin, en 1926, la Faculté de Droit de Paris l'appelait pour le charger d'un cours d'économie politique. Pendant vingt ans, il y a enseigné cette discipline, comme agrégé, professeur sans chaire et, depuis 1934, comme professeur titulaire. Il connut le plus grand succès : ses cours étaient parmi les plus écoutés, parmi les plus applaudis. Il aimait les jeunes gens et il était aimé d'eux; il adorait les auditoires de licence, les grands auditoires de première année surtout, où se pressent des centaines d'étudiants, serrés les uns contre les autres sur nos modestes bancs, assis même entre les bancs et jusque sur les marches qui conduisent à la chaire, debout sur plusieurs rangs tout en haut de l'amphithéâtre. Tout ce monde jeune qui sort du lycée respire avec ivresse l'atmosphère plus libre de la Faculté, il s'en grise souvent et manifeste parfois avec exubérance. Pirou aimait entrer dans cette salle bruyante, au milieu des cris et des applaudissements; il parlait, et immédiatement le bruit s'abaissait; sa voix un peu nasale portait; sa phrase limpide et élégante séduisait. L'autorité de sa science, de son geste sobre s'imposait; l'auditoire était conquis, le professeur pouvait le

mener là où il voulait, dans la voie de l'étude, du travail et de la science. Cette maîtrise, cette vocation pour l'enseignement, il l'affirma, non seulement à notre Faculté, mais à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, où il avait la chaire d'histoire des doctrines économiques depuis 1928 et à l'Ecole des Sciences politiques, où il enseignait avec la même passion et avec le même triomphe l'économie politique.

L'amour qu'il avait pour la jeunesse, il le témoignait aussi à la science. Les heures qu'il ne passait pas à faire son cours, ou à diriger les thèses de ses élèves, il les consacrait à méditer et à écrire sur l'économie politique. A l'époque où nous étions ensemble étudiants à Rennes, les études économiques n'avaient pas encore dans nos universités, dans le monde savant français, la place qu'elles méritent; Pirou a toute sa vie travaillé pour leur conquérir cette place. Il estimait que dans nos facultés nous nous occupions trop exclusivement de donner à nos étudiants une formation juridique et nous reprochait de donner dans nos programmes une situation inférieure à l'économie politique. Dans une brochure, qui fit quelque bruit en 1928, il alla même jusqu'à réclamer, à l'instar de certains pays étrangers, la création d'une Faculté de Sciences économiques, séparée des Facultés de Droit. Dans les dernières années de sa vie, il était revenu à des idées plus modérées.

Nous nous rencontrions lui et moi à la Commission Langevin, chargée de préparer la réforme de l'enseignement, et nous nous entendions pour envisager la création de licences juridiques, politiques et économiques spécialisées certes, mais ayant toutes un tronc commun sous forme d'une ou deux années obligatoires pour tous. Il convenait que, si le juriste a besoin de connaître les données de l'économie politique, l'économiste ne peut ignorer ce fait social qu'est le Droit, ne peut ignorer aussi que le seul moyen de faire passer dans le gouvernement des homms les résultats de l'économie politique, c'est de les traduire en lois, en règles juridiques.

Son œuvre personnelle dans le domaine économique est considérable, mais je laisse à d'autres le soin de l'analyser. Exposant ce que fut sa vie, je dois signaler qu'il fit une brève incursion dans le domaine politique en acceptant de 1926 à 1930 d'être directeur du Cabinet de Paul Doumer à la présidence du Sénat. Mais il n'abandonna pas pour cela son enseignement ou

son travail; il ne voyait là qu'un moyen d'étendre son champ d'observation des faits.

Il a aimé les voyages, a accepté des missions en Angleterre, au Portugal, en Belgique, en Suisse, en Yougoslavie, en Egypte, en Indochine. Il était appelé par les pays étrangers, car ses travaux lui donnaient une grande autorité. Il partait missionnaire de la pensée française et revenait chargé de nouvelles observations. Il séduisait tous les milieux par sa clarté, son équilibre, alliés à tant de science; cette clarté, cet équilibre, il les portait en lui, ils rayonnaient de lui; j'en appelle à tous ceux qui l'ont connu, au témoignage de tous ses collègues. Il était pour nous tous, à la Faculté, le modèle de la droiture et de la pondération; c'était un conseiller sûr, un arbitre auquel on se rapportait volontiers, un ami auquel on désirait se confier. De quelle autorité ne jouissait-il pas dans les assemblées de Faculté ! La confiance de ses collègues l'avait appelé à siéger au Conseil de l'Université, et quelques jours encore avant sa mort, les membres de toutes les Facultés de France votaient pour élire des délégués au Comité consultatif de l'Enseignement supérieur; dans presque toutes les sections, les voix se dispersèrent, il y eut ballottage; en économie politique seule, un nom obtint la majorité au premier tour, et une majorité écrasante : Gaëtan Pirou.

Pourquoi faut-il qu'une mort impitoyable l'ait prématurément arraché à notre estime et à notre affection? Cette mort, nous ne l'avons pas vu venir, et cependant les signes avant-coureurs s'étaient manifestés depuis longtemps, depuis quinze ans, moment où une première crise l'avait déjà durement touché. Il ne s'agissait, croyions-nous alors, que d'une alerte. Il s'était remis au travail, nous avions confiance en sa solide carrure, en sa taille si droite, en son regard toujours si jeune; nous avions confiance en la vigilance qui l'entourait à son foyer, nous savions qu'une compagne admirable lui consacrait tous les instants de sa propre existence, lui créant un intérieur confortable, tout baigné de la lumière du soleil se levant sur la Seine au point du jour, l'aidant dans son travail, veillant sur sa santé. Nous ne nous doutions pas que la mort s'installait peu à peu en lui. Lui ne se ménageait pas, travaillait avec acharnement, voulant terminer l'œuvre entreprise, se sacrifiant encore jusqu'au dernier jour dans de lourdes besognes univer-

sitaires. Sa fin a été digne de sa vie. Il a vu venir la mort, il en a accepté le risque sans peur, avec sérénité, sérénité c'est le mot qu'il m'a dit en me serrant les deux mains à la fin de l'émouvant entretien que j'eus avec lui la veille de son entrée en clinique. Durant de longues minutes, il m'a parlé de ses cours, de ses étudiants, de ses livres; c'est pour eux, c'est pour la France que furent ses dernières pensées.

De lui, il nous reste une œuvre claire et lumineuse comme sa personne, une œuvre qui fait honneur à la science économique, à la science française; il nous reste son exemple : comme il fut le modèle des étudiants, il fut le modèle des professeurs. Il nous reste son souvenir, le souvenir d'un collègue toujours souriant, d'un ami très cher.

JULLIOT DE LA MORANDIÈRE.

III

SOUVENIRS D'ENFANCE

In memoriam.

Exhumés du lointain passé de notre enfance, dont je reste, hélas ! quasi seul aujourd'hui à pouvoir — terme ultime d'une commune lignée — évoquer les souvenirs en leur cruelle douceur... voici pour ceux qui pensent que l'enfance importe, cette enfance dont, au dire du poète, « on ne guérit jamais », quelques images de Gaëtan Pirou au printemps de sa vie...

Images au hasard de celles que, trésor de l'homme vieillissant au reliquaire de son cœur, la fuite des années, loin d'affaiblir, ne fait que préciser et renforcer.

Mais que seraient ces images sans le cadre de leur originel climat ? Aussi, bien que dans la nécessité où je suis de me limiter, dois-je tâcher d'évoquer ici le milieu auquel elles sont liées, un de ces milieux aux bourgeoises vertus, aux solides traditions dont l'intime poésie trouve de si fines résonances aux pages de certains livres où nous est restituée l'atmosphère surannée de la province à la fin du dernier siècle.

Du plus loin donc qu'il me souvienne, et, comme si c'était d'hier... c'est d'abord dans l'alacrité d'une belle matinée d'été, un petit Gaëtan, un petit cousin, qu'une jeune femme souriante, en peignoir clair, mène à ma rencontre, entre deux buissons de grands hortensias roses, par l'étroite allée de sable blond d'un modeste et vieillot jardin provincial... Un bambin, jambes nues, en chaussettes et bottines bleues à boutons, dont les longs cheveux châtains ombragent le front d'une frange soyeuse, et dont, par derrière, les boucles retombent sur le col marin d'une courte robe écossaise... Un bambin gambadant et jouant, mais dont déjà s'affirme la nature fine et élégante à la façon raisonnable, mesurée, dont il mène ses jeux sans se salir, sans rien compromettre de l'ordre du jardin ni de la netteté de sa toilette d'enfant sérieux !

Un enfant bien élevé en somme, dira-t-on, obéissant, respec-

tueux des recommandations maternelles... Sans doute, mais surtout foncièrement calme et doux, précocement réfléchi même, au demeurant enjoué, caressant et rieur... Et j'entends encore les petits refrains que susurre sa voix mal assurée, zézayant un peu.

Lointains souvenirs demeurés en ma mémoire d'aîné, indissolublement liés aux impressions des heures les plus enchantées de ma propre enfance. Ces heures ensoleillées des « Grandes vacances » dont, l'âme frémissante, je passais au Mans, chez nos grands-parents, les premiers jours, retrouvant chaque année, dans le concert d'affectueuses gâteries de ceux qui furent si tendres à ma jeunesse, les gentilles manières de mon petit cousin... De mon petit cousin resté pour moi dans l'imagerie sentimentale retrouvée de ce temps-là, « l'Enfant au Jardin » !

D'un de ces jardins à tonnelle et à espaliers où, entre des murs bas aux vieilles pierres disjointes serties de plantes grimpantes, au faîte couronné de verdure et de fruits mûrissants, les fleurs des plates-bandes encadrées de buis se pâmaient dans la torpeur bourdonnante de chauds après-midi, sous un ciel qu'on eût dit de Touraine, qui dorait les reines-Claude. D'un de ces jardins dont, par bouffées, le cordial arôme parfumait la rue... Une rue aux passants rares, dans un de ces quartiers casaniers, ouaté d'un silence que seuls rompaient parfois l'aboi d'un chien, le crissement du sable sous les roues d'une voiture, les sonneries cristallines de la cloche d'un couvent au lointain du faubourg.

Et, dans l'alignement monotone des façades à crépi blond, pareille à toutes les autres, bourgeoise et modeste, la maison à laquelle je ne repense jamais sans attendrissement... La maison où, le seuil franchi, vous accueillait un paisible intérieur très soigné, un peu austère peut-être, mais dont je ne sais quelle confortable tiédeur tempérait la gravité... Etait-ce ce parfum musqué de fruits qui s'y mêlait à l'odeur d'encaustique de logis bien tenu ?... ou bien, plutôt, le rayonnement du calme visage de ma tante, perpétuellement éclairé d'un sourire d'une inégalable douceur ?

Tant de souvenirs se situent pour moi dans le clair-obscur de ce salon recueilli, d'une froide correction, au parquet luisant, aux meubles de bois noir capitonnés d'une soie bouton-d'or sur lesquels tombaient les rais obliques d'un soleil filtré par les persiennes demi-closes !

Tout nous ravissait dans cette pièce où, conscients de la faveur qui nous en permettait l'accès, nous pénétrions sur les pas de ma tante qui souvent se mettait au piano...

Petit univers où s'exaltaient délicieusement nos imaginations et s'émouvaient nos sensibilités au contact féerique des merveilles qui s'offraient à nous. Outre le Nain Jaune, le Loto, les cartes à jouer et les jetons aux couleurs vives du tiroir de la table de palissandre... il me souvient, objet d'étagère, d'une de ces boules de verre remplies d'une eau au sein de laquelle s'érigeaient la petite église et le bouquet d'arbres d'un frêle paysage d'hiver qu'assaillait, quand on la remuait, une tourmente de neige... Et la petite boîte à musique à la grêle et désuète musiquette chevrotante.

Tant de souvenirs aussi de la salle à manger aux fenêtres ouvertes sur le jardin ! Après le goûter, nous y admirions et feuilletions des livres illustrés à tranche dorée — ô le Jules Verne de nos dix ans ! Des cahiers d'images d'Epinal et les albums de chromos...

Puis c'était le défilé, sortis du grand placard où ils étaient rangés, de ses jouets d'enfant sage. Jeux tranquilles des récréations brèves et généralement solitaires d'un petit garçon — un peu couvé — d'une époque où, si invraisemblable que cela puisse paraître à ceux qui aujourd'hui pèchent par excès contraire, la pratique des sports était ignorée des lycéens sérieux, qui ne connaissaient, en fait de culture physique, que les dérisoires exercices d'un ridicule cours de gymnastique.

Je crois bien que le prix de ce cours-là fut le seul que ne remportait pas Gaëtan, en toutes matières premier de sa classe, au long de ses études.

Rarement d'aussi brillants et constants succès furent remportés par un élève qui, au demeurant, n'avait rien de l'idée qu'on se fait couramment du type du « fort en thème »...

Rarement non plus vit-on plus strict régime, régime éducatif, règle plus rigide que la discipline de travail à laquelle le plia sans relâche la direction du plus attentif, du plus dévoué et — sous des dehors sévères — du plus tendre des pères.

C'est dans l'étroit cabinet de travail de ce père, professeur de lettres au Lycée, que, sur un coin de bureau installé, il piocha, durant des années, environné de gros dictionnaires, les arides matières d'ingrats programmes...

Elève ponctuel qui ne connaît ni l'école buissonnière, ni les musardises, les flâneries si tentantes du chemin des écoliers, mais prenait là l'ineffaçable pli de cette régularité dans le travail, de cette méthode qui devait, au cours de sa vie laborieuse, si bien le servir.

Car, dans le cadre austère du cabinet de travail paternel, une intelligence naissait à la vie intérieure... la sensibilité et les virtualités d'un jeune esprit s'orientaient...

De ce temps, j'ai de lui, aux feuillets jaunis d'un album dont les photos pâlies ne sont plus, hélas ! que doux fantômes très chers, quelques images...

L'une est d'un premier communiant, brassard blanc au bras... Une autre, d'un collégien auquel la mode d'alors imposait une tenue de jeune naturaliste : boîte verte de botaniste en bandoulière..., à la main, un inoffensif filet à papillons.

Inoffensif, car le jeu cruel — sous couvert de leçons de choses - de la chasse aux papillons n'avait pour lui aucun attrait...

D'autres encore...

Une délicieuse puérilité s'y allie à un précoce sérieux sur ce jeune visage aux lèvres de qui je retrouve, esquissée déjà, l'ébauche de ce léger sourire en coin qui, reflet d'une âme unique, faisait en sa merveilleuse maturité le charme de la physionomie du maître.

Docteur Pierre Crié.

Octobre 1946.

IV

SOUVENIRS DE JEUNESSE

C'est au début de 1909 que j'ai fait la connaissance de Gaëtan Pirou. Il arrivait de Rennes et achevait sa thèse : *Proudhonisme et Syndicalisme*, qui reste une de ses œuvres les plus importantes. Nous nous rencontrions aux conférences d'agrégation et, tout de suite, j'avais été frappé par la tenue de ses leçons, car il était déjà en pleine possession de cette forme élégante qu'il ne cessa de donner au moindre de ses écrits ou de ses exposés oraux. J'entends encore notre professeur, Henry Hitier, lui dire, avec sa spontanéité sans détour, toute la satisfaction que lui avait donnée une leçon faite devant lui; je me rappelle aussi les éloges mérités qu'en une semblable circonstance lui décernait Gaston Jèze, juge pourtant difficile à contenter.

Cependant, Pirou ne voulut pas se présenter au concours de 1910, où de moins bien préparés, mais de plus téméraires que lui, n'hésitèrent pas à faire leur galop d'essai. Ce scrupuleux ne s'estimait pas tout à fait au point et peut-être déplaisait-il à sa juste fierté de risquer un demi-succès. Ce ne fut que dix ans plus tard qu'il put affronter le jury d'agrégation, car les soucis excessifs d'économies budgétaires de l'Administration avaient privé les économistes du concours sur lequel ils comptaient en 1912; puis la guerre vint, qui prorogea ce délai et exerça notre ardente impatience.

Gaëtan Pirou était, dès son arrivée à Paris, un usager assidu de la Bibliothèque de la Faculté de droit. C'était un plaisir de l'y voir, chaque jour, à la même place, entouré des tomes de la *Revue d'économie politique* ou d'une autre revue, dont il analysait soigneusement les articles pour ses dossiers et pour son fichier bibliographique. C'était, à ma connaissance, le plus beau des fichiers que tous les candidats se faisaient alors un devoir d'entretenir — à défaut d'un catalogue public assez

complet pour les satisfaire — et qu'aux jours des épreuves ils mettaient libéralement en commun. Pirou donnait là plus qu'il ne recevait et nous étions émerveillés de ce que pouvait produire, dans cet ordre de travail, comme dans le reste de son activité intellectuelle, cette faculté rare qu'il avait de pouvoir s'abstraire du monde extérieur pour s'abîmer dans sa tâche ou se retirer dans sa pensée.

Mais le milieu où, dans ces années de jeunesse, j'ai travaillé le plus près du cher ami disparu, celui où vraiment notre amitié devait se former, pour durer sans jamais se relâcher jusqu'à la séparation suprême, ce fut l'Ecole pratique des Hautes Etudes, à la Sorbonne. C'est ce foyer studieux d'il y a près de quarante ans que je voudrais évoquer, en souvenir de Pirou, qui plus tard en fut l'un des maîtres les plus aimés après en avoir été l'un des élèves les plus doués.

Je fréquentais l'Ecole depuis plusieurs années, travaillant assidûment au cours d'histoire des institutions du moyen âge de Jules Roy et à celui de littérature médiévale d'Abel Lefranc, quand fut créé à l'Ecole le cours d'Histoire des doctrines économiques, dont le premier titulaire fut Adolphe Landry. Autour du jeune maître, dont le *Traité économique*, alors tout récent, était si neuf par son contenu et sa méthode, vint aussitôt se former un groupe d'élèves — et j'oserai dire de disciples — qui devaient lui être fidèles et dont les survivants se font aujourd'hui honneur et joie d'être ses amis. La conférence de M. Landry se tenait dans la première salle de droite des modestes locaux de l'Ecole. Elle réunissait une douzaine d'étudiants, qui ne se bornaient pas à écouter passivement un cours *ex cathedra*, car il n'y a pas de chaires aux Hautes Etudes, mais qui travaillaient là sous la direction du professeur. Il s'asseyait au haut bout de la table que ses auditeurs entouraient. M. Landry mettait à son programme de l'année quelque grand problème d'histoire économique et chacun de nous, à tour de rôle, venait en exposer une partie; une discussion suivait, que clôturaient les observations finales du maître, dont les leçons alternaient avec les essais de ses élèves. Un jour de la semaine était consacré à des explications de textes, où chacun apportait ses informations, ses réflexions, ses conjectures, dont M. Landry faisait ensuite la critique et qu'il intégrait, le cas échéant, dans sa propre leçon.

Je revois Pirou, écoutant avec une attention soutenue, le regard adouci derrière les verres épais de ses lunettes, et intervenant de temps en temps, toujours avec pertinence et en révélant une connaissance étonnante des auteurs et des problèmes. Il apportait, dans ses remarques improvisées comme dans ses explications préparées, un souci de précision, un goût des nuances très marqué et toujours ce don de l'expression élégante qui, dès ce moment, me le faisait considérer comme l'un des meilleurs, sinon le meilleur de notre équipe. Il me faut l'évoquer aussi, cette équipe de jeunes économistes, dont beaucoup heureusement sont encore bien vivants, mais que la mort n'a pas laissée intacte.

Parmi les disparus, je rappellerai d'abord ceux que la guerre de 1914 a tués : Aussière le philosophe; Borrell, normalien et stendhalien qu'attendait tous deux un bel avenir. Puis le cher William Oualid, qu'une étroite amitié lia toujours à Pirou comme à moi-même. Il était l'un des plus actifs de la Conférence Landry, où sa profonde connaissance des économistes anglais et sa mémoire magnifiquement meublée apportaient toujours des éléments utiles. Sans perdre un mot de ce qui se disait autour de la table, il lui arrivait de couvrir ses papiers de dessins à la plume, que Pirou regardait parfois avec un sourire amical. La plupart d'entre nous devaient rester fidèles à l'économie politique et entrer eux-mêmes dans l'enseignement, comme Bernard Lavergne ou René Maunier; d'autres ne cultivaient l'économique qu'à titre accessoire, comme André Fribourg et Julien Cain, tous deux historiens, ou comme Jouasset, que l'Inspection des finances allait accueillir au sortir de l'Ecole.

Un jour de 1912, M. Landry nous annonça qu'il se présentait à la députation, à une élection partielle. Il fut élu et nous quitta. Son enseignement fut divisé et confié, d'une part, à Albert Aupetit et, d'autre part, à François Simiand. Notre équipe se divisa elle-même; peu nombreux furent ceux qui suivirent à la fois les deux successeurs d'Adolphe Landry. Pirou et moi, nous abandonnâmes assez vite la conférence d'Aupetit, dont la méthode mathématique nous rebutait un peu, mais nous devions garder avec lui les meilleures relations. L'enseignement de Simiand, que nous avons suivi, procédait de méthodes toutes différentes de celui de Landry, bien que tous deux

eussent la même origine intellectuelle de normaliens philosophes. Plus attiré par les côtés statistiques et sociologiques des doctrines économiques, Simiand délaissait l'histoire, dont au contraire Landry savait explorer tous les aspects et dont il expliquait à merveille les institutions, comme l'a prouvé son beau livre sur *Les mutations monétaires*, sorti des leçons qu'il nous fit en 1911.

Ces quelques années d'études d'avant la guerre devaient rester dans le souvenir de Gaëtan Pirou — comme elles le sont encore dans le mien — parmi les plus belles de la vie, tant à cause des espérances que nourrissaient alors nos esprits qu'en raison de la joie avec laquelle ils se meublaient et se formaient. Je ne puis penser à cette studieuse Ecole, à sa bibliothèque ouverte tout le jour, intime et silencieuse, à cette salle de conférences où nous concentrions notre attention et échangions le meilleur de notre savoir, sans revoir le cher Gaëtan Pirou. Il était déjà tel, vers 25 ans, qu'il devait rester toujours, souriant et attentif, pondéré et nuancé. Nos séances de l'Ecole se prolongeaient parfois en conversations dans les allées du Luxembourg ou dans le trajet de la Sorbonne à la Faculté; nous parlions *de omni re scibili*, avec feu ou avec enjouement, et à chacun de ces entretiens nous sentions nos affinités intellectuelles se multiplier et notre amitié s'affermir.

Gaëtan Pirou devait, quelque vingt ans plus tard, entrer comme professeur à l'Ecole des Hautes Etudes, où il remplaça Simiand, prématurément disparu lui aussi, comme devait disparaître Aupetit en 1942. L'enseignement de Landry avait si bien réussi que l'histoire des faits et des doctrines économiques possède aujourd'hui plusieurs chaires à l'Ecole. Celle que Pirou y occupa pendant plusieurs années lui aura fourni l'occasion de composer une série d'ouvrages approfondis sur les économistes américains d'aujourd'hui. Elle lui aura permis aussi de former des élèves dont plusieurs sont, à leur tour, devenus des maîtres. Il aura ainsi dignement continué la tradition magistrale de cette Ecole, qu'il a aimée et qu'il a illustrée.

Les occupations de mon existence parisienne ne m'ont pas permis, à mon vif regret, d'accepter l'offre qui m'avait été faite d'une direction d'études à l'Ecole. Gaëtan Pirou, lui, dont la vie tout entière fut consacrée à l'enseignement seul, aura eu la joie de retrouver dans sa maturité le milieu de choix où sa

jeunesse avait fixé son terrain d'élection. Nous aimions évoquer ensemble ces années d'études si heureuses, et c'est pourquoi j'ai voulu les rappeler ici, en mémoire de celui que nous avons perdu, certain qu'il ne lui eût pas déplu de les voir ranimer dans l'hommage que lui rend mon inconsolable amitié.

Roger PICARD.

V

L'AMI

Nous l'avons ramené un matin dans le petit village qu'il aimait.

Il y repose, tout en haut, à la lisière des bois si souvent parcourus.

De sa tombe, au milieu des verdures, la vue s'étend très loin et domine Paris. Tout au fond, vers la gauche, dans la brume que l'ardeur du soleil d'août soulève, et comme si le destin, dans la fragilité des choses, avait voulu cependant relier par un signe durable la source où s'était nourrie sa pensée et le lieu de son repos, on devine les hauteurs de Sainte-Geneviève et le dôme du Panthéon.

Après un ultime adieu, je suis rentré par les sentiers où nous avons si souvent cheminé ensemble et partout j'ai retrouvé sa fidèle présence.

Je le vois encore, de bonne heure le matin, prêt au départ pour les bois, coiffé du vieux panama qu'il affectionnait, un bâton basque à la main, grand, droit, solide encore malgré le mal qui déjà tout doucement cherchait à l'atteindre.

Il marchait toujours d'un bon pas, le ventre un peu en avant, montant allègrement les pentes qui conduisaient à la forêt, dont il connaissait parfaitement tous les aitres.

Et tout en parcourant la nature, avec laquelle il se trouvait en affinité profonde, se poursuivait un merveilleux voyage dans le monde de la pensée.

Autant il entendait, dans sa tâche professorale, se concentrer, se limiter à un plan rigoureusement établi, autant il se plaisait pendant ces heures de repos à donner libre cours à sa fantaisie. Il passait d'un sujet à un autre par d'ingénieuses transitions qui égayaient l'esprit, et il faisait apparaître par le jeu de son imagination et comme s'il eût simplement écarté l'écran des feuillages, les aspects de l'univers en des tableaux les plus variés.

Rien ne lui était étranger. Il touchait à tout avec une égale maîtrise et savait aussi lire dans le cœur des hommes avec la même facilité.

Pour son compagnon, il clarifiait la complexité des choses et lui livrait le travail de son intelligence en quelques raccourcis d'une précision vivante et d'une saisissante simplicité. Tout en effet devenait simple pour qui l'écoutait. Mais il écoutait aussi, suivant attentivement, patiemment, l'idée qui se développait et cherchait à connaître la pensée et les sentiments, même des plus humbles.

Nourri de Taine, il en avait conservé une empreinte profonde. Il était comme lui curieux de toutes les formes de l'intelligence, s'attachant ardemment à la liberté de l'esprit et aimant la vérité pour elle-même.

Il savait aussi que la recherche scientifique comporte des obligations impérieuses qui donnent une plus haute valeur encore à ce travail de l'esprit et place le savant vraiment digne de ce nom dans une condition qui ne peut supporter la plus petite défaillance.

Aussi s'était-il imposé de bonne heure dans son existence une règle rigoureuse, s'attachant à ce que sa vie fût inattaquable et que rien ne pût permettre de penser qu'il pouvait avoir agi dans un autre intérêt que celui de la science pure.

Cette existence nécessairement un peu austère, axée sur un plan bien déterminé, d'une absolue droiture, semblait donc ne laisser qu'une place peu importante à la vie affective et au sentiment.

Mais s'il entendait ainsi tenir son jugement à l'abri de toute passion et conserver l'objectivité et la sérénité qu'il croyait indispensables à toute œuvre de science, il n'en conservait pas moins, en son être intérieur et presque malgré soi, une attirance profonde pour l'humain. Par un paradoxe étrange, cet homme qui se voulait dépourvu de toute passion cultivait en secret, avec une ardeur singulière, une sensibilité naturelle d'une extrême vivacité.

Personne sans doute ne lui ressemblerait mieux que ce Jean B... qu'il a décrit dans *Glanes*. Mais là encore, en omettant volontairement tout ce qui se rapporte à la vie sentimentale, il entendait ne laisser voir au lecteur que l'aspect strictement intellectuel de son personnage.

Pourtant, il avait envisagé de publier, plus tard, après l'achèvement de son Traité, dans ses heures de retraite, toutes les

« glanes » qu'il avait ramassées au cours de lectures moins sévères.

Il eût fallu que la mort lui en laissât le temps, et j'imagine que la préface à laquelle il avait déjà réfléchi l'eût fait apparaître sous une physionomie toute nouvelle pour la plupart de ses lecteurs.

Son maintien, son attitude, en effet, pouvaient parfois faire croire à une réserve un peu froide et distante. Mais ce n'était point de l'indifférence.

Son père, qui avait formé des générations de latinistes, autoritaire par profession et peut-être plus rigide et plus fermé en apparence que par tempérament, n'avait guère eu le temps de se laisser aller aux effusions familiales. Sa mère, tôt disparue, ne put exercer sur lui de façon continue toute l'influence que sa douceur de femme aurait pu avoir. Et le jeune étudiant apprit très tôt à se replier sur lui-même, ne laissant apparaître que le moins possible les manifestations de sa sensibilité.

Cette attitude se trouva bientôt accentuée par la discipline qu'il s'imposa, puis aussi par une vue quelque peu pessimiste des choses, enfin et surtout par un sentiment farouche de l'indépendance qui lui commandait de respecter la liberté des autres de la même façon qu'il entendait qu'on respectât la sienne et qui lui faisait éviter, même dans le domaine du cœur, toute tentative de pression personnelle qui aurait pu influencer la libre détermination des gens.

Il avait, en effet, la crainte de s'imposer et ne faisait jamais le premier pas. Il n'avait d'ailleurs pas l'habitude des effusions sentimentales et s'y trouvait malhabile; sa myopie excessive avait peut-être été un élément physique qui de bonne heure avait contribué à développer ce comportement.

Et pourtant, quel ami incomparable il fut pour ceux qui, forçant cette barrière en vérité bien fragile, mais dont l'aspect pouvait faire hésiter et renoncer, purent gagner son amitié.

Il était sûr, solide, désintéressé, affectueux, et savait bien que la vie n'est vraiment bonne que si les choses du cœur y trouvent aussi leur part.

Jamais une réticence, un calcul, une arrière-pensée dans cette amitié faite d'une totale confiance, nette et claire comme un miroir.

Et quel confident patient et discret c'était, quel être compréhensif et humain, quel conseiller opportun !

La délicatesse de son cœur était grande. Il partageait les joies avec enthousiasme, mais il savait aussi participer aux peines avec toute sa sensibilité. Dans un geste de sa main sur l'épaule, dans un regard de ses yeux voilés par les gros verres de ses lunettes et où une douce lumière apparaissait, on trouvait déjà une consolation, une raison d'espérer, de vivre.

Quelques-uns savent bien tout ce qu'ils lui doivent à cet égard.

Comment ne se serait-on pas senti porté vers cette nature si riche de biens secrets, comment n'aurait-on pas aimé cet être d'une si foncière bienveillance, d'une si intelligente douceur et si ferme à la fois dans ses résolutions et son amitié !

Il convient d'apporter ce témoignage à ceux qui ne l'ont pas connu sous ce jour, et il est bon surtout que tous les jeunes qui se sont sentis attirés vers lui, mais qui pouvaient souvent être retenus dans leur élan par la crainte de paraître importuns ou par les distances de l'âge, trouvent ici le signe de l'amitié qu'il leur portait et sachent qu'il leur donnait plus encore que par devoir, mais par une affection profonde, le meilleur de lui-même.

Il se plaisait au milieu de la jeunesse, dont il aimait la spontanéité, l'enthousiasme, les passions. Cet homme si strict, si rigoureux pour lui-même, avait pour elle toutes les indulgences. Il suivait son évolution avec une attention vigilante et se trouvait amplement récompensé de sa peine lorsqu'il voyait que ses leçons avaient porté leurs fruits.

Il alla ainsi jusqu'au bout, jusqu'au moment où ses forces le trahirent, montrant devant la mort la même sérénité qu'il eut toujours en sa vie.

Cependant, il ne parvint pas à cacher un regret qui le tourmenta jusqu'à la fin, celui de ne pouvoir terminer lui-même l'instrument de travail qu'il avait eu à cœur de donner à ses étudiants.

Certains sans doute voudront-ils poursuivre son œuvre inachevée... Mais sa vie elle-même, par le bel exemple qu'elle donne, peut déjà servir d'enseignement et laisser dans les esprits une empreinte aussi durable que son amitié en laisse une dans le cœur de ceux qui en connurent le charme prenant et l'émouvante chaleur.

M. Romanet.

VI

LE RAYONNEMENT ET LA VIE STUDIEUSE DE GAËTAN PIROU

En participant à la touchante cérémonie dédiée par les habitants d'Andilly à la mémoire du grand économiste Gaëtan Pirou, leur concitoyen d'adoption, et en prenant la parole sur l'invitation de la chère collaboratrice et compagne qu'il leur a confiée, j'ai conscience de proclamer envers mon regretté collègue et ami une dette d'affection et de gratitude qui n'est pas limitée à quelques personnes ou à une commune de l'Ile-de-France, mais s'étend bien au-delà de nos frontières et des générations bénéficiaires de son enseignement oral.

Depuis ma jeunesse, j'ai éprouvé une haute estime et une vive sympathie pour Gaëtan Pirou. Reçus agrégés la même année, à l'issue de la première guerre mondiale, nous nous sommes retrouvés tous deux professeurs à la Faculté de Droit de Paris, il y a plus de dix-sept ans. Très vite un lien particulier s'est créé entre nous, grâce à notre amitié pour les jeunes, grâce aux élèves communs que nous commencions à former en première année dans des disciplines différentes et que nous avons souvent eu la joie et la fierté de conduire plus tard jusqu'au doctorat et à l'agrégation. Quelques-uns sont déjà devenus des maîtres. D'autres ont sacrifié leur vie pour nous tous, alors qu'ils donnaient de magnifiques promesses...

J'avais également pu me rendre compte de l'autorité légitime dont Pirou jouissait non seulement auprès de ses collègues français de toutes spécialités, mais aussi des économistes de langue française aux réunions périodiques de qui il présidait et me faisait l'honneur de me convier.

Mais c'est pendant la période tragique où la France a été murée sous l'occupation ennemie que la richesse de son patrimoine intellectuel et le rayonnement de ses savants ont fourni le support le plus puissant à ceux qui — c'était mon cas —

avaient assumé de mener de l'extérieur le grand combat pour sa délivrance. C'est alors en particulier que la présence invisible, mais certaine, de maîtres comme G. Pirou et que l'éclat de leurs œuvres ont fourni l'appui de la vraie France à celui qui, dans les Pays anglo-saxons, en Moyen-Orient et en Afrique, était devenu le pèlerin de la langue française et des idées de liberté, de probité et de mesure dont notre Patrie est, par excellence, le champion.

De même qu'en 1939 j'avais trouvé en Extrême-Orient la marque toute fraîche de l'influence exercée par l'homme que nous honorons aujourd'hui sur les étudiants annamites et chinois et sur leurs professeurs, de même, en pleine guerre, j'ai récolté pour le profit de la France combattante la moisson de sympathie que G. Pirou avait fait lever au cours de chacun de ses voyages universitaires en Syrie, au Liban ou en Egypte. A Londres même, il m'a été permis de faire entrer dans la bibliothèque créée par les Français libres à l'usage des nombreux alliés vivant ou passant dans la capitale de la Résistance, les livres scientifiques français qui nous parvenaient par Lisbonne. Parmi eux figuraient les premiers volumes de ce *Traité d'économie politique* que Pirou, déjà connu dans le monde entier, a médités et écrits à Andilly, au plus fort de la croisade mondiale.

Je souhaiterais que tous ceux qui assistent aujourd'hui au baptême de la « rue Gaëtan-Pirou » partagent et ressentent la fierté éprouvée par les Français lorsqu'ils ont pu constater que, à travers les barreaux de la prison, la voix et les travaux de leurs authentiques savants continuaient à se faire entendre, estimer, admirer et à donner à l'élite des peuples étrangers de justes motifs de confiance dans l'avenir de notre peuple.

Certains d'entre vous n'avaient peut-être pas une connaissance très précise du genre de livres que votre hôte, devenu peu à peu un ami et maintenant lié à vous pour toujours, préparait dans sa petite maison voisine de la mairie ou au cours de ses promenades en forêt. Et pourtant, il n'y a pas une science qui intéresse plus directement la vie des producteurs de la terre et de tous les citoyens d'un monde bouleversé et malade, que cette économie politique consacrée à la recherche du meilleur moyen d'assurer à chaque être humain les denrées et produits nécessaires à son existence et à son confort. Alors que le cul-

tivateur voit s'épanouir ou disparaître quelquefois sous ses yeux le fruit de son fatigant labeur, ce n'est que très lentement, et souvent même après leur mort, que l'action bienfaisante des économistes les plus géniaux arrive à se faire sentir. Le résultat d'années d'observations et de méditations est trop souvent dilué par les hasards et n'apparaît pas toujours d'une manière directe.

N'importe ! Vous n'aurez pas seulement, comme citoyens d'un village agricole, la juste satisfaction d'avoir attiré vers votre paix et d'avoir su retenir, grâce à votre accueil si cordial, déjà précieux pour d'autres intellectuels, un homme aussi éminent dans sa simplicité que l'était G. Pirou.

Vous aurez encore, comme membres de la communauté nationale et humaine, à recueillir le bénéfice des travaux d'un des meilleurs maîtres dont s'honore la France moderne. Honneur à vous qui d'instinct avez compris tout cela et agi en conséquence !

Et maintenant qu'il me soit permis de m'adresser particulièrement aux jeunes enfants venus nombreux à cette cérémonie. « Puissiez-vous, chers petits, en lisant le nom de Gaëtan Pirou, évoquer la figure familière de ce savant dont la femme s'occupe avec dévouement de vos familles. Puissiez-vous surtout retenir l'exemple de sa vie modeste et laborieuse comme celle de vos parents ! Chacun peut, chacun doit, dans la mesure de ses moyens, travailler au bien de tous ! »

René Cassin,

Professeur à la Faculté de Droit de Paris,
Vice-Président du Conseil d'Etat.

VII

GAËTAN PIROU AU TRAVAIL

Bien souvent, du vivant même de mon cher mari, certains visiteurs qui venaient de le quitter me demandaient dans le vestibule : « Comment fait donc M. Pirou pour tant travailler et tant produire? » Depuis qu'il n'est plus là, cette question m'a été posée plus souvent encore.

Que répondre, sinon que ses études, son travail, furent sa vie même, car presque rien d'autre ne comptait pour lui, qu'il s'y plongeait chaque jour avec le même goût et la même discipline; que ce grand incrédule, dont le livre *Glanes* expose si discrètement la philosophie, et l'Introduction au *Traité d'économie politique* la position intellectuelle, avait une foi profonde en la Science, que ce tempérament si calme avait la passion de comprendre et celle d'expliquer; qu'il avait, en outre, le don de tout rendre clair.

Ces qualités, poussées à un degré rare, s'harmonisaient en lui sous une apparente douceur toujours égale à elle-même, en une force sûre de soi que personne ne faisait fléchir. Jamais un homme si doux n'eut une volonté si ferme. Cela fut vrai du jour où je le connus jusqu'à celui où il me quitta avec tant de douce maîtrise de lui-même.

***

Sa vie fut toujours rigoureusement disciplinée selon une méthode réfléchie. Cela lui était d'autant plus nécessaire que — avec une santé à la fois fragile et bonne, tout au moins jusqu'au milieu de sa vie — il eut très tôt une vue déficiente. Trois conseils de révision pendant la guerre 1914-1918 avaient renoncé à le prendre dans l'armée à cause de sa forte myopie, compliquée d'astigmatisme. Même avec de fortes lunettes, il se dirigeait mal. Les oculistes lui avaient très tôt interdit toute lecture à la lumière artificielle, si bien que dans la journée ses heures de

travail lui étaient comptées, et il entendait ne pas les perdre. Il ne travailla jamais plus de six heures par jour. Avant la venue de la T. S. F., je lui faisais la lecture le soir, puis il se servit avec joie de cette découverte, qu'il admirait fort, et qui lui permit de s'adonner à la seconde passion de sa vie : celle de la musique, et peut-on dire à la troisième : celle de l'éloquence. Il écoutait par T. S. F. tous les orateurs et tous les concerts qui en valaient la peine, après avoir pris grand soin de choisir des appareils de parfaite qualité. Il ne voulait pas du téléphone, qui, introduisant un élément d'imprévu, risquait de modifier son programme de travail. Il ne l'accepta que sous certaines réserves et ne se dérangeait que pour la *Revue d'économie politique*, dont il était rédacteur en chef et qui lui tenait à cœur.

***

Le travail d'hiver était très facilement rythmé.

Les journaux arrivaient le matin, très variés : trois ou quatre quotidiens, deux ou trois hebdomadaires et les publications de toutes sortes venues de tous les horizons. Il les lisait avec une aisance et une rapidité déconcertantes, trois quarts d'heure, une heure tout au plus, et il avait fait le tour des détails les plus infimes comme des articles les plus sérieux. Rien ne lui avait échappé. Tout était enregistré. Et si je recherchais moi-même un détail dont j'avais besoin, il dépliait le journal voulu à l'endroit précis où le retrouver, après me l'avoir laissé chercher par pure taquinerie.

Il faisait son cours à 11 heures, trois jours par semaine, quel que fût son état de santé, et il était toujours rigoureusement à l'heure. Il revenait déjeuner, le plus souvent accompagné jusqu'à la maison par un étudiant français ou étranger. Je les voyais sur le pont Sully, maître et disciple, ralentir le pas à mesure qu'ils se rapprochaient du but, puis s'arrêter et souvent stationner des quarts d'heure entiers à poursuivre leur dialogue, tandis que je n'osais interrompre cette ferveur aux conséquences parfois funestes pour le repas qui attendait, lui aussi.

Les trois autres matinées étaient consacrées à la préparation ou à la mise à jour des cours.

L'après-midi, quelle que soit l'heure à laquelle on avait déjeuné et quels que fussent les amis ou parents venus pour

cela, il était dans son cabinet de travail à 2 h. 30. Le plus souvent, il lisait les livres récents, les brochures et publications sérieuses, ou bien il dictait articles ou mises au point de ses cours.

Le dimanche était réservé au courrier ou aux travaux annexes.

A 5 heures, sa journée professionnelle était terminée; la T. S. F., la promenade, la musique ou le cinéma le distrayaient ensuite. Mais il écoutait, rigoureusement, les nouvelles à 6 heures et à 9 heures tous les jours, quel que fût l'intérêt du concert que pourtant il préférait à tout. *L'information était pour lui une forme de travail, une nécessité professionnelle.* Il devait m'en donner une preuve la veille de sa mort. Comme je revenais près de lui, l'ayant quitté un moment : « Quelles sont les nouvelles », me dit-il. « Ma sœur est venue, un tel a téléphoné. » — « Mais non, les nouvelles politiques ! » Je ne les connaissais pas, n'ayant pas eu le temps ni le cœur de lire les journaux depuis plusieurs jours. Il fut certainement très déçu.

Il prenait, en effet, grand soin de sa documentation au jour le jour, et il avait pour elle un ordre incroyable sous un apparent désordre, ses journaux étaient rangés avec soin. Il découpait tel ou tel article, prenait quelques notes sur un feuillet, disposait chaque coupure dans telle ou telle corbeille posée sur son bureau, auquel nul ne devait toucher; il en avait de nombreux dossiers pleins, mais plus encore sa merveilleuse mémoire enregistrait et classait tout; il humait ceci ou cela et, ainsi qu'une abeille qui butine, il engrangeait pour l'été.

***

Tel était le travail d'hiver.

Celui de l'été était plus méthodique encore, s'il est possible.

Dans notre petite maison d'Andilly, ensoleillée et fraîche, nous avions commencé le *Traité* en 1939 par cette « Introduction », qui s'était développée un peu plus que l'auteur ne se l'était proposé [1].

1. Le *Traité* avait été conçu initialement sur un plan très restreint. Il ne devait comprendre que trois volumes, le dernier, consacré aux *Relations économiques internationales*, ayant été confié à M. Byé.

Mais l' « Introduction » prit une telle ampleur que la conception tout entière du *Traité* s'en trouva modifiée, et, dès le début de la guerre, M. Byé, parti en Amérique du Sud, n'eut plus la possibilité de correspondre avec la métropole.

La guerre venue, les voyages étant désormais interdits et les ennemis s'étant installés dans notre village tout autour de nous, le seul moyen de les ignorer, de les oublier, fut de travailler.

Chaque année, nous apportions les deux ou trois valises de livres nécessaires au volume escompté. Et dès le mois de juillet, alors que s'étaient terminées les allées et venues à Paris pour les examens ou les séances au Conseil de l'Université, trois mois durant, de 2 h. 30 à 5 heures, mon mari me dicta les sept volumes du *Traité*.

C'était un enchantement que d'entendre sa voix harmonieuse et ferme, dicter sans une hésitation un texte que je prenais au vol à la machine; il était à peine nécessaire de le retoucher.

*
* *

Dix, douze pages chaque jour s'ajoutaient aux précédentes avec une régularité presque monotone, mais avec, aussi, une persistante joie intellectuelle, et à la fin de l'été, après quelques recherches dans les bibliothèques pour préciser telle ou telle référence, le manuscrit était prêt pour l'impression. Les jours où sévissaient les références, je demandais parfois grâce, car le lecteur sait combien elles s'allongent sans pitié, mais il faut reconnaître qu'elles épuisaient la question, et qu'à ce titre le *Traité* constitue un très utile instrument de documentation. Elles se succédaient avec la même aisance que le texte, venues le plus souvent d'une mémoire sûre que tel ou tel livre happé çà et là précisait.

Mon mari écrivit donc seul les sept premiers volumes du *Traité*, terminant *La valeur et les prix* en novembre 1946.

Sur les cinq volumes qui restaient à écrire, les trois derniers avaient été depuis longtemps confiés à leurs auteurs par mon mari. C'est ainsi que M. Byé compose *Les relations économiques internationales*, M. Gaston Leduc, *Les doctrines sociales*. M. Bettelheim a terminé *L'économie soviétique* en 1946. G. Pirou a eu le temps de le lire, l'apprécier et prier M. de Peyralade (Maison Sirey) de le faire paraître sitôt après *La valeur et les prix*, ce qui est convenu.

Les deux volumes qui précéderont ces trois derniers et qui concernent *Les revenus et l'équilibre économique* et *Les fluctuations économiques* verront aussi le jour, M. Guitton ayant bien voulu se charger du dernier, selon le vœu de Gaëtan Pirou, qui, à la veille de partir à la clinique, m'a dicté deux pages concernant le *Traité*. Il s'inquiéta non seulement des volumes à paraître, mais aussi de la réédition des premiers volumes épuisés ou prêts à l'être, choisissant pour eux tous les collaborateurs parmi ses anciens élèves, devenus des maîtres à leur tour. J'exprime d'avance ici ma gratitude à ceux qui, réalisant le dernier désir de leur Maître, aideront à terminer et à faire vivre son œuvre.

Et c'est la petite machine achetée presque à l'improviste, au début de notre commune vie, qui a tout au long des années tapé toutes les lignes que mon mari a dictées. Voici à la suite de quelles circonstances : En juillet 1924, on lui offrit d'aller au Caire pour la session d'examens de l'Ecole de Droit qui devait avoir lieu au mois de novembre suivant. Il avait promis, à cette date, le manuscrit de son petit livre *Les doctrines économiques en France depuis* 1870. Il entendait donc refuser cette offre afin de tenir sa promesse. C'était vraiment dommage de renoncer à ce beau voyage. Nous résolûmes alors d'acheter une machine à écrire, il me dicta le livre, et nous pûmes aller au Caire. Cette méthode de travail s'avéra excellente, incroyablement rapide et très productrice. Elle suppléait à sa mauvaise écriture que lui-même, à la fin de sa vie, ne pouvait plus relire.

Elle lui convenait, en outre, admirablement, car la merveilleuse clarté de son esprit se jouait de l'exposition impromptue de sa pensée, avec un seul petit bout de plan sous les yeux et souvent même aucune note. Peut-être est-ce sa mauvaise vue qui, ne lui permettant même pas de lire ses papiers, sauf en se penchant sur eux, l'avait obligé très tôt à une entière maîtrise de l'expression orale. Son esprit, il est vrai, était doué d'une rigueur toute mathématique en son développement.

Lorsque je suivis ses cours à Bordeaux, afin de comprendre certains événements financiers qu'il avait trouvé trop long de m'expliquer, je fus frappée de l'enchaînement géométrique de ses exposés. Chaque cours ressemblait à un théorème développé sans mots inutiles. Dès le début du cours, il prenait votre esprit et ne le lâchait plus, l'enserrant dans une suite de propositions rigoureusement classées et qui s'enchaînaient étroitement. Peut-être est-ce là le secret de l'emprise intellectuelle qu'il exerça sur tant de jeunes esprits, séduits parfois à leur insu, mais parfois très consciemment aussi, par cette force logique incomparable qui s'imposait à tous.

Il n'est d'ailleurs peut-être pas indifférent de savoir que le jeune étudiant de 18 ans, après avoir cueilli avec aisance tous les lauriers du lycée, hésita à la croisée des chemins en des voies bien différentes. Préparerait-il Polytechnique, ou Normale supérieure, en vue de l'agrégation de philosophie ? Ferait-il son droit ? Il pouvait choisir, car il était riche de dons variés. Il avait eu la chance de compter parmi ses ancêtres à la fois

de nombreux latinistes et des savants de science pure. Cela explique sans doute les qualités si rarement réunies dans une même intelligence douée à presque égalité de l'esprit de finesse et de l'esprit de géométrie. D'où cette forme élégante, si spécifiquement française, latine et souple, qui moulait étroitement le rigoureux enchaînement des idées en leur classement méthodique et selon leurs valeurs respectives.

Peut-être faut-il expliquer son choix des études économiques, ce goût très précoce qu'il eut des idées sociales, par l'influence décisive qu'eut en philosophie, au Lycée du Mans, un jeune professeur frais émoulu de Normale et qui sut enflammer toute cette jeunesse mancelle, jusque-là assez morose. L'affaire Dreyfus venait de remuer la France de fond en comble et marquer les esprits d'une ardente soif de justice. Les disciples de ce professeur quelque peu révolutionnaire acquirent grâce à lui la passion des idées, le goût des réformes sociales, voire politiques, le besoin d'une justice économique effective; tous ces jeunes furent initiés par lui aux combats spirituels d'une époque passionnée.

Gaëtan Pirou choisit alors de faire son droit, puisque seule cette discipline lui permettrait de se plonger dans les études économiques et sociales. Ses parents l'envoyèrent à Rennes, où son oncle était professeur à la Faculté des Sciences. Il y mena une vie d'étudiant gaie et frondeuse, tout en s'astreignant déjà à un programme de travail précis sous une apparente fantaisie. Il prépara deux thèses, l'une à Rennes, l'autre à Paris, qui témoignent d'un esprit libre et hardi : *Les conceptions juridiques successives du contrat collectif de travail en France* et *Proudhonisme et syndicalisme révolutionnaire*, deux sujets d'histoire des doctrines qui, après un demi-siècle, sont encore d'actualité, et qui marquent bien l'ardent désir du jeune étudiant de disséquer et de comprendre les problèmes vivants du monde moderne.

Il décida vite qu'il préparerait l'agrégation d'économie politique, ayant déjà, dès le temps où il devint chargé de cours à Rennes, en 1915-1917, une conception originale et toute nouvelle de l'exposé de l'économie politique, dont il renouvela le plan d'enseignement dans son Cours de licence, ébauche de son grand *Traité*.

Une année passée à Milan, une autre à Londres, aux Instituts

français de ces villes, élargirent son horizon sans marquer autrement sa forte personnalité. Cela lui permit d'acquérir deux langues nouvelles de travail qui, ajoutées à l'allemand appris au lycée, enrichirent son clavier intellectuel.

Enfin agrégé, après dix ans de fructueuse préparation due à l'absence de concours à cause de la guerre, il fut nommé à Alger, ce qui lui donna le goût des voyages. Ceux-ci étaient d'ailleurs la seule façon de l'obliger à se reposer, car ce travailleur acharné, doué d'une très grande curiosité d'esprit, avait aussi acquis et entretenait une culture générale très diversifiée. C'était un lecteur extraordinaire. Il savait feuilleter un livre et en tirer toute sa substance sans le lire, sauf naturellement ceux qu'il admirait et qu'il aimait relire.

Il se tenait au courant de toute la littérature moderne française et étrangère, de toutes les écoles philosophiques, des ouvrages d'histoire ou de politique française et internationale. Et la bibliothèque qu'il se constitua, en dehors de sa riche bibliothèque technique, donne une physionomie très éclectique de la variété de sa culture, tout autant que les petits carnets sur lesquels il glanait, çà et là, au cours de ses lectures (et dont *Glanes* n'est qu'un précoce exemplaire) forment un captivant portrait de son esprit. Mais il aimait aussi, pour mieux comprendre, voir les hommes dont il étudiait le comportement. Il désira être nommé à Bordeaux pour connaître Duguit. Il allait volontiers dans les manifestations politiques, même les plus dangereuses.

S'il accepta de devenir directeur du Cabinet de Paul Doumer, ce fut surtout parce qu'il fut tenté de pouvoir, grâce à ce poste, étudier de plus près la scène et les hommes politiques, et satisfaire ainsi ce goût de l'observation la plus précise et, peut-on dire, la plus humaine aussi. Il ne manquait pas une séance du Sénat et allait à la Chambre, parfois, saisir sur le vif les mobiles psychologiques qui, selon lui, étaient au moins aussi importants pour l'explication des faits économiques que tous les autres réunis.

Mais dès que tout cela lui devint familier, il eut hâte de retrouver sa liberté pour se donner entièrement à ses cours qu'il n'avait pas interrompus, qu'au contraire même il avait multipliés, puisque, c'est à ce moment qu'il prit la chaire de M. Landry à l'Ecole des Hautes Etudes et entreprit ces

patientes autant que synthétiques descriptions des doctrines économiques étrangères.

*
* *

Le doyen La Morandière, qui a eu l'opportunité de suivre le développement harmonieux d'une si belle individualité intellectuelle, compare la vie de Gaëtan Pirou à une majestueuse allée de peupliers qui se déroule sans détours dans une campagne ensoleillée. C'est là une parfaite image de cette vie en tous points consciente et accomplie.

Ce grand sceptique avait une foi ardente en la science économique et en l'esprit attaché à sa recherche, pourvu que ce dernier se soumette aux lois de l'objectivité la plus absolue. Lui, si indifférent à tant de hochets humains, avait une silencieuse passion pour cette recherche. Cet homme, si incroyablement doux, avait une ténacité plus incroyable encore, une rigueur dans la méthode, une persévérance dans l'exécution, qui lui ont permis de réaliser l'œuvre que l'on sait. Il a réussi surtout à lui imprimer la qualité d'esprit à laquelle il tenait par-dessus tout, et qui seule caractérise le savant : *l'objectivité*. Combien de fois ne m'a-t-il pas redit, avec le fin sourire qui le rendait si charmant, cette citation de Bossuet : « Le plus grand dérèglement de l'esprit, c'est de croire les choses parce qu'on veut qu'elles soient et non parce qu'on a vu qu'elles sont en effet. » Il savait, lui, dans ce difficile jeu des idées où pourtant il avait des préférences, dans ces jugements délicats sur les hommes ou les événements de la vie économique, mouvante et complexe, qui plonge dans la vie politique même, s'élever assez haut par-dessus la mêlée pour garder sereine l'objectivité qu'il s'imposait. Il comprenait toutes les doctrines, même celles qui lui étaient, par nature, les plus opposées, il appréciait les hommes et ses étudiants en particulier — car ceux-là l'intéressaient vraiment — avec finesse et indulgence, même lorsque leurs tempéraments étaient différents du sien. Mais il pouvait toujours faire le point exact, garder un juste équilibre aux moments les plus émouvants de la conjoncture politique où les lois économiques lui paraissaient méconnues ou transgressées, au moment où, dans un concours, il fallait décider d'une destinée, car il gardait un critérium scientifique solide ou une

juste maîtrise de ses sentiments, hors desquels le savant se trompe ou le jugement se corrompt.

Comment ne pas s'être associée à un compagnon à la fois si pressant et si discret, n'avoir pas consenti à devenir l'instrument d'une intelligence si pénétrante, toute dévouée elle-même à une fin si haute ?

Marcelle Gaëtan Pirou.

Andilly, septembre 1947.

VIII

LE MAITRE ET L'ÉVEILLEUR DE VOCATIONS

Lorsqu'une vacance de chaire amène un professeur à quitter sa demeure provinciale et à s'installer à Paris, le rythme de son existence se transforme. Il quitte, la plupart du temps, une vie paisible et se trouve happé par de multiples occupations nouvelles. Et d'abord, l'enseignement change de caractère : il reste sans doute le centre de la vie, mais dans la grande houle des couloirs et des amphithéâtres l'étudiant devient un être plus lointain, moins connu, plus frondeur; le cours est plus solennel, le fossé entre l'enseignant et l'enseigné se creuse davantage, le contact de l'un à l'autre exige plus de condescendance de la part du premier, plus d'audace de la part du second. Et puis, un professeur d'économie politique qui s'est fait connaître par des écrits de plus en plus appréciés du public cultivé est appelé à fréquenter dans la capitale des enceintes extra-universitaires : plusieurs milieux veulent bénéficier de son érudition; il est appelé à siéger dans des conseils divers, à donner des enseignements annexes; il lui est difficile de refuser dans l'année un certain nombre de conférences. Joignez à cela que le mouvement de la vie est plus rapide, plus rongeur à Paris qu'en province, et que la fatigue vous gagne plus facilement. Et vous ne serez pas surpris que le professeur de sciences économiques à la Faculté de droit de Paris devienne, par la force des choses, un personnage de plus en plus auréolé sans doute, mais aussi de moins en moins fidèle à toutes les exigences de sa vocation première de formateur des jeunes esprits.

C'est en 1926 que M. Pirou arriva de Bordeaux à Paris. Sans doute commença-t-il sa vie nouvelle par un séjour au Petit Luxembourg, où il fut durant quelques mois directeur du cabinet de M. Doumer, alors président du Sénat. Allait-il donc céder dès cette première année aux tentations de la vie politique ? Allait-il renoncer à la haute tâche enseignante ? Je ne

sais quelles furent alors ses intentions. Mais ce que les années suivantes devaient progressivement nous révéler, c'est le don continu et intégral que M. Pirou se préparait à faire et réalisait effectivement de toute sa personne, de toute sa vie, à sa seule mission de professeur. Le séjour au Luxembourg n'était peut-être qu'un moyen de se poser à Paris plus près de la rue Soufflot ? Le fait est que durant près de vingt années M. Pirou se consacra presque exclusivement à son enseignement, jusqu'au jour, fatal et imprévu, où, après avoir abusé de ses forces, la mort interrompait brusquement cette carrière déjà si pleine, mais dont ses disciples attendaient encore tant de mises au point aujourd'hui irremplaçables. Et, puisque je suis appelé à cet honneur d'exprimer tout ce que notre génération doit à M. Pirou, il me semble que la meilleure manière de donner à notre douleur un sens constructif et de maintenir vivant et fécond l'esprit de notre maître sera de rechercher ici pourquoi il eut tant de prestige et tant de rayonnement. Or, précisément, je crois découvrir le secret de cette influence peu commune dans cette consécration implicite qu'il fit de tout son être à sa vocation universitaire. Il était un professeur dans l'âme, et, pratiquement, aucun des honneurs de la vie parisienne ne lui fit renoncer à cette disponibilité constante et austère que requiert l'éducation. Quelles que fussent la densité et la difficulté de ses occupations, M. Pirou est resté, en effet, continuellement disponible, prêt à donner aux autres toujours quelque chose. Il fut en cela un maître hors de pair. Et, par là même, il a su créer autour de lui cette ambiance d'imitation par quoi se marque justement l'influence. Il a suscité plus d'une vocation : il a donné aux autres l'envie de lui ressembler. Il fut un maître et un éveilleur. Que son souvenir aimé nous aide à reconstituer aussi fidèlement que possible quelques-uns des traits par lesquels on voudrait que ces deux aspects de sa physionomie s'imposent aux lecteurs de ces lignes.

***

C'est aussi en 1926 que remontent mes premiers souvenirs. Je subissais alors l'examen oral du certificat de doctorat. Il se passait dans ces salles où tout candidat à l'agrégation a laissé plus d'une parcelle de son âme. Sur les quatre interrogateurs,

je constate avec mélancolie qu'un seul est survivant. M. Pirou siégeait dans la petite pièce du fond, où, depuis lors, et par deux fois, je vécus ces cinq heures émouvantes et hâtives qui précédaient la fameuse explication de textes aujourd'hui défunte. Il n'interrogeait pas sur son cours, puisqu'il arrivait de Bordeaux; c'était sur celui de M. Rist. Pendant le quart d'heure de tradition, il m'écouta, avec une impassibilité qui me frappa, exposer les critiques de Keynes à la revalorisation de la livre. On dit que les premières impressions sont celles qui ne trompent pas. Dans ce colloque d'examen, s'il n'est pas trop angoissé par les réponses à fournir, l'étudiant a bien le loisir d'observer de très près son maître. Manifestement, ce maître ne concevait pas l'interrogatoire comme une inquisition lancinante. J'étais impressionné par son calme et par sa discrétion. Son visage émacié, finement découpé, ne laissait paraître aucune appréciation, ni favorable, ni défavorable. Derrière des verres particulièrement épais, ses yeux semblaient un peu lointains, comme si, pour mieux observer, il fallait prendre du recul. Ses lèvres étaient sérieuses, mais prêtes à un sourire lui-même un peu grave. Dès ce premier contact, M. Pirou m'apparaissait comme un juge solide et sûr, inspirant la confiance au travers d'un tempérament de type quasi religieux, certains diront même monacal. Un quart d'heure d'entretien par-dessus une table d'examen, c'est vraiment bien peu pour dégager des impressions valables; c'en était assez cependant pour prendre conscience d'intuitions que les années suivantes devaient me révéler entièrement exactes. Même dans un exercice scolaire, où il dominait le candidat de tout le poids de son expérience et de sa science, M. Pirou montrait d'une façon surprenante qu'aussi petit, aussi maladroit ou ignorant que soit son interlocuteur, il y avait en cette personne inconnue quelque chose à développer, et que c'était là précisément la tâche d'un professeur.

Je n'ai pas eu le privilège de suivre régulièrement les cours de M. Pirou, puisque j'avais alors dépassé le stade de la licence. Je me suis cependant faufilé plus d'une fois dans le grand amphithéâtre de première année. C'est au moment où l'on aspire timidement, mais fermement, à cette haute mission de professeur de faculté; c'est même au moment où, définitivement consacré, il vous échoit la lourde tâche de faire à votre tour un cours de chaire que l'on est le mieux à même d'appré-

cier le savoir-faire de ses devanciers. Un professeur, même jeune, du moment qu'il est grandi par un concours où, après des travaux persévérants, la chance a fini par lui sourire, c'est l'homme qui, aux yeux des autres, doit tout savoir et ne plus jamais se tromper... et qui, de ce fait, n'a plus à suivre de cours et de conférences. Notez qu'il ne s'en plaindra pas. Et, cependant, cet heureux personnage ne cesse d'avoir besoin de maîtres. Sans doute, tant qu'il n'était que chargé de cours, les critiques des leçons d'agrégation étaient bien faites pour lui rappeler que son prestige provincial était tout à fait précaire, et qu'il n'était encore qu'un milieu entre rien et tout. Je ne veux pas dire par là que l'idéal serait de suivre, toute une vie d'enseignant, des cours de perfectionnement ou de rajeunissement pédagogiques, et je serais moi-même bien attrapé si d'aucuns tiraient de ces réflexions l'idée de marquer le milieu d'une carrière par une épreuve semblable à celle que certains ordres religieux pratiquent sous le nom de second noviciat. Mais tout cela m'amène à affirmer bien haut que les cours de M. Pirou étaient de ceux dont, à tout âge, on pouvait toujours tirer profit. L'étudiant de première année sentait confusément, à sa manière, que ce professeur d'économie politique avait le don de lui faire comprendre agréablement des matières souvent rébarbatives, et en même temps celui de lui montrer le sérieux et la complexité de problèmes que le premier journaliste venu traite aujourd'hui avec un sans-gêne communicatif. Et Dieu sait cependant si l'étudiant parisien de première année est un être capricieux et difficile. Une arène de jeunes qui se croient vocation parlementaire et veulent, au sortir du secondaire, commencer par des chahuts traditionnels une vie émancipée, vous avez là l'atmosphère qui engendre les cris, les rumeurs, les rires intarissables. Une liaison malheureuse, un mot à double sens, un débit trop rapide ou trop lent, un timbre de voix trop grave ou trop aigu, que sais-je encore ! le moindre rien, déclenchent des mouvements qui rendent parfois difficile, qui ont même rendu parfois impossible la poursuite du cours. Fendant d'un pas rapide les couloirs encombrés, précédé par l'appariteur de service, M. Pirou s'installe dans sa chaire. Il n'admettra pas que le bruit se prolonge au-delà de la marge tolérable. Lui qui, dans les rapports particuliers, se montrera si bienveillant, se révèle sévère à l'égard d'un amphithéâtre. A la

moindre houle renaissante il interrompra. Et, rapidement, l'auditoire, cet être collectif qui sent les impondérables, comprendra qu'il serait de bien mauvais ton de poursuivre une offensive. Pourquoi donc ? Parce qu'entre cette multitude et ce maître, des liens invisibles se nouent, une communauté se forme. M. Pirou en est le chef. Il émane de sa personne, de son regard, de ses gestes, de sa voix, de ses silences même, ce je ne sais quoi qui ne se discute pas et qui s'appelle l'autorité. Et celui qui est venu assister au cours, non pas pour se distraire, ni pour se couvrir facilement contre le risque d'échec à l'examen, mais qui s'est glissé là furtivement pour apprendre à mieux enseigner, n'a pas grand peine à discerner les raisons profondes de cette autorité. M. Pirou possédait au suprême degré l'art de l'exposition. Un de ses collègues disait même qu'il y avait là plus qu'un art : une sorte de génie, le génie de la clarté. Il y aurait beaucoup à dire sur cette notion de clarté. Je connais certains esprits de la génération montante qui ne partagent pas ce culte de la clarté : pour eux, au contraire, une vérité nouvelle qui apparaît se présenterait toujours sous l'enveloppe d'une gangue d'obscurité. L'obscurité serait précisément un gage de nouveauté et de vérité. La clarté accompagnerait au contraire la banalité. Et systématiquement, je sais de jeunes collègues qui se vantent plus ou moins ouvertement de n'être pas encore compris; ils voient là naturellement le signe de l'originalité de leur enseignement. Toute nouveauté ne se doit-elle pas de dérouter des esprits non prévenus ? Et un enseignement ne doit-il pas toujours innover ? Certaines discussions philosophiques à la mode paraissent donner raison à ces innovateurs, mais je me demande toujours si, derrière le langage sibyllin de notre époque, nos innovateurs ne sont pas parfois victimes de leur propre originalité. Je reste, quant à moi, persuadé que la vérité doit être assimilable par tout esprit de bonne foi qui veut bien faire l'effort d'y accéder, à condition qu'on ait été capable de la lui présenter d'une manière accessible. L'enseignement me paraît être l'épreuve fondamentale par laquelle va se jauger la vérité que l'on veut communiquer. Si je ne suis pas capable de faire comprendre, n'est-ce pas le signe que je n'ai pas encore bien compris moi-même ? Je ne sais plus qui a écrit : « On ne sait vraiment que ce que l'on est capable d'enseigner. » Je crois que M. Pirou aurait

adhéré à cette conception. Et, en tout cas, je suis convaincu que l'un des secrets de son autorité résidait dans cette clarté limpide, progressive, constamment renouvelée, qu'il savait donner à tout ce qu'il touchait.

Il y a, en effet, plusieurs manières d'être clair. On peut être clair parce qu'on est banal, c'est vrai. Mais on peut être clair également par le talent que l'on déploie à enchaîner des propositions chacune facilement assimilable, mais dont la succession vous permet d'accéder pas à pas à des conclusions même difficiles. La clarté vient alors de la progression des développements et de la place optimum donnée à chaque proposition. C'est dans cet ordonnancement progressif que M. Pirou révélait le plus son génie. Dans son cours de première année, qui était surtout descriptif, ce génie se marquait par un autre trait : la mise en valeur des oppositions. Rien ne retient aussi bien l'attention que l'antithèse. Or l'époque-charnière que nous sommes en train de vivre, où nous sortons des frontières de l'économie spontanée pour nous avancer à tâtons dans les terres encore en friche de l'économie dirigée, permettait à M. Pirou de découvrir en tous domaines des oppositions fondamentales. En cela il exploitait à fond l'une des dispositions de son esprit, qui le rendait apte à dresser avec objectivité des bilans intellectuels, à peser avec sagesse le pour et le contre, à discerner avec sagacité les avantages et les inconvénients, à mesurer sans passion les gains et les pertes, et par là même à supputer un avenir qui se balancerait entre deux excès contraires.

Son attitude physique servait admirablement ces dons d'exposition. Une voix légèrement chantante, lente, bien timbrée, s'arrêtant parfois avant de rebondir au moment où l'idée exigeait elle-même un nouveau lancement. Le corps penché vers l'avant, comme pour mieux s'approcher de l'auditoire. Des gestes sobres, accompagnant de gracieuses rotations de mains les retournements de la pensée. Tout cela suffit, je pense, à expliquer la profonde autorité de M. Pirou dans ses cours. En somme, une séduction par le sérieux continuel et non point par la facilité imagée. Le sentiment qu'on avait trouvé un guide sûr pour aborder ces études économiques, si attirantes sans doute par leur actualité, mais si ambiguës, si abstraites également. M. Pirou aura été le modèle des maîtres de l'enseignement de première année de licence.

On s'est plusieurs fois demandé pourquoi il n'avait jamais enseigné en deuxième année. Etait-ce accident administratif devenu habitude? Etait-ce désir du maître? Etait-ce parce que, d'un commun et implicite accord, tout le monde avait reconnu que ses talents d'initiateur devaient perpétuellement servir à lancer sur la bonne voie les nouveaux arrivants ? Je ne saurais répondre, mais voudrais seulement exprimer ici un regret. Même lorsque paraîtront dans le grand traité les chapitres de la deuxième année de licence, nous souffrirons encore d'une carence, car un enseignement écrit est d'une tout autre nature qu'un enseignement oral. Nous disions tout à l'heure que ce qui n'avait pas été enseigné ne pouvait pas être intégralement compris. Il faudrait encore préciser cette pensée. Le cours est une occasion irremplaçable de mise au point, de polissage; c'est seulement au contact d'un auditoire, surtout lorsqu'il est exigeant et critique, que l'on peut découvrir ce qui doit être émondé, surajouté, répété, les points où il faut insister, ceux au contraire où il faut passer rapidement. Comme il eût été intéressant de recueillir de la bouche même de M. Pirou quelques confidences sur les perfectionnements qu'il apportait chaque année à son grand œuvre ! On ne se baigne jamais dans la même eau, répète le proverbe : on a beau refaire tous les ans le même cours, c'est toujours autrement que l'on redit les mêmes choses. Et cette diversité n'est-elle pas un gage de vérité ?

Dans ces dernières années, M. Pirou disposa d'une autre chaire de marque, où il fit rayonner son prestige : je veux parler de celle de la rue Saint-Guillaume, où il se rendit célèbre par son grand cours sur l'économie libérale et l'économie dirigée. Je n'en parlerai pas comme témoin, puisque je n'eus pas le privilège même de m'y faufiler, mais je sais avec quel amour il s'y donna, heureux de rebâtir à l'usage de cette élite parisienne, pépinière de nos grands administrateurs, tout un enseignement plus synthétique, grâce auquel nous connûmes cette fois son coup d'œil sûr et clarificateur sur l'ensemble des problèmes économiques dans le cadre de cette opposition qui lui était chère. Deux grands cours magistraux, qui absorbaient toutes ses forces durant des années si douloureuses par ailleurs au moral et si affaiblissantes au physique, peut-être faut-il voir là, joints à toutes les autres tâches de cette existence si pleine

et si conscencieuse, l'une des raisons qui l'ont usé avant l'heure, et qui minaient sourdement une contexture dont l'énergie seule voilait la délicate nature ?[1].

***

J'ai hâte d'en venir maintenant aux aspects de la vie de M. Pirou qui me sont plus familiers. Si je n'ai pas suivi avec continuité ses grands cours de chaire, j'ai pu, au contraire, participer de beaucoup plus près aux travaux plus intimes qui réunissaient autour de lui les candidats à l'agrégation. A vrai dire, cependant, il faut reconnaître que M. Pirou n'a jamais, à ma connaissance, dirigé de conférences suivies d'agrégation. Il n'a fait partie qu'une fois d'un jury. Nous l'aurions vu avec tant de confiance revenir plusieurs fois à ce siège, bientôt comme président ! Sa discrétion sur ce point était, comme sur beaucoup d'autres, peut-être excessive. Il avait en effet, plus qu'aucun autre, toutes les qualités innées pour préparer les épreuves du concours et pour en présider le déploiement. Et c'est là sans doute une des raisons de penser que, malgré tous ses défauts, malgré toutes ses anomalies, ce concours n'est pas un mauvais filtre. Ce ne peut pas être un hasard si celui qui y remporta la première place eut en même temps tant de succès dans son enseignement oral et tant de savoir-faire pour y former les jeunes et pour les y juger. Habitudes de clarté progressive, art des oppositions, disions-nous déjà, ne faut-il pas voir là les traits essentiels par lesquels se discernent les bons candidats ? Certains ont pu penser que c'étaient des qualités artificielles, sous-entendant ainsi que la pédagogie est elle-même à base d'artifices, d'habiletés et de tours de main, sans aucune utilité dans la vie véritable. Je suis de moins en moins porté à soutenir ce point de vue. Quand on sait exposer avec simplicité et sûreté n'importe quelle question, je ne dirais pas, certes, que l'on possède le secret de toute réussite : comme aimait à le soutenir M. Pirou, il y a un grand écart entre le savoir et l'agir; les dons d'un homme d'action ne sont pas ceux d'un homme de science, mais je ne pousserai pas, comme il le faisait,

1. Le cours des Sciences politiques a paru à la *Société d'Edition d'Enseignement supérieur*, 95, boulevard Saint-Michel.

cet écart jusqu'à la faille totale. J'ai remarqué bien des fois que, même dans des milieux voués à la pratique, lorsqu'il s'agit de mettre sur pied un organisme quelconque, alors que l'on hésite, que l'on discerne mal les éléments d'une décision, celui qui peut rassembler avec ordre les données du problème, découper et opposer les difficultés, montrer les avantages et les inconvénients, bref, dresser rapidement et clairement un projet, prend sur tous les autres un ascendant considérable. Je ne m'étonne pas que, dans ces conditions, les esprits formés à l'école de M. Pirou aient pu devenir, même en dehors des milieux universitaires, des sujets de premier plan.

Ce n'était pas à la Faculté de Droit que l'on était à même de découvrir quelques-uns des secrets de sa méthode. C'est à l'Ecole des Hautes Etudes, dans cette conférence où il assurait simplement une suppléance, que ses fidèles se réunissaient, comme lui-même et ses pairs s'étaient réunis autrefois autour de M. Landry, de M. Aupetit ou de M. Simiand. M. Pirou était très attaché à cette heure de conférence hebdomadaire. Cette conférence était pour lui un peu comme un laboratoire, ou, mieux, comme un séminaire où ne venaient que ceux qui le voulaient bien. A la différence des grands auditoires tapageurs, il n'y avait là que des fidèles, remarquables par leur sérieux et leur volonté d'apprendre. On aimerait pouvoir restituer cette atmosphère des mercredis soirs. La disposition de la salle portait au travail, presque au recueillement; nous étions de dix à vingt, face à face autour de deux ou trois tables. M. Pirou franchissait d'un pas rapide le long couloir d'accès et s'installait au bout de la salle du centre, sous le long tableau noir. Il ouvrait devant lui un sous-main de format réduit et ses notes écrites d'une écriture lâche et difficile; ces notes, qui paraissaient des hiéroglyphes et eussent été telles quelles inutilisables par un autre, prenaient alors une vie singulièrement attachante. Une sténotypiste avait préparé par avance ses épais rouleaux de papier camouflés sous la petite machine à demi silencieuse, et elle pianotait durant toute l'heure, permettant ainsi, après coup, à M. Pirou, de reproduire ses cours, qui ne prenaient leur forme définitive qu'au contact de nos regards attentifs. Ainsi a vu le jour, d'année en année, cette précieuse collection devenue aujourd'hui classique, depuis *L'utilité marginale* jusqu'aux nombreux tomes des *Nouveaux courants de la*

théorie économique des Etats-Unis, en passant par *Les théories de l'équilibre de Walras et Pareto*. La formule s'est révélée féconde, et on comprend pourquoi M. Pirou l'a si soigneusement mise à profit. S'il était l'auteur principal, il n'était cependant pas un auteur solitaire. Le livre résultait pour ainsi dire d'une expérience vivante et presque communautaire. D'abord parce qu'en face de son auditoire choisi, les phrases s'étaient modelées d'une manière imprévisible, autrement qu'elles ne l'eussent été dans le silence du bureau de travail. Egalement aussi parce que M. Pirou appelait chacun de nous tour à tour à prolonger par un exposé telle ou telle question qu'il avait volontairement laissée de côté, avec cette discrétion qui lui était accoutumée, voulant, comme un éducateur parfait, s'effacer ainsi pour nous permettre un apprentissage. Il s'agissait, comme on sait, d'histoire des théories étrangères. Nous prenions un homme, ou le livre particulier d'un auteur, et nous décortiquions ses idées, en essayant de les regrouper selon le mode dichotomique par lequel se marque la gymnastique agrégative. Chacun d'entre nous pourrait dire le bienfait qu'il tira de cet exercice, qui le mettait en confiance dans un cadre moins rigoureux, moins critique, moins officiel que celui de la conférence d'agrégation véritable.

Est-ce à dire que M. Pirou ne nous réservait dans ce séminaire de sa création que des encouragements en nous faisant grâce des critiques que l'on ne ménage ordinairement pas à ceux dont on souhaite le succès ? M. Pirou avait l'esprit trop avisé pour ne pas voir nos défauts, mais, là encore, il avait un art à lui pour nous les rendre conscients. Même en présence du plus mauvais des exposés, il n'aurait pas, je pense, prononcé de verdict d'exclusion, ni usé de périphrases caustiques et humiliantes. Il avait le respect des possibilités de progrès qui se cachent dans les natures les moins douées. Sa critique était immédiatement constructive, et non pas dissolvante. Jamais je n'ai mieux compris comment le bâtisseur de cours doit, comme on se plaît à le dire, ressembler à un architecte ou à un horloger. Au moins une fois, j'ai vu M. Pirou prendre la peine de démonter complètement la montre mal assemblée, et la remonter pièce par pièce devant l'apprenti ébahi. Je l'entends encore expliquer comment l'ordre le meilleur n'apparaissait pas du premier coup, et qu'il ne fallait pas révéler à son public ses

propres tâtonnements. Il arrive souvent, en effet, que c'est à la fin de son ébauche que l'on découvre la distinction la meilleure, bien meilleure que celle dont on était parti. Là est le signe d'une refonte à opérer, d'une simplification qui donnera à l'ensemble un relief autrement saisissant, et devant laquelle il ne faut pas hésiter, quoi qu'il en coûte. Mais pour mériter cette présentation personnelle il faut d'abord accepter de suivre la voie courante. L'art consiste à ne rien laisser paraître du premier échafaudage. Et tout au courant de l'exposé, presque à chaque pas, la recette est la même : rien d'essentiel ne doit être omis, rien ne doit être répété par mégarde, tout doit s'enchaîner de la manière la plus spontanée, la moins fatigante pour l'auditoire. On dirait qu'il en va comme de la création, où, malgré l'abondance des matières, aucune n'est de trop, chacune est à sa place naturelle, l'observateur ayant l'impression que les choses ne pouvaient pas se présenter autrement à ses regards.

M. Pirou savait du reste bien mettre en garde contre le danger de l'abondance : le débutant a peur de ne pas assez dire, de ne pas tout dire. Cette hantise conduit au danger de l'encombrement, de la lourdeur, de la digression. Un bon exposé doit rester léger, discret, rapide. Il exige donc cette autre forme de l'art qu'est le renoncement : le temps de la leçon comme celui de la vie est court. Il ne faut pas le gaspiller. L'introduction est faite pour éliminer toute la gangue du sujet et pour bondir à l'essentiel annoncé, ramassé en quelques propositions simples, tranchantes et bien nommées. Formé à l'école de M. Pirou, et sans même qu'il eût besoin de nous le rappeler, on ne pouvait avoir l'esprit satisfait tant que l'on n'avait pas trouvé le titre exact, annonçant d'un mot ou d'une courte périphrase l'idée dominante du paragraphe attendu. Tous ceux qui ont pratiqué son grand Traité ont senti la maîtrise de M. Pirou dans l'art de la dénomination. D'une touche, il savait vous proposer le terme à la recherche duquel on s'était parfois épuisé. Cet art de bien nommer, qu'il vous communiquait même à son insu, donnerait de sa clarté un surcroît d'explication.

*
* *

Essayons de pénétrer encore plus avant dans l'intimité de M. Pirou. C'est là une entreprise délicate. Je disais dès le début

de ces lignes qu'il était ouvert à tous et toujours disponible. Je crois que c'était là, en effet, le tréfonds de son tempérament. Cependant, je n'étonnerai aucun de ceux qui l'ont approché en reconnaissant qu'il était d'abord réservé. Il n'y avait en lui aucune effervescence. Ce n'était pas un méridional. Il vous écoutait toujours avec sympathie, avec intérêt, n'ayant pas l'air pressé par autre chose; mais il n'était pas prodigue de paroles. Tout était mesuré en lui, et je me demande si cette froideur, purement apparente, n'était pas due à une certaine timidité, autre forme de sa délicatesse et de sa discrétion. L'étudiant qui veut approcher le maître a quelquefois peur d'être importun, et lorsque deux timidités s'affrontent, le contact des esprits est difficile à assurer; il n'en est que plus fécond lorsque, à travers les silences et les regards échangés, un premier flux de pensée a pris naissance. Dans cette approche, plusieurs procédés sont possibles : attendre la fin du cours et se poster au bon endroit, près de la salle des professeurs, pour saisir le maître et lui demander un rendez-vous, user d'une plus grande audace et attaquer d'emblée ses appartements privés. Quand on le sait très accaparé, et surtout lorsqu'on n'en est plus aux premiers contacts, le mieux est encore de l'accompagner dans ses allées et venues. J'avoue avoir, selon les moments, utilisé ces divers moyens. C'est dans son cabinet de travail de l'avenue de l'Observatoire que je lui confiais mes projets agrégatifs. Plusieurs fois j'allai avec lui faire le point dans son bureau du boulevard Henri-IV, d'où la vue s'étendait très lointaine sur ces berges de la Seine où s'alignaient les tonneaux des Halles aux vins, face au ciel découvert, dont il devait suivre en composant les variations de tonalité. Je regretterai longtemps de n'avoir pu le voir dans son cher ermitage d'Andilly. Mais je crois bien que les conversations les plus suggestives, nous les eûmes au sortir du cours des Hautes Etudes, en longeant la rue des Ecoles : c'est en traversant le pont Sully, quelques mètres avant d'atteindre sa demeure, qu'un certain soir il me précisa la genèse de ses idées sur le déterminisme : ce lieu et ce grave problème seront ainsi toujours associés dans ma mémoire.

Comme il était très myope, si vous n'étiez pas annoncé il était surpris par votre rencontre, mais aussitôt, dans ce sourire plein d'amitié qui lui était propre, il cherchait à s'intéresser à vos dernières préoccupations, et de multiples horizons se

découvraient. On comprendra ainsi comment, avec le cours des temps, les relations de disciple à maître devenaient de plus en plus étroites, sans perdre, malgré le ton toujours de plus en plus familier, ce je ne sais quoi de grave, de pondéré, qui était sa marque inaltérable. On ne pouvait sans doute pas entrer dans une intimité totale avec M. Pirou, et je crois, du reste, que c'est un hommage à lui rendre. Il n'est pas bon qu'un professeur se départisse d'une certaine réserve. Les amitiés excessives peuvent devenir dangereuses; les emballements positifs risquent facilement de se convertir en emballements négatifs. La sérénité, l'équilibre, sont les qualités majeures de celui qui doit modeler les esprits et avoir sur eux une influence solide. M. Pirou n'était pas un entraîneur, un risque-tout. S'il savait si bien dresser des bilans, c'est justement parce qu'il ne se situait pleinement dans aucun camp. Il avait bien, certes, ses préférences; les lecteurs de *Glanes* les connaissent, mais dans son magistère il en faisait abstraction. C'est grâce à ce renoncement, qui chez lui n'exigeait pas d'effort, qu'il pouvait attirer des esprits venus de tous les coins de l'horizon politique, sentimental ou religieux. Des libres-penseurs, des catholiques fervents, des israélites, des socialistes ou des conservateurs, reformaient autour de lui une certaine unité de recherches. Il savait les interroger chacun avec la même impartialité et le même réel intérêt. Il était honnêtement, en toute droiture, tout à tous. Je pourrais dire, pour ma part, avec quelle simplicité toute empreinte de sympathie il me questionnait sur tel ou tel aspect actuel de la pensée catholique. A propos du livre du P. Chaigneau sur le problème moral des prix, il me demandait des éclaircissements sur la différence entre le droit canon et la théologie. Il avait été très intéressé par le projet de thèse que lui avait soumis le regretté P. Dillard sur la philosophie de l'or. Esprit libre et indépendant, il avait reçu au temps de sa jeunesse une formation catholique : j'ai toujours eu l'impression qu'il avait dû être choqué par certains excès ou certaines maladresses. Mais, bien qu'ayant rompu tout lien avec la foi, il gardait à travers un semblant d'inquiétude, un grand respect pour tout ce qui touchait la religion catholique. Si je précise ce détail, relatif à un sujet que nous avions l'un et l'autre quelque pudeur à aborder, c'est pour bien montrer l'objectivité, la scrupuleuse honnêteté de son caractère.

Ce caractère foncièrement juste fera mieux comprendre encore pourquoi il n'était pas un *entraîneur*, et comment il était comme prédestiné à une mission d'*éveilleur*. Intéressé par toute recherche loyale, il ne pouvait refuser d'en diriger aucune. Et cela explique encore comment il fut amené à présider tant de thèses de doctorat, à écrire tant de préfaces, à patronner à un titre ou à un autre tant de candidats à l'agrégation : presque tous pouvaient, en effet, se recommander de lui. Cela me fit croire un instant que M. Pirou était trop débonnaire, qu'il distribuait trop généreusement les encouragements, qu'il éveillait peut-être trop de vocations universitaires. Ne faut-il pas là aussi savoir exclure par avance, savoir dire à temps à chacun son fait avant qu'il ne s'engage trop loin dans une voie encombrée et difficile ? A la réflexion, je suis revenu sur mon impression première. Si M. Pirou se faisait toujours remarquer par sa douceur et sa bienveillance, je me demande s'il était capable d'un mouvement d'humeur, cette douceur et cette bienveillance à l'égard des hommes s'accompagnaient d'une très grande fermeté à l'égard des idées. M. Pirou était semi Breton, semi Normand, et tout le monde connaît la solidité du granit armoricain, quel que soit l'agrément de sa parure. Sa sévérité n'était pas apparente : elle n'en était que plus enracinée. Même à ses intimes, il ne devait pas être facile de lui faire changer d'opinion. S'il n'a jamais voulu décourager, s'il a toujours accueilli, il n'en a pas moins su faire comprendre progressivement, même à ceux dont il avait présidé les thèses ou préfacé les essais, qu'ils n'avaient pas atteint le but, qu'ils ne l'atteindraient peut-être jamais, et que d'autres voies s'offraient à leur tempérament.

Si M. Pirou a figuré dans mon jury de thèse, je ne l'ai pas eu comme président. Je ne puis donc pas, sur ce terrain, apporter de témoignage. Mais j'ai su par d'autres avec quel soin il se donnait à ces directions de travaux. Ce n'était pas seulement un acquiescement initial et un visa terminal qu'il accordait de loin avant la soutenance. C'était souvent une recherche en commun, une lecture assidue des premières ébauches, parfois une invitation austère à un recommencement intégral, adressée à ceux seulement qu'il savait capables et dignes d'y répondre. Certains pourraient ici raconter leur histoire. Dans la hâte des examens, les soutenances n'ont malheureusement pas à Paris

le calme, la lenteur, la solennité qu'elles gardent dans nos facultés de province : ce sont des soutenances en série, presque à la chaîne. C'est un point sur lequel la province a maintenu d'heureuses traditions. Ce sont les anciens étudiants de Bordeaux qu'il faudrait consulter pour savoir avec quelle minutie M. Pirou présidait à ces manifestations.

Tous les professeurs parisiens ont à connaître un nombre imposant de thèses. Ils sont tous amenés également à accepter de préfacer des ouvrages. Mais si l'on dressait la statistique, je me demande si M. Pirou n'a pas eu sur ce point la première place. Je ne crois pas qu'il ait jamais refusé à quiconque cet honneur. Pour ma part, j'ai par deux fois bénéficié de son indulgence de préfacier. Il devait penser que, quelle que soit la gaucherie du travail, il y avait toujours quelque chose à en tirer et c'est ce qu'il excellait à montrer. On a remarqué bien des fois déjà qu'il avait un don particulier pour présenter les écrits des autres, sous un jour meilleur, plus simple, plus parlant, plus suggestif, que ne l'avaient fait leurs propres auteurs. Son œuvre a consisté surtout à clarifier beaucoup plus qu'à créer. Mais n'est-ce pas une manière de créer que de contribuer à dissiper les confusions, les obscurités, les désordres sous lesquels une époque enchevêtrée comme la nôtre est littéralement encombrée ? C'est en somme de là qu'était venu le succès des conférences à l'Ecole des Hautes Etudes à l'égard des grands auteurs étrangers. C'est ce qui devait confirmer dans leurs essais les petits auteurs que nous étions. C'est toujours une émotion que de remettre à l'imprimeur une prose incertaine, dont par soi seul on suppute mal l'intérêt, que l'on soit trop hardi ou trop timide. Durant ses premiers pas, l'enfant demande instinctivement à être soutenu, ou au moins regardé : c'est ainsi qu'il apprend à marcher. M. Pirou a rempli sans jamais se lasser ce rôle de tuteur : les diverses collections qu'il a suscitées en sont le témoignage.

*
* *

Un portrait n'est jamais achevé. Au fur et à mesure qu'on le dresse, il semble qu'on n'ait pas encore dégagé le trait le plus marquant, celui qui donne le mieux la ressemblance. Arrivé au terme de son esquisse, on voudrait recommencer, et essayer de moins mal exprimer l'inexprimable. Tous ceux qui,

de près ou de loin, ont connu M. Pirou évoqueront toujours sa silhouette amaigrie, cette manière à lui de marcher d'un pas allègre, en redressant son buste, en le tenant même un peu sur le côté, en arrière de la verticale, comme s'il voulait par avance éviter de se voûter et garder toujours la tête haute. Ils reverront son sourire un peu mélancolique. Ils entendront sa voix au ton légèrement aigu, articulant sans hâte.

Par-delà ces apparences, ils se rappelleront qu'ils ont côtoyé un maître véritable, qui, par son labeur ininterrompu, par la justesse de ses notations, par la mesure de ses jugements, par un désir insatiable de vérité, par la disposition constante de soi à l'égard de tous, donnant l'impression de n'en préférer aucun, mais de les apprécier tous avec le même calme, a été le modèle des maîtres de leur génération. Et pour certains, le petit nombre sans doute, ils pourront dire, dans le silence de leur conscience, qu'à son contact ils ont entendu cet appel intérieur, mystérieux, furtif, mais irrésistible, qui, au prix des plus grands efforts, vous procure les plus grandes joies, celui par lequel on se voue corps et âme à la recherche des autres et à la recherche de la vérité.

Henri GUITTON.

IX

LE COLLÈGUE

Il me faut faire effort pour penser à Gaëtan Pirou en tant que collègue, car il était pour moi beaucoup plus : un ami. Beaucoup plus et plus rare, est-il besoin de le dire ? Cependant, comme la plupart de *nos* collègues pourraient en dire autant, à des degrés divers, il me faut bien admettre que Pirou avait fondu généralement les deux attributs en un seul et que le dernier effaçait l'autre. C'est, je pense, l'éloge le plus significatif qu'on puisse faire de son caractère : pareille réussite est exceptionnelle.

Il l'avait obtenue à la fois naturellement et volontairement. Non pas que dans un milieu d'observation commune et critique et, par suite, de tension sous-jacente — comme l'est fatalement tout milieu collégial — Pirou eût choisi d'être un pacifiste souriant. Il était trop intelligent pour professer une indulgence amorphe, et d'un esprit trop viril pour abdiquer dans un scepticisme facile. Mais il pratiquait une politique pacifique dans laquelle l'énergie du jugement se conciliait harmonieusement avec une discrétion du verbe et une courtoisie de l'attitude. C'est pourquoi il avait accompli cette sorte de miracle qui consiste à développer son autonomie personnelle dans une ambiance susceptible, tout en créant autour de soi une sociabilité chaque jour plus réceptive. On rencontre rarement l'équité aussi peu teintée d'agressivité, aussi exempte d'ironie, aussi totalement contrôlée.

C'est ce rayonnement qui créa son autorité. Autorité parfaitement acceptée, voire sollicitée, même par ses anciens, parce qu'elle restait toujours empreinte de prudence et d'aménité, au moment même qu'elle s'exprimait avec force. Comment ne pas percevoir, dans nos séances du Conseil ou de l'Assemblée, cette ambiance d'attention quasi feutrée qu'il y introduisait en y prenant la parole, et cette clarté qu'il y pouvait subitement

ramener si les échanges de vues risquaient de devenir confus. Le caractère précis et distingué de l'expression, parfois très légèrement coupée par la réflexion intérieure, attestait la discipline scientifique d'un esprit qui ne souffrit jamais rien de lâché.

C'est ainsi qu'il devint si vite l'homme de bon conseil et fut appelé, comme nos ancêtres du Droit romain, à faire « jurisprudence ». A ces fins, la Faculté l'avait « élu » au Conseil de l'Université et ceux qui, non sans émotion, lui auront succédé à ce poste mesureront mieux que quiconque l'écart qui séparait leur vocation de la sienne.

C'est chaque jour, au surplus, que notre ami s'imposait à l'estime de ses collègues dans l'accomplissement admirable de sa tâche professionnelle. Nous avons tous dû envier, sans envie, l'ascendant qu'il avait pris sur ses auditeurs, le respect qu'il inspirait à ses étudiants et l'affection qu'il faisait naître chez ses disciples par la séduction de sa pensée, de sa science et de sa personne, en raison de l'alliage de force, d'objectivité, de lucidité et de discrétion qu'il mettait dans l'érudition même. Gaëtan Pirou fut un grand professeur, aussi simplement qu'il était un parfait collègue. Cette conjonction révèle un équilibre que la seule maîtrise de soi ne suffirait pas à produire. Elle eut sa source dans une sorte d'intuition, et s'il pouvait lire ces lignes, Pirou aurait sans doute une réaction d'étonnement, plus encore que de modestie : la perfection n'existe qu'à condition de ne pas se connaître tout à fait.

Croyons pourtant qu'il était orgueilleux : avec tant de lucidité il ne pouvait ni ne devait ne pas l'être. Certain recueil de pensées qu'il avait colligées, et qui n'étaient pas d'économie politique, suffirait à prouver, s'il en était besoin, sa tendance à l'introspection. Mais son intelligence était trop large et son sens de la mesure trop aigu pour qu'il connût jamais la moindre vanité. Son orgueil fut légitime. Et c'est pourquoi sa perte nous fut totalement et unanimement douloureuse.

Si le collègue nous a quittés, l'ami est resté parmi nous. Il y vit encore par la personne interposée de sa plus fidèle amie et collaboratrice, qui est aussi toujours la nôtre.

Georges SCELLE.

X

L'ACTION DE GAËTAN PIROU A L'ÉTRANGER

Les voyages et l'activité « culturels » en dehors de la métropole, à l'étranger ou dans les territoires de l'Union Française, n'ont d'efficacité que dans la mesure où les « missionnaires » ont la volonté de s'instruire autant que d'enseigner.

Or Gaëtan Pirou était remarquablement préparé pour une telle œuvre : à la discrétion du diplomate ne joignait-il pas, en effet, la curiosité du voyageur et le goût — la passion plutôt — de tout ce qui rapproche et unit les hommes ?

Cette constatation ne fait que renforcer le regret de ne pouvoir décrire exactement et complètement son activité de professeur itinérant, d'inspecteur, de directeur d'instituts, de ne pouvoir mesurer son influence et son rayonnement.

Du moins essaierai-je, à l'aide de brèves notes qui m'ont été confiées, de rappeler quelles furent à l'étranger les principales étapes de la carrière de Gaëtan Pirou, en formant le vœu que cette contribution sèche et forcément sommaire ne soit que l'introduction à des témoignages plus nombreux, plus concrets et plus denses.

*
* *

On n'a pas assez remarqué que Gaëtan Pirou commença sa carrière universitaire par des séjours de longue durée à l'étranger.

Tout jeune docteur, il passe, en effet, une année à Londres (1913), à l'Institut français, où il consacre ses cours et ses conférences aux grandes institutions françaises tout en apprenant l'anglais.

Puis nous le trouvons une année entière dans un autre Institut français, celui de Milan (1918-1919), où non seulement il fait de nombreux cours économiques, dirige l'administration de l'Institut, mais apprend l'italien et prépare son article sur

L'Etat actuel de la science des finances en Italie (*Revue d'économie politique*, 1919), qui fut pour beaucoup en France une révélation.

Après avoir enseigné comme chargé de cours à la Faculté de Droit d'Alger (1919-1920), il renonce aux longs séjours en dehors de la métropole. Du moins gardera-t-il toujours le goût du dépaysement et répondra-t-il aux sollicitations et invitations lorsque cela lui sera possible.

Dès 1923, grâce à l'Association Bordeaux-Ecosse, il entreprend une tournée de conférences en Ecosse et en Angleterre, qui le mène à Birmingham, Oxford, Edimbourg, Glasgow, Aberdeen, Saint-Andrews, et au cours de laquelle il doit tenir tête aux étudiants qui le harcèlent de questions sur l'occupation de la Ruhr. L'année suivante, il retrouve le contact avec le monde arabe, qui lui paraissait à la fois passionnant et mystérieux, en participant aux jurys d'examens de Beyrouth et de l'Ecole française de Droit du Caire. En 1924, il se joint à un voyage d'universitaires organisé par les Amis de la Pologne, et étudie de près les conséquences de la chute de la monnaie polonaise.

Comme beaucoup de ceux qui aiment à enseigner à l'étranger, mais ne veulent pas renoncer à leur vocation scientifique, Gaëtan Pirou devait à un moment donné être forcé d'opter : il considéra — non sans regret — que l'enseignement qu'il donnait à la Faculté de Droit de Paris et à l'Ecole des Hautes Etudes, la préparation de ses ouvrages, ne lui permettaient plus de mener à bien une aussi vaste activité extérieure.

Il renonce donc pendant plus de dix ans aux voyages et à l'enseignement en dehors de France. Il les reprend avec joie dès que la préparation de son œuvre scientifique est assez poussée pour lui laisser quelques loisirs.

En 1936, il prononce à Lisbonne et à Coïmbre quatre conférences sur la monnaie française depuis la guerre, d'où il tirera l'ouvrage du même titre. En 1937, il préside les examens de l'Ecole de Droit de Hanoï et inspecte les établissements d'enseignement français en Indochine. Il rapporte de son séjour en Extrême-Orient une étude devenue classique : *La piastre et le franc* (*Revue d'économie politique*, 1938), et un plan de réorganisation des études de droit en Indochine.

L'année 1939 le trouve voyageant à travers l'Europe : il pro-

nonce en Belgique, à Bruxelles et à Liége, en Suisse, à Genève et Zurich, en Yougoslavie, à Zagreb et Belgrade, des conférences sur le néo-socialisme, le néo-libéralisme, le néo-corporatisme, qu'il réunit en un volume.

Il devait faire passer à la fin de l'année les examens de l'Ecole française de Droit du Caire et de celle de Beyrouth : il y parvient par un des derniers trains de l'Orient-Express malgré les conseils de prudence qui lui sont donnés, et sa mission d'examens se transforme par suite de la guerre en une mission d'enseignement au Caire, jusqu'au mois de mai 1940.

Il y rend des services éminents : tout comme un jeune professeur, il reçoit avec simplicité la lourde charge d'enseigner l'économie politique dans les deux premières années de licence et en doctorat; il accepte avec bonne grâce de prononcer de grandes conférences sur les transformations de la structure économique française au Lycée français et à la Société royale d'économie politique; il contribue, d'une façon réaliste et consciencieuse, à l'élaboration d'un plan adaptant l'Ecole française de Droit aux besoins de l'Egypte nouvelle.

***

S'il est malheureusement impossible de déterminer avec précision quelle est sur ses auditeurs l'influence d'un professeur, j'ai cependant recueilli, plusieurs années après le passage de Gaëtan Pirou, à Beyrouth, à Damas, au Caire, des témoignages caractéristiques d'un grand nombre de ses anciens étudiants qui désiraient être tenus au courant de ses derniers travaux, de professeurs qui recommandaient ses livres à leurs élèves. Ce sont des signes qui ne trompent pas.

Par ailleurs, la formation intellectuelle de Gaëtan Pirou est due largement à sa carrière itinérante. Ses voyages n'ont jamais été de simples voyages « touristiques » : ils lui ont permis d'écrire des articles remarquables, de se familiariser avec la littérature des pays étrangers grâce à sa maîtrise de leur langue. C'est eux, dans une grande mesure, qui lui ont permis de rester toujours si ouvert aux courants de la pensée économique mondiale à une époque où il était encore fait grief aux jeunes économistes de marquer trop d'intérêt pour les économistes étrangers

On retiendra donc la conclusion de l'article qui, dans les grands journaux du Caire, tenta, au moment de sa mort, de résumer l'impression retenue par ceux qui l'avaient connu en dehors de France : « Attentif au mouvement des idées et aux transformations des faits, Gaëtan Pirou a fait connaître aux Français les doctrines et les théories étrangères, aux étrangers les doctrines et les théories françaises... Il a laissé non seulement aux économistes français, mais à tous les économistes étrangers, de plus en plus nombreux, qui viendront s'instruire auprès de lui, une méthode, un esprit. »

Robert GOETZ-GIREY.

XI

GAËTAN PIROU ET LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT ÉCONOMIQUE

Lorsque, en janvier 1946, les professeurs d'économie politique de toutes les facultés de droit furent appelés à élire leurs représentants au Comité consultatif de l'enseignement supérieur, aucune candidature n'ayant été posée, Gaëtan Pirou fut élu, seul élu, dès le premier tour de scrutin.

Ce vote, intervenant alors que le Comité consultatif allait être saisi d'un projet de réforme de l'enseignement supérieur, marquait la confiance que ses collègues mettaient en lui pour concevoir et faire triompher une réforme qui donnât à l'économie politique une place digne de la gravité, de l'ampleur et de l'actualité des problèmes dont cette science traite.

Gaëtan Pirou, merveilleux professeur autant qu'homme de science, ne pouvait manquer d'avoir songé avec prédilection à la réforme de l'enseignement économique. Sur ce sujet, il avait, en 1937, publié un article dans la *Revue d'économie politique*, à l'occasion du cinquantenaire de celle-ci, puis fait une Conférence au Centre polytechnicien d'études économiques. Article et conférence, qui se complétaient, avaient été rassemblés peu après dans un volume d'une centaine de pages, sous le titre *Economie politique et facultés de droit*. On y trouve exposé, en ce style aisé, vif, courtois, convaincant, qui fait le charme de tous ses écrits, les conceptions auxquelles il s'était alors arrêté.

A l'adresse de l'enseignement donné dans les facultés de droit, il ne ménageait ni l'éloge ni les critiques.

Aux adversaires de nos facultés de droit, il rappelait opportunément que ces facultés avaient su former et accueillir parmi leurs maîtres des hommes de tempérament et d'opinions diverses; que la science économique y avait trouvé, mieux que nulle part ailleurs, un cadre où la liberté d'esprit, indispensable à

toute science et particulièrement à une science « politique », pouvait pleinement s'exercer, à l'abri des commandements du prince comme des pressions de l'argent; que l'enseignement de l'économie politique générale, stimulé par les exigences des cours cathédraux de licence, y avait atteint une perfection et acquis une élégance rares; qu'enfin les cours de doctorat donnés dans ces facultés avaient souvent été profitables non seulement aux étudiants, mais à la science. Il faisait valoir encore que les facultés de droit ont procuré à l'économie politique l'audience d'un vaste public d'étudiants, ceux-là mêmes parmi lesquels se recrutent les hauts fonctionnaires, et qu'ainsi la portée de l'enseignement était grandement accrue.

Mais après avoir ainsi rendu justice à ces facultés, il montrait très justement que, dans leur actuelle structure, elles reléguaient l'économie politique au rang d'une discipline auxiliaire et ne faisaient nulle place à d'autres sciences sociales, fondamentales pourtant. L'étudiant qui se destine à une carrière économique, publique ou privée, comme celui qui ambitionne de se consacrer aux recherches sociales s'y voit imposer des études d'histoire du droit, de droit civil, de droit pénal, de procédure, de droit international privé, etc., qui ne sont certes dépourvues ni d'importance sociale ni de valeur formative, mais qui laissent trop peu d'heures disponibles pour l'étude de l'économie. Et il ne lui est enseigné ni géographie, ni sociologie, ni aucune notion des techniques agricoles, industrielles, commerciales ou bancaires.

Au terme de ce bilan, Gaëtan Pirou préconisait un divorce. « Faisons un rêve », écrivait-il.

Ce rêve consistait en une faculté de sciences sociales, créée à Paris — et éventuellement dans quelques grandes villes de province — où seraient étudiées, dans un esprit strictement scientifique, les diverses disciplines relatives à l'homme en société : ethnographie, démographie, sociologie morale, sociologie religieuse, sociologie politique, etc. Dans cette faculté, l'économie politique occuperait une place de choix, tant à raison de l'ancienneté de cette science, qui depuis le milieu du XVIIIe siècle n'a cessé de s'enrichir des travaux et des réflexions de nombreux penseurs, qu'à raison de la nature des faits étudiés par elle, qui se prêtent mieux que d'autres faits sociaux à l'application des méthodes statistiques. Le droit ne serait pas exclu

de cette faculté, mais il n'y occuperait qu'une place très secondaire.

Qu'un tel rêve fût formulé par un homme dont l'autorité était grande, dont l'esprit était certes ouvert à toute idée de réforme, mais que nul n'aurait osé taxer de révolutionnaire, parut un fait décisif. Sa réalisation fut alors considérée par nombre d'économistes comme le but vers lequel devait tendre toute réforme de l'enseignement.

Pourtant les objections ne manquèrent pas, même de la part d'économistes peu satisfaits du présent. Concevable peut-être à Paris, où le dédoublement de la faculté de droit aurait encore laissé des effectifs pléthoriques d'étudiants à chacune des deux facultés, cette solution n'aurait pas été à l'échelle des réalités provinciales. Or, toute réforme qui méconnaîtrait la province serait mauvaise, car elle contribuerait à accroître l'hypertrophie de la capitale, dont la France souffre déjà de multiples manières.

N'était-il pas, en outre, paradoxal de séparer l'enseignement de l'économie de celui du droit dans le temps même où l'économie était plus que jamais dépendante des règles juridiques et le droit façonné par les exigences de l'économie ?

De jeunes économistes firent valoir cela à Gaëtan Pirou et lui dirent aussi qu'ils avaient trouvé dans les facultés de droit, non plus le courtois dédain dont lui-même paraissait avoir souffert, mais une parfaite conscience du rôle complémentaire des disciplines juridiques et économiques. Ils ajoutèrent que, nulle part ailleurs, il n'était possible d'accéder aussi jeune à une chaire d'enseignement supérieur, et que cette jeunesse de recrutement, qui convenait à une science en plein devenir, aurait risqué d'être compromise dans une faculté nouvelle, conçue à l'image de celles de lettres ou de sciences.

Gaëtan Pirou était, mieux que personne, capable de recommencer l'analyse du pour et du contre, puis de peser à nouveau l'un et l'autre avec sérénité, quitte à ce que ses premières conclusions s'en trouvassent modifiées. Déjà, en 1937, il avait esquissé une position de repli : réforme du doctorat par la création d'un doctorat ès science économique, accessible à tous les licenciés et non pas seulement aux licenciés en droit; réforme de la préparation au concours d'agrégation de la section économique.

A la Commission Langevin, dont il fit partie en 1945, l'occasion ne lui fut malheureusement pas donnée de développer ses idées en leur dernier état. Mais il est permis ici de dire, car les témoignages de ses proches, de ses amis, de ses collègues concordent, qu'au Comité consultatif il n'aurait pas défendu intégralement son rêve de 1937; il n'aurait pas plaidé le divorce, mais aurait préconisé une réforme de l'enseignement de l'économie politique dans le cadre des facultés de droit.

On peut penser qu'il n'aurait pas désapprouvé les grandes lignes du projet de réforme établi, en accord avec la direction de l'enseignement supérieur, par la section du droit du Comité consultatif, et récemment précisé par le Conseil de la Faculté de Droit de Paris. Trois licences (de droit privé, de droit public, de science économique), toutes trois délivrées par les facultés de droit, permettront de donner aux disciplines essentielles correspondant à chacune de ces licences tout le développement qu'elles méritent, sans que soit pour autant rompue la bienfaisante unité de faculté, sans que soit non plus compromis un tronc commun d'enseignements de base.

Devançant la réforme des facultés de droit, une ordonnance du 9 octobre 1945 a déjà prévu la création dans les universités d'instituts d'études politiques et créé une Ecole nationale d'administration.

Ces instituts d'études politiques ne sont pas l'embryon de facultés de sciences politiques, comme on l'a écrit à tort. Ils sont des organismes universitaires chargés seulement, d'après les termes mêmes de l'ordonnance, de « compléter l'enseignement des sciences sociales, administratives et économiques donné dans les facultés de droit et de lettres ». Ils sont conçus pour pouvoir aisément, grâce à la souplesse de leur statut et à la variété de leurs maîtres, combler les lacunes inévitables des enseignements de facultés. Reprenant à Paris et étendant en province l'œuvre brillamment accomplie pendant plus d'un demi-siècle, mais à Paris seulement, par l'Ecole libre des sciences politiques, ils doivent précisément être le cadre où des techniciens, aussi bien que des universitaires, donneront les cours spéciaux, nombreux et changeant avec l'actualité, dont Gaëtan Pirou déplorait l'absence dans nos universités françaises. Aussi Gaëtan Pirou avait-il d'emblée accepté de siéger au Conseil de l'Institut d'études politiques de l'Université de Paris, comme l'un des représentants de la Faculté de droit.

Il avait accepté également la lourde tâche de siéger au jury du premier concours de l'Ecole nationale d'administration, ouvert pour la première fois en décembre 1945, marquant ainsi son approbation de la réforme.

L'Ecole est bien telle, en effet, que dès 1937 il l'avait préconisée dans une note, où il écrivait :

« Cette école pourra rendre de grands services si elle donne aux futurs fonctionnaires une formation technique qui les mette en mesure de bien exercer leur métier. Et, puisqu'il existe des écoles spéciales pour le recrutement des officiers et des ingénieurs de l'Etat, nous trouvons tout naturel que les pouvoirs publics ne laissent pas à une école privée, quels que soient par ailleurs ses mérites, le monopole de fait de cette formation. Mais la future Ecole supérieure d'administration se tiendra sur un tout autre plan que celui où nous nous sommes placé ici... [celui des facultés]. Par la force des choses, elle sera plus professionnelle que scientifique... »

N'est-ce pas l'écho fidèle de cette note que l'on retrouve dans l'exposé des motifs de l'ordonnance de 1945 ? On y lit, en effet :

« L'Ecole nationale d'administration a une tâche très différente [de celle de l'Université]... Elle est un établissement d'application qui rassemble sous une même discipline des élèves déjà formés soit par l'enseignement supérieur, soit par les fonctions administratives qu'ils auront exercées auparavant. »

Et c'est tandis que Gaëtan Pirou corrigeait des copies de ce premier concours que s'abattit sur lui la maladie qui l'enleva en quelques jours.

Sa mort prématurée n'a pas seulement causé une peine extrême à ses disciples, creusé un vide irrémédiable dans l'Université, privé la science économique d'un grand maître, elle a aussi fait disparaître un guide réfléchi, qui, sans autre passion que celle de la science, eût aidé à mener à bien la réforme nécessaire de l'enseignement supérieur.

J.-M. Jeanneney.

XII

GAËTAN PIROU
L'HISTORIEN — L'HOMME

Parmi les ombres d'un monde livré à des appétits déchaînés, à des instincts féroces, la personnalité de Gaëtan Pirou apparaît dans sa clarté.

Tandis que les uns s'isolent en s'écartant de la mêlée, d'autres, tête baissée, s'y précipitent, le regard brûlé par les rayons d'idéologies aveuglantes. Dans ce monde ballotté, qui oscille et qui plonge, on aime à se réfugier sur les cimes, à la hauteur d'hommes tels que Gaëtan Pirou. L'image de son existence fait éprouver une perte et une plénitude. Car il est resté là. Gaëtan Pirou demeure parmi nous, son visage a gardé sa pureté par contraste avec tant d'autres dont l'inquiétude s'exprime par un pli de la lèvre.

Même aux moments troubles, où se précisait la menace à la personne humaine, même aux pires heures de l'occupation, Gaëtan Pirou avait conservé une fermeté dont un entretien de février 1941 me fut le témoignage. Il a su maintenir vivante sa foi dans la raison, comme il a voulu, dans la suprême épreuve, une sérénité lucide face à la mort.

Cet amour de la vérité fut la grande vertu de Gaëtan Pirou; et pourtant, « si tout le monde fait profession d'aimer la vérité, cela n'est pas vrai, parce que la vérité est dure » et qu'une naturelle paresse nous fait désirer de vivre en paix avec les autres, ce qui est difficile, lorsqu'on est trop attaché à elle. L'art de Gaëtan Pirou a été de lui rester fidèle, sans susciter l'inimitié de ceux qui la redoutent.

Comme au bien le plus précieux, Gaëtan Pirou tenait à tout ce que la foi en la raison apporte avec elle : le goût de la mesure, le sens de l'équité, l'indépendance du jugement. Son nom rend ces vertus présentes au moment même où s'en éloignent ceux qui en paraissaient le plus épris.

Cette liberté, cette bonne foi, cette lucidité sereine comportent à toutes les époques un climat assez rare. La force d'une pensée libre séduisait les jeunes qui venaient à ce professeur discret, mais dont la réserve les retenait sous l'attrait d'une influence durable.

Sa ferveur a inspiré à l'un de ses plus authentiques disciples, Henri Guitton, les mots justes qui définissent le secret de ce prestige et de ce rayonnement.

Si Gaëtan Pirou fut un éveilleur de vocations, c'est grâce à *cette disponibilité constante et austère que requiert l'éducation:* Gaëtan Pirou consacrait tout son être à sa vocation universitaire et il réalisait effectivement « le don continu et intégral de toute sa personne et de toute sa vie à sa seule mission de professeur ».

Et c'est là, en effet, dans l'enseignement comme dans les rencontres quotidiennes, le seul secret capable de découvrir le chemin d'un cœur qui s'ouvre à vous aussi doucement qu'il se ferme durement aux autres : se donner d'abord, sans réserve, tout entier.

On éprouve une fierté universitaire à se rappeler que, en province d'abord, puis à Paris, Gaëtan Pirou a donné aux étudiants des Facultés de droit un enseignement de vues larges et d'un esprit critique sûr, à une époque où les événements et l'atmosphère rendaient cette tâche plus nécessaire et plus délicate.

Amour de la vérité, accueil sympathique à tous les courants valables, souci de ne jamais négliger aucune nuance essentielle, ce sont les qualités qui définissent la personnalité d'un historien.

Gaëtan Pirou est un historien. Cette vision de l'homme tel qu'il fut n'amoindrit en rien son originalité d'économiste ni la valeur de ses travaux d'économie descriptive. Mais s'il apportait aux problèmes de l'économie descriptive cette large ouverture d'esprit, c'est qu'en historien véritable il possédait une culture nourrie d'immenses lectures, en tous les domaines, en même temps qu'une rigueur due à sa première vocation scientifique.

Gaëtan Pirou avait une prédilection pour l'histoire des idées, la plus épineuse de toutes les formes historiques, mais celle qui justement devait l'attirer davantage. L'histoire des idées, par

sa complexité, offre plus de prétextes à une partialité masquée, parce que ses analyses permettent d'envelopper d'un mirage de vérité les interprétations tendancieuses. Garantir ses lecteurs ou ses auditeurs contre ce risque devait séduire Gaëtan Pirou. Aussi, après avoir pris comme sujet de sa première thèse l'histoire des idées juridiques, choisit-il pour sa seconde thèse l'histoire des doctrines sociales.

La maîtrise d'un esprit rompu à des disciplines austères, et possédant une largeur que n'avait pas gauchi une trop précoce spécialisation, offrait à Gaëtan Pirou la possibilité d'aborder la science et l'enseignement économiques avec des dons singuliers. Dans cette seconde décade du vingtième siècle, grâce à un François Simiand, la science économique commençait seulement à se libérer « des schémas que nous avaient offerts les doctrinaires et qui n'apportent pas une idée suffisante de la complexité du monde contemporain ».

Complexité, diversité, mobilité, tels sont, en effet, les traits de la vision que, du monde moderne, Gaëtan Pirou allait donner aux auditeurs de son enseignement. Tels devaient être les aspects de son œuvre. Cette œuvre apparaît comme un des chaînons dans l'évolution de la science sociale en France. En face des formes multiples des théories étrangères qu'il avait si minutieusement analysées, elle porte une marque personnelle et spécifiquement française.

Historien, économiste, Gaëtan Pirou est plus encore une expression de la culture et de la civilisation françaises. Il appartient à une des grandes familles spirituelles. Sa personnalité nous éclaire sur une génération dont le rôle historique a été de faire le pont entre la Théorie de la connaissance et les Doctrines de l'héroïsme. Gaëtan Pirou prend sa place, et une place qui n'est pas sans importance, entre les disciples d'Auguste Comte et les adeptes versatiles de Georges Sorel. L'auteur des *Réflexions sur la violence* n'a pas seulement suscité chez lui une vive curiosité. Il en a reçu un apport que ne lui donnaient pas ses maîtres.

Le témoignage de *Glanes* nous montre que la valeur de la raison et de la science n'est pas la même sur le plan de la compréhension et sur le plan de l'action. Mais si Gaëtan Pirou a toujours été séduit, il ne s'est jamais laissé ensorceler par Georges Sorel. Il pensait que « les conventions condamnées par

le relativisme en tant que dogmes, peuvent être réhabilitées en tant que mythes ». Gaëtan Pirou est resté fortement attaché à une conception intellectualiste du monde.

Lorsqu'on rattache Gaëtan Pirou à la tradition du positivisme, il faut dire qu'il a toujours échappé aux déviations de son fondateur ou plutôt aux tendances qu'esquissaient déjà ses inspirations de jeunesse et qu'il a développées à partir du *Discours sur l'esprit positif* (1844) et qui ont si fort choqué certains de ses disciples. Beaucoup plus qu'auprès d'Auguste Comte, Gaëtan Pirou a trouvé auprès de Charles Renouvier la fermeté d'un guide moral qui subordonnait à sa conscience tous les problèmes philosophiques. Avec quel enthousiasme Gaëtan Pirou avait-il lu le *Manuel républicain de l'homme et du citoyen*, tiré à 200.000 exemplaires distribués aux instituteurs en 1848 ! Charles Renouvier, en 1869, publie *La science et la morale*, et, en 1902, *Le personnalisme*. Gaëtan Pirou dut lire ces livres avec une ardeur passionnée. Grâce à elle il acquit dès lors une forte culture philosophique, comme il possédait, dès le lycée, une solide culture scientifique. Par contre, la nature de son esprit le tint toujours éloigné d'un courant de pensée qui avait pris naissance au XIXe siècle.

Cette attitude est significative et elle précise sa position intellectuelle en l'opposant à celle d'une autre grande famille française. On en trouve l'expression dans la thèse de doctorat de Félix Ravaisson sur *l'Habitude* (1838) comme dans son rapport sur la *Philosophie française au XIXe siècle* (1867). Ce courant de pensée et de sentiment puisait, chez Félix Ravaisson, sa source chez les philosophes grecs et chez Léonard de Vinci. L'art est une métaphysique figurée, la métaphysique une réflexion sur l'art. La même intuition fait le philosophe et le grand peintre. Selon Ravaisson, une grande philosophie était apparue dès l'aurore de la pensée humaine et s'était perpétuée à travers les vicissitudes de l'histoire : la philosophie héroïque. De Ravaisson à Bergson, il y a eu filiation continue dans l'affirmation d'une harmonie sensible au cœur, où se réconcilient des termes irréconciliables pour l'intelligence.

« Le succès du bergsonisme, écrit-il dans la préface de *Glanes*, ne l'avait pas beaucoup ému; il l'expliquait par la séduction littéraire de l'œuvre de Bergson, par la poésie qui s'en dégage, par la finesse de ses analyses psychologiques. Il se convainquit

assez vite qu'elle n'apportait pas d'arguments pertinents qui dussent le contraindre d'abandonner son attitude positiviste. »

Il n'était pas besoin de cette affirmation relative au bergsonisme pour qu'il n'y ait aucun doute dans l'esprit ni de ses amis ni de ses lecteurs sur les convictions scientifiques et les tendances philosophiques de Gaëtan Pirou. Celui-ci, du reste, a tenu à écarter tout malentendu en précisant sa position avec cette netteté lucide dont il avait le secret. Voici, sur les *Nouveaux aspects de la science*, le sentiment qu'il exprime dans le titre premier de la première édition de l'*Introduction à l'étude de l'économie politique* de septembre 1938 : « La physique a été bouleversée à l'époque contemporaine par un certain nombre de découvertes dont l'ensemble forme la physique « quantique ». Il nous appartient seulement d'indiquer en quelle mesure elles ont retenti sur la conception même de la science et de ses lois. La physique classique représentait l'univers comme un mécanisme susceptible d'être décrit avec une entière précision et dont l'évolution pouvait, en principe, être prévue avec une rigoureuse exactitude quand on possédait un certain nombre de données sur son état initial. Les hypothèses sur lesquelles reposait cette conception ne se justifient plus dans la physique nouvelle. »

Gaëtan Pirou rappelle que deux grandes thèses se sont heurtées au cours des controverses relativement à l'interprétation philosophique, l'une, soutenue par Sir Arthur Eddington et par P. Dirac, selon lesquelles les progrès récents de la physique rendent indéfendable la théorie déterministe. Mais Gaëtan Pirou, et il nous en fait l'aveu dans *Glanes*, se rattache à l'interprétation de Paul Langevin et H. Mineur; ceux-ci pensent que ce que la science nouvelle met en échec, ce n'est ni le déterminisme ni l'idée de lois rigoureuses, mais simplement le mécanisme et l'anthropomorphisme. Gaëtan Pirou assista aux conférences que le professeur Langevin fit pour l'*Union rationaliste*. Et ses réflexions l'avaient persuadé qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre les aspects nouveaux de la science et la philosophie à laquelle allaient ses préférences : « Rien, dans les difficultés actuelles, ne justifie ou n'impose un changement d'attitude qui équivaudrait, selon moi, à une abdication. »

La conviction de Gaëtan Pirou était trop ferme pour que sa pensée fût jamais troublée. Et la préface à la deuxième édition

de l'*Introduction* — et celle-ci fut écrite en 1945 — a voulu marquer sa volonté, en répondant à certaines objections qui lui avaient été faites, de ne laisser planer sur sa pensée aucune incertitude : « François Perroux, dans le beau et compréhensif article qu'il a consacré à mon livre, a mis en doute la conception déterministe sur laquelle il repose. Il lui paraît douteux que le monde physique soit soumis à un rigoureux déterminisme, et plus douteux encore qu'il en soit de même du monde social. Pour ce qui est du monde physique, je ne conteste pas que les progrès récents des sciences de la nature, et en particulier les théories de la relativité et de la discontinuité, la physique des quantas, la mécanique ondulatoire sont de nature à ébranler la notion traditionnelle du déterminisme dont Laplace, en une formule célèbre, avait donné la satisfaisante expression. Je n'avais pas rusé avec cette difficulté, puisque dès la première édition j'avais fait une large place à ces transformations récentes de la science. La question est de savoir si, finalement, le déterminisme en sort détruit ou simplement assoupli. Que l'on me permette d'invoquer en faveur de ma thèse les conclusions de l'étude, à mon sens très remarquable, donnée en 1944 par P. Mony dans *Etudes de métaphysique et de morale.* »

Gaëtan Pirou adopte les propositions formulées par M. Mony que « toute régression du déterminisme est un échec pour l'intelligence ». Et il conclut : « Le moins qu'on puisse dire, dans ces conditions, est que le débat reste ouvert ; on peut continuer de penser que le monde est rigoureusement déterminé, sans entrer pour cela en conflit avec l'acquis certain des sciences de la nature, considérées en leur dernier état. »

Gaëtan Pirou répond également à l'objection faite par François Perroux, à propos du déterminisme social : « J'admets que la question soit posée en ces termes (où la pose François Perroux), encore qu'à mon avis il faille distinguer l'*existence* des lois et la possibilité de leur *découverte*, car il se pourrait que le monde social obéisse à un strict déterminisme, mais que l'enchevêtrement des causes et des effets soit trop complexe pour que le cerveau humain ait la possibilité d'en formuler les lois et d'en prédire le déroulement... Objectera-t-on que ces régularités expriment des tendances plutôt qu'elles ne se traduisent par des liaisons numériques... Il n'est pas exclu que

dans l'avenir, par les procédés positifs de l'Econométrie, des résultats meilleurs puissent être obtenus en ce sens. Ils sont, pour l'instant, des espérances, non des réalités. »

Les hypothèses philosophiques et religieuses ont été longtemps pour Gaëtan Pirou un sujet de profonde méditation. Nous n'en voulons pour preuve que l'attachement qu'il avait gardé à *Jean Barrois* de Roger Martin du Gard, qu'il avait placé dans sa bibliothèque de choix parmi les livres qu'il préférait et qu'il relisait : « Nous sommes une de ces quelques générations auxquelles incombe le soin d'opérer l'évolution scientifique; nous sommes une des minutes tragiques de la douloureuse agonie du passé... si l'on comprend quels abîmes d'angoisses morales représente chaque génération de consciences écartelées, comme sont tant les nôtres, entre ce qui a été et ce qui sera; si l'on songe que notre option... peut abréger ou prolonger la souffrance de ces milliers de sensibilités, quelle lourde responsabilité pèse sur nous... Ce que l'on peut affirmer, c'est qu'elle ne sera à aucun degré une religion scientifique ! On répète trop souvent que les savants sont des prêtres d'un nouveau culte, qu'ils remplacent une foi par une autre... En fait, il n'y a pas plus de place pour de nouvelles idoles, et la science ne peut en être une... Je crois que le ralliement des esprits et des cœurs... se fera, d'une part, sur le terrain de la solidarité sociale, et de l'autre sur le terrain de la connaissance scientifique [1]... Je me suis habitué à n'être qu'une parcelle de l'univers qui accomplit sa destinée. Je me relie au passé et à l'avenir, je me devine par avance prolongé par ceux qui feront après moi la même œuvre que moi... »

I

Dans ses souvenirs, le docteur Pierre Crié, cousin de Gaëtan Pirou, décrit de façon délicate le milieu aux bourgeoises vertus et aux solides traditions où s'est formé celui qu'il appelle l'Enfant au Jardin, jardin à tonnelles et à espaliers, au parterres entourés de buis. Dans l'intime poésie de ce jardin provincial, le docteur Crié a évoqué le petit garçon qui, dans les jeux déjà, affirme sa nature fière et élégante, la façon raison-

1. Roger Martin du Gard, *Jean Barrois*, p. 342-345.

nable, mesurée, dont il s'amuse, sans rien compromettre de l'ordre du jardin ni de la netteté d'un enfant sage. Non qu'il ne soit pas, à certaines heures, capable de s'abandonner à la joie, mais c'est un enfant foncièrement calme, doux, réfléchi, mais rieur.

Gaëtan Pirou travaille avec conscience, avec méthode et ténacité dans le cadre austère du cabinet de son père. Une charmante puérilité s'allie à un sérieux précoce. Et déjà la gravité se nuance d'un sourire qui fera le charme du visage de l'homme dans sa maturité. Ce sourire était tout de bonté et de bienveillance. Aussi peut-on se demander si l'excellent portrait qu'a fait de lui Georges Duveau ne pèche pas sur un point : « Gaëtan Pirou a souvent pris pour moi la figure d'une sorte de Sainte-Beuve de l'économie politique. Il disparaît prématurément... Depuis des années, il subissait les assauts de la maladie, et le discret stoïcisme dont il faisait preuve n'est ni la moindre, ni la moins noble de ses leçons... Peu d'hommes ont eu plus que Pirou le double sens de l'objectivité et de l'équilibre... Et c'est chose extraordinaire qu'avec, pour qualité maîtresse, la pondération, il ait pu séduire si profondément la jeunesse. »

Réserve poussée jusqu'à l'extrême, discret stoïcisme, c'était bien là le comportement de Pirou dans ses relations amicales, comme il apportait dans ses travaux cette pondération, cette objectivité et cet équilibre qui frappaient même des observateurs moins aigus que Georges Duveau qui a connu Gaëtan Pirou aux déjeuners Proudhon. Il n'est pas étonnant que le *visage amaigri, lumineux d'une réconfortante intelligence* de Pirou ait fixé l'imagination sensible de Duveau, comme il éveillait, en certains de ses amis, une anxiété intuitive. Aussi le portrait qu'il a tracé de lui doit-il être retenu comme une des plus justes parmi les esquisses du visage de notre ami. Cependant une réserve doit être faite sur le rapprochement que Duveau établit entre Gaëtan Pirou et Sainte-Beuve. Ce rapprochement suscite plus de dissemblances qu'une parenté réelle entre les deux esprits. Le contact certain entre eux, il a été marqué par Taine dans la note que celui-ci donne au *Journal des débats* le 17 octobre 1879 : « Il a vécu pour penser; du moins tel a été son principal objet, surtout pendant les trente dernières années de sa vie. Il a aimé de tout son cœur la vérité vraie et l'a cherchée de toutes ses forces. »

En effet, poussé par cet instinct que Taine appelle *le plus noble de tous*, Gaëtan Pirou a pratiqué cette recherche de la vérité, en se souciant d'abord et avant tout de ne pas prendre « les aspirations et les exigences de notre sensibilité pour des preuves et des certitudes et de se tenir bien en garde contre les illusions de la parole humaine, contre les thèmes dont est faite l'opinion, contre les entraînements de l'admiration et contre les engagements de partis. »

Seulement, des différences profondes empêchent que la comparaison soit plus qu'un ingénieux rapprochement. Tout d'abord — Georges Duveau le note — Pirou a toujours été sans jalousie et sans amertume; cette bienveillance dont il a toujours fait preuve tient à une différence de nature essentielle : c'est que Pirou était sans égotisme. La susceptibilité de Sainte-Beuve était telle que la plus légère pointe l'écorchait et elle a grandement et souvent influé sur son jugement, mais elle a parfois troublé la vision souvent si lucide qu'il avait des personnes et donné même à la finesse de ses portraits un tour tendancieux.

Par contraste avec Sainte-Beuve, Gaëtan Pirou avait une qualité sans laquelle la recherche de la vérité n'est qu'un leurre. Il s'oubliait lui-même totalement. Il restait indifférent à tout ce qui pouvait l'atteindre personnellement. Jamais, durant notre long commerce d'amitié, je ne l'ai vu oublier dans son comportement une attitude d'entière impartialité; si pourtant, une fois seulement et par amour d'autrui, par préoccupation de l'avenir d'un de ses disciples.

Cette volonté d'équité intellectuelle, ce souci de garder intacte une constante égalité d'âme, conservait Pirou éloigné de toute chose de nature à troubler sa sérénité; que de fois l'ai-je vu écarter d'un geste le potin, l'anecdote qui amusaient notre curiosité.

Un autre point qui marque entre Sainte-Beuve et Gaëtan Pirou une opposition assez radicale, c'est la façon dont ils envisageaient l'un et l'autre l'histoire de la société.

Si nous oublions « les petites malices, les irritation passagères et les complaisances apparentes, auxquelles se laissait aller Sainte-Beuve et qui donnaient du piquant à son style, la grande réussite de Sainte-Beuve et qui lui a conservé une faveur durable a été l'art des portraits. Son intention a été d'avoir importé dans l'histoire morale les procédés de l'histoire natu-

relle... Cette sorte d'analyse botanique pratiquée sur les individus humains est le seul moyen de rapprocher les sciences morales des sciences positives. »

Or, ce ne sont pas les individus, mais les idées qui passionnent Gaëtan Pirou, et la raison en est sans doute son désintéressement, un souci d'équité. Il était conscient de la difficulté de rendre aux personnes une justice qui échappe bien souvent à leur complexité et à leur mobilité. *L'histoire des idées* était le lieu d'asile où la sérénité de Gaëtan Pirou trouvait son plus sûr refuge.

Dans le grand XIXe siècle, ce n'est pas Sainte-Beuve que j'évoquerai pour placer Gaëtan Pirou dans la famille spirituelle à laquelle il appartient, mais Hippolyte Taine, dont il est certes l'héritier direct. Hippolyte Taine a été un de ses maîtres préférés, celui peut-être dont il est le plus proche, un maître qu'il ne bâtonnait pas comme Barrès, Renan, mais auquel il avait voué son admiration. Gaëtan Pirou a exercé son influence pendant les vingt années qu'il enseigna l'économie politique de 1re année à la Faculté de droit de Paris. Et cette influence — nous en avons pour témoignage les confidences de ses élèves — fut du même ordre et de même noblesse que celle que Taine a eue sur les auditoires plus restreints auxquels l'avait limité son austérité intransigeante. Seule la différence des temps explique la diversité des méthodes et des formes.

La parenté des deux esprits est évidente. L'un et l'autre aimaient une existence de grave labeur et d'austère pureté.

Ils ne respiraient que dans le climat des cimes; « l'air pur des honnêtes controverses » seul leur plaisait. Le *Chemin de velours*, publié en 1902 par Remy de Gourmont a dû séduire le lecteur de 16 ans qu'était alors Gaëtan Pirou et qu'attirait le problème *de la dissociation des idées*. C'est par une inclinaison naturelle que Pirou, en 1910, a choisi comme sujet de seconde thèse devant la Faculté de droit de Paris, un sujet d'histoire des idées. Et cet idéal austère et assez hautain qu'il avait manifesté pendant ses études, Gaëtan Pirou y resta attaché sans défaillance durant toute son existence.

Gaëtan Pirou pensait, comme Hippolyte Taine, que le travail scientifique exige un complet renoncement, qu'il ne fallait attendre d'autre récompense que les satisfactions d'une intelligence qui ne pouvait même pas s'abandonner à l'ivresse de la

recherche de la vérité en présence du sentiment de notre petitesse devant l'immensité des choses. Et même, à certaines heures sombres, l'amour de la vérité vous isole. « Souvent *la solitude est la sanction du péché de penser librement.* Mais peut-être se consolait-il de ce calme désespoir dans lequel s'oublie le savant en songeant que cette douleur profonde et belle, ceux qui l'ont goûtée, ne l'échangeraient pas contre de vaines espérances ».

Lorsque, en avril 1923, il lut ces lignes dans le discours de Gaston Paris à l'Académie, quelle dut être sa joie de retrouver l'écho de ses propres pensées. « Il faut avant tout aimer la vérité, vouloir la connaître, travailler si on peut à la découvrir. Il faut savoir la regarder en face, se jurer de ne jamais la fausser, l'atténuer ou l'exagérer, même en vue d'un intérêt qui semblerait plus haut qu'elle, car il ne saurait y en avoir de plus haut. » Une sympathie née d'un même élan nous avait fait proches de notre cher Bouglé, qui enseignait que le premier mot de la discipline de la science, c'est la liberté, c'est l'émancipation à l'égard de toutes les traditions sociales.

Entre Taine et Gaëtan Pirou existait une communauté de nature. Gaëtan Pirou répugnait à livrer son intimité, il mettait sa volonté à contenir une faculté de sentir qui s'emploie trop souvent en souffrance. Il ne voulait rien dépenser, en perte pour la recherche scientifique, d'un temps qu'il pressentait compté. Se tenir et se retenir, telle était sa maxime de vie. Comme il ne pouvait empêcher l'émotion de sourdre en lui, il s'interdisait les gestes de l'émotion; mais ses amis n'en étaient pas dupes.

En regardant un portrait de Taine de 1860 — Taine avait à peu près l'âge auquel j'ai connu Pirou — je crois revoir une expression de son visage : une méditative douceur, un regard un peu las et songeur, une expression révélant le repliement et la vie intérieure. De celle-ci, on sentait la richesse aux rares intervalles où il laissait paraître la ferveur des sentiments dont l'infinie modestie de Jean B... dans *Glanes* emprunte à d'autres l'expression. C'est ainsi que, parmi ses références, il faut mettre l'accent sur celles empruntées à Marc Aurèle et à Jean-Marie Guyau. Les unes et les autres expriment chez le philosophe ancien une attitude de la conscience, et chez le jeune philosophe moderne un frémissement semblable; chez celui-ci, la sensibi-

lité affleure dans toute son œuvre et c'est par là surtout qu'il me paraît proche de Gaëtan Pirou. L'un des traits qui donnent au caractère de notre ami sa marque personnelle est l'alliance de la rigueur des conceptions scientifiques et une sympathie de l'intelligence grâce à laquelle sa pensée formait un curieux complexe de rigueur et de souplesse.

La finesse aiguë de cette intelligence était toujours tendue, dans ses jugements, vers l'équité; son scrupule et sa délicatesse avaient leur source dans une santé fragile qui, de très bonne heure, l'a contraint à un exercice constant de sa volonté.

C'était au prix d'une singulière maîtrise de soi que Gaëtan Pirou maintenait son existence au rythme de sa curiosité multiple et de son organisation de travail.

Ceux dont la santé est sujette à des défaillances savent qu'un effort sans cesse renouvelé peut décourager l'endurance la plus ferme.

Si Gaëtan Pirou a gardé sa tenue, il le doit à la présence, dans sa vie, d'une compagne dont il décrit le caractère lorsqu'il parle d'une femme énergique et fière, pleine de courage et d'honneur et qui empêchait son âme de plier.

Sans elle, il ne lui aurait pas été possible de tenir avec une égale constance contre les assauts qui auraient ébranlé un autre moral.

Grâce à celle qu'il avait associée à ses travaux et qui le fortifiait à chaque instant contre l'épreuve, grâce au climat qu'elle créait autour de lui, Gaëtan Pirou a pu trouver le soutien et le réconfort qui lui ont permis de garder sa sérénité en poursuivant sa tâche jusqu'à la dernière heure.

II

Hippolyte Taine a écrit, dans sa *Philosophie de l'art* : « La méthode moderne que je tâche de suivre consiste à considérer les œuvres humaines comme des faits dont il faut marquer les caractères et chercher les causes... Ainsi comprise, la science ne *proscrit ni ne pardonne*. Elle constate et explique. A ce titre, elle suit le mouvement général qui rapproche les sciences morales des sciences naturelles et qui, donnant aux premières les principes, les précautions, les directions des secondes, leur

communiquent la même solidité et leur assurent le même progrès. »

Sauf cette foi optimiste dans un progrès rapide des sciences morales, Gaëtan Pirou aurait pu écrire les premières lignes de cette page que nous voulons rapprocher ici de celles écrites par Gaëtan Pirou dans sa définition de la méthode en économie politique (*Introduction à l'étude de l'économie politique*, p. 149-150). Après avoir défini la méthode abstraite en économie politique et reconnu les services que celle-ci avait pu rendre, Gaëtan Pirou établit le bilan des résultats obtenus par la méthode déductive et les avantages que l'on peut attendre de l'application de la méthode positive. « Ainsi que l'on considère l'économie mathématique (après qu'un demi-siècle qui s'est écoulé depuis que l'école physiocratique, en France, édifiait par raisonnement le premier système général de théorie économique), on voit que le stade des hypothèses non transformées en vérités établies n'a pas été dépassé. »

Sur la plupart des grands problèmes économiques s'affrontent des théories multiples. Toutes sont assises sur des argumentations apparemment solides et dont cependant les conclusions ne concordent pas. Entre elles, nous ne pouvons choisir qu'en vertu *d'intuitions incontrôlables*. Si l'économie politique n'est pas aujourd'hui une science aussi ferme dans ses propositions que telle ou telle des sciences de la nature, la responsabilité n'en incombe-t-elle pas, au moins pour une part, à la méthode générale qui y a été pratiquée et à l'insuffisant recours aux faits qui en est la caractéristique ?

Donc recours à la méthode positive sous ses formes diverses que Gaëtan Pirou analyse avec précision et dont, par un parallélisme dont il avait le secret, il ne se dissimule pas les résultats jusqu'ici fragmentaires. Il établit, en effet, le bilan, car Gaëtan Pirou, dans ses ouvrages et particulièrement dans son Traité, possédait l'art des élégantes architectures : « A en juger par les résultats actuellement obtenus, le bilan de la méthode positive se solde par un actif notable. La mise en œuvre de cette méthode a d'ores et déjà permis, en matière *de monnaie*, *de prix*, *de salaires*, etc., de dégager, par une confrontation attentive des statistiques, certaines constatations importantes qui nous éclairent sur la liaison des phénomènes et le mécanisme de leur enchaînement... Toutefois, jusqu'à présent, ces

contributions ont présenté un caractère *doublement fragmentaire*... D'une part, elles n'ont donné de résultat qu'en quelques domaines et elles n'ont pas permis une interprétation de l'ensemble du mécanisme économique... D'autre part, pour les matières mêmes auxquelles la méthode positive a été appliquée avec le plus de succès, son dispositif limite la portée des conclusions auxquelles il conduit... Ce n'est donc qu'avec beaucoup de prudence... que l'on peut émettre l'opinion que ces liens existent en dehors de ce cadre... *d'un pays donné pour une période donnée.* »

La prudence dans les inductions qu'on peut tirer de telle ou telle application de la méthode positive, tel est le conseil qu'il donnait à ses élèves, lorsqu'ils y faisaient appel.

Après la comparaison entre les deux méthodes, ces conclusions : « La méthode positive, elle aussi, laisse la porte ouverte à la *conjecture*, *à l'hypothèse*, *à l'intuition.* A cet égard, entre les sciences sociales et les sciences de la nature subsiste une différence fondamentale, qu'ont vainement essayé d'effacer certains adeptes de la méthode positive... l'expérimentation isolante nous est interdite en science sociale; et ni l'observation comparée, ni la dissociation des courbes concrètes en leurs éléments par la technique statistique moderne ne sont, à proprement parler, que des succédanés satisfaisants de l'expérience *stricto sensu, parce qu'elles ne déclenchent pas comme elle la réponse de la nature à l'interrogation posée à la suggestion émise par le savant.*

» Au surplus, pour passer des données brutes, qui souvent ne parlent pas, aux lignes schématisées des graphiques, qui font apparaître des parallélismes... parfois, il faut *grossir* ou décaler telle ou telle courbe pour mettre en lumière la concordance de sa variation avec telle ou telle autre. A mesure qu'on s'avance dans ce travail de trituration, on s'éloigne de plus en plus des constatations initiales fournies par la réalité.

» Cela montre bien qu'entre *la description* et la *théorie*, entre la photographie et la loi, subsiste un large écart; la méthode la plus positive ne réussit par à empêcher qu'au long de cet écart l'aléa, l'hypothèse, le risque d'erreur ne se trouvent fréquemment embusqués. »

Ce texte devait être nécessairement cité. Il montre — d'une étonnante façon — la précise subtilité de l'esprit scientifique qui dirigeait les recherches de Gaëtan Pirou.

En le relisant, on opposera peut-être une objection au rapprochement établi entre l'attitude d'esprit de Gaëtan Pirou et celle d'Hippolyte Taine, que quelques-uns appelaient l'*homme système*. Sans doute, pour rendre plus juste cette comparaison, faut-il d'abord tenir compte de la différence des tempéraments et de la différence des époques. Et par le tempérament et par l'époque, Taine est toute passion intellectuelle et Gaëtan Pirou toute prudence. Mais on doit ajouter aussitôt que certains interprètes de Taine ont déformé sa pensée en détachant du texte et de ses écrits ces formules aux arêtes aiguës : « Le *vice et la vertu sont des produits comme le sucre et l'alcool* »; ou encore ces quelques lignes de la courte préface de l'*Essai sur Tite-Live* : « Les mouvements de l'automate spirituel qui est notre être sont aussi réglés que ceux du monde matériel où il est compris... »

« Spinoza a-t-il raison ? les facultés d'un homme comme les organes d'une plante dépendent-elles les unes des autres ? sont-elles mesurées et produites par une loi unique ?... Peut-on les reconstruire comme les naturalistes reconstruisent un animal fossile ? Y a-t-il en nous une faculté maîtresse dont l'action uniforme imprime à notre machine un système nécessaire de mouvements précis ? J'essaie de répondre oui, et par un exemple (celui de Tite-Live, janvier 1856). »

Deux ans auparavant, Taine avait déjà écrit à Prévost-Paradol : « Je rumine de plus en plus cette grande pâtée philosophique dont j'ai touché un mot et qui consisterait à faire de l'histoire une science, en lui donnant comme au monde organique une anatomie et une physiologie. »

En 1863 paraissait l'*Histoire de la littérature anglaise*, en janvier 1870, la *Théorie de l'intelligence*. Mais dans une lettre à E. Havet, le 20 avril 1864, Taine avait précisé les limites de sa conception, en écrivant : « Je n'ai jamais prétendu qu'il y eût en histoire ni dans les sciences morales des théorèmes analogues à ceux de la géométrie. L'histoire n'est pas une science analogue à la géométrie... La question se réduit à savoir si l'on peut établir des rapports précis, non mesurables, entre les groupes moraux, c'est-à-dire entre la religion, la philosophie, l'état social d'un siècle ou d'une nation. Ce sont ces rapports précis, ces relations générales nécessaires que j'appelle *lois* avec Montesquieu... »

Taine a voulu analyser ce qu'il considérait comme les grands facteurs de l'histoire. La race, c'est-à-dire le caractère qui se transmute avec le sang, le milieu de civilisation, le moment qui se distingue par l'idée d'un peuple dans son évolution successive. On s'est servi de ces trois mots, la race, le milieu, le moment, afin de réduire à un simplisme généralisateur les influences qui s'exercent sur la formation d'une partie de la personnalité; on a prétendu nier que Taine reconnût la réalité de cette personne individuelle, irremplaçable qui existe en chacun des plus humbles et des plus obscurs d'entre nous. Pourtant, Taine croyait que tout individu ne se ramène pas à du général et qu'il reste un élément irréductible qui se révèle dans l'expression de l'individu, dans son regard et dans son rythme. Taine pensait qu'il existe un mystère du germe et que la qualité individuelle de la graine échappait à l'empire des lois. Si Taine a eu pour la science des ambitions hardies, la lente évolution des sciences morales a amené ceux qui se sont inspirés de lui à plus de modestie et de prudence dans leurs recherches et dans leurs hypothèses. Cette prudence, ce sens de la mesure, nous avons vu qu'ils étaient parmi les qualités éminentes de Gaëtan Pirou. Car, comme Hippolyte Taine, il pensait qu'il n'y a pas de philosophie en dehors de la science et qu'il n'existe pas de connaissance philosophique distincte de la connaissance scientifique, ni d'objet de la philosophie distincte de l'objet de la science. Mais Gaëtan Pirou craignait que la fausse science ne devînt l'occasion de quelque idolâtrie entre les mains des spéciaux fanatiques d'un certain scientisme; il entendait défendre la science véritable contre l'abusive illusion de la race; il redoutait la métamorphose du nationalisme en religion. Cette nouvelle idole, avec sa mystique aveugle et ses réflexes de violence, lui paraissait une de ces passions formidables, la plus effrayante, qu'ait enregistrée l'histoire, capable de devenir — monstre de férocité et d'orgueil — un danger par son intolérance et son impérialisme : elle fait courir les plus grande risques au développement normal de la science, à ses progrès et, en même temps, aux conditions de la culture et de la civilisation humaines.

III

« Le présent est un anneau d'une chaîne et un moment d'une évolution. C'est seulement en la reliant au passé qu'on en peut fournir une interprétation et une explication satisfaisantes. C'est quand on l'examine sous cet angle qu'on dépasse le journalisme pour entrer dans la science. »

C'est par cette phrase et cette affirmation que débute la préface du *Traité d'économie politique*. L'esprit qui préside à la construction de l'œuvre est donc bien à la fois scientifique et historique. La méthode, c'est la méthode positive; mais parmi les modalités de la méthode positive, à côté de la statistique et de la monographie, figure l'histoire; dans l'introduction au *Traité*, l'histoire est étudiée en elle-même, elle forme une partie distincte qui est l'objet du titre III.

C'est à la lumière de l'histoire que s'éclaire l'actualité; l'histoire apparaît à Gaëtan Pirou une science de l'homme. Il s'inspire de la conception qu'en avait Marc Bloch et qu'en a un Lucien Febvre. Comme celui-ci, dans sa communication, en 1933, à la 3e Semaine internationale de synthèse[2], Gaëtan Pirou croit que *l'individuel et l'accidentel* ne peuvent être chassés de l'histoire; mais il estime comme lui qu'il ne s'agit pas, pour l'économiste pas plus que pour l'historien, de parler des leçons du passé; car « tout moment du passé est le résultat d'une étonnante combinaison d'éléments divers en nombre infini, d'éléments mouvants dont aucun ne se soustrait jamais à la loi de la vie qui est le changement. »

Gaëtan Pirou distingue sociologie et histoire; il analyse avec d'autant plus de soin leurs différences que leurs domaines distincts ont donné lieu à des confusions et à des contradictions. Il part de la formule de François Simiand, disant que les historiens historisants étudient les faits du passé « dans leur enchaînement chronologique et sous leur aspect singulier ». Il montre que l'économiste, comme le sociologue, soucieux de dépasser la description des faits pour s'élever à leur intelligence, devront, en se référant à l'histoire, chercher derrière la description chronologique des événements, le *substratum* de

2. Lucien Febvre, Préface au livre de Charles Morazé, *La France bourgeoise*, Armand Colin.

généralité et de régularité que ces événements contiennent. Sa finesse d'analyse coutumière conduit Gaëtan Pirou à mettre en relief l'évolution grâce à laquelle des historiens se font de plus en plus sociologues : « Ils continuent d'affirmer que le social n'explique pas tout, qu'à côté de la nécessité, il faut faire place à la contingence. »

Gaëtan Pirou éclaire sa conception de la stylisation de l'histoire par les autres disciplines sociales, grâce à deux phrases qui nous semblent résumer sa portée et sa signification; celle-ci, de Michelet : « Celui qui veut s'en tenir au présent, à l'actuel, ne comprend pas l'actuel. »

Et celle de Marc Bloch : « Le présent est la pointe extrême d'un long écoulement où chaque vague dépend, dans son mouvement, des autres vagues voisines qui l'enserrent et la pressent, mais aussi de celles qui, par derrière, l'ont poussée en avant... »

L'histoire est une science des différences. Selon Gaëtan Pirou, la connaissance économique a l'inestimable mérite d'accroître les matériaux dont nous disposons pour édifier la science et de nous en montrer la diversité. « Par là, elle nous donnera une précieuse leçon de relativisme. »

Diversité des faits, relativité des lois, voilà l'apport de l'histoire économique. Il faut y ajouter la diversité des psychologies. La mentalité des populations primitives est *prélogique* et évolue dans une atmosphère de mystique et de magie, ainsi que l'a montré Lévy-Bruhl[3] dans ses *Fonctions mentales dans les sociétés primitives;* Marcel Mauss dans son *Essai sur les dons*[4] *Forme archaïque de l'échange*, René Maunier dans *Vie religieuse et vie économique*, G. Davy dans *La foi jurée*, thèse ès lettres, 1922, et la solide étude de François Simiand parue dans les *Annales sociologiques : La monnaie, réalité sociale.*

Gaëtan Pirou s'intéressait aux applications de l'esprit positif dans les sciences sociales particulières et dans les domaines pour lesquels l'application des méthodes rigoureuses de l'analyse scientifique paraît, à première vue, se heurter aux plus grandes difficultés, par exemple, la politique, la morale, la religion, où l'appréciation, l'opinion, la foi, la mystique sem-

3. Levy-Bruhl, 1922-1927; 1927-1931; 1935, *L'âme primitive, la mythologie primitive;* Davy, thèse ès lettres, 1922, *Des clans aux empires*, 1923.
4. Marcel Mauss, *Annales sociologiques*, 1923-1924.

blent plus puissantes que la raison et la science. Gaëtan Pirou constatait que, grâce à de telles études, « le déterminisme social peut régner sur un terrain dont, au premier abord, on pouvait le croire exclu : ainsi, il n'est pas de groupes sociaux qui ne soient, à quelque degré, justiciables d'une science de la société ». Il aimait à citer, par exemple, des études telles que : en sociologie politique, celles d'André Siegfried et le *Tableau politique de la France de l'Ouest;* en sociologie morale, celles de Levy-Bruhl, *La morale et la science des mœurs*, celles de G. Gurvitch, *Les essais de sociologie*, *Droit social* 5, et en sociologie religieuse, les études de Gabriel Le Bras : *Les transformations religieuses des campagnes françaises depuis la fin du XVIe siècle; L'histoire de la pratique religieuse en France.*

Et en dehors de la France, Gaëtan Pirou avait suivi les orientations nouvelles des sociologues américains et la prolifération [5] des enquêtes et des recherches empiriques inspirées de la sociométrie.

Il est certain que si Gaëtan Pirou s'était consacré à des études de sociologie, il se serait sans doute inspiré de l'enseignement de François Simiand; mais sa subtilité d'analyse et son goût de la synthèse l'auraient amené à adresser à la conception de Durkheim et à ses règles de la méthode sociologique, les critiques qui ont éloigné de Durkheim les jeunes sociologues.

Ceux-ci, soucieux de faire de la sociologie une *synthèse ouverte* 6 aux autres sciences humaines, veulent que la sociologie bénéficie des travaux accomplis par les écoles rivales et des perspectives nouvelles des autres disciplines.

Sans solliciter d'une façon abusive les tendances et la méthode de Gaëtan Pirou, on pourrait dire que c'est de celles-ci que s'inspirent certains de ces jeunes sociologues, lorsqu'ils donnent cette définition de la sociologie qui souligne sa nature de science complexe : « Une vision sur toutes les sciences de l'homme à la fois, et qui permet de comparer leurs éléments, de faire naître de la compréhension et de la comparaison de ces éléments, un sens nouveau. » (Jules Monnerot).

5. Georges Gurvitch et Ed. Moores, *Twentieth Century Sociology (Vocation actuelle de la sociologie)*.
6. Jules Monnerot, *Les faits ne sont pas des choses*, Gallimard, p. 64.

IV

Gaëtan Pirou a laissé une œuvre constructive fondée sur l'application de la méthode positive, et on doit dire aussi historique, dont les deux assises sont : d'une part, ses ouvrages sur la *Théorie économique;* de l'autre, son *Traité d'économie politique*, dans lequel il nous donne la description des sociétés économiques modernes.

Les théories de l'*Equilibre économique* (Léon Walras et V. Pareto), qui ont été analysées dans les conférences données à l'Ecole pratique des Hautes Etudes (de 1932 à 1934), et l'*Utilité marginale* de Karl Menger à J. B. Clark étaient les piliers solides de cette vaste enquête sur la théorie économique qui s'étendait sur les économistes autrichiens, anglais et américains, et qui avait pris pour point de départ ces deux grands constructeurs de la théorie qu'ont été Léon Walras (1834) et Vilfredo Pareto (1848), dont le *Traité de sociologie générale* parut en 1916. Dans l'avant-propos de son livre sur Léon Walras, Gaëtan Pirou donnait cette définition de l'histoire des théories économiques telle qu'il la comprenait : « L'histoire des théories économiques étudie et analyse des systèmes qui se proposent l'explication de la réalité économique présente et passée, sans porter, ou tout au moins sans porter principalement sur cette réalité, une estimation, une appréciation ou un jugement. Les théories économiques essaient donc de démontrer, de mettre au jour le mécanisme économique, le jeu très compliqué des lois, faits économiques. Cette histoire des théories économiques, elle a son centre dans l'histoire des théories de la valeur et des prix, parce que l'économie politique est essentiellement l'étude des lois de la valeur et des prix. A la vérité, c'est un peu une opinion personnelle que j'exprime en ce moment. Dans mon cours à la Faculté de droit, j'examine les diverses définitions qui ont été données de l'économie politique et j'adopte celle qui prend comme élément distinctif du fait économique, la valeur, plus précisément, la valeur d'échange, la valeur vénale. »

Gaëtan Pirou opposait à l'étude des *Théories économiques* celle des *Doctrines*, c'est-à-dire des systèmes qui portent une appréciation sur la réalité économique; il avait décidé de laisser

de côté, dans la conférence qu'il dirigeait à l'Ecole des Hautes Etudes, ces doctrines entendues comme systèmes d'appréciation et de reconstruction. Gaëtan Pirou, en effet, estimant que l'étude de la théorie économique était la mieux appropriée au dessein qu'en fondant l'Ecole des Hautes Etudes avait eu Victor Duruy « de placer à côté de l'enseignement théorique les exercices qui peuvent le mieux le fortifier et l'étendre. Il entendait, par l'expression pratique, que les élèves seraient associés à l'élaboration même de la science ».

C'est ce que faisait Gaëtan Pirou, qui associait les élèves qui suivaient ses conférences au travail de la conférence à laquelle ils apportaient une participation effective et que le professeur lui-même a tenu à révéler.

Le point de départ de cette série de recherches et d'analyses poursuivies dans cet esprit d'association entre le maître et les auditeurs de ses conférences avaient été l'*Utilité marginale* et l'*Equilibre économique*. Ces conférences, réunies en volume, n'étaient, dans la pensée de Gaëtan Pirou, qu'un fragment d'un ensemble où il se proposait de retracer l'évolution de la théorie économique dans le monde au cours des soixante dernières années. De cette évolution, *l'économie marginale* représentait une première étape. Les théories *de l'équilibre* formaient la seconde. Gaëtan Pirou estimait qu'il devait décrire les assauts subis par ces deux écoles depuis le début du xxe siècle, puis étudier les origines et les modalités diverses des nouveaux courants, *des courants nouveaux*, caractérisés par une méthode plus positive, une orientation plus dynamique, un esprit plus social et plus humain. Et en étudiant ces nouveaux courants, Gaëtan Pirou entendait rechercher, par-delà le détail des théories particulières, l'importance de leur apport général à la science économique.

Un plan d'une vision aussi vaste, s'il avait pu être réalisé, aurait permis à Gaëtan Pirou d'écrire cette construction d'ensemble sur l'histoire de la théorie économique qui aurait donné à la science française le monument qu'elle attendait de ces qualités : analyse précise et synthèse, qui étaient les fruits de sa large curiosité et de la fermeté de sa méthode.

Gaëtan Pirou avait notamment le projet, dans les autres pays que les Etats-Unis, d'analyser l'œuvre d'Othmar Spann en Autriche, Ugo Spirito en Italie, Hobson et Cole en Angleterre,

François Simiand en France; ces économistes s'étaient posés en adversaires de l'économie classique soit sur le plan de la méthode, soit sur celui des théories économiques ou des conclusions doctrinales. Gaëtan Pirou voulait aussi retracer « la réaction vigoureuse », déclenchée à la suite de ces attaques par les défenseurs de la méthode abstraite et de l'économie marginale, en Angleterre, en Autriche et dans les pays scandinaves.

A l'Ecole pratique des Hautes Etudes, pendant les années qui suivent une première série de conférences en 1933-1934, Gaëtan Pirou s'est plus particulièrement consacré à l'étude des *nouveaux courants de la théorie économique aux Etats-Unis*. Ici encore, son projet était de les étudier à la fois sous leur aspect critique (en tant qu'ils s'opposent aux théories de l'utilité marginale et de l'équilibre économique) et sous leur aspect constructif (en tant qu'ils s'appliquent à fournir une interprétation scientifique de la réalité économique dynamique).

Si Gaëtan Pirou avait commencé par les Etats-Unis et leur avait donné la préférence, c'est dans ce pays que sur le plan purement théorique a été fourni l'effort le plus considérable, le plus varié, le plus synthétique pour la rénovation de la théorie économique. Et sur le plan de la politique et de la pratique, les nouvelles orientations de la science économique ont exercé une influence indéniable sur la formation du *Brain Trust* et la mise à exécution du *New Deal*. Cet enseignement sur les nouveaux courants de la théorie économique aux Etats-Unis a eu pour suite la publication de quatre ouvrages consacrés, le premier aux précurseurs (2e édition 1939), le deuxième à l'économie institutionnelle (2e édition), le troisième à l'économie dynamique, le quatrième à l'économie dirigée, un volume important autant par ses analyses que par ses conclusions. L'analyse des fluctuations économiques entraîne deux conclusions ; en fait, le déséquilibre est la règle, l'équilibre est l'exception. La production et les prix passent par une suite de déséquilibres successifs et alternés..., les divers éléments de l'ensemble économique ne sont point emportés par des vagues uniformes d'un rythme identique et d'une amplitude égale. Il y a entre eux des disparités et des décalages. Ils sont affectés de coefficients variables de mobilité. L'étude attentive de ses disparités et de ces décalages est indispensable pour l'explication et même

pour la compréhension de quelques-uns des problèmes les plus délicats de la théorie économique.

La place que Gaëtan Pirou accordait à l'étude de la théorie économique se mesure à la grandeur de son entreprise et la qualité de la contribution qu'il a dans ce domaine apporté à la science. Sans vouloir ici exprimer un jugement de valeur sur l'une quelconque des parties de cette œuvre, qu'il nous soit permis de reconnaître l'importance d'une entreprise et d'une œuvre dont il demeure un des premiers constructeurs; car il s'agit là de l'aménagement d'un domaine qui jusqu'ici, dans la science française, était resté en friche.

Des liens intellectuels étroits unissaient Gaëtan Pirou et François Simiand, dont il avait suivi les cours. Gaëtan Pirou aimait à rappeler tout ce que son inspiration devait à l'auteur de ce petit livre paru en 1911 : *La méthode positive en science économique*.

Dans son *Traité d'économie politique*, dont le premier volume d'introduction paraît en 1938, Gaëtan Pirou s'est essentiellement attaché à préciser les contours et à définir l'extrême complexité des sociétés modernes. Du tableau ainsi brossé se dégagera une vision du monde contemporain caractérisé par son extrême complexité. Aucun des schémas que nous ont offert les doctrinaires, qu'ils soient individualistes ou socialistes, conservateurs ou révolutionnaires, n'apporte une idée suffisante de cette complexité : « Le fonctionnement économique de nos sociétés modernes de l'Europe occidentale — que j'ai pris, non exclusivement, mais principalement comme objet d'investigation — est, à bien des égards, fort éloigné du système élégant de l'économie pure, telle que l'ont décrite, raisonnant sur les faits, les grands théoriciens néo-classiques... »

Il faut prendre en considération les éléments nouveaux qui ont introduit dans la vie économique, au cours des cinquante dernières années (1878-1938), l'essor de l'action collective et de l'action publique, les éléments du monopole total ou partiel, les tentatives de l'économie dirigée.

« Un des problèmes les plus difficiles pour l'observateur de l'économie contemporaine est la recherche du dosage respectif de ces éléments disparates, et, à certains égards, contradictoires. Là encore, il faut se garder de formules trop simples et trop générales... Cette analyse attentive aura, par ailleurs, l'avan-

tage de nous aider à mesurer la part de permanence et la part de variation que comporte la vie économique. »

Par ailleurs, Gaëtan Pirou, dans la même introduction, constate que, si la part du comportement de l'individu change peu et lentement, les cadres généraux dans lesquels s'insère la vie économique — au triple point de vue *technique*, *politique*, *juridique* — sont extrêmement divers; et les formes de la production et de l'échange présentent un haut degré de relativité dont les classiques n'ont pas assez eu conscience. Telles sont les tendances générales et l'esprit dans lequel Gaëtan Pirou a appliqué les modalités de la méthode positive à l'étude et à la description des sociétés contemporaines; cette méthode a été appliquée par lui avec autant de souplesse que de finesse *et de tact*. Cette description restera, pour ces raisons, longtemps valable.

Se tournant à nouveau vers l'aspect historique de sa recherche, Gaëtan Pirou conclut ainsi : « Ayant ainsi relié le présent au passé, ayant marqué à la fois en quoi il continue et en quoi il innove, nous serons peut-être à même de discerner le champ que *les nécessités économiques* laissent *à l'effort humain* d'aménagement social... L'action économique n'est ni un bloc rigide qui n'offrirait aucune prise à l'action transformatrice des hommes, ni une pâte molle qu'ils pourraient modeler au gré de leurs désirs. »

V

Pour comprendre quelle est l'œuvre historique de Gaëtan Pirou, il fallait d'abord préciser et définir dans quelle mesure il pensait que la méthode historique pouvait être utile aux recherches et à l'étude de l'économie politique. Mais Gaëtan Pirou nous a laissé une œuvre purement historique; il a marqué l'histoire des idées d'une méthode personnelle créatrice d'œuvres originales. Sa première thèse (1909) est consacrée aux conceptions juridiques successives du contrat collectif de travail en France et la thèse soutenue devant la Faculté de droit de Paris en 1910, au proudhonisme et au syndicalisme révolutionnaire; dans un article de sa *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*, en 1910, il a condensé l'essence et élargi les conclusions de sa thèse dans un article : *Interprétations*

récentes de la pensée de Proudhon; en 1927, il a consacré à Georges Sorel un petit livre dont les soixante-dix pages sont un chef-d'œuvre de concision et de clarté.

Il est curieux de remarquer que, dans ses trois études historiques, Georges Sorel est l'un des objets, direct ou indirect, de ses travaux. Ceci prouve l'importance qu'il attachait à Georges Sorel. L'attrait qu'exerçait sur lui cette personnalité, ce n'était certes pas le côté enfant terrible de Sorel, dont les boutades et les discours improvisés sur la chaise de la boutique des Cahiers devaient plutôt l'agacer. Mais les problèmes que se posait Sorel étaient parmi ceux qui préoccupaient G. Pirou. Si l'attitude d'esprit de Taine donnait satisfaction à l'exigence de Gaëtan Pirou de préserver en lui une atmosphère de sérénité, les curiosités et les découvertes sociales de Sorel répondaient à sa curiosité ardente.

Dès 1910, le nom et les idées de Georges Sorel occupent une large place dans sa thèse : *Proudhonisme et Socialisme révolutionnaire.* Le sujet de cette étude a-t-il eu pour origine un souci d'actualité ? En 1908, Georges Sorel venait de publier chez Rivière la *Décomposition du marxisme.* La crise du marxisme avait amené un retour aux idées des socialistes pré-marxistes : « Dans ces dernières années, les marxistes de toute nuance ont concilié leur respect pour Marx avec une admiration très vive pour Proudhon... Mais c'est surtout à propos du syndicalisme révolutionnaire qu'on peut noter d'une façon éclatante ce retour à Proudhon. » Les théoriciens de l'Ecole nouvelle, principalement M. Sorel et M. Berth, ont pour lui « un véritable culte... De l'aveu de ses chefs, le syndicalisme révolutionnaire serait donc d'inspiration nettement proudhonienne. Cette thèse, il est vrai, a rencontré des adversaires... Qui a raison dans ce débat ? » Peut-on dire que le syndicalisme révolutionnaire soit un retour à Proudhon ? Mais pour arriver à se faire une opinion sérieusement motivée, il faudra recourir à une méthode [qui sera] le seul moyen de traiter le problème de façon scientifique. Il faut examiner les deux doctrines dans leur ensemble, voir dans quelle mesure, ainsi envisagées synthétiquement, elles se rapprochent ou s'opposent (Introduction).

Voilà le problème posé nettement. Voilà la méthode destinée à l'examiner dans un esprit scientifique. Ainsi l'objet que Gaëtan Pirou a en vue n'est pas un sujet d'actualité, mais seu-

lement une occasion pour appliquer la méthode positive aux questions que justement il entend dépouiller de toute passion d'actualité. Ce problème appartient à l'histoire des idées, et tout au long du livre il est traité avec une telle rigueur que la thèse de 1910 reste un exemple classique de cette méthode appliquée à l'histoire des idées.

Gaëtan Pirou, en effet, sait que jamais les syndicalistes n'ont prétendu à l'existence d'une filiation *historique* entre leurs idées et les doctrines de Proudhon. Selon une excellente formule de Victor Griffuelhes, le mouvement ouvrier est le résultat d'une longue pratique créée bien plus par les événements que par les hommes. Son action n'a pas été commandée par des affirmations théoriques quelconques. Mais cette doctrine, ainsi née des circonstances, formée spontanément, présente des analogies avec les idées de Proudhon, analogies, selon Sorel, d'autant plus intéressantes qu'elles sont involontaires, inconscientes.

Gaëtan Pirou examine chacune des deux doctrines, abstraction faite des circonstances qui les ont vu naître, des milieux où elles se sont produites; et il établit entre elles une comparaison logique. C'est seulement lorsque cette comparaison aura été menée jusqu'au bout que Gaëtan Pirou, pour en expliquer les conclusions, fera appel aux milieux et aux circonstances, « lesquels donnent, en dernière analyse, la clé de toutes les conclusions théoriques ».

Gaëtan Pirou souligne chez Proudhon les préoccupations morales, l'importance du mariage au point de vue de la morale individuelle et au point de vue de la morale sociale, le sentiment de pauvreté, garant de la dignité et de l'indépendance de la personne, l'exaltation du travail et le rôle des travailleurs dans la révolution sociale et dans la cité future.

On retrouve chez les syndicalistes certaines de ces préoccupations morales. La famille, fondement de l'éthique, le socialisme et une évaluation nouvelle des valeurs, la morale du producteur et l'immoralité de la paix sociale et d'un régime de compromission.

Des deux côtés, la nécessité d'une éducation technico-professionnelle.

Si l'on se place au point de vue économique, Proudhon et les syndicalistes semblent trouver un lieu de rencontre dans

deux idées : la généralisation du contrat comme fondement des rapports sociaux et l'application du principe fédératif, le fédéralisme étant la conciliation entre le principe d'autorité et le principe de liberté.

Mais l'analyse des formes du fédéralisme économique et du fédéralisme politique chez Proudhon conduit Gaëtan Pirou à mettre en relief la différence entre l'anarchisme proudhonien et l'anarchisme syndicaliste. « C'est surtout sur le progrès de la science et de la raison que Proudhon compte pour réaliser son idéal, tandis que les syndicalistes mettent leur espoir dans le développement des sentiments sociaux des individus, grâce à la culture des vertus morales et des vertus syndicales. » L'idée du *syndicat-cellule de la société future* apparaît à peine comme esquissée dans *la Capacité politique des classes ouvrières*.

Gaëtan Pirou remarque que cette divergence se rattache à des contradictions d'ordre plus général : la confiance de Proudhon dans la raison et dans la science, l'idée de justice et son rôle dans le monde. Ces conceptions s'opposent à ce que Gaëtan Pirou appelle l'anti-intellectualisme syndicaliste et qu'il serait peut-être préférable de nommer l'anti-intellectualisme de Georges Sorel.

D'où une antinomie philosophique fondamentale. Ces divergences, selon Gaëtan Pirou, s'accentuent encore lorsqu'on dégage l'opposition économique et sociale qui existe entre la théorie de la violence et le caractère conciliateur proudhonien, le socialisme paraissant être, pour Proudhon, la conciliation des antagonismes sociaux. Mais si en effet, à certains moments, comme en 1850, Proudhon a préconisé l'alliance du prolétariat et des classes moyennes, on peut faire cette réserve à l'interprétation de Gaëtan Pirou, c'est qu'il n'a pas suffisamment tenu compte du mouvement de Proudhon et de son évolution après 1855.

Dans un article paru en 1912 dans la *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales : Interprétations récentes de la pensée de Proudhon* (nos 2, 3), Gaëtan Pirou a étudié la pensée de Proudhon en se plaçant à différents points de vue : Proudhon *sociologue*, Proudhon *traditionnaliste*, Proudhon *révolutionnaire*, Proudhon *réformiste*.

Gaëtan Pirou a analysé et discuté la théorie de Bouglé : « *Proudhon est un rural*, *Proudhon est un comptable*, *Proudhon*

est un réconciliateur. Sa préoccupation sociologique est un centre de perspective; par elle, on peut déterminer sa position générale. » Mais selon Gaëtan Pirou, le but de Proudhon n'a pas été la recherche scientifique, mais la construction d'un système d'art. Or, sa méthode sociologique est une méthode positive de recherche scientifique; elle ne suppose d'autre postulat que sa croyance en la spécificité du fait sociologique : « Plutôt que de découvrir le vrai, Proudhon s'est efforcé à déterminer l'idéal en tenant compte de la complexité des données à concilier. »

Gaëtan Pirou a fort bien démontré combien était absurde la thèse qui avait voulu faire de Proudhon un traditionaliste : « Lorsqu'on envisage, écrit-il, l'œuvre de Proudhon sans parti pris et sans tendances préconçues, on est amené à rejeter l'interprétation traditionaliste... L'aspect conservateur de la pensée de Proudhon est, au fond, secondaire et accessoire. La valeur démonstrative des citations faites en ce sens s'évanouit, si, à l'aide du contexte, on en rétablit la signification exacte et l'importance réelle. » Jamais Proudhon n'a attaqué l'idée démocratique dans son essence. Lorsqu'on donne pour preuve de son conservatisme l'antiromantisme de Proudhon, qui est indéniable, Gaëtan Pirou n'a qu'à analyser les raisons de Proudhon d'être antiromantique pour montrer que Proudhon a vu dans les romantiques des traditionalistes rétrogrades. *La guerre et la paix* n'est pas davantage un argument soutenable en faveur de la thèse du traditionalisme de Proudhon, car « aucune contestation sérieuse n'est possible pour qui lit l'ouvrage jusqu'au bout ».

La foi en la raison est un des traits dominants de la pensée proudhonienne, et c'est d'elle que découle la croyance optimiste de l'instauration de la justice dans le monde. Par elle s'explique la conception que Proudhon a de l'histoire envisagée comme une science déductive rigoureuse et la révélation d'une marche dans la voie du progrès. Enfin, les conceptions morales de Proudhon ont un caractère rationaliste. Et c'est là, essentiellement, où Gaëtan Pirou trace la ligne de démarcation entre Proudhon d'un côté, Sorel et Berth de l'autre : « MM. Sorel et Berth se sont montrés sévères à l'égard de l'intellectualisme et du scientisme. Ils considèrent la philosophie rationaliste comme l'expression d'une époque qui achève au-

jourd'hui de mourir et dont la philosophie contemporaine (1912) se distingue en ce que, dans la hiérarchie des valeurs qu'elle institue, ce n'est plus la science qui occupe la place souveraine, mais l'action. »

« Ce n'est plus la science... mais l'action, qui occupe la place souveraine. »

Les forces irrationnelles commandent l'histoire. Celle-ci n'est pas pénétrée de raison, il est chimérique d'espérer découvrir des lois historiques scientifiques grâce auxquelles l'avenir apparaîtrait comme la rigoureuse conséquence du passé et du présent.

Sur la pensée de Gaëtan Pirou, Georges Sorel avait toujours exercé un grand attrait, surtout par les perspectives « parfois géniales qu'il avait émises sur les problèmes sociaux de notre temps » et par l'étonnante acuité avec laquelle ses analyses, s'appliquant à la dissociation des idées, dégageaient des interprétations toujours curieuses de l'évolution du marxisme, du syndicalisme et du socialisme.

Peut-être même cet attrait venait-il du contraste entre deux tempéraments, dont l'un avait une tension passionnée et l'héroïque intransigeance d'une foi et dont l'autre voulait garder toujours la maîtrise d'un mouvement capable d'une impartialité de glace. Sans doute, Gaëtan Pirou estimait-il, comme Vilfredo Pareto, que, pour prendre conscience des données réelles d'une époque, un économiste historien doit constater que les théories économiques et sociales dont se servent tous ceux qui prennent part aux luttes sociales ne doivent pas être jugées pour « leur valeur objective, mais pour leur efficacité à susciter l'émotion ».

En 1927, Gaëtan Pirou fait paraître le petit livre sur Georges Sorel qui est, en son genre, un chef-d'œuvre condensant en quelque soixante pages l'essence d'une grande personnalité. L'existence et les idées de Georges Sorel sont présentées avec une élégance, une concision et un équilibre parfait exprimant le goût de Gaëtan Pirou pour les analyses minutieuses et pour la synthèse. L'auteur a su traduire l'unité et les variations d'un individu à la fois tenace et versatile : « Sa vie paraît n'avoir été qu'une succession de recherches infructueuses et de tentatives avortées... Mais les idées qu'il avait lancées germaient... l'âpreté, même de forme, que Sorel avait donnée à ses idées, signe du feu qui l'animait, garde une valeur sym-

bolique. Elle nous enseigne qu'il n'y a de mouvements sociaux durables que là où il y a un enthousiasme et une flamme. »

Quelques lignes de la préface que Gaëtan Pirou a écrite en 1945 pour la seconde édition de l'*Introduction* sont la preuve évidente de l'intérêt que G. Pirou attacha jusqu'à sa fin à la pensée de Georges Sorel : « En fait, dans leur comportement, et des croyances que par la vérité objective; ces mythes et ces croyances sont pour eux des mobiles d'action infiniment plus forts que la seule raison; toute société supposant, pour ne pas sombrer dans l'anarchie, une certaine dose de moralité chez ses membres, il peut y avoir une utilité sociale à conserver les mythes et les croyances, même si on doute de leur exactitude; pour beaucoup d'individus, le seul moyen de donner un sens à la vie est de rattacher cette vie à une métaphysique ou à une religion qui les transcende. »

VI

Le livre sur Georges Sorel est un signe et un témoignage. Il révèle l'importance que Gaëtan Pirou accordait à la personne de Georges Sorel et à son influence. La raison de cette sympathie compréhensive est évidente. Gaëtan Pirou avait rencontré chez Georges Sorel un point vital par où ils se rencontraient : une inquiétude venue d'un égal pessimisme. Tous deux ont souffert d'une commune interrogation en présence de l'antinomie qui existe entre le plan de la connaissance et le plan de l'action, une contradiction entre la fragilité des croyances et l'impuissance où se trouve l'homme moyen de se passer de ces croyances.

Cette anxiété, qui fut celle de Gaëtan Pirou, peut se définir en une phrase : impuissance de ne pouvoir jamais établir la société sur des fondements rationnels que réclament les nécessités de la science, en présence des forces irrationnelles qui commandent l'histoire.

Gaëtan Pirou avait la conviction très ferme — et qui, à aucun moment de sa vie, n'a fléchi — que la raison travaillant sur les données de l'expérience peut seule apporter aux individus quelques clartés sur le monde et ses lois. Il croyait qu'il n'y avait

pas de différence de nature entre le monde physique et le monde moral et qu'un déterminisme physique les commande tous les deux. La préface de *Glanes* est précise sur ce point. Mais en même temps, Gaëtan Pirou connaissait la nature de la science et ses limites; il se rendait compte que la vérité scientifique paraissait indésirable à beaucoup, parce qu'elle peut rendre leur vie inconfortable et qu'elle trouble la quiétude de celui qui y est trop fidèlement attaché. Ce merveilleux instrument qu'est l'intelligence peut donner à l'individu la conscience douloureuse de ses infranchissables limites. Gaëtan Pirou, sur ce point, aimait à relire Anatole France et les pensées que celui-ci prête à M. Bergeret : « Je me suis toujours incliné à comprendre et j'y ai perdu des énergies précieuses. Je découvre sur le tard que c'est une grande force de ne pas comprendre. Il n'est pas bon de considérer avec trop de sentiment les idées de passé et d'avenir. Ce sont des idées abstraites que l'homme ne possédait pas d'abord et qu'il acquiert avec effort pour son malheur. L'ignorance est la condition nécessaire, je ne dis pas du bonheur, mais de l'existence même. Si nous savions tout, nous ne pourrions pas supporter la vie une heure. Les sentiments qui nous la rendent douce ou du moins tolérable naissent d'un mensonge et se nourrissent d'illusions. » Et dans le jardin d'Epicure, Anatole France n'avait-il pas été jusqu'à dire que « la morale et le savoir ne sont pas nécessairement liés l'une à l'autre et que les hommes, en les instruisant, ne voient pas que les connaissances détruisent les préjugés, fondement des mœurs ».

Sans aller jusqu'à ces déductions extrêmes du premier Anatole France, Gaëtan Pirou le considérait sans doute comme un contre-poison nécessaire dont l'amertume protège la sérénité de l'esprit contre les désillusions que vous donnent les expériences de l'existence quotidienne. Mais Gaëtan Pirou avait conscience que son système philosophique comportait, *sinon une contradiction interne, du moins une disparité d'éléments* que sa lucidité lui faisait regarder en face .Très tôt, l'équilibre intérieur qu'il cultivait lui avait donné une sagesse pleine de résignation.

Lors même qu'elle imagine chimérique l'espoir de voir un jour poindre la venue d'une humanité raisonnable et d'une société éclairée par la justice, une âme comme la sienne, ani-

mée de bonté et d'équité, ne peut totalement renoncer à l'espérance, même si elle accepte le spectacle d'un univers livré à une énergie qui crée, détruit, renouvelle inépuisablement.

Ce spectacle, Gaëtan Pirou le considérait avec calme : « Nous vivons dans une contradiction étrange et comme partagés entre deux univers : l'univers de notre sensibilité encore toute frémissante de christianisme et l'univers de la science où ne pénètre encore que notre intelligence. Et il y a antinomie entre ces deux univers. »

Gaëtan Pirou pensait, avec Jean Schlunberger : « Dire que le christianisme est la religion des opprimés, des désespérés... des disgraciés ne rencontrant jamais d'amour, ce n'est nullement le déprécier. C'est plutôt affirmer qu'il est irremplaçable. Car, même dans un ordre social parfait, il y aura toujours des morts monstrueuses, des passions sans issue, des vies manquées, des troupeaux de débiles. Je les préférerais stoïques; mais le remède ne vaut que pour les stoïques qui sauront le trouver tout seuls ».

Sans doute, écrit Gaëtan Pirou, Jean Barois n'accordait aucune valeur objective à ces croyances, mais en même temps il ne pensait pas que l'homme « de la rue » pût se passer aisément des croyances religieuses. Il estimait, ainsi que Paul Desjardins, qu'il était incertain qu'on pût « tenir les âmes à une hauteur convenable ». C'était là, pour lui, également une question, *et la plus grave qui soit posée.*

Aussi Gaëtan Pirou se demandait-il s'il ne subsistait pas une véritable antinomie entre les exigences de la vie individuelle et sociale qui postule la survivance des dogmes et le travail de l'intelligence qui en ruine les fondements.

Ce problème ne se posait pas, en effet, dans l'intimité d'une conscience personnelle, mais il intéressait la société dans son ensemble. L'historien qu'était Gaëtan Pirou savait ce que sont les forces irrationnelles qui commandent l'histoire; l'étude qu'il avait toujours poursuivie des grands mouvements sociaux dans les temps modernes, l'avait conduit à reconnaître l'utilité sociale des fictions et des mythes : « *Le monde n'est pas pénétré de raison;* il est mené par les passions et par les sentiments. Si la raison est une force régulatrice, elle n'est jamais une force créatrice. Les mythes condamnés en tant que dogmes par le relativisme trouvent en lui un appui en tant que

mythes. » Sur ce point sa pensée rencontrait celle de Georges Sorel, et même aussi celle d'Edouard Berth, dans la mesure où l'expression de celui-ci développait les thèmes de son maître, mais n'en présentait pas une forme de surenchère. Une société a besoin de *sources irrationnelles d'énergie :* « Le grand conquérant comme le grand révolutionnaire sont, à leur manière, de grands poètes, de véritables mythologues... L'histoire, en somme, est une sorte de poésie sociale, de grand drame, dont les acteurs... sont ces groupes mus par de grands mythes sociaux et portés par eux à une tension passionnée, qui seule est génératrice des actions héroïques, audacieuses et sublimes. »

Mais si Gaëtan Pirou reconnaissait comme un des facteurs les plus puissants de l'histoire le dynamisme des « mythologues » et l'élan des groupes mus par de grands mythes sociaux, il se refusait à accorder aux fictions et aux mythes une réalité objective. Il repoussait tout mensonge social et les complaisances d'une philosophie historique disposée, afin d'apaiser les inquiétudes humaines, à parer d'un masque trompeur l'écoulement des choses. Pendant ses études de philosophie, Gaëtan Pirou avait été vivement impressionné par les idées du fils du philosophe Fouillée, Jean-Marie Guyau, qui est mort jeune. *L'irréligion de l'avenir* et *l'esquisse d'une morale sans obligation ni sanction* étaient restés parmi les livres d'une petite bibliothèque de son choix : « L'homme lutte avec courage, il multiplie ses efforts; par moments, il se croit vainqueur, c'est qu'il ne regarde pas assez loin et qu'il ne voit pas venir du fond de l'horizon les grandes vagues qui, tôt ou tard, doivent détruire son œuvre et l'emporter lui-même... Se sachant condamné, c'est d'un œil pour ainsi dire impersonnel qu'on vient à se regarder soi-même, à se sentir marcher vers l'inconnu. Si cette mort, toute consciente d'elle-même, a son amertume, c'est pourtant celle qui séduira peut-être le plus un pur philosophe... la résignation seule est de mise, et bien plus un *certain consentement intérieur*, et plus encore ce *sourire détaché de l'intelligence qui comprend, observe, s'intéresse à tout, même aux phénomènes de sa propre extinction.* »

Gaëtan Pirou fut une intelligence qui souhaitait, jusqu'au dernier moment, de n'avoir rien d'obscur dans sa vie, de non prévu et de non raisonné. Aussi sa mort fut-elle toute consciente d'elle-même; ceux qui ont eu avec lui des entretiens

proches des derniers instants savent que, s'il n'y avait pas de consentement au sacrifice qu'elle imposait à un être cher, la mort fut par lui regardée en face. A cette mort d'une lucidité admirable, averti par le sentiment de sa fragilité physique, il se préparait depuis longtemps.

Si Gaëtan Pirou a eu une constante égalité d'âme, peut-être l'a-t-il dû à son attitude vis-à-vis d'une existence éclairée par une acceptation philosophique qui avait pour condition une méditation de la mort. L'idéal de cette existence fut sans doute le stoïcisme d'un Marc Aurèle dont les pensées lui étaient un évangile.

La résignation est une attitude d'esprit qui nous permet de résoudre la douloureuse opposition « entre la personnalité si cruellement avide et l'univers si décevant ». Sans doute, les richesses de son intelligence et de sa culture donnaient-elles à Gaëtan Pirou les ressources infinies d'une curiosité d'esprit jamais apaisée. Et le culte intransigeant de la vérité à laquelle il avait consacré son œuvre lui donnait cette constance d'âme sans laquelle on ne peut goûter à cette source de joies intellectuelles que sont le libre examen et le labeur désintéressé.

Il n'aimait pas laisser surprendre son visage en pleine lumière. Avec un tact perceptible à ses amis et à ses disciples, Gaëtan Pirou entendait ne pas prêter à des interprétations indiscrètes ou abusives. Il craignait de voir déformer une pensée toujours nuancée. Il fallait en connaître la forme personnelle et la maîtrise pour en apprécier la fermeté. Ainsi a-t-il pu soustraire à des combats acharnés et féroces une sensibilité qui s'y serait meurtrie.

Gaëtan Pirou a eu raison de prendre une position de retrait, qui seule convenait à une âme aussi sensible. Cette volontaire réserve n'atténue pas, au contraire, la précision des lignes d'un visage. L'amitié voit dessiner de plus en plus les traits.

La première qualité d'un penseur épris de vérité, aux yeux de Gaëtan Pirou, est le courage en face des périls que courent la raison humaine et ses fragiles conquêtes; car « ce qu'il faut sauvegarder avant tout..., c'est la liberté souveraine de l'esprit, c'est qu'aucune puissance intérieure ni extérieure ne doit limiter le perpétuel effort et la perpétuelle recherche de la raison humaine ».

Dans la longue chaîne qui prolonge certains courants du

XVIIIe siècle, à travers le positivisme et le rationalisme du XIXe. Gaëtan Pirou se situe entre Taine et Georges Sorel qui, selon lui, avait émis sur notre temps « des éclairs vraiment prophétiques ».

Gaëtan Pirou appartient nettement à la famille spirituelle de l'auteur de l'*Intelligence*, dont la thèse primitive de doctorat sur la sensation avait été une première version. Seulement, il faut ajouter aussitôt que les origines moins exclusivement bourgeoises de Gaëtan Pirou avaient doté celui-ci, non d'une moindre puissance d'émotion, mais d'une générosité plus disponible. Cette générosité foncière explique ses attitudes politiques vis-à-vis des classes laborieuses; il ne partageait pas le trop facile optimisme des héritiers de l'Encyclopédie; il ne croyait pas à la bonté naturelle de l'homme, ni au progrès indéfini. Gaëtan Pirou entendait garder son objectivité entre les deux visions opposées de l'histoire et du monde. Il n'a jamais consenti à se plier aux mots d'ordre d'un parti; sa sensibilité l'inclinait vers les opinions de gauche. Et on peut imaginer que, parmi les raisons de cette attitude, était la sympathie qu'il éprouvait pour tout effort tendant à améliorer la condition matérielle et le progrès moral de la classe ouvrière.

Lorsque la France est menacée et envahie, on retrouve chez Gaëtan Pirou l'expression d'une douleur semblable à celle dont, le 17 décembre 1870, Taine écrivait à sa mère qu'il avait l'âme comme une plaie. Seulement, tandis que Taine essayait en vain de se remettre au travail sans pouvoir y réussir, Gaëtan Pirou, dès l'été et l'automne 1940, reprend courageusement son *Traité d'économie politique*, dont le premier tome (Technique, Capitalisme, Industrie), terminé en août 1939, paraît en 1940 et est suivi, en 1941, du second volume (Agriculture et Commerce), en 1942 du tome troisième (Transports), et en 1943 du tome quatrième (Le Crédit). Ce travail était son offrande à la science de notre pays. Alors que les événements de l'hiver 1940-1941 bouleversaient des cœurs désemparés, celui de Gaëtan Pirou conservait sa force d'âme et une confiance lucide fondée non seulement sur une juste prévision des calculs économiques, mais sur la perception sensible d'une résistance dont il pressentait le rayonnement.

A la Faculté de droit, les auditoires de première année l'accueillaient avec empressement; les plus subtils goûtaient son

souci de présenter chaque face d'une idée, comme si pendant la durée du temps qu'il accordait à son exposé il l'avait faite sienne. Mais cette bienveillance à l'égard des hommes s'accompagnait d'une très grande fermeté à l'égard des idées.

Pendant les années de 1940 à 1942, les étudiants sentirent cette fermeté plus proche, plus accessible, parce que les événements leur en démontraient la valeur actuelle. Ils furent touchés de ce que l'enchaînement logique de ses exposés était animé par une flamme plus difficilement maîtrisée.

La parole d'un professeur éveille chez ses auditeurs une résonance qui se propage parfois longtemps après. Mais, dans son désir insatiable de vérité et dans sa disponibilité constante, la voix de Gaëtan Pirou prenait un accent particulier auprès de ceux qui ont écouté, selon les expressions d'Henri Guitton, *cet appel intérieur, mystérieux, furtif, mais irrésistible*, qu'entendent encore dans le silence ses disciples des Hautes Etudes.

Qu'à ceux-ci, comme à ses amis, Gaëtan Pirou serve d'exemple à une époque où il est urgent que ne cessent d'être entretenus des foyers semblables à ces feux allumés pour les grands froids d'un hiver qui durera. Qu'amis et disciples, dans leurs jours de doute, évoquent avec piété le maître discret et accueillant de ce bureau du boulevard Henri-IV, dont par-delà les flots du fleuve et au-delà de l'événement quotidien, la vision s'étendait sur les domaines infinis de la pensée et de l'histoire.

Edouard Dolléans.

L'ŒUVRE

I

L'ALLIANCE DE L'EXIGENCE ABSTRAITE ET DE L'EXIGENCE EXPÉRIMENTALE DANS L'ÉCONOMIE "POSITIVE" : UNE LEÇON DE L'ŒUVRE DE GAËTAN PIROU

Je le signalais, voici quelques années[1], Gaëtan Pirou jugeait impossible, pour l'élaboration et l'exposé de la science économique, l'usage exclusif de l'une ou de l'autre des deux méthodes que, selon sa terminologie, il nommait méthode abstraite et méthode positive. La méthode abstraite, « au moins provisoirement », écrivait-il, nous « demeure indispensable », indiquant ainsi l'orientation de sa préférence finale.

Distinguant la prise de position essentielle du vocabulaire qui l'exprime, je me permettais de suggérer : « Ne peut-on pas concevoir *un peu* différemment l'évolution de la recherche économique ? Comme une *tension* entre l'exigence abstraite et l'exigence positive, qui ne sera jamais vraisemblablement supprimée par les acquisitions inductives des auteurs qui se recommandent de la méthode positive. »

Ayant bénéficié de quelque recul et approfondi, dans la piété d'un deuil fidèlement gardé, le sens de l'œuvre construite et la portée du témoignage rendu par le maître disparu, j'avoue être aujourd'hui moins sensible que je ne le fus aux nuances de l'expression, et même au détail des distinctions nécessaires. La conviction s'impose à moi que Gaëtan Pirou, par la doctrine et par l'exemple, a imprimé aux recherches économiques

1. Une introduction à l'étude de l'économie politique, *Revue d'économie politique*, mars-avril 1940, p. 232.

françaises l'orientation fondamentale et leur a proposé les bases méthodologiques les plus propres à les mettre sous le vent du progrès contemporain et à assurer leur perfectionnement authentique. Ecrivant à une époque où l'évangile positif, selon François Simiand, n'avait pas encore été passé au crible de l'exégèse et de la critique, Gaëtan Pirou avait un mérite réel à ne point sous-estimer les procédés groupés sous ce terme de méthode « abstraite » qui est en lui-même assez ambigu et prend, plaisamment, sur les lèvres de certains, une valeur péjorative. Sérieusement instruit, à la différence de beaucoup, des conquêtes et des déblaiements dus à l'effort des « abstraits », il donnait un bel exemple d'équilibre et de pondération en marquant aussi les limites de ces auteurs, en soulignant leurs lacunes, en dénonçant la dangereuse distance au réel, que quelques-uns d'entre eux acceptent d'un cœur léger.

Ce sens des balancements et des compensations nécessaires marquait de son cachet l'esprit de Gaëtan Pirou; il lui a fait adopter, en méthodologie générale, une attitude que nous croyons entièrement conforme aux enseignements de l'évolution la plus récente et la mieux éprouvée de notre discipline.

Cette note voudrait le montrer.

Le va-et-vient de l'esprit entre l'abstrait et le concret, les perpétuels allers et retours que dessine l'intelligence, par force éprise de l'un et de l'autre, se retrouvent à l'origine de toute conquête « positive ». Ces zigzags féconds sont inséparables du progrès de la connaissance, quand elle gagne en étendue et en rigueur. Les dernières acquisitions de notre discipline rendent assez périmés les parallèles contrastés entre l'induction et la déduction, entre les procédés « abstraits » et les procédés « concrets » et même entre le « qualitatif » et le « quantitatif ». Ces comparaisons, sans péril, sans gloire et sans effet, favorables aux interminables et vaines querelles de personnes et d'écoles, appropriées à une pédagogie élémentaire et confuse, malgré la clarté apparente de ses distinctions, ne peuvent dissimuler qu'*une* science économique se constitue par l'emploi, ingénieusement agencé, de *toutes* les ressources et de *tous* les procédés utilisables par l'esprit en quête de connaissance scientifique.

Les *convergences* des recherches, qui sont départementales par leur objet ou spéciales par la méthode dominante, pré-

sentent, à cet égard, autant de signification que les *hiatus* et les *points de rupture* qui subsistent. Les premières ont été acquises, les seconds paraissent devoir être comblés ou dépassés par l'usage combiné de techniques très diverses que l'on peut — si l'on y tient — classer selon le niveau d'abstraction où elles saisissent leur objet et la sorte d'abstraction dont elles impliquent l'emploi, mais auxquelles il est beaucoup plus simple, naturel et expédient de demander seulement la rigueur et l'efficacité.

I. — Qualitatif et quantitatif dans la recherche économique contemporaine.

Si nous étions sommés de ne citer que deux champions, conscients et représentatifs, l'un pour « l'économie qualitative » et l'autre pour l' « économie quantitative », aurions-nous tort de choisir L. von Mises et W.-C. Mitchell ? Le premier a fermement soutenu[2] l'impossibilité d'une science économique quantitative[3]; le second tient[4] que la science économique peut et doit être quantitative, qu'elle prend nom et rang de science seulement lorsqu'elle y parvient.

Comme tant d'autres débats d'ensemble, celui-ci a rempli une fonction historique. Il a contribué à préciser, en *économie*, les notions de quantitatif et de qualitatif, à éprouver, sur cas concrets, les procédures logiques convenables aux deux sortes de recherches, à contraindre les deux thèses dans leur entre-choc, à révéler leur faible et leur fort.

Il y a bien loin de là à croire qu'*au niveau de la recherche et de l'exposé économiques*, le quantitatif et le qualitatif soient *irréductibles*[5] ou qu'ils soient *opposés* en ce sens que l'économiste serait contraint de *choisir* entre propositions quantitatives et propositions qualitatives.

Il serait — qui en doute ? — fort opportun que toute proposition qualitative pût être quantifiée; il est, en revanche, malai-

2. *Grundprobleme der Nationalökonomie*, Jéno 1933, et aussi *Nationalökonomie*, Genève 1940.

3. En niant la « mesure » de l'utilité et la suffisante constance des structures économiques.

4. *The quantitative economic analysis, The backward art of Spending money, Mac Grave Hill*, New-York, Londres, 1937.

5. Je laisse à dessein hors du champ de ces réflexions le problème philosophique de l'irréductibilité de la quantité et de la qualité.

sément soutenable qu'une proposition quantitative puisse être découverte et utilisée sans l'étai de propositions qualitatives.

Une série quantitative, dans notre discipline, prend un sens par les effets qu'elle exprime; ces effets sont eux-mêmes diversement susceptibles d'expression et d'évaluation quantitatives. Même si nous possédions toutes les données quantitatives désirées ou imaginables touchant un phénomène, nous aurions encore avantage à les grouper en ensembles caractéristiques et expressifs qu'il serait commode d'appeler qualitatifs.

Quelques exemples font voir en quoi l'affirmation d'une opposition entre quantitatif et qualitatif est, dans notre domaine, fragile et inféconde.

Soit, dans un groupe, une firme dont la dimension croît, toutes les conditions concernant les autres firmes étant données et constantes et le régime, au départ, étant celui de la concurrence pure et parfaite. L'augmentation de la participation relative de la firme à la demande globale des facteurs et à l'offre globale du produit confère à cette firme, au-delà d'un certain point, une dimension et des pouvoirs monopolistiques. Le régime de concurrence pure et parfaite s'efface devant un régime de caractère monopolistique. Sous une autre lumière, le même mouvement transforme une firme d'intérêt privé en une firme d'intérêt général dont la dimension est telle que, par exemple, sa faillite trouble l'ordre public économique et rend peu évitable le renflouement par l'Etat.

Soit, d'autre part, une augmentation ou une diminution du taux de l'intérêt à laquelle est attribuée[6], tous autres éléments supposés donnés et constants, une action sur le volume global de l'investissement. Si cet accroissement positif ou négatif tend vers zéro, il arrivera un moment où, pour être trop petit, il ne sera plus *senti;* il n'entraînera plus les conséquences qu'il engendre quand il est d'un autre ordre de grandeur. Le minimum économiquement sensible insère une mutation dans la succession des variations quantitatives. Il est présent, on le sait, à la théorie de l'utilité, du salaire, du prix, de la fiscalité, de la taxation[7], du change, de la liaison des marchés[8], etc.

6. « Attribuée » par hypothèse; pour ne pas entrer ici dans les difficultés bien connues de la théorie de l'investissement.

7. Cf. la méthode des Echttaxe chez L. von Mises et G. Haberler.

8. Comparer sur ce point le « quantum d'action » évoqué par Jean Marchal.

Soit un dernier exemple. Exprimons par une relation entre deux quantités (rapport entre revenu monétaire et produit réel, rapport entre dépenses en biens de consommation et production des biens de consommation) un processus inflationniste. Supposons l'inflation croissante [9]. Un premier point critique est atteint si et au moment où l'épargne forcée est annulée par l'accélération du rythme des dépenses due à la prévision de la hausse des prix. Un tournant ultérieur est marqué par la dislocation des marchés, le dernier tournant par la destruction pure et simple de la monnaie devenue incapable d'exercer aucune fonction monétaire.

Les modifications quantitatives entraînent des transformations qu'il est indispensable de ne pas mettre toutes au même plan, qu'il est expédient de répartir en groupes « qualitatifs ». Ces groupes « qualitatifs » seront repérables et maniables avec précision et efficacité si leurs frontières et leurs contenus sont exprimés quantitativement. Que cela soit aisé, en tous les cas, est une autre question. L'idéal serait de dire à partir de quel pourcentage de participation relative à une demande et à une offre globales, pour une constellation donnée de conditions, une firme cesse d'être concurrentielle, de chiffrer les minima économiquement sensibles, de dresser un catalogue [10] où soient rassemblés les chiffres qui caractérisent le rythme, les composantes et les formes : d'une part, de l'expansion cyclique; d'autre part, d'une inflation « catastrophique » due à une conjoncture historique.

Le qualitatif et le quantitatif sont, en toutes ces occurrences, des aspects distincts, nullement opposés, conjointement utilisables, également nécessaires à la connaissance en progrès.

L. Walras — et d'autres avant lui — l'ont noté : toute science économique est quantitative en ce qu'elle a pour objet des quantités. La science économique moderne est numérique [11]. Elle l'est quand elle use de symboles traduisant des nombres

Le mécanisme des prix et la structure de l'économie, Paris, Librairie de Médicis, 1946, p. 71.

9. La croissance se « lit » sur l'une ou l'autre des suites caractérisant l'évolution des deux rapports cités.

10. Nous n'en sommes pas là.

11. La distinction de J. Schumpeter entre *quantitative* et *numerical theory* ne paraît pas entièrement explicite. Si le concept de « nombre » est pris dans sa signification mathématique courante, la distinction la plus naturelle semble devoir être entre symboles quantitatifs et chiffres statistiques.

indéterminés. Elle l'est aussi quand elle use de nombres déterminés fournis par l'observation ou la statistique.

Un double passage du symbole quantitatif au chiffre statistique est concevable :

1° A partir des constatations sur chiffres statistiques, on obtient des propositions plus générales[12];

2° A partir de modèles abstraits à base de symboles quantitatifs, on rejoint, par adaptations et ajustements progressifs, des relations entre phénomènes exprimés par des chiffres.

Pour le cycle, par exemple, le premier procédé « remplit » de données fournies par la statistique l'*arrow scheme* de Tinbergen[13] ou le modèle de N. Kaldor[14]. Le second extrait d'une masse de mensurations aussi peu liées que possible à une quelconque théorie préalable[15], les interprétations départementales des phénomènes constitutifs du cycle ou l'interprétation générale du phénomène global.

Que ces deux « approches » soient possibles et aient été choisies par des esprits épris de quantification, c'est ce que montre le rappel antécédent. Mais il n'est que de dépouiller les deux approches de leurs accidents et de leurs particularités secondes pour apercevoir que la première ne « part » pas plus de l'« abstrait » que la seconde ne « part » du concret. La plus dépouillée des grilles logiques à travers lesquelles le cycle est vu, le plus synthétique des modèles cycliques[16], procèdent d'une observation organisée. Exactement comme la plus empirique des compilations de mesures ou la moins élaborée des compilations de chiffres sur un objet donné.

Des différences de degré dans la préférence *initiale* et dans l'abstraction terminale autorisent à distinguer des tendances diverses. Tous les travaux valables restent le fruit d'une dialectique serrée de la schématisation abstraite et de la vérification expérimentale, le résultat d'ajustements progressifs de la symbolisation quantitative et du chiffre statistique.

12. Exprimés en symboles quantitatifs.
13. Tinbergen, *Econometric Business Cycle Researif Review of Economic Studies*, 1940, rapporté dans *Readings in Business Cycle Theory*, Blakiston, Philadelphie. Cf. François Perroux, *Revenu national et politique économique quantitative*, t. II, p. 112.
14. Kaldor, *A model of the Trade Cycle Economic Journal*, 1940.
15. Burns et Mitchell, *Measuring business cycles*.
16. Ou, dans une terminologie *à peu près* équivalente, le plus abstrait des « cycles notionnels » (D. Robertson).

Un modèle qualitatif plus ou moins élaboré à partir d'observations orientées et organisées est transformé en modèle quantitatif abstrait lui-même progressivement compliqué, corrigé et adapté par référence à ce que la statistique nous apprend des proportions et des relations caractéristiques de cette schématisation point trop distante du réel que nous appelons la réalité. Ou bien : sur des données statistiques qui ne sauraient être réunies dans un système préalable de concepts et un filet plus ou moins serré d'hypothèses provisoires, un modèle quantitatif grossier est construit qui, soumis à l'épreuve d'analyses qualitatives et de vérifications d'ordre quantitatif, est affiné, assoupli et corrigé ou brisé et reconstruit jusqu'à ce qu'il ne trahisse pas trop l'agencement des relations entre phénomènes que nous appelons réelles. Un modèle est préféré à un autre pour les relations qu'il permet de faire saillir. Une relation est préférée à une autre pour le *coefficient de probabilité* dont elle est affectée. La correction se perfectionne jusqu'au point où, dans un ordre donné de connaissance et pour un objet déterminé d'action, le coefficient de probabilité est tel qu'il est assimilé à la certitude.

Le « fait brut » n'est rien qu'une position limite. Ses adorateurs et ses champions naïfs nous renseignent sur leur préférence personnelle, leur tempérament, leurs tentations intellectuelles, mais nous égarent sur la marche de la science. En telles phases du développement de celle-ci, leurs ostracismes et leurs excommunications sont aussi utiles qu'en d'autres saisons le sont les ostracismes et les excommunications contraires. L'*accentuation* alternée de l'une ou de l'autre de deux composantes d'une même entreprise de l'esprit ne devrait jamais dissimuler que la réussite dépend de la qualité de chacune de ces composantes et de la fécondité de leur coalition.

On s'en persuaderait, pensons-nous, en examinant d'un peu près le progrès de la *mesure économique* et en tentant de cerner le contenu et la portée de *concepts opérationnels* dans notre discipline [17].

Sous ses formes contemporaines, la science économique tâche à mesurer les quantités globales, les quantités individuelles, les relations qui unissent les quantités globales entre elles, les

17. J'ai posé cette question dans *Science de l'Homme et Science économique, trois essais sur la Science de l'Homme*, Paris, Librairie de Médicis, 1944.

quantités individuelles entre elles, et les relations qui unissent les quantités individuelles et les quantités globales. Sa réussite, plus ou moins affirmée aujourd'hui dans ces domaines divers [18], dépend des progrès de la mesure théorique d'une part, de la mesure réelle de l'autre, et des progrès de l'ajustement de l'une à l'autre. Nous savons calculer théoriquement les surplus du producteur et du consommateur; nous ne sommes pas près de les mesurer dans la réalité avec une approximation suffisante [19]. Sur d'autres exemples (élasticités, multiplicateurs), on apprécierait la distance qui sépare la mesure théorique de la mesure réelle. Des analyses rigoureusement techniques et systématiquement coordonnées sur ces marges qui subsistent, au sein des domaines majeurs de notre discipline, vaudraient sans doute bien mieux que la répétition paresseuse de la formule : « Il n'est de science économique que du mesurable. »

Elles dissiperaient l'ambiguïté que cette formule entretient. Et, en révélant les limites étroites où sont tenues nos mesures actuellement utilisables, aiderait à apercevoir qu'il est proprement impossible de refuser le secours de concepts et d'appareils d'analyse qui ne conduisent pour le moment ni à une mesure réelle, ni même à une mesure théorique.

Soit, par exemple, le *bargaining power* (force contractuelle). Nous éprouvons les plus graves difficultés à le mesurer, ne serait-ce que théoriquement. Nous pouvons tenter de le faire soit en le rattachant à ses composantes [20], soit en évaluant son effet global [21]. Sur les deux voies, nous n'avons guère lieu d'être satisfait des résultats acquis. Soit encore l'effet de domination [22]. Sa conséquence globale aussi bien que ses composantes défient l'effort de mensuration. Est-ce une raison suffisante pour interpréter le monde moderne comme si le *bargaining power* était étranger au marché national et au marché international, et comme si l'effet de domination était exclu de l'un et de

18. Cf. *infra*.
19. Cf. ma communication à la Société internationale d'Econométrie, Congrès international de Washington, 1947.
20. Le bargaining power est une fonction de n variables supposées mesurables.
21. Une déviation par rapport à un état réel ou hypothétique d'échange, *sans* barganing power, d'échange entre parties supposées égales est évaluée.
22. Défini et analysé dans notre article, *Esquisse d'une théorie de l'économie dominante*, *Economie appliquée*, *Archives de l'I. S. E. A.*, n° 2, 1948. Cet article reproduit quelques-uns des exposés donnés à Oxford (Balliol College) (novembre 1947) et qui seront publiés en langue anglaise.

l'autre ? La réponse dépend d'une option. Le puriste de la mesure refuse d'user d'un concept et de relations qui ne correspondent pas à une mesure théorique claire et distincte ni, à plus forte raison, à une mesure réelle communément utilisable. L'économiste soucieux de comprendre le monde tel qu'il va et de résoudre sans de trop redoutables erreurs les énigmes de l'action accepte — averti des limites de sa connaissance — d'user de concepts et de relations dont l'imperfection est manifeste sous l'angle qui nous occupe. Il ne voudra pas ressembler à un ingénieur qui tiendrait à dédain les tâtonnements liminaires, les grossières extrapolations et même ces *paris* qui orientent et situent les calculs exacts; il voudra aussi peu être confondu avec un médecin qui répudierait bravement tout empirisme et qui renoncerait à l'hypothèse globale et au diagnostic grossier, sous prétexte qu'il ne doit pas violer les frontières entre lesquelles règne la mesure certaine.

Le pédantisme du concept opérationnel pourrait bien être aussi dangereux et stérilisant que le purisme de la mesure. Un concept opérationnel est un substitut de mesure. On entend par là un substitut de mesure réelle et non pas seulement de mesure théorique. En ce sens étroit et précis il n'est pas, sans plus, le substitut d'opérations telles que l'observation de la réalité extérieure, par exemple, ou « l'expérimentation ». Les économistes qui découvrent le concept opérationnel en science économique comprendraient donc fort opportunément que leur position est déterminée seulement s'ils savent dire en quoi la mesure économique se rapproche ou diffère de la mesure physique ou biologique[23]. Ils ne devraient considérer comme concepts opérationnels que les substituts de mesures réelles. Ils auraient à s'interroger sur le point de savoir si le multiplicateur (d'emploi ou d'investissement) est un concept opérationnel ou encore si le taux marginal de substitution présente ou non ce caractère. Mis en goût par des interrogations préalables de cette sorte, il ne leur serait pas interdit de colliger les éléments d'un glossaire très sommaire de la science économique en *s'aidant* des beaux travaux d'économistes « qualitatifs »[24]. Ils

23. Pour une notation sur les constantes physiques, les constantes biologiques et les constantes économiques, cf. François Perroux, *Science de l'Homme et Science économique*, p. 37, 38 et 39.

24. R. von Strigl, *Die oekonomischen Kategorien und die Organisation der Wirtschaft*, Iéna, Fischer, 1923. Amon, *Volkswirtschaftliche Grundbegriffe und Grundprobleme*, Iéna, G. Fischer, 1938.

classeraient les notions de base en deux familles : les *notions de classification* (coût, produit, capital, revenu, emploi, échange; — ou bien : biens de consommation, biens d'investissement; — ou bien : produits primaires, secondaires, tertiaires; — ou bien : capitalisme, économie domaniale, collectivisme; — ou bien : statique, dynamique, évolution [25]) et les *notions de relations* (propensions moyennes, propensions marginales, élasticités, flexibilités, multiplicateur, coefficient d'accélération, etc.).

Ils se demanderaient avec conscience quelles sont, parmi ces notions, celles qui méritent, à n'en pas douter, la dignité et le titre de concepts opérationnels. Ils concluraient, croyons-nous, que la transposition du concept opérationnel de la Physique à l'Economique soulève un monde de difficultés mal élucidées et que l'économiste qui se condamnerait à user *seulement* de concepts opérationnels aurait peu de chances de faire progresser la science objet de ses soins.

L'esprit « quantitatif » en économie procède d'un parti pris louable de construire une discipline rigoureuse et pratiquement utilisable. Ne restons pas en si bon chemin. La rigueur appelle une critique aiguë des méthodes et des procédés retenus; l'utilisation correcte exige une appréciation sans illusion des limites où est enfermée la connaissance acquise. Les concepts et les relations réellement mesurables, en économie comme en d'autres sciences, baignent dans un environnement « qualitatif » qui les déborde en tous sens et qui a, lui aussi, sa rigueur et sa fécondité.

Nulle discipline scientifique n'aurait progressé si ses servants avaient utilisé la formule : « Il n'est de science que du mesurable » comme un appareil de blocage et non comme un ressort de propulsion. Ce que nous savons du développement historique de la science économique incline à penser qu'elle a procédé par vastes hypothèses incertaines, par larges synthèses hasardeuses, et aussi par vérifications minutieuses, par enquêtes sur le menu détail, par élaborations qualitatives, et aussi par hypothèses et observations quantitatives. Dans son état actuel, rien ne donne à penser que sa démarche accoutumée doive changer radicalement [26].

25. Nous donnons quelques exemples de *types* de notions de la première famille.

26. Cette conclusion rejoint celle de Gaëtan Pirou, citée plus haut, dont le développement qui précède peut être considéré comme une exégèse.

Est-ce assez de points de repère pour rendre intelligible la suite de l'analyse? Elle s'attachera désormais — sur *quatre thèmes fondamentaux* — aux convergences et aux points de rupture décelables dans le développement contemporain de notre science. Ainsi, les rapports des deux types de pensée qualitatif et quantitatif seront éclairés, et, nous l'espérons, quelques arguments de plus soutiendront la thèse centrale qui vient d'être proposée sur leurs rapports réciproques.

II. — Données, systèmes, structures, Wirtschaftsorganisationen, modèles.

Si, en rigueur, faire œuvre d'historien, c'était « penser la différence », l'historien devrait assumer une impossible mission. L'idiographie « praticable » est à bonne distance de cette position limite : elle suppose une forte proportion de recherches sur les similitudes, les uniformités et les constantes. L'historien s'y adonne sans que son point de vue propre soit toujours clairement déterminé, c'est-à-dire sans que le système des concepts et des relations qu'il choisit plus ou moins consciemment soit explicité préalablement et sans ambiguïté. Il n'en est pas de même pour l'économiste : il a dû forger les outils d'analyse et d'interprétation qui dégrossissent le matériau d'histoire pour le rendre utilisable.

Il a gagné à s'y efforcer très consciemment. Si les classiques [27] ont confondu les uniformités valables pour l'économie de leur temps avec les uniformités valables universellement, c'est peut-être sous l'influence de la philosophie de l'ordre naturel, c'est plus immédiatement faute d'une élaboration satisfaisante des *données* sur lesquelles ils raisonnaient.

L'école historique allemande, stérile sous maint rapport, eut du moins le mérite de préciser, spécifier et relativiser les données, c'est-à-dire d'ouvrir la route qui, dans ce domaine, conduit à une pensée sociologique et théorique.

Elle l'a fait en amorçant [28] une *Periodiesierung economique* de l'histoire. Ses découpages initiaux en systèmes [29] économiques (*Wirtschaftsysteme*), pour flottants et imparfaits qu'ils puissent être, ne méritent pas tous les traits acérés de L. von

27. Sont visés ici les classiques anglais du XVIIIe siècle.
28. List, Bücher, Schmoller.
29. Ou styles de vie économique.

Mises[30]. Ils peuvent être jugés comme des relais entre descriptions ou interprétations d'histoire, et descriptions ou interprétations *économiques*.

Ils isolent et classent des éléments institutionnels ou cadres[31] à l'intérieur desquels se déroule le fonctionnement de l'économie. Des *Wirtschaftsysteme* chez Bücher ou chez Schmoller jusqu'aux *Wirtschaftsorganisationen* chez Walter Eucken, la filiation est certaine et manifeste. A mesure que la progression se déroule, l'optique historique et sociologique recule au bénéfice de l'optique théorique. A des *Wirtschaftsysteme* définis à mi-chemin de l'histoire et de la théorie[32] succèdent des *Wirtschaftsorganisationen*, qui sont des types d'organisations théoriquement définis de façon assez indépendante de toute référence historique globale et concrète.

Le système de l'économie domaniale ou familiale fermée, le système artisanal, le système capitaliste, suscitent des discernements et des classements qui, utilisés à fond, mais sans béotisme, dissipent beaucoup des confusions qui accablent la pensée économique quand elle prétend étreindre d'emblée, et sans précaution, une « économie » *quelle qu'elle soit :* celle d'une tribu de touareg comme celle du peuple américain au xxe siècle.

Le péril commence avec la rigidité. Elle dissimulerait que tout système se caractérise seulement par une forme dominante et admet des survivances et que la succession des systèmes s'opère selon un ordre et dans des conditions qui n'ont encore été ramenées sous aucune loi.

Ce péril est moins pressant lorsqu'au lieu de considérer des types historico-sociologiques, l'économiste dessine délibérément des types théoriques. Il raisonne alors, par exemple, sur l'économie dirigée de la périphérie, sur l'économie dirigée du centre, sur l'économie résultant d'une combinaison des formes précédentes[33]. La caractérisation d'une phase d'histoire par

30. *Grund probleme der Nationalökonomie.*

31. L'importance que Gaëtan Pirou a attachée à la description des *cadres* de la vie économique se comprend fort bien dans sa ligne de pensée synthétique. La mort l'a empêché d'achever lui-même l'exposé et la théorie du *fonctionnement*. La publication par une équipe de jeunes disciples des volumes consacrés à cette dernière théorie dissipera l'impression de déséquilibre que garderait un lecteur superficiel et trop pressé.

32. En sous-titre du grand ouvrage de W. Sombart, *Der moderne Kapitalismus*. Munchen Duncker, 1924-1927.

33. C'est précisément ce que fait Walter Eucken dans *Die Grundlagen der Nationalökonomie*. Fischer, Iéna, 1941.

une forme économique dominante s'impose toujours. Ainsi, l'économie soviétique rentre dans le cadre des économies dirigées du centre, l'économie américaine dans celui des économies dirigées de la périphérie. Mais les catégories logiques sont, dès l'abord, bien distinctes des catégories historiques, et le raccord s'établit immédiatement entre la théorie du fonctionnement et la description systématique des cadres.

Bien que la théorie autrichienne des *données* (Daten)[34] soit en vive réaction contre les enseignements de l'école historique, et plus spécialement contre la *Stufenlehre*, son propos central n'est pas essentiellement différent de la théorie des *Wirtschafts-organisationen*, c'est-à-dire de l'aboutissement de la théorie des *Wirtschaftsysteme*[35]. Ici et là, il s'agit de fixer un certain nombre de conditions ou de constellations de conditions que la théorie économique n'a *pas* charge d'expliquer. C'est en faisant les conditions plus nombreuses et plus complexes[36] que l'on va, sans flottements d'uniformités en uniformités élaborées à des niveaux ou étages différents d'abstraction. Les conditions que l'économiste « se donne », c'est-à-dire qu'il emprunte à une observation antérieure plus ou moins correctement organisée, englobent aussi bien la distinction d'économies historiques successives convenablement stylisées que la distinction de types économiques abstraits d'organisation. Lorsque L. v. Mises discerne, selon la forme de la propriété (propriété privée, syndicale, publique), les cadres généraux dans lesquels la théorie du fonctionnement économique peut être présentée, il esquisse une morphologie économique sommaire[37].

L'articulation des données ou types d'organisation aux « *modèles* » de l'analyse moderne ne soulève aucune difficulté spéciale.

Le terme modèle est devenu si extensif qu'il n'est pas inutile de distinguer au moins deux espèces du genre.

Lorsqu'entre les limites d'un même *Wirtschaftsystem* (écono-

34. Cf., par exemple, Richard von Strigl, *Die oekonomischen Kategorien und die Organisation der Wirtschaft*, Iéna, Fischer, 1923, et le commentaire que j'en ai présenté dans le *Néo-Marginalisme*, t. I.

35. Comparer les chapitres de W. Eucken et de Strigl.

36. W. Eucken, *Wass kann die oekonomische Theorie Uberhaupt leisten*, et la préface à l'ouvrage de Murat, *Initiation à la théorie économique*.

37. Sur la présence des *Wirtschaftsysteme et des Wirtschaftsorganisationen* chez les abstraits et la présence de morphologies simplifiées chez les ennemis des abstraits, cf. F. Perroux, *La Valeur*, p. 385 et 386; *Pour la théorie des données*, même ouvrage, p. 232 et s.

mie capitaliste) ou d'une même *Wirtschaftsorganisation* (économie de marché) je distingue des structures, des proportions et des relations[38] qui spécifient et particularisent ce système ou cette organisation économique[39], je dessine un modèle. Quand je détermine la structure typique d'un groupe ou d'une firme en énonçant leurs relations et leurs proportions caractéristiques, j'agis de même. Et je suis, animé ou non du parti pris quantitatif, bien vite conduit à préciser numériquement ces modèles soit en exemples chiffrés plus ou moins expressifs, soit sur données numériques déduites de la monographie (observations individuées) ou de la statistique (observations de masses). Il y a vraisemblablement quelque danger dans la formule proposée par F. v. Hayek : « Nous ne possédons pas de théorie de la structure. » La formule est exacte en ce sens que nous ne savons pas la loi ou les lois de transformation des types d'organisation économique et de leurs espèces. Puis, la théorie *économique* n'a pas pour tâche propre *d'expliquer* les structures et leurs modifications si elle les considère vraiment comme des données (Daten). Interprétée avec attention et rigueur, la proposition commentée ne prête donc pas à objection. Mais il est bon, pour éviter toute confusion, de la situer et de l'éclairer sans retard par deux remarques :

1° Il n'est pas de théorie rigoureuse sans détermination préalable des structures sur lesquelles on choisit de raisonner. L'économiste moderne exprime ces structures par des modèles quantitatifs, tendant soit à schématiser, sans déformation systématique, une situation globale[40], soit à en présenter une image volontairement déformée destinée à mettre consciemment au jour l'un des aspects ou traits d'une situation globale[41].

38. F. Perroux, *Cours*, t. I, et aussi *La notion de structure économique*, dans *Mélanges Witm Hur*, Paris, 1939.

39. Les structures nationales ne sont que l'une de ces structures.

40. Le modèle de l'économie stationnaire (*circular flow*) peut être considéré comme représentatif d'une économie précapitaliste sans combinaison nouvelle. Des modèles de la contraction et de l'expansion typiques dans le cycle sont dessinés par G. Haberler : *Prosperity and Depression*. J'ai tenté de construire trois modèles de nationalisations : *a*) nationalisation isolée d'une entreprise dans un groupe qui reste libre; *b*) nationalisation centralisée (trust d'Etat); *c*) nationalisation décentralisée (autonomie partielle des unités de production soumises à un centre de coordination et d'arbitrage). La théorie du commerce extérieur peut être présentée sur divers modèles : deux économies libres, une économie libre et une économie planifiée, deux économies planifiées, etc.

41. Si l'on étudiait les conditions de fonctionnement d'une économie suppo-

2° Les difficultés théoriques que soulèvent les structures interfèrent fâcheusement avec des préférences doctrinales et des positions de politique économique.

Ce qui est en question, c'est la possibilité de *modifier* les structures réelles, le degré de la résistance qu'elles opposent à la décision de les transformer dans un sens jugé souhaitable. Les structures du marché qui engendrent les régimes de prix non concurrentiels peuvent-elles être inversées? L'Etat, par ses abstentions [42] et ses interventions [43], peut-il faire ressurgir les cadres d'une concurrence réelle suffisamment approchée [43 *bis*] de la concurrence théorique pour que jouent de nouveau les mécanismes du prix et du marché libres? Ou subit-il nécessairement les conséquences durables du croisement et de la cristallisation de séries historiques indépendantes [44] et doit-il se résoudre par interventions et arbitrage, à rectifier les effets des structures non concurrentielles du marché? Tout libéral incline à examiner avec faveur la première branche de l'alternative, tout libéral extrême à ne considérer qu'elle. Plus les structures actuelles seront plastiques, immédiatement et rapidement modelables, plus sérieuses seront les chances de la restauration ou de la construction à neuf d'un régime au moins approximativement

sée formée tout entière par des coopératives, on déformerait volontairement les coopérations de fonctionnement de l'économie réelle où l'on ne rencontre qu'un « secteur coopératif » (Fauquet). Une économie à revenus parfaitement égaux peut être dessinée pour comprendre les effets de la tendance (peut-être hypothétique) au progrès de l'égalisation des revenus. Le théoricien de la science des finances peut raisonner sur une économie ou un secteur où les ressources publiques seraient constituées seulement par l'emprunt, ou seulement par l'impôt, ou seulement par tel type d'impôt.

La ligne de partage entre schémas non déformants ou schémas systématiquement déformants est conventionnelle. Le *basic income level* exprime des phénomènes statiques susceptibles d'être isolés dans la réalité économique dynamique : il peut être considéré soit comme expressif de certains états de l'économie voisins de l'économie stationnaire, soit comme une déformation systématique, en vue d'un objet particulier, de la situation observable dans tous les cas où le revenu est dynamique. Pigou n'aurait pas pris la peine de donner en détail le modèle de l'économie stationnaire (*The economics of stationary states*) s'il n'avait pas pensé que cet effort dût mettre au jour quelque trait de l'économie réelle, ou servir, si peu que ce soit, à l'interpréter.

42. En s'abstenant d'accorder des subventions, des tarifs protecteurs, etc

43. En modifiant le régime de la société anonyme, le régime des ententes entre producteurs, etc.

43 *bis*. Cf. J. M. Clark. *Toward a concept of workoble competition*. The American economic Review, 1940, reproduit dans *Readings in the social control of industry, Philadelphie*, 1947.

44. Séries d'événements techniques, juridiques, politiques, économiques, etc., ou séries distinguées selon des critères moins simplistes et moins artificiels que ceux qui sont généralement impliqués dans les épithètes ci-dessus.

libéral. Nous possédons une théorie élaborée du prix et de l'équilibre de concurrence. « Nous ne possédons pas une théorie de la structure. » N'est-il pas tentant de n'entreprendre rien au-delà du domaine embrassé par la théorie la plus complète et la plus élaborée ? Du moins, n'y aura-t-il pas quelque apparence de raison à dire : « Les hommes de l'action, responsables de secteurs particuliers et circonscrits, attentifs aux réactions courtes, peuvent bien être hypnotisés par les faits de structure. L'homme de science ne les doit pas imiter. A lui de dominer les ensembles, de scruter les plasticités les moins patentes du développement économique, de considérer les réactions longues. S'il doit choisir, qu'il insiste plus particulièrement sur les aspects que les hommes de l'action seraient le plus tentés d'oublier ! »

« Nous n'avons pas de théorie des structures » est donc une proposition qui contient sensiblement plus que n'en tirerait un examen sommaire. L'application qu'on en ferait, comme il vient d'être dit, dans le domaine de l'action, paraît assez peu légitime. De ce que « nous n'avons pas une théorie des structures », il résulte : d'une part, qu'il est fort opportun d'en construire une; d'autre part, que nous n'avons aucun droit d'admettre à priori que les structures sont, ou non, aisément et rapidement modifiables. La preuve est administrée seulement par enquêtes spéciales et par la mesure réelle de la plasticité dans le temps des quantités qui caractérisent une structure.

L'image simplifiée d'une constellation[45] de données (*modèles de structures*) prépare l'image simplifiée d'un déroulement dans le temps d'événements typiques (*modèles de fonctionnement*).

Les séquences ou groupes de séquences, dans un intervalle de temps ou au cours d'une période théoriquement définie (le long run ou le short run dans l'une de leurs nombreuses acceptions, le temps de l'adaptation totale, le *day* qui engendre la distinction du revenu gagné et du revenu disponible, la *week* au cours de laquelle s'exécutent les décisions des plans arrêtés le « premier jour », la période d'investissement, la période de consommation, etc.), constituent les modèles du fonctionnement de l'économie en quête d'équilibre intertemporel. L'œuvre des économistes connus en est pleine, même s'ils ne choisissent pas

45. Constellation implique ordre et relations déterminées entre les données et ne se ramène jamais par conséquent à « énumération » ou « juxtaposition ».

une terminologie qui révèle explicitement leur intention. Que l'on songe, par exemple, à l'un quelconque des grands ouvrages de Robertson, de Hicks, de Hayek. Le « modèle » du cycle de N. Kaldor dit son nom[46], et les efforts de R. Stone pour le quantifier livrent un bon exemple de l'intérêt, du mérite et des difficultés d'une telle entreprise[47].

Plusieurs *modèles quantitatifs* relatifs à un même objet peuvent être classés par ordre de généralité croissante; s'ils sont convenablement choisis, ils s'emboîtent les uns dans les autres. Tous rentrent dans l'un des *types d'organisation* (structures ou systèmes). Ces types d'organisation eux-mêmes sont autant de spécifications diverses des données les plus générales de l'activité économique[48]. L'intelligence ne bute contre aucune barrière infranchissable quand elle passe de l'un à l'autre de ces objets plus ou moins dépouillés : à travers eux, elle voyage — aller et retour — de l'abstrait au concret, faisant, quand elle peut, ses moissons ou ses glanes. Dans cette perspective, on oublierait presque les cris de ralliement et les chants de guerre des écoles adverses : tous les efforts de qualité accomplis depuis la *Stufenlehre* jusqu'aux plus quantitatifs des plus récents modèles sont, en fin de compte, convergents. Ils immobilisent, décomposent et ordonnent le réel selon des lignes qui nous le rendent intelligible.

Intelligible, comment? Par la médiation de relations logiquement nécessaires? ou à l'aide de relations statistiquement probables? Ce conflit n'est peut-être pas irréductible. En tout cas, il n'est pas encore surmonté. Défaut qui dépare l'unification progressive du contenu de notre science.

III. — Pure logic of choice et aggregate quantities.

La vie économique est tissée de comportements individuels et de comportements de masse. Il n'est pas contradictoire de l'étudier en sa trame et en sa chaîne.

Les comportements de masse ne se laissent pas ramener à une simple somme de comportements individuels : ils résultent de leur combinaison dans des conditions données. Le compor-

46. A model of the trade cycle. *Economic Journal*, 1940, p. 78-92.
47. J.-R. Stone et E.-F. Jackson, *Economic models with reference to Mr Kaldor's system, Economic Journal*, 1946, p. 554 et s.
48. Une provision limitée de biens, des actes de choix, des échelles de préférences du sujet.

tement d'un ensemble statistique ne se déduit pas des comportements isolés des individus qui le composent. Il est légitime d'appliquer les moyens de la recherche scientifique à l'un et à l'autre de ces comportements. Les deux théories qui en découlent seront peut-être quelque jour matière d'une synthèse générale : celle-ci n'est pas encore prête.

A. — Une certaine[49] théorie (microcosmique) explique la vie économique comme un ensemble de comportements individuels. Des sujets individuels décident sur des quantités économiques qui les concernent en propre ou concernent un petit groupe (firm, household), au nom duquel ils prononcent sur un objet déterminé. La modification des quantités globales est alors une conséquence de celle des quantités individuelles[50], celle-ci procédant du calcul de sujets individuels qui visent à maximiser rationnellement un résultat utile. Une modification des quantités individuelles est donc rattachée à un calcul économique individuel, c'est-à-dire à une pesée d'utilités et de coûts.

Cette théorie revêt deux formes : celle des courbes d'utilité marginale (Marshall) et celle des courbes d'indifférence (Pareto). La comparaison de ces deux techniques[51] révèle, semble-t-il, la supériorité de la seconde. Depuis la reformulation de la théorie générale de la valeur par Slutzky, Hicks et Allen, celle-ci a une large audience et connaît une grande faveur. Elle les mérite en ce qu'elle évite d'exprimer, gauchement, en termes cardinaux, des décisions ordinales[52] et parce qu'elle est maniable et expressive. Mais si l'on considère, *au fond*, les difficultés : 1° de la comparabilité interindividuelle des utilités (*no bridge*); 2° de

49. Nous ne disons pas la théorie « traditionnelle « ou « classique » par opposition à la théorie « moderne ». La théorie quantitative de la monnaie, présente chez les classiques, est une ébauche assez maladroite, dans un domaine déterminé, d'une théorie de l'équilibre de la balance des comptes. Les deux points de vue macrocosmique et microcosmique peuvent difficilement ne pas être accueillis ensemble par un esprit qui approfondit une *seule difficulté* de la théorie économique.

50. Pour citer un exemple très significatif : l'encaisse globale dépendrait *uniquement* des choix individuels sur le montant des encaisses particulières de firmes et de households. Les décisions de la Banque centrale et de l'Etat concernant l'offre de monnaie seraient considérées comme des décisions de chefs de firmes.

51. Je l'ai tentée à mon Cours de l'Institut des Sciences politiques (Centre de documentation universitaire, Paris, 1947, p. 68 à 84.

52. Cf. François Perroux, *Cours de l'Institut des sciences politiques.*

la mesure de l'utilité marginale, 3° du passage à la réalité, c'est-à-dire du cheminement qui conduit des courbes typiques aux courbes réelles, on trouve que la technique moderne n'en triomphe pas mieux que sa devancière.

Par ailleurs, quels que soient ses outils intellectuels et son langage, la théorie microcosmique est soumise à des limitations qui s'affirment dans trois directions :

1° Toute classification des actes humains est artificielle et discutable. Celle que je propose entre actes *calculés, conditionnés* et *inspirés*, ni meilleure ni pire que beaucoup d'autres, paraît assez propre à tracer la première des limitations que je vise. Les actes calculés (A) sont des actes conscients et réfléchis[53] explicables par la pesée d'un résultat jugé avantageux et de moyens comparables ou rendus comparables à ce résultat. Les actes conditionnés (B) sont des actes déterminés et explicables par une stimulation provenant de l'environnement ou intérieure à l'individu physique. Les actes inspirés (C) sont des actes conscients et réfléchis explicables par l'adhésion du sujet à une valeur (au sens philosophique) et qui, même lorsqu'ils *utilisent le calcul*[54], n'en *procèdent* pas.

La théorie microcosmique des choix et ses théorèmes de maximisations atteignent seulement *A*, même s'ils prétendent englober *B* et *C*. Les actes conditionnés et inspirés sont, par définition, d'une *forme* qui n'est *pas* celle du calcul : les *reconstruire en termes de calculs*, c'est trahir leur réalité intime, ou, si l'on préfère, adopter un type d'analyse totalement inadéquat à l'objet.

2° Comme celle des actes humains, toute classification des relations interindividuelles au sein d'un groupe organisé est nécessaire et discutable. Je propose de distinguer les relations *associationnistes* (A') qui résultent d'un échange libre entre A et B, les relations *sociétaires* (B') qui sont la conséquence d'une contrainte organisée que C exerce à l'endroit de A et de B, les relations *communes* (C') qui sont le fruit d'une fusion partielle des consciences de A et de B. Cette classification fait comprendre un groupe social comme un enchevêtrement d'échanges,

53. Pour la définition de ces deux caractères, cf. François Perroux, *La Valeur*, éd. citée.
54. Dans l'acception ci-dessus.

d'injonctions, d'interpénétrations des consciences. Elle met sur la voie d'une autre classification qui peut lui être articulée et selon laquelle les services se répartissent en deux groupes majeurs, selon qu'ils sont (D') ou non (E') quantifiables, divisibles, susceptibles d'être exprimés en termes de monnaie et de prix. Les relations C' et E' ne sont pas traitées dans la théorie microcosmique des choix dont nous disposons. Les relations B' ne seraient intégrées à cette théorie que si nous possédions une bonne théorie économique de la contrainte. Son absence se fait cruellement sentir dans des domaines en apparence éloignés de l'analyse générale de la valeur : celui de la comptabilité sociale [55] et celui de l'intervention de l'Etat.

3° Une dernière limitation de la théorie microcosmique des choix apparaît par une claire distinction des effets subjectivement utiles et des effets objectivement utiles [56]. La théorie microcosmique ne concerne que les premiers. Les courbes d'utilité marginale n'ont évidemment aucun rapport avec des courbes d'effets objectivement utiles. Certes, notre ignorance est grande touchant les effets objectivement utiles, et les effets subjectivement utiles restent l'objet central d'une économie à base de liberté. Toutefois, l'étude *exclusive* de ces derniers interdit de situer l'étude des premiers dans une perspective qui ne soit pas déformante et prive les macrodécisions [57] de l'une de leurs bases, probablement de leur base théorique la plus essentielle.

B. — La théorie microcosmique des choix s'est développée indépendamment d'une autre théorie (macrocosmique). Cette dernière explique la vie économique comme un ensemble de quantités globales qui réagissent les unes sur les autres et s'ajustent les unes aux autres.

Ces quantités sont plus grandes que les quantités relatives à l'individu physique ou aux unités de production et de consommation considérées comme élémentaires (firm, household). Bien

55. Pour les difficultés de l'intégration des activités de l'Etat, auteur de la contrainte publique, dans la comptabilité sociale, cf. François Perroux, *L'évaluation du revenu national et la politique économique quantitative*, *Bulletin de l'I.S.E.A.*, n° 2, 1947 : *Le revenu national*, Presses universitaires de France.
56. Pour plus de détails, cf. François Perroux, *L'intervention de l'Etat au XXe siècle*, Cours de doctorat de l'Université de Paris, 1944-1945, 2e partie, chap. I.
57. Cf. *infra*.

que leur analyse théorique soit dans l'enfance, les quantités globales de groupe [58] ou de secteur [59] couramment relevées par les statistiques sont indispensables à l'établissement et à la critique des plans, même sous leurs formes le moins autoritaires. Les quantités globales relatives à plusieurs nations tirent une actualité brûlante des projets de fédéralismes régionaux et les « quantités mondiales » elles-mêmes [60] sont à l'ordre du jour [61]. Les quantités globales prises à l'échelle de la nation sont les plus couramment considérées.

Ces quantités globales, théoriquement définies et symbolisées algébriquement, sont unies par des relations fonctionnelles dans les systèmes d'équations établis par des économistes, tels que Pigou, Keynes, Hicks, Lange. Les termes de ces équations expriment des phénomènes ou activités de masse; les relations entre ces termes expriment les rapports présumés entre activités ou phénomènes réels.

Les relations abstraites ne seraient pas écrites, même provisoirement, si elles étaient entièrement invraisemblables. Le choix des quantités globales théoriques et des rapports hypothétiques qui les lient vient d'une observation plus ou moins organisée et d'une ébauche d'interprétation antécédente. La symbolisation et la mise en équation avec tout ce qui en peut être tiré mathématiquement étant soigneusement distinguées de la démonstration économique, celle-ci consistera : d'une part, à prouver que les relations abstraites sont très voisines des relations observables; d'autre part, à rendre ces relations elles-mêmes aussi clairement intelligibles que possible.

Sur le premier point, le but est atteint quand les *relations stochastiques* [62], dégagées par interprétation de données statistiques, confirment les modèles abstraits ou les relations abstrai-

58. Je suis la terminologie de Triffin, *Monopolistic competition and General equilibrium Theory Harvard University*, 1941. On sait les difficultés de la définition marshalienne « d'industry » et de son amélioration.

59. Groupe de groupes, délimité pour un objet déterminé de connaissance ou d'action. *Exemples :* le secteur industriel; ou : le secteur de l'industrie lourde; ou : le secteur nationalisé, etc.

60. Qui soulèvent de formidables difficultés théoriques, sans parler de celles qui résultent des lacunes des statistiques et de leur défaut de comparabilité.

61. Randall Hinshaw, World Income, 1924-1937, Document distribué (non discuté) à la Xe Conférence on Research in Income and Wealth.

62. A une variation bien déterminée de la variable A correspond une variation de la variable B d'un coefficient déterminé de probabilité (un point de fréquence des valeurs de la variable B). sur le « stochastique », cf. Haavelmo Econometrica, vol. 12, supplément, juillet 1944. The hobabilitz Approach in Economatries.

les, avec un degré de probabilité assimilable à la certitude. Sur le second point, le résultat est obtenu quand une relation est rattachée à un comportement de groupes, c'est-à-dire au comportement d'un ensemble humain à structure relativement stable, à l'intérieur duquel joue la loi des grands nombres.

Le point de départ, l'aboutissement, les moyens, sont donc différents dans l'explication microcosmique et dans l'explication macrocosmique.

Celle-là établit une relation logiquement nécessaire à partir de prémisses simplifiées parmi lesquelles rentre le comportement rationnel du sujet individuel qui fait ses choix [63]. Celle-ci dégage une relation entre quantités globales [64] qu'elle rend suffisamment probable par recours aux données statistiques et aux comportements sociaux [65].

Entre théorie macrocosmique et théorie microcosmique, il n'y a ni contradiction ni opposition, puisqu'elles ne se situent pas au même plan. Encore souhaiterait-on que leur raccord pût se faire, que leurs enseignements pussent être systématiquement comparés et progressivement rendus convergents. Pour le moment la voie de cette intégration souhaitable paraît coupée en plusieurs endroits.

1° La décomposition des quantités (globales) majeures en quantités mineures est une nécessité reconnue clairement dans toute analyse réaliste; elle est activement poussée dans l'élaboration théorique et statistique [66]. Il est trop clair que cette dé-

63. *Exemples :* Pour une courbe d'utilité marginale décroissante, la maximisation de la satisfaction totale est obtenue au point de satiété; pour deux courbes d'utilités marginales exprimant deux emplois d'un même bien par le même sujet, la maximisation de l'utilité totale est obtenue par l'égalisation des utilités marginales, etc.

64. *Exemples :* $L_1 = f$ (R); $L_2 = f$ (i) ou les équations de la « théorie générale d'O. Lange ».

65. Ces comportements incluent la compensation ou neutralisation de décisions ou mouvements contraires; ils découlent d'actes individuels de *type quelconque* (calculés, conditionnés, inspirés).

66. V. sur ce point l'avant-dernier rapport du National Bureau of Economic Research.

L'un des exemples retenus dans cette brochure est la décomposition des stocks de marchandises et de produits. Le lecteur pourra sans peine apprécier l'intérêt théorique et pratique de la décomposition d'une autre quantité globale de son choix. Il analysera, par exemple, la consommation globale en consommations par types de biens (biens consomptibles, biens semi-durables, biens de consommation ouvrière); on décomposera l'investissement net en ses cinq composantes majeures. Cf. François Perroux, *Le revenu national et la politique économique quantitative*, ouvrage cité.

composition, si avancée qu'elle soit, ne fera jamais passer d'un type d'explication à l'autre, et il serait bien vain de le lui demander. Elle met en évidence des mécanismes et ajustements « mineurs », qui, compte tenu des propagations et des amplifications, peuvent revêtir, en pratique, une signification déterminante. Elle permet de rechercher, dans un domaine circonscrit, les déviations entre comportements individuels et comportements globaux.

Précisons, sur quelques cas, la nature et les conditions de succès de cette démarche.

F. A. Lutz [67] a scruté la notion de maximisation du résultat net de la firme et distingué notamment la maximisation : *a*) du taux interne moyen de rendement (*internal rate of return*); *b*) de la valeur présente des profits totaux. A chaque maximisation correspond un comportement typique de l'entrepreneur, dont la théorie peut être présentée. On se demandera, en face d'un groupe réel d'entreprises : quel est celui des deux comportements que les entrepreneurs adoptent [68]? Ou, si les entrepreneurs adoptent l'un *et* l'autre, quel est le comportement *dominant* ? Quel est celui qui, dans le groupe, est pratiqué par le plus grand nombre des entrepreneurs? Ou quel est celui qui est pratiqué par les entrepreneurs qui représentent la plus grande part des profits globaux? Si les mouvements des profits globaux dans le groupe étaient, par ailleurs, correctement relevés et leur corrélation avec diverses variables caractéristiques établie avec sûreté, il ne serait pas impossible de dégager la relation qui unit les profits globaux à la morphologie abstraite des comportements réels. On apprécie le labeur à engager et la nature du résultat possible : l'influence d'un type dominant de comportement sur le montant des profits globaux serait mise au jour pour une constellation relativement stable de données, avec un haut coefficient de probabilité. Cette sorte de connaissance ne rappellerait en rien la relation logiquement nécessaire que l'on isole en posant les conditions abstraites des comportements et en en déduisant les points de maximisation.

Considérons, par ailleurs, la propension à l'épargne. La théo-

67. *Théorie du capital et théorie de la production*, conférence donnée à l'Institut de Science économique appliquée, 1946, publiée dans « Economie appliquée ». Archives de l'I.S.E.A., n° 1, 1947.

68. Plus précisément, quel est celui des deux comportements typiques dont le comportement réel se rapproche le plus ?

rie microcosmique des choix contient la théorie de la maximisation des satisfactions tirées des biens futurs. Les échelles de préférence des sujets sont formelles, c'est-à-dire ouvertes à tous les mobiles concrets. Cette théorie de l'épargne pourrait être particularisée et spécifiée en théories abstraites des comportements typiques de différents sujets (individus, firmes, Etat ; parmi les individus : salariés, rentiers, entrepreneurs). Rapprochées des comportements réels statistiquement observés pour les mêmes catégories, elles favoriseraient l'intelligibilité d'une relation globable par ailleurs supposée parfaitement établie par l'enquête statistique entre un accroissement de l'épargne globale et un accroissement du revenu global. Ce genre de démonstration offre plus de difficultés et de garanties que la juxtaposition d'une uniformité hypothétique concernant la propension à l'épargne et d'une *psychological law* rattachée par les liens les moins serrés aux « tendances fondamentales de la nature humaine ». Au terme de l'enquête, une fois de plus, les relations logiquement nécessaires dégagées par la théorie abstraite des choix d'une part, les relations hautement probables entre des modèles ou rapports abstraits et des données statistiques d'autre part, ne se localisent pas dans le même plan de la connaissance scientifique.

Soit enfin l'analyse de l'encaisse ou de la propension à la liquidité. La théorie microcosmique des encaisses individuelles enseigne l'égalisation des utilités marginales de la monnaie dans tous ses emplois (emplois en biens divers, emplois en encaisses diverses) [69]. Pour nous rapprocher de la réalité, il nous faudrait une théorie abstraite des propensions à la liquidité des divers sujets (par exemple : individus, banques et *Etat*). Confrontée avec de bonnes corrélations statistiques établies entre les encaisses de trésorerie, de précaution et de spéculation et diverses variables, cette théorie jetterait quelques clartés dans un domaine qui les appelle, mais ne les a pas encore reçues.

La décomposition des quantités globales et l'analyse des comportements de groupes particuliers discernés au sein de groupes économiques plus étendus constituent, on le voit, des relais

69. Cf. François Perroux, *L'intégration de la théorie de la valeur de la monnaie à la théorie de la valeur des biens*, *L'Economie contemporaine*, septembre 1943.

précieux entre les deux types examinés de l'explication économique. Mais quelques exemples[70] font entrevoir les lacunes qu'il faudrait combler et les progressions patientes qu'il conviendrait d'entreprendre pour obtenir une *coordination utilisable* de deux théories essentiellement distinctes et dont aucune, prise isolément, n'a pouvoir de rendre la réalité économique pleinement intelligible.

2° Par opposition aux courbes d'utilités marginales, les courbes d'indifférence peuvent représenter, outre les choix d'un individu, ceux qui sont faits par un centre exerçant un même pouvoir de disposition, dans un domaine déterminé[71], à l'égard d'un groupe. Le principe de la figuration et les commodités des déductions géométriques ne se modifient pas, quelle que soit l'étendue du groupe. En sorte que les courbes d'indifférence semblent être l'instrument d'analyse qui permet le passage de l'une à l'autre des deux interprétations microcosmique et macrocosmique. Le vrai est qu'elles coulent ces deux interprétations dans un même moule formel. L'obscurité qui enveloppe le passage du microcosmique au macrocosmique n'est pas pour autant dissipée. Des difficultés connues dans l'extension de l'emploi des courbes d'indifférence nous en avertissent.

Quand, pour un groupe, je dessine des courbes d'isosatisfactions ou d'isoproduits à partir de quantités d'un bien A et de quantités d'un bien B portées le long des axes, je rends homogènes, soit par hypothèse, soit par l'intermédiaire assez gauche de la « dose représentative » des éléments hétérogènes en réalité[72]. Je géométrise commodément une situation globale, et j'en tire d'appréciables avantages; mais plus le groupe considéré est étendu et plus ma représentation perd à négliger des hétérogénéités nombreuses et importantes. Peu apparente dans la théorie de la firme, la déficience devient manifeste dans celle du groupe et a été maintes fois soulignée dans celle des nations[73] considérées sous le rapport de leur commerce extérieur. L'expression géométrique et mathématique n'ajoute pas plus dans ce cas que dans aucun autre aux relations économi-

70. Ils pourraient être multipliés sans peine.

71. François Perroux, *Cours de l'Institut des Sciences politiques* Centre de documentation universitaire. Paris, 1947, p. 60 et suivantes.

72. Cela s'applique aux satisfactions, aux produits, aux doses de A et de B.

73. La nation est réduite à un « individu » ou à une firme. L'échange entre la nation A et la nation B est censé porter sur un seul bien homogène ou sur un « bien représentatif ».

ques démontrées ou supposées démontrées par ailleurs. Mais le point visé ici est bien différent : la *forme* même apparaît inadaptée au *fond* dans la mesure où l'hétérogénéité est une caractéristique *en fait essentielle* dans le groupe considéré. L'analyse du groupe de firmes est loin d'être achevée, celle du commerce extérieur entre nations conçues comme groupes de groupes est à peine amorcée [74]. Beaucoup d'ingéniosité dans l'emploi et la combinaison des représentations en courbes d'indifférences « globales » et peut-être la découverte d'autres outils d'analyse seront nécessaires le long de cette voie où s'accumulent les incertitudes du passage de l'analyse *abstraite* microcosmique à l'analyse *abstraite* macrocosmique.

Restent, par ailleurs, les incertitudes du passage des courbes typiques aux courbes réelles dans les deux cas [75].

Les interrogations instituées par Thurstone ont permis de dessiner, sous conditions hautement simplifiées, de courts fragments de courbes réelles d'indifférence de type individuel : Comment pourrait-on tracer des fragments de courbes réelles d'indifférence du type collectif [76]?

Soit un groupe de familles dans une classe sociale réputée homogène [77]. Les revenus de chaque unité élémentaire (famille) sont semblables [78], les prix des divers biens de même sorte et de même qualité, achetés par les familles, le sont aussi. On cherche les combinaisons de 2 [79] biens pour la totalité du groupe, telles que le recours à l'expérience prouve qu'elles sont indifférentes. Ce renseignement serait fort utile à une planification rationnelle et à diverses politiques d'intervention.

On peut penser l'obtenir par les budgets familiaux ou par une procédure d'interrogations.

74. Cf. François Perroux, *Esquisse d'une théorie de l'économie dominante*, ouvrage cité. La théorie du commerce extérieur a oscillé entre deux pôles. A l'un de ces pôles, la nation est assimilée à un « individu », à l'autre à un ensemble d'individus; elle n'est pas atteinte comme un groupe de groupes, soumis le plus souvent à des régimes non ou imparfaitement concurrentiels et arbitrés par un monopoleur de la contrainte publique (Etat).

75. Courbes « individuelles » et courbes globales.

76. Portant sur des quantités plus grandes que celles à l'égard desquelles s'établit le comportement de l'individu, de la firme et de la famille.

77. En raison d'enquêtes ou d'observations sociologiques antérieures. Par exemple, des familles d'employés dans une même catégorie professionnelle, dans un même lieu, à un même moment.

78. Ou approximativement semblables.

79. Ou *n* biens.

Les budgets familiaux révéleront, dans la dépense des diverses familles, des combinaisons de biens d'autant plus analogues que les conditions d'homogénéité seront mieux satisfaites dans la réalité. Ces combinaisons donneront *un point* valable pour le moment et les conditions de l'observation. Les combinaisons — il faut s'y attendre — ne seront-elles pas exactement superposables? Le fait s'expliquera par des différences légères dans les prix, dans les revenus, dans la structure des dépenses expressive de la structure des goûts, ou dans tous ces éléments ensemble. Si les différences sont légères, il n'y aura pas lieu de chicaner sur la distinction entre un très petit nuage de points et un point. Mais nous ne trouverons pas sur cette voie ce que nous cherchons. Nous aurons *la* combinaison de deux biens qui a été réalisée par les familles qui forment le groupe à un moment donné et dans des conditions d'homogénéité élevée. Nous souhaitions toute autre chose : *les* combinaisons indifférentes de ces deux biens au même moment et sous les mêmes conditions d'homogénéité.

Interrogera-t-on alors, dans chaque famille du groupe, le « responsable de la dépense »[80] sur les combinaisons diverses qu'il estime indifférentes, on réunira probablement alors des résultats d'une approximation comparable à ceux de l'enquête Thurstone. Veut-on tracer la courbe collective par addition des composantes des combinaisons élémentaires? L'additivité dépendra évidemment du degré d'homogénéité, c'est-à-dire de la similitude des prix et des revenus. Elle deviendra de moins en moins légitime, à mesure que le groupe gagnera en extension et en hétérogénéité. Or, pour passer aux quantités globales à échelle nationale, il faudrait *supposer* homogènes un nombre considérable de groupes qui ne le sont pas du point de vue qui nous retient[81].

Au niveau de l' « unité nationale », les courbes collectives d'iso-résultats demeurent bien une géométrie utile par leur pouvoir de suggestion et leurs mérites pédagogiques, mais qui, interprétées hâtivement, provoquent quelques illusions sur leur

80. On suppose ici qu'il n'y a qu'*un* responsable de toute la dépense.
81. Un raisonnement analogue pourrait être présenté sur le passage des courbes typiques aux courbes réelles pour les firmes et groupes de firmes (isoproduits, isocoûts). Je me propose de faire examiner sur cas concrets à l'Institut de Science économique appliquée, les difficultés et les enseignements de la tentative.

signification théorique et leur vertu d'unifier la recherche et la présentation des acquisitions de notre science. Elles ne permettent pas de rejoindre sans hiatus la réalité observable. Si on les trace abstraitement, il ne reste plus, après l'avoir fait, qu'à rebrousser chemin, et, pour ne pas manquer l'essentiel, à décomposer les blocs qu'il a fallu considérer pour les obtenir. L'expression géométrique du choix à l'égard d'un groupe ou des choix dans un groupe est *formellement* possible par les courbes d'utilité marginale. Mais le choix d'un appareil d'analyse différent ne permet guère mieux de maîtriser les difficultés théoriques et pratiques qu'impose l'hétérogénéité de la réalité économique.

3° Les quantités économiques individuelles se forment et se modifient à la suite de microdécisions. Nous comprenons celles-ci en les reconstruisant rationnellement, c'est-à-dire en combinant diverses opérations élémentaires qui entraînent nécessairement, sous conditions déterminées, la maximisation d'un résultat économiquement utile.

Ce schéma simplifie sans déformations essentielles les comportements des sujets concrets [82]. Lorsque des opérations sont représentées par lui, dont il est douteux qu'elles soient celles que l'on rencontre dans la vie des affaires [83], du moins pourraient-elles, sans difficultés insurmontables, être réalisées.

Or, si nous possédons déjà l'ébauche d'une théorie des quantités globales, la *théorie des macrodécisions est dans l'enfance*, et ne se compare ni en développement ni en précision à la théorie des microdécisions.

A cette impression ne pouvait échapper, lors d'un congrès récent [84], l'auditeur attentif de la communication présentée par O. Lange sur la structure logique du plan polonais de reconstruction. Le théoricien de la formation du prix en régime socialiste, qui, dans un ouvrage remarqué, s'est employé à démontrer que le calcul économique sous un tel régime est possible à par-

82. Un individu compétent et capable calcule son revenu selon une méthode dont l'essentiel est à la base de la détermination théorique du revenu, cf. H. R. Hicks, *Value and Capital*. Un monopoliste fixe son prix par des procédés dont la théorie pure du prix de monopole (point de Cournot) donne une idée assez précise, etc.

83. Cf. le contraste entre la théorie accoutumée du coût et les résultats de l'enquête de Hall et Hitch (Full cost principle).

84. Congrès international de statistique et d'économétrie de Washington, 1947.

tir des coûts marginaux[85], modifiait son optique et plaçait tout l'accent sur le choix par la Centrale des quantités globales inscrites au plan. Il restait à dire selon quelles règles rationnelles ces choix s'opèrent en fait ou pourraient s'opérer. Rien ne nous semble avoir été produit sur ce point par ce théoricien du premier ordre. Les quantités globales du plan polonais, comme de tout plan analogue, semblent avoir été préférées à la suite de décisions politiques sans justifications économiques précises ou par référence à des structures du passé, dont rien ne prouve qu'il y ait avantage économique à les répéter et qui, si elles sont corrigées, devraient l'être selon des critères objectifs et clairement explicités. En homme de science, O. Lange a confessé, du reste, que la théorie des macrodécisions *reste à faire*.

Les quantités globales, dans une économie libre ou semi-libre, se forment par la combinaison des microdécisions, des comportements de masse, des macrodécisions prises par l'Etat.

Quand nous ramenons les macrodécisions aux seules macrodécisions *prises par l'Etat*, nous éliminons à dessein une famille importante et peu étudiée de décisions économiques. Soit une grande compagnie d'électricité qui dresse un plan d'investissement additionnel pour cinq ans. Si elle ne cède pas à l'empirisme pur et simple, elle usera d'un procédé qui se ramène à peu près aux traits suivants. Divers plans ou projets sont dressés. Chacun est établi pour l'équilibre d'une offre globale et d'une demande globale du bien à produire (disons une sorte déterminée de courant). Le *coût total* est calculé pour chaque plan *à la marge*[86]; le plan est choisi qui livre le produit au plus bas coût. L'essentiel dans une telle procédure n'est évidemment pas le calcul à la marge, mais l'extrapolation correcte des courbes de l'offre et de la demande globales. Elle n'est pas nécessairement l'extrapolation le long d'une *même courbe* de demande observée; dans tous les cas où des modifications de structure (réseaux de distribution, appareils de consommation) sont prévues, elle comporte la supputation d'une *nouvelle courbe* de demande[87]. A la suite de ces extrapolations, une

85. Des diverses unités de production.

86. De l'offre globale et de la demande globale équilibrées pour le plan ou le projet considéré. Ce coût à la marge n'est pas le coût marginal (des facteurs *variables*) sur lesquels on raisonne d'ordinaire quand on établit la théorie des prix.

87. Déplacée vers la droite par rapport à la précédente.

masse d'investissement est décidée. L'investissement ne croît pas peu à peu, par extensions marginales, imposées à chaque fois sous la pression d'un développement antécédent de la demande et déterminées par l'équilibre du coût et du rendement de ces extensions particulières. Il est développé en bloc sur la base d'une anticipation massive. Même si, mathématiquement, il s'exprime en la même *forme* qu'un calcul marginal de type individuel, il est le résultat d'opérations toutes différentes. Il procède d'un calcul global qui *se rapproche* des macro-décisions, même quand il est le fait *d'une seule firme* privée, de grandes dimensions. Nous ne nous attacherons pas ici aux décisions de ce type et considérerons les seules décisions de l'Etat sur les quantités globales prises à l'échelle de la nation.

Il importe assez peu que l'Etat use d'une planification intégrale, d'une planification partielle (économie à double secteur) ou d'un planning purement indicatif[88], qu'il fixe autoritairement, qu'il influence ou qu'il considère seulement comme souhaitables les quantités globales qu'il retient. Le point est, même si *une seule* quantité globale est en question : « Pour quels motifs économiquement rationnels, l'Etat se décide-t-il pour *telle* quantité globale plutôt que pour telle autre? Quel est l'enchaînement des opérations logiques qui garantit que le choix n'est pas arbitraire mais économiquement motivé ? ».

Trois[89] méthodes seulement sont possibles :

1° *Le calcul de l'effet objectivement utile*. Il ramène à une même unité *non économique*[90] les besoins et les instruments de sa satisfaction. Il détermine la ration minima (ou optima).

On sait[91] que le domaine qu'il couvre est limité[92], que sa mise en œuvre pratique suppose la constitution de groupes sociaux réputés homogènes, et que cette classification mutile nécessairement la spécificité des psychismes individuels, que

88. Et non impératif.

89. Les social priorities ne sont pas une méthode, mais un expédient. Si elles se *généralisent*, elles imposent de choisir entre les méthodes caractérisées au texte.

90. La calorie, par exemple, pour les besoins de nourriture.

91. Cf. François Perroux, *L'intervention de l'Etat au XXe siècle*, IIe partie, chap. I.

92. Les normes scientifiques touchant la nourriture ont été dégagées, avec assez de précision, par de beaux travaux; celles qui concernent le logement et le vêtement sont moins précises.

le calcul en unités non économiques ne dispense pas du calcul en prix. La fixation d'une quantité globale est *guidée*, en période de rationnement, par le calcul des effets objectivement utiles. Ce calcul n'apparaîtrait économiquement rationnel que dans la mesure où les particularités inéliminables des psychismes individuels pourraient être négligées.

2° *Le calcul des aires des surplus du producteur et du consommateur.* L'extension de l'output d'une industrie A produit des effets qui peuvent être théoriquement évalués dans l'hypothèse du déplacement marginal ou plus que marginal de facteurs en provenance d'une industrie B [93]. Cet effet est mesuré — selon un principe qui procède de Dupuit et qui a été perfectionné à l'époque contemporaine par Hicks — en aires de surplus du producteur et du consommateur. C'est un mode d'interprétation général [94] des effets et de l'opportunité de toute intervention qui se solde par une surface nette de gain ou de perte. Malheureusement, la mesure réelle [95] est fort loin de la mesure théorique, les raffinements les plus récents [96] de la méthode sont insusceptibles, pour le moment, d'expression économétrique, et la référence, nécessairement incluse aux prix, fait douter de l'homogénéité des surplus dans un monde économique où les prix, leurs régimes et leurs conditions de formation, sont mal comparables. Même pour déterminer une seule quantité globale, et même abstraction faite des difficultés de son maniement, ce mode de calcul ne paraît donc pas pouvoir se prévaloir d'une rationalité économique incontestable.

3° *Le calcul des quantités maxima.* — Certaines analyses théoriques déterminent le niveau d'une quantité globale A pour lequel le niveau d'une quantité globale B est porté au maximum. Nous pouvons construire abstraitement, par exemple, la consommation qui maximise l'investissement [97] ou l'in-

93. Pour un exposé détaillé, cf. J. R. Hicks, *Les surplus du consommateur*, *Bulletin de l'I. S. E. A.*, n° 2, et François Perroux, *Cours de l'Institut des Sciences politiques.* Centre de documentation universitaire, 1947.

94. Pour l'application à l'impôt, cf. notamment Ursula Hicks, *Public finance*,

95. Pour plus de détails, François Perroux, cours cité, et *Les choix de l'Etat producteur et l'application de la théorie des surplus combinés*, Communication au Congrès international de statistique de Washington, 1947.

96. Distinction des trois surfaces : la surface de Marshall, et les deux surfaces de Hicks.

97. O. Lange, *The rate of interest and the optimum propensity to consume*, in *Readings in business cycles theory*, Blackiston Company.

vestissement qui maximise la consommation [98]. Ces modèles abstraits ne nous sont pas d'un secours direct pour notre problème. Sa solution dépend d'un modèle de maximisation en nombres déterminés et réels; il devrait contenir toutes les variables principales, chacune étant pondérée d'une façon propre à exprimer son influence *relative* dans la constellation concrète de conditions considérées. Nous ne possédons, ni ne posséderons pas de si tôt un modèle de cette sorte.

Si l'Etat qui décide du niveau d'une quantité globale le fait empiriquement, ce n'est pas par refus d'employer des procédés rationnels utilisables dont le contenu et l'enchaînement seraient sans ambiguïté. C'est que les seuls procédés possibles sont d'une rationalité économique assez douteuse et qu'ils sont pratiquement inutilisables en l'état actuel de nos connaissances. Le progrès de la théorie des quantités globales et celui de la théorie des macrodécisions n'ont pas eu le même rythme. La théorie des macrodécisions est un domaine à peu près vierge que la pensée scientifique devra défricher et annexer si elle se propose d'atteindre quelques-uns des aspects les plus notables de la pratique économique au XXe siècle.

Encore observera-t-on que nos brèves indications concernent *un aspect* seulement de l'analyse des macrodécisions [99]. Elle ne se compléterait que par l'évaluation des répercussions de la modification d'une quantité stratégique et par l'examen de la combinaison des choix qui portent sur toutes les quantités réputées stratégiques. Il eût été honorable que ces incertitudes eussent été au moins clairement aperçues — sinon surmontées — par tous les responsables de la préparation et de la mise en œuvre d'un plan quelle qu'en soit la forme [100].

En essayant d'éprouver la cohérence de nos connaissances touchant le second des thèmes majeurs que nous avons décidé de retenir, nous trouvons un résultat fort différent de celui que nous a livré l'examen du premier thème. L'intégration des théories microcosmique et macrocosmique n'est pas un fait accompli. La tâche commencée [101] promet d'être longue et malaisée

98. François Perroux, *Les incertitudes du contrôle des quantités globales, consommation, investissement et épargne dans la reconstruction*, Economie appliquée. Archives de l'*I.S.E.A.*, n° 1, 1947.

99. Le choix d'une quantité globale.

100. Ce n'a pas été le cas en France (et ailleurs). Cf. Fr. Perroux, *Les incertitudes du contrôle des quantités globales*, article cité.

101. Lawrence R..., *Macroeconomics and the theory of rational behaviour*. Cowles Commission Papers, New Series, n° 14, 1946.

pour des raisons qui touchent au fond plus qu'aux préférences sur les techniques de recherche et de présentation.

Le troisième thème est l'occasion de mettre au jour de nouveaux points de rupture dans la cohérence, progressive et chèrement acquise, de notre discipline.

IV. — Statique, dynamique, évolution.

Le fonds des conceptions classiques sur l'état stationnaire et l'équilibre est d'une richesse que dissimulent les commentaires simplificateurs. Il enferme tous les germes des idées modernes : le progrès a consisté à les faire fructifier et à distinguer soigneusement la nature et la fécondité propres de chacun. Cette mise en œuvre inventive et critique du patrimoine de nos anciens nous procure : 1° un jeu de modèles d'états stationnaires et non stationnaires (progressifs et régressifs); 2° une amorce d'une théorie de la croissance économique; 3° une boîte d'outils intellectuels : les équilibres.

Le dyptique statique et dynamique, même épuré de ses naïvetés originaires, perd en importance relative, et le cours de cette destinée ne semble pas devoir être suspendu ou arrêté par l'émergence d'une notion, à mon sens ambiguë et mal définie [102], celle de la métastatique. La théorie de la *croissance*, dont l'esquisse est au centre de toute pensée moderne, procure les meilleures prises de vue sur la réalité. Elle permet d'éluder un grand nombre des points de rupture qui coupaient ou bloquaient les chemins de la pensée économique lorsqu'elle acceptait l'opposition sommaire statique-dynamique ou lorsqu'elle cherchait à raccorder directement la théorie du cycle à celle de l'équilibre général [103]. Cette théorie de la croissance peut inscrire à son actif une cohérence moins imparfaite de nos connaissances. Elle est déjà en possession de quelques-uns des appareils d'analyse qui préparent le passage des relations théoriques aux relations stochastiques. Ses progrès, qui s'opèrent en ordre assez dispersé, naissent, comme ceux que nous avons jusqu'ici enregistrés, d'une conjonction de tous les procédés déductifs et inductifs, qualitatifs et quantitatifs. Ils s'accusent présentement, d'une part par un *changement d'optique*, la

102. Sous cette notion, sont rassemblées : *a*) des analyses concernant le circuit « élargi »; *b*) des expressions *timeless* de phénomènes *periodical*.

103. De type walrasien ou parétien.

croissance, et non l'équilibre, étant considérée comme la tendance réelle qu'il faut interpréter et expliquer; d'autre part, par une *morphologie perfectionnée* de la croissance et de ses phases [104].

Le modèle de *l'état stationnaire* [105] n'est pas celui d'une économie sans mouvement, ni sans « dates », mais d'un circuit économique sans croissance. Le trend du produit réel global [106] est une parallèle aux abcisses à une hauteur quelconque, prise sur les ordonnées. De période en période, le produit réel global se maintient à un même niveau. Il se compose de deux quantités globales : consommation et remplacement. En termes de flux, de période en période, s'ajustent : la production globale des biens de consommation et la demande globale des biens de consommation, la production globale des biens de remplacement et la demande globale des biens de remplacement, l'épargne (R — C) et la production globale ou demande globale des biens de remplacement. Epargne et investissements *nets* sont exclus, le capital est « maintenu intact ».

Les conditions sous lesquelles ce modèle se construit appelleraient un examen détaillé et ouvrent des controverses connues [107]. Il suffira, pour notre objet, de mentionner la constance *en termes globaux* de la population, de la technique et de l'intervention du monopoleur de la contrainte publique organisée (Etat). La population, dans son ensemble, ne varie ni en nombre ni en capacité de production et de consommation. La technique, dans son ensemble, ne change pas, même s'il se produit des modifications partielles qui se neutralisent les unes les autres. L'intervention du monopoleur de la contrainte publique produit, dans l'ensemble, des conséquences semblables, même si elle connaît des changements particuliers qui se compensent mutuellement. Le risque, sans qu'il puisse être conceptuellement tout à fait éliminé, est, dans l'ensemble, négligeable. L'encaisse caractéristique est l'encaisse de tréso-

104. La distinction des phases A et des phases B due à François Simiand et adoptée par Gaëtan Pirou, même dans ses enseignements élémentaires, prend son sens dans une théorie de la croissance. Celle-ci est la base d'une théorie du *progrès* économique, mais doit être tenue soigneusement distincte de cette dernière.

105. *Kreislauf* de J. Schumpeter, *Circular flow* de A. Hansen.

106. Quantités globales en ordonnées, temps en abscisses. Les quantités sont ici des quantités théoriques.

107. Par exemple, l'existence de l'intérêt dans ce modèle.

rerie [108]. La monnaie est essentiellement instrument d'échange, non arme contre le temps et le risque.

Si abstraites que soient ces conditions, elles ne préparent jamais une représentation mécaniste du fonctionnement économique. Les éléments économiques ne s'ajustent pas comme des fragments de matière par le jeu de forces inanimées. Des sujets calculent, décident, prévoient, dressent des plans compatibles entre eux et compatibles avec le plan de la puissance publique. Le modèle de l'état stationnaire est l'image simplifiée des échanges et de la vie de ces sujets.

C'est pourquoi un modèle de ce type peut, sans violence, faire figure de représentation schématique d'états réels [109] comme les autres modèles qui peuvent être construits par contraste avec lui.

Le modèle de *l'état régressif* est caractérisé par un trend décroissant du produit réel global pour une population constante de période en période. Les causes de cette décroissance pouvant être diverses, la morphologie de la régression est compliquée. Parmi ses cas les plus intéressants et pratiquement les plus notables, on rencontre la destruction du capital pour une raison exogène [110] ou un développement de la consommation globale au-delà du niveau qui permet le remplacement correct de période en période [111]. Quand règne la prospérité, c'est d'elle, de ses moyens et de ses rythmes, que l'esprit humain a souci. Quand sévit la misère, nous avons plus d'inclination à anticiper son dépassement qu'à nous appesantir sur son contenu. Sans doute y a-t-il là quelques raisons pour lesquelles l'étude des états régressifs n'a pas été faite aussi systématiquement et avec autant de précision qu'il eût été désirable.

Elle eût été fort instructive et serait d'un grand secours pour l'intelligence des moments de *starvation* économique et le choix des programmes de reconstruction consécutifs à une guerre [112].

108. Par opposition à l'encaisse de spéculation et même à l'encaisse de précaution. Un « risque » prévu en moyenne par expérience et routine n'est pas assimilable aux faits imprévus ou imprévisibles qui motivent l'existence et déterminent l'étendue de l'encaisse de précaution.

109. Petites sociétés réelles précapitalistes, aspects « statiques » de la vie de sociétés capitalistes.

110. Une guerre subie par l'économie considérée par exemple.

111. Un cas typique de consommation de capital (Kapitalverzehrung). On sait les développements que la théorie de la consommation de capital a pris dans la pensée moderne, indépendamment des conditions posées et du contexte retenu ici.

112. Le modèle de reconstruction diffère profondément du modèle de la dépres-

Il serait bon, notamment, de préciser rigoureusement si le mouvement régressif peut être construit sans fluctuations appréciables, ou, au contraire, ne les implique pas nécessairement, et quelles asymétries précises, dans ce dernier cas, on enregistre par comparaison aux événements et enchaînements des fluctuations de l'état progressif. Du point de vue de leur contenu et de leur sens économiques, on sait que la déflation n'est pas l'inverse de l'inflation, que la baisse des prix n'est pas l'inverse de la hausse des prix [113]. De même, la régression a sa physionomie propre qui appelle une étude autonome.

Le meilleur des efforts de l'analyse s'est porté sur les modèles d'*états progressifs*, caractérisés par un trend ascendant du produit réel global [114]. La forme de la courbe du produit réel autour de son trend caractérise deux types de croissance.

La *croissance avec fluctuations appréciables* [115] se construit à partir de l'état stationnaire par deux procédés entièrement distincts; ils ne sont pas alternatifs parce qu'ils ne se dessinent pas au même plan de l'analyse.

Ou bien nous nous *donnons* un investissement additionnel (ΔI) et un accroissement de la consommation globale ($C_1 > C_0$), et, par des combinaisons typiques du multiplicateur et du coefficient d'accélération (α et β), nous obtenons sur la voie ouverte par [116] Samuelson [117] des formes typiques de fluctuations de la courbe du produit global. Nous fixons alors notre regard sur des quantités globales et des coefficients sans nous préoccuper principalement des causes et conditions économiques de la modification de ces quantités et du jeu de ces coefficients.

Ou bien [118] nous introduisons dans le schéma stationnaire la *combinaison nouvelle* avec les changements de données (entre-

sion cyclique ou du début de l'essor cyclique. Nous avons essayé de le montrer dans *Les incertitudes du contrôle des quantités globales, consommation et investissements, Archives de l'I.S.E.A.*, 1948.

113. Bien d'autres exemples de ces asymétries pourraient être cités.

114. Ou en seconde approximation d'une ou de plusieurs quantités globales caractéristiques.

115. « Appréciables » se définit par une mesure (convention) théorique, ou par une mesure (convention) statistique appliquée aux courbes tirées de la réalité observable.

116. On sait que le modèle de Samuelson a été très perfectionné. Cf., par exemple, les articles de Bennion dans l'*American Journal of Statistics*.

117. Paul A. Samuelson, *Interactions between the multiplier analysis and the principle of acceleration, The review of economic statistics*, 2 mai 1939.

118. C'est la démarche typique de J. Schumpeter et de toutes les analyses qui procéderaient de sa préférence centrale.

preneur dynamique, création de crédit) qu'elle implique. Nous pouvons alors décrire les fluctuations dues à l'apparition et au mouvement des revenus dynamiques (profit et intérêt) aussi bien qu'aux discordances de période en période des flux monétaires et des flux réels. Nous nous attachons alors, en première instance, aux causes et aux conditions économiques des variations des quantités globales et du jeu des coefficients, qu'il est très évidemment nécessaire d'exprimer quantitativement pour rendre utilisable la dynamique de l'innovation.

« Fluctuation » est ici synonyme d'alternance et ne se confond pas avec oscillation ou alternance périodique. Fluctuation et oscillation sont différentes du cycle pris dans son contenu notionnel le plus riche, c'est-à-dire impliquant alternance, endogénéité [119] et périodicité.

Si de nombreuses théories du cycle rendent compte de l'alternance, la plupart d'entre elles renoncent liminairement ou échouent finalement à expliquer l'endogénéité et aucune n'a fourni une interprétation plausible de la périodicité, même assez largement conçue. L'endogénéité ne pouvant être démontrée ou niée que par un examen au fond, il reste que les théories du cycle dont nous disposons sont des ensembles d'uniformités concernant des alternances [120] « quasi périodiques » [121]. Sous ce rapport, la marge entre la fluctuation construite à partir de la croissance de l'économie stationnaire et le relevé statistico-théorique [122] des cycles paraîtrait moins redoutable qu'on aurait pu croire en raison de la différence radicale des méthodes. Elle subsiste cependant sans que nous apercevions clairement comment elle pourrait être traversée. D'une part, en effet, il est douteux que le raccord puisse se faire entre les oscillations théoriques dont nous disposons et les mouvements oscillatoires ingénieusement tirés des séries statistiques [(123)]. D'autre part, l'étude des cycles nous met dans l'embarras du choix : des types, très différents dans leurs causes et dans leur contenu

119. L'expansion engendre la contraction, la contraction engendre l'expansion.
120. D'expansion et de contraction.
121. L'épithète est empruntée à J. Marschak, *Compte rendu de Readings in the business cycles.*
122. Un relevé des faits « bruts » concernant le cycle n'est, en effet, rien de plus qu'une position limite. Cf. les notations présentées *supra* sur l'attitude de Burns et Mitchell dans *Measuring business cycles.*
123. Cf. sur ce point Kendall, *Contributions to the study of oscillatory time series*, *Occasional Papers*, Oxford, 1947.

de l'essor et de la fin de l'essor sont constructibles et observables, si bien que nous sommes confrontés à une *multiplicité* de systèmes de séquences qui, pour des conditions diverses, sont également plausibles. Il ne convient donc pas de se hâter d'assimiler la croissance avec fluctuations appréciables à la croissance cyclique. La confusion, qui est sans inconvénient grave dans une pédagogie élémentaire, signale en réalité les difficultés les plus essentielles de la théorie moderne du cycle [124].

La croissance *sans fluctuations appréciables* désigne un modèle qui n'est nullement univoque; il recouvre deux formes distinctes :

La première correspond à ce que, dans la littérature courante, on désigne sous le nom ambigu de « croissance progressive » ou sous celui, plus expressif [125], de « circuit élargi ». Les fluctuations sont négligeables en raison de l'adaptation spontanée des flux. Les quantités globales exprimées en termes de flux sont croissantes de période en période. Mais, au cours de chaque période, elles s'adaptent les unes aux autres à leur nouveau niveau un peu plus élevé que le niveau antérieur. Par exemple, une croissance donnée de la population s'accompagne d'une croissance donnée et proportionnelle de la consommation globale et de l'investissement global. Les décalages entre les flux monétaires et les flux réels sont de faible amplitude et de courte durée. La courbe qui traduit le mouvement du produit global ou des quantités globales caractéristiques dessine des fluctuations très amorties autour de la ligne du trend. Par ce trait [126], cette première modalité de la croissance sans fluctuations appréciables se rapproche de la seconde.

Celle-ci, que je propose — faute d'un meilleur vocabulaire — de nommer *croissance harmonisée*, est le plus commodément comprise dans ses traits essentiels, en *supposant* (sauf à vérifier avec rigueur et minutie l'ensemble d'*hypothèses* ainsi rassemblées) que la critique keynésienne de la croissance capitaliste contient quelque vérité sur les deux points fondamentaux qui

124. On ne peut être que vivement impressionné par le scepticisme dont fait preuve, dans le compte rendu cité, un économiste-statisticien de la classe de J. Marschak.

125. Du moins pour qui est familiarisé avec la théorie du circuit.

126. Mais non par la hauteur de la ligne du trend (hauteur des ordonnées dont les sommets tracent la ligne du trend).

en constituent l'armature : *a*) dans une économie livrée à elle-même le produit global[127] est inférieur à ce qu'il pourrait être moyennant une intervention appropriée; *b*) dans cette même économie, et moyennant des mesures convenables d'intervention, l'amplitude des fluctuations cycliques pourrait être diminuée. S'il en est ainsi, l'état de « haute conjoncture perpétuée », dont Wilhelm Röpke reproche à J. M. Keynes d'avoir dessiné l'esquisse, ne serait rien autre que cette croissance harmonisée que *tout* économiste, quelles que soient ses préférences et ses tendances, doit considérer comme le but à atteindre. De toutes les intuitions contenues dans la *General Theory*, celle-là est peut-être l'une des plus radicales et durablement fécondes. Pour la figurer graphiquement, il faut opposer à un schéma de croissance (A), où la ligne de la quantité ou des quantités caractéristiques décrit certaines fluctuations, un schéma de croissance (B) où la ligne de la quantité ou des quantités caractéristiques trace des fluctuations amorties *par comparaison* aux précédentes.

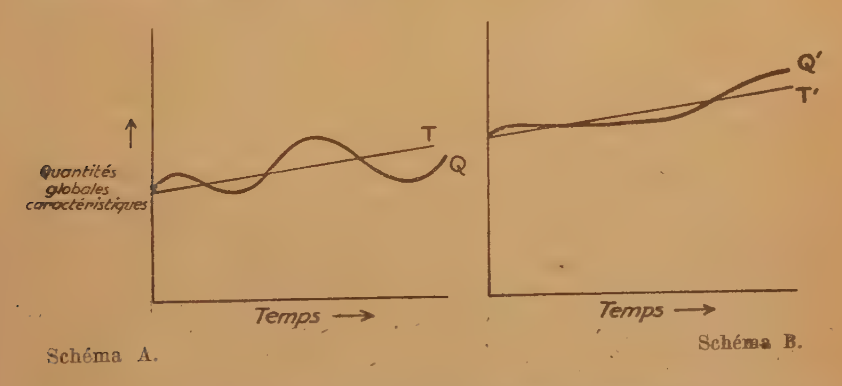


Schéma A. Schéma B.

Nous n'avons jusqu'ici principalement considéré que les modèles de croissance d'une économie soumise à *un même* type d'organisation[128]. Une théorie proprement dite de l'*évolution* économique devrait rendre compte aussi de la transformation des structures d'un même type d'organisation et du passage

127. Ou la « demande globale », ou l'« investissement », ou l'« emploi ».

128. Le lecteur attentif observera que ceci n'est pas rigoureusement exact en ce qui concerne la construction de la seconde modalité (combinaison nouvelle) de la croissance à fluctuations appréciables. Ainsi que j'espère l'avoir montré ailleurs, *La pensée économique de J. Schumpeter*, Dalloz, 1935, p. 203 à 213, l'Entwicklung de Schumpeter traduit *à la fois* une croissance et un changement du type d'organisation (introduction de l'entrepreneur dynamique et de la création du crédit). Pour rendre la classification que je propose parfaitement homogène, on peut réserver une place à part à cette seconde modalité.

d'un type d'organisation à un autre. Ne retenons ici que ce dernier aspect.

Soient l'économie capitaliste et l'économie collectiviste ou l'économie de marché décentralisé et l'économie de planification intégrale [129]. Rendre compte de l'évolution qui conduit de l'une à l'autre de ces formes d'organisation, c'est établir que le fonctionnement de la première conduit nécessairement à des transformations des données qui caractérisent et engendrent la seconde. En généralisant, c'est indiquer comment et pourquoi la succession des types d'organisation s'opère selon des uniformités qui peuvent être énoncées et vérifiées avec un degré de probabilité suffisant pour qu'elles prennent rang de propositions scientifiques.

Notre discipline en est encore à cet égard aux premiers essais [130], qui n'ont conduit à aucun approfondissement rigoureux, quelle que soit la qualité des chercheurs auxquels ils sont dus. La pensée proudhonienne et marxiste sur les antagonismes internes du capitalisme n'est — pour ne rien dire de la vérification statistique, que les moyens limités de l'époque interdisaient — jamais parvenue à un degré de fermeté et de précision qui la rende scientifiquement utilisable. J. Schumpeter *se donne* les changements massifs de données (entrepreneur dynamique, création de crédit) qu'il lui faut pour passer des économies précapitalistes au capitalisme. Il est extrêmement douteux que la théorie des biens primaires, secondaires et tertiaires, chère à Colin Clark [131], puisse donner lieu à autre chose qu'à d'intéressantes remarques sur quelques tendances très générales de l'économie *capitaliste*. Des hypothèses et des matériaux épars ont été dégrossis, qui attendent un vigoureux rassemblement logique et une vérification statistique difficile et longue. L'un et l'autre supposent une distinction sévère, un discernement évidemment « conventionnel », mais indispensable entre la

129. Ce sont de simples exemples exprimés à dessein dans leurs lignes élémentaires.

130. E. Ronald Walker (*From economic theory to policy*, The University of Chicago Press, Chicago, 1943, chap. VIII, p. 164 à 190), a circonscrit le problème avec assez de netteté. Les notations qu'il réunit sur l'histoire des théories économiques sous le rapport en examen aboutissent à un procès-verbal de carence.

131. *Conditions of economic progress*, et aussi la communication de cet auteur au Congrès international de statistique, Washington, 1947, *The economic growth*, qui a fait naître une discussion animée.

croissance d'une économie soumise à un type d'organisation donné et la transformation d'un type d'organisation en un autre [132]. Tout en reconnaissant expressément l'intérêt primordial [133] de cet ordre de recherches, on est contraint de reconnaître qu'elles sont dangereusement isolées et « coupées » des analyses poursuivies et des acquisitions enregistrées dans les principaux domaines de la recherche économique contemporaine.

Réservant *l'éventualité* de la construction de modèles *d'évolution* au sens précis qui vient d'être choisi, la classification présentée peut être résumée dans le petit tableau que voici :

— Modèle stationnaire.
— Modèles non stationnaires :

A. Régressif.
B. Progressif :

1° Avec fluctuations appréciables;
2° Sans fluctuations appréciables :

a) circuit élargi;
b) croissance harmonisée.

La croissance [134] sera repérée et décrite en ses stades successifs (comparative statics) [135] ou expliquée quant à la *logique du passage* de l'un à l'autre de ces stades, par l'analyse des ajustements intertemporels [136]. Sur la première de ces voies, on compare des modèles quantitatifs exprimant les stades successifs de l'économie; sur la seconde, on peut construire des séquences quantitatives, c'est-à-dire des séries caractéristiques d'événements liés, qui, prises isolément ou combinées, rendent plausible ou probable le passage de l'économie d'un état défini

132. J. M. Keynes — il vaut la peine de le noter — se préoccupe essentiellement dans la *General Theory* de la croissance et de la croissance harmonisée d'une économie capitaliste. Mais le capitalisme « qui tourne bien », auquel vont ses pensées et ses vœux, pourrait être considéré (intérêt, intervention de l'Etat) comme exprimant un type d'organisation assez différent de celui de la société économique dans laquelle nous vivons.

133. Pour la théorie pure et pour l'action.

134. Ou décroissance (régression).

135. Paul A. Samuelson (*The stability of equilibrium, comparative statics and dynamics*, *Econometrica*, avril 1941), a bien montré, p. 102, que la statique comparative ne donne de bons fruits que dans l'environnement et sous la dépendance d'une théorie de la dynamique; disons d'une théorie de la croissance.

136. Pour des exemples de l'emploi du taux de substitution intertemporel, cf. J. R. Hicks, ouvrage cité, et O. Lange. *Flexibility of prices and employment*. *The Principia press*, Inc. Bloomington, Indiana, 1944.

à un autre état défini. Pour préciser le contenu d'une séquence, nous disposons de concepts : impulsions-propagations (amplifications, amortissements, élasticité des quantités globales par rapport à divers facteurs, sensibilités de réaction, vitesses de réaction, time lags, taux d'accroissements, etc.), qui sont susceptibles de quantification théorique et, dans une mesure variable, de quantification statistique. Il s'agit, par conséquent, une fois encore, de rapprocher par ajustement ingénieux des quantités ou relations théoriques et des quantités ou relations stochastiques, jusqu'à ce que nous parvenions à des uniformités d'un degré de probabilité suffisant pour être assimilé à la certitude [137].

Le circuit stationnaire et les modèles de croissance livrent des représentations générales de la vie économique exemptes de plusieurs des ambiguïtés et des équivoques qui grèvent l'équilibre de type walraso-parétien.

Les classiques anglais du XVIIIe siècle donnent à penser qu'ils croient à une tendance *réelle* de l'économie concrète à l'équilibre. Ce qui peut signifier deux choses : 1° l'équilibre initial d'une économie étant troublé, des forces sont libérées spontanément qui reconduisent le système à sa position initiale ou à une position voisine; 2° l'économie, à long aller, tend vers un état de repos (état stationnaire), qui marque le terme du développement *économique*. Ces propositions peuvent être considérées, sous l'éclairage que nous avons préféré comme des jugements hypothétiques, sur la forme et la tendance de la croissance; l'économie *non facit saltus;* elle n'a qu'un champ borné de développement. La croissance avec fluctuations appréciables, révélée par les statistiques, infirme l'idée de déplacements lents et faibles de l'équilibre; elle ne montre rien qui permette d'augurer dans un avenir quelconque à un quelconque repos. La théorie de l'équilibre général traîne avec soi des suggestions invérifiées. Il est, après tout, plus plausible et moins dangereux d'admettre que l'individu et l'économie globale tendent *primairement* au développement, que la vie économique est un processus de croissance et une « succession de déséquilibres » (Simiand, Pirou) [138]. Sauf à retenir que les mouvements élémen-

137. Cf. *supra.*
138. « Lorsqu'on procède à cette observation réaliste des faits économiques et sociaux, on s'aperçoit que les valeurs et les prix sont emportés dans des

taires que nous distinguons pour interpréter la croissance sont éclairés par les équations qui expriment les équilibres déterminés, indéterminés ou diversement déterminés, stables, instables ou diversement stables.

Immergé dans une théorie de la croissance, *l'appareil d'analyse* qu'est l'équilibre rend ses services, qui sont immenses, mais *préliminaires*. Sur schémas *timeless* il isole un mouvement en donnant pleine précision à la clause *coesteris paribus;* il dresse la liste des enchaînements possibles des phénomènes [139], et par conséquent dégrossit le matériau de l'analyse par séquences; il dessine le réseau des interdépendances générales et réversibles et prépare ainsi l'étude des interdépendances limitées, partielles et imparfaitement réversibles. L'équilibre, comme outil intellectuel, a autant de rendement et de maniabilité qu'en ont peu les suggestions implicites sur la croissance et les analogies mécanicistes intimement et fâcheusement liées à la théorie de l'équilibre. Il y a beau temps [140] que ces suggestions et ces analogies sont critiquées. Il y a fort peu de temps que l'analyse de la croissance se développe avec fermeté, et que l'on entreprend de reconstruire les relations économiques dans les moules *volitionnels* et *humains* du « jeu » [141] et de la « stratégie » [142], sans, du reste, que l'architecture du futur édifice logique soit déjà clairement inscrite dans les premières fondations.

Sous un autre rapport, l'équilibre walraso-parétien montre une bivalence gênante. Il peut être entendu comme l'économie pure du capitalisme [143] ou comme l'économie pure de toute société à base d'échange [144]. Comme expression des *spécificités*

vagues successives d'ascension et de dépression et que l'objet principal d'une étude positive des valeurs et des prix est peut-être, non pas un équilibre économique qui n'existe jamais dans la réalité, mais le déclenchement des déséquilibres successifs. » (G. Pirou, cité par Peter Struve, *Zum Problem des Sogenaunten Wirtschaftlichen Gleichgewichtes*, *Zeitschrift für Nationalökonomie* vol. VII, cahier 4, p. 523).

139. Par exemple, les suites du déplacement d'une courbe d'offre ou de demande et les types d'ajustements susceptibles de s'opérer.

140. Voir, par exemple, F. H. Knight, *Statik und Dynamik*, *Zeitschrift für Nationalökonomie*, vol. II, cahier I, 1930.

141. V. Neumann et O. Morgenstern, *Theory of Games and economic behaviour Princeties*, 1944.

142 Nous visons ici la théorie des *stratégies* dans les régimes de la concurrence imparfaite, et tout spécialement de l'oligopole.

143. C'est-à-dire d'un type d'organisation ou système économique déterminé. Cf. E. Antonelli, *L'économie pure du capitalisme;* Rivière.

144. Oskar Lange, *Marxian economies and modern economic theory*, *Review of Economic studies*, II.

du capitalisme, il est médiocrement éclairant. Sa « firme », son « entreprise », doivent nécessairement subsumer les unités de production à contenu les plus divers. Ses procédures d'analyse statique le contraignent de traiter le revenu le plus caractéristique du capitalisme (profit) comme une rémunération « normale » [145] en négligeant sa dynamique et son originalité *morphologique* [146]. Comme économie pure, de portée générale, l'équilibre walraso-parétien contient des uniformités valables pour tout type d'organisation « à base d'échange ». Si l'on est résolu à *supposer acquise* la définition d'un socialisme qui reste « à base d'échange », il sera donc licite, après Barone, d'énoncer que les équilibres recherchés par le ministre de la Production collectiviste ne sont pas différents de ceux de la concurrence pure et parfaite. Mais quelle application précise et positive tirer de cette proposition pour l'interprétation abstraite du fonctionnement des économies planifiées dans le monde réel? On entrevoit aujourd'hui comment une économie pure de ce fonctionnement tirée d'une théorie [147] des macrodécisions et de l'équilibre des quantités globales utiliserait de tout autres catégories logiques que celles qui sont à la base de l'équilibre général conçu comme le fruit des microdécisions et des maximisations individuelles. Les ajustements de quantités par injonction d'une Centrale ne sont pas *économiquement* équivalents aux ajustements de quantités par décision d'un très grand nombre d'unités et de sujets, même si l'illusion est favorisée par l'usage, dans les deux cas, d'une même expression mathématique [148].

La simplification généralisatrice est bonne pourvu qu'elle ne crée pas de fallacieuses similitudes entre objets substantiellement différents.

Pourvu aussi qu'elle n'illusionne pas sur l'essentiel même du phénomène qu'elle veut étreindre. Une économie sans résistance ni « frottements » a été longtemps [149] considérée comme le milieu d'élection de l'établissement et du rétablissement de l'équilibre général. Il a fallu de beaux travaux [150] pour que soit

145 Profit « normal » d'équilibre.
146. *Profit* normal ou *salaire* normal de l'entrepreneur.
147. *A faire*, cf. *supra*.
148. Dérivées partielles.
149. Et est encore par plusieurs.
150. Cf. Hicks, *Value and Capital*; O. Lange, *Price flexibility and employment*.

analytiquement précisé le contenu de la proposition selon quoi la parfaite flexibilité et l'entière absence de friction engendrent l'oscillation et non l'équilibre. Une fois reconnu le rôle des « inerties » et des « stabilisateurs », l'équilibre est lié aux raisons mêmes que l'on eût naguère invoquées pour mettre en doute sa possibilité ou contester sa « perfection ». C'est confesser après coup un flottement originaire. Sa gravité, longtemps mal aperçue, dévoile maintenant sa menace, car sur la voie des « imperfections » du marché, si l'on rencontre les inerties et les stabilisateurs, on trouve aussi les difficultés massives que comportent les régimes de l'oligopole, du monopole bilatéral, de l'*imperfect* et de la *monopolistic competitions*. Dans un grand nombre de cas, désormais circonscrits, les formes du marché excluent l'équilibre déterminé spontanément [151]. Le seul équilibre pensable est celui qui procède pour partie de l'arbitrage de l'Etat, monopoleur de la contrainte publique organisée.

Eu égard, tant aux équilibres réalisés par le jeu des inerties et des stabilisateurs qu'aux équilibres résultant de l'intervention de tiers départageants, les schémas accoutumés de l'équilibre général sont plus féconds par les dépassements qu'ils annoncent et préparent que par leur contenu propre.

Malgré des avertissements multipliés, il est douteux qu'un discernement vraiment soigneux des conditions d'optimum et des conditions d'équilibre [152] se fasse dès le début et se maintienne au cours des analyses qui utilisent en quelque occasion l'équilibre walraso-parétien. Il est banal de rappeler que cet équilibre peut être élaboré pour des systèmes de répartition et des ensembles de « données » institutionnelles très différents. Ces soubassements de rechange sont en grand nombre : pour qu'ils soient compatibles avec l'équilibre walraso-parétien, il suffit qu'ils ne contredisent pas les conditions impliquées par la concurrence parfaite et pure [153]. Le difficile commence quand on tente de décrire un milieu institutionnel qui ne contredise *en rien* ces conditions, mais conserve cependant *quelque* rapport aux milieux institutionnels de la réalité. Les gênes de semblables essais révèlent qu'il est aussi malaisé

151. Stackelberg (*Marktform und Gleichgewicht*) parle de marché, « Gleichgewichtlos ».
152. Cf. par exemple : J. R. Hicks, *The foundations of Welfare economics*, *The economic journal*, 1939.
153. Homogénéité, divisibilité, fluidité des biens et services.

de rapprocher de la réalité les « données » hyperstylisées de la théorie de l'équilibre, qu'il l'est de « dynamiser » les systèmes d'équation qu'elle emploie, par l'introduction des coefficients de temps. L'équilibre purement formel des égalisations d'utilités (ophélimités) neutres, dans le cadre de données évanescentes, est exprimé en termes de maximisations; il peut donc être *considéré comme* une théorie ou comme une norme *sous les conditions abstraites où il est formulé*. Mais il n'a pas la moindre *portée* normative à l'égard d'une économie concrète.

L'équilibre walraso-parétien, qui est grevé d'ambiguïtés trop oubliées en considération des services qu'il a rendus et continue de rendre, sème les cheminements de la recherche et de la pensée de failles impossibles à combler.

Entre lui et l'équilibre mouvant de H.-L. Moore, nulle progression continue : un décalage brusque entre deux plans de recherches et deux ensembles de concepts [154].

Entre lui et l'équilibre des quantités globales, rupture analogue : les quantités globales peuvent bien être ajustées sans que, pour autant, les unités se trouvent dans un état d'où soit exclue toute incitation endogène au mouvement.

Entre lui et la théorie de la croissance cyclique, communications coupées ou par trop ingénieuses : car l'une quelconque des théories du cycle implique l'abandon d'une ou de plusieurs des prémisses sans lesquelles s'effondre une théorie rigoureuse de l'équilibre [155].

Loin de s'intégrer ou d'intégrer à lui sans effort les conquêtes de l'analyse récente, le schéma de l'équilibre walraso-parétien payait en isolement le prix de sa perfection.

Sans attribuer naïvement à un changement d'optique et à un renouvellement des outils intellectuels une vertu qu'ils ne peuvent posséder, il est permis d'observer qu'en partant du circuit sans croissance et non de l'équilibre sans mouvement, qu'en usant de modèles appropriés de croissance, nous tournons

154. H. L. Ludwell Moore, *Synthetic economics*, New-York, 1929, p. 178-179, 180-181 : « The theory of general equilibrium which rests upon the hypothesis of (la libre concurrence absolue) in a static state cannot be made to describe the moving general equilibrium in a perpetually changing economy where absolutely free competition in technical sense of that term, does not and cannot exist. » (Cité par P. Struve, article cité, note p. 506 et 507.)

155. Rationalité du comportement des sujets, rythme identique des phénomènes économiques, interdépendance stricte et généralisée de tous les éléments et de toutes les zones.

quelques-uns des obstacles conceptuels que nous rencontrions quand nous prétendions construire l'équilibre général, puis le « dynamiser ». En dépit de la persistance de gênes nombreuses et graves, un procès s'accomplit dans la cohérence de nos connaissances. Le va-et-vient entre l'image abstraite et le réel se fait mieux, les échanges entre domaine quantitatif et domaine qualitatif, les ajustements réciproques des relations fonctionnelles et des relations stochastiques, s'opèrent à moindre frais. Ce progrès jaillit de la combinaison et de la coopération intime de tous les procédés logiques que les querelles d'écoles et de personnes ont intérêt à opposer.

Il se laisse apercevoir sur le dernier des terrains que nous avons désiré parcourir. Avec moins de netteté d'ailleurs, et sous la réserve d'incertitudes qui demeurent inquiétantes.

V. — Fundamentals et applied economics.

La vertu durable de cette distinction entre théories et doctrines sur laquelle G. Pirou a si fort insisté [156] est de défendre les droits, sans cesse menacés, de l'objectivité dans les sciences sociales, de consolider la précieuse conquête que l'article fameux de Max Weber [157] a datée. En évitant de jouer sur les mots [158], il sera toujours bon de noter que cette distinction contribue à purger les propositions scientifiques des jugements de valeur implicites ou dissimulés et à détourner les esprits droits de consumer leurs forces à construire la théorie de leurs impulsions ou à faire la démonstration de leurs préférences.

Pour le surplus, les concepts fondamentaux dont use notre discipline sont issus d'un milieu social tout imprégné d'éthique; les hommes agissant économiquement poursuivent une fin, et c'est rendre *inintelligibles* leurs comportements que de les exprimer en termes purement physiques; un même ensemble d'hypothèses ou de propositions tenues pour démontrées fournit la base de toute pensée économique, théorique ou doctrinale. La science économique tend au XXe siècle autant — peut-être

156. Cf. notamment le premier volume du traité : *Introduction à l'étude de l'économie politique*, Paris, Sirey, 1939.

157. *Die Objektivität der Sozialwissenschaftlicher und sozialpoliticher Erleenntnisi.*

158. Comme le fait D. Villey dans les pages qu'il consacre à cette question, *Mélanges René Gonnard*, Paris, Sirey, 1946. Doctrines et science économique, p. 407 à 415.

plus que jamais — à l'application, et elle transcende les démissions stérilisantes qui auraient pu compromettre ou bloquer son avance sur cette voie.

Le vieux débat sur l'irréductibilité des psychismes individuels, nous avons tendance à le trancher sur les traces d'Edgeworth plus que sur celles de Jevons. Refusant de croire que tout notre effort doive enfanter un simple procès-verbal de carence et ayant reconnu que le subjectivisme pur, par les inconnues du revenu psychique ou de l'*ideelles Einkommen*, nous interdit *tout* jugement sur le fonctionnement d'une économie quelconque libérale ou *planifiée*, nous essayons de *reformuler* les problèmes et leurs solutions pour éluder les mesures et comparaisons interpersonnelles d'utilités subjectives.

Les fins de non-recevoir opposées à l'esprit de réforme par la théorie du prix d'équilibre, nous ne les acceptons plus sans examen comme certains de nos devanciers, parce que nous ne pouvons confondre le prix statique de concurrence pure avec les prix concrets, et parce que nous savons que l'action sur les *conditions* de la formation des prix, notamment sur la répartition [159], ne peut être assimilée à la manipulation des prix et à la déviation immédiate de leur niveau.

Les critiques acerbes dirigées contre les notions d'intérêt général, d'intérêt national, de bien commun, nous paraissent des offensives bienfaisantes contre le vocabulaire et les idéologies brandies par les *Vested interests*. Toutefois, nous n'ignorons plus qu'aucune politique économique quelle qu'elle soit ne peut se priver de connaître les moyens d'augmenter le *bien-être matériel* de l'ensemble d'un groupe humain [160].

La volonté de dégager des résultats scientifiques utilisables selon des méthodes acceptables par tous, loin de toute orthodoxie doctrinale préformée, marque de son cachet notre époque, où le libéralisme abstentionniste cède la place à l'interventionnisme libéral [161] et où certains socialistes [162], très sensibles aux

159. Dans son intéressant et récent ouvrage : *The Economic Problem in peace and war*, Londres, Macmillan and C°, 1947, Lionel Robbins recommande précisément une action délibérée sur la *répartition* qui *permettra* de laisser ensuite, sans inconvénients, fonctionner le marché en vue de la satisfaction des besoins du consommateur librement exprimés.

160. On a reconnu la formule de A.-P. Pigou dans ses *Economics of Welfare*.

161. L'expression est d'A. Rustow. Cf. Röpke, *Civitas humana*, Paris, Librairie de Médicis.

162. Très caractéristique est l'article d'A. P. Lerner, *Economic liberalism in*

avantages du jeu des prix et des marchés, insistent sur la différence entre libéralisme et laissez faire.

L'économie contemporaine veut définir un *ordre optimum* qui, à l'égard de l'*ordre actuel*, puisse remplir la fonction critique et constructive que les physiocrates assignaient à l'*ordre naturel* et qui, comme ce dernier, permette de juger les entreprises du pouvoir politique et de contenir l'arbitraire des gouvernants. Pour que le but soit atteint, pour que la coïncidence au moins approximative entre loi et norme soit réalisée, il faudrait que nous ayons à notre disposition tout autre chose que les usuelles *Economics of Welfare*, pourtant si ingénieuses et si fécondes. Le progrès, dans la cohérence et l'intégration de nos connaissances économiques, subit, sous ce rapport, un échec partiel.

Toutes les *Economics of Welfare* déjà construites ne sont centrées ni sur l'*optimum humain objectif* [163] ni sur le *total* ou *human welfare* [164], mais sur l'*economic welfare* [165]. Quand elles raisonnent sur l'efficience économique [166], elles utilisent encore, par force, les comparaisons en termes de prix. Toutes opèrent donc sur la base de l'*objectivation* des valeurs *par le marché*.

Leurs propositions de *type microéconomique* se déduisent des théorèmes de la maximisation par les unités élémentaires (ménages et firmes). Elles formulent la *norme* de la consommation par l'égalisation des taux marginaux de substitution pour tous les individus et pour tous les biens et la *norme* de la production par l'égalisation des coûts marginaux aux produits marginaux et aux prix marginaux [167].

the postwar World, Postwar economic problems; Mc Grair Hill Book Company, New-York, Londres, 1943, p. 127 et s.

163. Combinaison optima des rations scientifiquement déterminées. L'énoncé en unités non économiques de ces rations ne dispense pas de leur traduction en unités *économiques* (prix et coûts).

164. Pour la définition, cf. A.-C. Pigou, *Economics of Welfare*.

165. « Cette fraction du *total welfare*, qui peut être mise directement ou indirectement en rapport avec l'étalon de mesure » (monnaie) (A.-C. Pigou).

166. J. Schumpeter, *Capitalism, Socialism, Democracy*, Londres, Allen, 1944, p. 190 à 192. De deux économies ayant des populations comparables par le nombre et par les goûts, l'une est considérée comme plus efficiente quand elle produit un flux plus grand de biens de consommation par unités de temps. Le résultat de la comparaison n'est certain que lorsque le total obtenu pour l'économie A est plus grand que le total obtenu pour l'économie B, en termes des systèmes des prix de A *et* de B.

167. A ce plan se formule la théorie centrale de A.-C. Pigou sur la taxation des unités à rendements décroissants et la subvention des unités à rendements croissants.

Leurs propositions, de *type macroéconomique*, s'organisent autour de la maximisation du revenu réel global, de sa répartition aussi égale que possible et de la régularité de son flux, de période en période [168].

Or, ces fondations générales [169] sont sujettes à des critiques graves que dissimulent imparfaitement la rigueur et la délicate complexité des superstructures.

Les propositions basilaires ne sont pas seulement formelles, au sens où l'était le subjectivisme ancien, dont les accueillantes « échelles de préférence » s'ouvraient à un quelconque contenu. Elles impliquent un formalisme spécifique. Elles ne prennent leur sens que si (Wicksell) on admet la structure semblable des courbes d'indifférence des sujets, ou si (Pigou) on accepte la probabilité indémontrée selon quoi l'*economic welfare* varie dans le même sens que l'*human welfare*, ou si (J. R. Hicks, Hotelling) les surplus du producteur et du consommateur sont tenus pour des quantités *économiquement* homogènes [170].

Désire-t-on s'émanciper de cette neutralité [171]? Il ne reste que la ressource de juger le fonctionnement d'une économie par référence aux systèmes politiques de fins effectivement observables dans une société donnée (Myrdal) [172] ou par référence aux systèmes de valeurs communément acceptés dans un groupe humain (G. I. Stigler) [173], ou par référence aux effets objectivement utiles. La première méthode ouvre un choix entre plusieurs economics of welfare (pratiquement une par grand parti); la seconde *suppose* arbitrairement qu'il existe même en phases critiques et dans des sociétés divisées contre elles-mêmes *une* table de valeurs communes; la troisième est

168. Ces conditions, on l'observera en passant, se raccordent directement au schéma de la croissance harmonisée.

169. J. R. Hicks, *The Foundations of Welfare economics*, *The Economic journal*, décembre 1939; Oskar Lange, *The Foundations of Welfare economics*, *Economictrica*, juillet-octobre 1942.

170. Ce qui permettra d'affirmer que, sous conditions déterminées, la situation des uns est améliorée sans que la situation des autres empire et de déterminer que la *compensation* est possible avec un gain net pour l'ensemble. Une discussion est présentée dans François Perroux, *Les choix de l'Etat producteur et l'application de la théorie des surplus du producteur et du consommateur*, communication au Congrès international d'économie, Washington, 1947.

171. Dans une grande mesure apparente, les prix concrets ne sont pas neutres; ils portent l'empreinte des formes de la répartition et des rapports de force enfermés dans l'ensemble institutionnel.

172. *Das Politische Element in der Nationalökonomischen Doktrinbildung*, Berlin 1932.

173. *The new welfare economics*, *The american economic review*, juin 1943.

limitée par l'état actuel des recherches scientifiques et surtout par la nécessité de traduire finalement en termes *économiques* les rations péniblement établies en termes physiques.

Ce bilan peu satisfaisant est sans proportion avec l'ingéniosité et l'effort dépensés. Encore perd-il beaucoup de sa signification lorsque l'on a compris que, sauf exception, il demeure parfaitement illégitime de tirer de propositions *statiques* des conclusions applicables à un monde essentiellement dynamique : nous avons toutes raisons de penser qu'une modification imprimée à la politique économique doit *entraîner* des *changements* dans les systèmes de courbes d'indifférences des sujets [174].

Le passage du modèle abstrait à la situation concrète, de la mesure théorique à la mesure *réelle*, s'opère bien gauchement encore dans ce domaine de l'application où la science économique doit finalement administrer la preuve de son efficacité ou se résoudre à l'abdication [175].

A l'occasion du dernier des thèmes que nous avons choisis, nous devons donc enregistrer de redoutables points de rupture : 1° entre l'optique de l'effet objectivement utile et *toutes* les autres *Economics of Welfare;* 2° entre les propositions formelles des *Economics of Welfare* et les recettes concrètes de la politique économique quantitative.

***

On souhaiterait que ces pages eussent situé dans l'histoire de la pensée contemporaine la recherche et l'enseignement du maître que nous honorons.

Nul dans sa génération n'a fait autant pour répandre et perfectionner le bon usage de la « méthode abstraite ». Nul n'a montré fidélité plus inquiète et plus avertie à l'inspiration et aux procédures de la « méthode expérimentale ». Son exemple et sa doctrine pourraient nous aider à résister aux tentations de l'ostracisme facile et des excommunications stérilisantes.

La discipline économique se constitue en corps de connais-

174. G. J. Stigler, article cité.

175. Ajoutons que les choix les plus fondamentaux : choix entre types de structures (nationales, internationales), choix entre types d'organisation (systèmes économiques), ne peuvent être, en l'état actuel de nos connaissances, que *partiellement* scientifiques.

sances scientifiques et gagne chaque jour en cohérence et en unité [176]. Comme toute autre science, elle souffre de lacunes et de failles. Mais elle offre aussi le spectacle de conquêtes incontestables dont la convergence — souvent non préméditée — est pour le chercheur un tonique puissant.

Si le développement de notre discipline comporte une leçon d'ensemble, c'est la fécondité indéfinie d'une alliance loyale des exigences abstraites et des exigences expérimentales, pour l'édification de l'économie « positive ».

François Perroux.

176. L'intégration progresse à l'intérieur des cadres d'un même type de pensée (extension successive de la théorie subjective de la valeur) et entre théories microéconomique et macroéconomique. Mais la théorie économique se heurte à la difficulté centrale de *l'hétérogénéité* du monde économique réel; de plus, elle ne rencontre pas une théorie *politique neuve* et correctement élaborée.

II

GAËTAN PIROU ET FRANÇOIS SIMIAND

C'est en vain qu'on chercherait, parmi les économistes français contemporains, deux esprits en apparence plus dissemblables que Gaëtan Pirou et François Simiand. Alors que l'un s'applique à analyser les théories économiques anciennes et modernes et passe les idées au crible de sa critique, l'autre se livre à une recherche statistique sans fin, passant son existence de savant à examiner toutes les concomitances possibles entre les phénomènes quantitatifs qu'il s'est donnés pour objet et toutes les autres séries numériques pouvant avoir avec eux une relation concevable. Si les préoccupations de Gaëtan Pirou sont essentiellement pédagogiques, François Simiand est, avant tout, soucieux d'élaborer sa théorie personnelle. Tandis que Gaëtan Pirou, sans jamais se laisser détourner longtemps de son œuvre principale, aborde cependant, avec une curiosité jamais fatiguée, un grand nombre de sujets actuels, François Simiand se concentre exclusivement sur l'œuvre monumentale qui restera sa gloire. Différence d'objet, mais aussi différence d'activité : alors que Gaëtan Pirou est totalement maître de ses moyens dans son enseignement *ex cathedra*, la préférence de François Simiand va au travail de séminaire, où, avec une patience inlassable, il instruit un petit nombre de disciples dans l'application de la méthode.

Cependant, pour qui a travaillé sous la direction de l'un et de l'autre, leurs deux personnalités apparaissent extraordinairement proches, non seulement par rayonnement, par l'extrême générosité intellectuelle qui les caractérisent l'un et l'autre, par l'attraction que tous deux exerçaient sur les esprits jeunes, mais aussi par leur attitude d'esprit fondamentale.

Pour expliquer ce paradoxe, on ne peut mieux faire que de citer une phrase de Gaëtan Pirou lui-même, comparant l'œuvre d'Aftalion et celle de François Simiand : « Cette diversité, dit-il, nous montre que les mêmes principes de recherches,

réfractés par des tempéraments dissemblables, peuvent engendrer des œuvres de bien diverses tonalités. »[1].

Ces « mêmes principes de recherches », quand il s'agit de François Simiand et de Gaëtan Pirou, c'est ce qu'on peut appeler l'esprit positif : rejet de l'*a priori*, de la théorie sans fait, méfiance à l'égard des jugements de valeurs, conviction que l'esprit peut s'abstraire des préjugés du milieu social et juger en pleine objectivité, confiance en la science et dans le travail scientifique pour résoudre les problèmes de l'humanité.

Gaëtan Pirou et François Simiand sont au point d'aboutissement de la grande tradition spirituelle du XIXe siècle, caractérisée par l'optimisme scientifique et la foi en la raison.

L'opposition entre eux est donc plus apparente que réelle. Pour Simiand, la réalité, c'est le fait statistique; pour Pirou, c'est la théorie économique. Mais, pour l'un comme pour l'autre, l'objectivité du fait, matériel ou intellectuel, n'est jamais mise en question. Ils montrent, à l'analyser, la même probité, la même minutie, la même patience.

***

Cette ressemblance et aussi ces différences apparaissent clairement dans le jugement que Pirou portait sur *le salaire*. L'œuvre de Simiand exerçait une sorte de fascination sur lui. Il en parlait sans cesse et s'y référait à tout instant dans ses ouvrages, et encore plus dans ses cours et dans ses conversations. Mais, comme dans tout sentiment de ce genre, l'admiration se mêlait à un certain malaise. Tout en exprimant son accord avec la plupart des conclusions de Simiand, Pirou n'était pas sans nuancer son approbation de certaines réserves.

Je me souviens d'une réflexion qu'il m'a faite au moment où, sous sa direction, je préparais ma thèse de doctorat : « *Le salaire* me donne l'impression d'un édifice grandiose dont on aurait oublié de retirer l'échafaudage. » Il était inévitable que, pour un esprit clair, précis, soucieux d'élégance dans l'exposé, comme celui de Pirou, la construction touffue de Simiand, avec le mélange d'analyses, de faits et de réflexions méthodo-

1. *Une théorie positive du salaire, Revue d'économie politique*, 1932, p. 1267.

logiques qui la caractérise, le constant retour sur soi-même, la volonté de ne rien laisser échapper, même de superflu, qui pût avoir une relation quelconque avec le phénomène étudié, donnât l'impression de confus et d'inachevé.

Cette impression, Pirou l'exprime à plusieurs reprises dans son compte rendu du grand ouvrage de Simiand : « Sa pensée est si dense, et l'expression en est si complètement dépourvue de toute amplification littéraire, qu'elle ne peut en réalité se résumer. »[2]. Et plus loin : « Non que sa pensée soit jamais floue ou incertaine, mais elle prend une forme abstraite et s'accompagne d'une terminologie philosophique, parfois un peu hermétique. »[3]. Et il dit encore : « ... les analyses méthodologiques s'entremêlent ainsi avec les exposés de faits et le dégagement des concomitances. Les économistes qui n'ont pas la même formation philosophique que François Simiand trouveront parfois que son livre eût gagné à être allégé de certains de ces débats méthodologiques, ou à être écrit dans une langue moins abstruse. Peut-être même sera-t-on tenté de relever, sinon une contradiction, du moins un manque de correspondance parfaite entre une méthode qui se veut concrète et un appareil aussi abstrait. »[4]. Pirou néglige volontairement dans l'œuvre de Simiand ce qui le gêne et le trouble : « Dans les pages qui vont suivre, nous laisserons de côté ce revêtement philosophique et abstrait, qui à la fois enrichit et alourdit l'œuvre de M. F. S. »[5].

Pirou s'amuse à noter que Simiand retrouve souvent, par le détour de sa méthode, les conclusions des économistes classiques, en particulier la substance de la théorie quantitative : « ...D'où vient qu'ainsi, parties de méthodes et de conceptions en apparence antithétiques, les recherches puissent aboutir à des résultats partiellement concordants ? Cela tient sans doute, au moins pour une part, à ce que la méthode des classiques et même celle des néo-classiques n'étaient point aussi dédaigneuses de la réalité que l'ont cru souvent leurs adversaires ou même parfois leurs partisans. François Simiand ne s'y était pas trompé, et il aimait à dire que bien des théories

2. *Op. cit.*, p. 1266.
3. *Op. cit.*, p. 1266.
4. *Op. cit.*, p. 1267.
5. *Op. cit.*, p. 1268.

conceptuelles avaient leur point de départ et leur fondement dans l'observation, plus ou moins correcte, du milieu où elles étaient écloses. » 6.

Si l'un et l'autre ont un esprit positif, seul Simiand, de par sa formation philosophique et sociologique, est positiviste. La pensée de Durkheim est vivante en lui, et si ses premières œuvres sont avant tout un effort pour appliquer les catégories de l'Ecole sociologique à l'économie politique, l'enseignement de celle-ci est encore vivant dans *le salaire*.

Pirou se refuse à admettre que la seule méthode scientifique soit celle des sciences physiques et naturelles. Il le montre dans la critique à laquelle il se livre de la théorie de l'expérimentation chez Simiand : « Il nous souvient que, jadis, lorsque, à sa conférence, nous avions entendu M. F. S. exposer cette thèse, nous hésitions à lui donner pleine adhésion. Le petit volume *Statistique et Expérience*, où, en 1922, il l'a systématiquement présentée, ne nous avait pas convaincu, quel que fût le talent qu'il y déployait. Nos doutes se trouvent renforcés à la lecture des pages que, dans le tome I du présent ouvrage, M. F. S. consacre à cette question. Ce n'est pas que nous songions à nier que, par un maniement ingénieux des faits dont il dispose, des statistiques et des graphiques qui les expriment et les résument, le savant puisse parvenir à dégager les liens de causalité, mais il nous semble que l'impossibilité de l'observation provoquée est tout de même, pour le sociologue et l'économiste, une cause d'infériorité grave. Ce qui fait la sûreté de l'expérimentation dans les sciences physiques ou chimiques, n'est-ce pas qu'une fois réunies les conditions de l'expérience, dans le milieu artificiel qu'il a volontairement créé, le savant laisse jouer les forces naturelles ? S'il s'est trompé dans son hypothèse, le résultat escompté ne se produit pas, et il est ainsi objectivement renseigné sur le degré de vérité de la théorie qu'il éprouve. Pour notre part, à défaut de la « sanction automatique » qu'apporte l'expérience *stricto sensu*, nous inclinons à penser qu'en matière sociale et économique, la part de conjecture que comporte le travail scientifique demeurera toujours beaucoup plus grande que dans les sciences de la nature. Cela ne doit pas, sans

6. *Economie dynamique et théorie abstraite, Revue d'économie politique*, 1937, p. 1189.

doute, nous décourager d'étudier scientifiquement les faits économiques, mais simplement nous faire comprendre pourquoi nous risquons de n'atteindre que rarement à la sûreté et à l'objectivité des sciences proprement expérimentales. »[7].

Il note que le positivisme de Simiand, dans sa volonté de généralisation et dans son effort pour trouver des lois immuables, l'écarte à l'occasion du positif : « ... on a parfois l'impression que si sa théorie est bien issue de l'observation, elle est, à partir d'un certain moment, devenue une sorte de cadre de pensées en fonction duquel — en toute bonne foi, cela va sans dire — M. F. S. a interprété les faits ultérieurement connus de lui sans que, peut-être, ce cadre leur ait toujours parfaitement convenu. C'est là, on ne le sait que trop, le danger de toute hypothèse, danger d'autant plus sérieux que nous n'avons pas, dans notre discipline, la ressource d'une véritable expérimentation vérificatrice. »[8].

Un exemple de cette discordance entre la formule générale et la réalité concrète, Pirou le trouve dans le « monétarisme social ». La critique de François Simiand est si pertinente et si actuelle que nous n'hésitons pas à la reproduire intégralement : « M. F. S. a peut-être exagéré l'influence et la portée du monétarisme social. Assurément, l'intervention de la monnaie dans les transactions, l'évaluation de toutes les marchandises, de tous les services, de tous les revenus en monnaie, recouvre la vie économique d'une sorte de voile et modifie profondément sa physionomie. Mais, parfois, le voile se déchire, et les individus s'aperçoivent que la fin rationnelle de l'activité économique est, beaucoup plus que l'obtention d'un revenu exprimé en monnaie, l'acquisition de biens réels et les satisfactions qu'ils nous apportent. Cela se produit en particulier aux époques et dans les pays de très fortes variations dans la valeur de la monnaie, que ces variations aient pour cause, comme il arrive souvent, des émissions massives de monnaie inconvertible ou qu'elles s'expliquent, comme il arrive parfois, par une dépréciation psychologique dont l'élément quantitatif n'est point le facteur prépondérant. Les individus comprennent alors ce qu'a de factice et d'illusoire un calcul économique qui prend comme

7. *Une théorie positive du salaire*, *Revue d'économie politique*, 1932, p. 1275-1276.
8. *Op. cit.*, p. 1287.

critère l'expression monétaire des choses et non l'utilité des marchandises et des services. L'après-guerre nous a fourni des illustrations significatives d'un tel renversement. Quand il se produit, il va de soi que les actions et les réactions que M. F. S. nous a décrites font place à de tous autres phénomènes et à de toutes autres liaisons. Même dans une économie où la monnaie joue son rôle normal, la part d'illusion que comporte la substitution du monétaire au réel n'échappe pas complètement à tous les individus et à toutes les classes. Et, par exemple, après une période de défaillance monétaire, le voile est sans doute moins épais qu'aux époques de relative stabilité. Pour éprouver la portée de généralité de la thèse de M. F. S., il faudra, quand nous disposerons du recul nécessaire, la confronter avec les faits du présent et du proche passé, qui, manifestement, même lorsqu'il les a inclus dans son champ d'examen, n'ont pas été aussi décisifs, pour l'élaboration de sa théorie, que les faits du XIXe siècle et de l'avant-guerre. Peut-être verra-t-on alors que ce qui est vrai quand les variations n'ont qu'une faible intensité ne le demeure pas nécessairement lorsqu'elles prennent une certaine ampleur, et que le monétarisme social ne vaut pleinement que pour une économie à variation limitée dans le sens de la hausse et dans le sens de la baisse. »[9].

***

Nous nous limiterons à ces quelques indications, qui montrent comment ces deux grands économistes se rapprochent et s'opposent. La disparition de Simiand et de Pirou a laissé, dans l'économie politique française, un vide immense qui n'est pas prêt d'être comblé. La science économique se cherche dans notre pays. La France n'a pas encore pris sa place dans le grand renouveau de l'analyse économique qui se poursuit à l'étranger, dans les pays anglo-saxons en particulier, dans un mélange étroit de la théorie et de l'économie appliquée.

Dans la tâche qui est la nôtre, pour interpréter et éclairer la grande révolution matérielle et intellectuelle de notre temps, des esprits comme Simiand et Pirou sont irremplaçables.

R. Marjolin.

9. *Op. cit.*, p. 1285-1286.

III

GAËTAN PIROU ET L'ÉCOLE DE LAUSANNE

I. — G. Pirou à la Faculté d'Alger.

Avant d'aborder le sujet même de mon travail, qu'il me soit permis d'évoquer rapidement le bref passage du disparu à la Faculté d'Alger [1], où je professe moi-même.

Il n'y est resté que quelques mois; c'est, en effet, un arrêté du 5 janvier 1920, signé Léon Bérard, qui le nomme à Alger, à titre de chargé de cours, alors qu'il venait peu de temps auparavant de quitter l'Institut français de Milan. D'autre part, dans une lettre du 12 novembre 1920, il demande au secrétaire de la Faculté d'adresser à Bordeaux son certificat de cessation de payement à Alger.

Il eut un travail particulièrement utile et très considérable à effectuer en cette année scolaire tronquée : seul économiste, dans une Faculté alors squelettique, il enseigne (à raison de deux heures de cours au lieu de trois) l'économie politique en 1re et 2e années, et la législation industrielle en 3e année, enfin l'histoire des doctrines en doctorat. En plus de cet enseignement magistral, il consent encore à diriger une conférence en licence et une autre en doctorat. On le voit, le nouvel arrivé ne ménagea pas sa peine.

Ce que Gaëtan Pirou fut à Alger pour ses collègues, je ne saurais le dire, aucun de ceux qui y professaient alors avec lui n'étant plus des nôtres. Mais j'ai pu recueillir les impressions de ses étudiants. Mon collègue Maurice Gaffiot, qui, comme moi, devait plus tard succéder à Gaëtan Pirou dans une des deux chaires économiques qu'il avait simultanément occupées, se souvient fort bien de l'impression profonde qu'il leur laissa : il évoque volontiers le souvenir de son cours de législation indus-

1. Je remercie le secrétaire de la Faculté d'avoir bien voulu me communiquer le dossier de G. Pirou.

trielle, qu'il suivit alors, comme un des meilleurs parmi ceux auxquels il assista à la Faculté.

Quelques années plus tard, je fis connaissance du disparu, et dans des circonstances qui se rattachent à la fois, on va le voir, à Alger et à l'Ecole de Lausanne : c'était en 1923, et je prenais part à un voyage universitaire en Pologne; parmi les étudiants se trouvait un Algérois, devenu plus tard Mr R...., et il me dit tout le plaisir qu'il avait eu à retrouver dans la caravane un de ses anciens maîtres, depuis nommé à Bordeaux, et pour qui les étudiants d'Alger avaient conservé une vive sympathie. Il me présenta à lui. Au cours de ce voyage, j'appris la mort de Vilfredo Pareto, qui me causa une émotion profonde; je m'en entretins avec ce professeur. Voyant que, pour mon âge, je connaissais bien l'œuvre du Maître et surtout sa *Sociologie*, demeurée sans influence aucune en France, il me proposa de me mettre en relations avec la *Revue d'histoire économique et sociale*, qui ainsi, grâce à Gaëtan Pirou, publia un de mes tout premiers articles.

Dès cette époque, par conséquent, il s'intéressait à cette Ecole de Lausanne, dont il devait plus tard devenir le critique bienveillant et éclairé, remplissant par là un rôle d'une importance scientifique considérable.

II. — Les économistes officiels et l'Ecole de Lausanne.

Quelle était, en effet, l'attitude, à l'époque, de la science officielle française à l'égard de cette Ecole par rapport à ce qu'elle est aujourd'hui ? On pourra, je pense, conclure que le changement, à tous égards si heureux, est dû, au moins en grande partie, à l'influence de l'éminent disparu.

Durant les trente premières années qui ont suivi les premiers travaux importants de Walras (1873), c'est l'incompréhension totale, par ignorance et suffisance. Pour reprendre un mot de Pareto : « Lorsqu'on ignore jusqu'à l'existence de certains problèmes, on n'éprouve évidemment pas le besoin de les résoudre. » C'est l'époque (1897) où dans un ouvrage estimable par ailleurs, mais qui porte le titre *Les progrès de la science économique* (2e éd.), Maurice Block cite Walras trois ou quatre fois (dont deux en notes) de la façon la plus lamentablement banale. C'est l'époque où Walras, dans l'exemplaire de ses

Eléments, qui est le joyau de ma bibliothèque (4e éd., 1900), inscrit cette dédicace à A. Aupetit : « A Monsieur le docteur Albert Aupetit, mon premier disciple français, avec l'assurance de ma certitude de n'avoir rien perdu pour l'attendre. »

Les choses se modifient ensuite bien lentement. La présente *Revue* consentira à reconnaître l'existence de Walras et de Pareto : Gide y fera l'article nécrologique de Walras (1910), et y parlera du Jubilé de Pareto (1917); E. Bouvier, de la Faculté de Lyon, assiste au Jubilé de Walras (1909); surtout *un* disciple de ce dernier, M. Antonelli, occupe une chaire de nos Facultés. Mais tout cela est bien peu de chose [2]. En réalité, une génération, essentiellement néfaste, d'économistes règne alors, puisque aussi bien — ma main en frémit encore d'indignation en l'écrivant — j'ai fait toutes mes études à la Faculté de Paris et à l'Ecole des Sciences politiques sans que personne ne m'ait jamais cité le nom de Walras. On comprend l'amertume que Walras a ressenti de son vivant [3] devant ceux qui ont la « préoccupation exclusive et absorbante d'étaler de la ferblanterie sur des habits verts » [4].

Aujourd'hui, tous nos jeunes économistes, qui enseignent dans les Facultés de France, considèrent, je pense, Léon Walras comme un auteur classique, dont ils s'inspirent plus ou moins d'après leurs tendances propres, mais qui est un des plus grands noms de la science française (en réalité, de toute l'économie politique, sans doute le plus grand de tous). Si l'on se souvient du rôle éminent joué par Gaëtan Pirou dans la préparation des candidats au concours d'agrégation, il n'est pas douteux que ce fait ne soit, au moins en grande partie, son œuvre.

III. — « Les théories de l'équilibre économique » de G. Pirou.

Ce qui suffirait à le montrer, c'est justement le livre que nous devons analyser et le succès qu'il remporta.

2. Ch. Gide a témoigné à l'Ecole de Lausanne plus de bienveillance que de compréhension réelle, comme en fait foi le paragraphe qu'il y consacre dans son *Histoire des Doctrines* et dont il vaut mieux ne pas parler. Si l'on veut voir le progrès accompli depuis lors, qu'on lise justement Pirou après avoir lu ce paragraphe.

3. Sur ce point, Pirou, *Les théories de l'équilibre économique*, p. 31 et s. (je citerai la deuxième édition).

4. Lettre inédite à M. Laurent (*Arch. départ. canton. de l'Instr. publique*), citée G.-H. Bousquet, *Pareto, le développement, etc., de son œuvre*, *Revue d'histoire économique et sociale*, 1924, p. 6, n° 1 du tome à paraître.

C'est en 1935 que parut, sous forme polycopiée, *Les théories de l'équilibre économique, L. Walras et V. Pareto*. Dès 1938, il était réédité, et cette fois imprimé. D'ailleurs, à l'exception de la préface, qui contient de la bibliographie supplémentaire, l'édition nouvelle, reproduit le texte de la première.

Parlant d'un remaniement à opérer, l'auteur nous dit (p. 8) : « D'autres travaux, actuellement en cours, ne m'en laissent pas le loisir. »

Pirou n'a donc pas pu remanier son livre; il n'a pas non plus pu le compléter comme il l'espérait (dans la préface de la deuxième édition, il expose tout le programme des leçons qu'il se proposait de faire un jour à l'Ecole des Hautes Etudes). Le volume en question est, en effet, la reproduction de leçons qu'il y fit. On sait que, dans cet institut, comme l'auteur le rappelle opportunément (p. 14), les élèves « apportent leur collaboration effective ». Cependant, dans notre ouvrage, et contrairement à ce que l'on trouve dans les livres de Pirou qui font pendant à celui-ci (*L'utilité marginale* qui le précède, et *Les nouveaux courants de la théorie économique aux U. S. A.* qui le suivent), la part des élèves est tout à fait réduite : seule Mlle Apchié y a étudié « Pareto et le socialisme » (p. 406 à 418), question qui est, d'ailleurs, reprise par Pirou, plus loin, en quelques pages. C'est donc bien sa pensée que nous trouvons ici presque uniquement, dans ce gros ouvrage de 465 pages. Il ne saurait être question de résumer ici cet ouvrage, lui-même consacré à résumer et à critiquer les théories d'autrui. Nous ne pouvons utilement qu'indiquer le plan du livre et prendre parti, à l'occasion des jugements que l'auteur prononcera.

Tout d'abord, relevons le point de vue auquel il va se placer : « Nous nous occuperons ici d'*histoire des théories économiques*, plutôt que d'*histoire des doctrines* » (p. 15), et il opère clairement la distinction qu'il avait déjà formulée ailleurs [5], lorsqu'il ajoutait ceci : « A mon sens, il y a grande utilité, à l'heure actuelle, à dissocier théories et doctrines. Cette dissociation offre surtout deux avantages :

» 1° Elle permet de mieux comprendre les doctrines, de voir qu'elles sont toujours la traduction d'intérêts ou de passions

5. *L'utilité marginale*, 3e éd., p. 13-14, où il renvoie lui-même à *Doctrines sociales et science économique*, p. 2 à 11.

que, par suite, leur conflit est irréductible et sera sans doute éternel.

» 2° Séparées des doctrines, les théories peuvent être étudiées d'une manière plus parfaite, plus objective. On peut mieux apercevoir ce qu'elles contiennent de vérité. »

On ne saurait mieux dire, et un des grands mérites des travaux de Pirou est précisément d'avoir opéré cette « séparation des opinions et des désirs », comme écrivait Auguste Comte. Nous avons en France d'excellents manuels d'*Histoire des doctrines*, mais il manque, dans le monde entier, une histoire de la science économique, qui se confondrait en grande partie avec l'histoire des théories, telle que Pirou l'a envisagée.

Revenons maintenant à son livre sur l'équilibre économique.

A juste raison, Pirou traite d'abord des prédécesseurs de Walras, à savoir des deux auteurs dont l'œuvre lui était inconnue, Stanley Jevons et H. H. Gossen, et de deux auteurs auxquels il se réfère expressément, Auguste Walras et A. A. Cournot. Pirou a eu raison de ne pas traiter des économistes soi-disant « mathématiciens » qui ont précédé Cournot, leur œuvre est inexistante [6]. En ce qui concerne Dupuit, qu'à l'étranger, en particulier en Italie, on considère comme très important, l'auteur n'en parle pas plus ici que dans son *Utilité marginale* [7].

On s'est habitué à attacher beaucoup d'importance à Auguste Walras, père de Léon, comme ayant eu une grande influence sur la pensée du fils, et il faut le féliciter de lui avoir écrit : « Tu es appelé à prendre et à porter le sceptre de l'économie politique » [8], bien qu'à la vérité, ce n'est pas parce qu'il prévoyait la théorie de l'équilibre. Il convient aussi d'avoir des égards pour la piété filiale de Léon Walras envers son père; mais, pour ma part, je ne partage en aucune façon l'engoûment pour A. Walras, dont le principal mérite consiste à avoir engendré Léon et non pas à avoir écrit *De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur*, ouvrage qui serait tout au plus à citer en note d'une histoire des doctrines, sans le hasard de cette filiation.

Au surplus, peut-être trouve-t-on chez Pirou lui-même des arguments pour étayer ma thèse. En effet, le fils dit avoir em-

6. Voir la thèse de Boven (Lausanne), sur *Les applications mathématiques à l'économie politique.*

7. Voir pourtant p. 314, n° 1.

8. *Mélanges Gonnard, Contribution de A. Murat*. p. 289.

prunté au père la notion de rareté (Pirou, p. 93), le père ayant critiqué l'utilité comme expliquant la valeur.

Or, « Léon Walras met au premier plan l'utilité ». Son grand mérite consiste, sans connaître ses vrais prédécesseurs, Gossen et Jevons, à avoir découvert la « notion d'utilité marginale décroissante ». Puis, par un tour de passe-passe, « au moyen d'une définition extraordinaire de la rareté » (Pirou, p. 107), il l'assimile à l'utilité marginale. Il me semble donc que mon point de vue est justifié.

Quoi qu'il en soit, Pirou analyse, après l'œuvre d'Auguste Walras, celle du grand Cournot, dont mon maître Schumpeter dit qu'avec Quesnay et Walras, il forme la trinité des plus grands économistes que le monde ait connue. Je serai un peu plus réservé à l'endroit de Cournot. Pirou, selon sa méthode ordinaire, ne prononce pas de ces grands jugements de valeur. Il se contente d'une exposition et de remarques objectives pour chaque auteur, comme nous allons le voir. Après avoir ainsi traité des précurseurs[9], Pirou va exposer les théories d'économie pure chez Walras, à savoir la théorie de la valeur, puis celle des prix, enfin celle de l'équilibre économique. On n'attend pas de moi que je reprenne ici cet exposé. J'en louerai seulement la clarté et l'élégance.

Par contre, examinons les jugements formulés par Pirou sur Walras dans son chapitre sur « le sens et la portée de son œuvre ». Pirou montre nettement par quels points Walras dépasse l'école classique, cependant « l'originalité de L. Walras par rapport aux classiques est moindre qu'il ne le dit et qu'il ne le pense », d'ailleurs de très bonne foi (p. 264). J'en demeure d'accord, en ce sens, qu'il n'a pas *aboli* ce qui existait avant lui, il l'a intégré dans un ensemble plus vaste et plus cohérent. Il n'en demeure pas moins que cette synthèse constitue un bond en avant, d'une amplitude extraordinaire et comme on n'en avait guère vu jusqu'à lui. Ce n'est point d'ailleurs que Pirou entend systématiquement diminuer l'œuvre de Walras, bien au contraire : ainsi, il rapporte bien les objections de ce dernier aux théories classiques de l'intérêt (p. 278 et s.), mais il ne souligne pas, comme il aurait été en droit de le faire, l'inexistence de toute théorie cohérente de l'intérêt tant chez Walras que chez Pareto.

9. L'ordre des matières, chez Pirou, est légèrement différent du mien.

Le parallèle que l'auteur esquisse ensuite entre Walras et l'école autrichienne est de premier ordre et mérite toute notre attention. « Jevons et surtout l'école autrichienne sont des *subjectivistes* qui partent de l'individu et construisent toute leur interprétation sur la base de cet élément psychologique et individuel ». Walras est beaucoup plus synthétique et plus social : il part du fait de l'échange, il est plus dualiste : « à côté de l'utilité, il est amené à tenir compte du coût et des prix de revient; à côté des conditions de la demande, il fait intervenir les conditions de l'offre. Finalement, le système auquel il aboutit évoque... (l'image) de trois séries de vases entre lesquels existent des communications diverses, tandis que si l'on voulait représenter par une image concrète la théorie économique des Autrichiens, il faudrait plutôt évoquer une sorte de fleuve qui aurait sa source » dans le besoin, « et c'est à cette source qu'il faut remonter pour avoir l'explication de tout l'ensemble » (p. 284 et s.). Ce jugement est excellent, et on ne saurait l'améliorer.

L'auteur montre ensuite en quoi Walras, tout en n'ignorant pas qu'il y avait un problème de la dynamique, ne l'a pas, en réalité, abordé, et il montre également en quoi il n'était pas un optimiste [10]. Ce n'est point là d'ailleurs qu'on trouvera un jugement définitif sur Walras; nous croyons qu'il faut le chercher un peu plus haut (p. 263). Pirou, ayant rappelé un passage de Walras où « celui-ci nous donne lui-même une très vigoureuse vision synthétique des lois qui dominent l'ensemble des marchés », conclut que ces quelques lignes mettent « fort bien en lumière : 1° le caractère un peu *mécanique* de son interprétation du monde économique, et 2° le caractère *abstrait* et *théorique* de toute cette construction ». Les uns estimeront que c'est là un grand éloge, les autres penseront qu'il n'est pas dénué de quelque réserve, mais son exactitude objective ne saurait faire de doute.

IV. — L'œuvre de Vilfredo Pareto chez Pirou.

Pour étudier l'œuvre de ce grand savant, Pirou suit un plan très clair : après une rapide biographie, il examine les divers

10. Nous sommes entièrement d'accord avec Pirou lorsqu'il passe rapidement sur les idées normatives de Walras (p. 34 et s.). Avec Pareto, j'estime qu'il n'y a guère lieu de les retenir, bien que, de nos jours, un savant tel que Maurice Allais les considère comme aussi intéressantes que son œuvre théorique. Par contre, je ne m'explique pas bien son silence total au sujet de la théorie de la monnaie, d'autant qu'elle a évolué de façon fort curieuse chez Walras.

ouvrages qu'il a écrits, à savoir le *Cours*, le *Manuel* et la *Sociologie*[11]; puis il conclut. Etant donné l'évolution de la pensée de Pareto, il faut approuver ce plan.

a) *Le « Cours »*. — Pirou commence par exposer quelle est la méthode de Pareto, et, dans l'ensemble, approuve son point de vue[12], puis il examine quelques grandes théories de cet auteur, qu'il paraît approuver en ne formulant à leur sujet aucune critique, à savoir : l'idée d'*ophélimité* (c'est-à-dire d'utilité), le mécanisme de la libre concurrence et celui du monopole, les coefficients de fabrication, la théorie de la rente, la courbe des revenus, la théorie des crises économiques. Notons ce dernier point : c'est à juste raison que l'esprit pénétrant de Pirou a relevé l'intérêt de cette « théorie » des crises, qui, en réalité, est une ébauche, dont bien peu d'économistes ne se soucient, à tort d'ailleurs. Car cette explication psychologique des crises, il vaudrait mieux dire : ces remarques touchant l'importance de l'excitation, puis de la dépression, psychologique chez les entrepreneurs. ont une grande importance; elle n'a pas échappé à Pirou.

Il termine par quelques observations pertinentes sur le caractère un peu flottant de la pensée de Pareto dans le *Cours* au sujet du rôle que doit jouer la science économique[13].

b) *Le « Manuel »*. — Pirou dégage tout de suite et nettement (p. 357) l'essentiel du livre, à savoir les chapitres III à IX; le reste est redite ou annonce de la future *Sociologie;* il passe

11. Je rappelle que c'est Mlle Apchié qui a traité des *Systèmes socialistes*.

12. Sauf sur deux points il lui reproche (p. 302) d'employer le terme « science du droit » et renvoie sur ce point à sa propre brochure *L. Duguit et l'économie politique* (1933); ce reproche me paraît mérité.

D'autre part, il fait des réserves, tant à l'égard de Pareto que de Simiand à propos du « caractère expérimental », de l'économie politique en général et de l'économie pure en particulier (p. 305).

13. Il fait ressortir, à juste titre (p. 355), certaines contradictions dans sa pensée, au sujet de l'existence possible de monopoles dans un état de libre concurrence. Il n'y a pas de doute que, sur ce point (et s'agissant de ce que Maurice Allais nomme le secteur non différencié), Pirou n'ait raison contre Pareto.

Par contre, il cite, sans le critiquer, ce que dit Pareto d'un objet dont, le prix augmentant, la consommation pourrait augmenter précisément pour cette raison : il s'agit, par exemple, du pain, dépense fondamentale pour les pauvres gens : ceux-ci diminueront plutôt leurs autres dépenses, à caractère de luxe (viande), pour pouvoir acheter du pain. Tout cela me paraît très contestable, car enfin si le pain augmente de prix, toutes choses égales, c'est qu'il y en a moins sur le marché, et toutes les économies du monde ne réussiront pas à en augmenter la quantité, au moins sur un marché fermé.

poliment sous silence sur ce que certains des chapitres négligés ont de hâtif et de sommaire.

Il expose ensuite les nouvelles vues de Pareto au sujet des « lignes d'indifférence », qui remplacent maintenant l'utilité finale, et sa théorie de l'équilibre. Pour cette dernière, il conclut « que ce n'est guère que la traduction, sous une présentation un peu différente de la théorie de Walras » (p. 377). Ce jugement ne ferait-il pas la part un peu trop belle à Walras ?

c) *La « Sociologie »*. — Pirou n'en parlera que dans la mesure où elle « vient éclairer ou corriger les théories économiques » (p. 379).

Bien qu'il restreigne ainsi l'examen de cette œuvre, on ne peut que lui être profondément reconnaissant d'en avoir traité. En effet, pour des raisons qu'il n'y a pas lieu d'examiner ici, la *Sociologie générale* de Pareto s'est heurtée en France à une indifférence, sinon à une hostilité totale. Voici un quart de siècle que le Maître est mort, et je suis le seul en notre pays à avoir fait quelques efforts au temps jadis pour répandre la connaissance de cette œuvre — certes non sans défauts — mais vraiment étonnante. Bien qu'à l'heure actuelle elle ne m'occupe plus aussi activement qu'autrefois, elle m'en impose toujours encore lorsque, d'aventure, je m'y reporte.

Chose curieuse, cette indifférence (non point l'hostilité) est grande même et surtout chez ceux où l'on est étonné de la trouver, je veux dire chez des économistes qui se réclament de l'Ecole de Lausanne[14]. L'attitude de Pirou est donc en cette matière digne d'éloges. En quelques pages (p. 378 à 405), il réussit à résumer certaines des grandes thèses de la sociologie parétienne, et pour qui sait quel génial fatras est le livre de Pareto, on ne peut qu'admirer la clarté, l'élégance et la précision du nouvel exposé.

Certes, notre auteur n'est pas un parétien convaincu. Il y voit « un ensemble un peu disparate » (ce qu'il est, mais dans la forme, non dans le fond), et oppose à la méthode de Pareto celle de Simiand (p. 405)[15]. Pirou ajoute que la *Sociologie* est

14. Il est évident, par exemple, que la *Sociologie* n'a pas exercé sur la pensée de Maurice Allais plus d'influence que si elle n'avait jamais existé. Elle n'a guère attiré l'attention de Divisia. De son côté, Aupetit ne l'aimait guère et Antonelli n'en parle pas.

15. Je regrette sur ce point d'être en absolue opposition avec Pirou, qui sans cesse nous entretient de Simiand dans son livre.

Schumpeter, parlant du grand ouvrage de Simiand, le cite comme : *Théorie*

« dominée et animée par une idée générale, à mon sens très juste et très féconde, celle de l'opposition entre la science et l'action; ... il faut reconnaître que le sentiment a une action infiniment plus grande que la raison, que les hommes ont besoin de foi, de « mythes » pour agir » (p. 405). Cette idée a frappé Pirou, et il s'est plu à la souligner ici et ailleurs encore [16].

Sans doute, un parétien convaincu trouvera que cette adhésion à la sociologie n'est pas suffisante, mais elle constitue un fait absolument unique dans la production intellectuelle française. Il fallait souligner la chose : relativement parlant, elle est d'une valeur inestimable.

d) *Le jugement sur Pareto.* — Pirou est surtout frappé par l'évolution qu'a subie, au cours du temps, la pensée de Pareto, et à son sens (p. 421) : « Cette incessante recherche, cette curiosité, toujours en éveil et jamais apaisée, rendent la personnalité de Pareto éminemment sympathique en même temps qu'elles donnent à ses œuvres une valeur hautement suggestive. Mais cela en même temps entache peut-être d'une certaine fragilité ses théories successives » (p. 421).

En ce qui concerne plus spécialement la notion objective de « ligne d'indifférence » substituée à celle d' « utilité finale », Pirou, après un examen des deux thèses opposées, conclut avec ceux qui n'y voient pas un progrès ni une supériorité sur les vues de Walras, ce qui est, en effet, défendable [17]. L'on peut aussi souscrire à son jugement que « la présentation des théories de l'équilibre économique y semble *plus élégante* et *plus synthétique* que chez Pareto ».

V. — Conclusions générales.

Dans les dernières pages de son livre (p. 453 et s.), Pirou marque très fortement, et avec une remarquable exactitude,

expérimentale (sic) *du salaire* (*Business Cycles*, t. II, p. 564-565, n° 1), et le dit : « Much disfigured by methodological dissertations of doubtful value and highly questionable theorizing. » En ce faisant, il prononce un jugement encore bien indulgent contre celui qui fut un négateur de la science tout court.

16. Voir Jean B***, *Glanes*, préface de Gaëtan Pirou, p. 102 à 130, auquel il renvoie d'ailleurs, lui-même, dans ce passage.

17. Pour ma part, je ne crois pas en effet que ce soit là le mérite principal de Pareto; je pense qu'il réside, entre autres, dans le développement de certaines théories, telles que celles de la rente, par exemple, sur lesquelles Pirou n'a pas cru devoir insister.

les rapports qui existent entre l'Ecole de Lausanne et l'Ecole classique. Ces pages aussi sont de premier ordre; dans l'une et l'autre : « Même recherche de l'élément permanent..., même idée d'un mécanisme auto-régulateur..., même affirmation d'une tendance à l'égalisation du prix de vente et du coût de production. » Par contre, les partisans de l'équilibre ont « un système *plus synthétique* » et « une conscience plus nette du caractère *abstrait* de la méthode qu'ils emploient, et par conséquent de l'écart entre la théorie et la réalité... Au total et compte tenu des ressemblances et des différences, les théoriciens de l'équilibre sont, à l'égard des classiques, *plutôt des continuateurs que des adversaires* ». C'est absolument mon avis.

Pirou étudie ensuite les rapports entre l'économie de l'équilibre d'une part, et, de l'autre, l'Ecole autrichienne et celle des équilibres partiels : « L'Ecole de l'équilibre est plus synthétique (que l'Ecole autrichienne), mais s'interdit de pousser l'explication en profondeur par la volonté de ne pas descendre jusqu'à l'analyse des sentiments et des goûts... Walras et Pareto sont plus rigoureux que Marshall...; par contre, ils sont plus loin de la réalité. » En définitive, les théories de l'équilibre « ont joué leur rôle historique en faisant réaliser à la pensée un progrès par rapport aux schémas classiques; elles fournissent, à l'heure actuelle, le tableau synthétique le plus élégant et le plus suggestif du mécanisme économique et peut-être aurons-nous besoin d'elles pendant longtemps encore » (p. 460).

Pirou marque cependant des limites à cette théorie, et il faut être de son avis lorsqu'il nous dit que, sans doute, la dynamique économique s'édifiera par d'autres moyens et dans d'autres cadres que ceux de l'Ecole de Lausanne.

On voit par là qu'en somme, pour Pirou, l'école de l'équilibre appartient déjà plus au passé qu'à l'avenir. C'est là aussi exactement mon sentiment.

A coup sûr, je suis adepte très fervent de cette école, mais, comme Pirou, je crois qu'il nous faut aujourd'hui chercher autre chose; à mon sens, l'œuvre de Walras, qui, aux économistes français d'avant Pirou semblait une nouveauté monstrueuse et incompréhensible, est, pour lui, le développement de pensées nouvelles et heureuses greffées sur le système classique. J'attends pour ma part aussi du nouveau, nous en avons besoin et ne saurions nous contenter d'une orthodoxie d'équilibre mathématique.

De quel côté le renouveau viendra-t-il ? Je n'en sais rien. Longtemps, j'ai espéré qu'il nous viendrait de la statistique, mais il faut bien reconnaître que les résultats ont été ici très décevants. Est-ce du côté de la psychologie, comme le voudrait M. Reynaud, qu'il faut nous tourner ? Il est possible [18]. Serait-ce plutôt vers un examen vraiment scientifique de l'économie soviétique ? J'y serais pour ma part extrêmement favorable, et je déplore que jusqu'ici un savant économiste théoricien, sachant le russe, connaissant le marxisme, et doué du sens critique nécessaire, ne se soit pas penché sur elle, sans aucun préjugé favorable ou défavorable.

En tout cas, si un siècle après le *Tableau* de Quesnay, les immortelles équations de Walras ont vu le jour, il faut espérer que, d'ici quelques dizaines d'années, un nouvel homme de génie saura ouvrir la voie à de nouvelles recherches.

Sera-ce alors au moyen des mathématiques ? Cela est fort possible, mais non certain. L'exemple du livre de Pirou est là pour montrer que les principaux résultats de l'économie mathématique ont pu être exposés par un non-mathématicien à un auditoire sans doute aussi ignorant que lui des mathématiques, et cela donne à réfléchir.

Quoi qu'il en soit, grâce à Pirou, les théories de l'équilibre économique ont, comme le marginalisme, leur place acquise dans l'enseignement officiel [19].

Combien ne devons-nous pas déplorer qu'il n'ait pu achever le programme qu'il s'était tracé : il voulait, nous dit-il [20], étudier les adversaires modernes de l'école néo-classique, « puis la réaction vigoureuse déclenchée par les défenseurs de la *méthode abstraite*, de *l'économie marginale*, de la *doctrine libérale* », représentée en Angleterre, en Autriche, dans les pays scandinaves. « Si nous parvenons à remplir ce programme, nous aurons achevé le tableau de l'évolution de la théorie économique dans les cinquante dernières années. »

18. M. Reynaud a raison d'attirer notre attention sur l'importance de la psychologie. Pour ma part, je la concevrais toutefois comme des monographies de types (gaspillage, avarice, routine, esprit moderne, etc.) et de leur influence sur les faits économiques.

19. En octobre 1896, Pareto écrivait dans *la Suisse universitaire* (p. 8) : « Je crois rendre service aux jeunes gens en leur faisant connaître dès maintenant des choses qui, dans quelques années, seront peut-être banales. » Avant le livre de Pirou, déjà, le *Précis* de P. Reboud avait fait beaucoup en ce sens. Il ne mérite que des éloges.

20. Avant-propos de la deuxième édition des *Nouveaux courants*.

Certes, nous avons beaucoup perdu, puisqu'un important fragment de ce tableau seul a été achevé, et pour ma part je regrette en particulier que l'évolution de l'école de l'équilibre après Pareto n'ait pas été étudiée par Gaëtan Pirou. Mais déjà il a bien mérité de cette école, par l'action qu'il a exercée dans nos Facultés. Son influence bienfaisante y laissera des traces durables, car comme il l'a écrit du marginalisme[21], mais ses paroles s'appliquent mieux encore à l'équilibre économique : « Il est indispensable à tout étudiant ès science économique, et même à tout homme cultivé, de le connaître; on n'a pas le droit de l'écarter sans examen ou par quelques observations hâtives et superficielles, comme l'ont fait trop souvent les économistes du XXe siècle. La jeune génération a su éviter ce travers. Il me plaît à penser que les leçons reproduites dans le présent volume n'y ont pas été étrangères. »

G.-H. BOUSQUET.

21. Avant-propos de la troisième édition de *L'utilité marginale*.

IV

GAËTAN PIROU

ET LES NOUVEAUX COURANTS THÉORIQUES AUX ÉTATS-UNIS

Dans son enseignement à l'*Ecole pratique des Hautes Etudes*, c'est dès 1930 que Gaëtan Pirou aura marqué un très net changement d'orientation. Il se sera consacré à une interprétation et à une clarification systématique des analyses de caractère *scientifique*. En s'attachant d'abord aux tendances néo-classiques du demi-siècle précédent, il avait pu sans difficulté opérer ce changement d'orientation tout en conservant une même méthode. Il poursuivait son travail de dissociation entre ce qui relève de la *théorie économique* et ce qui procède, tout aussi légitimement mais sur un autre plan, de la *doctrine sociale*.

Avec l'étude des « nouveaux courants », tout allait être remis en question. La théorie moderne, passant de l'analyse statique à l'interprétation dynamique, s'élargissant en sociologie générale ou débouchant abruptement sur le terrain des politiques économiques, ne se prêtait pas à une sélection facile. Aux Etats-Unis — et particulièrement au moment de grande effervescence idéologique du New-Deal — le tri entre l'apport scientifique et la profession de foi était particulièrement malaisé.

Il est légitime de penser qu'en choisissant, en 1934, les courants venus des Etats-Unis, Pirou a été entraîné, en partie, par une préférence pour des *conclusions doctrinales* témoignant, avec l'expérience Roosevelt, d'un accent fort différent de celui qui s'exprimait alors en Europe. Quoi qu'il en soit, il n'avait pas à abandonner, pour autant, sa tâche de dissociation entre science et doctrine, et c'est bien le dessein de dégager avant tout l'*apport théorique* des nouveaux courants qu'il avait proclamé deux ans auparavant. Dès son étude des conceptions marginalistes, nous noterons l'affirmation d'une ferme intention.

En annonçant, en tête du premier fascicule de ses conférences sur « les nouveaux courants de la théorie économique aux Etats-Unis », les raisons d'un choix dicté essentiellement par le souci de mettre en lumière les multiples aspects d'un renouvellement scientifique, Pirou marquait bien la continuité de l'effort fourni dans le cadre de son enseignement de l'Ecole pratique des Hautes Etudes. Ce serait trahir l'auteur que de ne pas insister tout d'abord sur cette volonté de dégager systématiquement, *à travers l'étude des auteurs américains*, les profondes transformations qui s'opéraient dans l'analyse scientifique moderne. Mais il est clair qu'à prendre trop littéralement l'énoncé de ce dessein, on s'expliquerait mal la richesse et la diversité des volumes, articles et pamphlets qui seront passés en revue par la suite et dont beaucoup échappent manifestement à ce critère de pure science. C'est en la rattachant plus profondément à l'ensemble de l'œuvre de Pirou, en comprenant bien que sa résolution n'était véritablement pas de choisir un *type d'hommes* ou même un *genre de recherches* de préférence à un autre, mais d'utiliser une même méthode de dissociation pour apprécier les uns et les autres, qu'on pourra marquer toute la portée de cet effort.

I

Le renouveau scientifique.

Il serait intéressant de souligner comment l'analyse systématique entreprise par Pirou, loin de progresser toujours mécaniquement (selon ce mode balancé qu'on trouve bien plus dans l'expression que dans la pensée profonde de l'auteur), a procédé, comme toute recherche véritablement scientifique, par voie d'approches successives.

Jamais, à ses yeux, l'étude des néo-classiques — marginalistes ou théoriciens de l'équilibre — n'a semblé suffisamment représentative de l'apport scientifique contemporain. Il n'avait pas caché son intention de dresser, en face des explications dégagées selon une méthode abstraite et purement rationnelle, le résultat des nouvelles études menées selon une méthode expérimentale et largement inductive. En France même, les plus grands progrès n'avaient-ils pas été réalisés de cette ma-

nière dans des travaux traitant des crises, de l'évolution économique, des perturbations monétaires... ?

L'idée première de Pirou fut certainement de suivre les étapes qui, des théories de l'équilibre, avaient conduit, en réalisant un renversement complet des perspectives, à l'interprétation scientifique des *décalages, fluctuations économiques, ruptures d'équilibre*... Rappelons la phrase significative qu'on trouve dès l'introduction aux leçons consacrées en 1932 aux théoriciens de l'Utilité marginale et qui marque, par avance, la portée limitée qu'il attachait aux conceptions néo-classiques. Rappelant comment l'emploi d'une *méthode positive* avait conduit, par ailleurs, à une *dynamique économique*, Pirou avait ajouté : *A l'heure actuelle, les contributions les plus importantes aux théories économiques relèvent de cette méthode et de cette orientation.* » L'essentiel était donc bien de montrer l'élargissement et même souvent le renversement des conclusions dégagées par l'étude scientifique et que viendra symboliser, dès le premier fascicule des *Nouveaux courants*, l'opposition marquée par John-Maurice Clark aux enseignements de son père, John-Bates.

Citons encore l'avant-propos à l'étude entreprise, en 1933, des théories de l'Equilibre économique chez Walras et chez Pareto. On y voit d'abord affirmer l'insuffisance foncière du marginalisme : 1° en face de la vieille position classique (qui avait bien dégagé *ce qui dans la valeur et dans les prix se rattache aux efforts des producteurs et aux conditions de production*), et 2° en opposition aux théories de l'équilibre, plus aptes à mettre en valeur *ce qu'il y avait de collectif et de social dans la vie économique de nos sociétés*. Mais ces dernières théories, que Pirou allait alors analyser, ne marquaient sans doute encore qu'une étape; *l'objet principal d'une étude de la valeur et des prix est peut-être, non pas un équilibre économique qui n'existe jamais dans la réalité, mais l'enclenchement des déséquilibres successifs.*

Son dessein était donc bien arrêté de longue date. Peut-être l'événement aura-t-il entraîné Pirou vers l'élargissement des recherches primitivement annoncées. L'avant-propos des *Nouveaux courants* note bien que *sur le plan de la politique et de la pratique, les nouvelles orientations de la science économique ont exercé une influence indéniable, surtout depuis*

l'avènement du Président Roosevelt, la formation du Brain Trust, la mise en exécution du New Deal. Mais c'est bien le souci du renouveau scientifique qui l'avait entraîné vers les auteurs américains. Il aura marqué avec netteté la première raison de son choix : *c'est dans ce pays que, sur le plan proprement théorique, a été fourni depuis le début du XXe siècle l'effort le plus considérable, le plus varié, le plus synthétique pour la rénovation de la théorie économique.*

Nous allons revenir un peu plus longuement sur ce problème de choix que Pirou lui-même avait dû longuement méditer, choix *exclusif* des auteurs américains, choix plus difficile encore, une fois ce champ d'études plus ou moins arbitrairement délimité, *entre* les divers auteurs américains. Avouons que l'enseignement qu'il poursuivit pendant quatre années semblait à la plupart de ses auditeurs ouvrir des horizons si nouveaux que bien peu, sans doute, s'interrogèrent alors à ce sujet.

A. *Choix exclusif des auteurs américains.* — S'il est bien vrai que son dessein fût d'abord essentiellement, comme il l'annonçait encore au début de cette « troisième et dernière série », de mettre l'accent sur les travaux qui « s'appliquent à fournir une interprétation scientifique de la réalité économique dynamique », un tel choix pouvait lui apparaître bien limitatif, et l'on comprend qu'il se soit d'abord difficilement résigné à « ménager des coupes dans une matière qui se révélait vaste et complexe ». Ce qui, par la suite, après un prodigieux élargissement de cette enquête apparaîtra comme une si vaste entreprise, se présentait donc à ses yeux comme une limitation.

Pirou avait eu toujours le plus vif souci de rendre compte, en leur donnant tout leur poids, des apports, trop souvent méconnus, des économistes français. Or, depuis Juglar, *en matière de crise et de fluctuations économiques*, plus récemment en *matière monétaire*, la contribution des Français aux recherches expérimentales et à l'*économie dynamique* avait été de première importance. C'est certainement à regret et non sans hésitation qu'il les écarta d'une étude où précédemment ils avaient trouvé une large place à côté d'économistes d'autres écoles. Avait-il pensé que l'effort intrépide de quelques théoriciens ne suffisait pas à marquer un « renouvellement » quand régnait encore le conformisme de la *saine doctrine* ? Peut-être, plus simplement, hésitait-il à porter un jugement sur l'œuvre

récente de collègues : pour permettre un jugement systématique, la distance dans l'espace n'allait-elle pouvoir jouer un rôle équivalent à celui du recul dans le temps ? Il serait sans doute nécessaire d'invoquer aussi certaines raisons de fait qu'on oublie trop souvent. On ne peut trouver en France, comme aux Etats-Unis, des milliers d'économistes professionnels et notre pays ne peut donc se permettre le luxe, sur la grisaille de l'enseignement traditionnel, de voir se détacher incessamment, *dans un nombre important de spécialités*, les couleurs vives d'études présentant quelque nuance d'originalité. Une autre raison de fait avait son importance : la violence des crises du grand capitalisme n'est pas un phénomène spécifiquement français. Après 1929, la France n'avait été atteinte que par contre-coup, à la suite de la déflation prolongée des prix-or. S'il est donc vrai que notre pays se soit honoré des premières grandes études sur les phénomènes cycliques, il n'était pas étonnant que leurs manifestations complexes et leurs répercussions sociales aient été l'objet d'une littérature plus importante aux Etats-Unis. En tout cas, rien n'était plus éloigné de la pensée de Pirou que l'opinion, si répandue de nos jours, selon laquelle les recherches de théoriciens français devraient être considérées comme vouées inéluctablement à un rôle de vulgarisation subalterne. Il l'avait affirmé à plusieurs reprises et récemment encore dans sa préface au volume consacré à *l'œuvre scientifique d'Albert Aftalion*. Aucun doute n'est possible; à tort ou à raison, il avait conservé le vif souci de bien marquer la place et l'originalité propre de la théorie économique française.

Ajoutons qu'il n'avait pas abandonné davantage le désir de suivre, dans leurs expressions les plus récentes, les contributions théoriques d'autres écoles étrangères [1].

Les anciens élèves de Gaëtan Pirou savent bien toute sa conscience professionnelle et même son souci de minutie dans l'analyse des idées des autres. Sans cesser de se reporter aux

1. Qu'on se reporte par exemple à l'avant-propos de la 2e édition de ses conférences sur *l'Utilité marginale*. On peut y lire ceci : « J'aurais aimé pouvoir mettre ce livre au courant des transformations subies, depuis le début du XXe siècle, par l'économie marginale. Il eût été nécessaire, à cette fin, de décrire l'apport de la jeune école autrichienne et, en particulier, de Hans Mayer, de Ludwig von Mises, d'Oskar Morgenstern, de Rosenstein-Rodan. Il eût convenu également de rechercher en quelle mesure la London-School of Economics, suivant la ligne de Knut Wicksell, a renouvelé les analyses théoriques du marginalisme... »

œuvres originales, il ne voulait négliger aucun des apports diversifiés de plus récents disciples.

Cependant, en dépit de ce désir poussé à l'extrême, tout effort de recherche systématique doit suivre une courbe nettement définie. Pirou avait suffisamment marqué pourquoi il jugeait désormais insuffisants les raffinements théoriques des derniers disciples de Menger ou de Walras. Il fut un des premiers à juger que l'effort néo-classique ne pouvait répondre aux besoins d'un renouvellement théorique profond, et, tôt ou tard, chacun en vient à le penser désormais. Sans doute aujourd'hui, les critiques seraient-elles différentes. Certains diront que le plus puissant effort de renouvellement théorique, dans la période d'entre deux guerres, n'a pas été le fait des économistes américains. N'y a-t-il pas eu, au sein même de la pensée anglo-saxonne, le profond bouleversement apporté par l'analyse systématique de Keynes ? N'y a-t-il pas eu, également, l'opposition fondamentale à l'analyse néo-classique d'un courant marxiste renouvelé notamment, mais non exclusivement, par les disciples de Lénine ? Il est clair qu'à vouloir capter les nouveaux courants à mesure même qu'ils surgissent, Pirou courait certains risques. Il ne prétendait nullement établir un classement et une hiérarchie dont le caractère serait définitif. Mais remarquons plus particulièrement qu'au moment même où Pirou entreprenait l'étude des nouveaux courants (1934), Keynes n'était pas parvenu au développement final de sa pensée et que ses essais n'avaient pas encore entraîné de renouvellement théorique décisif[2]...

2. D'ailleurs, par la suite, en accord avec le professeur Ch. Rist, Pirou fera paraître aussitôt dans la *Revue d'économie politique* des analyses de E. Mantoux et J.-M. Jeanneney. Déjà, en 1931, il nous avait encouragé à publier une étude où le néo-protectionnisme de Keynes était longuement commenté. Mais il y a peut-être au choix effectué des raisons encore plus profondes. Il est douteux que même après coup ses préférences eussent été différentes. Pour tout ce qui concerne la doctrine, il était prêt à faire accueil aux courants les plus divers (en fait, à ce moment, il suivait en France les manifestations du néo-socialisme, du corporatisme et toutes les nouvelles formules d'économie dirigée. Mais son attachement foncier à tout ce qui lui semblait fondamental dans les analyses classiques s'était accentué au cours des études précédentes. Et cet attachement le portait à rechercher, sur *le plan théorique*, des formes de renouvellement qui prolongent le plus possible son enseignement et même, lorsqu'elles s'y opposent, ne marquent pas de solution de continuité. Ainsi, ses précédentes études du socialisme (situées sur le plan doctrinal) avaient fait large place à des mouvements très divers, mais surtout d'inspiration idéaliste, faisant appel à l'irrationnel et au mythe, bien plus qu'aux démonstrations de caractère *théorique* effectuées par Marx.

Dans son étude des renouveaux scientifiques, il tiendra à procéder par étapes, par retouches et additions fragmentaires. Il marquera une préférence pour les travaux où l'enchaînement logique avec la théorie classique apparaît avec une suffisante évidence aux yeux de tous. Dans le premier fascicule, consacré aux précurseurs, il précisera bien que son choix a été guidé par le désir de *faire en quelque sorte la liaison entre les auteurs dont il a été traité dans les séries précédentes et ceux dont nous aurons à parler par la suite.*

B. — Un problème de choix se posait encore pour dégager avec netteté les divers types d'économistes américains. Comment procéder à une sélection cohérente ? Il n'y a pas aux Etats-Unis, comme en France avec Paris, un « centre » incontesté de la pensée. Il n'y a pas davantage de principe incontesté de choix, ni d'élite intellectuelle ayant le privilège d'imposer sa hiérarchie, même si la faveur du grand public ou des milieux d'affaires en avait décidé autrement. S'attacherait-on à une moyenne universitaire qu'on serait conduit, bien plus qu'en France, à constater un attachement général à l'orthodoxie traditionnelle, celle-ci étant imperceptiblement modifiée d'années en années par des apports « techniques » nouveaux et, souvent encore, traversée de « modes » ou « d'engouements » venus de l'étranger... C'est dans ce sens que nous pouvons interpréter la réflexion d'un jeune « instructor », récemment débarqué d'Europe, nous disant, non sans ironie : « Vous pourrez constater sur place que les *Nouveaux courants* de Pirou ne sont guère perceptibles... »

Et cependant, aux Etats-Unis comme ailleurs, de nos jours, l'essentiel aura bien été dit par des universitaires. Il y aura ceux qui, comme Veblen, n'auront pu se fixer dans une grande université. Par la suite, des disciples fervents (allant, dans le cas de Veblen, de l'économiste libéral Franck D. Graham à l'apôtre de l'économie de l'abondance, Stuart Chase) témoigneront de leur influence profonde et durable. D'autres, comme Commons, qui sera passé de *l'Université wesleyenne* à *Bloomington*, à *Syracuse*, et, après quelques avatars, se sera fixé à *l'Université de Wisconsin*, auront formé des élèves qui prolongeront leur effort d'enseignement dans toutes les universités américaines. Pour d'autres, comme John-Maurice Clark, H.-L. Moore ou Wesley-C. Mitchell, jouèrent la consécration

et le prestige immédiat d'une chaire à *Columbia*, et il en sera de même pour Knight à *Chicago*, ou Schlichter à *Harvard*. Mais ce critérium du succès universitaire est lui-même difficile à saisir, et des éléments annexes, comme l'influence dans les milieux gouvernementaux, ou bien auprès du *Federal Reserve Board*, voire des grandes fondations ou des cercles d'affaires, jouera plus encore que la faveur du grand public. Seule l'expérience permet de discerner le dosage véritable de ces éléments qui se groupent sans doute de façon moins immédiate et moins cohérente que dans les pays européens. Quant au succès de librairie, il s'exercera sur un tout autre plan, et si l'on veut en tenir compte, l'on sera amené, comme l'ont fait les disciples de Pirou aux conférences rassemblées dans le quatrième fascicule des *Nouveaux courants*, à s'attacher surtout à l'œuvre de *brillants journalistes*, tels que Georges Soule ou Stuart Chase.

En définitive, plus encore que la complexité et la pondération variable des différents éléments qui assurent notoriété et influence (complexité qu'on retrouverait à divers degrés dans tous les pays) il faudrait souligner la nature diffuse des réactions qui se propagent à travers le vaste réseau des universités américaines. Il faudrait rappeler aussi le caractère longtemps ésotérique des réputations qui se forment à l'intérieur des « campus ». Pour suivre à travers leurs ramifications diverses le développement des théories américaines récentes, il n'y avait certes pas à s'en remettre à un choix préétabli. Il est donc vrai que Pirou a contribué à fixer ce choix et, dans ce sens, a « inventé » les nouveaux courants. Mais c'est à la manière des critiques littéraires français qui ont réussi à trier dans la production courante des Etats-Unis et en dépit du prestige des « best sellers » les ouvrages modernes dont l'apport était réellement original. Et s'il a pu le faire, c'est grâce à l'application systématique d'une méthode de classement rigoureux qui tendait non seulement, comme naguère, à dissocier la théorie économique de la doctrine sociale, mais encore à dégager, parmi les courants théoriques, ceux qui appartenaient à la même famille et en étaient les plus représentatifs.

A mesure que la série des conférences progressait, un plan aux arêtes apparemment simples nous était découvert. Les nouveaux courants avaient entraîné les économistes américains « de l'économique rationnelle à l'économique institution-

nelle » et « de l'économique statique à l'économie dynamique », avant même de les conduire de « l'économie spontanée à l'économie dirigée ».

La fécondité du travail entrepris a amplement justifié ce plan. Il suffira de rappeler qu'en étudiant le passage de *l'économie rationnelle à l'économie institutionnelle*, G. Pirou aura révélé au public français l'œuvre de Commons, alors presque complètement ignorée dans notre pays; qu'il aura attiré son attention sur l'ouvrage collectif *Economic behavior*, qui était un effort de mise au point très sérieusement mené par des professeurs de *New-York University*.

Notons surtout, au moment où le grand public français voit son attention dirigée sur l'ouvrage à succès du professeur Burnham, *The Managerial Revolution*[3], que, dès 1935, G. Pirou avait systématiquement analysé le livre fondamental de Berle et Means : *Modern Corporation and Private Property*. C'est dans cet ouvrage que le divorce croissant entre la propriété et le contrôle de l'entreprise, ainsi que la concentration corrélative du pouvoir économique avaient fait l'objet de l'analyse scientifique la plus approfondie.

Si l'on passe aux études contenues dans le fascicule consacré aux progrès des analyses d'*économie dynamique*, on trouve, outre un excellent résumé de l'œuvre de Mitchell, toute une série de discussions de très haute tenue entre des économistes beaucoup moins connus en France et même, encore aujourd'hui, aux Etats-Unis. Systématiquement regroupées et condensées dans l'étude qu'en a faite G. Pirou, ces discussions ont apporté une clarté toute nouvelle sur les méthodes et les résultats effectifs de l'analyse moderne. A cet égard, l'œuvre de J. M. Clark et celle de Moore, étudiées dès le premier fascicule consacré aux précurseurs, auront bien montré que le point de vue *dynamique* aura été essentiel pour le renouvellement *de la théorie économique*.

II

Du renouveau scientifique au renouveau doctrinal.

Ayant ainsi mis en valeur les progrès réalisés par l'analyse économique depuis une cinquantaine d'années — et dont, par sa

3. Traduit en français sous le titre : *L'ère des organisateurs*, Calmann-Lévy, 1947.

diversité, la pensée économique américaine apportait un éclatant témoignage — Pirou n'a nullement pensé devoir se dérober devant une autre tâche : celle d'en indiquer les prolongements et répercussions sur le plan des *jugements de doctrine*. Il l'avait d'ailleurs marqué, chemin faisant, pour beaucoup d'auteurs; il devra le faire systématiquement (et, plus souvent, il laissera le soin de le faire à des disciples) dans les conférences que rassemblera le quatrième fascicule : *de l'économie spontanée à l'économie dirigée*[4].

Les promoteurs américains de *l'économie dirigée* ne cherchaient certainement pas des solutions pratiques de politique économique indépendamment de toute préoccupation de doctrine générale. Au contraire, qu'il s'agisse de George Soule, de Stuart Chase ou de Foster et Catchings, le désir de propager des mots d'ordre nouveaux l'emporte nettement sur le souci de l'objectivité scientifique. On aurait pu craindre que l'effort de Gaëtan Pirou ait dès lors nettement dévié de son but primitif, passant du plan où s'était marqué le renouveau des explications théoriques à celui des querelles d'actualité à caractère nettement politique. En fait, on s'éloignait des travaux menés par des universitaires pour s'attacher aux pamphlets d'essayistes cherchant la polémique. Dans l'avant-propos de ces conférences du quatrième fascicule, Pirou n'a-t-il pas lui-même déclaré qu'il désirait abréger l'examen de telles œuvres? N'a-t-il pas ajouté que, dans sa recherche d'écrivains qui, à titre principal, s'étaient donné pour tâche de propager la doctrine de l'économie dirigée, en définitive, « la moisson s'était avérée assez pauvre »?

A vrai dire, nous inclinerions à croire que la médiocrité de beaucoup de ces contributions explique bien plus que leur

4. Remarquons, car c'est un phénomène important et trop peu souvent noté, que les recettes de *politique économique* ne se rattachent pas toujours nécessairement à une doctrine d'ensemble. Elles sont très souvent apparues, depuis que la science s'efforce à expliquer les déséquilibres, comme la conclusion nécessaire d'un jugement *théorique* (sur le caractère d'une dépréciation monétaire, les facteurs déterminant des crises générales, etc.). Les recherches d'*économie dynamique*, mettant en évidence les raisons des décalages, distorsions et défauts d'ajustement de plus ou moins longue durée, conduisent logiquement à des conclusions pratiques. Elles s'opposent à l'attitude passive du « laissez faire », encore suggérée, à tort ou à raison, dans les études qui étaient basées sur le postulat de l'équilibre... Dans la terminologie, à vrai dire peu satisfaisante, qui a cours aujourd'hui, le théoricien de l'économie dynamique apparaîtra également — et sans changer de terrain d'analyse — comme un « technicien ».

caractère doctrinaire le relatif dédain de Gaëtan Pirou. Essayons, en nous replaçant dans la perspective d'ensemble de l'œuvre, de serrer de plus près le problème qu'il s'était alors posé.

Pirou avait gardé le souci, tout au long de cette étude des *Nouveaux courants*, de dégager avant tout, non seulement ce que le progrès scientifique apporte de définitif, mais encore ce qu'il comporte de véritablement solide pour étayer ce que nous pourrions appeler le *fonds commun de l'interprétation doctrinale*. Pour ce faire, il avait tenu, comme dans ses précédents travaux, à isoler le plus possible cette contribution *théorique* de ce que chacune de ces interprétations offrent elles-mêmes de subjectif, d'aléatoire, d'insuffisamment fondé pour l'homme de science. Ne retrouve-t-on pas toujours chez lui la pensée, naguère exprimée sous une forme quelque peu nostalgique, que « leur conflit est irréductible et sera sans doute éternel »?

Retenons bien cette phrase. Plus tard, passant brusquement de l'analyse de Walras et des théories de l'équilibre à celles de Mitchell, de Moore ou de John-Maurice Clark, il ne pouvait manquer de souligner combien lui devenait plus malaisé d'établir une « séparation absolue » entre la théorie pure et « les applications » ou la *doctrine*. Mais gardons-nous de penser que pour lui, comme pour certains disciples étroits de l'*économie pure*, ce fut seulement chez les hommes de science qu'il était désormais résolu à trouver l'essentiel d'un enseignement. On ferait fausse route si l'on croyait que Pirou pensait même établir une véritable ligne de démarcation entre deux *types d'hommes* et, par là même, *deux formes de pensée* aux contours nettement tranchés. Walras lui-même ne prétendait-il pas être passé par le stade de l'économie pure afin de mieux construire une *économie sociale* ? Pareto n'a-t-il pas dû la plus grande part de sa renommée à un effort de *sociologie générale*, malgré tout des plus aventureux ?

Pirou, nous pouvons le dire nettement, ambitionnait de *réaliser lui-même*, au cours d'une vaste enquête rationnellement menée sur des plans différents, et sans jamais se départir de l'attitude de l'homme de science, cette dissociation entre ce qui doit garder une valeur objective d'apport à la connaissance des enchaînements économiques réels et tout ce qui est approbation ou condamnation de la réalité existante. Avec le désir inlassable de trouver de nouveaux éléments d'explication ra-

tionnelle, il se sera efforcé, *même dans l'analyse de l'œuvre des doctrinaires les plus hardis*, d'arracher des parcelles nouvelles de vérité scientifique. En même temps, il ne renoncera jamais à expliquer de manière objective ce qui est à l'origine des jugements de valeur, et combien sont importantes, sociologiquement, les répercussions des doctrines propagées à toute époque.

D'emblée, en entreprenant la recherche des apports nouveaux à la science, c'est au plus aventureux des économistes américains de la fin du XIXe siècle qu'il aura demandé l'explication du renouvellement des perspectives. Veblen sera présenté comme un grand chef de file des théoriciens modernes : n'a-t-il pas incarné le type même du *doctrinaire* ? Dans son œuvre critique, tout aussi bien que dans ses jugements sur l'évolution de la société contemporaine, n'a-t-il pas entremêlé réquisitoires véhéments et jugements de fait, explication sagace et satire ? Ses analyses, loin de rechercher l'impartialité, sont avant tout imprécations et refus. Il est de ceux pour qui les études sociologiques, à leur début, sont prétexte à imaginer, à prophétiser... Mais peu importe; comme tout grand doctrinaire, c'est d'abord en élargissant et en approfondissant l'*analyse théorique* qu'il se sera efforcé de dépasser l'enseignement orthodoxe de son époque. De ce Veblen, « plus philosophe qu'économiste, plus critique que constructif », est venue — même sur le plan scientifique — l'impulsion la plus féconde. « Veblen mérite pourtant un examen détaillé, parce qu'il est à l'origine de tout le mouvement. »

Pirou marquera bien, devant ses auditeurs, combien la séparation est plus malaisée à faire entre science et doctrine pour ces tendances dont une caractéristique essentielle est *le refus de cantonner la théorie sur un terrain d'où seraient exclus la sociologie générale et l'art social*. Mais est-ce pour cette seule raison qu'il nous aura conduit à prendre une large vue d'ensemble de la doctrine de Veblen ? Comment aurait-il pu nous montrer cet auteur autrement qu'emporté par son imagination dans la reconstruction arbitraire de l'« ère sauvage » ? Par la suite, au moment où étaient envisagées ses études pénétrantes et de haute valeur scientifique sur les combinaisons « interstitielles », comment taire qu'il fut l'adversaire irréductible du capitalisme financier et l'apologiste du rôle de l'ingénieur ?

Comment ne pas souligner qu'il fut le précurseur et même, à la fin de sa vie, l'initiateur du mouvement technocratique ? Pirou, en tout cas, n'était pas de ceux qui négligent de tels faits. Et comment aurait-il pu ne pas souligner l'influence et les prolongements de ces courants idéologiques, surtout au moment où se déroulait l'expérience Roosevelt ?

On peut dire que chez Pirou *l'historien des doctrines* et le *sociologue* furent toujours présents. Grâce à une méthode qu'il voulait exhaustive, il parvenait à distinguer nettement *ce qui dépasse la pure théorie*, mais ce n'était pas pour le rejeter; ce *surplus doctrinal* gardait tout son prix à ses yeux. Depuis ses premières œuvres, cependant, s'était opéré un changement dont nous ne pouvons nier l'importance. Pour l'expliquer, nous ne pouvons nous contenter des quelques phrases d'introduction hâtive précédemment citées. Il faudrait pouvoir dégager le dessein qu'il poursuivait dans la construction d'ensemble de ses travaux. Nous ne sommes pas de ceux qui croient que seule une infatigable curiosité ou encore le souci d'une information complète suffirait à expliquer le choix alterné des sujets d'études aussi bien que le balancement des idées. Disciple de Pirou pendant les quelques années où il enseigna les *Nouveaux courants*, nous nous permettrons de signaler à titre d'hypothèse ce qui nous semble la raison profonde du changement survenu.

En apparence, c'était bien avec la même minutie qu'il présentait naguère les idées de Cauwès, de Molinari ou de Leroy-Beaulieu en face de celles de Proudhon ou de Sorel et qu'il étudiait désormais Commons, Berle et Means ou S. Schlichter. Mais dans l'espace de quelques années, il s'était livré à une profonde investigation des théories néo-classiques. Tandis que dans d'autres travaux il soulignait les remous doctrinaux qui se manifestaient en France, Pirou procédait, par le canal d'une étude des auteurs américains, à un complet renouvellement de perspectives.

Il suffit de se reporter, après avoir lu les *Nouveaux courants*, à l'ouvrage écrit en 1925 sur *Les doctrines économiques en France depuis* 1870 pour apprécier la profondeur d'une transformation qu'il serait, bien entendu, absurde d'imputer à la seule méditation des auteurs américains. Quelque dix ans plus tôt, en face d'une orthodoxie rigide dont Charles Gide avait dénoncé l'intolérance « pour quiconque ne professait pas une

adhésion complète à la pure doctrine », il avait plaidé, selon la tradition d'esprits vraiment libéraux, la nette séparation entre ce qu'on peut affirmer comme savant et ce qu'on ajoute en tant que doctrinaire.

Au point de départ de ses recherches, comment ne pas retrouver une anxiété fondamentale, plus visible encore dans ses premiers ouvrages ? Sans doute, les doctrines, et particulièrement le socialisme qu'il avait alors si longuement étudié, comportent-elles une part de sentiment, de croyances, d'éléments irrationnels et de déformations passionnelles qui, selon lui, empêcheront toujours l'homme de science d'y apporter son adhésion en tant que tel. Mais à vouloir trancher le lien entre science et doctrine, à vouloir notamment briser les orthodoxies à prétention scientifique, l'auteur ne voulait pas, loin de là, apporter une condamnation définitive des espoirs de renouvellement dont les doctrines sociales étaient chargées. Il avait voulu laisser la porte ouverte aux libres débats d'idées, et comme Walras d'ailleurs ou comme Gide, permettre l'effort de dépassement du réel annoncé par les réformateurs et les socialistes du XIXe siècle[5].

Lorsqu'il en vient désormais à l'étude des nouveaux courants, et notamment de ceux qui s'étaient fait jour aux Etats-Unis

5. Quant à la conception large du socialisme que se faisait Gaëtan Pirou, nous renvoyons à la note significative qu'il consacra à la question : « Proudhon mérite-t-il le qualificatif de socialiste ? » On y lit notamment ceci : « *Si l'on entend par socialisme le collectivisme étatiste et centralisateur, évidemment Proudhon n'a été socialiste à aucun degré...* » Un peu plus loin, nous lisons : « A notre avis, la seule définition qui ne soit ni trop étroite ni trop large, consiste à dire que le socialisme contemporain est moins une théorie économique ou sociale qu'un *état d'esprit*, et à voir le trait dominant de cet état d'esprit dans une *sympathie particulière et volontairement exclusive à l'égard de l'ouvrier, du travailleur manuel, du producteur*, cette sympathie pouvant d'ailleurs avoir sa cause soit dans la croyance à la supériorité morale du prolétariat (théoricien du syndicalisme révolutionnaire), soit dans la conviction d'une évolution *historique* fatale vers un régime dans lequel la classe ouvrière prendra la direction de la société (marxisme orthodoxe et collectivisme), soit simplement dans des considérations de *justice et de droit* (socialisme idéaliste). »

Pirou ajoute : « Partant d'une semblable définition, nous dirons que Proudhon fut un *socialiste hésitant.* » (Cf. *Proudhonisme et Syndicalisme révolutionnaire*, thèse Paris, 1910).

Partant de cette même définition, nous pourrons dire que Pirou, qui par ailleurs n'a été que fort peu attiré par le développement de la pensée marxiste, se sera toujours montré désireux de mettre en valeur toute nouvelle doctrine participant d'un tel état d'esprit et venant battre en brèche l'individualisme libéral de l'école classique. Il fut toujours soucieux d'une théorie économique qui ne barre pas définitivement la route aux espoirs et aux croyances où venait s'exprimer *cet état d'esprit.*

depuis la fin du XIXe siècle et qui entraînaient avec une force apparemment irrésistible les promoteurs de l'expérience Roosevelt, c'est au cœur même de l'explication scientifique qu'il pense déceler les plus puissantes forces de renouvellement. Il ne s'agit plus seulement, en marquant à la théorie ses limites, de sauvegarder certains *états d'esprit* et certaines *sympathies particulières*. L'orthodoxie semble brisée et le renouveau de la science provoque des hardiesses nouvelles sur le plan doctrinal.

La situation apparaît donc très différente dans les relations entre science et doctrine. D'une part, on comprend que Pirou ait concentré son attention sur l'aspect purement scientifique des nouveaux courants; il ne pouvait lui déplaire, en voyant s'élargir le champ de la théorie, d'y intégrer des conceptions de relativisme dans le jeu des institutions, de *décalage*, *de fluctuation*, voire de *déséquilibre* dans le fonctionnement des « mécanismes ». En même temps, ces changements mettaient en évidence les points faibles de la « saine doctrine » à laquelle il avait toujours refusé de se rallier.

Peut-être fut-il même séduit par l'idée que l'*irrationnel* allait trouver droit de cité jusque dans la science ? Mais il lui était difficile d'aller plus loin. N'oublions pas que pour lui, l'homme de science ne doit pas se départir de sa volonté d'objectivité lorsqu'il se penche sur le conflit de doctrines. C'est au nom d'un rationalisme élargi que l'historien prendra en considération le jeu des intérêts et des passions ou l'action des mythes et des forces irrationnelles. L'homme de cœur avait pu désirer également qu'on ne vînt pas, au nom de la science, fermer la porte à l'espoir dont les doctrines les plus violentes semblaient chargées. Il ne pouvait admettre davantage chez Veblen que chez Proudhon ou Marx, l'idée d'un *renouvellement théorique* qui, par un renversement de l'ancien état de choses, en viendrait à fournir un fondement scientifique à de nouveaux mots d'ordre ou à de nouvelles échelles de valeur. Autrement dit, la science ne saurait pas plus justifier pleinement *le renouvellement doctrinal* que confirmer la vieille orthodoxie.

Les remous doctrinaux, il les étudiait alors en eux-mêmes, dans d'autres ouvrages : ceux sur la *Crise du capitalisme*, le *Corporatisme*, etc. En dépit de l'éclectisme dont semblaient témoigner ces études, son jugement sur les doctrines restait

fidèle aux anciens critères, ceux qu'il s'était déjà fixé dès sa thèse sur le *proudhonisme* [6].

Au surplus, si les apports américains manifestent bien la précarité soulignée au quatrième fascicule des *Nouveaux courants*, les conférences sur le passage « de l'économie spontanée à l'économie dirigée » ne suffisent sans doute pas à nous révéler toute la pensée de Pirou à cet égard. Nous avons aujourd'hui la bonne fortune de pouvoir les compléter par la synthèse effectuée plus tard, dans son cours à l'*Ecole libre des sciences politiques*, aujourd'hui publiée sous le titre *Economie libérale et économie dirigée*. On y retrouvera non seulement le « souci constant de mise à jour qui inspirait l'œuvre d'un homme sans cesse préoccupé d'une connaissance parfaite de l'actualité » [7], mais aussi l'ambition de parvenir à une explication globale des transformations en cours. A ses yeux, une telle explication mettait en jeu aussi bien les *institutions* que les *mécanismes*, le *climat politique* que les *doctrines sociales*.

Un tel souci de ne rien oublier d'essentiel, de consacrer à chaque catégorie de facteurs et d'influences une analyse méthodique et distincte, ne contredit nullement, lorsqu'il s'agit d'un esprit aussi scrupuleux que Gaëtan Pirou, cette ambition de large synthèse. A partir de 1930 notamment, lorsqu'il devint conscient de l'importance du bouleversement qui s'opérait, il ne voulut rien négliger de ce qui avait provoqué « la crise du capitalisme ». Nous ne pouvons nous empêcher de penser que dans son étude des *Nouveaux courants théoriques aux Etats-Unis*, les mêmes préoccupations générales le guidaient constamment. Il n'avait pas seulement le souci de nous révéler l'importance théorique d'un élargissement du champ de la science économique et d'une transformation des méthodes. Les nouvelles théories soulignaient bien la multiplicité des raisons qui entraînaient l'abandon de l'économie libérale du XIX[e] siècle.

Pirou dépassait ainsi également de beaucoup ce que lui aurait dicté le simple souci de l'étude doctrinale. Remarquons en tout

6. Particulièrement significative nous semble cette phrase de la conclusion de son premier essai sur le corporatisme : « Il est donc fatal qu'il se heurte à la défiance de ceux qui demeurent attachés à la liberté économique et politique, de ceux qui accordent autant d'importance aux problèmes de répartition qu'aux problèmes de production, de ceux, enfin, qui ne veulent pas retirer aux masses ouvrières l'espoir d'une transformation de régime dans les relations entre le capital et le travail. »

7. Préface de M. Roger Seydoux au t. I : *L'économie libérale.*

cas, avec lui, que les premiers doctrinaires de l'économie dirigée n'apportaient eux-mêmes qu'un assez pâle reflet du bouleversement dont il s'efforçait de souligner l'importance et de marquer les limites probables. Si l'on replace cette série de conférences prestigieuses dans le déroulement des travaux qu'il avait alors entrepris, nous en voyons s'élargir singulièrement la portée. Il ne s'agissait pas pour Pirou d'abandonner son rôle d'*historien des doctrines* pour se consacrer à celui d'*historien des théories.* Elargissant de toutes parts son enquête dans le sens d'une synthèse de sociologie économique, il venait apporter une contribution essentielle à cette large vue d'ensemble des transformations de la vie économique contemporaine vers laquelle, par des voies d'approche différentes, il s'efforçait toujours de nous conduire.

Jean WEILLER.

V

GAËTAN PIROU HISTORIEN DES THÉORIES ÉCONOMIQUES

En 1929, Gaëtan Pirou publiait, sous le titre *Doctrines sociales et Science économique*, un recueil d'articles où il examinait, « sous des angles divers, le problème des rapports entre la science économique et les doctrines sociales »[1]. Pour la première fois, croyons-nous, il était amené à faire état, dans une publication d'une distinction qui lui est propre et qui devait prendre une place de plus en plus importante dans sa pensée et dans son œuvre, la distinction entre théorie économique et doctrine économique.

Cette distinction est trop familière aux lecteurs et aux élèves de Pirou pour qu'il soit besoin d'insister beaucoup. Tandis que la théorie s'attache à « connaître la réalité présente et passée, à en démonter les rouages, à en analyser le mécanisme », la doctrine « porte sur cette réalité une appréciation » et se demande éventuellement « par quels moyens pourrait être réformé, sur les points où il est défectueux, le régime économique existant, quels pourraient être les principes et les grandes lignes d'un régime supérieur »[2]. La théorie économique recherche « ce qui est », et la doctrine « ce qui pourrait et ce qui devrait être »[3]. Seule la théorie économique mérite donc d'être appelée science économique, car seule elle présente les garanties d'objectivité et d'impartialité sans lesquelles il ne saurait y avoir de science; les doctrines, au contraire, ne font à la vérité scientifique qu'une part somme toute secondaire et donnent une place prépondérante aux éléments passionnels, sentimentaux, moraux et philosophiques. En somme, théories et doc-

1. G. Pirou, *Doctrines sociales et Science économique*, Paris, Sirey, 1929, p. 3.
2. Id., *ibid.*
3. G. Pirou, *Introduction à l'étude de l'Economie politique*, 2e éd., Sirey, Paris, 1946, p. 297.

trines « se déroulent sur des plans différents »; « les doctrines ne sont jamais le simple prolongement, dans l'avenir, de la courbe de l'évolution, ou la déduction obligatoire des enseignements de la science »[4].

A partir du moment où Pirou eut introduit cette distinction dans son œuvre, il ne cessa d'en montrer la nécessité. Elle permet, tout d'abord, de préciser l'objet, la nature et la méthode de l'économie politique; de montrer, en particulier, que l'économie politique ne saurait être confondue avec l'économie classique. Les économistes classiques portaient implicitement un jugement de valeur sur le système économique qu'ils se proposaient d'étudier et d'expliquer, considérant la propriété privée et la liberté économique comme des données intangibles et le système économique comme le meilleur qui soit; essentiellement individualistes, ils regardaient généralement « les faits d'économie collective et publique comme des manifestations pathologiques que la science devait condamner en raison de leurs effets, plutôt que de les expliquer d'après leurs causes ». « Dans la description du mécanisme économique que certains d'entre eux nous ont donnée, ils ont écarté comme secondaires ces faits qui heurtaient leurs préférences, ils ont maintenu à la base de leurs théories l'hypothèse de la libre concurrence. Seulement, comme l'évolution économique contemporaine multipliait de plus en plus les accrocs et les exceptions au régime de l'individualisme juridique, un fossé grandissant se creusait entre cette théorie économique, édifiée sur des fondements trop étroits, et une réalité qui, de plus en plus, la débordait. »[5]. Au contraire, la véritable science économique ne se permet de faire aucune discrimination arbitraire entre les faits économiques qui se présentent à son observation; elle inclut dans son objet toute la réalité économique et aboutit, de ce fait, à des théories plus complexes, plus relatives, que celles de l'économie classique, mais qui correspondent davantage à la réalité.

D'autre part, si l'on ramène la science économique à l'élaboration de théories économiques au sens où l'entend G. Pirou, on est conduit à adopter pour la science économique « la méthodologie des autres sciences positives ». « Tandis que le raisonnement et la déduction à partir de notions philosophiques, mo-

4. *Doctrine sociale*, p. 4.
5. Id., p. 7 et 8.

rales ou de simple bon sens sont naturellement à leur place dans une doctrine qui s'applique à construire un système idéal. le travail proprement scientifique, en économie politique comme en physique, en biologie, doit prendre comme point de départ la confrontation avec les faits. »[6].

La distinction entre théorie et doctrine doit donc être extrêmement féconde; c'est la condition même de l'élaboration d'une science économique digne de ce nom, et si, au cours des dernières décades, l'économie politique n'a pas progressé aussi vite que les autres sciences, c'est faute d'avoir su la faire. Dans les dernières pages de l'*Introduction à l'étude de l'Economie politique*, Pirou insistait très fortement sur ce point et écrivait : « A mon avis, il est opportun de *séparer aussi radicalement que possible la science et les doctrines*... Je crois, en effet, que le retard des sciences sociales par rapport aux sciences naturelles ne tient pas uniquement à la complexité plus grande des faits sociaux et à cette impossibilité de l'expérience sur lesquelles nous avons précédemment insisté. Elle vient aussi, surtout peut-être, de l'extrême difficulté qu'éprouve le sociologue ou l'économiste à se placer en face de la réalité avec l'état d'esprit serein et objectif qu'atteint, sans effort particulier, le physicien ou le chimiste. Les problèmes sociaux nous touchent de près; ils mettent en jeu nos passions, nos intérêts, nos préjugés. Il est naturel, et il est humain, que nous ne les abordions pas avec une calme froideur, comme si nous les examinions du haut de Sirius. Et pourtant, c'est seulement en nous astreignant à cette discipline que nous aurons chance de les voir tels qu'ils sont. Si nous laissons provisoirement à la porte nos préférences, philosophiques ou sentimentales, si nous nous donnons pour règle d'observer en toute bonne foi, de dire en toute indépendance ce que nous avons vu, l'accord pourra se faire entre savants de tendances et de tempéraments différents; ainsi, sur le plan de la science économique, qui se borne à constater et à expliquer, des progrès substantiels pourront être réalisés et un corps de vérité expérimentale pourra être constitué. » En 1945, il ajoutait à la deuxième édition de l'*Introduction* une seconde préface dans laquelle il disait : « La séparation entre science et doctrine me paraît indispensable

6. Id., p. 8.

parce qu'elle seule permettra d'édifier une science économique solide, à l'écart des oppositions de doctrines que je crois irréductibles. Ce ne sont pas les événements des dernières années qui pourraient me faire changer d'opinion sur ce point. Le confusionisme entre science et doctrine a été porté au maximum par les écrivains allemands et italiens sous les régimes totalitaires. Il n'est guère contestable que la valeur scientifique des études économiques menées dans ces deux pays en a été gravement atteinte. »[7].

Remarquons au passage qu'en prenant position d'homme de science on n'aboutira pas seulement à la vérité scientifique, mais on arrivera aussi à réaliser l'accord sur le plan de l'esprit entre les hommes les plus divers par leurs croyances et leurs philosophies du moment qu'ils sont sincères dans la recherche, et nous voyons combien la distinction entre théorie et doctrine déborde le plan scientifique et a des prolongements sur le plan purement humain.

Elle débordait même sur le plan politique, et Pirou en avait une conscience très nette. « Chaque doctrine entend passer un jour sur le plan de la réalité, disait-il. Dès lors, il est bien certain qu'elle a intérêt, pour la cause même qu'elle défend, à s'inspirer des leçons du réel et à corriger celles de ses prétentions ou de ses affirmations qui seraient destinées à recevoir des faits un démenti... Les doctrines pourraient mépriser la science si les sociétés avaient une *plasticité et des possibilités* suffisantes pour se prêter à la réalisation de tous les programmes. Comme il n'en est rien, la science économique garde son mot à dire. Elle marquera les limites à l'intérieur desquelles l'action réformatrice doit se contenir si elle ne veut pas risquer à l'expérience de se montrer incapable d'atteindre l'objectif qu'elle poursuit. »[8].

Dès qu'il eut dégagé cette distinction entre théorie et doctrine, G. Pirou en fit un grand usage. Il en fit « une arête fondamentale du plan » de son *Traité d'Economie politique*[9]; il la défendit jusqu'au bout contre les critiques d'un certain nombre d'économistes, et nous avons vu avec quelle vigueur[10]. On

7. Introduction, 2e éd., p. XXI-XXIII.
8. Id., p. 299.
9. Id., p. XXI.
10. *Introduction*, préface de la 2e éd.

peut même dire qu'elle a déterminé un changement d'orientation dans son activité scientifique. Tandis que jusqu'en 1929 il s'était surtout attaché à l'étude de doctrines, publiant successivement *Proudhonisme et Syndicalisme révolutionnaire*, *Les doctrines économiques en France depuis 1870*, *Georges Sorel*, à partir de 1929 il ne publie plus que des articles ou des ouvrages intéressant la théorie économique ou l'histoire des théories économiques. A partir de novembre 1928 et jusqu'en 1937, il allait consacrer le meilleur de son temps à la préparation d'une série de cours d'histoire des théories économiques dont le rayonnement et le succès n'allaient cesser d'augmenter. C'est cet aspect de son activité scientifique que nous voudrions rappeler maintenant, en étudiant rapidement l'objet et les résultats de son enseignement.

***

L'Ecole pratique des Hautes Etudes avait fait place à l'enseignement des doctrines et des faits économiques dans la section des sciences historiques et philologiques. M. Adolphe Landry était le titulaire de cette direction d'études, mais à partir de 1928, et jusqu'en 1937, G. Pirou allait le suppléer avec un très vif succès.

Toutefois, malgré le titre de la chaire qu'il occupait, il devait consacrer son enseignement à l'étude des théories et non à celle des doctrines économiques. Chaque année, après avoir indiqué à ses auditeurs l'esprit dans lequel l'Ecole des Hautes Etudes avait été fondée et dans lequel il entendait travailler, après avoir évoqué la mémoire de Gaston Paris — car son cours se donnait à la Sorbonne dans la salle Gaston-Paris — G. Pirou justifiait ses préférences pour une histoire des théories économiques. En étudiant les théories, il avait tout d'abord conscience d'aborder un domaine à peu près inexploré en France et même à l'étranger, car nous ne croyons pas qu'il existe dans aucune langue une étude aussi vaste que celle qu'il nous a laissée sur les théories économiques contemporaines. Il savait donc qu'en entreprenant cette étude il rendrait un service immense, non seulement à ses auditeurs, qui comprenaient surtout des candidats à l'agrégation d'économie politique, mais aussi à l'ensemble des économistes. L'étude des théories économiques devait faire progresser la science économique; il importait, en

effet, de connaître très exactement les théories soutenues jusqu'à nos jours afin de les confronter avec la réalité et de savoir quelles étaient celles qui méritaient d'être retenues par une théorie économique véritablement scientifique et susceptible d'être acceptée par tous les économistes de bonne foi. Travail immense, dont il n'avait peut-être pas vu toute l'ampleur lorsqu'il l'entreprit et dont il devait mener à bien une bonne part. Nul mieux que lui n'était d'ailleurs susceptible de l'entreprendre.

Cette histoire des théories économiques, Pirou l'a centrée autour des théories de la valeur et des prix parce que « l'économie politique est essentiellement l'étude de la valeur et des prix ». Il reconnaissait que tout le monde n'était pas d'accord sur cette conception de l'économie politique, mais il y tenait au moins autant qu'à la distinction entre théorie et doctrine, et jusqu'au bout il défendit sa façon de voir [11].

En 1928-1929, il étudia les théories psychologiques de la valeur chez les auteurs français et italiens du XVIIIe siècle, chez Condillac en particulier. En 1929-1930, il s'est occupé des classiques : Smith, Ricardo, et aussi Karl Marx, qui, « du point de vue de la théorie économique, se rattache directement aux classiques » [12]. Ces premiers cours n'ont pas été publiés et ne constituaient peut-être dans l'esprit de leur auteur qu'une préparation directe à la partie essentielle de son enseignement, l'étude des théories économiques dans le monde depuis soixante ans environ.

Il l'entreprit en 1931 ; il en avait déjà dégagé les grandes lignes, l'envisageant sous la forme d'un vaste tryptique dont les volets seraient consacrés, le premier aux théories de l'utilité marginale, le second aux théories de l'équilibre économique, et le troisième aux théories de l'économie dynamique.

L'étude des théories de l'utilité marginale fit l'objet des cours des années 1930-1931 et 1931-1932. Karl Menger, Jevons, Bõhm Bawerk, von Wieser, John Bates Clark, Carver, Fisher, Seligman, Fetter, furent successivement étudiés comme les plus représentatifs du marginalisme en Autriche et aux Etats-Unis. L'enseignement des années 1932-1933 et 1933-1934 fut consacré à l'étude des théories de l'équilibre économique chez ses deux représentants essentiels, Walras et Pareto.

11. Voir *Introduction*, préface de la 2e éd.
12. *L'utilité marginale*, 1re éd., 1932, p. 4-5.

Cette étude achevée, G. Pirou se trouvait en présence de ce qu'il appelait les « nouveaux courants de la théorie économique contemporaine ». Les auteurs qui s'y rattachent, disait-il dès 1932, sont des adeptes de la méthode positive; ils prennent comme point de départ l'étude des statistiques et s'attachent à élaborer une économie dynamique. « Ils aboutissent généralement à mettre en lumière soit les facteurs sociologiques de la formation de la valeur et des prix relégués à l'arrière-plan par les théories psychologiques et mathématiques de la valeur, soit les crises, les perturbations, les déséquilibres auxquels les théories précédentes n'accordaient qu'une importance secondaire. »[13].

Lorsqu'il aborde, en 1934, l'étude des nouveaux courants, Pirou mesure toute l'ampleur du sujet. « Pour citer immédiatement quelques noms, écrivait-il dans l'Introduction du tome Ier des *Nouveaux courants*, afin de concrétiser davantage cet exposé, je dirai qu'à ces nouveaux courants se rattachent : en France, l'œuvre de François Simiand; en Autriche, l'œuvre d'Othmar Spann; en Italie, les noms de Ginio Arias et de Ugo Spirito, qui essaient de tirer de l'expérience fasciste une rénovation de la science et non pas seulement de la politique et de la doctrine économique. En Angleterre, A. Pigou, J. M. Keynes et les théoriciens socialistes Cole et Hobson. Aux Etats-Unis, Veblen, Commons, Mitchell et les publicistes qui ont tenté de doctriner « l'expérience Roosevelt » sont orientés dans un sens analogue. » Dans la deuxième édition du même tome, il complétait cette énumération en disant : « Nous voudrions aussi retracer la réaction vigoureuse déclenchée... par les défenseurs de la méthode abstraite, de l'économie marginale, de la doctrine libérale, et qui a donné lieu à des travaux de premier intérêt, particulièrement en Angleterre avec la London School of Economics, en Autriche avec la jeune école de Vienne, dans les pays nordiques avec l'école de Stockholm. Si nous parvenons à remplir ce programme, nous avons achevé le tableau de l'évolution de la théorie économique dans les cinquante dernières années, que nous avions entrepris lorsque nous avions été chargé d'un enseignement à l'Ecole pratique des Hautes Etudes. »[14].

13. *L'utilité marginale*, préface, 1re éd., p. 6.
14. *Nouveaux courants*, 3e éd., p. 16.

Il fallait tout de même choisir, parmi tous ces pays, celui qui serait étudié le premier. Pirou choisit les Etats-Unis et en donna les raisons suivantes au début du cours de 1934-1935 : « Nous annoncions une troisième et dernière série consacrée aux nouveaux courants de la théorie économique. Notre projet était de les étudier à la fois sous leur aspect critique (en tant qu'ils s'opposent aux théories de l'utilité marginale et de l'équilibre économique) et sous leur aspect constructif (en tant qu'ils s'appliquent à fournir une interprétation scientifique de la réalité économique dynamique). Le sujet s'est révélé si vaste et si complexe qu'il a bien fallu ménager des coupes. Nous avons donc dû nous limiter, pour le moment, aux Etats-Unis, auxquels nous avons donné la préférence pour deux raisons : 1° C'est dans ce pays que, sur le plan proprement théorique, a été fourni, depuis le début du xxe siècle, l'effort le plus considérable, le plus varié, le plus synthétique, pour la rénovation de la théorie économique; 2° Sur le plan de la politique et de la pratique, les nouvelles orientations de la science économique ont exercé une influence indéniable, surtout depuis l'avènement du président Roosevelt, la formation du Brain Trust, la mise en exécution du New Deal. » [15].

L'étude même de la théorie économique aux Etats-Unis allait se prolonger pendant trois ans. Elle porta tout d'abord sur les précurseurs américains des nouveaux courants, et c'est ainsi que, pendant l'année 1934-1935, il étudia successivement Thorstein Veblen, John Maurice Clark et Henry Ludwell Moore. Les cours de 1935-1936 et 1936-1937 devaient être consacrés à l'étude de l'économie institutionnelle, à celle de l'économie dynamique et à celle de l'économie dirigée. Les principaux auteurs étudiés furent R. T. Ely, Berle et Means, Commons, Mitchell, Snyder, Foster et Catchings, Moulton, Douglas, sans compter un certain nombre d'ouvrages collectifs.

Après avoir terminé l'étude des courants américains, G. Pirou s'aperçut que la tâche qui restait à faire était au-dessus de ses forces s'il voulait mener à bien en même temps la rédaction du *Traité d'Economie politique*, qui allait l'accaparer jusqu'à sa mort. Il demanda à son collègue François Perroux de le remplacer pendant quelques années à l'Ecole des Hautes Etudes

15. *Ibid.*, p. 9.

et continuer l'étude de la pensée économique contemporaine en restant dans la ligne qu'il avait fixée au début de son enseignement. François Perroux étudia ainsi le néo-marginalisme; il se proposait d'étudier ensuite les écoles suédoises et anglaises. G. Pirou se réservait d'achever l'exposé des nouveaux courants, dans leurs diverses expressions européennes lorsque son Traité serait suffisamment avancé. Ces projets ne devaient pas aboutir par suite de la suppression de l'enseignement des théories économiques à l'Ecole des Hautes Etudes, lorsque M. Landry, titulaire de l'enseignement, fut atteint par la limite d'âge. M. Pirou fit ce qu'il put pour éviter cette suppression, mais sans succès: il ne put qu'exprimer ses regrets dans l'avant-propos de la deuxième édition du tome IV des *Nouveaux courants*.

*
* *

Nous voudrions essayer d'indiquer rapidement quels ont été les fruits de son enseignement; ils nous semblent devoir être examinés en nous plaçant successivement du point de vue pédagogique et du point de vue scientifique.

La valeur pédagogique des cours professés par G. Pirou aux Hautes Etudes est reconnue unanimement par tous ceux qui ont eu la bonne fortune d'être ses étudiants ou par ceux, beaucoup plus nombreux, qui ne sont que ses lecteurs. Il avait le don de clarifier la pensée des auteurs qu'il étudiait, sans pour autant la déformer, et le mérite n'était pas mince lorsqu'il s'agissait d'auteurs comme Veblen ou même simplement comme Walras, puisqu'il sut exposer l'essentiel de sa pensée sans recourir aux mathématiques. Sa méthode était très sûre : « analyse des auteurs d'après les textes; replacement des théories dans l'ambiance de faits et d'idées qui les explique; renseignements aussi complets que possible pour permettre au lecteur de contrôler et de compléter les interprétations proposées »[16]. L'étude de l'œuvre elle-même n'avait d'ailleurs pas tant pour objet la connaissance « des théories particulières à tel ou tel auteur que le dégagement des principaux courants sur l'objet, la méthode, la nature des recherches économiques »[17].

16. *Ibid.*, t. IV, 2e éd., p. 10.
17. *Ibid.*, t. Ier, 3e éd., p. 155.

Le travail d'exposition se doublait d'un travail de formation pour le plus grand profit des auditeurs du cours. Ceux-ci se composaient presque uniquement de candidats à l'agrégation d'économie politique qui venaient chercher auprès de G. Pirou un enseignement dont ils ne pouvaient trouver l'équivalent nulle part ailleurs et des contacts qui n'auraient pu que difficilement s'établir autre part. Dans l'esprit de Pirou, les cours des Hautes Etudes n'avaient pas seulement pour objet de faire connaître à ses élèves des auteurs qu'ils ignoraient, mais aussi de les former à la recherche scientifique et à l'enseignement. « Il ne s'agit pas ici d'un cours dans la forme habituelle de la Faculté de droit, disait-il au début du cours de 1930-1931. Tandis qu'à la Faculté le grand nombre des auditeurs oblige à l'enseignement *ex cathedra*, à l'Ecole des Hautes Etudes peut s'établir un contact plus direct entre le professeur et les auditeurs. On s'efforce surtout d'apprendre à ceux-ci à travailler et on les associe dans la plus large mesure au travail de la conférence par des exposés écrits ou oraux. Les conférences faites par le professeur sont surtout destinées à servir d'exemple et à indiquer la méthode qu'il convient d'appliquer à l'analyse critique d'un auteur et d'un texte pour en pénétrer le sens et en marquer la place dans l'histoire de la pensée économique. » Et, de fait, plusieurs fois dans l'année, le cours était remplacé par un exposé fait par un élève sur un auteur se rattachant au courant de pensée étudié dans l'année; les meilleures conférences étaient publiées avec le cours. Tous ceux qui ont été les élèves de Pirou ont gardé le souvenir de la façon magistrale dont il faisait la critique de l'exposé qu'il venait d'entendre et de l'élégance et de la solidité des plans qu'il proposait. C'est auprès de lui qu'une bonne partie des agrégés des quinze dernières années a reçu l'essentiel de sa formation scientifique et pédagogique. Il se rendait compte de l'influence qu'il exerçait ainsi, et on le sentait très attaché à son enseignement des Hautes Etudes; il fut très sensible à la suppression de la direction d'études qui lui avait été confiée pendant dix ans. « Les jeunes agrégatifs d'économie politique avaient spontanément apporté à notre conférence une collaboration de haute qualité, écrivait-il en 1943[18]. Ils avaient compris que le retard des études économiques en

18. *Ibid.*, t. IV, 2e éd., p. 8.

France provenait pour une part de l'imparfaite connaissance que souvent leurs aînés avaient eue de la science économique étrangère. Ils n'ignoraient pas que... cette lacune ne pouvait être comblée dans le cadre des facultés de droit, tandis que l'Ecole pratique des Hautes Etudes, par son esprit, par ses méthodes, se prêtait merveilleusement au travail de séminaire qui s'impose pour des recherches particulières techniques. Ils nous savaient gré de l'effort que nous fournissions pour leur faciliter l'initiation à une discipline ardue, mais indispensable. On comprendra que nous tenions à dire que c'est en dehors de notre volonté qu'a été interrompue une expérience dont tous les spécialistes savent qu'elle avait donné d'importants résultats et qu'elle en aurait donné de plus substantiels encore si elle avait pu être poursuivie. » Bon nombre de thèses de doctorat et d'études consacrées aux théories économiques sont nées de l'enseignement reçu à l'Ecole des Hautes Etudes. Pirou devait d'ailleurs les accueillir dans une collection qu'il dirigeait chez Sirey, intitulée « Etudes sur l'histoire des théories économiques ». Devenus professeurs, ses élèves allaient à leur tour orienter leurs étudiants dans cette voie; il a ainsi donné à cette catégorie de recherches une impulsion qui ne semble pas prête à disparaître.

Si on se place maintenant d'un point de vue scientifique, les travaux de Pirou sur l'histoire des théories économiques ont également une grande importance. Ils ont tout d'abord permis aux économistes de langue française de profiter des recherches faites à l'étranger depuis une soixantaine d'années et de combler leur retard. On ne saurait trop insister sur le fait que Pirou s'est attaché à l'étude d'auteurs difficilement accessibles à des lecteurs français, soit qu'ils ignorent la langue dans laquelle leurs ouvrages avaient été écrits, soit qu'ils ne puissent se les procurer en France. Pirou signale dans ses cours les difficultés qu'il a lui-même éprouvées pour se procurer un exemplaire de l'ouvrage de Moore sur les salaires ou de celui de Mitchell sur les « greenbacks ». Par ailleurs, ses cours constituent, sur chacune des écoles étudiées, un ouvrage d'ensemble dont il n'existait pas d'équivalent.

Son principal mérite nous semble être d'avoir su mettre en lumière, avec une objectivité totale et en toute connaissance de cause, l'apport original de chacun des auteurs ou des courants étudiés et ce qu'il convient d'en retenir pour l'élabora-

tion d'une économie scientifique. Nous ne saurions reproduire ici dans leur intégralité les jugements qu'il a ainsi portés. On les trouvera surtout dans l'Introduction du tome Ier des *Nouveaux courants*, ainsi que dans la conclusion du tome III et dans celle du cours sur les *Théories de l'équilibre économique.*

Il reconnaît que les théories de l'utilité marginale ont eu le mérite de mettre l'accent sur le rôle du consommateur dans la formation de la valeur et des prix, de réintroduire dans l'explication économique l'influence des facteurs psychologiques. Il est séduit par l'élégance de la construction marginaliste et son effort pour donner une explication unitaire des mécanismes économiques. Toutefois il n'était pas entièrement acquis au marginalisme. « Je ne pense pas, écrivait-il quelques mois avant sa mort[19], que le marginalisme fournisse une clé qui ouvre toutes les portes de la science économique. Je crois que le cadre dualiste de l'offre et de la demande demeure au total plus compréhensif si on le nourrit du contenu riche et varié qu'apportent les statistiques et les enquêtes. » Il reprochait, en effet, au marginalisme d'être « excessif dans la systématisation et la schématisation », d'avoir abusé de la méthode déductive et d'avoir par trop négligé ce qu'il y a de collectif et de social dans la vie économique des sociétés. « Les théoriciens de l'économie marginale ont bien essayé d'étendre leur interprétation de l'individuel au collectif, mais on peut penser que, pour construire une théorie collective et sociologique de la valeur et des prix, ce n'est pas à l'introspection, à la psychologie traditionnelle que l'on devra recourir, mais à l'observation directe et collective des réalités sociales. »[20].

Les théories de l'équilibre l'ont également séduit par l'élégance de leur présentation et de leur explication des mécanismes économiques. « On est, je crois, fondé à penser qu'ils ont donné de l'équilibre l'expression la plus élégante, celle qui, à l'heure actuelle, nous fournit de l'ensemble économique et des relations de mutuelle dépendance entre toutes ses parties, l'image la plus suggestive et la plus compréhensive. » Il pensait aussi que nous aurions encore longtemps besoin de leurs représentations, tant que « l'œuvre de reconstruction de la science économique par la méthode positive n'aura pas dépassé le stade

19. *Introduction à l'étude de l'Economie politique*, 2e éd., p. XVIII.
20. *Les théories de l'équilibre*, 3e éd., p. 27.

des analyses partielles et des vérités fragmentaires », mais il reprochait aux théoriciens de l'équilibre d'aboutir, comme les marginalistes, à construire une économie pure qui ne prétend pas à être « l'expression et la traduction intégrale de la réalité économique complexe ».

Quant aux économistes américains, ils ont eu, à ses yeux, le mérite de mettre l'accent sur des aspects de la réalité économique qu'avaient négligés les économistes classiques et néo-classiques. Leur contribution scientifique est féconde en tant qu'elle met en vedette « les aspects institutionnels de la vie économique, en tant qu'elle décrit la variation des formes juridiques et des conditions techniques, en tant qu'elle place l'accent sur les éléments instinctifs et irrationnels de la psychologie humaine ». « Les recherches positives d'économie dynamique ont une incontestable utilité lorsqu'elles nous montrent ce que comportait d'irréel le mécanisme des théories de l'équilibre et le postulat implicite sur lequel elles reposent, d'une fluidité extrême et égale de tous les éléments du mécanisme économique. »[21]. Toutefois il ne pensait pas que les économistes américains contemporains aient bouleversé la science économique. « En dernière analyse, écrivait-il, l'économie institutionnelle et dynamique nous offre sur de nombreux points des clartés, des rectifications, des compléments indispensables, mais il est peu vraisemblable qu'elle découvre des vérités nouvelles. » Il reprochait aussi aux économistes américains de se refuser malaisément à dissocier totalement théorie et doctrine, si bien que, malgré son dessein arrêté de se cantonner à l'étude des théories, il a dû faire place à l'étude des doctrines dans la mesure où théories et doctrines sont intimement liées chez eux.

L'apport scientifique de Pirou est également intéressant sur le plan de la philosophie de l'histoire des théories économiques. Il croit, en effet, pouvoir affirmer que la science économique progresse suivant une sorte de rythme dialectique, que chacun des courants de pensée qu'il a étudiés « constitue une des phases de ce balancement rythmique par lequel se réalise le progrès scientifique », et que c'est en les envisageant sous cet angle « qu'ils prennent leur sens exact et leur portée »[22]. « C'est un défaut naturel à toute école nouvelle, dit-il un peu

21. *Nouveaux courants*, t. III, 2e éd., p. 303.
22. *Ibid.*, t. III, p. 303.

plus haut, que de croire qu'elle va révolutionner la science et réduire à néant l'effort de celles qui l'ont précédée. Quand on se donne suffisamment de recul, on s'aperçoit que chaque école corrige et complète plutôt qu'elle ne détruit. Elle fait œuvre utile en attirant l'attention sur certains aspects de la vérité que ses prédécesseurs avaient négligés, mais généralement elle dépasse la mesure en niant ou sous-estimant à son tour ce que comportaient d'exact leurs analyses. » « Ainsi les physiocrates et les classiques ont eu raison d'affirmer qu'il existe de la généralité, de la régularité, de la constance, dans l'enchaînement des phénomènes économiques. Ils ont eu tort de nier ou d'ignorer la part de relativité et de diversité que comportent les institutions économiques, entraînés qu'ils furent par une réaction aiguë contre les systèmes mercantilistes qu'imprégnait au suprême degré cette relativité. A son tour, l'historisme a eu grandement raison de dégeler la cristallisation classique, d'y introduire plus de souplesse, et plus de contingence, d'accorder aux vicissitudes de l'évolution et aux particularités des structures nationales une attention que les classiques leur avaient trop souvent refusée, dans leur souci d'abstraction et de généralisation. Mais l'historisme a tellement dilué et diversifié la matière économique qu'il a fini par lui retirer tout aspect scientifique. A cet égard, la réaction néo-classique fut bienfaisante; mais sans doute aussi excessive dans la systématisation et la schématisation », etc.

De l'étude des théories économiques, Pirou tire encore des enseignements concernant la méthode et la nature de l'économie politique. Concernant la méthode, il se trouve confirmé dans ses préférences pour la méthode positive, mais une méthode positive qu'il ne réduit pas à la méthode statistique, et qui comporte également une observation directe des comportements économiques. Il veut, en effet, retrouver l'homme réel dans l'explication des faits économiques, et, à la lumière des théories qu'il vient d'étudier, il pense que la méthode purement statistique, pas plus que la méthode abstraite, ne permettent de le saisir complètement. « La séparation entre théorie et doctrine, précisait-il en 1945, ne signifie nullement que le savant doive s'abstenir de prendre une position doctrinale et que, pas davantage, je ne considère la science économique comme devant étudier un homme abstrait et schématique mû par le

seul intérêt personnel, abstraction faite de tous les éléments d'ordre politique, affectif, etc., qui interviennent dans le comportement de l'homme réel. A mon sens, c'est l'homme réel que l'économiste étudie en tant que ses actes se rapportent à des créations de valeurs vénales et à des phénomènes d'échange et de prix, sans qu'il y ait lieu d'écarter du champ d'investigation les facteurs, *de quelque ordre qu'ils soient*, qui, en fait, interviennent comme composantes de l'offre et de la demande, et par conséquent du prix. »[23].

L'utilisation de la méthode positive ne devrait d'ailleurs pas amener pour autant les économistes à négliger l'apport des théories économiques antérieures — et ainsi apparaît une fois de plus l'intérêt de l'histoire des théories économiques. Après avoir fait certaines réserves touchant les résultats obtenus par la méthode statistique aux Etats-Unis, Pirou écrivait : « Ces observations ne nous conduisent nullement à dénier toute valeur aux travaux modernes d'économie positive et à leur préférer les analyses abstraites et mathématiques. Je pense, au contraire, que les écoles abstraites ont donné à peu près tout ce qu'on pouvait attendre d'elles et que les raffinements subtils auxquels elles se complaisent aujourd'hui n'ajouteraient pas grand chose aux constructions générales de Menger ou de Walras. Et je crois qu'il faut, de préférence, orienter les jeunes vers les travaux monographiques et statistiques. Les remarques ci-dessus se proposent simplement d'éviter les déceptions que ne manquerait pas d'apporter une confiance excessive en ces méthodes et combattre les jugements inexacts qu'entraînerait un mépris radical pour les efforts des écoles antérieurs... Il y a des chances que l'on tire des études positives et statistiques le maximum de rendement si on les aborde nanti du bagage théorique que donnera la familiarité avec les maîtres de la théorie classique et néo-classique. »

Pirou pensait d'ailleurs dès 1929, et ses études de théorie économique devaient le confirmer dans cette façon de voir, que les résultats obtenus en employant la méthode positive ne seraient pas aussi différents qu'on pourrait le croire des résultats obtenus par les écoles classique et néo-classique. Dans le cours de 1936-1937, il déclarait : « D'ores et déjà, on com-

23. *Introduction*, 2e éd., p. XXI.

mence à s'apercevoir — et les meilleurs parmi les adeptes de l'économie statistique en ont plus ou moins conscience — qu'une conciliation et une synthèse doivent et peuvent s'effectuer entre les anciennes théories et les nouveaux courants », et il montrait comment les travaux de J. M. Clark, de Commons, de Mitchell, de Simiand, d'Aftalion ou de Nogaro recoupent, dans une large mesure, les conclusions des classiques. Il y a là une indication extrêmement précieuse pour l'orientation de recherches ultérieures.

*
* *

L'œuvre de Gaëtan Pirou, historien des théories économiques, n'est pas seulement intéressante par la contribution qu'elle apporte à la science économique; elle nous intéresse aussi dans la mesure où elle nous permet de mieux pénétrer la pensée et le caractère de son auteur. A cet égard, elle nous semble se rattacher à celle des humanistes, dont il avait d'ailleurs la culture, la largeur d'esprit et le sens de l'homme. La distinction qu'il a posée au point de départ de ses recherches entre théorie et doctrine n'était pas une distinction d'école; elle dérivait selon lui de la nature même des choses et devait avoir une efficacité certaine tant sur le plan scientifique que sur le plan pratique.

Jusqu'à ce que Pirou fasse une étude systématique des théories économiques, on n'a pas assez vu l'intérêt qu'il y a à soumettre à une analyse critique les théories économiques comme on le faisait depuis longtemps pour les doctrines. En pratiquant à l'égard des théories un doute systématique, Pirou se proposait, nous l'avons dit, de faire le point, de dégager les traits essentiels des œuvres économiques contemporaines et leur part de vérité. Une telle étude comportait un danger, celui de verser dans l'éclectisme, et certains des auditeurs ou des lecteurs insuffisamment avertis de l'ensemble de l'œuvre de G. Pirou pourraient s'arrêter à cette première impression, mais il serait facile de leur montrer que Pirou savait conclure et prendre parti. Nous avons trouvé des jugements de valeur dans les divers cours d'histoire des théories économiques, mais c'est surtout dans les tomes du *Traité d'Economie politique* consacrés à l'étude des mécanismes économiques qu'il devait nous livrer ses conclusions. Nous devinons d'ailleurs certaines d'entre elles

dans les tomes qu'il a publiés, et spécialement dans les préfaces de l'*Introduction à l'étude de l'Economie politique*. Mais Pirou se refusait à conclure avant d'avoir étudié complètement et objectivement, quitte à décevoir momentanément l'auditeur trop impatient. Son histoire des théories économiques ne devait pas le conduire à douter systématiquement de l'économie politique, mais son doute initial avait un caractère constructif. Il a voulu rapprocher les efforts de pensée qui tendaient tous à expliquer une même réalité, et nous avons vu que sa conviction profonde était qu'aucun des efforts antérieurs n'avait été inutile ou stérile. Il importait aux économistes contemporains de réintroduire dans une vaste synthèse l'apport original de chacun.

Cette synthèse ne pourrait se faire qu'en pratiquant une méthode qui tienne compte de la complexité des phénomènes économiques, c'est-à-dire, finalement, de la complexité de la nature humaine et des comportements humains que Pirou ressentait au plus haut point. Telle qu'elle est restée, l'œuvre de Pirou laisse entrevoir sa pensée profonde : l'explication des phénomènes économiques doit être l'œuvre d'humanistes, c'est-à-dire de chercheurs connaissant toutes les règles et les techniques de leur art, mais ayant aussi une vaste culture, une connaissance approfondie et éclairée de l'homme et de la société, le sens du relatif; il n'était d'ailleurs pas loin de penser que les économistes français paraissaient spécialement désignés pour entreprendre cette tâche immense[24].

La distinction entre théorie et doctrine et l'étude critique des théories présente encore un grand intérêt pratique, car, si cet humaniste savait délimiter rigoureusement les différents domaines de la science et de l'art, il se refusait à les isoler l'un de l'autre et pensait que la science économique devait inspirer l'art économique. Si, en effet, la théorie économique se propose l'explication des phénomènes économiques, pourquoi ne pas tenir compte des théories « objectives » pour remédier aux difficultés économiques et sociales des sociétés, mais encore faut-il contrôler cette objectivité et faire la critique préalable de ces théories. A cet égard, nous croyons que l'exemple des pays anglo-saxons est assez symptomatique qui ont tendance à accepter aveuglément les théories de leurs économistes et ont pu

24. *Doctrines sociales*, p. 155.

constater que les résultats n'étaient pas toujours ceux qu'ils attendaient.

Nous croyons, et nous ne sommes pas seul à le croire, que Pirou a donné aux recherches économiques et à l'enseignement économique en France une orientation et une impulsion décisive dont les résultats commencent déjà à apparaître. Nous aurions voulu, beaucoup mieux que nous ne l'avons fait, montrer l'originalité et la valeur de son enseignement des théories économiques. Nous voudrions dire très simplement, en terminant, que beaucoup de ses anciens élèves en avaient fait leur « directeur de conscience » intellectuel et scientifique et que sa disparition a été pour eux aussi durement ressentie que celle d'un être très cher.

G. Marcy.

VI

LA CONCEPTION DE LA MONNAIE CHEZ GAËTAN PIROU

Dans le domaine de la théorie monétaire, ainsi qu'en plusieurs autres, Gaëtan Pirou fut très consciemment un éclectique. Il ne consentit jamais à se ranger dans l'un ou l'autre des camps d'où s'affrontent, depuis de nombreuses années déjà, un grand nombre d'auteurs. Ni les « quantitativistes » ni les « anti-quantitativistes » ne purent le considérer comme un des leurs. On ne put davantage le qualifier de « métalliste » ou d' « anti-métalliste ».

Déjà, la position de l'auteur de *La monnaie française depuis la guerre* [1] apparaissait comme très nuancée. Sans doute, il attribuait à la variation des quantités de monnaie le rôle essentiel dans l'explication des mouvements de prix constatés pendant la première guerre mondiale et dans les années qui suivirent; il comparait le billet de banque à un bien qui donnerait droit à une quote-part dans le stock global des marchandises [2]. Mais il faisait aussi intervenir la notion de revenu disponible : « Il y a inflation, écrivait-il, toutes les fois qu'augmentent les disponibilités des individus, sans qu'augmente parallèlement le stock des marchandises. » [3]. Et, d'autre part, l'explication psychologique des mouvements de prix n'était pas absente de son exposé : « Ce n'est pas tant, écrivait-il encore, le niveau de la circulation en juillet 1926, que les risques d'une inflation prochaine, qui déterminent la perte de la confiance dans la valeur du franc. » [4].

Cependant, c'est dans le volume du *Traité d'économie poli-*

1. *Sirey*, 1936.
2. Cf. *La monnaie française depuis la guerre*, p. 21 et 22.
3. *Ibid.*, p. 26.
4. *Ibid.*, p. 40.

tique consacré à la monnaie [5] que s'affirme dans toute sa netteté l'éclectisme volontaire de Gaëtan Pirou.

En ce qui concerne le problème de la nature de la monnaie [6], la théorie « métalliste » est rejetée pour les raisons suivantes : la monnaie métallique a disparu, en pratique, de la circulation depuis 1914; la monnaie ne peut pas être considérée comme une marchandise « comme les autres », car, on ne la désire pas pour elle-même, mais en vue de l'échanger ultérieurement; ce n'est pas, en fait, la valeur commerciale du métal précieux qui explique sa valeur monétaire, car, « si le débouché monétaire se fermait aux métaux précieux..., il est à penser que... ce reflux entraînerait une chute de la valeur commerciale de l'or » [7]; enfin, il est illégitime de considérer que le billet de banque ne devient monnaie qu'au moment où il reçoit le cours forcé, car un fait purement juridique ne peut avoir « un effet révolutionnaire dans l'ordre économique » [8].

Et cependant, la théorie « nominaliste » n'est pas moins énergiquement repoussée au nom de l'expérience qui démontre que « l'attribution du cours légal à une monnaie n'est nullement indispensable pour en assurer la circulation » [9].

Finalement, Gaëtan Pirou se déclare partisan de ce qu'il nomme la « théorie psycho-sociologique », qui est contenue dans les travaux de François Simiand, et fonde la circulation de la monnaie sur l'acceptation générale d'un instrument de paiement déterminé dans un certain milieu social.

On peut se demander, toutefois, si nous avons bien là un véritable dépassement de la querelle traditionnelle sur la valeur de la monnaie. Comme Gaëtan Pirou le montre lui-même, cette référence aux habitudes sociales donne un tel degré de généralité à la théorie qu'elle lui permet d'intégrer aussi bien l'explication métalliste que l'explication nominaliste.

Il est bien certain que l'existence d'un métal monétaire, de même que l'autorité de l'Etat, *peuvent*, en principe, servir de fondement à l'acceptation par le public d'un instrument de paiement. Mais *en fait*, qu'en est-il ? C'est ce que nous vou-

5. *Traité d'économie politique*, t. II : *Le mécanisme de la vie économique, La monnaie*, Sirey, 1945.
6. Cf. *La monnaie*, p. 385 et s.
7. *Ibid.*, p. 392.
8. *Ibid.*, p. 393.
9. *Ibid.*, p. 397.

drions savoir; et Gaëtan Pirou ne dissimule nullement qu'il lui paraît impossible de donner une adhésion totale à l'une des deux thèses qui nous sont proposées.

Si nous passons maintenant, avec Gaëtan Pirou, à l'étude du problème de la valeur de la monnaie [10], nous nous trouvons en présence de la querelle, plus célèbre encore, qui s'est déroulée autour de la théorie quantitative. Et de nouveau, l'auteur du *Traité d'économie politique* refuse de nous entraîner sans réserve dans l'une des deux voies qui semblent s'ouvrir. Il reconnaît et développe « l'action du facteur quantitatif » [11], mais il marque également « les limites du facteur quantitatif » [12].

Certains ont reproché à Gaëtan Pirou ce persistant éclectisme, ce refus délibéré de choisir entre les thèses qui s'affrontent dans la littérature économique courante. Mais ne convient-il pas plutôt de se demander si chacune de ces thèses ne présente pas, effectivement, des insuffisances décisives.

La thèse « nominaliste » est manifestement trop contraire à tout ce que nous enseigne l'histoire pour mériter d'être retenue; elle représente un produit particulièrement remarquable de ce courant purement abstrait de la pensée économique dont on commence à mesurer aujourd'hui la stérilité. Puisque la science économique trouve son objet dans l'histoire, il faut évidemment que les catégories sur lesquelles elle travaille soient à la fois logiques et historiques.

Est-ce à dire que nous puissions accepter la théorie « métalliste » telle qu'elle nous est ordinairement présentée ? Non sans doute, et Gaëtan Pirou a pleinement raison de souligner tout ce qu'il y a d'insatisfaisant dans cette conception, qui conduit à prétendre que le billet de banque n'a rien d'une monnaie lorsqu'il est convertible, mais que soudain il devient la seule monnaie effective dès qu'il est inconvertible.

De même, il est incontestable que, si la théorie quantitative explique certains aspects des mouvements de prix, il est tout à fait injustifié de donner une cause monétaire à l'ensemble de ces mouvements.

En face de thèses unilatérales, et qui se sont souvent durcies au cours du temps plutôt qu'assouplies, l'éclectisme de Gaëtan

10. *Ibid.*, p. 408 et s.
11. *Ibid.*, p. 411 et s.
12. *Ibid.*, p. 413 et s.

Pirou s'impose, et nous devons lui être reconnaissants de nous avoir mis en garde contre des positions insuffisantes. Mais, en même temps, l'examen des travaux de Gaëtan Pirou sur la théorie monétaire nous convainc que, dans ce domaine pourtant largement exploré, le dernier mot n'a pas été dit.

Il est même tout à fait frappant de constater combien les thèses qui nous sont le plus couramment proposées négligent certains apports essentiels de la pensée économique, déjà bien anciens pourtant. Nous pensons, en particulier, à la contribution fondamentale donnée par Karl Marx à la théorie de la monnaie, et que nos histoires des doctrines monétaires passent sous silence de façon si étonnante.

On sait que le second chapitre de la *Contribution à la critique de l'économie politique* est entièrement consacré à la théorie de la monnaie, et qu'il a été repris dans *le capital*, au 1er livre, 1re partie, chapitre III. Sans essayer ici de résumer ces pages extrêmement denses, nous voudrions indiquer brièvement comment les thèses qui y sont développées dépassent les opinions aujourd'hui encore couramment proposées, entre lesquelles, à bien juste titre, Gaëtan Pirou s'est refusé à choisir.

Ce que l'on peut reprocher de plus grave à la thèse « métalliste », c'est son manque de cohérence, puisqu'en somme, elle fait appel subrepticement à la thèse « nominaliste », en admettant que le papier à cours forcé est une véritable monnaie, indépendamment de tout lieu avec l'or et par le seul fait de la volonté de l'Etat. Ce qu'il faudrait nous montrer, c'est que, même en régime d'inconvertibilité, c'est encore le métal précieux qui est la véritable monnaie.

Or c'est précisément ce que fait Marx lorsqu'il développe la thèse suivant laquelle le papier à cours forcé n'est que le signe ou le symbole de la monnaie, en des termes que nous n'hésiterons pas à transcrire intégralement, tant ils semblent peu connus. « Le papier monnaie est signe d'or ou signe de monnaie. Le rapport entre lui et les valeurs des marchandises consiste simplement en ce que le papier monnaie représente symboliquement les valeurs que les quantités d'or représentent idéalement. Le papier monnaie n'est signe de valeur qu'autant qu'il représente des quantités d'or qui, ainsi que toutes les autres quantités de marchandises, sont des quantités de valeur. On peut se demander, en fin de compte, pourquoi l'or peut être remplacé

par de simples signes sans valeur. Mais, ainsi que nous l'avons vu, il ne peut être remplacé de la sorte qu'à condition qu'il fonctionne, isolément et à titre indépendant, comme monnaie ou moyen de circulation. Cette indépendance ne se réalise pas, il est vrai, pour chacune des pièces d'or, bien qu'elle se manifeste en ce que des pièces usées continuent à circuler. Les pièces d'or ne sont véritable monnaie ou moyen de circulation que durant leur circulation même. Mais il en va autrement de la masse d'or minima, qui peut être remplacée par le papier monnaie. Cette masse persiste constamment dans la sphère de la circulation, fonctionne sans cesse comme moyen de circulation et existe donc exclusivement comme agent de cette fonction. Son mouvement ne représente donc que l'engrenage continuel des opérations inverses de la métamorphose des marchandises, M-A-M, où la marchandise ne voit figurer en face d'elle sa forme valeur, que pour en constater aussitôt la disparition. La représentation indépendante de la valeur d'échange de la marchandise n'est ici qu'un facteur fugitif. Une marchandise quelconque est immédiatement remplacée par une autre. La monnaie passant toujours d'une main dans l'autre, il suffit donc qu'elle ait une existence symbolique. Son existence fonctionnelle absorbe pour ainsi dire son existence matérielle. Reflet objectif, mais éphémère, des prix des marchandises, elle ne fonctionne plus que comme signe d'elle-même et peut donc être remplacée par des signes. »[13].

Et si nous considérons maintenant l'attitude adoptée par Marx en face de la théorie quantitative de la monnaie, nous la trouvons également très supérieure aux thèses étroites qui continuent trop souvent à s'affronter.

Lorsqu'il se place dans l'hypothèse de la monnaie métallique, Marx est résolument antiquantitativiste et nous lui devons la meilleure réfutation des thèses de Ricardo[14]. Il affirme que c'est la quantité de métal en circulation qui dépend de la valeur du métal, et non l'inverse.

Mais ensuite, sa conception du papier-monnaie comme signe d'or lui permet de poser sans aucune gêne que la valeur des billets inconvertibles dépend de la quantité qui en est jetée

13. *Le capital*, t. I, édit. Costes, vol. I, p. 135 à 137.
14. Cf. *Contribution à la critique de l'économie politique*, édit. Giard, p. 268 à 287.

dans la circulation : « Tandis que la quantité de l'or circulant, écrit-il, dépend des prix des marchandises, la valeur des billets de papier qui circulent dépend inversement de leur propre quantité exclusivement. »

De cette dernière formule d'ailleurs, il ne faudrait évidemment pas conclure que Marx soit disposé à admettre qu'en régime de cours forcé, tous les mouvements de prix s'expliquent par la variation de la quantité de monnaie. En effet, il montre que les lois qui commandent, en régime de monnaie métallique, la variation de la quantité de métal qui circule, s'appliquent aux billets lorsqu'on est en régime de cours forcé. C'est ce qu'exprime la phrase suivante, qui précède celle que nous venons de rapporter : « La quantité de billets est donc déterminée par la quantité de monnaie d'or qu'ils représentent dans la circulation. »[15]. On aura donc, en régime de cours forcé, des mouvements de prix qui seront dus à la multiplication des signes par l'Etat, mais d'autres mouvements aussi, qui seront la conséquence du développement même du système économique et qui seront la cause des variations dans la quantité des signes monétaires. C'est dire que Marx ne se rallie aucunement aux explications monétaires des cycles économiques; il nous met d'ailleurs expressément en garde contre ces explications[16].

C'est vers des synthèses de cette nature et de cette force que nous oriente Gaëtan Pirou en nous montrant si clairement l'insuffisance de points de vue encore couramment développés dans le domaine de la théorie monétaire.

Henri Denis.

15. *Ibid.*
16. *Ibid.*, p. 268 à 287.

VII

GAËTAN PIROU ET LA DOCTRINE COOPÉRATIVE

D'aucuns pourront à première vue être un peu surpris que je me plaise à évoquer ici la figure de notre cher ami disparu à propos des pages que, dans son œuvre monumentale, il a consacrées aux institutions et aux doctrines coopératives. Il ne viendra, en effet, à l'esprit de persone de soutenir que Gaëtan Pirou a été membre de l'Ecole coopérative, mais pour un esprit aussi compréhensif, aussi universel que le sien, il n'était mouvement économique ni doctrine sociale qui ne fût intéressant !

Gaëtan Pirou a été mon meilleur ami. Les plus vieux souvenirs de mes études de droit et d'économie politique me rattachent étroitement à lui. Comment, jeunes étudiants encore, n'aurions-nous pas, à cet âge béni où la fermentation des idées atteint au plus haut diapason, maintes fois échangé nos vues à propos de la doctrine coopérative qu'à ce moment Charles Gide s'efforçait, avec tout le charme de sa parole, de répandre à travers le monde, comme à propos des diverses idéologies socialistes qui toutes sollicitaient notre adhésion ?

Ce beau jardin du Luxembourg, où je ne vais plus jamais, faute de temps, me rappelle deux souvenirs précieux. L'un d'eux, c'est, ayant accompagné jusqu'à la porte du Sénat mon grand-père, qui a été l'un des promoteurs de l'idée républicaine dans le Tarn (il avait été élu député du Tarn dès 1849), c'est d'avoir vu, se promenant, dodelinant de la tête, de longs cheveux blancs dépassant son chapeau, Ernest Renan, alors au faîte de la gloire.

Le second de ces chers souvenirs, ce sont les longues discussions entre Gaëtan Pirou et moi. Il était celui de tous mes amis avec lequel j'aimais le plus converser. Il venait de terminer sa thèse de doctorat, où il avait étudié, les comparant l'un à l'autre, Proudhon et Karl Marx. Eclectique au sens le

meilleur de ce terme, il désirait rendre pleine justice au mérite de Marx tout en étant plus attiré par Proudhon. Quant à moi, déjà séduit par la doctrine coopérative, de préférence à Marx, je tenais plus résolument encore pour Proudhon, dont l'attachement passionné pour l'autonomie individuelle, dont le mutuellisme surtout s'apparentaient assez étroitement à l'idéal coopératif. Et, par la suite, que de fois au cours de notre carrière universitaire, au fur et à mesure que l'un et l'autre avons traité dans nos écrits du problème social, n'avons-nous pas confronté nos vues touchant la coopération !

*
* *

A deux occasions surtout, Gaëtan Pirou a été amené à exprimer ce qu'il pensait du mouvement et du principe coopératifs.

D'une part, dans deux des volumes de son *Traité d'économie politique*, il expose avec grands détails quels résultats concrets importants ont obtenu tant les coopératives de crédit agricoles et artisanales que les coopératives de consommateurs. Les pages qu'il consacre à décrire les diverses formes du crédit agricole coopératif [1], beaucoup plus encore les 40 pages où, dans le second fascicule du premier tome de son Traité [2] il traite des coopératives de consommateurs, lui ont permis de marquer toute la sympathie et l'estime qu'il ressent pour ces divers organismes qui, à leurs caractères et leurs buts économiques primordiaux, ajoutent quantité de préoccupations sociales très méritoires.

Après avoir brossé un large tableau de l'essor des coopératives de consommateurs depuis la première d'entre elles, créée en 1844, notre ami se plaît à noter que « les succès remportés sont surtout notables sur deux terrains. Les coopératives de consommation ont lutté avec énergie, et souvent avec succès, contre la hausse des prix en période de vie chère, et pour la baisse des prix en période de dépression. Egalement efficace a été l'action engagée en certains pays par les coopératives contre les agissements des cartels et des trusts » [3]. Et à cet égard

1. Gaëtan Pirou, *Traité d'économie politique*, t. I. Les cadres de la vie économique, fasc. 4. Le Crédit, p. 419-436, Paris, *Recueil Sirey*, 1944.
2. Gaëtan Pirou, *ibid.*, t. I, fasc. 2. L'agriculture. Le commerce, p. 278-317.
3. G. Pirou, *ibid.*, p. 307.

il renvoie au petit livre de notre collègue et ami Lasserre, qui décrit avec précision à quels résultats surprenants sont parvenues les coopératives suédoises au moyen de leurs diverses usines de production industrielle. « Les partisans des coopératives n'ont pas tort lorsqu'ils soulignent que la protection des consommateurs contre les gains excessifs des commerçants et des industriels est assurée d'une manière plus souple et plus libérale par les coopératives que par l'Etat, dont les interventions présentent toujours le double inconvénient d'arbitraire et de contrainte qu'entraîne l'ingérence, dans le mécanisme économique, d'une force extérieure, agissant par prescriptions générales imposées d'autorité.

« Au total donc, tant par l'ampleur du mouvement que par l'importance des résultats obtenus, la coopération de consommation appelle la sympathie et commande le respect. »[4].

Qui songerait à soutenir que ces paroles sous-estiment la valeur des sociétés dont l'illustre aïeule dans le « pays noir » du Lancashire, à Rochdale, remonte déjà à plus d'un siècle ? Que notre ami ait marqué dans les pages suivantes quels obstacles lui paraissaient de nature à freiner l'essor des coopératives, en particulier souvent le manque de capitaux, quels « motifs d'inquiétude » à leur égard peuvent exister, qu'il ait relevé que la part proportionnelle demeure encore faible, des ventes coopératives par rapport au total des ventes faites dans un pays, soit 10 p. 100 environ en France pour ce qui est du commerce de l'épicerie, 15 ou 20 p. 100 en Angleterre, ceci va de soi et il n'est pas de coopérateur digne de ce nom pour ne pas, sur ce point, partager les mêmes sentiments que notre ami.

La conclusion dernière vaut d'être citée tout entière tant elle met parfaitement en relief la double nature qui caractérise les coopératives de consommateurs : « Si, nous abstenant de toute vue aventureuse sur le futur, nous nous bornons à essayer de marquer la place de la coopération de consommation parmi les institutions actuelles de la vie économique, il me paraît que son caractère fondamental, qui explique à la fois les succès qu'elle a remportés et les difficultés qu'elle a rencontrées, est un curieux et original mélange d'*idéalisme* et de *réalisme*. Par son anti-capitalisme, par la prééminence affirmée du service

4. G. Pirou, *ibid.*, p. 308.

social sur le profit individuel, par l'appel adressé, et souvent entendu, à la fidélité, au dévouement, à l'altruisme de ses membres, la coopération de consommation introduit dans un monde économique axé principalement autour de l'intérêt personnel, un souffle généreux et humain. En même temps, par l'octroi de ristournes importantes à sa clientèle, d'un intérêt élevé à ses bailleurs de fonds, d'une rémunération variable selon le rendement à ses gérants et directeurs, elle paie à l'intérêt personnel le tribut rendu nécessaire par l'imperfection de la nature humaine. La coopération de consommation mérite ainsi le double qualificatif que Charles Gide lui décernait lorsqu'il voyait en elle à la fois « une enseigne » et une étoile. »[5].

Tout coopérateur, comme tout homme de science, reconnaîtra la justesse de cette appréciation d'ensemble qui témoigne d'une sympathie certaine à l'égard des organismes ainsi décrits.

*
* *

Dans un article important de la *Revue de métaphysique et de morale : Nouveaux aspects du coopératisme*, publié dès 1928 et reproduit par lui dans le volume : *Doctrines sociales et science économique* (Paris, Sirey, 1929), mon collègue avait eu occasion de marquer de façon plus précise encore sa position vis-à-vis des institutions et des doctrines coopératives. L'objet de l'article est de décrire les traits essentiels de la doctrine coopérative telle qu'elle émane de l'Ecole de Nîmes, dont Charles Gide a été le chef incontesté, et de montrer quelles rectifications ou, si l'on veut, quelles nouveautés j'ai moi-même, dans mes *Coopératives de consommation en France* (Paris, Armand Colin, 1923), surtout dans mon *Ordre coopératif* (Paris, Alcan, 1926), suggéré d'apporter à la doctrine originale de l'Ecole de Nîmes.

Aux yeux de G. Pirou, trois traits essentiels caractérisent la doctrine coopérative telle que Ch. Gide l'a dessinée :

1° En premier lieu, la forte « inspiration morale et même religieuse » qui a animé ses fondateurs, Gide et de Boyve : « Aucun de ceux qui ont lu et entendu Ch. Gide ne peut ignorer

5. G. Pirou, *ibid.*, p. 316.

combien profondément il a toujours été imprégné de moralisme et de protestantisme; les images dont il parsème ses conférences ont, le plus souvent, une origine biblique, et le scepticisme nonchalant de certaines de ses attitudes n'est sans doute que la réaction, au contact des réalités économiques, objet de ses études professionnelles, d'un esprit à qui la poursuite des richesses apparaît comme une agitation un peu vaine. »[6].

Assurément, ce souci d'introduire dans la vie économique une plus haute moralité n'est pas étranger à la conviction ardente qu'a professée l'Ecole de Nîmes que, dans l'ordre coopératif, seront abolis et la concurrence et le profit capitaliste et le régime si défectueux du salariat.

2° Rupture de l'Ecole de Nîmes vis-à-vis des économistes libéraux; tel est le second point que notre ami, avec soin, met en relief. Tandis que l'école libérale ne voyait dans la coopération qu'un moyen de procurer à un certain nombre d'humbles personnes une petite épargne, donc le moyen pour elles d'accéder, dans le cadre même de la société capitaliste, à la propriété privée, Charles Gide et ses amis avaient en vue la totale transformation de l'ordre présent par la multiplication indéfinie des nouveaux organismes. Outre la disparition du profit capitaliste et du salariat, le but de ceux-ci n'est rien moins que de parvenir à un ordre socialiste au sens profond du terme, que le « juste prix » sur les marchés et le plein affranchissement de l'être humain illumineront. Toutes conceptions, sauf la dernière, que l'école libérale ne saurait souffrir.

3° Enfin, opposition non moins radicale entre le « moralisme de Charles Gide » et le « matérialisme de Karl Marx », puisque d'un côté étaient « l'horreur de la violence, la volonté de substituer l'entente à la concurrence, la paix à la guerre, l'amour à l'égoïsme; de l'autre, l'affirmation de la lutte des classes, la conviction de l'inéluctabilité et de la bienfaisance d'une révolution brutale »[7].

Une fois posés ces traits fondamentaux de la doctrine coopérative aux environs de 1900, G. Pirou relève que, peu à peu, l'expérience portant ses fruits, les coopératives de consommation ont estompé les traits qui les opposaient aux organismes

6. G. Pirou, *Doctrines sociales et science économique*, Paris, *Recueil Sirey*, 1929, p. 74.
7. G. Pirou, *ibid.*, p. 75.

capitalistes, se rapprochant même beaucoup de ceux-ci à maints points de vue.

Il se plaît à reconnaître que, sur le plan doctrinal, ce « changement de philosophie », ce rôle reconnu à nouveau à l'intérêt personnel, ce souci de réalisme, sont parmi les apports de mes ouvrages et articles à la doctrine coopérative. Aussi bien, c'est un fait évident qu'à partir au moins de la fin du XIXe siècle, les coopératives viseront au profit, sauf à lui donner, par la ristourne au prorata des achats, une toute autre destination que l'affectation au capital actions. La mise en application par les organismes coopératifs du mécanisme des sociétés capitalistes à succursales multiples, avec responsabilité du gérant sur cautionnement préalable, marquera pour les coopératives, dans l'ordre pratique, le début d'une ère nouvelle.

G. Pirou relève, non sans malice, que, parlant des méthodes propres à « l'âge héroïque » du mouvement coopératif, j'ai prononcé en ces termes leur oraison funèbre : « Donnons (c'est moi qui écris) toute notre estime et notre admiration à ces humbles et ces croyants qu'a guidés l'ardente flamme de la foi sociale et qui, un quart de siècle durant, ne se sont pas laissés rebuter par tous les démentis que les faits infligeaient à leurs espoirs. Mais reconnaissons que l'héroïsme n'est pas un état d'âme susceptible à lui seul de conduire aux succès économiques. »[8]. De même, le but de la Banque des Coopératives sera — écrira G. Pirou, me citant encore — de « gagner de l'argent tout comme les banques capitalistes »[9]. En fin de compte, notre ami se demande, avec un peu d'inquiétude, « si la coopération n'a pas acheté sa victoire (sur le plan commercial) de l'abandon de ses principes et si Mammon ne lui a pas fait perdre son âme »[10].

A un autre point de vue encore, à l'endroit des sociétés que j'ai dénommées « régies coopératives », il constate le renouveau que j'ai eu souci d'apporter à la doctrine coopérative. Dans mon *Ordre coopératif* (1926), j'ai décrit avec détails l'origine, la nature profonde et les résultats de ces grandes sociétés, le plus souvent à personnel et capital variables, formées à partir de

8. Bernard Lavergne, *Les coopératives de consommation en France*, Paris, Colin, 1923, p. 77, cité par G. Pirou, *ibid.*, p. 82.
9. G. Pirou, *ibid.*, p. 83.
10. G. Pirou, *ibid.*, p. 83.

1860 en Belgique, à partir de 1902 en Angleterre, entre personnes du droit public. Dépourvues de tout esprit de lucre capitaliste, elles sont destinées à procurer, autant que faire se peut, à prix coûtant, aux administrations ou même aux usagers membres du public, les produits ou services qu'elles produisent : crédits bancaires, eau, électricité, immeubles d'habitation, transports par chemin de fer ou sur la voie publique, usage des installations portuaires de grandes villes, comme Londres, Liverpool, Sydney, Melbourne.

Le jugement à porter, non point sur la haute importance et efficacité pratiques de ces grands organismes que les plus brillants succès n'ont pas cessé de récompenser, mais sur la nature doctrinale à leur reconnaître, a donné lieu à une amicale divergence de vues entre mon collègue et moi.

Depuis longtemps je m'étais convaincu que, autant dire jamais, les coopératives de consommateurs, nées d'humbles initiatives privées, ne réussiraient par elles-mêmes à s'implanter dans le domaine de la grande industrie, ne serait-ce que faute de capitaux suffisants pour ce faire — des centaines de millions, voire des dizaines de milliards de francs auraient été nécessaires — faute aussi de l'autorisation légale indispensable pour exploiter ces grands services. Comment imaginer que, sans en avoir reçu la concession des pouvoirs publics, nos coopératives de consommateurs parviendraient jamais à obtenir la gestion d'un réseau de voies ferrées, d'un port, d'un bassin houiller ? Il m'était apparu non seulement que l'octroi de ces grands services par les pouvoirs publics serait indispensable pour que l'ordre coopératif se puisse étendre à ce vaste domaine, mais qui font en réalité déjà partie de l'ordre coopératif les grandes sociétés formées au siècle dernier en Belgique, voire même depuis 1902 en Angleterre, entre l'Etat, les provinces, les communes, parfois des groupements d'usagers, dans le seul but de vendre à prix de revient, au seul bénéfice du public et de l'intérêt général. J'avais pensé et je pense encore que ce désintéressement parfait, en qui se résume toute la substance profonde de ces organismes, suffit à leur conférer *lato sensu* la qualité coopérative. Qu'y a-t-il en effet de plus caractéristique pour un organisme économique que son goût du gain ou sa nature désintéressée ? D'où le terme que j'avais choisi pour ces sociétés — et sous lequel elles sont maintenant connues — de « régies coopératives ».

Tout à l'inverse, envisageant qu'il ne saurait y avoir d'organismes coopératifs là où les individualités privées n'ont pas pu avoir toutes les initiatives, G. Pirou n'a accepté de voir dans ces grandes entreprises que des « services publics indépendants »[11]. Il reconnaît par ailleurs qu'à l'inverse de beaucoup d'offices dits autonomes fondés depuis un demi-siècle par nos Etats occidentaux, mais dont l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics n'est que fictive, les « services publics indépendants », autrement dit mes « régies coopératives », ont une autonomie administrative et financière véritable. A tout prendre, cette appréciation de fait, cet accord sur le fond, ne sont-ils pas l'essentiel ? Qu'on veuille bien reconnaître, comme G. Pirou, le haut rendement économique, la grande valeur sociale de ces importants services, leur supériorité manifeste sur les régies d'Etat : n'est-ce pas là ce qui importe de beaucoup le plus ?

La controverse qui s'est élevée entre nous dépasse le simple problème de la dénomination la meilleure à appliquer à ces sociétés. Elle porte sur l'analyse qu'il y a lieu de faire des éléments constitutifs de ces organismes. Je comprends, certes, que mon ami ait souci d'empêcher l'idéologie coopérative de se parer en quelque sorte des plumes du paon, s'il est vrai que ces entreprises n'ont rien de coopératif. Mais, d'autre part, n'est-il pas bien difficile de vouloir empêcher les coopérateurs, plus que quiconque intéressés au problème, non seulement de proclamer leur admiration pour ces sociétés, mais de les déclarer conformes aux principes qui leur sont chers ? Si nous sommes pleinement satisfaits de ces organismes, comment dépendrait-il d'autrui de nous détourner d'eux ? Heureux ces grands corps, tel le *Crédit commercial de Belgique*, qui, admirés de part et d'autre, se voient revendiqués par plusieurs, sollicités même d'entrer dans plusieurs familles voisines assez différentes !

Je ne contesterai point qu'au premier moment, après la publication en 1926 de mon *Ordre coopératif*, bien des coopérateurs ont eu le même sentiment que G. Pirou. Aussi celui-ci rappelle-t-il, non sans raison, que Charles Gide a mis sans doute quelque réserve dans l'approbation qu'il lui a donnée (à cette for-

11. G. Pirou, *Traité*, t. I, fasc. 1, p. 463.

mule nouvelle) en l'accompagnant de cette remarque : « Il est souhaitable qu'après les apôtres et les idéologues viennent les constructeurs; après la musique marchent les sapeurs. »

Que, rendant compte de mon livre, Charles Gide, qui n'était pas prodigue d'éloges, pour m'avoir décerné ainsi l'épithète de « constructeur », voire même de « sapeur » — l'ironie malicieuse chez lui ne perdait jamais ses droits ! — et que Gaëtan Pirou, pour avoir, dans sa vie intellectuelle sollicitée par tant de sujets passionnants, consacré à maintes reprises à l'idée coopérative, en particulier à mes apports personnels, de si amples développements et une attention si aiguë, que l'un et l'autre, dis-je, soient tous deux remerciés.

A l'heure présente celui qui a été le critique perspicace, mais plein de sympathie aussi, de l'idée qui m'est chère, comme celui qui en a été l'apôtre fervent et prestigieux, reposent tous deux dans l'au-delà. N'est-ce pas le moment de nous rappeler ce mot magnifique d'Auguste Comte, que « l'humanité se compose de bien plus de morts que de vivants » ? Pour moi, qui ai intimement connu et véritablement aimé l'un et l'autre, je ne saurais les détacher de mon souvenir. Et je suis assuré que ces deux hommes qui, l'un comme l'autre, par la lucidité de leur pensée et l'élégance de leur forme, ont honoré la pensée française et l'ont portée bien au-delà de nos frontières, garderont une place de choix dans l'histoire des idées. N'est-ce pas la récompense suprême que beaucoup d'entre nous, ouvriers de la pensée, avons l'ambition d'obtenir, mais à laquelle bien peu pourront parvenir?

Bernard LAVERGNE.

VIII

GAËTAN PIROU ET LA POLITIQUE SOCIALE

On se propose de retracer dans ces quelques pages l'évolution des idées de Gaëtan Pirou sur le point particulier de la politique sociale. En reprenant la distinction qu'il avait lui-même posée entre la théorie économique et la doctrine sociale, on peut dire que la politique sociale découle de l'une et de l'autre. La doctrine sociale assigne à la politique sociale un but tandis qu'elle empruntera ses moyens à la théorie économique. Si l'attitude de Gaëtan Pirou à l'égard de la politique sociale a varié, comme on le verra, ce n'est pas, semble-t-il, pour des raisons de technique économique; mais elle s'est modifiée avec ses doctrines. Il avait éprouvé, d'abord, de vives sympathies pour le syndicalisme révolutionnaire dont Georges Sorel s'était fait, dans les premières années de ce siècle, le philosophe. Cette doctrine se montrait, comme on le sait, violemment hostile à la politique sociale. Contrairement à cette manière de voir, Gaëtan Pirou, à la veille de la dernière guerre, devait approuver pleinement les dispositions législatives qui tentaient d'établir des relations pacifiques entre les classes. Il était certes fort loin de penser que l'action directe de la classe ouvrière fût l'unique solution de la question sociale.

L'interventionnisme de l'Etat en matière sociale auquel Gaëtan Pirou, après avoir éprouvé, semble-t-il, quelques hésitations, s'était donc rallié, s'est inspiré, en réalité, de doctrines très diverses, et parfois même opposées. On lui a assigné des buts très nombreux. Aucune de ces doctrines ne satisfaisait sans doute pleinement Gaëtan Pirou. Il n'apportait à aucune d'entre elles son adhésion totale. Son attitude était plutôt celle d'un éclectique. Parmi les partisans de la politique sociale, on trouve des socialistes réformistes et modérés avec des hommes qui restent attachés, sur certains points, aux traditions libérales. Certains ont prétendu fonder, sur une doctrine

de la solidarité, l'édifice de la politique sociale. Radicaux et catholiques sociaux s'y rencontrent. La politique sociale figurait au programme du parti radical-socialiste et, en France, elle a été, en fait, l'œuvre pour une large part de la troisième République radicale; mais les catholiques sociaux n'ont pas été sans y participer. Parmi les écoles catholiques, les préférences des disciples de Le Play vont au paternalisme, tandis que d'autres réclament l'intervention des pouvoirs publics, et de nombreuses mesures de législation sociale ont été recommandées par les souverains pontifes eux-mêmes. Si toutes les doctrines sociales ne présentent pas le même caractère religieux, toutes, cependant, impliquent une certaine attitude philosophique, ou, dirons-nous, une conception de la vie. Aussi bien, pour déterminer vers quelles fins essayer d'orienter l'ordre social, il y a lieu de s'inspirer des règles de la morale. Mais nos compatriotes et contemporains ne se réclament pas tous des mêmes idées morales. C'est pourquoi les motifs que l'on invoque pour justifier la politique sociale sont très variés : maintien ou rétablissement de la paix sociale, éducation et instruction du peuple, protection de la famille et de l'enfance, hygiène, doctrines du juste prix et du juste salaire, lutte contre la dépravation des mœurs et l'alcoolisme, voire souci de la défense nationale.

La théorie économique éclairera l'action sociale; elle doit donc l'aider à prévoir les effets des mesures prises en vue d'atteindre les buts que l'on se propose. Les économistes ont ici leur mot à dire comme experts, comme techniciens. Partisans et adversaires de la politique sociale ont recours à des arguments d'ordre économique. On a parfois vu dans la fixation rigide des salaires par la loi et les conventions collectives une cause d'aggravation des crises. Certains économistes ont soutenu que cette rigidité des salaires présente l'avantage d'inciter les patrons à comprimer le coût de production et à augmenter le rendement. La politique des hauts salaires est plus ou moins liée à des théories de la productivité. De même on a pu invoquer, en faveur de la limitation de la durée du travail, ce fait bien connu qu'au bout d'un certain temps le travail, à mesure qu'il se prolonge, devient de moins en moins productif. Ainsi, le progrès social a-t-il pu être considéré comme un agent du progrès technique. A l'inverse, lorsque M. Rueff a soutenu la proposition qui devait soulever tant de contro-

verses, selon laquelle l'assurance chômage était une cause de chômage, il présentait, contre une mesure de politique sociale, une objection d'ordre économique. On dénonce les dangers de l'échelle mobile des salaires pour la stabilité de la monnaie à laquelle la classe ouvrière est intéressée. Employée mal à propos, la politique sociale, avec les meilleures intentions du monde, peut se retourner contre ceux-là mêmes qu'elle prétend protéger. Elle est alors imprudente.

Les buts de la politique sociale selon Gaëtan Pirou.

Gaëtan Pirou avait une trop profonde culture économique pour ne pas peser avec soin les arguments d'ordre économique pour ou contre la politique sociale. Toutefois, ce ne sont pas les objections classiques des économistes libéraux qui l'ont surtout amené à faire des réserves sur la politique sociale. Elles ne lui ont jamais paru pleinement décisives. Il avait été très frappé par les objections originales que Georges Sorel avait opposées au principe lui-même. Celles-ci étaient d'ordre moral. Georges Sorel s'était attaqué vigoureusement au but même que l'on propose souvent à la politique sociale : l'établissement de la paix sociale, auquel il reprochait d'être immoral. Très préoccupé des problèmes moraux, il déplorait la décadence morale. Il estimait que, de toutes les classes de la société, celle qui constituait le plus grand réservoir de forces morales était le prolétariat, parce que l'esprit de jouissance et de cupidité ne l'avait pas pourri, comme il l'avait fait de la bourgeoisie et que le moyen d'entretenir cette force morale était de susciter et de maintenir dans la classe ouvrière l'esprit de lutte contre toutes les autres classes et la volonté de scission. Il attribuait la décadence des mœurs à la prédominance des idées de paix, de conciliation, d'arbitrage sur celles de lutte, de conflit, de guerre. Et Georges Sorel de célébrer les effets salutaires de l'esprit guerrier et révolutionnaire pour la culture morale. Selon lui, la politique sociale anesthésie la conscience ouvrière. La violence doit être envisagée aussi dans ses conséquences morales sur la bourgeoisie capitaliste. Le jour où les patrons s'apercevront qu'ils n'ont rien à gagner par des œuvres de paix sociale ou par la démocratie, ils comprendront qu'ils ont été mal conseillés par les gens qui leur ont persuadé d'abandonner

leur métier de créateur de forces productives, pour la noble profession d'éducateurs du prolétariat. On comprend que Gaëtan Pirou ait été séduit par la parcelle de vérité que contenait ce système, défendu d'ailleurs avec un incontestable talent. Sans doute, les propos des partisans de la paix sociale à tout prix prennent-ils parfois un tour agaçant; Péguy, dont Georges Sorel fréquentait la boutique où il tenait d'interminables discours, ne s'écriait-il pas aussi : « Avoir la paix, avoir la paix, voilà le grand mot de toutes les lâchetés ! » Il faut savoir gré à Georges Sorel d'avoir rappelé ce que l'on est parfois tenté d'oublier, que la paix n'est pas le souverain bien, une fin en soi d'une valeur absolue et nécessaire à laquelle on doive tout sacrifier, et que les hommes peuvent en faire un mauvais usage. Mais ce serait une erreur plus dangereuse encore de faire de la lutte des classes le souverain bien et une fin en soi. Une telle position est intenable. Il est inutile d'insister puisqu'aussi bien Gaëtan Pirou était doué d'un trop ferme bon sens pour s'y attarder. Dès la conclusion de sa thèse sur le syndicalisme révolutionnaire, il faisait en effet des réserves et se demandait si le mouvement syndical conserverait ses allures révolutionnaires, ou s'il ne serait pas amené à s'assagir, à s'assouplir, à entrer dans la voie des transactions et des compromis. Mieux vaut chercher les raisons qui ont amené Gaëtan Pirou à se réconcilier avec les idées de paix sociale.

Tout d'abord, la croyance à la supériorité morale de la classe ouvrière, dont s'inspirait le syndicalisme révolutionnaire, comme il l'avait si bien montré dans sa thèse, paraît avoir été quelque peu ébranlée. Georges Sorel ne se faisait-il pas illusion en parant exclusivement la seule classe ouvrière de toutes les vertus ? En réalité, les chefs syndicalistes, les militants pensent uniquement aux intérêts de la classe laborieuse souvent même compris d'une manière étroite et à courte vue. Dans un article intitulé *La démocratie et la loi*, et paru dans les *Nouvelles littéraires* peu de temps avant la dernière guerre, Gaëtan Pirou affirme que, par-delà les classes forcément bornées, il faut faire appel à l'opinion désintéressée de l'élite intellectuelle. D'ailleurs, au point de vue économique, la classe ouvrière n'a pas encore la capacité d'assurer la gestion économique de l'entreprise. Elle doit savoir attendre d'avoir acquis plus de maturité. Et, dans l'article précité, Gaëtan Pirou lui répète la formule banale « Tout n'est pas possible tout de suite ».

Au reste, surtout dans un pays comme la France, c'est simplifier les choses à l'excès que de réduire la société à deux classes : capitalistes et prolétaires[1]. On aurait tort de sous-estimer l'influence et l'importance de la petite bourgeoisie, de la paysannerie, des classes moyennes[2].

Enfin et surtout, « dans les rapports entre les classes comme dans les rapports entre les nations, la guerre engendre tant de souffrances, tant de destructions, tant de barbarie, que son passif dépasse, et de beaucoup, son actif»[3].

Le syndicalisme révolutionnaire est sujet à des déformations, à des déviations dangereuses. Dans sa thèse, Gaëtan Pirou faisait observer déjà le contraste entre la doctrine de Georges Sorel, la violence sans brutalité dont le maître faisait l'apologie, et la politique de ses disciples, les militants, les hommes d'action. En fait, la violence dans les grèves est loin de garder toujours l'allure sportive, de se conformer à l'idéal du *fair play*. Une telle violence sans brutalité ne présente-t-elle pas un caractère utopique ?

Ajoutez à cela les arguments d'ordre politique. La Nation, déchirée par les luttes intestines, n'est-elle pas une proie tentante pour ses voisins ? A la veille de la dernière guerre, devant le spectacle des conflits sociaux qui se multipliaient en France et des troubles qui les accompagnaient, Gaëtan Pirou se sent pris d'angoisse[4]. Il voit le péril de mort pour la France et, du même coup, pour ces institutions démocratiques qui sont liées à son destin et auxquelles il est sincèrement attaché.

Il n'a jamais en effet partagé contre la démocratie l'hostilité de Georges Sorel. Aussi, les idées de Gaëtan Pirou sur la politique sociale sont-elles liées à ses idées sur la politique tout court. Le suffrage universel suppose que tous les citoyens, et par conséquent les ouvriers, ont une certaine instruction pour exercer cette fonction sociale qu'est le vote. Afin que les enfants de toutes les classes de la société puissent recevoir cette instruction, il importe que le travail des enfants soit interdit. Les ouvriers adultes devront disposer de quelque loisir pour pouvoir

1. *Introduction à l'étude de l'économie politique*, chap. VI : L'état actuel de la pensée économique, sect. III : Du marxisme orthodoxe au socialisme contemporain.
2. Préface au livre d'Henri Guitton, *Le Catholicisme social*.
3. *Impressions d'un surarbitre*.
4. *La Démocratie et la loi* et *Impressions d'un surarbitre*.

s'intéresser aux affaires publiques et exercer leur activité de citoyen. Réciproquement, le régime démocratique favorise les réformes sociales. Le suffrage universel permettra aux ouvriers, qui ont le nombre pour eux, d'obtenir des mesures de protection en leur faveur.

L'activité syndicale implique, elle aussi, des loisirs pour les ouvriers. La limitation de la durée du travail fait partie des conditions qui leur permettront de participer aux réunions de leurs syndicats et de s'occuper activement de ces syndicats.

On peut donc, semble-t-il, ramener à trois les buts que Gaëtan Pirou assignait à la politique sociale : paix sociale, démocratie, syndicalisme.

Les moyens de la politique sociale selon Gaëtan Pirou.

Quels sont les moyens qui, selon lui, permettront le mieux d'atteindre ces buts? Nulle part dans ses œuvres Gaëtan Pirou n'a tracé de programme complet, précis et détaillé de politique sociale. On peut cependant assez bien discerner les instruments de politique sociale auxquels vont ses préférences, et ceux qu'il repousse.

Il n'écarte pas l'intervention des pouvoirs publics. Mais, il reconnaît que l'Etat démocratique, parlementaire et politiquement libéral, n'est pas bien adapté pour intervenir dans le domaine économique et social. « En même temps que l'Etat a vu ses attributions économiques s'accroître, il a été amené, et le sera de plus en plus, à accepter, à solliciter même, la collaboration de toutes les forces individuelles et collectives au jeu desquelles il préside. »[5].

Gaëtan Pirou attribue un grand rôle aux groupes, ou plus précisément aux syndicats séparés d'ouvriers et de patrons, construits sur l'idée de classes sociales, mais non forcément de lutte des classes. Entre les syndicats ouvriers, les syndicats patronaux et les pouvoirs publics, une collaboration est possible et souhaitable. L'intervention de l'Etat, si elle ignorait les syndicats, serait vouée à l'échec.

Nous indiquerons d'abord quels étaient, selon Gaëtan Pirou, les inconvénients d'une intervention légale pour ainsi dire à

5. *Le problème du contrat collectif de travail en France*, *Revue internationale du travail*, 1922.

l'état pur, qui ne ferait pas aux syndicats leur place. Puis nous donnerons quelques détails sur la collaboration des pouvoirs publics et des syndicats telle qu'il la comprenait. La règle de droit dont l'Etat est la source est la loi, mesure générale par définition. En régime parlementaire, elle est issue de la lente procédure des délibérations du Parlement. Or, les conditions économiques sont très variables, et les mesures sociales ne peuvent impunément l'ignorer. La possibilité de réduire la durée du travail, par exemple, varie d'une industrie à l'autre. Les règles sur la durée du travail doivent avoir une certaine souplesse, pouvoir s'adapter aux situations économiques. En outre, on constate aussi, notamment en France, de grandes différences entre les régions. Pas plus que la durée du travail. sa rémunération ne peut sans imprudence être fixée d'une manière par trop rigide et uniforme. La mobilité des circonstances économiques exige que les salaires puissent être modifiés autrement que par la machine parlementaire, si lourde à mettre en mouvement. Le niveau de vie d'après lequel se détermine le salaire vital, idée que Gaëtan Pirou avait d'abord assez vivement critiquée, mais qu'il semble avoir finalement jugée acceptable, se modifie perpétuellement. En période d'instabilité monétaire, le coût de la vie se modifie plus rapidement encore. Le législateur fera donc sagement de se borner à poser un petit nombre de principes généraux et de ne pas rentrer dans les détails d'application. Dans le même sens, Gaëtan Pirou invoque l'ignorance des réalités économiques où sont bien souvent les hommes politiques dont se composent les assemblées.

La loi devra donc être complétée par d'autres sources de droit, par la coutume, par des usages locaux et professionnels. Cette coutume, ces usages pourront résulter des conventions collectives qui interviendront entre les syndicats d'ouvriers et de patrons et de sentences arbitrales qui pourront constituer une sorte de jurisprudence.

Tout d'abord la loi devra donc autoriser les syndicats et leur reconnaître la personnalité morale. Tel était l'objet de la loi de 1884. Mais, celle-ci, selon Gaëtan Pirou, est insuffisante. Le régime de 1884 n'est qu'une première étape.

Pirou souhaite que les syndicats deviennent obligatoires et qu'ils englobent toute la classe ouvrière. Il se sépare nettement sur ce point des syndicalistes révolutionnaires, qui pré-

féraient des syndicats de minorités, ne réunissant qu'une élite, que des troupes de choc, et craignaient qu'une trop grande extension des syndicats n'affaiblît l'esprit combatif des militants. Il souhaite également que le législateur attribue aux syndicats le pouvoir de faire des règlements valables pour toute la profession, que les syndicats prennent ainsi figure d'institutions de droit public. La convention collective, passée entre syndicats patronaux et ouvriers, lui paraissait appelée à constituer l'une des principales sources du droit professionnel. A cet égard, la législation sociale a évolué dans le sens souhaité par Gaëtan Pirou. Dans un article paru en 1922 dans la *Revue internationale du Travail*, celui-ci se réjouissait de constater qu'en application des lois du 11 juin 1917 sur la semaine anglaise et du 23 avril 1919 sur la journée de 8 heures, des accords entre organisations patronales et ouvrières avaient été, par décrets, étendus à l'ensemble d'une région et d'une profession. Il croyait pouvoir dire que les contrats collectifs étaient devenus l'une des pièces essentielles du jeu de ces lois. « Celles-ci se bornent en effet à poser des principes et laissent le soin de fixer les détails à des règlements d'administration publique qui doivent prendre en considération au premier chef les accords syndicaux... En fait, le Ministre du Travail, lorsqu'il a constaté l'existence d'une convention collective, en homologue, dans la plus large mesure, les dispositions. » Par la suite, un grand rôle devait être attribué aux décisions des syndicats, et notamment du syndicat dit « le plus représentatif ». On observera que les syndicats, tels que les comprenait Gaëtan Pirou, obligatoires, munis de pouvoirs étendus pour créer des règles de droit, véritables institutions de droit public, ne sont pas sans quelque analogie avec les corporations. Ils sont cependant nettement caractérisés comme syndicats de classe.

Quant à la grève, selon Gaëtan Pirou, elle demeure actuellement une arme indispensable aux mains de la classe ouvrière. Mais, il semble qu'il n'aurait pas condamné un développement progressif d'institutions d'arbitrage, qui pourrait finalement aboutir à rendre les grèves inutiles et à les supprimer.

Ces institutions d'arbitrage garantissent la fidèle et loyale application des conventions collectives. Celles-ci devront d'ailleurs être souples pour pouvoir être révisées. Les salaires seront fixés, soit par conventions collectives, soit par arbitrage.

Telle était, semble-t-il, la position de Gaëtan Pirou, dans le dernier état de sa pensée. Il ne s'était plus guère exprimé sur les sujets de politique sociale depuis la guerre. Sans doute, les événements se succèdent et se multiplient sous nos yeux avec une rapidité déconcertante. Nous croyons cependant que certains des conseils que Gaëtan Pirou donnait aux classes sociales à la veille de cette guerre ont conservé toute leur opportunité.

M. Apchié.

IX

SYSTÈME PHILOSOPHIQUE ET SYSTÊMES ÉCONOMIQUES DANS LA PENSÉE DE GAËTAN PIROU

Toute la pensée de Gaëtan Pirou et toute son œuvre — comme toute sa vie elle-même — sont profondément marquées et même entièrement commandées par sa conception du monde et de la vie, par sa position vis-à-vis des problèmes de la connaissance et de l'action, en un mot par toute sa philosophie. Bien qu'il se soit toujours montré très réservé sur ces questions, qui touchent à ce que la pensée de chaque homme a de plus intime et de plus profond, ses démarches en vue d'éprouver, de vérifier, de confirmer et de développer autant que possible ses conceptions positives, sa recherche d'une position philosophique solide, recherche non point inquiète, certes, mais incessante, car soucieuse de vérité pure, ses préoccupations philosophiques apparaissent jusque dans l'Introduction de ce *Traité d'économie politique* qui devait développer sa façon de voir les problèmes économiques contemporains. Qu'on ne s'étonne pas de trouver dans cette Introduction des pages sur des sujets aux confins de la philosophie et de la métaphysique[1], sur le conflit entre l'affirmation du déterminisme social et la croyance au libre arbitre humain[2]. C'est qu'une telle discussion, non seulement met en jeu les aspirations les plus élevées de la pensée humaine, mais aussi commande la conception même de la science économique : les faits sociaux peuvent-ils être objet de science, et comment convient-il d'en aborder l'étude ? Tels sont les problèmes liminaires fondamentaux que Gaëtan Pirou éclaircit, sans vaines discussions épistémologiques, mais en affirmant son

1. Dans les chapitres Ier et II du titre premier de l'*Introduction sur la science et la sociologie*.
2. P. 25-28 et 50-63 notamment.

point de vue exclusivement « scientifique ». « L'économie politique est un département dans cette vaste province du savoir humain que forme la sociologie, ou science sociale. » Par conséquent, pour que la science économique puisse prendre son plein développement et atteindre son objet : l'explication de la réalité économique, elle doit faire siens les principes et les méthodes de la science en général; elle doit s'appuyer sur l'hypothèse du déterminisme universel; elle doit pratiquer une méthode positive, c'est-à-dire fondant toujours ses raisonnements sur l'observation des faits; une observation sans parti-pris, sans préoccupation morale ou finaliste. Ces règles scientifiques que Gaëtan Pirou veut appliquer à la matière économique, elles découlent tout naturellement de sa conception générale de la connaissance : leurs fondements et leurs implications, c'est toute sa philosophie. C'est donc bien de là qu'il faut partir pour comprendre son attitude à l'égard du grand problème économique contemporain, ce passage d'un système à un autre qu'il a su entrevoir dès la grande crise de 1930 et analyser avec la précision et la lucidité qui le caractérisent.

*
* *

Cette philosophie, à laquelle il a donné son adhésion et qui l'a inspiré aussi bien dans sa conduite d'homme que dans son attitude de savant, — ces deux aspects de sa personnalité étant d'ailleurs indissolublement liés, à la fois parce qu'il a consacré toute sa vie à la recherche et parce que sa philosophie « ne recouvre d'aucun masque trompeur l'écoulement des choses », — cette philosophie, elle nous est dévoilée avec sa discrétion habituelle par ces *Glanes* qu'il a publiées et préfacées. Ces pensées, qu'il avait collectionnées au fil de ses lectures et sans doute au cours de ses relations avec un ami très cher, ces citations, sous leur forme volontairement anonyme et impersonnelle, nous montrent clairement les raisons et les conséquences de son attitude intellectuelle — et aussi bien morale.

Le fondement de tout ce système philosophique, c'est *un rationalisme appuyé sur la croyance à l'universel déterminisme.* Gaëtan Pirou, comme il le dit de Jean B***, « avait la conviction très ferme que la raison, travaillant sur les données de

l'expérience, peut seule apporter à l'homme quelques clartés sur le monde et ses lois ». Et il note (Glane 12) : « Je crois que le monde des apparences est le seul qui sera jamais connu, que notre esprit ne peut atteindre une réalité essentielle distincte de ces apparences, et que, pour l'homme, les ombres de la caverne, telles qu'elles ont été perçues par lui ou par d'autres hommes, sont la seule réalité. Je crois que, de ces ombres, la sagesse humaine a découvert certains rapports qui semblent fixes et que beaucoup d'entre elles obéissent à des lois, peut-être statistiques, mais fidèles, qui permettent, dans une mesure toujours plus grande, éternellement petite, de deviner et de former l'avenir. »

Mais il ne s'agit nullement pour lui de bâtir là une théorie de la connaissance : « il est vain d'échafauder, pour expliquer l'inconnaissable, des hypothèses qui n'ont aucune base expérimentale » (Glane 4). Sa philosophie ne pose pas de problèmes métaphysiques, car « les problèmes métaphysiques sont des problèmes mal posés, c'est-à-dire posés prématurément et en termes vagues » (Glanes 5 et 6) : il faut les préciser, les circonscrire, les rendre intelligibles, et alors ils tombent sous la juridiction de quelqu'une des sciences positives : on a remplacé le « pourquoi » par le « comment », donné la parole à la science, à la science seule.

Et « la science est inévitablement déterministe. Ce déterminisme, suivant le cas, pourra être conçu comme plus ou moins rigide, et les lois qui l'expriment pourront être données comme plus ou moins certaines. Mais si, dans une fraction du monde, n'existait aucun déterminisme, il n'y aurait, pour elle, aucune formule de loi, aucune possibilité de science. »[3]. Ainsi tout effort de recherche scientifique repose fondamentalement sur la conviction que « le déterminisme est l'attitude nécessaire de l'intelligence », parce que si les choses n'avaient pas entre elles des liens inéluctables, elles ne seraient pas intelligibles, elles n'auraient plus cette régularité, cette rationalité, qui leur permettent d'être embrassées et comprises par l'intelligence humaine.

Cette conception d'un lien indissoluble entre la science et le déterminisme explique l'intérêt primordial, aux yeux de Gaëtan

3. *Introduction*, n. 16.

Pirou, de la controverse sur la notion même de loi scientifique : « il s'était loyalement demandé si les formes nouvelles de la pensée philosophique, et les bouleversements récents de la physique et de la chimie, ne remettaient pas en question sa conception philosophique du monde »[4]. Et l'Introduction du *Traité* marque bien l'ébranlement ressenti devant l'irrationalité apparente du monde microscopique et l'interprétation philosophique tirée par certains, à la suite d'Eddington, des phénomènes discontinus et imprévisibles de la physique « quantique ». Mais Langevin fournit l'interprétation antithétique qui permet de sauvegarder le principe du déterminisme, sauf peut-être à l'amender, à le nuancer, en le dégageant d'une conception trop mécaniste du monde[5] : en définitive, la crise du déterminisme, apparemment ouverte par les développements mêmes de la science moderne, serait due « non à l'indétermination des phénomènes, mais à la maladresse de nos moyens d'expression et d'interprétation »[6]. « Les choses sont plus intelligibles que nous ne sommes intelligents. » (Glane 86.)

Il ne suffit pas cependant que les fondements de la science soient ainsi sauvegardés, confirmés, dans leur domaine traditionnel. Une autre discussion, bien plus délicate, s'ouvre quand il s'agit de faire valoir les principes déterministes dans le domaine des sciences sociales, c'est-à-dire d'affirmer que des phénomènes dépendant directement du comportement humain sont soumis à des lois, aussi bien que les phénomènes de la nature qui ne concernent que des choses dépourvues de personnalité et de volonté. Ce qui fait toute la difficulté du problème, c'est que Gaëtan Pirou le pose dans ses termes les plus généraux, c'est-à-dire part de l'hypothèse d'un déterminisme absolument universel. Son esprit rigoureux et sa pensée profondément rationaliste ne s'accommodent point des solutions de facilité consistant à faire la part du déterminisme en réservant certains domaines au libre arbitre.

4. *Glanes, préface*, p. 8.

5. « La crise actuelle n'est pas une crise du déterminisme, mais seulement du mécanisme. » (Glane 92.)

6. *Introduction à l'Economie politique*, p. 28. Gaëtan Pirou réaffirme sa conception dans la préface à la 2e édition de l'*Introduction* (fin 1945) : l'état actuel de la science ne prouve rien contre le déterminisme, il en suggère simplement une conception assouplie, perfectionnée plutôt que diminuée, et l'on peut toujours penser que « toute régression du déterminisme est un échec pour l'intelligence » (p. XIV).

Aussi dénonce-t-il la confusion impliquée dans la thèse selon laquelle l'homme serait libre de choisir entre des lois conditionnelles. C'est là, sans doute, le point le plus sensible et le plus significatif de la controverse, car la croyance au libre arbitre repose certainement sur la conviction de l'homme moderne qu'il peut influer sur son destin, sinon en éludant les lois de la nature et de l'humanité, du moins en s'y adaptant, en s'en servant, en les choisissant même (et d'ailleurs, sans cette conviction, ne resterait-il pas qu'à s'abandonner à une fatalité seule maîtresse du monde ?). Mais, sauf à voir quelle place on peut faire à ce sentiment, il faut reconnaître que la critique pénétrante de Gaëtan Pirou est décisive : s'il y a un déterminisme social, il règle tous les comportements humains, et rechercher ou favoriser l'application de telle ou telle « loi sociale », c'est encore affirmer le caractère prévisible, déterminé, des actes humains; mais, de plus, comment imaginer que certains hommes pourraient échapper à ce déterminisme et choisir « en toute liberté » les mécanismes auxquels sera soumise toute la société ? « On ne peut guère supposer un législateur libre dans une société déterminée ». « Le conflit entre la liberté de l'homme et le déterminisme de la société ne paraît pas pouvoir être nié. »[7]. Pour le résoudre en réservant la part du libre arbitre humain et en sauvegardant la possibilité d'une science sociale véritable, il n'y a que deux solutions : ou bien, sans renoncer au déterminisme, en atténuer la rigueur en matière sociale; ou bien, limitant le libre arbitre aux actions individuelles, s'efforcer de concilier l'imprévisibilité des comportements individuels et la prévisibilité des résultats collectifs. Mais ni l'une ni l'autre solution ne satisfait Gaëtan Pirou : l'assouplissement de la notion de loi, qui serait seulement « tendancielle » en matière sociale, fait la place trop faible à la science, par déférence pour le libre arbitre humain, et les progrès des recherches sociologiques montrent que l'on peut prétendre à plus de certitude; la limitation de la portée du libre arbitre humain au domaine des comportements individuels, laissant la possibilité d'un comportement social déterminé et prévisible, paraît sans doute, à première vue, permise par la notion de la loi statistique et facilitée par les développements actuels de la théorie des

7. *Introduction*, p. 54.

probabilités, où l'indétermination à la base se concilie avec une détermination au sommet, — et par là on semble même se rapprocher des explications élaborées par la microphysique moderne et aboutir finalement à une interprétation statistique de l'univers. Mais cette conception repose sur des analogies absolument injustifiables, puisqu'il ne saurait être question de choix conscients et volontaires dans le monde physique, et parce que, dans le monde social, si les individus peuvent prendre des décisions vraiment souveraines et absolument libres, il n'y aurait plus de calcul des probabilités — c'est-à-dire de connaissance et de prévision possible — à l'échelle du groupe, à moins d'admettre que les individus n'usent pas véritablement de leur liberté.

Donc « les choses sont déterminées, cela est sûr; il n'y a pas d'exception aux lois naturelles, et nous sommes tous des pantins soumis à ces lois; mais il y a trop de ficelles et personne ne peut les tenir toutes à la fois; c'est pour cela que nul ne peut prévoir l'avenir » (Glane 76). Gaëtan Pirou se rattache, en définitive, à l'idée qu'il n'est pas possible de chasser le déterminisme de la science, même en matière sociale : ainsi sa recherche des lois du monde économique est valable, fondée sur la conviction qu'une intelligence assez vaste pour soumettre à l'analyse toutes les données des phénomènes étudiés en comprendrait l'enchaînement, en découvrirait la rationalité[8].

Un point extrêmement délicat reste pourtant à élucider, qui importe tout autant à la philosophie générale de la vie humaine qu'à la connaissance des phénomènes économiques, spécialement en ce qu'ils subissent l'intervention de l'homme : si les actes humains, individuels aussi bien que sociaux, sont rigou-

8. Dans la préface à la 2e édition de l'*Introduction*, répondant à des objections de François Perroux, Gaëtan Pirou rappelle encore l'importance de la distinction entre « *l'existence* des lois et la possibilité de leur *découverte*, car il se pourrait que le monde social obéisse à un strict déterminisme, mais que l'enchevêtrement des causes et des effets soit trop complexe pour que le cerveau humain ait la possibilité d'en formuler les lois et d'en prédire le déroulement » (p. xv). Mais il montre qu'en science économique un certain nombre de « régularités » ont été d'ores et déjà découvertes, qui se sont révélées valables à des dates diverses et en des pays différents, qui ont reçu de multiples et décisives confirmations, et dont il n'est pas exclu de penser que les progrès de l'économétrie permettront de les préciser sous forme numérique; et il insiste sur l'importance et la signification de l'étude scientifique des phénomènes politiques et de ses développements récents (p. xvi-xvii).

reusement déterminés sans pouvoir être décidés d'une façon véritablement libre et souveraine par un être conscient et volontaire, quel rôle reste-t-il à l'initiative humaine? La philosophie de Gaëtan Pirou n'aboutit cependant pas au fatalisme : il répudie formellement l'idée que l'homme serait le jouet de nécessités naturelles plus puissantes que les activités humaines; il reconnaît « que l'homme, même s'il est déterminé dans ses actions par les facteurs combinés de l'hérédité, du milieu, du moment, n'en exerce pas moins, du fait de son intervention personnelle, une influence sur le cours des choses. On peut même affirmer que cette influence devient de plus en plus grande à mesure qu'augmentent, avec les progrès de la technique et de la civilisation, sa science et sa conscience »[9].

Ainsi est réintroduit, avec son sens et sa portée véritables, le rôle de l'action humaine : « Dans les sciences morales comme dans les sciences physiques, la recherche fructueuse est celle qui, démêlant les couples, c'est-à-dire les conditions et les dépendances des choses, permet parfois à la main de l'homme de s'interposer dans le grand mécanisme pour déranger ou redresser quelque petit rouage, un rouage assez léger pour être remué par une main d'homme, mais tellement important que son déplacement ou son raccord puisse amener un changement énorme dans le jeu de la machine et l'employer tout entière... au profit de l'insecte intelligent par lequel l'économie de sa structure aura été pénétrée. » (Glane 91.) L'homme a donc à sa disposition des possibilités d'action d'autant plus grandes que ses connaissances sont plus étendues : « Nous devenons d'autant plus maîtres de notre destinée que nous démêlons plus exactement les attaches mutuelles des choses. » (Glane 13.) On retrouve ici l'idée que l'homme peut tourner à son profit les lois naturelles, car le déterminisme est la condition de notre emprise sur le monde : c'est la science qui étend le champ de notre action. Mais, et c'est un point capital aux yeux de Gaëtan Pirou, il ne faut pas parler là de « liberté », de libre arbitre humain : il ne s'agit que de « puissance » ou d'efficacité. La liberté d'agir dans un sens ou dans un autre n'est pas la capacité d'atteindre tel ou tel résultat. La liberté véritable du comportement humain, qui postulerait le caractère absolument autonome, souverain et indéterminé, imprévisible, de son action,

9. *Introduction*, p. 63.

reste contradictoire avec l'hypothèse d'un déterminisme universel, valable aussi bien en matière physique que dans le monde social.

Cette position laisse cependant place à une idée extrêmement séduisante pour celui qui, tout en reconnaissant la valeur et la fécondité des principes rationalistes et déterministes, cherche à les concilier avec le rôle sans cesse croissant de l'action humaine, avec une conception quelque peu volontariste de l'organisation sociale et du progrès humain : La connaissance sans cesse plus précise de lois — physiques ou sociales — sans cesse plus nombreuses, permettant à l'homme d'utiliser les unes pour tourner ou pour annihiler les autres, le met à même de concevoir et de réaliser des projets de plus en plus grandioses par lesquels il « se libère » de plus en plus des lois — physiques ou sociales — qui l'emprisonnaient traditionnellement; il acquiert de la sorte, avec une puissance plus grande, une indépendance plus étendue vis-à-vis des forces de la nature et des nécessités humaines sur lesquelles il doit toujours compter. Ainsi se développent et s'affirment, sinon à strictement parler « la liberté d'action », du moins la capacité et les possibilités d'action de l'homme — ce qui, en fait, est très voisin.

Si l'on ajoute que le comportement de l'individu, s'il est certainement déterminé par tout l'ensemble des conditions qui peuvent influer sur la psychologie humaine, l'est sans aucun doute d'une façon beaucoup moins étroite et rigoureuse que les réactions du milieu naturel, on comprendra que cette philosophie n'aboutit nullement à dénier tout rôle à la volonté humaine, dans l'ordre individuel comme dans l'ordre social, car, bien au contraire, seules la reconnaissance du déterminisme de l'action humaine et la connaissance des lois auxquelles elle obéit (à l'insu même de ceux qui croient prendre de libres décisions) permettent d'arriver à la pleine conscience des conditions de l'activité humaine, et par là de lui assurer le plus d'indépendance et d'efficacité réelles. Si Gaëtan Pirou ne semble guère s'être préoccupé d'approfondir ses conceptions philosophiques ou ses recherches scientifiques sur ce point, toute son attitude, à l'égard notamment de la pensée et de l'activité de ceux avec qui il était en relations, semble bien prêcher en ce sens. Nul plus que lui n'a respecté la libre détermination des actes d'autrui; mais nul non plus n'a été plus habile à faire mûrir et fructifier des décisions

ou des vocations encore en germe, encore confuses aux yeux mêmes des principaux intéressés. C'est sans doute qu'avec son sens extrêmement aigu de la dialectique et qu'à l'aide de sa faculté d'analyse particulièrement pénétrante il savait déceler toutes les conditions fondamentales susceptibles de commander une évolution, et pouvait ainsi les mettre à même de porter toutes leurs conséquences de la meilleure façon possible. Sous son apparente impassibilité, et grâce à son inaltérable objectivité, il parvenait à mettre chacun en présence des difficultés essentielles, et, par suite, en pleine conscience de ses possibilités et de ses responsabilités. On peut dire qu'il a su, de la sorte, pratiquer une véritable maïeutique socratique directement fondée sur une solide philosophie de la connaissance.

*

Si Gaëtan Pirou ne s'est guère soucié des problèmes de l'action, notamment en matière sociale, si non seulement il n'a jamais cherché à jouer un rôle, mais encore n'a jamais songé à élaborer ou à promouvoir une doctrine d'action, s'il a même été jusqu'à considérer toutes les doctrines et tous les systèmes d'un point de vue strictement objectif et sans paraître prendre parti, c'est qu'il n'éprouvait aucun goût et sans doute aucune prédisposition pour ces formes d'activité ou de raisonnement : la Science seule l'attirait. Ses conceptions rationalistes l'orientaient vers l'observation désintéressée, ayant pour seul but la compréhension des choses et des événements. Sa philosophie, en effet, — et c'est son deuxième caractère important, — est essentiellement une *philosophie de la connaissance tout entière orientée vers la recherche de la vérité*. Sa position à l'égard des problèmes sociaux, sa façon de considérer et d'étudier l'évolution des systèmes économiques, découlent ainsi directement de sa position à l'égard des problèmes de la vie, de sa façon de considérer l'évolution des sociétés humaines.

« Il était avant tout un *observateur* et un *homme de science*. Il se souciait peu de morale et n'avait aucun penchant pour l'action. »[10]. On comprend que le rationaliste et le chercheur qu'était Gaëtan Pirou ait pu faire une fois pour toutes un choix décisif, consacrant sa vie à la connaissance : son respect de la

10. *Glanes*, préface, p. 13.

raison, son amour de la vérité, le déterminaient à préférer la volupté de comprendre à l'ivresse de l'action. En effet, s'il ne cesse « de croire que la principale vertu est l'effort de la raison pour voir les choses à leur place dans l'ensemble, pour les remettre au point en toute vérité et simplicité », il doit reconnaître aussitôt : « je ne crois pas que le monde soit pénétré de raison; je constate qu'il est mené uniquement par les sentiments et les passions » (Glane 155); et il sait que « le savant est aux antipodes de l'homme d'action » (Glane 65), car l'action exige des qualités et des convictions bien différentes de celles qui inspirent la connaissance : « Les grandes actions s'accomplissent dans un chaud et bienheureux brouillard mental, brouillard que le souffle impitoyable et glacé de l'analyse aurait chassé. » (Glane 156.) Il ne pouvait donc y avoir d'hésitation pour un homme soucieux de se laisser guider par la seule raison, puisque, en définitive : « La raison… n'est jamais en soi une force créatrice; la véritable création réclame toujours la présence d'une illusion. » (Glane 157.)

Destructrice d'illusion, ennemie des préjugés, émancipée de toutes les traditions, cette recherche de la vérité à laquelle il s'adonne n'est pas sans apporter avec elle une certaine amertume, un profond pessimisme même : la vérité est dure à supporter, sa connaissance est une cause de souffrance. La philosophie de Gaëtan Pirou ne laisse se leurrer d'aucun espoir à ce sujet. Toute une série de Glanes mettent en évidence les ébranlements douloureux et les émancipations néfastes qui accompagnent le développement de l'intelligence, les découvertes décourageantes et les curiosités insatisfaites qu'apporte la connaissance scientifique. Mais une philosophie supérieure de la raison, un culte exclusif de la vérité, permettent d'atteindre à des satisfactions bien plus profondes et bien plus certaines que celles qu'apporte la vie seule — l'action et non la pensée. Gaëtan Pirou est avant tout un penseur, et « la première qualité du penseur est le courage » (Glane 49). Il accueille sans crainte les pensées les plus dépourvues d'illusion et même d'espoir. Il ne s'attend pas à découvrir, dans l'étude des hommes et des sociétés, quelque perspective merveilleuse, quelque progression encourageante : il sait que « chaque victoire de l'intelligence fait voir plus nettement le néant vers quoi nous tombons. » (Glane 139.) Mais « le courage, c'est l'indifférence au destin de la personnalité du pen-

seur. » Aussi Gaëtan Pirou a-t-il su considérer la mort elle-même en face, sans illusion, mais sans désespoir non plus, l'acceptant philosophiquement comme une chose inéluctable parce que naturelle : « Je me suis habitué à n'être qu'une parcelle de l'univers qui accomplit sa destinée; je me relie au passé et à l'avenir, je me devine par avance prolongé par ceux qui feront après moi la même œuvre que moi... Ce que la mort a de rationnel quand on l'envisage ainsi me la fait accepter aussi naturellement que la naissance. » (Glane 153.) Et par là s'explique lumineusement toute son attitude dans la vie et jusque devant la mort [11] et s'éclaire même son visage à la fois impassible et compréhensif : « Comme il n'y a point de secours à attendre de l'inexorable, ni de pitié devant ce qui est conforme au Tout et conforme à notre pensée elle-même, la résignation seule est de mise, et, bien plus, un certain consentement intérieur et, plus encore, ce sourire détaché de l'intelligence qui comprend, observe, s'intéresse à tout, même aux phénomènes de sa propre extinction. »

C'est dans cette philosophie que Gaëtan Pirou a trouvé la sérénité totale et l'objectivité parfaite avec lesquelles, dépassant ses propres convictions et oubliant même ses tendances personnelles, il a su considérer doctrines et systèmes et analyser les problèmes les plus vivement controversés de l'économie contemporaine. Il y trouve, en effet, les bases de ce complet renoncement que demande le travail scientifique, les sources de cet idéal d'attachement à la vérité quelle qu'elle soit, quoi qu'il puisse en coûter. Il sait se détacher de toutes les opinions, même les plus courantes, de toutes les préférences, même les plus justifiables; il sait qu'il doit se méfier jusque de lui-même, de ses conceptions, ou de ses inclinations. Et surtout, ce qui est

11. Combien n'est-elle pas émouvante à relire, quand on connaît les circonstances de sa mort, cette pensée qu'il avait recueillie dans ses *Glanes* (149) : « Dans certaines maladies à longue période comme la phtisie, le cancer, celui qui en est atteint, s'il possède quelques connaissances scientifiques, peut calculer les probabilités de vie qu'il lui reste, déterminer à quelques jours près le moment de sa mort... Se sachant condamné, se sentant une chose parmi les choses, c'est d'un œil pour ainsi dire impersonnel qu'on en vient alors à se regarder soi-même, à se sentir marcher vers l'inconnu... Si cette mort, toute consciente d'elle-même, a son amertume, c'est pourtant celle qui séduira peut-être le plus un pur philosophe, une intelligence souhaitant jusqu'au dernier moment n'avoir rien d'obscur dans sa vie, rien de non prévu et de non raisonné. » Ce penseur aura eu ainsi la suprême satisfaction de mourir d'une façon qu'il a pu souhaiter, comme il a toujours vécu, avec une conscience parfaite et une vision raisonnée de son destin.

particulièrement rare, mais spécialement nécessaire chez un économiste, il a su puiser dans la confrontation des exigences de la connaissance et des nécessités de l'action la conviction que le savant doit rester complètement indifférent aux appréciations de moralité, insensible aux jugements de valeur, ignorant des fins à servir : « Je professe absolument et sans réserves cette doctrine que la science n'a d'autre objet que la vérité. et la vérité pour elle-même, sans aucun souci des conséquences bonnes ou mauvaises, regrettables ou heureuses, que cette vérité pourrait avoir dans la pratique. Celui qui, par un motif patriotique, religieux et même moral, se permet dans les faits qu'il étudie, dans les conclusions qu'il tire, la plus petite dissimulation, l'altération la plus légère, n'est pas digne d'avoir sa place dans le grand laboratoire où la probité est un titre d'admission plus indispensable que l'habileté. » (Glane 20.) Sentence à méditer par les économistes, conception qui n'est pas toujours admise en économie politique, mais qui semble indispensable pour qu'elle puisse se développer en science, se dégageant enfin des controverses partisanes et des raisonnements tendancieux : seule l'indifférence absolue au résultat de la recherche scientifique permet à celle-ci de se développer de façon fructueuse; la moindre parcelle de passion politique, la plus légère préférence morale, suffisent à tout fausser. Pour atteindre la vérité totale, il faut pratiquer une objectivité totale.

Cette objectivité — « l'une des plus récentes et à coup sûr l'une des plus essentielles conquêtes de l'esprit », Gaëtan Pirou a su la pratiquer sans défaillance et en tirer tout le parti possible dans ses analyses. Elle se fondait sur cet esprit critique, qu'il avait particulièrement développé et qu'il considérait comme l'instrument par excellence de la raison humaine, comme la manifestation de la supériorité éminente de l'esprit en même temps que comme le fondement même de la science. Voir les choses comme elles sont et non comme il serait agréable et avantageux qu'elles fussent, chercher à trouver et à prouver des idées générales, rien de plus — douter facilement de sa propre opinion et être prêt à peser les arguments de l'adversaire, se libérer de toutes les traditions sociales, douter, douter toujours, douter de tout et même — et surtout — des témoignages du sens commun [12], tels sont les seuls préceptes dont il recon-

12. Voir, *passim*, *Glanes* 9 à 38 (Dangers du sens commun, Eloge de l'objectivité, nécessité de l'esprit critique).

naît la valeur, c'est-à-dire l'efficacité, pour la recherche de son seul but, la vérité. Aussi n'expose-t-il jamais aucune question sans confronter les thèses les plus diverses, les plus violemment contradictoires, qui se sont exprimées à ce sujet; et naturellement, — chose combien rare mais précieuse —, il présente avec la même parfaite bonne foi, le même souci d'exactitude, le même effort de saisir toutes les nuances de la pensée, toutes les opinions en présence, quelles qu'elles soient, quel que soit même le crédit à leur accorder. Ainsi c'est de la confrontation des idées qu'il cherche à faire jaillir la lumière.

Mais ne nous méprenons pas sur son procédé : entre les différentes idées qu'il analyse, il ne s'agit pas pour lui de faire un « choix », mais bien d'opérer une « synthèse ». Il n'est pas de ceux qui se donnent l'élégance apparente d'exposer les thèses de leurs adversaires pour pouvoir mieux les démolir et les repousser : d'ailleurs, sur le plan où il se place, il n'existe point d'adversaires, mais seulement des chercheurs, dont les efforts, en définitive, tendent vers le même but. Dans toute opinion, il cherche et il trouve la parcelle de vérité qui l'a inspirée. De la sorte, il aboutit à cette attitude étonnante, incompréhensible pour beaucoup, qu'il n'a pour ainsi dire même pas besoin de conclure, — de conclure du moins à la façon dont l'entendent habituellement tous ceux qui craindraient sans doute manquer d'originalité s'ils n'affirmaient pas à leur tour, après tant d'autres, une opinion nouvelle prétendant surpasser toutes les autres, et en réalité entachée des mêmes causes d'erreur. C'est par là, évidemment, qu'il dépasse de beaucoup l'époque où il a vécu — au moins dans la dernière partie de sa vie — et qu'il a pu rester même quelque peu incompris des nouvelles générations; la jeunesse, à qui il s'efforçait de ne présenter que des faits certains et convenablement interprétés, de ne fournir que des éléments objectifs d'appréciation, laissant à ses auditeurs la possibilité de se faire leur opinion personnelle selon leurs tendances individuelles, cette jeunesse, avide de certitudes et attirée par des doctrines simplistes, était assez mal exercée au jugement et peu portée à la réflexion; aussi beaucoup ne comprenaient-ils pas l'attitude rigoureusement neutre de leur Maître; ils ne saisissaient pas la signification profonde d'exposés où les arguments semblaient s'opposer aux arguments sans parvenir à une conclusion nettement tranchée, pour ou contre, de

droite ou de gauche, et ils étaient déçus de ne pas trouver, au terme des discussions, quelques opinions toutes faites et sans nuances. Gaëtan Pirou en était certainement très conscient, mais se refusait néanmoins à céder à ces aspirations, soucieux avant tout de former des esprits, de meubler des intelligences, plutôt que de façonner quelques âmes dociles. Et certainement pensait-il que son devoir était d'éveiller l'esprit critique, de donner le sens de l'objectivité, d'enseigner le culte de la vérité d'autant plus systématiquement que le monde semblait perdre ce goût, oublier cette notion, mépriser cet idéal.

Il excellait pour sa part à embrasser dans un même regard compréhensif l'ensemble infiniment divers et complexe des faits et des idées expressifs d'une même réalité sociale. Son intelligence était assez puissante et assez vaste pour opérer à la fois une analyse et une synthèse lui permettant de saisir simultanément tous les éléments significatifs d'une situation, toutes les forces décisives d'une évolution, de façon à en comprendre le sens et les lois. Si la dialectique c'est l'art d'atteindre la vérité en opposant des opinions contradictoires, ou, mieux, l'art de penser à la fois les contraires comme des aspects inséparables de la réalité qui doivent s'intégrer dans la compréhension de l'ensemble, si la dialectique c'est encore une progression de la pensée à l'aide d'une logique du mouvement, s'élevant des degrés inférieurs aux degrés supérieurs de la connaissance par la conception constamment précisée d'un ensemble dont tous les éléments sont liés organiquement et se conditionnent réciproquement, où des forces contraires s'affrontent et se combinent pour engendrer un processus incessant de transformations et de développement, alors on peut dire que Gaëtan Pirou savait supérieurement pratiquer l'art de la dialectique.

Il maniait d'ailleurs aussi bien la dialectique des idées que celle des faits. Nul n'a su mieux que lui exposer et analyser les différentes formes de la pensée économique : les doctrines, en particulier, représentaient à ses yeux des étapes dans le développement de la pensée, dont il s'agissait d'expliquer l'avènement, des manifestations d'un état de la connaissance, dont il fallait recueillir l'apport. Jamais, pour lui, il n'était question d'en discuter les fondements philosophiques ou les principes dogmatiques; il cherchait seulement à les considérer à leur

place dans un processus historique. En effet, il ne s'en tenait jamais non plus à la seule confrontation dialectique des idées entre elles; les doctrines sociales, pensait-il, pouvaient être l'objet d'une investigation scientifique : « l'apparition d'une doctrine, son essor, ses succès et ses échecs ne résultent pas du hasard »[13], un déterminisme social largement compris doit permettre d'indiquer l'influence exercée par l'évolution économique et politique. Mais parmi ces conditions économiques, ces transformations du milieu social et tous ces événements qui peuvent influer sur l'histoire des doctrines, il n'omettait pas de faire une large place à l'analyse des phénomènes purement idéologiques : les conceptions philosophiques, les modifications dans l'intensité des croyances ou la puissance des intérêts en conflit lui paraissaient susceptibles d'avoir une importance décisive. Donc il ne s'agit nullement de vouloir tout ramener à des faits matériels; le seul principe, c'est « que les doctrines doivent être étudiées non comme des vérités en formule, mais comme des forces en action »[14].

C'est d'une façon analogue que Gaëtan Pirou s'efforce d'analyser et d'interpréter l'évolution des faits et des systèmes économiques. D'ailleurs, à vrai dire, s'il a été un historien particulièrement pénétrant des doctrines contemporaines, celles-ci ne l'intéressaient vraiment que dans la mesure où elles caractérisent la société et parce qu'elles constituent un facteur important de la situation et un élément d'interprétation des faits. Sa conception du déterminisme social le conduisait tout naturellement à chercher dans les conditions de la vie matérielle de la société les causes de l'évolution du système économique. La transformation — la déformation — progressive du système capitaliste, faisant jouer un rôle directeur de plus en plus important à l'Etat, laissant une place de plus en plus large à un secteur socialisé, il l'analysait d'une façon pénétrante, véritablement dialectique, en montrant la transformation générale des conditions de l'activité économique et sociale, notamment dans les modes de production, dans les rapports d'échange entre les diverses catégories d'agents économiques, dans les forces contradictoires qui animent le mouvement général de l'économie, dans les tendances opposées qui s'efforcent de diriger à

13. *Doctrines sociales et science économique*, p. 6.
14. *Ibid.*, p. 7.

leur profit ce mouvement. Et par là il reprenait, avec des préoccupations exclusivement scientifiques, les procédés et les recherches du matérialisme historique. Il n'a d'ailleurs pas hésité à marquer « qu'il y a beaucoup à retenir du marxisme »; « sa méthode [de Marx] garde le mérite d'avoir posé scientifiquement les données du problème, et son tableau du développement du capitalisme, malgré de nombreuses erreurs, reste dans les grandes lignes, lumineux et puissant. »

Mais « il faut faire une place aux causes politiques et intellectuelles... Par là l'indifférence du marxisme pour tout ce qui n'est pas la technique de la production apparaîtrait décidément trop matérialiste et simpliste. » Gaëtan Pirou veut tenir compte, dans la dialectique de l'histoire, à côté des faits matériels, économiques, des phénomènes idéologiques, psychologiques. Et, pour lui, il n'y a pas là d'impossibilité ou de contradiction, si l'on se réfère à sa notion du déterminisme universel. « Trop fréquemment, on estime qu'à partir du moment où l'on entre sur le terrain de la psychologie individuelle ou sociale, on quitte forcément celui de la science, des constances rigoureuses, des déterminations nécessaires, des prévisions sûres, et c'est ce qui fait que tant de sociologues ou d'économistes craignent, s'ils font une place aux facteurs psychologiques dans la trame des faits sociaux, d'introduire avec eux et par eux la contingence et l'imprévision, l'irrégularité et l'incertitude. Or, il semble, au contraire, qu'il y a un déterminisme psychologique, comme il y a un déterminisme physique, que les statistiques font apparaître nombre de régularités et de constances entre des termes incontestablement psychologiques, et que, dès lors, une étude scientifique rigoureuse de l'évolution sociale reste parfaitement possible, même quand on reconnaît que les faits de psychologie sociale jouent dans cette évolution un rôle qui n'est ni négligeable ni secondaire. »[15]. On voit par là que, si cette conception s'opposait à une idée étroite et déformée du matérialisme historique, elle rejoignait cette interprétation plus large et plus nuancée selon laquelle, si, dans leur origine et leur apparition, les idées et les théories sociales, les opinions et les institutions politiques sont essentiellement déterminées par les conditions de la vie matérielle de la société, il ne s'ensuit nullement qu'elles n'aient pas de l'importance et un rôle

15. *Ibid.*, p. 49, 32, 33 et 34.

dans l'histoire : au contraire, tout influe sur tout, les idées et institutions peuvent soit entraver, freiner, soit faciliter, accélérer, le développement de la vie matérielle; elles ont donc une haute importance du point de vue de l'explication (et encore plus d'ailleurs du point de vue de l'action). Gaëtan Pirou a lui-même nettement marqué dans quelle mesure, « après avoir été des résultantes, les doctrines deviennent des déterminantes » : « D'une part... les sociétés sont généralement assez souples pour s'adapter aux exigences des forces historiques qui, suivant les époques et les pays, font prédominer des philosophies, des intérêts, des sentiments très divers. Il faut donc se garder de croire qu'il y ait un seul système économique vrai et viable pour tous les temps et tout l'univers... La notion de plasticité sociale nous apporte ainsi une leçon de relativisme... » « Mais, d'autre part, la puissance de la plasticité sociale ne doit pas nous faire oublier l'existence et la réalité de la science économique. Une société n'est pas une masse inerte et flexible susceptible de prendre n'importe quelle forme... »[16].

On comprend donc maintenant comment tout le système philosophique auquel se ralliait Gaëtan Pirou inspirait son attitude en présence des systèmes économiques et donnait à ses travaux leur originalité et leur solidité. Sa confiance dans les principes déterministes, son souci exclusif d'objectivité scientifique, la puissance de pénétration de sa méthode d'analyse, lorsqu'il observait le bouleversement progressif du système capitaliste traditionnel et l'apparition de nouveaux régimes économiques, lui ont permis de brosser un tableau d'une précision rigoureuse et d'une exactitude incontestable de l'évolution générale des structures et des mécanismes économiques, de réaliser une exacte interprétation de toutes les causes qui ont déterminé cette transformation et une juste appréciation de toutes les forces qui tendent à la freiner ou à l'accélérer, et d'aboutir ainsi à une complète compréhension de la portée générale de tous ces phénomènes et finalement à une lucide vision des lignes directrices des développements en cours.

***

Quelle était son opinion au sujet des divers systèmes économiques actuellement en présence ? Souhaitait-il un retour au

16. *Ibid.*, p. 70, 71.

moins partiel vers le libéralisme ? Préférait-il un renforcement du dirigisme ? Envisageait-il favorablement un acheminement vers le socialisme ? Voilà, certes, des questions auxquelles bien peu des étudiants de Gaëtan Pirou pourraient répondre d'une façon catégorique. Et c'est sans doute par là que ce professeur et ce savant mérite le mieux notre admiration et notre respect. Commentaires élogieux, souhaits prophétiques, étaient aussi étrangers à son enseignement et à sa pensée même que les critiques malveillantes ou l'hostilité systématique. Il laissait à d'autres la gloire facile des diatribes et des dithyrambes; il observait d'un regard serein ces luttes verbales, généralement stériles, sans y prendre part, si ce n'est parfois comme une sorte d'arbitre appréciant le poids des arguments échangés et marquant le résultat des controverses. Il s'en tenait pour sa part à sa conception très stricte de l'attitude du savant : c'est pourquoi il cherchait toujours à observer, à analyser et à comprendre, et n'éprouvait jamais le besoin de prendre parti, répugnait même à porter un quelconque jugement de valeur : « La science ne proscrit ni ne pardonne, ne juge ni ne condamne, ne dresse pas de palmarès : elle constate et explique. » (Glanes 15 et 25.)

Aussi, lorsqu'il étudie le capitalisme contemporain, où survivances de libéralisme et velléités de dirigisme se heurtent sans arriver à s'exclure et à dominer, il s'attache uniquement à enregistrer les grands courants d'idées qui s'entrechoquent, en dégageant avec la plus grande clarté les principes et la portée des opinions exposées : il essaie d'apprécier le sens général du courant, la direction probable de l'évolution en cours, sans jamais chercher à porter une appréciation quant au fond même des choses ou quant à la valeur des doctrines. Et si une conclusion sur ce point transparaît néanmoins, c'est à travers la confrontation des arguments entre eux et avec les faits. Ainsi sont menées ses études, ou plutôt sont dressés ses « bilans », au sujet de ces questions ardemment controversées dans les années de crise de 1930 à 1939 : *La crise du capitalisme* [17], *Le corporatisme* [18], *Néo-libéralisme, néo-corporatisme, néo-socialisme* [19]; il n'hésite cependant pas à donner nettement son interprétation de l'évolution du système économique lorsqu'il délaisse

17. *La crise du capitalisme*, Sirey, 1934 (2e éd. 1936).
18. *Essais sur le corporatisme*, Sirey, 1935 (nouv. éd. complétée, 1938).
19. *Néo-libéralisme, néo-corporatisme, néo-socialisme*, Gallimard, 1939.

la confrontation des doctrines pour mettre en évidence, dans les faits contemporains, les nécessités profondes qui permettent de comprendre et d'apprécier « les causes et les résultats de l'économie dirigée »[20].

Car, en définitive, s'il s'intéresse toujours aux doctrines, comme à un facteur marquant de la réalité sociale, ce qui retient véritablement son attention d'économiste, ce sont les faits eux-mêmes. L'observation constituant pour lui la base nécessaire de toute explication, il s'attachera d'abord à la description des cadres de la vie économique[21]. Il dresse, dans la première partie de son *Traité d'économie politique*, un tableau détaillé des institutions et des techniques du système capitaliste dans leur état actuel, sans négliger d'en retracer l'évolution. Cette méthode lui fournit (dans la deuxième partie), pour la compréhension du mécanisme de l'activité économique, les éléments de théories explicatives extrêmement proches des faits. Gaëtan Pirou, fidèle à sa conception de la science, s'est volontairement refusé à satisfaire à ce goût de l'abstraction qui conduit certains à négliger les constatations expérimentales, et, en prétendant s'élever à des « théories générales », risque de ramener à une « scolastique » ou à une « métaphysique » de l'économie. La mort ne lui a malheureusement pas laissé le temps de nous offrir, achevé, ce modèle d'une théorie « strictement réaliste »[22]. Cependant, le cours qu'il a été amené à professer à l'Ecole des sciences politiques[23] lui a donné l'occasion à la fois de préciser les traits essentiels de l'évolution de notre économie dans ses phases caractéristiques et de rechercher dans quelle mesure cette transformation de structure a entraîné une modification du mécanisme. Ainsi a-t-il pu affirmer sa manière — rigoureusement scientifique — de considérer les systèmes économiques et mettre en évidence tout l'intérêt de leur étude évolutive pour l'élaboration des théories.

Il ne cherche pas, en effet, à démontrer que tel système est en soi meilleur que tel autre, sur la base des pétitions de principes habituelles. Même lorsque la discussion doit se dérouler

20. Dans une conférence faite le 6 mars 1935 à l'Institut national agronomique, publiée dans *L'économie dirigée et l'agriculture* (Librairie de l'Institut national agronomique, 1935) et reproduite en appendice II dans *La crise du capitalisme*.

21. *Traité d'économie politique*, Sirey, 1939-1946. V. Introduction, p. 292

22. V. *Traité*, t. II : « Le mécanisme »; vol. 1 : « La monnaie », p. 5 et 6.

23. *Economie libérale et économie dirigée*, publié par les soins de Mme Pirou, aux éditions S. E. D. E. S., 2 vol., 1946-1947.

essentiellement sur le terrain des idées, des doctrines, il procède par confrontation avec les faits, avec les lois de l'économie contemporaine. Il recherche dans quelle mesure les éléments essentiels de chaque système se trouvent en concordance ou en discordance avec les exigences fondamentales de la vie économique et sociale moderne. De la sorte, il montre clairement qu'aucun système ne saurait être considéré comme un ensemble cohérent de propositions parfaitement vraies ou radicalement fausses, parce que, dans les faits, aucune institution n'est immuable, aucun mécanisme ne reste identique à lui-même. Les lois économiques varient selon les conditions économiques : tout en gardant leur fondement de vérité, elles doivent constamment être adaptées. Ce réalisme et ce relativisme font apparaître que les régimes révolus ne peuvent jamais revivre intégralement, mais aussi que les systèmes nouveaux, les projets souvent purement conceptuels de direction de l'économie, ne doivent pas être accueillis avec une excessive confiance tant qu'ils n'ont pas subi l'épreuve des faits et ne s'y sont pas adaptés.

Gaëtan Pirou précise bien que sa façon d'étudier économie libérale et économie dirigée « ne signifie nullement qu'à son sens l'économie libérale n'a plus aujourd'hui aucun intérêt et pas davantage que l'économie dirigée représente la vérité totale. Les choses sont beaucoup plus complexes. Des théories formulées par les grands libéraux du XIXe siècle, une fraction demeure exacte et doit être reconnue telle par les adeptes et par les praticiens de l'économie dirigée s'ils veulent éviter de cruelles mésaventures. »[24]. L'étude objective et fructueuse, véritablement scientifique, va donc consister à analyser les lois de l'économie libérale, en retenant ce qui reste de solide des thèses classiques, et en montrant comment l'évolution de l'économie, du XIXe au XXe siècle, a modifié les conditions dans lesquelles ces lois pouvaient jouer initialement, de sorte que la politique libérale a dû céder peu à peu devant des interventions inévitables, sauf à préciser quelles forces militent encore efficacement en faveur d'un capitalisme libéral. Quant à l'économie dirigée, il ne s'en fait nullement un protagoniste; il se contente d'indiquer qu'elle correspond aux nécessités profondes de l'époque

24. *Economie libérale*, p. 6.

actuelle, d'observer les expériences auxquelles elle a donné lieu, pour essayer de perfectionner l'explication des phénomènes économiques, d'élaborer des théories de plus en plus exactes et précises.

*
* *

L'*économie libérale* suscite son intérêt et retient toute son attention de savant, parce qu'elle repose sur l'affirmation d'un rigoureux déterminisme et sur la constatation des lois naturelles qui régissent le monde économique. Elle lui paraît mériter plus que la simple comparaison de ses avantages et de ses inconvénients, que la seule confrontation de ses possibilités et de ses difficultés actuelles, à quoi l'on est généralement forcé de s'en tenir pour les autres systèmes, faute de pouvoir en étudier scientifiquement les expériences : car elle n'est pas seulement un système théorique, elle est aussi une réalité positive. Au XIXe siècle, la rencontre de la technique nouvelle instaurée par le machinisme et du régime juridique nouveau institué par le libéralisme donne sa structure et sa physionomie à l'économie : « La vie économique se trouvait placée dans un milieu où chaque individu, poussé par son intérêt personnel, ainsi que par l'appât du profit, choisissait librement la sphère et l'orientation de son activité. Entre ces individus régnait la libre concurrence. Le rôle de l'Etat en matière économique était réduit au minimum. L'action professionnelle collective était rigoureusement interdite. » [25]. Dans une telle société, le mécanisme de l'activité économique pouvait se dérouler selon des lois simples et rigoureuses, rien ne venait le compliquer ou l'entraver. Des conditions idéales se trouvent donc offertes à l'observation et à l'explication scientifiques. C'est ce qui fait tout l'intérêt des théories classiques, lorsque, dans leur partie explicative, elles formulent les lois de la société économique. Cependant ces théories sont loin d'être toujours parfaitement nettes et cohérentes chez leurs divers auteurs : Nul n'a jamais su mieux que Gaëtan Pirou exposer avec clarté et précision les mécanismes classiques des prix et de l'équilibre sur les divers marchés et dans l'ensemble du système. Il a l'art de ramener à quelques notions simples et à des développements lumineux les questions les plus

25. *Ibid.*, p. 51; voir également p. 46 et 47.

difficiles et les plus controversées, les discussions les plus délicates ou les plus confuses, et l'économie libérale a peut-être trouvé ainsi en lui son théoricien le plus lucide et le plus pénétrant.

A la base de tout le mécanisme, et y jouant un rôle central, se trouve la théorie des prix. Régis par la concurrence, les prix, lorsque acheteurs et vendeurs défendent leurs intérêts en connaissance de cause, sont déterminés d'une façon précise par « l'équation de l'offre et de la demande ». De cette théorie classique, les économistes modernes ont donné des formulations nouvelles, analysant plus exactement et plus minutieusement les fondements psychologiques de la valeur et de la liaison entre valeur, utilité, rareté, et coût, ou présentant avec plus de rigueur et plus d'ampleur, sous une forme mathématique, les relations d'interdépendance entre tous les éléments des prix et tous les marchés sur lesquels ceux-ci se forment[26]. En effet, l'explication des différents revenus : salaire, intérêt, rente et profit, relève de la même théorie qu'il suffit d'adapter aux conditions particulières de chacun de ces marchés spéciaux que sont les marchés des services. Et ici, tandis que chez les premiers classiques il y avait seulement un certain parallélisme dans les modes d'explication, les « néo-classiques », dépassant les aspects particuliers, retrouvent sur tous les marchés l'action des mêmes lois générales.

Par là les théoriciens de l'équilibre aboutissent à schématiser dans leur « économie pure » cette vision d'un système économique en équilibre par l'entremise des prix qui caractérise toute la théorie classique. Les prix et leurs variations assurent l'équilibre entre l'offre et la demande, entre la production et les besoins, ou rétablissent cet équilibre lorsque temporairement il s'est trouvé détruit. Ce mécanisme d'auto-correction commande le marché des produits, joue, avec une sensibilité extrême, sur le marché des capitaux, agit également sur le marché de la terre, et oriente le marché du travail, avec les atténuations et les lenteurs qu'entraîne l'intervention du facteur humain. Enfin le rôle du chef d'entreprise au sein de l'économie capitaliste est d'assurer l'intercommunication et l'interdépendance entre tous les marchés, sa rémunération résultant de la lenteur et de l'imperfection relative des ajustements et des équilibres dans la

26. *Ibid.*, p. 54-100.

réalité. L'échange international lui-même est commandé par un mécanisme analogue qui tend à établir l'équilibre dans les mouvements internationaux de marchandises, de capitaux et de monnaies. Tous les mécanismes économiques s'engrènent nécessairement dans un déterminisme rigoureux, et, en définitive, c'est la grande loi de l'offre et de la demande qui, commandant à la fois l'échange national et l'échange international, permet d'expliquer tous les phénomènes économiques [27]. Ceux-ci, dans un tel système, ne sauraient plus rien présenter d'incertain et d'indéterminé, ou d'inexplicable et même d'imprévisible.

En s'élevant ainsi de l'analyse de ces lois à la considération de l'ensemble du système, on constate qu'il présente l'aspect d'un ordre rationnel, car il tend de lui-même à l'équilibre, et tous ses éléments demeurent dans une étroite interdépendance. La loi de l'offre et de la demande assure non seulement l'égalité entre quantités offertes et quantités demandées au niveau le plus élevé que permettent les nécessités économiques fondamentales, elle garantit également la stabilité de cet équilibre, puisque toute perturbation déclenche elle-même automatiquement les mouvements qui tendent à rétablir l'équilibre. D'autre part, l'interdépendance, entre les divers marchés des produits, entre les marchés de produits et les marchés de services, entre les divers marchés de services, assure la généralité de cet équilibre, par solidarité entre tous les éléments de l'édifice économique [28]. Ainsi peut-on s'élever progressivement et logiquement de l'explication des détails à la compréhension de l'ensemble; une vision aussi claire et aussi logique du monde économique ne peut évidemment que séduire un esprit épris de rationalité et avide de connaissance scientifique. Elle garde également un intérêt qui dépasse dans une large mesure le système auquel elle s'appliquait. Car « sans doute [ces] thèses [classiques] appellent révision, puisqu'elles ont été élaborées pour un monde qui, depuis lors, s'est transformé. Elles demeurent cependant, à quelque degré, exactes aujourd'hui, parce que la psychologie des hommes n'a pas subi, depuis un siècle, un radical changement, et que l'intérêt personnel demeure la

27. Voir *Economie libérale*, deuxième partie, *passim*, et notamment p. 7-9, 51-53, 63-66, 242, 275.

28. *Economie libérale*, p. 275-277.

loi de leurs actes économiques, parce que aussi, les moyens que la nature offre aux hommes pour l'apaisement de leurs besoins et de leurs désirs demeurent, aujourd'hui comme hier, limités en quantité, et que leur utilisation judicieuse implique des options, des sacrifices, des combinaisons, sur lesquels les économistes classiques et néo-classiques ont jeté des lumières précieuses qui peuvent nous aider à découvrir le comportement économique le plus rationnel dans les conditions de fait du temps présent. »[29].

Cependant, les théoriciens du libéralisme, classiques et successeurs, ne s'en tiennent pas à cette conception d'un équilibre stable réalisé spontanément par le jeu de forces auto-régulatrices auxquelles producteurs et consommateurs doivent se conformer sans que l'Etat ait à intervenir. Ces économistes joignent à l'explication l'appréciation, à la théorie la doctrine : ils affirment que ce système est l'idéal et que « la meilleure politique est celle qui réduit au minimum l'action publique et qui compte sur le seul jeu des activités privées et sur leur libre entrecroisement pour assurer l'adaptation de la production aux besoins » [30]. Gaëtan Pirou indique, avec son objectivité habituelle, en quoi ce régime a pu sembler le meilleur, mais il relève que la rigueur même de son mécanisme l'a rendu inacceptable parce qu'inexorable, et démontre que c'est essentiellement une déformation profonde de la structure qui est la cause véritable de la « crise du capitalisme ».

La croyance en la supériorité et la pérennité du libéralisme repose d'abord sur l'analyse du mécanisme des prix et du fonctionnement des marchés : « On tire de cette analyse la preuve que la libre concurrence est tout à la fois un facteur d'équilibre, un moteur du progrès, une garantie de plasticité. »[31]. D'ailleurs, la valeur de ce système n'a-t-elle pas été consacrée par l'expérience ? Le développement de la production et du bien-être est précisément dû au mécanisme capitaliste, font remarquer ses défenseurs[32], puisqu'il favorise l'accumulation des capitaux et incite au progrès technique. Certes, des déséquilibres graves et prolongés se sont bien manifestés, mais ils ne

29. *Ibid.*, p. 16.
30. *Ibid.*, p. 8.
31. *Néo-libéralisme, néo-corporatisme, néo-socialisme*, p. 14.
32. *La crise du capitalisme*, p. 95-97. V. également *Economie libérale*, p. 277.

sauraient être attribués au libéralisme, car ce sont les interventions qui ont aggravé ces déséquilibres : « la plupart des maux reprochés à l'individualisme sont dus en réalité à l'ingestion de principes socialistes », selon M. Louis Baudin. Le capitalisme libéral en lui-même est un système éminemment rationnel et stable, car « les ruptures inévitables d'équilibre... déclenchent des réactions qui amènent à bref délai un retour à la position normale »[33].

Or, justement, l'étude du fonctionnement pratique du système au XIXe et au XXe siècle, à laquelle procède Gaëtan Pirou, aboutit à montrer que cet interventionnisme, qui suscite d'insurmontables difficultés au libéralisme, était lui-même impliqué par les conditions inacceptables qu'exige le maintien de l'équilibre économique. L'équilibre de l'offre et de la demande à un certain prix « engendre l'injustice, l'exploitation du faible par les forts », empêche les couches les plus nombreuses de la population de bénéficier du progrès. Le rétablissement automatique de l'équilibre par l'élimination des moins aptes, par l'abaissement du coût de production, signifie : faillites, chômage, misère. Mais surtout l'ampleur même des phénomènes impliqués par l'adaptation automatique et la gravité de leurs répercussions appellent l'intervention de l'Etat[34]. Car, en définitive, ce sont des déformations dans la structure du capitalisme qui ont rendu impraticable le libéralisme.

Et c'est pourquoi Gaëtan Pirou s'attache essentiellement aux modifications profondes intervenues dans la structure de l'économie du XIXe siècle. L'analyse de l'évolution du capitalisme et de ses contradictions internes, qu'il a esquissée dans son étude sur le néo-libéralisme[35] et développée dans son cours sur l'économie dirigée[36], est un modèle à la fois de précision et de concision, de pénétration et de vue d'ensemble. Et d'abord, ce système est fondamentalement vicié dans son principe même, du fait que « la concurrence, qui demeure inscrite dans les codes, est chassée de la réalité », par suite du conflit entre les deux éléments essentiels du libéralisme : la libre concurrence et l'intérêt personnel. La loi de concurrence jouant à plein, à une infi-

33. *Voir la crise du capitalisme*, p. 92 à 95.
34. Voir *Les causes et les résultats de l'économie dirigée*, *La crise du capitalisme*, appendice II, p. 194, 195, et, même ouvrage, p. 60.
35. *Néo-libéralisme...*, p. 21-34.
36. *Economie dirigée*, 1re part., tit. Ier, p. 5 et suiv.

nité de petites entreprises fait place un petit nombre de grandes entreprises. Cette évolution vers la concentration apparaît comme une loi historique du développement du capitalisme : elle était nécessaire, inéluctable, étant données les prémisses [37]; elle ne peut varier que selon les conditions particulières rencontrées dans les différentes activités économiques [38]. Mais l'évolution ne s'arrête pas là, car, d'une façon tout aussi rigoureuse, l'intérêt personnel va commander aux chefs des quelques puissantes entreprises restant en présence de faire cesser entre eux la concurrence, en réalisant des ententes (cartels, trusts, etc.) [39], s'assurant ainsi d'une manière ou d'une autre le monopole ou le quasi-monopole de leur marché. « Ce changement des cadres économiques met en échec totalement ou partiellement les mécanismes d'adaptation spontanée et d'harmonieux équilibre que célébraient à l'envi les vieux libéraux lorsqu'ils raisonnaient sur un monde économique correspondant aux premières phases de l'évolution. » [40]. Et la démonstration qui se poursuit, implacable dans son objectivité, atteint alors un véritable caractère dramatique quand on songe à son immense portée. Sans passion, avec une précision scientifique, c'est une condamnation décisive du capitalisme contemporain.

« 1° C'est un capitalisme de *grandes unités;* 2° c'est un capitalisme de *monopole.* » De ce double caractère « résulte le faussement ou le blocage des automatismes et des adaptations que permettait le capitalisme de petites unités et de concurrence » [41]. C'est un capitalisme de grandes unités. Le développement considérable des frais fixes pousse à la surproduction, incite à l'avilissement des prix, et, lorsque vient la crise, ainsi hâtée et aggravée, l'entreprise la plus puissante se trouve la plus handicapée, une « sélection à rebours » risquerait de jouer s'il n'était « pratiquement impossible à l'Etat de se désintéresser de l'affaire » : mais cette pratique du renflouement elle-même, en même temps qu'elle prolonge et consolide le déséquilibre, rend moins justifiable « un régime qui individualise les

37. Voir la synthèse si suggestive de ce phénomène brossée dans la page 22 du *Néo-libéralisme*... et l'analyse des causes économiques qui provoquent la concentration, par le jeu même des lois de l'économie libérale, dans *Economie dirigée*, 1re part., tit. Ier, p. 7 à 10.

38. Voir les limites de la concentration, *loc. cit.*, p. 15 à 18.

39. *Néo-libéralisme*..., p. 23-25; *Economie dirigée, loc. cit.*, p. 18 à 30.

40. *Néo-libéralisme*, p. 26.

41. *Néo-libéralisme*, p. 26-34; *Economie dirigée, loc. cit.*, chap. 3.

bénéfices et socialise les pertes ». De l'intervention, on est ainsi orienté vers la socialisation, d'autant mieux que, dans les vastes secteurs dominés par des entreprises intégrées ou unies dans des ententes, les mécanismes économiques du marché se trouvent écartés : les tâches, les quantités, les prix, sont déterminés par voie d'autorité et non plus discutés dans des contrats; bien mieux, les grandes dimensions des entreprises en font de véritables administrations qui ne diffèrent plus guère des services publics, tant dans les méthodes que dans les mobiles qui animent leurs agents; « la vieille argumentation qui opposait l'entreprise privée et l'entreprise d'Etat, pour affirmer la supériorité technique et économique de la première sur la seconde, perd, de ce fait, une partie sinon de sa valeur, au moins de sa portée ».

C'est aussi un capitalisme de monopole que le système économique du xx[e] siècle. Et cela veut dire d'abord que la détermination des prix s'y fera selon un mécanisme tout différent de la loi de l'offre et de la demande, puisqu'il n'y a plus de courbe d'offre. Certes, la courbe de la demande subsiste, et de ce fait le monopoleur n'a pas des pouvoirs aussi absolus qu'on pourrait le penser à première vue : il y a un prix optimum, plus ou moins élevé, qui assure un bénéfice maximum. De plus, la crainte des produits de remplacement, de la concurrence, de l'opinion publique, peuvent modérer les prétentions des monopoleurs, tandis que la production en grand peut abaisser leur coût de production. Mais « il n'est pas vrai que la crainte d'une renaissance de la concurrence ou d'un détournement de la demande vers des produits de substitution constitue un frein suffisant pour mettre obstacle à l'exploitation des consommateurs par le monopole privé », et, « en fait, toutes les études positives... établissent que les prix des monopoles privés tendent à se fixer très sensiblement au-dessus des prix de concurrence et très sensiblement aussi au-dessus du coût de production. La protection automatique qu'apportait aux consommateurs la concurrence, lorsqu'elle était effective, disparaît donc ». « Au surplus, au moment où, par le monopole, les profits du producteur augmentent, la légitimité de ces profits devient plus discutable. »

Cependant, c'est peut-être au moment même où ce capitalisme moderne devient le plus critiquable qu'il acquiert sa plus

grande force. Ceci apparaît avec la dernière marque d'altération du capitalisme que relève Gaëtan Pirou : « la *finance* y prend souvent le pas sur l'*industrie* ». Le succès des entreprises concentrées et trustifiées est « beaucoup moins la contrepartie d'une efficacité technique supérieure que la résultante d'une supériorité de moyens financiers »[42]. Et c'est cette puissance financière du capitalisme contemporain qui, offrant des moyens d'action très étendus, allant jusqu'à la corruption, et concentrée d'une façon encore plus poussée, mais occulte, entre les mains de certains groupements ou personnages, donne au capitalisme ses plus solides chances de survivre.

Sur ce point, Gaëtan Pirou s'exprime de la même manière, sans passion, mais sans ambages, en cherchant, dans un bilan. « à mesurer le degré de vitalité que garde encore le capitalisme »[43] : il met en évidence (avec une dialectique singulièrement clairvoyante) ce qu'on pourrait appeler les forces de réaction qui militent en faveur du maintien de ce système. D'abord il montre le détournement des forces et des richesses créées par le capitalisme qui résulte de la déviation consistant en ce que « les bénéficiaires véritables du mécanisme capitaliste à l'heure actuelle, ce ne sont plus les actionnaires, mais les administrateurs ». Une fraction substantielle des profits n'est pas distribuée, mais renforce directement ou indirectement les moyens d'action « d'une petite oligarchie très fermée que l'on retrouve dans les affaires techniquement les plus diverses », dont les capacités techniques véritables sont sujettes à caution, mais dont l'apport consiste plutôt en relations et en influence d'ordre financier ou d'ordre politique. « Parce qu'elle entretient avec l'Etat des relations étroites (et pour partie occulte), l'oligarchie qui dirige les affaires économiques n'a guère à craindre sa surveillance et son contrôle. » Ainsi, tandis que le contrôle de la presse, l'inorganisation des consommateurs, le manque de maturité des nouvelles formes économiques, « contribuent à répandre, dans une large fraction du public, la conviction que le capitalisme, malgré ses tares, vaut mieux peut-être, du point de vue de l'aménagement technique de la production,

42. *Néo-libéralisme...*, p. 33. Voir également dans le *Traité*, t. I, vol. I, ce qui concerne les trusts américains, et particulièrement, p. 240 : « griefs contre les trusts ».

43. *La crise du capitalisme*. V. le bilan de la controverse, p. 99-110.

que l'économie publique ou semi-publique », c'est le capitalisme lui-même qui se tourne vers l'Etat pour réclamer son intervention. « Ici nous apparaît le caractère un peu factice de l'opposition entre l'économie capitaliste et l'économie dirigée. La vérité est que certaines manifestations récentes de l'économie dirigée, loin d'être dressées contre le capitalisme, viennent l'épauler et le consolider. »[44].

La résistance du capitalisme libéral s'est marquée également dans la doctrine, avec la conception d'un néo-libéralisme qui ferait appel à l'Etat tout juste pour restaurer les véritables conditions de l'équilibre économique, en faisant disparaître les déformations du système qui empêchent le rétablissement automatique de l'équilibre[45]. Même si la conjonction du néo-libéralisme et du dirigisme n'est que très partielle et orientée vers un objectif très particulier, et même s'il s'agit d'une réaction « en contradiction avec les tendances profondes du monde moderne comme avec certaines exigences inéluctables de la situation actuelle », c'est une tendance dont il faut tenir compte et qui cherche à perpétuer le système existant.

« Enfin, les perspectives de résistance et de survie du capitalisme sont, pour une grande part, fonction du degré de force et de cohésion des éléments politiques et sociaux qui pourraient engager contre lui le combat »[46], Et, sur ce point encore, l'analyse de Gaëtan Pirou se révèle singulièrement perspicace, puisque, dès 1933-1934, il relevait que la tendance dite du « néo-socialisme » ne semblait pas susceptible de mettre en cause le régime économique; la liaison de ce « néo-socialisme » avec le nationalisme lui paraissait plus favorable que redoutable pour le capitalisme, malgré l'anticapitalisme de façade affiché par les mouvements fascistes, car ceux-ci, non seulement trouvaient des appuis financiers considérables dans les milieux capitalistes, mais aussi cherchaient à sauvegarder les organes de l'activité productrice et à se concilier les maîtres de l'industrie et de la banque[47].

On comprend donc que Gaëtan Pirou puisse poser cette conclusion, qui paraît quelque peu paradoxale après avoir si net-

44. *Crise du capitalisme*, p. 104 à 109.
45. *Néo-libéralisme*, p. 25-70.
46. *La crise du capitalisme*, p. 109.
47. Pour tous ces points, voir . *La crise du capitalisme*; VI. Capitalisme et néo-socialisme, et VII, Nationalisme et capitalisme, p. 111-142.

tement mis en relief tant de vices de structure et de défauts du mécanisme : « Pourtant, ce capitalisme contemporain nous paraît en définitive solide, et cette solidité est, pour une part, la conséquence de sa nouvelle structure. »[48]. Il tire, en effet, de sa concentration financière une puissance et une influence qui lui permettent de remédier aux conséquences préjudiciables de la concentration technique et du détraquement des processus naturels d'auto-adaptation : car, en définitive, il réussit à dominer et à utiliser à son profit son traditionnel ennemi, l'Etat, de telle sorte que l'intervention des pouvoirs publics se produit bien souvent à l'instigation et à l'avantage de puissants intérêts économiques; et le développement de l'économie dirigée, loin de bouleverser et d'entraver le capitalisme contemporain, conserve et renforce même ses cadres, maintient et utilise ses organes, et finalement préserve et stabilise ses profits.

*
* *

Ainsi, pour Gaëtan Pirou, l'*Economie dirigée* contemporaine se présente, non pas tant comme une manifestation pathologique ou exceptionnelle, mais comme un stade nettement caractérisé, et peut-être nécessairement marqué, dans l'évolution du capitalisme. Elle n'est pas un système nouveau, original; elle représente une adaptation du système capitaliste aux conditions particulières impliquées par son développement même, par la transformation de ses structures et de ses mécanismes. « L'économie dirigée se situe en quelque sorte à mi-chemin entre l'économie libre et l'économie socialisée. » Elle « conserve de l'individualisme le principe de la propriété privée des capitaux et des moyens de production; mais elle retient de l'économie socialisée l'idée du plan »[49]. L'économie dirigée lui paraît avant tout un régime intermédiaire réalisant un amalgame entre les institutions capitalistes existantes et les interventions socialistes naissantes, un régime s'efforçant de combiner des formes de production constituant la structure de l'économie libérale et des procédés d'action se substituant aux mécanismes de l'économie libérale. Le dosage de ces différents éléments combinés peut

48. Conférence sur l'économie dirigée, appendice II de *La Crise du capitalisme*, p. 178.
49. *Eod. loc.*, p. 175 et 178.

être variable, le résultat peut avoir la rigueur d'un système ou l'incohérence de l'improvisation, les conséquences peuvent être heureuses ou néfastes, l'économie dirigée n'en est pas moins avant tout un fait, et un fait général contre lequel les doctrines ne peuvent rien.

Ce serait donc méconnaître complètement la position philosophique et scientifique de Gaëtan Pirou que de s'attendre à le voir prendre parti, ou passer de l'analyse objective du libéralisme à une élaboration doctrinale du dirigisme. Il ne se soucie pas plus de jouer un rôle actif que de rechercher une solution idéale. Il reste au-dessus de la mêlée, conscient de l'importance bien plus grande de son rôle d'observateur et de savant, exercé sans autre préoccupation que d'atteindre la vérité et de dégager les lois de l'économie nouvelle. Il ne désire que connaître et comprendre les expériences d'économie dirigée, leurs causes, leurs manifestations et leurs résultats. S'il les accueille sans hostilité, s'il ne cherche pas à les condamner, c'est parce qu'il les observe avant tout sans partialité; et même, s'il juge que l'économie dirigée paraît somme toute préférable, c'est parce qu'elle correspond à des nécessités impérieuses, à des considérations de fait telles que « l'abstention comporterait des inconvénients, des risques, des dangers plus graves »[50] : son point de vue demeure toujours objectif.

La première tâche, aux yeux de Gaëtan Pirou, consiste donc à bien comprendre quelles sont ces nécessités du monde moderne qui font de d'économie dirigée un moindre mal. Il les fait lumineusement apparaître et les analyse minutieusement dans ce remarquable tableau de l'évolution de l'économie du XIXe siècle, qui, en montrant le détraquement de l'économie libérale, fait comprendre l'ascension de l'économie dirigée. Cet exposé, que sa rigueur scientifique et sa clarté didactique destinent sans doute à devenir classique, met en évidence un processus de transformation qui affecte l'ensemble du système et qui semble aussi inéluctable que général[51]. Mais ce qui importe, c'est de retrouver maintenant dans ces difficultés déjà relevées

50. *Eod. loc.*, p. 194.
51. Voir *Economie libérale et économie dirigée*, t. Ier, Introduction, p. 9-12, et t. II, première partie : « passage de la concurrence au monopole », « substitution au travailleur isolé d'une classe ouvrière organisée », « perturbation de l'équilibre économique par les crises périodiques de surproduction », « triomphe du protectionnisme sur le libre échange, ou, plus exactement et plus largement, du nationalisme et de l'impérialisme sur l'universalisme et le pacifisme ».

du libéralisme les nécessités du dirigisme. Et Gaëtan Pirou s'est effectivement efforcé de montrer, d'une manière synthétique, la convergence de ces diverses « causes de l'économie dirigée »; dans l'ensemble, elles lui paraissent principalement de trois ordres : d'ordre économique, d'ordre social, et d'ordre national.

Du point de vue économique, c'est l'aggravation des oscillations cycliques de la conjoncture, due elle-même à la déformation des bases fondamentales de la structure économique, qui a conduit l'Etat à des interventions correctrices ou directrices. Il n'était plus possible de faire « confiance à des mécanismes de réadaptation qui, dans le cadre du capitalisme du xxe siècle, ne représentaient plus la même rigueur et n'avait plus la même liberté de mouvement qu'au xixe siècle [52]. Ces mécanismes naturels se trouvent fréquemment bloqués parce qu'ils impliquent « l'existence effective d'une libre concurrence que les chefs d'entreprise eux-mêmes, par le moyen des ententes, ont souvent écartée »; ou bien « leur jeu demande souvent beaucoup de temps, [et], durant la période de transition, il suppose des souffrances intolérables » [53].

Ainsi, à côté de ces phénomènes dont on a déjà souligné l'importance, il faut tenir compte de ce que « des considérations de justice sociale viennent contraindre les pouvoirs publics à sortir d'un abstentionnisme qui serait vraiment inhumain ». Et ici, c'est surtout le développement de l'action collective ouvrière qui, tout à la fois, entrave le fonctionnement habituel des lois économiques naturelles et pousse l'Etat à empêcher leurs résultats, jugés inadmissibles. De plus, les forces collectives qui se sont substituées aux mécanismes libéraux ne peuvent être laissées libres d'agir souverainement selon leur impulsion propre, parce que cette action risquerait d'entraîner des résultats contraires aux vœux de la conscience commune ou aux impératifs de l'intérêt national [54]. Ainsi se développe toute une politique qui s'efforce de concilier les exigences de la justice sociale avec les possibilités de la situation économique.

C'est enfin le développement des conflis internationaux qui a le plus fortement incité les gouvernements à prendre en main

52. *Economie dirigée*, p. 102.
53. V. *La crise du capitalisme*, appendice II, p. 194.
54. *Economie* dirigée, 1re part., tit. II, et p. 64-65.

la direction de toute l'économie. Non seulement le protectionnisme a été renforcé pour éviter de compromettre la puissance et l'existence même de la nation, mais, dès le temps de paix, on a voulu préparer l'économie de guerre : « le souci de la puissance nationale l'emporte sur la recherche du bien-être général, et en conséquence la réglementation et la contrainte prennent le pas sur l'initiative industrielle et l'intérêt privé »[55]. « L'économie dirigée donne le primat au politique sur l'économique. Emanant d'hommes d'Etat dont la préoccupation actuelle est de veiller à l'indépendance et à la puissance de la nation, elle écarte impitoyablement les combinaisons et les solutions qui risquent de mettre en péril, dans le présent ou dans l'avenir, les forces productrices du pays et les conditions de sa sécurité. »[56].

Manque de foi dans l'harmonie spontanée de l'économie, aspiration vers la justice sociale, préoccupation de la puissance nationale : « de la rencontre de ces divers courants est née l'économie dirigée »[57]. Elle apparaît comme « l'expression de nécessités dont les hommes d'Etat ne peuvent faire abstraction », et qui ont un caractère tout à fait général. « Sur ce fonds commun, les divers grands pays qui, au XXe siècle et en particulier dans les dernières années, pratiquèrent l'économie dirigée, ont brodé des variations correspondant à leur psychologie propre et aux conditions historiques dans lesquelles leur expérience s'est déroulée »[58]. Ces expériences, bien que riches d'enseignements, ne vont donc pas constituer elles-mêmes l'objet propre de la recherche scientifique; il ne pourrait s'agir que de description, de particularisation : Gaëtan Pirou se soucie peu de procéder à des monographies. Certes, il est avide des renseignements de fait, des précisions politiques et psychologiques, qui, seuls, permettent une juste interprétation[59]. Mais ce qui l'intéresse, c'est l'explication, la généralisation, c'est l'étude des mécanismes économiques. Le problème essentiel auquel il s'attache est donc de savoir d'abord ce que

55. *Ibid.*, 1re part., tit. IV, p. 103-104.
56. *Ibid.*, p. 127.
57. *Economie libérale*, p. 12.
58. *Economie dirigée*, p. 127.
59. V. *Revue d'économie politique*, 1934 : « Les expériences d'économie dirigée ».

deviennent les lois classiques, ensuite quelles sont les lois nouvelles, en économie dirigée.

L'économie dirigée met-elle en échec toutes les lois de l'économie classique ? « Le dirigisme économique, qui n'a pas foi en des harmonies spontanées, confie aux pouvoirs publics la tâche de dresser à l'avance la liste des besoins à satisfaire, d'en apprécier le degré d'urgence, de veiller à ce que soient, en temps voulu, effectuées les productions correspondantes. »[60]. Les phénomènes de production et d'échange sont donc assujettis à un plan délibéré par le Gouvernement. Est-ce à dire que celui-ci a toute latitude dans ses décisions, qu'il peut ordonner l'économie à sa guise sans se soucier des mécanismes, des lois qu'ont mis en lumière les classiques ? Toute l'analyse des modalités de l'économie dirigée à laquelle procède Gaëtan Pirou conduit à se défier d'une telle idée, et à penser, au contraire, que les mécomptes subis par maintes expériences ne sont que la manifestation, la conséquence du conflit entre les « nécessités naturelles sur lesquelles les économistes du XIXe siècle ont mis l'accent » et les « efforts d'organisation consciente que traduisent les politiques d'économie dirigée ». L'un des buts de l'étude minutieuse à laquelle procède Gaëtan Pirou est d'apercevoir ce qui demeure de ces lois économiques fondamentales, « qu'il n'est pas au pouvoir des hommes d'effacer ou de violer impunément ».

Les difficultés rencontrées par la politique des prix, de la monnaie, des revenus, sont caractéristiques à cet égard. Et il est remarquable que les conclusions pratiques formulées en 1945 rejoignent exactement les recommandations théoriques émises dès 1935 : « En un sens, l'expérience de ce dirigisme des prix a confirmé les appréhensions des économistes libéraux. Elle a montré qu'il est singulièrement difficile, pour les pouvoirs publics, de fixer autoritairement des prix qui soient acceptables à la fois pour les producteurs et pour les consommateurs, et qui ne lèsent pas les intérêts légitimes des uns ou des autres », ou ne provoquent pas des réactions contraires au but recherché. De plus, « l'expérience de ces dernières années, confirmant sur ce point encore les leçons du passé, a montré combien il est malaisé, en dépit d'une surveillance sévère et de sanctions rigoureuses, d'éviter la violation des prescriptions légales sur

60. *Economie dirigée*, p. 127.

une large échelle »[61]. Or, dès 1935, Gaëtan Pirou précisait nettement l'influence des lois économiques et les possibilités du dirigisme lorsqu'il déclarait : « Les modalités de l'intervention de l'Etat doivent être agencées de telle manière qu'elles respectent les enseignements de l'expérience économique. Celle-ci n'impose pas, comme les libéraux le prétendent, un impératif catégorique d'abstention; elle nous indique du moins certaines liaisons, certaines régularités, dont il n'est au pouvoir d'aucune autorité publique d'écarter l'existence. Ainsi, fixer pour une denrée un prix légal sans agir sur les éléments de l'offre et de la demande qui conditionnent ce prix, c'est vouer la loi à un échec qui est assurément la pire des politiques. »[62].

Mais il ne suffit pas cependant de prendre en considération les lois de l'économie libérale dans leur formulation classique la plus élaborée, et de relever toutes les difficultés qu'elles suscitent aux gouvernements qui les méconnaissent ou veulent aller à leur encontre. Si ces mécanismes continuent à fonctionner, c'est certainement dans des conditions nouvelles, et peut-être avec bien des déformations, des exagérations ou des atténuations, et avec bien des aspects imprévus. D'autre part, les cadres juridiques et économiques nouveaux et les interventions des pouvoirs publics créent des conditions nouvelles dans lesquelles des phénomènes nouveaux se produisent, qui obéissent aussi à certaines régularités : l'économie dirigée a donc ses lois, adaptations des lois fondamentales ou apparitions de mécanismes propres à ce régime.

Gaëtan Pirou est convaincu de l'existence de telles lois, de la permanence du déterminisme sous le volontarisme, et il s'efforce de les découvrir, de montrer les conditions précises dans lesquelles ces nouveaux mécanismes économiques jouent sous l'influence des diverses initiatives du dirigisme. Dans sa préface à la deuxième édition de l'*Introduction au Traité d'économie politique*, il affirme sa conviction de l'existence et de la découverte de certaines lois, qui sont les plus importantes de celles que l'on rencontre — ou auxquelles l'on se heurte — en économie dirigée; par exemple : que, en période d'inflation, les prix « prennent l'ascenseur » cependant que les salaires « mon-

61. *Ibid.*, p. 246 et 247.
62. Conférence, annexe II. *La crise du capitalisme*, p. 197.

tent par l'escalier », ou « que, si la dépréciation d'une monnaie a atteint une certaine importance, sa revalorisation intégrale est impossible, et donc sa dévaluation inévitable ». « De même, enfin, toute fixation autoritaire du prix à un niveau sensiblement différent de celui qui se fût établi spontanément, et qui eût réalisé l'équilibre de l'offre et de la demande, est génératrice de transactions illégales que les pouvoirs publics, quelle que soit la rigueur de leurs prescriptions, ne parviennent pas à empêcher. » [63].

C'est d'ailleurs surtout dans le *Traité*, dans l'étude du mécanisme de la vie économique, que Gaëtan Pirou cherche le plus systématiquement à expliquer les mécanismes de l'économie dirigée, comme le montrent ses deux volumes sur la Monnaie et sur les Prix. Mais il y parvient précisément au terme d'une étude des modalités de l'économie dirigée, dont l'exposé approfondi forme l'essentiel de son cours sur ce sujet. Sans doute n'y présente-t-il que des conclusions théoriques très condensées, et n'a-t-il peut-être pas eu le temps de développer ces enseignements, d'y formuler d'une façon plus générale les lois fondamentales de l'économie dirigée. Toutefois il faut observer d'abord qu'il a déjà poussé, dans le premier volume, sur l'économie libérale, l'étude des lois classiques jusque dans les conditions nouvelles du monde moderne, qu'il les a précisées à la lumière des tout derniers perfectionnements de la science économique. Et, surtout, l'étude technique et législative des interventions et des réglementations du dirigisme n'a pas pour lui un intérêt pour elle-même mais parce qu'elle permet d'apercevoir pourquoi et comment elles ont ou n'ont pas d'efficacité, parce qu'elle aboutit, mieux que tous les raisonnements toujours contestables, à montrer qui l'emporte du déterminisme économique ou du volontarisme étatique. Plus exactement, elle aboutit à classer en fait les interventions de l'Etat dans l'une ou l'autre de ces deux catégories, dont Gaëtan Pirou relevait l'importance :

« *a*) celles qui sont en contradiction avec le mécanisme des prix et les conditions de l'équilibre économique, et dont on peut prédire qu'elles n'atteindront pas le but qu'elles se proposent et que, souvent même, elles seront génératrices de graves perturbations;

63. *Introduction*, 2e édit., p. XV et XVI.

» *b*) celles qui, prenant en considération les éléments d'un mécanisme économique, leurs actions et réactions respectives, leurs interdépendances, s'efforcent de les utiliser et de les infléchir dans un sens conforme à un objectif déterminé. »[64].

En définitive, son étude minutieuse des modalités de l'économie dirigée dans les divers domaines de l'activité économique n'est autre chose que l'analyse détaillée des mécanismes particuliers de la vie économique moderne, dans les conditions spéciales et souvent très diverses où ils ont joué dans les quinze dernières années. Elle réalise cette « prise en considération des mécanismes économiques et des limites qu'ils imposent à notre action », dont Gaëtan Pirou affirmait qu'elle « aura pour résultat moins de nous décourager de toute intervention que de nous guider dans le choix des moyens propres à atteindre telle ou telle fin »[65].

Par la manière extrêmement large et compréhensive dont il la conduit, n'hésitant pas à dépasser le point de vue strictement économique pour souligner l'importance des considérations politiques et sociales, il aboutit à définir pour chaque intervention les termes de l'option qu'il a nettement aperçue : certes, « il se peut que l'analyse et la théorie économique démontrent que telle ou telle mesure entraîne, sur le plan de l'utilité et de la richesse, une perte nette, et que, cependant, l'homme d'Etat la juge indispensable pour des raisons extra-économiques » : les « valeurs politiques » et aussi « les valeurs humaines et sociales » peuvent, en certains cas, « primer les valeurs économiques »[66]. Il ne faut pas nier les conséquences économiquement défavorables de certaines interventions : il faut seulement savoir si leurs avantages ou leur efficacité d'un autre point de vue compensent suffisamment et véritablement ces inconvénients ou ces dangers. Ce sont les termes mêmes du calcul économique à l'échelle nationale ou gouvernementale, et en considération de l'intérêt général, qui se trouvent ainsi posés et que l'étude des modalités de l'économie dirigée permet de suivre dans les différentes circonstances où il intervient de façon décisive, de même que l'étude classique des mécanismes de l'économie libérale permettait d'apercevoir les diver-

64. *Néo-libéralisme*, p. 67.
65. *Ibid.*, p. 68-69.
66. *Ibid.*, p. 69.

ses conséquences du calcul économique sur la seule base de l'intérêt personnel. Par cette généralité des enseignements qui transparaît toujours à travers la précision des analyses, son étude des modalités de l'économie dirigée, combinée avec celle du mécanisme et de l'évolution de l'économie libérale, mérite la même conclusion qu'il donnait déjà à une conférence de 1935. « Si notre analyse nous conduit à cette conclusion que l'économie dirigée a chance de durer, elle nous indique aussi en quelle voie il conviendrait de l'orienter pour la corriger, dans la mesure du possible, des inconvénients et des dangers qu'elle comporte. »[67].

*
* *

On comprend ainsi l'immense portée *à la fois théorique et pratique* de cette œuvre. Malheureusement, une fin prématurée l'a interrompue dans sa partie la plus constructive et la plus instructive, mais, telle qu'elle se présente, elle met en évidence la valeur des conceptions philosophiques et scientifiques qui l'ont constamment inspirée. Elle montre que l'attitude de Gaëtan Pirou, uniquement orientée vers la recherche désintéressée de la vérité, vers la seule compréhension des déterminismes de la vie économique, et ne laissant place à aucune considération de politique, de morale ou d'utilité, correspond à une conception vraiment scientifique de la recherche économique, dont les enseignements sont aussi solides que les applications en peuvent être fécondes. On retrouve ainsi dans l'œuvre de l'économiste le même aboutissement logique nécessaire que l'on avait décelé dans sa pensée philosophique. Ce savant, qui veut se consacrer à la science pure, désintéressée, et ne se préoccupe que de connaissance et non d'application, arrive, par sa méthode même et grâce à son objectivité rigoureuse, à comprendre la réalité dans tous ses aspects, les plus divers comme les plus constants, les plus manifestes comme les plus contradictoires, et ainsi il est à même mieux que tout autre de formuler des conclusions et même des conseils du plus grand intérêt, tandis que ceux qui se hâtent trop d'atteindre leur but, de prouver leur thèse et de défendre leur programme, méconnaissent des éléments essentiels et finalement n'aboutissent qu'à des

67. *Crise du capitalisme*, appendice II, p. 197.

constructions mal échafaudées, incapables de soutenir rien de solide et de durable : leur négligence vis-à-vis de la science véritable condamne par avance à l'échec de leur action. Au contraire, au terme d'une étude aussi minutieuse que consciencieuse, Gaëtan Pirou apporte une conclusion d'une haute valeur aussi bien dogmatique que pragmatique. Il faudrait citer intégralement ces quatre pages de conclusion générale, où il condense son appréciation sur les progrès récents de l'économie dirigée, sur son installation définitive, et où il indique les conditions de son efficacité : faire place au facteur individuel, s'appuyer sur les groupements professionnels, et ne jamais entrer en contradiction avec les enseignements de la science économique. Et il est amené, de la sorte, à réconcilier la science et l'action, en insistant sur le fait qu'il y a à la fois du « fatal et du modifiable » en matière économique [68].

Il y a là un résultat d'une démarche rationnelle et d'une enquête scientifique qui mérite de retenir la plus grande attention. Du point de vue philosophique, il démontre la valeur réelle d'une position telle que celle de Gaëtan Pirou; il justifie cette attitude du savant qui veut rester indifférent aux conséquences possibles de ses travaux, ou du moins qui ne s'en préoccupe pas d'une façon majeure au cours de ceux-ci et ne se soucie que d'analyser et de comprendre les phénomènes et les mécanismes; si l'objet de cette recherche reste toujours réel, matériel, se borne à l'explication immédiate du réel sans tenter l'élaboration de quelque système métaphysique, il ne s'agit jamais d'une pure spéculation de l'esprit. Or une telle recherche du déterminisme ne laisse pas s'égarer loin des faits, et par conséquent elle y ramène inéluctablement quand elle est arrivée à son terme. La connaissance du déterminisme ainsi acquise s'avère extrêmement propice à l'action, car elle permet de saisir à chaque instant le développement et l'enchaînement des faits réels, dans leurs causes et dans leur évolution, de telle sorte qu'il est possible d'exercer une intervention qui s'harmonise pleinement avec ces enseignements, qui se serve du déterminisme pour atteindre certaines fins, ou n'agisse sur certains mécanismes qu'en connaissant parfaitement leurs conditions de fonctionnement et la manière de les orienter. Ainsi comprise, la

68. *Economie dirigée*, p. 358-361.

connaissance rejoint l'action, dans la mesure même où elle contribue à son efficacité.

Mais cet enseignement est encore plus important du point de vue de la science économique, puisqu'il fait apparaître la fécondité de la méthode suivie. Gaëtan Pirou a su non seulement se tenir à un juste milieu entre théoriciens et doctrinaires, mais surtout il reste à égale distance de ceux qui se confinent dans de simples monographies sans en approfondir la portée scientifique, et donc sans faire avancer la découverte des lois et régularités du monde économique, et de ceux qui s'adonnent à l'édification de théories situées à un tel degré d'abstraction qu'elles éloignent inutilement et dangereusement du monde réel. Entre l'impuissance de la description et l'incertitude de l'abstraction, l'œuvre de Gaëtan Pirou fraye la voie aux progrès de la science et à l'efficacité des applications au moyen de théories inductives qui restent toujours au contact de la réalité. Sa méthode demeure dans une juste mesure et se développe d'une manière rigoureusement scientifique, en vertu d'une logique interne et sur la base d'une philosophie rationnelle; et il est permis de penser qu'un tel effort de réalisme et d'objectivité est destiné à donner à la science économique de plus solides acquisitions et à permettre à la politique économique de plus sûres réalisations que bien des tentatives retentissantes, dont la notoriété a été peut-être plus soudaine et plus large, mais qui, par excès d'abstraction, détournent la connaissance scientifique dans des controverses insolubles, tandis que, par insuffisance de précision, elles égarent la politique économique dans des actions irréfléchies. L'Ecole française peut être fière d'avoir eu un tel représentant de la pensée française, dans ce qu'elle a de toujours *logique*, *clair* et *précis;* et c'est dans une telle voie qu'elle pourra certainement apporter sa meilleure contribution en donnant à la science économique mondiale ces qualités qui lui font tant défaut.

Jacques Peyrega.

Alger, 1er mai 1947.

Le Gérant : De Peyralade.

Dépôt légal effectué en 1948 (1er trimestre).

24426. — Imprimeries Delmas, Bordeaux (31.0192). — 1948.

REVUE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

LA FRANCE ÉCONOMIQUE
DE 1939 A 1946

AVANT-PROPOS

L'Annuaire Economique *reparaît après une longue interruption. L'équipe qui, pendant tant d'années, nous a donné sa collaboration dévouée et désintéressée se retrouve aujourd'hui presque intacte, augmentée de quelques collaborateurs nouveaux. Grâce à ces bonnes volontés groupées autour de notre* Revue, *nous espérons pouvoir rendre les mêmes services qu'autrefois au public de plus en plus nombreux qui s'intéresse aux problèmes économiques. Le signataire de ces lignes, avant de se retirer définitivement, n'a pas cru pouvoir se dérober aux amicales instances de ses collègues, en se chargeant une dernière fois de résumer en quelques pages d'introduction les résultats de ce travail collectif.*

Je dois renoncer cependant à donner, comme je l'ai fait autrefois, un « condensé » de toutes les matières traitées dans ce volume. Elles sont trop abondantes pour admettre un résumé de quelques pages. Elles couvrent non seulement l'évolution économique de l'année écoulée, mais celle des sept années qui ont suivi la déclaration de guerre, années lourdes d'événements décisifs. Leur poids pèsera longtemps sur la vie industrielle, financière et commerciale de ce pays. Je renvoie donc le lecteur aux études spéciales contenues dans ce volume et dont la réunion constitue, par la qualité et la conscience des auteurs, un document singulièrement instructif. Je m'en tiendrai au problème

fondamental qui, une fois de plus, se pose après la deuxième guerre mondiale comme il s'est posé après la première, à savoir la reconstruction d'une économie internationale, dont la première condition est, de toute évidence, le rétablissement d'une monnaie internationale.

Après les profondes destructions de la guerre, après la dislocation totale des prix et des changes, dont on trouvera dans ce volume l'histoire détaillée, nous nous trouvons aujourd'hui devant une situation qui avait été aussi mal prévue en Angleterre ou aux Etats-Unis qu'en France. On s'attendait à une période d'intense chômage. C'est le contraire qui a eu lieu : le manque de main-d'œuvre est général. On s'attendait à une période très courte de hausse des prix suivie d'une baisse rapide. La hausse n'a pas encore cessé. Les organismes internationaux dont les plans avaient été préparés pendant la guerre, en particulier le Fonds de stabilisation, avaient été organisés en vue de cette double prévision. Elle ne s'est pas réalisée, et la controverse sur les plans Keynes et White apparaît aujourd'hui comme parfaitement désuète.

Un autre slogan avait cours également : la nécessité non seulement de reconstituer mais d'améliorer, en France comme en Angleterre, tout l'ancien équipement productif. De là, en Angleterre, des programmes de grands travaux et, en France, des plans d'importation visant à subordonner entièrement les importations alimentaires ou les produits industriels de consommation domestique aux importations d'énergie et d'équipement, plans et programmes qui dépassaient visiblement les possibilités de travail et d'épargne des pays ravagés par la guerre.

Les faits se sont déroulés tout autrement qu'on ne les imaginait. Une insuffisance prolongée des objets de consommation, aussi bien en Angleterre qu'en France, a déclenché à l'intérieur de ces deux pays, et tout particulièrement chez nous, un déséquilibre progressif entre les salaires et les prix, bien autrement dangereux qu'un retard momentané dans la modernisation de l'équipement.

Le problème de la stabilisation monétaire domine tous les autres. Son urgence ressort de chacun des articles publiés dans ce volume. C'est à le résoudre que s'efforcent aujourd'hui les gouvernements de tous les pays belligérants. Il s'agit de rétablir un taux de change fixe entre la plus grande monnaie inter-

nationale, le dollar, et les monnaies nationales. Il y a un an, lors de ce que l'on a appelé l'expérience Blum, une première chance a été offerte à l'économie française. On aurait pu, profitant du choc psychologique et de l'arrêt momentané de la hausse, rétablir l'équilibre budgétaire et rendre, dès ce moment-là, la liberté au marché de l'or. On n'a osé faire ni l'un ni l'autre. La hausse des prix, un instant arrêtée, a repris de plus belle et s'est accélérée depuis six mois d'une manière inquiétante.

Une autre chance se présente aujourd'hui : c'est le plan Marshall d'aide américaine à l'Europe. Ce plan permet d'obtenir en nature et pour un temps limité, conformément aux principes du fameux « prêt-bail », les matières de base indispensables à l'industrie : charbon, pétrole, acier. La fourniture de ces marchandises sera pratiquement gratuite. Leur importation ne saurait donc peser sur le marché des changes. On peut pour tout le reste, qu'il s'agisse de machines ou de produits alimentaires, rendre au marché des changes sa liberté, et tenter, grâce à elle, de réaliser l'équilibre des échanges internationaux. Une hausse éventuelle des cours du franc français sur un marché libre du change fera plus pour restaurer la confiance que toutes les mesures fiscales.

Lorsque les indications du marché des changes et les réactions qui en résulteront sur le marché des marchandises auront pu être observées pendant quelque temps, il restera aux autorités monétaires à décider à quel cours, vis-à-vis du dollar, on peut espérer rendre le franc de nouveau convertible. Décision à la fois grave et difficile. Elle dépendra non seulement de la situation du marché français, mais des mouvements de prix à l'étranger. On se trompe, à mon avis, en croyant, comme on le fait en ce moment aux Etats-Unis, que l'actuel niveau des prix, accompagné d'une prospérité industrielle étonnante, pourra se maintenir longtemps. Dans un délai impossible à fixer aujourd'hui, mais peut-être assez rapproché, l'intensité même de la production inclinera les prix vers la baisse. Ce délai est prolongé aujourd'hui par les énormes exportations que l'Amérique s'impose à elle-même en vue d'aider l'Europe. Mais la production accrue, et tout d'abord l'augmentation des moyens de transport maritime, fixeront une limite à la hausse. A ce moment prendra fin, comme le prouvent toutes les expériences du passé,

la hausse des prix soutenue par une inflation latente (les moyens monétaires américains ont triplé depuis 1939), dont les effets ont été dissimulés par les divers contrôles de la guerre.

On invoque souvent l'autorité de Maynard Keynes pour justifier une partie des mesures de contrôle des prix prises aujourd'hui dans les différents pays. Or, la situation à laquelle les pays industriels ont à faire face est exactement inverse de celle au milieu de laquelle s'est formée la pensée de l'économiste anglais. Les prix montent dans le monde entier, l'épargne est insuffisante et les investissements se multiplient. Ainsi sont renversées les hypothèses qui sont à la base des conceptions de Keynes. Cette évolution n'a pas échappé à quelques-uns de ses plus fidèles disciples. Dans un livre récent, un auteur anglais, M. Harrod, se demandait si tous les sacrifices réclamés aujourd'hui du peuple anglais étaient vraiment nécessaires. Il rappelle lui-même le changement de circonstances dont je viens de parler. Il remarquait en passant que le nombre des personnes ayant réellement compris la pensée de Keynes était extrêmement limité, et il s'élevait avec vigueur contre les vastes plans de reconstruction et d'emploi qui caractérisent aujourd'hui la politique économique britannique comme la politique économique française, dite du « plan Monnet ». « L'épargne, écrit-il, loin d'être supérieure aux besoins, est de beaucoup inférieure aux sommes nécessitées par ces investissements. » Il préconise un programme où l'on commencerait par satisfaire les besoins urgents d'une population moralement et physiquement épuisée par huit ans de guerre. Mais il n'ose pas encore suggérer la dévaluation cependant inévitable de la livre sterling.

***

Il n'est pas nécessaire, pour caractériser les principales déficiences françaises, de recourir à des calculs compliqués. Le « Bilan National », récemment publié, et où l'on essaye de chiffrer à grands renforts d'hypothèses le « gap » entre les revenus consommables et la valeur de la production, me paraît ressortir aux travaux du C.C.C.S. (Comité pour la Complication des Choses Simples), auquel tant de problèmes ont été renvoyés pendant la guerre et depuis, sans aucun avantage pour leur solution.

Ces déficiences, aujourd'hui bien connues, sont au nombre de trois :

1° Le déficit budgétaire entraînant automatiquement l'inflation;

2° Le déficit de la balance des comptes ou, plus exactement, de la balance du commerce, puisque les allées et venues de capitaux ne jouent à peu près plus aucun rôle dans l'économie d'aujourd'hui;

3° Le déficit de l'épargne. Au lieu d'épargner en monnaie et de permettre ainsi la libre répartition des revenus entre les achats d'investissement et ceux de consommation, l'épargne se fait en nature, soit sous forme de stocks de marchandises, soit sous forme de biens de consommation particulièrement précieux (or, meubles, bijoux, peintures). L'investissement productif est ainsi réduit au profit des achats de biens de consommation durables.

A ces trois déficiences, un seul remède : la stabilisation de la monnaie. Que signifie stabiliser la monnaie ? Cela veut dire lui assurer sur une assez longue période un pouvoir d'achat sensiblement invariable vis-à-vis des marchandises et vis-à-vis des autres monnaies. *Il s'agit, bien entendu, d'une stabilité non seulement proclamée par des décrets gouvernementaux, mais réellement obtenue par l'équilibre spontané des marchés de marchandises et de celui des monnaies étrangères. Or, tandis que les marchés des marchandises, à vrai dire, plus ou moins réglementés, étaient néanmoins maintenus, le marché de la monnaie française vis-à-vis des devises étrangères et de l'or était jusqu'à hier purement et simplement interdit. Les gouvernements, aux époques de crise, ont toujours cru pouvoir dissimuler la réalité des prix par des moyens de contrainte. Ce faisant, ils n'ont jamais réussi qu'à retarder l'équilibre général qui tend spontanément à s'instaurer dans une économie à monnaie « saine ».*

Qu'une telle monnaie soit indispensable pour adapter la production à la consommation, personne n'ose le contester. Les prévisions des entrepreneurs, comme celles des consommateurs, sont impossibles quand le pouvoir d'achat de la monnaie varie trop vite. Or, l'économie vit de prévisions de l'avenir. Cela est vrai des achats de la ménagère pour la semaine ou pour le mois prochain, comme des plans d'une entreprise en vue de la créa-

tion d'un chemin de fer, d'un pont ou d'un barrage qui demanderont des années pour se construire. L'avenir seul compte pour la ménagère comme pour l'entrepreneur. Le passé économique, dès qu'il est passé, tombe immédiatement dans l'oubli. La monnaie perçue à titre de revenu et dans laquelle se feront les dépenses ne sera utilisée que dans l'avenir. Dans le flux permanent de la vie économique, le « hier » n'existe que comme une donnée inchangeable sur laquelle la volonté humaine n'a plus de prise. Le « demain » compte seul. La monnaie « saine » est donc un « pont entre le présent et l'avenir ». Cette définition, commune à François Simiand et à Maynard Keynes, esprits cependant bien différents, résume à la fois le problème et sa solution.

Les trois déficiences mentionnées tout à l'heure ne trouveront de remède que dans la stabilisation de la monnaie.

Pour le public, cette nécessité se présente sous l'aspect d'une stabilisation des prix. C'est la hausse des prix qui lui paraît le phénomène inquiétant et gênant. De là, l'idée simpliste qu'en fixant les prix on arrivera à empêcher leur hausse. Pour l'économiste, la stabilisation des prix ne peut se faire qu'à travers la stabilisation de la monnaie.

Le même problème s'était posé après la guerre de 1914-1918. *Il a été résolu par la stabilisation monétaire de M. Poincaré réalisée en fait en* 1926 *grâce à la loi du* 7 *août permettant l'achat* au cours vrai *de l'or et des devises étrangères et devenue légale seulement en* 1928. *Les controverses doctrinales qui ont séparé les esprits à ce moment-là se reproduisent aujourd'hui avec cependant d'importantes différences.*

En 1926, *la controverse s'est déroulée autour de la question de savoir si l'on devait ramener la monnaie à son cours d'avant guerre ou, au contraire, accepter le taux d'échange du franc tel qu'il s'était établi soit vis-à-vis des monnaies étrangères, soit vis-à-vis des prix français. Les partisans d'une* revalorisation, *parmi lesquels jusqu'à la dernière minute a figuré M. Poincaré lui-même, étaient nombreux. A cette date, il semblait que le prestige politique et financier d'un pays était lié au retour à l'ancien cours de sa monnaie.*

On oubliait que le billet de banque, une fois détaché de sa convertibilité or, devient une monnaie entièrement nouvelle. *Après quelques années, son équivalence avec l'or doit être fixée sur des bases également nouvelles, non pas en correspondance*

avec l'ancienne parité, mais en correspondance avec le niveau des revenus, celui des prix et les possibilités budgétaires du pays où le papier-monnaie fonctionne. Le rattachement à l'or d'une monnaie de papier, c'est simplement la fixation d'un taux d'échange fixe entre cette monnaie et un produit universellement demandé, employé et accepté partout comme instrument d'échanges et indice de la valeur des choses. Ce produit pourrait théoriquement être aussi bien le fer, le pétrole, le caoutchouc, mais, en fait, *les nations ne demandent que des quantités limitées de fer, de pétrole ou de caoutchouc, tandis qu'elles acceptent indéfiniment l'or en paiement. C'est là un fait d'expérience. Peut-être dans quelques dizaines d'années, l'or sera-t-il remplacé par le platine. On peut à cet égard faire les plus intéressantes prophéties. Mais les réformes monétaires ne peuvent se baser que sur l'expérience et les faits actuels.*

La controverse qui divisait les esprits après la première guerre mondiale ne les divise plus aujourd'hui. Nous avons fait l'expérience de nombreuses stabilisations. Ni la livre sterling, ni le dollar, ni même le franc suisse n'ont pu résister à la pression des faits. Personne ne songe plus à ramener aucune monnaie à son ancienne parité. Il est infiniment probable que, d'ici quelques années, la parité de toutes les monnaies, y compris le dollar, aura changé.

On pourrait essayer de résoudre le problème internationalement. On a suggéré une dévaluation concertée de toutes les monnaies par un accord simultané. Ce serait la solution rationnelle. Mais c'est avoir une confiance bien enracinée dans la facilité des ententes internationales. Après les expériences de ces vingt dernières années, on ne saurait compter sur un accord volontaire et consenti de ce genre, alors que les questions politiques les plus urgentes ne trouvent pas de solution par cette méthode. La création du Fonds de stabilisation monétaire à Bretton Woods devait faciliter les réformes. Or, loin d'être une aide pour la réfection monétaire internationale, il constitue aujourd'hui un obstacle à la stabilisation des monnaies nationales, car il gêne la liberté de manœuvre des autorités monétaires des différents pays et ne leur offre en échange de cette dépendance que des facilités de crédit dérisoires. Dès la création de l'institution nouvelle, des doutes avaient été formulés sur son aptitude à rendre les services qu'on en atten-

dait. Un rapport des banquiers américains sur cette création en avait mis en lumière toutes les faiblesses. Ces doutes sont entièrement justifiés aujourd'hui. La demande de dollars dans le monde dépasse de beaucoup ce que le Fonds monétaire est en mesure de mettre à la disposition des pays en mal de déficit commercial. Depuis des semaines, ce même Fonds monétaire, en s'opposant au maintien des marchés libres de l'or plus ou moins officieusement instaurés dans différents pays, s'est avéré comme un obstacle à l'assainissement spontané auquel ces marchés libres peuvent si largement contribuer.

Le problème est donc ramené, pour chaque pays en particulier, à un problème essentiellement national. Ce qui ne veut pas dire, bien entendu, qu'aucune stabilisation puisse se passer des concours étrangers et, en particulier, du concours américain. Ce qui veut dire simplement que chaque pays devra faire des accords directs avec le plus grand détenteur d'or du monde : l'Amérique, sans passer nécessairement par les fourches caudines du Fonds international de stabilisation.

Ramenée ainsi à un problème national, la question de la stabilisation a fait renaître une controverse que la précédente période d'après-guerre avait également connue. Elle se résume dans la question suivante : faut-il stabiliser par voie de déflation ou par voie d'ajustement ?

L'idée de déflation par « ponction » monétaire, c'est-à-dire par retrait d'une partie de la monnaie en circulation, a retrouvé dès la Libération une grande popularité. Le succès de l'expérience faite par la Belgique a séduit beaucoup d'esprits. Bien plus, avant même le déroulement de cette expérience, l'influence exercée à Londres par les théoriciens anglais sur les gouvernements réfugiés dans la capitale anglaise s'est fait sentir. L'Angleterre, qui n'a jamais, pour son compte, procédé à une amputation des billets, a vivement recommandé cette opération à ces gouvernements. La vieille conception de Ricardo, d'après laquelle la réduction du chiffre des billets de banque doit automatiquement faire monter le pouvoir d'achat du billet, a conservé sa prise sur l'esprit de beaucoup d'économistes britanniques. Cette conception a toujours été démentie par les faits. Jamais le pouvoir d'achat du billet n'a été rétabli par ce procédé. Depuis 1820, époque où l'Angleterre est revenue à l'étalon d'or (non par une réduction des billets, mais par une hausse

du change anglais), jusqu'aux expériences faites après la première guerre mondiale par la Tchécoslovaquie et, plus tard, après la guerre mondiale numéro 2, par la Hollande et par la Belgique, jamais *une baisse du niveau des prix n'a été obtenue par le procédé envisagé. En Belgique même, pour prendre l'exemple le plus récent, l'amputation des comptes en banque et de la circulation fiduciaire n'a pas fait baisser les prix. Ceux-ci ont encore monté pendant un an après l'opération. La baisse a été due à des importations massives de produits alimentaires et à la stabilité d'un taux de change appuyée sur une énergique politique budgétaire.*

En France, le problème se présente malheureusement avec des données toutes différentes, mais parfaitement claires. Le déséquilibre budgétaire a entraîné, dès après la Libération, une émission continuelle de billets accompagnée automatiquement d'une augmentation des dépôts dans les banques, en d'autres termes, un accroissement du pouvoir d'achat et des revenus dont l'action sur les prix a été immédiate. La continuation de cette politique a accru la défiance monétaire au point que la hausse des prix a fini par précéder au lieu de suivre l'accroissement même de la monnaie. Cette hausse des prix n'étant pas accompagnée d'une hausse équivalente des salaires a provoqué les troubles sociaux que nous connaissons tous. Sur tous ces points, les articles contenus dans ce volume donnent les renseignements les plus précis. Je me borne à y renvoyer le lecteur. J'essaye simplement d'en tirer les conclusions. De plus, en raison du dédoublement des marchés en marchés à prix officiels et en marchés dits « parallèles », l'appréciation du niveau réel des prix est devenue difficile, de sorte que la comparaison entre la hausse des prix français et celle des prix étrangers est entourée d'un aléa qui rend incertain tout calcul de ce genre.

Un certain nombre de personnes persistent néanmoins à penser que, pour faire baisser les prix, le moyen le plus efficace serait constitué par une « ponction » monétaire sur les modalités de laquelle, du reste, les esprits sont divisés.

Les uns se contenteraient d'un simple emprunt. Mais celui-ci comporte nécessairement la remise en circulation des sommes versées à l'emprunteur. Dans le cas particulier, ces sommes seraient théoriquement utilisées pour les reconstructions et le

rééquipement. Elles seraient donc reversées en partie aux fonctionnaires, en partie aux ouvriers chargés, les uns d'administrer, les autres d'effectuer ces travaux. Elles exerceraient leur action sur les marchés où précisément la hausse est dès à présent la plus forte, c'est-à-dire sur les marchés alimentaires. Rien donc n'aura été changé à la situation actuelle. Toute mesure purement fiscale, à l'heure où nous sommes en France, peut aboutir tout au plus à une remise en état de l'équilibre budgétaire. Résultat déjà extrêmement appréciable, puisqu'en mettant fin à l'inflation il permettra à l'accroissement de production d'agir sur les prix des marchandises et des services. Mais résultat insuffisant dans l'atmosphère psychologique où nous sommes plongés.

Il faut donc compléter la méthode fiscale par une autre.

Nous touchons ici à un point particulièrement sensible. L'étroitesse de la nouvelle orthodoxie économique (cette orthodoxie qui s'est créée peu à peu dans les discussions des congrès socialistes autour de quelques slogans propres à capter la sympathie des électeurs) ne le cède en rien à celle de l'orthodoxie dite libérale, qui a prévalu au lendemain de la précédente guerre. Ni l'une, ni l'autre de ces orthodoxies n'a rien à voir avec les conclusions économiques fournies par l'expérience. Or, la nouvelle orthodoxie économique considère comme son principal ennemi le marché des changes. On l'accuse de tous les méfaits parce que, pense-t-on, il permet aux capitaux de s'échapper et, par conséquent, prive l'économie française de ses meilleures ressources. En fait, le marché des changes fournit simplement l'expression d'une monnaie nationale en monnaies étrangères. Ce prix n'est pas moins important pour la connaissance de l'équilibre monétaire que le niveau général des prix à l'intérieur. Toutes les utopies monétaires (qui, par définition, sont autarciques) se préoccupent uniquement du taux d'échange de la monnaie vis-à-vis de marchandises sur les marchés intérieurs. La théorie ricardienne a longtemps considéré le prix extérieur de la monnaie comme un simple reflet de son pouvoir d'achat intérieur. Or, les deux marchés sont étroitement liés, et l'action la plus profonde sur les prix provient du marché des changes. C'est sur ce marché que s'exercent non seulement les influences résultant de la situation de la balance commerciale, mais encore les influences psychologiques, les craintes ou les

espoirs dont le rôle, on le sait, est si important en ces matières. En rétablissant la liberté du marché des changes (en même temps, bien entendu, qu'une liberté croissante des prix sur les marchés des marchandises), on a les plus grandes chances de voir s'établir un certain équilibre autour d'un cours qui permettra d'attribuer ensuite à une monnaie sa valeur définitive en or. Une telle politique aura pour effet, d'abord d'équilibrer les exportations et les importations, dont l'écart est aujourd'hui impossible à corriger par les moyens de force, mais encore d'attirer sur le marché les monnaies étrangères ou l'or qui se dissimulent à l'heure actuelle et qui, acquises par la Banque, permettront seules de revenir à la convertibilité de la monnaie.

Il est intéressant mais regrettable qu'une fois de plus, dans l'établissement d'une politique monétaire française, ce soit du côté de la Grande-Bretagne que proviennent les obstacles. Après la crise de 1931, la Grande-Bretagne, en refusant de stabiliser la livre et en la laissant fluctuer sur les marchés, a causé à toute l'économie mondiale le plus grand dommage. Le reproche lui en a été fait par l'économiste courageux et clairvoyant qu'est Lionel Robbins. Aujourd'hui, c'est la politique contraire que la Grande-Bretagne entend suivre. Elle maintient un taux légal artificiel d'échange entre la livre et le dollar et s'oppose même à toute cotation sur les marchés libres étrangers de peur de voir apparaître un cours libre différent du cours légal. C'est une politique qui, révérence parler, rappelle celle de l'autruche.

Cette politique ne peut avoir pour conséquence que d'inviter les nations européennes à rattacher leurs monnaies non plus au sterling, mais au dollar.

La notion de « ponction » monétaire vient de faire de nouvelles victimes.

Le gouvernement de M. Schuman s'est vu forcé d'accepter les vues que je critiquais plus haut. Son programme comportait : 1° l'équilibre budgétaire obtenu par des mesures fiscales draconiennes; 2° la dévaluation du franc accompagnée de la restauration d'un marché libre de l'or et d'un marché plus ou moins libre des devises étrangères. Mais ces mesures étaient trop simples pour ne pas soulever l'opposition de gens auxquels le seul mot de liberté fait grincer des dents. Le gouvernement a été contraint de désarmer l'opposition socialiste en proposant une

nouvelle « ponction » monétaire sous forme d'une décision démonétisant toutes les coupures de cinq mille francs, et retirant, par conséquent, de la circulation un nombre de billets représentant à peu près trois cents milliards de francs.

L'origine psychologique de cette mesure doit être probablement recherchée dans les hauts soucis de morale qui, comme on sait, animent aujourd'hui tous les partis. Dans son projet sur la liberté de l'or, le gouvernement, désirant provoquer le retour des capitaux évadés à l'étranger, avait proposé une amnistie générale. Les propriétaires de capitaux étrangers non déclarés devaient, moyennant une taxe de vingt-cinq pour cent sur la valeur de ces capitaux, être exemptés des pénalités dont les lois antérieures les frappaient. Aussitôt, le parti socialiste s'est déclaré incapable d'entrer dans une voie qui sacrifiait les principes de la morale à l'intérêt monétaire bien entendu du pays. Comment le désarmer ? En accédant à la proposition faite déjà au Congrès de Lyon de juillet 1947 et consistant à remplacer les billets de banque par des comptes en banque dont la surveillance est, paraît-il, plus facile. Le grand coupable était la coupure de cinq mille francs, qui est, assure-t-on, l'instrument de la thésaurisation de tous les profiteurs du marché noir. La morale est ainsi rétablie et la situation monétaire sera sauvée.

Comme si la véritable immoralité ne consistait pas dans le spectacle donné depuis la Libération par des Gouvernements qui promettent à tout le monde des retraites et des pensions, et qui, en même temps, déprécient systématiquement la monnaie dans laquelle ces retraites, ces salaires et ces pensions sont payés.

Malheureusement, le coup de force monétaire ne peut avoir aucun des effets escomptés en ce qui concerne la baisse des prix ou le maintien du cours du change. De quoi les auteurs de la mesure ne se sont naturellement pas aperçus. Le billet de cinq mille francs est entré dans les habitudes courantes, l'énorme hausse des prix rendant l'emploi du billet de mille francs par trop incommode. Un billet de cinq mille francs d'aujourd'hui n'équivaut pas à un billet de cinq cents francs d'avant la guerre. Les administrations publiques, comme celles de la Sécurité sociale ou des Chèques postaux, ont pris l'habitude de payer couramment en ces billets. Des plus petits aux plus grands (mais ceux-là plus encore que ceux-ci qui disposent

de comptes en banques), chacun a dans son porte-monnaie ou dans son armoire quelques billets de cinq mille francs. La paye des salaires se fait couramment en billets de cette dénomination. En les « démonétisant » brusquement, on rend les transactions quotidiennes difficiles et l'on prive de leurs revenus essentiels la partie la plus intéressante de la population. Nous avons vu aux guichets les queues de pauvres gens. Croit-on qu'une telle procédure influera sur les prix ? Il faudrait alors que le gouvernement décide d'abaisser en même temps les prix des denrées et des services. Est-il en mesure de réduire les tarifs des chemins de fer, le prix du charbon, celui du bois, celui de l'essence, du gaz ou de l'électricité, sans parler des loyers, dont le montant vient d'être relevé, ni les salaires dont personne n'a songé à diminuer les montants ? Ainsi les revenus *restent inchangés, mais les moyens de s'en servir sont momentanément retirés à la population. La différence entre moyens de paiement et revenus est trop subtile pour être comprise par les promoteurs de la « ponction ». Et, comme c'est l'accroissement ou la diminution des* revenus *qui agit sur les prix, ceux-ci ne seront pas touchés. Jamais, dans aucun pays,* y compris la Belgique, *la « ponction » monétaire n'a provoqué la baisse des prix. Celle-ci ne peut provenir que d'une abondance plus grande des marchandises offertes sur les marchés.*

Ce n'est pas tout. Le projet de loi adopté par l'Assemblée indique que ces sommes seront remboursées : *en quels billets ? On ne le dit pas. Si le remboursement a lieu effectivement, la ponction monétaire cessera d'être une ponction, et l'on se demandera alors à quoi elle peut bien servir.*

Reste la morale. Parmi les principes de morale les mieux établis dans les pays civilisés, il en est un posé par la Révolution française et qui paraissait jusqu'ici l'un des plus généralement reconnus. Ce principe s'énonce de la manière la plus simple : la loi est la même pour tous.

Or, il a été dit à la tribune et il résulte du texte même du projet de loi que les remboursements se feront différemment suivant les personnes. Comment se fera le choix de ces personnes ? C'est le secret du gouvernement, et nous nous retrouvons ainsi en face des pratiques les plus fâcheuses de l'Ancien Régime. L'arbitraire rentre dans les procédés normaux du gouvernement. Nous avions déjà vu en matière de justice les gou-

vernements de la Libération imiter les pires pratiques du gouvernement Pétain. Il restait à les introduire dans le traitement des contribuables. La chose est faite aujourd'hui. Il ne reste plus qu'à attendre les résultats.

Il y a d'ailleurs quelque chose de particulièrement choquant à voir une Assemblée qui, depuis trois ans, a précipité sans vergogne ce pays dans un déficit budgétaire constant, et qui a ainsi créé elle-même toutes les conditions de l'émission permanente du papier-monnaie, décider du jour au lendemain qu'un tiers de ce papier cessera de circuler et que ceux qui hier ont accepté obligatoirement la monnaie légale du pays en seront privés aujourd'hui sans avertissement.

Tels sont les résultats moraux et financiers de la doctrine de la ponction monétaire. Ce type de déflation n'a rien à voir avec le système appliqué autrefois, et qui consistait à prélever par l'impôt des revenus *que l'on employait à rembourser la Banque d'émission. Ce système lui aussi s'est révélé inefficace. Au moins pouvait-il se défendre économiquement. Mais l'opération actuelle est injuste, immorale, absurde au point de vue économique, désastreuse au point de vue financier. Son premier effet a été de faire monter le prix de l'or sur le marché libre. Nous savions depuis longtemps que les doctrines financières du parti socialiste révélaient la plus extraordinaire ignorance du fonctionnement des échanges dans ce pays. Nous avions entendu avec stupéfaction M. Léon Blum (l'un des principaux adversaires des méthodes employées pour la stabilisation réussie du franc en 1926) déclarer à la tribune : « Je crains beaucoup plus les dangers de la circulation monétaire que ceux du déficit budgétaire. » Nous savons aujourd'hui ce que signifiait cette phrase sibylline.*

Au moment où j'écris ces lignes, un fait nouveau s'est produit dans l'économie mondiale : c'est la chute brusque des prix agricoles et du cours des actions sur les bourses de commerce et les bourses de valeurs des Etats-Unis. Il s'agit là d'un événement dont la portée peut être considérable. Est-ce un mouvement passager ? Est-ce au contraire le début d'une dépression qui peut se prolonger pendant quelques années ? Dépression qui, d'ailleurs, n'a pas besoin de revêtir les caractères spectaculaires et ruineux de la dépression de 1929 et qui pourrait ressembler plutôt à celle de 1920. Aujourd'hui comme alors, certains éco-

nomistes américains persistent à penser qu'avec les énormes moyens de crédit dont disposent les banques des Etats-Unis il sera facile de combattre la déflation des prix par une « reflation » énergique. Nous avons déjà entendu ces arguments il y a vingt-huit ans. Ils n'ont pas empêché les prix de baisser, car la baisse, ne l'oublions pas, résulte de l'afflux des marchandises. Or, à travers toutes les difficultés que traverse l'économie mondiale, et spécialement européenne, l'accroissement de la production se poursuit d'une manière continue, l'approvisionnement des marchés est de plus en plus abondant, qu'il s'agisse de matières premières comme le charbon ou de produits agricoles comme le blé. A maintes reprises, j'ai eu l'occasion de soutenir que, devant des baisses de cette nature, les procédés de crédit, si perfectionnés soient-ils, restent nécessairement impuissants. Nous entrons visiblement dans une phase nouvelle de la courbe des prix. Il serait vain de dissimuler qu'elle déclenchera des réactions psychologiques au moins aussi redoutables pour les gouvernements que la hausse antérieure. Les prix n'ont jamais été stationnaires. Elle n'en constituera pas moins aux yeux de l'économiste et au point de vue mondial un retour à la santé du commerce international et des monnaies.

Charles Rist.

GÉNÉRALITÉS

LA POPULATION DE LA FRANCE DEPUIS 1939

De 1939 a 1945.

Les années écoulées depuis le 1er janvier 1939 se répartissent en deux périodes inégales et opposées en ce qui concerne les mouvements de la population en France. La première, toute de destruction, et qui embrasse les années 1939 à 1945, entraîne une régression très sensible du nombre des habitants. D'importants mouvements migratoires se produisent à l'intérieur et vers l'étranger. A certaines époques, les événements freinent la célébration normale des mariages, dont une part, parfois considérable, est ajournée; et, de ce fait notamment, la natalité décroît. La mortalité, par contre, augmentant de façon très sensible, toutes les années accusent des excédents de décès, particulièrement élevés en 1940, 1941 et 1944.

Dans la seconde période (années 1946 et 1947), la population va vers sa reconstitution. Accroissement de la nuptialité et de la natalité, diminution de la mortalité, ont pour conséquence des excédents de naissances non négligeables. Le nombre des habitants s'accroît, d'autre part, par l'arrivée de nouveaux immigrés.

Les années 1939 à 1945 ont été désastreuses pour la population de la France. Celle-ci se trouvait encore sous le coup de la terrible saignée de la période 1914-1918 et des funestes conséquences de la diminution des naissances dans ces mêmes années, quand s'est ouvert le deuxième conflit mondial. Si en 1939-1945 la nuptialité et la natalité se sont moins affaissées qu'en 1914-1918 et si les pertes y ont été moins grandes sur les champs de bataille, la mortalité des civils, accrue par le froid,

les privations, les déportations et les exécutions, y a atteint un niveau plus élevé. Sans doute, le bilan numérique des pertes dues à la guerre de 1939-1945 ne paraît-il point aussi mauvais que celui de 1914-1918. Il est, en réalité, bien plus grave qu'il ne semble à première vue. La victoire de 1945 laisse à tous égards la population française dans un état d'épuisement qui agira très fortement sur son état sanitaire dans les années à venir. En moins de vingt-cinq ans, la France a été soumise à deux cataclysmes successifs qui ont multiplié leurs effets, agissant dans le même sens d'une diminution du nombre de ses habitants, en particulier de ses adultes les plus sains et les plus forts; d'un abaissement de la natalité; d'une réduction considérable de la richesse accumulée par les générations précédentes. Avec celle-ci disparaît la possibilité de soigner, comme il serait nécessaire, tous ceux qui, dans leur chair, subissent les terribles conséquences des maux déchaînés par la barbarie hitlérienne.

On résumera d'abord l'état de la population de la France au début de 1939 et les tendances du mouvement naturel de la population dans les quatre années 1935 à 1938.

I. — État de la population au 1er janvier 1939.

Au début de l'année 1939, la population légale, dans l'ensemble des 90 départements, était évaluée à 41.500.000 habitants [1]; la population présente totale, à 41.130.000 habitants environ. La répartition de cette population, d'après l'état matrimonial des habitants combiné avec leur âge, est extrêmement importante : d'elle dépendent, en partie, les coefficients bruts de nuptialité, de natalité, de mortalité que l'on peut calculer par rapport au total de la population. Cette répartition figure dans le tableau I ci-après.

Prise dans son ensemble, cette population était vieille : 154 p. 1.000 des habitants avaient 60 ans ou plus (168 p. 1.000 chez les femmes, 139 p. 1.000 chez les hommes). Par contre, le nombre relatif des moins de 20 ans n'était que de 313 p. 1.000 : 329 p. 1.000 parmi le sexe masculin et 299 p. 1.000 parmi le sexe féminin.

1. Après rectification du nombre officiel fourni par le recensement de 1936.

C'était la population la plus vieille de l'Europe et du monde entier. Vers 1936, sur 1.000 habitants on en comptait 142 en Belgique; 132 en Angleterre, 128 en Suisse, 124 en Allemagne, 109 en Italie, 106 en Hongrie, 105 aux Pays-Bas, 104 aux Etats-Unis, 75 au Japon, 66 en U. R. S. S., pour s'en tenir aux pays touchant la France ou aux grandes puissances.

Les pertes masculines de la guerre 1914-1918, le déficit des naissances de cette même période, n'avaient pas été comblés par une immigration pourtant importante et telle que sur le sol français, au recensement de 1936, vivaient approximativement 2.200.000 étrangers et 517.000 naturalisés, non compris les francisés. En 1939, les enfants des générations réduites

Tableau I. — Population par sexe, âge, état matrimonial, au 1er janvier 1939 (nombre en milliers).
France entière (90 départements).

AGES EN ANNÉES	POPULATION TOTALE	SEXE MASCULIN					SEXE FÉMININ				
		ENSEMBLE	CÉLIBATAIRES	MARIÉS	VEUFS	DIVORCÉS	ENSEMBLE	CÉLIBATAIRES	MARIÉES	VEUVES	DIVORCÉES
0-1 an	584	296	296	—	—	—	288	288	—	—	—
1-4 ans	2.371	1.192	1.192	—	—	—	1.179	1.179	—	—	—
5-9 ans	3.264	1.642	1.642	—	—	—	1.622	1.622	—	—	—
10-14 ans	3.390	1.710	1.710	—	—	—	1.680	1.680	—	—	—
15-19 ans	3.290	1.661	1.655	6	—	—	1.629	1.528	101	—	—
20-29 ans	5.289	2.654	1.477	1.160	9	8	2.633	868	1.724	22	21
30-39 ans	6.587	3.331	575	2.661	49	46	3.256	465	2.619	111	61
40-49 ans	5.384	2.453	238	2.104	72	39	2.931	371	2.192	311	57
50-59 ans	4.649	2.074	166	1.746	133	29	2.575	276	1.638	616	45
60-69 ans	3.739	1.689	132	1.296	243	18	2.050	217	982	826	25
70 ans et plus	2.587	1.048	73	606	363	6	1.539	155	332	1.041	11
Total......	41.134	19.750	9.156	9.579	869	146	21.384	8.649	9.588	2.927	220

(1915 à 1919) avaient de 20 ans à 24 ans. A l'âge où nuptialité et fécondité fournissent les taux les plus élevés, le nombre des habitants était donc beaucoup plus faible qu'il ne l'eût été sans la première guerre mondiale, le déficit apparent pouvant être approximativement évalué à 1.200.000.

Toutefois, la nuptialité étant, depuis de longues années, particulièrement forte en France, la proportion pour 1.000 femmes âgées de 15 à 50 ans, des femmes mariées de même âge s'y élevait à 650 : elle était la plus élevée de toutes celles constatées dans les pays européens, Bulgarie exceptée, et n'était égalée à l'étranger que par le Japon.

La population adulte de 20 à 59 ans comprenait, au début de 1939, environ 21.910.000 habitants, dont 10.510.000 hommes et 11.400.000 femmes formant la majorité des actifs, dont l'effectif recensé en 1936 s'élevait à 20.260.000 personnes, parmi lesquelles 12.940.000 hommes.

II. — Mouvement de la population dans les années 1935 a 1938.

Tel était au début de l'année 1939 l'état de la population en France, résultante des tendances démographiques, brièvement résumées comme suit : nuptialité assez stable et élevée, troublée seulement par les épidémies, les guerres, les grandes crises; natalité à peu près régulièrement décroissante depuis le début du XIX[e] siècle; mortalité elle-même décroissante; diminution des excédents de naissance devenus des excédents de décès à partir de 1935; taux nets de reproduction inférieurs à 100 depuis la dernière décade du XIX[e] siècle indiquant que le remplacement naturel des générations n'était plus assuré sur notre sol; immigration des peuples voisins d'abord; d'individus appartenant au centre, au sud-est de l'Europe et à l'Afrique du Nord, dans les années postérieures à 1900.

Ces tendances avaient été fortement aggravées par les conséquences de la première guerre mondiale : 1.250.000 Français tués, pour la presque totalité âgés de 20 à 45 ans. Déficit d'environ 1.450.000 dans le nombre des naissances enregistrées de 1914 à 1918, entraînant une baisse de la nuptialité dès l'année 1933. Dans chacune des années 1933 à 1937, en effet, le nombre des filles ayant atteint 18 ans, âge légal du mariage, a été inférieur de 120.000, 155.000, 140.000, 110.000 et 90.000 à ce qu'il eût été si la guerre 1914-1918 n'avait pas eu lieu. Il en a été de même du nombre des garçons appartenant à ces mêmes générations, qui ont eu 21 ans de 1935 à 1939.

Le nombre relativement faible des mariages enregistrés au cours de la période 1933-1938 a eu une répercussion non négligeable sur le nombre des enfants déclarés vivants dans les années ultérieures, à partir de 1939.

Les tendances du mouvement naturel de la population en France dans les quatre années qui précèdent la seconde guerre mondiale sont résumées dans le tableau ci-après :

	Année 1938	Moyenne 1935-1937
Excédent des naissances p. 10.000 habitants.	— 3	— 8
Taux net de reproduction p. 100 femmes....	87	91
Taux naturel d'accroissement p. 1.000.......	— 5	»
Nouveaux mariés p. 10.000 habitants........	134	131
Nouveaux époux pour 10.000 mariables :		
Hommes	656	649
Femmes	417	382
Nés vivants p. 10.000 habitants..............	156	151
Nés vivants p. 10.000 femmes de 15 à 49 ans.	608	»
Nés vivants légitimes p. 10.000 femmes mariées de 15 à 49 ans.....................	873	»
Nés vivants illégitimes p. 10.000 femmes mariables de 15 à 49 ans..................	116	»
Décès p. 10.000 habitants....................	153	154
Décès moins d'un an p. 10.000 nés vivants..	662	652

La situation était donc très critique. La nuptialité et la natalité avaient régressé pour les causes précédemment indiquées, renforcées par la crise économique et la restriction des naissances légitimes. La mortalité semblait à peu près stationnaire. Les générations féminines ne pouvaient être remplacées; l'immigration était ralentie. La France était en état de dépopulation.

En 1939, éclate la nouvelle guerre mondiale. Ses conséquences, s'ajoutant à celles de la guerre 1914-1918, se révèlent désastreuses pour notre pays à moitié exsangue déjà.

III. — Le mouvement de la population dans les années 1939 à 1945.

Il est nécessaire de préciser d'abord dans la mesure du possible les migrations qui se sont produites en France, au cours de cette période. En temps ordinaire, les mouvements intérieurs, dans la limite des frontières, n'ont qu'une influence négligeable sur les statistiques de l'état civil et sur la balance des naissances et des décès. Volontaires, ils se déroulent dans le calme. Durant la dernière guerre, il n'en a pas été ainsi. Un véritable exode précipité séparant, parfois pour de nombreuses semaines, les membres d'une même famille, a fait refluer, en 1939 et 1940, une part importante des populations du Nord et de l'Est vers les régions de l'Ouest, du Sud-Ouest, du Centre et du Midi. Ces transferts ont eu lieu dans des conditions souvent tragiques, les bombardements semant la mort

parmi les habitants qui évacuaient leurs villages envahis. Après leur repli, nombre de ces derniers se sont trouvés longtemps logés dans des conditions plus ou moins misérables et ont dû se créer une activité entièrement nouvelle. Il en est résulté un accroissement sensible de la mortalité dans la France entière, ainsi qu'un ajournement d'une proportion non négligeable des mariages, et une diminution consécutive de la natalité. Et aussi, un gonflement de la population de certains départements, une diminution corrélative du nombre des habitants d'autres circonscriptions. La connaissance de ces mouvements est essentielle à la compréhension du mouvement naturel de la population dans la France entière, comme dans ses départements.

Quant aux mouvements migratoires entre la France et l'étranger, ils ont été, pour le moins, aussi nombreux dans l'ensemble; ils ont porté sur une plus longue période, et, en presque totalité, sur la population adulte active. Leur effet, beaucoup plus sensible, s'est superposé à celui des déplacements internes.

A. — *Migrations intérieures.*

L'été 1939 avait vu un départ inaccoutumé des habitants des grandes villes vers la campagne. Tension diplomatique et déclaration de guerre freinèrent les retours, en même temps qu'elles incitaient à de nouveaux départs, précaution contre des bombardements aériens redoutés. On fournira quelques indications générales sur l'importance de ces déplacements.

A la mobilisation, 4.070.000 Français réservistes, 65.000 étrangers, rejoignirent les 135.000 officiers et sous-officiers de l'armée de métier et les soldats de l'armée active. Environ 650.000 d'entre eux furent rappelés comme affectés spéciaux entre le 1er septembre 1939 et le 1er mars 1940.

D'après un recensement de fin 1939, effectué par le ministère de l'Intérieur avec le concours de la *Statistique générale de la France*, on peut estimer que 400.000 originaires du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle, ayant évacué les communes frontières, étaient repliés dans les départements du Centre-Ouest et du Sud-Ouest de la France (principalement dans l'Indre, Haute-Vienne, Dordogne, Charente, Vienne, Corrèze, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Gers, Gironde, Haute-

Garonne, Landes, Tarn, Aude). Les originaires des mêmes villes et arrondissements étaient groupés à l'origine dans les communes avoisinantes. Une proportion inconnue d'entre eux quitta la commune primitive de repli pour s'installer dans d'autres départements ou d'autres régions.

Paris ne comptait plus que 1.800.000 habitants fin septembre 1939 au lieu de 2.830.000 en 1936; malgré les retours, dans l'hiver suivant, d'ouvriers démobilisés et d'estivants, il n'y avait encore que 2.250.000 habitants environ au début de mai 1939.

L'offensive allemande du 10 mai 1940 fait refluer sur la France Hollandais et Belges entraînant une partie des habitants de toute la région comprise entre la mer, la Seine et la frontière de Dunkerque à Bâle. On a évalué que cet exode avait porté au minimum sur trois millions de personnes, réfugiées pour la plupart au Sud de la Loire[2]. Certains comptages rapides semblent indiquer que Paris ne comptait guère qu'un million d'habitants vers la fin juin 1940[2].

Aussitôt l'armistice signé et la ligne de démarcation fixée, les rapatriements commencent et s'effectuent à un rythme rapide. D'après les nombres de trains formés et certains dénombrements routiers, on a calculé qu'entre le 15 juillet et le 15 octobre 1940, 3 millions de personnes ont regagné la zone Nord, dont 2 millions par chemin de fer et 1 million par la route; le rythme s'est ensuite fortement ralenti. En outre, dans le dernier trimestre 1940, 350.000 Alsaciens et Lorrains rentrèrent dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle; les autres, plus de 50.000, demeurèrent dans les départements où ils s'étaient repliés.

Voici la vitesse d'accroissement de la région parisienne, dans la seconde partie de l'année 1940 (d'après les titres d'alimentation délivrés) :

Mois	Milliers d'hab.	Mois	Milliers d'hab.
Juillet	1.200	Octobre	2.250
Août	1.650	Novembre	2.300
Septembre	2.050	Décembre	2.300

Tous les réfugiés en zone Sud ne regagnèrent pas leur

2. Voir ci-après l'importance des retours fin 1940.

département d'origine à la fin de 1940. Pour des raisons raciales, sanitaires, de ravitaillement, une partie dont on ne peut fixer l'importance, la plus faible toutefois, demeura en zone Sud.

Par contre, dans les trois derniers mois de 1940, 100.000 Lorrains de langue française furent brutalement expulsés de la Moselle par Burckel et se replièrent dans les mêmes départements du Midi, où leurs compatriotes étaient venus s'abriter en septembre 1939. Wagner ne renvoya d'Alsace que les Français de l'intérieur, les juifs et les francisants[3].

Le débarquement des Alliés en Afrique au mois de novembre 1943 entraîna la suppression de la ligne de démarcation et le retour en zone Nord d'une partie des éléments établis au Sud de la ligne et qui y étaient demeurés depuis 1939 ou 1940. Le débarquement des Alliés en Normandie détermina le repliement d'une fraction de la population des départements normands (plus spécialement du Calvados, de la Manche et de l'Orne).

Comment ces repliés se sont-ils répartis dans les départements de la zone Sud, et dans quelle proportion ont-ils abandonné leur résidence habituelle ? Sous certaines réserves, il est possible de déceler le sens des variations de la population dans les départements français, au cours du conflit. Dans le tableau ci-après[4], on a rapproché du nombre des habitants présents recensés le 8 mars 1936 les consommateurs dénombrés dans certains mois des années 1941 à 1945. Les nombres des consommateurs traduisent, à chaque date, la résultante du mouvement naturel de la population, des migrations intérieures et extérieures (y compris pour ces dernières les prisonniers et déportés); mais ces nombres sont surestimés par suite de doubles emplois[5], les fausses cartes d'alimentation existant partout en nombre variable. Les migrations intérieures toutefois paraissent avoir eu le rôle prépondérant.

Les résultats d'avril 1941 fournissent une indication approximative sur la répartition neuf mois après l'armistice, alors que le flot de l'exode de mai-juin 1940 avait reflué en grande

3. J. Droz, *L'Alsace pendant l'occupation allemande, La France intérieure*, 15 mai 1946.
4. V. p. 824 et 825.
5. Le dénombrement des consommateurs s'étendant sur un mois entier.

4. Population présente en 1936.
Dénombrement des consommateurs de 1941 à 1945.

DÉPARTEMENTS	MILLIERS D'HABITANTS					
	1936 Mars	1941 Avril	1942 Octobre	1943 Avril	1944 Janvier	1945 Janvier
Ain	310	319	319	313	316	315
Aisne	477	395	447	447	450	457
Allier	364	411	417	411	415	398
Alpes (Basses-)	83	91	82,4	80,2	82,2	88,2
Alpes (Hautes-)	87	86	97,5	95,8	103	94,8
Alpes-Maritimes	530	573	496	496	454	428
Ardèche	269	275	276	271	278	283
Ardennes	286	137	213	226	235	236
Ariège	153	156	163	159	150	148
Aube	239	239	233	227	235	231
Aude	276	298	282	284	270	268
Aveyron	307	326	323	321	317	312
Belfort	97	89	82,7	80,8	83,7	77,5
Bouches-du-Rhône	1.219	1.099	1.038	980	945	969
Calvados	399	422	419	416	405	380
Cantal	180	194	205	202	193	193
Charente	307	326	333	311	316	323
Charente-Maritime	422	439	421	424	415	306
Cher	282	312	289	285	286	285
Corrèze	252	297	288	284	279	282
Corse	274	216	222	216	216	216
Côte-d'Or	329	333	326	319	328	346
Côtes-du-Nord	521	534	518	521	525	528
Creuse	197	205	201	199	204	201
Dordogne	383	431	418	418	420	408
Doubs	302	293	294	293	291	289
Drôme	263	272	275	278	282	277
Eure	299	312	322	301	315	310
Eure-et-Loir	248	277	272	275	267	263
Finistère	737	750	736	745	728	721
Gard	394	397	392	376	365	364
Garonne (Haute-)	454	523	516	523	510	514
Gers	192	204	199	198	199	168
Gironde	844	898	897	862	858	860
Hérault	501	521	505	499	492	518
Ille-et-Vilaine	560	586	574	574	575	571
Indre	241	280	278	270	268	267
Indre-et-Loire	339	342	340	346	349	352
Isère	566	586	595	562	591	592
Jura	218	224	224	227	218	219
Landes	250	256	255	247	249	245
Loir-et-Cher	232	245	245	243	247	245
Loire	647	692	641	622	613	615
Loire (Haute-)	242	255	260	236	237	233
Loire-Inférieure	653	701	697	694	635	646
Loiret	339	344	346	337	345	349
Lot	160	172	166	164	167	162
Lot-et-Garonne	246	291	267	283	280	274
Lozère	94	99	99,5	97	98,6	98,4
Maine-et-Loire	470	484	486	484	500	498
Manche	431	434	428	428	494	418
Marne	407	377	380	371	375	382
Marne (Haute-)	187	181	190	182	186	187
Mayenne	248	266	252	254	259	267
Meurthe-et-Moselle	571	472	521	519	520	534
Meuse	213	163	178	190	191	194
Morbihan	534	543	532	503	505	470
Nièvre	248	267	271	268	275	267
Nord	2.009	1.841	1.822	1.814	1.820	1.817
Oise	398	385	402	392	393	389
Orne	267	270	275	270	275	274
Pas-de-Calais	1.172	1.156	1.137	1.134	1.127	1.091
Puy-de-Dôme	474	538	518	514	512	494
Pyrénées (Basses-)	411	464	456	443	428	427

DÉPARTEMENTS	MILLIERS D'HABITANTS					
	1936 Mars	1941 Avril	1942 Octobre	1943 Avril	1944 Janvier	1945 Janvier
Pyrénées (Hautes-)	183	219	225	212	209	212
Pyrénées-Orientales	230	239	236	221	214	212
Rhône	890	916	905	960	924	936
Saône (Haute-)	210	209	211	208	214	217
Saône-et-Loire	522	531	525	510	568	508
Sarthe	382	412	413	412	413	421
Savoie	234	239	247	243	244	245
Savoie (Haute-)	256	271	290	279	281	278
Seine	4.860	4.199	4.026	4.053	4.113	4.438
Seine-Inférieure	904	915	836	820	787	784
Seine-et-Marne	395	412	413	392	393	398
Seine-et-Oise	1.390	1.406	1.337	1.303	1.299	1.317
Sèvres (Deux-)	307	340	323	317	317	338
Somme	464	433	436	438	430	430
Tarn	296	327	312	307	306	318
Tarn-et-Garonne	162	190	181	180	178	177
Var	393	428	399	356	332	341
Vaucluse	245	258	258	261	253	258
Vendée	387	454	406	399	413	407
Vienne	305	334	329	324	324	328
Vienne (Haute-)	340	371	357	358	355	357
Vosges	374	355	348	340	339	340
Yonne	268	282	296	287	294	289
France (87 départements, non compris Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle)	39.286	39.306	38.662	38.179	38.101	38.214

partie à son point de départ. Ils sont surtout significatifs pour les circonscriptions dans lesquelles accroissement ou diminution sont les plus importants. Les plus fortes diminutions sont constatées dans les départements du Nord et de l'Est (Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Aisne, Nord, Somme, Marne et Vosges), menacées d'être détachées de la France, et dans la Seine. On a précédemment fait connaître les mouvements particuliers au Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle. Quant aux décroissances dans les Bouches-du-Rhône et la Corse, on ne peut en faire cas, la population présente de ces circonscriptions ayant été fortement surestimée au recensement de 1936. C'est dans le Massif Central, l'Ouest, le Sud-Ouest jusqu'aux Pyrénées que les augmentations du nombre des habitants ont été les plus fortes (Allier, Puy-de-Dôme, Corrèze, Haute-Vienne, Dordogne, Lot-et-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Cher, Indre, Vendée, Deux-Sèvres). La Provence et la Normandie avaient également vu leur population s'accroître de façon sensible. L'influence de la ligne de démarcation se révèle ainsi très nette, au début de 1941, pour les Français du Nord et de l'Est, qui cherchent un refuge en zone Sud.

En 1942, la suppression de la ligne a pour conséquence un repeuplement des départements du Nord et de l'Est, qui s'est poursuivi jusqu'à nos jours au détriment des départements du Midi.

Pour les années ultérieures, les mouvements sont très complexes. Toujours avec les réserves précédemment formulées, et, quoique l'on ne puisse accorder aux statistiques de consommateurs une valeur absolue, celles-ci paraissent bien traduire, suivant les départements et les époques, des influences diverses et successives connues : fuite devant le service du travail en Allemagne, débarquements alliés et opérations de guerre, difficultés de ravitaillement.

Les événements ont donc entraîné dans la répartition des habitants des bouleversements sensibles plus ou moins durables, qui se sont répercutés sur le mouvement naturel de la population (mariages, naissances, décès) dans les divers départements français.

Ces constatations concordent avec celles que la *Statistique générale de la France* a tirées d'une étude plus précise, où l'on a tenu compte des excédents de naissances ou de décès, des départs d'étrangers et de travailleurs, des départs et rentrées de prisonniers de guerre.

B. — *Migrations extérieures.*

On sait que près de 500.000 Espagnols s'étaient réfugiés en France à la fin de la guerre civile et de la défaite des Républicains. L'invasion de la France, l'armistice de juin 1940, eurent pour conséquence le départ du plus grand nombre d'entre eux, soit en Espagne, soit en Amérique latine [6].

D'autres étrangers, Américains, Britanniques, Italiens, Suisses, notamment, quittèrent aussi la France. Leur nombre peut être évalué grossièrement à 300.000. Un dénombrement des étrangers effectué au printemps de l'année 1945 a révélé la présence dans notre pays d'environ 1.900.000 étrangers de tous âges; il en avait été recensé 2.220.000 en mars 1936 (y compris les sujets originaires des colonies françaises).

Enfin, tout au long de la dernière guerre, des Français

6. Ces Espagnols n'ont été mêlés que peu de temps à la population française et leur influence sur le mouvement naturel de la population a été faible.

abandonnèrent le sol natal pour se réfugier en Afrique du Nord, en Grande-Bretagne, en Amérique, y compris les Israélites, cette migration a approximativement porté sur 150.000 personnes.

Les départs des prisonniers, travailleurs, déportés politiques et raciaux ont été beaucoup plus importants. Leur total a dépassé 2.800.000 personnes, soit 3 fois plus que les départs de Français et d'étrangers autres que les Espagnols.

Prisonniers de guerre. — On estime officiellement à 1.800.000 le nombre des militaires prisonniers de toutes origines au moment de l'armistice en juin 1940 (Français de la métropole et des colonies, indigènes coloniaux, volontaires étrangers engagés dans les forces françaises); 15.000 autres furent faits prisonniers en 1942. Le nombre total des prisonniers s'est réduit sensiblement en 1940 et en 1941, plus lentement ensuite En 1940, on a compté 225.000 évadés ou libérés avant immatriculation et 110.000 rapatriés ou libérés des Front Stalags après immatriculation, soit au total 335.000 retours en France. Ce nombre s'est abaissé à 240.000 environ en 1941, 104.000 en 1942, 125.000 en 1943, 51.000 en 1944.

Retours des prisonniers de guerre français en Allemagne.
(Nombres en milliers) [7].

ANNÉES	RAPATRIÉS D'ALLEMAGNE	LIBÉRÉS des FRONTS STALAGS	ÉVADÉS	LIBÉRÉS par les ALLIÉS	TOTAUX	DÉCÉDÉS et DISPARUS	TOTAL GÉNÉRAL
1940......	90	20	225	—	335	5	340
1941......	193	30	16	—	239	4	243
1942......	75	10	19	—	104	3	107
1943......	91	1	33	—	125	4	129
1944......	26	1	3	21	51	4	55
1945......	—	—	—	910	910	25	940
Ensemble..	475	62	296	931	1.764	45	1.809

A ces totaux, on ajoutera 35.000 militaires internés en Suisse, qui ont été rapatriés en totalité avant le printemps de 1941.

Ainsi, le nombre des militaires prisonniers hors de France s'est abaissé : 1.835.000 en juin 1940 à 1.500.000 environ fin 1940, 1.225.000 fin 1941; puis, respectivement, à 1.135.000, 1.010.000 et 960.000 au 31 décembre de chacune des années :

7. Sur 307.000 rapatriés jusqu'au 1er juin 1942, 84.000 environ étaient malades ou inaptes, soit environ 27 %.

1942, 1943 et 1944. Les survivants, au nombre de 910.000, étaient rentrés à la fin de l'été 1945; 50.000 environ étaient décédés ou disparus pendant leur captivité.

Pour permettre d'apprécier l'influence du grand nombre des prisonniers hors de France sur le mouvement naturel de la population dans la période 1939-1945, on a inscrit dans le tableau ci-dessous la répartition, suivant l'âge et l'état matrimonial combinés, des 1.400.000 prisonniers recensés le 1er janvier 1941. Sur ce total, 792.000, soit près de 57 p. 100, étaient mariés. On peut évaluer approximativement à 5 millions le nombre total des hommes mariés du même âge en France, au début de 1939; 15 p. 100 environ des hommes mariés ont donc été séparés de leurs épouses pendant plusieurs années, d'où une très sensible réduction de la fécondité légitime.

Français prisonniers de guerre en Allemagne suivant l'état matrimonial au 1er janvier 1942.

(Nombres en milliers.)

ANNÉE DE NAISSANCE	TOTAL	CÉLIBATAIRES	MARIÉS	VEUFS	DIVORCÉS
1921	2,5	2,5	—	—	—
1920-1916	232,1	196,3	35,1	0,4	0,3
1915-1911	488,3	230,3	253,2	3,2	1,6
1910-1906	396,8	100,2	288,1	5,4	3,1
1905-1901	253,1	49,3	195,0	5,4	3,4
1900-1896	27,2	5,2	20,7	0,8	0,5
	1.400,0	583,8	792,1	15,2	8,9

Un second dénombrement des prisonniers français effectué au début de l'année 1943 a donné la répartition suivante de ces prisonniers quant à leur profession : 36 p. 100 exerçaient leur activité dans les forêts et l'agriculture.

Répartition d'après la profession des prisonniers de guerre français en Allemagne le 1er février 1943.

Groupe professionnel	Milliers de prisonniers
Pêche, forêts, agriculture	395,0
Industries extractives	17,6
Industries de transformations	315,6
Manutention, transports	112,4
Commerce et banques	118,6
Professions libérales	24,8
Soins personnels, services domestiques	15,9
Militaires de carrière	35,9
Services publics	48,1
Professions non dénommées	35,2
TOTAL	1.119,1

Travailleurs déportés. — Dès l'armistice, les Allemands ont cherché à recruter pour l'Allemagne des travailleurs français, destinés à remplacer la main-d'œuvre allemande versée dans les formations militaires. Jusqu'au début de juin 1942, les départs ont, en principe, lieu sous le régime du volontariat; mais, en réalité, les autorités allemandes créent le chômage par la fermeture de nombreux chantiers de travaux publics. En deux ans, juillet 1940-mai 1942, le nombre total des départs de travailleurs avait officiellement atteint 150.000, nombre certainement trop élevé. Beaucoup d'entre eux n'avaient pas, en effet, renouvelé leur contrat de travail; et il n'y avait que 70.000 travailleurs français en Allemagne en juin 1942. Le nombre mensuel des départs officiels avait diminué de 12.000 par mois dans le premier trimestre 1942 à 8.000 seulement en mai 1942.

Après l'arrivée de Laval au pouvoir, Sauckel introduit quatre demandes successives dans le but d'accroître la main-d'œuvre française en Allemagne, un nouvel effort de propagande de juin à août 1942 n'ayant obtenu qu'un très médiocre résultat. Sauckel réclame d'abord 250.000 travailleurs pour la fin de 1942 et pousse à l'application sévère de la loi du 4 septembre 1942, relative à l'utilisation de la main-d'œuvre qui prévoit que « tous les hommes de 18 à 50 ans et les femmes célibataires de 21 à 35 ans peuvent être assujettis à tous les travaux que le gouvernement jugera utiles ». Les chasses de la police allemande accroissent les déportations qui, de 18.000 en août, atteignent 129.000 au total en novembre et octobre, 41.000 en décembre 1942, et qui proviennent surtout de la zone Nord. Sauckel exige ensuite 250.000 travailleurs du 1er janvier au 31 mars 1943; les mesures rigoureuses mises en œuvre entraînent de nombreux départs pour le maquis. Il introduit une nouvelle demande de 220.000 travailleurs à déporter avant le 30 juin; leur recrutement se poursuit jusque fin octobre et est suspendu en novembre et décembre. Une nouvelle demande d'un million de travailleurs pour l'année 1944 n'entraîne que le départ officiel de 25.000 Français, quoique la loi du 1er février 1944 ait étendu la loi du 4 septembre 1942 aux hommes de 16 à 60 ans et aux femmes de 18 à 45 ans n'ayant pas d'enfant.

Dans le tableau ci-après, on a inscrit les nombres des travailleurs déportés d'après les différentes statistiques officiel-

les[8], ainsi que les nombres rectifiés vraisemblables de départs réels pour l'Allemagne.

Périodes	Milliers de départs	
	Enregistrés	Réels
Octobre 1940 à juin 1942	150	70
Juin à décembre 1942	240	240
Janvier à octobre 1943	420	290
Janvier à mars 1944	25	—
Totaux	835	600

On a, en effet, enregistré officiellement la rentrée en France, dans l'année 1945, de 555.000 travailleurs, et on a constaté le décès de 35.000 travailleurs déportés en Allemagne. On évalue à 10.000 le nombre des travailleurs français demeurés en Allemagne pour des raisons diverses.

Déportés politiques et raciaux. — Leur nombre est moins bien connu, une enquête faite par le ministère des Prisonniers n'ayant pas donné de résultats satisfaisants; les familles interrogées n'ont, en effet, répondu qu'en petit nombre.

Les évaluations les plus récentes et les plus dignes de foi portent, pour les départements français autres que le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle, à 95.000 le nombre des déportés politiques, et à 100.000, dont un quart de Français, le total des déportés raciaux.

On estime qu'ont été rapatriés en France environ 45.000 déportés politiques et 3.000 déportés raciaux au maximum; les autres étant décédés dans les camps de concentration allemands (soit 147.000 environ).

On peut considérer comme rentrant dans la même catégorie les Alsaciens et Lorrains enrôlés de force dans la Wehrmacht et les organisations paramilitaires ou bien transplantés dans les provinces allemandes ou des pays occupés, soit environ 130.000 enrôlés et 70.000 transplantés, dont 170.000 environ ont pu regagner leur pays d'origine.

8. I. N. C. F. et ministère du Travail.

IV. — Mouvement naturel de la population (mariages, naissances, décès) de 1939 à 1945.

A. — *France entière.*

Les nombres absolus inscrits dans le tableau ci-après concernent l'ensemble des 90 départements français, y compris le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle. Les données recueillies pour le territoire entier dans les trois premiers trimestres 1945, les résultats partiels du quatrième trimestre, ont permis une évaluation plausible du mouvement naturel de la population en 1945. La population présente a été estimée au milieu de chaque année d'après la balance générale du mouvement de la population, qui figure au tableau ci-dessous.

Un premier examen permet les constatations générales suivantes :

a) La nuptialité passe par deux minimums en 1940 et 1944. Elle se relève fortement en 1945, et atteint un niveau très supérieur à celui de la dernière année d'avant guerre.

b) Baisse de la natalité jusqu'en 1941, suivie d'une augmentation qui ramène la proportion des enfants déclarés vivants en 1944-1945 à un niveau supérieur à celui de 1938.

c) Accroissement très sensible de la mortalité des civils, plus particulièrement au cours des années 1940 et 1944. Augmentation de la mortalité infantile avec maximum en 1940 et 1945

On étudiera ces divers points plus en détail.

Mouvement naturel de la population en France (90 départements).
(Nombres absolus en milliers.)

ANNÉES	POPULATION PRÉSENTE évaluée	MARIAGES	ENFANTS DÉCLARÉS VIVANTS	DÉCÈS CIVILS			PROPORTIONS POUR 10.000 HABITANTS PRÉSENTS			DÉCÈS DE MOINS D'UN AN	
				Ordinaires	Par faits de guerre (a)	Total	Nouveaux mariés	Déclarés vivants	Décès civils au total	Total	P. 1.000 déclarés vivants (d)
1939	41.150	258	612	642	—	642	126	149	157	38,9	64
1940	40.800	177	559	738	29	767	88	138	186	50,6	86
1941	38.750	226	520	673	6	679	117	135	175	37,8	70
1942	38.550	267	573	654	8	662	139	149	172	40,7	74
1943	38.250	219	613	624	17	641	116	161	167	46,3	78
1944 (b)	38.000	205	627	677	107	784	109	165	206	48.7	79
1945 (c)	38.000	385	640	657	2	662	200	165	170	69,1	109

(a) Compte tenu d'un certain nombre de décès non enregistrés à l'état civil.
(b) Résultats provisoires.
(c) Nombres estimés.
(d) Moyenne des naissances dans l'année considérée et dans l'année précédente.

a) *Nuptialité.* — Par l'insécurité qu'elle détermine et la mobilisation de la grande majorité des hommes en âge de contracter une union, la guerre entraîne notamment une diminution du nombre des mariages. Celle-ci a été bien moins forte dans le dernier que dans le précédent conflit mondial.

Conséquence des générations diminuées des années 1914-1919, peut-être aussi de la tension diplomatique, la nuptialité de 1938 était moins élevée qu'en 1913. Pour les années comparables, également éloignées du début des conflits, elle se maintient au contraire à un niveau sensiblement plus élevé pendant la deuxième guerre que dans la première. L'écart est surtout important pour les premières années : en 1940-1941, la proportion des nouveaux mariés pour 10.000 habitants a été approximativement double de ce qu'elle avait été en 1915-1916. On sait que cette baisse résulte, en grande partie, de mariages simplement ajournés. M. J. Bourgeois les a évalués à 220.000 environ pour 1939-1944, au lieu de 1 million en 1914-1918[9]. Par une méthode différente, nous avons trouvé un écart sensiblement réduit : 280.000 mariages retardés au lieu de 800.000 pour ces mêmes périodes. Ces calculs reposent sur des hypothèses différentes et comportent forcément une assez grande marge d'incertitudes; d'où les différences dans les résultats qu'ils fournissent; mais le sens et l'importance de l'écart dans les deux cas permettent d'assurer que les mariages retardés ont été moins nombreux dans la seconde guerre que dans la première.

DEUXIÈME CONFLIT MONDIAL			PREMIER CONFLIT MONDIAL		
Années	Milliers de mariages	Pour 10.000 hab. présents	Milliers de mariages	Nouv. mariés p. 10.000 hab. présents	Années
1938......	274	131	312	151	1913
1939......	258	126	205	99	1914
1940......	177	88	86	43	1915
1941......	226	117	125	63	1916
1942......	267	139	180	92	1917
1943......	219	116	202	105	1918
1944......	205	109	553	287	1919
1945......	288	206	623	320	1920

Les très importants déplacements de la population à l'intérieur et hors du territoire, ainsi que les conditions dans les-

9. *Population, Revue de l'Institut national d'études démographiques*, 1946, n° 1.

quelles ils ont eu lieu, ont marqué fortement leur influence sur la répartition mensuelle des mariages. Corrigé des variations saisonnières pendant les années étudiées, le nombre des mariages n'a été au-dessus de la moyenne que dans le quatrième trimestre 1939, le premier trimestre 1940 (stagnation des opérations franco-allemandes), le deuxième trimestre 1942. Il a été faible dans les neuf premiers mois de 1939, du deuxième trimestre 1940 au premier trimestre 1942, avec un minimum très marqué dans le troisième trimestre 1940 (flux et reflux des populations consécutifs à l'exode), du deuxième trimestre 1943 au quatrième trimestre 1944 avec deux minimums dans le premier et le troisième trimestre 1944 (déportations en Allemagne, puis libération du territoire).

Milliers de mariages enregistrés dans les 90 départements.

Périodes	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945
1er trim.	50,9	60,7	42,3	47,1	54,6	43,8	57,8
2e trim.	71,9	40,4	57,5	73,8	58,9	59,9	79,7
3e trim.	63,5	24,9	60,2	70,3	53,1	36,7	125,1
4e trim.	72,1	51,0	65,9	76,0	52,4	64,9	126,4
Totaux	258	177	226	267	219	205	388

Avec le troisième trimestre 1945 débute la reprise de la nuptialité, et l'on enregistre plus de 250.000 mariages dans les six derniers mois de 1945.

Les résultats détaillés du mouvement de la population n'ont encore été publiés que pour les années 1939-1942 et pour 87 départements seulement (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle non compris). Voici quelques-unes des indications qu'ils fournissent.

La fréquence pour 10.000 mariables des mariages a été, en général, plus faible dans ces années que dans la période 1935-1938, pour les différentes catégories matrimoniales (célibataires, veufs, divorcés).

Nombre moyen annuel de nouveaux époux pour 10.000 mariables.

Années	Sexe masculin			Sexe féminin		
	Garçons	Veufs	Divorcés	Filles	Veuves	Divorcées
1935-1937 (90 dép.)	758	232	934	692	57	583
1938 —	746	231	1.017	629	60	661
1939 (87 dép.)	639	229	1.288	534	67	923
1940 —	477	166	785	364	46	518
1941 —	666	198	702	473	47	388
1942 —	776	218	795	561	57	439
1943 —	626	211	771	444	53	414

L'âge moyen au mariage s'est accru en 1939; il s'est régulièrement abaissé dans les années suivantes. Par rapport à 1938, la diminution est de 14 mois pour les garçons et de 10 mois pour les filles; la différence d'âge tombant de 3 ans 4 mois à 3 ans seulement.

Age moyen au mariage en années et mois (mariages de garçons avec filles).

Années	Age moyen		Différence d'âge
	Garçons	Filles	
1938	26,10	23,6	3,4
1939	27	23,9	3,3
1940	26,6	23,5	3,1
1941	25,11	22,8	3,3
1942	25,8	22,8	3
1943	25,11	22,9	3,2

b) *Divorces.* — Les statistiques judiciaires, qui font connaître les nombres de divorces prononcés, ne sont ni à jour ni complètes, pour la période 1939-1945. L'Institut national de la statistique recueille et fait connaître les nombres de divorces transcrits sur les registres de l'état civil. Naturellement, ceux-ci diffèrent des divorces prononcés, principalement au cours des périodes où se produisent de fortes variations dans les dissolutions volontaires de mariages. Le nombre des divorces transcrits dans 86 départements (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle, Corse non compris) a diminué de 23.400 en 1938 à 21.100 environ en 1939, puis s'est brusquement affaissé à 11.000 en 1940. Il s'est relevé de 14.400 en moyenne en 1941-1942, et à 17.300 pour chacune des années de 1943 et 1944. Ici encore, la guerre a imprimé sa marque, comme elle l'avait fait lors du précédent conflit.

c) *Natalité.* — En 1939, le nombre des enfants déclarés vivants (612.400) était en très léger progrès sur celui de 1912; on pensait assister dans les années suivantes à un redressement net, sinon très accentué, de la natalité française. La guerre survient, et en 1940 et 1941, le nombre des enfants nés vivants s'abaisse progressivement à 559.000, puis à 520.000. Dans les quatre années suivantes, il remonte de façon continue, pour atteindre 613.000 en 1943 et 640.000 en 1945. Ainsi, dès la quatrième année du conflit, le nombre des enfants nés vivants est supérieur à celui enregistré dans l'année qui précède l'ouverture des hostilités.

Ces variations annuelles sont synchrones de celles fournies par la natalité dans les années correspondantes du premier conflit mondial. Apparaissent toutefois de profondes différences entre les deux périodes. D'abord, ce n'est que deux ans après l'armistice (soit en 1920) que le nombre des enfants nés vivants arrive à un niveau plus élevé que celui de 1913. Ensuite, en 1939-1944, la diminution des naissances a été bien moins considérable qu'en 1914-1918. En supposant que, s'il n'y avait pas eu de conflit, le nombre annuel des nés vivants fût demeuré fixe et égal à 612.000 dans les années 1939-1944 (hypothèse qui semble la plus défavorable), l'influence de la guerre se serait traduite par la non-venue au monde de 170.000 enfants vivants.

Mais, en conséquence du premier conflit mondial, environ 1.500.000 enfants vivants ne sont pas nés, qui auraient dû voir le jour dans notre pays. Le rapprochement de ces deux derniers nombres fait ressortir combien, du point de vue de la natalité, la dernière guerre a été moins défavorable que la précédente à la France.

DEUXIÈME CONFLIT MONDIAL			PREMIER CONFLIT MONDIAL		
ANNÉES	Mille nés vivants	Nés vivants p. 10.000 hab. présents	Nés vivants p. 10.000 hab. présents	Mille nés vivants	ANNÉES
1938......	612	149	191	790	1913
1939......	612	149	182	753	1914
1940......	559	138	119	480	1915
1941......	520	135	96	382	1916
1942......	573	149	105	410	1917
1943......	613	161	122	470	1918
1944......	627	165	131	504	1919
1945......	640	165	215	834	1920

Le nombre évalué des enfants qui ne sont pas nés, par suite de la seconde guerre, est encore réduit avec l'hypothèse que, pendant la durée du conflit, la fécondité des mères à chaque âge serait demeurée à sa valeur de 1935-1937.

NOMBRE DES NÉS VIVANTS	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	TOTAUX
Observé	612	559	520	573	613	627	640	4.144
Calculé (fécondité de 1935-1937)	590	593	594	595	596	596	600	4.164
Différences	+22	—34	—74	—22	+17	+31	+40	—20

Les taux de fécondité à chaque âge, *réellement observés* dans chacune des années 1939 à 1943, sont reproduits dans le tableau suivant :

Enfants déclarés vivants pour 10.000 femmes de chaque âge.

AGES	1935-1937	1939	1940	1941	1942	1943	INDICE $\frac{1943}{1935\text{-}37} \times 100$
15 - 19	313	273	216	178	207	182	58
20 - 24	1.267	1.315	1.126	981	1.105	1.164	92
25 - 29	1.198	1.295	1.160	1.065	1.138	1.238	103
30 - 34	790	828	827	789	881	930	118
35 - 39	441	445	483	467	518	573	130
40 - 44	155	144	158	160	176	211	136
45 - 49	13	13	14	13	14	17	131
15 - 49	909	585	540	498	550	586	97

Dans l'année 1939 et par rapport à 1935-1937, la fécondité a augmenté entre 20 et 40 ans. Il est permis de voir là l'influence des dispositions du Code de la famille sur la productivité des mariages récemment contractés. A partir de 1940 et jusqu'à 1943, l'accroissement par rapport à 1935-1937 a lieu, au contraire, pour tous les âges au-dessus de 30 ans; même en 1943, l'augmentation se produit dès la 25e année d'âge des mères et correspond à un accroissement de la fécondité des unions plus anciennement conclues. Par contre, au-dessous de 25 ans, les taux de fécondité diminuent, la part des femmes mariées étant plus faible par suite de la baisse de la nuptialité.

Les taux de fécondité (enfants nés vivants pour 10.000 femmes de 15 à 49 ans), calculés pour chacune des années de la période de guerre, permettent de résumer l'ensemble de ces variations par une simple suite de 7 nombres. La fécondité totale ainsi exprimée diminue de 580 en 1939 à 500 en 1941 pour remonter à 610 environ pour 10.000 femmes en 1945. Ces résultats doivent être corrigés pour préciser la fécondité *réelle* des femmes françaises dans la dernière guerre.

Enfants nés vivants pour 10.000 femmes âgées de 15 à 49 ans.
(France : 90 départements.)

Catégories	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945
Toutes femmes................	580	530	500	550	590	600	610
Femmes d'absents [10] exclues..	580	570	530	590	630	650	610

10. Prisonniers de guerre, travailleurs, déportés en Allemagne.

Du nombre total des femmes mariées, il convient, en effet, d'exclure toutes les femmes des prisonniers de guerre et déportés et de les joindre à l'effectif des femmes mariables. La fécondité réelle des femmes françaises, avec ce nouveau mode de calcul, apparaît supérieure d'environ 8 p. 100 à sa valeur brute non rectifiée. Elle a atteint en 1944 son maximum, en accroissement de près de 7 p. 100 par rapport à la fécondité des années 1935-1937.

A partir de 1940, la proportion des enfants illégitimes a fortement augmenté, aussi bien pour les nés vivants que pour les mort-nés, ce qui ne saurait être une surprise.

Années	Illégitimes pour 10.000 enfants — Nés vivants	Mort-nés
1939 (87 départements)	63	99
1940 —	71	110
1941 —	81	116
1942 —	77	117
1943 —	79	123

Au contraire, la part des *mort-nés* dans le total des naissances a très sensiblement diminué; mais ce résultat ne peut être tenu pour certain, en raison du manque de précision dans la définition des mort-nés et des différences locales qui existent pour leur déclaration.

La répartition mensuelle des naissances n'a présenté une allure à peu près normale (c'est-à-dire comparable à la répartition moyenne d'avant guerre) que dans les trois années 1939, 1942, 1943. Les distributions des années 1940, 1941, 1944 et 1945 s'en écartent au contraire très sensiblement : 1940-1941, par suite de la mobilisation et de l'exode en juin 1940; 1944 et 1945, en conséquence des déportations et de la libération du territoire.

d) *Mortalité.* — Pour apprécier plus exactement la mortalité dans la période 1939-1945, on a rangé les décès qui ont éprouvé la population française en trois groupes :

— militaires tués sur les champs de bataille ou décédés des suites de leurs blessures;

— décès, hors du territoire des prisonniers, déportés et travailleurs du S. T. O.[11];

11. Travailleurs français transportés en Allemagne au titre du Service du travail obligatoire.

— décès sur le territoire dans la population civile, soit par suite de faits de guerre (bombardements, exécutions), soit pour toute autre cause.

Décès de militaires. — Ils ne sont pas compris dans les décès enregistrés à l'état civil qui font l'objet des statistiques annuelles du mouvement de la population. Du début des hostilités au 15 juillet 1945, le nombre total des militaires et marins tués ou disparus a atteint environ 146.000, dont 120.000 Français.

Périodes	Milliers de militaires et marins tués		
	Français	Indigènes	Ensemble
1er septembre 1939 au 25 juin 1940	100	15	115
25 juin 1940 au 5 juin 1944	13,5	5	18,5
5 juin 1944 au 1er janvier 1945	4,1	3	7,1
1er janvier 1945 au 15 juillet 1945	2,3	3	5,3
TOTAUX	119,9	26	145,9

Décès hors du territoire des prisonniers, déportés, travailleurs [12]. — Leur nombre approximatif s'établit comme suit :

ANNÉES	PRISONNIERS	TRAVAILLEURS S. T. O.	DÉPORTÉS		ALSACIENS et LORRAINS militaires et déportés	TOTAL
			POLITIQUES	RACIAUX		
1940	5	—	—	—	—	—
1941	4	—	—	—	—	—
1942	3	—	—	—	—	—
1943	4	—	—	—	—	—
1944	4	—	—	—	—	—
1945	25	—	—	—	—	—
TOTAUX	45	35	50	97	30	257

Décès sur le territoire dans la population civile. — De 1939 à 1945, sur le territoire des 90 départements, on a enregistré 4.837.000 décédés au total, dont 169.000 attribués à des faits de guerre (bombardements, exécutions, etc.).

Au cours du second conflit mondial, par la mortalité, la population présente française a donc diminué de 5.200.000 habitants :

Décès de militaires	120.000
Décès de prisonniers, déportés, travailleurs	257.000
Décès de la population civile :	
Faits de guerre	169.000
Autres	4.665.000
TOTAL	5.211.000

12. Travailleurs français transportés en Allemagne au titre du Service du travail obligatoire.

La part qui revient à la guerre et à ses conséquences directes (tués sur les champs de bataille, par bombardements, exécutions, morts en déportation) s'élève à près de 550.000 personnes, soit plus de 10 p. 100 du total des morts enregistrées.

Dans la population civile, le nombre total des décès survenus sur le territoire et non dus à des faits de guerre s'est accru de 642.000 en 1939 à 738.000 en 1940. Il s'est progressivement abaissé jusqu'à 624.000 en 1943, pour se relever ensuite à 677.000 en 1944 et 657.000 en 1945. Au total, pour les sept années de guerre, 4.665.000 décès. Les nombres ainsi enregistrés dans les années de la période 1940-1945 sont supérieurs (sauf en 1943) à tous ceux des années 1933 à 1939. En supposant que la tendance à la baisse de la mortalité constatée de

DEUXIÈME CONFLIT MONDIAL						PREMIER CONFLIT MONDIAL		
ANNÉES	Milliers de décès civils			Pour 10.000 hab. présents décédés		Milliers de décédés civils	Décédés civils pour 10.000 présents	ANNÉES
	Total	Ordinaires	Faits de guerre	au total	Ordinaires			
1938	647	647	—	154	154	731	177	1913
1939	642	642	—	157	157	770	186	1914
1940	767	738	29	188	181	745	184	1915
1941	679	673	6	175	174	695	175	1916
1942	662	654	8	172	170	710	181	1917
1943	641	624	17	167	163	865	225	1918
1944	784	677	107	206	178	737	192	1919
1945	659	657	2	170	170	671	169	1920

1931 à 1939 se soit continuée pendant la dernière guerre, celle-ci aurait été responsable d'un accroissement total d'environ 350.000 décès dans la population civile. Avec une hypothèse analogue, le premier conflit mondial n'aurait accusé qu'une recrudescence de 200.000 décès, et même seulement de 50.000, si l'on fait abstraction d'environ 150.000 décès occasionnés par l'épidémie de grippe dite espagnole en 1918-1919. La deuxième guerre a donc eu sur la mortalité civile française une influence beaucoup plus meurtrière. A quoi attribuer cet important accroissement de la mortalité succédant à une longue période de baisse ?

D'abord, à une série d'hivers particulièrement longs et rigoureux. La température hivernale moyenne a été, durant cette période, sensiblement plus basse que la moyenne des années

1891-1930. Pour les mois d'hiver, les écarts en moins ci-après ont pu être relevés au Parc-Saint-Maur :

Mois	1940	1941	1942	1943	1944
—	—	—	—	—	—
Décembre	— 2°8	—	—	— 2°3	— 0°4
Janvier	— 5°7	— 3°2	— 4°3	—	—
Février	—	— 6°1	—	—	— 2°2

Les citadins, privés de la presque totalité des moyens de chauffage, étaient particulièrement exposés aux maladies de l'appareil respiratoire, si redoutables en hiver. Ils fournissaient une proie d'autant plus facile à toutes les maladies que leurs besoins alimentaires n'étaient assurés que de façon tout à fait insuffisante. Le nombre journalier moyen de calories fourni par les denrées distribuées au rationnement n'a jamais atteint 1.400 calories, soit environ la moitié du minimum nécessaire à un adulte qui ne se livre à aucun travail. Mais pour les rationnés de la catégorie A, le nombre journalier des calories a été inférieur à 1.200 dans la période considérée et n'a été que de 1.076 en 1944, année la plus défavorable.

Nombre journalier moyen de calories fourni par les rations distribuées.

Catégories de consommateurs	1941	1942	1943	1944	1945
—	—	—	—	—	—
Ensemble	1.255	1.231	1.273	1.168	1.348
Catégorie A.......................	1.123	1.111	1.166	1.076	1.275

L'on sait que pour le maintien des humains en bonne santé, une valeur énergétique suffisante des aliments doit s'accompagner de quantités déterminées de lipides, protéines, glucides et de vitamines. Il n'en a pas été ainsi pour la population française pendant la dernière guerre. Les besoins en lipide, par exemple, n'ont été couverts que jusqu'à concurrence de 60 p. 100 à la fin de 1945; de 36 p. 100 en 1943 et de 25 p. 100 seulement dans le premier semestre 1944, en se basant sur une consommation nécessaire minimum de 40 grammes par jour [13].

Ainsi, dans l'ensemble, le Français moyen des villes [14] n'avait guère à sa disposition au maximum que les trois cinquièmes des calories strictement nécessaires à une existence purement végétative. Et leur nourriture n'était pas équilibrée, certaines carences (lipides, protéines, calcium, sels divers, etc.) entraî-

13. Inventaire et ressources de l'économie française.
14. Le cas des ruraux est quelque peu différent.

nant des conséquences désastreuses, des décès prématurés ou, à tout le moins, sapant leur santé de façon plus ou moins profonde.

Sans doute, certains Français ont pu se procurer au marché parallèle tout ou partie des denrées alimentaires qui leur faisaient défaut, ce cas étant plus fréquent dans les campagnes que dans les villes. Il n'en pouvait être ainsi pour une grande partie des habitants (retraités, petits rentiers, manœuvres, personnes à la charge de leurs familles) qui étaient très éloignés de posséder les ressources financières nécessaires, et qui se trouvaient devant une nette insuffisance des quantités de denrées disponibles.

L'Institut national de la statistique a calculé, pour la première année de la vie et pour des groupes d'âges quinquennaux, les taux de mortalité qui figurent dans le tableau ci-après :

Nombre annuel de décès pour 10.000 personnes de chaque âge.

GROUPES D'AGES (en années)	1933 1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945
				Sexe masculin.				
0 - 1 ..	805	732	1.045	832	882	924	950	1.266
1 - 4 ..	71	58	82	61	59	63	70	84
5 - 9 ..	20	17	23	19	19	22	19	21
10 - 14 ..	14	12	18	14	14	15	15	18
15 - 19 ..	28	24	32	27	27	28	36	34
20 - 24 ..	46	40	45	47	43	46	70	59
25 - 29 ..	49	46	54	75	65	74	95	63
30 - 34 ..	60	56	64	81	72	74	82	75
35 - 39 ..	77	74	83	96	79	79	85	86
40 - 44 ..	97	96	109	114	97	95	97	113
45 - 49 ..	126	126	149	150	127	114	115	121
50 - 54 ..	170	170	200	195	171	153	157	154
55 - 59 ..	233	234	272	260	239	213	224	212
60 - 64 ..	330	338	378	357	339	315	320	309
65 - 69 ..	483	470	563	526	521	471	491	471
70 - 79 ..	890	913	1.069	995	1.003	904	954	851
80 et plus.	2.090	2.129	2.686	2.372	2.432	2.167	2.510	2.055
				Sexe féminin.				
0 - 1 ..	619	577	803	654	691	723	733	1.045
1 - 4 ..	63	60	70	56	53	56	58	73
5 - 9 ..	18	15	20	17	16	18	14	17
10 - 14 ..	15	12	15	13	13	14	13	12
15 - 19 ..	27	22	26	24	24	23	22	21
20 - 24 ..	40	38	40	35	35	34	33	31
25 - 29 ..	41	37	42	39	39	40	40	32
30 - 34 ..	42	38	45	40	40	39	38	39
35 - 39 ..	48	43	50	45	43	42	40	39
40 - 44 ..	58	53	61	57	52	50	48	47
45 - 49 ..	77	73	81	76	69	64	63	64
50 - 54 ..	102	97	109	103	94	88	90	85
55 - 59 ..	141	134	155	141	133	124	127	123
60 - 64 ..	208	202	232	206	199	186	200	190
65 - 69 ..	325	314	373	328	318	308	334	317
70 - 79 ..	671	674	801	687	682	663	736	668
80 et plus.	1.770	1.783	2.241	1.910	1.919	1.870	2.220	1.782

Pour le *sexe masculin* et pour les années 1940 à 1945, jusqu'à 45 ans, les taux calculés sont supérieurs aux taux correspondants de 1939. Après 45 ou 50 ans, il en est de même de 1940 à 1942; le contraire se produit dans la période 1943-1945. En ce qui concerne le *sexe féminin*, les conclusions sont, en gros, du même ordre; toutefois, la coupure entre l'accroissement et la diminution de la mortalité se situe entre 35 et 40 ans; et c'est à partir de 1942 que les taux calculés sont inférieurs à ceux de 1939. On ne s'étonne pas qu'aux âges adultes, la mortalité des hommes ait été plus forte qu'avant guerre; elle est relative à des têtes choisies, les prisonniers, travailleurs et déportés constituant en général les éléments les plus robustes. Cette explication ne peut valoir pour les femmes. Pour les vieillards tout paraît s'être passé comme si cette catégorie de population ayant payé à la mort un tribut très élevé de 1940 à 1942, il ne demeurait plus dans les années 1943 et suivantes que les éléments les plus robustes, ou les plus favorisés par la richesse, ou réunissant ces deux mêmes conditions.

Mortalité infantile. — On doit porter une attention spéciale aux décès d'enfants dans la première année de leur vie. Tous les taux calculés au tableau précédent sont très supérieurs, pour 1940-1945, à ceux de 1939. Depuis 1941, où la mortalité infantile, quoique plus élevée que celle de 1939, a été plus faible qu'en 1940, ils sont allés en croissant avec régularité. En 1945, la mortalité infantile a été approximativement 75 p. 100 plus élevée qu'en 1939. Dans l'ensemble des 90 départements, les décès de 0 à 1 an enregistrés ont été les suivants :

Mortalité infantile en France (90 départements).

Décès de à 0 à 1 an	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945
Milliers	38,9	50,6	37,8	40,7	46,3	48,7	69,1
Pour 1.000 nés vivants [15].	64	86	70	74	78	79	109

On ne peut trop insister sur les conséquences désastreuses de l'augmentation de cette mortalité, déjà trop élevée avant la guerre, comparativement aux autres pays d'Europe, qui nous sont le mieux comparables aux points de vue climat, civili-

15. Moyenne de l'année et de l'année précédente.

sation, niveau d'existence. Elle est plus grave que la disparition prématurée de Français ayant dépassé un certain âge et qui, dans l'ensemble, à de nombreux points de vue, avaient déjà rendu au pays la majeure partie des services qu'on en pouvait attendre, car elle intéresse l'avenir de la France. Si, comme on le pouvait légitimement prévoir en 1938, la mortalité infantile des années 1939-1945 s'était établie en moyenne à 10 p. 1.000 enfants déclarés vivants, on aurait eu, en 1953, environ 70.000 Français en plus âgés de 18 à 24 ans. Ce manque important s'ajoute au déficit qui résulte de l'abaissement de la natalité dans la période 1939-1945.

La forte augmentation de la mortalité infantile paraît devoir être attribuée à une recrudescence de la diarrhée infantile et de l'entérite pendant l'été, due à une mauvaise nutrition consécutive aux difficultés du ravitaillement en lait et souvent aussi à sa qualité inférieure[16]. Les mères, ayant souffert d'une nourriture insuffisante en quantité et en qualité, ont mis au monde des enfants faibles; et, pour celles qui ont nourri leurs enfants en totalité ou en partie, le lait n'avait pas sa composition habituelle, par suite notamment d'une insuffisance en matières grasses. Les nouveau-nés ont également mal supporté dans les grands froids de l'hiver un chauffage notablement insuffisant.

Causes de décès. — Une preuve indirecte des souffrances supportées par les mères et leurs enfants dans la période de gestation réside dans l'accroissement du nombre des décès par débilité congénitale, dont le nombre a toujours dépassé pendans la guerre, année 1941 exceptée, celui que l'on avait enregistré en 1936 : en 1945, on a constaté 18.900 décès par débilité congénitale, au lieu de 12.100 seulement en 1936.

Décès par débilité congénitale (90 départements).

	1936	1940	1941	1942	1943	1944	1945
	—	—	—	—	—	—	—
Milliers de décès.........	12,1	13,5	11,9	13,0	12,5	12,7	18,9
Pour 1.000 nés vivants..	18,9	21,1	18,6	20,3	19,5	19,8	29,5

Par suite de son évolution en général assez lente, et aussi des réserves physiques et alimentaires de la population, les

16. Voir *Population*, 1946-2, p. 336-388, les données relatives à la Seine en 1945.

décès par tuberculose ont atteint leur niveau le plus élevé en 1941 : l'accroissement est de 32 p. 100 pour la tuberculose pulmonaire et de 63 p. 100 pour les autres formes de la tuberculose. Pour ces dernières, le taux se maintient très élevé jusqu'en 1945; affectant surtout l'enfance, on doit les attribuer aux conserves alimentaires. La diminution des décès par tuberculose pulmonaire après 1941 (quoiqu'ils demeurent en plus grand nombre qu'en 1936) tient à la sélection opérée par la forte mortalité de 1940-1941.

Mortalité par cause (90 départements).

GROUPES	1936	1940	1941	1942	1943	1944 (a)	1945 (a)
I. Maladies infectieuses	63,9	77,3	75,1	73,6	68,2	70,0	70,0
II. Cancer et autres tumeurs	44,3	57,8	60,2	62,2	61,0	64,7	67,2
III. IV. V. Maladies générales	9,5	12,3	12,5	12,8	8,8	10,0	10,0
VI. Maladies du système nerveux	65,1	89,2	88,7	83,9	71,5	80,1	76,4
VII. Maladies de l'appareil circulatoire	78,6	108,3	107,4	109,2	105,2	123,4	114,5
VIII. Maladies de l'appareil respiratoire	78,9	96,3	75,0	76,1	69,2	89,3	79,5
IX. Maladies de l'appareil digestif	31,5	40,2	37,4	35,8	31,7	30,7	41,2
X. Maladies de l'appareil urinaire et génital	23,0	32,3	33,5	34,6	27,7	34,0	28,0
XI. Maladies de la grossesse	1,3	1,0	0,9	0,9	0,7	1,1	1,0
XII. XIII. Maladies de la peau, des os	1,5	1,4	1,5	1,6	1,7	2,0	1,9
XIV. XV. Maladies du 1er âge	12,1	13,5	11,9	13,0	12,5	12,7	18,9
XVI. Sénilité	80,9	77,9	61,8	62,6	58,6	64,3	51,8
XVII. Morts violentes ou accidentelles	27,9	47,6	29,0	27,2	33,9	92,1	38,1
XVIII. Causes indéterminées	131,7	104,9	79,1	63,5	55,0	70,0	58,5
Ensemble	642,3	760,0	674,0	657,0	605,7	744,4	657,0
Proportion des causes non déclarées ou non spécifiées dans le total (p. 100)	20,5	13,8	11,7	9,7	9,1	9,4	8,9

(a) Evaluation d'après les statistiques mensuelles provisoires.

Décès par tuberculose (90 départements).

Cause du décès	1936	1940	1941	1942	1943	1944
a) *Milliers de décès.*						
Tuberculose pulmonaire	43,2	47,0	52,1	49,9	45,9	44,7
Autres tuberculoses	6,3	8,2	9,7	10,0	8,8	9,0
b) *Pour 100.000 habitants.*						
Tuberculose pulmonaire	104	114	133	123	119	116
Autres tuberculoses	15	20	25	26	23	23

e) *Etat sanitaire.* — Les données relatives à la mortalité et aux causes de décès donnent une première figuration de l'état sanitaire du pays pendant la guerre. Elles permettent de connaître ceux qui n'ont pu résister aux dures conditions du moment et qui auraient probablement survécu en période ordinaire; on peut, en effet, en estimer le nombre d'après la surmortalité aux différents âges, par rapport à la période d'avant guerre. Mais elles ne renseignent pas sur l'état de santé des survivants au début de 1946, non plus que sur le fait de savoir si leur résistance est la même qu'elle eût été dans le cas d'années 1939-1945 normales.

Il convient de faire appel à d'autres données, trop peu nombreuses. On a déjà mis en relief l'insuffisance de la valeur énergétique des aliments fournis par le rationnement, la non-couverture des besoins en lipides et protéines notamment. Quelles que soient les réserves à formuler sur ces statistiques, il est malheureusement trop certain que la santé des Français a été fortement éprouvée par ces carences et s'en ressentira sans doute longtemps encore. Voici quelques indications complémentaires.

Les statistiques de la morbidité sont très réduites en France; toutefois, on a constaté que le nombre moyen des journées d'indisponibilité pour maladies et blessures hors service a doublé de 1938 à 1945, pour le cadre permanent de la S. N. C. F. [17].

Malgré leur carence partielle et leur imprécision, les déclarations de maladies contagieuses ont été plus nombreuses en 1945 dans le département de la Seine que dans les années d'avant guerre : épidémie de rougeole, accroissement de 30 p. 100 des cas de diphtérie, de 100 p. 100 de ceux de scarlatine, augmentation de la morbidité par typhoïde.

Ces résultats concordent, dans l'ensemble, avec les conclusions de l'étude de MM. Breil et David sur la morbidité par maladies contagieuses à déclaration obligatoire [18]. Ces dernières faisaient ressortir, pour la période 1940-1943, une recrudescence à peu près générale de cette morbidité et des progrès particulièrement élevés en 1943 pour la diphtérie, la typhoïde et la poliomyélite, avec une localisation particulière de la diph-

17. Ministère de l'Economie nationale et des Finances, Paris, 1946.
18. *Bulletin de la Statistique générale de la France*, octobre-décembre 1944.

térie sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique, où l'armée d'occupation était particulièrement nombreuse.

Des enquêtes portant sur 36.000 écoliers de 8 à 15 ans en 1942 ont montré un amaigrissement, ou tout au moins une insuffisance de croissance pondérale qui s'accentue avec l'âge, le maximum se plaçant à 14 ans chez les garçons et 13 chez les filles.

La répercussion des souffrances des années de guerre sur l'état de santé de la population française dans l'avenir ne peut être qu'indiquée. On peut légitimement craindre une surmortalité, prolongeant pour plusieurs années celle de la période 1939-1945, même avec une alimentation très sensiblement améliorée.

f) *Taux bruts et nets de reproduction.* — Les taux de fécondité et de mortalité observés permettent le calcul approché de taux de reproduction, suivant la définition ordinaire.

Taux de reproduction	1935-1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945
Brut	100	104	106	97	90	98	104	106	110
Net	87	91	93	82	77	85	90	91	92

Comme on le sait, le taux net offre le maximum d'intérêt. Il a toujours été inférieur à 100 p. 100, c'est-à-dire que le renouvellement de la population n'a pas été assuré une seule année au cours de la période étudiée. Il a été minimum (77 p. 100) en 1941 et a atteint son maximum (93 p. 100) en 1939 pour s'établir à 92 p. 100 en 1945, quoique dans cette dernière année la fécondité ait été plus forte que dans la première année de la guerre. Mais la mortalité et notamment la mortalité infantile y ont été également plus élevées. Aussi l'écart entre les taux brut et net s'est-il accru de 13 p. 100 en 1939 à 15 p. 100 en 1944 et 18 p. 100 en 1945.

B. — *Résultats par département.*

Si l'on a pu établir une balance approximative des divers mouvements de population pour la totalité du territoire français, il est beaucoup plus difficile, pour ne pas parler d'impossibilité, d'évaluer pour chaque année de guerre la population

présente de chacun des 90 départements. Mais l'appréciation de la nuptialité, de la natalité, de la mortalité des différentes circonscriptions exige la connaissance du nombre de leurs habitants.

On a précédemment indiqué l'importance encore jamais égalée des exodes collectifs, déportations, transferts de prisonniers et de civils. Ces déplacements ont eu des conséquences inégales et difficilement chiffrables pour les diverses parties du territoire. S'ajoutant aux excédents de naissances ou de décès, ils ont fortement fait varier le nombre des habitants dans chaque département. Le tableau page 848 fait connaître l'effectif des consommateurs à différentes époques. Il donne une première idée, plus ou moins approchée, de la résultante de tous ces mouvements. Avec les éléments connus dont elle pouvait disposer, la *Statistique générale de la France* a procédé à des évaluations qui sont à la base des proportions de nouveaux mariés, nés vivants et décédés, qu'elle a calculées.

Dans le cadre limité de ce travail, on n'examinera que ces coefficients, en rappelant qu'ils sont parfois susceptibles de fournir des indications insuffisantes et peut-être trompeuses, en raison de la répartition très variable des habitants, d'après leur âge, dans les circonscriptions. On donnera simplement des indications générales pour l'ensemble de la période observée, quoique les phénomènes démographiques n'aient point, au cours des années, évolué dans le même sens pour les divers départements.

En réalité, pour apprécier les conséquences de la guerre, une étude complète devrait être faite pour chaque département, lorsque seront connus les résultats détaillés du mouvement naturel de la population.

Nuptialité. — En moyenne, dans les années 1939, 1941 à 1945[19], on a compté dans la France entière 132 nouveaux mariés pour 10.000 habitants, au lieu de 134 en 1935-1937. Cette légère baisse est la conséquence de la diminution de cette même proportion par rapport à l'avant-guerre dans 43 départements. Toutefois, le nombre relatif des nouveaux époux est

19. On a laissé de côté l'année 1940 pour laquelle, et par suite des exodes, il n'a pas été possible de déterminer les taux de nuptialité, natalité et mortalité.

demeuré au même niveau dans 3 départements et s'est accru dans 41 autres[20].

France. Mouvement de la population.

Taux moyens pour 10.000 habitants. Années 1939 et 1941 à 1945.

DÉPARTEMENTS	PROPORTION POUR 10.000 HABITANTS				Décès de moins d'un an p. 1.000 déclarés vivants
	Nouveaux mariés	Déclarés vivants	Décédés de tous âges	Excédent des naissances + ou des décès —	
Ain	127	154	177	— 23	69
Aisne	135	167	161	+ 6	92
Allier	126	141	173	— 32	58
Alpes (Basses-)	130	150	200	— 50	77
Alpes (Hautes-)	121	162	160	+ 2	70
Alpes-Maritimes	131	111	162	— 51	50
Ardèche	122	147	168	— 21	90
Ardennes	134	164	152	+ 12	87
Ariège	112	120	187	— 67	71
Aube	135	164	174	— 10	90
Aude	133	135	180	— 45	67
Aveyron	113	151	171	— 20	83
Belfort	120	155	169	— 14	69
Bouches-du-Rhône	153	137	174	— 37	65
Calvados	127	184	183	+ 1	96
Cantal	117	160	161	— 1	94
Charente	124	155	177	— 22	88
Charente-Marit.	129	160	176	— 16	77
Cher	121	139	186	— 47	69
Corrèze	115	128	158	— 30	71
Côte-d'Or	120	163	181	— 18	77
Côtes-du-Nord	137	165	164	+ 1	90
Creuse	105	114	179	— 65	69
Dordogne	129	143	180	— 37	73
Doubs	129	187	165	+ 22	78
Drôme	136	152	181	— 19	69
Eure	133	177	178	— 1	88
Eure-et-Loir	120	166	174	— 8	83
Finistère	126	152	144	+ 8	66
Gard	141	155	198	— 43	86
Garonne (Hte)	136	143	176	— 33	67
Gers	113	138	184	— 46	62
Gironde	127	137	182	— 45	66
Hérault	129	134	174	— 40	64
Ille-et-Vilaine	128	176	178	— 2	96
Indre	129	158	166	— 8	68
Indre-et-Loire	128	166	172	— 6	74
Isère	135	159	179	— 20	66
Jura	125	167	172	— 5	58
Landes	106	126	167	— 41	69
Loir-et-Cher	120	154	175	— 21	73
Loire	134	159	179	— 20	77
Loire (Haute-)	116	138	188	— 50	99
Loire-Inférieure	123	164	173	— 12	77
Loiret	126	155	166	— 11	66

DÉPARTEMENTS	PROPORTION POUR 10.000 HABITANTS				Décès de moins d'un an p. 1.000 déclarés vivants
	Nouveaux mariés	Déclarés vivants	Décédés de tous âges	Excédent des naissances + ou des décès —	
Lot	140	134	201	— 67	69
Lot-et-Garonne	127	153	176	— 23	66
Lozère	109	142	154	— 12	81
Maine-et-Loire	119	178	185	— 7	81
Manche	114	171	169	+ 2	102
Marne	136	175	162	+ 13	88
Marne (Haute-)	120	171	176	— 5	87
Mayenne	116	177	170	+ 7	84
Meurthe-et-Moselle	125	162	160	+ 2	77
Meuse	117	160	163	— 3	89
Morbihan	123	166	166	—	90
Nièvre	106	132	187	— 55	66
Nord	149	155	161	— 6	88
Oise	134	168	181	— 13	87
Orne	113	171	187	— 16	87
Pas-de-Calais	158	181	151	+ 30	110
Puy-de-Dôme	125	136	173	— 37	64
Pyrénées (Basses-)	105	141	160	— 19	65
Pyrénées (Hautes-	109	137	170	— 23	73
Pyrénées-Oriental.	142	112	177	— 65	83
Rhône	138	160	181	— 21	73
Saône (Haute-)	117	162	192	— 30	80
Saône-et-Loire	124	146	177	— 21	66
Sarthe	128	184	167	+ 17	92
Savoie	124	168	174	— 6	69
Savoie (Haute-)	127	178	162	+ 16	70
Seine	154	125	150	— 25	68
Seine-Inférieure	131	162	177	— 15	101
Seine-et-Marne	122	141	175	— 34	80
Seine-et-Oise	130	123	175	— 52	71
Sèvres (Deux-)	119	167	155	+ 12	74
Somme	140	173	175	— 2	97
Tarn	117	130	184	— 25	62
Tarn-et-Garonne	121	150	179	— 29	74
Var	140	148	198	— 50	72
Vaucluse	148	166	200	— 35	65
Vendée	119	170	158	+ 12	70
Vienne	107	166	169	— 3	73
Vienne (Haute-)	125	134	168	— 34	73
Vosges	120	167	183	— 16	78
Yonne	141	130	191	— 61	83
86 départements	132	151	170	— 19	78

Dans tout l'Ouest de la France, entre la mer et une ligne Le Havre-Orléans-Poitiers, la nuptialité a été plus faible qu'en 1935-1937. Il en a été de même en Champagne, Lorraine,

20. La Corse, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, la Moselle, ont dû être laissés en dehors de cette étude pour des raisons diverses.

Franche-Comté, dans les Pyrénées occidentales, la partie sud du Massif Central. La diminution dépasse 10 p. 100 de la valeur du coefficient calculé pour 1935-1937 dans 12 départements : Mayenne, Ille-et-Vilaine, Manche, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure, Basses-Pyrénées, Lozère, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Vosges, Meurthe-et-Moselle.

Au contraire, la proportion des nouveaux mariés pour 10.000 habitants s'est accrue d'une période à l'autre, dans le Midi, et plus particulièrement en bordure de la Méditerranée, ainsi qu'en Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Puy-de-Dôme, Indre, Yonne, où l'augmentation dépasse 10 p. 100.

Les taux s'échelonnent de 105 dans la Creuse, 106 dans les Landes, 107 pour 10.000 habitants dans la Vienne à 154 dans la Seine et 158 dans le Pas-de-Calais. A l'ouest de la ligne brisée Toulouse-Clermont-Ferrand-Mâcon, Paris-Le Havre, la proportion des nouveaux mariés est inférieure à la moyenne de la France entière. Par contre, dans la région industrielle du Nord, la Champagne, la Seine, la région lyonnaise, le littoral méditerranéen (Hérault mis à part) et la Haute-Garonne, la nuptialité, exprimée par le coefficient ci-dessus défini, a été plus élevée que sur l'ensemble du territoire.

Natalité. — Par rapport aux années 1935-1937, la proportion des enfants déclarés vivants pour 10.000 habitants a augmenté au cours de la période 1939-1945 dans 46 départements et diminué dans 39; elle est demeurée stationnaire dans la Nièvre. Les circonscriptions dans lesquelles s'est produite la diminution se trouvent aux extrémités des Pyrénées, dans le Massif Central et au nord d'une ligne La Rochelle-Belfort. Ils sont situés notamment en Bretagne, Maine, Normandie, Vendée (à l'exception du Maine-et-Loire et de l'Eure), le long de la frontière belge et autour de la région parisienne.

Dans la plupart d'entre eux, ceux notamment de Bretagne, Normandie, Vendée, Lorraine, Massif Central, Pyrénées, la nuptialité a également baissé par rapport à l'avant-guerre. Ce sont des régions où le ravitaillement était de façon générale meilleur que dans le reste de la France, et surtout que dans les centres industriels. On est porté à croire qu'une partie non négligeable des adultes jeunes avait quitté ces territoires pour émigrer outre-mer, ou avait été déportée.

Nouveaux Mariés pour 10.000 Hab^ts
Plus de 148
141 à 148
133 à 140
125 à 132
117 à 124
moins de 117

Variations p. 100 en 1935-37
plus de 10
6 à 10
0 à 5
Accroissement
0 à 5
6 à 10
plus de 10
Diminution

Nombre annuel moyen de nouveaux mariés pour 10.000 habitants.
Période 1939-1945.
Variations de la nuptialité (prop. p. 10.000 habitants)
de 1935-1937 à 1939-1945.

Dans cette même partie du territoire, la proportion des nés vivants pour 10.000 habitants dépassait, en général, la moyenne de notre pays. Aussi la dispersion des départements autour du taux moyen est-elle moins considérable en 1939-1945 qu'en 1935-1937. Pour ces deux périodes, le nombre relatif des enfants déclarés vivants s'échelonne de 111 (Alpes-Maritimes) à 187 (Doubs), et de 108 à 210, respectivement.

Les départements où la proportion atteint les valeurs les plus fortes en 1939-1945 se trouvent, à l'exception de Vaucluse, au nord de la ligne brisée La Rochelle-Fontainebleau-Chambéry : Pas-de-Calais, Calvados, Eure, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire, Marne, Doubs, Haute-Savoie, ont fourni les taux les plus élevés.

Mortalité générale. — Pour la France entière, et par rapport à 1935-1937, la mortalité générale (décédés de tous âges pour 10.000 habitants) s'est accrue en 1939-1945 de 11 p. 100. On ne saurait donc être étonné qu'elle n'ait diminué que dans un petit nombre de départements : 12 (Ardèche, Ardennes, Côtes-du-Nord, Finistère, Manche, Mayenne, Morbihan, Meuse, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Sarthe, Haute-Saône). Elle est demeurée inchangée dans 5 autres : Allier, Loire-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Tarn-et-Garonne.

Dans tous les autres départements, elle s'est accrue. Elle a plus augmenté que dans la France entière dans : Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard, Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Aude, Hérault, Pyrénées-Orientales, Rhône, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Vosges, Belfort, Nord, Haute-Vienne, Ariège, Gironde. Ces circonscriptions sont situées sur le littoral méditerranéen, ou bien comprennent de grandes villes dans lesquelles le ravitaillement et le chauffage ont été particulièrement pénibles et déficitaires. Certaines aussi ont été éprouvées par les bombardements et les combats. On ne peut, pour l'instant, faire la part de ces causes. On doit se borner à faire connaître, pour quelques départements, la proportion pour 10.000 habitants en 1944 des décédés au total et des décès non dus à des faits de guerre.

Proportion p. 10.000 Hab^ts

174 et plus

163 à 173

151 à 162

139 à 150

126 à 138

125 et moins

Diminution p. 100

plus de 10

7 à 10

4 à 6

1 à 3

Accroissement

Enfants déclarés vivants pour 10.000 habitants.
Période 1939-1945.
Diminution des enfants déclarés vivants pour 10.000 habitants
de 1935-1937 à 1939-1945.

Décès pour
10 000. Hab^ts

191 et plus
181 à 190
171 à 180
161 à 170
151 à 160
moins de 150

Augmentation p. 100
plus de 20
15 à 20
11 à 15
5 à 11
0 à 5
Diminution

Nombre annuel moyen de décédés (pour 10.000 habitants.
Période 1939-1945.

Variations de la natalité (décédés pour 10.000 habitants) de 1935-1937 à 1939-1945.
% de la valeur calculée en 1935-1937.

Départements	Décès pour 10.000 hab. Total	Non dus à des faits de guerre
Belfort	236	191
Calvados	275	208
Gard	234	216
Orne	259	196
Haute-Saône	243	213
Var	250	217
Vaucluse	251	220

On ne connaît pas, depuis 1943, la répartition des décédés d'après leur âge. Il est possible que des personnes âgées se soient réfugiées dans le Midi de la France, où le manque de confort joint à la mauvaise qualité ou à l'absence de ravitaillement les aient particulièrement éprouvées, et que la mortalité de cette région ait été accidentellement accrue de ce fait.

Tout l'ouest de la France, au nord de la ligne La Rochelle-Honfleur, le Massif Central, la Savoie, le Morvan, ont été moins défavorisés, en raison sans doute d'une nourriture meilleure; peut-être aussi, pour la Bretagne et la Normandie, en raison d'un climat plus tempéré au cours d'années particulièrement froides.

Mais, pour pouvoir porter un jugement de quelque valeur sur l'état sanitaire des différentes circonscriptions pendant la guerre, il convient d'attendre que, pour chacune d'elles, des taux de mortalité par âge aient pu être calculés.

Mortalité infantile. — De la période d'avant guerre à la période de guerre, elle a plus augmenté pour la France entière que la mortalité générale. Elle a, en effet, passé de 67 p. 1.000 à 78 p. 1.000 enfants déclarés vivants, soit un accroissement global de 16 p. 100, au lieu de 11 p. 100 pour la mortalité générale. Très rares sont les départements dans lesquels, à l'inverse, elle a diminué ou bien est demeurée stationnaire; 5 seulement (Allier, Eure-et-Loir, Jura, Lot, Tarn) se rangent dans la première catégorie; Alpes-Maritimes, Rhône et Seine dans la seconde.

La mortalité infantile a augmenté dans les 79 autres départements (y compris la Corse), et l'accroissement atteint les taux les plus élevés dans : Manche, 46 p. 100; Gard, 39; Maine-et-Loire, Vienne, Haute-Vienne, 33; Vendée, 32; Aisne, Pyrénées-

Décès
p.r 1.000 déclarés vivants

96 et plus
89 à 95
78 à 87
70 à 77
66 à 69
65 et moins

Excédent p. 10 000 hab.ts
des

51 et plus
39 à 50
26 à 38
13 à 25
0 à 12
Décès
Naissances

Décédés de moins d'un an pour 1.000 déclarés vivants.
Période 1939-1945.

Excédent annuel moyen des naissances ou des décès pour 10.000 habitants.
Période 1939-1945.

Orientales, Seine-Inférieure, 30; Belfort, Loir-et-Cher, Somme, 29; Aube, Deux-Sèvres, 28; Calvados, Cher, Yonne, 27 p. 100. Ces départements sont répartis sur toute la surface du territoire. Certains, situés dans l'Ouest (Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Deux-Sèvres, Maine-et-Loire), le Centre (Cher, Loir-et-Cher, Yonne), donnaient avant guerre des taux inférieurs à ceux de l'ensemble du territoire; l'inverse s'est produit en 1939-1945.

Pendant la dernière guerre mondiale, les taux les plus faibles, pour la mortalité infantile, ont été constatés dans : Alpes-Maritimes, 50; Allier, Jura, 58; Gers, Tarn, 62; Hérault, Puy-de-Dôme, 64; Bouches-du-Rhône, Basses-Pyrénées, Vaucluse, 65 décès de moins d'un an pour 1.000 enfants nés vivants. Les taux les plus élevés ont été fournis par : Pas-de-Calais, 110; Manche, 102; Seine-Inférieure, 101; Haute-Loire, 99; Somme, 97; Calvados, Ille-et-Vilaine, 96; Cantal, 94; Aisne, Sarthe, 92; Ardennes, Aube, Corse, Morbihan, 90; Normandie, Bretagne, et région industrielle du Nord ont donc eu une mortalité infantile particulièrement élevée au cours des dernières années.

Balance des naissances et des décès. — Malgré l'accroissement considérable de la mortalité, pendant la période 1939-1945, 17 départements ont une balance naturelle favorable, le nombre des enfants déclarés vivants ayant dépassé le total des décès : Pas-de-Calais, excédent de 30 naissances pour 10.000 habitants; Doubs, 22; Sarthe, 17; Haute-Savoie, 16; Marne, 13; Ardennes, Deux-Sèvres, Vendée, 12; Finistère, 8; Mayenne, 7; Aisne, 6; Manche, Meurthe-et-Moselle, Calvados, Côtes-du-Nord, Morbihan. Ces excédents tiennent à une proportion assez élevée de naissances, alliée à une mortalité parfois forte; mais aussi, pour le Finistère, les Deux-Sèvres, et la Vendée notamment, à une mortalité qui, relativement au reste du territoire, a été faible.

Ce sont toujours des départements du Sud-Ouest et du Midi qui fournissent les excédents relatifs de décès les plus élevés : Ariège, Lot, 67 pour 10.000 habitants; Creuse, Pyrénées-Orientales, 65; Nièvre, 55; Seine-et-Oise, 52; Alpes-Maritimes, 51; Basses-Alpes, Haute-Loire, Var, 50; Cher, 47; Gers, 46; Aude, Gironde, 45. Dans 28 départements au total, les excédents de décès atteignent ou dépassent le taux très élevé de 30 p. 10.000 habitants.

La distribution des départements à excédent de naissances ou de décès n'a donc que peu varié par rapport à l'avant-guerre. Mais leur situation a empiré, en raison surtout de l'accroissement exceptionnel de la mortalité dans les années 1939-1945.

V. — Balance des mouvements de la population de 1939 à 1945. Etat de la population au début de 1946.

La balance des mouvements précédents (mouvement naturel, migrations extérieures) pour l'ensemble des 90 départements du territoire est fournie par le tableau ci-après :

Balance des mouvements de la population dans les 90 départements français.
(Septembre à décembre 1945.)
(Nombres en milliers.)

PÉRIODES	EXCÉDENTS DES DÉCÈS SUR les naissances		PRISONNIERS DE GUERRE	DÉPARTS		DÉPORTÉS			BALANCE
	Civils	Militaires		ÉTRANGERS	FRANÇAIS ET ISRAÉLITES	ALSACIENS ET LORRAINS	POLITIQUES ET RACIAUX	TRAVAILLEURS	
1er sept. 1939 au 31 déc. 1940 ..	—214	—100	—1.465	—300	—100	— 50	— 1	—	—2.230
Année 1941	—139	—	+ 239	—	— 50	—	— 4	— 70	— 41
— 1942	— 89	—	+ 89	—	—	— 95	— 30	—240	— 365
— 1943	— 28	—	+ 125	—	—	— 25	— 70	—290	— 288
— 1944	—157	— 10	+ 51	—	+ 30	— 10	— 90	—	— 186
— 1945	— 17	— 2	+ 910	—	+ 50	+150	+ 40	+555	+1.686
Totaux......	—664	—112	— 51	—300	— 70	— 30	— 155	— 45	—1.457

10.000 travailleurs déportés sont demeurés en Allemagne. D'autre part, 45.000 militaires prisonniers, 35.000 travailleurs déportés et environ 150.000 déportés politiques et raciaux, 30.000 Alsaciens et Lorrains sont décédés hors de France.

On n'a pas tenu compte du départ des Espagnols réfugiés en 1938, qui n'étaient pas compris dans les évaluations publiées pour la population de la France.

*
* *

Tant par les excédents de décès que par les déportations en Allemagne, la population n'a cessé de diminuer jusque fin 1944. A cette date, le total des pertes pouvait être évalué à

3.100.000 personnes. Les rapatriements de 1945, malgré un très léger excédent de décès, ont augmenté la population de 1.700.000 unités environ. La balance nette définitive pour la période septembre 1939-fin décembre 1945 se traduit par une perte totale d'environ 1.450.000 personnes. Ainsi, au 31 décembre 1946, la population légale de la France (90 départements) aurait été ramenée à 40.050.000, et la population totale à 39.700.000 habitants environ.

La répartition au 1er janvier 1946 de la population présente, d'après des groupes d'âges quinquennaux, peut être évaluée [21] comme il est ci-dessous indiqué; le dépouillement des bulletins individuels recueillis au recensement du 10 mars 1946 montrera le degré d'approximation de cette estimation, donnée ici à titre provisoire et approximatif.

Population présente le 1er janvier 1946 dans les 90 départements [22].
(Milliers d'habitants.)

Age en années.	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble
0-4	1.390	1.330	2.720
5-9	1.370	1.350	2.720
10-14	1.540	1.530	3.070
15-19	1.640	1.630	3.270
20-24	1.660	1.680	3.340
25-29	1.040	1.070	2.110
30-34	1.310	1.400	2.710
35-39	1.470	1.560	3.030
40-44	1.490	1.570	3.060
45-49	1.340	1.500	2.840
50-54	990	1.350	2.340
55-59	920	1.260	2.180
60-64	820	1.140	1.960
65-69	730	990	1.720
70-74	540	760	1.300
75-79	310	490	800
80 et +	180	350	530
TOTAUX	18.740	20.960	39.700

D'après un recensement effectué au printemps 1945 par le ministère de l'Intérieur, à cette date étaient présents sur le

21. D'après les statistiques et évaluations précédentes.
22. A la même date étaient présents 662.000 prisonniers de guerre de l'axe (non compris dans les chiffres ci-dessous), dont 224.000 utilisés dans l'agriculture et les forêts, 48.000 dans les mines et carrières, 135.000 dans le déminage, la reconstruction et les travaux publics, 46.000 dans l'industrie et les transports, 72.000 étaient occupés par les autorités militaires et 125.000 se trouvaient dans les dépôts.

sol français environ 1.937.000 étrangers[23], parmi lesquels 1.420.000 étaient âgés de 15 ans et plus et 517.000 avaient moins de 20 ans. Ci-après les principales nationalités représentées (nombres en milliers) : Italiens, 540; Polonais, 460; Espagnols, 350; Belges, 187; Suisses, 63; Russes, 53; Portugais, 32; Tchécoslovaques, 26; Yougoslaves, 23; Allemands, 22.

On jugera les conséquences de la guerre sur la répartition par âge de la population, en comparant les données du tableau précédent avec celles qui concernent la population présente en 1939. Pour s'en tenir aux trois grands groupes, jeunes, adultes et vieillards, habituellement observés, on obtient les répartitions proportionnelles suivantes :

Répartition de 1.000 habitants présents de chaque sexe (90 départements).

Age en années	1er janvier 1939 Sexe masculin	1er janvier 1939 Sexe féminin	1er janvier 1939 Ensemble	1er janvier 1946 Sexe masculin	1er janvier 1946 Sexe féminin	1er janvier 1946 Ensemble
0-19	329	299	313	317	278	296
20-59	532	533	533	545	544	545
60 et + ...	139	168	154	138	178	159
TOTAUX...	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

La part relative des adultes et des vieillards serait plus forte qu'avant guerre : respectivement 545 et 159 p. 1.000 habitants au total, au lieu de 533 et 154 p. 1.000. Par contre, le nombre proportionnel des jeunes de moins de 20 ans se serait abaissé à 296 p. 1.000, au lieu de 313 p. 1.000 en 1939.

VI. — Conclusions.

Les sept années de la période 1939-1945 se traduisent finalement, pour la population de la France, par les principales conséquences suivantes, toutes également désastreuses pour l'avenir du pays :

— Perte globale d'environ 1.500.000 habitants;

— Vieillissement accru de la population et diminution approximative d'environ 1.100.000 du nombre des jeunes âgés de 0 à 19 ans;

23. Non compris les Africains et Asiatiques des colonies, protectorats et pays sous mandat groupés qui, au recensement de 1936, ont été compris dans la population étrangère.

— Mauvais état sanitaire des anciens prisonniers, déportés et, tout au moins, d'une importante partie de la population urbaine;
— Réduction du nombre des adultes par la surmortalité. De nouvelles classes creuses ont été constituées, d'où un abaissement ultérieur de la nuptialité et de la natalité;
— Accroissement important de la mortalité infantile, diminuant l'effectif réduit des générations 1940 à 1945, indépendamment de sa répercussion sur la santé ultérieure des survivants.

Ainsi, les événements de ces dernières années ont entraîné une importante diminution de la population totale et de la population active, alors que la remise en état du pays nécessite un accroissement de la main-d'œuvre.

Le mauvais état sanitaire d'une grande partie des habitants rend encore l'avenir plus sombre. Et ces désastreuses conséquences du dernier conflit s'ajoutent à la terrible saignée de 1914-1918, dont la population française n'avait pas encore eu le temps de se remettre.

Depuis le 1er janvier 1946.

Le mouvement de la population en France n'est encore connu que de façon sommaire et provisoire [24]. La balance des naissances et des décès se solde, en 1946, par un excédent de 293.000 naissances, qui est le plus important que la France ait connu et qui s'oppose aux excédents de décès des dix années précédentes. Ce résultat, apparemment favorable, est dû à une forte natalité jointe à une mortalité faible, conséquences pour une part des événements démographiques des années immédiatement antérieures.

	Nombres en milliers	Proportions pour 10.000 hab.
Mariages	515	254
Enfants déclarés vivants	835	206
Décédés :		
Tous âges	542	134
Moins d'un an	56	73
Excédents des naissances	293	(25) 120

24. *Bulletin de la Statistique générale de la France* : avril 1947 et octobre 1947.
25. Rapporté à 770.000 nés vivants (2/3 nés vivants de 1946, plus 1/3 nés vivants 1945).

Le nombre des *mariages* s'est élevé à 515.000, contre 276.000 seulement en moyenne dans les années 1936-1938; mais la nuptialité de cette dernière période était faible, car influencée à la fois par la situation économique et politique, ainsi que par l'arrivée à l'âge maximum de nuptialité des générations creuses nées pendant la guerre 1914-1918. Le nombre annuel moyen des mariages en 1911-1913 était d'environ 320.000; l'année 1946 a donc enregistré environ 200.000 mariages de plus que le nombre précédent, qui peut être considéré comme celui d'une année à peu près normale. Cet excédent représente une partie des mariages ajournés pendant la guerre, et rendus possibles par le retour à l'état de paix, par la rentrée des prisonniers et déportés, à peu près terminée fin septembre 1945. Une comparaison avec les années qui ont suivi la fin du premier conflit mondial fait ressortir l'importance de ces ajournements, en même temps que les différences entre ces deux périodes. En 1919, 553.000 mariages avaient été enregistrés et 623.000 en 1920, nombres plus élevés que celui de 1946; mais la nuptialité avait été bien plus déprimée dans la première que dans la deuxième guerre mondiale.

Le nombre des *divorces* s'est également fortement accru. Environ 50.000 ont été transcrits sur les registres de l'état civil, contre 23.000 seulement en moyenne de 1936 à 1938 et 23.900 en 1921-1925.

La *natalité* s'est très fortement relevée : 835.000 enfants ont été déclarés vivants en 1946, au lieu de 612.000 l'année précédente. On en avait enregistré 834.000 en 1920. Cependant, en 1919, le nombre des mariages avait été bien plus élevé qu'en 1945 (553.000 contre 385.000); et, d'autre part, la fécondité a été plus forte en France au cours de la seconde guerre que dans celle de 1914-1918. L'accroissement du nombre des enfants déclarés vivants en 1946 tient ainsi à plusieurs causes, dont on ne peut, pour l'instant, déterminer la part respective; on signalera notamment les suivantes, qui ne sauraient être limitatives : arrivée à l'âge de fécondité maximum des générations relativement nombreuses de 1920 à 1924; conceptions des nouveaux couples également plus nombreux par suite de l'accroissement de la nuptialité dans l'année 1945 au début de l'année 1946; conceptions des couples anciens momentanément détruits par les déportations hors de France; enfin, accroissement réel de la

fécondité qui tient, sans doute en partie, à la nouvelle législation sur les allocations familiales.

Les années 1940 à 1945 ont toutes donné une *mortalité* excessive, qui, au plus bas, a atteint 624.000 décès (160 pour 10.000 habitants). Or, le nombre absolu des décès a été de 542.000 seulement en 1946, ce qui donne une proportion de 134 décès pour 10.000 habitants, la plus faible que l'on ait constatée en France jusqu'à ce jour. La sélection consécutive aux rigueurs hivernales et à la sous-nutrition des années de guerre a certainement eu pour conséquence le très bas niveau de la mortalité générale au cours de la dernière année écoulée. Cette constatation est renforcée par le taux élevé de la mortalité infantile, 73 p. 1.000 enfants nés vivants, sensiblement plus fort que celui de la période 1938-1939 (65) et plus encore que le niveau auquel il se serait probablement abaissé (55 au plus) si la période 1939-1946 avait été normale. Il est vraisemblable que les jeunes enfants ont subi le contrecoup des conditions défectueuses dans lesquelles ont vécu leurs parents, et surtout leurs mères, avant et pendant la durée de gestation; ainsi que du manque de chauffage et d'une insuffisance quantitative et qualitative des produits laitiers, base de leur alimentation. Malgré son apparence favorable, l'année 1946 montre que des points demeurent inquiétants quant à l'état sanitaire et à la mortalité de la population française; tandis que l'on ne peut encore préciser l'importance et la durée du redressement de sa fécondité.

*
* *

De l'année 1947, on ne connaît encore que les résultats provisoires du premier trimestre pour la France entière; et ceux des huit premiers mois pour le département de la Seine et l'ensemble de 93 villes, dont 37 comptent chacune plus de 50.000 habitants.

Le premier trimestre 1947 a été caractérisé par une forte nuptialité, une natalité plus forte encore que celle du premier trimestre 1946 (220.000 naissances vivantes contre 205.000, au lieu de 158.000 seulement dans la période correspondante de l'année 1938), une faible mortalité générale. Dans la France entière, on n'a, en effet, constaté que 172.000 décès, soit 8.000 de moins que dans le premier trimestre de 1946; toute-

fois, la mortalité infantile, quoique inférieure à celle de la période correspondante en 1946 (83 décès de moins d'un an pour 1.000 enfants déclarés vivants, au lieu de 106) est cependant trop élevée, puisque la proportion avait été de 69 pour 1.000 en 1938.

On ne saurait extrapoler les résultats fournis, pour les huit premiers mois de 1947, par le département de la Seine et 97 villes réparties sur tout le territoire. Avec cette réserve, on tirera de ces données les indications suivantes : la situation démographique dans ces villes est demeurée favorable, en raison d'une nuptialité forte, d'une mortalité diminuée, plus faible encore que celle de 1946. La natalité, tout en demeurant élevée pour la France, paraît en régression pour l'ensemble des villes : pour 10.000 habitants, la proportion moyenne mensuelle des nés vivants est tombée, dans ces dernières, de 205 pour 10.000 habitants dans le premier trimestre à 193 en juillet et 178 pour 10.000 en août 1947. Mais, pour une appréciation plus exacte de la situation démographique actuelle en France et de ses tendances dans les mois à venir, il convient d'attendre la publication des données relatives à l'ensemble du territoire pour les trois derniers trimestres de l'année 1947.

Henri BUNLE.

L'ÉVOLUTION DES PRIX DEPUIS LA GUERRE

(1939-1946)

Dans un savant article publié dans cette *Revue* en 1939 [1], M. A. Sauvy a résumé magistralement en quelques pages l'évolution du mécanisme des prix entre le début du XX[e] siècle et la veille de la guerre mondiale. Il faudrait ajouter à cette étude un long chapitre pour la mettre à jour. La réglementation générale des prix rendue nécessaire par l'état de guerre est en effet extrêmement complexe : les dispositions essentielles en sont contenues dans de nombreux textes dont le point de départ est le décret du 9 novembre 1939 prévoyant le blocage des prix. Un résumé de cette législation sortirait du cadre de cette étude; le lecteur pourra consulter à ce sujet des ouvrages spécialisés [2]. On se propose seulement, dans les pages qui suivent, de résumer les observations qui permettent de se faire une idée de l'évolution des prix au cours des huit dernières années.

Pour mesurer le mouvement général des prix, on disposait avant la guerre d'un certain nombre d'indices périodiques et d'enquêtes particulières qui présentaient certainement des lacunes, mais qui étaient suffisants dans l'ensemble pour apprécier correctement la situation [3]. Le problème est devenu de plus en plus difficile au fur et à mesure que se développaient les conditions résultant de la guerre et de l'occupation du territoire.

Les principales difficultés à résoudre sont de deux sortes :

a) Elles résultent en premier lieu de l'existence, à côté des transactions régulières s'effectuant à des prix réglementés (ou libres dans certains cas), de transactions illicites, dont le carac-

1. A. Savy, *Mécanisme et niveau des prix*, *Revue d'économie politique*, janv.-févr. 1939 (De la France d'avant guerre à la France d'aujourd'hui).

2. Voir en particulier l'excellente brochure éditée par le C. N. I. E. sous le titre : *Régime des prix. Procédures de fixation de prix*, Presses universitaires de France, 1946.

3. Voir en particulier le *Mouvement économique en France de* 1929 *à* 1939. Publication de la S. G. F., Imprimerie Nationale, Paris, 1941.

tère est multiple, et qu'on ne peut guère saisir dans toute leur généralité et leur complexité.

b) Elles résultent en second lieu du caractère théorique de tous les indices synthétiques que l'on peut établir pour juger du mouvement d'ensemble.

En se tenant aux seuls prix réglementés ou libres, la dispersion des prix est telle qu'un indice unique serait très peu significatif, même si la question de la pondération des indices pouvait être résolue favorablement, ce qui est loin d'être le cas, comme on le verra. Si l'on veut faire entrer dans un même indice les prix légaux et les prix noirs, le problème devient quasiment insoluble, car il n'existe aucun moyen de savoir (même souvent de façon approximative) les quantités qui sont échangées aux divers prix.

C'est pourquoi une analyse du mouvement des prix depuis la guerre ne peut qu'être extrêmement complexe. Il n'existe pas d'autre moyen que de multiplier les observations, chacune d'elles se rapportant à un secteur relativement homogène, et de s'efforcer de dégager une impression d'ensemble, avec toutes les réserves qui s'imposent en la matière. C'est ce qu'on s'est efforcé de faire dans cette étude, que l'on a divisée en cinq parties, d'importance d'ailleurs inégale : l'observation des prix réglementés et des prix libres; l'observation des prix illégaux; le niveau des prix et les dépenses familiales; les subventions; éléments de comparaison avec certains pays étrangers. Cette étude s'applique en principe à la période 1939-1946. Toutefois, on a ajouté un court paragraphe mettant les principales données à jour pour les quatre premiers mois de 1947.

L'OBSERVATION DES PRIX REGLEMENTES ET DES PRIX LIBRES

Prix de gros.

Il n'a pas été possible de poursuivre le calcul des anciens indices des prix de gros de la Statistique générale de la France, portant sur 45 et 126 marchandises. Pour remplacer provisoirement ces indices, l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques procède à un double calcul sur les prix réglementés de 135 produits agricoles et matières industrielles. On affecte successivement les prix de coefficients proportion-

nels aux consommations de 1938 et aux consommations de 1941, considérées comme caractérisant, les unes une période normale, les autres la période exceptionnelle de guerre. Les indices sont ramenés à la base 100 en 1938. Ils tiennent compte, surtout en ce qui concerne l'industrie, des prix des matières premières et des produits demi-finis[4]. Il s'agit des prix réglementés (ou des prix libres dans certains cas)[5].

De 1939 à 1944, l'indice général (pondération 1938) s'est élevé en moyenne d'une trentaine de points par an, c'est-à-dire que la hausse relative s'est quelque peu amortie. L'augmentation a été en effet (sur les moyennes annuelles) :

de 32 % de 1939 à 1940;
de 23 % de 1940 à 1941;
de 18 % de 1941 à 1942;
de 16 % de 1942 à 1943;
de 13 % de 1943 à 1944.

On remarque sur les indices partiels que les moyennes de 1944 sont un peu plus élevées en ce qui concerne les produits alimentaires que les produits industriels (252 pour ceux-ci, 277 pour ceux-là sur la base de 100 en 1938). Depuis la libération du territoire, et surtout à la fin de 1946, la hausse s'est accélérée. L'aménagement de certains tarifs, l'ajustement monétaire, les majorations successives de salaires, la revalorisation des produits agricoles, ont amené les indices à des niveaux relativement très élevés. L'indice général s'établit à 842 (pondération 1938) et à 771 (pondération 1941) en décembre 1946. La différence suivant les pondérations provient des prix agricoles; la pondération 1938 fait une part beaucoup plus grande que la pondération 1941 à la viande, dont les cours sont relativement très élevés. L'indice partiel des prix des produits agricoles s'établit à 946 (pondération 1938) et à 848 (pondération 1941) en décembre 1946; au contraire, les deux indices partiels des prix des produits industriels sont beaucoup moins différents (respectivement 739 et 695).

Le tableau ci-après résume les variations de tous les indices

4. Voir, dans le *Bulletin de la Statistique générale de la France* de janvier-mars 1945, la méthode détaillée du calcul.

5. En 1947, la pondération 1941 a été abandonnée; la structure de la production se rapproche en effet maintenant beaucoup plus de celle de 1938 que de celle de 1941.

depuis 1939. Les indices d'ensemble traduisent une situation moyenne, mais ne rendent pas compte de la dispersion très grande des indices particuliers à chaque marchandise. Voici, à titre d'indication, pour certaines marchandises, quelques indications sur les cours de décembre 1946, en comparaison des cours moyens de 1938 ramenés à 100 :

PRODUITS ALIMENTAIRES.

Blé (indigène) (les 100 kg., prix de base à la production), indice 510.
Seigle de Beauce (les 100 kg., prix de base à la production), indice 640 [6].
Maïs blanc et noir (les 100 kg., prix de base à la production), indice 780 [6].
Viandes (kg. net à La Villette, moyenne 1re et 2e qualités) :

- Bœuf, indice 1.420;
- Mouton, indice 1.320;
- Veau, indice 900;
- Porc, indice 1.730.

Lait (prix en gros aux détaillants de Paris), indice 740.
Beurre (le kg., prix moyen aux Halles centrales de Paris), indice 1.130.
Pommes de terre (les 100 kg. sterling aux Halles centrales), indice 1.320.

MATIÈRES PREMIÈRES.

Charbon (industriel, la tonne, Flénus tout venant départ mine du Nord), indice 770.
Fonte (brute phosphoreuse, la tonne P. L. 3), indice 560.
Coton brut (Américain middling 15/16 inch. 50 kg.), indice 1.180.
Laine peignée (le kg. négoce courant France, finesse 100/105), indice 560.

PRODUITS DEMI-FINIS.

Aciers laminés marchands Thomas (départ usine, la tonne), indice 660.
Fils de coton (chaîne métrique 56, le kg.), indice 1.200.
Fils de laine (peignée bobine 2/28 écru, le kg.), indice 830.
Acide sulfurique (les 100 kg., 60° Baumé, wagons citernes, départ usine), indice 780.

La dispersion des prix relatifs est surtout importante pour les denrées alimentaires.

Indices provisoires des prix de gros de 135 articles.

(Base 100 en 1938. — Pondération 1938.)

	Indice général	Produits industriels	Produits alimentaires	Matières premières	Produits demi-finis
1939. Moyenne annuelle	105	110	101	111	109
1940. Moyenne annuelle	139	151	127	151	152
1941. Moyenne annuelle	171	183	160	182	184
1942. Moyenne annuelle	201	209	194	210	193
1943. Moyenne annuelle	234	231	237	236	225
1944. Moyenne annuelle	264	252	277	256	250
1945. Moyenne annuelle	375	377	373	354	400

6. Il convient de faire des réserves sur la signification réelle des prix officiels des céréales secondaires, la quantité de ces produits vendue à ces prix étant très faible par rapport à la récolte totale.

	Indice général.	Produits industriels.	Produits alimentaires.	Matières premières.	Produits demi-finis.
1946. Janvier	479	446	513	407	484
Février	483	456	510	423	488
Mars	539	559	519	580	538
Avril	559	583	534	582	585
Mai	624	586	662	587	586
Juin	604	587	621	589	586
Juillet	571	588	554	589	587
Août	698	600	797	600	600
Septembre	727	634	820	647	621
Octobre	822	729	915	725	732
Novembre	804	731	877	727	734
Décembre	842	739	946	726	743
(Base 100 en 1938. — Pondération 1941.)					
1939. Moyenne annuelle	104	109	99	109	109
1940. Moyenne annuelle	132	139	125	132	146
1941. Moyenne annuelle	159	160	158	145	174
1942. Moyenne annuelle	188	181	195	168	207
1943. Moyenne annuelle	218	201	235	189	212
1944. Moyenne annuelle	252	226	277	209	242
1945. Moyenne annuelle	366	373	362	354	388
1946. Janvier	457	445	469	425	465
Février	462	455	469	436	473
Mars	521	571	471	603	540
Avril	526	578	473	604	552
Mai	620	582	658	608	555
Juin	582	583	581	610	555
Juillet	531	584	479	610	588
Août	652	597	707	621	573
Septembre	673	616	731	635	597
Octobre	749	686	812	687	685
Novembre	743	694	793	690	697
Décembre	771	695	848	688	702

Pour des raisons de commodité, les indices des prix de gros qui viennent d'être analysés portent sur des marchandises arrivées à un stade relativement avancé de la distribution (par exemple : viande à La Villette, lait vendu aux détaillants, etc.). Ces prix (surtout en ce qui concerne la période d'avant guerre) sont en effet plus faciles à relever que les prix à la production proprement dits; mais ils contiennent déjà des frais de transport, des taxes diverses, des bénéfices, etc. Il est donc intéressant d'examiner les prix à la production eux-mêmes; tel est l'objet du relevé ci-après, qui porte sur la viande de boucherie, les produits laitiers et les pommes de terre, et qui permet la comparaison des prix d'octobre 1946 avec les moyennes correspondantes de 1938.

Prix à la production de quelques produits agricoles.

(Prix taxés en 1946 à la date indiquée).

	En 1946	En 1938
Bœuf (1re qualité), au 18 octobre, le kilo viande nette sur pied	97 »	9 35
Veau (1re qualité), au 25 octobre, le kilo viande nette sur pied	112 »	13 »
Mouton (1re qualité), au 25 octobre, le kilo viande nette sur pied	170 »	15 25
Lait :		
Jusqu'au 1er août, le litre	6 »	0 97
Du 1er août au 1er octobre, le litre	9 »	(prix moyen)
A partir du 2 octobre, le litre	11 »	
Beurre fermier :		
Jusqu'au 1er août, le kilo	125 »	16 30
Du 1er août au 1er octobre, le kilo	178 50	
A partir du 2 octobre, le kilo	200 »	
Pommes de terre : octobre, les 100 kilos (juste prix reconnu)	550 »	49 »

On voit qu'en général les prix à la production d'octobre 1946 représentent de 10 à 12 fois les prix de 1938. En ce qui concerne les produits laitiers, le relèvement de prix du mois d'octobre a remédié dans une certaine mesure au déséquilibre existant entre les prix relatifs de ces produits et ceux de la viande. Mais on n'oubliera pas (en ce qui concerne la viande en particulier) qu'il s'agit de prix légaux, les prix effectifs pouvant être plus élevés.

Prix de détail.

Le calcul de l'indice des prix de 34 articles[7] a pu être poursuivi sans interruption. L'indice est mensuel pour Paris, trimestriel pour l'ensemble des villes de plus de 10.000 habitants. Mais la signification pratique de cet indice est fortement limitée, surtout pendant la période 1940-1945 :

1° à cause de la disparition de certains produits (café, huile) et de leur remplacement par des succédanés;

2° à cause de l'altération des qualités (pain, pâtes alimentaires, fromages, lait, gaz d'éclairage);

3° parce que les coefficients de pondération utilisés se rapportent aux consommations normales d'une famille, dont l'importance et la répartition ont été complètement bouleversées par les circonstances;

7. 29 denrées alimentaires, 4 articles de chauffage et d'éclairage et le savon.

4° parce qu'on ne tient compte que des transactions légales, à l'exclusion du marché « noir ».

Les perturbations résultant des 1° et 2° ont été corrigées dans la mesure du possible à l'aide de « raccords statistiques » dont il serait trop long d'exposer ici le principe.

La règle exposée au 3° doit être suivie si l'on veut avoir des séries comparables dans le temps; on ne peut songer à établir des indices chaînes pour tenir compte des structures successives des consommations, celles-ci ayant changé beaucoup trop souvent au cours de la période considérée. Mais on obtient évidemment ainsi un indice théorique, sans attache étroite avec la réalité.

La règle exposée au 4° a été suivie pour éviter tout reproche d'arbitraire. Le marché clandestin (voir ci-après) présente des aspects si multiples que son observation ne peut qu'être largement subjective. Il est à noter d'ailleurs que l'indice des prix de détail des 34 articles tient compte, non seulement des prix taxés, mais des prix du marché libre quand celui-ci existe : c'est le cas pour les œufs depuis mai 1946 et pour la viande à certaines périodes de l'année 1946. En somme, l'indice est un indice des prix de détail « ouvertement constatés » dans les boutiques. Il en résulte que la hausse récente de l'indice tient à deux causes, qu'il convient de distinguer nettement :

1° à la hausse générale des prix;
2° à l'introduction de certaines denrées sur le marché libre.

La série des indices n'est donc pas strictement homogène. Mais on doit souligner le fait que ces indices reprennent peu à peu leur ancienne signification; l'extension du marché libre a en effet pour résultat de faire disparaître le marché noir dans les secteurs correspondants. De même, au fur et à mesure que les disponibilités alimentaires augmentent, les consommations se rapprochent de leur structure d'avant guerre [8]. On peut donc estimer qu'au bout d'un délai qu'on ne peut évidemment préciser, on disposera d'indices des prix de détail comparables à ceux d'avant guerre; les indices de la période intermédiaire impliquent les réserves formulées plus haut.

8. Une réserve est à faire pour le pain. La part relative des dépenses de pain a très sensiblement fléchi.

Voici un résumé des résultats observés depuis 1938 :

Indices des prix de détail de 34 articles.
(Base 100 en 1938.)

	PARIS		Villes de plus de 10.000 h.	
	29 articles d'alimentation	34 articles	29 articles d'alimentation	34 articles
1938. Moyenne ..	100	100	100	100
1939. Moyenne ..	108	108	108	108
1940. Moyenne ..	129	129	135	135
1941. Moyenne ..	149	150	162	164
1942. Moyenne ..	174	175	189	191
1943. Moyenne ..	224	224	232	233
1944. Moyenne ..	275	285	294	297
1945. Moyenne ..	377	393	405	403
1946. Janvier ...	480	481		
Février ...	481	482	558	558
Mars	480	490		
Avril	481	491		
Mai	543	547	578	587
Juin	570	577		
Juillet	576	576		
Août	743	730	790	782
Septembre .	800	785		
Octobre ..	866	858		
Novembre ..	851	856	965	971
Décembre ..	861	865		

L'indice s'est élevé relativement lentement jusqu'en 1943; la hausse s'est accélérée par la suite; elle s'est particulièrement accentuée depuis le début de 1946 pour les raisons exposées ci-dessus (introduction d'un secteur libre assez étendu pour la viande et les œufs).

L'indice de décembre 1946 atteint 860 à Paris. On remarque que la taxation a entraîné un certain nivellement des prix à Paris et en province; comme les prix initiaux étaient généralement plus élevés à Paris, l'indice de province se situe maintenant très au-dessus de celui de Paris (971 contre 856 en novembre) [9].

Comme pour les prix de gros, il est intéressant de se rendre compte de la dispersion des prix rentrant dans l'indice. On s'est attaché à comparer les prix de détail à Paris en octobre 1938 (ramenés à 100) et les prix de détail à Paris lors du relevé du 17 octobre 1946 (relevé correspondant à la dernière se-

9. Les différences de réglementation du prix de la viande peuvent également expliquer une partie de cet écart.

maine du double secteur pour la viande). Les résultats essentiels sont consignés ci-après :

Pain	380
Bœuf en vente libre :	
Plat de côtes	1.230
Beefsteak	1.080
Bœuf à la taxe :	
Plat de côtes	520
Beefsteak	470
Beurre	870
Lait	670
Œufs :	
En vente libre	1.520
A la taxe	440
Pommes de terre	1.020
Vin	750

Ce tableau met en évidence les niveaux extrêmement élevés des prix du secteur libre.

On peut être tenté de rapprocher l'indice des prix de détail des 29 articles d'alimentation de l'indice des prix de gros des produits alimentaires (pondération 1938, puisque l'indice des prix de détail est basé sur les consommations de 1938). Pour les derniers mois, ce rapprochement donne les résultats suivants :

	Indices des prix de gros de 23 denrées alimentaires	Indices des prix de détail de 29 denrées alimentaires à Paris
1946. Mai	662	543
Juin	621	577
Juillet	554	576
Août	797	743
Septembre	820	800
Octobre	915	866
Novembre	877	851
Décembre	946	961

Les indices des prix de gros sont supérieurs aux indices des prix de détail, sauf en juillet et en décembre. Mais les écarts constatés s'expliquent facilement si l'on considère :

1° Que les dates des relevés sont différentes. Il s'agit en effet pour les prix de gros de relevés en fin de mois, et pour les prix de détail de la moyenne des quatre ou cinq relevés hebdomadaires du mois. Cela entraîne des écarts très appréciables entre les deux indices au moment de l'introduction sur le marché des pommes de terre de la nouvelle récolte,

et lors de hausses intervenues en octobre sur de nombreux produits agricoles.

2° Que les systèmes de pondération ne sont pas absolument identiques.

3° Que le prix de détail du pain a subi une hausse nettement moins forte que le prix de gros du blé.

4° Que pendant plusieurs semaines la viande de bœuf présente à certaines périodes un prix libre à la production et deux prix : l'un taxé, l'autre libre, au détail. Sous réserve de ces observations, l'accord des deux séries est satisfaisant.

Remarques sur l'évolution des prix de détail de certains articles en vente libre. — Il a paru particulièrement intéressant de suivre avec quelque détail l'évolution à Paris des prix de quelques marchandises dont le marché a été rendu, au cours de l'année 1946, complètement ou partiellement libre. C'est le cas des viandes de boucherie et des œufs, dont les prix libres figurent dans le tableau ci-après. L'examen de ce tableau permet de faire les constatations suivantes :

1° *Viande de bœuf.* — Cette catégorie de viande fut, d'août à octobre, cotée à la taxe et hors taxe. Les morceaux de qualité inférieure (plat de côtes) ont subi, dès l'entrée en vigueur du double régime, un fléchissement très net, les cours passant de 150 francs le kilo le 1er août à 77 fr. 32 le 8. Cette baisse très sensible est imputable d'une part aux chaleurs, qui facilitent la vente des bons morceaux au détriment des autres, et d'autre part au fait que les consommateurs semblent préférer se procurer, au cours libre, du bœuf à rôtir. Dans les semaines suivantes, les cours se sont régulièrement élevés et ont dépassé en octobre les cours du 1er août.

Les prix du bœuf bifteck, après avoir subi un léger fléchissement durant la seconde semaine d'août, sont aussi en hausse continue par la suite et marquent fin octobre une augmentation de plus de 30 % sur le prix du 1er août.

2° *Veau et mouton.* — Ces deux sortes de viande ont été exclusivement vendues aux prix libres d'août au début de novembre. Les bas morceaux comme les morceaux de qualité supérieure sont en hausse depuis le début du mois d'août, sauf toutefois au cours de la troisième semaine d'août pour le veau, et de la deuxième semaine pour le mouton.

Les prix enregistrés fin octobre sont en hausse très nette sur ceux fixés au 1[er] août. C'est la viande de veau qui accuse le redressement le plus sensible (53 % et 37 % suivant les qualités au lieu de 20 % et 12 % pour le mouton).

3° *Œufs.* — La vente libre des œufs donne lieu, depuis mai 1946, à une augmentation régulière des cours.

La seule baisse enregistrée au cours de cette période se situe dans la première semaine d'août. La hausse de près de 90 % enregistrée de mai à décembre est largement supérieure à la hausse saisonnière normale (50 % en 1938).

Ces quelques exemples sont suffisants pour montrer que, dans les conditions actuelles de l'approvisionnement des grandes villes, la mise en vente libre des denrées alimentaires essentielles entraîne une augmentation sensible des prix.

Prix en vente libre au détail de certaines denrées alimentaires à Paris en 1946.

	BOEUF		VEAU		MOUTON		
	Plat de côtes	Bifteck	Poitrine	Quasi désossé	Poitrine	Gigot	OEUFS
	le kg.	le kg.	le kg.	le kg.	le kg.	le kg.	la dz.
Mai	»	»	»	»	»	»	166
Juin	»	»	»	»	»	»	177
Juillet	»	»	»	»	»	»	194
1[er] août	150	260	157	268	142	280	181
8 août	77	250	177	350	123	300	181
16 août	99	270	168	320	143	283	183
22 août	110	278	165	306	133	288	189
29 août	110	278	165	323	140	288	196
5 septembre	123	291	191	336	153	300	198
12 septembre ...	123	298	206	336	166	300	204
19 septembre ...	130	298	206	336	176	315	206
26 septembre ...	130	308	206	336	176	315	206
3 octobre	135	325	208	338	178	317	216
10 octobre	163	348	247	380	192	328	216
17 octobre	156	341	216	350	186	323	228
24 octobre	156	341	211	350	178	311	237
31 octobre	»	»	243	[illegible]	169	313	237
8 novembre	»	»	»	»	165	330	237
15 novembre ...	»	»	»	»	»	»	237
22 novembre ...	»	»	»	»	»	»	240
29 novembre ...	»	»	»	»	»	»	264
5 décembre	»	»	»	»	»	»	264
12 décembre	»	»	»	»	»	»	300
19 décembre	»	»	»	»	»	»	300
26 décembre	»	»	»	»	»	»	312

Les indices du coût de la vie.

Les indices dits du « coût de la vie », dont l'origine remonte à 1920, ont été remaniés en 1930 et en 1938. A la veille de la guerre, ils étaient établis dans chaque département (sauf en Seine-et-Marne) par des commissions départementales comprenant des représentants de l'administration préfectorale, des consommateurs, des salariés et des employeurs. Ce sont ces indices qui étaient pris en considération par les arbitres et les surarbitres pour l'application de la législation sur la conciliation et l'arbitrage.

Le principe du calcul de ces indices reposait sur la considération d'un budget-type comprenant 5 grandes rubriques : Alimentation, Chauffage et éclairage, Habillement, Loyer, Divers. Par suite de difficultés techniques multiples (disparition de certains produits, apparition de produits de substitution), les commissions départementales ont été déchargées en 1941 du calcul des indices; elles se bornent depuis lors à transmettre tous les trois mois, à l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques, les relevés des prix des articles figurant au budget-type. Aucun indice n'est publié, non seulement parce que cet indice présenterait les mêmes défauts que l'indice des prix de détail (voir plus haut), mais aussi parce que les commissions départementales sont animées, plus que jamais dans les circonstances actuelles, de tendances diverses que ne peut corriger le contrôle à distance de l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques, et que les indices départementaux refléteraient à la fois ces tendances et la situation réelle des prix; leur publication ne pourrait que donner lieu à des interprétations tendancieuses.

En ce qui concerne l'alimentation, le chauffage et l'éclairage, les prix transmis diffèrent extrêmement peu de ceux qui entrent dans la composition des indices des prix de 34 articles (villes de province). Les dépenses diverses comprennent les prix d'articles de nettoyage (savon, lessive), des services publics (transport), de distraction (cinéma, tabac), etc. Il a paru intéressant de faire un dépouillement spécial en ce qui concerne le loyer et les dépenses d'habillement.

Loyer. — Les moyennes s'appliquant à l'ensemble des dé-

partements transmettant des relevés (une soixantaine) s'établissent comme suit, rapportées à 100 en août 1939 :

1940. Moyenne	101
1941. Moyenne	107
1942. Moyenne	116
1943. Moyenne	125
1944. Moyenne	133
1945. Février	150
1945. Novembre	206
1946. Mai	215
1946. Août	224
1946. Novembre	231

Les indices doivent s'appliquer en principe à un logement-type pour 4 personnes ne changeant pas et dont le loyer peut par conséquent être relevé sans difficultés. Dans la réalité, les choses sont plus complexes, et, par suite de diverses circonstances (afflux de réfugiés dans certaines localités par exemple), il arrive que des locaux semblables soient loués à des taux légaux aux anciens locataires et à des taux beaucoup plus élevés aux nouveaux arrivants, ou même parfois que les taux légaux ne soient pas appliqués du tout. Les relevés des commissions départementales doivent, en principe, tenir compte des taux légaux. Cette règle n'est peut-être pas partout appliquée avec la même rigueur. Le niveau modéré des indices n'en est pas moins significatif.

Habillement. — L'observation des prix de l'habillement est particulièrement délicate. Tout d'abord, la règle (fondamentale en matière d'observation des prix), de l'invariabilité de la qualité n'a pu évidemment continuer à être appliquée dans toute sa rigueur. Le choix de l'article à retenir est devenu dans une certaine mesure subjectif. Par ailleurs, la réglementation des prix n'a pas été appliquée dans ce domaine (pour des raisons faciles à concevoir) avec la même rigueur que pour les denrées alimentaires (au moins pour une partie des transactions portant sur celles-ci). Bien souvent, les prix légaux sont restés purement nominaux, et les articles d'habillement ont été vendus ouvertement à des prix supérieurs. En ce qui concerne ces articles, les commissions départementales ont le plus souvent relevé les prix ouvertement pratiqués dans les magasins. Les moyennes pour l'ensemble des départements, rapportées à 100 en août 1939, s'établissent comme suit :

1940. Moyenne	137
1941. Moyenne	208
1942. Moyenne	317
1943. Moyenne	432
1944. Moyenne	546
1945. Février	737
1945. Novembre	1.180
1946. Mai	1.337
1946. Août	1.360
1946. Novembre	1.535

Depuis un an, la hausse est sensiblement ralentie.

On voit que, dans l'ensemble, le niveau des prix de l'habillement s'établirait à plus de 15 fois le niveau de 1939; encore faut-il souligner que les qualités des articles sont, dans l'ensemble, beaucoup moins bonnes en 1946 qu'en 1939. La considération d'articles de qualités identiques (quand ils existent) conduirait à un indice sensiblement plus élevé encore.

Les prix des fruits et des légumes frais a Paris.

Les indices des prix de détail et du coût de la vie ne tiennent généralement aucun compte des prix des fruits et des légumes frais (à l'exception des pommes de terre), aussi bien en France que dans les pays étrangers. Les raisons de cette lacune sont bien connues de tous les statisticiens et praticiens de l'observation des prix; voici les plus marquantes :

1° Les prix de vente des légumes et des fruits sont soumis à des fluctuations saisonnières, à la fois très marquées et très irrégulières. En 1939, par exemple, les cours extrêmes ont varié à Paris de 1 à 12 pour les tomates, 1 à 4,5 pour les choux, 1 à 6 pour les poireaux, 1 à 4 pour les pommes à cuire, pour des articles de qualités comparables.

2° De plus, il existe de grandes divergences d'appréciation en ce qui concerne les qualités des produits. Il faut tenir compte de la fraîcheur du produit, de sa grosseur, de sa provenance, des variétés, du mode de présentation, etc. La comparabilité des relevés est donc particulièrement difficile à assurer.

L'utilisation de ces prix (très difficile au point de vue technique) entraînerait donc de brusques alternatives de baisse et de hausse dans les indices, d'ampleurs très variables suivant les années; cette dernière circonstance rend à peu près illu-

soire toute tentative de correction des indices en vue d'éliminer les variations saisonnières.

En temps normal, d'ailleurs, l'introduction des prix des légumes et des fruits dans les indices n'aurait sans doute pas eu une influence déterminante sur le niveau moyen de ceux-ci; d'une part, en effet, la dépense des familles ouvrières consacrée à ces denrées ne dépassait guère, selon diverses évaluations, plus de 6 à 8 % de la dépense totale d'alimentation; d'autre part, le niveau moyen des prix correspondants suivait dans l'ensemble des fluctuations moyennes assez analogues à celles des prix des autres denrées.

Depuis l'ouverture des hostilités, la structure des consommations des denrées alimentaires a subi de tels bouleversemnts qu'il est devenu impossible de négliger l'observation des prix des fruits et des légumes frais. En effet, d'une part, ces dernières denrées ont constitué à certaines époques la base de l'alimentation d'un grand nombre d'habitants des villes; d'autre part, les règles fixant leur rationnement et leurs taxations ont présenté des caractéristiques tout à fait particulières; les pouvoirs publics ont pratiqué en effet une politique relativement souple dans ce domaine. Suivant l'importance des récoltes, les possibilités de transport, l'approvisionnement en aliments de base, les fruits et les légumes ont été tantôt rigoureusement rationnés et taxés, tantôt non rationnés mais taxés, tantôt enfin rendus à la liberté du commerce. On comprend que, dans ces conditions, l'évolution des prix a suivi une courbe parfois très sensiblement différente de la courbe des prix des 34 articles entrant dans la composition de l'indice des prix de détail. On conçoit dès lors l'intérêt du calcul d'un indice spécial des prix des légumes et des fruits frais. La Statistique générale s'est attachée au calcul d'un tel indice; pour résoudre (dans une certaine mesure) les difficultés techniques signalées plus haut, la méthode adoptée, qu'il serait trop long d'exposer en détail, repose sur les principes suivants :

— La liste des articles retenus et les coefficients de pondération varient de mois en mois pour tenir compte du caractère saisonnier des consommations;

— Pour la même raison, les prix de chaque mois sont rapportés aux prix correspondants du même mois de l'année 1938-1939 ;

— On a tenu compte autant que possible des produits de bonne qualité non abîmés, à l'exclusion des variétés de luxe ou hors saison;

— On a limité les relevés à la ville de Paris, s'en tenant aux prix taxés (dans le cas de taxation) et aux prix libres ouvertement pratiqués dans le cas contraire. Les prix « noirs » proprement dits ont été exclus.

Voici un résumé des résultats obtenus.

Indices des prix de détail des fruits et des légumes frais à Paris.

(Base 100 en 1938-1939.)

	Fruits	Légumes
1940 (4e trimestre)	250 en moyenne.	180 en moyenne.
1941	200 en moyenne.	200 en moyenne..
	250 en fin d'année.	250 en fin d'année.
1942	150 au début de l'année.	200 au début de l'année.
	300 en fin d'année.	300 en fin d'année.
1943	200 au début de l'année.	Pas de distribution au début de l'année.
	Plus de 300 en fin d'année.	Plus de 500 en fin d'année.
1944	200 au début de l'année.	Peu de distribution au début de l'année.
	400 en fin d'année.	300 en fin d'année.
1945	200 au début de l'année.	300 au début de l'année.
	800 en fin l'année.	Plus de 1.000 en fin d'année.
1946	400 à 600 jusqu'en avril.	500 à 900 jusqu'en juillet.
	700 à 1.000 de mai à septembre.	1.200 en août et septembre.
	1.500 en décembre.	1.400 en novembre.

L'interprétation de ces indices est délicate. Il y a lieu d'attirer en particulier l'attention sur le phénomène suivant : quand tous les fruits et les légumes étaient taxés, les transactions clandestines s'effectuaient à des prix sensiblement très élevés, dont ne tenaient pas compte les indices. En revanche, lorsque le marché d'un certain nombre de produits était rendu libre (pendant l'été 1945 par exemple), ces mêmes indices augmentaient rapidement, mais il n'y avait plus à proprement parler de marché noir; les indices ne varient donc pas du tout comme les dépenses « réelles » des consommateurs.

Il y a lieu de faire remarquer que la liberté des transactions a entraîné fin 1946 des niveaux de prix extrêmement élevés (15 fois les prix de 1938-1939 pour les légumes, 14 fois ces prix pour les fruits).

LES TARIFS DE CERTAINS SERVICES PUBLICS.

Les prix des services publics doivent faire l'objet d'une étude à part, car il s'agit dans tous les cas de monopoles de fait ou de droit : non seulement ces prix sont toujours fixés par voie d'autorité, mais ils le sont très souvent (pour des raisons de politique générale) indépendamment des prix de revient (pendant des périodes plus ou moins longues) et suivent avec retard l'évolution générale des prix.

Voici quelques données relatives aux P.T.T., à la S.N.C.F., à l'Electricité et au Gaz :

Tarifs des Postes, Télégraphes et Téléphones.

	Avant la guerre D. du 12-11-38.	Décret du 28-12-45	Décret du 2-1-47.	Indices (base 100 en 1938) 1946	1947
Lettre ou paquet clos jusqu'à 20 g.....	0 90	3 »	4 50	333	500
Droit de recommandation d'une lettre	1 60	6 »	5 50	375	594
Télégramme ordinaire de 15 mots (rayon général)...	4 »	30 »	40 50	750	1.012
Conversation téléphonique locale à partir d'un poste public	0 85	3 »	4 50	353	530

Même après le relèvement du 2 janvier 1947, les indices des tarifs des P.T.T. sont, sauf en ce qui concerne les télégrammes, bien au-dessous de l'indice général des prix.

S. N. C. F.

Voici les principaux tarifs kilométriques payés par les usagers :

	1er mai 1939	10 août 1946	Indices (base 100 en 1939)
1re classe	0,6249	3 »	480
2e classe	0,4498	1,95	433
3e classe	0,3348	1,50	444

Les indices sont inférieurs à 500. Il y a lieu de noter que la qualité de services rendus (rapidité et confort des transports) n'est plus la même qu'avant la guerre (surtout pendant

la période des hostilités), mais de grosses améliorations sont rapidement apportées par la S. N. C. F. dans ce domaine.

Energie électrique.

Une étude d'ensemble est assez difficile, à cause de l'extrême diversité des prix de vente de l'énergie électrique [10]. Pour donner une idée du niveau de ces prix, on se contentera ici de reproduire (en nombres absolus et en indices) les tarifs actuels « normaux » de vente de l'énergie électrique à Paris (C.P.D.E.) pour les abonnements de puissance inférieure à 10 kWh.

	Eclairage		Autres usages	
	Basse tension	Haute tension	Basse tension	Haute tension
Prix du kWh. (taxe comprise) au 1er juillet 1946.	5,86 (a)	2,51	4,08	1,81
Indice, base 100 en 1939..	266 (b)	218	344	222

(a) Prix porté à 7,73 le 1er janvier 1947.
(b) Indice porté à 354 le 1er janvier 1947.

Les indices sont donc tous inférieurs à 350 jusqu'au 1er janvier 1947.

Gaz.

Le prix du mètre cube de gaz (usage domestique, 1re tranche) pour l'usager est passé à Paris de 1 fr. 41 en 1939 à 5 fr. 01 le 1er septembre 1946 (indice 355 en 1946 pour 100 en 1939). Ce prix a été porté à 6 fr. 71 à partir du 1er janvier 1947 (indice 476 sur la base 100 en 1939). Il y a lieu de noter un fléchissement du pouvoir calorifique du gaz produit. A pouvoir calorifique égal, l'indice serait porté à 400 environ en 1946.

Prix de détail des objets manufacturés.

La difficulté d'opérer sur les objets fabriqués, dont la qualité est souvent très variable en raison de la mode ou des progrès de la technique, ne permet pas de calculer des indices suffisamment caractéristiques de l'évolution des prix dans le

10. Voir, pour plus de détails, le *Bulletin de la S. G. F.*, juillet-août 1946, p. 398.

temps. Il a paru pourtant nécessaire de recueillir certains renseignements à ce sujet. Il est notoire, en effet, que certains de ces prix (il ne s'agit que des prix ouvertement pratiqués dans les magasins) ont considérablement augmenté pendant la guerre, pour diverses raisons, et en particulier du fait de l'extrême difficulté du contrôle résultant de la diversité des articles et du mode de présentation. Ces considérations ont conduit le Service national des Statistiques à entreprendre dans le courant de l'année 1944 une enquête spéciale à ce sujet. Dans quelques grands magasins, on a relevé les prix d'objets aussi strictement identiques que possible en 1938 et 1944 grâce aux définitions et aux figurines des catalogues. L'ensemble était évidemment hétéroclite, en raison de la pénurie existante. Les objets en fer, fer émaillé, bois, avaient subi des hausses relativement modérées, de l'ordre de 300 %. Ceux qui font intervenir des produits plus rares (fer galvanisé, glace, etc.), étaient affectés d'un coefficient multiplicateur de 22 à 25. Entre ces extrêmes, on note les balais, brosses, plumeaux, ou des articles plus luxueux (ongliers), dont l'indice était de l'ordre de 1.100 ou de 1.200 pour 100 en 1938. L'indice d'ensemble des 35 articles observés était à cette époque de 800 environ sur la même base.

Une enquête effectuée dans plusieurs grands magasins de Reims en juin 1946, et portant sur des articles d'usage courant (bols, assiettes, couverts, balais, brosses, outils, casseroles, etc.), a fait ressortir des prix compris entre 5 et 18 fois ceux de 1938. Le coefficient 9 se retrouve assez souvent.

Une enquête actuellement en cours (avril 1947) auprès de certains grands magasins de Paris, portant sur une centaine d'objets d'usage courant : articles de ménage, d'entretien, toilette, vaisselle, literie, etc., montre qu'en février 1947 les prix de détail de ces articles sont en moyenne environ 9 fois supérieurs à ceux de 1938. Le rapport des prix actuels aux prix de 1938 est le plus élevé pour les objets en bois (meubles de cuisine, 10 à 14 fois) et les articles textiles (linge de maison, 10 à 15 fois); pour les objets métalliques : cuisine, chauffage, outillage, etc., on relève des coefficients variant de 5 à 10.

Il y a lieu de signaler que, dans certains domaines, un effort a été fait ou sera fait pour mettre à la disposition de certaines catégories de consommateurs des articles « d'utilité

sociale » à des prix relativement modérés (voitures d'enfants, articles de cuisine à l'usage des sinistrés, des jeunes ménages, des futures mamans, etc.). Mais cet effort est loin d'avoir la même ampleur que celui qui a été fait en Grande-Bretagne par exemple.

L'OBSERVATION DES PRIX ILLICITES

Le marché noir des denrées alimentaires.

L'observation des prix du marché noir présente des difficultés telles que l'établissement d'une statistique même approximative est extrêmement aléatoire. Tout d'abord, l'observation même des prix est peu significative si l'on n'a pas d'indication sur les quantités échangées. En second lieu, il faut tenir compte du fait que le marché noir présente des aspects multiples : entre le cas du trafiquant qui écoule sa marchandise au prix fort et celui du producteur qui vend à ses parents et amis à des prix parfois peu supérieurs à ceux de la taxe, tous les intermédiaires existent. On conçoit qu'il est impossible de connaître, même grossièrement, dans la plupart des cas, les quantités échangées lors de chaque transaction au-dessus de la taxe. Le Service national des Statistiques a essayé d'obtenir annuellement, de 1942 à 1945, des renseignements à ce sujet en ce qui concerne quelques denrées alimentaires pour lesquelles le marché noir est notoirement important : le beurre, les œufs, la viande de porc, la volaille, le lapin, les pommes de terre et les légumes secs. Des enquêtes ont été menées par l'intermédiaire des directions régionales du service; ces directions régionales, en contact étroit avec les services régionaux de l'Agriculture, du Ravitaillement, du Contrôle des prix, dont certains collaborateurs connaissent intimement la région, paraissaient susceptibles de mener à bien ces enquêtes délicates. En fait, les résultats obtenus ont été des plus encourageants. Sans entrer dans le détail de la technique des enquêtes, on indiquera simplement que, pour chaque région (ou portion de région s'il y a lieu) et pour chaque produit, des renseignements chiffrés devaient être fournis :

a) Sur la décomposition de la production en quatre catégories :

— Part de la production consommée sur place (alimentation humaine, alimentation des animaux, semences, etc.);
— Part de la production livrée au Ravitaillement général;
— Part de la production destinée aux parents, amis, etc., des producteurs;
— Part de la production écoulée au « marché noir » proprement dit.

b) Sur le prix des échanges concernant les trois dernières catégories (au départ à la production, à l'arrivée à la consommation).

Ces renseignements ont servi au calcul de moyennes qui ont permis de déterminer, pour chaque produit, des prix moyens de vente à la production (compte tenu de tous les marchés) et des prix moyens de vente à la consommation. On a calculé ensuite, à l'aide de ces moyennes, le prix d'un panier de provisions composé comme suit :

Beurre, 25 kg.; œufs, 40 douzaines; porc, 45 kg.; poulet, 15 kg.; lapin, 25 kg.; pommes de terre, 325 kg.; haricots secs, 20 kg. (les quantités sont grossièrement proportionnelles aux consommations d'une famille ouvrière avant la guerre),

à la production et à la consommation, en considérant les prix taxés d'une part, les prix moyens tous marchés d'autre part. Voici les résultats obtenus (en francs) :

	1942	1943	Fin 1944	Fin 1945
Prix du panier de provision à la production :				
aux prix taxés	4.600	6.000	7.500	15.700
aux prix moyens tous marchés	9.000	13.600	15.200	24.000
Prix du panier de provision à la consommation :				
aux prix taxés	6.400	7.900	10.400	20.700
aux prix moyens tous marchés	12.000	18.600	21.000	33.200

En août 1939, le même panier coûtait 3.000 francs à l'étalage du détaillant (moyennes des prix des villes de plus de 10.000 habitants).

Ces résultats, qui doivent être considérés comme largement

approximatifs, sont néanmoins pleins d'enseignements. Ils montrent que, au fur et à mesure que les prix légaux augmentent, l'importance relative du marché noir diminue. En 1942, 1943 et 1944, les prix moyens tous marchés s'établissaient au moins au double des prix taxés. Fin 1945, l'écart n'est guère supérieur à 50 %. A la consommation, sur la base 100 en août 1939, l'indice du prix du panier de provisions est 700 en chiffre rond aux prix taxés et 1.100 aux prix moyens tous marchés. On remarquera que cet indice 700 est nettement au-dessus de l'indice des prix de détail des 29 denrées alimentaires (qui s'établissait à 500 à la même époque). C'est qu'il s'agit de denrées relativement chères : en particulier, le panier de provisions ne contient pas de pain, aliment dont le prix est maintenu relativement bas. Il ne faudrait donc pas étendre ces résultats, qui n'ont qu'une valeur indicative, à l'ensemble des denrées alimentaires.

Observations diverses.

Le dépouillement des procès-verbaux d'infraction à la législation des prix peut donner des indications sur le niveau des transactions illicites, mais non sur le volume des transactions. Dans la seconde moitié de l'année 1946, et d'une façon générale, les constatations effectuées font ressortir l'allure stationnaire de la plupart des cours noirs, qui forme un contraste éclatant avec l'augmentation continue et rapide des prix taxés et des prix libres; le phénomène est facilement explicable : la demande au marché noir diminue parce que l'achat régulier de denrées plus nombreuses, à un prix toujours plus élevé, absorbe le pouvoir d'achat d'un nombre plus grand de consommateurs. Il est probable (bien que le Contrôle économique ne puisse donner aucune précision chiffrée sur ce point) que le volume lui-même des transactions clandestines tend également à décroître.

En s'aidant de ces observations, et de relevés divers, voici, pour quelques articles, un tableau de prix illicites s'appliquant au mois d'octobre 1946 [11] :

11. On n'a pas reproduit les prix de la viande de boucherie, puisque l'introduction d'un secteur libre au mois d'août a en quelque sorte légalisé les prix noirs. Ces cours sont reproduits d'autre part.

	Prix en 1939	Prix licites	Prix illicites
Vin rouge ordinaire au litre	1 fr. 50 à 3 fr. 50 suivant les régions.	25 à 30 fr.	40 à 150 fr. moyenne : 90 fr.
Porc au détail, le kg	25 fr.	150 à 225 fr.	300 à 450 fr.
Huile d'arachides, le litre	7 à 9 fr.	90 fr.	200 à 600 fr. moyenne : 375 fr.
Beurre, le kg	12 à 36 fr. suivant les régions, la saison et la qualité.	260 fr. (prix moyen).	250 à 500 fr. moyenne : 375 fr.
Sucre, le kg	6 fr. 40	25 fr.	200 à 600 fr. moyenne : 330 fr.
Assiette ord., faïence	3 à 5 fr.	25 fr.	30 à 60 fr. moyenne : 40 fr.
Essence, le litre	3 fr.	20 fr.	50 à 80 fr. moyenne : 63 fr.
Pneumatique tourisme en 150×40	350 fr.	1.693 fr.	15.500 fr.
Draperie homme, le m. en 140, laine	80 à 110 fr.	600 à 800 fr.	1.500 à 3.000 fr. moyenne : 2.000 fr.
Complet sur mesure même qualité	600 à 800 fr.	5.500 à 8.000 fr.	12.000 à 20.000 fr. moyenne : 15.000 fr.
Chaussures homme, usage ville, qualité courante, la paire	120 à 150 fr.	700 à 850 fr.	1.200 à 3.000 fr. moyenne : 2.300 fr.

On voit que la dispersion des prix est souvent considérable; des différences très sensibles existent d'une région à l'autre, surtout en ce qui concerne les denrées alimentaires. Dans certaines régions de très grande production, le beurre s'échange à des cours à peine supérieurs au prix de la taxe. En revanche, les objets fabriqués avec des produits importés, comme les pneumatiques, se vendent presque uniformément à des prix atteignant 30 ou 40 fois les cours de 1939.

Toutes ces cotations ne sont reproduites qu'à titre indicatif. Au fur et à mesure de l'évolution de la situation économique, du retour relatif à l'abondance, ce sont les indices habituels des prix qui rendent compte de mieux en mieux du niveau véritable des prix, et non pas des indices s'appliquant à des transactions exceptionnelles dont le volume tend à décroître rapidement dans de nombreux cas.

Cours officieux de l'or et des devises a Paris.

En dehors des transactions normales réglementées, il existe un marché officieux de l'or et des devises étrangères. Il ne faut pas attacher une importance excessive aux cours pratiqués sur ce marché, généralement assez étroit, et d'une sensibilité excessive aux événements de la politique nationale ou internationale; on enregistre souvent des écarts extrêmement sensibles dans un sens ou dans l'autre dans des laps de temps très court — écarts qui ne traduisent pas évidemment avec beaucoup de fidélité les variations de la véritable situation économique et monétaire. Il a paru intéressant cependant de reproduire, à titre d'indication, quelques cotations concernant le louis d'or, la livre sterling billet et le dollar billet des Etats-Unis.

Napoléon. — On rappelle qu'avant la guerre l'équivalence légale du franc était de 0 g. 02334 d'or à 9/10 de fin, ce qui correspond à 234 francs pour un louis de 20 francs.

Au début de l'année 1941, le cours officieux du louis d'or oscillait autour de 1.500 francs; ce cours tomba aux environs de 1.200 francs pendant les campagnes de Grèce et de Yougoslavie, pour atteindre 2.000 francs en fin d'année (entrée en guerre des Etats-Unis). Le cours de 2.000 francs fut maintenu dans le courant de l'année 1942 (bataille d'El'Alamein); il s'éleva à 5.000 francs en fin d'année, après l'occupation de l'Afrique du Nord par les armées alliées. Ce maximum ne fut pas maintenu l'année suivante; en août 1943, après la fixation en Afrique du Nord d'une parité relativement favorable du franc par rapport aux devises anglo-saxonnes, on enregistre des cours compris entre 2.000 et 3.000 francs. En 1944, au moment du débarquement allié en Normandie, les cours oscillaient entre 3.000 et 4.000 francs; ces cours se sont maintenus avant et après la libération de Paris. Après diverses fluctuations, les cours actuels (fin 1946) oscillent autour de 5.000 francs. Le cours de 5.000 francs représente 21 fois le cours légal d'avant-guerre. Il est donc très sensiblement supérieur au niveau général des prix.

Livre sterling. — Les succès allemands dans les Balkans de l'été 1941 ont maintenu la livre sterling à un taux relative-

ment bas (entre 175 et 200 fr.); l'entrée en guerre des Etats-Unis a entraîné des cotations supérieures à 300 francs. Le débarquement allié en Afrique du Nord a déterminé à nouveau une hausse très sensible de la devise britannique (600 à 700 fr. pour une livre). Lorsque la parité officielle de la livre fut ramenée de 300 francs à 200 francs en Afrique du Nord, les cours officieux furent ramenés à un niveau compris entre 400 et 500 francs. Au moment de la libération de Paris, le cours de 900 francs fut approché. Les cours de septembre-octobre 1946 oscillent autour de 800 francs, soit 66 % de plus que la parité officielle (480 fr.).

Dollar. — Avant l'entrée en guerre des Etats-Unis, le cours officieux du dollar atteignait les 2/3 de celui de la livre; ce rapport tomba à la moitié à la fin de 1941 (300 francs); il retomba à 150 francs en moyenne en août 1943 (nouvelle parité des changes en Afrique du Nord). Le cours de 300 francs fût atteint à nouveau en 1944. C'est encore autour de ce niveau qu'oscillent les dernières cotations (septembre-octobre 1946); il représente 2,5 fois le cours officiel de 120 francs et correspond à une parité de 2.7 dollars pour une livre.

Cours des objets rares.

Les prix atteints dans les ventes de l'Hôtel Drouot sont consignés dans des publications spéciales qui ont été analysées dans le *Bulletin de la Statistique générale de la France*. Ces prix ne doivent être considérés qu'à titre indicatif. Les questions de mode, l'atmosphère des ventes, l'attrait de certaines collections, exercent une grosse influence sur les cotations. Celles-ci peuvent présenter des différences très appréciables entre deux époques relativement rapprochées. On ne dispose malheureusement pas de renseignements d'ensemble très récents. Les derniers s'appliquent à l'année 1943. A titre d'exemple, à la fin de cette année, les tapisseries françaises avaient atteint en moyenne, le triple des cotes de 1939, alors que les tapis d'Orient, après avoir fait l'objet de fluctuations considérables, se vendaient environ dix fois le prix d'avant-guerre.

Le marché des tableaux et des livres ne se prête guère à une appréciation d'ensemble, l'instabilité des offres déroutant par-

fois le jugement. Certaines toiles de maître atteignaient en 1943 cent fois leur valeur de 1918. En ce qui concerne les livres, les éditions du XVIII[e] siècle étaient déjà en 1942 au coefficient 7 par rapport à 1938. Ce coefficient a sans aucun doute été très sensiblement dépassé.

Enfin, une spéculation extraordinaire s'est exercée à diverses reprises sur les timbres-poste et les pierres précieuses, valeurs se présentant sous un faible volume et pouvant se dissimuler et s'échanger facilement. L'allure du marché en a été complètement faussée et les cotations observées ont une signification toute relative.

Les documents relatifs aux années récentes n'ont pu encore être dépouillés.

LE NIVEAU DES PRIX ET LES DÉPENSES FAMILIALES

On a vu dans ce qui précède quelle était la valeur limitée des indices classiques des prix dans la période que nous venons de vivre. En particulier, les indices des prix de détail et du coût de la vie ne peuvent donner aucune indication sur l'évolution des dépenses effectives des consommateurs, même en supposant respectées les consommations du budget-type, car on n'a pas d'indications suffisamment précises sur les prix moyens payés pour les quantités de denrées contingentées achetées hors taxe. La même difficulté se présenterait évidemment si l'on basait le calcul des indices sur les budgets actuels, avec cette circonstance aggravante que la composition de ces budgets change souvent considérablement de mois en mois, spécialement dans les villes, suivant les conditions du ravitaillement.

Le meilleur moyen de comparer les dépenses actuelles (achats aux prix taxés et achats hors taxe) avec les dépenses correspondantes de la période de base (1938-1939) est d'effectuer une enquête sur les dépenses réelles de certaines catégories de consommateurs. C'est un des résultats que l'on peut attendre d'enquêtes sérieuses sur les budgets de famille. Sous l'impulsion et le contrôle de la Commission supérieure du coût de la vie, l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques a réalisé de telles enquêtes dans le courant de l'année 1946, en se limitant il est vrai à la région parisienne.

Ces enquêtes ont été effectuées à l'aide de questionnaires remplis par les familles de salariés pendant deux périodes de quinze jours : la première en mars-avril 1946, la seconde en novembre 1946. Le dépouillement n'étant pas terminé, il n'est pas possible de donner dès maintenant les résultats de ces enquêtes, qui permettront de déterminer, pour les catégories intéressées à l'enquête, la décomposition des dépenses et la structure des consommations. Toutefois, en ce qui concerne le premier relevé (mars-avril), on a pu procéder au calcul du rapport suivant, en s'en tenant aux familles de quatre personnes :

$$\frac{\text{Dépenses alimentaires pendant la quinzaine considérée (achats à la taxe et achats hors taxe).}}{\text{Dépenses correspondantes (mêmes quantités des mêmes éléments) en mars-avril 1938.}}$$

Ce rapport multiplié par 100 est égal à 600. Si tous les achats avaient pu être faits à la taxe, ce même rapport aurait été de 480. Le fait d'avoir tenu compte des achats hors taxe a donc eu pour effet de majorer l'indice de 25 %. Il y a lieu de souligner que ce résultat s'applique à des salariés de la région parisienne (ouvriers qualifiés dans l'ensemble) et qu'il est relatif à la période mars-avril 1946. Les consommations correspondantes sont en gros suffisantes au point de vue énergétique (2.400 calories par jour et par adulte) et la ration est à peu près équilibrée. On obtiendrait des résultats parfois très différents si le calcul pouvait être fait à d'autres époques, pour d'autres types de famille, et à partir des consommations d'autres catégories sociales.

L'indice applicable à un consommateur très peu fortuné, qui ne peut faire tous ses achats qu'à la taxe, sera évidemment l'indice des prix taxés, mais la valeur énergétique des aliments n'atteindra pas, de loin, 2.400 calories par jour. L'indice applicable à un consommateur fortuné qui consomme plus de 3.000 calories par jour sera supérieur de plus de 25 % à l'indice des prix taxés.

LES SUBVENTIONS ECONOMIQUES

L'idée de freiner la hausse de certains prix au moyen de subventions inscrites au budget de l'Etat n'est pas nouvelle. En France, avant la guerre, on procédait de cette façon pour maintenir les tarifs de la S. N. C. F. à un niveau déterminé. Mais ce système devait être largement étendu, dans divers pays, pour faire face à la situation résultant des hostilités, et qui devait entraîner, pour des raisons bien connues, une hausse sensible des prix.

En Angleterre, par exemple, dès le début de l'organisation administrative du ravitaillement (31 janvier 1940), le Chancelier de l'Echiquier annonçait aux Communes que le Gouvernement « supporterait les dépenses impliquées par l'effort nécessaire pour bloquer toute nouvelle hausse des prix de détail des denrées alimentaires ».

Cette politique fut poursuivie avec fermeté et avec succès par le Gouvernement anglais.

En France, les prix réglementés ont monté de façon continue, mais assez lente, pendant la plus grande partie de l'occupation allemande, et la politique des subventions a été menée avec modération.

Toutefois, pour éviter une augmentation trop sensible des prix du pain et du charbon, des sommes relativement importantes ont été inscrites aux budgets de 1942 et 1943.

A partir de 1944, et surtout de 1945, la hausse des prix s'étant accentuée, les subventions devinrent de plus en plus nombreuses et de plus en plus importantes.

Le tableau ci-après (extrait de l'Inventaire de la situation financière de M. Robert Schuman) donne le relevé complet des subventions à caractère économique et indique la charge qu'elles représentent, soit pour le budget, soit pour le Trésor (en millions de francs), pour chacune des années 1939 à 1946.

OBJET DES SUBVENTIONS	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946 (b)
Produits agricoles								
Contrats de culture	»	»	530	1.520	1.570	1.500	575	»
Primes à la production du lait					50	1.600	500	12
Prime de prompte livraison du blé	»	»	»	»	»	»	638	2.575
Pain	»	»	»	3.201	5.508	8.510	9.460	11.955
Lait	»	»	»	»			1.175	2.906
Beurre	»	»	»	»	»	»	480	1.179
Viande	»	»	»	»	»	»	2.288	3.022
Sucre	»	»	»	»	»	»	1.700	
Pommes de terre	»	»	»	»	»	»	317	96
Pain en Afrique du Nord	»	»	»	»	»	»		1.070
Importations de produits agricoles	»	»	»	»	»	»	»	13.745
Solde du compte spécial du Ravitaillement général	1.657	—1.073	945	— 499	7.149	674	1.714	3.550
TOTAUX	1.657	—1.073	1.475	4.222	14.277	12.284	18.847	40.110
Produits industriels.								
Laine	»	»	240	230	195	200	»	»
Cuivre	»	»	»	30	40	30	30	»
Récupération des métaux non ferreux (compte spécial)	»	»	»	»	»	1.133	87	»
Opérations exceptionnelles sur métaux (loi 17 février 1942) (compte spécial)	»	»	»	»	418	1.177	617	302
Acier	»	»	»	»	»	»	1.167	6.000
Charbon	»	»	510	899	2.004	4.822	15.500	12.340
Gaz, Electricité	»	»	»	»	»	»	»	854
Or	»	»	»	»	»	»	»	158
Aluminium	»	»	»	»	»	»	37	»
Engrais	»	»	30	»	»	»	140	»
Importations de produits industriels	»	»	»	»	»	»	»	16.486
TOTAUX	»	»	780	1.179	2.657	7.362	17.578	36.140
Transports.								
S.N.C.F. grand équilibre (sur avances du Trésor)	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
— annuités, déficits antérieurs à 1938	1.720	1.564	1.561	1.467	1.297	1.338	1.327	1.327
— indemnité compensatrice, déficit d'exploitation	»	»	»	»	»	31.669	37.849	6.400
Batellerie	»	»	»	150	160	160	475	634
Transports maritimes (compte spécial)	121	763	2.242	1.773	1.772	1.386	2.460	5.000
Services maritimes postaux	855	»	416	440	459	396	362	395
S. T. C. R. P.	»	»	700	150	150	465	75	1.250
Air France	»	»	»	»	»	»	»	1.000
Transports routiers (c. spécial)	»	»	»	»	»	156	1.579	500
TOTAUX	6.696	6.327	8.919	7.980	7.838	39.570	48.127	20.506
Récapitulation.								
Produits agricoles	1.657	—1.073	1.475	4.222	14.277	12.284	18.847	40.110
Produits industriels	»	»	780	1.179	2.657	7.362	17.578	36.140
Transports	6.696	6.327	8.919	7.980	7.838	39.570	48.127	20.506
TOTAUX GÉNÉRAUX	8.353	5.254	11.174	13.381	24.772	59.216	84.552	96.756

(a) Ce tableau comprend à la fois, exprimé en millions de francs, les crédits budgétaires pou[r] subvention ou couverture des déficits et les déficits des comptes spéciaux.

(b) Les chiffres produits pour 1946 représentent des prévisions pour l'année.

Le total des subventions de toute nature aurait donc atteint près de 100 milliards de francs en 1946, soit 2.500 francs par habitant. Il s'agit là d'une dépense annuelle, inégalement répartie dans l'année. Un certain nombre de subventions ont en effet été supprimées à la fin de 1946 : seules subsistent comme subventions importantes celles qui concernent le pain, le lait, le charbon, l'acier importé et les transports. Mais la politique de baisse inaugurée le 2 janvier 1947 a entraîné un relèvement de ces dernières. Voici, d'après les déclarations du Ministère des Finances, les prévisions relatives à l'année 1947, en ce qui concerne les produits agricoles et les produits industriels :

Subventions économiques (en millions de francs).

	1947.
Pain	8.500
Lait	4.200
Prime de réensemencement	2.500
Produits alimentaires importés	4.225
Charbon	13.500
Sidérurgie	8.000
Produits industriels importés	18.000
Or	175
	59.100

Ce total de 59 milliards de francs est inférieur de 20 % au total correspondant de 1946 (76 milliards de francs).

EVOLUTION RECENTE DES PRIX
(Janvier-avril 1947.)

L'analyse qui précède fait ressortir l'accélération de la hausse des prix depuis la libération du territoire et particulièrement depuis l'automne 1946. Une hausse aussi importante et aussi rapide devait fatalement entraîner de graves conséquences économiques et sociales; elle était susceptible de remettre en cause les parités monétaires établies à la suite de la dévaluation de 1945; elle entraînait, de la part des salariés, des revendications de plus en plus pressantes : le bénéfice des augmentations de salaires accordées en juin-juillet 1946 avait en effet rapidement été annulé.

La situation fut profondément modifiée au début de 1947 par la décision gouvernementale d'appliquer en deux étapes (2 jan-

vier et 1er mars 1947)[12] une baisse générale de 10 % sur les prix en vigueur au 1er janvier 1947. Cette décision devait, dans l'esprit de ses auteurs, agir sur l'aspect psychologique du problème des prix : il était certain, en effet, que le niveau élevé des prix s'expliquait en partie par la méfiance généralisée du public envers la monnaie; l'opinion courante était que les prix continueraient à monter.

En décrétant d'autorité une baisse, sinon importante, mais soudaine, la croyance en la fatalité de la hausse devait se trouver ébranlée. Il y a lieu de remarquer que la baisse ne pouvait s'appliquer indistinctement à tous les produits et services; des exceptions ou des aménagements furent établis pour les produits importés, certains produits demi-finis, etc. En second lieu, l'application d'une telle mesure est beaucoup plus facile (et surtout plus contrôlable) pour les produits dont les prix sont taxés et le marché étroitement surveillé, comme le pain, le lait, etc.; or, la baisse de ces prix entraîne un relèvement de subventions déjà importantes (voir plus haut). En troisième lieu, les décisions prises en fin d'année en ce qui concerne le relèvement des prix du charbon, du gaz, de l'électricité, des transports, etc., ne pouvaient être rapportées; il a donc fallu se contenter de faire subir l'abattement prévu aux nouveaux tarifs; mais ces prix se sont retrouvés finalement à un niveau bien supérieur au niveau antérieur.

On s'explique, dans ces conditions, que les indices des prix ne traduisent pas une baisse aussi importante que celle qui est inscrite dans les décrets. Toutefois, leur examen montre que la hausse a été brisée, ce qui était l'objectif essentiel.

	Indices des prix de gros de 135 marchandises (base 100 en 1938)			Indices des prix de détail de 34 articles à Paris base 100 en 1938
	Indice général	Indice des prix des produits agricoles	Indice des prix des produits industriels	
1946. Décembre ..	842	946	739	865
1947. Janvier	867	978	756	856
Février ...	882	1.007	756	858
Mars	850	945	755	838
Avril	837	918	757	837

12. 15 mars pour certains produits.

Les indices se retrouvent, dans leur ensemble, en avril 1947, un peu au-dessous de leur niveau de décembre 1946. Mais on a vu que ces indices ne rendaient compte qu'assez imparfaitement du niveau réel des prix.

Bien que l'on ne dispose pas de renseignements chiffrés très précis sur ce point; il semble que la campagne de baisse ait eu comme conséquence un certain ralentissement des transactions dans un grand nombre de secteurs : les consommateurs (pour les marchandises n'étant pas d'un intérêt vital) n'achètent plus à tout prix, ce qui a entraîné une baisse des cours dans plusieurs secteurs (articles de cuir, etc.). Cette baisse a été spectaculaire en ce qui concerne les alcools et les vins. A la suite d'accords passés fin 1946 entre le Gouvernement et les viticulteurs, un double secteur a été institué le 1er janvier 1947 pour le vin de consommation courante. Les prix initiaux ont été extrêmement élevés :

Prix de gros à Béziers (vin 9 à 10°), 65 fr. le litre;
Prix de détail à Paris (vin 10° Midi), 100 à 120 fr. le litre.

En l'espace de quatre mois, ces prix ont baissé de 25 à 40 %. Il y a lieu de noter toutefois qu'une part de cette baisse peut être due à l'incertitude des producteurs quant au régime du vin à partir de la prochaine récolte; en second lieu, les prix actuels restent extrêmement élevés par rapport à ceux d'avant guerre (25 à 30 fois plus).

Les prix des œufs (en vente libre) ont également subi une baisse beaucoup plus sensible que la baisse saisonnière normale.

	Décembre 1946	Janvier 1947	Février 1947	Mars 1947	Avril 1947
Prix de gros à Paris en fin de mois (le mille) en fr...	1.700	1.615	1.435	940	1.030
Prix de détail à Paris (moy. mens.) (la douz.) en fr......	294	260	208	167	143

Là encore, on remarquera que les prix, même ainsi diminués, représentent 13 fois le prix d'avant guerre à l'époque correspondante. (Prix de vente au détail des œufs à Paris : 10 fr. 40 la douzaine en avril 1938 et 11 fr. 70 en avril 1939.)

L'abondance des œufs en mars-avril est d'ailleurs probablement en liaison avec l'utilisation irrationnelle du blé (nourriture de la volaille).

L'abondance des légumes sur les marchés parisiens a entraîné des cours relativement beaucoup moins élevés que fin 1946 par rapport à l'avant-guerre; mais l'indice des prix des fruits reste relativement haut.

Enfin, les cours officieux de l'or et des devises étrangères ont fléchi d'environ 30 à 40 %.

	Cours du Napoléon		Cours de la £ billet		Cours du $ billet	
	plus haut	plus bas	plus haut	plus bas	plus haut	plus bas
Fin décembre 1946	4.650	4.550	1.040	1.025	350	346
Fin avril 1947	2.550	2.425	690	600	235	210

Ces derniers cours traduisent, beaucoup plus exactement que les cours spéculatifs de la période antérieure, la position exacte du franc. En ce qui concerne le louis d'or, le cours de 2.500 francs correspond à 11 fois le cours légal d'avant guerre. Il y a lieu de noter que le fléchissement du prix de l'or a été général sur les différentes places, en liaison notamment avec la nouvelle réglementation des transactions concernant le métal précieux en Suisse.

En ce qui concerne la livre et le dollar, on trouvera ci-après quelques éléments d'appréciation en ce qui concerne la parité économique du franc et de ces devises.

COMPARAISON DES MOUVEMENTS DES PRIX EN FRANCE ET DANS LES PAYS ANGLO-SAXONS DEPUIS 1939

Il est d'un grand intérêt de rapprocher les tendances que l'on a essayé de dégager dans les pages précédentes de celles qui se manifestent dans les grands pays étrangers, en particulier dans les pays anglo-saxons. On ne fera pas ici l'historique du mouvement des prix en Angleterre et aux Etats-Unis depuis 1939. A ce sujet, le lecteur consultera avec fruit l'excellent article qu'a publié M. P. Alphandéry dans le *Bulletin de la Statistique générale de la France*[13]. On se contentera ici d'analyser, rapidement, les données chiffrées qui permettent

13. *Mouvements des prix en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis de 1939 à 1944*, par P. Alphandéry, *Bulletin de la Statistique générale de la France* de février-mars 1946, p. 128 et suiv.).

de préciser le niveau actuel des prix et leur évolution dans les pays susvisés.

Grande-Bretagne. — Les indices des prix de gros sont établis par le Board of Trade et les indices du coût de la vie par le Ministry of Labor. Comme en France, les règles suivies pour le calcul des indices n'ont pas été changées. Mais, la réglementation des prix étant beaucoup mieux respectée qu'en France, les indices anglais sont beaucoup plus représentatifs que les nôtres du véritable niveau des prix.

L'indice des prix de gros s'établit en décembre 1946 à 77 % au-dessus du niveau de 1938. Il est en hausse modérée, mais constante depuis le début des hostilités. L'augmentation est plus forte pour les matières premières et les produits industriels (86 %) que pour les produits alimentaires (61 %).

Malgré la portée limitée des indices français, il est intéressant au point de vue monétaire de faire les constatations suivantes au sujet de la comparaison de l'évolution des indices des prix de gros en France et en Angleterre en décembre 1946 (base 100 en 1938). On a les rapports :

$$\frac{\text{Indice français des prix de gros industriels}}{\text{Indice anglais des prix de gros industriels}} = \frac{740}{180} = 4 \text{ approximativement.}$$

$$\frac{\text{Indice français des prix de gros agricoles}}{\text{Indice anglais des prix de gros agricoles}} = \frac{946}{160} = 6 \text{ approximativement.}$$

Ces résultats sont très utiles lorsqu'on veut étudier la situation de notre monnaie. Celle-ci est certainement à l'heure actuelle plus favorable en ce qui concerne les prix industriels qu'en ce qui concerne les prix agricoles. D'ailleurs, le caractère très schématique des calculs précédents (qui ne tiennent pas compte d'autres éléments importants en matière d'appréciation du niveau relatif des monnaies) ne leur confère qu'une valeur d'indication très grossière.

On notera que l'indice des prix de gros du Board of Trade a monté de 4 % de décembre 1946 à avril 1947.

Indices des prix de gros en Grande-Bretagne (Board of Trade) ramenés à 100 en 1938.

	Ensemble	Alimentation et tabac	Matières premières et produits industriels.
1939. Moyenne mensuelle.	101	100	102
1940. Moyenne mensuelle.	135	136	134
1941. Moyenne mensuelle.	150	150	150
1942. Moyenne mensuelle.	157	162	155
1943. Moyenne mensuelle.	161	164	158
1944. Moyenne mensuelle.	164	162	164
1945. Moyenne mensuelle.	167	162	169
1946. Janvier	170	162	173
Février	170	162	173
Mars	170	163	173
Avril	170	163	179
Mai	171	163	175
Juin	171	163	175
Juillet	174	165	179
Août	174	164	180
Septembre	175	163	181
Octobre	175	162	182
Novembre	177	161	185
Décembre	177	161	186

Indices du coût de la vie établis par le Ministry of Labour ramenés à 100 en 1938.

	Alimentation	Loyer Impôts	Vêtements	Chauffage et éclairage	Divers	Ensemble
1939. Moy. mens.	100	101	102	102	102	101
1940. Moy. mens.	117	102	136	116	116	118
1941. Moy. mens.	120	103	177	126	130	128
1942. Moy. mens.	115	103	191	130	146	128
1943. Moy. mens.	118	103	168	133	161	128
1944. Moy. mens.	120	103	165	141	166	129
1945. Moy. mens.	121	103	166	153	166	130
1946. Janvier	120	103	166	154	168	130
Février	120	103	166	154	168	130
Mars	120	103	166	154	168	130
Avril	120	103	166	154	168	130
Mai	120	105	166	155	166	130
Juin	120	105	166	155	166	130
Juillet	122	105	166	155	168	131
Août	120	105	166	156	168	131
Septembre.	120	105	166	156	169	130
Octobre	120	105	166	156	170	130
Novembre.	120	105	166	156	170	130
Décembre.	120	105	166	157	170	130

Depuis 1938, les prix de l'alimentation ont monté de 20 %, ceux du loyer de 5 %, ceux de l'habillement de 66 %, ceux du chauffage et de l'éclairage de 56 %, les dépenses diverses de

69 %, et l'indice général de 30 %. Cet indice présente une stabilité remarquable depuis 1941, le Gouvernement, par une application systématique et ingénieuse de la politique des subventions, maintenant à un niveau déterminé le prix des marchandises et services indispensables à la vie; cela lui permet d'agir sur les prix de certains articles pour compenser les hausses que l'on ne peut ou que l'on ne veut éviter sur d'autres articles. Cette politique permet également, dans une certaine mesure, de diriger la consommation.

Le montant des subventions a augmenté d'année en année depuis le début des hostilités, mais la proportion des subventions aux dépenses budgétaires est toujours restée comprise entre 3 et 3,1 % pendant la guerre.

Etats-Unis. — Les indices mensuels des prix de gros et du coût de la vie sont établis par le Department of Labour. Dans les tableaux ci-après, ils ont été ramenés à la base 100 pour la moyenne de 1938.

Comme en France, les produits alimentaires ont augmenté sensiblement plus que les matières premières et les produits industriels. En 1946, la hausse des prix s'est accentuée. La hausse atteint 50 % de janvier à décembre sur les prix de gros des denrées alimentaires et plus de 30 % sur l'indice général des prix de gros.

De janvier à décembre, l'indice du coût de la vie s'est élevé de 20 %.

La comparaison des indices des prix de gros en France et en Amérique conduit aux égalités suivantes (pour 100 en 1938, indices de décembre).

$$\frac{\text{Indice français des prix de gros industriels}}{\text{Indice américain des prix de gros industriels}} \times 100 \# \frac{740}{153} \# 4,8$$

$$\frac{\text{Indice français des prix de gros agricoles}}{\text{Indice américain des prix de gros agricoles}} \times 100 \# \frac{846}{220 \text{ à } 250} \# 4$$

$$\frac{\text{Indice français des prix de détail des denr. alim.}}{\text{Indice américain des prix de détail des denr. alim.}} \# \frac{860}{190} \# 4,5$$

Dans la mesure où les indices des prix sont bien représentatifs, les résultats conduisent à penser que la parité économique du dollar (c'est-à-dire celle qui établirait l'égalité des prix dans les deux pays) serait comprise entre 4 et 5 fois la parité

économique de l'époque 1938-1939; cette dernière étant évaluée à un peu au-dessus de 30 francs à la veille du conflit mondial.

On notera que l'indice des prix de gros américains a monté de 6 % de décembre 1946 à mars 1947.

Indices des prix de gros aux Etats-Unis (784 articles).
(Department of Labor.) — (Base 100, Moyenne 1938.)

	Ensemble	Produits agricoles de base	Denrées alimentaires	Matières premières et produits industriels
	—	—	—	—
1939. Moyenne mens..	98	95	90	100
1940. Moyenne mens....	100	99	97	102
1941. Moyenne mens...	111	120	112	109
1942. Moyenne mens...	126	155	135	117
1943. Moyenne mens...	131	179	145	118
1944. Moyenne mens...	132	180	143	121
1945. Moyenne mens...	135	187	144	122
1946. Janvier	136	190	146	123
Février	137	191	147	124
Mars	138	195	149	125
Avril	140	198	151	127
Mai	141	201	152	127
Juin	144	205	153	129
Juillet	159	229	191	134
Août	164	235	203	135
Septembre	158	225	179	136
Octobre	171	241	215	142
Novembre	178	248	225	148
Décembre	179	245	218	153

Indices du coût de la vie aux Etats-Unis (Department of Labor).
(Base 100 = Moyenne 1938.)

	Alimentation	Loyer	Vêtement.	Chauffage Eclairage	Ameublement	Divers	Ensemble
1939. Moy. mens.	97,3	100,2	98,3	99,1	98,0	99,2	98,6
1940. Moy. mens.	98,8	100,5	99,5	99,8	97,3	99,6	99,4
1941. Moy. mens.	107,9	102,0	104,0	102,3	103,9	102,5	104,4
1942. Moy. mens.	132,2	104,2	121,5	105,4	118,3	109,3	115,7
1943. Moy. mens.	141,1	103,7	126,9	107,7	121,6	114,1	122,6
1944. Moy. mens.	139,2	103,9	135,8	109,8	132,0	119,5	124,5
1945. Moy. mens.	142,2	104,0	142,7	110,4	141,1	122,3	127,4
1946. Janvier ...	144,2	»	146,5	110,9	144,0	123,5	128,9
Février	142,7	»	147,3	111,1	144,9	123,7	128,6
Mars	143,2	104,1	149,8	110,6	145,4	124,0	129,2
Avril	144,9	»	151,0	110,5	146,5	124,1	129,9
Mai	145,8	»	152,0	110,4	147,5	124,4	130,5
Juin	148,8	104,2	153,8	110,6	151,1	126,0	132,3
Juillet	169,4	»	154,5	113,4	151,9	126,3	139,9
Août	175,0	»	157,4	113,8	155,0	127,8	142,9
Septembre.	178,1	104,5	161,9	114,5	160,4	127,9	144,6
Octobre ...	184,0	»	164,1	114,5	163,2	129	147,3
Novembre ..	191,9	»	166,9	114,9	165,6	130,5	150,9
Décembre ..	190,0	»	172,3	115,6	171,5	134,1	152,0

CONCLUSION

La structure des prix agricoles paraît actuellement fort complexe. Dans plusieurs secteurs très importants (celui de la viande en particulier), les tendances à l'organisation et à la réglementation du marché sont contrebalancées par des tentatives de retour à la liberté. Les subventions économiques, supprimées ou réduites pour certains produits, ont été jusqu'ici maintenues pour le pain, permettant la vente au public à des prix relativement bas. Le rationnement et la taxation sont demeurés en vigueur pour les matières grasses; la liberté du marché existe pour les œufs, les légumes et les fruits; un double secteur a été institué pour le vin. Il résulte de ces régimes variés une grande dispersion des prix que l'on a essayé de mettre en évidence dans cette étude. La crise de l'approvisionnement en viande des centres urbains, les médiocres perspectives de la récolte de blé de la prochaine campagne, viennent[14] de remettre brutalement en question les niveaux des prix de ces denrées essentielles. Il est certain dès à présent que l'organisation prévue pour le marché de la viande va entraîner des prix sensiblement plus élevés que les prix antérieurs. Le déséquilibre entre les ressources et les besoins, compte tenu de l'insuffisance des apports extérieurs et du développement de certaines consommations dans les milieux de producteurs, entraînera, pendant un certain temps encore, une forte pression sur les cours des produits agricoles.

La situation des prix des produits industriels se présente sous un autre aspect. L'espoir d'une baisse substantielle des prix de certains produits — compte tenu d'une part de l'accroissement de la production et d'autre part de la révision des marges bénéficiaires — a été exprimé à différentes reprises dans plusieurs milieux. Pour apprécier dans quelle mesure cet espoir a des chances d'être réalisé, il convient de rappeler qu'en dehors des facteurs précités — et dont l'importance est indéniable — il existe également des facteurs de hausse, comme les perspectives de relèvement de certains prix et tarifs (charbon, électricité, transports) restés à un niveau relativement bas et surtout la situation résultant du décalage notable entre

14. En mai-juin 1947.

les salaires et prix, qui entraîne de nombreuses revendications de la part des organisations syndicales, et qui peut conduire les pouvoirs publics à accorder à la longue des relèvements de salaires.

Ces considérations incitent à la prudence en ce qui concerne le niveau futur de nos prix industriels.

*
* *

Il est frappant de constater la rapidité de la hausse des prix en France pendant la période 1944-1946 et de la comparer avec le mouvement enregistré après la première guerre mondiale au cours des années 1918-1920.

Sur la base 100 en juillet 1914, l'indice général des prix de gros de 45 marchandises a passé de 365 en novembre 1918 à 600 en avril 1920 (maximum).

L'indice pondéré des prix de détail de 13 articles pour l'ensemble des villes de plus de 10.000 habitants (base 100 en juillet 1914) a passé de 261 en novembre 1918 à 452 en novembre 1920 (maximum). On voit ainsi que les prix de gros réglementés ont moins augmenté pendant la deuxième guerre mondiale que pendant la première; l'augmentation des prix de détail est sensiblement la même durant les deux guerres. Mais, pendant les deux années ayant suivi la fin des hostilités, le rythme de la hausse est bien différent dans les deux cas, puisqu'à la fin de 1946 les prix réglementés (ou libres) atteignent 8 à 9 fois les prix de 1939; circonstance aggravante : les indices de 1920 pouvaient être considérés comme représentant correctement le niveau général des prix; ceux de 1946 ne sont que des minima, à cause de la persistance et de l'étendue des échanges illicites dans certains secteurs. De plus, les perspectives de baisse profonde des prix qui existaient dès le début de 1920 (symptômes de la grande crise économique) ne sont pas en vue. On peut donc dire que la seconde guerre mondiale aura entraîné une dépréciation de la monnaie française beaucoup plus profonde encore que le conflit de 1914-1918.

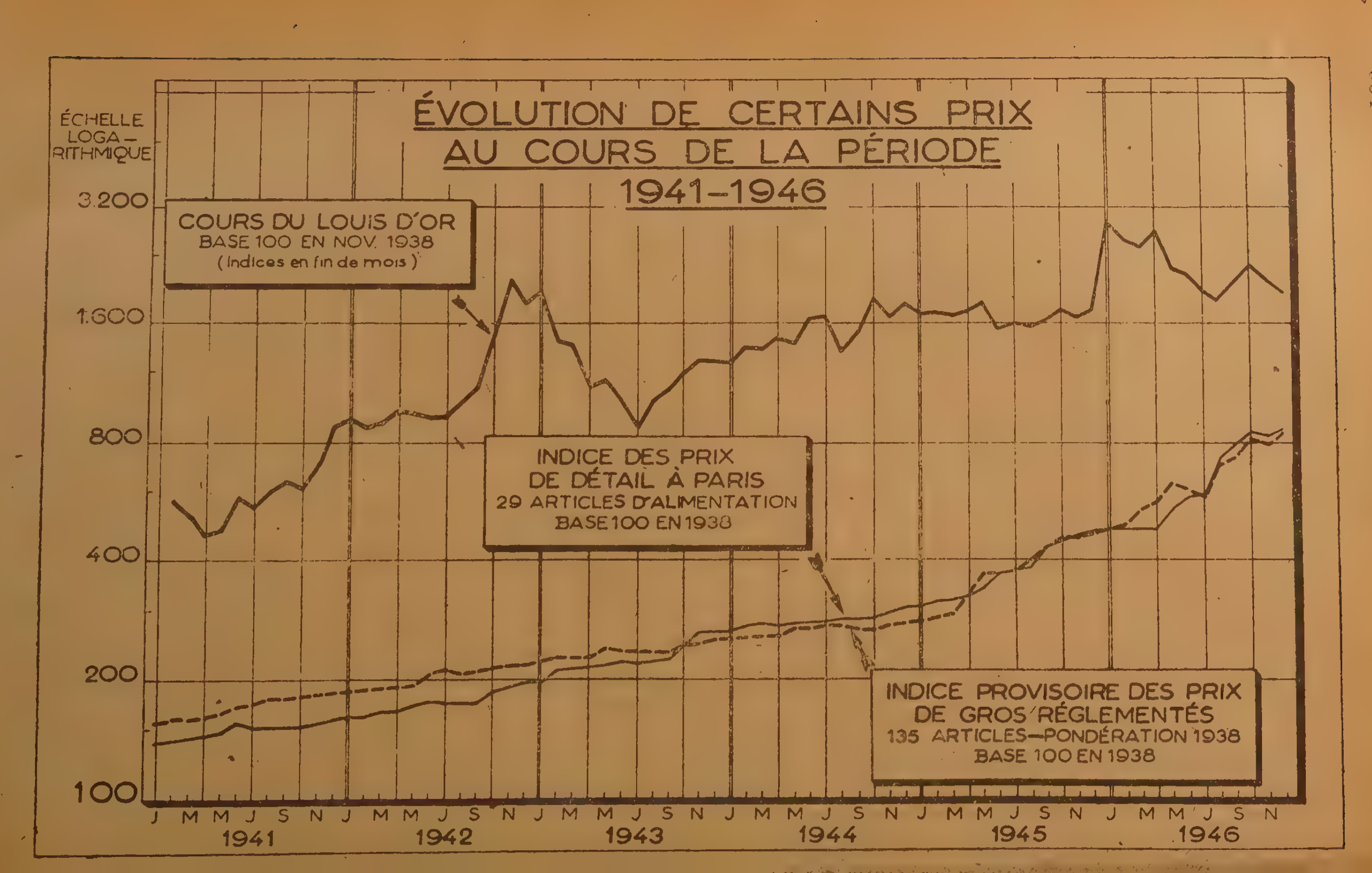
R. Rivet.

P. S. — Les craintes exprimées dans cet article (dont le dernier chapitre : « Evolution récente des prix », a été écrit au

début de mai 1947), quant à l'évolution des prix, se sont aggravées en juin, alors que les nombreux conflits sociaux qui se développaient et une crise financière aiguë amenaient le Gouvernement et le Parlement à prendre des mesures importantes dans le domaine des salaires (attribution de primes à la production) et des prix (suppression de toutes les subventions concernant les denrées alimentaires, relèvement des tarifs des services publics). On ne saurait mieux faire que de reproduire ici l'appréciation du président Léon Blum (en date du 21 juin) sur la nouvelle situation ainsi créée :

« L'expérience instituée au début de cette année s'attaquait à un double objectif. D'une part, la tendance à la hausse des prix, qui était depuis la Libération le mal continu de l'économie française. D'autre part, les crises d'incrédulité monétaire, qui étaient son mal périodique. Aujourd'hui, la tendance ascensionnelle des prix a repris le dessus, et une crise d'incrédulité monétaire est déclarée. L'expérience n'a pas été sans honneur; elle n'a pas été sans profit temporaire, ni même, à ce que je crois et espère, sans profit durable; mais elle a cessé. »

Octobre 1947.


ÉVOLUTION DE CERTAINS PRIX
AU COURS DE LA PÉRIODE
1941–1946
ÉCHELLE LOGA-RITHMIQUE
3.200
1.600
800
400
200
100
COURS DU LOUIS D'OR
BASE 100 EN NOV. 1938
(Indices en fin de mois)
INDICE DES PRIX
DE DÉTAIL À PARIS
29 ARTICLES D'ALIMENTATION
BASE 100 EN 1938
INDICE PROVISOIRE DES PRIX
DE GROS RÉGLEMENTÉS
135 ARTICLES—PONDÉRATION 1938
BASE 100 EN 1938
J M M J S N J M M J S N J M M J S N J M M J S N J M M J S N J M M J S N
1941
1942
1943
1944
1945
1946

LE REVENU NATIONAL FRANÇAIS

I

COMPTABILITE ECONOMIQUE NATIONALE ET EVOLUTION DE L'ECONOMIE FRANÇAISE DEPUIS 1938

La notion de revenu national comme mesure du niveau économique d'un pays s'est révélée de plus en plus un instrument fécond. Du stade des comparaisons dans le temps effectuées, d'ailleurs d'une manière imparfaite, à l'aide des évaluations des revenus distribués, les économistes sont passés aux comparaisons entre pays; voie dans laquelle les travaux de Colin Clark ont apporté, sinon des résultats statistiques très précis, du moins un certain nombre d'idées et de méthodes pleines d'intérêt.

Sous l'impulsion de Kuznets aux Etats-Unis, de Stone en Grande-Bretagne, de Tinbergen aux Pays-Bas, de A. Sauvy et de F. Perroux en France, les notions théoriques ont fait dans ce domaine de rapides progrès pendant la dernière décade. L'aspect « revenus distribués » ne constitue plus la seule optique de ce qu'il est convenu d'appeler le « revenu national », mais la valeur globale de la production et le montant total des dépenses de la nation en représentent deux autres conceptions.

L'introduction de ces deux nouveaux points de vue a singulièrement compliqué l'aspect théorique de la question en ajoutant aux difficultés de définition des éléments à inclure dans le total celles de recoupement des résultats obtenus par trois voies différentes. Afin de sérier les problèmes à résoudre et d'éviter dans la mesure du possible les choix forcément arbitraires qu'impose la prise en considération d'une seule donnée globale, les Pays-Bas et la France se sont simultanément orientés vers une présentation sous forme comptable. Celle-ci offre

l'avantage de retracer les principaux mouvements de valeurs entre les grands groupes économiques du pays et permet à l'utilisateur de choisir la ou les données caractéristiques les mieux adaptées à ses besoins. Les Anglo-Saxons s'orientent seulement maintenant dans cette voie.

Principes de la comptabilité économique. — Dans les travaux français, la comptabilité économique retrace les mouvements de valeurs entre cinq grands secteurs économiques :

Particuliers;
Etat et collectivités locales;
Economie productive;
Secteur monétaire et bancaire;
Colonies et étranger.

Elle utilise la méthode en parties doubles, chaque secteur comprenant une colonne d'entrées et une colonne de sorties. L'activité économique est caractérisée par des mouvements de biens et de services, il est donc concevable de chercher à les saisir et à établir une comptabilité en nature. Certains essais ont été tentés dans cette voie, mais n'ont généralement pas abouti à une présentation simple. Deux difficultés se présentent, en effet, dans ce domaine : d'une part, il n'existe pas d'unité commune si l'on veut faire abstraction de la valeur monétaire; d'autre part, l'ensemble des opérations financières (crédit, épargne, impôts, subventions, sécurité sociale, circulation fiduciaire, etc.), n'ayant pas de contrepartie en nature, échappent à une telle comptabilité; il n'est donc pas possible d'obtenir des comptes équilibrés pour chaque secteur.

Par contre, les mouvements de valeurs qui constituent toujours [1] la contrepartie des échanges de biens et services présentent l'avantage pratique de s'exprimer en une unité commune, la monnaie, et de permettre de retracer les phénomènes financiers; c'est pourquoi, sans dénier l'intérêt d'une comptabilité en nature, les recherches se sont d'abord axées vers la comptabilité en valeur, de portée plus générale et d'établissement plus simple.

Le principe adopté consiste à porter tout mouvement de valeur en entrée dans le secteur pour lequel il correspond à un

1. A quelques rares exceptions près qui seront examinées plus loin.

accroissement d'encaisse ou de crédit et en sortie dans le secteur dont il réduit les disponibilités monétaires. Dans tous les cas où ce procédé ne nuit pas à la compréhension et à l'interprétation de la réalité économique qu'il convient de saisir, les mouvements de valeurs de même nature entre deux secteurs n'interviennent que pour leur solde. Par contre, afin de ne pas négliger des éléments importants et de permettre de dégager des données globales, telles que la production brute, la comptabilité peut faire intervenir des mouvements à l'intérieur d'un même secteur, achats de biens d'équipement par l'économie productive sur sa propre production [2], variation des stocks.

Limites des secteurs. — Le secteur « particulier » correspond essentiellement aux phénomènes économiques vus sous l'angle distribution et emploi des revenus. Cette définition pose le principe que tout travailleur non salarié est considéré comme entrepreneur et compté à ce titre dans l'économie productive en ce qui concerne les mouvements de valeur relatifs à son activité professionnelle, il n'intervient dans le secteur particulier que par les revenus dont il bénéficie à titre personnel et par l'utilisation qu'il fait de ces derniers. De ce point de vue, tous les propriétaires, même habitant leur propre immeuble, sont classés dans l'économie productive.

De même, le produit des basses-cours et la récolte des jardins familiaux sont considérés comme des productions de l'économie productive. Bien que salariés, les domestiques sont également considérés comme loueurs de services.

Toutefois, selon une pratique généralement admise, les services domestiques des membres de la famille n'ont pas été pris en considération, faute d'éléments suffisants d'évaluation; cette lacune est particulièrement regrettable, car une part importante de l'activité économique est ainsi négligée et les comparaisons internationales sont faussées du fait des profondes divergences d'habitudes et de genre de vie entre nations.

Les considérations précédentes ainsi que l'existence d'avan-

2. V. à ce sujet l'étude sur « la comptabilité nationale de la France en 1938 », parue dans la revue *Etudes et Conjoncture*, nos 8 et 9, qui montre comment l'introduction d'un compte d'exploitation et d'un compte de capital permet de séparer le maintien en état de l'appareil productif et l'équipement nouveau.

tages en nature liés à l'exercice de certaines professions[3] (consommation à la ferme des agriculteurs, nourriture et logement des domestiques, etc.) conduisent à faire intervenir, à côté des mouvements réels de valeurs, un certain nombre de mouvements fictifs. Ces mouvements sont 2 à 2 égaux et de sens contraire : l'un est un surcroît de revenu correspondant à la valeur des biens ou services dont bénéficie gratuitement l'intéressé; l'autre, une dépense égale à la valeur de vente de ces biens au stade considéré. Cette manière de faire permet, en ce qui concerne la production, de prendre en considération tous les éléments du prix de revient, et du point de vue de la consommation, de faire apparaître le véritable niveau de vie. Toutefois, il y aurait intérêt pour les utilisations strictement financières à séparer nettement les mouvements fictifs de valeurs.

Le secteur « Etat et collectivités locales » n'englobe, en principe, que les activités purement administratives et l'armée; les activités productrices (P.T.T., arsenaux, tabac...) sont rattachées à l'économie productive, dont elles ne se différencient pas par leur nature. Cependant, la structure de la comptabilité publique n'a pas permis pratiquement de séparer l'enseignement et les Ponts et Chaussées, services productifs comparables à ceux du secteur privé, qui devraient donc être logiquement rattachés à l'économie productive.

Les limites du secteur « économie productive » se trouvent tout naturellement tracées par les précisions données sur la délimitation des autres secteurs. La comptabilité de ce secteur a été divisée en deux parties :

Le compte d'exploitation, synthèse des comptes d'exploitation des entreprises, groupe les éléments de prix de revient réel à l'échelle nationale; les doubles emplois des produits intermédiaires réutilisés dans la production étant éliminés.

Le compte de capital retrace les variations de l'équipement et des stocks ainsi que les mouvements de capitaux avec les autres secteurs.

Cette distinction en deux comptes peut d'ailleurs être étendue aux autres secteurs économiques nationaux[4], qui inter-

3. Lorsqu'il s'agit de biens durables utilisés également dans l'exercice de la profession (tenues des facteurs, voitures des représentants de commerce...), la part d'usage personnel est difficile à évaluer.

4. V. à ce sujet la revue *Etudes et Conjoncture*, précédemment citée.

viennent comme des comptes de patrimoine, mais non à l'étranger et aux colonies, qui constituent un compte de tiers.

Le secteur « monétaire et bancaire » porte sur les banques, les assurances, les caisses d'épargne et les comptes courants postaux; mais il n'englobe que les mouvements de valeurs pour lesquels ils servent d'intermédiaires ainsi que les revenus de leur portefeuille; leur activité propre, caractérisée par les dépenses d'exploitation et les recettes de commission ou courtages qui en sont la contrepartie, est classée dans l'économie productive.

Dans le tableau résumé de la comptabilité présenté plus loin, le compte de capital de l'économie productive et le compte du secteur monétaire et bancaire, qui sont de même nature, ont été bloqués dans un but de simplification sous la rubrique « éléments n'intervenant pas dans le prix de revient ».

Le secteur « étranger et colonies » est délimité, en principe, à partir du critère territorial; toutefois, deux exceptions ont dû être faites : le fret effectué par la marine marchande française, bien que ne correspondant pas à une activité effective sur le territoire national, est compté dans l'économie productive [5]; les dépenses des touristes étrangers de passage, bien qu'ayant lieu dans le pays, sont considérées comme des exportations, celles des touristes français à l'étranger constituant, selon le même principe, des importations; pratiquement, pour ce poste, il n'est tenu compte que du solde.

Classification des mouvements de valeurs. — L'ensemble des mouvements de valeurs entre les secteurs ainsi définis peut se diviser en trois groupes :

— achat et vente de biens et de services;
— revenus et impôts;
— formation et mouvements de capitaux.

5. Il n'est pas inutile de signaler que dans le domaine du commerce extérieur, les statistiques utilisées étant celles des Douanes, les importations sont comptées au prix de l'entrée en France (fret compris), tandis que les exportations sont comptées au prix à la sortie (fret non compris). Ces éléments ne correspondent pas aux sommes réellement versées ou encaissées à l'extérieur, une partie des transports étant effectuée sous pavillon français; il convient donc, pour retrouver le déséquilibre effectif des échanges extérieurs, d'ajouter aux exportations les recettes de la marine marchande, ainsi d'ailleurs que celles du transit.

Le premier groupe correspond aux mouvements de biens de services; il retrace non pas ces mouvements eux-mêmes, mais les paiements réels ou fictifs, qui en sont la contrepartie. Sauf dans les cas signalés précédemment, les mouvements à l'intérieur d'un même secteur ne sont pas pris en considération.

Le second groupe enregistre la distribution des revenus aux divers facteurs de la production nationale, les revenus provenant de l'étranger et des colonies, les transferts de revenus effectués par l'Etat, les collectivités et les organismes d'assistance obligatoire et enfin les impôts et subventions. Signalons qu'il s'agit des revenus bruts avant déduction d'impôts et de cotisations, ce qui ne correspond pas exactement, en particulier pour les salariés, aux revenus effectivement distribués du fait du prélèvement à la source de l'impôt cédulaire et des cotisations d'assurances sociales.

Le troisième groupe saisit la formation de l'épargne et les mouvements de capitaux, ces derniers n'intervenant dans chaque catégorie que pour leur solde.

Enfin, pour rétablir l'équilibre des comptes des divers secteurs, il est nécessaire d'introduire deux éléments d'un caractère particulier qui ne trouvent pas place dans les trois groupes précédents : l'émission de billets par la Banque de France et les variations d'encaisses des divers secteurs. L'émission étant considérée comme une recette pour la Banque, puisqu'elle accroît ses disponibilités et les accroissements d'encaisse étant inscrits dans la colonne des décaissements par analogie avec les autres éléments figurant à l'actif dans un bilan (équipement nouveau, accroissement des stocks), ces deux données se balancent mutuellement et n'interviennent que pour l'équilibre des comptes de secteurs.

Ce classement n'a pas été inspiré par des considérations théoriques, mais simplement par le souci de mettre en lumière les résultats correspondant à deux optiques du revenu national : la production et les revenus distribués. Si le troisième aspect, qui correspond à la consommation nationale, se dégage moins nettement, celle-ci peut être également rapidement retrouvée.

Données de base et méthode de projection pour 1946. — Sur ces bases, la comptabilité économique de la France a été établie pour les années 1938 et 1946. Pour 1938, les éléments de base sont, en général, des données directes et globales présentant la garantie d'un certain nombre de recoupements [6]. Par contre, les résultats obtenus pour 1946 proviennent, sauf en ce qui concerne le troisième groupe, de mouvements de valeurs, ainsi qu'une partie des revenus distribués, d'extrapolations à l'aide d'indices à partir de la base 1938.

Cette extrapolation est effectuée en deux stades: en ce qui concerne la production, une première évaluation est faite aux prix de 1938 en utilisant les indices de production ou, à défaut d'effectifs, pour les secteurs où il n'est pas possible d'avoir d'autres renseignements; à ce premier stade, les calculs sont effectués sur une centaine de catégories de produits. Les résultats sont ensuite traduits en valeur courante en utilisant des indices de prix.

Les inconvénients et les incertitudes de cette méthode n'échapperont à personne; en premier lieu, les indices de production ne tiennent compte que d'une partie des entreprises et ne retracent pas toujours fidèlement l'activité d'ensemble de la branche; de plus, ils portent généralement sur les produits les plus faciles à saisir et facilement réductibles à une unité commune; leur structure, sauf pour les produits agricoles, s'adapte donc généralement mal à une mesure de la production de biens finaux essentiellement diversifiés et hétérogènes. Dans le domaine des prix, la situation est la même, sauf pour les produits alimentaires; il n'existe pas d'indices de prix de produits finis, et par ailleurs les indices officiels ne correspondent que très imparfaitement au niveau des prix effectivement pratiqués; il a donc été nécessaire de rechercher des indices de prix réels, ce qui, malgré toutes les précautions possibles, affecte les résultats d'une sérieuse incertitude.

Le recoupement par les revenus n'a pu, comme en 1938, assurer une garantie supplémentaire, du fait qu'il n'a pas été possible de déterminer les revenus mixtes et les revenus non distribués des sociétés autrement que par différence. Pratique-

6. V. pour le détail la revue *Etudes et Conjoncture*, déjà citée.

ment, les causes d'incertitude subsisteront tant qu'un recensement de la production ne permettra pas de faire périodiquement le point et que les causes qui faussent les indices de prix ne seront pas disparues.

Etant donné le caractère obligatoirement imprécis des résultats, fallait-il renoncer au calcul pour l'année 1946 ? Il ne semble pas, car des données même grossières sont préférables à l'absence complète de renseignements, à condition toutefois d'avertir les utilisateurs et de veiller à ce qu'ils ne cherchent pas de savantes interprétations à une variation de 2 ou 3 % sur des postes pour lesquels l'erreur possible atteint 20 % par exemple.

Les éléments du groupe revenus et impôts proviennent de sources diverses. Les salaires résultent d'une évaluation du ministère du Travail à l'aide des données des enquêtes trimestrielles; les revenus privés du capital mobilier ont été obtenus en tenant compte des émissions nettes nouvelles et des taux d'intérêts calculés par la *Statistique générale*. Les revenus du capital immobilier sont évalués en tenant compte des indices des loyers et du coût des réparations, ainsi que des données sur le métayage et le fermage. Les revenus de l'étranger sont tirés de la comptabilité de l'Office des changes. Les allocations familiales et les cotisations et prestations d'assurances sociales résultent d'une évaluation des services de la Sécurité sociale. Les transferts de revenus de l'Etat ainsi que les impôts et subventions proviennent des comptes du Trésor et de la comptabilité publique. Seuls les revenus mixtes et les bénéfices non distribués ne sont susceptibles d'aucune évaluation directe, leur montant global n'a pu être obtenu que par différence en se référant à la valeur de la production nationale nette obtenue dans le premier groupe de mouvements de valeurs : « Achats et ventes de biens et de services ».

S'il n'est pas possible de déterminer directement les revenus non distribués, il a été jugé préférable de tenter une évaluation même très grossière de ce poste plutôt que de déséquilibrer complètement la comptabilité, d'autant plus qu'il est très vraisemblablement d'un ordre de grandeur voisin de celui de l'accroissement des stocks, ceux-ci constituant en période de reprise

économique et d'instabilité monétaire le principal débouché des revenus non distribués[7].

Les éléments du troisième groupe « formation et mouvements de capitaux » résultent du dépouillement des comptabilités des organismes qui interviennent : comptes du Trésor, de la Caisse autonome d'amortissement, du Fond de Stabilisation des changes de la Caisse des dépôts et consignations, des caisses d'épargne, des chèques postaux, de l'Office des changes, de la Banque de France, ainsi que pour les autres banques du rapport du Conseil National du Crédit.

Enfin, si les émissions de monnaie sont connues exactement par les bilans de la Banque de France, il n'en est pas de même des variations d'encaisse qui, sauf pour l'Etat et les collectivités, ont dû être déterminées par différence.

Ainsi, les achats et ventes de biens et de services en raison de l'incertitude qui règne sur les prix réels, les revenus mixtes obtenus par différence et les variations d'encaisses sont les éléments susceptibles de l'erreur la plus élevée, de même d'ailleurs que les variations de stocks de l'économie productive pour lesquels une évaluation grossière a été faite sur la base des besoins dus à l'accroissement de production et au réapprovisionnement du commerce[8] et qui sont vraisemblablement sous-estimés.

Résultats. — Les résultats ont été réunis dans les tableaux I et II ci-contre .

7. En 1938, les revenus non distribués représentaient, par rapport à la valeur nette, 11 % dans l'industrie et 3 % dans le commerce. Il ne semble pas excessif de conserver ce pourcentage pour l'industrie et de le porter à 10 % pour le commerce, pour tenir compte de l'importante reconstitution des stocks de ce secteur, ce qui donne 85 milliards pour l'industrie et 55 pour le commerce. De plus, dans l'agriculture, la reconstitution du cheptel et l'accroissement des stocks dus à la bonne récolte de 1946, qui constituent les seules formes de revenus non distribués, peuvent être estimés, sans crainte d'excès, à 20 milliards.

8. D'après les travaux de la commission du bilan national.

TABLEAU I.

Comptabilité économique résumée de la France en 1938.

(Chiffres en milliards de francs. Encaissements et décaissements de fonds.)

	COMPTE DES PARTICULIERS		COMPTE DE L'ÉTAT et des collectivités		COMPTE DE L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE — Elém. des prix de rev.		COMPTE DE L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE — Eléments n'interv. pas dans le prix de rev.		COMPTE DES COLONIES et de l'étranger	
	En-cais. 1	Dé-cais. 2	En-cais. 3	Dé-cais. 4	En-cais. 5	Dé-cais. 6	En-cais. 7	Dé-cais. 8	En-cais. 9	Dé-cais. 10
A. *Achats de biens et de services :*										
1. Biens non durables et services..	—	264	—	8	272	—	1	—	13	14
2. Biens durables de consommation	—	63	—	4	76	—	—	2	1	8
3. Biens d'équipement	—	—	—	21 a)	69	45	3	5	3	4
4. Mat. prem. et 1/2 prod. exp. ou imp.	—	—	—	—	-17 b)	—	—	—	29	12
Total A....	—	327	—	33	400	45	4	7	46	38
B. *Revenus et impôts :*										
5. Revenus distribués	373	2	1	58(c)	—	312	6	—	—	8
6. Revenus non distribués	—	—	—	—	—	16	16	—	—	—
7. Impôts (moins subventions)	—	31	66	8	—	27	—	—	—	—
Total B....	373	33	67	66	—	355	22	—	—	8
C. *Mouvements de capitaux :*										
8. Emprunts	—	14	22	—	—	—	10	18	—	—
9. Avances de la Banque à l'Etat..	—	—	27	—	—	—	—	27	—	—
10. Dépôts	—	2	—	6	—	—	16	8	—	—
11. Autres	12	5	—	10	—	—	3	—	8	8
Total C....	12	21	49	16	—	—	29	53	8	8
D.										
12. Emission de monnaie	—	—	—	—	—	—	17	—	—	—
13. Variations d'encaisses	—	4	—	1	—	—	—	12	—	—
E.										
14. Totaux	385	385	116	116	400	400	72	72	54	54

Dans ce tableau, le total A donne : à la colonne 5 la production brute des entreprises; à la colonne 9 les importations; à la colonne 10 les exportations.

Le total B donne : à la colonne 6 la production nette des entreprises; à la colonne 1 le total des revenus distribués.

(a) Dont maintien en état du capital, 5 milliards.

(b) Le poste 4 de la colonne 5 est négatif : il est équivalent au chiffre 17 dans la colonne 6.

(c) Dont traitement des fonctionnaires, 20 milliards.

TABLEAU II.

Comptabilité économique résumée de la France en 1946.

	COMPTE DES PARTICULIERS		COMPTE DE L'ÉTAT et des collectivités		COMPTE DE L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE — Elém. des prix de rev.		COMPTE DE L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE — Elém. n'interv. pas dans le prix de rev.		Compte DES COLONIES et de l'étranger	
	En-cais. 1	Dé-cais. 2	En-cais. 3	Dé-cais. 4	En-cais. 5	Dé-cais. 6	En-cais. 7	Dé-cais. 8	En-cais. 9	Dé-cais 10
A. *Achats de biens et de services.*										
1. Biens non durables et services ..	—	1.591	—	90	1.701	—	—	50	72	42
2. Biens durables et de consommation..	—	546	—	17	635	—	—	55	9	26
3. Biens d'équipement	—	—	—	111(*a*)	438	278	15	78	31	17
4. Matières premières et 1/2 prod. exportés, importés ou stockés.	—	—	—	—	37	—	—	57	122	28
Total A....	—	2.137	—	218	2.737	278	15	240	234	113
B. *Revenus et impôts.*										
5. Revenus distribués	2.454	34	25	349(*b*)	—	2.121	41	—	—	16
6. Revenus non distribués	—	—	—	—	—	160	160	—	—	—
7. Impôts (moins subventions)	—	204	468	123	—	178	7	—	30	—
Total B....	2.454	238	493	472	—	2.459	208	—	30	16
C. *Mouvements de capitaux.*										
8. Emprunts	71	76	83	78	—	—	330	334	4	—
9. Avances de la Banque à l'Etat et variation C/C du Trésor	—	—	89	—	—	—	—	89	—	—
10. Dépôts	—	86	49	3	—	—	229	184	3	8(*e*)
11. Autres	56	—	128	76(*c*)	—	—	57	31	15(*d*)	149
Total C....	127	162	349	157	—	—	616	638	22	157
D.										
12. Emission de monnaie	—	—	—	—	—	—	158	—	—	—
13. Variation d'encaisses	—	44	5	—	—	—	—	119	—	—
E.										
14. TOTAUX......	2.581	2.581	847	847	2.737	2.737	997	997	286	286

(*a*) Dont maintien en état du capital, 38 milliards.
(*b*) Dont traitement des fonctionnaires 180 milliards.
(*c*) Dont 4 milliards provenant du reliquat de l'échange des billets.
(*d*) Remboursement par le Trésor des avances de la Banque d'Algérie et de la Banque de la France d'Outre-Mer.
(*e*) Accroissement des dépôts des comptes coloniaux, résultat obtenu par différence.

Il ne semble pas inutile d'apporter quelques précisions sur la signification des mouvements de valeurs retracés par ces tableaux et de définir les principales grandeurs caractéristiques qui s'en dégagent.

Dans le groupe « achats et ventes de biens et de services », les données de la colonne 6 représentent la dépense nécessaire au maintien en état théorique de l'appareil productif, celles de la colonne 7 correspondent pour les biens de consommation aux diminutions de stocks, et pour les biens d'équipement à l'insuffisance de maintien en état [9], celles de la colonne 8 aux accroissements de stocks de biens de consommation ou de produits intermédiaires et à l'équipement nouveau net. Le chiffre négatif porté dans la colonne 5 au poste matières premières et produits demi-finis est la différence entre la valeur des produits intermédiaires importés et utilisés pour la production et celle des produits intermédiaires exportés, c'est, à la variation des stocks près, le déficit de notre balance commerciale pour les produits intermédiaires.

Le total A de la colonne 2 représente la valeur de la consommation des particuliers; celui de la colonne 5, la valeur brute de la production, la déduction de la dépense nécessaire au maintien en état théorique (colonne 6) redonne les revenus provenant de l'économie productive (total B, colonne 6).

Dans le groupe revenus et impôts, les décaissements des particuliers correspondent aux cotisations d'assurances sociales et aux impôts personnels ou d'usage. Les encaissements de l'économie productive et du secteur monétaire et bancaire (colonne 7), sous la rubrique « revenus distribués », correspondent aux revenus du portefeuille de ces secteurs et aux excédents de la Sécurité sociale versés à la Caisse des dépôts.

Le total B de la colonne 1 représente les revenus bruts des particuliers; le solde avec la colonne 2 donne leurs disponibilités monétaires. La colonne 6 donne, comme nous l'avons indiqué précédemment, la valeur nette de la production, et la colonne 10, la balance des revenus avec l'étranger, les soldes seuls étant pris en considération pour ce secteur. Certains élé-

9. Pour 1946, il n'a pas été possible de dégager l'insuffisance du maintien en état du bâtiment, la ventilation bâtiment travaux publics n'ayant pu être effectuée avec précision.

ments intéressants n'apparaissent pas directement dans ces tableaux, mais peuvent en être tirés facilement.

1° *Le produit national brut* s'obtient en ajoutant à la valeur de la production nationale brute (total A, colonne 5) le produit brut des services de l'Etat et des collectivités considéré par définition comme égal à la somme des traitements des fonctionnaires et des dépenses théoriques de maintien en état du capital de ce secteur.

	1938	1946
Production nationale brute	400	2.737
Produit brut des services de l'Etat et des collectivités	25	218
Produit national brut	425	2.955

2° *Le produit national net* s'obtient en ajoutant le produit net des services de l'Etat et des collectivités locales, égal par définition aux traitements des fonctionnaires, à la production nationale nette, solde du compte d'exploitation de l'économie productive pour les mouvements relatifs aux achats et ventes de biens et de services (total A, colonne 5, colonne 6).

	1938	1946
Production nationale nette	355	2.459
Produit net des services de l'Etat et des collectivités	20	189
Produit national net	375	2.639

3° *La notion d'épargne nationale* est également pleine d'intérêt, mais elle ne peut se dégager directement des tableaux résumés que nous avons présentés ci-dessus; elle est, en effet, égale à la somme algébrique des soldes des comptes d'exploitation [10]. En ce qui concerne les particuliers, il serait théoriquement nécessaire de tenir compte de leur épargne en nature; mais, dans la pratique, les accroissements de stocks sont impossibles à saisir et la notion de maintien en état du capital biens de consommation durables est trop imprécise; seule l'épargne monétaire, solde des deux premiers groupes de mouvements de valeurs, sera donc prise en considération. Elle s'est élevée aux montants suivants en milliers de francs :

	1938	1946
Epargne monétaire des particuliers	13	79

10. Les encaissements étant affectés du signe +, et les décaissements du signe —.

Pour l'Etat et les collectivités locales, les mouvements de valeur affectant le compte d'exploitation peuvent se résumer ainsi :

	1938 Encaissements	1938 Décaissements	1946 Encaissements	1946 Décaissements
Biens et services de consommation	»	11	»	107
Biens d'équipement	»	5	»	38
Revenus distribués	1 a	58	25 a	349
Impôts et subventions	66	8	468	123
TOTAL	67	82	493	617
SOLDE	»	15	»	124

a. Revenus du domaine de l'Etat et des collectivités.

L'épargne de l'économie productive et du secteur monétaire et bancaire est fournie par le solde du compte portant sur les éléments autres que ceux du prix de revient pour le groupe revenus et impôts (total B, colonne 7). Il correspond aux profits non distribués, aux excédents d'encaissements de la Sécurité sociale et aux revenus de portefeuille non redistribués.

L'ensemble de l'épargne nationale se présente donc ainsi à l'épargne en nature des particuliers près (milliards de francs) :

	1938	1946
Epargne monétaire des particuliers	13	79
Epargne de l'Etat et des collectivités	— 15	— 124
Epargne de l'économie productive et du secteur monétaire et bancaire	22	208
Epargne nationale	20	163

Il est à noter que ces résultats ne sont pas sensiblement affectés par l'erreur possible sur les revenus mixtes en 1946, puisqu'elle est compensée par une erreur égale sur le montant des ventes de biens et services par l'économie productive qui se retrouve pour environ 80 % dans les dépenses des particuliers.

4° *Investissement intérieur et investissement extérieur.* — Cette épargne nationale est la résultante de deux éléments :

a) L'investissement intérieur que l'on obtient dans une présentation plus détaillée en faisant la somme algébrique des soldes des comptes capital[11] des mouvements de valeurs du

11. Décaissements-encaissements.

premier groupe (achats et ventes de biens et de services). On peut le retrouver, abstraction faite de l'épargne en nature des particuliers, en ajoutant au solde pour le premier groupe de mouvements de valeurs du compte de l'économie productive portant sur les éléments autres que ceux du prix de revient (total A, colonne 8-colonne 7); le solde pour ce même groupe du compte capital de l'Etat et des collectivités obtenu par différence entre le compte d'ensemble et le compte d'exploitation donné plus haut. Les résultats sont les suivants en milliards :

	1938	1946
Investissement de l'économie productive	3	225
Investissement de l'Etat et des collectivités	17	73
Investissement intérieur	20	298

Cet investissement intérieur a pris les formes suivantes :

	1938		1946	
	en milliards de francs	en % du total	en milliards de francs	en % du total
Accroissement des stocks	2	10	162	55
Equipement mécanique et matériel de transport	5	25	87	29
Bâtiment et travaux publics.	3	15	22	7
Armement	10	50	27	9
Total	20	100	298	100

b) L'investissement extérieur, qui est égal au solde du compte étranger et colonies pour le troisième groupe de mouvements de valeurs formation et mouvement de capitaux (total C, colonne 9-colonne 10).

Les résultats pour ces deux catégories d'investissements se présentent ainsi en milliards de francs :

	1938	1946
Investissement de l'économie productive	3	225
Investissement de l'Etat et des collectivités......	17	73
	20	298
Investissement intérieur	—	— 135
Investissement extérieur		
Epargne nationale	20	163

Détail de certains comptes. — La présentation synthétique de la comptabilité qui précède permet d'embrasser rapidement l'ensemble des mouvements de valeurs; mais dans l'intérêt de l'interprétation, certains comptes des deux premiers groupes demandent à être détaillés.

1° *Production brute et disponibilités.* — L'ensemble de la production finale de biens et de services a été divisé en 93 postes répartis en 9 groupes. En ajoutant à chacun d'eux le déficit du commerce extérieur correspondant (excédent des importations), on obtient les disponibilités brutes qui se présentent ainsi, en milliards de francs :

	1938				1946			
	PRODUCTION	IMPORTATIONS — EXPORTATIONS	DISPONIBILITÉS	%	PRODUCTION	IMPORTATIONS — EXPORTATIONS	DISPONIBILITÉS	%
Produits alimentaires	152	8	160	39	1125	49	1174	41
Autres biens non durables et services	95	— 9	86	21	526	— 19	507	17,5
Loyers	25	—	25	6	51		51	2
Vêtements, textiles et cuirs	47	— 6	41	10	410	— 15	395	13,5
Autres biens durables	29	— 1	28	7	224	— 2	222	8
Total des biens de consommation ...	348	— 8	340	83	2336	13	2.349	82
Equipement mécanique	21	—	21	5	133	6	139	5
Matériel de transport	13	— 1	12	3	142	8	120	4
Bâtiment et travaux publics	25	—	25	6	166	—	166	6
Armement	10	—	10	3	27	—	27	1
Total des biens d'équipement	69	— 1	68	17	438	14	452	16
Matières premières stockées	—	—	—	—	50	7	57	2
Disponibilités nationales brutes	»	—	408	100	—	—	2.858	100

Ainsi, la part des biens de consommation s'est très légèrement réduite en valeur; ce résultat est la conséquence de la distorsion des prix par rapport à l'avant-guerre, et nous verrons plus loin qu'un calcul en nature donne, au contraire, un écart beaucoup plus grand.

2° *La répartition de la consommation des particuliers* permet de suivre la variation de structure du budget de consommation pour les grandes catégories de dépenses. Celles-ci sont, en milliards de francs :

	1938		1946	
	Dépenses	%	Dépenses	%
	—	—	—	—
Produits alimentaires	158	48,5	1.137	51
Autres biens non durables et services	82	25	457	20,5
Loyers	24	7,5	48	2
Total des biens non durables et services	264	81	1.642	73,5
Vêtements, textiles et cuirs......	38	11,5	387	17
Autres biens durables............	25	7,5	213	9,5
Total des biens durables...	63	19	600	26,5
Total de la consommation des particuliers	327	100	2.242	100

Il convient de noter en 1946 le fort accroissement du pourcentage des dépenses en biens durables au détriment des loyers et des biens et services non durables autres que l'alimentation; celle-ci s'élève légèrement, bien qu'elle ne représente plus en quantité que 75 % du niveau d'avant-guerre.

3° *La répartition des revenus distribués* présente également une différence de structure intéressante; toutefois, avant de l'interpréter, il convient de ne pas oublier que la détermination des revenus mixtes pour 1946 est particulièrement imprécise, que ces revenus comprennent les profits des opérations illicites du secteur clandestin. Les revenus bruts (impôts non déduits) se présentent ainsi, en milliards :

	1938		1946	
	Revenus	%	Revenus	%
	—	—	—	—
Revenus du travail	150	40	924	40
Revenus mixtes	137	37	1.092	47,5
Revenus du capital mobilier [12]...	21	5,5	37	1,5
Revenus de la propriété bâtie...	15	4	— 25	— 1
Revenus de la propriété non bâtie.	7	2	30	1,5
Service de la dette de l'Etat et des collectivités	18	5	33	1,5
Pensions, retraites, secours......	20	5,5	112	5
Compensation familiale et assurances sociales [13]	3	1	96	4
Total des revenus... F.	371	100	2.299	100

12. Non compris la dette de l'Etat et des collectivités.
13. Pour les assurances sociales, revenu net (prestations-cotisations).

La constance de la part des revenus du travail est peu significative, étant donné l'erreur possible sur le total. Cependant, même le maintien de la part des salariés ne correspond pas à une égale répartition des sacrifices, une réduction proportionnelle du pouvoir d'achat étant d'autant plus sensible qu'elle porte sur des revenus plus faibles. De plus, il convient de signaler que les données précédentes sont des revenus bruts avant déduction d'impôts; or, il est vraisemblable que, malgré la progressivité, ceux-ci frappent plus durement les salariés, qui sont à peu près les seuls imposés sur leurs revenus réels. Par contre, l'augmentation de 30 % de la part des revenus mixtes semble significative malgré les erreurs possibles, mais seule une ventilation par nature d'activité pourrait dans ce domaine donner le reflet exact de la situation. La part des revenus du capital sous toutes leurs formes est en forte régression, le revenu négatif porté pour la propriété bâtie signifie que le montant des loyers est nettement insuffisant pour couvrir les dépenses théoriques de maintien en état (entretien et renouvellement); si les propriétaires bénéficient, dans la pratique, d'un revenu positif, ce ne peut être qu'au détriment de leur capital. Enfin, la Sécurité sociale, malgré son développement considérable, n'entre encore que pour une faible part dans les revenus des salariés : 130 milliards de prestations (soit 5,5 % du total des revenus) pour 34 milliards de cotisations des particuliers (soit 1,5 %).

4° *Les valeurs nettes de la production* par grands secteurs d'activité [14] représentent également un élément intéressant de la structure économique. Voici les valeurs nettes au coût des facteurs, c'est-à-dire avant intervention des impôts et des subventions [15].

14. Le détail des activités comprises dans chaque secteur est donné dans l'étude sur la comptabilité nationale publiée dans la revue *Etudes et Conjoncture*, déjà citée.

15. Ces valeurs nettes correspondent pour chaque secteur au total des revenus distribués et non distribués provenant de ce secteur.

	1938		1946	
	Valeurs nettes au coût des facteurs	%	Valeurs nettes au coût des facteurs	%
Agriculture ...... F.	78	23,5	605	26,5
Industrie	127	38,5	800	35
Transports	26	8	107	5
Commerce	52	16	560	24,5
Services	32	10	234	10
Logements	13	4	— 25	— 1
Production nette au coût des facteurs ..	328	100	2.281	100

La valeur nette, au coût des facteurs, qui, en régime libéral parfait, constitue une mesure du service rendu par chaque secteur d'activité, perd sa signification en période d'économie dirigée, comme le montre le résultat pour le logement en 1946. Dans ce secteur, en effet, la valeur nette, de même que les revenus de la propriété bâtie, devient négative, ce qui signifie qu'il a été contraint par la législation en vigueur, soit de faire appel aux autres ressources des propriétaires pour maintenir les immeubles en état, soit à laisser le capital immobilier se détériorer par manque d'entretien et de renouvellement.

La part revenant aux transports et à l'industrie est également en baisse, tandis que celle de l'agriculture progresse et que le commerce accroît sérieusement son importance. Ces résultats ne coïncident nullement avec l'importance des services rendus, comme nous le verrons dans l'étude des données en nature, mais reflètent la distorsion de l'économie due à la pénurie et au privilège des situations acquises.

Les mesures en nature. — Si la comptabilité économique fournit un tableau synthétique des grands courants de mouvements de valeurs, elle ne permet pas, en période de hausse rapide des prix, de suivre les variations en volume des principales grandeurs catactéristiques. Cependant, la recherche des données de base de la comptabilité fournit les éléments d'une méthode permettant de retracer l'évolution à prix constants de la production et des ressources nationales. Le principe consiste à admettre que pour chacune des catégories de produits finaux, la valeur est proportionnelle à l'indice de production correspondant. Etant donné les difficultés d'adaptation des indices de production aux catégories de produits finaux, et afin de dis-

poser d'une possibilité de recoupement, un calcul semblable est effectué en admettant que les valeurs nettes pour chaque branche d'activité sont proportionnelles à la production de la branche.

Il convient de rappeler à cet égard qu'il n'entre dans cette méthode aucune considération de théorie économique, il s'agit simplement d'utiliser les valeurs brutes des produits finaux ou les valeurs nettes des branches d'activité comme coefficients de pondération, ainsi qu'on le fait dans un calcul ordinaire d'indices, mais afin de laisser apparaître l'importance relative des divers groupes de produits ou des divers secteurs les uns par rapport aux autres, les résultats sont exprimés en valeurs aux prix de l'année de base. Il n'y a donc pas lieu de faire intervenir les phénomènes de rendements croissants ou décroissants et de variation de structure des prix de revient en fonction des niveaux de production, qui sont certes pleins d'intérêt, mais entièrement en dehors de la question.

Une difficulté d'ajustement entre les deux tableaux est créée par l'intervention des impôts « indirects »[16] et des subventions dans la détermination de la valeur des produits finaux, alors qu'ils n'entrent pas dans les valeurs nettes, celles-ci étant prises au coût des facteurs. Pour conserver l'homogénéité de l'ensemble, il est nécessaire d'admettre une variation des impôts « indirects » et subventions proportionnelle à la production des produits sur lesquels ils portent, sans tenir compte des impôts et subventions effectivement payés ou reçus par l'économie productive.

Le commerce extérieur, qui intervient dans l'ajustement entre les deux calculs[17], et qui permet de passer de la production aux disponibilités, ne pose pas de difficulté nouvelle, il est mesuré en volume aux prix de l'année de base, par le même procédé que la production.

16. Il s'agit ici non pas des impôts perçus par la régie fiscale correspondante, mais de tous ceux qui se répercutent directement sur les prix.

17. Le total des valeurs nettes des divers secteurs inclut l'activité utilisée à produire les biens intermédiaires exportés, alors que ceux-ci ne se retrouvent pas dans la production de produits finis. Par contre, la valeur de ceux-ci comprend celle des biens intermédiaires importés, utilisés à leur fabrication, alors que ces biens, ne provenant pas d'une activité nationale, sont négligés dans le total des valeurs nettes.

1° *Produits nets par branches d'activité.* — Cette méthode permet d'établir les comparaisons suivantes entre 1938 et 1946 en ce qui concerne les produits nets par branches d'activité.

	1938		1946		INDICES PAR RAPPORT à 1938
	PRODUITS NETS (milliards de francs)	%	PRODUITS NETS (milliards de fr. 1938)	%	
I. *Agriculture*	78	23,5	61	23	76
II. *Industrie*	127	38,5	102	38	80
dont					
Energie	9	3	10	4	110
Matières premières	22	6,5	16	6	75
Bat. et T. P.	17	5	19	7	109
Indust de transp.	79	24	57	21	72
III. *Transport*	26	8	30	11	112
IV. *Commerce*	52	16	35	13	67
V. *Services*	32	10	29	11	88
VI. *Logement*	13	4	11	4	87
Production nette au coût des facteurs	328	100	268	100	80
Impôts indirects — Subventions	27		17		
Production nette aux prix du marché	355		285		

La comparaison de ces résultats en volume et des données en valeur fournies précédemment pour 1946 montre nettement l'aggravation du poids du commerce sur les niveaux de prix.

Répartition en pourcentage des valeurs nettes en 1946.

	AGRICULTURE	INDUSTRIE	TRANSPORTS	COMMERCE	SERVICES	LOGEMENT
Volume (frs 1938)	23	38	11	13	11	4
Valeur (frs courants)	26,5	35	5	24,5	10	— 1

2° *Production brute et disponibilités.* — L'évolution de la production par catégories de produits donne les résultats suivants :

	1938				1946				
	Production nle	Importations — Exportations	Disponibilités	Rép. en % des disponibilités	Production nle	Importations — Exportations	Disponibilités	Rép. en % des disponibilités	Ind. des disp. par rap. à 1938
Consommation alimentaire	152	8	160	39	107	8	115	32	72
Autres biens non durables et services	95	— 9	86	21	87	— 3	84	23,5	98
Logement	25		25	6	22		22	6	87
Vêtements, textiles et cuirs	47	— 6	41	10	35	— 1	34	9,5	83
Autres biens durables de consommation	29	— 1	28	7	22	—	22	6	79
TOTAL consommation	348	— 8	340	83	273	4	277	77	81
Equipement mécanique	21		21	5	21	5	26	7	124
Matériel de transport	13	— 1	12	3	17	2	19	5,5	158
Bâtiment et travaux publ.	25		25	6	24		24	6,5	96
Armement	10		10	3	5		5	1,5	50
TOTAL équipement	69	— 1	68	17	67	7	74	20,5	109
Matières premières stockées	—	—	—	—	8	1	9	2,5	—
TOTAL des ressources en produits finis	417	— 9	408	100	348	12	360	100	88

Malgré des ressources réduites de 12 %, la France a effectué un effort dans le domaine de l'équipement et les disponibilités dans le domaine du matériel de transport et de l'équipement mécanique ont dépassé nettement en 1946 le niveau de 1938 [18]; il convient toutefois de rappeler que la production d'équipement de la dernière année de paix n'était pas particulièrement élevée, puisqu'elle n'atteignait que 72 % du niveau de 1929, et que, dans certains domaines, elle était insuffisante pour assurer le maintien en état des installations existantes.

La comparaison entre la répartition des disponibilités en valeur et en volume montre l'influence de la distorsion dans le domaine des prix.

18. De plus, si l'on inclut la reconstitution des stocks, l'ensemble des disponibilités non consommées est supérieure de 37 % au niveau de 1938 et représente 27 % du total des ressources contre 17 % cette dernière année.

Répartition en pourcentage des disponibilités en 1946.

	Volume (fr. 1938)	Valeur (fr. courants)
Produits alimentaires	32	41
Autres biens non durables et services	23,5	17,5
Logement	6	2
Vêtements textiles et cuir	9,5	13,5
Autres biens durables de consommation	6	8
TOTAL consommation	77	82
Equipement mécanique	7	5
Matériel de transport	5,5	4
Bâtiment et travaux publics	6,5	6
Armement	1,5	1
TOTAL équipement	20,5	16
Matières premières stockées	2,5	2

Alors que la part de l'équipement s'est accrue en volume par rapport à l'avant-guerre, elle est, au contraire, plus faible en valeur en raison du niveau élevé des prix des biens de consommation.

Le recoupement entre le tableau précédent des produits bruts par groupes et biens et services finaux et les données sur les valeurs nettes par branches d'activité se présente ainsi, en milliards de francs aux prix de 1938 :

	1938	1946
Total des ressources en produits finaux provenant de la production	417	348
Produits intermédiaires exportés	12	3
(moins) Produits intermédiaires importés [19]	— 29	— 24
Production brute de l'économie productive	400	327
(moins) Maintien en état de l'équipement de l'économie productive	— 45	— 42
Production nette aux prix du marché	355	285

3° *Evolution de la production de* 1920 *à* 1946 *et des disponibilités de* 1938 *à* 1946. — Un essai sur l'évolution de la production de la France de 1920 à 1946 et des disponibilités au cours de la période 1938-1946 a été tenté à partir des données disponibles sur la production agricole, la production industrielle et l'activité des transports. Le commerce a été considéré comme vendant les produits de l'agriculture et de l'industrie, son

19. N'est comptée ici que la part de ces produits utilisés à la production de l'année et non ceux correspondant à des accroissements de stocks.

activité est obtenue en pondérant les indices de production de ces deux secteurs, les résultats étant majorés en 1940 et 1941 pour tenir compte de la liquidation partielle des stocks. Les productions des autres branches d'activités résultent d'estimations plus grossières.

Les résultats d'ensemble de 1938 à 1946 valent ce que valent les indices de production pendant la période d'occupation. Ils se présentent ainsi en milliards de francs aux prix de 1938 :

Valeurs nettes théoriques par branches d'activités en supposant le maintien en état de l'équipement effectué.

	AGRICULTURE	INDUSTRIE	TRANSPORTS	COMMERCE	SERVICE	LOGEMENT	PRODUCTION NETTE au coût des facteurs
1920......	62	71	25	37	27	11	233
1921......	58	62	22	34	28	12	216
1922......	66	90	25	41	28	12	262
1923......	65	107	29	42	28	12	283
1924......	73	133	32	50	29	12	329
1925......	75	134	32	50	29	12	331
1926......	61	162	35	47	29	12	346
1927......	73	136	23	50	30	12	334
1928......	66	161	35	50	30	12	354
1929......	76	179	37	56	31	12	391
1930......	68	184	37	52	32	13	386
1931......	74	164	34	52	32	13	369
1932......	78	140	30	51	32	13	344
1933......	74	146	29	51	32	13	345
1934......	78	135	28	52	32	13	338
1935......	74	129	26	50	32	13	324
1936......	69	130	28	48	32	13	320
1937......	71	135	30	50	32	13	331
1938......	78	127	26	52	32	13	328
1939......	78	148	26	54	32	13	351
1940......	62	119	20	48	28	13	290
1941......	56	78	16	42	26	12	230
1942......	52	61	15	33	24	12	205
1943......	54	62	12	33	22	12	195
1944......	54	44	5	30	20	12	165
1945......	50	54	10	31	24	11	180
1946......	61	102	30	35	29	11	268

Ces données ne constituent, bien entendu, que des ordres de grandeurs permettant de suivre les grandes lignes de l'évolution économique; il convient de les interpréter avec circonspection, les différences entre deux années successives pour un même secteur pouvant ne pas être significatives en raison des modifications intervenues dans les méthodes d'établissement des statistiques et de l'influence de l'évolution de l'état d'esprit des chefs d'entreprises sur la sincérité des réponses aux questionnaires.

Il convient de remarquer que pour toute la période 1941-1945

les ressources d'origine nationale ont été supérieures aux résultats précédents par suite de prélèvements sur les stocks et d'insuffisance d'entretien du capital.

Les disponibilités brutes et leur répartition se présentent ainsi en milliards de francs aux prix de 1938 :

	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946
Production brute	400	420	360	300	270	260	225	240	327
Apport extérieur net	8	6	20	5	— 2	— 10	— 6	12	33
Disponibilités	408	426	380	305	268	250	219	252	360
Consommation :									
Prélèvements allem.	»	»	20	50	60	70	30	»	»
Consom. française	340	345	316	207	163	138	159	215	277
Total consommation	340	345	336	257	223	208	189	215	277
Equipement brut :									
Prélèvements allem.	»	»	4	8	12	18	10	»	»
Equipement disponible pour besoins français (a)	68	80	40	40	33	24	20	37	83(b)
Total équipement	68	80	44	48	45	42	30	37	83

(a) Y compris les accroissements de stocks.
(b) Dont 9 d'accroissements de stocks.

Les prélèvements allemands totaux ont été calculés à partir de l'indemnité journalière aux troupes d'occupation et de la variation de leur compte à la Banque de France. Les prélèvements de biens d'équipement : des statistiques de la production industrielle donnant la part des commandes allemandes dans la production.

Il ne s'agit bien entendu ici que des ressources provenant de la production et du commerce extérieur de l'année, à l'exclusion des prélèvements sur les stocks de l'économie productive et des particuliers. Le niveau de la consommation française qui ressort en 1943, année la plus faible, à l'indice 41 par rapport à 1938 est inférieur à l'indice du niveau de vie de la population à cette période, celle-ci tirant le maximum de profits des faibles ressources qui lui sont attribuées en évitant le gaspillage et récupérant tous les stocks personnels utilisables. Néanmoins, le niveau de vie n'a pas dû dépasser en moyenne la moitié de celui d'avant-guerre.

***

L'ensemble des travaux effectués en France sur le revenu et la comptabilité économique nationale n'est encore qu'une œuvre de pionniers et ne constitue qu'une exploration bien modeste dans un domaine où les recherches sont susceptibles de fournir des renseignements particulièrement précieux. Mais il convient de ne pas se borner aux résultats globaux qui masquent la diversité des phénomènes qu'ils recouvrent, et de descendre suffisamment dans le détail pour avoir une image plus adaptée à la réalité concrète. De plus, l'interprétation devra largement tenir compte de l'ensemble des facteurs psychologiques qui n'apparaissent pas sous la présentation abstraite d'un tableau de chiffres.

R. Froment et P. Gavanier.

DOMMAGES
RÉPARATIONS, RECONSTRUCTION

PREMIÈRE PARTIE

Les dommages.

Ravagée pendant plus de quatre ans dans ses régions les plus productives, meurtrie par la perte d'un million et demi de ses fils, la France avait été de loin la principale victime de la première guerre mondiale, ainsi que ses alliés le reconnurent en lui attribuant, à Spa, le droit à 52 p. 100 du total des réparations imposées à l'Allemagne.

De la nouvelle conflagration qui vient de prendre fin, d'autres pays ont sans doute plus souffert que le nôtre; il est cependant sorti de ces cinq malheureuses années dans un état de délabrement pire encore que celui de 1918.

C'est d'abord que nous avons abordé les hostilités, en 1939, dans des conditions financières et économiques beaucoup plus précaires qu'en 1914 : la France de 1914 venait de vivre un siècle presque ininterrompu de paix et de progrès; celle au contraire de 1939 avait à peine achevé de relever les ruines du premier conflit, restées pour les deux tiers à sa charge, qu'il lui avait fallu commencer à se prémunir contre les menaces du second, effort d'autant plus disproportionné à ses forces qu'en ces vingt ans elle a été éprouvée par trois crises : 1920, 1930, 1936.

Une autre raison est que, cette fois, nous avons eu à subir tout ensemble la dévastation des combats, les pillages de l'occupation et les pertes de vies humaines. De plus, ces fléaux de la guerre totale ont atteint la généralité du territoire et de la population : tandis qu'en 1914-1918 dix départements français seulement avaient connu l'invasion, de 1939 à 1945 aucune partie du sol national n'a échappé aux bombardements

et aux prélèvements; c'est également la population civile tout entière, si le nombre des tués et des invalides militaires est moins élevé, qui a été durement frappée tant par les opérations de guerre que par les exécutions, les déportations en Allemagne et le travail forcé.

De toutes ces catégories de dommages, la Commission du coût de l'occupation, devenue ensuite Commission consultative des dommages et des réparations [1], fut, dès le 21 octobre 1944, chargée par le gouvernement d'évaluer l'importance. Ses travaux devaient bénéficier d'une enquête entreprise depuis 1942 sur l'initiative de M. Sauvy, directeur de l'Institut de conjoncture, et sous le couvert de celui-ci. Ils ont abouti à une estimation qui a permis de présenter sous la forme de trois mémoires, un pour la part imputable à chacun des partenaires de l'Axe, les revendications françaises aux diverses conférences interalliées de 1945 et de 1946. Des rapports définitifs, avec monographies documentaires et justificatives à l'appui, sont maintenant en cours d'impression. Il est fait état dans ce qui suit des renseignements les plus récents qui ont pu en être tirés.

§ 1er. — Part imputable à l'Allemagne.

I. — Nature des dommages.

Il est classique en la matière de distinguer les dommages aux biens et les dommages aux personnes.

A. — *Dommages aux biens.*

Parmi ceux-ci, les circonstances particulières à cette guerre amènent à envisager successivement : les destructions, les spoliations et les autres dommages.

1° *Les destructions.* — Une première vague de destructions a été causée par les *opérations militaires de mai-juin* 1940. Déclenchée le 10 mai, l'offensive allemande, après avoir éliminé l'armée hollandaise, franchi le canal Albert et investi

1. Cette Commission est ainsi composée : *président :* M. Landry; *membres :* MM. Dautry, *vice-président;* Queuille, Cahen-Salvador, Rueff, Amet et Auboin, auxquels sont adjoints des représentants des ministères intéressés; *secrétaire et rapporteur général :* M. Vergeot; *adjoints :* MM. Aubé, Clément et Dumontier; *conseillers :* MM. Basdevant et Weill-Raynal.

Liége, a réussi, dans la nuit du 12 au 13, à traverser la Meuse entre Namur et Dinant, et c'est le 15 qu'a lieu à Sedan la percée fatale des *panzer*. Le manque de profondeur de la défense leur permet d'avancer sans difficultés vers l'Ouest : ils arrivent le 21 à Abbeville. En vain, des contre-attaques sont tentées pour couper la pointe allemande avant qu'elle soit renforcée : venant du Sud, le général Frère ne peut atteindre Arras, que le général Gort abandonne le 24. Toute autre retraite coupée, il ne reste plus aux armées du Nord, après la capitulation belge, qu'à essayer d'échapper aux Allemands par la mer; elles se replient sur Dunkerque, qui sera tenue jusqu'au 4 juin. Sa chute libère de nombreux éléments blindés ennemis, qui peuvent alors se rabattre sur le Sud. Le 6, le front de la Somme est percé; celui de l'Aisne, le 7. Le 8, les Allemands atteignent la Basse-Seine; le 14, ils entrent à Paris, déclarée ville ouverte. C'est ensuite, coupé par des combats sporadiques de retardement, et sauf les groupes qui tiennent toujours dans la ligne Maginot, le repli de toute l'armée française, mêlée sur les routes à l'exode des réfugiés. Le 17, le pays, qui devait le lendemain entendre l'appel lancé de Londres par le général de Gaulle, apprend que les conditions d'un armistice ont été demandées, et, le 21, la délégation française en reçoit communication à Rethondes. L'armistice avec l'Allemagne est signé le 22; il l'est le 24 avec l'Italie, et le cessez-le-feu retentit le 25, à 0 h. 15.

Si rapide qu'ait été l'invasion, elle laissait après elle de nombreuses ruines. Dans le Nord, Maubeuge avec sa citadelle historique compte 2.837 immeubles sinistrés, et Dunkerque 3.752, dont 1.704 totalement détruits; à Valenciennes, tout le centre de la cité a été incendié; aux abords de Lille, Lambersart, Haubourdin, Lomme et Loos ont gravement souffert, cependant que d'autres destructions s'échelonnent le long de la Sambre, de l'Escaut, de la Lys et de la Scarpe et du canal de la Colme. Dans les Ardennes, le long de la haute vallée de l'Aisne, à Le Chesne, Attigny, Rethel, aucune maison n'a été épargnée. Dans la Somme, Amiens a brûlé sans interruption du 1er au 30 juin : une brèche de 140 hectares a été ouverte au cœur de la ville, où 14.510 immeubles ont été endommagés et 5.200 détruits. Dans l'Oise, c'est Breteuil, Compiègne, Beauvais, où 427.000 mètres carrés de surface bâtie se sont écroulés.

Vitry-le-François, dans la Marne, totalise 400.000 mètres cubes de déblais. La vallée de la Seine et celle de la Loire enfin ont été douloureusement mutilées : le quartier central de Rouen a été ravagé; il n'est à peu près aucun point de passage des deux fleuves et de leurs affluents qui, tels Gien, Sully-sur-Loire, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Saumur, n'ait été le théâtre de combats.

Au total, plus de 400.000 bâtiments touchés, dont 85.000 entièrement démolis : tel est le bilan immobilier des cinq semaines de la campagne de France. En cinquante-trois mois, la guerre de 1914-1918 avait fait à peine plus de dommages partiels, trois fois et demi plus de destructions totales.

Le réseau ferré a eu, lui aussi, gravement à souffrir dans le Nord et l'Est : 542 de ses ouvrages d'art sont détruits; le parc de locomotives, qui était à fin août 1939 de 17.058 machines, n'en compte plus que 15.441 en juillet 1940, et celui des wagons, qui, en mai 1940, atteignait un effectif de 455.000, se trouve réduit à 375.000.

2.500 ponts routiers dans 60 départements ont été également détruits, cumulant une longueur de brèche de l'ordre de 72.000 mètres, alors que pendant les quatre ans de la guerre de 1914-1918, 12 départements seulement avaient été atteints et 2.091 ponts détruits, cumulant 25.000 mètres de brèche.

Enfin, les destructions ont été importantes sur les voies navigables du Nord. Sur la Seine, en aval de Paris, deux groupes d'écluses et un barrage ont été endommagés. Ailleurs, il n'est guère de ponts que le Génie n'ait fait sauter, se contentant toutefois pour les plus grands et les viaducs de détruire une arche sur deux. De ce fait, 2.000 kilomètres de rivières sur 4.600 et 3.440 de canaux sur 5.100 étaient impraticables à la navigation en juillet 1940.

Après plusieurs mois de trêve dans les destructions, les *bombardements aériens* des Alliés eux-mêmes sur la France occupée vont bientôt en ouvrir une deuxième phase et accumuler à un rythme croissant de nouvelles ruines dans les centres portuaires, ferroviaires et industriels de l'Ouest, du Nord et du Centre. De 210 en 1940, leur nombre passe à 439 en 1941, 575 en 1942 et 788 en 1943, dont 101 en septembre et 216 pour le seul mois de décembre; mais c'est surtout à partir de janvier 1944 qu'avec la préparation du débarquement ils s'intensifient. Les usines

d'aviation et les aérodromes sont durement pilonnés en vue de donner aux Alliés la suprématie aérienne. En mars, les principales voies ferrées sont prises pour objectifs, notamment les centres de triage. Puis tous les ponts de la Seine et de la Loire sont attaqués. Enfin, les premiers jours de juin sont consacrés à un effort massif sur les objectifs du littoral, les voies de communication, les stations-radar de la côte, les pistes de départ des V1. Au 6 juin, 31.000 aviateurs avaient lancé 10.000 tonnes de bombes au cours de 7.500 missions sur la zone d'attaque.

Quelle qu'ait été en général la précision du tir, un grand nombre d'immeubles d'habitation, le plus souvent intimement mêlés aux objectifs visés, ont été endommagés au cours de cette période. Certaines villes — Saint-Nazaire, Lorient, Brest — sont même, à quelques maisons près, entièrement rasées; Saint-Malo, incendié et détruit à 70 p. 100; la moitié du Havre a disparu dans les décombres, et Rouen connaît à nouveau les ravages de l'incendie. Dunkerque, Calais, Boulogne, Le Portel, Dieppe, Caen, Cherbourg, Rennes, Le Mans, Nantes, La Palisse, Bordeaux, Biarritz, les banlieues et agglomérations parisienne et lilloise, Le Creusot, Saint-Etienne, Lyon, Montluçon et Clermont-Ferrand dans le Centre, Sochaux, Epinal et les environs de Nancy dans l'Est, Nice, Toulon, La Seyne, Marseille et Sète sur la Méditerranée, les nœuds de communications de Hazebrouck, Longueau, Laon, Saint-Quentin, Tergnier, Morlaix, Saint-Pierre-des-Corps, Les Aubrais, Vierzon, Saincaize, Lyon-Vaize, Modane, Avignon, Vintimille et Menton ont été les cibles les plus fréquemment et les plus particulièrement éprouvées des bombardements aériens.

Ceux-ci n'ont pas été seuls à provoquer des destructions pendant l'occupation. Outre les dégâts courants résultant d'un stationnement de troupes (cantonnement, exercices, etc.), les Allemands ont, pour des considérations militaires, notamment la construction du *mur de l'Atlantique* et la défense de la « forteresse Europe », arasé ou endommagé de nombreuses villas au bord de la mer, sans compter une opération massive : la démolition du Vieux-Port à Marseille.

Il y a eu enfin, en plus des quelques destructions qui ont pu être causées par les opérations de commandos comme Bruneval, Dieppe et Saint-Nazaire, les *sabotages de la Résistance* française et des Forces de l'Intérieur. Pylônes électriques sautés, voies

ferrées déboulonnées, attaques contre les transports ennemis, meules et stocks incendiés, machines détériorées dans les usines travaillant à l'exécution de commandes allemandes, au cours de 1943, les attentats se multiplient. Bientôt les maquis tiennent en fait certaines régions : Jura, Savoie, Vercors, Cantal, Corrèze, et en 1944 les expéditions dirigées contre eux mettent à feu et à sang des villages entiers. Aussi bien est-ce une psychose générale de terreur qui semble, à l'approche du dénouement, s'emparer des occupants et les pousser aux plus sauvages représailles : est-il besoin de rappeler les noms à jamais inoubliables d'Ascq, d'Oradour-sur-Glane, de Maillé, en Indre-et-Loire, de la Haye et de Ménay, dans la Manche ? 344 localités ont été dévastées par les Allemands en dehors des faits de guerre (crimes de guerre), dont 62 entièrement détruites.

Contribution passive ou active à la victoire commune, c'est la destruction totale d'au moins 50.000 immeubles et partielle de 230.000 que semble avoir coûté à la France cette période d'occupation qui a été pour elle la seconde de la guerre.

La troisième est celle du *débarquement et de la bataille de Libération;* c'est elle qui aura été pour notre pays la plus meurtrière. Si nous avons subi d'aussi graves destructions, c'est principalement parce qu'à ce stade décisif de la défaite allemande notre sol a servi, dans ce conflit comme dans le précédent, de champ de bataille aux Nations Unies.

Choisie par elles comme point de débarquement, la Normandie — après la bataille des plages (7-11 juin), les contre-attaques de la Wehrmacht, l'isolement du Cotentin et la prise de Cherbourg (27 juin), puis en juillet l'élargissement systématique de leur base de départ par les Anglais et les Canadiens, enfin la percée américaine d'Avranches vers la Bretagne, la vaine tentative des Allemands pour la couper, et finalement leur retraite (13 août) — ne compte pas ses ruines : destruction quasi totale de Caen, de Saint-Lô et de nombreuses localités du Calvados, très importants dommages de Lisieux, Mortain, Troarn, Tilly-sur-Saux, Avranches, Fougères et Vire, et ceux à peine moindres de Villers-Bocage, Saint-Pierre-sur-Dives, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Vimoutiers, Pont-Lévêque, etc.; c'est à peine si la statistique a pu encore à ce jour en établir le chiffre.

Cependant, la poursuite commence et, comme en 1940, les

traversées de la Seine et de la Loire font l'objet de combats violents; Mantes, Melun et diverses communes de la grande banlieue parisienne en porteront longtemps la trace. Par miracle, c'est du moins sans presque la plus petite cicatrice, en dépit d'un ultime bombardement de la Luftwaffe dans la nuit du 25 au 26 août, que Paris est libéré par l'action conjuguée de l'insurrection et de la division Leclerc.

Mais depuis le 15 a commencé en Provence le second débarquement, celui de la première armée française; aussi bien la marche vers Toulon et Marseille que la remontée libératrice vers le Nord, par la vallée du Rhône d'une part et par la route Napoléon de l'autre, sont, elles aussi, chèrement payées. La jonction entre les deux pinces de la tenaille s'opère le 11 septembre sur le plateau de Langres. En dehors des poches de Dunkerque, Lorient, Saint-Nazaire, La Rochelle, Royan et de quelques hautes vallées des Alpes où les Allemands résistent encore, il reste à dégager la Lorraine et l'Alsace : l'une et l'autre ne le seront qu'au prix de batailles acharnées et de nouvelles destructions. Dans les Vosges en particulier, Saint-Dié est entièrement rasé, Le Tillot et Gérardmer aux quatre cinquièmes. Autour de Metz comme entre Sarreguemines et Bitche, dans la trouée de Belfort aussi bien que de Mulhouse à Huningue, de nombreuses villes et villages subissent à leur tour les coups de cette guerre erratique avant que s'épuise le dernier coup de tête de Rundstedt sur les Ardennes et que, le 8 février 1945, Strasbourg voie enfin toute menace s'éloigner d'elle.

Ainsi les destructions se sont échelonnées tout le long des cinq ans et demi d'hostilités, et du reste souvent superposées, de sorte qu'il est assez difficile de faire leurs parts respectives, dans le bilan des ruines, à l'invasion du territoire, aux bombardements de la période d'occupation et aux combats de la Libération. Le tableau I ci-après permet néanmoins de s'en faire une idée : il donne, sans pouvoir encore affirmer à vrai dire que ces chiffres soient définitifs, le total cumulé aux trois dates caractéristiques des diverses catégories de bâtiments endommagés. Il en ressort qu'en ordre de grandeur on peut imputer 20 p. 100 des destructions à la période mai-juin 1940, 15 p. 100 à la période juin 1940-juin 1944, et 65 p. 100 à la période postérieure au débarquement du 6 juin 1944.

TABLEAU I.

Statistique chronologique des destructions immobilières (1)
(en nombre de bâtiments sinistrés)

CATÉGORIES DE BATIMENTS	AU 25 JUIN 1940			AU 1er JUIN 1944			A LA FIN DE LA GUERRE (2)		
	D.T.	D.P.	E.	D.T.	D.P.	E.	D.T.	D.P.	E.
Habitations (dépendances non comptées)	60.000	232.000	292.000	102.000	422.000	524.000	256.200	1.003.300	1.259.50
Bâtiments agricoles (habitations et exploitations)	14.000	48.000	62.000	16.500	59.500	76.000	140.700	393.000	533.70
Bâtiments industriels et commerciaux	7.000	17.000	24.000	11.500	37.000	48.500	42.760	118.000	160.70
Bâtiments publics(3)	1.000	10.500	11.500	1.500	13.000	14.500	5.200	41.100	46.30
Autres bâtiments	3.500	10.000	13.500	5.000	15.500	20.500	»	»	»
TOTAUX	85.500	317.500	403.000	136.500	547.000	683.500	444.800	1.555.400	2.000.20

(1) D.T. = destructions totales; D.P. = destructions partielles; E. = ensemble.
(2) Recensement du ministère de la Reconstruction au 31 décembre 1946.
(3) Bâtiments appartenant à des collectivités locales ou à toute personne morale de droi public autre que l'Etat.

Le tableau II, d'autre part, donne la répartition géographique des destructions, les départements étant classés par ordre décroissant de gravité des dommages. L'Afrique du Nord a également subi des dégâts, surtout la Tunisie lors de la retraite et du réembarquement de l'armée Rommel.

Au total, le bilan de cette guerre se compare comme suit à celui de la précédente :

	Guerre 1914-1918	Guerre 1939 1945
Départements sinistrés	13	79
Bâtiments :		
— totalement détruits	298.468	444.800
— partiellement détruits	366.476	1.555.400
TOTAL	664.944	2.000.200
Exploitations agricoles :		
— totalement sinistrées	42.331	53.500
— partiellement sinistrées	139.509	154.500
Exploitations industrielles et commerciales :		
— totalement sinistrées	4.486	49.500
— partiellement sinistrées	16.117	114.000

Ce tableau doit donner lieu aux observations suivantes :

a) Non seulement, comme il en appert, trois fois plus de bâtiments ont été atteints, mais en volume et en valeur les pertes sont relativement encore plus élevées : alors que les dommages de 1914-1918, exception faite des houillères et de certaines villes du Nord, avaient surtout porté sur des zones rurales aux maisons vétustes, les opérations militaires de 1940 et de 1944-1945, aussi bien que les bombardements aériens, ont principalement affecté des agglomérations urbaines où les immeubles à étages étaient nombreux, ainsi que les industries et les commerces. De plus, les départements déjà éprouvés par l'autre guerre et qui sont parmi les plus riches de France ont été de nouveau frappés et on y comptait une majorité de constructions neuves, celles précisément qui avaient été réédifiées entre les deux guerres.

b) Si la proportion d'immeubles totalement détruits par rapport aux immeubles partiellement endommagés est cette fois moins importante (un peu moins du quart du total au lieu de près de la moitié), la France a vu, par contre, son équilibre économique beaucoup plus fortement ébranlé par des ruines répandues sur la quasi-totalité du pays (voir les deux cartes ci-jointes), touchant la majorité des grands centres et ayant atteint de façon précise les industries essentielles et les nœuds de communications, que par les dèstructions aveugles mais limitées de la guerre de position.

Même à s'en tenir au simple nombre des immeubles sinistrés, nos dommages immobiliers sont beaucoup plus importants que ceux subis par les autres pays de l'Europe occidentale :

	France	Grande-Bretagne	Belgique	Pays-Bas
Immeubles totalement détruits	444.800	200.000	58.400	85.700
Immeubles partiellement détruits	1.555.400	4.500.000	390.000	398.000
Immeubles existant en 1939	9.975.000	13.000.000	2.250.000	2.178.000
Proportion des immeubles de 1939 totalement détruits	1 sur 22	1 sur 65	1 sur 38	1 sur 25

TABLEAU II.

Répartition géographique des destructions immobilières
(*Source :* Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme).

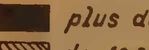
DÉPARTEMENTS	HABITATIONS (NON COMPRIS DÉPENDANCES)			BATIMENTS AGRICOLES (HABITATIONS ET EXPLOITATIONS)			BATIMENTS PUBLICS (NON COMPRIS DÉPENDANCES)			TOTAUX		
	Détruites totalement	Détruites partiellement	Ensemble	Détruits totalement	Détruits partiellement	Ensemble	Détruits totalement	Détruits partiellement	Ensemble	Détruits totalement	Détruits partiellement	Ensemble
1. Somme	18.400	52.700	71.100	21.700	41.500	63.200	340	2.820	3.160	40.440	97.020	137.460
2. Nord	19.464	95.577	115.041	2.510	7.846	10.356	267	1.970	2.337	22.241	105.393	127.634
3. Pas-de-Calais	20.159	78.020	98.179	6.367	17.789	24.096	249	1.755	2.004	26.715	97.564	124.279
4. Moselle	10.723	42.165	52.888	14.823	41.843	56.666	384	2.408	2.792	25.930	86.416	112.346
5. Manche	13.800	30.080	43.880	18.000	44.200	62.200	535	1.800	2.335	32.335	76.080	108.346
6. Seine-Inférieure	30.700	51.360	82.060	8.255	14.600	22.855	196	1.043	1.239	39.151	67.003	106.154
7. Bas-Rhin	3.874	31.858	35.732	12.103	41.518	53.621	191	1.587	1.778	16.168	74.963	91.131
8. Calvados	17.300	30.880	48.180	6.647	21.545	28.192	557	1.719	2.276	24.504	54.144	78.648
9. Seine	4.850	51.766	56.616	57	280	337	61	1.144	1.150	4.968	53.190	58.158
10. Haut-Rhin	3.717	21.897	25.614	4.618	17.186	21.804	125	1.024	1.149	8.460	40.107	48.567
11. Meurthe-et-Moselle	1.321	15.050	16.371	3.976	23.669	27.645	106	2.113	2.219	5.403	40.832	46.235
12. Seine-et-Oise	5.904	33.917	39.821	—	1.117	1.117	140	1.397	1.537	6.044	35.431	42.475
13. Loire-Inférieure	14.746	19.420	34.166	621	2.223	2.844	104	358	462	15.471	22.001	37.472
14. Oise	5.379	21.574	26.953	1.016	7.662	8.678	58	770	828	6.453	30.006	36.459
15. Eure	5.212	22.627	27.839	1.200	6.000	7.200	92	841	933	6.504	29.468	35.972
16. Aisne	4.029	18.791	22.820	1.402	7.675	9.077	71	785	856	5.502	27.251	32.753
17. Ardennes	3.731	12.752	16.483	4.917	9.953	14.870	141	1.077	1.218	8.789	23.782	32.571
18. Vosges	4.750	17.600	22.350	2.800	5.400	8.200	139	1.098	1.237	7.689	24.098	31.787
19. Var	3.369	23.210	26.579	469	2.897	3.366	51	360	411	3.889	26.467	30.356
20. Ille-et-Vilaine	2.656	19.226	21.882	485	5.786	6.271	56	422	478	3.197	25.434	28.631
21. Bouches-du-Rhône	5.017	19.907	24.924	266	819	1.085	4	515	519	5.287	21.241	26.528
22. Orne	3.606	11.842	15.448	1.159	8.491	9.650	125	1.128	1.253	4.890	21.461	26.351
23. Morbihan	5.794	10.188	15.982	2.798	4.899	7.697	165	537	702	8.757	15.624	24.381
24. Marne	3.123	11.698	14.821	2.793	5.014	7.807	113	725	838	6.029	17.437	23.466
25. Charente-Maritime	7.924	8.148	16.072	1.711	2.827	4.538	25	315	340	9.660	11.290	20.950
26. Indre-et-Loire	2.293	12.713	15.006	1.188	3.013	4.201	37	329	366	3.518	16.055	19.573
27. Gironde	1.088	14.314	15.402	263	818	1.081	7	305	312	1.358	15.437	16.795
28. Alpes-Maritimes	766	12.363	13.119	447	1.970	2.417	23	376	399	1.226	14.709	15.935
29. Finistère	5.381	8.079	13.460	370	1.004	1.374	114	587	701	5.865	9.670	15.535
30. Eure-et-Loir	1.640	9.915	11.555	439	2.011	2.450	58	493	551	2.137	12.419	14.556
31. Seine-et-Marne	503	10.906	11.409	354	1.372	1.726	12	336	348	869	12.614	13.483
32. Loiret	2.526	9.270	11.796	148	889	1.037	42	510	552	2.716	10.669	13.385
33. Maine-et-Loire	1.662	10.288	11.950	216	754	970	17	262	279	1.895	11.304	13.199
34. Sarthe	466	9.378	9.844	430	2.473	2.903	16	262	278	912	12.113	13.025

44. Drôme												
45. Isère	240	5.266	5.506	439	368	807	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
46. Vaucluse	850	4.309	5.159	190	798	988	10	215	225	1.050	5.322	6.372
47. Gard	560	4.440	5.000	147	938	1.085	8	211	219	715	5.589	6.304
48. Haute-Garonne	409	5.281	5.690	116	494	310	9	190	199	534	5.665	6.199
49. Pyrénées-Orientales	770	4.496	5.266	307	375	682	7	184	191	1.084	5.055	6.139
50. Savoie	634	1.931	2.565	1.779	1.420	3.199	50	111	161	2.463	3.462	5.925
51. Territoire-de-Belfort	342	3.109	3.451	110	1.828	1.938	5	226	231	457	5.163	5.620
52. Loir-et-Cher	546	3.748	4.294	229	776	1.005	9	303	312	784	4.827	5.611
53. Allier	49	3.959	4.098	110	1.184	1.294	3	298	301	162	5.441	5.603
54. Haute-Marne	723	3.882	4.605	67	151	212	8	145	153	792	4.178	4.970
55. Vienne	517	3.543	4.630	117	572	689	11	213	224	645	4.298	4.943
56. Côtes-du-Nord	204	3.577	3.871	332	413	745	7	126	133	633	4.116	4.749
57. Nièvre	576	3.425	4.001	227	151	378	27	153	180	830	3.729	4.559
58. Côte-d'Or	539	3.204	3.743	179	445	624	14	157	171	732	3.806	4.538
59. Deux-Sèvres	303	3.665	3.968	15	109	124	1	92	93	319	3.866	4.185
60. Loire	378	5.533	3.911	53	79	132	8	107	115	439	3.749	4.158
61. Vendée	237	3.237	3.471	78	341	419	—	201	201	315	3.779	4.094
62. Basses-Pyrénées	130	2.870	3.000	94	267	361	6	371	377	230	3.508	3.738
63. Aude	701	1.675	2.376	140	1.064	1.204	16	103	119	857	2.842	3.699
64. Ain	341	1.562	1.903	986	611	1.597	21	114	135	1.348	2.287	3.635
65. Cher	312	2.578	2.890	198	364	562	10	165	175	520	3.107	3.627
66. Dordogne	396	2.058	2.451	668	433	1.036	21	47	68	1.020	2.538	3.558
67. Indre	135	2.508	2.643	194	520	714	14	48	62	343	3.076	3.719
68. Charente	282	2.081	2.363	182	494	676	9	187	196	473	2.762	3.235
69. Landes	217	2.090	2.307	108	158	266	6	179	185	331	2.427	2.758
70. Puy-de-Dôme	67	1.970	2.037	150	256	406	1	58	59	218	2.284	2.502
71. Haute-Savoie	105	1.439	1.544	563	91	654	5	74	79	673	1.604	2.277
72. Ardèche	280	1.654	1.934	17	199	216	20	88	108	817	1.941	2.258
73. Corse	17	1.565	1.612	28	227	255	13	78	91	85	1.870	1.958
74. Jura	98	951	1.049	510	181	691	5	71	76	613	1.203	1.816
75. Vercors	231	578	809	505	405	910	—	—	—	736	983	1.749
76. Basses-Alpes	151	871	1.022	319	261	580	25	47	72	495	1.179	1.674
77. Hautes-Alpes	58	330	388	661	628	1.189	7	57	64	726	915	1.641
78. Haute-Vienne	197	794	991	36	92	128	5	15	20	238	901	1.139
79. Corrèze	55	382	437	186	62	248	10	57	67	251	501	752
80. Creuse	21	500	521	45	82	127	1	32	33	67	614	681
81. Lot	32	45	75	271	116	387	3	6	9	306	165	471
82. Ariège	72	137	209	171	37	208	4	17	21	247	191	438
83. Tarn-et-Garonne	9	169	178	93	117	210	2	24	26	104	310	414
84. Cantal	11	21	32	320	7	327	10	2	12	341	30	371
85. Tarn	17	148	165	58	74	132	—	36	36	75	258	333
86. Lot-et-Garonne	18	119	137	108	45	153	5	7	12	131	171	302
87. Hautes-Pyrénées	2	156	158	99	22	121	—	4	4	101	182	283
88. Aveyron	19	91	110	125	19	144	3	7	10	147	117	264
89. Haute-Loire	12	98	110	37	65	102	—	13	13	49	176	225
90. Lozère	6	18	24	85	46	131	5	1	6	96	65	164
91. Gers	5	11	16	75	28	103	1	1	2	81	40	191
	256.205	1.003.325	1.259.530	140.733	392.929	533.662	5.209	41.117	46.326	402.147	1.437.381	1.839.529

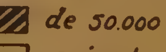
DESTRUCTIONS DE LA GUERRE 1914-191

PAS DE CALAIS
NORD
SOMME
AISNE
OISE
ARDENNES
MARNE
MEUSE
MOSELLE
MEURTHE-MOSELLE
VOSGES
BAS RH
H' RHIN

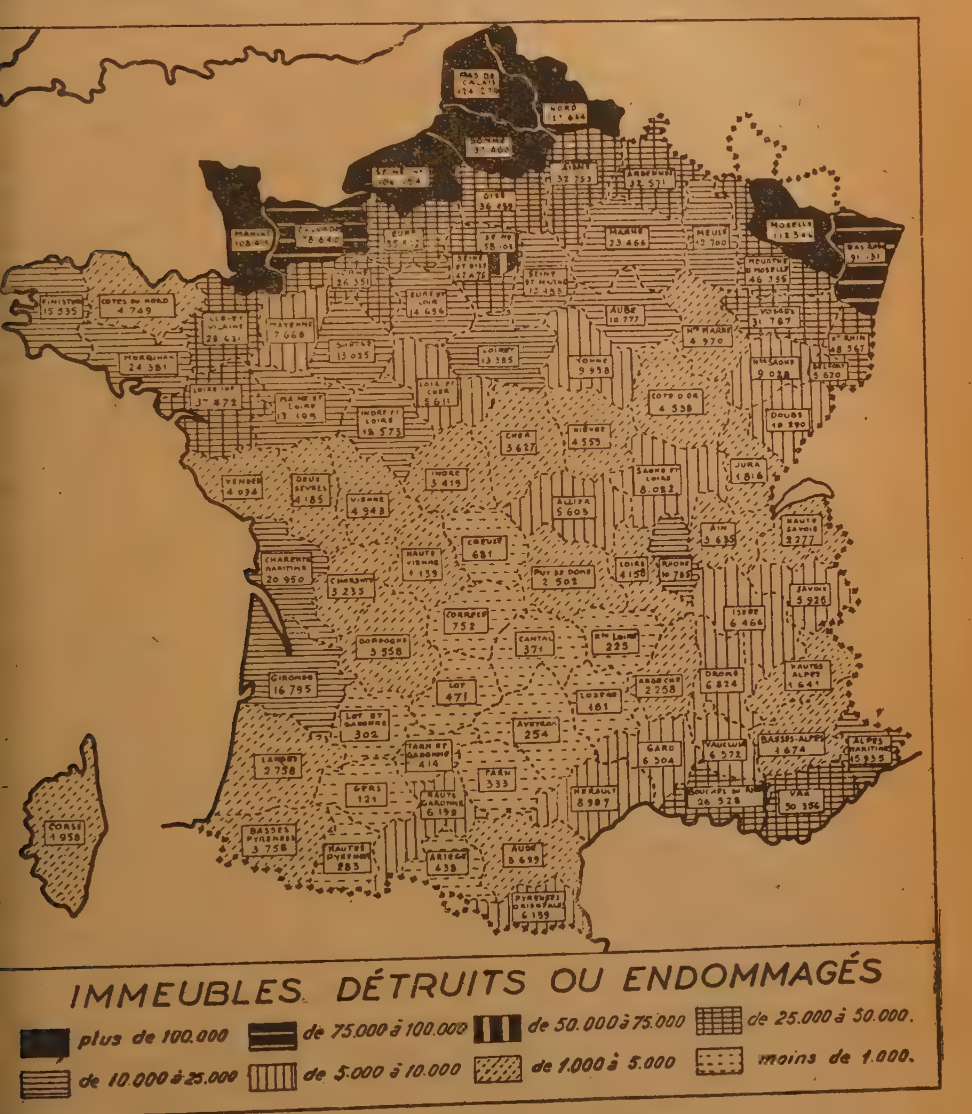
IMMEUBLES DÉTRUITS OU ENDOMMAGÉS


plus de 100.000 — de 10.000 à 1000

de 100.000 à 50.000 — moins de 1.000


de 50.000 à 20.000 — néant

ESTRUCTIONS DE LA GUERRE 1939-1945



2° *Les spoliations.* — En plus des destructions, la France, comme les autres pays occupés, a subi des pertes considérables du fait de l'exploitation systématique de ses ressources par l'occupant.

Cette exploitation a été le résultat d'une action économique habilement menée et d'une remarquable efficacité, par laquelle l'Allemagne a su résoudre à son profit ce « problème des transferts » qui avait suscité après 1918 tant de controverses entre les économistes et tant de malentendus entre les Alliés.

Dans certains cas, les Allemands se sont livrés à des actes directs d'enlèvement et de dépossession qui constituent, à l'égard des biens de l'Etat ou de personnes privées, des spoliations caractérisées : abus des droits de butin et de prise, abus du droit de réquisition de l'article 52 du règlement de La Haye de 1907, mainmise sur la production des trois départements de l'Est incorporés de fait au Reich ainsi que sur la sidérurgie du Nord, confiscation des biens appartenant aux israélites et aux personnes considérées comme ennemies de l'Axe, cessions forcées, vols proprement dits, etc.

Plus généralement toutefois, ils ont opéré sous une apparence contractuelle et par voie d'achats; mais au regard de la collectivité nationale, le paiement était purement fictif, puisque fait au moyen de contributions en espèces préalablement extorquées au Trésor français lui-même. En effet, l'habileté allemande a consisté à piller la nation en général, tout en évitant le plus souvent de léser aucun de ses membres en particulier, voire en assurant à certains d'entre eux des profits substantiels et parfois scandaleux. L'absence en ce cas de spoliation individuelle n'empêche pas qu'il y ait spoliation pour la communauté : étant donné que les achats opérés en France par l'Allemagne ont été payés en réalité par l'Etat français, il y a eu diminution du patrimoine économique du pays occupé sans contrepartie réelle et au seul profit de l'occupant. C'est ce qu'ont précisément reconnu pendant la guerre même les Nations Unies quand elles proclamèrent par leur déclaration du 5 janvier 1943 « la nullité des transferts par lesquels l'Allemagne pillait les pays qu'elle avait assaillis, non seulement quand ils se présenteraient sous forme de pillage et de mise à sac, mais également de transactions d'apparence légale

et comme ayant été effectuées avec le consentement des victimes. »

En matière de transfert de réparations, après 1918, les Alliés ont successivement employé deux méthodes qui échouèrent l'une comme l'autre : la première avait consisté à exiger des paiements en or ou en devises sans préciser comment le débiteur pourrait se procurer cet or ou ces devises; puis, quand la faillite de ce système fut flagrante, la seconde consista à fixer des programmes, nécessairement limités et rigides, de « livraisons en nature ». L'Allemagne s'est gardée de ces deux erreurs : perfectionnant les procédés d'exploitation économique utilisés par elle, dès avant la guerre, en fait depuis la crise des devises de 1931, dans ses rapports avec les pays du Sud-Est européen considérés comme faisant partie de son espace vital, elle s'est contentée de s'assurer un très large pouvoir d'achat dans la monnaie nationale du pays occupé.

Elle l'a fait par deux moyens : les *frais d'occupation* et le jeu du *clearing*.

L'article 18 de la convention d'armistice était ainsi conçu : « Les frais d'entretien des troupes d'occupation allemandes sur le territoire français seront à la charge du gouvernement français. » A valoir, les autorités d'occupation exigèrent le versement à la Reichskreditkasse d'acomptes décadaires et le taux de l'indemnité fut successivement, on le sait, de 20 millions de R.M. par jour (400 millions de francs) du 25 juin 1940 au 10 mai 1941, de 15 millions de R.M. (300 millions de francs) du 11 mai 1941 au 10 novembre 1942, et enfin, après l'entrée des troupes allemandes en zone Sud, de 25 millions de R.M. (500 millions de francs) du 11 novembre 1942 au 20 août 1944. Le total fait, en chiffre rond, 625 milliards de francs.

Il faut y ajouter une dizaine de milliards, le gouvernement allemand ayant réclamé pour lui, à la suite des événements de septembre 1943, le bénéfice des avances mensuelles de 1 milliard de francs mises jusque-là à la disposition du gouvernement italien. L'Allemagne, en revanche, nous versait à titre de remboursement forfaitaire 200 millions de francs par mois pour les frais de logement et de cantonnement de son armée en zone Sud. Tous comptes faits, c'est quelque 632 milliards de francs que l'Allemagne s'est procurés par les frais d'occupation.

Il est bien évident que cette somme excédait de beaucoup le coût normal d'entretien d'une armée normale d'occupation[2] : elle a permis à l'Allemagne non seulement de subvenir aux dépenses de troupes d'opérations, continuant la guerre contre l'Angleterre ou à l'instruction ou venant au repos d'autres fronts, mais encore d'opérer toute une masse d'achats et de commandes, autant collectifs qu'individuels, officiels qu'occultes, utilisant toutes les ressources françaises possibles aux fins de l'économie de guerre allemande. Un délégué de la Commission consultative des dommages et des réparations a pu aller dépouiller en Allemagne la comptabilité de la Reichskreditkasse : bien que la façon dont étaient tenues les écritures et opérés les mouvements de fonds ne permettent pas de déterminer quels ont été les bénéficiaires finaux des sommes prélevées, il en ressort qu'au moins 45 p. 100 des dépenses imputées au compte frais d'occupation sont étrangères à l'entretien de l'armée.

Et pourtant le Trésor français avait encore à assurer en sus des versements forfaitaires le logement et le cantonnement des troupes, des services de garde, la remise en état de certaines communications, le règlement de certaines réquisitions pour compte allemand.

Aussi les autorités d'occupation se livrèrent-elles à des dépenses somptuaires, en même temps qu'à des exigences abusives : à la date du 1er octobre 1943, elles s'étaient fait livrer, depuis la fin de 1940, 750.000 lits, 420.000 draps, 580.000 armoires, 2 millions d'assiettes, indépendamment de ce qu'elles s'étaient approprié dans les casernes et les stocks de l'armée française, dans les hôtels, les lycées, les hôpitaux et chez les particuliers. Les règlements ainsi imposés au Trésor français se sont élevés à une soixantaine de milliards.

Quant au clearing, le soi-disant accord de compensation du 14 novembre 1940 laissait également au Trésor français la charge d'en financer le déficit. Au 25 août 1944, le total des versements effectués par l'Office des changes d'ordre et pour compte de la Deutsche Verrechnungskasse dépassait 194 milliards de francs, en face de quoi les importations et transferts d'Alle-

2. La meilleure preuve en est qu'à un moment donné la Reichskreditkasse a eu à son compte NS à la Banque de France un crédit inemployé montant jusqu'à 65 milliards de francs.

magne en France et autres contreparties du clearing multilatéral de Berlin représentaient seulement la contrevaleur de 30 milliards de francs, soit une « pointe » au détriment de la France d'environ 165 milliards de francs qui a dû être couverte par des avances du Trésor à l'Office des changes.

Ainsi, au total, l'occupation allemande a fait directement décaisser au Trésor français plus de 855 milliards de francs. Si l'on ajoute le surcroît de dépenses résultant du morcellement de la France (ligne de démarcation et zones interdites), les charges entraînées par les évacuations, les réquisitions et fournitures laissées impayées par les autorités occupantes, les subventions diverses et exonérations fiscales exigées par elles, les échanges monétaires et garanties rendues nécessaires par l'introduction de la monnaie allemande dans les trois départements de l'Est, etc., on arrive à un coût financier pour l'Etat de plus de 950 milliards.

Pour l'Allemagne, le pouvoir d'achat dont elle a disposé en France du fait des contributions en espèces ainsi imposées a été de 889 milliards.

En réalité, elle avait libellé en marks les diverses obligations de la France et, en même temps, fixé le cours du change au taux artificiellement élevé de 20 francs pour un reichsmark, alors qu'en juin 1940 la parité économique ressortait aux environs de 10 francs. Elle a, d'autre part, bloqué d'une manière générale les prix et les salaires. Par ces deux procédés conjugués, elle s'assurait le maximum de pouvoir d'achat réel. L'avantage s'est, il est vrai, progressivement amenuisé du fait de la hausse des prix français, le blocage édicté et la politique du circuit n'ayant pu à la longue les empêcher de monter sous l'effet même des achats allemands et de l'inflation qui en était la conséquence. Mais les autorités d'occupation y ont suppléé : d'une part, par des impositions de livraison (impositions agricoles, Metallplan, plan Kehrl pour les textiles, « accord de Wiesbaden » pour le caoutchouc, etc.); d'autre part, par un savant système de démarchage pour la recherche des stocks intéressants, recherche d'ailleurs facilitée par la centralisation et la répartition officielle des produits imposées à l'administration française.

3° *Autres dommages aux biens.* — Indépendamment des actes précis de destruction ou d'enlèvement, les biens français ont

subi des dommages qui, pour être généralisés et diffus, n'en présentent pas moins une relation de conséquence directe avec la guerre et l'occupation. Il s'agit de l'usure anormale et du défaut d'entretien (*under-maintenance*), aussi bien de l'outillage, surmené pour le service de l'Allemagne, que des immeubles, par suite de l'interdiction de travaux édictée par les autorités occupantes.

Pour être moins visible, ce « désinvestissement » n'est pas un dommage moins grave que la destruction directe : si la durée moyenne d'un type de machine est, par exemple, de quinze ans, un non-renouvellement pendant cinq ans équivaut à la disparition du tiers des machines existantes.

Le jour où reprendra la concurrence internationale, notre outillage sera d'autant plus désuet que l'occupation nous a empêchés de participer au progrès technique qui, dans le même temps, s'accomplissait dans le monde à un rythme accéléré sous l'aiguillon même de l'effort de guerre.

B. — *Dommages aux personnes.*

Abstraction faite de certains dommages inappréciables (*pretium doloris*), tels que celui constitué par la sous-alimentation et les mauvais traitements infligés aux prisonniers et déportés, ainsi que par les arrestations arbitraires, deux grands chefs sont ici à retenir, qui ont affecté la communauté nationale en même temps que les victimes elles-mêmes : 1° les pertes humaines; 2° les déportations de main-d'œuvre et le travail forcé.

1° *Les pertes humaines.* — Elles se résument ainsi :

TABLEAU III.

Pertes humaines causées par la guerre.

Catégories	Morts et disparus [3]	Invalides
A. — *Militaires :*		
Combattants de 1939-1940	92.233	230.000 (accolade sur les trois lignes)
Combattants des armées de la Libération 1940-1945	57.721	
Combattants des F.F.I.	24.400	
Disparus des catégories précédentes	10.000	—
Prisonniers de guerre (sur 1.850.000 à l'origine)	38.000	20.000
	222.394	250.000

3. D'après les renseignements du ministère des Anciens Combattants et Victimes de la guerre au 25 mai 1947.

Catégories	Morts et disparus	Invalides
B. — *Civils :*		
Atteints au cours d'opérations terrestres	133.000	130.000
Atteints par les bombardements aériens	55.000	
Fusillés	30.000	—
	218.000	130.000
C. — *Déportés :*		
Travailleurs (sur 766.000)	150.000	47.000
Politiques (sur 95.000)		
Raciaux (sur 100.000)		
D. — *Alsaciens et Lorrains :*		
Enrôlés dans la Wehrmacht et le service du travail (sur 130.000)	27.000	10.000
Population transplantée (sur 80.000)	(?)	(?)
	620.000	440.000

Des calculs actuariels ont, en première approximation, chiffré à 88.800 millions de francs 1938 la valeur actuelle des pensions correspondantes.

2° *Les déportations de main-d'œuvre et le travail forcé.* — Bien qu'au cours de la guerre actuelle l'Allemagne n'ait fait en la matière que s'inspirer des mêmes méthodes que dans les régions envahies de France et de Belgique de 1914 à 1918, le développement d'une économie de guerre totale d'une part et les desseins du nazisme de l'autre ont donné à cette pratique une telle extension qu'elle a constitué plus encore qu'un dommage aux personnes : une atteinte systématique à la capacité productive et au niveau démographique de la nation tout entière. Aussi le préjudice n'en saurait-il être mieux figuré que par le nombre d'heures de travail ou d'années-ouvriers soustraites de ce fait à l'économie nationale.

A la suite du pseudo-volontariat, puis des quatre actions Sauckel, il y avait eu, au 31 juillet 1944, 765.952 déportés du travail en Allemagne. D'autre part, en France même, 850.000 ouvriers et civils étaient, au 6 juin 1944, directement astreints au travail forcé pour les Allemands, soit dans l'organisation Todt, dans les ateliers et chantiers de l'armée, de la marine et de l'aviation et dans diverses organisations telles que la N.S.K.K., soit en vertu de réquisitions abusives au titre de l'article 52 de La Haye (travaux de fortifications, gardes, transports).

Pro rata temporis, le rapporteur de la main-d'œuvre à la Commission des dommages a chiffré le nombre total des années-ouvriers perdues :

— du fait de la déportation, à : 3.713.652;
— du fait du travail forcé, à : 2.562.167.

II. — Evaluation des dommages.

Deux méthodes sont possibles pour évaluer les dommages : la méthode statistique des estimations globales et la totalisation des réclamations individuelles. Les délais accordés pour le dépôt de celles-ci venant tout juste de se clore, la première s'imposait nécessairement dans la plupart des cas pour l'établissement immédiat de la réclamation nationale; aussi bien est-ce elle qui fut adoptée après l'autre guerre, et elle a fait alors ses preuves : son application sous la direction de M. Colson avait fait estimer les dommages des régions dévastées à 32.260 millions de marks-or; or, leur reconstitution a effectivement coûté 33.760 millions de marks-or.

Les évaluations ci-après sont exprimées en francs 1938 [4]. Des rectifications pourront évidemment avoir à y être apportées; mais les ordres de grandeur ne semblent pas devoir se trouver sensiblement modifiés.

1° *Agriculture*. — Les destructions et spoliations subies par l'agriculture ont été évaluées comme suit pour la Conférence des réparations (en millions de francs 1938) :

	Destructions	Spoliations	Totaux
Bâtiments	26.635 [5]	3.549	30.184
Matériel	945	4.165	5.110
Cheptel	5.040	11.445	16.485
Récoltes	2.905	9.555	12.460
Sol	4.865	—	4.865
Vignes et vergers	1.120	—	1.120
Bois et forêts	1.470	—	1.470
Totaux	42.980	28.714	71.694

4. Les destructions ont été directement évaluées en francs 1938. Quant aux spoliations, le compte s'en établit tout naturellement en francs courants; la déflation a été faite sur la base des indices de prix de gros (coefficient moyen pour l'occupation = 2,25).

5. Ce chiffre est un minimum et sera probablement très augmenté dans l'évaluation définitive, une grande partie des bâtiments d'exploitation et des hangars paraissant avoir échappé aux premiers recensements.

Le chiffre des spoliations de bâtiments correspond à des évictions, résultant pour la plupart de l'activité de la Société Ostland ou Wol dans les zones interdites, et principalement dans les Ardennes.

Les spoliations de matériel et de cheptel ont surtout eu lieu en Lorraine.

Les dommages au sol sont constitués par les bouleversements (bombardements, mines, constructions d'ouvrages militaires, blockhaus, fossés et poteaux antichars) et les inondations (11.200 hectares à l'eau salée et 13.920 à l'eau douce).

Les vignes ont surtout souffert en Alsace et dans le Languedoc, les vergers (pommiers) en Normandie.

Quant aux forêts, elles ont subi des incendies sur 155.000 hectares, surtout dans le Var, des coupes à blanc sur 15.000, des destructions par bombardements, explosions ou mitraille sur 52.000, surtout dans les Vosges. Ce total de 220.000 hectares ne comprend pas les départements d'Alsace et de la Moselle, ni les étendues incendiées pendant l'occupation, sans qu'on en puisse déterminer la responsabilité, dans la grande forêt landaise de pins maritimes.

2° *Industrie et commerce*. — Les destructions et spoliations subies dans ce secteur sont, en l'état actuel des renseignements, estimées comme suit (en millions de francs 1938) :

	Destructions	Spoliations	Totaux
Bâtiments et installations	14.630	4.900	19.530
Matériel	23.100	9.975	33.075
Matières premières	—	43.645	43.645
Stocks de produits finis	6.090	33.005	39.095
Totaux	43.820	91.525	135.345

Les industries les plus durement éprouvées par les destructions ont été, en raison soit de leur intérêt économique ou de la situation géographique des entreprises :

— l'*énergie électrique*, les dommages étant répartis tant au niveau de la production (centrales) que de la distribution;

— l'*industrie des carburants*, dont le potentiel à la Libération se trouvait réduit à 20 p. 100 pour le raffinage, 35 p. 100 pour le stockage et 20 p. 100 pour le transport;

— les entreprises de *travaux publics*, dont le matériel, réparti

autour des aérodromes et fortifications ennemies, a souffert des bombardements alliés et des sabotages;

— les *industries textiles*, notamment la filature de coton particulièrement endommagée en Normandie et dans les Vosges (780.000 broches détruites sur 7.300.000);

— les *industries mécaniques*, et spécialement l'automobile et l'aéronautique (Renault, Berliet, Hispano, Matford, etc.);

— les *industries chimiques*, spécialement le caoutchouc (Dunlop, Goodrich, Michelin);

— les *mines*, surtout par sabotages patriotiques;

— les *constructions navales*, dont les chantiers ont été systématiquement bombardés par l'aviation alliée.

Pour ce qui est des spoliations, les principales victimes ont été, en fait de matériel spécial :

— l'*industrie hôtelière*, qui sera presque entièrement à reconstituer du point de vue mobilier aussi bien qu'immobilier;

— de nouveau l'industrie des *carburants*, l'ennemi ayant démonté (outre le pipe-line Donges-Montargis) et expédié en Russie occupée les installations de topping et les batteries de cracking de Dunkerque, Port-Jérôme, Notre-Dame de Gravenchon et Gonfreville qui représentaient 500 millions de francs d'avant guerre, en même temps qu'il enlevait pour 300 millions de réservoirs de stockage et pour 950 millions de wagons, camions et chalands-citernes;

— l'industrie des *travaux publics*, que l'organisation Todt, la Kriegsmarine et la Luftwaffe ont dépouillée de nombreuses bétonnières, excavatrices, cylindres, etc.;

— l'industrie de l'*acide sulfurique*, la pénurie de plomb ayant amené les autorités occupantes à prélever 2.750 tonnes de feuilles de ce métal sur les chambres de plomb des principales sociétés productrices (Saint-Gobain, Kuhlmann, Bozel-Malétra, Dior, Matières colorantes de Saint-Denis);

— les entreprises d'*importation de charbon*, qui ont perdu le quart environ de leurs appareils de déchargement portuaire;

— les *poudreries*, une usine entière de fabrication d'acide nitrique à partir de l'ammoniaque ayant été transférée de Bergerac en Allemagne.

En ce qui concerne les machines-outils, sur un total de 37.000 enlevées, alors qu'avant la guerre le parc français n'en

comprenait pas plus de 590.000, les secteurs les plus touchés ont été :

— les *fabrications d'armement* (21.550 machines);

— la *construction aéronautique* (10.000 machines enlevées : Nord, Nantes, Saint-Nazaire, La Rochelle, Bordeaux, Biscarosse, Saint-Mandrier);

— les industries *mécaniques et électriques* (3.000 machines enlevées, spécialement presses de l'industrie automobile, déménagement complet des usines Peugeot dans le Doubs);

— les ateliers de la *Marine nationale* (1.650 machines enlevées).

3° *Transports et communications*. — Les destructions dans ce domaine sont estimées comme suit (en millions de francs 1938) :

	Destructions	Spoliations	Totaux
Chemins de fer d'intérêt général ....F.	14.175	54.600	68.775
Chemins de fer d'intérêt secondaire et transports urbains	518	112	630
	21.525	3.605	25.130
Routes et transports routiers	3.342,5	787,5	4.130
Navigation intérieure	14.595	1.925	16.520
Ports maritimes	7.070	385	7.455
Marine marchande	2.810,5	129,5	2.940
P. T. T.	276,5	3,5	280
Radio-diffusion	4.270	630	4.900
Aéronautique civile			
Services non payés par les autorités occupantes (transports ferroviaires, usage des ports, P.T.T. et radio, aérodromes, etc.)	—	23.440	23.440
TOTAUX........	68.582,5	85.617,5	154.200

Sans doute est-il inutile de détailler ici la consistance matérielle de ces divers dommages; d'autres chapitres de cet annuaire auront en particulier indiqué les pertes et dégâts subis par les chemins de fer, les routes et les transports routiers, les voies navigables et la batellerie, les ports et la marine marchande, l'aviation. C'est avec le capital immobilier la partie de l'actif national qui se trouvait la plus éprouvée à la Libération; c'est aussi celle où les efforts faits et les résultats obtenus ont été les plus remarquables.

4° *Installations et matériel militaires*. — Les destructions et les spoliations subies dans ce domaine ont été estimées comme suit (en millions de francs 1938) :

	Destructions	Spoliations	Totaux
	—	—	—
Guerre ....F.	63	35.000	35.063
Marine	13.127	9.761	22.888
Air	3.435	7.670	11.105
Colonies	—	69	69
TOTAUX.....	16.625	52.500	69.125

5° *Immeubles et mobiliers.* — Le chiffre des destructions immobilières a été calculé pour la Conférence des réparations à partir de la surface détruite (développements superficiels en mètres carrés de plancher compte tenu du quantum de destruction) et en lui appliquant le coût moyen de construction aux prix de 1938 pour le type de bâtiment et dans le département considérés. Quant à la valeur des meubles détruits ou endommagés avec les immeubles qui les contenaient, elle a été estimée en se basant, comme en 1921, sur un certain nombre de rapports constants qui, de la valeur de construction, permettent de passer successivement à la valeur vénale, puis à celle des loyers, puis au risque locatif et enfin à la valeur d'assurance du mobilier [6].

Ces modes de calcul ont abouti aux chiffres suivants (en millions de francs 1938) :

6. Des sondages du Crédit foncier et du Comité d'organisation des assurances ont montré que les rapports suivants sont des moyennes autour desquelles il y a extrêmement peu de dispersion :

Valeur vénale = valeur de construction × $\frac{55}{100}$;
Valeur des loyers, charges non comprises = valeur vénale × 6,3 p. 100;
Risque locatif = valeur des loyers × 15;
Valeur d'assurance du mobilier = risque locatif × 0,944.

Les coefficients avaient été à très peu de choses près les mêmes en 1921 lorsque la même méthode fut appliquée par la délégation française à la Commission des réparations.

7. Valeur locative des immeubles privés occupés par les Allemands.

8. Logement gratuit dans les immeubles publics.

9. Sur 20.000 monuments historiques, 4.000 ont été atteints, dont 500 pratiquement détruits. Les principaux édifices endommagés sont : les cathédrales et églises de Rouen et de Caen, les cathédrales de Nantes, Orléans, Nevers, Saint-Dié, le palais de justice de Rouen. D'autre part, les bibliothèques de Tours, Caen, Douai, Cambrai, Brest, Chartres, Vire, ont été détruites, soit 1.270.000 volumes.

10. Estimation provisoire, comprenant : le mobilier fourni par l'Etat français au titre du cantonnement, le mobilier enlevé des édifices publics, les dommages mobiliers d'occupation d'après les déclarations reçues au 15 juin 1945 et une estimation des mobiliers israélites enlevés; les armes de chasse sont comptées sous cette rubrique.

	Destructions	Spoliations	Totaux
	—	—	—
Habitations privées ....F.	158.920	12.000 [7]	170.920
Edifices publics	23.125	2.180 [8]	25.305
Monuments historiques et scientifiques..	9.676 [9]	—	9.676
Réseaux d'assainissement	544	—	544
Meubles meublants, objets ménagers et personnels	83.405	18.970 [10]	102.375
TOTAUX........	275.670	33.150	308.820

6° *Espèces, valeurs et œuvres d'art.* — Ce poste ne comprend guère que des spoliations; il s'établit comme suit (en millions de francs 1938) :

Or	10.710
Espèces, devises étrangères et titres	7.000
Objets précieux	31.080
TOTAL................	48.790

L'or est principalement celui de la Banque nationale de Belgique déposé en France, que l'Allemagne s'est fait livrer et dont le gouvernement français a assumé par la suite le remboursement.

Les spoliations d'espèces sont pour la presque totalité constituées par des amendes, dont la plus importante a été le milliard des israélites.

Les devises sont, dans la mesure où on a pu les connaître, celles qui ont été saisies à l'ouverture des coffres dans les banques par le Devisenschutz-Kommando.

Parmi les titres figurent les participations françaises à l'étranger acquises de force par les Allemands (Mines de Bor, Norvégienne de l'Azote, Huta-Bankowa, Pétroles Columbia, etc.), ainsi que leurs prises de participations dans les entreprises en France (France-Rayonne, Agence Havas, Continental Films, etc.). On n'a pas compté Francolor, qui était seulement un échange contre des actions I. G. Farben; on a, par ailleurs, déduit la valeur des titres d'emprunts français émis à l'étranger qui ont été, dans plusieurs opérations, remis en échange par les Allemands.

Quant aux spoliations d'objets de prix, elles s'étaient principalement exercées sur les biens privés (collections Rothschild, David-Weill, Veil-Picard, Paul Rosenberg, Alphonse Kahn, bibliothèques Roger Ellissen, Jean Fürstenberg, André Maurois, etc.). Dans l'ensemble, les musées nationaux ont pu être préservés. Seuls le Musée de l'Armée et celui de la Guerre, quel-

ques musées de province (Nantes, Nancy, Vieux-Marseille) et des archives historiques avaient subi des pertes, dont certaines à vrai dire très importantes (armure de François Ier). Grâce à la commission présidée par M. Henraux et à la diligence de nos alliés, la plupart de ces œuvres précieuses ont pu, par la suite, être récupérées en Allemagne et en Autriche.

7° *Usure anormale et défaut d'entretien.* — Par voie statistique, les dommages de ce chef ont été approximativement estimés comme suit (en millions de francs 1938) :

Agriculture (bâtiments et matériel) ....F.	18.032
Industrie (bâtiments et matériel)	44.800
Transports et communications (réseaux, installations et matériel)	20.230
Immeubles d'habitation	34.160
TOTAL...........	117.222

8° *Charges préliminaires et accessoires de la reconstruction.* — Le coût à prévoir du déminage, du déblaiement, de la mise hors d'eau des immeubles réparables, des constructions et aménagements provisoires en vue du relogement des sinistrés, a été évalué par les services compétents à 29.255 millions de francs 1938.

9° *Récapitulation.* — Celle-ci est donnée dans le tableau IV ci-contre. Les chiffres qui y figurent comprennent seulement les dommages subis sur le territoire français; il n'a pas encore été possible de recenser ceux qui ont affecté les intérêts français en Allemagne et dans les pays tiers occupés pendant la guerre par les armées allemandes.

TABLEAU IV.

Dommages subis par la France du fait de l'Allemagne (en millions de francs 1938).

	Destructions	Spoliations	Autres dommages	Totaux
1. Agriculture ....F.	42.980	28.714	18.032	89.726
2. Industrie et commerce	43.820	91.525	44.800	180.145
3. Transports et communications.	68.582,5	85.617,5	20.230	174.430
4. Installations et matériel militaires	16.625	52.500	»	69.125
5. Immeubles et mobiliers	275.670	33.150	34.160	342.980
6. Charges préliminaires et accessoires de la reconstruction....	»	»	29.255	29.255
7. Espèces, valeurs et œuvres d'art	»	48.790	»	48.790
8. Charges financières de l'occupation				

	Spoliations	Destructions	Autres dommages	Totaux
a) Paiements et crédits forcés.	»	386.539	»	»
A déduire :				
Eléments des postes précédents payés au moyen de ces crédits	»	86.999	»	»
Net	»	299.540		299.540
b) Charges spéciales Alsace-Lorraine	»	13.540	»	»
A déduire :				
Eléments des postes précédents payés au moyen de la monnaie allemande introduite	»	11.816	»	»
Net	»	1.724	»	1.724
c) Autres charges............	»	36.286		36.286
TOTAUX........F.	447.677,5	677.846,5	146.477	1.272.001

Dans le total auquel on arrive ainsi de 1.272 milliards de francs 1938 (il s'agit là, bien entendu, d'un ordre de grandeur devant principalement servir pour la répartition des réparations : de pareilles évaluations sont trop complexes pour que la signification du chiffre global n'exige pas d'être interprétée avec réserve), une distinction est très importante à faire du point de vue économique entre les dommages qui ont porté sur le capital et ceux qui ont porté sur le revenu. Mise à part la mesure où les privations ont affecté la santé de la race, autrement dit le capital humain, les prélèvements de l'occupant sur la production courante, agricole et industrielle, ont été pour ainsi dire amortis au fur et à mesure par la population dont le niveau de vie a simplement subi une réduction temporaire. Les pertes en capital sont incomparablement plus graves, tant par leur prolongement que par leurs conséquences : elles entraînent à la fois une diminution durable de productivité et la nécessité, si le pays ne veut pas définitivement déchoir, de reconstituer ce qui a été détruit ou enlevé.

L'étude du revenu national montre que, durant l'occupation, une baisse de production de 30 p. 100 et des prélèvements allemands de 25 p. 100 n'ont laissé à la France que 45 p. 100 de ses disponibilités normales. Mais surtout notre capital a subi, du fait des destructions, des spoliations et du sous-en-

tretien, des amputations qui, en valeur de remplacement, atteignent près de 1.000 milliards de francs 1938. Pendant ce temps, les Etats-Unis ont réussi à faire face à leur énorme effort de guerre en doublant leur production et en maintenant leur consommation civile; non seulement leur capital productif n'a pas subi de pertes appréciables, mais il a été accru. Quant à la Grande-Bretagne, outre qu'elle a augmenté sa production dans une moindre mesure et dû par suite restreindre sa consommation, elle a subi un désinvestissement financier extérieur de 4 milliards de livres sterling, mais en revanche elle a conservé son appareil économique sensiblement intact.

C'est par cette comparaison que s'établit le véritable dommage subi par la France : il est avant tout constitué par ce que la guerre et l'occupation ont entraîné pour nous d'affaiblissement dans les rapports de forces et de handicap dans la future concurrence internationale.

§ 2. — Part imputable à l'Italie.

D'après les enquêtes et dans l'état actuel des estimations, les dommages subis par la France du fait de l'Italie se sont montés à un total de 27.147 millions de francs 1938, se décomposant ainsi :

TABLEAU V.

Dommages subis par la France du fait de l'Italie
(en millions de francs 1938).

Lieu des dommages	Destructions	Spoliations	Autres dommages	Totaux
France continentale	p. m.	22.285,6	2.963,4	25.249
Corse	346,7	31,7	197,2	575,6
Tunisie	214,1	71,6	23,6	309,3
Italie	241,8	82,4	598,5	922,7
Pays tiers occupés par les troupes italiennes	»	»	90,2	90,2
TOTAL......	802,6	22.471,3	3.872,9	27.146,8

Comme on le voit, ils ont consisté pour la presque totalité en spoliations commises en *France continentale*. Les hostilités ouvertes entre les deux pays n'ont en effet duré que du 10 au 25 juin 1940, et l'on peut compter pour mémoire seulement les destructions qui leur sont imputables. Après ces quinze jours de combats, deux périodes sont à distinguer : d'abord,

l'occupation « armisticielle » de la région dite « zone verte », comprenant Menton et les quelques vallées alpestres sur lesquelles le gouvernement fasciste avait des desseins d'annexion et qui furent en fait incorporées au Royaume comme l'Alsace et la Moselle l'étaient au Reich; puis, en novembre 1942, l'invasion de tout le Sud-Est de la France par les troupes italiennes, ce régime devant prendre fin avec les événements du 8 septembre 1943. Au cours de ces deux périodes, les spoliations ont essentiellement porté : 1° sur 15.200 millions de francs 1938 de matériel militaire (armes, munitions, équipement, véhicules, flotte, vivres et habillement) que l'Italie s'est fait livrer par l'armistice ou qu'elle a saisis en entrant en zone libre; 2° sur 5.296,7 millions de francs 1938 (11,1 milliards de francs de l'époque) de contributions en espèces du Trésor français. Dès la première période, l'Italie s'est fait accorder 2.900 millions en contrepartie de certains adoucissements au régime des biens français en Italie et de l'abandon de certaines prétentions abusives touchant le matériel de l'armée; elle a ensuite exigé pendant la seconde période le versement d'une avance mensuelle d'un milliard, soit au total 8.200 millions; sur ces sommes, 700 millions lui ont permis de se faire livrer 14,2 tonnes d'or. Outre un certain nombre de réquisitions laissées impayées, le reste est constitué par des enlèvements de mobiliers à Menton et la saisie de quelques bateaux marchands et de plaisance; par contre, l'Italie a exigé abusivement la restitution de navires et de cargaisons de bonne prise.

En *Corse*, en revanche, les destructions immobilières et mobilières ont été relativement importantes. Il y a d'ailleurs eu aussi des spoliations qui ont principalement consisté en prélèvements de produits agricoles. Quant aux autres dommages, ils comprennent ceux causés aux personnes : 430 tués, 280 invalides, 860 déportés.

En *Tunisie* également, les opérations militaires qui se sont déroulées du 12 novembre 1942 au 10 mai 1943, de la frontière tripolitaine au cap Bon, ont entraîné de graves dégâts aux voies ferrées, aux ports et aux maisons, notamment à Bizerte et à Sousse.

En *Italie* même, il faut ajouter aux dommages matériels résultant d'actes de guerre (bombardements subis par des immeubles et installations appartenant à des Français, parti-

culiers, communautés religieuses, sociétés industrielles [11], comme Saint-Gobain, Michelin, l'Air liquide, à Milan, Gênes, Turin, etc.), d'importants dommages financiers résultant des mesures de séquestre et surtout les avances non remboursées sur les commandes passées pendant la non-belligérance.

Enfin, les dommages subis par les intérêts français dans les *territoires sous contrôle italien* s'établissent comme suit (en millions de francs 1938) :

Ethiopie (chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba)	51,1
Albanie (société pétrolifère)	14,2
Yougoslavie (saisie de bois destinés à la France)......	24,9
TOTAL................	90,2

§ 3. — Part imputable au Japon.

En Indochine, c'est trois phases qui se sont succédé. La première va de l'armistice franco-allemand (juin 1940) au déclenchement de la guerre du Pacifique (décembre 1941) : après l'affaire de Lang-Son, les Nippons occupent peu à peu toute l'Union et exigent du Trésor indochinois les piastres nécessaires aux besoins de leurs troupes; ces versements toutefois sont intégralement couverts à Tokio par une contrepartie apparemment substantielle.

Avec l'entrée en guerre du Japon, l'économie indochinoise est intégrée dans la « sphère de co-prospérité de la Grande Asie orientale » et les exigences nippones ne cessent de s'accroître : non seulement les « avances » sont portées de 15 à 20 millions de piastres par mois au début à 50 et 75 millions, mais la contrevaleur des piastres versées au titre des frais de stationnement militaire et de la couverture des exportations n'est plus constituée que par des crédits en yens spéciaux sans valeur à la Yokohama Specie Bank. D'autre part, des bombardements aériens ont lieu à partir de l'automne 1943 : la cimenterie de Haïphong, l'usine de carbure de Locbinh, la distillerie et la cotonnière de Nam-Dinh, sont détruites ou durement touchées; les coupures de communications isolent le Sud agricole du Nord industriel.

Enfin, c'est le coup de force du 9 mars 1945 et la prise de

11. Avant la guerre, les intérêts français en Italie s'élevaient à 343 millions de lires 1939; les dégâts qu'ils ont subis en représentent 36 p. 100.

pouvoir par les autorités militaires japonaises : plantations dévastées et incendiées, bétail massacré, usines pillées, voies ferrées tronçonnées; cette troisième période, qui s'achève avec la capitulation nippone du 14 août, aggrave encore les dégâts dont un délégué de la Commission des dommages et des réparations a dressé un premier inventaire dès le retour des troupes françaises à Saïgon en septembre 1945 et à Hanoï en mars 1946.

Cette estimation donne les chiffres suivants (en millions de piastres valeur 1945) :

Spoliations	8.402
Destructions	4.551
Autres dommages aux biens	703
Dommages aux personnes	50
Charges spéciales	92

Total arrondi : 14 milliards de piastres indochinoises,

soit 235 milliards de francs 1945 ou environ 62 milliards de francs 1938.

Il ne s'agit là que d'une évaluation approximative et provisoire. Elle ne comprend pas les dommages subis par les biens, droits et intérêts français au Siam, en Malaisie, en Chine et au Japon même, ni ceux consécutifs à l'occupation chinoise, ni bien entendu ceux, dont le compte est toujours ouvert, résultant des événements en cours.

*
* *

DEUXIÈME PARTIE

Les réparations.

§ 1er. — Les réparations allemandes[12].

I. — Les principes de Yalta et de Potsdam.

C'est à la Conférence de Yalta, en février 1945, que débute l'historique des nouvelles réparations. Là, les Trois Grands — la France n'avait pas encore été admise dans leur cercle —

12. Cf. Jacques Rueff, *Les nouvelles réparations allemandes*, dans *Nouveaux aspects du problème allemand*, Publication n° 17 du Centre de politique étrangère, Paris, 1947. Voir également : Agence interalliée des réparations, *Premier rapport du secrétaire général pour l'année 1946*, Bruxelles, 1947, où l'on trouvera reproduits les textes fondamentaux sur la question.

en ont posé le fondement : obligation pour l'Allemagne de réparer les dommages qu'elle a causés pendant la guerre. Ils en ont défini la forme : réparations en nature. Ils en ont créé l'instrument : une Commission des réparations siégeant à Moscou.

Le second acte se passe à la Conférence de Potsdam, au mois de juillet suivant. Ici, les Trois Grands — qui siègent toujours sans la France — font leurs les huit principes suivants élaborés par leurs représentants à la Commission des réparations :

1° Les prélèvements de biens au titre des réparations devront contribuer à mettre fin à la puissance militaire de l'Allemagne en éliminant la part de la capacité industrielle allemande qui constitue son potentiel de guerre. *Security first*, dit-on. Les réparations ne sont dans la conception 1945 qu'un sous-produit du désarmement.

2° Les réparations devront accélérer la restauration et la reconstruction — mais cette préoccupation ne vient qu'en second — des pays dévastés du fait des Allemands.

3° Dans l'élaboration d'un plan de réparations, l'Allemagne sera traitée comme une unité économique.

4° On devra éviter tout plan de réparations qui nécessiterait une assistance financière extérieure, soit pour permettre les prestations de réparations, soit pour faciliter la reconstruction économique nécessaire à leur exécution. Ceci est le fruit d'un mauvais souvenir : celui que les Etats-Unis ont conservé des premières réparations allemandes financées pour la plus grande part au moyen des crédits fournis par les Américains. Ils veulent, avant tout, éviter le renouvellement de cette substitution de débiteur.

5° Dans la mesure du possible, les réparations seront prélevées sur la fortune allemande existante.

6° En vue d'éviter la reconstitution de la capacité industrielle allemande et de permettre une stabilité durable des économies des Nations Unies, on réduira au minimum, si l'on y recourt, les paiements de réparations échelonnés sur une longue période sous la forme de prestations de produits fabriqués. Ce principe et le précédent proviennent aussi d'une réminiscence, mais d'origine britannique cette fois : les Anglais, eux, craignent que les réparations perturbent, comme ils l'ont prétendu après l'autre guerre, les échanges commerciaux.

7° Par un souci de justice envers les pays ruinés par l'ennemi, les réparations seront calculées de manière que le niveau de vie de l'Allemagne pendant la durée des réparations ne soit pas supérieur au niveau de vie moyen des pays européens, non compris le Royaume-Uni et l'U.R.S.S.

8° Le paiement des réparations devra laisser au peuple allemand des ressources suffisantes pour lui permettre de subsister sans assistance extérieure : les moyens nécessaires au paiement des importations approuvées par le Conseil de contrôle allié en Allemagne seront sauvegardés; les exportations de production courante et de stocks seront affectées par priorité au paiement de ces importations.

Tel était le corps de doctrine transmis par la Commission de Moscou à la Conférence de Potsdam. Mis en œuvre par elle, il a constitué la section IV du protocole de Potsdam, consacrée au règlement des réparations, cependant que la section III énonce les principes économiques qui fixeront la politique à l'égard de l'Allemagne .

En vertu de ce règlement, les réparations seront constituées en premier lieu par des transferts de capital (*once for all removals*) : les Alliés recevront en règlement de leurs créances de réparations les excédents d'équipement industriel non indispensables à une économie allemande pacifique et les avoirs allemands à l'étranger.

Une deuxième catégorie de matière à réparations est possible, mais elle n'est qu'*implicite* et qu'*éventuelle*, puisque seulement disponible le jour où il y aura un excédent dans les exportations allemandes : ce sont les biens de consommation à provenir de la production courante (*current deliveries*), celle-ci étant grevée d'une première hypothèque pour le paiement des importations autorisées.

Enfin, troisième catégorie, mais éventuelle aussi : les prestations de services que pourraient fournir les populations allemandes.

Quant à la nature et au volume de l'outillage industriel non indispensable à l'économie de paix de l'Allemagne et disponible pour les réparations, le protocole de Potsdam remettait le soin de les déterminer au Conseil de contrôle d'après les règles (*policies*) établies par la Commission des réparations *avec participation de la France*, mais les transferts devaient

rester subordonnés à l'approbation finale du commandant de la zone d'où le matériel serait à enlever.

Ce sont ces six mots « avec la participation de la France » qui ont fait entrer notre pays dans le concert des réparations et, au mois d'août, le délégué français, M. Jacques Rueff, se joignait à Moscou aux autres membres anglais, américain et russe de la Commission des réparations.

La seule mission quadripartite confiée à celle-ci était de mettre sur pied le « plan de réparations » aux termes duquel le Conseil de contrôle fixerait la liste des outillages à prélever en Allemagne. En fait, après plusieurs semaines de discussion sur le caractère d'un tel plan, sur le point de vue que les principes de Potsdam en tenaient déjà lieu, sur le siège futur de la Commission des réparations — Moscou ou Berlin —, les positions demeurèrent si opposées qu'au début de septembre on se sépara sans accord et en demandant à une autorité supérieure de les départager. Cette autorité supérieure, ce fut la conférence des ministres des Affaires étrangères, qui était alors à la veille de se tenir à Londres. Elle décida à l'unanimité qu'à l'avenir la Commission des réparations à quatre siégerait à Berlin; elle invita, d'autre part, le Conseil de contrôle à accélérer la procédure des réparations, en même temps que celle des restitutions. Cette question de la restitution, conformément à la déclaration des Nations Unies du 5 janvier 1943, des objets identifiables de spoliations nous intéressait au premier chef.

II. — Les règles de répartition : l'accord de Paris.

A la Conférence de Crimée, les Russes, tout en parlant d'un total de réparations de 20 milliards de dollars, en avaient proposé la répartition suivante : 50 p. 100 à l'U.R.S.S., 20 p. 100 à la Grande-Bretagne, 20 p. 100 aux Etats-Unis, 10 p. 100 aux autres puissances. Cette suggestion ayant été écartée, le gouvernement soviétique avait fait une seconde proposition : celle d'attribuer 56 p. 100 à la Russie, 22 p. 100 à la Grande-Bretagne et 22 p. 100 aux Etats-Unis, étant entendu que chacune de ces puissances rétrocéderait suivant des proportions égales une fraction de sa part au profit des autres nations unies béné-

ficiaires. La formule ne fut pas davantage acceptée par les délégués britannique et américain.

C'est dans ces conditions que l'ensemble du problème dut être repris à Potsdam. Sur une proposition américaine, l'idée a alors été adoptée d'un partage géographique des réparations, c'est-à-dire que les prélèvements russes s'effectueraient exclusivement dans la zone orientale d'occupation en Allemagne, et les prélèvements anglais et américains dans les zones occidentales. Mais les ressources allemandes ne sont pas également réparties entre l'Est et l'Ouest : il y a davantage d'équipement industriel dans les zones occidentales; celles-ci ont, en revanche, besoin d'importer de la zone orientale les denrées alimentaires et certaines matières premières qui leur font défaut.

Cette circonstance explique le compromis finalement intervenu : en plus de ce qu'elle pourra tirer de sa zone, la Russie aura droit à 25 p. 100 de l'équipement industriel disponible à l'Ouest, dont 10 p. 100 gratuitement et 15 p. 100 en échange de contre-prestations à livrer par l'Est (charbon, potasse, bois, zinc, pétrole, produits agricoles).

Il a été convenu, en outre, que les revendications polonaises seraient satisfaites sur la part russe, et celles des autres nations unies, y compris la France, sur les zones occidentales. La fixation de pourcentages de répartition ne devait donc se poser que pour les réparations occidentales. Ce fut l'objet de la Conférence de Paris de novembre-décembre 1945.

Yalta ayant proclamé que les différentes nations partageantes auraient droit à réparation en fonction non seulement des dommages subis par elles, mais de leur effort de guerre et de leurs sacrifices à la victoire commune, la première tâche des dix-huit délégations réunies était d'en rassembler les données statistiques et de les résumer sous une forme autant que possible comparable. De fait, chaque Etat a présenté son dossier et l'ensemble des éléments invoqués par chacun d'eux comme droit à réparation est récapitulé dans le tableau VI ci-contre.

Mais suivant les chefs de créances le pourcentage de chaque pays était naturellement très différent : pour la France par exemple, il est de 5,1 p. 100 en ce qui concerne le coût budgétaire de la guerre, et de 12,8 p. 100 en ce qui concerne les

TABL

PAYS	PARTIE I : EVALUATIONS MONÉTAIRES (en millions de dollars U							
	DOMMAGES MATÉRIELS				DÉPENSES			
	Perte de propriété			Défaut d'entretien et usure anormale	Coût de l'occupation allemande	Dépenses budgétaires de guerre		
	dans le pays lui-même	dans les autres pays réclamants	ailleurs			avant le début des hostilités	pendant les hostilités	après la fi[n] des hosti[li]tés
A. Pays européens.								
1° *Ayant été occupés :*								
a) Occidentaux :								
Belgique	2.273	— (1)	—	940	3.157	501	1.019	[illegible]
Pays-Bas	3.922	550	—	1.317	3.500	810	495	—
France	21.093	34	20	3.241	10.847	3.605	5.908	—
Luxembourg	179	—	70	14	294	—	15	—
Danemark	159	—	—	—	909	—	42	[illegible]
Norvège	1.260	—	—	—	1.530	—	150	—
b) Europe centrale et balkanique :								
Tchécoslovaquie	4.202	—	—	770	4.046	187	1.259	—
Yougoslavie	9.145	—	—	370	59	2.287	3.865	—
Albanie	298	—	—	—	62	31	60	—
Grèce	2.545	—	—	1 200	2.781	375	1.480	—
2° *N'ayant pas connu l'occupation :*								
Grande-Bretagne (2)	6.383	—	—	—	39	—	62.100	—
B. Pays non européens.								
1° *Ayant été occupés :*								
Egypte	41	2	7	35	—	65	296	—
2° *N'ayant pas connu l'occupation :*								
Etats-Unis	468	294	505	—	—	6.200	110.800	25.60
Canada	62	52	29	—	—	—	12.500	—
Indes britanniques	4	—	—	—	—	—	1.620	29
Afrique du Sud	61	—	—	406	—	—	1 143	—
Australie	5	—	—	—	—	—	2.000	—
Nouvelle-Zélande	8	—	—	—	—	—	1.200	—

(1) Le tiret signifie que le pays intéressé n'a pas communiqué de chiffres.
(2) A noter que les îles anglo-normandes ont été occupées.

le réparations.

…ES …TIONS	PARTIE II : EVALUATIONS NON MONÉTAIRES.									
	DÉSINVESTISSEMENT	MAIN-D'ŒUVRE : MILLIONS D'ANNÉES OUVRIERS					PERTES HUMAINES (milliers)			
		Consacrées à l'effort de guerre			Soustraites par la déportation de main-d'œuvre et le travail forcé		Morts		Invalides	
autres	extérieur	Forces armées	Industries d'armement	Autres activités de guerre	Déportation	Travail forcé sur territ. nat.	Forces armées	Civils	Forces armées	Civils
—	—	0.87	—	0.20	0.62	—	9,0	50,0	50,0	75,0
—	495	0.40	—	—	1.30	—	3,0	197,0	—	—
—	—	13.09	1.00	1.00	4.90	2,60	238.0	415.0 (3)	250.0	188.0
—	—	—	—	—	0.03	—	3,5	1,5	1,5	0,5
236	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
30	—	0.07	—	—	0.06	0,54	2,0	6,6	—	—
272	—	0.50	0.10	0.10	1.60	2,76	46,0	204,0	49.0	66,0
18	—	3.96	—	—	1.95	1.28	305,0	1.401,0	425,0	
—	—	0.18	—	—	0,05	2,21	16,5	12,3	7,2	—
1.698	—	1.20	0.02	0,20	0,28	—	70,0	488,0	120.0	760.0
—	20.800	24.0	18.0	—	—	—	272,0	96.0	262,0	104,0
69	—	—	0,35	0,65	—	—	1,1	2,1	0,2	3,4
—	—	17.60	21.80	—	—	—	180,0	7,0	477,0	—
—	—	2,62	4.10	1.03	—	—	40,0	1,0	54,0	—
3	—	1.0	0.3	—	—	—	6,0		14,0	
403	—	3,10	2.70	2.20	—	—	9,0	750,0(4	29,0	—
—	—	0,69	0.77	—	—	—	12,0	—	16,0	—
—	73	0,42	0,08	—	—	—	10,0	—	19,0	—

Y compris 55.000 Alsaciens et Lorrains tombés dans la Wehrmacht allemande ou dans le Service
vail.
Une estimation officielle des conséquences de la famine au Bengale chiffre le nombre de morts
0.000. Il fut admis que la moitié de ces décès était imputable à la guerre contre l'Allemagne.

années-ouvriers imputables à l'effort de guerre; il atteint 14 p. 100 pour les pertes de vies humaines, 59,2 p. 100 pour les dommages matériels et 45,3 p. 100 pour la déportation. Pour fixer au total les droits de chacun, il fallait donc pondérer les divers chefs de créances. Tâche objectivement impossible : comment comparer des grandeurs aussi incommensurables que des maisons détruites et des vies perdues ? En vertu de quel critère donner plus ou moins de poids à l'effort du combattant qu'aux souffrances du déporté ? De quel coefficient affecter le coût de l'occupation, qui appauvrit, par rapport aux dépenses de guerre, qui, dans une certaine mesure, développent l'appareil productif ?

A juste titre, la conférence voulait aboutir vite; on se souvenait qu'après l'autre guerre, entre mars 1919 à Paris et juillet 1920 à Spa, on s'était épuisé seize mois en vaines discussions avant d'arriver à la fixation des pourcentages de réparations. Ecartant trop de confrontations arithmétiques, les 18 eurent la sagesse de s'en remettre aux représentants des trois puissances invitantes pour leur proposer un barème de répartition forfaitaire s'inspirant avant tout du bon sens et de l'équité. Celui qui, à peu de choses près, fut finalement adopté n'est peut-être pas le meilleur possible : ne satisfaisant personne, il a cependant été accepté par tous parce que, suivant le mot de sir David Waley, il mécontentait à peu près également chacun.

En fait, deux listes de pourcentages ont été établies : la première applicable aux usines, et la seconde aux autres éléments de réparations. C'est que certains pays d'outre-mer : Etats-Unis, Canada, Afrique du Sud, moins intéressés que les Etats européens à recevoir des équipements industriels, ont consenti d'eux-mêmes des abattements sur leur pourcentage normal.

Voici, tel qu'il a été incorporé à l'acte final de la conférence, le tableau des quote-parts :

TABLEAU VII.

Pourcentages de répartition.

PAYS	Catégorie A (toutes formes de réparations à l'exclusion de celles comprises dans la catégorie B)	Catégorie B (outillage industriel et autres biens d'équipement en capital ainsi que les navires)
A. — PAYS EUROPÉENS.		
1° *Ayant été occupés :*		
a) Occidentaux :		
Belgique	2,70	4,50
Pays-Bas	3,90	5,60
France	16	22,80
Luxembourg	0,15	0,40
Danemark	0,25	0,35
Norvège	1,30	1,90
b) Europe centrale et balkanique :		
Tchécoslovaquie	3	4,30
Yougoslavie	6,60	9,60
Albanie	0,05	0,35
Grèce	2,70	4,35
2° *N'ayant pas connu l'occupation :*		
Grande-Bretagne	28	27,80
B. — PAYS NON EUROPÉENS.		
1° *Ayant été occupés :*		
Egypte	0,05	0,20
2° *N'ayant pas connu l'occupation :*		
Etats-Unis	28	11,80
Canada	3	1,50
Afrique du Sud	0,70	0,10
Indes britanniques	2	2,90
Australie	0,70	0,95
Nouvelle-Zélande	0,40	0,60
	100	100

En dehors de ce règlement quantitatif, la conférence a fixé les principes généraux applicables à la répartition de l'outillage et des navires, aux avoirs allemands à l'étranger (chaque nation unie retient ceux qui se trouvent sur son territoire et les impute sur sa quote-part de réparations, tandis que ceux

situés en pays neutres seront liquidés et répartis), à la restitution de l'or monétaire trouvé en Allemagne (il en sera fait une masse commune qui sera répartie entre les pays spoliés d'or au prorata de leurs pertes), aux approvisionnements et matériels capturés.

Enfin, il était créé à Bruxelles une Agence interalliée des réparations, avec la double mission de répartir et d'arbitrer.

Signé le 21 décembre 1945, l'acte de Paris est devenu définitif, par les ratifications reçues, le 14 janvier 1946.

III. — La matière a répartir : Le plan de Berlin sur le niveau de l'économie allemande [13].

Ainsi, la Conférence de Paris a posé les règles de répartition; il ne lui appartenait pas de délimiter la masse qui viendrait remplir les droits établis. C'est le rôle du Conseil de contrôle; c'est à Berlin, conformément aux décisions de Potsdam, qu'il était possible de dire quelles seraient les richesses disponibles en Allemagne pour constituer la matière des réparations, c'est-à-dire essentiellement le surplus d'équipements industriels non indispensable à une économie allemande de paix; et c'est effectivement le 28 mars 1946, avec un retard de deux mois seulement sur leur horaire, que les puissances occupantes en ont fait connaître les bases, en publiant un « plan des réparations et du niveau de l'économie allemande d'après guerre », élaboré dans l'hypothèse d'une population de 66,5 millions d'habitants.

Ce plan, en premier lieu, supprime complètement certaines industries, directement ou indirectement à fins militaires : ce sont non seulement celles qui fabriquent des armes et munitions, mais aussi les usines d'essence, de caoutchouc et d'ammoniaque synthétique, de roulements à billes, de tracteurs lourds, etc.

D'autres industries sont maintenues, mais limitées : la métallurgie, à laquelle il ne doit être laissé qu'une capacité de production de 7,5 millions de tonnes d'acier en lingots par an (étant entendu qu'actuellement elle ne serait utilisée qu'à

13. Cet article ayant été écrit en juillet-août 1947, il n'y est pas fait état des développements subséquents de la question.

concurrence de 5,8 millions de tonnes), les industries chimiques ramenées principalement aux besoins d'engrais de l'agriculture, les industries mécaniques réduites notamment à la fabrication de 40.000 voitures de tourisme, 40.000 camions et 10.000 tracteurs légers. Par contre, l'extraction de charbon sera poussée : minimum 155 millions de tonnes, dont 45 à exporter.

Dans l'ensemble, le niveau de l'industrie allemande serait d'environ 50 p. 100 de celui d'avant guerre; l'outillage avait, dans beaucoup de domaines, augmenté de moitié pendant la guerre et, malgré les destructions, son potentiel reste d'au moins 75 p. 100 de ce qu'il était en 1938. C'est par conséquent sur environ 25 % de l'équipement industriel que porterait le prélèvement de réparations.

On a calculé qu'environ 2.000 usines seraient rendues transférables d'Allemagne par le niveau ainsi assigné à l'industrie allemande. La valeur moyenne d'une usine ressortant d'après les 386 premières étudiées à un million et demi de marks 1938, la masse des biens en capital disponibles pour les réparations représenterait donc une valeur totale de 3 milliards de marks 1938, et la part de la France (22,80 p. 100 des 75 p. 100) environ 500 millions de marks 1938, c'est-à-dire, étant donné que pour les machines-outils la parité est à peu près de 1 R.M. 1938 = 50 francs 1946, 25 milliards de francs actuels.

Si l'on y ajoute les divers autres éléments de réparations envisagés à Potsdam, la valeur totale des actifs que la France pourrait espérer recevoir en compensation des dommages subis par elle du fait du III[e] Reich ne semble pas susceptible de dépasser une quarantaine de milliards de francs actuels. Encore est-ce en admettant que ne soient pas atténuées les mesures de désarmement économique de l'Allemagne.

IV. — Bilan a ce jour des secondes réparations allemandes.

Aux termes de la déclaration de Potsdam du 2 août 1945, le montant global de l'équipement disponible devait être déterminé avant six mois (2 février 1946), et les transferts achevés dans les deux années suivantes (2 février 1948). Du moment qu'il s'agissait de biens en capital, l'accent mis alors sur l'urgence était parfaitement justifié : outre que les outillages inemployés risquent de se détériorer avec le temps, cette forme de

réparations ne contribuera à la restauration des pays victimes de l'agression nazie que si ceux-ci peuvent utiliser rapidement le matériel allemand à la réalisation de leurs plans nationaux de reconstruction économique. Aussi avait-il même été prévu des livraisons anticipées par voie d'« avances sur réparations ».

Or, après deux ans, voici où l'on en est :

A. — Outillage industriel et autres biens d'équipement en capital prélevés dans les zones occidentales d'Allemagne.

Presque aussitôt constituée l'Agence interalliée des réparations, un premier train de 71 usines complètes à été mis à sa disposition au titre des livraisons anticipées; mais soudain, le 28 mai, le gouvernement américain déclara ne plus autoriser de nouveau prélèvement dans sa zone tant que ne serait pas réalisée l'unité économique de l'Allemagne prévue à l'article 14 de l'accord de Potsdam et rappelée dans le plan du 28 mars sur le niveau de l'économie allemande. La Grande-Bretagne modela son attitude sur celle des Etats-Unis; et voilà comment, trois mois après son entrée en fonction, l'I.A.R.A. allait se trouver privée de sa matière première essentielle. Devant cette situation de fait, elle multiplia, mais en vain, les démarches auprès des autorités de contrôle alliées et, par une résolution du 8 octobre 1946, son assemblée saisit finalement de la question le Conseil des ministres des Affaires étrangères : de New-York City où il était réuni, celui-ci fit répondre en décembre qu'il pourrait seulement l'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session, qui devait avoir lieu à Moscou au mois de mars 1947.

Au début de novembre 1946 néanmoins, sur l'initiative du représentant des Etats-Unis à Berlin, les autorités de contrôle alliées ont mis à la disposition de l'I.A.R.A. les machines-outils d'usage courant de 51 usines de guerre à démanteler. En même temps, le commandant en chef de la zone britannique élaborait un plan d'urgence permettant d'y prélever pour réparations 75 millions de marks de matériel et de machines. L'exemple fut suivi en décembre par le gouvernement français, qui devait rendre possible dans sa zone d'occupation une attribution de 15 millions de marks 1938.

Là-dessus, l'I.A.R.A. avait, au 30 juin 1947, réparti entre ses dix-huit membres, et en particulier à la France, les biens d'équipement industriel suivants :

TABLEAU VIII.

Equipement industriel allemand attribué au titre des réparations au 30 juin 1947.

	Réparti par l'I.A.R.A.	Attribué à la France
Usines de constructions mécaniques	31 (5.196 unités d'équipement)	4 (338 unités d'équipement)
Usines chimiques	3 (351 unités d'équipement)	1 (327 unités d'équipement)
Centrales électriques	2 (capacité, 65.000 kW.)	1 (capacité, 20.000 kW.)
Installation minière	1 (550 unités d'équipement)	—
Machines-outils diverses	8.946	1.627
Unités d'équipement pour l'industrie chimique	9.395	3.157
Autres biens d'équipement industriel lourd et lots d'outillage léger	7.618	819
Biens de petit outillage, calibres et outils de coupe	177.166	46.921
Unités d'équipement commercial	3.730	2

L'usine électrique attribuée à la France est une centrale souterraine enlevée à Mannheim; parmi les autres éléments qui nous ont été alloués figurent notamment une fabrique de torpilles de Brême, un atelier susceptible d'être utilisé pour la production du vanadium, une usine pour la fabrication du formaldéhyde et du pentaérythrite, et une partie d'une des deux plus grandes usines allemandes de roulements à billes, les établissements Kugelfischer à Schweinfurt. Le tout a une valeur officielle d'attribution d'environ 1 milliard de francs actuels.

D'autre part, à titre d'avances sur les réparations et sous réserve d'une imputation sur sa quote-part, la France avait procédé à des enlèvements d'outillage dans sa zone d'occupation en Allemagne depuis la capitulation allemande jusqu'en juin 1946. Il s'agit essentiellement de machines, qui font l'objet d'une comptabilisation spéciale et dont la valeur est relativement faible.

Tous ces matériels sont revendus à l'économie française par la Société nationale de vente des surplus.

B. — *Navires marchands et bateaux de navigation intérieure.*

La marine marchande est le seul domaine où un résultat substantiel ait été obtenu. D'après l'accord de Potsdam, les

navires de commerce allemands devaient être partagés également entre l'U.R.S.S., les Etats-Unis et la Grande-Bretagne; mais, à la Conférence de Paris, ces deux derniers gouvernements ont accepté de considérer leurs parts comme biens de réparations à répartir entre toutes les nations unies au *pro rata* de leurs pertes en tonnage. Celles-ci s'élevaient au total à 23.608.000 tonnes, alors qu'il y avait à se partager 254 navires allemands jaugeant 750.000 tonnes (3 p. 100 des pertes) et valant 12.700.000 livres sterling 1938. Le plan de répartition approuvé le 24 mai 1946 par l'assemblée générale de l'I.A.R.A. a attribué à notre pays, en raison de ses 1.814.000 tonnes perdues, sept navires allemands jaugeant au total 60.162 tonnes, notamment le paquebot *Europa* de 50.000 tonnes, et d'une valeur globale de 1.817.700 livres sterling 1938, soit environ 2 milliards de francs actuels.

Aucune répartition de bateaux de navigation intérieure n'est encore intervenue.

C. — *Avoirs allemands en France et à l'étranger.*

Les biens allemands susceptibles d'être confisqués en France proviennent en grande partie de spoliations. La fraction imputable au compte « réparations » n'excédera sans doute pas 1 milliard de francs.

Quant aux avoirs allemands dans les pays neutres (ceux qui sont situés en Bulgarie, Finlande, Hongrie, Roumanie et Autriche orientale étant réservés entièrement à la Russie et à la Pologne), deux accords seulement sont intervenus, avec la Suisse et la Suède. Mais ces deux pays n'ont pas accepté de se dessaisir de la totalité des avoirs allemands qu'ils détenaient et ils n'ont mis à la disposition de l'I.A.R.A. que des sommes forfaitaires bien inférieures, et dont, par ailleurs, la répartition demeure réservée. La part française peut être chiffrée à respectivement 30 millions de francs suisses et 36 millions de couronnes suédoises, soit au total 2 milliards de francs environ. Des négociations sont engagées avec d'autres pays.

Aucun accord, par contre, n'a encore pu être réalisé entre les puissances occupantes en ce qui concerne l'épineuse question des biens allemands en Autriche.

D. — *Or monétaire.*

Une commission anglo-franco-américaine a été constituée le 27 septembre 1946 pour mettre en œuvre les dispositions de l'accord de Paris relatives à l'or monétaire saisi par l'Allemagne. Ses travaux permettent d'escompter qu'au titre de l'or belge (198,5 tonnes) et de l'or luxembourgeois (4,3 tonnes), la France pourra sans tarder récupérer environ 80 tonnes d'or, soit 10,8 milliards de francs environ.

E. — *Total des réparations réparties.*

Au total, la valeur des répartitions faites s'établissait ainsi au 31 décembre 1946, date de la dernière situation communiquée par l'I.A.R.A. :

TABLEAU IX

Réparations réparties en 1946.

PAYS BÉNÉFICIAIRES	NAVIRES	ATTRIBUTION D'EQUIPEMENT EN CAPITAL 14			VALEURS RÉSIDUELLES totales par pays
		Première	Seconde	Supplémentaire	
	£	RM	RM	RM	RM
Royaume-Uni	6.353.200	2.803.622	1.611.602	—	4.415.224
France	1.817.700	8.631.236	7.589.966	—	16.221.202
Etats-Unis	831.500	—	224.087	—	224.087
Yougoslavie	47.500	7.634.798	8.197.891	1.085.204	16.917.893
Pays-Bas	604.700	2.326.421	981.364	—	3.307.785
Belgique	181.400	246.303	2.060.272	463.221	2.769.796
Grèce	439.900	2.402.727	1.294.864	363.749	4.061.340
Tchécoslovaquie	—	5.723.703	3.627.913	238.447	9.590.063
Indes	—	1.495.800	933.166	—	2.428.966
Norvège	1.205.800	209.073	398.854	—	608.527
Canada	259.500	—	—	—	—
Australie	27.000	1.836.599	847.300	—	2.683.899
Nouvelle-Zélande	46.500	—	74.766	—	74.766
Luxembourg	—	—	274.497	—	274.497
Albanie	—	361.230	208.849	30.968	601.047
Danemark	163.200	120.139	89.458	—	209.597
Egypte	49.500	—	—	—	—
Afrique du Sud	—	—	—	—	—
TOTAL	12.027.400	33 792.251	28.414.849	2.181.589	64.388.689

14. Le reichsmark 1938 a été évalué au taux de 4 RM. pour 1 $. La valeur résiduelle établie par les autorités de contrôle à Berlin est généralement très inférieure à la valeur marchande courante (en moyenne des deux tiers).

V. — Les réparations feront-elles encore une fois faillite ?

Le 29 mars dernier, le président de l'Agence interalliée des réparations déclarait à la Conférence de Moscou : « En avril 1921, l'Allemagne avait payé en deux ans environ 8 milliards de marks-or. Nous, à la fin de 1946, soit vingt mois après la fin des hostilités, nous avons reçu pour 12 millions de livres sterling de navires et pour 64 millions de marks d'usines. Comme nous sommes loin de ce que l'histoire a appelé la « faillite des premières réparations allemandes » !

De l'expérience précédente [15], Yalta et Postdam ont justement tiré la leçon de ce qui avait échoué, en substituant des réparations en nature aux réparations en argent; mais pourquoi n'avoir pas fait davantage encore son profit de ce qui avait réussi, comme les livraisons de matières premières, l'exécution de grands travaux, la taxe sur les exportations et l'ensemble même du plan Dawes ?

Ce ne sont là toutefois que modalités, et une grande différence de principes, tenant au climat différent des deux époques, subsistera toujours entre les réparations de 1919 et celles de 1945. Comme l'a fait remarquer M. Jacques Rueff, les premières étaient les réparations d'une économie libérale; les secondes sont des réparations d'économie dirigée, aussi bien si on les regarde du côté de l'Allemagne, dont les prestations sont déterminées par la structure nouvelle que lui imposeront les puissances occupantes, que du côté des pays bénéficiaires dont les demandes sont fonction de leurs plans de reconstruction.

Mais pour diriger une économie, encore faut-il savoir où on veut la conduire. Si les réparations libérales de 1919 ont fait fiasco, c'est que leur mécanisme monétaire devait fatalement être un jour bloqué par la contradiction qui consistait à exiger de l'Allemagne une énorme indemnité financière et en même temps, par crainte de la concurrence, à refuser ses produits, seul moyen de transfert pourtant à défaut de crédit; les réparations dirigées de 1945, elles, seront ce que les fera l'action alliée en Allemagne, c'est-à-dire qu'elles supposent de la

15. Voir sur cette expérience la conclusion de la thèse de doctorat ès lettres de M. Etienne Weill-Raynal, *La politique française des réparations*, Paris, Nouvelles Editions latines, 1945.

part des Alliés une politique positive et cohérente à l'égard de leur commun ennemi vaincu. On sait, hélas ! ce qu'il en a été jusqu'ici, et combien sont discordantes les quatre conceptions en présence.

La France veut avant tout du charbon, donc des réparations courantes, mais elle est non moins préoccupée de sa sécurité; aussi subordonne-t-elle son adhésion à l'unité économique, prélude de l'unité politique, et à tout relèvement de la capacité industrielle de l'Allemagne à la satisfaction de ses desiderata touchant la Ruhr, la Rhénanie et la Sarre. Soucieux d'alléger les charges de l'occupation pour leurs contribuables et d'équilibrer la balance des comptes allemande, les Anglo-Saxons, qui ont depuis longtemps oublié le plan Morgenthau de pastoralisation de l'Allemagne, sont au contraire inclinés à relever le potentiel de son industrie et opposés aux réparations courantes, en même temps qu'ils subordonnent la poursuite des réparations en capital à la réalisation de l'unité économique nécessaire à l'équilibre intérieur des ressources et des besoins allemands. Quant à l'Union soviétique, après avoir paru dans une première phase vouloir empêcher l'Allemagne de se reconstituer, maintenant qu'elle a épuisé les possibilités de contribution de la zone orientale à la reconstitution de sa propre économie dévastée, elle insiste pour l'unité économique et ne semble pas opposée à un relèvement du niveau industriel, mais c'est pour obtenir des réparations courantes refusées par les Anglo-Saxons et sans vouloir entrer dans les vues françaises concernant les frontières occidentales.

Comment s'étonner dans un tel imbroglio que les réparations soient au point mort ? Si ces divergences devaient persister, elles risqueraient fort de prendre fin avant d'avoir à peine commencé. Peut-être la proposition Marshall d'aide à l'Europe et l'attitude russe à son égard vont-elles, il est vrai, éclaircir la situation et précipiter les choses. Il faut espérer que ce sera du moins une occasion de sortir de ce cercle vicieux reconstruction-sécurité où sont à présent laminées les réparations : les réparations doivent faciliter la reconstruction des victimes, mais elles supposent la reconstruction de l'agresseur; or, la reconstruction de l'agresseur menace la sécurité des victimes; alors les victimes renoncent aux réparations et elles compromettent leur reconstruction sans rien faire d'ailleurs de positif

pour assurer leur sécurité, de sorte qu'en fin de compte elles perdent sur les deux tableaux, laissant en fait à l'agresseur toute liberté de se reconstruire à son seul profit dans la paix ou pour préparer une nouvelle guerre.

La seule façon d'en sortir est de ne pas confondre les objectifs et d'appliquer à chacun d'eux les moyens qui lui conviennent. Reconstruction et sécurité ne peuvent être, l'une comme l'autre, que le résultat d'une coopération; mais la reconstruction doit être assurée par un développement économique et la sécurité par des garanties politiques. La suite des événements de 1918 à 1939 a assez montré que l'affaiblissement économique du vaincu par le traité de paix n'était pas une solution, et en particulier ne dispensait pas les vainqueurs de maintenir leur effort et leur entente politiques et militaires. Actuellement, c'est poser le problème de façon insoluble que de prétendre déterminer *a priori* jusqu'à quel niveau l'Allemagne sera autorisée à porter sa production industrielle; le seul qui comporte une solution efficace et acceptable pour tous est, d'une part, de déterminer les règles de répartition de cette production entre le peuple allemand lui-même et les nations victimes et créancières, et, d'autre part, de prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'Allemagne d'employer ces moyens de production à la préparation d'une agression éventuelle. Il est parfaitement clair que l'exploitation de cet actif essentiel à la reconstruction européenne qu'est la Ruhr au bénéfice de l'Europe, Allemagne comprise, et sous le contrôle des Nations Unies doit être en ce sens l'élément fondamental de la solution du problème des réparations allemandes.

§ 2. — Les réparations italiennes.

Vainement abordée à la Conférence des Quatre de mai-juin 1946, la question a été réglée par le traité de paix issu des travaux de la Conférence des Vingt et un de septembre-octobre. Après avoir présenté leurs dommages, la plupart des pays ont renoncé à des réparations et l'Italie n'est finalement tenue d'en payer qu'à :

— la Yougoslavie	125	millions de dollars	1946
— la Grèce	105	»	»
— l'Union soviétique	100	»	»
— l'Albanie	25	»	»
— l'Ethiopie	5	»	»
TOTAL	360	»	»

L'exécution en sera échelonnée sur sept ans. Elle se fera par transfert des installations et de l'outillage industriel servant à la fabrication désormais interdite de matériel de guerre et, sauf pendant les deux premières années, par des prestations prélevées sur la production courante. L'Union soviétique a, en outre, droit aux avoirs italiens en Roumanie, en Bulgarie et en Hongrie.

La France, prenant en considération le fait que l'Italie s'est rangée à la fin de la guerre à la cause des Alliés et que sa situation économique est difficile, s'est contentée, en compensation des dommages causés par l'agression fasciste et par l'occupation des troupes italiennes, de la cession forfaitaire des avoirs italiens sur le territoire français et des entreprises concessionnaires de l'Etat italien dans les territoires cédés à la France de la Brigue et de Tende. Il a été, par la suite, envisagé qu'en échange des avoirs italiens en France, le gouvernement italien mette à la disposition du gouvernement français un fonds en lires permettant le transfert des économies des ouvriers italiens travaillant en France conformément à l'accord sur l'immigration de main-d'œuvre. Il y a lieu en outre de compter sur la restitution des 14 tonnes d'or qui avaient dû être cédées sous l'occupation, soit 2 milliards de francs environ. Egalement à titre de restitution, notre pays doit recevoir une part de la flotte de guerre italienne.

§ 3. — Les réparations japonaises.

Quant aux négociations relatives aux réparations japonaises enfin, c'est à Washington qu'elles se déroulent, au sein de la Commission d'Extrême-Orient créée au lendemain de la Conférence de Moscou en décembre 1945. Elles y ont subi des retards successifs en raison de l'opposition des points de vue russe et américain. Jusqu'ici, elles ont seulement permis la

détermination d'une politique en matière de restitutions et la définition d'un programme, dit programme Pauley, de réparations intérimaires. Il n'a pas encore été possible aux onze nations de la Commission (Australie, Canada, Chine, France, Indes, Hollande, Nouvelle-Zélande, Philippines, Russie, Royaume-Uni, Etats-Unis) de se mettre d'accord sur les pourcentages de répartition à attribuer à chacune d'elles.

Deux difficultés principales sont à l'origine des atermoiements apportés au règlement de cette question :

a) Les *avoirs extérieurs japonais en Mandchourie*, saisis par les Russes à la fin de l'année 1945 : Le gouvernement soviétique prétend que ces prélèvements représentent du butin de guerre. Les Etats-Unis se sont efforcés, au contraire, de faire prévaloir un point de vue suceptible de les faire considérer comme une avance sur les réparations dues à la Russie. Ce litige n'a pas reçu de solution définitive.

b) Le *problème des critères :* Les Etats-Unis ont tenté de faire prévaloir une répartition de pourcentages basée sur les données statistiques. L'Angleterre, au contraire, a insisté pour qu'elle soit faite sur de « larges bases politiques ». Le point de vue britannique ayant pratiquement triomphé, les onze nations ont été amenées à proposer chacune des pourcentages pour elle-même et pour les dix autres (sauf l'Australie). Dans l'état actuel de la question, la Commission d'Extrême-Orient se trouve donc devant un problème qui n'est pas simple : ramener les 110 propositions de pourcentage (10 fois 11) à 11 seulement.

Il n'est guère possible de pronostiquer le terme d'une semblable entreprise. Il n'est pas exclu toutefois que la prochaine ouverture des négociations relatives au traité de paix avec le Japon permette une solution soudaine.

***

TROISIÈME PARTIE

La reconstruction [16].

§ 1er. — La législation.

La loi du 17 avril 1919 avait donné lieu à de nombreuses critiques. Appliquant le principe proclamé par la Révolution en 1792 de la responsabilité nationale et de la solidarité de tous les Français devant les charges de la guerre, elle ouvrait aux sinistrés le droit à réparation intégrale de leurs dommages « certains, matériels et directs ». Cette réparation comportait pour tous, indistinctement, une indemnité de perte subie correspondant à la valeur du bien détruit en 1914. Ceux qui reconstituaient leur bien percevaient, en outre, une indemnité couvrant les frais supplémentaires qu'impliquait, en raison de la hausse des prix et de la vétusté du bien détruit, le coût de la reconstitution par rapport au montant de la perte subie. Très libérale, la loi s'appliquait aussi indistinctement à tous les dommages : même les biens somptuaires entraient en ligne de compte à la seule condition que leur valeur ne dépassât pas 3.000 francs par objet.

Du point de vue moral, de nombreux abus, touchant notamment l'évaluation des dommages par les commissions cantonales et les cessions de droits à indemnité, marquèrent l'application de la législation ainsi instituée après l'autre guerre, qui conduisit à un contentieux à peine terminé quand survint celle-ci. Du point de vue technique, sauf quelques réussites, la reconstruction se fit en général sans plan d'ensemble, sans souci d'urbanisme, d'embellissement ou d'assainissement. Mais c'est surtout du point de vue financier que la reconstruction des régions libérées a été ruineuse pour le pays : aucun des facteurs qui ont concouru à nos difficultés financières de 1919 à 1926 n'a eu de conséquences aussi nocives que l'effort désor-

16. La reconstruction est envisagée ici dans le sens étroit du mot, qui correspond à la compétence du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, c'est-à-dire limitée à la reconstitution des biens autres que ceux de l'Etat et de la S.N.C.F. C'est pourquoi il ne sera parlé dans ce qui suit de la reconstruction du réseau ferré, des voies navigables et des ports.

donné en vue de la réparation intégrale et rapide des dommages de guerre. Et pourtant, à cette époque, l'économie française n'avait que modérément souffert : nos ports étaient intacts, les livraisons de matériel roulant au titre de l'armistice conjurèrent rapidement une crise de transport à peine esquissée, l'industrie développée par les fabrications de guerre se trouvait prête à adapter aux besoins de la reconstruction des moyens devenus sans emploi; d'une manière générale, notre pays était, comme le monde entier, dans une phase d'expansion.

Ces leçons, jointes aux circonstances de l'occupation et à l'absence d'une représentation nationale, amenèrent à élaborer de 1940 à 1944 une législation n'ayant pas tant pour objet d'indemniser le sinistré que de lui apporter un concours financier, d'ailleurs très large, en vue de la reconstitution de ses biens lorsqu'ils présentaient une utilité économique et sociale. Mais, après la Libération, l'Assemblée constituante a réaffirmé le principe de la réparation intégrale par l'Etat des dommages de guerre privés, tout en prévoyant, il est vrai, son échelonnement suivant les possibilités économiques : c'est sur ces bases qu'a été rédigée la loi du 28 octobre 1946, charte de la nouvelle reconstruction.

Pour les dommages immobiliers, tandis qu'en vertu des textes de Vichy le sinistré ne recevait de l'Etat qu'une participation financière à la reconstruction variant selon le cas de 50 à 90 p. 100 de son coût normal, cette participation étant elle-même sujette à abattement pour tenir compte de la vétusté ou du mauvais état du bien détruit, la loi actuelle lui accorde une indemnité qui couvre l'intégralité du coût de reconstitution, sous la seule réserve d'un abattement de vétusté dont le maximum est fixé à 20 p. 100.

Pour les dommages mobiliers qui, il importe de le remarquer, sont maintenant étendus aux pillages d'origine ennemie ou présumée telle, tandis que la législation antérieure, particulièrement restrictive, ne donnait qu'une allocation forfaitaire pour la reconstitution du foyer, variable en fonction des charges de famille du sinistré de 45.000 à 150.000 francs, la loi du 28 octobre 1946 admet le sinistré à établir, par quelque moyen que ce soit, l'étendue de sa perte, l'indemnité n'étant plus assujettie à aucune limitation et le forfait, d'ailleurs doublé, ne jouant qu'en l'absence de preuve sur la consistance et la valeur du dommage.

La seule réparation écartée est celle des biens somptuaires, pour lesquels chaque cas d'espèce sera considéré avec des garanties juridictionnelles.

La nouvelle législation contient cependant certaines limitations et certaines disciplines. D'abord, en règle générale, l'indemnité n'est versée que s'il y a reconstitution effective du bien détruit et au fur et à mesure de cette reconstitution; le sinistré qui ne reconstitue pas ne reçoit qu'une indemnité d'éviction, égale à 30 p. 100 de l'indemnité de reconstitution supposée, et il ne la reçoit pas en espèces, mais sous forme de titres de rente temporairement inaliénables ou sous forme de rente viagère. Il ne pouvait, d'autre part, être question d'un paiement immédiat et total de toutes les sommes correspondant à la reconstitution de tous les biens détruits ou endommagés : l'ampleur des dommages subis s'y opposait absolument; aussi a-t-il été prévu, dans l'application du principe de la réparation intégrale et pour éviter que l'inflation ne la rende illusoire, un ordre de priorité dans le programme des travaux et un échelonnement dans le financement.

§ 2. — Les travaux.

I. — Situation a la fin de 1946.

Limité par la pénurie de matériaux[17] due elle-même à l'insuffisance de notre approvisionnement en charbon, l'effort du ministère de la Reconstruction a démarré lentement et a principalement porté jusqu'ici sur les travaux de déminage et de déblaiement, les réparations et les constructions provisoires, en même temps qu'étaient élaborés les plans d'urbanisme des diverses localités sinistrées, en accord avec les associations syndicales de remembrement.

En fait, déminage et déblaiement sont aujourd'hui à peu près terminés : sur 450.000 hectares minés, 88,6 p. 100 avaient été prospectés et 78,5 p. 100 contrôlés au 31 décembre 1946, avec un total de 12.885.342 mines enlevées sur un total présumé d'une quinzaine de millions. Sur 77.500.000 mètres cubes

17. Au 1er juillet 1946, 230.000 tonnes de métaux ferreux seulement avaient pu être mises à la disposition de la reconstruction immobilière sur une demande de 550.000. En ce qui concerne le ciment et les autres matériaux de construction, il ne lui a été attribué que du quart à la moitié de ses besoins.

de déblais à effectuer, 63.840.000 l'étaient à la même date et 56.575.000 mètres cubes de trous de bombes et de tranchées étaient comblés sur un total à faire de 83.245.000 mètres cubes. Il n'avait toutefois encore été démoli que 1.380.000 mètres cubes sur 3.800.000 de fortifications bétonnées édifiées par les troupes allemandes et italiennes pendant l'occupation.

Pour les réparations, la situation était la suivante :

Tableau X.

Etat des réparations immobilières au 31 décembre 1946.

	NOMBRE de BATIMENTS réparables	NOMBRE DE BATIMENTS AYANT FAIT L'OBJET DE RÉPARATIONS au 31 décembre 1946: Non encore utilisables	Utilisables	Réparés en totalité	Total	PROPORTION PAR RAPPORT aux bâtiments réparables: des bâtiments ayant fait l'objet de réparations	des bâtiments définitivement réparés
Habitations	1.003.300	42.600	441.400	309.000	793.000	79 %	31 %
Bâtiments agricoles.	393.000	25.500	149.800	76.000	251.300	64 %	19 %
Bâtiments industriels et commerciaux	118.000	5.600	34.000	37.400	77.000	65 %	32 %
Bâtiments publics..	41.100	1.500	17.000	13.200	31.800	77 %	32 %
	1.555.400	75.200	642.300	435.600	1.153.100	74 %	28 %

Les chiffres de réparations en nombre de bâtiments ne donnent cependant pas une idée exacte de l'avancement des travaux : les immeubles restant à réparer sont les plus gravement atteints, et il faut considérer que plus de 60 % en volume des réparations restent à faire.

Quant aux constructions provisoires, sur 9 millions de mètres carrés de baraquements demandés par les autorités locales, il en avait été monté 6.446.800 à la fin de 1946, dont plus de 60 % à usage d'habitation. Obligeant à une double dépense pour reloger définitivement le sinistré, l'édification de baraquements ne semble pas devoir être continuée, sauf dans certaines villes où les destructions sont presque totales; à l'heure actuelle, les baraques sont surtout réservées aux services administratifs, qui libéreront ainsi des immeubles propres à l'habitation.

1.721.300 mètres carrés de hangars agricoles à caractère définitif avaient en outre été édifiés.

Pour ce qui est des immeubles totalement détruits, la reconstruction n'avait pratiquement pas commencé à la fin de l'an dernier, sous réserve toutefois des constructions entreprises directement par l'Etat et des sinistres industriels.

Au début et jusqu'au milieu de 1946, afin de suppléer au défaut de moyens des sinistrés, on s'était engagé dans la voie de la construction d'Etat (immeubles sans affectation individuelle). En application d'une ordonnance du 8 septembre 1945, l'Etat avait ainsi commencé l'exécution d'un programme de 20.000 logements, dont 5.250 étaient en construction et 360 terminés en septembre 1946. Les circonstances, et par suite la politique, ont ultérieurement changé à mesure qu'ont augmenté les possibilités et la volonté des sinistrés de reconstruire eux-mêmes, à mesure aussi que l'Etat était amené à restreindre ses dépenses. On s'est alors souvenu des coopératives de reconstruction de 1919 et de leurs bons résultats. C'est vers cette formule qu'on oriente maintenant des groupements locaux ou professionnels, l'Etat se limitant aux chantiers expérimentaux, pilotes des méthodes modernes de construction.

Pendant ce temps, les facilités de crédit et d'auto-financement dont disposaient certaines entreprises industrielles sinistrées leur ont permis de commencer leur reconstruction sans attendre leurs indemnités de dommages de guerre. C'est ainsi qu'à la fin de 1946 environ 30 p. 100 de ce qui était à reconstruire l'avait été dans les principaux secteurs :

TABLEAU XI.

Etat de la reconstruction industrielle au 31 décembre 1946
(en millions de francs actuels).

Industries	Dommages	Reconstruit	Proportion reconstruite
Electricité	12.800	3.928	31 %
Sidérurgie	15.300	3.200	21 %
Carburants	18.000	4.600	26 %
Industries chimiques	13.000	4.800	37 %
Industries agricoles et alimentaires	10.500	5.000	48 %

II. — Programme pour 1947.

Il est bien évident que l'entreprise d'une véritable reconstruction et son rythme ultérieur sont commandés par le relèvement de notre capacité générale de production. C'est uniquement en modernisant et en développant l'industrie du bâtiment et celles dont dépend son activité (sidérurgie, matériaux de construction, transports) qu'on pourra non seulement reconstruire, mais construire davantage, mieux, plus vite et à meilleur marché. Ainsi peut-on espérer réparer la totalité des dommages de guerre immobiliers en sept ou huit ans et, en même temps, élargir l'œuvre de reconstruction en une politique générale d'extension et de rénovation de l'habitat français, aussi bien dans les campagnes que dans les villes.

Ce n'est pas à dire, comme le souligne dans son rapport de novembre 1946 le Commissaire général au Plan de modernisation et d'équipement, que « reconstruction et modernisation doivent être opposées l'une à l'autre; au contraire, dans une très large mesure, elles se commandent mutuellement. Pour moderniser et développer la production, il est, en effet, indispensable de reconstruire le plus vite possible tout ce qui est vital pour l'économie du pays, notamment les centres nécessaires à la vie ouvrière. D'autre part, l'importance des travaux confiés à l'industrie du bâtiment sera le facteur le plus efficace de la modernisation de cette activité. Enfin, la reconstruction devra se faire dans tous les domaines de façon moderne et contribuera ainsi à l'œuvre générale de modernisation ».

C'est pourquoi la loi du 28 octobre 1946 a prévu qu'un ordre des travaux de reconstruction serait établi par des programmes de cinq ans s'intégrant dans le plan de modernisation et d'équipement. En attendant l'établissement d'un tel programme quinquennal, une procédure transitoire plus rapide a été organisée pour 1947 par la loi du 23 décembre 1946. Pour les sinistres supérieurs à 2 millions de francs 1939 des entreprises industrielles et commerciales et des services publics décentralisés, un comité interministériel a été chargé de déterminer les « activités de base » qui jouiraient d'une priorité nationale (ont été finalement classés ainsi les houillères, les carburants, l'électricité et le gaz, la sidérurgie et les industries mécaniques,

les matériaux de construction, les industries textiles et chimiques et les ports) et de répartir les crédits entre les entreprises de ces branches en considération de l'utilité économique. Pour tous les autres sinistres, les programmes de travaux et les listes de prioritaires sont établis à l'échelon départemental par le ministère de la Reconstruction après avis des commissions départementales et en donnant, en principe, la première urgence aux logements ouvriers nécessaires à la reprise de la vie économique, aux bâtiments permettant la remise en culture des terres et aux installations intéressant la santé publique.

Au début de l'année, on avait cru possible de consacrer à la reconstruction et à la réparation des dommages de guerre un total d'environ 160 milliards de francs en 1947. Ce chiffre s'est trouvé abaissé à 97 milliards lorsque l'insuffisance des ressources matérielles et financières effectivement disponibles a obligé de bloquer 40 % des dépenses d'investissement de l'Etat (loi du 30 mars 1947). Une tranche supplémentaire de 37.250 millions d'autorisations d'engagement et de 29.650 millions d'autorisations de paiement a toutefois été ultérieurement débloquée (loi du 15 août 1947). Finalement les crédits du budget 1947 ont, par postes, évolué comme suit :

TABLEAU XII.

Crédits prévus pour la reconstruction et la réparation des dommages de guerre en 1947 (en millions de francs).

	ENGAGEMENTS			PAIEMENTS		
	AVANT blocage	APRÈS blocage	APRÈS déblocage	AVANT blocage	APRÈS blocage	APRÈS déblocage
Indemnités aux sinistrés	83.500	50.100 (18)	69.250	72.500	43.500	66.150
Travaux d'Etat	74.700	44.820	62.920	87.500	52.500	59.500
Participation de la métropole à la reconstruction des territoires d'outre-mer	3.000	1.800	1.800	3.000	1.800	1.800
TOTAL	161.200	96.720	133.970	163.000	97.800	127.450

18. Dont 12.840 millions ont été affectés à l'échelon national par le Comité interministériel et 30.100 millions mis à la disposition des départements, dont 21.400 millions pour les habitations.

§ 3. — Le financement.

Il n'y a naturellement pas coïncidence entre les travaux faits et les indemnités payées qui, en principe, le sont tantôt sur mémoires acquittés et tantôt à titre d'avances[19], et qui, en fait, l'ont été jusqu'ici suivant le rythme de liquidation des dossiers.

Pratiquement, les paiements de dommages de guerre ont suivi la progression que voici :

Total payé au 31 décembre 1944 : 5 milliards;
Total payé au 31 décembre 1945 : 10.255 millions;
Total payé au 31 décembre 1946 : 42.327 millions;
Total payé au 30 juin 1947 : 63.220 millions.

A cette dernière date, la situation se détaille ainsi :

TABLEAU XIII.

Situation des indemnités de dommages de guerre au 30 juin 1947 (en millions de francs).

	Décisions prises	Règlements effectués
Mobiliers familiaux	24.157	20.966
Immeubles d'habitation	20.669	10.316
Biens industriels et commerciaux	21.137	20.004
Biens agricoles	7.181	3.989
Biens des services publics	11.602	7.945
TOTAUX	84.746	63.220
	Montant des rentes trimestrielles	Versements effectués
Allocations d'attente	37	420

Jusqu'en 1946, les dépenses de la reconstruction étaient imputées sur un compte spécial du Trésor et les paiements faits aux sinistrés par le Crédit National, qui se procurait lui-même les fonds nécessaires. Depuis le 1er janvier 1947, elles sont intégrées dans le budget de reconstruction et d'équipement, dont

19. Jusqu'à la mise en application du plan de financement, les paiements sont provisoirement limités par la loi à 200.000 francs pour les dommages l'usage courant ou familial (ce chiffre étant majoré suivant le nombre des personnes vivant au foyer) et à 2 millions pour les autres dommages (l'excédent pouvant donner lieu à des avances à concurrence de 70 p. 100).

elles constituent l'état F; d'autre part, la loi du 28 octobre 1946 a prévu que les paiements seraient assurés à l'avenir par une caisse autonome. Celle du 30 mars 1947 offre, d'ailleurs, aux sinistrés la possibilité de former des groupements locaux ou professionnels habilités à émettre des emprunts dont le capital et le service sont garantis par l'Etat.

Les 63 milliards d'indemnités versées aux sinistrés par le Crédit National ne sont pas la seule charge que la reconstruction privée a dès à présent imposée aux finances publiques. Il faut y ajouter les frais de déminage et de déblaiement, inscrits au budget général pour 17.761 millions en 1944-1945 et 13 milliards (prévision) en 1946, et les dépenses engagées par le M.R.U. sur comptes spéciaux du Trésor pour le compte ou dans l'intérêt des sinistrés (réparations exécutées d'office pour éviter une aggravation du dommage, constructions et aménagements provisoires, immeubles d'habitation construits directement par l'Etat ou par des associations syndicales de reconstruction), qui se sont élevées à 11.838 millions en 1944-1945 et à 41.300 millions en 1946.

Si imposants qu'ils soient déjà, ces chiffres ne sont pas encore affectés par l'application de la loi nouvelle sur la réparation intégrale des dommages. On ne saurait se dissimuler la menace que celle-ci fait peser sur le budget et la monnaie et les obstacles qu'elle risque d'opposer au rééquilibre de l'un et à la stabilisation de l'autre. Quel que soit l'échelonnement du plan de financement, il est à craindre que, dans la conjoncture actuelle, la charge imposée à l'Etat n'excède, si elle n'était pas allégée, les moyens financiers qu'il peut espérer mettre en œuvre dans un délai raisonnable sans provoquer une inflation et une dépréciation monétaire dont les sinistrés seraient, comme l'a dit le ministre des Finances dans son inventaire, les premières victimes.

J. VERGEOT.

FINANCES

LA LÉGISLATION FISCALE

SOMMAIRE : I. *Evolution générale des charges fiscales de 1939 à 1946 : A. Evolution des charges fiscales totales; B. Discrimination des bases d'imposition.* — II. *Analyse des modifications internes de la législation fiscale : A. 1939-1940 : la guerre et le parlementarisme de guerre; B. 1940-1944 : l'armistice et le gouvernement de Vichy; C. 1944-1946 : La libération et l'établissement de la IVe République.*

Pour rendre compte de l'évolution de la législation fiscale de 1939 à 1946, il serait fastidieux, et insuffisamment instructif, de présenter simplement le tableau de cette législation au cours de ces huit années. Ce tableau, par l'abondance des textes, de portée diverse, ne ferait pas apparaître nettement l'adaptation de la fiscalité aux événements qui se sont déroulés entre ces deux dates. Pour rendre compte d'une manière réelle des mouvements de cette législation au cours de cette période, il faut d'abord présenter, par une vue d'ensemble, et en quelque sorte externe, l'évolution générale de la fiscalité. On pourra ensuite analyser plus utilement, dans ses lignes essentielles, les transformations internes de la législation fiscale.

I. — EVOLUTION GÉNÉRALE DES CHARGES FISCALES DE 1939 A 1946.

L'*Inventaire de la situation financière*, établi sur les instructions de M. R. Schuman, ministre des Finances, en 1946 (Imprimerie nationale), contient une documentation abondante, qui permet de connaître l'évolution des charges fiscales pour la période qui nous intéresse. Cette évolution mérite d'être notée à un double titre. Elle montre d'abord l'importance de la charge fiscale totale supportée par le contribuable français. Elle détermine d'autre part les bases d'impositions ou facultés contributives diverses auxquelles il a été fait appel.

A. — Evolution des charges fiscales totales.

Les charges fiscales totales (impôts d'Etat et des collectivités locales) sont passées de :

78 milliards, 5 en 1938,
à 272 milliards, 5 en 1945,
puis à 454 milliards, 5 en 1946.

On rappelle, à titre de comparaison, qu'elles s'élevaient à 6 milliards,2 en 1913 (*Inventaire*, Annexes II, p. 390 et s.).

Il faut immédiatement remarquer que, pour ces dernières années, le produit de l'impôt exprimé par ces chiffres ne représente pas la totalité de l'effort fiscal subi par le contribuable français. En effet, depuis une dizaine d'années, et avec une extension très marquée depuis la guerre, l'Etat s'est accoutumé à ne plus inscrire dans ses budgets, auxquels l'impôt doit en principe faire face, la charge de tous les services qu'il organise ou dont il impose l'organisation. Usant et abusant de la pratique des comptes spéciaux, des créations d'organismes plus ou moins officiels et plus ou moins autonomes, de nombreux et importants services nouveaux sont financés par des versements directs imposés, sous des noms variables, à la population, c'est-à-dire aux contribuables. Ces versements ne sont pas perçus au titre de l'impôt, mais, comme l'impôt, ils réalisent la répartition des dépenses d'un service à caractère général et obligatoire entre les individus. S'ils ne relèvent pas de la fiscalité proprement dite, ils constituent du moins une « *parafiscalité* » dont il faut évidemment tenir compte si l'on veut mesurer les charges réelles que nous supportons.

Cette parafiscalité apparaît sous trois formes :

1° Avec les taxes perçues par les administrations fiscales (contributions directes et indirectes, et douanes) pour certains *offices ou établissements publics*, comme l'Office interprofessionnel des céréales, le Fonds national de solidarité agricole, etc., dans la mesure où elles ne sont pas versées au budget et sont directement perçues par ces organismes, ou par le Trésor au titre d'un compte spécial.

2° Avec les versements et prestations correspondant aux *charges sociales* établies mais non gérées directement par l'Etat.

C'est le cas, dont on connaît toute l'importance, des assurances sociales, des allocations familiales, des congés payés, des accidents du travail. Aucune des cotisations ainsi versées par les employeurs ou les salariés n'apparaît dans les budgets, qui comprennent seulement la part des allocations à la charge de l'Etat et des collectivités locales, celles-ci équilibrées alors par l'impôt.

3° Enfin, avec les *charges professionnelles*, constituées par les innombrables versements exigés pour financer les organismes professionnels (en dehors de ceux mentionnés ci-dessus, 1°). Ce groupe comprend les comités d'organisation, les groupements interprofessionnels et offices professionnels, l'Office central de répartition, etc. On doit aussi classer sous cette rubrique les multiples prélèvements prévus par les arrêtés de prix, avec les taxes de péréquation ou de compensation, les taxes destinées à des organismes d'étude, de recherches, d'apprentissage, etc., qui sont en général encaissées et réparties par les groupements d'importation et de répartition et les groupements nationaux d'achat.

L'*Inventaire*, qui consacre une Note à l'évaluation de ces charges parafiscales (Annexe II-E, p. 444) donne sur leur montant les indications suivantes (en milliards de francs) :

	1945	1946
1° au titre des offices et établissements publics..	3,2	3,4
2° au titre des charges sociales.....................	90,3	158,4
3° au titre des charges professionnelles............	3	2,1
Soit un total général, arrondi, de	97	164

Remarquons que ce total représente près du tiers des charges fiscales de chacune de ces années, qui doivent être dès lors majorées en conséquence si l'on veut savoir ce qu'il en coûte au contribuable français pour jouir des services de l'Etat ou imposés par l'Etat. Et retenons que l'aptitude du contribuable à supporter l'impôt est naturellement réduite par l'effort parafiscal qui lui est demandé, d'une manière véritablement massive, au titre des charges sociales, où il atteint couramment 35 et même 40 % des salaires dans l'industrie et le commerce.

Laissant maintenant de côté ces charges parafiscales, pour nous en tenir aux seules charges fiscales proprement dites, exprimées par les premiers chiffres donnés ci-dessus, nous observerons que ces chiffres n'ont en eux-mêmes qu'une portée rela-

tive. Pour apprécier la charge réelle qu'ils expriment, et l'ampleur de leur progression, il faut, en effet, tenir compte de l'expression correspondante des éléments matériels atteints par l'impôt et de la population contribuable : le rapprochement de ces indications permet seul, en effet, d'apprécier la charge réelle de l'impôt. Le tableau suivant, établi à l'aide des renseignements donnés par l'*Inventaire*, réunit ces différents éléments d'appréciation. Comme estimation des bases matérielles atteintes par l'impôt, on a pris seulement le revenu national évalué d'après MM. de Bernonville et Sauvy (V. *Inv.*, Annexe II-C, 1, p. 400). D'autre part, pour permettre une comparaison et une appréciation plus complètes, revenus et charges fiscales sont évalués simultanément en valeur légale et en valeur pondérée, calculée en pouvoir d'achat constant. Ce dernier calcul a été fait sur la base 1913 = 100, d'après les indices retenus par l'*Inventaire* (Annexe II-A, 6, p. 397), soit :

1913 = 100;
1938 = 706;
1945 = 2.778;
1946 = 4.422.

RAPPORT DES CHARGES FISCALES TOTALES AU REVENU NATIONAL ET A LA POPULATION

Années	Charges fiscales (en milliards de francs) : valeur légale	Charges fiscales (en milliards de francs) : valeur pondérée	Revenu national (en milliards de francs) : valeur légale	Revenu national : valeur légale : Rapport des charges	Revenu national (en milliards de francs) : valeur pondérée	Revenu national : valeur pondérée : Rapport des charges	Population totale : en millions	Population totale : charge par tête en francs : val. légale	Population totale : charge par tête en francs : val. pondérée	Population active : en millions	Population active : charge par tête en francs : val. légale	Population active : charge par tête en francs : val. pondérée
1913.	6,2	6,2	36	17.2	36	17,2	39,7	156	156	20,9	296	296
1938	78,5	11,1	375	20.9	50,2	22,1	41,9	1.870	264	20,2	3.875	548
1945.	272,5	9,8	1.300	21	46,7	20,9	40,5	6 728	242	20,2	13.490	481
1946.	454,9	10,2	2.000	22,7	45,2	22,5	40,5	11.232	254	20,2	22.520	509

A titre de comparaison avec les pays étrangers, on notera que le rapport des charges fiscales au revenu national s'établit, en p. 100 :

	1913	1938	1945	1946
Aux Etats-Unis, à	8,4	25,6	34,1	29,4
En Grande-Bretagne, à	11,8	24,1	40,5	37,3

Ces taux sont supérieurs aux taux français, mais si l'on tient compte des charges parafiscales, le pourcentage du revenu national absorbé par les charges fiscales et parafiscales s'élève pour la France à 30 % environ, ce qui est une honorable proportion.

Il résulte, en définitive, du tableau précédent, que la charge fiscale totale s'est fortement accrue sous l'effet des deux guerres. Toutefois, cet accroissement n'est réel que dans la mesure où la charge fiscale s'exprime en valeur légale. Il est, par ailleurs, modeste par rapport au revenu national, puisque le prélèvement fiscal sur ce revenu ne passe que de 20,9 à 22,7 % entre 1938 et 1946. L'accroissement est, en revanche, considérable si l'on considère la charge individuelle moyenne, sur la base de la population active, qui a quintuplé entre les mêmes dates. Mais pour les contribuables dont le pouvoir d'achat constant s'est maintenu, la charge fiscale (dont l'expression pondérée a d'ailleurs fléchi, entre 1938 et 1946, de 11,1 à 10,2) s'est à peine accrue, de 22,1 à 22,5 du revenu national pondéré. Et contrairement à ce que l'on observe sur la base des valeurs légales, on relève alors une diminution sensible de l'impôt, qui tombe de 548 à 509. Cette diminution s'explique en partie parce que de 1939 à 1944 l'impôt n'a couvert que 30 % des dépenses publiques, contre 47 % couverts par l'emprunt et 23 % par les avances (déclaration du ministre des Finances à l'Assemblée consultative, 29 mars 1945).

Ces observations méritent d'être retenues au double titre du rendement et de la justice de l'impôt. La législation fiscale devrait s'efforcer de mieux discriminer les facultés contributives qui maintiennent leur valeur constante pour les atteindre plus lourdement, car elles présentent une capacité fiscale négligée. Elle devrait réduire, en revanche, celles dont l'augmentation nominale est inférieure aux indices déterminants du pouvoir d'achat constant, car elles supportent actuellement une charge fiscale trop lourde.

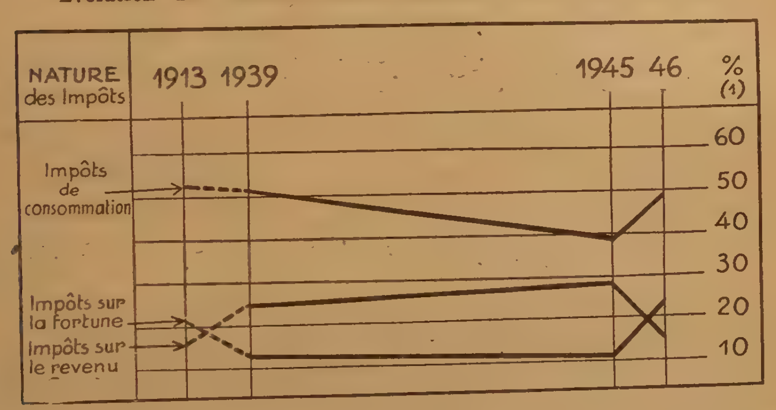
B. — *Discrimination des bases d'imposition.*

La physionomie générale d'un système fiscal doit être déterminée non seulement d'après la masse de l'effort fiscal imposé au pays, mais encore d'après les bases de l'imposition. Parmi les différentes distinctions qui peuvent être faites à ce titre,

la plus simple est celle qui oppose les *impôts sur les revenus* (soit, dans le système français, les impôts cédulaires, avec l'impôt foncier, et les impôts sur les revenus mobiliers), les *impôts sur la fortune* (avec lesquels on classera ici, à côté des différents droits d'enregistrement, les impôts exceptionnels) et les *impôts de consommation.* Les autres sources de recettes budgétaires (domaine et produits divers) n'intéressent pas la discrimination des bases d'imposition.

En partant de cette distinction, les renseignements fournis par l'*Inventaire* sur les recouvrements budgétaires classés selon leur nature (Annexe II-A, 5, p. 396) permettent d'établir le graphique suivant :


Evolution des recettes fiscales classées selon leur nature.



Ce graphique montre le renversement très curieux qui s'est opéré depuis 1945. En ce qui concerne les impôts sur les revenus, le mouvement de hausse qui se manifestait dans les années de guerre, et qui était dû surtout à l'évolution de la monnaie ou des prix, est remplacé par un brusque et sensible fléchissement. Celui-ci paraît indiquer que la hausse des prix, depuis 1945, a dépassé celle des revenus atteints par l'impôt. On le comprend aisément si l'on songe à ce que sont devenus les revenus fonciers, par suite de la législation sur les loyers; à ce que sont devenus les revenus mobiliers, constants en valeur nominale pour les obligations, c'est-à-dire tendant vers zéro, et fortement amputés pour les actions, et à ce que sont devenus les

1. Proportion des recettes fiscales dans les recouvrements budgétaires totaux.

revenus du travail, qui, malgré toutes les hausses, sont toujours en retard sur le coût de la vie. Au contraire, pour les impôts de consommation, fortement en baisse de 1939 à 1945, et pour les impôts sur la fortune, où la baisse était plus modérée, on assiste à un redressement accentué, causé, en partie, pour les impôts sur la fortune, par les impôts exceptionnels qui apparaissent dans la situation de 1945. En tout état de cause, les impôts de consommation représentent de beaucoup, aujourd'hui, la part la plus importante de nos recettes fiscales, et les impôts sur les revenus tendent à fléchir au rang de recettes d'appoint : ils représentent, en 1946, une part de recettes budgétaires à peine supérieure à ce qu'ils étaient en 1913, sous le régime des « quatre vieilles ». Constatation un peu décevante quand on pense à tous les espoirs que l'on avait mis dans notre législation moderne des impôts sur les revenus, et à toute la complexité qu'elle comporte dans son application. On trouve là encore, au double point de vue du rendement et de la justice de l'impôt, sujet à méditations.

II. — Analyse des modifications internes de la législation fiscale.

Pour analyser maintenant, d'une manière plus technique, l'évolution de la législation fiscale, il est intéressant de distinguer, pour la période 1939-1946, les trois époques déterminées par les dates intermédiaires 1940 et 1944.

A. — 1939-1940 : *la guerre et le parlementarisme de guerre.*

L'impôt doit faire face aux charges nouvelles que suscitent, en 1939, les menaces de guerre, puis, en 1939-1940, la guerre elle-même. En dehors de la couverture directe des dépenses de guerre, l'impôt doit encore faciliter le financement des dépenses qu'il ne peut couvrir par les moyens monétaires (avances), en agissant sur le circuit monétaire, de manière à résorber les pouvoirs d'achat créés par l'inflation. L'Etat doit, en effet, veiller à sauvegarder sa monnaie, non pas tant dans l'intérêt des individus que pour maintenir la disposition des moyens monétaires, qui sont l'ultime voie de financement de ses dépenses.

Le législateur de 1939-1940 a fait ce qui lui a paru possible pour remplir cette double tâche. Sur le plan fiscal, il s'est surtout préoccupé d'accroître le rendement de l'impôt. Si l'on néglige les dispositions de détail, dont l'étude ne présente plus un intérêt suffisant (et dont on trouvera le relevé complet, pour l'impôt direct, dans le *Code général des impôts directs*, 5e éd., 1946, aux tables, p. 133 et 137), ce résultat a été cherché à la fois par une réforme de la fiscalité existante et par la création de ressources nouvelles.

1° Aménagement des impôts. — Ce renforcement se manifeste particulièrement en matière d'impôts directs.

a) La perception à la source est appliquée à la cédule des *traitements et salaires*, ce qui assure l'assiette intégrale de l'impôt (D.-L. 10 novembre 1939);

b) La *contribution nationale extraordinaire*, créée en 1938, est prorogée, en même temps que son taux est augmenté (D.-L. 1er septembre 1939 et 10 novembre 1939; D. 31 décembre 1939);

c) La limitation de la progressivité disparaît dans la liquidation de l'*impôt général* (D.-L. 10 novembre 1939), tandis que des dispositions de détail, comme l'imposition des rémunérations occultes, tendent à poursuivre la lutte constante du fisc contre la dissimulation et l'évasion. Il faut mentionner à ce titre, bien que cette mesure n'ait pas été appliquée, le principe d'une imposition minimum d'après des signes extérieurs (D.-L. 21 avril 1939, et L. 16 juillet 1939, puis 13 janvier 1941, art. 13), car ce principe vient d'être tout récemment repris.

2° Création d'impôts nouveaux. — Deux nouvelles formules de prélèvement fiscal font leur apparition en 1939 : la *limitation des bénéfices des entreprises travaillant pour la défense nationale* (D.-L. 21 avril et 29 juillet 1939, 9 septembre et 29 novembre 1939), et la *taxe d'armement* (D.-L. 21 avril 1939). Celle-ci vient pratiquement doubler la taxe à la production, existant depuis la réforme fiscale du 31 décembre 1936, pour former désormais, avec elle, la base des impôts de consommation, auxquels il a été fait si largement appel, on l'a vu, ces dernières années.

3° Aménagements de détail de la fiscalité. — A côté de ces seules dispositions importantes, on doit mentionner, pour équi-

librer ces aggravations de la fiscalité, quelques mesures favorables aux contribuables. Elles sont motivées par l'état de guerre et la situation économique :

Patente : perception par trimestre (L. 31 décembre 1939) et dégrèvements (D.-L. 21 avril 1939);

Foncier bâti : remise et modération pour pertes de revenus (D.-L. 26 septembre et 30 novembre 1939; L. 31 décembre 1939, art. 8);

Bénéfices industriels et commerciaux : déduction des provisions pour renouvellement des stocks, outillage et matériel (D. 13 février 1939) et élévation du plafond des forfaits de 400.000 à 500.000 francs (D.-L. 21 avril 1939);

Impôt général : exonération pour les distributions d'actions avec augmentation de capital (D. 30 mars et L. 31 décembre 1939, art. 4);

Enregistrement : exonérations pour les biens ruraux (D.-L. 21 avril 1939).

*
* *

Le bilan des effets de la guerre sur la fiscalité est, en définitive, assez modeste. Au titre de l'accroissement direct des ressources fiscales, en dehors des « tours de vis », notamment pour la contribution nationale extraordinaire, la seule mesure importante est la création de la taxe d'armement. Quant aux effets de la fiscalité sur le circuit monétaire, les dispositions relatives à la limitation des bénéfices, d'une portée réduite, ne semblent pas avoir eu une grande efficacité.

L'effort nouveau imposé au contribuable français en 1939 peut être évalué approximativement en comparant le produit de l'impôt en 1938 et 1939. D'une année à l'autre, et malgré l'état de guerre, les ressources fiscales totales (monopoles et droits perçus par la caisse autonome compris) sont passées de 62 milliards 470 à 71 milliards 297. Les augmentations les plus substantielles portent sur les points suivants :

Contributions directes	+ 2.189 millions
Douanes	+ 1.361 millions
Taxe à la production (ex-T. C. A.)	+ 1.534 millions
Taxe d'armement (nouvelle)	2.098 millions

B. — 1940-1944 : *l'armistice et le gouvernement de Vichy.*

Les années 1940-1944 sont dominées par le problème de l'armistice, avec la liquidation des charges de la première partie de la guerre et l'obligation de faire face aux prestations financières imposées par l'ennemi. Les mesures sont prises maintenant non plus dans le cadre du régime parlementaire, disparu en juin-juillet 1940, mais dans l'ordre nouveau de l'Etat français. Celui-ci n'avait d'ailleurs qu'une liberté bien réduite, et bientôt nulle, pour appliquer sa politique. Il a dû surtout faire face aux données politiques et économiques déterminées par l'armistice, pour assurer la vie du pays. Les principales de ces données tenaient au resserrement économique consécutif à l'isolement progressif de la France métropolitaine, non seulement par rapport aux échanges internationaux, mais encore par rapport aux colonies et territoires d'outre-mer. Aussi ne peut-on guère relever pour cette période les signes d'une politique fiscale originale, fondée sur des principes nouveaux. Toutes les modifications notables tendent à accroître encore l'effort fiscal, pour faire face aux charges immédiates, et à adapter l'impôt aux exigences du ravitaillement du pays. On relèvera toutefois, à côté de ces deux mobiles principaux, une tendance nette à développer dans la législation fiscale la défense de la famille, par où se manifeste l'un des principes fondamentaux proclamés par le gouvernement de Vichy.

a) Augmentation de la charge fiscale. — Le gouvernement de Vichy s'est borné à constater l'insuffisance des ressources d'impôt sans vouloir se lancer dans une politique de fiscalité, que le désarroi consécutif à l'armistice lui a fait écarter. Il est même remarquable de constater que le premier texte portant réforme fiscale est la loi du 9 novembre 1940, qui accorde des dégrèvements substantiels en matière de droits de succession (V. ci-dessous). En ce temps-là, sans doute, ce gouvernement pensait pouvoir gouverner selon ses propres principes. La loi du 13 janvier 1941, qui vient ensuite, tend surtout à simplifier et coordonner le régime des impôts directs (V. *Dalloz*, 1941, Notes fiscales, p. 1). De même la loi du 29 mars 1941 portant réforme du Code des valeurs mobilières amorçait une réforme de simplification des taxes de timbre, de transmission et d'impôts sur

le revenu atteignant ces valeurs (V. le commentaire de cette loi, *Dalloz*, 1941. 1. 53). Au contraire, la loi du 31 décembre 1941 tend directement à la création de recettes nouvelles, de l'ordre de 3 milliards de francs. Mais c'est surtout à partir de 1942 que cette orientation nouvelle s'est développée (V. not. L. 24 octobre 1942, et *Dalloz*, 1943, Chronique, « L'année fiscale 1942 »). La dernière loi de réforme fiscale du gouvernement de Vichy comprend également, à côté de quelques mesures de détente fiscale, des mesures d'aggravation, qui ont surtout pour effet de renforcer la sécurité du recouvrement de l'impôt (L. 31 janvier 1944, *Dalloz*, 1944. 1. 37 et 41). En fin de compte, on retrouve dans cette législation les errements habituels de toutes nos lois, dites de « réforme fiscale », avec leur caractère disparate et leur manque total d'unité et d'idée maîtresse. Le commentateur continue d'être noyé par l'abondance des prescriptions de détail, sans lien entre elles, pour la plupart inspirées par les services, sous l'effet empirique des circonstances ou des cas d'espèces, et souvent aussi de la jurisprudence, dont la libéralité contrarie le fisc.

Dans cet ensemble touffu, l'accroissement des charges fiscales procède pourtant de quelques dispositions importantes, qui méritent d'être retenues. Elles résultent, selon l'usage, soit du remaniement des impôts anciens, soit de la création de ressources nouvelles.

1° *Aménagement des impôts existants.* — Les principales réformes portent les unes sur le développement de l'assiette, les autres sur l'augmentation des taux.

Développement de l'assiette :

Bénéfices agricoles : nouvelle détermination du bénéfice imposable par coefficients (L. 31 décembre 1941, *Dalloz*, 1942, Notes fiscales, p. 1);

Bénéfices non commerciaux : imposition forfaitaire, pour remédier à l'insuffisance manifeste de certaines déclarations (L. 24 octobre 1942), après l'abandon d'une première tentative de déclaration des honoraires médicaux (prévue par la L. 31 décembre 1941, art. 11);

Impôts cédulaires : suppression de la déduction des impôts cédulaires pour l'assiette des cédules (L. 23 février 1942);

Foncier bâti : reprise des révisions exceptionnelles, avec effet au 1er janvier 1943 (L. 12 avril 1941);

Foncier non bâti : majoration de 50 à 200 % des revenus cadastraux (L. 31 décembre 1941, art. 16);

Prélèvement temporaire sur les excédents de bénéfices aménagé, avec un caractère nettement progressif, par élargissement du *régime fiscal des entreprises travaillant pour la défense nationale* (L. 30 janvier 1941).

Augmentation des taux :

Contributions indirectes : possibilité d'augmentation par simples arrêtés ministériels (L. 28 juin 1941);

Taxe à la production : régime spécial pour les dépenses dites somptuaires et pour l'alcool (L. 24 octobre 1942); la *taxe d'armement*, qui prend désormais le nom de *taxe sur les transactions* (L. 26 juin 1940). connaît de pareilles majorations;

Impôt général : incorporation définitive dans les tarifs de la contribution nationale extraordinaire (L. 24 octobre 1942);

Impôts directs : dispositions générales pour le payement anticipé à la charge de tous les contribuables importants (L. 13 décembre 1941, art. 18);

Enfin, les droits de *timbre*, les *redevances domaniales* et les *monopoles* sont l'objet de nombreuses majorations édictées par des lois et dispositions diverses.

2° *Création d'impôts nouveaux.* — Deux mesures importantes sont à retenir :

Création de *taxes locales* pour remédier à l'insuffisance des recettes des budgets locaux (licences, taxes additionnelles aux droits d'enregistrement, taxe sur les ventes de détail : V. L. 31 octobre 1941, 6 novembre 1941 et 31 décembre 1942);

Et *confiscation des profits illicites* (L. 5 juillet 1943).

L'effet pratique de ces différentes dispositions apparaît dans le tableau suivant, établi d'après les renseignements fournis par l'*Inventaire* (Annexe II-F, 2, p. 464-465), en ce qui concerne les principaux impôts d'Etat (en millions) :

ANNÉES	PRODUIT NET DES ROLES						PRODUIT NET DE L'IMPÔT sur les revenus mobiliers	
	B.I.C. (a)	B.A.	T.S.	B.N.C.	F.B.	F.N.B.	V.M.	C.D.C.
1940....	4.775	66	4.791	291	1.162	374	4.942	283
1941....	6.220	67	6.623	234	1.177	430	5.743	354
1942....	10.385	1.311	8.928	548	1.209	825	6.348	452
1943....	13.400	1.630	11.110	763	2.184	829	5.133	643
1944....	13.607	1.885	15.066	930	2.204	874	4.816	524

(a) B.I.C. + Prélèvement temporaire.

b) ADAPTATION AUX CONDITIONS ÉCONOMIQUES. — Le gouvernement de Vichy avait à faire face au ravitaillement du pays, et à assurer, dans la mesure du possible, un minimum d'activité, et la stabilité de la monnaie. Les dispositions fiscales qui paraissent répondre à ces préoccupations sont les suivantes :

1° *Restriction des exportations et facilité des importations.* — Suspension des exonérations habituelles pour les affaires d'exportation (L. 17 septembre 1940), mesure en liaison avec l'établissement des prohibitions d'exportation par simple décret (L. 29 mai 1941), mais qui ne s'applique pas, toutefois, aux sorties à destination de l'Allemagne, soumises au contraire à un régime fiscal privilégié (L. 17 avril 1942); suspension des droits à l'importation, pour les produits nécessaires au ravitaillement et à l'industrie, par décision du gouvernement (L. 26 août 1940).

Sous l'effet de ces dispositions, les droits de douane, qui représentaient plus de 14 % des recettes budgétaires en 1939, ne constituent plus qu'une part négligeable dans les recettes fiscales, de l'ordre de 1 %.

2° *Avantages en faveur des entreprises commerciales et industrielles.* — Déduction des réserves, pour permettre le réapprovisionnement et le rééquipement des industries, à la cédule des *B. I. C.*, ce qui développe le principe déjà admis en faveur des provisions pour renouvellement du matériel et de l'outillage (L. 13 janvier 1941); assouplissement du régime d'imposition des *excédents de bénéfices*, spécialement pour éviter l'appauvrissement du patrimoine des entreprises, au cas de cession d'éléments d'actif (L. 30 juin 1941), puis, plus généralement, du régime fiscal des *plus-values des sociétés* (L. 12 août 1942).

3° *Parmi les mesures fiscales* prises pour *intervenir sur le marché monétaire et sur le marché des capitaux*, il faut citer diverses lois de 1941 et 1942 qui ont établi une *taxe sur les plus-values* provenant de la vente des actions et parts, tendant à réfréner la spéculation boursière; — le pouvoir donné au ministre des Finances, par la loi du 15 novembre 1941, de modifier le taux de l'*impôt sur les opérations de bourse* (effectivement élevé de 1,1 à 5 ‰); — l'augmentation des droits et surtaxes sur les *mutations immobilières*, tendant à réduire le marché des immeubles (L. 31 décembre 1941); enfin, les facilités fiscales en faveur des *effets domiciliés*, des *chèques*, des *revenus et intérêts* laissés en compte courant en banque (LL. 22 octobre 1940 et 1er janvier 1943).

c) MESURES RATTACHÉES A LA POLITIQUE DE DÉFENSE FAMILIALE. — La politique familiale du gouvernement de Vichy s'est manifestée en matière fiscale par les lois des 9 novembre 1940 et 14 mars 1942 sur le régime des *droits de mutation par décès* et des *donations*. Sans modifier l'esprit général de la législation antérieure, ces nouvelles lois accordent en effet, par un réaménagement des tarifs, des avantages substantiels aux successions et donations en ligne directe, et, surtout, aux familles nombreuses (V. le commentaire de la L. du 9 novembre 1940 au *Sirey*, 1941, p. 581). Dans le même ordre d'idées, l'*impôt général* a été remanié dans le but de décharger les familles nombreuses tout en frappant plus lourdement les ménages sans enfant et les célibataires, mais sans que le régime traditionnel des déductions, malgré ses défauts, ait été modifié (L. 31 janvier 1944). Enfin, on peut encore citer comme manifestation de la même politique les modifications apportées depuis 1940 au *régime fiscal de l'alcool* : elles sont manifestement coordonnées aux mesures prises par le gouvernement de Vichy à l'égard de certains apéritifs, des cafés, etc. On relève aussi diverses dispositions éparses dans la législation fiscale de cette époque, qui ont interdit la *distillation à domicile*, supprimé le régime forfaitaire des *bouilleurs de cru*, et relevé les droits de consommation sur l'*alcool* (V. LL. 23 août 1940 contre l'alcoolisme, art. 8 et s.; 20 juillet 1940 relative au régime des bouilleurs de cru; 16 janvier 1941 relative aux taxes de licence; 31 décembre 1941, art. 24, et 31 décembre 1942, art. 52, portant augmentation de droits).

***

A ce tableau général de la législation fiscale de 1940 à 1944 il paraît nécessaire d'ajouter une touche complémentaire. Il faut, en effet, relever que cette législation s'est appliquée dans les conditions particulières du régime de Vichy, dont la légalité, de 1940 à 1944, est de plus en plus contestée par les voix de la résistance. Des habitudes de désobéissance aux ordres du gouvernement se sont implantées dans le pays, d'autant plus aisément qu'elles permettaient, en matière de ravitaillement et de toute activité économique, de se soustraire aux réglementations et restrictions officielles. Tout cela a provoqué, en marge du marché officiel, l'apparition et le rapide développement d'un marché dit « noir », ou « parallèle », que la fin de cette époque ne devait, hélas ! pas faire disparaître. Au marché officiel, constituant ce que l'on peut appeler le pays légal fiscal, sont réservées, outre les réglementations et restrictions, les rigueurs de la loi fiscale, qui ignore l'autre, à peine effleuré par la confiscation des profits illicites. Et c'est cet autre qui tend à devenir, dès cette époque, le siège réel des richesses nouvelles et des facultés contributives neuves, qui passent au travers de la fiscalité.

C. — 1944-1946 : *la libération et l'établissement de la IVe République.*

Du point de vue purement fiscal, la libération posait un double problème.

Il y avait d'abord, sur un plan théorique, à régler la question du « rétablissement de la légalité républicaine ». Ce fut fait sans difficulté : le gouvernement provisoire assura sans solution de continuité l'application de la légalité fiscale existante, aussi bien de celle antérieure à 1940 que de celle établie par le gouvernement de Vichy, comme il recueillit d'ailleurs la suite de ses autorisations budgétaires. La législation fiscale a été particulièrement insensible aux conséquences du rétablissement de la légalité républicaine proclamée par l'ordonnance du 9 août 1944 : remarquable revanche de l'instabilité traditionnelle de cette législation !

L'autre problème était plus grave, pratiquement. Au régime de guerre devait succéder, plus ou moins rapidement, le régime d'après-guerre, c'est-à-dire un régime assurant simultanément la liquidation de la guerre et la remise en marche d'une économie de paix. C'est ce que l'on appelle le problème de reconversion de l'économie (V. A. Barrère, *Problèmes financiers de reconversion*, *R. S. L. F.*, 1947, p. 80). La législation fiscale existante pouvait-elle sans retouches profondes résoudre ce problème ? Il faut constater que cette question n'a pas été abordée dans toute son ampleur. Le gouvernement provisoire a seulement fait connaître son intention d'accroître l'effort fiscal pour le porter de 30 à 50 % des recettes budgétaires. Il n'a pu parvenir d'ailleurs à atteindre ce résultat, malgré l'augmentation très sensible des recettes fiscales de 1945 à 1946 (V. *supra*), par suite de l'augmentation plus rapide des dépenses et de la perte de pouvoir d'achat de la monnaie. Les modifications de la législation fiscale se répartissent toujours sous les mêmes rubriques habituelles, visant tour à tour le développement de l'impôt pour des préoccupations purement fiscales et son aménagement, en aggravations ou en adoucissements, pour des préoccupations économiques et sociales, ou politiques. Il faut d'ailleurs observer que ces dernières modifications de la législation fiscale sont particulièrement importantes au titre de 1945 et 1946, ces considérations paraissant avoir pris le pas sur les considérations purement financières. Ce mouvement est si net qu'il serait susceptible de transformer la notion classique d'impôt s'il devait se développer, ou même se maintenir. Cette notion classique met, en effet, l'accent sur l'objet de l'impôt, qui est de couvrir les dépenses publiques. Dans la mesure où l'impôt tend à devenir d'abord un moyen de redistribution des richesses par le nivellement des conditions économiques individuelles, sous couvert de politique sociale, ou même un moyen d'action politique, il est évident qu'il ne répond plus à cette notion classique (V. G. Jèze, *L'évolution de l'impôt en France*. *R. S. L. F.*, 1946, p. 189).

a) Augmentation de la charge fiscale. — Le développement des recettes fiscales a été recherché, selon l'usage, par le remaniement des impôts existants et par la création d'impôts nouveaux.

1° *Aménagement des impôts existants.* — Au titre du *développement de l'assiette*, deux réformes importantes sont à retenir. La première concerne les *B. I. C.*, et éventuellement les *B. N. C.*, avec la dénonciation immédiate des forfaits en cours, en vue de leur augmentation (L. 14 février 1946, art. 1er, et 23 décembre 1946, art. 18). La seconde concerne le régime des *profits illicites*, établi en 1943, qui est étendu par diverses ordonnances (Ord. 6 et 8 mai 1944, 18 octobre 1944, 6 janvier 1945). Il n'y aurait à ajouter à ces réformes principales que quelques dispositions relatives à la lutte permanente du fisc contre la fraude fiscale.

Plus nombreuses et plus étendues sont les réformes qui portent sur *la liquidation de l'impôt*. On notera d'abord, pour mémoire, l'augmentation automatique résultant, surtout pour les tarifs progressifs, de la hausse des prix, ou de la perte du pouvoir d'achat du franc. Celle-ci réduit considérablement, au cours de ces deux années, l'effet des exonérations et abattements, malgré les relèvements accordés par diverses lois. C'est ainsi que l'on voit accéder à la limite des revenus imposables, ou au régime des tranches supérieures, des couches nouvelles de contribuables. Le phénomène est surtout sensible pour la cédule des traitements et salaires et pour l'impôt général.

Comme dispositions plus directes, il faut relever :

Une aggravation des *taxes sur les transactions*, comme on l'avait déjà notée sous le régime précédent, au titre des activités de luxe (Ord. 31 mars 1945, art. 29), des *droits sur l'alcool* (Ord. 31 décembre 1944 et 31 mars 1945) et de la *taxe à la production* (L. 14 février 1946). Si l'on tient compte des surtaxes locales, dont le régime est également étendu par l'ordonnance du 31 décembre 1944, ces taux réalisent sur les ventes de produits de luxe, sur les recettes des établissements de spectacles, des débits de boissons et restaurants de luxe, une charge fiscale pouvant atteindre 50 à 64 % (*Inventaire*, Annexe II-D, 1, p. 408). Plusieurs textes relèvent en même temps les prix des *denrées monopolisées* (tabac, poudres);

En matière d'*impôts indirects*, la transformation de tarifs de droits spécifiques en droits *ad valorem* (L. 31 décembre 1945 et 14 février 1946).

2° *Création d'impôts nouveaux.* — Le gouvernement provi-

soire a doté notre droit fiscal d'un impôt nouveau, et d'importance, l'impôt sur le capital. Mais la manière dont ce nouvel impôt a été présenté par le gouvernement, sous le nom d'*impôt exceptionnel de solidarité nationale*, oblige à le présenter au titre des mesures à caractère social (V. *infra*).

b) Adaptation aux conditions économiques, sociales et politiques. — Les dispositions nouvelles prises à ce titre tendent à faciliter la reprise de l'économie de paix, ou à réaliser une politique nouvelle sur le plan économique et social.

1° *Mesures destinées à faciliter la reprise économique.* — On relèvera d'abord sous cette rubrique : la suppression du *prélèvement temporaire sur les excédents de bénéfices* (Ord. 15 août 1945) et de l'impôt sur les *plus-values boursières* (*ibid.*); — l'extension du régime du forfait en matière de *B. I. C.*, dont le plafond est porté, par étapes successives, de 500.000 et 60.000 fr. à 3 millions et 800.000 francs (L. 23 décembre 1946, art. 19); — l'augmentation des abattements (V. Ord. 31 décembre 1944 et 2 novembre 1945 et L. 31 décembre 1945); — enfin, diverses mesures de suppressions et simplifications, en matière d'impôts directs et de mutations immobilières, et dans le régime des droits de transmission et de transfert (V. Ord. 15 février et 15 août 1945 et L. 31 décembre 1945). Mais la plus importante de ces dispositions, par sa portée et son caractère général, est celle qui permet, pour l'assiette des *B. I. C.*, la réévaluation des bilans, et augmente, en conséquence, la marge des amortissements déductibles corrélativement à la dépréciation de la monnaie (Ord. 15 août 1945).

2° *Mesures de politique économique et sociale.* — Ces dernières dispositions révèlent une volonté d'égalisation des charges fiscales, mais aussi la primauté de considérations politiques sur les considérations purement fiscales. Elles peuvent être justifiées du point de vue de la justice de l'impôt, dont la science des finances et le droit fiscal classique ont toujours tenu compte; mais, sous l'influence du facteur politique, elles doivent fatalement conduire à des innovations dangereuses. Ces dispositions, dont les plus importantes demeurent, pour l'instant, d'une inspiration orthodoxe, peuvent se classer dans l'ordre suivant :

α. *Aménagements familiaux* : On ne peut que se réjouir de voir le législateur retenir la situation de famille pour réaliser la véritable égalité fiscale. Ce souci légitime apparaît d'abord dans l'ordonnance du 3 novembre 1944, qui généralise l'aménagement familial pour la *contribution mobilière;* il s'affirme ensuite et surtout dans la loi du 31 décembre 1945, qui modifie complètement la liquidation de l'*impôt général sur le revenu*. On sait que cette loi a établi le système des parts, ce qui permet de tenir compte des situations et charges de famille par la multiplication des parts, système beaucoup plus juste que celui des déductions, auquel on a heureusement renoncé.

β. *Solidarité nationale* : Ici encore, le principe est justifié en lui-même, mais il est déjà susceptible de discussion dans son application. Il ne peut certes pas être discuté quand il s'applique aux *victimes de la guerre*, qui sont l'objet de diverses dispositions favorables. Son application est également fondée en faveur des « *économiquement faibles* » (L. 7 octobre 1946), bien qu'un système d'impôts correctement établi doive de lui-même épargner tous ceux dont les facultés contributives sont insuffisantes. Il paraît, en revanche, avoir été invoqué à tort par le gouvernement provisoire comme seule justification de l'*impôt exceptionnel de solidarité nationale*, au moins sous sa forme de prélèvement sur les patrimoines : celui-ci, en effet, par sa portée générale, a un caractère nettement et exclusivement fiscal, et c'est tout au plus pour la contribution sur l'enrichissement que des considérations de solidarité nationale pouvaient être invoquées (V. Ord. 15 août 1945, et notre commentaire, *Dalloz*, 1945. 1. 261).

γ. *Privilèges fiscaux et rigueurs fiscales :* Sous le couvert de considérations d'intérêt national, ou, plus simplement, sous l'influence directe de considérations politiques, on entre ici dans la voie de l'arbitraire et de l'injustice. Il n'y a pas encore de nombreuses dispositions qui figurent sous cette rubrique, mais le fait même qu'elle est ouverte est en lui-même regrettable. On citera à ce titre l'exonération de l'impôt sur les *B. I. C.* accordée aux régies départementales et communales s'appliquant à des services publics (L. 31 décembre 1945, art. 77) et les privilèges fiscaux accordés à certaines entreprises comme les entreprises de presse (L. 31 décembre 1945). Le principe qui avait été

posé par la loi du 28 juin 1941, art. 4, d'après lequel les personnes et propriétés publiques sont soumises au droit fiscal commun, était beaucoup plus juste, et son abandon paraît dangereux, surtout à l'époque où les activités des personnes publiques et les nationalisations se multiplient. Il est vrai que le gouvernement de Vichy avait ouvert lui-même la voie à ces exceptions et privilèges, nonobstant la loi de 1941, en faveur notamment du Secours national et de la Croix-Rouge (L. 1er décembre 1940) : quelque justifiées que puissent paraître ces mesures, subjectivement, il eût mieux valu ne pas s'inspirer de ces errements, surtout sur un plan moins désintéressé. Il reste une dernière disposition à signaler, et la plus regrettable : c'est celle de la loi du 31 décembre 1945, art. 89, établissant une majoration de 10 % à la charge des personnes condamnées à des peines d'indignité nationale « sur la somme totale de leurs impositions ». Il est décevant de voir le législateur (qui a eu l'occasion de revenir encore récemment sur cette disposition) créer volontairement une inégalité fiscale en confondant des considérations de justice pénale et de justice fiscale, sans qu'aucune voix se soit élevée contre cette mesure, quelque apparence de justification qu'on puisse lui donner, au nom de la science des finances, et même de la justice tout court.

Louis Trotabas.

LE MARCHÉ DE L'ARGENT A COURT TERME

L'évolution du marché de l'argent en France, au cours de la période qui couvre les années 1939 à 1946, est, certes, intimement liée aux répercussions financières et économiques du conflit mondial sur la trésorerie de l'Etat et des particuliers. Mais elle est aussi le résultat d'autres phénomènes et, notamment, des modifications intervenues dans les relations de ce marché avec l'étranger et dans son organisation, à la suite de l'introduction du contrôle des changes et de la réglementation bancaire.

I. — Le marché monétaire.

En se fondant sur les changements subis par les deux éléments constitutifs essentiels du marché monétaire, c'est-à-dire l'offre et la demande de capitaux à court terme, on peut distinguer, dans son évolution, depuis 1939, plusieurs périodes assez distinctes.

1° *L'année* 1939.

L'année 1939 a été surtout caractérisée par le rapatriement des capitaux d'épargne français exportés en 1935-1936; les migrations ayant pris place entre octobre 1936 et novembre 1938 affectèrent surtout les fonds liquides du commerce et de l'industrie. Le mouvement de reflux avait débuté en novembre 1938, après l'insuccès total de la grève générale et la mise en œuvre d'une politique énergique de redressement financier. Ces événements avaient agi puissamment sur l'esprit public et sur la confiance des épargnants et des milieux commerciaux et industriels. En 1939, la France a été, avec les Etats-Unis, le seul pays à bénéficier d'importations appréciables de capitaux. A défaut de statistiques permettant de les chiffrer, il est possible d'en mesurer approximativement l'importance par l'accroissement des réserves d'or de la Banque de France et du Fonds de stabilisation. D'octobre 1938 à fin août 1939, elles augmen-

tèrent de 26 milliards de francs et, pendant les quatre mois qui suivirent l'ouverture des hostilités, de 11 milliards environ, soit, au total, à peu près 850 tonnes de métal fin.

En relation avec le rapatriement des capitaux, le franc, dès novembre 1938, se raffermit sur le marché des changes. Cette fermeté ne cessa de s'accentuer pendant les huit premiers mois de l'année 1939 durant lesquels le cours moyen mensuel de la livre sterling recula de 177,03 à 176,42, et celui du dollar de 37,92 à 37,74, tandis que, sur le marché à terme, les taux des reports à trois mois restaient contenus, pour la livre, entre 2,1 % et le pair et, pour le dollar, entre 4,7 % et 1 % environ.

Fin août, l'imminence du conflit provoqua des remous sur le marché des changes, pendant les quelques jours où les transactions demeurèrent libres et où le marché monétaire français put encore communiquer sans entraves avec les principaux marchés étrangers. Mais, le 10 septembre, le contrôle des changes était introduit en France et les mouvements de capitaux strictement réglementés, voire prohibés.

Les capitaux rapatriés, qui ne pouvaient plus être exportés, ont accru l'aisance du marché monétaire, soit qu'ils aient servi au remboursement de prêts, soit qu'ils soient allés gonfler les dépôts dans les banques et les caisses d'épargne.

Aussi le prix de l'argent à court terme est-il resté modique et stable tout au long de l'année. La moyenne mensuelle du taux des prêts au jour le jour s'est maintenue entre 1,26 % et 1,84 %, le taux de 2 % fut rarement dépassé. Les interventions de la Banque de France sur le marché libre ont secondé la baisse du loyer de l'argent qui s'était déjà manifestée à la fin de 1938. Dès le 3 janvier 1939, l'Institut d'émission avait d'ailleurs ramené son taux d'escompte de 2 1/2 à 2 %.

Cette situation du marché monétaire a permis à l'État d'obtenir d'importantes souscriptions aux bons du Trésor à des conditions avantageuses. Le taux des bons ordinaires, qui avait été ramené par étapes successives de 2 7/8 % le 18 novembre 1938 à 1 1/2 % le 12 décembre 1938, ne subit qu'un relèvement d'un demi-point jusqu'à fin août 1939. Les taux des bons à 6 mois, 1 an et 18 mois n'excédèrent pas, pendant cette période, les maxima respectifs de 2 1/4 %, 2 3/4 % et 3 1/2 %. Grâce à l'émission continue d'effets publics à court terme, complétée par celle d'obligations amortissables, l'État a pu, de janvier à fin

août 1939, se dispenser de recourir aux avances de la Banque de France.

Pour mieux répartir les charges de la Trésorerie, l'Etat s'est d'ailleurs efforcé d'allonger les échéances des effets publics en circulation. La Caisse autonome d'amortissement commença le 1er mai l'émission de bons à 3 ans et suspendit celle des bons à 2 ans, remplacés aussitôt par les bons d'Armement 3 1/2 % de la Caisse autonome de la défense nationale.

*
* *

A partir de l'été, les difficultés internationales persistantes ont provoqué une certaine tension sur le marché monétaire qui aboutit à la crise de septembre. Celle-ci fut brève, mais le marché dut faire face à des demandes intenses de capitaux liquides de la part des particuliers et des entreprises qui déterminèrent des retraits de fonds dans les banques et les caisses d'épargne, ainsi qu'un ralentissement des souscriptions aux effets publics à court terme.

En l'absence de tout moratoire, l'intervention de l'Institut d'émission, la force et la souplesse du mécanisme français du crédit permirent au marché de franchir cette période troublée sans relèvement du taux officiel d'escompte, qui resta fixé à 2 %, alors que le 1er août 1914 il avait dû être porté à 6 % et maintenu ensuite à 5 % pendant de longues années. En conséquence, le taux de l'argent au jour le jour ne dépassa guère 2 1/4 % dans la dernière semaine d'août et retomba à 1,583 % en moyenne en octobre. D'autant plus que le marché retrouva graduellement son aisance, dès septembre, en raison de l'arrêt des retraits dans les banques et les caisses d'épargne. Ceux-ci devaient faire bientôt place à un courant de rentrées substantielles, de sorte qu'à la fin septembre les bilans des principaux établissements financiers enregistraient déjà des dépôts supérieurs à ceux du 31 août, qui, de 33 milliards, montant équivalent à celui de fin 1938, s'élevèrent à 42 milliards à fin 1939 contre 38 milliards en mai. Les dépôts dans les caisses d'épargne passèrent de 62,2 à 65,3 milliards au cours de 1939.

L'aide apportée par la Banque de France se résorba progressivement sans qu'elle ait restreint les facilités de crédit accordées au commerce et à l'industrie.

2° *Les années* 1940-1944.

Au début de 1940, le retour des capitaux antérieurement exportés touchait à sa fin, et le contrôle des changes et du commerce extérieur protégeait le marché contre des sorties injustifiées. Mais l'une des caractéristiques essentielles du marché monétaire, pendant la période considérée, a été que la masse des disponibilités y fut sans cesse renouvelée et grossie par les sommes considérables que le paiement des dépenses de l'Etat, financées pour une fraction appréciable par les avances de la Banque de France, a mis journellement en circulation et par le volume croissant des avoirs liquides des entreprises industrielles et commerciales. Celles-ci, en effet, n'ont pu reconstituer leurs stocks par suite des prélèvements de l'occupant, de la rupture des relations avec l'étranger et du ralentissement de l'activité, qui a, par ailleurs, libéré une fraction notable de leurs fonds de roulement. En conséquence, les dépôts dans les banques n'ont cessé de s'accroître, si l'on excepte la période critique qui a précédé et suivi l'armistice.

Un autre trait caractéristique du marché monétaire, au cours de cette période, est le rôle capital qu'y a tenu l'Etat en tant qu'emprunteur, les demandes de fonds de la part des personnes privées étant réduites, en liaison avec la faiblesse de l'activité économique et le développement des règlements au comptant.

*
* *

En fait, jusqu'à la fin de 1944, la position du marché monétaire français a été essentiellement influencée par l'évolution des finances publiques. Aussi, afin de rendre aussi légère que possible au Trésor la charge des emprunts contractés, les autorités responsables ont-elles poursuivi une politique d'argent à bon marché. Celle-ci a été grandement facilitée par l'évolution inflationniste de la masse monétaire.

Le taux des bons ordinaires du Trésor (75 à 105 j.) fut ramené de 2 % le 31 août 1939 à 1 3/4 % le 17 mars 1941, et 1 5/8 % le 29 septembre de la même année. A cette date, celui des bons à 6 mois, à 1 an et à 2 ans fut fixé respectivement à 1 3/4 %, 2 1/4 % et 2 3/4 % contre 2 1/2 %, 3 % et 3 1/2 % à fin octobre 1939. Le taux des bons de 75 à 105 jours et à 6 mois resta

inchangé jusqu'en janvier 1945, alors que celui des bons à 1 an fut abaissé à 2 % en octobre 1944 et celui des bons à 2 ans à 2 1/4 %, après 2 1/2 % en mai 1942.

Le placement des effets publics à court terme à des taux peu onéreux a été facilité par les opérations d'escompte et de réescompte et les interventions de la Banque de France sur le marché libre, d'une part, et par la baisse de son taux d'escompte de 2 % à 1 3/4 % le 15 mars 1941, d'autre part.

La politique d'argent à bon marché a pu se développer jusqu'en 1945. Les événements de mai et juin 1940 n'eurent pas d'effets durables sur l'orientation du marché monétaire, telle qu'elle s'était manifestée depuis le début de l'année. Certes, ils suscitèrent, avec les besoins réels, des demandes brutales et considérables de capitaux liquides, qui eurent pour effet de précipiter le retrait des dépôts dans les banques et les caisses d'épargne. Mais le marché n'eut pas à subir un moratoire général, grâce aux dispositions prises par la Banque de France. Celle-ci avait, en particulier, décentralisé ses services d'escompte et créé un système de comptes courants de bons du Trésor qui facilitaient les manipulations dont ils sont l'objet.

Aussi les taux monétaires restèrent-ils faibles. Celui de l'argent au jour le jour ne dépassa pas 2 % et la Banque de France ne releva pas son taux d'escompte. Une telle hausse aurait été incapable de restreindre les demandes de crédit qui émanaient pour une large part de l'Etat.

D'ailleurs, dans les semaines qui ont suivi l'armistice, les retraits de dépôts bancaires ont, en général, pris fin pour faire place bientôt à un mouvement progressif de rentrées. A fin septembre, les bilans des principaux établissements de crédit accusaient un total de dépôts plus élevé qu'au 31 mars et qui, depuis lors, s'est accru sans interruption pendant la période considérée.

C'est ainsi que, pour les 6 grandes sociétés de crédit, leur montant a passé de 51 milliards fin 1939 à 162 milliards à fin 1944. Dans les banques locales et régionales, le mouvement a été plus marqué encore, le pourcentage d'accroissement atteignant parfois 400 %.

Dans les caisses d'épargne, les retraits provoqués par les événements de mai-juin 1940 se poursuivirent jusque dans les derniers mois de l'année. Mais, par la suite, et généralement

d'une façon plus sensible que pour les dépôts bancaires, les versements ont excédé les prélèvements; la moyenne mensuelle des excédents est passée de 569 millions en 1941 à 4 milliards en 1944. Le 31 décembre de cette année-là, le total des dépôts des caisses d'épargne était voisin de 176 milliards contre 66,4 milliards à la fin de 1940.

L'afflux de fonds a déterminé un relèvement du maximum autorisé des dépôts, qui a été porté de 25.000 francs en octobre 1941, à 40.000 francs en octobre 1942, à 60.000 francs en décembre 1944 et enfin à 100.000 en avril 1946.

Pour renforcer la stabilité des dépôts d'épargne, une loi du 18 décembre 1940 avait accordé une bonification d'intérêt de 0,50 % aux titulaires des comptes — dits stables — sur lesquels le montant des retraits ne dépasserait pas 5.000 francs dans le courant de l'année; puis 8.000, 15.000 et enfin 25.000, au fur et à mesure que le plafond des dépôts était relevé. La bonification du taux a été supprimée par la loi du 8 octobre 1946, car les comptes stables représentaient plus de 95 % de l'ensemble, ce qui montre que les dépôts d'épargne sont essentiellement des placements à long terme d'un grand secours pour la trésorerie de l'Etat.

* * *

D'ailleurs, au cours de la période considérée, celui-ci n'a guère été en difficultés, sauf de mai à octobre 1940, vu l'aisance du marché et la faiblesse des demandes privées de capitaux, pour placer ses effets à court terme. Il s'est cependant efforcé d'allonger leurs échéances pour atténuer les dangers que comporte le gonflement considérable de la Dette flottante. L'émission des bons de la Défense nationale à 3 ans a été suspendue le 29 septembre 1941. En mai 1942 furent créés les bons d'épargne 3 % à 4 ans d'échéance remboursables dans certains cas par anticipation; le public n'y porta pas un très grand intérêt : leur émission fut arrêtée en janvier 1945. Ils furent remplacés par les bons de la Libération à intérêt progressif, à échéance maximum de 5 ans et remboursables par périodes semestrielles. Ces bons sont réservés à l'épargne privée et ne peuvent être admis au bénéfice de l'escompte ou des avances. Les souscriptions n'ont pas été très importantes en 1946[1].

1. L'émission des bons de la Libération a été suspendue le 14 octobre 1947.

Enfin, en mai 1947 a commencé l'émission des Bons de la reconstruction à 3 ans, possédant la plupart des caractéristiques des Bons du Trésor; le produit des souscriptions est réservé au financement des dépenses de reconstruction.

Circulation des bons d'Epargne et de la Libération.
(En millions de francs.)

Dates	Bons d'épargne 4 ans	Bons de la Libération 5 ans
A fin :		
décembre 1942	8.628	»
décembre 1943	17.191	»
août 1944	21.670	»
novembre 1944	24.681	»
décembre 1944	23.358	»
avril 1945	24.075	5.329
août 1945	24.052	29.996
décembre 1945	23.974	46.117
juin 1946	21.765	54.119
décembre 1946	16.224	57.094

Les traites tirées sur l'Etat ou les collectivités publiques en règlement des dépenses de travaux et de fournitures, conformément à la loi du 22 octobre 1940, constituent la nouvelle catégorie d'effets publics ayant pris sur le marché monétaire la plus grande extension ces dernières années. L'usage de ces « acceptations du Crédit national » (convention du 4 décembre 1940) fut d'abord obligatoire à concurrence de la moitié des sommes dues à chaque créancier, puis la quotité a été relevée à 75 % en septembre 1941 et à 100 % à fin février 1946. Leur échéance, fixée primitivement à 6 mois, a été portée aux dates précitées à 9 mois, puis à 12 mois. Le taux de l'intérêt s'ajoute au montant de la créance lors de l'établissement de la traite. Fixé à 2,75 % en décembre 1940, il fut ramené progressivement à 2,25 % en mars 1941, puis 1,75 en juin 1945 et relevé, avec l'allongement des échéances, à 2 % en février 1946; depuis mai 1947, il est de 2 1/8 %.

***

Les facteurs nouveaux qui ont modifié la physionomie du marché monétaire pendant les années 1940-1944 ne résident pas uniquement dans la plus grande variété des effets publics

offerts. Ils comprennent, en outre, les nouvelles modalités de crédit mises au point avec l'aide de la Banque de France, le renforcement du contrôle des changes et l'extension au domaine du crédit de la politique d'économie dirigée.

Depuis son établissement en France, le contrôle des changes a été sensiblement renforcé, notamment en 1940, avant l'armistice et en fin d'année. Le champ d'application des dispositions fut progressivement étendu et la réglementation a été particulièrement resserrée à l'égard des exportations de capitaux.

Toutefois, le marché monétaire n'a pas été sans subir l'influence des relations avec l'étranger. La difficulté de procéder au règlement des opérations internationales par des transferts en devises a entraîné la généralisation des paiements par compensation. Des accords furent signés en ce sens avec la plupart des pays d'Europe, notamment ceux occupés par l'Allemagne. Sous la pression de celle-ci, l'Etat a dû financer le déficit du clearing franco-allemand en consentant des avances à l'Office des changes pour lui permettre de régler les exportateurs français. Ces avances ont atteint 160 milliards de francs, qui ont, pour une large part, accru les disponibilités du marché monétaire. La progression de celles-ci a été également la conséquence, dans une certaine mesure, de la politique de blocage des prix et des salaires qui fut appliquée sous l'occupation avec une certaine efficacité, surtout en ce qui concerne les seconds. Ainsi l'augmentation des frais généraux des entreprises fut-elle moins prononcée que celle de la valeur nominale des chiffres d'affaires; principalement dans l'agriculture et dans certaines branches d'industries. Il en résulta une aisance remarquable des trésoreries privées, d'autant plus que le niveau peu élevé de l'activité du pays se traduisait par une libération des fonds de roulement.

Enfin, la profession bancaire, exempte jusqu'alors de toute réglementation d'ensemble, n'a pas échappé aux réformes entreprises par le Gouvernement dans le sens de l'organisation professionnelle. Les lois des 13 et 14 juin 1941 devaient avoir leurs répercussions sur le fonctionnement du marché de l'argent à court terme. Toutefois, jusqu'à la loi de décembre 1945, la réglementation bancaire revêtit une forme corporative. Elle fut en fait élaborée par des gens de la profession qui gardèrent la haute

main sur le contrôle de la distribution du crédit et l'organisation du marché.

Dans ce régime corporatif, la Banque de France disposait seulement d'un certain pouvoir de tutelle au sein de la Commission de contrôle, mais son influence sur le marché monétaire n'était guère renforcée par la législation nouvelle. En fait, elle se poursuivit selon les modalités traditionnelles et sans avoir été législativement accrue.

Par contre, le Comité permanent d'organisation des banques, par ses décisions de caractère particulier ou général, disposait d'un pouvoir réglementaire non négligeable à l'égard du fonctionnement du marché monétaire. Il pouvait régulariser la concurrence entre les banques sur les principales places du territoire et fixer les tarifs applicables aux opérations les plus courantes. Le Comité fut ainsi amené à réglementer les opérations sur effets du Trésor effectuées par les banques avec leur clientèle et à préciser le régime des comptes à terme et à préavis. Cette réglementation intéressait donc non seulement les banques, mais aussi le marché monétaire, dont elle a influencé l'évolution. Mais, en dépit de cette nouvelle réglementation, de l'abondance des fonds offerts sur le marché et de la faiblesse de la demande privée, le marché monétaire n'a pu satisfaire intégralement les demandes de l'Etat. Pour cela, il eût fallu que la presque totalité des sommes mises en circulation par les dépenses publiques fît, en définitive, retour dans les caisses du Trésor. Or, le fonctionnement du circuit monétaire devait rester très imparfait tant qu'a duré l'occupation. Pendant cette période, l'Etat n'a pu couvrir l'ensemble de ses dépenses qu'à concurrence de 32 % par l'impôt et de 40 % par l'emprunt (27 % à court terme et 13 % à long terme), le surplus lui a été fourni par la Banque de France.

3° *De fin 1944 à juin 1946.*

Après la libération, la situation du marché monétaire s'est différenciée progressivement de celle qui avait prévalu pendant les années d'occupation. Après avoir été sans cesse en diminuant pendant plusieurs années, les besoins de crédit de l'économie française se sont accrus de nouveau. Déjà, dès l'automne 1944, les banques avaient commencé à être sollicitées par les

entreprises privées obligées de reconstituer leurs fonds de roulement amenuisés par l'arrêt du travail dans les mois qui ont précédé et suivi la libération. Après celle-ci, les demandes de crédit ont été stimulées par le souci de reconstituer les approvisionnements, d'améliorer et de développer l'outillage pour participer à l'effort de reconstruction. Elles ont été également provoquées par la nécessité de faire face à des frais d'exploitation considérablement majorés par la hausse continue des salaires et des prix dont le contrôle a été légalement assoupli ou pratiquement suspendu.

D'un autre côté, les besoins de fonds de l'Etat se sont maintenus à un niveau important. Ses charges financières se sont gonflées, en liaison avec les opérations militaires en Europe, puis dans la France d'outre-mer, avec la hausse des prix et des traitements, l'octroi de subventions économiques et l'aide aux sinistrés. Aussi, en 1945, l'insuffisance des ressources de trésorerie a-t-elle été de l'ordre de 307 milliards contre 294 en 1944. Cependant, les besoins privés et publics de fonds à court terme ont pu être satisfaits assez facilement à l'aide des capitaux disponibles entretenus par les dépenses de l'Etat, jusque vers le milieu de l'année 1946, et qui ont procuré une certaine aisance au marché monétaire. En effet, les dépôts bancaires, réduits en janvier 1945 par les versements sur l'emprunt de la Libération, reprirent leur progression à une cadence accélérée lors de l'échange des billets en mai-juin. A la fin de ce dernier mois, les comptes créditeurs des établissements recensés par la Commission de contrôle des banques atteignaient, au total, 395 milliards contre 272 milliards le 31 décembre 1944. Malgré le retrait progressif, après l'échange des billets, des fonds déposés à titre précaire, les dépôts bancaires s'élevaient encore, à fin 1945, à 431 milliards; ils se sont élevés régulièrement jusqu'à 531 milliards à fin juin 1946.

Dans les caisses d'épargne, on a constaté un accroissement analogue, avec cette différence toutefois qu'à aucun moment les retraits ne l'ont emporté sur les versements. Les dépôts sont passés de 177 milliards à fin 1944 à 260 milliards à fin 1945. Cette évolution a facilité les interventions de la Caisse des dépôts sur le marché de l'argent.

Par ailleurs, celui-ci a continué à bénéficier, en attendant leur utilisation, des versements décadaires du Trésor au Crédit

national en vue du règlement des acceptations arrivant à échéance. Le Crédit agricole, le Crédit foncier et l'Union des mines ont également contribué par leurs prêts à l'équilibre du marché. Le placement des emprunts à long terme émis par le Crédit foncier et les Houillères nationales n'a apporté qu'une faible perturbation sur le marché, car celui-ci a pu utiliser momentanément une partie des fonds souscrits.

Aussi, malgré la reprise des demandes de crédit émanant de l'économie privée, l'Etat a-t-il pu placer aisément d'importantes quantités de bons du Trésor. Ceux-ci ont fait l'objet de transactions actives à des taux très voisins du cours théorique : on a enregistré, surtout au cours du 1er semestre 1946, une tendance générale à l'allongement des échéances. Le rythme des souscriptions a concordé avec celui des mouvements des dépôts bancaires. Relativement peu importantes au début de l'année 1945 — en raison de la concurrence des besoins privés stimulés par les premiers efforts de remise en route de la machine économique et des relèvements de prix et de salaires, — les souscriptions de bons à court terme ont brusquement augmenté lorsque l'éventualité d'un échange des billets s'est précisée. La réaction qui a suivi a été également très prononcée. Les capitaux disponibles sur le marché monétaire étant employés à la reconstitution des fonds de roulement et des encaisses privées, les souscriptions qui avaient fléchi depuis juillet furent, au cours du quatrième trimestre, inférieures de 15,4 milliards aux remboursements. Par contre, pendant le premier semestre 1946, elles dépassèrent les remboursements de 24 milliards. Et cependant, les particuliers et les banques n'étaient guère incités à souscrire par des taux maintenus à un taux peu élevé, en application de la politique de l'argent à bon marché. Celle-ci commençait à se heurter à la progression des demandes de fonds d'origine privée. Dès janvier 1945, pour ouvrir la voie à un allégement des charges de la dette flottante, la Banque de France avait ramené son taux d'escompte de 1 3/4 à 1 5/8, taux le plus bas pratiqué depuis sa fondation. Cette mesure fut suivie immédiatement d'une diminution du taux d'escompte des bons du Trésor, abaissé à 1 1/2 % pour les bons de 75 à 105 jours, à 1 5/8 %, 1 3/4 % et 2 % respectivement pour les bons à 6 mois, 1 an et 2 ans. Ces réductions de taux ont été accompagnées d'un nouvel abaissement des conditions du

marché monétaire. De 1,65 % en janvier 1945, la moyenne mensuelle du taux de l'argent à vue est ainsi descendue à 0,74 % en juin. Par la suite, le resserrement progressif du marché l'a ramenée, par paliers, à 1,43 % en décembre. Cependant, au cours du premier semestre 1946, elle resta inférieure au taux maximum de 1 3/8 %. Il est vrai que les troubles qu'auraient pu susciter, sur le marché monétaire, les variations du volume des capitaux flottants et le renouveau de la concurrence entre les entreprises privées et l'Etat ont été limités par les interventions de la Banque de France, qui se manifestèrent par des actions directes complétant les opérations d'escompte et d'avances à trente jours. C'est ainsi qu'en juin 1945, l'Institut d'émission a placé temporairement sur le marché libre des bons du Trésor reçus en contrepartie de la cession d'or au Fonds de stabilisation, réalisée en février 1940. Pour éviter un dégonflement du portefeuille de bons du Trésor détenus par les banques, elle a accepté, en novembre, de prendre en pension certaines catégories d'acceptations du Crédit national. A la même époque, pour amener une détente du loyer de l'argent à vue, elle a commencé à mettre à la disposition du marché, par l'intermédiaire des maisons de réescompte, des prêts à un jour, qui revêtirent également la forme de pensions.

4° *Le second semestre* 1946.

Dès le début du printemps 1946, l'amélioration dans la répartition des sources d'énergie (charbon, électricité) a permis une reprise substantielle de la production industrielle. Simultanément, les prix et les salaires (majoration avec rappel de 25 % en juillet) se sont élevés progressivement avec le relâchement plus ou moins volontaire des contrôles. Par la suite, les besoins de trésorerie sont devenus de plus en plus pressants, aussi bien pour les collectivités publiques que pour les entreprises privées. Ces dernières ont dû faire face, en outre, aux appels de l'Etat en vue des règlements arriérés de l'Impex et au payement de la première tranche de l'impôt de solidarité nationale. Enfin, la recrudescence des règlements à terme, liée à une augmentation du volume des marchandises mises en distribution, a resserré les trésoreries. Aussi, à partir de juin 1946, l'insuffisance généralisée et croissante des capitaux,

accentuée par le lancement de l'emprunt du Crédit national en juillet et le développement des augmentations de capital des sociétés privées, a-t-elle suscité de multiples appels à l'épargne, qui ont fait apparaître sur le marché monétaire une tendance nettement opposée à celle qui y avait prévalu durant le premier semestre de l'année. Au cours de cette période, une certaine concordance entre la progression des soldes créditeurs dans les banques (83 milliards) et l'accroissement de leur remploi (109 milliards) avait pu être réalisée grâce à une aide modérée de l'Institut d'émission. Mais, pendant le second semestre, les dépôts dans les banques ont plafonné alors qu'elles ont été de plus en plus sollicitées d'accroître leurs prêts. Du 1er juillet au 31 décembre 1946, les dépôts bancaires se sont accrus seulement de 54 milliards, tandis que les risques bancaires globaux ont augmenté de 99 milliards. Ces chiffres font ressortir l'insuffisance de l'augmentation des dépôts bancaires et la faiblesse relative de la part des crédits que les banques pouvaient nourrir par leurs propres moyens. Aussi les grands établissements de crédit ont-ils cessé progressivement d'être prêteurs et sont-ils devenus emprunteurs : l'augmentation des risques a été supportée à concurrence de 52 milliards par les banques elles-mêmes et 47 milliards par la Banque de France, qui est intervenue sur le marché par le réescompte et des achats sur le marché libre et des prises en pension inférieures à 3 mois. Cette intervention, nécessitée plus particulièrement pendant le troisième trimestre par la stagnation des dépôts et pendant le quatrième trimestre par l'augmentation des crédits privés, a eu notamment pour résultat de faire affluer vers la Banque un volume croissant des acceptations du Crédit national.

Les premiers symptômes de la raréfaction de l'argent à court terme enregistrés au cours du premier semestre 1946 n'avaient provoqué qu'une légère tendance à la hausse des taux. Mais celle-ci s'est amplifiée à partir du mois de juillet et, au cours du second semestre, l'argent au jour le jour a été constamment recherché au taux maximum de 1 3/8 %. Le prix de l'argent s'est d'autant plus tendu que l'éventualité d'un relèvement du taux d'émission des effets publics, qui ne fut réalisé qu'au début de 1947, en même temps qu'une augmentation du taux d'escompte de la Banque de France, apparaissait inévitable, tant du fait de l'élévation du taux de l'argent intervenue à New-York

le 8 août que de l'augmentation régulière du taux d'émission des emprunts obligataires. La perspective d'abandon de la politique d'argent à bon marché a incité les banques à raccourcir l'échéance de leurs placements et les détenteurs de fonds à observer une attitude plus réservée.

En conséquence, les souscriptions aux bons du Trésor pendant le second semestre 1946 furent inférieures de plus de 78 milliards aux remboursements. Cette évolution n'a d'ailleurs pas été déterminée uniquement par la stagnation des dépôts bancaires; elle est liée aussi à l'augmentation du volume des traites du Crédit national : 30 milliards au cours des six derniers mois, et à la concurrence des crédits consentis par les banques à l'économie privée pendant la seconde moitié de l'année, soit 125 milliards, alors que leur portefeuille d'effets publics diminuait de 26 milliards. Au total, en 1946, les crédits accordés par l'ensemble des établissements bancaires, tant à l'Etat qu'aux entreprises de toute nature, ont augmenté de 208 milliards de francs, soit de 53 %.

Dette flottante de l'Etat.
(En millions de francs.)

DATES	BONS DU TRESOR					BONS de la DÉFENSE NATIONALE	TRAITES du Trésor (e)	TOTAL GÉNÉRAL
	75 à 105 j.	6 mois	1 an (a)	2 ans (b)	Total (d)	2 et 3 ans		
A fin :								
décembre 1938.	9.121	1.527	6.897	»	22.351	26.134	»	48.485
avril 1940	21.002	21.850	22.314	28.678	102.609	24.543	»	127.152
décembre 1941.	32.444	45.561	64.184	96.419	238.608	19.638	1.965	260.211
décembre 1942.	27.805	24.765	134.024	144.957	331.551	11.751	6.812	350.114
décembre 1943.	25.653	22.766	219.906	165.276	433.601	2.852	6.342	442.795
août 1944	41.782	27.748	260.398	169.307	499.235	170	7.158	506.563
novembre 1944.	41.301	33.820	262.296	189.124	526.541	»	5.597	532.138
décembre 1944.	34.621	30.130	238.480	185.160	488.391	»	5.720	494.111
avril 1945	37.678	32.792	237.503	250.886	558.859	»	12.311	571.170
août 1945	51.280	»	»	»	639.705	»	»	639.705
décembre 1945.	45.587	45.704	205.336	315.480	612.107	»	41.550	653.657
juin 1946	»	»	»	»	643.375	»	72.889	716.264
décembre 1946.	34.045	27.066	118.912	389.061	569.084	»	105.556	674.640

(*a*) Y compris bons de la Caisse des pensions.
(*b*) Y compris bons de la Caisse autonome de la Défense nationale et bons d'Armement (appellation supprimée par décret du 7 août 1940).
(*c*) Y compris bons à 3 mois pour 475 millions.
(*d*) Y compris bons à 18 mois jusqu'à fin décembre 1940.
(*e*) Emises en règlement des dépenses publiques et acceptées par le Crédit national.

***

Ces changements, survenus dans la tenue du marché monétaire au cours du second semestre 1946, se sont répercutés sur la nature du papier traité. La progression du volume des effets correspondant au financement d'opérations strictement commerciales, commencée en 1945, s'est poursuivie et amplifiée. On doit remarquer aussi que, parmi les effets de commerce remis sur le marché monétaire, le nombre de ceux tirés par les vendeurs sur les acheteurs a tendu à s'accroître; le resserrement de leurs trésoreries a amené les industriels et commerçants à recourir de nouveau à ce mode de règlement.

Par contre, les effets de mobilisation de crédits à moyen terme, tels qu'ils ont été conçus dans le système adopté en mai 1944, n'ont pas, en 1946 comme en 1945, joué un rôle important dans l'activité du marché monétaire. Mais les acceptations du Crédit national ont pris un essor considérable en 1946 à la suite des modifications apportées à leur condition d'émission en février 1946. Le montant des effets de cette nature en circulation s'élevait, le 31 décembre 1946, à 105 milliards contre 41 milliards fin décembre 1945.

Dans le domaine des relations avec l'extérieur, le système des accords de compensation, qui avait prévalu sous l'occupation, a été complètement abandonné. Mais le contrôle des mouvements de capitaux a été maintenu, et, par suite, l'impossibilité pour eux de s'expatrier. En outre, le déblocage des avoirs français à l'étranger a pu accroître, dans une faible mesure, il est vrai, par leur rapatriement, les disponibilités du marché monétaire. Mais l'influence de nos relations extérieures sur leur volume a été essentiellement déterminée par la mobilisation des crédits consentis par l'étranger dans le cadre des accords de paiement et par les ressources en francs qu'ont procurées à l'Etat les opérations d'Impex, la liquidation d'une partie des avoirs officiels en or et en devises, le règlement des avoirs à l'étranger réquisitionnés, car ces capitaux sont venus sur le marché par l'intermédiaire des dépenses de l'Etat.

L'influence exercée par ce dernier sur le marché monétaire s'est d'ailleurs fortement accrue, non seulement en liaison avec l'importance des besoins de la Trésorerie, mais aussi en raison des réformes profondes apportées au système du crédit en

France par la loi du 2 décembre 1945. On sait que cette loi a, en modifiant la réglementation édictée en juin 1941, supprimé son caractère corporatif et introduit un régime nettement étatique.

Les changements survenus dans l'organisation et le fonctionnement du marché monétaire ont été très sensibles puisqu'ils comportent la nationalisation de l'Institut d'émission et des principaux établissements de crédit, ainsi que la création d'un Conseil national de crédit, doté de pouvoirs très étendus sur la direction et l'orientation du crédit, notamment dans sa répartition entre secteur privé et secteur public. C'est par l'intermédiaire de la Banque de France que ce Conseil exerce ses attributions. La Banque, désormais nationalisée, donc entre les mains de l'Etat, dispose de moyens accrus pour contrôler et agir sur le marché monétaire. Dès le 7 mars 1946, elle a créé le Service central des risques bancaires, qui lui donne une vue d'ensemble sur la répartition des prêts entre les diverses branches de l'activité.

L'unité de contrôle et de direction du marché monétaire, qui résidait jadis dans la tutelle traditionnelle exercée par la Banque sur l'ensemble du système bancaire, revêt maintenant un caractère légal. Des directives dont l'observation demeurait généralement dans le cadre des « gentlemen's agreements » ont cédé la place à des décisions nanties du caractère exécutoire.

La Banque de France dispose donc désormais de pouvoirs légaux pour faire respecter, par l'ensemble de la profession bancaire, les disciplines indispensables au bon fonctionnement du marché, qu'elle réussissait généralement à faire admettre auparavant par le simple jeu de ses opérations statutaires. C'est ainsi qu'elle a édicté des réglementations détaillées en ce qui concerne les conditions des opérations réalisées par les banques sur les effets publics et privés présentés par leur clientèle, afin d'éviter une hausse désordonnée des taux. De même, des taux maxima ont été fixés pour les pensions entre banques et établissements financiers.

Ainsi le marché monétaire français se présente sous un aspect très différent de celui qu'il offrait avant guerre. Il ne communique plus que très difficilement avec les marchés étrangers et, à l'intérieur des frontières, il ne jouit que d'une liberté toute relative dont les limites dépendent largement des déci-

Taux du marché monétaire.

DATES	ARGENT AU JOUR LE JOUR		ESCOMPTE BONS DU TRÉSOR à 3 mois		EFFETS DE LA S.N.C.F. (pensions)	
	P.H.	P.B.	P.H.	P.B.	P.H.	P.B.
1939 :						
Janvier ...	1 3/4	1	1 7/8	1 11/16	»	»
Février ...	2	1	1 7/8	1 3/4	»	»
Mars	1 3/4	1	2	1 3/4	»	»
Avril	1 3/4	1	1 15/16	1 3/4	»	»
Mai	1 3/4	3/4	1 15/16	1 3/4	»	»
Juin	2	1	2	1 3/4	»	»
Juillet	2	1 1/2	1 7/8	1 7/8	»	»
Août	2 1/4	1	2 1/8	1 7/8	»	»
Septembre..	2	1 1/2	2	1 7/8	2 1/4	2 1/4
Octobre ..	2	1 1/4	2	2	2 1/4	2 1/4
Novembre..	2	1 5/8	2	2	2 1/4	2 1/4
Décembre .	»	»	»	»	»	»
1940 :						
Janvier ...	2	1 1/4	2	2	2 1/4	2 3/16
Février ...	2	1 1/4	2	2	2 3/16	2 3/16
Mars	1 3/4	1 5/8	2	2	2 3/16	2 3/16
Avril	2	1 5/8	2	2	2 5/32	2 5/32
Mai	1 3/4	1 5/8	2	2	2 5/32	2 5/32
1941 (*a*).	1 7/8	1 1/2	2 1/4	1 21/32	2 3/16	1 29/32
1942 (*a*).	1 13/16	1 3/4	1 11/16	1 5/8	—	—
1943 (*a*).	1 13/16	1 3/4	1 25/32	1 41/64	—	—
1944 (*a*).	1 13/16	1 13/16	1 25/32	1 21/32	—	—
1945 :						
Janvier ...	1 3/4	1 1/2	1 13/16	1 3/8	1 25/32	1 21/32
Février ...	1 5/8	1	1 11/16	1 19/32	1 21/32	1 21/32
Mars	1 5/8	1 1/4	1 11/16	1 5/8	1 21/32	1 21/32
Avril	1 5/8	1/2	1 41/64	1 5/8	1 21/32	1 21/32
Mai	1 5/8	1	1 5/8	1 35/64	1 21/32	1 21/32
Juin	1 1/4	1/2	1 35/64	1 31/64	1 21/32	1 5/8
Juillet	1 5/8	3/4	1 5/8	1 17/32	1 5/8	1 1/4
Août	1 5/8	0,3/4	1 39/64	1 9/16	1 41/64	1 5/8
Septembre..	1 5/8	1/2	1 19/32	1 19/32	1 41/64	1 41/64
Octobre ..	1 5/8	1 5/8	1 19/32	1 9/16	1 41/64	1 41/64
Novembre..	1 5/8	1/4	1 5/8	1 19/32	1 41/64	1 41/64
Décembre .	1 3/8	1/4	1 5/8	1 39/64	1 41/64	1 41/64
1946 :						
Janvier ...	1 3/8	1 3/8	1 39/64	1 19/32	1 41/64	1 41/64
Février ...	1 3/8	1	1 39/64	1 19/32	1 41/64	1 41/64
Mars	1 3/8	1/4	1 5/8	1 19/32	1 41/64	1 41/64
Avril	1 3/8	1	1 39/64	1 39/64	1 41/64	1 41/64
Mai	1 3/8	1	1 39/64	1 19/32	1 41/64	1 41/64
Juin	1 3/8	3/4	1 19/32	1 19/32	1 41/64	1 41/64
Juillet	1 3/8	3/4	1 5/8	1 19/32	1 41/64	1 41/64
Août	1 3/8	3/4	1 39/64	1 19/32	1 41/64	1 41/64
Septembre..	1 3/8	1	1 5/8	1 39/64	1 41/64	1 41/64
Octobre ..	1 3/8	3/4	1 41/64	1 19/32	1 41/64	1 41/64
Novembre..	1 3/8	3/4	1 41/64	1 39/64	1 41/64	1 41/64
Décembre .	1 41/64	1	1 5/8	1 5/8	1 41/64	1 41/64

(*a*) A Lyon.

sions de la puissance publique. En outre, le marché monétaire français revêt actuellement un caractère assez artificiel du fait que les fonds qui l'alimentent proviennent surtout des dépenses de l'Etat, que ce dernier y est également le principal emprunteur et qu'il est à même d'orienter son activité par l'intermé-

diaire de l'Institut d'émission nationalisé. Certes, l'accroissement considérable du volume nominal des disponibilités du marché monétaire peut être invoqué pour justifier son étatisation, dans la mesure où elle peut aider à pallier les dangers d'une mauvaise répartition des capitaux. Mais la reprise des avances de la Banque de France à l'Etat depuis mars 1946, après les remboursements effectués en juillet-août 1945, montre que l'action des organismes officiels responsables de la distribution des capitaux à court terme n'a pu assurer la fermeture du circuit monétaire, car son fonctionnement a été entravé par l'inflation née de l'ampleur des dépenses publiques.

II. — La Banque de France.

1° *Du début de* 1939 *à l'armistice de juin* 1940.

Au cours de l'année 1939, le bilan de la Banque de France a été d'abord placé sous l'influence des rapatriements de capitaux. Pour absorber les quantités d'or qui excédaient sa dotation initiale, le Fonds de stabilisation dut se constituer un complément de ressources liquides. Il recourut aux avances du Trésor et à des ventes importantes de métal au Fonds de soutien des rentes. Puis, à deux reprises, le 20 avril et le 28 juillet, il fut amené à céder à la Banque de France un montant d'or équivalent à 5 milliards de francs, soit 123,8 tonnes de métal fin : de sorte qu'à la déclaration de guerre, la Banque, avec 2.407,3 tonnes de métal fin, disposait d'une encaisse-or double de celle de juillet 1914.

Les mouvements de l'encaisse de l'Institut d'émission ont eu, sur le marché monétaire et par le canal du Fonds, mais avec un certain décalage, des conséquences analogues à celles du fonctionnement de l'étalon-or. Ils se sont répercutés sur le volume des disponibilités du marché par les créations de francs qu'ils entraînaient automatiquement. Une partie de ces francs a servi au remboursement des prêts consentis à l'économie par l'Institut d'émission, mais le surplus a accru la masse monétaire sous forme d'inscriptions en compte ou sous forme de billets.

La circulation fiduciaire s'est élevée, selon un rythme régulier, de 111 milliards à fin 1938 à 123 milliards le 17 août, et son augmentation a présenté la particularité d'être gagée presque

entièrement par les 10 milliards d'or cédés à la Banque. Elle n'a donc pas été liée à un développement des opérations normales de crédit. Elle a été la conséquence des dispositions prises, et par les particuliers et par les entreprises, sous la pression des événements extérieurs, pour se ménager des ressources immédiatement disponibles; les comptes courants des particuliers et autres engagements à vue fléchirent en effet, du début de l'année à mi-avril, de 26 milliards à 14 milliards, et leur redressement ultérieur doit être imputé largement à l'inscription, au compte du Fonds, de la contre-valeur de l'or cédé à la Banque.

Les facilités de prêt offertes par la Banque n'ont donc guère été utilisées jusqu'à l'approche de la guerre, l'abondance des disponibilités sur le marché monétaire limitant les appels du commerce et de l'industrie à l'Institut d'émission. Les postes de son bilan, qui enregistrent ses opérations traditionnelles de crédit, ne présentèrent que de faibles mouvements. Jusqu'à la crise d'août-septembre, le montant total du portefeuille commercial et d'effets publics (escompte et open-market) est resté généralement voisin de 10 milliards et, pendant toute l'année, le montant des avances sur titres oscilla aux environs de 3.500 millions.

***

En août 1939, en l'absence d'un moratoire, la Banque a dû faire face à des demandes considérables de fonds. Le concours qu'elle a fourni au marché monétaire s'est traduit par un important gonflement de son portefeuille d'effets publics et commerciaux. Entre le 17 août et le 7 septembre, il s'est accru (escompte et open-market) de plus de 15,5 milliards; dans le même temps, les avances à trente jours progressèrent de moins de 400 millions à plus de 2.400 millions. Mais, dès la mi-septembre, le retour à une situation plus normale se traduisait déjà par un recul continu du portefeuille jusqu'à la mi-novembre, date à partir de laquelle il resta voisin de 12 milliards, niveau légèrement supérieur à celui du début de l'année pendant que les avances à 30 jours, tombées en septembre à moins de 1 milliard, ne se chiffraient plus qu'à 200 millions environ en fin d'année.

Mais l'ouverture des hostilités devait entraîner une modifi-

cation plus durable dans la situation de la Banque. D'une part, pour faciliter le placement des bons du Trésor, l'Institut d'émission développa ses achats sur le marché libre et le montant des effets négociables achetés s'éleva progressivement pour atteindre vers la fin de l'année celui des effets escomptés, alors que, pendant les huit premiers mois, il lui avait été notablement inférieur.

D'autre part et surtout, la Banque a dû venir directement en aide au Trésor pour lui permettre de couvrir ses dépenses accrues.

Dès le 29 septembre 1938, une convention avait été signée, par laquelle la Banque mettait à la disposition de l'Etat, en cas de mobilisation générale, des avances provisoires à concurrence de 25 milliards de francs. Elle fut ratifiée par le décret du 1er septembre 1939 et le nouveau compte d'avances ouvert au Trésor commença à jouer le 21 de ce mois.

***

Ce sont essentiellement ses relations financières avec l'Etat qui devaient, à partir de l'armistice de juin 1940, avoir directement ou indirectement les répercussions les plus sensibles sur la situation de la Banque de France.

Avant cette date, elle fut affectée principalement par l'opération de réévaluation de l'encaisse-or et de devises étrangères réalisée en février 1940, qui avait pour objet de permettre l'amortissement des avances provisoires antérieures à la guerre et un renforcement des ressources du Fonds de stabilisation.

Le 1er mars 1940, la Banque procéda à une réévaluation, sur la base de 23 mg. 34 d'or à 900/1.000 par franc, qui porta la valeur de son encaisse de 97.275 à 114.613 millions de francs. La plus-value, soit 17.338 millions de francs, complétée par un prélèvement de 3.135 millions sur les disponibilités du Fonds, fut affectée au remboursement intégral des avances antérieures à la guerre, soit 20.473 millions. En outre, la Banque a cédé à l'Etat, pour être remise au Fonds de stabilisation, une quantité d'or représentant, sur la base de 23,34 mg., une valeur de 30 milliards de francs. Ainsi l'encaisse s'est trouvée ramenée à 84.613 millions de francs, soit 1.777,4 tonnes, poids qu'elle devait conserver jusqu'au 28 décembre 1944. En échange de

l'or cédé, la Banque reçut un égal montant de bons du Trésor négociables. D'autre part, le montant autorisé des avances provisoires était porté de 25 à 45 milliards.

Ainsi était consolidée, en fait, l'inflation née des avances antérieures à la guerre et était substituée, dans l'actif de la Banque et à concurrence de 30 milliards, une créance sur l'Etat à un poids d'or.

Par la suite, et jusqu'aux événements de mai-juin 1940, le principal changement enregistré par le bilan de la Banque a été la progression des avances provisoires consenties depuis le début des hostilités et celle de la circulation, les opérations traditionnelles de crédit et les comptes courants particuliers ne manifestant que des mouvements de faible amplitude, en raison de l'abondance monétaire qui freina notamment les présentations à l'escompte et les prélèvements sur les dépôts.

Après l'invasion du territoire et pendant les premiers mois qui suivirent l'armistice, la Banque dut apporter une aide considérable à la fois à l'économie privée et au Trésor. En vue d'éviter la proclamation d'un moratoire général, elle a ouvert largement ses guichets aux opérations statutaires et des aménagements matériels, telle que la décentralisation des services d'escompte, facilitèrent la satisfaction des demandes de fonds.

Du 2 au 30 mai, son portefeuille d'effets commerciaux et d'effets publics est passé de 14,7 à 25 milliards pendant que les avances à trente jours sur effets publics se gonflèrent de 971 millions à 3.281 millions entre le 2 et le 23 mai.

En l'espace de quelques semaines, la Banque a donc fourni au marché 14 milliards de francs environ. Ce chiffre est relativement modéré, si on le compare à l'aide qu'elle lui avait procurée en septembre 1938 et au début de la guerre. Dans une certaine mesure, on doit voir, dans cette modération, l'influence apaisante exercée par la régularité avec laquelle les banques et l'Institut d'émission ont pu satisfaire rapidement les demandes privées de fonds. Cependant, le Trésor subissait durement le contrecoup du resserrement monétaire souligné précédemment. Aussi dut-il user largement de son compte d'avances à la Banque, dont le solde, du 9 mai au 6 juin, passa de 21,6 milliards à 34,5 milliards. La marge de 10,5 milliards encore disponible menaçait d'être rapidement absorbée. Une nouvelle convention du 9 juin porta de 45 à 70 milliards le

maximum des avances provisoires que la Banque pouvait consentir à l'Etat.

2° *De juin 1940 à la libération.*

Pendant toute la durée de l'occupation allemande, l'activité de la Banque de France a consisté essentiellement dans l'aide fournie directement ou indirectement à l'Etat. L'économie privée n'a recouru que faiblement et épisodiquement aux facilités de crédit mises à sa disposition par l'Institut d'émission en raison de l'abondance monétaire découlant des dépenses de l'Etat et accentuée par la faiblesse de l'activité des affaires.

Il semble donc normal d'examiner séparément l'évolution des postes du bilan qui enregistrent les opérations statutaires courantes d'une part et ceux qui traduisent les répercussions monétaires de l'occupation d'autre part, étant bien entendu qu'il y eut cependant une certaine interpénétration entre elles.

Opérations de crédit courantes de la Banque de France.
(En milliards de francs.)

	1940	1941	1942	1943	1944
Portefeuille d'escompte :					
Maximum	15,9	7,8	7,8	8,0	18,8
Minimum	3,8	3,5	3,6	4,5	4,8
Moyenne	7,4	5,3	4,7	6,1	7,7
Effets négociables achetés en France (open market) :					
Maximum	9	7,6	9,6	10,5	12,5
Minimum	6	5,4	6,4	7,6	9,1
Moyenne	7,9	6,5	7,8	8,4	10,7
Avances à 30 jours sur effets publics :					
Maximum	2,8	1,5	1,7	1,6	1,6
Minimum	0,2	0,3	0,2	0,3	0,08
Moyenne	0,8	0,7	0,6	0,8	0,7
Avances sur titres :					
Maximum	4,5	4,1	3,2	3,1	3,5
Minimum	3,5	3,2	2,7	2,7	2,7
Moyenne	3,8	3,6	2,9	2,8	2,8

Les maxima de 1940 sont imputables aux demandes importantes de fonds qui se manifestèrent de mai à août. Après cette date, les différents postes du bilan considérés fléchirent sensiblement et progressivement jusqu'à la fin de l'année. Puis, de

1940 à 1942, se développa une tendance générale à la baisse de la moyenne annuelle du montant des opérations courantes de crédit. Cette tendance montre que l'influence du ralentissement de l'activité et de la faiblesse subséquente des besoins de crédit l'a emporté sur celle qu'avait la hausse des prix sur le volume nominal des opérations considérées. Par contre, la hausse des prix s'étant accentuée, le phénomène inverse s'est produit à partir de 1942. Le relèvement de la moyenne annuelle des opérations de crédit courantes de la Banque aurait été plus marqué si la pratique des règlements au comptant ne s'était généralisée et n'avait provoqué une diminution continue du nombre des effets présentés à l'escompte qui a évolué comme suit :

Nombre d'effets escomptés par la Banque de France.

(En millions.)

1939	1940	1941	1942	1943	1944
21,3	8,4	3,6	2,8	2,3	1,9

Toutefois, le portefeuille d'escompte et celui des effets achetés sur le marché libre atteignirent, à diverses reprises, des montants relativement élevés sous la pression des versements de libération des emprunts publics et parce que la Banque a été de préférence mise à contribution par le réescompte des banques à des fins de trésorerie. En novembre 1942, le débarquement allié en Afrique du Nord détermina, pour quelques jours, une tension sur le marché monétaire qui se répercuta sur le bilan de l'Institut d'émission. Mais en 1944 la reprise des hostilités sur le territoire métropolitain n'a guère provoqué les demandes de crédit qu'on eût pu attendre.

La faiblesse des opérations d'escompte montre qu'il n'a été que très peu usé des facilités que la Banque s'est engagée à fournir par la voie de l'escompte, en collaboration avec le Crédit foncier, le Crédit national ou la Caisse des marchés, à la mobilisation des avances accordées pour le ravalement des immeubles, pour la réparation des dommages de guerre et pour les fabrications de démarrage ainsi qu'au règlement par traites des sommes dues aux fournisseurs de l'Etat et des collectivités publiques. Quant aux conséquences des assouplissements apportés en mai 1944 à la politique d'escompte de la Banque pour lui permettre de coopérer au développement du crédit à

long terme, elles n'avaient pas encore eu le temps de se manifester d'une façon sensible.

La progression ininterrompue du montant des effets achetés sur le marché libre montre qu'à partir de 1941 l'Institut d'émission est intervenu fréquemment pour faciliter le placement des effets publics à court terme dont la part est allée croissante dans les actifs de la Banque.

Les opérations d'avances à 30 jours sur effets publics n'ont présenté que de faibles variations si l'on excepte les périodes tendues de l'été 1940 et du début de novembre 1942. Elles n'ont franchi le cap du milliard qu'à certaines fins de mois. Les banques, en effet, étant donné l'aisance de leur trésorerie, ne firent que rarement appel à l'Institut d'émission.

Un témoignage de la modération des besoins de crédit de la part des emprunteurs du premier degré réside dans la stabilité du volume des avances sur titres en compte courant qui constituent le mode de crédit le plus répandu dans beaucoup de régions de province. Malgré la hausse des prix, la moyenne de ces avances n'a cessé de décroître pendant la période considérée.

*
* *

Si, de 1940 à 1944, la Banque de France n'a guère été sollicitée par les établissements bancaires et la collectivité économique, elle a dû, en revanche, satisfaire d'importantes demandes du Trésor.

Entre le 2 mai et le 8 août 1940, le montant des avances provisoires à l'Etat (avances de trésorerie proprement dites) s'éleva de 21,6 à 60,8 milliards et atteignit ensuite 69,6 milliards en octobre, pour retomber progressivement à 60 milliards en fin d'année. Par la suite, l'amplitude de ses oscillations fut assez limitée, comme le montrent les chiffres suivants :

Avances provisoires à l'Etat.
(En milliards de francs.)

	1941	1942	1943	1944
Maximum	69,9	69,3	69,7	74,5
Minimum	53,1	57,6	52,3	25,3
Moyenne	64,8	66,2	61,8	64,4

L'écart exceptionnel entre le maximum et le minimum de 1944 sera expliqué ultérieurement; c'est après la libération que les avances dépassèrent 70 milliards, leur plafond ayant été porté à 100 milliards par une convention du 8 juin, pour atteindre 74 milliards à fin août et descendre ensuite rapidement à 25 milliards en fin d'année.

En fait, pendant l'occupation, les mouvements du compte des avances provisoires de trésorerie proprement dites ont été largement influencés par les prélèvements fréquents opérés par l'Etat sur sa marge disponible afin de régler les frais d'occupation, lorsqu'était insuffisant le solde du compte d'avances spécial ouvert au Trésor pour lui permettre de payer ces frais. Comme les souscriptions aux bons du Trésor ont été financées pour une bonne part au moyen des disponibilités considérables que le paiement des frais d'occupation a apportées indirectement au marché monétaire, il en résulte qu'un circuit s'est établi entre les deux comptes d'avances, car celui des avances de trésorerie a bénéficié de remboursements partiels effectués par l'Etat à l'aide de fonds provenant du placement des bons du Trésor.

Le compte d'avances pour frais d'occupation fut ouvert à la suite d'une convention du 25 août 1940, et le montant global des avances consenties fut porté en dernier lieu, le 20 juillet 1944, à 426 milliards, alors que 632 milliards furent versés en espèces au titre des frais d'occupation au compte de l'Administration centrale des Reichskreditkassen sur les livres de la Banque de France.

Jusqu'à l'hiver 1941, le solde de ce compte ne cessa de progresser, les autorités occupantes prélevant moins qu'on ne leur versait, pour atteindre son maximum le 31 décembre 1941 avec 64.580 millions. Il descendit ensuite progressivement à 16 milliards à fin 1942. Par la suite, et après le relèvement, en novembre 1942, à 500 millions de francs du montant journalier des frais d'occupation contre 300 millions en mai 1941 et 400 millions en juin 1940, le solde du compte des R. K.K. se maintint en moyenne à 12,6 milliards en 1943 et oscilla entre 15,6 milliards et 9 milliards pendant les cinq premiers mois de 1944.

*
* *

Aussi, d'août 1940 à août 1944, les mouvements de la circulation fiduciaire ont-ils été commandés dans une faible mesure par les opérations de crédit normales ou par les avances consenties au Trésor pour ses besoins propres. Ils ont été déterminés essentiellement par les dépenses faites en France par la puissance occupante, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

	CIRCULATION		AVANCES POUR FRAIS D'OCCUPATION (En milliards de francs)		SOLDE DU COMPTE DES R.K.K.	
A fin :						
mai 1940 .	170,8					
		+ 47,5		+ 72,3		+ 41,4
déc. 1940 .	218,3		72,3		41,4	
		+ 51,8		+ 70,2		+ 23,1
déc. 1941 .	270,1		142,5		64,5	
		+ 112,6		+ 68,4		— 47,7
déc. 1942 .	382,7		210,9		16,8	
		+ 117,6		+ 116,0		— 6,1
déc. 1943 .	500,3		326,9		10,7	
		+ 105,9		+ 99,1		— 10,7
17 août 1944 ..	606,2		426,0			
		+ 435,4		+ 426,0		0

Il y a donc eu un parallélisme frappant entre l'évolution du montant de la circulation fiduciaire et celle du montant des avances consenties pour le paiement des frais d'occupation. On constate, en outre, que l'accroissement de la circulation s'est accéléré avec le dégonflement du solde du compte des R. K. K. Il convient de souligner qu'en 1940-1942 une partie des billets sortis de la Banque n'a fait que prendre la place des billets des R. K. K., que ces caisses ont ensuite rachetés, à concurrence de 26 milliards.

L'augmentation des comptes courants et des dépôts de fonds a été beaucoup moins prononcée que celle des billets en circulation. De la mi-août à la mi-novembre 1940, leur montant avait baissé de 31,2 à 23,4 milliards. Il a été, en moyenne, de 25,9 milliards en 1941, 27,6 milliards en 1942, 31,0 milliards en 1943, et s'est élevé à 34,2 milliards en 1944 (au printemps 1944, il enregistra une forte poussée qui l'amena à 46,9 milliards le 13 juillet). Il était encore à 37.8 milliards au 28 décembre 1944.

L'emploi de la monnaie scripturale ne s'est donc pas nota-

blement développé au cours de l'occupation, malgré les efforts officiels, en raison semble-t-il de la thésaurisation et de l'ampleur prise par les règlements au comptant.

3° *D'août* 1944 *à août* 1945.

Entre la libération et l'achèvement de l'échange des billets, le bilan de la Banque de France a présenté des modifications variées et notables.

Dès la fin de décembre 1944, l'encaisse-or de la Banque de France fut réduite de 9.446 millions à la suite de la livraison faite à la Banque nationale de Belgique d'un poids d'or de 198,3 tonnes de métal fin correspondant à celui que l'Institut belge avait confié en dépôt à la Banque de France et que cette dernière dut déposer à la Reichsbank.

La diminution subie par l'encaisse-or de la Banque a été compensée temporairement à l'actif du bilan par un poste nouveau intitulé « Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique ». En août 1945, cet engagement fut matérialisé par un bon du Trésor négociable.

De son côté, le portefeuille d'escompte de la Banque, qui avait commencé à se relever à la mi-octobre 1944, passa de 7,4 milliards le 23 novembre à 18,6 milliards en fin d'année et à 28 milliards le 4 janvier. Il diminua ensuite sensiblement à partir de février pour descendre à 9,7 milliards le 2 juin. Cette évolution fait ressortir le resserrement du marché de l'argent qui se produisit dans les tout premiers mois de la libération, en liaison avec les difficultés des trésoreries publiques et privées et également avec le placement de l'Emprunt de la libération, émis en novembre 1944, et les premiers versements de fonds au Trésor, provenant de cet emprunt, en janvier 1945.

Par la suite, la masse des capitaux disponibles à court terme se reconstitua. Cependant, afin de rendre moins onéreux les recours au crédit, surtout pour l'Etat, la Banque abaissa son taux d'escompte, le 22 janvier 1945, à un niveau jamais atteint : 1 5/8 %. Cette mesure constitua l'une des manifestations marquantes du désir des pouvoirs publics de développer une politique d'argent à bon marché.

Parallèlement à l'accroissement du portefeuille d'escompte,

on nota, en décembre 1944 et janvier 1945, une augmentation, moins prononcée, des effets négociables achetés en France. Par la suite, et pendant tout le premier semestre, les interventions de la Banque sur le marché libre se stabilisèrent, tandis que les avances sur effets publics subirent, au début de l'année 1945, des fluctuations de même sens et relativement aussi amples que celles du portefeuille d'escompte, car les banques durent reconstituer leurs disponibilités fortement entamées par les versements des souscriptions à l'emprunt de la Libération.

Pendant la période considérée, l'Etat n'a recouru que de façon temporaire et dans une mesure assez restreinte aux avances de la Banque. L'emprunt précité a permis à l'Etat de mobiliser d'abondantes ressources de l'épargne et de rembourser intégralement les avances provisoires de trésorerie, qui de 74,5 milliards en août 1944 présentaient un solde de 15,8 milliards à fin décembre et se trouvaient complètement apurées le 25 janvier 1945, après la centralisation des écritures de souscriptions. Cependant, le déséquilibre persistant des finances publiques obligea presque aussitôt l'Etat à opérer de nouveaux prélèvements dont le montant s'accrut progressivement jusqu'à 32,4 milliards le 17 mai.

A ce moment, le Trésor commençait à bénéficier de l'afflux des disponibilités que devaient provoquer l'annonce, puis la réalisation de l'échange des billets, et, le 9 juin, les avances étaient intégralement remboursées.

C'est par une ordonnance du 30 mai 1945 que fut imposé l'échange, franc pour franc, des billets de la Banque de France de 5.000, 1.000, 500, 100 et 50 francs, ainsi que les billets de même montant des types émis pour les besoins des troupes alliées en France. En remplacement des billets précités, la Banque de France a mis en circulation des coupures de types nouveaux, appartenant à ses propres réserves ou mises à sa disposition par le Trésor public.

Les opérations d'échange, qui se sont poursuivies du 4 au 15 juin 1945 inclus, ont entraîné une contraction considérable du volume de la circulation fiduciaire. Ecoutant les conseils qui l'invitaient à déposer à l'avance le maximum de ses réserves, le public versa dans les banques, aux caisses d'épargne, aux bureaux de poste, etc., près de 150 milliards avant le commencement de l'échange. Du 15 mai au 3 juin, les dépôts de la

Caisse nationale d'épargne et des caisses d'épargne ordinaires augmentèrent de 26 milliards. Les dépôts aux comptes de chèques postaux doublèrent, s'accroissant de 30 milliards. Pendant la même période, les dépôts dans les établissements de crédit et dans les banques augmentèrent de 60 % en province et de 35 % à Paris.

Les comptes courants des particuliers et les dépôts de fonds à la Banque de France, qui avaient eu tendance à baisser au cours du second semestre 1944 et les premiers mois de 1945, bondirent de 36 milliards le 24 mai à 50 milliards le 31 et à 106 milliards le 2 juin. Alors que toutes les sommes déposées dans les dernières journées précédant l'échange n'avaient encore pu être versées à la Banque de France, on constatait une réduction sans précédent de la circulation fiduciaire ramenée de 586 milliards le 17 mai à 473 milliards le 2 juin.

La diminution de la circulation fiduciaire a été d'autant plus sensible que l'échange immédiat fut limité à une somme de 6.000 francs par déposant, plus 3.000 francs par membre de sa famille en ce qui concerne les personnes physiques; pour les autres déposants (commerçants, entreprises industrielles, etc.), d'autres plafonds avaient été fixés. Le surplus éventuel des sommes présentées à l'échange pouvait être, soit versé au compte du déposant dans un établissement où était ouvert un bureau d'échange (banques, caisses d'épargne, chèques postaux), soit utilisé en souscriptions de bons du Trésor ou de bons de la Libération ou faire l'objet d'un récépissé nominatif, dont le montant, après l'achèvement des opérations d'échange, pouvait être porté en compte dans un des établissements susvisés ou converti en nouveaux billets tout comme les surplus non placés en bons du Trésor ou de la Libération.

Aussi le montant de la circulation fiduciaire figurant sur la première situation de la Banque publiée après l'échange des billets n'était-il que de 444 milliards. Mais, par la suite, il se releva progressivement en liaison avec les retraits de fonds déposés à titre précaire à l'occasion de cet échange et avec le développement des opérations de crédit de l'Institut d'émission en faveur du Trésor et de l'économie privée.

Par l'échange des billets, les pouvoirs publics voulaient assainir la circulation fiduciaire en éliminant notamment les coupures tombées aux mains de l'ennemi et celles gardées par les

thésaurisateurs, qui, pour diverses raisons, préférèrent ne pas les présenter. Ils désiraient également faire refluer sur les banques et les caisses du Trésor une partie importante des billets thésaurisés. Mais ce reflux, comme le fait ressortir l'accroissement postérieur de la circulation monétaire, n'a été que temporaire.

Enfin, grâce à l'échange des billets, le Trésor disposait, à la Banque de France, le 2 août 1945, d'un solde créditeur de 102,8 milliards de francs comprenant un bénéfice de 35 milliards, correspondant à la contre-valeur des coupures annulées pour défaut de présentation dans les formes et les délais prescrits par le ministère des Finances, conformément aux dispositions de la convention du 30 mai 1945 et de l'article 163 des statuts de la Banque.

4° *D'août* 1945 *à fin* 1946.

Après l'échange des billets, les principaux postes du bilan de la Banque de France, à l'exception de l'encaisse-or, ont progressivement et notablement augmenté.

Cette évolution montre que l'Institut d'émission a participé largement à la satisfaction des besoins de fonds non seulement de l'Etat, mais aussi de ceux de l'industrie et du commerce, résultant à la fois de la reprise de l'activité et de la hausse continue des prix et des salaires. Les banques, fortement mises à contribution, ont reconstitué leur liquidité en faisant fréquemment appel au concours de la Banque de France.

Pendant la période considérée, les avances sur titres en compte courant ont enregistré des variations relativement faibles avec un maximum de 4,9 milliards (30 octobre 1946) et un minimum de 3,5 milliards (août 1945). Pour 1946, leur montant moyen s'établit à 4,2 milliards contre 3,6 milliards en 1945.

Par contre, le portefeuille d'escompte de la Banque est passé de 14 milliards en août 1945 à 79,4 milliards à fin 1946, de sorte que son montant moyen a été de 48,9 milliards en 1946 contre 19 milliards en 1945, le nombre d'effets escomptés ayant été de 2,3 millions en 1945 et 4,4 millions en 1946.

L'augmentation du volume du portefeuille d'escompte de la Banque a été accompagnée de changements appréciables dans

sa composition. Au cours des années précédentes, les établissements bancaires avaient surtout présenté au réescompte des bons du Trésor souscrits avec la majeure partie de leurs dépôts. Mais, avec l'extension de leur concours aux entreprises privées, les banques ont accru leur portefeuille d'effets commerciaux plus rémunérateurs d'ailleurs que la souscription aux effets publics. Aussi avaient-elles tendance à réescompter ceux-ci de préférence au papier commercial. La Banque de France a réagi contre cette pratique, qui grossissait sa part dans le financement de la dette flottante. Dès le début d'octobre 1945, le pourcentage des bons du Trésor dans le portefeuille d'escompte de la Banque était ramené à moins de 50 % contre 80 % en janvier. Ce changement s'est développé en 1946 en liaison avec les progrès des crédits privés, et la proportion des effets commerciaux, dans l'ensemble du portefeuille, est passée de 53 % en janvier à 59 % en juillet et à 67 % en fin d'année.

La composition du portefeuille commercial n'a guère été affectée, en 1945 et en 1946, par l'intervention de la Banque dans le domaine du crédit à moyen terme. Fin 1946, les crédits de cette nature, consentis par les banques et pour lesquels l'Institut d'émission avait donné son accord de réescompte éventuel, s'élevaient au total à 23 milliards — dont 17,4 milliards de crédits mobilisables au Crédit national — contre 11 milliards à fin 1945; ils avaient été utilisés, en moyenne, à concurrence de 50 %. Mais les effets de mobilisation, nourris par les banques, n'ont été réescomptés à l'Institut d'émission que pour des montants insignifiants.

Le développement des escomptes de la Banque n'a pas été suffisant pour la dispenser de venir en aide au marché monétaire, dans une moindre proportion et avec moins de régularité, il est vrai, par l'intermédiaire des opérations sur le marché libre. D'ailleurs, les placements de l'Institut d'émission en effets publics à court terme ont, en procurant des disponibilités aux banques et aux établissements de crédit, limité leurs recours au réescompte de l'Institut d'émission et, en facilitant leurs souscriptions aux bons du Trésor, freiné les prélèvements de celui-ci sur son compte d'avances. Le montant des acceptations du Crédit national figurant dans les actifs de la Banque de France ne cessa d'augmenter jusqu'en septembre 1946 (17,5 milliards), date à laquelle il fléchit sous l'influence des

effets de l'arrêté du 7 février 1946, qui a porté de 9 à 12 mois l'échéance de ce papier. Le volume des bons du Trésor compris dans le portefeuille d'escompte de la Banque a progressé lentement jusqu'en mai 1946, puis fléchi jusqu'en août. A cette époque, les acceptations bancables du Crédit national devenant plus rares, les présentations de bons augmentèrent : le portefeuille d'escompte de la Banque en contenait 14 milliards en décembre.

Les avoirs de l'Institut d'émission en effets publics se sont beaucoup accrus par le canal des opérations sur le marché libre.

La Banque a élargi, en effet, le champ de ses interventions sur ce marché. Ainsi, au mois de juin 1945, l'échange des billets ayant entraîné une abondance passagère de capitaux flottants, elle a vendu sur le marché, afin de stériliser temporairement un montant équivalent de capitaux, 16 milliards de bons négociables à trois mois sur les 30 qui lui avaient été délivrés en contre-partie de l'or cédé au mois de février 1940 au Fonds de stabilisation.

Conformément à ses engagements, la Banque a racheté progressivement ces bons. Après l'échange des billets, le portefeuille des « Effets négociables achetés en France » — pratiquement des effets publics — n'a cessé de se développer, passant de 11 milliards le 2 août 1945 à 18 milliards fin 1945 et à 37,6 milliards fin 1946 : moyenne de 1946, 25,8 milliards contre 14 milliards en 1945.

Par ses achats, la Banque s'est efforcée de maintenir une certaine aisance sur le marché monétaire. Dans le même but, dès novembre 1945, elle avait étendu ses pensions aux acceptations du Crédit national et mis à la disposition du marché, par l'intermédiaire des maisons de réescompte, des prêts à un jour sous la forme de pensions.

Par ailleurs, le contrôle et les pouvoirs d'information de l'Institut d'émission sur le marché monétaire ont été renforcés par l'application de l'ordonnance du 15 avril 1945 transformant en obligation pour les banques et établissements financiers la faculté que, dès le mois de juin 1940, la Banque leur avait offerte, de déposer chez elle en compte courant les bons du Trésor constituant leur portefeuille propre.

Le soutien procuré par la Banque au marché monétaire se

reflète également dans les mouvements des avances à trente jours. Assez stables et limitées d'août 1945 à août 1946, elles se sont notablement accrues après cette dernière date, atteignant 7,5 milliards au début de décembre : la moyenne annuelle s'établissant à 2,8 milliards pour 1946 contre 1,5 milliard pour 1945.

***

Le développement de l'aide apportée par l'Institut d'émission au système bancaire a permis à celui-ci, malgré les appels de l'économie privée, de venir au secours de la Trésorerie. Mais la Banque de France a également facilité l'alimentation de la Trésorerie par la voie directe des avances.

Au cours du second semestre 1945, l'Etat a d'abord pu pallier l'insuffisance de ses recettes courantes en prélevant sur son compte ouvert à la Banque de France qui, de ce fait, tomba, entre août et décembre 1945, de 102 à 2 milliards pour se relever à 14 milliards au début de l'année 1946, à la suite des opérations de réévaluation de l'encaisse de la Banque. Mais, dès le 7 mars 1946, le solde du compte n'était plus que de 28 millions. A cette date, sont apparues de nouveau au bilan de la Banque les avances provisoires destinées à faire face aux besoins courants de la Trésorerie et dont le plafond avait été fixé à 100 milliards par la convention du 8 juin 1944. Le solde du compte d'avances a présenté une évolution assez désordonnée avec des pointes en juin (20 milliards) et juillet (24 milliards) et un fléchissement marqué en août (1,7 milliard). Mais, depuis cette date, les avances n'ont cessé de s'accroître, et, le 26 décembre, elles atteignaient 68 milliards.

***

Après l'échange des billets, la circulation fiduciaire a augmenté sans interruption. Lié en premier lieu aux besoins de l'activité économique et du Trésor, le volume de la circulation a été influencé également par des opérations épisodiques, dont, notamment, le retrait d'Alsace et de Lorraine des billets libellés en marks et leur remplacement par des billets français entre novembre 1944 et avril 1945. Cet échange a augmenté de 16,7 milliards de francs le total de la circulation.

L'augmentation de la circulation fiduciaire en 1946, soit 152 milliards, est la plus forte qui ait jamais été enregistrée d'une année à l'autre. Mais il ne faut pas considérer seulement sa valeur absolue, il faut tenir compte en outre du pourcentage d'accroissement par rapport à la circulation antérieure et des modifications intervenues dans le volume de la production et des transactions et dans le niveau des prix.

Evolution de la circulation fiduciaire depuis la fin de 1938.

	CIRCULATION FIDUCIAIRE			INDICE DES PRIX DE GROS (a) 1938 = 100	INDICE DE LA PRODUCTION industrielle (a) 1938 = 100
A fin :	TOTAL (milliards de francs)	AUGMENTATION	INDICE base 100 1938		
1938	110		100	105	
1939	151	41 milliards ou 37 %	137	120	
1940	221	70 » » 46 %	201	152	
1941	270	49 » » 22 %	245	186	65
1942	382	112 » » 42 %	347	216	59
1943	499	117 » » 31 %	453	249	52
1944	572	73 » » 14 %	519	276	38
1945	570	2 » » —	518	469	63
1946	722	152 » » 26 %	656	842	88

(a) Indice fin décembre.

Ce tableau montre que jusqu'en 1944 la circulation fiduciaire a progressé plus rapidement que le niveau des prix — officiels cela va sans dire. Une évolution inverse s'est manifestée en 1945 et 1946. Toutefois, dans les derniers mois de 1946, l'augmentation de la circulation fiduciaire s'est sensiblement accélérée. De janvier à juillet, elle avait été en moyenne de 1,4 milliard par semaine, et elle fut de 4,9 milliards de fin juillet à fin décembre. Or, au cours de cette période, l'activité du pays a accusé, dans l'ensemble, un ralentissement assez sensible, bien que le volume des transactions ait progressé, en raison surtout de la nouvelle hausse des prix imputable pour une bonne part au gonflement de la circulation.

La circulation fiduciaire n'ayant cessé de s'accroître. si l'on excepte le recul du milieu de 1945 dû à des opérations d'échange exceptionnelles, et les comptes courants et de dépôts de fonds ayant également augmenté (montant moyen en 1946 : 54 milliards contre 42 milliards en 1945), la couverture-or des engagements à vue, dont le minimum légal de 35 % fut abrogé le 1er septembre 1939, s'est considérablement affaiblie, car le poids

de l'encaisse de l'Institut d'émission a été fortement réduit depuis 1939, comme le montre le tableau ci-après.

Modifications survenues dans l'encaisse-or de la Banque de France.

DATE	POIDS TOTAL (tonnes de fin)	CAUSES DES MODIFICATIONS	
Septembre 1939	2.407		
7 mars 1940	1.777,4	Vente au Fonds de stabilisation de.	629,6 t.
28 décembre 1944	1.578,7	Remise à la Banque nationale de Belgique de	198,7 t.
22 septembre 1945	1.368,7	Vente au Fonds de stabilisation de	210,0 t.
26 décembre 1945	968,7	d°	400,0 t.
2 mars 1946	707,4	d°	261,3 t.
28 février 1947	617,9	d°	89,5 t. (a)
24 juin 1947	483,6	d°	134,3 t.
11 septembre 1947	394,1	d°	89,5 t.
			2.012,9 t.

(a) Pour permettre à l'Etat d'effectuer les versements statutaires à la Banque internationale et au Fonds monétaire international.

Du début de 1939 à fin 1946, le montant des engagements à vue est passé de 140,6 à 786,1 milliards de francs; le pourcentage de couverture a fléchi entre les mêmes dates, de 62,07 % à 12 %. Le fléchissement aurait d'ailleurs été beaucoup plus prononcé si, entre temps, l'encaisse n'avait été réévaluée deux fois, d'abord en 1940 puis en 1945.

Les conditions de la réévaluation de 1940 ont été exposées précédemment. En exécution de la convention du 24 décembre 1945, la réévaluation s'est faite sur la base de 134.027,90 francs par kilo d'or fin. La plus-value résultant de cette opération, soit 118.319 millions de francs, a été affectée à concurrence :

— de 53.611 millions à l'achat par le Fonds de stabilisation de 400 tonnes d'or;

— de 40.000 millions à l'amortissement de bons du Trésor remis à la Banque en paiement de cessions d'or au Fonds en février 1940 et septembre 1945;

— de 10.704 millions à la couverture des garanties de change stipulées dans les accords financiers;

— de 14.000 millions au crédit du compte du Trésor à la Banque.

L'encaisse-or de la Banque de France a donc diminué de 2.013 tonnes environ depuis août 1939. Sa part dans la contre-

partie des engagements à vue de l'Institut d'émission s'est sensiblement contractée, comme le montre le tableau ci-après, alors que celle des opérations courantes de crédit a légèrement progressé de 10 % à 16,8 % et que celle de l'ensemble des avances de toute nature consenties à l'Etat est montée de 24 % à 75,8 %.

Evolution des engagements à vue de la Banque de France et des principaux éléments d'actif en constituant la contrepartie.

(En milliards de francs.)

	3 août 1939	3 août 1944	26 déc. 1946	11 sept. 1947
Engagements à vue :	—	—	—	—
Billets en circulation	124,4	592,4	721,8	853,9
Comptes courants créditeurs	25,2	54,5	64,2	70,2
TOTAL	149,6	646,9	786,0	924,1
Contrepartie des engagements à vue :				
Encaisse-or	97,3	84,6	94,8	52,8
%	65	13,1	12,0	5,6
Opérations de crédit [2]	15,0	20,0	124,9	155,2
%	10,0	3,1	16,0	16,8
Avances à l'Etat consolidées [3]	15,4	45,1	59,4	141,4
%	10,2	6,9	7,6	15,3
Avances provisoires à l'Etat	20,6	67,0	67,9	132,9
%	13,8	10,4	8,6	14,4
Avances pour l'entretien des troupes d'occupation	—	425,5	426,0	426,0
%	—	65,8	54,2	46,1
Solde net de divers comptes %	1	0,7	1,6	1,8

*
* *

Le mouvement général des caisses, après un recul en 1940, a sensiblement progressé sur un rythme qui s'est fortement accéléré en 1945 et 1946, mais qui est resté toutefois inférieur à celui de l'accroissement de la circulation fiduciaire et des prix de gros, comme le fait ressortir la comparaison des indices.

2. Portefeuille commercial et d'effets publics. Effets négociables achetés en France. Avances à 30 jours, Avances sur titres. Effets négociables et autres emplois à court terme à l'étranger.

3. Bons négociables de la Caisse autonome. Prêts sans intérêt à l'Etat, bons du Trésor négociables (engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique. Cessions d'or au Fonds de stabilisation, souscription au Fonds monétaire international).

Mouvement général des caisses à la Banque de France.

(En milliards de francs.)

	TOTAL		OPÉRATIONS PAR ÉCRITURES		OPÉRATIONS POUR LE PUBLIC		OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DU TRÉSOR	
	Montant	Indice	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1938	2.862	100,0	2.599	91	2.254	78,8	608	21,2
1939	3.030	105,9	2.755	91	2.402	79,3	628	20,7
1940	2.938	102,6	2.604	88	1.735	59,1	1.203	40,9
1941	4.307	150,5	3.925	91	2.596	60,3	1.711	39,7
1942	5.713	199,6	5.293	92,7	3.923	68,7	1.790	31,3
1943	7.146	249,7	6.640	92,9	4.884	68,4	2.262	31,6
1944	7.535	264,8	6.973	92,5	5.148	68,3	2.387	31,7
1945	9.653	337,3	8.847	91,7	6.339	65,7	3.314	34,3
1946	14.805	517,3	13.583	91,7	10.976	74,1	3.829	25,9

On notera qu'après un fléchissement en 1940 et une légère augmentation en 1942-1944, le pourcentage des règlements par écritures a été, ces deux dernières années, très voisin de celui constaté avant guerre. Enfin, la part des opérations faites pour le compte du Trésor, après avoir représenté en moyenne le tiers environ de la masse totale pendant les années 1940-1945, a eu tendance, en 1946, à revenir à son niveau d'avant-guerre, en liaison avec le développement des crédits à l'économie privée.

X...

LE MARCHÉ DES CHANGES

Notre précédente chronique rendait compte de l'évolution des changes jusqu'au mois d'avril 1939. Le marché français des changes devait alors connaître encore quelques mois du régime normal de liberté. Mais la guerre allait nous faire adopter, dès le 10 septembre, le régime du contrôle des changes.

De sorte que, pour étudier les variations du change du franc depuis 1939, il convient de se référer à deux ordres de données : les changes *officiels* et les changes *officieux*.

SECTION PREMIERE

Les changes officiels.

§ 1. — La teneur en or du franc.

Un des éléments déterminants des cours du change du franc par rapport aux autres monnaies consiste dans la teneur en or de notre monnaie. Il convient donc de rappeler ici tout d'abord quelle fut l'évolution de ce point de vue. Celle-ci ayant été du reste très profonde, il nous paraît opportun de remonter au-delà de 1939.

1° *Du 25 juin 1928 au 30 septembre 1936.* — La loi du 25 juin 1928 définit le franc comme l'équivalent d'un poids de 65,5 milligrammes d'or à 900/1.000es de fin.

2° *Du 1er octobre 1936 au 29 juin 1937.* — La loi du 1er octobre 1936 stipule que la teneur en or du franc ne pourra être supérieure à 49 milligrammes, ni inférieure à 43 milligrammes à 900/1.000es de fin. Et le Fonds de stabilisation des changes est chargé de maintenir la valeur du franc entre ces deux limites.

3° *Depuis le 30 juin 1937.* — Le décret du 30 juin 1937 supprime ces limites et stipule que « la nouvelle teneur en or du franc, unité monétaire française, sera fixée ultérieurement par un décret pris en conseil des ministres ». Jusqu'à l'intervention de ce décret, le Fonds de stabilisation des changes a pour mission de régulariser les rapports entre le franc et les devises étrangères.

De sorte que pour déterminer la teneur en or du franc à partir du 1er octobre 1936, en l'absence d'une équivalence officielle et fixe, trois éléments peuvent être retenus :

I. Le mode d'évaluation de l'encaisse-or au bilan de la Banque de France;

II. Le prix d'achat officiel de l'or par la Banque de France pour le compte du Fonds de stabilisation des changes;

III. Le cours du dollar pratiqué par le Fonds de stabilisation des changes, la Trésorerie américaine achetant et vendant de l'or aux banques centrales sur une base inchangée (prix d'achat de l'once de fin : $ 35 — 0,25 p. 100 = $ 34,9125; prix de vente : $ 35 + 0,25 p. 100 = $ 35,0875).

Nous donnons ci-après l'évolution de ces différents éléments d'appréciation de la teneur en or du franc.

I. — Bases d'évaluation de l'encaisse-or.

Ces bases ont été modifiées à différentes reprises. Voici quelle fut l'évolution de ce point de vue :

	1 franc = (milligrammes d'or fin)
25 juin 1928	58,95
1er octobre 1936	44,10
21 juillet 1937	38,70
12 novembre 1938	24,75
29 février 1940	21,006
26 décembre 1945	7,4611

II. — Prix d'achat du kilogramme d'or par la Banque de France.

1° *Pour son compte :* du 25 juin 1928 au 30 septembre 1936 : 16.963 fr. 528 — frais de frappe = 16.919 fr. 084 par kilogramme d'or à 900/1.000es de fin.

2° *Pour le compte du Fonds de stabilisation des changes :* à partir du 1er octobre 1936.

A partir de cette date, le prix d'achat est basé sur le cours du dollar et le prix d'achat de l'or par la Trésorerie américaine. Ce prix tient compte des frais de transport et d'assurance pour le transport éventuel de l'or à New-York pour vente au Trésor américain.

A. — *Du 1er octobre 1936 au 13 septembre 1939.*

Le prix d'achat, qui était de 23.285 fr. 404 le kilogramme (moyenne mensuelle) en octobre 1936, s'éleva progressivement, par la suite, en fonction des variations des cours du dollar. Voici quels furent les cours moyens mensuels d'achat pour l'année 1939 :

Janvier	F. 42.360,32
Février	42.209,56
Mars	42.187,44
Avril	42.181,87
Mai	42.166,17
Juin	42.162,51
Juillet	42.181,65
Août	42.782,35
Septembre	47.141,51

B. — *Depuis le 13 septembre 1939.*

Depuis lors, ce cours d'achat fut, pour le kilogramme de fin : du 13 septembre 1939 au 31 décembre 1944, de 47.608 francs; du 1er janvier 1945 au 25 décembre 1945, de 53.600 francs, et à compter du 26 décembre 1945, de 131.900 francs.

III. — Cours moyen du dollar a Paris.

Enfin, comme nous le disions précédemment, le cours du dollar à Paris constitue un troisième élément d'appréciation de l'équivalent or du franc. Voici, de ce point de vue, quelle a été l'évolution. Durant les années antérieures à la guerre, les cours moyens annuels du dollar s'étaient établis comme suit :

1934	F. 15,221
1935	15,147
1936	16,711
1937	25,142
1938	34,956

Et au cours des premiers mois de 1939 les cours moyens mensuels furent les suivants :

Janvier	F. 37,923
Février	37,769
Mars	37,741
Avril	37,758
Mai	37,749
Juin	37,739
Juillet	37,742
Août	38,393

A partir de l'entrée en vigueur du contrôle des changes, le 10 septembre 1939, le prix du dollar fut fixé à 43 fr. 80. Ce cours fut maintenu jusqu'au 31 octobre 1944. A compter du 2 novembre 1944 jusqu'au 25 décembre 1945, il fut porté à 49 fr. 625. Enfin, à partir du 26 décembre 1945, le cours du dollar fut fixé à 119 fr. 10, lequel est toujours en vigueur.

Le rapprochement de ces cours du dollar à Paris des cours de l'or, exprimés en dollars, pratiqués par la Trésorerie américaine, permet de déterminer l'équivalent or du franc à ces différentes époques successives. A l'époque actuelle, et à parité, sur la base de 119 fr. 10 le dollar et de 35 $ l'once d'or à 900/1.000es de fin, cela donne un équivalent pour le franc de 8,29 milligrammes d'or à 900/1.000es.

Enfin, il nous paraît intéressant de rappeler ici quelle fut, en corrélation avec l'évolution de la teneur or du franc, celle de l'encaisse-or de la Banque de France, exprimée en tonnes de métal fin :

Décembre 1932	4.900
Octobre 1936	2.960
Juillet 1937	2.419
Novembre 1938	2.171
Mars 1940	1.778
Décembre 1944	1.578
Décembre 1945	968
Mai 1946	707
Février 1947	618
Juillet 1947	484

§ 2. — Les cours officiels des devises.

I. — Les changes libres.

Jusqu'à la guerre, le marché français des changes connut le régime normal de liberté. Et durant toute cette première période de 1939, la situation du franc sur ce marché, par rapport aux autres devises, fut excellente. Ceci, comme conséquence des mesures de redressement financier dont l'application fut initiée à la fin de 1938.

C'est ce que traduisaient alors les taux pratiqués sur les changes à terme. Les taux du report à trois mois, qui avaient atteint, le 4 octobre 1938, 18,4 p. 100 sur la livre et 19,2 p. 100 sur le dollar, s'étaient, dès les mois suivants, établis à des niveaux plus modérés. Et pendant les huit premiers mois de

1939, ils évoluèrent, pour la livre, entre 2,1 p. 100 et le pair, faisant même place parfois à un déport; pour le dollar, ils n'atteignirent qu'exceptionnellement 4,7 p. 100 et tombèrent certains jours au-dessous de 1 p. 100.

De leur côté, les cours des changes au comptant évoluèrent dans des limites assez étroites. C'est ce qui ressort du tableau ci-après où nous rapportons les cours moyens mensuels des principales devises étrangères à Paris durant les huit premiers mois de 1939.

1939 ;	ANGLETERRE	ÉTATS-UNIS	SUISSE	HOLLANDE	BELGIQUE	SUÈDE	ITALIE	ALLEMAGNE
Janvier	177,03	37,92	856,14	2.055,87	640,57	912,18	199,57	1.524,33
Février	176.99	37,77	856,34	2.025,45	636,78	911,61	198,79	1.517,27
Mars	176,85	37,74	853,41	2.003,31	634,90	911,38	198,63	1.515,70
Avril	176,75	37,76	847,02	2.005,61	635,63	910,91	198,71	1.515,66
Mai	176,73	37,75	848,79	2.023,20	642,63	910,41	198,62	1.515,77
Juin	176,73	37,74	850,91	2.006,49	642,09	909,83	198.58	1.514,70
Juillet	176,72	37,74	851,20	2.011,02	641,42	910,85	198,58	1 515,75
Août	176,42	38,39	864,01	2.054,89	651,20	920,33	200.63	1.525,89

Cette situation favorable du change du franc par rapport aux autres devises était le résultat d'un reflux massif de capitaux vers la France. Aussi, durant cette période, le Fonds de stabilisation, qui s'était attaché à régulariser les oscillations du marché, vit-il ses interventions se traduire constamment par un excédent de rentrées d'or.

Dans les mois de novembre et de décembre 1938, le Fonds de stabilisation enregistra de la sorte des rentrées nettes de 8.700 millions de francs d'or. Et du 1er janvier au 31 août 1939, ces entrées atteignirent plus de 17 milliards de francs.

Sur ces ressources en métal précieux, le Fonds de stabilisation rétrocéda 2 milliards au Fonds de soutien des rentes en mars 1939, 10 milliards à la Banque de France (5 en avril et 5 en juillet). De sorte que, à la veille de la guerre, le Fonds de stabilisation devait détenir environ 16 milliards d'or.

Il est intéressant de noter ici qu'à cette époque nos avoirs publics en métal précieux, qui se décomposaient en 16 milliards détenus par le Fonds de stabilisation, 2 milliards au Fonds de soutien des rentes, 97 milliards à la Banque de France, constituaient un avoir global de quelque 115 milliards de francs, soit 2.846 tonnes de métal fin (1 fr. = 0,02475 gr. de fin).

II. — Le contrôle des changes.

A la fin du mois d'août 1939 (le 21 août on cotait encore à Paris le dollar 37,75 et la livre 176,72), les événements, faisant apparaître soudain l'imminence du conflit, provoquèrent des perturbations sur le marché des changes. Au début de septembre, la stabilité était rétablie : les cours du dollar à Paris s'étaient fixés autour de 43,50; ceux de la livre étaient maintenus aux environs de 176 francs. A New-York, la livre était cotée 4.04.

L'ouverture des hostilités allait entraîner un changement profond dans notre régime des changes. La liberté, régime normal pour le temps de paix, ne convenait plus pour le temps de guerre. Depuis plusieurs mois déjà, le ministère des Finances, en collaboration avec la Banque de France, avait étudié et mis au point un régime de contrôle des changes. Celui-ci entra en vigueur le 10 septembre 1939. Il continue de régir, à l'époque actuelle, le change du franc contre devises étrangères.

Des décrets parus au *Journal officiel* du 10 septembre 1939 posèrent les principes de la nouvelle réglementation des changes qu'une abondante réglementation ultérieure devait progressivement mettre au point[1].

D'après l'organisation nouvelle, la circulation des capitaux à l'intérieur du pays restait libre, de même que restait libre l'importation de capitaux en France. L'exportation de capitaux de France était au contraire prohibée.

La réglementation formait un ensemble complet : contrôle des devises, des capitaux, de l'or, du commerce extérieur.

Sans entrer dans le détail de cette abondante réglementation, telle qu'elle se présente après huit années d'existence et de constitution progressive, nous rappellerons ici ses principes directeurs.

L'exportation des capitaux est prohibée sous quelque forme

1. Sur le détail de cette réglementation, V. le recueil établi par la Banque des Règlements internationaux : « *Réglementation du commerce de l'or et des devises en France* », où sont reproduits, d'une façon méthodique et chronologique, tous les textes ayant progressivement établi cette réglementation, 1 vol., Bâle, 1946.

La législation sur le contrôle des changes a été codifiée par le décret n° 47-1337 du 15 juillet 1947 et des arrêtés du même jour (*J. off.* 20 juillet).

que ce soit, sauf autorisation du ministre des Finances (art. 1er du décret du 9 septembre 1939).

Les opérations de change deviennent un monopole d'Etat; elles sont dévolues à un Office des changes géré par la Banque de France, pour le compte et sous la responsabilité de l'Etat. Pour l'exécution de ces opérations, l'Office des changes fait appel à la collaboration d'établissements de banque agréés à cette fin. Ceux-ci sont astreints à tenir un répertoire où sont inscrites jour par jour toutes les opérations de change faites par leur intermédiaire (art. 18 du décret du 24 avril 1940).

L'Office des changes ne délivre des devises que pour certaines fins nettement précisées et sur justifications appropriées : 1° pour le règlement de marchandises importées en France; 2° pour le paiement de dettes provenant d'engagements ou de faits antérieurs au 10 septembre 1939; 3° pour les frais de voyage à l'étranger, et ce dans certaines limites.

Les exportateurs sont astreints à céder à l'Office des changes, dans le délai d'un mois, les devises acquises par eux à l'étranger en contrepartie d'exportations ou de services rendus.

Le contrôle s'étend naturellement aux opérations bancaires postales. Et l'émission des mandats et virements postaux ou télégraphiques à destination de l'étranger est subordonnée à l'autorisation de l'Office des changes.

Ce système avait pour complément nécessaire une réglementation analogue du commerce extérieur.

Et l'or, tout comme les devises étrangères, fait l'objet d'une réglementation stricte. Il est dorénavant interdit, sauf autorisation de la Banque de France, de négocier, d'importer ou d'exporter l'or sous ses différentes formes : or monnayé (pièces françaises ou étrangères), or en barres ou en lingots, or à usage industriel, déchets et objets d'or.

Une ordonnance du 7 octobre 1944 a imposé aux personnes physiques et morales le dépôt chez un intermédiaire habilité à cet effet des devises étrangères et des valeurs mobilières étrangères conservées sur le territoire français.

Une ordonnance n° 45-86 du 16 janvier 1945 a organisé le recensement des avoirs français à l'étranger. A cette fin, elle a enjoint à tous les Français ayant leur résidence habituelle en France à la date du 1er janvier 1945, ainsi qu'à toute personne morale française, l'obligation de déclarer à l'Office des

changes, avant le 1er mars 1945, tous leurs biens et avoirs à l'étranger, tels qu'ils existaient au 31 décembre 1944.

Une ordonnance n° 45-87 du 17 janvier 1945 a organisé le recensement de l'or, des devises étrangères et des valeurs mobilières étrangères conservés en France.

Et une série de dispositions successives a ensuite opéré la réquisition des avoirs en or ou en devises étrangères et de certaines catégories de valeurs mobilières étrangères. Toutes ces mesures assurant des ressources en devises à l'Office des changes.

Quant aux cours de change du franc contre devises étrangères, ils ont varié durant cette période qui s'est écoulée du 10 septembre 1939, date de l'instauration du contrôle des changes, à nos jours. Lors de l'établissement du contrôle, ils furent fixés aux niveaux ci-après, pour les trois principales monnaies étrangères :

1 livre sterling	= F.	176,625
1 dollar U. S.A.	= ..	43,80
1 franc suisse	= ..	9,85

Ces taux restèrent en vigueur jusqu'après la libération du territoire. Mais à compter du 2 novembre 1944, ils furent portés aux niveaux ci-après :

1 livre sterling	= F.	200
1 dollar U. S. A.	= ..	49,625
1 franc suisse	= ..	11,57

Ces parités nouvelles ne devaient avoir qu'un caractère provisoire. Elles ne traduisaient pas la situation réelle de notre monnaie après cinq années de guerre. Et à la fin de 1945, un nouvel alignement du franc devait être opéré par rapport aux autres monnaies. Il prit effet du 26 décembre 1945. Les nouvelles parités alors établies pour les monnaies ci-dessus furent les suivantes :

1 livre sterling	= F.	480
1 dollar U. S. A.	= ..	119,10667
1 franc suisse	= ..	27,635

Et en conséquence, voici quels sont, depuis lors, les taux pratiqués par l'Office des changes dans ses opérations sur devises étrangères :

	VERSEMENTS		BILLETS DE BANQUE	
	ACHAT	VENTE	ACHAT	VENTE
Dollar des Etats-Unis	118,90	119,30	117,50	119,30
Dollar canadien	107,85	108,20	106,50	108,20
Livre sterling	479,70	480,30	475	484
Ecu portugais (100 écus)	482,50	484	475	484
Franc suisse (100 francs suisses)	2.759	2.768	2.750	2.768
Franc belge (100 francs belges).	271,40	272,10	270	272,10
Couronne danoise (100 couron.)	2.478	2.486	2.450	2.486
Couronne suédoise (100 couron.)	2.836	2.845	2.800	2.845

Les décisions monétaires de la fin de 1945 avaient donc une très vaste portée par l'importance des rectifications de parités qu'elles opéraient. Elles en eurent une non moins grande d'un autre point de vue.

En raison de la dispersion géographique des territoires constituant l'Union française et de l'évolution différente de leurs économies respectives entre 1939 et 1945, les situations monétaires s'étaient sensiblement diversifiées dans ces différents territoires. Et lors de cette réforme monétaire de 1945, on fut amené à tenir compte de cette diversité de conditions économiques et financières des territoires de la France d'outre-mer.

De sorte que, rompant avec la règle traditionnelle qui rattachait les francs de nos possessions d'outre-mer au franc de la métropole, on fut amené à distinguer plusieurs zones monétaires dans nos possessions. Les parités, tant avec le franc français qu'avec les devises étrangères, étant différentes pour chacune des trois zones ainsi distinguées.

Voici quels furent les taux de change alors fixés pour les francs de chacune des trois zones monétaires de nos territoires d'outre-mer :

	Franc français	Dollar	Livre sterling
	—	—	—
1er Secteur : Algérie, Tunisie, Maroc, Antilles, Guyane	Echange au pair..	119,10667	480
2e Secteur : Afrique occidentale française, Afrique équatoriale française, Togo, Cameroun, Côte française des Somalis, Madagascar et dépendances, la Réunion, Saint-Pierre et Miquelon.	1,70	70,06	282,35
3e Secteur : Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides, Établissements français de l'Océanie	2,40	49,625	200

SECTION 2.

Les changes officieux.

L'établissement du contrôle des changes en septembre 1939, mesure indispensable dans la période dans laquelle nous entrions alors, enlevait dorénavant aux cours des changes la plus grande partie de leur signification habituelle. Ces cours officiels correspondaient aux conditions auxquelles les opérations de change autorisées pouvaient être effectuées avec l'Office des changes; mais ils ne traduisaient plus la véritable valeur de la monnaie nationale par rapport aux autres devises. Les cours officiels des changes cessaient d'être le véritable baromètre monétaire.

Mais comme toujours, la réglementation établie ici en matière de change devait donner naissance à des marchés clandestins : marché de l'*or*, marché des *devises*. Sur ces marchés, les échanges de francs contre or et contre devises étrangères, bien que prohibés par la loi, allaient continuer de s'opérer. Les taux de change du franc contre devises étrangères ou contre or traduisant à chaque instant les conditions d'équilibre des offres et des demandes. De sorte que pour étudier l'évolution de la valeur du franc, du change du franc, durant ces dernières années, c'est plutôt à ces cours de l'or et des devises qu'il faut se référer. C'est là, désormais, qu'il faut chercher les véritables baromètres monétaires.

Dans notre précédente chronique de 1939, étudiant l'évolution du change du franc, monnaie alors libre, nous avions montré la portée de la signification des taux de change à terme, véritables baromètres monétaires pour une monnaie libre.

Aujourd'hui, étudiant l'évolution de la valeur du franc, monnaie à change contrôlé, c'est dans les cours clandestins de l'*or* et des *billets* que nous irons chercher les indices de la valeur de notre monnaie, les véritables baromètres monétaires.

§ 1. — Les cours de l'or.

L'or, monnaie internationale par excellence, excellent instrument de conservation de la valeur, a de tous temps fait l'objet d'une large demande aux fins de thésaurisation. Même sous un régime de monnaie convertible, tel que fut le nôtre de

1928 à 1936, la demande de métal précieux (sous forme de pièces ou de lingots) a pu déterminer de façon durable une prime de l'or par rapport à sa valeur d'après la parité légale monétaire. Et nous avons montré précédemment comment l'importance de cette prime cotée sur le métal constituait un baromètre précieux de la situation monétaire[2].

Sous un régime de monnaie inconvertible, cet indice conservait toute sa signification. Et les offres et les demandes de métal précieux traduisaient, au travers des réactions psychologiques des individus, les incidences probables de tous les événements économiques, financiers, monétaires, politiques, militaires, susceptibles de retentir sur la valeur de la monnaie. Dans une période aussi mouvementée que celle que nous avons connue depuis 1939, les cours de l'or, traduisant l'évolution de la situation monétaire, devaient donc subir de très amples et très significatives variations.

L'or constituant la monnaie internationale par excellence, on peut admettre, avec une certaine approximation, et sous les importantes réserves que nous formulons ci-après, que les variations enregistrées sur les cours du métal précieux (pièces et lingots) traduisaient en quelque sorte les variations « absolues » de la valeur du franc, d'après l'opinion que s'en faisaient les opérateurs.

C'est à partir de 1941 que s'établit un assez large marché clandestin de l'or. Sur ce marché, le métal précieux se négocie sous trois formes principales : pièces (napoléons, souverains, aigles; et surtout depuis novembre 1946, Vreneli, pièces de 20 francs suisses); lingots et casse d'or. De ces trois formes, ce sont les pièces qui font l'objet des négociations de beaucoup les plus importantes. C'est donc aux cours des pièces que nous nous référerons ici.

Pour rendre compte de ces variations des cours de l'or depuis 1941, ne pouvant dans le cadre limité de cette présente étude faire état des variations quotidiennes, nous n'avons retenu que les *cours moyens mensuels* durant cette période de 1941 à 1947.

Nous donnons dans le tableau ci-après le relevé de ces cours

2. Cf. P. Vigreux, *Le change manuel. La thésaurisation des lingots et monnaies d'or*, 1 vol., Paris, Dalloz, 1934 : *Les opérations sur lingots et monnaies d'or*, p. 131-176; *Les cours de l'or, indice de la confiance*, *L'activité économique*, nº 1, avril 1935.

moyens mensuels pour chacune des trois principales pièces : napoléons, souverains, aigles.

Nous avons établi d'autre part, dans le graphique I ci-après, l'évolution de ces cours moyens mensuels.

On sait que chacune de ces trois catégories de pièces représente un poids bien déterminé de métal fin :

Napoléon	5,8064	grammes d'or fin.
Souverain	7,322	— —
Dollar-or	1,5046	— —

De sorte qu'à chaque cours pratiqué sur l'une de ces pièces correspondent des *parités* pour les deux autres, un même poids d'or fin coûtant alors, en francs, le même prix, quelle que soit la catégorie de pièces sous laquelle ce poids d'or se présente.

La logique voudrait que les cours pratiqués sur ces différentes pièces eussent ainsi toujours été *à parité*. Or, il n'en a rien été. Tantôt c'était l'une des pièces qui faisait prime sur les autres, tantôt c'était au contraire une autre catégorie de pièces, les thésauriseurs payant alors l'or plus cher sous la forme de ces pièces qui faisaient prime.

Pour rendre un compte précis de ces disparités, nous avons établi le graphique I ci-après de telle façon que les échelles des cours des napoléons, des souverains et des aigles en ordonnées, se correspondent à parité : 1.000 francs pour le napoléon, et les parités pour le souverain et le dollar-or, 1.261 francs et 259 francs respectivement, figurant au même niveau en ordonnées; et ainsi de suite : 2.000 francs, 2.522 francs, 518 francs, etc.

Ce qui frappe de suite lorsqu'on examine ces courbes, c'est que le dollar-or fit prime de façon durable sur les deux autres pièces de 1941 jusqu'au printemps 1943. Ensuite, en 1943 et 1944, ce furent alternativement le napoléon et le dollar-or, mais encore plus souvent le dollar-or, qui firent prime. Et depuis 1945, c'est, de façon régulière, le napoléon qui fait prime sur les autres pièces. A noter, en outre, que, sauf exception (en 1946 et 1947), les souverains ont toujours été les pièces les moins chères, relativement.

Depuis le mois de novembre 1946, le marché clandestin français de l'or a été largement approvisionné en pièces suisses. Par une ordonnance du 28 octobre 1946, en effet, le Département fédéral des finances et des douanes suisses a simplifié les

formalités administratives appliquées au commerce de l'or. Les établissements bancaires, en possession de la concession pour le commerce de l'or, doivent toujours tenir registre de leurs transactions; mais, dorénavant, l'acheteur et, respectivement, le vendeur d'or sont dispensés d'indiquer leurs nom et adresse. Comme auparavant cependant, les importations et les exportations d'or sont soumises à une autorisation de la Banque nationale suisse.

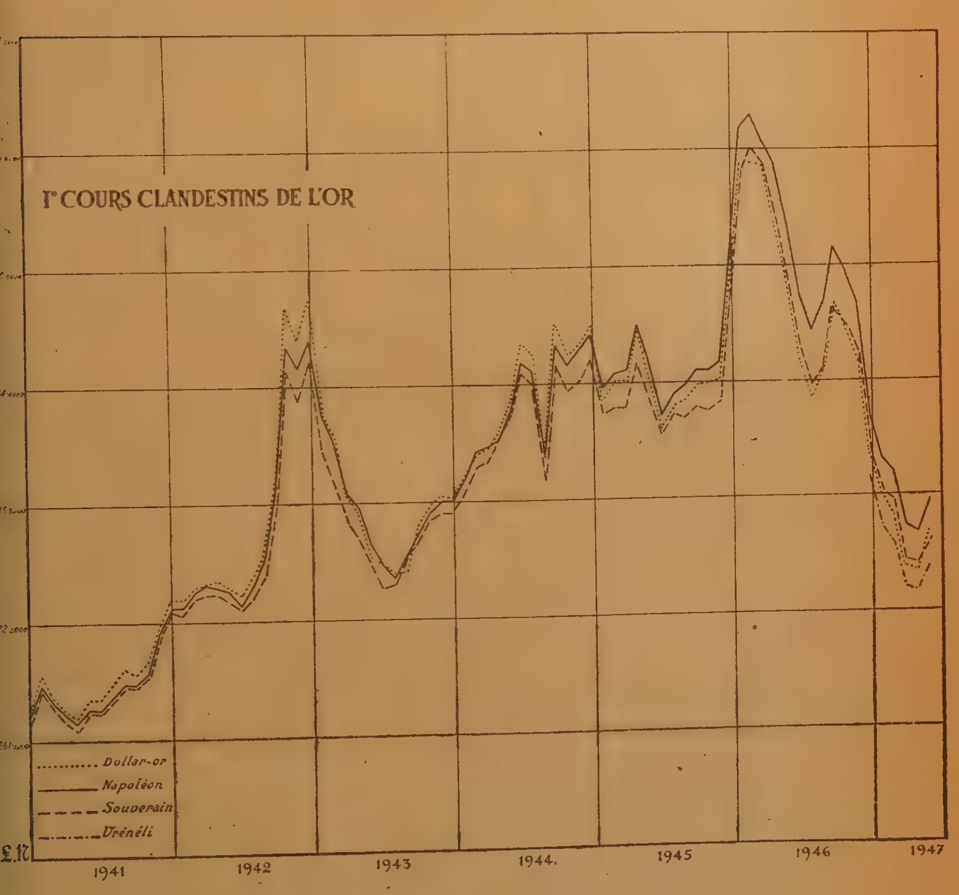
Mais cette dernière prescription n'a pas empêché le jeu de l'arbitrage. Et les cours pratiqués en France sur le marché clandestin étant très supérieurs aux parités suisses, un très important courant de métal précieux, sous forme de Vreneli, s'est établi de Suisse vers la France.

Cours de l'or sur le marché clandestin de Paris.
(Moyennes mensuelles.)

	Napoléon	Souverain	Dollar-or
1941 :			
Janvier	1.220	1.448	326
Février	1.470	1.820	407
Mars	1.327,50	1.625	355,50
Avril	1.227,50	1.482,50	327,50
Mai	1.151,25	1.390	310,50
Juin	1.268,50	1.562	351,25
Juillet	1.259,75	1.561,50	352,50
Août	1.370	1.690	385,50
Septembre ...	1.481,25	1.847,50	414,75
Octobre	1.476,25	1.856,25	404,25
Novembre ...	1.561,25	1.967,50	431
Décembre	1.904	2.362,50	508
1942 :			
Janvier	2.123	2.642,50	567
Février	2.120	2.606	569,50
Mars	2.246	2.757,50	593
Avril	2.305	2.802,50	600
Mai	2.292	2.806,25	607
Juin	2.251	2.737,50	592,50
Juillet	2.124,50	2.630	575,25
Août	2.287	2.772,50	611
Septembre ...	2.522,50	3.006	668,25
Octobre	3.105	3.722,50	834
Novembre ...	4.318,50	5.200	1.201
Décembre	4.137	4.850	1.138,50

	Napoléon	Souverain	Dollar-or
	—	—	—
1943 :			
Janvier	4.368,50	5.281,25	1.221,25
Février	3.750	4.343,75	980
Mars	3.506	4.006	917,50
Avril	3.093,50	3.625	792,50
Mai	2.956	3.406	753,50
Juin	2.643,50	3.093,50	657,50
Juillet	2.462,50	2.856	638,50
Août	2.350	2.887,50	619,25
Septembre ...	2.525	4.137,50	619,50
Octobre	2.718,50	3.337,50	719,75
Novembre	2.887,50	3.573,75	767,25
Décembre	2.992	3.636,50	787,25
1944 :			
Janvier	2.993,50	3.631	780,25
Février	3.168,50	3.824,50	824,50
Mars	3.412,50	4.112,50	880,50
Avril	3.446	4.189	886
Mai	3.513	4.418	921
Juin	3.744	4.651	992
Juillet	4.167	5.137	1.117
Août	4.081	5.017	1.096
Septembre ...	3.351	4.035	884
Octobre	4.309	5.201	1.164
Novembre ...	4.144	4.943	1.095
Décembre ...	4.269	5.022	1.119
1945 :			
Janvier	4.418	5.286	1.155
Février	3.939	4.682	994
Mars	4.063	4.760	1.034
Avril	4.086	4.760	1.035
Mai	4.486	5.242	1.151
Juin	4.127	4.838	1.041
Juillet	3.704	4.475	931
Août	3.887	4.692	978
Septembre ...	3.952	4.656	993
Octobre	4.089	4.753	1.024
Novembre ...	4.089	4.728	1.028
Décembre	4.144	4.800	1.035
1946 :			
Janvier	5.036	6.019	1.258
Février	6,161	7.206	1.512
Mars	6.272	7.561	1.515
Avril	6.027	7.374	1.509
Mai	5.826	6.873	1.387
Juin	5.354	6.173	1.278
Juillet	4.727	5.426	1.081
Août	4.413	4.969	990
Septembre ...	4.652	5.165	1.058
Octobre	5.159	5.822	1.200
Novembre	4.928	5.636	1.148
Décembre	4.660	5.347	1.081

	Napoléon	Souverain	Dollar-or	Vreneli
	—	—	—	—
1947 :				
Janvier	3.714	4.281	866	3.124
Février	3.513	3.812	777	2.724
Mars	3.196	3.712	730	2.585
Avril	2.735	3.068	617	2.202
Mai	2.668	3.035	607	2.166
Juin	2.949	3.248	685	2.370



§ 2. — Les cours des devises.

De même qu'un marché clandestin s'était établi sur l'or, un semblable marché s'établit sur les principales devises étrangères. Et là, billets anglais, américains et suisses, connurent dès lors un assez large marché.

Il faut noter que s'y établirent aussi des transactions sous forme de versements. Les opérations de change ainsi faites impliquant, en contrepartie de la remise de francs français faite en France (virements, ou plutôt billets français), la mise à disposition de l'acheteur de devises étrangères, de francs suisses en Suisse par exemple, monnaie sur laquelle portèrent essentiellement ces transactions.

Dans ces négociations, ce que l'on comparait alors, c'étaient deux monnaies : livre sterling et franc français, dollar et franc français, franc suisse et franc français, etc... De sorte que les cours pratiqués étaient influencés par deux ordres de phénomènes : ceux influant sur la valeur du franc français d'une part, et ceux influant sur la valeur de l'autre devise comparée d'autre part. Ces deux sortes d'influences se cumulant, s'additionnant, pour donner les cours pratiqués. Ceux-ci ne traduisant plus alors que la valeur *relative* du franc par rapport à chacune des autres monnaies.

Tout comme nous l'avons fait pour étudier les variations des cours de l'or, nous nous sommes référés ici aux cours moyens mensuels des devises étrangères; en l'occurrence, les cours des billets anglais (petites coupures), américains et suisses.

Nous donnons dans le tableau ci-après le relevé de ces cours moyens mensuels; et dans le graphique II ci-après l'évolution de ces cours.

Là encore, nous avons cherché à mettre en relief les disparités des cours pratiqués simultanément sur ces trois catégories principales de billets. Nous avons pour cela établi notre échelle des ordonnées de telle façon que, au cours de 176 fr. 625 pour la livre, correspondent ceux de 43 fr. 80 pour le dollar et 9 fr. 85 pour le franc suisse. Ces trois cours étant ceux fixés par l'Office des changes français en septembre 1939.

Le graphique ainsi établi permet de faire certaines observations importantes.

Les cours du franc suisse, initialement inférieurs à la parité par rapport au dollar, remontent, dès juillet 1941, au-dessus de cette parité. Et dès lors la prime faite par le franc suisse sur les deux autres monnaies fut toujours considérable, atteignant des niveaux extrêmement élevés en 1945.

Il faut noter ici que le franc suisse fut toujours très recher-

ché comme instrument de l'arbitrage d'or entre la Suisse et Paris.

De son côté, le dollar fait initialement une très forte prime sur la livre sterling en 1941 et 1942. Mais à partir de l'entrée en guerre des Etats-Unis, cette prime proportionnelle a beaucoup varié dans le temps; et à certaines époques, elle fut assez réduite.

C'est que, comme nous le disions précédemment, ces cours en francs des billets étrangers traduisaient les valeurs *relatives* de ces monnaies étrangères par rapport au franc. Et ces cours tenaient compte de tous les événements d'ordres divers susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur propre de chacune des monnaies comparées.

Le cours du franc suisse, monnaie d'un pays neutre dont la situation monétaire était excellente, monnaie toujours recherchée, d'autre part, comme instrument de l'arbitrage d'or entre la Suisse et la France, s'est ainsi nettement détaché de ceux corrélatifs du dollar et de la livre sterling.

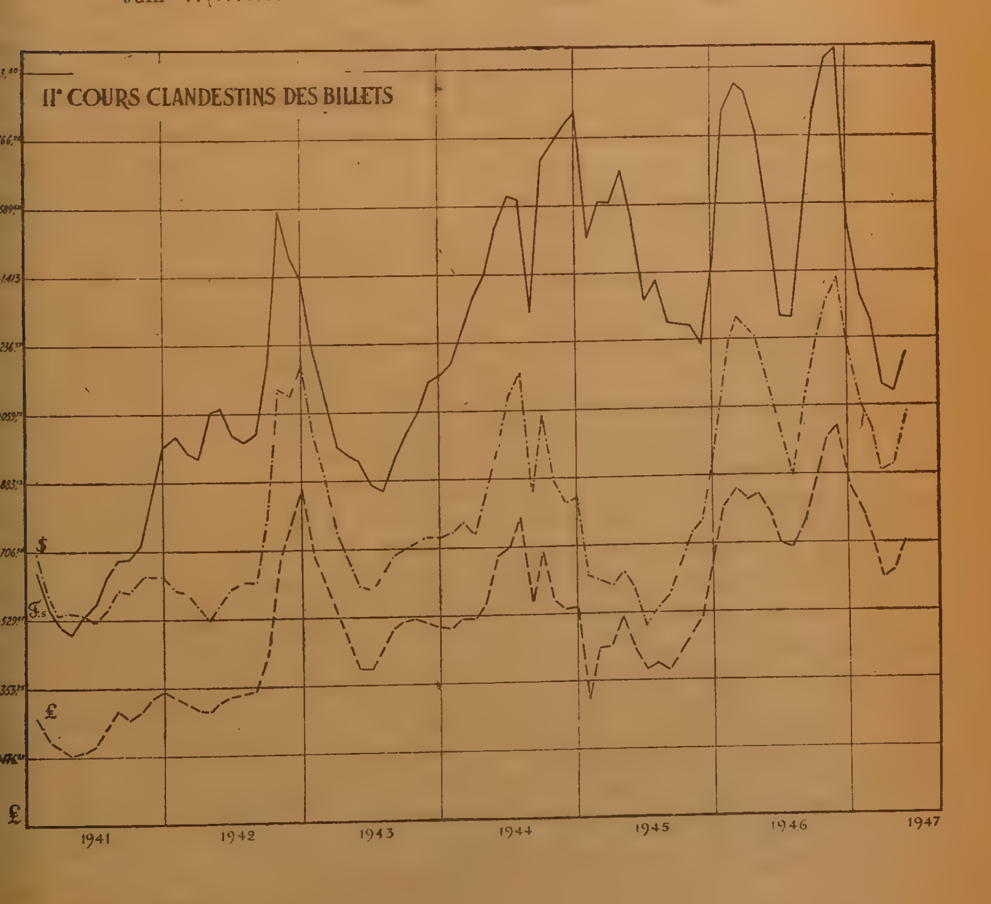
Mais les mouvements d'ensemble, les mouvements longs en quelque sorte, des trois courbes traduisent l'évolution de l'appréciation de la valeur du franc français. Au travers d'alternatives de hausses et de baisses importantes, ils traduisent un profond avilissement de notre monnaie.

Cours des billets étrangers sur le marché clandestin de Paris.
(Moyennes mensuelles.)

	£ Billet	$ Billet	Franc suisse
1941 :			
Janvier	279	173,50	36
Février	222,50	144,50	31,25
Mars	202,75	134,75	28,50
Avril	179,25	137,25	27,50
Mai	183	135	29,75
Juin	199	129,50	31,50
Juillet	239,50	137,50	35,50
Août	299,50	149,75	37,75
Septembre	268,25	147	38
Octobre	272,50	157,50	41
Novembre	320,50	158,25	47,75
Décembre			

	£ Billet	$ Billet	Franc suisse
	—	—	—
1942 :			
Janvier	339,50	157	54,25
Février	334,50	149,50	55,50
Mars	313,75	146,25	53,25
Avril	291	139,25	52
Mai	288,50	130,75	59
Juin	314	141,75	59.50
Juillet	320	150	55,75
Août	325	154	54,50
Septembre	342,50	153,50	55,50
Octobre	433,50	200	67
Novembre	662,50	278,50	88
Décembre	772,50	274	81,25
1943 :			
Janvier	852,50	293,75	78
Février	688,75	247,25	68
Mars	624	221,25	61,25
Avril	545	185,50	54
Mai	470	167	52,75
Juin	395	149,50	51,75
Juillet	390	146,25	48,50
Août	437,50	158	47,50
Septembre	496,25	170.50	51,75
Octobre	515	174.50	55,50
Novembré	517,50	179,50	58,25
Décembre	507,50	181,75	62
1944 :			
Janvier	501,50	181,25	64
Février	495	184,25	65,50
Mars	517,25	189	70,50
Avril	515	182	75
Mai	558	208	78,75
Juin	683	239	85,50
Juillet	702	273	90
Août	785	288	89,50
Septembre	562	211	73,25
Octobre	688,75	258,25	95
Novembre	564,50	215,50	97,25
Décembre	540,50	202,25	100
1945 :			
Janvier	543,25	205,50	102
Février	308,75	154,75	83,75
Mars	437	152	89
Avril	443,75	149	89,50
Mai	516,50	158	93,50
Juin	440	145,25	85,50
Juillet	386,50	122,25	74,75
Août	399	132,75	77,50
Septembre	381,25	140,75	71,50
Octobre	419,75	160,50	71,25
Novembre	472	180,75	71
Décembre	511,25	190,65	68,25

	£ Billet	$ Billet	Franc suisse
1946 :			
Janvier	662,25	236,75	80
Février	806	302,75	102,25
Mars	846,25	319,25	106
Avril	821,50	314,25	104,75
Mai	834,50	303,75	98,75
Juin	784,25	275,50	86,50
Juillet	702,75	246	72,25
Août	694,50	249,25	72
Septembre	749,75	264	87,25
Octobre	852,75	303,75	101,25
Novembre	962,25	330,75	109,50
Décembre	1.011	346,75	111
1947 :			
Janvier	861	293	86
Février	802	264	75,50
Mars	728	249	71
Avril	617	220	61,75
Mai	639	225	61,25
Juin	708	254,50	66,50



§ 3. — Les variations de la valeur du franc.

Après avoir ainsi donné, tant par les tableaux de cours précédents que par leurs représentations graphiques, une vue d'ensemble des variations de la valeur du franc, telles qu'elles ressortent des cours pratiqués sur l'or et sur les billets étrangers, nous voudrions maintenant donner quelques précisions complémentaires sur les variations de la valeur de notre monnaie.

Pour cela, nous distinguerons deux périodes et nous nous référerons à deux indices successivement : d'abord, les cours des changes cotés à New-York; ensuite, les cours clandestins que nous avons rapportés ici pour la période de 1941 à 1947.

I. — 10 septembre 1939-17 juin 1940 : le cours du franc a New-York.

Alors que le contrôle des changes établi chez nous en septembre 1939 immobilisait artificiellement le cours du franc par rapport aux devises étrangères, le franc continuait d'être coté à New-York librement. Et sous l'action des événements militaires et politiques, de même que de facteurs techniques, les cours subirent d'assez amples fluctuations, en comparaison avec les variations antérieures. Voici quelques pointes de ces fluctuations.

Evénements	Cours à New-York du dollar en francs
Effondrement de la Pologne.	45,87 le 18 septembre 1939.
En l'absence d'une évolution rapide du conflit, le franc s'améliore.	44,54 le 30 décembre.
Les décisions prises le 7 mars 1940 en France et le 9 mars en Angleterre concernant les modalités de règlement des exportations font diminuer les demandes de sterling (facteur de faiblesse).	
Défaite de la Finlande devant l'U. R. S. S. (signature du traité de paix le 12 mars).	50,70 le 27 mars 1940.
9 avril : invasion de la Norvège par l'Allemagne. 14 avril : intervention anglo-française. 2 mai : premiers rembarquements alliés à Namsos. 9 mai : cessation des hostilités.	52,45 le 9 mai.
10 mai : attaque allemande à l'Ouest.	59,80 (ouverture) le 10 mai. 55,40 (clôture).
28 mai : capitulation de Léopold III.	56.
Début juin : des raisons techniques (rachats de vendeurs, politique alliée des changes) déterminent une reprise du franc sur un marché devenu très étroit et sans grande signification.	46,10 le 7 juin.
16 juin : formation d'un ministère Pétain qui demande l'armistice. 17 juin : le franc cesse d'être coté sur le marché de New-York.	

II. — 1941-1947 : LES COURS CLANDESTINS DE L'OR.

Nous avons dit précédemment que l'or étant la monnaie internationale par excellence, on pouvait considérer que les fluctuations de ses cours sur le marché clandestin traduisaient, approximativement, les variations de la valeur du franc.

Ce principe appelle cependant d'assez importantes réserves qui limitent la signification des cours de l'or comme indice de la valeur de la monnaie. Il convient ainsi de signaler ici l'action de certains facteurs susceptibles, à certains moments, soit d'altérer la signification des cours comme indices de la valeur du franc, soit encore d'hypertrophier les mouvements des cours.

1° *Caractère clandestin de ce marché.* — Ce marché a un caractère essentiellement clandestin. Ces transactions sur l'or sont prohibées par la loi. Des interventions des forces de police eurent lieu à maintes reprises pour disperser les opérateurs et empêcher les transactions. Tel fut le cas, par exemple, en octobre 1942. Ceci contribue à faire inclure une « prime de risque » dans les cours du métal et à rendre son marché étroit.

2° *Etroitesse de ce marché.* — Le marché de l'or est par ailleurs assez étroit. Certes, l'arbitrage, naturellement clandestin, joue dans une certaine mesure entre le marché de Paris et les marchés étrangers, de même que sous l'occupation il jouait avec la zone libre. Et cet arbitrage tend, en général, à assurer un certain nivellement des cours pratiqués.

Mais durant certaines périodes, cet arbitrage, qui permettait normalement de satisfaire les demandes de métal sans de trop grands déplacements de cours, ne put jouer efficacement. Et ceci détermina alors des fluctuations importantes.

C'est surtout l'arbitrage en provenance de Suisse qui approvisionne le marché de Paris. Jusqu'en 1942, le commerce de l'or était resté entièrement libre en Suisse. Mais au commencement d'août 1942, la Banque nationale suisse conclut une convention avec les banques suisses tendant à entraver ces opérations sur or. Et pour rendre plus efficaces ces premières mesures, le Conseil fédéral, par un arrêté du 7 décembre 1942, organisa la surveillance du commerce de l'or.

Ceci eut pour effet de freiner l'arbitrage entre la Suisse et Paris. Et les cours, qui n'avaient que modérément progressé jusqu'en août 1942, montèrent fortement dans les mois suivants, du fait de l'étroitesse du marché.

Cette réglementation stricte du commerce de l'or en Suisse fut maintenue jusqu'en octobre 1946. Une ordonnance du 28 octobre 1946 vint alors simplifier les formalités administratives appliquées au commerce de l'or. Et ce qui était important dans cette réforme, c'est que, dorénavant, les acheteurs et les vendeurs d'or auprès des banques agréées étaient dispensés d'indiquer leurs noms et adresses.

Dans ces conditions nouvelles, l'arbitrage suisse put approvisionner largement le marché de Paris et les cours sur ce marché se dégonflèrent très rapidement.

Si l'on examine le graphique I que nous donnons ci-dessus, on voit ainsi que c'est durant cette période d'août 1942 à octobre 1946 que, tout en subissant les influences des événements et en fluctuant largement du fait de ceux-ci, les cours de l'or à Paris se maintinrent à des niveaux très élevés, le jeu de l'arbitrage, dès novembre 1946, les ramenant considérablement plus bas.

3° *Achats d'or pour compte étranger.* — L'arbitrage avec les places étrangères tend, en général, à niveler les cours. Mais à certains moments, des demandes importantes pour compte étranger ont aussi influé fortement sur les cours pratiqués à Paris, déterminant sur le marché français des déplacements de cours indépendants de la valeur du franc français.

C'est ce qui s'est passé, par exemple, en janvier 1946. A cette époque, des ordres d'achat importants en souverains (pièce la plus recherchée à Bruxelles) furent transmis pour compte belge à Paris et y suscitèrent une forte progression des cours.

4° *Achats effectués sans égard à la valeur du franc.* — A certaines époques, d'autre part, certains achats furent opérés pour des raisons purement techniques en quelque sorte, et sans égard à la valeur du franc, déterminant ainsi des déplacements anormaux de cours.

Durant l'occupation, des achats furent ainsi opérés pour compte allemand. Les acheteurs tendaient ainsi souvent, par l'intermédiaire du métal, à se constituer des avoirs en Suisse. Pendant la période qui précéda la libération du territoire, ces achats se développèrent beaucoup, particulièrement en juillet et août 1944, déterminant par là une hausse importante des cours qui ne correspondait pas à une dépréciation véritable de la monnaie française.

5° *Achats suscités par des craintes de mesures financières.* — Enfin, notons que la perspective, à certains moments, de mesures monétaires, financières et fiscales, incita beaucoup de détenteurs de gros avoirs en billets à convertir ceux-ci en or. Les demandes précipitées ainsi suscitées, tombant dans un marché assez étroit, déterminèrent d'importants déplacements de cours.

C'est ce qui s'est passé, par exemple, én septembre-octobre 1944, où, à la suite des mesures monétaires prises en Belgique, les cours du napoléon passèrent de 3.100 à 4.862 le 20 octobre, c'est-à-dire en six semaines seulement.

Ces différentes observations expliquent la nervosité de ce marché de l'or et la très grande élasticité des cours qui y sont pratiqués. L'interdiction légale des transactions sur le métal précieux n'a pu empêcher celles-ci de s'effectuer. Mais elle a eu pour effet, en rendant ces opérations illégales et clandestines, de rendre le marché de l'or très étroit. D'où les amples déplacements de cours, très souvent disproportionnés avec les causes qui les suscitaient.

Le marché ainsi établi se présente comme un marché spéculatif par excellence, où les opérateurs, et surtout les intermédiaires, pouvaient réaliser, en de très courts laps de temps, des différences de cours considérables et des profits très élevés proportionnellement aux capitaux engagés.

Sous réserve de ces observations, on peut considérer néanmoins les cours pratiqués sur l'or comme des indices très sensibles de la valeur de la monnaie.

Nous devons, d'autre part, faire observer que les cours que nous avons rapportés ici, tant dans nos tableaux que dans nos graphiques, sont des *moyennes mensuelles* des cours quotidiens pratiqués. Ils offrent donc les inconvénients des moyennes : ils masquent les pointes extrêmes des déplacements de cours dans les deux sens.

Pour remédier à cet inconvénient, et ne pouvant étudier en détail ici, dans les limites naturellement restreintes de cette chronique, les mouvements quotidiens des cours depuis 1941, nous compléterons la documentation précédente en indiquant les grands minima et maxima de ces fluctuations, en indiquant, du reste, corrélativement les événements marquants qui paraissent avoir eu une influence sur ces variations des cours de l'or. C'est ce que nous faisons dans le tableau ci-après.

Evénements importants.	Pointes extrêmes des fluctuations (Cours du napoléon). Minima	Maxima
	Janv. 1941.... 865	4 févr. 1941.. 1.590
	18 avril 1941. 1.110	
22 juin 1941 : Attaque de l'U. R. S. S. par l'Allemagne.		
Août 1942 : Décisions suisses tendant à entraver le commerce de l'or.		5 nov. 1942.. 4.950
8 nov. 1942 : Débarquement américain en Afrique du Nord.		
Nov. 1942 : Déroute allemande en Libye.	26 nov. 1942.. 3.825	
7 déc. 1942 : Arrêté suisse organisant la surveillance du commerce de l'or.		14 janv. 1943. 4.625
10 juill. 1943 : Débarquement allié en Sicile.		
Juill. 1943 : Succès alliés en Italie.		
25 juill. 1943 : Chute du régime fasciste en Italie.	30 juill. 1943.. 2.075	
6 juin 1944 : Débarquement allié en Normandie.		
Juin-août : Achats pour compte allemand sur un marché étroit sur lequel l'arbitrage ne jouait plus.		22 août 1944. 4.675
Août 1944 : Libération du territoire français.	8 sept. 1944. 3.100	
Sept.-oct. : Craintes d'éventuelles mesures monétaires en France. Expérience monétaire belge.		20 oct. 1944. 4.862
Nov. : Annonce de l'emprunt de la Libération.	6 nov. 1944.. 3.850	
Déc. 1944-janv. 1945 : Craintes de mesures monétaires en France.		10 janv. 1945. 4.800
Janv. 1945 : Avances des armées russes en Allemagne, qui font espérer une fin prochaine des hostilités.	23 févr. 1945.. 3.831	
Mai 1945 : Attente de l'échange des billets en France.		28 mai 1945.. 4.950
Juin 1945 : Echange des billets. Durant l'échange, des cours différents sont pratiqués suivant que le paiement est fait en anciens ou en nouveaux billets.		

Evénements importants.	Billets anciens	Billets nouveaux	Pointes extrêmes des fluctuations — Minima	Pointes extrêmes des fluctuations — Maxima
8 juin	4.375	3.750		
11 —	4.437	3.700		
12 —	4.325	3.600		
13 —	4.225	3.600		
14 —	4.112	3.575		
15 —	3.900	3.700		
			11 juill. 1945. 3.562	
Janv. 1946 : Achats importants pour compte belge. Crise gouvernementale en France.				31 janv. 1946. 6.975
Début févr. : Baisse technique après la hausse très rapide du mois précédent, qui avait porté les cours de 4.912 le 18 janvier à 6.975 le 31.			4 févr. 1946. 5.725	
Mars-avril 1946 : Craintes d'une crise politique intérieure; tension internationale (Iran, Mandchourie, Grèce).				2 mai 1946... 6.631
5 mai 1946 : Referendum.			26 août 1946. 4.150	
Août-Oct. 1946 : Conférence de Paris.				29 oct. 1946.. 5.400
28 oct. 1946 : Ordonnance suisse simplifiant les formalités administratives relatives au commerce de l'or, d'où résultent dorénavant des offres de métal par l'arbitrage avec la Suisse.				
2 janv. 1947 : Mise en vigueur d'une politique de baisse des prix en France; politique de resserrement du crédit.				
Fin avril : Grèves en vue d'augmentations de salaires.			23 avril 1947. 2.400	
Début mai : Craintes d'une crise politique.				5 mai 1947.. 2.962
Mai 1947 : Détente politique.				
Juin 1947 : Grèves multiples. Les débats parlementaires montrent la situation monétaire sous un jour peu favorable.			2 juin 1947.. 2.537	
Début juill. 1947 : Désir franco-britannique de mettre en œuvre rapidement le plan Marshall.				1er juill. 1947. 3.537
			7 juill. 1947. 2.862	

L'examen de la documentation statistique et des graphiques précédents montre, en définitive, que, au-delà des fluctuations plus ou moins brèves et souvent même profondes, les cours clandestins de l'or à Paris ont présenté cinq mouvements « longs » de plus grande importance. Ce sont les suivants (en prenant toujours comme référence les cours du napoléon) :

1° Janvier 1941-5 novembre 1942 : Hausse de 865 à 4.950;

2° 5 novembre 1942-30 juillet 1943 : Baisse de 4.950 à 2.075;

3° 30 juillet 1943-31 janvier 1946 : Hausse de 2.075 à 6.975;

4° 31 janvier 1946-23 avril 1947 : Baisse de 6.975 à 2.400;

5° 23 avril 1947-1er juillet 1947 : Hausse de 2.400 à 3.537.

Ce résumé des fluctuations des cours de l'or met en relief l'élasticité des cours sur ce marché clandestin. Les décisions suisses de fin octobre 1946 ont rendu plus facile l'approvisionnement de ce marché clandestin à Paris et, par là, enlevé à ce marché une grande partie du caractère étroit qu'il avait jusque-là. Nul doute que sous un régime de liberté des transactions, les fluctuations observées au cours de ces dernières années fussent restées dans des limites sensiblement plus restreintes.

Pierre Vigreux.

LES BANQUES

La banque en France a été, depuis 1938, l'objet de transformations profondes, aussi bien dans son statut juridique que dans sa structure interne. Au point de vue juridique, alors qu'elle était restée entièrement libre, la banque est entrée, avec la guerre, dans la sphère des activités réglementées. Cette réglementation, toujours plus étroite, a été poussée, pour les principales banques de dépôts, jusqu'à son terme extrême, qui est la mainmise de l'Etat.

En ce qui concerne leur structure interne, les banques ont subi les effets de la dégradation de la monnaie nationale, et il est encore fort malaisé de prévoir ce que pourra être l'appareil de distribution du crédit quand, la stabilisation de la monnaie ayant été enfin réalisée, l'heure sera venue des inévitables troubles que causera la réadaptation du pays à une monnaie saine.

***

Entrer dans le détail d'une réglementation est chose fastidieuse. Aussi nous bornerons-nous aux traits essentiels du régime qui s'est progressivement instauré. C'est un décret du 9 septembre 1939 tendant à la protection des mobilisés qui a porté le premier coup à la liberté des banques. Ce décret subordonnait toute ouverture de nouveaux sièges d'exploitation à une autorisation préfectorale. Les banques furent considérées comme soumises à ce texte et, de ce fait, elles ne purent plus s'installer librement dans une place où elles n'avaient pas encore de guichet.

Cette première restriction, qui provenait d'un texte ne visant pas particulièrement l'organisation bancaire, se trouvait répondre à un vœu souvent formulé au sujet de cette organisation. Encore que ce vœu procédât beaucoup plus d'un souci abstrait de logique que d'une nécessité résultant des faits, il était cou-

rant d'entendre souhaiter la réduction du nombre des agences de banque; la multiplicité de ces guichets dans de petites villes incapables à première vue de donner à leur activité un aliment suffisant paraissait absurde. Toutefois, comme il est permis de penser qu'un banquier est meilleur juge que quiconque de l'intérêt qu'a pour lui sa présence sur une place, que, si cette présence lui impose une charge sans contrepartie, il est apte à en tirer la conséquence normale qui est de s'en aller, et que; si on le tient pour incapable de prendre une décision aussi simple, il est fort dangereux de le laisser gérer les capitaux flottants du pays, cette question, à première vue mineure, de la ville somnolente avec ses multiples banquiers pose, en fait, le problème de la liberté des banques.

D'un trait de plume, et pour protéger des mobilisés dont les intérêts n'étaient, dans la branche bancaire, aucunement en cause, le Gouvernement prenait parti dans cette controverse sur l'expansion géographique des banques. Nous retrouverons ultérieurement cette controverse, qui, comme beaucoup de discussions, s'éternise parce qu'elle a son principe dans une méconnaissance des véritables réalités en cause, et nous aborderons la réglementation bancaire proprement dite qui a été édictée après la défaite sous l'influence des tendances dont l'Allemagne était devenue le champion triomphant.

Pour se mettre au pas, et aussi parce que la conception du progrès social communément admise par la masse comportait la substitution d'une économie dirigée à une économie laissant à l'individu la liberté d'agir, la France, dès l'automne de 1940, se lança systématiquement dans l'organisation professionnelle. Un Comité provisoire d'organisation fut donc créé dans la banque comme il l'avait été dans les autres professions, et il a travaillé à l'élaboration d'une charte professionnelle qui a fait l'objet des lois du 13 et du 14 juin 1941. Ces lois visent à organiser la profession bancaire, à diriger l'activité des banques et à la contrôler.

Pour organiser la profession, il a fallu définir la qualité de banquier. Les entreprises entrant dans cette définition sont inscrites sur une liste et font obligatoirement partie d'une association professionnelle. Elles sont tenues à la publication périodique de documents propres à renseigner le public sur leur situation.

Pour suivre l'activité des banques, un Comité permanent dit d'organisation professionnelle, composé de six membres choisis par le ministre des Finances parmi des dirigeants de banques, avait été créé par la loi de 1941. Il avait pour tâche d'assurer la direction d'ensemble du crédit et du marché financier. Doté de pouvoirs étendus, il prenait des décisions générales ou particulières concernant la technique du crédit ou l'organisation de la profession.

Enfin, une Commission de contrôle, composée du gouverneur de la Banque de France, du directeur du Trésor au ministère des Finances et du directeur du Comité d'organisation, veillait à l'application de la réglementation bancaire et sanctionnait les manquements. Elle recevait des banques des situations périodiques, avec faculté de demander des renseignements complémentaires et même de faire procéder sur place à des vérifications ou à des enquêtes par le truchement des inspecteurs de la Banque de France.

Après la Libération le principe de l'organisation professionnelle a fait l'objet des plus vives critiques, et de divers côtés on a dénoncé ses méfaits. Il faut reconnaître que, dans beaucoup de cas, les comités d'organisation ont été entre les mains de représentants de la profession appartenant à des maisons fort honorables certes, mais que leur ancienneté portait à trouver parfait l'état de choses existant, donc à tenir pour dangereux tout ce qui pouvait troubler les situations acquises. Ainsi, le vice inhérent à toute réglementation, qui est le triomphe de l'académisme et de l'esprit conformiste sur la nouveauté et l'invention, s'est affirmé dès l'abord dans le régime nouveau.

Les libéraux espéraient que, du fait de son origine même, la législation sur l'organisation professionnelle serait emportée et la liberté rétablie. C'était oublier que l'idéologie politique du gouvernement venu au pouvoir avec la Libération n'était pas moins éloignée du libéralisme que celle du régime issu de la défaite. Une même conception de l'Etat héritée de la philosophie allemande leur était commune. Aussi est-ce à de simples retouches que se bornent les changements apportés par la loi du 2 décembre 1945 aux textes de 1941 relatifs à l'organisation de la profession bancaire. Ces retouches sont, en bref, les suivantes :

Des trois organismes directeurs de 1941 subsiste seulement

l'Association professionnelle à laquelle l'affiliation reste obligatoire : d'une part, pour les banques proprement dites; d'autre part, pour les entreprises et établissements financiers.

Le Comité permanent d'organisation des banques est remplacé par un organisme nouveau, qui a repris d'ailleurs toutes les attributions du Comité; cet organisme est le Conseil national du crédit. D'une composition beaucoup plus large, il comprend 38 membres, sous la présidence d'un ministre désigné par le gouvernement et sous la vice-présidence du gouverneur de la Banque de France. Sur ces membres, 17 représentent les « forces actives du pays », 21 émanent de divers organismes officiels, au titre de l'économie et des finances. La mission du Conseil, qui s'est précisée peu à peu, est large et comporte : d'une part, un rôle consultatif qui s'exerce dans un vaste domaine touchant à la fois à la distribution du crédit et à la technique bancaire; d'autre part, un pouvoir de décision qui s'exerce plus spécialement dans des cas individuels. Le Conseil se présente comme une véritable assemblée; aussi ses travaux sont-ils préparés par des comités spécialisés : comités des dépôts, du crédit à court terme, du crédit à moyen et à long terme, du commerce extérieur, des banques et établissements financiers.

La Commission de contrôle des banques a subsisté, mais sa composition a été élargie. Outre le gouverneur de la Banque de France et le directeur du Trésor y siègent : le président de la Section des Finances au Conseil d'Etat, le directeur du crédit au ministère de l'Economie nationale, et un représentant de la Fédération d'employés de banque la plus représentative. Il est pour le moins anormal qu'aucun banquier n'en fasse partie. C'est sur la Commission de contrôle que repose actuellement la discipline des organismes bancaires; mais, depuis sa création, elle contribue aussi à l'organisation du crédit en centralisant une importante documentation.

Telles sont les modifications apportées en 1945 au régime de 1941. On peut discuter sur la valeur de ces changements. Plus qu'à un parlement où s'expriment avant tout des besoins, il aurait sans doute été expédient de confier la direction du crédit à quelques techniciens et économistes de haute qualité. Nous préférons, pour tout dire, la formule du Federal Reserve Board, préoccupée du bon fonctionnement de l'organisme, à la repré-

sentation des intérêts qui semble tenir pour certaine l'aptitude à gérer de celui qui est intéressé à une bonne gestion.

Beaucoup plus importantes que les modifications apportées aux institutions sont les mesures nouvelles prises par le législateur pour assurer un sain équilibre dans les banques. Sur ce point, le législateur de 1941 avait été à peu près muet. Il s'était fié aux initiatives des organismes chargés de surveiller les banques et s'était borné à exiger de celles-ci un capital minimum (5 ou 10 millions suivant le nombre de sièges pour les banques en sociétés par actions, 1 ou 2 millions pour les autres).

La loi du 2 décembre 1945, à l'imitation de plusieurs législations étrangères, a été beaucoup plus loin. Elle a distingué les banques de dépôts des banques d'affaires, les soumettant à des règles différentes. Toute banque reçoit des dépôts, mais on donne plus spécialement le nom de banque de dépôts à celle qui reçoit des dépôts à vue et, subsidiairement, à court terme. Ce terme, d'après la législation nouvelle, ne peut dépasser deux ans. Quant à ses remplois, ils sont imposés à la banque de dépôts par l'instabilité des ressources; aussi cette banque ne doit-elle investir en participations ou en placements immobiliers aucune fraction de ses dépôts. Et afin qu'elle ait une réserve liquide, la loi lui défend de prendre des participations pour un montant excédant 10 % du capital des entreprises auxquelles elle s'intéresse, le total de ces participations ne pouvant d'ailleurs dépasser 75 % de son propre capital. Aucun professionnel ne pensera que ces garanties formelles soustraient les dépôts aux aléas d'une mauvaise gestion.

Les banques d'affaires, elles, ont pour activité essentielle la prise de participations dans des affaires existantes ou en formation, l'ouverture de crédits sans limitation de durée aux entreprises publiques ou privées qui bénéficient, ont bénéficié ou doivent bénéficier des dites participations. Ces opérations, la banque d'affaires ne peut les financer qu'avec ses fonds propres, des capitaux empruntés à long terme ou des dépôts spéciaux. Aussi est-il naturel que le législateur ait interdit à la banque d'affaires de recevoir des dépôts ayant moins de deux ans d'échéance; si toutefois ces dépôts proviennent du personnel ou des clients ayant bénéficié soit d'ouvertures de crédit, soit de prises de participation de la part de la banque, le législateur autorise que de tels dépôts soient à vue ou à courte

échéance. Le même souci de concordance entre le financement et le remploi a fait insérer dans la loi une disposition selon laquelle la banque d'affaires ne peut investir dans des participations que des fonds provenant de ses ressources propres ou de dépôts stipulés avec deux ans au moins de terme ou de préavis.

A côté des banques de dépôts et des banques d'affaires, la nouvelle loi a reconnu les banques de crédit à long et à moyen terme. Entrent dans cette catégorie les établissements qui ouvrent des crédits dont le terme est au moins égal à deux ans. Comme les banques d'affaires, elles ne peuvent recevoir de dépôts pour un terme inférieur à cette durée. Elles sont soumises aux mêmes restrictions que les banques de dépôts en ce qui touche leurs participations. La loi a précisé que les établissements à long ou moyen terme contrôlés par l'Etat, Crédit national ou caisses de crédit agricole par exemple, ne sont pas soumis à cette réglementation, à moins que des décrets spéciaux (et il n'en est pas encore paru) n'en décident autrement.

Cette réglementation, dont nous venons de donner l'essentiel, le législateur de 1945 la considère comme pouvant être complétée par l'introduction d'un régime de « ratios » analogue à celui qui existe dans certains pays étrangers, la Belgique notamment. Un tel régime serait établi progressivement en vue de garantir la solvabilité et de maintenir la liquidité des banques. Le Conseil national du crédit et la Commission de contrôle des banques étudient les limites minima qui pourraient être fixées aux rapports entre les divers éléments des bilans. Ces travaux ont abouti à la détermination d'un taux de liquidité pour les banques de dépôts.

*
* *

Quelle que soit l'importance des règles ainsi établies — et les crises à venir nous en révéleront la valeur — elles ne constituent dans la loi du 2 décembre 1945 qu'un élément accessoire. La raison d'être de cette loi n'était pas une pareille réglementation, mais bien la nationalisation, à partir du 1er janvier 1946, de la Banque de France et des quatre plus grands établissements de crédit français. A cette nationalisation on a voulu chercher des raisons économiques. Ceux-là mêmes qui les ont avancées n'y croient pas. Derrière tout le mouvement

en faveur des nationalisations, il y a eu, en effet, d'abord une passion très vive contre les organismes économiques de quelque envergure ou contre leurs dirigeants, ensuite une foi aveugle en l'Etat, considéré plus ou moins consciemment comme supérieur à l'individu, comme étant « la forme la plus haute de la personnalité », disait Hegel. C'est ainsi que l'idée d'une économie dirigée par cet être divin qu'est l'Etat a prévalu sur celle d'une économie suivie ou compensée qu'une vue moins idéologique du problème aurait certainement imposée. Car les faits révélaient avec éclat les déficiences de cet Etat proclamé divin. Derrière cet être purement moral, ils montraient des êtres physiques trop humains, hélas ! et qui n'étaient préservés d'aucune des faiblesses inhérentes à l'humaine nature. Certes, rien ne défend de penser que l'individu puisse montrer au service de l'Etat les qualités dont il fait preuve au service d'une entreprise privée. Mais la longue évolution qui a fait triompher dans l'exercice de la puissance publique les règles grâce auxquelles la liberté des citoyens est assurée a créé dans le mécanisme de l'Etat des habitudes difficilement compatibles avec les exigences de la production des richesses.

Autant une police de l'économie, l'orientation de l'activité économique par des spécialistes de haute qualité et de grande expérience, pouvaient être envisagées et réussir, autant la reprise pure et simple par l'Etat de la gestion de gros organismes de l'économie était dangereuse. Cela d'autant plus que le problème de l'adaptation de l'Etat aux tâches qui sont traditionnellement les siennes et que l'évolution des événements a singulièrement compliquées se posait déjà avec une acuité extrême. Partout les administrations publiques étaient débordées. Comment imaginer qu'elles fussent à même d'absorber d'énormes administrations privées ? Le mieux qu'on pût espérer, c'était que rien ne fût changé dans ces organismes brusquement annexés par un Etat déjà pléthorique et incapable de se reconnaître lui-même.

Au mieux, la nationalisation ne pouvait donc que différer les solutions pour lesquelles on l'édictait et, dans une situation extrêmement mouvante, cristalliser des organismes qui, pour rester vivants, devaient rester fluides. Ces considérations ne pouvaient avoir de poids dans un climat psychologique d'où toute conception d'efficacité était bannie. Pas davantage n'ont

compté les répercussions que devaient avoir sur le crédit public les conséquences d'une nationalisation faite dans le tumulte et à un prix injuste.

Quoi qu'il en soit, la Banque de France et avec elle les quatre principaux établissements de crédit sont devenus la propriété de l'Etat, sans même que les parties de l'actif qui n'étaient pas « nationalisables » soient laissées aux actionnaires. A ce point de vue, la nationalisation des banques a été la plus rigoureuse.

La nature juridique des banques nationalisées est fort obscure. Un décret du 28 mai 1946 précise que ces banques sont, sous réserve des modifications apportées par la loi du 2 décembre 1945, soumises à la législation sur les sociétés anonymes. Mais une entreprise qui n'a qu'un seul actionnaire : l'Etat (les anciens actionnaires ayant reçu des parts bénéficiaires), ne peut guère être qu'une entreprise individuelle et dont le propriétaire est responsable *in infinitum*. Nous laissons aux juristes le soin de trancher ce problème, nous bornant à le soulever pour ce qu'il révèle d'improvisation et de manque de sérieux dans l'étude d'une réforme par ailleurs présentée comme capitale.

Les pouvoirs des assemblées générales sont transférés à la Commission de contrôle des banques, qui entend les rapports du Conseil et des commissaires et prend les résolutions qui relèvent habituellement de toute assemblée ordinaire et extraordinaire.

Les nouveaux conseils d'administration sont entrés en fonctions le 1er janvier 1946. Chacun d'eux comprend douze membres désignés comme suit :

— quatre par le ministre de l'Economie nationale, qui les a choisis parmi les personnes exerçant effectivement des professions commerciales, industrielles ou agricoles, sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives;

— quatre par les grandes organisations syndicales, deux d'entre eux appartenant obligatoirement aux cadres et aux employés de la banque;

— quatre par le ministre des Finances, qui en nomme deux pour représenter la Banque de France ou les institutions publiques ou semi-publiques de crédit, et en choisit deux autres parmi des personnes ayant une vaste expérience bancaire.

Les banques d'affaires ont échappé à la nationalisation, mais elles ont fait l'objet de mesures de contrôle. Ces mesures cons-

tituaient pour le législateur une simple réglementation d'attente, la majorité voulant la nationalisation. Mais le Conseil national du crédit, appelé à se prononcer sur cette question, a conclu contre, les fonctions propres des banques d'affaires et leurs activités à l'étranger lui paraissant mieux assurées par des établissements libres. C'est ainsi que les banques d'affaires à forme de sociétés par actions et dont le total du bilan est supérieur à 600 millions sont simplement devenues des établissements contrôlés. Un commissaire du gouvernement, qu'assiste un comité composé d'un représentant des principales organisations commerciales et industrielles, d'un représentant des grandes organisations ouvrières et d'un représentant des organismes publics ou semi-publics, assure ce contrôle. Le commissaire peut aller jusqu'à opposer un veto aux décisions du Conseil d'administration. Le rôle du Comité qui l'assiste n'est pas défini.

Outre les quatre principaux établissements de crédit, la loi du 2 décembre 1945 a, comme nous l'avons dit, nationalisé la Banque de France. A la vérité, on pourrait faire remonter cette nationalisation à la loi du 2 juillet 1936, complétée par le décret du 31 décembre 1936. Ces textes, en effet, avaient pratiquement éliminé les actionnaires de l'Institut d'émission de toute participation efficace à la direction. La Banque de France, néanmoins, restait une société privée, et c'est cette survivance que la loi du 2 décembre 1945 a entendu supprimer. Pour y parvenir, le législateur a transféré à l'Etat, en pleine propriété, toutes les actions de la Banque, les actionnaires recevant des obligations nominatives négociables dont le prix nominal a été déterminé d'après la valeur liquidative de l'action. L'amortissement des nouveaux titres est échelonné sur cinquante ans. De même que les établissements de crédit nationalisés, la Banque de France continue à fonctionner comme une société commerciale.

***

Tels sont, brièvement exposés, la genèse et le contenu de la nouvelle réglementation bancaire. Un des avantages, et non des moindres, de cette réglementation a été de donner une vue précise de la structure et de l'importance du réseau bancaire français. Compte non tenu des institutions contrôlées par l'Etat,

comme les caisses d'épargne, les banques populaires, les caisses de crédit agricole, le Crédit Foncier de France, le Crédit National et la Banque de France, les banques nationalisées demeurant, en revanche, dans les statistiques relatives au secteur privé, les établissements de banque opérant en France au 31 décembre 1946 se répartissaient comme suit :

	Nombre	Guichets
Banques françaises :	—	—
Banques de dépôts	365	3.432
Banques d'affaires	43	50
Banques de crédit à moyen et à long terme	8	8
Banques étrangères	28	59
TOTAL	444	3.549

A ces banques s'ajoutent les établissements financiers, qui, d'après la loi, se distinguent des banques en ce que les fonds qui leur sont remis en dépôt par le public le sont pour une affectation spéciale. Ces établissements financiers étaient à la même date au nombre de 227 et totalisaient 560 guichets.

671 établissements et 4.109 guichets; ces chiffres sont à rapprocher d'une statistique remontant à une dizaine d'années et qui totalisait 2.106 banques, au sens le plus général, ouvrant 9.057 guichets dont la permanence n'était pas précisée. Parmi ces établissements, 200 seulement publiaient un bilan.

Bien que ces données ne soient pas en tous points comparables, elles permettent néanmoins d'affirmer qu'un mouvement de concentration s'est produit dans la profession bancaire. Cette concentration ne se manifeste pas seulement par la diminution du nombre d'établissements; elle ressort aussi du fait que les affaires sont pour la plus grande part drainées vers les six principales banques, qui possèdent à elles seules 1.984 guichets permanents sur un total de 3.549. Elles avaient, en 1938, 2.474 guichets permanents, chiffre qui certainement ne sera jamais retrouvé, car les directives du Conseil national du crédit vont à l'encontre de la multiplication des sièges. C'est ainsi que, sur une injonction récente dudit Conseil, les banques ont été invitées à réduire de 10 % le nombre de leurs guichets.

Ainsi s'affirme contre la dispersion des banques la tendance dont nous avons dit la force. Déjà au cours du débat relatif à la nationalisation, le ministre des Finances, parlant devant l'Assemblée des réformes qui pourraient être entreprises par le

Conseil national du crédit, déclarait : « Je crois (...) que le Conseil national du crédit (...) estimera anormal que subsistent dans telle petite ville, sur la même place, six, sept ou huit succursales d'établissements de crédit (*applaudissements*); que le même épargnant soit, dans la même semaine, dans le même chef-lieu de canton, l'objet de la même démarche par les représentants de sept ou huit établissements différents (*nouveaux applaudissements*). » Les vœux du ministre des Finances ont donc reçu un commencement d'exécution, le Conseil national du crédit ayant exigé que les établissements nationalisés réalisent des économies par des fermetures de guichets.

Toutefois, et ainsi que pouvait le prévoir toute personne au courant de la chose bancaire, les économies nettes réalisées de la sorte ont été insignifiantes. Car le chef-lieu de canton avec sept ou huit agences de banques, c'est-à-dire avec de gros frais généraux sans produits bruts notables, n'existe que dans des cas fort rares. M. le Ministre des Finances aurait pu tout aussi bien parler d'un canton qui a treize guichets; mais pour tirer de cette révélation tout le succès qu'il en pouvait attendre, il aurait dû taire que ce canton s'appelle Roubaix. En fait, la densité des établissements bancaires en France n'a jamais été si extravagante que les discours des hommes politiques le laisseraient supposer. Trop souvent ceux-ci raisonnent comme si les banques négligeaient toute considération économique et ne se laissaient guider dans leur conduite que par une folle volonté de puissance. Encore qu'il soit difficile d'imaginer la direction générale d'un établissement de crédit torturée par le désir bizarre d'avoir une agence jusque dans le plus obscur des cantons, il reste qu'en fin d'année le compte des pertes que lui aurait valu une passion si puérile, l'eût ramenée à plus de bon sens et à d'autres ambitions. La vérité est que seuls subsistaient et subsistent des guichets ayant un coefficient d'exploitation acceptable ou dont la défaillance pouvait être considérée comme due à des circonstances passagères. Les petits sièges, s'ils grèvent les frais généraux, alimentent aussi les produits bruts, et c'est ce que l'on oublie trop souvent. En revanche, il existe d'énormes services générateurs de charges fort lourdes et sans contrepartie : c'est sur eux que doit porter en premier lieu l'effort d'économie. Car un petit siège, qui comprend au maximum cinq agents et parvient le plus souvent à les payer,

ne coûte rien ou coûte peu. Au contraire, les services de coupons, de régularisation de titres ou de manipulation d'effets, qui immobilisent des milliers d'employés dont nul ne se préoccupe parce que nul ne les voit, sont extrêmement onéreux et rapportent fort peu. C'est sur ces services qu'il serait éminemment souhaitable de voir les hommes politiques se pencher, car ils pourraient ainsi juger des complications et des frais énormes dont leurs textes touffus et mal étudiés, les exceptions qu'ils créent parmi les personnes assujetties aux lois, sont la source. Que signifie un régime de valeurs mobilières qui laisse subsister un semblant d'anonymat et oblige les banquiers à créer un système de délation qui leur coûte des millions ? Comment qualifier un régime qui ne sait briser le formalisme désuet par la survivance duquel le titre nominatif est à peu près impossible à négocier ? Qui saura nous délivrer d'un droit qui spolie ceux qu'il prétend protéger, arrête tout et annihile la plus large part de ses bienfaits par les charges inutiles et les complications inouïes qu'il impose à l'activité créatrice ? En vérité, c'est au Parlement beaucoup plus que sur les places des cantons que se trouve le moyen d'alléger les budgets des banques.

Sans vouloir nous étendre exagérément sur ce sujet, notons encore la valeur économique et sociale de ces petits sièges bancaires tellement décriés. Si le ministre des Finances savait comment se placent ses emprunts, s'il ne perdait pas de vue le goût des Français pour le « bas de laine », il ne pourrait que se féliciter de voir partout en France ces postes avancés dans lesquels la lutte est menée avec acharnement pour la mobilisation des capitaux que la thésaurisation laisse stériles et pour la diffusion des valeurs mobilières, grâce auxquelles tous les Français coopèrent au renouvellement de l'outillage national. Mais à ce rôle économique, les petits sièges ajoutent un rôle social non négligeable. Car c'est dans ces petites exploitations que les « enfants de la balle », ayant commencé leur vie avec un léger bagage scolaire, peuvent faire la preuve de leurs qualités de chefs, trouver le banc d'essai qui révélera leur aptitude à commander et leur permettra de franchir l'échelon au-delà duquel une carrière inespérée peut s'ouvrir. Rien n'est plus démocratique que le recrutement des cadres de la banque. Nous connaissons un grand établissement de crédit où le quart à peine des directeurs régionaux a fait des études secondaires. Sans les

petits sièges où ils ont pu être mis à l'épreuve, apprendre à diriger, ces hommes seraient restés de simples employés ou auraient péniblement accédé aux grades inférieurs. Avons-nous donc tant de moyens valables de recruter la véritable élite, celle que sacre la vie et non celle qui reçoit sa promotion des lauriers trop souvent trompeurs des examens ?

Ainsi, le problème de la dispersion de l'activité bancaire est plus complexe qu'il ne paraît au premier abord. On a pensé qu'un heureux moyen de le résoudre serait d'assigner aux banques un rayon dont chacune ne pourrait sortir. C'est ainsi que le Conseil national du crédit peut interdire à un établissement de continuer son exploitation hors d'une zone fixée. Mais une telle disposition n'a pas reçu d'application pratique. Et on le comprend fort bien, car un réseau national, en multipliant les règlements par virement de compte à compte entre les émetteurs et les porteurs de chèques ou d'effets de commerce, assure la stabilité des ressources bancaires. Le législateur s'est beaucoup préoccupé de la liquidité des banques. Il ne paraît pas avoir discerné l'influence que peut avoir la multiplication des guichets sur cette liquidité.

Comme on peut aisément le prévoir, les statistiques confirment la prééminence des établissements de crédit dans la collecte des capitaux flottants. Ces capitaux se répartissaient de la façon suivante en septembre 1946 :

	Montant (en milliards des dépôts de francs)	Pourcentage
Banque de dépôts	350	89
Banques d'affaires	22	6
Banques étrangères	19	5

La plupart de ces ressources vont à des banques ayant la forme de sociétés anonymes, lesquelles représentent en importance 95 % du secteur privé; il n'en est pas de même en nombre, les sociétés de personnes et les affaires personnelles étant à peu près aussi nombreuses que les sociétés anonymes.

*
* *

Telle est donc la forme du réseau bancaire français. Il nous reste à préciser comment ce réseau a évolué quant à ses moyens d'action.

La nationalisation ne semble pas avoir notablement touché la prééminence des « quatre grands ». Ceux-ci conservent dans l'ensemble des banques françaises une situation qui n'a guère varié, ainsi qu'il résulte du tableau suivant :

	Ensemble des banques (en milliards de fr.)		Pourcentage des banques nationalisées	
	1945	1947	1945	1947
Total du bilan......	471	805	54,1	52,9
Ressources	423	700	57,2	54,6
Portefeuille effets ...	300	443	56,0	52,9
Débiteurs	80	187	57,6	57,5

L'évolution des quatre principaux établissements de crédit peut donc être considérée comme traduisant celle de l'ensemble des banques commerciales françaises. De décembre 1938 à octobre 1947, les ressources de ces établissements se sont multipliées par 11,80, cependant que leurs remplois en débiteurs se multipliaient par 13,78. Cette hausse correspond à peu près à celle des prix officiels, l'indice des prix de détail s'étant, dans le même temps, multiplié par 12. Il faut noter toutefois que divers prix sont faussés par le fait du principe, tels les loyers qui restent artificiellement bas; d'autre part, l'indice ne tient pas compte des recours au marché noir qui, dans plusieurs cas, restent encore inévitables. On peut donc dire qu'en monnaie constante les moyens des banques se sont plutôt réduits qu'accrus. Ce qui le corrobore, c'est la conversion de ces moyens en dollars au cours du jour. De 947 millions de dollars au 31 décembre 1938, les dépôts sont passés à 1.293 millions (au cours de 300 fr. pour 1 dollar au 30 novembre 1947). La hausse apparente est de 36 %. Mais, dans le même intervalle, le niveau des prix aux Etats-Unis haussait de 65 %. Ainsi, en monnaie constante, les dépôts des banques françaises ont baissé et non haussé.

Il est curieux de rapprocher cette évolution de celle que l'on peut constater dans les cinq grandes banques anglaises. En dollars, les dépôts de celles-ci sont passés de 9.080 millions au 31 décembre 1938 à 19.797 millions au 30 juin 1947, le change étant calculé au cours officiel. On peut penser que ce cours est artificiel, et que celui de 2,50 $ pour 1 liv. st. serait plus près de la vérité. En ce cas, c'est à 12.280 millions que se réduirait le montant en dollars des dépôts au 30 juin dernier des grandes

banques anglaises. Si ce change de 2,5 $ pour 1 liv. st. est le vrai, les dépôts des banques anglaises, exprimés en dollars, auraient donc haussé du même coefficient que ceux des banques françaises. Les deux systèmes bancaires anglais et français se retrouveraient ainsi, en ce qui concerne leurs ressources, dans la même situation relative qu'avant la guerre. Mais il se peut que, dans la conversion en dollars, nous ayons été trop pessimiste en ce qui concerne la livre, trop optimiste en ce qui concerne le franc. Car le franc est, à l'heure où nous écrivons, encore en mouvement, alors que la livre reste bloquée à 4,01.

Quoi qu'il en soit, et même en tenant nos chiffres pour valables, les cinq grandes banques anglaises ont un montant de ressources qui atteint près de dix fois celui dont disposent les banques françaises. Comme il en était de même en 1938, l'on pourrait en déduire que, dans l'ensemble, notre système bancaire ayant évolué comme celui de l'Angleterre, sa situation n'est ni meilleure ni pire. En réalité, il en va différemment. La poussée inflationniste, avec les réactions qu'elle provoque aussi bien de la part du public que des salariés et de l'Etat, a provoqué un tel bouleversement dans la vie des banques que celles-ci sont toutes accablées sous le poids des tâches à remplir, obligées d'accroître sans cesse leurs effectifs et sous le coup de révisions continues des salaires. Une unité monétaire de plus en plus réduite crée, d'autre part, dans les esprits un trouble qui interdit toute rigueur dans la gestion. Chacun ignore où finit le normal et où commence l'anomalie, les points de repère traditionnels sont perdus et nul ne domine plus une situation où, « un » étant négligeable, il est impossible de préciser quel nombre représenterait une quantité notable.

Pour cette raison, et en dépit de ressources qui, en monnaie constante, semblent à peu près les mêmes, en dépit aussi d'une masse de remplois commerciaux en poussée continue, les banques françaises souffrent d'un tel accroissement de leurs frais généraux que leurs résultats d'exploitation n'ont plus aucun rapport avec ce qu'ils étaient en 1938.

Il n'est pas douteux que, la monnaie étant enfin stabilisée et une unité monétaire nouvelle avec un pouvoir d'achat réel étant substituée à celle qui est aujourd'hui en circulation, les banques devront entreprendre une œuvre de réadaptation tendant à ramener leurs frais généraux au chiffre que leur permettra de

supporter le volume de leurs capitaux. Elles n'y réussiront pas si les pouvoirs publics, directement intéressés aux plus importantes d'entre elles, ne savent pas arrêter cette fureur réglementaire et cette manie de complication qui écrasent aujourd'hui sous le papier les organismes de quelque importance. Savoir ce que l'Etat veut exactement et si ce qu'il veut répond à un réel besoin, telle est la tâche qui domine l'assainissement des finances privées comme celui des finances publiques. C'est le problème de l'aptitude de l'organe directeur à se diriger qui se trouve ainsi mis au premier plan. La banque n'est pas, parmi les activités du pays, la moins intéressée à sa solution.

Alfred Pose.

LA BOURSE DES VALEURS

SOMMAIRE : *Le marché monétaire, les changes, les taux de capitalisation. — Les mouvements généraux des valeurs : valeurs à revenu fixe, valeurs à revenu variable des secteurs libres, valeurs « nationalisées », valeurs étrangères cotées à Paris. — Les revenus nets distribués. — Principaux groupes de valeurs à revenu variable. — Le niveau général des valeurs françaises à revenu variable. — Tableaux et graphiques (Période 1929-1947).*

Les deux années qui ont précédé la guerre mondiale ont été marquées, en général, par un certain fléchissement sur les principales bourses mondiales, en liaison surtout avec la tension politique internationale. Il est vrai aussi que l'année 1937 avait été marquée, très généralement, par de hauts niveaux de la conjoncture économique, et par une phase assez spéculative, suivie immédiatement par la crise, américaine surtout, de 1938, d'ailleurs très limitée en importance et en durée.

En France, la période 1936-1938 avait été marquée par un ralentissement de l'effort de travail (loi rigide de quarante heures introduite en 1936), par la dévaluation monétaire, qui s'est développée d'octobre 1936 à la fin de 1938 d'une manière presque continue, et par un développement inflationniste auquel la bourse est d'ailleurs restée assez largement étrangère. En effet, après la reprise boursière importante du second semestre 1936 et jusqu'au début de 1937, la bourse avait sensiblement fléchi pour osciller en 1937-1939 à des niveaux assez déprimés : ceux-ci s'expliquent d'ailleurs parfaitement — ainsi qu'on le verra ci-après — par le niveau général des dividendes distribués, par l'influence des facteurs intérieurs français, notamment de l'insuffisance des niveaux économiques et de l'effort de production, ainsi que du délabrement croissant de notre outillage — sans parler des répercussions de la tension politique internationale —. La décade qui a précédé la guerre a été indiscutablement, en France, une phase de décadence, économique aussi bien que politique, l'esprit de partisanerie et de système tendant, de plus, à prendre le pas sur une juste compréhension des problèmes posés devant la nation. Nous verrons d'ailleurs que des points d'interrogation de même sorte se posent encore dans l'actualité.

La guerre a été marquée, et surtout dans ses dernières années, par une fermeté assez générale des valeurs à revenu variable dans le monde — au moins si l'on observe ces mouvements en monnaies nationales-papier —. D'ailleurs, les bourses qui n'ont pas accusé nettement cette hausse nominale de guerre, jusqu'en 1944, sont surtout celles des nations qui n'ont pas connu une dépréciation monétaire importante, ou qui ont conservé une monnaie saine, comme les Etats-Unis, le Canada, la Suisse, l'Angleterre dans une certaine mesure, le Chili. En de nombreux pays, surtout ceux touchés par la guerre ou par l'occupation militaire, les mouvements de hausse boursière ont été purement inflationnistes et ne doivent pas dissimuler la *perte en pouvoir d'achat réel des valeurs à revenu variable*. C'est d'ailleurs là un résultat à peu près général dans le monde à la sortie de la guerre, qui sera examiné spécialement ci-après (V. le tableau X ci-après, où sont examinés les rapports des indices actuels des valeurs à revenu variable aux indices des prix de gros en divers pays). On ne sera pas surpris de constater que la tourmente qui vient de passer sur le monde se traduit sur les marchés boursiers par des pertes réelles, parfois importantes, en dépit du mirage inflationniste.

Le *cas de la France* est à part. D'une part, en effet, le mouvement d'inflation et de dégradation monétaire se poursuit chez nous depuis plus de trente ans, d'une manière presque ininterrompue (mis à part un très petit nombre d'années, 1928-1935 surtout). Dans le quart de siècle précédant la seconde guerre mondiale, au milieu du truquage inflationniste constant, la notion d'intérêt du capital a complètement sombré : les travaux spéciaux, très attentifs, de la Statistique générale de la France ont montré que, pour les valeurs mobilières — à revenu variable aussi bien qu'à revenu fixe — la dévalorisation réelle du capital par dépréciation monétaire et hausse des prix absorbait beaucoup plus que les revenus apparents distribués. Autrement dit, tous les revenus étaient pris sur le capital et n'existaient pas en réalité. C'est miracle qu'un tel système ait pu fonctionner tant bien que mal. Il a accompagné d'ailleurs, sauf en 1922-1929, une dégradation presque permanente de notre économie, surtout dans la période 1931-1939. C'est dans cette

période que l'on a vu — alors que les menaces internationales se précisaient à l'horizon — décider, dans notre pays, un abaissement de l'effort de travail, dont on connaît les conséquences multiples sur la dégradation de l'économie française et sur les événements des premières années de guerre : l'armée française a été envoyée ainsi sans armements modernes véritables contre la première armée motorisée d'Europe, et la France y a perdu — provisoirement, nous voulons l'espérer — sa place de grande nation dans le monde...

Durant la guerre, dans notre pays, le développement inflationniste boursier a largement précédé le mouvement inflationniste général — comme on le verra ci-après (et mis à part quelques oscillations transitoires) — ceci jusqu'en 1946. Mais le *premier semestre* 1947, qui marque peut-être — en dépit des troubles et du désordre de l'été — un premier essai de redressement de la politique française, a vu un changement important dans l'évolution boursière : en dépit de la reprise boursière de juin-juillet, en liaison avec la rupture de la politique de stabilité antérieure des salaires et des prix, on relève encore, en juillet 1947, une baisse très sensible du niveau général des valeurs à revenu variable françaises, par rapport à l'étiage atteint en fin 1946, et ceci malgré la hausse des prix intervenue depuis lors (hausse des prix limitée jusqu'en fin juin mais qui est inscrite en puissance dans les données de la situation française). En somme, *le pouvoir d'achat général des valeurs à revenu variable tend sans doute à glisser* sensiblement dans cette période, et nous verrons que ce mouvement d'adaptation paraît, tout au moins dans une certaine mesure, justifié par les données de la situation française et ses perspectives à moyen terme.

Ceci reste vrai au début d'octobre 1947 (au moment où nous corrigeons cet article) : l'indice boursier général est de 1.363 au 10 octobre (contre 1.329 en fin décembre 1946), soit une hausse moyenne de 2 % depuis la fin 1946, tandis que l'indice des prix de gros en fin septembre (1.090 contre 842 en fin 1946) a marqué une hausse de 30 % dans l'intervalle considéré. C'est une perte importante du pouvoir d'achat des valeurs à revenu variable que l'on relève dans cette période.

On a trop souvent tendance, dans notre pays, à sous-estimer les conséquences de la guerre, ainsi que d'une insuffisance pro-

longée d'effort et de direction. Beaucoup de Français raisonnent encore comme si la France était un pays riche, alors que nous sommes maintenant dans la pauvreté et la pénurie. Celles-ci peuvent être surmontées par l'effort de tous et une direction attentive, et seulement par ces moyens. Les slogans de partisanerie ou les illusions inflationnistes ne peuvent mener loin : la France est en train d'en faire une fois de plus l'expérience.

Avant d'examiner plus attentivement les mouvements de la Bourse de Paris, ainsi que les perspectives ouvertes, nous rappellerons d'abord les fluctuations et les principaux événéments du marché monétaire.

*
* *

Le marché monétaire. — Les changes. — Les taux de capitalisation.

On a réuni, sur le tableau I suivant, les valeurs annuelles ou mensuelles, de 1929 à 1947, de divers taux de capitalisation, d'émission de valeurs mobilières, d'escompte ou des prêts.

Nous ne reviendrons pas sur la détérioration du système monétaire mondial qui avait marqué les *années précédant la guerre*, sous l'influence des difficultés internationales (crise des nationalismes), ainsi que des difficultés économiques et sociales, notamment de la déflation prolongée des prix (les prix-or mondiaux sont passés par leur minimum en 1935, et n'ont repris que faiblement dans la période 1936-1939).

La période d'octobre 1936 à septembre 1938 avait été celle de la dégradation à peu près continue du franc français. Toutefois, la période 1938-1939 avait enregistré une stabilité accrue de la monnaie française, qui se précisait en 1939, grâce au redressement de la politique générale et aux rentrées massives de capitaux, qui se sont développées dans cette période.

Nous remarquions, dans l'*Annuaire de la Revue d'économie politique* d'août 1939, que les incertitudes d'ordre monétaire se trouvaient sensiblement atténuées au début de 1939, en raison de la solidarité croissante entre les nations libres, et de la plus grande rigidité des « économies de guerre ». Nous ajoutions que les difficultés à prévoir en matière monétaire

Tableau I.

Taux nets de capitalisation, taux d'émission, taux d'escompte et des prêts (1929-1947).

Années et mois	Taux nets des valeurs mobilières en fin de mois (a) : à revenu variable	Taux nets des valeurs mobilières en fin de mois (a) : à revenu fixe	Taux de la rente 3 % perpétuelle	Taux des bons du Trésor à un an	Taux d'émission des obligations (b)	Taux d'escompte et des prêts — Banque de France : Taux d'escompte	Taux d'escompte et des prêts — Banque de France : Taux des avances	Taux de l'argent au jour le jour (g)
1929 Moyenne	2,70	4,88	3,96	»	5,36	3,50	5,50	2,98
1935 Moyenne	3,74	5,30	3,73	»	5,67	3,70	5,12	2,90
1937 Moyenne	3,38	6,07	3,90	»	6,68	4,00	5,00	3,32
1938 Moyenne	3,95	5,96	4,02	2,75 (f)	6,93	2,75	3,75	2,32
1939 Moyenne	4,05	5,08	3,95	2,75	5,71	2,00	3,00	1,56
— Juin	4,43	5,06	3,98	2,75	5,45	2,00	3,00	1,87
1940 Moyenne	2,66	4,72	4,06	3,00	5,91	2,00	3,00	1,72
1941 Moyenne	1,73	3,72	3,19	2,51	4,50	1,80	3,00	1,67
1942 Moyenne	1,02	3,42	3,14	2,25	3,73	1,75	3,00	1,62
1943 Moyenne	0,73	3,57	3,11	2,25	3,76	1,75	3,00	1,64
1944 Moyenne	0,59	3,37	3,01	2,21	3,78	1,75	2,96	1,60
1945 Moyenne	0,51	3,35	2,99	1,75	3,63	1,63	2,75	1,38
1946 Moyenne	0,37	4,02	3,17	1,75	4,33	1,63	2,75	1,30
1946 Janvier	0,41	3,55	3,04	1,75	4,18 (c)	1,63	2,75	1,27
Février	0,38	3,60	3,05	1,75	4,15	1,63	2,75	1,36
Mars	0,38	3,63	3,05	1,75	4,21	1,63	2,75	1,34
Avril	0,40	3,78	3,07	1,75	4,25	1,63	2,75	1,36
Mai	0,37	3,73	3,09	1,75	4,29	1,63	2,75	1,34
Juin	0,38	3,86	3,18	1,75	4,38	1,63	2,75	1,32
Juillet	0,35	4,15	3,21	1,75	4,22 (d)	1,63	2,75	1,30
Août	0,37	4,27	3,23	1,75	4,23	1,63	2,75	1,32
Septemb.	0,36	4,31	3,25	1,75	4,38	1,63	2,75	1,32
Octobre	0,34	4,52	3,27	1,75	4,49	1,63	2,75	1,29
Novemb.	0,34	4,48	3,29	1,75	4,59	1,63	2,75	1,21
Décembre	0,32	4,33	3,35	1,75	4,54	1,63	2,75	1,19
1947 Janvier	0,42	4,40	3,37	1,75	4,68	1,75 (e)	3,25	1,48
Février	0,48	4,49	3,46	1,75	4,75	1,75	3,25	1,39
Mars	0,49	4,55	3,62	1,75	4,60	1,75	3,25	1,41
Avril	0,62	4,64	3,66	1,75	4,77	1,75	3,25	1,41
Mai	0,75	4,80	3,68	1,75	4,88	1,75	3,25	1,46
Juin	0,79	4,91	3,90	1,75	4,79	1,75	3,25	1,45
Juillet	0,77	5,22	3,99	1,75	4,76	1,75	3,25	1,51
Août	0,70	5,40	4,00	1,75	»	1,75 (h)	3,25	»

(a) Taux nets des valeurs mobilières établis pour *la Conjoncture économique et financière.* Pour les valeurs à revenu variable : Antérieurement à 1938, d'après 300 valeurs, y compris les groupes ultérieurement nationalisés (taux moyen en 1938 : 4,08. — Depuis 1938, d'après 275 valeurs des secteurs livres (en 1947, taux calculés d'après les dividendes nets « normaux », impôts arriérés non déduits. V. le texte).

(b) Taux entièrement nets, non compris obligations S.N.C.F., d'après la Statistique générale de la France.

(c) Non compris l'émission du Crédit Foncier (y compris cette émission : 3,46).

(d) Non compris l'émission du Crédit National (y compris cette émission : 3,37).

(e) Au 9 janvier 1947, plusieurs taux d'escompte ont été établis par la Banque de France. V. le texte.

(f) Août 1938.

(g) D'après la Statistique générale de la France.

(h) 2,50 au 9 octobre.

laissaient escompter pour l'avenir la possibilité de réquisition des avoirs privés en or, en devises ou en valeurs étrangères, dans chaque nation. Ces perspectives sont devenues maintenant d'actualité.

Après la guerre, le tableau monétaire du monde est — il va sans dire — moins brillant encore qu'auparavant.

En 1947, la situation reste profondément déséquilibrée, et d'autant plus inquiétante que le redressement des économies européennes, notamment, a été, dans la phase récente, considérablement gêné et freiné par de multiples difficultés : défaut de ravitaillement en denrées agricoles et en matières premières, manque de crédits extérieurs en devises fortes, pénurie d'énergie et de main-d'œuvre...

La livre sterling avait subi un premier glissement en 1939, avant la guerre : le « Cross rate » Livre/dollar, qui était antérieurement fixé à 4,8665 — niveau sensiblement ratifié en 1938 — s'était établi aux environs de 4,68 dans les sept premiers mois de 1939, ce qui représentait un premier glissement de l'ordre de 4 p. 100. Au début de la guerre, le Cross-rate était ramené à 4,03 : soit une nouvelle dévaluation de 14 p. 100 environ de la livre sterling.

Le franc français avait suivi alors cette dévaluation, la parité du dollar en francs, qui était sensiblement équilibrée à 37,75 environ au cours des sept premiers mois de 1939 (contre 34,95 en moyenne en 1938), ayant été ramenée en septembre 1939 à 43,80.

La livre sterling a été maintenue depuis lors à sa parité officielle théorique. Mais elle reste sérieusement menacée par le déséquilibre économique de l'Angleterre. D'ailleurs, en fait, on sait que la livre sterling a été couramment négociée en 1946 sur les marchés libres avec un escompte de 25 à 28 p. 100 de sa parité officielle. Les devises liées au sterling (Irlande, Australie, Afrique du Sud, Egypte et Palestine) ne se sont pas améliorées non plus en 1946.

Le franc, qui avait déjà été dévalué en septembre 1939, comme indiqué ci-dessus, a été à nouveau officiellement dévalué en août 1944 d'abord (parité officielle du dollar portée de 43,80 à 50 francs) et à nouveau au 26 décembre 1946 (parité du dollar

portée à 119,10669; parité de la livre portée de 200 à 480 francs). A noter d'ailleurs que la parité qu'assignerait au franc français la correspondance des niveaux des prix, dans les pays examinés, est, d'après les perspectives actuelles, beaucoup plus basse. En tablant sur une hausse de l'ordre de 50 p. 100 des prix français d'ici à l'été 1948, en tablant, d'autre part, sur un léger fléchissement (5 p. 100) des prix américains (qui reste d'ailleurs éventuel) et sur une hausse (45 p. 100) des prix anglais, la parité des prix assignerait — d'après nos évaluations — au franc français les correspondances approximatives suivantes :

Pour le dollar : aux environs de 250 francs.
Pour la livre sterling : aux environs de 800 francs.

Les parités, arrondies, de 200 francs au dollar, 750 francs à la livre sterling, sont donc déjà, implicitement, dépassées, sauf redressement fondamental, extrêmement vigoureux, de la politique française.

Ces indications ne sauraient évidemment avoir, dans les circonstances traversées, où se poursuit le mouvement inflationniste, qu'une valeur limitée dans le temps. Tout dépendra de la façon dont la France sera gouvernée et aussi de la conscience que prendra le pays de la misère accrue où nous mènent les méthodes et les désordres actuels.

La nouvelle dévaluation importante du franc, désormais inéluctable, sera peut-être retardée du fait même du désordre et de l'instabilité intérieurs, de la nouvelle poussée inflationniste, et de la faiblesse de la direction et du régime. Ajoutons d'ailleurs que la dévaluation monétaire ne constitue pas un remède véritable à nos maux, à nos déséquilibres, à nos illusions; la dévaluation est une obligation (une « sanction » inévitable, si l'on préfère), mais non un remède véritable.

La dévaluation devra s'accompagner de mesures nouvelles sur le marché des changes.

Parmi les monnaies du continent européen, il n'est que trois devises complètement saines : le franc suisse, qui est considéré généralement comme la meilleure monnaie du monde actuellement; la couronne suédoise, qui a revalorisé sa parité d'envi-

ron 15 p. 100; enfin l'escudo du Portugal, qui fait prime en général sur le dollar.

Parmi les monnaies convalescentes, on peut citer les couronnes norvégienne et danoise, la peseta espagnole et la livre turque qui a été dévaluée en 1946.

Nombreuses sont les monnaies européennes en graves difficultés, ou même presque dans le coma. Il suffit de citer la dépréciation formidable du pengo hongrois (le dollar est passé à Budapest à 50.000 pengos au début de 1946, à plusieurs quintillons de pengos au cours du second semestre 1946); une nouvelle monnaie hongroise a été créée, comme on sait, après banqueroute, mais à la fin de l'année 1946 cette nouvelle monnaie a pris à son tour le chemin de la dépréciation rapide. Les événements récents, du milieu de 1947, ont vu une diminution de moitié de la valeur dollar du florin hongrois.

Il est superflu de parler du leu, et même de la drachme grecque. Toutefois, la monnaie roumaine a sérieusement remonté, à l'été 1947.

Sont très malades également, dans des pays en pleine inflation, le lev bulgare, le zloty polonais, la lira italienne et le markka finlandais.

Le rouble soviétique a également perdu largement de son pouvoir d'achat intérieur en 1946, le niveau des prix intérieurs ayant fortement monté : c'est une question importante étant donné que cette monnaie est utilisée maintenant par plus de 200 millions de personnes. A Moscou, au début de 1947, on payait déjà couramment 25 roubles pour 1 dollar sur les marchés libres ou noirs (contre 5,30 roubles, parité officielle théorique antérieure). A l'été 1947, la parité libre du dollar est montée jusqu'à 125 roubles. Une dévaluation du rouble et une réforme monétaire générale sont à escompter.

Ajoutons que les monnaies de l'Amérique du Sud n'ont pas fait parler d'elles en 1946, et qu'en Asie, notamment à Hong-Kong, à Singapour et aux Indes, la politique monétaire de l'Angleterre a réussi bien mieux que dans la métropole, les monnaies précédentes s'étant légèrement améliorées en 1946 sur les marchés libres. D'autre part, la monnaie chinoise a poursuivi sa course vers la banqueroute en 1946-1947, tandis que les autorités américaines se sont efforcées d'éviter une faillite complète du change japonais.

On voit que le tableau n'est pas brillant : situation qui est liée évidemment au déséquilibre actuel du monde, et à l'insuffisance du redressement économique (agricole notamment) et des échanges internationaux.

On va désormais, pour un avenir qui n'est plus très éloigné (peut-être dans le courant de 1948, en liaison avec les nouveaux plans américains), vers une *réadaptation générale des monnaies de l'Occident* — la réadaptation du dollar, avec nouveau glissement de la plupart des monnaies, étant peut-être réservée pour un avenir un peu plus lointain, quand la déflation des prix américains sera nettement dessinée.

***

Nous avions indiqué, à de nombreuses reprises, dans nos travaux antérieurs au sujet de *la ligne de baisse des taux de capitalisation à long terme*, que ce mouvement de baisse avait été très sensible, notamment dans la période 1933-1936, qui a vu une détente monétaire générale dans le monde. Cette évolution, qui se poursuit depuis un siècle, pourrait être une des caractéristiques importantes de la transformation et de l'évolution de notre époque, à condition toutefois qu'un meilleur équilibre économique soit rétabli dans les années suivantes.

Dans la période précédant immédiatement la dernière guerre mondiale, en 1938-1939, la courte crise économique de 1938, principalement américaine, et surtout le développement de la lutte internationale et de la politique de surarmements, avaient entraîné une hausse assez générale des taux de capitalisation à long terme dans les principales nations. C'était le cas, notamment, en Angleterre, aux Etats-Unis et en Allemagne. Toutefois, une certaine amélioration se faisait jour en 1939 en divers pays.

En France, s'était placée, en 1938-1939, une détente remarquable des taux de capitalisation à long terme, en liaison avec le redressement de la politique générale et le reflux des capitaux, qui l'avait accompagné (pour l'actualité, un reflux de même nature peut être escompté, quand la politique française sera nettement redressée).

Cette détente monétaire s'est prolongée durant la guerre, dans notre pays, d'une manière presque extraordinaire (à ce sujet, voir les données du tableau I). Elle s'explique par l'infla-

tion régulière, accrue par le mécanisme des avances aux autorités occupantes, se faisant dans une économie exsangue fonctionnant au ralenti, et de plus en plus vidée de sa substance.

Devant cette expansion anormale des moyens monétaires, on se trouvait, à la libération, devant la nécessité évidente d'un coup d'arrêt vigoureux. Celui-ci aurait pu initialement prendre, utilement, la forme d'une ponction monétaire du genre de celle qui a été pratiquée en Belgique, et qui était d'ailleurs envisagée par le C. F. L. N. d'Alger. Simultanément, un effort draconien aurait dû être fait pour tenir en main les prix et les revenus, et pour une direction serrée de l'économie et des marchés, tant que l'économie française se trouverait en grande pénurie.

Mais cette politique de prévoyance et d'équilibre, la plus féconde pour le redressement ultérieur (l'exemple de la Belgique le montrerait s'il était nécessaire), n'a pas prévalu. La France a préféré la facilité, mieux en rapport sans doute avec le régime faible, largement entaché de partisanerie et de démagogie, dont nous étions dotés. Et la course-poursuite des salaires et des prix, sur une économie exsangue et délabrée, et avec un effort de travail insuffisant, s'est développée avec les résultats que l'on sait. Elle se poursuit de plus belle actuellement.

L' « expérience Blum » du début de 1947 n'a tenu que quelques mois, rien n'ayant été fait, pratiquement, pour la normalisation nécessaire des prix agricoles. Et d'ailleurs, la question agricole a été dirigée sans vues lointaines et sans suite, sans autorité suffisante — les facteurs essentiels, comme celui du blé, ou encore celui de la motorisation, ayant été traités sans la largeur de vue et la ténacité nécessaires. Certes, une deuxième expérience suivra, mais l'on va ainsi de crise en crise, avec des pertes de forces importantes, en raison des désordres, des grèves et du ralentissement parfois systématique du travail. On sera acculé ainsi finalement — sans mettre les choses au pire — à une politique générale beaucoup plus dure et beaucoup plus difficile, qui comportera vraisemblablement un nouvel effort draconien pour l'équilibre budgétaire (avec le risque grave de voir une fiscalité effarante compromettre le relèvement économique), une politique sévère de restriction du crédit — à un moment très inopportun —, une politique de suppression des subventions et de tous les « faux prix », qui entraînera malheu-

reusement un niveau général très élevé des prix, désormais inéluctable, et ceci d'autant plus que — avec la façon dont l'épargne a été traitée dans notre pays — il faudra recourir, vraisemblablement, à des tarifs très élevés des services publics et en divers secteurs importants pour raison d'équilibre et pour permettre le financement du rééquipement. Sans doute, la situation pourra être remontée graduellement dans l'avenir — cette perspective n'est pas exclue — mais les difficultés seront beaucoup plus grandes, le coefficient des prix sera beaucoup trop élevé, et les pertes inutiles de forces s'accumuleront inévitablement. Tout se paie.

On ne sera pas surpris, dans ces conditions (V. le tableau I) d'observer que le mouvement de baisse des taux de capitalisation, qui avait touché son point extrême vers le début de 1945, a fait place à une tension régulière, qui s'est développée rapidement à partir du milieu de 1946. C'est ainsi que le taux moyen des valeurs à revenu fixe est passé de 3,28 en mai 1945 à 3,86 en juin 1946, 4,33 en décembre 1946, et 5,40 en août 1947. La rente 3 p. 100 perpétuelle, qui avait dépassé le pair en 1944-1945, ne vaut plus que 75 en fin août 1947. Le taux d'émission des obligations est passé de 3,63 en moyenne en 1945 à 4,54 en décembre 1946 et poursuit sa hausse.

Le taux d'escompte de la Banque de France était tombé de 4 p. 100 en 1937 à 2,75 en moyenne en 1938, et 2 p. 100 à partir du 3 janvier 1939, taux maintenu jusqu'en février 1941. La baisse se poursuit ensuite avec 1 3/4 jusqu'en fin 1944, et 1 5/8 en 1945-1946. Le 9 février 1947, la Banque de France a relevé légèrement son taux à 1 3/4 pour le taux officiel (ce taux étant valable pour les effets publics et de commerce représentant des ventes; de plus, un deuxième taux d'escompte à 2 1/4 a été créé alors pour les autres effets de commerce, ceci de façon à agir, du moins en principe, dans le sens du dégel des stocks). Le taux d'escompte officiel a été fortement relevé à nouveau (de 1 3/4 à 2 1/2) le 9 octobre 1947. Le taux d'intérêt des bons du Trésor a été relevé, le 14 octobre, de 1,75 à 2,50.

On a donc relevé, dans la période de facilité et de désordre 1946-1947, une évolution très défavorable du marché monétaire, et très préjudiciable à notre économie : le contre-sens est analogue à celui de la période 1936-1938, et, pareillement encore, pour les causes que l'on connaît : insuffisance d'auto-

rité et de direction, faiblesse d'un régime profondément entaché de partisanerie — sinon de démagogie.

Il reste à attendre un redressement fondamental. Il est à prévoir que la France connaîtra encore un hiver 1947-1948 particulièrement difficile.

*
* *

Les mouvements généraux des valeurs.

Nous passerons maintenant rapidement en revue les principaux compartiments de la cote, en nous basant sur les indices mensuels, sur la base 100 en 1938, des cours et des dividendes nets, ainsi que sur les taux nets des valeurs mobilières, établis pour la *Conjoncture économique et financière*. La composition de ces indices sera indiquée ci-après.

On trouvera sur les tableaux II à VII qui suivent, les principales données statistiques représentant les mouvements généraux des grands compartiments examinés (V. également au tableau VIII les indices des principaux groupes boursiers français). Pour les raisons qui seront indiquées ci-après, on a présenté sur les tableaux III et IV des indices établis sur deux bases différentes : sur la base 100 en 1938 d'une part, et sur la base 100 en 1929-1938 d'autre part.

*
* *

Valeurs à revenu fixe. — On trouvera sur le tableau II suivant nos indices des cours des valeurs à revenu fixe sur base 100 en 1913 d'une part, sur base 100 en 1938 d'autre part, de 1929 à 1947, ainsi que les taux nets de capitalisation correspondants. Ces indices sont établis d'après une moyenne des indices de 11 groupes suivants : 1° Rente 3 p. 100 perpétuelle; 2° Rente 3 p. 100 1945 amortissable; 3° Rente 3 p. 100 1942 amortissable; 4° Obligations du Trésor 4 p. 100 1934 amortissable; 5° Foncière 3 p. 100 1883; 6° Foncière 3 1/2 p. 100 1913; 7° Obligations de chemins de fer 3 p. 100 (cinq valeurs); 8° Obligations de chemins de fer 4 p. 100 (cinq valeurs); 9° Obligations de chemins de fer 3 p. 100 type 1921 (cinq valeurs); 10° Obligations industrielles 3 p. 100 (ou 3 1/2 p. 100) (six valeurs); 11° Obligations industrielles 4 p. 100 (ou 4 1/2 p. 100) (dix valeurs). Au total, 37 valeurs à revenu fixe examinées.

TABLEAU II.

Valeurs à revenu fixe. Indice des cours (base 100 en 1913 ou en 1938) et taux nets de capitalisation (*a*).

ANNÉES ET MOIS	INDICES DES COURS		TAUX NETS de CAPITALISATION
	Sur base 100 en 1913	Sur base 100 en 1938	
1929 moyenne	78,0	109,0	4,88
1935 moyenne	76,5	107,0	5,30
1937 moyenne	69,2	96,8	6,07
1938 moyenne	71,5	100,0	5,96
1939 moyenne	82,7	115,7	5,08
— juin	83,9	117,2	5,06
1940 moyenne	80,2	112,2	4,72
1941 moyenne	96,2	134,7	3,72
1942 moyenne	102,0	142,8	3,42
1943 moyenne	102,5	143,5	3,57
1944 moyenne	105,0	146,9	3,37
1945 moyenne	106,4	149,0	3,35
1946 moyenne	101,2	141,8	4,02
1946 janvier	104,6	146,1	3,55
février	103,9	145,2	3,60
mars	103,8	145,1	3,63
avril	102,4	143,2	3,78
mai	103,3	144,4	3,73
juin	102,7	143,7	3,86
juillet	100,3	140,6	4,15
août	99,8	139,9	4,27
septembre	99,7	139,3	4,31
octobre	98,1	137,1	4,52
novembre	98,7	137,9	4,48
décembre	100,0	139,8	4,33
1947 janvier	99,7	139,3	4,40
février	98,6	138,0	4,49
mars	97,8	137,0	4,55
avril	97,0	135,9	4,64
mai	96,0	134,2	4,80
juin	94,8	132,7	4,91
juillet	91,9	128,4	5,22
août	89,2	125,0	5,40

(*a*) Indices et taux établis pour la *Conjoncture économique et financière*.

Les valeurs à revenu fixe françaises avaient connu une revalorisation considérable, 82 p. 100 en moyenne de juillet 1926 à août 1931 (maximum). Puis, dans la crise économique, et ensuite dans les difficultés intérieures, le recul de ces valeurs s'est poursuivi avec diverses alternatives, jusqu'en mai 1937, et même jusqu'en mars 1938, où avait été touché également un point déprimé. A partir de ce moment se place, avant la guerre, une revalorisation importante des valeurs à revenu

fixe, en liaison avec le redressement graduel de la politique générale.

Durant la guerre, après un fléchissement limité et d'amplitude modérée en 1940, la revalorisation des valeurs à revenu fixe se poursuit vigoureusement, en liaison avec la détente générale du marché monétaire que nous avons signalée. L'indice des valeurs à revenu fixe, sur base 100 en 1913, s'élève rapidement de 80,2 en 1940 en moyenne, à 96,2 en 1941, 102,5 en 1943, et 106,4 en moyenne en 1945 (108,2 maximum en mars 1945). La rente 3 p. 100 perpétuelle dépasse le pair de juin 1944 à août 1945.

Par la suite, pour les causes qui ont déjà été indiquées, on assiste à une tension monétaire régulière, qui s'accuse à partir du milieu de 1946, l'indice des valeurs à revenu fixe glissant de 108,2 en mars 1945 à 104,6 en janvier 1946, 100,0 en décembre 1946, et 89,2 en fin août 1947. A cette date, la rente 3 p. 100, qui avait dépassé le pair antérieurement, ne cote plus que 75.

La France a d'ailleurs glissé, par suite des fautes accumulées, dans une impasse d'une singulière gravité.

Il est superflu d'ajouter que les « plans » de modernisation et d'équipement — dont la valeur et l'utilité primordiale ne sont pas en cause — ne constituent plus en fait, dans ces conditions, qu'une façade illusoire. On parle et on discute beaucoup de « plan », de « financement », de « mobilisation de l'épargne », mais l'impuissance du régime et l'insuffisance d'effort ont mené la France à une impasse, et l'on a créé au surplus les conditions les plus défavorables à la formation d'une part, et à la mobilisation d'autre part, de l'épargne.

On risque d'aboutir ainsi au seul moyen subsistant d'essai de financement, par le gonflement des prix, qui ne résoudrait rien, dans le désordre actuel, car il conduirait à un nouvel écrasement du standard de vie (et par voie de conséquence, à une nouvelle accélération inflationniste), qui doit être surmonté par d'autres méthodes.

Il reste à attendre un redressement fondamental de direction. Espérons qu'il sera réalisé autrement que par le processus d'erreurs accumulées, conduisant à des souffrances de plus en plus aiguës de la population et à un véritable désastre économique.

***

Valeurs à revenu variable (V. graphiques 1, 3, 4 et 4 *bis* à la fin de cet article). — On trouvera sur les tableaux III à VII ci-après diverses données statistiques concernant les *principaux indices boursiers généraux* (sur base 100 en 1938 d'une part, sur base 100 en 1929-1938 d'autre part) : notamment, indices des cours et des dividendes nets de 275 valeurs à revenu variable des secteurs libres, et taux nets de capitalisation correspondants, indice de 35 valeurs françaises « nationalisées », et indice des cours de 25 valeurs étrangères cotées à Paris, ainsi que divers indices économiques principaux, notamment prix de gros, salaires hebdomadaires (y compris charges annexes), circulation-billets et indice de la production industrielle.

Dans l'exposé qui suit, concernant l'*ensemble des valeurs à revenu variable des secteurs libres*, ainsi que les *valeurs nationalisées* et les *valeurs étrangères cotées à Paris*, nous ferons usage des indices boursiers sur base 100 en 1938 exclusivement. Les indices sur base 100 en 1929-1938 seront utilisés ci-après, au paragraphe spécial concernant le « niveau général des valeurs françaises ».

Rappelons succinctement l'*historique des mouvements boursiers depuis* 1929 *jusqu'à l'automne* 1947.

De 1929 à 1932, les valeurs françaises à revenu variable ont enregistré une chute profonde, en liaison avec la crise économique mondiale et française et la déflation des prix. Cette crise boursière, contrairement à ce qui s'est passé en de nombreux autres pays du monde, s'est poursuivie dans notre pays jusqu'en 1935, en raison d'une continuation de la déflation des prix-papier français, et de l'insuffisance de la politique économique générale dans notre pays. Par la suite, de 1935 à 1939, une certaine revalorisation des cours nominaux des valeurs à revenu variable françaises s'est dessinée, en liaison avec la hausse des prix et la dépréciation monétaire intervenue à partir d'octobre 1936 (V. le paragraphe précédent au sujet du marché monétaire et des changes).

TABLEAU III.

Indices en francs-papier de 275 valeurs à revenu variable des secteurs libres et taux nets de capitalisation (*a*).
Comparaison avec les indices des prix, des salaires, de la circulation-billets et de la production industrielle (1929-1947).
(Indices sur base 100 en 1938 et sur base 100 en 1929-1938.)

ANNÉES ET MOIS	INDICES BOURSIERS BASE 100 EN 1938		INDICES BOURSIERS BASE 100 EN 1929-38		TAUX NETS de capitalisation (c)	INDICE DES PRIX DE GROS		INDICE du SALAIRE HEBDOMADAIRE y compris charges annexes		INDICE de la CIRCULATION-BILLETS		INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (d)	
	Cours	Dividendes nets (c)	Cours (b)	Dividendes nets (b) (c)		Sur base 100 en 1938	Sur base 100 en 1929-38	Sur base 100 en 1938	Sur base 100 en 1929-38	Sur base 100 en 1938	Sur base 100 en 1929-38	Sur base 100 en 1938	Sur base 100 en 1929-38
1929 moyenne	262	205	190	158	3,09	97 1/2	132	66 (e)	92 (e)	63,8	79	131 1/2	121 1/2
1935 moyenne	90	86	65	66	3,77	54	73	60 (e)	84 (e)	81	100,3	96	89
1937 moyenne	109	90	79	69	3,26	88	119	92 (e)	128 (e)	87,1	108	107 1/2	99
1938 moyenne	100	100	73	77	3,95	100	135	100 (e)	139 (e)	100	124	100 (d)	92
1939 moyenne	113	115	82	[illegible]	4,05	105	142	111 (e)	155 (e)	126	156	104	96
— juin	110	116	80	89	4,16	103	139	»	»	120	148	120	111
1940 moyenne	156	105	113	81	2,66	139	188	100 (e)	139 (e)	181	224	64	59
1941 moyenne	296	130	215	100	1,73	171	231	127 (e)	177 (e)	237	294	65	60
1942 moyenne	515	133	374	102	1,02	201	272	154 (e)	215 (e)	308	381	59	54 1/2
1943 moyenne	633	117	460	90	0,73	234	316	185 (e)	258 (e)	429	532	54	50
1944 moyenne	694	103	504	79	0,59	265	358	287 (e)	402 (e)	561	695	41	38
1945 moyenne	652	85	473	65	0,51	375	507	504 (e)	704 (e)	511	633	47	43
1946 moyenne	920	85	668	65	0,37	645	872	695 (e)	970 (e)	628	778	84	78
1946 janvier	696	72	506	55	0,41	479	647	»	»	571	708	67	62
février	737	71	536	55	0,38	488	660	»	»	585	725	75	69
mars	729	70	530	54	0,38	548	741	»	»	600	744	77	71
avril	728	74	529	57	0,40	559	755	515	718	611	756	85	78
mai	839	79	610	61	0,37	624	843	»	»	615	762	89	82
juin	865	84	628	65	0,38	604	816	»	»	620	768	90	83
juillet	967	86	703	66	0,35	571	771	»	»	617	765	87	80
août	927	87	674	67	0,37	688	930	»	»	615	762	75	69
septemb.	961	89	698	69	0,36	727	982	»	»	637	791	89	82
octobre	1090	95	792	73	0,34	820	1.108	695	970	668	828	95	88
novemb.	1172	102	853	79	0,34	804	1.087	»	»	689	854	94	87
décembre	1329	109	965	84	0,32	842	1.138	»	»	706	875	91	84
1947 janvier	1123	120	817	92	0,42	874	1.181	»	»	718	888	91	84
février	1072	131	780	101	0,48	889	1.200	»	»	720	892	96	88 1/2
mars	1161	145	845	112	0,49	860	1.161	»	»	734	909	98	90 1/2
avril	1070	169	778	130	0,62	847	1.143	727	1.015	750	928	102	94
mai	1049	200	762	154	0,75	946	1.279	»	»	760	940	99 1/2	92
juin	1174	235	853	181	0,79	904	1.220	»	»	780	967	99	91 1/2
juillet	1242	243	903	187	0,77	882	1.191	»	»	810	1.002	(96)	(88)
août	1386 (g)	247	1007	190	0,70	998	1.350	860 (f)	1.200 (f)	819	1.012	(87) (h)	(80)

(*a*) 275 valeurs des secteurs libres depuis 1938. Indices prolongés antérieurement à 1938 d'après 195 valeurs « non nationalisables »; à ce sujet V. tableau IX.
(*b*) Le calcul des indices des cours et des dividendes sur base 100 en 1929 1938 se fait en divisant les indices sur base 100 en 1938 respectivement par 1,376 et 1,299 (V. tableau IX.
(*c*) En 1947, les indices des dividendes nets et les taux ont été calculés d'après les dividendes nets « normaux », impôts arriérés non déduits V. le texte.
(*d*) Indices officiels jusqu'en 1943. Pour 1944-1947, à titre provisoire, indices établis pour la *Conjoncture économique et financière*. Noter que le calcul sur base 1913 donnerait, pour cet indice, des chiffres à peu près équivalents à ceux établis sur base 1938 (l'indice sur base 100 en 1913 s'établissant à 99,4 en 1938).

TABLEAU IV.

Indices-or des 275 valeurs à revenu variable des secteurs « libres » (a).
Indices-or des prix, des salaires et de la circulation-billets (1929-1947).

(Indices sur base 100 en 1938 et sur base 100 en 1929-1938.)

ANNÉES ET MOIS	INDICES-OR BOURSIERS Base 100 en 1938		INDICES-OR BOURSIERS Base 100 en 1929-38		INDICES-OR DES PRIX DE GROS		INDICE-OR DU SALAIRE HEBDOMADAIRE y compris charges		INDICE-OR DE LA CIRCULATION-BILLETS	
	Cours	Dividendes nets (b)	Cours	Dividendes nets (b)	Sur base 100 en 1938	Sur base 100 en 1929-38	sur base 100 en 1938	sur base 100 en 1929-38	Sur base 100 en 1938	Sur base 100 en 1929-38
1929 moyenne.	607	475	230	191	226	160	153 (c)	111 (c)	148	96
1935 moyenne.	209	199	79	80	125	88	139 (c)	101 (c)	188	121
1937 moyenne.	152	125	57	50	123	86	128 (c)	93 (c)	121	78
1938 moyenne.	100	100	38	40	100	70 1/2	100 (c)	72 1/2 (c)	100	65
1939 moyenne.	99	101	38	40	92	65	97 (c)	71 (c)	110	71
— juin	102	107	39	43	95	67	—	—	111	71 1/2
1940 moyenne.	124	84	47	34	111	78	80 (c)	58 (c)	144	93
1941 moyenne.	236	103	89	41 1/2	136	96	101 (c)	73 1/2 (c)	189	122
1942 moyenne.	410	106	155	42	160	113	123 (c)	89 (c)	245	158
1943 moyenne.	501	93	191	37	186	131	147 (c)	107 (c)	342	221
1944 moyenne.	522	78	198	31	200	140	216 (c)	158 (c)	423	273
1945 moyenne.	445	58	168	23	256	181	344 (c)	251 (c)	349	226
1946 moyenne.	270	25	102	40	189	133	204 (c)	148 (c)	184	119
1946 janvier	204	21	77	8 1/2	140	99			167	108
février	216	21	82	8 1/2	143	101			174	111
mars	214	20 1/2	81	8	161	113			176	113
avril	213	21	81	9	164	115	151	110	179	115
mai	246	23	93	9	183	129			180	116
juin	254	25	96	10	177	125			182	117
juillet	284	25	107	10	167	118			181	117
août	272	25 1/2	103	10	202	142			180	116
septemb.	282	26	107	10 1/2	213	150			187	121
octobre	319	28	121	11	240	169	204	148	196	126
novembre	344	30	130	12	236	166			202	130
décembre	390	32	147	13	247	174			207	133
1947 janvier	330	35	124	14	256	180			210	135
février	315	38	119	15	261	183			211	136
mars	340	43	129	17	252	177			215	139
avril	314	50	119	20	248	175	227	165	220	142
mai	306	59	116	24	278	195			223	143
juin	344	69	130	28	265	186			229	148
juillet	364	71	138	29	257	180			238	154
août	406 (e-f)	72	153	29	293 (e)	205 (e)	266 (d)	193	240	155

(a) En ce qui concerne les taux nets de capitalisation et les indices de la production industrielle, V. tableau III (au Tableau Annexe I les indices de parité monétaire utilisés).
(b) V. les notes (b) et (c) du tableau III.
(c) En octobre de chaque année.
(d) Evaluation provisoire probablement sous-estimée.
(e) Sur une parité de 200 francs au dollar (au lieu de 119,107, parité officielle actuelle), les indices-or du tableau ci-dessus auraient, en août 1947, les valeurs suivantes : indices-or boursiers (cours et dividendes), 242 et 43 sur base 100 en 1938 et 91 et 17 sur base 100 en 1929-38; indices-or des prix de gros, 175 sur base 100 en 1938 et 122 sur base 100 en 1929-1938; indice-or du salaire hebdomadaire, y compris charges annexes, 158 sur base 100 en 1938 et 115 sur base 100 en 1929-1938 (V. note (d) ci-dessus).
(f) 5 septembre 1947.

Nous avons déjà remarqué dans l'*Annuaire* précédent de la *Revue d'économie politique* (août 1939) que la Bourse de Paris avait touché au 28 septembre 1938 son niveau-or minimum depuis un siècle, à l'indice-or moyen 13,7 (base 100 en 1913), alors que les niveaux-or minima du siècle précédent avaient été touchés, d'après nos évaluations (toujours sur la base 100 en 1913), à 27 en 1860 et à 26 en 1871.

On a conclu assez couramment de cette évolution que les niveaux-or boursiers français de 1938, très bas par rapport aux niveaux antérieurs de la Bourse de Paris, ainsi que par rapport aux niveaux-or des bourses de nombreux autres pays à la même date (1938), étaient « anormalement » déprimés. C'est un point de vue que nous ne partageons pas, à condition, toutefois, de s'entendre sur la signification du mot « anormalement ». C'est la décadence économique et politique française des trente dernières années, et la façon dont la France a été gouvernée, qui sont « anormales » au point de vue historique, au point de vue français. Mais les niveaux boursiers de 1938 n'ont fait que refléter la décadence française (et également, dans une certaine mesure, limitée toutefois, les menaces d'ordre international). Du point de vue boursier, et compte tenu des éléments d'appréciation d'ordre économique et politique, les niveaux des valeurs à revenu variable en 1938 n'étaient pas « anormalement » déprimés; nous reviendrons ci-après, au paragraphe relatif au « niveau général des valeurs françaises », sur ce point important, assez généralement mal vu dans notre pays.

Après la très légère dépression transitoire des niveaux boursiers français en août et septembre 1939, au début de la guerre, on assiste d'abord à une reprise assez vive de l'indice 100 en septembre 1939 à l'indice 153 en avril 1940. Une chute notable se produit au milieu des événements dramatiques de mai-juin 1940. Mais l'on assiste immédiatement, par la suite, à une hausse inflationniste à peu près régulière et d'une amplitude considérable, qui porte l'indice à 296 en moyenne en 1941, 515 en moyenne en 1942, et 697, premier maximum, au 21 janvier 1943. Ce niveau était alors très en avance sur les éléments à prendre en considération, puisque l'indice officiel des prix de gros français, par exemple, sur base 100 en 1938, était alors à 220 seulement, et que notre indice du revenu net des

valeurs françaises des secteurs « libres » était alors à 123 seulement, pour fléchir d'ailleurs notablement dans la période 1943-1946.

Dans les mois suivants, en 1943, se place un recul assez profond, ramenant l'indice général de 697 au 21 janvier 1943, à 585 en juillet de la même année. La hausse inflationniste reprend ensuite vivement, avec diverses oscillations, jusqu'au niveau de 799 au 18 août 1944, largement supérieur à nouveau au maximum antérieur du 21 janvier 1943. Les événements de la libération et de la période politique suivante (notamment la préparation des grandes nationalisations), ainsi que l'éventualité d'une politique assez ferme au point de vue monétaire, ramènent l'indice général boursier (secteurs libres; au sujet du compartiment des valeurs « nationalisées », V. ci-après) vivement en arrière, jusqu'à 508 en juillet 1945.

Mais, la politique française évoluant décidément vers la facilité (pour ne pas dire vers la démagogie), vers l'inflation de plus en plus rapide, et la course-poursuite des salaires et des prix, la spéculation inflationniste se développe largement en bourse. On remonte à l'indice général 716 en fin 1945, à 865 en juin 1946, et à 1.329 (maximum) au 30 décembre 1946. On était alors, en bourse, très en avance sur le mouvement inflationniste réel français, puisque, par exemple, l'indice général officiel des prix de gros s'établissait à la même date, à 842 seulement, et notre indice des revenus nets distribués (secteur libre) à 109 : chiffre dont la signification reste d'ailleurs très limitée, puisque les niveaux économiques français étaient encore anormalement bas, que les dividendes avaient été antérieurement bloqués, et qu'il existait d'ailleurs, parmi les valeurs françaises, un nombre considérable de dividendes annulés (à ce sujet, V. le tableau VIII ci-après). Rappelons, par exemple, que pour 275 valeurs des secteurs libres, il y avait, en septembre 1946, 128 dividendes nuls.

C'est à ce moment, au début de janvier 1947, qu'intervint ce qu'on a appelé « l'expérience Blum », et qui, en dépit de son importance réelle, n'a constitué qu'un geste, qui n'a pas été suivi, de la mise sur pied d'une politique véritable de redressement et d'équilibre. Notamment, à peu près rien n'a été fait pour la normalisation des prix agricoles, anormalement dispersés, et souvent poussés en flèche, dans la période antérieure.

Toute la politique agricole était alors en plein désordre et porte-à-faux : situation aggravée par l'insuffisance encore grande des récoltes de 1947, et par le désastre du blé.

Devant les apparences de la nouvelle politique, au début de 1947, et compte tenu des exagérations spéculatives antérieures, la Bourse de Paris recule vivement dans les premiers mois de 1947, jusqu'à toucher au 22 mai 1947 un minimum à l'indice 1.027 (contre 1.329 au 30 décembre). Par la suite, intervient la période de désordres, de grèves, de déclin du travail, et d'insuffisance gouvernementale que l'on sait. On aboutit à une rupture de fait de la politique « théorique » antérieure de stabilité des prix et des salaires. En conséquence, la bourse reprend assez vivement, poussée par le mouvement inflationniste, jusqu'à l'indice 1.388 (maximum) du 3 septembre. Néanmoins, après cette reprise sensible, la Bourse de Paris paraît à nouveau assez hésitante, devant les incertitudes de la politique extérieure. Nous verrons qu'une beaucoup plus grande prudence de la Bourse apparaîtrait justifiée.

Sous réserve de l'observation des mouvements ultérieurs, on constatera déjà que de fin décembre 1946 au début d'octobre 1947, c'est à une *baisse importante du pouvoir d'achat réel des valeurs à revenu variable françaises que l'on a assisté :* en effet, l'indice boursier s'établissait à 1.329 en fin décembre 1946, en regard d'un indice officiel des prix de gros de 842, tandis qu'au 10 octobre 1947, l'indice boursier est de 1.363, en regard d'un indice des prix de gros de 1.090 : donc depuis décembre dernier, hausse moyenne de 2 % de la Bourse en regard d'une hausse des prix de 30 %. De plus, une hausse importante des prix est encore en puissance, et il est moins que probable que la Bourse suive parallèlement le gonflement des prix, dans la période très difficile qui va suivre.

Nous reviendrons ci-après, au paragraphe spécial concernant le « niveau général des valeurs françaises à revenu variable », sur la question délicate du jugement à porter sur l'élévation des niveaux boursiers.

En ce qui concerne les niveaux des principaux groupes de valeurs françaises, V. le paragraphe spécial ci-après et le tableau VIII.

Entre temps, l'indice des dividendes nets a amorcé une revalorisation sérieuse à partir des niveaux très déprimés du prin-

temps 1946, l'indice des dividendes nets (sur base 100 en 1938) s'élevant de 70, minimum en mars 1946, à 235 en juin 1947 : niveaux encore très bas évidemment, relativement à celui des prix ou à celui des cours boursiers. Nous reviendrons ci-après sur la question des revenus nets distribués, dans un paragraphe spécial.

*
* *

Valeurs françaises « nationalisées ». — On trouvera sur le tableau V ci-après les indices boursiers (cours et revenu net distribué) de 35 *valeurs françaises « nationalisées »*, sur base 100 en 1938, ainsi que les taux nets de capitalisation correspondants. A noter que les indices du revenu net calculés sont approximatifs pour la dernière année, en raison des irrégularités ou retards de paiement (en conséquence, il en est de même des taux nets de capitalisation pour cette période récente). On trouvera également sur le graphique n° 1 de la fin de cette étude, la courbe de l'indice des cours de 35 valeurs « nationalisées » de 1929 à 1947.

A noter que le terme « valeurs nationalisées » est impropre, puisqu'il s'agit, en réalité, de valeurs de différentes catégories (et de statuts différents), issues des nationalisations, à savoir : 4 valeurs de banques, 6 d'assurances, 7 houillères, 5 chemins de fer (anciens grands réseaux), 5 valeurs de gaz et 8 d'électricité. Néanmoins, malgré la signification assez imprécise, dans le cas présent, du terme « nationalisé », il a paru utile d'examiner les mouvements du compartiment ainsi constitué. Dans la période 1939-janvier 1943, le mouvement des cours du groupe des valeurs « nationalisées », dans l'ensemble, a été très analogue à celui de l'ensemble des valeurs françaises à revenu variable, puisque, par exemple, l'indice du groupe « nationalisé », qui s'établissait (sur base 100 en 1938) à 110 en moyenne en 1939 (contre 113 pour les valeurs des secteurs « libres »), s'est élevé jusqu'à 610 en janvier 1943 (contre 697 pour l'indice des valeurs du secteur « libre »). Pourtant, il y avait lieu, depuis longtemps, de prévoir un changement de statut ultérieur dans la structure des groupes assimilables à de grands services publics (nous n'avons d'ailleurs pas cessé, dans nos études, parues durant la guerre, et antérieurement à 1943, d'attirer instamment l'attention sur ce point). A partir de 1943,

Tableau V.

Indices boursiers de 35 valeurs françaises « nationalisées » (a).
(Indices 1938 = 100.)

ANNÉES ET MOIS	INDICE DES COURS (1938 = 100)	INDICE du REVENU NET distribué (1938 = 100) (b)	TAUX NETS de capitalisation (c)
1938 moyenne	100	100	4,66
1939 moyenne	110	103	4,35
1940 moyenne	137	99	3,39
1941 moyenne	251	100	1,85
1942 moyenne	456	100	1,02
1943 moyenne	502	102	0,95
1944 moyenne	433	95	0,97
1945 moyenne	286	87	1,43
1946 moyenne	271	110	1,89
1946 janvier	234	91	1 82
février	238	94	1,84
mars	231	98	1,97
avril	288	102	1,65
mai	285	106	1,73
juin	274	111	1,88
juillet	279	116	1,93
août	281	120	1,99
septembre	276	120	2,03
octobre	280	120	2,00
novembre	287	120	1,95
décembre	297	120	1,88
1947 janvier	288	124	2,01
février	278	124	2,08
mars	273	126	2,15
avril	273	130	2,22
mai	260	134	2,40
juin	258	138	2,50
juillet	256	139	2,53
Août	254	140	2,57

(a) Valeurs issues des nationalisations, à savoir 4 valeurs de banques, 6 assurances, 7 houillères, 5 chemins de fer, 5 gaz, 8 électricité.
(b) Indices du revenu net distribué approximatifs pour la dernière année en raison des irrégularités ou retards de paiement.
(c) Taux « simples » relatifs au revenu distribué, sans tenir compte des primes de remboursement.

la bourse commence tout de même à se méfier quelque peu des perspectives ultérieures, quant aux compartiments « nationalisables ». C'est ainsi qu'en 1943 l'indice des valeurs « nationalisées (ou plutôt « nationalisables » à cette date; pour simplification, nous nous servons constamment, dans cette étude,

du terme « nationalisées ») tombe, de janvier 1943 à décembre 1943, de 610 à 480, tandis que l'indice des valeurs du secteur libre glissait seulement de 697 à 643 dans la même période. Le recul des valeurs « nationalisées » s'accentue, bien entendu, dans la phase 1944-1945, où interviennent effectivement les grandes nationalisations, et l'indice de ce compartiment tombe à 341 en fin 1944, 238 en fin 1945, et 231 (minimum) en mars 1946 (au sujet de ces mouvements, V. le graphique 1). En 1946 s'est produite une certaine revalorisation de ce compartiment, d'ailleurs justifiée semble-t-il (indice 297 en fin 1946), suivie d'un nouveau glissement en 1946 (indice 258 au 26 juin 1947). L'indice du revenu net distribué de ce groupe depuis 1945 connaît une revalorisation graduelle, en raison de diverses augmentations de dividendes intervenues, ainsi que de la reprise de dividendes antérieurement annulés pour quelques sociétés. Cette revalorisation du revenu net distribué se poursuivra vraisemblablement pour quelques valeurs, quoique dans une mesure probablement limitée.

On remarquera que — sous les réserves déjà indiquées — le taux net de capitalisation moyen de ce groupe, à 2,50 en juin 1947, est de très loin supérieur (presque hors de proportion) à celui des valeurs du secteur libre (0,79 en moyenne en juin 1947). Cette constatation est d'ailleurs, dans une certaine mesure, assez normale étant donné qu'il y a lieu de s'attendre à une assez large revalorisation ultérieure des dividendes dans les secteurs libres (et que, d'autre part, il subsiste actuellement, parmi les valeurs des secteurs libres, un nombre encore grand de dividendes annulés; à ce sujet, V. ci-après). Mais le compartiment des valeurs « nationalisées » est appelé à connaître une sérieuse revalorisation quand la stabilisation des prix et de la monnaie sera en vue.

Noter, d'autre part, que le taux net des valeurs « nationalisées », calculé ici, représente seulement le taux « simple » correspondant aux revenus nets distribués, et non le taux complet (ou « actuariel »), qui comprendrait également les primes de remboursement, d'après le statut nouveau de ces valeurs, ce qui vient renforcer encore la remarque faite ci-dessus.

Ajoutons, d'autre part, que certains groupes, notamment ceux de l'électricité et du gaz, sont à des taux de capitalisation très supérieurs au taux moyen précédemment indiqué. Et les

valeurs précédentes, aux cours actuels, ne sont pas dénuées d'intérêt, et peuvent sans doute figurer, à titre d'appoint, dans les portefeuilles, comme valeurs à revenu fixe, ou semi-fixe, mais, bien entendu, sous réserve expresse des niveaux des prix et de la monnaie où la France sera menée.

Voici quelques renseignements complémentaires sur certains des groupes examinés :

Electricité et gaz. — Rappelons que les nouveaux titres d'électricité et de gaz ne sont pas complètement des valeurs à revenu fixe. Pour les valeurs d'électricité, la base de l'indemnité est constituée par le cours moyen du 1er septembre 1944 au 28 février 1945 (qui peut être diminué du montant des distributions de réserves ou de remboursements de capital effectués depuis le 1er mars 1945, ou, inversement, augmentée du capital versé depuis cette date). Le paiement de l'indemnité s'effectuera par remise d'obligations négociables et amortissables en cinquante ans, par tirages ou rachats, portant un *intérêt fixe de* 3 *p.* 100 *et un intérêt complémentaire variable avec les recettes.* L'Etat, en outre, restituera aux sociétés nationalisées la portion de leur actif qui ne ressort pas au domaine électrique (et l'on n'est pas encore exactement fixé sur l'importance exacte des actifs restitués). En tout cas, ces valeurs ont évolué au premier semestre 1947 à des cours assez déprimés en regard des conditions qui leur sont faites (marge sérieuse entre ces cours et les parités « actuarielles » approximatives), et qui paraissent correspondre à des taux de capitalisation « complets » élevés de l'ordre de 5 à 6 p. 100 en général, et parfois sensiblement plus. Ces valeurs ne sont donc pas sans intérêt pour les épargnants, à titre de valeur d'appoint à revenu semi-fixe, ainsi qu'il a déjà été indiqué. Toutefois, la continuation du mouvement inflationniste conduit, bien entendu, à une nouvelle dégradation réelle de ces titres.

Charbonnages. — Pour les titres cotés, la loi du 17 mai 1946 fixe la valeur de l'indemnité au cours moyen du premier semestre 1944, affecté du coefficient 0,875 pour les houillères du Nord et du Pas-de-Calais, et du coefficient 0,657 pour celles du Centre

et du Midi (pour les houillères de Lorraine, on prendra le cours moyen de 1938 multiplié par 4,2). Les titres donnés en paiement s'apparenteront à ceux de l'électricité et du gaz. Vers la fin de 1946, les cours de ce compartiment s'étaient améliorés et se rapprochaient étroitement des valeurs « actuarielles » théoriques. Mais dans la période récente, les cours ont largement fléchi, reflétant probablement le peu de confiance des épargnants à propos des négociations en cours concernant les domaines privés, et en liaison également avec la baisse de plus en plus profonde des valeurs à revenu fixe en général. La destruction inflationniste se poursuit et les soi-disant « indemnités réelles » s'évanouissent de plus en plus.

La question de la restitution des biens privés aux anciennes sociétés houillères a donné lieu, dans le dernier semestre, à des négociations délicates. La commission prévue par l'article 17 de la loi de nationalisation des houillères n'a commencé ses travaux qu'en janvier dernier, et, en dernière heure, vient de les terminer en juillet. Nous ne connaissons d'ailleurs pas encore, au moment où nous écrivons, l'ensemble des décisions prises. Il semble que les travaux de cette commission aient permis d'aboutir à des solutions transactionnelles, constituant une réelle détente entre les partis (mais nous donnons pour le moment cette indication sous réserve).

Cette interprétation paraissant se confirmer, les valeurs de ce compartiment, aux cours déprimés actuels, peuvent figurer dans les portefeuilles à titre de valeurs d'appoint.

***

Valeurs étrangères cotées à Paris. — On trouvera sur le tableau VI ci-après l'indice des cours de 1938 à 1947 de 25 valeurs étrangères cotées à Paris sur la base 100 en 1938. Noter d'ailleurs qu'il n'y a pas de valeurs américaines dans ce groupe (sauf toutefois l'unique valeur Franco Wyoming, qui, bien qu'américaine au point de vue statut légal, n'est cotée qu'à Paris).

On trouvera également les mouvements de ce groupe de 1938 à 1947 sur le graphique n° 1.

TABLEAU VI.

Indices des cours de 25 valeurs étrangères cotées à Paris.
(Indices 1938 = 100.)

ANNÉES ET MOIS	INDICE DES COURS (1938 = 100) (a)	ANNÉES ET MOIS	INDICE DES COURS (1938 = 100) (a)
1938 moyenne	100	1946 janvier	345
1939 décembre	104	février	342
1940 mai	80	mars	327
1941 mars	146	avril	340
— décembre	170	mai	345
1942 décembre	262	juin	350
1943 décembre	380	juillet	391
1944 août	516	août	370
— décembre	303	septembre	395
1945 juillet	271	octobre	444
— décembre	339	novembre	478
1946 moyenne	380	décembre	434
— décembre	434	1947 janvier	406
		février	410
		mars	415
		avril	390
		mai	393
		juin	435
		juillet	439
		août	494 (b)

(a) Pendant la fermeture de la Bourse de Paris, d'après les cours cotés à Lyon.
(b) Au 5 septembre 1947.

On remarquera que la spéculation boursière a été infiniment plus prudente, durant la guerre, sur ce groupe de valeurs étrangères que sur les valeurs françaises elles-mêmes, puisque l'indice de ce groupe s'est établi à 380 seulement en moyenne en 1943 contre 633 pour les valeurs françaises des secteurs libres. Il est vrai que l'indice de ce groupe a touché transitoirement le niveau 516 en août 1944 (contre 799 pour l'indice général des valeurs françaises des secteurs libres), mais pour reculer rapidement dans la période suivante à 303 en décembre 1944, et osciller depuis lors à un niveau généralement compris entre 300 et 450. Une poussée assez vive s'est manifestée vers la fin de 1946, en liaison avec l'inflation accélérée dans notre pays, l'indice du groupe examiné touchant 478 en novembre 1946. A ce moment, les niveaux d'assez nombreuses valeurs étrangères dépassaient légèrement les parités correspondant aux cours des places étrangères (mais ceci, bien entendu, sur le niveau-théorique officiel des changes, à 480 pour la livre sterling). En 1947, les valeurs étrangères fléchissent largement, très en-

dessous de la parité des cours à l'étranger, dans la période janvier-mai 1947. En juin se produit une certaine reprise, d'ailleurs limitée, de ces valeurs (indice 435 en fin juin). A ce moment, un très petit nombre de valeurs étrangères ont atteint ou légèrement dépassé les parités correspondant aux cours à l'étranger (toujours sur le niveau officiel théorique des changes), mais la plupart des valeurs étrangères restent pourtant à un étiage légèrement inférieur (en général de 5 à 15 p. 100) à la parité des cours à l'étranger. Par la suite, la hausse des valeurs étrangères se développe (indice 494 au début de septembre) assez largement au-dessus des parités étrangères.

Il n'est pas douteux que ce compartiment aurait subi, en liaison avec l'inflation française et le décalage implicite de la monnaie française, qui se poursuit, une revalorisation nominale beaucoup plus considérable, n'eût été le risque de réquisition, qui a existé depuis longtemps, et qui a d'ailleurs été confirmé par plusieurs réquisitions successives (plusieurs réquisitions de valeurs britanniques ou assimilées, intervenues en 1945-1946, et une réquisition générale des valeurs américaines cotées aux Etats-Unis intervenue au 14 juillet 1947).

Néanmoins, étant donné la réadaptation ultérieure du franc (V. précédemment), ces valeurs semblent pouvoir être conservées en général (en quantité raisonnable s'entend, compte tenu du risque réquisition). Les portefeuilles peuvent même renforcer leurs positions sur ce compartiment.

A signaler le préjudice causé aux épargnants français par la suspension prolongée de la cotation de nombreux titres étrangers, et particulièrement des titres belges, hollandais et sud-américains.

*
* *

Valeurs à revenu fixe étrangères. — On peut signaler, d'une manière générale, l'intérêt qu'ont présenté les obligations et fonds d'Etat étrangers cotés à Paris, pour les portefeuilles français, au point de vue couverture du risque monétaire. Toutefois, les marchés de ces titres sont souvent extrêmement étroits et les négociations difficiles. D'autre part, dans la période récente, les cours sont élevés et paraissent, en général, escompter à l'avance une adaptation importante ultérieure, désormais inéluctable, de la monnaie française. Les positions sur ce compartiment peuvent être conservées longtemps encore.

*
* *

Mines d'or sud-africaines. — On a examiné à part ce groupe de valeurs. On trouvera sur le tableau VII ci-après des indices des cours cotés à Paris et du revenu distribué, en francs-papier d'une part, en indices-or d'autre part, sur la base 100 en 1938, pour 21 valeurs de ce compartiment. On a porté en regard un indice-or des prix mondiaux (26 nations, ou nations anglo-saxonnes depuis 1939) sur la base 100 en 1913.

Tableau VII.

Indices de 21 valeurs de mines d'or S.-A. cotées à Paris.
(Indices 1938 = 100.)

Années et mois	Indices en francs-papier (1938 = 100)		Indices-or (1938 = 100)		Indices-or des prix mondiaux (1913 = 100)	
	Cours	Revenu distribué (a)	Cours	Revenu distribué (a)	Moyenne Etats-Unis et Angleterre	26 nations
	21 valeurs de mines d'or S. A.					
1929 moyenne	19,8	22.0	46	84	137	137
1935 moyenne	45,7	41.2	106	95	65,6	70,1
1937 moyenne	73,7	74,3	102	103	75,3	76,4
1938 moyenne	100	100	100	100	69,1	72,2
1939 moyenne	94	105	82	92	65,6	»
1940 moyenne	96	102	76 1/2	81	73,3	»
1941 moyenne	109	99	87	79	81,4	»
1942 moyenne	157	91	125	73	88,2	»
1943 moyenne	211	77	168	61	91,2	»
1944 moyenne	304	67	229	50 1/2	92,7	»
1945 moyenne	207	80	141	55	94,1	»
1946 moyenne	230	166	67.5	49	102,2	»
1946 - 18 janvier	262	167	76.8	49.0	95.7	»
15 mars	238	167	69.8	49 0	96.6	»
21 juin	202	166	59.2	48.7	93.2	»
27 novembre	243	166	71.2	48.7	109.6	»
1947 - 24 janvier	209	162	61.3	47.5	112.8	»
20 mars	210	162	64.5	47.5	116.8	»
26 juin	218	151	64.0	44,3	118,2	»
11 septembre (b)	275 (b)	151	80,6	44,3	»	»

(a) Indice du revenu distribué calculé à chaque date d'après le total des deux derniers dividendes semestriels pour chaque valeur. L'indice-or est établi d'après les dividendes en shillings ramenés à une base-or.

(b) Sur une parité de 200 francs au dollar (au lieu de 119,107, parité officielle actuelle), l'indice-or des cours s'établirait au 11 septembre 1947 à 48,1.

D'une manière générale, l'allure de ce compartiment est conditionnée étroitement par celle des prix mondiaux, ainsi, bien entendu, que par les prix de l'or en devises fortes. C'est ainsi que la période de grande déflation des prix-or mondiaux 1929-1935 (et de revalorisation de l'or en devises fortes) a été marquée par une hausse considérable — plus qu'un doublement — des cours-or de ces valeurs, parallèlement à la hausse de l'indice-or du revenu distribué. Après un léger recul de l'indice-or en 1935-1937, la crise des marchés de matières premières et la continuation de la baisse générale des prix-or mondiaux en 1937-1938, jointes au développement de la production de l'or, ont soutenu à nouveau remarquablement ce compartiment dans la période 1937-1938, malgré les menaces croissantes d'ordre international.

Durant la guerre, le rythme de la production d'or, dans le Sud-Afrique, a continué à croître jusqu'en 1941, où il a culminé à 38 p. 100 au-dessus du rythme de 1929. Ce rythme a ensuite décru graduellement dans les années suivantes, et très lentement, puisqu'il était encore en 1945 un peu au-dessus de l'étiage de 1938 (à 17 p. 100 au-dessus du rythme de 1929). Mais le recul de la production s'accentue en 1947, cette industrie étant placée dans des conditions de plus en plus difficiles, l'or étant à peu près la seule matière demeurée à des prix immobiles, en devises fortes, et par contre les prix de revient et les salaires n'ayant cessé de croître en liaison avec la hausse des prix mondiaux. Mais l'éventualité d'une hausse ultérieure des prix de l'or, en devises fortes, n'est pas exclue, si même elle n'est pas déjà en vue. Mais cette réappréciation de l'or restera probablement, de toute façon, d'une amplitude modérée; nous ne sommes plus dans l'ère des dévaluations monétaires en cascade des monnaies « fortes », mais au contraire à la recherche laborieuse d'un meilleur équilibre monétaire international. Quelles que soient les mesures diverses, fiscales notamment, qui aient été prises en faveur de cette industrie, elle reste actuellement en position très difficile, pour ne pas dire critique; et ceci d'autant plus que la politique inflationniste pratiquée à l'Occident et même aux Etats-Unis, laisse craindre pour la période prochaine des niveaux généraux encore très élevés des prix mondiaux. Une adaptation en baisse des prix-or mondiaux, un peu plus tard, pourra venir soutenir ce compartiment. Il est

possible, sinon probable, que ce compartiment passe dans la période actuelle, 1947-1948, par son point le plus critique.

Durant la guerre, les niveaux de ce compartiment ont assez bien résisté en général à Londres, principal marché de ces valeurs, avec diverses oscillations toutefois. On a même relevé au printemps 1946 une période de grande agitation des marchés de Londres et de Johannesburg ,à la suite de la découverte à Odendaalsrust, dans l'Etat d'Orange, d'un filon aurifère de richesse exceptionnelle; mais l'effervescence s'est vite calmée en présence des difficultés croissantes qu'a connues cette industrie. Le marché de Londres a même été encore en hausse dans les deux premiers mois de 1947, pour être ensuite plus hésitant, et en fléchissement sensible en juin. Ce compartiment a sans doute assez longtemps servi largement de refuge aux épargnants, à titre de défense vis-à-vis de l'inflation de guerre et d'après-guerre et de ses conséquences.

Mais durant la guerre et la période de hausse des prix mondiaux, ce point de vue n'était justifié ni par la situation extrêmement difficile de ces industries, particulièrement défavorisées par la hausse des prix (or exclu), ni par le mouvement très défavorable des dividendes qui n'ont cessé de décliner depuis 1938. L'indice-or (1938 = 100) des dividendes porté sur le tableau VII (d'après les dividendes en shillings ramenés sur une base or) a glissé de 100 en 1938 à 79 en 1941, 55 en 1945, 49 en 1946, et 44,3 en juin 1947 (cet indice étant calculé à chaque date d'après les deux derniers dividendes semestriels déclarés pour chaque valeur).

A Paris (ou à Lyon), les cours de ce compartiment ont été poussés en hausse jusqu'en 1944, quoique beaucoup moins fortement que pour l'ensemble des valeurs étrangères cotées à Paris (à ce sujet, V. le tableau VI précédent). Mais ils ont largement fléchi par la suite, en liaison surtout avec le risque de réquisition (plusieurs des valeurs de ce compartiment ont déjà été réquisitionnées). A noter toutefois que les cours cotés à Paris sont restés très généralement, en 1946-1947, assez largement en dessous des parités correspondant aux cours de Londres (et sur la parité officielle des changes), de sorte que ces valeurs ont pu offrir dans la période récente un placement raisonnable — pour des quantités modérées s'entend — malgré le risque de réquisition (et sous les réserves que commande la situation très difficile de cette industrie).

Noter encore que, au 26 juin 1947, notre indice (sur base 100 en 1938) en francs-papier des cours cotés à Paris de ce compartiment est de 218 seulement, ce qui correspondrait, sur une parité *supposée* de 200 francs au dollar, à un indice-or de 38,2 sur base 100 en 1938; on voit la dégradation considérable depuis l'avant guerre et la dépression des niveaux actuels.

Etant donné le changement de perspectives en vue pour cette industrie, en liaison avec la réadaptation monétaire mondiale probable, et avec le revirement ultérieur probable des prix mondiaux (prix-or notamment), l'heure est sans doute venue de faire dans les portefeuilles une place raisonnable (compte tenu du risque réquisition) aux valeurs de ce compartiment.

*
* *

LES REVENUS NETS DISTRIBUÉS.

On trouvera sur les tableaux III et IV précédents, les *indices des dividendes nets pour l'ensemble des valeurs à revenu variable françaises des secteurs libres*, sur la base 100 en 1938 d'une part, sur la base 100 en 1929-1938 d'autre part (en francs-papier sur le tableau III et en indices-or sur le tableau IV).

V. également les courbes de l'indice des dividendes nets sur les graphiques à la fin de cette étude.

D'autre part, en ce qui concerne les principaux groupes boursiers français, on se reportera au paragraphe spécial ci-après et aux données du tableau VIII.

Nous nous bornerons ici à quelques observations succinctes.

Il convient d'observer que l'indice des dividendes nets que nous présentons n'a, jusqu'à présent, qu'une signification assez restreinte, pour les diverses raisons principales suivantes :

a) Le redressement économique français n'est pas encore largement engagé, et il est clair que les sociétés françaises sont encore en position très difficile à de nombreux points de vue.

b) Dans les années immédiatement précédentes, les dividendes nets se sont trouvés souvent considérablement diminués, pour les sociétés qui distribuaient des dividendes, du fait que des impôts arriérés importants devaient être payés pour tenir compte des années antérieures, où le dividende était annulé. Pour obvier au facteur précédent, qui constitue une lacune

sérieuse au point de vue de l'appréciation, le mode de calcul de notre indice des dividendes nets a été modifié à partir de janvier 1947. A partir de ce moment, nous avons fait état des dividendes nets « normaux », c'est-à-dire calculés sans tenir compte des impôts arriérés, s'il y a lieu. Ainsi, les indices indiqués sur le tableau III de janvier à juin 1947, ont-ils une signification meilleure.

c) Un facteur très important intervient encore ici : celui du nombre considérable de dividendes annulés parmi les valeurs des secteurs libres. En effet, parmi les 275 valeurs examinées, il y avait, en septembre 1946, 128 dividendes nuls, et il y a encore, en fin juin 1947, 67 dividendes nuls. Ce fait vient diminuer, dans une mesure importante, le niveau de l'indice général des dividendes nets calculé. Si l'on faisait le calcul de l'indice général des dividendes nets, seulement pour les 208 valeurs dont les dividendes ne sont pas nuls, l'indice moyen des dividendes nets s'établirait actuellement aux alentours du niveau 300.

d) Les dividendes actuellement distribués sont souvent non gagnés réellement. Le mouvement inflationniste fait ressortir bien souvent des résultats apparents et illusoires, et d'autant plus que les réévaluations de bilans sont venues encore se greffer sur cette situation.

Le « battage » fait, de certains côtés, sur la hausse des bénéfices des sociétés, ou *a fortiori* sur la hausse des dividendes (ceux-ci au coefficient moyen 2,3 pour les secteurs libres) apparaît purement illusoire : ce n'est guère, dans les circonstances actuelles, qu'un slogan de partisanerie.

Notons d'autre part qu'à l'automne 1947 la situation de nombreuses entreprises françaises tend à devenir déficitaire. Le déséquilibre s'aggrave rapidement et dangereusement.

e) Pendant longtemps on doit prévoir des dividendes modestes, ceux-ci devant se trouver fatalement coincés en quelque sorte entre les nécessités de réinvestissement et de modernisation et les exigences d'ordre social. Les bénéfices (à ne pas confondre avec les dividendes distribués), dont la revalorisation nécessaire sera délicate, devront être utilisés pendant longtemps surtout à la reconstruction française, plutôt qu'à la distribution de dividendes plantureux. Cela nous paraît évident. On a beaucoup trop tendance, à notre époque, à sous-estimer

les caractères de la transformation économique et sociale en cours, ainsi que la dégradation française, comme suite à la guerre et à près de trente ans de décadence économique et politique.

f) On a procédé, dans les années précédentes, à d'énormes émissions de papiers capitalistes. Et avec l'inflation qui se poursuit, ces émissions doivent normalement reprendre à cadence élevée, dès que le climat sera plus favorable. Mais qui ne voit qu'on est ici en plein mirage inflationniste ? Et comment, plus tard, rémunérer raisonnablement tous ces papiers ? La « garantie » d'intérêts statutaires substantiels, que l'on fait couramment miroiter, nous paraît assez fallacieuse. D'une part, la dépréciation monétaire, poussée d'ailleurs beaucoup trop loin, se chargera, dans une certaine mesure, de réduire la valeur réelle de ces intérêts. Si, d'autre part, la rémunération des actionnaires devenait vraiment, d'une manière quasi automatique, substantielle (en valeur réelle), elle ne paraîtrait guère compatible avec les caractères et les difficultés de l'époque prochaine et de la transformation que nous vivons. Quant à la « garantie » supposée, on nous permettra de rester sceptique: des mesures législatives plus ou moins brutales (de limitation des dividendes, par exemple) peuvent toujours intervenir à un moment quelconque. C'est monnaie courante à notre époque.

Sans doute, l'horizon pourra s'élargir beaucoup quand l'économie française reviendra à des niveaux économiques beaucoup plus élevés. Mais c'est un avenir encore assez lointain. Il y aura d'abord à franchir une période infiniment délicate et assez prolongée.

Les dividendes nets ont déjà amorcé, comme on le voit d'après les données statistiques du tableau III, une revalorisation notable depuis un an et demi, puisque notre indice général est passé du niveau 70 (calculé avec déduction des impôts arriérés) à l'indice 235 en juin 1947 (nouveau calcul sans déduction des impôts arriérés). Cette revalorisation *nominale* se poursuivra évidemment dans les années suivantes, puisque aussi bien le niveau actuel de cet indice est complètement hors de proportion avec l'indice officiel des prix par exemple, ou encore avec l'indice des salaires (à ce sujet, V. les graphiques 4 et 4 *bis* à la fin de cette étude).

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas lieu, pour les raisons indiquées, de s'attendre à une revalorisation rapide de l'indice des dividendes, s'adaptant rapidement à l'indice des prix ou à celui des salaires, Ce serait ne pas comprendre les caractères et les difficultés de la transformation et du redressement en cours que de le méconnaître.

Nous mettons donc en garde contre l'idée que des cours extrêmement élevés des valeurs à revenu variable, sur la base d'une revalorisation rapide des dividendes nets, est possible ou probable. Nous mettons non moins instamment en garde contre le point de vue assez courant que le niveau des dividendes n'a guère d'importance au point de vue boursier, et que c'est sur la valeur de l'actif des sociétés que se modèleront presque exclusivement les cours boursiers. Bien que très courant, ce point de vue nous paraît singulièrement faux pour la période qui suivra. Bien au contraire, à mesure qu'on se rapprochera d'un équilibre des prix et de la monnaie (équilibre rigoureusement indispensable pour le relèvement français et le réinvestissement nécessaire), c'est le point de vue de la rentabilité et du taux net de capitalisation qui tendra à prévaloir. Si d'ailleurs on allait jusqu'à une rupture monétaire complète suivie forcément d'une réforme monétaire générale, la position des valeurs à revenu variable et des revenus distribués serait encore plus difficile que nous ne l'envisageons. Nous y reviendrons ci-après à propos du niveau général des valeurs françaises (V. le paragraphe spécial ci-après).

V. également les indices des dividendes nets pour les principaux groupes boursiers français au tableau VIII ci-après.

*
* *

PRINCIPAUX GROUPES DE VALEURS FRANÇAISES A REVENU VARIABLE.

On trouvera sur le tableau VIII ci-après, pour les principaux groupes boursiers, les indices (sur base 100 en 1938) des cours et des dividendes nets au 27 juin 1947, ainsi que les taux nets de capitalisation en 1938 et au 27 juin 1947. On a indiqué pour chaque groupe le nombre de valeurs examinées, ainsi que le nombre de dividendes annulés (en septembre 1946 d'une part, en fin juin 1947 d'autre part).

TABLEAU VIII.

Principaux groupes boursiers français. Indices des cours, des dividendes nets et taux nets de capitalisation.

(Indices 1938 = 100.)

GROUPES DE VALEURS	INDICES DES COURS (1938 = 100) au 27 juin 1947	INDICES des DIVIDENDES NETS (1938 = 100) (a)	TAUX NETS DE CAPITALISATION En 1938	TAUX NETS DE CAPITALISATION Au 27 juin 1947 (a)	NOMBRE de VALEURS de chaque groupe	NOMBRE DE DIVIDENDES ANNULÉS dans chaque groupe. En septembre 1946	NOMBRE DE DIVIDENDES ANNULÉS dans chaque groupe. En fin juin 1947
275 valeurs des secteurs « libres »	1.171	235	3,95	0,79	275	128	67
Dont 200 valeurs Métropolitaines	1.104	258	3,78	0,88	200	91	41
Dont 55 valeurs « Coloniales » (b)	1.142	158	4,73	0 65	55	24	18
Dont 20 Sociétés françaises à l'étranger	1.540	202	4,26	0,56	20	13	8
Dont 41 valeurs coloniales autres qu'indochinoises (b)	1.545	198	4,74	0,61	41	12	7
Groupes métropolitains :							
1. Banques (c)	418	221	4,09	2,16	10	1	1
2. Assurances (c)	236	110	7.09	3,30	9	3	2
3. Industries extractives	811	85	2,21	0.23	7	6	5
4. Pétrole	1.569	166	4,04	0,43	9	6	3
5. Forges et Aciéries	694	187	3,82	1,03	14	11	3
6. Constr. mécaniques, métaux	1.441	306	4,36	0.93	18	8	3
7. Construction électrique	1.055	370	2,85	1,00	9	6	2
8. Automobile (et ann.)	1.093	301	3,65	1,01	11	4	2
9. Constructions navales	830	200	5,20	1,18	7	2	1
10. Matériaux de construction	1.257	274	2,51	0,55	10	6	4
11. Industrie chimique	798	231	2,95	0.85	18	12	3
12. Textiles naturels	2,325	458	5,50	1.08	11	0	0
13. Textiles artificiels	1.130	264	3,18	0,74	6	6	3
14. Transports automobiles	640	200	4,12	1,35	7	3	2
15. Navigation	1.760	422	4,02	0,96	9	3	2
16. Alimentation	1 307	152	4,16	0,46	14	5	2
17. Grands Magasins	1.048	345	4.69	1.54	7	0	0
18. Divers	1.223	384	4,09	1,28	18	5	2
19. Sociétés foncières	579	104	4,35	0.78	6	4	1

(a) Calculés d'après les dividendes nets enregistrés, annoncés ou prévus au 7 juillet 1947. Ce calcul a été fait d'après les dividendes nets « normaux », c'est-à-dire impôts arriérés non déduits, s'il y a lieu.

(b) Pour les valeurs indochinoises, indices au 27 juin : cours 464; dividendes 32 (sans signification générale, car il y a dans ce groupe, sur 14 valeurs, 11 dividendes nuls).

(c) Banques et assurances : valeurs non nationalisées seulement.

D'une manière générale, on relève des différences considérables entre les niveaux des indices des divers groupes : différences qui ne paraissent pas toujours justifiées.

Mais l'appréciation reste forcément, à notre époque, délicate et sujette à révision, ne serait-ce qu'en raison du régime actuel de prix et d'économie « dirigée » qui peut influer brusquement, dans une mesure considérable, sur l'équilibre et les perspectives de tel ou tel groupe (V. par exemple ci-après le cas du ciment et celui de l'acier). D'autre part, nous sommes en pleine inflation et toute question de niveau conserve un aspect transitoire.

Pour cette appréciation, on peut se référer pour chaque groupe, non seulement à l'indice des cours, mais encore à celui des dividendes. On ne perdra pas de vue que la « revalorisation » des dividendes ne se fera que graduellement, et l'on devra d'autre part tenir compte du nombre de dividendes encore annulés dans chaque groupe (un nombre important de dividendes nuls diminue d'ailleurs la signification de l'indice des dividendes).

Voici quelques remarques succinctes sur divers groupes (ceux-ci étant examinés dans l'ordre des indices des cours décroissants). Nous nous basons sur les indices du 27 juin 1947, tout en ajoutant que de la fin juin au début de septembre les valeurs à revenu variable ont encore enregistré une poussée inflationniste importante (18 p. 100 en moyenne).

Les *textiles naturels* sont au coefficient très élevé des cours de 23,2 (28,6 en fin 1946). En regard, les dividendes ne sont qu'au coefficient 4,6 (pas de dividende nul dans ce groupe) : taux net de capitalisation 1,08. Ces sociétés sont dès à présent dans une situation prospère, en général; les niveaux de production ont souvent atteint sensiblement, ou même légèrement dépassé, ceux d'avant-guerre (1938). Mais les niveaux d'activité de 1938 étaient très déprimés, inférieurs de 20 p. 100 environ en moyenne à ceux de 1929. D'autre part, nombre de ces industries auront à se rééquiper. On peut se demander si la bourse ne va pas un peu fort en poussant ces valeurs jusqu'au taux net de 1,08 p. 100 (contre 5,50 p. 100 en 1938).

Le groupe de la *navigation* est au coefficient des cours 17,6,

en regard d'un indice des dividendes au coefficient 4,2 (taux 0,96 contre 4,02 avant guerre); il y a 2 dividendes nuls sur 9 valeurs. On met souvent en avant, pour justifier les cours boursiers très élevés de ce groupe la situation financière opulente des sociétés intéressées. N'est-ce pas un point de vue quelque peu fallacieux, si l'on tient compte des investissements massifs qui seront nécessaires pour la reconstitution et la modernisation des flottes ? Sans doute, l'Etat s'est engagé à restituer le tonnage perdu par faits de guerre, mais dans quelle mesure, et suivant quelles modalités tiendra-t-il ses engagements ? D'autre part, les projets récents de « réorganisation » de cette industrie ressemblent fort à un essai de nationalisation camouflée. Enfin, on doit tenir compte des conditions d'exploitation peu favorables de notre marine marchande, en regard des flottes étrangères.

Le groupe du *pétrole* a eu, dans la période récente, les faveurs de la spéculation. Il était déjà au coefficient des cours 13,0 en fin 1946, et il a été poussé au coefficient 15,7 en juin 1947. Les dividendes sont au coefficient 1,7 (3 dividendes nuls sur 9 valeurs); taux moyen 0,43 contre 4,04 en 1938. Quel que soit l'intérêt indéniable de ce groupe, il semble que la spéculation aille ici un peu vite (coefficient des cours supérieurs à 19 en septembre).

Le compartiment des *sociétés françaises exploitant à l'étranger* a été longtemps (notamment en 1946, et sans doute encore au printemps 1947) fort intéressant, au point de vue couverture du risque monétaire notamment. Mais il a regagné rapidement, en fin juin 1947, ses cours élevés de la fin 1946, au coefficient moyen 15,4. Le coefficient moyen des dividendes est 2,0 (avec 8 dividendes annulés sur 20 valeurs). Peut-être ce compartiment est-il encore, d'une manière générale, un peu moins poussé que divers autres groupes français, si l'on tient compte de l'incidence très sérieuse à prévoir de la question monétaire.

Le groupe des *constructions mécaniques* est au coefficient des cours 14,4, avec un coefficient des dividendes 3,1 (3 dividendes nuls sur 18 valeurs); taux moyen 0,93 contre 4,36 en 1938. Ici aussi, poussée inflationniste manifeste (ou, si l'on préfère, forte avance sur le mouvement inflationniste général).

Le groupe de l'*alimentation* est sans doute un des plus pous-

sés. Le coefficient des cours est de 13,7 (16,2 en fin 1946), en regard d'un coefficient des dividendes de 1,5 ! (2 dividendes annulés sur 14 valeurs). Taux moyen 0,46 contre 4,16 en 1938.

Les *matériaux de construction* sont au coefficient des cours 12,6 (15,5 en fin 1946) avec un coefficient des dividendes de 2,7 (4 dividendes nuls sur 10 valeurs); taux moyen 0,55 contre 2,51 en 1938. On doit tenir compte de ce que les prix du ciment, beaucoup trop serrés dans la période antérieure, doivent être prochainement révisés; mais le seront-ils dans une mesure suffisante pour assurer la large revalorisation nécessaire des bénéfices, en vue des réinvestissements considérables depuis longtemps indispensables ? On peut en douter. Et au point de vue des épargnants, on peut se demander s'il n'y a pas lieu, en 1947, d'arbitrer, au moins partiellement, les valeurs de ciment contre celles d'acier par exemple.

Les *valeurs coloniales* ont conservé généralement les faveurs des épargnants, en dépit des menaces qui planent sur notre Empire. Toutefois, il y a de profondes différences suivant les catégories de valeurs. Pour l'ensemble des 55 valeurs coloniales, comprenant 19 valeurs d'Algérie et Tunisie, 10 valeurs marocaines, 12 autres valeurs coloniales (autres qu'indochinoises) et 14 valeurs indochinoises, le coefficient moyen des cours est de 11,4; le coefficient des dividendes est de 1,6 seulement (mais avec 18 dividendes nuls sur 55 valeurs); taux moyen 0,65 contre 4,73 en 1938. Mais les *valeurs marocaines* sont poussées en flèche, au coefficient moyen aventuré des cours 21,7 (28,7 en fin 1946), en regard d'un coefficient des dividendes de 2,8 seulement (pas de dividendes nuls dans ce groupe) au taux moyen 0,61. Par contre, les *valeurs indochinoises* ne sont — par répercussion de la situation présente en Indochine — qu'au coefficient des cours 4,6, avec un coefficient des dividendes de 0,3 (avec 11 dividendes nuls sur 14 valeurs) et un taux moyen de 0,33.

Parmi les valeurs coloniales, comme parmi les sociétés françaises à l'étranger, figurent de nombreuses valeurs de *mines métalliques*. Les cours de ces valeurs sont en général très élevés, en liaison avec la demande considérable de métaux, l'insuffisance assez générale de la production et la forte hausse des prix mondiaux. Mais on peut se demander si cette hausse des prix mondiaux des métaux n'a pas un caractère provisoire

et ne risque pas de faire place, un peu plus tard, à un fléchissement sérieux dès que l'équilibre de la production sera nettement rétabli. Déjà les cours mondiaux des métaux ont plafonné au début de 1947. Il est vrai qu'en ce qui concerne les exploitations minières à l'étranger, les sociétés intéressées « bénéficieront » — au point de vue des épargnants français — de l'adaptation importante du franc désormais inéluctable.

Le groupe de l'*automobile* et annexes est au coefficient des cours 10,9, avec un coefficient des dividendes de 3,0 (2 dividendes nuls sur 11 valeurs); taux moyen déprimé à 1,01 contre 3,65 en 1938.

Nous arrivons maintenant à des groupes beaucoup moins poussés.

Le groupe de l'*industrie chimique* est au coefficient des cours 8,0, avec un coefficient des dividendes 2,3 (3 dividendes nuls sur 18 valeurs); taux moyen 0,85 contre 2,95 avant guerre. Les cours de ce compartiment sont restés longtemps assez déprimés, relativement à l'ensemble de la bourse, en raison surtout des craintes de nationalisation, qui paraissent maintenant écartées. Ce groupe est sans doute, maintenant encore, un peu moins poussé que beaucoup d'autres, compte tenu des perspectives d'expansion économique.

Les *forges et aciéries* sont au coefficient moyen 6,9, avec un coefficient des dividendes de 1,9 (3 dividendes nuls sur 14 valeurs), et un taux moyen de 1,03 contre 3,82 avant guerre. La menace d'une nationalisation a longtemps pesé sur ce groupe, mais cette éventualité paraît maintenant écartée pour assez longtemps. Les prix ont été longtemps beaucoup trop serrés dans ce secteur, mais ont été sérieusement améliorés dans la période récente. Toutefois, la rupture récente de la stabilité des prix et des salaires, et le mouvement inflationniste général, viennent modifier à nouveau l'équilibre. Il y a lieu essentiellement de tenir compte des perspectives d'expansion importante et de rénovation dans notre industrie sidérurgique : perspectives à assez long terme toutefois. Au total, ce compartiment est sans doute nettement moins poussé que beaucoup d'autres. Notamment, on a pu utilement, en 1947 — semble-t-il — arbitrer, au moins partiellement, les valeurs de ciment, par exemple, en faveur de celles d'acier, ainsi qu'il a déjà été indiqué.



Le niveau général des valeurs a revenu variable.

C'est là évidemment une question fort délicate et controversée. D'ailleurs, dans la phase mouvante, désordonnée, et encore fortement inflationniste que nous traversons, et après la rupture de fait en juin-juillet 1947 de l'équilibre précaire antérieur des prix et des revenus (au début de 1947) conduisant à une nouvelle course-poursuite des salaires et des prix, et avec un effort de travail et de redressement largement insuffisant dans notre pays, nul ne pourrait affirmer vers quel niveau d'équilibre ultérieur nous mène le régime faible dont nous sommes dotés.

Les slogans et la phraséologie des partis et des congrégations économiques dénotent, le plus souvent, une grossière incompréhension des problèmes économiques véritables, une incompétence économique rare. D'ailleurs, la recherche de la vérité objective est totalement méprisée en faveur de la propagande sommaire pour des buts de partisanerie ou d'intérêts particuliers, fixés à l'avance, et sur lesquels on monte une phraséologie massive, un pathos plus ou moins prétentieux à allure économique, destiné à accumuler des arguments unilatéraux en faveur d'une thèse préconçue. Aucun progrès ici, malheureusement — et jusqu'à présent du moins — par rapport à la mentalité de l'entre-deux-guerres, que nous avions souvent jadis stigmatisée. Les écoles ont changé, l'arrivisme politicien ou de clan a changé de titulaires, mais aucun progrès réel, quant au fond, ou quant aux intérêts généraux du pays, n'a été enregistré.

Dans ces conditions, l'observateur qui s'efforce de comprendre la ligne suivie et les conséquences ultérieures, ne peut que rester prudent et modeste, quant à ses appréciations ou à ses prévisions.

Le groupe des *transports automobiles* est également à un niveau sans doute moins poussé que beaucoup d'autres, au coefficient des cours 6,1, avec un coefficient des dividendes 2,0 (2 dividendes nuls sur 7 valeurs), et un taux moyen de 1,35 contre 4,12 avant guerre.

Le groupe des *assurances non nationalisées*, qui renferme encore de nombreuses valeurs, est sans doute à des cours raisonnables; et nombre de ces valeurs restent sans doute inté-

ressantes pour le portefeuille, à titre de valeurs d'appoint — sous les réserves qui seront faites ci-après. Coefficient des cours de ce groupe, 2,36 en regard d'un coefficient des dividendes de 1,10; taux moyen 3,30 contre 7,09 avant guerre. Mais ces valeurs tendront peut-être à prendre, dans une certaine mesure, le caractère de valeurs à revenu semi-fixe. D'autre part, la période récente a été marquée — sans parler des nationalisations — par certaines mesures gouvernementales pour le moins discutables : c'est ainsi qu'on a récemment abaissé brutalement de 10 p. 100 les tarifs dans plusieurs secteurs, alors qu'il aurait fallu au contraire les relever, compte tenu des prix de revient et de la situation réelle de cette industrie. Le danger pour l'avenir est d'autant plus grand que, dans cette industrie, une gestion défectueuse ne développe souvent ses effets qu'après d'assez longs délais. D'excellents esprits estiment que cette industrie est menée, par un dirigisme à courte vue, vers de graves accidents ultérieurs. Il reste évidemment à espérer un redressement sérieux de la politique générale.

En ce qui concerne les *valeurs « nationalisées »*, V. le paragraphe antérieur.

Nous examinerons donc seulement, quant au niveau général des valeurs françaises à revenu variable, dans quelle mesure, plus ou moins grande, la bourse était, à diverses dates, en avance sur le mouvement inflationniste général, et dans quelle mesure, par conséquent, les valeurs françaises à revenu variable ne procurent aux acheteurs qu'une assurance plus ou moins imparfaite contre le risque de hausse des prix et de dépréciation monétaire.

*
* *

Pour l'exposé qui suit, on voudra bien se reporter aux données statistiques des tableaux III et IV précédents, ainsi qu'aux tableaux IX et X qui suivent, et aux graphiques n°s 3 et 4 et 4 *bis* à la fin de cette étude.

Une première question controversée, au point de vue statistique, est celle *du choix de l'année de base pour le calcul des indices boursiers (ou économiques)*. Le point de vue courant considère l'année 1938 comme mal choisie à titre de base de calcul des indices boursiers. Nous dirons ci-après les raisons pour lesquelles nous ne partageons pas ce point de vue pour la France.

Néanmoins, il n'est pas douteux que d'une manière générale, et particulièrement dans une époque troublée, aucune année particulière n'est complètement satisfaisante comme base de calcul d'indices. On a vu, par exemple, la Société des Nations, et ultérieurement l'O. N. U., calculer successivement les indices boursiers ou économiques sur différentes bases, 1939, ou bien premier semestre 1939, ou bien tout récemment 1937 pour les nouvelles statistiques de l'O. N. U. : ces méthodes successivement adoptées montrent bien qu'aucun choix particulier n'est absolument satisfaisant (notamment la base récemment choisie, 1937, par l'O. N. U., pour le calcul des indices boursiers et également des indices économiques, paraît peu satisfaisante, d'autant plus qu'elle est défavorable pour le calcul d'indices économiques, l'année 1937 ayant été, en divers pays, marquée par une pointe très spéculative, ainsi que par un maximum très accusé de la production industrielle).

Sans insister sur ces questions de technique statistique, nous avons donné, pour répondre aux scrupules de certains observateurs, sur les *tableaux III et IV, le calcul des indices boursiers et des principaux indices économiques, sur une double base* (1938 *d'une part*, 1929-1938 *d'autre part*). Une base décennale (comme 1929-1938, englobant largement un cycle économique ou même deux cycles en comprenant la crise secondaire de 1938) est intéressante au point de vue de la technique statistique. Mais nous ne la croyons pas préférable au point de vue de l'observation en général, parce que la signification concrète de nombreux indices économiques, sur une base décennale, avec les divers facteurs à prendre en considération, est souvent moins facile à examiner et à saisir. D'autre part, une base décennale est extrêmement incommode pour les calculs, qui deviennent, de ce fait, très laborieux.

D'autre part, voici pourquoi, pour la France, la base 1938, pour les indices boursiers, apparaît non seulement acceptable, mais à conseiller, à notre avis, de préférence à d'autres bases, ceci sous réserve expresse, bien entendu, que — pas plus pour les indices boursiers que pour les indices économiques établis sur base 1938 — les caractères de l'année 1938 ne soient perdus de vue.

a) De nombreux indices économiques français, notamment des prix, de la production industrielle, du volume du commerce

extérieur, etc., sont établis sur la base 1938, dernière année d'avant-guerre, qui paraît acceptable — sous la réserve qui précède. En conséquence, il paraît désirable d'établir les indices boursiers sur une même base que les indices économiques. Rien n'empêche d'ailleurs de présenter des travaux supplémentaires sur une autre base (comme nous l'avons fait ici pour la base décennale 1929-1938).

b) Contrairement à un point de vue courant, il n'est pas exact, à notre sens, que les valeurs à revenu variable françaises étaient « anormalement » déprimées en 1938. Entendons-nous bien sur ce point déjà indiqué précédemment : l'économie française était anormalement déprimée, délabrée, et en décadence déjà prolongée. Voilà l'anormal. Quant à la bourse, elle ne faisait surtout que refléter *normalement* les difficultés inhérentes à une période de décadence prolongée, et aussi, bien entendu, dans une certaine mesure, les menaces d'ordre international.

c) Si l'on veut se rendre compte du caractère assez *normal* des cours boursiers, relativement à l'ensemble des données de cette époque, il y a lieu, en première ligne, de comparer l'indice des cours boursiers à l'indice des revenus nets distribués.

Rappelons d'abord que sur la base 100 en 1913 notre indice des cours de 300 valeurs à revenu variable françaises s'est établi en moyenne, en 1929, à 508 (548 en février 1929), tandis que notre indice des dividendes nets s'établissait à 361 en moyenne en 1929. La bourse était alors, au début de 1929, anormalement et spéculativement poussée en hausse, le taux moyen de capitalisation des valeurs à revenu variable s'établissant à 2,28 en février 1929, taux anormalement déprimé pour l'époque (à la même date, le taux des valeurs à revenu fixe s'établissait à 5,19). Or, les cours boursiers ont reculé de l'indice moyen 508 en 1929 à l'indice 212 en 1938, tandis que l'indice des dividendes nets reculait, dans la même période, de 361 (ou 383 en 1930) à 227 en moyenne en 1938. L'indice des cours restant sensiblement adapté à l'indice des dividendes distribués, le taux moyen net des 300 valeurs s'établissait à 4,08 en 1938, qui n'était nullement anormal. Si l'on pouvait prévoir alors, certes, une large hausse des prix et de l'activité économique, les indices économiques, sur base 100 en 1938, en rendront compte dans l'avenir au même titre que les indices boursiers sur la même base en ce qui concerne la bourse.

De plus, on ne doit pas perdre de vue que les 300 valeurs examinées comprenaient alors tous les groupes de valeurs « nationalisables ». Or, l'indice des dividendes nets, dans la période 1929-1938, s'est trouvé largement soutenu de ce fait. On le comprendra aisément, si l'on remarque que, en regard du recul considérable de l'indice général des dividendes de 1929 à 1938, l'indice des dividendes du groupe des assurances (sur base 100 en 1913) est passé de 530 en février 1929 à 735 en avril 1938; de même, l'indice des dividendes du groupe du gaz est passé de 288 en février 1929 à 465 en avril 1938; l'indice des dividendes du groupe de l'électricité s'est maintenu de 427 en février 1929 à 414 en avril 1938; de même, les indices des dividendes des chemins de fer (grands réseaux) et des chemins de fer divers et transports urbains se sont maintenus à peu près stables de 1929 à 1938 (très léger glissement seulement).

Il convient donc de recalculer des indices des cours et des dividendes nets, pour un groupe de valeurs « non nationalisables », dans la période 1929-1938. C'est ce que nous avons fait pour un groupe de 195 valeurs à revenu variable (non nationalisables) dans la période 1929-1938, et voici, sur le tableau IX suivant, le mouvement de ces indices.

TABLEAU IX.

Indices de 195 valeurs à revenu variable « non nationalisables » (sur base 100 en 1938) et taux nets de capitalisation (Période 1929-1938).

ANNÉES	INDICES (1938 = 100)		TAUX NET de CAPITALISATION
	DES COURS	des DIVIDENDES NETS	
1929	262 (a)	205 (a)	3,09
1930	228	213	3,68
1931	160	185	4,56
1932	124	130	4,11
1933	117	107	3,62
1934	96	101	4,15
1935	90	86	3,77
1936	90	82	3,60
1937	109	90	3,26
1938	100 (a)	100 (c)	3,95
Moyenne 1929-38	137,6	129,9	3,78

(a) Mêmes indices de 195 valeurs « non nationalisables » sur base 100 en 1913 :
En 1929 : cours 527, dividendes 382 (contre 508 et 361 pour 300 valeurs, y compris « nationalisables »);
En 1938 ; cours 202, dividendes 186 (contre 212 et 227 pour 300 valeurs, y compris « nationalisables »).

On voit que les points de vue antérieurs, avec ces nouveaux indices, se trouvent nettement modifiés : pour le groupe des 195 valeurs nationalisables, les indices, sur base 100 en 1913 (V. la note (*a*) du tableau précédent), s'établissent en 1929 : cours 527, dividendes 382 (contre 508 et 361 pour 300 valeurs, y compris « nationalisables »). En 1938, les mêmes indices sont : cours 202, dividendes 186 (contre 212 et 227 pour 300 valeurs, y compris « nationalisables »).

Il résulte de ce calcul, d'une manière encore plus nette que sur les indices de 300 valeurs à revenu variable, que les cours boursiers en 1938, pour les valeurs des secteurs « libres », n'étaient pas anormaux (le taux net de capitalisation de ce groupe en 1938 s'est établi, d'après nos calculs, à 3,95, qui n'a rien d'anormal : la moyenne 1929-1938 de ce taux était 3,78).

Les cours boursiers étaient simplement adaptés en 1938 à l'ensemble des données économiques (et politiques) de cette époque — et comme suite à une longue période de décadence française.

d) Si l'on fait intervenir les facteurs de politique pure, notamment d'ordre international, qui ont joué avant la guerre sur les cours boursiers, dans une certaine mesure (mais dans une mesure plus modérée, en France, qu'on ne le croit communément), il n'y a pas là non plus de raison d'exclure le choix de l'année de base 1938 : et peut-être au contraire.

En effet, en ce qui concerne d'une part la transformation plus ou moins brutale de cette époque, les changements de structure, les faiblesses ou les insuffisances de la politique française, l'année 1938 n'est nullement une année d'exagération ou de caractère anormal, *par rapport à l'après guerre que nous vivons actuellement*, et sans doute même au contraire. De sorte que si l'on fait intervenir, par exemple, une base décennale 1929-1938, on se base en réalité surtout sur une période de caractère encore très spéculatif et très « capitaliste », profondément différente de l'époque que nous vivons actuellement. Remarques de même ordre au point de vue de la structure économique et sociale.

Si l'on envisage, d'autre part, l'influence des facteurs d'ordre international, l'époque que nous vivons actuellement, et que nous vivrons encore pendant longtemps, promet d'être au moins aussi délicate et aléatoire que celle qui précéda 1939, et avec

des risques d'une taille plus grande encore, étant donné le bond énorme, entre temps, des inventions scientifiques applicables à la destruction.

Sans insister davantage, nous croyons que, pour une appréciation correcte et prudente (elle doit rester prudente en ce domaine), on peut choisir l'année de base 1938 (pour les mouvements boursiers français) plutôt qu'une année ou un groupe d'années plus lointains.

*
* *

Si néanmoins l'on préfère se servir des *indices boursiers et économiques sur base* 100 *en* 1929-1938, nous proposerons l'interprétation suivante (pour une interprétation distincte des indices sur base 1938, on pourra se reporter à la *Conjoncture économique et financière*) :

Considérons d'abord les variations intervenues de 1914 (ou 1913) à 1929-1938 (en moyenne). L'indice général des cours boursiers est passé de 100 en 1913 à 276 en moyenne en 1929-1938 (pour 195 valeurs « non nationalisables »), et d'autre part, la moyenne entre les indices des prix de gros et du salaire hebdomadaire (charges annexes comprises) est passée de 100 en 1914 à 589 en 1929-1938 (l'indice moyen des prix en 1929-1938 étant 474, et l'indice moyen du salaire hebdomadaire pour la même période 704).

Par conséquent, l'indice moyen boursier en 1929-1938 (276) n'est que la fraction 46,8 p. 100 de 589 (moyenne entre les prix et les salaires pour la même période).

Examinons maintenant les variations à partir de la moyenne de 1929-1938 jusque dans l'actualité (tous indices étant évalués sur base 100 en 1929-1938). Nous considérons que l'hypothèse la plus optimiste à envisager, au point de vue des niveaux boursiers, serait celle d'une réduction des niveaux boursiers, par rapport à la moyenne des prix et des salaires, de l'ordre de celle enregistrée entre 1914 et 1929-1938 (soit 46,8 p. 100 comme indiqué ci-dessus). Nous croyons qu'il s'agit là d'une hypothèse optimiste, la transformation économique et sociale — au point de vue du capitalisme notamment — devant être considérée comme plus sévère dans la période d'actualité que dans le quart de siècle antérieur à la guerre.

Si l'on se base, pour le moment, sur un niveau ultérieur des prix au coefficient de hausse de 14 par rapport à 1938 (et le salaire hebdomadaire, charges annexes comprises, également au même coefficient), c'est-à-dire à un coefficient de 18,9 par rapport à 1929-1938, cela correspondrait donc à un niveau optimum possible pour les cours boursiers au coefficient suivant par rapport à 1929-1938 :

$$46{,}8 \text{ p. } 100 \times 18{,}9 = 8{,}85.$$

Ou bien encore à un coefficient de 12,1 *par rapport à* 1938.

Or, les niveaux généraux boursiers, sur base 100 en 1938, sont déjà, au 5 septembre 1947 (indice 1.388), aux alentours du coefficient 14, de loin supérieur au coefficient ci-dessus envisagé.

Remarquons, de plus, qu'en d'autres travaux, établis sur des bases d'appréciation différentes (V. la *Conjoncture économique et financière*), nous avons établi pour octobre 1947, d'après les perspectives envisagées pour la période suivante, une « zone normale » des valeurs à revenu variable comprise entre les indices (sur base 100 en 1938) 982 et 1.373, dont le milieu est à l'indice 1.177. Le centre de cette zone normale, au coefficient 11,8, correspond à peu de chose près au coefficient 12,1 ci-dessus envisagé.

La traduction, ou l'interprétation, que nous proposons, est d'ailleurs, à nos yeux, assez optimiste.

Il est vrai que le mouvement inflationniste et le désordre intérieur se poursuivent, plus dangereusement que jamais, dans notre pays (au moment où nous corrigeons cet article).

Mais la politique de facilité et de démagogie parvient, par la force des choses, à son terme. Et, derrière les apparences troublées du moment, le redressement fondamental de la politique française se dessine peut-être, implicitement, dès à présent...

Sans insister sur les évaluations et appréciations qui précèdent, on comprendra que la bourse est probablement en avance sensible par rapport au mouvement inflationniste général, et cette constatation doit inciter à la prudence au point de vue de la spéculation boursière. Sous une autre forme, les valeurs à revenu variable françaises ne procurent probablement qu'une

assurance très imparfaite au point de vue de la couverture du risque de hausse des prix et de dépréciation monétaire.

Les éléments d'appréciation qui ont été mis en avant, précédemment, à propos des « revenus nets distribués » conduisent à une interprétation également prudente.

Nous avons déjà rappelé aussi que de fin 1946 au début d'octobre 1947, c'est une perte très sensible de pouvoir d'achat des valeurs à revenu variable qui est relevée. Il n'y aurait rien de surprenant à voir, dans la phase immédiatement suivante, la « hausse de misère » inflationniste de la bourse se montrer beaucoup plus modérée que la « hausse de misère » des prix et des salaires.

Seul un redressement véritable de la politique française et de l'effort de tous pourra, avec un recul de temps suffisant, et après un large développement économique, modifier graduellement les points de vue — sous toutes les réserves d'ordre politique pur.

Insistons, d'autre part, sur les remarques importantes qui suivent :

a) Le point de vue courant qu'il n'y a à s'occuper, au point de vue des cours des valeurs à revenu variable, que de la valeur des actifs — la question rendement ou revenu étant sans importance — est largement fallacieuse. A mesure qu'on se rapprochera — par l'amélioration économique, par un effort croissant, ou bien d'abord à travers un accident monétaire suivi de réforme — d'un régime à peu près stable des prix, c'est la notion de rendement qui tendra à prévaloir. La notion de valeur des actifs, de valeur liquidative, deviendra de plus en plus fallacieuse, particulièrement à notre époque, où il serait impossible d'envisager des liquidations généralisées, qui ne pourraient être, en réalité, que des nationalisations nouvelles (et celles-ci ne soutiendraient pas — il est à peine besoin de l'ajouter — la spéculation boursière inflationniste).

b) Si d'ailleurs l'on devait assister à une véritable rupture monétaire, suivie alors inévitablement d'une réforme monétaire générale, dans ce cas c'est à une adaptation brutale, extrêmement sévère, de la bourse que l'on aboutirait probablement. Il n'est guère douteux pour nous, en effet, que, à l'exemple

de nombre de réformes monétaires étrangères antérieures, les porteurs de valeurs mobilières à revenu variable seraient, au milieu de ce drame et de la réadaptation ultérieure, particulièrement touchés. Il suffira, à ce sujet, de remarquer (V. les indices-or du tableau IV, et notamment la note (*e*) en bas de ce tableau), que, sur une parité supposée de 200 francs au dollar (au lieu de 119,107, parité officielle actuelle), les indices-or des cours boursiers français sont en août à 242 sur base 100 en 1938 et 91 sur base 100 en 1929-1938. C'est à un recul à des niveaux-or beaucoup plus bas qu'il y aurait lieu de s'attendre dans le cas envisagé (nous nous permettons de renvoyer à ce sujet à nos travaux antérieurs — notamment au sujet de la réforme générale monétaire allemande de 1923-1924 fort instructive à cet égard).

N'apparaît-il pas presque absurde de supposer que les niveaux boursiers puissent avoir progressé (en niveau-or), à travers le cataclysme que nous venons de vivre et la transformation en cours, comme le montreraient les niveaux actuels (et ceci en tablant dès à présent sur une parité monétaire de 200 francs au dollar) ?

c) De toute façon, le retour inéluctable — et probablement dans la période 1948-1949 — à une stabilité au moins approximative des prix et de la monnaie se révélera comme une épreuve très sévère, qui modifiera nombre de points de vue, et particulièrement au sujet des niveaux boursiers gonflés par l'illusion inflationniste. D'ailleurs, au point où nous en sommes arrivés, le rétablissement français, extrêmement ardu, équivaudra, comme difficultés, comme épreuves, à celles qui accompagneraient une réforme monétaire générale.

*
* *

On pourra se rendre compte facilement des mouvements relatifs de l'indice général boursier par rapport à divers indices économiques, en jetant un coup d'œil sur les *graphiques* 4 *et* 4 bis *à la fin de cette revue*. D'après le graphique 4 *bis* (indices sur base 100 en 1929-1938), le gonflement boursier a suivi à peu de distance les indices économiques examinés (prix, salaires, circulation-billets) jusqu'en fin 1946, en dehors de quelques grandes oscillations boursières. Mais au premier semestre 1947,

l'évolution avait été très différente. En effet, la bourse avait reculé sérieusement par rapport aux niveaux très élevés de la fin 1946, tandis que prix, salaires et circulation-billets poursuivaient leur ascension, à un rythme toutefois modéré jusqu'en mai-juin. C'est donc à un commencement d'adaptation en baisse du pouvoir d'achat des valeurs à revenu variable que l'on a assisté au premier semestre 1947. Ce point de vue reste valable, comme on l'a vu, en octobre, le mouvement haussier des prix, depuis la fin 1946, surpassant de très loin celui de la Bourse.

Mais il faudra, bien entendu, plus de recul de temps pour apprécier cette question, car le rythme inflationniste général, dans notre pays, se poursuit encore vivement.

Les indices boursiers et économiques sur base 100 en 1938, figurant au graphique 4, mettent en évidence des niveaux boursiers de très loin supérieurs encore en 1947 à ceux des indices économiques examinés : position que nous considérons comme nettement imprudente et hors de rapport avec les caractères de la transformation économique et sociale en cours, même en tenant compte de tous les éléments de l'année de base 1938.

D'autre part, le *rappel des mouvements des indices boursiers et économiques, de* 1913 *à* 1939, qui figurent en indices sur base 100 en 1913 sur le graphique 3, montre que les niveaux boursiers, dans cette période, sont restés très en retard sur le développement inflationniste des indices économiques. Cette constatation doit inciter à la prudence quant à l'interprétation des mouvements de la période récente, plus délicate encore que celle de l'entre-deux-guerres, au point de vue de l'adaptation économique et sociale (V. précédemment, de manière plus précise, l'interprétation proposée).

*
**

Reprenons enfin la question des *niveaux généraux boursiers* sous une forme de comparaison internationale complètement différente de la précédente :

On a examiné, sur le tableau X suivant, les rapports des indices actuels des valeurs à revenu variable aux indices des prix de gros, en divers pays. Tous ces indices sont établis en monnaie nationale papier, sur base 100 en 1938 d'une part,

TABLEAU X.

Rapports des indices actuels des valeurs à revenu variable aux indices des prix de gros en divers pays (*a*).

(Tous indices en monnaies-papier nationales sur base 100 en 1938 d'une part, sur base 100 en 1929-1938 d'autre part.)

NATIONS	RAPPORTS DES INDICES DES VALEURS A REVENU VARIABLE aux indices des prix de gros (en juin 1947 sauf indication contraire)		INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (en avril 1947, sauf indication contraire)	
	1° Avec indices sur base 100 en 1938	2° Avec indices Sur base 100 en 1929-38	1° Sur base 100 en 1938	2° Sur base 100 en 1929-38
France (*b*)	1,30	0,70	97 (*l*)	90 (*l*)
Norvège (*c*)	1,15	1,32	115	141
Suède (*d*)	0,88	0,95	110	140
Angleterre (*e*) A	0,81	0,75	108	115
Angleterre (*e*) B	0,91	0,85	108	115
Pays-Bas	0,86	0,72	90	104
Etats-Unis (*f*) A	0,72	0,63	209	211
Etats-Unis (*f*) B	0,74	0,64	209	211
Belgique (*g*) A	0,58	0,55	(108)	(100)
Belgique (*g*) B	0,55	0,52	(108)	(100)
Canada (*h*)	0,68	0,75	172	219
Danemark (*i*)	0,67	0,66	99	117
Suisse (*j*)	0,60	0,74	(115)	(146)
Italie (*k*)	0,38	0,36	(*k*)	(*k*)

(*a*) Nations rangées par ordre de valeurs décroissantes du rapport examiné (d'après indices sur base 100 en 1938). Sauf indication contraire, d'après indices officiels en général publiés par l'O.N.U. ou antérieurement par la S.D.N. V. les indices utilisés au Tableau Annexe II.

(*b*) France : d'après les indices boursiers établis pour la *Conjoncture économique et financière*. Il est important de noter que le rapport examiné s'est établi en fin décembre 1946 aux valeurs suivantes : 1,58 avec indices sur base 100 en 1938 et 0,85 avec indices sur base 100 et 1929-1938 (en fin août 1947 : 1,39 et 0,75).

(*c*) Norvège : en avril 1947, pour les indices de la bourse et des prix; en mars 1947, pour la production industrielle.

(*d*) Suède : en mars 1947, pour les indices de la bourse et des prix; en février 1947, pour la production industrielle.

(*e*) Angleterre : A, d'après indice boursier du London Cambridge E.S. — B, d'après indice boursier de « l'Investors Chronicle ». Indice de la production industrielle évalué approximativement par nous pour mai 1947 (en juillet-août 1947, chute profonde des rapports).

(*f*) Etats-Unis : A, d'après indice boursier Dow-Jones. — B, d'après indice boursier « Standard and Poors ». — Indice de la production industrielle en mars 1947.

(*g*) Belgique : A, d'après l'indice boursier de l'Institut de Louvain (prolongé pour les mois récents d'après l'indice boursier de l'Agence économique et financière). — B, d'après l'indice de l'O.N.U. (prolongé pour les mois récents comme indiqué). — Indice des prix évalué approximativement (sur la base des travaux de l'Institut de Louvain).

(*h*) Canada : en mars 1947, pour les indices.

(*i*) Danemark : en mars 1947, pour les indices de la bourse et des prix.

(*j*) Suisse : d'après indices de la bourse et des prix en mars 1947. — Indice de la production industrielle évalué approximativement par nous (le raccord sur la base 1929-1938 a été fait d'après l'indice de l'activité générale publié avant-guerre par l'Office fédéral de l'industrie).

(*k*) Italie : d'après indices de la bourse et des prix en février 1947. — L'indice de la production industrielle n'est pas connu. Il est probablement à un niveau assez déprimé de l'ordre de 70 sur base 100 en 1938, soit environ 85, sur base 100 en 1929-1938.

(*l*) Moyenne du 1er semestre 1947.

sur la base 100 en 1929-1938 d'autre part. On a présenté, en outre, sur le tableau X, sur les mêmes bases, les indices de la production industrielle en avril 1947 pour les divers pays; l'observation des niveaux industriels est évidemment essentielle, car le fait que la France est encore dans une position de décadence industrielle ne doit pas être perdu de vue.

Si l'on observe d'abord les indices sur base 100 en 1938, la France vient en tête au point de vue du rapport des indices des valeurs à revenu variable aux indices des prix de gros, et loin en avant de toutes les autres nations examinées. Cela constitue, à notre sens, une anomalie flagrante, qui montre l'avance spéculative des cours boursiers français par rapport au mouvement inflationniste général.

Si l'on observe les indices sur base 100 en 1929-1938, le rapport examiné s'établit, pour la France, à des niveaux plus voisins de ceux d'autres pays. Mais il faut tenir compte essentiellement, ici, des différences énormes qui existent entre les divers pays, au point de vue des niveaux industriels, et de la décadence de fait de la France actuelle. Sans doute (avec les indices sur base 100 en 1929-1938), le rapport examiné en France à 0,70 n'est pas beaucoup plus élevé que le même rapport aux Etats-Unis à 0,63, en Belgique à 0,55, et est inférieur au rapport de la Suède (0,95), du Canada (0,75) ou de la Suisse (0,74). Mais il est essentiel, comme déjà indiqué, de se rendre compte de notre décadence industrielle (décadence de niveau et décadence d'outillage encore plus grave). En effet — en ce qui concerne les niveaux industriels seuls — l'indice français s'établit, sur base 100 en 1929-1938, pour le premier semestre 1947 en moyenne à 90, pendant qu'il est, pour les pays que nous venons de citer, à 211 pour les Etats-Unis, 100 pour la Belgique, 140 pour la Suède, 219 pour le Canada et 146 environ pour la Suisse (évaluation très approximative pour ce dernier pays), etc... (V. le tableau X). Et il est d'ailleurs encore, dans notre pays, nombre d'esprits qui n'ont même pas compris la nécessité d'un redressement très important de la conjoncture industrielle française (sans parler de la rénovation d'outillage depuis longtemps urgente). Le retard du secteur agricole, dans notre pays, est non moins flagrant.

La position de la France, au point de vue du rapport examiné de la Bourse aux prix, devrait être, au mieux, de l'ordre de celle

constatée pour la Belgique. L'effort ardu de stabilisation que la Belgique a déjà entrepris largement reste à faire dans notre pays; et il va s'engager dans la période immédiatement suivante.

Nous en aurons assez dit pour appuyer nos indications de prudence, au point de vue des niveaux boursiers français, dans la période troublée et infiniment délicate qui va suivre.

Jean DESSIRIER.

TABLEAU ANNEXE I.

Indices de la parité-or officielle du franc

(utilisés par le calcul des indices-or du tableau IV).

ANNÉES ET MOIS	A Cours du dollar-papier en francs (a)	B % de la parité-or du dollar par rapport à sa valeur-or de 1929 (d)	C Cours du dollar à parité-or de 1947 en francs (A × 59,06 / B) (e)	INDICES DE LA PARITÉ-OR DU FRANC (d'après C) Sur base 100 en 1938 (100 × 34,95 / C)	Sur base 100 en 1929-38 (100 × 18,21 / C)
1929-38 moyenne	»	»	18,21	»	100
1929 moyenne ...	25,53	100	15,07	232	121
1935 moyenne ...	15,149	59,4	15,07	232	121
1937 moyenne ...	25,142	59,06	25,142	139	72,5
1938 moyenne ...	34,952	59,06	34,952	100	52,2
1939 moyenne ...	39,812	59,06	39,812	87,7	45,8
— juin	37,75 (b)	59,06	37,75	92,6	48,3
1940 moyenne ...	43,80	59,06	43,80	79,7	41,5
1941 moyenne ...	43,80	59,06	43,80	79,7	41,5
1942 moyenne ...	43,80	59,06	43,80	79,7	41,5
1943 moyenne ...	43,80	59,06	43,80	79,7	41,5
1944 moyenne ...	46,38	59,06	46,38	75,3	39,3
1945 moyenne ...	51,13 (c)	59,06	51,13	68,3	35,6
1946 moyenne ...	119,107	59,06	119,107	29,32	15,29
1946 janvier	119,107	59,06	119,107	29,32	15,29
février	119,107	59,06	119,107	29,32	15,29
mars	119,107	59,06	119,107	29,32	15,29
avril	119,107	59,06	119,107	29,32	15,29
mai	119,107	59,06	119,107	29,32	15,29
juin	119,107	59,06	119,107	29,32	15,29
juillet	119,107	59,06	119,107	29,32	15,29
août	119,107	59,06	119,107	29,32	15,29
septembre ..	119,107	59,06	119,107	29,32	15,29
octobre	119,107	59,06	119,107	29,32	15,29
novembre ...	119,107	59,06	119,107	29,32	15,29
décembre ...	119,107	59,06	119,107	29,32	15,29
1947 janvier	119,107	59,06	119,107	29,32	15,29
février	119,107	59,06	119,107	29,32	15,29
mars	119,107	59,06	119,107	29,32	15,29
avril	119,107	59,06	119,107	29,32	15,29
mai	119,107	59,06	119,107	29,32	15,29
juin	119,107	59,06	119,107	29,32	15,29
juillet	119,107	59,06	119,107	29,32	15,29
août	119,107	59,06	119,107	29,32	15,29

(a) En fin de mois; pour les moyennes annuelles, moyenne de 12 cotes mensuelles. Cours officiels depuis 1940.

(b) Pour la semaine terminée au 1er juillet 1939.

(c) Compte tenu de la dévaluation du franc intervenue dans les six derniers jours de l'année.

(d) Pourcentages de la parité-or du dollar utilisés pour les dix années 1929 à 1938 : 100, 100, 100, 100, 80,7, 59,6, 59,4, 59,2, 59,06, 59,06.

(e) Les cours pour les dix années 1929 à 1938 sont : 15,07, 15,04, 15,06, 15,02, 15,03, 15,07, 15,07, 16,68, 25,142, 34,952 (moyenne 1929-1938 : 18,21).

TABLEAU ANNEXE II.

Indices récents des valeurs à revenu variable et des prix de gros en divers pays (*a*).

(Indices base 100 en 1938 et base 100 en 1929-1938, vers la fin de chaque mois)
(utilisés pour le calcul des rapports figurant au tableau X).

NATIONS	INDICES BASE 100 EN 1938								INDICES BASE 100 EN 1929-38.							
	VALEURS A REV. VARIABLE				PRIX DE GROS				VALEURS A REV. VARIABLE				PRIX DE GROS			
	mars 1947	avril 1947	mai 1947	juin 1947	mars 1947	avril 1947	mai 1947	juin 1947	mars 1947	avril 1947	mai 1947	juin 1947	mars 1947	avril 1947	mai 1947	juin 1947
France (*b*)	1.461	1.070	1.049	1.474	860	847	946	904	845	778	762	853	1.161	1.143	1 279	1.220
Etats-Unis (*c*) A	135	128	129	135	190	188	(187)	188	117	111	112	117	190	188	(187)	188
Etats-Unis (*c*) B	144	147	142	137	»	»	»	»	125	128	123	119	»	»	»	»
Angleterre (*d*) A	143 1/2	149	153	151	182	185	187	188	143	148	151	149	194	197	199	200
Angleterre (*d*) B	162	169	173	171	»	»	»	»	166	167	171	169	»	»	»	»
Belgique (*e*) A	219	200	202	197	—	—	—	340	213	194	196	191	—	—	—	347
Belgique (*e*) B	219	222	192	185	—	—	—	»	213	216	186	180	—	—	—	»
Pays-Bas (*f*)	206	227	214	227	264	264	263	265	203	224	212	224	312	312	311	313
Suisse	124	120	—	—	206	207	207	—	155	150	—	—	208	209	209	—
Suède	156	160	—	—	177	178	179	—	182	187	—	—	191	192	193	—
Canada	105	103	—	—	153	156	159	162	117	118	—	—	156	159	162	165
Danemark	134	—	—	—	200	201	—	—	149	—	—	—	227	228	—	—
Norvège	199	198	—	—	172	172	—	—	260	258	—	—	195	195	—	—
Italie (*g*)	1.466 (*g*)	—	—	—	3 898 (*g*)	—	—	—	1.722 (*g*)	—	—	—	4.780 (*g*)	—	—	—

(*a*) Sauf indication contraire, indices, officiels en général, publiés par l'O.N.U. ou antérieurement par la S.D.N.

(*b*) France : Indices boursiers établis pour la *Conjoncture économique et financière*. Indices officiels des prix de gros. — Les indices (1938 = 100) pour décembre 1946 sont : valeurs à revenu variable, 1.329; prix de gros, 842. Pour août 1947 : valeurs, 1386; prix, 998.

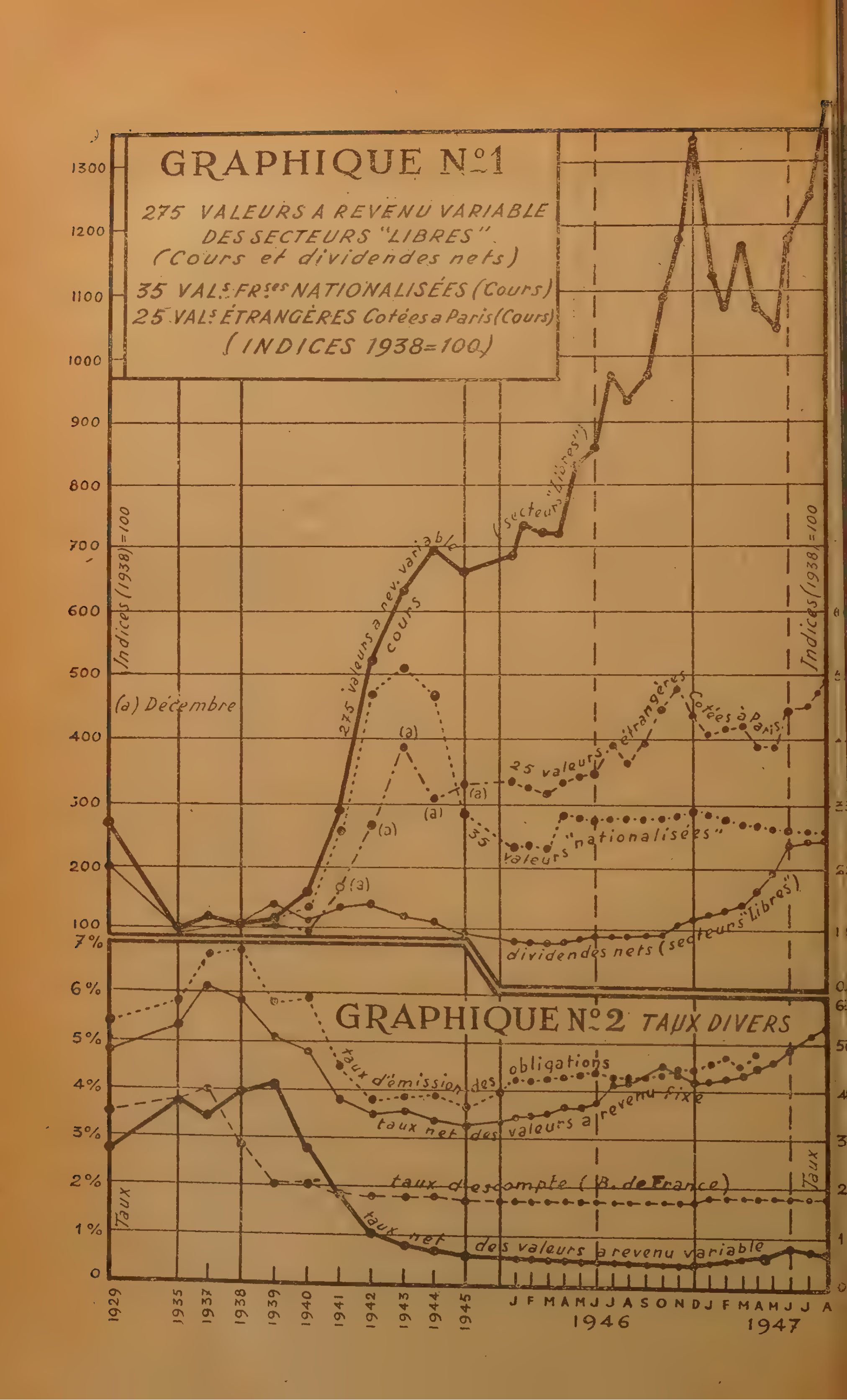
(*c*) Etats-Unis : A, indice boursier Dow Jones. — B, indice boursier « Standard and Poors ».

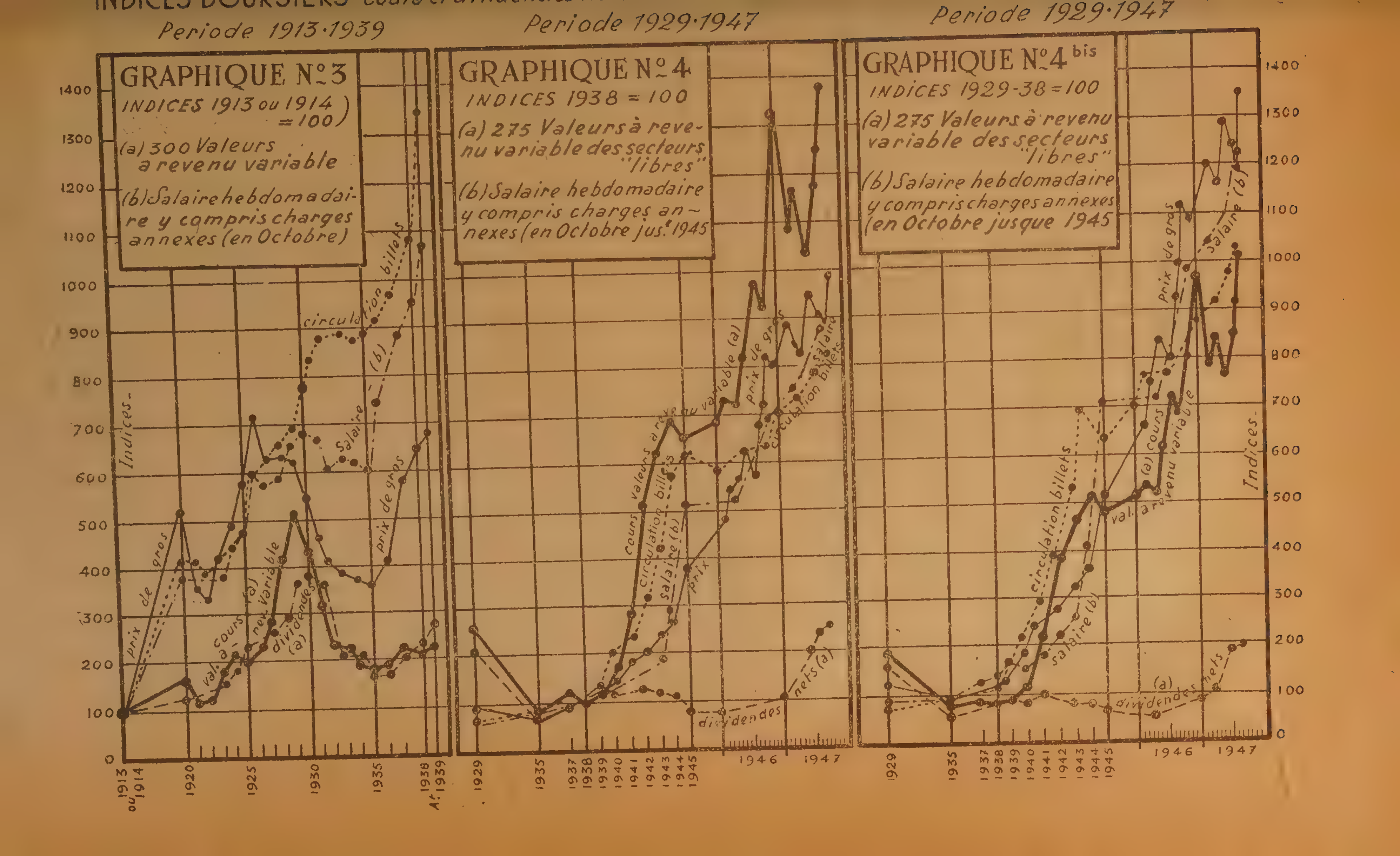
(*d*) Angleterre : A, indice boursier du London Cambridge E.S. — B, indice boursier de l'« Investors Chronicle » (pour les deux derniers mois, indices prolongés d'après l'indice boursier du Financial Times).

(*e*) Belgique : A, indice boursier de l'Institut de Louvain. — B, indice boursier publié par l'O.N.U. (ces deux indices ont été prolongés, pour les mois récents, d'après l'indice de l'Agence économique et financière). Indice des prix de gros évalué (sur la base des travaux de l'Institut de Louvain).

(*f*) Pays-Bas : indice boursier de l'O.N.U. (prolongé en mai et juin d'après l'indice de l'Agence économique et financière).

(*g*) Italie : tous indices pour février 1947.


GRAPHIQUE N° 1
275 VALEURS A REVENU VARIABLE DES SECTEURS "LIBRES" (Cours et dividendes nets)
35 VALs FRses NATIONALISÉES (Cours)
25 VALs ÉTRANGÈRES Cotées à Paris (Cours)
(INDICES 1938=100)
1300
1200
1100
1000
900
800
700
600
500
400
300
200
100
Indices (1938)=100
(a) Décembre
275 valeurs à rev. variable cours
(secteurs "Libres")
25 valeurs étrangères Cotées à Paris
35 valeurs "nationalisées"
dividendes nets (secteurs "Libres")
(a)
GRAPHIQUE N° 2 TAUX DIVERS
7%
6%
5%
4%
3%
2%
1%
0
taux d'émission des obligations
taux net des valeurs à revenu fixe
taux d'escompte (B. de France)
taux net des valeurs à revenu variable
Taux
1929
1935
1937
1938
1939
1940
1941
1942
1943
1944
1945
J F M A M J J A S O N D
1946
J F M A M J J A
1947


INDICES BOURSIERS
Periode 1913·1939
GRAPHIQUE N° 3
INDICES 1913 ou 1914 = 100)
(a) 300 Valeurs a revenu variable
(b) Salaire hebdomadaire y compris charges annexes (en Octobre)
Periode 1929·1947
GRAPHIQUE N° 4
INDICES 1938 = 100
(a) 275 Valeurs à revenu variable des secteurs "libres"
(b) Salaire hebdomadaire y compris charges annexes (en Octobre jus.t 1945
Periode 1929·1947
GRAPHIQUE N° 4 bis
INDICES 1929-38 = 100
(a) 275 Valeurs à revenu variable des secteurs "libres"
(b) Salaire hebdomadaire y compris charges annexes (en Octobre jusque 1945
Indices
prix de gros
circulation billets
Salaire (b)
cours valeurs à revenu variable (a)
dividendes (a)
dividendes nets (a)
1400
1300
1200
1100
1000
900
800
700
600
500
400
300
200
100
0
1913 ou 1914
1920
1925
1930
1935
1938
At 1939
1929
1935
1937
1938
1939
1940
1941
1942
1943
1944
1945
1946
1947

LES ÉMISSIONS

SOMMAIRE : I. *Vue d'ensemble.* — II. *Le secteur public et semi-public : A. Trésor et Caisse autonome; B. Autres collectivités : Crédit National, S. N. C. F., départements et communes, territoires d'outre-mer.* — III. *Le secteur privé.* — IV. *Conclusion.*

I. — VUE D'ENSEMBLE.

a) *Montant brut des émissions.* — Pour l'ensemble des huit années 1939 à 1946, le montant global des émissions, évalué d'après le *Bulletin de la Statistique générale de la France*[1], s'est élevé, compte non tenu des remboursements, à 4 milliards 405.477 millions. Ce montant global des *émissions brutes* se répartit comme il suit (en millions) :

Etat (Trésor et Caisse autonome)........................ F.	4.143.269
Autres collectivités du secteur public et semi-public (Crédit National, S. N. C. F., collectivités publiques, métropolitaines, territoires d'outre-mer)........................	127.086
Secteur privé	135.122
	4.405.477

b) *Montant net des émissions.* — La mesure des *nouveaux* appels à l'épargne ne peut être obtenue qu'en déduisant des chiffres indiqués ci-dessus le montant des *remboursements* intervenus durant la même période. Cette déduction apporte de considérables modifications aux chiffres qui viennent d'être indiqués, spécialement en ce qui concerne les émissions de l'Etat. Dans les 4.405.477 millions d'émissions brutes, figurent notamment les émissions du Trésor à court terme qui donnent lieu à un renouvellement constant; l'endettement de l'Etat est donc très inférieur au chiffre indiqué ci-dessus. Il en va de même, quoique dans une mesure beaucoup moindre, pour les autres organismes émetteurs.

D'autre part, durant la période que nous étudions, les placements français en émissions étrangères ont entièrement cessé Par contre, les emprunts étrangers précédemment émis ont

---

1. La discussion critique des données utilisées dans ces statistiques figure dans le *Bulletin de la Statistique générale de la France*. Elle ne sera pas reprise dans le présent exposé.

donné lieu à des remboursements, pour des montants d'ailleurs modiques. Il y a lieu de tenir compte de ces remboursements étrangers, qui ont trouvé leur remploi dans les émissions françaises, pour déterminer non pas exactement l'investissement nouveau net en argent frais[2], mais le montant des émissions nettes de remboursements.

Les *émissions, nettes de remboursements*, se sont élevées à 1.047.778 millions, qui se répartissent ainsi entre les trois secteurs plus haut définis (en millions) :

Etat	F.	845.781
Autres collectivités publiques et semi-publiques		87.168
Secteur privé		114.981
TOTAL des émissions nettes	F.	1.047.930
A déduire : remboursements de placements étrangers		952
Montant des émissions nettes de remboursements	F.	1.046.978

Le tableau ci-après[3] fournit l'indication du *montant annuel des émissions nettes* pour la période 1939-1946 et, à titre com-

ANNÉES	SECTEUR PUBLIC ET SEMI-PUBLIC		SECTEUR PRIVÉ	TOTAL	ANNÉES	SECTEUR PUBLIC ET SEMI-PUBLIC		SECTEUR PRIVÉ	TOTAL
	Etat	Autres collectivités				Etat	Autres collectivités		
1939..	44.950	— 1.104	— 3.895	47.741	1931..	— 4.094	1.994	12.779	10.679
1940..	81 900	— 1 590	1.112	81.422	1932..	8.285	10.806	4.348	23 439
1941..	82.680	27.081	6.150	115.911	1933..	7 803	8 291	2.297	18.391
1942..	108.000	20.076	17.320	145.396	1934..	8.590	7.861	2.194	18.645
1943..	146 700	5.797	9 029	161.526	1935..	10.727	6.053	863	17.643
1944..	263.810	— 230	7.809	211.389	1936..	5.996	2.247	212	8 455
1945..	163.350	6 813	24.001	194.164	1937..	12.328	2.476	1.513	16.317
1946..	14.391	30.325	45 665	90.381(a)	1938..	17.650	1.999	650	20.299
TOTAL.	845.781	87.168	114.981	1.047.930	TOTAL.	67.285	41.727	24.856	133.868
Pourcentages	80,71	8,32	10,97	100	Pourcentages	50,26	31,17	18,57	100

(a) Dans le rapport précité du Conseil national du Crédit pour 1946 (p. 36), le total des versements *effectifs* de fonds pour souscriptions d'obligations et d'actions est évalué à 85 milliards, l'augmentation des ressources de la Caisse des dépôts en provenance des Caisses d'épargne à 64 milliards, ensemble 149 milliards, dont il faut déduire 45 milliards d'achat de rentes faits par la Caisse des dépôts pour obtenir le montant de *l'épargne réellement investie : 104 milliards.*

2. Pour déterminer le montant exact des nouveaux investissements, il y a lieu d'ajouter au montant des émissions nettes celui des excédents de dépôts dans les caisses d'épargne et de soustraire de leur somme le montant des achats en Bourse, et éventuellement des souscriptions de titres nouveaux effectués par la Caisse des dépôts et consignations (Cf. rapport du Conseil national du Crédit pour 1946, p. 36).

3. Tous les tableaux de montants émis sont établis en millions de francs.

paratif, pour la période des huit années antérieures (1931-1938) avec leur répartition entre les trois secteurs.

La comparaison des *montants émis* durant les deux périodes considérées ne saurait être significative, en raison notamment de l'évolution monétaire.

Par contre, il paraît intéressant d'examiner les *pourcentages respectifs* des trois secteurs de 1939 à 1946, d'une part, et de 1931 à 1938, d'autre part.

Ces pourcentages sont indiqués dans le tableau suivant :

Secteur public et semi-public. Secteur privé. Pourcentage des émissions.

ANNÉES	SECTEUR PUBLIC ET SEMI-PUBLIC			SECTEUR PRIVÉ	ANNÉES	SECTEUR PUBLIC ET SEMI-PUBLIC			SECTEUR PRIVÉ
	Etat	Autres collectivités	Ensemble			Etat	Autres collectivités	Ensemble	
1939....	93 94	8.14	102.08	— 2.08	1931....	— 38,33	18.67	— 19.66	119.66
1940....	100.59	– 1,95	98.64	1.36	1932....	35.33	46.10	81.45	18.55
1941....	71.34	23 36	94.70	5.30	1933....	42,43	45.09	87,52	12,48
1942....	74,28	13.81	88.09	11.91	1934....	46.08	42.16	88.24	11,76
1943....	90.83	3.59	94.42	5.58	1935....	60,81	34.30	95.11	4,89
1944....	96.41	— 0.10	96.31	3.69	1936....	70,92	26.58	97.50	2.50
1945....	84.11	3,51	87 62	12,38	1937....	75.56	15.17	90.73	9.27
1946....	15,93	33.55	49.48	50.52	1938....	86,96	9,84	96.80	3.20
ENSEMBLE.	80,71	8,32	89,03	10,97	ENSEMBLE	50,26	31,17	81,43	18,57

Si l'on envisage globalement la répartition pour l'une et l'autre période de huit ans, on aperçoit que la part du secteur privé s'est réduite de 18,57 à 10,97 % de l'ensemble des émissions, celle du secteur public et semi-public passant de 81,43 à 89,03 %.

Mais cette *réduction progressive du secteur privé* se dessinait déjà nettement avant la guerre. De plus, elle ne s'est pas opérée d'un mouvement continu. Si l'on coupe en deux moitiés chacune des deux périodes de comparaison, on constate que, pour l'une et l'autre, l'évolution s'est produite en sens inverse. La part du secteur privé, qui était de 30,38 % sur l'ensemble des émissions des années 1931 à 1934, était tombée à 5,16 % durant les quatre années suivantes (1935-1938). Elle est restée à un niveau très faible — 7,29 % — de 1939 à 1942, pour se relever à 13,14 % de 1943 à 1946. Ce redressement du secteur privé est imputable, en fait, à la seule année 1946 durant

laquelle, pour la première fois depuis 1931, les émissions nettes du secteur privé (50,52 %) ont légèrement dépassé celles du secteur public ou semi-public (49,48 %).

Le tableau ci-après fournit la répartition proportionnelle moyenne des émissions entre les deux secteurs pour les quatre périodes quadriennales comprises entre 1931 et 1946 :

Pourcentages du secteur public et semi-public et du secteur privé.

ANNÉES	SECTEUR PUBLIC ET SEMI-SECTEUR			SECTEUR PRIVÉ
	ÉTAT	AUTRES COLLECTIVITÉS	ENSEMBLE	
1931 à 1934......	28,93	40,69	69,62	30,38
1935 à 1938......	74,47	20,37	94,84	5,16
1939 à 1942......	81,30	11,41	92,71	7,29
1943 à 1946......	80,25	6,61	86,86	13,14

Nous avons conservé, pour la facilité des comparaisons d'une période à l'autre, la distinction traditionnelle entre le secteur public et semi-public d'une part, le secteur privé de l'autre. Or, cette distinction tend à correspondre de moins en moins à la réalité, étant donné l'interpénétration croissante de ces deux secteurs, sous l'action toujours plus marquée de l'étatisation de l'économie. Outre les offices et établissements publics autonomes, il existe des établissements publics à caractère industriel et commercial, des sociétés d'économie mixte dans des domaines d'activité très variés (information, cinéma, mines, énergie, produits chimiques, industrie mécanique, communications, etc...), des régies autonomes et enfin des sociétés nationalisées (banques, assurances, houillères, électricité, gaz).

Le tracé des frontières entre les deux secteurs devient dès lors de plus en plus indécis : on peut considérer que leur discrimination classique est devenue arbitraire; elle est désormais dépassée.

II. — Le secteur public et semi-public.

Les émissions réalisées seront étudiées sous deux paragraphes distincts :

a) émissions réalisées par l'Etat (Trésor et Caisse autonome), d'une part;

b) par les diverses collectivités relevant de ce secteur (Crédit National, S. N. C. F., collectivités publiques, territoires de l'Union française), d'autre part.

L'ensemble des émissions en cause s'est, de 1939 à 1946, élevé à (en millions) .... F.	4.275.775
Les remboursements réalisés pendant la même période se chiffrent à	3.342.826
Les émissions nettes ressortent par conséquent à .... F.	932.949

et se répartissent ainsi (en millions) :

	Court terme	Moyen et long terme
Etat (Trésor et Caisse autonome).... F.	678.008	167.773
Collectivités	»	87.168
	678.008	254.941
	932.949	

A. — *Emissions de l'Etat : Trésor et Caisse autonome.*

Les chiffres globaux qui viennent d'être indiqués marquent la proportion considérable du « court terme » dans l'ensemble des émissions de l'Etat : comme on le voit par le tableau précédent, il représente, avec 678 milliards, environ le quadruple des émissions à moyen ou long terme (167 milliards). C'est là un trait nouveau et particulièrement caractéristique des méthodes de financement adoptées depuis la guerre.

Le tableau suivant met en lumière le contraste existant à cet égard entre les deux périodes 1939-1946 et 1931-1938. On constate, en effet, que, dans les années d'avant-guerre, les bons du Trésor n'intervenaient que pour moins de moitié dans l'ensemble des émissions de l'Etat.

L'étude consacrée dans ce même ouvrage au budget, à la trésorerie et à la dette publique souligne la différence entre les

Etat (Trésor et Caisse autonome).
(Emissions nettes en millions de francs.)

ANNÉES	COURT TERME	MOYEN ET LONG TERME	TOTAL	POURCENTAGES		ANNÉES	COURT TERME	MOYEN ET LONG TERME	TOTAL	POURCENTAGES	
				COURT TERME	MOYEN ET LONG TERME					COURT TERME	MOYEN ET LONG TERME
1939.	35.100	9.850	44.950	78,09	21,91	1931.	— 991	— 3.103	— 4.094	24,20	75,80
1940.	85.300	— 3 400	81 900	104,15	— 4,15	1932	10.953	— 2.668	8.285	132,20	— 32,20
1941.	89.350	— 6.670	82.680	108,06	— 8,06	1933.	— 1 588	9.391	7.803	— 20,35	120,35
1942.	105 500	2 500	108.000	97,69	2,31	1934.	530	8.060	8.590	6,16	93,84
1943	107.100	39.600	146.700	73,01	26,99	1935.	5.204	5.523	10.727	48,51	51,49
1944.	63 200	140.610	203.810	31	69	1936.	3.391	2.605	5 996	56,56	43,44
1945.	169.850	— 6.500	163.350	103,97	— 3,97	1937	1.797	10 531	12.328	14,57	85,43
1946.	22.608	— 8.217	14 391	157,09	— 57,09	1938.	11 973	5.677	17.650	67,84	32,16
TOTAUX.	678.008	167.773	845.781	81,47	19,83	TOTAUX.	31.269	36.016	67.285	46,47	53,53

modes de financement des deux guerres. Durant et après la première, la dette à court terme, contractée sous forme de bons de la Défense nationale, était aussitôt que possible consolidée par des emprunts à long terme : 5 % 1915 et 5 % 1916, 4 % 1917 et 4 % 1918, 5 % et 6 % 1920.

Dans la période récente, il y a eu au contraire recours systématique au marché monétaire. Même dans les cas où le marché financier est intervenu de façon notable, l'émission des bons du Trésor s'est à peine ralentie : elle a atteint son maximum en 1945, pour décliner sensiblement dans la période la plus récente.

1° *Les bons du Trésor.* — Cette politique, qui, il y a trente ans, eût semblé hardie, a été favorisée par les circonstances économiques. Au fur et à mesure que se prolongeait la période d'occupation, la pénurie des matières premières et des objets fabriqués s'aggravait et privait de leurs débouchés normaux les ressources liquides des sociétés et des particuliers. Aussi les disponibilités monétaires mises en circulation en quantités croissantes ont-elles trouvé leur emploi dans les bons à diverses échéances (75 jours à 5 ans) émis de façon continue par le Trésor public.

Le tableau ci-après fournit le relevé des émissions et des remboursements annuels de 1939 à 1946 :

Emissions et remboursements de bons du Trésor
(en millions de francs.)

ANNÉES	EMISSIONS	REMBOURSEMENTS	EMISSIONS NETTES
1939	122.500	87.400	35 100
1940	252.300	167.000	85.300
1941	375.650	286 300	89 350
1942	420.400	314.900	105.500
1943	469 400	362 300	107 100
1944	581.200	518.000	63.200
1945	815.450	645.600	169 850
1946	690.084	667.476	22.608
	3.726.984	3.048.976	678 008

Aux bons du Trésor ou aux bons d'armement, qui comportaient des échéances variant de 75 jours à 2 ans, il faut ajouter les bons de la Défense nationale à 3 ans qui ont été émis jusqu'au 29 septembre 1941, les bons d'épargne à 4 ans, émis du 1er mai 1942 au 23 janvier 1945, enfin les bons de la Libération de 6 mois à 5 ans, créés le 3 avril 1945.

Au 30 septembre 1946, la dette à court terme se décomposait ainsi :

Bons du Trésor (75 à 105 jours, 6 mois, 1 an, 2 ans). F.	598 milliards
Bons d'épargne à 4 ans et divers	20 milliards
Bons de la Libération	55 milliards
	673 milliards

Comme on le constate par le relevé ci-dessus, le montant des émissions brutes est allé croissant de 1939 à 1945 inclus, passant de 122,5 à 815,4 milliards pour fléchir, en 1946, à 690 milliards. Quant aux émissions nettes, remboursements déduits, elles ont plus que doublé, de 1939 (35,1 milliards) à 1940 (85,3 milliards), pour atteindre un premier maximum en 1943 (107,1 milliards), fléchir en 1944, sous l'action des événements de guerre, à 63 milliards, monter à leur point culminant en 1945, surtout durant le premier semestre (169,8 milliards) et tomber en 1946 à 22,6 milliards.

Dans cette dernière période, la conjoncture exceptionnelle des années d'occupation a été pour ainsi dire inversée : l'industrie en reprise, la hausse des prix et le financement des

stocks commerciaux ont réclamé une part considérable des disponibilités réduites par les dépenses de consommation. Les banques, ainsi que le constate le dernier rapport du Conseil national du Crédit, ont dû faire une part toujours plus large aux demandes de crédits privés et au financement des fournisseurs de l'Etat, de sorte que les souscriptions de bons du Trésor ont enregistré une chute presque verticale.

Néanmoins, considéré dans son ensemble, ce financement massif à court terme, prolongé durant sept années pleines, est sans précédent dans l'histoire de nos finances publiques. Il a eu une conséquence notable : l'accroissement du volume de la dette n'a pas été accompagné d'un accroissement proportionnel de la charge budgétaire en résultant, car les taux d'intérêt des bons du Trésor sont très inférieurs à ceux des emprunts à long terme et ont décliné de 3 % à 1,75 % (pour les bons à 1 an), comme le montre le tableau ci-après :

Taux des bons du Trésor à un an (moyennes annuelles).

1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946
2,75	3	2,51	2,25	2,25	2,21	1,75	1,75

2° *Emissions à long terme de l'Etat (Trésor et Caisse autonome)*. — L'endettement de l'Etat par des emprunts à moyen ou long terme a été proportionnellement faible. Sur les huit années que nous passons en revue, quatre ont été caractérisées par le fait que les remboursements ont dépassé les émissions (1940, 1941, 1945, 1946). Aucune émission de cette catégorie n'a eu lieu en 1940; il en est de même en fait pour l'année 1946, où la statistique ne relève que 5 millions émis.

Le tableau ci-après fournit le relevé annuel des émissions et remboursements pour la période 1939-1946 et, en regard, pour la période 1931-1938 [4].

---

4. Les émissions du Crédit National ne sont pas incluses dans ce relevé et figurent plus loin dans celui des collectivités publiques et semi-publiques.

Trésor et Caisse autonome. Opérations à moyen et long terme.

ANNÉES	EMISSIONS	REMBOURSEMENT	EMISSIONS NETTES	ANNÉES	EMISSIONS	REMBOURSEMENT	EMISSIONS NETTES
1939....	16.250	6.400	9.850	1931....	862	3.965	— 3.103
1940....	—	3.400	— 3.400	1932....	10.754	13.422	— 2 668
1941....	30.430	37.100	— 6.670	1933....	13.656	4.265	9.391
1942....	44.200	41.700	2.500	1934....	15.666	7.606	8.060
1943....	46.700	7.100	39.600	1935....	10.123	4.600	5.523
1944....	145.100	4.490	140 610	1936....	7 298	4 693	2.605
1945....	133.600	140.100	— 6 500	1937....	19 318	8.787	10 531
1946....	5	8.222	— 8.217	1938....	11.036	5.359	5.677
	416.285	248.512	167.773		88.713	52.697	36.016

Un éphéméride sommaire de ces opérations complétera utilement les indications de ce tableau :

En 1939, le Trésor a émis :

10.685 millions en rente 5 % amortissable;
2.080 millions d'emprunts en florins 3 3/4 %;
3.284 millions d'emprunts en florins 4 %.

En 1941, la Caisse autonome a émis un emprunt 4 % de 28.100 millions, qui a permis la conversion des bons du Trésor 5 % 1934 et 1937, 5 1/2 %, et des bons du Trésor 5 % 1935.

Il a été émis, en outre, 5.600 millions d'obligations 4 % des P. T. T., pour conversion des emprunts 5 % 1928, 5 % 1934-1935, 5 % 1936 et 6 % 1938.

En 1942, le Trésor a émis un montant de 35.800 millions en rente 3 1/2 % amortissable, qui a servi à la conversion des rentes 4 1/2 % 1937 et 5 % 1939, ainsi que des obligations du Trésor 4 1/2 % 1932 (Outillage national).

Il a, en outre, émis un montant de 9.684 millions de rente 3 % amortissable en conversion de la rente 4 % 1925.

En 1943, la Caisse autonome a émis un emprunt de 13.962 millions en obligations 3 1/2 % qui a permis la conversion des bons du Trésor 4 % 1933.

Le Trésor a, d'autre part, émis :

3.300 millions en obligations P. T. T. 3 1/2 %;
30 milliards d'obligations du Trésor 3 1/2 % en trois tranches (mai-juillet-octobre).

En 1944, le Trésor a émis 10 milliards d'obligations 3 1/2 % (en février) et 165 milliards de rente 3 % perpétuelle, dont 35 milliards ont été libérés en bons à court terme.

En 1945, il a émis 103 milliards de rente 3 % amortissable, en conversion des rentes 4 % 1917, 4 % 1918 et à 4 1/2 % 1932 tranches A et B. Pour les deux années, les émissions à long terme se totalisent par 278 milliards environ.

B. — *Emissions des autres collectivités publiques ou semi-publiques.*

Dans cette catégorie se trouvent réunies les émissions des collectivités ci-après :

1° Crédit National;

2° S. N. C. F. (ou Compagnies de chemins de fer pour la période antérieure);

3° Autres collectivités publiques (départements et villes);

4° Territoires d'outre-mer.

Le tableau ci-après indique le montant global des émissions et des remboursements effectués : d'une part, de 1939 à 1946; d'autre part, de 1931 à 1938 par ces diverses collectivités.

COLLECTIVITÉS	1939-1946			1931-1938		
	EMISSIONS	REMBOURSEMENTS	EMISSIONS NETTES	EMISSIONS	REMBOURSEMENTS	EMISSIONS NETTES
Crédit National	79.600	20.921	58.679	7.392	6.067	1.325
S. N. C. F	35.600	15.509	20.091	34.050	16.488	17.562
Collectivités publiques ...	7.592	7.402	190	11.824	1.287	10.537
Territoires d'outre-mer ..	9.714	1.506	8.208	13.400	1.097	12.303
TOTAUX......	132.506	45.338	87.168	66.666	24.939	41.727

1° *Le Crédit National*, qui, durant la période d'avant guerre, n'avait eu qu'une part restreinte dans l'activité d'émission que nous analysons, a pris, de loin, la première place dans les années 1939-1946. Le tableau ci-après indique, année par année, les montants émis et les montants remboursés par cet organisme durant les deux périodes.

Emissions et remboursements du Crédit National.

ANNÉES	EMISSIONS	REMBOURSEMENTS	EMISSIONS NETTES	ANNÉES	EMISSIONS	REMBOURSEMENTS	EMISSIONS NETTES
1939....	—	114	— 114	1931....	2.198	3 376	— 1.178
1940....	—	126	— 126	1932....	1.094	153	941
1941....	12.300	8.409	3.891	1933....	400	691	— 291
1942....	11.300	223	11.077	1934....	1.000	324	676
1943....	6.000	355	5 645	1935....	700	370	330
1944....	—	395	— 395	1936....	—	372	— 372
1945....	20.000	10.828	9 172	1937....	1.000	392	608
1946....	30.000	471	29.529	1938....	1.000	389	611
TOTAUX..	79.600	20.921	58.679	TOTAUX..	7.392	6.067	1.325

Le Crédit National a émis :

— en mai 1941, des bons décennaux 4 % pour un montant de 300 millions;

— en juillet 1941, un emprunt 4 % à lots de 12 milliards, qui a permis le remboursement de divers emprunts 6 % (janvier 1923, juin 1923, janvier 1924, février 1938), ainsi que d'un emprunt de 5 1/2 % 1937, des obligations de dommages de guerre 5 % à 15 ans et des obligations du Trésor 4 % et 4 1/2 %;

— en février et octobre 1942, deux emprunts de 3 1/2 % à lots d'ensemble de 11 milliards;

— en décembre 1943, un emprunt de 3 1/2 % à lots de 6 milliards;

— en juillet 1945, un emprunt de 3 % à lots de 20 milliards, qui a permis le remboursement de divers emprunts 5 % (1919, 1920, 1934 et 1935), ainsi que des bons décennaux émis en 1941;

— en juillet 1946, un emprunt 3 % à lots de 30 milliards, dont 28 milliards ont été effectivement souscrits.

2° *La S. N. C. F.* n'a guère dépassé en montants émis, depuis huit ans, les niveaux de la période antérieure. Etant donné l'amenuisement du pouvoir d'achat du franc, cette comparaison, que l'on trouvera dans le tableau ci-après, traduit en réalité une réduction considérable de l'effort de financement réclamé directement à l'épargne.

Emissions et remboursements de la S. N. C. F. ou des grands réseaux.

ANNÉES	EMISSIONS	REMBOURSEMENTS	EMISSIONS NETTES	ANNÉES	EMISSIONS	REMBOURSEMENTS	EMISSIONS NETTES
1939....	—	945	— 945	1931....	6 214	8.750	— 2.536
1940....	—	1 425	— 1.425	1932....	6.902	897	6 005
1941....	24.600	1.221	23.379	1933....	6.226	941	5.285
1942...	11.000	5.174	5.826	1934....	5 594	1.243	4 351
1943....	—	1 323	— 1 323	1935....	4.244	1.086	3.158
1944....	—	1.974	— 1.974	1936....	2 440	1.146	1.294
1945....	—	1.992	— 1.992	1937....	1.705	1.178	527
1946....	—	1.455	— 1.455	1938....	725	1.247	— 522
TOTAUX..	35.600	15.509	20.091	TOTAUX..	34.050	16.488	17.562

La S. N. C. F. a émis :

— en 1941, un emprunt 4 % en deux tranches (1re tranche, 4.895 millions; 2e tranche, 19.610 millions) qui ont permis le remboursement d'un certain nombre d'emprunts antérieurement émis par les réseaux;

— en 1942, la S. N. C. F. a émis trois nouveaux emprunts :

en février, un emprunt 3 1/2 % 1942-1957 d'un montant de 5.200 millions;

en décembre, un emprunt 3 1/2 % 1942-1982 d'un montant de 1.860 millions;

un emprunt de conversion de 3.940 millions.

Les remboursements se sont élevés au total, pour l'année 1942, à 5.174 millions (dont 1.234 millions de remboursements normaux et 3.940 millions de conversions).

3° *Les autres collectivités publiques métropolitaines* (départements, communes, etc.) n'ont fait appel au marché des émissions que pour un montant presque négligeable. Le total des émissions nettes réalisées durant les huit dernières années se limite à 190 millions, alors que le chiffre enregistré durant la période précédente était de 10.537 millions.

La statistique de ces émissions peut d'ailleurs comporter certaines lacunes.

Emissions et remboursements des départements, communes et autres collectivités publiques métropolitaines.

ANNÉES	EMISSIONS	REMBOURSEMENTS	EMISSIONS NETTES	ANNÉES	EMISSIONS	REMBOURSEMENTS	EMISSIONS NETTES
1939....	108	108	—	1931....	3 554	306	3.248
1940....	12	138	— 126	1932....	1.900	392	1.508
1941....	34	120	— 86	1933....	531	159	372
1942....	6.429	6.320	109	1934....	1.469	137	1.332
1943....	61	86	— 25	1935....	922	59	863
1944....	10	106	— 96	1936....	1.333	67	1.266
1945....	172	264	— 92	1937....	925	69	856
1946....	766	260	506	1938....	1.190	98	1.092
TOTAUX..	7.592	7.402	190	TOTAUX..	11.824	1.287	10.537

Les seules opérations notables ont été réalisées en 1942 et 1946.

En 1942 :

le *département de la Seine* a émis un emprunt de conversion 3 1/2 % pour un montant de 2.200 millions,

et la *ville de Paris*, un emprunt de conversion 3 1/2 % pour un montant de 4.020 millions.

En 1946 :

le Port autonome du Havre a émis un emprunt de 500 millions,

et les *Chambres de métiers et Chambres de commerce*, un emprunt de 250 millions.

De 1942 à 1945, la *Ville de Marseille* a émis trois emprunts 4 % et un emprunt 3,80 %.

4° *Les territoires d'outre-mer* ont vu fléchir leur activité d'émission d'environ 33 % sur les montants de la période d'avant guerre, comme le montre le tableau ci-après :

Emissions et remboursements des territoires d'outre-mer.

ANNÉES	EMISSIONS	REMBOURSEMENTS	EMISSIONS NETTES	ANNÉES	EMISSIONS	REMBOURSEMENTS	EMISSIONS NETTES
1939....	—	45	— 45	1931....	2 492	32	2.460
1940....	156	69	87	1932....	2.434	82	2.352
1941....	89	192	— 103	1933....	3.058	133	2.925
1942....	3.239	175	3 064	1934....	1 636	134	1 502
1943....	1.700	200	1.500	1935....	1.842	140	1.702
1944....	2.500	265	2.235	1936....	226	167	59
1945....	—	275	— 275	1937....	672	187	485
1946....	2.030	285	1.745	1938....	1.040	222	818
TOTAUX..	9.714	1.506	8.208	TOTAUX..	13.400	1.097	12.303

Les principaux montants émis de 1939 à 1946 se répartissent comme suit :

	ALGERIE	INDOCHINE	MADAGASCAR	MAROC
1942......	1.800	—	500	440
1943......	—	1.700	—	—
1944......	2.000	500	—	—
1946......	2.000	—	—	—
	5.800	2.200	500	440

III. — Le secteur privé.

Le financement du secteur privé est plus complexe que celui du secteur public et semi-public. Une forte part en est assurée par les ressources des collectivités elles-mêmes (auto-financement); il n'en est pas fait état dans les statistiques utilisées ci-après.

D'autre part, les émissions s'effectuent dans ce secteur sous la forme d'actions et d'obligations. Très souvent les actions sont émises avec une prime plus ou moins forte sur le pair, alors que les obligations sont, comme dans le secteur public ou semi-public, usuellement émises au-dessous de la parité nominale. Or, les statistiques sont établies en valeur nominale pour les deux catégories de titres.

Enfin, pour ce qui est des actions, il n'est, en principe, fait état que des émissions comportant une offre publique, ce qui exclut pratiquement une forte proportion de sociétés nouvelles, formées dans un cercle restreint et sans publicité.

Pour ces divers motifs, les chiffres indiqués ci-après n'ont qu'une valeur relative. Mais, sous le bénéfice de ces remarques, ils n'en gardent pas moins un caractère significatif, surtout dans le domaine de la comparaison d'une année à l'autre ou d'une période à l'autre, car leur mode d'établissement est demeuré constant.

Le tableau ci-après fournit une première vue d'ensemble de l'évolution du financement privé, en indiquant, pour les deux périodes 1939-1946 et 1931-1938, le montant global des émissions et des remboursements, actions et obligations réunies.

Emissions et remboursements du secteur privé (actions et obligations).

ANNÉES	EMISSIONS	REMBOURSEMENTS	EMISSIONS NETTES	ANNÉES	EMISSIONS	REMBOURSEMENTS (a)	EMISSIONS NETTES
1939....	4.559	664	3 895	1931....	14.179	1.400	12.779
1940....	1.806	694	1.112	1932....	5.331	983	4.348
1941....	7.610	1.460	6.150	1933....	3.225	928	2.297
1942....	18.656	1.336	17.320	1934....	3.095	961	2.194
1943....	12 898	3.869	9.029	1935....	2.063	1.200	863
1944....	9.441	1 632	7.809	1936....	1.162	950	212
1945....	26 472	2.471	24.001	1937....	2.555	1 042	1.513
1946....	53.680	8 015	45.665	1938....	1.800	1.150	650
TOTAUX..	135 122	20.141	114 981	TOTAUX..	33.410	8.554	24.856

(a) Pour la période 1931-1938, les remboursements d'actions ne sont pas mentionnés dans les statistiques utilisées.

La comparaison des chiffres d'avant et d'après 1939 est, en valeur absolue, peu démonstrative, surtout si l'on a égard au fait que plus de 50 % des émissions de la période de 1939 à 1946 ont été réalisées en 1945 et 1946 (émissions brutes : 80.152 millions sur 135.122 millions au total; émissions nettes : 69.666 millions sur 114.981 millions au total), c'est-à-dire à une époque où la valeur de la monnaie nationale était déjà assez sensiblement altérée.

La zone des bas niveaux d'émission du secteur privé se situe pourtant principalement dans les quatre années qui ont précédé celle de la déclaration de guerre. Les montants émis se sont ensuite relevés avec une chute profonde en 1940. Mais, comme il était normal, c'est après la libération que l'activité de financement des sociétés privées a repris un volume notable. Ainsi qu'on l'a signalé plus haut, les émissions nettes du secteur privé ont même légèrement dépassé en 1946 celles du secteur public ou semi-public.

Mode de financement. Actions et obligations. — Bien que les capitaux émis sous forme d'actions soient sous-évalués et que les capitaux émis sous forme d'obligations soient, au contraire, surévalués dans des statistiques tenues en valeur nominale, il est intéressant de comparer la part proportionnelle des deux catégories d'émission dans les chiffres d'ensemble que fournit le tableau précédent.

On a vu que, de 1931 à 1938, les émissions globales avaient

atteint 33.410 millions, les remboursements (indiqués seulement pour les emprunts obligataires) se chiffrant par 8.554 millions et les émissions nettes par 24.856 millions.

La ventilation de ces chiffres entre actions et obligations s'établit ainsi qu'il suit pour l'ensemble de cette période :

1931-1938	EMISSIONS	REMBOURSEMENTS	EMISSIONS NETTES
Actions	9.064	Non mentionnés	9.064
Obligations	24.346	8.554	15.792
TOTAL........	33.410	8.554	24.856

On a ainsi une base de comparaison approximative avec la période 1939-1946 pour laquelle le tableau ci-après donne, année par année, le montant des émissions et des remboursements effectués dans les deux catégories de titres.

Sociétés françaises. Emissions et remboursements.

ANNÉES	ACTIONS			OBLIGATIONS			ENSEMBLE		
	EMISSIONS	REMBOURSEMENTS	NET	EMISSIONS	REMBOURSEMENTS	NET	EMISSIONS	REMBOURSEMENTS	NET
1939....	937	13	924	3.622	651	2.971	4.559	664	3.895
1940....	408	35	373	1.398	659	739	1 806	694	1.112
1941....	4.438	92	4.346	3.172	1.368	1.804	7.610	1.460	6.150
1942....	4.804	69	4.735	13.852	1.267	12 585	18.656	1.336	17.320
1943....	3.703	60	3.643	9 195	3 809	5 386	12.898	3.869	9.029
1944....	3.042	2	3.040	6 399	1 630	4.769	9.441	1.632	7.809
1945....	4.195	1	4.194	22.277	2 470	19 8[illegible]7	26.472	2 471	24 001
1946....	16.856	—	16 856	36.824	8.015	28.809	53.680	8.015	45.665
TOTAUX.	38 383	272	38.111	96.739	19.869	76.870	135 122	20 141	114.981

Le financement global du secteur privé, évalué en valeurs nominales, s'est donc effectué à raison de 1/3 sous forme d'actions et de 2/3 sous forme d'obligations, si l'on tient compte des remboursements. On notera à ce sujet que la loi validée du 27 octobre 1943, intervenue pour permettre le fonctionnement technique de la Caisse de dépôts et de virements de titres (C.D.V.T.), a interdit l'amortissement des actions par voie de tirage au sort.

L'année 1946 a été caractérisée, non seulement comme on l'a déjà signalé par l'importance globale des émissions du secteur privé, mais aussi par l'accroissement relatif des émissions

réalisées sous forme d'actions. Les augmentations de capital des sociétés ont été particulièrement nombreuses et la proportion *en nominal* des capitaux émis en actions représente 36,9 % du total des émissions nettes.

Les taux d'émission. — Pour corriger approximativement l'erreur qui provient de l'adoption des valeurs nominales comme bases des statistiques qui précèdent, on indique ci-après le rapport en % de la valeur effectivement souscrite à la valeur nominale, les actions faisant dans l'ensemble prime sur le pair et les obligations étant au contraire émises au-dessous du pair.

Rapport de la valeur souscrite à la valeur nominale en pourcentages.

ANNÉES	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946
Actions	104	105	109	112	125	116	134	136
Obligations	94.9	94.9	98.3	98.6	98.6	97.8	98.7	96.9

Comme on le voit, la prime d'émission des *actions* est allée en croissant de façon continue de 1939 à 1946, exception faite de l'année 1944 qui a marqué une inflexion épisodique dans cette courbe.

Pour ce qui concerne les *obligations*, le taux d'émission s'est nettement rapproché du pair à partir de 1941, étant donné l'abondance des disponibilités en quête de placement, mais après avoir marqué un point optimum en 1945, il a marqué une régression en 1946. Il convient d'ailleurs, pour les obligations, de compléter cet indice par celui du taux de rendement net moyen annuel des obligations émises.

Taux de rendement net moyen des obligations émises.

Années :	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946
	5,70	5,91	4,52	3,73	3,78	3,79	3,67	4,36

Ce tableau fait apparaître une sensible baisse du taux d'intérêt dès 1941 et surtout à partir de 1942. Aussi, dans cette période, maintes sociétés ont-elles pu convertir leurs emprunts obligataires antérieurs. En 1946, une tendance inverse s'est manifestée (que les indices ci-dessus accentuent plus sensiblement que la réalité en raison de l'incidence dans leur composition de la taxe de transmission supprimée à compter du

1er janvier 1946), mais qui ne s'en est pas moins accusée en cours d'année, puisque le taux net moyen, qui était de 4,18 % en janvier, s'est élevé jusqu'à 4,59 en novembre et à 4,54 en décembre 1946.

Répartition des émissions suivant l'objet social. — Il paraît intéressant, pour en terminer avec l'examen des émissions du secteur privé, d'en donner une répartition récapitulative suivant l'objet des sociétés émettrices. Il s'agit des émissions *annoncées* et les bases de la statistique utilisée sont différentes de celles qui précèdent. D'autre part, il n'est pas tenu compte des remboursements.

On n'a pas distingué les émissions d'actions et les émissions d'obligations, bien que cette ventilation soit fournie par le *Bulletin de la Statistique générale de la France*. Les montants cumulés des deux formes d'émissions sont donnés par le tableau ci-après, chaque « compartiment » émetteur étant classé par ordre d'importance décroissante des émissions annoncées. La statistique ne porte que sur les années 1940-1946; elle n'a pu être, en raison des circonstances de l'époque, établie pour l'année 1939.

Emissions par catégories, d'après l'objet social des sociétés émettrices.

1940-1946		1931-1938	
CATÉGORIES	MONTANTS ÉMIS	CATÉGORIES	MONTANTS ÉMIS
Travail des métaux	34.732,6	Crédit foncier	8.675
Energie électrique	28.772,2	Energie électrique	8.169,9
Industries chimiques	16.812,4	Banques, sociétés immobil	4.911,6
Crédit foncier	15.797	Travail des métaux	4.709,9
Alimentation	7.959,8	Transports	3 598,8
Commerce	7.673,6	Commerce	2 669
Banques, sociétés immobil.	7.489,1	Pétrole	1.967,1
Textile, travail des étoffes	7 228,1	Mines	1.884,8
Transports	6.082,5	Industries chimiques	1.556,9
Mines	6.052 5	Textile, travail des étoffes.	1.372,4
Construction, travaux publ.	5.103,4	Alimentation	1.329,5
Pétrole	4.382,5	Construction, travaux publ.	1.098,1
Verre, matériaux de constr.	4.194,6	Pêche, forêts, agriculture..	966,4
Gaz	3.114	Gaz	889,1
Papier, imprimerie	1.990,2	Verre, matériaux de constr.	665
Assurances	1.908,4	Papier, imprimerie	427,9
Caoutchouc	1.186,3	Assurances	387,6
Pêche, forêts, agriculture..	940,5	Caoutchouc	282,1
Bois	706,8	Bois	166,2
Cuirs	508,3	Cuirs et peaux	130,1
Télégraphe, radio	472,9	Télégraphe, radio	53,6
Divers	1.456,4	Divers	90,8
	164,564,1		45.941,6

IV. — Conclusions.

Quelques remarques sont indispensables pour éclairer et mettre au point les indications numériques qui viennent d'être fournies.

1° *Evaluation des émissions en francs de germinal.* — Une première question se pose : quelle est la signification exacte de ces chiffres ?

Ils sont exprimés en francs. Ils sont donc la reproduction abrégée des comptabilités d'emprunts, telles qu'elles ont été tenues en fait depuis huit ans par les collectivités tant publiques que privées.

Mais, d'une année à l'autre, les unités de compte utilisées ont perdu une partie de leur pouvoir d'achat. De sorte que, si l'on se place au point de vue de l'économie concrète, on constate que les tableaux ci-dessus additionnent des unités non comparables, puisque ces unités mesurent des valeurs différentes et décroissantes.

Il est parfaitement normal de s'exprimer en francs, lorsque l'unité monétaire demeure stable ou si son pouvoir d'achat ne subit que des variations modérées. Même en cas de variation plus accentuée, l'inconvénient de la méthode n'est pas considérable lorsque les statistiques se réfèrent à une période de recensement relativement courte, comme c'était le cas avant la guerre pour cet *Annuaire*. La présente étude porte, au contraire, sur une longue période durant laquelle notre monnaie nationale a connu une véritable dégradation. L'addition des chiffres annuels, correcte du point de vue de la comptabilité financière, est, il faut le souligner, sans aucune signification au point de vue des réalités; ceci démontre le caractère fallacieux des comptes financiers tenus en période de monnaie mouvante. Et les « faux comptes », dont nous avons été contraints de faire état, correspondent aux « faux droits » mis en circulation et qui se traduisent par une dilution toujours plus poussée de l'unité monétaire.

C'est pourquoi, si l'on entend faire une évaluation et des comparaisons en valeurs réelles et non plus fictives, il convient de corriger les chiffres que nous avons fournis, en les ramenant

à des unités de compte stables. Pour ce faire, diverses méthodes sont possibles. La meilleure, encore qu'elle ne soit pas sans défaut, consiste à évaluer les émissions annuelles sur la base du franc de germinal, en se fondant, plutôt que sur les parités-or ou les parités de change qui sont plus ou moins fictives, sur l'indice de cherté des prix de gros ou de détail. On a choisi ci-après l'indice des prix de détail et adopté pour chaque année la valeur du franc actuel en franc de germinal, telle qu'elle est déterminée dans l'inventaire de la situation financière publiée en décembre 1946 par M. Robert Schuman, ministre des Finances[5].

Le tableau suivant fournit le montant des émissions en francs de germinal, pour le secteur public et semi-public, d'une part, et pour le secteur privé, d'autre part. La première colonne de ce tableau donne la clé du calcul de correction qui a été fait, en indiquant le taux du franc de chacune des années considérées, établi en pourcentage du franc de germinal, d'après le pouvoir d'achat qu'avait cette unité monétaire en juillet 1914.

Montant des émissions nettes évalué en francs de germinal.

ANNÉES	TAUX EN % du franc germinal	SECTEUR PUBLIC et semi-public	SECTEUR PRIVÉ	TOTAL	ANNÉES	TAUX EN % du franc germinal	SECTEUR PUBLIC et semi-public	SECTEUR PRIVÉ	TOTAL
1939..	13,11	5 744	510	6.254	1931..	16.4	— 344	2 095	1.751
1940..	11	8 834	122	8.956	1932..	18.3	3 493	796	4.289
1941..	9,4	10.317	578	10.895	1933..	19.2	3 090	441	3 531
1942..	8,1	10.374	1.403	11.777	1934..	20 4	3 356	447	3.803
1943..	6,3	9.607	569	10 176	1935..	22,7	3.809	196	4.005
1944..	5	10.179	390	10 569	1936..	20.8	1.714	44	1 758
1945..	3,6	6.125	864	6.989	1937..	16.4	2.428	248	2 676
1946..	1,8 (*a*)	805	822	1.627	1938..	14,2	2.790	92	2.882
TOTAL........		61.985	5.258	67.243	TOTAL........		20.336	4.359	24.695

(*a*) Moyenne janvier-septembre 1946.

Exprimées en francs du moment, les émissions réalisées de 1939 à 1946 se chiffraient, comme on l'a vu, à 1.048.730 millions, contre 133.868 millions émis de 1931 à 1938. Leur volume paraissait donc avoir été près de huit fois plus considérable. En fait, les valeurs *réelles* émises de 1939 à 1946, avec

5. Cf. *Inventaire. Estimation de la valeur du franc d'après son pouvoir d'achat* (Prix de détail), tableau D, p. 224.

67.262 millions de francs germinal, représentent *un peu moins du triple* des émissions de 1931-1938 (24.695 millions de francs germinal).

2° *Emissions à court terme et à moyen ou long terme.* — Sur ce total de 67.262 millions, les émissions à court terme de l'Etat, calculées d'après la même méthode, représentent 47.356 millions et l'ensemble des émissions à long terme, tant publiques que privées, 19.906 millions.

Ces chiffres mettent en relief une caractéristique fondamentale de la période que nous étudions, à savoir que la majeure part des émissions a été réalisée sur le marché monétaire en absorbant des disponibilités flottantes et des fonds de trésorerie démesurément accrus par suite des circonstances exceptionnelles que nous avons relatées. Par contre, le recours au marché financier, c'est-à-dire à l'épargne proprement dite, a été relativement modeste.

Il importe de souligner que cette période de liquidités anormales, qui a fourni notamment à l'Etat des facilités d'émission exceptionnelles, est aujourd'hui complètement révolue.

Les émissions nettes à court terme, qui représentaient encore, en 1945, 6.114 millions de francs germinal, sont tombées en 1946 à 407 millions.

Non seulement l'Etat ne peut plus compter sur les fonds des sociétés pour alimenter sa trésorerie, mais il subit à cet égard leur concurrence. Comme le constate le dernier rapport du Conseil national du crédit, les banques, constamment sollicitées par leur clientèle d'emprunteurs privés, parmi lesquels figurent du reste un grand nombre de fournisseurs de l'Etat, ont été amenées à réduire considérablement leurs emplois antérieurs en bons du Trésor.

3° *Conditions des émissions à long terme.* — C'est donc par voie d'émissions à long terme que devra, dans l'avenir, être conçu le financement de l'Etat et des sociétés.

On a vu que, de façon continue, de 1939 à 1945, le taux de l'intérêt est allé décroissant, ce qui a permis un allégement sensible du poids des dettes précédemment contractées grâce à des opérations de conversion qui ont été réalisées à partir de 1941, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Sur

ce point aussi, la situation présente est complètement renversée : dès 1946, les taux d'émission ont repris une marche ascendante et le taux de rendement de la rente française 3 %, qui, en 1945, était descendu à 2,99 %, a remonté jusqu'à 3,35 % en décembre 1946.

Cette évolution serait normalement appelée à s'accentuer si l'on a égard aux seules données économiques qui la conditionnent. Du côté des *besoins*, en effet, le programme des investissements nécessaires est impressionnant : le Plan Monnet évalue à 250 milliards environ le montant des sommes qui devraient être fournies au marché financier par l'épargne en 1947.

En regard, du côté des *ressources*, on constate une résorption sensible des disponibilités de l'épargne. En 1946, les émissions nettes se sont limitées à 85 milliards et, comme l'observe le rapport du Conseil national du crédit, « l'épargne ne fait face que péniblement et insuffisamment aux besoins de capitaux à long terme qui se font jour sur le marché des émissions ».

L'inventaire Schuman souligne que l'épargne française a cessé d'être inépuisable : les classes moyennes, qui en formaient le réservoir traditionnel, sont profondément appauvries, l'esprit d'épargne lui-même tend à se perdre sous la double influence de la dépréciation monétaire qui le rend illusoire et du développement des institutions de prévoyance sociale qui tend à faire apparaître comme superflu l'effort d'épargne individuel.

Est-ce à dire que l'on doive s'attendre à une hausse importante du taux de l'intérêt ? Cette éventualité paraît improbable. La situation commande, en effet, que l'on ne retombe pas dans la politique d'emprunts qui a suivi la guerre de 1914-1918 et qui, par la surenchère établie sur le marché financier entre les appels du secteur public et ceux du secteur privé, avait abouti à l'établissement de taux onéreux — allant jusqu'à 7 % — qui ont lourdement pesé sur les finances des emprunteurs et sur l'économie tout entière.

Pour éviter cet inconvénient, que l'ampleur même de l'effort réclamé rendrait rédhibitoire, un dispositif d'intervention autoritaire en matière de placements a été mis en place : toute émission publique dépassant 25 millions[6] est désormais subordon-

6. Loi du 23 décembre 1946. Précédemment, en vertu de la loi validée du 6 août 1941, les émissions n'étaient soumises à autorisation qu'au-dessus de 50 millions.

née à l'autorisation préalable du ministère des Finances. Cette politique d'orientation prioritaire des placements permettra d'utiliser les disponibilités limitées de l'épargne au mieux de l'intérêt national en éliminant toute concurrence anarchique fondée sur les propositions plus ou moins avantageuses qui pourraient être faites aux détenteurs de capitaux par tel ou tel groupe de solliciteurs de l'épargne. On peut d'ailleurs envisager que les taux d'intérêt se différencieraient suivant l'utilité économique des placements autorisés. D'autre part, il y aura lieu, pour le secteur privé, de tenir une juste balance entre les émissions d'actions et les émissions d'obligations. Le secteur des valeurs à revenu fixe s'est brusquement enflé du fait de la transformation des actions de sociétés nationalisées en obligations ou en titres équivalant pratiquement à des obligations, et il en est résulté un état de saturation qui s'est traduit de façon très nette sur les marchés de bourse, par les arbitrages de valeurs nationalisées contre des actions. Un équilibre est à rétablir dans ce domaine et la proportion des émissions d'actions nouvelles a été particulièrement forte en 1946 : les services du ministère des Finances considèrent du reste que le financement des sociétés sous forme d'actions est présentement le plus opportun.

Mais, pour que le dispositif ainsi esquissé puisse jouer efficacement, il faut que l'épargne puisse se reconstituer et s'investir en sécurité. A cet égard, le ministère des Finances et le Comité du Plan ont proclamé à l'envi la nécessité de retrouver la stabilité monétaire, elle-même conditionnée par la réduction du train de vie de l'Etat et l'équilibre de ses dépenses budgétaires courantes ou moyen des recettes fiscales.

Le problème du crédit, qui, durant des années, n'a pratiquement pas existé en France, s'y pose aujourd'hui de façon urgente : ce n'est qu'au prix d'une modification fondamentale de la conjoncture actuelle qu'il pourra être résolu.

Pierre Haour.

LES CAISSES D'ÉPARGNE DE 1939 à 1946

SOMMAIRE : *Amélioration de la situation en 1939. — Augmentation nominale des dépôts au cours des années ultérieures, notamment au moment de l'échange des billets (juin 1945). — Ralentissement des opérations en 1946, dû à la hausse du coût de la vie et au paiement des impôts. — Conclusion : situation réelle beaucoup moins favorable qu'avant la guerre.*

I. — LA SITUATION DES CAISSES D'ÉPARGNE AU MOMENT DE LA GUERRE.

Au début de cette chronique, il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil rapide sur la situation des caisses d'épargne au moment du conflit mondial. En 1936, pour la première fois depuis longtemps, le solde des opérations en fin d'année présentait un excédent des remboursements de plus de 5 milliards [1] sur les versements. En 1937, la situation s'était améliorée : l'exercice s'était soldé par un excédent de 711 millions des versements sur les remboursements. En 1938, l'excédent des versements s'élevait à 396 millions, malgré des retraits (d'un montant de 5 milliards) dus aux événements de septembre.

L'année 1939 s'ouvrait ainsi sous d'assez heureux auspices : les excédents de dépôts se montaient déjà à 1.400 millions au 1er mars 1939. L'envahissement de la Tchécoslovaquie par les troupes du Reich provoquait alors une vague de pessimisme, analogue à celle de septembre 1938 : des retraits moins importants cependant étaient enregistrés. Au mois de mai, les opérations reprenaient à un rythme normal. Mais, dès le 15 août, quand il fut avéré que la guerre approchait avec certitude, de nombreux déposants demandèrent le remboursement d'une partie de leurs dépôts en vue de se munir éventuellement des disponibilités nécessaires à leur mobilisation et au déplacement de leur famille [2]. Cependant, le montant des retraits était encore inférieur à celui de septembre 1938.

1. Voir des considérations plus détaillées dans *Les caisses d'épargne*, *Revue d'économie politique*, 1938, p. 651; 1939, p. 1117.
2. Pour plus de détails sur cette période, voir René Laurent, *Le rôle des caisses d'épargne dans la formation de l'épargne nationale*, Editions de l'épargne et de la prévoyance sociale, Paris.

II. — La situation des caisses d'épargne au cours des hostilités.

Malgré l'ouverture des hostilités, les Pouvoirs publics renonçaient à faire jouer la clause de sauvegarde qui leur eût permis de limiter le montant des retraits. Ce défaut d'intervention du gouvernement a sans doute contribué à la modération des retraits. Les épargnants nourrissaient en effet la certitude de pouvoir disposer de leurs fonds quand ils le jugeraient utile; aussi n'utilisèrent-ils les remboursements que dans la limite de leurs besoins.

Aussi, à la fin de l'année 1939, l'excédent total des dépôts dans les caisses d'épargne était de 1.233 millions. Ce chiffre constituait le résultat le plus favorable enregistré depuis 1932 : il démontrait que les hostilités n'avaient pas eu sur les opérations des caisses d'épargne les résultats que l'on eût été en mesure de redouter. Il convient, en effet, de noter que, lors de la première guerre mondiale et malgré l'application à partir du 31 juillet 1914 de la clause de sauvegarde limitant les remboursements à cinquante francs par quinzaine, les remboursements effectués du 1er août au 31 décembre 1914 avaient surpassé de 112 millions les versements[3]. Compte tenu de la dépréciation monétaire survenue depuis cette époque, on conçoit l'importance de ce dernier chiffre.

L'excellente situation de 1939 persista pendant les quatre premiers mois de 1940. Au 1er mai, l'excédent des versements était de 2.371 millions. L'offensive allemande, suivie de l'exode d'une partie importante de la population, devait entraîner de nombreuses demandes de remboursements, dont le montant fut supérieur à celui des versements jusqu'au mois d'octobre. A partir de cette date, les versements l'emportèrent. En définitive, les résultats de l'année 1940 se soldaient par un excédent de remboursements de 1.013 millions. A aucun moment, la situation n'avait été alarmante : les liquidités conservées par la Caisse des dépôts et consignations pour faire face aux besoins éventuels des demandes de retrait avaient été largement suffisantes.

De 1941 à 1944, la situation nominale des caisses d'épargne

3. La clause de sauvegarde ne devait être abrogée que le 23 septembre 1916. Il convient de noter qu'elle avait déjà été appliquée, avec des modalités différentes, en 1848 et en 1870, et qu'à ces deux époques le montant des retraits avait excédé celui des versements.

devait s'améliorer rapidement, favorisée par les lois du 31 octobre 1941 et 27 octobre 1942, qui élevaient de 20.000 francs à 25.000 francs, puis à 40.000 francs le plafond des dépôts effectués par les particuliers.

Ces mesures étaient favorablement accueillies par les épargnants : aussi l'excédent des versements allait-il croître régulièrement jusqu'à la libération du territoire. Il s'établissait à :

6.964 millions au 31 décembre 1941;
13.974 millions au 31 décembre 1942;
27.099 millions au 31 décembre 1943.

On aurait pu penser que les événements qui se sont déroulés à partir du débarquement anglo-saxon sur les côtes françaises motiveraient un besoin accru de liquidités et provoqueraient un accroissement important de demandes de retrait. Il n'en fut rien, et si, pendant l'été 1944, les versements diminuèrent en nombre et en montant, marquant le désir d'une préférence immédiate de liquidité, les remboursements furent également peu importants.

III. — Les caisses d'épargne depuis la libération.

Dès la libération, le gouvernement cherchait à attirer dans les caisses publiques une partie des liquidités détenues par les particuliers. Dans ce but, l'ordonnance du 9 août 1944 élevait de 40.000 à 60.000 francs le maximum des dépôts des particuliers et de 100.000 à 150.000 francs celui des sociétés. Les effets de cette mesure devaient se faire sentir rapidement. Alors que les versements effectués au cours des trois premiers trimestres de l'année 1944 avaient atteint le total de 32.494 millions, ceux du seul dernier trimestre s'élevaient à 31.417 millions. Il est évident que de nombreuses autres causes ont contribué à cet accroissement rapide des dépôts, mais il n'est pas présomptueux d'affirmer que l'augmentation du plafond des dépôts en a été une cause majeure.

Cependant, en vue de retirer de la circulation une partie de la masse des billets émis sous l'occupation, le gouvernement émettait, le 6 novembre 1944, l'*emprunt de la Libération*, exempt de tout impôt présent et futur frappant les valeurs mobilières. En raison de l'intérêt alloué aux souscripteurs, il était permis de penser qu'une partie importante des dépôts d'épar-

gne serait affectée à l'emprunt. Il n'en fut rien. Quoique 164,4 milliards aient été souscrits à l'emprunt, dont 37,2 milliards en bons du Trésor et 127,2 milliards en argent frais, l'excédent des versements dans les caisses d'épargne ne cessait de s'accroître, au cours même de la période d'emprunt (6 au 20 novembre 1945). Les résultats de l'année 1944 se soldaient par un excédent des versements sur les remboursements de 52,351 millions, contre 27.099 millions en 1943.

Au cours des quatre premiers mois de l'année 1945, le mouvement continua. Il devait être accentué par l'échange des billets de banque effectué du 4 au 11 juin 1945. Cette opération, amorcée dans le courant du mois de mai, eut pour résultat un afflux considérable de versements. Au cours des mois de mai et juin 1945, ceux-ci s'élevèrent à 45.942 millions. Il semblait dès lors inévitable que les caisses d'épargne aient à faire face à d'importantes demandes de remboursement. Cependant, jusqu'à la fin de l'année 1945, celles-ci n'excédèrent à aucun moment les versements, quoique le montant de ces derniers fût tombé à un niveau relativement bas. En définitive, l'excédent des versements sur les retraits s'établissait à 80.404 millions au cours de l'année 1945.

Cependant, la circulation fiduciaire, qui avait pu être ramenée de 580 milliards, en avril 1945, à 444 milliards, en juillet, augmentait à nouveau à une cadence rapide : elle atteignait 613 milliards à la fin de mars 1946, alors que les dépôts dans les caisses d'épargne s'amenuisaient. Cette situation ne manqua pas d'inquiéter le gouvernement. Il chercha à combattre la thésaurisation par une nouvelle augmentation du plafond des dépôts. La loi du 8 avril 1946 porta celui-ci à 100.000 francs pour les particuliers et à 250.000 francs pour les sociétés. Cette mesure entraîna un afflux appréciable de dépôts, qui se manifesta à partir du mois de mai.

Cependant la conjoncture générale n'était pas favorable au développement de l'épargne : le pouvoir d'achat des salariés subissait une diminution continuelle, en raison de la hausse croissante du coût de la vie. D'autre part, les milieux ruraux et commerciaux, dont les revenus étaient notablement accrus, estimaient dans l'ensemble ne pas devoir augmenter les avoirs de leurs comptes d'épargne, attitude dénotant une préférence pour la forme de la liquidité intégrale que représentent les

billets de banque. Enfin, l'apparition progressive sur le marché des biens de production et surtout sur celui des biens de consommation de divers produits, dont le besoin était urgent, provoquait un recours et par suite une gêne des trésoreries privées. Au cours du dernier trimestre de l'année 1946, les remboursements étaient supérieurs de 69 millions aux versements.

En définitive, le bilan de l'année 1946 révélait un excédent total de versements de 17.175 millions, chiffre relativement faible, compte tenu de la dépréciation de la monnaie et des résultats des années précédentes.

IV. — Considérations générales sur l'évolution des caisses d'épargne au cours de la période 1939-1946.

Importance relative de la Caisse nationale d'épargne et des caisses d'épargne ordinaires.

On sait que la première caisse d'épargne fut fondée à Paris en 1818 par Benjamin Delessert et le duc de La Rochefoucauld Liancourt [4]. Ce n'est que par la loi du 9 avril 1881 que fut instituée la Caisse Nationale d'Epargne ou caisse d'épargne postale [5]. Le nombre total de bureaux dans lesquels il est possible de faire des opérations d'épargne dépasse actuellement 16.000, dont environ 13.000 pour la Caisse nationale d'Epargne et 3.000 pour les caisses d'épargne ordinaires, soit un bureau pour 2.500 habitants en moyenne.

Il est encore intéressant d'examiner sommairement l'évolution respective des deux catégories d'institutions. En 1881, au moment de la création de la Caisse nationale d'épargne, les caisses d'épargne ordinaires avaient 4.434.314 déposants avec un avoir global de 1.754 millions de francs. Le nombre de déposants de la Caisse nationale d'épargne devait croître rapidement, mais c'est seulement en 1937 qu'il rejoignit et dépassa, avec 10.407.000 comptes, celui des caisses d'épargne ordinaires, qui avaient 10.375.000 comptes à la fin de cette année. Au début de l'année 1947, la Caisse nationale d'épargne comportait environ 12.800.000 de comptes, soit 300.000 comptes de plus que les caisses d'épargne ordinaires.

4. Voir E. Bayard, *La caisse d'épargne et de prévoyance de Paris*, Hachette, 1892.
5. Voir le *Développement des caisses d'épargne*, dans R. Laurent, *op. cit.*, p. 51.

Cependant, les avoirs totaux et moyens des déposants de la Caisse nationale d'épargne, quoique marquant un progrès absolu et relatif au cours de la dernière décade, se situent encore au-dessous des chiffres des caisses d'épargne ordinaires. Alors qu'au 31 décembre 1938 les avoirs de la Caisse nationale d'épargne représentaient seulement 41 % de l'ensemble des

TABLEAU I

Caisses d'épargne. — Opérations avec la clientèle.

(En millions de francs.)

ANNÉES	VERSEMENTS			REMBOURSEMENTS			EXCÉDENTS C.E.O. et C.N.E.	
	C.E.O.	C.N.F	Ensemble	C.E.O.	C.N.E.	Ensemble	Verse-ments	Rembour-sements
1937	1.742	8.233	15.975	7.517	7.744	15.261	711	—
1938	9.994	10.542	20.536	9.836	10.304	20.140	396	—
1939	8.711	9.322	18.033	8.188	8.612	16.800	1.233	—
1940	6.881	6.759	13.640	5.359	7.285	14.653	—	1.013
1941	8.954	9.179	18.133	7.368	5.810	11.169	6.964	—
1942	13.272	13.120	26.392	5.938	6.480	12.418	13.974	—
1943	21.233	19.339	40,572	6.695	6.778	13 473	27.099	—
1944	32.545	38.411	70.956	7.797	10.808	18.605	52.351	—
1945	58.811	65.126	123.937	20.044	23.489	43.533	80.404	—
1946	43,247	48.838	92.085	33.178	41.732	74.910	17.175	—

avoirs des caisses d'épargne, ils s'élevaient à la fin de 1946 à 46 % de ceux-ci. *Les deux institutions tendent donc à l'égalité des nombres de déposants et des avoirs* (voir tableau n° II).

TABLEAU II

Caisses d'épargne ordinaires et Caisse nationale d'épargne.

(Avoir total des déposants. Nombre de comptes. Crédit moyen par compte.)

ANNÉES	AVOIR TOTAL DES DÉPOSANTS (en millions de francs)			NOMBRE DE COMPTES (en millions)			CRÉDIT MOYEN PAR COMPTE (en francs)		
	C.E.O.	C.N.E.	Ensem-ble	C.E.O.	C.N.E.	Ensem-ble	C.E.O.	C.N.E.	Moyenne géné-rale
1913....	4.011	1.818	5.829	8.660	6.406	15.066	463	283	373
1920....	5.795	2.353	8.148	8.755	6.983	15.738	660	337	498
1930...	23.570	15.033	38.603	9.627	8.957	18.584	2.248	1.678	2.877
1936....	34.921	23.976	58.897	10.251	10.007	20.258	3.406	2.395	2.908
1937....	36.239	25.112	61.351	10.375	10.407	20.782	3.487	2.407	2.952
1938....	37.460	26.044	63.504	10.493	10.629	21.122	3.570	2.450	3.006
1939...	40.215	27.456	67.671	10.597	10.701	21.298	3.794	2.565	3.177
1940....	41.095	27.672	68.767	10.697	10.718	21.415	3.841	2.581	3.211
1941....	46.051	31.760	77.811	10.694	10.889	21.583	4.306	2.916	3 605
1942....	53.186	39.165	92.351	10.768	11.148	21.916	4.939	3.513	4.213
1943....	69 110	52.677	121.787	10.006	11.442	21.448	6.906	4.603	5.678
1944....	94.511	81.712	176.223	11.626	11.937	23.563	8.129	6.845	7.478
1945....	148.336	130.534	278.870	12.608	12.727	25.335	11.765	10.256	11.007
1946....	161.092	140.218	301.310	12.524	12.849	25.373	12.862	10.[illegible]12	11.875

Pouvoir d'achat épargné.

L'excédent annuel des versements sur les remboursements constitue l'indice de la non-consommation d'une partie du revenu national. Mais la partie non consommée des revenus dépend de leur pouvoir d'achat, ce dernier étant déterminé par le rapport entre le revenu nominal et le niveau des prix.

Aussi, pour obtenir la valeur *réelle* de l'épargne, dans une période aussi troublée que celle de la dernière décade, convient-il de se référer aux prix d'une année de base en divisant les soldes annuels nominaux par l'indice des prix basé sur cette année. Nous avons adopté, à cet effet, l'année 1937 comme année de base [6] (voir tableau III).

TABLEAU III

Opérations réelles des caisses d'épargne.

(En prix courants et en prix de 1937.)

	EXCÉDENTS ANNUELS (en millions)	MONTANT DES DÉPÔTS au 31 décembre (en millions)	INDICE DU COÛT DE LA VIE	EXCÉDENTS ANNUELS (en millions)	MONTANT DES DÉPÔTS au 31 déc. 1947 (en millions)
	En prix courants			En prix de 1947.	
1937..	711	61.351	100	711	61.351
1938..	396	63.504	116	341	54.744
1939..	1.233	67.671	125	986	54.137
1940..	1.013	68.767	149	680	46.152
1941..	6.964	77.811	172	4.049	45.239
1942..	13.974	92.351	201	6.952	45.946
1943..	27.099	121.787	259	10.463	47.022
1944..	52.351	176.223	319	16.411	55.242
1945..	80.404	278.870	436	18.441	63.961
1946..	17.175	301 310	746	2.302	40.390

Il est ainsi permis de constater qu'en prix constants les avoirs globaux au 31 décembre 1946 ne représentaient plus que 66 % de ceux de 1937, ce qui constitue un appauvrissement certain et un déclin de ce secteur de l'épargne.

Henri ANGLADE.

6. Pour les années antérieures, voir Henri Anglade, *Trafic postal et cycle économique*, Presses universitaires de France, Paris, 1946.

LES ASSURANCES

L'assurance est une activité tertiaire au sens que M. Colin Clark et les statisticiens anglo-américains ont donné à cet adjectif, c'est-à-dire que l'assurance ne ressortit pas aux activités essentielles à la vie de l'homme, agricoles (primaires) ou industrielles (secondaires).

Mais, plus précisément encore, on peut dire que l'assurance est une activité tertiaire parce qu'elle est née des besoins de la civilisation industrielle, et, fait plus caractéristique encore, parce qu'elle ne bénéficie que faiblement elle-même du progrès technique. En effet, l'emploi de l'énergie mécanique et de nouveaux procédés de fabrication a permis depuis 1830 et permet encore chaque jour d'améliorer le rendement du travail humain dans les secteurs primaire et secondaire. Au contraire, en matière d'assurance, le rendement du travail s'est fort peu accru depuis 1830, et n'a pu progresser que par les méthodes de l'organisation scientifique du travail, dont les effets se sont jusqu'à ce jour révélés limités.

Ce caractère que présente l'assurance, d'être une activité tertiaire type, a des conséquences très importantes : il n'est pas dans notre programme de les étudier toutes ici. Mais deux conséquences primordiales ont dominé l'évolution de l'assurance française depuis 1938 : le renchérissement des services fournis par l'assurance et l'amenuisement des garanties offertes par l'assureur. Ces deux faits fondamentaux, qui serviront d'idée directrice à notre exposé, sont toutes deux une conséquence directe du caractère tertiaire des opérations d'assurance. En effet, l'assurance n'a pas trouvé dans l'amélioration des rendements une atténuation aux conséquences de la hausse des prix; elle subit à plein le contre-coup des hausses de salaires et des réductions de la durée du travail. D'autre part, n'employant

pas de matières premières, et n'ayant ni outillage ni stocks, elle vit de monnaie et supporte entièrement les dévalorisations. L'inversion du cycle de la production, c'est-à-dire le fait clairement mis en lumière par M. Lurfalla que l'assurance vend une marchandise, la sécurité, alors qu'elle n'est pas encore fabriquée, aggrave encore cet état de choses.

Il en résulte que l'assurance française a été, au contraire des activités industrielles et agricoles, relativement peu affectée par la pénurie et par les autres bouleversements économiques nés de la guerre; par contre, elle a été très atteinte par les fluctuations monétaires.

Ainsi, l'évolution de l'assurance de 1939 à 1947 ne fait que continuer, d'une manière plus accélérée, l'évolution née de la guerre de 1914 et des dévaluations de 1937. Il en résulte la ruine à peu près complète de ce secteur autrefois important de l'économie française. Cette ruine n'est d'ailleurs que l'un des aspects d'un fait plus général et d'une considérable gravité : l'effondrement de l'appareil financier de la nation française, la disparition de l'épargne génératrice de progrès technique pour l'ensemble de l'économie.

Il importe d'en prendre une claire conscience avant d'étudier les remèdes qui ont été préconisés ou mis en œuvre pour éviter la ruine totale et permettre le redressement.

I. — Les faits.

L'étude comptable et statistique des résultats économiques et financiers des entreprises d'assurance depuis 1938 conduit à des résultats a priori paradoxaux : si l'on porte son attention sur le chiffre d'affaires (primes émises), l'assurance paraît avoir relativement peu souffert de la guerre et de l'occupation. Mais si l'on étudie l'évolution des placements et des frais généraux, on constate au contraire un véritable effondrement de la puissance financière, et l'existence d'une crise de gravité croissante. Cela tient précisément à la prépondérance, dans l'industrie des assurances, des facteurs monétaires sur les facteurs économiques.

Le chiffre d'affaires. — Les tableaux I et II ci-après retracent l'évolution en francs courants et en valeur réelle, des primes

émises en France par les sociétés privées mutuelles, anonymes ou nationalisées, depuis 1938 [1]. Le tableau II est relatif à l'assurance-vie, le premier, aux assurances de dommages. Le lecteur verra que, même exprimé en valeur réelle, le chiffre d'affaires des sociétés françaises ne s'est jamais effondré. L'année la plus dure a été 1940, avec l'indice réel 63 (1938 = 100); en 1943, l'indice réel était remonté à 104 pour la vie, et à 74 pour les dommages. La comparaison avec la Suède, pays neutre et prospère et avec la Norvège, envahie comme la France, confirme que l'invasion a eu sur l'assurance une influence relativement faible.

Le fait est confirmé par la statistique du tableau III; il montre que, depuis 1940, la part de l'assurance dans le revenu national français n'a cessé de s'accroître, passant de 2,4 % moyenne 1937-1938, à 2,7 % en 1941, 3 % en 1942 et 1943 et 3,6 % en 1945. On notera toutefois que cette part (2,4 %) était relativement très faible avant la guerre, puisque les taux atteints aux U. S. A. étaient alors de l'ordre de 8 %, de 6 % en Angleterre et de 3,5 % en Suisse.

Tableau I. — **Les assurances-dommages depuis 1937.**

(Primes émises en assurances directes et indices des valeurs réelles de ces primes, 1938 = 100 dans les trois pays) [2].

	FRANCE			SUEDE			NORVEGE		
	M. de Fr. courants	Indice prix de détail	Indices des primes réelles	M. de kr. courantes	Indice du coût de la vie	Indice des primes réelles	M. de kr. courantes	Indice du coût de la vie	Indice des primes réelles
1937......	5.7	88	94	190	96	97	77.6	100	93
1938......	6.9	100	100	200	98	100	85.9	102	100
1939......	7.1	108	94	225	101	109	99.7	105	114
1940......	5.7	129	64	208	114	89	94.3	122	91
1941......	6.8	150	65	225	129	87	102.4	143	83
1942......	8.9	175	65	255	140	88	109.0	152	82
1943......	11.4	224	74	269	141	95	100.8	155	75
1944......	13.1	285	67	278	143	96	121.9	157	93
1945......	25 (3)	393	91	»	145	»	»	»	»
1946......	30 (3)	645	68	»	»	»	»	»	»

(2) Les valeurs réelles sont appréciées par rapport à l'ndice des prix de détail ou à l'indice du coût de la vie (voir tableau). M = milliards. m = millions.
(3) Evaluation.
Sauf indication contraire, les sources des renseignements fournis dans cet article sont les annuaires statistiques nationaux.

1. On dira plus loin un mot des assurances sociales, qui restent en dehors de l'étude qui nous est assignée.

TABLEAU II. — **Les assurances-vie depuis 1937.**

(Primes émises et assurances directes et indices de la valeur réelle de ces primes, 1938=100 dans les trois pays)[4].

	FRANCE		SUEDE		NORVEGE	
	M. de fr. courants	Indice des primes réelles	m. de kr. courantes	Indice des primes réelles	m. de kr. courantes.	Indice des primes réelles
1937	2,2	104	185	100	72	95
1938	2,4	100	190	100	82	100
1939	2,4	92	205	107	76	91
1940	2,6	63	222	100	88	90
1941	3,1	83	237	95	135	120
1942	4,1	104	271	100	158	158
1943	5,4	100	303	108	177	142
1944	7,7	112	329	118	188	150
1945	9,0	95	»	»	»	»
1946	10,0	62	»	»	»	»

(4) Cf tableau précédent.

TABLEAU III. — **La part des assurances dans le revenu national français.**

(Toutes les sommes sont en milliards de francs 1938)[5].

	REVENU NATIONAL	PRIMES D'ASSURANCES				PLACEMENTS FRAIS des ass.	% DU REVENU nat.
		VIE	DOMM.	TOTAL	% du rev. nat.		
1937	387 (6)	2,5	6,5	9	2,3	5	1,3
1938	375 (6)	2,4	6,9	9,3	2,5	5,5	1,5
1939	—	2,2	6,5	8,7	—	4	—
1940	—	1,5	4,4	5,9	—	2,3	—
1941	240 (7)	2	4,5	6,5	2,7	4,9	2
1942	230 (7)	2,5	4,5	7	3	6,3	2,7
1943	250 (7)	2,4	5,1	7,5	3	2,2	0,9
1944	—	2,7	4,6	7,3	—	4,6	—
1945	240 (7)	2,3	6,3	8,6	3,6	3,8	1,6
1946	312 (6)	1,5	5,0	7	2,2	2,0	0,7

(5) Les francs courants ont été convertis en francs 1938 à l'aide du rapport des indices S. G. F. des prix de détail à Paris.

(6) Evaluations de M. Dumontier, assisté de MM. Froment et Gavanier, au Commissariat au Plan.

(7) Evaluations de l'auteur, à 10 % près.

L'assurance a ainsi, de 1940 à 1945, accru très sensiblement sa part dans le revenu national : elle a donc beaucoup moins souffert que la moyenne des autres activités nationales. Cela tient à ce que l'assurance n'a jamais manqué de matière première; au contraire, la pénurie de biens réels et le rationnement ont, on le sait, créé pendant l'occupation un sensible courant d'épargne dont l'assurance-vie a profité au point de maintenir et même d'égaler son chiffre d'affaires de 1938, exprimé en valeur réelle. L'assurance-dommages, malgré la réduction

énorme des affaires d'automobiles, était soutenue par la revalorisation automatique des affaires d'accidents du travail et par la demande d'assurances sur les risques exceptionnels (guerre, occupation, vol, sabotage).

Cependant, l'assurance française, on va le voir, n'a cessé de se ruiner depuis 1938; cela tient au fait que ses frais généraux n'ont cessé de croître plus vite que son chiffre d'affaires, et au fait que ses réserves financières, et par suite ses revenus financiers, ont perdu une grande part de leur pouvoir d'achat en raison des dévalorisations monétaires.

Les placements. — On sait que de 1830 à 1910, l'assurance a été l'un des grands moyens de financement de notre equipement ferroviaire. En 1914, les placements des sociétés d'assurances sur la vie représentaient 10 % de la dette publique; en 1946,

Tableau IV. — Epargne des particuliers cumulée par l'assurance-vie et les caisses d'épargne, en pouvoir d'achat 1910.

(Milliards de francs 1910, valeurs appréciées par application des indices des prix de détail.)

Au 31 décembre	1910	1938	1942	1946
FRANCE :				
Assurances-vie	3.2	2,4	1,9	0,8
Caisses d'épargne ...	5.6	6,4	6,8	2
Total......	8,8	8,8	8,7	2,8
U. S. A. :				
Assurances-vie	49	97	110	91
Caisses d'épargne ...	34	74	78	65 (?)
Total......	83	171	188	156

les placements des mêmes entreprises ne représentent pas beaucoup plus de 2 % de la même dette, cependant elle-même anormalement réduite en valeur nominale par les réévaluations du stock d'or, et en valeur réelle par les dévaluations. En 1914, les placements de ces mêmes sociétés équivalaient aux quatre cinquièmes des dépenses budgétaires publiques; en 1946, elles n'équivalent plus même au dixième. L'assurance a pratiquement perdu toute puissance financière [8].

8. Les sommes nécessaires au financement du plan Monnet étaient évaluées en février dernier à 455 milliards de francs pour l'année 1947. L'assurance fournira moins de 10 milliards de capitaux frais au cours de cette année.

Les tableaux suivants sont destinés d'une part, à mesurer l'ampleur du désastre, et, d'autre part à montrer qu'il n'est pas dû à la nature même de l'évolution économique contemporaine, puisqu'il est propre à la France.

Le tableau IV montre que, dans le temps où l'assurance fran-

TABLEAU V. — **Placements des sociétés d'assurance-vie.**

	31 décembre 1910			31 décembre 1938			31 décembre 1946		
	U.S.A.	Suisse	France	U.S.A.	Suisse	France	U.S.A.	Suisse (10)	France (10)
acements en millions de la monnaie nationale. ..	3.876	250 (9)	3.169	27.755	2.700	18.411	39.032	3.900	50.000
lem par tête de population (unités de la monnaie nationale)	42	67	82	215	670	440	280	950	1.250
dices des prix de gros	70	100	100	78	120	653	140	240	5.500
dice de la valeur réelle des placements (en prix de gros) (1910=100).	100	100	100	650	900	88	500	650	29
lacements en milliards de francs français (change de l'année)	19,5	0,25	3,1	970	21	18	4.650	116	50
dem en francs par tête d'habitant de la métropole	210	67	82	7.500	5.250	450	33.000	2.850	1.250
rix d'une tonne d'acier en poutrelles (monnaies originales)	29	150	150	49	200	1.200	58	—	7.400
lacements par tête d'habitant en tonnes d'acier ..	1,4	0,43	0,55	4,4	3,4	0,38	4,8	—	0,18
rix d'une tonne de blé (monnaie originale)	31	200	200	28	560	1.970	75	1.960	10.000
lacements par tête d'habitant, en tonnes de blé	1,35	0,33	0,44	7,7	1,9	0,2	3,7	0,49	0,12

(9) Approximation.
(10) Evaluation.

çaise se laissait surclasser par les caisses d'épagne, l'assurance américaine, au contraire, surclassait celles-ci.

Le tableau V, dont l'examen requiert du lecteur une certaine application, montre que dans le temps où l'assurance française s'amenuisait de 1 à 1/3, la puissance financière de l'assurance américaine était multipliée par 5, et celle de l'assurance suisse par 6,5.

Le résultat est que les avoirs des assurés représentent au 31 décembre 1946, en pouvoir d'achat réel, et par tête d'habi-

tant, de 25 à 30 fois plus aux U. S. A. qu'en France, et de 3 à 4 fois plus en Suisse qu'en France. Ces avoirs par habitant représentent d'après les cours officiels du blé au 31 décembre 1946 (on sait que ces cours étaient anormalement faibles en France), 120 kilos de blé en France, 490 en Suisse et 3.700 aux Etats-Unis.

L'effondrement de la puissance financière de l'assurance française traduit la ruine de la nation française.

Les frais généraux. — On peut admettre que, dans un pays où le développement économique a atteint celui de la France [11], les frais généraux normaux devraient être, en assurance-vie, de l'ordre de 7 à 10 % des primes. En Suisse, ils sont restés inférieurs à 5 % de 1900 à 1915, puis se sont relevés progressivement jusqu'à atteindre 8,5 % en 1944.

En France, ces frais étaient restés de l'ordre de 6 % entre 1900 et 1910; la situation était donc normale. Mais de 1920 à 1936, ils ont presque constamment dépassé 10 et atteint jusqu'à 11,6 %. Depuis 1937, l'évolution a été la suivante :

1937 : 12,8; 1938 : 13,1; 1939 : 12,5; 1940 : 10,1;
1941 : 11,0; 1942 : 11,8; 1943 : 11,7; 1944 : 9,4;
1945 : 14,0; 1946 (sondage) : 17,4; 1947 (prév.) : 20.

D'autre part, les commissions d'acquisition, versées aux agents et courtiers, dont le taux normal dans une économie normale serait de l'ordre de 7 à 8 % (avant guerre en France, 7 %; à l'heure actuelle en Suisse, 7,1 %), ont atteint, en 1945, 16,3 % des primes et, en 1946 (sondage), 19. Le lecteur comprendra plus loin que ces taux énormes s'imposent en période de dévaluation, sous peine de disparition des entreprises d'assurance.

Ainsi, le prélèvement total des frais sur les primes atteint les taux réellement exorbitants de 30 à 35 %. Le tiers de la prime

11. En effet, le coût normal de l'assurance est d'autant plus élevé dans un pays que le développement économique y est plus avancé. Ceci est une conséquence directe du fait que l'assurance est une activité tertiaire. Dans les activités tertiaires, le rendement du travail s'accroît peu, et cependant les salaires sont les mêmes que dans l'industrie. Il en résulte : 1° que dans un pays donné le coût réel de l'assurance s'accroît à mesure que le pays accroît le rendement de son industrie primaire et secondaire; ceci est bien vérifié par la Suisse de 1900 à 1940; 2° que le prix réel de l'assurance est plus faible dans un pays pauvre que dans un pays riche, c'est-à-dire fortement industrialisé — ceci sera vérifié plus loin dans une comparaison France-U.S.A.

est ainsi perdu pour l'assuré. Une telle charge, jointe au risque monétaire, ne peut que décourager totalement l'épargnant.

Les charges des sociétés d'assurances-dommages sont également écrasantes; en assurance-incendie, elles atteignent dans plusieurs sociétés 50 % des primes. Pour l'ensemble de l'assurance-dommages, les taux ont atteint 40 % en 1946. Des taux de l'ordre de 45 % sont prévisibles pour 1947.

Comme il faut bien, de plus, payer les sinistres, les neuf dixièmes des entreprises d'assurances sont depuis plusieurs années en perte industrielle. Elles ont jusqu'à ce jour comblé cette perte par des bénéfices financiers (arbitrage de valeurs mobilières ou immobilières) ou comptables (prélèvements sur des réserves libres antérieurement constituées, et notamment sur la réserve de réévaluation des immeubles).

Ainsi, la dévalorisation monétaire amenuise la puissance financière des sociétés de deux manières, en diminuant le pouvoir d'achat des réserves, et en obligeant à prélever directement sur ces mêmes réserves pour payer les frais de gestion.

Déjà l'assurance française n'est plus que l'ombre d'elle-même. Son chiffre d'affaires n'est plus que le trentième de celui de l'assurance des Etats-Unis; ce chiffre d'affaires ne dépasse pas en valeur réelle la moitié de celui de l'assurance suisse, petit pays dix fois moins peuplé. L'assurance française est à l'heure actuelle du même ordre de grandeur que l'assurance suédoise, alors qu'en 1914 l'assurance française était environ dix fois plus puissante que l'assurance suisse et près de trente fois plus que l'assurance suédoise.

II. — Les remèdes.

Aucun redressement réel ne peut être espéré tant que n'aura pas disparu la cause fondamentale de ruine, c'est-à-dire tant que la Nation aura une monnaie fondante. Cependant, plusieurs remèdes ont été, sont ou doivent être mis en œuvre pour permettre à l'assurance française de subsister jusqu'à la future et indispensable stabilité financière.

La politique monétaire de la France échappe aux dirigeants de l'assurance française; ceux-ci, depuis trente ans, ont dû la considérer comme un fait, et étudier les mesures qui paraissaient les plus propres à garantir à leur industrie un minimum de vie dans un climat hostile.

Dès 1938, sous l'inspiration d'un haut fonctionnaire d'une exceptionnelle valeur, M. G. Cheneaux de Leyritz, l'assurance française avait été dotée du cadre juridique et des règlements techniques propres à éliminer les catastrophes et à réduire en conséquence les défaillances. Le Contrôle de l'Etat fut étendu à toutes les opérations d'assurances, et doté de certains pouvoirs préventifs. Les sociétés furent soumises à l'obligation de tenir leur comptabilité selon un plan uniforme, permettant les contrôles réciproques, les statistiques d'ensemble *et dégageant les prix de revient* (première application en France d'un plan comptable général). Les conséquences pour les assurés des dissolutions et déconfitures de sociétés furent ou atténuées ou supprimées grâce à des dispositions tout à fait nouvelles en droit français, permettant à l'autorité de Contrôle de réduire les engagements de l'assureur sans prononcer sa faillite, et surtout de transférer son portefeuille de contrats, avec droits et obligations, à un assureur solvable. Cette dernière disposition, qui permet de tirer parti de la valeur du « fonds de commerce » autrefois perdu, se révéla particulièrement féconde; elle permet, à l'heure actuelle, de réaliser les « concentrations d'entreprises » dont nous parlerons plus loin [12].

Depuis la guerre, les mesures prises pour redresser la situation de l'assurance française peuvent être classées en trois catégories : les premières tendaient à réduire les conséquences directes des hostilités; les secondes tendaient à réformer la structure capitaliste de l'assurance française; les troisièmes enfin visent à équilibrer les comptes de profits et pertes des entreprises par des hausses de tarifs et par la réduction des frais de gestion.

Mesures prises pour pallier les conséquences directes des hostilités. — On a vu sur les statistiques précédentes que l'invasion de 1940 et l'occupation avaient moins affecté l'assurance française que l'inflation. Néanmoins, des mesures importantes se sont imposées à la fois pour répondre aux demandes des

12. Cette législation originale et efficace de l'assurance a retenu l'attention des juristes. Son texte de base est le décret-loi du 14 juin 1938. Les meilleures études sur cette législation sont celles de M. Maurice Picard. (Cf. notamment in *Revue générale des Assurances terrestres.*) Pour une étude plus technique, on se reportera aux cours de M. Habémont au *Centre d'Etudes supérieures d'assurances*, et de M. Malinski, au *Conservatoire national des Arts et Métiers.*

assurés, particulièrement pressantes en période de guerre, et pour décharger l'Assurance de sinistres anormaux, dont le poids aurait achevé de la ruiner.

L'assurance est évidemment la meilleure méthode de répartir la charge des « Réparations » imposées par la guerre à une Nation. Dès 1939, la Direction des Assurances avait établi un projet de couverture des risques de guerre; si gros qu'eussent pu être les sacrifices imposés aux assurés pour se couvrir contre ce risque, ils eussent été mieux compris et mieux acceptés que l'impasse où se trouve à l'heure actuelle le financement de la Reconstruction. Cependant, le gouvernement estima ce projet de couverture trop ambitieux, et se borna à en retenir quelques applications à des domaines particuliers, dont les principaux furent les assurances maritimes et l'assurance des « stocks, matières et produits ». Ces assurances ont donné d'excellents résultats.

Plus tard, la multiplication des destructions dues aux Forces Françaises de l'Intérieur entraîna également une législation spéciale, par suite du poids financier de ces sinistres et des difficultés juridiques que soulevait leur nature. Il fut décidé que ces dommages seraient couverts par l'assurance, au moyen d'un fonds commun, alimenté par une surprime de 15 %, qui a été perçue sur les contrats d'assurance-incendie jusqu'au 1er avril 1947.

Réformes de structure. — Deux lois fondamentales ont profondément modifié le contenu et la forme sociale de l'assurance privée en France. L'ordonnance du 25 octobre 1945 a institué la Sécurité sociale, et la loi du 25 avril 1946 a procédé à la nationalisation d'une trentaine de sociétés d'assurances privées.

La Sécurité sociale résulte de la refonte des assurances sociales instituées en France par une loi de 1927 et qui ont commencé à fonctionner en 1930. Depuis le 1er janvier 1947, tous les salariés, quel que soit le montant de leur salaire, sont assurés sociaux. Les prestations ont été augmentées et comprennent des retraites aux vieux travailleurs. Depuis la même date, les accidents du travail, qui étaient auparavant assurés par les sociétés privées, forment un secteur de la Sécurité sociale. La masse des primes ainsi collectées par les caisses de Sécurité sociale atteint une fraction des salaires, qui est de l'ordre de

15 %. Le montant des primes à percevoir en 1947 est évalué à 200 milliards de francs. Des réserves se sont exprimées sur l'importance du prélèvement ainsi opéré sur le revenu national. Dans son rapport au Parlement de décembre 1946, le ministre des Finances a exprimé la crainte que ces dépenses, dont la valeur sociale est indiscutées, ne soient trop élevées pour la richesse actuelle du pays. La Sécurité sociale ne peut d'ailleurs apporter aucune contribution à l'effort de reconstruction du pays, puisque les prestations sont payées suivant le système de la répartition des primes, et non celui de la capitalisation.

L'amputation des accidents du travail a naturellement porté un coup très dur aux entreprises d'assurances privées. L'assurance « accidents du travail » représentait en effet, en 1938, environ le tiers du chiffre d'affaires total des sociétés d'assurances accidents et risques divers. De plus, les primes de ces assurances, étant calculées sur les salaires payés, se trouvaient automatiquement revalorisées avec le coût des frais généraux. L'assurance « accidents du travail » a donc été « la bête de somme » de l'assurance française de 1940 à 1946, et a notamment pallié l'effondrement de l'assurance automobile. La disparition de cette ressource fondamentale, à partir du 1er janvier dernier, accroît sensiblement les difficultés des entreprises. On peut se demander s'il n'aurait pas mieux valu, dans l'intérêt général, laisser la gestion de ces risques aux entreprises privées et aux agents et courtiers qui en avaient créé la technique depuis 1890, ceci d'autant plus que cette gestion donnait toute satisfaction aux assurés, et était relativement peu onéreuse (25 % des primes). Il est cependant à prévoir que l'Administration de la Sécurité sociale obtiendra des prix de revient très inférieurs, grâce à l'application de méthodes rationnelles de concentration.

Une telle solution aurait probablement prévalu et les accidents du travail auraient été laissés aux entreprises d'assurances-dommages, si les sociétés d'assurances avaient été nationalisées avant la réorganisation de la Sécurité sociale. Mais c'est en réalité six mois plus tard qu'est intervenue la loi de nationalisation. Cette loi, qui s'insère dans la série de nationalisation des banques, des houillères, de l'électricité, a un objet social et politique sur lequel il est inutile de revenir ici. On peut seulement ajouter que les auteurs de la loi de nationalisa-

tion des assurances ont voulu à la fois conserver la personnalité de chaque entreprise et éliminer de sa direction tout représentant d'intérêts privés. Les 32 sociétés nationalisées ont reçu chacune un conseil d'administration distinct, et ont conservé une personnalité civile autonome.

Il est encore trop tôt pour juger des résultats de cette réforme.

Tableau VI. — **Evolution récente des frais généraux 1946-1947 (4 mois).**

(En milliers de francs.)

SOCIÉTÉS		COMMISSIONS ET FRAIS d'inspection	PERSONNEL
Sociétés d'assurances-dommages :			
Nationalisées	1946	558.083	357.340
	1947	973.877	564.639
Accroissement %		174 %	158 %
Ensemble des sociétés	1946	1.258.848	1.038.956
	1947	2.161.697	1.456.818
Accroissement %		172 %	140 %
Sociétés d'assurances-vie :			
Nationalisées	1946	260.129	147.778
	1947	394.194	199.078
Accroissement %		152 %	136 %
Ensemble des sociétés	1946	508 229	243 340
	1947	743.841	350.092
Accroissement %		146 %	144 %
Capitaux assurés par les sociétés d'assurance-vie (4 mois de 1946 ei de 1947).			
		1946	1947
Nationalisées		6.419	9.052
Ensemble des sociétés		12.345	18.037

Certaines appréhensions, comme par exemple celle de la perte des portefeuilles étrangers, sont dès maintenant écartées. La solide armature administrative, le plan comptable, dont il a été parlé plus haut, l'existence et la permanence du Contrôle de l'Etat, ont écarté même les possibilités d'erreurs, même les soupçons d'irrégularités comme celles qui ont été dénoncées dans des sociétés nationalisées d'autres secteurs économiques. L'autorité de Contrôle et le Conseil national des assurances suivent de près les résultats comptables des entreprises nationalisées; les statistiques actuellement connues, et qui vont de juillet 1946 à juin 1947, ne marquent aucune tendance nette qui permette de déceler une disparité sensible entre les résultats du

secteur nationalisé et ceux du secteur demeuré libre (Cf. tableau VI). On peut dire seulement que les sociétés nationalisées n'ont pas encore pu faire la preuve de la gestion exemplaire qui doit les caractériser. Ce ne sont donc pas les nationalisations qui pourront suffire à éviter la ruine de l'assurance française. Si la dévalorisation continue à sévir à un rythme ralenti ou rapide, on ne pourra rechercher l'équilibre des comptes de profits et pertes que par l'action simultanée de l'organisation scientifique du travail et des relèvements de tarifs.

L'organisation scientifique du travail. — Le chiffre d'affaires par tête d'employé est au moins triple aux Etats-Unis de ce qu'il est en France (Cf. tableau VII). Cela tient à la fois à l'importance des affaires traitées et à la rationalisation du travail. Les spécialistes estiment que le rendement du travail horaire pourrait être au moins doublé dans l'assurance française. Il faudrait pour cela à la fois concentrer les entreprises, mécaniser et rationaliser le travail, simplifier les documents et les formalités administratives. De tels efforts ont été entrepris par plusieurs sociétés nationalisées ou privées : elles se heurtent à

TABLEAU VII. — **Chiffre d'affaires par tête de population active.**

U. S. A. :

524.724 personnes actives dans l'assurance au 1er janvier 1940.
6.014.000.000 $ de primes émises en 1939.
Chiffre d'affaires par tête : 11.400 $.
Le salaire moyen par tête d'employé des sièges fut, en 1942, de : 2.100 $.

France :

90.000 personnes actives en 1938-1939.
9.300.000 francs de primes émises en 1938.
Chiffre d'affaires par tête : 105.000 francs.
Le salaire moyen par tête d'employé des sièges fut, en 1939, de : 20.000 francs.

% des salaires au chiffre d'affaires : U. S. A : $\frac{760}{7.228} = 10,8$ %.

France : $\frac{700}{9.500} = 7,3$ %.

Ainsi, malgré sa rationalisation beaucoup plus poussée, et malgré l'énormité de son chiffre d'affaires, le poids des salaires sur les primes de l'assurance américaine est plus fort que le poids des salaires sur les primes de l'assurance française. Cela tient, on l'a dit plus haut, au fait que l'assurance est une activité tertiaire. Toutes les activités tertiaires sont plus chères aux Etats-Unis qu'en France.

des difficultés sensibles, par suite des habitudes acquises, des règlements administratifs et des licenciements de personnel qui lui servent de sanctions. Néanmoins, la rationalisation s'imposera dans la mesure même où les dernières réserves libres s'épuiseront. Elle est le seul remède à la crise actuelle qui soit en accord avec l'intérêt général et avec l'intérêt bien compris des employés, pourvu que, comme cela a été le cas jusqu'à présent, le reclassement des employés licenciés soit garanti.

Le relèvement des tarifs. — Quelle que soit l'efficacité de l'organisation scientifique du travail, elle ne saurait suffire à résoudre la crise actuelle. En effet, le bénéfice maximum qui peut en être attendu, et à très long terme, est une réduction de moitié des frais de personnel, alors que les frais généraux ont décuplé de 1938 à 1947.

Le relèvement des tarifs d'assurance est indispensable en période de hausse des prix. L'étude d'un cas théorique simple le démontrera clairement. On suppose qu'après une année d'équilibre financier, les prix et les salaires doublent pendant le cours de l'exercice, puis restent à nouveau stables au cours des exercices ultérieurs. On considère le cas d'une société d'assurance-incendie (risques ordinaires dits : risques simples, tels que maisons d'habitation), dont la durée moyenne effective de contrat atteint cinq ans, et qui paie à ses agents une commission moyenne de 20 % de chaque prime, payable en une seule fois, lors du renouvellement de chaque contrat. (En réalité, la commission réelle est toujours plus forte.) Les comptes financiers schématiques se présenteront ainsi :

Première année : Année d'équilibre :

Primes	F. 1.000.000	(Le 1/5 des contrats a été renouvelé.)
Commissions	200.000	
Sinistres	600.000	
Frais généraux	200.000	

Deuxième année : Année de doublement des frais sans augmentation, ni des tarifs ni du rythme du renouvellement des contrats :

Primes	800.000 + 400.000 =	1.200.000	Perte : 320.000.
Commissions	400.000 =	400.000	
Sinistres	480.000 + 240.000 =	720.000	
Frais généraux..................................		400.000	

La troisième année, dans le cas où la hausse des prix serait stoppée, et par conséquent où les prix resteraient égaux à ce

qu'ils étaient au cours de la seconde année, les résultats seraient les suivants :

Primes	600.000 + 400.000 + 400.000 =	1.400.000
Commissions	400.000 =	400.000
Sinistres	360.000 + 240.000 + 240.000 =	840.000
Frais généraux	400.000 =	400.000
	Perte	240.000

Et ainsi de suite : les pertes, dans cette hypothèse, s'annuleront seulement à partir de la sixième année; une partie, celle due à l'escompte des commissions, sera récupérable lors d'un arrêt des opérations de la société, et peut donc normalement être couverte par le crédit (encore faut-il trouver ce crédit). Mais la perte due à la hausse des frais généraux est définitive.

Mais nous nous sommes placés ici dans un cas favorable, en supposant que la règle proportionnelle jouerait intégralement, ce qui n'arrive jamais. Si, au contraire, nous nous placions dans le cas d'assurances de responsabilité civile où les capitaux assurés ne sont pas limités, les pertes de l'année de hausse des prix auraient été les suivantes :

Primes	800.000 + 400.000 =	1.800.000
Commissions	400.000 =	400.000
Sinistres	960.000 + 240.000 =	1.200.000
Frais généraux		400.000
	Perte	800.000

Sans doute se présente-t-il à l'esprit un moyen théorique d'annuler les pertes de la deuxième année : ce serait de renouveler la totalité du portefeuille au cours de l'année de hausse des prix; mais cela est absolument impossible pour plusieurs raisons :

1° Les assurés s'y opposeraient;
2° Les agents et courtiers n'y suffiraient pas;
3° La perte de cette année de renouvellement atteindrait la presque totalité du chiffre d'affaires, exactement 160 % du chiffre d'affaires de l'année d'équilibre antérieure.

Sans doute serait-ce réaliser *la perte minima et tout entière amortissable à long terme*, mais aucune société ne trouverait à l'heure actuelle de crédit suffisant à couvrir cet énorme déficit.

D'autre part, le phénomène est beaucoup plus permanent que nous ne l'avons supposé dans cet exemple simple. Les frais ne doublent pas en un an, ils décuplent en dix ans, et sont multipliés par soixante en trente ans; les problèmes sont donc résolus non une fois pour toutes, mais inconsciemment et sans cesse, *à la petite année*, par des expédients. Les tarifs sont un peu relevés, les réserves libres sont un peu réduites, les immeubles sont réévalués; les bénéfices financiers sont utilisés. Mais le moment approche où il n'y aura plus aucun vestige de la richesse passée.

Il faut ainsi tirer les conséquences du fait que l'assurance est une activité tertiaire, c'est-à-dire à progrès technique lent, entièrement dominé par les phénomènes monétaires. Dans les assurances à règle proportionnelle, il faut autoriser une hausse provisoire des taux (jusqu'à rajustement des capitaux assurés); dans les autres assurances, une hausse définitive. Dans les deux cas, il faut veiller à ce que les intermédiaires ne bénéficient pas de cette hausse plus que les salariés. Dans les deux cas, il faut prendre garde que l'assuré, effrayé par la hausse des prix, ne se réfugie dans la non-assurance, remède aussi dangereux pour la collectivité que pour lui-même [13].

***

En résumé, la puissance économique et financière de l'assurance française s'amenuise constamment depuis 1910; la chute s'est accélérée depuis la Libération. Cet effondrement est anormal, puisque, dans tous les pays voisins, l'assurance ne cesse de se développer.

Les causes de cette évolution défavorable sont : pour une part, la stagnation technique et l'absence de rationalisation des entreprises françaises, et, pour une part largement prépondérante, l'incessante dévalorisation de la monnaie française.

L'assurance française ne pourra retrouver son équilibre éco-

13. A l'heure actuelle, les tarifs ont subi les hausses autorisées ci-après sur la période 1939 :

Automobile, 500 % (pas de règle proportionnelle);
Incendie, 20 %, puis relèvement des frais fixe de contrat (règle proportionnelle);
Autres accidents, 20 % (règle proportionnelle);
Autres responsabilités civiles, 120 % (pas de règle proportionnelle).

nomique qu'après trois ou quatre ans de stabilité des prix, et sa puissance financière qu'après quinze ou vingt ans de cette même stabilité. Tant que la monnaie française vagabondera, on ne peut envisager pour l'assurance qu'une vie végétative, et ses dirigeants ne pourront recourir qu'à des remèdes provisoires et même dangereux à long terme, tels que la hausse des tarifs, remèdes de facilité qui dispensent de l'effort, ne font que prolonger la misère.

En bref, il n'y aura pas d'assurance française tant qu'il n'y aura pas d'épargne française. Le mal de l'assurance française est le mal même de la nation française : une nation qui n'épargne pas ne peut investir ni, par suite, promouvoir le progrès technique, ni donc espérer un progrès économique.

J. Fourastié.

REVUE DES LIVRES

Histoire des doctrines et des faits économiques.

Koch (Jean-Paul), *Le collectivisme devant l'expérience.* Préface du professeur F. Oulès. Collection de la Nouvelle Ecole de Lausanne. Un vol. in-8° de 244 p., Lausanne, F. Rouge et Cie, S. A. Paris et R. Pichon et R. Durand-Auzias, 1946.

On ne trouve pas exactement, dans cet ouvrage, ce que le lecteur penserait y trouver sur la foi de son titre : *Le collectivisme devant l'expérience*, c'est-à-dire l'analyse du système soviétique et de son fonctionnement concret. Quinze pages seulement lui sont consacrées dans la conclusion. Il s'agit de toute autre chose, d'une étude historique, fort bien faite d'ailleurs, et très intéressante, des expériences communistes du passé, groupées suivant l'idéal qui les anime : idéal religieux (Eglise primitive de Jérusalem, Monachisme bénédictin. Réductions du Paraguay, Empire socialiste des Incas, expériences collectivistes du XIXe siècle aux Etats-Unis), idéal social (New-Harmony de Robert Owen, Icarie de Cabet, Phalanstère du Texas de Victor Considérant, etc.), idéal national (vie militaire et économie de guerre) : Mais on notera qu'entre la vie militaire et l'économie de guerre— qui sont des expériences collectivistes un peu particulières — M. K. étudie l'expérience Boismondau de Marcel Barbu : il ne se limite donc pas uniquement à une étude historique, et il ne dédaigne pas de se pencher sur l'actualité. Pourquoi alors ne pas envisager l'expérience russe ?

Il est vraisemblable que l'auteur a reculé devant le travail énorme qui eût été nécessaire pour y parvenir. Et puis, comme le note son préfacier, M. Oulès, M. K. a voulu n'étudier que les expériences « simples ». Soit. Mais je ne suis pas aussi certain que lui que cette étude puisse apporter des lumières particulières sur le problème autrement complexe de l'économie russe qui s'organise, non avec des individus animés d'un idéal religieux ou social (on nous permettra de laisser de côté la vie militaire, de laquelle l'idéal national est souvent absent, et l'économie de préparation à la guerre où la nécessité fait loi), qui donnait à ces petites communautés un caractère artificiel. Je doute qu'on puisse en tirer des enseignements sur la possibilité de l'économie collectiviste comme régime normal de temps de paix.

André Marchal.

Suaudeau (R.), *Les représentations figurées des physiocrates.* Un vol. in-8°, 71 p., 150 francs. Paris, Sirey, 1947.

M. R. S. a eu l'excellente idée de rassembler les différents modèles du *Tableau économique* de Quesnay. Il n'en compte pas moins de dix-neuf : dix-sept de Quesnay lui-même ou de ses disciples (Mirabeau, Dupont de Nemours et l'abbé Baudeau) et deux, modernes, d'Hector Denis.

Une trop brève introduction nous donne l'histoire et le commentaire de ces « représentations figurées ».

Simple document, au total, mais précieux. Quesnay a inventé le « circuit » et le « multiplicateur »; deux intuitions géniales qui furent méconnues dès Adam Smith. La plaquette de M. S. nous invite heureusement à retrouver dans le fondateur de l'école française le plus authentique précurseur de l'économie contemporaine.

L. SALLERON.

Géographie économique.

Georges (Pierre), *L'économie des Etats-Unis*. Un vol. in-8° de 135 p., Collection « *Que sais-je ?* », Paris, Presses universitaires, 1946.

Dans l'esprit de cette collection, faite pour le grand public, et sous un petit volume, un bon géographe apporte sur l'économie des Etats-Unis à l'issue de la guerre des renseignements nombreux et des observations suggestives.

On retiendra en particulier : l'étude sur la localisation des cultures, liée aux façons culturales, à l'étendue des exploitations, à la densité de la population, ainsi qu'à son « optimum »; celle sur la localisation des industries avec ce qu'elle implique de considérations sur la mobilité de la main-d'œuvre (exception faite des Noirs), les facilités de transport, le déplacement vers le Pacifique pendant la guerre; les remarques sur la concentration financière qui se concilie, par exemple, chez Ford avec la décentralisation industrielle; celles sur l'élasticité de la production américaine qui, sans augmentation sensible de la production d'énergie (+ 10 %), a pu élever de 650 à 5.500 % le volume de certaines industries.

L'auteur signale aussi le malaise social, les difficultés de la reconversion, les tendances « impérialistes » des trusts tenant soit à leur puissance financière, soit à l'épuisement de certaines ressources locales.

Spécialiste de la géographie de l'U.R.S.S., il est amené souvent à comparer les deux grands « espaces », dont les ressources et l'effort industriel pendant la guerre lui paraissent analogues.

Maurice BYÉ.

Echanges internationaux et Politique douanière.

Damalas (B.-V.), *Essai sur l'évolution du commerce international. Les théories; les faits*. Préface de G. PIROU. Un vol. grand in-8° de x-462 p., Nouvelle bibliothèque économique, Paris, Alcan, 1940.

Ce volume est le premier d'une œuvre déjà importante et attachante. Ecrit en 1940, il a, depuis la Libération, été suivi de quatre gros ouvrages, dont deux surtout reprennent et développent ses thèmes essentiels [1].

1. *Monnaie et conjoncture*, t. I, Paris, Presses universitaires, 1946; *La réorganisation de l'économie mondiale*, Paris, Presses universitaires, 1947. V. aussi *La crise du capitalisme et le problème de l'économie dirigée*, Paris, Presses universitaires, 1946, et *L'œuvre scientifique de François Simiand*, Paris, Presses universitaires, 1947.

On doit louer une telle unité de vues, qui entraîne certaines répétitions d'ouvrage à ouvrage, mais assure une construction cohérente, et la confrontation des positions primitives avec les expériences du jour, des positions prises en 1940 avec les récents accords de Genève, par exemple, dans *La réorganisation de l'économie mondiale.*

Tous les écrits de M. D. portent la marque d'un esprit largement ouvert à des préoccupations qui dépassent le sens rigoureux de leur titre. Cela ne va pas sans quelques inconvénients. Dans l'*Essai*, les quarante premières pages et plusieurs autres développent des thèses de philosophie et de méthode non rigoureusement indispensables. Certaines attaques, celles surtout contre les hommes représentant la tradition classique et libérale, sont inutilement injurieuses. Enfin, le souci d'être complet amène l'auteur à consacrer ses livres I, II et IV à la description des doctrines classiques et protectionnistes, apportant peu de nouveau après les ouvrages de *Viner* et d'*Oulès*, tandis que ses propres thèses, par leur originalité même, auraient gagné à être plus largement développées.

L'avantage, par contre, d'un tel effort de recherche et de synthèse, qui ne craint pas, maintes fois, d'affirmer ses doutes et de solliciter l'objection, est de faire, entre des « chapitres » économiques trop souvent isolés, des rapprochements féconds. Disciple de *F. Simiand*, attaché aux faits, M. D. cherche moins à juger qu'à comprendre des politiques protectionnistes remarquables par leur universalité et leur constance. Et, s'élevant au-dessus des problèmes propres à l'échange international, il montrera que la solution de ces problèmes dépend d'une conception générale de l'équilibre à laquelle se lie une explication des cycles et dont découle une conception de la monnaie. De même, dans *Monnaie et conjoncture*, présentera-t-il la double théorie de la monnaie et des crises en fonction de l'échange international.

La notion d'équilibre des échanges internationaux qui retient ici l'attention s'exprimerait dans l'équilibre de la *Balance des comptes*, définie comme équivalant à la *Balance des revenus*, les mouvements de prêts et ceux de métaux précieux jouant un rôle également résiduel. Notion, à notre sens, inadaptée à l'étude des mouvements de courte durée, à l'égard desquels les mouvements de capitaux ne sont pas plus « *résiduels* » que ceux de marchandises. L'auteur peut donc démontrer (3-V) que les *mécanismes automatiques* » ne jouent pas. Notion inadaptée aussi à l'étude des *transferts* en longue durée à l'égard desquels les créances d'intérêt et de dividendes, statistiquement inséparables des créances d'amortissement, posent les mêmes problèmes qu'elles, problèmes que l'Angleterre a longtemps résolus avec une « *balance des marchandises et des services* » passive.

L'accroissement du revenu national global, ou même du simple revenu extérieur, n'est donc pas incompatible avec une *balance des marchandises et des services* passive. Une terminologie différente eût amené l'auteur à cette constatation, qui eût entraîné des conclusions différentes sur la politique commerciale. Elle l'eût entraîné à ne pas repousser, à priori (p. 280), l'étude des « *lois de transformation structurelles* » qui pourraient faire attendre, sous l'influence d'investissements extérieurs, un retournement des balances.

C'est là le problème pratique actuel. Et, en théorie, c'est dans l'analyse de l'adaption des revenus abordée par *Ohlin* et *Rueff;* de celle des structures esquissées admirablement dans le dernier livre de *Weiller;* de l'incidence des rapports entre investissements et consommations dans l'ordre

international effleurée par l'école keynésienne, qu'il conviendrait surtout de s'engager.

M. D., qui, dans sa *Réorganisation de l'économie mondiale* (5e partie), accordera quelque attention à ces points de vue, a tort, à notre sens, de s'engager, dans son *Essai*, dans une autre direction, qu'il considérera ensuite comme capitale et dominante. Ayant, à juste titre, rejeté l'assimilation des échanges internationaux à un troc, ce qu'il faut bien faire pour mettre sur le même plan échanges de marchandises et de capitaux, il attaque, par-delà la notion d'équilibre international, la notion générale d'équilibre dans les échanges.

Or, il est vrai que les échanges individuels non plus ne peuvent être considérés comme un troc, dans la mesure où l'épargne intervient. Mais peut-on passer, de là, sans considérer la puissance relative des tendances contradictoires en diverses classes, lieux et moments à cette idée que la « *tendance générale est un effort vers l'épargne* » ? Peut-on, allant plus loin, appliquer à la « Nation » cette attribution faite à la psychologie individuelle et dire que « *chaque personne et chaque pays s'efforce d'offrir plus et de demander moins* » [2] en vue d'obtenir un solde soit en créances, soit en or ?

Ce serait supposer que la « *Nation* », même en régime individualiste, a une « *volonté* »; qu'elle est toujours portée à l' « *épargne* », même quand les besoins de consommation sont pressants; que cette « *épargne* », au lieu de se constituer sur l'ensemble du revenu national, ne peut se créer que par accumulation d'un solde extérieur. A voir la « *Nation* » sous les traits d'une « *Marianne* » ou d'une « *Britannia* « tirant « *son* » revenu de « *ses* » échanges, le plaçant dans quelque caisse d'épargne extérieure, on risque des rapprochements peu satisfaisants. L'exemple des pays « *neufs* » emprunteurs est aussi « *normal* » que l'exemple inverse.

Si maintenant on accepte, avec M. D., de considérer comme seule position nationale normale une position prêteuse, une série de conséquences suivent : Toute la production des nations développées étant faite en vue de l'excédent de placement et les nations emprunteuses cherchant à cesser de l'être, il faudra que les premières cherchent constamment des placements nouveaux. Le commercé international est « *une bicyclette qui ne trouve son équilibre que pendant la marche* » (p. 310). En outre, la protection s'explique et s'impose par la recherche du « *solde positif* ». Bien qu'ayant cheminé par ses propres chemins, l'auteur rencontre ici la tradition mercantiliste, après avoir rencontré la tradition marxiste. Empruntant à l'une et à l'autre, le rôle de toute conférence économique mondiale sera donc, pour lui, non de préparer le retour au laisser-faire, mais d'aménager l'expansion dans un ensemble d'économies protégées.

Il fallait établir ce qui, dans la pensée de M. D., semble paradoxal, l'enjeu étant d'importance. Voici, par exemple, ce qui résulte d'une erreur sur le concept de « *revenu national* » : « *Si nous demandons aux Etats-Unis de renoncer à la recherche d'une balance des comptes favorable nous demandons aux habitants de ce pays de suspendre toute accumulation de richesse..., de pratiquer une consommation totale de leur revenu... Pouvons-nous convaincre les millionnaires des Etats-Unis d'arrêter toute accumulation de richesse ?* » (P. 309-310.)

Il n'en reste pas moins qu'ayant rigoureusement inversé le point de

2. Résumé des conclusions atteintes dans *l'Essai* donné dans la préface de *La réorganisation de l'économie mondiale*, p. 3.

vue traditionnel, donnant pour fin aux échanges internationaux non plus les seuls mouvements de marchandises, mais les seuls mouvements de capitaux, la théorie de M. D., pour unilatérale qu'elle soit elle-même, ouvre de nombreuses perspectives. Son étude critique des « *coûts comparatifs* » est particulièrement bonne (liv. III) avec ce qu'elle évoque de considérations sur l'emploi plus ou moins parfait des facteurs, la demande plus ou moins élastique sur les divers marchés, les limitations que la nature et le marché peuvent imposer aux productions souhaitables. C'est en fonction d'une théorie de la concurrence imparfaite et d'une théorie de la localisation que doit être reprise l'étude de la répartition internationale des productions.

Une excellente bibliographie clôt ce volume, qui ouvre de grandes perspectives. Nous ne doutons pas que M. D. les explore plus méthodiquement. Telle qu'elle est, son œuvre est, sur le sujet, un instrument de travail précieux et indispensable.

Maurice Byé.

Législation et Organisation du Travail.

Cornet (Pierre), docteur en droit, *La politique des salaires depuis la guerre*. Un vol. in-8° de 208 p. avec une préface de M. Pourquié, secrétaire général du Centre national d'information économique, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1946.

L'ouvrage de M. C. a tout d'abord une valeur historique. Il étudie en effet : 1° les modifications apportées par la loi de 1940 à 1944, en particulier le relèvement des salaires « anormalement bas » et la prise en considération des charges de famille; 2° les bases territoriales et professionnelles de la fixation des salaires; 3° l'évolution du salaire effectif; 4° l'efficacité de la réglementation et de la « morphologie » des salaires, en entendant par là les modes d'établissement et de calcul des salaires.

On retiendra surtout de cette étude les chapitres où l'auteur donne des précisions statistiques sur les variations du volume des salaires et de l'emploi, sur les variations du taux des salaires par régions et par professions. Non seulement il donne une critique consciencieuse des sources de documentation, mais utilise des monographies, livre le résultat d'*enquêtes personnelles* et tente de déterminer les principes qui devraient inspirer une enquête sur les conditions d'existence des familles ouvrières.

M. C. ne s'en tient pas d'ailleurs à cette analyse historique : il cherche à réformer un régime de salaires insuffisants, inégaux et trop complexes : il propose surtout l'ajustement des salaires nominaux et des allocations familiales, et la création de l'*allocation logement*, tout en insistant sur la nécessité d'accroître la production.

L'ouvrage de M. C. sera utilisé avec profit par les praticiens et les théoriciens, même si ceux-ci eussent désiré qu'il associât plus étroitement théorie et description économique; il apporte une contribution utile à l'histoire économique de la guerre, qu'on souhaitera voir complétée bientôt par une analyse de la politique des salaires depuis la Libération.

Robert Goetz-Girey.

Durand (Paul), professeur à la Faculté de Droit de Nancy, et **Jaussaud (R.)**, directeur du Travail au ministère du Travail, *Traité de Droit du Travail*, tome Ier, avec une préface de M. Georges Pichat, membre de l'Institut, président honoraire du Conseil d'Etat. Un vol. in-8° de xxiv-587 p., Paris, Librairie Dalloz, 1947.

Le premier tome de ce *Traité de Droit du Travail* sera bien accueilli par tous ceux qui souhaitaient que la France possédât en cette matière une série d'ouvrages plus denses ou plus récents que ceux, d'ailleurs excellents, qui ont déjà été publiés.

C'est la première fois, en effet, qu'une aussi vaste entreprise est tentée dans notre pays : à ce premier volume succéderont bientôt un second tome pour les rapports individuels de travail, un troisième pour les rapports collectifs, et un dernier pour la Sécurité sociale.

Le premier étudie en détail la notion juridique du travail, l'objet et l'importance du droit du travail, sa formation historique, ses sources, son domaine d'application, ses cadres (société internationale, Etat, profession, établissement et entreprise). Tous les développements, préparés pour la plupart par les nombreuses études de M. P. D., connues déjà au-delà du cercle des spécialistes, sont enrichis de notes, de références bibliographiques françaises et étrangères, multiples et exactes.

Dans son Avant-Propos, M. P. D. détermine les buts et les limites de son effort : exposer dans leur ensemble les problèmes *modernes* du droit du travail *français*. C'est dire qu'il n'entend nous offrir ni un *Traité d'Economie industrielle*, ni un *Traité de Droit du Travail comparé.*

En fait, l'ouvrage nous livre plus qu'il ne nous promet. Non seulement le juriste y trouvera des développements nourris sur les aspects du droit et de la doctrine des grands pays étrangers, mais l'économiste fera son profit d'analyses qui éclairent — par recoupement ou par contraste — les siennes propres.

Je pense en particulier à la brillante synthèse consacrée à la formation historique du droit du travail et aux chapitres dans lesquels les notions de profession, d'entreprise; d'établissement sont utilisés avec une méticuleuse conscience.

La *profession* est définie comme « une communauté résultant de l'exercice habituel d'un travail » (p. 394) que le droit du travail doit organiser; si cette organisation est encore imparfaite, « elle devra être reprise dans la ligne du droit antérieur : une organisation professionnelle n'est concevable que si elle exprime la libre volonté des milieux du travail » (p. 396). On comparera avec cette notion celle de *métier*, « capacité d'exécuter un travail en raison de connaissances techniques » (p. 400).

Tout le chapitre IV de la seconde partie est consacré à l'*entreprise* et à l'*établissement* dont jusqu'ici les juristes — M. D. le reconnaît — se sont moins souciés que les économistes. L'établissement est « la réunion des moyen humains, matériels et immatériels, agencés en vue d'atteindre, par une activité continue, un but de caractère technique » (p. 408). Un peu gêné, semble-t-il, par l'imprécision et la confusion des textes législatifs. M. P. D. ne donne pas de l'entreprise une définition aussi complète. Du moins précise-t-il qu'elle n'est pas une somme ou un ensemble d'établissements et qu'elle présente des caractères distinctifs : il faut qu'il y ait un même centre de calculs et d'activité économique.

Ces définitions sont complétées par l'étude de l'organisation de l'entreprise grâce à la formation des rapports collectifs, sa description comme

une universalité de fait et l'exposé de l'extension de ses fonctions publiques. Le problème de la socialisation et de la fonctionnarisation de l'entreprise privée est un problème « irritant » : l'analyse de M. D. est volontairement objective — l'objectivité est parfois poussée jusqu'à la sécheresse — mais conserve toute sa force de suggestion.

Les juristes souscriront sans aucun doute au jugement de celui d'entre eux qui écrit dans la Préface : « Œuvre juridique d'une haute inspiration sociale, ce livre nous introduit et nous guide dans le droit nouveau, d'un intérêt passionnant, forgé par les siècles, et mêlé chaque jour à notre vie. » P. XVII.) Les économistes y trouveront des sujets de méditation utile et se réjouiront de ce qu'en de vastes domaines il reste nécessaire d'unir au sens du droit le sens des choses économiques. Les auteurs de ce très beau *Traité* ne viennent-ils pas de faire la preuve qu'il est possible de posséder l'un et l'autre ?

Robert GOETZ-GIREY.

Finances publiques.

De Mirimonde (A.-P.), *La Cour des comptes.* Un vol. in-8° de 320 p., Paris, Sirey, 1947.

Au lendemain de sa consécration constitutionnelle, la Cour des comptes vient d'être l'objet d'une étude qui est, en même temps qu'un juste hommage rendu par un de ses membres les plus éminents, une contribution très précieuse pour la science des finances par sa valeur doctrinale et pratique. Notre grand corps de contrôle des deniers publics assume des charges qui n'ont cessé de croître depuis bientôt un siècle et demi qu'il existe. Sa tâche, à bien des égards discrète, échappe souvent à ceux-là mêmes que les questions financières retiennent directement. Quand on songe au développement considérable de ses compétences, dans ces dernières années surtout, on est heureux de posséder aujourd'hui cet excellent ouvrage qui fournit une information de première main, aussi complète que sûre, sur toutes les activités de la Cour. Les jeunes gens qui se préparent aux carrières administratives et financières, les administrateurs et les agents publics, même les plus avertis, comme tous ceux qui s'intéressent politiquement, doctrinalement ou pratiquement aux problèmes des finances publiques, seront également reconnaissants à M. de M... de leur avoir donné cet instrument d'étude et de travail.

Ce livre est d'abord un livre complet. Sans s'attarder aux généralités, et en restant dans les limites d'un ouvrage parfaitement maniable, et d'abord aisé, d'une rédaction sûre, il ne laisse de côté aucun des aspects du sujet. Un court, mais substantiel chapitre d'introduction met parfaitement en place les données du contrôle *a posteriori* du budget, en rapport avec la structure constitutionnelle et politique de l'Etat. Quelques aperçus de droit comparé permettent d'ailleurs de préciser les caractères et les particularités de ce contrôle et ses relations avec les institutions politiques de la France. Un historique sans longueurs, mais suggestif et précis, conduit ensuite à l'organisation actuelle de la Cour. Mais les développements essentiels du livre portent, comme il se devait, sur la compétence et les attributions diverses de la Cour. L'auteur étudie complètement ces compétences et ces attributions tant au fond que par l'analyse des procédures. Il consacre enfin un dernier chapitre aux différents contrôles qu'exerce la Cour en dehors de la juridiction et du contentieux.

Il est difficile, et même inutile, de rendre compte de cet ouvrage aussi

longuement qu'il le mériterait. Que peut-on ajouter à cette brève analyse, quand on a déjà dit la sûreté et la qualité de l'information ? Mais comment renoncer aussi à suivre M. de M... dans l'examen des compétences juridictionnelles de la Cour, alors que son esprit juridique se plaît si manifestement à débrouiller les mille difficultés de ces compétences ? En le suivant, ne fût-ce qu'un instant, sur cette voie d'élection, on voit mieux combien ce livre, si complet par la matière qu'il embrasse, est en outre riche et dense de substance. Ici, l'auteur décrit d'abord avec précision la transformation de la compétence de la Cour, devenue, de juge d'attribution, juge de droit commun des deniers publics (p. 72 et s.). Nous permettra-t-il de regretter simplement, à ce propos, l'analyse à notre gré trop réservée de la loi du 4 avril 1941, qui a substitué à la formule traditionnelle, d'après laquelle la Cour juge *les comptes* et non les comptables, l'expression nouvelle d'après laquelle « tous *les comptables* de deniers publics » sont désormais ses justiciables ? Sa réserve voulue est justifiée notamment par l'évolution des dernières jurisprudences, qui exige évidemment beaucoup de prudence dans l'analyse. Elle ne l'empêche pas du moins de prendre position sur le caractère objectif du jugement des comptes, lorsqu'il décrit le double rôle, de juridiction et de contentieux, de la Cour (p. 111). Mais c'est surtout quand il s'agit de préciser sa compétence dans ses rapports avec celle du trésorier-payeur général (où les textes nouveaux, depuis 1934, ont soulevé bien des difficultés) et dans ses rapports avec le ministre des Finances et avec le Conseil d'Etat, au sujet de la responsabilité des comptables, que les analyses de M. de M... sont précieuses. Sur ces points, tenus parfois pour ingrats, l'étude critique de la jurisprudence Nicolle et de l'arrêt récent sur le Crédit municipal de Bayonne montre tout l'intérêt du problème et sa richesse juridique.

Le chapitre consacré aux attributions de contrôle permet, pour terminer, de mesurer l'efficacité de ce contrôle sur la légalité des taxes municipales (et l'on apprend que, depuis le décret de 1935, plus de 12.000 taxes ont été soumises à la Cour), sur les subventions, sur les apurement effectués par les trésoriers-payeurs généraux pour les comptes des collectivités locales. Il montre, au contraire, la décadence, et même l'interruption actuelle du contrôle de la comptabilité-matière, et le peu d'intérêt des déclarations de conformité rendues sur l'activité des administrateurs. De l'extérieur, on était porté à reconnaître à ces déclarations quelque prestige et quelque importance, sur la foi des réformes de 1934 et 1936. Il y a là bien des aperçus qui sont d'autant plus précieux pour la science des finances publiques que la discrétion traditionnelle de la Cour laisse trop souvent ignorer l'importance et la portée exactes de ses travaux. Et l'on voit par là que tout ce qui était écrit à ce jour sur la Cour des comptes est périmé sur bien des points. On ne peut mieux dire la valeur de ce livre, ni mieux en remercier l'auteur.

Louis TROTABAS.

Le Gérant : DE PEYRALADE.

Dépôt légal effectué en 1948 (2e trimestre).

24241. — Imprimeries Delmas, Bordeaux (31.0192). — 1948.

REVUE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

LA FRANCE ÉCONOMIQUE

DE 1939 A 1946

(suite et fin)

PRODUCTION

LA PRODUCTION AGRICOLE

SOMMAIRE. — LE PROBLÈME DES STATISTIQUES AGRICOLES.

I. *Les moyens de production :* Les conditions météorologiques. La main-d'œuvre. Les attelages. Les machines. Les engrais et produits antiparasitaires. Les semences et produits d'alimentation pour le bétail. — II. *La production en nature ;* Les transformations culturales. Les céréales, les légumes secs, tubercules, fourrages, textiles, oléagineux. Le sucre. Le vin. La production légumière et fruitière. Le tabac. Le bétail. — III. *La productivité en valeur :* Céréales. Viande. Produits laitiers. Sucre. Vin. Problèmes relatifs aux prix agricoles. — IV : *La rentabilité :* Les salariés. Les exploitants. La valeur de la terre. — CONCLUSION : Prédominance persistante du politique et du social sur le technique et l'économique.

Les événements qui ont marqué la période de 1939 à 1945 devaient, par nature, constituer une rude épreuve pour l'agriculture française. Elle connut d'abord la guerre, avec ce qu'elle comporte de main-d'œuvre enlevée, d'attelages et de bétail réquisitionnés, d'approvisionnements réduits. Elle connut ensuite le blocus presque total; or, le blocus signifie moyens d'action réduits et besoins accrus : d'une part, elle se trouve privée de certaines importations qui l'aidaient dans son œuvre de production (tels les aliments pour le bétail); de l'autre, elle allait subir des prélèvements de plus en plus lourds de la part

d'une consommation qui intensifiait sa demande de produits indigènes dans toute la mesure où les produits étrangers ne lui parvenaient plus. On répétait volontiers avant 1939 que la France était un des rares grands pays industriels capables de trouver sur son sol l'essentiel de sa nourriture; l'expérience allait permettre de savoir dans quelle mesure cette affirmation correspond à la réalité [1].

Les confrontations nécessaires sont facilitées par une amélioration indéniable des statistiques agricoles. Quantitativement, elles donnent des renseignements qu'on cherchait vainement chez leurs aînées (production de la viande par département; production forestière, et non plus seulement superficie boisée; opérations des mutuelles, des caisses d'allocations familiales, des caisses de crédit agricole; nombre de cours et d'élèves de l'enseignement agricole, etc.). Qualitativement, une réforme profonde a été appliquée à partir de 1941. Le système jusqu'alors pratiqué datait d'un décret du 27 août 1902 : il reposait essentiellement sur des estimations faites par une commission communale (le maire, un conseiller municipal, trois à cinq cultivateurs); celles-ci étaient successivement révisées et contrôlées par une commission cantonale de composition analogue, puis par le directeur départemental des Services agricoles, et par les Services du ministère. Il était de notoriété publique que les commissions de base fonctionnaient d'une façon défectueuse et que les statistiques agricoles devaient une grande partie de leur valeur à l'indulgente loi des grands nombres compensatrice d'erreurs. Depuis 1941, fonctionne le système des déclarations individuelles faites par chaque exploitant et totalisées ensuite aux différents échelons de la hiérarchie administrative [2]. Une telle amélioration était demandée depuis longtemps. Elle est passée dans les faits parce qu'on a voulu faire de l'économie

1. D'une étude publiée par l'Institut de conjoncture (*Etude spéciale* n° 2, 1944, Production agricole et consommation alimentaire de la France de 1892 à 1939), il résulte que les calories consommées en France pendant la période 1935-1938 provenaient, à concurrence de 80 % de la métropole, de 3 % de l'étranger, de 14 % des colonies.

2. Une loi du 3 octobre 1941 précise que, sans l'autorisation préalable du ministre de l'Agriculture, on ne peut exiger des exploitants que deux déclarations par an, au printemps et à l'automne; cette limitation avait été rendue nécessaire par le nombre excessif des déclarations demandées aux agriculteurs au cours de la campagne 1940-1941. (« On assure que, dans l'année 1941, les cultivateurs durent aller 22 fois dans les mairies pour y faire des déclarations. » [Augé-Laribé, *Situation de l'agriculture française*, 2e éd., p. 260.])

agricole dirigée, et qu'on a éprouvé un besoin impérieux de renseignements précis. La pression de l'Allemand, qui, pour des raisons faciles à deviner, voulait connaître exactement nos ressources, n'y a pas été non plus étrangère.

Toutefois, il ne semble pas que le progrès des méthodes ait entraîné un égal progrès dans les résultats. Les conditions extérieures se montraient nettement défavorables : un nombre important d'exploitants était absent, retenus prisonniers en Allemagne; il fallait s'adresser à leurs femmes, souvent imparfaitement au courant; les prélèvements de l'occupant faisaient de la fausse déclaration un devoir patriotique. Après la Libération, les difficultés de fond subsistent; l'agriculteur ne connaît pas lui-même le poids ou le volume de toutes ses récoltes; une patiente mise au point est nécessaire. Certains pensent qu'il faudra en venir au « carnet individuel d'exploitation » en s'inspirant de l'exemple d'outre-Rhin. Nous pensons, quant à nous, qu'une condition essentielle de succès est une transformation profonde dans l'état d'esprit de nos administrations financières : tant qu'elles ne renonceront pas à utiliser dans un but fiscal les résultats des enquêtes scientifiques, aucun progrès facile et sensible n'est à prévoir.

Malgré leurs imperfections, dues ainsi à des causes dont certaines sont occasionnelles et les autres foncières, ces statistiques nous donnent une image assez approchée de la réalité grâce aux contrôles, vérifications et rapprochements dont elles ont fait l'objet. Avant d'observer ce qu'elles nous apportent, il est opportun de décrire les moyens de production dont les exploitants ont disposé.

I. — Les moyens de production.

Pour accomplir leur œuvre de production, les agriculteurs ont bénéficié d'un certain climat dont ils avaient à s'accommoder — ils disposaient d'une certaine main-d'œuvre, d'un certain nombre d'attelages, d'une certaine quantité d'engrais, qu'il y a lieu de préciser[3].

3. Il faut signaler ici qu'une certaine portion du territoire a été soustraite à l'agriculture française : tantôt pour des fins militaires (fortifications, aérodromes, inondations par l'eau de mer) (130.000 hectares en 1941-1942, 192.000 en 1942-1943), tantôt pour des fins économiques, des terres s'étant trouvées « abandonnées » dans les départements du Nord et du Nord-Est, parce que les exploi-

§ 1. — *Les conditions météorologiques.*

Les circonstances météorologiques se révèlent si souvent dominatrices qu'un rappel des principales d'entre elles est indispensable [4].

L'automne 1939 a été marqué par des pluies si abondantes, particulièrement dans la moitié du nord de la France, que près de la moitié des emblavures normales restait à faire à la fin de décembre. Les froids exceptionnellement rigoureux de janvier 1940 vinrent aggraver la situation : on releva 31 jours de gelée à Nancy, 30 à Abbeville, et même 13 à Brest et 10 à Perpignan. Le reste de la campagne agricole connut heureusement des temps plus favorables : les belles journées de mars et avril permirent de compléter les ensemencements, l'été fut sec à souhait, avec quelques périodes de pluies opportunes.

La campagne suivante 1940-1941 connut des conditions toutes différentes : automne satisfaisant, hiver particulièrement humide et froid, été insuffisamment chaud, ensemble défavorable.

Ce fut pis en 1941-1942 : tous les directeurs régionaux de la production agricole signalent des conditions hostiles. Après un mois de décembre assez doux, l'hiver se maintint très froid jusqu'au 15 mars; de brusques variations de température, des chutes de neige, des dégels immédiatement suivis de fortes gelées, ont nui à la végétation des blés d'automne. Le printemps fut sec et froid et retarda la levée des céréales de printemps, qui furent heureusement favorisées ensuite par un début d'été brumeux et sans chaleurs excessives. L'été fut sec dans toute la France au début; la sécheresse fut limitée ensuite au Midi; le mois de juillet fut même particulièrement sec dans le Sud-Est; durant ce mois, les précipitations furent absolument nulles

tants évacués ou démobilisés n'avaient pas été autorisés à y rentrer, leur exploitation fut confiée à une société allemande, successivement dénommée « Ostland », puis « Reichsland » (au total 165.000 hectares, dont les produits étaient expédiés en Allemagne) (Cf. Vergeot et Aubé, *Rapport sur le problème agricole français*, Paris, 1944, p. 50 et 51). Ajoutons qu'à la Libération du territoire, 170.000 hectares de terres cultivables étaient minées (avec 18 millions de mines).

4. On en trouvera un tableau détaillé dans les Statistiques agricoles annuelles de 1940, 1941, 1942, 1943. C'est une heureuse initiative qui les a introduites dans cette publication. Cf. également les comptes rendus de l'Académie d'agriculture : *Les gelées de décembre 1938* (n° 3 de 1939), *L'année climatique de 1941 dans ses rapports avec la production agricole* (n° 3 de 1942).

à Marignane et à Lodève et, par rapport à la normale, furent de 24 % à Castres, de 7 % à Aubenas, de 2 % à Mende.

Cette sécheresse continua pendant la campagne 1942-1943, dont elle constitue l'un des caractères les plus marquants : à part décembre qui fut à peu près normal et janvier qui fut humide, les autres mois restèrent généralement très secs. En novembre, les précipitations ne dépassent pas 25 % et souvent même 10 % de la normale dans les régions du Sud-Est; la proportion reste la même au printemps; au cours de l'été, au contraire, cette sécheresse ne persiste plus guère que dans la moitié sud du pays. Par contre, sur presque tout le territoire et presque tout au cours de l'année, la température reste supérieure à la normale.

La campagne suivante 1943-1944 fut encore marquée par une sécheresse exceptionnelle; l'hiver fut doux, le printemps assez chaud mais sec, et l'insuffisance des précipitations ne fit que s'accentuer; à la ferme de Grignon, en juillet, elles n'atteignaient que 50 % de la normale [5].

Un temps sensiblement du même type prévalut en 1944-1945 : pluies persistantes à l'automne, printemps rapidement chaud, sécheresse précoce et durable pour la quatrième année consécutive [6].

De cette revue trop simplifiée, mais que des détails rendraient vite fastidieuse, il résulte que dans l'ensemble la période 1939-1945 a connu une sécheresse tenace, qui, d'après des expériences maintes fois répétées, devait élever le rendement des céréales, sauvegarder la vigne des attaques du mildiou, mais déprimer les récoltes de fourrages et de plantes-racines.

§ 2. — *La main-d'œuvre.*

Il est pratiquement impossible de préciser l'effectif de travailleurs dont disposait chaque année l'agriculture. Du moins le Service d'Etudes et de Documentation du ministère de l'Agriculture a-t-il essayé de chiffrer le point de départ et le point d'arrivée [7] (exprimés en milliers) :

5. Brétignière, *La situation agricole*, *C. R. des séances de l'Académie d'agriculture*, n° 15, octobre 1944.

6. Brétignière, *Les récoltes de 1945 et la situation agricole*, *C. R. des séances de l'Académie d'agriculture*, n° 9, octobre 1945.

7. *Aperçus statistiques agricoles*, numéro du 12 décembre 1945 (publication

	1936				1945			
	FRANÇAIS		ETRANGERS		FRANÇAIS		ETRANGERS	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Chefs	2.191	2.137	49	41	1.995	1.950	35	30
Employés, ouvriers	1.305	416	119	39	1.090	320	250	26
Chômeurs	35	4	4	1	—	—	—	—
Isolés	498	276	21	5	440	260	15	4
	4.029	2.833	193	86	3.525	2.530	300	60
	6.862		279		6.055		360	
	7.141				6.415			

Il résulte de ce tableau que, de 1936 à 1945, la main-d'œuvre totale aurait diminué de 10 p. 100; si l'on exclut l'apport des prisonniers de guerre, la perte est d'environ 900.000 individus (13 p. 100), ce qui représente une moyenne de 100.000 par an [8].

Au cours de la période d'occupation, la situation a fluctué d'année en année [9]. Sans parler de la mobilisation de 1939, on peut rappeler que, dès 1940, l'agriculture perdait 55.000 travailleurs tués sur les champs de bataille, 450.000 prisonniers (dont seuls 150.000 étaient revenus en 1944) et 100.000 étrangers; les chantiers de jeunesse lui en prenaient 50.000 et le S. T. O. 120.000. Il ne faut pas oublier les réquisitions pour la garde des voies de communication, la création de champs d'aviation et les travaux de défense le long des côtes. L'apport du Service civique rural et celui du « maquis » n'ont pas suffi à combler ces manques qu'aggravaient par endroit des change-

actuellement remplacée par la *Revue du ministère de l'Agriculture*). Il s'agit de la main-d'œuvre agricole et forestière permanente, en milliers de travailleurs. Les chiffres de 1936 sont ceux du recensement, ceux de 1945 correspondent à une évaluation. Le chiffre d'étrangers de 1945 comprend 170.000 prisonniers de guerre allemands (1er août 1945).

8. D'après les *Aperçus statistiques* du 10 septembre 1945, ces pertes s'expliqueraient de la façon suivante :

— exode rural 1936-1939	400.000
— exode rural 1939-1945	100.000
— prisonniers français rapatriés ne retournant pas à l'agriculture	200.000
— étrangers non rentrés	90.000
— tués	55.000
	845.000

9. Cf. *Aperçus statistiques* du 10 septembre 1945. Cf. également : *La main-d'œuvre étrangère dans l'agriculture française, C. R. des séances de l'Académie d'agriculture*, n° 20 de 1939, n° 7 de 1942, n° 1 de 1943, n° 14 de 1944. D'après un recensement opéré par le ministère de l'Intérieur d'avril à juillet 1945, il existait à cette époque 300.800 travailleurs étrangers dans l'agriculture française (non compris les prisonniers de guerre), soit 22.000 de plus, par suite de l'accroissement des Espagnols et des Polonais (les Italiens ayant diminué, les Belges restant stationnaires). Pour le détail, voir *Aperçus statistiques*, 12 juin 1946.

ments survenus dans la répartition (on estime que 60.000 agriculteurs ont quitté la ferme pour les chantiers forestiers qui versaient de plus hauts salaires; dans certaines régions du Midi viticole, des ouvriers locaux ont émigré vers des régions mieux ravitaillées).

Bien que la plupart de ces chiffres représentent de simples évaluations, il est manifeste que les ressources en main-d'œuvre ont diminué, et que si l'on voulait maintenir les superficies cultivées, c'était nécessairement au détriment de la qualité de la culture (diminution du nombre des façons culturales), et de l'entretien des travaux d'aménagement foncier (chemins d'exploitation, fossés et rigoles d'écoulement des eaux, clôtures, etc.). La réduction des forces de travail était, en effet, d'autant plus grave qu'elles se trouvaient aidées d'un équipement de plus en plus pauvre.

§ 3. — *Attelages.*

L'effectif des animaux de travail a varié comme suit [10] :

	1929	1938	1940	1941	1942	1943	1944	1945
Chevaux de + de 3 ans.	2.343.000	2.139.000	1.633.000	1.744.000	1.730.000	1.687.000	1.594.000	1.746.800
Bœufs de travail	964.000	900.000	900.000	900.000	1.038.000	1.107.000	1.069.000	1.060.000
Vaches de travail	—	—	—	—	1.893.000	1.898.000	1.736.000	1.860.000

Ainsi, l'effectif des chevaux en âge de travailler a diminué de 25 p. 100, et celui des bœufs de travail n'a que légèrement augmenté. Il faut ajouter que la réduction quantitative a été accompagnée d'une réduction qualitative plus accentuée encore : certains cultivateurs se sont vus privés du seul cheval qu'ils possédaient, et c'est toute l'exploitation qui s'est trouvée paralysée (le prélèvement d'un cheval dans une écurie de quatre bêtes n'entraîne pas d'aussi graves conséquences); les réquisitions allemandes ont surtout porté sur les meilleurs animaux (5 à 7 ans); notre cheptel chevalin a subi, de ce fait, un vieillis-

10. *Aperçus statistiques agricoles*, 12 décembre 1945. L'enquête de 1929 ne distinguait pas la rubrique des vaches de travail, et ce n'est qu'à partir de 1942 (enquête d'automne) que les statistiques mentionnent les trois catégories d'animaux de trait.

Les statistiques ministérielles ne donnant aucun renseignement pour 1945, nous faisons figurer ici les chiffres donnés pour 1946.

sement accentué, mais impossible à préciser; les bêtes n'ont pu être suffisamment nourries, et recevoir en avoine, principal aliment énergétique, les rations nécessaires[12]. Du temps était, en outre, souvent perdu par suite du manque de harnachement et de ferrure[13].

Ces bêtes fatiguées traînaient, en outre, un matériel usé impossible à réparer et ne pouvaient pas être suppléées par des tracteurs.

§ 4. — *Machines*[14].

On prend une idée précise de l'insuffisance des fabrications de machines agricoles quand on connaît le tonnage des métaux ferreux affectés à cette destination :

1938	164.000 tonnes	1942	120.000 tonnes
1939	165.000 —	1943	45.000 —
1940	96.000 —	1944	27.000 —
1941	86.000 —	1945	sans renseignt

Si l'on se rappelle que le tonnage de 1938 était exceptionnellement faible et qu'en année normale, le tonnage atteignait 240.000 tonnes environ, on constate que le tonnage utilisé de 1939 à 1945 ne couvrait que 35 p. 100 des besoins.

Il est un domaine où cette insuffisance entraînait des conséquences irrémédiables : celui des tracteurs. Leur fabrication évolue comme suit :

en 1938 : 1.321 tracteurs, 1.353 motoculteurs;
en 1941 : 2.000 tracteurs, 880 motoculteurs;
en 1942 : 1.455 tracteurs, 1.553 motoculteurs;
en 1943 : 1.079 tracteurs, 672 motoculteurs;
en 1944 : 348 tracteurs, 401 motoculteurs;
en 1945 : 1.110 tracteurs, 475 motoculteurs.

12. « La cavalerie méridionale nourrie de foin de Crau et d'avoine du Centre meurt de faim. On estime à 8.000 le nombre des chevaux morts d'inanition dans les quatre départements en 1942; pour l'Hérault seul, le plus mal ravitaillé, on en compte 4.500. » (Causse, *Les difficultés de la viticulture méridionale*, *Le Monde*, 4 février 1945.)

13. La quantité de cuir de bourrellerie distribuée aux agriculteurs est tombée de l'indice 100 en 1938 aux indices 44 en 1942 et 30 en 1944. Les métaux ferreux mis à la disposition du Génie rural couvraient, d'après les estimations de ce Service, 1/10 des besoins (*Aperçus statistiques*, 12 février 1946).

14. Voir *Aperçus statistiques agricoles* des 12 décembre 1945, 11 janvier et 12 février 1945. Les renseignements que donnent ces *Aperçus* ont été à peu près intégralement reproduits dans la *Revue du ministère de l'Agriculture*, n° 1, juillet-août 1946 (section Information économique et statistique). Nous renvoyons à ce document pour le détail des chiffres.

Or, il eût fallu développer considérablement cette production qui, avant la guerre, était complétée par des importations; celles-ci, qui provenaient surtout des Etats-Unis, s'arrêtèrent naturellement en 1940 et parfois même firent place à des exportations vers l'Allemagne; le bilan importations-exportations, qui se chiffrait à 44.000 tonnes en 1938 (les statistiques indiquent des tonnes et non des chiffres de tracteurs), tomba en 1941 à 4.300, puis 3.200, 2.700, pour s'effondrer à 760 en 1944 (du 1er septembre 1944 au 31 décembre 1945, il a été importé 7.095 tracteurs).

La cruauté de ces chiffres apparaît quand on mentionne qu'à la déclaration de guerre, l'Allemagne possédait déjà deux fois plus de tracteurs que la France (70.000 environ), et que, de 1939 à 1944, la Grande-Bretagne a porté le nombre des siens de 55.000 à 172.000. Quand les travailleurs agricoles deviennent moins nombreux, leur équipement à l'aide de machines susceptibles d'accroître notablement leur rendement devient chose vitale [15].

Non seulement la France n'a pas pu augmenter le nombre de ses tracteurs, mais elle n'a pas même pu tirer de ceux qui existaient le maximum de travail par suite de sa pauvreté en carburants : de 1942 à 1944, la moyenne des quantités de carburants légers mis à sa disposition a été d'un tiers de ce qu'elle était avant la guerre, et celle de gaz-oil d'un peu plus du quart.

La fabrication des autres matériels a été variable, atteignant 85 p. 100 de la normale pour les charrues diverses, 61 p. 100 pour les faucheuses, 39 p. 100 pour les lieuses, 32 p. 100 pour les herses; 23 p. 100 pour les pots à lait. A signaler une matière particulièrement indispensable : la ficelle-lieuse; ordinairement fabriquée en sisal, elle manqua totalement (de 27.500 tonnes la fabrication tomba à 800 tonnes en 1943); les produits de remplacement (ficelle de papier, fil métallique) ont permis de remédier à cette situation d'une manière satisfaisante pour les moissons 1942 et 1943, mais ont manqué pour les moissons de 1941 et 1944; dès 1945, la ficelle de sisal fit sa réapparition (22.000 tonnes).

Ainsi, l'homme ne put pas s'entourer de tous les auxiliaires qui permettent un rendement élevé du travail; il ne put pas

15. A la Libération, la France ne possédait pas plus de 35.000 tracteurs, dont 25.000 seulement en état de fonctionnement.

davantage fournir aux plantes les produits nécessaires à leur développement et à leur santé.

§ 5. — *Engrais et produits antiparasitaires.*

Les livraisons d'engrais, exprimées en tonnes d'éléments fertilisants, ont été les suivantes [16] :

CAMPAGNE	AZOTE PUR	ACIDE PHOSPHORIQUE	POTASSE PURE	N + P + K
1938-1939	222.000	422.000	295.000	939.000
1940-1941	154.000	120.000	111.000	385.000
1941-1942	125.000	167.000	230.000	522.000
1942-1943	120.000	122.000	270.000	512.000
1943 1944	94.000	36.000	177.000	307.000
1944-1945	50.000	20.000	5.000	75.000

Ces chiffres se révèlent plus suggestifs si on les traduit par leurs indices :

	LIVRAISON 1938-1939	POURCENTAGE DES LIVRAISONS PAR RAPPORT A 1938-1939				
		1940-41	1941-42	1942-43	1943-44	1944-45
Azote pur	100	69	56	54	42	22
Acide phosphorique	100	28	39	28	8	4
Potasse pure	100	37	77	91	60	1

La misère d'un tel déficit apparaît encore plus tragique quand on se souvient que les fumures pratiquées avant-guerre étaient nettement insuffisantes : « Si tous les agriculteurs français appliquaient à toutes leurs cultures les doses moyennes d'engrais déterminées par l'expérimentation et la pratique, la consommation des engrais azotés et phosphatés pourrait être triplée et celle de la potasse sextuplée. » [17].

L'approvisionnement en potasse a été le moins touché, grâce aux mines d'Alsace. Celui en engrais azotés a été réduit par la diminution de la production des houillères et des cokeries et la pénurie d'acide sulfurique. C'est la production d'engrais phosphatés qui a été la plus gravement atteinte : suppression des importations de pyrites, utilisation par priorité d'une importante fraction de la production, déjà réduite, d'acide sulfurique à d'autres usages et notamment à la fabrication des

16. Chiffres donnés par la *Revue du ministère de l'Agriculture, op. cit.*
17. Lenglen, *La situation de notre ravitaillement en engrais, C. R. de l'Académie d'agriculture*, séance du 28 mars 1945.

textiles artificiels, diminution des importations de phosphate provenant pour une large part de l'Afrique du Nord [18].

Une telle situation était grave de conséquences, et, pour la période envisagée ici (elle a diminué la quantité et la qualité des récoltes, dont une partie sert elle-même de matière première à la production animale), et pour l'avenir : nos sols sortent de la tourmente épuisés, d'autant que certains pensent qu'avant la guerre même les apports d'acide phosphorique seuls étaient suffisants et que les apports d'azote et de potasse entraînaient, par leur médiocrité, un appauvrissement des réserves du sol [19].

Si le problème des engrais est important pour toutes les plantes cultivées, celui des produits antiparasitaires, pour être spécial à certaines cultures (vigne, arbres fruitiers, pommes de terre), est vital pour elles. Elles disposèrent des quantités suivantes (en tonnes) :

	1938-1939	1940-1941	1941 1942	1942-1943	1943-1944	1944-1945
Sulfate de cuivre	90.000	50.000	39.000	26.700	15.000	25.000
Soufre	63.000	52.000	50.000	7.000	2.300	48.000
Arséniates	6.000	10.500	19.000	19.600	9.100	8.000
Acide sulfurique	20.000	4.800	néant	3.500	3.400	1.900

Ainsi, seul l'approvisionnement en arséniates a été suffisant.

§ 6. — *Semences et produits d'alimentation pour le bétail importés.*

Enfin, il faut tenir compte de certains produits végétaux servant, pourrait-on dire, de matières premières, que l'agriculture française n'obtenait pas elle-même en quantité suffisante et dont elle se procurait des tonnages considérables à l'étranger.

Il en est ainsi des plants de pommes de terre, dont la France ne produisait en 1938 que 25.000 tonnes alors qu'elle en importait 135.000; il en a été de même de certaines graines fourragères (sainfoin, vesces, graminées, maïs fourrager) et de certaines graines potagères dont la demande s'est trouvée ampli-

18. Lenglen, *op. cit.*
19. Gouère, *Situation générale de la fertilisation en France*, C. R. de l'Académie d'agriculture, séance du 9 mai 1945.

fiée par suite de la multiplication des jardins maraîchers, petits et grands, et qui étaient fournies en grande partie par les cultures marocaines.

De même, dans le domaine de la production animale, le bétail consommait avant la guerre, par an, 5 millions de quintaux de riz d'Indochine, 7 millions de quintaux de maïs colonial, 2 millions de quintaux d'orge importé. Il en fut naturellement privé, et cet arrêt des importations fut aggravé par les prélèvements allemands qui, pour l'avoine, se montaient à 8 millions de quintaux par an.

Ainsi, de quelque côté que l'on se tourne, on observe une agriculture qui ne dispose que de moyens d'action réduits. Quels résultats en a-t-elle obtenus ?

II. — Production en nature.

Une vue d'ensemble peut d'abord être prise qui montre les transformations internes apportées par la guerre et l'occupation à l'agriculture française.

§ 1. — *Les transformations culturales*[20].

Si l'on représente par l'indice 100 la superficie des principales productions en 1938, on obtient, pour les années 1943 et 1944, les indices suivants :

Terres labourables	83
Surface toujours en herbe (prés naturels, herbages, pâturages et pacages)	114
Cultures maraîchères	147
Vignes	95
Bois et forêts	100
Territoire non cultivé	117

Traduit en chiffres absolus, ce tableau révèle un recul de 3 millions d'hectares pour les terres labourables au bénéfice des prairies et pâturages qui gagnent 1.600.000 hectares, des cultures maraîchères qui gagnent 200.000 hectares et du territoire non cultivé qui s'accroît de 1.600.000 hectares.

Si l'on envisage les seules terres labourables et qu'on analyse leurs différentes destinations, le calcul de l'indice des

20. Les données de ce paragraphe sont empruntées à Vergeot et Aubé, *op. cit.*, p. 66 et 67.

superficies cultivées en 1944 donne les résultats suivants (100 = 1938, les deux premières colonnes expriment des milliers d'hectares) :

	1938	1944	Indice
Blé	4.930	4.130	84
Cultures industrielles :			
— betteraves sucrières	317	246	78
— oléagineux	9	267	3.000
— autres (tabac, lin, chanvre, etc.)	62	69	
Cultures vivrières :			
— pommes de terre	1.336	760	
— légumes secs	196	173	
— légumes frais	150	180	120
Cultures fourragères :			
— céréales secondaires (avoine, seigle, orge, maïs, etc.)	5.140	3.670	71
— prairies artificielles et temporaires	4.150	3.900	94
— racines fourragères et topinambours	1.650	1.100	67
Jachères	1.660	1.770	106,5

Si on laisse de côté les cultures de pommes de terre et de légumes frais où les chiffres d'avant-guerre semblent avoir été surestimés et ceux de 1944 sous-estimés, on constate une diminution considérable des cultures de céréales, des betteraves sucrières et des racines fourragères : toutes cultures qui demandent beaucoup de travail et beaucoup d'engrais. Il en résulte une diminution considérable de l'approvisionnement pour l'alimentation du bétail (si la réduction des prairies artificielles est assez légère, c'est qu'on a conservé de vieilles luzernières au-delà du temps normal : leur production était nécessairement faible). Tout cela traduit la diminution de la main-d'œuvre et de l'énergie disponible pour la traction.

Le progrès des oléagineux est remarquable ; il traduit la pénurie des corps gras.

Cette vue d'ensemble prise, une analyse des principales productions est nécessaire.

§ 2. — *Céréales.*

Le blé et le pain quotidien ont perdu une partie de leur valeur allégorique pour redevenir des nécessités pressantes. La production a évolué comme suit :

	Superficie en milliers d'hectares	Production en millions de quintaux	Rendement en quintaux
1930-1939	5.253	80.989	15,4
1939	4.583	73.080	15,9
1940	5.252	50.605	11,9
1941	4.364	55.766	12,74
1942	4.279	54.828	12,8
1943	4.227	63.792	15,0
1944	4.083	65.000	16,5
1945	3.684	48.000	13,5

Le recul des superficies est continuel et atteint en 1945 le chiffre considérable de 1.600.000 hectares; les rendements ont été en général nettement plus faibles qu'avant la guerre; toutefois, leur chute a été freinée par le temps sec qui se montre toujours favorable aux céréales. Quand la faiblesse des rendements se conjugue comme en 1945 avec le rétrécissement des surfaces, on arrive à moissonner une récolte qui ne représente plus que 60 p. 100 de celle d'avant-guerre.

Les céréales secondaires ont de leur côté fourni les récoltes suivantes (en milliers de quintaux) :

	SEIGLE	AVOINE	ORGE	MAIS	SARRASIN
1930-1939	7.104	45.951	10.213	5.305	3.141
1939	7.533	52.712	13.576	6.053	2.873
1940	5.391	32.316	9.166	4.050	2.226
1941	3.616	27.012	7.887	2.993	1.813
1942	3.492	29.935	7.652	1.959	853
1943	3.429	28.128	7.451	1.886	947
1944	3.278	24.220	6.186	2.466	837
1945	2.788	27.259	6.965	1.584	846

§ 3. — *Légumes secs, tubercules, fourrages, textiles, oléagineux* (en milliers de quintaux).

	1930-39	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945
Haricots secs	1.327	1.270	1.185	1.013	935	786	823	510
Lentilles	73	97	110	61	40	32	67	51
Pois	276	326	315	345	317	319	350	307
Fèves	439	383	286	177	128	64	82	67
Féverolles	423	250	371	130	141	153	141	144
Pommes de terre	145.117	144.097	102.938	69.473	69.300	65.362	75.642	60.573
Topinambours	24.391	28.666	27.378	23.388	18.203	16.953	17.593	10.839
Betteraves fourrag. ..	304.322	385.406	287.522	256.985	256.784	218.342	218.678	204.738
Rutabagas et navets fourragers	38.863	38.874	3.847	34.321	26.110	24.329	21.874	22.287
Trèfle, luzerne, sainfoin	108.653	102.849	95.758	91.920	75.385	65.247	49.694	56.867
Prairies temporaires.	16.959	17.991	18.590	18.691	17.317	15.446	11.027	11.697
Fourrages verts annuels	121.460	116.491	108.801	100.019	103.546	92.322	77.212	14.217 (21)
Prés naturels	169.271	163.537	164.025	137.462	102.663	86.069	63.609	74.190
Betteraves industr...	89.224	115.722	50.030	55.968	72.151	61.155	50.681	44.699
Houblon	4	4	3	3	2	2	3	13
Lin (filasse)	180	358	194	133	215	297	244	197
Chanvre (filasse)	38	50	51	43	43	33	29	21

21. Transformé en sec.

C'est peut-être dans ce domaine que les évaluations présentent la plus grande marge d'erreur. Ainsi, pour les pommes de terre, d'après certains spécialistes, les statistiques ont surestimé la production d'avant-guerre (elle n'aurait pas dépassé 110.000 milliers de quintaux) et sous-évalué la production de guerre : si cette dernière a souffert du manque d'engrais et de moyens de culture, l'extension des surfaces aurait permis de maintenir les récoltes presque au même niveau. L'impression contraire s'explique facilement : le manque d'aliments pour le bétail a entravé la commercialisation, une part plus grande a été consommée à la ferme.

Un mot doit être dit des oléagineux. Leur culture couvrait 295.000 hectares en 1862; elle s'était réduite à 10.036 hectares en 1938; à cette date, une petite partie allait satisfaire certains besoins de l'industrie, la plus grande partie étant consommée par les producteurs eux-mêmes; elle ne pouvait rivaliser sur le marché avec les huiles provenant de pays tropicaux où les conditions naturelles permettent des prix de revient infiniment plus bas. En fait, si l'on excepte quelques centaines de tonnes d'huile de noix et une production moyenne de 5.000 tonnes d'huile d'olive, nos besoins étaient assurés essentiellement par des importations [22]. Leur suppression posait un problème angoissant, d'autant que les autres sources de corps gras (production laitière, élevage porcin) se trouvaient elles-mêmes fortement affaiblies. Il fallait donc faire revivre les anciennes cultures d'oléagineux; on se heurtait ici à la double difficulté du manque de semences et de l'ignorance totale où se trouvaient les exploitants de la technique de cette production (choix des variétés, soins culturaux, fumures, etc.).

Les débuts furent laborieux. On recourut, pour introduire un certain élément de sécurité, au système ingénieux des « contrats de culture », l'exploitant s'engageant à cultiver une certaine superficie, l'Etat s'engageant à lui fournir des semences et à lui acheter sa récolte à un prix déterminé (les contrats de 1942 portèrent sur 46.600 hectares). On recourut ensuite au moyen brutal de l'imposition (en 1943, les impositions portè-

22. En 1938, nous avons importé : 400.000 tonnes d'arachides en coques, 450.000 tonnes d'arachides décortiquées, 140.000 tonnes de coprah, 88.000 tonnes de palmiste, 6.000 tonnes de karité, le tout donnant environ 450.000 tonnes d'huile; il s'y ajoutait 34.000 tonnes d'huile d'olive.

rent sur 238.000 hectares, dont seuls 165.000 furent réalisés, permettant de produire 22.000 tonnes d'huile, auxquelles s'ajoutèrent 2.500 tonnes d'huile d'olive); en 1944, les superficies atteignirent 167.500 hectares et, en 1945, 223.000 hectares[23]. Les techniques se sont peu à peu perfectionnées; il est apparu que le colza est l'espèce qui donne les rendements les plus élevés et les moins irréguliers; sa culture s'étend; au contraire, déclinent celles de l'œillette et du tournesol, dont les rendements se sont révélés médiocres et incertains. De même, au début, pour ne pas demander aux exploitants une trop brusque transformation de leurs systèmes de culture, on avait essayé de faire revivre ces oléagineux dans toutes les régions où des bonnes volontés se présentaient; cette culture tend maintenant à se localiser dans les régions situées au Nord de la Seine; les rendements ne peuvent que s'en trouver accrus.

Il est peu probable que ces cultures puissent survivre à un rétablissement des échanges internationaux, ou même seulement des échanges entre la France et l'Afrique Noire. Cependant, il semble opportun de ne pas oublier les leçons de l'expérience; il faudrait, pour pouvoir parer à l'éventuel retour d'un blocus, conserver une culture juste suffisamment étendue pour produire les semences nécessaires à une nouvelle extension, si, un jour, elle se révélait indispensable; cela permettrait en outre de poursuivre une œuvre d'amélioration génétique, car il s'agit de plantes qui n'ont pas encore été « travaillées »[24].

23. Voir le détail des chiffres dans le *Rapport sur le problème agricole français*, *op. cit.*, p. 54, et dans la *Revue du ministère de l'Agriculture*, n° 1, 2e partie, et dans les *Aperçus statistiques agricoles*, numéro du 10 septembre 1945, qui donnent les indications suivantes :

	Superficies en hectares	Rendement en quintaux
Moyenne 1930-1939 ...	»	13,23
1940	8.597	9,02
1941	15.149	8,53
1942	77.858	8,13
1943	242.097	5,46
1944	283.438	5,80
1945	193.693	»

24. Signalons que la Belgique est parvenue à produire, en 1943, environ 20.000 tonnes d'huile, c'est-à-dire une quantité presque égale à la nôtre pour une population cinq fois moins nombreuse (d'après l'Institut de conjoncture, rapport n° 16, mai 1944).

§ 4. — *Sucre.*

De 1930 à 1939, la France plantait en moyenne 320.000 hectares de betteraves (dont 75.000 à 80.000 dans le Nord et le Pas-de-Calais). Une production moyenne de 9.1 millions de tonnes permettait d'en travailler 7 millions dans 110 sucreries, et d'obtenir ainsi 960.000 tonnes de sucre et d'en transformer 2.1 en alcool (ce qui procurait 2,2 millions d'hectolitres d'alcool). La consommation moyenne de sucre atteignait 25 kilos par tête [25].

La culture de la betterave fut profondément atteinte, moins dans son extension que dans son rendement qui exige, pour être maintenu à un niveau élevé, des soins culturaux répétés et des engrais; le traitement de la racine suppose, en outre, des moyens de transport abondants pour conduire la récolte à l'usine et pour ravitailler celle-ci en charbon (avant la guerre, la consommation moyenne de charbon atteignait 575.000 tonnes).

Les résultats obtenus furent les suivants :

	SUPERFICIE Ha	PRODUCTION DE BETTERAVES tonnes	PRODUCTION DE SUCRE tonnes	PRODUCTION D'ALCOOL hectos
Moyenne 1930-39	317.000	9.074.150	884.000	4.196.000
Récolte 1939	347.000	11.572.280	1.003.000	4.550.000
— 1940	241.000	5.030.640	695.000	2.755.000
— 1941	239.000	5.596.870	433.000	2.221.000
— 1942	268.000	7.215.130	440.000	2.619.000
— 1943	253.000	6.115.540	616.000	2.507.000
— 1944	245.000	5.068.121	583.000	1.162.000
— 1945	196.000	4.469.933	299.000	1.875.000

La récolte de 1940, qui succédait à la plus forte récolte que la statistique agricole ait jamais enregistrée, marque le début des vaches maigres; les betteraves sucrières, en effet, sont surtout cultivées dans les régions qui furent les premières envahies et servirent de champs de bataille à la campagne de juin 1940; les sarclages et les démariages ne purent être faits en temps voulu.

La récolte en betteraves de 1944 n'avait pas été catastrophique, mais le manque de charbon ou plus exactement de transport pour acheminer ce charbon entrava la marche des usines;

25. Rapport sur le coût de l'occupation.

les crues, le gel, les transports militaires, la pénurie de wagons, s'ajoutèrent pour réduire la production de sucre à près de la moitié de ce qu'il était permis d'espérer [26].

Parmi les formes d'encouragement données à cette culture, signalons l'octroi de faveurs proportionnelles à la superficie plantée; ainsi, la loi du 6 février 1942 accordait au planteur une prime de 0 kg. 750 à 1 kg. 250 par tonne de betteraves livrée; il devait réserver pour ses ouvriers 1 kilo par hectare de betteraves démariées et 1 kilo par hectare de betteraves arrachées, et en outre 10 kilos par ouvrier travaillant d'une manière permanente sur ses terres; il recevait, en outre, 100 kilos d'engrais nitrique et 100 kilos de chlorure de potassium ainsi que 10 litres d'alcool carburant par hectare [27].

§ 5. — *Vin.*

La production moyenne 1930-1939 atteignait 58,7 millions d'hectos; elle était obtenue sur 1.500.000 hectares, ce qui représentait un rendement d'environ 40 hectolitres à l'hectare. Il s'y ajoutait 12 millions d'hectolitres importés d'Afrique du Nord. Les disponibilités s'élevaient donc à 70 millions d'hectolitres. Là-dessus, les 1.500.000 viticulteurs en consommaient en franchise environ 11 millions.

La production évolua comme suit [28] :

	SUPERFICIE ha.	PRODUCTION hl.	RENDEMENT A L'HECTARE hl.	RELEVÉ DES DÉCLARATIONS de stocks hl.	TOTAL DES RESSOURCES (déclar. récoltes + déclar. stocks) hl.
1930-39..	1.529.000	58.787.000	38,46	—	—
1939....	1.493.000	69.015.000	46,21	10.143.000	77.590.000
1940....	1.470.000	49.427.060	33,62	12.527.000	57.405.000
1941....	1.453.000	47.585.000	32,74	1.973.000	44.796.000
1942....	1.434.000	35.022.000	24,41	4.283.000	38.044.000
1943....	1.456.000	41.014.000	28,85	2.516.000	40.350.000
1944....	1.402.000	44.303.000	31,58	5.838.000	47.269.000
1945....	1.445.000	27.267.000	18,85	4.671.000	29.711.000

Ainsi, la production déclina rapidement pour ne plus représenter que les deux tiers de celle d'avant-guerre. Les causes en ont été rappelées plus haut : la pénurie de produits anti-

26. *La campagne sucrière 1944-1945, C. R. de l'Académie d'agriculture*, 17 janvier 1945.
27. D'après Rapport sur le coût de l'occupation.
28. Statistiques agricoles annuelles.

cryptogamiques, l'inculture résultant du manque de main-d'œuvre et de chevaux. Il faut ajouter la sécheresse qui a caractérisé la plupart des années d'occupation; si elle a entravé le développement du mildiou, elle a facilité l'extension de l'oïdium qui, bien que moins dangereux pour l'avenir du vignoble, a détruit chaque année l'équivalent de 4 à 6 millions d'hectolitres. L'état sanitaire se trouve d'ailleurs aggravé par l'extension du court-noué, maladie qui s'attaque aux racines et qui paraît particulièrement redoutable, puisque, d'après certains, le sol s'en trouverait infecté pendant plusieurs années, au cours desquelles toute plantation serait impossible (dans les régions méridionales, 100.000 hectares au moins seraient gravement atteints)[29].

Mais, à ces causes accidentelles[30] ou passagères, il faut en ajouter une autre, infiniment plus grave : on estime qu'une plantation de vigne ne peut pas, économiquement, dépasser 50 ans; la plupart ont été replantées à la fin du XIXe siècle, après la crise phylloxérique; elles arrivent donc en ce moment à l'âge où le vieillissement entraîne une baisse notable de la productivité; une partie importante du vignoble français doit donc être arrachée et replantée; l'ampleur de l'effort financier qui va s'imposer ne peut être précisée, elle est certainement redoutable[31].

§ 6. — *Productions légumière et fruitière.*

La première de ces productions peut difficilement être évaluée pour des raisons techniques (le rendement est très variable; on obtient parfois plusieurs récoltes sur le même terrain) et des

29. *Aperçus statistiques agricoles*, 11 janvier 1946.

30. La faible récolte de 1945 s'explique en grande partie par les circonstances météorologiques de l'année. Dans le Midi, la sécheresse a sévi et les pluies d'été qui surviennent habituellement dans le courant de cette saison et provoquent le gonflement des raisins ne sont pas tombées. Dans les autres vignobles, les gelées des premiers jours de mai ont causé de graves dommages.

31. En ce qui concerne le champagne, indiquons qu'avant la guerre la production moyenne atteignait 30 millions de bouteilles, les stocks se maintenant aux environs de 100 millions de bouteilles et de 200.000 hectolitres de vin en fûts. Les prélèvements officiels de la Wehrmacht se montèrent à 18 millions par an à partir de 1942 (en y ajoutant les achats occultes, on arrive à un total de 98 millions). Dans l'ensemble, les autorités allemandes parurent s'attacher dès le début à ruiner partiellement notre industrie au profit du champagne d'outre-Rhin; elles exigèrent l'exportation vers l'Allemagne de quantités importantes de vins de champagne non traités pour améliorer la qualité des vins allemands (Rapport de la Commission sur le coût de l'occupation).

raisons économiques (il faut distinguer les cultures de plein champ, les cultures maraîchères, les jardins familiaux). Les potagers familiaux se sont certainement développés : leur superficie, qui, de 1929 à 1938, avait reculé de 322.000 à 305.000 hectares, progresse à 360.000 en 1941 et 420.000 hectares en 1944 [32]; les paysans eux-mêmes ont développé la production de leur enclos, y consacrant plus de terrain et plus de soin. Quant aux évaluations, leur incertitude apparaît si l'on juxtapose les deux estimations suivantes, qui émanent l'une et l'autre de sources autorisées (en milliers de tonnes):

	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945
1re évaluation (33)	—	1.200 (2e sem.)	2.360	2.300	2.200	1.600 (8 mois)	—
2e évaluation (34)	5.300	5.250	5.750	6.150	6.300	5.850	5.950

Il paraît difficile de ne pas admettre que, dans l'ensemble, la production de légumes frais a augmenté par rapport à l'avant-guerre.

Pour la production fruitière, nous disposons de chiffres pour lesquels la marge d'erreur reste grande, par suite de l'extrême dispersion de la production et de sa très partielle commercialisation. L'Institut national de la Statistique l'évalue comme suit [35] (en milliers de tonnes) :

	1929	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945
Ens. de 19 fruits...	823	810	810	540	630	710	985	630
Fruits pour cidre ..	3.300	2.200	4.100	380	1.900	970	7.100	500

Dans l'ensemble, nos vergers se sont montrés moins féconds qu'avant la guerre, ce qu'explique facilement l'absence de soins et de produits pour les traitements. Mais l'emprise des conditions météorologiques reste telle dans ce domaine que la moyenne d'avant-guerre a parfois été dépassée (en 1944 pour

32. Chiffres donnés par la Commission du coût de l'occupation. Les encouragements officiels ne manquèrent pas : attribution de semences et d'outils de jardinage; facilités de transport pour les récoltes; libre disposition des produits récoltés.

33. Evaluation de la Commission du coût de l'occupation.

34. Evaluation de l'Institut national de la Statistique, *Etudes et Conjoncture*, novembre 1946, p. 119.

35. *Etudes et Conjoncture*, *ibid.* Les fruits retenus sont : raisins de table, pommes à couteau, abricots, pêches, prunes, cerises, fraises, cassis, framboises, groseilles, oranges, mandarines, citrons, cédrats, noix, châtaignes, amandes, olives.

les fruits) et que certaines récoltes exceptionnelles ont même été obtenues (la même année pour le cidre).

Signalons qu'une portion grandissante de ces fruits a été consommée sous forme de jus (de 1940-1941 à 1943-1944, la production de jus de raisin est passée de 67.000 à 281.000 hectolitres, celle des jus de pommes de 6.000 à 60.000 hectolitres) [36].

On est moins bien renseigné sur la partie de ces fruits qui a été transformée en confitures; d'un côté, les fabrications industrielles se sont développées (de 25.000 tonnes avant la guerre, elles sont passées en 1943-1944 à 75.000 tonnes); mais, par ailleurs, la pénurie de sucre et de combustible a fortement réduit les fabrications familiales [37].

§ 7. — *Tabac* [38].

Le consommateur français qui brûlait avant guerre 1 kg. 300 de tabac par an (par personne âgée de plus de 15 ans, contre 3 kg. 5 aux Etats-Unis et 2 kg. 1 en Allemagne) a souffert parfois d'un changement de qualité (les importations de tabacs exotiques atteignaient 26.000 tonnes pour une production métropolitaine de 33.000 tonnes) et toujours d'une forte restriction de la quantité, par suite de l'arrêt des fournitures étrangères. La production sur le sol national a évolué comme suit :

	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945
Superficie (ha.)	17.200	14.800	14.000	14.000	15.100	14.400	15.500	16.900
Rendement à l'ha. (quintaux)	19,4	18,0	14,5	14,8	13,8	16,8	13,5	14,35
Production (tonnes)	32.700	26.700	20.300	20.700	20.800	24.200	22.000	24.200

La production s'est donc réduite d'un tiers alors que le recul des surfaces est relativement faible; la chose s'explique facilement : il s'agit d'une culture exigeante en main-d'œuvre et en engrais (240 jours de travail, de 600 à 1.000 kilos d'engrais par hectare).

36. Chiffres fournis par la Commission du coût de l'occupation.

37. Chiffres fournis par la Commission du coût de l'occupation. En outre, les Allemands se sont fait fabriquer pour leurs propres besoins 66.000 tonnes de confitures, fournissant sucre et charbon, tandis que la France fournissait les fruits.

38. Renseignements fournis par la C. C. O. La Commission estime que les plantations individuelles non autorisées ne fourniront pas le millième de la production officielle.

§ 8. — *Bétail.*

L'évolution du cheptel français est précisée par les chiffres suivants [39] :

ESPÈCE	1929-1938	1939	1940	1941
Chevaline	2.846.000	2.122.000	2.114.000	2.192.000
Mulassière	131.000	75.000	89.000	102.000
Asine	219.000	157.000	149.000	138.000
Bovine	15.600.000	14.188.000	14.380.000	15.514.000
Ovine	9.874.000	8.947.000	8.181.000	7.770.000
Porcine	6.750.000	6.379.000	4.978.000	4.750.000
ESPÈCE	**1942**	**1943**	**1944**	**1945**
Chevaline	2.190.000	2.120.000	2.045.000	2.257.000
Mulassière	99.000	90.000	83.000	87.000
Asine	134.000	113.000	97.000	103.000
Bovine	13.805.000	14.516.000	13.480.000	14.273.000
Ovine	7.092.000	6.614.000	6.224.000	6.631.000
Porcine	4.405.000	3.656.000	3.666.000	4.386.000

Il faut savoir que ces chiffres comportent une certaine marge d'erreur. Avant la guerre, les existants de 1929 avaient été évalués deux fois, la première à l'occasion de l'établissement de la statistique agricole annuelle, la seconde à l'occasion de la grande enquête agricole faite cette année-là; la deuxième évaluation a fait apparaître des chiffres supérieurs dans tous les domaines (de 2,6 p. 100 pour les chevaux, de 5,6 p. 100 pour les bovins, de 6,4 p. 100 pour les ovins, de 8,4 p. 100 pour les porcins) [40]. Pendant l'occupation, pour des raisons faciles à comprendre, la sous-évaluation a été la règle; elle a été estimée de 5 à 10 p. 100 pour les chevaux et les bovins, de 15 p. 100 pour les ovins, de 20 p. 100 pour les porcins [41]; le départ de l'occupant a rendu possibles des déclarations sincères; il n'est pas certain que cette possibilité ait été mise à profit.

Ces réserves nécessaires n'en font pas moins apparaître très nettement le résultat d'ensemble : une diminution notable du

39. Sources : *Statistique agricole annuelle* 1943, *Bulletin de statistique agricole du ministère de l'Agriculture*, numéro d'août 1945 (donne les résultats pour 1944 et la comparaison des pertes du cheptel français pendant les guerres 1914-1918 et 1939-1945). *La situation du cheptel français en* 1938 *et en* 1945 (publication du ministère de l'Agriculture, éd. Paul Dupont). — Voir aussi : *Les possibilités du cheptel bovin en* 1946 (avec analyse de la situation, année par année, de 1935 à 1945); publication de l'Institut national de la statistique (*Etude spéciale* n° 6, Union française).

40. *Bulletin de statistique agricole*, n° 1, février 1942.

41. *Bulletin de statistique agricole*, août 1945.

troupeau français que les calculs officiels chiffrent comme suit[42] :

ESPÈCE	1938	1945	DIFFÉRENCE en %
Chevaline	2.692.000	2.257.000	— 16 %
Bovine	15.621.000	14.273.000	— 9 %
Ovine	9.872.000	6.631.000	— 32,8 %
Porcine	7.126.000	4.386.000	— 38,4 %

L'observation de chacune des branches de production fait apparaître une réalité encore plus sombre[43].

Pour les chevaux, aux pertes provoquées par les opérations militaires, s'ajoutent les prélèvements allemands qui se sont élevés à 535.000 bêtes; pour y remédier, l'élevage s'est développé, mais ce résultat n'a été obtenu qu'en faisant saillir toutes les juments, les bonnes et les mauvaises, ce qui a provoqué une baisse sensible dans la qualité; par ailleurs, l'âge moyen des chevaux s'est sensiblement accru, les agriculteurs conservant le plus longtemps possible leurs animaux par suite de leur prix élevé.

Pour les bovins, il faut distinguer : les bœufs de travail, qui ont légèrement augmenté, les bœufs d'engrais qui ont diminué, les vaches laitières qui ont reculé de 22 p. 100, les « élèves de moins de 1 an » dont le nombre s'est accru de 18 p. 100. Il faut surtout mentionner la chute des rendements en viande (— 15 p. 100) et en lait (— 11 p. 100) due à une alimentation déficiente (mauvaises récoltes fourragères provoquées par la sécheresse, arrêt des importations d'aliments concentrés); si l'on applique cette baisse des rendements individuels au troupeau réduit en nombre, on constate que la production annuelle en viande a diminué de 30 p. 100, et celle en lait de 34 p. 100[44].

Seule l'analyse du troupeau porcin révèle un facteur réconfortant. Si le nombre des animaux à l'engrais a diminué de 51,7 p. 100, celui des truies n'a baissé que de 14,6 p. 100. Ainsi, c'est l'engraissement qui a le plus souffert (arrêt des importations de tourteaux et céréales secondaires; réduction des issues par élévation du taux de blutage; baisse de la production laitière et fabrication des fromages maigres); cette pénurie

42. *La situation du cheptel français en 1938 et en 1945, op. cit.*
43. *La situation du cheptel français en 1938 et en 1945, op. cit.*
44. La production de viande tombe ainsi de 1.700.000 tonnes à 1.200.000 tonnes, celle du lait de 133 millions à 90 millions d'hectos.

d'aliments a provoqué en particulier la disparition des porcheries industrielles qui engraissaient près de 3 millions de bêtes par an. Le maintien à un niveau voisin de celui d'avant-guerre du troupeau de reproducteurs permettra la reconstitution rapide du cheptel porcin, le jour où les éleveurs disposeront d'une alimentation suffisante [45].

III. — Productivité en valeur.

Les recettes des producteurs dépendent du volume des récoltes (nous avons observé que celui-ci était resté généralement très inférieur à celui d'avant-guerre) et des prix unitaires. C'est l'évolution de ces derniers qu'il nous faut maintenant essayer de retracer. De nombreux facteurs de hausse ont exercé une action puissante : réduction de l'offre indigène, suppression de toute offre étrangère, demande accrue par les prélèvements allemands, circulation monétaire en expansion. Ils se trouvaient contrariés par un facteur de sens inverse : l'intervention de l'Etat qui s'efforçait de freiner la hausse par la fixation de prix taxés.

C'est précisément l'existence de ces prix réglementés qui vient amoindrir la valeur des statistiques officielles; elles ne peuvent retenir que ces prix, alors que l'expérience quotidienne apprenait qu'une partie des produits était vendue à un prix supérieur; mais quelle est la proportion des marchandises qui étaient écoulées sur ce marché « parallèle » (ou marché « noir »), quels étaient les prix sur ce marché : il semble que la plus grande variété était la règle, sans qu'il soit possible d'apporter des précisions non arbitraires. Une grave réserve doit donc être faite : nul ne sait dans quelle mesure les prix relevés ci-après sont des prix effectivement pratiqués [46].

45. En ce qui concerne la production forestière, voir *Bulletin d'Information et de Documentation du Gouvernement provisoire*, mars-avril 1945, et *Etudes et Conjoncture* (Union française), décembre 1946 et janvier 1947, p. 98. Notre capital forestier a été fortement entamé par une exploitation intensive qui dépassait ses capacités normales de production, par les prélèvements allemands, par les destructions de guerre, par les incendies (245.000 hectares dans la seule forêt landaise).

46. Cf. Dubergé, *Le contrôle des prix en France*, p. 189 (Librairie générale de droit et jurisprudence), 1947; Sauvy, *Prix officiels et prix noirs* (*Revue de l'Economie contemporaine*, septembre 1943, p. 4 et 5); *Rapport sur le problème agricole français, op. cit.*, p. 62.

DENRÉES	Août	Mai	Juin	Décembre	Juin	Décembre	Juin	Décembre	Juin	Décembre	Juin	Décembre
Blé indigène, cote officielle à la product.	216 50	209 50	220 20(48)	290 (49)	290 »	375 (50)	375 »	410 (51)	410 »	450 (52)	450 »	600 (53)
Seigle de Beauce, dép.	85 »	137 50	180 (48)	245 (49)	245 »	306 (50)	306 »	340 (51)	340 »	355 (52)	355 »	492 (53)
Orge de Beauce, dép	74 50	116 »	169 (48)	230 (49)	230 »	290 (50)	290 »	297 50(51)	297 50	313 (52)	313 »	450 (53)
Avoines diverses, cote officielle Paris	60 75	111,75	154 (48)	215 (49)	215 »	269 (50)	269 »	269 (51)	269 »	282 (52)	282 »	420 (53)
Pommes de terre	49 17	150 »	337 (54)	182 50	455 »	210 »	435 »	230 »	320 »	270 »	655 »	380 »
Sucre blanc, n° 3, cote officielle Paris ..	340 50	312 »	344 »	416 »	434 »	627 »	651 »	663 »	683 »	695 »	774 »	1.156 »
Bœuf, La Villette :												
1re qual., le kg. net	11 80	15 »	18 »	18 »	18 »	18 »	18 »	26 30	26 30	29 30	44 »	79 »
2e qual., le kg. net	11 10	14 »	16 90	16 90	16 90	16 90	16 90	26 30	26 30	29 30	38 56	67 »
Veau, La Villette :												
1re qual., le kg. net	15 80	17 50	20 30	20 30	20 30	20 30	20 30	32 40	32 40	36 30	50 20	104 »
2e qual., le kg. net	14 20	16 »	18 80	18 80	18 80	18 80	18 80	30 40	30 40	33 20	48 90	87 »
Mouton, La Villette :												
1re qual., le kg. net	20 »	21 »	28 »	28 »	31 25	31 25	31 90	37 70	37 70	43 10	63 60	134 »
2e qual., le kg. net	16 »	18 50	25 60	25 60	29 10	29 10	29 10	35 30	35 30	40 »	59 50	114 »
Porc, La Villette :												
1re qual., le kg. net	14 28	17 72	27 85	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2e qual., le kg. net	13 11	16 58	25 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lait, prix en gros aux détaillants, Paris...	1 51	1 92	2 41	2 61	2 61	3 51	3 30	4 10	4 10	5 10	5 45	7 15
Beurre, prix moyen, Halles Centrales ..	14 91	18 42	37 95	40 50	40 50	60 »	58 »	67 75	70 »	92 50	98 20	124 70
Fromage, pâte sèche (le kg.)	9 63	17 75	21 25	23 26	23 85	31 93	30 30	35 63	36 85	36 85	50 70	79 60
Œufs (le mille)	683 33	640 »	1.273 »	1.760 »	1.822 50	1.822 50	2.356 »	2.331 »	2.331 »	2.331 »	3.006 »	5.063 »
Soie grège, Cévennes exqu. 13/15, à Lyon (le kg.)	247 50	—	490 »	490 »	685 »	685 »	—	—	—	—	—	—
Lin teillé de Bretagne (100 kg.)	1.400 »	1.400 »	—	2.400 »	2.400 »	2.400 »	2.400 »	2.400 »	2.400 »	2.400 »	3.240 »	3.240 »
Chanvre, Beaumont-s.-Sarthe, 1re qualité (100 kg.)	615 »	800 »	—	1.600 »	1.920 »	1.920 »	1.920 »	1.920 »	3.100 »	3.100 »	3.100 »	3.100 »
Cuirs verts, peaux de veaux légers 5 k. 9 et sous, 1er choix, Paris, 100 kg.	1.590 60	1.578 »	1.578 »	1.578 »	1.980 »	1.980 »	2.150 »	2.150 »	2.150 »	2.150 »	3.659 »	3.659 »
Suif indigène, 43 1/2, Paris 100 kg.	265 »	400 »	650 »	650 »	650 »	903 »	1.061 »	1.061 »	1.061 »	1.905 »	2.998 »	2.998 »
Bois de papeterie, sapin, épicéa, brut, wag. dép., le stère.	100 »	135 »	155 »	230 »	230 »	230 »	230 »	295 »	295 »	295 »	295 »	425 »
Bois de mine, feuillus étais, 1re cl., rendu franco Nord, le m³.	192 »	245 »	—	300 »	300 »	300 »	380 »	380 »	450 »	450 »	450 »	640 »

47. Ces prix ont été relevés dans le *Bulletin de la Statistique générale de la France*. Pour le vin, voir plus loin. — 48. Prix fixés par décret du 15 septembre 1940. — 49. Prix fixés par décret du 10 août 1941. — 50. Prix fixés par décret du 30 juin 1942. — 51. Prix fixés par décret du 12 juillet 1943. — 52. Prix fixés par décret du 6 novembre 1944. — 53. Prix fixés par décret du 24 août 1945. — 54. Le prix des pommes de terre subit toujours une forte hausse en fin de campagne; en mars 1941, le quintal ne valait encore que 194 francs.

§ 1. — *Céréales.*

Par rapport à 1939, le prix du blé s'est trouvé doublé en 1943 et triplé en 1945; celui des céréales secondaires s'est élevé dans des proportions beaucoup plus fortes (celui de l'orge a sextuplé, celui de l'avoine a été multiplié par 7).

Les producteurs de blé protestent contre cette politique du blé à bon marché; ils la jugent illégale et, invoquant le mode de calcul prévu par la loi du 15 août 1936 qui a créé l'Office du Blé, dressent le tableau suivant[55] :

ANNÉES	PRIX DONNÉ par le calcul légal	PRIX TAXÉ	PRIX EFFECTIVEMENT payé taxes déduites	ECART = Perte par quint. en francs	en %
1941......	308	300	300	8	2,66
1942......	400	375	375	25	6,66
1943......	504	410	410	93	22,68
1944......	602	450	432	170	39,35
1945......	819	700	676	143	21,15

Ils font remarquer qu'il est devenu plus « économique » de nourrir le bétail avec du blé que de le nourrir avec de l'orge et de l'avoine; un tel déséquilibre ne peut que rendre la collecte de plus en plus laborieuse et provoquer des détournements fâcheux.

Les besoins en blé[56] se sont trouvés majorés du fait des prélèvements allemands (29 millions de quintaux de juin 1940 au 31 juillet 1944); il a fallu consentir une élévation du taux de blutage qui, de 80 p. 100 en juin 1940, a été porté à 85 p. 100 en mars 1941 et à 98 p. 100 en avril 1942. Malgré cette précaution qui aboutissait à livrer au consommateur une certaine quantité de son qui n'était pas assimilable par l'organisme de l'homme et que celui de la vache eût avantageusement transformé en lait, la quantité de blé dont disposa chaque Français tomba de 157 kilos en 1940-1941 à 114 kilos en 1942-1943 et 133 kilos en 1943-1944. Les producteurs ont en général maintenu leur consommation au niveau d'avant-guerre, en même temps qu'ils retenaient du blé comme moyen d'échange et pour la nourriture des animaux; la commercialisation du blé en 1943-1944 était de 10 à 15 p. 100 inférieure à celle de 1930-

55. Brochure publiée par l'Association générale des producteurs de blé : *Pour que les Français ne manquent pas de pain*, 1946, p. 6.

56. La plupart des renseignements qui suivent ont été empruntés au rapport de la Commission du coût de l'occupation.

1939; la fraude qui s'ensuivait a été évaluée à 1,74 millions de quintaux en 1941-1942, à 2,27 en 1942-1943, à 0,84 en 1943-1944.

Si la hausse du prix du blé a été fortement freinée par suite de l'importance à la fois réelle et symbolique de la dépense de pain, la même réserve ne valait pas pour les céréales secondaires, dont les pouvoirs publics admirent une hausse plus importante[57]. Elle n'empêcha pas la naissance d'un marché noir actif où les prix dépassaient de deux à quatre fois les prix officiels, s'établissant aux niveaux ci-dessous (en francs, le quintal) :

Années	Avoine	Orge
1940-1941	250	250
1941-1942	500	500
1942-1943	700	700
1943-1944	800	800

Avant-guerre, seuls 10 p. 100 de la récolte d'avoine étaient commercialisés; pendant l'occupation, cette proportion doubla; des réquisitions exercées avec rigueur étaient pratiquées à la demande et pour les besoins de l'occupant (alors qu'en 1930-1939, les agriculteurs ne livraient que 4 à 5 millions de quintaux au commerce, ils durent en livrer 9,5 en 1942-1943, dont les trois quarts allaient aux Allemands).

Pour l'orge, l'évolution fut inverse; la commercialisation déclina de 75 p. 100, ce qui fit disparaître les porcheries industrielles, lesquelles recouraient à l'orge et aux produits d'importation. De nouveaux besoins apparurent (succédané de café), de sorte que les besoins anciens (brasserie) ne purent pas recevoir satisfaction, et que l'utilisation industrielle de l'orge subit les transformations suivantes (en quintaux)[58] :

	Avant guerre	Moyennes 1942-1943 et 1943-1944
Torréfaction	650.000	3.070.000
Produits de régime	600.000	1.270.000
Brasserie	25.000.000	4.750.000
Alcool	600.000	70.000
	27.150.000	9.160.000

57. Une loi du 17 novembre 1940 a transformé l'Office du Blé en Office national interprofessionnel des Céréales (O. N. I. C.), étendant ainsi à toutes les céréales les pouvoirs que l'Etat possédait seulement à l'égard du blé. Voir dans *Droit social*, n° 8, « l'organisation de la production agricole », le texte de cette loi et un commentaire de nous-même.

58. D'après la Commission sur le coût de l'occupation.

§ 2. — *Viande.*

Les prix de la viande présentent la même allure que celle des céréales : une montée lente qui, fin 1944, les portait au coefficient 2 ou 2,5, puis une ascension brutale qui, fin 1945, les portait au coefficient 6 ou 7, sensiblement le même pour toutes les natures de viande. Mais, dans ce domaine, le marché noir a pris une extension considérable.

Les bas prix du bétail et les besoins pressants des consommateurs réduits à une ration hebdomadaire de 100 à 120 grammes (contre 700 grammes avant la guerre) firent naître un marché parallèle où les prix pratiqués dépassaient de beaucoup les prix officiels. D'abord limité aux porcs et aux moutons, l'abattage clandestin s'étendit aux veaux et enfin aux bovins; pour garder le secret, on enterrait les peaux, ce qui aggrava sérieusement le déficit en cuirs; pour y parer, les pouvoirs publics durent admettre officiellement qu'on leur livrât les peaux de bêtes abattues illégalement, ce qui permit au moins de juger de l'ampleur de cet abattage : on l'évalua pour 1942 à 18 p. 100, pour 1943 à 33 p. 100, et pour les quatre premiers mois de 1944 à 100 p. 100 de l'abattage régulier [59]. Ce sont là des moyennes; pour le porc, les abattages officiels tombèrent à des chiffres si dérisoires qu'aucun prix n'est indiqué pour cette viande par la *Statistique générale de la France*; ainsi, en 1943, la consommation familiale semble s'être maintenue sensiblement au même niveau qu'en 1938 (230.000 tonnes), mais la production commercialisée est tombée de 400.000 à 80.000 tonnes, dont 18.000 seulement allèrent au secteur officiel [60].

De toutes les viandes, celle de veau fut la plus défavorisée; son bas prix relatif visait à décourager les abattages et à inciter les producteurs à conserver de jeunes bêtes qui permettraient, plus tard, une reconstitution rapide du troupeau; en outre, le veau d'engraissement consomme plus de lait que le veau d'élevage; il était opportun de réserver à l'homme la plus grande partie possible de la production laitière.

59. Chiffres donnés par Henri Rouy, le 3 juillet 1944, dans une conférence faite au Centre d'études de l'Alimentation, et reproduits par Henri Barre, *La politique de la viande depuis 1939*, thèse Faculté de Droit, Paris, 1944.
60. Chiffres donnés par Henri Barre, *op. cit.*

D'une façon générale, les prix étaient fixés dans un tout autre but que de favoriser la production; ils restaient beaucoup trop bas pour obtenir un tel résultat. Quand on le visait, on recourait à d'autres procédés: ainsi, par une instruction du 4 novembre 1941, l'Administration proposait de fournir aux engraisseurs de porcs une certaine quantité d'aliments; en échange, l'engraisseur souscrivait l'engagement de livrer au Ravitaillement la quantité d'animaux correspondante; 61.000 contrats de ce genre seulement furent conclus, car le prix élevé des porcelets en rendait l'exécution non rentable [61]. Toute initiative devenait d'ailleurs irréalisable dans un pays où l'état des chemins de fer ne permettait même plus de transporter au printemps les animaux maigres vers les régions d'engraissement : ainsi, dans les régions d'élevage, les bêtes restaient sous-alimentées; dans les régions d'embouche, l'herbe se perdait.

La pénurie se trouvait aggravée par les prélèvements allemands; pour les quatre années 1940-1943, ils atteignirent 2 millions 265.000 tonnes (en ne comptant que les achats officiels), ce qui serait relativement léger pour une production normale (évaluée avant la guerre à 1,6 millions de tonnes), mais qui pesaient lourdement sur une production réduite d'un tiers, d'autant que ces prélèvements portaient sur les bêtes de meilleure qualité et s'opéraient uniformément au cours de l'année, sans tenir compte des baisses saisonnières de la production [62].

En outre, les sacrifices rendus nécessaires se trouvaient très inégalement répartis : les producteurs ne s'en infligeaient aucun, certains préfets permettaient des prix de vente qui attiraient la marchandise [63].

§ 3. — *Produits laitiers.*

En décembre 1944, le prix du lait dépassait de peu le coefficient 3, le beurre atteignait le coefficient 6, et le fromage le

61. **Henri Barre**, *op. cit.*
62. Rapport de la Commission du coût de l'occupation.
63. Sur l'organisation administrative du marché, voir thèse de Henri Barre déjà citée : régime de dualité des prix (premiers mois de la guerre); taxation interprofessionnelle des prix (mai 1940); taxation des prix du bétail (2 novembre 1940); primes à la livraison (avril 1941); barème saisonnier des prix de gros des bovins (13 janvier 1942); la taxation du 26 janvier 1943; le relèvement des prix du bétail de boucherie (juillet 1943 et octobre 1943); la réglementation de la circulation du bétail maigre; la régularisation des offres par le plan de congélation; la collecte; la fixation des impositions; le monopole d'achat du bétail.

coefficient 3,5. A la fin de 1945, beurre et fromage s'alignaient tous deux sur le coefficient 8, le lait restant loin derrière (à peine le coefficient 5). C'est dire qu'il a toujours été plus avantageux de vendre le lait après transformation que de le vendre « en nature ». Là réside l'une des raisons qui expliquent l'insuffisance des distributions de lait effectuées dans les villes aux enfants et le mauvais état physiologique qui en résulte; l'économie dirigée, qui prétendait éliminer l'inhumanité de l'économie libérale, fait ici œuvre de mort.

Le marché semble avoir été alimenté de la façon suivante (en millions d'hectolitres)[64] :

Années	Production totale	Production commercialisée
1938	133,2	87,1
1941	99,2	53,6
1942	89,3	47,2
1943	84,4	50,3
1944	71,6	37,6
1945	70,0	40,6

Ainsi, la quantité livrée au consommateur a diminué davantage que la quantité produite, la consommation à la ferme ayant augmenté en raison de la pénurie des autres denrées (d'où en 1942, imposition par tête de vache laitière, avec primes et amendes). Au cours de la campagne 1941-1942, on commença à utiliser largement le lait écrémé; on en collecta deux fois plus que de lait entier; or, s'il apporte à l'organisme des éléments précieux (en particulier des protéines d'origine animale et des sels minéraux), il n'équivaut qu'à 400 calories, tandis que l'autre équivaut à 700. De même, dès 1941, on ne distribue que du lait « standard » dont la teneur en matières grasses est ramenée à 30 grammes par litre, alors que la teneur normale est de 35 grammes.

Le beurre faillit voir son marché complètement révolutionné. Il était avant la guerre alimenté en grande partie par des beurres fabriqués à la ferme et appelés pour cette raison « beurre fermier », par opposition à ceux obtenus dans les usines coopératives ou capitalistes. Sur les derniers, le contrôle est facile et la fraude pratiquement impossible, puisque la production en est concentrée en quelques établissements. Les premiers, au contraire, permettaient toutes les « fuites » : dans la

64. Travaux de la Commission du coût de l'occupation.

région des Charentes, le consommateur se trouvait privé de beurre, le consommateur breton s'en est trouvé toujours largement pourvu. Aussi, à la demande des autorités occupantes qui alléguaient des motifs d'ordre économique et d'ordre hygiénique, la lutte fut entreprise au début de 1942 contre la fabrication du beurre fermier; on fit pression sur les producteurs pour qu'ils remettent leur lait aux laiteries, on essaya de réduire les attributions d'écrémeuses à la ferme. Sur ces entrefaites, le débarquement allié en Afrique du Nord provoqua un accroissement des prélèvements en beurre pour compenser la perte des oléagineux africains; la fabrication du beurre fut favorisée aux dépens de celle du fromage, mais le beurre fermier conserva ses positions : le matériel manquait pour équiper de nouvelles usines.

Quant aux fromages, leur qualité baissa autant que leur quantité; leur teneur en matière grasse fut réduite à 30 p. 100 (à 25 et 20 p. 100 en hiver, où les chances de détérioration sont moindres); on fabriqua même des fromages totalement maigres.

§ 4. — *Sucre* [65].

Par rapport à 1939, le prix du sucre avait doublé en 1942 et presque quadruplé fin 1945.

Sur les 960.000 tonnes de sucre produites en moyenne, 645.000 étaient consommées en nature, 321.000 l'étaient sous forme de produits fabriqués (dont 60.000 pour la confiserie, 40.000 pour la chocolaterie, 31.000 pour la biscuiterie et le pain d'épices). Pendant l'occupation, les attributions aux différentes industries furent profondément modifiées et, par rapport à l'avant-guerre, le pourcentage de ce qu'elles ont reçu est le suivant : confiturerie, 238 p. 100; chocolaterie, 79 p. 100; produits pharmaceutiques, 49 p. 100; lait condensé, 34 p. 100; boulangerie-pâtisserie, 13 p. 100. La consommation totale moyenne représentait 54 p. 100 de l'avant-guerre. La ration moyenne de l'adulte sous forme de sucre s'établissait à 6 kg. 700 contre 16 kg. avant-guerre (42 %).

Ce rationnement sévère fut imposé essentiellement par le déclin de la production, car l'Allemagne disposait en Europe

65. Les renseignements qui suivent sont empruntés aux travaux de la Commission du coût de l'occupation.

centrale, en particulier en Pologne et en Tchécoslovaquie, de quantités de sucre nettement supérieures à ses besoins; elle n'opéra que de faibles prélèvements en France (80.000 tonnes au total); en 1943-1944, la France obtint même 30.000 tonnes de sucre allemand contre la livraison de 80.000 tonnes de blé.

§ 5. — *Vin.*

L'évolution des prix a été la suivante :

	Taxation	Prix moyen de l'ensemble des vins d'après la Statistique agricole (l'hectolitre)
1939 .... F.	»	147 60
1940	»	214 70
1941 (10°)...........	310 »	300 »
1942 (10°)	325 »	368 »
1943 (le degré-hecto).	50 »	537 »
1944	50 »	573 »
1945	100 »	1.700 »

Les détournements allemands sont restés modestes (6 % au total) (évaluation de l'Institut de Conjoncture), mais ils venaient aggraver la réduction des récoltes, de sorte que la privation du consommateur a été forte :

	CAMPAGNES (en milliers d'hectolitres)					
	1940-41	1941-42	1942-43	1943-44	1944-45	1945-46
Production	45.000	42.800	33.750	37.800	44.300	28.600
Importations	10.000	4.200	900	—	650	5.500
Ressources	55.000	47.000	34.650	37.800	44.950	34.100
% des ressources par rapport à l'avant-guerre ..	80,8	69	50	55	64	49
Détournements allemands .	2.240	2.210	3.450	2.720	—	—
% des prélèvements par rapport aux ressources françaises	3,4	5	10	7	—	—
Disponible pour le consommateur français	52.760	44.800	29.900	35.000	—	—
% par rapport aux besoins d'avant-guerre	100	65	44	51	—	—

Ces chiffres ne donnent pas une idée exacte de la privation dont a souffert l'ensemble des consommateurs. Le fait que les producteurs maintinrent au même niveau qu'avant la guerre (11 millions d'hectos environ)[66] leur consommation familiale en franchise, les priorités dont jouissent certaines collecti-

66. 12,7 millions d'hectolitres pour la récolte 1940; 12 millions pour la récolte de 1941; 10,7 pour 1942; 12,4 pour 1943 (d'après la Commission du coût de l'occupation).

vités réduisaient la part du consommateur moyen à presque rien.

Le consommateur n'en a que plus souffert des abus auxquels continue de donner lieu le régime des vins à appellation contrôlée. Institué par la loi du 6 mai 1919, aidé dans sa mise en œuvre par un Comité national qui groupe les représentants des syndicats viticoles intéressés, il se résume en une lutte contre la fraude. En 1934, les producteurs avaient déclaré 15,7 millions d'hectolitres avec appellation d'origine; le contrôle du Comité était parvenu à faire tomber ce chiffre en 1939 à 3,5 millions d'hectolitres [67]; de même, dans les premières Côtes de Blaye, les déclarations furent ramenées de 51.000 hectolitres en 1943 à 8.900 en 1944, année pourtant de bonnes récoltes [68]. Ces chiffres montrent l'effort méritoire du Comité, mais aussi l'absence presque totale de conscience professionnelle chez les producteurs; contre une telle marée de fraude, le Comité ne peut opposer qu'une digue bien fragile et bien discontinue; quand on se rappelle qu'aux fraudes à la production s'ajoutent celles au stade du commerce, on comprend que le consommateur s'irrite contre les hauts prix et la médiocre qualité de certains vins à étiquette insuffisamment contrôlée. Il apparaît bien, à la réflexion, que ce débordement d'immoralité constitue pour le marché des vins français une menace aussi redoutable que tous les parasites de la vigne.

§ 6. — *Problèmes relatifs aux prix agricoles.*

Considérons l'indice des prix de gros des produits suivants [69] :

	PRODUITS		PRIX AGRICOLES COMPARÉS		
	ALIMENTAIRES	INDUSTRIELS	CÉRÉALES	VIANDES ET SAINDOUX	ŒUFS ET PRODUITS LAITIERS
1939	101	110	96	108	99
1940	127	151	106	143	128
1941	160	183	133	177	166
1942	194	209	180	184	206
1943	237	231	210	227	264
1944	277	253	226	279	293
1945	373	377	265	456	432

67. J. Capus, *L'assainissement du marché des vins par le contrôle des appellations d'origine, Académie d'agriculture*, séance du 26 novembre 1941, p. 1033.
68. P. Decharme, *Les vins à appellation contrôlée, Le Monde économique et financier*, 14 septembre 1946.
69. D'après le *Bulletin de la Statistique générale de la France.*

Deux conclusions peuvent être tirées de ce tableau :

1° L'ensemble des prix agricoles, après être restés inférieurs de 10 à 15 p. 100 à l'ensemble des prix industriels depuis 1939 jusqu'à 1942, a rattrapé ceux-ci en 1943, les a nettement dépassés en 1944 pour redescendre à leur niveau en 1945.

2° A l'intérieur des pays agricoles, ceux des céréales manifestent par rapport à ceux des produits animaux une infériorité d'ampleur très variable; faible en 1939 et en 1942, elle s'accentue en 1944 pour devenir considérable en 1945. Il s'agit, il est vrai, des prix officiels. Mais ceux-ci sont précisément respectés pour le blé, tandis qu'ils ne le sont pas pour les céréales secondaires, la viande, le beurre, produits dont une partie importante s'écoule sur le « marché parallèle ». Il en résulte une pénalisation très nette de la culture du blé, phénomène auquel l'opinion et les pouvoirs publics sont restés longtemps indifférents. Les intéressés rappellent en particulier que le prix du blé n'est plus fixé conformément aux prescriptions de la loi du 15 août 1936 et calculent que cette inobservation leur porte le préjudice suivant [70] :

	PRIX D'APRÈS CALCUL LÉGAL	PRIX TAXÉ	PRIX EFFECT. payé taxes déduites	PERTE PAR QUINTAL	PERTE en % du prix légal
1941	308	300	300	8	2,6 %
1942	400	375	375	25	6,2 %
1943	504	410	410	94	18,6 %
1944	602	450	432	170	28,2 %
1945	819	706	676	143	17,4 %

Les décalages de prix ainsi constatés ont finalement bouleversé le rang tenu par les principales productions dans les recettes de l'agriculture. D'après les calculs de M. Klatzmann, la part relative de chacune d'elles a évolué de la façon suivante :

Avant la guerre.		1945-1946	
1° Viande	21 %	1° Viande	31 %
2° Blé	16,4 %	2° Volailles	18,5 %
3° Viticulture	12,3 %	3° Viticulture	13 %
4° Lait	11,9 %	4° Légumes	11 %
5° Volailles	11,4 %	5° Lait	9 %
6° Légumes	11,3 %	6° Blé	5,5 %
7° Fruits	5,5 %	7° Pommes de terre	5,5 %
8° Pommes de terre	4,4 %	8° Fruits	4,5 %
9° Betteraves	2,6 %	9° Betteraves	1 %

70. *L'Agriculture pratique*, février 1947, p. 46.

Le recul du blé est aussi saisissant que les progrès de la viande et de la volaille qui représentent, à elles seules, la moitié de la valeur de la production totale.

3° Si les producteurs demandent une élévation de leurs prix, les intermédiaires, de leur côté, soutiennent que leurs marges ne sont pas excessives; leurs associations professionnelles nous présentent les calculs suivants [71] :

Vin 9° (septembre 1945).

Prix à la production	50,26 %
Marge du grossiste	26,16 %
Marge du détaillant	7,65 %
Taxes	15,93 %
	100 %

Pommes de terre (décembre 1945).

Prix à la production	66,92 %
Marge grossiste expéditeur	3,11 %
Marge grossiste destinataire	2,81 %
Marge du détaillant	9,77 %
Transport et divers	13,29 %
Taxes	4,10 %
	100 %

Beurre (décembre 1945).

Prix à la production	70,19 %
Marge du collecteur	6,11 %
Marge du malaxeur	3,54 %
Marge du mandataire	5,22 %
Marge du demi-grossiste	2,65 %
Marge du détaillant	7,29 %
Taxes	5 %
	100 %

Des études de ce genre devraient être multipliées : elles sont indispensables pour savoir dans quelle mesure il est possible de réduire la marge entre le prix à la production et le prix de détail, et vers quels domaines il faut diriger son effort.

IV. — Rentabilité.

L'évolution des prix agricoles nous a montré une hausse lente jusqu'à la Libération, et rapide depuis cette date. Qu'en est-il résulté pour la situation financière des producteurs ? Examinons successivement les différents participants à l'œuvre de production : salariés, exploitants, propriétaires.

71. Les commerçants sont-ils responsables de la vie chère ? (Office interprofessionnel de la Distribution, 14, boulevard Poissonnière, Paris, 1946).

§ 1. — *Salariés.*

Une enquête prescrite le 7 novembre 1944 par le ministère de l'Agriculture a permis de dresser un tableau comparatif par département des salaires pratiqués en agriculture en octobre 1939 et en octobre 1944. Les avantages en nature ont tous été convertis en francs et incorporés au salaire. Les chiffres sont les suivants [72] :

Catégories	Salaires annuels ou journaliers 1939	1944	Coefficient
Domestique de ferme........	8.500	24.500	2,8
Servante de ferme............	6.400	17.500	2,7
Charretier	9.500	26.500	2,8
Vacher	9.500	26.500	2,8
Berger	9.500	25.000	2,6
Bouvier	8.500	26.000	2,7
Journalier :			
— morte-saison	28	77	2,7
— gros travaux	37	104	2,8
Journalière :			
— morte-saison	20	58	2,9
— gros travaux	26	67	2,6

La hausse s'est très rapidement amplifiée, la concurrence des salaires industriels s'exerçant d'une manière très vive; la hausse a d'ailleurs été inégale, et il en est résulté une situation assez confuse; l'ordonnance du 7 juillet 1945 visant à la remise en ordre des salaires agricoles a créé des « commissions paritaires du travail en agriculture » dont le rôle est de réglementer les conditions du travail en agriculture et de fixer des barèmes de salaires minima par département. La hausse est en moyenne de 1,8 par rapport à 1944, de sorte que, par rapport à 1939, les salaires se trouvent avoir environ quintuplé [73].

Il semble qu'à la même époque, le salaire des ouvriers industriels n'était qu'au coefficient 4,3. L'écart qui, avant la guerre, séparait les deux catégories de salaires, tend donc à diminuer. On peut l'expliquer en rappelant que la demande de main-

72. *Aperçus statistiques du ministère de l'Agriculture*, 12 mars 1946. — V. aussi *Etudes agricoles d'économie corporative*, juillet-août 1941, numéro spécial consacré aux salaires agricoles (avec documentation statistique sur les salaires agricoles en France depuis 1924).

73. En chiffres absolus, le salaire d'un journalier s'étage entre 110 francs (Meuse) et 195 francs (Pyrénées-Orientales); celui d'un charretier entre 35.000 fr. (Belfort) et 58.000 francs (Nord).

d'œuvre industrielle se trouvait freinée par le manque de matières premières, tandis que les besoins de main-d'œuvre agricole se maintenaient au même niveau. Il est même probable que la condition du salarié agricole s'est améliorée plus que ne l'indiquent les chiffres officiels, car les avantages en nature sont généralement sous-évalués. Cette amélioration semble due beaucoup plus à l'évolution économique qu'à l'intervention législative : celle-ci, quasi inexistante sous l'occupation, ne s'est à nouveau manifestée que depuis la Libération, et il est encore trop tôt pour juger de son application qui ne se fait que lentement [74].

§ 2. — *Les exploitants.*

Une tentative très sérieuse a été faite par M. A. Klatzmann pour préciser la situation financière des exploitants à la veille de la guerre et en 1945. Encore que l'auteur rappelle toutes les réserves qu'exigent l'imprécision des données de base et l'incertitude des méthodes, voici les principaux résultats dégagés par son analyse [75] :

Revenu net de l'agriculture
(en milliards de francs).

ANNÉES	RECETTES			DÉPENSES			REVENU NET		
	Minim.	Moyen.	Maxim.	Minim.	Moyen.	Maxim.	Minim	Moyen.	Maxim.
1937....	68	74	80	17	19	22	46	55	63
1938....	82	88	94	20	22	25	57	66	74
1939....	80	86	92	20	22	25	55	64	72
				Moyenne des 3 années.			53	62	70

Les différents intéressés se partageaient ce revenu d'une façon très inégale. Le revenu net réel des propriétaires s'établissait entre 2 et 3 milliards, tandis que leur revenu net apparent, en raison de l'insuffisance du renouvellement et de l'entretien des bâtiments, était beaucoup plus élevé. Les salariés

74. Cf. l'ordonnance du 7 juillet 1945 relative à l'institution de Commissions paritaires du travail et à l'établissement des règlements de travail en agriculture (Malézieux, *La législation sociale des professions agricoles*, Librairie sociale et économique, 1946, p. 139 et s.).
75. *Etudes et Conjoncture*, novembre 1946, p. 17-107.
76. Ces recettes comprennent la valeur estimée des produits de la ferme consommés sur place.
77. Recettes minima et dépenses maxima.
78. Recettes maxima et dépenses minima.

prenaient 11 milliards environ. Si du revenu net moyen de 62 milliards nous retranchons 4 milliards pour l'impôt foncier et le revenu des propriétaires et 11 milliards de salaires, il reste 47 milliards à la disposition des exploitants [79]. Cette somme vient rémunérer leur travail et celui des membres de leur famille, leur capital d'exploitation et leur fonction d'entrepreneur; en leur attribuant un salaire de 9.000 francs (c'est-à-dire de peu supérieur à celui d'un charretier), il faudrait compter de ce chef 40 milliards environ; d'où cette conclusion : « Il est seulement permis de dire que, pour les années 1938 et 1939 notamment, le revenu net des exploitants semble avoir payé leur travail et celui de leur famille, sans leur laisser un bénéfice appréciable avec certitude. »

En 1945, la valeur de la production agricole paraît être comprise entre moins de 400 et plus de 500 milliards de francs, sur lesquels 225 à 350 milliards sont fournis par la vente des produits et le reste par l'auto-consommation sur place. Les dépenses ne semblent pas avoir dépassé beaucoup 40 milliards. Le revenu net s'établit donc à 450-40, soit 400 milliards environ dont 250 milliards en monnaie, « la marge d'erreur, sur ce résultat, dépassant 50 milliards de francs ». Là-dessus, le revenu net des propriétaires s'établit à 10-15 milliards, « qui paraît inférieur à la perte subie par le capital bâtiments », la masse des salaires représente 50 milliards environ. Si donc des 400 milliards on retranche 20 milliards (revenu apparent des propriétaires et impôt foncier) et 50 milliards (salaires), il reste entre les mains des exploitants 330 milliards environ (dont 200 en monnaie).

Si l'on compare les résultats de l'avant-guerre et ceux de 1944, de nombreux enseignements peuvent être tirés :

1° La part de la consommation familiale est passée de 22 à 33 p. 100; le calcul est ici confirmé par l'observation quotidienne : le producteur garde pour la table familiale une plus grande partie de ses poulets, de ses œufs, de ses porcs, de son beurre.

2° Les dépenses effectives représentaient avant la guerre 20 p. 100 des recettes, le pourcentage tombe, en 1945, à

79. Si l'on tient compte des erreurs possibles en plus ou en moins, on s'aperçoit que le revenu moyen des exploitants est compris entre 35 et 59 milliards (p. 85).

10 p. 100 : cette chute traduit l'insuffisance des moyens de production offerts par l'industrie sur le marché (matériel, engrais, etc.) : « La consommation du capital, limitée avant la guerre aux bâtiments, s'est étendue aux machines et, sans nul doute, au sol. »

3° La répartition du revenu net de l'agriculture semble être la suivante :

	Avant la guerre	1945
Propriétaires ...	10 %	Très faible
Salariés	17 %	13 %
Exploitants ...	73 %	87 %

4° Le revenu moyen par unité « homme adulte » atteignait probablement, avant la guerre, 13.000 francs chez les propriétaires exploitants, 10.500 francs chez les fermiers, 6.500 francs chez les métayers, 7.000 francs chez les salariés.

M. Klatzmann insiste avec raison sur l'ampleur de la marge d'indétermination; elle impose la plus grande prudence dans l'interprétation [80]. Mais ses calculs aboutissent à des conclusions déjà familières à tous les observateurs de la vie agricole française : notre agriculture n'est que faiblement rentable et les bénéfices que lui attribue, depuis 1940, l'opinion publique ne sont qu'apparents : ils traduisent un moindre appauvrissement des classes rurales par rapport aux autres classes de la société — ils correspondent à une consommation de capital. C'est une considération à ne pas oublier quand on pose le problème de l'impôt sur les bénéfices agricoles.

Nous rechercherons l'an prochain les causes de cette faible rentabilité. Notons qu'il n'y a pas actuellement accord entre les intéressés sur le point suivant : le prix des fournitures achetées par les agriculteurs a-t-il augmenté plus ou moins que le prix des produits qu'ils vendent ? La Chambre syndicale des Constructeurs français des Machines agricoles a calculé que le prix des machines a monté beaucoup moins que celui des

80. Les conclusions de M. Klatzmann paraissent en accord avec celles de l'Office de comptabilité agricole de Soissons; celui-ci, étudiant l'exercice 1944-1945, constate que les achats d'engrais ne représentent plus que 4,25 du coût de production (contre 14,85 en 1927-1928). Il établit le bilan financier d'un hectare de la façon suivante : dépenses d'exploitation, 10.867 francs; intérêts du capital : 1.179 francs; rémunération du travail de l'exploitant : 614 francs; total du coût de production : 12.660 francs; recettes : 12.191 francs; déficit comptable : 469 francs.

produits agricoles, et la *Revue des Agriculteurs de France* semble accepter ce point de vue [81]. D'un autre côté, M. Lenglen, spécialiste bien connu du problème des engrais, soutient, en s'appuyant sur des chiffres, que, de 1939 à 1944, le coefficient d'augmentation des prix du blé et des engrais est rigoureusement le même [82], tandis que l'Association des producteurs de blé affirme que, pour la campagne 1945-1946, le coefficient d'augmentation était pour les engrais double de celui constaté pour le blé [83]. Ici encore apparaît la carence d'un service officiel de comptabilité agricole.

§ 3. — *La valeur de la terre.*

Quelles que soient les incertitudes qui subsistent sur la situation financière réelle de l'exploitant, aucun doute n'est permis sur celle du propriétaire non exploitant : son revenu est essentiellement constitué par un prélèvement sur le capital. Cependant, la valeur monétaire de son capital immobilier ne cesse de s'accroître [84].

Pour l'ensemble du pays, les coefficients de hausse des valeurs foncières en 1939 par rapport à celles de 1914 variaient de 1,50 à 6; le coefficient moyen s'établissait entre 3 et 3 1/2 (contre 2 1/2 à 3 en 1936 et 3 1/2 à 3 3/4 en 1930-1931).

A partir de 1940, le marché foncier connut un véritable boom, toutes les offres trouvant preneur à des prix qui dépassaient toute prévision. Toutes les terres se vendaient facilement, bonnes ou mauvaises, sans qu'intervînt sérieusement la préoccupation du rendement des capitaux investis. Le fermier ou le métayer employait à cet achat les billets thésaurisés, désireux avant tout de s'assurer la propriété du sol, son instrument de travail. L'industriel et le commerçant qui avaient liquidé au prix fort leurs stocks d'avant-guerre et ne pouvaient tempo-

81. Elle reproduit le tableau sans formuler la moindre réserve dans son numéro de février 1947, p. 47.

82. Cf. Lenglen, *Les variations des prix du blé et des engrais depuis vingt-cinq ans, Académie d'Agriculture*, novembre 1944, p. 443.

83. Association générale des producteurs de blé, brochure : *Pour que les Français ne manquent pas de pain, il faut payer le blé à son juste prix*, 1946. Ainsi, un sac de blé permettait d'acheter, en 1938-1939 : 1 sac 3/4 de nitrate, et, en 1945 : 3/4 de sac; pour le superphosphate, les chiffres sont : 5 sacs et 2 sacs.

84. Les renseignements qui suivent m'ont été aimablement fournis par le Service d'études d'une banque spécialisée dans les prêts fonciers.

rairement renouveler leurs approvisionnements y voyaient un placement-refuge provisoire pour les capitaux abondants dont ils disposaient. Le citadin y voyait une source de ravitaillement alimentaire, et, éventuellement, un refuge contre les bombardements aériens.

A partir de 1943, un nouveau facteur de hausse intervient : la loi du 4 septembre 1943 [85] sur les baux ruraux stipule que toutes les locations, même celles dont le prix était libellé en monnaie, suivraient désormais les variations du cours des denrées agricoles; le fermage est fixé en transformant fictivement en quantités de denrées le prix du bail en vigueur au 1er septembre 1939 et en calculant le prix desdites denrées au cours du jour de l'échéance. Le revenu brut des propriétés rurales se trouva ainsi à peu près triplé par rapport à l'avant-guerre [86], faisant du propriétaire foncier rural un privilégié par rapport aux capitalistes détenteurs d'immeubles urbains ou de valeurs mobilières (les loyers ont été bloqués; les valeurs à revenu fixe ont fait l'objet d'une série de conversions; il a été interdit de distribuer des dividendes supérieurs à ceux du dernier exercice précédant la guerre).

Au début de 1945, la valeur nominale de la terre représentait environ 18 fois celle de 1914 et 4 fois et demie à 5 fois celle de 1939 (moyenne à l'hectare : 1.000 à 1.200 francs en 1914; 3.000 à 4.000 francs en 1939; 20.000 francs début 1945). Mais cette moyenne cache des écarts considérables d'une région à l'autre et même d'une propriété à l'autre.

Le coefficient de hausse se révèle extrêmement variable : il n'est que de 2 ou 3 dans les Watteringues et la Plaine des Flandres, dans la région parisienne, en Bourgogne, dans la Plaine de Toulouse; il est de 4 en Touraine; il est de 5 dans le Pays de Caux, en Artois, en Beauce, en Brie, dans la Champagne berrichonne; il est de 7 à 8 pour les cultures florales et maraîchères de Provence; de 9 pour les Plaines du Roussillon;

85. Cette loi avait été précédée par une loi du 15 juillet 1942 qui crée l'indemnité de plus-value en faveur du fermier sortant. Elle distingue les améliorations culturales qui donnent lieu à une indemnité égale à la moitié de la plus-value qu'elles communiquent à la propriété, et les améliorations foncières faites avec l'accord du propriétaire, qui donnent lieu soit au remboursement des dépenses, compte tenu du profit retiré par le fermier, soit au remboursement de la plus-value.

86. Le revenu net s'établirait à un niveau beaucoup plus bas (cf. paragraphe précédent) si les réparations nécessaires aux bâtiments étaient effectuées; mais la pénurie des matériaux de construction les rend impossibles.

de 10 pour la Champagne pouilleuse. Cette dispersion des coefficients s'observe aussi bien dans une même région (Bretagne) : 3 pour le Pays de Léon et 6 pour la Cornouaille; Picardie : 3 pour le Santerre et 7 pour l'Amiénois et le Beauvaisis) que pour une même nature de production (herbages : 3 pour la Thiérarche; 5 pour le Pays d'Auge et le Nivernais; vignoble : 3 pour le Bas-Languedoc, 5 pour la Champagne; 6 à 7 pour la Bourgogne; 9 pour le Médoc; 10 pour l'Armagnac).

Les chiffres absolus présentent, par nature, une ampleur encore plus spectaculaire. Les plus hautes valeurs vénales sont atteintes en Provence (150.000 à 200.000 pour les cultures florales; 100.000 à 300.000 pour les cultures maraîchères); dans les Plaines du Roussillon (50 à 500.000); dans le Vignoble bourguignon (200.000 à 400.000) et champenois (100.000); dans le Vignoble du Bas-Languedoc (100.000 à 150.000) et du Médoc (60.000 à 100.000); le Pays de Léon atteint 150.000 et les Watteringues 80.000. Les herbages dépassent aussi fortement la moyenne (Cotentin : 37.000 à 100.000; Pays d'Auge : 80.000; Nivernais : 50.000 à 100.000; Thiérarche : 80.000). Par contre, d'autres valeurs foncières s'établissent à des niveaux infiniment plus modestes : Sologne (10 à 12.000), Touraine et Sancerrois (10 à 15.000); Lorraine (15.000), Saintonge (6.000 à 15.000), Bourgogne (6.000), Champagne pouilleuse (5.000).

Conclusion.

Pour autant qu'il soit possible de porter un jugement d'ensemble sur une période extrêmement troublée, et un jugement qui ne soit pas injuste (les circonstances étaient effroyablement difficiles), on peut se montrer surpris par le contraste suivant : un effort vigoureux et tenace dans le domaine politique et social, une carence presque totale dans le domaine technique et économique.

Le premier est dominé par la tentative d'instaurer en France un régime corporatif, celui de la Corporation paysanne [87]. La

87. Voir *Collection Droit social*, t. VIII : L. Salleron, *Naissance de l'Etat corporatif*, Grasset, 1941; Tissot, *L'organisation corporative de l'agriculture*, thèse droit, Paris, 1942; Salleron, Dollinger et autres, *La Corporation paysanne*, Presses universitaires, 1943; Dollinger, *La Corporation paysanne*, thèse droit, Paris, 1944. — Voir les grandes lignes de l'organisation dans Pirou, *Economie libérale et économie dirigée* (t. II, 2e partie, chap. III).

loi du 2 décembre 1940, modifiée par celle du 16 décembre 1942, visait à doter l'agriculture d'une organisation professionnelle unitaire et autoritaire. Le premier caractère devait donner à l'ensemble des producteurs agricoles une force qu'ils n'avaient encore jamais connue; le deuxième traduisait la mystique gouvernementale. En fait, ce dernier caractère, qui répugne par nature à l'ensemble des paysans français, inspira beaucoup de méfiance et, malgré les ingénieux procédés imaginés pour le masquer (l'élection n'avait pas été totalement supprimée), il écarta de la Corporation la sympathie active du plus grand nombre. Comme, par ailleurs, elle se prétendait indépendante de l'Etat et entretenait avec lui des relations assez tourmentées, elle finissait par ne plus représenter qu'une minorité de doctrinaires, celle qui s'était installée au pouvoir en juin 1940. Elle fut donc supprimée par les ordonnances des 26 juillet et 12 octobre 1944.

Elle fut remplacée par une organisation provisoire qui prépara l'avènement d'une organisation définitive, la Confédération générale de l'agriculture (C. G. A.). Si celle-ci n'a pas encore eu le temps matériel d'affirmer ses positions, du moins est-il certain qu'elle s'inspire d'une mystique politique entièrement opposée à celle de la Corporation, la mystique démocratique, mais que, par ailleurs, elle en a repris entièrement le rêve unitaire. Or, l'unité des producteurs agricoles ne pourra guère servir, en pratique, qu'à faire pression sur les pouvoirs publics pour en obtenir des prix de vente favorables. Elle suscitera une pression antagoniste de la part des autres groupes de la société; le bénéfice qu'elle pourra procurer restera limité et précaire.

Le véritable problème de l'agriculture française est ailleurs; il consiste à satisfaire les besoins du consommateur au moindre prix. Cela pose des questions permanentes, dont les principales sont probablement celle du progrès technique et celle de l'orientation à donner à la production. La première pouvait difficilement recevoir des développements satisfaisants sous l'occupation, étant donné la pénurie de toutes choses. Mais la seconde prenait une acuité toute particulière. Cette pénurie rendait pressante la recherche d'une nourriture la plus économique possible. On sait depuis longtemps, et les recherches des « nutritionnistes » contemporains ont confirmé une expé-

rience séculaire, qu'une nourriture à base d'aliments d'origine animale est une grande gaspilleuse de terre et de travail; des pays comme la Suisse et la Grande-Bretagne l'ont bien compris, et ont su réduire leurs productions animales pour développer leurs productions végétales. En France, la question n'a pas même été posée ! Les préoccupations politiques et sociales priment toujours les considérations techniques et économiques[88].

Pierre FROMONT.

88. La nécessité d'une rénovation agricole a été maintes fois exprimée depuis 1944. Voir entre autres (par ordre d'innovation croissante) : Préaud, *Sur la politique agricole et rurale de la France* (rapport à la Délégation générale à l'équipement national) (Imprimerie nationale, 1944); P. Fromont, *Pour une agriculture progressive* (Les Cahiers politiques, mars 1945); R. Dumont, *Le problème agricole français* (Les Editions Nouvelles, 1946).

LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Deux périodes sont à considérer dans l'évolution industrielle de la France depuis 1939 : la période pendant laquelle la production française est incorporée par la force dans l'économie de guerre, soumise à la loi de l'occupant; et la période qui débute avec la Libération et se caractérise par la réadaptation de toute notre économie à des conditions nationales et internationales profondément bouleversées.

La première peut être considérée comme passagère et accidentelle, bien qu'elle ait contribué largement à entamer le potentiel économique du pays. Il ne pouvait s'agir alors de rechercher pour l'industrie française un régime de longue durée : il s'agissait essentiellement d'*exploiter* un appareil existant et non de l'*aménager*. La fin était d'en accroître le rendement immédiat et, au besoin, jusqu'à usure complète. Dans ces conditions, l'armature, qui a été imposée à la France industrielle, ne doit être jugée que par rapport à cette fin particulière.

Il est cependant indéniable que ceux qui ont eu à penser la structure de cette « économie d'occupation » se sont efforcés de retenir certaines considérations permanentes. Ils ont cherché à forger un système durable, acceptable également pour une économie qui aurait eu à œuvrer pour des fins toutes autres. Nul doute, par exemple, que l'organisation professionnelle [1], œuvre de fonctionnaires plus que de politiques pouvait survivre à l'effondrement du régime vichyssois.

Il suffisait que la démocratisation des comités d'organisation, réalisée dès 1944, fût acceptée [2]. Elle fut rejetée sans que pour autant les fonctions qui lui furent attachées disparussent : la

1. Loi du 15 août 1940.
2. Voir les exposés de M. Robert Lacoste reproduits par les Documents du Ministère de l'Information et par une brochure, *Liberté*, publiée par le ministre de la Production industrielle.

répartition des activités et des produits qui fut sa tâche principale, loin de faire place nette, fut réorganisée [3]. L'Etat devenait de la sorte le répartiteur primaire et la profession le répartiteur secondaire, pour ce qui est des activités; la puissance publique demeurait l'unique répartiteur des produits rationnés (O.C.R.P.I.).

On s'aperçut assez tôt que les ouvriers, qui, dans les offices professionnels substitués aux comités d'organisation, avaient leur mot à dire, devaient être ainsi éliminés de toute participation aux débats industriels par le nouveau régime. C'est pour corriger sur ce point la réforme que le ministre de la Production industrielle a créé [4], auprès de chaque directeur technique de son département, un comité consultatif tripartite composé des représentants des ouvriers, des patrons et des cadres sous la présidence du directeur. La suppression de la structure de la production fondée sur l'organisation professionnelle ne fut donc que nominale : les tâches qui s'attachaient à cette structure furent toutes maintenues.

La nécessité de répartir les activités et les produits fut plus forte que la volonté politique de retour, sans transition, à la liberté. Pendant l'occupation, la pénurie et la nécessité de produire pour les Allemands obligeaient à répartir. Depuis la Libération, la pénurie subsistant, la préoccupation d'adapter la production française aux conditions nationales et internationales oblige à un arbitrage entre les activités qui, toutes, voudraient atteindre leur plus haut point. Nous rejoignons là les caractéristiques particulières de la seconde période de la phase présente de notre économie.

S'il est un enseignement à tirer de l'expérience de ces dernières années, il peut être présenté ainsi : le régime de la production dépend moins de la volonté des hommes que des conditions objectives du milieu. Avant la guerre, la production française se conformait, tant bien que mal, à une situation de notre balance des comptes, qui permettait encore d'importants excédents d'importation. A l'intérieur d'un système de contingentements et d'échanges extérieurs par compensation, l'industrie française libre pouvait ne pas penser le problème de son rajeunissement. Elle travaillait surtout pour un marché intérieur

3 et 4. Loi du 26 avril 1946.

protégé, un marché intérieur qui trouvait dans les importations les conditions de sa santé. Le niveau de vie des Français ne dépendait donc pas entièrement d'elle, mais en grande partie aussi des moyens de paiement extérieurs de la France.

Or, ces moyens de paiement, la France ne les a plus. A l'issue de la guerre, elle était placée devant le choix suivant : utiliser tous les moyens de paiement extérieurs qui lui restaient et ceux qu'elle pouvait emprunter pour alimenter son marché intérieur de consommation; ou maintenir, pendant plusieurs années encore, des restrictions pour consacrer tous ses moyens à la modernisation et au rééquipement de son industrie.

Les gouvernements qui se sont succédé jusqu'à une date récente ont tous opté pour la seconde solution. Ce fut la sagesse. Elle se justifiait par la nécessité, si la France voulait retrouver à terme son niveau de vie d'avant guerre, de demander ce miracle, surtout, sinon exclusivement, à sa capacité de production. Les moyens ultimes d'avoir une balance des comptes déficitaire — réserves, avoirs à l'étranger et emprunts — devaient, conformément à ce choix, être surtout employés à l'achat, à l'étranger, des biens d'équipement, qui, une fois la capacité de production de la France accrue, permettraient de retrouver un niveau normal d'existence.

Malheureusement, l'impatience des populations qui entendent le retrouver à brève échéance, remet en question cette option. Les grèves s'expliquent par le désir de consommer davantage. Et l'austérité impliquée n'est malheureusement pas observée par ceux qui ont le moyen de recourir au marché parallèle. Le gouvernement cherche désormais à concilier la volonté de consommer avec la nécessité d'équiper. Il ne peut adopter entièrement la solution qui consisterait à n'importer que des biens de consommation. Car cette politique conduirait, une fois nos crédits épuisés, à vivre sur notre seule capacité de production, c'est-à-dire sur une capacité de production insuffisamment accrue.

C'est bien ce que, dans un article écrit avec franchise, le ministre de l'Industrie et du Commerce exprime, en nous avertissant que si le pays ne se met pas en état « d'accroître considérablement les exportations, nous serons rapidement privés des produits étrangers, du charbon, du pétrole, du coton, de la laine, du caoutchouc ». En d'autres termes, le Gouvernement

se trouvera contraint d'instituer un régime définitif de restrictions.

Cette considération est essentielle à l'intelligence de l'évolution de notre production. Il en résulte des conséquences notables, et notamment la nécessité d'*orienter* l'activité industrielle, de *préférer* temporairement telle activité à telle autre, la sidérurgie par exemple à la petite industrie transformatrice, de donner un ordre de priorité à la machine au détriment du produit. Cet ordre d'urgence explique la diversité des niveaux d'activité dans les différentes branches industrielles. Il anime le « plan Monnet » lui-même.

Tel est le critère qui devra nous servir de fil conducteur tout au cours de ce bilan. On lui oppose, il faut l'indiquer, cette critique qu'il ne tient pas compte de l'évolution du marché mondial. Car la question se pose de savoir si ce marché pourra s'accommoder d'une France qui n'aurait plus d'excédents d'importation et qui prétendrait exporter beaucoup plus qu'avant la guerre. Notre industrie rééquipée ne risquera-t-elle pas de se trouver devant un marché mondial sursaturé. Ce risque est indéniable. Il n'en reste pas moins que la seule monnaie d'échange que la France possèdera dans quelques années, sur ce marché mondial, ce seront ses marchandises. Elle n'a donc pas le droit de n'en pas avoir suffisamment, parce que la crainte qu'elle a d'en avoir trop n'est pas dépourvue de fondement.

C'est donc fort de cette nécessité primordiale qu'est l'équipement et la modernisation, qu'il convient d'examiner l'évolution de notre armature industrielle par rapport à 1939, en nous plaçant successivement aux deux points de vue suivants :

Etant admis que l'avenir de la France est lié à la structure et au rendement de son appareil de production, il faut dire maintenant avec franchise qu'il ne s'accommode ni des relâchements ni de ces solutions de continuité que sont les grèves. En U.R.S.S., d'où les grèves ont été bannies, chaque producteur de qualité a son diagramme personnel sur lequel il suit au jour le jour la courbe de l'activité de son usine. Chez nous on parle de Stakhanovisme au moment où le rendement du travail individuel est plus déficient qu'il n'a jamais été. La France aspire, dans son ensemble, aux rations des périodes d'abondance d'avant la guerre sans consentir au prix dont elles demandent à être payées.

Il est d'autant plus remarquable de constater la vitalité de la production française. Malgré l'absence de cet enthousiasme au travail, qui est un facteur essentiel du rendement, les industries du pays ont obtenu, cette année — une année d'agitations sociales graves, répétées et prolongées — des résultats réconfortants.

L'armature industrielle de la France, bien qu'elle comprenne un outillage dont l'âge moyen est de 30 ans environ, alors qu'il n'est que de 9 ans en Grande-Bretagne, et de 7 ans aux Etats-Unis, est encore assez solide pour fournir l'indispensable effort intermédiaire. On en jugera mieux quand on saura que, dans la mesure où l'on s'est rapproché cette année des objectifs du gouvernement, les résultats ont été atteints surtout avec des moyens de fortune : les importations de biens d'équipements ont été contrariées par l'obligation d'accroître celles des biens de consommation, et notamment celles de blé. Sans oublier bien entendu le rôle de frein qu'a joué en cette matière et que joue encore la pénurie de moyens de paiements extérieurs.

Considérons séparément les éléments déterminants de la production — l'énergie, la matière première, l'outillage et le matériel humain — et les industries principales — sidérurgie, textiles et cuirs, industries diverses et industries chimiques — pour voir comment la situation des premières s'est répercutée sur l'activité des dernières.

I. — Evolution des éléments dominants de la production.

1° *Energie.*

A. Les ingénieurs, en montrant l'aspect d'une taille, au fond d'une de nos plus belles mines, disent couramment qu'en économie planétaire, on fermerait les mines françaises. C'est souligner l'extrême pauvreté de notre vaste bassin houiller du Nord et de ceux, moins étendus, du Centre et du Midi. Nous peinons dur pour extraire peu de charbon, parce que nous sommes ménagers de nos moyens de paiement extérieurs. Les gisements les plus clairsemés, les tailles les moins épaisses, les plus irrégulières, sont, pour nous, un capital. Faut-il ajouter qu'il s'agit d'un capital insuffisant, puisque la France est obligée, malgré

tout, de faire appel aux ressources extérieures : elle est *le plus grand importateur* de charbon du globe. On se représente aisément les conséquences d'une pareille infériorité dans un monde encore partagé en multiples économies cloisonnées, surtout lorsque survient ce bouleversement des rapports économiques qu'est la guerre.

Le premier résultat des événements de 1940 fut de priver le pays d'importations charbonnières et de réduire d'un bon tiers sa consommation de houille. Privée de ses ressources extérieures, la France fut contrainte d'exporter du charbon pendant les années 1941 et 1942, plus qu'elle n'en avait importé. Le plus simple, pour suivre l'influence des événements sur l'évolution de nos approvisionnements charbonniers, est encore de consulter le présent tableau :

Bilan charbonnier de la France
(en millions de tonnes).

	Production	Importations	Exportations	Evénements
1929	55	36,3	4,2	Point culminant de la prospérité.
1930	55,1	36,3	2,9	
1931	51	32,6	2,6	
1932	47,3	25,4	2,1	Crise française.
1933	48	25,6	1,9	
1934	48,7	24,5	1,9	
1935	47,1	22	1,5	
1936	46,2	22,9	1,3	
1937	45,4	30,9	1	
1938	47,6	22,7	1,2	
1941	43,8	1,7	3,2	Occupation.
1942	43,8	2,4	3,1	
1943	42,5	4,1	2,1	
1944	26,6	3,6	1,7	Libération.
1945	33,4	5,2	0,05	Lente reprise.
1946	47,2	10,4	0,4	

La reprise amorcée depuis la Libération se poursuit. L'année 1946 s'approchera de très près des chiffres prévus par le plan Monnet. La politique du gouvernement, à cet égard, comprend deux phases : il s'est agi tout d'abord d'accroître la ressource sans préoccupation des prix de revient; ensuite, les ressources portées au niveau des besoins, on s'est attaché à diminuer ces prix de revient. Devant produire coûte que coûte, au cours de la première étape, la France s'est moins attachée à l'équipement et à la rationalisation des mines qu'à l'accroissement de l'effectif

ouvrier; il lui faut maintenant s'attacher à la modernisation de l'outillage et à la formation professionnelle des mineurs.

De 1944 à 1946, une politique de la main-d'œuvre a dominé toute l'activité minière. L'augmentation de la production n'a cependant pas été proportionnelle à l'accroissement du nombre de mineurs. Le rendement de ceux-ci a considérablement diminué, du fait : 1° de la sous-alimentation ou de l'alimentation irrégulière, due à la pénurie du ravitaillement (malgré les efforts particuliers des pouvoirs publics en faveur des mineurs); 2° de l'inexpérience de la plupart des mineurs nouvellement engagés.

La politique de la main-d'œuvre de la Direction des Mines a été sérieusement contrariée, il faut le signaler, par la propagande qui a incité les Polonais à rentrer en masse chez eux. Les prisonniers de guerre eux-mêmes, par qui on avait tenté de les remplacer, — leur effectif a atteint, à un moment donné, environ 50.000 têtes — furent, à la demande instante de l'Amérique, progressivement libérés.

Le rendement journalier moyen par ouvrier au fond s'est sérieusement ressenti de ce recrutement, qui visait la quantité plus que la valeur professionnelle. Les chiffres suivants fondent cette remarque :

Rendement journalier par ouvrier du fond
(en kilogrammes).

	France entière	Nord et Pas-de-Calais
1938	1.221	1.136
1943	966	—
1947	960	875
1946	926	856

On mesurera la valeur exacte d'un pareil rendement individuel en la comparant avec celui de la Sarre, soit 1.202 kilos. Il faut observer d'ailleurs que les ouvriers sarrois sont eux-mêmes loin d'atteindre leur rendement normal. Il reste au mineur français à accroître son rendement individuel journalier de 250 kilos. Quoi qu'il en soit, des résultats essentiels pour le relèvement de l'économie française ont été obtenus par cette politique des effectifs; elle a permis, avec l'accroissement des importations, d'équilibrer la ressource et les besoins.

Au reste, la provenance des importations a elle-même subi les modifications imposées par une politique d'approvisionnements à tout prix. Leur prix importe moins que leur quantité. Il est important de noter que la Rhur et la Sarre sont loin encore de fournir les quantités reçues avant la guerre et que nous sommes en droit d'espérer. La Grande-Bretagne, sous le coup d'une grave crise minière, a limité à l'extrême ses envois. Notre principal fournisseur est présentement l'Amérique, qui n'exportait pas avant la guerre son charbon vers notre pays. Le tableau suivant donne une idée précise de la modification intervenue dans la provenance de nos importations de charbons :

Importation de charbon

(en millions de tonnes).

Pays de provenance	Moyennes mensuelles 1938	Moyennes mensuelles 1946
Grande-Bretagne	539	—
Etats-Unis	—	432
Belgique	392	38
Sarre, Ruhr et Aix-la-Chapelle	552	282
Cologne	19	—
Pologne	131	47
Autres pays	209	70

Aussi le plus grand fournisseur de charbon de la France est-il le plus coûteux.

B. C'est aujourd'hui un lieu commun d'affirmer que les ressources hydro-électriques de la France sont considérables. Sans tenir compte de l'énergie des marées, elles peuvent être évaluées à 40 milliards de kWh. Or, en 1940, les équipements permettaient d'utiliser 10 milliards de kWh seulement. Le retard était considérable.

Seul le souci de parer, pendant la guerre, à la pénurie grandissante de charbon a conduit le gouvernement à encourager le développement de sa production de houille blanche. Pendant l'occupation, un vaste programme d'exploitation de nos richesses en houille blanche, a été dressé. Connu sous le nom de « plan de 10 ans », ce programme est aujourd'hui partie intégrante du plan Monnet.

C'est pourquoi pendant l'occupation la situation de nos approvisionnements énergétiques était meilleure pour l'électricité que

pour le charbon. Il convient cependant de préciser que si la quantité d'énergie hydro-électrique mise à la disposition du public a augmenté pendant cette période, celle d'énergie thermique s'est trouvée considérablement réduite. Ceci tient justement à la pénurie de charbon. Ainsi peut s'expliquer qu'au total les ressources électriques de la France se soient trouvées insuffisantes pendant les années de la présence de l'ennemi sur notre territoire.

Mais les faits ont montré clairement pendant cette période — ils l'ont confirmé depuis la Libération — que l'énergie hydro-électrique prend de plus en plus le pas sur l'énergie thermique. Toutes ces observations sont faciles à vérifier par le tableau suivant :

Bilans de l'énergie électrique en France
(chiffres en milliards de kwh.).

	PRODUCTION				IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
	HYDRAULIQUE	THERMIQUE	TOTALE	Pourcentage de l'énergie hydraulique		
1929	6,2	8,2	14,4	43	0,6	0,1
1932	5,9	7,7	13,6	43	0,6	0,1
1933	6,7	8,2	14,9	45	0,6	0,1
1934	7,2	8	15,2	47	0,6	0,1
1935	8,2	7,6	15,8	52	0,6	0,1
1936	8,8	7,8	16,6	53	0,6	0,1
1937	9,9	8,3	18,2	54	0,7	0,1
1938	10	8,7	18,7	53	0,7	0,1
					Balance (a)	
1939	11,9	8,3	20,2	59	— 0,6	
1940	12	6,8	18,8	64	— 0,5	
1941	11,7	6,5	18,2	64	— 0,1	
1942	10,0	7,6	17,6	57	—	
1943	10,2	7,6	17,8	57	— 0,1	
1944	8,1	5,5	13,6	60	— 0,2	
1945	9,7	7,9	17,6	55	— 0,6	
1946	10,8	11,4	22,2	48	— 1,4	

(a) Le signe — indique un excédent d'importations, le signe + un excédent d'exportations.

Il va de soi que la diminution de la ressource totale, due aux événements militaires, a entraîné une diminution des consommations à tous les postes. Cependant, cette diminution a été beaucoup moins sensible dans la consommation industrielle que dans la consommation domestique. Les autorités d'occupation ont absorbé une partie de la ressource, aggravant encore la pénurie. Bien que difficile à vérifier entre 1940 et 1944, une tendance à la substitution de l'électricité au charbon dans

certaines industries s'est déjà très sérieusement affirmée. Elle s'est renforcée depuis la Libération.

Enfin, la réduction brutale des ressources hydro-électriques, en 1944, s'explique par la désarticulation du système d'interconnexion, désarticulation consécutive aux opérations militaires qui ont précédé l'effondrement de l'Allemagne. Les installations des centrales ont très peu souffert : le seul travail de reconstruction s'est donc borné à l'effort de reconstitution des lignes.

Ainsi peut-on s'expliquer que, dès 1946, la consommation d'électricité ait pu, en moyenne, dépasser le niveau de 1938, comme il ressort de ces deux chiffres :

1938 : consommation mensuelle moyenne : 995,7 millions de kWh;

1946 : consommation mensuelle moyenne : 1.272,3 millions de kWh.

L'équipement et l'exploitation électriques nous donnent un des plus beaux exemples de la vitalité de la technique française. Si nous n'en avons pas la preuve apparente, si les rues de nos villes continuent d'être plongées la nuit dans l'obscurité, si les devantures des magasins restent dans l'ombre —, c'est parce que la pénurie prolongée du charbon a accentué la tendance à l'utilisation industrielle de l'énergie électrique. Cette tendance se vérifie sur le tableau suivant :

Secteur de consommation 1938-1946.

(Consommation en haute tension par groupe d'utilisateurs.)

	1938	1946
Transports et communications	116,1	143,1
Minerais, métallurgie	262,7	344,5
Industries mécaniques et électriques	80,8	106,4
Industries chimiques et parachimiques	213,0	246,2
Textiles et cuirs	52,5	71,7
Matériaux de construction	28,1	43,4

Ce tableau est incomplet : nous pourrions allonger cette énumération : toutes les industries ont accru considérablement leur consommation d'électricité; elles ne sont sans doute pas prêtes à renoncer à l'utilisation de l'outillage qu'elles ont dû mettre en œuvre à cet effet.

Ces quelques indications dénotent, en même temps qu'une

volonté de surmonter nos difficultés, une très grave crise française d'approvisionnement hydro-électrique. Il a fallu la pénurie de charbon pour nous la montrer et nous contraindre à accélérer le programme d'équipement hydro-électrique.

Il s'agit, en effet, d'adapter l'outillage des usines qui utilisaient antérieurement la vapeur à la mise en œuvre de l'énergie électrique. Si l'on compare la part du charbon et celle de l'électricité consommées en France, on s'aperçoit que celle du charbon tend à décroître. La guerre n'a fait qu'accentuer cette tendance, comme il ressort des chiffres suivants ;

Consommation d'énergie en France
(chiffres en trillions de calories).

	Pourcentages		
		Electricité	
	Charbon	Thermique	Hydraulique
1929	90,4	5,3	4,3
1932	88,7	6,1	5,2
1933	88,2	6,3	5,5
1934	88,0	6,1	5,9
1935	87,1	6,1	6,8
1936	86,6	6,1	7,3
1937	86,1	6,1	7,8
1938	84,4	7,1	8,5
1941	78,3	7,8	13,9
1942	78,6	9,2	12,2
1943	78,9	8,9	12,2
1944	74,0	10,3	15,7
1945	75,3	10,8	13,9
1946	75	12,1	12,9

Si la part revenant à l'énergie hydraulique a augmenté, la part de l'énergie thermique n'a pas laissé de s'accroître.

En effet, le développement de l'équipement hydro-électrique ne va pas sans un accroissement de l'équipement thermique. La production hydro-électrique est soumise aux caprices des saisons. Il est indispensable de disposer, en période de mauvaise hydraulicité, d'un système de production thermique qui permette de compenser le manque temporaire d'énergie hydro-électrique.

La question de savoir s'il est avantageux d'utiliser le charbon sous forme d'énergie électrique, plutôt que de vapeur ou de flamme, se pose. Pour l'heure, il y a équivalence puisqu'il faut 0,7 kg. de charbon pour produire 1 kWh, mais on peut espérer

réduire la quantité de charbon nécessaire de l'électricité en améliorant le rendement des centrales thermiques, et nos ingénieurs sont tous d'avis que c'est réalisable. Le plus grand avantage que l'on obtient actuellement en augmentant la production d'énergie thermique est de seconder un accroissement plus grand encore de la production hydro-électrique, mais il faut aussi tenir compte de certains avantages secondaires, tels que celui-ci : à égalité de rendement énergétique, l'électricité réalise une économie de transport considérable. Les centrales thermiques, d'autre part, peuvent consommer les charbons de mauvaise qualité ou d'autres combustibles de qualité inférieure.

La question reste cependant posée de savoir si l'impulsion donnée à la production d'électricité permettra un jour de parer au déficit de charbon. Les opinions sont très contradictoires à cet égard. Il est cependant permis d'affirmer que, même le jour où nous aurons complètement aménagé le potentiel hydro-électrique de la France, nous serons loin d'avoir économisé plus d'une quinzaine de millions de tonnes de charbon, alors que le déficit moyen de la France, entre les deux guerres, était de 22 à 25 millions de tonnes de charbon par an. L'électricité apportera donc un appoint précieux, certes, mais elle ne résoudra pas notre problème énergétique.

C. Parallèlement à l'accroissement de la part de l'électricité dans le bilan énergétique de la France, celle du gaz a également progressé. La production a légèrement crû pendant l'occupation, notamment en 1942 et en 1943, pour décroître, en 1944, consécutivement aux événements militaires.

Depuis la Libération, la politique du gouvernement a développé la production de gaz, pour deux raisons : son utilisation industrielle a augmenté; le coke était rare. Aussi a-t-on mis à contribution les usines à gaz pour la cokéfaction des charbons gras. Ainsi peut s'expliquer qu'en 1946 l'indice moyen de production de gaz s'établissait à 122 par rapport à l'année de base 1938. Pendant l'occupation, l'indice était à 108 dans les années 1942 et 1943.

Le gaz d'éclairage fournissant les deux tiers des calories employées, la question se pose de savoir s'il est intéressant d'en développer l'utilisation industrielle. Il ne faut pas oublier en abordant ce problème que le charbon utilisé à la fabrication du

gaz donne des sous-produits extrêmement utiles en période de pénurie, le benzol notamment. Le rendement calorifique du gaz est généralement considéré comme suffisant pour le substituer au charbon, chaque fois que le rendement de celui-ci est inférieur ou égal à 50 %.

Dès que le problème de la cokéfaction du charbon gras ne se posera plus, il sera d'autant plus intéressant d'utiliser industriellement le gaz qu'on pourra mieux employer à sa fabrication le charbon fin, dont le rendement est très insuffisant dans l'utilisation directe. On reconnaît généralement que le gaz est plus avantageux que le mazout pour le chauffage des fours. Son rendement thermique est sensiblement supérieur. La part du gaz d'éclairage dans le bilan énergétique de la France, qui n'était, en 1938, que de 11 %, est passée, en 1944, à 14,7 %, et on estime qu'elle pourrait atteindre facilement 20 %.

D. Les produits pétroliers enfin jouent dans ce bilan un rôle considérable. Avant la guerre, la France dépendait presque entièrement de l'étranger pour son approvisionnement, mais l'équipement de ses raffineries était plus que satisfaisant. Dès lors, la nécessité de définir une politique française des pétroles avait conduit le gouvernement à créer une Direction technique spécialement affectée aux problèmes de l'approvisionnement en carburants liquides.

En 1938, le bilan des produits pétroliers de la France était le suivant (en tonnes) :

Production française de pétrole brut (Péchelbronn, Autun).	82.000	
Importations	6.988.000	
Total des ressources françaises en huile lourde		7.063.000
Production d'essence synthétique	13.000	
Produits raffinés en France	6.870.000	
Importations	1.175.000	
Total des ressources françaises en produits raffinés		8.058.000

Il va sans dire que, pendant l'occupation, ces approvisionnements ont été gravement compromis. La part des produits pétroliers dans le bilan énergétique de la France était, avant la guerre, de 15 %; mais, par suite des hostilités, nos importations furent limitées à des quantités dérisoires :

— 169.500 tonnes en 1941;
— 204.400 tonnes en 1942;
— 142.600 tonnes en 1943;
— 115.000 tonnes en 1944.

La consommation était, certes, supérieure aux importations. Elle a pu être alimentée par ce que la France avait pu sauver de ses stocks. C'est ainsi qu'en 1941, la France a consommé 679.000 tonnes de produits pétroliers, 348.000 tonnes en 1942, 211.600 tonnes en 1943, 157.000 tonnes en 1944 [7]. On peut dire que l'industrie a été pratiquement privée de produits pétroliers, qui furent essentiellement réservés aux services publics, à l'armée et surtout à l'agriculture, qui se voyait attribuer 30 % de la ressource.

La reprise fut donc difficile; elle peut se résumer de la manière suivante, en examinant les différentes sources d'approvisionnement : *a*) Péchelbronn n'a été libéré qu'en 1945; découvert en 1939, le gisement de gaz naturel de Saint-Marcet a été exploité largement, mais l'extension de cette exploitation n'a pu être mise sur pied qu'après la Libération; *b*) avant la guerre, la part de la Compagnie française des pétroles, dans la production de l'Irak Pétroleum Cy, était de 900.000 tonnes par an; il convenait à la Libération de préciser dans quelles conditions la France pourrait reprendre ses relations normales avec ses coparticipants. Des pourparlers furent engagés; ils sont actuellement en cours, en vue de régler le double problème de notre attribution annuelle et de l'arriéré qui nous est dû pour le pétrole extrait pendant les années de guerre. Des négociations sont ouvertes également avec des pays étrangers fournisseurs possibles de pétrole brut, notamment avec l'Amérique du Sud, qui peut éventuellement assurer des fournitures importantes et assez régulières.

L'équipement des raffineries, dont la capacité du temps de paix s'élevait à 8 millions de tonnes par an, a été réduit, par les bombardements et les prélèvements d'outillage pratiqués par les Allemands, à 1.200.000 tonnes.

Précisons, enfin, que le nombre des réservoirs de stockage a été réduit de 50 % quant à la capacité. Pour les navires pétroliers, la France a perdu les deux tiers de son tonnage, soit plus de 300.000 tonnes. Le réseau de distribution s'en trouve complètement désarticulé.

Deux tâches incombent donc à la Direction des Carburants

7. Chiffre officiel du Pool des Carburants. Le montant des fournitures effectuées par l'armée américaine et par l'armée française à partir de juin 1944 n'est pas connu.

au moment de la Libération : 1° rééquiper, le plus rapidement possible les raffineries, le matériel de stockage et de transport; 2° assurer, en plus des importations, un développement aussi important que possible de la production nationale de pétrole. Pour lui permettre de mener à bonne fin cette seconde tâche, le législateur a créé, le 12 octobre 1945, le « Bureau des recherches des pétroles », muni des moyens, financiers et techniques, suffisants pour se consacrer à la recherche de gisements à la fois dans la métropole et aux colonies. Ce Bureau de recherches est assorti d'un « Institut du pétrole », chargé d'étudier les techniques pétrolières et de former des ingénieurs.

La Commission de modernisation des carburants, qui poursuit ses travaux dans le cadre du Commissariat du plan de modernisation et d'équipement, a estimé que la France aura une consommation d'étiage de 15 millions de tonnes environ de produits pétroliers en 1955, soit plus du double de la quantité consommée en 1938. Un investissement de 58 milliards de francs en six ans a été prévu en vue précisément d'atteindre ce but en équipant l'industrie française du pétrole.

On peut estimer ainsi les premiers résultats : la production de gaz de Saint-Marcet, qui n'atteignait que 65 millions de mètres cubes en 1945, a été portée à 109 millions de mètres cubes en 1946; en même temps, la production de pétrole de Péchelbronn s'accroît du simple au double; les raffineries ont été reconstruites jusqu'à rendre, en 1946, 50 % de leur capacité de 1938, soit 4 millions de tonnes par an. Enfin, la consommation du marché intérieur français, sans tenir compte de celle des navires, n'était que de 1.500.000 tonnes en 1945; elle a atteint 3.910.000 tonnes en 1946. Nous sommes à mi-chemin de notre relèvement et tout au début de la route qui doit nous mener à une utilisation plus rationnelle des produits pétroliers, car la part de ceux-ci dans le bilan énergétique de la France peut s'accroître considérablement.

Il est important de mentionner le rôle que les carburants de remplacement jouent dans la politique française du pétrole. Dès avant la guerre, une des premières questions qui s'est posée était de savoir dans quelle mesure on pourrait substituer un « carburant national » au pétrole importé. Bien avant l'occupation, on ajoutait déjà de l'alcool à l'essence. Malheureusement, pendant l'occupation, les quantités limitées d'alcool

industriel ne permettaient pas de maintenir ni de développer l'utilisation de l'alcool comme carburant, sauf en 1943 où, avec 142.000 tonnes d'alcool carburant, la France avait atteint, à peu près, la consommation de 1938 : elle restait toutefois encore inférieure à 60 % à celle de 1935. En fait, l'effort en matière de carburants de remplacement a surtout porté, pendant l'occupation, sur la production de carburants solides, notamment de bois et de charbon de bois. En 1941, leur utilisation correspondait à environ 220.000 tonnes d'essence; en 1942, à 241.000 tonnes d'essence; en 1943, à 232.000 tonnes d'essence. En outre, 16.000 véhicules furent équipés pour l'utilisation du gaz d'éclairage en 1942; 30.000 en 1944. La tendance depuis la Libération est orientée vers l'abandon progressif de ces produits de remplacement, et bien qu'on estime que 40.000 camions pourraient être équipés pour l'utilisation du gaz d'éclairage, le nombre de véhicules qui l'utilisent effectivement tend à diminuer, sauf dans la région proche de Saint-Marcet où le gaz est abondant et à bon marché, et où une bonne part de la circulation automobile continue à s'effectuer par ce procédé d'alimentation.

2° *Matières premières.*

Il convient de compléter ce bilan de l'énergie par quelques développements sur nos approvisionnements en matières premières.

Pour la plupart d'entre elles : laine, coton, caoutchouc, cuir, etc., la France est largement tributaire de l'étranger. Ses stocks se sont complètement épuisés pendant l'occupation et n'ont pas été remplacés. A la Libération, les approvisionnements ont été conditionnés : d'une part, par les possibilités de transport; d'autre part, par les moyens de paiements extérieurs. Quant à ces derniers, la France avait, à la Libération, un stock d'or, des avoirs à l'étranger, et elle bénéficiait d'une participation au *lend-lease* qui lui permettait d'effectuer d'importantes commandes. Le véritable goulot d'étranglement des approvisionnements n'était donc pas constitué par les devises, mais par les moyens de transport, notamment les moyens de transports maritimes. Le pool international de la navigation ne pouvait

pas mettre à la disposition de la France tous les navires nécessaires au transport des commandes qu'elle passait. Ces commandes avaient malgré tout écorné à tel point les réserves en devises et en or de la France que des négociations furent engagées après la cessation des hostilités et à la suspension du bénéfice du *lend-lease*, en vue de contracter un important crédit en dollars. Ce crédit fut accordé par les accords Blum-Byrnes.

Ce rapide aperçu était nécessaire pour souligner l'insuffisance des approvisionnements en matières premières au regard de la capacité de production du pays, compte tenu même de la pénurie de charbon.

3° *Equipement mécanique.*

Bien que, pendant les deux premières années de la Libération, la qualité et la quantité de notre outillage technique n'aient pas joué le rôle de goulot d'étranglement de notre activité, il importe de faire le bilan de notre équipement technique. Le nombre total des machines de quelque importance existant en France était estimé à 590.000 unités au temps de l'occupation, dont 40 % environ étaient d'origine étrangère.

Le nombre de machines perdues du fait des prélèvements effectués par les Allemands, des bombardements et des sabotages est relativement faible. On l'évaluait à 30.000 machines au lendemain de la guerre, dont 20.000 appartenant aux arsenaux de guerre et aux services de l'Armement, soit seulement un peu plus de 5 % de l'ensemble du parc. Malheureusement, il s'agit de machines neuves et d'une qualité exceptionnelle.

Quelle est la valeur des machines sauvées de la tourmente ? Pendant l'occupation, le gouvernement a fait recenser par âge et par catégorie toutes les machines-outils en service dans l'industrie française. On se représente facilement le danger que présentait pareille entreprise sous l'œil malveillant de l'occupant. Celui-ci se servit des premiers renseignements recueillis pour prélever sur l'outillage existant, sinon la quantité la plus grande, du moins la qualité la meilleure. L'enquête a donc dû être arrêtée. Elle n'a donné lieu qu'au recensement de 228.742 machines, c'est-à-dire de moins de la moitié du parc existant. Les constatations faites, même sur ce dossier incomplet, méritent d'être connues. L'âge moyen des machines était,

en 1939, de 25 ans. Il dépassait 30 ans dans les ateliers de la S. N. C. F.; il était de 21 ans dans l'industrie des appareils de levage, de manutention, de travaux publics; de 20 ans dans l'industrie automobile; de 16 ans dans l'industrie de la machine-outil; de 14 ans dans l'industrie aéronautique. On estimait, en gros, que 50.000 machines avaient plus de 30 ans et 370.000 plus de 20 ans. Les machines les plus modernes avaient un âge moyen d'environ 12 ans. Il convient de compléter ces indications. Pendant les quatre années d'occupation, les machines n'ont pas été renouvelées ni convenablement entretenues. L'auteur de ces calculs, haut fonctionnaire au Ministère de la Production industrielle, précisait, en conclusion, qu'en face de cette situation l'âge moyen des machines n'excédait pas 7 ans en Angleterre, à la fin de la guerre, et 5 ans aux Etats-Unis. Quant à l'outillage allemand, dans la mesure où il a été sauvé de la tourmente, il est à classer parmi le plus moderne. La Belgique, elle-même, possède, grâce à l'effort qu'elle a fait avant la guerre, un parc de machines-outils plus efficace que le nôtre.

Avant même la constitution du Commissariat général au Plan, les pouvoirs publics s'efforçaient, sur la proposition du ministre de la Production industrielle, de promouvoir un programme d'équipement de l'industrie française en machines-outils. Un plan fut étudié. Ce plan devait, en 5 ans, réduire l'âge moyen du parc de 25 à 12 ans. Il s'agissait d'arriver, au terme de l'exécution du plan, aux chiffres suivants :

— 180.000 machines d'un âge moyen de 2 ans;
— 85.000 machines d'un âge moyen de 5 ans;
— 200.000 machines d'un âge moyen de 17 ans;
— 125.000 machines d'un âge moyen de 25 ans.

Une partie des machines modernes devait être prélevée sur l'Allemagne. On sait à quelles difficultés ces prélèvements ont donné lieu et combien ils ont été décevants. On estimait tout de même, lors de l'établissement de ce plan, que 120.000 machines pourraient être fournies par l'industrie française de la machine-outil, après accroissement de son potentiel de fabrication, 40.000 devaient être importées, 85.000 récupérées en Allemagne et 20.000 construites dans de nouvelles usines de mécanique en France.

Les résultats de ces travaux ont été incorporés dans le plan Monnet et sont réalisés dans le cadre des plans d'équipement des différentes grandes industries.

Il est fort probable que le délai de cinq ans ne suffira pas pour réaliser la modernisation totale de notre industrie, mais il permettra d'approcher sérieusement du but et d'améliorer considérablement la situation de l'industrie française relativement à ses concurrentes étrangères.

*
* *

II. — Evolution des principales industries.

La courbe de l'activité industrielle avait naturellement suivi la courbe des approvisionnements énergétiques.

En 1944, au moment de la Libération, toutes les industries étaient réduites à une activité insignifiante, privées de charbon et de transports. La reprise fut relativement lente : en 1945, l'indice général de l'activité industrielle s'établissait encore sensiblement en dessous de la moitié de son niveau de 1938. Il convient de préciser, du reste, que la production de 1938 était considérablement réduite par rapport à celle de 1929. Dès 1946, la reprise fut amorcée et, bien que lente, elle marqua, pour l'ensemble des industries françaises, une avance qui la porta à l'indice 74 par rapport à 1938. Certaines activités — le gaz l'électricité, la verrerie — avaient dépassé leur niveau de 1938; d'autres — les mines, le caoutchouc, le bâtiment — s'en étaient sérieusement rapprochées.

Le tableau suivant montre qu'en ce qui concerne certains produits, l'accroissement de leur production, en décembre 1946, a été d'environ 40 % supérieur à la production de janvier de la même année.

Indices de la production industrielle.

ANNÉES et MOIS	INDICE GÉNÉRAL (sauf bois)	INDICE GÉNÉRAL (sauf bâtiment et bois)	INDUSTRIES EXTRACTIVES	GAZ (à pouv. calorifique égal)	ÉLECTRICITÉ	PRODUCTION DES MÉTAUX	TRANSFORMATION DES MÉTAUX	BATIMENT (indice d'activité)	MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	VERRE	SOVONNERIE-STÉARINERIE	INDUSTRIES CHIMIQUES	CAOUTCHOUC	PAPIERS ET CARTONS	FABRICATION DE TISSUS	INDUSTRIES DU CUIR
1938 (Moy. mens.)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1945 (Moy. mens.)	42	36	64	90	95	34	35	70	42	48	21	31	31	27	27	40
1946 (Moy. mens.)	74	73	95	122	119	73	70	84	78	106	35	81	86	58	74	64
1946																
Janvier	59	57	89	124	117	49	51	73	52	84	36	55	63	35	57	53
Février	67	65	94	125	118	56	67	83	60	85	34	60	70	50	66	63
Mars	68	67	94	127	117	61	67	80	63	87	32	67	77	53	69	62
Avril	73	71	94	123	114	69	69	87	75	92	36	75	83	56	73	65
Mai	79	78	94	123	117	74	80	92	77	104	36	85	89	60	78	64
Juin	76	77	90	123	119	76	75	89	82	115	36	90	93	65	79	67
Juillet	75	73	93	115	114	79	70	88	80	114	31	81	94	58	73	55
Août	63	61	93	104	107	81	51	75	81	111	23	85	47	47	59	56
Septembre..	80	79	95	119	121	83	74	86	88	116	39	90	98	66	82	69
Octobre	86	85	106	126	136	87	83	89	95	115	36	92	110	69	89	73
Novembre ..	82	82	99	126	132	83	81	86	95	125	39	98	103	66	82	73
Décembre ..	81	81	95	132	137	78	75	81	88	125	43	96	110	65	83	70

A. Parmi les industries qui poursuivent actuellement une politique de modernisation et d'équipement, figure la sidérurgie. En effet, l'insuffisance de cette production a sérieusement contrarié non seulement l'équipement des industries, mais également leur activité normale. Le fer et l'acier manquent pour l'entretien des machines, sans parler de leur rajeunissement. L'industrie sidérurgique française repose sur le minerai de fer lorrain d'importance internationale. On jugera de son affaiblissement quand on saura que la production totale en minerai de fer de la France était, en 1929, de plus de 50 millions de tonnes, soit exactement 4.228.000 tonnes par mois, alors qu'en 1938 elle ne fut plus que de 33 millions de tonnes soit 2 millions 764.000 tonnes par mois. En janvier 1945, elle s'effondra à 160.000 tonnes pour ne remonter, en janvier 1946, qu'à 1.154.000 tonnes.

Les mines de fer travaillent donc actuellement à un rythme

trop faible. Il résulte de cette circonstance un accroissement de leur prix de revient dont toute l'économie française se ressent.

Production de minerai de fer.

Unité : 1.000 tonnes.	Moyenne mensuelle 1938	Moyenne mensuelle 1946
Production de minerai marchand	2 755,2	1.351,2
Livraison aux usines	1.429,3	699,2
Stocks sur le carreau (en fin de période)	3.882,4	7.978,4
Exportations	1.446,8	472,1
dont U. E. belgo-luxembourgeoise	723,9	391,6

Le minerai de fer était largement exporté avant la guerre. Ainsi, en 1929, les deux cinquièmes seulement de la production, soit 20 millions de tonnes, ont été consommés par la sidérurgie française, qui a, par ailleurs, utilisé 10 millions de tonnes de combustibles. Elle a pu produire 6 millions de tonnes de produits finis laminés, sans compter les demi-produits et la fonte livrée à d'autres industries. Il s'agit là d'un chiffre record qui n'a pas été atteint depuis.

La sidérurgie est particulièrement dépendante à l'égard des transports : 66 % de sa capacité de production étant installée dans l'Est, auprès des mines de fer, et 20 %, dans le Nord, auprès des mines de charbon; les usines de l'Est reçoivent ainsi leur combustible par des trains qui, à leur retour, transportent le minerai. Les difficultés de transport qui ont résulté des opérations militaires avaient sérieusement contrarié l'effort du gouvernement pour remettre en marche l'industrie sidérurgique. Presque nulle à la Libération, la production s'est progressivement relevée, pour se rapprocher sensiblement, fin 1946, de son niveau de 1938.

Les perspectives pour 1947 s'annoncent sous de mauvais auspices, car le problème à résoudre n'est pas seulement celui de l'alimentation des hauts fourneaux en charbon français, mais également leur approvisionnement en coke métallurgique en provenance de la Ruhr. En 1929, il y avait, en France, 154 hauts fourneaux à feu : en 1938, 86 seulement; fin 1944, 7. Ce nombre a été progressivement porté à 26 fin 1945, et à 59 fin 1946. On estime que 70 environ seront à feu, en moyenne, en 1947.

Le tableau ci-après donne, pour la fonte, et l'acier, la produc-

tion, par région, par catégorie et par mode de fabrication, en 1938 et en 1946 :

Production de fonte et d'acier.

FONTE BRUTE — UNITÉ : TONNE	MOYENNE MENSUELLE 1938	MOYENNE MENSUELLE 1946
Nombre de hauts fourneaux (en activité en fin de période) :		
Région Est	64	43
Région Nord....	12	9
Autres régions..	10	7
TOTAL....	86	59
Production (a).		
A. — *Par région :*		
Région Est	392.500	223.791
Région Nord....	65.300	51.782
Autres régions..	43.200	11.888
TOTAL....	501.000	287.461
B. — *Par catégorie :*		
Fonte de moulage (a)	73.900	30.184
Fonte d'affinage.	417.600	247.740
Spiegel	5.819	2.438
Ferro-manganèse	3.662	1.374
Autres fontes (b)	»	3.254
TOTAL....	501.000	286.990

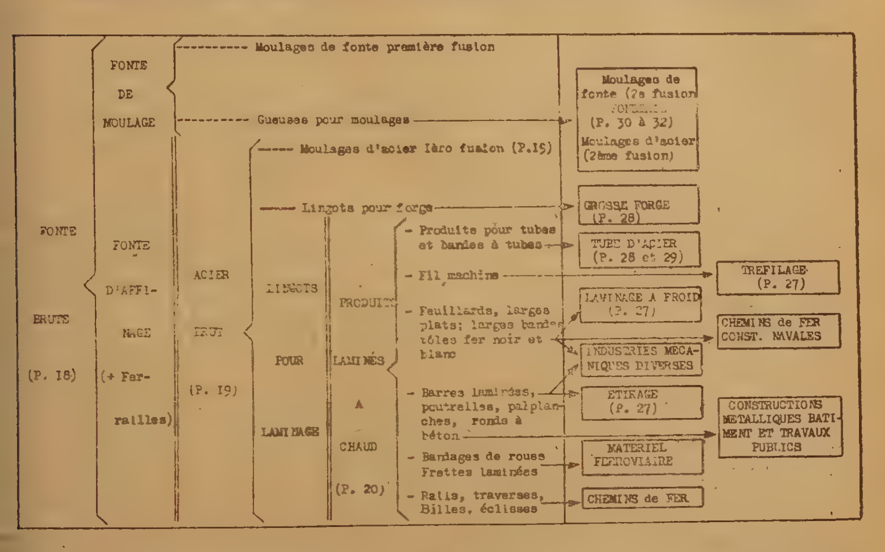
(a) Y compris la fonte produite au four électrique.

(b) Fontes affinées, alliées, à caractéristiques particulières.

ACIER BRUT — UNITÉ : TONNE	MOYENNE MENSUELLE 1938	MOYENNE MENSUELLE 1946
Nombre d'appareils (en activité en fin de période) :		
Convertisseurs Thomas	86	60
Fours Martin ..	82	63
Fours électriques	73	80
Production.		
A. — *Par région.*		
Région Est	349.600	220.000
Région Nord....	95.700	81.000
Autres régions..	73.100	59.000
Fonderies autonomes	»	7.000
TOTAL....	518.400	367.000
B. — *Par mode de fabrication.*		
Procédé Thomas.	311.300	191.000
Procédé Martin.	172.900	135.000
Procédés électriques	»	7.000
Fonderies autonomes	4.300	2.000
Autres procédés.	29.900	32.000
TOTAL....	518.400	367.000
C. — *Par destination.*		
Lingots { pour laminage	505.600	350.000
Lingots { pour forge...		3.000
Moulages (y compris fonderies autonomes) ..	12.800	12 000
TOTAL....	518.400	367.000

Le palier que semble avoir atteint l'approvisionnement de la sidérurgie en charbon ne pourra pas être franchi en 1947; il faudra probablement attendre 1948 pour pouvoir disposer du million de tonnes de combustible par mois que l'équipement présent permettrait de consommer.

Schéma de la production et de l'utilisation des produits sidérurgiques.



B. Après la production sidérurgique, celle des industries mécaniques et électriques est appelée à jouer un rôle particulièrement important dans l'économie française d'après guerre. Elle est, en effet, invitée à participer aussi largement que possible à la modernisation de l'équipement.

Si l'on se rapporte à la Direction compétente en cette matière au ministère de la Production industrielle, les tâches que s'assignent les industries mécaniques et électriques en France, depuis la Libération, sont les suivantes : 1° développer leur propre capacité de production et leur propre équipement en vue de satisfaire au maximum les besoins présents et futurs du pays; 2° ne recourir à des importations d'outillages que dans le cas où elles sont absolument inévitables, de manière à ménager nos ressources en devises; 3° développer, au contraire, au maximum les industries traditionnellement exportatrices et en susciter de nouvelles par la création de produits de classe internationale; 4° stabiliser la main-d'œuvre, en évitant qu'elle ne soit dispersée par les vicissitudes de l'économie.

Il va de soi qu'il a été difficile d'obéir à la lettre à ces principes dès la Libération. Il a fallu recourir à des importations de machines dans certains cas particuliers, alors même que l'outillage français aurait permis de les produire. La pénurie de

charbon et d'acier était, en effet, telle que certaines industries, notamment les industries extractives, ne pouvaient attendre pour se développer. Il va de soi que l'industrie charbonnière conditionnant l'activité des industries mécaniques, le recours aux importations de matériel minier était inévitable. Cependant, la production du matériel de mines, de fonderies et de sidérurgie n'a cessé de croître depuis la Libération. De 25.000 tonnes en 1944, elle est passée à 55.000 tonnes en 1945, et à 150.000 tonnes en 1946, en ce qui concerne l'équipement minier et sidérurgique. Pour ce qui est du matériel de fonderie, 900 tonnes seulement ont été fabriquées en 1944, 1.300 tonnes en 1945 et 3.000 tonnes en 1946, dont 25 % furent livrés à l'exportation.

En ce qui concerne les machines textiles, la production a atteint à peu près son niveau de 1938, qui était de 19.000 tonnes, dont 11.000 tonnes furent exportées. De 7.000 tonnes sans exportations en 1944, la production est montée à 14.5000 tonnes en 1945, dont 10 % pour l'exportation, et à 18.000 tonnes en 1946, dont 20 % pour l'exportation. On escompte 35.000 tonnes en 1947, dont 40 % pour l'exportation.

Il est à noter que des progrès techniques importants ont été accomplis dans la branche de la grosse et moyenne mécanique d'où relèvent les machines textiles, à ce point que certains produits, qui en 1938, furent encore importés, peuvent maintenant être fabriqués en France à la fois pour le marché intérieur et pour les marchés extérieurs. Tel est le cas des machines à coudre, des machines à chaussures, des appareils à froid, etc.

Dans la mécanique de précision, également, des progrès ont été réalisés, non seulement dans le sens de la reconstruction et de la remise en route des industries, notamment de celle du roulement à billes, mais encore dans la reconversion des fabriques qui ont presque exclusivement travaillé, avant la guerre, pour les commandes d'armement, tels, par exemple, les ateliers d'optique. Dans le domaine de la haute précision d'horlogerie et du matériel chirurgical, les progrès sont tels qu'on peut parler d'affranchissement du marché extérieur.

Pour les roulements à billes, l'activité, en 1944, n'était que de 15 % de celle de 1938. Elle atteint 90 % fin 1946, et dépassera 100 % en 1947. Enfin, la production horlogère va rapidement dépasser de 50 % la production de 1938.

Dans l'automobile, les problèmes qui se sont posés à la Libération étaient, au premier chef, la remise en route des fabrications, d'abord en vue d'apporter une aide aux forces françaises et alliées, et, ensuite, les hostilités terminées, en vue de reprendre la cadence normale des productions. Tout le parc français des véhicules utilitaires était à reconstituer. Quant aux véhicules touristiques, un marché considérable s'ouvrait devant eux, tant en France qu'à l'étranger, marché qu'il fallait exploiter. Le plan de cinq ans, dressé à cet effet, n'a pu être intégralement réalisé faute de métaux ferreux, et notamment de tôle mince. Le tableau suivant donnera une idée de l'évolution de la production depuis 1944 :

Production automobile.

	1938	1944	1945	1946	Export. en 1946
Voitures particulières	182.400	55	1.666	30.432	19.524
Camionnettes	22.440	15	2.092	16.692	5.740
Camions	16.920	2.791	30.334	45.816	9.490
Cars	—	5	447	2.652	466

Il convient de souligner particulièrement la part considérable qu'ont prise les exportations, notamment de voitures particulières. Ceci est d'autant plus remarquable que la France, pour ne pas retarder la reprise de sa production automobile, a dû se résoudre à la fabrication de modèles anciens n'ayant pu s'équiper en vue de la fabrication de carrosseries d'un type nouveau.

Dans le domaine des machines agricoles, également des progrès sont à noter. L'industrie du tracteur n'existait pas avant la guerre, ou presque pas. Les tracteurs utilisés en France étaient généralement importés. Le problème de la modernisation et de l'équipement de l'agriculture a déterminé une tendance nouvelle vers la production en France du maximum de matériel agricole, qu'il s'agisse de tracteurs ou de diverses machines agricoles. Il faut à la France un parc de 250.000 tracteurs et 40.000 tracteurs chaque année en vue de le renouveler. Il y a là un marché considérable que l'industrie française cherche à exploiter. En 1938, la France n'a produit que 1.800 tracteurs. On estime qu'elle en produira 10.000 en 1947,

20.000 en 1948, et 40.000 en 1950, si le plan établi à cet effet est scrupuleusement suivi.

Quant à la fabrication des machines-outils, nous nous bornerons à dire qu'en 1945 elle a atteint 45 % de celle de 1938, et 160 % en 1946.

Un soin particulier a été apporté à la fabrication du matériel ferroviaire. Des commandes considérables ont, en effet, été passées par la S.N.C.F., qui sont venues se surajouter aux commandes antérieurement passées par les autorités d'occupation. Un premier programme envisage la production de :

— 300 locomotives à vapeur;
— 30 Diesel électriques;
— 260 tanders;
— 11.220 wagons;
— 20 autorails.

La nécessité de remettre en marche le réseau français de transport après la Libération du territoire a conduit les autorités à envisager et à réaliser un programme d'importation de locomotives et de wagons, programme qui est en voie d'achèvement.

L'activité particulièrement intense des industries mécaniques se justifie par la nécessité même où est l'industrie française de retrouver son rythme normal, et bien que certains chiffres donnent lieu à penser que des objectifs importants ont été atteints, leur valeur n'est que relative, car en face des besoins ils ne représentent que des pourcentages très insuffisants. Il faut donc s'attendre, pendant les années de la réalisation du plan Monnet, à des bonds encore plus sensibles de l'industrie mécanique.

C. Bornons-nous, pour juger du chemin parcouru depuis la Libération, à un dernier exemple, celui de l'industrie textile.

La grave pénurie de nos ressources en matières premières a mis la population française dans l'obligation d'observer une économie sévère de tous les objets textiles. Elle a conduit le gouvernement à encourager le développement de la production de fibres artificielles, telle que la rayonne et la fibranne. Elle a également déterminé l'utilisation accrue du lin, du chanvre et du genêt, fibres végétales nationales. Si ces produits

de remplacement ont pu décevoir les utilisateurs privés, ils ont satisfait certains besoins industriels, quelquefois au-delà de toute espérance; c'est pourquoi leur fabrication s'est maintenue, et, à l'heure actuelle encore, elle dépasse celle d'avant guerre, pour la fibranne notamment.

Voici le tableau des fabrications de textiles à partir des différentes matières premières (en tonnes) :

Production textile.

	1938	1944	1946
Rayonne	30.000	13.000	30.000
Fibranne	6.900	14.000	16.000
Nylon	0	85	211
Soie	28.000	8.000	14.000
Coton	157.000	1.000	105.000
Laine	85.000	15.000	73.000
Lin	48.000	10.000	30.000
Jute	100.000	20.000	50.000
Bonneterie	42.000	10.000	28.000

On remarquera que, si la fabrication de rayonne, de fibranne et de nylon apparaît comme satisfaisante, celle de soie, de coton et de laine reste encore inférieure à ce qu'elle fut avant la guerre, moins sensiblement pourtant que la fabrication à partir du jute et du lin.

Il est à remarquer aussi que la part qui était réservée avant la guerre pour les besoins civils, et qui était de quatre dixièmes de la production, ne peut plus être observée, bien que la ressource se soit réduite d'un quart environ. En effet, trois dixièmes seulement de la production textile sont affectés aux besoins des particuliers, et le reste à la réalisation de certaines productions industrielles, telles que les pneus, le caoutchouc industriel, le matériel électrique, etc. On jugera des effets de cette nécessité par l'examen des chiffres suivants relatifs au secteur de la confection :

Production de vêtements de confection.

	1938 (moy. trim.)	1946 (4e trim.)
Costumes d'hommes	986.000	695.000
Vêtements de travail	3.859.000	3.436.000
Manteaux féminins	1.000.000	180.000
Tailleurs	375.000	113.000
Jupes	307.000	120.000
Corsages	500.000	191.000
Robes	1.600.000	292.000

Ce tableau dénote l'effort particulier fait pour les vêtements utilitaires au détriment des autres. Il ne permet malheureusement pas de se rendre compte de la mesure dans laquelle les besoins ont été satisfaits. Les besoins de 1938 étaient, en effet, nettement inférieurs à ceux de l'après-guerre, et la production de cette même année donne une idée véritable du marché seulement si l'on tient compte du fait que des stocks de produits textiles existaient, dans l'armoire des familles, chez les détaillants, les grossistes et dans les usines. Tel n'est plus le cas aujourd'hui où les stocks sont réduits à néant. Il convient d'apprécier, à la lumière de ce raisonnement, le résultat obtenu dans ce domaine; il peut paraître alors très limité.

Des réflexions analogues peuvent se rapporter à la fabrication des chaussures qui relèvent également de la compétence de la Direction des Textiles au ministère de la Production industrielle :

Production de chaussures.

	en paires		
	1938	1944	1946
Chaussures :			
sem. caoutchouc	43.650.000	6.000 000	27.880.000
sem. cuir	20.000.000	3.350.000	8.200.000
sem. bois	»	9.300.000	3.500.000

Rien ne nous permet d'affirmer qu'en 1947 l'industrie textile sera à même de satisfaire tous les besoins. La pénurie de nos devises est, en effet, telle que les perspectives de nos approvisionnements s'annoncent de plus en plus difficiles. Seul l'espoir d'une rapide aide américaine nous permettra de maintenir et de développer quelque peu notre activité présente.

Conclusions.

Ce rapide cheminement à travers la situation de l'industrie française permet de mesurer l'effort fourni.

Les résultats paraissent encore insuffisants relativement au développement considérable des besoins; parce qu'on a donné le pas aux exportations et, dans la répartition des produits, à l'équipement et à la modernisation de l'industrie sur la consommation.

Ainsi a-t-on obtenu des résultats remarquables dans le domaine de l'énergie, de l'industrie mécanique, des chemins de fer; mais ils ne se sont pas traduits dans des proportions suffisantes sur le développement du marché de consommation. La machine a fait prime sur le produit, et les résultats invisibles de notre effort sont supérieurs aux résultats palpables.

Au cours de l'année qui vient, le principe de la priorité des biens de production sur les biens de consommation continuera de s'appliquer; on pourra malgré tout orienter les industries un peu plus vers la satisfaction des besoins des consommateurs. Il ne faut cependant pas s'attendre à la disparition de la répartition. Le retour à la liberté ne pourra être amorcé qu'au cours de l'année 1948, et certaines répartitions devront être poursuivies même au-delà de cette année. Comme en cette matière on ne peut porter un jugement exact sur la valeur de notre effort que comparativement aux résultats obtenus dans les autres pays sinistrés, nous avons tout lieu de nous montrer fiers, car, à l'exception de la Belgique qui a terminé la guerre en créancière, nous figurons en tête des pays débiteurs dans la voie du relèvement.

S. Beracha.

L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE

1939-1946

Objet de la présente étude.

L'organisation professionnelle en France sous la seconde guerre mondiale a été guidée par deux préoccupations : — aménager par des mesures transitoires, hâtivement prises, vrais moyens de salut public, la situation économiquement alarmante du Pays occupé; — poser les bases d'un système corporatif, en vue d'une économie encadrée et moralisée.

A la première préoccupation répondit l'institution des comités d'organisation, avec leur cortège d'organismes auxiliaires : ce sera le centre de la présente étude. Les mesures de répartition autoritaire des produits procédèrent du même souci; malgré leur rôle dominant, nous les laisserons hors de notre étude, car elles ne visaient pas directement au contrôle de la profession.

Seconde préoccupation et œuvre de longue haleine, l'organisation corporative de la nation a semblé survivre à la Libération. Dès 1940, virent le jour : quelques « corporations » (la corporation paysanne en particulier); des « statuts » professionnels divers, tel celui de l'artisanat; des « ordres » pour les carrières libérales. Ces institutions seront rapidement analysées.

En revanche, les réformes sociales d'ordre général gravitant autour de la « Charte du travail » (L. 4 octobre 1941) n'auront pas de place dans nos développements.

I. — L'idée d'organisation professionnelle de 1930 a 1940.

Devant la fréquence et la gravité croissante des crises, le gouvernement et les professionnels eux-mêmes, sentirent le besoin de protéger le marché français. Il n'y eut pas de projet

d'ensemble, mais le désir de porter secours à telle industrie ou activité menacée, tout en demeurant attaché aux principes du libéralisme. La sauvegarde de la production nationale anima ces interventions.

Ce n'est guère qu'à partir de 1935 qu'apparurent les premières tentatives pour généraliser, voire rendre obligatoires des *ententes*. Puis des *projets plus vastes* furent élaborés, projets qui n'eurent guère de suite : en 1939, les mesures de direction économique prévues pour le temps de guerre entraient en jeu.

1. *Ententes*. — L'entente ici envisagée est le contrat en vertu duquel des chefs d'entreprises s'engagent à respecter certaines règles établies d'un commun accord : prix minima, quanta de fabrication, approvisionnements groupés, etc.

Ce procédé est vieux comme le monde : cartels, trusts, bureaux, ont toujours existé en des formes diverses. Ils empruntèrent au XIXe siècle des cadres juridiques plus ou moins détournés de leur but : sociétés commerciales, syndicats, associations en participation, associations de la loi de 1901 plus tard, etc. Le « climat politique » ne leur était pas propice; au reste, les ententes étaient freinées en droit. L'article 419 du Code pénal faisait de l'altération du mécanisme normal du marché un délit correctionnel; le Conseil d'Etat restait attaché au principe de liberté de commerce et d'industrie, sanctionné par le contrôle de légalité des décisions administratives. Il est vrai que la jurisprudence évolua dans un sens plus favorable aux « coalitions ». Le décret-loi du 12 novembre 1938, sur le contrôle des prix, reconnut même leur validité — pour les empêcher de provoquer des hausses de prix.

Les premières réalisations furent les suivantes :

— 1932 : Comptoir sidérurgique de France, groupant producteurs, distributeurs et transformateurs;
— 1932 : Entente des houillères, entre producteurs;
— 1935 : Entente métallurgique, entre producteurs de fonte et d'acier.

L'écueil principal rencontré par les ententes étant la présence de dissidents, divers professionnels demandèrent qu'une loi pût déclarer, dans certains cas, l'entente obligatoire. Ainsi, sur l'initiative de l'industrie textile, prit corps, en janvier 1935,

le *projet Flandin-Marchandeau*, fixant les conditions dans lesquelles des accords professionnels peuvent être rendus obligatoires en période de crise. Le projet prévoyait cette faculté dès lors que les deux tiers du nombre des producteurs représentant les trois quarts du chiffre d'affaires se prononçaient pour l'affirmative. La décision appartenait au gouvernement, statuant sur avis d'un comité d'arbitrage.

Adopté par la Chambre, ce projet fut écarté par la commission de législation civile et criminelle du Sénat; il resta en suspens jusqu'à la guerre. Néanmoins, plusieurs professions s'en inspirèrent pour demander par la suite au gouvernement de conférer à leur entente un caractère obligatoire. Divers lois et décrets intervinrent en ce sens :

— Entente de contingentement de la production sucrière (D. du 8 août 1935);
— Entente sur la chicorée (L. du 24 mars 1936);
— Accord entre propriétaires et utilisateurs de wagons-réservoirs (D. du 29 novembre 1939);
— Comité professionnel de l'industrie du papier (D. du 14 mars 1939).

Précédés ou non d'ententes volontaires, des textes célèbres intervinrent entre 1935 et 1939, ébauchant une sorte de plan d'organisation. Citons :

— La loi du 31 décembre 1935, pour les produits résineux;
— La *loi Le Poullen*, du 22 mars 1935, pour l'industrie de la chaussure;
— Le décret-loi du 24 mai 1938, pour les pêches maritimes; des « comités professionnels » groupaient armateurs, patrons et marins pêcheurs. Sous le bénéfice de l'approbation ou du silence du gouvernement, certaines décisions acquises avec des majorités qualifiées pouvaient être imposées à la minorité;
— Les décrets-lois des 30 octobre 1935 et 17 juin 1938, pour la meunerie, prévoyant un système de contingents annuels et de résorption des excédents par décisions autoritaires.

Entre temps, un second projet, *projet Reille-Soult*, tendant à instituer des ententes professionnelles obligatoires, subit en 1937 le même sort que le projet Flandin-Marchandeau.

2. *Projets d'organisation professionnelle.* — Sur le plan parlementaire, deux projets de portée générale, *projets Vallat-Le Cour-Grandmaison*, déposés sur le bureau de la Chambre en 1937 et 1938, esquissaient une organisation corporative. Celle-ci était présentée comme solution inéluctable, l'autre terme de l'alternative étant l'étatisme. Ces intentions n'eurent pas de suite.

L'initiative privée s'empara de la question. En 1936, avait vu le jour le *Comité central d'organisation professionnelle* (C. C. O. P.), groupant des chefs d'entreprises des industries les plus diverses sous la présidence de M. Maurice Olivier. Ce groupement constitua des commissions spéciales, qui mirent au point des projets d'organisation de la profession par la profession. Dans des intentions voisines se forma l'*ordre des techniciens de l'organisation professionnelle* (O. T. O. P.). Bien que la position patronale se fût précisée, le pays n'était pas acquis aux idées d'organisation généralisée, et lorsqu'en janvier 1939, le Conseil national économique se déclara partisan de « l'intervention de la puissance publique pour déterminer le champ d'activité de chacun », des réactions diverses se produisirent.

3. *Premières réformes du temps de guerre.* — C'est dans cette incertitude qu'éclata la guerre de 1939. La loi du 11 juillet 1938, sur l'organisation de la nation en temps de guerre (V. *La France économique*, annuaire de 1939), développa considérablement les pouvoirs du gouvernement, éclipsant le contrôle du parlement. Furent en particulier constitués des *groupements d'importation et de répartition*, destinés à grouper les commandes françaises à l'étranger. Jusqu'à la fin de l'année 1945, une cinquantaine de ces G. I. R. furent formés sous l'égide du ministère puis secrétariat à la Production industrielle, une dizaine pour l'agriculture et le ravitaillement.

Le décret-loi du 9 septembre 1939 subordonna, en outre, à une *autorisation préfectorale* la création ou l'extension de tout établissement industriel, commercial ou artisanal. Cette disposition avait pour but de sauvegarder les intérêts professionnels des personnes mobilisées. Malgré la tutelle vigilante du Conseil d'Etat, ce texte permit un dirigisme commercial constant, mais fâcheux en raison des divergences de politiques départementales.

II. — L'organisation professionnelle « provisoire ».

Au lendemain de l'armistice, il ne s'agit plus de protéger certaines personnes ou toute une catégorie professionnelle contre quelques concurrences ou l'effondrement de quelques marchés. Il fallut, après avoir enrayé toute hausse des prix, vivre de peu, juguler les accaparements, rationaliser la disette. Le nouveau climat politique de la France occupée favorisait, au reste, l'intervention des pouvoirs publics.

La loi du 16 août 1940 se proposa alors de jeter immédiatement les bases d'une organisation provisoire de la production industrielle. Ce texte, bref et concis, connut aussi la marque de l'occupant : celui-ci aurait exigé la promulgation de la loi du 10 septembre 1940, sur la répartition des produits industriels, pour mieux intégrer l'industrie française dans celle de la nouvelle Europe (M. Croquez).

Quoi qu'il en soit, la loi du 16 août 1940, de portée purement professionnelle, prévoyait la création, par décrets ultérieurs, de *comités d'organisation* dans toutes les branches dans lesquelles ce serait reconnu nécessaire. Ces comités étaient chargés, sous l'autorité du ministre :

1° d'effectuer le recensement des entreprises, de leurs moyens de production, des stocks et de la main-d'œuvre;

2° d'arrêter les programmes de production et de fabrication;

3° d'organiser l'acquisition et la répartition des matières premières et produits nécessaires aux fabrications de la branche d'industrie considérée;

4° de fixer les règles s'imposant aux entreprises en ce qui concerne les conditions générales de leur activité, le souci de la qualité, l'emploi de la main-d'œuvre, les modalités des échanges des produits et des services, la régularisation de la concurrence;

5° de proposer aux autorités publiques compétentes les prix des produits et services;

6° de prendre ou de provoquer les mesures, de constituer ou de faire constituer les organismes susceptibles d'assurer un meilleur fonctionnement de la branche d'activité, dans l'intérêt commun des entreprises et des salariés.

L'exposé des motifs précédant la loi notait que le gouvernement tenait déjà de la loi du 11 juillet 1938 « le pouvoir de prendre des dispositions tout à fait analogues ». C'était exact en ce sens que les décrets-lois faisaient du gouvernement un législateur; mais le champ d'activité accordé aux pouvoirs publics en matière professionnelle était loin d'être aussi vaste.

Au reste, la législation du gouvernement de Vichy se superposa en 1940 aux dispositions prévues sous la IIIe République; ainsi, les comités d'organisation utilisèrent les services des groupements d'importation et de répartition. Mais les rapports avec les syndicats furent plus ou moins cordiaux; tandis que certains comités ne furent que des syndicats débaptisés, d'autres durent lutter pour mettre fin à des oppositions avouées. Plus généralement, l'irruption d'une économie entièrement dirigée dans un milieu libéral occasionna immédiatement des difficultés techniques considérables.

1. *Structure et caractère juridique des comités d'organisation.* — La structure des comités d'organisation se présenta comme très variable, le système de la direction collégiale sous l'autorité d'un président côtoyant le procédé du « directeur responsable », assisté d'un comité simplement consultatif. Ces assemblées avaient de 4 à 12 membres.

Le ministre compétent désignait un commissaire du gouvernement pour chaque comité; cet organe de tutelle, agissant sur délégation de pouvoirs du ministre, par approbations ou par véto, exerçait, au surplus, tous les pouvoirs du comité en cas de carence de celui-ci.

Pour remplir son objet, le comité d'organisation disposait des moyens de contrainte : il proposait des sanctions contre des ressortissants opposants, la décision appartenant au ministre (art. 7 L. 16 août 1940); il avait certains droits de réquisition des produits et des services; enfin, les dépenses du comité étaient couvertes par une contribution imposée à tous les ressortissants, en général taxe sur le chiffre d'affaires des entreprises, incorporée aux prix de vente dans la mesure où ceux-ci étaient homologués. D'autres fois, la taxe portait sur les salaires, les matières premières, etc. Le recouvrement fut centralisé (sauf exceptions) par la *Caisse autonome de recouvrement des comités d'organisation* (C. A. R. C. O.) : il était garanti par des privilèges empruntés au droit fiscal.

Ces considérations commandèrent les solutions juridiques. Dans le célèbre arrêt du 31 juillet 1942, *Monpeurt*, le Conseil d'Etat jugea que « les comités d'organisation, bien que le législateur n'en ait pas fait des établissements publics, sont chargés de participer à l'exécution d'un service public et que les décisions qu'ils sont amenés à prendre... constituent des actes administratifs... » .

Ces expressions déclenchèrent les polémiques. Nous nous en tiendrons aux causes. Le commissaire du gouvernement Ségalat, dont les conclusions ont été suivies par le Conseil d'Etat, frappé des buts et des moyens accordés aux comités, ajoutant que ceux-ci différaient des établissements privés par leur origine, inclina d'emblée pour la compétence administrative. Toutefois, la formule classique des établissements publics fut écartée pour deux raisons qui s'enchaînaient : par suite de leur caractère professionnel, les comités d'organisation n'étaient pas « détachés de l'administration générale de l'Etat »; en outre, les méthodes utilisées par les comités, « qu'il s'agisse des agents, des deniers, des travaux », n'étaient pas celles des établissements publics. C'est pourquoi l'appréciation des difficultés internes de fonctionnement des comités relevait des tribunaux judiciaires.

Ainsi, du point de vue des recours juridictionnels, les comités d'organisation étaient bien des organismes mixtes : on les a qualifiés d'établissements professionnels.

2. *Difficultés et réalisations.* — La mise en place des comités d'organisation se heurta à un premier obstacle inéluctable : le *classement des professions*. L'absence de critères communs, ou plutôt l'utilisation purement empirique et anarchique d'une dizaine de critères à la fois, rendit les rattachements difficiles. Des définitions furent imposées pour les grossistes, les détaillants; pour l'établissement commercial, opposé à l'établissement artisanal, etc. En fait, une même entreprise releva fréquemment de 5 à 10 comités d'organisation.

Le flot croissant des questionnaires et de la documentation adressés aux ressortissants par ces divers comités s'avéra vite un grave obstacle à la bonne marche des organismes nouveaux. Les industriels et commerçants furent rebutés par cette correspondance d'allure administrative.

D'ailleurs, autre conséquence de la dispersion des professions, les comités d'organisation eux-mêmes durent établir des liaisons afin de coordonner leurs efforts.

Un grand nombre d'ententes (ou « protocoles ») virent le jour par accords entre comités, ou entre commissaires du gouvernement. Des organes permanents de liaison s'y ajoutèrent : commissions de liaison (une dizaine à la Libération), conseils interprofessionnels, comités de coordination, et même « fédérations » de comités. Des *comités généraux* groupèrent jusqu'à une dizaine de comités de branche. Nous donnons ci-joint, à titre d'exemple, l'organisation du cuir.

Parfois un « comité principal » de rattachement assumait certaines tâches de coordination.

Dans d'autres cas, un comité d'organisation fut subdivisé en familles professionnelles, encore que, dans certaines branches, la famille professionnelle ait été considérée comme l'échelon supérieur de l'organisation, destiné à coïncider avec les familles professionnelles prévues par la Charte du Travail (L. 4 octobre 1941).

Dans ces tâches de « groupage », l'absence d'une voie d'arbitrage indépendante du ou des ministres fut maintes fois déplorée. Le *Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale*, adjoint à titre d'organe consultatif au Secrétaire d'Etat à la Production industrielle, se borna à élaborer, à partir de 1942, un très grand nombre d'études et de rapports.

Bien d'autres liens durent être établis. Avec les pouvoirs publics, la coordination ne fut pas parfaite : en particulier, les autorisations préfectorales de création ou extension de fonds de commerce restèrent indépendantes des rapports du requérant avec son comité d'organisation.

Mais le principal obstacle à l'essor des comités fut la charge de la *répartition*. Ils furent très vite accaparés par les besognes de sous-répartition, les réduisant au rôle des « travailleurs à façon » des sections de l'Office central de répartition des produits industriels, créé par la loi du 10 septembre 1940 (O. C. R. P. I.). Les répartiteurs établissaient les contingents destinés aux comités d'organisation, sur proposition de ceux-ci. Aussi, des comités consultatifs de composition professionnelle se créèrent à côté des sections de répartition, et un comité technique fut adjoint au répartiteur général.

En vue des mêmes soucis de répartition, les recensements, le dépouillement et l'utilisation des questionnaires, l'établissement de statistiques, achevèrent d'absorber les comités. Il faut reconnaître, à vrai dire, que l'autorité des dirigeants des comités d'organisation gagna à s'appuyer sur la distribution monopolisée des produits. Certains professionnels n'admettaient l'ingérence de ceux-ci dans leurs affaires que par nécessité : ils n'en pensaient pas moins, à tort ou à raison, que les « tuteurs » que leur avait donnés le gouvernement n'étaient le plus souvent que des concurrents ayant trouvé le salut dans l'autorité bureaucratique.

Les *réalisations* furent les suivantes de 1939 à la fin 1945 (chiffres extraits du rapport Wetzel, présenté le 13 avril 1946, au nom de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur les propositions de dissolution des comités d'organisation et organismes connexes). Ont été créés par décisions publiées au *Journal officiel* :

En 1940, 56 comités;
En 1941, 85 comités;
En 1942, 54 comités;
En 1943, 37 comités;
En 1944, 24 comités;
En 1945, 5 comités.

En réalité, ces 261 comités n'ont jamais fonctionné tous à la fois. A la libération, on comptait 231 comités ayant une activité réelle et des pouvoirs de décision. Ils se répartissaient ainsi :

Agriculture et ravitaillement, 60;
Travaux publics et transports, 10;
Economie nationale et finances, 3;
Education nationale, 2;
Equipement national, 1;
Information, 3;
Marine marchande, 3;
Colonies, 7;
Production industrielle, 129;
Santé publique, 2.

A la même date, une douzaine de comités généraux étaient en place, dans les domaines suivants : commerce, commerce de

l'alimentation, corps gras, tourisme, industrie du cuir, industrie textile, habillement et travail des étoffes, récupération, papier et carton, mécanique, métaux non ferreux, industries des aliments du bétail.

A ces organismes, ont été rattachées 1.800.000 entreprises (1943).

Cette armature professionnelle employait un personnel considérable. On l'évaluait de 16.000 à 17.000 personnes en 1943. Ce chiffre aurait été ramené à 12.000 en 1945. A titre d'exemple, le comité général du cuir eut environ 750 employés et agents au maximum.

Ces services ont pourvu au jour le jour aux premiers besoins des ressortissants. De cette œuvre purement matérielle, il n'est pas resté grande trace. Toutefois, des statistiques ont pu être établies : on n'eut pas le temps de les utiliser efficacement. D'ailleurs, leurs données étaient faussées en bonne part, soit par la défiance atavique des Français à l'égard de documents dont on ne connaît pas la destination (crainte du fisc), soit par la volonté légitime de soustraire les produits au contrôle des occupants.

La loi du 16 août 1940 a permis, en autorisant les comités d'organisation à assumer toutes sortes d'activités annexes à la *direction* de la profession, des réformes plus durables.

L'œuvre de *documentation* entreprise s'est poursuivie. En outre, des *établissements de recherche* aux noms variés tendirent à l'amélioration de la qualité, à la standardisation et à la normalisation en vue d'un meilleur rendement. Parmi les laboratoires, bureaux, centres techniques, citons : le Centre technique du C. O. de la fonderie, la Société d'études et de recherches textiles du C. O. des jutes et fibres dures, la Société nationale de recherches sur le traitement des combustibles et la Société d'organisation du travail minier du C. O. des combustibles et minéraux solides, etc.

Des *marques de qualité* furent développées, en particulier par le Comité général de l'industrie du cuir, par les comités de la construction électrique, du gaz, etc.

La préparation de la *main-d'œuvre* a été assurée par des organismes nouveaux, ou par voie d'entente avec des établissements d'enseignement technique (comités d'organisation du machinisme agricole, de l'aéronautique, de la fonderie, du

verre avec l'Institut du verre, etc.). Des services médico-sociaux furent créés.

Les comités sont même allés jusqu'à une ingérence plus définitive dans les activités de leurs ressortissants. Certes, le pouvoir de décider des concentrations d'entreprises, se soldant par la fermeture autoritaire de certains établissements, a été fortement rogné par la loi du 17 décembre 1941. Néanmoins, *en matière financière*, des caisses de péréquation des prix furent créées (industrie des minerais et métaux bruts, du caoutchouc, etc.), des caisses d'indemnisation des risques professionnels, des organismes bancaires ou para-bancaires, parmi lesquels la Société industrielle et financière de l'industrie du cuir (société anonyme), la Caisse de garantie mutuelle des transports routiers (société mutuelle de crédit), etc.

Dans cette œuvre d'aménagement de la profession, les comités d'organisation ont été entravés longtemps par leur incapacité à accomplir des actes de commerce — sauf quelques exceptions législatives formelles. Aussi la loi du 17 novembre 1943 vint autoriser les organismes de toute nature gérant des intérêts professionnels ou interprofessionnels à fonder des *sociétés* ou des *établissements professionnels*. Bien entendu, la spécialité de l'établissement fondateur avait pour corollaire celle de la société ou de l'établissement créé. Par contre, cette faculté était ouverte aux comités d'organisation et autres créations récentes (ordres, corporations), comme aux institutions anciennes (chambres de commerce, de métiers, etc.).

La société professionnelle, plus autoritaire que contractuelle, se caractérisait de la façon suivante :

— aucun partage de bénéfices;

— direction tripartite (organes sociaux, établissement créateur, autorité de tutelle).

Les méthodes, mais non les fins du commerce, se trouvaient introduites dans l'organisation professionnelle. Des objets les plus divers ont dû être remplis par de telles sociétés : achat et cession de déchets, centralisation de commandes, etc. La loi du 17 novembre 1943 porta ainsi un rude coup à la liberté de commerce et d'industrie prévue encore par la loi des 2-17 mars 1791. En effet, les activités des sociétés professionnelles purent bénéficier de l'aide de groupements publics ou semi-publics,

en principe désintéressés; des subventions de l'Etat leur furent fréquemment allouées. Or, une société professionnelle pouvait être constituée dès lors que les tâches qu'elle s'assignait n'étaient pas « convenablement accomplies » par les entreprises privées. L'expression faisait contraste avec celle dont usait traditionnellement le Conseil d'Etat, lequel n'autorisait l'intervention des pouvoirs publics dans le secteur privé qu'en cas de *carence* de l'initiative individuelle (sauf extrême urgence).

Contrairement à la société professionnelle, l'*établissement professionnel* ne pouvait pas avoir d'activités commerciales. La formule devait servir de moule pour tous les organismes auxiliaires des comités d'organisation n'ayant pas, à proprement parler, un budget. D'ailleurs, l'établissement professionnel devait épouser la nature juridique de l'organisme professionnel ou interprofessionnel fondateur.

En fait, on comptait à la Libération une dizaine de sociétés professionnelles et une vingtaine d'établissements professionnels (en général, centres d'études). On sait que la loi du 17 novembre 1943 n'a pas été abrogée : dans ces conditions, le Conseil d'Etat a jugé que des sociétés professionnelles pouvaient légalement être formées à l'heure actuelle (11 juin 1947, *Blondel*). Deux sociétés professionnelles furent créées dans les premiers mois de l'année 1947 (papier de presse, distribution au commerce).

Mais abandonnons cette anticipation, pour clore le panorama de l'œuvre des comités d'organisation avec les essais de moralisation de la profession. Une réalisation doit être signalée dans ce domaine : le Code de loyale concurrence, décision n° 200 du comité général d'organisation du commerce. Cette discipline nouvelle, imposée sous la menace de sanctions, dépassait au premier abord l'objet de comités *provisoires* et relevait plutôt des organismes corporatifs nouveaux.

3. *Liquidation des comités d'organisation.* — De nombreux griefs étaient adressés aux comités d'organisation, entre autres : la direction de la profession par des professionnels intéressés à évincer les ressortissants concurrents, l'absence de représentation ouvrière au sein des comités. A la Libération et après le rétablissement de la liberté syndicale (Ord. du 17 juillet 1944), deux fonctions devaient être enlevées aux comités d'organisa-

tion : le monopole pratique de la représentation de la profession, les quelques tâches d'ordre social qui avaient été conservées malgré la Charte du travail.

Deux ordonnances des 22 juin et 8 octobre 1944 réalisèrent ces réformes. Directeurs et présidents de comités cédèrent la place à des commissaires provisoires, pour la plupart fonctionnaires. D'autre part, des comités consultatifs paritaires, comportant des représentants des employeurs et des employés, furent placés auprès des commissaires pour les assister dans la gestion de la profession. Pour marquer le progrès réalisé, il fut décidé de substituer l'appellation *offices professionnels* à celle de *comités d'organisation*, sans que la base législative, la loi du 16 août 1940, soit modifiée pour autant. La circulaire du ministre de la Production industrielle du 19 janvier 1945, annonçant la parution incessante de l'ordonnance sanctionnant la réforme, resta sans suite.

Dans chaque profession, le ministre, ou en son nom le commissaire provisoire, n'en avait pas moins repris le pouvoir réglementaire, les syndicats assurant directement ou par la voie des comités paritaires la liaison et la coordination avec les ressortissants.

Mais, dès 1944, des projets tendant à supprimer les organismes d'économie dirigée hérités du gouvernement de Vichy étaient déposés par les divers partis politiques. Ils devaient faire l'objet, en avril 1946, d'un rapport commun de M. Wetzel, rapport précité, concluant au maintien dans les mains du gouvernement de la direction de l'activité économique du pays, tout en confiant la sous-répartition à des organismes syndicaux.

Le projet de loi terminant le rapport devint la loi du 26 avril 1946, dont l'article 1er annonça la dissolution des comités d'organisation, offices professionnels, organismes de répartition, caisse autonome de recouvrement des comités d'organisation, etc. La phase de mise en place du nouveau système, insuffisamment étudié au point de vue juridique, a donné lieu à d'innombrables difficultés qui dépassent le cadre de cette étude. En règle générale, la tendance à prendre le contre-pied de la politique des comités d'organisation a dominé.

L'organisation pseudo-corporative de la nation a, quoi qu'on ait dit, laissé des traces beaucoup plus profondes.

III. — Organisation corporative des professions.

Le maréchal Pétain eut toujours le désir de moraliser la vie nationale. Dans ce but, diverses dispositions furent prises pour rendre obligatoire, à l'intérieur de certaines professions, l'appartenance à un groupement unique, placé sous la tutelle du gouvernement, et exerçant un étroit pouvoir disciplinaire. Bien entendu, cette vue générale a donné lieu à des applications très diverses.

1. *Les corporations.* — Les corporations constituaient la formule à généraliser, formule idéale pour certains, si la tutelle de l'Etat n'avait pas faussé les données du corporatisme classique. Ces groupements se caractérisaient de la façon suivante :

— dans la profession donnée, la corporation est *unique* : elle réunit à la fois employeurs et employés, et elle est seule à le faire;

— la corporation est *obligatoire* : il n'est plus besoin de recueillir l'assentiment d'une majorité qualifiée de professionnels pour vaincre une minorité;

— au sein de la profession, la corporation jouit des *compétences* les plus étendues, dans l'ordre économique et social : elle exerce à cet égard un pouvoir réglementaire et coercitif; dans ses rapports extérieurs, la corporation a le monopole de la représentation de la profession;

— un impôt professionnel, dû par tous les ressortissants, pourvoit aux dépenses de la corporation.

La corporation la plus achevée a sans doute été celle de l'*agriculture*.

Instituée par la loi du 2 décembre 1940, elle est apparue comme l'un des moyens essentiels de la Révolution nationale. Ayant eu pour but principal de promouvoir la politique paysanne du gouvernement de Vichy et d'affirmer le « fait paysan », la corporation de l'agriculture s'est efforcée de grouper dans son sein les professionnels et les organismes participant à la production agricole. L'adhésion des personnes physiques à la corporation est restée facultative; en revanche, en raison de la base familiale de la corporation, l'adhésion du

chef de famille entraînait celle de tous les membres de la famille travaillant sur la même exploitation.

Outre les membres individuels, faisaient obligatoirement partie de l'organisation corporative paysanne les organismes de mutualité, les coopératives agricoles, les caisses de crédit agricole mutuel et, d'une façon générale, tout organisme, quelle que fût sa forme juridique, présentant un caractère professionnel agricole.

Du point de vue de l'*organisation syndicale*, la loi du 2 décembre prévoyait trois échelons : local, régional et national. A l'échelon local, la syndicat corporatif réunissait, sous l'autorité du syndic, les familles paysannes d'une même circonscription territoriale; à l'échelon régional, sur le territoire d'un ou de plusieurs départements ou d'une fraction de département, l'Union corporative était constituée par les syndicats locaux. Le degré supérieur de l'organisation est représenté par le Conseil national corporatif agricole, émanation des Unions. Quant aux membres collectifs de la Corporation, ils formaient, pour l'ensemble du pays, les *groupes spécialisés*, comprenant l'ensemble des producteurs d'un produit déterminé et l'*organisation corporative* des coopérations, caisses de crédit et mutuelles.

La *compétence* de la corporation a été définie par l'article 1er de la loi, comme étant celle « de promouvoir et de gérer les intérêts communs des familles paysannes, dans le domaine moral, social et économique ». A cet effet, les pouvoirs des syndicats et des unions étaient les plus larges; ils assumaient les services d'ordre technique, d'ordre économique et d'ordre social nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Au texte primitif de la loi du 2 décembre, sont venus s'ajouter la loi et le décret du 16 décembre 1942, concernant les artisans ruraux et l'application des salariés des organisations professionnelles. Ces textes ont aussi précisé la composition, le fonctionnement et les attributions du Conseil corporatif national.

La corporation paysanne a été abolie par l'Ordonnance du 26 juillet 1944.

Par ailleurs, les *pêches maritimes* ont vu le régime du décret-loi du 24 juin 1938, remplacé par celui de la loi du 13 mars 1941, instituant la corporation de la pêche maritime. Des comités interprofessionnels furent institués dans chaque branche de

pêche, sous l'autorité d'un comité central; sur le plan local, un syndicat unique était prévu pour chaque catégorie : armateurs, patrons pêcheurs et marins; les syndicats locaux étaient groupés en unions régionales. Les décisions des organismes corporatifs devaient, en principe, être approuvées par le secrétaire d'Etat à la Marine.

La corporation des pêches maritimes, dissoute à la Libération, a été reconstituée d'une manière analogue par l'ordonnance du 14 août 1945, sauf un syndicalisme en principe libre pour les questions de travail.

D'autres corporations eurent un caractère interprofessionnel, telle la *corporation des industries alimentaires de transformation des produits de la pêche maritime* (L. 20 novembre 1943). Citons, en outre, la corporation de la *navigation intérieure*, celles de la *marine de commerce*, de la *boucherie*, de la *charcuterie*, des *administrateurs de biens*.

L'*artisanat* eut particulièrement la sollicitude des pouvoirs publics, car les problèmes sociaux y paraissaient moins aigus que dans la grande industrie ou le commerce. Aussi une loi du 24 août 1943 vint-elle reprendre les tentatives faites sous la IIIe République.

Après avoir donné une nouvelle définition de l'artisan, la loi fit glisser au second plan les anciennes chambres de métiers. La nomination des membres fut substituée à l'élection; en outre, les chambres de métiers furent cantonnées dans une tâche de coordination interprofessionnelle et de gestion administrative, vrais secrétariats locaux des artisans. Toutefois, une chambre nationale des métiers, dans laquelle le gouvernement était représenté, fédéra les chambres régionales.

Des corporations artisanales s'articulèrent selon le système pyramidal : communautés de métiers, conseils corporatifs régionaux, conseil national. A ces organismes furent dévolues les compétences économiques des comités d'organisation. Mais chaque corporation artisanale absorba les compétences d'ordre social dévolues aux comités sociaux de la Charte du travail. La hiérarchisation de cet « artisanat selon la Charte » permit, en outre, le contrôle moral sur l'exercice de la profession. En particulier, l'accès de celle-ci fut subordonné à l'obtention d'un brevet de maîtrise. Ce contrôle culturel évoquait celui réservé aux ordres dans les professions libérales.

Mentionnons, avant d'aborder ces derniers, que la loi du 24 août 1943 a été remplacée par l'ordonnance du 18 janvier 1945, après avoir été annulée en 1944. La législation de la IIIe République, avec le système électif, ont été rétablis.

2. *Les ordres.* — Les ordres relèvent de l'organisation des professions libérales, si tant est que les deux termes ne sont pas contradictoires. En réalité, les ordres sont destinés à garantir la valeur morale et intellectuelle de praticiens auxquels le public est amené à confier ses plus grands intérêts : santé, fortune, etc.

Le développement d'ordres inspirés de l'ordre des avocats répondit, sous le gouvernement de Vichy, à des préoccupations plus nuancées. Pour les médecins, le besoin se faisait sentir d'un organisme disciplinaire apte à faire respecter les règles de la déontologie professionnelle; pour les architectes, dominait le désir d'éliminer les praticiens sans valeur technique ni artistique; pour les pharmaciens, il convenait de mettre fin à d'excessives commercialisations, à l'exercice de la profession par des tiers, etc.

Les moyens pour parvenir à ces fins étaient communs : constitution de groupements uniques et obligatoires pour les diverses catégories de praticiens, à l'exclusion des personnes employées par eux. Les questions sociales échappaient aux ordres. Quant aux questions économiques, elles n'eurent qu'une très faible place, puisqu'il s'agissait de professions presque exclusivement intellectuelles. Pouvoir disciplinaire était reconnu aux ordres.

Pour plus de précisions, l'*ordre des médecins* créé par la loi du 7 octobre 1940, réorganisé par la loi du 10 septembre 1942, comportait des collèges départementaux des médecins, assurant la défense des intérêts professionnels (constitutions de partie civile, rapports avec les assurances sociales, caisses de solidarité, etc.). Les conseils régionaux de l'ordre étaient composés également de praticiens, mais nommés cette fois, sur proposition des collèges départementaux, par le secrétaire d'Etat à la Santé. Leur rôle consistait en la sauvegarde de « l'honneur, la moralité et la discipline » de la profession; ils dressaient le tableau, et formaient la juridiction disciplinaire de première instance. Un conseiller juridique les assistait dans cette tâche.

En haut de l'échelle, le Conseil national, organisme de contrôle et de coordination, était doublé d'une juridiction d'appel en matière disciplinaire : la Chambre de discipline, présidée par un conseiller d'Etat. Le Conseil national était, en outre, organe consultatif auprès des pouvoirs publics : en un certain nombre de cas, le secrétaire d'Etat à la Santé était tenu de prendre son avis.

La profession dentaire, régie d'abord par la loi du 17 novembre 1941, reçut un cadre analogue à celui des médecins.

Certains ordres nouveaux reçurent aussi, à l'imitation de l'ordre des avocats, le pouvoir de contrôler les stages professionnels. Tel fut le cas de l'ordre des architectes (LL. 31 décembre 1940 et 21 septembre 1941), et surtout de celui des experts-comptables (L. 3 avril 1942), gardien tant de l'accès à la profession que de l'exercice exclusif de celle-ci.

Citons, parmi les professions réglementées selon les mêmes principes que ceux mis en œuvre pour les médecins : les pharmaciens (L. 11 septembre 1941); les sages-femmes (L. 14 septembre 1943); les vétérinaires (L. 18 février 1942); les commissaires-priseurs (L. 1er juillet 1942, instituant un statut professionnel). Divers auxiliaires de la justice virent également leur statut refondu.

Le problème s'est posé de savoir quelle était la nature juridique de ces ordres. Professionnels à la base, reposant sur le système électif, ils étaient en général contrôlés dans leurs organes supérieurs, soit par la présence de représentants du gouvernement, soit surtout par l'institution d'un organe de cassation statuant après les conseils nationaux, en matière disciplinaire : le Conseil d'Etat.

En ce qui concerne le rôle de ce dernier, il semble qu'on l'ait exagéré. Cette haute juridiction n'a été appelée que pour des raisons pratiques et contingentes à prêter le concours de ses membres à de jeunes juridictions peu expérimentées. La formule souple du recours en cassation permit, au surplus, l'effacement de ces juristes devant toutes les questions de technique professionnelle.

Après un discrédit au moment de la Libération, discrédit orchestré souvent par les anciens tenants du syndicalisme des professions libérales, les ordres devaient être reconstitués peu à peu; ainsi, l'ordre des pharmaciens (Ord. 5 mai 1945 et L.

8 avril 1946), l'ordre des médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes (Ord. 24 septembre 1945), l'ordre des experts-comptables (Ord. du 19 septembre 1945), l'ordre des vétérinaires (L. 23 août 1947).

*
* *

Par conséquent, il n'est pas de réformes techniquement heureuses qui ne survivent aux révolutions, même aux plus « radicales », je veux dire aux restaurations. Les passions politiques ne peuvent que retarder le progrès.

G. Liet-Veaux,

COMMERCE ET TRANSPORTS

LES ÉCHANGES INTÉRIEURS

M. J. Denuc, à qui incombait en 1938 la rédaction du chapitre de l'*Annuaire* consacré aux échanges intérieurs, débutait par une phrase à la fois modeste et prudente : « On aura recours, comme d'habitude, à des sources de renseignements assez diverses pour faire l'étude du mouvement des échanges intérieurs en France pendant l'année 1937. »

Pour la période 1938-1946, il faudra recourir à des sources encore plus fragmentaires et disparates : les statistiques disponibles ne sont guère plus abondantes; parfois, certains éléments utiles n'ont plus fait l'objet de relevés réguliers (immatriculations de véhicules automobiles neufs ou d'occasion pour la période 1941-1945 par exemple), tandis que certains autres perdaient tout ou partie de leur intérêt économique (inscriptions au Registre du commerce, wagons chargés[1], etc.).

Comme dans beaucoup d'autres domaines d'investigation, c'est l'insuffisance des statistiques qui paraît l'obstacle essentiel. Néanmoins, l'économiste ne peut demander au statisticien de nouveaux efforts[2] s'il n'a pas au préalable précisé et délimité l'objet de ses recherches.

1. V. ci-dessous les commentaires relatifs à ces statistiques.
2. La création en 1946 de l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques doit donner une impulsion nouvelle aux recherches statistiques et économiques en France et permettre, par le regroupement sous une même autorité des services d'études économiques et des services statistiques, la confrontation de points de vue souvent divergents et jusqu'ici non coordonnés.

I. — Qu'entend-on par échanges intérieurs ?

On pourrait les définir comme l'ensemble des transactions sur biens et services, effectuées au sein d'une unité nationale. Cette définition sommaire appelle quelques commentaires :

1° La première difficulté est de savoir si dans le total des transactions on retiendra uniquement les échanges contre monnaie, ou si on y ajoutera aussi les échanges en nature.

Les transactions en monnaie paraissent plus faciles à saisir par la statistique — et il semblerait opportun, pour des raisons de commodité, de se limiter à leur étude. Néanmoins, il faut considérer que, pour la période étudiée, les échanges en nature ont pris une certaine ampleur : troc entre agriculteurs, entre industriels, entre commerçants (*troc horizontal*) et troc entre les différents stades de la production ou de la distribution (*troc vertical*). Si le troc horizontal était la seule forme de l'échange en nature, il serait possible de se faire une idée de son importance en mesurant les variations de l'écart entre les productions et les quantités commercialisées. Mais cet écart représente à la fois les quantités de produits utilisés pour le troc et les quantités consommées par le producteur lui-même (qui restent inconnues). Quant au troc vertical, il se traduit par une « fuite » hors du circuit des biens commercialisés, — une partie des biens destinés à l'échange contre monnaie se trouvant soustraite à sa destination.

Pour la période 1938-1946, on doit donc souligner que la masse des transactions effectuées contre monnaie n'a pas représenté le même pourcentage des échanges totaux, en raison de la place, variable selon les années, prise par les opérations de troc.

2° La seconde difficulté est relative à la définition des échangistes. En principe, doivent être retenus dans le total l'ensemble des échanges effectués par toutes les unités économiques qui composent la nation : particuliers, groupements, sociétés et collectivités. L'ensemble des transactions ne peut être obtenu que par la totalisation des échanges effectués non seulement entre unités économiques de toute nature (de particulier à particulier, de groupement à groupement, etc.), mais aussi entre *unités*

économiques de dimensions différentes (de particulier à groupement, de groupement à collectivité, de collectivité à particulier, etc.). Or, depuis la guerre, d'importants changements qualitatifs se sont opérés dans les échanges intérieurs : aux échanges traditionnels, sont venus s'ajouter de nouveaux courants d'importance variable : approvisionnement des consommateurs par des collectivités, des groupements d'achat; fourniture par les entrepreneurs à leur personnel, à titre de supplément indirect de salaires, de biens et de services qui s'obtenaient autrefois par les canaux commerciaux ordinaires [3]. Ce développement de courants exceptionnels d'échange s'observe en général dans deux cas : d'une part, lorsque la pénurie de certaines marchandises rend difficile la couverture des besoins (ce qui a été le cas de 1940 à 1946); d'autre part, lorsque la dépréciation de la monnaie incite la population à rechercher, à côté de ses gains en monnaie, des sources moins aléatoires d'approvisionnement [4]. Enfin, l'extension des services sociaux — et de la Sécurité sociale en particulier — entraîne des changements profonds dans la nature des échanges intérieurs et juxtapose au secteur des échanges de type capitaliste un secteur nouveau, dans lequel les prestations sont fournies selon des règles ou modalités qui ne laissent plus à la contrepartie monétaire qu'un rôle accessoire.

3. M. Michel David (*Le marché noir*, Spid, 1946, p. 30) donne un tableau suggestif de la répartition des denrées au cours du premier semestre 1945, entre diverses catégories de consommateurs :

Distribution de marchandises par catégories de consommateurs.
(En % de la distribution totale de chaque produit.)

	COLLECTIVITÉS	CONSOMMATEURS PRIORITAIRES	ARMÉE	RESTE pour la CONSOMMATION NORMALE
Viande	6,2 %	20 %	12,8 %	61 %
Mat. prem.	4,2 %	10,3 %	6,5 %	79 %
Pommes de terre	25,2 %	10,2 %	10,3 %	54,3 %
Légumes secs	39,6 %	4,9 %	17 %	38,5 %
Sucre	4 %	3,2 %	3,7 %	89,1 %
Pâtes	9,5 %	7,2 %	8,5 %	74,8 %

On verra plus loin que la masse de produits à répartir est encore très inférieure à celle de 1938. Quand le paysan s'est alimenté et que les collectivités et prioritaires ont été servis, le flux de biens disponibles reste faible.

4. Cf. par exemple, en Hongrie, pendant la récente période d'hyperinflation, le développement des moyens collectifs de ravitaillement et l'extension des paiements en nature. V. *Etudes et conjoncture, Economie mondiale*, années 1946-1947.

L'étude des voies par lesquelles s'effectue la satisfaction des besoins est donc très délicate dans une période de transformations profondes, comme celle de la guerre et de l'après-guerre, non seulement parce que production et consommation (ou, pour employer des expressions plus larges, disponibilités et besoins) ont changé, mais aussi parce que leur point de rencontre n'est plus toujours le même.

3° La troisième difficulté tient à la distinction entre les échanges effectués entre les diverses unités économiques de la nation et leurs échanges internes. On peut dire que le total des échanges intérieurs d'une nation se présente comme la totalisation des échanges extérieurs des unités économiques qui la composent; il ne comprend pas les mouvements de biens et de marchandises qui se font au sein des unités composantes. Une telle distinction présente un intérêt dans les pays où la concentration des entreprises est rapide — et dans ceux où, par suite des difficultés d'approvisionnement sur les marchés, l'autoconsommation s'est développée. Dans les deux cas, le volume des échanges intérieurs d'une nation tend à se réduire :

a) On pourrait concevoir le cas limite d'un pays dans lequel toutes les opérations de production et de distribution seraient concentrées en une seule et gigantesque entreprise : les échanges intérieurs se limiteraient alors pratiquement à la valeur globale des biens de consommation finale livrés au consommateur; ils ne porteraient plus que sur la vente unique de biens et services terminaux, tous les mouvements de biens et services intermédiaires s'effectuant désormais au sein de l'entreprise nationale. Tout phénomène de concentration fait tendre la valeur globale des échanges intérieurs vers cette limite.

b) Poussé jusqu'à ses ultimes conséquences, le phénomène d'autoconsommation ferait tendre les échanges intérieurs vers zéro, puisque sa généralisation ferait de la nation une simple juxtaposition d'unités autarciques. Même si on abandonne l'idée trop abstraite de ce cas limite, on doit reconnaître qu'une multitude d'actes d'autosufficience diminue les échanges intérieurs : le cultivateur qui consomme la viande et le lait qu'il produit au lieu de s'approvisionner dans le commerce, la paysanne qui file la laine, la ménagère qui « fait durer » un vêtement, l'ouvrier qui cultive son jardin, l'industriel qui fabrique

lui-même une partie de son outillage, réduisent de façon sensible le volume des transactions commerciales.

Il faut signaler encore dans cet ordre d'idées les divergences qui peuvent apparaître dans la totalisation des échanges, selon le concept qu'on retiendra pour les « unités économiques » qui sont partie dans l'échange. Pour les échanges effectués en cours du processus de production et de distribution, le total sera différent selon qu'on retiendra les échanges effectués entre exploitations ou entre établissements. Le problème est particulièrement important pour tout ce qui concerne les transactions entre siège central et succursales ou entre société mère et filiales. Il semble que l'on puisse retenir ici le critère du *paiement effectif en monnaie*, pour savoir si l'on se trouve ou non en présence d'un échange; la simple comptabilisation en monnaie des mouvements de marchandises et services est insuffisante : elle étendrait trop la notion d'échange et obligerait à tenir compte de certains mouvements difficilement saisissables, comme par exemple les mouvements entre ateliers d'une même entreprise.

II. — Volume des échanges intérieurs et revenu national.

Si de nombreux travaux récents ont permis de préciser les concepts de revenu et de produit national et de mettre au point des méthodes de calcul, l'imprécision même qui s'attache tant à la notion de volume global des échanges intérieurs qu'à ses possibilités de calcul rend toute comparaison des deux catégories de grandeurs assez chimérique. Il semble pourtant qu'il y ait intérêt à présenter — sous une forme assez abstraite — un certain nombre d'observations.

a) Le volume global des échanges intérieurs et le revenu national sont des données de même nature : il s'agit de flux mesurables au cours d'une période, l'année par exemple. En première approximation, les trois grandeurs s'échelonnent : *produit national net* (valeur globale de la production, déduction faite de la production nécessaire pour maintenir le capital productif en état); *produit national brut* (qui comprend la part de la production à affecter au maintien en état de l'appareil de production), et *volume global des échanges* (valeur totale des

échanges successifs effectués sur le produit national brut). On pourrait tenter une première étude au moyen de schémas très simplifiés analogues à ceux utilisés par J.-W. Angell, dans *The Dynamics of Money*.

Supposons, par exemple, un pays dans lequel le produit national est obtenu par une seule production, effectuée en cinq stades succesifs (matière première, produit semi-fini, produit fini, vente en gros et vente au détail). Supposons encore que les valeurs ajoutées par chaque stade sont égales, et que la production est effectuée dans les proportions suivantes : 20 % à l'investissement nouveau et 80 % à la consommation.

Nous pouvons alors exprimer les relations suivantes :

Si le *produit national* est *100*, sa décomposition par stades est (valeur ajoutée par chaque stade) :

Matières premières	20
Produit semi-fini	20
Produit fini	20
Commerce de gros	20
Commerce de détail	20
TOTAL	100

Le volume global des échanges (ou *chiffre d'affaires national*) pourra s'exprimer ainsi :

Matières premières	20
Produit semi-fini	40
Produit fini	60
Commerce de gros	80
Commerce de détail	100
TOTAL	300

b) L'écart entre les deux grandeurs est d'autant plus grand que le processus de production est long, et qu'un nombre important d'unités économiques indépendantes y participe. Le progrès technique, en allongeant le processus de production, tend à rendre plus grand l'écart entre produit national et chiffre d'affaires national. La concentration des entreprises, au contraire, tend à le réduire.

Supposons, par exemple, que les stades industriels et commerciaux se concentrent. La valeur ajoutée par les nouvelles « unités » productives restera égale au total des valeurs ajoutées par les anciens stades de production. Le produit national sera :

Industrie : 20 + 20 + 20	=	60
Commerce : 20 + 20	=	40
TOTAL		100

Le chiffre d'affaires national sera :

Industrie	60
Commerce : 60 + 40........................=	100
Total......	160

Dans le cas limite imaginé ci-dessus (§ 1) d'une activité économique concentrée en une gigantesque entreprise, le chiffre d'affaires national tombera alors à la valeur des biens terminaux disponibles pour la consommation (l'investissement deviendra une activité interne de l'entreprise géante), et le chiffre d'affaires national sera, dans l'exemple choisi, de *80*.

c) Mais cette rapide analyse reste très imparfaite, car les échanges intérieurs comprennent, en dehors des transactions relatives aux biens et aux services dont le total forme le produit national courant, toute une série de transactions sur des bien capitaux antérieurement produits. Ces échanges ne modifient en rien le patrimoine de la nation; ils signifient seulement des changements dans la répartition de la propriété du capital national.

La vente d'une maison d'habitation par un industriel et l'achat par lui d'un outillage ne changeront en rien (si cette maison et cet outillage existaient déjà avant le début de la période) les modalités de comptabilisation du produit national. Ils s'inscriront, au contraire, dans le total des échanges intérieurs.

A la frontière de ces deux domaines se poseront des problèmes communs, par exemple dans le cas traité par les spécialistes du calcul du revenu national sous le nom de « *consommation de capital* ».

III. — La signification des statistiques disponibles sur les échanges intérieurs.

Il est impossible, dans l'état actuel de la documentation, de chiffrer la valeur totale des échanges intérieurs. Il n'existe même pratiquement aucune donnée permettant de suivre ses variations relatives. Force est donc de se rabattre sur les éléments disponibles, qui, directement ou indirectement, peuvent exprimer des changements dans tout ou partie des échanges. Parmi les moyens de connaissance indirecte, il importe de dis-

tinguer ceux qui ont trait à la *structure du commerce* (nombre de commerçants, fonds de commerce, faillites, liquidations judiciaires, etc.) et ceux qui *conditionnent les échanges* (volume de la production et des disponibilités, revenus monétaires, etc.).

Peuvent refléter plus directement les variations de l'activité économique, les données relatives au *trafic*, qu'il s'agisse de trafic des biens (transports ferroviaires) ou de mouvements de valeurs (trafic bancaire, paiements). Certaines statistiques fiscales (taxe sur les transactions), le volume de certaines ventes (automobile par exemple), pourront enfin fournir quelques données représentatives de l'évolution de marchés particuliers.

Les paragraphes qui suivent s'efforceront de regrouper, selon ce plan, les données fragmentaires dont on peut disposer.

IV. — La structure du commerce.

a) *Le nombre des commerçants et mouvement des fonds de commerce.* — Par décret-loi en date du 9 septembre 1939, complété par la loi du 17 juillet 1941, la création, l'extension et le transfert des établissements commerciaux ont été subordonnés à une autorisation administrative préalable. Les modalités de ces textes, obligatoires à partir du 1er octobre 1942, ont été définies par une circulaire du ministère de la Production industrielle en date du 24 juin 1942.

Le but de ces dispositions était à la fois de limiter le développement des professions commerciales en période de pénurie, d'orienter les commerçants nouveaux vers les branches où leur présence paraissait nécessaire et d'assurer à la collectivité des garanties (moralité, compétence, situation financière) des nouveaux commerçants.

Pour tenir compte de ces nouvelles dispositions, le *Bulletin de la Statistique générale* a publié, depuis le 1er janvier 1943, la statistique des créations de fonds de commerce.

Le retour à la liberté de création des fonds de commerce depuis le 1er janvier 1946 a provoqué un développement considérable des points de vente. Malheureusement, il est difficile d'en connaître l'évolution exacte; l'article 42 de la loi du 31 décembre 1945 dispose, en effet, que les avis de création ou d'extension de fonds de commerce ne font plus l'objet d'une inser-

tion au *Bulletin officiel des ventes*, de sorte que les nombres publiés pour 1946 sont dépourvus de toute signification.

Pour réduire l'importance des tableaux statistiques, les résultats dans le tableau ci-dessous sont donnés non pas mensuellement, mais trimestriellement.

Nombre de mutations et créations de fonds de commerce.
(1938-1946.)

	MUTATIONS	CRÉATIONS
1938 - 1er trim.	13.678	
2e trim.	12.747	
3e trim.	10.744	
4e trim.	12.591	
TOTAL......	49.760	
1939 - 1er trim.	13.498	
2e trim.	11.620	
3e trim.	8.946	
4e trim.	3.346	
TOTAL......	37.410	
1940 - 1er trim.	4.120	
2e trim.	3.373	
3e trim.	3.124	
4e trim.	9.360	
TOTAL......	19.977	
1941 - 1er trim.	10.832	
2e trim.	12.539	
3e trim.	11.759	
4e trim.	13.170	
TOTAL......	48.300	
1942 - 1er trim.	12.994	
2e trim.	13.703	
3e trim.	14.198	
4e trim.	18.989	
TOTAL......	59.864	
1943 - 1er trim.	16.857	6.779
2e trim.	15.433	7.455
3e trim.	11.907	5.515
4e trim.	12.746	5.351
TOTAL......	56.943	25.100
1944 - 1er trim.	14.683	6 415
2e trim.	13.964	5.744
3e trim.	6.271	3.107
4e trim.	17.072	4,899
TOTAL......	51.990	19.865
1945 - 1er trim.	24.268	10.798
2e trim.	23.383	13.097
3e trim.	23.286	17.200
4e trim.	32.434	24.880
TOTAL......	103.371	65.975
1946 - 1er trim.	27.651	(a)
2e trim.	27.801	»
3e trim.	22.564	»
4e trim.	27.487	»
TOTAL......	105.203	»

(a) A partir de 1946, statistique dépourvue de signification. (16.487 au premier trimestre, 11.000 au deuxième trimestre).

L'indice des mutations de fonds de commerce, calculé sur la base 1928 = 100, a évolué de la façon suivante :

1932	94	1940	28
1933	95	1941	69
1934	81	1942	85
1935	75	1943	80
1936	73	1944	73
1937	70	1945	146
1938	70	1946	149
1939	53		

Après le maximum des échanges constatés en 1930, la baisse est continue jusqu'en 1940. Jusqu'en 1937, M. Denuc expliquait cette diminution du nombre des mutations par le fait qu'une période de hausse des prix est peu favorable « au développement des ventes de fonds de commerce », les propriétaires disposés à céder leur exploitation préférant attendre que la valeur de leur fonds bénéficie elle aussi de l'augmentation générale. Même si on retient l'explication proposée, il faut admettre qu'à partir de 1938 de nouveaux facteurs jouent dans le sens de la diminution des ventes et cessions (désir de conserver un fonds de commerce, valeur concrète en période de menace de guerre et de guerre). Mais, dès 1942, le nombre des mutations dépasse celui de 1937 et 1938, sans doute parce qu'en raison du régime d'autorisation pour la création de fonds nouveaux, le moyen le plus simple d'accéder à la profession commerciale était alors l'achat d'un fonds déjà existant.

Le nombre des mutations en 1945 et 1946 (doublement en 1945 par rapport à 1944) doit pouvoir s'expliquer en partie par la masse d'opérations différées avant et pendant la guerre, qui sont effectuées dès la fin du conflit et en partie par les excès de la spéculation en période inflationniste. Les années 1947 et 1948 montreront s'il s'agit d'un phénomène accidentel de fin de guerre (analogue à la pointe des naissances constatée après chaque conflit) ou si, au contraire, il y a eu des changements profonds dans la structure du marché des fonds de commerce.

Les *créations autorisées* de fonds de commerce sont passées de 25.100 en 1943 à 19.865 en 1944 et à 65.975 en 1945 [5]. *Pour 1946*, après le retour à la liberté, les créations se sont multipliées, et les estimations les plus diverses ont été faites. Selon une déclaration de M. R. Cusin, secrétaire général du ministère de l'Economie nationale [6], du 1er janvier 1946 au début de 1947, c'est environ 400.000 fonds de commerce qui auraient été créés et 1 million de Français distraits de la production pour se livrer à des opérations commerciales.

5. Les renseignements fournis par l'Office interprofessionnel de la distribution font état d'un nombre bien moindre de créations de fonds de commerce : 11.657 en 1942, 4.531 en 1943 et 3.895 en 1944. Il semble que ces données soient contestables. Selon une enquête de l'O. I. D., les créations nouvelles de commerce auraient été surtout nombreuses dans les départements de la Seine et de la Haute-Garonne.

6. Déclaration de M. Cusin, *Journal du commerce*, 4 avril 1947.

Constatons donc tout d'abord qu'à la tendance à la fermeture définitive d'établissements commerciaux constatée en 1937-1938 [7] a succédé, sans doute dès le début du conflit (cf. décret de 1939), une tendance inverse au gonflement de l'appareil distributif; cette tendance, contenue pendant la guerre, prend une ampleur démesurée dès le retour à la liberté (1er janvier 1946).

Il convient cependant de discuter le nombre de 400.000 entreprises commerciales nouvelles créées dans les quinze mois qui ont suivi l'abrogation de la loi restrictive : il résulte d'une évaluation très approximative des inscriptions au registre du commerce et d'une extrapolation des statistiques établies par l'Office interprofessionnel de la distribution pour les premiers mois de 1946 [8]. Il comprend, à côté des activités commerciales proprement dites, des entreprises à caractère semi-artisanal (coiffeurs, teinturiers, réparation de cycles et d'appareils de radio, etc.), les restaurants, bars, débits de boisson [9], etc. Il semble également qu'il comprenne un nombre appréciable de forains et commerçants non sédentaires.

Un certain nombre d'explications ont été proposées de ce gonflement de l'appareil commercial français :

1° Désir de régulariser une activité commerciale, exercée illégalement pendant la période où l'autorisation préfectorale était nécessaire. Une partie des créations nouvelles de fonds en 1946 serait ainsi imputable à des créations effectives des années antérieures; le nombre de 400.000 serait à « étaler » sur plusieurs années.

2° Certaines inscriptions au registre du commerce n'auraient pas été suivies de l'ouverture de nouveaux points de vente. Un certain nombre de « commerçants potentiels », inquiets à l'idée de la remise en vigueur possible d'un régime restrictif, ont pris leur précaution et se sont inscrits pour conserver une liberté d'action ultérieure. Les 400.000 commerçants nouveaux de 1946 seraient donc à répartir non seulement sur des années passées, mais aussi sur des années futures.

7. *Revue d'économie politique*, 1938, p. 803.

8. D'après la note d'information n° 5 (9 avril 1947) du Centre d'études du commerce, qui précise que les statistiques de l'O. I. D. étaient elles-mêmes établies d'après les indications fournies par le registre du commerce.

9. La législation restrictive concernant ces établissements a également été abandonnée.

3° Un grand nombre de personnes auraient encore, selon le Centre d'études du commerce, pris des inscriptions au registre du commerce, afin de « bénéficier de titres ou de crédits de points de démarrage ». Cette pratique aurait été surtout importante dans le textile et l'alimentation. Elle correspond aussi au désir de certains industriels de conserver à titre licite (provision ou stock commercial) des marchandises stockées abusivement. Les produits alloués à ces « faux commerces » alimentent le marché noir ou augmentent la pénurie sur les marchés officiels par le gonflement de stocks spéculatifs. Leur danger est donc supérieur à celui que ferait courir à l'économie française la création de trop nombreux commerces « honnêtes ».

4° 25 à 30 % des nouvelles inscriptions correspondraient enfin, non pas à la création de nouveaux points de vente, mais à des « extensions de commerce » [10].

Même si l'on admet que c'est seulement environ 200.000 entreprises commerciales nouvelles qui ont été créées en 1946, on doit dire que, en y ajoutant les créations autorisées pendant la guerre, la France a sans doute 350.000 entreprises commerciales de plus qu'en 1938 (non compris les extensions d'entreprises existantes, complétées par des rayons nouveaux, par exemple : charcuterie devenant alimentation générale, parfumerie vendant de la maroquinerie, etc., la pénurie de certains produits ayant accentué cette tendance des commerces à devenir polyvalents).

Le corps commercial de la France, ainsi gonflé et moins spécialisé n'a, comme nous le verrons plus loin, qu'un volume de biens inférieur à celui d'avant guerre à distribuer.

b) *Le personnel salarié du commerce.* — Les statistiques trimestrielles du ministère du Travail permettent de suivre les effectifs et la durée du travail et de calculer un indice brut d'emploi; les données relatives aux années antérieures ne peuvent leur être comparées en raison des changements profonds intervenus dans les méthodes d'établissement des statistiques. Il ne concerne que les « commerces divers », à l'exclusion des spectacles, banques, assurances et soins personnels.

10. Estimation du Centre d'études du commerce, note n° 5, 2 avril 1947.

Emploi dans le commerce.

Année 1938 = 100.
Effectifs en avril 1938 = 1.057.000 personnes.
Durée du travail, avril 1938 = 40,9 heures par semaine.

	INDICE DES EFFECTIFS	INDICE DE LA DURÉE du travail	INDICE BRUT DE L'EMPLOI
1946 - Janvier	76,7	101,5	77,9
Avril	76,5	103,6	79,3
Juillet	76,9	102,9	79,1
Octobre	81,9	102,7	84,1
1947 - Janvier	83,1	103,2	85,8
Avril	87	104,5	90,9
Juillet	86,7	106	91,9

Les enquêtes ne visent que le personnel occupé dans les établissements, à l'exclusion des chefs d'entreprise, des isolés et des chômeurs. Des deux mouvements inverses — augmentation du nombre des entreprises et diminution du nombre des salariés du commerce — on peut conclure à la diminution de l'importance moyenne des points de vente.

c) *La valeur des fonds de commerce.* — On peut, en partant de la statistique des droits d'enregistrement, tenter d'évaluer la valeur globale des fonds ayant fait l'objet de mutations et d'en tirer une valeur moyenne des fonds. Le calcul avait déjà été fait en 1938 [11]. Un indice de la valeur moyenne du fonds, base 100 en 1938, a été ajouté.

Comme il était noté dans la *Revue d'économie politique* en 1938, il s'agit d'une statistique fiscale, et les sommes dissimulées au fisc échappent aussi à la statistique. Les fraudes étaient déjà sans doute, dès 1938, importantes. Mais il semble, comme on va le voir, que les dissimulations aient, depuis cette date, très sensiblement augmenté.

11. Cf. *Revue d'économie politique*, 1938, p. 805. En raison du caractère très approximatif de ces calculs pour la période 1938-1946, il n'a pas paru nécessaire de faire toutes les corrections envisagées en 1938 pour tenir compte, par exemple, de la part que les fonds et clientèles représentent régulièrement dans les valeurs imposées — ou encore du décalage d'un mois et demi (simple hypothèse) entre l'annonce de la vente au *Bulletin officiel* et le recouvrement des droits. Le taux des droits qui a été retenu pour le calcul est le *taux principal* applicable aux éléments autres que les marchandises neuves. En raison des changements des méthodes, les résultats ne sont pas strictement comparables à ceux obtenus en 1938 (cf. R. E. P., p. 805).

Mutations de fonds de commerce.

ANNÉES	TAUX DES DROITS (taux principal)	DROITS PERÇUS (en millions de francs)	VALEUR GLOBALE des fonds (en milliards de francs)	NOMBRE de MUTATIONS (en milliers)	VALEUR MOYENNE du fonds (milliers de francs)	INDICE de la VALEUR moyenne
1938......	8,5 %	170,3	2	49,7	40,000	100
1939......	9,2 %	131,2	1,4	37,4	38.000	95
1940......	»	72,0	0,8	19,9	40.000	100
1941......	»	220,8	2,4	48,3	50.000	125
1942......	12 %	452,4	3,8	59,8	63.000	157
1943......	»	544,9	4,5	56,9	79.000	197
1944......	»	642,5	5,4	52,0	104.000	260
1945......	»	1.293,9	10,8	103,4	105.000	262
1946......	10 %	1.986,2	20	105,2	190.000	475

L'indice de la valeur moyenne des fonds (telle qu'elle est saisie par le fisc) a évolué comme l'indice des prix de gros — mais avec un décalage : l'*indice de la valeur moyenne des fonds, pour chaque année, est à peine au niveau atteint par l'indice des prix de gros à la fin de l'année précédente.* De plus, le rapprochement avec l'indice des valeurs à revenu variable est assez significatif :

Indice de la valeur moyenne des fonds (d'après les statistiques fiscales)		Indice de prix de gros		Indice des valeurs à revenus variables	
En 1941	125	En mai 1940.......	138	En mai 1940....	134
En 1942	157	En déc. 1941......	186	En déc. 1941....	376
En 1943	197	En déc. 1942......	216	En déc. 1942....	613
En 1944	260	En déc. 1943......	249	En déc. 1943....	588
En 1945	262	En déc. 1944......	276	En déc. 1944....	613
En 1946	475	En déc. 1945......	469	En déc. 1945....	694
		En déc. 1946......	842	En déc. 1946....	1.244

Or, de 1940 à 1946, les facteurs qui ont poussé à l'augmentation des valeurs des fonds de commerce ont été particulièrement importants : Tout porte à croire que la hausse des fonds a été sensiblement plus rapide que celle des prix, alors que les déclarations au fisc restaient calculées sur la base d'une estimation — jugée plausible — effectuée en fonction de mouvements de prix de l'année précédente. En effet, en plus de la hausse qui tendait à « réévaluer » les fonds au fur et à mesure de dépréciation de la monnaie (et qui justifierait le parallélisme avec l'évolution des prix de gros), d'autres motifs de hausse ont joué; le Centre d'études du commerce les présente ainsi :

1° « Au cours de la guerre, le commerce a attiré maints candidats jusque-là étrangers à la profession : amateurs séduits par

l'apparente facilité des gains, trafiquants soucieux de s'assurer une façade derrière laquelle abriter leurs opérations...; les commerces les plus recherchés étaient précisément ceux où les denrées étaient les plus rares et les plus étroitement contingentées... »

2° « L'influence de la législation de guerre contribuait, de son côté, à accentuer la hausse, toute création ou extension de fonds de commerce étant soumise à autorisation administrative préalable... Cette autorisation n'étant que difficilement accordée, le rachat d'un fonds existant devenait le seul procédé permettant de s'installer dans le commerce, d'où augmentation du prix de ces fonds... Ce que l'on était disposé à acquérir à n'importe quel prix sous ce régime, c'était en quelque sorte *le droit à l'exercice du commerce*, même si les autres éléments du fonds n'avaient pas grande valeur... »

3° Enfin, après le retour à la liberté du commerce, la compétition des candidats commerçants est devenue encore plus vive : « Si l'ouverture de commerces nouveaux n'était plus arrêtée par les pouvoirs publics, c'est par la rareté des locaux disponibles qu'elle se trouvait désormais freinée... Les prix des fonds continuaient à suivre leur mouvement ascendant; cette fois, parmi les éléments constitutifs de la valeur d'un fonds, c'est le *droit au bail* qui devenait un facteur primordial. » [12].

d) Faillites et liquidations judiciaires. — Après la pointe de 1932, le nombre des faillites avait sensiblement décru dans les années qui ont précédé la guerre. Au début de 1938, le nombre des liquidations et faillites était inférieur de 20 % à son niveau de 1928. Mais déjà, à cette époque, l'amélioration constatée tenait moins à un retour à la prospérité qu'à un changement dans les habitudes commerciales : elle était due « tant à l'attitude des acheteurs, qui en face des difficultés (du moment) ont spontanément renoncé à exiger des vendeurs la stricte exécution de leurs obligations pour éviter des ruines inutiles dans l'intérêt commun, qu'à celle du gouvernement, qui a incité les tribunaux à accorder aussi fréquemment que possible des sursis aux demandes de mise en faillite et des délais à l'exécution des jugements, ce qui conduit bien souvent les créanciers à abandonner des poursuites trop onéreuses ou inopérantes » [13].

12. Centre d'études du commerce, note n° 17, 23 août 1947.
13. *Revue d'économie politique*, 1938, p. 807.

La tendance s'est amplifiée au cours de la guerre, tandis que se développaient les mesures de soutien en faveur des entreprises menacées.

Le total annuel des faillites et liquidations judiciaires a suivi l'évolution suivante :

	Faillites	Liquidations judiciaires
1938	4.818	1.773
1939	3.773	1.281
1940	923	304
1941	1.179	236
1942	918	97
1943	525	50
1944	547	74
1945	453	80
1946	680	113

Le tableau ci-dessous donne le détail de l'évolution par trimestres pour un certain nombre de branches représentatives des différentes activités (industrie, commerces alimentaires, commerces non alimentaires) :

FAILLITES et LIQUID. JUD. (total)	BOULANGERIE PATISSERIE	INDUST. CHIMIQUE	TRANSPORTS	COMMERCE ALIMENT.	RESTAURANTS HOTELS	QUINCAILLERIES	BAZARS	FORAINS	BANQUES ASSURANCES	SOINS PERSONNELS
1938 - 1er trim.	45	11	59	121	101	50	8	28	8	34
2e trim.	90	18	46	214	131	60	12	18	10	25
3e trim.	45	7	31	138	110	33	18	9	4	18
4e trim.	80	9	55	202	141	45	12	23	8	26
1939 - 1er trim.	67	15	50	199	125	36	13	32	12	34
2e trim	57	22	51	160	112	45	21	30	11	27
3e trim.	47	17	29	148	86	34	10	23	9	18
4e trim.	11	5	8	66	44	8	4	2	14	2
1940 - 1er trim.	19	7	7	62	28	9	6	8	4	10
2e trim.	14	5	5	32	21	5	6	3	3	2
3e trim.	10	1	3	23	7	3	2	1	0	1
4e trim.	21	3	8	31	30	3	0	6	3	6
1941 - 1er trim.	27	3	7	30	24	8	8	3	1	5
2e trim.	20	2	11	33	33	7	1	2	2	4
3e trim.	13	1	7	20	16	6	4	2	2	4
4e trim.	15	3	9	32	19	13	5	6	2	1
1942 - 1er trim.	11	3	12	21	18	3	3	3	8	7
2e trim.	12	6	10	17	12	20	4	1	3	1
3e trim.	7	4	6	8	11	4	0	2	1	3
4e trim.	5	2	8	14	13	8	3	3	1	6
1943 - 1er trim.	4	2	7	8	13	6	4	0	1	4
2e trim.	3	2	7	8	6	2	1	0	0	1
3e trim.	0	1	5	5	6	2	3	0	2	0
4e trim.	5	5	8	15	9	5	3	2	2	4
1944 - 1er trim.	4	5	6	16	9	8	2	3	3	3
2e trim.	2	1	10	15	11	10	2	3	1	2
3e trim.	0	3	5	4	6	3	2	2	1	2
4e trim.	2	6	4	13	5	3	1	2	1	1
1945 - 1er trim.	6	7	4	10	14	2	0	0	1	4
2e trim.	2	3	12	9	12	4	1	2	1	0
3e trim.	2	2	6	6	6	2	0	2	3	2
4e trim.	2	3	5	4	2	3	1	0	0	1
1946 - 1er trim.	1	2	13	19	8	6	4	1	1	2
2e trim.	2	1	14	15	7	6	2	1	1	1
3e trim.	3	4	10	20	12	1	2	0	0	2
4e trim.	3	2	24	20	17	6	5	2	2	2

V. — L'approvisionnement du commerce.

En face de l'évolution un peu artificielle de la situation des commerçants, il importe de donner une vue rapide de l'importance des quantités de marchandises et services qui peuvent faire l'objet des échanges intérieurs. Une première approximation nous est fournie par les indices de la production industrielle et de la production agricole. Une seconde approximation nettement meilleure, est celle des *disponibilités*, car elles tiennent compte de l'apport des importations et du prélèvement réalisé par les exportations. Malheureusement le calcul des disponibilités est extrêmement difficile pour les années d'occupation, en raison de la diversité des méthodes employées par les Allemands pour s'approvisionner en France (exportations enregistrées statistiquement, achats massifs au marché noir, prélèvement des troupes d'occupation, achats individuels, etc.). Le tableau ci-dessous tente cependant une estimation. Il est extrait d'*Etudes et conjoncture-Union française*, décembre 1946-janvier 1947 (Bilan de l'économie française depuis la Libération).

	Indice des disponibilités		
1938 = 100	en produits agricoles	en produits industriels	globales
1941. Mars	74	64	67
Juin	74	69	71
Sept.	67	64	65
Déc.	67	60	63
1942. Mars	67	56	61
Juin	67	58	62
Sept. ..	65	56	60
Déc.	65	57	57
1943. Mars	65	50	56
Juin	65	53	58
Sept. ..	70	48	57
Déc.	70	48	57
1944. Mars	70	52	60
Juin	70	32	48
Sept. ..	70	21	41
Déc.	70	37	51
1945. Mars	70	43	54
Juin	70	50	58
Sept. ..	80	61	69
Déc.	80	70	74
1946. Mars	80	84	82
Juin	80	95	89
Sept.	80	97	90

Les disponibilités en biens n'ont pas été, dans leur totalité, commercialisées. Abstraction faite des quantités passées au marché noir, il faut tenir compte de l'autoconsommation paysanne qui a permis aux agriculteurs de maintenir le niveau de leurs rations et de les améliorer qualitativement (augmentation de la consommation de viande par exemple). Dans ces conditions, le volume des biens commercialisés — et principalement dans le commerce alimentaire — est resté souvent inférieur à celui des disponibilités.

La statistique des abattages à La Villette en est un exemple représentatif : alors que les disponibilités agricoles ne sont pas tombées en dessous de 65 % du niveau de 1938, les abattages de bovins en 1943 et 1946 ont été à peine de l'ordre de 30 % des abattages d'avant guerre. Les variations continuelles de la politique des prix paraissent également responsables de ces oscillations [14].

Nombre de bovins abattus à La Villette.

(En milliers de têtes.)

	MOYENNE MENSUELLE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1938....	28,3	30,0	26,3	27,0	26,6	30,0	27,9	24,8	26,1	24,9	35,0	29,3	31,8
1939....	25,4	31,6	27,2	30,5	26,4	32,0	29,4	28,6	21,3	16,5	22,7	19,1	19,6
1940....	22,9	21,5	20,0	17,0	21,4	17,7	6,7	13,2	30,9	46,7	35,4	24,9	18,9
1941....	18,3	17,4	13,9	10,8	7,8	17,8	15,7	17,4	14,3	19,6	28,7	28,1	27,4
1942....	22,6	23,7	15,0	12,2	14,5	12,0	18,4	25,1	30,6	35,5	35,2	23,8	24,6
1943....	10,0	30,0	26,3	27,0	26,6	30,0	27,9	24,8	26,0	24,9	34,9	29,9	31,8
1944....	13,5	18,7	10,8	10,6	10,0	13,4	7,6	6,9	13,7	7,6	24,0	30,7	17,7
1945....	14,9	11,6	9,7	9,0	7,2	10,0	11,2	17,9	16,9	6,2	27,5	27,2	24,2
1946....	8,9	8,7	5,5	2,4	1,5	2,8	1,9	5,1	21,5	24,5	17,0	5,4	11,2
1947....	»	6,9	17,8	13,5	»	»	»	»	»	»	»	»	»

VI. — Les données représentatives de l'activité générale des échanges.

On se référera successivement au trafic ferroviaire, aux opérations de banque et à diverses estimations de l'évolution du chiffre d'affaires.

a) *Le trafic ferroviaire.* — En 1938, les données suivies régulièrement dans l'*Annuaire de la Revue d'économie politique*

14. V. le graphique placé en fin d'étude, p. 1327.

étaient le nombre moyen journalier des wagons chargés et les recettes des chemins de fer. Ces deux séries statistiques paraissent aujourd'hui assez peu en mesure de donner une idée de l'activité des échanges. En ce qui concerne les recettes, il faudrait, en effet, tenir compte des innombrables modifications des tarifs, intervenues depuis 1939. Pour les wagons chargés, la comparaison avec l'avant-guerre est faussée par la variation du chargement moyen (11 tonnes 4 par wagon en janvier 1947 contre 9 tonnes en 1938).

La série statistique la plus adaptée paraît donc être celle du *tonnage kilométrique utile*, qui est donnée dans un tableau ci-dessous. Néanmoins, comme les résultats en tonnes kilométriques utiles n'ont pas été publiés pour 1939-1940 et 1941, il a paru indispensable de reproduire la statistique des wagons chargés, qui est plus complète : trois séries ont été calculées pour 1938 :

α. Non compris les wagons chargés en provenance des compagnies secondaires. Les résultats de 1939, 1940, 1941 et 1942 sont comparables à cette série.

β. Non compris la sous-direction de Strasbourg : les résultats de 1943 et 1944 sont comparables à cette série.

γ. Y compris la sous-direction de Strasbourg : les résultats de 1945 et 1946 sont comparables à cette série.

Nombre moyen journalier des wagons chargés [15] par la S. N. C. F.

	1938			Comparables à 1938 (a)				Comp. à 1938 (b)		Comp. à 1938 (c)	
	a	b	c	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946
Janvier	35 230	35 700	39 412	36 284	33 087	25.299	25.022	22.840	18.159	6 754	24.196
Février	37 365	38 437	42 249	38 307	35.757	27 929	24.678	23.771	17.658	8.983	27 140
Mars	38.986	39.614	43 208	39.025	37.760	27.646	25.075	22.466	16.319	11.480	27.904
Avril	37.034	37.647	41 616	36.422	39.672	28 915	25.510	23.437	13.591	12.274	29.794
Mai	36 632	37.288	40 780	36 284	28.225	28.654	24.561	23.816	9.274	13.391	30.472
Juin	37 737	38 434	42.169	39 581	»	28.603	25 925	23.834	4.665	15.990	30.593
Juillet	[illegible]	35 529	38 553	35.784	»	29.439	26.070	23.218	3.706	17.546	31.411
Août	32 267	32 840	35 704	32 944	16.705	27.983	25.242	21.351	1.507	19.499	30.858
Septembre	36 723	37.386	41 057	14.923	19 569	29.887	26.284	20.017	2.354	21.343	»
Octobre	[illegible]	39 264	42 950	30 969	24.519	31.847	25 891	19.249	5.293	23.603	»
Novembre	39 704	40.824	44 042	37 287	28.472	31.447	24.360	20.333	6 936	25.994	»
Décembre	37 173	37.882	[illegible]	37 458	27.012	29.477	23.111	18.656	7.308	23.196	»
Moyenne journ. de l'année....	36.935	37.536	41.061					21.947		16.710	

a) Non compris wagons chargés en provenance compagnies secondaires.
b) Y compris wagons chargés en provenance compagnies secondaires, non compris sous dir. Strasbourg.
c) Y compris wagons chargés en provenance compagnies secondaires, y compris sous dir. Strasbourg.

15. Non compris les transports militaires depuis 1939. Compte tenu du nombre de jours des différents mois (B. S. G. F., février 1943. p. 46; décembre 1945, p. 124; J. A., 1946. p. 323).

TONNAGE KILOMETRIQUE

(en milliards de tonnes-kilomètres utiles).

MOIS	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946
Janvier	2.3	2.7	3.1	2.3	2.5	2.4	2.1	0.8	2.6
Février	2.4	2.6	3.3	2.4	2.2	2.3	1.9	1	2.6
Mars	2.6	2.8	3/8	2.8	2.6	2.5	1.9	1.4	3
Avril	2.3	2.6	3.9	2.7	2.6	2.6	1.5	1.4	3
Mai	2.5	2.8	2.1	2.9	2.6	2.6	1	1.6	3
Juin	2.6	3	0.8	3.6	2.7	2.5	0.4	1.8	3
Juillet	2.3	2.7	0.8	2.7	2.7	2.4	0.4	1.9	3.1
Août	2	2.4	1.2	2.5	2.6	2.1	0.2	2	3
Septembre..	2.1	1.6	1.4	2.5	2.7	2	0.2	2	3.2
Octobre	2.7	2.8	2	2.7	3.7	1.9	0.5	2.4	3.4
Novembre ..	2.6	3.2	2.4	2.7	2.3	2	0.7	2.4	3.5
Décembre ..	2.7	3.4	2.4	2.8	2.4	2	0.8	2.4	3.2
Total.....	29.4	32.6	27.2	32.6	30.6	27.3	11.6	21.1	36.6
Moy. mens...	2.4	2.7	2.2	2.7	2.5	2.3	1	1.8	3

Indices bruts (base 100 = moy. 1938) **du tonnage kilométrique.**

	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946
Janvier ...	96	»	»	»	103	98	86	31	103
Février ...	97	»	»	»	88	94	77	37	104
Mars	106	»	»	»	106	103	78	56	118
Avril	94	»	»	»	105	105	61	59	120
Mai	102	»	»	»	105	107	42	62	»
Juin	104	»	»	»	109	101	19	73	»
Juillet	94	»	»	»	107	98	16	77	»
Août	81	»	»	»	109	88	8	84	»
Septembre .	101	»	»	»	108	78	8	87	»
Octobre ...	110	»	»	»	108	78	20	97	»
Novembre .	108	»	»	»	95	82	27	98	»
Décembre .	109	»	»	»	99	82	32	99	»
	100	»	»	»	100	93	48	72	»

Le retour dès la fin de 1945 à un volume de trafic ferroviaire du même ordre de grandeur que celui de 1938 peut être considéré comme un élément satisfaisant, car ce résultat a été obtenu avec un parc de wagons et de machines inférieur en quantité et en qualité à celui d'avant guerre. Néanmoins, il y a lieu de présenter les observations suivantes :

1° Le trafic ferroviaire de 1938 était très inférieur à celui de 1928 (il n'en représentait que 60 à 70 %);

2° Du fait de la guerre et des changements de structure de l'économie française [les points d'importation ne sont plus les mêmes qu'avant guerre; certaines usines, déplacées, sont plus éloignées de leurs sources de matières premières; les modalités de la répartition par les Pouvoirs publics entraînent parfois un allongement des parcours, et enfin les diverses pénuries (celle de charbon en particulier) entraînent des ruptures de stock qui sont à l'origine de mouvements supplémentaires de marchandises] font que, à tonnage transporté égal, il n'est pas certain qu'on obtienne la même efficience.

3° Les difficultés rencontrées par la reprise des autres modes de transport font que le chemin de fer assure actuellement une partie du trafic, qui, autrefois, était effectué par route ou par voie d'eau.

Le trafic assuré par la navigation fluviale, y compris celui des hydrocarbures, n'était encore, en 1946, qu'à peu près la moitié de celui d'avant guerre :

	Tonnes embarquées (en milliers)	Tonnes-kilomètres (en millions)
	—	—
1938	45.018	8.256
1944	12.845	1.603
1945	15.194	2.616
1946	24.944	

Le tonnage embarqué, qui, en 1945, représentait à peine 34 % de celui de 1938, dépasse 55 % en 1946 [16].

Le tonnage kilométrique était en 1945, par rapport à 1938, de 32 %. Celui de 1946 n'est pas encore connu.

Le volume de trafic assuré par la route est plus difficile à connaître. Des évaluations ont été tentées par l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques (*Etudes et conjoncture, Union française*, décembre 1946, p. 54 et 55) : de 13 milliards de tonnes-kilomètre en 1938, le trafic routier serait tombé approximativement à 6 milliards de tonnes-kilomètre en 1945 et serait remonté à 10 milliards en 1946. La progression pourra se poursuivre en 1947, car le parc de camions se reconstitue rapidement : le seul problème sera de savoir si, en raison de l'accroissement de l'activité de la S. N. C. F., la reprise du trafic routier pourra se faire sans qu'on assiste à un nouveau duel rail-route.

L'évolution du trafic aérien est retracée dans le tableau ci-dessous. En 1946, la Compagnie Air-France exploitait 55 lignes représentant 181.000 kilomètres (contre 41.000 kilomètres en 1938).

Le trafic marchandises est 10 fois, et le trafic voyageurs 5 fois plus grand qu'en 1938.

Trafic aérien.

	Tonnes-kilomètres	Passagers-kilomètres
	—	—
1938	66.250.000	2.166.000
1945	122.680.000	4.427.000
1946	306.920.000	19.925.000

b) *Les opérations de banque.* — Les opérations de compensation traduisent toute une série de règlements relatifs tant à des opérations commerciales qu'à des opérations financières. Les opérations de compensations postales ne sont pas analysées dans la présente chronique en raison de l'importance des opérations par voie postale faites par les comptables publics.

16. Cf. *Etudes et conjoncture, Union française*, septembre-octobre-novembre 1947; *Inventaire de l'économie française en 1946*.

Chambre de compensation des banquiers de Paris.

MONTANT DES EFFETS PRÉSENTÉS A LA COMPENSATION (en millions de francs).
(Moy. mensuelle 1925-1938 = 33.147. Déc. 1924 = 27.126.)

ANNÉES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL DE L'ANNÉE
1925....	23.913	24.650	29.170	27.889	25.390	33.895	29.454	24.283	24.716	39.812	42.105	46.379	371.656
1926....	37.293	37.770	47.473	44.589	48.661	49.582	55.843	46.228	42.172	45.138	49.800	43.302	547.851
1927....	30.288	28.500	26.503	26.264	26.352	24.131	23.704	23.859	20.593	24.604	26.363	26.514	307.705
1928....	27.710	26.679	28.452	29.751	36.921	43.170	36.841	35.348	37.069	38.649	37.318	36.643	414.551
1929....	41.578	36.279	40.617	29.751	41.499	41.941	50.140	46.383	42.626	48.005	41.091	42.721	512 465
1930....	45.843	43.806	45.995	47.630	51.442	51.428	50.140	43.196	48.591	48.007	38.033	42.485	555.996
1931....	42.369	39.389	41.065	44.109	42.959	48.851	41.932	32.446	35.236	38.529	25.346	28.293	460.524
1932....	28.165	25.753	31.644	29.763	28.100	28.822	25.920	24.431	24.407	26.357	27.612	31.420	332.394
1933....	32.086	28.449	30.822	28.292	34.216	30.783	34.217	28.830	31.631	33.549	35.017	30.652	378.544
1934....	33.633	33.994	26.939	24.827	25.552	26.763	25.186	24.066	23.216	28.001	27.893	24.049	324.149
1935....	31.419	24.555	28.687	30.206	32.539	27.390	27.940	24.662	24.295	30.281	31.849	25.480	339.303
1936....	26.773	24.685	27.062	27.240	25.746	25.308	20.479	16.895	21.616	26.159	23.385	25.585	290.933
1937....	24.291	24.095	30.183	31.631	26.247	29.991	28.318	23.175	30.780	33.590	29.154	30.640	342.095
1938....	32.417	27.426	33.964	34.867	45.519	34.498	28.973	33.078	24.294	24.813	32.172	38.568	390.589
1939....	33.063	32.166	36.168	25.974	29.309	30.565	27.834	26.779	12.582	18.040	17.243	16.110	305.833
1940....	19.431	19.154	20.774	23.987	21.319	5.684	1.306	8.463	11.039	9 667	9.369	15.303	165.496
1941....	16.050	15.435	17.665	17.345	19.199	20.723	21.450	21.751	22.913	26.980	23.730	30.612	256.855
1942....	30.150	28.824	31.488	31.958	31.317	37.813	38.741	33.905	33.212	38.531	34.219	36.978	407.136
1943....	37.235	36.767	39.479	37.513	42.431	39.280	42.379	38.519	35.920	38.244	44.086	43.814	477.617
1944....	47.341	42.694	46.603	38.879	40.704	40.465	38.597	24 833	25.391	32.546	40.389	45.650	464.092
1945....	40.275	36.330	47.827	46.637	48.812	73.032	69.574	60.281	58.198	77.503	80.428	79 088	717.985
1946....	103.644	104.477	113.042	122.004	130.886	129.218	153.565	130.887	135.865	167.866	164.417	190.153	1.646.024
1947....	189.486	180.808	202.568	218.366	210.707	128.189	305.082	211.215	250.978	»	»	»	»

Chambre de compensation des banquiers de Paris.

INDICES AJUSTÉS MOYENNES MOBILES TROIS MOIS APRÈS ÉLIMINATION DES VARIATIONS SAISONNIÈRES.
(Base 100 : moy. mensuelle 1925-1938.)

ANNÉES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1925..........	»	»	77,6	80,3	77,9	81,7	84,1	87,8	84,1	95,4	111,6	131,2
1926..........	128,2	124,5	122,1	127,4	132,8	133,8	146,3	153,0	154,4	145,1	144,6	141,4
1927..........	126,0	104,5	85,5	80,2	74,7	72,0	70,2	72,5	73,3	74,8	75,3	79,3
1928..........	82,1	83,0	82,8	83,5	89,7	102,8	110,7	116,1	117,7	120,5	119,3	115,1
1929..........	117,6	117,3	118,3	115,3	115,5	116,0	126,1	139,8	148,7	148,6	138,9	134,7
1930..........	131,9	135,6	135,5	135,2	136,6	140,5	144,4	145,4	152,4	151,6	142,3	131,3
1931..........	125,1	127,3	122,8	122,6	121,0	127,4	120,6	123,1	117,4	115,0	104,7	94,1
1932..........	83,3	84,2	85,3	85,6	84,5	84,6	78,4	79,7	80,4	81,5	82,6	87,3
1933..........	92,8	94,2	91,3	86,2	88,1	87,5	94,2	94,7	101,7	101,9	105,7	101,5
1934..........	101,2	100,8	95,1	85,1	73,0	72,3	73,4	76,7	78,0	81,5	83,3	81,8
1935..........	84,9	81,9	84,5	81,9	86,3	84,5	83,2	80,7	82,5	85,6	90,9	89,6
1936..........	85,8	78,9	78,5	77,7	75,6	73,4	67,6	62,6	63,4	69,7	74,9	76,8
1937..........	74,6	75,9	78,3	84,2	83,2	82,4	80,1	81,8	88,5	94,6	98,6	95,4
1938..........	93,8	92,6	93,5	94,4	107,8	107,6	102,9	97,8	93,0	89,6	85,6	97,7
1939..........	105,6	106,3	101,2	93,0	86,3	80,3	83,0	85,9	71,7	62,5	50,2	52,5
1940..........	53,7	56,1	59,3	62,7	62,3	48,0	26,3	16,0	23,0	31,6	31,7	35,0
1941..........	41,3	48,0	49,1	49,6	51,1	53,6	61,1	67,8	74,2	77,5	77,5	83,1
1942..........	85,9	91,8	90,4	90,7	89,5	94,7	102,3	111,3	113,5	114,4	111,7	112,2
1943..........	110,4	113,8	113,4	112,0	112,7	111,7	117,6	121,5	125,4	122,3	124,5	131,0
1944..........	139,7	139,2	136,5	126,3	119,1	112,5	113,4	103,5	94,5	89,4	103,2	121,3
1945..........	128,6	125,2	123,9	128,2	135,2	157,6	181,6	204,1	201,7	211,5	226,9	242,4
1946..........	267,5	294,6	320,8	333,8	345,2	357,9	392,8	418,4	450,9	469,4	492,4	534,0
1947..........	553,8	574,4	572,1	591,1	596,3	523,4	615,8	657,4	819,9	»	»	»

Pour les statistiques de la Chambre de compensation des banquiers de Paris, deux tableaux sont reproduits : le premier donne le montant des effets présentés à la compensation; le second, un indice ajusté calculé par l'I.N.S.E.E. Il apparaît nettement que la progression, de 1938 à 1946, est inférieure à la hausse des prix de gros et des prix de détail pendant la même période.

c) *Volume des transactions.* — A défaut d'une statistique permettant de saisir, en valeur absolue, le montant du chiffre d'affaires, on peut se référer à des données partielles qui permettent de suivre l'évolution, en valeur relative, dans certains secteurs. A ce titre, les statistiques de l'impôt sur les transactions sont intéressantes. Malheureusement, les résultats de 1939 et 1940 sont sans grande signification (période de mise en application). De plus, il importe de préciser qu'un grand nombre de transactions échappent à l'impôt : eau, gaz, électricité, vente du pain et du lait; vente des journaux, timbres et papiers timbrés; affaires assujetties à l'impôt sur les opérations de bourse des valeurs et à l'impôt sur les opérations de bourses de commerce; affaires d'exportation; affaires d'assurances, etc.

La taxe sur les transactions frappe essentiellement les affaires faites par des personnes qui achètent pour revendre ou accomplissent des actes relevant des professions assujetties à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (y compris les artisans et assimilés).

Le tableau ci-après établi par le bureau des statistiques du ministère des Finances donne l'évolution de l'assiette de cet impôt depuis 1939 :

Bureau de Statistique
et d'Etudes financières.

Assiette de la taxe sur les transactions.

(En milliers de francs.)

	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947
Janvier	»	14.918.800	61.190.000	65.609.191	101.747.355	67.807.264	62.656 944	164.129.854	326.430.500
Février	»	52.542.100	59.525.300	69.112.709	77.059.859	88.635.074	75.764.417	210.980.909	403.972.500
Mars	»	54.135.300	52.167.800	56.365.182	72.961.371	79.109.072	80.547.915	183.168.247	314.940.900
Avril	»	62.981.900	61 280.300	69.962.736	78.713.323	87.150 273	99.428.850	250.503.482	393.107.380
Mai	1.890.400	53.416.800	59.945.500	64.576.664	85.470.252	84.703.378	80.918.659	270 660.898	380.914.832
Juin	6.409.800	50.779.700	56.405.660	66.445 500	78.658.049	73.127.532	101.784.644	231.117.824	416.218.876
Juillet	29.387.600	19.389.200	61.974.000	70.884.264	82.400.111	78.904.321	118.945.392	296.148.374	417.681.268
Août	36.421.400	35.108.300	60.243.600	75.107.455	82.492.973	41.604.132	122.479.752	253.465 399	389.227.758
Septembre ...	29.842.500	38.491.700	53.666.500	65 356.836	73.772.746	31.833.730	117.584.381	220.445.616	»
Octobre	29.518.200	47.067.900	60.742.800	69.750.500	79.157.035	58.138.842	144.145.587	307.214.000	»
Novembre	33.740.060	50 301.900	61.041.700	73.510.955	80.024 245	58.723.605	184.350.876	317.762.796	»
Décembre	39.250.000	87.946.600	56.295.000	69.729.982	104.073.969	80.936.806	222.144.763	451.483.000	»
TOTAUX	206.456.900	569.050.200	704.478.100	816.411.974	996.528.288	847.674.029	1.380.782.180	3.157.082.399	»

Pour pouvoir comparer l'évolution de ce volume de transactions aux autres indices de l'activité des échanges établis sur la base 1938 = 100, il faut employer une méthode indirecte.

Le Comité d'organisation du commerce a fait une étude de l'évolution du commerce français de 1938 à 1941 et publié un indice du chiffre d'affaires et du personnel employé.

Chiffre d'affaires et personnel du commerce en 1941 (1938 = 100).
C. G. O. C.

COMMERCES NON ALIMENTAIRES	NOMBRE D'ENTREPRISES	INDICE CHIFFRE AFF.	INDICE DE PERSONNEL	COMMERCES ALIMENTAIRES	NOMBRE D'ENTREPRISES	INDICE CHIFFRE AFF.	INDICE DE PERSONNEL
Non spécialisés	1.643	110	81	Produits laitiers	6.594	107	96
Habill. et tissus......	48.827	149	96	Produits basse-cour...	1.825	103	86
Chaussures	15.770	112	101	Fruits légumes frais.	2.845	173	99
Commerces divers	33 792	143	97	P. de t., légumes secs.	1.725	112	100
Fleurs naturelles	2.455	118	106	Bétail, viande	34.952	112	112
Quincaillerie	13.383	148	86	Produits de la mer..	2.397	138	85
Céramique, verrerie..	983	109	90	Denrées coloniales ...	623	80	99
Droguerie	6.609	146	98	Sucre en gros	56	85	79
Mercerie en gros	1.067	131	84	Epicerie, alim. gén...	153.249	120	102
Horlogerie, bijouterie.	10.473	169	97	Farine, boulangerie ..	18.281	123	103
Antiquités	1.458	164	97	Pâtisserie, chocolat...	8.266	127	86
Débits de tabac	9.272	128	103	Vins fins et courants.	9.270	190	99
Fournitures et instal.	506	50	92	Eaux minérales......	205	94	93
Non sédentaires	47.151	120	104	Bières, jus de fruits..	2.223	146	101
Intermédiaires	27.769	83	95	Glace à rafraîchir...	127	159	129
Import., export. ...	1.173	70	96	Total......	242.635	130	98
Total......	223.333	116	94	TOTAL GÉNÉRAL....	464.968	124	97

(Personnel moyen par entreprise : 2,3)

On constate que, de 1938 à 1941, la progression du chiffre d'affaires des commerces non alimentaires (116) est inférieure à celle des commerces alimentaires (130) et à celle de l'ensemble (124).

Si nous admettons que, pour l'assiette de l'impôt sur les transactions, les données publiées pour 1941 (704 milliards de francs) sont à l'indice 124, nous pouvons reconstituer — sans toutefois oublier ce qu'a d'approximatif ce procédé — ce qu'aurait été l'assiette de l'impôt en 1938 (indice 100) s'il avait existé : nous obtenons, pour 1938, un volume de transactions imposables de l'ordre de 560 milliards de francs.

Sur cette base, l'indice du volume des transactions soumises à la taxe peut être calculé :

	Indice nominal	Indice réel[17]
1938	100	100
1941	125	73
1942	146	73
1943	178	76
1944	151	57
1945	247	66
1946	564	85

Il est intéressant de confronter les résultats obtenus ci-dessus avec un certain nombre de renseignements émanant du Conseil national du commerce. Selon le C. N. C., dans les commerces non alimentaires, le chiffre d'affaires des commerces non alimentaires serait passé de 100 en 1938 à 300 en 1945 et à 400 en 1946. C'est seulement dans les entreprises travaillant dans les secteurs où le rationnement a pris fin qu'on aurait, en 1946, un chiffre d'affaires voisin de 600 (prix plus élevés pratiqués dans ces secteurs).

Si l'on tient compte de la valeur de la monnaie, on doit admettre, estime le C. N. C., que le montant des ventes a diminué de près de 50 % par rapport à 1938.

L'*indice des débits* dans un groupe de magasins de la capitale confirmerait en partie ces évaluations :

Moyenne 1938	100
Mai 1945	33
Mai 1946	48,7
Mai 1947	60

En 1935, cet indice des débits était à 122.

d) *Evolution de quelques commerces particuliers.* — Traditionnellement, on étudiait dans la présente chronique la vente des automobiles, qui, avant guerre, représentait un indice important de l'évolution du marché intérieur français. Interrompue pendant la guerre, la statistique a été reprise pour 1946.

Automobiles immatriculées [18].

	1938	1946
Véhicules neufs :		
Transport des personnes	183.000	11.600
Camions	22.500	64.200
Motocyclettes	11.100	17.600
Véhicules d'occasion :		
Transport des personnes	410.500	366.900
Camions	47.000	154.000
Motocyclettes	80.300	125.300

17. Elimination des mouvements de prix au moyen de l'indice des prix de gros.
18. Chiffres arrondis.

On constate l'arrêt presque total de l'approvisionnement du marché intérieur en véhicules neufs de tourisme, et au contraire un triplement des ventes de camions neufs. Le commerce d'occasion des voitures de tourisme est presque aussi actif qu'en 1938, et celui des camions trois fois plus actif.

Il peut être intéressant de prendre une vue de l'activité des spectacles à Paris, bon élément représentatif d'une « consommation » non essentielle, mais assez inélastique (surtout le cinéma). Très sensibles aux événements militaires (la chute est plus brutale pendant l'été 1940 pour le théâtre, et pendant la Libération de Paris, septembre 1944 pour le cinéma, les recettes des spectacles progressent de 654 millions de francs en 1938 à 4.296 millions en 1946. Un indice du volume des spectacles a été calculé plus loin (voir § VIII).

Recettes des spectacles à Paris.

(En 1.000 francs.)

	THÉATRE	CINÉMAS	TOUS SPECTACLES (a)
1938			
Janvier ...	11.875	43.910	65.846
Février ...	10.253	37.633	56.494
Mars	9.315	37.087	55.274
Avril	9.227	38.251	54.043
Mai	9.403	39.646	56.389
Juin	7.138	27.879	40.739
Juillet	2.815	31.670	40.946
Août	2.071	23.203	31.309
Septembre .	4.583	33.639	45.511
Octobre ...	10.486	47.646	69.274
Novembre .	11.707	45.296	67.634
Décembre .	12.138	46.613	69.419
Total..	101.011	452.513	654.848
1939			
Janvier ...	11.538	45.205	67.495
Février ...	10.267	39.903	59.860
Mars	9.804	46.135	65.646
Avril	9.253	44.590	63.137
Mai	10.183	39.114	57.011
Juin	6.040	30.245	41.951
Juillet	3.299	34.373	44.817
Août	2.734	25.567	33.387
Septembre .	—	6.369	6.406
Octobre ...	445	14.783	15.637
Novembre .	1.600	19.519	23.263
Décembre .	4.114	27.453	37.739
Total..	69.277	373.256	516.349
1941			
Janvier ...	8.447	26.288	41.684
Février ...	10.014	28.859	47.222
Mars	11.683	34.351	56.311
Avril	11.172	35.432	57.265
Mai	9.576	34.887	55.772
Juin	8.835	27.380	45.951
Juillet	4.977	28.182	40.323
Août	4.991	36.970	51.758
Septembre .	9.194	33.713	54.016
Octobre ...	12.248	42.018	66.657
Novembre .	16.215	45.936	76.831
Décembre	14.048	42.484	69.188
Total..	121.400	416.500	662.978
1942			
Janvier ...	16.854	41.250	73.828
Février ...	15.780	41.472	69.531
Mars	17.679	53.412	84.566
Avril	15.166	51.042	79.281
Mai	19.549	64.568	98.498
Juin	14.839	48.376	73.806
Juillet	15.489	57.157	83.551
Août	12.595	58.287	84.597
Septembre .	15.142	59.934	89.052
Octobre ...	23.327	73.595	115.406
Novembre .	24.544	72.612	116.293
Décembre .	28.347	82.374	133.117
Total..	219.311	707.079	1.101.526

	THÉATRE	CINÉMAS	TOUS SPECTACLES (a)
1940			
Janvier	4.676	25.990	36.209
Février	5.670	27.716	38.257
Mars	8.405	35.754	50.045
Avril	6.048	30.313	40.777
Mai	2.737	20.539	25.059
Juin	136	5.421	5.611
Juillet	55	5.898	6.956
Août	523	10.448	13.502
Septembre	1.692	17.872	25.090
Octobre	3.820	23.187	34.256
Novembre	5.907	25.663	39.871
Décembre	9.433	28.313	46.627
Total	49.102	257.114	362.260
1944			
Janvier	38.438	92.048	156.968
Février	34.773	80.865	136.888
Mars	25.734	60.581	104.079
Avril	24.633	56.401	102.082
Mai	16 308	53.473	82.485
Juin	10.113	45 068	64.075
Juillet	11.914	36.339	59.791
Août	4 185	1.192	12.985
Septembre	2 416	—	7.205
Octobre	25.428	53.009	96.400
Novembre	32.163	91.009	153.863
Décembre	45.468	104.129	189.008
Total	271.573	674.114	1.165.829
1945			
Janvier	33.386	82.592	143.707
Février	35.895	101.190	171.428
Mars	51.522	92.648	184.047
Avril	45.042	151.046	228.637
Mai	36.757	170.485	235.563
Juin	38.370	163.966	231.874
Juillet	34.811	170.953	230.545
Août	31.288	176.295	232.559
Septembre	55.461	211.170	306.930
Octobre	61.278	206.655	318.783
Novembre	69.318	190.352	312.110
Décembre	80.875	198.496	333.501
Total	573.943	1.915.848	2.929.684
1943			
Janvier	32.931	88.271	144.944
Février	27.665	74.481	121.721
Mars	27 239	76.481	124.633
Avril	26.012	70.133	116.850
Mai	25.261	78.513	126.610
Juin	24.594	71.565	116.989
Juillet	20.844	65.023	104.594
Août	15.226	67.299	100.616
Septembre	17.934	72.448	107.414
Octobre	29.482	86.960	139.943
Novembre	33.353	80.405	134.399
Décembre	37.629	84.292	145.423
Total	318.170	915.871	1.484 136
1946			
Janvier	66.692	178.155	288.778
Février	73.365	197.622	316.489
Mars	84.940	219.640	360.604
Avril	66.381	241.488	322.188
Mai	69.522	249.721	334.111
Juin	71.074	221.032	332.617
Juillet	35.617	181.835	245 639
Août	30.780	201.772	263.761
Septembre	76.428	238.581	363.146
Octobre	88.057	321.762	471.047
Novembre	89.545	331.145	490.248
Décembre	106.616	332.883	508.235
Total	859.017	2.855.636	4.296.808

(a) Tous spectacles = théâtres + cinémas + music-halls + autres établissements.

VII. — Aspects particuliers des échanges intérieurs de 1938 à 1946.

Il n'est pas question de traiter ici longuement du marché noir. Les seules données connues avec un certain degré de certitude sont relatives aux prix, et elles n'ont pas leur place dans la présente étude (voir chap. *Prix*).

En ce qui concerne la structure des « marchés noirs », il importe de signaler avant tout l'extrême diversité des opérations illicites :

— achats directs par le consommateur à la campagne ou au producteur industriel;

— achats auprès de l'intermédiaire qui dispose des produits rationnés et les enlève au circuit officiel;

— achats rendus possibles par relations personnelles et envois directs de famille à famille;

— achats auprès de trafiquants spécialisés dans le ramassage, le transport et l'écoulement de marchandises hors de tout circuit licite, etc.

Des nombres plus ou moins fantaisistes ont été lancés, — par exemple, 800.000 personnes vivraient en France du marché noir. Mais on ne sait si ce nombre, qui doit exclure les paysans, comprend ou non les commerçants qui ont une activité de marché noir complémentaire de leur activité commerciale normale. Faute de données précises, un vaste domaine échappe à toute investigation.

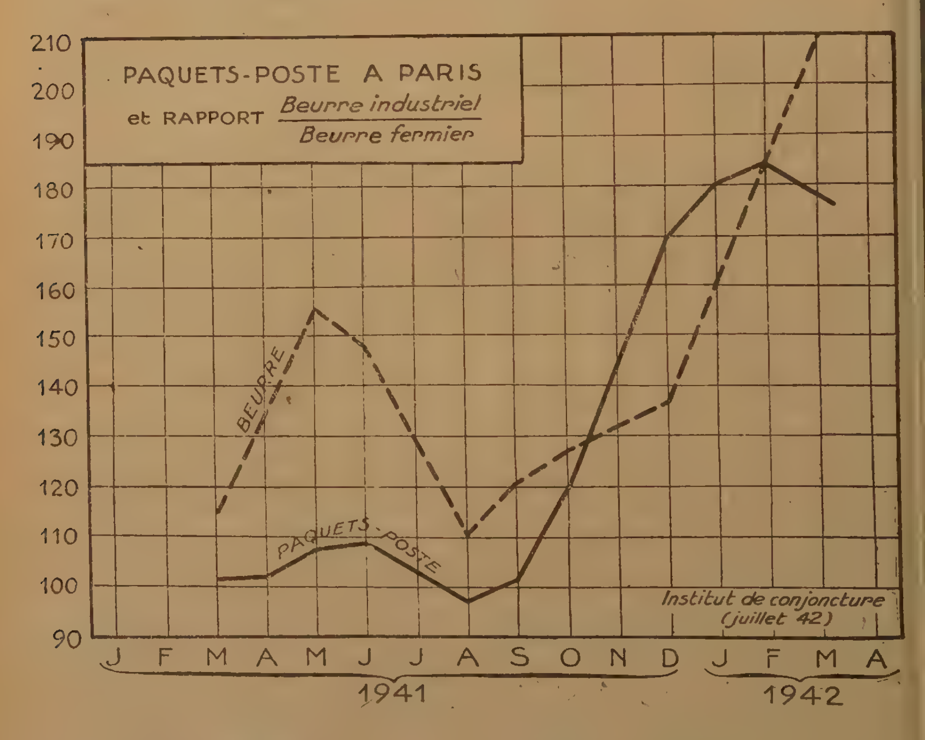
L'Institut de conjoncture a néanmoins pu réaliser en juillet 1942 une étude fragmentaire, mais d'un grand intérêt, sur les rapports existant entre l'augmentation des paquets postaux et la diminution du ramassage officiel du beurre fermier. Ce travail a été publié dans le *Point économique*, publication confidentielle, n° 11, juillet 1942. En voici quelques extraits :

Depuis 1941, « la collecte de beurre fermier a été en diminuant tandis qu'augmentait le nombre des colis :

	Paquets-poste reçus.		Ramassage de beurre	
	à Paris	en banlieue	fermier (en tonnes)	industriel (en tonnes)
1941. Janvier	1.048.000	541.000	2.404	4.173
Février	988.000	553.000	2.065	4.158
Mars	1.106.000	593.000	2.273	5.001
Avril	1.048.000	572.000	2.100	5.982
Mai	1.135.000	660.000	4.018	12.177
Juin	1.118.000	630.000	4.533	8.087
Juillet	861.000	509.000	4.525	8.247
Août	979.000	537.000	3.972	8.536
Septembre	1.208.000	707.000	3.385	8.028
Octobre	1.540.000	804.000	3.596	7.588
Novembre	1.587.000	939.000	2.441	5.970
Décembre	2.025.000	1.189.000	1.976	5.055
1942. Janvier	1.741.000	1.108.000	1.393	4.624
Février	1.672.000	990.000	1.096	4.174
Mars	1.912.000	980.000	1.290	4.784
Avril	1.702.000	846.000		
Mai	1.755.000	863.000		

Alors que le beurre industriel se retrouve en 1942 à peu près au même niveau qu'en 1941, la collecte du beurre fermier accuse une diminution de près de 50 %.

» En même temps, le nombre de colis-poste augmentait rapidement. Les deux mouvements peuvent être rapprochés. Afin d'éliminer dans une certaine mesure les variations saisonnières de production de beurre, on a calculé pour chaque mois le rapport $\frac{\text{collecte beurre industriel}}{\text{collecte beurre fermier}}$. Ces rapports ont été ramenés à 100 ainsi que les nombres de colis-poste reçus dans la Seine. Enfin, pour atténuer les variations accidentelles, les deux séries ont été régularisées par moyennes mobiles des trois derniers mois. Voici le graphique qui en résulte :



» Le rapprochement des deux courbes... est assez frappant pour souligner une nette corrélation entre les deux phénomènes. »

L'étude se poursuit par une analyse de la répartition des colis dans les arrondissements riches et les arrondissements

pauvres : « Pendant qu'il arrive 1 colis par habitant dans les quartiers moyens, il en arrive 1,5 et 1,7 dans les quartiers riches (7e, 8e, 9e et 16e arrondissements contre 0,8 et 0,6 dans les quartiers pauvres (12e, 13e, 19e et 20e arrondissements). »

VIII. — Vue d'ensemble sur les échanges intérieurs depuis 1938.

Dans le tableau et le graphique ci-après sont rapprochées un certain nombre de données représentatives de l'évolution des échanges intérieurs :

1° les disponibilités agricoles (production + importation — exportation);

2° les disponibilités industrielles (production + importation — exportation);

3° les disponibilités globales en marchandises;

4° le tonnage kilométrique utile (S. N. C. F.);

5° le nombre de bovins abattus à La Villette;

6° les spectacles à Paris;

7° le volume réel des affaires saisi par la taxe sur les transactions;

8° la valeur réelle des compensations bancaires à Paris;

9° les débits dans un groupe de grands magasins de Paris.

L'indice des disponibilités a été établi par l'I. N. S. E. E.[19]; celui des débits dans les grands magasins par le C. N. C. (Conseil national du commerce).

L'indice des prix de gros a été utilisé pour exprimer en francs 1938 la valeur des compensations bancaires à Paris et le volume des transactions servant à l'assiette de la taxe.

Au contraire, pour les spectacles parisiens (théâtres + cinémas), recettes totales exprimées en valeur 1938, c'est un indice de prix établi en fonction de quelques renseignements obtenus sur les tarifs pratiqués à Paris. Cet indice, dont la croissance est moins rapide que celle des indices des prix de gros ou de détail, a évolué ainsi :

19. Cf. *Études et conjoncture, Union française*, nos 5-6, *op. cit.*

Indice du prix des spectacles à Paris.

1938	100	1941	135	1944	200
1939	115	1942	160	1945	300
1940	125	1943	180	1946	450

Eléments représentatifs des échanges intérieurs.

	(Indices (1938 = 100).								
	DISPONIBILITES			Compensation bancaire à Paris (en valeur 1938)	Tonnage kilométrique commercial S.N.C.F.	Assiette de la taxe sur les transactions (en valeur 1938)	Abattage des bovins à la Villette	Spectacles de Paris (en valeur 1938)	Débits dans les grands magasins
	Agricoles	Industrielles	Totales						
1939...	»	»	»	74	»	»	95	68	
1940...	»	»	»	30	»	»	81	44	
1941...	70	64	66	38	»	73	65	74	
1942...	66	55	60	52	100	72	80	105	
1943...	68	50	57	52	93	76	35	125	
1944...	70	35	50	45	48	57	48	89	mai 45 : 33
1945...	75	56	64	49	72	66	68	147	mai 46 : 49
1946...	80	93	88	64	118	85	32	146	mai 47 : 60

On constate que le trafic ferroviaire et les spectacles ont été plus sensibles aux événements militaires que les disponibilités industrielles, elles-mêmes plus influencées que les disponibilités agricoles.

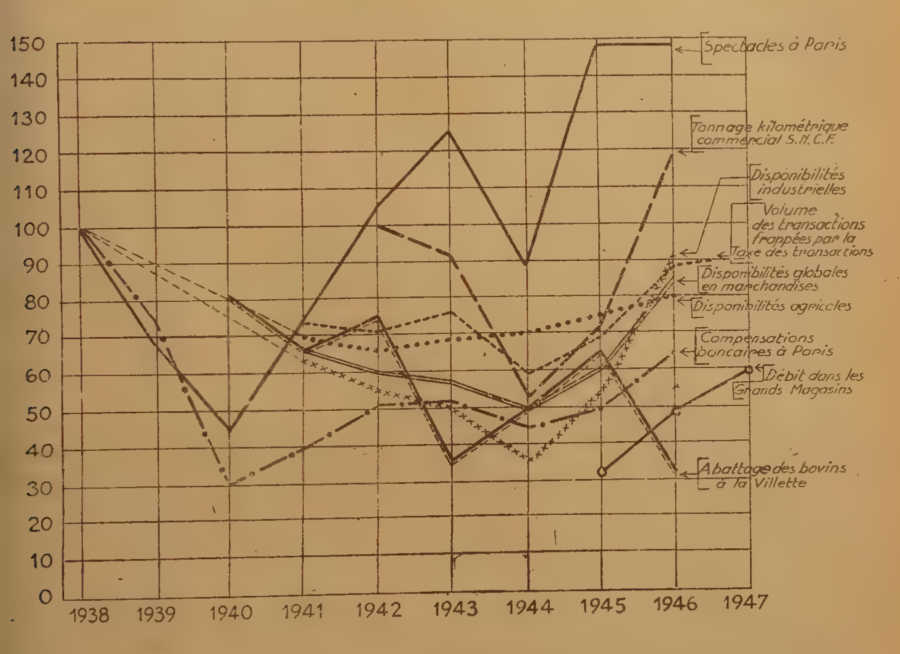
D'une façon générale, opérations de compensation bancaire, assiette de la taxe sur les transactions et disponibilités en nature évoluent avec un parallélisme très grand à l'intérieur d'une zone étroite. La corrélation est également très grande avec l'activité des spectacles et le trafic ferroviaire. Seule la courbe des abattages de bovins à La Villette est marquée par deux « accidents » en 1943 et 1946, accidents que l'on peut sans doute attribuer aux soubresauts de la politique de taxation et de contrôle du marché.

La position de la courbe « spectacles à Paris » s'explique à la fois :

— par la tendance de longue durée au développement du cinéma;

— par le fait que l'activité des spectacles est moins entravée que les activités commerciales proprement dites par la pénurie de marchandises;

— par la tendance de la population à employer sous cette forme un revenu laissé disponible par les insuffisances de l'approvisionnement en marchandises.



Dans l'ensemble, le graphique ci-contre confirme le retour, en 1946, à une activité et un trafic de l'ordre de 80 à 90 % de celui de 1938, après une chute de 1942 à 1945 (50 à 70 % de 1938).

A. Piatier.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Le nouveau conflit mondial n'a pas seulement détruit une grande partie de notre capacité de production et rabaissé la France, en face des pays dont le développement industriel s'accélérait encore, au rang des nations *sous-équipées :* nous nous sommes trouvés à l'un des points de rupture du système des échanges internationaux. Comme en 1919, mais bien plus éprouvés qu'alors, nous essayons de reconstituer notre commerce extérieur sur le modèle de ce qui existait « avant guerre ».

Les résultats sont encore trop peu appréciables pour que nous ayons besoin d'insister, dans cette chronique, sur le danger de considérer comme *normales* les structures du passé. Après la première guerre mondiale, les pays industriels d'Europe s'efforcèrent ainsi de retrouver très exactement leurs positions antérieures tandis que, par ailleurs et notamment outre-mer, de nouvelles étapes avaient été franchies. De plus, le poids des obligations financières était réparti différemment. Nous sommes encore trop loin de la réussite précaire qui avait été enregistrée alors pour avoir déjà à donner l'alarme à ce sujet...

Nous aurons à souligner, par contre, le fait que l'année 1938 est une détestable *année de référence :* ni quant à sa *structure*, ni même quant à son *niveau*, notre commerce extérieur ne pouvait être alors considéré comme « normal », nos exportations en particulier étant encore inférieures de près de 40 % en volume à ce qu'elles étaient à la veille de la grande dépression [1].

Pouvions-nous davantage nous fier aux normes habituelles de la théorie économique ? Il est important, à cet égard, de garder

1. Nous nous permettrons de renvoyer pour plus de détails non seulement à notre chronique de mai-juin 1939, mais encore au numéro spécial de la *Revue d'Economie politique* qui portait le sous-titre : « Vingt-cinq ans d'évolution de la structure économique et sociale française » (janvier-février 1939 : J. Weiller, *Les échanges extérieurs*), ainsi qu'à la longue analyse que nous avons consacrée à la crise mondiale dans notre ouvrage *Problèmes d'économie internationale*, t. I : *Les échanges du capitalisme libéral* (Presses Universitaires, 1946).

pleinement conscience de la situation dans laquelle la France s'est trouvée au lendemain de la capitulation allemande. La coupure de la guerre et de l'occupation avait créé ce phénomène de *rupture de continuité* dont la pénurie générale n'est qu'une des manifestations majeures et dont la théorie classique n'avait pas eu à tenir compte. Nos jugements de fait et nos réactions empiriques se sont nécessairement adaptées de la manière la plus prompte à ce phénomène brutal, mais nos réflexions et nos jugements de valeur sont restés sous la dépendance de considérations théoriques traditionnelles. Ainsi en va-t-il plus encore, sans doute, des conceptions dominantes dans les pays qui n'ont pas eu à faire face à la même situation. On évite de confronter aux principes généralement admis une situation apparemment monstrueuse et c'est au moment de discuter d'une *Charte* des échanges internationaux que nous sommes contraints de mesurer toute la distance qui sépare l'hypothèse sous-jacente à toute controverse de caractère général de la situation historique présente généralement dénommée, comme beaucoup d'autres, « phase de transition ».

On dira que les chiffres « parlent d'eux-mêmes » : ainsi en va-t-il notamment des *chiffres bruts*. Personne n'a songé à contester la nécessité d'importations massives de charbon et de matières nécessaires à la reprise des industries non plus que des denrées destinées au ravitaillement d'une population menacée de famine. En même temps, aucune objection de principe n'a été élevée contre le dessein d'aggraver un déficit déjà considérable pour hâter le rééquipement de la France. Le regret généralement exprimé a été de ne pouvoir être en mesure de réaliser effectivement l'ensemble de ces objectifs. En dépit des plaintes qui se sont élevées contre les restrictions appliquées à l'intérieur du pays, il a été admis par chacun que la limitation des crédits extérieurs dont nous disposions rendait nécessaire la limitation des importations non essentielles. Pour la même raison, a été généralement acceptée la consigne d'un effort pour développer les exportations. En dépit de la pénurie des biens de consommation, on alla très loin dans cette voie mais la progression réalisée de mois en mois jusqu'au printemps de 1947 apparaissait encore nettement insuffisante. Ajoutons que ces restrictions et cet effort n'ont pas été particuliers à la France, et que tout l'ensemble des pays reliés par une solida-

rité de misère ont été conduits à une réadaptation réciproque de leurs plans d'importation et d'exportation tandis que, par ailleurs, les liquidations d'avoirs extérieurs et les octrois de crédits devaient venir combler un décalage apparemment inévitable dans les échanges avec nos principaux fournisseurs, et notamment avec les Etats-Unis.

Revenons sur le plan des principes. Au cours de la même période, deux grands systèmes doctrinaux n'avaient cessé de se heurter dans le monde, et devant les opinions publiques, un choix immédiat semblait être exigé. Or, pratiquement, du seul point de vue des échanges, il est bien évident que le commerce avec des pays pratiquant intégralement la planification doit être lui-même, d'une manière ou d'une autre, *planifié*. Par contre, dans la situation de fait où nous nous trouvons, ce commerce reste encore des plus limités. D'autre part, nous sommes sollicités par les pays professant la doctrine libérale, et notamment par les Etats-Unis, qui représentent notre principale source d'approvisionnement, à nous orienter vers la reconstitution d'un système concret d'échanges du type plurilatéral. Ce système ferait disparaître restrictions quantitatives, contrôles et discriminations. Or si, invoquant leur détresse, l'insuffisance notoire de leur production et le déséquilibre exceptionnel de leurs échanges, les pays ayant souffert de la guerre parviennent bien à justifier les pratiques restrictives et discriminatoires auxquelles ils doivent recourir, ces arguments de fait ne semblent se relier à aucune raison admise *en théorie*. Dès que la discussion s'engage sur le plan des principes, l'effort de justification ne va pas sans un sentiment de culpabilité.

On a parfois essayé de hausser le débat sur le plan théorique en disant que des échanges libres ne sont pas possibles *entre pays ayant encore des niveaux de productivité trop dissemblables*. Mais, précisément, cette affirmation ne vient-elle pas à l'encontre des formules admises par la science économique aussi bien que par la doctrine libérale et qui ont trouvé leur expression classique dans la *loi des coûts comparés* ? Dans ces conditions, la discussion de principe fait vite oublier les raisons élémentaires qui obligent de retrouver de plus hauts niveaux de productivité, avant toute véritable reprise de concurrence internationale. Le désir qu'on en exprime tend souvent à passer pour une ambition *légitime* de la part de pays qui ne veulent pas

déchoir, *mais nullement indispensable* pour le retour à un ordre international spontané conforme au schéma classique qui présuppose une différence profonde et stable des niveaux de vie.

I. — La position théorique des problèmes.

Tout argument à l'encontre d'un relâchement immédiat de la protection tarifaire ou des restrictions quantitatives heurte une conviction profonde que traduit bien — même sous sa forme la plus fruste — cette *loi des coûts comparés* que nous pouvons énoncer, de manière plus accessible aujourd'hui, comme principe des *productivités relatives : quel que soit le degré de productivité du travail atteint, dans l'ensemble, par chacun des pays, un système de prix libres permet de sélectionner des échanges réciproquement avantageux et parfaitement équilibrés.* Dans l'appréciation de tout système d'échanges, libéral ou dirigé, il faut bien tenir compte des deux éléments de vérité fondamentale que comporte une telle affirmation : le principe d'une sélection en fonction des *productivités relatives* des diverses branches d'activité à l'intérieur de chaque pays — la possibilité de toujours déterminer un *point d'équilibre* des échanges selon les niveaux *relatifs* des prix qui traduisent ces écarts de productivité.

1° Ce n'est pas toujours par libéralisme qu'on s'y réfère. Jamais on n'a suffisamment marqué que l'hypothèse volontairement étroite envisagée pour les besoins de la démonstration abstraite, ne répond ni à une doctrine *pleinement libérale* ni aux *conditions de fait* de l'extraordinaire expansion réalisée au XIXe siècle. Il est possible que, dans un monde où seraient entièrement bloqués migrations de travailleurs et mouvements de capitaux, un certain équilibre s'établisse pour les seuls échanges de marchandises et de services. Mais le puissant dynamisme du siècle passé a tenu essentiellement à de libres mouvements migratoires, et le flux des capitaux a réalisé des adaptations de caractère tout différent (on le reconnaît finalement aujourd'hui) de celui de l'équilibre statique enseigné au siècle dernier. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des problèmes extrêmement complexes que pose la situation mondiale présente : marquons du moins qu'il n'y a rien de nouveau dans le seul fait qu'à un décalage de productivité corresponde un flux

considérable de marchandises, sans contrepartie, et provoqué par ce décalage même (donc : par la différence *absolue* des niveaux de productivité et nullement limité par la capacité de production et d'exportation des pays les plus défavorisés).

2° Souvent, on confond d'emblée les arguments invoqués par les pays dont l'économie a été bouleversée par la guerre avec ceux des pays sous-équipés, désireux de hâter leur industrialisation et d'accéder rapidement, eux aussi, à des niveaux de plus haute productivité. Nous retrouvons, dans les discussions internationales présentes, un vieux débat qui, sur le plan théorique, semblait depuis longtemps épuisé sans avoir été parfaitement conclusif. On peut noter un certain fléchissement des positions libérales traditionnelles en face de l'impatience des pays moins développés à poursuivre leur équipement industriel. On assimile tout naturellement à leurs revendications protectionnistes celles des pays qui doivent opérer leur reconstruction. Mais, pour les uns, on discute des *avantages* supplémentaires à retirer d'échanges plus ou moins libres. Pour les autres, il s'agit de savoir si, une fois consacrée une grave rupture de continuité, il serait même possible de prendre en considération le niveau théorique d'un équilibre spontané (niveau des *coûts comparés* ou des *productivités relatives*).

3° C'est à cet égard que nous devons constater comme une sorte de refus, dans les discussions théoriques, de prendre nettement conscience d'un mal trop évident et d'en tirer toutes les conséquences. On sait bien que, dans ces circonstances exceptionnelles, il est impossible de prendre pour seul guide le mécanisme des prix internationaux. Et cependant, même ceux qui ont critiqué le plus fortement les prolongements de la théorie classique sur le plan de l'*automatisme monétaire* n'avaient généralement pas renoncé à prendre comme *norme* le niveau et les conditions d'équilibre qu'elle fixait [2].

Mais il ne s'agit plus seulement, lorsque la guerre a provo-

2. On notera également que sous réserve des raffinements théoriques apportés par l'analyse moderne et qu'il n'est pas nécessaire d'envisager en première approximation, les calculs d'une économie planifiée pourraient tout autant se fonder sur ces principes que l'automatisme du régime libéral.

Voir, dans ce sens : R. Mossé, *L'économie collectiviste;* J. Lajugie, *L'évolution de la théorie des coûts comparés* (*Revue d'économie politique*, mai-juin 1947).

Nous avions nous-même opposé le principe des coûts comparés à la critique du « Dumping soviétique » qu'avait exposée B. Eliacheff (V. notre compte rendu de la *Revue d'économie politique*, 1933).

qué ce phénomène brutal de rupture de continuité, d'une instabilité des prix non plus que d'une insuffisance des automatismes monétaires. Ce dont il faut bien se rendre compte, c'est que toute *norme*, même approximative, a disparu et que la situation échappe à tout critère classique, même largement interprété. La théorie traditionnelle reste un instrument utile et marque, tout au moins, le départ d'une analyse fructueuse, lorsque, d'année en année, l'ensemble des phénomènes économiques se sont développés selon une cadence, sinon uniforme, du moins relativement continue. Alors d'ailleurs, comme le soulignait l'analyse classique, à l'intérieur de chaque pays « la subsistance limite la population », « le capital limite l'industrie ». C'est dans ces conditions de développement progressif que des échanges, eux-mêmes limités, contribueront à relever les niveaux de vie préalablement atteints sans eux.

Si l'essor interne a permis à la population d'atteindre le chiffre de vingt millions, celle-ci vivra mieux ou passera, par exemple, à vingt-cinq millions... Mais lorsqu'un grand désastre a réduit brutalement certaines activités, tout en laissant subsister un ensemble de besoins qu'il n'est plus possible de satisfaire, le phénomène de rupture de continuité enlève toute valeur au raisonnement implicitement admis dans les exposés courants de doctrine. D'une manière plus concrète, disons qu'on ne peut éviter, à défaut d'un volume suffisant de certaines importations, la famine de ceux qui survivent. Disons encore que, si la reconstruction des industries est alors activement recherchée (soit d'après le modèle fourni par la situation d'avant guerre et toujours plus ou moins consciemment suivi, soit selon un plan nouveau et systématiquement établi), on ne songe même pas aux indications, à vrai dire absurdes dans une telle hypothèse, que donnerait la confrontation immédiate des coûts relatifs des diverses productions dans le monde. Aussi, pour limiter l'importance du déséquilibre nécessaire, des politiques restrictives et discriminatoires — et non seulement celles qui sont suivies dans le pays, mais encore celles qui sont très souvent appliquées à l'étranger —, tendent-elles à modifier profondément la structure des échanges.

Nous retrouverons la question à la fin de cette étude (section VI).

II. — Conditions monétaires.

La stabilisation de 1928 avait porté le cours du dollar en francs à 25,4. Ce cours avait fléchi, tandis que nous nous efforcions de maintenir la même parité-or. De 16,7 en 1936 il s'était relevé à 34 en 1938 et 39,8 en 1939. Fixé à 49,6 au moment de la libération, il devait atteindre 119,6 avec la dévaluation du 25 décembre 1945. Simultanément, le cours officiel de la livre sterling était porté de 200 à 480 francs.

Les autorités monétaires françaises n'ont pas cherché à sous-évaluer le franc. Il eût alors été vain de tenter d'obtenir, sous l'influence de la dépréciation du change, des exportations supplémentaires massives. Sans doute a-t-on pensé qu'il convenait d'adapter le franc, autant qu'il était possible, au niveau indiqué par la parité des prix. On évitait ainsi, avec de fortes tentations pour les importateurs, le maintien d'un système inutilement complexe de péréquations pour ramener le prix des produits exportés au niveau convenable. Mais un abaissement systématique du change en deçà de la parité des pouvoirs d'achat ne pouvait donner les résultats appréciables obtenus dans certaines circonstances. Ici encore, nous retrouvons le caractère inadéquat des postulats de l'analyse classique lorsqu'on les applique tels quels à la situation d'après-guerre. L'abaissement systématique du niveau du change, en faisant glisser l'échelle des prix nationaux par rapport à celle des prix étrangers, rend *avantageuse* l'exportation d'un nombre plus considérable de produits. Mais les ventes ne se développent effectivement que si les offres et les demandes réciproques sont suffisamment *élastiques*.

La très faible élasticité de l'offre des marchandises françaises, inexorablement liée à une diminution de moitié de notre capacité de production, rappelait plutôt la situation des années 1919-1920 (au cours desquelles le stimulant monétaire restait inefficace) que celle des années 1923-1926. En abaissant systématiquement les prix relatifs des marchandises françaises disponibles, on risquait même d'aggraver inutilement leur *rapport d'échange* vis-à-vis des produits importés. Autrement dit le danger, dans ces circonstances, eût été que l'accroissement trop faible des quantités vendues ne permette pas de compenser plei-

nement la diminution en valeur globale résultant de l'abaissement des prix.

La détermination du niveau optimum ne peut être faite une fois pour toutes en période de hausse des prix. Mais il faut rappeler également le danger, nullement négligeable, de la course des prix et des changes, plus rapide parfois que toute autre.

III. — L'Évolution générale des échanges.

Les statistiques établies par la Direction générale des Douanes pour l'année 1946 fournissent une comparaison des exportations et des importations en valeur au cours des années 1938, 1943, 1944, 1945 et 1946.

Tableau I.

Valeurs (en milliers de francs).

	Importations		Exportations	
	Pays étrangers	France d'outre-mer	Pays étrangers	France d'outre-mer
1938	33.572.843	12.491.380	22.199.599	8.390.498
1943	13.662.945	297.391	35.407.524	»
1944	9.497.249	272.157	25.330.557	26.129
1945	47.865.740	9.059.324	5.803.663	5.594.855
1946	182.351.335	51.690.311	67.900.018	33.505.621

Des observations doivent être présentées à cet égard. Les résultats concernant les années 1943 et 1944 se rapportent à des échanges qui, s'ils peuvent être qualifiés d' « extérieurs », n'en ont pas moins un caractère entièrement différent de ceux d'un commerce international véritable, et il est inutile de s'y attarder. Par ailleurs, la comptabilisation statistique des quatre premiers mois de 1945 fut laissée à l'abandon.

On sait, d'autre part, que l'évolution des prix et des changes dans le monde a été telle depuis 1938 qu'une simple confrontation des valeurs en monnaie française a perdu toute signification. Pour une confrontation véritablement pertinente, il convient, tout en écartant les résultats de la période d'occupation, de faire remonter la comparaison bien avant 1938 (période de référence qu'on a trop tendance à considérer exclusivement aujourd'hui), et, d'autre part, de rectifier les évaluations en

monnaie nationale en éliminant de trop considérables variations de prix.

A cet égard, on peut se rapporter, soit à une réévaluation en dollars, qui doit également tenir compte de la baisse de 40 % de la monnaie américaine en 1933 par rapport à son ancienne parité-or, soit aux indices établis en volume par l'Institut national de la Statistique.

Tableau II. — **Réévaluation en millions de dollars-or des Etats-Unis.**

	VALEUR DU FRANC en pourcentage de la parité de 1928	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
1913	494,6	1.626	1.330
1929	100	2.282	1.906
1938	43,4	747	517
1946	201,5	1.161	503

L'ensemble du commerce mondial avait atteint un maximum en 1929. Considérons le total des échanges extérieurs de 33 pays, comme l'a fait la *Banque des Règlements internationaux* dans son 17e rapport annuel. On en exclut, d'une part, l'Union soviétique, et d'autre part, l'Allemagne et le Japon, afin de faciliter les comparaisons avec la situation d'après guerre. Tandis que ce total atteignait alors près de 68 milliards de dollars-or anciens, les importations et les exportations françaises s'élevaient respectivement à 2 milliards environ (2,3 pour les importations, 1,9 pour les exportations). Leurs volumes respectifs, *sur la base* 100 *en* 1913, atteignaient les indices 133 et 147.

En 1938, le total des échanges de 33 pays était évalué à 26 milliards de dollars, mais les prix en dollars-or étaient inférieurs d'environ 30 % à ceux de 1929. A cette date, les importations en France ne sont que de 747 millions et les exportations de 517. Le volume atteint respectivement *sur la base de* 100 *en* 1928 les indices 93 et 61.

En 1946, le total des échanges des 33 pays envisagés a été de près de 48 millions de dollars (la hausse des prix-or dans ces différents pays, ainsi que celle des transports étant évaluée par la Banque des Règlements internationaux à 125 % environ). Au cours de cette dernière année, la valeur des importations en France a dépassé 1 miliard de dollars-or. Celle des exportations

n'a été que d'environ 500 millions. *Sur la base* 100 *en* 1938, le volume des importations, descendu à l'indice 34 pour l'ensemble de l'année 1945, s'est élevé à l'indice 112. Celui des exportations n'était que de 10 en 1945, de 43 en 1946.

TABLEAU III. — **Indices du volume du commerce extérieur.**

(Base 100 en 1938.)

Volume des importations.

	OBJETS D'ALIMENTATION	MATIÈRES PREMIÈRES	OBJETS FABRIQUÉS	TOTAL
Moyenne 1945	28,1	26,7	72,5	33,7
1946 :				
Janvier	78,0	65,3	245,7	95,08
Février	77,1	67,1	317,4	106,3
Mars	65,9	67,8	172,9	76,7
Avril	117,1	77,6	325,1	124,4
Mai	92,6	74,8	327,6	116,7
Juin	146,0	113,2	361,0	187,3
Juillet	106,8	99,6	307,6	131,5
Août	91,3	79,8	303,8	115,6
Septembre	68,8	71,9	184,2	87,5
Octobre	80,0	81,3	293,8	111,9
Novembre	70,6	71,6	180,4	87,2
Décembre	74,5	80,3	223,5	99,6
1947 :				
Janvier	65,5	68,5	270,0	97,0
Février	61,7	83,3	317,0	111,5
Mars	57,0	90,6	354,0	119,8
Avril	59,0	76,6	421,0	122,0

TABLEAU IV. — **Volume des exportations.**

	OBJETS D'ALIMENTATION	MATIÈRES PREMIÈRES	OBJETS FABRIQUÉS	TOTAL
Moyenne 1945	23,8	6,4	8,7	10,1
1946 :				
Janvier	34,1	11,4	20,8	19,3
Février	35,1	14,4	28,6	24,9
Mars	27,4	17,6	27,9	24,5
Avril	50,1	24,8	50,0	41,9
Mai	43,5	25,3	47,1	39,5
Juin	52,2	24,7	56,5	45,7
Juillet	36,1	25,9	53,5	42,1
Août	43,3	22,6	52,4	41,8
Septembre	45,9	26,8	58,3	46,3
Octobre	64,2	28,1	62,9	54,9
Novembre	81,5	30,4	82,4	65,6
Décembre	86,5	34,1	98,3	75,0
1947 :				
Janvier	92,2	30,2	79,6	65,5
Février	102,3	35,0	108,0	83,6
Mars	87,7	45,2	120,9	91,7
Avril	104,1	33,5	91,6	65,7

Ajoutons encore quelques indications quant aux statistiques du commerce *en valeur*. En 1946, les relevés douaniers signalent un total d'importations de 234 milliards. Mais les méthodes d'évaluation de l'*Impex* conduisent à un chiffre nettement inférieur de celui retenu par l'*Inventaire de la Situation économique de la France :* l'évaluation faite d'après la comptabilité de l'*Office des Changes* porte à 236 milliards les importations en provenance des seuls pays étraugers. En y ajoutant les importations des territoires de l'Union française, on obtiendrait un chiffre voisin de 300 milliards. Cette augmentation des valeurs globales tient en partie à la hausse des prix unitaires en cours d'année, les prix de gros passant (sur la base 100 en 1938) de 400 environ en moyenne pour l'année 1945 à plus de 800 dans les derniers mois de 1946 [3].

Les statistiques étrangères confirment cette sous-évaluation. D'après les statistiques américaines, les exportations des Etats-Unis vers la France ont été de 712 millions de dollars en 1946, soit environ 85 milliards de francs et non 65, comme l'indiquent nos statistiques d'importation.

Quant aux exportations, on verra que les principales sous-évaluations échappent au contrôle des changes et ne peuvent être considérées comme une recette de l'année; elles se transforment en exportation de capitaux.

IV. — Structure des importations.

La structure de nos importations témoigne de l'influence de deux exigences contradictoires : d'une part, la *pénurie de devises* conduisait à donner priorité, et presque exclusivité, aux importations jugées essentielles; d'autre part, *la pénurie mondiale de certains* de ces produits a limité implacablement l'importance de leurs achats.

D'autres contradictions se manifesteront dans l'application

3. On trouvera, aux tableaux III et IV, les indices bruts du *volume* des échanges. Selon l'usage, nous avions réservé la publication des indices rectifiés *en fonction des variations saisonnières* pour notre prochaine chronique, afin d'avoir une série continue. Malgré la publication tardive de cette analyse, déjà surchargée, nous n'y ajoutons pas le tableau de ces indices rectifiés qui diffèrent peu des indices bruts. Signalons seulement que, pour les importations en France, l'indice global rectifié passe de 97 en janvier 1946 et 100 en février à un maximum de 127 en juillet pour fléchir dans les mois ultérieurs.

du programme primitif d'importations et contribueront à donner aux résultats enregistrés par les statistiques douanières une physionomie assez différente de ce qui était prévu à l'origine.

Rappelons qu'au début de 1945, nous étions encore dans le cadre d'une économie de guerre, auquel le prêt-bail venait d'ailleurs apporter quelques facilités. Le commerce comportait un groupement des commandes, exclusivement réalisé tout d'abord au sein de missions d'achats officielles, avec prise en charge et comptabilisation des importations par les soins d'un organisme créé par les pouvoirs publics, l' « Impex ». Les considérations tenant au cours des changes et au niveau relatif des prix étrangers ne pouvaient alors de toute évidence servir de guide : la faiblesse relative de tous les prix extérieurs n'aurait pas manqué de susciter des commandes massives si n'était venu jouer impitoyablement la double limitation du *programme d'importation* et des *crédits extérieurs* qui en permettaient la réalisation.

Le programme d'importation fixe l'ordre de priorité et le volume jugé désirable de chaque catégorie de marchandises importées. Le principe n'est pas le même que celui qui avait

TABLEAU V. — **Valeurs** (en millions de francs (*a*) et [4].

	1945		1946		QUATRE PREMIERS MOIS DE 1947.	
	E.	U. F.	E.	U. F.	E	U. F.
Importations.						
O. A.	10.422	4.995	36.773	32.848	8.888	49.358
M. I.	24.907	2.964	90.630	14.783	43.633	5.811
O. F.	10.525	1 026	54 949	4.059	25.334	1.481
Imp.	45.854	8.935	182.351	51.690	77.855	26.650
Exportations.						
O. A.	2.233	856	14.515	5.230	5.562	4.971
M. I.	1.515	374	13.347	2.854	1.960	9.575
O. F.	2 030	1.359	10.038	25.421	19.625	48.207
Exp.	5.868	5.589	67.900	33.506	26.556	68.315

(*a*) Pour tous les tableaux de cette rubrique : O.A = Objets d'alimentation; M.I. = Matières nécessaires à l'industrie; O.F. = Objets fabriqués; E. = Pays étrangers; U.F. = France d'outre-mer (territoires de l'Union française).

4. Sous les réserves qui ont été et seront indiquées au texte.

conduit à l'établissement des premiers contingents, en 1931 et 1932; il s'agissait alors, en présence d'une dislocation du système des prix due à la crise générale, d'endiguer un flux désordonné des marchandises qui venait s'offrir sur les marchés où le pouvoir d'achat était encore élevé. Pour un pays disposant des ressources extérieures très limitées, il s'agit désormais d'établir le choix fondamental d'importations essentielles en vue de combler les vides les plus importants d'une économie ruinée par la guerre. Donc : *assurer le ravitaillement* et *amorcer la reconstruction.*

C'est ici qu'une nouvelle contradiction s'est manifestée assez rapidement : la conception selon laquelle il convenait de prolonger la période des sacrifices en vue de permettre de hâter le plus possible le rééquipement industriel faisait abstraction de trop de facteurs : économiques et psychologiques. En fait, les exigences immédiates du ravitaillement prirent le pas sur les programmes de reconstruction. Par la suite, le Plan Monnet lui-même se heurtera, dès le départ, à des difficultés du même ordre.

Ajoutons que dans nos échanges avec de nombreux pays nous avons dû tenir compte des programmes établis par nos partenaires. Il a fallu réédifier un système d'accords commerciaux qui permette à la fois des importations et des exportations supplémentaires. Il ne pouvait être question d'appliquer intégralement et unilatéralement l'idée de limiter l'*importation à l'essentiel* et l'*exportation au superflu*. Mais c'est précisément l'avantage d'un accord bilatéral passé en période d'extrême pénurie que de mettre en évidence, non seulement l'intérêt d'un échange portant sur des produits indispensables à l'un ou l'autre pays, mais encore celui d'une sorte de troc d'objets moins nécessaires, et parfois même superflus. Pour ceux-ci notamment, afin de ménager l'avenir, la plupart des industriels cherchèrent à s'assurer sur les différents marchés du monde au moins quelques importations symboliques (*token imports*), et l'avantage, ici encore, est apparu réciproque.

Dans ces conditions, même en 1946, la structure de nos importations est apparue très différente de ce qu'on eût souhaité à priori. En dépit des variations de prix, la valeur totale des matières premières importées n'atteint pas le coefficient 4 (3,88). En ce qui concerne les importations alimentaires

venues de la France d'outre-mer qui souffrait, elle-même, de graves déficits, le coefficient est 3,53, mais il dépasse 11,2 pour les importations venues de l'étranger.

Il est intéressant d'envisager les quantités importées par principaux groupes de produits. Pour les *objets d'alimentation*, nous constatons que la France d'outre-mer n'a guère fourni plus de 1,5 million de tonnes en 1946, contre 4,7 en 1938. Par contre, on a fait venir de l'étranger plus de 3,5 millions de tonnes contre guère plus de 1 million en 1938. Au groupe des *céréales*, la quantité venue de la France d'outre-mer a été négligeable (500.000 quintaux environ) contre 10,5 en 1938, mais les importations étrangères sont passées de 2,6 à 26,5 De même, on importe moins de *sucre* colonial et davantage de sucre venu des pays étrangers.

Nous avons importé beaucoup de *viande* (143.0000 tonnes contre 25.000 *en provenance de l'étranger;* 11.000 contre 56.000 *en provenance de la France d'outre-mer*), beaucoup plus de *graisse*, de *lait concentré*, etc.

La limitation générale de nos importations de matières nécessaires à l'industrie, qui venait freiner notre développement industriel, ne peut qu'être jugée avec défaveur. On sait que nos importations de *houille* ont exigé beaucoup de devises, mais ces importations n'ont pas encore atteint, en 1946, la moitié du niveau de 1938 (10,8 contre 21,8 millions de tonnes; en 1945, le montant n'était que de 3,8). Il n'est pas utile d'insister sur le fait que *ce goulot d'étranglement* de l'ensemble de la production industrielle française est resté, tout au long de l'année 1946, le facteur essentiel de limitation de nos exportations.

Nous avons également moins importé de *produits pétroliers*, moins de *pâtes à papier* (tandis que nos importations de papier ont été nettement plus importantes), moins de *pierres et matériaux* utiles à la reconstruction (sauf cependant, il faut le noter, de la France d'outre-mer) et aussi moins d'oléagineux, de peaux et pelleteries et autres matières pour lesquelles l'urgence des achats n'était pas aussi grande. On hésite à classer parmi celles-ci les fibres textiles utiles, non seulement pour les fabrications destinées au marché extérieur, mais également pour un grand nombre d'exportations traditionnelles dont la reprise a été lente.

Nos importations de *bois*, notamment de bois communs, ont été approximativement les mêmes, mais les *bois coloniaux* ont représenté une moins large part de celles-ci. Par contre, on constate, assez paradoxalement à première vue, qu'il y a eu

TABLEAU VI. — **Principaux groupes d'articles importés. Importations des pays étrangers.**

(Valeurs en millions de francs; parts en %.)

	1938		1945		1946		POIDS		
	VALEURS	PART	VALEURS	PART	VALEURS	PART	1938 quintaux métriques	1945 quintaux métriques	1946 quintaux métriques
Farineux, légumes, fruits	1.574,7	3.42	4.102,3	7.20	18.846,7	8,05	7 776.576	8.731.989	31.049.9
Boissons	119,5	0,26	23,9	0,04	330,1	0,14	228.630	28.230	119 8
Denrées coloniales	633,9	1,37	36,9	0,06	147,4	0,06	1.324.534	17.236	28.10
Sucres et dérivés	206,8	0.44	1.544,9	2.71	2.203,1	0,94	1.309.230	1 404.616	1.904.5
Viandes	172,3	0,37	1.502,4	2.63	7.346,4	3,13	248.291	447.685	1.425.7
Poissons	233,6	0.51	620,2	0,10	982,9	0,41	611.496	230.287	330.17
Produits de fermé	223,2	0,48	1.411.3	2,47	3 824,8	1,63	171.497	253.958	769 38
Graisses	21,1	0,04	1 530,4	2,68	3.064,2	1,30	33.716	399.490	730.4
TOTAUX des O.A. importés des pays étrangers	3.208,8	6.98	10.776,2	18.93	36.772,9	15,71	11.734.569	11.513.128	36.302.50
Combustibles	8.981,0	19,52	10.643,9	18.69	26.046,6	11,12	299.767.328	56.932.263	59.878.3
Textiles	6.189,0	13,45	7.191,4	12.63	28.396,4	12,13	7 071.368	3.081.280	5.951 6
Métaux	2.258,9	4.91	3.407,2	5,98	14.438,1	6,16	10.660.942	5.065.984	11.630.7
Graines et fruits oléagineux	1.180,5	2,57	779,8	1,35	749,9	0,32	6.310.633	1.133.788	748.54
Peaux et pelleteries brutes	719,9	1,57	30,1	0,05	1.203,4	0,51	291.690	2 426	122.04
Matières nécessaires à la fabrication du papier	831,6	1,81	291,6	0,51	2.851,5	1,21	6.222.784	663.034	2.796 39
Bois communs	502,2	1.09	176,7	0,31	1.816,3	0,77	6.349.070	927.630	6 510.57
Caoutchouc et gutta-percha	516,7	1,42	»	»	»	»	518.792	»	»
Pierres gemmes brutes ou taillées	546,4	1,19	124,6	0,21	301,3	0,12	»	»	»
Pierres et matériaux	335,8	0,73	309,5	0,54	1.574,8	0,67	17.903.193	5.503.351	11.432.5
Soufre (y compris les pyrites)	284,9	0,62	442,2	0,77	1.625,8	0,69	8 874.310	2.247.460	7.578 27
Tabacs	163,4	»	886,2	1,55	1.092,1	0,46	139.253	258 897	355.9
Huiles fixes pures	59,0	»	152,5	0,26	2.197,5	0,93	146.329	138.267	515.6
TOTAUX des M.I. importés des pays étrangers	23.798,1	51.71	25.498,2	44.79	90.629,6	38.72	370.206 279	77.026.542	213.892.01
Produits des industries mécaniques	2.915,1	6,33	6.044,7	10.61	30.741,2	13,13	1.467.997	1.640.542	5.367 34
Produits des industries chimiques	1 290,4	2,81	1 922,2	3,37	9.100,7	3,88	12.427.265	2.931 567	8.400.63
Fils, tissus	473,3	1,03	1.104,2	1,93	3.813,6	1.62	332.317	409.750	381.86
Papier et ses applications	294,1	0,64	4.028,0	7,07	3.519,0	1.50	491 326	1.131.716	1.783.52
Poteries, verreries	284,5	0,62	72,6	0,12	662,9	0,28	618.422	87.913	485.57
Objets d'art et de luxe	260,5	0,57	95,2	0,16	498,6	0,21	19.371	1.704	4.33
Objets d'habillement	221,9	0,48	216,4	0.38	1.592,0	0.68	24.434	9 984	113.39
Peaux ouvrées	183,1	0,39	131,6	0,23	904,8	0,38	48 358	10 656	45.07
Ouvrages en bois	43,7	»	499,2	0.87	1.535,0	0,65	155 201	473.225	1.644.5
TOTAUX des O.F. importés des pays étrangers	6.508,6	14,58	11.591,2	20,36	54.948,6	23.47	15.750.389	6.767.594	18.469.88

Tableau VII. — **Principaux groupes d'articles importés (B). Importations des territoires de l'U.F. (France d'outre-mer).**

(Valeurs en millions de francs; parts en %.)

	1938		1945		1946		POIDS		
	VALEURS	PARTS	VALEURS	PARTS	VALEURS	PARTS	1938 quintaux métriques	1945 quintaux métriques	1946 quintaux métriques
Farineux, légumes, fruits	3.866,8	8,41	795,6	1,39	7.448,2	3,18	23.451.433	481.612	29 355.230
Boissons	3.497,1	7,62	739,3	1,29	18.399,3	7,86	19.169.906	861.216	10.933.366
Denrées coloniales	641,9	1,40	1.311,0	2,35	3.705,1	1,58	1.013.334	670.198	1.083.763
Sucre et dérivés	564,7	1,23	363,6	0,63	1.771,0	0,75	1.928.162	427.979	1.056.880
Viandes	312,9	0,68	239,0	0,41	433,2	0,18	564.116	96.775	109.140
Poissons	78,3	0,17	271,3	0,47	757,3	0,32	130.295	100.485	221.078
Produits de ferme	84,3	0,18	5,5	0,009	192,09	0,08	122.405	1.902	24.259
Graisses	238,7	0,52	1.251,9	2,19	25,5	0,01	346.710	280.691	8.493
Totaux des O.A. importés de la France d'outre-mer	9.289,7	20,20	5.015,1	8,81	32.848,1	14,03	46.732 292	2 923.605	16.390.768
Combustibles	89,9	0,20	»	»	22,9	0,01	2.588.783	»	166.913
Textiles	289,8	0,63	434,4	0,76	1.720,8	0,73	555.747	305.944	815 424
Métaux	252,2	0,55	283,2	0,49	1.149,7	0,49	3.188.721	477.568	2.320.381
Oléagineux	1.221,8	2,66	861,0	1,51	3.500,1	1,49	7.183.619	1.061.614	2.593.376
Peaux et pelleteries brutes	143,8	0,31	93,1	0,16	563,3	0,24	155.207	22.485	86.083
Matières nécessaires à la fabrication du papier	10,2	0,02	11,4	0,02	132,0	0,05	27.271	4.279	33.332
Bois communs	200,0	0,43	76,4	0,13	705,7	0,30	2.104.730	67.260	855.602
Caoutchouc et gutta percha	173,3	0,38	»	»	»	»	161.894	»	»
Pierres et matériaux	165,9	0,36	459,9	0,80	1.554,5	0,66	8.517.212	3.823.834	10.529.139
Tabacs	»	»	84,6	0,14	66,2	0,02	119.522	23.477	15.980
Huiles fixes	»	»	138,3	0,24	266,3	0,11	311.076	121.232	158.964
Totaux des M.I. importés de la France d'outre-mer	2.987,9	6,50	3.007,1	5,28	14.782,7	6,31	26.424.984	6.141.348	18.868.020
Produits des industries mécaniques	2,7	»	11,0	0,01	64,4	0,02	7.224	6.395	27.468
Produits des industries chimiques	48,5	0,04	81,3	0,14	128,3	0,05	424.907	59.326	65.643
Fils et tissus	37,2	0,12	138,4	0,24	1.358,3	0,58	122.741	21 598	54 848
Papier et ses applications	0,7	»	5,6	0,009	44,8	0,01	749	920	10.802
Poteries, verreries	0,2	»	1,0	»	9,6	0,004	1.682	690	8.550
Objets d'art et de luxe	5,2	»	86,5	0,15	81,4	0,03	409	448	1.022
Objets d'habillement	3,3	»	49,8	0,08	129,0	0,05	663	3 484	6 054
Peaux ouvrées	17,3	0,04	371,5	0,65	1.457,9	0,49	4.692	6.721	26 014
Ouvrages en bois	43,7	»	27,1	0,04	168,2	0,07	50.057	20.376	81.798
Totaux des O.F. importés de la France d'outre-mer	187,8	0,41	1.036,9	1,82	4.059,4	1,73	706.198	150.726	371.024

accroissement de nos importations au poste des *métaux*: non seulement en ce qui concerne le *cuivre*, le *plomb*, l'*antimoine* ou les *ferro-alliages*, mais encore, et principalement, les *fers* et les *aciers*. Ont également augmenté nos achats de *tourteaux* et *drèches*, de *nitrate de soude*, d'*huiles fixes*, etc. Classées parmi les matières nécessaires à l'industrie, nos importations de

tabacs ont été également en notable accroissement par rapport à 1938 (augmentation qui aura d'ailleurs aussi son corollaire au poste correspondant des objets fabriqué).

Il ne faut pas considérer que toutes nos importations d'objets fabriqués étaient de celles où une limitation impitoyable aurait dû être de règle. Il y eut en 1946 des importations de *machines*, de *pièces détachées* et *organes de machines*, voire de certains *ouvrages en métaux*, qu'il eût mieux valu voir plus considérables. En constatant que les quantités importées furent nettement moindres à leur égard qu'en 1938, on doit une fois de plus prendre note du retard désastreux de notre pays dans la voie du rééquipement. Les importations de *voitures automobiles* furent considérables; il ne s'agit pas seulement de « *cadeaux* » trop largement tolérés, mais surtout de camions et de voitures utilitaires.

V. — Le développement des exportations et les accords commerciaux.

Si, au lendemain de la libération, le primat fut donné aux importations nécessaires, sans souci de tout équilibre des échanges, bien vite, devant l'épuisement rapide des réserves monétaires, et l'incertitude quant à l'ampleur des crédits à obtenir de l'étranger, un grand effort a été fourni en vue du développement des exportations. Nous avons vu que la dévaluation du 25 décembre 1945, établissant le cours du dollar à 119 francs (contre 50 francs en 1945 et 34 francs en moyenne en 1938), ne cherchait pas à fournir un véritable stimulant à l'exportation : bien vite, la hausse des prix français en vint, en tout cas, annuler l'effet, si bien que, dès la fin de l'année 1946, nos prix furent généralement considérés comme relativement élevés. Signalons encore que cette dévaluation avait porté l'indice de la devise américaine à 350 par rapport au niveau de 1938, tandis que les prix mondiaux évalués en dollars s'étaient élevés eux-mêmes (d'après les indications de la *Banque des Règlements internationaux*) entre l'indice 200 et l'indice 250. Ainsi fut-on conduit, cependant, à abandonner le système des péréquations qui datait de l'arrêté du 18 septembre 1940 et avait été confirmé par l'ordonnance du 19 avril 1945. Cependant, d'autres encouragements furent donnés aux exportateurs avec, notam-

ment, l'instauration de la procédure de l'Imex, leur offrant la possibilité de se procurer des matières premières ou produits non prévus au plan d'importation, ainsi que de procéder à « l'autofinancement » de leurs entreprises. Les exportateurs eurent également la faculté d'échapper à la taxation intérieure des prix en vendant leurs produits dans des conditions de liberté complète des prix, et obtinrent finalement la possibilité de conserver à leur disposition une fraction des devises procurées par l'exportation (*crédits en devises*). Au surplus, comme nous l'avons déjà souligné, il aurait été vain, à l'époque, d'espérer développer les ventes grâce à un abaissement systématique des prix; d'une part, le marché international est resté un marché de vendeurs et, d'autre part, notre capacité de production a été freinée par le manque de charbon : la part de cette production détournée vers l'exportation semble avoir été aussi grande que possible.

Le *plan d'exportation* ainsi institué au début de 1946, et qui d'ailleurs n'est entré pratiquement en application qu'au second trimestre de cette année, fixait comme but un chiffre de ventes de 130 milliards. En fait, le montant effectivement atteint, soit 66 milliards, eût semblé déjà fort appréciable, eu égard à notre situation économique générale. On a noté une progression de ces ventes, notamment au cours des derniers mois de l'année; cependant, ici encore, il faut tenir compte de la hausse des prix. Les indices du volume des exportations montrent cependant que le résultat obtenu est des plus appréciables (indice 19,3 sur la base 100 en 1938 pour le mois de janvier, 45,7 pour le mois de juin, 75,0 pour le mois de décembre).

Le principe du *moindre sacrifice* appliqué à l'exportation des marchandises françaises, en compensation d'importations jugées essentielles, ne pouvait recevoir une application simple. Du point de vue strictement national, le sacrifice ne pouvait s'apprécier seulement quant à l'utilité des produits, mais encore, quant à l'économie de devises que permettent respectivement les diverses catégories d'exportations. On voulut éviter d'engager l'activité industrielle du côté des productions pour lesquelles le rendement en devises apparut faible, voire même négligeable. Ajoutons que les accords commerciaux sont venus stimuler l'exportation française des produits jugés les moins utiles, mais

qu'ils devaient également comporter, pour recevoir l'agrément des autres pays, la vente d'une certaine quantité de produits plus recherchés.

Ainsi, notre accord avec la Belgique avait-il prévu, d'une part, l'importation en France d'une grande quantité de *produits sidérurgiques*, d'*étain*, de *cuivre*, de *zinc*, ou, d'autre part, de *locomotives*, de *wagons*, de *bateaux*. Il ne comportait pas seulement, en échange, l'exportation de *vins*, de *liqueurs*, de *tissus*, de *tulles* et *dentelles*, d'*articles de Paris*, voire de *voitures de tourisme*... Nous nous étions engagés en même temps à vendre à la Belgique de la *potasse*, des *phosphates*, des *colorants*, des *machines-outils*... L'accord avec la Suisse assura l'importation en France de *tracteurs*, de *machines-outils*, de *matériel électrique*, aussi bien que de *pommes de terre*, mais nous n'avons pu nous dispenser d'assurer à la Suisse une certaine quantité de *charbon* en même temps que nous trouvions sur ce marché un débouché accru pour nos *vins* ou nos articles de *tabletterie*. Nous avons fait venir des Pays-Bas du *matériel de dragage*, des *navires*, du *matériel électrique*, du *coke*, des *semences*. En échange, la France devait assurer à ce pays une certaine quantité de sa production de *fils de laine* et de *lin*, de *laine peignée*, de *potasse*, de *produits sodiques* et *potassiques*..., en même temps qu'elle trouvait sur le marché néerlandais un débouché pour ses *parfums* ou ses *liqueurs*. Ces accords commerciaux passés depuis la Libération ont assuré la reprise de nos échanges avec des pays qui comptaient en 1938 pour un peu plus de la moitié dans le chiffre total de nos exportations et qui, en 1946, ont pris 63 % de nos ventes à l'étranger.

L'effort d'exportation n'a permis d'atteindre ou de dépasser les quantités exportées en 1938 que pour quelques rares produits : les *vins*, parmi les objets d'alimentation; le *lin* et certains produits chimiques, tel que les *chlorures de potasse* et de *soude* parmi les matières nécessaires à l'industrie; et, quant aux objets fabriqués, pour les *voitures automobiles* et les *ouvrages en bois*... Une fois de plus, d'ailleurs, nous voyons que, contrairement à certaines hypothèses d'école, ce n'est pas lorsqu'on repart de la « table-rase », ou presque, qu'on peut le mieux vérifier la logique élémentaire des thèses classiques. Les indications relatives de prix et de productivité n'ont pas permis une sélection rigoureuse des meilleures industries d'ex-

TABLEAU VIII. — **Principaux groupes d'articles exportés. Exportations vers les pays étrangers.**

(Valeurs en millions de francs; parts en %.)

GROUPES D'ARTICLES classés par ordre d'importance à l'intérieur de chaque catégorie	1938		1945		1946		POIDS		
	VALEURS	PART dans les exp. tot. E+C	VALEURS	PART dans les exp. tot E+C	VALEURS	PART dans les exp. tot. E+C	1938 quintaux métriques	1945 quintaux métriques	1946 quintaux métriques
Boissons	1.303,2	4,26	2.022,7	17,74	12.402,6	12,23	1.272.563	979.406	1.338 994
Farineux, légumes, fruits	857,1	2,80	193,2	1,69	1.462,7	1,44	4.534.055	25.358	584.720
Sucres et dérivés	77,5	0,25	1,5	0.01	140.9	0.13	132.455	1.005	19.238
Graisses	231,2	0.76	0,063	»	27.6	0.02	321.394	»	1.638
Poissons	116,3	0,38	3,3	0.04	93,8	0.09	328.031	13.125	30.107
Produits de ferme	130,2	0,44	0,8	0,007	130,0	0.12	320.505	71	14.427
Viandes	104,6	0,34	1,1	0,009	146,4	0,14	76 343	190	5.830
Denrées coloniales, etc.	10,5	0.34	7,7	0.06	26,8	0,02	9.163	237	947
TOTAUX des O. A. exportés vers les pays étrangers	2.908,8	9,51	2.235,3	19.60	11.514,5	11,31	7.622.089	1.253.562	1.999.861
Métaux	3 486,9	11,40	339,3	2.97	3.436.5	3,38	179.100.522	46.688.858	56.133,666
Textiles	1.902,7	6,22	244,3	2.14	2 600,1	2,56	1.871.796	806.886	1.089.099
Peaux et pelleteries brutes	731,4	2.39	153,6	1,34	988,1	0,97	604.684	24.044	47.443
Combustibles	434,3	1,42	56,6	0,49	1.513,7	1,49	14.910.066	555.796	5.421.191
Bois communs	244,9	1.65	22,8	0,20	410.9	0.40	8.964.370	203.780	2.206.432
Pierres gemmes	504,8	0.80	11,1	0.09	396.4	0,39	»	»	»
Pierres et matériaux	133,0	0,43	73,9	0.64	658,4	0,64	10.003.086	1.932.959	7.013.560
Matières nécessaires à la fabrication du papier	186,5	0.61	0,8	0,007	39.2	0.03	707.356	3.430	16.416
Huiles volatiles, essences végét., parfums synthét.	185,1	0.60	252,0	2.21	1.080,2	1.006	15.516	2.089	8.555
Perles fines	129,9	0,42	0,7	0.006	36,5	0.03	»	»	»
Soie végétale, etc.	111,0	0.36	110,2	0.96	260,7	0,25	546.635	125.235	125.069
Courant électrique	12,2	«	31,7	0,27	36,1	0.03	»	»	»
TOTAUX des M. I. exportés vers les pays étrangers	8.715,4	28,49	1.543,4	13,54	13.347,3	13,16	219.712.730	20.739.578	72.588.345
Fils, tissus	2.432,9	7.95	93,1	0,81	11.927.2	11,76	446.753	1.721	186 902
Produits des industries mécaniques	2.173.3	7,11	517,1	4,53	8,399,9	[illegible]	3 047 983	121.035	1.308.888
Produits des industries chimiques	2.288,1	7.48	778,5	6,82	9.161,4	9,03	14.905.717	2.262.549	13.039.648
Papier et ses applications	587,5	1,92	243,3	2,13	2 037.6	2.00	442.504	22.312	164.984
Peaux ouvrées	427,4	1,40	31,1	0.27	663,3	0,65	67.670	659	5.463
Objets d'habillement	369,0	1,20	42,0	0.36	1,253,7	1,23	24.766	910	10.021
Objets d'art et de luxe	370.4	1,24	105,8	0.92	1.791,3	1.76	51.742	3.957	19 825
Poteries, verreries	180,7	0,59	60,1	0,52	1.520,0	1,40	452.892	16.983	374.514
Ouvrages en caoutchouc	113,7	0,37	8,2	0,07	748,5	0,73	42.859	513	43.393
Ouvrages en bois, etc.	164,6	0.54	55,1	0.48	703,3	0 69	484 976	13.198	96.047
TOTAUX des O. F. exportés vers les pays étrangers	10.562,4	34,53	2.024,8	17,76	40 038,0	39,48	19.902.682	2.447.882	15.280.642

TABLEAU IX. — **Principaux groupes d'articles exportés. Exportations vers des territoires de l'Union française (France d'outre-mer).**

(Valeurs en millions de francs; parts en %.)

	1938		1945		1946				
	VALEURS	PARTS	VALEURS	PARTS	VALEURS	PARTS	1938	1945	1946
Boissons	226,5	0,74	325,3	2,85	2.437,0	2,40	664.874	93.357	412.50
Farineux, légumes, fruits	255,9	0,84	365,5	3,2	1.302,0	1,28	1.616.754	591.997	925.89
Sucres et dérivés	600,6	1,96	70,8	0,62	354,1	0,34	2.035.630	53.789	108.62
Graisses	37,7	0,12	10,9	0,09	63,5	0,06	81.044	1.744	10.36
Produits de ferme	150,3	0,49	1,8	0,01	591,4	0,58	126.879	325	74.34
Poissons	50,1	0,16	3,5	0,03	38,4	0,03	115.093	903	7.07
Viandes	77,1	0,25	47,6	0,41	330,9	0,32	63 219	5.141	30.19
Denrées coloniales	2,1	0,01	5,3	0,04	12,9	0,01	2.096	847	1.40
TOTAUX des O. A. exportés vers la France d'outre-mer	1.484,8	4,86	859,1	7,52	5.229,9	5,15	4.762.917	752.349	1.584.02
Métaux	402,5	1,32	64,8	0,56	636,1	0,62	2.326.942	73.709	500.41
Textiles	8,1	0,03	1,3	0,01	95,2	0,09	10.735	379	18.00
Peaux et pelleteries brutes	1,2	»	0,3	0,002	2,0	0,004	1.309	33	37
Combustibles	160,4	0,52	17,5	0,15	852,5	0,84	2.348.882	101.143	2.460.21
Bois communs	71,4	0,23	30,2	0,26	444,7	0,44	1.012.850	69.320	874.13
Pierres gemmes	10,1	0,03	4,6	0,04	14,5	0,01	»	»	»
Pierres et matériaux	114,1	0,36	24,5	0,21	169,0	0,16	4.337.218	90.480	589.28
Matières nécessaires à la fabrication du papier	10,8	0,04	5,5	0,04	23,3	0,02	100.935	1.517	8.90
Huiles volatiles, essences végétales, parfums synth.	5,0	0,02	70,3	0,61	71,8	0,07	1.636	1.637	2.15
Perles fines	2,0	0,01	0,2	0,001	2,3	0,002	»	»	»
Cire végétale, etc.	6,2	0,02	2,5	0,02	25,5	0,02	20.530	1.509	6.33
TOTAUX des M. I. exportés vers la France d'outre-mer	1.119,9	3,68	337,5	2,96	2 854,1	2,81	11 209.314	419.716	4.656.83
Fils, tissus	1.704,5	5,57	524,9	4,60	6.031,9	5,94	722.471	16.234	199.33
Produits des industries chimiques	614,5	5,34	952,4	8,35	3.310,8	3,26	2.512.472	236.552	1.236.10
Produits des industries mécaniques	1.624,9	2,01	1.613,1	14,15	8.556,3	8,43	2.189.025	357.134	1.207.20
Peaux ouvrées	127,0	0,75	27,6	0,24	303,6	0,29	68.024	1.805	20.98
Papier et ses applications	230,4	0,42	230,1	2,01	1.024,8	1,01	500.308	35.521	203.54
Objets d'habillement	99,0	0,32	249,7	2,19	1.600,5	1,57	52.508	12.977	61.30
Objets d'art et de luxe	72,0	0,24	232,2	2,03	807,3	0,79	31.281	8.106	27.42
Poteries, verreries	146,4	0,48	144,1	1,20	856,7	0,84	596.142	81.688	375.46
Ouvrages en caoutchouc	183,0	0,60	83,7	0,73	1003,7	0,98	90.249	5.538	61.85
Ouvrages en bois, etc.	63,5	0,21	154,2	1,35	681,6	0,67	224.537	81.523	304.29
TOTAUX des O. F. exportés vers la France d'outre-mer	5.785,7	18,92	4.358,0	38,23	25.421,4	25,06	7.231.929	848.401	3.769.43

portation. Sans doute, dira-t-on que bien des courants traditionnels ont repris et que la France se spécialise à nouveau naturellement dans les produits de qualité, voire de luxe. Nous avons, cependant, laissé se développer, en suivant une pente de plus grande facilité, des exportations de hasard... Pressés de

combler certains vides, nous avons, avec une célérité parfois dérisoire, jeté dans le gouffre du déficit commercial matières premières ou produits finis sans pouvoir encore songer à la structure durable de nos industries exportatrices. Cependant, ne peut-on espérer voir se préciser quelques types essentiels de fabrication pour lesquels le principe de productivité relative jouerait en notre faveur ? Ajoutons que les exportations *de luxe* devront continuer à offrir à l'étranger certaines qualités difficilement remplaçables; mais leur développement, dans les conditions actuelles, semble devoir être très limité, les législations des divers Etats leur étant peu favorable. D'autre part, leur vulnérabilité aux crises s'avère considérable, et les clientèles des pays les plus prospères semblent s'orienter vers des productions d'un degré de raffinement assez peu élevé.

VI. — La répartition géographique des échanges et la recherche de l'équilibre.

Le bilan des paiements extérieurs de la France en 1946 est présenté par ailleurs; il montre que les revenus courants autres que ceux provenant des exportations (revenus invisibles) ont cessé de compenser le déficit commercial; désormais, les autres dépenses courantes l'emportent. Dans ces conditions, le fait que les exportations n'ont représenté en 1946 que 40 % des importations ne donne encore qu'une mesure imparfaite du déséquilibre réel. L'amélioration de fin d'année — et qui s'est maintenue dans les premiers mois de 1947 — ne peut être considérée comme pleinement significative : en même temps que d'un décalage dans les livraisons (ou dans leur comptabilité statistique), elle résulte en partie du caractère saisonnier des importations. Quant au gonflement des prix des produits exportés, il risquait désormais d'excéder le niveau souhaitable.

En nous plaçant du point de vue de l'équilibre des échanges, nous devons signaler certaines réserves. D'une part, dans l'ensemble, il est vraisemblable que les valeurs exportées ont été fréquemment minorées; mais, d'autre part, on doit souligner que, du fait des péréquations entre prix étrangers et prix nationaux, il en a été de même pour des importations essentielles; et tandis que, dans le premier cas, il est douteux que la plus-value soit récupérable dans un délai prévisible, dans l'autre il s'agit d'un débours effectif.

A. — Le déficit des échanges commerciaux à l'intérieur de l'Union française (18.184 millions de francs) n'a évidemment pas la même signification, *du point de vue de la balance des paiements*, qu'un déficit vis-à-vis de pays étrangers. On a été jusqu'à dire que l'*exportation* avait, à cet égard, une signification *négative*, puisqu'elle prenait la place d'une vente procurant des devises, et inversement que l'*importation* en provenance de la France d'outre-mer évitait un achat *payable en devises*. On remarquera le danger — surtout lorque la substitution devient douteuse — de généraliser le raisonnement.

En fait, tous les pays du monde ont eu tendance à considérer à part tout achat et vente qui n'étaient pas effectués *en monnaie forte*. La France, comme les autres pays, s'est surtout efforcée, avec plus ou moins de succès, de développer ses exportations en dollars au cours de l'année 1946. Laissant de côté le problème

TABLEAU X. — **Principaux pays d'origine.**

(Ordre d'importance en 1938.)

(En milliers de francs.)

	VALEUR DES IMPORTATIONS			PART DE CHAQUE PAYS DANS LES IMPORTATIONS		
	1938	1945	1946	1938	1945	1946
Etats-Unis	5.234.829	27 183.852	65.341.721	11,4	47.7	27,9
Algérie	4.845.986	1.933.245	23.979.747	10,5	3.3	1,2
Grande-Bretagne						
Union écon. belgo-luxem-	3 237.630	5.063.525	13 896.296	7,0	8.8	5,9
bourgeoise	3.158.671	1.582.793	10.263.976	6,9	2.7	4,3
Allemagne	3.155.649	1.665.074	11.105.162	6,9	2.9	4,7
Indochine française	1.889.014	638	4.228.077	4,1	»	1,8
Australie	1.510.801	790.802	8.712.548	3,3	1.3	3,7
Afrique occidentale franç.	1.508.372	1.962.380	6.081.230	3,3	3.4	2,5
Irak	1.400.946	»	»	3.0	»	»
Indes anglaises	1.274.855	755.387	1.939.363	2,8	1,3	0,80
Pays-Bas	1 187.433	243.020	1 929 040	2,6	0.4	0,80
Suisse	987.046	1.958.581	7.075.503	2,1	3,4	3,02
Argentine	935.661	1.095.032	11.166.745	2,0	1,9	4,7
Tunisie	877.983	1.600.974	2.131.032	1,9	2,8	0,9
Maroc	856.605	1 559.701	6 659.138	1,9	2,7	2,8
Brésil	727.970	147.221	1.588.167	1,6	0,2	0,6
Madagascar	677.560	808.138	2.303 282	1,5	1,4	0,9
Suède	649.930	481.976	2.454.347	1,4	0,8	1,04
Canada	621.499	2.130.654	7 888 723	1,4	3,7	3,3
U. R. S. S.	621.002	70.996	2.800.050	1,4	0,12	1,1
Italie	576.286	103 204	4.346.593	1,3	0,18	1,8
Malaisie	558.007	»	»	1,2	»	»
Egypte	484.123	1.302.649	2.206.100	1,1	2,2	0.9
Pologne	444.445	217	756.988	1.0	»	0,3
Norvège	310 637	108.605	1.957.455	0.7	0,19	0,8
Tchécoslovaquie	299.357	1.521	701.197	0.7	»	0,29
Finlande	284.601	16.002	661 952	0,6	0,02	0.2
Portugal	263.604	223.951	758.057	0.5	0,3	0,3
Chine	254.467	23.939	396.971	0.5	0,04	0,16
Roumanie	214.965	43.451	166	0.5	0,07	»
Autriche	136.730	32.859	180.239	0,3	0,05	0,07

TABLEAU XI. — **Principaux pays de destination.**

(Ordre d'importance en 1938.)

(En milliers de francs.)

	VALEUR DES EXPORTATIONS			PART DE CHAQUE PAYS DANS LES EXPORTATIONS		
	1938	1945	1946	1938	1945	1946
Union écon. belgo-luxembourgeoise	4.181.693	2.869.387	20.626.195	13,6	24,6	20,3
Algérie	3.783.236	2.681.244	13.304.650	12,4	23,5	13,1
Grande-Bretagne	3.551.481	322.504	5.538.248	11,6	2,8	5,4
Suisse	1.924.008	1.366.708	9.587.326	6,3	11,9	9,4
Allemagne	1.849.832	113.773	2.324.114	6,0	0,9	2,2
Etats-Unis	1.681.128	593.364	6.269.469	5,5	5,2	6,1
Pays-Bas	1.344.300	98.856	3.546.632	4,4	0,8	3,4
Tunisie	979.997	717.346	4.403.259	3,2	6,2	4,3
Indochine française	928.601	105.310	2.586.967	3.0	0,9	2,5
Afrique Occidentale franç	784.096	736.138	3.823.879	2,6	6,4	3,7
Argentine	729.405	33.767	1.188.231	2,4	0,2	1,1
Maroc (protectorat franç.)	709.660	949.026	6.539.922	2,3	8,3	6,4
Suède	496.448	54.001	3.303.788	1,6	0,4	3,1
Italie	485.295	154	631.313	1,6	»	0,6
Tchécoslovaquie	405.464	662	613.663	1,3	»	0,6
Espagne	388.982	170.722	60.073	1,3	1,4	0,05
Madagascar	387.683	191.382	988.150	1,3	1,6	0,9
Pologne	356.157	80	12.257	1,2	»	0,01
Roumanie	346.678	»	34.776	1,1	»	0,03
Egypte	321.310	5.674	1.478.378	1,0	0,04	1,4
Brésil	299.870	25.588	826.641	1,0	0,2	0,8
Norvège	236.196	1.598	1.438.326	0,8	0,01	1,4
Portugal	222.794	62.549	981.062	0,7	0,5	0,9
Chine	194.499	310	381.576	0,6	»	0,3
Indes anglaises	178.071	1.095	497.150	0,6	0,009	0,4
U. R. S. S.	173.373	23	137.527	0,6	»	0,1
Danemark	169.554	15.818	1.107.182	0,5	0,13	1,09
Syrie (mandat français)	167.423	32.082	949.205	0,5	0,2	0,9
Canada	166.894	20.463	499.487	0,5	0,1	0,4
Autriche	125.111	84	142.830	0,4	»	0,1
Yougoslavie	124.457	2.968	45.199	0,4	0,02	0,04
Finlande	121.994	6.659	520.144	0.4	0,05	0,5
Australie	108.670	10	219.386	0,4	»	0,2
Japon	99.377	»	»	0,3	»	»

des relations avec la France d'outre-mer (qui doit être envisagé séparément, compte tenu du déficit global de ces terri-

TABLEAU XII. — **Balances commerciales partielles en 1946.**

(en millions de francs).

I. *Avec les pays étrangers :*

a) *Principaux déficits :*

Déficit général : 114.451.

Etats-Unis	59.072	Canada	7.389
Argentine	9.979	U. R. S. S.	2.062
Allemagne	8.781	Italie	1.715
Australie	8.493	Indes	1.442
Grande-Bretagne	8.358	Suède	1.150

b) *Principaux excédents :*

Suisse	2.511
Pays-Bas	1.017

(Tous les autres soldes vis-à-vis de pays étrangers sont inférieurs à 800 millions de francs.)

II. *Avec la France d'outre-mer :*

Déficit général : 18.185.

a) *Principaux déficits :*

Algérie	10.675
A. O. F.	2.257
Indochine	1.641
Madagascar	1.315

b) *Excédent :*

Tunisie	2.271

toires avec les pays étrangers), la question du déséquilibre de la balance commerciale peut se résumer ainsi : *déficit considérable* vis-à-vis des zones *dollar* et *sterling*, dont nous sommes largement tributaires pour notre ravitaillement en produits alimentaires et notre approvisionnement en matières premières — *possibilité d'échanges approximativement équilibrés* avec le plus grand nombre des pays européens avec lesquels nous avons conclu des arrangements commerciaux (accords de liste) et des accords de paiement.

B. — Le déficit extraordinaire de nos échanges avec les *Etats-Unis* ne laisse pas d'être des plus inquiétants, car ce pays, dont la pleine expansion industrielle risque de saturer le marché intérieur, ne semble pas en mesure d'ouvrir beaucoup plus largement ses frontières aux produits étrangers. Contrairement à la logique suggérée aux Etats créanciers mais assez rarement suivie par ceux-ci, sa préoccupation majeure n'est pas de favoriser le transfert des revenus ni l'amortissement des prêts et investissements déjà effectués. Il s'agit encore pour lui de les poursuivre et de prolonger l'expansion économique sous la forme d'une expansion financière. L'adaptation envisagée ne saurait être de très longue durée, mais cette chronique elle-même ne suit l'évolution que *d'une année à l'autre.*

On se méprend en voyant dans l'effort vers des échanges « plus libres » (*freer trade*) la résurrection du programme traditionnel de libre-échange universel — voire d'un libre-échange instauré au sein d'une groupe largement ouvert de pays adhérant à une *Charte commune*. Qu'on le veuille ou non, le type d'économie actuelle n'est pas favorable à un tel programme. On a pu constater que, même pour des matières premières comme la laine, ou pour des produits de luxe, hors série, comme les

tissus de soie ou les champagnes, il était difficile d'obtenir aux Etats-Unis une modération des droits de douane. Dès le début, le projet d'organisation internationale du commerce proposé par les dirigeants américains était le « compromis » qu'on a dénoncé depuis lors. Il faisait la part des intérêts ou situations acquises. En cherchant à faciliter les *accords sur les produits de base*, il favorise des types d'ententes, sans doute intéressants, mais à tendance nettement restrictive... Ce sont surtout *certaines formes* de protection ou *certaines catégories* d'accords qu'il entend bannir. Sélection à opérer entre des méthodes ou des degrés d'intervention : il s'agissait avant tout de rendre une certaine primauté à l'*économie de marché* et d'empêcher que le jeu des demandes réciproques ne soit systématiquement dévié vers certains producteurs, ou que les offres ne soient canalisées indépendamment du système des prix, vers des débouchés arbitrairement choisis. Ainsi, le protectionnisme retrouvant une certaine souplesse, et les échanges un caractère multilatéral, la considération des prix relatifs, et, corrélativement, les conditions relatives de productivité, joueraient à nouveau un rôle essentiel dans le débat entre fournisseurs et clients.

En définitive, ce n'est pas tant dans la mesure où elle fut, en politique commerciale, libre-échangiste, que la Grande-Bretagne de l'époque victorienne sert de modèle aux Etats-Unis d'aujourd'hui, mais bien dans celle où, du point de vue du bilan des paiements, elle conservait sa position créditrice et poursuivait son expansion financière. L'Europe peut demander, selon le mot repris par A. Siegfried, « des créanciers intelligents » : la logique de l'expansion américaine dépasse les simples considérations tenant au remboursement rapide des sommes prêtées et cherche à retrouver cette *loi de progression* caractéristique des grandes périodes d'investissement extérieurs dans les « pays neufs ». Nous ne pouvons, dans le cadre de cette chronique, nous attarder sur cet aspect du problème, pourtant essentiel au tournant actuel de la politique des échanges[5]. Quelques considérations suffiront à indiquer les solutions qui peuvent être entrevués à l'heure présente, de notre point de vue :

5. Nous l'envisageons dans une communication au *Centre d'études de politique étrangère* parue dans l'ouvrage collectif *Le continent américain et le déséquilibre mondial*, ainsi que dans un article théorique pour la revue Kyklos.

1° En contrepartie de ses énormes commandes aux Etats-Unis — qui risquent de s'accroître encore si une plus grande liberté est laissée aux consommateurs nationaux et si certaines « discriminations » disparaissent — l'Europe occidentale et, en particulier, la France, pourraient continuer à faire appel aux crédits publics ou même accueillir plus largement les investissements privés américains. C'est la solution de facilité. En faisant valoir l'analogie entre « pays neufs » et « pays à reconstruire », on tend aujourd'hui à justifier l'idée de prendre la plus large part de l'expansion financière internationale, qui a désormais son point de départ aux Etats-Unis. Cependant, quelle que soit la nécessité présente de faire appel aux crédits extérieurs, la persistance d'un tel mouvement apparaîtrait paradoxale, s'agissant de pays qui, une fois atteints certains niveaux de production, auraient retrouvé une large capacité d'épargne, en même temps, d'ailleurs, qu'une vocation exportatrice et qui, naguère, avaient eux-mêmes une position largement créditrice. En France, nous escomptions même, au moment des calculs du Plan Monnet, devoir dépasser ces niveaux en 1950.

2° Dans la mesure où l'expansion financière américaine se poursuivrait avant tout, et, en tout cas, beaucoup plus largement vers les régions du monde insuffisamment développées, notre vocation exportatrice pourrait trouver un plus large débouché vers ces régions. Il en serait ainsi dans le cadre d'un système véritablement plurilatéral — autrement dit, si les commandes et les prêts n'étaient pas « liés » par suite d'engagements bilatéraux (système des « tied loans »).

3° Au cas où, à l'intérieur même des Etats-Unis, le développement économique ne cesserait de se poursuivre dans des conditions aussi favorables, l'accroissement des revenus, sans même qu'une détente douanière très importante dût intervenir, devrait conduire à des importations accrues. Ces achats seraient, sans doute, relativement peu importants du point de vue américain (la demande de produits étrangers ne représentant qu'une fraction modeste de la demande effective américaine), mais ils ne seraient pas nécessairement négligeables pour les pays fournisseurs.

L'effort à fournir dans nos relations avec les principaux pays fournisseurs de produits de base autres que les Etats-Unis (*Argentine*, *Australie*, *Canada*) pose également un problème de redressement qui réclamera sans doute une assez grande durée,

le décalage des achats et des ventes ayant un caractère traditionnel, justifié naguère par leur position débitrice et notre situation de pays créancier.

C. — La résorption de notre déficit commercial pose sans doute des problèmes moins graves dans nos relations avec les autres pays. Il convient cependant de signaler que la Grande-Bretagne, ayant elle-même à faire face à un important déficit vis-à-vis des Etats-Unis, du Canada et de l'Argentine (au total, 400 millions de livres sterling en 1946), était parvenue, en 1946, à accumuler les excédents dans ses relations avec les pays européens (excédent de 115 millions de livres sterling, au lieu d'un déficit de 135 millions en 1938). Ces conditions ne semblent pas avoir persisté au début de 1947, mais peut-on espérer, avant que le pays n'ait opéré son propre redressement, un relâchement des restrictions quantitatives en Grande-Bretagne, notamment vis-à-vis des produits qui sont réputés de luxe ? Au surplus, l'inconvertibilité persistante de la livre sterling ne permettra pas d'utiliser par la suite certains excédents pour obtenir des dollars.

TABLEAU XIII. — **Répartition par zones monétaires.**

Importations.

Zone dollar.

(En millions de francs.)

	Année 1946	Année 1938
U. S. A. .... F.	65.342	5.277
Canada	7.889	620
Bolivie	55	»
Chili	2.104	425
Colombie	109	199
Costa-Rica	»	»
Cuba	788	77
République dominicaine	125	127
Equateur	7	63
Guatemala	20	28
Haïti	4	»
Honduras	8	»
Mexique	473	151
Nicaragua	4	»
Paraguay	57	»
Pérou	613	251
Salvador	3	»
Uruguay	686	102
Venezuela	3.129	327
Japon	242	369
Philippines	»	85
Chine	397	255
TOTAL zone « dollar » ...... F.	82.055	8.356

Zone dollar.

Exportations.

(En millions de francs.)

	Année 1946	Année 1938
U. S. A. F.	6.269	1.683
Canada	499	167
Bolivie	5	»
Chili	144	55
Colombie	255	62
Costa-Rica	11	»
Cuba	163	84
République dominicaine	8	17
Equateur	14	11
Guatemala	12	28
Haïti	9	»
Honduras	11	»
Mexique	369	135
Nicaragua	6	»
Paraguay	3	»
Pérou	27	42
Salvador	11	»
Uruguay	160	45
Venezuela	247	116
Japon	2	100
Philippines	42	27
Chine	382	195
TOTAL zone « dollar » F.	8.649	2.787

TABLEAU XIV.

Répartition par zones monétaires.

Zone sterling.

Importations.

(En millions de francs.)

	Année 1946	Année 1938
Grande-Bretagne F.	13.896	3.239
Australie	8.713	793
Nouvelle-Zélande	1.336	»
Irlande	91	»
Arabie	597	»
Hong-Kong	»	»
Indes anglaises	1.939	1.275
Irak	1.677	»
Iran	1.009	75
Malaisie brtannique	88	560
Palestine	25	»
Egypte	2.206	484
Union sud-africaine	2.517	413
TOTAL zone « sterling » F.	34.094	7.839
Groupe Peso-Escudo :		
Argentine F.	11.167	936
Portugal	758	266
TOTAL groupe « Peso-Escudo ». F.	11.925	1.202

Exportations.

(En millions de francs.)

	Année 1946	Année 1938
Grande-Bretagne .... F.	5.538	3.616
Australie	219	136
Nouvelle-Zélande	25	»
Irlande	286	»
Arabie	11	»
Hong-Kong	72	»
Indes anglaises	497	180
Irak	169	»
Iran	144	35
Malaisie britannique	384	35
Palestine	204	»
Egypte	1.478	321
Union sud-africaine	648	159
Total zone « sterling »...... F.	9.675	4.482
Groupe Peso-Escudo :		
Argentine .... F.	1.188	729
Portugal	981	223
Total groupe « Peso-Escudo ». F.	2.169	952

Tableau XV. — Pays européens à système d'accords commerciaux et de paiement.

Importations.

(En millions de francs.)

	Année 1946	Année 1938
Belgique-Luxembourg .... F.	10.264	3.159
Suisse	7.075	994
Suède	4.454	651
Norvège	1.957	311
Italie	2.347	578
Pays-Bas	1.929	1.187
Danemark	1.020	98
Pologne	757	446
Tchécoslovaquie	701	300
Finlande	662	284
Turquie	580	142
Autriche	180	137
Yougoslavie	77	103
Hongrie	9	446
Roumanie	0,1	117

Exportations.

(En millions de francs.)

	Année 1946	Année 1938
	—	—
Belgique-Luxembourg .... F.	20.626	4.184
Suisse	9.587	1.930
Pays-Bas	3.547	1.300
Suède	3.304	494
Norvège	1.438	236
Danemark	1.107	169
Italie	631	485
Tchécoslovaquie	614	406
Finlande	520	122
Yougoslavie	45	124
Roumanie	32	347
Pologne	12	356
Hongrie	5	45

On aura noté le faible développement de nos échanges avec l'Union soviétique, et, bien que le régime en soit du caractère bilatéral, l'insignifiance de nos exportations vers ce pays. En fait, l'accroissement de nos importations par rapport à l'avant-guerre est essentiellement dû aux livraisons de céréales (544.000 tonnes, pour une valeur de 2 milliards 1/2). De tels achats ont été sans contrepartie d'exportation; cependant, les autres importations, notamment celles de lin, étaient compensées par quelques ventes, de graines à ensemencer principalement, et d'oléagineux... Nous sommes très loin du large et fructueux commerce qui pourrait théoriquement s'effectuer dans le cadre d'une planification des échanges. De même, nos achats de charbon polonais ou d'essence de parfum bulgare eurent-elles un caractère unilatéral. On ne peut en dire strictement autant du plomb yougoslave, car par ailleurs se sont déjà développées un grand nombre d'autres transactions avec la Yougoslavie, tandis qu'en Roumanie nous avons été presque exclusivement vendeurs (de médicaments, d'automobiles, de livres...). Ajoutons que le cas de la Tchécoslovaquie doit être rapproché de celui des autres pays d'Europe avec lesquels a repris, dans le cadre d'*accords de listes* et d'*accords de paiement*, un commerce équilibré.

Quoi qu'il en soit, un problème important se pose quant aux relations entre les pays qui pratiquent le commerce privé — ou y reviennent — et ceux qui désirent conserver un commerce d'Etat. Pour l'avenir, il est désirable qu'une solution satisfaisante intervienne à l'échelle internationale. Ajoutons que la la France est, du seul point de vue économique, très mal placée

pour arbitrer un tel problème : aussi bien en ce qui concerne son ravitaillement et son équipement qu'eu égard aux débouchés présents d'une exportation encore très insuffisante, elle n'a pas encore trouvé la possibilité d'un vaste développement des échanges de ce côté.

Nous mettons à part le déficit de près de 9 milliards vis-à-vis de l'Allemagne, étant donné non seulement la question pendante des réparations, mais aussi nos responsabilités actuelles de puissance occupante du point de vue de la balance des échanges de notre zone.

Par contre — et notamment en ce qui concerne nos exportations de 1946, en dépit des efforts effectués pour stimuler nos ventes vers la zone dollar et vers la zone sterling — les pays d'Europe avec lesquels nous avons passé des accords réputés « bilatéraux » et « discriminatoires » ont gardé la grande importance qu'ils avaient avant la guerre pour notre commerce. Dans des conditions difficiles, une reprise d'échanges traditionnels s'est avérée possible. Ces pays, soit qu'ils aient été dévastés par la guerre, soit qu'ils aient subi l'attraction de formules plus conformes aux relations qu'ils avaient à nouer avec d'importants clients et fournisseurs, ont tous pratiqué le contrôle des changes, les contingentements et programmes d'importation comme d'ailleurs la Grande-Bretagne et un très grand nombre de pays d'outre-mer qui n'ont pas conclu le même type d'accords.

Il semble que la formule ait eu l'avantage de permettre, sous forme d'échanges qui ne sont pas d'ailleurs strictement compensés, des courants commerciaux *additionnels*, et qu'elle ait donc joué dans le sens du développement des échanges. Chacun des Etats, fortement déficitaires, eût reculé devant la perspective d'un accroissement général d'importations qui eût été nécessairement *un accroissement de leur solde négatif*. On a fait remarquer qu'en cas de tension trop grande des balances des paiements, la compression des importations devrait être beaucoup plus forte si elle devait se répartir proportionnellement sur les commandes effectuées dans tous les pays. Le mal serait moindre si cette compression nécessaire pouvait être limitée aux relations avec les seuls pays bénéficiant d'un excédent général. En tout cas, dans l'état de déséquilibre actuel, il semble difficile de condamner entièrement des types d'accord qui, en fait,

ont contribué à rétablir certains échanges. Peut-être, en présence des résultats que nous avons enregistrés, eût-on pu concevoir un développement logique de ce système intermédiaire issu des difficultés communes aux pays éprouvés par la guerre : du rétablissement graduel de courants bilatéraux d'échanges approximativement équilibrés grâce à l'octroi de crédits mutuels et de contingents progressivement élargis, on serait passé à un système de commerce plurilatéral. En vue de satisfaire le plus rapidement possible aux principes d'une organisation des échanges, les Etats qui se seraient engagés dans cette voie peuvent être conduits à brûler les étapes. Mais il semble difficile de ne pas tenir compte, d'une manière ou d'une autre, dans les années à venir, des difficultés mêmes qui étaient à la source des pratiques actuellement en vigueur [6].

De nombreux courants commerciaux n'auraient sans doute pu se développer aussi vite sans les garanties de paiement et de suffisante réciprocité dans les concessions fournies par ces accords.

Jean WEILLER.

6. Ne l'a-t-on pas reconnu en ménageant dans le *Projet de Charte* établi à Genève, d'une part le maintien de certaines discriminations transitoires et, d'autre part, la possibilité d'accords provisoires en vue de la formation de nouvelles unions douanières ? (Voir, *Rapport de la deuxième session de la Commission préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et l'Emploi*, Genève, 1947. Nous ne pouvons évidemment pas discuter ici de la portée de ces formules mêmes (art. 23 et 42).

LA BALANCE DES PAIEMENTS

Parmi les nombreuses données dont la connaissance permet de gérer sainement l'économie d'un pays, la balance des comptes présente, sans nul doute, un intérêt de tout premier plan. Il ne semble pas, cependant, que la nécessité de l'établissement d'un tel document ait toujours été très bien comprise en France, puisque, jusqu'à une époque toute récente, les pouvoirs publics ne semblaient pas y prêter une attention suffisante. Jusqu'en 1938, l'initiative d'une évaluation de la balance des comptes française était laissée à des personnalités privées [1]. L'ouverture des hostilités en 1939 et surtout la période d'occupation pendant laquelle la France avait perdu tout contact avec un grand nombre de pays, avaient fait perdre à ce problème une grande partie de sa signification; les échanges commerciaux avec l'étranger étaient considérablement réduits, et il paraissait difficile de faire intervenir dans une balance des comptes les nombreux prélèvements supportés par l'économie française. D'ailleurs, pendant toute la période d'occupation allemande, les transferts entre la France et les pays avec lesquels les relations financières avaient été maintenues se sont effectués selon la méthode des clearings — l'Office des changes étant l'organisme centralisateur — ce qui ramenait les échanges internationaux au système du troc. Tel était du moins le principe, car, en fait, le fonctionnement du système était loin d'être parfait, notamment en ce qui concerne les clearings allemand, belge, hollandais et norvégien.

Pour le règlement des opérations courantes entre ces pays et la France, le gouvernement français était tenu, en cas d'insuf-

1. Voir l'article annuel publié dans la *Revue d'économie politique* sous la signature de M. Meynial, puis de MM. L. Rist et P. Schwob.

fisance des versements des débiteurs français (qui, d'après le jeu normal du clearing, auraient dû équilibrer les opérations inverses), « d'avancer » les sommes nécessaires au règlement des créditeurs français en contrepartie de quoi il n'obtenait qu'un crédit en marks sur les livres de la Deutsche Verrechnungskasse à Berlin[2].

Ce n'est qu'au retour de la paix que les services officiels, inquiets de notre pénurie de devises, devant la nécessité de faire appel à l'étranger pour subvenir aux immenses besoins de l'économie française, ont été amenés à faire une étude sérieuse de la question, et la Direction des Finances extérieures a pu dresser une situation de la balance des paiements[3], dont les résultats pour les années 1945 et 1946 ont été publiés dans l'Inventaire de là situation financière établi par le ministère des Finances[4].

La nature même des sources utilisées (comptabilités de l'Office de changes, des banques d'émission, de la Caisse centrale de la France d'outre-mer et du Trésor public), si elle a grandement facilité l'élaboration de la balance des paiements de la France, en a quelque peu modifié la présentation traditionnelle. Nous en verrons plus loin la répercussion sur les différents postes, mais dès maintenant il est nécessaire d'attirer l'attention du lecteur sur le fait que les tableaux, tels qu'ils sont présentés dans ce document, sont le résultat d'un compte de gestion et non d'un compte d'exercice, autrement dit : ils représentent les mouvements effectifs de devises intervenus dans le courant de chaque année, et non l'ensemble des créances et des dettes qui ont pu prendre naissance pendant la même période. Ce sont donc, comme dans un compte de caisse, les recettes et les dépenses effectives, les entrées et les sorties de devises. En ce sens, il s'agit bien d'une balance des paiements et non d'une balance des comptes.

Nous passerons successivement en revue les différents postes en nous attachant à conserver, le plus possible, le cadre habituellement utilisé dans cette publication.

2. Cf. Inventaire de la situation financière (1913-1946), Annexe VIII-B.

3. Sur la distinction entre la balance des comptes et la balance des paiements, voir l'article de M. I. Striber dans le fascicule d'avril-juin 1946 de la *Revue d'économie politique*.

4. Un important résumé de cet inventaire a été publié dans le *Bulletin statistique du ministère des Finances*, n° 1, 1er trimestre 1947.

I. — Balance des revenus.

1° *Commerce extérieur.*

C'est évidemment sur ce poste que la remarque précédente entraîne les différences les plus sensibles. De plus, l'évaluation des mouvements de devises nés des échanges commerciaux, et précisément parce qu'il s'agit d'apurement de comptes, semble rompre avec les méthodes traditionnellement utilisées en ce qui concerne la balance commerciale. Celles-ci, en effet, retenaient les importations aux prix c. a. f. et les exportations au prix f. o. b. et obligeaient à tenir compte des recettes brutes de la marine marchande (au titre des revenus des services) dans l'établissement de la balance des revenus.

L'utilisation de la comptabilité de l'Office des changes a conduit, en grande partie pour de simples raisons de facturation, à compter au prix f. o. b. les importations comme les exportations, le coût du fret et de l'assurance faisant l'objet d'une rubrique spéciale. A l'importation, en effet, le fret et l'assurance peuvent nécessiter le décaissement de devises différentes de celles qui ont servi à régler la marchandise au pays exportateur, et dans ce cas il est naturel de les compter à part, et comme le plus souvent ces éléments sont distingués dans la facturation des marchandises, il est relativement facile de les isoler. Dans le cas où le transport et l'assurance sont réglés à des compagnies françaises, ces éléments ne font l'objet d'aucune sortie de devises et il n'y a pas lieu d'en tenir compte. En revanche, à l'exportation, le fret et l'assurance payés à des compagnies françaises constituent bien une entrée de devises provenant du pays importateur. En fait, les faibles ressources du tonnage maritime français représentent peu de chose en recettes de fret.

Enfin, si la ventilation a pu être faite entre les importations et les exportations d'une part et les frais accessoires d'autre part, en ce qui concerne les opérations entre la métropole et les pays étrangers, les statistiques coloniales n'ont pas permis de faire cette distinction en ce qui concerne les opérations intervenues entre les territoires d'outre-mer et l'étranger. On peut estimer toutefois qu'étant donné le faible tonnage dont dispose

actuellement la navigation française, la proportion entre les opérations principales et les frais accessoires est, très grossièrement, la même que pour la métropole, sauf peut-être en ce qui concerne les recettes, qui restent en grande partie des recettes de transit.

Le règlement d'opérations arriérées nées pendant la période des hostilités a donné lieu en 1945 et 1946 à des apurements de comptes qui, pour la plupart, éteignent des dettes et des créances commerciales. Nous les porterons dans notre balance des règlements commerciaux de laquelle nous déduirons les annulations et rétrocessions (résiliations de commandes, escomptes, ristournes, etc.). Le montant important atteint en 1945 par le règlement des opérations arriérées illustre d'une façon saisissante l'écart que peuvent présenter un compte de gestion et un compte d'exercice, une balance des paiements et une balance des comptes.

Sous ces réserves, la balance des règlements commerciaux peut s'établir ainsi pour 1945 et 1946 :

(En millions de francs courants.)[5].

	1945		1946	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
A — Opérations entre la métropole et les pays étrangers : Importations et exportations	44.849	2.111	235.820	53.931
B. — Opérations entre les territoires d'outre-mer et les pays étrangers : Importations et exportations	17.529	1.656	39.042	10.695
C. — Annulations et rétrocessions	(— 504)	(— 131)	(— 1.746)	(— 1.967)
D. — Règlements d'opérations arriérées	13.054	2.447	1.542	4.577

Il y a lieu de noter que ce tableau ne comprend pas :

a) les réparations en nature reçues d'Allemagne en 1946, la valeur des prestations fournies n'ayant pas encore fait l'objet d'une estimation définitive;

5. Les conversions en francs pour 1945 ont été faites au moyen des cours de change en vigueur avant le 26 décembre 1945; pour 1946, d'après les changes actuels.

b) les marchandises provenant de la liquidation des surplus américains, celle-ci n'ayant commencé qu'à la fin de 1946 et n'ayant pas eu d'incidence sensible sur la balance des paiements.

Compte tenu de ces remarques, c'est donc un montant d'environ 43 milliards de francs qu'il faudrait inscrire au débit de la balance des paiements en 1945 et 182 milliards en 1946 pour la métropole seulement, et un montant de 59 milliards en 1945 et 210 milliards en 1946 pour l'ensemble de la métropole et des territoires d'outre-mer. En tenant compte du règlement des dépenses arriérées (qui s'appliquent en presque totalité à l'Afrique du Nord et aux autres territoires et qui concernent les Etats-Unis et la zone sterling), ces chiffres doivent être portés à 69 milliards de francs en 1945 et 204 milliards en 1946. L'amélioration sensible de nos exportations en 1946 a permis une réduction relative du déficit de notre balance commerciale.

2° *Echanges de services.*

Nous avons vu que dans l'évaluation des règlements commerciaux les importations comme les exportations étaient comptées au coût des marchandises seules (f.o.b.), le coût du fret et des assurances faisant l'objet d'une rubrique à part. Ceci nous permet de réintégrer ce poste dans les revenus des services. La presque totalité des transports maritimes s'étant effectuée sous pavillon étranger en 1945 et même en 1946, ce poste joue donc surtout en dépenses; les recettes peuvent être considérées comme provenant en grande partie des transports de transit. Nous avons admis en première approximation que la décomposition entre les opérations commerciales et les frais occasionnés était la même pour les territoires d'outre-mer que pour la métropole, en ce qui concerne les dépenses; quant aux recettes correspondantes, nous avons admis qu'elles étaient négligeables pour les territoires d'outre-mer. De sorte que le poste « Fret, Assurance, Transit » se solde par un excédent de dépenses d'environ 2 milliards de francs en 1945 et 34 milliards en 1946.

Reste à compter dans cette rubrique la rémunération de certains services indépendants des relations purement commer-

ciales, tels que les services des banques, des compagnies d'assurances, des postes, des compagnies radiotélégraphiques, etc.

Ce poste, très peu important en 1945 puisqu'il figure pour 111 millions de francs au débit et pour 19 millions seulement au crédit, s'est développé en 1946 à notre profit et atteint 1,3 milliard au débit et 1,7 milliard au crédit. Nous porterons donc, sous la rubrique « Echanges de services », 2 milliards en 1945 et 34 milliards en 1946 au débit de notre balance des paiements.

3° Sommes rapatriées par les ouvriers étrangers.

Ce poste, qui représentait autrefois un élément non négligeable de la balance des revenus (il avait atteint 2 milliards 1/2 de francs en 1929)[6], a, peu à peu, perdu de son importance jusqu'à disparaître presque complètement. Au début de la guerre, un grand nombre d'étrangers a quitté la France et pendant l'occupation l'immigration était réduite à quelques ouvriers belges, frontaliers ou saisonniers, à qui des accords particuliers intervenus avec la Belgique permettaient de rapporter dans leur pays une partie de leurs salaires. L'importance que ce poste est appelé à reprendre dépendra en grande partie de la politique suivie en matière d'immigration.

L'existence, dans la présentation qui est faite par le ministère des Finances, d'un poste important « Autres revenus et services », sous la rubrique générale « Revenus et services », nécessite quelques corrections aux différents postes indiqués. D'une part, ce poste comprend des sommes qui n'ont pu trouver place ailleurs et qui représentent bien d'autres revenus et services, mais il comprend, d'autre part, des sommes qui auraient dû normalement être réparties et qui ne l'ont pas été en raison de leur nombre et de leur faible montant (versements inférieurs à 50.000 francs). En 1945, sur les 529 millions portés en dépenses, 144 concernent la Belgique et peuvent être considérés comme des remises d'ouvriers. Pour tenir compte des autres pays, nous ajouterons 200 millions aux remises faites par les ouvriers étrangers. Pour les mêmes raisons, nous sommes conduits à majorer de 1.200 millions ce poste en 1946.

6. D'après les évaluations de MM. Schwob et Rist.

Sur les 0,9 milliard ainsi versé en 1945, 0,7 concernait la Belgique. En 1946, ce poste s'est sensiblement accru et atteint 6,5 milliards (dont 4,7 pour l'Union belgo-luxembourgeoise et environ 1 milliard pour la Suisse).

Au crédit de notre balance des revenus, nous porterons 0,1 milliard en 1945 et 2,1 miliards en 1946 en représentation de sommes rapatriées par des travailleurs français à l'étranger (fonctionnaires et employés dans les pays anglo-saxons, frontaliers et saisonniers en Belgique et en Suisse). Au crédit de ce poste devraient normalement figurer les sommes rapatriées par les prisonniers et déportés français, mais la présentation actuelle des comptes ne permet pas de les distinguer des opérations diverses (voir *infra*).

4° *Tourisme.*

La comptabilité de l'Office des changes permet, en vertu de la législation actuelle sur les devises, de connaître le total des sommes changées tant par les étrangers venant séjourner en France que par les Français se rendant à l'étranger, mais il est bien évident qu'elle n'en saisit que le montant officiellement autorisé. Cette simple remarque permet de supposer que les chiffres dont le ministère des Finances fait état sont sous-estimés. Leur correction reste malaisée étant donné qu'aucune statistique relative au tourisme n'est encore disponible, et compte tenu de l'extrême variété des moyens utilisés par les voyageurs pour subvenir à leurs besoins dans un pays étranger. Les cours clandestins des devises sont trop spéculatifs pour donner une idée, même approchée, de l'évolution du nombre des touristes étrangers en France.

Voici, tels qu'ils ressortent de la situation établie par la Direction des Finances extérieures, les chiffres relatifs au tourisme en 1945 et 1946 :

(En millions de francs courants.)

	1945		1946	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Voyageurs et touristes	19	1.020	2.668	4.889

Ce tableau appelle quelques commentaires : d'une part, les raisons exposées ci-dessus conduisent à la faiblesse des chiffres portés en recettes; d'autre part, ont été comprises dans les dépenses de tourisme les dépenses des missions temporaires françaises à l'étranger, ce qui explique le montant relativement élevé de ce poste en 1945, époque où il était encore difficile de sortir de France. Il semble donc que, compte tenu de cette seconde remarque, le montant des dépenses doive être moins majoré que celui des recettes. Enfin, on peut estimer que les dépenses des touristes français à l'étranger représentent pour près des deux tiers la contrepartie d'importations individuelles invisibles qu'on pourrait logiquement ajouter au déficit de la balance commerciale. Nous admettrons : qu'en 1945, notre balance touristique ainsi définie s'est soldée par un déficit de l'ordre de 1 milliard; qu'en 1946, les recettes réelles ont été de l'ordre de 7 milliards et les dépenses de l'ordre de 6 milliards, soit un solde créditeur d'environ 1 milliard de francs.

Cependant, sous cette rubrique, les dépenses effectuées par les troupes alliées en France trouvent leur place normale, et il convient de les y ajouter. Elles ont constitué pour notre pays des recettes importantes évaluées en 1945 à 5,4 milliards de francs. Le retrait d'une grande partie des troupes américaines en 1946 a fait tomber ce montant à 1,4 milliard de francs pour cette dernière année.

En résumé, nous porterons au crédit de la balance des revenus, sous la rubrique « Tourisme », un montant de 4,4 milliards en 1945 et de 2,4 milliards en 1946.

Enfin, il semble possible de rapprocher de ce poste l'ensemble des dépenses et des recettes : d'une part, des postes diplomatiques français à l'étranger et, d'autre part, des postes diplomatiques étrangers en France. Malheureusement, ces dernières n'ont pu être isolées des « Opérations diverses », et si en 1945 elles ne doivent figurer que pour un faible montant, elles sont certainement importantes en 1946. Nous les négligerons en 1945, et nous évaluerons en 1946 les dépenses et recettes des postes diplomatiques étrangers en France au cinquième des dépenses et recettes des postes diplomatiques français à l'étranger.

(En millions de francs courants.)

Recettes et dépenses des postes diplomatiques :	1945		1946	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
français à l'étranger	3.608	13	1.538	117
etrangers en France	—	—	20	900

5° *Intérêts et arrérages.*

Avant la guerre, les revenus des valeurs étrangères détenues tant par les Français que par des étrangers résidant en France constituaient un des postes les plus importants de l'actif de la balance des revenus. Pendant toute la durée des hostilités, la plus grande partie des avoirs français à l'étranger a été bloquée. Plusieurs ordonnances intervenues en 1945 ont prescrit le recensement : d'une part, des ressources de change existant dans le pays (or et valeurs mobilières étrangères), et, d'autre part, des ressources de change existant à l'étranger (déclaration des avoirs à l'étranger). De plus, le Gouvernement s'est fait donner par le Parlement le droit de procéder à la réquisition des avoirs en or, en devises et en valeurs mobilières étrangères, ainsi que des avoirs à l'étranger appartenant aux personnes physiques de nationalité française résidant en France, ainsi qu'aux personnes morales françaises ou étrangères pour leurs établissements en France (L. 26 décembre 1945). Le Gouvernement a d'ailleurs fait usage de ce pouvoir en édictant la réquisition des avoirs liquides (avoirs en comptes, créances liquides) exprimées en certaines monnaies fortes (dollars, livres sterling, livres des colonies de la Couronne et des pays sous mandat britannique, francs suisses, couronnes suédoises)[7]. Le déblocage des avoirs à l'étranger s'est fait progressivement depuis la libération, mais ces diverses mesures ont conduit à une liquidation progressive du portefeuille français de valeurs mobilières étrangères.

Compte tenu de la correction déjà signalée au sujet des remises des immigrants, le revenu du portefeuille français de valeurs

7. Cf. Inventaire de la situation financière (1913-1946), Annexe VIII-B.

étrangères, profitant de déblocages successifs et de recouvrement de coupons arriérés, est passé de 0,3 milliard en 1945 à 12.9 milliards en 1946. Au débit de ce poste doivent figurer les revenus payés à l'étranger (1,2 milliard en 1945 et 2 milliards en 1946) ainsi que le service des emprunts publics français (0.4 milliard en 1945 et 1,3 milliard en 1946). Enfin doivent être compris dans ce poste les revenus de la propriété intellectuelle (achats et ventes de brevets, droits de licence, droits d'auteur, etc.), qui représentent peu de chose et se soldent par un déficit d'environ 0,3 milliard en 1945 et 0,1 milliard en 1946.

Au total, et compte tenu des « autres revenus et services », nous porterons, en 1945, 1,5 milliard au début et, en 1946, 9.5 milliards au crédit de la balance des paiements, sous la rubrique « Intérêts et arrérages ».

6° *Opérations diverses.*

Sous cette rubrique, nous classerons un certain nombre d'opérations particulières, telles que les cotisations annuelles à des organismes internationaux (34 millions de francs en 1945 et 86 millions en 1946), ou des opérations qui n'ont pu être ventilées, telles que les « dépenses et recettes administratives diverses », les règlements non commerciaux intervenus entre les territoires d'outre-mer et les pays étrangers, et enfin les « opérations diverses » qui groupent un grand nombre d'opérations, telles que l'échange des anciens billets français, les envois de secours, les garanties de change résultant des accords de paiement, les sommes rapatriées par les prisonniers et déportés français, etc. Au total, ces opérations se soldent par un déficit de 1,7 milliard en 1945 et 6,4 milliards en 1946.

Pour les années 1945 et 1946, la balance des revenus de la France s'établit donc de la façon suivante :

Balance des revenus.
(En millions de francs courants.)

	1945		1946	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1° Opérations commerciales :				
Métropole	44.850	2.100	235.800	53.900
Territoires d'outre-mer	17.525	1.650	39.050	10.700
Opérations arriérées	13.050	2.450	1.540	4.575
Annulations et rétrocessions	(— 500)	(— 130)	— (4.750)	(— 1.975)
2° Echanges de services :				
Fret, Assurances, Transit	2.350	450	37.000	2.500
Autres services	110	20	1.270	1.700
3° Remise des migrants	950	120	6.500	2.150
4° Tourisme :				
Voyageurs et touristes	50	1.020	6.000	7.000
Troupes alliées en France	—	5.440	—	1.400
Postes diplomatiques	3.600	30	4.550	1.025
5° Intérêts et arrérages :				
Revenus du capital	1.200	350	2.025	12.850
Emprunts publics français	360	—	1.320	—
Autres revenus	320	50	875	950
6° Opérations diverses :				
Règlements non commerciaux des territoires d'outre-mer	2.100	1.100	5.050	3.300
Autres opérations	2.325	2.700	8.775	4.100
	89.350	17.350	345.005	104.175
Solde débiteur	»	72.000	»	240.830

II. — Balance des capitaux.

L'existence même de l'Office des changes et l'utilisation de sa comptabilité ainsi que l'utilisation de celles des banques d'émission et du Trésor public permettent de connaître exactement certains mouvements de capitaux, et cela constitue un immense progrès dans la détermination du mode de couverture de la balance des paiements courants.

1° *Mouvements d'or et de devises.*

Ces mouvements concernent : d'une part, les avoirs publics, et, d'autre part, les avoirs privés en or et en devises. S'il va de soi que les premiers sont très exactement connus, il n'en est pas de même des seconds, malgré la législation en vigueur. Sans parler des avoirs non déclarés qui, tant qu'ils ne sont pas mobilisés, n'influent aucunement sur la balance des paiements, les mouvements clandestins d'or et de devises échappent, par leur nature même, à toute statistique. Ces mouvements,

d'ailleurs, se compensent entre eux et ne changent nullement le solde de la balance, mais il n'est pas indifférent pour le pays de savoir si, en fin de compte, ses avoirs en or ont augmenté ou diminué. Il y a là une ressource potentielle qui peut être appelée à jouer un rôle important. En fait, il semble que pendant les années 1945, et surtout 1946, les rentrées clandestines d'or en France, si elles restent difficilement évaluables, aient été loin d'être négligeables.

En ce qui concerne les avoirs publics en or, leur mouvement s'est soldé par une sortie de 22,2 milliards de francs en 1945 et 84,1 milliards en 1946. Nous porterons ces sommes au crédit de la balance des capitaux ainsi que le solde des mouvements des avoirs publics en devises, qui s'élève respectivement à 8,4 milliards en 1945 et 27,6 milliards en 1946. Quant aux « réquisitions et rapatriements volontaires d'avoirs privés en or et en devises », leur mouvement se solde en 1946 par un montant créditeur de 23,8 milliards de francs. Le blocage des avoirs à l'étranger, encore effectif en 1945, n'a donné lieu à aucun mouvement de ce poste pendant cette année.

2° *Mouvements visibles de capitaux.*

L'Inventaire de la situation financière, établi sur les instructions de M. Robert Schuman et publié en décembre 1946, donne, dans son Annexe III, une série de notes concernant la situation de la dette extérieure contractée avant les hostilités et depuis la Libération, ainsi que les divers accords de paiement conclus entre la France et les pays étrangers; de plus, une situation, au 31 décembre 1945, des comptes étrangers en francs, par pays créditeurs, figure également dans cette Annexe. A cette date, le total des soldes créditeurs de ces comptes se monte à environ 3,1 milliards de francs. Ces comptes n'ayant pu être recensés qu'en fin d'année, leur mouvement au cours de l'année 1945 a été estimé à 3 milliards de francs portés au débit de la balance des capitaux. En 1946, c'est environ 9 milliards qui s'inscrivent au crédit de cette balance.

Les avances réciproques des banques d'émission, conséquences financières pratiques des accords de paiement, s'inscrivent au crédit de la balance des capitaux pour un montant de 5,7 milliards en 1945 et 13,7 milliards en 1946, et au débit pour 40 millions seulement en 1945 et pour 2,8 milliards en 1946.

Parmi les mouvements visibles de capitaux, les emprunts français à l'étranger se sont élevés à 42,1 milliards en 1945 et 116,8 milliards en 1946. Nous en déduirons les remboursements qui ont représenté 0,2 milliard en 1945 et 27,2 milliards en 1946. En revanche, un montant de 1,3 milliard d'emprunt étranger remboursé en France (et concernant uniquement le Brésil) doit être porté, pour 1946, au crédit de la balance des capitaux.

Enfin, nous classerons dans ce chapitre les autres investissements français à l'étranger et investissements étrangers en France. Compte tenu des liquidations volontaires ainsi que des amortissements, les premiers représentent au crédit 2,5 milliards et au débit 1,3 milliard en 1946, et les seconds doivent figurer au débit pour 2,8 milliards en 1946. Tous ces postes n'ont pratiquement donné lieu à aucune opération en 1945.

Ces divers éléments nous permettent de dresser ainsi la balance des capitaux pour 1945 et 1946 :

Balance des capitaux.

(En millions de francs courants.)

	1945		1946	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1° Solde débiteur de la balance des revenus	72.000	—	240 830	—
2° Mouvement des avoirs en or et en devises :				
Mouvement des avoirs publics en or	—	22.200	—	84.089
Mouvement des avoirs publics en devises	—	8.944	—	27.581
Réquisition et rapatriement volontaire d'avoirs privés en or et devises	—	—	—	23.817
3° Mouvements visibles de capitaux :				
Avances réciproques des Banques d'émission	40	5.652	2.789	13.680
Emprunts français à l'étranger	233	42.119	27.228	116.757
Emprunts étrangers en France	—	—	—	1.302
Autres investissements français à l'étranger	354	—	1.298	2.534
Autres investissements étrangers en France	—	—	2.808	—
Mouvement des comptes étrangers en francs	3.000	—	—	9.015
4° Solde créditeur :				
Exportations invisibles de capitaux	3.288	—	3.822	—
	78.915	78.915	278 775	278.775

Ainsi établie, la balance des éléments visibles, revenus, or et capitaux fait apparaître un solde créditeur d'environ 3 milliards en 1945 et 4 milliards en 1947. Il faut donc que des mouvements invisibles de capitaux soient venus compenser cet excédent, c'est-à-dire qu'ils se soient traduits par une exportation équivalente. On peut supposer qu'une partie en est constituée par les réserves faites à l'étranger par certains exportateurs français qui ne rapatrient pas la totalité de leurs créances. Si dans leur ensemble ces résultats sont défavorables, il est possible cependant de dégager l'esquisse de quelques mouvements favorables qui peuvent conduire à un meilleur équilibre de notre balance des paiements : d'une part, l'amélioration de nos exportations et la réduction probable du déficit de notre balance commerciale en 1947, et, d'autre part, le vigoureux redressement du tourisme qui tend à redevenir un poste important de la balance des revenus.

R. Jolivot.

LA LÉGISLATION COMMERCIALE INTERNE

L'activité du législateur en matière commerciale depuis 1939 a été extrêmement importante. Les lois nouvelles sont nombreuses et ont introduit des réformes profondes dans des questions fondamentales : organisation de la société anonyme de l'entreprise commerciale ou industrielle, distribution du crédit, forme des actions ou des moyens de paiement, etc. Les crises, si tragiques soient-elles, peuvent toujours être salutaires par certains côtés. Le gouvernement de Vichy a dû résoudre de multiples problèmes, et il faut constater qu'en ce domaine, il l'a généralement fait sans passion, puisque la plupart de ses lois ont été maintenues. De leur côté, les mouvements de libération, pour préparer entièrement la France dont ils rêvaient, étudiaient pendant ce temps les réformes qui leur paraissaient souhaitables; s'emparant de leurs projets, le gouvernement, au lendemain de la victoire, « nationalisait » les activités essentielles et instituait les comités d'entreprise. Des réformes aussi nombreuses et aussi graves ne pourront, dans ce cadre, qu'être exposées très brièvement. Beaucoup d'entre elles sont, à vrai dire, de nature plus économique que juridique, ce qui rendrait vaine de notre part une tentative d'étude plus approfondie.

1° *Commerce et industrie en général.* — Il faut observer sous cette rubrique, en plus de multiples dispositions qui ne méritent pas une étude spéciale, trois séries de textes qui ont exercé une influence très profonde sur l'ensemble du commerce et de l'industrie.

En premier lieu, un décret-loi du 9 septembre 1939 [1] interdit, sous réserve d'autorisation préfectorale, la création ou l'extension de tout établissement commercial, industriel ou artisanal. Cette mesure, inspirée par le désir de protéger les mobilisés, puis maintenue au profit des prisonniers et dans le dessein de

1. *J. off.* du 16 septembre 1939, p. 11487.

cristalliser les entreprises afin d'assurer la répartition étatique des produits, est restée générale jusqu'à la loi du 31 décembre 1945 [2]. Mais l'article 42 de cette dernière rétablit la liberté en faveur des personnes physiques, des sociétés en nom collectif, à responsabidlité limitée ou en commandite simple, et des coopératives de production ou de consommation. Sont donc exclues de ce régime de liberté, avec les personnes visées à l'article 43 et qui se sont rendues coupables de collaboration politique ou économique, les sociétés anonymes et en commandite par actions.

D'autre part, durant la plus grande partie de la période ici étudiée, le commerce et l'industrie ont été fortement organisés. Ce fut l'objet de la fameuse loi du 16 août 1940 [3] qui, par l'organe de comités d'organisation imbriqués, rendait dans une large mesure la corporation elle-même maîtresse des formes du commerce et de la répartition des produits. Mais cette législation fut progressivement emportée par les ordonnances des 22 juin 1944 [4] et 2 novembre 1945 [5], et la loi du 26 avril 1946 [6]. Celle-ci toutefois, tout en prononçant en principe la dissolution des organismes professionnels, sous réserve de l'article 168 de la loi du 7 octobre 1946 [7], présente un titre II qui contient « des dispositions transitoires précédant le retour de la liberté économique ». La répartition primaire, c'est-à-dire la répartition entre les grandes branches professionnelles, est assurée directement par le ministre de l'économie nationale; la sous-répartition dépend de l'Etat pour le secteur public et les entreprises nationalisées, des organisations syndicales patronales les plus représentatives pour les grosses entreprises, des chambres de commerce et chambres de métiers pour les entreprises petites et moyennes et pour les artisans.

Enfin, le gouvernement, au lendemain de la libération, a pratiqué une très importante politique de nationalisation des « activités-clefs ». Nous ne pourrons ici qu'en marquer les étapes et le résultat juridique. Ont été nationalisées : les Houillères, par

2. *J. off.* du 1er janvier 1946, p. 1.
3. *J. off.* du 18 août 1940, p. 4731; rect. au J. *off.* du 14 septembre 1940, p. 4994.
4. *J. off.* du gouvernement d'Alger du 5 août 1944, réimpression, p. 671.
5. *J. off.* du 4 novembre 1945, p. 7231.
6. *J. off.* du 28 avril 1946, p. 3534; rect. au *J. off.* du 30 avril 1946, p. 3571. — V. l'étude de Simonet et Liet-Vaux, *Droit social*, 1946, p. 262 et s., et Dufau-Pérès, *La réorganisation de la répartition*, *Droit social*, 1947, p. 173 et s.
7. *J. off.* du 8 octobre 1946, p. 8500; rect. au *J. off.* du 27 octobre 1946, p. 9104.

ordonnance du 13 décembre 1944[8]; les Usines Renault par ordonnances du 16 janvier et 18 juillet 1945[9]; les Usines Gnôme et Rhône, par ordonnance du 29 mai 1945[10], les transports aériens, par ordonnance du 26 juin 1945[11]; le crédit, par les lois des 2 décembre 1945, 8 avril et 17 mai 1946[12]; les entreprises de gaz et d'électricité, par la loi du 8 avril 1946[13], modifiés le 21 octobre 1946[14]; les assurances par la loi du 25 avril 1946[15]; les entreprises de combustibles minéraux, par la loi du 17 mai 1946[16]; de plus, une loi du 11 mai 1946[17] crée une société nationale des entreprises de presse qui absorbe les journaux parus sous l'occupation. Bien que le régime juridique des entreprises nationalisées soit essentiellement variable[18], deux grandes familles peuvent les réunir. Parfois, le souci de « nationaliser sans étatiser » est tel que l'entreprise a été conçue ou est restée exactement semblable à une entreprise privée, sous cette simple réserve — si l'on peut dire — qu'elle appartient à l'Etat. Elle reste de type privé; l'Etat a exproprié les actionnaires, non l'entreprise, et, comme on l'a remarqué[19], la forme élaborée par le capitalisme a servi à son élimination. Le type de cette entreprise est la banque nationalisée. Parfois, la loi a institué un établissement public, mais un établissement public de caractère industriel et commercial, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, bénéficiaire, dans sa gestion financière et comptable, comme dans ses relations avec

8. *J. off.* du 14 décembre 1944, p. 1876; rect. au *J. off.* du 27 décembre 1944, p. 2079. — V. Personnaz, *La nationalisation des houillères françaises*, *Droit social*, 1947, p. 81 et s., et 121 et s.
9. *J. off.* du 17 janvier 1945, p. 222, et du 19 juillet 1945, p. 4421.
10. *J. off.* du 29 mai 1945, p. 3082.
11. *J. off.* du 27 juin 1945, p. 3890; rect. au *J. off.* du 28 juin 1945, p. 3906.
12. *J. off.* du 3 décembre 1945, p. 8001; rect. au *J. off.* du 14 décembre 1945, p. 8270; *J. off.* du 9 avril 1946, p. 2951; *J. off.* du 18 mai 1946, p. 4271. — V. Hamel, *La nationalisation du crédit. Dalloz*, 1946, Chr., p. 21; même auteur, *Le nouveau statut des banques françaises*, *Droit social*, et *infra*, *Crédit*, 1946, p. 310 et s., et 349 et s.
13. *J. off.* du 9 avril 1946, p. 2951; rect. au *J. off.* du 18 avril 1946, p. 3254. — V. Roblot, *La nationalisation du gaz et de l'électricité*, *Droit social*, 1946, p. 179 et s.
14. *J. off.* du 22 octobre 1946, p. 8943.
15. *J. off.* du 30 avril 1946, p. 3566; rect. au *J. off.* du 9 mai 1946, p. 3919. — V. M. Picard, *La nationalisation de certaines sociétés d'assurances*, *Revue générale des assurances terrestres*, 1946, p. 109 et s.; et *infra*, *Assurances*.
16. *J. off.* du 18 mai 1946, p. 4272.
17. *J. off.* du 12 mai 1946, p. 4093.
18. Cf. Vedel, *La technique des nationalisations*, *Droit social*, 1946, p. 49 et s., et 93 et s.
19. Vedel, *op. et loc. cit.*

la clientèle, des règles libérales des entreprises commerciales, et assujetti aux impôts commerciaux. De toute manière, les entreprises nationalisées sont soumises aux mesures prises par le décret du 9 janvier 1947 [20] en vue de faciliter leur contrôle.

Les autres dispositions législatives qu'il convient de relever ici, parce qu'elles sont relatives au commerce en général, sont infiniment moins importantes, et nous nous bornerons en général à les mentionner. Ce sont :

— Le décret du 2 février 1939 [21], modifié par la loi du 8 octobre 1940 [22] et le décret du 18 juillet 1941 [23], ainsi que la loi précitée du 8 octobre 1940, celle du 2 août 1941 [24] et l'ordonnance du 2 novembre 1945 [25], relatifs à l'exercice du commerce par les étrangers et maintenant, en principe, la simple exigence d'une carte d'identité spéciale qu'avait posée le décret-loi du 12 novembre 1938;

— La loi du 10 septembre 1940 [26], doublée d'une loi du 2 février 1941 [27] et modifiée le 14 août 1941 [28], sur la nomination d'administrateurs provisoires aux entreprises privées de leurs dirigeants, ainsi que l'ordonnance du 22 août 1944 [29] réglementant les délégations provisoires;

— La loi du 8 octobre 1940 [30], qui, en raison de la pénurie des denrées et produits de première nécessité, permet la réglementation des ventes dans les magasins;

— La loi du 11 octobre 1940 [31] sur les cumuls d'emploi;

— La loi du 21 octobre 1940 [32], qui a modifié, complété et codifié la législation sur les prix, mais qui, après des retouches innombrables, a été remplacée par deux ordonnances du 30 juin 1945 [33];

20. V. *infra*, texte et note 54.
21. *J. off.* du 4 février 1939, p. 1645.
22. *J. off.* du 13 novembre 1940, p. 5658.
23. *J. off.* du 14 août 1941, p. 3410.
24. *J. off.* du 14 décembre 1941, p. 5382.
25. *J. off.* du 3 novembre 1945, p. 7191.
26. *J. off.* du 26 octobre 1940, p. 5430.
27. *J. off.* du 9 février 1941, p. 650.
28. *J. off.* du 17 août 1941, p. 3466.
29. *J. off.* du 24 août 1944, p. 734.
30. *J. off.* du 13 novembre 1940, p. 5658.
31. *J. off.* du 27 octobre 1940, p. 5446, et rect. au *J. off.* du 28 octobre 1940, p. 5453, et du 9 novembre 1940, p. 5620.
32. *J. off.* du 10 novembre 1940, p. 5626.
33. *J. off.* du 8 juillet 1945, p. 4150 et 4156.

— La loi du 27 mai 1942[34], portant interdiction pour les fabricants et commerçants de subordonner la vente des produits à une fourniture d'objets;

— La loi du 22 septembre 1942[35], qui, modifiant les articles 4, 5 et 7 du Code de commerce, supprime la condition d'autorisation maritale à laquelle était subordonnée, même depuis la loi du 18 février 1938, l'exercice par une femme d'une profession commerciale et accorde seulement au mari un droit d'opposition contrôlé par les tribunaux, mais qui, en modifiant la loi du 18 mars 1919 sur le registre du commerce, exige au moins que le mari « déclare qu'il ne s'oppose pas à l'exercice du commerce par sa femme » — déclaration qui ressemble singulièrement à une autorisation;

— La loi du 14 août 1943[36], protégeant le mot « artisan » et ses dérivés;

— La loi du 24 août 1943[37], annulée par l'ordonnance du 9 août 1944[38], qui réalisait un effort intéressant pour définir l'artisan, mais donnait à l'artisanat une organisation corporative pousée à l'extrême, et qui a été remplacée par l'ordonnance du 18 janvier 1945[39] et celle du 2 novembre 1945[40], modifiée par la loi du 6 mars 1946[41];

— La loi du 21 septembre 1943[42], modifiant la loi du 25 juin 1841 sur les ventes aux enchères de marchandises neuves;

— La loi du 14 octobre 1943[43], qui limite à dix ans la durée maxima de la clause d'exclusivité par laquelle un acheteur ou locataire de biens meubles s'engage, à l'égard de son vendeur ou bailleur, à ne pas faire usage d'objets semblables ou complémentaires en provenance d'un autre fournisseur;

— L'ordonnance du 6 août 1945[44], complétée par un décret de la même date[45], relative aux magasins généraux;

34. *J. off.* du 3 juin 1942, p. 1946.
35. *J. off.* du 3 novembre 1942, p. 3649.
36. *J. off.* du 15 août 1943, p. 2144.
37. *J. off.* du 25 août 1943, p. 2230.
38. *J. off.* du gouvernement d'Alger du 10 août 1944, p. 688.
39. *J. off.* du 19 janvier 1945, p. 258.
40. *J. off.* du 3 novembre 1945, p. 7187; rect. au *J. off.* du 6 novembre 1944, p. 7319; *J. off.* du 27 décembre 14944, p. 8510, et 19 janvier 1945, p. 498.
41. *J. off.* du 7 mars 1946, p. 1926.
42. *J. off.* du 21 septembre 1943, p. 2513.
43. *J. off.* du 15 octobre 1942, p. 2673.
44. *J. off.* du 7 août 1945, p. 4882; rect. au *J. off.* du 9 août, p. 4949.
45. *J. off.* du 7 août 1945, p. 4897.

— L'ordonnance du 15 août 1945[46], instituant un impôt de solidarité nationale;

— La loi du 10 mai 1946[47], modifiée par celle du 28 février 1947[48], fixant en principe au 1er juin 1946 la date légale de cessation des hostilités;

— La loi du 4 octobre 1946[49], accordant à l'Etat un droit d'acquisition prioritaire sur les denrées alimentaires;

— L'arrêté du 5 novembre 1946[50], qui constitue un effort très intéressant pour définir et réglementer les mandataires commerciaux : commissionnaire, courtier, agent;

— Les décrets des 2 et 4 janvier 1947[51], puis des 24 février[52] et 21 mars 1947[53], portant diminution générale des prix.

— Le décret du 9 janvier 1947[54], prévoyant les mesures propres à faciliter le contrôle des entreprises nationalisées ou bénéficiant d'une aide financière de l'Etat et à préparer l'application d'un plan comptable;

— Un second décret de la même date[55], relatif à l'assainissement du marché;

— Le décret, enfin, du 18 mars 1947[56], qui fixe les attributions du ministre du Commerce.

2° *Organisation de l'entreprise.* — Nous devons analyser ici le contenu des deux textes qui ont institué les comités d'entreprise : l'ordonnance du 22 février 1945[57] et la loi du 16 mai 1946[58], qui la modifie sur certains points.

46. *J. off.* du 17 août 1945, p. 5090; *Dalloz*, 1945, *lég.*, p. 261, avec le commentaire de M. Trotabas.

47. *J. off.* du 12 mai 1946, p. 4090.

48. *J. off.* du 1er mars 1947, p. 1903; rect. au *J. off.* du 2 mars, p. 1934, et du 9 mars, p. 2157.

49. *J. off.* du 5 octobre 1946, p. 8447.

50. *J. off.* du 13 novembre 1946, p. 9576.

51. *J. off.* du 2 janvier 1947, p. 66, et 7 janvier 1947, p. 168.

52. *J. off.* du 25 février 1947, p. 1753.

53. *J. off.* du 22 mars 1947, p. 2712.

54. *J. off.* du 10 janvier 1947, p. 256.

55. *J. off.* du 10 janvier 1947, p. 257; rect. au *J. off.* du 14 janvier, p. 442.

56. *J. off.* du 19 mars 1947, p. 2592.

57. *J. off.* du 23 février 1945, p. 954; rect. au *J. off.* du 24 février, p. 970, et 21 mars, p. 1530. — V. les commentaires de M. Daniel Pépy, *Droit social*, 1945, p. 45 et s., et de M. Jean Mottin, *Juris-Classeurs périodiques*, 1945. 1. 470, ainsi que les ouvrages de M. André Magnier, *La participation du personnel à la gestion des entreprises*, et de M. Emile James, *Les comités d'entreprise*.

58. *J. off.* du 17 mai 1946, p. 4251; rect. au *J. off.* du 23 mai, p. 4482. — V. le commentaire de M. Jean Brèthe de la Gressaye, *Juris-Classeurs périodiques*, 1946. 1. 570.

Certes, le droit du travail a depuis longtemps acquis son autonomie par rapport au droit commercial. Mais les textes qui viennent d'être cités n'ont pas trait seulement au sort du salarié : ils lui donnent un rôle à jouer, une fonction à remplir dans l'entreprise, et font du personnel un organe de celle-ci. On ne saurait donc trop souligner l'importance de cette réforme, nouvel effort en vue de réaliser l'alliance du capital et du travail. Le droit de propriété lui-même est atteint. Malgré la définition que continue d'en donner l'article 544 du Code civil, la limite des pouvoirs qu'il confère n'est plus seulement légale ou réglementaire : l'entrepreneur particulier, propriétaire de son entreprise, n'en est plus le maître sans partage; il doit rendre compte à son personnel, écouter ses suggestions.

Les comités d'entreprises sont institués dans toutes les entreprises qui emploient habituellement au moins cinquante employés — chiffre substitué par la loi de 1946 au chiffre primitif de cent, ce qui semble avoir élevé le nombre des comités de 7.500 à 15.500. Nous étudierons successivement l'organisation et les pouvoirs de ces comités.

Le comité d'entreprise comprend (art. 5) le chef de l'entreprise ou son représentant, et une délégation du personnel, dont le volume varie, de deux titulaires et deux suppléants, à huit titulaires et huit suppléants pour les entreprises ayant au moins 2.000 salariés. De plus, depuis 1946, chaque organisation syndicale ouvrière représentative reconnue dans l'entreprise peut désigner un représentant qui participe aux séances, mais n'a, à vrai dire, que voix consultative.

Les membres du comité sont désignés par l'élection (art. 6). La loi a distingué deux corps électoraux et deux catégories d'éligibles : les ouvriers et employés, d'une part; les ingénieurs, chefs de service et agents de maîtrise, d'autre part. Mais ces délégués ne sont pas élus en toute liberté : ils doivent être choisis sur des listes établies par les organisations syndicales les plus représentatives pour chaque catégorie de personnel.

Sont électeurs (art. 7) les salariés, hommes et femmes, de 18 ans et plus, travaillant depuis six mois au moins dans l'entreprise. Sont éligibles (art. 8) les salariés de 21 ans, sachant lire et écrire et travaillant depuis un an au moins. L'élection (art. 10) a lieu au scrutin secret, sous enveloppe, à la majorité absolue, puis, au besoin, relative, des voix.

Les membres du comité d'entreprise sont nommés pour un an (art. 1). Le délégué dont les fonctions viennent à expiration est rééligible. Ses fonctions expirent encore par sa mort, sa démission, son départ de l'entreprise, ou — disposition nouvelle de la loi 1946 assurant encore l'emprise des syndicats — sa révocation votée à la majorité du collège électoral auquel il appartient, sur proposition de l'organisation syndicale qui l'avait présenté. A tous les membres du comité, le chef d'entreprise est tenu de laisser le temps nécessaire à l'exercice de leurs fonctions, ce temps ne pouvant, en dehors des séances du comité, être évalué à plus de vingt heures par mois; ces heures, et celles qui sont passées en séances du comité, sont payées comme temps de travail (art. 14).

Différentes mesures sont prises pour assurer le bon fonctionnement du comité. L'article 20 exige qu'on mette à sa disposition un local convenable, le matériel et, éventuellement, le personnel nécessaires. L'article 15 décide qu'il est présidé par le chef d'entreprise ou son représentant, et qu'il se choisit un secrétaire. L'article 16 précise qu'il se réunit au moins une fois par mois, sur convocation du chef d'entreprise, et sur l'ordre du jour arrêté par lui d'accord avec le secrétaire et communiqué aux membres trois jours au moins avant la séance. Le comité peut tenir une seconde réunion dans le mois, à la demande de la majorité de ses membres, sur l'ordre du jour décidé par elle. Les résolutions sont prises, en principe, à la majorité des voix, et consignées dans des procès-verbaux.

Deux dispositions, enfin, donnent aux propositions du comité un grand poids. Tout d'abord, si le chef d'entreprise, lorsqu'on lui présente une suggestion, n'est pas tenu de prendre immédiatement une décision, il doit faire connaître celle-ci à la réunion suivante et la motiver (art. 18). De plus, le comité peut décider que certaines de ses délibérations seront transmises au directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre, et les services de l'inspection du travail peuvent toujours prendre spontanément connaissance des procès-verbaux (art. 19).

Le comité d'entreprise possède d'importantes attributions non seulement en matière sociale, mais en matière économique.

En matière sociale, il est tantôt un organe consultatif, tantôt même un organe de gestion. En premier lieu, il coopère avec la direction à l'amélioration des conditions collectives du travail

et de vie du personnel, ainsi que des règlements qui s'y rapportent. D'autre part, il assure ou contrôle la gestion de toutes les œuvres sociales établies dans l'entreprise au bénéfice des salariés ou de leurs familles, ou participe à cette gestion, quel qu'en soit le mode de financement, dans les conditions fixées par un décret du 2 novembre 1945[59].

En matière économique (art. 3, modifié par la loi de 1946), c'est-à-dire en ce qui concerne la gestion de l'entreprise, le comité est un organe simplement délibératif. Les pouvoirs qu'il possède dans toutes les entreprises sont doublés d'attributions complémentaires dans les sociétés anonymes.

Dans toutes les entreprises, il étudie les suggestions émises par la direction ou par le personnel en vue d'accroître la production et d'améliorer le rendement de l'entreprise, et propose, en faveur des travailleurs qui ont apporté, par leurs initiatives ou leurs propositions, une collaboration particulièrement utile, la récompense qui lui semble méritée.

Il est, en outre, obligatoirement consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise. Notamment le chef d'entreprise doit lui présenter, au moins une fois par an, un rapport d'ensemble sur la situation et l'activité de l'entreprise et sur ses projets, rapport qui évoque celui qu'entend l'assemblée générale des actionnaires dans les sociétés anonymes.

Le comité d'entreprise est encore informé obligatoirement des bénéfices réalisés par l'entreprise, et il peut émettre des suggestions sur l'affectation qu'il convient de leur donner.

Il a enfin pouvoir de donner un avis sur les augmentations de prix que voudrait réaliser l'entreprise : on compte sur lui pour se faire le gardien des intérêts des consommateurs.

Tels sont les pouvoirs que possède le comité dans toute entreprise, quelle que soit sa forme. Comme leur exercice peut constituer, en fait, une tâche lourde, et parfois supérieure aux capacités des membres du comité, un article 15 *bis*, créé par la loi de 1946, permet à celui-ci de créer des commissions pour l'examen de problèmes particuliers et de leur adjoindre, avec voix consultative, des experts et techniciens, même choisis en dehors du comité, dès lors qu'ils appartiennent à l'entreprise.

59. *J. off.* du 7 novembre 1945, p. 7327.

Les membres du comité sont soumis à un certain secret professionnel. Celui-ci, depuis la loi de 1946, ne concerne plus que « les questions relatives aux procédés de fabrication » (art. 4). Si l'on veut que le comité assure vraiment la liaison entre l'entrepreneur et son personnel, son rôle même est de répéter ce qu'on lui a dit, et le secret professionnel ne peut être que limité. Il faut pourtant convenir que la formule légale est presque dérisoire.

Dans les sociétés anonymes, le comité d'entreprise possède encore deux autres prérogatives.

Tout d'abord, la direction est tenue de lui communiquer, avant leur présentation à l'assemblée générale des actionnaires, le compte des profits et pertes, le bilan annuel et le rapport des commissaires aux comptes, ainsi que tous les autres documents qui seront soumis à l'assemblée générale. Et la loi précise que chacun des membres du comité a droit aux mêmes communications et aux mêmes copies que les actionnaires. Ainsi, la direction ne peut pas ici se borner à avancer des affirmations sur la situation de l'entreprise et sur ses bénéfices : elle doit apporter tous les documents justificatifs aux représentants du personnel avant de le faire aux représentants du capital. Encore faut-il que ces représentants du personnel aient la possibilité de comprendre les comptes qu'on leur soumet. Et c'est pourquoi le comité peut convoquer les commissaires aux comptes de la société et leur demander des explications sur les différents postes des documents qui leur sont soumis, ainsi que sur la situation financière de l'entreprise. Eclairé par ces documents et par ces explications, et celles-ci seront transmises à l'assemblée générale des actionnaires en même temps que le rapport du conseil d'administration, ce qui permettra aux actionnaires d'entendre la voix de tous ceux grâce à qui fonctionne l'entreprise : la direction, d'une part, le personnel, de l'autre. La loi de 1946 a été plus loin encore : elle décide que le comité, pour délibérer sur les documents qui lui sont soumis, pourra se faire assister non seulement des commissaires aux comptes de l'entreprise, mais d'un expert-comptable pris sur une liste établie dans chaque cour d'appel par arrêté ministériel, sur proposition du procureur général, et qui aura droit de prendre connaissance des livres comptables de la société ou, en tout cas, de ceux dont

la tenue est prescrite par les articles 8 et suivants du Code de commerce.

Une seconde disposition très importante a été prise par la loi de 1946. Désormais, dans les sociétés anonymes, deux membres du comité, délégués par lui et appartenant, l'un à la catégorie des cadres et de la maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers, assisteront avec voix consultative à toutes les séances du conseil d'administration.

3° *Sociétés commerciales.* — De très profondes réformes ont été réalisées en ce domaine.

En premier lieu, une loi du 16 novembre 1940 [60], remplaçant très rapidement une loi du 18 septembre 1940 [61], modifie l'organisation légale de la société anonyme, en tenant compte de la déformation que la pratique lui avait fait subir. La loi du 24 juillet 1867 avait prévu, à la tête de la société, « un ou plusieurs mandataires » (art. 22), c'est-à-dire, soulignons-le, un ou quelques hommes qui aient pris pour tâche à peu près exclusive de diriger la société. En fait, ces mandataires s'étaient très souvent fait nommer en assez grand nombre à la tête de la société. Ils perdaient alors tout pouvoir personnel d'action pour devenir les membres d'une entité extra-légale: le conseil d'administration, au sein duquel ils se bornaient à délibérer. Ce conseil, organe délibératif, devait désigner des personnages chargés d'agir et de prendre les décisions courantes. On voyait souvent dans ce rôle le président du conseil d'administration, personnage influent, expérimenté, doté d'utiles relations, doublé par un administrateur délégué ou un directeur général, qui dépendaient du conseil et, en particulier, de ce président. Ainsi, la transformation des administrateurs en conseil avait exigé la création d'un nouvel échelon de direction. Mais celui-ci, non régi par la loi, était organisé d'une manière variable, parfois assez imprécise, quelquefois abusive. D'autre part, il diminuait par contrecoup le rôle du conseil, qui tendait à espacer ses réunions, — ce qui permettait à une même personne d'être administrateur de multiples sociétés. Telle est la situation, étonnamment extra-légale pour le droit des sociétés — non pas illé-

60. *J. off.* du 26 novembre 1940, p. 5828; *Dalloz critique*, 1941, *lég.*, p. 1, commentaire de M. P. Cordonnier.

61. *J. off.* du 19 septembre 1940, p. 5059.

gale, à vrai dire —, que la loi du 16 novembre 1940 a voulu reconnaître, mais régir. Elle décide d'abord que la société est administrée par un conseil de trois membres au moins et de douze au plus. Elle précise ensuite, dans l'article 2, modifié dans la forme plus qu'au fond par la loi du 4 mars 1943 que nous retrouverons, que le président du conseil assure, sous sa responsabilité, la direction générale de la société; le conseil peut, pour l'assister, lui adjoindre un directeur général; le président peut encore nommer un comité d'études, ou se faire remplacer temporairement dans l'exercice de ses fonctions, mais aucun autre membre du conseil ne peut être investi de fonctions de direction. Aux termes de l'article 3, nul ne peut exercer plus de deux mandats de président, ou faire partie de plus de huit conseils de sociétés ayant leur siège en France — deux seulement, s'il a plus de soixante-dix ans. En cas de faillite de la société, le président encourt personnellement les déchéances qui pèsent sur les faillis, à moins qu'il ne prouve que la chute de la société n'est pas imputable à des fautes graves de sa part; de plus, si le passif excède l'actif, le tribunal de commerce peut décider que les dettes sociales seront supportées, à concurrence du montant qu'il déterminera, soit par le président, soit par les administrateurs membres du comité d'études, soit par les autres administrateurs ou par certains d'entre eux, avec ou sans solidarité, à moins que ces personnes ne fassent la preuve de leur diligence dans la gestion de la société. On remarquera les pouvoirs arbitraires attribués au juge, menace pour les organes de la société.

Une seconde loi fort importante est celle du 4 mars 1943[62]. C'est d'abord à l'intention de toutes les sociétés par actions, sociétés anonymes ou sociétés en commandite par actions, que celle-ci réglemente la libération des actions, les augmentations de capital et les participations réciproques. Les actions souscrites en numéraire peuvent toujours n'être libérées que d'un quart de leur valeur nominale; mais la prime d'émission doit être immédiatement libérée, et la libération intégrale de l'action devra intervenir dans les cinq ans. Avant cette libération intégrale de son capital, la société ne pourra, ni émettre

62. *J. off.* du 6 mars 1943, p. 642; *Dalloz critique*, 1943, *lég.*, p. 61, commentaire de M. Percerou.

d'obligations ou de bons, ni augmenter son capital en numéraire. L'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital ne pourra émaner des statuts, mais de la seule assemblée générale, et elle devra être réalisée dans les cinq ans. Les sociétés mères et filiales restent autorisées, mais non pas toutes les participations réciproques : la société dont une fraction égale ou supérieure à 10 p. 100 appartient à une autre ne peut posséder d'actions de cette dernière. Enfin, les bons de souscription qui avaient été valablement créés avant le décret-loi du 8 août 1935 sont assimilés — s'ils n'en constituent pas réellement — à des parts de fondateurs, ce qui, par le groupement de leur porteur, favorisera leur rachat par la société.

D'autres dispositions de cette loi sont spéciales aux sociétés anonymes. L'article 40 de la loi de 1867, celui qui régit les conventions conclues entre une société et l'un de ses administrateurs, est utilement — mais non parfaitement — modifié : toute convention est soumise à l'autorisation préalable du conseil; les commissaires aux comptes en sont avisés et présentent un rapport spécial à l'assemblée générale, qui statue; si l'assemblée désapprouve la convention, celle-ci ne peut être annulée, mais ses conséquences dommageables restent à la charge de l'administrateur intéressé, et éventuellement du conseil d'administration. La rémunération fixe et annuelle du conseil est laissée à l'appréciation de l'assemblée générale, mais les tantièmes sont réglementés; leur montant global ne peut dépasser 10 p. 100 des bénéfices nets de l'exercice après dotation du fonds de réserve légal et déduction soit du premier dividende, s'il en est prévu un aux statuts, soit d'une somme représentant 5 p. 100 du montant libéré et non remboursé des actions, et il ne peut être versé avant la mise en paiement de ce premier dividende ou de ces 5 p. 100. Enfin, l'article 12 de la loi précise que le conseil peut conférer la présidence à l'un de ses membres pour la durée de son mandat d'administrateur, mais qu'il peut aussi à tout moment lui retirer ses fonctions, et que ce président doit être une personne physique.

Un troisième texte peut être considéré comme fondamental, mais a déjà été étudié : c'est l'ordonnance du 22 février 1945, modifiée par la loi du 16 mai 1946, qui a institué les comités d'entreprise [63].

63. V. *supra*, *Organisation de l'entreprise*.

Un quatrième enfin, bien que temporaire, a exercé une influence importante sur l'économie nationale : il s'agit de l'ordonnance du 15 août 1945, instituant un impôt de solidarité nationale [64], notamment dans ses articles 69 et suivants, qui ont permis une réévaluation des bilans, et ont été suivis des décrets des 5 février 1946 [65], 28 février 1946 [66], 23 mai 1946 [67], décret modifié le 19 mars 1947 [68], de la loi du 23 décembre 1946 (art. 25) [69], et du décret du 24 mars 1947 [70].

A côté de ces lois, quelques autres méritent d'être signalées : le décret-loi du 29 novembre 1939 [71], qui, modifiant l'article 13 de la loi du 24 juillet 1867, réprime le seul fait de voter à une assemblée générale en se présentant comme propriétaire d'actions qui appartiennent en réalité à autrui, même si ce vote n'a pas créé une majorité artificielle; — la loi du 3 septembre 1940 [72], relative à la nomination par l'Etat des présidents et directeurs généraux des sociétés bénéficiaires de la garantie directe de l'Etat pour le service de leurs emprunts; — la loi du 9 novembre 1940 [73], relative aux administrateurs de certaines sociétés concessionnaires ou d'économie mixte; — la loi du 6 août 1941 [74], soumettant à l'autorisation préalable du ministre des Finances, pour la durée des hostilités, toute émission de valeurs mobilières d'un montant supérieur à 50 millions, qui est remplacée par la loi permanente du 23 décembre 1946 (art. 82) [75], abaissant le chiffre à 25 millions; — la loi du 14 août 1941, qui a réservé durant les hostilités les droits des personnes empêchées de participer aux augmentations de capital des sociétés par actions; — la loi du 2 mars 1943 [77], modifiant l'article 49 de la loi du 24 juillet 1867, relatif au montant maximum du capital des sociétés à capital variable; — la loi du 17 novembre 1943 [78], qui, afin de faciliter des achats, des ventes

64. V. *supra*, note 46.
65. *J. off.* du 6 février 1946, p. 1045; rect. au *J. off.* du 13 février 1946, p. 1283.
66. *J. off.* du 1er mars 1946, p. 1780; rect. au *J. off.* du 6 mars 1946, p. 1909.
67. *J. off.* du 24 mai 1946, p. 4542; rect. ou *J. off.* du 2 juin 1946, p. 1848.
68. *J. off.* du 21 mars 1947, p. 2668.
69. *J. off.* du 24 décembre 1946, p. 10845.
70. *J. off.* du 26 mars 1947, p. 2824.
71. *J. off.* du 17 décembre 1939, p. 13994.
72. *J. off.* du 5 septembre 1940, p. 4897.
73. *J. off.* du 29 novembre 1940, p. 5874.
74. *J. off.* du 9 août 1941, p. 3326.
75. *J. off.* du 24 décembre 1946, p. 10845.
77. *J. off.* du 6 mars 1943, p. 641.
78. *J. off.* du 18 novembre 1943, p. 2962.

ou des expériences d'intérêt général, permet la création de « sociétés professionnelles ».

4° *Crédit*. — Les dispositions les plus importantes qu'il convienne de signaler sont celles qui ont trait à l'organisation et à la réglementation de la profession bancaire.

Une première loi du 13 juin 1941 [79], riche de 62 articles, après avoir défini et réglementé en détail la profession bancaire, crée une association professionnelle des banques, un comité permanent d'organisation professionnelle et, surtout une commission de contrôle des banques.

Elle est accompagnée d'une loi du 14 juin 1941 [80], qui réglemente et organise les professions se rattachant à la profession de banquier.

Mais, sans que ces lois soient abrogées, le problème est repris par le gouvernement de la France libérée. La loi du 2 décembre 1945, modifiée les 8 avril et 17 mai 1946 [81], nationalise la Banque de France. Elle classe les banques en banques de dépôts, banques d'affaires et banques de crédit à long et à moyen terme. Elle nationalise le *Crédit Lyonnais*, la *Société générale*, le *Comptoir national d'escompte* et la *Banque nationale pour le commerce et l'industrie* —, le *Crédit industriel et commercial* échappant à la mesure parce qu'il avait maintenu des filiales là où d'autres avaient absorbé ou tué les banques locales. Elle institue le contrôle des grandes banques d'affaires. Enfin, elle crée un vaste conseil national du crédit, qui remplace le comité permanent d'organisation des banques, et près duquel continuent à fonctionner, avec un rôle plus étroit : d'une part, l'association professionnelle des banques et, d'autre part, la commission de contrôle des banques.

Ce Conseil national du crédit a deux sortes de pouvoirs. Il exerce une mission de conseil près du gouvernement, lui donnant son avis sur toutes les questions qui intéressent le crédit et la vie financière du pays. Et par l'intermédiaire de la Banque de France, il assure une sorte de gestion administrative de la corporation bancaire, en tenant la liste des banques, en assurant l'enregistrement des établissements financiers, et en rece

79. *J. off.* du 6 juillet 1941, p. 2830.
80. *J. off.* du 6 juillet 1941, p. 2834
81. V. *supra*, texte et note 12.

vant les déclarations d'activité de certaines entreprises dans les conditions prévues par les lois des 13 et 14 juin 1941.

La loi du 17 mai 1946 ne se borne pas à modifier celle du 2 décembre 1945 : elle contient quelques articles qui en restent indépendants. Enfin, deux importants décrets du 28 mai 1946 [82] fixent les règles fondamentales de fonctionnement des banques de dépôt nationalisées et libres.

Les autres dispositions législatives, quelle que soit leur importance, ont des objets plus spéciaux. L'organisation de la Banque de France, codifiée par le décret du 31 décembre 1936, est modifiée en de nombreux points par la loi du 24 novembre 1940 [83] et l'ordonnance du 5 décembre 1944 [84]. Le crédit au petit et au moyen commerce, par les banques populaires notamment, est réorganisé par les lois des 15 février 1941 [85], 18 août 1942 [86], 2 mars 1943 [87], l'ordonnance du 20 juin 1945 [88], cette dernière visant encore la caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel, ainsi que la loi du 21 mars 1947 (art. 87 et 89) [89]. Le crédit artisanal fait l'objet de la loi du 21 mars 1941 [90], modifiée le 7 août 1944 [91] et le 12 octobre 1945 [92], et complétée par la loi précitée du 21 mars 1947 (art. 88). Le décret-loi du 17 juin 1938 relatif à la caisse centrale de crédit coopératif est modifié par les lois des 18 janvier 1944 [93] et 7 août 1944 [94], l'ordonnance précitée du 12 octobre 1945 et la loi du 27 avril 1946 (art. 51) [95]. Le crédit au commerce extérieur fait l'objet des décrets des 1er et 2 juin 1946 [96].

Mais, parmi elles, une disposition, en principe temporaire, mérite d'être tout particulièrement soulignée, par l'importance réelle qu'elle a présentée durant toute la guerre et la période

82. *J. off.* du 30 mai 1946, p. 4731 et 4732.
83. *J. off.* du 27 novembre 1940, p. 5843.
84. *J. off.* du 6 décembre 1944, p. 1694.
85. *J. off.* du 4 avril 1941, p. 1446.
86. *J. off.* du 29 août 1942, p. 2954.
87. *J. off.* du 17 mars 1943, p. 770.
88. *J. off.* du 21 juin 1945, p. 3736, et rect. au *J. off.* du 26 juin, p. 3863.
89. *J. off.* du 25 mars 1947, p. 2767.
90. *J. off.* du 2 avril 1941, p. 1419.
91. *J. off.* du 13 août 1944, p. 2038.
92. *J. off.* du 13 octobre 1945, p. 6471.
93. *J. off.* du 20 janvier 1944, p. 222.
94. *J. off.* du 13 août 1944, p. 2038.
95. *J. off.* du 1er mai 1946, p. 3630.
96. *J. off.* du 7 juin 1946, p. 5008; *J. off.* du 7 juin 1946, p. 5009, et rect. au *J. off.* du 8 juin, p. 5065.

difficile de l'après-guerre. Une loi du 12 septembre 1940[97] autorise le ministre de l'Economie nationale, jusqu'à une date actuellement fixée, après de nombreux reports, au 31 décembre 1947, à inviter les industriels à entreprendre la fabrication de produits d'utilité courante et notamment de produits conformes aux normes homologuées paraissant répondre à des besoins certains. Et les bénéficiaires de ces « lettres d'agrément » peuvent tirer crédit des produits qu'ils fabriquent par un warrant à domicile appelé « warrant industriel » et particulièrement souple, en ce sens notamment qu'il porte sur une certaine quantité de marchandises d'une qualité spécifiée sans que ces marchandises soient individualisées, et qu'il interdit la livraison de ces marchandises à un tiers avant le remboursement de la dette, mais non pas la simple vente. Cette institution intéressante fait encore l'objet de lois des 23 mars 1941[98], 22 février 1944[99] et 12 juin 1944[100], des ordonnances du 3 mai 1945[101], 26 mai 1945[102], 1er septembre 1945[103], des lois des 31 décembre 1945 (art. 168)[104] et 23 décembre 1946[105].

5° *Bourses.* — L'effort accompli par les législateurs français pour organiser le crédit a été accompagné d'un effort parallèle destiné à organiser les bourses de valeurs.

Ce fut la portée d'une loi du 14 février 1942[106], validée et modifiée par l'ordonnance du 18 octobre 1945[107]. Cette loi, dans un titre Ier, crée un comité des bourses de valeurs, dont l'autorité s'étend sur les agents de change, les courtiers en valeurs et les personnes et entreprises qui, d'une manière indépendante, font profession d'apporter des affaires aux agents de change et courtiers. Ce comité (par délégation du comité permanent d'organisation des banques dans la loi de 1942) prend, sous réserve de l'approbation du secrétaire d'Etat à

97. *J. off.* du 13 septembre 1940, p. 4980.
98. *J. off.* du 21 mai 1941, p. 2138.
99. *J. off.* du 26 février 1944, p. 609.
100. *J. off.* du 29 juin 1944, p. 1657.
101. *J. off.* du 4 mai 1945, p. 2519.
102. *J. off.* du 27 mai 1945, p. 3034, et rect. au *J. off.* du 1er juin, p. 3130.
103. *J. off.* du 2 septembre 1945, p. 5496.
104. *J. off.* du 1er janvier 1946, p. 1.
105. *J. off.* du 25 décembre 1946, p. 10906.
106. *J. off.* du 15 février 1942, p. 662.
107. *J. off.* du 20 octobre 1945, p. 6698; rect. au *J. off.* du 23 octobre, p. 6814, et 28 octobre, p. 7002.

l'Economie nationale et aux Finances, des décisions sur toutes les questions de caractère général qui intéressent l'ensemble des bourses de valeurs, et il règle les conflits qui peuvent s'élever entre chambres syndicales d'agents de change ou entre chambres d'agents de change et chambres de courtiers; il prend également les décisions de caractère individuel que lui attribuent les lois ou règlements, mais ces décisions sont susceptibles de recours devant la commission de contrôle des banques; il émet enfin un avis sur les dispositions réglementaires édictées par les chambres et propose des modifications aux lois et règlements qui régissent les bourses de valeurs et le mode de négociation des valeurs. Le titre II, consacré aux agents de change, ne modifie pas sensiblement le régime antérieur, bien qu'il traite de la création ou de la suppression d'offices, ainsi que de l'admission à la côte. Mais le titre III donne aux « coulissiers » le statut légal qui leur faisait défaut, en les transformant en courtiers en valeurs mobilières. Bien que ces courtiers ne soient pas officiers ministériels, la loi s'est efforcée, dans leur intérêt propre comme dans l'intérêt général, de calquer leur statut sur celui des agents de change. Ils sont groupés en chambres gardiennes d'une liste des courtiers, et bénéficient d'un monopole; ils déposent un cautionnement et leurs opérations sont garanties par la constitution d'un fonds commun; ils se voient interdire toutes opérations de commerce ou de banque — disposition qui poursuit la classification des activités et la division du travail que nous avons pu observer en matière bancaire. Le titre IV de la loi de 1942 est, par l'ordonnance de 1945, remplacé par un titre III *bis*, régissant les auxiliaires des professions boursières et contenant quelques dispositions diverses. Nous relèverons seulement, à côté de celles qui ont pour objet d'interdire la formation de « marchés parallèles », l'article 25, qui interdit l'accès des bourses de valeurs aux personnes non autorisées.

Cette loi a été complétée par un décret du 3 août 1942 [108], modifié par l'ordonnance du 11 octobre 1944 [109], mais validé par celle du 18 octobre 1945 (art. 1er) [110], et modifié à nouveau par le décret du 16 octobre 1946 [111], qui est essentiellement relatif

108. *J. off.* du 6 août 1942, p. 2700.
109. *J. off.* du 12 octobre 1944, p. 915.
110. V. *supra*, texte et note 107.
111. *J. off.* du 17 octobre 1946, p. 8817.

au comité des bourses de valeurs et à l'organisation professionnelle des bourses de valeurs.

L'ordonnance du 18 octobre 1945, en même temps qu'elle valide et modifie la loi du 14 février 1942, donne une définition nouvelle de la notion de démarchage réglementé par le décret-loi du 8 août 1935, apporte à l'article 93 du Code de commerce une rectification de pure forme et, modifiant les articles 2 et 14 de la loi du 24 juillet 1867, interdit, même après libération du quart, les négociations de promesses d'actions, à moins qu'il ne s'agisse d'actions à créer à l'occasion d'une augmentation de capital dans une société dont les actions anciennes sont déjà inscrites à la cote.

A côté de ces textes essentiels, signalons l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux sociétés d'investissement [112]. Les sociétés anonymes ayant reçu la possibilité de régler l'impôt de solidarité nationale par remises d'actions, l'Etat s'était trouvé à la tête d'un portefeuille important. L'ordonnance a alors permis la création de sociétés nationales d'investissement auquel il pourrait faire apport d'actions, et aussi de sociétés privées, étroitement réglementées, encouragées par la suppression de la double imposition qui eût frappé normalement le revenu de leurs titres. Signalons aussi la loi du 31 décembre 1945 (art. 31), qui supprime la taxe annuelle de transmission qui frappait les valeurs mobilières au porteur, mais majore l'impôt sur les opérations de bourse.

6° *Valeurs mobilières.* — Non content de régir l'organisation des bourses, le législateur a, par une série de textes, modifié la forme, sinon de toutes les valeurs mobilières, du moins des actions, au point d'assurer leur représentation, non plus par des titres, mais par des comptes tenus par un organisme nouveau : la Caisse centrale de dépôts de virements de titres.

Une première loi, du 28 février 1941 [114], destinée, semble-t-il, à freiner la spéculation, et peut-être aussi à surveiller des enri-

112. *J. off.* du 5 novembre 1945, p. 7290; rect. au *J. off.* du 7 novembre, p. 7352, et 9 novembre, p. 7422; *Sirey*, 1946. 5. 245, commentaire de MM. Mauranges de Lavareille et Vanazzi. — V. également l'étude de M. Lagarde, *Droit social*, 1946, p. 133 et s.

113. *J. off.* du 1er janvier 1946, p. 1.

114. *J. off.* du 5 mars 1941, p. 1014; *Dalloz critique*, 1942, *lég.*, p. 8 et s.; *Sirey*, 1942. 5. 973, avec le commentaire de M. Tirlemont.

chissements trop rapides ou des acquisitions d'actions par les Allemands, décide que toutes les actions désormais émises ou simplement négociées sur un marché français devront être placées sous la forme nominative, à moins que l'acquéreur ne les dépose dans un établissement de banque ou une compagnie d'agents de change agréés à cet effet par le ministère des Finances. Dans le seul dessein, vraisemblablement, d'éviter à ces organismes un surcroît de travail considérable au cas où le public français continuerait à fuir la forme nominative, l'article 3 de la loi — disposition simplement permissive — prévoit la possibilité de créer, entre les compagnies d'agents de change et les établissements de banque, agréés ou non, une ou plusieurs sociétés anonymes qui, elles-mêmes, seront agréées à recevoir les titres en dépôt. Enfin, pour éviter la création d'un marché clandestin qui éviterait aux actions d'être officiellement négociées sur un marché et soumises à l'alternative : nominativité ou dépôt, l'article 6 décide qu'aucune cession à titre onéreux directe (c'est-à-dire effectuée hors le ministère d'un agent de change ou d'un courtier en valeurs mobilières), portant sur la pleine propriété d'actions ou de parts de fondateur admises à une cote, ne peut intervenir sans être préalablement enregistrée par un agent de change ou, depuis la loi du 14 février 1942 (art. 26) [115], par un courtier en valeurs mobilières. Une loi du 6 décembre 1941 [116] ajoute que l'enregistrement ne peut être accepté que si le prix déclaré est compris entre le plus bas et le plus élevé des trois derniers cours moyens précédant la date de réception de la demande d'enregistrement.

Mais par une seconde loi, du 18 juin 1941 [117], le législateur reprend la question de la centralisation des dépôts prévue par l'article 3 de la présente loi, et la porte sur un plan nouveau. Il prévoit en effet, dans l'article 1er — nouvelle disposition simplement permissive —, qu'il pourra être créé, sous forme de société anonyme, une caisse centrale de dépôts et de virements de titres, ayant pour objet de recevoir tous dépôts de valeurs mobilières pour le compte des agents de change, des courtiers en valeurs mobilières, ajoutés ici par la loi du 8 mars 1942, et des banques dont elle aura accepté l'affiliation, et de

115. *J. off.* du 15 février 1942, p. 662.
116. *J. off.* du 7 décembre 1941, p. 5295; *Dalloz critique, ibid.*
117. *J. off.* du 8 juillet 1941, p. 2854; *Dalloz critique*, 1942, *lég.*, p. 43.

« faciliter, par des opérations de virement de compte à compte, la circulation de ces valeurs ». Le nouvel organisme, que la pratique appellera rapidement, par ses initiales, la C.C.D.V.T., doit obtenir l'agrément prévu par l'article 3 de la précédente loi; ses statuts doivent être approuvés par le secrétaire d'Etat à l'Economie nationale et aux Finances; il est soumis aux vérifications de l'inspection générale des finances. Ce premier article permet à lui seul de pressentir dans la loi deux innovations capitales. En premier lieu, la C.C.D.V.T. ne sera pas une sorte de filiale commune, créée par diverses banques et les compagnies d'agents de change pour centraliser une partie de leur travail. C'est elle qui les couronnera, puisqu'elle acceptera ou non leur affiliation : on ne pourrait, au contraire, la comparer qu'à un *trust*, et bien que la loi ne soit pas très explicite sur ce point, elle n'aura même de rapports qu'avec les établissements affiliés, qui lui serviront d'intermédiaires à l'égard du public français. D'autre part, cet organisme, sur le plan technique, opère une révolution dans le mode de représentation des actions. Il assurera la circulation *par des virements de compte à compte*, ce qui laisse entendre que la circulation des valeurs ne nécessitera plus la circulation de titres, mais des virements opérés sur des *comptes :* c'est une substitution du compte au titre, identique à celle que la pratique a progressivement réalisée, en matière de monnaie, par la substitution de la monnaie scripturale au billet de banque.

Le deuxième article de la loi confirme cette vue en établissant la fongibilité des valeurs absorbées par la caisse : celles-ci pourront être « restituées » (par virement, ou sous la forme nominative) sans identité de numéro, à l'exclusion des valeurs amortissables par voie de tirage au sort — mais une loi du 27 octobre 1943 [118] prohibera l'amortissement des actions par voie de tirage au sort. Pour l'exercice de ses droits, l'actionnaire est dispensé de justifier de l'identité des valeurs par l'énoncé de leurs numéros; il suffit qu'il apporte la preuve que les titres sont absorbés par la C.C.D.V.T. De même, le gage peut désormais être constitué sur des valeurs envisagées par leur simple nature; une loi du 8 mars 1942 [119] exigera du moins que l'acte

118. *J. off.* du 29 octobre 1943, p. 2790.
119. *J. off.* du 10 mars 1942, p. 973.

de nantissement mentionne le dépôt. Cependant, et surtout pour permettre de régler les rapports pécuniaires entre époux, la C.C.D.V.T. est tenue de certifier les attestations qu'auraient rédigées un établissement affilié pour affirmer que des titres portant certains numéros ont été remis à la caisse.

La substitution de la technique « compte » à la technique « titre » apparaît encore dans l'article 7 de la loi : la caisse pourra recevoir pour le compte des déposants tous arrérages et produits des valeurs (la loi du 27 octobre 1943, que nous retrouverons, ajoute : ainsi que tous remboursements totaux ou partiels) sur simple production d'états, c'est-à-dire sans présentation de coupons.

En revanche, l'article 3 de la loi contient des dispositions qui ont fort inquiété le public français, mais qui n'ont été prises, à nos yeux, que par une méconnaissance de la technique nouvelle, et qui ne semblent pas pouvoir s'appliquer. Aux termes de cet article, la C.C.D.V.T. et les établissements affiliés assument, à l'égard des titres reçus, les obligations d'un dépositaire de corps certain; en conséquence, si les titres sont perdus ou détruits d'une manière fortuite, la caisse doit s'efforcer de les reconstituer selon la procédure de la loi du 15 juin 1872, mais en cas d'échec, elle est entièrement dégagée; selon que la perte porte sur tous les titres d'une certaine catégorie ou sur quelques-uns seulement, les actionnaires perdent tous leurs droits ou subissent une réduction proportionnelle; si la perte ou la destruction implique une faute de la part de la C.C.D.V.T. ou de l'établissement affilié, la solution est la même, mais une action en responsabilité est accordée au client. Ces dispositions nous semblent vaines, puisque les titres, par leur remise même à la C.C.D.V.T., perdent leur caractère de titres, pour ne devenir que de simples documents comptables — d'ailleurs perforés aux initiales C.C.D.V.T. afin de ne pouvoir être l'objet d'aucune négociation —, et que celui qui les soustrairait n'acquerrait que du papier sans valeur. Seul est utile — théoriquement du moins — le sixième alinéa de l'article 3; prévoyant le cas où les comptes ouverts par un établissement adhérent à ses clients porteraient un nombre de valeurs supérieur au nombre dont lui-même est crédité à la C.C.D.V.T., il opère entre les clients une répartition proportionnelle et leur accorde une action en responsabilité.

Un troisième texte important en la matière est un arrêté du 15 septembre 1941[120]. Il accorde à la C.C.D.V.T. l'agrément prévu par les deux lois antérieures à l'effet de recevoir en dépôt des *actions* et, par là, restreint, peut-être provisoirement, à vrai dire, le champ de son activité. D'autre part, — disposition très grave —, en précisant que, par la publication de listes successives au *Bulletin des annonces légales obligatoires*, la caisse fera connaître les valeurs qu'elle accepte en dépôt, il lui réserve le monopole de l'agrément pour ces valeurs, et rend caduc celui qui a pu être donné à tout autre établissement.

Cependant, après les lois des 6 décembre 1941 et 14 février 1942, que nous avons signalées à propos des cessions directes d'actions, et la loi du 8 mars 1942[121], qui ne contient aucune disposition fondamentale, c'est, avec la loi du 3 février 1943[122], un nouveau renforcement de l'importance de la C.C.D.V.T. qu'il faut signaler. Celle-ci ne fonctionnait que dans le cadre de la loi du 18 février 1941, c'est-à-dire qu'elle n'absorbait obligatoirement, sauf mise au nominatif, que les actions nouvellement émises et celles qui avaient été négociées sur un marché français. La loi nouvelle décide que toutes les actions, sans aucune condition, des sociétés françaises qui seront déterminées par arrêtés, devront, dans un délai fixé par ces arrêtés, revêtir la forme nominative ou être remises à la caisse. De tels arrêtés ont été pris le 20 avril 1945[123], le 12 octobre 1945[124], le 18 avril 1946[125], le 29 janvier 1947[126], le 19 février 1947[127] et le 3 mai 1947[128]. De plus, entre autres dispositions de moindre importance, l'article 8 de la loi majore de 0,50 à 1 p. 100 le taux de la taxe annuelle de transmission pour les titres susceptibles d'être déposés à la C.C.D.V.T. parce que figurant sur les listes qu'elle a fait publier dans le cadre de l'arrêté du 15 septembre 1941, et dont le dépôt n'a pas été effectué. C'était une disposition qui tendait assez énergiquement au dépôt, puisqu'une taxe de 1 p. 100, dépassant souvent le dividende, mais qui

120. *J. off.* du 16 octobre 1941, p. 4471.
121. *J. off.* du 10 mars 1942, p. 973.
122. *J. off.* du 20 février 1943, p. 498; *Dalloz critique*, 1943, *lég.*, p. 47.
123. *J. off.* du 21 avril 1945, p. 2257; rect. au *J. off.* du 22 avril, p. 2293.
124. *J. off.* du 13 octobre 1945, p. 6490; rect. au *J. off.* du 14 octobre, p. 6523.
125. *J. off.* du 25 avril 1946, p. 3428.
126. *J. off.* du 31 janvier 1947, p. 1119; rect. au *J. off.* du 14 février, p. 1456.
127. *J. off.* du 23 février 1947, p. 1713.
128. *J. off.* du 10 mai 1947, p. 4341.

devait perdre son champ d'application au fur et à mesure que les arrêtés prévus par la loi du 3 février 1943 reprenaient les anciennes listes, et qui perdit son fondement même lorsque la loi du 31 décembre 1945 (art. 3) [129] supprima la taxe annuelle de transmission.

Il faut encore ajouter la loi du 27 octobre 1943 [130] pour avoir un tableau complet, sinon de tous les textes, du moins de toutes les lois relatives à la C.C.D.V.T. Relevons spécialement l'article 1er, dont nous avons vu qu'il prohibait l'amortissement des actions par tirage au sort, et l'article 4, qui, pour éviter de compliquer la comptabilité de la C.C.D.V.T., interdit de pratiquer une opposition sur ces comptes courants de titres, mais semble maintenir implicitement la possibilité d'une telle procédure entre les mains de la banque ou de l'agent de change pris en qualité de dépositaire de son client ou détenteur de valeurs qui lui appartiennent.

A côté de cette révolution apportée au régime des valeurs mobilières anciennement au porteur, il faut noter une modification encore très importante du régime des valeurs établies sous la forme nominative. Celui-ci a été modifié par un décret-loi du 27 mai 1940 [131], les lois des 1er février 1943 [132], 3 février 1943 [133], 7 août 1944 [134] et le décret du 27 octobre 1943 [135]. Mais surtout le décret du 21 mars 1947 [136] déclare que, lorsqu'un agent de change certifie la signature du requérant sur la demande de transfert, cette certification implique vérification de l'identité, de la capacité et de la qualité du requérant, ainsi que de la régularité de l'opération. Dans ce cas, comme dans le cas où la mutation doit s'opérer à la suite d'un jugement ou sur le vu d'un certificat de propriété, la société ou collectivité est dégagée de toute responsabilité et doit effectuer l'opération demandée sans pouvoir exiger aucune autre justification. On peut donc penser que ce décret accéléra considérablement les transferts, surtout si l'ordre de vente a été donné

129. *J. off.* du 1er janvier 1946, p. 1.
130. *J. off.* du 29 octobre 1943, p. 2790.
131. *J. off.* du 6 juin 1940, p. 4297.
132. *J. off.* du 2 février 1943, p. 308.
133. *J. off.* du 20 février 1943, p. 498.
134. *J. off.* du 17 août 1944, p. 2078.
135. *J. off.* du 29 octobre 1943, p. 2796.
136. *J. off.* du 22 mars 1947, p. 2708.

directement à un agent de change qui aura pu, une fois pour toutes, étudier le régime matrimonial de ses clients.

Quant aux valeurs étrangères ou « assimilées », elles ont été l'objet d'une mesure très simple : une ordonnance du 7 octobre 1944 [137] a prescrit leur dépôt en banque, chez un agent de change, un courtier en valeurs mobilières ou un établissement financier, et elles sont de temps à autre l'objet de mesures de réquisition.

Signalons enfin : le décret-loi du 26 mai 1940 [138], la loi du 3 août 1942 [139] et les décrets des 15 septembre 1942 [140] et 19 janvier 1943 [141], tendant à protéger les propriétaires de valeurs mobilières dépossédés par suite de faits de guerre; — la loi du 3 septembre 1940 [142], relative au remplacement des titres de rente perdus par suite de faits de guerre; — l'ordonnance du 26 octobre 1945 [143], qui suspend durant les hostilités la prescription des coupons, intérêts et dividendes; — la loi du 21 mars 1947 (art. 75 à 77) [144], qui, dans le dessein au moins déclaré de les prémunir contre les risques de perte, de vol ou de destruction, autorise les porteurs de valeurs du Trésor non inscrites au Grand Livre de la Dette publique à en effectuer la domiciliation sous une forme anonyme.

7° *Effets de commerce.* — Les poussées de spéculation qui accompagnent toujours les guerres devaient conduire le législateur à se préoccuper des valeurs mobilières, mais aucun facteur ne dirigeait son attention sur les effets de commerce.

Il s'était donc borné, par une loi du 9 avril 1944 [145], à suspendre l'application du décret-loi du 31 août 1937, qui considérait le samedi et le lundi de chaque semaine comme fériés du point de vue de la présentation et du protêt des effets de commerce [146]. Récemment, la loi du 21 mars 1947 (art. 16 et 17) [147], élève les droits fiscaux qui sont perçus sur eux.

137. *J. off.* du 9 octobre 1944, p. 898.
138. *J. off.* du 30 mai 1940, p. 4038.
139. *J. off.* du 27 août 1942, p. 2922.
140. *J. off.* du 9 octobre 1942, p. 3420.
141. *J. off.* du 9 février 1943, p. 379.
142. *J. off.* du 19 septembre 1940, p. 5063.
143. *J. off.* du 27 octobre 1945, p. 6964; rect. au *J. off.* du 28 octobre 1945, p. 7002.
144. *J. off.* du 25 mars 1947, p. 2767.
145. *J. off.* du 19 avril 1941, p. 1683.
146. V. André Besson, cette chronique, *Revue* 1938, p. 826.
147. *J. off.* du 25 mars 1947, p. 2767.

Les dispositions les plus intéressantes sont sans doute le décret-loi du 29 juillet 1939 et la loi du 22 octobre 1940 (art. 5), modifiée par la loi du 1er février 1943. Mais ces textes doivent être étudiés dans le cadre plus vaste des dispositions relatives aux paiements.

8° *Paiements.* — S'il est vrai qu'en France, aussi bien que dans les autres pays, les lois destinées à développer la monnaie scripturale comme moyen de paiement se succèdent au rythme des crises financières, il n'est pas surprenant qu'elles aient été particulièrement nombreuses dans la période envisagée.

Déjà, un décret-loi du 29 juillet 1939 [148] encourageait le porteur d'un effet de commerce à en accepter le paiement par mandat de virement sur la Banque de France, comme il avait été encouragé par la loi du 28 août 1924 à en accepter le paiement par chèque en lui permettant, si le mandat est rejeté, comme si le chèque est impayé, de faire dresser un protêt dans les délais impartis pour le protêt du chèque.

Mais surtout, une loi du 22 octobre 1940 [149], modifiée par les lois du 1er février 1943 [150] et du 31 janvier 1944 (art. 41) [151], par l'ordonnance du 26 octobre 1945 [152] et la loi du 7 octobre 1946 (art. 162) [153], est directement relative aux règlements par chèques et par virements. Elle impose aux particuliers le règlement par chèque barré, virement en banque ou à un compte courant postal, pour presque tous les paiements supérieurs à 10.000 francs (chiffre substitué à ceux de 3.000, puis de 5.000 par l'ordonnance du 26 octobre 1945 et élevé à 15.000 par la loi du 7 octobre 1946 lorsqu'il s'agit du paiement de traitements ou salaires). A vrai dire, la sanction de cette disposition consiste en une simple amende fiscale de 50 francs mise à la charge du créancier, le débiteur en étant solidairement responsable. Puis, pour renforcer la confiance que le public peut accorder au titre, elle rend plus sévère et plus rapide la répression de la falsification du chèque et de l'émission de chèque sans provision (en supprimant, en principe, les circonstances atténuantes), et facilite

148. *J. off.* du 2 août 1939, p. 9761.
149. *J. off.* du 8 novembre 1940, p. 5602, *Dalloz critique*, 1942, *lég.*, p. 2.
150. *J. off.* du 2 février 1943, p. 308, *Dalloz critique*, 1943, *lég.*, p. 71.
151. *J. off.* du 13 février 1944, p. 469.
152. *J. off.* du 27 octobre 1945, p. 6963; rect. au *J. off.* du 28 octobre, p. 7002.
153. *J. off.* du 8 octobre 1946, p. 8500.

l'indemnisation du porteur. Elle dispense encore du droit proportionnel, pour les assujettir seulement au droit fixe de 0 fr. 50, qui était alors le droit du chèque, mais qui a été élevé à 2 francs par la loi du 21 mars 1947 (art. 17)[154], alors que le chèque a été dispensé de tout droit, les effets de commerce revêtus, dès leur création, d'une mention de domiciliation dans un établissement de crédit situé en France ou dans un bureau français de chèques postaux, domiciliation qui, en fait, assurera leur règlement par virement. Enfin, elle impose à tout commerçant de se faire ouvrir un compte dans une banque, dans un établissement de crédit ou dans un bureau de chèques postaux.

Parallèlement, une seconde loi du 22 octobre 1940[155] prévoit le règlement des dépenses publiques au moyen de traites. Elle est complétée par une loi du 7 décembre 1940[156], qui, ratifiant une convention conclue entre l'Etat et le Crédit National, impose à cet établissement d'accepter les traites émises par l'Etat pour que leur porteur puisse les faire escompter. Enfin, pour que le règlement même des traites soit bien effectué sous une forme scripturale, la loi du 21 mars 1947 (art. 78 et 79)[157], autorise la Banque de France à ouvrir sur ses livres, aux banques et établissements financiers, des comptes courants de traites acceptées par le Crédit National, et un décret du 29 mars 1947[158] impose aux banques et aux établissements financiers détenant des acceptations du Crédit National pour un montant total supérieur à 500.000 francs de les déposer en compte à la Banque de France.

Un effort nouveau est effectué, sinon avec la loi du 28 février 1941 relative à la certification du chèque et restée à peu près sans application[159], du moins avec celle du 1er février 1943, que nous avons déjà citée. Cette loi, en effet, non seulement modifie certaines des dispositions de celle du 22 octobre 1940, mais décide que les personnes et les établissements sur qui les chèques peuvent être tirés devront tenir gratuitement des formules de chèques à la disposition de leur clientèle. Elle supprime également le droit de timbre fixe de 0 fr. 50; disposition

154. *J. off.* du 25 mars 1947, p. 2767.
155. *J. off.* du 8 novembre 1940, p. 5603.
156. *J. off.* du 18 janvier 1941.
157. *J. off.* du 25 mars 1947, p. 2767.
158. *J. off.* du 31 mars 1947.
159. *J. off.* du 2 mars 1941, p. 978; *Dalloz critique*, 1942, *lég.*, p. 2.

fort remarquable si l'on se souvient que le droit de timbre avait été établi au lendemain de la défaite de 1871 : la France, dans la même situation, sacrifie le souci immédiat des ressources financières au désir de développer la monnaie scripturale pour éviter que l'inflation ne prenne une forme plus dangereuse. Elle encourage encore les dépôts de fonds en leur accordant des faveurs fiscales. Elle permet d'arrondir au franc inférieur la dette que l'on règle par chèque ou par virement, soit lors de la rédaction du chèque ou du virement, soit lors de son paiement. Elle revient, une fois de plus, sur la législation pénale qui protège le chèque et sur sa domiciliation, ainsi que sur le règlement par chèque des revenus et produits de titres nominatifs. Enfin, reprenant la question du compte en banque de la femme mariée, elle supprime la notification qui devait être faite au mari et lève les obstacles que la prudence des banques avait apportés à l'application des articles 221 et 222 du Code civil dans la rédaction que leur donnait la loi du 22 septembre 1942, en dispensant la banque d'exiger aucune justification sur l'origine des fonds [160].

Une dernière loi mérite au moins d'être signalée : celle du 17 novembre 1941 [161], complétée par un décret de la même date [162] et modifiée le 26 mars 1942 [163], qui remplace, sans, à vrai dire, la modifier profondément, celle du 7 janvier 1918 relative au service des comptes-courants postaux et chèques postaux.

9° *Assurances*. — Une branche de l'activité économique aussi importante que celle des assurances ne pouvait traverser sans les refléter les périodes troublées que nous avons vécues [164].

Dès avant la guerre, l'Etat s'est préoccupé d'organiser l'assurance des risques de guerre, ce qui dépassait les forces particulières de chacune des compagnies. Un décret-loi du 6 mai 1939 [165], modifié le 1er septembre 1939 [166], crée un régime d'as-

160. Cf. Hamel, *Le compte en banque des femmes mariées et la monnaie scripturale*, *Dalloz critique* 1943, *chronique*, p. 13.
161. *J. off.* du 29 novembre 1941, p. 5140.
162. *J. off.* du 29 novembre 1941, p. 5156.
163. *J. off.* du 10 avril 1942, p. 1358.
164. Lutfalla, *Les assurances au cours des hostilités* (1939-146). *Revue générale des assurances terrestres*, 1947, p. 1 et s. et p. 117 et s.
165. *J. off.* du 13 mai 1939, p. 6110.
166. *J. off.* du 2 septembre 1939, p. 10972.

surance d'Etat contre les risques maritimes de guerre. Un second décret-loi, du 19 octobre 1939 [167], institue un groupement entre organismes d'assurance contre l'incendie, pour la protection contre les risques de guerre de certains stocks, matières et produits. Un troisième, plus large, du 1er juin 1940 [168], assure la garantie générale des marchandises contre les risques terrestres de guerre. Entre temps, un décret-loi du 22 février 1940 [169], modifié par la loi du 14 mai 1941 [170], et celle du 15 février 1943 [171], institue un groupement entre sociétés d'assurances sur la vie pour la garantie des risques de guerre. La loi du 20 mars 1941 [172] permet la formation d'un groupement pour l'assurance des risques maritimes, destiné à remplacer l'assurance d'Etat La loi du 24 décembre 1943 [173] est spéciale aux sinistres résultant d'actes de « sabotage ou terrorisme ». Celle du 21 février 1944 [174] permet la création de caisses mutuelles de garantie contre les risques de guerre. Mais l'ordonnance du 23 janvier 1945 [175] relative à la réassurance maritime, envisage le risque de guerre et ordonne la liquidation du groupement antérieur, et la loi du 25 avril 1946, qui sera citée plus loin, organise de même une caisse centrale de réassurance.

Ce sont encore des mesures d'organisation qu'apportent l'arrêté du 18 avril 1941 [176], instituant un comité spécial du contentieux des assurances maritimes, et celui du 28 novembre 1941 [177], instituant une commission consultative des assurances.

Puis, de multiples textes interviennent, pour compléter ou préciser le contrôle de l'Etat sur les compagnies ou, plus largement, pour augmenter la sécurité qu'elles doivent procurer à leur clientèle, notamment par l'importance et la consistance de leurs réserves : deux décrets du 23 juin 1939 [178]; le décret-

167. *J. off.* du 26 octobre 1939, p. 12643.
168. *J. off.* du 4 juin 1940, p. 4198.
169. *J. off.* du 27 février 1940, p. 1438.
170. *J. off.* du 14 mai 1941, p. 2082.
171. *J. off.* du 19 mars 1943, p. 786.
172. *J. off.* du 27 mars 1941, p. 1314.
173. *J. off.* du 12 mars 1943, p. 753. — V. André Besson, *La loi du 24 décembre 1943 et le risque de guerre*, *Revue générale des assurances terrestres*, 1946, p. 1 et s.
174. *J. off.* du 21 février 1944, p. 642.
175. *J. off.* du 24 janvier 1945, p. 323.
176. *J. off.* du 27 avril 1941, p. 1796.
177. *J. off.* du 19 décembre 1941, p. 5456.
178. *J. off.* du 24 juin 1939, p. 7940; rect. au *J. off.* du 27 juin, p. 7941.

loi du 20 janvier 1940 [179], dont certaines dispositions modifient celles du décret-loi du 14 juin 1938 [180], ainsi que la loi du 16 août 1941 [181] et celle du 18 août 1942 [182]; la loi du 21 mars 1941 [183], validée et modifiée par l'ordonnance du 18 décembre 1944 [184], spéciale aux compagnies de navigation maritime subventionnées ou ayant fait appel au concours financier de l'Etat; le décret du 1er août 1941 [185], modifiant celui du 30 décembre 1938; les décrets du 2 août 1941 [186], 3 août [187], 4 août [188], 5 août [189], 17 août [190], 18 août [191], 20 août 1941 [192], 29 juillet 1943 [193], l'arrêté du 29 juin 1945 [194], modifié le 26 février 1946 [195], et l'importante ordonnance du 29 septembre 1945 [196], qui supprime le comité d'organisation des assurances et, une fois encore, complète le décret-loi du 14 juin 1938.

Plus radicale, la loi du 25 avril 1946, dont l'article 14 est complété par la loi du 7 octobre 1946 (art. 106) [198], nationalise dix groupes de compagnies, et organise un conseil national des assurances ainsi qu'une caisse centrale de réassurance.

Enfin, la réévaluation des bilans, autorisée par la loi du 15 août 1945 [199], est possible aux compagnies d'assurances comme à toute autre société et fait l'objet du décret du 19 mars 1947 [200].

10° *Transports*. — En ce domaine, la plus grande partie des lois a pour cause les opérations de guerre ou de harcèlement de

179. *J. off.* du 1er février 1940, p. 850; rect. au *J. off.* du 7 février, p. 1010, et du 14 février, p. 1142.
180. V. André Besson, cette chronique, *Revue*, 1939, p. 1261.
181. *J. off.* du 20 novembre 1941, p. 4978.
182. *J. off.* du 12 septembre 1942, p. 3106.
183. *J. off.* du 6 avril 1941, p. 1482.
184. *J. off.* du 19 décembre 1944, p. 1949.
185. *J. off.* du 17 août 1941, p. 3469.
186. *J. off.* du 17 août 1941, p. 3469.
187. *J. off.* du 17 août 1941, p. 3470.
188. *J. off.* du 17 août 1941, p. 3470.
189. *J. off.* du 17 août 1941, p. 3471.
190. *J. off.* du 18 février 1942, p. 702.
191. *J. off.* du 18 février 1942, p. 704.
192. *J. off.* du 18 février 1942, p. 706.
193. *J. off.* du 17 août 1943, p. 2162.
194. *J. off.* du 6 juillet 1945.
195. *J. off.* du 3 mars 1946.
196. *J. off.* du 2 octobre 1945, p. 6158; rect. au *J. off.* du 11 octobre, p. 6407.
197. V. *supra*, *Commerce et industrie en général*, note 15.
198. *J. off.* du 8 octobre 1946, p. 8500.
199. V. *supra*, *Sociétés commerciales*, texte et notes 64 et s.
200. *J. off.* du 21 mars 1947, p. 2668.

l'ennemi sur les voies de communication, ou la pénurie des moyens de transports.

Ainsi, les lois des 27 juillet 1940 [201] et 29 mai 1941 [202] et l'ordonnance du 24 avril 1944 [203] subordonnent la responsabilité des administrations de chemins de fer en ce qui concerne le transport des bagages et marchandises, au moins pour des périodes et des zones déterminées, à la preuve d'une faute lourde. De plus, l'ordonnance du 28 octobre 1944 [204] permet une réglementation administrative des transports par chemin de fer; celle du 23 juillet 1945 [205] d'utiliser des wagons défectueux ou non adaptés à la marchandise transportée; la loi du 25 mars 1943 [206] institue des pénalités pour le retard apporté à l'exploitation des bateaux de navigation intérieure et l'ordonnance du 29 juin 1945 [207] tient compte des faits de guerre et difficultés d'exploitation dans les transports fluviaux.

Tel n'est pas, cependant, le seul objet des lois promulguées durant la période que nous étudions : une loi du 22 mars 1941 [208], modifiée le 31 décembre 1943 [209], est relative à l'exploitation réglementée des voies navigables et à la coordination des transports par terre et par navigation intérieure; une loi du 18 novembre 1942 [210] a trait à la prescription des actions en restitution des taxes de transport; enfin, nous avons cité l'ordonnance du 26 juin 1945 [211] qui nationalise les transports aériens.

11° *Propriété industrielle*. — Plusieurs lois méritent d'être signalées, en dehors de celles qui, tenant compte des circonstances, se sont bornées à proroger des délais, à prolonger les durées de validité de brevets, éventuellement, à en permettre la restauration, et qui sont les décrets-lois des 29 juillet 1939 [212]

201. *J. off.* du 29 juillet 1940, p. 4589; rect. au *J. off.* du 26 septembre 1940, p. 5162.
202. *J. off.* du 13 juin 1941, p. 2459.
203. *J. off.* du gouvernement d'Alger du 4 mai 1944, réimpression, p. 358.
204. *J. off.* du 29 octobre 1944, p. 1129; rect. au *J. off.* du 1er novembre 1944, p. 1152.
205. *J. off.* du 24 juillet 1945, p. 4580.
206. *J. off.* du 26 mai 1943, p. 1425.
207. *J. off.* du 30 juin 1945, p. 3964.
208. *J. off.* du 8 mai 1941, p. 1950.
209. *J. off.* du 29 janvier 1944, p. 310.
210. *J. off.* du 6 juin 1943, p. 1537.
211. *J. off.* du 27 juin 1945, p. 3890; rect. au *J. off.* du 28 juin 1945, p. 3906.
212. *J. off.* du 4 août 1939, p. 9854; rect. au *J. off.* du 8 août 1939, p. 10006.

et 26 novembre 1939[213], la loi du 20 juillet 1944[214], le décret du 9 novembre 1945[215], la loi du 2 avril 1946[216] et les décrets du 27 novembre 1946 et du 30 décembre 1946[217].

Un décret-loi du 29 novembre 1939[218], temporaire, mais encore en vigueur[219], a trait aux inventions qui intéressent la défense nationale.

Une loi du 12 juin 1941[220] concerne le dépôt des fascicules imprimés des brevets d'invention et des certificats d'addition, ainsi que des catalogues prévus par l'article 24 de la loi du 5 juillet 1844.

La loi elle-même du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention est modifiée ou complétée en de nombreux articles par la loi du 27 janvier 1944[221] : l'article 3, relatif aux compositions pharmaceutiques non susceptibles d'être brevetées; l'article 6 *bis*, relatif aux demandes de reconnaissance de priorité; les articles 16, 16 *bis* et 18, relatifs aux certificats d'addition; l'article 23, relatif à la communication des descriptions et dessins de brevet; les articles 30 et 31, relatifs aux nullités de brevet; et l'article 46 *bis*, relatif à la date des faits susceptibles de constituer une contrefaçon.

Une loi du 15 juillet 1944[222] et un décret du 29 décembre 1944[223] apportent de légères modifications à la loi du 23 juin 1857 sur les marques de fabrique.

Enfin, un décret du 16 janvier 1947[224] promulgue l'accord signé à Londres le 27 juillet 1946 au sujet du traitement réservé aux brevets d'invention ayant appartenu à des Allemands.

12° *Fonds de commerce*. — Les lois que l'on peut signaler ici sont exclusivement des lois de circonstances : la loi du 29 octo-

213. *J. off.* du 28 novembre 1939, p. 13461.
214. *J. off.* du 3 août 1944, p. 1959; rect. au *J. off.* du 19 septembre 1944, p. 821.
215. *J. off.* du 13 novembre 1945, p. 7521; rect. au *J. off.* du 23 novembre 1945, p. 7782.
216. *J. off.* du 3 avril 1946, p. 2743.
217. *J. off.* du 8 décembre 1946, p. 10432, et du 31 décembre 1946, p. 11147.
218. *J. off.* du 10 novembre 1939, p. 13834; rect. au *J. off.* du 13 décembre 1939, p. 13924, et du 16 décembre 1939, p. 13970.
219. *Loi* du 28 février 1947, *J. off.* du 1er mars 1947, p. 1903; rect. au *J. off.* du 9 mars 1947, p. 2157.
220. *J. off.* du 14 juin 1941, p. 2477.
221. *J. off.* du 30 janvier 1944, p. 326; rect. au *J. off.* du 15 mars 1944, p. 779.
222. *J. off.* du 27 juillet 1944, p. 1904.
223. *J. off.* du 1er janvier 1945, p. 4.
224. *J. off.* du 23 janvier 1947, p. 941.

bre 1940 [225], validée et étendue par l'ordonnance du 30 décembre 1944 [226] qui a suspendu les délais de renouvellement des inscriptions d'hypothèques ou de nantissement; la loi du 22 février 1941 [227], validée par la même ordonnance, qui a prorogé les délais de renouvellement de ces inscriptions; la loi du 27 janvier 1944 [228], qui a pour objet la reconstitution des registres d'inscription des privilèges sur fonds de commerce ou des warrants, qui ont été détruits ou ont disparu au cours de la guerre.

13° *Baux*. — En revanche, le régime des baux commerciaux est assez profondément modifié, sinon par le décret-loi du 1er juillet 1939 [229], qui ouvre une action en révision à ceux dont le loyer se trouverait modifié de plus d'un quart par le jeu d'une clause d'échelle mobile, du moins par la loi du 18 avril 1946 [230], elle-même modifiée le 7 mai 1946 [231], et relative au renouvellement des baux.

Cette loi comporte, dans ses articles 2 et 3, des dispositions temporaires importantes : prorogation de plein droit jusqu'au 1er janvier 1938 des baux échus depuis le 1er septembre 1939 et non encore renouvelés, suspension de l'exercice du droit de reprise, inefficacité au profit des locataires restés dans les lieux des forclusions antérieurement encourues. Elle apporte surtout des réformes importantes à la loi du 30 juin 1926, dont elle modifie à la fois la procédure et les règles de fond. Il est intéressant d'y relever, d'un point de vue purement scientifique, des règles dirigées contre les *potentiores*. C'est ainsi que l'article 5 facilite l'exercice du droit de reprise contre les sociétés par actions et les entreprises à succursales multiples, « à moins que le propriétaire entre lui-même dans l'une de ces catégories ». L'article 4 fixe un minimum au montant de l'indemnité d'éviction, « sauf le cas où il sera démontré par le propriétaire que le locataire évincé possède d'autres fonds de commerce ou

225. *J. off.* du 3 novembre 1940, p. 5541.
226. *J. off.* du 31 décembre 1944, p. 2144.
227. *J. off.* du 5 mars 1941, p. 1015.
228. *J. off.* du 3 février 1944, p. 366.
229. *J. off.* du 1er juillet 1939, p. 8855.
230. *J. off.* du 19 avril 1946, p. 3286; *Dalloz*, 1946, *lég.*, p. 301, commentaire de MM. Robert Martin et René Mans; *Sirey*, 1946. 5. 465, commentaire de M. Marin. — V. également l'étude de M. Le Mardelé aux *Juris-Classeurs périodiques*, 1946. 1. 530.
231. *J. off.* du 8 mai 1946, p. 3892.

que le local dont il s'agit abrite une succursale ». De telles dispositions s'insèrent dans le cadre des lois personnelles et non plus générales, dont il est curieux de noter la renaissance actuelle. Mais elles semblent constituer un cas original de loi dirigée contre des formes d'entreprise qui sont légales — et non pas simplement destinées à les régir pour éviter, dans l'intérêt même de l'entreprise, des abus individuels —, et en même temps de loi injuste, car, si le locataire a véritablement, par son travail, créé une valeur, on voit mal pourquoi sa forme de société ou le fait qu'il possède un autre fonds justifie qu'on l'en prive.

14° *Registre du commerce.* — Trois textes de très faible importance peuvent être signalés : la loi du 7 mars 1942 [232] sur les copies des inscriptions du registre; les décrets des 7 avril et 29 décembre 1944 [233], relatifs aux émoluments et aux taxes perçus à l'occasion de toutes les opérations à affectuer sur le registre.

15° *Faillite.* — La loi du 22 février 1941 [234], modifiant les articles 461 et 537 du Code de commerce, ainsi que l'article 15 de la loi du 4 mars 1889 sur la liquidation judiciaire, permet une avance de fonds de la part du Trésor public pour subvenir au besoin aux premiers frais de la procédure, et fixe à cinq ans à partir de la reddition des comptes la responsabilité des syndics ou liquidateurs en ce qui concerne les livres, papiers et effets qui leur ont été remis.

16° *Procédure.* — Des mesures variées ont ici été prises.

La loi du 6 août 1941 [235] élève à 6.000 francs le chiffre jusqu'auquel s'applique le décret-loi du 25 août 1937 instituant pour les petites créances commerciales une procédure de recouvrement simplifiée.

Modifiant l'article 647 du Code de commerce, la loi du 23 mai 1942 [236] unifie le régime de l'exécution provisoire des jugements en matière civile et en matière commerciale.

232. *J. off.* du 26 mars 1942, p. 1168.
233. *J. off.* des 18 avril 1944, p. 1099, et 1er janvier 1945, p. 2.
234. *J. off.* du 17 mars 1941, p. 1198; rect. au *J. off.* du 19 mars 1941, p. 1222.
235. *J. off.* du 21 août 1941, p. 3506.
236. *J. off.* du 11 juin 1942, p. 2034.

Une ordonnance du 11 septembre 1945[237] rétablit les élections des magistrats consulaires.

Mais ce n'est pas tant la procédure elle-même qui est modifiée que le statut des agréés, objet de l'ordonnance du 2 novembre 1945[238], du décret du 19 décembre 1945[239], modifié le 5 février 1947[240] et de l'arrêté du 20 mars 1946[241].

Simultanément, le statut des commissaires-priseurs était repris par une ordonnance du 2 novembre 1945[242] et les décrets des 11 décembre[243] et 19 décembre 1945[244], ce dernier modifié le 5 février 1947[245].

Ainsi se poursuit l'effort du législateur, que nous avons pu observer déjà à l'égard des banques, des agents de change, des courtiers en valeurs, et des mandataires du commerce et de l'industrie, en vue de définir et de classer les activités, de les doter d'un statut légal et de les organiser, — effort qui ne tend pas à autre chose qu'à assurer toujours une plus grande correction et une plus grande moralité dans l'ensemble des opérations commerciales.

André TUNC.

237. *J. off.* du 16 septembre 1945, p. 5811; rect. au *J. off.* du 22 septembre 1945, p. 6111.
238. *J. off.* du 3 novembre 1945, p. 7165; rect. au *J. off.* du 2 novembre 1945, p. 7367.
239. *J. off.* du 22 décembre 1945, p. 8492; rect. au *J. off.* du 17 janvier 1946, p. 419.
240. *J. off.* du 8 février 1947, p. 1298; rect. au *J. off.* du 16 février 1947, p. 1505.
241. *J. off.* du 7 avril 1946, p. 2906.
242. *J. off.* du 3 novembre 1945, p. 7164; rect. au *J. off.* du 8 novembre, p. 7367.
243. *J. off.* du 12 décembre 1945, p. 8222.
244. *J. off.* du 22 décembre 1945, p. 8489; rect. au *J. off.* du 17 janvier 1946, p. 419.
245. *J. off.* du 8 février 1947, p. 1297.

LA POLITIQUE COMMERCIALE ET LES ACCORDS COMMERCIAUX

DE 1939 A 1946

Sommaire : *Les accords commerciaux dans la période considérée, similitude de leur teneur. — Relations avec les pays à change libre en 1939 et depuis. — Accords de paiement et arrangements commerciaux : Vue d'ensemble, portée, critique. — Accords commerciaux de janvier à septembre 1939. — Le contrôle des changes, régime des importations et exportations à la déclaration de guerre, évolution des mesures prises. — Accords commerciaux de septembre 1939 à juin 1940. — La période de juin 1940 à août 1944. — La politique commerciale de la France libre. La situation à la Libération. — Les accords commerciaux conclus en 1945 et 1946. — Les mesures en faveur de l'exportation, le régime des importations. — Conclusion.*

Du 1er janvier 1939 au 31 décembre 1946, au milieu des vicissitudes de la paix et de la guerre, avant et pendant l'occupation du territoire par l'armée allemande, comme après sa libération, les autorités françaises responsables de droit ou de fait ont continué à négocier des accords commerciaux avec les pays étrangers. Sont prises également des mesures d'ordre douanier, mais elles sont rares, et depuis septembre 1944, l'application des droits de douanes est suspendue, elle n'est pas encore rétablie. Cependant, le marché intérieur français est largement protégé par une prohibition générale des importations, tempérée par certaines dérogations, les exportations sont étroitement contrôlées, le tout dans le cadre d'une législation d'ensemble sur le contrôle des changes instaurés dès la déclaration de guerre en septembre 1939.

A vrai dire, les accords conclus et les décisions qui réglementent les échanges sont moins variés qu'on pourrait le croire au cours de ces sept années si chargées d'événements et fort peu d'initiatives originales apparaissent dans ce domaine.

Tout au long de cette période, l'économie française reste une économie obsidionale, les conditions du commerce avec l'extérieur sont étroitement fonction de la guerre et des pressions de la politique.

Dans le même temps, le souci essentiel des administrations françaises, responsables sous des gouvernements différents, est beaucoup moins d'ordre économique que d'ordre financier ou monétaire. Il s'agit, en somme, de chercher un problématique équilibre des échanges et de doser le volume des transactions avec chaque pays contractant en fonction des disponibilités réciproques en devises.

Il existera cependant une exception à cette règle et combien onéreuse. Le contrôle des échanges entre la France et le « Gross Reich » entre juin 1940 et août 1944 échappera au gouvernement de Vichy et dépendra, en principe, de la volonté des dirigeants allemands.

Influences militaires, exigences financières, tels sont les impératifs qui dominent la politique commerciale de la France et, à des degrés divers, celle de tous les pays du monde depuis 1939. Certes, notre politique commerciale évolue suivant le cours des événements extérieurs, mais les mêmes causes persistent et produisent les mêmes effets. Presque toujours dans le cadre d'un accord de paiement, ont été dressées des listes de produits susceptibles d'être exportés de France ou importés sur le territoire français; lorsque la rédaction des listes n'est pas possible, il est fait recours au système de la compensation privée, très fréquemment utilisé par exemple de 1940 à 1944. Plus tard, la France s'efforcera d'obtenir des crédits lui permettant d'acheter plus qu'elle ne vendra; parfois même, elle devra, quant à elle, accorder des facilités de cet ordre à tel ou tel état contractant.

L'accord franco-suisse d'octobre 1940, par exemple, diffère peu, dans sa substance, de celui du 28 août 1947. Les textes de certains arrangements financiers et commerciaux sont même parfois, copiés les uns sur les autres. Enfin, il est malaisé de colliger ces documents, nombre d'entre eux n'ayant pas été publiés ou ayant fait l'objet d'une publication incomplète.

Que penser de tout cela ? Manque d'imagination ou témoignage d'objectivité administrative, routine ou nécessité ? N'est-ce pas, en tout cas, quelque peu le signe que les gouvernements en France n'ont pas de politique commerciale, ils se contentent de plier devant les circonstances qui les dépassent. C'est pourquoi, depuis la Libération, il n'existe, chez nous, aucune tentative efficace en vue de briser le corset de fer de la pénurie des biens en dépit de l'étouffante pénurie d'argent.

Accords commerciaux. Accords de paiement. Généralités.

La liste des accords commerciaux montre que, très souvent, ces actes sont remis en cause et remplacés. Tel est le cas des accords commerciaux qui régissent les relations de la France avec les pays voisins, sans doute à cause du large volume des affaires. Fréquents sont aussi les arrangements signés avec les pays à monnaie contrôlée de l'Europe centrale et orientale, et à un degré moindre avec ceux de l'Amérique du Sud. Au contraire, ce n'est qu'exceptionnellement qu'interviennent des accords commerciaux avec les pays à devises libres comme les Etats-Unis d'Amérique ou avec les membres de la Communauté britannique.

En réalité, les textes qui lient la France en matière commerciale avec les pays à change libre et à l'Empire britannique sont ceux-là mêmes qui étaient appliqués en 1939. Ces actes, après une mise en sommeil de quatre années, se sont trouvés reconduits *de jure* lors de la reconnaissance du Gouvernement provisoire après la Libération.

Depuis lors, malgré les profondes modifications des courants commerciaux et l'instauration d'une réglementation entièrement nouvelle en matière d'importation et d'exportation, ces accords subsistent. Leur contenu s'est vidé sans que les parties contractantes aient jugé nécessaire d'y apporter des retouches. Quelle était la portée de ces accords à la veille de la déclaration de guerre en septembre 1939 ? La France accordait et recevait, en fait sinon toujours en droit, la clause de la nation la plus favorisée en matière douanière; les cocontractants lui consentaient certaines réductions tarifaires et, de son côté, fréquemment, elle aménageait ou consolidait conventionnellement son tarif minimum. Les marchandises françaises étaient admises librement et sans restrictions à l'importation sur les territoires des Etats signataires. A l'entrée en France, au contraire, de nombreux produits ne pénétraient que dans la limite de contingents le plus souvent énoncés en tonnes, tonnages parfois fixés par la convention elle-même.

Aujourd'hui, la clause de la nation la plus favorisée subsiste, mais le Gouvernement français, qui a suspendu l'application des droits de douane, n'a pas à s'en préoccuper, non

plus que des consolidations tarifaires qu'il a jadis consenties. Il ne cherche pas, d'ailleurs, à exiger le bénéfice à son avantage des droits réduits avant la guerre car, les taxes d'alors, le plus souvent spécifiques, seraient de toute évidence exagérément dévaluées. De même, le gouvernement a abandonné les contingents anciens pour recourir aux prohibitions et au contrôle des changes. Il établit, en devises, des plans d'importation généraux où sont prévues les sommes à prélever pour chaque catégorie d'articles et pour chaque pays. Ces contingents sont oubliés même par l'autre partie contractante. Ainsi, les Etats-Unis n'eurent pas, en 1946, l'idée d'imposer l'achat des 9.400 kilogrammes de tabac prévu expressément dans l'accord du 10 mai 1936. Ils n'ont pas songé à obliger la France à dépenser ses rares dollars pour acheter le tonnage de pommes et de poires garanti par ce même acte. Curieux phénomène juridique que ce maintien de textes périmées, violés à chaque clause et dont cependant les signataires ne contestent pas l'existence et admettent qu'ils les obligent encore.

Le Gouvernement français, dès avant guerre, était amené à conclure des accords de paiement avec les pays à change contrôlé et l'utilité de pareils instruments s'est accrue du jour où la France elle-même a établi le contrôle des changes. Présentement, donc, les conventions commerciales disparaissent presque entièrement et sont signés des accords de paiement de durée variable, assez brève en général, auxquels se rattachent des accords commerciaux plus précaires encore.

Nous noterons les particularités des principaux accords de paiement lorsque nous évoquerons quel a été, dans le temps, le développement de la politique contractuelle de la France.

Voici brièvement résumées les stipulations que l'on trouve dans tous les accords de paiement postérieurs à l'établissement du contrôle des changes en France.

1° *Ouverture par la Banque de France au nom de l'Institut désigné par le co-signataire* (en général, sa banque d'émission ou un office des changes), *d'un compte en francs français.* — Ce compte sera crédité de toutes les sommes dues par des personnes résidant sur les territoires soumis à la juridiction française, à des personnes soumises, en la circonstance, à la juridiction de l'Etat contractant.

2° *Même formule, en sens contraire, en ce qui concerne l'Institut désigné à l'organisme français à ce habilité.*

3° *Enumération des diverses catégories de créances à comptabiliser* (le plus souvent, toutes créances commerciales, tels que : frais de voyage, assurances, traitements et salaires, impôts, etc.). — A noter que la plupart du temps les frets ne sont pas visés, ils font l'objet de clearing séparés. Fréquemment, l'accord prévoit des dispositions particulières pour la liquidation de créances commerciales arriérées à laquelle est affectée alors une part des crédits à imputer sur l'un ou l'autre compte selon l'état de la balance.

4° *Délimitation exacte des territoires visés* (Actuellement, l'expression « Zone franc » est, en ce qui concerne l'Union française, le plus souvent employée; des annexes peuvent prévoir certaines modalités particulières pour les règlements sur les différents territoires de l'Union).

5° *Enoncé du taux fixe de change du franc contre la monnaie étrangère du pays contractant pour tous les paiements effectués dans le cadre de l'accord, sous le contrôle des instituts désignés.*

6° *Durée et validité de l'accord, révision et dénonciation.* — Les accords de paiement sont, en général, conclus pour un an, parfois deux ou trois ans, rarement plus; ils ont cependant, dans ce cas, une durée plus longue que celle des accords concernant les échanges de marchandises dont la validité ne dépasse pas en général une année.

Une fois déterminés l'étendue et les modalités des paiements ainsi que le taux du change, le travail des négociateurs n'est pas complet, car rien ne garantit contre le déséquilibre des comptes tenus par l'un ou l'autre des Instituts de contrôle, il faut donc compléter ces accords de paiement par d'autres dispositions. C'est pourquoi, après avoir précisé les sommes à affecter à des règlements particuliers, dettes financières, créances commerciales arriérées, après une évaluation forfaitaire des dépenses diverses, assurances, traitements, etc., les négociateurs s'attachent à établir des listes de marchandises susceptibles d'être exportées de France à destination du pays contractant et importées en France, en provenance de ce même pays.

Le travail est fait de plus en plus méticuleusement au fur et

à mesure que les négociateurs se perfectionnent dans le jeu qui consiste à échanger telles séries d'articles contre telles autres, mais ils deviennent aussi de plus en plus exigeants. Il est certains produits qui ne seront exportés « qu'au compte-gouttes » et moyennant l'envoi par la France d'articles qui lui manquent. Ces accords reposent sur la vieille formule *do ut des*, mais au goût du jour, c'est-à-dire à peu près : « Je ne te céderai ce dont tu ne peux te passer que si tu me donnes... ce que tu ne veux pas me donner. » Qu'avec de telles prémisses il soit possible d'aboutir, cela fait honneur à la patience des fonctionnaires qui « jouent » cette partie; tout cela n'en va pas moins diamétralement à l'encontre de l'objet normal des accords commerciaux : développer les échanges. Souvent, d'ailleurs, ces fameuses listes ne sont équilibrées que sur le papier.

En effet, la clause qui détermine la portée de ces listes est, à quelque variante près, toujours libellée ainsi : « Le Gouvernement français autorisera l'exportation vers... des marchandises reprises à la liste « N » pour les quantités et valeurs y figurant, et des licences d'importation correspondantes seront délivrées par le Gouvernement de... (l'autre partie contractante) ». Une disposition semblable et de sens contraire prévoit les conditions de l'exportation vers la France et de l'importation sur son territoire.

Or, ni l'une ni l'autre des parties n'est tenue d'exporter ou d'importer les marchandises figurant sur les listes, si le total des crédits ouverts pour un article donné n'est pas couvert, il n'y a pas d'importation, et il n'existe aucune obligation d'achat, de même pour les exportations. Si les évaluations ont été trop optimistes, le commerce est suspendu, mais rien n'assure que les quantités et valeurs indiquées feront l'objet de transactions. Il est très difficile, à l'avance, d'évaluer, pour chaque article, les possibilités de vente ou d'achat. Si les conditions du commerce se modifient au détriment d'un seul des co-signataires, c'est le déséquilibre assuré. L'application des accords doit donc être suivie de près et, dès avant la guerre, tous les actes de ce type prévoyaient la réunion périodique de commissions mixtes chargées d'en surveiller l'exécution. Les négociateurs y pèsent au trébuchet les concessions qu'ils ont souhaitées, acceptées ou subies.

Le plus grave inconvénient de ce système, en général, est

que l'équilibre de la balance des comptes de chaque Etat n'est pas recherché *in globo*, mais par morceaux, pays par pays. Impossible de combler ailleurs le déficit constaté sur un marché donné, à moins de disposer de devises libres, c'est-à-dire de dollars. On pourrait voir ici un moyen de pression des Etats-Unis sur tous les échanges internationaux; pourtant, les délégués américains, aux conférences internationales, condamnent unanimement les accords bilatéraux.

Quoi qu'il en soit, les accords de ce genre, combinés avec des accords de paiement, constituent un progrès énorme comparé au système de la compensation privée déjà pratiquée avant guerre, très fréquemment utilisé pendant l'occupation et qui demeure un des seuls moyens de commercer avec certains pays, ceux de l'Europe centrale et orientale notamment, lorsqu'il n'est même pas possible de donner une base solide aux prévisions indispensables à l'établissement de listes.

Selon cette formule, chaque vente de produit n'est autorisée que si elle est payée par une importation de même valeur. On troquera ainsi un nombre donné de quintaux de blé contre de l'acier, tant de milliers de mètres de fil de rayonne pour une valeur égale de pâte de cellulose, des semences de trèfle contre des pommes de terre, des oignons à fleur contre de la parfumerie. Souvent interviendront, afin d'aboucher acheteurs et vendeurs de produits si différents, des offices publics ou des officines privées qui monopoliseront, moyennant d'honnêtes commissions, les affaires de compensation privée de la France avec tel ou tel pays.

Ces données générales sur le contenu des accords doivent permettre de suivre plus aisément leur déroulement chronologique ainsi que les dispositions réglementaires sur lesquelles ces actes sont basés, soit qu'elles fixent les moyens de s'y conformer, soit qu'elles précisent comment il y peut être dérogé.

*
* *

Les accords avant la déclaration de guerre

(*Janvier-Septembre* 1939).

Dès les premiers mois de 1939, dans cette période de paix inquiète, les accords conclus témoignent de l'insécurité du

moment, du désarroi économique et financier, ils répondent déjà aux données générales qui précèdent et préfigurent les accords des plus sombres années de guerre.

Les accords conclus de janvier à août 1939 l'ont été avant tout pour des raisons politiques. Le Gouvernement français sent plus que jamais peser sur l'Est européen et sur l'Italie l'emprise allemande; les marchandises françaises et, partant, l'influence française disparaissent de ces marchés. Malgré les circonstances défavorables, volume restreint des échanges, manque de moyens de paiements réciproques, il ne faut pas être absent.

Avec la *Pologne*, l'accord du 31 mars ne peut prévoir comme base des échanges franco-polonais que la compensation privée; échappent cependant à cette règle les articles inscrits sur les listes annexées à l'accord du 24 mai 1937, qui sont prorogées, et qu'un nouvel avenant élargit quelque peu. Les affaires compensées sont préparées en France par un Comité de coordination des organismes spécialisés dans les affaires avec la Pologne, entérinées et exécutées par un groupement polonais officieux, « le Z.A.H.A.N ».

Avec la *Roumanie* est signé pour des raisons analogues un accord de paiement assorti classiquement d'un accord commercial avec listes, 31 mars 1939. Les modalités du premier de ces actes sont assez particulières; est mise à la disposition des exportateurs en Roumanie, *au cours officiel*, la contre-valeur de 45 % des achats français de pétrole roumain, le reste des affaires sera traité par compensation privée ou au *cours libre*, sous réserve de l'obtention d'une autorisation d'importer en Roumanie. Les achats de pétrole sont accrus afin d'augmenter indirectement les ventes françaises mais surtout de faire pièce aux achats du Reich.

Le 1er avril 1939, est mis en application un accord de paiement entre la France et la *Yougoslavie*, qui permet l'application régulière d'un accord commercial signé le 30 janvier précédent (et d'un avenant du 10 février) qui comporte les listes de produits échangeables. L'accord commercial prévoit la suspension ou la ristourne des droits de douane applicables en France à l'entrée de divers produits yougoslaves : moutons, chevaux, maïs, œufs, pâtes de cellulose, bois, etc. Le Gouvernement yougoslave, compte tenu de cet avantage, subventionnera

ses exportations vers la France de certains produits dégrevés : moutons, maïs, bois.

Ici encore, la France, en cherchant è augmenter ses achats, veut non seulement accroître son commerce avec la Yougoslavie, mais détourner d'Allemagne certaines fournitures.

Avec l'Allemagne, un accord du 10 mars 1939 étendait le régime prévu pour les importations d'Autriche après l'anschluss, aux territoires des allemands des Sudètes, annexés après Munich. Dans l'intervalle, entre la signature de cet accord et sa publication, intervenue le 1er avril 1939, la Tchécoslovaquie tout entière était envahie; les Allemands la désignaient désormais sous le nom de « Bohême-Moravie ». La guerre éclatera avant que des clauses tarifaires viennent consacrer cette désignation; ce sera fait après l'occupation, et la dénomination « Bohême-Moravie » apparaîtra dans nos documents douaniers.

La Commission mixte *franco-italienne* siège en juin 1939; son procès-verbal terminal prévoit des mesures en vue d'accélérer le paiement des arriérés commerciaux. La balance est créditrice au profit de la France, l'excédent est utilisé en vue de hâter le règlement des arriérés dus par la France et qui sont portés sur un compte spécial. Là encore, le souci de ménager l'Italie explique ces dispositions favorables.

L'accord du 23 août 1939 avec la Turquie basait les échanges sur la compensation privée.

*
* *

La législation économique de guerre.

La guerre appelle une modification profonde de la législation économique. Toute une série de mesures restrictives de la liberté des échanges commerciaux sont alors promulguées, les accords commerciaux viendront ensuite, soit que les circonstances extérieures les rendent nécessaires, soit qu'il convienne simplement d'adapter les bases juridiques des échanges en fonction des nouvelles décisions.

Dès le 28 août 1939, un décret interdit l'exportation d'un très grand nombre d'articles au bénéfice d'exonérations individuelles; très vite, de nouveaux décrets allongent la liste de

ces prohibitions. L'importation est interdite, sauf dérogations individuelles par décret du 1er septembre 1939. Une semaine après la déclaration de guerre, le 10 septembre 1939, un décret signé la veille établit, en France, le contrôle des changes. Toutes les transactions avec l'étranger doivent désormais, sous le contrôle du ministère des Finances, être traitées par le seul intermédiaire des banques agréées par lui. Le rapatriement des devises étrangères est obligatoire; les banques agréées les remboursent aux bénéficiaires en francs français, aux cours fixés par les « Finances ». Aux autorisations d'entrée et de sortie, doivent être jointes des fiches spéciales de contrôle destinées à l'Office des changes, leur rédaction varie selon les modalités particulières de règlement. La mesure est complétée le 17 septembre par un décret prescrivant la déclaration des avoirs à l'étranger, car le contrôle des changes vise toutes les transactions avec l'extérieur et non pas seulement le commerce.

Pourtant, les restrictions d'entrée et de sortie sont basées sur des considérations autres que financières. A l'importation, il faut assurer une priorité aux produits nécessaires à la conduite de la guerre, et ce n'est que subsidiairement qu'entre en ligne de compte la nécessité d'économiser les devises. A l'exportation, il convient au premier chef de conserver sur le sol français les ressources lorsqu'elles sont utiles à l'économie de guerre; secondairement, il pourra être opportun de chercher à pousser la vente sur tel marché, à la restreindre sur tel autre au gré de préoccupations politiques, militaires ou financières.

C'est en partant de ces principes que doit s'effectuer l'énorme travail administratif que constitue la délivrance d'autorisations individuelles d'importer ou d'exporter. Les services chargés de cette tâche doivent donc être informés des besoins militaires et des nécessités vitales de l'approvisionnement du pays. Pour cette raison, l'émission des licences est alors confiée à des *ministères responsables de la ressource*, c'est déjà l'ébauche de la répartition. Il y a peu de ministères responsables : Guerre, Armement, Agriculture, Marine marchande, et, pour tous les produits inclassables, Commerce.

La notion de ministère responsable ira en s'amenuisant peu à peu et le ministère de l'Economie nationale en viendra, après la Libération, à centraliser l'octroi des licences sous sa seule responsabilité. Dès lors, les autres départements ministériels

ne donnent plus qu'un avis technique, « l'Economie nationale » se considère comme exclusivement chargée de l'exécution des programmes ou plans d'importation et des mesures prises en faveur de l'exportation. Conséquence logique de la disparition de la prépondérance des considérations basées sur le secret des opérations militaires.

Dès l'origine, les ministères responsables délèguent le monopole des importations pour certains articles, spécialement les matières premières, à des *Groupements d'importation* créés en application de la loi du 11 juillet 1938, sur l'organisation de la Nation en temps de guerre. Ainsi se trouve confié à des groupes de techniciens patronnés par l'état le monopole des achats à l'étranger. Ces organismes disposent de fonds considérables pour le compte de l'état. Ils peuvent commercer sans être liés par les règles étroites de la comptabilité publique. Le contrôle technique et financier de l'activité des groupements demeure pourtant entre les mains des ministères responsables, eux-mêmes peuplés de techniciens qui, souvent, ont quitté leur emploi civil pour revêtir l'uniforme (armement, intendance).

Les groupements suivent donc les instructions d'en haut et présentent au visa des autorisations d'importation qui tiennent compte des besoins prioritaires. Ils reçoivent des ordres du ministère responsable pour acheminer les lots à l'arrivée sur les entreprises chargées d'exécuter les programmes d'intérêt militaire ou national.

Sont ainsi monopolisés les achats de toutes les grandes matières premières : métaux, textiles, bois, pâtes à papier, produits d'alimentation de base, etc. Les droits de douane sont, d'autre part, suspendus sur un certain nombre d'articles, notamment ceux nécessaires au ravitaillement, mais ce n'est qu'après la Libération qu'interviendra un décret général dans ce sens (juin-septembre 1944).

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les mesures réglementaires prises lors de la déclaration de guerre; elles subsisteront jusqu'à présent avec des aménagements divers, bien que des textes nouveaux soient, dans les derniers mois de 1940 et à la fin de 1944, substitués pour ordre aux règlements en vigueur.

Les accords commerciaux de septembre 1939 a juin 1940.

La politique commerciale de la France dans ses rapports avec l'étranger pendant la période de guerre aux côtés de l'Angleterre, alors que les mers sont libres, est essentiellement basée sur les points suivants :

— il faut obtenir les matières premières, semi-produits, denrées et matériels indispensables à la conduite de la guerre;

— il faut, autant que faire se peut, empêcher l'Allemagne de s'approvisionner ou de vendre avantageusement, c'est « l'economic warfare », chère aux techniciens britanniques;

— il convient, enfin, d'exporter le plus de produits français possible en dépit de nos prohibitions de sortie et des restrictions prises par les pays étrangers, de manière à obtenir des devises.

Ce triple objectif ne peut être atteint que par une entente complète avec l'allié britannique, qui, mieux placé que nous dans le domaine économique, mène le jeu. Les accords conclus par M. Paul Reynaud en novembre 1939 avec la Grande-Bretagne et qui lient le franc à la livre sterling sont la base visible de cette coopération.

Voici brièvement résumées les bases communes de la politique économique franco-anglaise telles qu'elles ont été arrêtées dès la fin de septembre 1939 et confirmées par l'accord monétaire.

Dans toutes leurs négociations avec les pays neutres lorsqu'elles toucheront aux besoins de la guerre, les deux pays se tiendront en liaison permanente par l'intermédiaire de leurs services commerciaux à Paris, à Londres ou dans les capitales étrangères lorsque les négociations y seront conduites.

Les deux Puissances s'efforceront en commun d'obtenir que les « produits clefs », dont elles dressent la liste, ne soient vendus aux neutres que sur garantie qu'ils ne seront pas rétrocédés à l'Allemagne. Il conviendra d'obtenir des neutres qu'ils limitent leurs exportations vers le Reich aux tonnages de la période 1935-1937. Les deux pays agiront de concert, leurs flottes assureront le contrôle sur la voie des mers.

Divers résultats ont été obtenus dans ce sens soit par des arrangements commerciaux, soit par décisions prises de manière autonome par les neutres. La Belgique limite ses réexportations de minerais de fer français sur l'Allemagne, ce qui dégage un tonnage disponible exportable sur l'Angleterre. La Suède et la Norvège acceptent de prendre des mesures sur la contrebande de guerre; la France et l'Angleterre augmenteront leurs achats dans les deux pays scandinaves pour obtenir, en fait sinon en droit, la limitation de leurs envois sur l'Allemagne. L'Italie, dès le début de la guerre, accepte de négocier avec la France des contrats importants de fourniture de matériel payable, il est vrai, en dollars.

Ces exemples pourraient être multipliés, mais ces opérations de blocus conservent évidemment un caractère secret, et il est malaisé de retrouver les traces de mesures de ce genre et plus encore de l'activité des négociateurs français et anglais dans les documents de l'époque. Les deux pays, d'autre part, complètent leur lutte contre la contrebande de guerre par une politique d'achats en commun que facilite l'entente monétaire, les pétroles roumains déjà visés; les cuivres de Yougoslavie sont spécialement l'objet de l'attention des deux pays en guerre.

La France et la Grande-Bretagne s'efforceront, afin de ménager leurs disponibles, d'acheter le plus possible dans leurs territoires respectifs (Empire français, British Commonwealth); elles devront réserver leurs dollars aux achats au Canada et aux Etats-Unis et *payer les tiers en francs ou en sterlings.*

Enfin, dans les relations franco-anglaises proprement dites, les deux Parties ont convenu de chercher à aménager les mesures de restrictions prises de part et d'autre, de façon à permettre une certaine reprise des courants normaux. Diverses listes de dérogations aux prohibitions britanniques sont ainsi publiées en décembre 1939 et en mars 1940.

Ce n'est qu'en lisant entre les lignes que ces buts apparaissent dans les accords signés de septembre 1939 à juin 1940.

L'accord du 8 novembre 1939 avec la *Suède* traite des doubles impositions; il s'agit certainement de l'aboutissement de négociations commencées plusieurs mois auparavant et sans liaison directe avec les événements.

Un accord est signé le 23 décembre 1939 avec l'*Argentine* en vue de permettre l'achat par la France de viande et de blé, les

paiements se feront en francs par le moyen de comptes spéciaux fonctionnant sous le contrôle de l'Office des changes. Les achats argentins en France doivent atteindre 300 millions de francs.

Le 30 décembre 1939 intervient un accord avec la *Belgique*. La France y obtient la possibilité d'exporter sans restriction sensible, dans la limite des courants normaux, de larges achats de produits industriels en Belgique sont autorisés.

Le 30 décembre 1939 également, est modifié l'accord commercial entre la *France et la Yougoslavie*. L'accord de paiement présente ceci de particulier que 40 % des achats de produits intéressants pour la conduite de la guerre, tabac, bois, chanvre, seront consacrés à l'amortissement de la dette publique yougoslave en France. D'autre part, les exportations françaises de produits de luxe sont restreintes de 50 % et sont payables désormais en dinars transferts, c'est-à-dire à un taux de 80 % supérieur à celui du cours contractuel.

L'accord du 18 janvier 1940 avec l'*Espagne* prévoit la fourniture à la France de minerais, de tabac, de produits pharmaceutiques, etc. Les paiements se feront par un clearing (Office de compensation en France. Institut espagnol de monnaie étrangère en Espagne).

L'accord entre la France et la *Grèce* du 31 janvier 1940 fixe la liste des marchandises susceptibles d'être échangées de part et d'autre. Les achats français en Grèce sont évalués à 200 millions de francs. La valeur de ces ventes devra être proportionnelle à celle des achats français à effectuer en Grèce. Pratiquement, cette formule entraîne l'application du système du clearing. Les créances afférentes à l'importation des produits grecs sont liquidées une à une, par ordre chronologique, en fonction des rentrées représentées par la contre-valeur des exportations françaises sur la Grèce.

Un accord de paiement des plus classiques est signé avec la *Hongrie* le 1er mars 1940; les deux gouvernements y déclarent qu'ils prendront toutes mesures en vue d'éviter des retards dans le transfert des paiements commerciaux.

Le 7 mars 1940 est signé un accord de paiement avec l'*Italie*. Il entre en application le 1er avril 1939. Est-il piquant ou triste de constater dans les commentaires du jour que cet accord est présenté comme devant permettre un accroissement sensible des ventes en Italie ?

L'accord entre la France et la *Roumanie* du 24 avril 1940 prévoyait l'augmentation de nos achats de blé et de bois.

Ainsi, jusqu'à la veille de l'invasion, se continuait la politique inaugurée à la déclaration de guerre. L'Administration multipliait ses efforts pour développer l'exportation, elle venait d'échafauder un système compliqué d'importations compensées par les exportations (*J. off.* du 17 mars 1940), qui sera l'ancêtre de l'actuelle procédure « Imex ».

*
* *

Les accords commerciaux et la politique commerciale de juin 1940 a août 1944.

Pendant quatre années, du mois de juin 1940 au mois d'août 1944, l'économie française a été totalement liée à l'économie allemande. Notre pays s'est trouvé obligé de vendre d'énormes quantités de marchandises au « Gross Reich », qui lui-même a approvisionné le marché français quand il estimait l'opération profitable à ses intérêts. Ce n'est pas sans reluctance que l'on peut aborder cette douloureuse période et analyser les textes qui ont consacré notre subordination économique à l'occupant.

Quel a donc été le mécanisme juridique des échanges franco-allemands ou plus exactement des prélèvements faits par l'Allemagne et des subsides alloués chichement par elle à la France afin de permettre à la « vache à lait » de demeurer féconde ?

En premier lieu, le funeste armistice du 22 juin 1940, bien que par essence un instrument militaire, contenait des stipulations de portée économique étendue, et dont il faut bien, pour l'intelligence des faits, rappeler ici les données essentielles.

D'abord, l'article VI prévoyait la division de la France en zones avec comme conséquence l'interdiction entre elles de la circulation, du commerce et des transferts, sauf autorisations officielles; il a donc fallu établir, pour les échanges entre les zones, toute une réglementation analogue à celle régissant les rapports avec l'étranger, les marchandises devant être accompagnées d'autorisations de circuler.

L'article XI interdisait la navigation commerciale jusqu'à nouvel ordre. Voilà donc la France coupée du reste du monde.

L'article XIII attribuait à l'Allemagne tous les stocks des armées. Cette expression était entendue au sens le plus large; ainsi tombaient sous cette règle les stocks détenus par les groupements d'importation. Seuls échappaient à la confiscation les lots non encore distribués mais affectés pour des fins privées à une entreprise particulière. Le butin fut énorme en dépit de détournements nombreux et souvent habiles et courageux.

Les transports, les réseaux routiers, téléphoniques et télégraphiques, les installations maritimes et portuaires, devaient être remis en état par les Français. L'Allemagne exerçait sur eux, dans les zones occupées, les droits de la puissance occupante.

Tout transfert de valeurs et d'approvisionnements sur l'étranger était interdit, et des mesures ultérieures, envisagées, au sujet des valeurs et approvisionnements, en accord avec le Gouvernement allemand (art. XVII).

Les frais d'entretien des troupes allemandes en territoire français incombaient à la France (art. XVIII).

L'exécution de ces articles devait être contrôlée par une commission siégeant à Wiesbaden, où le Gouvernement français pouvait présenter des desiderata (art. XX).

Il est inutile d'insister plus longtemps sur ce douloureux rappel. Il suffit de noter que la Convention d'armistice renvoyait les questions économiques, comme les autres, à la Commission d'armistice siégeant à Wiesbaden. C'est donc là que fut signé, le 14 novembre 1940, l'accord de paiement franco-allemand. On y retrouvait les données essentielles des accords de ce type, définitions des territoires considérés, énumération des opérations couvertes par l'accord, taux de conversion des monnaies, comptes ouverts à des instituts spéciaux.

La comptabilisation s'opérait par l'intermédiaire de la Verrechnugkasse à Berlin et de l'Office de compensation à Paris; celui-ci tenait deux comptes, le compte « A » pour la zone occupée, le compte « B » pour la zone non occupée. Mais point n'était question, ici, de commission mixte, ni d'équilibre des comptes, ni de révision; le mécanisme mis en œuvre était celui dit du « Clearing automatique ». Les transactions étaient bien enregistrées, mais il n'était pas tenu compte du rapport entre importations et exportations. Les ventes françaises en Allemagne se développaient ainsi indéfiniment et sans aucun contrôle

réel (il n'y avait pas de prohibition d'exportation sur l'Allemagne). La France se vidait ainsi de ses maigres ressources au profit du Reich sans contreparties suffisantes.

L'accord du 14 novembre 1940 a, d'après les statistiques françaises, donné les résultats suivants (en millions de francs) :

	Exportations de France	Importations d'Allemagne
1941	6.233	3.906
1942	17.795	7.519
1943	29.188	8.370
1944	20.388	4.630

D'une manière générale, les données qui précèdent ne reflètent que très imparfaitement le volume des livraisons françaises expédiées en Allemagne. Les marchandises circulant sous le couvert de l'armée échappaient au contrôle. Ce fut le cas des stocks saisis en 1940 qui, considérés comme propriété allemande, n'avaient pas à être repris dans les statistiques françaises consacrées au commerce privé et, peut-on dire, civil. Pendant toute l'occupation, les prélèvements de l'armée, les achats des Allemands en France, ont opéré sur nos ressources des ponctions que l'Administration des douanes n'a pu enregistrer.

Ces chiffres font ressortir, en tout cas, que le système s'est perfectionné dans le temps. Il est visible que l'augmentation des exportations fut, en effet, plus rapide que la diminution de la valeur d'achat du franc.

En fait, le clearing automatique a laissé à notre balance commerciale un prétendu crédit sur le Reich de 50 milliards de francs (peut-être 250 à 300 milliards actuellement), et la Banque de France n'avait qu'à payer les expéditeurs français en créditant autant que de besoin la Verrechnungkasse. Ce n'est pas le lieu, ici, de montrer comment les ventes de l'Allemagne à la France, y compris celles des fameuses pommes de terre en 1941, étaient autorisées dans l'intérêt du Reich; ainsi, il exportait de l'acier en vue de faire travailler des usines françaises pour son compte, de l'essence afin d'assurer un minimum de transport, du papier de presse, des brochures, des périodiques afin de diffuser sa propagande.

Cependant, si, en gros, les exportations françaises sur l'Allemagne ne pouvaient pas être limitées par le Gouvernement de Vichy, les produits français tombaient en Allemagne sous le

coup des réglementations allemandes; elles étaient surveillées et sélectionnées, en vue de correspondre aux besoins de guerre du Reich et non aux possibilités de vente française. Néanmoins, autour de l'accord de base, sont intervenus quelques aménagements pour en organiser la rigueur. Les achats allemands étaient souvent confiés en Allemagne même à des « Wirtschaftgruppen », qui déléguaient en France des représentants chargés d'acheter pour leur compte. Des ententes pouvaient alors intervenir, souvent par l'intermédiaire des comités d'organisation, en vue d'échelonner les achats et de les rendre moins lourds. Parfois même, pouvaient être prévus des échanges de fournitures. Enfin, il a été admis que les produits rationnés en France ne seraient pas exportés sans limitation, mais seulement à concurrence de quantités prévus d'avance et inscrites dans les programmes généraux de répartition. Les représentants des Wirtschaftgruppen réalisaient ces opérations.

A l'accord du 14 novembre 1940 se rattachaient, comme des satellites, les accords de paiement qui régirent les rapports commerciaux des territoires français avec la Belgique, les Pays-Bas, la Norvège (signés en 1941), la Roumanie, la Croatie, le Danemark, la Hongrie (signés en 1942, les deux derniers sont renouvelés en 1943).

A noter un échange de lettres signées à Wiesbaden le 17 février 1941 et qui rattachait purement et simplement les échanges de la France et du Luxembourg à l'accord franco-allemand; ainsi le Gouvernement de Vichy mettait sa griffe à la rupture de l'Union belgo-luxembourgeoise.

Ces actes reproduisaient les termes de l'accord franco-allemand auxquels ils étaient liés, la comptabilité des échanges étant contrôlée par le Verrechnungkasse de Berlin. En fait, sauf avec la Belgique, le volume des affaires est resté peu important. Ces accords faisaient apparaître à l'évidence le rattachement au mark allemand de toutes les monnaies des pays occupés.

Les négociations et accords comme les transactions tombaient donc entièrement sous la coupe de l'ennemi. Parfois cependant, bien que les textes l'interdisaient, se sont glissées dans le fonctionnement de ces accords des affaires de compensation privée qui échappaient au contrôle de la Verrechnungkasse et permettaient de recevoir quelques importations utiles à l'un et l'autre des contractants.

A la suite de conversations menées avec la Commission d'armistice de Turin, une décision unilatérale accordait le tarif minimum à l'importation en France, pour l'ensemble des produits italiens. C'était l'aboutissement d'une réclamation datant de 1898. Les mesures douanières de ce genre étaient si rares à l'époque que celle-ci est à signaler. L'accord du 2 janvier 1941 prévoyait par ailleurs la réalisation d'opérations groupées.

Autres mesures douanières, autres manifestations des pressions qui accablaient le pays; au 1er janvier 1941, l'Indochine reçut son autonomie douanière, à la suite de quoi un accord du mois de mai 1941 avec le Japon accordait à ce pays le bénéfice des droits minima en Indochine, les règlements devaient se faire par l'intermédiaire de la Yokohama Specie Bank.

Quoiqu'à un degré moindre, les quelques accords commerciaux passés par le Gouvernement de Vichy avec les pays neutres étaient, en fait, contrôlés par l'Allemagne. En effet, les décrets d'application et les mesures d'exécution prises étaient, comme toutes les décisions, rendues en France, soumises au visa d'agents du Reich.

Dès le 23 octobre 1940, avant même l'Allemagne, la Suisse signe avec le Gouvernement de Vichy un *modus vivendi* provisoire réglant les échanges entre la France et la Suisse. C'est un accord de paiement du type courant; il y est déclaré que « les deux pays conviennent de s'accorder un traitement aussi libéral que possible dans l'octroi des autorisations d'importation et d'exportation ». C'est là une clause de style; mais, vu les circonstances, elle pouvait être interprétée comme une preuve de grande bienveillance du Gouvernement suisse à l'égard du commerce français. En fait, les échanges prirent un certain développement et la balance commerciale devint assez favorable à la France. En 1941, en francs français : exportation de France, 682 millions; exportation de Suisse, 885 millions. En 1942, les chiffres sont respectivement de 696 millions contre 676, et en 1943 de 690 millions contre 576. L'écart est plus fort encore en 1944. Est-il permis de suggérer que cette bienveillance des autorités suisses laissa place à quelques opérations en vue de l'avenir ainsi qu'à certaines liquidations et dissimulations ?

Aujourd'hui, l'étude des accords de la période en cause est pénible vu les circonstances qu'elle évoque, et, de plus, fastidieuse; comment porter intérêt à des textes souvent confiden-

tiels et par conséquent mal connus, qui sont le précaire substratum juridique de relations commerciales intermittentes et restreintes ? En réalité, le seul point intéressant consiste à constater que le commerce extérieur n'est plus possible que sous trois formules : les accords de paiements, la compensation privée et un stade intermédiaire entre ces deux méthodes, et qu'on appelle les « opérations groupées ». Ce nom d'opérations groupées désigne les échanges d'envois réciproques de marchandises inscrites comme susceptibles d'être importées ou exportées, dans des programmes économiques de production ou de répartition. Elles sont, en général, réalisées à concurrence des quantités admises sous le contrôle d'organismes officiels ou officieux. En somme, c'est, à quelques variantes près, le système déjà signalé en ce qui concerne les achats par les Wirstchafftgruppen pour des produits français rationnés.

Le dépouillement des nombreux registres où sont consignées affaires de compensation ou affaires groupées montre, en général, de la part des organismes français d'exécution, un réel souci de n'importer que des produits indispensables à l'économie française et peu utile à l'occupant. Il est équitable et nécessaire de le signaler.

Voici quelques notes permettant de trouver un fil conducteur dans le réseau confus des accords, protocoles et procès-verbaux intervenus de 1941 à 1944.

Une instruction du 4 mars 1941 étendait aux règlements non commerciaux les dispositions de l'accord de paiements conclu avec l'*Argentine* le 23 décembre 1939.

Avec l'*Espagne*, le procès-verbal du 25 novembre 1941 consacrait la caducité de l'accord du 18 janvier 1940, qui, valable jusqu'au 31 décembre de la même année, avait été prorogé antérieurement à trois reprises. L'accord nouveau prévoyait soit des opérations groupées, soit des opérations de compensation privées. Le volume des affaires possible était singulièrement restreint par rapport au régime antérieur.

Avec la *Finlande*, l'accord de paiements franco-finlandais du 28 février 1942, dans le cadre des dispositions habituelles, instituait un clearing strict, les paiements étaient donc effectués dans l'ordre chronologique des versements et dans la limite de disponibilité des comptes.

L'accord du 30 septembre 1941 avec la *Roumanie*, qui rem-

plaça celui de 1940, était pratiquement sans portée; il prévoyait que les exportations seraient payées avec les ressources résultant de la vente en France du pétrole roumain; mais, à cette époque, la roumanie interdisait les compensations.

Seules présentaient quelque intérêt les relations *franco-suédoises*. Le Gouvernement suédois se montre peu désireux de conclure des accords avec le Gouvernement de Vichy. Des affaires de quelque importante, 143 millions de francs pour un an, sont toutefois autorisées à Stockholm par l'intermédiaire de la S.U.K.A.B., société suédoise de compensation. Peu à peu, à la compensation pure et simple, se substitue, en large part, une procédure qui rappelle les accords de listes. L'organe français chargé des liaisons avec la S.U.K.A.B., l'Union française pour l'Europe du Nord (E.F.E.N.) fait admettre à celle-ci des listes de produits français exportables globalement comme contre-valeur de l'ensemble des marchandises suédoises vendues en France. Les relations entre les deux pays n'ont donc pas été rompues, et à l'abri du système la France a même pu bénéficier d'avances de crédit qu'elle retrouvera après la Libération.

Rappelons pour mémoire que les affaires avec la *Turquie* et le *Portugal* se traitaient sur la base de la compensation privée, mais qu'alors que les transactions furent toujours nulles avec la Turquie, en dépit de l'absence d'accord, les échanges avec le Portugal eurent jusqu'à la fin 1942 une importance certaine, et que la position de ce pays permit la réalisation d'affaires moins directement profitables à l'Allemagne.

Avant de laisser cette période difficile, il faut évoquer une mesure prise par le ministre des Finances et qui fit couler beaucoup d'encre : la retenue de péréquation sur les marchandises exportées. Le déséquilibre entre les prix du marché français et ceux des marchés extérieurs, par suite de la valorisation excessive du mark par rapport au franc, fut l'origine de l'idée de péréquation. Il s'agissait de prélever une partie du bénéfice réalisé par l'exportateur par suite du déséquilibre entre le prix intérieur français et le prix plus élevé qui pouvait être obtenu sur les marchés extérieurs. Bien que la loi reconnût expressément la liberté des prix à l'exportation, l'Administration appuya ses prétentions sur un arrêté du 18 septembre 1940, qui établissait (au profit des allemands certainement) un contrôle des prix des marchandises vendues à l'extérieur. Opposer un

arrêté à une loi n'était pas alors un obstacle juridique. Des instructions si imprécises furent données que la taxe ne devint exigible que le 10 décembre 1940 pour l'Allemagne, la Belgique et la Hollande, le 31 mai 1941 pour les autres pays.

Cette mesure est à signaler pour son insuffisante base juridique, son imprécision, l'arbitraire de son assiette. Tantôt la base était perçue à un taux forfaitaire (cas de l'Allemagne), tantôt, dans chaque cas, les organismes de contrôle fixaient eux-mêmes le montant du droit à percevoir. Le système était, de plus, compliqué, chaque envoi devait être accompagné d'une fiche spéciale et les prix contrôlés au passage par les comités d'organisation. En fait, cette taxe eût pu tendre à restreindre les ventes excessives sur l'Allemagne, mais les ressources qui en résultaient étant destinées à subventionner les importations, les firmes allemandes retrouvaient de ce fait, indirectement, le bénéfice des subventions. Le système fut appliqué de manière incertaine et fragmentaire; la taxe tomba peu à peu en désuétude, elle ne fut expressément abrogée qu'en février 1945.

*
* *

Politique commerciale de la France libre. Situation au lendemain de la libération.

Après avoir rappelé aussi brièvement que possible quels furent les accords commerciaux conclus par le Gouvernement de Vichy, il serait intéressant de mettre en parallèle l'activité dans ce domaine du Gouvernement de la France libre; malheureusement, la place et la documentation nous manquent.

En bref, les territoires de la France libre ont voué toute leur activité économique à l'effort de guerre des Nations Unies. Partout les autorités responsables ont cherché à faire vivre les territoires sur eux-mêmes; toutefois, des plans généraux d'importation ont été dressés et exécutés en vue d'acquérir deux catégories de ressources. En premier lieu, il s'agissait des fournitures directement nécessaires à la poursuite de la guerre et entrant dans le cadre du « lend lease »; en second lieu étaient importées les marchandises indispensables aux besoins essentiels de la population lorsqu'elles ne pouvaient être trouvées sur place en quantités suffisantes (denrées alimentaires et tex-

tiles, par exemple, pour l'Afrique du Nord). D'autre part, la production locale était développée chaque fois que possible en vue d'assurer des livraisons par les territoires français aux co-belligérants. La France libre apportait ainsi sa quote-part à la lutte contre l'ennemi commun et acquérait des moyens de paiement utiles pour le maintien de son activité économique.

En fait, une grande partie des achats s'opéraient en « lend lease », et si la balance des paiements était déficitaire au lendemain de la libération de la France métropolitaine, cette dette était relativement faible.

Il convient de noter que l'accord de Bretton Woods, dont l'importance demeure grande et qui fut ratifié en décembre 1945, fut signé le 22 juillet 1944, c'est-à-dire avant l'installation du Gouvernement provisoire à Paris. La France libre avait participé de même aux diverses conférences générales, notamment celles sur les ressources agricoles tenues par les Nations Unies.

Après la libération de la France et jusqu'à la fin de la guerre, le Gouvernement provisoire n'eut donc qu'à continuer la politique qu'il avait suivie à Londres et à Alger. Des plans d'achat en « lend lease » furent immédiatement dressés. Pour les fournitures exclues du « lend lease », tous efforts furent faits, malgré le manque de devises et l'absence de fret, en vue d'assurer au marché français, privé des approvisionnements les plus nécessaires pendant quatre ans, les livraisons indispensables.

Il convient de rappeler que la procédure « prêt-bail » était réservée aux seuls biens directement utiles, en vue de poursuivre les *opérations militaires*. Critère imprécis en période de guerre totale où l'armée avait besoin de machines à écrire, de tables et de chaises où la fourniture d'installations téléphoniques permanentes dans des bureaux de postes présentait souvent un intérêt militaire évident, où le matériel de chemin de fer avait une utilité aussi grande que les camions affectés aux armées.

Les commandes passaient par l'intermédiaire des missions françaises à Londres pour l'Empire britannique, à Washington pour les Etats-Unis. Le rôle de ces missions a été souvent critiqué; il faut rappeler cependant qu'elles étaient rendues nécessaires par l'ampleur des demandes à suivre et par la complication de la bureaucratie américaine.

Au cours des derniers mois de 1944, on assiste donc à l'élaboration de plans en vue d'achats massifs par les missions. D'ailleurs, si la France peut à nouveau entrer en relations avec le monde extérieur au-delà des mers, ce n'est pas sans des sujétions dues à l'état de guerre : priorité des transports pour l'armée, utilisation de la capacité réduite des ports à des fins militaires, crise du fret, insuffisance de main-d'œuvre, destructions étendues, etc.

Par ailleurs, le reste de l'Europe, sauf la Suisse et la Belgique, est alors séparé de la France par la ligne de feu. Pourtant, le Gouvernement a le grand souci de reprendre ses relations économiques puisque des accords sont signés avec la Suisse et avec la Belgique les 23 février et 23 mars 1945, avant même la fin des opérations contre l'Allemagne.

*
* *

Les accords commerciaux en 1945 et 1946.

Aussitôt les hostilités terminées, l'activité des négociateurs est très grande. La France a renoué au plus vite avec les Etats d'Amérique et les Pays européens, quitte avec ces derniers à conclure des arrangements provisoires à très court terme, trois mois, six mois, qui seront adaptés et ajustés ensuite selon les données de l'expérience.

Presque tous les accords conclus depuis la Libération sont des accords de paiements et des accords commerciaux avec échanges de listes du même type que ceux signés dans les années précédentes. Une particularité intéressante cependant, à côté des accords de paiements existent parfois des accords financiers qui, en général, comportent des ouvertures de crédits au profit de la France. D'autre part, des dispositions spéciales sont souvent prévues en vue de fixer à une valeur donnée le montant maximum du découvert admis dans les paiements commerciaux entre la France et le pays signataire.

Voici, avec leurs caractéristiques essentielles, quels sont les accords commerciaux conclus du 1er janvier 1945 au 1er janvier 1947.

Accord avec la Belgique du 23 février 1945 renouvelé avec modifications le 23 octobre 1945 et le 29 novembre 1946. Dès

l'origine, l'accord est étendu au Luxembourg à peine délivré; il comprend des listes qui sont augmentées dans chacune des révisions; l'accord financier, valable trois ans, est signé le 31 août 1946.

Accord financier franco-britannique du 27 mars 1945 modifié le 29 août 1945 et le 29 avril 1946, complété et renouvelé le 4 décembre 1946 et comportant ouverture réciproque de crédits.

Accord monétaire du 23 mars 1945 entre la France et la *Suisse*, accord commercial du 25 novembre 1945 complété par un accord financier, procès-verbal de la Commission mixte du 4 avril 1946, accord commercial du 4 août 1946. La Suisse ouvre à la France d'importants crédits, la balance commerciale est largement créditrice au profit de la France, et pourtant elle reste débitrice de plus de 200 millions de francs suisses.

Accord commercial franco-suédois du 21 juin 1945, accord de paiement du même jour, remplacés par l'accord commercial et l'accord monétaire du 28 juin 1946. L'accord de 1945 marque la véritable reprise des échanges franco-suédois sur la base de listes, celles-ci portant sur un nombre étendu de produits. La Suède consentait, en outre, une avance jusqu'à concurrence de 45 millions de couronnes, portée en 1946 à 80 millions de couronnes.

Accord de paiement signé avec le Danemark le 21 septembre 1945. Cet acte fixe les modalités de paiement, prévoit des possibilités de crédits. Cet accord a rencontré des difficultés d'application et ne put être complété par un arrangement commercial que le 6 mai 1946.

Accord de paiement signé avec l'Argentine le 22 octobre 1945, accord financier (non appliqué) du 13 septembre 1946. Ces textes prévoient un découvert possible de 150 millions de pesos. Les règlements s'opèrent en francs sur la base des crédits ouverts, les importations de France en provenance d'Argentine étant 10 fois supérieures aux exportations françaises vers ce pays.

Ainsi, les accords de 1945 comportent tous d'importantes possibilités de crédits qui permettent à la France d'importer de suite et de se rééquiper afin de développer son potentiel de production et d'exportation.

L'accord entre la France et l'*U.R.S.S.* du 29 décembre 1945, s'il ne prévoyait évidemment pas d'ouverture de crédits à la France, fut conclu par le Gouvernement français non seulement

pour des motifs d'ordre politique, mais encore dans l'espoir l'obtenir la fourniture de matières premières devenues rares, notamment des bois.

En 1946, le champ des négociations s'étend et des accords sont conclus avec les pays suivants :

Finlande, accords de paiements et commercial du 4 février 1946; les échanges franco-finlandais s'équilibrent et pourraient se développer si la Finlande n'était pas gênée dans ses capacités d'exportation par les obligations découlant de son traité de paix avec l'U.R.S.S.

Italie, accord monétaire et commercial du 9 février 1946 remplacé par des accords nouveaux du 22 décembre 1946. Les échanges reprennent difficilement, des arriérés accumulés pèsent sur les comptes; une partie des affaires, dans le cadre des accords généraux, se traite encore par compensation privée.

Brésil, l'accord de paiement du 8 mars 1946 comporte deux ouvertures de crédit : l'une d'environ 19 millions de dollars représentant la vente de titres brésiliens détenus en France; l'autre est un crédit ordinaire de 25 millions de dollars. Dans ces conditions, les règlements se font exclusivement en francs. Les achats de la France demeurent bien moins importants qu'avant guerre, les plans d'importation ne comportant plus que des achats restreints de café.

Norvège, accord monétaire du 6 mars 1946, et commercial du 23 mars 1946. Les échanges ont été difficiles à équilibrer, d'autant que pèse sur la balance des comptes le paiement du fret norvégien. La situation a cependant pu se redresser fin 1946 sans que soit prévue, au contraire, une réduction du volume d'affaires lors du renouvellement en mars 1947.

Grèce, accord monétaire du 6 mars 1946, et commercial du 25 mars 1946. Les affaires se règlent très difficilement, faute de possibilités d'achats pour la France en Grèce. Les fonds provenant de l'acquisition de tabac grec par la Régie française sont considérés comme devant servir à payer les exportations de France en Grèce. Cependant, la balance commerciale est déséquilibrée, les ventes françaises dépassant très sensiblement les achats.

Pays-Bas, accord monétaire du 26 avril 1946 complété par un accord comportant des listes de marchandises à acheter par priorité. Les Pays-Bas ne prennent aucun engagement ferme

pouvant gêner leur politique de restrictions des achats du fait des difficultés de la guerre aux Indes néerlandaises.

Etats-Unis : Les arrangements financiers du 28 mai 1946 sont importants non seulement par l'octroi des crédits, mais par les tendances de ce que l'on appelle les accords Blum-Byrnes. A l'occasion des pourparlers entre ces hommes d'Etat, une tentative a été faite en vue de poser les règles à suivre lors de la reprise du commerce libre en France. Ces arrangements devaient influer grandement sur les travaux préparatoires de la Conférence du commerce et de l'emploi tenu à Londres en novembre 1946 et à Genève (avril-octobre 1947). D'après ces stipulations, la liberté commerciale avec comme base une tarification douanière plus réduite que celle appliquée à la veille de la guerre devait être le principe même de la politique commerciale de la France et des Etats-Unis. Tous les pays participant aux Conférences internationales dès lors prévues devaient également tenir compte de ces principes.

Avec divers pays de l'Europe centrale : *Yougoslavie*, le 12 juin 1946; *Roumanie*, le 3 juillet 1946; *Tchécoslovaquie*, le 29 juillet 1946; *Pologne*, le 1er août 1946; *Turquie*, le 20 septembre 1946, et *Hongrie*, le 4 octobre 1946, sont signés des accords commerciaux et des paiements d'importances diverses. A signaler en particulier les accords avec la Pologne, qui prévoient des livraisons à la France de charbon contre des fournitures d'équipements électriques. L'attention doit se porter également sur la reprise du commerce français avec la Tchécoslovaquie. A la suite des accords intervenus, des affaires portant sur des catégories de marchandises couramment échangées avant la guerre entre les deux pays ont atteint un volume appréciable (l'exportation française en 1946 égale 613 millions de francs contre une importation de produits tchèques de 701 millions). La Tchécoslovaquie est le seul pays d'Europe centrale avec lequel un résultat de ce genre ait pu être obtenu.

Cette énumération doit être complétée par une série d'accords conclus avec les pays d'Amérique du Sud : l'Equateur le 1er août 1946, l'Uruguay les 16 et 17 septembre 1946, et le Chili le 8 septembre 1946. Avec l'Equateur et l'Uruguay, il s'agit d'accords de paiement sans clauses particulières. Avec le Chili est conclu un *modus vivendi* comportant l'octroi réciproque de la clause de la nation la plus favorisée, mais il n'a pas été possible d'aboutir

à des dispositions financières, encore moins à l'établissement de listes, vu le déficit permanent de la balance commerciale de la France à l'égard du Chili (achats de nitrate, de cuivre et de lentilles).

Ces quelques renseignements ne peuvent évidemment permettre d'apprécier l'importance et la place de chaque accord en particulier dans les relations économiques, financières et politiques de la France avec la puissance signataire et tel n'était pas notre propos.

Il convient, au contraire, de ne pas perdre de vue que les négociations ne sont qu'un des aspects de la politique commerciale, aspect aujourd'hui devenu secondaire. Ces accords doivent être replacés dans le cadre général des mesures prises en matière de commerce extérieur depuis septembre 1944. Dès lors, il sera possible, en manière de conclusion, de porter un jugement sur les méthodes suivies et d'envisager les perspectives d'avenir.

*
* *

Mesures prises en faveur des exportations.

Régime des importations en 1945-1946.

Contrôler les importations, promouvoir les exportations, telle est, dans le domaine qui nous occupe, la préoccupation constante du Gouvernement depuis la Libération. A vrai dire, tant que durèrent les hostilités, le deuxième terme de cette proposition est demeuré dans l'ombre; bien mieux, une ordonnance du 22 juin 1944, reprise par le décret du 30 novembre 1944, prévoyait l'interdiction de toute sortie, sauf autorisation spéciale, mais il s'agissait là d'une mesure passagère due aux circonstances du moment.

L'ordonnance du 15 avril 1945, complétée par un décret du 13 août de la même année, prévoit la possibilité d'accorder des ristournes de péréquation aux exportateurs. Il y a là un désir évident d'aider, au moyen de primes, l'exportation gênée par le cours élevé du change. Il est absolument certain, d'autre part, qu'un des motifs de la dévaluation du 26 décembre 1945 est le désir de faciliter, par un ajustement du cours du franc, l'exportation des marchandises françaises.

Peu après, intervient une décision en vue d'alléger les formalités imposées aux exportateurs. Les avis des 10, 15, 16, 20 et 23 février, 3 avril et 23 mai 1946 dispensent d'autorisation d'exportation un très grand nombre de produits. Il sera seulement exigé un certificat de change automatiquement délivré. Cette pièce est destinée uniquement au contrôle des changes qui doit disposer d'éléments afin de surveiller le rapatriement des devises. A partir de septembre 1946 sont prises, d'autre part, diverses mesures ayant pour objet d'encourager l'exportation par l'attribution prioritaire de matières premières aux firmes exportatrices, d'où parfois l'établissement d'une sorte de plan d'exportation.

A l'entrée, au contraire, la prohibition reste la règle; le décret du 30 novembre 1944 le précise à nouveau et confirme sur ce point les dispositions antérieures. L'intention n'est cependant pas de gêner systématiquement les importations, puisque, au contraire, un décret du même jour reprend l'ordonnance d'Alger du 8 juillet 1944 suspendant l'application des droits de douane. Il faut importer, c'est une nécessité, et il convient, en outre, que les marchandises admises sur le territoire français le soient au plus bas prix possible. En 1944, les conditions du marché et le taux du change sont tels, en effet, que les produits étrangers sont plus chers que les produits français; il ne convient pas d'accroître encore leur coût. Après la dévaluation et les augmentations des prix en France, le gouvernement souhaite que l'introduction à meilleur compte d'articles importés freine la hausse sur le marché extérieur. Dans l'un et l'autre cas, une taxe douanière jouerait en sens inverse du but à atteindre. Les restrictions d'importation sont justifiées par des considérations économiques et sociales, il faut revigorer la production, il faut donner aux travailleurs le minimum vital.

Le désir d'économiser les devises ou en tout cas de ne les dépenser qu'à bon escient, si important soit-il, n'est pas ici prépondérant, du moins à l'origine. C'est en fonction de ces exigences que sont établis les plans d'importation, et c'est compte tenu de ces considérations générales que sont accordées les dérogations individuelles.

Fait capital en ce qui concerne la politique contractuelle, les dispositions des accords commerciaux s'intègrent dans les plans d'achat. Ces plans prévoient qu'une quantité donnée de telle et

telle marchandise doit être importée au cours de la durée de l'application du plan (un semestre en général), aux négociateurs à obtenir ces quantités de la part des Etats contractants. Si, par impossible, ceux-ci offraient d'exporter sur la France des quantités (ou plus exactement un montant en valeur) supérieures à celles prévues dans le plan, une telle offre devrait être soumise aux services de planification. A vrai dire, une telle hypothèse ne se produit jamais, mais les achats prévus dans les accords s'intègrent bien dans le plan. Les accords ne sont plus qu'un moyen d'exécution du plan dont ils permettent et garantissent le compartimentage selon les provenances et les devises requises pour les paiements.

Cette donnée subit deux atténuations : l'une découle de l'application des accords; l'autre n'est pas, au contraire, sans en gêner, dans certains cas, le bon fonctionnement. Il s'agit de l'octroi, dans un accord, de contingents pour des articles non prévus au plan d'une part, de la procédure « Imex » d'autre part.

Il arrive qu'au cours de pourparlers commerciaux, le pays contractant insiste pour obtenir la possibilité d'exporter vers la France des marchandises non indispensables, mais qui font l'objet de courants traditionnels d'affaires, les broderies de Saint-Gall dans le cas de la Suisse, les crayons et la bijouterie fantaisie dans celui de la Tchécoslovaquie, les oignons à fleur dans celui de la Hollande. Un contingent sera donc ouvert faute de quoi, ou l'accord ne serait pas conclu, ou des articles classiques de l'exportation française comme la parfumerie, les eaux-de-vie, etc., subiraient par contrecoup un régime de rigueur. Les accords ont donc ouvert des possibilités d'importation non désirables en elles-mêmes, non prévues au plan. Il a d'ailleurs été remédié à cette situation; par la suite, les plans prévoient désormais un chapitre spécial fixant le montant maximum des devises à affecter à ce genre d'acquisition. Celles-ci, d'ailleurs, ne doivent point peser sur la balance commerciale de la France, car il appartient de toute évidence aux négociateurs de subordonner l'octroi de ces facilités à des concessions en faveur de produits français, et ces contreparties doivent à tout le moins compenser l'avantage accordé.

La procédure permettant d'importer « hors contingent » en vue de l'exportation ou procédure « Imex » est toute différente.

L'administration a constaté rapidement que les plans d'achat rigides portant sur d'énormes quantités étaient rarement entièrement exécutés alors que se produisaient parfois des possibilités d'acquisition de tonnages moindres que les particuliers pouvaient se procurer sur les marchés de production si l'importation, au lieu de tomber dans la masse à répartir, leur était réservée. Il a donc été admis qu'une importation pourrait être autorisée « hors plan » pour autant que le financement de l'opération ne serait pas à la charge de l'Office des changes, mais, au contraire, à son bénéfice. L'importation est donc autorisée à condition que les produits importés soient mis en œuvre en tout ou en partie, en vue de réaliser une exportation supérieure en valeur (en principe, au moins double). L'attrait de l'opération se trouvait souvent accru par le fait que, même une fois satisfaite l'obligation d'exporter, le titulaire de la licence d'entrée se trouve disposer d'un reliquat de matières importées utilisables sur le marché intérieur. Tel est le principe des opérations « Imex » (avis des 25 novembre 1945 et 30 mai 1946). qui ont permis la réalisation d'affaires importantes et bénéficiaires. Il est évident, de ce fait, que la procédure est à retenir. Le système est cependant d'un maniement délicat. D'abord, il faut que l'exportation qui permet l'importation s'effectue, c'est pourquoi, après plusieurs mois d'expérience, une caution ou des garanties ont été exigées. D'autre part, la mise en œuvre des produits importés en vue de leur transformation en articles à exporter ne doit pas perturber l'exécution des programmes normaux, d'où des difficultés considérables, notamment en ce qui concerne les allocations de charbon et d'énergie électrique aux entreprises qui, en sus de leur activité, pratiquent des affaires « Imex ».

Enfin, la multiplication des affaires « Imex » ne serait pas sans gêner le fonctionnement même des accords commerciaux. Ces opérations, en effet, sont effectuées en devises libres; hors accord, elles exercent donc une attraction sur les vendeurs étrangers, qui sont tentés de ne pas livrer les quantités de produits prévues dans les listes des accords pour donner la préférence aux affaires en devises libres.

Aucune solution d'ensemble n'est donc possible; aussi, chaque demande, malgré la complexité du système, est-elle examinée séparément. L' « Imex » a été grandement facilité par la

méthode dite d'auto-financement; des autorisations peuvent être données d'avancer des devises pour les achats à valoir sur les remboursements avantageux que doit procurer la mise à bonne fin de l'opération.

Telles sont, dans leur principe, les mesures prises pour contrôler l'importation et faciliter l'exportation; les accords apparaissent seulement comme un des éléments de cet ensemble.

*
* *

Conclusion.

Malgré l'existence d'un plan d'exportation calculé au plus juste, en dépit des mesures prises en vue de promouvoir l'exportation, et compte tenu des quelques avantages qui résultent des accords commerciaux, la balance commerciale de la France est incessamment et lourdement déficitaire.

Les causes de ce déficit sont si nombreuses et si profondes que la réglementation actuelle du commerce extérieur et les accords bilatéraux ne peuvent y porter remède.

Le manque de moyens de paiement, sur lequel nous avons tant insisté, n'est lui-même qu'un des maux dont souffre l'économie française. L'état de la production complique à l'extrême la tâche du gouvernement et de ses négociateurs. Même au prix de sacrifices imposés aux consommateurs français, il n'existe pas encore de ressources suffisantes à mettre en œuvre pour que le marché intérieur puisse être alimenté au minimum et que soient disponibles des moyens d'échanges étendus avec les pays étrangers. Nous avons déjà signalé ce point, mais il y a plus. Pour des raisons diverses, politiques, économiques, monétaires et sociales, les prix français sont trop élevés, ce qui compromet les possibilités d'exportation. Enfin, circonstance aggravante, la qualité, qui faisait jadis la réputation de la production française a baissé; les causes sont multiples. Dans certains domaines, on note une diminution de l'habileté de la main-d'œuvre elle-même, conséquence de la guerre et de l'occupation; presque toujours, il faut incriminer l'emploi de certains sous-produits de qualité médiocre encore voisins de l'ersatz, mais l'insuffisance de notre équipement, tant pour la qualité que

pour le rendement, place surtout notre pays dans une situation défavorisée par rapport à nos concurrents qui ont pu s'équiper durant la guerre.

Le commerce extérieur de la France ne pourra donc se développer que lorsque la production nationale sera elle-même replacée sur un pied satisfaisant. Il est banal de constater que, pour cela, trois conditions sont nécessaires :

1° Il faut obtenir des crédits;

2° Il faut pouvoir consacrer ces crédits à l'équipement, une fois acquis les biens fongibles indispensables pour assurer à la population un minimum vital décent;

3° Il convient enfin de disposer du libre accès aux matières premières d'une part, et de débouchés d'autre part.

Tous ces problèmes sont d'ordre international. Les essais d'ententes et de planification universelles, les projets d'entraide mondiale qui se font jour sous les auspices de l'O.N.U. et auxquels des délégations françaises participent, ont le mérite d'aborder ces problèmes généraux du crédit, de la production et du commerce mondial.

Il est, au contraire, évident que ni les accords des types négociés dans la période 1939-1946, ni les mesures de protection et d'isolement décidées à la déclaration de guerre et maintenues à ce jour, n'apportent de solution efficace aux difficultés majeures qu'il convient de vaincre. C'est en tout cas ce que concluent les protocoles et la charte approuvés par les conférences préparatoires de Londres et de Genève de 1946 et 1947 lorsqu'ils préconisent le retour à la liberté commerciale. On voudrait toutefois, ici, apercevoir plus nettement les perspectives d'avenir. En effet, l'application généralisée de la clause de la nation la plus favorisée ainsi que la réduction prudente et très inégale des tarifs de douane, proposés à la Conférence du commerce et de l'emploi, n'apparaissent pas comme une panacée, et encore bien moins comme une nouveauté.

Quoi qu'il en soit, le vieil attirail des accords de listes exactement balancés dont nous venons de décrire les avatars au cours de ces sept dernières années doit, quant à lui, être rénové et adapté. A ce prix, il pourra sans doute encore servir dans des cantons bien définis au long de la « période dite de transi-

tion », dont parlent tous les avant-projets d'ententes internationales. Quant aux restrictions, prohibitions et contrôles, ils ont eu, sur la vie économique, des répercussions si profondes que leur ajustement demandera d'extrêmes précautions. Il est permis d'affirmer toutefois que si, un jour, ces restrictions, nées en France avec la guerre, disparaissent complètement, ce sera l'annonce qu'une paix véritable régnera alors entre les nations.

Jean NAUDIN.

L'ÉVOLUTION DES TRANSPORTS[1]

de 1938 à 1946

« Toute l'activité de l'homme consiste à transporter des morceaux de matière d'un point à un autre de la surface du globe. »

A. HUXLEY.

L'étude de l'évolution de la politique des transports en France permet de distinguer quatre périodes : l'avant-guerre, la guerre de 1939-1940, l'occupation (1940-1944) et l'après-Libération. Bien que ce classement soit — comme tout classement — un peu sommaire, il paraît ici suffisant.

L'AVANT-GUERRE.

La querelle (d'école) entre le libéralisme et le dirigisme semble présenter pour le public une acuité particulière depuis la Libération. Cependant, l'intervention de l'Etat dans les méca-

1. REMARQUES DE MÉTHODE. — Il est de tradition, quand on étudie les transports, d'examiner successivement : les transports ferroviaires, les transports routiers, les transports fluviaux, les transports maritimes et les transports aériens. Il s'agit là d'une liste incomplète de *moyens d'échange;* or, sous un certain angle, on peut ramener l'économique à trois grandes fonctions (intimement liées) : les fonctions de production, d'échange et de consommation, d'où découlent les trois séries de moyens correspondants. Dans ces conditions, il convient peut-être de généraliser nos conceptions traditionnelles. Au même titre que la S.N.C.F. peut permettre l'échange de marchandises ou de personnes, les P.T.T. mettent à la disposition du public des moyens d'échange de services ou de monnaie. Les banques elles-mêmes jouent — pour certains types d'opérations — le même rôle. Il serait intéressant, par exemple, d'étudier les liaisons qui peuvent exister entre le trafic ferroviaire, le trafic postal et les compensations bancaires (pour ne citer que ces trois facteurs). Une telle étude permettrait de préciser la validité du point de vue qui vient d'être avancé.

Certains feront alors valoir que de telles études de liaison ont déjà été entreprises, et, pour ne parler que de la plus connue, citeront l'expérience Harvard, en objectant qu'elle a échoué. En fait, ils oublient que l'expérience Harvard est double : d'une part, elle présente une étude très poussée des corrélations existant (pour la période 1903-1914) entre vingt séries statistiques (étude qui permit initialement de les classer en cinq groupes), d'autre part, elle induit que du jeu des fluctuations de ces groupes (ramenés à trois), on pourra tirer des

nismes économiques — en particulier dans le domaine des transports — ne date pas des toutes dernières années.

La crise économique, qui débuta en 1930, mit en lumière la nécessité d'une organisation rationnelle de ce secteur. Le déficit des chemins de fer allait s'accentuant, passant de 1,3 milliards en 1930 à 3,7 milliards en 1933, alors que la navigation fluviale maintenait son trafic et que les transports routiers ne cessaient de se développer. La recherche des causes de cet état de choses montra qu'on pouvait les imputer, au moins en partie, à la concurrence effrénée que se livraient les divers modes de transport tant dans le domaine des voyageurs que dans celui des marchandises. Les effets de cette concurrence étaient désastreux. Non seulement l'Etat devait subventionner les chemins de fer, mais à l'intérieur des secteurs routiers et fluviaux de graves désordres se manifestèrent. La chute des prix entraîna la mise en faillite d'un grand nombre d'entreprises de camionage. L'avilissement des frets provoqua, en 1933, les grèves de la batellerie.

conclusions économiques. L'échec en 1929 du second point de vue ne doit pas masquer le très gros intérêt du travail préparatoire.

On peut encore faire une autre remarque. En économique, quels que soient les points de vue auxquels on se place, on doit distinguer deux cadres, en quelque sorte complémentaires : celui de la Statique et celui de la Dynamique. Les statistiques disponibles répondent presque toutes à la conception statique. Dans le domaine des transports, on sait, par exemple, que la France dispose à un instant donné de tant de locomotives, de tant de cargos, etc. Ces données paraissent insuffisantes. Au point de vue dynamique, la destruction d'un wagon neuf est plus importante que la destruction d'un wagon susceptible de la même charge, mais âgé de 20 ans. L'unité de mesure « wagon » ne paraît pas bonne.

Cette remarque a déjà été faite au sujet des êtres humains : la mort d'un ouvrier de 20 ans est économiquement plus grave que celle d'un ouvrier de 60 ans. M. Hersch, professeur à la Faculté de Genève, a été ainsi amené — en introduisant la notion de potentiel vital — à créer, à côté de la démographie statique actuelle, une démographie dynamique. L'unité de mesure choisie, homogène, est celle « d'année restant à vivre » (ou plus particulièrement « d'année active restant à vivre »).

Il faut espérer que cette notion sera généralisée. En ce qui concerne les transports ferroviaires, par exemple, il est inutile d'insister sur l'importance économique de statistiques qui donneraient non seulement les renseignements habituels sur le matériel : nombres de locomotives, de wagons, etc. (point de vue statique), mais aussi le potentiel en tonnes kilométriques de ce même matériel (point de vue dynamique). De pareilles présentations faciliteraient beaucoup la prévision à long terme et éviteraient sans doute — ne serait-ce qu'en les dévoilant brutalement — les consommations de capital.

On ne s'est nullement proposé, au cours des pages suivantes, d'atteindre les objectifs qui viennent d'être définis : cela d'ailleurs eût été impossible faute de données suffisantes. On s'est contenté d'examiner l'évolution au cours de la période 1938-1946 des quatre secteurs ferroviaire, routier, fluvial et aérien, celui des transports maritimes faisant par ailleurs l'objet d'une étude spéciale.

Le mécanisme suivant lequel on évolue vers le monopole ayant été depuis longtemps précisé, on s'aperçut que dans le cas des transports français le processus risquait d'aller s'accélérant. Aussi, en 1934, l'Etat fut-il dans l'obligation d'intervenir [2]. Le Conseil national économique fut chargé de mener une enquête en vue de préparer la coordination des transports. Des dispositions furent immédiatemnet prises pour limiter la concurrence, soit dans le cadre des transports routiers [3] par recensement et interdiction de créer des services nouveaux, soit dans le cadre des transports fluviaux [4] par réglementation de l'affrètement.

Par la suite, l'effort ne cessa de s'accentuer. En 1937, le gouvernement décida la nationalisation des chemins de fer français [5]. En 1938 et 1939, enfin, il codifia les textes réglementant la coordination du rail, de la route et de l'eau [6].

En ce qui concerne la coordination rail-route, on visait : le trafic routier-voyageurs d'une part et le trafic routier-marchandises d'autre part.

Trafic routier-voyageurs. — Les transports liés par contrat avec l'Etat restaient soumis à leurs cahiers des charges et n'avaient pas besoin d'autorisation expresse. En revanche, les transporteurs non contractuels devaient recevoir, pour chacun de leurs services repris au plan de transport, une autorisation et un cahier des charges.

Trafic routier-marchandises. — On distinguait : les transports de camionnage urbain et rural, les transports à petite distance et les transports à grande distance.

Le camionnage urbain et rural restait soumis au régime de la simple déclaration.

Les transports à petite distance [7] demeuraient soumis au

2. Il en fut de même dans de nombreux pays, même les plus libéraux, comme les U. S. A.

3. Décret du 19 avril 1934.

4. Décret du 30 juin 1934.

5. Convention du 31 août 1937. La nationalisation devint effective au cours de l'année 1938.

6. Décrets du 12 octobre 1938, du 12 novembre 1938, du 12 janvier 1939.

7. Transports dont les points de chargement et de déchargement sont à l'intérieur d'un même département ou de deux départements limitrophes.

régime du contingentement et de l'autorisation, prévu par le décret du 31 août 1937. De plus, on introduisait deux restrictions supplémentaires : d'une part, il était interdit de créer une concurrence nouvelle au chemin de fer; d'autre part, on réservait, par préférence, à celui-ci les transports massifs.

Les transports à grande distance supportaient des mesures de contingentement plus sévères encore. En particulier, la circulation des véhicules affectés à ce genre de transport n'était permise qu'après autorisation du ministre des Travaux publics.

On limitait enfin la liberté des transports privés, de manière à mettre le trafic à grande distance aux mains des transporteurs publics.

Les diverses mesures de coordination du rail et de la route, prises en 1934 et 1939, donnèrent des résultats appréciables. Près de 9.000 kilomètres de voies ferrées et plusieurs milliers de kilomètres de lignes d'autobus (qui jusque-là concurrençaient les principales lignes de chemin de fer) purent être supprimées.

En ce qui concerne la coordination rail-eau, on se proposait essentiellement de contingenter le parc. L'immatriculation de tout bateau nouveau était subordonnée au « déchirage » d'un bateau hors d'usage (ou de deux bateaux ordinaires si le bateau neuf était à moteur). De plus, on prévoyait des règlements permettant de fixer les tarifs et frets minima, la répartition du trafic entre les deux modes de transports, etc. [8].

La politique de l'Etat à l'égard des transports ferroviaires, routiers ou fluviaux est déterminé par le critère « intérêt national ». Dans ces domaines, l'intérêt national est lié à des considérations d'efficacité, de rentabilité ou d'ordre stratégique. Ces considérations ont également influé sur la politique de l'Etat à l'égard des transports maritimes ou aériens; mais dans ces deux domaines il convient de tenir compte d'un élément nouveau : leur caractère international. Dans certains cas, la notion d'efficacité ou de rentabilité a pu s'effacer devant des nécessités plus impérieuses de « prestige » ou de « propagande » [9]. Par ailleurs, l'existence d'accords internationaux a pu, dans les cas défavorables, s'opposer au concept d'efficacité.

8. Ces règles furent codifiées par la loi du 22 mars 1941.

9. La France, dont l'empire était dispersé dans le monde entier et dont l'influence était particulièrement vive dans le Proche-Orient ou en Amérique du Sud, se devait de poursuivre un gros effort dans ce sens.

Enfin, la puissance militaire d'un pays est liée à celle de son aviation et de sa marine. En temps de paix, l'existence de flottes aériennes et navales civiles, importantes, fait vivre des industries correspondantes d'autant plus développées, industries qui sont susceptibles, en période d'hostilités, de fabriquer des avions ou des navires de guerre. La politique d'un Etat à l'égard de ces secteurs peut être ainsi liée à des considérations de potentiel militaire.

Avant la guerre, l'organisation du trafic aérien avait fait l'objet d'un net effort. Les mesures prises présentaient bien des points communs avec celles qui avaient touché les chemins de fer. Dès 1932 [10], les statuts de l'aviation marchande avaient été précisés, puis en 1933, dans le cadre de ces statuts, furent définies [11] les attributions et les modalités de fonctionnement d'Air-France, société d'économie mixte, qui devait drainer la totalité du trafic aérien français. Par la suite, cependant, quelques compagnies furent créées pour répondre à des besoins précis (trafic colonial, messageries).

L'organisation internationale — tant sur le plan du trafic maritime que sur le plan du trafic aérien — avait été fort peu poussée. Il existait — au moins sur certaines lignes — des accords partiels d'exploitation entre compagnies de nationalités différentes, et surtout dans le cas des transports aériens, des accords bilatéraux entre Etats.

En définitive, dans les années qui précédèrent la guerre, on assista à une évolution dans le sens de l'organisation des transports nationaux. Mais, dans l'ensemble, cette organisation s'avérait encore assez libérale.

La guerre 1939-1940.

Dès le début des hostilités, le gouvernement — dans ce secteur comme dans les autres — disposa de pouvoirs dictatoriaux. En septembre 1939, les principes de l'organisation des transports en temps de guerre, définis par la loi du 11 juillet 1938, furent mis en application. La Direction générale des transports

10. Loi du 11 décembre 1932.

11. Cahier des charges du 25 avril, Convention du 30 mai fixant pour quinze ans les lignes à exploiter et les subventions applicables, Contrat du 25 août avec l'Administration des Postes.

(D.G.T.) fut dotée de moyens efficaces : elle comprit six directions, chargées respectivement des transports ferroviaires routiers, fluviaux, aériens, maritimes, et des ports. A l'échelon « exécution », chaque mode de transport fut organisé de façon particulière.

La création de la S.N.C.F., en réalisant la concentration, au sein d'un même organisme, de tous les moyens ferroviaires, avait pour ainsi dire résolu le problème du rail.

En revanche, l'organisation à des fins militaires des transports routiers s'avéra plus délicate, en raison de l'éparpillement des entreprises. Le trafic fut placé sous l'autorité d'un ministre unique (qui put déléguer, dans les cas particuliers, ses pouvoirs). La surveillance de l'exploitation commerciale fut renforcée, grâce à la spécialisation accrue des agents qui assuraient, en province, le contrôle. Dans la zone des armées, les commandants d'armée eurent l'entière disposition de tous les moyens de transport.

Le trafic fluvial motiva des mesures spéciales. Dans chaque circonscription, les demandes de transport durent être adressées à des bureaux d'affrètement.

Sous l'occupation, la politique de l'Etat resta aussi interventionniste, mais pour des raisons différentes. La présence sur notre sol d'une armée ennemie capable d'imposer sa loi exigeait que l'Etat eut des moyens suffisants pour la faire exécuter. De plus, les destructions de 1940, les prélèvements allemands et les bombardements alliés épuisant le pays, il fallut faire face à la pénurie croissante et tirer le maximum du matériel disponible, sans souci d'ailleurs de rentabilité.

L'occupation 1940-1944.

Il est difficile de parler de la politique du gouvernement de Vichy en matière de transports. La nature même des événements s'opposa à de larges mesures d'ensemble. Les décisions durent être prises au jour le jour, compte tenu des ordres allemands ou des destructions alliées. La réglementation devint de plus en plus sévère, particulièrement dans le domaine des transports routiers.

La loi du 27 août 1940 (aujourd'hui abrogée) subordonna le

trafic automobile à une autorisation spéciale. La loi du 15 octobre 1940 interdit les transports routiers-marchandises, excepté dans le cas où ces transports ne pouvaient être exécutés de manière convenable par les chemins de fer. Le transport de marchandises à l'intérieur de la zône de petite distance fut, à partir du 21 novembre 1941, subordonné à l'octroi d'une autorisation valable six mois. Enfin, une circulaire ministérielle du 2 octobre 1942 chargea les ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées d'assurer (sous l'autorité des préfets) la direction effective des services de circulation et de roulage.

Les restes de notre aviation civile assurèrent jusqu'en novembre 1942 un trafic très réduit, dans le cadre des décisions prises par les commissions d'armistice germano-italiennes. Le gouvernement de Vichy se préoccupa, d'ailleurs, de doter les transports aériens d'un nouveau statut [12].

A la Libération, la France meurtrie eut encore à subir des destructions massives du fait du déroulement des opérations militaires sur son territoire. Deux problèmes se posèrent alors : d'une part, celui de la remise en état et, d'autre part, celui de l'organisation sur le plan intérieur et extérieur de ses moyens de transport.

L'après-Libération.

Dès fin 1944, la politique du gouvernement à l'égard des moyens de transport fut dominée par le souci d'aboutir rapidement à leur remise en état. De la reprise des communications dépendait, en effet, toute la reprise économique du pays. Ce secteur — au même titre que celui de l'Energie — bénéficia de toutes les priorités.

La pénurie n'ayant pas disparu du jour au lendemain, il ne fut pas possible de faire disparaître immédiatement les règlements qu'elle avait suscités.

Enfin, au terme de six ans si pleins d'événements, le climat politique avait considérablement changé. A l'échelon national, les pouvoirs publics imposaient une intrusion de plus en plus complète de l'Etat dans les mécanismes économiques. La porte était ainsi ouverte à des mesures de plus en plus poussées de

12. Loi du 19 septembre 1941 non encore abrogée.

nationalisations et de coordination. A l'échelon international, également, apparaissait une volonté d'entente entre les divers pays.

Par ordre d'urgence, la remise en état de notre système de communications passa avant les problèmes d'organisation proprement dite. Elle fut menée à bien en l'espace de deux ans.

En revanche, les mesures de nationalisation et de coordination furent pour la plupart laissées en sommeil ou prises en ordre dispersé. Les transports aériens ont été nationalisés [14], mais aucune loi *organique* relative à l'aviation civile n'a été votée; aussi, dans l'attente d'un statut, une cinquantaine de sociétés privées fonctionnent-elles sous un régime provisoire. Enfin, les dispositions prises avant la guerre pour la coordination des transports sont simplement prorogées [15] en attendant les résultats des travaux du Conseil supérieur des transports rétabli en septembre 1947 [16].

Au point de vue international, on se préoccupa — avant même la fin de la guerre — d'organiser les liaisons aériennes dans le monde. La Conférence de Chicago réunit à ce sujet, du 1er novembre au 7 décembre 1944, les représentants de 55 nations [17]. Elle se proposait essentiellement de fixer un statut de l'espace aérien [18] et de désigner — en attendant la création d'un organisme permanent de la navigation civile internationale — un conseil provisoire. Très rapidement se manifestèrent de profondes divergences de vue entre les diverses délégations : l'Angleterre se déclara partisante de la coopération; les U. S. A., de la compétition; la France, d'une solution moyenne. L'intervention personnelle de Churchill et de Roosevelt — pense-t-on — permit de sortir de l'impasse, et finale-

14. L'ordonnance du 26 juin 1945 définit la nationalisation. Par la suite, une décision du ministre des Travaux publics et des Transports, en date du 29 décembre 1945, précisa qu'à partir du 1er janvier 1946, la Compagnie nationale Air-France assurerait l'exploitation du réseau aérien français, et le 23 janvier 1946 la Compagnie fut dotée d'un Conseil de direction.

15. La loi du 7 janvier 1948 prorogea les dispositions relatives aux transports routiers-voyageurs qui étaient arrivées à expiration le 31 décembre 1947. On n'eut pas à se préoccuper des dispositions concernant les transports routiers-marchandises valables jusqu'au 31 décembre 1948.

16. Loi du 3 septembre 1947.

17. Toutefois, l'U. R. S. S. ne s'y fit pas représenter.

18. Donc, de réviser les conventions de Paris (1919) de Madrid (1926) et de La Havane (1928).

ment la Conférence aboutit à la création d'un organisme provisoire, l'O.P.A.C.I., siégeant à Montréal.

L'O.P.A.C.I., qui n'est pas un organe de direction mais seulement un organe d'étude, a tenu, depuis, quelques conférences régionales[19]. Quoi qu'il en soit, il n'a pu jusqu'à présent aboutir aux résultats qu'on en pouvait attendre. Dans l'expectative, les Etats ont repris le système des accords bilatéraux (Conférence des Bermudes du 12 février 1946, Accord franco-américain du 27 mars 1946) et les compagnies aériennes cherchent à s'entendre au sein de l'I.A.T.A. (Association internationale du trafic aérien).

L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES TRANSPORTS : MOYENS ET TRAFICS.

La structure des divers modes de transport peut être examinée sous deux angles différents. Il est naturel, en effet, de distinguer : d'une part, les moyens (structure statique); d'autre part, les trafics (structure dynamique).

Les moyens sont très divers. Ils comportent : les voies ferrées, les routes, les canaux, les ports avec leur outillage, les aérodromes et leurs installations; le matériel roulant, navigant et volant — locomotives, wagons, camions — cars, péniches, cargos, avions, etc. Ils représentent des investissements financiers considérables et leur développement est lié au développement de toutes les autres branches de l'économie. Il convient également d'y ajouter les approvisionnements en charbon, en électricité, en carburants sans lesquels le matériel serait voué à la paralysie.

Du point de vue du trafic, il est habituel de distinguer le trafic-marchandises et le trafic-voyageurs. Les différents modes de transport sont inégalement adaptés à l'un ou à l'autre. L'avion, par exemple, convient plus particulièrement aux déplacements des hommes, tandis que la péniche est réservée au transport des marchandises pondéreuses.

Statistiquement, les données concernant le nombre de voyageurs ou les tonnages de marchandises transportés paraissent

19. Par exemple, la Conférence de Dublin, en mars 1946, au sujet des problèmes de l'Atlantique-Nord et la Conférence de Paris, en avril 1946, au sujet des routes aériennes d'Europe et de Méditerranée.

insuffisantes, puisqu'elles ne fournissent pas d'indications sur les distances parcourues. Aussi, afin de remédier à cet inconvénient, les statisticiens ont-ils été conduits à définir des unités de mesures nouvelles qui sont respectivement le voyageur-kilomètre et la tonne-kilomètre.

Les résultats essentiels ont été groupés en tableaux et placés à la fin de cette étude. Il paraît inutile de les commenter, les chiffres se suffisant à eux-mêmes. En revanche, il est opportun de les préciser qualitativement. Pour éviter de fastidieuses répétitions, nous examinerons : d'une part, les facteurs d'évolution communs; d'autre part, les facteurs d'évolution particuliers, aux divers modes de transport.

Les facteurs d'évolution communs sont directement liés aux événements. Les opérations militaires de 1940 entraînèrent des destructions qui furent, pour la plupart, réparées au cours des trois années suivantes. De plus, pendant l'occupation, on se heurta à de très sévères difficultés d'entretien. L'usure de l'outillage et du matériel s'accusa très rapidement dans tous les secteurs, cela d'autant plus qu'en raison des prélèvements allemands, cet outillage et ce matériel très éprouvés durent répondre à des tâches relativement plus lourdes. Enfin, dès avant les opérations militaires de 1944, les bombardements alliés et les sabotages provoquèrent des ravages très importants, puis en redoublant d'intensité au moment de la Libération, portèrent le coup de grâce à nos moyens de transport.

Il est intéressant de remarquer le double caractère de ces destructions (bombardements et sabotages). Certains peuvent être considérés comme d'ordre strictement militaire : ainsi, avant même la Libération, le pilonnage des zones côtières, des rampes de V1, des aérodromes, des ports, et pendant la Libération la destruction systématique de notre réseau de communication. D'autres au contraire, les opérations de harcèlement sur les chemins de fer antérieures au débarquement, par exemple, furent davantage liées à des considérations à long terme d'ordre économique. Et bien que cette distinction soit plus une distinction de « degré » que d' « essence »[20], il convient de la préciser.

20. L'économie de tout pays en guerre étant coordonnée en vue des opérations militaires, amoindrir cette économie revient, en effet, à diminuer le potentiel de résistance du pays en question.

Le public a tendance à concentrer son attention sur les opérations militaires elles-mêmes. L'originalité de la stratégie hitlérienne de percée au centre, la puissance des divisions blindées allemandes, la valeur et l'abnégation du soldat russe, l'importance impressionnante de l'aviation alliée, attirent irrésistiblement son regard. Il oublie, qu'aujourd'hui, une offensive n'est jamais qu'un épiphénomène.

Dans un article instructif, paru peu après la Libération, M. Rougeron a montré que les transports ont constitué — au moins autant que l'industrie — l'élément fondamental de la machine de guerre allemande. Hitler, en effet, préféra concentrer toute la puissance industrielle de l'Europe en Allemagne. Il transforma son pays en une gigantesque usine, mais l'approvisionnement en matières premières et en hommes de cette immense usine, l'expédition dans toutes les directions des armes et des munitions fabriquées, impliquaient un développement à la même échelle du réseau de communications. Or, en raison du manque de carburants — réservés aux opérations militaires proprement dites — l'armature de ce réseau ne pouvait être que ferroviaire. Et ce fut là la perte du Reich, car s'il est difficile d'interrompre le trafic routier par bombardement, la perturbation radicale du trafic ferroviaire est chose aisée. Les Alliés le comprirent parfaitement et surent en tirer les conséquences logiques. A ce titre — compte tenu de la puissance aérienne alliée — il est curieux de constater que le départ des ouvriers en Allemagne et le pillage de nos usines, loin d'augmenter la force hitlérienne, a contribué indirectement à l'affaiblir.

L'étude des facteurs d'évolution particuliers aux divers modes de transport conduit à les examiner successivement l'un après l'autre.

1° *Transports ferroviaires.*

Sous l'occupation, les chemins de fer français, dont le potentiel avait été entamé dès 1940, eurent à subir, à la fois, les effets des opérations de harcèlement françaises et alliées et ceux des exigences allemandes. Ils furent ainsi très éprouvés. A la fin de l'année 1943, les proportions — par rapport à 1938 — des nombres de locomotives et de wagons-marchandises uti-

lisables étaient tombés respectivement à 63 et 53 %. Au milieu de l'année 1946, on estimait à 200.000 minimum le nombre des wagons encore hors de France.

Les prélèvements allemands en locomotives portèrent essentiellement sur les machines à vapeur du type plutôt ancien. Les locomotives électriques, en effet, ne peuvent être utilisées que sur des lignes électrifiées, ce qui restreint leurs possibilités d'emploi, et les locomotives à vapeur les plus récentes réclament — en raison de leur complexité et de leur délicatesse — un personnel très spécialisé dont la formation est longue.

Par ailleurs, l'usure de l'infrastructure et du matériel épargnés s'accusa. En 1947, — malgré l'état d'avancement de la reconstruction — on pouvait estimer à plus de 2 millions de tonnes les quantités de produits ferreux nécessaires pour combler le retard des travaux d'entretien.

Dès la Libération, les réparations furent activement menées. Les statistiques disponibles à ce sujet illustrent la loi des rendements décroissants. Le rapprochement des résultats cumulés obtenus et des dépenses cumulées de reconstitution et d'équipement est à ce sujet très éloquent.

	1945	1946	1947
Niveau moyen de remise en état en % :	70 à 75 %	85 à 90 %	85 à 95 %
Infrastructure	42 %	60 %	54 %
Locom. à vap.	48 %	50 %	61 %
Wagons-march.			
Dépenses cumulées (a) (en milliards)	26	73	128

(a) Reconstruction + Equipement + Etablissement.

En 1945, la pénurie en matériel de traction constituait le goulot d'étranglement majeur du trafic ferroviaire. On fit un gros effort pour le résorber, et l'importation massive de locomotives américaines facilita la tâche. Dès fin 1945, la situation était partiellement rétablie, mais à ce stade se démasquait le goulot d'étranglement des wagons-marchandises. Fin 1946, les effectifs de wagons-tombereaux et de wagons-plats utilisables étaient en diminution : le matériel soumis à un usage intensif au cours des deux dernières années accusait de la fatigue.

Les données concernant le trafic permettent un certain nombre de remarques.

Du fait de la raréfaction des autres moyens de transport, les

tonnages chargés ont — compte tenu des niveaux de productions et d'importations atteints — augmenté par rapport à 1938 dans la proportion de 30 % pour 1946[21]. On constate également que le parcours moyen par tonne chargée est en nette augmentation. Il est possible qu'une certaine modification de la structure interne des échanges soit une des raisons de cet état de choses.

On peut également mettre en avant une autre raison. Avant la guerre, les marchandises transportées empruntaient souvent la voie ferrée sur la partie principale du parcours et la route sur les parties secondaires. Aujourd'hui, faute de carburants, cette méthode ne peut plus être employée, au moins sur une aussi grande échelle, d'où un allongement sensible des trajets par chemin de fer.

Enfin, avant la guerre, les entrepreneurs, tenant compte des frais de transport, cherchaient à s'approvisionner le moins loin possible de chez eux. Il n'en est certainement plus de même aujourd'hui où les prix de revient importent moins que le fait d'avoir de la marchandise.

En ce qui concerne les transports de service de la S.N.C.F., l'augmentation des parcours moyens est — on le sait — essentiellement provoquée par un changement de structure dû au fait que la répartition géographique des arrivages de charbon destinés à la S.N.C.F. n'est plus la même qu'avant la guerre. Celle-ci reçoit aujourd'hui des combustibles qu'elle doit aller chercher dans les ports, c'est-à-dire à l'extrémité de ses lignes et, pour grouper les charbons de différentes qualités en vue de les mélanger, doit opérer des transferts importants.

Pour répondre à un trafic supérieur à celui de 1938, avec un parc très réduit, les services de la S.N.C.F. n'ont pas hésité à imposer au matériel roulant de très sévères conditions de travail. Dans cet ordre d'idées, on constate que la charge moyenne des wagons a cru d'environ 30 %.

	1938	1946
Indices de la production industrielle	100	79
Indices de la production agricole	100	67
Indices des importations	100	65

21. Le calcul de cette proportion a pour base les indices suivants :

Le nombre des voyageurs transportés a, lui aussi, augmenté. Un grand nombre de Français qui, autrefois, se déplaçaient en automobiles sont devenus, par la force des choses, des clients des chemins de fer. Ces personnes appartiennent évidemment à des classes aisées ont l'habitude de se déplacer plus souvent que les représentants des classes sociales moins favorisées. Leur comportement doit expliquer — en partie — l'accroissement des parcours moyens par voyageur.

Les budgets de la S.N.C.F. enfin n'appellent pas grand commentaire. Il convient seulement de préciser que si le poste « reconstitution et équipement » est financé pour la plus grande part par des avances du Trésor, le financement du poste « établissement » est assuré à la fois par des avances du Trésor, par l'emprunt (pour plus de moitié en 1947) et par les fonds de renouvellement.

2° *Les transports routiers.*

En 1939, le réseau routier français, remarquable par la qualité et l'homogénéité de ses routes nationales, par la densité et le maillage du réseau intérieur départemental et vicinal, pouvait être considéré comme l'un des meilleurs du monde. Au cours de l'occupation, en raison des difficultés d'entretien, le Service des Ponts et Chaussées concentra ses efforts sur les routes principales, qui, de ce fait, se trouvèrent en excellent état au moment du débarquement allié. En 1944, les déplacements des camions militaires, et surtout des chars d'assaut, détruisirent les revêtements épargnés par les bombes, aussi de multiples infiltrations se produisirent-elles pendant l'automne, très pluvieux. Par la suite, le gel hivernal fit des ravages. Fin 1944, on estimait à 4 milliards de francs 1939 la somme nécessaire pour la seule remise en état des routes nationales.

Au début, on se contenta de rapiécer les chaussées à l'aide de gravillons enrobés de liants. On ne put reprendre les méthodes normales d'entretien — c'est-à-dire la confection de tapis superficiels en liants hydrocarbonés — qu'à partir de 1946. Néanmoins, à la fin de l'année 1947, l'importance des chaussées revêtues à neuf atteignait 20 % environ et la reprise des vitesses

d'avant-guerre était redevenue possible sur les voies de grande communication.

La remise en état des routes impliquait, en même temps, le rétablissement des ponts, dont les plus importants avaient été détruits. A la Libération, on estimait à 450.000 tonnes d'acier, 1.100.000 tonnes de ciment, 725.000 m^3 de bois, 7 milliards de francs 1939, les matières premières et la somme nécessaire à la reconstruction des 7.528 ouvrages écroulés. Malgré son ampleur, la tâche fut rapidement menée à bien, et fin 1947 90 % des passages étaient rétablis.

En 1938, l'ensemble du parc était relativement jeune. D'après une enquête effectuée en 1941, 40 % des voitures particulières avaient à cette date moins de 5 ans et 55 % des véhicules utilitaires moins de 10 ans. A la Libération, l'état du matériel était, au contraire, pitoyable : l'âge moyen des véhicules utilitaires dépassait 12 ans, et les pertes totales au cours de la période 1940-1944 pouvaient être chiffrées à environ 900.000 voitures privées, 150.000 camions, 7.500 autocars. La situation s'est, depuis, relativement améliorée grâce à l'apport de matériel en provenance des usines françaises, des U. S. A., de Grande-Bretagne, et des surplus alliés; mais le parc est encore très inférieur à ce qu'il était avant guerre tant en nombre qu'en qualité. De plus, sa composition a beaucoup varié, en particulier l'augmentation considérable des effectifs de camionnettes tient au fait qu'un grand nombre de voitures particulières ont été transformées en voitures utilitaires. Cette transformation a permis de pallier momentanément les effets de la pénurie dans ce domaine aux dépens du rendement, qui s'avère désastreux.

L'approvisionnement en pneumatiques, malgré l'amélioration de la production, laisse encore à désirer.

Enfin, la remise en état des voies de communication, le rajeunissement du parc, ne suffisent pas à assurer la bonne marche des transports routiers. Elle dépend, en effet, pour une bonne part, du ravitaillement en essence et en gas-oil — produits d'importation. Le trafic routier implique donc indirectement de fortes disponibilités en devises, devises qui jusqu'à présent ont fait cruellement défaut à la France. Aussi les restrictions d'essence n'ont-elles jamais pu jusqu'ici être supprimées, et le gouvernement a-t-il dû revenir sur la liberté prématurément accor-

dée au gas-oil. Le plan Marshall permettra sans doute de lever — en partie au moins — cette hypothèque.

La pauvreté de ses moyens — en particulier de ses moyens en carburant — pèse sur le trafic routier. On ne dispose pas de statistiques précises à son sujet. Les nombres que l'on peut obtenir ne sont jamais que de vagues évaluations qu'il faut plutôt regarder comme de simples ordres de grandeur. Ils sont cependant éloquents : en 1938, 51 milliards de voyageurs-kilomètres et 13 milliards de tonnes-kilomètres avaient été transportés par la route; en 1946, le trafic serait tombé à 18 milliards de voyageurs-kilomètres et 10 milliards de tonnes-kilomètres seulement.

3° *Les transports fluviaux.*

Le réseau fluvial français est le plus artificiel d'Europe. Long d'environ 9.600 kilomètres, il est constitué, pour 53 %, de canaux [22].

Au cours des opérations militaires de 1940, il fut très endommagé; mais en janvier 1942 sa remise en état pouvait être considérée comme à peu près terminée. A cette époque, seuls les canaux de la Deule (dans la région de Deulemont), de Basse-Colme et de la Somme (près d'Abbeville), étaient encore interdits à la navigation.

A la fin de l'année 1943, les bombardements se firent à nouveau sentir. Ils furent particulièrement violents sur la Seine et la Loire, les abords de Tergnier et de Creil. De leur côté, les sabotages répartis sur l'ensemble du réseau touchèrent surtout les canaux du Centre, du Nivernais, de l'Oise à l'Aisne, de la Marne au Rhin et le canal de l'Est (aux environs de Nancy). En septembre 1944, la presque totalité des voies navigables de quelque importance était bloquée.

Les travaux de remise en état commencèrent dès la Libération, avec l'aide du génie américain. Au milieu de l'année 1946, la circulation était rétablie sur l'ensemble du réseau, mais il restait encore beaucoup à faire. En effet, la remise en état des barrages et des écluses n'avait fait l'objet que

22. En Allemagne, cette proportion est de l'ordre de 17 %; en Russie, elle est encore inférieure.

de travaux de fortune; la largeur et la hauteur des passes navigables offertes par les ponts provisoires s'avéraient pour la plupart insuffisantes; l'envasement des canaux n'assurait qu'un tirant d'eau trop faible.

Le matériel navigant est, en France, extrêmement varié. Comme il est assez peu connu, il paraît opportun de donner ici quelques indications à son sujet.

Le bateau le plus courant est la péniche. Longue de 38 m. 50 et large de 5 mètres, elle est susceptible, à 1 m. 80 d'enfoncement, de transporter 280 tonnes de marchandises. *Le Berrichon* est un bateau plus petit, dont la longueur est de l'ordre de 28 mètres, la largeur de 2 m. 50, et qui n'excède pas 1 m. 10 de tirant d'eau. Les chalands, en revanche, sont plus imposants, leur tonnage variant de 350 à 1.000 tonnes.

Les modèles récents sont en fer et disposent d'un moteur Diesel.

Avant la guerre, la flotte fluviale française, assez importante, était déjà en mauvais état. Elle comprenait un grand nombre de très vieux bateaux en bois. Seuls les bateaux en fer, assez récents, étaient bien adaptés aux conditions modernes d'exploitation.

A la Libération, les dommages subis par le parc se révélèrent extrêmement graves. Plus de 2.000 bateaux avaient été coulés et les autres réclamaient, pour la plupart, des réparations auxquelles on fit immédiatement face. Là encore, la reconstitution du matériel obéit à la loi des rendements décroissants, comme l'indiquent les nombres suivants :

Renflouements :	
1945	1.550
1946	240
Bateaux réparés :	
1945	2.200
1946	260

Faute de métaux ferreux, il ne fut d'ailleurs pas possible de procéder à des constructions nouvelles. On ne put, d'autre part, obtenir de l'étranger que des accessoires divers.

En définitive, le trafic est encore très réduit par rapport à celui d'avant guerre.

4° *Les transports aériens.*

Avant la guerre, l'aviation marchande française se situait, dans le monde, au troisième rang en ce qui concerne la longueur des lignes exploitées (après les U. S.A. et l'U. R. S. S.), et au cinquième rang en ce qui concerne le trafic (après les U. S. A., l'U. R. S. S., la Grande-Bretagne et le Canada). A la Libération, elle n'existait pratiquement plus, ses installations et son matériel ayant été à peu près totalement détruits. Néanmoins, malgré la pauvreté de ses moyens, elle voulut être présente partout : elle y parvint très rapidement.

Il est inutile de commenter longuement les statistiques fournies en annexe. Elles montrent : d'une part, l'importance de l'effort accompli par Air-France et, d'autre part, à quel point les transports aériens sont maintenant entrés dans les mœurs.

Au point de vue financier, la Société Air-France est soutenue par l'Etat. Grâce à lui, elle a pu reconstituer et uniformiser son parc. Comme presque toutes les compagnies aériennes européennes, elle est en déficit, ainsi que l'indiquent les chiffres suivants, d'ailleurs approximatifs.

	RECETTES D'EXPLOITATION	DÉFICIT D'EXPLOITATION	%
1946............	2.800 millions	700 millions	25 %
1947............	5 500 millions	800 millions	15 %

Et ses pertes réelles doivent même être supérieures aux résultats qui viennent d'être donnés. Il est probable, en effet, qu'elle n'a pas eu à acquitter jusqu'ici les intérêts de sa dette vis-à-vis du Trésor.

La revue *Interavia*, qui publie les renseignements précédents dans son numéro de février 1948, donne également les déficits en dollars, par voyageur transporté, des quatre principales compagnies européennes. Ils sont les suivants (sous certaines réserves) :

K. L. M. (Hollande) .... 0 $
Air-France .... 6 $
B. O. A. (Grande-Bretagne) .... 250 $
B. E. A. (Grande-Bretagne) .... 120 $

Ces résultats, bien qu'intéressants, méritent néanmoins un

certain nombre de critiques. En premier lieu, on n'est nullement certain de la comparabilité des bilans de ces diverses compagnies.

En second lieu, le calcul du déficit, par voyageur, paraît insuffisant. Il serait préférable de le rapporter au voyageur-kilomètre, et éventuellement de tenir compte des vitesses moyennes, du confort, de la sécurité. Il est clair, en effet, qu'à déficits, par voyageur, égaux, les situations de deux compagnies ne sont pas identiques si la première, par exemple, transporte deux fois plus vite et de manière deux fois plus confortable que la seconde. On ne dispose malheureusement pas ici des données nécessaires pour aborder le problème sous cet angle.

Conclusion.

Avant de terminer cette étude, peut-être convient-il de jeter un coup d'œil sur l'avenir immédiat.

A la Libération, le problème le plus urgent était évidemment celui de la reconstruction. Il bénéficia de l'attention générale, et dès 1946 la Commission du plan fixa à la nation des objectifs précis [23]. Aujourd'hui, la remise en état étant en grande partie achevée, on se tourne vers le problème de l'organisation. Aussi certaines mesures ont-elles été prises à ce sujet au cours de ces derniers mois. Dès le 3 septembre 1947, une loi rétablit le Conseil supérieur des transports lui spécifiant de présenter, dans le plus bref délai possible, un projet de coordination et d'harmonisation des divers modes de transport.

Il n'est pas possible à l'heure actuelle de préciser, ne serait-ce que les grandes lignes des solutions qui seront adoptées en France. On se contentera ici de souligner la complexité des problèmes qui se posent.

La coordination a pour but de donner à un ensemble de facteurs le maximum d'efficacité, le maximum de rendement. Les difficultés auxquelles on se heurte sont alors de trois ordres. En premier lieu, il est difficile de ne pas tenir compte des situations acquises. Avant la guerre, par exemple, les mesures prises avantagèrent sans aucun doute la S.N.C.F., et cela pour

23. Premier rapport de la Commission de modernisation des transports intérieurs, commissariat général au Plan, sept. 1946.

des considérations dont beaucoup n'avaient rien à voir avec la notion d'optimum. En second lieu, les commissions sont en partie constituées de spécialistes des divers secteurs, spécialistes qui, par la force des choses, présentent une certaine déformation professionnelle et ont tendance à postuler, par principe, le développement de leurs propres secteurs. A cet égard, on peut rappeler qu'en Allemagne la somme des besoins en matières premières exprimés par les industriels était généraleent deux fois plus forte que les disponibilités totales du Reich. En France, l'optimisme excessif des objectifs définis par le plan Monnet relève du même état d'esprit. En dernier lieu, il convient de ne pas perdre de vue que la détermination technique de l'équilibre optimum est, elle-même, à peu près inextricable. Elle pose, entre autres, la question des prix de revient, et dans ce domaine un exemple suffit à mettre en évidence le type d'obstacle que l'on rencontre : la S.N.C.F. paie directement son infrastructure; la navigation fluviale participe (sans doute de manière insuffisante) à l'entretien des canaux sous forme de taxes; les transports routiers enfin paient indirectement (et peut-être excessivement) l'entretien des routes par le jeu des taxes sur l'essence. L'imprécision des données disponibles laisse le champ libre à toutes les controverses.

ANNEXE STATISTIQUE.

Signes conventionnels :

.... Résultats non parvenus.
— Résultats nuls.
/// Pas de résultats en raison de la nature des choses.

TRANSPORTS FERROVIAIRES.

1° *Installations fixes.*

Situation en 1939.

Voies principales	62.000 km.
Voies secondaires	21.000 km.
Passages inférieurs	33.800
Passages supérieurs	7.400
Passages à niveau	35.000

Destructions et reconstruction.

	DESTRUCTIONS A LA LIBÉRATION	RECONSTRUCTION		
		Fin 1945	Fin 1946	Mi-1947
Voies (en km.)	4.870	3.437	4.467	4.536 (fin mars)
Appareils de voie	14.040	9.549	11.833	11.954 (fin mars)
Ponts-rail	2.603	2.296	2.460	2.474 (fin avril)
Souterrains	70	45	59	63 (fin avril)
Postes importants de signalisation	688	469	608	610 (fin avril)
Bâtiments (surface en 1.000 m2)	4.350	3.245	3.609	3.806 (fin juin)

2° *Matériel roulant.*

Situation depuis 1938.

EFFECTIFS UTILISABLES	Fin 1938	Fin 1944	Fin 1945	Fin 1946
Locomotives à vapeur	12.623	5.824	8.654	9.826
Locomotives électriques	614	496	588	632
Automotrices électriques et autorails	....	476	629	701
Voitures voyageurs	....	8.700	11 200	13.200
Fourgons	....	1.900	3.200	3.700
Wagons couverts	172.000	45.800	96.400	105 400
Wagons tombereaux	156.000	65.800	116.100	115.500
Wagons plats	69.000	41.500	56.700	53.000

3° *Trafic.*

Situation depuis 1938.

	1938	1944	1945	1946
TRAFIC COMMERCIAL				
Tonnes chargées (en millions)	133	42	69	126
Tonnes-kilomètre (en milliards)	27	9	18	32
Chargement moyen (tonnes-wagon) ...	9	...	...	11.9
Parcours moyen de la tonne (kms)	200	215	260	255
Voyageurs transportés (en millions) ..	540	448	596	696
Voyageurs-kilomètre (en milliards) ...	22	20	26	31
Parcours moyen d'un voyag. (km.) ...	41	44	44	44
TRAFIC DE SERVICE				
Tonnes chargées (en millions)	20,7	...	19,3	27,1
Tonnes-kilomètre (en milliards)	3,0	...	3.2	4,0
Parcours moyen de la tonne (km.) ...	145	...	166	148 (a)

(1) Ce niveau n'a pu être maintenu. En 1947 le parcours moyen passe à 171 km.

4° *Budget S.N.C.F.*

	1938	1945	1946
Dépenses **(en millions)**			
Reconstruction et équipement	///	18.954	43.262
Etablissement	1.048	729	4.155
Approvisionnements (var. an.)	+ 607	+ 2.310	+ 5.093
Exploitation	18.108	81.836	105.045
Charges d'emprunts (assurés par l'état).	5.100	4.128	4.430
Recettes **(en millions)**			
Exploitation	15.565	36.051	103.708

Le poste « Reconstitution et Equipement » comprend *exclusivement* les dépenses de reconstruction, d'équipement, de reconstitution de stocks destinés à pallier les pertes subies *du fait de la guerre*. Le poste « Etablissement », au contraire, comprend les dépenses d'entretien et d'équipement *non consécutives* aux opérations de guerre.

TRANSPORTS ROUTIERS.

1° *Installations fixes.*

Situation en 1939.

Routes nationales	80.000 km.
Routes départementales	5.600 km.
Chemins de grande communication..............	166.700 km.
Chemins vicinaux	378.000 km.

Destructions et reconstruction.

Ouvrages d'art détruits en 1940..........................	2.500
Ouvrages d'art construits début 1944 :	
en définitif	2.000
en provisoire	500
Ouvrages d'art détruits à la Libération..................	7.528
Passages rétablis fin 1947 (compte non tenu des pertes par inondation) :	
Bacs en service..	105
Ponts et passerelles en provisoire....................	4.064
Ponts et passerelles en définitif.......................	2.339
Passages en construction fin 1947 :	
Ponts et passerelles en provisoire.....................	24
Ponts et passerelles en définitif	497

2° *Matériel roulant.*

Situation depuis 1938.

	1938	Fin 1946
Voitures de tourisme	1.818.000	860.000
Camionnettes (moins de 2 tonnes)	192.000	420.000 (a)
Camions (de 2 à 5 tonnes)	129.000	
Camions (de 5 à 10 tonnes)	105.000	220.000
Camions (plus de 10 tonnes)	11.000	
Autocars	14 000	10.000

(a) Dont 330.000 sur pneus tourisme.

TRANSPORTS FLUVIAUX.

1° *Installations fixes.*

Situation en 1939.

Réseau fréquenté par la navigation fluviale :

Fleuves et rivières	4.535 km.
Canaux	5.089 km.

Destruction de 1940.

Voies navigables inutilisables	5.200 km.

Destructions au cours de l'occupation.

Points d'interruption de la navigation fluviale :

Octobre 1943	10
Décembre 1943	22
Mai 1944	30
Juillet 1944	58
Août 1944	96

Destructions à la Libération.

Voies navigables inutilisables	8.250 km.
Ouvrages d'art obstruant les voies d'eau	1.531

dont :

Ecluses détruites	233
Barrages détruits	43
Ponts et canaux détruits	11

2° *Matériel navigant.*

Situation depuis 1939.

	1939	1945 Fin janvier	1945 Fin décemb	1946 Fin décemb
a) *Parc public (sauf Rhône, Midi, Ouest)*				
Chalands	...	428	491	493
dont citernes	...	76	87	89
Péniches	...	6.230	6.961	7.065
dont citernes	...	250	284	380
Petits bateaux	...	467	546	565
dont citernes	...	6	2	4
b) *Rhône, Midi, Ouest :*				
Bateaux ordinaires	...	...	...	585 (a)
Citernes	...	...	...	102 (b)
c) *Parc privé :*				
Bateaux ordinaires	...	...	...	980
Citernes	...	...	...	144
Parc total	12.000	...	...	9.934
Remorqueurs	600	...	...	292
d) *Rhin et Danube :*				
Remorqueurs	380	...	...	90
Bateaux et citernes	100	...	...	27

(a) Dont 165 affectés à des transports privés.
(b) Dont 8 affectés à des transports privés.

3° *Trafic.*

Situation depuis 1938.

	1938	1944	1945	1946
Tonnes embarquées (en millions)	45,0	12,8	15,2	24,9
Tonnes-kilomètre (en millions)	8.260	1.600	2.620	...
Parcours moyen d'une tonne (en km.)	184	125	172	...

TRANSPORTS MARITIMES [24]

1° *Installations fixes.*

Situation depuis 1939.

	1939	Libération	1er janvier 1946	1er janvier 1947
Longueurs des quais (en km.)	146	60	88	98
Postes à quai utilisables	980	295	628	760
Surfaces couvertes (en 1.000 m2)	1.356	450	663	...
Engins de levage	2.138	360	727	...
Epaves à renflouer	///	1.946	983	...

24. Bien que les transports maritimes fassent l'objet d'une étude spéciale on a introduit ici, pour des raisons d'homogénéité, des résultats statistiques les concernant.

2° *Matériel navigant.*

Situation depuis 1939.

En service au :	Nav. de passag.		Pétroliers		Autre cargos		Total (a)	
	Libre	Jauge (1.000 t.)	Libre	Jauge (1.000 t.)	Libre	Jauge (1.000 t.)	Libre	Jauge (1.000 t.)
1er septembre 1939.	146	1.156	72	323	452	1.245	670	2.734
Libération	40	365	17	163	149	350	206	818
1er août 1946	47	455	32	162	234	649	313	1.265
1er janvier 1947 ..	49	421	41	176	254	859	374	1.457

(a) Non compris les remorqueurs et bâtiments de service.

(Origine des navires en service (au 1er janv. 1948).

	Paquebots	Pétroliers	Autres cargos	Total
Survivants de la flotte ancienne	41	17	146	204
Récupérés en France et à l'étranger ..	9	12	26	47
Construits à l'étranger	—	1	34	35
Achetés à l'étranger	3	13	119	135
Livrés par l'Allemagne	—	—	4	4
Divers	—	3	36	39

Répartition de la flotte par âge (au 1er janv. 1948).

	Paquebots	Pétroliers	Autres cargos	Total
Plus de 30 ans	15 %	1 %	10 %	10 %
De 25 à 30 ans	20 %	7 %	24 %	20 %
De 20 à 25 ans	26 %	1 %	5 %	11 %
De 15 à 20 ans	24 %	20 %	6 %	14 %
De 10 à 15 ans	3 %	17 %	6 %	7 %
De 5 à 10 ans	7 %	11 %	9 %	9 %
Moins de 5 ans	5 %	43 %	40 %	29 %

Répartition de la flotte par tonnage (au 1er janv. 1948).

	Paquebots	Pétroliers	Autres cargos	Total
Plus de 10.000 tonneaux	50 %	34 %	—	22 %
De 7.000 à 9.999 tonneaux	32 %	47 %	15 %	26 %
De 4.000 à 6.999 tonneaux	12 %	10 %	34 %	23 %
De 1.500 à 3.999 tonneaux	6 %	5 %	42 %	24 %
De 500 à 1.499 tonneaux	—	3 %	% 9	3 %
De 100 à 499 tonneaux	—	1 %	3 %	2 %

Transports aériens.

1° *Installations fixes.*

Situation en 1939.

Aérodromes privés	66
Aérodromes communaux	38
Aérodromes départementaux	3
Aérodromes militaires	70
Aérodromes civils d'Etat	46
Total	223

Au cours de l'occupation, de nombreux aérodromes furent installés par les Allemands.

Destructions à la Libération.

Aérodromes inutilisables	450
Bâtiments d'aérodromes et casernements (en surface)	3.450.000 m², soit 80 %
Bâtiments des établissements techniques	150.000 m², soit 75 %
Bâtiments des sociétés nationales d'industries aéronautiques	400.000 m², soit 75 %
Bâtiments d'administration	2.000 m², soit 5 %

Reconstruction depuis la Libération.

1945 :

Aérodromes utilisables	300
Pistes construites ou remises en état	500.000 m²
Bâtiments réparés	270.000 m²
Bâtiments provisoires	250.000 m²

1946 :

Pistes nouvelles	600.000 m²
Bâtiments mis en service	200.000 m²
Hangars	400.000 m²

2° *Matériel volant.*

Situation depuis 1938.

SOCIÉTÉS	1938	1946
Air-France	87	170
Autres	38	101

Air-France : Types d'appareils en service.

TYPES	1946
A. A. C. 1 (Junker 52)	51
Bloch 161	10
Catalina	3
Caudron C. 449	22
Douglas D. C. 3	29
Douglas D. C. 4	15
Lockheed C. 60 et 18	9
Lockheed Constellation	4
Nord 1.100	—
SO 30 R	—
SO 94	—
Laté 631	—
Divers	27

3° *Trafic d'Air-France.*

Situation depuis 1938.

	1938	1945	1946
Voyageurs payants (en milliers)	91.2	110.7	284.7
Voyageurs-kilomètre (en millions)	66.2	114.0	323.0
Parcours moyen d'un voyageur (en km.)	725	1.030	1.135
Poste (en tonnes)	882	3.506	5.087
Fret (en tonnes)	1.368	939	4,195
Tonnes-kilomètre (en milliers) (poste + fret)	2.090	4.437	10.060
Parcours moyen d'une tonne (en km.)	935	990	1.080
Kilomètres parcourus (en milliers)	10.627	13.275	23.650
Longueur du réseau (en km.)	42.640	...	152.985

Jean Mothes.

LA MARINE MARCHANDE ET LES PORTS

de 1939 à 1947

SOMMAIRE : *Conjoncture maritime dans le monde à la suite de la guerre. — La flotte de commerce française durant les hostilités. — Sa reconstitution et son exploitation depuis 1945. — Situation générale de la Marine marchande française en 1947.*

Toutes les marines marchandes engagées dans la guerre de 1939 à 1945 ont subi d'importants dommages. Pourtant, par contraste avec la situation en 1918, les hostilités, lorsqu'elles prirent fin, ont laissé une disponibilité de tonnage largement accrue par rapport à 1939, cet excédent traduisant l'immense effort de construction des Etats-Unis à partir de 1942. Forte de 69,5 millions de tonneaux en 1939 — chiffre déjà supérieur de 1,6 million à celui de 1938 en dépit d'un trafic demeuré stable depuis deux ans —, la marine marchande mondiale en comptait alors 74 millions, dont 40 millions pour les seuls Etats-Unis contre 9 millions à la veille du conflit.

Un problème de réadaptation à l'économie de paix se trouvait ainsi posé sur le plan international. Et la solution s'en avérait d'autant plus délicate que la guerre, d'autre part, avait détruit l'équilibre des grands courants traditionnels d'échanges. Progressivement, néanmoins, diverses circonstances sont venues favoriser une première remise en ordre.

D'une manière générale, d'abord, l'année 1946 — et c'en est là le trait dominant — a été une période de retour à l'exploitation commerciale. Dans la plupart des pays à forte industrie maritime, les réquisitions ont été levées pour faire place progressivement à une reprise plus ou moins complète de la libre gestion.

D'autre part, une importante demande de tonnage s'est manifestée sur le marché international. Le canal de Suez atteint désormais la moyenne du transit normal et la navigation, dès fin 1946, était de nouveau très active entre l'Amérique et l'Afrique du Nord, d'une part, et l'Europe, d'autre part.

Sans doute, la navigation maritime n'est-elle pas sans présenter encore nombre d'anomalies. On constate un déséquilibre entre les chargements de sortie et de retour en raison de la faiblesse des exportations européennes. Le coût d'exploitation, d'autre part, n'a pas subi seulement l'incidence de ce déséquilibre: le séjour des navires dans les ports se prolonge du fait des destructions, de l'insuffisance des moyens de chargement et de la durée des réparations, et, d'une manière générale, tous les postes de dépenses sont en forte augmentation. On s'accorde à reconnaître que, sous l'influence de ces divers facteurs, le coût intrinsèque de la navigation a largement dépassé, en 1946, le double de ce qu'il était avant la guerre.

Mais les frets ont tenu compte de cette hausse. A la fin de 1946, on évaluait le niveau des taux d'affrètement au voyage en moyenne à 300 % de celui de 1939 et le niveau des affrètements à temps à 250 %. De telle sorte qu'en définitive, la gestion est demeurée bénéficiaire.

La renaissance d'activité de la marine marchande française, sous réserve des conditions qui lui sont propres, s'inscrit dans ce cadre d'ensemble.

Les destructions causées par les hostilités, cependant, ont atteint notre flotte d'une façon exceptionnelle. Celle-ci, d'autre part, à l'inverse de ses concurrents étrangers, n'a pas encore retrouvé son statut normal de liberté, et nous aurons à souligner l'importance des problèmes que cette prolongation, en ce qui la concerne, des mesures d'autorités intervenues en 1939 tient en suspens du point de vue de sa reconstitution et du rétablissement de son activité.

I

1939 A 1944.

Le « Lloyd's Register » attribuait à la flotte de commerce française, au 30 juin 1939, une jauge brute totale de 2 millions 952.000 tonneaux pour 1.282 navires de 100 tonneaux et plus,

l'âge moyen des navires atteignant déjà à cette date les trois quarts de leur durée d'utilisation.

Une statistique ne s'appliquant qu'aux navires de commerce proprement dits donne la répartition ci-après par catégories d'unités :

Paquebots	93
Paquebots-mixtes	63
Cargos	412
Navires-fruitiers	27
Navires-citernes	66
Autres types	55

Les événements de juin 1940, succédant à la première phase active des hostilités, ont bouleversé profondément la consistance de cette flotte, brisée dès lors en plusieurs tronçons :

— pour une part, le tonnage français se réfugia hors de la métropole : environ 600.000 tonneaux en Grande-Bretagne et dans les Dominions, 250.000 tonneaux en Amérique du Nord et du Sud;

— d'autres navires se trouvèrent bloqués en Asie;

— 280.000 tonneaux environ furent capturés ou requis par les Allemands.

Au nombre des navires échappant au service de l'ennemi, mais dont la France avait perdu le contrôle, certains ont conservé leurs équipages et le pavillon national, d'autres ont navigué sous pavillon anglais ou neutre, les uns n'ont pas quitté les convois interalliés, d'autres ont été affectés aux transports de troupes ou ont servi comme auxiliaires de combat, certains, enfin, sont demeurés immobilisés dans les ports, en particulier aux Antilles.

De son côté, le tonnage maintenu à la disposition de la métropole s'est amenuisé de mois en mois jusqu'à ne plus représenter à la fin de 1941 que 1.500.000 tonneaux. Dans les limites que stipulaient les Conventions d'Armistice et dans la mesure où l'autorisait le blocus britannique, ce tonnage a continué à relier nos ports de la Méditerranée à l'Afrique du Nord et à certains territoires d'outre-mer. Encore le potentiel d'activité de ces

navires a-t-il subi rapidement l'incidence de la pénurie des approvisionnements en combustibles et de la raréfaction des matières indispensables à l'entretien.

Le débarquement des Alliés au mois de novembre 1942 et les mesures de représailles qui s'ensuivirent sont venus brusquement éliminer la quasi-totalité des quelque 600.000 tonneaux qui, dans ces conditions précaires, restaient encore sous notre pavillon.

La Libération, en juillet-août 1944, ne devait nous rendre qu'une marine marchande détruite ou rendue provisoirement indisponible à concurrence de plus des deux tiers — de l'ordre de 850.000 tonneaux pour moins de 200 navires, dont :

33 paquebots	351.000 tonneaux
133 cargos	392.000 tonneaux
18 navires pétroliers	102.700 tonneaux [1]

Il est aisé de comprendre les raisons de cette ampleur exceptionnelle de dommages, dont on ne retrouve d'analogue dans aucune autre branche de l'économie. Le bilan, pour les pertes, du moins, que l'on doit aujourd'hui considérer comme totales et définitives, s'établit à 396 navires représentant 1 million 615.000 tonneaux.

Dès 1943, au surplus, plusieurs de nos grands ports, transformés par les Allemands en abris pour sous-marins, avaient commencé à être l'objet de bombardements, dont l'intensité depuis lors ne cessa de s'amplifier.

Beaucoup plus graves encore, en ce qui concerne nos installations maritimes, ont été les destructions des derniers événements de guerre, celles surtout que l'ennemi consomma au moment de sa retraite, dans le même temps qu'il minait les passes et organisait de multiples barrages d'épaves, tels ceux de la Gironde en amont de Bordeaux, de la Loire entre Saint-Nazaire et Nantes, de la Seine en aval de Rouen, de la rade de La Pallice.

1. Statistique publiée par le Gouvernement provisoire d'Alger et de Londres à la date du 15 juillet 1944.

La situation, au lendemain du dégagement des côtes, s'avérait critique :

— 2.120 épaves bloquaient les bassins, les quais et les approches des ports;

— les quais étaient démolis sur 60 % de leur longueur;

— près des quatre cinquièmes de l'outillage étaient anéantis ou rendus inutilisables, 70 % des hangars, d'innombrables phares et appareils d'éclairage.

On n'aurait, d'autre part, qu'une idée incomplète de l'étendue des dommages si l'on omettait de mentionner les dégâts considérables enregistrés par les chantiers de construction localisés dans les ports ou à leurs abords immédiats. La capacité de production des chantiers français, à la fin d'août 1944, ne dépassait plus 20 % de celle de 1938.

***

L'amenuisement progressif du tonnage susceptible d'être utilisé par la métropole et le bouleversement de ses conditions d'exploitation — il est à peine besoin de l'indiquer — ont transformé dans sa structure, avant d'y porter une atteinte profonde, l'activité commerciale française par la voie de mer.

On sait que la France, avant la guerre, se classait au quatrième rang des puissances dans le commerce international, après les Etats-Unis, l'Angleterre et l'Allemagne, et très près de ce dernier pays. Nos ports faisaient face à un trafic annuel de marchandises voisin de 50 millions de tonnes métriques, soit environ la moitié de nos échanges extérieurs, et le mouvement des navires y était intense non seulement en raison de l'importance de ce trafic, mais aussi du fait des escales de grands paquebots favorisées par l'attrait de nos côtes au débouché de l'Europe vers l'Océan. Les chiffres ci-dessous résument cette activité :

	1937	1938
	—	—
Nombre de navires entrés	86.348	78.479
Jauge nette des entrées (en tonnes)	72.910.000	70.133.000
Trafic total (importations et exportations) (en tonnes métriques)	52.699.000	48.733.000

La participation du pavillon français à cet ensemble de transports était importante et, depuis plusieurs années, relativement stable en dépit des fluctuations du tonnage national et des variations de notre économie : 41,66 % en 1929, 42,99 % en 1935, 41,90 % en 1937, 43,07 % en 1938. Les principaux points d'appui de notre pavillon étaient, alors, les échanges avec nos territoires d'outre-mer. C'est ainsi que nous transportions en 1938 sous notre pavillon 96,65 % du trafic impérial à l'importation et 69,70 % à l'exportation.

L'activité de nos ports, pour la période postérieure à 1940, ne peut pas être suivie à l'aide de statistiques.

La zone Mer du Nord-Manche-Atlantique, du fait des stipulations de l'Armistice, était totalement interdite, une faible navigation étant seule maintenue, au départ de cette zone, pour la desserte des îles côtières.

En Méditerranée, les échanges ont repris progressivement avec l'Afrique du Nord et nos possessions d'outre-mer, mais strictement limités aux besoins vitaux du ravitaillement et dans les conditions précaires que nous avons précisées, jusqu'au jour où les mesures prises par les Allemands à la suite du débarquement de 1942 vinrent les réduire à peu près à néant.

***

Le 2 septembre 1939, à quelques rares exceptions près, tous les navires de plus de 500 tonnes de portée en lourd que la marine militaire n'utilisait pas directement ont été affrétés par l'Administration centrale de la Marine marchande, l'une des directions de cette administration — la Direction des Transports maritimes — recevant mission d'en diriger l'exploitation. Mais, dans l'impossibilité où elle se trouvait d'assumer elle-même la gestion de la flotte ainsi requise, celle-ci a fait immédiatement appel au concours de l'organisation technique et commerciale dont les armateurs étaient en mesure de lui assurer les services.

Un contrat amiable de réquisition et un contrat de gérance avaient été mis à l'étude, dès avant la guerre, dans le cadre de la loi générale du 11 juillet 1938. Ces deux accords fondamentaux, la Charte-Partie d'affrètement et le contrat de gérance-

type, ont, après de longues négociations, été signés en septembre 1940 avec le Comité central des armateurs de France.

On peut résumer comme il suit l'économie du régime institué par ces documents, dont les dispositions, sous réserve des adaptations nécessaires, devaient, d'ailleurs, prévaloir également pour les bâtiments utilisés par la marine de guerre :

— d'une part, les navires sont mis à la disposition de l'Etat qui, par l'intermédiaire de la Direction des Transports maritimes, en décide les voyages et fixe les chargements et les frets, l'armateur recevant en contrepartie une indemnité forfaitaire mensuelle dite « d'affrètement », calculée d'après la catégorie de chaque unité et l'importance de son tonnage et variable, pour la partie autre que celle correspondant aux charges de capital et à l'amortissement, en fonction des circonstances économiques;

— l'armement, de son côté, assure, au nom et suivant les instructions de la Direction des Transports maritimes, la gérance des navires, le versement d'une somme égale à 4 % des recettes encaissées pour le compte de l'Etat couvrant les dépenses que comporte cette gérance [2];

— enfin, ce dernier s'engage, en cas de perte du navire, soit à fournir un navire équivalent, soit à payer une indemnité permettant la construction d'un tel navire; l'armement participe de son côté à la reconstitution du tonnage en faisant apport du montant cumulé des amortissements afférents aux navires perdus et, le cas échéant, d'une soulte correspondant à l'amélioration du navire de remplacement par rapport à l'unité détruite; il s'agit là, en somme, d'une modalité contractuelle d'application du principe de la réparation des dommages de guerre.

Les conditions de la gérance d'un certain nombre de navires qui, appartenant à l'Etat ou dépendant de lui, avaient été remis aux armateurs pour être armés, entretenus et exploités par eux, la question des navires immobilisés et celle des navires retenus hors du contrôle de leurs propriétaires ont posé, par

2. Pour les navires spécialisés dans le transport des cargaisons complètes, l'Etat rembourse les frais de consignation.

la suite, d'importants problèmes. Ceux-ci ont donné lieu à la conclusion d'accords particuliers ou d'avenants aux conventions de base, au fur et à mesure que la guerre se prolongeait.

Ces dispositions, dont la mise en œuvre a permis tout au long des hostilités une collaboration efficace entre l'Etat et les armateurs, se sont accompagnées de la réquisition des marins et des entreprises de navigation.

Sur un effectif de 73.000 inscrits maritimes, la marine de commerce en employait, en 1939, plus de 30.000, parmi lesquels les états-majors du pont et de la machine représentaient environ le quart.

Les diverses phases de la guerre ont réservé à ce personnel les fortunes les plus diverses, les répartissant au hasard entre la vie dure de la navigation menacée à tous moments par le danger aérien et sous-marin ou le chômage démoralisant lorsque les Allemands, d'abord dans les ports de la mer du Nord, de la Manche et de l'Océan, puis en Méditerranée, débarquèrent les équipages.

Dès le début de 1943, les armateurs, soucieux de conserver à la marine marchande les effectifs qui lui seraient nécessaires le jour de sa reconstitution et d'aider les marins en chômage, ont pris l'initiative d'établir, avec le concours de l'Etat, une « liste de réserve » permettant à chaque entreprise de veiller sur le sort des principaux éléments de son personnel navigant inemployé : un roulement était institué sur les navires maintenus en activité, garantissant du travail au plus grand nombre de marins possible, dans le même temps que devait être conservé à bord des unités immobilisées un noyau d'équipage assez fort pour assurer l'entretien du matériel[3]. Parallèlement, l'Administration, tirant argument de ce que la flotte était réquisitionnée, avait fait assimiler, pour leur éviter le service du travail obligatoire, les marins aux fonctionnaires.

3. Des dispositions ayant le même objet ont été appliquées aux équipages des navires au service des Alliés, versés dans la « réserve générale » des marines interalliés constituée à Londres et à New-York. Le marin non embarqué était tenu de se présenter une fois par semaine au dépôt dont il dépendait et y recevait un salaire d'attente.

II

1945 ET 1946.

Les gouvernements alliés qui, durant la guerre, avaient, comme en France, appliqué la réquisition, avaient, en outre, groupé leurs flottes au sein d'une organisation commune, l' « United Maritime Authority », mais décidé que le maintien de cette organisation, destinée à éviter les compétitions abusives entre pavillons en raison des dates différentes de libération pour chacun d'eux, ne dépasserait pas, en tout état de cause, de plus de six mois la cessation des opérations militaires contre le Japon. Cette échéance a été respectée et, le 2 mars 1946, les nations soumises à l'U. M. A. ont repris le contrôle de leur marine marchande. Partout, les réquisitions, nous l'avons dit, ont été levées. Aux Etats-Unis et en Suède, l'abrogation a été pure et simple. D'autres nations, comme la Grande-Bretagne, le Danemark et la Norvège, ont institué un régime de contrôle souple et transitoire, souvent limité à certaines catégories de navires.

Arguant des mesures ainsi intervenues à l'étranger, l'armement français a aussitôt insisté sur l'intérêt que présenterait également pour notre pavillon un retour à la liberté commerciale. Il proposait en même temps, pour la période durant laquelle le trafic demeurera encore inévitablement tributaire de restrictions exceptionnelles, les modalités d'une réglementation provisoire, s'inspirant des dispositions mises en vigueur dans le Royaume-Uni, en vertu desquelles, l'initiative et la responsabilité étant désormais rendues à la profession, des « Conférences d'armateurs » ont mission d'exécuter sous contrôle de l'Etat les programmes de transport de celui-ci. Les pouvoirs publics, malheureusement, ont lié la déréquisition à l'établissement d'un statut de la marine marchande.

C'est ainsi que, plus de deux ans et demi après la fin des hostilités, la flotte de commerce française continue à être sou-

mise au régime qui avait été créé pour l'état de guerre et eût dû normalement prendre fin avec celle-ci. Un tel état de choses apparaît en soi paradoxal. Le moins qu'on puisse en dire, du point de vue des réalités, est qu'il isole dangereusement l'armement national à l'heure même où d'autres pavillons — les plus nombreux et les plus importants — ont déjà commencé à reprendre leur place sur les trafics qu'ils assuraient avant 1939.

L'armateur, aujourd'hui encore, demeure le simple gérant de ses navires. Les mouvements de ceux-ci, leur chargement, les frets, lui sont imposés, dans le même temps, nous le verrons, qu'il reste privé — la réquisition des marins étant également maintenue — de la possibilité de recruter librement les équipages. Autant de sujétions exclusives de l'initiative et de la souplesse d'exploitation que requiert toute lutte sur le plan de la concurrence internationale.

Les conséquences ne sont pas moins sérieuses du point de vue financier. Sans doute, les indemnités d'affrètement prévues par la Charte-Partie ont-elles été révisées, en dernier lieu, à la date du 1er juillet 1947. Mais chaque révision, étant donné l'écart sans cesse croissant entre les indices officiels et les prix, ne fait qu'accentuer l'insuffisance du forfait alloué par rapport aux dépenses qu'il a pour objet de couvrir. En tout état de cause, il n'y a là, par principe, aucune source de profit pour l'armement, alors que celui-ci encaisse pour le compte du Trésor des frets avantageux. Les entreprises se voient ainsi privées de recettes dont bénéficient leurs concurrents et qui leur donneront demain les armes nécessaires pour affermir leur prédominance.

De telles constatations, sans même qu'il y ait à parler ici de l'inquiétude née du projet déposé par le gouvernement au début de 1947 et tendant à une nationalisation partielle de la marine marchande, sont assez graves — ce que nous avons à dire maintenant de l'évolution de notre reconstitution maritime depuis 1945 le fera ressortir — pour qu'il soit permis d'espérer que le terme du 1er mars 1948 inscrit dans la loi du 28 février 1947 ne sera pas, de nouveau, prorogé.

*
* *

Les remises en état, en ce qui concerne les ports, ont commencé à Cherbourg dès le courant de juillet 1944, sous l'autorité des armées alliées. Peu à peu, les services maritimes des ponts et chaussées ont repris la tâche en main, pour la poursuivre ensuite, ainsi qu'il était normal, en liaison avec les conseils d'administration des ports autonomes et les chambres de commerce.

Les travaux — déminage, nettoyage des bassins et des passes, reconstruction d'une grande partie des quais et de l'outillage — ont été aussitôt poussés avec une exceptionnelle célérité. Et le résultat, dont il serait superflu de souligner la somme de ténacité et de recherches qu'il représente, a été remarquable, puisque, dès décembre 1946, la capacité de déchargement de l'ensemble des installations autorisait à nouveau un trafic comparable à celui de 1938.

Toutes les ressources auxquelles il était possible de faire appel ont, de même, été mises en œuvre en vue de redresser la situation de la flotte. Toutefois, la tâche dans ce domaine ne pouvait être que de beaucoup plus longue haleine.

Les unités coulées ou sabordées ont été renflouées et mises en réparation, dans le même temps que l'exécution des commandes placées en France et à l'étranger était poussée activement. Simultanément, étant donné l'urgence qui s'attachait à une augmentation rapide de nos disponibilités et malgré le caractère onéreux d'une telle solution, le gouvernement a recherché l'acquisition de navires d'occasion à l'étranger.

Le tableau ci-après indique les éléments de tonnage incorporés à ces divers titres à la fin de 1946, compte tenu d'un faible tonnage provenant d'Allemagne :

= navires renfloués et remis en service	39	146.731 tonneaux
= navires neufs :		
— construits en France		6.339 tonneaux
— construits à l'étranger	7	26.181 tonneaux
= navires d'occasion achetés à l'étranger [4]	109	459.557 tonneaux
= navires livrés par l'Allemagne	3	6.038 tonneaux

4. L'achat, aux Etats-Unis, de 75 « Liberty-Ships » a donné lieu à des controverses. D'aucuns additionnent leur tonnage à celui que nous avions à la veille de l'accord de Washington. D'autres les classent à part, en faisant observer que leur achat n'a été justifié que par l'économie de devises à attendre sur le montant des frets que la France aurait dû payer à l'étranger pendant la période tran-

Au total, l'effort ainsi poursuivi — son importance mérite également de retenir l'attention — avait, à la même date, déjà rétabli notre flotte marchande à 374 navires, représentant 1 million 456.728 tonneaux, soit sensiblement la moitié du tonnage de 1935[5].

Il s'agit aujourd'hui de mener à bien l'œuvre entreprise, c'est-à-dire, pour le moins, de remplacer les navires perdus et de renouveler à brève échéance au minimum 300.000 tonneaux, qui sont, comme l'on dit, « à bout de bord » par suite d'une vétusté qu'a hâtée le service intensif durant les hostilités.

Le problème est complexe. Il met en jeu divers facteurs qui s'enchevêtrent les uns les autres, en premier lieu un facteur technique, celui, sans doute, dont la mise au point est la plus avancée[6]. Renonçant à une pratique qui consistait jusqu'alors à donner presque à chaque navire ses caractéristiques propres, les armateurs, dès avant la Libération, s'étaient mis d'accord sur des prototypes de navires susceptibles de permettre une construction en série avec les avantages que celle-ci comporte. Le programme ayant ainsi été dressé, il ne restait plus, le moment venu, qu'à en assurer la réalisation. Celle-ci, cependant, n'a pas été et vraisemblablement ne sera pas encore sans se heurter à de sérieuses complications, du fait de la difficulté de placer les commandes. A la fin de l'année 1946, celles-ci portaient sur environ 800.000 tonneaux.

Aux conditions de la Charte-Partie, dont nous avons précisé les principes, le financement de cette reconstitution dépend, par ailleurs, à la fois de l'Etat et des armateurs sinistrés. Or,

sitoire où ils pourront efficacement être utilisés. Certains, enfin, contestent que l'opération fût justifiée même du point de vue financier et monétaire. L'avenir dira si cette opération était opportune. Il faut, du moins, reconnaître qu'elle a permis de montrer notre pavillon et d'embarquer 3.000 marins.

5. Les constructions de navires ont permis d'importantes mises en service au cours de l'année 1947. La situation à la fin de novembre, compte tenu de ces apports nouveaux, fait ressortir les chiffres suivants :

constructions en France .... 35.000 tonneaux
constructions à l'étranger .... 89.000 tonneaux

Au total, la flotte utilisable à cette même date correspond à environ 1 million 800.000 tonneaux.

6. Un autre facteur, celui-là d'ordre commercial, est également essentiel, tant il est d'évidence que notre flotte devra être reconstituée à la mesure du trafic de demain. Nous évoquerons plus loin ce problème des perspectives d'avenir de notre activité maritime.

il s'en faut que le dispositif prévu soit prêt à fonctionner. Le régime des dommages maritimes de guerre est régi par le contrat même de réquisition, mais ses modalités d'application essentielles restent à définir[7].

*
* *

La navigation commerciale n'a réellement retrouvé quelque ampleur que dans le courant de l'année 1945. La progression, dès lors, a été rapide ainsi que le montrent les statistiques, de nouveau publiées par le ministère des Travaux publics et des Transports :

	1945	1946
	—	—
Nombre de navires entrés	23.481	49.579
Jauge nette des entrées (en tonnes)	9.842.616	24.954.778
Trafic total des importations et exportations (en tonnes métriques)	12.007.424	28.935.269

Ces chiffres, lorsqu'on les rapproche de ceux d'avant guerre, font ressortir une forte régression de la jauge des navires entrés, celle-ci ne dépassant pas 14 % en 1945 et 35 % en 1946 de ce qu'elle était en 1938. Ceci s'explique du fait que la fréquence des escales de paquebots de gros tonnage, comme nous l'avons dit, entrait pour une large part dans le décompte d'avant guerre, alors que les hostilités ont éliminé un grand nombre de ces unités et que les bâtiments survivants sont loin encore d'avoir été tous remis en service.

Le trafic, par contre, s'est nettement redressé en 1946, année au cours de laquelle il est passé de 24 % — chiffre de 1945 — à 59 % de celui de 1938. Mais il s'agit là d'une recrudescence des importations, dont le volume, après avoir représenté, en 1945, 21 % de celui d'avant guerre, s'établissait à 68 % à fin 1946. Les exportations limitées par l'appauvrissement de notre économie demeurent encore à un niveau très bas : 6 % des échanges de 1938 en 1945 et 33 % en 1946, soit pour cette dernière année un sixième seulement du poids des importations contre le tiers en moyenne avant la guerre.

La part de chacun des principaux ports dans cette reprise

7. Les négociations engagées en vue de la fixation de ces modalités paraissent aujourd'hui sur le point d'aboutir.

d'activité a été très variable. Cela tient, tout à la fois, au rythme suivant lequel les travaux de remise en état ont pu être assurés sur les différents points du territoire et à l'avantage dont ont bénéficié les installations permettant de recevoir les « Liberty-Ships » à fort tirant d'eau en charge.

Dunkerque, libéré le dernier et où la reconstruction se heurtait à de graves difficultés, n'a pu reprendre qu'un faible essor en 1946. Marseille, Rouen, Le Havre, Bordeaux, où les destructions étaient très graves, n'étaient encore utilisés au début de 1947 que dans une proportion de 55 à 70 % du trafic de 1938. Sète, La Rochelle-Pallice, Brest, au contraire, ont déjà retrouvé leur trafic d'avant guerre.

Le tableau ci-dessous donne une vue détaillée de la situation (en tonnages métriques, commerce extérieur et cabotage combinés) :

	1945	1946	1938
Marseille	2.714.050	7.707.863	9.257.260
Le Havre	1.533.253	4.770.165	6.667.090
Rouen	1.878.043	4.186.653	7.701.602
Bordeaux	827.133	2.756.359	4.144.075
Sète	591.322	1.455.497	1.648.055
Cherbourg	594.922	1.290.258	245.469
La Rochelle-Pallice	412.161	944.617	923.781
Nantes-Saint-Nazaire	399.626	1.749.071	2.947.900
Brest	420.041	846.197	907.419
Dunkerque	5.881	73.067	4.244.586

Si limités qu'ils puissent paraître en eux-mêmes, de tels résultats n'en sont pas moins dignes de remarque, en un moment où l'industrie maritime commence à peine à se relever de ses ruines et où la cessation des hostilités n'a pas suffi à libérer la navigation de tant d'entraves diverses. Encore, s'agissant de la France, ne saurait-on omettre de tenir compte, en même temps que des conditions spécialement défavorables qu'ont continué à imposer à son pavillon la faiblesse de son tonnage à flot et son potentiel réduit d'échanges, de ce que — répétons-le une fois de plus — notre marine marchande, maintenue sous le régime de la réquisition, se voit toujours privée des libertés qu'impliquerait une souple reprise de ses activités commerciales.

Présentement comme en 1918, cependant, nombre de transports exceptionnels ne correspondent qu'à une situation de détresse pouvant être regardée comme transitoire, et rien ne

permet de préjuger le niveau que retrouvera finalement le trafic dans une économie rétablie sur des bases normales.

En présence d'un accroissement du tonnage international dont cette étude a, dès l'abord, marqué l'importance, il semble qu'à l'échelle mondiale, la physionomie des échanges par voie de mer ne puisse pas ne pas porter la trace profonde de la guerre. Pendant plus ou moins longtemps, le commerce extérieur et les paiements à l'étranger demeureront réglementés. Un transporteur nouveau, d'autre part, l'aviation commerciale, prendra désormais au navire des éléments importants des courants de passagers et de marchandises.

La France verra, de surcroît, se poser à elle un problème qui lui est propre. La forte implantation de nos lignes dans les ports de notre domaine impérial tenait, sans doute, avant guerre, à certaines dispositions favorables dont bénéficiaient nos navires, mais bien davantage encore aux relations étroites qu'entretenait la métropole avec les territoires soumis à son contrôle. Nous ne voulons pas croire que l'évolution, que la guerre a précipitée vers une indépendance progressive de ces territoires, fera perdre à notre pavillon le fruit de longs efforts. Il n'en demeure pas moins que, durant l'isolement dont vient de souffrir la France, ses possessions d'outre-mer ont été amenées à s'industrialiser, à se créer de nouveaux débouchés, à rechercher de nouveaux fournisseurs, en même temps qu'elles recouraient à de nouveaux transporteurs. Et, de ce chef, l'on peut redouter, dès maintenant, que les trafics traditionnels qui faisaient autrefois la richesse de l'armement national ne subissent une atteinte peu favorable à l'expansion de l'activité de nos transports.

***

Le maintien de possibilités d'embarquement réduites en raison des destructions subies par la flotte a conduit le gouvernement à proroger la réquisition du personnel navigant.

Dans le cadre de cette réquisition, l'Administration a organisé un régime de roulement pour parer au chômage total. Aux termes d'un décret du 22 janvier 1945, les marins — états-majors et personnels subalternes — embarquent pendant six mois. En attendant un nouvel embarquement, ils bénéficient

d'une rémunération réduite. Les équipages sont désignés par l'Administration sur proposition de l'armateur, mais cette proposition ne peut porter que sur des hommes enregistrés au fichier tenu par la Direction des gens de mer. Ce régime subsiste, depuis lors, avec des modalités diverses.

Comprimés durant l'occupation par l'effet des ordonnances allemandes, les salaires des marins ont bénéficié de relèvements successifs. Nous nous bornerons à indiquer, pour donner une idée de leur importance, qu'entre le 1er janvier et le 1er juillet 1946, la solde du matelot au long cours a été majorée de 68 %, et que, compte tenu des nouvelles augmentations accordées à partir du 1er août 1947, l'indice des salaires des marins à cette dernière date est de 12 par rapport à 1939. Si l'on fait état, par ailleurs, des charges accessoires, elles-mêmes parallèlement accrues, il n'est pas exagéré de considérer que la dépense totale que l'équipage représente pour le navire dépasse le double de la rémunération proprement dite.

Enfin, un événement important est intervenu dans les rapports entre l'armement et le personnel navigant. Anticipant sur l'adoption d'une recommandation du Bureau international du Travail, le Comité des Armateurs a proposé à la Fédération nationale des Syndicats maritimes d'assurer à 70 % du personnel le bénéfice de la stabilité de l'emploi. L'accord collectif qui a réalisé cette réforme a été signé le 19 juillet 1947.

On ne saurait oublier, cependant, que seule la notion du prix de revient compte lorsqu'on cherche à approfondir le problème de la concurrence entre pavillons. Or, la Conférence qui s'est tenue à Seattle en 1946 a donné l'occasion de constater combien la réglementation dont bénéficient les marins français est en avance sur celle qui est en vigueur dans la plupart des Pays maritimes. On sait, en outre, qu'à navire égal, les effectifs sont notablement supérieurs aux effectifs étrangers.

Par ailleurs, s'il ne peut être question de regarder comme immuables toutes les traditions qui, dans le passé, ont caractérisé le sort des gens de mer, il est, néanmoins, des règles qui, quelle que soit l'évolution sociale, ne peuvent que demeurer à la base des rapports entre le navire et son personnel. Nous voulons viser ici, plus spécialement, la disposition fonda-

mentale inscrite dès l'origine dans le Code de commerce et qui prévaut dans toutes les marines marchandes du monde, en vertu de laquelle le capitaine, responsable de la discipline à bord, du rendement et de l'entretien de son bâtiment, choisit son équipage. La réquisition du personnel navigant doit prendre fin le 31 décembre 1947 et, à compter de cette date, la Convention collective sur la stabilité de l'emploi assurera une heureuse transition entre le régime d'exception de la guerre et le retour à des circonstances plus normales.

***

Cette revue rapide de l'histoire de notre marine marchande de 1939 à 1946 et des problèmes que pose aujourd'hui la conjoncture maritime en France conduit, si l'on évoque dans le cadre mondial la renaissance de la navigation depuis la cessation des hostilités, à une inquiétante conclusion.

En maintenant sous le régime de la réquisition notre flotte de commerce plus de deux ans et demi après la date à laquelle les marines marchandes concurrentes en ont été libérées, le gouvernement ruine l'industrie française des transports maritimes financièrement et commercialement.

Pendant cette période, l'Etat a bénéficié de la différence entre les indemnités de réquisition exclusives de la notion de profit et les frets encaissés pour son compte. Les ressources financières que l'armement français aurait pu consacrer à la reconstitution de sa flotte ont été diminuées d'autant. C'est un fait qui n'est pas seulement à considérer en soi, mais par rapport aux recettes de frets qu'ont pu s'assurer les armateurs étrangers dans une période où l'on s'accorde à reconnaître qu'elles étaient largement rémunératrices. La concurrence internationale sera donc encore plus difficile pour l'armement français qu'elle ne l'était hier.

Le préjudice commercial causé à l'armement n'est pas moins sensible. La direction, par l'Etat, de nos transports maritimes dans une économie internationale libérée n'a pu qu'aider — il est inutile de le démontrer — une concurrence appuyée sur tous les ressorts de la liberté commerciale. La collectivité n'en a pas moins souffert que l'armement, puisqu'aussi bien le ren-

dement de notre flotte a été largement affecté par un dirigisme anormalement prolongé au-delà de la période où il s'était imposé.

Il serait temps de s'apercevoir que les satisfactions idéologiques que peut procurer à certains le maintien de la réquisition de notre flotte de commerce ne valent pas le prix dont on les fait payer à notre économie.

Jacques Marchegay.

L'UNION FRANÇAISE DEPUIS LA GUERRE

Sommaire : I. *Le développement social et l'évolution constitutionnelle.* — II. *L'évolution économique : A. L'Afrique du Nord (démographie, agriculture, industrie, salaires, prix, commerce); B. Les autres territoires (le commerce extérieur, la monnaie, le plan d'équipement).*

I. — Le développement social et l'évolution constitutionnelle.

La guerre a accéléré l'évolution sociale et politique des populations indigènes des territoires français d'outre-mer. Toute une catégorie d'indigènes était devenue suffisamment évoluée pour pouvoir participer d'une façon effective à la gestion publique, et cela grâce à l'œuvre réalisée par la France depuis son installation dans les territoires : instruction répandue dans la population par 35.000 établissements de tout ordre et quelque 60.000 professeurs, formation professionnelle organisée permettant l'accès à des emplois plus rémunérateurs, sécurité tant politique qu'économique assurant des conditions de vie stable propices à un large développement. Malgré certains abus, la paix française a eu des avantages indéniables pour l'ensemble de la population. Il est difficile de préciser par des chiffres son influence, mais les deux faits suivants suffisent à en évaluer l'importance : accroissement considérable de la population indigène depuis l'installation française, amélioration du niveau de vie général se traduisant par une consommation accrue et plus diversifiée, ainsi que le font ressortir les statistiques douanières.

Déjà avant guerre apparaissait la nécessité de tenir compte de cette évolution, réalisée du reste à des degrés variables selon les territoires, et de faire place à une représentation des indigènes dans l'administration locale.

L'ancienne conception du pacte colonial, remplacée par la notion d'Empire français où subsistait encore l'idée de dépendance des territoires extérieurs par rapport à la métropole, était déjà dépassée, pour certains d'entre eux tout au moins. La partie la plus évoluée de la population se sentait capable

d'exercer une action directe dans leur pays et devant les obstacles opposés provoquaient quelques mouvements sporadiques à tendance plus ou moins séparatiste, très significatifs des modifications de l'état d'esprit général.

Pendant la guerre, les territoires restés libres de l'occupation ennemie contribuèrent d'une façon efficace à l'effort de guerre allié, en fournissant soldats, main-d'œuvre, et matières premières.

Pour empêcher la rupture des liens entre la métropole et les territoires libres, le Gouvernement provisoire s'est efforcé de traduire en actes les principaux objectifs énoncés à la Conférence de Brazzaville, et ultérieurement dans la Charte des Nations Unies, à savoir :

— donner aux populations indigènes les mêmes droits qu'aux habitants de la métropole;
— favoriser le développement économique des divers territoires;
— réaliser l'union des territoires en les organisant dans un esprit de justice et d'égalité.

L'analyse succincte des principales dispositions prises pour réaliser ce programme permettront de voir la transformation profonde du régime social qui doit en résulter.

Le régime de l'indigénat a été complètement supprimé (D. 20 février 1946). Ce régime, qui, dans les premiers temps de la conquête, était destiné à réprimer rapidement les atteintes à l'ordre public et donnait aux indigènes, malgré son caractère exorbitant, des garanties légales de sécurité, bien supérieures au régime despotique antérieur à l'arrivée française, se justifiait moins pour des populations évoluées. Les peines ordinaires de l'indigénat, en particulier les peines collectives et le déplacement par ordre administratif, sont supprimées, et la répression des infractions correspondantes transférée à l'autorité judiciaire. La justice indigène en matière pénale fut également supprimée dans les territoires dépendant du ministère de la France d'outre-mer, ainsi que le Code pénal indigène dans les territoires de l'Afrique tropicale. Les infractions commises par les indigènes deviennent justiciables des juridictions françaises.

La qualité de citoyen fut reconnue (L. 7 mai 1946) à l'en-

semble des ressortissants des territoires français d'outre-mer, y compris l'Algérie, au même titre que les nationaux français de la métropole ou des territoires d'outre-mer. Cette loi, reprise par la Constitution, laisse aux autochtones leur statut civil personnel, qu'ils peuvent abandonner ou conserver à leur gré. Ils se trouvent ainsi bénéficiaires en quelque sorte de deux nationalités, et ils peuvent en cumuler les avantages.

L'extension aux territoires de la plupart des mesures sur la législation du travail déjà en vigueur dans la métropole a eu une influence considérable. Déjà, dès 1932, le régime du travail avait été amélioré dans les territoires, notamment par les lois sur les accidents du travail et par la réglementation du travail des femmes et des enfants. Cependant, dans l'ensemble, la main-d'œuvre était régie par un système dur établissant la conscription du travail pour les travaux d'intérêt public et le déplacement des travailleurs séparés de leur famille sur les chantiers éloignés de leurs lieux d'origine, autorisant les particuliers à recruter de la main-d'œuvre par voie d'autorité, et sanctionné par le Code de l'indigénat. Ces règles se justifiaient en une certaine mesure du point de vue économique, en Afrique tout au moins, par la rareté de la main-d'œuvre volontaire et l'obligation d'assurer certains travaux nécessaires à la mise en valeur du pays.

Toutefois, il est certain qu'une organisation autre de l'économie du pays, non entièrement axée sur la production au plus bas prix de revient, aurait permis de pratiquer une politique du travail moins stricte. La mécanisation systématique et l'amélioration des conditions de vie dans de nombreuses plantations aurait facilité l'embauche de travailleurs volontaires.

Les indigènes ont une activité limitée par leurs besoins, qui sont peu nombreux. L'absentéisme est la règle normale dès que les économies réalisées leur permettent de vivre sans travailler un certain temps. Ils ont été d'autant moins incités à produire pendant la guerre qu'ils n'avaient pas l'emploi de leurs billets de banque, par suite de l'insuffisance des importations d'objets fabriqués. La cueillette et la vente de quelques produits naturels, du reste à prix largement valorisés, suffisaient amplement à satisfaire les possibilités d'achat. L'augmentation des salaires en argent, sans avantage en nature, n'accroît pas la fréquentation des chantiers.

La nécessité d'obtenir la main-d'œuvre nécessaire à l'économie de guerre retarda la réalisation du régime affirmé par la Conférence de Brazzaville. Le Corps des inspecteurs du Travail n'est créé qu'en 1944. Un décret du 18 juin 1945 étend aux indigènes la plupart des mesures relatives au travail en vigueur dans la métropole : conventions collectives, salaires minima, journée de huit heures, repos hebdomadaire, congé payé, retraite des vieux travailleurs, allocation familiale, institution de conseil d'arbitrage, etc. Enfin, le décret du 11 avril 1946 abolit *le travail forcé*. Cette dernière mesure, appliquée brutalement, sans transition, dans une période instable de la main-d'œuvre, a eu de graves répercussions et tendra à modifier la structure économique des territoires d'une façon durable. En Afrique Noire et à Madagascar, l'annonce de cette réforme provoque la désertion presque immédiate des chantiers de travaux publics et l'abandon de nombreuses plantations, les travailleurs déplacés retournant dans leur contrée d'origine. Par suite, de nombreuses plantations n'ont pu ni ramasser leur récolte ni faire les travaux d'entretien minima. Les récoltes globales de 1946, notamment pour le café et le cacao, sont inférieures à la normale, et les productions ultérieures sont très hypothéquées.

Par la suite, la situation s'est légèrement améliorée, l'approvisionnement plus large des comptoirs en marchandises d'importation a incité une fraction des indigènes à reprendre le travail. Il ne semble pas que, quels que soient les salaires accordés, soit avantages en argent, soit avantages de tout ordre, tel que voyage en chemin de fer gratuit, les indigènes soient amenés à un travail régulier, tant que leurs besoins ne seront pas développés. L'augmentation du standing de vie ne peut s'envisager qu'à longue échéance. Sous la forme actuelle d'exploitation, la production ne se maintiendra pas.

Pour y remédier, une action est entreprise tant par les particuliers que par l'administration. Le producteur européen n'ayant pas d'autorité directe, sera toujours tributaire de la main-d'œuvre, et ne pourra subsister qu'en mécanisant son entreprise et en l'exploitant rationnellement avec de gros rendements pour, malgré des frais de production plus élevés, obtenir un prix de revient unitaire comparable à celui des productions indigènes, non grevées en pratique de toutes charges sociales. Mais une telle transformation ne pourra avoir lieu que

dans les entreprises favorablement placées et pour les productions pouvant être mécanisées.

Aussi il semble nécessaire de prévoir la disparition progressive des entreprises européennes les plus marginales. Dans les plans actuels, elles seraient remplacées par des sortes de coopératives indigènes sous direction européenne où les travailleurs, groupés par famille ou par tribu, intéressés directement aux bénéfices, se trouveront dans des conditions favorables à une productivité meilleure. Cette transformation implique un rôle dirigiste de la part de l'Administration et une formation des cadres indigènes. Il est encore prématuré pour juger cette réforme, mais elle semble nécessiter une surveillance rigoureuse pour écarter définitivement les abus que l'on a voulu interdire et un contrôle administratif sérieux sur l'organisation des productions, mesures qui seront difficiles à mettre en pratique.

D'une façon générale, les réformes prises partent de l'idée que l'indigène des divers territoires a acquis la maturité suffisante pour accéder pleinement à tous les droits et devoirs d'un citoyen. Elles ont pour effet de faire participer davantage les couches profondes de la population à la vie du pays et diminuent l'importance relative des chefs indigènes et des castes privilégiées locales, sur lesquelles l'administration française s'était fondée jusqu'alors pour assurer sa gestion. Ces derniers, bénéficiant de la protection administrative, en abusaient souvent pour se créer des situations personnelles et pour mener un jeu équivoque. La tendance est de remédier à cet état de fait et de développer la coopération et les mesures de prévoyance pour l'indigène. Ainsi, la modification du statut du fermage en Cochinchine est caractéristique à cet égard. Les caisses de crédit agricole, créées pour lutter contre l'usure, étaient contrôlées par les notables qui leur empruntaient au taux légal pour prêter aux fermiers à des taux usuraires. Les mesures prises, tout en abaissant le taux de l'intérêt, font participer les propriétaires et les fermiers à leur gestion.

Il semble que ces réformes modifieront également, à plus ou moins longue échéance, la structure sociale des populations, en favorisant la création d'une classe de personnes ayant des revenus relativement plus élevés (cadre indigène, petits propriétaires) qui risque d'accélérer l'évolution politique des territoires.

Pour les mêmes raisons et accessoirement pour freiner les tentatives autonomistes, des mesures ont été prises en vue de favoriser l'assimilation totale des populations indigènes. Des liens constitutionnels ont donné vie à l'Union française, formée de la métropole, des départements, des territoires d'outre-mer et des Etats librement associés. Il avait été prévu primitivement de donner les mêmes droits à tous les ressortissants de l'Union, mais l'ingérence des territoires dans la gestion des problèmes propres à la métropole était inopportune, d'autant plus que le degré d'évolution des diverses populations était fort différent.

Les organes centraux, qui régissent l'Union française, sont constitués par le président de la République, également président de l'Union, par le Haut Conseil de l'Union française composé d'une délégation du Gouvernement à laquelle sont adjoints les représentants des divers territoires et Etats associés et dont le rôle est d'assister le Gouvernement dans la Direction générale de l'Union et par l'Assemblée de l'Union française, composée en partie égale de représentants de la métropole et des territoires dont les attributions consultatives consistent surtout en l'examen des projets intéressant l'Union, et à émettre des avis sur l'organisation politique et administrative.

Par ailleurs, les anciennes colonies des Antilles, de la Guyane et de la Réunion voient leur émancipation achevée et sont intégrées dans l'Union comme départements avec un régime analogue à ceux de la métropole, le Préfet toutefois exerçant des pouvoirs plus étendus. D'autre part, un statut particulier a été accordé aux départements algériens avec les traits principaux suivants : tous les Algériens sont citoyens français ayant un régime électoral particulier et soumis, sauf renonciation, au droit musulman en matière de statut personnel. Le Gouvernement de la République est représenté par le Gouverneur général, responsable devant lui, assisté d'un Conseil de Gouvernement. L'Assemblée nationale fait appliquer à l'Algérie les lois constitutionnelles et le Code civil. Le budget de l'Algérie, voté par l'Assemblée algérienne, doit être homologué par décret. Cette Assemblée est constituée par deux collèges égaux, le premier élu par les Algériens d'origine non musulmane et par certaines catégories de musulmans, le second élu par les autres Algériens. L'Algérien obtient ainsi un régime favorable lui

accordant une large autonomie en matière financière. Mais il est à craindre les empiétements de l'Assemblée algérienne sur d'autres domaines législatifs qui remettront en discussion les principes de l'association. Dès à présent, la représentation des Algériens d'origine non musulmane se trouve inférieure à celle des autres Algériens.

Dans les autres territoires, des Assemblées locales, sorte de conseils généraux, seront élues; leur compétence, variable, est assez étendue et englobe les dépenses obligatoires du budget. L'intérêt de ces Assemblées est de permettre d'initier directement les indigènes à la vie publique. Enfin, dans des groupes de territoires, la gestion des intérêts communs a été confiée à une Assemblée élue par les Assemblées locales (la loi instituant les grands Conseils de l'A. O. F. et de l'A. É. F. date de février 1947).

Le ministère de la France d'outre-mer devient uniquement un organe de direction pour coordonner l'ensemble de l'Union française au mieux des intérêts de chacun de ses membres, et n'a plus à avoir un rôle d'administration.

Enfin, il ne faut pas oublier que les territoires d'outre-mer délèguent également des représentants dans les Assemblées métropolitaines.

La ligne générale de toutes ces mesures tend bien à associer le plus possible l'indigène à l'administration de son territoire. L'ensemble est assez souple et s'adapte aux différents niveaux d'évolution de chacun d'eux. Au Maroc, Etat associé de l'Union, une part plus active dans l'administration interne du pays vient d'être faite aux représentants marocains. Les Assemblées locales sont mieux à même d'organiser l'économie locale. Celles-ci n'ont, en réalité, qu'un pouvoir réduit, non négligeable, important du point de vue consultatif. La direction réelle dépendra, en dernier ressort, des Assemblées métropolitaines où l'élément d'outre-mer n'a pas une représentation proportionnelle à son importance économique. L'avenir de l'Union dépendra donc de la compréhension de la métropole et de son autorité morale. Il est à craindre que l'évolution progressive des peuples provoque des susceptibilités difficiles à résoudre.

II. — L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE.

A. — *L'Afrique du Nord.*

L'ensemble des trois territoires français d'Afrique du Nord présente quelques caractères communs qui justifient leur examen simultané, mais leur potentiel économique est assez différencié : d'une part, par l'inégale répartition des ressources naturelles, le Maroc ayant des gisements miniers plus riches et plus variés, des possibilités d'irrigation et d'énergie hydro-électrique supérieures à l'Algérie, et surtout à la Tunisie; d'autre part, par les caractéristiques de la population, l'élément européen varie environ de 15 % de la population totale en Algérie, à 3 % au Maroc.

Par ailleurs, les trois territoires ont été touchés de façon différente par les événements de guerre, la Tunisie ayant le plus souffert de destruction matérielle. Par suite, les divers problèmes économiques nord-africains ne présentent pas la même acuité dans chaque territoire et ont été résolus de façon différente.

DÉMOGRAPHIE : *La population musulmane.* — L'accroissement annuel considérable de la population musulmane a une importance prépondérante sur tous les facteurs de l'économie nord-africaine. La mesure quantitative de cette évolution est difficile. Les premiers dénombrements de la population faits dans ces territoires depuis l'installation française, peu rigoureux, ont été suivis de recensements mieux organisés, mais rendus peu précis par les difficultés de l'opération; exemple : sous-évaluation systématique du nombre de femmes en milieu musulman, contrôle incertain de la partie nomade de la population, etc. Les résultats officiels avant 1940 sont considérés, d'une façon générale, comme sous-estimés. En 1946, un recensement général, en liaison avec celui de la métropole, a eu lieu en Tunisie et au Maroc. Le contrôle n'a pas été suffisant pour déceler les fraudes, et le recensement reflète la tendance à surévaluer la population permettant de justifier les attributions supplémentaires de denrées contingentées. En Algérie, les évaluations de

population à cette date, faites d'après les effectifs des rationnaires, résultant des déclarations des responsables locaux, sont également surestimées pour les mêmes raisons. Dans ces conditions, le rapprochement des résultats des divers dénombrements indique seulement l'ordre de grandeur de l'accroissement réel de la population. Entre 1936 et 1946, la population non européenne d'Afrique du Nord se serait accrue d'environ 4.750.000 personnes, passant de 14.750.000 à 19.500.000 individus, soit une augmentation de plus de 30 % en dix ans. La proportion serait plus forte au Maroc (42 %, chiffre du reste inadmissible) qu'en Tunisie (21 %), mais les proportions réelles, surtout au Maroc, sont certainement inférieures, et l'écart entre les trois territoires moins important. En réalité, il semble que la population de l'Afrique du Nord se soit accrue seulement de 350.000 à 400.000 unités par an entre 1936 et 1946. Les pertes exceptionnelles, dues aux circonstances de guerre, sont restées proportionnellement très faibles.

Cet accroissement est, sans conteste, dû à l'effort français, qui a entrepris la lutte contre les épidémies, les fléaux sociaux : il n'existe pas de statistiques complètes permettant la mesure de l'œuvre sanitaire française en Afrique du Nord. Les chiffres suivants, bien incomplets, en donneront une idée : entre 1925 et 1945, le nombre de consultations données dans les formations sanitaires a sextuplé au Maroc; entre 1938 et 1946, le nombre des journées d'hospitalisation dans les hôpitaux d'Afrique du Nord a plus que doublé, atteignant plus de 7,6 millions en 1946. En même temps s'organisaient et se développaient des centres de vaccination, le dépistage de la tuberculose, la lutte contre les maladies vénériennes et les maladies des yeux, la protection maternelle et de l'enfance, etc.

La population musulmane nord-africaine présente tous les caractères des populations jeunes, en pleine croissance démographique : un calcul très approximatif sur les données existantes pour l'Algérie montre que le taux de natalité a régulièrement augmenté, passant de 20 ‰ en 1921 à près de 36 ‰ en 1936, alors que le taux de mortalité diminuait de 24 ‰ à 16 ‰ entre ces deux dates. L'évolution a été probablement du même ordre au Maroc et en Tunisie, ce qui permettrait de penser que la situation démographique de l'Afrique du Nord est plus favorable que celle de certains pays à fort excédent

de population, tels que le Japon et la Pologne, où les taux de natalité sont en légère régression depuis 1931. La structure de la population par catégorie d'âge accentue le caractère jeune de la population; en effet, la population de moins de 15 ans représente approximativement 41 % de la population totale en Tunisie (30 % en Algérie), et celle de plus de 60 ans 7 % seulement, alors qu'en France les pourcentages s'élèvent respectivement à 22 % et 15 %.

La mortalité infantile est très élevée. Le développement des mesures d'assistance médicale, la diffusion des règles d'hygiène, jointe à une amélioration du niveau de vie, doit la réduire dans les années à venir.

M. Louis (Henry)[1], dans une étude mathématique de l'évolution de la population musulmane de l'Afrique du Nord, estime (à partir de considérations du reste non absolument rigoureuses) qu'elle se situera entre 21,1 millions et 21,9 millions d'habitants en 1956 (soit une augmentation moyenne de 17 % par rapport à 1946), et compte sur un accroissement minimum de 7 millions de Nord-Africains, et plus probablement de 10 à 14 millions au cours des trente années prochaines. Les pronostics en matière démographique sont toujours hasardeux, mais les hypothèses-limites faites par cet auteur correspondent à des conditions extrêmes. Il convient de noter toutefois, en 1946, une légère diminution relative du nombre d'enfants vivants de moins de 1 an, fait qui peut s'expliquer soit par une augmentation accidentelle de la mortalité infantile due aux pénuries alimentaires actuelles, soit par une baisse réelle de la fécondité, l'Afrique du Nord commençant à suivre l'évolution déjà constatée avant guerre dans les pays de forte natalité. L'absence de statistiques précises ne permet pas de déceler encore la véritable raison. L'établissement des allocations familiales peut, du reste, agir en sens contraire et relever le taux à son niveau antérieur.

La population d'origine européenne. — Elle a été généralement mieux recensée. Elle serait passée d'environ 1.390.000 unités en 1936 à 1.635.000 en 1946, en augmentation de 17 % en dix ans. L'accroissement est plus fort au Maroc (45 %) qu'en

1. Louis (Henry), *La population musulmane d'Afrique du Nord, Revue population*, n° 2, avril 1947.

Algérie (7 %), mais les causes en sont différentes. Au Maroc, il s'agit surtout d'immigrations de Français quittant la métropole durant l'occupation et incités à rester sur place devant les possibilités de mise en valeur du pays. En Algérie, en Tunisie, il s'agit surtout du mouvement naturel de la population européenne, déjà installée; l'immigration en Algérie a été peu notable et compensée par le départ des colons au moment des troubles; et en Tunisie l'immigration italienne a été stoppée.

La situation respective de la minorité d'origine européenne varie selon les trois pays : au Maroc, malgré l'appoint de nouveaux éléments émigrés, la population d'origine métropolitaine ne représente guère en 1946 que 3 % de la population musulmane, proportion voisine de celle qu'elle avait en 1936, du fait de l'augmentation de la population musulmane. Elle occupe principalement les fonctions de cadre et ne représente qu'une minorité.

L'Algérie, au contraire, a été une colonie de peuplement pour la métropole. Du fait de la différence fondamentale de religion avec les musulmans, il n'y a eu ni assimilation, ni fusion dans une race hybride, mais développement séparé de deux peuplements distincts. C'est là une situation originale qu'on ne retrouve guère qu'en Afrique du Sud, où, par suite de l'interdit de couleur, la population d'origine européenne s'est développée séparément de l'indigène. Bien qu'ayant augmenté en valeur absolue de 6 % entre 1936 et 1946, la population d'origine métropolitaine en Algérie ne représente plus en 1946 que 11,2 % de la population totale contre 13 % en 1936. Son taux de natalité, en régression depuis 1920, était de 20 ‰ en 1936, inférieur à celui de la population musulmane, mais reste supérieur à celui constaté dans la métropole (16 ‰ en France). Par contre, la mortalité infantile paraît plus faible pour l'élément européen que pour l'élément musulman.

En Tunisie, entre 1936 et 1946, la population française a augmenté de 32 % et représente actuellement 59 % du peuplement européen (contre 50 % en 1936). Cet accroissement, qui ressort de la confrontation des chiffres officiels, n'est qu'apparent et est dû à une mesure législative [2], naturalisant certaines catégories d'Italiens. La population européenne se monte

2. Ordonnance du 24 juin 1944.

à 8,2 % de la population musulmane contre 9,2 % en 1936. La situation a évolué de façon analogue à celle constatée en Algérie.

D'une façon générale, en faisant des hypothèses optimistes sur le croît naturel de la population d'origine européenne, mais sans prévoir un apport important de l'émigration, rendu hypothétique dans l'état actuel de la situation économique, la proportion des Français d'origine métropolitaine n'atteindra guère que 6 à 7 % de la population totale du pays dans une trentaine d'années. C'est là une évolution déjà commencée, dont le développement paraît assuré et dont il faut compter dans l'organisation future du pays.

Par ailleurs, dans l'état actuel de la technique installée en Afrique du Nord, le niveau optimum de la population semble déjà dépassé. Par rapport à 1946, l'indice de la consommation s'établira entre 116 et 119 en 1956, comme du reste l'indice de la population masculine adulte. Ces chiffres indiquent le but à atteindre pour l'économie nord-africaine : nourrir la population et lui donnr du travail.

Devant l'accroissement de la population, le maintien du niveau de vie ne paraît pas assuré par un développement des richesses du pays, même accrues.

La production agricole. — 60 % (Tunisie) à 80 % (Maroc) de la population totale exerce une activité agricole. La production agricole présente un certain nombre de traits communs aux trois territoires, régime pluviométrique spécial, forme d'exploitation des terres, importance de quelques cultures traditionnelles, caractères de l'élevage.

Le problème de l'eau. — La proportion des terres cultivées varie entre 20 % (Maroc) et 35 % (Tunisie) de l'ensemble du territoire, alors que dans la métropole elle atteint 80 %, les terres en jachères représentent selon les années 50 à 60 % des terres ensemencées. Le fait s'explique par la structure géologique du pays, par le climat méditerranéen, par le régime des pluies qui n'autorise les cultures que sur les terres possédant des réserves internes d'eau ou irriguées et par le mode d'exploitation. La sécheresse est le facteur fondamental. A une année de sécheresse succède une année avec des emblavements réduits, l'in-

suffisance des récoltes amène les producteurs à consommer le grain mis de réserve pour les semences. Depuis 1940, l'Afrique du Nord a souffert de trois années consécutives de sécheresse. Au cours de la campagne 1944-1945, on enregistra au Maroc le minimum de pluie depuis le début des observations dans ce pays. En Tunisie, dans la région de Sfax, la hauteur de pluie atteignit le tiers de la normale. Cette situation a amené une baisse de production catastrophique et une mortalité considérable dans les troupeaux nord-africains, par suite de l'impossibilité d'importer de l'étranger des aliments complémentaires indispensables. L'insuffisance des récoltes, jointe aux difficultés de la collecte, provoqua un véritable état de famine dans tout une partie de la population. Les emblavements déclarés en blé ont été, en 1945, de 50 % inférieurs à ceux de 1944 en Algérie et au Maroc. Au Maroc, le rapport de la production aux besoins en céréales, voisin de 95 % en 1938, tombait à 60 % en 1944 et à 20 % seulement en 1945. Cette situation fut une des causes profondes du mécontentement et des troubles qui éclatèrent par la suite en Afrique du Nord.

Le problème de l'eau est fondamental pour l'Afrique du Nord. La culture en terrain irrigué permet de faire vivre une famille sur 1 à 3 hectares, alors qu'il en faut 10 à 30 en terrain sec. Les plans d'équipement ont prévu un gros effort dans ce sens : bonification des terres marécageuses par drainage (250.000 ha. au Maroc et en Algérie); aménagement de périmètres irrigués à partir des barrages (420.000 ha., dont 240.000 pour le Maroc en dix ans), ce qui permettra d'assurer l'alimentation de plus de 1 million 1/2 d'indigènes; utilisation des nappes d'eau souterraines; amélioration de l'utilisation des eaux de ruissellements (en Tunisie surtout). Les conditions naturelles permettront un équipement de barrage plus nombreux au Maroc favorisant ce pays.

L'exploitation des terres. — Deux formes d'exploitation des terres coexistent en Afrique du Nord : cultures sous direction européenne avec moyens mécaniques et procédés culturaux rationnels, donnant des rendements de 10 à 12 quintaux de céréales à l'hectare, et culture indigène avec les moyens traditionnels archaïques à efficacité réduite n'atteignant pas de rendements supérieurs à 5 ou 6 quintaux de céréales à l'hec-

tare les bonnes années; tandis que les années de sécheresse permettent à peine la récupération des semences. Devant la limitation de l'étendue des terres utilisables, ces cultures à faible rendement, et surtout présentant des écarts considérables en fonction de la sécheresse, ne permettent plus d'assurer une alimentation suffisante à une population s'accroissant continuellement. Les conséquences en sont particulièrement graves pour le pays, qui se trouve obligé d'importer des aliments les années déficitaires, et pour le producteur lui-même, dont le faible rendement ne couvre pas les frais de production. Il s'endette périodiquement tout en gardant un niveau de vie très bas. Il se perpétue ainsi un prolétariat rural instable.

Le Gouvernement avait tenté déjà d'y remédier, mais il fallut la disette de 1945 pour donner une impulsion nouvelle à l'organisation de la production agricole. Un ensemble de mesures, dans le cadre du plan d'équipement, a été mis en place, présentant des modalités différentes selon les territoires, mais ayant des traits communs. Les remèdes proposés s'opposent aux habitudes ancestrales. Les tentatives faites jusqu'alors avaient échoué par suite de la mentalité fataliste et imprévoyante des exploitants indigènes, par leur absence de besoin les rendant insoucieux du lendemain, par les formes traditionnelles du faire valoir rendant instable la position de l'exploitant sur ses terres et, par suite, ne l'incitant pas à entreprendre des efforts à résultats lointains, par la nature juridique du régime de la propriété favorisant l'indivision, et par là même n'offrant aucune garantie aux propriétaires de capitaux, par l'absence de pratique rationnelle et l'insuffisance des capitaux engagés dans les exploitations agricoles interdisant leur mécanisation. Les réalisations actuellement en cours (secteurs de modernisation paysanne au Maroc, secteur d'amélioration rurale en Algérie, Conseil du paysannat en Tunisie) visent à augmenter les superficies cultivables et à organiser les exploitations indigènes existantes pour améliorer leur rendement. La mise en valeur de nouvelles terres est fonction de l'exécution de travaux complexes de génie rural. Ceux-ci une fois réalisés, les terres seront livrées à la culture selon des modalités variables.

Les organisations prévues cherchent à adapter aux coutumes locales un certain nombre de mesures permettant directement ou indirectement l'amélioration des récoltes en milieu indi-

gène, telles que : création et consolidation des droits de propriété des individus et des collectivités, de façon à permettre des garanties éventuelles aux prêteurs, création de centres ruraux modernes destinés à montrer aux populations l'intérêt de la culture rationnelle et les attirer par l'exemple à des pratiques identiques. Ces centres présentent un caractère collectif accentué tant par la communauté de travail des intéressés que par sa constitution juridique. Leur fonctionnement sera assuré par des prêts de capitaux faits à titre collectif, de façon à éviter l'endettement des particuliers. Les européens n'y interviendront qu'à titre d'expert ou de conseiller agricole. En même temps, on s'efforce d'élever le niveau de vie général indigène par des réformes sociales modifiant la structure même de l'économie indigène. Il est encore trop tôt pour juger la valeur de ces réalisations, mais les premiers résultats obtenus sont prometteurs. En Algérie, où le problème est un peu différent à résoudre, du fait de l'importance de l'exploitation européenne, dans le but de créer une classe intermédiaire de petits propriétaires algériens, on s'efforcerait de favoriser les petites exploitations indigènes, et on envisagerait même l'expropriation des grands domaines privés à leur bénéfice. La stabilisation d'une fraction de la population agricole s'obtiendrait ainsi au détriment de la production globale du pays. Il est absolument certain que l'augmentation suffisante des ressources agricoles de l'Afrique du Nord ne peut avoir lieu qu'avec une augmentation des rendements des exploitations indigènes. La vente d'une exploitation européenne à un cultivateur musulman se traduit toujours par une diminution de la récolte. Le fait est à signaler et pourrait devenir important en Algérie, où s'observe depuis peu un transfert de la propriété rurale des Européens vers les musulmans : la balance des ventes immobilières rurales, qui se chiffrait par un excédent de 25.00 hectares acquis pour les non-musulmans en 1935 était passée à 20.000 hectares acquis par les musulmans en 1945. Depuis, les échanges se sont encore accentués à l'avantage de ces derniers.

Les principales cultures. — La production agricole nord-africaine est basée sur quelques produits fondamentaux. Les céréales occupent une place prépondérante, ce sont les aliments de base de la population musulmane. Un travailleur consomme

1 kilo de blé par jour. Au Maroc, 90 à 95 % des surfaces cultivées le sont en céréales. Le blé dur est surtout cultivé par les exploitations musulmanes, et le blé tendre par les européennes. La production totale de céréales a été extrêmement irrégulière, passant de 5.600 milliers de tonnes avant guerre à 1.250 en 1945, pour remonter à 3.800 milliers de tonnes en 1946. Il est vrai qu'il s'agit des chiffres officiels, certainement sous-estimés. Toutefois, ces statistiques imparfaites permettent de dégager certaines tendances : la part du blé dans l'ensemble des céréales est en augmentation et représente actuellement près de la moitié de la production. Ce fait est en relation avec l'amélioration du niveau de vie indigène, dont la consommation de blé se substitue à celle des autres céréales quand son pouvoir d'achat s'améliore. La part du blé collecté fourni par la culture non musulmane est supérieure à celle des exploitations musulmanes. Ainsi en Tunisie, en 1946, avec des surfaces ensemencées représentant à peine 17 % des emblavures totales, les agriculteurs européens ont fourni 58 % du blé de la campagne commercialisé. Durant la guerre, la production a été inférieure aux besoins, d'autant plus que ceux-ci, par suite de l'augmentation de la population, se sont accrus. Alors qu'en 1890 chaque Nord-Africain disposait théoriquement de 330 kilos de céréales par an, il n'en avait plus que 72 kilos en 1938, et bien moins en 1946. L'Afrique du Nord, autrefois, en année moyenne, exportatrice de céréales, est devenue importatrice. Il y a là un fait nouveau, qui tendra à s'accentuer, du fait de l'augmentation du niveau de vie des indigènes. Les années de sécheresse provoqueront des importations de nécessité vitale. La métropole ne pourra plus compter sur la production nord-africaine pour assurer sa propre consommation.

La culture de la vigne, pratiquée surtout par les Européens, n'a d'importance qu'en Algérie et en Tunisie. Avant guerre, les exportations de l'Algérie, dirigées en presque totalité vers la France, représentaient la moitié de la valeur totale des importations algériennes. Les statistiques font ressortir une baisse de production pendant la guerre plus forte que la réalité, qui s'explique en partie par l'arrêt des exportations joint à la difficulté de trouver de la main-d'œuvre et des produits de traitement et par la sécheresse. La production algérienne et tunisienne accuse une baisse de 60 % entre 1938 et 1944. La récolte

de 1946 n'a atteint que la moitié de celle d'avant guerre. Le vin n'est pas consommé en milieu musulman. L'extension de la culture de la vigne dans des pays jadis importateurs amenuisera de plus en plus les possibilités d'exportation algérienne, une fois la période de sous-production actuelle passée dans la métropole. Le vignoble algérien ne semble devoir subsister qu'en s'orientant vers la production de vin de qualité pour l'exportation, vers la fabrication de jus de raisin ou de raisin sec pour la consommation locale, ou vers la distillation en alcool carburant, ce qui aurait intérêt par ailleurs de remédier à la pénurie d'énergie. Cette évolution, du reste, a commencé à se dessiner pendant la guerre. La reconstruction du vignoble algérien et tunisien, actuellement attaqué par le phylloxéra, ne doit atteindre des résultats que dans plusieurs années, au moment où la production métropolitaine équilibrera probablement sa consommation. Tout effort d'investissement dans ce domaine en Afrique du Nord risque d'être économiquement stérile et d'amener la surproduction.

Durant la guerre, les cultures maraîchères et les cultures fruitières, agrumes et oliviers, se sont développées. La production d'agrumes a triplé en Tunisie de 1938 à 1946. Il y a là une réalisation d'un grand intérêt permettant des exportations de produits appréciés, en utilisant au mieux les conditions du pays, tout en réalisant un revenu supérieur et permettant un plus grand emploi de main-d'œuvre. Un hectare irrigué rapporte 50 fois plus (arboriculture) ou 100 plus (primeurs) qu'un hectare de céréales culturé à sec; la valeur alimentaire des produits, exprimée en calories, est également supérieure.

L'indice pondéré de la production agricole s'établit approximativement comme suit, par rapport à l'avant-guerre :

pour le Maroc : 80 en 1943, 35 en 1945, 75 en 1946;
pour l'Algérie : 65 en 1943, 40 en 1945, 65 en 1946;
pour la Tunisie : 43 en 1943, 27 en 1945, 60 en 1946.

Il s'agit là d'évaluation d'après les statistiques, mais il est probable, pour des raisons bien connues, que la production réelle ait été plus forte.

L'élevage. — Il est presque entièrement aux mains des indigènes, sauf toutefois celui des porcs, qui pratiquent une exploi-

tation extensive. Les conditions naturelles ne se prêtent pas à l'établissement de prairies à faucher ou de prairies artificielles (1 % seulement de la surface totale des pâturages et pacages en Algérie). Par suite de la sécheresse, l'insuffisance de fourrages a amené une mortalité considérable, surtout dans le troupeau ovin indigène, dont la mortalité a été estimée à 95 % en Algérie, en 1945, chez les nomades. La mortalité des bovins à la même époque a atteint 25 % de l'effectif en milieu musulman, et près de 5 % en milieu européen. Pendant les années de guerre, le troupeau présente une évolution caractéristique. Jusqu'aux années de sécheresse, l'effectif du troupeau ovin a été supérieur à celui d'avant guerre, et cela malgré l'insuffisance générale des produits alimentaires. Devant l'accroissement des billets de banque, on a assisté en Afrique du Nord, comme ailleurs, à une fuite devant la monnaie, et les indigènes ont préféré garder leur bétail, jusqu'à l'extrême possibilité de leur alimentation. Par la suite, la sécheresse provoqua une vente massive d'animaux maigres et une mortalité considérable. Après deux bonnes années où le troupeau a été convenablement nourri, on estime qu'à l'heure actuelle 80 % du cheptel ovin est déjà reconstitué.

Par ailleurs, la rareté du carburant et la difficulté de trouver des pièces de rechange et des pneus pour les tracteurs et automobiles a amené une augmentation du cheptel de trait qui s'établit en 1946 en légère hausse sur l'avant-guerre, évolution analogue à celle de la métropole. La variation du prix des animaux de trait passant pour un cheval de 1.000 à 35.000 francs en 1946 est significative à cet égard.

De très gros efforts sont prévus dans le plan d'équipement pour développer et régulariser le troupeau nord-africain. Le mouton permet l'utilisation des régions à faible pluviosité où toute culture demeure aléatoire, et son extension est à recommander. La reconstitution du cheptel se fera rapidement et automatiquement grâce au croît annuel du troupeau, qui excède la consommation locale. L'aménagement et l'équipement des terrains de parcours en créant des points d'eau, la sélection des troupeaux, la multiplication des centres vétérinaires, tout en ne nécessitant que des investissements modérés, doivent normaliser la production. Toutefois, les ressources fourragères resteront assez aléatoires dans les périodes de sécheresse, et il

semble plus opportun d'orienter l'élevage vers une production de qualité plutôt que vers la quantité. Un troupeau moins nombreux convenablement nourri produirait davantage.

L'élévation du niveau de vie et le contact avec les troupes alliées ont provoqué une augmentation notable de la consommation de viandes en milieu indigène. Cette évolution à favoriser sera développée par l'augmentation du rendement en viande du troupeau, mais se traduira également par une nouvelle diminution des exportations de produits alimentaires.

L'évaluation de la *consommation* humaine nord-africaine est difficile en l'absence d'enquêtes précises. En se basant sur les ressources apparentes, évaluées d'après les renseignements connus, il semble que la consommation moyenne par tête était inférieure à 1.700 calories par jour avant guerre, sur lesquels 200 à 250 provenaient des produits importés. Il s'agit là d'une ration moyenne, la partie pauvre de la population avait une ration inférieure. L'alimentation est insuffisante, inférieure au minimum vital, et, de plus, pauvre en protéines animales. Pendant la guerre, le rationnement a été particulièrement sensible au prolétariat urbain. Dans les campagnes, les contrats de travail agricole prévoient souvent une sorte de métayage payable en nature, de sorte qu'une bonne partie de la population rurale a été fournie directement en céréales, et a pu se nourrir. Mais du fait de la sécheresse, contrairement à ce qui s'est passé dans les autres pays européens, une fraction de la population rurale n'a eu que des récoltes très faibles et, par suite, sa consommation fut inférieure à celle d'avant guerre. Par contre, les gros propriétaires indigènes ont pu réaliser des stocks de céréales devant l'impossibilité du contrôle de la collecte et ont réalisé de très gros bénéfices. Le producteur européen a été beaucoup plus durement touché.

En supposant les plans d'équipement réalisés comme prévus, les ressources possibles en 1951 s'établiraient aux environs des quantités suivantes : céréales, 32.000.000 de quintaux; légumes secs, 2.500.000 quintaux; huile d'olive, peu différent de la production d'avant guerre, les nouvelles plantations n'entrant en exploitation qu'au bout de six à huit ans; fruits et légumes, 2.500.000 quintaux de plus qu'avant guerre; viande, 130.000 tonnes (paraît être un maximum). Avec une telle production, et en supposant les exportations nulles, la consomma-

tion atteindrait au maximum 1.500 à 1.700 calories par jour et par tête d'habitant. L'augmentation de la production serait encore trop faible pour assurer une ration alimentaire quantitative et qualitative suffisante à l'ensemble de la population.

Il s'ensuit qu'il faudra encore importer des aliments nécessaires pour assurer une alimentation au moins égale à la ration minimā normale. Pour pouvoir le faire, l'Afrique du Nord doit valoriser ses produits et exporter des produits de qualité, en échange desquels elle pourra importer des denrées alimentaires de prix plus faible.

La création de quelques industries alimentaires de transformation (semoulerie, fabrique de pâtes, de conserves, etc.) et celle d'une chaîne du froid avec entrepôts frigorifiques, justifiée par l'amélioration de la qualité de la viande produite, doivent permettre des exportations payantes.

Il ne semble pas toutefois que, quel que soit l'effort réalisé dans cette voie, l'Afrique du Nord puisse se suffire au point de vue alimentaire. La solution du problème réside avant tout dans l'amélioration du rendement des exploitations agricoles musulmanes et dans l'amélioration en qualité du cheptel détenu par les indigènes. Mais là l'effort à réaliser dépend de très nombreux facteurs, et on ne peut déjà ni escompter à coup sûr le succès, ni en évaluer le degré probable de réalisation.

Production minière et industrielle. — L'Afrique du Nord présentait encore avant guerre, dans une grande mesure, les caractères d'un pays neuf, avec un équipement industriel réduit. La grosse industrie n'existait pas; mais, par contre, un artisanat développé subvenait à une grosse partie des besoins locaux en produits fabriqués traditionnels. Elle exportait sa production, produits miniers et produits agricoles à l'état brut, les industries de transformation étant peu développées, et achetait à l'extérieur les produits finis. Toutefois, une tendance à la valorisation sur place de la production indigène commençait déjà se dessiner, et une partie de la production, surtout agricole, était livrée principalement à la consommation locale sous forme manufacturée. La guerre amenant la rupture des échanges accoutumés avec la métropole et limitant les possibilités d'importations des autres pays industriels a obligé l'Afrique du Nord à vivre dans une semi-autarcie, ne disposant guère, tout

au moins entre 1941 et 1944, que de sa propre production et de ses stocks. Les circonstances ont ainsi provoqué une accélération du développement industriel de ces pays à partir de ses ressources naturelles. La main-d'œuvre disponible a été concentrée sur l'extraction des produits. De nombreuses usines ont été équipées pour traiter les matières premières sur place et fabriquer les articles de première nécessité autrefois importés. Les autres productions excédentaires avant guerre, d'intérêt moins immédiat, ont été limitées par la consommation locale et les possibilités d'exportation. Les indications suivantes précisent cette évolution pour les principales productions.

Phosphates. — C'est la grande richesse minière de l'Afrique du Nord. En 1938, sa production a dépassé 6 millions de tonnes, soit près de 45 % de la production mondiale, U. R. S. S. comprise. La consommation nord-africaine, très faible, n'atteignait que quelques milliers de tonnes. L'extraction a été de suite limitée, les exportations étant réduites par le manque de fret. Au Maroc, la production est tombée, par rapport à l'avant-guerre, à l'indice 30 en 1941 et ne s'est relevé qu'à partir de 1944 (indice 85), pour dépasser le niveau d'avant guerre dès 1946 (indice 145). L'évolution a été la même dans les autres territoires où l'indice de production est tombé en 1943 à 13 pour l'Algérie, et à 18 pour la Tunisie, le niveau d'avant guerre étant de nouveau atteint au début de 1947. Il en est résulté un trouble assez sérieux de l'économie du pays, car les budgets de ces trois territoires étaient alimentés pour partie par des droits sur les exportations de phosphate. Pour améliorer la production agricole, les utilisations localement possibles ont été développées, mais atteignent encore un faible niveau. La situation en 1947 se présente sous un jour très favorable devant l'importance des besoins de phosphates nécessaires à la reconstruction des sols agricoles des pays en guerre. Il semble que la production de l'U. R. S. S. et des U. S. A., respectivement de 24 % et de 29 % de la production mondiale en 1938, doit, même accrue, à peine suffire aux besoins intérieurs de ces pays et n'entreront pas, tout au moins dans l'immédiat, en concurrence avec les produits nord-africains sur les marchés mondiaux. Par contre, les phosphates marocains se trouvent dans une situation privilégiée par rapport aux algériens et surtout

aux tunisiens, grâce à une teneur en phosphore beaucoup plus élevée (plus de 75 % contre 50 à 65 %), et à une exploitation plus moderne des mines, du reste situées à moins de distance des ports d'embarquement et par suite grevées d'un prix de revient inférieur. Pour éviter la concurrence et pour permettre l'exploitation des gisements les moins riches, une nouvelle convention a été signée entre les producteurs nord-africains en vue de répartir les débouchés sur le marché mondial, sur la base suivante : pour des expéditions totales inférieures à 3 millions de tonnes, 40 % pour le Maroc, 60 % pour l'Algérie et la Tunisie; entre 3 et 4 millions de tonnes, 50 % pour le Maroc, et au-dessus de 4 millions de tonnes, 60 % pour le Maroc. La situation de l'Union française avec la production d'Océanie (10 % de la production mondiale en 1938) est prépondérante sur le marché mondial des phosphates. On espère pouvoir réaliser des accords commerciaux avec les pays intéressés.

Les trois pays ont été amenés à améliorer sur place le produit brut par des procédés d'enrichissement en métal (l'Algérie et la Tunisie), et à le valoriser en le transformant sous forme de superphosphates, d'engrais composés (15.000 tonnes en Tunisie en 1946) et hyperphosphates, qui conviennent particulièrement bien aux terrains acides. Rien que la Finlande pourrait absorber la production de la zone de Sfax.

Autres minerais. — L'exploitation des mines de fer a pratiquement cessé pendant la guerre, par suite de l'impossibilité de l'utiliser : pas de navire pour l'exportation et pas assez de charbon pour en traiter une part notable sur place, d'autant plus que les stocks existants couvraient presque les besoins de la métallurgie locale. L'extraction a pratiquement cessé de 1940 à 1944 au Maroc. L'indice est tombé, en 1943, à 6 pour l'Algérie et à 4 pour la Tunisie. Le développement immédiat de l'extraction, à un niveau très supérieur à celui de l'avant-guerre, se heurte à des difficultés : déjà, en période stable, l'exploitation était peu rentable en raison du prix de revient élevé, dû surtout à l'éloignement des mines des ports; l'exportation baissait considérablement en dehors des périodes de prospérité. La hausse des salaires nord-africains la rend encore proportionnellement plus onéreuse. La création d'une importante métallurgie sur place ne semble pas favorable. Elle nécessiterait de importations de charbon, difficiles et onéreuses à

l'heure actuelle. La consommation locale de produits ferreux, estimée avant guerre à 300.000 tonnes, est insuffisante pour permettre une production avec un bon rendement économique, même en supposant des besoins notablement accrus. Les produits obtenus à un prix de revient supérieur au prix mondial ne pourraient être vendus que sur le marché intérieur. La nécessité des importations de charbon laisserait, de plus, cette industrie tributaire de l'extérieur et de la liberté des transports maritimes.

Les autres minéraux produits par l'Afrique du Nord, en petite quantité mais en grande diversité, étaient surtout intéressants pour la métropole, qui trouvait ainsi dans le bloc franc une partie des matières premières nécessaires à son industrie sans avoir à sortir de devises. Leur production a varié pendant la guerre selon les besoins des alliés : seules ont été maintenues à un niveau appréciable les productions utiles à l'effort de guerre (manganèse, dont l'indice moyen de production dépasse 70 par rapport à 1938) ou celles utiles à la consommation locale (la production du sel dépasse l'indice 600).

L'indice général pondéré de la production minière s'établit en première approximation comme suit, par rapport à l'avant-guerre :

	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946
Algérie	61	33	37	22	52	78	108
Maroc	43	30	42	48	83	94	107
Tunisie	60	52	37	14	25	33	61

Cet indice, bien qu'imparfait, illustre la baisse d'activité en 1943 pour l'Algérie et la Tunisie, due surtout aux circonstances, et montre la situation privilégiée du Maroc, qui se trouve dès 1945 à un niveau comparable à celui d'avant guerre.

Energie. — C'est le problème fondamental pour toute l'industrie et tout l'équipement de l'Afrique du Nord. Il se caractérise par des ressources en charbon faibles, par quelques gisements pétroliers exploités, et par de grosses possibilités en énergie hydroélectrique, mais encore insuffisamment mises en valeur. Les ressources des trois pays, inégales, imposent une politique commune et une aide du Maroc, plus favorisé, à l'Algérie et à la Tunisie.

Avant guerre, seul le Maroc avait une production de charbon notable dépassant 110.000 tonnes et couvrait 60 % de ses besoins, tandis que l'Algérie et la Tunisie importaient la presque totalité du charbon consommé. Pour compenser l'arrêt des importations de charbon anglais, un effort considérable a été entrepris dans toute l'Afrique du Nord pour développer la production de charbon. Des mines, dont les conditions d'exploitation sont nettement sous-marginales, ont été remises en exploitation, comme le fait s'était du reste déjà produit, mais à un degré moindre, lors de la guerre de 1914 (lignites du Cap-Bon, bassin du Sud-Oranais, où la production a triplé de 1940 à 1945), la production a été ainsi accrue sans égard au prix de revient. Des avantages spéciaux, salaires élevés, primes en argent et en nature, ont dû être accordées à une main-d'œuvre difficile à recruter et à encadrer, les cadres européens étant la plupart du temps mobilisés. Aussi les rendements ont atteint 275 kilos par ouvrier de fond, chiffre inférieur au tiers des rendements moyens métropolitains. Le but recherché a été atteint partiellement. Toutefois, l'effort d'équipement industriel du pays a nécessité des besoins accrus de charbon, de sorte que la production de 1946 n'a pas dépassé le tiers de la consommation. L'Afrique du Nord importait, en outre, 95 % des produits pétroliers dont elle avait besoin. Les gisements connus ont été mis en exploitation et un très gros effort de recherches a été entrepris. Dans l'état actuel de nos connaissances géologiques, il ne semble pas que, même dans l'hypothèse la plus favorable, la production puisse dépasser quelques centaines de milliers de tonnes par an. La prospection se poursuit. Mais de toute façon l'Afrique du Nord restera encore de longues années tributaire de l'étranger pour la plus grande partie des produits pétroliers dont elle a besoin.

Par contre, les ressources en énergie électrique sont certaines, et elles ont été développées au maximum compatible avec les circonstances depuis 1940. La production d'énergie électrique est passée d'environ 515 millions de kilowatt-heure en 1938 à plus de 680 millions en 1946, soit 30 % d'augmentation. En Algérie, la part de l'énergie d'origine hydraulique, par rapport à l'énergie électrique de toute origine, est allée en augmentant, passant de 14 % en 1938 à 22 % en 1946, tandis qu'au Maroc, où pourtant les possibilités d'énergie hydraulique sont consi-

dérables, l'évolution a eu lieu en sens inverse : l'électricité d'origine hydraulique est passée de 92 % en 1939 à 58 % en 1946 de l'électricité totale produite. Ce fait, d'apparence contradictoire, s'explique par l'augmentation de la production d'électricité d'origine thermique permettant l'utilisation dans les centrales des charbons à faible rendement extraits dans les mines nouvellement mises en exploitation. Les possibilités en énergie hydroélectrique sont très grandes, surtout au Maroc. La consommation par habitant reste faible (33 kWh en Algérie en 1938, chiffre à rapprocher de 1.000 kWh par habitant aux Etats-Unis). En évaluant toute l'énergie consommée en Afrique du Nord en une unité commune, on s'aperçoit que la consommation est de 8 à 10 fois moindre que dans la métropole.

Le développement industriel et le plan d'équipement. — Les industries de transformation des produits locaux se sont développées pour remédier à la pénurie des importations étrangères. Dans ce but se sont équipées des industries de produits alimentaires permettant la transformation des produits agricoles indigènes : meuneries, fabriques de pâtes, huileries, savonneries, fabriques de conserves; et des manufactures diverses à partir des minerais et produits locaux : petite métallurgie, industrie chimique, fabrique d'engrais, matériaux de construction. Ces industries se sont créées en partie pour répondre à des besoins urgents et sans égard aux prix de revient. Elles se trouvent souvent dans des conditions économiques défavorables avec des prix supérieurs aux prix mondiaux. Leur extension est limitée par la nécessité d'importer du charbon. L'augmentation des prix de la main-d'œuvre et des charges sociales les obligera vraisemblablement à ne produire que pour la consommation locale. Il sera nécessaire de les garantir de la concurrence étrangère dès que les conditions économiques mondiales redeviendront normales.

L'évolution a été beaucoup plus rapide au Maroc, devenu libre avant les deux autres territoires, et où les possibilités latentes ont incité les capitalistes métropolitains à faire des investissements plus importants. La crainte de la concurrence freinait les investissements métropolitains dans les territoires, les bas salaires payés dans ces régions devaient permettre des prix inférieurs à ceux de la production industrielle métropo-

litaine. Au point de vue national, le raisonnement était mal fondé, car la distribution de salaires aurait élevé le pouvoir d'achat de la masse indigène et par suite favorisé la demande d'objets manufacturés importés.

Une fois le pays équipé, les échanges avec la métropole deviendront plus importants qu'avant guerre, mais porteront sur d'autres articles où ne jouera pas la concurrence.

A défaut d'indice de production industrielle ne pouvant pas être actuellement calculé, le chiffre suivant permettra d'apprécier le progrès réalisé : au Maroc, la production de ciment est à l'indice 147 au premier semestre 1947 par rapport à l'avant-guerre. En même temps, la production artisanale de tout ordre s'est développée, car elle permettait des gains importants sur le marché clandestin et correspond bien à la formation professionnelle des Nord-Africains. Son importance, difficile à chiffrer, est notable.

Le plan d'équipement dont la réalisation est actuellement en cours a été établi d'après les principes suivants :

— Réparer les destructions causées par la guerre : celles-ci n'ont guère été notables qu'en Tunisie, où les dommages au cours des opérations militaires 1942-1943 ont été évalués à 35 milliards de francs valeur 1945, l'outillage public ayant particulièrement souffert avec 235 kilomètres de voies ferrées, 374 ponts de plus de 5 mètres de long détruits et les installations portuaires rendues inutilisables; 8 % des habitants des villes avaient été sinistrés. Le premier point du programme est en cours de réalisation et les services publics fonctionnent désormais normalement, la plupart des réfections ayant été réalisées.

— La production industrielle ne pourra être rentable que si l'Afrique du Nord dispose d'une énergie abondante et bon marché. Les gisements charbonniers (certains mêmes, comme ceux du Cap-Bon, se présentent dans des conditions techniques telles qu'ils deviennent pratiquement inexploitables) sont insuffisants et de mauvais rendements. Par suite, la seule solution permettant de donner le plus d'indépendance au pays consiste à développer au maximum l'énergie électrique d'origine hydraulique. La création de barrages permettra, d'autre part, l'irrigation de nombreuses terres et accroîtra d'autant la production agricole. Le Maroc se prête particulièrement à cette entreprise. Sa capa-

cité de production est estimée à quelque 2 milliards de kWh par an, soit près de 20 fois plus qu'elle ne produit actuellement. L'Algérie pourrait produire 400 millions de kWh et la Tunisie 350 millions, mais dans des conditions plus marginales. Le plan donc s'est axé surtout sur le développement de la production du Maroc et compte la porter à 500 millions de kWh dès 1955. L'interconnection entre les centrales des trois pays est indispensable et permettra d'utiliser toute la puissance produite. La consommation du Maroc, même si le plan d'industrialisation est intégralement réalisé, sera inférieure à sa production. Cette politique suppose la continuité de l'accord et de la coordination entre les trois pays.

— Il ne s'agit pas de développer la production industrielle de façon à concurrencer les produits sur les marchés internationaux, mais seulement d'orienter la production vers les produits qui correspondent à la vocation du pays, c'est-à-dire essentiellement à la valorisation des matières premières locales, afin d'éviter les exportations de la matière à l'état brut et sa réimportation onéreuse sous forme manufacturée.

— Préférence devra être donnée aux industries permettant d'assurer le plein emploi de la main-d'œuvre, tout en utilisant le minimum de charbon, rendu d'autant plus nécessaire par l'augmentation de la population. Dans cet ordre d'idées, au lieu de créer une grosse industrie sidérurgique non économique, on s'est orienté vers la fabrication de produits finis de grande vente et des industries annexes nécessitant une forte proportion de main-d'œuvre par rapport aux tonnages de produits importés : tréfilerie, clouterie. Il est plus intéressant pour l'économie générale du pays d'importer des matières demi-brutes et de les transformer sur place.

— Augmentation de la production minière, et recherche de nouveaux gisements miniers : cet effort, particulièrement intéressant, permettra le financement des autres réalisations, les excédents exportés rétablissant la balance commerciale. Rien qu'au Maroc, le revenu annuel résultant de l'accroissement prévu de l'extraction minière dépassera 1 milliard de francs, valeur actuelle, dès 1950.

Prix et salaires. — On manque d'éléments d'ensemble pour suivre l'évolution globale des prix en Afrique du Nord. Les

quelques indices calculés par les services locaux sont établis à partir de denrées en majorité à prix taxés et ne sont pas représentatifs de la variation des prix réels. La non-connaissance de la part des denrées contingentées, part du reste variable selon les produits, vendue à des prix supérieurs à la taxe, ne permet pas d'estimer une valeur moyenne du prix pratiqué. Les pourcentages de hausse présentent des écarts appréciables selon les territoires, et de grosses différences selon la politique de taxation suivie pour chaque produit[3]. Celle-ci, ayant à faire face à ses difficultés analogues, utilisa des procédés semblables à ceux mis en vigueur dans la métropole : blocage des prix, taxation, subvention pour maintenir artificiellement meilleur marché certaines denrées d'intérêt général. La taxation fut moins rigoureuse que dans la métropole où de nombreux produits demeurèrent en vente libre. La hausse a été lente jusqu'à l'arrivée des Alliés, puis s'est accélérée avec le relâchement du contrôle et les besoins accrus de denrées alimentaires (en Algérie, en 1943, l'indice des prix de gros par rapport à 1939 est encore à 285, mais s'élève à 810 en 1946). Dans la métropole, par contre, la hausse accélérée n'a commencé vraiment qu'à la libération.

L'écart entre la variation des prix de gros et de détail semble avoir été plus accentué que dans la métropole, ce qui tient une taxation plus stricte et plus effective à la production qu'au stade commercial.

En Algérie, l'indice pondéré du prix de détail en juin 1947, par rapport à 1939, est à 893 (897 pour les objets d'alimentation et 612 pour les autres articles), alors qu'à Paris il s'établit à la même date à 866 (articles d'alimentation, 871; autres articles, 542). Ces deux indices ne sont pas comparables, les produits entrant dans la composition et les poids étant différents. Divers recoupements concordants confirment que la variation relative des prix a été plus forte en Afrique du Nord que dans la métropole. On retrouve la tendance à égalisation des prix au niveau de ceux pratiqués dans la région où ils sont le plus élevés, tendance déjà constatée dans la métropole, où les prix

3. Les coefficients de hausse les plus caractéristiques précisent ce point : au Maroc, par rapport à 1939, les coefficients de hausses atteignent, au début de 1947, les valeurs suivantes : blé tendre, 6,3; blé dur, 11,6; sucre, 7; huile d'olive, 5,8; en Tunisie, par rapport à 1940, les coefficients sont : blé tendre, 4,7; blé dur, 5; sucre, 3,1; huile d'olive, 6.

des diverses régions tendent à s'élever au niveau de ceux de la région parisienne. Par contre, en valeur absolue, les prix en Afrique du Nord en 1946 sont encore, dans l'ensemble, inférieurs de 15 à 25 % à ceux de la métropole.

L'augmentation du coût réel de la vie a probablement été plus élevée en milieu indigène qu'en milieu européen. L'alimentation traditionnelle de base chez les musulmans consistait en produits peu variés : céréales, sucre, huile — produits qui ont été sérieusement rationnés, la ration attribuée étant inférieure aux besoins minima de ces populations. Elles ont dû se procurer le complément, soit en achetant ces mêmes denrées au marché clandestin, soit en recourant à une alimentation non habituelle (viande), à prix relatif plus élevé. Les denrées attribuées par les services officiels étaient les mêmes pour toutes les catégories de la population. Ce procédé, justifié par des principes d'égalité, a eu pour résultat de développer le marché clandestin. Les musulmans revendaient illicitement les denrées contingentées touchées (lait condensé, par exemple), qui ne correspondaient pas à leur alimentation habituelle, pour se rattraper sur leurs aliments coutumiers. La part relative du budget, consacrée à l'alimentation par les musulmans, a été plus élevée qu'avant la guerre; les cours clandestins étaient spécialement élevés : au Maroc, les céréales atteignaient un prix 15 à 20 fois supérieur au prix légal; en Algérie, le cours clandestin du blé atteignait en 1946 12 à 18 francs le kilo; le sucre, 200 à 250 francs le kilo; l'huile, 280 à 360 francs le litre. Par contre, l'Européen, habitué à une nourriture plus variée, n'avait qu'une fraction de son alimentation habituelle en produits contingentés et, par suite, la hausse relative des prix lui a été moins sensible. (Indice du coût de la vie, en Tunisie, au début de 1946, par rapport à 1939 : famille tunisienne, 528; famille européenne, 468).

Devant l'élévation constante du coût de la vie, il a été nécessaire également d'augmenter les salaires. L'évolution a été analogue à celle de la métropole. Pour l'Algérie, différentes lois votées dans la métropole y ont été étendues après adaptation aux conditions locales. Au Maroc et en Tunisie, la législation prise fut comparable. Pour apprécier l'importance de ces mesures, on n'oubliera pas que la plus forte proportion de la population exerce une profession agricole, non salariée au sens strict

du mot, mais participe aux bénéfices. La réglementation concernant le salaire proprement dit ne s'applique qu'à une fraction de la population. En milieu rural, le contrôle de son application est délicat. Il s'en dégage les caractères essentiels suivants : l'écart entre les salaires des travailleurs selon leur origine est diminué ou même supprimé. Ainsi, en Algérie, l'identité de traitement est totale entre le personnel administratif européen et algérien depuis 1942 L'augmentation a été plus forte sur les salaires des manœuvres que sur ceux des ouvriers qualifiés, mesure rendue nécessaire par la difficulté de trouver de la main-d'œuvre. Ces deux mesures ont pour conséquence l'abaissement relatif de la situation de l'Européen, qui occupait en général des fonctions administratives ou des fonctions de cadre à forte technicité; il a tendance à orienter son activité vers d'autres secteurs mieux rémunérés. Son départ risque d'entraver le développement du pays, car les éléments indigènes capables de le remplacer dans ce rôle de cadre sont en nombre insuffisant et n'ont pas la technicité nécessaire. Il est caractéristique de noter que, malgré des avantages relativement supérieurs aux fonctionnaires de la métropole, l'administration avec ses salaires modérés n'arrive plus à recruter de fonctionnaires indigènes. Les Marocains n'occupent que 31 % des emplois publics, dont 1 % seulement d'emplois supérieurs.

Certaines catégories de travailleurs exerçant une activité vitale pour le pays ont bénéficié de hauts salaires. La nécessité d'accroître notamment la production des mines de charbon a obligé d'y attirer la main-d'œuvre par des salaires élevés en argent et en nature. Il fut difficile de trouver la main-d'œuvre nécessaire pour accomplir toutes les tâches nécessitées par l'effort de guerre et l'accroissement de la production indigène, d'autant plus que les possibilités de gain offertes par les transactions clandestines en drainaient une bonne partie, devant les bénéfices hors proportion avec la durée de l'effort nécessité.

Par ailleurs, comme dans l'ensemble de l'Union, l'extension de la législation sociale tend à augmenter d'une façon durable le niveau de vie de la population : les principales mesures adoptées étendent la presque totalité de la législation en vigueur dans la métropole : reconnaissance des groupements professionnels, fixation des salaires par commission ayant des représentants ouvriers, allocation familiale, etc., juridiction profession-

nelle (création de conseils de prud'hommes en Tunisie [D. 10 mars 1944]).

Par contre, dans les industries de ces pays, les frais de main-d'œuvre se monteront à une part plus forte qu'avant guerre, sans être encore aussi élevés que dans les pays anciennement équipés. Les exportations de produits industriels seront rendues plus difficiles.

COMMERCE. — Sous le jeu des circonstances, les mouvements commerciaux traditionnels d'Afrique du Nord ont été interrompus pendant l'occupation de la métropole et n'avaient pas repris leur valeur d'avant guerre en 1946.

En 1938, les grandes lignes du commerce nord-africain se résument ainsi :

Prépondérance de la métropole dans les échanges. — 68 % de la valeur totale des importations et 77 % des exportations.

Position prédominante de l'Algérie. — La situation relative des trois pays était très différente. Le commerce de l'Algérie, qui fournissait à elle seule 62 % des échanges totaux de l'Afrique du Nord, était orienté pour 85 % vers la métropole. Celui de la Tunisie, qui ne représentait que 16 % des échanges totaux, se répartissait pour 59 % vers la métropole, tandis que celui du Maroc était, au contraire, dirigé pour 56 % vers l'étranger.

Structure commerciale d'un pays peu équipé industriellement avec des exportations de matières premières et des importations d'objets fabriqués. — Les objets fabriqués représentaient 53 % de la valeur totale des importations, et seulement 3,5 % de celle des exportations.

De 1940 à 1945, les échanges effectués en fonction des nécessités de la guerre et des possibilités de transport présentent surtout des modifications de caractère accidentel et temporaire, bien que certains de leurs éléments aient subi une modification durable. Le régime actuel, les plans d'importation, essaient d'adapter les échanges totaux de l'Union française au mieux des intérêts de chacun des membres. Le mouvement présent des échanges obéit à un système planifié assez rigide et n'est plus dans des conditions comparables à celui d'avant guerre.

En 1946, le commerce total de l'Afrique du Nord se monte à environ 97 % du poids des importations d'avant guerre et à 63 % des exportations. L'indice du volume du commerce extérieur peut être évalué par rapport à 1938 à 91 % pour les importations et 60 pour les exportations. Du fait de la reprise plus rapide des importations que des exportations, la balance commerciale se trouve en déséquilibre, bien que les prix des produits exportés ait subi une hausse plus forte que ceux des produits importés. On constate ces modifications sur la structure interne des échanges.

Modifications des produits échangés. — Aux exportations : diminution de l'ordre de 50 % du poids des denrées alimentaires exportées, diminution qui tient à la fois à la baisse de la production et à l'augmentation de la consommation locale; augmentation de l'ordre de 30 % des produits minéraux exportés, par suite de l'existence de stocks et de l'importance de la demande internationale. Aux importations : la proportion en poids des importations par rapport aux catégories correspondantes en 1938 est évaluée à 125 % pour les denrées alimentaires, 77 % pour les matières nécessaires à l'industrie et les carburants, et 51 % seulement pour les objets fabriqués.

Modification de l'orientation du courant commercial. — L'industrie métropolitaine n'est pas en mesure de fournir à l'Afrique du Nord les objets fabriqués et les produits alimentaires dont elle a besoin et qu'elle lui fournissait avant guerre. Les échanges avec l'étranger représentent 31 % du commerce total contre 27 % en 1938. Mais le commerce a également augmenté avec les autres possessions françaises, dont la valeur a doublé aux importations et augmenté de plus de 40 % aux exportations. La répartition du commerce avec la métropole s'est également modifiée, la part relative de l'Algérie dans le commerce total de l'Afrique du Nord avec la métropole passant à 60 %, celle du Maroc à 29 %, et celle de la Tunisie à 11 %.

Ces modifications, dues en grande partie aux règles imposées par les plans d'importation, sont assez artificielles.

Conclusion. — Le Maroc sort de cette période particulièrement favorisé par rapport à l'Algérie et surtout à la Tunisie.

Ses richesses minières et les possibilités de son équipement hydroélectrique lui permettent de développer une industrie, de valoriser de nouvelles terres et d'assurer ainsi le plein emploi et la nourriture de l'excédent de sa population. Les investissements actuels de capitaux métropolitains doivent accélérer cette évolution. Par contre, la situation est plus défavorable dans les deux autres territoires, surtout du fait de la pénurie d'énergie. Leur économie ne peut se développer qu'en gardant contact avec celle du Maroc. La commercialisation des phosphates algériens et tunisiens dépend des accords avec les produits marocains, l'excédent de l'énergie électrique que produira le Maroc une fois équipé est nécessaire à l'industrie algérienne et tunisienne. Toutefois, il ne semble pas que, quel que soit le résultat obtenu par les plans d'équipement en cours, l'Afrique du Nord puisse assurer travail et nourriture à l'ensemble de sa population. Une émigration de l'excédent des travailleurs ne paraît pas pouvoir être évitée. L'immigration de travailleurs nord-africains dans la métropole soulève des problèmes sociaux délicats à résoudre. Elle ne paraît pas très recommandable du fait de la difficulté d'assimilation. Il y aurait intérêt à étudier la possibilité de transferts massifs de Nord-Africains dans les autres territoires africains de l'Union française, dont les possibilités de développement sont ralenties par l'insuffisance de la population originaire.

B. — *Les autres territoires.*

Le commerce extérieur. — Les données statistiques permettant l'étude du commerce extérieur sont peu précises. On y rencontre des erreurs de principe ou des erreurs accidentelles, telles que dans plus d'un cas le sens du phénomène étudié ne peut être déterminé avec certitude. Ainsi, la balance du commerce extérieur de l'A. E. F. paraît, d'après les statistiques déficitaires, de 2,5 millions de francs en 1946, alors que si on calcule le prix réel des marchandises échangées, la balance se trouvait être excédentaire de 830 millions de francs. Dans l'ensemble, les statistiques en poids sont meilleures que celles en valeur.

Le commerce total de l'ensemble des territoires (sauf Indochine) tend à retrouver en 1946 son niveau d'avant guerre. Par

rapport à 1938, le tonnage total des importations a atteint 90 % de celles d'avant guerre, et celui des exportations 62 %. Les stocks accumulés dans les territoires pendant la guerre paraissent avoir été évacués en presque totalité, sauf toutefois pour les bois d'Afrique Noire, où les difficultés d'évacuation portuaires, jointes à la pénurie de main-d'œuvre, se font encore sentir. Dans l'ensemble, le commerce des territoires a moins diminué que celui de la métropole. La proportion des échanges totaux en poids des territoires par rapport à ceux de la métropole atteignent 35 % en 1946 contre 26 % seulement en 1938. L'indice du volume du commerce extérieur s'établit approximativement par rapport à 1938 à 70 pour les exportations et 88 pour les importations, soit : pour les territoires de l'Afrique Noire, à 83 pour les exportations et 82 pour les importations; pour Madagascar et la Réunion, à 78 et 71; pour les territoires du Pacifique, à 89 et 110, et pour ceux de l'Atlantique, à 61 et 95.

Les matières premières constituent toujours la presque totalité des exportations, mais on constate une tendance très nette à les exporter sous une forme demi-ouvrée après avoir subi une transformation dans le territoire. Pendant la guerre, des usines de transformation ont été créées pour assurer la consommation locale et pour réduire le fret des marchandises exportées. Elles étaient, d'autre part, favorisées par le bas prix de la main-d'œuvre. Ainsi, dans les territoires de l'Afrique Noire, la proportion des arachides exportées sous forme d'huile par rapport aux arachides totales exportées est passée de 3 % en 1938 à 37 % en 1946. Les exportations de bananes sèches passent de quelques tonnes en 1938 à plus de 5.000 tonnes en 1946. Les exportations de contreplaqué et de bois ouvré deviennent de plus en plus importantes. Cette tendance à la transformation sur place des produits indigènes est encouragée par les plans d'équipement et aura pour effet de faire bénéficier davantage le territoire de ses ressources propres, en augmentant les salaires et les revenus payés dans le territoire et en favorisant la balance des comptes. Par contre se pose le problème de la concurrence entre les usines métropolitaines antérieurement équipées pour traiter dans la métropole les produits bruts coloniaux. Déjà, pour les huileries, il a été nécessaire de contingenter la part des arachides qui seraient traitées dans la

métropole et en Afrique Noire. Il semble difficile de s'opposer à cette tendance, qui offre des avantages indéniables pour le territoire. Du reste, l'extension des lois sociales et la hausse subséquente des salaires tendent à réduire la différence de prix de revient entre usine métropolitaine et coloniale. Toutefois, l'équipement prévu doit doter le territoire d'usine modèle installée au lieu le plus économiquement favorable. Il en résultera un avantage de prix de revient incontestable pour la transformation du produit sur place. Les frais de fret sont, en outre, inférieurs. Les usines métropolitaines sont appelées à se transformer.

Aux importations, la diminution des échanges a surtout porté sur les objets fabriqués, l'industrie métropolitaine ne pouvant satisfaire aux demandes et les contingents de devises attribuées aux territoires pour l'achat à l'étranger sont insuffisants pour satisfaire tous leurs besoins. La proportion des importations en poids de 1946 par rapport aux catégories correspondantes de 1938 est évaluée à 105 % pour les denrées alimentaires, 76 % pour les matières nécessaires à l'industrie et les carburants et à 55 % pour les objets fabriqués.

La métropole reste le principal fournisseur et le principal client de la plupart des territoires et tend à retrouver sa place d'avant guerre. En 1944, le commerce avec les territoires était presque nul. En 1946, l'indice du volume permet de constater une modification dans la nature des produits échangés par rapport à 1938.

Indice du volume du commerce de la métropole avec les territoires.

	PRODUITS ALIMENTAIRES	MATIÈRES NÉCESSAIRES à l'industrie	OBJETS FABRIQUÉS	TOUS PRODUITS
Importation en France..	41	70	213	51
Exportation en France..	36	44	53	48

La place de la métropole a été prise par les pays anglo-saxons et surtout par les Etats-Unis, qui, en 1946, a été le principal fournisseur pour les territoires du Pacifique et de l'Atlantique. Le commerce entre les divers territoires français a également pris une importance plus grande, et il semble que ces courants à l'intérieur de l'Union ont tendance à se développer, favori-

sés par l'organisation des transports maritimes réduisant les transports inutiles.

Enfin, il y a lieu de noter l'arrivée de nouveaux pays, qui se sont équipés industriellement pendant la guerre et qui commencent à exporter d'une façon notable.

Les données statistiques disponibles ne permettent pas de chiffrer la valeur de la balance commerciale de l'ensemble des territoires en 1946 avec une approximation raisonnable. Elle est déficitaire avec l'étranger et créditrice avec la métropole. Il n'est pas possible de connaître la valeur réelle de la balance des échanges commerciaux totaux. En se basant sur les statistiques douanières, le déficit ressortirait à quelque 15 milliards de francs métropolitains, mais il est certain que le déficit réel est de beaucoup inférieur à ce chiffre.

La monnaie. — Les organismes financiers et l'organisation monétaire ont été profondément modifiés. Avant guerre, l'émission des monnaies était basée sur la connaissance des ressources économiques de chaque territoire. Les banques d'émission existaient dans les différentes possessions; situées sur place, elles pouvaient apprécier les besoins du crédit local et étaient à même d'émettre des billets en relation avec les possibilités diverses d'expansion du territoire. A la centralisation de ces banques en un seul établissement s'opposait la diversité des ressources et l'inégal développement économique des territoires.

La Caisse centrale de la France libre instituée à Londres le 2 décembre 1941 était une sorte de Trésor public et d'Institut d'émission, destinée à financer les dépenses et à assurer le contrôle monétaire des territoires administrés. En 1944, cette caisse fut transformée en Caisse centrale de la France d'outre-mer, à qui fut attribué le privilège général d'émission pour tous les territoires. En fait, la Caisse n'assure l'émission qu'en A. E. F., au Cameroun, à Saint-Pierre-et-Miquelon et dans quatre anciennes colonies devenues départements. Les autres territoires ont gardé les anciennes banques d'émission, à savoir : Banque d'Algérie (pour l'Algérie et la Tunisie), Banque du Maroc,

4. V. à ce sujet la note de M. Giscard d'Estaing, *Compte rendu de l'Académie des sciences coloniales*, 21 mars 1947.

Banque d'Afrique occidentale pour l'A. O. F., Banque de Madagascar, Banque de l'Indochine pour l'Inde, la Somalie, les colonies du Pacifique, et temporairement pour l'Indochine, en attendant la création d'un nouvel institut d'émission, en accord avec le Viet-Nam. La concentration projetée est donc loin d'être réalisée. Elle pourrait se justifier par la nécessité de maintenir un lien monétaire étroit pour parer aux mesures décentralisatrices et fédéralistes qui caractérisent la formation de l'Union française. A un relâchement en matière politique correspondrait un resserrement du contrôle et des relations économiques. Mais, en fait, un décret du 26 mars 1945 a rompu l'unité monétaire de l'Union française en créant deux francs coloniaux à parité différente : le franc C. F. P. ayant cours dans les territoires français du Pacifique avec la parité de 1939 par rapport au dollar, soit 2 fr. 40 métropolitain, et le franc C. F. A., qui circule en A. O. F., A. E. F., Madagascar et à Saint-Pierre-et-Miquelon et qui vaut 1 fr. 70 métropolitain. Le cours de la piastre fut fixée au même niveau (1 piastre = 17 francs métropolitains). Le franc métropolitain circule dans les autres territoires, Afrique du Nord compris. La situation financière des territoires avait effectivement été différente de celle de la métropole et le décalage entre leurs monnaies pouvait se justifier à la libération du territoire métropolitain. Mais avant la réalisation de cette mesure, il s'est écoulé près d'un an et demi au cours duquel les échanges commerciaux s'étaient partiellement rétablis. L'économie des territoires avait été modifiée par la politique de charges sociales et l'augmentation des salaires tendant à l'égalisation des prix. Elle s'est rapprochée de celle de la métropole. L'opération a été opérée trop tard et faite sans tenir compte des parités réelles du pouvoir d'achat dans les divers territoires. Le fait que la piastre indochinoise ait été réévaluée au même taux que le franc C. F. A. alors que l'économie indochinoise doit supporter 2 milliards de dollars (U.S.A.) de dommages de guerre japonais montre le caractère improvisé de cette mesure. Il en est résulté, outre des fraudes certaines, des troubles notables, tels que la disparité des prix sur le marché métropolitain entre les denrées analogues provenant de territoires à franc différent. Cette mesure avait été destinée à maintenir partie des courants commerciaux avec des pays nouveaux, mais l'avantage possible s'est trouvé annihilé par l'éta-

blissement des plans d'importation limitant les échanges globaux des territoires avec l'étranger. En fait, cette mesure a surtout été favorable aux Européens établis dans les territoires ou touchant des revenus dans ces territoires, l'indigène n'ayant guère été affecté par cette mesure, qui ne pouvait se traduire par une diminution du coût de la vie.

Il en résulte une nouvelle complication pour le fonctionnement de la Caisse centrale, qui doit désormais émettre quatre monnaies différentes.

En mai 1947, la Caisse centrale avait émis 6,4 milliards de billets (augmentation de 40 % par rapport à mai 1946). Il est possible que ces émissions s'accroissent rapidement. La Caisse peut, en effet, consentir des crédits au Trésor central et des avances aux trésoreries coloniales, et elle peut également — et ceci est extrêmement grave — ouvrir des crédits, sans limitation, aux diverses banques d'émissions des territoires, qui se trouvent obligées de mettre à la disposition de la caisse la contre-valeur en billets de ce crédit. Enfin, la loi du 30 avril 1946, qui a créé le fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (F.I.D.E.S.), autorise la Caisse à accorder des avances à long terme et à garantir ou financer toutes opérations destinées à cette réalisation. La réunion en un seul organisme du droit d'émission et de financement à long terme d'opérations de rentabilité lointaine ou de travaux d'équipement déficitaire est extrêmement dangereuse.

Le montant des billets émis se trouve donc non limité et non garanti par des réserves spéciales. Leur valeur repose donc sur celle du franc métropolitain. Les monnaies coloniales sont donc, et encore plus que par le passé, étroitement dépendantes des fluctuations du franc métropolitain, et réciproquement. Toute inflation de monnaie coloniale se répercutera sur la teneur du franc métropolitain. La limitation des émissions n'est pas assurée et leur contrôle semble imparfait. Tout se passe comme s'il y avait institution de monnaies d'Etat sans autre garantie.

A l'heure actuelle, les émissions de billets dans les divers territoires ont porté la circulation fiduciaire en janvier 1947 par rapport à 1938 aux indices suivants : 1.430 pour l'Afrique du Nord, 900 pour les territoires de l'Afrique Noire, 615 pour Madagascar et la Réunion, 720 pour les territoires du Paci-

fique. Exprimée en franc métropolitain, la circulation fiduciaire totale (Indochine exclue) est de 80,5 milliards (soit 10 % de celle de la métropole) contre 6,9 milliards en 1938 (6 % de la métropole).

On manque de documents pour chiffrer l'importance des disponibilités monétaires dans l'ensemble des territoires, le montant de la circulation fiduciaire n'en étant qu'un élément.

Les possibilités d'auto-financement des plans d'équipement ne sont guère connues, mais il ne semble pas qu'elles atteignent une fraction notable des investissements prévus.

Du reste, le rôle de la monnaie dans les territoires d'outre-mer serait une notion à étudier. Pour un grand nombre d'indigènes, les billets n'ont qu'un rôle occasionnel et les pratiques du troc sont prépondérantes. La monnaie d'argent et d'or s'accumule, mais ne circule guère.

Le plan d'équipement. — Le but est de transformer les territoires d'outre-mer en pays modernes pour tout ce qui concerne leur équipement public et privé.

Leur exploitation était jusqu'alors déterminée par les nécessités de la métropole et par ses besoins en matière première. La production était orientée, non pas pour la consommation intérieure, mais pour l'exportation. L'infrastructure d'équipement public a été établie d'après les mêmes préoccupations et offre de nombreuses lacunes pour une mise en valeur rationnelle. Devant l'importance de la tâche à accomplir, limitée au reste par l'insuffisance des ressources de toute sorte de la métropole qui doit également faire face à sa reconstruction, le plan fait porter l'effort sur les points essentiels du développement économique et social. L'équipement public est conçu non pas avec le souci de la rentabilité immédiate, mais en vue de développer la production et de faciliter les entreprises privées — développement de l'hydraulique agricole, de l'énergie hydro-électrique, extension des transports, des ports, des communications. La production sera développée par une prospection approfondie des richesses naturelles, par la mécanisation du travail rendue indispensable devant la pénurie de main-d'œuvre, par l'amélioration des rendements grâce à des méthodes de productions modernes. Le développement social sera réalisé par un accroissement des productions vivrières, par l'augmentation

du pouvoir d'achat des indigènes obtenu en augmentant la création locale des richesses grâce à la valorisation sur place des produits exportés.

Pour 1947, le total du programme (Indochine exclue) s'élève à près de 13 milliards de francs métropolitains, dont 1 milliard pour la recherche scientifique, 4 milliards pour l'équipement social et 8 milliards pour l'équipement économique.

L'exécution du plan se heurtera à de sérieuses difficultés qui risquent d'entraver sa réalisation, telle que la difficulté de recruter des cadres européens retenus dans la métropole par les travaux de la reconstruction. La formation de contremaîtres indigènes en nombre suffisant ne pourra avoir lieu avant plusieurs années. Il y a là un obstacle des plus sérieux, la mécanisation même intégrale ne pouvant s'exercer immédiatement. Ils risquent d'être retardés par la difficulté d'acquérir le premier matériel nécessaire qui, la métropole ne pouvant le fournir, doit être acheté à l'étranger et seulement dans la mesure où l'Union française dispose de devises.

L'exécution des plans par l'administration nécessite de sa part des méthodes de gestion rapides et efficaces. On s'est orienté vers la création de société d'Etat, organisme d'exécution, ayant des moyens d'action analogues aux sociétés privées. Plusieurs fonctionnent déjà; elles doivent, en principe, cesser leur action une fois les plans mis en place. Ces sociétés disposeront de certains des pouvoirs exercés habituellement par l'autorité publique. Il s'agit là d'une nouvelle administration, différente des sociétés d'économie mixte, qui doit assurer l'exécution des plans rapidement. Elles ne sont soumises qu'à un contrôle à posteriori. Il est prématuré pour apprécier leur action.

Jacques PELLIER.

QUESTIONS SOCIALES

L'ÉVOLUTION DES SALAIRES DEPUIS 1938

(jusqu'en juin 1946)

La détermination du niveau des salaires et traitements a dominé, au cours de la période récente, la situation économique générale et, dans une certaine mesure, la situation politique. Les solutions auxquelles se sont arrêtés les pouvoirs publics ont, de toute évidence, un caractère provisoire. Le problème général de la rémunération des travailleurs ne sera sans doute résolu qu'au moment où un certain équilibre économique aura été rétabli. A l'heure actuelle, la chute du pouvoir d'achat d'un grand nombre de catégories de salariés depuis 1939 reste très sensible, même compte tenu de la diminution des ressources du pays. A partir de l'ouverture des hostilités en effet et pendant toute la période d'occupation, la politique économique s'est développée au détriment des salariés — le blocage des rémunérations, très rigoureux au début, ne s'étant desserré par la suite que fort timidement, eu égard à la hausse réelle des prix. Les efforts réalisés depuis deux ans pour redresser cette situation se heurtent à de très grosses difficultés, la politique générale des prix et des salaires affectant non seulement (et de façon directe) le pouvoir d'achat des travailleurs, mais aussi l'équilibre budgétaire, les possibilités d'exportation, la stabilité de la monnaie, tous ces problèmes étant liés d'ailleurs dans une certaine mesure.

Afin d'apprécier de façon précise l'évolution de la situation matérielle des salariés depuis la guerre, on a essayé d'analyser dans cette chronique les statistiques disponibles sur les salaires (en nominal et en pouvoir d'achat), l'année 1938, dernière année normale avant les hostilités, étant généralement prise comme année de référence.

I. — Réglementation en matière de salaires.

L'article 54 de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la nation en temps de guerre et les décrets du 10 novembre 1939 et du 1er juin 1940 avaient stabilisé en droit les salaires à la date du 1er septembre 1939.

La loi du 23 mai 1941 a procédé à un relèvement général des salaires, avec effet du 1er juin 1941 par l'octroi d'une allocation supplémentaire allant de 1 fr. 15 par heure (ou 200 francs par mois) pour la région parisienne à 0 fr. 50 par heure (ou 86 francs par mois) pour les localités de moins de 5.000 habitants.

Les salaires les plus faibles ont été de nouveau accrus, en vertu de l'arrêté du 23 juin 1941 déléguant aux préfets régionaux le pouvoir de relever les salaires anormalement bas; les préfets régionaux ont usé de ce pouvoir pendant le deuxième semestre 1941 et pendant l'année 1942.

Signalons, en passant, l'arrêté du 10 novembre 1941 instituant une allocation exceptionnelle pour les travailleurs employés dans les localités exposées à des risques particuliers (indemnité de bombardement).

Le pouvoir accordé aux préfets régionaux de relever les salaires anormalement bas a été abrogé par l'arrêté du 19 juin 1943 disposant que les salaires seront fixés par arrêtés ministériels. Pour l'application de ces arrêtés, le territoire métropolitain est divisé en 6 zones et les ouvriers répartis en 8 catégories, selon le degré de leur qualification professionnelle, allant du manœuvre ordinaire à l'ouvrier hautement qualifié; les salaires résultant de ces arrêtés sont fixés par zone, par catégorie professionnelle, et comportent un salaire horaire minimum et un salaire horaire moyen maximum qui sert de taux de comparaison en cas de travail au rendement. Le dernier de ces arrêtés est celui du 6 avril 1944 intéressant les ouvriers du bâtiment et des travaux publics.

Pendant le débarquement et la durée des opérations militaires qui suivirent immédiatement, les salaires ne firent l'objet d'aucune nouvelle mesure réglementaire; mais dès la libération de la majeure partie du pays, le Gouvernement du général de Gaulle décida de procéder rapidement à leur relèvement. Les ordon-

nances du 24 août et du 14 septembre 1944 et l'arrêté du 24 août 1944 délèguent provisoirement aux commissaires régionaux le pouvoir de relever les salaires par l'octroi d'une majoration égale en valeur absolue pour tous les ouvriers, quelle que soit leur qualification; le taux de cette majoration fut fixé à 5 francs de l'heure pour le département de la Seine.

Les augmentations ainsi accordées devinrent vite insuffisantes, eu égard au mouvement des prix; de plus, les mesures prises depuis 1941 en matière de salaires avaient compromis la hiérarchie des salaires aux dépens des travailleurs les plus qualifiés. Pour ces raisons, le Gouvernement décida d'effectuer une « remise en ordre des salaires » avec effet du 15 mars 1945; des aménagements durent d'ailleurs y être apportés avec effet du 1er juin 1945. La « remise en ordre » des salaires se présente sous la forme d'un nombre imposant d'arrêtés ministériels, dont beaucoup n'étaient pas encore publiés au début de 1946.

Les caractéristiques essentielles de la « remise en ordre des salaires » sont les suivantes : la hiérarchie professionnelle des salaires est sensiblement rétablie en son état de 1936; l'écart entre les salaires aux temps masculins et féminins est ramené à 10 %, alors qu'il était antérieurement de 20 %; enfin, l'écart entre les salaires de Paris qui sont les plus élevés et ceux des localités où ils sont les plus faibles est réduit à 25 %, alors qu'avant guerre cet écart paraissait être au moins de 50 %.

On constate que les relèvements successifs des salaires qui ont été effectués depuis 1941 l'ont été tantôt par mesures réglementaires générales émanant de l'autorité gouvernementale (L. 23 mai 1941, arrêtés ministériels de juin 1943 à avril 1944, « remise en ordre des salaires »), tantôt, au contraire, par arrêtés des autorités régionales auxquelles une délégation de pouvoir avait été accordée à cet effet (Arrêtés préfectoraux de 1941 et 1942, arrêtés des commissaires régionaux pris à la libération du territoire).

Les divers relèvements de salaires, ci-dessus étudiés, se distinguent encore d'après les modalités utilisées. La hausse accordée est parfois la même en valeur absolue pour toutes les catégories de travailleurs (L. 23 mai 1941; arrêtés des commissaires régionaux pris à la libération du pays, encore que certains fissent exception). Au contraire, en d'autres circonstances, en

vue de rétablir ou de maintenir une hiérarchie suffisante des salaires, les augmentations accordées croissent avec la qualification professionnelle; c'est le cas des arrêtés ministériels parus de juin 1943 à avril 1944, ainsi que celui des arrêtés ministériels de la « remise en ordre des salaires » pris à partir de mars 1945.

Les grandes lignes de l'évolution de la réglementation des salaires ayant ainsi été esquissées, examinons dans quelle mesure les décisions prises ont été traduites dans les chiffres.

Les indications précédentes s'appliquent aux salaires bruts. On donnera dans le cours de cet article quelques indications chiffrées concernant l'évolution des allocations familiales.

II. — Evolutions des salaires nominaux.

L'évolution d'ensemble des salaires est connue par l'enquête annuelle (semestrielle depuis avril 1942) de la *Statistique générale* auprès des conseils de prud'hommes, et aussi par des enquêtes à objectif limité d'organismes privés ou publics. L'enquête de la *Statistique générale* auprès des conseils de prud'hommes porte sur 43 professions masculines et 7 professions féminines d'environ 200 villes de province et sur une vingtaine de professions masculines à Paris.

Les moyennes arithmétiques de ces salaires figurent au tableau I et permettent de se faire une idée approximative du niveau des salaires au temps. Toutefois, le calcul de moyennes

TABLEAU I.

Salaires horaires (en francs).

	Province		Paris
	Professions masculines	Professions féminines	Professions masculines
	—	—	—
Octobre 1938	6,20	3,42	10,67
Octobre 1939	6,30	3,42	10,90
Octobre 1940	6,34	3,50	10,90
Octobre 1941	7,17	4,15	12,11
Octobre 1942	8,22	5,19	12,27
Octobre 1943	9,11	5,75	12,73
Octobre 1944	15,82	11,10	22,68
Octobre 1945	27,46	22,16	34,78
Avril 1946	28,54	23,27	36,24

arithmétiques simples présente l'inconvénient de ne pas tenir compte de l'importance réelle respective des différentes villes, et l'on sait que les écarts de salaires entre deux villes pour une même profession peuvent être sensibles et varier dans le temps. Aussi, pour mieux suivre l'évolution des salaires horaires, la *Statistique générale* a calculé des indices pondérés en chaîne qui offrent des garanties plus strictes de comparabilité dans le temps. Ces indices figurent au tableau II, ainsi qu'un indice du salaire des mineurs pour lesquels le tableau III donne les salaires journaliers par trimestre.

TABLEAU II.

Indices pondérés des salaires horaires.

	INDICE PONDÉRÉ DES PROFESSIONNELS [1]			INDICE PONDÉRÉ DES MANŒUVRES			Indice des salaires journaliers des mineurs	Indice des prix de pension de l'ouvrier célibataire.
	en province	à Paris	France entière	en province	à Paris	France entière		
1938 - Octobre..	100	100	100	100	100	100	100	100
1939 - Octobre..	102	105	103	103	103	103	105	108
1940 - Octobre..	105	103	104	104	100	103	105	118
1941 - Octobre..	117	113	117	122	117	121	138	153
1942 - Avril....	126	114	123	133	117	128	137	164
Octobre..	135	115	130	139	118	134	150	185
1943 - Avril....	139	116	133	143	120	137	157	203
Octobre..	148	124	142	152	138	149	156	213
1944 - Avril....	165	156	163	168	143	163	187	237
Octobre..	239	205	231	256	217	248	262	271
1945 - Avril....	327	277	314	315	264	304	300	343
Octobre..	404	304	386	393	286	369	525	426
1946 - Avril....	418	321	395	401	303	379	569	513

TABLEAU III.

Salaires journaliers moyens dans les mines de houille
(y compris les allocations familiales et de salaire unique).

	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
1938........	55,79	57,09	57,97	60,16
1939........	60,37	61,61	60,60	65,14
1940........	65,73	66,13	60 61	61,19
1941........	62,58	65,69	80,09	77,90
1942........	79,46	81,72	87,10	92,20
1943........	90,93	93,37	90,40	105,94
1944........	108,48	106,75	Juill. 106,21 Sept. 151,76	166,82
1945........	173,77	247,59	304,31	304,96
1946........	329,90	»	»	»

1. Ouvriers spécialisés et qualifiés.

L'industrie du travail des métaux dans le département de la Seine constitue une branche importante pour laquelle on dispose d'une bonne statistique établie par le groupe des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la région parisienne; les salaires horaires moyens, au temps et au rendement, figurent dans le tableau IV suivant :

TABLEAU IV.

Salaires horaires moyens (non compris les allocations familiales) (en francs).

	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945				1946
	3e tr.	3e tr.	3e tr.	3e tr.	3e tr.	3e tr.	3e tr	1r tr.	2e tr.	3e tr.	4e tr.	1r tr.
Professionnel ..	11,65	12,09	12,17	13,48	13,70	16,72	20,25	26,56	33,34	34,40	35,56	36,29
Manœuvre spécialisé	10,10	10,00	10,54	11,86	11,98	13,81	17,13	22,71	30,00	30,84	31,20	31,57
Manœuvre ordinaire	8,25	8,36	8,25	9,65	9,70	11,35	14,31	19,20	22,10	23,10	24,00	24,29
Ensemble des ouvriers	10,51	10,90	11,09	12,42	12,58	15,03	18,11	23,91	30,31	31,28	32,08	32,96

A l'aide des tableaux précédents, il est possible d'analyser le mouvement des salaires depuis 1938, qui s'est effectué en corrélation avec les dispositions réglementaires prises par les différents Gouvernements.

Les salaires stabilisés en droit à partir du 1er septembre 1939 ne s'accrurent que très peu jusqu'en mai 1941. La loi du 23 mai 1941 et l'arrêté ministériel du 23 juin 1941 marquèrent le départ d'une hausse qui depuis ne s'est guère ralentie.

Après une brusque hausse en juin 1941 (1,15 de l'heure à Paris), les salaires continuèrent de s'accroître en province, alors qu'ils restèrent presque fixes à Paris; c'est ainsi que d'octobre 1941 à octobre 1942, le pourcentage de la hausse est de 15 % en province et presque nul à Paris; les salaires féminins des professions artisanales se sont élevés de 25 % pendant la même période (en province).

Le premier des arrêtés pris en application de celui du 19 juin 1943 et fixant les salaires dans l'industrie des métaux a provoqué un nouvel accroissement des salaires ouvriers qui s'est continué jusqu'à la veille du débarquement en France des forces alliées, au fur et à mesure de la mise en vigueur de dispositions analogues pour de nouvelles industries. Dans les métaux

de la région parisienne, les salaires ont crû du premier au troisième trimestre 1943 de 18 % (20 % pour les ouvriers qualifiés, 16 % pour les manœuvres).

Dans les mines de houille, l'arrêté relevant les salaires est du 16 octobre 1943; du troisième trimestre 1943 au premier trimestre 1944, la hausse des salaires journaliers atteint 20 % pour l'ensemble (22 % pour les ouvriers du fond, 17 % pour ceux du jour).

Pour l'ensemble des industries, les indices pondérés du tableau II montrent que la hausse d'avril 1943 à avril 1944 est de 23 % pour les professionnels (35 % à Paris), et de 19 % pour les manœuvres; elle est d'ailleurs notablement plus élevée à Paris qu'en province.

Après la libération du territoire national, la hausse des salaires s'est d'abord faite par l'octroi d'une allocation fixe, la même pour toutes les catégories professionnelles; il en résulte que l'augmentation relative est plus forte pour les manœuvres que pour les ouvriers qualifiés.

L'industrie du travail des métaux dans la région parisienne présente du deuxième au quatrième trimestre 1944 une hausse d'ensemble de 40 %; pour les manœuvres (manœuvre ordinaire et manœuvre de force), elle est de 53 %, tandis qu'elle n'est que de 43 % pour les manœuvres spécialisés et de 37 % pour les professionnels.

D'avril à octobre 1944, les indices pondérés (tableau II) présentent une augmentation qui, en province, est de 45 % pour les professionnels et de 52 % pour les manœuvres; à Paris, elle est de 32 % pour les professionnels et de 51 % pour les manœuvres.

La hausse de ces indices s'explique par trois facteurs principaux :

1° l'arrêté du 6 avril 1944 relevant les salaires dans le bâtiment;

2° les mesures de relèvement prises à la libération du territoire;

3° le fait que de nombreuses indemnités supplémentaires qui avaient un caractère clandestin avant la libération et n'apparaissaient pas dans la statistique sont maintenant incluses dans les taux légaux. Si l'on fait abstraction des premier et troisième

facteurs, la hausse effective des salaires, consécutive aux mesures prises à la libération peut être estimée comme étant de 30 à 40 % pour la France entière.

Il est d'ailleurs possible de préciser davantage les répercussions des mesures prises en faveur des salariés en septembre 1944. En effet, le ministère du Travail a lancé à la fin de l'année 1944 une enquête sur les salaires effectifs des ouvriers et employés selon des modalités nouvelles en France, mais fréquentes à l'étranger (Angleterre, Etats-Unis, Suisse, etc.): deux questionnaires, du même modèle, ont été adressés aux employeurs, l'un pour la dernière période de paye précédant le 1er septembre 1944, l'autre pour la dernière période de paye précédant le 1er décembre 1944.

Ces questionnaires comportent des cadres relatifs aux ouvriers (hommes, femmes, mineurs et apprentis), aux employés (hommes, femmes, mineurs et apprentis) et aux charges sociales annexes du salaire.

Dans chacun de ces cadres, il est demandé, pour chaque catégorie de salariés définie d'après le degré de qualification, les effectifs employés, le nombre des heures de travail effectuées et le montant total des salaires versés aux travailleurs, y compris les primes et indemnités diverses, mais à l'exclusion des avantages à caractère familial et des indemnités correspondant à des remboursements de frais.

Le quotient du montant des salaires payés par le nombre d'heures-ouvriers permet ainsi de connaître les gains horaires moyens réellement versés aux salariés, données qui présentent le plus grand intérêt économique. Malheureusement, cette enquête n'a pas donné tous les résultats escomptés par suite du nombre insuffisant de réponses : d'une part, la période de référence choisie, septembre 1944, a été celle d'une dépression économique pendant laquelle de nombreuses entreprises étaient fermées et, par suite, éliminées de l'enquête; d'autre part, de nombreuses difficultés matérielles, impression des questionnaires notamment, ont entraîné de trop longs retards qui ont nui à la bonne exécution de l'enquête. Néanmoins, ces résultats paraissent suffisamment intéressants pour qu'il soit jugé utile de les mentionner: 2.500 entreprises, groupant près de 200.000 ouvriers masculins adultes, ont répondu aux questionnaires qui leur furent adressés.

Salaires horaires des ouvriers masculins de plus de 18 ans.

Les résultats pour la France entière figurent au tableau V. Les ouvriers ont été répartis en quatre catégories : manœuvres (manœuvres ordinaires et manœuvres de force ou gros travaux); ouvriers spécialisés (et manœuvres spécialisés); ouvriers qualifiés et ouvriers très qualifiés; cette répartition est conforme à la classification légale des qualifications professionnelles telle qu'elle résulte des arrêtés ministériels pris en matière de salaires (arrêtés du 21 juin 1943, du 10 mars 1944, etc.); néanmoins, il semble que certains employeurs aient été embarrassés par l'existence de la catégorie des ouvriers très qualifiés.

De septembre à décembre 1944, la hausse des gains horaires due aux ordonnances du 24 août et du 14 septembre 1944 varie selon l'industrie et le degré de qualification de l'ouvrier. Pour le manœuvre, elle varie de 22 % dans la métallurgie du fer et de 28 % dans le bâtiment à 54 % dans les textiles naturels; elle est de 44 % dans l'aéronautique, de 43 % dans les industries de l'alimentation et de 44 % dans les industries chimiques. Pour les manœuvres spécialisés et ouvriers spécialisés, l'augmentation, nettement plus faible dans l'ensemble, varie de 27 % (chaussures) à 47 % (textiles naturels); pour les ouvriers qualifiés, elle s'étend de 18 % (textiles artificiels) à 45 % (pierres et terres à feu, sauf verreries) et de 42 % (textiles naturels); pour les ouvriers très qualifiés, la marge s'étend de 15 % dans les industries des métaux (sauf mécanique) à 45 % dans l'ébénisterie. En général, le pourcentage d'augmentation des salaires diminue à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des qualifications, mais cette règle comporte d'assez nombreuses exceptions; les hausses des salaires ayant été déterminées par les commissaires régionaux, les modalités ont pu en varier d'une région à l'autre.

C'est dans les industries aéronautique, automobile et polygraphique que les gains horaires sont les plus élevés; on peut noter, d'ailleurs, que ce sont également les industries polygraphique et aéronautique qui présentent le plus fort pourcentage d'ouvriers qualifiés et très qualifiés, comme le montrent les dernières colonnes du tableau I. Au contraire, les salaires les plus faibles sont ceux des textiles naturels, du bois (sauf ébénisterie) et de l'alimentation.

TABLEAU V

Ouvriers masculins de plus de 18 ans.
Situation des salaires et des effectifs en septembre et décembre 1944.

GROUPES D'INDUSTRIES	Manœuvres		Ouvriers spécialisés		Ouvriers qualifiés		Ouvriers très qualifiés		Pourcentage des effectifs			
	Sept.	Déc.	Sept.	Déc.	Sept.	Déc.	Sept.	Déc.	Manœuvr. %	Ouvriers spécial. %	Ouvriers qualifiés %	Ouvriers très qual. %
1. Alimentation ..	9,78	14,01	11,19	15,53	12,19	16,78	13,16	17,85	39,9	32,2	22,3	5,8
2. Distillation	9,77	13,47	10,98	15,11	12,36	16,40	13,72	16,89	36 4	36,2	24,0	3,4
3. Industries chimiques	10,39	14,96	11,80	16,96	12,94	18,62	14,74	20,10	32,8	34,0	27,2	6,0
4. Caoutchouc et succédanés	11,02	14,59	11,09	15,36	12,16	16,47	14,29	18,24	24,2	49,7	20,6	5,5
5. Papier-carton, papiers-peints ..	10,67	15,35	11,94	16,13	13,59	18,14	15,55	20,90	30,9	31,9	27,7	9,5
6. Industries polygraphiques	12,12	16,60	14,83	20,18	16,46 (1)	22,90 (1)	»	»	11,0	24,7	64,3 (1)	»
7. Industries des textiles naturels	9,00	13,85	10,17	14,93	11,32	16,04	13,68	18,68	27,4	37,2	31,4	4,0
8. Industries des textiles artificiels	10,31	15,61	13,42	17,55	14,90	17,61	15,38	17,89	26,4	47,3	24,8	1,8
9. Confection de vêtements	9,24	13,42	12,26	17,09	13,46	17,12	18,86	22,37	20,4	31,8	38,4	9,4
10. Autres industries du travail des étoffes	9,69	14,00	11,43	16,06	16,45	17,53	14,99	19,13	29,3	38,6	29,3	2,8
11. Chaussures	9,95	14,29	12,44	15,91	13,63	17,89	16,90	20,84	15,0	41,7	31,3	11,9
12. Autres industries du cuir ..	10,28	14,74	10,67	15,29	11,88	17,27	17,66	22,69	34,7	38,9	24,5	1,9
13. Ebénisterie	9,29	13,61	11,43	15,96	12,43	17,57	13,43	19,43	19,6	41,8	29,7	9,0
14. Autres industries du bois..	9,32	13,29	10,84	14,83	12,62	17,22	14,46	19,70	35,6	32,7	26,0	5,7
15. Métallurgie fer-acier	9,59	11,74	11,00	15,63	12,60	17,28	14,27	19,40	28,4	37,1	28,2	6,3
16. Métallurgie des autres métaux..	10,18	15,05	11,87	16,15	15,41	20,33	19,64	24,65	25,2	31,9	29,8	13,0
17. Automobiles	12,29	17,76	14,19	20,08	17,48	23,54	19,55	25,67	8,6	42,0	38,8	10,6
18. Aéronautique ..	12,49	17,97	14,51	19,67	17,54	22,84	19,94	26,17	9,6	22,9	43,1	24,4
19. Autres industries mécaniques	10,29	14,13	12,18	16,91	14,67	19,35	18,09	21,55	15,0	32,9	42,4	9,7
20. Autres industries du travail des métaux	10,05	14,15	11,59	16,05	13,87	18,42	16,85	19,40	24,0	38,1	30,7	7,2
21. Travaux publics, terrassement ...	12,90	16,80	13,17	17,81	15,44 (1)	18,75 (1)	»	»	53,5	14,3	32,2 (1)	»
22. Bâtiment	11,17	14,25	11,81	16,07	14,00 (1)	17,29 (1)	»	»	30,1	25,2	44,7 (1)	»
23. Verrerie, Miroiterie	10,03	14,13	11,21	15,77	12,73	17,38	16,94	21,83	33,8	30,7	23,8	11,7
24. Autres industries des pierres et terres à feu.	9,48	13,89	10,60	14,57	11,60	16,89	13,68	18,94	46,7	34,7	15,6	3,0

(1) Ouvriers qualifiés et très qualifiés.

Les pourcentages les plus forts de manœuvres (manœuvres ordinaires et manœuvres gros travaux) se rencontrent dans les travaux publics (54 %), dans les pierres et terres à feu, sauf verreries (47 %), et dans l'alimentation (40 %).

Pour les femmes, les coefficients de hausse sont, en général, plus élevés, tandis qu'ils sont, au contraire, plus faibles pour les employés masculins.

Comme nous l'avons vu en analysant la législation, les hausses accordées en septembre 1944, parurent vite insuffisantes aux intéressés et le Gouvernement dut procéder à une « remise en ordre » générale des salaires. D'octobre 1944 à octobre 1945, les indices pondérés du tableau II montrent que la remise en ordre des salaires, qui prit effet du 15 mars 1945 (la hausse des salaires d'octobre 1944 à mars 1945 est négligeable), s'est traduite, comme prévu, par une augmentation des salaires horaires plus forte pour les ouvriers qualifiés que pour les manœuvres, conséquence de la volonté de rétablir une hiérarchie des salaires voisine de celle de 1936, plus élevée en province qu'à Paris. En province, ces augmentations sont de 69 % pour l'ouvrier professionnel et de 54 % pour le manœuvre, les pourcentages correspondants pour Paris sont respectivement 48 % (professionnel) et 31 % (manœuvre).

Pour les employés, on n'avait pas de statistique jusqu'à ces dernières années; mais depuis avril 1943 la *Statistique générale* fait une enquête semestrielle sur les salaires des employés de bureau du commerce et de l'industrie dans les mêmes conditions que pour les ouvriers. Le tableau ci-après donne les indices pondérés calculés à partir de cette enquête.

TABLEAU VI

Indice pondéré des salaires de certaines catégories d'employés.
(Base 100 en avril 1943.)

	Paris		Province	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1943. Avril	100	100	100	100
Oct.	104	100	101	104
1944. Avril	106	100	115	115
- Oct.	159	154	171	187
1945. Avril	187	189	225	264
Oct.	213	213	271	321
1946. Avril	241	244	295	348

Les conséquences de la « remise en ordre » sont sensiblement les mêmes pour les employés que pour les ouvriers.

Par rapport à 1938, les salaires horaires des ouvriers masculins sont, en octobre 1945, à des coefficients qui varient de 3 à 4; les gains des agents de la S. N. C. F. sont à des coefficients analogues (3,5 à 4), mais ce sont des traitements mensuels, et la durée moyenne de la semaine de travail dans les services de la S. N. C. F. est maintenant de 48 heures contre 40 en 1938. Les traitements des fonctionnaires ont varié également dans des proportions analogues, bien qu'un peu plus faibles (coefficients 3 à 4 par rapport à 1938), les traitements des petits fonctionnaires ayant fait l'objet des hausses les plus importantes.

Toujours par rapport à 1938, les salaires féminins (7 professions artisanales) dépassent le coefficient 6, augmentant ainsi notablement plus que les salaires masculins.

L'évolution des salaires des domestiques et gens de maison est résumée ci-dessous pour la bonne à tout faire (logée et nourrie) et la femme de ménage (non logée, ni nourrie); les chiffres donnés sont des moyennes pour la France entière.

	Bonne à tout faire (salaire annuel en francs)	Femmes de ménage (salaire horaire en francs)
	—	—
Oct. 1938	3.584	3,15
Oct. 1941	4.294	3,96
Oct. 1943	6.915	5,95
Oct. 1945	17.504	15.83

Ces salaires sont en gros au coefficient 5 en 1945, supérieur à celui des ouvriers de l'industrie à la même époque.

Pour les salaires agricoles, aucune enquête n'a été faite à une date suffisamment récente; ci-après, on a donné quelques moyennes pour certaines professions extraites des barèmes préfectoraux pris en application de la législation sur les accidents du travail.

TABLEAU VII

ANNÉES	JOURNALIER		VALET DE FERME		CHARRETIER		JOURNALIÈRE		SERVANTE DE FERME	
	Par an	Par jour	Par an	Par jour	Par an	Par jour	Par an	Par jour	Par an	Par jour
1938..	7.711	26,95	7.889	25,16	8.699	28,16	5.333	19,02	5.681	17,80
1944..	21.150	72, »	21.130	69, »	23.175	77, »	15.232	51, »	15.988	52, »
1946..	37.490	129,30	36.528	120,70	41.398	137,10	28.653	99,50	31.079	98,20

Dans ces salaires sont compris tous les avantages en nature; or, pour la période actuelle, l'évaluation forfaitaire en argent des avantages en nature est certainement trop faible; d'après certains recoupements, les salaires agricoles directs en espèces seraient actuellement au coefficient 7 environ par rapport à 1938. Les travaux des commissions paritaires départementales, récemment créées, apporteront d'utiles précisions sur ce point.

En résumé, on voit que l'évolution des salaires nominaux s'est faite, depuis 1938, comme si les salaires les plus bas à cette date avaient délibérément fait l'objet des accroissements les plus élevés, manifestant ainsi une tendance au nivellement, avec cette réserve toutefois que pour les salaires ouvriers masculins la hiérarchie des qualifications professionnelles existant avant la guerre a été sensiblement rétablie.

La rémunération totale d'un ouvrier ne dépend pas seulement de ses gains horaires, mais aussi du nombre des heures effectuées; voici quelques dates dans l'évolution de la durée de la semaine de travail depuis 1938 pour l'ensemble des industries (d'après l'enquête périodique du ministère du Travail) :

1938 (moyenne de l'année)	Déc. 1940	Mars 1944
38,8	35,6	46,2
Déc. 1944	**Janv. 1946**	**Avril 1946**
39,9	42,4	43,5

La situation de la classe ouvrière prise dans son ensemble peut être affectée par le chômage complet.

Celui-ci, pendant l'occupation allemande et depuis la libération, a marqué l'évolution suivante :

TABLEAU VIII

Chômeurs secourus.

	France entière	
	Hommes	Femmes
1938. Janvier	275.287	106.298
Juillet	250.816	103.526
1939. Janvier	304.317	112.937
Juillet	232.972	104.718
1940. Octobre	526.869	265.742
1941. Janvier	365.334	218.817
Avril	191.964	172.470
Juillet	109.599	132.835
Octobre	73.441	85.745
1942. Janvier	38.167	77.407
Juillet	13.627	45.812
1943. Janvier	7.486	26.974
Juillet	3.080	12.988
1944. Janvier	2.090	8.460
Avril	»	»
Octobre	»	»
1945. 15 janvier	»	»
15 février	11.000	12.000
15 mars	9.700	9.400
15 avril	4.674	6.191
15 mai	6.636	9.668
15 juin	4.365	9.303
Octobre	4.911	4.000
1946 Janvier	6.929	3.722
Avril	10.504	4.195

Bénéficiaires de la loi du 20 mai 1944

Hommes	Femmes	Ensemble
»	»	564.900
»	»	»
»	»	409.500
189.200	216.500	405.700
126.600	191.900	318.500
59.800	130.600	190.400
16.360	21.540	37.900
9.820	4.200	14.020

Un élément de revenu non négligeable pour les travailleurs chargés de famille est constitué par les allocations familiales, et de salaire unique éventuellement.

L'évolution de celles-ci figure ci-dessous.

TABLEAU IX

	SEINE					PROVINCE (1)				
	1938	Du 1er janv. 1944 au 1er sept. 1944	Du 1er sept. 1944 au 1er août 1945	Après le 1er août 1945	Après le 1er juillet 1946	1938	Du 1er janv. 1944 au 1er sept. 1944	Du 1er sept. 1944 au 1er août 1945	Après le 1er août 1945	Après le 1er juillet 1946
Salaire départemental	»	2.250 »	2.250 »	4.500	5.650	»	1.600	1.600	3.200	4.000
Montant des prestations :										
1 enfant de moins de 5 ans	60	450 »	675 »	900	6.780	40	320	480	640	4.800
2 enfants	160	787,50	1.218,75	1.665	9.040	100	560	888	1.184	6.400
3 enfants	310	1.350 »	2.227,50	2.970	11.300	175	960	1.584	2.112	8.000
5 enfants	710	2.700 »	4.050 »	5.670	14.690	370	1.920	2.880	4.032	10.400

Les améliorations successives apportées au régime des allocations familiales depuis 1939 ont été substantielles, bien que l'on puisse juger que le système actuel est encore insuffisant pour compenser les charges supplémentaires des pères de famille, eu égard à celles des célibataires.

Pour juger des résultats de la combinaison des divers éléments constitutifs de la rémunération (salaires horaires, durée de la semaine de travail, allocations familiales), nous avons calculé des indices de salaires mensuels pour quelques catégories d'ouvriers; il s'agit de salaires bruts, non déduits la quote-part ouvrière aux assurances sociales et l'impôt cédulaire. Outre le célibataire, a été considéré le cas du père de famille bénéficiant de l'allocation de salaire unique; voici les résultats de ce calcul :

Les salaires des ouvriers célibataires en province ne dépassent nettement le coefficient 4 (par rapport à 1938) que grâce à un allongement de la durée de la semaine de travail; à Paris, ces salaires ne dépassent que de peu le coefficient 3. Rappelons

1. Département type dont le salaire moyen départemental est le plus proche de la moyenne des taux de province.

Note. — Dans ce tableau, on a retenu le cas du père de famille salarié bénéficiant de l'allocation de salaire unique.

que les traitements des fonctionnaires et des agents de la S. N. C. F. sont à des coefficients voisins, quoique un peu plus faibles en province, et que les salaires agricoles en espèces semblent être au coefficient 6.

TABLEAU X

	Oct. 1938	Oct. 1944	Oct. 1945
Paris.			
Célibataire, professionnel	100	205	334
Célibataire, manœuvre	100	217	314
Père de famille (2 enfants), professionnel	100	250	389
Père de famille (2 enfants), manœuvre	100	273	387
Province.			
Célibataire, professionnel	100	239	444
Célibataire, manœuvre	100	256	432
Père de famille (2 enfants), professionnel	100	286	497
Père de famille (2 enfants), manœuvre	100	312	498

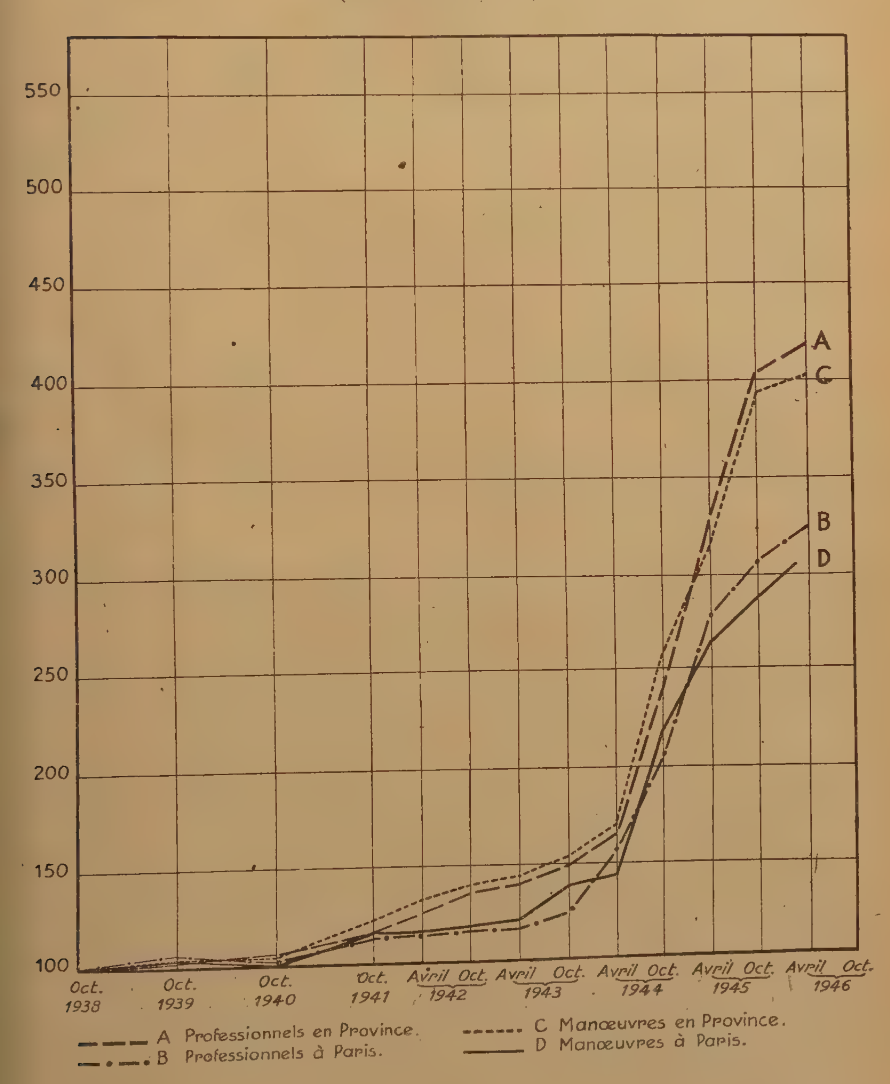
Pour compléter cet aperçu sur l'évolution des salaires nominaux, examinons plus spécialement comment ont varié les salaires depuis octobre 1945.

L'enquête qu'effectue en avril de chaque année la *Statistique générale* n'est pas, à l'heure actuelle, terminée pour 1946, mais un dépouillement provisoire de cette enquête, confirmé par des enquêtes du ministère du Travail faites en janvier et avril 1946, permet d'affirmer que la hausse des salaires horaires d'octobre 1945 à juin 1946 ne dépasse pas 6 à 8 %, tant pour les hommes que pour les femmes. La durée de la semaine de travail s'est très peu allongée (elle avait baissé au cours de l'hiver par suite, en partie, des restrictions d'électricité), de 5 % tout au plus. Les salaires hebdomadaires des ouvriers auraient alors augmenté de 12 % environ.

Mais, pour tenir compte de tous les éléments susceptibles d'influer sur les salaires, il est nécessaire de considérer les répercussions de la loi du 25 février 1946 sur les heures supplémentaires; les heures supplémentaires sont majorées de 25 % au moins de la 41e à la 48e heures et de 50 % au-delà de la 48e heure. Ceci étant, on peut chiffrer à 2,9 % en moyenne

pour l'ensemble des industries de transformation la hausse des salaires résultant de l'effet de la loi du 25 février 1946. Cette

Indice des salaires horaires.
(Base 100 en 1938.)

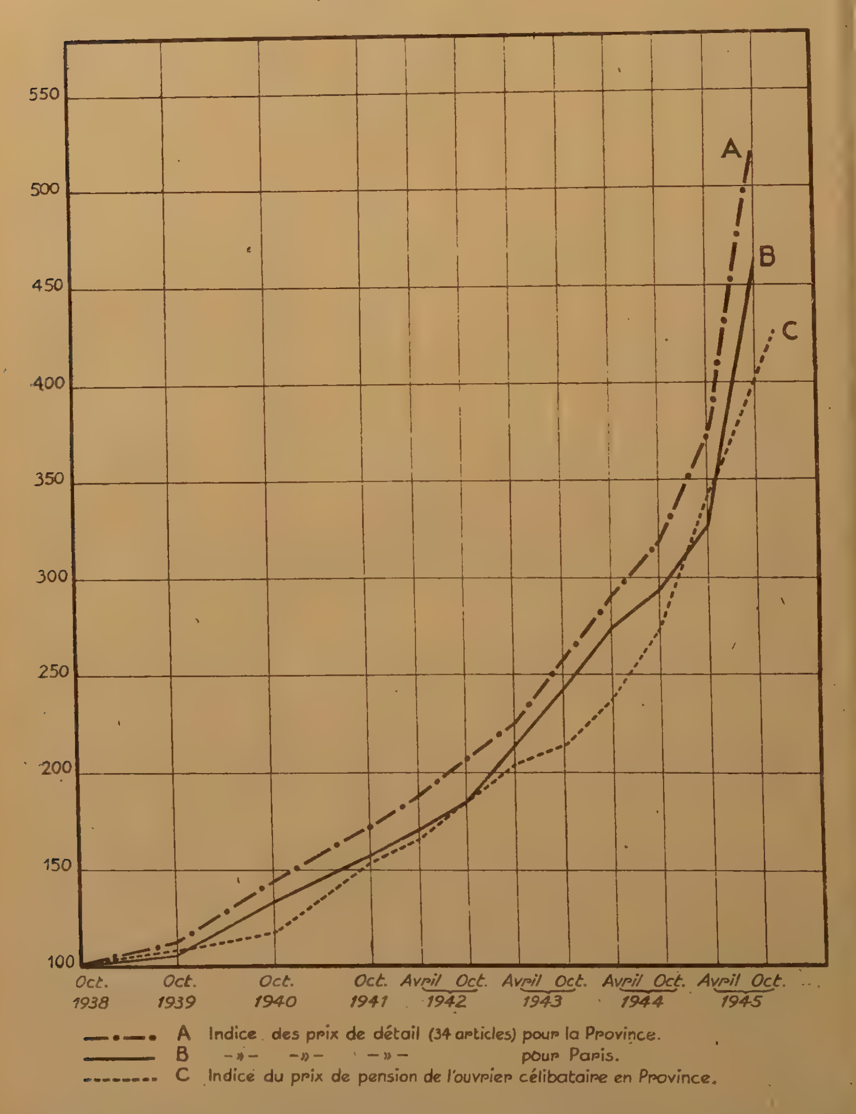


hausse peut atteindre 4,4 % dans certaines industries, telles que le bâtiment et les travaux publics, mais elle est évidemment nulle pour les industries dans lesquelles la durée de la

semaine de travail n'excède pas 40 heures. Ainsi, pour l'ensemble des industries de transformation, la hausse des salaires

Indices des prix.

(Base 100 en 1938.)



depuis octobre 1945 due aux deux causes ci-dessus visées serait, dans l'ensemble, de 15 %, et pourrait atteindre 17 % dans certains cas.

Les fonctionnaires et agents de l'Etat ne bénéficient pas de la loi sur les heures supplémentaires.

Depuis le blocage des salaires, ceux-ci ont donc augmenté de 15 % environ dans l'ensemble des industries de transformation, ce pourcentage pouvant atteindre 17 à 18 % dans certains cas, mais ne dépassant pas 10 à 12 % dans les industries qui travaillent 40 heures et moins, et pouvant même y être inférieur; la hausse est nulle pour les fonctionnaires et les agents de l'Etat. Les pourcentages énoncés sont très probablement des maxima.

Le montant total des salaires payés (industriels, agricoles, etc.), qui s'élevait à 150 milliards environ en 1938, est pour 1946 de l'ordre de 917 milliards; ces chiffres sont largement approchés.

III. — Evolution des salaires réels.

Nous venons d'examiner le mouvement des salaires nominaux; pour apprécier correctement la situation des travailleurs, il est nécessaire de considérer en regard l'état et les variations des prix, le rapprochement de ces deux facteurs, salaires et prix, pouvant seul donner une idée du « standard » de vie des salariés. Ce problème s'est singulièrement compliqué du fait des circonstances; l'existence des transactions irrégulières à des prix supérieurs aux prix taxés, la situation privilégiée des consommateurs ayant gardé des attaches avec les milieux de production, rendent très difficile tout calcul vraiment significatif sur le niveau des salaires réels.

Le tableau XI suivant reproduit les indices des prix de détail réglementés des 34 articles (Paris et province) (29 denrées alimentaires, 4 articles de chauffage et d'éclairage et le savon).

L'enquête sur les salaires faite auprès des conseils de prud'hommes par la *Statistique générale* comporte une question sur le prix ordinaire de pension à l'hôtel, payé par l'ouvrier célibataire, pour la nourriture et le logement, en province; il s'agit d'un prix forfaitaire, et, dans l'interprétation de l'indice correspondant du tableau XI, on ne doit pas oublier que la qualité des services fournis en contre-partie a certainement diminué, en ce qui concerne la nourriture notamment; il ne faut donc pas considérer cet indice comme un indice du coût

TABLEAU XI

	Indices des prix de détail (34 articles) Paris	Province	Indice des prix des légumes frais à Paris	Indice du prix de pension de l'ouvrier célibataire en province
1938. Octobre	100	100	100	100
1939. Octobre	106	111	»	108
1940. Octobre	132	143	»	118
1941. Octobre	155	170	»	153
1942. Avril	169	187	145	164
Octobre	185	206	285	185
1943. Avril	213	225	180	203
Octobre	241	257	274	213
1944. Avril	274	290	314	237
Octobre	291	316	328	271
1945. Avril	325	374	265	343
Octobre	460	515	603	426
1946. Janvier	481	»	539	»
Février	482	558	432	»
Mars	490	»	598	»
Avril	491	»	415	513
Mai	547	»	869	»
Juin	577	»	673	»

de la vie à budget fixe, car il n'en constitue qu'une limite certainement très inférieure. On a ajouté enfin un indice des prix des légumes frais à Paris (denrées non comprises dans les 34 articles), indice rapporté au mois correspondant de la période 1938-1939 (afin d'éliminer les variations saisonnières). Il s'agit des prix ouvertement pratiqués (taxés ou libres suivant le régime en vigueur) et non des prix de marché noir.

Si l'on rapproche les indices de salaires nominaux du tableau X, calculés pour un certain nombre de catégories d'ouvriers, des indices des prix de détail à Paris et en province (tableau XI), on peut en déduire des indices minima des salaires « réels » en octobre 1945; le résultat de ces calculs figure ci-dessous :

TABLEAU XII

Indices des salaires « réels » en octobre 1945.

	Paris	Province
Célibataire, professionnel	73	86
Célibataire, manœuvre	68	84
Père de famille (2 enf.), professionnel	85	96
Père de famille (2 enf.), manœuvre	84	97

On constate que dans tous les cas les salariés ont, en octobre 1945, un niveau de vie inférieur à ce qu'il était en 1938, ce qui est d'ailleurs évident sans calcul. Le pouvoir d'achat a diminué davantage à Paris qu'en province, bien que, sur la base 100 en 1938, l'indice des prix de détail en province soit supérieur à celui de Paris; cela s'explique par le fait que la remise en ordre des salaires de juin 1945 a accordé des relèvements de salaires bien plus substantiels aux ouvriers de province qu'à ceux de Paris; il s'agit, bien entendu, d'une remarque d'ensemble, et il se peut que dans certaines localités de province la situation des travailleurs soit plus mauvaise qu'à Paris.

Les indices relatifs aux pères de famille sont plus élevés que ceux des célibataires depuis 1938, parce que les prestations familiales ont augmenté bien plus que les salaires (voir tableau IX); mais cette amélioration toute relative de la situation des pères de famille ne correspond pas encore à la différence des charges entre ceux-ci et les célibataires.

Deux objections peuvent visiblement être faites au calcul précédent. Tout d'abord, les indices de prix de détail portent surtout sur des denrées alimentaires, et ne comprennent pas, entre autres dépenses, celles de logement et d'habillement. Cette remarque n'a toutefois qu'une portée assez restreinte. En effet, on estimait qu'avant guerre les dépenses de nourriture représentaient environ 60 % des dépenses d'une famille ouvrière de 4 personnes; ce pourcentage a incontestablement augmenté depuis 1938, les dépenses alimentaires étant les moins compressibles de toutes; par exemple, les dépenses de logement représentent maintenant moins de 5 % des dépenses totales, les dépenses de nourriture sont donc de beaucoup les plus importantes, et ce sont elles qui influent le plus sur les variations du coût de la vie. D'autre part, si les prix de certains biens de consommation, l'habillement par exemple, ont augmenté plus que le prix des denrées alimentaires, certains autres, comme le logement, ont moins augmenté.

On peut donc dire qu'en gros les variations du coût de la vie suivent actuellement celles du prix des denrées alimentaires.

Une objection plus grave, et qui mérite qu'on s'y arrête plus longuement, peut être mise en avant : l'indice des prix de détail des 34 articles de la *Statistique générale* ne porte que sur

les prix taxés ou libres, et ne tient pas compte des prix du marché noir; or, ces derniers sont de beaucoup supérieurs aux premiers, et malheureusement les travailleurs sont obligés de les subir en partie, car les denrées, et d'une façon plus générale les biens de consommation distribués par le Ravitaillement officiel, le sont souvent en quantités inférieures aux besoins les plus stricts. Il est difficile de savoir dans quelle mesure le recours au marché noir s'avère indispensable, car les statistiques de consommation sont encore très insuffisantes; voici toutefois deux tableaux relatifs à Paris seulement donnant des indications à ce sujet. Le tableau XIII donne le nombre des animaux abattus à Paris, la viande de ces animaux étant presque entièrement destinée au circuit officiel.

TABLEAU XIII

Nombre des animaux abattus à Paris.

Animaux abattus à Paris:	MOYENNES MENSUELLES				1945			1946					
	1938	1943	1944	1945	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
Bovins..	28.345	10.056	13.493	14.920	27.539	27.230	24.261	8.713	5.555	2.386	1.561	2.798	1.899
Veaux..	23.683	4.562	1.655	5.191	8.138	15.204	15.315	5.966	5.846	8.876	6.949	4.468	2.422
Ovins et caprins.	92.244	12.152	6.147	16.490	32.244	49.578	58.150	10.949	11.347	7.881	5.712	2.343	1.059
Porcs...	38.272	47	313	2.083	638	4.173	4.272	6.101	8.359	12.565	10.567	13.856	12.232

Il ne faut d'ailleurs pas oublier que le rendement en viande des animaux a diminué par rapport à 1938. Le tableau XIV donne le nombre de calories distribuées par le Ravitaillement général à Paris; pour 1938, on a pris le nombre de calories con-

TABLEAU XIV

Nombre des calories distribuées à Paris.

Valeur énergétique quotidienne des aliments distribués à Paris par le Ravitaillement général :	1938	1943	1944	1945	1945			1946					
					Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
Catégorie A	2.400	1.166	1.075	1.362	1.329	1.453	1.400	1.257	1.463	1.228	1.324	1.362	1.464

sidéré comme étant la ration normale d'un adulte fournissant un travail physique modéré.

Si l'on prend le chiffre de décembre 1945, qui a été rarement dépassé depuis, on constate que les besoins considérés comme normaux en 1938 n'étaient couverts par les distributions du marché légal que dans la proportion de 60 % à peine.

Si l'on admet qu'une fraction du complément doit être couverte par le marché noir, on voit que les budgets de famille seront lourdement grevés. Les écarts entre les prix du marché noir et ceux du marché officiel sont très variables. Les prix du marché noir sont entièrement différents selon les localités, et à l'intérieur même d'une ville comme Paris, ces prix changent d'un quartier à l'autre. De plus, tous les prix intermédiaires existent souvent entre les prix taxés et les prix de pure spéculation (colis familiaux, achats directs au producteur, etc.).

Parmi les denrées considérées comme étant de première nécessité, l'écart maximum à Paris semble être celui du sucre, dont le prix au marché noir oscille aux environs de 300 francs le kilo, alors que le prix taxé n'est que 24 fr. 35, soit à peu près 12 fois moins. Pour être un peu plus faibles, les écarts relevés pour d'autres denrées n'en sont pas moins considérables. Ainsi, le prix du beurre au marché noir est approximativement de 600 francs le kilo (au lieu de 230 francs à la taxe), le prix du camembert de 50 à 80 francs la boîte (contre 25 francs à la taxe), le prix de l'huile de 600 francs le kilo (contre 86 fr. à la taxe), le prix du kilo de pain varie de 25 à 35 francs (11 fr. 80 à la taxe); les prix de la viande au marché noir sont deux à trois fois plus élevés que les prix taxés.

Les prix du marché noir indiqués ci-dessus ne sont que des ordres de grandeur; d'ailleurs, lorsque ces écarts diminuent, cela provient souvent, non du « dégonflement » des prix noirs, mais de ce que les prix taxés tendent à rejoindre les premiers. La situation du marché noir varie beaucoup en France, selon les localités, et si dans certaines régions la situation est au moins aussi mauvaise qu'à Paris, au contraire il est des départements où le ravitaillement est plus normal; mais il faut reconnaître que ces derniers sont en général des régions de production agricole, et il est bien rare que dans les centres industriels, où est concentrée la population ouvrière, le recours au marché noir ne soit pas nécessaire, au moins dans une certaine mesure.

Il y a lieu de faire remarquer que, si le marché noir des marchandises s'étend à de nombreux articles et porte souvent sur une part appréciable de la production, il existe également, pour certaines branches d'activité, des salaires plus élevés que les salaires prévus par la réglementation en vigueur.

Pour citer un exemple, le salaire horaire effectif d'un maçon à Paris est assez fréquemment de 50 francs, alors que son salaire officiel est de 35 fr. 75, soit un écart en plus de 40 %. Des situations analogues se présentent dans l'industrie des vêtements, l'ébénisterie, etc.

Mais il est certain que le marché noir de la main-d'œuvre (dû au manque d'ouvriers qualifiés dans certaines branches) est très loin d'avoir l'ampleur du marché noir des marchandises.

On peut essayer de chiffrer, moyennant des hypothèses forcément très arbitraires, les conséquences des « prix noirs » et des « salaires noirs » sur le pouvoir d'achat des salariés. Pour conduire les calculs, nous choisirons à dessein des hypothèses plus favorables aux travailleurs que la réalité.

Ainsi, nous admettrons que le tiers des ouvriers bénéficie de salaires noirs, supérieurs de 40 % aux salaires légaux, ce qui est manifestement excessif. Nous supposerons, de plus, que les deux tiers seulement de ces ouvriers recourent au marché noir pour 40 % de leurs besoins (voir tableau XIV), et que la moyenne des prix du marché noir s'établit au double de la moyenne correspondante des prix taxés, ce qui semble bien être un minimum. Considérons seulement le cas de l'ouvrier célibataire professionnel (spécialisé ou qualifié) à Paris et en Province; nous avons vu, au tableau XII, que les indices (base 100 en 1938) des salaires « réels « minima de ces catégories, basés sur les prix et salaires légaux, étaient :

A Paris.	En Province.
73	86

Les hypothèses faites sur les salaires reviennent à majorer la moyenne de ceux-ci par le coefficient 1,13, et celles faites sur les prix, à majorer ces derniers de 27 %, soit à multiplier les indices 73 (Paris) et 86 (Province) par le coefficient $\frac{115}{127}$, ce qui donne, en chiffres ronds :

	A Paris	En Province
Indice du salaire hebdomadaire « réel » de l'ouvrier célibataire spécialisé ou qualifié (base 100 en 1938)........................	65	77

Certaines des hypothèses précédentes comportent une large part d'arbitraire; aussi peut-il être utile de refaire les calculs en modifiant certaines d'entre elles.

Nous supposerons donc que 20 p. 100 seulement des ouvriers touchent des salaires noirs supérieurs de 40 p. 100 aux salaires légaux, et que 50 p. 100 de ces ouvriers recourent au marché noir pour 25 p. 100 de leurs besoins; nous supposerons encore que la moyenne des prix du marché noir s'établit au double des prix du secteur officiel; ces conditions reviennent à majorer les salaires de 8 p. 100 et les prix de 13 p. 100, autrement dit à multiplier les indices 73 (Paris) et 86 (Province) par le coefficient $\frac{108}{113}$, ce qui donne en chiffres ronds : indices du salaire hebdomadaire « réel » de l'ouvrier célibataire spécialisé ou qualifié (base 100 en 1938) :

A Paris.	En Province.
70	82

En rapprochant les diverses séries d'hypothèses, on voit que le pouvoir d'achat de l'ouvrier qualifié a baissé de 30 à 40 p. 100 à Paris et de 20 à 30 p. 100 en Province.

Les calculs précédents n'ont nullement la prétention de refléter la réalité concrète et n'ont qu'une valeur grossièrement indicative; mais ces calculs montrent dans quel sens varient les indices des salaires « réels » calculés à partir des prix et salaires réglementaires lorsque l'on se rapproche de la situation réelle en ce qui concerne ces prix et salaires.

Quoi qu'il en soit, on voit que, même après la remise en ordre des salaires, ceux-ci n'avaient pas, de loin, retrouvé leur pouvoir d'achat de 1938. Cette chute traduit d'ailleurs pour une part la chute du revenu national « réel ».

Voyons maintenant rapidement comment ont varié les salaires « réels » depuis juin 1945, date théorique d'application de la remise en ordre des salaires.

Nous avons vu, p. 1544, que, depuis le blocage des salaires,

les taux horaires avaient augmenté de 6 à 8 %; combinée avec l'augmentation de la durée de la semaine de travail, la hausse des salaires hebdomadaires s'élevait à 12 % environ.

La loi sur les heures supplémentaires a provoqué de son côté un accroissement des gains moyens, très variable d'une industrie à l'autre, mais qui, pour l'ensemble des industries de transformation, s'établit à 2,9 % environ. Combinée avec la hausse due aux autres causes, 12 % (en moyenne), la hausse globale devait être de 15 % *en moyenne;* mais ce pourcentage variant beaucoup d'une catégorie à l'autre, nous pouvons dresser le tableau plus détaillé suivant :

Pourcentage d'augmentation des salaires hebdomadaires nominaux (de juin 1945 à avril-mai 1946).

Industries favorisées (travaux publics, bâtiment).......	17 et 18 %
Cas moyen (industries chimiques, bois, certaines branches des métaux)....................................	14 à 16 %
Industries défavorisées (textiles, vêtements, cuirs et peaux)	5 à 12 %
Fonctionnaires	0 à 10 %

Ces chiffres, provenant de résultats provisoires d'enquêtes non encore terminées, sont approximatifs, mais ne doivent pas être trop éloignés de la situation réelle. Pendant ce temps, les indices des prix de détail ont subi les hausses suivantes :

Paris :

de juin 1945 à juin 1946, 47 %;
de janvier 1946 à juin 1946, 20 %.

Province :

de mai 1945 à février 1946, 50 %.

Pour la période considérée, nous pouvons admettre que les « salaires et les prix noirs » ont varié *grosso modo* comme les prix et les salaires réglementaires.

On voit donc que, depuis le blocage des salaires, la situation s'est aggravée dans la plupart des cas. Ce qui explique les nouvelles revendications des salariés qui se sont manifestées en juillet 1946 et qui ont conduit à une nouvelle augmentation des salaires de l'ordre de 30 %.

IV. — Conclusions.

L'analyse qui précède montre que non seulement le pouvoir d'achat des salariés a sensiblement fléchi depuis 1939, mais que les différentes catégories n'ont pas été traitées de la même façon; si l'on rapporte à 100 les salaires d'avant guerre, les salaires actuels varient de 400 à 700. Les indices les plus bas s'appliquent aux fonctionnaires des cadres moyens et supérieurs, aux ouvriers de la région parisienne; les indices les plus hauts s'appliquent aux salariés agricoles, aux domestiques.

Pour essayer d'atténuer le décalage entre le niveau des salaires et le niveau des prix, on a vu que certaines mesures avaient été prises en faveur des salariés les plus dignes d'intérêt, c'est-à-dire les chefs de famille; l'attribution d'allocations familiales d'une part, d'abattements fiscaux d'autre part, a permis d'améliorer quelque peu (d'une façon d'ailleurs toute relative) le sort des salariés pères de plusieurs enfants.

Il n'en reste pas moins que la situation de l'ensemble des travailleurs est très précaire. L'économie de pénurie dans laquelle nous sommes depuis six ans avantage tout naturellement les producteurs et les intermédiaires; les salariés sont les plus vulnérables (sans compter bien entendu les rentiers, vieillards, etc.).

On peut espérer que, dans le courant de l'année prochaine, le volume de production de 1938 sera à nouveau atteint. Cette étape rapprochera certainement le moment où un certain équilibre s'établira entre la rémunération des travailleurs et le niveau des prix; mais rien ne permet encore de dire quel sera ce niveau, ni après quels événements, économiques ou même politiques, il sera atteint.

Paris, juillet 1946.

Jacques Lehoulier.

LE MOUVEMENT OUVRIER ET LA POLITIQUE SYNDICALE

SOMMAIRE : I. *De janvier 1939 à la guerre.* — II. *De la guerre à l'occupation.* — III. *De l'occupation à la Libération.* — IV. *De la Libération à janvier 1947.*

On a estimé que ni la substance ni le plan de cette rubrique ne pouvaient être ce qu'ils étaient autrefois.

Son nouvel intitulé correspond à une nécessité de fait, qui tient à un souci de répartition plus rationnelle des matières, en même temps qu'aux circonstances. Souci de répartition plus rationnelle des matières et d'adaptation aux circonstances en ce qui concerne tout d'abord le chômage. Il est apparu que celui-ci pouvait être opportunément relié à l'étude de ce qu'on désigne aujourd'hui du nom de « politique de la main-d'œuvre », qui constitue à la fois un des aspects les plus importants et les plus neufs de la politique économique de notre époque et de la législation sociale, au sens le plus large du terme. Aussi l'a-t-on rattaché à la rubrique consacrée à cette législation. Même souci en ce qui concerne les conflits collectifs. On a considéré que le syndicalisme devenant de plus en plus organisé et puissant, ces conflits n'étaient qu'un élément de ce qu'on peut appeler cette fois la « politique syndicale », en entendant par là l'ensemble des préoccupations, des revendications et des attitudes du mouvement ouvrier, et on a décidé d'étudier ce mouvement et sa politique. Voilà pour la substance.

Quant à l'ordonnancement, la matière qui fait l'objet de cette rubrique est si complexe et si mouvante, la période qu'elle doit embrasser tellement vaste et riche d'événements de toutes sortes, que nous avons cru indispensable d'insérer tous les développements qu'elle comporte à l'intérieur d'un plan fondé sur le déroulement chronologique des faits dont nous avons à rendre compte. Ceci, afin de « situer » chacun des points appelés à retenir notre attention dans le cadre des grandes phases que l'évolution de ces dernières années permet, dès maintenant, de dégager. Durant cette période, les vicissitudes de l'histoire syn-

dicale coïncidant étroitement avec les étapes de l'histoire générale, nous avons pensé qu'il était souhaitable de distinguer quatre grandes « époques », au cours desquelles nous examinerons tour à tour les tendances et les préoccupations du mouvement syndical.

Effectuant la soudure avec la dernière publication de l'*Annuaire*, la première phase nous conduira de janvier 1939 à la guerre. La seconde ira de la guerre à l'occupation, la troisième de l'occupation à la Libération, et la quatrième enfin de la Libération à janvier 1947.

I. — De janvier 1939 a la guerre (3 septembre 1939).

A. — *Le mouvement ouvrier.*

1° *Pour la C. G. T.*, l'année 1939 s'ouvre sous des auspices nettement défavorables. La grève du 30 novembre 1938 a été un échec incontestable. Auprès des salariés, son prestige a été fortement ébranlé, et cela s'est traduit par une chute de ses effectifs, qui sont passés de près de 5 millions en 1937 à 1 million environ en 1939.

Vis-à-vis du gouvernement également, son influence a été très diminuée. En février 1939, celui-ci refuse l'amnistie générale et automatique aux militants sanctionnés ou poursuivis pour faits de grève et obtient, de la Chambre, le vote d'une simple grâce amnistiante [1]. Par ailleurs, il maintient fermement les positions déjà adoptées lors des décrets-lois du 12 novembre 1938, notamment en ce qui concerne l'assouplissement de la législation relative à la durée du travail, qui peut être portée de quarante jusqu'à soixante heures.

Mais la C. G. T. ne souffre pas uniquement des conséquences fâcheuses d'une grève manquée. Elle est profondément divisée sur la question de l'indépendance du syndicalisme vis-à-vis des partis politiques et sur le problème de la paix.

Trois tendances se partagent la Confédération.

a) D'une part, ceux qu'on appelle les *ex-unitaires* (ancienne C.G.T.U.), qui sont d'obédience communiste.

1. L'amnistie ne sera votée par la Chambre qu'en juin 1939.

On se souvient que le Congrès d'unité entre la C.G.T. et la C.G.T.U., réuni à Toulouse en 1936, a proclamé solennellement l'attachement de la C.G.T. réunifiée à l'indépendance du syndicalisme et prohibé le cumul des mandats politiques et syndicaux. Or, depuis cette date, les éléments communistes, qui ont conservé comme journal de tendance *La Vie ouvrière*, organe de l'ancienne C.G.T.U., n'ont cessé de pratiquer ce que leurs adversaires appellent une politique de « colonisation », pour la conquête de la majorité dans les syndicats, les Fédérations, les Unions locales et départementales ainsi que les organes directeurs de la C.G.T.[2].

Du point de vue international, ils sont partisans d'une politique de « fermeté » et déplorent les concessions des démocraties. Pour justifier cette position, ils invoquent à la fois la logique, la morale et le sentiment : la logique du principe de la sécurité collective, la morale des engagements internationaux et le sentiment de solidarité pour l'Espagne républicaine.

b) A l'autre extrémité, l'équipe du journal *Syndicats*, fondé pour répliquer à la *Vie ouvrière*, est en opposition radicale avec les communistes sur les deux points précédents[3]. L'indépendance du syndicalisme lui paraît être une nécessité tellement impérieuse que, pour la défendre, elle n'hésite pas à envisager la nécessité d'une nouvelle rupture avec les ex-unitaires. Quant à la paix, elle estime qu'il faut tout faire pour la sauver, en poursuivant jusqu'aux extrêmes limites du possible les conversations avec l'Allemagne nazie et l'Italie fasciste. Autrement dit, ses membres sont « pour Munich », les uns parce qu'ils croient encore, sinon à la bonne foi du führer et du duce, tout au moins à la volonté de paix des peuples allemand et italien, les autres parce qu'ils estiment simplement nécessaire d'aller

2. V. Gérard Dehove, *Le syndicalisme et les partis politiques en France de 1879 à nos jours* (*L'Année politique française et étrangère*, décembre 1937 et avril 1938, notamment le second fascicule, p. 26 et s.). Ayant disposé du tiers environ des mandats au Congrès, les communistes ont obtenu deux secrétaires-adjoints : MM. Frachon et Racamond, contre quatre aux ex-confédérés : MM. Belin, Bothereau, Bouyer et Buisson.

3. Avec M. René Belin, secrétaire adjoint de la C.G.T. à sa tête, elle groupe des militants comme MM. Raymond Froideval, secrétaire du Syndicat des Serruriers de la Seine; Georges Dumoulin, secrétaire de l'Union départementale des Syndicats du Nord; Delmas, secrétaire de la Fédération de l'Enseignement et du Syndicat des Instituteurs; Vigne, des Mineurs; Roy, des Métaux; Savoie, de l'Alimentation; Milan, de la Chapellerie; Liochon, du Livre, etc.

jusqu'aux ultimes concessions, soit pour n'avoir rien à se reprocher, soit afin de bien marquer les responsabilités des Etats agresseurs, renforcer les liens entre les démocraties anglaise et française, et aider à l'évolution des esprits aux Etats-Unis. Ils accusent les ex-unitaires de ne se faire les avocats de la « fermeté » que pour servir les intérêts de l'U.R.S.S., depuis qu'elle s'est ralliée à cette politique, en entrant à la S.D.N. et en signant un pacte avec la France.

c) Entre les deux, ceux qu'on peut appeler les *centristes* ont une position nuancée [4]. Sincèrement hostiles à toute inféodation du syndicalisme au parti communiste, ils recherchent toutefois les solutions transactionnelles et inclinent à la modération, en vue de sauver l'unité. Quant à la défense de la Paix, ils sont entièrement ralliés à l'argumentation à la fois logique, morale et sentimentale des antimunichois, c'est-à-dire qu'ils partagent, sur ce point, la manière de voir des éléments communistes.

Au Congrès de Nantes, en 1938, les ex-confédérés (C.G.T. d'avant 1936) sont donc divisés en deux groupes : tendance *Syndicats* (Belin) et tendance *centriste* (Jouhaux), en face des ex-unitaires qui sont homogènes. C'est la volonté de compromis des centristes et leur conception de la paix internationale qui a fait que la tendance *Syndicats* n'a groupé qu'un peu moins du tiers des mandats.

Quoi qu'il en soit, ces causes de faiblesse de la C.G.T. ne nous renseignent pas seulement sur l'éventail des tendances qui la divisent. Elles nous indiquent également la nature de ses préoccupations, telles que nous allons les retrouver dans un instant, en étudiant la politique syndicale.

2° Demandons-nous auparavant quelles étaient, dans le même temps, les tendances des organisations ouvrières autres que la C.G.T.

La C.F.T.C. (*Confédération française des travailleurs chrétiens*) est incontestablement la plus importante et la plus sérieuse [5]

4. Groupés autour de M. Léon Jouhaux, qui essaie de jouer le rôle d'arbitre entre les tendances, il y a, parmi eux, des membres du bureau confédéral comme MM. Bothereau, Buisson, Bouyer; des secrétaires de Fédérations comme MM. Saillant (Bois), Capocci et Gazier (Employés), Jaccoud (Transports) et des secrétaires d'Unions départementales, sans parler des militants de la Fédération des Fonctionnaires, tels que MM. Charles Laurent, Neumeyer et Robert Lacoste.

5. A côté de la C.F.T.C., la *Confédération des Syndicats professionnels français*, dont les origines ne sont pas antérieures aux événements de 1936, continue à

D'inspiration chrétienne, et plus précisément catholique au départ, elle est de constitution plus récente que la C.G.T., puisqu'elle a été fondée en 1919. Cependant, en 1939, elle représente déjà une force appréciable, puisqu'elle réunit 500.000 adhérents, répartis en 2.500 syndicats, 29 fédérations nationales professionnelles et 89 unions départementales.

Sa doctrine se réclame des Encycliques papales depuis sa fondation, et la solution permettant d'arriver à une société meilleure lui paraît être celle que traduit la formule du « syndicat libre dans la profession organisée ». Elle a trouvé son expression précise dans un « Plan », adopté en 1934, et c'est cette conception qu'elle continue à défendre lors de son XXe Congrès, les 27 et 29 mai 1939. Elle s'est opposée à la grève du 30 novembre 1938, non seulement parce que ses principes la conduisent à condamner la grève générale, en tant que tactique du syndicalisme ouvrier, mais encore parce qu'elle lui a trouvé un caractère politique qu'elle réprouve. Elle est, en effet, beaucoup moins divisée que la C.G.T. sur les grands problèmes de la politique syndicale, que nous abordons maintenant.

B. — *La politique syndicale.*

L'indépendance syndicale, la lutte contre les décrets-lois et la situation internationale, qui ont constitué les trois grandes questions à l'ordre du jour du Congrès de Nantes de la C.G.T., en 1938, restent d'actualité pendant le premier semestre 1939.

1° A la C.G.T., la question de *l'indépendance du syndicalisme vis-à-vis des partis politiques* continue à opposer l'équipe de *Syndicats* aux ex-unitaires, sans apporter d'éléments nouveaux

vivoter, dans le sillage du Parti social français. De même, Jacques Doriot cherche à recruter des adhérents pour une succursale syndicale du Parti populaire français. Mais ces différentes organisations, dont les effectifs demeurent à peu près impossibles à déterminer sérieusement, n'exercent qu'une influence extrêmement limitée sur le plan syndical, en raison de leur inféodation à des partis politiques dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils inspirent plutôt de la méfiance aux milieux populaires. Nous n'en retrouverons guère que des éléments, dépendant d'ailleurs du second plutôt que du premier parti, aux temps de l'occupation allemande, dans les rangs, du reste fort réduits, des troupes de Déat et de Doriot. Comme on n'en découvre plus aucune trace par la suite, au lendemain de la Libération, nous n'en ferons plus mention, sauf pour indiquer, au passage, les quelques éléments de la C.G.T. qui se joignirent à eux, autour de Marcel Déat.

à la situation. Cependant, l'attitude résolument anticommuniste de l'aile droite de la C.G.T. l'incite à un examen de conscience, qui se traduit dans le mot d'ordre : « repenser le syndicalisme », et qui la conduit à réviser non seulement la question des rapports de celui-ci avec les organisations patronales, mais aussi celle de sa place dans la nation et de ses rapports avec les pouvoirs publics.

A la C.F.T.C., le problème ne se présente pas du tout sous le même éclairage. La centrale syndicale chrétienne repousse unanimement toute liaison organique comme toute subordination tactique avec un parti quel qu'il soit. Mais il faut reconnaître que cette attitude se trouve singulièrement facilitée, à cette époque, par l'absence en France de tout parti politique s'inspirant plus ou moins officiellement des principes de l'Eglise, dont la Confédération se réclame, au contraire, expressément. A ce moment-là, il n'y aurait guère que le *Parti démocrate populaire* et le mouvement de la *Jeune République* qui pourraient se trouver dans cette situation. Le premier est un groupement modéré, dont les représentants siègent « au centre gauche », tandis que le second rassemble des catholiques démocrates, issus du *Sillon*, et participe au Rassemblement Populaire. Mais l'un et l'autre ont une force d'attraction si faible et un rôle tellement effacé qu'il n'est pas exagéré de dire que le problème ne se pose pratiquement pas. Il existe bien, au Parlement, un « groupe de défense du syndicalisme chrétien », qui réunit, en 1939, 70 sénateurs et députés. Mais ceux-ci appartiennent à plusieurs partis, et c'est, en réalité, un « intergroupe parlementaire », comme l'indique d'ailleurs très exactement la résolution finale du congrès de mai 1939 de la C.F.T.C.

2° Au cours de cette période, *la lutte contre les décrets-lois* se poursuit, mais exclusivement sous forme de protestation dans les motions clôturant les assises syndicales. C'est que l'impression fâcheuse de la grève générale de 1938 n'est pas effacée, et il est d'autant moins question de provoquer des conflits sociaux que les menaces de guerre rendraient plus délicate, à cet égard, la position des organisations qui s'y laisseraient entraîner

C'est ainsi que, le 21 mars, la Commission administrative de la C.G.T. s'élève contre les textes permettant la semaine de 60 heures, contre les sacrifices demandés à la classe ouvrière,

qu'elle estime unilatéraux, et contre le refus d'amnistie générale. Au début d'avril, le Comité confédéral national confirme ces positions ainsi que l'opportunité d'accentuer la propagande en faveur du « Plan de la C.G.T. »[6]. En effet, depuis l'échec de la grève de novembre 1938, le « Plan » a été « ressorti » pour les besoins de la propagande, et le bureau confédéral a envoyé des conférenciers auprès des différentes unions départementales.

Désireux à la fois de ne pas ordonner la grève à l'occasion du 1er mai, en raison des circonstances internationales, et de ne pas la condamner formellement non plus, afin de laisser toute liberté d'action aux organisations de la base, le C.C.N. d'avril se contente de prévoir qu' « exceptionnellement cette journée n'entraînera pas obligatoirement, cette année, la cessation du travail ».

Ce sont les mêmes idées que reprend le C.C.N. de juillet, qui tient ses assises au moment où le pays célèbre le CLe Anniversaire de la Révolution française[7].

De son côté, la résolution finale du Congrès de 1939 de la C.F.T.C., votée le 29 mai, rejoint la C.G.T. dans sa protestation contre les décrets-lois, mais elle le fait évidemment dans des termes plus modérés. Cela ne l'empêche pas de regretter que « les récentes dispositions superfiscales... atteignent lourdement les milieux populaires, et particulièrement les familles de travailleurs ». Elle s'élève également « contre le bouleversement introduit dans le régime légal de la durée du travail, spécialement par la suppression de toute consultation des organisations syndicales et de toute référence aux accords existants ». Mais elle entend poursuivre son action « par toutes les voies régulières, en accord avec l'intergroupe parlementaire du syndicalisme chrétien ».

3° Enfin, *sur le plan international*, l'action en faveur de la paix continue, à la C.G.T., dans les deux directions opposées auxquelles correspondent « l'esprit de Munich » et celui de la « fermeté ».

Quant à la C.F.T.C., sa doctrine générale comme sa position au regard des différents pays la mettent, dans une très large mesure, à l'abri des remous que les menaces de guerre susci-

6. *Le Peuple*, 7 avril 1939.
7. *Ibid.*, 10 juillet 1939.

tent à l'intérieur de la C.G.T. Dans la résolution finale de mai 1939, dont nous venons de citer des extraits, le Congrès de la C.F.T.C. affirme, dès l'abord, « souscrire sans réserve à toutes les exigences réelles de la défense nationale » et, le 30 août 1939, le Bureau de la Confédération adopte une résolution redisant son attachement à la cause de la paix et son désir de la voir réalisée « au point de vue social comme au point de vue international, par la libre discussion et non par la violence ».

Cependant, les événements internationaux se précipitent. Le pacte de non-agression germano-soviétique, publié le 24 août 1939, provoque aussitôt des réactions extrêmement vives. Dès le lendemain, dans une allocution radiodiffusée au pays, M. Daladier dénonce la « trahison soviétique », *l'Humanité* et *Ce Soir* sont saisis et suspendus *sine die*. La censure est établie le 28 août, et, le 3 septembre, la France et l'Angleterre déclarent la guerre à l'Allemagne, afin de tenir leurs engagements vis-à-vis de la Pologne, qui est bombardée par la Luftwaffe depuis quarante-huit heures. Nous entrons dans la deuxième phase, qui va nous conduire de la guerre à l'occupation [8].

8. A la veille de la guerre, du côté des *cadres*, en dehors de ceux qui sont à la C.G.T. ou à la C.F.T.C., il y a bien des tentatives de regroupements qui se poursuivent dans le sein de la *Confédération générale des cadres de l'économie* (C.G.C.E.) fondée en 1937, mais on est encore très loin d'un vaste mouvement national, capable de jouer, dans son domaine, un rôle comparable à celui de la C.G.T. ou de la C.F.T.C.

Enfin, les *employeurs* sont groupés, depuis 1936, dans la C.G.P.F., *Confédération générale du patronat français*, qui a succédé, à cette époque, à la *Confédération générale de la production française*. Elle s'est évidemment félicitée de la « pause » décrétée en vue de permettre à l'économie de s'adapter aux réformes sociales de 1936, de la fermeté montrée par le gouvernement en face de la grève générale de 1938, des mesures d'assouplissement apportées à la législation des 40 heures et, dans l'ensemble, des dispositions prises afin de redresser la situation économique et financière. Aussi appuie-t-elle discrètement, sur tous ces points, la politique du gouvernement. D'un autre côté, depuis 1936, un *Comité central de l'Organisation professionnelle* (C.C.O.P.) réunit les employeurs favorables à l'idée d'organisation professionnelle, à la politique des ententes économiques, et à l'extension des services sociaux dans les entreprises. Ce n'est pas un concurrent de la C.G.P.F., en ce sens que ce n'est pas une Confédération syndicale, mais un mouvement de pensée, un centre d'élaboration doctrinale et de propagande pour l'action. Il en est de même du *Comité Jeune Patron* (C.J.P.), qui est d'une inspiration très voisine.

II. — De la guerre a l'occupation (3 septembre 1939-25 juin 1940).

A. — *Le mouvement ouvrier.*

Dans les rangs de la C.G.T., la publication de l'accord germano-soviétique suscite des remous qui vont conduire à l'exclusion des éléments communistes.

A vrai dire, ceux-ci ne sont pas les moins surpris, mais ils tentent de faire bonne figure, en présentant le pacte comme une simple manœuvre de la part de l'U.R.S.S. Toutefois, les ex-confédérés se retrouvent d'accord pour repousser cette conclusion, d'un genre un peu particulier, donnée à la politique de « fermeté », préconisée jusqu'alors par les ex-unitaires, toujours prêts à invoquer la solidarité de la France et de la Russie, enfin ralliée aux principes de la sécurité collective.

Le 24 août, la majorité de la C. A. condamne la diplomatie secrète « quel que soit le pays qui la pratique », et, dans les jours qui suivent, les dirigeants de trois Fédérations importantes : Sous-sol, P.T.T. et Inscrits maritimes, décident de « ne plus accepter, même indirectement, aucune responsabilité dans l'action syndicale avec ceux qui se sont faits les défenseurs de la trahison communiste ». Le 17 septembre, la position des communistes paraît décidément insoutenable, après l'invasion de la Pologne par les troupes russes. Aussi, le lendemain même, la majorité ex-confédérée du bureau de la C.G.T. déclare-t-elle que c'est là « une trahison envers les prolétaires que l'on avait appelés à se dresser contre le nazisme » et que « les lois de l'honnêteté et de la morale » rendent désormais toute collaboration impossible avec ceux « qui n'ont pas voulu ou pas pu condamner » une telle politique. Cette prise de position, que la C. A. confirme quelques jours plus tard (25 septembre), consolide le rapprochement des deux tendances ex-confédérées qui s'opposaient jusque-là : les « centristes », de la nuance Jouhaux, et les amis de René Belin, du journal *Syndicats*. Toutes deux sont unanimes pour condamner la politique de la Russie, aussi bien en raison de son attitude vis-à-vis de la Pologne qu'en

raison de son accord avec le nazisme et de son alliance avec l'Allemagne, qui est en guerre contre la France.

Ce regroupement des ex-confédérés met en dehors de la C.G.T les éléments « qui n'ont pas voulu ou pas pu condamner » la politique soviétique. La scission est consommée à nouveau, mais elle signifie l'action clandestine pour les ex-unitaires, rejetés en dehors de la légalité, en raison de la dissolution de leur parti, décidée en Conseil des ministres dès le 26 septembre. Dorénavant, les trois problèmes de la phase précédente se présentent sous un jour tout différent. A la lutte contre les éléments communistes, en vue de sauvegarder l'indépendance du syndicalisme, se substitue la lutte pour la reconstitution des organisations contrôlées par eux et contre la propagande clandestine à laquelle ils se livrent contre les ex-confédérés. A la critique des décrets-lois succède la défense des intérêts de la classe ouvrière, participant à l'effort de guerre. A l'action internationale en faveur de la paix fait place la volonté d'expliquer le sens du conflit, afin d'y associer moralement le syndicalisme.

Ce seront les trois préoccupations de la C.G.T. au cours de la « drôle de guerre », la première lui restant exclusive, puisqu'elle est seule à subir l'amputation qu'implique la chirurgie appliquée à l'égard de ses éléments communistes, les deux autres relevant de la politique de la C.F.T.C. aussi bien que de la sienne propre.

B. — *La politique syndicale.*

Commençons par la réorganisation de la C.G.T. avant de passer aux problèmes intéressant les deux Confédérations.

1° En août 1939, un certain nombre d'organisations syndicales de la C.G.T. étaient restées rebelles à toute influence communiste. D'autres avaient une direction mixte. D'autres, enfin, étaient entièrement contrôlées par les ex-unitaires. Dans les premières, le *problème de la réorganisation* ne se posait pas, puisque les ex-confédérés les avaient bien en main. C'était le cas d'une quinzaine de Fédérations sur 30 et d'une cinquantaine d'Unions départementales sur les 90 existantes. Dans les secondes et les troisièmes, tantôt les ex-confédérés reconquirent la majorité, tantôt il leur fallut entre-

prendre le regroupement à la base, comme ce fut le cas, par exemple, pour l'Union des Syndicats de la région parisienne, qui était dirigée par des éléments communistes [9]. Les résultats obtenus furent enregistrés avec satisfaction par le C.C.N. du 14 janvier 1940 [10].

Parallèlement, les ex-confédérés répondirent aux tracts clandestins des ex-unitaires par la création d'une feuille de propagande : *Les Informations hebdomadaires*. Son premier numéro, paru le 17 novembre 1939, qualifie de « virage en épingle à cheveux » le revirement des communistes. S'étant montrés favorables à des propositions de paix énoncées par les envahisseurs de la Pologne, ils sont qualifiés de « girouettes tournant du chauvinisme le plus grossier au défaitisme le plus total et le plus dégradant... pour les besoins inavouables d'un parti politique à la solde de l'étranger ».

2° Pour assurer *la défense des salariés, associés à l'effort de guerre de la Nation*, il ne peut être question de recourir à des mouvements de grève. Non seulement parce que toute la législation relative aux procédures de conciliation et d'arbitrage se trouve suspendue par l'entrée en application de la loi relative à l'organisation de la nation en temps de guerre, mais aussi parce que les circonstances sont encore moins propices que dans la période précédente. Il faut donc intervenir auprès des pouvoirs publics et des employeurs. C'est à cette préoccupation que répond l'Accord Majestic, passé les 2 et 7 octobre 1939, sur l'invitation du ministre de l'Armement, afin de développer, dans tous les établissements et usines du pays qui concourent aux fabrications d'armement, la collaboration confiante qui s'est établie dès le premier jour entre le ministre, les patrons, les cadres et les ouvriers ». Il entend renouer avec les pratiques déjà employées, au cours de la guerre précédente, sous l'égide d'Albert Thomas. Pratiquement, il conduit à associer les

9. On trouvera un panorama des forces en présence et de l'effort de réorganisation des ex-confédérés dans Georges Lefranc, *Le « redressement syndical »* (*Europe Nouvelle*, 16 décembre 1939, p. 1386-1387). Pour le détail, v. la collection du quotidien *Le Peuple*, devenu hebdomadaire depuis le 4 octobre 1939 et, par exemple, le numéro du 30 novembre pour l'Union de la région parisienne et la Fédération des Fonctionnaires, celui du 7 décembre avec l'article de Georges Buisson, *La situation dans les Unions locales et départementales*, celui du 21 décembre pour les Fédérations des Métaux, des Cheminots et des P.T.T., etc.

10. V. Georges Lefranc, *Le Comité national confédéral de la C.G.T.* (*Europe Nouvelle*, 20 janvier 1940).

salariés aux employeurs et aux pouvoirs publics, pour adapter la législation sociale aux exigences imposées par l'état de guerre. Dans cet esprit, un décret du 10 novembre 1939 jette les bases du statut du travail pendant la guerre et substitue, aux anciens délégués d'atelier élus, dont le mandat vient à expiration, des délégués désignés par « les organisations ouvrières légales les plus représentatives »[11].

En ce qui concerne la C.F.T.C., celle-ci aurait pu être vexée de n'avoir pas participé à la signature de l'Accord Majestic. Mais la C.G.T. n'y avait pas davantage figuré officiellement. En effet, ses représentants (Jouhaux et Chevalme) n'avaient pas été appelés à contresigner l'accord en tant que délégués de la C.G.T. mais en tant que représentants ouvriers français au B.I.T. Il fut néanmoins entendu, au cours d'une entrevue avec le ministre de l'Armement, en date du 17 novembre 1939, que le syndicalisme chrétien n'était pas plus éliminé systématiquement qu'il n'était tenu pour quantité négligeable et que son patriotisme, comme son esprit de conciliation sociale, impliquaient, au contraire, de toute évidence, son adhésion à cet accord. Une entente intervint d'ailleurs, avec la C.G.T., concernant la désignation des délégués ouvriers (23 novembre) et, à partir de mars 1940, un syndiqué chrétien fut attaché au cabinet du ministre du Travail, à côté d'un représentant de la C.G.T. et du patronat. Le 29 mai suivant, le secrétaire général de la C.F.T.C. fut appelé à contresigner, conjointement à celui de la C.G.T., de la C.G.P.F. et des représentants d'un certain nombre d'autres organisations, un grand manifeste d'union patriotique et sociale, parfois désigné depuis sous le nom d'*Accord de Paris*, qui confirmait et élargissait l'Accord Majestic, mais auquel les événements enlevèrent toute portée pratique.

3° Pour les ex-confédérés, l'union sacrée ne peut soulever aucune objection, les buts de guerre des démocraties occidentales ayant été approuvées par la F.S.I.[12]. Néanmoins, en vue de bien faire comprendre le sens du conflit et *pour associer*

11. Georges Lefranc, *Le régime du travail pendant la guerre* (*Europe Nouvelle*, 13 janvier 1940), et *Inquiétudes ouvrières* (*Nouveaux Cahiers*, avril 1940); Paul Pic, *La législation ouvrière et la guerre* (*Revue politique et parlementaire*, février 1940); Léon Blum, *L'Accord Majestic* (*Le Populaire*. 11 octobre 1939); René Belin, *A propos des délégués d'atelier* (*Le Peuple*, 30 novembre 1939).

12. *Le Populaire*, 15 octobre 1939. V. Georges Lefranc, *La F.S.I. devant la guerre* (*Europe Nouvelle*, 27 janvier 1940).

moralement le syndicalisme ouvrier à l'effort de guerre, la C.G.T. pense tout de suite à resserrer ses liens avec les Trade-Unions. Un *Comité syndical franco-britannique* est constitué, qui tient sa première session les 14 et 15 décembre 1939. Placé sous le patronage de la F.S.I., ce Comité se propose de renforcer la collaboration entre les deux mouvements, et notamment de mettre en commun leurs expériences, afin de rapprocher les régimes du travail dans les deux pays, tout en développant l'influence des syndicats dans l'organisation économique et sociale [13].

Quant à la C.F.T.C., la guerre ne l'a pas divisée. « Sans doute, avait-elle eu, comme tout milieu français, ses munichois et ses antimunichois, mais l'organisation elle-même n'avait pas pris position. Traditionnellement patriotes, les syndicalistes chrétiens ignoraient l'objection de conscience. Ils voyaient, dans le national-socialisme, l'ennemi et du mouvement ouvrier et du christianisme. Dès l'attaque d'Hitler contre la Pologne, ils envisageaient le conflit comme une guerre de civilisation, pour la civilisation chrétienne. » [14].

En accord avec les militants de la C.G.T., des syndicalistes chrétiens rédigent alors un *Bulletin d'Information ouvrière*, en vue de dégager la véritable signification du conflit pour les syndicalistes des démocraties occidentales et les mettre en garde contre la propagande ouvriériste et socialisante du nazisme. L'offensive, puis l'occupation allemandes, vont briser le cours de cette action et en bouleverser radicalement les bases.

III. — De l'occupation à la libération (25 juin 1940-août 1944).

A. — *Le mouvement ouvrier.*

1° *Du point de vue de la C.G.T.*, l'époque que nous abordons est extrêmement confuse et particulièrement délicate.

13. Georges Lefranc, *Le Comité syndical franco-britannique* (*Europe Nouvelle*, 10 février 1940); Léon Jouhaux, *La collaboration syndicale franco-anglaise* (*Le Peuple*, 14 décembre 1939), *La première réunion du Comité syndical franco-britannique* (*Le Peuple*, 21 décembre 1939); *Le Comité syndical franco-britannique* (*Le Peuple*, 1er février 1940); René Belin, *Le Comité syndical franco-britannique* (*Droit social*, 1940, p. 65).

14. Paul Vignaux, *Traditionalisme et syndicalisme*, New-York, E.M.F., 1943, p. 108-109.

Elle est confuse, sans que ce soit propre à cette organisation, tout simplement parce qu'à ce moment-là la confusion règne partout en France, dans les choses comme dans les esprits. A la C.G.T. comme ailleurs, on assiste à des « conversions » individuelles ou collectives, à des « glissements », à des reniements, à des évolutions qui s'accentuent ou qui se précipitent. Il y a des fossés qui se creusent et d'autres qui se comblent, tout un entrelacement de ruptures et de regroupements où ceux qui se séparent comme ceux qui se réunissent ont rarement les mêmes raisons de se quitter ou de se retrouver. Cet écheveau est d'autant plus difficile à démêler que la plupart des publications qui ont contribué à le nouer furent clandestines et qu'il est assez malaisé d'en reconstituer les collections.

Mais cette période est également délicate, car en dehors de ses conséquences sous l'occupation, il en est d'autres qui pèsent de tout leur poids sur le cours des événements actuels. Autrement dit, c'est un passé tellement proche qu'il appartient encore à l'histoire qui se fait sous nos yeux, et il serait prématuré de prétendre en avoir mesuré, dès maintenant, tous les effets. Aussi nous bornerons-nous à quelques brèves orientations, simples esquisses d'une histoire qui reste à faire [15].

Le 24 juin 1940, le bureau de la C.G.T., replié à Bordeaux, se met d'accord sur un projet de « Communauté française » qu'adopte, en le précisant, un C.C.N. restreint, réuni à Toulouse, le 20 juillet. Il entend prolonger l'*Accord de Paris*, « l'engagement de collaborer pour mettre toutes les forces organisées de l'Economie au service de la Patrie gravement menacée ne pouvant être annulé par la défaite militaire ». La formule adoptée est celle du « syndicat libre dans la profession organisée ». Le C.C.N. accepte le principe d'une réforme des statuts confédéraux, éliminant de l'article 1er la référence à la lutte en vue de

15. Des deux histoires du mouvement ouvrier qui vont jusqu'à cette date, celle de Jean Montreuil, *Histoire du mouvement ouvrier en France*, Paris, Aubier, 1947, et celle de Robert Bothereau, *Histoire du syndicalisme français*, Paris, P. U. F., 1945, la première se borne à une simple chronologie des événements à partir de 1940, et la seconde est à peine moins succincte, puisqu'elle se contente d'une énumération des faits, sans en analyser vraiment les raisons profondes. En outre, les auteurs de ces deux ouvrages ont été trop « engagés », l'un et l'autre, et il est bien certain qu'on fait toujours un mauvais juge lorsqu'on est, en même temps, partie au procès. D'un autre côté, nous n'avons pas pu consulter Henry W. Ehrmann, *French labor from Popular front to Liberation*, N. Y. Oxford Univ. Press, 1947, que ne possède encore aucune des grandes bibliothèques françaises spécialisées, au moment où nous écrivons.

l'abolition du salariat et du patronat, pour lui substituer l'idée de « collaboration à la prospérité nationale » et de subordination à « l'intérêt général des professions et du pays ». De même, les articles 28 à 33, relatifs aux grèves et à la grève générale, sont remplacés par des textes traitant de la conciliation et de l'arbitrage[16]. En application de ces résolutions, la circulaire d'envoi aux Unions départementales leur suggère d'entrer en relation avec les syndicats chrétiens et les chambres de commerce.

Mais, avec la signature de l'Armistice et l'accession de M. René Belin au poste de ministre-secrétaire d'Etat à la Production industrielle et au Travail, c'en est fini de l'union entre les deux tendances ex-confédérées, opérée en septembre 1939, pour exclure les ex-unitaires, dans une condamnation unanime de la politique russe. A la fin de l'année 1940, l'évolution opposée des deux tendances se présente ainsi : d'un côté, les membres de l'équipe de *Syndicats* ont approuvé M. Belin et suivi le gouvernement. De l'autre, au contraire, les « centristes » ont été éliminés et rejetés dans l'opposition.

a) Pourquoi et comment cette double évolution s'est-elle effectuée ? C'est ce que nous voudrions expliquer rapidement.

Le ciment de l'équipe de *Syndicats* était incontestablement son hostilité au communisme. Tous ses membres partageaient ce sentiment, les uns exclusivement par souci de l'indépendance du syndicalisme, les autres pour la même raison, renforcée par une opposition foncière vis-à-vis de Moscou, ses hommes, ses principes et ses méthodes. De ce point de vue, c'était une équipe de doctrinaires.

Le ciment des « centristes » était tout différent. Jusqu'à septembre 1939, leur position avait été celle de conciliateurs, mais la véritable cause de leur rassemblement était d'ordre affectif. Elle venait de leur commune sympathie pour la personnalité de M. Jouhaux et de leur désir de sauvegarder l'unité autour de sa personne et sous sa direction. De ce point de vue, ce n'était pas une équipe de doctrinaires, mais de sentimentaux. Or, il serait vain de se dissimuler l'importance que les questions de personnes eurent à l'origine de la rupture entre les

16. On en trouvera le texte dans Montreuil, *op. cit.*, p. 550 et s

deux tendances ex-confédérées. Des rivalités encore confuses, mais des oppositions de tempérament déjà affirmées, séparaient depuis longtemps MM. Jouhaux et Belin. Il n'est pas sûr du tout que le second soit devenu ministre à la suite de ténébreuses intrigues plutôt que par le fait des circonstances et presque du hasard. En revanche, il est incontestable que la discipline syndicale la plus élémentaire aurait exigé, par la suite, un mandat formel, ou, tout au moins, un accord tacite du bureau confédéral et de la C. A. Il ne semble pas que le nouveau ministre se soit beaucoup soucié de les obtenir. Bien plus, lorsque la loi du 16 août fut promulguée, prévoyant la dissolution de la C.G.T., les membres du bureau et de la C.A. eurent le sentiment très net d'une volonté d'élimination de la part de M. Belin à leur dépens.

Au début, ce ne fut qu'un malaise. Les membres du bureau confédéral auraient désiré qu'un hommage soit rendu à l'action de M. Jouhaux. Mais il n'y eut guère de contacts entre eux et les partisans de M. Belin. Ces derniers leur reprochent véhémentement cette absence de liaison, à Nîmes, au cours d'une rencontre entre ex-confédérés. Ils accusent les amis de M. Jouhaux de l'avoir voulue, en raison de la personnalité du ministre, et ils les rendent responsables de la mentalité révolutionnaire de la C.G.T., de sa réunification avec les ex-unitaires et de sa participation à la grève de novembre 1938.

Le 9 novembre, le décret rendant effective la dissolution de la C.G.T. consomme la rupture[17].

Désormais, en complète opposition, les deux tendances ex-confédérées vont connaître un sort très différent.

17. On sait que M. Jouhaux allait être poursuivi en décembre. La chronologie du livre de M. Montreuil indique les étapes qui devaient le conduire jusqu'à la déportation en Allemagne (décembre 1940, mars et mai 1943). Parmi les documents annexes, on aurait aimé voir figurer deux lettres de M. Chevalme, l'une du 31 octobre, exprimant les craintes d'élimination ressenties par le bureau confédéral en face de l'action des partisans de M. Belin, l'autre du 9 novembre, confirmant les inquiétudes de la C. A. en face de la constitution d'un « Comité syndicat de coordination », composé de membres de l'équipe de *Syndicats*, et visant à se substituer aux organismes réguliers. Les historiens devront également faire état d'une lettre de M. Bothereau à M. Bertrand, datée de Clermont-Ferrand le 10 octobre 1940, et répondant, au nom des centristes, aux accusations lancées contre eux à Nîmes, ainsi que d'une « Déclaration » du 28 octobre, justifiant les projets de « Communauté française du travail » et affirmant l'autorité de la C. A.

b) Assez homogène au départ, l'équipe de *Syndicats* ne tarde pas à se diviser en trois tendances [18].

Celle qui va le plus loin est représentée par Georges Dumoulin. Celui-ci rejoint Marcel Déat, se rallie au Rassemblement national populaire (R.N.P.) et anime le *Centre syndicaliste de propagande* (C.S.P.) qui se fonde en novembre 1941, avec l'hebdomadaire *l'Atelier* comme journal [19].

Le ministre et ses collaborateurs immédiats (Froideval, Bertrand, Bertin) restent dans la ligne du Maréchal et constituent une seconde tendance.

D'autres militants acceptent la « Charte du Travail » lorsqu'elle est promulguée. Ils entendent simplement poursuivre l'action syndicale dans l'esprit du projet de Communauté française voté par le C.C.N. restreint de Toulouse. Ils représentent une troisième tendance, distincte de la précédente en ce qu'elle n'a pas partagé ses responsabilités ministérielles. Elle réunit des secrétaires de Fédérations nationales comme MM. Savoie (Alimentation) et Roy (Métaux), et des secrétaires d'U. D. comme MM. Guiraud (Gironde), Touron (Loire), etc. Ce sont de vieux militants — ceux qu'on qualifie parfois par moquerie de « fonctionnaires syndicaux » — qui estiment « rester dans la tradition » en poursuivant une « politique de présence ». Tout ne leur agrée pas dans la « Charte » du 4 octobre 1941, mais ils constatent que la loi du 16 août 1940 et le décret du 9 novembre de la même année n'ont entraîné que la disparition du bureau et de la C.A. de la C.G.T. Comme ils sont secrétaires de Fédérations et d'U.D., et comme celles-ci subsistent, ils s'accommodent tant bien que mal de Vichy et font la « part du feu » [20]. En octobre 1943, ils constituent un *Comité syndical de coordination* surtout destiné, semble-t-il, à expliquer les raisons de leur position aux adhérents de leurs organisations.

18. Sur les dispositions d'esprit de l'équipe au départ, v. Marcel Roy, *Les syndicats confédérés depuis les hostilités* (*Droit social*, 1941, n° 1, p. 31).

19. Georges Dumoulin, *Pourquoi un Centre syndicaliste de propagande ?* (*L'Œuvre*, 23 mai 1941).

20. Les expressions entre guillemets proviennent des titres d'articles parus dans différents numéros du bulletin publié par cette tendance, intitulé : *Circulaire intérieure d'information*. On trouvera l'article de Marcel Roy, *La part du feu* (circulaire n° 6) qui est représentatif, dans Montreuil, *op. cit.*, p. 568 et s., ainsi que celui de Marcel Pelitjean, *Survivance du syndicalisme* (circulaire n° 5), p. 566. Suivant qu'on sera ou non hostile à ces militants, qui furent tous éliminés à la Libération, on verra dans leur attitude un calcul égoïste de « bonzes », soucieux de conserver leur place, ou une « politique de présence », destinée à faire « la part du feu ».

c) Les « ex-centristes » restèrent un moment hésitants. Ils paraissaient condamnés à l'isolement et à l'inaction, entre les hommes de l'ancienne équipe de *Syndicats*, qu'ils condamnaient en bloc, et les ex-unitaires qu'ils avaient contribué à rejeter hors de la C.G.T., en septembre 1939.

Cependant, la loi du 16 août 1940, puis celle du 4 octobre 1941, les rapprochèrent des éléments chrétiens de la C.F.T.C., tandis que la guerre entre l'Allemagne et la Russie allait leur permettre de renouer les contacts avec les éléments communistes.

La C.F.T.C. était condamnée par la loi du 16 août 1940, au même titre que la C.G.T. et que toutes les confédérations interprofessionnelles. Cela devait rapprocher les dirigeants de la C.F.T.C. de ceux de la C.G.T. qui étaient hostiles à cette mesure. Le 15 novembre 1940, c'est-à-dire quelques jours à peine après le décret prononçant la dissolution effective des confédérations syndicales, douze militants — neuf de la C.G.T. et trois de la C.F.T.C. — signaient un manifeste, désigné par la suite sous le nom de *Manifeste des Douze*. Reprenant quelques-unes des idées admises par les cégétistes quelques mois auparavant, à Toulouse, ce texte reconnaît que le syndicalisme doit « accepter la subordination de l'intérêt particulier à l'intérêt général... prendre dans l'Etat sa place et seulement sa place... et affirmer le respect de la personne humaine en dehors de toute considération de race, de religion ou d'opinion ». Il proclame le caractère « anticapitaliste » du syndicalisme et, plus précisément, son opposition « à toutes les formes de l'oppression des travailleurs », la nécessité pour lui d'être libre, « tant dans l'exercice de son activité collective que dans l'exercice de la liberté individuelle de chacun de ses membres » et de « rechercher la collaboration internationale des travailleurs et des peuples » [21]. Ce manifeste fut à l'origine de la constitution d'un *Comité d'études économiques et syndicales* qui maintint le contact entre les ex-centristes, jusqu'au moment où leur décision fut prise de reconstituer clandestinement la C.G.T., en accord avec les élé-

21. On en trouvera le texte intégral dans Montreuil, *op. cit.*, p. 554 et s. Les douze signataires en étaient, du côté de la C.G.T., MM. Capocci, Chevalme, Gazier, Jaccoud, Lacoste, Neumeyer, Pineau, Saillant, Vandeputte; du côté de la C.F.T.C., MM. Bouladoux, Tessier, Zirnheld.

ments communistes[22]. Par la suite, lorsque la « Charte du Travail » fut promulguée, l'hostilité que les syndicalistes chrétiens affichèrent aussitôt vis-à-vis des syndicats uniques qu'elle prévoyait contribua encore au rapprochement entre eux et les ex-centristes.

Une fois la guerre déclarée entre l'Allemagne et l'U.R.S.S., ceux-ci se rapprochèrent également des éléments communistes. Des contacts furent pris dès le mois de mai 1941. Renouvelés en septembre 1942, ils aboutirent, le 17 avril 1943, à un accord connu aujourd'hui sous le nom d'*Accord du Perreux*, du nom de la localité où eut lieu la rencontre des militants[23]. Il décidait la reconstitution des organismes directeurs de la C.G.T. par le regroupement des ex-centristes et des communistes, dans les proportions qui existaient en septembre 1939 entre les deux tendances ex-confédérée et ex-unitaire, tant aux organismes confédéraux que dans les Unions départementales et les Fédérations[24]. La C.G.T. réunifiée s'est ainsi trouvée reconstituée par la conjonction des ex-centristes et des communistes.

Au cours de cette période, les préoccupations des ex-centristes furent évidemment fonction des événements. Au début, comme nous venons de le voir, ils s'efforcèrent de justifier les raisons de leur attitude en luttant contre ceux qui paraissaient disposés à accepter la dissolution des organes confédéraux. Ensuite, leur activité se consacra à la critique de la Charte du Travail. De toutes manières, ils veillèrent toujours à maintenir les liaisons indispensables, afin de ne pas perdre le contact avec les Fédérations et les U. D. Pour cela, ils leur adressèrent, au moment de la dissolution, des circulaires d'information, au nom du bureau confédéral et de la C. A., puis des manifestes de caractère épisodique, et enfin un bulletin de liaison bimensuel, à partir de décembre 1942 : les *Lettres syndicales*. Ils eurent

22. Un organisme analogue existe en zone Sud, quoique moins purement syndicaliste : le *Mouvement ouvrier français* (M. O. F.).

23. MM. Bothereau et Saillant pour les ex-centristes, et Raynaud et Tollet pour les ex-unitaires. On trouvera les bases de l'accord dans Bothereau, *op. cit.*, p. 103, et Montreuil, *op. cit.*, p. 556. On notera qu'il ne s'agit pas là d'un texte rédigé noir sur blanc, l'accord « conclu verbalement... n'ayant jamais été mis en forme », dit une étude intitulée *Vie et activité de la C.-G. T. française pendant l'occupation et depuis la libération* (*Revue internationale du travail*, juillet 1945, p. 112 et s.).

24. Ce n'était donc pas le principe de la parité entre les tendances, contrairement à ce qu'indique Montreuil, *op. cit.*, p. 546.

également un journal clandestin, *La Résistance ouvrière*, à partir d'août 1943.

d) Quant aux éléments communistes, ils s'étaient efforcés, dès leur élimination de la C.G.T., en septembre 1939, de maintenir leur action à la base, dans les entreprises, et d'y sauvegarder l'influence qu'ils pouvaient y conserver. Cela leur permit de reconstituer par la suite, sur les lieux mêmes du travail, des cellules baptisées « Comités populaires », destinées à diffuser les consignes pour les revendications syndicales et à constituer l'amorce des troupes armées, dites Francs-tireurs partisans (F.T.P.)[25].

2° Voyons ce que devient, dans le même temps, le *syndicalisme chrétien*, décapité, lui aussi, lors de la dissolution de la C.F.T.C.

Il ne s'incline pas devant cette décision et tient pour tout spécialement injuste, en ce qui le concerne, l'accusation dont se sert l'exposé des motifs de la loi du 16 août pour justifier la dissolution des confédérations syndicales, à savoir leur « tendance à perdre leur caractère professionnel pour prendre un caractère politique ». Repoussant cette condamnation, le syndicalisme chrétien restera vivace pendant tout le temps de l'occupation.

Nous avons déjà parlé du *Manifeste des Douze* et de ses signataires chrétiens, ainsi que du *Comité d'études économiques et syndicales* qui en était résulté. Ce groupe réunit des militants chrétiens et des ex-centristes. D'un autre côté, un *Comité national de liaison des organisations syndicales chrétiennes* assura, depuis Roubaix, la publication de « circulaires », destinées à diffuser les consignes auprès des militants. Il y eut bien quelques « dissidents » qui adoptèrent une attitude analogue à celle des éléments du *Comité syndical de coordination* à la C.G.T., mais ils furent peu nombreux. Désireux de « sauver ce qui pouvait être sauvé », comme ils disaient — « vos places » — comme on leur répliquait, ils constituèrent les *Equipes d'Action ouvrière*, dont l'attitude, vis-à-vis de la Charte, ne fut pas spécialement chaude, car ils se contentèrent de la subir afin de

25. V. par exemple : *La vie ouvrière* (clandestine), 27 novembre 1943.

faire, eux aussi, de la « politique de présence » et « la part du feu ».

Quelles furent, pendant cette époque, les grandes lignes de la politique des syndicalistes opposés au gouvernement de Vichy ?

B. — *La politique syndicale.*

Lorsque la C.G.T. fut réunifiée, à la suite des « accords du Perreux », son activité s'orienta dans trois directions : sur le plan *politique*, liaison avec les organisations de résistance et représentation à Londres et à Alger; sur le plan *patriotique*, participation à la lutte contre l'occupant; sur le plan proprement *syndical*, résistance à la législation de Vichy et ébauche du futur statut du travail.

Les syndicalistes chrétiens ayant eu exactement les mêmes soucis, on peut considérer que ces trois grandes questions constituent les lignes de force de la politique syndicale d'opposition durant l'occupation.

a) *La liaison avec les organisations de résistance.* — En mai 1943, la C.G.T. participe à la fondation de leur Comité national (C.N.R.), puis, en octobre de la même année, lorsqu'on offre la présidence de ce comité à l'un de ses membres, elle désigne à ce poste M. Louis Saillant, qui est l'un de ses secrétaires les plus actifs dans la clandestinité.

De son côté, la C.F.T.C. est représentée au C.N.R. par son secrétaire général, M. Tessier. Dès avril 1943, un secrétaire de la C.G.T., Georges Buisson, se rend à Londres, pour y prendre contact avec les éléments gaullistes, et la C.F.T.C. y envoie M. Marcel Poimbœuf, secrétaire de sa Fédération d'employés. Lorsque se réunit à Alger l'Assemblée consultative provisoire, la C.G.T. y délègue, à la demande du C.N.R., MM. Buisson, Croizat, Gazier, Fayet et Bouzanquet. De même, la C.F.T.C. y est représentée par MM. Morandat, Franck et Poimbœuf.

b) *La lutte contre l'occupant.* — Elle s'est traduite essentiellement par des actes de sabotage, des mouvements de grève, une action contre la déportation des travailleurs en Allemagne, et le freinage de la production de guerre. On conçoit sans peine qu'il soit très difficile d'avoir des renseignements précis et

exacts sur ces différents points. En ce qui concerne plus spécialement les mouvements de grève, il est déjà difficile de distinguer ceux qui ont été provoqués par une volonté de lutte contre l'occupant de ceux qui ont été le réflexe spontané d'une trop grande misère, comme l'insuffisance du ravitaillement, par exemple, et qui ont, de ce fait, un caractère plus revendicatif et syndical que patriotique et militaire. Mais il est également très difficile de situer exactement ces mouvements du triple point de vue chronologique, géographique et professionnel, et d'en déterminer l'importance. On ne possède évidemment aucune statistique, et la presse officielle, contrôlée par l'occupant, avait souvent la consigne de n'en faire aucune mention ou de les minimiser à l'extrême. Inversement, la presse clandestine et les intéressés avaient intérêt à les grossir pour susciter l'enthousiasme et entretenir l'espérance. Néanmoins, certains mouvements ne sauraient faire de doute quant à leurs intentions et leur importance, comme la grève des cheminots parisiens, à partir du 10 août 1944, et celle de la police parisienne, à partir du 12. Il en est de même en ce qui concerne l'activité du *Comité interconfédéral d'entente syndicale*, réunissant les bureaux confédéraux de la C.G.T. et de la C.F.T.C., et qui lança, le 18 août 1944, l'ordre de grève générale insurrectionnelle pour la Libération[26].

c) *L'action proprement syndicale.* — Elle s'est exprimée sous forme de grèves de revendication ainsi que par une propagande contre la Charte du Travail et une action auprès du C.N.R., en vue de l'amener à préciser ses intentions au sujet du statut du travail, destiné à entrer en vigueur au lendemain de la victoire.

Il semble bien que les différentes grèves des mineurs soient

26. V. le texte dans Montreuil, *op. cit.*, p. 571-572. On trouvera également des détails sur les consignes et mots d'ordre lancés par la C.G.T. dans *La Voix du Peuple*, janvier 1946, reproduisant les rapports présentés au XXVIe Congrès des 8-12 avril 1946. Notamment, l'appel à la manifestation pour l'anniversaire de l'exécution de militants syndicalistes, otages à Chateaubriant en octobre 1943 (p. 22), l'appel pour la manifestation du 11 novembre 1943 (p. 22-23), l'appel pour le 1er mai 1944 (p. 28-29), et enfin les détails sur la préparation de l'action insurrectionnelle (p. 29-34). Le même numéro reproduit l'appel à la lutte contre les déportations, lancé en août 1943 (p. 21). Sur les prélèvements allemands de main-d'œuvre française, v. *La main-d'œuvre française pour l'Allemagne* (*Revue internationale du travail*, mars 1943), et *La mobilisation des travailleurs français pour l'Allemagne* (*ibid.*, janvier 1944).

du type « grèves de revendications ». On en relève d'importantes en mars-avril 1941 et en octobre 1943, surtout dans les bassins du Nord et du Pas-de-Calais [27].

La propagande contre la Charte du Travail fut extrêmement vive. Au début, pendant toute la période d'élaboration, le *Comité d'études économiques et syndicales* s'efforce d'élaborer des « contre-propositions ». Puis, une fois le texte promulgué, les ex-centristes et les chrétiens se trouvent unanimes pour condamner l'organisation nouvelle. Ils y voient une tentative en vue d'instituer un syndicalisme d'Etat, antidémocratique et totalitaire. Les syndicalistes chrétiens lui opposent leur conception du « syndicat libre dans la profession organisée » et déclarent que « la formule française de discipline doit être coordination et non unification » [28]. Lorsqu'elle est réunifiée, la C.G.T. poursuit cette action afin d'empêcher la perception des cotisations syndicales et d'exiger l'élection des représentants ouvriers aux différents échelons [29].

Enfin, l'action exercée auprès du C.N.R. incite celui-ci à élaborer la partie économique et sociale de son programme, prévoyant, en dehors du retour au statut du syndicalisme tel qu'il était en 1939, et à la législation sociale obtenue en 1936, des réformes de structure, devant permettre d'associer la classe ouvrière à la gestion de l'économie, au lendemain de la victoire [30]. Pour la C.G.T. réunifiée, l'heure de cette victoire allait

27. On trouvera des indications sur l'action revendicative dans le même numéro de la *Voix du Peuple*, p. 22, pour le relèvement des salaires, et p. 25-26 sur l'agitation de la fin de l'année 1943, avec l'appel à la grève lancée le 5 janvier 1944, par le bureau confédéral clandestin de la C.G.T.

28. Il y a beaucoup de personnes en France, aussi bien parmi les intéressés qu'en dehors, qui ignorent tout des divergences existant entre catholiques français au sujet du régime économique, de la « question sociale » et du syndicalisme. Elles ont toutes été stupéfaites de voir que les uns se rangeaient derrière le gouvernement de Vichy, dont ils constituaient même un des piliers, tandis que les autres lui étaient farouchement hostiles. Le livre le plus suggestif, pour éclairer cette opposition et pour comprendre, du même coup, les raisons de l'attitude du syndicalisme chrétien en face du « syndicalisme » de Vichy, nous paraît être l'ouvrage, déjà cité, de M. Paul Vignaux, président du Syndicat général de l'Education nationale de la C.F.T.C. On aura une idée des réserves formulées, dès le début, par les syndicalistes chrétiens, en se reportant à l'article de M. Georges Tessier, *Le syndicalisme chrétien devant les récents événements* (*Droit social*, 1941, n° 1, p. 35). Par la suite, les circulaires du Comité de liaison des syndiqués chrétiens reprirent fréquemment le même thème : « coordination et non unification ».

29. Appels des 29 octobre 1943 et 8 avril 1944 (*La Voix du Peuple*, cit. p. 23 et 27).

30. *La Voix du Peuple*, cit., p. 19 et s.

sonner le 27 août 1944, jour où son bureau se réunit pour la première fois depuis juin 1940 dans l'immeuble de la rue Lafayette.

IV. — De la Libération a janvier 1947.

A. — *Le mouvement ouvrier.*

Dès le 27 juillet 1944, le gouvernement provisoire de la République promulgue, à Alger, une ordonnance rétablissant la liberté syndicale, annulant les lois du 16 août 1940 et 4 octobre 1941 et restituant, à la C.G.T. et à la C.F.T.C., les biens qui leur appartenaient avant leur dissolution. Le régime des syndicats professionnels, antérieur à 1939, est donc remis en vigueur, conformément aux dispositions du titre Ier du livre III du Code du travail. Pour assurer la reconstitution des organisations syndicales, le même texte prévoit leur épuration. Il institue une Commission nationale et des commissions départementales, composées, pour les syndicats ouvriers, de membres désignés par la C.G.T. et la C.F.T.C., proportionnellement à leurs effectifs[31].

1° Nous avons vu la C.G.T. se reconstituer dans la clandestinité, à la suite du rapprochement des ex-centristes et des éléments communistes. Conformément à l'accord du Perreux, son bureau comporte, à la Libération, 5 ex-confédérés (nuance ex-centriste) et 3 ex-unitaires, la place de secrétaire général étant réservée à M. Jouhaux, en attendant son retour de déportation[32]. Les directions des U.D. et des Fédérations sont reconstituées dans les mêmes conditions, c'est-à-dire que les propor-

31. Pour le détail, v. Renée Petit, *Etude sur la réorganisation syndicale en France depuis la Libération* (*Droit social*, février 1946). On notera la différence de régime entre les éléments patronaux et ouvriers. En ce qui concerne les seconds, la Commission nationale a prononcé la déchéance totale (interdiction à vie de remplir une fonction syndicale, et exclusion de toute organisation) d'un certain nombre de militants, parmi lesquels MM. Belin, Bertin, Dumoulin, Froideval, Roy, Lefranc, Savoie, etc. Pratiquement, toute l'équipe de *Syndicats* a été ainsi éliminée.

32. Soit au total 6 ex-confédérés (centristes) contre 3 ex-unitaires. Ce sont respectivement : MM. Bothereau et Buisson, déjà en fonctions en 1939; Gazier, Neumeyer et Saillant, remplaçant MM. Belin, Bouyer et Dupont, le premier exclu, le second chargé de rééditer le journal *Le Peuple*, le troisième démissionnaires. Aux deux ex-unitaires déjà en fonctions avant septembre 1939, MM. Frachon et Racamond, est venu s'adjoindre M. Raynaud.

tions entre les deux tendances sont rétablies, telles qu'elles existaient en septembre 1939. Le premier C.C.N. se réunit les 27, 28 et 29 mars 1945[33]. La place de secrétaire général étant toujours réservée pour M. Jouhaux, deux « faisant fonction » sont désignés, MM. Saillant et Frachon. L'effectif des secrétaires est porté de 6 à 10, à raison de 5 pour chaque tendance. Enfin, le deuxième C.C.N. de l'année, les 4 et 5 septembre 1946, décide qu'il y aura désormais 2 secrétaires généraux, M. Frachon venant « épauler » M. Jouhaux dans cette fonction.

Nous ne rapportons évidemment pas ces détails pour le plaisir de fournir des indications d'ordre administratif intérieur, mais pour marquer l'évolution dans la situation respective des deux tendances ayant été à l'origine de la reconstitution de la C.G.T. Au 1er janvier 1946, il n'y a pas encore eu de Congrès confédéral, le premier depuis la Libération n'étant appelé à se réunir qu'en avril 1946. Mais les deux C.C.N. de 1945 (mars et septembre) marquent déjà la progression des « ex-unitaires » dans les organes directeurs de la C.G.T. Partis minoritaires à la Libération, sur la base de l'accord de Perreux, ils sont à parité avec les ex-centristes en fin 1945, M. Frachon, représentant leur tendance, ayant même accédé au titre de secrétaire général, à côté de M. Jouhaux[34]. Cette « compétition » se poursuit l'année suivante, au point de renverser les positions de départ et de donner la majorité aux éléments communistes. Mais, dès 1945, cette majorité leur est acquise dans la... majorité des Fédérations. Sans doute, le conflit des tendances ne s'affirmera-t-il dans toute son ampleur qu'en 1946-1947, mais on peut en relever les signes annonciateurs dès 1945.

En juillet-août, une première escarmouche a lieu dans les colonnes du *Peuple* entre MM. Jouhaux et Frachon. Le premier écrit que « l'esprit d'indépendance (du syndicalisme) ... exclut l'idée d'une intégration, même indirecte, dans les rouages de l'Etat ». Le second répond : « A situation nouvelle, tactique nouvelle » ... le mouvement ouvrier a des « obligations »[35]. Mais c'est surtout le C.C.N. de septembre qui marque l'impor-

33. *Le Peuple*, 31 mars 1945.
34. Ce qui est considéré comme une véritable violation des statuts confédéraux par tous les adversaires des ex-unitaires.
35. Léon Jouhaux, *Réflexions* (*Le Peuple*, 21 juillet 1945); Benoît Frachon, *Action gouvernementale et syndicats* (*ibid.*, 28 juillet); L. Jouhaux, *Simple réponse* (*ibid.*, 4 août).

tance de la poussée communiste, car on ne s'y contente pas de faire de M. Frachon l'égal de M. Jouhaux. La majorité y prend deux positions caractéristiques, l'une sur le plan intérieur, l'autre sur le plan international. La première consiste à inviter les syndiqués à répondre « Non » à la seconde question du référendum d'octobre suivant, c'est-à-dire à se conformer aux directives du parti communiste. La seconde est un vote de désaveu envers le B. I. T., tenu pour coupable d'avoir repoussé la représentation soviétique[36].

Telles sont les premières manifestations d'un malaise qui ne trouvera son plein développement que plus tard, et qui n'a pas encore épuisé tous ses effets, au moment même où nous écrivons. En 1946, il se précise davantage. Au cours de l'année, deux grands événements doivent être tenus pour caractéristiques à cet égard : le XXVIe Congrès de la C.G.T. en avril, et la grève des postiers en juillet-août.

Le congrès des 8 au 12 avril était attendu comme un « événement », et cela se comprend parfaitement[37]. C'était le premier congrès de la C.G.T. depuis celui de Nantes en 1938. Manifestation de puissance — la C.G.T. annonçait 5 millions et demi d'adhérents — allait-il être aussi une manifestation d'unité ? Comment les « tendances » allaient-elles s'affronter ? Nous y reviendrons lorsque nous traiterons de la « politique syndicale ». Bornons-nous à consigner, pour le moment, le résultat des votes. Le « rapport d'activité 1938-1946 », présenté par M. Benoît Frachon, est approuvé par 22.077 voix contre 3.263. Les suffrages se répartissent à peu près dans la même proportion sur la question de la révision des statuts, entérinant notamment la nécessité des deux secrétaires généraux, affirmée au C.C.N. de septembre, et introduisant, par ailleurs, dans les scrutins entre organisations, le principe de la proportionnelle intégrale, sur la base de leurs effectifs. Les ex-centristes obtiennent des « apaisements » sous forme d'une reconduction du bureau, mais la parité, à peine altérée, 6 ex-unitaires contre 5 ex-centristes, ne subsiste qu'au bureau confédéral[38]. Elle n'existe

36. *Le Peuple*, 8 septembre 1945.
37. *Le Peuple*, 9, 10, 11, 12 et 13 avril 1946.
38. Ce sont : d'une part, MM. Lebrun, Monmousseau, Racamond, Raynaud, Tollet et Mme Couette, qui sont tous communistes, sauf le premier, considéré comme sympathisant, et, d'autre part, MM. Bothereau, Bouzanquet, Delamarre, Neumeyer et Saillant. Les trois ex-centristes remplacés sont : MM. Gazier et Deniau, démissionnaires, et Georges Buisson, décédé.

déjà plus à la C.A., élue par le C.C.N. qui a suivi le congrès, puisqu'on y compte 20 ex-unitaires contre 15 ex-centristes. Elle existe encore moins dans les principales Fédérations et dans les U.D. les plus importantes. En réalité, comme on l'a dit, on a sauvé les apparences de la parité au sommet, mais lorsqu'on descend les échelons de l'édifice confédéral, on doit reconnaître qu'on a soigneusement consolidé la tendance au monopole communiste des directions.

La grève des postiers constitue un autre fait symptomatique. A la suite d'une série d'événements, dans le détail desquels il nous est impossible de rentrer, la Fédération postale était tombée aux mains des ex-unitaires dès le lendemain de la Libération. Sa mise en tutelle s'était affirmée à son premier congrès, tenu à Limoges en septembre 1945. Différentes expériences, parmi lesquelles il faut mentionner le Congrès de la C.G.T., avaient convaincu ses éléments non communistes que les ex-unitaires étaient opposés à toute action revendicative. Des manifestations de fonctionnaires avaient eu lieu un peu partout, mais les organismes directeurs des Fédérations intéressées étaient hostiles à tout mouvement de grève autre que symbolique et de durée, par conséquent extrêmement brève. La revalorisation de la fonction publique était réclamée avec insistance sur la base du relèvement général de 25 % des traitements. Les postiers avaient, en outre, une revendication particulière, dite « des parités externes », concernant l'assimilation de certains d'entre eux à des collègues d'autres administrations, bénéficiaires d'avantages qu'ils désiraient obtenir également. Sentant l'impatience de ses troupes, la Fédération postale à direction ex-unitaire décida une grève d'avertissement pour le 30 juillet, de 4 heures du matin à 14 heures. Mais elle fut débordée par tous les éléments désireux de pousser les ex-unitaires à l'action (trotskystes) ou de secouer le joug communiste (syndicalistes sans obédience politique et socialistes). La grève, prise en main par un Comité national, désavouant les dirigeants de la Fédération, dura, en réalité, jusqu'au 4 août.

Commentant cet événement dans le journal de son parti, M. Léon Blum, qui n'est pas syndiqué à la C.G.T. et se présente, par conséquent, comme un observateur extérieur, écrivit qu'il s'agissait là d'une véritable « insurrection intérieure » contre la mainmise communiste. Or, cet article lui attira aussi-

tôt une réplique assez vive, de la part de M. Frachon, secrétaire général de la C.G.T., publiée dans... *l'Humanité*, organe officiel du parti communiste ![39]. On voit aussitôt où en sont les choses, et nous en resterons à ces grandes lignes pour cette chronique, nous réservant d'analyser ultérieurement le détail des tendances qui sont ainsi en opposition avec la direction communiste.

2° A la *C.F.T.C.*, l'unité du mouvement est restée à l'abri de ces querelles. Vivement sollicitée par la C.G.T., en vue de réaliser la fusion des deux confédérations, la Centrale syndicale chrétienne s'est bien gardée d'accéder à cette proposition. Elle s'est souvenue de la formule qu'elle avait déjà utilisée à l'encontre de la Charte du Travail : « coordination et non unification ». Et elle a répondu : « unité d'action et non unité organique. » Une motion commune du Comité interconfédéral d'entente syndicale, en date du 30 août 1944, avait d'ailleurs admis formellement le pluralisme, au moment où les deux organisations réclamaient, de concert, le retour à la liberté syndicale. Mais les dirigeants de la C.G.T. multiplièrent ensuite leurs propositions en vue d'arriver à l'unité organique. Les chrétiens se retranchèrent d'abord derrière la nécessité d'un congrès de leur Confédération, puis invoquèrent leurs positions philosophiques de base, en demandant aux premiers s'ils acceptaient d'y souscrire. Par la suite, la formule « Une seule section syndicale par entreprise, un seul syndicat par localité et par industrie » ayant été lancée par la C.G.T., et de nombreuses tentatives de réalisation de l'unité par la base ayant été effectuées, les chrétiens se tinrent sur une prudente défensive. M. Frachon jugea celle-ci sans aménité, au congrès de 1946 de la C.G.T., puisqu'il y parla de « groupuscules sans importance..., à caractère partisan et religieux..., dont l'indépendance et le libre arbitre sont très aléatoires »[40].

L'accusation d'être une « organisation ouvrière d'obédience catholique » a cependant trouvé un écho jusque dans la C.F.T.C., au cours de l'année 1946. En face des divisions régnant au sein de la C.G.T., certains syndicalistes chrétiens se sont de-

39. *Le Populaire*, 6 août 1946; *L'Humanité*, 7 août; *Le Populaire*, 7 et 10 août 1946.

40. *Unité syndicale ou unité d'action ?* Brochure C.F.T.C., *Rapport moral*, XXIe Congrès de la C.F.T.C., 1945, p. 45 et s. *Ibid.*, XXIIe Congrès, 1946, p. 61 et s. *Rapport d'activité*, XXVIe Congrès de la C.G.T., 1946, p. 26-27.

mandé s'il ne serait pas opportun de dépouiller toute apparence de lien confessionnel, afin d'être en mesure de recueillir éventuellement des dissidents de la C.G.T., qu'un caractère religieux risquerait autrement d'éloigner. D'autres militants répliquèrent à cela que la référence aux encycliques n'impliquait aucune attache religieuse, mais une prise de position philosophique. Pour eux, il ne s'agit nullement d'une subordination à l'Eglise catholique, mais d'une adhésion à la morale sociale chrétienne, ce qui est tout différent. Les choses étant ainsi mises au point selon eux, ils estiment qu'il serait malhonnête de dissimuler le sens de cette référence, puisqu'il faut choisir entre la conception de l'homme et du monde qu'elle implique et celle que postule, au contraire, la vision marxiste de la société [41].

En ce qui concerne maintenant la puissance de la C.F.T.C., celle-ci a été très discrète sur ses effectifs numériques. Alors que, depuis la Libération, la C.G.T. parle sans cesse de ses 5 millions et demi d'adhérents, la C.F.T.C. annonçait, au Congrès de 1945, 2.397 syndicats, 37 fédérations nationales, 94 unions départementales et 750.000 cartes placées au cours du premier semestre. Cette dernière précision ne se retrouve plus dans le Congrès de 1946, qui annonce simplement 2.680 syndicats, 39 fédérations et 5 nouvelles unions départementales en voie de constitution. C'est que la C.F.T.C. refuse de se laisser juger à l'importance de ses « adhérents inscrits ». Elle estime que l'influence d'une organisation doit s'apprécier à son prestige moral, ainsi qu'à sa force de rayonnement, et elle tire argument, sur ce point, de ses succès dans les consultations électorales, aussi bien aux postes de délégués qu'à ceux de conseillers d'entreprises ou de représentants aux organismes de sécurité sociale [42].

41. V. l'hebdomadaire *Temps présent* d'août 1946 et les articles de MM. Gaston et Jacques Tessier, dans les numéros 94 et 95 de *Syndicalisme* (15 et 22 août 1946).

42. Signalons qu'une *Confédération générale des cadres* (C.G.C.) a été reconstituée dès la Libération. Elle s'est heurtée à l'hostilité de la C.G.T. et de la C.F.T.C., qui ont redouté de la voir leur ravir les adhérents de cette catégorie particulière de salariés. Deux mouvements de grève ont été suscités par la nouvelle organisation, l'un d'une heure, le 9 octobre 1945, l'autre d'une journée, le 25 mars 1946, afin de faire reconnaître son caractère représentatif. Pour plus de renseignements, on pourra consulter Yves Fournis, *L'organisation syndicale des cadres, passé, présent, avenir*, 3 leçons au « Collège libre des Sciences sociales et économiques », 1946. V. aussi *Les cahiers de la C.G.C.*, juillet 1946, 19, boulevard Malesherbes, Paris. Quant aux employeurs, un *Comité national du patronat français* (C.N.P.F.), réorganisé en décembre 1945, est entré en activité

B. — *La politique syndicale.*

Si, après avoir étudié les vicissitudes du mouvement ouvrier, on passe maintenant à ses préoccupations maîtresses et aux grandes lignes de son action, on retrouve les trois séries de questions qui se présentaient déjà avant guerre, et qui conduisent de la politique intérieure des organisations syndicales à leur politique sur le plan national puis international. Ce sont ces trois ordres de problèmes que nous allons passer en revue très rapidement, afin d'indiquer sommairement les termes dans lesquels ils se posent, depuis la libération du territoire.

1° En partant de l'intérieur même des organisations syndicales, le premier problème que l'on rencontre est celui de leur *indépendance vis-à-vis des partis politiques*. Il continue à se poser avec autant d'acuité, sinon plus, qu'à la veille de la guerre.

a) Tout ce que nous avons déjà dit au sujet des luttes de tendances, à l'intérieur de la C.G.T. re-réunifiée, nous permettait de le prévoir, en ce qui la concerne.

Les éléments communistes y ont repris leur politique de conquête de la direction des organisations syndicales, et leurs adversaires ne parlent même plus, aujourd'hui, de « colonisation » comme avant guerre, mais bien de « stalinisation ». Nous avons vu les résultats obtenus dès les C.C.N. de 1945 et au Congrès de 1946 : 85 % des suffrages aux communistes contre 15 %, seulement à leurs adversaires. Fidèle à son attitude antérieure à la guerre, l'état-major des ex-centristes demeure très modéré dans son opposition. Mais ses troupes s'en plaignent bien souvent avec amertume, car leurs critiques, à l'égard des communistes, concernent à la fois le passé, le présent et l'avenir.

en juin 1946 et a participé, le mois suivant, à la conférence dite « du Palais Royal », concernant les salaires et les prix. (V. *Revue française du travail*, avril 1946, p. 52, pour le détail des organisations représentées, et Georges Villiers, *Le syndicalisme patronal français depuis 1944* (*Bulletin de la Société belge d'études et d'expansion*, à paraître au cours du dernier trimestre 1947. Le texte de cette étude nous a été obligeamment communiqué avant publication par M. Garand, secrétaire adjoint du C.N.P.F., qui voudra bien trouver ici l'expression de nos remerciements).

Concernant le passé, les adversaires des ex-unitaires leur reprochent d'écrire l'histoire en fonction de la politique extérieure de l'U.R.S.S. Ils disent que si tous les munichois ont été des traîtres, comme l'affirme la majorité communiste, celle-ci ferait bien d'avoir un peu plus de pudeur en se rappelant quelle fut sa propre attitude, de septembre 1939 à juin 1941. A cette époque, la guerre contre l'Allemagne n'était pas encore « la guerre libératrice » qu'elle devint, du jour où l'U.R.S.S. ne fut plus son alliée. Elle n'était encore qu'un sordide règlement de comptes entre les impérialismes franco-anglais et allemand. C'est d'ailleurs ce qu'a suggéré très discrètement M. Jouhaux, au Congrès de 1946, lorsqu'il a dit à la majorité : « Nous avons les uns et les autres nos erreurs et nos vérités. Convient-il, dans un pareil moment, que nous ne parlions que de certains de nos héros, pour ne parler également que de certains de nos traîtres ? Les traîtres, nous les avons condamnés, ils ne sont pas les traîtres d'un côté, ils ont été ceux du mouvement syndical. »[43].

Pour le présent, les adversaires des ex-unitaires leur reprochent véhémentement de perdre de vue la mission du syndicalisme, qui est essentiellement revendicative, afin de défendre les conditions de travail des salariés, pour donner le pas à une apologie productiviste, qui le réduit au rôle mineur de machine à répéter les thèmes de propagande d'un parti politique au pouvoir. Au Congrès de 1946, un délégué s'est fait siffler pour avoir affirmé que si la grève ne doit être déclenchée qu'à bon escient, elle n'en doit pas moins rester l'arme ultime des salariés, désireux de défendre leurs revendications professionnelles. On a dit que la C.G.T. était désormais plus soucieuse de rendements que de salaires, et cela non pas parce qu'elle avait sincèrement à cœur le relèvement économique de la France, mais bien plutôt qu'elle était à la remorque du parti communiste, désireux de faire la preuve qu'il était un parti de gouvernement, sachant comprendre l'intérêt général, et méritant, à ce titre, la confiance de la nation.

Pour l'avenir, les adversaires des ex-unitaires ont affirmé que ce souci de l'intérêt général risquait fort d'être éphémère, et que l'épreuve ne pourrait en être faite que si les communistes

43. *Le Peuple*, 11 avril 1946.

étant exclus d'un gouvernement qui continuerait à réclamer une production accrue, les « siffleurs » ne se montraient pas tout à coup partisans de la grève à leur tour.

Quoi qu'il en soit, la C.G.T. est intervenue, en septembre 1945, au sujet du régime prévu pour les élections suivantes. Le général de Gaulle, saisi d'une demande d'audience sur ce point, s'étonna que la C.G.T. crût devoir se mêler de ce genre de choses. L'affaire fit beaucoup de bruit en son temps. Cependant, la confusion des genres avait été telle, dans la clandestinité, que tous les syndicalistes eurent beau jeu de répliquer qu'on n'avait pas trouvé déplacées les interventions de la C.G.T. lorsque ses représentants avaient fait savoir, au « Comité Français de la Libération nationale », alors dépourvu de toute reconnaissance officielle de la part des alliés, à l'exception de l'U.R.S.S., que la C.G.T. était favorable à ce qu'il prenne le nom de « Gouvernement provisoire de la République française » [44]. En outre, la demande d'audience émanait de M. Jouhaux, au nom d'un comité composé de la C.G.T., des partis radical-socialiste, socialiste et communiste ainsi que de la Ligue des Droits de l'Homme, qui pouvait rappeler, dans une certaine mesure, la coalition du « Front Populaire ».

Infiniment plus caractéristique est la décision prise par le C.C.N. de septembre 1945 de répondre « Non » à la deuxième question posée au Référendum, parce que c'était là la thèse du parti communiste, qui s'opposait en cela au parti socialiste. Infiniment plus caractéristique, également, est la modification de l'article 10 des statuts de la C.G.T. votée au Congrès de 1946, prohibant le cumul des fonctions de membres du Bureau et de parlementaire, mais permettant, désormais, d'appartenir « aux organismes directeurs d'un parti politique ». Infiniment plus caractéristique, enfin et surtout, est l'adhésion de la C.G.T. à la « bataille de la production ». Il est hors de doute, en effet, qu'au lendemain de la Libération, le parti communiste « a été vivement désireux d'administrer la preuve qu'il pouvait être un parti de gouvernement et de démontrer, en même temps, que la classe ouvrière, avec laquelle il déclare s'identifier, avait atteint sa pleine maturité politique. Cela l'a tout naturellement

44. Albert Gazier, *Au temps où la C.G.T. transgressait la loi de 1884 avec l'assentiment du général de Gaulle* (*Le Peuple*, 8 septembre 1945).

conduit à canaliser des aspirations parfois tumultueuses et désordonnées, qui auraient été en mesure de le gêner, en risquant de contredire cette position »[45]. Autrement dit, il a été radicalement hostile à tout mouvement de grève, et voilà pourquoi, en 1946, la majorité de la C.G.T. sifflait ceux qui parlaient d'y recourir, en vue de soutenir les revendications ouvrières.

Quoiqu'une opération de ce genre n'ait pas été sans contrepartie politique, il est incontestable qu'elle a servi l'intérêt général de la nation, puisque cela lui a évité les grandes grèves qui ont agité tant de pays, après la cessation des hostilités. Mais cela explique aussi les critiques qui ont été adressées à la majorité communiste, au sein même de la Confédération.

b) A la C.F.T.C., le problème s'est posé dans des conditions bien plus aiguës qu'avant guerre. A la différence du P.D.P. ou de la Jeune République autrefois, le Mouvement républicain populaire (M.R.P.), qui se réclame de la même philosophie que la centrale syndicale chrétienne, est un des plus grands partis de la IVe République. Un nombre important de ses représentants au Parlement viennent du syndicalisme chrétien et, en septembre 1946, M. Capocci, secrétaire de la Fédération des employés de la C.G.T. et membre du Comité directeur du parti S.F.I.O., n'a pas hésité, au Comité national de son parti, à présenter la C.F.T.C. comme la succursale syndicale du M.R.P.

Les syndicalistes chrétiens se sont vivement insurgés contre cette accusation, et ils ont tenté, à cette occasion, de définir exactement leur position. Reprenant, d'une manière inattendue, une idée chère à Hubert Lagardelle, aux beaux temps du sorélisme, M. Jacques Tessier a expliqué qu'à ses yeux un parti est nécessairement moins pur que l'organisation syndicale, parce que le premier doit nécessairement tendre à la synthèse des intérêts particuliers en vue de dégager l'intérêt général, tandis que la seconde a la mission de représenter et de défendre les intérêts particuliers des salariés, dans l'exercice de

45. C'est ce que nous écrivions déjà dans *Le sens et la portée de quelques expériences récentes en matière de relations industrielles et de réforme de l'entreprise* (*Droit social*, juillet-août 1947, p. 294).

leurs professions[46]. De l'un à l'autre, des divergences sont donc possibles, sinon même inévitables.

En tout cas, la C.F.T.C. a adopté une position extrêmement nette. A la Libération, elle a bien accepté que quelques-uns de ses membres siègent à l'Assemblée consultative provisoire, ainsi qu'aux Comités départementaux et locaux de Libération, au même titre que la C.G.T. Mais, dès son Congrès de 1945, elle a déclaré que c'était là une « attitude temporaire, dictée par les nécessités de l'heure », et qu'elle se refusait « de s'immiscer, en tant que mouvement syndical, dans la vie politique du pays... ainsi qu'à prendre position sur tous les problèmes qui ne sont pas d'ordre économique et social »[47]. Sa position de membre du C.N.R. l'a beaucoup gênée, lorsque celui-ci a dégénéré de plus en plus en un organisme purement politique, et elle a refusé de s'associer à la « Délégation des gauches », dont la démarche, auprès du général de Gaulle, a provoqué l'incident que nous avons rapporté. Aux référendums, elle a conseillé de voter « suivant les directives de sa conscience » et, à son Congrès de 1946, elle a pris des mesures extrêmement strictes contre le cumul des mandats politiques et syndicaux[48].

2° Si nous passons maintenant à *l'attitude des organisations syndicales vis-à-vis de la politique économique et sociale du pays*, nous entrons dans un domaine qui est beaucoup mieux connu. D'une part, les confédérations ouvrières ont lutté en vue des réformes économiques et sociales qui étaient inscrites au programme du C.N.R., telles que les nationalisations, les comités d'entreprises, la sécurité sociale. D'autre part, elles ont essayé de maintenir le niveau de vie des salariés, en obtenant des relèvements de salaires. Aucun de ces points ne les a rencontrées unanimes, ni l'une avec l'autre, ni avec le gouvernement, ni à l'intérieur d'elles-mêmes.

a) En ce qui concerne les nationalisations, les deux Confédé-

46. Jacques Tessier, *Syndicalisme et politique d'inspiration chrétienne* (*Syndicalisme*, n° 97, 5 septembre 1946) et *Distinction sans cloison étanche* (*Ibid.*, n° 98, 12 septembre 1946). — Voir aussi Jean Brodier, *Lettre sur l'indépendance du syndicalisme à M. Capocci* (*Ibid.*, n° 97). La comparaison que nous suggérons avec les thèses soutenues autrefois par Lagardelle nous est inspirée par l'étude de ce dernier, *Le syndicalisme et le socialisme en France*, *Syndicalisme et Socialisme* (Bibliothèque du Mouvement socialiste. 1, Rivière, 1908, p. 45).
47. XXI[e] Congrès, *Rapport moral*, p. 14.
48. XXII[e] Congrès, *Rapport moral*, p. 51-57.

rations ont dit que le secteur nationalisé devrait demeurer l'exception, ne pas constituer une menace pour la liberté d'entreprise, impliquer une équitable indemnité, et s'éloigner des procédés de l'étatisme, en associant, le plus possible, le personnel à la gestion. Mais beaucoup ont eu le sentiment que l'idéal communiste de la majorité de la C.G.T. l'empêchait d'adhérer sincèrement à ces conceptions restrictives. Pour les comités d'entreprise, les deux Confédérations ont été d'accord pour réclamer un élargissement de leurs attributions, mais dans un esprit sans doute très différent, la C.G.T. surtout, pour mordre sur l'autorité de l'employeur, la C.F.T.C. pour associer son personnel à la gestion, ce qui s'est traduit, chez elle, sous forme de projets très élaborés en matière de « réforme de l'entreprise ». De même, la C.F.T.C. a trouvé beaucoup trop étatique l'organisation qui a été donnée à la sécurité sociale, incompatible avec le maintien du pluralisme des caisses [49].

b) Des deux côtés, les revendications relatives aux salaires ont affirmé que ce n'est pas le salaire nominal qui importe, mais le salaire réel, compte tenu du pouvoir d'achat, c'est-à-dire du niveau général des prix. Etant donnée la direction économique assumée par les pouvoirs publics, l'action syndicale ne pouvait s'exercer directement auprès des employeurs. D'un autre côté, la C.G.T. ayant souscrit à la « bataille de la production » dans les conditions que nous avons relatées, les mouvements de grève ont été fort peu nombreux, car, en tout état de cause, il eût été difficile à la C.F.T.C. d'en provoquer sans risquer de se voir accuser de « sabotage » et de « complicité avec les trusts » [50].

3° *Sur le plan international*, dès avant la fin des hostilités, la C.G.T. s'est empressée de renouer avec les Trade-Unions. Le *Comité syndical franco-britannique* est reconstitué et un *Comité*

49. Sur tous ces points, v. notamment les congrès de 1946 de la C.G.T. et de la C.F.T.C. Pour la C.G.T., *La Voix du Peuple*, n° 2, février 1946, p. 243 et s. Pour la C.F.T.C., *Rapport moral*, §§ IV, V et VI, p. 13 à 51.

50. Comme ce fut le cas à l'occasion de la grève des banques lyonnaises, en avril 1946. V. C.F.T.C., XXII° Congrès, *Rapport moral*, p. 33. On trouvera, par trimestre, toutes les indications relatives aux conflits collectifs en France, au cours de 1946, dans la *Revue française du travail*, numéros de juin, octobre, décembre 1946 et février 1947. Le commentaire est toujours le même : « nombre de conflits très faible, effectifs peu importants, incidence sur la production pratiquement négligeable ».

franco-soviétique est également fondé. Dès les premiers C.C.N. de la C.G.T., celle-ci réclame avec insistance la représentation des formations syndicales dans les conférences préparatoires de la paix, et la rupture des relations diplomatiques avec le gouvernement Franco. Mais, d'une manière plus générale, les organisations syndicales se sont tout particulièrement préoccupées de la reconstitution d'une nouvelle Fédération internationale, et de la place accordée aux représentants des salariés dans les organismes institués par les Nations-Unies, au lendemain du conflit.

a) La F.S.I. (*Fédération syndicale internationale*), à laquelle adhérait la C.G.T. avant la guerre, était vivement attaquée parce qu'elle n'était jamais parvenue à s'entendre avec les syndicats soviétiques. On lui reprochait également de n'avoir pas déployé une activité suffisante au cours du conflit et d'avoir des statuts lui interdisant de recevoir l'adhésion de plus d'une organisation par pays, ce qui était particulièrement gênant pour les Etats-Unis.

Dès 1943, les syndicats britanniques envisagèrent de reconstituer une véritable Fédération mondiale. Une première conférence se tint à Londres, en février 1945. Une seconde eut lieu à Paris, en octobre de la même année, qui constitua la *Fédération syndicale mondiale* (F.S.M.).

Sur l'intervention de M. Jean Brodier, représentant la C.F.T.C., il fut admis que l'affiliation de plus d'une Centrale nationale serait possible, non pas seulement « dans des cas exceptionnels », comme on l'avait envisagé tout d'abord, mais « dans des cas dûment motivés ». L'adhésion des syndicats russes y fut consacrée, mais la C.F.T.C. n'ayant pas reçu les garanties qu'elle se considérait en droit de réclamer, sa délégation se retira, au moment où la Conférence de Paris se transformait en premier congrès de la F.S.M. Elle estima, en effet, que la position prise sur la question de l'unité des mouvements syndicaux nationaux constituait une ingérence inadmissible dans la vie particulière de chacun d'eux, et que la question de la Confédération internationale des syndicats chrétiens n'ayant pas été tranchée, il lui était impossible de donner son adhésion à la nouvelle organisation. La *Confédération internationale des Syndicats chrétiens* (C.I.S.C.) devait d'ailleurs se reconstituer

dès août 1945 et tenir un premier congrès en septembre de cette même année, à Bruxelles, puis un second, en juin 1946, à Amsterdam [51].

b) Malgré des différences sensibles d'esprit, qui sont dans une certaine mesure, sur le plan international, analogues à celles qui séparent, en France, la C.G.T. et la C.F.T.C., les deux organisations internationales, F.S.M. et C.I.S.C., regrettent la formule adoptée par l'O.N.U., qui a créé une *Commission économique et sociale*, composée des seuls représentants des gouvernements. L'une et l'autre auraient désiré que cette institution fasse appel aux délégués des groupements patronaux et ouvriers, et, en attendant, elles se sont efforcées d'obtenir un élargissement de la représentation des organisations syndicales, au sein de l'*Organisation internationale du Travail*, qui subsiste toujours, à côté des organismes mis sur pied par l'O.N.U. [52].

*
* *

Devant jeter un pont entre l'année qui a vu éclater la guerre et la période actuelle, la présente chronique embrasse déjà trop d'années, et des années trop chargées d'événements, pour que nous puissions songer à l'alourdir davantage par des considérations personnelles et des commentaires. Tout au plus croyons-nous devoir souligner la persistance de certains problèmes, à côté de l'apparition d'éléments nouveaux.

Il nous semble inutile de revenir sur les premiers, qui doivent avoir pris tout leur relief au cours de notre étude, autrement que pour leur souhaiter une solution conforme à la fois aux intérêts généraux de la nation et du mouvement ouvrier lui-même. Quant aux éléments nouveaux, il en est un, particulièrement important, sur lequel insistent toutes nos organisations syndicales, quelle que soit leur tendance, c'est celui de la « majorité » de la classe ouvrière. Qu'on nous permette, à ce sujet, de rappeler en terminant que, pour un individu, être

51. V. *Problèmes du syndicalisme ouvrier international*, brochure C.F.T.C.
52. Sur tous ces points, v. P.-R. Lévy, *Organisations ouvrières et Nations Unies* (*Revue française du travail*, avril 1946); Louis Saillant, *La Fédération syndicale mondiale* (*Ibid.*, juillet 1946); Georges Fischer, *La participation de la F.S.M. aux travaux du Conseil économique et social* (*Ibid.*, avril 1947).

majeur signifie avoir des devoirs, au moins autant, sinon plus, que des droits. Il en est de même pour les collectivités, et cela implique, pour les organisations ouvrières de notre pays, un immense effort d'éducation des milieux qu'elles ont pour mission de représenter et de défendre. C'est aujourd'hui une des tâches les plus nobles et les plus urgentes qui s'imposent à elles. Il faut espérer qu'elles n'y failliront pas, car c'est l'avenir même de la France qui en dépend.

Gérard DEHOVE.

LA LÉGISLATION SOCIALE

De 1939 à 1946, la législation sociale française s'ordonne tout entière autour de deux axes[1] : une politique des institutions, une nécessaire politique de la main-d'œuvre.

1936 a montré qu'il est impossible de refuser désormais à la classe ouvrière toute participation à la gestion de l'économie capitaliste. La généralisation des conventions collectives, l'établissement de délégués du personnel, la reconnaissance de pouvoirs de représentation aux organisations syndicales les plus représentatives, illustrent de façon saisissante l'adaptation du droit du travail à la nouvelle infrastructure. Du syndicalisme du refus au syndicalisme d'intérêt général, le pas semble définitivement franchi. La guerre interrompt le mouvement.

De juin 1940 à août 1944 règne une idéologie corporative profasciste qui s'appuie sur les messages et les écrits du « chef de l'Etat »[2]. L'accent est mis, durant cet épisode, sur l'intérêt commun des membres de la profession. Les métiers doivent être organisés, assurer, sous l'autorité de l'Etat, la rédaction et l'exécution des conventions collectives, le lock-out et la grève sont interdits. On croit qu'il est possible de faire disparaître la lutte des classes en substituant comme centre de groupement la profession à la classe sociale.

L'œuvre du gouvernement de Vichy est typiquement réactionnaire[3]. Les syndicats ouvriers sont dépouillés des pouvoirs

1. Nous faisons abstraction ici de la Sécurité sociale pour l'étude de laquelle on voudra bien se reporter à la chronique de M. Antonelli. Nous ne dirons rien, également, de la politique des salaires, dont traite M. Lehoulier. Nous réservons pour une autre chronique l'analyse de la loi du 23 décembre 1946, qui marque un retour aux conventions collectives.

2. Notamment sur l'article paru dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 septembre 1940 et sur les Messages du 11 octobre 1940, du 1er mars 1941 (Saint-Etienne) et du 1er mai 1941 (Commentry).

3. Ne se préoccupe-t-elle pas d'aller en sens contraire de l'histoire ?

si chèrement conquis, rejetés dans l'opposition. L'économique et le social sont radicalement séparés dans la Charte du Travail, dont le pays est accablé, signe certain que l'on continue de respecter la logique du capitalisme et que le corporatisme n'est une fois encore qu'un mot dont on déguise un système qui ne meurt pas.

Le gouvernement de la Libération s'inspire d'un socialisme humanisant aux doctrines sans clarté [4]. Il associe les syndicats ouvriers aux tâches de la reconstruction. L'établissement par lui des comités d'entreprise répond au souci maître de réaliser la promotion de la classe ouvrière en satisfaisant une de ses revendications les plus essentielles [5].

Pourtant, l'opposition des politiques est plus apparente que réelle. Les dirigeants du gouvernement provisoire sont, dans leur majorité, de volonté conservatrice et refusent d'adopter des solutions révolutionnaires, comme si les murs étaient encore bons. Entre les comités sociaux de Vichy et les comités d'entreprise de 1945, la différence est plus de degré que de nature.

La politique de la main-d'œuvre manifeste une plus évidente continuité. Exception faite d'une courte période de chômage, lors de l'été et de l'automne 1940, le gouvernement de Vichy se débat avec une pénurie de main-d'œuvre qu'aggravent encore les prélèvements de l'occupant. Le gouvernement de la Libération se heurte dans sa politique de la reprise à un manque de bras généralisé.

En septembre 1939, il y a en France 302.000 chômeurs [6], en mai 1940 il n'y en a plus que 118.000. Certes, au mois d'octobre 1940, leur nombre atteint le chiffre de 1.059.000, mais il décroît régulièrement et n'est plus que de 123.000 en mai 1942. A partir de cette date, l'occupant puise dans notre main-d'œuvre, déporte sur son sol ou utilise sur notre territoire, non content de priver déjà l'économie française des prisonniers.

La main-d'œuvre française est très abondante au moment de la Libération. On évalue, en septembre 1944, le nombre des

4. Il nous semble caractéristique que ce soit au lendemain de la Libération qu'ont paru les ouvrages de MM. Hauriou, Vallon, Lacroix, se proposant de construire un socialisme « humaniste ».

5. Ce qui ne préjuge pas de l'efficacité des moyens employés !

6. Le nombre des chômeurs qui, en janvier 1939, dépassait largement le chiffre atteint en janvier 1938, ne cessa de décroître jusqu'à septembre et fut constamment inférieur aux chiffres de l'année précédente.

chômeurs à 400.000, et encore ce chiffre ne tient-il pas compte de ce que de nombreux ouvriers sont affectés à des travaux de déblaiement ou de réparation et, par suite, ne produisent rien.

Très vite, la pénurie se fait pourtant sentir. A vrai dire, elle n'est pas générale. Elle se manifeste seulement dans les secteurs jugés pénibles et que la population française évacue : mines, terrassement, bâtiment. En revanche, on assiste à un véritable gonflement des professions publiques et parapubliques, ainsi que des professions commerciales. Les effectifs totaux utilisés dans les industries de transformation en avril 1946 ne représentent que 93,8 % de ceux employés en 1939. Cette diminution, déjà sensible, se trouve aggravée par une augmentation du pourcentage de la main-d'œuvre féminine et du nombre des employés par rapport à celui des ouvriers. Seules les industries du bois, du caoutchouc et du bâtiment ont alors des effectifs supérieurs à ceux d'avant guerre, encore faut-il observer que fin 1945 les services ministériels évaluaient notre déficit de main-d'œuvre dans le bâtiment à 1.400.000 ouvriers, dont 750.000 maçons et charpentiers. On sait que le plan Monnet estime que, compte tenu du départ des prisonniers de guerre, il nous faut mettre en place dans les secteurs directement productifs 1.200.000 travailleurs, dont 480.000 d'ici la fin de 1947, pour que ses objectifs puissent être atteints [7].

Placés en face du même problème, les deux gouvernements, celui de Vichy et celui de la France libérée, réagissent de la même façon. Les intentions s'opposent, les moyens employés sont presque identiques. Souvent, le gouvernement provisoire maintient la législation de ceux qu'il a chassés, la perfectionne après l'avoir légitimée. S'il abroge des lois, c'est pour les remplacer par d'autres, dont le contenu n'est guère différent.

L'analogie et, fréquemment, l'identité des solutions adoptées nous autorisent, croyons-nous, à faire fi de la chronologie et à analyser successivement les deux grandes politiques qui se partagent notre domaine : la politique des institutions, la politique de la main-d'œuvre.

7. On se reportera au Rapport général sur le premier plan de modernisation et d'équipement. Présidence du gouvernement. Commissariat général du Plan, novembre 1946.

I. — La politique des institutions.

Le gouvernement de Vichy, fidèle en cela aux doctrines maurrassiennes, s'imagine qu'une réforme des institutions du droit du travail suffirait à éliminer la lutte des classes [8]. A la Charte du travail du 4 octobre 1941, il faut ajouter les remaniements qu'il apporte aux organismes consultatifs centraux et locaux [9].

Le gouvernement de la Libération liquide au plus vite les institutions nées de la Charte [10] et par la création auprès des commissaires régionaux de la République et des préfets de conseils régionaux et départementaux du travail [11] et l'organisation d'un Conseil national du Travail [12], œuvres du décret du 26 avril 1944

8. Le message de Saint-Etienne est symptomatique, qui déclare qu'il faut s'attaquer aux causes pour faire disparaître la lutte des classes et préconise comme solution l'établissement d'une communauté de travail !

9. Deux décrets du 15 mars 1941 et du 6 juin 1942 créent, l'un un Comité d'études économiques, l'autre un Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale, en remplacement du Conseil national économique. Un décret du 13 novembre 1941 organise un Conseil supérieur de la Charte du travail et le charge d'étudier toutes les questions relatives à son application. Un décret du 29 novembre 1941 remplace le Conseil supérieur du travail par un Comité d'études des questions sociales. Tous ces textes substituent la nomination par les Secrétaires d'Etat compétents à l'élection par les groupes sociaux représentée.

Il n'y eut pas de réforme d'ensemble des organes consultatifs locaux, en dehors de la Charte, tout au plus maintient-on les suspensions d'activité nées de la guerre et modifia-t-on les règles de désignation des membres des organismes encore en fonction.

10. Des ordonnances des 27 juillet et 26 septembre 1944 abrogent la loi du 4 octobre 1941, suppriment les comités sociaux et rétablissent la liberté syndicale. Des commissions provisoires de gestion des syndicats sont constituées et investies du pouvoir de prononcer la déchéance des personnes accusées de collaboration avec l'ennemi ou avec Vichy du droit de faire partie des organismes responsables des syndicats. Ce pouvoir sera confirmé par une loi du 25 février 1946. Les biens mobiliers et immobiliers qui appartenaient aux syndicats ouvriers leur sont restitués. Les comités sociaux institués par la Charte sont gérés, jusqu'à leur mise sous séquestre, par des administrateurs désignés par des arrêtés du ministre du Travail.

11. Présidés par le directeur régional du travail et de la main-d'œuvre, de composition tripartite (les représentants des travailleurs et des employeurs étant désignés par les organisations syndicales les plus représentatives), ils sont consultés obligatoirement sur toutes les questions intéressant l'application de la législation du travail. Le président peut, d'ailleurs, faire appel à des experts ou à des techniciens pour des questions particulières dans certains cas.

12. Ce Conseil connaît de toutes les questions qui sont de la compétence du ministre du Travail, à l'exclusion des problèmes concernant la Sécurité sociale. Il se fait l'écho des revendications des producteurs auprès du ministre du Travail et défend leurs intérêts dans l'élaboration des lois et règlements. Il émet des avis, formule des recommandations, demande que soient conduites des enquêtes. Sa puissance est, cependant, fortement tempérée par le fait que le ministre du Travail et, éventuellement, les ministres intéressés sont tenus de lui faire savoir la suite donnée à ses avis dans « le plus bref délai possible ».

et de la loi du 22 mai 1946, il fait participer davantage les travailleurs à l'élaboration et à l'application du droit du travail.

Surtout, le gouvernement de la Libération institue des comités d'entreprise qui s'opposent aux comités sociaux de la Charte et peuvent aider à la construction d'une démocratie du travail, dont beaucoup souhaitent l'avènement en même temps qu'ils croient pouvoir en découvrir les prémisses.

A. — *La Charte du travail*[13].

Rédigée en une langue juridique obscure, la Charte du travail se contente de poser des principes et d'esquisser des cadres. Sans hardiesse, elle rejette à plus tard les questions d'une importance majeure[14]. Hétérogène, elle mêle deux conceptions antagonistes : celle qui fonde l'organisation professionnelle sur le syndicat, et celle qui l'édifie en supprimant le syndicat. Corporatiste, elle appauvrit et diminue les syndicats, oblige les ouvriers à renoncer à l'organisation qui les a soutenus, au moment même où les organisations patronales sont fortes stratégiquement et économiquement[15]. Apparemment, soucieuse d'éliminer la lutte des classes, elle fait du comité social l'institution cardinale, établit une nouvelle juridiction du travail. Elle est essentiellement une loi de combat.

a) *La Charte et les syndicats*[16]. — Loin d'instaurer la collaboration entre les classes, le syndicalisme semble avoir exas-

13. Cf. A. Croquez, *La Charte du travail, Gazette du Palais*, 11, 18 et 25 novembre 1941, 2 et 16 décembre 1941, 1er et 6 janvier 1942; divers, *La Charte du travail*, avril 1942 et novembre 1943; P. Esmein, *La Charte du travail, Gazette des prud'hommes*, décembre 1941; E. Girard, *La Charte du travail*, Paris, Lesfauries, 1942; R. Guesdan, *La Charte du travail*, Paris, Flammarion, 1941; F. Perroux, *La Charte du Travail, L'économie sans abondance*, Paris, du Cerf, 1942; F. Perroux, *Le sens du nouveau droit du travail*, Paris, Domat-Montchrestien, 1943; G. Pirou, *Economie libérale et économie dirigée, Cours à l'Ecole libre des sciences politiques*, Paris, 1941-1942; X. X. X., *La Charte du travail, Semaine juridique*, *J. C. P.*, 234, 1941.

14. C'est ainsi que des décrets ultérieurs doivent fixer les conditions dans lesquelles seront désignés les dirigeants des syndicats et les membres des comités sociaux. Ils ne seront publiés qu'en décembre 1942.

15. Les comités d'organisation, ne l'oublions pas, ont été organisés dès 1940 et ont été chargés, entre autres, de fixer les règles concernant l'emploi de la main-d'œuvre.

16. Cf. J. Borthon, *Le rôle des syndicats dans l'organisation industrielle de la France depuis 1940*, thèse Paris, 1942; A. Marchal, *L'action ouvrière et la transformation du régime capitaliste*, Paris, Librairie générale, 1944, IIIe partie.

péré les antagonismes qui les opposent. Il n'est pas étonnant, dès lors, que le gouvernement de Vichy se soit acharné contre les syndicats. La loi du 16 août 1940 et les décrets du 9 novembre 1940 ont prononcé la dissolution des grandes confédérations ouvrières, de la Confédération générale du patronat français, du Comité des houillères et du Comité des forges. La loi du 4 actobre 1941, dite Charte du travail, conserve les syndicats, mais elle en modifie la structure, les attributions, les subordonne. En elle, le mot subsiste, la chose a changé[17].

La loi du 4 octobre 1941 institue le syndicat unique et obligatoire. Il n'y a plus de liberté de choix, parce qu'il n'y a plus de pluralisme, plus de liberté d'adhésion, puisque les travailleurs sont inscrits d'office dans un syndicat, ne peuvent pas en démissionner et doivent toujours cotiser et obéir s'ils sont exclus.

On a tenté de justifier cette réforme par les circonstances exceptionnelles, la forme du marché du travail, la délégation de pouvoirs de droit public dont bénéficient les syndicats[18]. En fait, une institution ne prend sa signification totale que par l'esprit qui l'anime et l'environnement économique et social qu'elle reçoit. Qui ne voit qu'en 1941 le syndicat unique et obligatoire est une arme dont entend se servir l'Etat pour servir sa politique ? Les syndicats, déclare le rapport préliminaire, « vivront et fonctionneront sous l'autorité des comités sociaux et en s'inspirant de leur doctrine, qui ne saurait être elle-même que celle du gouvernement ».

Législation de classe, la Charte espère parvenir à briser la solidarité des travailleurs par la spécialisation étroite des syndicats qu'elle tolère[19].

17. F. Perroux, *La Charte du travail*, art. cit., p. 168.

18. Pas de convention collective valable pour tous, observe M. Perroux (*Sens du nouveau Droit du travail*, *op. cit.*, p. 509), si plusieurs organisations représentent au même titre une même catégorie et partagent sur un pied d'égalité des pouvoirs de droit public.

19. Cette spécialisation est à la fois territoriale — des circonscriptions sont fixées pour chaque famille professionnelle par arrêté du Secrétaire d'Etat au Travail — professionnelle — d'autres arrêtés déterminent si le syndicat est créé par famille professionnelle, branche professionnelle ou profession — et par catégorie — pour une profession donnée et une circonscription donnée peuvent exister cinq syndicats : employeurs, ouvriers, employés, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres administratifs et commerciaux. Toutefois, les syndicats de chaque catégorie peuvent se grouper en unions sur le plan régional et en fédérations sur le plan national.

Remarquons que la note du ministère du Travail du 9 mars 1942, qui définit

Les syndicats sont chargés d'encadrer et de représenter leurs ressortissants, de présenter aux comités sociaux des suggestions, de transmettre et d'exécuter leurs décisions. Ils ne peuvent pas se livrer à une activité politique ou confessionnelle [20].

La capacité d'acquérir ou d'administrer des syndicats est restreinte à la perception et à la gestion des cotisations de leurs membres dans la limite nécessaire au fonctionnement, à l'acquisition à titre onéreux et à l'administration des locaux et des biens mobiliers strictement indispensables. Les syndicats de la Charte ne peuvent plus créer des institutions sociales, telles que des habitations à bon marché ou des sociétés de secours mutuels. Ils ne sont pas habilités à signer des conventions collectives [21]. L'usage des moyens d'action traditionnels, la grève et le lock-out, est interdit.

En attendant qu'il soit statué sur leur sort, la capacité des syndicats existant à la date de publication de la Charte est réduite aux actes de simple administration. Un tel dépouillement ne s'explique que si l'on considère que les anciennes attributions des syndicats sont transférées aux comités d'organisation, c'est-à-dire à des organismes purement patronaux [22].

La déchéance des syndicats ne se borne pas là : d'instruments d'émancipation ils sont devenus subordonnés. Leurs statuts, leurs règlements, doivent être approuvés par le comité social national de la profession, à moins qu'ils ne soient conformes à un modèle-type. Leurs dépenses de fonctionnement sont couvertes par les cotisations de leurs membres et par une contribution du comité social correspondant qui, par suite, exerce un contrôle financier. Enfin, le comité social régional a le droit d'exclure tout membre d'un syndicat, après avis de son bureau, pour activité contraire au règlement de la profession ou à « l'intérêt général du pays » [23]. Les unions et les fédérations sont

les catégories, rend indirectement hommage à Marx; ses définitions ont pour base la place occupée dans la production; les actionnaires ne sont pas considérés comme des employeurs et, par suite, ne sont pas englobés parmi les forces productives.

20. La loi du 4 octobre 1941 ne parle des conventions collectives qu'à propos des attributions des comités sociaux. Il est vrai qu'elle reconnaît à ceux-ci le droit de confier aux syndicats la mission de conclure de telles conventions.

21. Cf. décrets des 30 mars et 28 août 1942, et P. Durand, *Vers la reconstitution des organismes syndicaux*, *Droit social*, 1942, p. 174 et s.

22. Rouast et Durant, *Précis de législation industrielle*, Paris, Dalloz, 1943, p. 72.

23. On devine ce que cela peut signifier dans un pays dirigé par l'occupant.

dans une dépendance analogue : leur activité s'exerce « sous l'égide et selon les directives » des comités sociaux de leur échelon.

b) *Les comités sociaux*[24]. — Tout comité d'entreprise est appelé à être soit un organe de lutte des classes, et il vise à la refonte totale de l'entreprise capitaliste, soit un organe de collaboration des classes, et il essaie de corriger le système capitaliste sans le dépasser. La Charte, qui jusqu'ici a divisé, se prononce pour la deuxième alternative : le comité social est l'organisme qui rassemble les facteurs de production et prétend faire œuvre communautaire. S'il répondait aux exigences d'un vrai corporatisme, il s'établirait dans le cadre même de l'entreprise, mais de cela ni les ouvriers, qu'a suffisamment instruits l'expérience des « company unions » américaines, ni les patrons, jaloux de leurs prérogatives, ne veulent. Il y a donc à la fois des comités sociaux d'établissement et des comités sociaux locaux, régionaux et nationaux, les premiers devant créer l'atmosphère, les seconds prendre des décisions et permettre l'institution de familles professionnelles[25]. Il y a aussi des associations mixtes et des corporations.

La loi du 4 octobre 1941 confond[26] établissement et entreprise, ce qui est très important si l'on veut bien considérer que tout comité d'établissement est consultatif et technique par destination, alors que tout comité d'entreprise est participant[27].

La loi du 4 octobre 1941 ne dit rien ni du nombre des siè-

24. Cf. Comités sociaux, Documents français, mai 1943; G. Izard, *Comités d'organisation et comités sociaux*, Collection Droit social, n° 13; P. Voirin, *Les comités sociaux par famille professionnelle ou profession, ibid.*

25. Elle stipule qu'un comité social doit être organisé dans tout établissement dont l'effectif est au moins égal à 100 ouvriers et employés. Mais elle ajoute que si l'entreprise comporte de multiples établissements à faibles effectifs et situés dans la même région, un comité social d'établissement commun peut être organisé.

26. F. Perroux, *Le sens du nouveau Droit du Travail*, Paris, Domat-Montchrestien, 1943, p. 526.

27. La terminologie en la matière ne fut pas immédiatement fixée. La loi du 16 août 1940 parlait de branches d'activités, celle du 4 octobre 1941 parle de professions organisées. Finalement, des commissions provisoires d'organisation furent chargées de délimites les familles professionnelles, de se prononcer sur leur décomposition en branches, de définir les catégories professionnelles, de décomposer territorialement les activités professionnelles, de préparer la constitution des nouveaux syndicats. Leurs travaux permettent de conclure avec MM. Durant et Rouast (*Précis*, p. 69) que les familles professionnelles sont « des ensembles d'activités présentant d'étroites affinités ».

ges des comités d'établissement, ni de leur répartition. Tout au plus se contente-t-elle de préciser que « les premiers comités sociaux d'établissement seront constitués par les représentants des différentes catégories de personnel en accord avec le chef de l'établissement », sous le contrôle du comité social local[28]. En revanche, elle nous apprend que les comités locaux sont de composition tripartite, que leurs membres sont obligatoirement pris dans les bureaux des syndicats professionnels existant dans la circonscription, et que les comités régionaux et nationaux sont la simple reproduction des comités locaux à l'échelon supérieur[29].

Les comités d'établissement n'ont pas la personnalité civile. Ils ne peuvent avoir ni patrimoine, ni budget propre. Ils ne peuvent compter pour les réalisations qu'ils prétendent poursuivre que sur le concours bénévole de l'entreprise ou sur les subventions du comité local. Comme les fonds dont dispose celui-ci sont faibles, et qu'il est bien difficile aux travailleurs de s'imposer des cotisations volontaires élevées au moment où leurs salaires se révèlent largement insuffisants, il est évident que les comités d'établissement sont appelés à n'avoir aucune indépendance réelle. L'opinion du patronat a ici manifestement prévalu[30].

Dotés, au contraire, de la personnalité civile, les comités locaux, régionaux et nationaux ont le droit d'ester en justice, d'acquérir sans autorisation tous les biens meubles et immeu-

28. Les comités sociaux qui se constituèrent en 1941 et 1942 usèrent de bien des procédés. Tantôt il y eut nomination par le chef d'entreprise, tantôt élection par le personnel sur une liste établie par la direction, tantôt élection par le personnel d'un nombre de candidats double de celui des postes à pourvoir. L'élection ne fut totalement libre qu'exceptionnellement. Les abus furent si manifestes qu'une enquête dut être prescrite et confiée au Conseil supérieur de la Charte, mais elle ne s'exerça qu'à l'encontre des comités constitués avant le 31 janvier 1942.

Un décret du 8 décembre 1942 fixa enfin le nombre des sièges à pourvoir (12 à 24) et le mode de désignation des membres des comités locaux, régionaux et nationaux (désignation par les conseils d'administration des syndicats de la famille professionnelle à chaque échelon, le nombre des représentants de chaque catégorie étant en rapport avec l'importance du syndicat).

29. Toutefois, un élément nouveau tient à ce que les pouvoirs publics sont représentés en leur sein par un commissaire du gouvernement, dont la loi se garde bien, d'ailleurs, de définir les pouvoirs.

30. On s'en convaincra également en considérant que les chevauchements entre les comités d'organisation et les comités sociaux se traduisent toujours par la soumission des seconds et que des différences ont été ménagées entre les circonscriptions économiques et les circonscriptions sociales qui rendent impossibles les jonctions.

bles qui leur sont nécessaires, de prononcer des amendes et même l'exclusion temporaire de la profession. Chacun gère la fraction du patrimoine corporatif qui lui incombe. Ces comités perçoivent, en outre, une contribution professionnelle sur les membres de toutes les catégories et l'emploient à améliorer leurs conditions d'existence.

Les comités d'établissement doivent réaliser, au premier degré, la collaboration sociale et professionnelle entre la direction et le personnel, à l'exclusion de toute immixtion dans la gestion économique de l'entreprise [31]. Tout au plus peuvent-ils formuler des suggestions en vue d'améliorer les conditions de travail dans l'entreprise, s'efforcer de dissiper les malentendus, organiser les loisirs, veiller à l'hygiène des locaux, etc. S'il semble pouvoir leur être reconnu le droit d'intervenir auprès de la direction pour discuter du mode de calcul des salaires, de la procédure et des modalités de leur versement, du statut de l'embauchage et du licenciement, il n'en reste pas moins que c'est au patron seul qu'il appartient de fixer les taux de salaires dans les cadres locaux et de choisir la main-d'œuvre [32].

Les comités locaux, régionaux et nationaux représentent la famille professionnelle dans la circonscription. Ils prennent des décisions obligatoires pour tous, sauf opposition du comité de l'échelon supérieur ou de l'autorité publique [33]. Ils veillent à l'application de la loi et des règlements en faisant appel à des commissaires corporatifs assermentés dont l'action est parallèle à celle de l'inspection du travail. Ils gèrent les institutions créées en vue de faire disparaître le chômage, organisent des assurances et des retraites [34].

c) *Les associations mixtes et les corporations.* — Dans certaines professions, les syndicats distincts par catégorie peuvent

31. Ils doivent aussi s'abstenir de vouloir régler les questions qui débordent le cadre de l'entreprise.

32. Remarquons que la loi du 4 octobre 1941 ne dit rien du mode de fonctionnement des comités sociaux. L'Office des comités sociaux élaborera des statuts-types.

33. Ceci pour les questions de salaires, la conclusion et l'exécution des conventions collectives, l'embauchage et le licenciement de la main-d'œuvre.

34. Des comités sociaux interprofessionnels doivent assurer la liaison entre les comités d'une même famille professionnelle. Ils peuvent être consultés par les pouvoirs publics sur les questions générales, professionnelles ou sociales. Des attributions particulières peuvent leur être conférées par arrêté ministériel.

être remplacés par des organes professionnels de caractère mixte. Cette faculté est donnée, sous réserve de l'agrément des pouvoirs publics, aux professions où existent déjà des associations de ce type et à celles dont la moitié des membres de chaque catégorie se prononce en ce sens ou dont les syndicats prennent une décision conforme. Les membres des associations professionnelles ne peuvent plus faire partie de syndicats. Ajoutons que lesdites associations sont assimilées aux comités sociaux et même en tiennent lieu dans les entreprises dont elles réunissent la moitié des effectifs.

D'autre part, si dans une profession la moitié des membres de chaque catégorie se déclare d'accord, une organisation peut être instituée, qui connaît à la fois des questions économiques et des questions sociales. Cette fois, il s'agit d'une institution hétérogène, qui marque un très net retour au corporatisme ancien style antisyndicaliste. Les comités sociaux, les associations professionnelles mixtes, n'ont qu'une compétence strictement limitée au domaine social et professionnel, les corporations dont la Charte a obtenu l'agrément des pouvoirs publics sont habilitées à connaître également des questions économiques. De telles Chartes seront rédigées dans les professions de caractère principalement artisanal (boulangerie, pâtisserie, boucherie, impression sur étoffes, etc.).

d) *Les tribunaux du travail.* — La Charte interdit le recours aux moyens d'action violents lorsque surviennent des conflits du travail, il lui faut alors organiser une procédure et des institutions propres à leur apporter une solution pacifique.

Rien n'est changé des procédures anciennes en ce qui concerne les conflits individuels du travail[35]. Les conflits collectifs sont toujours soumis à une tentative de conciliation, mais elle se fait au sein du comité social, et son échec ouvre la voie soit à l'arbitrage[36], soit au jugement de tribunaux du travail[37].

35. Ils relèvent toujours de la compétence des conseils de prud'hommes et, à leur défaut, de la justice de paix. Des décrets des 29 novembre 1939 avaient, d'ailleurs, supprimé les élections aux conseils de prud'hommes pendant la durée des hostilités et donné au gouvernement le pouvoir de nommer directement aux postes vacants. Une ordonnance du 12 septembre 1945 rétablira l'élection.

36. Le mode de désignation du corps arbitral, composé dans tous les cas de 3 membres, varie avec l'extension du conflit : sur le plan national, désignation par le comité social national; sur le plan régional, désignation dans

La loi du 4 octobre 1941 ne précise pas le domaine respectif de compétence des deux institutions. On peut penser que l'arbitrage, n'étant pas déclaré obligatoire, ne jouera que si les parties l'acceptent, et que, dans l'hypothèse contraire, le tribunal du travail sera saisi [38], ou encore qu'il convient de reconnaître la compétence du tribunal lorsqu'il s'agit d'interpréter un texte préexistant, c'est-à-dire pour les conflits d'ordre juridique, et des arbitres lorsqu'il s'agit de réadapter le statut du travail en raison de changements dans les conditions générales de la production, c'est-à-dire pour les conflits d'ordre économique [39].

B. — *Les comités d'entreprise* [40] *et les délégués du personnel.*

Le programme du Conseil national de la Résistance revendique pour les travailleurs possédant les qualifications nécessaires un droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration. Spontanément, au lendemain de la Libération, des comités de gestion des entreprises se constituent [41]. La passivité des organisations syndicales durement éprouvées par la guerre, les diversions politiciennes, les palinodies du gouvernement, lassent ces initiatives, et lorsque interviennent enfin l'ordonnance du 22 février 1945, puis la loi du 16 mai 1946, instituant des comités d'entreprise dans les entreprises occupant habituellement plus de 50 salariés [42], l'enthousiasme originel a vécu [43].

les quarante-huit heures par le comité social régional sur une liste établie annuellement par le comité social national.

37. Composition : à l'échelon régional, 2 magistrats de carrière, dont l'un président, et 3 membres pris dans le comité social régional compétent; à l'échelon national, 3 magistrats de carrière, dont l'un président, et 4 membres pris dans le comité social national compétent.

38. Cf. Esmein, art. cit.

39. Cf. Guesdan, *op. cit.*

40. James, *Les comités d'entreprise*, Paris, Librairie générale, 1945; Le Gohérel, *L'institution des comités d'entreprise*, *Cahiers politiques*, avril 1945; D. L., *Les comités d'entreprise*, *Esprit*, février 1945; L'ordonnance du 22 février 1945, *Nos Cahiers*, mars 1945; D. Pépy, *Les comités d'entreprise*, *Droit social*, 1945, p. 45 et s.; Savouillan, *La participation des travailleurs à la direction de l'économie, de l'industrie et des entreprises*, Congrès international, C.I.S.C., 1947.

41. On se reportera aux articles parus dans *Droit social* en 1946 (p. 28 et s., 382 et s., 425 et s.) et en 1947 (p. 34 et s.).

42. L'ordonnance du 22 février 1945 avait réservé le bénéfice des comités d'entreprise aux entreprises industrielles ou commerciales, quelle qu'en soit la forme juridique, employant habituellement dans un ou plusieurs établissements au moins 100 salariés. Il est apparu illogique d'exclure de l'application

Timide essai d'organisation d'une participation effective des travailleurs à la gestion, les comités d'entreprise diffèrent principalement des comités sociaux de la Charte par le fait qu'ils sont, dans une très large mesure, dans la dépendance des syndicats. Il en est de même des délégués du personnel, dont l'institution, mise en veilleuse par un décret-loi du 10 novembre 1939, est réorganisée par la loi du 16 avril 1946[44].

a) *Comités d'entreprise, délégués du personnel et participation à la gestion.* — Alors que la Commission du travail et l'Assemblée consultative se prononcent pour l'octroi de larges pouvoirs de gestion aux comités d'entreprise, le gouvernement provisoire, qui déjà à Alger n'avait confié aux comités mixtes de production dont il avait été l'instigateur que des attributions d'ordre technique[45], se défie des solutions trop hardies.

Dans l'ordre social, le comité coopère avec la direction à l'amélioration des conditions collectives de travail et de vie du personnel. Il n'est pas chargé de présenter aux employeurs les réclamations individuelles ou collectives qui n'auraient pas été directement satisfaites, le soin en incombe toujours aux délégués du personnel. Il n'est également compétent en matière de salaires que sous réserve des droits des délégués du personnel[46], des organisations syndicales et de l'Etat.

des institutions qui, comme les caisses d'assurances sociales, ne se proposent pas de faire de bénéfices, et de ne toucher par une réforme de structure que quelque 9.000 entreprises.

43. Un avant-projet fut confié à l'Assemblée consultative, qui vota un certain nombre d'amendements dont l'initiative revint à la G. G. T. Puis, ce fut le silence, et tout à coup l'ordonnance du 22 février 1945, rédigée dans le plus grand secret, sans tenir compte des amendements proposés, mieux en écartant certaines dispositions de l'avant-projet.

44. On se rappelle qu'un décret-loi du 12 novembre 1938 avait imposé la création de délégués du personnel dans tous les établissements industriels et commerciaux occupant plus de 10 salariés, même si l'établissement n'était pas régi par une convention collective. La loi du 16 avril 1946 étend encore le domaine de l'institution. Des délégués sont élus « dans tous les établissements industriels, commerciaux, les offices ministériels, les professions libérales, les sociétés civiles, les syndicats professionnels et les associations, quels que soient leur forme et leur objet, où sont habituellement groupés plus de 10 salariés ». Des délégués sont également institués dans les exploitations agricoles.

45. Un décret du 22 mai 1944 a institué des comités mixtes de production dans les établissements techniques de l'air. A la Libération, ces comités ont été étendus à toutes les usines aéronautiques travaillant sous le contrôle de l'Etat. Un nouveau décret, du 25 février 1946, a encore étendu le champ d'application de ces comités en décidant qu'ils sont obligatoires dans tous les « établissements techniques du département de l'armement ».

46. La compétence de ceux-ci est relative à l'application des taux de salaires et des classifications professionnelles.

Le comité d'entreprise assure ou contrôle la gestion de toutes les œuvres sociales, établies dans l'entreprise au bénéfice des salariés ou de leurs familles, ou simplement participe à cette gestion, dans les conditions que fixe un décret pris en Conseil d'Etat[47]. Dans les entreprises non dotées d'un comité, ce sont les délégués du personnel qui, conjointement avec le chef d'entreprise, assurent le fonctionnement de toutes les institutions sociales quelles qu'en soient la forme et la nature[48].

Aux attributions sociales il faut joindre des attributions d'ordre économique. Les comités d'entreprise étudient toutes les suggestions émises par le personnel et par la direction en vue d'accroître la production et d'améliorer le rendement et proposent l'application de celles qu'ils retiennent. Les délégués du personnel jouent alors un rôle d'efficace agent de liaison entre le personnel et le comité[49]. Les comités d'entreprise peuvent encore émettre des vœux au sujet de l'organisation générale de l'entreprise, proposer toute récompense qui leur semble méritée en faveur des travailleurs ayant apporté par leur initiative ou leurs propositions une collaboration particulièrement utile à l'entreprise. Ils sont obligatoirement consultés sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise. Le chef d'entreprise doit, au moins une fois par an, faire au comité un exposé d'ensemble sur la situation et l'activité de l'entreprise, ainsi que sur ses projets pour l'exercice suivant. La loi du 16 mai 1946 ajoute : les comités d'entreprise sont obligatoirement informés des bénéfices réalisés par l'entreprise et peuvent émettre des suggestions sur l'affectation à leur donner.

Les prérogatives des comités d'entreprise sont encore plus étendues dans les entreprises qui revêtent la forme d'une société anonyme. Les membres du comité ont droit aux mêmes communications et aux mêmes copies que les actionnaires et aux mêmes époques. Ils ont le droit de se faire assister par un

47. Ce décret a été pris effectivement le 2 novembre 1945. Il reconnaît aux comités d'entreprise la personnalité civile dans ce domaine et définit, dans le cadre des œuvres sociales d'entreprise dont il donne l'inventaire, les modalités d'une gestion différenciée.

48. Remarquons qu'il ne s'agit pas là d'une copie exacte des pouvoirs conférés aux comités d'entreprise.

49. Entendons par là que ce sont eux qui transmettent au comité les suggestions émises par le personnel.

expert-comptable rémunéré par l'entreprise[50] et d'entendre les commissaires aux comptes. Ils peuvent formuler des observations, qui sont transmises avec le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale. En outre, deux membres du comité, délégués par lui, et appartenant l'un à la catégorie des cadres et de la maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et des ouvriers, assistent aux séances du conseil d'administration, avec voix consultative. Il y a là une étape importante dans l'évolution de la gestion, le germe d'une révolution considérable dans les rapports entre employeurs et salariés[51].

La loi du 16 mai 1946 précise encore que les comités d'entreprise sont habilités à donner un avis sur les augmentations de fonds et, surtout, qu'ils sont consultés par les fonctionnaires chargés de la fixation et du contrôle des prix. Bien que nous ne soyons là qu'en présence d'une possibilité et non d'une obligation, il y a tout lieu de penser que si le ministère de l'Economie nationale s'appuyait sur les comités d'entreprise avant de prendre ses décisions en matière de salaires et de prix, l'antinomie actuelle des salaires et des prix pourrait trouver une solution.

50. D'après la loi du 16 mai 1946, l'ordonnance du 22 février 1945 leur reconnaissait le droit de se faire assister spécialement d'un commissaire aux comptes choisi par l'assemblée générale sur une liste dressée par le comité et comprenant au moins trois noms de commissaires aux comptes agréés par les cours d'appel et appartenant à l'ordre des experts-comptables.

Comment interpréter ce changement ? Au premier abord, il peut sembler qu'il y a une régression. L'expert-comptable ayant une mission définie ne pourra pas, comme le commissaire, prendre aussi souvent qu'il le voudra connaissance des comptes de l'entreprise. Pour bien comprendre la réforme, il faut alors considérer que le nombre des commissaires aux comptes étant très restreint, surtout en province, leur choix était très difficile, également que depuis la loi du 16 mai 1946 les comités d'entreprise disposent de riches moyens d'information.

51. Surtout si l'on considère qu'un avis du 13 août 1946 de la section sociale du Conseil d'Etat a donné une interprétation extensive de l'article 3 de l'ordonnance du 22 février 1945 modifié par la loi du 16 mai 1946. Il décide que dans toute entreprise, quelle qu'en soit la forme, dans laquelle doit exister un comité d'entreprise, celui-ci est obligatoirement informé des bénéfices réalisés, admis à examiner les comptes et a la faculté de se faire assister, au cours de la réunion consacrée à cet examen, d'un expert comptable rémunéré par l'entreprise et qui peut prendre connaissance des livres comptables énumérés par les articles 81 et suivants du Code de commerce.

L'avis du Conseil d'Etat précise encore que dans toute société par actions, qu'il s'agisse de société en commandite ou de sociétés anonymes, les membres du comité ont droit aux mêmes communications et aux mêmes copies que les actionnaires et aux mêmes époques. Les pouvoirs particuliers des comités d'entreprise des sociétés anonymes sont ainsi moins originaux qu'ils ne le paraissent au premier abord. Il semble que le Conseil d'Etat a voulu diminuer l'inégalité qui existe entre les sociétés anonymes et les autres entreprises.

Il va sans dire que de tels textes ont entraîné bien des batailles. Les syndicats ouvriers s'étaient montrés très déçus par l'ordonnance de 1945, la loi de 1946 les a presque satisfaits. Les syndicats patronaux, assez favorables au texte de 1945, ont vivement critiqué celui de 1946. Ils l'ont accusé de dénaturer une institution à laquelle les employeurs donnaient une complète adhésion [52]. Surtout, ils se sont déclarés émus par la perspective d'un glissement continu, par étapes inavouées, vers une mainmise totale du travail sur la gestion des entreprises.

De là sont nées des critiques dont l'énumération est aisée : les membres des comités d'entreprise sont tenus au secret professionnel « pour toutes les questions relatives aux secrets de fabrication » [53], ce qui est bien peu et très dangereux. L'obligation faite au chef d'entreprise de consulter les comités se traduit par des lenteurs inopportunes : les salaires n'étant plus exclus, depuis la loi de 1946, des attributions des comités, on va créer des sujets de friction entre les membres du comité et la direction, les délégués du personnel et le comité, les syndicats et les comités. Les ouvriers membres des conseils d'administration se laisseront acheter par les concurrents qu'ils renseigneront.

Ces arguments ne peuvent emporter l'adhésion : le secret professionnel n'a jamais suffi à assurer la prospérité d'une entreprise, l'exemple américain est là pour le prouver; les questions relatives aux salaires ne relèvent de la compétence des comités que dans le cadre de la législation de blocage en vigueur; la moralité des ouvriers militant dans les syndicats n'est pas inférieure, tant s'en faut, à celle des anciens membres des conseils d'administration, il suffit de relire l'abondante littérature consacrée à la séparation de la propriété et de la gestion dans les sociétés contemporaines pour s'en convaincre.

Ce qui est vrai, c'est que l'entreprise, après comme avant les textes de 1945 et de 1946, reste de style et de procédé capita-

52. Cf. déclaration du Conseil national du patronat français du 16 mai 1946.

53. L'ordonnance du 22 février 1945 avait disposé que le secret professionnel s'appliquerait à « tous les renseignements de nature confidentielle » dont les membres du comité pourraient acquérir connaissance dans l'exercice de leurs fonctions. Une telle clause apparut peu démocratique, puisque empêchant les représentants du personnel de rendre compte de leur mandat. Elle pouvait aussi rendre inopérante toute tentative de coordination entre les comités de diverses entreprises.

liste. Si elle tend à assurer une participation à la gestion, c'est de conseil et de contrôle qu'il s'agit, non de cogestion. Ce n'est pas parce que les comités d'entreprise se livrent à des suggestions ou parce qu'ils connaissent les détails de la gestion financière et technique qu'ils exercent une influence décisive sur les options centrales de l'entreprise : que produire, comment produire, en quelle quantité et quelle qualité produire ?

Pouvait-on aller plus loin, franchir le pas qui sépare l'organisation capitaliste du dépassement du capitalisme dans l'entreprise ? Ce n'est pas à l'homme de science ou d'étude à se prononcer sur ce point, la décision appartient à l'homme de gouvernement. Le certain, en tout cas, est que le problème de la participation à la gestion, au sens le plus rigoureux du mot, reste entier.

b) *Prérogatives des syndicats.* — L'action des organisations syndicales au sein des comités d'entreprise et auprès des délégués du personnel est fort importante. Elle se manifeste tant lors de l'élection des seconds et des membres des premiers que dans le droit de révocation des uns et des autres reconnu aux syndicats et dans la représentation directe accordée à ceux-ci dans les comités.

Les comités d'entreprise comprennent, outre le chef d'entreprise ou son représentant, un nombre variable de représentants du personnel. Les délégués du personnel et eux sont élus sur des listes établies par les organisations syndicales les plus représentatives existant dans l'entreprise.

Dans un cas comme dans l'autre, les élections ont lieu à trois tours. Au premier tour du scrutin, les candidats sont élus à la majorité absolue des inscrits. Au second tour, ils le sont à la majorité relative, sous réserve que le nombre des votants soit au moins égal à la moitié des inscrits. Enfin, au troisième tour, l'élection a lieu au plus grand nombre de suffrages, et les électeurs peuvent voter pour des candidats autres que ceux présentés par les organisations syndicales.

Fallait-il, comme le demandaient certains, adopter la représentation proportionnelle ? Il semble que la méthode eût été mauvaise. Les élus du personnel doivent, lorsqu'ils se présentent devant l'employeur, représenter avec le maximum de cohésion le travail. La représentation proportionnelle sacrifie à l'éga-

lité voulue absolue des organisations syndicales la force même des institutions représentatives des travailleurs.

Les lois du 16 avril et du 16 mai 1946 instituent deux collèges électoraux : celui des ouvriers et des employés, celui des ingénieurs, chefs de service, agents de maîtrise et assimilés. C'est encore aux organisations syndicales qu'il revient de fixer la répartition des sièges entre eux au prix d'un accord avec le chef d'entreprise[54].

Si les salariés élus membres du comité d'entreprise ou délégués du personnel sont mandataires de leurs camarades, ils le doivent en tout premier lieu à ce qu'ils ont été choisis par leur organisation syndicale; il n'est donc pas surprenant qu'ils soient responsables devant celle-ci. Tout membre d'un comité d'entreprise, comme tout délégué du personnel, peut être révoqué en cours de mandat par l'organisation syndicale qui l'a présenté. Certes, la sanction doit être approuvée au scrutin secret par la majorité du collège électoral auquel l'intéressé appartient, mais il n'en reste pas moins que c'est le syndicat qui détient la possibilité première d'action. Il y a là une garantie supplémentaire de la fidélité des représentants élus des travailleurs aux intérêts qu'ils sont chargés de défendre.

La position des syndicats est encore renforcée par une disposition de la loi du 16 mai 1946, qui stipule que chaque organisation syndicale ouvrière représentative et reconnue dans l'entreprise peut désigner un représentant aux séances du comité d'entreprise avec voix consultative. Il ne s'agit plus ici de représentation indirecte, mais de la présence au sein du comité d'un délégué syndical.

Alors que la C. F. T. C. accueillait avec faveur cette disposition[55], la C. G. T. ne manifestait guère d'enthousiasme. Le ministre du Travail a déclaré espérer éviter ainsi des conflits entre membres du comité et membres des syndicats siégeant dans les comités supérieurs. En fait, il semble bien que l'innovation soit inutile et ouvre seulement la porte des comités à des syndicats qui n'ont pas pu obtenir de siège lors des élections.

54. L'ordonnance du 22 février 1945, sacrifiant à l'esprit de la défunte Charte du travail, avait décidé que dans les entreprises occupant plus de 500 salariés, les ingénieurs et les chefs de service, en se scindant du reste de la maîtrise, constitueraient un troisième collège. Une telle mesure tendait à rompre une fois de plus la solidarité de tous les salariés.

55. Cf. Savouillan, *op. cit.*, p. 42.

On peut et on doit regretter que ne soit pas institué un organisme de coordination des comités d'entreprise. Un arrêté du 23 février 1945 a certes créé une commission supérieure des comités d'entreprise chargée de suivre l'application des textes les régissant et de contribuer par ses actes au règlement des difficultés qu'elle pourrait soulever, également d'étudier toutes mesures qui lui paraîtraient utiles au bon fonctionnement et à l'action des comités, mais elle ne s'intègre pas dans un système hiérarchisé. Sans doute, le législateur a-t-il été animé par la peur de suivre de trop près le précédent de la Charte du travail; il est certain en tout cas que son refus d'instituer une coopération économique étroite entre les comités d'entreprise risque fort de les soumettre aux habiles manœuvres du patronat [56]. Cela est d'autant plus regrettable qu'aux prises avec les difficultés économiques que l'on sait, et en particulier la pénurie de main-d'œuvre, le gouvernement a plus que jamais besoin de disposer d'efficaces moyens d'information.

II. — La politique de la main-d'œuvre.

Placé en face d'une angoissante pénurie de main-d'œuvre, l'Etat, en logique pure, doit s'efforcer d'en obtenir le rendement maximum, faire appel au simple bon sens, qui veut que lorsqu'on dispose d'un bien en quantités insuffisantes par rapport aux besoins éprouvés, on s'efforce de satisfaire ceux-ci par ordre d'utilité décroissante. Il doit, en d'autres termes, se livrer à une simple application de la loi de Wieser d'égalisation des utilités marginales pondérées. Il est difficile d'affirmer qu'en France l'Etat a obéi à de tels principes. Il a mêlé, en quelque sorte, une politique de la main-d'œuvre nationale, une politique de l'immigration et une politique démographique à longue échéance, sans que ses décisions témoignent d'un intense souci d'unité [57], et si, finalement, l'ensemble de ses interventions manifeste quelque cohérence, c'est essentiellement à cet autre principe qu'en économie la contradiction est impossible qu'il le doit.

56. Tybel, *L'ordonnance instituant les comités d'entreprise est promulguée*, *Nos Cahiers*, mars 1945.
57. X. X. X., *Chronique de législation du travail*, *Droit social*, avril 1946.

A. — *La politique de la main-d'œuvre nationale.*

L'Etat est, d'abord, intervenu sur le marché du travail pour en prendre la direction. Par la subordination des organismes de placement et par le contrôle de l'emploi et des congédiements, il a créé un cadre à son action. Après quoi, avec beaucoup de timidité, il s'est efforcé de se créer des disponibilités en même temps qu'il garantissait leur remploi aux travailleurs que la guerre avait momentanément privés de leur occupation. Une tentative d'organisation d'une politique de transferts n'a guère été poursuivie avec énergie, mais non pas avec efficacité [58], que lorsqu'elle servait les intérêts de l'occupant [59].

a) *L'organisation du marché du travail.* — Organiser le marché du travail afin d'en assurer le contrôle et la direction, cela revient pour l'Etat à se subordonner les organismes de placement et à instituer un système d'autorisation préalable pour tout embauchage et tout licenciement.

Aux termes d'un décret-loi du 1er septembre 1939, modifié le 25 septembre 1939, les bureaux municipaux de placement, les bureaux de placement gratuits et ceux qu'ont créés les orgaismes professionnels doivent se conformer aux instructions que leur donnent les inspecteurs du travail. Une loi du 11 octobre 1940 supprime les fonds de chômage et les remplace par des offices du travail, qu'elle charge de distribuer les allocations et de placer les sans-emplois. Les nouveaux offices sont des organismes d'Etat, bien qu'ils n'assument pas seuls la charge des allocations [60]. Ils ne se contentent pas de rapprocher les offres et les demandes, ils interviennent activement dans le placement, se renseignent sur les emplois vacants, provoquent, s'ils le peuvent, des offres, surtout ils orientent les travailleurs vers les professions ouvertes. L'évolution s'achève avec les

58. La loi sur l'utilisation de la main-d'œuvre du 4 septembre 1942 sera à l'origine de bien des maquis, et, loin d'avoir servi les intérêts de l'occupant, se retournera contre lui.

59. Cette politique des transferts paraît bien anodine si on la compare à ce... des pays anglo-saxons. Cr. P. Waelbroeck, *La redistribution des travailleur.* *pour la production de guerre*, *Revue internationale du travail*, avril 1942; *War time, Transference of Labour in Great Britain*, *B. I. T.*, *Studies and Report*, Série C, n° 24, Montréal, 1942.

60. Les communes participent, elles aussi, aux frais.

ordonnances des 3 juillet 1944 et 24 mai 1945, qui suppriment les bureaux de placement payants, interdisent toute création de nouveaux bureaux gratuits, remplacent les offices départementaux et les bureaux municipaux par des directions départementales de la main-d'œuvre [61].

Parallèlement, l'inspection du travail voit ses fonctions s'élargir. Non seulement elle doit, comme par le passé, veiller à l'application de la législation du travail [62], mais encore elle doit coordonner l'activité des services départementaux du travail, assurer le contrôle technique et financier des organismes de placement, étudier les demandes de crédits de démarrage de certains établissements, etc. La loi du 31 octobre 1941 et les ordonnances des 3 juillet 1944 et 24 mai 1945 font des inspecteurs du travail les seuls représentants du ministre du Travail auprès des autorités locales [63].

Subordination des organismes de placement, mais aussi contrôle de l'emploi afin de prévenir les mouvements excessifs et nuisibles, qu'une concurrence trop vive entre les employeurs risque de provoquer, et d'assurer de la main-d'œuvre aux industries jugées essentielles.

Dès 1939, un décret-loi du 1er septembre interdit aux chefs d'entreprise de faire connaître leurs besoins de main-d'œuvre par insertion dans la presse ou par tout autre moyen de publicité, sauf autorisation de l'inspecteur du travail [64]. La loi du 4 septembre et le décret du 25 novembre 1942, pris à la demande de l'occupant, soumettent tout embauchage, tout congédiement et toute résiliation de contrat de travail dans les entreprises industrielles et commerciales à une autorisation préalable de l'inspecteur du travail [65].

61. Des directions régionales ont été créées qu'a supprimées une loi du 26 mars 1946. Dans les localités où il n'existe pas de service de la main-d'œuvre, les maires doivent consigner sur un registre les offres et les demandes d'emploi.

62. Citons parmi les nombreux textes relatifs à cette fonction : la loi du 22 juillet 1941 étendant le champ d'action de l'inspection du travail aux professions libérales, offices ministériels, etc.; la loi du 1er avril 1941 sur le travail à domicile; la loi du 24 août 1942 sur la moralité et la sécurité du travail.

63. J. Decoust, *L'évolution du rôle de l'Inspection du Travail*, *Droit social*, mars 1946.

64. Un décret-loi du 20 mars 1939 avait décidé que les chefs d'établissement travaillant pour la défense nationale aviseraient les offices de placement de leurs besoins avant tout embauchage. Un autre décret-loi, du 21 avril 1939, avait prévu que des décrets, pris sur proposition du ministre du Travail et du ministre compétent, pourraient limiter la liberté d'embauchage des chefs d'entreprises industrielles ou commerciales si la nécessité s'en faisait sentir.

65. On se reportera avec intérêt à l'arrêté d'application du 19 septembre 1942.

Quelque impopulaire que soit le maintien d'un tel contrôle, étant donné son origine, le gouvernement provisoire est bien obligé d'y recourir. Une loi du 24 mai 1945, complétée par un décret du 23 août 1945, décide que des arrêtés pris après avis des organisations syndicales fixeront les professions dans lesquelles les licenciements et les embauchages seront soumis à une simple déclaration ou à une autorisation préalable [66]. Devant la gravité persistante de la crise de la main-d'œuvre, un arrêté du 6 octobre 1945 a étendu le régime de l'autorisation préalable à l'ensemble des entreprises industrielles et commerciales, rendant ainsi vie aux textes de 1942 [67].

b) *Formation et utilisation de réserves de main-d'œuvre.* — Maître du marché du travail, l'Etat épuise les disponibilités de main-d'œuvre, puis en crée de nouvelles en adoptant toute une série de mesures tendant à libérer des travailleurs déjà pourvus d'un emploi ou à augmenter l'offre de bras. Il refond également l'ensemble des textes relatifs à la formation professionnelle.

S'il n'y a pas de chômage en France, exception faite d'une courte période, de 1939 à 1946, il y a pourtant des disponibilités en attente : les mobilisés, les prisonniers, les déportés. Il faut leur joindre les salariés dont le contrat a été résilié pour cause de suppression ou de réduction d'activité des entreprises [68], ceux qui cèdent leur place aux démobilisés et aux rapatriés [69], etc. [70].

Toute une série de textes, échelonnés d'avril 1939 à mai 1945, ont confié aux entreprises capitalistes une nouvelle charge : procurer un emploi à des catégories privilégiées de travailleurs. La réintégration doit se faire alors dans le même emploi ou dans

66. Les décisions prises par les services départementaux de la main-d'œuvre ne portent pas atteinte aux dispositions de droit commun qui régissent les relations entre employeurs et salariés.

67. Les lois des 8 janvier et 20 mai 1944, validées par l'ordonnance du 3 octobre 1944 et prorogées jusqu'au 30 avril 1945 par l'ordonnance du 19 avril 1945, outre qu'elles attribuaient des indemnités aux travailleurs victimes de pertes de salaires par suite des circonstances de guerre, resserraient les liens qui unissent le travailleur à l'entreprise. Elles faciliteraient ainsi le contrôle de l'emploi et leur abrogation ne fut pas sans causer de légitimes craintes.

68. Loi du 27 décembre 1940.

69. Loi du 30 mai 1941.

70. Cf. Brèthe de La Gressaye, *Les priorités d'embauchage à un emploi salarié*, *Semaine juridique*, 1942, *J. C. P.*, n° 285.

un emploi équivalent dans le même établissement, à moins que l'employeur ne fasse la preuve d'une impossibilité. Les prisonniers de guerre et les prisonniers politiques, les démobilisés, sous certaines conditions, ont droit à la réintégration pendant six mois et, en outre, pendant ce laps de temps, à la garantie du salaire minimum réglementaire de l'emploi occupé par eux avant leur départ.

Cette législation a fait l'objet de vives discussions. Très théorique, en dépit d'une réglementation poussée jusque dans l'infime détail, elle implique le retour des absents dans une économie normale. Très « politique », elle avantage certaines catégories et donne lieu à des contestations lorsqu'il s'agit de fixer les ordres de préférence [71]. Pourtant, le reclassement professionnel des prisonniers et des déportés, malgré un retour massif, se fit sans trop de difficultés [72].

Le chômage résorbé, le remploi organisé et les possibilités qu'il ouvre épuisées, il n'est plus guère possible de constituer des réserves de force de travail qu'en faisant appel à la main-d'œuvre féminine, en allongeant la durée du travail ou encore en décrétant la fermeture de certaines entreprises et l'extension de la dimension économique des autres [73].

Au cours des hostilités, un décret du 28 février 1940 rendit obligatoire l'embauchage d'un certain pourcentage de femmes dans des professions fixées par le ministre du Travail. En revanche, la loi du 11 octobre 1940 et les circulaires ministérielles qui la suivirent affirmèrent une option hostile à l'emploi des femmes. Depuis la Libération, il n'a pas été fait appel d'une manière systématique à l'emploi de la main-d'œuvre féminine. Lorsqu'au Conseil du Plan, en mars 1946, M. Benoît-Frachon proposa d'adresser un appel général au travail des femmes, il s'entendit opposer la nécessité du relèvement démographique. Tout au plus peut-on mentionner un arrêté du 20 novembre 1946, qui apporte de nouvelles dérogations à l'interdiction

71. En cas de concurrence, c'est le contrat de travail le plus ancien en date suspendu du fait des événements qui justifie l'ouverture du droit. Ceci avantage nettement les prisonniers de guerre.

72. En 1945, 1.700.000 adultes se remirent au travail, dont : 910.000 prisonniers de guerre rapatriés, 690.000 déportés, 60.000 Alsaciens-Lorrains.

73. L'erreur de nos gouvernants, maintes fois dénoncée, a été de trop vouloir reconstruire à l'identique. Ils ont souvent proclamé la nécessité de concentrer notre production, mais les actes n'ont pas correspondu aux protestations oratoires.

du travail de nuit des femmes, lorsque cela est nécessaire à l'organisation du travail et ne comporte pas une fatigue excessive pour les intéressées [74].

Rendre de la main-d'œuvre disponible en faisant varier la durée du travail exige que l'Etat ne fixe plus des durées maxima, mais minima. Le législateur français n'a pas eu cette audace. Un décret-loi du 30 août 1938 avait autorisé le gouvernement à établir les dérogations nécessaires à la semaine de 40 heures pour les établissements travaillant pour la défense nationale. Un décret-loi du 1er septembre 1939, modifié le 22 septembre et le 26 octobre 1939, généralise et augmente ces dérogations jusqu'à la limite de 60 heures par semaine.

Après l'armistice, on se préoccupe d'abaisser à nouveau la durée du travail. Une loi du 13 août 1940 donne aux préfets des pouvoirs à cet effet et décourage les patrons de recourir et les ouvriers d'accomplir des heures supplémentaires [75].

Puis, les circonstances changent. La loi du 25 mars 1941 relève les maxima à ne pas dépasser, heures supplémentaires comprises [76], et une loi du 28 août 1942 prescrit que la durée du travail s'entend du travail effectif. Toute une série de textes d'applications affirment la volonté de l'Etat de revenir à la semaine de 48 heures [77]. Le gouvernement de la Libération proclame son attachement au principe des 40 heures [78], mais maintient provisoirement la loi du 25 mars 1941. C'est enfin la loi du 25 février 1946, laquelle accorde aux travailleurs qui font des heures supplémentaires de substantiels avantages [79], fixe à 20 heures par semaine le maximum d'heures supplémentaires autorisable, ajoute aux cas prévus par le décret du 30 août 1938

74. L'interdiction peut être maintenue pour les jeunes filles de moins de 18 ans n'ayant pas une résistance physique suffisante, pour les femmes enceintes et les mères de famille ayant des enfants en bas âge.

75. En instituant une cotisation de 10 % versée par les patrons à un fonds de solidarité et en décidant que les heures supplémentaires seraient rémunérées au tarif normal.

76. Cinquante-quatre heures par semaine et dix heures par jour.

77. On se reportera principalement à la loi du 18 juillet 1941, permettant de porter à quarante-huit heures la durée du travail dans l'industrie minérale par voie d'arrêtés ministériels, aux arrêtés d'application des 18 juillet 1941 (mines et carrières) et 31 août 1942 (pétroles), et à la circulaire ministérielle du 31 juillet 1942.

78. Cf. la réponse du ministre du Travail à une question de M. Gazier le 28 novembre 1944.

79. Relèvement des salaires de 25 % au minimum jusqu'à quarante-huit heures, de 50 % au-delà.

(travail urgent et surcroît extraordinaire de travail) le surcroît normal de travail en vue d'augmenter la production.

Une fraction du patronat s'est montrée hostile à la nouvelle législation, invoquant la situation du marché du travail, les coupures de courant, le blocage des prix. Une circulaire ministérielle du 13 octobre 1946 a alors enjoint aux inspecteurs du travail d'intervenir immédiatement et de rendre compte au ministre du Travail lorsque des entreprises, pour éviter d'avoir à payer des heures supplémentaires, réduisent la durée du travail qu'elles pratiquaient avant la loi du 25 février 1946. Une autre circulaire, du 21 octobre 1946, a indiqué que d'énergiques sanctions seraient alors appliquées [80].

Il ne suffit pas de libérer de la main-d'œuvre, il faut encore l'adapter aux besoins de l'économie. Le décret-loi du 24 mai 1938, qui avait établi la formation professionnelle obligatoire, s'est soldé par un échec. Il a montré qu'il est impossible de donner une bonne formation professionnelle dans le cadre d'une entreprise, et qu'il convient d'organiser l'apprentissage collectivement. Un décret du 3 novembre 1939 a permis la création de groupements d'apprentissage facultatifs. La loi du 27 juillet 1941 essaie de rendre la profession responsable de la formation professionnelle de ses membres sous le contrôle de l'Etat. Non abrogée expressément, elle ne s'applique plus, les institutions sur lesquelles elle s'appuie étant mortes. Une ordonnance du 25 octobre 1945 l'a partiellement remplacée, qui autorise certains organismes professionnels ou interprofessionnels à percevoir sur leurs ressortissants des cotisations destinées au financement de la formation professionnelle accélérée et de l'apprentissage en attendant que des institutions spécialisées fonctionnent. Ces organismes peuvent bénéficier de subventions de l'Etat et des collectivités publiques et à leur tour en distribuer. Tout reste encore à faire en ce domaine.

c) *Transferts de main-d'œuvre.* — La main-d'œuvre ne se trouve pas toujours là où elle est le plus nécessaire. Il faut donc prévoir et organiser son transfert.

Un décret du 25 novembre 1942 charge les offices du travail de répartir la main-d'œuvre sur toute l'étendue du territoire métropolitain, conformément aux instructions du secrétaire d'Etat

80. Retrait des prisonniers allemands employés dans l'entreprise, opposition d'une fin de non-recevoir à toute demande d'autorisation d'embauchage.

au Travail. Dans chaque département, le préfet doit désigner les entreprises dont les besoins en main-d'œuvre doivent être considérés comme prioritaires.

Une fois encore, le gouvernement de la Libération succède au gouvernement de Vichy. Une ordonnance du 2 février 1945 donne aux services de la main-d'œuvre la possibilité de déplacer provisoirement, par voie d'autorité [81], les salariés privés de leur emploi habituel pour exécuter des travaux d'intérêt général, le tout moyennant le versement d'une prime de départ et d'indemnités journalières.

L'arrêté d'application du 20 avril comporte bien des maladresses. Il prévoit que l'ouvrier déplacé touche le salaire du travail qu'il accomplit au taux de la région où ce travail est effectué et non au taux de sa région d'origine, le résultat est bien souvent une dépréciation du salaire de l'ordre de 40 % [82] ! Bien que célibataires dans leur majorité, les ouvriers déplacés n'habitent pas tous en chambre d'hôtel. Leur déplacement n'est que provisoire. Ils devront revenir dans leur ancienne usine dès que l'on aura besoin d'eux. Ce qui implique qu'ils conservent leur ancien loyer. L'indemnité de déplacement prévue est ridiculement faible si on la compare au taux moyen des indemnités de déplacement prévues dans les conventions collectives. Enfin, ajoutons qu'il faut attendre un décret du 8 septembre 1945 pour que soit mise sur pied une organisation nationale des cantonnements ouvriers.

Il semble qu'actuellement l'Etat renonce à faire appel aux procédés autoritaires et préfère doter les professions dans lesquelle la pénurie de main-d'œuvre est la plus vive d'avantages importants. La loi du 14 février 1946 sur le statut du personnel titulaire des exploitations et établissements miniers et la loi du 21 octobre 1946 sur l'indemnisation des travailleurs du bâtiment en cas d'intempéries [83] participent d'une telle intention.

81. Les travailleurs qui refuseraient l'emploi ou l'abandonneraient sans motif valable ne pourraient plus prétendre aux allocations de chômage total ou partiel.

82. On comprend cela d'autant moins que les travailleurs déplacés continuent de bénéficier des assurances sociales et des prestations d'accident du travail sur la base du salaire moyen départemental de la résidence majoré de 50 %, sauf si le salaire réel perçu dans le nouvel emploi est plus élevé, et que la prime de départ est de 10 fois le salaire horaire du manœuvre de l'industrie du travail des métaux du lieu d'origine si le travailleur est célibataire, de 200 fois s'il est marié ou soutien de famille.

83. Cf. X. X. X., *L'indemnisation des travailleurs du bâtiment en cas d'intempéries*, *Droit social*, janvier 1947.

B. — *La politique de l'immigration.*

Toute politique rationnelle de l'immigration se propose un double but : réaliser l'équilibre vital du pays en palliant à l'insuffisance du renouvellement de sa population par l'assimilation d'éléments étrangers, augmenter la production nationale. M. Sauvy évalue à 5.490.000 personnes, dont 4 millions 350.000 adultes, l'immigration nécessaire pour que la composition par âge de la population de la France soit proche de celle de la Grande-Bretagne [84]. La Commission de la main-d'œuvre du Plan estime à 430.000 l'immigration strictement indispensable pour que les objectifs fixés à la production française puissent être atteints [85]. Devenue pays de forte immigration, la France a dû doter les travailleurs étrangers d'un Statut, organiser leur venue, signer des accords avec les pays bénéficiaires d'une surabondance de main-d'œuvre [86].

a) *Le statut des travailleurs étrangers.* — Dès avant la guerre, un certain nombre de textes étaient intervenus pour réglementer la matière [87]. Le gouvernement de la Libération leur en a ajouté de nouveaux sans procéder aux coordinations nécessaires [88].

L'ordonnance du 2 novembre 1945 prévoit la délivrance de trois sortes de cartes d'identité aux travailleurs étrangers séjournant sur le territoire national. Une carte de séjour temporaire, dont la validité ne peut être supérieure à un an, est

84. *Evaluation des besoins de la population française*, *Population française*, 1946, n° 1.

85. Rapport général déjà cité.

86. Nous ne dirons rien de l'emploi des prisonniers de guerre, bien que l'on puisse l'assimiler à une immigration forcée. Temporaire, il ne peut constituer qu'un palliatif. Il risque aussi d'engendrer une fausse sécurité et de ménager bien des déboires. L'utilisation rationnelle d'une telle main-d'œuvre voudrait qu'elle soit affectée aux seules tâches de la reconstruction. Hélas ! ce n'est pas là l'emploi qui en est fait. Cf. X. X. X., *Prisonniers de guerre et réparations*, *Droit social*, septembre-octobre 1946.

87. Citons, entre autres, le décret du 10 août 1899, la loi du 10 août 1932, le décret du 14 mai 1938, le décret-loi du 12 novembre 1938.

88. Le gouvernement de Vichy s'était montré hostile à l'emploi des travailleurs étrangers. Les lois du 27 septembre 1940 et du 18 novembre 1942 avaient rassemblé les étrangers dans des groupements de travailleurs souvent plus proches du bagne que d'un chantier. L'ordonnance du 2 novembre 1945 constata la nullité de ces deux textes, mettant, d'ailleurs, en accord le droit avec les faits.

délivrée à ceux qui ne viennent en France que pour une durée limitée et sans volonté d'y résider. Une carte de résident ordinaire, dont la validité est de trois ans, peut être obtenue par ceux qui désirent s'établir en France. Enfin, et surtout, une carte de résident privilégié, valable dix ans, est accordée à ceux qui, âgés de moins de trente-cinq ans lors de leur entrée sur notre territoire, y ont résidé sans interruption pendant au moins trois ans. Elle permet au travailleur immigré d'exercer sur l'ensemble du territoire national la profession de son choix.

Une ordonnance du 19 octobre 1945 attribue aux familles de mineurs de fond et de jour une indemnité égale à l'allocation de salaire unique pour leurs enfants de nationalité étrangère résidant en France, et une ordonnance du 24 octobre 1945 étend aux ouvriers et employés étrangers le bénéfice des lois françaises sur le régime des retraites des ouvriers mineurs, dans le but évident de retenir en France une main-d'œuvre qualifiée qui nous est particulièrement utile.

Ces divers textes, auxquels il faut joindre une ordonnance du 19 octobre 1945 subordonnant les naturalisations aux décisions de l'Etat et n'en faisant jamais un droit, ne suffisent pas à fonder une politique du travail étranger. Le problème doit être entièrement reconsidéré par le législateur, en accord avec les exigences de notre économie et de notre avenir démographique.

b) *L'organisation de la venue des travailleurs étrangers.* — L'ordonnance du 2 novembre 1945 crée un Office national d'immigration. Elle lui confie le monopole du recrutement des travailleurs à l'étranger et le charge de régler le rythme de l'immigration et d'assurer la compensation entre les demandes d'emploi des travailleurs étrangers et les demandes d'introduction des employeurs français.

L'O. N. I. est institué auprès du ministère du Travail, mais il dépend en fait, par ses attributions, du ministère de la Population, lequel est chargé, par un décret du 24 décembre 1945, d'appliquer le plan démographique en matière d'immigration. Cette double dépendance, l'appartenance des deux ministres à des partis politiques différents, expliquent bien des lenteurs, bien des erreurs aussi.

En raison de sa tâche, l'O. N. I. est à gestion tripartite : en son conseil d'administration sont représentés les ministères

intéressés à l'immigration, les travailleurs et les employeurs. Ses services comprennent, outre un service central, des centres d'hébergement et des missions temporaires ou permanentes à l'étranger et dans les territoires d'outre-mer. Ses ressources consistent en dons et legs, en subventions des collectivités publiques, mais aussi en redevances représentatives des frais de recrutement et de sélection médicale et professionnelle versées par les employeurs clients de l'Office [89].

L'employeur désireux d'obtenir de la main-d'œuvre étrangère s'adresse au bureau de la main-d'œuvre dont dépend son entreprise. Il rédige un contrat de travail, nominatif s'il connaît l'ouvrier qu'il veut introduire, anonyme en toute autre hypothèse. Le bureau diffuse l'offre d'emploi dans le département, vérifie les conditions offertes, et notamment les conditions de logement. Il transmet la demande à la sous-direction de la main-d'œuvre étrangère au ministère du Travail, qui juge si elle est recevable, eu égard aux exigences de l'économie nationale, vérifie la concordance des contrats souscrits avec les conditions fixées par les accords internationaux et la réglementation propre de certaines professions. L'Office procède ensuite au recrutement et avise les services départementaux de l'arrivée des travailleurs étrangers sans que les employeurs puissent se présenter eux-mêmes dans les centres pour recruter.

La procédure est donc extrêmement simple. Elle n'aboutit pas à une planification intégrale du marché du travail, puisque les contrats de travail sont de droit privé et que leur rupture n'entraîne pas le refoulement de l'immigrant. Elle ne réalise, en tout cas, pas l'égalité de droits entre les travailleurs nationaux et les travailleurs étrangers. Le salarié français peut plus facilement se dérober à l'application de l'ordonnance du 24 mai 1945 sur le contrôle de l'emploi que le travailleur étranger dont le contrat de travail est souvent de durée limitée. Les textes qui organisent l'immigration en France considèrent le travailleur étranger comme « un pion sur l'échiquier » [90], comme un chômeur transféré dans un emploi correspondant à ses aptitudes. Une telle politique peut servir efficacement la reconstruction de l'économie, mettre de l'ordre sur le marché du tra-

89. L'arrêté du 10 septembre 1946 fixe le montant de cette redevance à 6.000 fr. par travailleur recruté dans les pays de l'Europe occidentale.

90. Sauvy, *La situation économique, Droit social*, avril 1947.

vail, mais encore faudrait-il, pour qu'elle serve aussi la reconstitution de notre population, qu'elle se montre plus soucieuse d'assurer aux immigrants, en fait comme en droit, un traitement analogue à celui des nationaux[91].

c) *Les accords internationaux.* — L'O.N.I., après de timides tentatives en Hollande, au Danemark et en Suisse, s'est surtout préoccupé de l'immigration des travailleurs italiens. Il y a en Italie, au printemps 1946, près de 3 millions de personnes inemployées, dont un bon tiers gagnent plus ou moins bien leur vie en trafiquant dans les méandres d'un marché noir tentaculaire. Dans l'impossibilité où il se trouve de fournir du travail à ces millions de désœuvrés, parce qu'il ne dispose pas des matières premières et de l'outillage nécessaires aux tâches de la reconstruction, le gouvernement italien se préoccupe de leur trouver un débouché à l'étranger.

Les négociations qui se sont déroulées en février 1946 à Rome n'ont pas toujours été faciles. Les négociateurs italiens et français se sont aisément mis d'accord sur les conditions de choix et de recrutement, la sélection professionnelle et médicale, le contrôle politique, le contingentement des engagés suivant leur profession, l'octroi du bénéfice des lois sociales françaises aux émigrés, tout ceci étant conforme aux dispositions adoptées par la Conférence générale de l'O.I.T. de 1939. Les choses se sont compliquées lorsqu'il fallut fixer les conditions dans lesquelles les immigrés percevraient leur salaire et la façon dont ils pourraient transférer en Italie le fruit de leur épargne. Il n'y avait pas de taux de change officiel de la lire par rapport au franc. Avant la dévaluation de 1945, un franc valait 2 lires, depuis on ne savait pas... On se mit finalement d'accord sur la base du dollar, et l'on décida que l'administration italienne ferait l'avance des fonds à distribuer en Italie et recevrait à son crédit à Paris la somme globale constituée par les dépôts de ses fils exilés[92].

L'accord du 22 février 1946 portait sur l'immigration de 20.000 ouvriers italiens, destinés à remplacer les mineurs polo-

91. J. Doublet, *L'immigration des travailleurs étrangers en France*, *Droit social*, juin 1947.

92. Ces dépôts peuvent atteindre des maxima mensuels allant de 1.500 francs pour l'ouvrier célibataire à 3.000 francs pour celui ayant plus de trois enfants.

nais regagnant leur pays. Au 30 novembre 1946, 3.000 contrats de travail seulement avaient été souscrits par l'intermédiaire de l'O.N.I. L'immigration clandestine, heureusement, atteignait des chiffres cinq à sept fois plus élevés.

L'échec s'explique facilement si l'on fait intervenir les lenteurs de la procédure adoptée sur le sol italien, dont la responsabilité n'incombe pas aux autorités françaises, le mauvais accueil réservé aux immigrants par la population et leurs compagnons de travail, la non-application des conditions de travail offertes par des employeurs sans scrupule, ceci spécialement au détriment des « clandestins », la disparité entre les salaires versés aux immigrants et ceux versés aux travailleurs nationaux [93], le logement insuffisant et la nourriture inadaptée, l'hostilité du gouvernement italien à l'égard des contrats nominatifs dont il sait bien qu'ils peuvent le priver d'une main-d'œuvre d'élite, la concurrence faite aux missions françaises par d'autres missions, en particulier par les missions argentines.

Un nouvel accord a été signé le 30 novembre 1946 et ratifié le 21 mars 1947. Il porte sur des points techniques plus que sur des dispositions de fond, celles-ci étant réglées par le traité de travail du 30 septembre 1939 et la législation française. Le recrutement se fera désormais dans les régions de l'Italie en fonction du nombre des chômeurs. Les frais occasionnés au gouvernement italien seront remboursés [94]. Les immigrants recevront, outre une indemnité journalière pendant leur séjour dans un centre en France [95], une prime d'entrée sur notre territoire [96]. L'institution de commissions consultatives auprès des centres régionaux de l'O.N.I. doit aider à ranimer la vague des immigrants.

Les errements de notre politique de l'immigration ont certainement empêché un mouvement migratoire qui ne demandait

93. Les employeurs, s'ils versent fréquemment aux travailleurs nationaux des salaires supérieurs aux salaires officiels, respectent ceux-ci lorsqu'il s'agit de travailleurs immigrés.

94. L'accord prévoit le remboursement de 2.500 lires par travailleur accepté, 1.500 représentant les frais d'acheminement du travailleur vers la frontière française, 1.000 les frais de séjour dans un centre italien et de location des établissements sanitaires mis à la disposition de l'O. N. I.

95. 80 francs par jour.

96. 1.000 francs, cette somme pouvant être portée à 2.000 pour les mineurs, lesquels peuvent, s'ils le désirent, obtenir à sa place un équipement complet de mineur.

qu'à se manifester, et qu'il suffisait de canaliser, en 1945 et 1946. Il semble bien que seule la création d'un Commissariat général aux étrangers, coordonnant la politique des différents ministères intéressés et l'infléchissant, pourra permettre d'obtenir des résultats hors desquels il n'est que peu de chances de salut.

C. — *La politique démographique.*

« De quelque façon que nous organisions notre travail national, nos rapports sociaux, notre régime politique, notre sécurité même, s'il est acquis que, décidément, le peuple français ne se multiplie pas, alors la France ne peut rien être qu'une grande lumière qui s'éteint. »[97]. Ces paroles du général de Gaulle, mieux que les déclarations d'un sentimentalisme agaçant du gouvernement de Vichy, mettent l'accent sur la nécessité pour notre pays d'adopter une énergique politique démographique. Il semble bien que ses dirigeants l'aient finalement compris, et que nous sommes ici sur la bonne voie. Tour à tour, les gouvernements de Vichy et de la Libération ont doté notre démographie d'un appareil administratif et les intérêts familiaux d'une ébauche de représentation, amélioré l'aide financière accordée aux familles, tenté d'assurer aux parents une relative sécurité de l'emploi.

a) *L'appareil administratif de notre démographie. La représentation des intérêts familiaux*[98]. Dès juillet 1940, un ministère de la Famille et de la Jeunesse donne au gouvernement un caractère hors série. Bientôt est créé un Commissariat général à la Famille, aidé dans l'accomplissement de sa tâche par des délégués régionaux et une inspection générale.

Lors de la Libération, le gouvernement maintient l'existence d'un secrétariat général à la famille et à la population au sein du ministère de la Santé, des délégués régionaux, simples successeurs de ceux du gouvernement de Vichy, étant chargés de suivre auprès des administrations locales tous les problèmes d'intérêt familial, de veiller à l'application de la législation familiale et de coordonner l'action familiale dans la région.

97. Général de Gaulle, Assemblée consultative, 2 mars 1945.
98. Cf. *La famille dans l'Etat*, *Documents français*, juillet 1942.

Un décret du 12 avril 1945 crée ensuite un Comité interministériel, organe d'orientation et de coordination des activités des ministères intéressés dans la préparation et l'exécution de toutes les mesures relatives à la politique démographique. Un tel organisme était indispensable, étant donné l'autonomie jalouse des ministres. S'y ajoute un Haut Comité de la Population et de la Famille, organe non plus d'action mais de conseil [99].

A la fin de 1945 et au début de 1946, tour à tour un ministère de la Population et un ministère de la Santé publique et de la Population se voient confier, par des décrets des 24 décembre 1945 et 19 janvier 1946, l'action démographique, le peuplement, la famille.

Dès 1940, on assiste également à une véritable promotion des organismes familiaux. Le 26 décembre 1940, un statut juridique est donné au Centre national de coordination et d'action des mouvements familiaux, et obligation morale est faite aux associations familiales d'y adhérer. Le 6 juillet 1941, le rôle du Centre est précisé : il doit unifier et intensifier le mouvement familial. La loi Gounot du 29 décembre 1942 établit un statut des associations familiales, laisse les familles libres d'y adhérer, mais reconnaît dans chaque commune à une seule association le droit de représenter les familles de la circonscription. L'ordonnance du 3 mars 1945 marque un net retour au pluralisme. Elle affirme le droit des associations familiales, la formule n'excluant pas les autres groupements à but familial, de se créer librement dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901 leur donne la faculté d'adhérer à une union départementale et, par l'intermédiaire de celle-ci, à une union nationale. Les unions sont habilitées à représenter officiellement les familles françaises auprès des pouvoirs publics. Sont ainsi conciliés les avantages d'une organisation privée plurale et d'une organisation officielle unique, intermédiaire entre les premières et l'Etat. Chaque association conserve, d'ailleurs, le droit, dans la limite

99. Composé de représentants des mouvements familiaux, de l'Académie de médecine, des syndicats ouvriers, et de personnalités particulièrement compétentes, il doit être consulté « sur toutes les mesures concernant la protection de la famille, le développement de la natalité, le peuplement rural, la déconcentration urbaine, l'établissement des étrangers sur le territoire français et leur intégration dans la population française ».

de ses statuts, de représenter, concurremment avec les unions, les intérêts dont elle a la charge[100].

b) *Amélioration de l'aide financière aux familles.* — Les allocations familiales restent la base de notre politique d'aide à la famille, mais est venue s'y ajouter toute une série d'allocations nouvelles.

La hausse du taux des allocations familiales est le moyen le plus efficace et le plus simple d'augmenter l'aide aux familles nombreuses, les premières à souffrir de la hausse du coût de la vie. Tour à tour, le décret-loi du 29 juillet 1939, la loi du 15 février 1941, l'ordonnance du 17 octobre 1944, les lois des 20 mai et 22 août 1946, se sont prononcés pour un salaire départemental de base unique, diversifié selon les communes à l'intérieur d'un même département, et finalement calculé sur la base mensuelle de 225 fois le salaire horaire minimum du manœuvre ordinaire de l'industrie des métaux dans le département de la Seine, avec application des abattements fixés pour la détermination des salaires dans les zones territoriales dans les autres départements. Quel que soit le mode de calcul employé, chaque fois le salaire moyen départemental de base a fait l'objet d'un relèvement. D'autre part, le taux des allocations familiales est passé successivement de 10, 20 et 30 % du salaire de base, respectivement pour le deuxième, le troisième et le quatrième enfant et chacun des suivants, le 15 février 1941, à 12, 24 et 30 % le 28 septembre 1945, 20, 30 et 30 % le 22 août 1946.

Non seulement les allocations familiales ont été relevées, mais leur champ d'application a été considérablement élargi. Elles s'appliquent désormais aux non-salariés[101], aux accidentés du travail[102], aux veuves chargées de famille[103], et, d'une façon générale, à toute personne « qui assume, dans quelques conditions que ce soit, la charge effective et permanente de l'enfant »[104]. De là résulte que les allocations familiales apparaissent comme étant de moins en moins un complément familial du salaire. L'avenir de l'institution est peut-être à chercher

100. Cf. Le Gohérel, *Naissance d'un ministère de la population, Cahiers politiques*, n° 18, et *Politique démographique et familiale, ibid.*, n° 13.
101. Décret-loi du 29 juillet 1939.
102. *Ibid.*
103. Loi du 9 septembre 1942.
104. Loi du 22 août 1946.

dans un dédoublement des allocations familiales en une fraction versée à tous les travailleurs et une fraction incorporée au salaire sous la forme d'un sursalaire familial [105].

Le premier enfant ne donne plus droit aux allocations familiales, mais à une prime de naissance au terme du décret du 18 novembre 1942, modifié le 19 novembre 1943 et le 17 octobre 1944. La loi du 22 août 1946 lui substitue des allocations de maternité. Elles sont versées pour la première naissance si la mère n'a pas dépassé vingt-cinq ans, que l'enfant soit naturel ou légitime, ou si la naissance survient dans les deux ans du mariage. Les naissances ultérieures ouvrent un droit au bénéfice des mêmes allocations, mais à un taux moins élevé [106] si elles surviennent dans les trois ans du précédent accouchement.

Une loi du 29 mars 1941 remplace la prime de la mère au foyer, instituée par le décret-loi du 12 novembre 1938, par une allocation dite de salaire unique. Son taux est de 20 % du salaire moyen départemental pour un enfant à charge de moins de cinq ans. Il a été porté de 25 à 40 % pour deux enfants à charge et de 30 à 50 % pour plus de trois enfants par la loi du 22 août 1946 [107].

Cette dernière loi a également institué des allocations prénatales [108] dans le but de lutter contre l'avortement et de couvrir les frais qui précèdent la naissance. Versées à compter du jour où l'état de grossesse de la mère est déclaré, elles suivent le régime des allocations familiales et des allocations de maternité.

L'ensemble de ces mesures porte les prestations familiales versées annuellement à plus de 90 milliards de francs. L'aide aux familles reste encore manifestement insuffisante; il est cepen-

105. G. Desmottes, *L'évolution de la législation des allocations familiales en France*, thèse Paris, 1943; P. Drouhet, *L'évolution des allocations familiales en France*, thèse Paris, 1943; Rouast, note D. C., 1941, J. I., Institut de science économique appliquée, *Les caractères contemporains du salaire*, Paris, Presses Universitaires, 1946.

106. Egales à trois mensualités du salaire moyen départemental pour la première naissance, les allocations de maternité sont de deux pour les naissances suivantes.

107. L'allocation de 10 % attribuée au ménage salarié sans enfant pendant les deux années qui suivent le mariage est maintenue jusqu'au 1er mars 1947 (Circ. min. du 13 septembre 1946).

108. M. Doublet les définit comme étant le « service anticipé des allocations familiales, et éventuellement de l'allocation de salaire unique aux femmes dont l'état de grossesse a été constaté » (J. Doublet, *Les prestations familiales et la loi du 22 août 1946*, *Droit social*, décembre 1946, p. 417).

dant impossible, dans l'état actuel de l'économie française, d'espérer en un plus grand effort.

c) *Sécurité de l'emploi.* — Une ébauche de garantie de l'emploi aux pères et mères de famille résulte d'une série de textes adoptés sous l'occupation. Tandis qu'une loi du 13 septembre 1940, modifiée par des lois des 30 juin 1940, 2 février et 6 juin 1942, établit une priorité d'embauchage au profit des pères de famille ayant au moins trois enfants à charge, une loi du 8 octobre 1940 permet aux préfets d'imposer dans chaque département l'emploi d'un pourcentage minimum de pères de famille. Bénéficient de ces dispositions les pères de famille ayant au moins trois enfants à charge au sens de la législation des allocations familiales et les veuves ayant au moins deux enfants à charge [109].

Dans le même sens, on doit mentionner la loi du 2 septembre 1941, qui rappelle que la femme en couches peut interrompre le travail pendant la période qui précède et la période qui suit l'accouchement et prend des sanctions contre l'employeur, qui, pour ce motif, rompt le contrat de travail.

L analyse de la législation sociale de 1939 à 1946 à laquelle nous nous sommes livré n'est pas sans enseignements. Il semble qu'en ce domaine, comme dans bien d'autres, des besoins se manifestent, des prises de conscience se font, mais que la période de gestation n'est pas encore achevée. La politique des institutions affirme bien des hésitations et pourtant, lentement, et même avec des reculs, la promotion ouvrière s'accomplit. La politique de la main-d'œuvre, fort poussée sur le plan démographique, révèle de fâcheuses insuffisances sur les autres plans. Toutes deux sont loin d'être coordonnées, loin également d'être animées par un vaste esprit de synthèse, encore que les lois de l'interdépendance et les nécessités historiques corrigent et obligent.

Le plus grand défaut de l'économie dirigée, c'est peut-être le refus qu'elle oppose aux options nécessaires, l'instabilité et l'incertitude qu'elle crée.

BARTOLI.

109. Les pourcentages adoptés dans le département de la Seine sont de : 15 pour les exploitations agricoles et forestières, 10 pour le bâtiment et les travaux publics, 8 pour l'industrie, 5 pour le commerce et les autres entreprises, exploitations ou établissements.

ASSURANCE SOCIALE

ET SÉCURITÉ SOCIALE

La chronique de cette année, qui, par suite de l'interruption forcée de la guerre, doit couvrir toute la période de 1938 à 1946, pourrait s'intituler, me semble-t-il, « de l'assurance sociale à la sécurité sociale ».

L'institution, en effet, dans cette période, s'est totalement transformée, à travers les nombreux textes législatifs et réglementaires, dont les principaux sont les *ordonnances des 4 octobre* 1945 et 2 *novembre* 1945 portant organisation de la sécurité sociale, *du* 19 *octobre* 1945 fixant le régime des assurances sociales applicables aux assurés des professions non agricoles, *du* 19 *octobre* 1945 modifiant et codifiant la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et adaptant cette législation à l'organisation de la sécurité sociale, les *décrets du* 29 *décembre* 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 19 octobre 1945, *la loi du* 22 *mai* 1946 généralisant l'application de la sécurité sociale à l'ensemble de la population française (sous certaines conditions suspensives), le *décret du* 8 *juin* 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945, la *loi du* 13 *septembre* 1946 décidant l'application à toute la population française de l'assurance-vieillesse obligatoire, à partir du 1er janvier 1947, la *loi du* 8 *juillet* 1947 abrogeant l'article 1er de la loi du 13 septembre 1946.

Sans doute, cet imposant ensemble législatif constitue bien, pour une large part, une mise au point, devenue nécessaire, de la législation antérieure éparse en un grand nombre de textes législatifs et réglementaires.

Mais il est bien autre chose qu'une simple codification. Il est le cadre inachevé mais déjà monumental d'une grande

réforme sociale, entièrement nouvelle, qui fait honneur à ceux qui l'ont conçue et menée à bien et, d'abord, au grand fonctionnaire, M. Pierre Laroque, qui, avec une admirable fermeté d'esprit et de volonté, en a dirigé toute l'exécution législative et administrative.

Pour comprendre en quoi consiste cette réforme, il faut bien se représenter ce qu'elle remplace.

Jusqu'ici, toute notre législation, dans ce domaine, depuis la loi de 1898 sur les accidents du travail, était axée sur l'idée de la prévoyance individuelle.

Depuis longtemps, déjà, les actuaires avaient fait la preuve que l'ouvrier, avec son salaire normal, était matériellement incapable de couvrir ces risques normaux de sa vie que sont l'accident du travail, la maladie, la vieillesse, l'invalidité.

La couverture de ces risques par les méthodes ordinaires de l'assurance impliquait donc une élévation préalable du revenu du travailleur.

Comment obtenir ce résultat ?

Par l'élévation obligatoire du salaire, de façon à lui faire comprendre, à la fois, le coût de la vie de la famille ouvrière et la prime d'assurance.

Mais le procédé suppose que l'ouvrier emploiera effectivement ce supplément de salaire à s'assurer contre les risques qui le menacent.

Rien n'est moins sûr. Et c'est pourquoi on a été amené, depuis longtemps, à envisager un autre système qui atteint le même résultat, d'une façon indirecte.

Le système consiste à incorporer la prime d'assurance dans le salaire en rendant *l'assurance obligatoire* et à faire prélever obligatoirement la prime d'assurance sur le salaire par l'employeur qui devient responsable de l'acquittement de la prime. C'est ce qu'on a appelé le *précompte.*

L'assurance cesse ainsi d'être facultative et individuelle. Elle devient obligatoire et sociale.

Mais le changement ne se fit pas sans résistance. La mutualité se dressa pendant longtemps contre *l'obligation*, les organisations ouvrières contre le *précompte.*

Et même, lorsque l'évolution des faits et des idées eut amené les intéressés et l'opinion publique à accepter ces principes, l'assurance sociale obligatoire garda pendant longtemps tous

les caractères d'une assurance individuelle dans l'esprit de ceux qui en étaient les plus ardents défenseurs.

Je ne révélerai aucun secret en rappelant que mon éminent ami, M. le docteur Chauveau, qui fut le rapporteur de la première loi d'assurances sociales devant le Sénat, n'a jamais considéré l'assurance sociale autrement que comme une assurance individuelle... prolongée, si j'ose dire.

De là son désir de considérer l'assurance sociale comme la simple juxtaposition d'assurances individuelles se suffisant à elles-mêmes, couvertes par une prime, établie par les actuaires et garantie par une *réassurance* exactement comme dans une assurance ordinaire.

De là encore son désir de réserver l'assurance sociale pour ceux qu'il appelait les *économiquement faibles*, c'est-à-dire ceux dont le salaire était manifestement insuffisant pour permettre de faire l'assurance des risques. Au début, dans la loi de 1928, l'assurance sociale était réservée aux salariés gagnant moins de 15.000 francs par an (pour le salarié sans enfant à charge). Tous les autres salariés n'étaient pas assurés.

On avait seulement créé une assurance facultative pour les fermiers, artisans, petits patrons, non salariés, vivant principalement de leur travail, à la condition que le produit annuel de leur travail ne dépassât pas 18.000 francs ou 15.000 francs (s'il d'agissait d'un individu sans enfant à charge).

Et cette assurance facultative avait tous les caractères d'une assurance individuelle. Les assurés fixaient librement leur cotisation et recevaient des prestations correspondant à la cotisation versée, d'après un tarif analogue à celui des compagnies d'assurances ordinaires.

Ainsi, au début, l'assurance sociale restait une institution de la prévoyance individuelle.

Mais peu à peu, sous la pression des faits, l'esprit même de l'institution a changé.

D'abord, on a élargi, progressivement, le champ d'application de l'assurance obligatoire. On a élevé le *plafond* des salaires qui fixait la limite de l'obligation. On l'a finalement supprimé : tous les salariés, sans distinction, sont devenus assurés obligatoires.

On a supprimé l'assurance facultative. On a étendu l'assurance obligatoire à de nouvelles catégories de travailleurs.

Notons bien que tout cela ne s'est pas fait en vertu d'une idée préconçue, mais sous la poussée irrésistible des faits : c'est la hausse continue des salaires, la dépréciation de la monnaie, beaucoup plus que la volonté des hommes, qui a commandé à cette évolution.

Par ailleurs, on enregistrait l'échec quasi total de toutes les idées de *mutualisation* ou de *syndicalisation* de l'assurance. Les *caisses mutualistes*, les caisses « Le Travail » ou les caisses confessionnelles, n'ont jamais eu qu'un petit nombre d'assurés par rapport aux *caisses départementales* qui recueillaient tous ceux qui n'avaient exprimé aucun choix.

Le rêve de tous ceux qui, comme moi, je l'avoue sans honte, avaient mis tous leurs espoirs dans le principe de *l'assurance aux assurés* ne se réalisait pas.

Alors, peu à peu, s'élaborait une conception nouvelle de l'assurance sociale où celle-ci n'était plus l'œuvre de l'individu, mais celle de la société.

Sans doute, l'individu va profiter de l'institution par la sécurité de vie qu'elle lui donnera. Mais il en profitera, en quelque sorte, indirectement. La sécurité sociale, qui perdra son caractère d'assurance, deviendra un rouage, et un rouage essentiel de l'ordre social.

Et ceci explique qu'elle ne s'applique plus à certaines catégories seulement d'individus, aux économiquement faibles, aux salariés, mais à tous les membres de la société, sans distinction.

Ceci explique encore que l'institution élargisse toujours davantage son champ d'action couvrant des risques nouveaux; après la maladie, l'invalidité, la maternité, la vieillesse, ce sont les accidents du travail, les charges de famille et demain, certainement, le chômage qui rentrent dans le champ de la sécurité sociale.

Et même, il faut aller plus loin. Dans l'avenir, la sécurité sociale doit rendre inutile et absorber toutes les institutions *d'assistance* comme elle a absorbé les institutions *d'assurance*.

En même temps que l'institution réalisait cette transformation interne, toute une série de faits économiques et sociaux venaient l'attaquer de l'extérieur.

Le monde entier, dans la période de 1930 à 1939, connaissait

une crise de chômage généralisée, qui bouleversait toute l'économie mondiale.

En 1933, par exemple, il y avait 10 millions de chômeurs aux Etats-Unis, 4 millions en Allemagne, 2 millions en Grande-Bretagne, 1 million en Italie, à peu près autant en France.

Pour le monde entier, le chômage atteignait entre 15 et 25 % du total des travailleurs, c'est-à-dire qu'il y avait à peu près 1 travailleur, sur 4 ou 5, en chômage.

Et, le plus souvent, il ne s'agissait pas d'un chômage passager, accidentel.

Ainsi, en Grande-Bretagne, en 1937, sur un total de 1 million 200.000 chômeurs, il y en avait 300.000 qui étaient en chômage depuis plus d'un an, sans que les services de placement puissent leur procurer du travail.

Sur ces faits angoissants, les économistes élaborent alors des théories, proposent des remèdes.

Ils aboutissent à cette conclusion, plus ou moins nettement affirmée, que le chômage involontaire, comme ils l'appellent, ne peut être écarté que par une meilleure répartition et utilisation du revenu social.

Ils distinguent trois sortes de dépenses, de décaissements comme ils disent :

Le décaissement pour la consommation, le décaissement pour l'investissement industriel et le décaissement social.

Ce décaissement total et sa répartition entre ces diverses formes n'intéressent pas seulement les individus, mais encore et d'abord la société, l'Etat.

Si cette répartition du revenu social est faite au hasard, ou dans l'intérêt exclusif de certains individus, c'est la société tout entière qui va en souffrir, notamment, par le développement de cette maladie sociale qu'est le chômage.

La société, l'Etat, a donc un intérêt direct à ce que le décaissement global de la société soit non seulement *maximum*, mais encore *optimum*.

Pour obtenir ce résultat, pour assurer une meilleure distribution du revenu national entre ses divers emplois, l'Etat va intervenir. Mais comment ?

Il peut d'abord intervenir par l'impôt.

Pendant longtemps ce fut même le seul instrument dont pouvait disposer l'Etat pour réaliser cette redistribution du revenu

national. L'impôt progressif avait essentiellement pour but de permettre de demander davantage à ceux qui avaient un gros revenu, supérieur à leurs besoins de consommation, pour le redistribuer, sous forme de dépenses publiques, à ceux qui n'avaient qu'un maigre revenu insuffisant à leurs besoins normaux ou pas du tout de revenu, comme les chômeurs.

Mais l'impôt progressif, c'est un instrument bien imparfait de la redistribution du revenu social.

Cet argent qu'on prend aux contribuables et qu'on redistribue à d'autres sous forme de dépenses publiques, rien ne garantit qu'il ira à ceux qui, normalement, l'utiliseront avec le plus de profit pour la société.

D'autre part, cette redistribution est lente : entre le moment où l'Etat prélève l'impôt et celui où il remet cet argent en circulation, sous forme de dépenses publiques, il se passe généralement beaucoup de temps.

C'est ici qu'apparaît l'immense avantage de la *sécurité sociale* sur *l'impôt* comme redistributeur du revenu social.

Considérons la France. Quand tous les Français seront assujettis à la Sécurité sociale, les sommes que percevront, chaque année, les organismes, les caisses de la Sécurité sociale, seront demandées à tout le monde, dans des proportions inégales, tenant compte de la différence des revenus et de la différence des conditions sociales.

Et toutes ces sommes seront redistribuées, immédiatement, à des catégories bien déterminées d'individus, les malades, les accidentés du travail, les tuberculeux, les vieillards incapables de travailler. Les bénéficiaires ne pourront pas détourner ces fonds de leur emploi normal; les fonds serviront, exclusivement et sûrement, à donner des soins aux malades, infirmes, vieillards, et à faire vivre leur famille. Le décaissement global de la société sera augmenté et de la façon la plus utile : il sera non seulement *maximum*, mais *optimum*.

La Sécurité sociale devient ainsi l'instrument le plus sûr, le plus commode pour réaliser une redistribution du revenu social au plus grand profit de la société tout entière.

On le voit, dans le passage de *l'assurance sociale* à la *Sécurité sociale*, il n'y a pas seulement un changement d'étiquette, il y a un changement du contenu de l'institution.

La législation nouvelle n'est pas seulement une mise au point,

une coordination, un élargissement des textes antérieurs, c'est *autre chose*, c'est une institution spécifiquement différente et d'une portée sociale beaucoup plus profonde.

Je crois que même ceux qui ont le plus contribué à la réalisation de cette grande réforme sociale, au sens le plus large du mot, ne s'en sont pas toujours rendu compte.

Mais si l'on veut bien comprendre la nature et le fonctionnement de la nouvelle institution, il faut garder toujours présente à l'esprit la conception générale d'où elle est sortie.

*
* *

Examinons maintenant l'institution, dans ses diverses formes, à travers les principales critiques dont elle a été l'objet.

Premier aspect de la Sécurité sociale, qui fait naître, aujourd'hui encore, les plus vives protestations : celui de son extension à tous les citoyens.

Je viens de rappeler qu'au moment de l'institution des assurances sociales, en 1928-1930, le législateur était parti de cette idée que celles-ci ne devaient être obligatoires que pour les économiquement faibles, pour ceux qui ne pouvaient pas, matériellement, faire acte de prévoyance individuelle en dehors de ce cadre.

Sans doute ce cadre avait été élargi à tous les salariés. Mais restaient encore en dehors de l'institution les travailleurs indépendants, les artisans, les professions libérales, les fonctionnaires, et beaucoup d'autres qui avaient voulu ou non en être exclus.

A cette conception l'institution nouvelle oppose le principe de l'unité. Tout le monde doit être assujetti à la Sécurité sociale. Les employeurs comme les employés, les rentiers comme les travailleurs, les fonctionnaires comme les artisans, les femmes comme les hommes. Et cela apparaît comme parfaitement logique dès qu'on a saisi le caractère social de la nouvelle législation.

Il ne s'agit plus d'encourager et d'aider une œuvre de prévoyance individuelle, il s'agit de réaliser une œuvre collective à caractère social et économique. L'idée même de redistribution du revenu national n'a plus de sens si elle ne s'applique pas à tout le monde.

Le service de la Sécurité sociale doit être pour tous les individus un service obligatoire, comme l'était seul jusqu'ici le service militaire.

Tout cela est parfaitement conforme à la logique même de l'institution.

***

Et voici un second aspect de la Sécurité sociale : la concentration des organismes.

On sait que dans le système primitif l'assurance sociale était gérée par des organismes, constitués librement par les intéressés, soumis sans doute à des règles communes, mais avec de très larges et très souples modalités dans l'application. Par ailleurs, l'assurance sociale, les accidents du travail, les allocations familiales, la retraite des vieux, chacune de ces branches de la prévoyance sociale avait ses organismes propres, ses méthodes administratives et financières propres, son personnel, et c'étaient seulement les assujettis qui étaient les mêmes.

La gestion était confiée, dans l'assurance sociale, à des caisses primaires, formées librement, qui étaient au nombre de 800.

L'assurance-accidents du travail était gérée par des compagnies d'assurances privées, spécialisées ou non.

Les allocations familiales étaient gérées par des caisses, formées, au début, en toute liberté, par les patrons, puis, après 1938, soumises à une réglementation très souple, puisque chaque caisse pouvait fixer elle-même ses cotisations et ses prestations.

Les lois ultérieures, notamment de 1939 et de 1946, avaient réglementé les prestations, mais les caisses avaient conservé pour le surplus une très large autonomie.

La nouvelle législation de la Sécurité sociale part d'une conception exactement opposée.

Tous les services des assurances sociales, des accidents du travail, des allocations familiales, de la retraite des vieux et, demain, très certainement de l'assurance-chômage, tout est rassemblé dans une seule et même institution.

L'article 1er, § 2, de l'ordonnance du 4 octobre, pose le principe de cette unité de gestion sur les bases les plus larges, pour le présent et pour l'avenir.

Sans doute on a dû céder à certaines pressions et conserver, *provisoirement*, dit le texte, une organisation spéciale des allo-

cations familiales et une gestion de l'assurance-vieillesse par des caisses spéciales.

Cette coordination et fusion des organismes de gestion est parfaitement logique, répond parfaitement à l'idée générale que l'on a placée à la base de la nouvelle institution.

Cela est même trop logique. Certains, dont je suis, pensent que dans l'intérêt même de la gestion de la Sécurité sociale, il eût été préférable — au risque de faire une entorse aux principes — de distinguer prudemment les organismes chargés de la perception des fonds (qui aurait été laissée aux services régionaux auxquels les intéressés étaient habitués et qui avaient acquis une expérience sérieuse de ce service), les organismes de gestion des fonds d'assurances (qui auraient été chargés de toute la gestion d'assurance proprement dite) et les organismes d'action sociale (qui auraient pris la place des anciennes unions régionales, celles-ci ayant transmis aux caisses primaires tous les services de l'assurance-invalidité et vieillesse et gardant uniquement la gestion des services sociaux).

Mais ces réserves sur les solutions adoptées n'infirment pas le principe de l'unification de la gestion de la Sécurité sociale qui demeure entier et doit le demeurer, quand on a une fois admis les principes généraux qui commandent à toute l'institution.

*
* *

Passons à un autre aspect de la Sécurité sociale nouvelle : celui de l'uniformité du système financier.

Ici, les critiques ne visent pas tant le principe nouveau que les modalités de son application.

Tout le monde, je crois, est d'accord sur les inconvénients du système ancien dans lequel le même employeur, pour les mêmes ouvriers, devait, tous les trois mois, verser des cotisations différentes à des organismes différents et établir naturellement, chaque fois, des pièces comptables différentes.

La loi nouvelle supprime toutes ces complications. Dorénavant, les cotisations des assurances sociales, des allocations familiales et des accidents du travail sont établies sur la même base, sur l'ensemble des salaires versés aux bénéficiaires de chacune de ces législations.

Et l'article 36 ajoute :

« L'ensemble des cotisations et de la contribution spéciale de 4 % pour la retraite des vieux fait l'objet d'un versement unique par l'employeur... »

C'est évidemment beaucoup plus simple. Et là-dessus personne n'a protesté, à ma connaissance du moins.

Mais le principe de l'uniformité financière a une autre face. Cette cotisation de Sécurité sociale ne va plus frapper seulement les ouvriers, mais tout le monde, les employeurs, les rentiers, les fonctionnaires.

Et alors les protestations de s'élever. On accepte bien, à la rigueur, de bénéficier des avantages de la Sécurité sociale, mais chacun a ou croit avoir de bonnes raisons de trouver qu'on les lui fait payer trop cher. On marchande, on discute.

Ce que j'ai déjà dit du principe général qui est à la base même de l'institution nouvelle, le principe de la redistribution du revenu national me dispense d'insister sur ce point.

Il faut que tout le monde paie la cotisation de Sécurité sociale, proportionnellement à son salaire ou à son revenu — notons qu'on a justement et sagement établi un plafond, la cotisation étant calculée sur un salaire de 120.000 francs ou un revenu de 150.000 francs, au maximum [1] — il faut que tout le monde paie cette cotisation parce que tout le monde participe à la distribution du produit social et que tout le monde doit participer à la redistribution qui sera faite par l'intermédiaire de la Sécurité sociale en soins et en pensions. Mais alors l'objection prend une autre forme plus précise. On nous dit : « A la rigueur, nous voulons bien payer une cotisation pour constituer la retraite qui nous est promise, mais pas davantage. Or, vous nous demandez 9 % de notre revenu pour nous garantir notre retraite à 60 ans. C'est trop. En appliquant strictement les règles de l'assurance, on pourrait donner cette retraite, en nous faisant payer moins. »

Mais ceux qui raisonnent ainsi oublient que l'objection qu'ils présentent, et qui aurait pu avoir toute sa valeur, dans la conception qu'avait le docteur Chauveau de l'assurance sociale, n'en a plus aucune aujourd'hui.

Et ce n'est pas seulement nos principes qui la condamnent, ce sont les faits eux-mêmes.

1. Un arrêté du 24 septembre 1947 (*Journ. off.* du 11 octobre) a porté ce plafond à 204.000 francs, à partir du 1er octobre 1947.

Autrefois, celui qui voulait s'assurer contre la vieillesse en se constituant une retraite s'adressait à une compagnie d'assurance privée ou à la Caisse nationale des retraites, à la C.N.R.V. Les actuaires calculaient, mathématiquement, la prime nécessaire pour fournir la retraite désirée à l'âge désiré. Ils vous disaient : vous avez tel âge, vous voulez une retraite de tel montant, à partir de 60 ans. Il vous faut nous verser tous les ans telle prime.

Ce calcul était possible parce que la monnaie et les prix étaient stables. Mais quand ils sont, comme aujourd'hui, essentiellement instables, l'assurance, ainsi établie, risque de devenir une simple duperie.

Vous vous êtes assuré pour recevoir, à 60 ou 70 ans, une rente viagère de 5.000 ou 10.000 francs par an. Mais si, quand vous aurez atteint l'âge prévu, ces 5.000 ou 10.000 francs ne représentent plus, en pouvoir d'achat, que 1.000 ou 2.000 francs d'aujourd'hui, votre assurance aura été tout à fait inutile, et elle vous apparaîtra, ainsi que je viens de l'écrire, comme une duperie.

Mais dans le système de la Sécurité sociale, l'assurance-vieillesse a un caractère tout à fait différent.

Les cotisations ne sont pas fixées en argent, mais en pourcentage du revenu nominal (9 % du revenu). Si le coût de la vie augmente, si la monnaie perd de sa valeur, le revenu nominal de chacun augmentera, la masse globale des cotisations représentera une valeur nominale, en monnaie, plus grande.

Et comme c'est cette somme globale qui sera répartie entre les retraités, la retraite variera avec le coût de la vie, avec la valeur de la monnaie.

Dans un tel système, pour calculer quelle doit être la valeur de la cotisation, il faut simplement tenir compte du nombre de ceux qui paient la cotisation (c'est-à-dire des adultes composant la population active) et du nombre de ceux qui reçoivent les pensions (c'est-à-dire des vieillards retraités). Supposons qu'on veuille donner à chaque vieillard la moitié du salaire d'un travailleur. S'il y a 1 vieillard pour 10 travailleurs, la cotisation à prélever sur ces derniers sera de 5 % du revenu. Mais s'il y a 5 vieillards pour 10 travailleurs, la cotisation devra être de 25 % du salaire.

C'est sur ces principes, en tenant compte du rapport actuel

et probable, pour l'avenir, du nombre des retraités par rapport au nombre de cotisants que la cotisation a été fixée (en 1945, il y avait, en France, 29 vieillards pour 100 adultes).

Ainsi, le système de retraites et le taux de cotisations adoptés sont parfaitement logiques et correct, dans le cadre des principes généraux que nous avons indiqués.

*
* *

Reste une dernière question, que, dans cette rapide revue des critiques qui ont été adressées à la Sécurité sociale, je ne voudrais pas paraître ignorer. Cette question, c'est celle de l'organisation médicale.

Tout le monde sait que les médecins sont farouchement attachés à leur indépendance. Toute immixtion dans leur vie professionnelle leur apparaît comme un « outrage » et une atteinte intolérable à leurs intérêts matériels et moraux.

Ils n'admettent pas plus le contrôle du fisc que le contrôle du médecin-conseil des caisses d'assurances sociales, et, aujourd'hui, de la Sécurité sociale.

Ils veulent être libres de fixer eux-mêmes leur rémunération et de la recevoir directement de leur malade. Le libre choix du médecin par le malade, le refus du système du tiers-payant, la liberté du tarif (sauf lorsque celui-ci est fixé par les médecins eux-mêmes) leur paraissent des principes sur lesquels il ne leur est pas permis de transiger.

Les nouvelles lois sur la Sécurité sociale ont bien essayé de réagir contre les abus, évidents, de ce système de l'organisation médicale en France, en faisant fixer les tarifs médicaux par des conventions entre les syndicats médicaux et les caisses régionales d'assurances sociales. On sait que jusqu'ici, sauf quelques très rares exceptions, le nouveau système n'a été mis en application réelle nulle part.

Je pense que ce très grave problème social ne trouvera sa solution que dans l'organisation rationnelle et progressive d'un service de médecine sociale, largement équipé au point de vue technique et mis à la disposition de toute la population.

Mais il ne faut pas se dissimuler qu'il reste encore presque tout à faire dans ce domaine pour adapter le service médical aux nouvelles institutions. On le fera en multipliant les services

hospitaliers, les dispensaires de soins, les cliniques de médecine générale et de médecine spécialisée et en préparant et formant techniquement et moralement le personnel médical et auxiliaire de cette nouvelle médecine sociale.

Cette besogne nécessaire, indispensable, la Sécurité sociale a les moyens matériels et sociaux, et elle seule les a, de la mener à bien.

J'ai essayé de faire apparaître, à travers la discussion de toutes ces critiques, la figure réelle de cette grande réforme sociale qu'on a beaucoup critiquée mais qui est, déjà, une réalité bien vivante.

Nous pouvons même dire que, dans ce domaine nouveau, la France est en avance sur tous les autres pays.

Ce qui a facilité l'application, chez nous, de la nouvelle législation de la Sécurité sociale, c'est qu'il existait, depuis assez longtemps, des législations particulières couvrant les principaux risques, accidents du travail, retraites ouvrières, assurances sociales.

Il est vrai que l'existence de ces institutions a fait naître des difficultés dans l'application des principes nouveaux qu'on ne rencontre pas, à un tel degré, ailleurs.

Nous avons connu, en France, dès la première heure, la résistance de la mutualité, de la prévoyance libre, contre les assurances sociales, puis celle des caisses de compensation contre l'intégration des allocations familiales dans la Sécurité sociale; nous connaissons, actuellement, la résistance des artisans, des travailleurs indépendants des professions libérales contre l'assurance-vieillesse obligatoire.

Ces difficultés ne sont pas insurmontables. Chaque fois qu'on réalise un progrès social, on les rencontre.

Dans quelques années, quand la nouvelle institution de la Sécurité sociale aura été « rodée », quand elle fonctionnera normalement, elle prendra, pour tout le monde, une autre figure.

Sans doute la charge apparente restera lourde. Chaque année, la Sécurité sociale recevra de 200 à 250 milliards, peut-être plus[2]. Mais, chaque année aussi, elle les rendra aux assurés,

2. D'après les prévisions officielles, les recettes globales du régime général de la Sécurité sociale, pour l'année 1947, représenteront environ 160 milliards, dont 37 milliards iront à l'assurance-maladie, maternité, invalidité, décès; 49 milliards à l'assurance-vieillesse; 20 milliards aux accidents du travail, et 55 milliards aux allocations familiales.

avec un très faible pourcentage des frais de gestion. Les assurances sociales n'ont pas eu plus de 5 à 6 % de frais de gestion, et il n'y a aucune raison pour que la Sécurité sociale en ait davantage [3]. Et, à ce prix, elle donnera des soins aux malades, aux invalides, de l'aide aux mères, des secours aux chômeurs, de la santé aux enfants, de la sécurité à tous.

Ces 250 milliards représenteront une portion considérable du revenu national, sans doute, mais ils seront employés à faire de la sécurité pour les individus, de la santé pour la race, de l'ordre pour la société.

Et comme dit le proverbe populaire, on peut penser que le jeu en vaut bien la chandelle.

Etienne ANTONELLI.

3. En 1945, les frais de gestion de l'ensemble des assurances sociales, c'est-à-dire non seulement les dépenses administratives des caisses, mais aussi les dépenses du service des assurances sociales au ministère du Travail, ont représenté, au total, 7,6 % des cotisations. En 1946, malgré les dépenses exceptionnelles nécessitées par la mise en place de l'organisation nouvelle, le total des frais de gestion n'a pas été supérieur à 6 %. Pour comprendre la portée de ces chiffres, il faut rappeler que les frais de gestion des compagnies d'assurances « accidents du travail » représentaient de 26 à 29 % du montant des primes encaissées. Il n'y a pas, au monde, de régime de Sécurité sociale qui fonctionne avec des frais de gestion aussi faibles qu'en France.

LE RAVITAILLEMENT EN FRANCE DEPUIS 1940

La France, pays d'abondance alimentaire traditionnelle, avait, depuis les grandes secousses révolutionnaires, perdu l'idée même de la disette. L'intervalle du siège en 1871 n'avait été qu'une épreuve parisienne, et marquée de toutes manières d'un caractère exceptionnel. La guerre de 1914 conduisit à un rationnement du sucre, du pain et du lait. Mais ni la viande, ni le beurre, ne manquèrent sérieusement et les restrictions alimentaires furent d'autant moins sévères que l'inflation monétaire et la hausse des prix ne furent sensibles qu'après la victoire, au moment où les importations avaient repris un cours normal. La dernière guerre a amené, au contraire, des phénomènes tout à fait différents par leur gravité et leur durée. Les prélèvements allemands, le blocus, le manque de main-d'œuvre agricole (beaucoup de nos hommes étaient retenus en Allemagne), l'usure progressive du matériel agricole et l'épuisement des sols privés d'engrais, la hausse des prix enfin, sans compter en 1947 des circonstances atmosphériques exceptionnellement défavorables, ont provoqué une diminution considérable dans la production agricole.

Une insuffisance modérée des approvisionnements peut se corriger par la lutte contre les gaspillages, par une division autoritaire des ressources entre les consommateurs quels qu'ils soient : en un mot par une *répartition dirigée*.

Mais en présence d'une insuffisance plus prononcée, l'Etat ne peut s'en tenir là. La taxation des produits si elle est instituée, et on sait que tous les pays belligérants y ont eu recours, pousse les marchandises vers un circuit clandestin, donc hors répartition, les producteurs cherchant à s'assurer le bénéfice des hausses de prix, dues à la rareté et que la taxation a pour but de leur refuser. L'Etat est donc conduit à intervenir lui-même, ou par le moyen d'organismes divers, dans la *commercialisation des produits alimentaires*.

L'histoire des *organismes* dont l'Etat se sert ainsi pour agir sur la commercialisation et sur la répartition est d'ailleurs suggestive. Elle exprime, en réalité, toute l'histoire du ravitaillement, des échecs ou des réussites de l'autorité publique, surtout des échecs, car on ne change que ce qui fonctionne mal ou paraît fonctionner mal. Cette histoire est donc un prologue nécessaire.

* * *

I. — Les organes de l'autorité publique.

Dès 1938, le Parlement avait envisagé de confier à des groupements d'industriels et de commerçants la tâche d'exécuter les opérations matérielles du ravitaillement en produits industriels comme en denrées alimentaires, de réunir et répartir les ressources (L. 11 juillet 1938, art. 49). Ces groupements devaient comprendre des représentants ouvriers et patronaux. Mais à notre connaissance, ils n'ont jamais été composés que d'employeurs. C'est à eux qu'il devait appartenir d'effectuer les importations « en pool » et de les mettre ensuite à la disposition des diverses parties prenantes. D'où leur nom de groupements nationaux d'importation et de répartition (G. N. I. R.).

D'autres groupements devaient jouer un rôle analogue dans le cadre plus restreint des départements. Ces groupements départementaux de « répartition », homologues des groupements nationaux, étaient spécialisés par produit, et chaque département en possédait donc plusieurs. Pour eux, le rôle de répartiteur prenait toute son importance. C'était eux, en effet, qui donnaient à chaque industriel, à chaque commerçant, sa part de produits ou matières premières. La répartition, non point entre les consommateurs proprement dits, mais entre les utilisateurs ou intermédiaires, était donc le fait de la profession.

D'autre part, au sein du gouvernement, en vertu d'un décret du 1er septembre 1939, le ministre de l'Agriculture prit la responsabilité du Ravitaillement en denrées alimentaires. Un Secrétariat général du ravitaillement y était créé et ses cadres furent formés d'intendants militaires du cadre de rérve. Dans les départements, des directions départementales dirigées par des intendants militaires prirent en mains les affaires de réquisition de bétail, d'approvisionement en pain, etc., le but de ces

opérations étant d'ailleurs de ravitailler les forces armées beaucoup plus que la population civile. Les prix de gros devaient être taxés par décrets; les prix de demi-gros et de détail par arrêtés préfectoraux.

A la défaite, l'aspect des choses se modifie totalement. Les forces armées, démobilisées pour la plus grande partie, ou prisonnières, perdirent leur importance. Au contraire, dès le temps de la retraite, il fallut s'occuper activement du ravitaillement des civils. Et l'hiver 1940-1941 fut incontestablement celui où la situation alimentaire de la population fut le plus grave. Mais c'est précisément au moment où le ministère de l'Agriculture prenait conscience ou devait prendre conscience de sa mission nouvelle — et à notre avis définitive — de ministère *de l'Alimentation*, que l'on créa une administration spéciale, le Secrétariat d'Etat au Ravitaillement. Elle devait à diverses reprises — après la chute de M. Achard, puis de 1942 à 1944 avec MM. Leroy-Ladurie et Bonnafous, enfin avec M. Tanguy-Prigent — se ressouder avec le ministère de l'Agriculture.

Les groupements nationaux d'importation et de répartition et les groupements départementaux de répartition continuèrent à fonctionner après la défaite. Mais pour les produits pour lesquels il n'existait pas de tels groupements, c'est-à-dire ceux dont la ressource était essentiellement métropolitaine et non d'importation, la loi du 27 septembre 1940 créa les bureaux nationaux de répartition. En réalité, on créa des bureaux même pour des denrées qui avaient donné lieu à constitution de groupements : pour le sucre, par exemple. C'était illégal mais logique. Il s'agissait d'organiser la collecte, la commercialisation des produits agricoles, d'en contrôler la circulation et de diriger les quantités ainsi réunies vers les départements déficitaires. Mais ces bureaux de répartition — spécialisés par produits — avaient un rôle plus large encore. La loi leur reconnaissait certains des pouvoirs que la loi du 16 août 1940 accordait aux comités d'organisation, aucun comité d'organisation n'ayant encore été créé pour les professions intéressées aux produits agricoles. C'est ainsi qu'ils pouvaient établir des cartes professionnelles, fixer les marges des intermédiaires, réglementer l'usage de certains produits, prescrire la souscription des déclarations et la fourniture de renseignements d'ordre économique.

Or, ces organismes étaient composés de représentants de la production, du commerce, et de l'industrie, nommés il est vrai par le ministre, et contrôlés par un commissaire du gouvernement. C'était donc le ravitaillement confié à la profession, sous un contrôle qui restait inévitablement assez nominal, un commissaire du gouvernement ne pouvant, surtout lorsqu'il remplit simultanément d'autres fonctions, vivre la vie de l'organisme qu'il est réputé surveiller. Cette formule de délégation à la profession comporte un certain effacement de l'Etat, représentant de l'intérêt général, sauf dans le cas relativement exceptionnel où le président du bureau est capable de s'abstraire des intérêts immédiats de la profession et de l'intérêt de sa propre entreprise. Quoi qu'il en soit, les bureaux nationaux sombrèrent bientôt devant les protestations suscitées par leur omnipotence trop souvent intéressée. M. Achard tomba avec eux.

La loi du 23 octobre 1941 opéra une refonte complète. Elle supprima les bureaux nationaux de répartition, les remplaçant par des comités centraux de ravitaillement; substitua aux groupements nationaux d'importation et de répartition des groupements nationaux d'achat, aux divers groupements départementaux de répartition, un groupement unique d'achat dans chaque département; créa enfin, dans chaque département, des comités consultatifs de répartition. Ce n'était pas là des réformes verbales.

On voulait réagir contre l'excès de puissance des professionnels. Aussi la loi confiait-elle la répartition des marchandises entre grossistes et détaillants au préfet, assisté d'un comité consultatif, et non plus à la profession, de manière à faire disparaître toutes sortes d'abus. La compétence des organismes de collecte et d'aiguillage — ceux qui s'appelaient antérieurement bureaux nationaux de répartition et désormais comités centraux de ravitaillement — était donc fortement restreinte.

Il en était de même pour les groupements, dont on marquait nettement dans le nom même qu'ils étaient uniquement destinés à réaliser, sur instructions de l'administration, certaines opérations commerciales, sans disposer d'aucun pouvoir d'administration économique.

Même sur le terrain professionnel, le rôle des comités cen-

traux était limité. On constitua, en effet, simultanément des comités d'organisation, suivant la formule de la loi du 16 août 1940, comités dont la création avait jusqu'alors été différée. Le Comité central était donc confiné dans un rôle de pur ravitaillement.

Enfin, le contrôle des organismes de toute nature — comités centraux et groupements — était organisé de manière à le rendre cette fois plus efficace.

Est-ce à dire que les objectifs que se proposait le législateur d'alors furent atteints ? Certainement non. Bien souvent, le contrôle resta, en fait, assez superficiel; et dans les départements on vit les préfets déléguer leurs attributions de répartition aux comités consultatifs, et cette délégation, tout à fait légale, se transformer rapidement en abandon.

Néanmoins, c'était une loi cohérente et, malgré les déviations dont ses dispositions furent l'objet, elle fut appliquée d'une façon satisfaisante jusqu'à la libération.

Au régime que nous venons d'exposer échappaient cependant la collecte et la répartition de deux produits essentiels : le lait et la viande, sans compter les céréales entièrement confiées à l'Office national interprofessionnel du blé, institué en 1936, et aux organismes stockeurs, et groupements départementaux des farines, créés ou agréés par lui.

Pour la viande et le lait, on voulait, comme pour le blé, s'appuyer sur l'aide de l' « interprofession » — c'est-à-dire d'un organisme recruté dans *l'ensemble des professions* qui produisent, collectent, transforment ou utilisent un certain produit : les meuniers, biscuitiers, fabricants de pâtes alimentaires, brasseurs, etc., sont, par exemple, utilisateurs de céréales, et il y a un intérêt incontestable, en raison des normes particulières auxquelles doivent répondre leurs matières premières pour permettre de fabriquer des produits de bonne qualité, à ce qu'ils soient associés aux producteurs dans les organismes chargés de proposer, et ensuite d'appliquer les réglementations relatives à la production, la collecte, et la répartition des céréales. La réciproque est également vraie. Mais cette somme d'intérêts particuliers ne suffit pas, cela va sans dire, pour dégager nécessairement l'intérêt général. Et d'ailleurs la représentation des intéressés autres que les producteurs agricoles a toujours été nettement insuffisante.

L'Office des céréales n'est guère interprofessionnel que de nom. C'est une véritable direction du ministère de l'Agriculture et, conjointement, du ministère du Ravitaillement quand ce dernier existait, dont le Directeur général est assisté d'un Conseil à pouvoirs limités où les producteurs détiennent la presque totalité des sièges.

Le Comité national interprofessionnel des viandes (C.N.I.V.), créé par la loi du 12 juillet 1941, succéda au Bureau national de répartition des viandes, qui avait fonctionné suivant le type de tous les bureaux nationaux. Chargé de calculer les besoins, de notifier les impositions en viande, de constituer, grâce à l'aide du Groupement national d'achat des viandes et des groupements départementaux (qui demeurèrent séparés des groupements uniques départementaux d'achat), des stocks de viande congelée, de répartir enfin la viande abattue ou le bétail entre les départements, c'était là encore une sorte de Direction des viandes du ministère du Ravitaillement.

Le Comité était dirigé par un président-directeur nommé par décret, assisté d'un comité de 11 membres nommés, dont 6 représentaient les producteurs, 4 le commerce, et 1 seulement les industries de transformation. Ce comité jouissait d'un véritable pouvoir réglementaire et du droit de réquisition du bétail.

Enfin, pour les produits laitiers, furent créés les groupements interprofessionnels laitiers (L. 27 juillet 1940). Chaque département possédait son G.I.L., administré par un comité de gestion comprenant, en principe, pour moitié des représentants des producteurs de lait et des coopératives laitières, et pour l'autre moitié des représentants des syndicats laitiers industriels et du commerce des produits laitiers. Ces G.I.L. avaient pour tâche *d'orienter et coordonner la production*, d'organiser le ramassage, le stockage, la répartition, et de contrôler le commerce de gros, d'intervenir en matière de prix (notamment pour le contrôle des prix à la production) et de délivrer des cartes professionnelles, compétence extrêmement étendue par conséquent, plus étendue même que celle d'un bureau national de répartition, puisqu'elle s'étendait jusqu'à la production du lait .Un « Comité central des G.I.L. » regroupait ceux-ci à Paris, aux côtés du gouvernement.

Ainsi, trois produits essentiels — le pain, la viande, le lait (et les produits laitiers) — échappèrent au droit commun et

bénéficièrent d'organisations administratives spéciales. Il faut ajouter que deux industries alimentaires d'utilisation des céréales, la fabrique de semoules et la fabrique de pâtes se virent doter également de comités d'organisation à statuts législatifs spéciaux. Ces anomalies s'expliquent, *dans ce dernier cas*, par une situation économique particulière, l'excès de moyens de production de ces industries : dès avant la guerre, le contingentement des moulins avait été réclamé et avait donné lieu au vote d'une loi spéciale dont les lois sur les pâtes et les semoules procèdent directement. La création des comités professionnels de la semoulerie et des pâtes alimentaires n'a eu d'autre but que de fermer plus étroitement l'accès de la profession à des nouveaux venus et de résorber même en partie des outillages existants. *Dans le cas* de la viande et du lait, c'est plutôt le souci de s'assurer le concours des producteurs agricoles (peu ou point représentés au contraire dans les comités centraux de ravitaillement), qui a manifestement inspiré le gouvernement. On peut d'ailleurs voir là la trace de la politique propre aux leaders paysans qui furent chargés au début de la responsabilité du ravitaillement de la France.

Les lois sur le C.N.I.V. et les G.I.L. sont de peu antérieures à la loi sur les comités centraux. On conçoit que le législateur n'ait pas voulu réformer des organismes créés de façon récente.

L'organisation que nous venons de décrire *dura jusqu'à la Libération*, et en réalité elle se survécut au-delà. L'ordonnance du 3 août 1944 maintint en activité les groupements, comités et bureaux créés en matière de ravitaillement, mais elle les plaça, en supprimant les comités consultatifs et comités de gestion, sous l'autorité directe des services administratifs. Les comités centraux de ravitaillement furent donc *intégrés* dans le ministère du Ravitaillement, ce qui contribua à en gonfler les effectifs. Les comités d'organisation prirent le nom d'offices professionnels et furent dirigés par des « commissaires provisoires » nommés par le ministre, les commissaires du gouvernement étant, au contraire, supprimés. Ainsi, en apparence, l'autorité de l'Etat était-elle renforcée. En fait, par la suppression des organes de travail en commun des professions et de l'Etat, les conditions d'une collaboration disparaissaient et celles d'une révolte contre l'omnipotence de la puissance publique étaient imprudemment créées.

Cette révolte se produisit en effet. Que les justifications qui lui furent données aient toutes été fondées, c'est ce qui est douteux. Une campagne violente fut faite contre le paiement des cotisations réclamées par la Caisse autonome de recouvrement des comités d'organisation (C.A.R.C.O.). Or, ces cotisations avaient été incluses dans les comptes, d'après lesquels furent taxés les prix des marchandies. C'est dire que ces cotisations ne constituaient pas une charge pour les commerçants, puisque ceux-ci les avaient d'avance récupérées sur les consommateurs. Quoiqu'il en fût, la loi du 26 avril 1946 supprima les offices professionnels et confia leur attributions aux « syndicats les plus représentatifs des professions considérées » et aux chambres de commerce et de métiers. De l'excès d'étatisme on passait, au bout de dix-huit mois, à la situation inverse, *c'est-à-dire à la situation même d'où l'on était parti au début de la guerre*. De nouveau les professions devaient assurer les répartitions de matières premières entre les fabricants, et de produits finis ou consommables en l'état entre les commerçants.

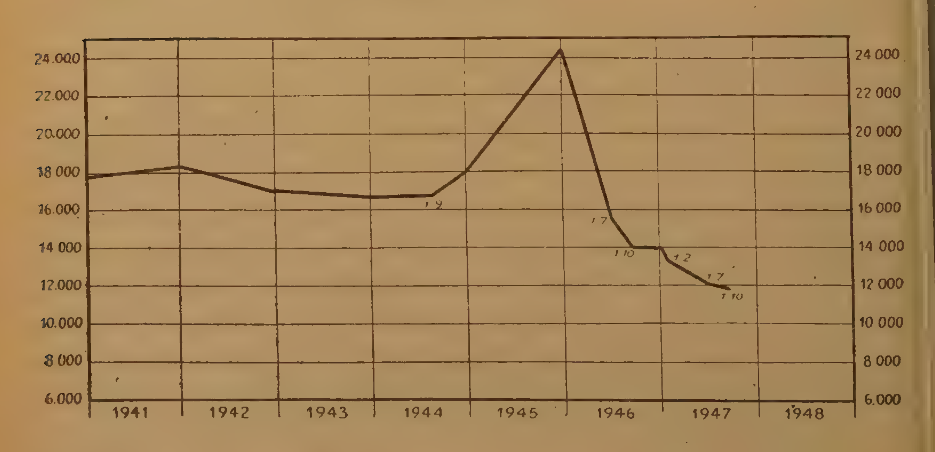
En fait, ces dispositions ne furent pas entièrement appliquées en ce qui concerne les produits alimentaires. On n'eut pas recours aux chambres de commerce et de métiers. L'Administration agréa les chambres syndicales nationales, à l'exclusion des syndicats locaux, s'efforçant ainsi d'avoir des répondants proches d'elle-même et susceptibles d'envisager les affaires d'un point de vue national. Mais si la Caisse autonome de recouvrement des comités d'organisation disparut, on laissa, dans le silence de la loi, les syndicats réclamer des redevances pour la répartition des matières premières, véritables taxes privées. Les syndicats agréés assurent donc, au profit de tous les membres, syndiqués ou non, de la profession, un service public. Il appartiendrait à l'Etat de vérifier que ce service fonctionne d'une manière équitable et régulière. Mais les compressions de personnes rendent ce contrôle de plus en plus difficile.

On est frappé, en dessinant ainsi une vue cavalière de l'organisation administrative du ravitaillement, de l'instabilité de la politique française en cette matière. Il n'est pas besoin de souligner tous les inconvénients de ces changements et cet oubli rapide des résultats des expériences antérieures. La même instabilité s'est retrouvée d'ailleurs dans le personnel des services administratifs. L'Administration centrale a bénéficié pendant

l'occupation du concours, critiqué bien à tort, du personnel de l'Intendance militaire. Le retrait de ce personnel du fait de la reconstitution de l'armée; des changements successifs, pour des motifs non techniques, des fonctionnaires placés aux postes de direction, ont évidemment contribué à enlever à cette administration une partie de son efficacité. Quoi qu'on ait dit, elle n'a jamais joui d'effectifs démesurés (les administrations des pays étrangers ont été plus nombreuses). La suppression des « chefs de district » à partir de janvier 1946, des surveillants des centres d'achat (juillet 1947), etc., n'ont pas peu contribué à priver l'Etat de tout moyen d'action et de contrôle sur les paysans et les industriels. Ces compressions d'effectifs ont eu lieu sans plan d'ensemble, sans que jamais un examen préalable des tâches à assurer ou, au contraire, à abandonner ait permis de calculer les effectifs sur les besoins.

La courbe ci-jointe fait apparaître l'évolution de l'effectif total des fonctionnaires relevant du ministre du Ravitaillement.

Effectifs totaux des personnels des Services centraux et extérieurs du ministère du Ravitaillement.



La baisse d'effectifs en 1943 est due au transfert des contrôleurs mobiles du Ravitaillement au Contrôle économique (ministère de l'Economie nationale).

La pointe observée au 1er janvier 1945 correspond à l'intégration du personnel des comités centraux de ravitaillement sup-

primés ainsi que du Comité national interprofessionnel des viandes.

II. — L'appréhension des denrées.

Pour répartir des denrées, il faut pouvoir en disposer.

Nous trouvons ici la source du conflit d'intérêts qui va opposer, en temps d'ascension des prix, l'Etat, représentant de l'intérêt général, aux producteurs agricoles et aux importateurs.

Les importations. — A l'égard des importateurs, l'Etat jouit de moyens d'action très étendus. Maître des douanes, il a toutes facilités pour bloquer, recenser, et répartir ensuite les denrées d'importation. C'est pourquoi le ravitaillement de l'Angleterre, qui dépend principalement de sources extérieures d'approvisionnement, est, pourvu que les marchandises parviennent aux ports anglais, techniquement plus facile que celui de la France.

En France, l'institution du *permis de déblocage* a donné à l'Administration l'instrument juridique nécessaire pour subordonner à son agrément toute prise de possession des denrées importées.

D'autre part, l'Etat a trouvé, dans les groupements nationaux d'importation et de répartition, devenus plus tard groupements nationaux d'achat, l'exécutant de sa politique d'importation. Il s'agissait, en effet, de procéder à des achats massifs en évitant la hausse du cours que n'eût pas manqué de provoquer la concurrence entre eux d'acheteurs multiples; d'assumer des risques que l'initiative privée aurait dans certains cas hésité à prendre; puis, la marchandise une fois parvenue aux ports français, d'établir un péréquation des prix entre des lots différents en qualité et en *origine*, pour pouvoir appliquer un prix unique sur l'ensemble du territoire, condition souvent nécessaire d'une taxation; enfin, s'agissant d'une denrée rationnée ou d'une matière première attribuée aux entreprises selon certains contingents ou certaines règles de répartition, de confier à un organisme unique le stockage et l'expédition de la marchandise : tout cela n'a pu être fait que par les groupements nationaux. En voici quelques exemples.

Un des premiers soucis du gouvernement fut notre approvisionnement en matières grasses. La France est normalement tributaire de l'étranger, pour un tiers environ de ses besoins. On

envisagea d'accroître la production du lin en Afrique du Nord, où cette culture est traditionnelle, afin de remplacer par des graines marocaines (d'excellente qualité) les graines d'Argentine, qui, du fait du blocus, ne nous parvenaient plus. Un contrat fut donc passé par la Société d'importation et de répartition des produits oléagineux (la S.I.R.P.O., nom du groupement national) avec les commerçants, les colons et les coopératives marocaines pour l'achat pendant cinq ans de tout le surplus exportable de la production locale, à un prix qui était fonction du prix du blé dans la métropole. Ce contrat eut d'excellents résultats, et l'année 1942 vit une récolte record. L'interruption des communications entre la France et le Maroc interrompit provisoirement cette expérience et la production marocaine retomba à un niveau très bas (4.000 à 5.000 tonnes en 1946), mais l'expérience fut reprise à la fin de 1946 par le G.N.A.P.O., successeur de la S.I.R.P.O. De nouveaux accords ont fait remonter la production dès 1947 à 15.000 tonnes, cette ascension paraissant d'ailleurs devoir s'accentuer fortement et s'étendre à toute l'Afrique du Nord.

Le G.N.A.P.O. a été aussi jusqu'à présent importateur unique de toutes les graines oléagineuses et corps gras en provenance tant de l'Empire que de l'étranger. Grâce à cet acheteur unique, les tonnages considérables qui ont été alloués à la France par les conseils internationaux ont pu être acquis sans pressions inopportunes sur les prix, et la comptabilisation centralisée des tonnages achetés a permis la vente des huiles au consommateur à un prix unique, malgré l'extraordinaire diversité des prix d'achat des matières premières ou, le cas échéant, des produits finis. Le G.N.A.P.O. procède à ses achats avec l'aide de professionnels, réunis en une commission d'achats.

Les importations de café ont été confiées aussi uniquement au Groupement national d'achat du café (G.N.A.C.A.) pendant plusieurs années. Depuis une date récente, il laisse les professionnels procéder eux-mêmes aux importations, ces importateurs étant seulement tenus de lui céder la marchandise à l'arrivée. Elle est ensuite stockée, s'il y a lieu, puis expédiée aux torréfacteurs dans la limite des besoins vérifiés par l'Administration, et facturée à un prix unique. Les sources de notre approvisionnement étant, en principe, exclusivement impériales, et le café vert étant taxé à la colonie, cette liberté laissée

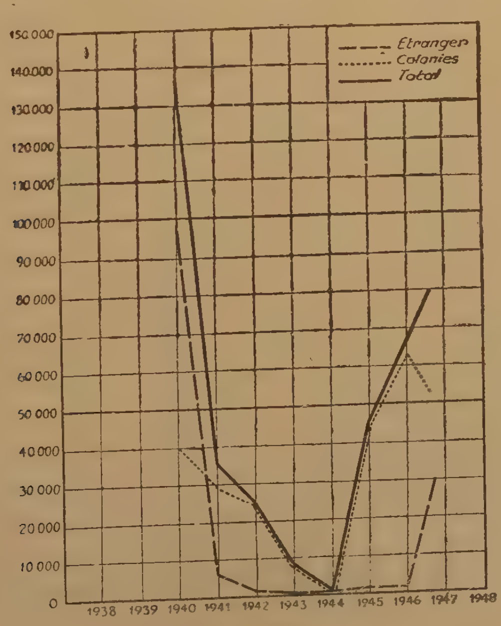
aux importateurs professionnels était sans inconvénient et permettait, au contraire, d'espérer une marchandise mieux soignée. Les quelques importations de l'étranger qui ont dû être faites depuis la Libération ont, au contraire, été effectuées par le Groupement lui-même.

L'Afrique française suffit, et au-delà, à l'approvisionnement de la France en cacao, et elle exporte même un important surplus, conformément à un plan établi par un comité international. Aussi, plus encore que pour le café, a-t-il été possible de limiter le rôle du Groupement national à celui d'un comptable-matières et d'un égalisateur de prix.

Le rôle des groupements est donc extrêmement variable suivant les circonstances. Il tend progressivement à décroître; mais la suppression de ces organismes, d'abord envisagée, a dû être reportée, pour certains d'entre eux, à une date plus éloignée. Ils ont rendu, et rendent encore, des services incontestables et les critiques émises à leur égard reposent souvent sur une ignorance partielle des motifs ou de la nature de leur intervention.

On trouvera ci-dessous quelques courbes relatives aux importations de fèves de cacao et de café depuis 1940.

Importations de café vert (en tonnes).



Importations de cacao (en tonnes).



Production métropolitaine. — La commercialisation des produits du sol, par le circuit du commerce légal, subit en tout pays le contrecoup de la rétention par le paysan ou le commerçant qui escompte une hausse de prix et de l'attrait du circuit non contrôlé qui s'appelle « marché noir », « marché parallèle », « marché libre », suivant le degré de tolérance avec lequel il est considéré.

Cette commercialisation est d'autant plus difficile à assurer que la différence entre les prix taxés et les prix spontanés est plus grande. Dès qu'une raréfaction des marchandises, ou toute autre cause, par exemple l'inflation, entraîne une hausse de prix, la commercialisation tend à diminuer. Aussi l'autorité publique essaie-t-elle de diminuer l'écart en relevant les taxes. Le cours officiel court donc toujours derrière le cours libre; mais cette course est vaine, parce que la taxe n'est jamais portée à un niveau suffisant, et que, en temps d'inflation, les cours spontanés continuent de monter. C'est dire que, en période d'instabilité monétaire, l'Etat est obligé de recourir à d'autres moyens d'action, directs ou indirects.

La pression directe fait appel, dans un premier stade, à l'esprit de discipline des producteurs, et dans un deuxième à la crainte de la répression. Monopole d'achat au profit d'un organisme contrôlé par le gouvernement; obligation de livrer la totalité de la récolte sous déduction de la semence, et, le cas

échéant, des besoins familiaux; impositions; contrats de culture: voici quelques-unes des diverses formes qu'elle peut prendre et que nous examinerons plus en détail à propos de chacune des principales denrées.

L'esprit de discipline est certes fonction des mœurs, de l'éducation. Nul doute qu'il soit assez déficient dans un pays de tradition individualiste. Le gouvernement n'a jamais pu en France obtenir le concours sincère de la corporation agricole ou de la C.G.A., pour obtenir une livraison plus abondante et régulière des denrées.

En outre, dans un pays de petite propriété, l'absence de comptabilité sérieuse dans les exploitations agricoles, la difficulté de déterminer exactement l'excédent de la production par rapport aux besoins de la consommation familiale, rendent la tâche du gouvernement encore plus difficile. On constate que le respect de la réglementation est toujours mieux obtenu des « gros » que des « petits », qu'il s'agisse de cultivateurs ou d'industriels.

Enfin, l'occupation allemande et les prélèvements exigés par l'armée ennemie ont justifié pendant quatre ans toutes sortes d'infractions. Les habitudes prises se sont maintenues après la Libération, et les « mauvais livreurs » du temps de l'occupation sont presque toujours restés les mauvais livreurs du temps de la liberté retrouvée.

Le marché noir et la répression des infractions. — La réglementation très développée qui a été mise sur pied pour diriger les produits agricoles vers le circuit d'échanges contrôlés par le gouvernement n'a pas empêché l'existence de circuits non contrôlés. Le premier de ces circuits est né de la vente directe du producteur au consommateur. Autour des grandes villes surtout, les fermiers ont vu les clients affluer à leur ferme, qui à pied, qui à bicyclette, qui même en automobile. Ils ont été ainsi en mesure de vendre sur place ce qu'ils vendaient jadis au marché. De portables, les produits sont devenus quérables. Les marchés, les foires, ont été désertés. Ces errements nouveaux n'étaient irréguliers que si la réglementation exigeait, pour le produit considéré, la livraison totale de la récolte à un acheteur agréé, ou si le producteur exigeait un prix supérieur au prix de détail lui-même.

Dans d'autres cas, le circuit non contrôlé a résulté soit d'un usage abusif de certaines facilités admises par les textes, soit de fraudes caractérisées.

C'est ainsi que la circulation du bétail étant contrôlée par le C.N.I.V., des autorisations de transport pouvaient être délivrées aux cultivateurs, acheteurs ou vendeurs de bêtes d'élevage ou de travail. Les attestations nécessaires furent délivrées par les directeurs des Services agricoles avec une libéralité qui permit d'importants trafics.

Les expéditions directes par voie postale de colis de denrées alimentaires se sont vite multipliées, permettant aux paysans d'obtenir de leurs destinataires le paiement des prix de détail pratiqués à la ville, bien supérieurs aux prix de collecte à la production. Interdits d'abord, mais difficiles à empêcher, ces envois furent finalement officiellement admis, le poids, le contenu et, théoriquement, les destinataires, des colis dits « familiaux » étant limités par des arrêtés. C'était peut-être sage. Mais la concurrence ainsi faite à la collecte officielle du beurre et des œufs a été considérable. Il aurait peut-être été plus habile d'augmenter simplement les tarifs postaux.

Il fallut bien cependant envisager de sévir contre les infractions que l'opinion publique a groupées sous le vocable général de « marché noir », terme qui tend d'ailleurs depuis quelque temps à désigner plus particulièrement les actes délictueux de ceux pour qui de tels actes, par leur répétition et les bénéfices qui en sont tirés, prennent le caractère d'une véritable profession.

Bien que certaines lois aient distingué les infractions en matière de collecte, des infractions en matière de répartition, nous examinerons ici l'ensemble des mesures prises pour la répression du marché noir — qu'il s'agisse d'abattages clandestins, de non-livraison de bétail ou de lait, ou de vente aux consommateurs, sans tickets, et souvent à des prix excédant les taxes, de produits rationnés.

Les textes répressifs se multiplient d'autant plus que l'Administration échoue dans ses appels à l'esprit de discipline. A intervalles réguliers, des voix s'élèvent réclamant « la peine de mort contre les spéculateurs ». Le législateur n'a pas manqué de prononcer cette menace suprême, d'ailleurs jamais appliquée.

Les lois du 16 août 1940 sur l'organisation de la production

industrielle; du 17 septembre 1940 sur la répartition des denrées et produits nécessaires au ravitaillement, etc., ont toutes prévu un certain nombre de sanctions en cas d'infractions à leurs dispositions et à celles de règlements pris pour leur application. Ces sanctions sont de deux sortes : les unes administratives, les autres judiciaires. C'est un des caractères de la législation du gouvernement de fait d'avoir multiplié les sanctions administratives, les sanctions judiciaires étant considérées comme assez peu efficaces en raison de la mansuétude, à vrai dire souvent surprenante, des tribunaux.

Une des principales sanctions administratives à l'égard des commerçants et des industriels a été la fermeture, temporaire ou définitive, de leur entreprise, ou la mise en gérance de celle-ci sur les ordres du Comité central compétent, le personnel, en cas de fermeture, continuant à avoir droit à ses appointements.

La loi du 31 décembre 1942, plus tard celle du 30 juin 1945, ont codifié les sanctions en matière d'infraction en matière de répartition.

Une autre loi, du 3 novembre 1943, vise les infractions en matière de collecte et de livraison. Elle a été refondue par l'ordonnance du 3 août 1944.

Les sanctions prononcées par ces deux textes n'ont pas empêché les producteurs d'éluder de plus en plus leurs obligations, ou leur simple devoir, en matière de livraison. Cette indiscipline est pour partie le fait du gouvernement lui-même. Les tribunaux n'ont jamais consenti à considérer les infractions aux règles du ravitaillement comme des délits sérieux et l'Administration n'est jamais parvenue à frapper de peines administratives les infractions, même systématiques, aux règles de collecte. Les amendes infligées ont été de plus en plus rares [1] et leur montant dérisoire. La loi d'amnistie du 17 août 1947 devait d'ailleurs donner raison à ceux qui se refuseraient même à s'acquitter du paiement de leurs pénalités, puisque ceux qui s'en étaient acquittés ne se virent rien rembourser et que les autres furent dispensés de tout paiement.

Il ne faut pas s'étonner de ce que le gouvernement, faisant

1. En 1946, il n'y a eu aucune amende prononcée contre un producteur de lait dans 19 départements. Dans les départements du Rhône et du Lot-et-Garonne, où se trouvent cependant des villes, Lyon et Toulouse, dont les besoins sont impérieux, il n'a été prononcé que cinq amendes (de 56.000 francs au total) et deux amendes (de 9.065 francs au total) respectivement !

ainsi la preuve de son impuissance, ait cru devoir chercher un remède dans l'annonce de peines terribles. La loi du 14 mai 1946 prescrit la confiscation générale des biens, à l'encontre des auteurs de certains délits de coalition et des individus convaincus d'utilisation de céréales panifiables pour l'alimentation des animaux. Toutes les fermières de France n'en continuent pas moins, probablement, de donner du grain à leurs poules. La loi du 4 octobre 1946 a prévu enfin la peine de mort ou les travaux forcés à temps dans des cas très largement définis.

L'action indirecte sur le producteur. — L'inutilité de cet appareil de lois répressives pour une répression que personne n'ose faire, l'impopularité, même aux yeux des citadins dans l'intérêt desquelles elles ont été conçues, de toutes les prestations exigées des campagnards, ont poussé à rechercher des moyens d'action indirecte de nature économique, pour inciter les cultivateurs à livrer leurs denrées à la collecte officielle.

Il est incontestable, par exemple, que le manque de produits industriels, — tissus, meubles, machines agricoles, engrais, matériaux de construction —, susceptibles de servir de contrepartie aux ventes de produits agricoles, est une des causes de la baisse des livraisons de denrées. C'est un fait qui a été vérifié aussi dans les territoires d'outre-mer où l'indigène est aussi sensible à la pénurie de cotonnades que le fermier français au manque de brodequins. On s'est donc proposé d'approvisionner par priorité le cultivateur, généralement en fonction de ses livraisons. Mais les quantités de marchandises ont toujours été trop faibles pour que l'effet en soit visible[2], et d'ailleurs la suppression des chefs de district du ravitaillement, la liberté de commercialisation de la plupart des produits, font obstacle aujourd'hui à la tenue d'une comptabilité des livraisons. Cela ne demeure guère possible que pour le blé et les céréales en raison du monopole d'achat de l'O.N.I.C. et de ses organismes stockeurs. Des « points de battage », par exemple, ont été attri-

2. En 1946-1947, il a été distribué, par l'intermédiaire des offices agricoles départementaux, environ 1.100.000 tonnes d'engrais, 1.856.000 quintaux de tourteaux, etc. Ajoutons que, depuis la Libération jusqu'au 31 août 1947, il a été vendu à la culture : 26.000 tracteurs, 12.000 charrues, 16.000 machines diverses. C'est assez peu de chose. L'insuffisance de l'effort apparaît quand on considère les produits non spécifiquement destinés aux agriculteurs. Par exemple, les O.A.D. ont réparti en 1946-1947 : 75 tonnes de cuivre, 145.000 mètres carrés de bâches, 80 tonnes de peinture, 300.000 mètres carrés de verre.

bués en 1947. Un projet d'attribution de points de textile, établi au printemps de 1945, au bénéfice des livreurs d'œufs, de beurre, etc., a été finalement abandonné.

La commercialisation des céréales. — L'Office national interprofessionnel du blé, créé en 1936, jouissait, en vertu de l'article 16 de la loi du 15 août 1936, du monopole d'importation et d'exportation du blé. Les « organismes stockeurs » agréés par l'Office avaient l'obligation d'acheter les blés qui leur étaient apportés par les producteurs, et le prix du blé était fixé par le conseil de l'Office.

La production du blé était alors excédentaire et la création de l'O.N.I.B. était un moyen de surmonter la crise qui en résulterait. L'arrivée de la guerre renversa les données du problème.

La loi du 5 septembre 1940 fit obligation aux producteurs de livrer la totalité de leurs blés. En raison des substitutions possibles de céréales secondaires au blé, l'Office, par la loi du 17 novembre 1940, vit sa compétence étendue à toutes les céréales et devint l'O.N.I.C. Le monopole de l'achat des céréales lui fut reconnu. A partir de cette époque, il y eut donc une réglementation très stricte du marché, comportant, non point des impositions, mais une obligation de livrer la totalité de la récolte (ce qui exclut, par conséquent, tout excédent libre), un prix taxé, des échelons commerciaux agréés, un contrôle de la circulation.

Tout cela est demeuré en vigueur. Cependant, le relâchement de l'autorité gouvernementale a permis aux cultivateurs de méconnaître, dans une certaine mesure, l'obligation de livrer qui leur incombe. L'insuffisance incontestable du prix taxé a été le prétexte de cette désobéissance. Mais il est clair que l'attente d'une augmentation du prix lors de la campagne suivante, sinon en cours de campagne, c'est-à-dire le climat d'inflation, a été déterminant pour le paysan. D'ailleurs, le relâchement de la discipline ayant été plus sensible pour les céréales secondaires, et l'Office ayant même autorisé certains attributaires de bons de céréales secondaires à s'approvisionner directement en culture (ce qui enlevait toute possibilité de contrôle du prix), il s'établit un cours libre supérieur au cours officiel, non seulement de ces céréales, mais du blé ! Le froment moins cher que l'orge ! Ce non-sens économique, en incitant

les cultivateurs à donner du blé à leurs bêtes malgré les menaces de la loi, a coûté cher à l'O.N.I.C. Il ne semble pas que la situation soit très différente à l'automne de 1947.

La commercialisation des fruits et légumes. — Fruits et légumes ont été, de 1940 à 1945, l'objet d'un rationnement, c'est-à-dire qu'ils n'étaient vendus aux consommateurs que contre un ticket. Les fruits et les légumes et tout particulièrement les pommes de terre, ont pris en effet, dès l'hiver de 1940-1941, le caractère de denrées de base, du fait du manque de viande.

Pour cette raison même, l'Etat a été obligé d'agir pour encourager la production et la commercialisation de ces produits.

Une loi de 1941 a poussé à la création de jardins potagers, cultivés par les ouvriers et employés des entreprises commerciales et industrielles, et de jardins familiaux.

D'autre part, le Groupement national d'importation des pommes de terre, oignons et aulx, et le Bureau national de répartition des pommes de terre, remplacés ensuite par un Groupement national d'achat et par un Comité central de ravitaillement, entreprirent d'appréhender la production des pommes de terre et de la répartir.

L'automne de 1941, les cultivateurs furent invités à souscrire des « engagements de livraison » à l'égard du Ravitaillement général, véritables contrats de culture. Le même système fut d'ailleurs appliqué, bien que sur une moindre échelle, pour les légumes secs. Faute d'engagements, des ordres de production, véritables impositions individuelles, étaient décernés.

La circulation des pommes de terre et légumes secs fut réglementée. Les particuliers n'étaient plus autorisés à en transporter ou expédier, à moins qu'ils fussent souscripteurs d'engagements de livraison, et pour une quantité égale au plus à 5 % de leurs livraisons au ravitaillement. De plus, les consommateurs purent échanger leur feuille de tickets de pommes de terre contre un bon de circulation de 50 kilos leur permettant de s'approvisionner directement en culture à concurrence de ce montant.

L'année suivante, des impositions en pommes de terre furent réparties entre les régions, les départements, les cantons, les communes, trop de cultivateurs se refusant à souscrire des engagements de livraison.

Un commissariat aux ressources agricoles avait été créé à cet effet. Les cultivateurs étaient libres de disposer de leurs excédents de récoltes, les impositions une fois satisfaites, mais devaient justifier de leurs livraisons pour obtenir l'autorisation de transport. Cela supposait, par conséquent, la tenue d'une comptabilité exacte par les agents du Ravitaillement, les chefs de district.

Le système des impositions et le contrôle du transport des pommes de terre demeura en vigueur jusqu'à l'été de 1946; mais les deux dernières années furent fertiles en difficultés.

En effet, l'hiver 1944-1945 connut les conséquences des destructions de moyens de transport et d'ouvrages d'art consécutives aux combats de la Libération. Au printemps de 1945, on subordonna la libre disposition des excédents de production à la livraison par les autres cultivateurs de la commune de la totalité des impositions, créant ainsi une solidarité des cultivateurs d'une même commune, solidarité assez injuste puisqu'elle pénalisait les bons livreurs.

La tenue de la comptabilité des livraisons devenait d'ailleurs difficile par suite de la diminution des effectifs de chefs de district.

Pour la campagne 1945-1946, on renonça donc aux impositions; on établit en revanche à la charge des producteurs l'obligation de livrer au Ravitaillement général la *totalité* de la récolte, sous déduction des besoins de l'exploitation.

Au printemps de 1946, M. Longchambon promit de rendre la liberté au commerce des pommes de terre si la production s'avérait suffisante pour qu'une hausse des prix ne fût pas à craindre.

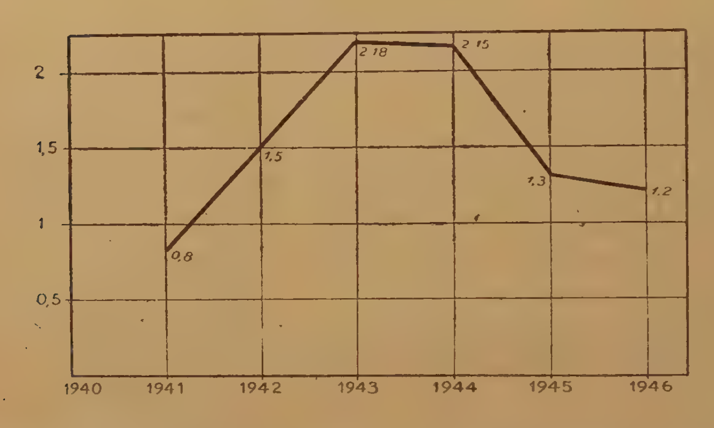
L'arrêté du 10 juillet 1946 consacra, en effet, cette liberté. et l'annonce de cette mesure, qui comportait l'attente d'une production importante, provoqua une baisse sensible des prix. Elle ne se maintint pas toutefois, la production n'ayant pas atteint les chiffres escomptés et la croyance à la hausse des prix s'étant établie sous l'effet de l'inflation.

En 1947, la superbe récolte attendue s'est trouvée sensiblement diminuée par l'effet de la sécheresse, et les prix montèrent dès le mois d'août, la hausse de tous les prix, et principalement des denrées alimentaires, s'accentuant d'ailleurs de toutes parts. En octobre, le gouvernement a de nouveau décidé d'in-

tervenir sur le marché des pommes de terre tant par le procédé des achats prioritaires que par l'établissement des « prix normaux » — et un accord avec le Groupement national d'achat des pommes de terre par l'achat et le stockage des tubercules.

La commercialisation des pommes de terre métropolitaines a donné les résultats suivants :

Pommes de terre métropolitaines commercialisées
(en millions de tonnes).



La commercialisation du lait. — C'est peut-être la commercialisation du lait qui a subi depuis 1940 le moins de changements.

Les groupements interprofessionnels laitiers divisèrent le territoire de chaque département en secteurs de ramassage, confiés chacun à une entreprise laitière ou une coopérative. Les producteurs agricoles étaient tenus de livrer la *totalité* de leur production de lait, déduction faite des quantités correspondant à leurs besoins familiaux et à l'élevage des veaux. Pour rendre cette obligation plus effective, un minimum de livraison, fixé en fonction notamment de la race des vaches laitières, fut établi à partir de 1942. Des pénalités devaient frapper les producteurs en cas d'insuffisance de livraison; des primes récompensaient, au contraire, les excédents.

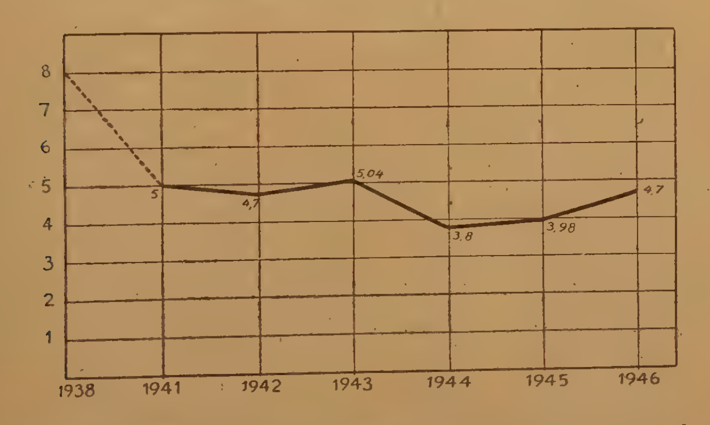
Cette réglementation émanait de la profession organisée; elle portait le sceau du Gouvernement de Vichy. Aussi, après des modifications apportées au régime des impositions — des impositions fixes furent substituées à l'obligation de livrer la tota-

lité de la production (modification fort imprudente, car en créant la catégorie du lait libre, elle permet bien des trafics) — les G.I.L. et le Comité central des G.I.L. furent dissous le 15 mars 1945. Depuis cette date, l'Etat assume lui-même la tâche des G.I.L., le ministre de l'Agriculture (service provisoire de l'économie laitière) s'occupant de la production, celui chargé du Ravitaillement de la commercialisation.

La loi du 17 juillet 1945 fixe les conditions dans lesquelles est déterminée l'imposition du cultivateur et les sanctions qu'il encourt.

Le lait est donc une denrée qui donne encore lieu à l'établissement d'impositions. Il continue d'exister des cartes professionnelles des commerçants en produits laitiers. Mais les quantités commercialisées restent assez faibles, et la qualité du lait livré discutable. La suppression des chefs de district, l'absence pratique de sanctions contre les producteurs défaillants malgré le taux extrêmement faible des impositions, expliquent en partie la faiblesse des livraisons.

Lait commercialisé (en milliards de litres).



La commercialisation de la viande. — Jusqu'en 1941, la commercialisation de la viande se fit simultanément par le commerce et par les commissions de réception, chargées, tant qu'il y eut une armée, de l'approvisionnement de celle-ci, et, à partir de l'armistice, de la satisfaction des fournitures dues à l'Allemagne.

L'énorme consommation de viande et le gaspillage de bétail

imputables aux exigences militaires et aux opérations elles-mêmes rendirent de plus en plus difficile la satisfaction des besoins. Au début de 1941, le Bureau national de la viande généralise certaines mesures, demeurées jusque-là locales : taxation de la viande; impositions; création de cartes professionnelles pour éviter l'envahissement des marchés par des nouveaux venus sans qualification. La circulation du bétail et des viandes abattues ne peut plus se faire sans autorisation de transport.

Cela ne suffisait pas, et notamment il apparut que l'amenuisement des quantités commercialisables ne permettaient plus la concurrence entre le commerce libre et les commissions de réception, devenues « commissions d'achat ». Le Comité national interprofessionnel des viandes se vit conférer, par la loi du 12 juillet 1941, le monopole de l'achat du bétail. La taxation de la viande sur pied et abattue fut établie depuis la production jusqu'à la vente au détail. Ainsi était-on parvenu à une organisation extrêmement étatique, comportant impositions en culture, monopole d'achat par l'Etat, taxation à tous les échelons de transactions. Seuls, la production, bien entendu, et le commerce de revente en gros ou au détail étaient laissés à l'initiative privée.

Pendant quatre ans, ce système autoritaire se maintint. Il aurait peut-être été raisonnable d'y persister malgré les défauts que le système comportait jusqu'à ce que l'approvisionnement du marché se rapprochât de la normale grâce à l'augmentation progressive de la ressource. Encore convenait-il de tenir compte de ce que, du fait de l'amélioration du niveau de vie dans les campagnes, les besoins de viande étaient supérieurs à ceux de 1938. Mais le vent de libéralisme qui soufflait obligea à anticiper. Les transactions se multiplièrent en dehors des commissions d'achat. Le gouvernement supprima ces commissions au mois de septembre 1945 et prétendit agir sur les commercialisations par des moyens indirects : taxations et subventions.

L'époque était celle où tous les ans le bétail engraissé commence d'arriver sur les marchés de consommation. Les circonstances étaient donc favorables. Le gouvernement taxa la viande au détail seulement, comptant que les prix de gros et à la production se fixeraient d'eux-mêmes au niveau compatible avec la taxe des prix de détail.

Cette attente fut trompée. Dès les mois de gros afflux de viande passés, la raréfaction des arrivages fut imputée à une hausse des prix à la campagne qui rendait l'achat pour les bouchers impossible. On constata que les bouchers achetaient aux abattoirs de Paris à des prix qui ne leur permettaient pas manifestement de vendre la viande à des conditions régulières. Les bouchers avaient d'ailleurs fait mine de ne plus acheter du tout, et cette grève des achats aurait peut-être fait baisser les cours de gros. Mais le gouvernement n'osa pas laisser la viande invendue et risquant de s'avarier. Il fit acheter le bétail pour la congélation, sans même imposer un prix en baisse. Les hauts cours se maintinrent donc, et le 15 janvier 1946, le gouvernement décida de revenir à la taxation de la viande à tous les échelons, alors qu'il avait précédemment renoncé à taxer la viande sur pied à cause de la difficulté de cette taxation en période de hausse continue des prix.

Les nouveaux prix furent uniformes pour tout le territoire, mais, afin de diriger les courants commerciaux vers les grands centres urbains, généralement défavorisés par les frais de transport, des subventions furent accordées aux bouchers de ces centres, suivant des barèmes régionaux, en fonction du poids véritable de viande vendue, justifié par les tickets perçus des consommateurs.

On invita en même temps les préfets à grouper les bouchers en « mutuelles » pour l'achat du bétail, le grand nombre d'acheteurs sur les marchés ruraux étant considéré comme une des causes de la hausse.

Il est manifeste d'ailleurs qu'une autre cause de hausse avait joué : une demande excessive, du fait d'un rationnement mal respecté.

Six mois plus tard, le gouvernement, par mesure d'économie, supprimait les subventions, mais remaniait les taxes de détail, mettant à la charge du consommateur le supplément de prix couvert précédemment par les subventions.

Les marchés, d'ailleurs, continuaient d'être très mal approvisionnés.

Une nouvelle expérience fut tentée, qui, elle, ne dura que trois mois : celle du double secteur. C'était admettre la légalité d'un marché libre, à côté du marché réglementé, le boucher, par une vente à un prix élevé sur le premier, compensant la

perte ou le manque à gagner résultant pour lui de ses ventes à la taxe, contre tickets, sur le deuxième marché. On prétendait s'inspirer notamment de l'exemple russe. Mais il apparut très vite que le boucher n'avait aucun intérêt à vendre de la viande rationnée. Les consommateurs trouvèrent d'amples quantités de viande libre offertes à la vente, mais, de viande rationnée, peu, et de mauvaise qualité. Il va sans dire que l'existence du secteur libre avait contribué à accélérer la hausse des cours à la production.

A partir d'octobre 1946, on revint à la taxation au stade du détail seulement. Aux autres échelons, des commissions devaient déterminer des « cours normaux », auxquels les préfets étaient autorisés à procéder à des « achats prioritaires », sortes de réquisitions. Ce procédé ingénieux, qui a pour objet de faire perdre au destinataire primitif le bénéfice du supplément illicite de prix qu'il a versé secrètement à son vendeur, semble avoir été inspiré des « détournements d'office » pratiqués pour la même raison, sous l'occupation, par les comités centraux de ravitaillement. Mais il faut reconnaître que ces achats prioritaires effectués d'après des mercuriales qui n'ont point la force des véritables taxations, et ne s'imposent donc pas à l'expéditeur et son destinataire primitif, présentent un caractère juridique assez peu orthodoxe. En fait, l'abus qui en a été fait par les préfets, dans le but réel de s'opposer à ce que les denrées sortent des limites de leur département ou de s'emparer des denrées qui y transitent, a désorganisé les marchés, sans empêcher d'ailleurs les cours de continuer de monter. Les arrêtés de taxe des préfets pour les prix de détail établissent trop souvent des cours de fantaisie, influencés soit en hausse par le désir d'attirer le bétail au préjudice des départements voisins, soit en baisse par les manifestations véhémentes de certains groupements de consommateurs.

A l'automne de 1947, la situation du marché de la viande s'est trouvée améliorée, quant à son approvisionnement, par l'insuffisance des approvisionnements en fourrage, imputable à la sécheresse. D'une part, les producteurs ont été obligés de vendre des bêtes plus qu'ils n'auraient sans doute entendu le faire (l'élevage est pour le paysan une forme de fuite devant la monnaie); d'autre part, l'Etat, dispensateur d'aliments pour le bétail, a pu en subordonner l'attribution à la souscription

de contrats d'engraissement comportant engagements de livraison, contrat dont on espère qu'il apporterait une ressource de 60.000 tonnes de viande de porc ou de bœuf. Une société professionnelle de congélation — chargée de stocker des viandes métropolitaines ou d'importation en vue de la couverture des besoins de la consommation pendant les mois de soudure — et une société professionnelle d'encouragement à l'engraissement du bétail sont les organes exécutifs de cette politique.

Les prix, en revanche, ne paraissent pas devoir se stabiliser. L'autorité administrative continue de fixer les prix de détail, non point au kilo de viande quelle qu'en soit la nature, mais suivant la qualité et le morceau, de façon à permettre la vente de la viande d'après un éventail de prix plus ou moins largement ouvert, un haut prix du bifteck et du filet permettant un abaissement du prix des bas morceaux. Mais les prix de détail, constamment bousculés par les prix de gros, ne permettent pas d'apercevoir, pour le moment, le renversement de la tendance. Il n'est pas d'ailleurs de marché plus difficile à contrôler que celui de la viande. La matière-première-viande est de celles qui se prêtent le moins à la définition de types; le commerce n'en saurait donc être comparé à celui non pas seulement de produits fabriqués comme le sucre mais même du blé. De plus, l'opposition du monde paysan à tout recensement du bétail prive l'Administration d'éléments statistiques dont elle puisse faire usage pour définir une politique économique. Le gouvernement de la France, qui ne sait que très imparfaitement le produit du labourage, connaît encore moins celui du pâturage.

III. — La répartition des denrées.

Les denrées alimentaires parviennent au consommateur par un circuit commercial que les circonstances de guerre ont quelquefois profondément modifié. Le « rationnement » fixe la part de chacun, et ce partage, qui s'efforce de n'être pas arbitraire, est un acte à la fois politique et économique. Nous essayerons de montrer que l'esprit qui l'inspire a subi depuis 1940 une évolution très sensible.

Les courants commerciaux. — La création des groupements nationaux d'importation et de répartition avait nécessairement,

dans toute la mesure où ils se substituaient aux importateurs professionnels, apporté un grand changement dans les habitudes, alors même que ces groupements étaient, en fait, composés d'importateurs. Nous avons montré plus haut que cette substitution du groupement aux particuliers a pris, en réalité, des formes très diverses, depuis l'éviction pure et simple des entreprises privées jusqu'au simple contrôle de l'activité de celles-ci.

Les groupements départementaux, au contraire, se sont rarement substitués aux grossistes. Ils ont plutôt joué le rôle d'échelons nouveaux, assurant certaines tâches de stockage, de réexpédition et de péréquation, le tout moyennant une marge assez modeste destinée à couvrir leurs frais.

Dans l'ensemble, les échelons traditionnels de commerce ont donc été maintenus, à l'exception cependant des éléments de prospection de la clientèle, notamment des voyageurs, représentants et placiers, que leurs employeurs ont été conduits sinon à licencier, du moins à rémunérer à un taux peut-être réduit pour ne rien faire, la demande de la clientèle n'ayant plus, en général, à être sollicitée.

En revanche, le commerce a dû subir un assez grand nombre de contrariétés qui ont modifié sa manière d'agir.

Son approvisionnement d'abord ne s'est plus fait, sur beaucoup de points, librement. De nombreuses matières premières ou produits finis sont contrôlés par le gouvernement, « contingentés », c'est-à-dire partagés dans des conditions fixées par l'Etat entre diverses parties prenantes ou groupes de parties prenantes également désignés par lui. Ces matières premières ou produits finis n'ont pu être acquis qu'en échange de billets spéciaux, *de monnaie-matière*. Il s'agit d'un véritable rationnement, où les entreprises commerciales ou industrielles tiennent lieu de consommateurs.

L' « Office central de répartition des produits industriels » (O.C.R.P.I.) et ses sections est ainsi devenu une banque d'émission de billets, gagés non sur de l'or, mais sur des produits. Le ministère du Ravitaillement a, de même, émis des tickets d'approvisionnement de sucre, tout à fait comparables aux billets de l'Office des fers, fontes et aciers.

Ces billets, et tous les bons d'attribution de produits, ont été répartis entre les entreprises par les comités d'organisa-

tion, et plus tard par les offices professionnels, qui, nous l'avons vu, n'en différaient guère. Après la suppression de ces offices par la loi du 26 avril 1946, la tâche a été dévolue aux syndicats les plus représentatifs de chaque profession, le syndicat assurant ainsi un véritable service public à l'intention de tous les membres de la profession, même non adhérents au syndicat.

La nécessité de répartir a obligé à envisager des règles de répartition.

Dans un régime de liberté commerciale, c'est la concurrence qui règle l'activité des entreprises. On a estimé impossible de laisser cette concurrence s'exercer dans la conquête des matières premières ou des produits. On pouvait craindre des manœuvres d'accaparement rendues faciles par l'insuffisance des approvisionnements. D'ailleurs, cette concurrence exige comme corollaire une liberté très étendue dans la revente des produits.

A quelles règles se référer ? On a, presque partout, cherché à maintenir aux entreprises une proportion égale de leur activité d'avant guerre. Autrement dit, on a cherché à déterminer pour chaque entreprise ce qu'avait été son chiffre d'affaires, ou son tonnage de fabrications ou de ventes, pendant la dernière année où la concurrence s'était exercée normalement; cette année était généralement l'année 1938. Le niveau d'activité des entreprises s'est donc trouvé fixé à un certain pourcentage de son activité pendant l'année de référence. La « référence 38 » a donc servi d'élément déterminant, dans la plus grande partie de l'industrie et du commerce, pour la fixation du programme de fabrication ou de ventes des entreprises, partant pour leur approvisionnement en matières premières ou produits fabriqués.

Cette base fixe, acceptée sans discussion comme la plus équitable au début, a été, avec les années, de plus en plus critiquée. Elle cristallisait l'activité d'entreprises qui cependant pouvaient, malgré les obstacles à tout renouvellement de leur outillage [3], faire preuve de plus ou moins de vitalité. De plus, quantité d'entreprises nouvelles se sont créées récemment, pour lesquelles aucune référence ne peut exister. La règle a donc été souvent assouplie.

3. L'achat d'outillage neuf exige en général de la monnaie-matière, laquelle n'est distribuée qu'en quantités tout à fait insuffisantes. L'équipement, sauf en matériel d'occasion ou en matériel importé de l'étranger, est donc très difficile, et très souvent suspect.

En particulier, on a cherché à laisser la clientèle choisir elle-même son fournisseur, et à approvisionner ensuite le fournisseur en fonction des commandes reçues et constatées, par exemple, par les tickets ou coupons déposés par les clients. Mais l'approvisionnement en fonction « de la remontée des tickets » n'est guère praticable que pour les produits rationnés. Encore pose-t-il de délicats problèmes de comptabilité. Dans d'autres cas, on s'est fondé sur le potentiel de fabrication, critérium difficile également à appliquer et souvent inéquitable.

L'entreprise n'est pas maîtresse, non plus, en général, de vendre ses produits où elle veut et à qui elle veut.

Dans le commerce de l'épicerie de gros, dans celui de la distribution de la levure, dans les commerces de collecte de produits agricoles, notamment du lait et des suifs, on a souvent divisé le territoire des départements en zones, chacune étant affectée à un commerçant déterminé, lequel a *l'obligation* d'assurer partout la distribution ou la collecte. C'est le système le plus satisfaisant en théorie, car pour un tonnage donné il assure le plus bas prix de revient par la réduction des frais de transport. En revanche, il fait disparaître les avantages de la concurrence. Aussi la reconstitution du parc automobile et la reprise des importations de carburant ont-elles conduit à abandonner en général la répartition par zone.

Le même souci d'éviter les transports « irrationnels » a obligé à diriger les mises en place de produits fabriqués. On ne pouvait admettre qu'une chocolaterie parisienne expédiât du chocolat dans les Pyrénées-Orientales pendant qu'une chocolaterie des Bouches-du-Rhône ou même des Pyrénées-Orientales expédiait sur Paris; de même pour la margarine, la confiture, etc. D'ailleurs, pour les produits rationnés, le gouvernement a intérêt, pour des raisons techniques, à ce que les rations soient servies à la même date dans tout un département, et même, si possible, sur tout le territoire. Il est plus facile d'y parvenir quand les usines reçoivent *d'office* un programme non seulement de fabrication, mais de mise en place.

Ces programmes ont donc, par définition en quelque sorte, méconnu des courants commerciaux établis en régime de liberté commerciale. Des plaintes à ce sujet ont constamment été émises.

Depuis deux ans, l'Administration renonce peu à peu à ces

interventions autoritaires. Mais il faut prendre garde à ce que le retour à la liberté, nécessaire et fructueux à certains égards, est quelquefois générateur de dépenses inutiles et de renchérissement des prix. Il va sans dire que le coût de transports qui s'entrecroisent, d'un personnel commercial de représentation, etc., est finalement, malgré le contrôle des prix, rejeté inévitablement aujourd'hui sur le consommateur.

Les entreprises nouvelles. — Si le commerce a, par conséquent, subi des entraves sérieuses à son activité, il a, par contre, été largement protégé pendant plusieurs années contre l'accès des nouveaux venus à la profession.

Le décret du 9 septembre 1939 a, en effet, subordonné à une autorisation administrative l'ouverture de toute nouvelle entreprise commerciale ou industrielle, cette disposition ayant pour objet de protéger les mobilisés contraints quelquefois de fermer leur propre entreprise. Elle s'est révélée particulièrement utile aussi à un autre point de vue. La taxation des prix a eu cette conséquence paradoxale d'assurer aux commerçants en toutes occasions une marge de bénéfices dont ils ne jouissaient pas toujours autrefois. Certaines denrées n'étaient vendues avant la guerre qu'au prix de revient, sans bénéfice, et constituaient un véritable article publicitaire (c'était le cas, en général, du sucre et des pommes de terre).

L'exercice honnête d'une industrie ou d'un commerce a donc constitué jusqu'à présent une activité toujours rentable. Que dire de son exercice par un individu peu scrupuleux et qui n'hésite pas à vendre au-dessus de la taxe ou sans réclamer des tickets de rationnement ? Aussi beaucoup de personnes ont-elles cherché à exercer une industrie ou de préférence un commerce, au sens étroit de ce mot, qui étaient auparavant salariés et en tout cas dépourvus de qualification professionnelle dans l'activité économique considérée.

Le décret de 1939 a donc fait un barrage utile.

Après la Libération et le retour des prisonniers, le maintien de ces dispositions ne pouvait plus se justifier par les motifs invoqués par le gouvernement en 1939. Mais il aurait été d'élémentaire prudence cependant de les conserver en leur donnant une justification nouvelle, tirée du nombre déjà trop grand d'intermédiaires et de la nécessité de réserver le maxi-

mum de main-d'œuvre pour des activités productrices. L'erreur fut faite néanmoins. La loi du 31 décembre 1945 abrogea le texte de 1939, sauf en ce qui concerne les sociétés de capitaux.

Ce retour prématuré à la liberté a eu des résultats désastreux. On a vu se multiplier les entreprises nouvelles partout où il existait une possibilité de gains importants, et particulièrement dans les professions où se manient des denrées alimentaires. La hausse sensible des prix est en partie imputable à ce phénomène, ainsi que l'accroissement inouï du marché noir et de l'indiscipline. D'après des chiffres publiés par *Etudes et Conjoncture* (juillet 1947, n° 12), le nombre des marchands de bestiaux s'est accru de 78 % depuis 1939 malgré la diminution du troupeau. Celui des bouchers-charcutiers, de 10 % malgré le rationnement ! Nous ajouterons que, malgré la diminution relative du tonnage pêché, le nombre des mareyeurs et des marchands de poisson s'est enflé au-delà de toute raison : 1.200 détaillants en Gironde contre 400 avant la guerre; que le nombre des fonds de commerce de gros des pommes de terre est passé, entre 1945 et 1947, de 8.600 à 9.600; celui des fonds de commerce de gros de légumes secs, pendant la même période, de 3.000 à 3.500; et le nombre total des commerces alimentaires, de 400.000 à 500.000 environ. Tous les nouveaux venus, qu'ils soient créateurs ou concessionnaires de fonds de commerce, cherchent à faire fortune au plus vite, accroissant par conséquent de toutes leurs forces l'écart entre les prix à la production et ceux de vente au détail.

Ce phénomène, cette maladie sociale, appelle des remèdes. A plusieurs reprises, on a parlé d'interdire toute nouvelle création de fonds. Mais une disposition aussi simpliste serait de peu d'effet : soyons certains que de malins spéculateurs ont d'avance fait provision d'inscriptions au registre du commerce, et espèrent faire fortune en cédant ces inscriptions au prix fort. L'interdiction ne sera donc efficace que si elle s'accompagne de dispositions permettant, après une enquête sur une catégorie donnée de commerces dans un périmètre déterminé, la fermeture d'office des établissements en surnombre, et cela moyennant une indemnité calculée par exemple sur le chiffre d'affaires reconnu par les Contributions indirectes : ainsi, plus faible sera l'activité « officielle » de l'entreprise, plus faible sera l'indemnité. Une enquête de l'Administration sur la fréquence des

mutations dans les fonds de commerce « anciens » permettrait en même temps de faire apparaître des bénéfices dissimulés et d'orienter l'action du Contrôle économique.

Le rationnement. Son étendue, ses principes, sa technique. — En dehors du pain, du sucre et du lait, le consommateur avait pu, de 1914 à 1919, se procurer librement toutes les denrées alimentaires; et cette liberté étant d'autant plus réelle que la taxation des prix était inconnue, sauf pour la viande et le pain (celle du pain est traditionnelle; celle de la viande, légale, était rarement pratiquée).

Le rationnement aura été au contraire, pendant la seconde guerre mondiale, très généralisé. La plupart des produits alimentaires ont été à un moment donné distribués selon des réglementations qui fixaient les parts de chaque consommateur : le pain, le vin, le sucre, le lait, la viande, le poisson frais, l'huile et les autres corps gras, toutes les conserves de légumes de viande ou de poisson et même les poissons salés ou fumés, la confiture, la confiserie, le chocolat, le café ou ses succédanés, les pommes de terre, les fruits et les légumes, le sel, le vinaigre, le rhum, les farines pour enfants et produits de régime, les biscuits, le pain d'épices, les « petits déjeuners », les pâtes alimentaires, etc. Cette liste ne saurait être complète.

En effet, si certains produits ont donné lieu à des distributions périodiques et en principe régulières, d'autres ont été répartis de cette façon chaque fois que des approvisionnements existaient, et même quelquefois pour écouler une marchandise qui trouvait difficilement preneur; chaque directeur départemental du Ravitaillement, chaque préfet, a pu, là où le ministère n'avait rien dit, diviser des marchandises rares en portions individuelles.

On peut être surpris de constater que les produits comme les légumes aient été « rationnés ». Mais le manque de viande, l'insuffisance de la ration de pain et de pommes de terre, ont augmenté dans des proportions considérables la consommation des légumes; ils ont joué le rôle de denrées de substitution.

Lorsque, après la Libération du territoire, les approvisionnements en toutes denrées se sont accrus, beaucoup de produits ont cessé de faire l'objet d'une lutte entre consommateurs, ou d'être regardés comme les éléments indispensables d'une ali-

mentation équilibrée : leur consommation est redevenue libre; ainsi de tous les légumes, des pommes de terre à l'automne de 1946, et d'une foule de produits secondaires. Le pain lui-même a été très imprudemment rayé pendant deux mois de la liste des produits rationnés : mesure éphémère qu'aucune illusion véritable sur l'importance de la récolte de 1946 ne justifiait. La confiserie a été vendue librement à partir de la fin de 1946, moins à cause de l'amélioration de la situation générale qu'en raison de la réduction des attributions de sucre à cette industrie, réduction qui rendait difficile un rationnement sérieux. Pour la viande, on a vu un certain temps coexister officiellement, sous le nom de « double secteur », une distribution rationnée et une vente libre.

L'idée motrice de cet immense développement du rationnement a été celle d'égalité. Il fallait protéger l'individu peu fortuné contre l'accaparement des denrées par les plus riches. En même temps, le rationnement épaulait une taxation des prix difficile à faire respecter et assurait à l'individu, ou voulait lui assurer, un certain équilibre alimentaire.

A la vérité, cet objectif diétitique n'a été poursuivi que très imparfaitement. La pénurie était trop accentuée pour permettre au gouvernement de *diriger ses répartitions;* il a toujours distribué *ce qu'il pouvait* distribuer. En outre, le Corps médical, et surtout l'Académie de médecine, s'est toujours montré très hostile aux innovations alimentaires. Par exemple, l'addition de carbonate de calcium dans le pain n'a été faite qu'à partir de 1946, alors que l'Angleterre l'a pratiquée dès 1940.

C'est donc avant tout *l'égalité devant la faim* que le gouvernement s'est préoccupé de défendre. Mais sa politique sur ce point a subi une évolution très profonde au cours des années sous la pression des nécessités économiques et politiques.

Les différences d'âge entre les consommateurs imposaient évidemment une différenciation des rations, d'où le classement des consommateurs en catégories : E, J1, J2, J3, A, V, puis, à partir de 1947, E, J, A, M, V.

Des suppléments sont venus compléter l'alimentation de consommateurs dont la profession comporte une dépense plus grande d'énergie, suppléments variables suivant un classement des travailleurs en trois ou quatre catégories. Le gouvernement cherchait par là à maintenir le rendement du travail ouvrier.

Des suppléments particuliers ont été accordés à des groupes considérables de travailleurs : les mineurs, le personnel de la S.N.C.F.

Les ressources alimentaires à la disposition des consommateurs sont, en dépit d'un rationnement quelquefois assez mal respecté, plus abondantes à la campagne que dans les villes et dans les petites villes plus que dans les grandes agglomérations urbaines. Le ministère du Ravitaillement a donc dû instituer des rationnements différenciés selon le caractère rural, urbain, ou de « grand centre » des localités. De ces différenciations géographiques on peut rapprocher celles qui ont existé, et existent partiellement encore, entre les rations de sucre et de café servies dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais par l'ordre des Allemands, et sur le reste du territoire.

Des attributions particulières ont été faites aux hôpitaux, aux écoles, à toutes sortes de « collectivités ». Les cantines d'usine qui se sont multipliées à partir de 1941, les restaurants, ont eu droit à des distributions spéciales, nouvelle forme d'aide alimentaire aux travailleurs. Le consommateur isolé a été de ce fait nettement désavantagé. Pour lui ont été cependant créés les restaurants « communautaires », devenus, après la Libération, les restaurants « sociaux » — restaurants à prix réduit réservés aux personnes à revenus modestes.

Une tolérance, transformée en situation de droit, a permis aux travailleurs de certaines industries ou aux producteurs agricoles de bénéficier de *parts réservataires*. Ainsi, les ouvriers employés au démariage ou à l'arrachage des betteraves ont eu droit à un certain poids de sucre : de même les ouvriers des sucreries et des raffineries. Fréquemment, on a vu les fabricants de pâtes alimentaires distribuer à leurs ouvriers des pâtes réputées prises sur les déchets de fabrication. Les producteurs de graines oléagineuses, d'olives, de noix, ont pu garder pour leur usage personnel une certaine quantité d'huile, souvent fort importante; les producteurs de beurre ont pu toucher intégralement en beurre leur ration de matières grasses; les producteurs de betteraves, les viticulteurs, ont eu droit à du sucre, à du vin.

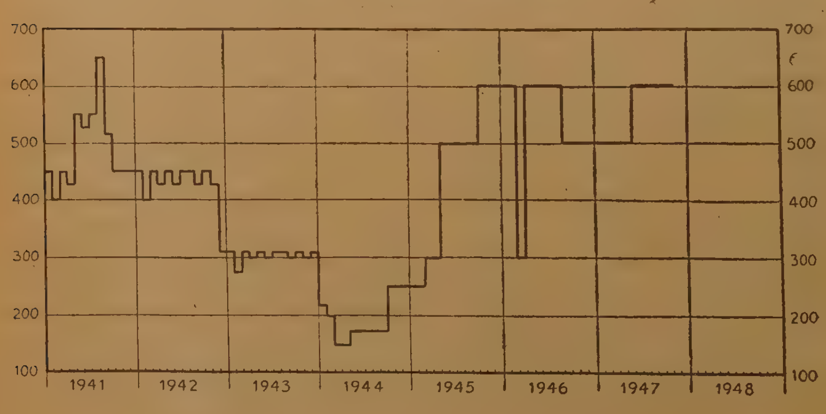
Cette différenciation dans les rations n'est d'ailleurs qu'un des aspects d'un perfectionnement technique dû à l'expérience. Les types de titres d'alimentation se sont multipliés. Au 1er no-

vembre 1947, il n'en existait pas moins de 89 simultanément en usage ! Par *l'inscription* des consommateurs chez leurs fournisseurs — pratique qui se répandit à l'excès sous l'occupation — ou le *dépôt préalable* des tickets, l'Administration parvint à recenser les besoins en vue d'une mise en place aussi économique que possible des denrées. Le *ticket à option* a permis de laisser au consommateur un choix entre plusieurs denrées : café ou thé, margarine ou savon par exemple. Le ticket de pain a été largement utilisé pour laisser le consommateur choisir entre plusieurs denrées à base de farine. Le « ticket-valeur », qui donne droit non à un certain poids d'une denrée, mais à une part de cette denrée valant une certaine somme, n'a pu être utilisé en France comme il l'a constamment été en Angleterre pour l'acquisition de la viande; il s'en fallut de peu cependant qu'on y eût recours en 1947.

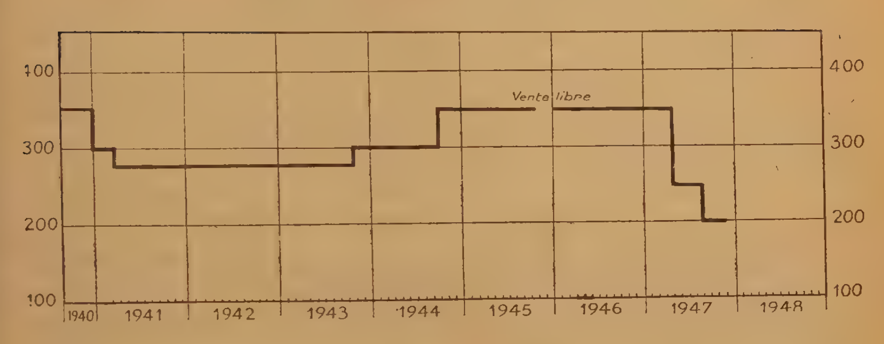
Le ravitaillement dans les faits. — Quelle a été, en fait, l'alimentation des Français de 1940 à 1947 ?

Si l'on considère chaque denrée alimentaire séparément, on constate — sauf pour le sucre, dont la ration individuelle est restée immuablement fixée à 500 grammes par mois jusqu'à la fin de 1945 pour commencer ensuite à s'élever — une baisse progressive du montant des rations de 1940 à 1944 et une remontée après la Libération, remontée qui n'a pas été cependant sans dents de scie assez sensibles. Voici, par exemple, les courbes de la ration de matières grasses et de la ration de pain dans les grands centres urbains :

Rations mensuelles de matières grasses
(Grands centres urbains.)



Rations quotidiennes de pain.



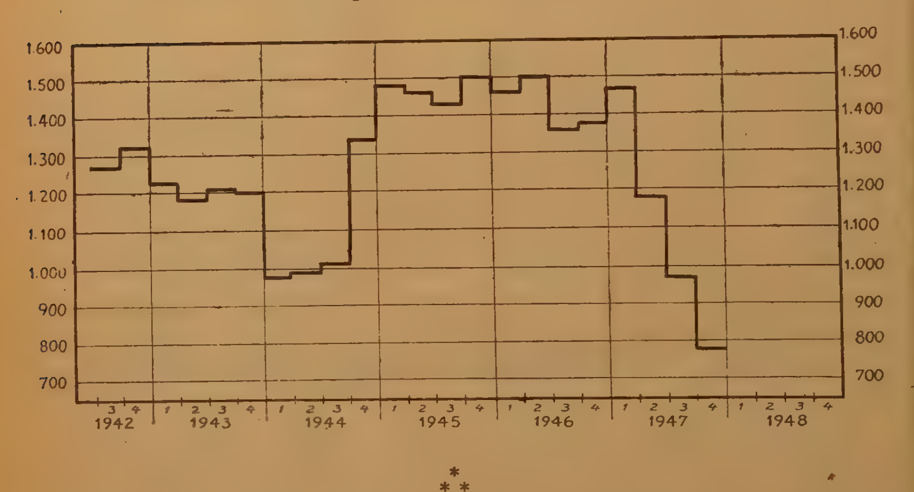
Si maintenant nous considérons l'ensemble de l'alimentation et non plus chaque produit en particulier, on ne peut que constater l'insuffisance des quantités distribuées et même simplement des quantités consommées (addition étant faite des quantités distribuées et de celles que le consommateur se procure soit sur le marché libre, soit au marché noir). Sur ce point, les enquêtes conduites par l'Institut national d'hygiène, par la Société scientifique d'hygiène alimentaire (Mme Randoin), par les professeurs Youmens, Chevallier et D. Kuhlmann à Marseille, et notre expérience à tous, hélas ! concordent[4]. Voici une courbe qui indique la valeur calorique *des rations officielles*, c'est-à-dire des quantités d'aliments distribuées sous les auspices de l'Administration du Ravitaillement : qu'on veuille bien n'en pas tirer de conclusions trop précises quant à l'alimentation réelle du consommateur, car une baisse de la courbe peut signifier seulement qu'un produit existant désormais sur le marché en quantités suffisantes, le rationnement en a été supprimé. Sous cette réserve, on notera : la baisse annuelle des mois d'été, où les distributions de confitures, de légumes secs, de conserves et de pâtes sont supprimées; la chute brutale de la courbe en 1944; la remontée non moins brutale à partir de la Libération; une nouvelle et profonde baisse en mars 1946, époque où la ration des matières grasses dut être réduite de moitié; une baisse nouvelle à partir du printemps de 1947 à cause de la diminution de 300 à 250 grammes par jour de la

4. V. *Centre national de la recherche scientifique, Annales de la nutrition et de l'alimentation*, Paris, 1947, et le *Bulletin de l'Institut national d'hygiène.*

ration de pain, et du retour de 750 à 500 grammes de la ration mensuelle de sucre qui avait été augmentée pendant l'hiver; enfin, la baisse profonde à partir de septembre 1947, à la fois à cause de la diminution à 200 grammes de la ration de pain et de la liberté rendue à la consommation de la viande et du vin. Mais un relèvement se produit à partir de novembre, la ration mensuelle de sucre ayant de nouveau été relevée.

Valeur calorique des rations (moyenne journalière).

Catégorie « Adultes ».



*
* *

Ce bref historique du ravitaillement de la France depuis 1940 aura peut-être permis de porter un jugement équitable sur les résultats obtenus. Ils sont certainement moins défavorables qu'on ne le dit généralement, et cette impression serait probablement confirmée par une comparaison avec les résultats obtenus dans d'autres pays : la place malheureusement nous manque pour le faire. Il n'est que juste de rappeler ici que l'efficacité de la répartition est fonction d'éléments sur lesquels l'Etat a peu d'action. C'est d'abord l'origine des produits : une production diffuse, sortie de l'ensemble du territoire, est incomparablement plus difficile à saisir qu'une importation qui se fait nécessairement par un petit nombre de points de passage obligés : ports et gares frontières. D'où, pour l'Angleterre, des facilités non point de ravitaillement mais de répartition dont

la France n'a pas joui. C'est ensuite la constitution même de la propriété. De grosses exploitations, des entreprises importantes, sont plus vulnérables, donc plus obéissantes. La petite propriété est anarchique; tout l'ouest de la France est en perpétuelle dissidence économique.

Quoi qu'il en soit, le niveau moyen du Français remonte lentement et, malgré des dents de scie, se rapproche peu à peu de ce qu'il était avant la guerre. De même, les méthodes de commercialisation évoluent avec un certain désordre, vers un retour à la liberté totale des transactions. Notre économie tend à se modeler à nouveau sur son type de 1938. Y parviendra-t-elle totalement, et un passé récent et détesté s'effacera-t-il sans laisser de traces ? Certainement non.

Certes, nous ne pensons pas que, sauf conflagration nouvelle pour laquelle nous ne sommes évidemment pas préparés, mais en prévision de quoi d'autres pays plus riches et plus puissants ont certainement pris des précautions (ce qui a certainement pesé sur la conjoncture), la pénurie que l'Europe a connue pendant sept ans soit appelée à durer. Non ! malgré l'accroissement de sa population, l'Europe ne restera pas une de ces régions du monde où règne une sous-alimentation permanente. Mais les souffrances endurées auront certainement eu des effets que traduisent les courbes de mortalité et les enquêtes sur la taille des enfants dans les écoles de certaines grandes villes. Et la crise alimentaire laissera des traces moins visibles bien que de grande portée.

C'est que les habitudes alimentaires, en France tout au moins, auront été profondément modifiées. La population des villes a été éprouvée. Privée de pain, elle a sans doute pris définitivement le pli d'en consommer moins. Privée de beurre, elle a appris à utiliser la margarine, qui est à meilleur marché. La femme, qui désormais travaille comme l'homme, recherche tout ce qui peut alléger sa tâche de ménagère, et achète des conserves, des mets tout préparés, les plats « instantanés », les produits solubles. La porte est ouverte à une chimie alimentaire dont il ne faut d'ailleurs pas médire, mais qu'il faut surveiller.

La population des campagnes, au contraire, a vu paradoxalement son niveau de vie s'élever. La consommation de la viande de boucherie y est devenue générale. Le cultivateur a appris à jouir lui-même de ce qu'il produit, soit pour livrer moins à

l'ennemi qui occupait le territoire, soit par manque de confiance dans les billets de banque, et faute de trouver d'autres produits en lesquels il pût investir son gain. Le café, le chocolat, les fruits exotiques, ont désormais dans les campagnes un marché assuré, grâce à la diffusion qui en a été faite par le ticket-ration. Cette élévation du niveau de vie rend d'ailleurs plus difficile le retour à un état d'équilibre entre la production et la consommation. Par exemple, on admet que pour faire face à nos besoins de viande, le troupeau français ne doit pas être seulement reconstitué, mais augmenté.

Enfin, une uniformisation de l'alimentation est perceptible sur l'ensemble du territoire. La France d'en dessous de la Loire consommait avant la guerre très peu de café; bien des femmes sur tout le territoire ne fumaient pas, ne buvaient pas de vin; gageons que les différences se seront fortement estompées. Les preuves en manquent pour le moment, mais tout porte à le croire.

Les Français ont aussi appris les rudiments de la science alimentaire, valeur calorique; vitamines; teneur en protides ou en lipides; équilibre alimentaire, toutes ces notions sont aujourd'hui à peu près connues de beaucoup de Français.

Et parce que l'opinion est ainsi réceptive; parce que le produit alimentaire est de plus en plus souvent un produit manipulé, conservé, transformé, bref un véritable produit industriel dont il est nécessaire de surveiller la qualité; parce qu'on s'est aperçu que bien des gens s'alimentaient mal, et que certains groupes de la population étaient dès avant guerre des déficients et des sous-alimentés par ignorance, ou par pauvreté, ou par alcoolisme, il faut conclure que le rôle des pouvoirs publics ne sera pas terminé quand le dernier ticket de rationnement aura été imprimé. Le gouvernement reste responsable de l'alimentation populaire. Par les assurances sociales, par les établissements hospitaliers, l'Etat soigne et indemnise les travailleurs. Mais une action préventive est plus efficace souvent et moins coûteuse. En dirigeant, en orientant l'alimentation de l'homme et de l'enfant, on pourra prévenir bien des maladies, et améliorer sensiblement le rendement du travail.

A. HEILBRONNER.

HABITATIONS ET LOGEMENT[1]

SOMMAIRE : *Rappel bref, mais nécessaire, d'une situation depuis longtemps déplorée. — Son aggravation du fait de la dernière guerre. — Carence des propriétaires. — Carence des gouvernements. — Griefs des premiers. Projet de loi. — Sa discussion n'a été qu'amorcée en juillet 1947, elle a été de nouveau différée en décembre. — Remèdes anciens et remèdes nouveaux.*

Que la « pénurie » nous assaille trois ans après la fin de la guerre et la disparition des sous-marins, que le pain fasse défaut, que le charbon manque, que l'électricité nous soit mesurée, les restrictions croissantes, voilà ce qui, en nous accablant, étonne, du moins à première vue, irrite les Français, fait récriminer. Chose curieuse, peu d'entre eux se montrent,

1. DOCUMENTATION SUR LE PROBLÈME DU LOGEMENT :

A. *Etudes statistiques.* — Gaston Duon, *Evolution de la valeur vénale des immeubles parisiens, Journal de la Société de statistique de Paris*, septembre-octobre 1943; Lucien Flaus, *La construction d'immeubles d'habitation en France entre 1928 et 1939, Journal de la Société de statistique de Paris*, mars-avril 1946; Ministère de la Reconstruction et Institut national de la Statistique : *Résultats statistiques d'une enquête sur la propriété bâtie dans 61 agglomérations de plus de 30.000 habitants*. Paris, 1947; Lucien Flaus, *Les destructions d'immeubles d'habitation et d'usines en France au cours de la guerre* 1939-1945, Communication à la Société de statistique de Paris, 19 mars 1947 (à paraître au *Journal de la Société*); Institut national d'Etudes démographiques, *Désirs des Français en matière d'habitation urbaine*, Paris, 1947; Fédération nationale du Bâtiment, *Bulletin trimestriel de statistique*.

B. *Etudes générales.* — Philippe Isaac, *Le problème de l'habitation urbaine en France*, Paris, 1943; Institut de Conjoncture (MM. Sauvy et Duon), *Etude économique sur le problème du logement*, Paris, 1944; Pierre George, *Le problème du logement et la décentralisation industrielle* (fasc. IV des rapports et travaux sur la décongestion des centres industriels), Ministère de l'Economie nationale, Paris, 1944; Comité d'Organisation du Bâtiment et des Travaux publics, *Le problème du logement*, Paris, 1945 (série de 14 rapports); Alfred Sauvy, *Chances de l'Economie française*, Paris, 1946; Journées d'études du C. N. O. F. consacrées à la reconstruction (juin 1946), notamment rapport de M. François Marchal (*Tâches et possibilités de l'industrie du bâtiment*); Service national des Statistiques (MM. Duon et Lenain), *Documents sur le problème du logement à Paris*, 1946; Alfred Sauvy, *Logement et Population*, Revue *Population*, juillet-septembre 1946; L. Flaus et A. Gigou, *Le problème du logement*, rapport au Congrès technique international, Paris, septembre 1946; Commissariat général au Plan, rapport de la Commission de modernisation du Bâtiment et des Travaux publics, notamment rapport sur le problème du logement (L. Flaus), annexe n° 7, fasc. III, 1946; Alfred Sauvy, *Le problème du logement en France, Revue internationale du Travail*, mars-avril 1947; Institut national de la Statistique, *Le problème du logement*, *Etudes et conjoncture*, *Union française*, juillet 1947; Travaux du Centre d'études de l'habitation, etc.; Lucien Flaus, *Les destructions d'immeubles d'habitation et d'usines en France au cours de la guerre* 1939-1945, *Journal de la Société de statistique de Paris*, sept.-oct. 1947.

au contraire, surpris de la pénurie et de la mauvaise qualité d'un bien aussi essentiel que le pain ou la lumière : le logement. Ni les propriétaires, qui ne cessent, depuis trente ans, de proclamer qu'ils ne peuvent entretenir leurs immeubles sous le régime de la tarification des loyers, qu'ils ne peuvent construire, aucune construction n'étant rentable; ni les locataires, qui, depuis le même temps, sont placés sous un régime transitoire dans la situation la plus précaire du monde, et qui, dans une alerte continuelle, se demandent, chaque trimestre, ce que sera le régime des loyers, et, par suite, la situation de leur famille.

Le problème de l'habitation et du loyer ne date pas, lui, de la dernière décade, il n'est pas l'effet de la dernière guerre, qui n'a fait que l'aggraver. Il s'impose à tous les esprits depuis 1919, date à laquelle nous l'exposions dans *Une solution à la crise du logement*, publié cette année-là (Ed. du Moniteur des Travaux publics). Depuis lors, chaque année, de 1921 à 1939, dans vingt articles de la présente *Revue d'économie politique*, nous en avons suivi tous les épisodes, exposé tous les aspects, diagnostiqué les développements, examiné les moyens d'équilibre proposés pour y remédier, ou en amortir les effets : depuis l'allocation-logement recommandée dès 1933, jusqu'à la constitution de sociétés de constructions consacrant au logement tout ou partie, notamment, de la majoration des loyers qu'il pouvait être opportun d'introduire, etc.

Il nous a été parfois reproché d'appuyer les faits, observés le plus objectivement du monde, non seulement sur les statistiques et les chiffres, mais en quelque sorte sur leur couleur plutôt noire. Mais le reproche était-il fondé, si nous n'avons point réussi à ameuter l'opinion publique, à susciter une croisade pour l'activité ou l'embellissement de la construction, et s'il nous faut aujourd'hui constater que, rien d'efficace ou à peu près n'ayant été fait quand il était temps, ni par les propriétaires, ni par les gouvernements et l'Etat, tout est devenu beaucoup plus difficile et plus proche d'une catastrophe depuis longtemps prévisible, fin 1947 plus qu'aux époques antérieures, où nous adjurions les uns et les autres de faire courageusement face aux difficultés et de ne point s'exposer à ce reproche d'inaction à l'égard d'un problème qui intéresse la population, la santé, la famille, la vie française.

Voyons tout d'abord de quelle manière se pose le problème aujourd'hui.

D'après la statistique établie en 1941 par l'Administration des Contributions directes, la France comptait à cette date, sur l'ensemble de son territoire, 13 millions d'immeubles. La quantité, sinon la qualité, existait donc. Mais 30 % d'immeubles étaient centenaires, c'est-à-dire affectés d'un coefficient de vétusté déjà considérable, surtout si l'on compare à la rapidité avec laquelle l'immeuble est remplacé dans de nombreux pays, même non américains, et par ceux qui n'ont pas attendu l'époque atomique pour en secouer la poussière. A cet âge, ils ont forcément aggravé leurs défectuosités et, s'ils ont été conçus, comme il arrivait souvent, avec une insuffisance, sinon d'espace, du moins d'ensoleillement, ils ne sont plus, depuis longtemps, que des taudis, où les générations qui, par nécessité, y recherchent et trouvent encore un abri rencontrent la maladie et la misère.

Dans les villes, une population croissante s'est accumulée dans ces mêmes immeubles. De 1800 à 1914, la population de la Seine est passée de 632.000 habitants à 4.200.000. Cet excédent s'est surtout versé dans les immeubles vieillissants. Pourtant, il faut mentionner que, durant cette longue période, il s'est construit, en moyenne, 1.500 logements par an à Paris, ce qui a assuré ici un renouvellement suffisant. L'épargne privée trouvait avantage à s'investir sous cette forme. Aussi aucune crise sensible n'a-t-elle été signalée. Au contraire, depuis 1918, la population diminue. Cette diminution, à Paris et en banlieue, a été supérieure à un demi-million, de 1914 à 1946. Peu d'immeubles sont alors édifiés. Le vieillissement en eût demandé davantage. Rappelons seulement que les autorisations de bâtir, qui portèrent, en 1935, sur 2.026 étages, ne portèrent que sur 1.193 en 1936, 541 en 1937, 59 en 1940, et que l'inertie de la construction neuve est totale depuis lors à Paris et en banlieue.

Il en est à peu près de même dans toutes les grandes villes. Une enquête récente du Ministère de l'Economie nationale et du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme a porté sur 61 agglomérations de plus de 30.000 habitants. Les conclusions générales relèvent que, comme dans la Seine, l'insuffisance, la stagnation du mouvement de la construction, sont devenues la règle.

L'âge moyen des immeubles relevés dans cette enquête était, en 1945, de 57 ans. Dix-neuf pour cent, soit 200.000, étaient plus que centenaires. De cette trop longue et chétive vieillesse, il résultait, comme on sait, que, à Paris, 17 îlots insalubres, depuis longtemps détectés, s'étaient incorporés à la ville. Ils ont subsisté, ils sont encore là, la peste qui s'était déclarée dans l'un d'eux ayant seulement diminué d'une unité le nombre et d'un dix-septième la superficie de ces foyers de contamination et d'excessive mortalité. Les visitant par obligation professionnelle, nombre d'entre nous ont payé d'une infirmité grave, moi-même de l'un de mes yeux, l'imprudence à laquelle je fus un jour acculé de compulser les papiers d'un locataire dans l'un de ces antres de la saleté, sans pouvoir ensuite me laver convenablement les mains. Il n'entre aucun atome d'amertume et de rancune personnelle dans un état de choses déploré bien avant d'en avoir été personnellement victime. Ce qui importe, c'est d'en finir avec ces tares invétérées.

Il reste entendu que, pour assurer un renouvellement suffisant du patrimoine immobilier et son entretien convenable, il faut que la propriété immobilière soit rentable, et les propriétaires ont toujours estimé qu'elle avait cessé de l'être, ou du moins ne l'était pas suffisamment, et qu'il eût fallu, comme pour le sucre ou le lait, en obtenir un coefficient de rémunération sans limitation, en tout cas sensiblement égal au coefficient d'augmentation du coût de la vie. Alors, l'activité serait revenue, en vertu de l'adage que la cherté développe l'ingéniosité et fait foisonner ce qui manque.

La prétention peut, à bon droit, paraître excessive, et je cite volontiers, à cet égard, le cas typique de l'immeuble où je suis locataire depuis quarante ans. Il était encore inachevé quand j'y suis entré. Je l'ai donc vu vivre, se dégrader, vieillir, se couronner avec les années de lézardes, dont beaucoup eussent pu ne jamais apparaître. J'ai vu se rouiller les persiennes de fer, jouer les boiseries, s'affaisser les cheminées, les parquets. Mais aussi, quel entêtement, quel manque d'ingéniosité chez son propriétaire ! Les loyers, fixés convenablement sur le prix de revient de 1907, ont connu une progression, assez faible sans doute, mais suffisante pour assurer un entretien convenable s'il avait été fait à temps pour prévenir les détériorations graves. L'immeuble, de bonne qualité, édifié avant les

perturbations contemporaines, s'est longtemps bien comporté. Son bon fonctionnement n'était pas effecté par la hausse des prix. Les impôts tardèrent. La concierge elle-même était rémunérée totalement par les locataires. Il n'y fut fait jamais de réparation, même lorsqu'il s'en imposait. Ce sont les locataires qui les assumaient. Et à chaque départ de l'un d'eux, le remplaçant faisait les plâtres et les peintures. Ni l'entretien des fenêtres ni le remplacement des vitres n'ont été assurés aux frais du propriétaire. Eût-il été équitable, je le demande, que le loyer progressât avec le coût de la construction, s'il n'était jamais fait recours à un maçon, à un charpentier, à un peintre ? Et qu'importait-il en vérité à ce propriétaire que l'heure de ce maçon fût passée de moins de quatre francs à plus de quatre-vingt ? Il en a été souvent ainsi. Mais il arrive maintenant que les propriétaires se trouvent, par la force même d'une inertie calculée, et en fait mal calculée, en face de réparations importantes que le locataire incrusté dans les lieux peut maintenant éluder. Et c'est ce qui fait que la propriété urbaine peut donner parfois de sa situation une description souvent émouvante. Elle ne saurait être, dans tous les cas, justifiée, mais parfois aussi elle est véridique. La Chambre syndicale en multiplie les exemples de cas où elle est véridique, et aussitôt tous de prétendre que les loyers doivent, pour permettre au service des immeubles de s'exercer, être mis au coefficient qui a été atteint par la courbe ascensionnelle du prix de la vie. Cette prétention a beau n'être pas fondée en toute justice, et il ne serait pas raisonnable d'y faire droit dans tous les cas, on sait qu'elle émeut de plus en plus le législateur, qui a bien fait de toujours distinguer, jusqu'ici, au point de vue du taux du loyer, entre les locataires de logements construits anciennement, en tout cas avant 1914, et ceux qui l'ont été en subissant la hausse des matériaux et de la main-d'œuvre. Certes, il résulte de cette dualité de régime bien des complications, et notamment la recherche éperdue du local ancien, l'incrustation dans les vieux logements de l'ancien occupant, deux effets peu favorables au renouvellement des immeubles et à leur bon entretien. Mais, de ces deux inconvénients, il ne résulte pas que le propriétaire eût été fondé à croire légitime sa rente immobilière et à s'octroyer des plus-values dont l'origine et la progression eussent été incontestablement de caractère social. Nous avions demandé

que, si les taux devaient tendre à une part d'uniformité dans les locaux anciens et dans les locaux neufs, l'excédent de loyer perçu, sans grand titre, dans les premiers, fût obligatoirement versé à un fonds de la construction, national ou urbain, qui eût pu accomplir, avec tels autres concours jugés bons, une partie appréciable de ce service de l'entretien et du renouvellement de l'immeuble que les propriétaires se fussent honorés en continuant à l'accomplir. Rien de tel n'a été fait. Depuis 1918, répétons-le inlassablement, de moins en moins d'immeubles ont été accessibles aux besoins croissants d'une population qui n'en trouvait plus pour répondre à sa demande. Aussi les tares ont-elles été grandement aggravées, et le préfet de police à Paris pouvait écrire, le 12 juillet dernier : « On peut fixer à 3.000 environ le nombre d'immeubles appelés tout prochainement à une ruine totale. » Plus de 30.000 familles seraient donc appelées à s'ajouter à la cohorte des mal-logés, des sans-logis, des occupants de pièces en état de surpeuplement, dans des locaux sordides, usés jusqu'à la corde, que hantent le cancer, la tuberculose, et où achève de s'anémier une population dont par ailleurs on poursuit la renaissance. Le tableau a été si souvent fait, et par touches concrètes, qu'il n'est plus à refaire. Il s'agit de se mettre en état, par l'effort approprié, si retardé qu'il ait été, de loger convenablement, et non plus de façon dégradante, les vieillards, les salariés, les fonctionnaires, les enfants, les jeunes ménages, les foyers nouveaux.

Que de questions, certes, sont par là posées[1] !

1. L'évocation en apparaît dans l'ordre du jour ci-dessous. Encore est-il abrégé (Assemblée législative, séance du 24 juillet 1947) :

« M. le Président. L'ordre du jour appelle la discussion : I. du projet de loi relatif aux rapports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation ou à usage professionnel; II. des propositions de loi : 1° de M. Jean Cayeux et plusieurs de ses collègues tendant à modifier en faveur des jeunes ménages n'ayant pu cohabiter, du fait de la guerre, les modalités de la procédure de logement d'office; 2° de M. Lecourt et plusieurs de ses collègues tendant à : *a*) porter prorogation jusqu'au 1er juin 1947 de l'ordonnance du 28 juin 1945 relative aux locaux d'habitation ou à usage professionnel; *b*) permettre à certaines personnes l'exercice du droit de reprise de locaux d'habitation; *c*) fixer l'étendue de la prorogation résultant de la loi du 28 mars 1946; *d*) protéger les locataires contre les spéculations des ventes d'immeubles par appartements; *e*) renforcer la lutte contre les abus de certaines sous-locations; 3° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à compléter et à modifier l'ordonnance du 28 juin 1945 relative aux locaux d'habitation et à usage professionnel; 4° de M. Guiguen et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la loi du 28 mars 1946 relative aux locaux d'habitation ou à usage professionnel; ... de M. Joseph Denais tendant à réglementer les conditions dans lesquelles peuvent être expulsés des locataires de bonne foi; ... 8° de M. André Mercier (Oise) et plusieurs de ses collègues tendant à

Et cependant, en même temps que le problème des loyers prend un aspect de plus en plus complexe et irritant, il est clair qu'il peut trouver une solution plus aisée que jadis, à la faveur d'un dérivatif et d'une dissimulation.

En effet, les responsabilités s'atténuent. Il devient assez vain de les rechercher. Il est facile de détourner, si fondées qu'elles soient, ces responsabilités, et d'incriminer seulement des circonstances qui mettent en cause la seule dernière guerre et ses destructions. Elle passe aisément pour responsable de toute l'étendue du mal, et il n'est plus fait de séparation entre ce qui lui incombe et ce qui lui est antérieur ou collatéral. Sous le vocable de la reconstruction passe, comme une muscade, en sus de ce qui a été effectivement détruit par les épreuves de la guerre, tout ce qui l'avait été peu à peu sous l'influence des causes antérieures et dont il n'avait été fait que bien peu d'efforts pour triompher.

Il est bien vrai que les destructions durant la dernière décade ont été grandes et pathétiques. Cependant, il est maintenant avéré que ces destructions ont surtout porté sur des voies de communications, qui sont aujourd'hui refaites, et qu'en ce qui concerne les habitations privées, il n'en a pas été détruit, du fait de la guerre, à toutes ses phases, plus qu'il n'en avait été détruit de 1914 à 1918. Il en a été endommagé, mais d'une manière fort inégale, et parfois insignifiante, 1.229.000. Or, tout le mal fait de 1914 à 1918 avait été réparé, effacé, en cinq ans. Après trois ans, il n'a, de nos jours, presque rien été « *reconstitué* »[2].

proroger jusqu'au 1er octobre 1947 la législation actuellement en vigueur sur les loyers à usage d'habitation et professionnel; 9° de M. Edgar Faure et plusieurs de ses collègues relative aux rapports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation ou à usage professionnel; 10° de M. Edgar Faure et plusieurs de ses collègues relative aux prix des loyers; ... de la proposition de résolution de MM. Joseph Denais, Xavier Bouvier et Pierre Montel tendant à inviter le Gouvernement à réglementer la vente des immeubles par appartements... — M. Henri-Louis Grimaud, rapporteur. »

En fait, le débat si copieusement annoncé n'a été qu'amorcé et a été renvoyé à la fin de la présente année. Il vient d'être, en décembre 1947, renvoyé à nouveau.

2. La réponse ci-après paraîtra sans doute un résumé intéressant de la situation.

Appendice à la séance du 28 octobre 1947 de l'Assemblée nationale :

3130. — M. Robert Nisse demande à M. le Ministre des Finances de lui indiquer après avoir, si nécessaire, pris contact avec ses collègues, la totalité des

sommes qui — département ministériel par département ministériel et exercice par exercice — ont été réglées au titre des dommages de guerre depuis le début des hostilités (1939) et ce, aussi bien au titre des services publics (ponts, ports, Société nationale des chemins de fer français, bâtiments publics) qu'aux particuliers. (*Question du 4 août 1947.*)

Réponse. — Dépenses de reconstruction de 1939 à 1947 (en millions de francs) :

DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS	EXERCICES					TOTAL
	1939 à 1943	1944	1945	1946	1947 (prévisions) (*a*)	
Agriculture	66,5	17,5	49,5	89,5	150,5	373,5
Air	»	»	»	»	1.200	1.290
Education nationale et beaux-arts	35,5	30	294,5	568	971	1.899
Finances	»	»	19,5	64,5	136,5	220,5
Guerre, armement et poudres	»	»	284,5	844	1.143	2.271,5
Industrie et commerce	»	»	»	168,5	112	280,5
Intérieur	»	»	»	163	324	427
Justice	»	»	»	39	66	105
Marine	»	»	»	136	3.046,5	3.182,5
Postes, télégraphes et téléphones	296,5	180	768	1.516,5	2.495,5	5.256,5
Radiodiffusion	12,5	9,5	71	151	155	399
Reconstruction et urbanisme :						
a) Déblaiement, déminage, désobusage (à partir de 1945)	»	»	15.250	8.927	3.790	27.967
b) Travaux *préliminaires* à la reconstruction et travaux effectués par l'Etat pour le compte des sinistrés	»	490	11.208	40.287	72.455,5	124.440,5
c) Indemnités versées aux sinistrés	2.681,5	1.970	5.604	32.071	66.150	108.476,5
d) Participation de la France à la reconstruction des territoires d'outre-mer	»	»	»	»	1.800	1.800
Santé publique et population	»	»	»	9,5	83,5	93
Travail et sécurité sociale	»	»	»	1,5	»	1,5
Travaux publics et transports :						
a) Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	»	»	206	3.970	32.613	36.789
b) Autres activités (dont le déblaiement jusqu'à 1945)	3.648	3.704	7.814	18.500	19.472,5	53.147,5
c) Société nationale des chemins de fer français	»	6.100	18.900	43.300	38.000	106.300
Total	6.740,5	12.501	60.469	150.755	224.254,5	474.720

(*a*) Crédits de payement de 1947, plus reports de crédits de payement de 1946.

Peut-être est-il vrai de dire qu'il importerait d'agir maintenant, vu les étages successifs de destruction dérivant de la paix et de la guerre, avec le concours des moyens les plus efficaces dont puisse disposer notre époque. Elle attend pour mieux assurer le coup définitif dont elle frappera le désordre présent, afin d'assurer l'avenir. A cet égard, il devient d'un sens évidemment profond de constater que l'édification du logement moyen qui nous fait si cruellement défaut, dont il faudrait construire quelque 500.000 par an pour combler le déficit ancien et satisfaire au rythme normal du renouvellement jusqu'à concurrence de quelque 1.350.000, revient en France beaucoup plus cher qu'ailleurs. Eliminons le voile de la monnaie, qui nous laisse tous forcément incrédules, et constatons, non pas qu'un logement de trois pièces et cuisine demandait, il y a six mois, les uns disent 500.000 francs, chiffre donné comme le plus serré, mais l'Office des H. B. M. disait à la 1re Commission du Conseil municipal de Paris, 1 million, et même 1.200.000 francs, s'il s'ajoute aux trois pièces de 10 à 12 m² avec cuisine de 6 m., un débarras de 4 et un w.-c. de 1 m., un minimum de confort demandé par l'urbanisme. Constatons seulement qu'il faut, d'après le président de la Fédération du bâtiment[3], M. Arrachart, pour édifier 4 pièces :

4.500 heures de travail aux Etats-Unis;
9.000 en Angleterre;
25.000 en France,

et nous apercevrons la clé véritable du problème sur lequel il faut se pencher. C'est un problème d'abaissement du prix de revient.

En même temps, notre infériorité n'est-elle pas de nature à susciter l'espoir ? Est-il possible que la France, pays de maçons et de bons matériaux, ne puisse pas, sur ce terrain, s'aligner avec des pays plus heureux ?

La recherche des procédés de compression du prix de revient, à laquelle il faut aboutir de toute nécessité et avant tout, a fait l'objet d'un rapport détaillé et instructif au Congrès technique international du Bâtiment de Paris des 15-21 septembre 1946. Elle fait l'objet d'expositions incessantes. Les méthodes

3. *Le Peuple*, 22 mars 1947.

commencent à remplacer les théories et l'action le verbiage. Le progrès indispensable relatif au coût de l'ouvrage dépendra, a-t-il été démontré au Congrès, essentiellement :

1° du poids des matériaux;
2° de leur prix unitaire;
3° du nombre d'heures des ouvriers employés à la transformation et à la pose;
4° du salaire horaire.

Chacun de ces problèmes prend aujourd'hui l'aspect dominant. Le mal est si grand qu'il n'y a plus à contester l'opportunité de cette mécanisation dont Le Corbusier avait fourni des esquisses parfois peu allêchantes. C'est aujourd'hui, dans la recherche de perfectionnements unitaires : stocks, fabrication par immeubles entiers, que, vu la grandeur du mal, pourra peut-être s'atténuer le déficit immobilier.

Du point de vue du prix des matériaux nécessaires, il est essentiellement compté sur leur préfabrication et sur leur normalisation. Et ce sont là deux techniques qui apparaîtraient comme susceptibles d'abaisser le prix de revient des matériaux dans une proportion allant jusqu'à 40 % et plus.

Les autres facteurs sont sous l'influence des méthodes et procédés qui modifieront l'emploi de la main-d'œuvre.

Au nombre de ces méthodes aujourd'hui mises en avant, il y a essentiellement la modulation, qui est l'usage d'une commune mesure utilisée dans tous les ordres d'architecture et qui permet :

1° la cohérence dans la normalisation dimensionnelle du bâtiment;

2° la coordination des corps d'état lors de la mise en œuvre, toutes les dimensions adoptées étant d'un module déterminé, par exemple 10 cm. ou un multiple de 10 cm. ou un sous-multiple, 5 cm. ou 2 cm. 5.

Toute la composition architecturale apparaîtrait alors comme influencée par cette discipline. Les ajustages des éléments seraient supprimés, la réduction des heures de travail sur les

4. Congrès technique international de Paris au Centre Marcelin-Berthelot, Secrétariat, 27, rue de Constantine, Paris. Rapport A. Gigoux et L. Flaus.

chantiers assurée, la main-d'œuvre n'aurait pas besoin d'être aussi spécialisée.

Les Etats-Unis viennent d'adopter ce système sous un module de 4 pouces, soit 10 cm. 6.

L'application de la modulation ferait apparaître à son tour une méthode extrêmement intéressante, qui serait à la source d'économies considérables. Elle permettrait la *préfabrication*, en atelier, d'un ouvrage qui, jusque-là, était plutôt réalisé sur chantier. Le travail en atelier est donné comme offrant de gros avantages sur le travail de chantier : travail à l'abri des intempéries, donc travail continu, meilleur rendement de la main-d'œuvre, contrôle facilité de la qualité des matériaux et de la qualité du travail, enfin utilisation de machines qu'on ne peut, sans grandes difficultés, transporter sur un chantier. Une grande diminution des quantités d'heures de travail serait la conséquence de ces innovations.

Sans aller jusqu'à la préfabrication totale d'un immeuble ou d'une maison, on retirerait déjà des avantages considérables de la préfabrication de parties d'ouvrages destinées à être incorporées dans des constructions. Par exemple : ensemble-croisées et ensemble-eau intéressant le total des appareils sanitaires. Voici par là supprimées les interventions successives et souvent contradictoires du maçon, du charpentier, du menuisier, du serrurier, du peintre pour le premier ensemble, ou du maçon, du carreleur, du plombier, du fumiste pour le second, etc.

On recherche aussi, notamment, à éviter l'introduction du mortier dans la pose et à construire « à sec », parce que la prise du mortier demande un certain temps.

Parmi les procédés recherchés, il y a encore ceux qui seraient susceptibles de se reproduire un grand nombre de fois, sans frais, par exemple par moulage, et, au lieu de mouler sur place, la technique moderne essaye de mettre au point le moulage en atelier, de poutrelles de planches, de dalles pour les murs, de poteaux, de linteaux, de piédroits pour portes, pour fenêtres. Les pièces seraient ensuite assemblées sur le chantier, par exemple par coulage de béton dans les coffrages, ou revêtements ou assemblages par boulons. Le chauffage susceptible d'activer la prise, la vibration, permettraient le développement, toujours en atelier, de toute une technique, en progrès rapide, de la construction, de la démolition.

Enfin, il existe des matériaux nouveaux qui pourraient s'ajouter avec plus de perfection à la brique et au ciment sujets au retrait de cuisson ou de prise. Tels les aciers inoxydables qui constitueraient un grand progrès pour l'utilisation de l'acier à des endroits exposés aux intempéries. Les systèmes de protection du fer contre la rouille, qui, en sept ans, dévore un mur, pourraient recevoir un emploi profitable, etc. Nous ne voulons pas passer en revue tout ce qu'énonce comme entrant en pratique, ou comme possible, M. A. Gigoux dans le rapport sus-indiqué. Mais toutes ses perspectives sont en effet passionnantes, soit qu'il s'agisse d'isolation thermique, d'isolation acoustique, ou de l'organisation nouvelle des bureaux impliquant une transformation complète des rapports entre les architectes et les entrepreneurs, ou de l'organisation des chantiers qui se trouveraient grandement modifiés par l'exécution en atelier.

De tout cela, il résulte que l'habitation et les loyers seront dans l'avenir certainement influencés par l'aspect technique qui pourra être donné au problème du logement. L'aspect financier pourra dès lors connaître des atténuations, et la difficulté qu'on lui a principalement reconnue dans les années d'avant guerre ne sera peut-être pas aussi dominante. Modernisé enfin, le logement apparaîtrait tel qu'il conviendrait de se réjouir d'avoir différé les programmes, d'avoir suspendu l'activité.

Et ceci n'est qu'un exemple de plus des moyens par lesquels notre âge résoudrait le problème d'une nouvelle prospérité.

Hélas ! j'ai bien peur qu'il ne soit de sitôt possible de renoncer, au moins concurremment, aux moyens proprement économiques de renouvellement de la vie économique et sociale, qui constituent aussi des outils de prospérité : tel le droit de posséder les instruments de cette prospérité pour en promouvoir et en exalter l'emploi, le droit d'épargner sans trop de risque, le droit de tirer un parti raisonnable, et non absolument précaire, de la continuité de son effort.

Il est notable de constater que, dans l'amorce de discussion du problème qui s'est instituée à l'Assemblée législative au cours des séances du 24 juillet[5], la recherche a été esquissée

5. Documentation parlementaire.

et sera poursuivie, parfois sur un ton assez nouveau, de ces moyens de renoncer à la politique destructrice et ruineuse qui a eu sa part dans la stérilisation du service immobilier. Sa renaissance n'est pas seulement affaire de technique, et le problème ne sera pas résolu par une simple imitation, bien souvent compromise chez nous, des performances américaines ou soviétiques. Mais s'il est vrai que toute construction rapporte à l'Etat dans l'année même où elle est faite 30 % de son coût, soit 9,15 % prélevés sur les entrepreneurs, 7,52 % sur les fabricants des matériaux, plus les impôts que paient tous ceux qui participent aux travaux de construction et à l'aménagement et ceux qui sont logés[6], qu'attend-on, en vérité, pour remettre enfin en marche ce volant de la prospérité et du bien-être destiné « à ne rien coûter » à personne ?

Marc Aucuy.

6. V. Assemblée nationale, débats, séance du 24 juillet 1943, *J. off.* du 25, p. 3471, col. 1; 3470, col. 3. — Séance du 28 octobre. Demande d'interpellation de M. Triboulet « sur la nécessité de définir enfin une politique du logement et de la construction ». — Rapport Grimaud sur le projet de loi déposé le 21 février 1947. — L'allocation logement : projet déposé le 27 juillet 1947.

TABLE DES MATIÈRES

(ANNEE 1947)

1° Articles de fond.

2° Notes et Memoranda.

3° Revue des Livres.

A. — *OUVRAGES ANALYSES*

B. — *AUTEURS DES COMPTES RENDUS*

Le gérant : De Peyralade.

Dépôt légal effectué en 1948 (3e trimestre).

24714. — Imprimeries Delmas, Bordeaux (31.0192). — 1948.